3 1761 07979639 7

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lallemagneetla1v2jans

J3568
.FP

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE

PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUATORZIÈME ÉDITION

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. G. A. HEINRICH

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

T. D. A. I = XLIII
pp 1 - 603
no plates.

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1887

Tous droits réservés

176929
13/12/22

OXFORD.

« Si quelqu'un lit toutes les chroniques, il trouvera que depuis la naissance du Christ, rien ne peut être comparé à ce qui s'est produit parmi nous depuis cent ans. Jamais, dans aucun pays, on n'avait vu tant de bâtiment, tant de plantations. Jamais non plus le bien boire, la nourriture abondante et délicate n'avaient été à la portée de tant de gens. Les costumes sont si riches qu'ils ne pourraient l'être davantage. Qui a jamais ouï parler d'un commerce comme celui d'aujourd'hui? Il fait le tour du monde, il embrasse la terre entière! La peinture, la gravure, tous les arts ont progressé et progressent encore. Outre cela, il y a parmi nous des gens si habiles et si savants que leur esprit pénètre toute chose, de sorte que maintenant un enfant de vingt ans en sait plus que vingt docteurs n'en savaient autrefois. »

(Martin Luther (1521), *Œuvres complètes,* édit. de Francfort, t. X, p. 56.)

PRÉFACE

DE LA SIXIÈME ÉDITION

« Vous ne pouviez assurément vous proposer de tâche plus féconde et plus belle que celle d'écrire une histoire populaire de l'Allemagne. (Je prends ici le mot populaire dans son sens le plus élevé.) Utiliser pour cette grande œuvre les recherches déjà faites, les résumer dans leurs parties essentielles afin d'en composer un ensemble bien coordonné; s'efforcer de revêtir les faits d'une forme de langage simple, énergique et concise, en un mot rendre cette histoire digne d'être appréciée par le public intelligent et éclairé, c'est là, en vérité, une noble tâche, et je loue celui qui dès sa jeunesse s'est donné une si haute mission. Élevons notre pensée vers un but vraiment grand; nous puiserons dans sa beauté même la force, le courage, le désintéressement qui nous sont nécessaires pour le poursuivre. » Voilà ce que m'écrivait Böhmer, le 5 mai 1854, en réponse à une lettre où je lui faisais part de l'intention où j'étais de prendre pour objet principal des travaux de toute ma vie l'histoire du peuple allemand Lorsque je lui présentai plus tard le plan de mon livre, lui indiquant la place particulière que j'entendais y faire à l'histoire de la civilisation, et comment, avec une prédilection marquée, je comptais mettre cette histoire sur le premier plan, Böhmer m'approuva pleinement. « Je tiens pour certain », me dit-il, « qu'à notre époque il est très-nécessaire d'insister sur ce point plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Les études modernes doivent être dirigées dans ce sens. Mais, à mon avis, il faut avoir grand soin de tenir tout ce qui se rapporte à la civilisation dans un certain isolement de l'histoire proprement dite, c'est-à-dire du récit des événements politiques. »

Lorsque je vins me fixer à Francfort, dans l'automne de 1854, je commençai, sous les yeux et la direction de Böhmer, à faire des recherches sur la période dont les *Registres des empereurs* retracent les faits. Mais à partir de 1857 je me livrai presque exclusivement à l'étude des documents concernant l'histoire d'Allemagne à partir de la fin du quinzième siècle, et je restreignis mon plan à cette proportion. Mes recherches dans les archives de Francfort m'enrichirent de précieux trésors d'informations. Böhmer, dès 1836, m'avait signalé leur importance capitale au point de vue de l'histoire du moyen âge à son déclin. De 1863 à 1873, je fis paraître successivement deux volumes contenant les correspondances politiques conservées dans les archives de Francfort, et se rapportant à la période qui s'étend du règne de Venceslas à la mort de Maximilien Ier. Je les fis suivre de chartes, d'actes officiels ayant trait à la même époque. De 1873 à 1878, je donnai d'importants extraits des principaux documents historiques concernant l'espace de temps qui sépare la Réforme de la guerre de Trente ans. Je consultai aussi les archives, alors ouvertes au public, de Trèves et de Mayence; puis celles de Lucerne, de Zurich, de Wertheim, etc. Enfin, je mis à profit, dans les archives du Vatican, les renseignements si nombreux sur la guerre de Trente ans renfermés dans les pièces diplomatiques de la nonciature. Ainsi que je l'ai dit dans la préface de la quatrième édition de cet ouvrage, j'ai rassemblé pour les trois prochains volumes de mon ouvrage, qui doit en avoir six, des matériaux et dossiers d'archives extraits de plus de trois cents volumes in-folio. Beaucoup de ces matériaux ont déjà été utilisés dans mon second volume, paru au mois d'octobre dernier.

Si, dès le début de mon travail, j'avais été frappé de la nécessité de mettre en relief plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'histoire de la civilisation; si j'avais résolu de mettre au second rang dans mon ouvrage ce qu'on est convenu d'appeler les événements importants, les actions d'éclat, c'est-à-dire les guerres et les batailles, et de concentrer tout l'intérêt historique sur le peuple allemand étudié dans ses états variés, dans ses destinées diverses, cette méthode me parut surtout nécessaire à suivre pour l'histoire du moyen âge à son déclin.

Il existe en effet un grand nombre de travaux isolés, de dissertations, de monographies séparées sur la vie intellectuelle et l'économie politique de l'Allemagne pendant cette période de notre histoire nationale. Presque tous ces essais sont dus à des érudits protestants pleins de savoir et d'impartialité. Mais ce que nous ne possédions pas encore, c'est un ouvrage complet, résumant dans un seul ensemble tant d'études particulières. Or, un tel livre me paraît indispensable à l'appréciation juste et indépendante de la fin du moyen âge. J'ai donc cherché à fondre dans un aperçu général les études partielles déjà connues du public sur l'éducation populaire, l'instruction religieuse, les sciences et les arts, les conditions de l'économie rurale, les métiers, les classes ouvrières, le commerce, l'économie politique à la fin du quinzième siècle, et j'ai complété autant que possible cet aperçu en y ajoutant le fruit de mes recherches personnelles et surtout de nombreuses citations empruntées à des documents précieux jusqu'ici laissés dans l'ombre ou négligés. Le résultat que j'ai ainsi obtenu ne correspond certainement pas aux idées généralement adoptées sur cette époque si décriée, et mon livre a excité de l'étonnement chez beaucoup de mes lecteurs. J'avoue sincèrement que, pendant les longues années consacrées à cette étude, j'ai bien souvent éprouvé la même surprise. Je me suis efforcé d'exposer avec simplicité la vérité historique telle que j'ai pu la saisir en puisant aux sources mêmes de l'histoire. Je me sens indépendant de toute autre « tendance ».

Le grand fait historique de la révolution du seizième siècle ne s'est pas accompli seulement sur le terrain ecclésiastique et religieux : il s'est produit d'une manière peut-être encore plus directe dans le domaine économique, judiciaire et social. Plus, dans le cours de mes études, ce fait s'imposait à ma conviction, plus aussi je m'attachais à l'analyse scrupuleuse des événements qui préparèrent cette révolution, et entraînèrent peu à peu la chute de l'ordre social du moyen âge, fondé tout entier sur la doctrine de l'efficacité des bonnes œuvres pour le salut.

Il fallait avant tout tenir compte de l'influence fatale (si sensible dès la fin du quinzième siècle) exercée en Allemagne par l'adoption du droit romain, droit transplanté d'une terre étrangère et

païenne sur un sol chrétien. Le Code Justinien était absolument opposé dans ses principes à la jurisprudence, à l'économie politique, à tout l'ensemble, en un mot, de l'organisation de la société chrétienne germanique au moyen âge. Il rompait les liens intimes, l'heureuse harmonie qui avaient uni jusque-là les forces religieuses, sociales et politiques de notre pays. Ce contraste entre le nouveau droit et l'ancien ordre de choses devait être clairement exposé. Aussi en ai-je fait le sujet d'une étude spéciale, convaincu que j'étais de l'importance de la question. Le droit romain, en effet, contenait en germe le dogme de l'omnipotence des princes, plaie dévorante qui mit longtemps obstacle au développement de la civilisation, et commença d'exercer sa funeste influence bien avant qu'éclatât la révolution du seizième siècle.

La rapidité avec laquelle cet ouvrage s'est répandu (à ce point que dès le printemps de 1876 une sixième édition était devenue nécessaire) prouve avec évidence l'intérêt vif et général qui s'attache aux sujets que j'y ai traités. Une étude encore plus approfondie sur cette époque serait aussi intéressante qu'elle est souhaitable. Je renouvelle donc ici l'expression de l'ardent désir que j'éprouve de voir mes recherches complétées, corrigées s'il y a lieu, et discutées à fond, quand l'importance des questions soulevées semblera le réclamer.

Jean Janssen.

8 décembre 1877.

INTRODUCTION

L'*Histoire du peuple allemand* de Janssen, dont une main aussi habile que dévouée offre la traduction au public français, est certainement l'une des œuvres savantes les plus originales qui aient paru en Allemagne dans ces dernières années.

Ce n'est pas l'histoire politique, ce n'est pas même l'histoire religieuse que l'écrivain catholique a entrepris de raconter; c'est la vie même du peuple allemand, telle qu'elle était au siècle qui a précédé la Réforme, et telle qu'elle est devenue au milieu des luttes intestines et des bouleversements qui l'ont suivie, dont il nous retrace le tableau. Un lecteur français donnerait volontiers pour épigraphe à ce travail ces paroles célèbres de la Bruyère : « Ce sont les faits qui louent, et la manière de les raconter. »

Mais les faits distribuent le blâme aussi bien que l'éloge, et de là les orages que le livre de Janssen a soulevés. L'apologie de la civilisation catholique, telle qu'elle ressort de ses premiers volumes, a pour conséquence fatale de faire envisager dans la Réforme non-seulement une immense perturbation de toutes les relations religieuses et sociales, mais encore un abaissement du niveau intellectuel aussi bien que des mœurs, une diminution du bien-être général, un appauvrissement de tous, aussi bien de ceux qui répandaient des bienfaits que de ceux qui étaient appelés à les recevoir. Or, la Réforme est considérée par une grande partie des Allemands comme le point de départ d'une rénovation. Des générations entières sont élevées, depuis les premiers enseignements qui s'adressent à l'enfance jusqu'aux leçons les plus érudites des professeurs des universités, dans cette idée que la vie intellectuelle et morale du peuple allemand date de la grande révolution religieuse accomplie par Luther,

et que tous les progrès matériels et les développements de la civilisation ont été la conséquence de cette impulsion féconde imprimée à son peuple par le génie du grand réformateur.

On allègue à l'appui de cette thèse que les contrées protestantes de l'Allemagne ont eu pour ainsi dire jusqu'à nos jours le monopole de la gloire littéraire; que c'est dans les régions protestantes que se sont développées principalement la philosophie, l'histoire, les sciences, l'industrie même, tout ce qui a créé en un mot le prestige de l'Allemagne moderne. On ajoute, non sans orgueil, que seule une puissance protestante a pu reconstituer l'empire allemand et rendre à la patrie germanique son ancienne unité. Il y a donc, pour établir la supériorité du protestantisme sur le catholicisme au sein de l'Allemagne contemporaine, plus qu'une tradition, plus qu'une légende. Il y a un enseignement officiel, une constatation au moins apparente de faits indéniables, une sorte de statistique des productions intellectuelles et une énumération *rigoureuse* de leurs auteurs, en un mot toute une philosophie de l'histoire aboutissant à la glorification récente de la patrie allemande.

La Réforme est en Allemagne pour un très-grand nombre de chrétiens assez tièdes ce que la Révolution est en France pour une foule de bourgeois fort conservateurs. C'est un dogme, qui impose, il est vrai, peu d'observances à ses fidèles, mais auquel il est interdit de toucher. L'Allemagne date de la diète de Worms en 1521, comme la France date du 5 mai 1789. Ceux qui le répètent le plus haut seraient les plus embarrassés s'il s'agissait de le prouver; mais ils n'en tiennent que plus à leur opinion.

Enfin, dans cette question spéciale, tout ce que le protestantisme compte de croyants sincères ou de lutteurs ardents a pour appui, dans tous les rangs de la société, et même chez un grand nombre d'hommes nés catholiques, les adeptes de la libre pensée. L'antique édifice religieux élevé par l'Église au moyen âge reçut au temps de la Réforme un terrible assaut, dont les désastres sont loin d'être réparés. Que d'esprits qui tiendraient Luther et ses disciples pour les plus dangereux des fanatiques s'ils étaient obligés de se conformer à leurs doctrines, saluent dans les réformateurs des auxiliaires utiles! Les brèches que ces émancipateurs de la pensée

humaine pratiquèrent dans le vieil édifice catholique leur paraissent les passages providentiels par où la libre pensée devait faire irruption dans le monde. Ces pionniers inconscients croyaient naïvement n'ouvrir la voie qu'au véritable Évangile; ils ont frayé la route à la philosophie et affranchi l'humanité de la croyance à une révélation, Le culte de la Réforme correspond donc admirablement à ce singulier mélange de négation téméraire et de mysticisme nuageux qui est si souvent au fond de la pensée allemande. Heurter de front ce culte, c'était soulever contre soi une légion d'adversaires. Aussi les critiques, les accusations, les invectives elles-mêmes n'ont-elles pas manqué à l'auteur de l'*Histoire du peuple allemand.*

Apportait-il donc dans ce grand débat des assertions absolument nouvelles? L'Église n'est pas mieux justifiée par ses travaux qu'elle ne l'a été par les savants ouvrages de Voigt et de Hurter, ou par les études magistrales qu'au début de sa carrière, et au temps où rien ne faisait prévoir sa rupture avec Rome, Döllinger consacrait précisément à l'histoire de la Réforme. La guerre de Trente ans a été l'objet de savantes monographies dans lesquelles plus d'un fait travesti a été rectifié, et plus d'un personnage calomnié réhabilité d'une façon décisive. Il en est résulté souvent d'ardentes polémiques, comme celle dont la mémoire de Tilly, pour ne citer qu'un exemple, a été l'objet dans ces dernières années. Mais aucun livre n'a eu un pareil retentissement; aucun ouvrage n'a excité autant que le grand travail de Janssen de violentes tempêtes dans le monde ordinairement plus calme des journaux religieux et des revues savantes.

C'est que le livre de Janssen est pour la Réforme précisément ce que le livre de M. Taine est pour la Révolution française. L'attitude des deux écrivains est presque la même, quoique les deux hommes soient séparés par toute la distance qu'on peut mettre entre un libre penseur et un croyant. Le procédé est à coup sûr identique, et à la lecture des deux ouvrages, il est impossible à un lecteur clairvoyant de n'en être point frappé. Aux discussions théoriques sur la valeur de l'ancien régime et des temps nouveaux, M. Taine a substitué une immense enquête dans laquelle les documents originaux, juxtaposés en une puissante synthèse, doivent nous fournir, si tant est qu'on puisse y arriver jamais, les éléments d'une conclu-

sion définitive. Les procès-verbaux, les rapports, les pièces confidentielles nous montrent, à Paris et en province, la vie de la nation française pendant cette terrible période d'orage; de même qu'une enquête préalable, fondée sur la même méthode, nous a fait concevoir ce qu'était la vie nationale avant la période de crise, ce qui a préparé le conflit, ce qui l'a rendu inévitable.

Janssen ne procède pas autrement. La vie industrielle, sociale, religieuse, l'organisation des institutions de bienfaisance, les mœurs chrétiennes prises dans leurs détails les plus intimes, dans leur aspect tantôt naïf, tantôt pittoresque, voilà ce qu'il recherche dans le passé et ce qu'il met sous les yeux souvent avec un rare bonheur. Le tableau est très-évidemment à l'avantage du catholicisme. Ces institutions charitables, ces liens religieux des associations industrielles ou même des simples associations artistiques, ces rapports des apprentis, des ouvriers, des patrons, étaient l'œuvre de la plus vieille expérience en même temps que des intentions les plus bienfaisantes. La piété la plus sincère et la sagesse la plus éclairée y avaient collaboré pendant des siècles. Ces institutions avaient le défaut de tout ce que l'on constituait au moyen âge : elles prétendaient à une immobilité qui semblait exclure le progrès. Elles n'en étaient pas moins la condition de tout le bien qui s'opérait alors dans les relations sociales. Elles furent attaquées, bouleversées inconsidérément, comme tant de choses le furent chez nous au moment de la Révolution française. Les réformateurs qui déchaînèrent l'orage ont plus d'un trait de ressemblance avec les philosophes qui, chez nous, poussèrent au renversement du vieil édifice social. Ce fut pour des questions abstraites, pour des principes souvent contestables, qu'ils jetèrent dans la masse ces grands mots toujours si populaires de réforme, de réorganisation. La multitude, au seizième siècle en Allemagne, comme à la fin du dix-huitième en France, vit surtout dans ce mouvement une occasion de porter remède à tel ou tel abus dont elle ressentait, dans son humble sphère, l'inconvénient immédiat. Personne au début, en 1517 ou même en 1521, ne veut changer l'ensemble de la religion; pas plus qu'en 1789 on ne songe à changer en France la forme du gouvernement. Chacun attaque isolément telle pierre de la vieille construc-

tion qu'il veut changer pour rendre l'édifice plus solide ou plus commode, sans se douter que le mur, attaqué de tous côtés à la fois, va s'écrouler et joncher au loin le sol de ses débris.

Plus heureuse que la société civile d'avant 1789, la société religieuse conserva en quelques points comme des places de sûreté où elle put profiter des terribles leçons de l'expérience, sans voir les conditions de sa vie complétement bouleversées. Les pays où la Réforme triomphe voient au contraire la ruine de la plupart des institutions qui avaient grandi à l'ombre du catholicisme et dont la religion était l'élément organisateur. Il y a là un terrible interrègne dont Janssen constate les effets, exactement comme, dans les livres de M. Taine, nous voyons l'anarchie se substituer à l'ordre et accumuler, pendant la période néfaste de la Terreur, les désastres et les ruines. Janssen attaque la légende de la réformation, comme M. Taine attaque celle de la Révolution française. Une foule de petits faits, avec leur impitoyable exactitude, opposent une négation décisive à cette glorification exagérée d'un mouvement national. La violence et le désordre apparaissent là où l'on ne supposait que l'irrésistible courant de l'opinion. Dans les deux cas, les deux ouvrages se heurtent aux mêmes préjugés : ils rencontrent les mêmes partis pris qui aiment mieux tout absoudre dans la révolution politique ou religieuse du seizième ou du dix-huitième siècle que de faire à l'ancien régime monarchique ou à la doctrine catholique leur place légitime dans les origines des progrès contemporains.

Le mérite des deux écrivains sera d'avoir marqué une phase nouvelle, imposé un changement de méthode plutôt que d'avoir clos le débat; car le grand procès de la Réforme, pas plus que celui de la Révolution française, ne peut encore être de nos jours l'objet d'un arrêt sans appel. Tout jugement rendu par un historien soulèvera parmi les parties intéressées des protestations sans nombre et des récriminations passionnées. Nous pouvons aisément nous le figurer par l'animosité sourde qui accueille chaque nouveau volume de M. Taine. Quel grief irrémissible en effet que d'avoir porté la main sur cette légende de la Révolution française; que d'avoir montré l'ignorance, l'erreur, les mille indécisions d'une pensée qui n'est point sûre d'elle-même, les hasards des événements et les résultats

imprévus de mille aventures, là où une opinion préconçue voulait admirer une doctrine, là où une véritable superstition vénérait des héros et saluait en eux les défenseurs de la justice, les régénérateurs du monde moderne et presque les apôtres d'une religion nouvelle! Cependant, une objection, une seule, n'a pu être faite à M. Taine par ses adversaires. En vertu d'une singulière ironie de la fortune, ce contempteur de la vieille tradition jacobine ne saurait être accusé de fanatisme religieux; sa vie tout entière témoigne de sa profonde indifférence à l'égard de toute religion positive. Pour Janssen, au contraire, l'ardeur de ses convictions catholiques amenait tout naturellement sur les lèvres de ses contradicteurs cette accusation de fanatisme si voisine de l'imputation de mauvaise foi. Dans les innombrables documents que met à la disposition de l'historien cette recherche des détails intimes de la vie d'un peuple pendant une longue période, le choix des textes et la façon de les grouper ont une importance capitale. On reproche à Janssen comme à M. Taine d'avoir inconsciemment omis ceux qui ne pouvaient prendre place dans un réquisitoire. Une tendance fort naturelle a fait que les deux écrivains, pour contre-balancer d'éternelles apologies dont ils voyaient mieux que personne les côtés faibles, ont développé davantage l'acte d'accusation. De là des récriminations amères auxquelles les colères religieuses et politiques, en France comme en Allemagne, ont ajouté toute l'âpreté qui résulte d'habitudes d'esprit invétérées et fortifiées par la passion.

M. Taine a, jusqu'ici du moins, dédaigné de répondre à ses contradicteurs. Janssen a relevé le gant, et, dans une série de lettres écrites avec une vivacité qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence, il a cité, discuté, réfuté la plupart des arguments de ses adversaires[1]. Ces lettres ont leur place marquée à côté de son grand ouvrage parmi les productions les plus remarquables de la critique allemande contemporaine. On y entend retentir partout l'accent indigné de l'honnête homme, révolté qu'on ait pu suspecter sa bonne foi. Les contradictions de ses adversaires y sont relevées avec finesse. Les nuances infinies du protestantisme allemand favorisent ceux qui

[1] *An meine Kritiker*, et la suite de la polémique intitulée : *Zweites Wort an meine Kritiker*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1 vol. in-8, 1884.

le combattent en leur permettant d'invoquer contre lui des principes souvent fort opposés : Janssen attaque en détail cette armée si nombreuse, et profite avec habileté de tout ce qui sépare entre eux ses adversaires pour les vaincre isolément.

Le ton de sa polémique ne dégénère jamais en invectives ; nouvel avantage qu'il a sur plus d'un contradicteur dont les reproches touchent souvent à la violence ou à la grossièreté. On sent que ce domaine de la critique protestante est pour lui comme un pays dont il ne saurait sans doute faire ni surtout conserver la conquête, mais où il marche en vainqueur sans que personne, au moment du combat, puisse lui opposer une résistance sérieuse.

Deux grands faits, aux yeux de tout lecteur impartial, semblent cependant se dégager d'une manière évidente de cette prodigieuse accumulation de preuves.

Le premier, c'est que la situation du peuple allemand, avant la Réforme, était loin d'être aussi malheureuse qu'on le suppose et qu'on le répète généralement. Sans doute le quinzième siècle est une période troublée. L'antique organisation du moyen âge ne correspond plus aux besoins d'une société nouvelle, et, comme dans tous les siècles de transition, on sent je ne sais quel malaise agiter sourdement tout le corps social. Les plus hauts dignitaires du clergé, recrutés, souvent sans vocation, dans les familles princières qui disposent des bénéfices, donnent parfois l'exemple de la plus triste inconduite, et le règne de Maximilien n'est que la succession des efforts impuissants du pouvoir pour maintenir au sein de l'empire un peu d'ordre et de paix. On a souvent insisté sur les malheurs de cette période, et dans le domaine de la littérature Gœthe les a en quelque sorte gravés dans la mémoire de toute l'Allemagne en les dépeignant dans son *Gœtz de Berlichingen*.

Pourtant le livre de Janssen prouve que, pour justifier la Réforme, on s'est attaché surtout à montrer les ombres du tableau. Dans cette période proclamée néfaste, les universités et les hautes écoles se créent de toutes parts ; les études y sont florissantes ; ce qui prouve que les savants et leurs élèves y ont quelque sécurité et quelque bien-être. La richesse se développe dans les villes ; les goûts artistiques se répandent jusque dans les corporations ouvrières, signe

incontestable d'une aisance relative, d'une existence où les besoins les plus urgents de la vie sont facilement satisfaits. Les relations commerciales s'étendent, en dépit des guerres privées et des hostilités seigneuriales. L'examen scrupuleux des institutions de bienfaisance nous montre le clergé inférieur et les Ordres religieux dévoués à leur tâche, attentifs à secourir toutes les misères; et si les maux du temps sont incontestablement nombreux, une charité non moins industrieuse que prévoyante s'applique de toutes parts à les guérir.

Il en est donc de ces misères antérieures à la Réforme comme de l'esclavage prétendu des classes inférieures avant la Révolution française. Il ne faut pas nier des maux souvent fort réels, ni réhabiliter sans restrictions une société qui eut ses imperfections et ses vices; mais il n'en est pas moins vrai que la plupart des écrivains, pour le besoin de leur thèse, se sont plu à assombrir le tableau. Il n'en est pas moins incontestable que, dans les deux cas, le premier effet de la prétendue régénération a été d'aggraver la misère, et que dans la France de la Convention et du Directoire, comme dans l'Allemagne du seizième siècle, les faibles et les pauvres, pendant qu'on leur répétait à grand fracas qu'ils étaient affranchis, ont dû regretter amèrement les jours de l'ancienne servitude.

Le second fait, qui va en quelque sorte découler du premier, c'est un jugement bien différent porté sur les calamités des luttes religieuses et particulièrement de la guerre de Trente ans.

L'Allemagne, en 1648, était tombée à un degré de détresse tel que rarement une nation peut trouver dans son histoire un âge aussi malheureux. En décrivant les horreurs commises dans tout le pays par la soldatesque, les villes ruinées, les contrées dépeuplées et incultes, il est presque de tradition d'en accuser surtout les princes catholiques, de mettre à leur charge l'envahissement de l'Allemagne par les armées étrangères, et de rendre en quelque sorte l'Église responsable de ces longs désastres qu'un siècle suffit à peine à réparer.

Les armées catholiques eurent évidemment leur part dans ces ravages; les armées protestantes furent leurs très-dignes émules, toutes les fois qu'il s'agit de rançonner ou de piller les habitants; enfin la palme du brigandage appartint évidemment à ces bandes

sans foi ni loi, qui passaient indifféremment d'un camp à l'autre, allant au chef qui offrait la plus forte solde et qui assurait au pillage la plus large impunité. Tout cela est indéniable. Mais si l'Allemagne souffrit tellement de ces excès; si, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, la famine, la dépopulation, la misère sous toutes ses formes les plus affreuses, firent de certaines parties de l'Allemagne de véritables déserts, n'est-ce point parce que toutes les institutions charitables qui auraient pu atténuer quelques-uns de ces maux avaient été bouleversées ou anéanties? La Réforme, en portant le trouble dans toute l'organisation de l'antique charité catholique, et en provoquant dans toute l'Allemagne des désordres, des luttes ou des guerres, agit comme le ferait une sorte de génie destructeur qui, avant de semer une épidémie, disperserait les médecins et anéantirait les remèdes.

Les pays catholiques furent incontestablement les plus épargnés dans cette atroce répartition des calamités publiques, et, au point de vue économique, ils furent ceux qui retrouvèrent le plus tôt un peu de calme, d'aisance et de prospérité.

Les conclusions philosophiques du livre de Janssen ne sont point encore formulées. Ne peut-on cependant les pressentir? L'esprit allemand, avec son singulier mélange de tendances mystiques et de scepticisme, avec ses facultés critiques unies cependant aux plus nobles instincts poétiques, à la prédominance si fréquente du sentiment et de la rêverie, n'avait-il pas, plus que tout autre, besoin d'une doctrine qui le retînt dans de justes bornes et qui le préservât de périlleux écarts?

La doctrine catholique, avec la largeur de sa théologie, avec cette sagesse qui laisse un champ si vaste aux opinions humaines, tout en fixant aux systèmes des limites qu'ils ne doivent pas franchir, ne convenait-elle pas mieux à la pensée allemande que cet esprit d'exégèse téméraire qui, après s'être appliqué aux textes de l'Écriture sainte, a envahi le domaine universel de la science? La négation a ébranlé partout les bases de la certitude et donné ce spectacle étrange d'une érudition colossale qui, dans tous les ordres de connaissances, accumule les notions les plus laborieusement acquises pour en contester ensuite la valeur ou en nier l'authenticité.

A cette conclusion, la critique protestante et rationaliste répondra sans doute en répétant cette même imposante nomenclature des écrivains, des penseurs et des savants allemands dont la majorité appartient jusqu'à nos jours aux fractions protestantes du pays. Janssen pourra répliquer, soit en montrant les fatales conséquences des systèmes conçus par la philosophie allemande, soit en prouvant que, dans la période contemporaine, les pays catholiques sont en voie d'ascension évidente. Quelle que soit l'issue présente de ce débat, la postérité y interviendra d'une manière indubitable, en inscrivant Janssen parmi les grands historiens de notre siècle, et en donnant à ce penseur, non moins profond que courageux et sincère, une place éminente parmi ses contemporains.

G. A. Heinrich,
Doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ALLEMAGNE AU SORTIR DU MOYEN AGE

La découverte de l'imprimerie donne l'essor à la vie de la pensée. — Influence du cardinal Nicolas de Cusa; ses réformes dans le domaine religieux; il relève les études théologiques et philosophiques, et l'enseignement des sciences exactes, 1-4. — Caractères de la nouvelle ère de progrès. — Le mouvement fécond qui se produit est étroitement associé à la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres, 4-6.

LIVRE PREMIER

L'INSTRUCTION POPULAIRE ET LA SCIENCE

CHAPITRE PREMIER

DIFFUSION DE L'IMPRIMERIE

Jugements des contemporains sur la nouvelle découverte. — L'Allemagne voit se multiplier les foyers de la science et de la vie intellectuelle, 7-9. — Les Allemands propagent dans toute l'Europe la nouvelle invention. — Buts principaux qu'on se proposait d'atteindre par son moyen. — Part qui revient au clergé dans les premiers progrès de l'imprimerie, 9-12. — La librairie continue le commerce déjà existant des manuscrits et lui donne un grande extension. — Commerce par voie d'échanges. — Diffusion des livres allemands dans toute l'Europe. — Ateliers de Koburger à Nuremberg. — Le libraire Franz Birckmann, 10-14. — Premiers produits bibliographiques. — Éditions de la Bible. — Éditions des Pères de l'Église, des écrivains scolastiques et des auteurs classiques de l'antiquité. — Publications populaires, 14-17. — Évaluation des tirages. — Grand nombre des éditions, 17-18.

CHAPITRE II

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DU PEUPLE

I. Le clergé s'emploie activement à la propagation de l'instruction parmi le peuple. — Enseignement de l'Église touchant les devoirs des enfants envers leurs maîtres. — Les instituteurs, exhortés à seconder les efforts du clergé, 19-20. — Nombreux témoignages attestant le grand nombre d'écoliers qui fréquentent les écoles de lecture et d'écriture. — Position considérée des instituteurs. — Leurs émoluments évalués d'après la valeur de l'argent au quinzième siècle, 20-23.

II. L'éducation au foyer domestique. — La famille chrétienne, 23-26.

III. L'enseignement religieux par la prédication. — En quelle estime l'Église tenait la prédication, 26-28. — Combien les sermons étaient alors assidûment suivis. — Fondations de chaires dans les grandes et petites villes, et jusque dans les villages, 29-30. — Nombreux sermonnaires et répertoires à l'usage

des prédicateurs. — Sujets ordinaires des prédications dans les villes et dans les villages.

IV. Autres modes d'instruction religieuse : catéchismes en images. — Enseignement du catéchisme. — Tableaux des dix commandements, 32-34. — Le catéchisme de Dederich Cölde, le plus ancien des catéchismes allemands. — Doctrine sur la nécessité de la foi pour le salut, 34-35. — Autres catéchismes. — Le salut des hommes uniquement attribué aux mérites de la passion de Jésus-Christ. — *Trésor des richesses du salut*, 35-37. — Doctrine sur les saints et sur les indulgences, 37-40. — Examens de conscience, livres de prières et d'édification, 40-41. — Livre d'examens de conscience de Jean Wolff. — Explication du quatrième commandement. — Doctrine sur la contrition et sur la justification, 41-43. — Les *Plenaries*. — Leur vaste diffusion, 43-44. — Appréciation générale de l'enseignement religieux à cette époque. — Sa parfaite orthodoxie et pureté, 44-45.

V. Traduction de la Bible en allemand. — But que les traducteurs se proposaient d'atteindre. — Comment les traducteurs et les écrivains ascétiques entendaient la lecture de la Bible en langue vulgaire. — Vaste diffusion des Bibles allemandes, 45-48.

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET L'ANCIEN HUMANISME

I. Écoles des Frères de la vie commune. — Leurs nombreux élèves, 49. — Les papes favorisent leurs écoles, 50. — Thomas à Kempis, l'un des premiers promoteurs des études classiques en Allemagne. — Caractère de l'ancien humanisme, sorti de l'école scolastique. — Combien il diffère par son esprit de l'humanisme du siècle suivant, 50-52. — Rodolphe Agricola; services rendus par lui aux études classiques. — Rapprochement entre Agricola et Pétrarque, 52-54.

II. Alexandre Hégius, pédagogue, 54-55. — Autres pédagogues westphaliens. — Leur éloge. — Rodolphe de Langen. — Jean Murmellius, 55-57. — Écoles rhénanes. — Enseignement du grec. — Méthodes d'enseignement. — Éducation. — Vie scolaire, 57-61.

III. Jacques Wimpheling, « instituteur de l'Allemagne ». — Action qu'il a exercée sur son temps. — Ses ouvrages pédagogiques font époque. — Principes fondamentaux de la pédagogie de son temps, 61-64. — Jean Cochläus à Nuremberg, 64. — Administration des écoles urbaines. — Fondations pieuses en faveur des écoles. — Bibliothèques fondées par la bourgeoisie et le clergé, 64-65. — Femmes de lettres du pays rhénan et du sud de l'Allemagne. — Charité Pirkheimer, 65-68.

CHAPITRE IV

LES UNIVERSITÉS ET LES AUTRES CENTRES INTELLECTUELS

I. Universités anciennes et nouvelles. — Leur objet. — Alliance de la foi et de la science. — Citations empruntées aux lettres de fondation des Universités, 69-70. — Le clergé, et surtout les papes, soutiennent les Universités par leurs dons, et leur accordent une protection spéciale, 70-72. — Principaux avantages de ces institutions. — Comment elles étaient constituées. — Leur caractère international, 72-75. — Grand nombre des étudiants, 75. — Animation, élan de la vie intellectuelle à cette époque. — Le duché de Brandebourg reste seul étranger au mouvement général, 75-76.

II. *Université de Cologne*. — Humanistes : Barthélemi de Cologne et Ortwin Gratius, 76-78. — Werner Rolewinck, prieur des Chartreux. — Ses ouvrages. — Vie intellectuelle à la Chartreuse de Cologne, 78-80.

III. *Université d'Heidelberg*. — Jean Dalberg, évêque de Worms, qui en est élu chancelier, lui imprime un remarquable élan. — Bibliothèque de Dalberg, 81-83. — L'humaniste Jean Reuchlin. — Il relève à Heidelberg les études classiques. — Il ouvre une voie nouvelle à l'enseignement de l'hébreu, 83-85. —

Autres savants professeurs d'Heidelberg, 85-86. — Société littéraire du Rhin, son but et son extension. — Correspondances échangées entre les savants, 86.

IV. L'abbé de Sponheim, Jean Trithème, et la vie intellectuelle à Heidelberg. — Trithème, le plus grand historien de son siècle. — Sa magnifique bibliothèque à l'abbaye de Sponheim, 87-89. — Ses travaux, ses nombreux écrits. — Comment il envisageait l'étude de la Bible et des Pères de l'Église, la scolastique et les sciences naturelles, 89-92. — Ses écrits littéraires et historiques. — Son ardent patriotisme. — Influence qu'il exerce sur la jeunesse. — Comment il comprenait l'étude des auteurs de l'antiquité. — Trithème, jugé par son élève et continuateur Jean Butzbach. — *Histoire littéraire* de Butzbach, 92-95.

V. *Université de Fribourg en Brisgau.* — Ulrich Zasius, initiateur éminent dans la science du droit. — Ses travaux scientifiques, son caractère. — Jugement porté sur lui par Érasme, 95-97. — Grégoire Reisch, philosophe, cosmographe et mathématicien. — L'Allemagne lui doit sa première encyclopédie philosophique. — Son élève Martin Waldseemüller et ses travaux, 97-98.

VI. *Université de Bâle.* — Heynlin von Stein, écrivain scolastique; son influence et ses écrits; ses amis. — Jugement porté sur lui par Wimpheling, 98-100. — Sébastien Brant, professeur et écrivain. — Sa foi profonde, 100-101.

VII. Savants amis d'Heynlin von Stein. — Geiler de Kaisersberg et le cercle de ses amis à Strasbourg, 101-103. — Wimpheling et Brant fondent à Strasbourg une société savante, et préparent une collection complète de sources historiques relatives à l'histoire du Haut-Rhin. — Autres travaux historiques à Strasbourg. — *Histoire d'Allemagne* de Wimpheling. — Geiler et Brant cherchent à réveiller le patriotisme chez les princes allemands et dans les diverses classes sociales, 104-106. — L'humanisme à Strasbourg, 106. — Ouvrages de Geiler de Kaisersberg, action qu'il exerce par ses prédications. — Jugement porté sur lui par Brant, 106-108.

VIII. *Université de Tubingue* et sa période d'éclat. — Conrad Summenhart et Gabriel Biel, scolastiques et économistes. — Biel blâme avec courage la manière dont les princes exploitent le peuple, 108-110.

IX. *Université d'Ingolstadt,* l'un des établissements enseignants les plus remarquables de l'Allemagne d'alors. — L'humaniste Jacques Locher. — Jean Eck et son influence sur la science de son temps, 110-111.

X. *La ville libre de Nuremberg*, son importance au point de vue intellectuel, 111. — Jean Müller, surnommé Régiomontan, réformateur de l'astronomie et des mathématiques; ses relations avec Georges Peuerbach. — Sa vie et ses travaux. — Il fonde la trigonométrie moderne. — Ses recherches, ses découvertes, ses innovations scientifiques à Nuremberg. — Il rattache l'astronomie allemande à la nautique espagnole, et contribue dans une large mesure aux découvertes des grands navigateurs de son temps, Christophe Colomb, Vasco de Gama, etc., 111-115. — Son élève Martin Behaim, cosmographe et navigateur, 115. — Régiomontan à Rome, 115-116. — Coup d'œil sur l'ensemble de ses travaux. — Son influence intellectuelle à Nuremberg. — L'humaniste Willibald Pirkheimer, son caractère et ses travaux, 116-118.

XI. Conrad Peutinger, ami de Willibald Pirkheimer. — Action qu'il exerce à Augsbourg. — Ses rapports avec l'empereur Maximilien. — Société littéraire d'Augsbourg. — Collections d'antiquités de Peutinger; ses écrits; Peutinger, l'un des fondateurs de l'investigation historique fondée sur la science. — Maximilien seconde ses efforts, 118-121.

XII. *L'empereur Maximilien, protecteur de la science et des arts,* favorise particulièrement les études historiques et littéraires se rapportant à l'histoire de l'Allemagne. — Divers jugements portés par les savants contemporains sur Maximilien, 121-124. — Les écrits de l'Empereur : le *Weisskunig* et le *Theuerdank*, 124-125. — Relations de Maximilien avec les savants. — Maximilien et l'Université de Vienne, 125.

XIII. *L'Université de Vienne.* — Illustres mathématiciens et astronomes de cette Université. — Peuerbach et Régiomontan étendent au loin sa réputation. —

Ces grands hommes donnent aussi l'élan aux études classiques, 125-126. — Conrad Celtes. — Son influence. — Ses travaux comme écrivain et comme professeur, 126-127. — Le collége des « poëtes » et la Société savante du Danube, 127. — Age d'or de l'Université de Vienne, 127-128. — Maximilien, protecteur de l'art allemand.

LIVRE II

L'ART ET LA VIE POPULAIRE

INTRODUCTION

On apprend à connaître un peuple en étudiant les chefs-d'œuvre artistiques qu'il a produits. — L'art à la fin du moyen âge, 129. — Il sert les vues de la religion. — Étroite union des arts à cette époque. — Les artistes puisaient l'inspiration dans leur patriotisme. — Monuments qui nous permettent d'apprécier l'art du quinzième siècle en Allemagne.

CHAPITRE PREMIER

L'ARCHITECTURE

L'architecture, centre des beaux-arts. — Caractères de l'architecture germanique chrétienne, 132-133. — Organisation corporative des ouvriers et des artistes, 133. — Confrérie générale de la maçonnerie allemande. — Ateliers de construction. — Les ateliers de construction faisaient partie des institutions populaires, 133-134. — Théorie. — Premiers écrits théoriques, 134-135. — L'architecture germanique chrétienne se propage dans toute l'Europe. — Caractère du style gothique de la dernière époque, 135-136.

I. L'Allemagne se couvre d'édifices religieux. L'essor de l'art religieux va de pair avec les progrès de la science. — Liste des monuments religieux les plus remarquables de cette période. — Ils témoignent de la vitalité et de la puissance de l'Église, 136-141. — Dans quel esprit et par quels moyens les édifices religieux s'élèvent. — Églises de Xanten, de Francfort, d'Ulm, etc., 141-143.

II. Architecture civile. — Son remarquable développement. — Les dessins de Mérian, 143-144.

CHAPITRE II

SCULPTURE ET PEINTURE

Étroits rapports de la sculpture et de la peinture avec l'architecture. — La sculpture et la peinture, au service de la religion et de l'Église. — Les églises du moyen âge, semblables à des expositions monumentales où l'histoire biblique se déroule à l'aise. Elles sont comme des musées permanents où le peuple est initié aux arts, 145. — La sculpture et la peinture ennoblissent aussi la vie publique et domestique. — Les rues des grandes villes ressemblaient à d'immenses Chroniques illustrées. — Caractère essentiellement national des chefs-d'œuvre de cette époque. — Corporations d'artistes. — Travaux exécutés à Calcar, petite ville des pays rhénans, 147-152.

Orfèvres et sculpteurs, et les différentes branches de leur art. — Ouvrages d'or et d'argent. — Villes où florissaient davantage les corporations d'orfèvres. — Inventaires de quelques trésors de sacristie, 152-154. — L'art de couler en bronze; fondeurs de Nuremberg; éloge qu'en fait Hans Rosenplüt. — Le fondeur Pierre Fischer et ses chefs-d'œuvre. — Le tombeau de saint Sébald. — Sébastien Lindenast. — Fonderies du nord de l'Allemagne. — Fonderies de cloches, 154-157. — Sculpteurs sur pierre et sur bois. — Adam Krafft, de Nuremberg. — Son chemin de croix. — Tabernacle de la cathédrale d'Ulm, 157-159. — Tilmann Riemenschneider à Würzbourg et Veit Stoss à Cracovie

et à Nuremberg, 159-160. — Admirables sculptures exécutées dans les petites villes et même dans les villages. — Stalles de chœurs de Georges Syrlim, dans la cathédrale d'Ulm, 160.

Peinture. — I. Les frères Van Eyck. — L'École flamande et l'École de Cologne. — Étienne Lochner. — Hans Memling. — Martin Schongauer, 161-163. — Caractère de la peinture allemande; ses diverses écoles. — Schongauer et ses élèves. — Dürer et Holbein le jeune élèvent la peinture allemande à son plus haut degré de gloire, 163-166.

II. Les parents d'Albert Dürer, d'après les renseignements fournis par Dürer lui-même. — Éducation de l'homme et de l'artiste. — Le foyer allemand, thème continuel de ses tableaux. — Influence de Dürer sur tous les arts plastiques de son époque. — Période d'éclat. — Dürer, par son génie, appartient au monde entier, 166-171.

III. La peinture sur verre. — Le Dominicain Jacques Griesinger. — Autres peintres verriers célèbres. — Chefs-d'œuvre de la peinture sur verre, tant dans les églises que dans les châteaux, hôtels de ville, etc., 171-173.

Miniature. — IV. Villes où elle était le plus cultivée. — Miniaturistes célèbres. — Miniaturistes dans les cloîtres, 171-175. — Broderie d'art. — Travaux de broderie exécutés par les femmes, 175-176.

CHAPITRE III

GRAVURE

L'invention de la gravure, aussi importante pour l'art que la découverte de l'imprimerie pour les lettres. — Premiers emplois de la gravure. — *Bibles des pauvres.* — L'imprimeur Koburger, de Nuremberg, fait faire un progrès considérable à l'art du graveur, 177-178. — Albert Dürer donne à l'art de la gravure sur bois une perfection qu'elle n'a pas dépassée depuis. Ses compositions les plus célèbres : les deux *Passions*, la *Vie de Notre-Dame*, 179-182. — La gravure sur cuivre, invention allemande. — Premiers graveurs. — Martin Schongauer.

Dürer : *Le chevalier, la mort et le démon, Saint Jérôme et la mélancolie.* Ces gravures font époque dans l'histoire de l'art et de la civilisation, 183-184. — Élèves de Dürer. — Lucas Cranach. — Décadence de l'art du quinzième siècle, 185-186.

CHAPITRE IV

I. Vie populaire d'après le témoignage des arts plastiques. — L'art, miroir fidèle de la vie allemande au quinzième siècle. — L'humour dans l'art, encouragé par l'Église. — Son but et son emploi. — Vignettes de Dürer pour le livre d'heures de Maximilien. — Représentations du démon, 186-190. — Les vices et les extravagances de l'époque ridiculisés. — Railleries sur les travers et les ridicules des villageois, 190-192. — Jeux et plaisirs populaires. — Danses, 192-193. — Richesse et variété de couleurs et de forme dans les costumes. — Coiffures. Chapeaux et bonnets. — Couleurs des vêtements dans la classe moyenne. — Le prolétariat des villes. — Costumes sévères des bourgeois, 193-199.

II. Le foyer allemand d'après l'art du quinzième siècle. — Le métier et l'art se complètent et se perfectionnent mutuellement, 199-200.

CHAPITRE V

LA MUSIQUE

Progrès de la musique à partir du milieu du quinzième siècle. — La véritable musique religieuse est en germe dans le chant grégorien. — La musique, comparée à l'architecture, 201-202.

I. Développement simultané de la musique dans l'Allemagne du Sud et dans les

Pays-Bas. — Le *Livre de chants de Lochamer*. — Jacques Obrecht († 1507) et Jean Ockenheim († 1515), ancêtres intellectuels de toutes les écoles de musique. — Autres célèbres compositeurs de l'époque et leurs œuvres les plus importantes. — Josquin de Prés. — Henri Isaac. — Louis Senfl. — Henri Finck. — Étienne Mahu, 202-205. — Musique profane. — Son caractère, 205-206.

II. Perfectionnement des instruments de musique : l'orgue. — Les Allemands, premiers facteurs d'orgues de l'Europe. — Invention de la pédale. — Célèbres facteurs d'orgues et organistes. — L'aveugle-né Nicolas Baumann, à Nuremberg († 1473). — Paul Hofheimer, organiste à la cour de l'empereur Maximilien. — Maître Arnold Schlick. — Violonistes et luthiers, 206-209.

III. Théoriciens. — Jean Goodendach. — Jean Färber. — Adam de Fulda. — Culture musicale dans les écoles. — Manuel de Jean Cochlæus, 209-210.

CHAPITRE VI

POÉSIE POPULAIRE

I. Décadence de la poésie populaire artistique au quinzième siècle. Cette décadence n'implique nullement l'épuisement de la veine poétique dans la nation. — Comment s'était produite la poésie artistique. — Raisons qu'on avait d'attendre un nouvel épanouissement de cette poésie. — Nouvelle poésie populaire. — Son caractère. — Sa diffusion, 211-213 — Chansons populaires. — Chants d'amour et de séparation. — Citations, 213-214. — Rapports étroits de la vie allemande avec la nature. — Chansons de buveurs. — Romances, ballades. — Chansons historiques et politiques. — Chansons contre les avocats, les Juifs et les chevaliers brigands. — Chansons satiriques. — Le lied, passionnément aimé du peuple, et pourquoi, 214-219.

II. Chants religieux et cantiques spirituels; ils se propagent en tous lieux. — La poésie lyrique, art essentiellement allemand. — Jean de Salzbourg. — Henri de Laufenberg, 219-221. — Le quinzième siècle, époque féconde pour le développement du chant religieux. — Recueil de chants d'Église et de cantiques. — Témoignage de Martin Luther. — Progrès de l'harmonie; développement par le contre-point de la phrase primitive. — Cantiques allemands. — Citations des textes, 221-222. — Beauté des cantiques allemands. — Cantiques en l'honneur du Sauveur, de la Sainte Vierge, 222-224. — Divers cantiques pieux. — Importance que l'Église attachait aux chants religieux, 224-225.

III. *Les Mystères*. — Leur origine et leur développement. — Leurs cycles divers — Mystères de Pâques. — Le Mystère de l'Antechrist, 225-229.

IV. Popularité des Mystères. — Dans quel sérieux esprit de foi ils étaient représentés. — Les représentations duraient souvent plusieurs jours, 230-232. — Caractère particulier des Mystères du Saint-Sacrement, 232. — Appareil scénique des Mystères. — Leur symbolisme. — En quoi ils rappellent souvent les productions des arts plastiques, 232-233. — Rôle du démon dans les Mystères. — Élément comique et satirique. — La foi et l'Église y sont partout respectées, 233-236. — Divertissements du carnaval, et particulièrement à Nuremberg, 236-237.

V. Comédies latines. — Décadence de l'art dramatique, 237-238.

CHAPITRE VII

POÉSIES MORALES ET POLITIQUES

Caractère et mérite de ces poésies. — La poésie didactique très-goûtée à cette époque. — Avertissements courageux adressés par les poëtes à la noblesse, aux courtisans, aux princes, au clergé, aux diverses classes sociales. — *La race welche*. — Le roman du Renard, 238-242. — *La Nef des fous*, de Sébastien Brant. — Influence extraordinaire de ce poëme. — Il est essentiellement religieux, 243-245.

CHAPITRE VIII

PROSE ET LITTÉRATURE POPULAIRES

I. La prose, aussi importante pour l'art que la poésie, 246. — Progrès imperceptibles et lents de la prose allemande pendant un long espace de temps, et son épanouissement au quinzième siècle. — Prose narrative. — Histoire, historiens. — Historiens populaires à Nuremberg. — *Chronique de Cologne.* — *Chronique autrichienne* de Jacques Unrest. — Caractère général des chroniques allemandes. — L'amour du pays en est l'âme, 246-251. — Vaste diffusion des livres populaires à cette époque.

II. Livres favoris du peuple. — Humour populaire. — *Le roi Salomon et Marcolphe.* — *Till Eulenspiegel,* 251-254.

III. Récits de voyages. — Itinéraires de pèlerinages. — La « sainte joie de voyager ». — *Voyage aux lieux saints* du barbier et joueur de luth Jost Artus. — *Voyage à Jérusalem,* de Bernard de Breidenbach. — Citation curieuse empruntée à la dédicace de ce livre, 254-257. — Traductions, romans, nouvelles. — Richesse d'invention. — Recueil de fables. — La prose dans les ouvrages scientifiques, 257-258.

IV. Philosophie, éloquence. — Geiler de Kaisersberg, 258-259.

V. Formation de la langue. L'« allemand vulgaire ». — Témoignage de Luther sur l'« allemand vulgaire » et la langue dont il s'est lui-même servi. — Excellence de la prose du quinzième siècle, 259-260.

ÉTAT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET POLITIQUE

DE L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE

LIVRE III

ÉCONOMIE SOCIALE

INTRODUCTION

Union et rapports mutuels de la vie intellectuelle et économique. — Branches diverses d'économie. — Équilibre entre les principaux groupes de travail, 260-261.

CHAPITRE PREMIER

VIE ET TRAVAUX DES AGRICULTEURS

I. Possession, partage et culture du sol. — Relations entre les seigneurs et les colons, 265-267. — Les biens des colons, possessions indépendantes. — Le servage, presque généralement aboli vers le milieu du quinzième siècle. — Colons héréditaires. — Droits et devoirs des seigneurs et des colons, 267-269.

II. *Les livres de sagesse.* — Redevances et corvées. — Redevances en nature et en argent. — Comment elles étaient prélevées, 270-276.

III. Établissements ruraux. — Droits au communal. — Droits de pâtis, droits forestiers. — Les colons et propriétaires des terrains communaux. — Droits au communal des paysans non propriétaires appelés « manants ». — Processions rurales pour l'inspection et la vérification des limites de propriété, 276-279. — Divers modes de construction en Franconie, en Souabe et en Saxe. — Enseignes attachées aux maisons. — Estime que le cultivateur faisait de son état, 279-280.

IV. Aménagement du sol. — Économie forestière et ses progrès, 280-282.

V. Le *Règlement* de Nicolas Engelmann, d'Erfurt, nous offre le fidèle tableau de la vie agraire au quinzième siècle. — Prière et travail, 283-290.

VI. Possessions foncières des villes. — Les villes, centres de culture et d'agronomie. — Bourgeois cultivateurs. — Place considérable que tenait l'agriculture dans beaucoup de grandes villes. — Forte consommation de viande. — Populations des villes. — Prix modique des céréales et de la viande de boucherie, 291-294. — Développement de la culture du lin et du chanvre. — Culture des jardins. — Soins extrêmes apportés à la culture de la vigne, 294-297.
VII. Littérature agricole et ses progrès, 297-298.
VIII. Renseignements sur l'état général de l'agriculture. — Le Rheingau et la Poméranie, 298-300.
IX. Bien-être des paysans dans les différentes contrées de l'Allemagne. — Luxe des habillements. — Nourriture abondante et recherchée, 300-302.
X. Heureuses conditions de vie des cultivateurs. — Les salaires des journaliers cultivateurs, appréciés d'après le prix des objets de première nécessité. — Alimentation. — La viande, nourriture quotidienne du peuple. — Salaires et nourriture des domestiques. — Salaires élevés des travailleurs, 303-308.

CHAPITRE II

VIE ET TRAVAUX DES ARTISANS

I. C'est à Charlemagne qu'on doit le premier essor de l'industrie. — Les abbayes et les évêques favorisent l'industrie. — Vie industrielle dans les villes, 309-310. — Origines des corporations. — Épanouissement des associations de métiers, 310-314. — Principal but des corporations. — Union de la vie du travail avec la religion et l'Église. — Obligations religieuses et morales des associés. — Le travail, manifestation de la personnalité, 314-318. — Les corporations, associations industrielles. — Les corporations, attentives aux intérêts des travailleurs comme à ceux des consommateurs, 318-322. — Les corporations, associations juridiques. — Union des corporations de mêmes métiers dans des villes différentes. — Leurs traditions et règlements finissent par former une sorte de droit commercial, commun à presque tous les territoires allemands, 322-324.
II. Associés du dehors, placés sous la protection des corporations. — Les apprentis, leur situation. — Apprentis et compagnons. — L'honneur professionnel dans les compagnonnages. — Considération dont jouissait le compagnon. — Le travail, parfois abandonné par les ouvriers lorsque l'honneur de la profession semblait être en jeu, ou par suite de mécontentements. — Divers exemples d'abandon du travail. — Comment se terminaient les différents entre les compagnons et les maîtres, 324-335. — Bonne situation matérielle des ouvriers, 335-336.
III. Bains pour les travailleurs, 337-338.
IV. L'indépendance professionnelle des ouvriers des divers métiers, protégée par l'association du travail et par la propriété inaliénable, 339.
V. Corporations minières. — L'exploitation des mines, industrie tout allemande. — Fécondité du sol. — Prodigieuses richesses de l'Allemagne en or et en argent, 341-344.

CHAPITRE III

LE COMMERCE ET LE CAPITAL

I. Associations marchandes dans les villes. — Union des marchands. — Les marchands allemands à l'étranger, 344. — La Hanse allemande, 344-349.
II — Réseau hanséatique. — Importance commerciale de Danzig. — Discipline sévère établie sur les navires hanséatiques, 351-352. — Le commerce dans l'Allemagne du Sud et dans les villes rhénanes. — Venise et le commerce allemand, 353-356. — L'Allemagne, centre universel du commerce. — La foire de Francfort, 356-357.
III. Les Allemands prennent part au commerce des Indes orientales, 357-358. — Richesse et beauté des villes allemandes. Appréciations de voyageurs étrangers, 359-361. — Dangers d'une excessive prospérité commerciale, 361-362.

IV. Le luxe des costumes, et son incroyable exagération. — Étrangeté des modes. — Sermons de Geiler sur ce sujet. — Il rejette la faute du luxe excessif qui règne dans toutes les classes sur les marchands. — Changements perpétuels dans les modes, 363-366. — Le luxe des costumes, cause principale de l'appauvrissement de la noblesse, 366-367. — Luxe des habits des gens des campagnes, 368. — Amour du bien-être et du plaisir parmi les villageois. — Les noces. — Excès de table. — Les bains. — La fréquentation des hôtelleries, 368-370.

V. Le change. — Son importance, venue de l'incroyable confusion qui règne dans le système monétaire. — Les Juifs, banquiers universels de l'époque. — Usure juive. — Taux incroyables des intérêts autorisés par la loi, 371-373. — Haine populaire dont les Juifs sont partout l'objet. — L'Église défend les Juifs contre leurs persécuteurs, 374-377. — Les Juifs, expulsés des pays et des cités, 378-379. — Établissements de banques de change, 379.

VI. Le luxe, devenu général, engendre l'usure universelle. — Les usuriers chrétiens plus avides que les usuriers juifs, 380.

VII. Compagnies commerciales. — Accapareurs. — Lois d'Empire contre les monopolistes ; elles restent sans effet. — Les capitalistes, exploiteurs populaires. — Enchérissement des denrées alimentaires. — Falsification des denrées. — Fortunes colossales des capitalistes. — Banqueroutes ; tendances funestes qui se produisent dans l'économie, 380-389. — Le mauvais état de l'économie, considéré par les écrivains contemporains comme la conséquence logique de l'abandon des principes du droit canon, 389.

VIII. Doctrine de l'Église sur l'économie. — La propriété, d'après le droit germanique chrétien. — Principes du droit canon sur l'acquisition de la propriété par le travail productif de valeur. — En quelle estime le droit canon et le droit germanique tiennent le travail, 389-394. — Sentiments des écrivains canonistes sur l'agriculture, l'industrie et le commerce. — En interdisant l'usure, l'Église servait les intérêts de l'agriculture, 394-397. — Le prêt à intérêt, considéré comme une forme du vol par le droit germanique chrétien. — Achat de rente. — L'établissement des monts-de-piété encouragé par l'Église, 397-400. — Le droit germanique chrétien réclame la juste estimation des denrées. — Comment l'Église entendait la mise en pratique de la juste estimation des denrées. — Équité avec laquelle étaient fixés les salaires des travailleurs. — L'Église interdit les agissements monopolistes, 400-403. — Conséquences de l'abandon des principes économiques du droit canon.

IX. Le droit romain, nouvellement introduit en Allemagne, fournit aux adversaires des doctrines de l'Église leur arme la plus puissante, 403-405.

LIVRE IV

L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE ET SA SITUATION EXTÉRIEURE

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION ET DROIT

I. Origines et éléments constitutifs de l'Empire. — Le droit électif, propriété commune des diverses tribus. — L'Allemagne, royaume électif héréditaire. — Le serment du couronnement. — Mission et prérogatives de la royauté. — Indépendance des diverses classes sociales. — La royauté étroitement associée à la nation, 407-411.

II. L'Empire romain de nation germanique. — Union et mutuelle action des pouvoirs spirituel et temporel. — Comment le moyen âge concevait l'État. — Le serment du couronnement scellait entre le Pape et l'Empereur un mutuel contrat. — Le Pape, sans aucun droit sur l'élection du souverain allemand. — A l'Empereur était confiée la tutelle de l'Église. — L'Empereur considéré comme la pierre angulaire de tout droit, 411-414. — La nation allemande, fière d'être en possession de la plus haute souveraineté temporelle. — Expédition romaine, 414-415.

III. L'Empire romain germanique, centre politique de tous les peuples européens. — Son étendue territoriale, 415. — Décadence de l'Empire à partir du treizième siècle. — Causes de cette décadence, 415-417.

La royauté et les princes depuis l'interrègne. — Essais de restauration. — Système politique d'Albert Ier. — L'Empire, autrefois unifié, devient un état confédéré. — La Bulle d'or confirme ce nouvel état de choses (1366), 417-420. — Importance de cette loi fondamentale de l'Empire. — Victoire remportée par les princes sur la bourgeoisie, 420-421. — Affaiblissement de la royauté. — Dilapidation des impôts. — Revers militaires. — Les princes, en grande partie responsables de la mauvaise situation de l'Empire. — Courte espérance de voir les choses s'améliorer sous le règne d'Albert II. — Plans de réforme d'Albert. — Accroissement du pouvoir des princes sous Frédéric III, 417-425.

Importance des villes. — Sur quoi cette importance était fondée. — Les villes libres et leur gouvernement. — Conseils urbains. — Villes placées sous la juridiction des princes ecclésiastiques ou temporels, 425-428.

Constitution des États territoriaux. — Leur organisation. — Leurs relations avec les princes souverains. — Leurs priviléges, 428-432.

Le droit germanique et ses rapports avec l'État. — Les droits privés, considérés par le droit germanique comme dérivant de Dieu même. — Le droit et le pouvoir souverain. — Mission de l'État vis-à-vis du droit, 432-433. — En quoi la loi germanique faisait consister la liberté. — La liberté et le droit. — La fidélité au devoir et l'honneur, issu du droit, placés par le droit germanique au-dessus de la liberté. — Le droit, l'honneur et la liberté mis à l'abri des attaques arbitraires du pouvoir, 433-435. — Le droit allemand, expression de la conscience nationale. — Ses traditions. — Ses sources. — Droit traditionnel, bonnes coutumes. — *Sagesses.* — *Miroir saxon.* — *Miroir souabe.* — *Miroir germanique.* — Multiplicité et variété des recueils de droit au quinzième siècle, 435-437.

Procédure. — Son influence sur la marche progressive de la science juridique. — Principes fondamentaux de la procédure à cette époque. — Sa simplicité. — Les débats juridiques étaient publics et oraux. — Avantages de ce système. — Avec quelle promptitude les jugements étaient souvent exécutés. — Les Cours souveraines et leur importance, 437-441.

Décadence de la justice. — Le droit de guerre privé, légalement reconnu sous des conditions déterminées. — Les guerres privées, autorisées ou défendues, se multiplient de plus en plus. — Imperfections attachées à la mauvaise organisation du Tribunal Souverain. — Déplorable état de la justice. — Insécurité générale, 441-445.

Plans de réforme. — Plans de réforme proposés par Nicolas de Cusa. — Il réclame la réorganisation de la justice et la proclamation de la Paix Publique perpétuelle. — Nicolas insiste sur la nécessité de consolider le pouvoir de l'Empereur au moyen d'une armée d'État et d'un impôt général. — Autres projets de réforme proposés par Nicolas. — Progrès obtenus sous Frédéric III. — L'Alliance souabe, 445-452.

Pouvoir croissant des princes. — Accroissement lent et continu du pouvoir des princes souverains à partir de la seconde moitié du quinzième siècle. — Principales maisons princières. — Les villes libres, la chevalerie et les États provinciaux, menacés dans leurs libertés par les empiétements des princes. — Funeste influence exercée sur les princes par les docteurs en droit romain, 452-454.

CHAPITRE II

INTRODUCTION D'UN DROIT ÉTRANGER

I. L'École de droit de Bologne. — Le droit romain passe dans l'esprit des nouveaux légistes comme étant seul légitimé par la raison, 455-456. — Le droit romain complétement opposé au droit chrétien germanique. — Le droit, placé au-dessous du pouvoir de l'État. — Puissance illimitée reconnue au

représentant de ce pouvoir. — La loi romaine n'offre aucune garantie aux individus pour la défense de leurs droits, 456-457. — Où devait fatalement conduire la continuelle complaisance des légistes romains envers les détenteurs du pouvoir. — Les empereurs favorisent l'établissement du droit étranger. — La révolution survenue dans la jurisprudence ne commence véritablement en Allemagne que sous le règne de Charles IV, 457-459.

Attitude de l'Église vis-à-vis du droit romain. — Sur quelles raisons était fondée l'opposition de l'Église au nouveau droit, 659-461.

Le droit romain dans les Universités et dans les tribunaux. — Le nombre des juristes romains va toujours en croissant, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle. — Sentiments des savants légistes contemporains sur la méthode d'enseignement du droit romain, et sur la décadence de la culture juridique à leur époque, 462-463. — Les traditions et coutumes de l'antique droit germanique sont peu à peu abandonnées. — La nouvelle jurisprudence et le droit nouveau contredisent de point en point l'ancien droit populaire, 463-465.

Résistance du peuple au droit étranger. Plaintes universelles qui se font entendre sur les avocats exploiteurs du peuple, encore plus haïs que les chevaliers brigands. — Comment les contemporains appréciaient la confusion générale survenue dans les questions de droit, et leur sentiment sur les dangers d'un pareil état de choses. — Le peuple résiste ouvertement à l'introduction du nouveau droit. — Résistance des États territoriaux, de la noblesse et des paysans, 465-472.

Les représentants du droit étranger dans les cours des princes souverains. Changements qui se produisent peu à peu dans le système gouvernemental sous l'influence du droit romain. — Les nouveaux impôts, conseillés par les légistes romains, accablent le peuple. — Les paysans opprimés par le droit étranger, 472-473.

II. L'absolutisme des princes dans les questions ecclésiastiques et temporelles, favorisé par le droit romain.

III. Indifférence des juristes romains par rapport à l'Empire et à son honneur 474-480.

CHAPITRE III

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET ESSAIS D'UNIFICATION SOUS MAXIMILIEN Ier

Ancienne splendeur de l'Empire romain de nation germanique. — Conséquences de l'affaiblissement de l'Empire. — Revers militaires sous Frédéric III. — Politique ambitieuse des rois de France. — Alliances de quelques princes allemands avec la France. — Comment la royauté française s'était affermie, 481-486. — Union de l'Italie et de l'Empire. — Prépondérance de la France en Italie, 486-487. — L'Empire et l'Orient. — Conquêtes des Turcs depuis 1453. — Le Pape appelle les peuples chrétiens à la croisade. — Son entreprise échoue. — Invasions des Turcs en Italie et en Allemagne. — Comment l'empereur Maximilien jugeait la situation, 487-490.

Maximilien Ier. Son caractère. Ses qualités et ses défauts. — Sa crédulité quant aux promesses des princes allemands, 491-495. — Ses vues politiques, partagées par tous les esprits supérieurs de son temps, 495-496.

Diète de Worms, 1495. Projet de constitution proposé par les États. — Arrogance des princes. 498-499. — Réformes adoptées. — Paix Publique perpétuelle. — Importance de cette loi. — Érection de la Chambre Impériale. « Denier commun. » — Les réformes ne peuvent se réaliser qu'à l'aide de l'impôt d'Empire désigné sous ce nom. — Les États le rejettent. — Les espérances de Maximilien sont déçues, 499-503.

Diètes de Lindau, de Worms et de Fribourg, 1496, 1497, 1498. Le Roi, exposant ses vues aux États, insiste sur l'urgence de la guerre contre la France. — Discours patriotique de l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg. — Les États, indifférents à la gloire et à l'honneur de l'Empire. — La Chambre Impériale se dissout. — Discours du Roi, 503-509. — Nouveaux revers de l'Em-

pire. — Campagne malheureuse de Suisse (1499). — Conquête de Milan par les Français, 509-510.

Diète d'Augsbourg, 1500. Érection d'un conseil d'État ou Régence d'Empire. — Ce conseil, dans la pensée des princes, devait achever le triomphe de l'oligarchie princière sur la monarchie. — Projet d'une armée d'État et pourquoi il échoue. — La Régence d'Empire montre des sympathies pour la France. — On craint que certains territoires allemands ne se donnent à la France. — Douleur des vrais amis de la patrie à la vue de la déplorable situation de l'Empire, 510-514. — Déclaration de Maximilien aux délégués des villes réunis à Ulm (1502). — Le bruit de l'abdication de Maximilien se répand en France. — L'oligarchie, tant désirée par les princes, échoue par leur propre faute, 514-516,

Affermissement de la monarchie. Guerre de succession bavaroise (1504). — Diète de Cologne (1505). — Projet de réforme présenté par le Roi, touchant l'érection d'un nouveau conseil d'État, l'affermissement du pouvoir exécutif et l'impôt d'Empire. — Les États refusent de sanctionner les vues du Roi, mais lui accordent cependant des subsides et des troupes. — Heureux résultats de cette décision, 516-520. — Diète de Constance (1507). — Discours de Maximilien sur la politique française et sur les devoirs qui incombent à la nation. Effet produit par son éloquence. — La guerre d'Italie est résolue, 520-523.

Guerres d'Italie, 1508-1516. Maximilien prend le titre d'Empereur romain à Trieste. — Guerre vénitienne. — Ligue de Cambrai. — Les États, à la diète de Worms (1509), refusent de voter des secours pour la guerre. — Politique intéressée et étroite des grandes villes commerçantes. — Comment Maximilien jugeait cette politique et appréciait sa propre situation. — Campagne vénitienne (1509). — Maximilien passe à Bovolenta la revue de ses troupes. — Malheureuse issue de la campagne d'Italie, 523-527. — Propositions de l'Empereur aux États, à la diète d'Augsbourg (1510). — Les promesses des États restent sans effet. — Maximilien se voit abandonné de son peuple et de ses alliés. — Bataille de Marignan, le Milanais est reconquis par la France. — 1516, l'année la plus désastreuse de la guerre. — Tristes résultats de la campagne d'Italie, 527-530.

Croisade projetée, 1517-1518. Progrès de l'Islamisme depuis Sélim Ier. — Invasions des Turcs en Hongrie et dans les pays autrichiens. — Congrès de Cambrai (1517). — Entente du Pape et des puissances chrétiennes relativement à une expédition contre les Turcs. — Diète d'Augsbourg (1518). — L'Empereur appuie les propositions du légat. — Les États refusent tout secours. — Conséquences de ce refus, 530-539.

Derniers plans de réforme de Maximilien. L'impôt régulier et perpétuel proposé par l'Empereur est rejeté par les États. — Réorganisation de l'Empire, basée sur la division des territoires allemands en dix cercles. — Les États consentent au conseil d'État proposé par Maximilien. — Le denier commun. — Conduite intéressée et égoïste des princes. — Pamphlet prophétique à ce sujet. — Les réformes proposées par l'Empereur et consenties par les États ne sont pas mises à exécution, 548.

Troubles dans le royaume. Götz de Berlichingen et Franz de Sickingen, principaux représentants du parti de la violence. — Le brigandage organisé avec système, et regardé par ces deux chefs comme une industrie légitime. — Principales guerres privées conduites par Berlichingen. — Comment il les juge lui-même en ses mémoires, 539-541. — Sickingen dirige contre Worms les bandes de ces aventuriers. (1515). — La sentence du ban, prononcée contre lui, demeure sans nul effet. — Maximilien presse en vain les États de prendre contre les fauteurs de troubles d'énergiques moyens de répression. — Alliance de Sickingen avec François Ier et Ulrich de Wurtemberg. — Promesses du roi de France à Sickingen. — Hardis attentats de Sickingen, 541-542. — A la diète de Mayence (1517), l'Empereur réclame avec instance du secours contre les perturbateurs de la paix. — Les princes se répandent en lamentations, mais restent inactifs. — Stériles délibérations de la diète d'Augsbourg (1518). — Pendant cette diète, Sickingen attaque audacieusement la ville libre de Metz,

et envahit les États du landgrave de Hesse, 542-547. A qui doit être imputée la triste situation de l'Empire. — Jugements des contemporains sur les efforts tentés par Maximilien pour relever l'antique splendeur de l'Empire.

CHAPITRE IV

ATTITUDE DES PRINCES DANS LA QUESTION ÉLECTIVE

Craintes de Maximilien au sujet de l'avénement d'un souverain français. — Les princes électeurs. — Albert et Joachim de Hohenzollern font alliance avec François Ier et lui promettent leur suffrage. — Ulrich von Hutten envoyé en France par Albert, en qualité de négociateur, 550-551. — Alliances secrètes de la France avec divers princes et électeurs, 551-552. — Maximilien cherche à assurer la couronne impériale à son petit-fils Charles (1518). — A la mort de Maximilien, François Ier met tout en œuvre pour parvenir à l'Empire. — Électeurs achetés par la France. — Honteuse cupidité de Joachim de Brandebourg. — Déloyauté d'Albert de Brandebourg, le « Pilate palatin ». — Attitude de l'électeur Frédéric de Saxe. Son opinion sur la vénalité des princes, 552-559. — Les princes allemands arment en secret pour la France. — Exhortation patriotique adressée aux princes, 559-560. — Le roi Charles fait valoir ses droits à l'Empire. — Les confédérés déclarent hautement leur attachement à l'Allemagne, 560-562. — Le roi Henri VIII d'Angleterre prétend au trône impérial, 560-561. — Albert de Mayence, gagné au parti de Charles, 563. — Le peuple donne d'éclatants témoignages de son attachement à la maison souveraine d'Habsbourg. — Joachim de Brandebourg pose sa candidature. — La voix populaire décide de l'élection de Charles, 561-568.

RÉSUMÉ — CONCLUSION

Coup d'œil sur l'état intellectuel, religieux, politique, juridique et économique de l'Allemagne à la fin du moyen âge. — Heureux résultats des tentatives de réforme dans l'Église. — Jugements des contemporains à ce sujet. — Clercs mondains. — Les plus hauts emplois et dignités ecclésiastiques, donnés aux cadets des familles princières ou de la haute noblesse. — Autres abus et scandales dans le domaine religieux, 569-580. — L'autorité de l'Église, attaquée par la nouvelle école des humanistes. — Hérétiques allemands du quinzième siècle. — Presque toutes les doctrines qui devaient bouleverser la société du seizième siècle étaient déjà répandues à la fin du quinzième. — L'Église, encore en possession de toute sa force vitale. — Symptômes menaçants. — Tendance à s'affranchir de l'obéissance envers l'Église. — Conséquences de la diffusion de la Bible en langue vulgaire. — Fausses interprétations de la Sainte Écriture. — Inquiétude générale, trouble profond dans les esprits. Sombres pressentiments pour l'avenir, 580-586.

XXIX

TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS

Aeneae Sylvii Piccolominei Senensis opera quae extant omnia. Basileae, 1551.

Allihn M. Dürerstudien. Versuch einer Erklärung schwer zu deutender Kupferstiche. A. Dürer's vom kultur historischen Standpunkte. Leipzig, 1871.

— Die Bauhütte des ausgehenden Mittelalters, in den Grenzboten Jahrg. 34 b, *trois articles dans le n° 42-44*. Leipzig, 1875.

Alzog J. Die deutschen Plenarien (Handpostillen) im fünfzehnten und zu Anfang des sechzehnten Jahrhunderts. Freiburg, 1874.

Ambros A. W. Geschichte der Musik im Zeitalter der Renaissance bis zu Palestrina. Breslau, 1868.

Andlo P. de. De imperio Romano libri 2. Argentorati 1612.

Anshelm V., genannt Rüd. Berner Chronik von Anfang der Stadt Bern bis 1526. 6 Bde. Bern, 1825-1833.

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Neue Folge. Organ des germanischen Museums. Bd. 1-29. Nürnberg, 1854-1882.

Arnold F. W. und Bellermann H. Das Lochheimer Liederbuch, in Chrysander's Jahrbücher für musikal. Wissenschaft Bd. 2, 1-234. Leipzig, 1867.

Arnold W. Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte. 2 Bde. Hamburg und Gotha, 1854.

— Geschichte des Eigentums in den deutschen Städten. Mit Urkunden. Basel, 1861.

— Das Aufkommen des Handwerkerstandes im Mittelalter. Basel, 1861.

— Recht und Wirthschaft nach geschichtlicher Ansicht. Basel, 1863.

— Cultur und Rechtsleben. Berlin, 1865.

— Cultur und Recht der Römer. Berlin, 1868.

— Die Reception des römischen Rechts und ihre Folgen, in Hoffmann's Zeitschrift : Deutschland, Jahrgang 1872. 301-342. Wiesbaden, 1872.

Arnoldi J. Geschichte der Oranien-Nassauischen Länder und ihrer Regenten. Bd. 3. Abth. 1 und 2. Hadamar, 1801, 1816.

Aschbach J. Geschichte der Wiener Universität im ersten Jahrhundert ihres Bestehens. 2 Bde. Wien, 1865, 1877.

— Die früheren Wanderjahre des Conrad Celtes und die Anfänge der von ihm errichteten gelehrten Sodalitäten, in den Sitzungsber. der K. K. Akademie der Wissenschaften, philos.-histor. Classe 60, 75-150. Wien, 1868.

Baader J. Beiträge zur Kunstgeschichte Nürnbergs. 2 Bdchn. Nördlingen, 1860, 1862.

— Geschichte der Stadt Freiburg im Breisgau. Erster Band. Freiburg, 1882.

Barack K. A. Hans Böhm und die Wallfahrt nach Niklashausen im Jahre 1476. Im Archiv des historichen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg 14 c, 1-108. Würzburg, 1858.

— Des Teufels Netz. Satirisch-didaktisches Gedicht, in der Bibl. des literar. Vereins. Stuttgart, 1863.

Barthold F. W. Geschichte der deutschen Hansa. 3 Bde. Leipzig, 1862.

Basler Chroniken, herausgeg. durch W. Vischer und A. Stern. Bd. 1. Leipzig, 1872.

Baumker W. Zur Geschichte der Tonkunst in Deutschland von den ersten Anfängen bis zur Reformation. Freiburg, 1881.

Becker J. *Voy.* Butzbach.

Beer A. Allgemeine Geschichte des Welthandels. Bd. 1. Wien, 1860.

Bellermann H. *Voy.* Arnold.
Bensen H. W. Historische Untersuchungen über die ehemalige Reichsstadt Rotenburg. Nürnberg, 1837.
— Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken. Erlangen, 1840.
Bernhardt A. Geschichte des Waldeigenthums, der Waldwirthschaft und Forstwirthschaft in Deutschland. Bd. 1. Berlin, 1872.
Beseler G. Volksrecht und Juristenrecht. Leipzig, 1843. Erster Nachtrag, 1844.
Bezold Fr. v. Der rheinische Bauernaufstand vom Jahr 1431, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 27, 129-149. Karlsruhe, 1875.
Bianco J. F. v. Die alte Universität Köln. Erster Theil. Köln, 1855.
Binder F. Charitas Pirkheimer, Aebtissin von St. Clara zu Nürnberg. 2. Aufl. Freiburg, 1878.
Binterim A. J. Pragmatische Geschichte der deutschen National, — Provinzial — und vorzüglichsten Dioecesanconcilien vom vierten Jahrh. bis auf das Concilium zu Trient. Bd. 7. Mainz, 1848.
Bitzer. Die Verfassung der Städte und Länder Deutschlands unter dem Einflusse des Einigungswesens, Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 14, 543 bis 594, Tübingen, 1858.
Bodmann J. F. Rheingauische Alterthümer oder Landes und Regimentsverfassung des westlichen oder Nieder-Rheingaues im mittleren Zeitalter. 2 Theile. Mainz, 1819.
Boehmer J. F. Codex diplom. Mœno-Francofurtanus. Frankfurt, 1836.
— Fontes rerum Germanicarum. Bd. 1. Stuttgart, 1843.
— Die Regesten des Kaiserreiches von 1198-1254. Stuttgart, 1849.
— Die Regesten des Kaiserreiches von 1246-1313. Stuttgart, 1844.
Brant, S. Varia Carmina. Basil. 1498.
— Narrenschiff. *Voy.* Gœdeke, Simrock, Zarncke.
Braun K. Etwas über deutschen Wein. — Zur Geschichte des deutschen Waldes. — Die Geschichte des Rheingauer Markwaldes, in Aus der Mappe eines deutsdchen Reichsbürgers. Bd. 2 und 3. Hannover, 1874.
Brentano L. Die Arbeitergilden der Gegenwart. Bd. 1. Leipzig, 1871.
Brück H. Der religiöse Unterricht für Jugend und Volk in Deutschland in der zweiten Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts. Mainz, 1876.
Bruder A. Zur ökonomischen Charakteristik des römischen Rechtes, in der Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 32, 631-659; 33, 684-724. 35, 284-317. Tübingen, 1876, 1877, 1879.
Buch von den Früchten, Bäumen und Kräutern. Mainz, 1498.
Buchholtz F. B. v. Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten. 8 Bde. und ein Urkundenband. Wien, 1831-1838.
Buschii J. Liber reformationis monasteriorum quorundam Saxoniae, in Leibnitii Scriptt. Rer. Brunsv. 2, 476-506. 806-970. Hannoverae, 1710.
Butzbach J. Wanderbüchlein (Chronica eines fahrenden Schülers), herausgeg. von J. Becker. Regensburg, 1869.
Chmel J. Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Geschichte Maximilian's I, und seiner Zeit, in der Bibliothek des literarischen Vereins. Bd. 10 Stuttgart, 1845.
Chroniken, die, der deutschen Städte vom vierzehnten bis in's sechzehnte Jahrhundert. 17 Bde. Leipzig, 1862-1881.
Coccinius M. De bello Maximiliani cum Venetis liber, bei Freher 2, 539-566. Argentorati 1717.
Contzen H. Geschichte der volkswisthschaftlichen Literatur im Mittelalter unter Berücksichtigung der mittelalterlichen Staatslehre. 2 Aufl. Berlin, 1872.
Cornelius C. A. Die Münsterischen Humanisten und ihr Verhälttniss zur Reformation. Münster, 1851.
Cornill O. Jacob Heller und Albrecht Dürer. Neujahrsblatt des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt a. M., 1871.
Cregelius. *Voy.* Krafft.
Cruel R. Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter. Detmold, 1879.
Cues Nicolaus de. De Concordantia catholica (Schardius De jurisd. imp.) Basileae, 1566.

Curieuse Nachrichten. Augsburg, 1723.
Dacheux L. La prédication avant la Réforme, *Revue catholique de l'Alsace,* 1863, p. 1-9, 58-67, Strasbourg, 1863. Un réformateur catholique à la fin du xve siècle, Jean Geiler de Kaysersberg. Paris-Strasbourg, 1876.
Datt J. Ph. Volumen rerum Germanicarum novum sive de pace imperii publica. Ulmae, 1698.
De Lorenzi Ph. Geiler's von Kaysersberg ausgewählte Schriften nebst einer Abhandlung über Geiler's Leben und echte Schriften. Bd. 1 und 2. Trier, 1881.
Dehn-Rotfelser H. v. und Lotz W. Die Baudenkmäler im Regierungsbezirke Cassel. Cassel, 1870.
Delprat G. H. M. Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens. Deutsch bearbeitet von G. Monike. Leipzig, 1840.
Deutsche Reichstagsakten, herausgeg. von J. Weizsäcker. Bd. 2. München, 1874.
Diederick van Munster, minre Brœder der Observanten : æn kerstenspiegel Aemsteredam, *sans date.*
Dillenburger W. Geschichte des Gymnasiums zu Emmerich. Emmerich, 1846.
Döllinger J. Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen. 3 Bde. Regensburg, 1846-1848.
Droysen J. G. Geschichte der preussischen Politik. Bd. 1 und 2. Berlin, 1855-1857.
Eichhorn K. F. Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte. 4 Bde, Göttingen, 1834-1836.
Endemann W. Die nationalökonomischen Grundsätze der canonistischen Lehre. Iena, 1863.
— Die Bedeutung der Wucherlehre. Berlin, 1866
— Studien in der romanisch-canonistischen Wirthschafts-und Rechtslehre. Bd. 1. Berlin, 1874.
Ennen L. Geschichte der Stadt Cöln. Bd. 3. Cöln und Neuss, 1869.
Erhardt H. A. Geschichte des Wiederaufblühens wissenschaftlicher Bildung, vornehmlich in Teutschland, bis zum Anfang der Reformation. 3 Bde. Magdeburg, 1827-1832.
Essenwein A. Die mittelalterlichen Kunstdenkmale der Stadt Krakau. (Wien, 1866)
Eye A. v. Leben und Wirken Albrecht Dürer's. Nördlingen, 1869.
Eyn cristlich ermanung. Maynz, 1513.
Fabri F. Evagatorium in terræ sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem edid. C. H. Hassler. 3 voll. (*Bibliothèque de la société littéraire.*) Stuttgartiæ, 1843-1849.
Falk F. Die Kunstthätigkeit in Mainz von Willigisens Zeit bis zum Schluss des Mittelalters. Mainz, 1869.
— Wissenschaft und Kunst am Mittelrhein um's Jahr. 1450, in den historisch. politischen Blättern 76, 329-351 und 77, 292-309. München, 1875.
— Zur Beurtheilung des fünfzehnten Jahrhunderts, im « Katholik » 1877 b, 405-420. Mainz, 1877.
— Die Druckkunst im Dienste der Kirche, zunächst in Deutschland bis zum Jahre 1520. Vereinsschrift der Görres-Gesellschaft. Cöln, 1879.
— Dom-und Hofpredigerstellen in Deutschland im Ausgang des Mittelalters, in den histor.-polit. Blättern 88, 1-15; 82-92; 178-188. München, 1881.
— Schulen am Mittelrhein vor 1520, im « Katholik », 1882. Januar-und Februarheft. Mainz, 1882.
— Die deutsche Trachten-und Modewelt. Ein Beitrag zur deutschen Culturgeschichte. 2 Bde. Leipzig, 1858.
— Die Geschichte des deutschen Handels. 2 Bde. Leipzig, 1859-1860.
— Geschichte des deutschen Zollwesens. Leipzig, 1869.
— Geschichtliche Statistik der Preise im Königreich Sachsen aus der zweiten Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts, in Hildebrand's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, siebenter Jahrgang, Bd. 2, 364-395. Jena, 1869.
— Die Steuerbewilligung der Landstände im Kurfürstenthum Sachsen bis zu Anfang des 17. Jahrhunderts, in der Zeitschrift fur die gesammte Staatswissenschaft 30, 395-448. Tübingen, 1874.

FALKENSTEIN K. Geschichte der Buchdruckerkunst. Leipzig, 1840.
Fastnachtsspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert. 3 Bde. Herausgegeben von. A. v. Keller, *Bibliothèque de la société littéraire*, Stuttgart, 1853 Nachlese dazu, Stuttgart, 1858.
FAULMANN K. Illustrirte Geschichte der Buchdruckerkunst mit besonderer Berrücksichtigung ihrer technischen Entwicklung bis zur Gegenwart. Wien, Pest, Leipzig, 1882.
FIEDLER J. Peuerbach und Regiomontanus. Eine biographische Skizze, im Jahresbericht des gymnasiums zu Leobschütz, 1870.
FICKER J. Das deutsche Kaiserreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen. Innsbrück, 1861.
— Deutsches Königthum und Kaiserthum. Innsbrück, 1862.
FISCHER F. C. J. Geschichte des deutschen Handels, der Schifffahrt, Erfindungen, Künste und Gewerbe. 4 Th. Hannover, 1785-1794.
FLOSS H. J. Das Kloster Rolandswerth bei Bonn. Cöln, 1868.
Fontes rerum Austriacarum. Erste Abtheilung : Scriptores. Bd. 1, herausgegeben von Th. G. von Karajan. Wien, 1855.
FORKEL J. N. Allgemeine Geschichte der Musik. Bd. 2. Leipzig, 1801.
FRAAS C. Geschichte der Landbau-und Forstwissenschaft seit dem sechzehnten Jahrhundert. München, 1865.
Frankfurter Reichscorrespondenz nebst verwandten Aktenstücken von 1376-1519, herausgegeben von J. Janssen. 2 Bde. Freiburg, 1863-1873.
FRANKLIN O. Beiträge zur Geschichte der Reception des römischen Rechts in Deutschland. Hannover 1863.
— Das Reichshofgericht im Mittelalter. 2 Bde. Weimar, 1869.
FREHER M. Rerum Germanicarum scriptores, tom. 2., edit. 3. curante B. G. Struvio. Argentorati, 1717.
FROISSARD, Pierre de. Lettres. Lyon, 1527 [1].
FUGGER H. J. Spiegel der Ehren des Erzhauses Oesterreich (umgesetzt von S. Birken). Nürnberg, 1668.
GAEDE D. Die gutsherrlich-bäuerlichen Besitzverhältnisse in Neu-Vorpommern und Rügen. Berlin, 1853.
GALLETTI J. G. A. Geschichte Thüringens. Bd. 5. Gotha, 1784.
GASSENDI P. Tychonis Brahei vita, accessit... Joannis Regiomontani vita. Hagae-Comitum, 1655.
GEFFCKEN J. Der Bildercatechismus des 15. Jahrhunderts und die catechetischen Hauptstüscke in dieser Zeit bis auf Luther. Leipzig, 1855.
GEIGER L. Das Studium der hebräischen Sprache in Deutschland vom Ende des 15, bis zur Mitte des 16 Jahrhunderts. Breslau, 1870.
— Nicolaus Ellenbog, ein Humanist und Theologe des 16 Jahrhunderts. Nach handschriftlichen Quellen. Wien, 1870.
— Johann Reuchlin, sein Leben und seine Werke. Leipzig, 1871.
— Petrarka und Deutschland, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrgang 3, 207-228. Hannover, 1874.
— Neue Schriften zur Geschichte des Humanismus, in v. Sybel's Histor. Ztschr. Jahrg. 17, Heft 1,49-125 München, 1875.
— Beziehungen zwischen Deutschland und Italien zur Zeit des Humanismus, in Müller's Zeitschrift. für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrg. 4, 104-124. Hannover, 1875.
GEISSEL J. v. Der Kaiserdom zu Speyer. 2 Aufl. Cöln, 1876.
GEMEINER K. Th. Chronik der Stadt und des Hochstift Regensburg. 4 Th. Regensburg, 1816-1824.
GENGLER H. G. Ueber Aeneas Sylvius in seiner Bedeutung für die deutsche Rechtsgeschichte. Erlangen, 1860.

[1] M. Janssen a eu l'heureuse chance de découvrir à Rome en 1664, dans la bibliothèque du cardinal Reisach et parmi divers petits manuscrits relatifs à l'histoire du seizième siècle, les lettres si souvent citées par lui, de Pierre de Froissard. Il pense que ce recueil a été réuni depuis à la bibliothèque du cardinal Antonelli.

GERMANIA, herausg. von Franz Pfeiffer. 12 Bde. Wien, 1855-1867.
GERVINUS G. G. Geschichte der deutschen Dichtung. Bd. 2. Leipzig, 1853.
GESSERT M. A. Geschichte der Glasmalerei. Stuttgart, 1839.
GHILLANY G. W. Geschichte des Seefahrers Ritter Martin Behaim. Nürnberg, 1853.
GIERKE O. Das deutsche Genossenschaftsrecht. 2 Bde. Berlin, 1868-1873.
GMELIN J. F. Beyträge zur Geschichte des deutschen Bergbaues. Halle, 1783.
GŒDEKE K. Das Narrenschiff von Sebastian Brant. Leipzig, 1872.
GOLDAST M. Politische Reichshändel. Frankfurt, 1614.
— Reichshandlungen. Frankfurt, 1712.
GŒRRES J. Die deutschen Volksbücher. Heidelberg, 1807. Wichtige Zusätze von Gœrres selbst in den Heidelberger Jahrbüchern von 1808, s. 409 ff.
— Altdeutsche Volks-und Meisterlieder. Frankfurt, 1817.
Gözens von Berlichingen Lebensbeschreibung, herausgegeben von F. von Steigerwald. Nürnberg, 1731.
GRAESSE J. G. Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte. Bd. 3. Abth. 1. Leipzig, 1852.
GREIFF B. *Voy.* Rem.
GRIMM J. Deutsche Rechtsalterthümer. Göttingen, 1828.
— Weisthümer. 6 Bde. Bd. 5 und 6 herausgegeben und bearbeitet von R. Schröder. Göttingen, 1840-1842, 1863, 1866, 1869.
GRUBE K. Johannes Busch, Augustinerpropst zu Hildesheim. Ein Katholischer Reformator des fünfzehnten Jahrhunderts. Freiburg, 1881.
GRÜNEISEN C. Niclaus Manuel Leben und Werke. Stuttgart und Tübingen, 1837.
— Ulms Kunstleben im Mittelalter. Ulm, 1840.
GUDENUS V. F. DE. Codex diplom. anecdotorum res Moguntinas, etc. illustrantium. 5 tom. Francofurti et Lipsiæ, 1747-1758.
GUICCIARDINI FRANC. La historia d'Italia. Vol. 1. 2. Geneva, 1636.
GÜTERBOCK C. Die Entstehungsgeschichte der Carolina auf Grund archivalischer Forschungen und neu aufgefundener Entwürfe dargestellt. Würzburg, 1876.
HÆBERLIN F. D. Die allgemeine Welthistorie. Neue Historie. Bd. 9 und 10. Halle, 1771, 1772.
HAGEN C. Deutsche Geschichte seit Rudolf von Habsburg. Bd. 1 und 2. Frankfurt, 1855-1857.
— Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter 3 Bde. 2 Ausg. Frankfurt, 1868.
HAIN L. Repertorium bibliographicum. 4 voll. Stuttgart, 1826-1838.
HALTAUS C. *Voy.* Haetzlerin und Theuerdank.
Hamburgische Chroniken, herausgegeben von J. M. Lappenberg. Hamburg, 1852, 1861.
HANSEN G. Die Aufhebung der Leibeigenschaft und die Umgestaltung der gutsbäuerlichen Verhältnisse überhaupt in den Herzogthümern Schleswig und Holstein. Petersburg, 1861.
HARFF A. v. Pilgerfahrt von Cöln durch Italien, Syrien u. s. w. in den Jahren, 1496 bis 1499, herausgegeben von E. von Groote. Cöln, 1860.
HARTFELDER H. Conrad Celtes und der Heidelberger Humanistenkreis, in v. Sybel's Histor. Zeitschr. 47, 15-36. München, 1882.
HARTZHEIM J. Concilia Germaniæ, tom. 5 und 6. Coloniæ, 1763-1765.
HASAK V. Der christliche Glaube des deutschen Volkes beim Schluss des Mittelalters, dargestellt in deutschen Sprachdenkmalen, oder fünfzig Jahre der deutschen Sprache im Reformationszeitalter von 1470-1520. Regensburg, 1868.
— Dr. M. Luther und die religiöse Literatur seiner Zeit bis zum Jahr 1520. Regensburg, 1881.
HASE K. Das Geistliche Schauspiel. Geschichtliche Uebersicht. Leipzig, 1858.
HASE O. Die Koburger, Buchhändler-Familie in Nürnberg. Leipzig, 1869.
HASSLER K. D. Ulms Kunstgeschichte im Mittelalter, in Heideloff's Kunst des Mittelalters in Schwaben 81-521. Stuttgart, 1864.
HAETZLERIN C. Liederbuch, herausgeg. von C. Haltaus. Quedlinburg und Leipzig 1840.

Hautz J. F. Geschichte der Universität Heidelberg. Herausgegeben von v. Reichlin-Meldegg. 2 Bde. Mannheim, 1862-1863.
Havemann W. Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg. 3 Bde. Göttingen, 1853, 1857.
Heeren A. H. Geschichte der classischen Literatur im Mittelalter. 2 Bde. Göttingen, 1822.
Hegewisch D. H. Geschichte der Regierung Kaiser Maximilian's des Ersten. 2 Bde. Hamburg und Kiel, 1782, 1783.
Hehle. Der schwäbische Humanist Jacob Locher (1471-1528). Zwei Theile, im Programm des Gymnasiums zu Ehingen, 1873 und 1874.
Heidemann J. Vorarbeiten zu einer Geschichte des höheren Schulwesens in Wesel. Programm des Gymnasiums zu Wesel, 1859.
Heinrich Ch. G. Teutsche Reichsgeschichte. Bd. 4. Leipzig, 1791.
Helferich. Geldentwerthung im sechzehnten und siebzehnten Jahrhundert (Württembergische Getreidepreise von 1456-1628), Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 14, 471-502. Tübingen, 1858.
Herberger Th. Conrad Peutinger in seinem Verhältniss zum Kaiser Maximilian I. Jahresbericht des histor. Vereins für Schwaben und Neuburg für 1849 et 1850, S. 29-72. Augsburg, 1851.
— Augsburg und seine frühere Industrie. Augsburg, 1852.
Hettinger F. Die Kunst im Christenthum. Würzburg, 1867.
Heumann J. Documenta litteraria. Altorfii, 1758.
Hipler F. Nic. Kopernikus und M. Luther. Braunsberg, 1868.
— Christliche Lehre und Erziehung in Ermeland und im preussischen Ordensstaate während des Mittelalters. Ein Beitrag zur Geschichte des Katechismus. Braunsberg, 1877.
Hirsch Th. Danzigs Handels und Gewerbsgeschichte unter der Herrschaft des deutschen Ordens. Leipzig, 1858.
— Historisch Politische Blätter für das Katholische Deutschland. Bd. 1-90. München, 1837-1882.
Höfler C. Ritter Ludwig's von Eyb Denkwürdigkeiten brandenburgischer (hohenzollerischer) Fürsten. Bayreuth, 1849.
— Das Kaiserliche Buch des Markgrafen Albrecht Achilles. Vorkurfürstliche Periode, 1440-1470. Bayreuth, 1850.
— Ueber die politische Reformbewegung in Deutschland im fünfzehnten Jahrhundert und den Antheil Bayerns an derselben. München, 1850.
— Fränkische Studien, im Archiv. für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, 7, 1-146 und 8, 235-322. Wien, 1851-1852.
— Betrachtungen über das deutche Städtewesen im fünfzehnten und sechzehnten Jahrhundert, im Archiv fur Kunde österreichischer Geschichtsquellen, 11, 179-224. Wien, 1853.
— Ruprecht von der Pfalz, genannt Clem, römischer König. Freiburg, 1861.
— Kaiserthum und Papstthum. Ein Beitrag zur Philosophie der Geschichte. Prag, 1862.
— Carl's I. (V), Königs von Aragon und Castilien, Wahl zum römischen Könige. Wien, 1873.
Hoffmann von Fallersleben. Geschichte des deutschen Kirchenliedes bis auf Luther's Zeit Hannover, 1854.
— Niederländisch geistliche Lieder des XV Jahrhunderts. Hannover, 1854.
— Geschichte des deutschen Kirchenliedes bis auf Luther's Zeit. Hannover, 1854.
Holland H. Geschichte der deutschen Literatur, mit besonderer Berücksichtigung der bildenden Kunst. Regensburg, 1853.
— Geschichte der altdeutschen Dichtkunst in Bayern. Regensburg, 1862.
Horawitz A. Beatus Rhenanus. Ein biographischer Versuch. Des Beatus Rhenanus literarische Thätigkeit von 1508-1547. In den Sitzungsber. der k. k. Akad. der Wissenschaften philos.-histor. Classe. Bd. 70, 189-244, Bd. 71, 643-690 und Bd. 74, 323-376. Wien, 1870-1872.
— Nationale Geschichtschreibung im sechzehnten Jahrhundert, in v. Sybel's Histor. Zeitschrift. Bd. 25, 66-101. München, 1871.

Horawitz A. Zur Geschichte des deutschen Humanismus und der deutschen Historiographie, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrg. 4, 65-86. Hannover, 1875.
Hotho G. H. Geschichte der deutschen und niederländischen Malerei. 2 Bde. Berlin, 1842-1843.
— Die Malerschule Hubert's van Eyck, nebst deutschen Vorgängern und Zeitgenossen. Bd. 1. Berlin, 1855.
Hüllmann K. D. Städtewesen des Mittelalters. 4 Bde. Bonn, 1826-1829.
Humboldt A. v. Kosmos. 6 Bde. Stuttgart, 1847-1862.
Hymelstrasz, Die, *édition d'Augsbourg*, 1484 (Geffken, 106).
Jacob G. Die Kunst im Dienste der Kirche. 2 Aufl. Landshut, 1870.
Jäger C. Geschichte der Stadt Heilbronn und ihres ehemaligen Gebietes. 2 Bde. Heilbronn, 1828.
— Ulms Verfassung, bürgerliches und commercielles Leben im Mittelalter, Stuttgart, 1831.
— Ueber Kaiser Maximilian's I. Verhältnisse zum Papstthum, in den Sitzungsberichten der K. Akademie der Wissenschaften 12,195-236. 409-441. Wien, 1854.
Jahn O. Bildungsgang eines deutschen Gelehrten am Ausgang des fünfzehnten Jahrhunderts, in : « Aus der Alterthumswissenschaft » 404-420. Bonn, 1868.
Jahrbuch der k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale. Bd. 1-5. Wien, 1856-1861.
Jahrbücher fur Theologie und christliche Philosophie herausg. von Kuhn, Locherer u. s. w. Jahrgang, 1834. Frankfurt, 1834.
Janner F. Die Bauhütten des deutschen Mittelalters. Leipzig, 1876.
Janssen J. Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik. Frankfurt, 1861.
— Kaiser Maximilian's Bedeutung für Deutschland, im Katholik, Jahrgang, 1869 a, *trois articles*. Mainz, 1869.
— An meine Kritiker. Nebst Ergänzungen und Erläuterungen zu den drei ersten Bänden meiner Geschichte des deutschen Volkes. Freiburg, 1882.
Joachim E. Joannes Nauclerus und seine Chronik. Ein Beitrag zur Kenntniss der Historiographie der Humanistenzeit. Göttingen, 1874.
Jörg J. E. Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526. Freiburg, 1851.
Judenwucher und Schinderey. Augsburg, 1739.
Kämmel O. Johannes Hass, Stadtschreiber und Bürgermeister zu Görlitz. Ein Lebensbild aus der Reformationszeit. Dresde, 1874.
Kampschulte F. W. Die Universität Erfurt in ihrem Verhältniss zu dem Humanismus und der Reformation. 2 Bde. Trèves, 1858, 1860.
— Zur Geschichte des Mittelalters. Bonn, 1864.
Kantzow Th. Pommerania oder Ursprunck, Altheit und Geschicht der Völker und Lande Pommern, Cassuben und so weiter, herausg. von H. G. L. Kosegarten. 2 Bde. Greifswald, 1816-1817.
Kaufmann L. Albrecht Dürer. Erste Vereinsschrift der Görres-Gesellschaft für 1881. Cöln, 1881.
Kaulen F. Geschichte der Vulgata. Mainz, 1868.
Kehrein J. Zur Geschichte der deutschen Bibelübersetzung vor Luther. Stuttgart, 1851.
— Katholische Kirchenlieder. Hymnen, Psalmen aus den ältesten gedruckten Gesang-und Gebetbüchern zusammengestellt. Bd. 1. Würzburg, 1859.
Keisersberg Geiler v. Narrenschiff so er gepredigt hat zu Strassburg, 1498. Strasbourg, 1520.
Keller A. v. *Voy.* Fastnachtsspiele.
Kellner H. Jakobus von Jüterbogk, in der Tübinger Theol. Quartalschrift 48,315 bis 348. Tübingen, 1866.
Kerker M. Die Predigt in der letzten Zeit des Mittelalters mit besonderer Beziehung auf das südwestliche Deutschland, Tübinger Theol. Quartalschrift 43,373 bis 410 und 44,267-301. Tübingen, 1861 und 1862.
Kerker M. Geiler von Kaisersberg und sein Verhältniss zur Kirche, in den Histor.-polit. Bl. 48 und 49, *sept articles*. München, 1861-1862.

KIESEWETTER R. G. Geschichte der europäisch-abendländischen Musik. Leipzig, 1846.
KIESSELBACH. W. Der Gang des Welthandels und die Entwicklung des europäischen Volkslebens im Mittelalter. Stuttgart, 1860.
KINDLINGER N. Geschichte der deutschen Hörigkeit, insbesondere der sogenannten Leibeigenschaft. Berlin, 1819.
KINK K. Geschichte der Kaiserl. Universität zu Wien. Bd. 1. Wien, 1854.
KIRCHHOFF A. Beiträge zur Geschichte des deutschen Buchhandels. 2 Bdchn Leipzig, 1851-1853.
KLÜPFEL K. Urkunden zur Geschichte des schwäbischen Bundes. 1 Bde, *Bibliothèque de la Société littéraire, vol. 14 et* 15. Stuttgart, 1846.
KOBERSTEIN A. Geschichte der deustchen Nationalliteratur. Umgearbeitete Aufl. von C. Bartsch, Bd. 1. Leipzig, 1872.
KÖHLER J. Rückblick auf die Entwicklung des höheren Schulwesens in Emmerich von seinen Anfängen bis zur Gegenwart. Erster Theil. Festschrift. Emmerich, 1882.
KOLLAR A. F. Analecta monumentorum omnis ævi Vindobonensium. 2 tom. Vindob., 1661-1772.
KRABBE O. Die Universität Rostock im 15. und 16. Jahrhundert. Rostock, 1854.
KRAFFT C. Mittheilungen aus der Matrikel der altem Cölner Universität zur Zeit des Humanismus (1484-1533), in Hassel's Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde 5,467-503. Berlin, 1868.
— Mittheilungen aus der niederrheinischen Reformationsgeschichte, in der Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 5,193-340. Bonn, 1869.
KRAFFT C. und CRECELIUS W. Mittheilungen über Alex. Hegius und seine Schüler, sowie andere gleichzeitige Gelehrte, aus den Werken des Joh. Butzbach, Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 7,213-286. Bonn, 1871.
— Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im 16. Jahrhundert, nebst Mittheilungen über Cölnische Gelehrte und Studien im 13. und 16 Jahrhundert. Elberfeld (1875).
KRAUSE K. Die Schul-und Universitätsjahre des Dichters Eobanus Hesse, Programm des Francisceums in Zerbst, Th. 1. Zerbst, 1873.
KRENNER. Baierische Landtagshandlungen von 1429-1513. Bd. 10. 11. München, 1804.
KRIEGK G. L. Frankfurter Bürgerzwiste und Zustände im Mittelalter Frankfurt, 1862.
— Deutsches Bürgerthum im Mittelalter. Frankfurt, 1868.
— Deutsches Bürgerthum im Mittelater. Neue Folge Frankfurt, 1871.
— Geschichte von Frankfurt am Main. Frankfurt, 1871.
KUGLER F. Handbuch der Malerei. Bd. 2. Berlin, 1847.
— Geschichte der Baukunst. Bd. 3. Stuttgart, 1859.
KUNSTMANN F. Hieronymus Münzers's Bericht über die Entdeckung der Guinea, mit einleitender Erklärung, in den Abhandlungen der histor. Classe der Akademie der Wissensch. zu München 7,289-362. München, 1855.
— Die Fahrt der ersten Deutschen nach dem portugiesischen Indien, in den Historich-polistichen Blättern 48,277-309. München, 1861.
KURZ H. Geschichte der deutschen Literatur. Bd. 1. Leipzig, 1869.
LANCIZOLLE C. W. v. Grundzüge der Geschichte des deutschen Städtewesens. Berlin, 1829.
LANDAU G. Historisch-topographische Beschreibung der wüsten Ortschaften im Kurfürstenthum Hessen. 7 Suppl. der Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. Cassel, 1858.
LANG K. H. Neuere Geschichte des Fürstenthum Baireuth (seit 1486), Bd. 1. Göttingen, 1798.
LANGETHAL CHR. Ed, Geschichte der teutschen Landwirthschaft. 3 Bde. Iena, 1847-1854.
LAPPENBERG J. M. Urkundliche Geschichte des Hansischen Stahlhofes zu London. Hamburg, 1851.
— Doctor Thomas Murner's Ulenspiegel. Leipzig, 1854.
LASAULX E. V. Philosophie der schönen Künste. München, 1860.

LE GLAY. Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, 1507-1519. Paris, 1839.
— Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche. Bd. 1, 2. Paris, 1845.
LEHMANN CHR. Chronica der Stadt Speyer. Frankfurt, 1612.
LETTE A. und VON RÖNNE L. Die Landesculturgesetzgebung des preussischen Staates. Bd. I und 2 a. Berlin, 1853-1854.
LEUTHENMAYR J. B. Forst oder St. Leonhard. Ein Kulturbild aus dem oberbayerischen Pfaffenwinkel. Neuburg, a. D. 1881.
LILIENCRON R. v. Die historischen Volkslisder der Deutschen vom 13 bis 16 Jahrhundert. und Nachtrag Bd. 3. Leipzig, 1865-1869.
— Der Weisskunig Kaiser Max's I in Raumer's (Riehl's) Histor. Taschenbuch. Folge 5, Jahrg. 3, 321-358. Leipzig, 1873.
Limburger Chronik (Fasti Limburgenses). Wetzlar, 1720.
LINDE v. D. Gutenberg. Geschichte und Erdichtung aus den Quellen nachgewiesen. Stuttgart, 1878.
LINDEMANN W. Johannes Geiler von Kaisersberg, ein Katholischer Reformator am Ende des fünfzehnten Jahrhunderts. Nach dem französischen des Abbé Dacheux. Freibourg, 1877,
LINSENMANN F. Gabriel Biel und die Anfänge der Universität zu Tübingen. Gabriel Biel, der letzte Scholastiker und der Nominalismus, in der Tübinger Theolog. Quartalschrift 47, 195-226; 449-481; 601-676. Tübingen, 1865.
— Conrad Summenhart, ein Culturbild. Zur vierten Säcularfeier der Universität Tübingen. Tübingen, 1877.
LISCH G. C. F. Geschichte der Buchdruckerkunst in Mecklenburg bis zum Jahre 1540, in dem Jahrb. des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde 4, 1-280. Schwerin, 1839.
LOCHNER G. W. K. Des Johann Neudörfer, Schreib-und Rechenmeisters zu Nürnberg, Nachrichten von Künstlern und Werkleuten daselbst, aus dem Jahre 1547. Wien, 1875.
LÖBE W. Geschichte der Landwirthschaft im Altenburgischen Osterlande. Leipzig, 1845.
LOTZ. *Voy.* Dehn-Rotfelser.
Lübeckischer Chroniken in nieder deutscher Sprache, herausg. von F. H. Grautoff. 2 Thl. Hambourg, 1829, 1830.
LÜNIG J. Ch. Deutsches Reichsarchiv. 24. Bde. Leipzig, 1713-1722.
LUTHARDT Chr. E. Albrecht Dürer. Zwei Vorträge mit Erläuterungen, Leipzig, 1875.
MACHIAVELLI F. Opere. 8 voll. Italia, 1873.
MARX J. Geschichte des Erzstiftes Trier von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1816. 5 Bde. Frier, 1858-1864.
MASCHER H. A. Das deutsche Gewerbewesen von der frühesten Zeit bis auf die Gegenwart. Potsdam, 1866.
MAURENBRECHER W. Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit. Leipzig, 1874.
MAURER G. L. v. Geschichte des altgermanischen öffentlich-mündlichen Gerichtsverfahrens. Heidelberg, 1824.
— Einleitung zur Geschichte der Mark, — Hof, —Dorf, — und Stadtverfassung und der öffentlichen Gewalt. München, 1854.
— Geschichte der Markenverfassung. Erlangen, 1856.
— Geschichte der Fronhöfe, der Bauernhöfe und der Hofverfassung in Deutschland. 4 Bde. Erlangen, 1862-1863.
— Geschichte der Dorfverfassung in Deutschland. 2 Bde. Erlangen, 1866.
— Geschichte der Städteverfassung in Deutschland. 4 Bde. Erlangen, 1869-1871.
MEISTER K. S. Das katholische deutsche Kirchenlied in seinen Singweisen. Freiburg, 1862.
MEISTER. Die deutschen Stadtschulen und der Schulstreit im Mittelalter, im Programm des Gymnasiums zu Hadamar 1868. Weilbourg, 1868.
MEITZEN A. Der Boden und die landwirthschaftlichen Verhältnisse des preussischen Staates. Bd. I. Berlin, 1868.

MENZEL C. A. Die Geschichten der Deutschen. Bd. 7 und 8. Breslau, 1821-1823.
MEUSER. Joh. Eck in seinem Leben, seiner literarischen und kirchlichen Wirksamkeit, in Dieringer's kathol. Zeitschr. für Wissenschaft und Kunst 3-a, 3-d. Cöln, 1846.
MEYER H. Die Strassburger Goldschmiedezunft von ihrem Entstehen bis 1681. Ein Beitrag zur Gewerbegeschichte des Mittelalters. Leipzig, 1881.
MICHELSEN A. L. J. Der Mainzer Hof zu Erfurt am Ausgang des Mittelalters. Iena, 1853.
MIGNET. Une élection à l'empire, *Revue des Deux Mondes*, 5, 209-264. Paris, 1854.
Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale. Bd. I-8. Wien, 1856-1863.
MODDERMANN M. Die Reception des römischen Rechtes. Autorisirte Uebersetzung mit Zusätzen herausgegeben von K. Schulz. Iena, 1875.
MOHNIKE G. Ortuinus Gratius in Beziehung auf die Epp. obscurorum virorum, in Illgen's Zeitschrift für die histor. Theologie 13, Heft 3, 114-122. Leipzig, 1843.
MOLL A. Johannes Stöffler von Justingen. Ein Charakterbild aus dem ersten Halbjahrhundert der Universität Tübingen. Lindau, 1877.
MONE F. J. Altdeutsche Schauspiele. Quedlingburg und Leipzig, 1841.
— Schauspiele des Mittelalters. 2 Bde. Carlsruhe, 1846.
— Zeitschr. für die Geschichte des Oberrheins. 21 Bde. Carlsruhe, 1850 bis 1868.
— Quellensammlung der badischen Landesgeschichte. 3 Bde. Carlsruhe, 1848-1863.
— Zur Handelsgeschichte der Städte am Bodensee vom 13. bis 16. Jahrhundert mit Venedig, Mailand, u. s. w. — Der süddeutsche Handel mit Venedig vom 13. bis 15. Jahrhundert, in der Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins. Bd. 4 und 5. Carlsruhe, 1853, 1854.
— Ueber das Forstwesen vom 14. bis 17. Jahrh. — Zur Geschichte des Weinbaues vom 14. bis 16. Jahrh. — Zur Geschichte der Viehzucht vom 14. bis 16 Jahrh. — Fruchthandel, Arbeitslöhne und Viehzucht am Bodensee 1433-1443. — — Ueber die Bauerngüter vom 13. bis 16 Jahrh. — Zur Geschichte der Volkswirthschaft vom 14. bis 16. Jahrh., in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. 2, 3, 5, 6, 10. Carlsruhe, 1851, 1852, 1854, 1855, 1859.
MÖSER J. Patriotische Phantasien. 5 Bde. Berlin, 1842, 1843.
MÜLLER H. Ueber das Verhältniss des Abtes Tritheim zu Joachim I. von Brandenburg, im Programm der Bürgerschule zu Crossen, 1868.
MÜLLER J. J. Des heiligen römischen Reiches teutscher Nation Reichstags-Theatrum unter Kayser Friedrich V 3 Th., Iena, 1713.
— Reichstags-Theatrum unter Maximilian I. 2 Th. Iena, 1718-1719.
MÜNZENBERGER E. F. A. Das Frankfurter und Magdeburger Beichtbüchlein und das Buch vom « sterbenden Menschen ». Mainz, 1881.
MURNER Th. Die Narrenbeschwörung, herausg. von K. Gödeke. Leipzig, 1879.
MUTHER Th. Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben im Zeitalter der Reformation. Erlangen, 1866.
— Zur Geschichte der Rechtswissenschaft und der Universitäten in Deutschland. Iena, 1876.
NETTESHEIM F. Geschichte der Schulen im altem Herzogthum Geldern. Ein Beitrag zur Geschichte des Unterrichtwesens Deutschlands und der Niederlande. Aus den Quellen bearbeitet. Düsseldorf, 1882.
NEUDÖRFER J. *Voy.* Lochner.
Neue und vollständigere Sammlung der Reichsabschiede (von H. Chr. von Senckenberg). Bd. I und 2. Frankfurt, 1747.
NEUMANN M. Geschichte des Wuchers in Deutschland bis zur Begründung der heutigen Zinsgesetze. Halle, 1856.
NORDHOFF J. B. Der Holz und Steinbau Westfalens in seiner culturgeschichtlichen und systematischen Entwicklung. Münster, 1873.
— Denkwürdigkeiten aus dem Münsterichen Humanismus. Münster, 1874.
— P. Dederich Cölde und sein Christenspiegel, in Pick's Monatsschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde. Jahrgang 1, Heft 1-8. Bonn, 1875.
— Der vormalige Weinbau in Norddeutschland. Münster, 1877.

Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen. 9 Bde. Wien, 1851-1860.
Ochenkowski W. v. Englands wirthschaftliche Entwicklung im Ausgang des Mittelalters. Iena, 1879.
OElsner L. Schlesische Urkunden zur Geschichte der Juden im Mittelalter, im Archiv. für Kunde österreichischer Geschichtsquellen 31 a, 57-144. Wien, 1864.
Otte H. Handbuch der kirchl. Kunstarchæologie des deutschen Mittelalters. Leipzig, 1868.
Otto C. Johannes Cochläus der Humanist. Breslau, 1874.
Passavant J. D. Ansichten über die bildenden Künste. Heidelberg, 1820.
Pauli R. Englands Verhältnis zu der Kaiserwahl des Jahres 1519, in den Forschungen zur deutschen Geschichte 1, 413-436. Göttingen, 1862.
Paulsen Fr. Gründung, Organisation und Lebensordnungen der deutschen Universitäten im Mittelalter, in v. Sybel's histor. Ztschr. 45, 251-440. München, 1881.
Pawlikowski C. C. v. Hundert Bogen aus mehr als fünfhundert alten und neuen Büchern über die Juden neben den Christen. Freibourg, 1859.
Peetz H. Volkswirthschaftliche Studien (über Bayern). München, 1880.
Peschel O. Geschichte der Erdkunde. München, 1865.
Pez A. Scriptores rerum Austriacarum veteres ac genuini. 3 tom. Lipsiæ, 1721-1725. Ratisb., 1745.
Potthast A. Wegweiser durch die Geschichtswerke des europäischen Mittelalters von 375-1500. Berlin, 1862.
Prantl C. Geschichte der Ludwig-Maximilians-Universität in Ingolstadt, Landshut, 2 Bde. München, 1872.
Pressel Fr. Die Unruhen in Ulm 1513, in der Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins 27, 211-221. Karlsruhe, 1875.
Quirini V. Rilatione anno 1506, herausg. von J. Chmel in Schmidt's Zeitschrift für Geschichtswissenschaft 2,273-288; 334-356. Berlin, 1844.
Rassmann E. Biographische und literarische Nachrichten von Münsterischen Schulmännern aus dem 15. und 16. Jahrhundert, im Programm der Realschule zur Münster, 1862.
Raumer K. v. Die deutschen Universitäten. Stuttgart, 1854.
— Geschichte der germanischen Philologie, vorzugsweise in Deutschland. München, 1870.
Raynaldi. Annales ecclesiastici, vol 8-12, Lucæ, 1752-1755.
Reber B., *voy.* Stockmeyer.
Reichensperger A. Vermischte Schriften über christliche Kunst. Leipzig, 1856.
— Mathias Merian und seine Topographie. Leipzig, 1856.
— Die christlich-germanische Baukunst und ihr Verhältniss zur Gegenwart. Trier, 1860.
— Eine kurze Rede und eine lange Vorrede über Kunst. Paderborn, 1863.
— Allerlei aus dem Kunstgebiete. Brixen, 1867.
— Ueber das Kunsthandwerk. Cöln, 1875.
Reichhardt G. Die Druckorte des fünfzehnten Jahrhunderts und die Erzeugnisse ihrer erstjährigen Wirksamkeit. Augsburg, 1853.
Reichling D. Beiträge zur Charakteristik der Humanisten Alexander Hegius Joseph Horlenius, Jacob Montanus und Johann Murmellius, in Pick's Monatsschrift für rheinisch-wesfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde, Jahrg. 3 Trier, 1877.
— Johannes Murmellius. Sein Leben und seine Werke. Nebst einem ausführlichen bibliographischen Verzeichniss sämmtlicher Schriften und einer Auswahl von Gedichten. Freibourg, 1880.
Rem Lucas. Tagebuch aus den Jahren 1491-1541, ein Beitrag zur Handelsgeschichte der Stadt Augsburg, mitgetheilt, von E. Greiff. Augsburg, 1861.
Remling F. X. Geschichte der Bischöfe zu Speier. Bd. 2. Mainz, 1854.
Rettberg R. v. Nürnbergs Kunstleben in seinen Denkmalen dargestellt. Stuttgart, 1854.
Reumont A. v. Lorenzo de' Medici il Magnifico. 2 Bde. Leipzig, 1874.

Revius. Daventria illustrata. Lugduni Bat., 1751.
Riegger J. A. Udalrici Zasii Epistolæe ad viros ætatis suæ doctissimos. Ulmæ, 1774.
Riehl W. H. Die Deutsche Arbeit. Stuttgart, 1861.
— Culturstudien aus drei Jahrhunderten. Stuttgart, 1862.
Rive J. C. H. Ueber das Bauerngüterwesen in den Grafschaften Mark, Recklinghausen u. s. w., Cöln, 1824.
Roesler R. Die Kaiserwahl Carl's V, Wien, 1868.
Röhrig T. Die Schule zu Schlettstadt, in Illgen's Zeitschr. für die histor. Theologie 4, Stück. 2, 199-218. Leipzig, 1834.
Rolewinck W. De laude veteris Saxoniæ, mit deutscher Uebersetzung herausg. von L. Tross. Cöln, 1865.
Roth J. F. Geschichte der Nürnbergischen Handels. 4 Bde. Leipzig, 1800-1802.
Roscher W. Die Grundlagen der Nationalökonomie 9. Aufl. Stuttgard, 1871.
— Nationalökonomik des Ackerbaues und der verwandten Urproduktionen. Stuttgart, 1873.
— Geschichte der Nationalökonomik in Deutschland, München, 1874.
— Die Stellung der Juden im Mittelalter, betrachtet vom Standpunkte der allgemeinen Handelspolitik, in der Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft 31,503-526. Tübingen, 1875.
Ruland A. Johannes Trithemius, im Chilianeum, Blätter für katholische Wissenschaft, Kunst und Leben. Neue Folge, 1,45-62. 112-121. Zürich, Stuttgart, Würzburg, 1869.
Sartorius G. F. Geschichte des hanseatischen Bundes. 3 Bde, Göttingen, 1802-1808.
Sattler C. F. Geschichte des Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge. Theil, Ulm, 1769.
Savigny Fr. C. v. Geschichte des römischen Rechtes im Mittelalter. 6 Bde. Heidelberg, 1815-1831.
Schaab C. A. Die Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst. 3 Bde. Mainz, 1830-1831.
— Diplomatische Geschichte der Juden zu Mainz und dessen Umgebung. Mainz, 1855.
Schanz G. Zur Geschichte der deutschen Gesellenverbände im Mittelalter. Leipzig, 1876.
Schatzbehalter, der, oder Schrein der wahren Reichthümer des Heils und ewyger Seligkeit. Nürnberg (Anthony Koberger), 1491.
Scheibler L. A. Die hervorragendsten anonymen Meister und Werke der Kölner Malerschule von 1460-1500. Inaugural-Dissertation. Bonn, 1880.
Schlözer K. v. Verfall und Untergang der Hansa und des deutschen Ordens in den Ostseeländern. Berlin, 1853.
Schmidt C. Ueber das Predigen in den Landessprachen während des Mittelalters, in den Theolog. Studien und Kritiken 19 a, 243-296. Hamburg, 1846.
Schmidt C. A. Der principelle Unterschied zwischen dem römischen und germanischen Rechte. Rostock und Schwerin, 1853.
— Die Reception des römischen Rechtes in Deutschland. Rostock, 1868.
Schmidt Ch. Notice sur Sébastien Brant, Revue d'Alsace, nouvelle série 3, 3-56, 161-216, 346-388. Colmar, 1874.
Schmidt W. Martin Schongauer, in : Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit 24-40. Leipzig, 1875.
Schmoller G. Zur Geschichte der nationalökonomischen Ansichten in Deutschland während der Reformationsperiode, in der Zeitschr. für die gesammte Staatswissenschaft 16, 461-716. Tübingen, 1860.
— Die historische Entwicklung des Fleischconsums, sowie der Vich-und Fleischpreise in Deutschland, in der Zeitschr. für die gesammte Staatswissenschaft 27,284-362. Tübingen, 1871.
— Strasburg zur Zeit der Zunftkämpfe und die Reforme seiner Verfassung und Verwaltung in 15. Jahrhundert. Strassburg, 1875.
— Die Strassburger Tucher-und Weberzunft. Urkunden und Darstellungen nebst Regesten und Glossar. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Weberei

und des deutschen Gewerberechtes vom 13. bis 17. Jahrhundert. Strassburg, 1879.
SCHNEEGANS W. Abt Johann Trithemius und Kloster Sponheim. Kreuznach, 1882.
SCHÖNBERG G. Zur wirthschaftlichen Bedeutung des deutschen Zunftwesens im Mittelalter. Berlin, 1868.
SCHÖNHERR D. Der Krieg Kaiser Maximilian's I. mit Venedig, 1509. Wien, 1876.
SCHREKENSTEIN K. H. Roth v. Geschichte der ehemaligen freien Reichsritterschaft. Bd I und 2 a. Tübingen, 1859-1862.
SCHWARZ B. Jacob Wimpheling der Altvater des deutschen Schulwesens. Gotha, 1875.
SCOTT W. B. Albert Durer, his life and works. London, 1869.
SCHREIBER H. Geschichte der Albert-Ludwigs-Universität zu Freiburg im Breisgau. 2 Th. Freiburg, 1857-1860.
SEEBER. Leben und Treiben der österreichischen Bauern im 13. Jahrh. nach Neidhart, Helbling und Wernher Gartenäre, in dem Histor. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft Bd. 3, 416-444. Münster, 1882.
Seelen-fürer, der, ein nutzberlich buch für yeglichen cristenmenschen zum frumen leben und seligen sterben. Mainz bei Peter Scheffer 1498. 47 Blätter in-4°.
SIGHART J. Geschichte der bildenden Künste im Königreich Bayern. München, 1862.
SILBERNAGEL Joh. Trithemius. Landshut, 1868.
SIMROCK C. Sebastian Brant's Narrenschiff in neuhochdeutscher Uebertragung. Berlin, 1872.
SOMMER. Geschichtliche und dogmatische Entwicklung der bäuerlichen Rechtsverhältnisse in Deutschland. 3 Bde. Hamm, 1823, 1830.
SOTZMANN J. D. F. Gutenberg und seine Mitbewerber, oder die Briefdrucker und die Buchdrucker, in Raumer's histor. Taschenbuch, Neue Folge, Jahrg. 2, 515-677. Leipzig, 1841.
SPALATIN G. Historischer Nachlass und Briefe. Erster Band: Das Leben und die Zeitgeschichte Friedrich's des Weisen; herausg. von Ch. G. Neudeker und L. Preller, Iena, 1851.
SPRENG F. Zur Geschichte des Schulwesens in Deutschland, im Programm des Real-Progymnasiums zu Seligenstadt, 1875-1876.
SPRINGER A. Bilder aus der neuern Kunstgeschichte. Bonn, 1857.
STAHL F. W. Das deutsche Handwerk. Erster (einziger) Band. Giessen, 1874.
STÄLIN H. F. v. Wirtembergische Geschichten. Bd 3. Stuttgart, 1856.
STEIFF K. Der erste Buchdruck in Tübingen (1498-1534). Ein Beitrag zur Geschichte der Universität. Tübingen, 1881.
STINTZING R. Ulrich Zasius. Ein Beitrag zur Geschichte der Rechtswissenschaft im Zeitalter der Reformation. Basel, 1857.
— Geschichte der populären Literatur des römisch-canonischen Rechts. Leipzig, 1867.
— Das Sprüchwort: Juristen böse Christen, in seinen geschichtlichen Bedeutungen. Bonn, 1875.
STOBBE O. Geschichte der deutschen Rechtsquellen. 2 Bde Braunswerg, 1860, 1864.
— Die Juden in Deutschland während des Mittelalters in politischer, socialer und rechtlicher Beziehung, Braunschweig, 1866.
STOCKBAUER J. Nürnbergisches Handwerksrecht des sechzehnten Jahrhunderts. Schilderungen aus dem Nürnberger Gewerbeleben nach archivalischen Documenten. Nürnberg, 1879.
STOCKMEYER J. und B. REBER. Beiträge zur Baseler Buchdruckergeschichte. Basel, 1840.
STÖLZEL A. Die Entwicklung des gelehrten Richterthums in deutschen Territorien. 2 Bde, Stuttgart, 1872.
STOLLE K. Thüringisch-Erfurt. Chronik, herausg. von L. F. Hesse in der Bibliotek des literar Vereins in Stuttgart. Bd. 32. Stuttgart, 1854.
STRAHL. Russlands älteste Gesandtschaften in Deutschland, deutsche Gesandt-

schaften in Russland und erstes Freundschaftsbündniss zwischen Russland und Oesterreich unter Friedrich III und Maximilian I., im Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde 6, 523-546 Hannover, 1838.

STRAUSS D. F. Ulrich von Hutten. 2 Bde. Leipzig, 1858.

STRIDA W. Zur Entstehung des deutschen Zunftwesens, in Hildebrand's Jahrbücher fur Nationalöckonomie und Statistik. Jahrg. 14, Bd 2, 1-128. Iena, 1876.

SUGENHEIM S. Geschichte der Aufhebung der Leibeigenschaft und Hörigkeit in Europa. St. Petersbourg, 1861.

THAUSING M. Dürer's Briefe. Tagebücher und Reime. Wien, 1872.

— Dürer, Geschichte seines Lebens. Leipzig, 1876.

THEUERDANK herausg. von C. Haltaus. Quedlinburg und Leipzig, 1836.

THOMAS J. G. C. Der Oberhof zu Frankfurt am Main. Frankfurt, 1841.

TREITZSAUERWEIN M. Der Weiss-Kunig. eine Erazhlung von den Thaten Kaiser Max's des Ersten. Wien, 1775.

TRITHEMII J. Opera historica. Francofurti, 1601.

— Chronicon Hirsaugiense. 2 voll. St. Gallen, 1690.

UHLAND L. Alte hoch-und niederdeutsche Volkslieder. Bd. 1, in zwei Abtheilungen, Stuttgart, 1844, 1845, Bd 2 (*ouvrage connu aussi sous le titre de* : Zur Geschichte der Dichtung und Sagen, Bd. 3), 1866.

ULLMANN H. Franz ven Sickingen, Leipzig, 1872.

ULLMANN C. Reformatoren vor der Reformation vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden. 2 Bde Hamburg, 1841-1842.

UNGER F. W. Geschichte der deutschen Landstände. 2 Bde Hannover, 1844.

UNREST J. Oesterreichische Chronik in Hahn's Collect. monument. vet. et recentium, 1,537-803. Brunsvigæ, 1724.

VETTORI F. (Ambasciatore della republica Fiorentina a Massimiliano I.) Viaggio in Alemagna. Parigi, 1837.

VILMAR A. F. C. Handbüchlein für Freunde des deutschen Volksliedes. Marburg, 1867.

VISCHER W. Geschichte der Universität Basel von der Gründung, 1460 bis zur Reformation, 1529. Basel, 1860.

VULPIUS Curiositäten der physisch-literarisch-artistisch-historischen. Vor-und Mitwelt. Bd. 2. Weimar, 1812.

WAAGEN G. F. Handbuch der deutschen und niederländischen Malerschulen. Erste Abtheilung. Stuttgart, 1862.

WACHSMUTH W. Europäische Sittengeschichte. Bd. 4. Leipzig, 1837.

WACKERNAGEL Ph. Das deutsche Kirchenlied von der ältesten Zeit bis zu Anfang des 17. Jahrh. Bd. 2. Leipzig, 1867.

WACKERNAGEL W. Geschichte der deutschen Literatur. Basel, 1848.

— Die deutsche Glasmalerei. Leipzig, 1855.

WALCHNER K. Die allemanischen Brüder, im Teutschen Museum von Ernst Münch 1,265-305. Freibourg, 1824.

WÆCHTER C. G. v. Beiträge zur deutschen Geschichte, insbesondere zur Geschichte des deutschen Strafrechts. Tübingen, 1845.

WAGNER v. Das Jagdwesen in Württemberg unter den Hergogen. Ein Beitrag zur deutschen Cultur und Rechtsgeschichte. Tübingen, 1876.

WASSERMANN L. Der Kampf gegen die Lebensmittelfälschung vom Ausgang des Mittelalters bis zum Ende des 18. Jahrhunderts. Eine culturgeschichtliche Studie. Mainz, 1879.

WATTENBACH W. Peter Luder, der erste humanistische Lehrer in Heidelberg, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 22, 33-127. Carlsruhe, 1869.

— Sigismund Gossembrot als Vorkämpfer der Humanisten und seine Gegner, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 25, 36-69. Carlsruhe, 1873.

WEALE J. Hans Memlinc, zijn leven en zijne schilderwerken, Brugge, 1871.

WEGELE Fr. X. Götz von Berlichingen und seine Denkwürdigkeiten, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge. Jahrgang 3, 129-166. Hannover, 1874.

WEHRMANN C. Die älteren Lübeckischen Zunftrollen. Lübeck, 1864.

WEINREICH'S C. Danziger Chronik, herausg. und erläutert von Th. Hirsch und F. A. Vossberg. Berlin, 1855.
WELZENBACH Th. Geschichte der Buchdruckerkunst im ehemaligen Herzogthum Franken und in benachbarten Städten, im Archiv des Histor. Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg, 14 b, 117-258. Würzburg, 1857.
Welschgattung die. Strassburg, 1513.
WENCKER J. Apparatus et Instructus archivorum. Argentorati, 1713.
WIEDEMANN Th. Joh. Eck, Professor der Theologie an der Universität Ingolstadt. Regensburg, 1865.
Wyhegertlin für alle frummen cristenmenschen. Mainz bei Peter Scheffer, 1509.
WILDA W. E. Das Gildenwesen im Mittelalter. Halle, 1831.
WILKEN E. Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland. Göttingen, 1872.
WILKEN F. Geschichte der Königl. Bibliothek zu Berlin. Berlin, 1828.
WIMPHELING J. Apologia pro republica christiana. Phorce, 1506
WISKOWATOFF P. v. Jacob Wimpheling, sein Leben und seine Schriften. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Humanisten. Berlin, 1867.
WITTENWEILER H. Der Ring, herausg. von L. Bechstein in der Bibl. des literar. Vereins. Bd. 23. Stuttgart, 1851.
WOKER F. W Geschichte der norddeutschen Franziskaner-Missionen der sächsischen Ordensprovinz vom hl. Kreuz. Freiburg, 1880.
WOLF J. A. Die St.-Nicolai-Pfarrkirche zu Calcar, ihre Kunstdenkmäler und Künstler archivalisch und archaeologisch bearbeitet. Calcar, 1880.
WOLFF J. Vor die anhebenden kynder und ander zu bichten u. s. w. 1478.
WOLTMANN A. Holbein und seine Zeit. 2 Bde, Leipzig, 1866, 1868.
WURZBACH A. v. Martin Schongauer, eine Kritische Untersuchung seines Lebens und seiner Werke, nebst einem chronologischen Verzeichnisse seiner Kupferstiche. Wien, 1880.
ZAPF. Joh. v. Dalberg, Bischof von Worms, Augsburg, 1796. Nachtrag. Zürich, 1798.
ZAPPERT G. Ueber das Badewesen mittelalterlicher und späterer Zeit, im Archiv für Kunde österreich. Geschichtsquellen 21,1-160. Wien, 1859.
ZARNCKE Fr. Sebastian Brant's Narrenschiff. Leipzig, 1854.
— Die deutschen Universitäten im Mittelalter. Erster Beitrag. Leipzig, 1857.
— Die urkundlichen Quellen zur Geschichte der Universität Leipzig, in den Abhandlungen der Königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaft, 3, 509-922. Leipzig, 1857.
ZAUN J. Geschichte des Ortes und der Pfarrei Kidderich. Wiesbaden, 1879.
ZIEGLER A. Regiomontanus, ein geistiger Vorläufer des Columbus. Dresden, 1874.
ZÖPFL H. Deutsche Rechtsgeschichte. 3. Aufl. Stuttgart, 1858.

L'ALLEMAGNE
A LA FIN DU MOYEN AGE

INTRODUCTION

ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ALLEMAGNE AU DÉCLIN DU MOYEN AGE.

La vie intellectuelle du peuple allemand, et celle du peuple chrétien en général, entrèrent, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, dans une nouvelle période de développement. Une révolution véritable s'opéra dans le monde de la pensée par la découverte de l'imprimerie et grâce à l'emploi de ces caractères coulés, mobiles, détachés les uns des autres, qui rendaient désormais facile la reproduction de tous les manuscrits. Cette découverte d'une incalculable portée, cet instrument puissant de civilisation, allait en effet conserver et répandre toutes les productions de l'intelligence humaine, provoquer et activer la manifestation des idées en facilitant leur échange. Les relations entre les savants allaient se multiplier, les arts et les sciences devenir accessibles à toutes les classes de la société; en un mot, suivant l'expression d'un contemporain de Gutenberg, « l'imprimerie allait mettre au service de la liberté humaine un glaive tout-puissant, un glaive à deux tranchants, pouvant servir au bien comme au mal, aux luttes pour la vertu et pour la vérité, comme aux combats du vice et de l'erreur ».

En Allemagne, les premiers progrès de l'imprimerie secondèrent les efforts, la féconde activité d'un homme de génie, Nicolas de Cusa. Ce grand esprit, soit que nous voyions en lui le réformateur ecclésiastique et le restaurateur des sciences naturelles, soit que nous le considérions comme homme d'État, nous apparaît comme un géant intellectuel au déclin du moyen âge.

Le cardinal Nicolas Krebs, surnommé Cusanus, était fils d'un pêcheur des bords de la Moselle et naquit à Cues, près de Trèves. Les réformes ecclésiastiques qu'il entreprit en Allemagne sur l'ordre du Pape (1451), partaient toutes de ce principe « qu'il ne faut ni fouler aux pieds ni détruire, mais au contraire purifier et renouveler, et que ce n'est pas à l'homme à changer ce qui est saint, mais bien à ce qui est saint de changer l'homme ». Fidèle à cette pensée, il commença tout d'abord par se réformer lui-même, et bientôt ses contemporains purent dire de lui « qu'il était le miroir de toutes les vertus sacerdotales ». Il annonçait la parole de Dieu au clergé comme au peuple; mais ce qu'il enseignait, il ne manquait pas de le pratiquer lui-même, et son exemple prêchait plus éloquemment encore que sa parole. Simple et sans faste, infatigable au travail, enseignant et châtiant, consolant et relevant, véritable père des pauvres, il parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre durant un bon nombre d'années, rétablissant l'ordre dans la discipline ecclésiastique, qui depuis longtemps était tombée dans un grave relâchement. Il releva autant qu'il le put dans les séminaires l'éducation, qui alors y était très-abaissée, et propagea parmi le peuple l'enseignement du catéchisme. Il exerça une surveillance active sur les prédications, s'opposant avec une inflexible rigueur aux grands abus qui s'y rencontraient. Il assembla des conciles provinciaux à Salzbourg, à Magdebourg, à Mayence et à Cologne, et par la remise en usage de semblables assemblées comme par les sages ordonnances intimées aux monastères dont il faisait la visite, il contribua puissamment à affermir et à assurer l'amélioration qui se produisit insensiblement dans la discipline de l'Église. Le projet de réforme générale qu'il élabora et présenta au pape Pie II, est admirable. Le cardinal convient franchement des abus existants, et, sans vouloir aucunement toucher à l'organisme de l'Église, il apporte un zèle plein d'intelligence à signaler le mal et à provoquer la réforme. Or, cette réforme, il l'étendait à tous les degrés de la hiérarchie, et lui faisait traverser la cour de Rome comme le plus humble monastère.

« Nicolas de Cusa, écrivait à la fin du siècle l'abbé Jean Trithème, apparut en Allemagne au milieu de la perturbation et des ténèbres, comme un ange de lumière et de paix. Il rétablit l'unité de l'Église, consolida l'autorité du Souverain Pontife et répandit avec abondance des semences de vie nouvelle. Une partie de ces semences n'a pu germer à cause de l'endurcissement des cœurs, une autre partie a porté des fleurs, il est vrai, mais elles ont promptement péri à cause de la négligence et de la lâcheté des hommes. Enfin une bonne partie a porté des fruits abondants que nous récoltons encore aujourd'hui. » Nicolas de Cusa était un homme de foi et de charité, un

véritable apôtre de piété et de science. Son intelligence embrassait toutes les connaissances de l'esprit humain, mais tout son savoir ne venait que de Dieu, et il ne voulait l'employer qu'à sa gloire, à l'édification et au perfectionnement des âmes. Aussi l'on puise dans ses écrits une science et une sagesse admirablement pures. « Savoir et penser, voir des yeux de l'esprit la vérité, disait-il, voilà le vrai bonheur. Plus on avance en âge, plus ce bonheur grandit, et plus on s'applique à chercher la vérité, plus on se sent enflammé du désir de la posséder. » « De même que le cœur ne vit en réalité qu'autant qu'il aime, de même c'est la vie de l'esprit que de tendre à la science et à la vérité. Au milieu des agitations politiques, parmi les travaux de chaque jour, dans toutes les contradictions de ce monde, portons hardiment et librement nos regards vers les régions lumineuses du ciel. Élevons-nous jusqu'à la source de toute vérité et de toute beauté. Il est bon d'étudier son propre esprit et les diverses productions de l'intelligence humaine durant le cours des siècles. Il faut observer la nature qui nous environne et toujours mieux la pénétrer et l'approfondir; mais, en nous livrant à ces différentes études, nous ne devons pas perdre de vue cette vérité fondamentale : qu'on ne devient grand que par l'humilité, et que la science et les lumières de l'esprit ne servent point à celui qui n'en fait pas la règle de ses actions et de sa vie. »

La véritable sphère d'idées du cardinal, c'était la philosophie spéculative. Elle fit de lui le régénérateur des sciences sacrées. Son système de théologie et de philosophie conciliait les tendances diverses qui s'étaient jusque-là combattues au sein de l'école scolastique. Ce système, par l'originalité et la profondeur des pensées, par le calme et la lucidité avec lesquels les divers sujets y sont exposés, puis combinés dans un tout harmonieux, peut être comparé aux puissants monuments élevés en Allemagne par l'art chrétien à la même époque. Le cardinal de Cusa aida aussi à une plus claire intelligence des grands maîtres de la scolastique ancienne; il tira le mysticisme des bas-fonds du panthéisme, et marqua les limites précises autant que lumineuses qui empêchent de confondre Dieu avec le monde. Enfin il aplanit la voie à une démonstration plus scientifique des vérités de la foi. Mais ce qui se révèle le plus à nous dans l'effort célèbre qu'il a tenté, c'est son esprit véritablement philosophique, c'est son âme, pénétrée de la plus pure charité chrétienne. Il ne se proposait rien moins que de ramener toutes les discussions religieuses sur un terrain pacifique, de rétablir dans le royaume de la foi la paix universelle, et de réunir l'humanité tout entière sous la protection de la religion catholique romaine.

Son activité ne fut pas moins féconde dans le domaine des sciences naturelles, surtout dans la physique et dans les mathématiques. Près

d'un siècle avant Copernic il eut assez de hardiesse et de liberté d'esprit pour attribuer à la terre le double mouvement qui la fait tourner sur elle-même et avancer en même temps dans l'espace. Il composa un écrit plein de savoir sur la nécessité de rectifier le calendrier julien, et ouvrit la voie aux astronomes qui bientôt après amenèrent une révolution si complète dans les idées qu'on se faisait alors des corps célestes et des lois qui les régissent. Par les relations personnelles qu'il entretenait avec Georges de Peurbach et Jean Müller, il féconda le génie de ces grands rénovateurs de l'étude de la nature, qui, en faisant procéder leur savoir de l'observation directe des phénomènes naturels, établirent la science de l'astronomie sur les bases du calcul. Nicolas de Cusa releva aussi en Allemagne les études classiques. Grâce à lui, on étudia plus à fond ces chefs-d'œuvre de l'antiquité « où l'on voit s'unir si harmonieusement l'esprit et le naturel, le libre essor de la pensée et la mesure ». Sa prédilection pour les auteurs classiques, qu'il avait lus autrefois avec ardeur au collége des « Frères de la vie commune », à Deventer, avait encore grandi en Italie, où il acquit une connaissance très-approfondie de la langue grecque. Un commerce assidu avec Platon et Aristote changea alors ce goût marqué en un enthousiasme « qui n'avait de repos que lorsqu'il pouvait se communiquer au plus grand nombre possible de personnes ». Il travailla avec une infatigable activité à remettre en honneur l'étude de ces philosophes. Il les trouvait admirablement propres à former les esprits et à démontrer la supériorité de la doctrine évangélique sur tout autre enseignement. Il était plein d'affabilité, d'une encourageante bonté lorsqu'il se trouvait au milieu de ses élèves avides de profiter de ses leçons, et se montrait toujours disposé à les aider de ses avis et de ses explications, alors même qu'il était le plus accablé sous le poids des devoirs particuliers de sa charge. Trithème nous apprend qu'une riche collection de manuscrits grecs, qu'il avait réunie dans un voyage à Constantinople, devait être publiée par ses soins et mise à la disposition du public, l'année même où il termina sa laborieuse et féconde carrière (1467). Parmi les jeunes gens auxquels il avait su inspirer par ses encouragements et sa bienveillante sympathie l'amour des études classiques, Rodolphe Agricola est celui de tous qui continua plus tard avec le plus de succès son œuvre et sa pensée[1].

[1] Extrait des œuvres de SCHARPFF, *le Cardinal et l'évêque Nicolas de Cusa* (Mayence, 1843); *Nicolas de Cusa, réformateur de l'Église, de l'Empire et de la philosophie* (Tubingue, 1871). — J. M. DUX, *le Cardinal allemand Nicolas de Cusa et l'Église de son temps* (Ratisbonne, 1847, 2 vol.). — F. I. CLEMENS, *Giordano Bruno et Nicolas de Cusa* (Bonn, 1847). — J. UEBINGER, *Philosophie de Nicolas Cusanus* (Wurzbourg, 1880). — GRUBE, *N. de Cusa dans l'Allemagne du Nord en* 1451 : *Histor. Jahrb. der Görres Gesellschaft* (Munster, 1880), t. I, p. 393, 412. — *Literatur Verzeichniss.* — CHEVALIER, *Répertoire des sources histo-*

Après une longue période de stagnation et de barbarie, l'Allemagne, vers le milieu du quinzième siècle, entra dans une phase nouvelle, et la vie de l'esprit y prit tout à coup le développement le plus heureux et le plus sain. Un profond besoin de culture intellectuelle se fit sentir dans la bourgeoisie intelligente et prospère de la nation. Ce besoin gagna rapidement toutes les classes du peuple, et se manifesta bientôt par un actif et fécond mouvement. Partout, dans les villes comme dans les campagnes, de nouvelles écoles furent établies, les anciennes furent améliorées. On chercha à donner de fermes assises à l'instruction populaire dans un système scolaire bien entendu. Les innombrables colléges, le grand nombre d'Universités qui furent alors fondés, prouvent l'ardent et puissant besoin d'instruction qui s'emparait de tous les esprits. Les arts, les sciences, dans leurs branches diverses, progressaient simultanément. Des hommes de tout âge, de toute condition, devenaient les apôtres zélés du nouvel élan intellectuel. « Ils allaient, dit Wimpheling, de canton en canton, de pays en pays, répandant partout la *bonne nouvelle*, exaltant en tous lieux l'excellence et la noblesse des arts et des sciences, et vantant tous les bienfaits qu'on peut recevoir par leur commerce. »

Le travail de l'esprit, les forces des intelligences s'appuyant sur le ferme sol de la foi chrétienne et s'inspirant des vues de l'Église, voilà le trait le plus marqué de l'élan vers les choses intellectuelles qui se produisit dans les esprits à cette époque. L'impulsion donnée commença au milieu du quinzième siècle, et dura jusqu'à l'apparition de l'humanisme moderne, animé, comme on le sait, d'un tout autre esprit, et hostile à l'Église.

Cette époque fut dans l'histoire de notre pays l'une des plus favorables au développement de la pensée, l'une des plus fertiles en heureux résultats. L'Allemagne paraît alors inépuisablement féconde en hommes remarquables, nobles de caractère, et de personnalité bien tranchée. Du fond de leurs colléges, de la salle de cours où ils enseignaient, dans les paisibles laboratoires où ils cultivaient les sciences et les arts, ces hommes donnèrent l'impulsion à une nouvelle vie intellectuelle. Chez tous ces grands esprits la crainte de Dieu était le commencement de la sagesse. Chrétiens convaincus, humbles croyants, ils n'en étaient pas moins indépendants et résolus. Leur courage ne redoutait rien, et leur âme énergique et forte

riques du moyen âge (Paris, 1880, t. I, col. 1631 et ss.). — *Catalogue* de la Bibliothèque du cardinal, édité par Kraus, dans le *Serapeum* (1864, p. 379). — Trithemii *De vera studiorum ratione*, fol. 2. — Cette œuvre, malheureusement incomplète, dont quelques pages seulement se sont conservées, se trouve dans le *Codex saec.* XVI[i], provenant du monastère de Camp dans le Bas-Rhin. Trithème s'y plaint que de cent vingt-sept abbayes qui avaient promis au cardinal la stricte observance, soixante-dix seulement y soient restées fidèles (1493). Voy. Schneegans, p. 155-289.

était en même temps d'une sensibilité profonde. Ils furent les premiers à signaler hardiment les vices et les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. Leur attachement à cette Église unique et universelle les incitait incessamment à favoriser l'active et sage réforme ecclésiastique que Nicolas de Cusa avait commencée sur le sol allemand. Leur amour pour l'Église ennoblissait et grandissait leur amour pour leurs concitoyens et leur patrie. Il enflammait leur dévouement pour l' « empereur romain de nation germanique ». Afin de soutenir la puissance et la gloire de cet empereur, ils luttaient avec fermeté contre l'ambition accaparante, la soif de domination des princes. Ils désiraient voir renaître l'ancienne unité; mais le sentiment de l'intérêt particulier de la province à laquelle ils appartenaient n'était pas moins profond en leur âme, et dans le progrès même qu'ils rêvaient, ils souhaitaient pour chaque contrée de l'Empire l'indépendance et le droit d'exister personnellement. Ce droit, ils le réclamaient aussi dans le développement de l'instruction. Soumis comme Allemands à l'Empereur, citoyens de l'Empire, ils se sentaient séparés des autres nations, mais vivant en même temps sous la protection et l'autorité de l'Église universelle; la conscience de cette existence distincte n'avait jamais pour conséquence une inimitié nationale, encore moins une haine héréditaire pour les autres peuples. Ils n'éprouvaient qu'un seul sentiment à leur égard : le désir de les surpasser dans tout ce qui était bon et désirable.

L'échange des idées, les rapports fréquents entre les professeurs, les savants, les artistes allemands et ceux des autres nations étaient très-actifs, et constituaient un puissant moyen de progrès pour la civilisation, les sciences et les arts. Les hautes écoles avaient un caractère essentiellement international, et loin de diviser les peuples, la civilisation les unissait.

Les nations chrétiennes n'avaient qu'un ennemi commun, l'« ennemi héréditaire de la chrétienté », le Turc. Combattre ensemble cet ennemi, sous les yeux du chef suprême de l'Église, paraissait à tous les grands hommes d'alors l'un des devoirs les plus essentiels des peuples chrétiens.

L'admirable développement de la vie intellectuelle à cette époque n'eût pas été possible sans une croyance alors fermement enracinée dans les consciences, celle de l'efficacité des bonnes œuvres pour le salut. D'une part, cette doctrine, appliquée dans la pratique, grâce à d'innombrables legs pieux, créait des hôpitaux, des orphelinats, des établissements pour les pauvres; de l'autre, elle élevait des cathédrales, des églises, parait des plus nobles œuvres d'art la maison de Dieu dans les villes et dans les campagnes, et fondait en même temps des établissements scolaires, des Universités, enrichis de dotations nombreuses.

LIVRE PREMIER

L'INSTRUCTION POPULAIRE ET LA SCIENCE.

CHAPITRE PREMIER

DIFFUSION DE L'IMPRIMERIE[1].

« Aucune découverte, aucun progrès intellectuel ne peut nous rendre fiers à plus juste titre, nous autres Allemands, que l'invention de l'imprimerie. Grâce à elle, en effet, l'Allemagne a propagé en tous lieux la doctrine chrétienne et les sciences divines et humaines ; elle est ainsi devenue la bienfaitrice de l'humanité tout entière. Qu'elle est bien autrement active que celle d'autrefois, la vie qui se manifeste maintenant dans toutes les classes de la société! Et qui ne penserait avec gratitude à ceux qui découvrirent et propagèrent les premiers l'art merveilleux de la typographie! Quel est celui d'entre nous qui pourrait ne pas leur donner un souvenir reconnaissant, même s'il n'a pas eu comme nous l'honneur d'entretenir avec eux des rapports personnels[2]? »

« L'imprimerie qu'on vient de découvrir à Mayence est l'art des arts, la science des sciences. Grâce à sa rapide diffusion, le monde a été doté d'un magnifique trésor, jusque-là enfoui, de sagesse et de science. Un nombre infini d'ouvrages que très-peu d'étudiants pouvaient seuls consulter autrefois à Paris, à Athènes, et dans les bibliothèques d'autres grandes villes universitaires, sont maintenant traduits dans toutes les langues, et répandus parmi toutes les nations du monde[3]. »

[1] Pour ce qui concerne les inventeurs de l'imprimerie et l'histoire de cette grande découverte, voy. le savant ouvrage de V. D. Linde sur *Gutenberg et Faulmann*, p. 11-126. Dans l'importante question de savoir où gît précisément le point essentiel de l'invention, il est d'un autre avis que Gensfleisch.

[2] Jacques Wimpheling, *De arte impressoria*. Cette dissertation si intéressante nous a été communiquée par le R. P. Jandel, prieur des Dominicains à Rome.

[3] Werner Rolewinck, dans le *Fasciculus temporum*, édition Hain, n° 6915.

« Que d'élévations vers Dieu, que d'intimes sentiments de dévotion ne doit-on pas à la lecture de tant de livres dont l'imprimerie nous a dotés! Que de précieuses et saintes exhortations se trouvent dans les sermons qu'on publie! Quelles grâces Dieu ne fera-t-il pas à ceux qui impriment des livres, ou aident d'une façon quelconque à ce travail? Pour ceux qui aiment les arts et la gloire, voici venir l'âge d'or, le temps de la félicité! Ils pourront désormais enrichir le champ de leur intelligence de nombreuses et précieuses semences! Leur esprit va s'illuminer de divins rayons! Quant à ceux qui n'aiment ni leur âme ni la gloire, je dirai seulement que, s'ils le veulent, ils peuvent avec moitié moins de peine qu'autrefois apprendre en un court espace de temps ce qu'on apprenait jadis en bien des années [1].»

C'est ainsi que s'exprimaient les contemporains sur la nouvelle découverte.

Dès 1507, Wimpheling disait que rien ne pouvait faire mieux comprendre la diversité et l'activité du mouvement intellectuel qui se produisait alors en Allemagne, qu'un coup d'œil jeté sur la rapide extension de l'imprimerie. En un très-petit nombre d'années, en effet, elle avait doté toutes les grandes et beaucoup de petites villes de véritables ateliers intellectuels, et les Allemands avaient porté le nouvel art en Italie, en France, en Espagne et jusque dans l'extrême Nord. Lorsque, après la conquête de Mayence par l'archevêque Adolphe de Nassau (1462), le « merveilleux secret » fut divulgué, il se répandit dans toute l'Europe, et l'imprimerie prit un si prodigieux développement que de 1462 à 1500 on a conservé le nom de plus de mille imprimeurs, pour la plupart Allemands d'origine [2]. A Mayence, dès la période des incunables, on comptait cinq ateliers de typographie, six à Ulm, seize à Bâle, vingt à Augsbourg, vingt et un à Cologne [3]. A Nuremberg, antérieurement à 1500, vingt-cinq imprimeurs reçurent le droit de bourgeoisie [4]. Le plus célèbre d'entre eux, établi à Nuremberg depuis 1470, Anthoni Koburger, occupait vingt-quatre presses et plus de cent « compagnons », formant dans ses ateliers le personnel des compositeurs, correcteurs, pressiers, metteurs en pages, relieurs et enlumineurs [5]. En outre, il faisait imprimer dans d'autres villes, et notamment à Bâle, Strasbourg et Lyon. Jean Schonsperger faisait preuve à Augsbourg d'une activité presque égale, comme aussi à Bâle, Jean Amerbach, Wolfgang

[1] Chronique de Koelhoff, édité par Cardauns dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. XIV, p. 792, 794.

[2] Voyez-en la liste dans Falkenstein, p. 383, 393. Voy. Reichhard, p. 25, 35.

[3] Schaab, t. III, p. 421, 423. Græsse, III, p. 157-163. *Ennen*, t. III, p. 1034-1043. Sur les imprimés du quinzième siècle consultez *Faulmann*, p. 197-232.

[4] Baader, *Anzeiger fur die Kunde deutscher Vorzeit*, t. VII, p. 119-120.

[5] Hase, 4-23. — Faulmann, p. 178, 179.

Lachner et Jean Froben. Ce dernier fut un des plus savants typographes qui aient jamais existé [1]. Parmi les hommes remarquables de ce temps, beaucoup mirent leurs capacités au service du perfectionnement de la typographie. Dès 1471, le célèbre imprimeur Conrad Schweinheim commençait à imprimer sur planches métalliques des cartes de géographie. En 1482, Erhard Ratdolt essayait pour la première fois de multiplier par la presse les figures de géométrie et d'architecture, tandis qu'Erhard OEglin inventait l'art d'imprimer les notes de musique au moyen de caractères mobiles [2].

Pendant qu'un si heureux mouvement se produisait en Allemagne, les imprimeries allemandes portaient la grande découverte à Subiaco, Rome, Sienne, Venise, Foligno, Pérouse, Modène, Ascoli, Urbin, Naples, Messine et Palerme. Avant la fin du quinzième siècle, on comptait en Italie plus de cent imprimeries allemandes [3]. C'est à un imprimeur de Mayence, Jean Neumeister, que l'Italie doit la première édition de la *Divine Comédie* (1472). La première édition du même ouvrage accompagnée d'un commentaire est aussi sortie des presses allemandes [4] (1481).

Les progrès de l'imprimerie furent presque aussi rapides en Espagne et en France, grâce aux imprimeurs allemands. S'il faut en croire Lope de Vega, on comptait en 1500 trente presses établies par eux à Valence, Saragosse, Séville, Barcelone, Tolosa, Salamanque, Burgos et dans d'autres villes encore. Là travaillaient ces hommes que Lope de Vega appelait les « armuriers de la civilisation [5] ». Jérôme Münzer, médecin de Nuremberg, qui visita l'Espagne en 1494, trouva établis à Grenade, délivrée depuis deux ans seulement du joug des Arabes et en partie encore peuplée par eux, trois imprimeurs allemands,

[1] Stockmayer et Reber, p. 86-115. Les ouvrages sortis des presses de l'imprimeur viennois Jean Winterburger (1492, 1519) sont à peu de chose près égaux aux meilleurs produits des imprimeries de Bâle, Nuremberg et Augsbourg. Voy. *Wien's Buchdrucker Geschichte*, de A. Mayer, 1482-1882, dans la première partie du tome premier (Vienne, 1882).

[2] Invention indépendante de celle d'Ottaviano dei Petrucci. Voy. Ambros, p. 196-199. — Sur OEglin, voy. aussi Herberger, p. 41-42.

[3] Græsse, III, a. p. 197-217. Sur les premiers imprimeurs de Subiaco et de Rome, voy. *Aufsätze zur Geschichte des Buchhandels im* XVI *Jahrhundert*, par E. Fromman, 2e livraison (Italie, Iena, 1881). Faulmann, p. 174, 182.

[4] Voy. Reumont, t. II, p. 48. — Faulmann, p. 179. A partir de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit aussi établis en Italie beaucoup de copistes et d'enlumineurs allemands. — Voyez-en la liste dans l'*Anzeiger fur die Kunde deutscher Vorzeit*, 16, 75, 76.

[5] Græsse, III, p. 225, 229. — Falkenstein, p. 291-295. Welzenbach, p. 123-129. — *Verzeichniss deutscher Drucker in Spanien und Portugal*, de von der Linde. Pour la France, voy. l'excellent ouvrage de Claudin, *Antiquités typographiques de la France, Origines de l'imprimerie à Alby* (1480-1484), et les *Pérégrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutenberg* (Paris, 1880).

l'un de Strasbourg, l'autre de Spire, et le troisième de Gerleshofen[1]. Deux autres imprimeurs originaires de Strasbourg et de Nordlingen allèrent même se fixer à Saint-Thomé, île malsaine de l'Afrique, dans le golfe de Guinée[2].

En 1503, Valentin Ferdinand, imprimeur allemand en Portugal, fut nommé écuyer de la reine Éléonore, et le roi Jean II lui accorda, ainsi qu'à ses confrères, droit de gentilhomme dans la maison royale[3]. En 1516, l'imprimeur allemand Hermann von Kempen publia à Lisbonne, par ordre du roi don Emmanuel, le *Cancioneiro* de Garcia de Resende. C'est une collection complète des poésies composées par les poëtes de la cour à cette époque, œuvre très-importante pour l'histoire de la littérature portugaise.

A Bude l'« art allemand » fut importé en 1473, à Londres en 1477, à Oxford en 1478, en Danemark en 1482, à Stockholm en 1483, en Moravie en 1486, à Constantinople en 1490[4]. « Comme les apôtres du Christ s'en allaient autrefois par tout le monde annonçant la Bonne Nouvelle », dit Wimpheling, « ainsi de nos jours les disciples du saint art se répandent dans toutes les contrées, et leurs livres sont comme les hérauts de l'Évangile et les prédicateurs de la vérité et de la science[5]. »

« Il n'y a pas aujourd'hui d'homme sensé qui ne puisse apprécier les services rendus à toutes les classes de la société par l'art de l'imprimerie », écrivait en 1487 Adolphe Occo, médecin de l'archevêque d'Augsbourg Frédéric, à l'imprimeur Ratdolt. « Elle a vraiment illuminé ce siècle, grâce à la miséricorde du Tout-Puissant. Mais c'est surtout la sainte Épouse de Jésus-Christ, l'Église catholique, qui lui est particulièrement obligée. Cette découverte, qui lui a donné une gloire nouvelle, et l'a dotée de tant de livres remplis d'une science divine, lui permet d'aller plus richement parée à la rencontre de son Époux[6]. »

Les esprits supérieurs de l'époque ne voyaient pas seulement dans l'art nouveau la source de grands avantages matériels, ils le

[1] Kunstmann, p. 298.
[2] *Id.*, p. 360.
[3] Ghillany, p. 35-36, note.
[4] Voy. Reichard, p. 3-20. — Van der Linde, p. 109-110. — Græsse, 3 a p. 259, 261-264. — Falk, *Druckkunst* 16 Hulskamp, *Literarischer, Anweiser*, 1879, n° 254. — Faulmann, p. 171, 191, 193. — Sur les services rendus par les Westphaliens à la typographie, voy. Nordhoff, *Humanismus*, p. 129-133. — Les recherches les plus récentes semblent établir que l'imprimerie de Cologne a été la mère des imprimeries hollandaises et anglaises. Voy. Van der Linde, p. 259. — Reichling, p. 290-292.
[5] *De arte impressoria*, fol. 6.
[6] Occo considère aussi les livres comme des joyaux et des pierres précieuses ornant le vêtement de l'Épouse du Christ. Falk, *Druckkunst*, p. 8.

considéraient comme un instrument puissant qui devait servir à la fois les intérêts de l'Église et ceux de la science et de la civilisation. Aussi les « Frères de la vie commune » établis à Rostock, dans un de leurs premiers imprimés (1476), appellent-ils la typographie « la mère commune de toutes les sciences, l'auxiliatrice de l'Église ». Eux-mêmes se qualifiaient de « prêtres de Dieu » enseignant non par la parole parlée, mais par la parole écrite[1]. Aussi les évêques accordaient-ils souvent des indulgences à ceux qui répandaient et vendaient des livres[2]. La même conviction faisait des membres du clergé les promoteurs les plus zélés, comme les plus compétents de l'art nouveau. De tous côtés, dans les couvents, des presses étaient établies. En 1470, nous voyons une imprimerie s'ouvrir chez les chanoines réguliers de Beromünster, en Argovie; en 1472, chez les Bénédictins des Saints Ulrich et Afra à Augsbourg; en 1474, chez les religieux du même Ordre à Bamberg; en 1475, chez ceux de Blaubeuren; en 1478, chez les Prémontrés de Schussenried; en 1479, chez les ermites augustins de Nuremberg et chez les Bénédictins de Saint-Pierre à Erfurt[3]. A Bâle, les Frères mineurs et les Chartreux s'étaient faits les plus actifs collaborateurs de Jean Amerbach[4]. Le scolastique allemand Jean Heynlin von Stein amena à Paris les premiers imprimeurs appelés communément « Frères allemands », et les seconda active-

[1] Non verbo, sed scripto predicantes. Voy. Lisch, p. 45-46. C'est aussi ce qui fait dire au Bénédictin de Liesborn Bernard Witte, dans son *Hist. Westphaliae*, p. 559 : « Qua certe nulla in mundo ars dignior, nulla laudabilior, aut profecto utilior sive divinior aut sanctior esse unquam potuisset. » L'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, parle de la « divina quædam ars imprimendi ». — Voy. Falk, *Wissenschaft und Kunst am Mittelrhein, in den Histor. Pol.*, p. 77, 296.

[2] Welzenbach, p. 153-158. Falk, *Druckkunst*, p. 22.

[3] Voyez sur cette imprimerie et sur d'autres imprimeries de monastères en Allemagne et à l'étranger, la thèse approfondie de Falk sur l'imprimerie, fol. 9. — Voy. aussi Van der Linde, p. 95, 97. « L'activité littéraire des religieux, dit ce dernier, a pris comme une vie nouvelle au milieu du quinzième siècle, c'est-à-dire à l'époque de la découverte de la typographie, grâce aux efforts intelligents qui suivirent le concile de Bâle. » Il n'est donc pas étonnant que sous la direction d'abbés zélés pour la science, les moines, de très-bonne heure, aient mis à profit le moyen nouvellement inventé de reproduire des livres par la typographie. La bonne intelligence qui régnait entre les membres du clergé et les imprimeurs facilita dans les couvents l'établissement de nombreuses presses dès le quinzième siècle. Telle est l'origine, comme Schafarik l'a prouvé (voyez *Serapeum*, ann. 1843, p. 320; ann. 1851, p. 353), de tous les imprimés relatifs à l'ancien slavon, notamment les kyrilliques de prêtres et moines serbes ou bulgares. Au Monténégro, on trouve une imprimerie dans un monastère dès 1493. On possède des imprimés provenant du couvent de Sainte-Brigitte à Wadstena, en Suède, datant de 1491. L'imprimerie des Sœurs de Saint-Dominique, à Florence, a produit, de 1476 à 1484, plus de quatre-vingt-six ouvrages. Je dois ces renseignements aux obligeantes communications de M. Van der Linde.

[4] Stockmayer et Reber, p. 30-31.

ment dans leurs travaux [1]. Un professeur de théologie, André Frisner, exerça le premier à Leipzig l'état d'imprimeur [2], et c'est à l'instigation du théologien Paul Scriptoris, lecteur des Franciscains à Tubingue, que cette ville a dû l'établissement de sa première presse [3] (1498). En Italie, le monastère bénédictin de Subiaco ouvrit ses portes aux premiers imprimeurs allemands. Plus tard, c'est sous la direction de l'évêque Giovan Andrea d'Aleria, bibliothécaire du pape Sixte IV, que ces mêmes imprimeurs firent paraître leurs ouvrages. Le célèbre cardinal Turre-Cremata appela d'Ingolstadt à Rome le typographe Ulrich Hahn (1466), et le cardinal Caraffa, en l'année 1469, fit venir dans la même ville Georges Lauer, de Würzbourg. Ces deux imprimeurs trouvèrent dans les biographes pontificaux, Campano et Platina, de zélés protecteurs. En 1475, on comptait déjà à Rome plus de vingt ateliers de typographie. Avant la fin du siècle on estime que le nombre des ouvrages qui y furent imprimés s'élève à 926. Il n'est que juste d'attribuer surtout aux efforts du clergé ce résultat considérable [4]. D'ailleurs, prêtres et religieux ne se contentaient pas de favoriser les progrès de l'invention nouvelle par leur coopération personnelle, ils lui assuraient encore par leurs achats considérables un indispensable soutien. La presque totalité des ouvrages imprimés en Allemagne pendant le quinzième siècle n'étaient destinés qu'à satisfaire les besoins intellectuels du clergé, et c'est après que l'élan eut été donné par lui, que le goût des livres s'étendit à l'ensemble du public [5].

Le commerce de librairie ne fut qu'une continuation et une extension du commerce des manuscrits. Longtemps avant la découverte de l'imprimerie, la vente de ces derniers avait pris en Allemagne, où le besoin de lire était très-répandu, des proportions considérables et toutes les allures d'un commerce bien réglé. Dans les grands centres de commerce et dans les villes libres de l'Empire en particulier, des corporations de copistes s'étaient formées, travaillant moins pour les savants que pour le public en général. Leurs manuscrits, dont on faisait déjà des catalogues en due forme, étaient livrés à des mar-

[1] Vischer, p. 161. Sur Ulrich Gering, le premier imprimeur de Paris. voy. Aebi, *Die Buchdruckerei in Beromunster*, p. 32-36.

[2] Welzenbach, p. 128.

[3] Steiff, p. 5, 35.

[4] Voy. *Serapeum*, 13, p. 242-249. — Welzenbach, p. 123-124. — Reumont, *Geschichte der Stadt Rom*, 3a, p. 347. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 7, p. 524-533.

[5] Hase, p. 57-66. — Falk, *Druckkunst*, p. 8-25. Cet ouvrage renferme une nombreuse liste de témoignages relatifs à l'attitude sympathique et désintéressée du clergé vis-à-vis des imprimeurs.

chands ambulants qui en trouvaient surtout le débit aux foires annuelles et aux kermesses. Vers le milieu du quinzième siècle, nous voyons un de ces marchands, nommé Diepold Lauber, ouvrir à Haguenau une boutique abondamment fournie. Le catalogue de sa pacotille nous a été conservé. On y voit figurer non-seulement des auteurs latins, mais encore les meilleures productions des poëtes allemands du moyen âge, de grandes épopées, de petits écrits en prose, des récits légendaires, des vies de saints, des livres populaires, des traités de médecine à l'usage de tous, des bibles allemandes rimées, des formulaires de prières et d'édification. La variété de ce catalogue montre assez que dans l'Allemagne du moyen âge les livres ne s'adressaient pas seulement aux riches et aux savants[1]. Le commerce de livres imprimés se développa avec une telle rapidité que vers la fin du quinzième siècle, il s'était étendu à l'Europe civilisée tout entière. La foire de Francfort réunissait annuellement les libraires des différentes nations. Là ils communiquaient ensemble. Cette foire ne commença toutefois à prendre une grande importance pour la librairie que vers le commencement du seizième siècle [2].

A l'origine, les imprimeurs trafiquaient entre eux par voie d'échange. On trouve la première trace de ce mode de commerce dans l'imprimerie du monastère des Saints Ulrich et Afra à Augsbourg en 1474 [3]. Les Frères de la vie commune qui dirigeaient à Rostock une des plus anciennes imprimeries de l'Allemagne du Nord avaient les mêmes procédés commerciaux. Non-seulement ils vendaient les ouvrages sortis de leurs propres presses, mais encore ceux qu'ils faisaient imprimer en d'autres lieux. Leur commerce s'étendait aux diocèses de Lubeck et de Schleswig, et même jusqu'en Danemark [4].

Dès les premiers temps de l'imprimerie, Pierre Schöffer, le compagnon des travaux de Gutenberg, avait ouvert une librairie à Paris, et les ouvrages qui s'y trouvaient réunis en 1475 étaient évalués alors à 2,425 écus d'or, somme très-élevée pour l'époque [5]. La librairie établie, vers le même temps, à Nuremberg par les Koburger avait déjà une importance considérable en 1500. Koburger envoyait beaucoup de ses livres en Hongrie, dans les Pays-Bas, en Italie, et particulièrement à Venise. « Il avait des agents dans tous les pays », dit Neudörfer, « et seize magasins ou dépôts dans les principales villes

[1] Voy. Kirchhoff, t. I, p. 1-6, et *Serapeum*, 13, p. 307, 315. — Sotzmann, p. 535-539. — Mone, *Zeitschrift*, t. I, p. 312. — Wattenbach, *Schriftwesen*, p. 317-319. — Falk, *Zur Beurtheilung des funfzehnten Jahrhunderts*, p. 413, 414. — *Catalogue* de Laube dont Lempertz a fait le *fac-simile*. *Bilderhefte*, 1862, pl. 1.

[2] Hase, p. 67-68; Geiger, *Reuchlin*, p. 252.

[3] Kirchhoff, t. II, p. 40 et 90, note 17.

[4] Lisch, p. 37-41.

[5] Schaab, *Buchdruckerkunst*, t. I, p. 515. — Hase, p. 83.

de la chrétienté. » Ses relations commerciales semblent s'être étendues jusqu'en Pologne [1]. Il tenait si exactement ses livres qu'il pouvait toujours se rendre un compte exact de son immense commerce, et combler les vides qui se produisaient dans tel ou tel magasin par l'envoi de volumes tirés de dépôts bien pourvus. On peut citer les titres de plus de deux cents ouvrages, pour la plupart grands in-folio [2], sortis de ses ateliers et tirés à un très-grand nombre d'exemplaires antérieurement à 1500. Ce chiffre énorme peut donner une idée de l'activité de travail qui régnait dans ses presses. Il mit aussi un grand zèle à répandre les livres classiques édités par les presses italiennes. Dans cet ordre d'idées il fut le digne émule des grands libraires bâlois, Froben et Lachner, auxquels cette branche de commerce valait d'importants bénéfices. « Dans ce moment même, écrivait un savant de Bâle à l'un de ses amis, Wolfgang Lachner, le beau-père de notre Froben, fait venir de Venise une cargaison de livres classiques. Ce sont les meilleures éditions de l'imprimerie des Alde. Si tu désires en avoir, fais-le-moi savoir bien vite, et envoie-moi de l'argent comptant, car à peine un ballot de ce genre est-il arrivé, que déjà il y a tout autour trente amateurs pour un. Ils demandent seulement ce que cela coûte, et se disputent encore par-dessus le marché à qui en aura [3]. »

Outre ces noms, il faut encore citer au nombre des éditeurs les plus actifs et les mieux inspirés de ce temps François Birckmann de Cologne, qui fut le principal et le plus intelligent intermédiaire des échanges de livres entre l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Les relations qu'il entretenait avec l'Angleterre étaient si étendues qu'Érasme écrivait de Cantorbéry en 1510 que depuis longtemps Birckmann envoyait dans cette ville « presque tous les ouvrages qui paraissaient [4] ».

Mais ce n'était pas seulement dans les grandes villes, c'était aussi dans les petits centres que le commerce des livres prenait activité et vie. Pour n'en citer qu'un exemple, la librairie Jean Rynmann, à OEhringen, entretenait un commerce important avec les pays étrangers comme avec la haute et basse Allemagne. Plus tard, ce même Rynmann se fixa à Augsbourg et étendit son activité commerciale à

[1] Lochner, p. 173, 177. — Hase, p. 58, 66. — Voy. Baader, *Jahrbücher fur Kunstwissenschaft*, 1868, p. 235.

[2] Hase, p. 23, et le Catalogue des éditions, 90-95.

[3] Kirchhoff, t. I, p. 77. Sur le débit par les marchands allemands des ouvrages parus chez Alde, voy. aussi Geiger, *Beziehungen zwischen Deutschland und Italien*, p. 116.

[4] Kirchhoff, t. I, p. 92-120. Pour plus de détails, voy. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise* au quinzième siècle (la Haye, 1874). — Voy. Van der Linde, p. 105. — Reichling, *Murmellius*, p. 8-9.

toutes les branches de la science. On cite les noms de douze autres libraires établis dans cette ville à la même époque que lui [1].

Ces quelques citations suffisent pour montrer les proportions grandioses qu'avait prises la librairie allemande bien peu de temps après la découverte de Gutenberg. « Nous autres Allemands », écrivait Wimpheling en 1507, « nous dominons presque tout le marché intellectuel de l'Europe civilisée. Mais aussi, ajoute-t-il, nous n'y offrons guère que de nobles productions, qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu, au salut des âmes et à l'instruction du peuple [2]. »

Le plus vénérable de tous les livres, la Bible, avait le premier rang dans nos anciennes librairies. Pendant un siècle elle occupa plus que tout autre livre les presses de l'Occident [3]. En 1500, la traduction de la Bible d'après la Vulgate avait déjà été imprimée près de cent fois. La première œuvre d'art qui sortit des presses de Koburger fut une splendide Bible, éditée en 1483, et que Michel Wohlgemuth avait enrichie de plus de cent gravures sur bois. Outre ce chef-d'œuvre, Koburger publia plus de quinze éditions de la Bible, et Amerbach, [illegible] de 1479 à 1489 [4].

[illegible] imprimeurs du temps, qui étaient pour la plupart des [illegible] et qui, en dehors de leur commerce, étaient [illegible] grandes entreprises littéraires [5], tenaient [illegible] blic de bonnes éditions correctes des écrits des Pere[illegible] es anciens scolastiques, et aussi des théologiens et philoso[illegible] l'époque; ils apportaient un grand soin à ces publications, et s'efforçaient de n'en produire que des éditions irréprochables sous le rapport de la correction du texte comme sous celui de la beauté du caractère et du papier. Les éditions sorties des ateliers de Koburger, d'Amerbach, de Froben, de Schönsperger, de Rynmann et d'autres attestent suffisamment ce fait. Beaucoup d'ouvrages in-folio, imprimés quinze ou vingt ans au plus après l'invention de la typographie, sont d'incomparables chefs-d'œuvre, dont la beauté et la magnificence n'ont pu encore être égalées. Qu'on se souvienne du Psautier publié par Fust et Schöffer en 1457; c'est un modèle achevé de tous les genres d'impression [6]. Les ouvrages de Sébastien Brant, de Reuchlin et d'autres humanistes allemands, imprimés par Bergmann von Olpe, sont aussi très-remarquables par la

[1] Kirchhoff, t. I, p. 11-39.
[2] *De arte impressoria*, p. 12.
[3] Voy. Kaulen, *Geschichte der Vulgata*, p. 304-309.
[4] Hase, p. 28-35. La première édition d'Amerbach commence par ces mots : « Fontibus ex graecis, Hebraeorum quoque libris emendata satis et decorata simul Biblia sum. » — Stockmeyer et Reber, p. 37-39.
[5] Voy. Krafft, *Mittheilungen aus der Cölner Universitätsmatrikel*, p. 473-475.
[6] Voy. Falkenstein, p. 123-125.

netteté des caractères, la correction du texte et le luxe des éditions. Les gravures qui les accompagnent sont pour la plupart comptées parmi les chefs-d'œuvre de l'art allemand[1]. Ces gravures que les libraires intercalaient dans les livres, les frontispices dont ils étaient ornés firent faire à l'art du graveur un progrès considérable[2].

Ces éditeurs, ces libraires dont nous venons de parler, n'étaient pas uniquement guidés dans leurs travaux par l'espoir de bons résultats matériels. L'amour de la science et de la vérité les inspirait. Ils mettaient un zèle sincère à les servir et n'hésitaient pas à faire de grandes dépenses pour le perfectionnement de leur art[3].

Après la théologie, après la littérature sacrée, ce qu'ils se plurent surtout à favoriser, ce fut l'essor des études classiques. Sous ce rapport, outre les éditeurs déjà nommés, le savant Gottfried Hittorp, de Cologne, et les frères Léonard et Luc Alantsee, de Vienne, se sont acquis des droits immortels à la reconnaissance de la postérité[4].

Pour le peuple, on publiait un nombre considérable de livres, dus, pour la plupart, à des ecclésiastiques : livres de prières, catéchismes, examens de conscience, paroissiens avec explications abrégées des épîtres et des évangiles, livres d'édification, recueils de chants sacrés ou profanes, écrits populaires, calendriers, annonces mortuaires et autres imprimés, nombreux traités sur les sciences naturelles et sur la médecine populaire. En résumé, les écrits allemands du quinzième siècle qui existent encore font concevoir une très-favorable idée de l'état de la civilisation à cette époque, et montrent que le goût de la lecture avait pénétré dans toutes les classes[5]. « Rien que dans le territoire d'Utrecht », écrivait sur la diffusion des livres allemands dans les provinces du Sud Jean Buch, prédicateur de la réforme catholique (1479), « il y a plus de cent associations libres de Sœurs et de Béguines qui possèdent un nombre considérable de livres allemands, et les lisent tous les jours, soit en particulier, soit en commun, au réfectoire ». « Les notables de notre pays et des environs », ajoute-t-il, « aussi bien que les gens du peuple, hommes et femmes, ont beaucoup de ces livres où ils lisent et étudient. » « A Zwolle, Zutphen et Deventer, partout, dans les villes et dans les villages, on lit et l'on entend lire des livres allemands[6]. »

[1] Voy. Zarncke, *la Nef des fous*, L, LI.

[2] Voy. Springer, *Gravures*, p. 171-173.

[3] Voy. ce que dit Jean de Muller (*Geschichte der Schweizer Eidgenossen*), t. V, p. 351, sur les imprimeries de Bâle.

[4] Voy. Kirchhoff, t. I, p. 41-68. — Sur les imprimeurs et les libraires de Vienne, voy. Aschbach, *Wiener Universität*, t. II, p. 126-127, 163.

[5] C. A. Menzel, t. VIII, p. 231, a déjà appelé l'attention sur ce point.

[6] Buschius, p. 926. — Voy. Grube, p. 163. « A Windesheim et dans d'autres

Naturellement, la presse reproduisait de préférence les livres qui trouvaient le plus d'acheteurs et qu'on voulait davantage répandre. On peut donc conclure justement d'après le nombre des reproductions d'un ouvrage l'importance et la valeur que lui attribuaient les contemporains, et d'autre part calculer l'influence qu'exerçait un écrit, d'après le nombre de ses éditions. Aussi n'est-il pas sans importance pour la connaissance et l'appréciation de cette époque, de savoir que la Bible a été rééditée plus de cent fois en très-peu d'années; qu'un ouvrage théologique de Jean Heynlin de Stein a eu vingt éditions de 1488 à 1500 [1]; que les œuvres pédagogiques de Wimpheling n'en ont pas eu moins de trente en vingt-cinq ans [2], et que l'Imitation de Jésus-Christ a été reproduite, en différents langages, jusqu'à cinquante-neuf fois avant la fin du quinzième siècle [3]. Disons aussi qu'on possède encore aujourd'hui quelques exemplaires d'un recueil de proverbes allemands de dix éditions différentes [4].

La question de savoir à quel nombre d'exemplaires chaque édition était tirée ne saurait être résolue qu'approximativement. Dans deux livres de Wimpheling, on lit que l'édition en était de mille exemplaires [5]. Le tirage de la grammaire latine de Cochlæus, que ce savant fit imprimer en 1511, fut également de mille [6], ainsi que d'autres ouvrages du temps. Il est donc presque certain qu'abstraction faite des grands in-folio, les éditions étaient ordinairement de mille exemplaires. Il est facile de calculer, d'après cela, quelles proportions prenaient la vente et la diffusion d'ouvrages qui comptaient trente et jusqu'à soixante éditions. Pour les livres de prières et d'autres du même genre, les éditions étaient sans doute plus fortes encore. Il en était de même de certains livres célèbres pour lesquels on pouvait compter sur le grand public. Ainsi l'*Éloge de la folie*, d'Érasme, eut dix-huit cents exemplaires dès la première édition [7].

D'innombrables livres du quinzième siècle ont été, ou perdus pendant les guerres religieuses et civiles qui suivirent, ou mis en oubli par suite d'une indifférence à laquelle ils commencent à peine à

conventsl, il y avait, dès cette époque, des bibliothèques allemandes populaires mises à la disposition de tous. »

[1] Hain, nos 9899-9918.

[2] *Id.*, nos 16162-16167, 16177-16180, 16190. — Et Erhard, t. Ier, p. 455-460, nos 4, 8, 14, 25.

[3] *Id.*, nos 9078, 9136.

[4] *Anzeiger fur Kunde Deutscher Vorzeit.* — 12, 13.

[5] Wiskovatoff, p. 56, note 3.

[6] Otto, p. 34.

[7] Stockmeyer et Reber, p. 89.

échapper. Néanmoins on peut estimer à plus de mille les ouvrages imprimés avant 1500 qui sont parvenus jusqu'à nous. Beaucoup d'entre eux ont trois et quatre volumes in-folio, et souvent davantage. Ce chiffre fait suffisamment apprécier l'activité intellectuelle, l'énergie laborieuse et féconde de l'époque dont nous nous occupons [1].

[1] Geffcken, p. 1-3.

CHAPITRE II

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DU PEUPLE [1].

I

Dans un catéchisme écrit en bas allemand (imprimé en 1470), du Frère mineur Dederich Coelde, on lit, entre autres choses, au chapitre où il est question des devoirs des parents envers leurs enfants : « Il faut envoyer de bonne heure les enfants à l'école de maîtres estimables, afin qu'ils y soient formés au respect, qu'ils n'apprennent pas de vilaines choses dans les rues, et ne commettent pas le péché. Les parents ont grand tort qui ne consentent point à ce que leurs enfants soient punis par le maître d'école lorsqu'ils font mal. » Sébastien Brant, s'adressant aux parents, dit aussi dans la *Nef des fous* : « Quand on n'envoie pas les enfants à de bons maîtres, ils grandissent pour toute espèce de mal et deviennent des blasphémateurs, des joueurs et des débauchés. » « Voilà ce que deviennent ces enfants qui, dans leur jeunesse, n'ont pas été bien disciplinés et n'ont pas eu un bon maître, car le commencement, le milieu et la fin d'une vie honorable, c'est une bonne éducation [2]. »

Dans l'*Introduction à l'Examen de conscience,* livre destiné à préparer les fidèles à la digne réception du sacrement de pénitence (1478), le chapelain Jean Wolf dit aussi « qu'on doit aux instituteurs le même respect, le même amour, la même obéissance qu'à ses parents selon la chair ». « Le maître qui t'a instruit pendant tes jeunes années, dit-il, est devenu ton père spirituel par les soins et l'instruction qu'il t'a donnés. Son enseignement ne saurait être payé avec de l'or et de

[1] Les renseignements que nous possédons sur l'instruction secondaire au moment qui nous occupe, sont en très-petit nombre. Ils suffisent cependant pour établir l'existence de nombreuses écoles et l'importance qu'on attachait alors à l'instruction. Ils témoignent aussi en faveur du zèle que mettait le clergé à favoriser l'instruction populaire.

[2] *Nef des fous*, § 6.

l'argent, parce que ce qui a rapport à l'âme est infiniment plus élevé et plus noble que ce qui a rapport au corps. L'argent que l'instituteur a reçu pour t'avoir instruit a été depuis longtemps dépensé pour les besoins de son existence, au lieu que toi », dit Wolff au pénitent, « pendant dix ans, vingt ans, cinquante ans, peut-être, tu liras, tu écriras, tu profiteras de ce qui t'a été enseigné. » Le pénitent doit donc bien s'examiner sur ces choses, et bien se demander « si, par exemple, il n'aurait pas gardé rancune au maître des coups qu'il en a reçus [1] ».

Quant à ce qui regarde les devoirs des instituteurs populaires, il leur est demandé de seconder efficacement l'Église dans l'enseignement du catéchisme à la jeunesse. On lit dans un excellent petit ouvrage d'enseignement et d'édification, paru en 1498, et intitulé le *Guide de l'âme :* « Les maîtres d'école doivent enseigner aux enfants la doctrine chrétienne et les commandements de Dieu et de l'Église. Ils doivent suppléer à tout ce que les pères de la doctrine (c'est-à-dire les prêtres) ne peuvent suffire à faire dans les sermons et autres instructions spirituelles, et leur venir en aide [2]. »

L'enseignement, alors, n'était pas obligatoire; cependant les écoles étaient très-fréquentées, comme le prouvent beaucoup de documents conservés dans de grandes et de petites villes, et même dans de simples villages. Le maître d'une école de lecture et d'écriture à Xanten (Bas-Rhin) se plaint que lui et son aide ne suffisent plus au grand nombre des écoliers, et demande qu'un sous-maître leur soit adjoint, sur quoi le conseil de la ville leur en accorde un, ainsi qu'à un autre instituteur de la même ville, en les invitant à s'entendre avec les parents pour la rétribution scolaire [3] (1491). On voit d'après un document datant de 1494 qu'à Wezel il y avait cinq instituteurs, chargés d'enseigner à la jeunesse « la lecture, l'écriture, le calcul et le chant d'église ». A Noël, en cette même année, les instituteurs sont traités et récompensés par le clergé de la ville; chacun d'eux reçoit du drap pour se faire un habit neuf, et une petite pièce d'or; car, dit le compte rendu, « ils l'avaient bien mérité, et il était juste qu'ils fussent récompensés [4] ». En bien des localités, les directrices des écoles de filles pouvaient s'applaudir du grand nombre de leurs élèves. A

[1] Voy. Bruck, 9, 35.

[2] P. 17. Wolff exhorte également les instituteurs à enseigner à leurs élèves les commandements de Dieu.

[3] Comptes de la ville en 1491. Archives de Xanten d'après les notes manuscrites du chanoine Pelz (fol. 73).

[4] Notes du chanoine Pelz, fol. 74. — Pour plus de détails, voy. Nettesheim, et aussi le travail de Falk, *Schulen am Mittelrhein,* p. 157. — Sur les écoles des autres parties de l'Allemagne, voy. Meister, *Die deutschen Stadt Schulen,* p. 31-32; Nettesheim, p. 79 et suiv. Une statistique faite en 1526 par des inspecteurs luthériens, et présentée au prince électeur, établit incontestablement que des écoles populaires existaient dans les villages de la Saxe antérieurement aux troubles reli-

Xanten, une maison d'éducation qui devait vraisemblablement son existence à l'initiative de Nicolas de Cusa, comptait, en 1497, quatre-vingt-quatre jeunes filles, appartenant soit à la noblesse, soit à la bourgeoisie. Aldegonde de Horstmar se trouvait alors à la tête de cette maison. Elle avait été instruite par les « Frères de la vie commune » et se dirigeait d'après leurs conseils dans l'éducation de ses élèves [1]

Le prix qu'on attachait à l'instruction, la considération dont étaient entourés ceux qui se vouaient à l'éducation nous sont attestés, parmi d'autres preuves, par l'importance des honoraires que recevaient les instituteurs. Jusqu'à la fin du moyen âge, on n'entend nulle part les maitres d'école se plaindre de l'insuffisance de leur traitement [2]. Dans un temps où pour un florin on pouvait acheter de 90 à 100 livres de viande de bœuf, 110 à 120 livres de viande de porc, le maître d'école de Weeze, village du duché de Clèves, recevait en premier lieu de la commune : 4 florins, 43 boisseaux de seigle, 32 de froment, 48 d'avoine, plus 60 bottes de paille. La commune lui assurait en outre la jouissance d'une maison avec jardin, d'un jardin potager d'un tiers de journal, et la libre jouissance d'une prairie d'un journal. Chaque écolier devait lui payer 5 stubers par mois en hiver et 3 en été, et il recevait annuellement de 2 à

gieux du seizième siècle. — D'autres recherches historiques prouvent également l'existence d'écoles dans les villages dès la fin du quatorzième siècle. Voy. KAMMEL, p. 14, 27, 34, 45-47. — Voy. REICHE, *Gesch. des Gymnasiums St. Elisabeth in Breslau*, 1843, p. 3-8. On envoyait les enfants à l'école dès l'âge de six ou sept ans. Voy. ENNEN, *Gedenkbuch* d'Hermann WEINSBERG, dans le *Zeitschrift fur deutsche Kulturgeschichte*, 1874, p. 47. Voy. SPRENG, p. 21-22, et aussi la feuille extraite du formulaire de Strasbourg, 1483. On y voit que les instituteurs acceptaient pour trois ans la direction d'une école. « Pour le logement et la rétribution, il percevra soixante bons gulden du Rhin par an, et de plus quinze gulden d'or toutes les fois que reviennent les jeûnes des Quatre-Temps. »

[1] PELZ, *Collectaneen*, fol. 72. Sur les écoles de filles à Spire et Uberlingen. — Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 263, et t. II, p. 153. A Siegen, on trouve à l'époque dont nous nous occupons deux écoles de filles. Voy. G. ACHENBACH, *Kirchliche Anrichtungen der Stadt Siegen vor der Reformation* (Siegen, 1881, p. 17). En 1457 fut construite à Venlo, ainsi qu'on le voit dans les comptes de la ville, une nouvelle école dans laquelle les enfants des deux sexes étaient rassemblés dans des locaux différents. Voy. NETTESHEIM, p. 85, 86. A Emmerich, en 1445, un traité fut signé entre la ville et le chapitre. La ville, d'après ce traité, acquit le droit de nommer une, deux institutrices et même davantage pour le service de l'école des filles. Le conseil de la ville devait les présenter au chapitre. Voy. les documents fournis par NETTESHEIM, *Suppl.*, 2 D. — Voyez KÖHLER, p. 10. — Pelz rapporte qu'il existait au quinzième siècle, à Clèves, une école de gentilshommes. Il y avait aussi une école spéciale pour la noblesse du Rheingau. — Voy. FALK, *Kunst und Wissenschaft*, p. 339-340. La noblesse de Speyergau avait aussi son institut spécial dans le couvent des Augustins à Herdt, près Germersheim, où les religieux appartenaient à l'ancienne noblesse. Voy. REMLING, *Klöster*, t. II, p. 34.

[2] KRIEGK, dans son livre : *Deutsches Bürgerthum*, nouvelle série, p. 67, a déjà fait allusion à ce fait.

3 florins environ, pour le service de l'église. Il est fait mention, en 1510, dans les archives communales de Capellen, près de Gueldre, de l'obligation imposée à tout paysan faisant instruire ses enfants de donner à l'instituteur 12 boisseaux de blé et, s'il a un attelage à lui, une charretée de bois [1]. A Goch, le directeur de l'école recevait, depuis 1450, outre le logement, la rétribution scolaire et différents dons faits par les élèves, 8 florins d'Arnheim. Plus tard, une fondation pieuse lui assure encore un revenu de 3 flor. 1/2 d'or rhénan, à charge par lui de chanter les laudes avec ses élèves. Or, le greffier de la ville ne touchait que 5 florins, et les deux bourgmestres réunis ne recevaient pas davantage [2]. A Eltville, dans le Rheingau, les appointements du maître d'école montaient à 24 florins par an; de plus, chaque écolier était tenu de lui payer 3 albus. A Kiderich, ville de la même province, les instituteurs recevaient de 30 à 90 florins. Le maître d'école de Seligenstadt sur le Mein avait, outre le logement et le vin, 32 boisseaux de froment et la rétribution scolaire que devait fournir chaque écolier [3]. Dans les écoles de Culmbach et de Baireuth, le maître de latin recevait plus de 75 florins d'or par an, outre la nourriture gratuite [4].

Nous ne pouvons faire une juste évaluation du traitement des instituteurs dans ces diverses écoles qu'à l'aide de comparaisons : En 1451, les dépenses faites par le jeune gentilhomme Ort, de Francfort-sur-le-Mein, à l'Université d'Erfurt, pour la nourriture, le logement, l'habillement, le blanchissage, les honoraires des professeurs, etc., ne montèrent pas, pour toute une année de séjour, au delà de 26 florins pour lui et son gouverneur [5]. Un étudiant de Francfort en pension chez Ulrich Zasius, professeur à l'Université de Fribourg au commencement du seizième siècle, lui payait 10 florins par an [6]. Jusqu'en 1515 et à l'époque où l'argent avait déjà subi une forte dépréciation, un foudre de vin se vendait 9 florins [7]. Le traitement d'un simple maître d'école comme celui

[1] *Collectaneen* de PELZ, p. 78.

[2] Voy. BERGRATH, *Beiträge zur Geschichte der Schulen im Goch,* dans la *Zeitschrift für Erziehung und Unterricht* de VÆGS (Cologne, 1859, t. VIII, p. 76-81). — Voy. les détails sur les appointements et autres revenus des instituteurs, NETTESHEIM, p. 115-127. — Voy. les renseignements sur les appointements des maîtres d'école, extraits des anciens droits et usages de la ville de Frankenberg par Jean EMMERICH († 1494). *Schulblatt für die Provinz Hessen-Nassau,* 1874, p. 55.

[3] FALK, *Schulen am Mittelrhein*, p. 136, 139. ZAUN, *Gesch. von Kiderich*, p. 156. Sur les émoluments des maîtres d'école dans les différentes villes, voy. NETTESHEIM, p. 114.

[4] LANG, *Geschichte des Fürstenthums Bayreuth,* t. I, p. 69-70. — Voy. HASSELT, t. IV, p. 168.

[5] Voy. *Anzeiger fur Kunde Deutscher Vorzeit,* t. IX, p. 45-46.

[6] *Curieuse Nachrichten,* p. 47.

[7] KRIECK, p. 244.

de Weeze paraît considérable si on le compare, soit à celui de l'architecte de la cathédrale de Francfort, qui recevait annuellement de 10 à 20 florins [1], soit à celui du premier chambellan de la mère du prince Philippe, électeur palatin, qui ne dépassait pas 30 florins [2].

« Les autorités constituées et les instituteurs de la jeunesse ont droit au même respect, à la même estime », dit le *Guide de l'âme*. « Les maîtres d'école ont bien du mal et du travail pour élever et maintenir les enfants dans l'ordre et la discipline chrétienne. S'ils le font, tu dois les respecter, les aimer et chercher à leur être agréable [3]. »

En quoi consistaient cet ordre et cette discipline chrétienne? Albert Dürer nous en donne quelque idée dans les vers placés par lui au bas d'une de ses gravures, datée de 1510. Cette gravure représente un instituteur qui tient un bâton dans sa main droite, et dont la main gauche repose sur un livre ouvert. Devant lui, assis sur des escabeaux, sont rangés des écoliers qui paraissent écouter avidement la leçon. Un encrier est suspendu à leur ceinture. Voici ce qu'on lit, entre autres choses, dans la leçon qui leur est dictée :

« Que celui qui veut devenir sage et prudent en demande la grâce à Dieu pendant toute sa vie. Évite soigneusement toute mauvaise médisance, afin d'en être un jour récompensé. Empêche aussi les autres d'interpréter en mal tout ce que fait le prochain, tu préserveras ainsi ton cœur de toute amertume; l'envie et la haine en seront bannies, et ceux qui t'écouteront apprendront à te juger favorablement. Dis ton opinion avec simplicité et droiture. Reste vrai, ne mens pas. Ne cherche jamais par ruse et finesse à paraître autre que tu n'es au fond de ton cœur [4]. »

II

Toute éducation chrétienne devait commencer dans la famille. Tel était le désir formel de l'Église. La maison chrétienne devait être la première école de l'enfant. « Les enfants sont tout particulièrement l'espoir de l'Église », lit-on dans le *Guide de l'âme*. « Il faut donc com-

[1] Voy. Gwinner, *Kunst und Künstler in Francfurt*, 6-7.

[2] Voy. Hautz, *Urkundliche Geschichte der Stipendien und Stiftungen am Lyceum zu Heidelberg* (Heidelberg, 1856).

[3] P. 17. Vérifier les citations dans Meister, p. 26-27.

[4] Heller, p. 683-685. — Thansing, *Durer's Briefe*, p. 155-157. Le revers de médaille du système scolaire de ce temps, c'est le changement trop fréquent des instituteurs et la conduite de ceux qu'on appelait les « écoliers de passage, bacchants et arquebusiers ». Voy. Nettesheim, p. 113, 131.

mencer par bien exhorter les parents, afin qu'ils élèvent leurs enfants dans la discipline chrétienne et le respect de la religion. La maison doit être, pour les enfants, dès l'âge le plus tendre, la première école et la première église. Mère chrétienne, lorsque tu tiens sur tes genoux ton enfant qui est l'image de Dieu, fais le signe de la sainte croix sur son front, sur ses lèvres et sur sa poitrine. Prie avec lui dès qu'il pourra parler, afin qu'il répète, après toi, ta prière. Tu dois bénir ton enfant, lui enseigner la foi, le conduire de bonne heure à confesse, et lui apprendre comment il faut faire pour bien se confesser. » « Les pères et mères doivent donner à leurs enfants l'exemple d'une bonne et honorable conduite, les mener à la grand'messe, au sermon et aux vêpres les dimanches et jours de fête; outre cela, il est bon de les conduire à la messe de la semaine de temps en temps. Les parents doivent les punir aussi souvent que cela est nécessaire. » « Les parents sont obligés », dit le catéchisme de Dederich Coelde (chap. XXXVII) « d'apprendre à leurs enfants, en langue allemande, le *Notre Père* l'*Ave Maria,* le *Credo* et différents points de doctrine contenus dans ce livre. *Item :* on doit encore leur enseigner à honorer Marie, mère de Dieu, leur ange gardien et tous les saints de Dieu; le soir et le matin, les parents doivent bénir leurs enfants, et le soir les faire agenouiller devant leur lit pour remercier Dieu. *Item :* il faut que les enfants soient instruits dans la religion dès leur jeunesse, car dans l'âge mûr ils ne sont plus flexibles, et ne veulent ni ne peuvent plus bien faire. Les parents doivent apprendre à leurs enfants le *Benedicite,* les *Grâces,* et à louer Dieu. Les enfants doivent être formés à la modération dans le boire et le manger, et à marcher modestement dans les rues. *Item :* il faut les habiller simplement et non d'une façon mondaine, et les conduire à l'église pour entendre la messe, les vêpres et le sermon. On doit encore leur enseigner à servir la messe. Les parents doivent inspirer à leurs enfants le respect pour les supérieurs, les tenir éloignés des mauvaises compagnies, les punir avec modération, mais, lorsque cela est nécessaire, leur faire sentir fortement la verge. De la mauvaise éducation dans la famille, est-il dit au commencement de ce chapitre, viennent la plupart des maux de ce monde. Le salut de l'enfant dépend d'une discipline sévère. Les parents qui laissent grandir leurs enfants dans l'exercice de leur propre volonté se préparent à eux-mêmes la verge. Que la maison chrétienne soit un temple chrétien, mais surtout les dimanches et autres saints jours, quand tous, père, mère, enfants, serviteurs et servantes, jeunes et vieux, sont réunis, pour louer Dieu, prier et lire. Ils pourront aussi chanter, jouer et se réjouir. » — « C'est surtout en ces saints jours que les parents doivent donner à leurs enfants l'aliment de la doctrine chrétienne; qu'ils fassent donc

plus d'aumônes que de coutume et pratiquent toutes les œuvres de miséricorde; qu'ils pardonnent les offenses reçues; c'est donner aux enfants une bonne leçon de doctrine chrétienne, et elle ne sera pas perdue [1]. » C'est dans le même esprit que Jean Nieder, dans son sermon sur les dix commandements, exhorte parents et enfants : « Si tu es pauvre et ne possèdes rien, si tu ne peux rien donner au malheureux assis à la porte de l'église et n'as rien à mettre dans sa sébile, mets-y du moins un *Pater*, afin qu'il supporte sa peine en patience. Si tu vois faire le mal par quelqu'un des tiens, punis-le; si quelqu'un t'a fait quelque malice, remets-t'en à Dieu : il en reviendra du profit à ton âme. » « Le chrétien doit assister à la messe et au sermon les jours saints, puis, en de semblables jours, il doit aussi lire de bons livres allemands qui le portent au recueillement, lui et les autres; il peut aussi chanter des chansons de son métier, ou d'autres, mais jamais de chansons mauvaises et grossières [2]. »

Étienne Lanzkrana, prévôt de Sainte-Dorothée à Vienne (1477), trace un charmant tableau de famille chrétienne dans la *Route du Ciel*, à l'endroit où il exhorte le père de famille à se rendre au sermon après le repas avec « tout son petit peuple ». « Ensuite, assis en sa maison avec sa femme, ses enfants et son petit peuple, il leur demande ce qu'ils ont retenu du sermon, il leur dit ce dont il se souvient lui-même. Il les questionne sur ce qu'ils savent et comprennent des dix commandements de Dieu, des sept péchés capitaux, du *Pater*, du *Credo*, et il les leur explique. Il fait ensuite apporter quelque chose à boire, puis il chante avec tous les siens un beau cantique à la louange de Dieu, de Notre-Dame ou des chers saints du Paradis, et il se réjouit ainsi saintement en Dieu, avec tout son petit monde. » Pour les dimanches matins, les fidèles sont avertis « que tout chrétien arrivé à l'âge de raison doit entendre une messe tout entière, de sorte qu'il ne s'en aille pas avant la bénédiction du prêtre... Il faut rester pendant le sermon et l'écouter attentivement... On doit prier ces jours-là pour les divers besoins de la chrétienté et des fidèles, et réciter publiquement le *Confiteor* et les commandements de Dieu. Ce qu'on a entendu du sermon, on fait bien de le mettre par écrit, lorsqu'on ne peut le retenir autrement [3]. »

« Sache que si toi, père chrétien, tu n'entends pas le sermon et l'explication du *Credo* et des commandements, et comment il faut faire et pratiquer une véritable pénitence, dit le *Petit Jardin béni* (1509), tu ne pourras pas instruire tes enfants et tes domestiques, le

[1] *Seelenführer*, p. 5.

[2] Tiré d'un manuscrit de 1474. Voy. Hasak, *Der christliche Glaube*, p. 12-15.

[3] *Himmelstrasse*, édit. d'Augsbourg, 1484, p. 50-51. C'est un des livres les plus importants pour l'histoire des mœurs et de la civilisation au quinzième siècle.

soir, après le travail, sur la doctrine et sur les commandements, ainsi que c'est ton devoir. Écoute donc attentivement tous les dimanches la parole de Dieu... Assiste au sermon le matin et dans l'après-dînée. Reçois religieusement la parole de Dieu dans ton cœur, médite-la intérieurement, interroge quelqu'un d'éclairé sur le sens de ce que tu n'as pas compris dans le sermon que tu as écouté, ou consulte tes livres, et explique ensuite ce qui était resté obscur pour toi à tes enfants et à tes domestiques. Que la parole de Dieu soit le flambeau de ton chemin. Il est très-salutaire d'entendre prêcher, et il est également salutaire d'acheter de bons livres spirituels, d'y faire souvent des lectures, afin d'être instruit dans la foi, dans les commandements, les péchés, les vertus et dans toute vraie doctrine chrétienne [1]. »

C'est ainsi que l'éducation du foyer et de l'école devait seconder les prédications et les instructions religieuses de l'église. L'église, la maison et l'école devaient mutuellement s'assister et concourir au même but dans une alliance fidèle.

III

Les actes synodaux et tous les livres d'enseignement destinés à l'instruction du clergé et aux besoins populaires prouvent avec évidence l'importance qu'on attachait à la parole sainte annoncée dans la chaire [2]. Le synode diocésain tenu à Bâle en 1503 dit expressément que « les pasteurs des âmes doivent expliquer tous les dimanches à leurs paroissiens l'Évangile du jour en langue vulgaire, et les instruire en chaire au commencement de chaque carême sur la manière de se confesser. Les fidèles doivent en ce temps être exhortés sérieusement à venir entendre les prédications et autres instructions. A cette époque de l'année, tout chrétien doit aller assidûment à l'église et mettre du zèle à entendre la parole de Dieu. Ceux qui s'y refusent doivent être dénoncés à l'évêque ou à son vicaire. » — Tous

[1] *Weihegärtlein*, 3. — Voyez les documents rassemblés par Bruck, p. 7-8. — Hipler, *Christliche Lehre*, p. 32-34.

[2] Du côté des protestants, C. Schmid est le premier qui, dans son *Traité sur les études théologiques*, ait combattu les jugements défavorables prononcés contre les prédicateurs allemands avant la Réforme. — Voyez aussi Geffcken, *Bildercatechismus des fünfzehnten Jahrhunderts*, 1855. Du côté des catholiques, les meilleurs travaux relatifs à ce sujet sont dus à M. Kerker, *Tübinger theologische Quartalschrift*, 1861-1862, et à L. Dacheux, *Revue catholique de l'Alsace*. — Voyez Cruel, p. 647-651. Les critiques de Kawerau ont été réfutées dans mon travail intitulé : *A mes critiques*, p. 193-205.

ceux qui annoncent la parole de Dieu doivent insister souvent dans leurs sermons sur la bonne éducation des enfants et soutenir fidèlement les droits des pauvres, des lépreux, des veuves, des orphelins ou de toute autre personne tombée dans le malheur [1]. » Le synode de Bamberg (1491) fait l'obligation aux prédicateurs d'expliquer clairement et intelligiblement le Nouveau Testament et, une fois au moins par an, les dix commandements [2]. Là où une population slave se trouve mêlée à la population allemande, il faut, en chaire, avoir égard à l'une et à l'autre. Une ordonnance du synode diocésain de Meissen (1504) porte que tout curé « dans la paroisse duquel se trouvent des Slaves est obligé de s'adjoindre un prêtre auxiliaire parlant le slavon (wende), afin qu'une partie de son troupeau ne soit pas privée de l'instruction religieuse et des prédications [3] ». Les livres ascétiques de l'époque sont unanimes à représenter aux pasteurs le devoir qu'ils ont de prêcher tous les dimanches et jours de fête. Comme le sermon prêché après la messe formait alors une partie très-importante du service divin, lorsqu'une église devait être construite, on en combinait les proportions d'après le nombre des assistants qui venaient écouter les prédications. La plupart des chaires du moyen âge qui subsistent encore datent de la fin du quinzième siècle.

Les supérieurs ecclésiastiques restaient fidèles, dans leurs ordonnances, au principe que le célèbre prédicateur et défenseur des constitutions papales, Jean Ulrich Surgant, avait énoncé dans son Manuel de théologie pastorale (1503) [4]. « La prédication, y est-il dit, contribue plus que tout autre moyen à la conversion de l'homme. C'est elle surtout qui opère le retour à Dieu du pécheur par la pénitence. Lorsque tu laisses perdre quelque chose de la parole de Dieu, tu commets un aussi grand péché que si, par une négligence sacrilége, tu laissais tomber à terre une parcelle du Corps de Notre-Seigneur. »

« On ne saurait exprimer le profit d'un bon sermon prêché par un prêtre pieux et éclairé qui aime Dieu et le salut des âmes, car nulle parole ne surpasse la parole divine, et la plus abondante bénédiction de Dieu se répand sur celui qui prêche et sur tous ceux qui écoutent prêcher avec humilité et sans malice. On puise dans la prédication une ferme résolution de faire de bonnes œuvres; on y trouve la nourriture et la consolation de l'âme, et les biens infinis que dis-

[1] Hartzheim, p. 6, 8-9, 23-24.

[2] *Id.*, t. V, p. 628-629. Voy. V, 477, et VI, 8, ordonnances du synode de Passau, 1470. — Voy. Cruel, p. 610-614, 649.

[3] Hartzheim, t. VI, p. 33. — Voy. Kerker, p. 403.

[4] *Manuale sacerdotum*. Voy. Geffcken, p. 196-203. — Kerker, p. 379-381.

pense la grâce, comme l'ont expérimenté souvent ceux qui entendent volontiers la parole de Dieu [1]. » — « En effet », écrivait l'évêque de Spire, Mathieu (1471), « les meilleurs prédicateurs de Spire ont toujours pu constater par expérience que l'audition attentive de la parole sainte procure la gloire de Dieu, le bien de l'Église, l'exaltation de la foi orthodoxe et le salut des âmes; ils ont été témoins des bienfaits innombrables qui en découlent pour le peuple [2]. »

Aussi les fidèles étaient-ils instamment invités à fréquenter les prédications. Dans les synodes diocésains, on ordonnait aux prêtres d'exhorter les paroissiens, et même sous peine d'excommunication, à assister les dimanches et jours de fête à la messe et au sermon jusqu'à la fin [3]. Les examens de conscience de Lubeck demandent que « ceux qui ne veulent pas assister à tout le sermon le dimanche soient exclus de la paroisse ». — Nicolas Rus de Rostock disait aussi : « Les laïques qui sortent de l'église quand le prêtre commence à annoncer la parole de Dieu, doivent être bannis par l'évêque [4]. » Tous les examens de conscience du temps regardent comme un péché mortel l'abstention du sermon par négligence ou par mépris. — « Si tu n'entends pas la messe et le sermon les dimanches et jours de fête, dit Wolff dans son examen de conscience, tu pèches contre le troisième commandement. »

Le *Miroir des pécheurs* (1470) dit, s'adressant aux pères de famille : « Si tu as dans ta maison de jeunes garçons ou de jeunes filles, et que tu ne les aies pas conduits à l'Église lorsqu'ils étaient parvenus à l'âge d'adulte, c'est-à-dire à douze ans pour les petites filles, à quatorze pour les garçons, et qu'ils n'aient pas entendu la messe et le sermon, eux et toi ne pouvez être exempts de péché mortel, car tout chrétien parvenu à cet âge a l'obligation d'écouter attentivement et d'un cœur recueilli une messe entière et un sermon [5]. »

Les anecdotes qu'on mêlait aux sermons sont très-intéressantes pour celui qui veut être initié à la manière de penser de cette époque. Nous lisons, par exemple, dans la *Consolation de l'âme* (1483), qu'un saint homme vit un jour un démon qui cheminait portant un grand sac. Il lui demanda ce que le sac contenait : le démon lui répondit : « Je porte des boites d'onguent », et il lui montra une petite boite noire. « Vois, dit-il, c'est un baume avec lequel je ferme les yeux des gens afin qu'ils s'endorment pendant le sermon. Le prédicateur me fait trop de tort auprès de l'homme; celui que j'ai eu

[1] *Seelenführer*, p. 9.
[2] Voy. Geissel, *Cathédrale impériale de Spire*, t. II, p. 63.
[3] Voy. Binterim, t. VII, p. 302-497.
[4] Geffcken, p. 15.
[5] *Id.*, *Suppl.*, p. 59.

trente ou quarante ans en ma puissance m'échappe après l'audition d'un seul sermon [1]. »

De même que les prescriptions de l'Église et les livres spirituels, les règlements des maisons chrétiennes faisaient tous un devoir rigoureux aux domestiques et aux servantes de l'assistance à la messe et au sermon tous les dimanches et jours de fête, et cela même sous peine de renvoi. Le comte d'Oettingen faisait à ses gens la déclaration suivante (1497) : « Celui qui est à mon service, qu'il soit serviteur ou servante, et qui ne veut pas écouter le sermon le dimanche et autres saints jours jusqu'à la fin, tranquillement et respectueusement, sera renvoyé de chez moi [2]. »

Prêtres et laïques faisaient dans les églises et chapelles de nombreuses fondations en faveur des prédicateurs, afin d'assurer à ceux-ci des loisirs illimités qui leur permissent de se livrer à l'étude et de préparer à leur aise leurs sermons. Voici le nom des plus connues de ces fondations : chaire de la cathédrale de Mayence, 1465; de Bâle, 1469; de Strasbourg, d'Augsbourg et de Constance [3], 1478. La chaire de Strasbourg, que Geiler von Kaisersberg illustra pendant trente ans et rendit l'une des plus célèbres de l'époque et des plus fécondes en heureux résultats, fut fondée grâce aux subventions de l'évêque et du chapitre, principalement par les riches donations de l'ammeister Pierre Schott. Les lettres de fondation portent que « la charge de prédicateur doit rester éternellement attachée à cette donation. Celui qui exercera cette charge doit être un homme connu, non-seulement par ses bonnes mœurs et par une sage vie, mais encore par son talent et sa science; il devra prêcher à toutes les grandes fêtes et dans les occasions solennelles; tous les dimanches après dîner, et pendant le Carême, tous les jours. » — A Augsbourg, le prédicateur de la cathédrale devait, selon les lettres de sa charge érigée par l'évêque Frédéric de Zollern (1504), prêcher aussi fréquemment que celui de Strasbourg, et, outre cela, trois fois par semaine pendant l'Avent, et pendant les processions générales organisées pour obtenir la victoire sur les infidèles, ou en temps de guerre, ou pendant les épidémies, les orages et semblables calamités [4].

Un renseignement fourni par Jean Cochlæus donne une idée de la fréquence des prédications dans les principales villes allemandes. Il écrivait de Nuremberg en 1511 : « La charité est extraordinairement vive à Nuremberg, aussi bien par rapport à Dieu que par rapport au

[1] Voy. Geffcken, p. 15.

[2] *Curieuse Nachrichten*, p. 43. — Voy. *Règlements pour les domestiques von Königsbruck*, Mone, *Zeitschrift*, t. I, p. 183.

[3] Voy. Falk, *Dompredigerstellen*, 6-7. — *Die Mainzer berühmtesten Prediger*, p. 7-14.

[4] Voy. Kerker, p. 385-389. — Falk, *Dompredigerstellen*, p. 88-91.

prochain. Les prédications sont assidûment suivies, même lorsqu'on prêche en treize églises à la fois[1]. »

Mais ce n'était pas seulement dans les grandes villes, c'était aussi dans les petites, et même dans les villages, que des chaires étaient fondées. Dans le seul comté de Wurtemberg, on compte onze fondations de ce genre toutes antérieures à 1514 : à Stuttgard, Waiblingen, Schorndorf, Blaubeuren, Sulz, Dornstetten, Bottwar, Balingen, Brackenheim, Neuffen, Göppingen. L'acte de fondation de la chaire de la chapelle de Saint-Nicolas à Waiblingen, en 1462, portait : « Le prédicateur est tenu de prêcher dans la chapelle ou bien à la paroisse tous les dimanches, aux quatre grandes fêtes de l'année, aux fêtes de Notre-Dame et des saints, et les mercredis et vendredis de carême. » A Stuttgard, la fondation de la chaire était due à une confrérie; à Schorndorf et à Göppingen, à toute la commune; à Waiblingen et Balingen, à un bourgeois; à Neuffen, à une bourgeoise; à Blaubeuren, Dornstetten, Bottwar, à un vicaire; à Brackenheim, à un prêtre de la localité; à Sulz, à un curé de village. Ce dernier, nommé Thomas Pflüger, curé de Leidringen, fonda la charge de prédicateur en 1492, « dans la conviction que la prédication assidue et un enseignement sain de la parole de Dieu apportent à l'homme un profit multiple pendant qu'il est ici-bas et encore dans le temps de la grâce, et l'aident à acquérir la félicité éternelle. Car, par la prédication, l'intelligence humaine est éclairée et conduite à la connaissance du Dieu tout-puissant, et les chrétiens sont ainsi attirés et élevés à l'amélioration de leur vie, à la pratique de la parole de Jésus-Christ et aux bonnes œuvres, de sorte qu'ils deviennent capables de plaire à Dieu. La prédication les encourage puissamment et les attire à l'observance de la loi sainte[2]. »

Le nombre considérable de sermonnaires, de plans de sermons, de répertoires, de recueils d'exemples à l'usage des prédicateurs publiés dès les premiers temps de l'imprimerie, prouve combien la prédication était fréquente à cette époque. Aujourd'hui encore nous possédons les exemplaires de plus de cent éditions différentes d'ouvrages de ce genre, d'une valeur plus ou moins grande. Ce sont des

[1] Otto, p. 48. — Trois et quatre mille personnes assistaient quelquefois aux sermons du prédicateur de la ville à Francfort. — Voy. Falk, *Zur Beurtheilung des funfzehnten Jahrhunderts*, p. 407-408. On prêchait si fréquemment qu'on en arriva à mettre quelque restriction au zèle des prédicateurs. — Voy. *Die Predigt am Anfang des sechszehnten Jahrhundert*, dans le *Journal de l'Église silésienne*, 1873, p. 337-338. — Voy. Hipler, *Christliche Lehre*, p. 40-42. — Voy. aussi *Ordonnances de l'évêque Dietrich de Samland, vom Jahre* 1471. — Voy. les notes de Falk, dans le *Hist. pol. Bl.* (1878, t. LXXXI, p. 34-47).

[2] Kerker, *Erste Abhandlung*, p. 389-391. — Voy. Leuthenmayr, p. 544.

sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année, pour l'Avent, le Carême; des séries d'instructions sur le *Pater*, les dix commandements, les sept péchés capitaux ou d'autres sujets; des sermons sur les devoirs d'état, des discours pour les mariages, des oraisons funèbres, etc.

Les plus remarquables de ces recueils sont dus au Carme Dyonisius, au Franciscain Henri Herp, à Gabriel Biel, prédicateur de la cathédrale de Mayence, et à Geiler de Kaisersberg [1].

De tous ces sermonnaires, à peine en est-il un qui n'ait eu plusieurs éditions consécutives, et souvent dans cinq ou six villes différentes. Ainsi, par exemple, les sermons du Dominicain Jean Herolt n'eurent pas moins de quarante et une éditions [2], antérieurement à 1500, ce qui autorise à penser que plus de quarante mille exemplaires en furent répandus.

Les sermons étaient prêchés en langue vulgaire, mais écrits en latin; et lorsqu'ils étaient imprimés, ils paraissaient également dans cette langue. Ce fait n'a rien qui puisse nous surprendre, en un temps où les études de théologie, de philosophie, les lectures des Pères, des scolastiques, des auteurs ascétiques, se faisaient en latin. Les prédicateurs qui profitaient des sermons d'autrui avaient du moins la peine de les traduire. Il leur fallait aussi, selon le conseil que leur donne Ulrich Surgant, dans son *Manuel de théologie pastorale*, « faire ce travail avec intelligence, ne pas traduire littéralement, prendre surtout l'esprit de ces sermons préparés, puis bien s'enquérir des habitudes de langage du pays où ils prêchent, afin de ne pas s'exposer à employer des expressions inintelligibles ou d'un sens douteux [3] ».

Les prédicateurs des villes supposaient souvent des connaissances trop élevées à leurs auditeurs; et malheureusement beaucoup d'entre eux apportaient en chaire la science de l'école : les sermons de Gabriel Biel, par exemple, sont en partie de véritables traités sur les points les plus ardus du dogme, sur la sainte Trinité, le péché originel, les sept sacrements [4]. D'autres orateurs commentent des livres entiers de la Sainte Écriture dans des suites de longs sermons. « Il est d'usage, dit

[1] Geffcken, p. 10-14. — Kerker, *Zweite Abhandlung*, p. 267-279. — Hupfauer, *Über den Passauer Domherrn Paul Wann und seine Schriften* (Landshut, 1801). — Le livre intitulé *Gabriel Biel prédicateur*, par Plitt, est très-partial (Erlangen, 1879). — Pour plus de détails, voy. Cruel, p. 451 et ss. — Voy. les Sermons de Geiler, sur la *Nef des fous*.

[2] Hain, n° 8473-8515.

[3] Pour plus de détails sur ce qui vient d'être dit, voy. Geffcken, p. 10-14, et Kerker, *Zweite Abhandlung*, p. 280-301. L'idée erronée que la prédication se faisait autrefois en latin est maintenant tout à fait abandonnée. — Voy. *Statuta synodalia. A. Wenceslao episc. Wratis. a.* 1410 *publicata can.* 17.

[4] Voy. Linsenmann, p. 222. — Voy. Keppler, *Im histor. Jahrbuch der Görres gesellschaft* (Munster, 1882, t. III, p. 285-315).

Érasme, que le curé explique à ses paroissiens, dans l'ordre où ils se succèdent, les Évangiles, et les Épîtres de saint Paul[1]. » On faisait trois, quatre et cinq sermons de suite sur chacun des commandements de Dieu[2]. C'était alors la coutume de mêler à presque tous les sermons des récits plus ou moins longs, des légendes, contes, fables, anecdotes pieuses ou même profanes, destinés à graver plus sûrement dans la mémoire l'enseignement moral[3]; mais ces récits tombaient trop souvent dans un merveilleux de mauvais goût ou dans la grossièreté[4].

Dans les campagnes, le prédicateur se bornait d'ordinaire à rappeler les passages les plus frappants de l'Évangile, qu'ils faisaient précéder ou suivre d'une leçon de catéchisme sur quelque point de doctrine ou de morale[5]. « L'usage que de pieux prêtres ont établi dans les villes et les villages est bien louable », dit le *Guide de l'âme;* « le matin ou dans l'après-dînée, ils expliquent aux jeunes et aux vieux les articles de la foi et les commandements de Dieu; puis ils les interrogent, afin de s'assurer s'ils les ont bien compris. C'est ainsi que les sermons sont rendus intelligibles au peuple, et que les tableaux des commandements, des confessions, et autres qui sont suspendus dans les églises, sont bien compris[6]. »

L'instruction sur le catéchisme qui terminait souvent le sermon était donnée de beaucoup de manières différentes dans les villes et dans les villages.

IV

Les images sont les livres des ignorants, tel était alors le principe fondamental de l'instruction religieuse populaire. C'était pour instruire le peuple par les yeux qu'on avait imaginé la représentation de ces scènes dramatiques appelées mystères, où se déroulait toute l'histoire de la rédemption du monde; dans le même but on reproduisait fréquemment des sujets empruntées aux Bibles des pauvres (Histoire sainte populaire) dans les sculptures, vitraux, retables d'autels; on peignait la danse des morts sur les murs des cimetières, et dans les églises on plaçait des tableaux représentant les stations douloureuses du Sauveur. L'Église attachait à l'exercice du Chemin de la Croix des indulgences spéciales.

[1] Voy. Kerker, *Zweite Abhandlung*, p. 278-279.
[2] Voy. Buchius, p. 927, 502, et Grube, p. 113.
[3] F. Pfeiffer, *Germania*, t. III, p. 407, 444.
[4] *Speculum exemplorum*, Hain, n° 14915, von 1481. — Scheegans, p. 132-134.
[5] Kerker, *Erste Abhandlung*, p. 405-408.
[6] P. 11.

On se livrait avec une extrême activité à la composition de ces catéchismes populaires illustrés, surtout dans la seconde moitié du quinzième siècle : Nicolas de Cusa avait probablement ouvert cette voie, car dans ses visites pastorales souvent renouvelées à travers l'Allemagne, on voit qu'il avait fait faire dans les églises, pour combattre la grossière ignorance du peuple, des tableaux au-dessous desquels se lisaient les textes saints, et des représentations en images des dix commandements ou du *Credo* [1].

Geiler von Kaisersberg dit dans sa traduction de l'ouvrage de Gerson sur les dix commandements, la confession et l'art de mourir : « Prêtres, parents, maîtres d'école, directeurs d'hôpitaux doivent faire en sorte que l'enseignement renfermé dans ce petit livre soit écrit sur des tableaux et attaché en entier ou en partie dans des endroits publics, comme églises paroissiales, écoles, hôpitaux, lieux de dévotion. » « Car ce livre a été écrit, ajoute-t-il, pour le salut des fidèles, et particulièrement pour l'enseignement du peuple grossier et ignorant, auquel il ne sera jamais donné de recevoir l'instruction au moyen des sermons prêchés à l'église. » « Mais il est surtout destiné aux enfants et aux jeunes gens, qui doivent connaître exactement l'essence fondamentale et les points les plus importants de notre foi. Les parents, pères et mères, doivent marcher dans cette voie de concert avec l'instituteur [2]. »

« Interroge souvent tes enfants », dit le *Guide de l'âme* aux parents, « assure-toi qu'ils ont bien compris ce qui leur a été dit sur la foi et les commandements, et ce qu'ils ont retenu des explications de la doctrine qui leur ont été données à l'école et à l'église. Là gît leur salut et le tien. Il ne suffit pas de savoir par cœur les paroles du *Credo,* les commandements, les noms des péchés capitaux et des sacrements : tout chrétien arrivé à l'âge de raison doit être en état de les réciter couramment. L'important, c'est de bien entendre le sens de toutes ces leçons [3]. » Lanzkrana s'exprime encore plus clairement dans la *Voie du ciel.* « L'homme, dit-il, est obligé d'apprendre les dix commandements de Dieu avec grand zèle et de son mieux, dès qu'il est arrivé à l'âge de raison. Non-seulement il doit pouvoir les réciter l'un après l'autre selon le texte, mais encore comprendre ce à quoi chaque commandement l'engage, et comment il doit l'observer, ou bien ce qu'il lui défend; de quelle manière on le méprise, on le transgresse. De même tout chrétien doit apprendre comment on

[1] Voy. SOTZMANN, p. 546-547. — OTTE, *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit,* t. III, p. 111-112.
[2] GEFFCKEN, p. 34-36.
[3] P. 14.

pèche par les sept péchés capitaux et ce qui appartient à une vraie pénitence. Qu'il sache aussi ce qu'il doit demander, désirer et espérer de Dieu, et l'explication du *Pater*. Voilà ce que les pères et mères doivent enseigner à leurs enfants, les maîtres d'école à leurs écoliers, les maîtres à leurs domestiques, les supérieurs à leurs inférieurs, ou du moins voilà ce qu'ils doivent les engager à apprendre, soit par eux-mêmes, soit par le secours d'un autre, autant que cela convient à leur position [1]. »

Le luthérien Mathésius nous donne ce renseignement, emprunté aux souvenirs de sa jeunesse catholique : « Les parents et les maîtres d'école enseignaient à leurs enfants les commandements, le *Credo* et le *Pater* J'ai appris moi-même ces choses dans mon enfance, et, selon l'ancien usage de l'école, je récitais souvent mes leçons à d'autres enfants. » Le prince Jean Frédéric, plus tard prince électeur, priait souvent son père, lorsqu'il avait huit ou neuf ans, de lui permettre de courir au catéchisme avec les autres enfants de la ville de Torgau, « car il était pour lors agréable au petit seigneur de voir un jeune garçon en interroger un autre d'une manière intelligente et aimable [2] ».

Parmi les catéchismes proprement dits, le plus ancien de ceux qui nous soient connus, c'est le *Miroir du chrétien,* que le grand prédicateur populaire Dederich Coelde, religieux minime de Munster, en Westphalie, fit imprimer en 1470 en bas allemand, et qui fut maintes fois réédité dans la suite. Il est si simple, si clair, d'un style si ferme et si précis, qu'on pourrait s'en servir aujourd'hui avec autant de profit qu'il y a quatre siècles. La pensée dominante qui l'anime, du commencement jusqu'à la fin, c'est celle-ci : Jésus mon tout et tout pour Jésus. Après une instruction sur la foi en général, il traite du symbole des Apôtres, des deux principaux commandements sur la charité, des huit autres commandements de Dieu, et des cinq de l'Église.

« Comme la foi est le fondement de toutes les vertus et le commencement de la félicité humaine », dit l'auteur, « il est nécessaire et très-utile que l'homme bon et vertueux récite souvent le *Credo,* et y réfléchisse tous les jours. » « Et nous ne sommes pas seulement obligés à croire les douze articles du symbole, mais encore tout ce que les saintes Écritures nous révèlent et ce que la sainte Église chrétienne nous ordonne de croire [3]. » A propos du premier commandement, Coelde cherche à imprimer avec force dans les esprits la pensée suivante : « L'homme doit mettre sa foi, son espérance et son amour

[1] P. 7 et 8. Voy. Geffcken, *Suppl.*, p. 107 et 108.

[2] *Brüstlein Luthers's Einfluss auf das Volkschulwesen*, p. 19-20.

[3] Tous les autres livres d'enseignement de l'époque s'expriment de la même manière sur la nécessité de la foi pour le salut. Pour plus de détails, voy. Bruck, p. 14.

en Dieu seul, et non dans aucune créature : ceux donc qui mettent dans les saints, plus qu'en Dieu, leur foi, leur espérance et leur amour, pèchent contre le premier commandement [1]. »

Après avoir parlé des commandements, Coelde traite du péché. Il parcourt successivement les sept péchés capitaux, les péchés de participation, les péchés contre le Saint-Esprit et les autres; puis il en vient à la doctrine de l'absolution, à la contrition, la confession et la satisfaction; il traite ensuite de la doctrine des œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, etc. Les chapitres sur la prière, l'assistance dévote à la sainte messe et la sanctification de la journée chrétienne sont particulièrement remarquables. Les devoirs d'état y sont aussi très-clairement exposés.

Le chapitre sur la préparation à la mort et sur la confiance unique que nous devons avoir dans les mérites de Jésus-Christ, sur le repentir et la pénitence des péchés qui tirent toute leur efficacité et puissance « de la dure expiation de Notre-Seigneur », est très-remarquable. Comme le livre n'est pas seulement un catéchisme, mais aussi un livre de prières, on y trouve, mêlées au texte, de ferventes oraisons jaculatoires, que les malades devaient, ou prononcer eux-mêmes, ou se faire suggérer. On conseille aussi de leur lire la Passion du Sauveur.

Ce que l'auteur recommande de la manière la plus pressante pour la méditation journalière, est aussi conseillé dans tous les livres d'enseignement religieux, manuels de prières ou sermons de cette époque. « Tu ne dois jamais t'imaginer, est-il dit dans une explication des dix commandements (1515), et aucun homme ne le doit, qu'il nous soit possible par nous-mêmes d'entrer dans la voie du salut. Nous ne devons pas non plus penser que par nos vertus et nos bonnes œuvres, nous pouvons être sauvés. S'il nous arrive quelque bien, nous en sommes uniquement redevables aux mérites admirables de Jésus-Christ, à la miséricorde sans bornes de Dieu, qui ne veut pas nous juger selon son équité, mais nous faire grâce. C'est dans cette miséricorde que nous devons nous réfugier, prenant notre asile dans l'aimable Cœur de Jésus. Le Père très-puissant ne nous méprisera pas, lorsque nous serons abrités dans cette maison paternelle où il y a beaucoup de demeures [2]. »

« Tout chrétien, dit Albert von Eyb dans son *Introduction à la perfection chrétienne,* doit invoquer Dieu de cette manière : — Je ne puis moi-même me sauver par mes œuvres, mais toi, Seigneur mon Dieu, sauve-moi, aie pitié de moi. Mes mérites ne me donnent nulle consolation, mais je me confie en ta divine miséricorde, tu es mon unique

[1] D'ordinaire, dans les catéchismes, on expliquait ce qui concerne le culte des saints, de suite après les chapitres sur Dieu. GEFFCKEN, p. 53.

[2] Voy. BRUCK, p. 17 et 5, note 5.

espérance. Hélas! mon Dieu, c'est envers toi seul que j'ai péché; je te suis assez cher pour que tu aies voulu me sauver. Tu m'as aimé jusqu'au point de daigner me racheter. Ne me laisse pas devenir si indigne de tes regards que tu en viennes à me perdre [1]. » Geiler de Kaisersberg enseignait aux fidèles cette prière (1482) : « Très-doux Jésus, en toi est mon unique espérance. Seigneur, je te demande ton Paradis, non à cause de mes mérites, mais en vertu de ta très-sainte Passion par laquelle tu as voulu sauver ton indigne serviteur, lui achetant le paradis au prix de ton sang précieux. » Les fidèles, dit-il ailleurs, doivent invoquer la Sainte Vierge ainsi qu'il suit : « Reine des cieux, mère de miséricorde, refuge des pécheurs, réconcilie-moi avec ton Fils unique, et demande grâce pour moi, misérable pécheur [2]. » Dans une instruction pastorale de Surgant (1502), le prêtre est invité à exhorter les malades comme il suit : « Notre cher Seigneur Jésus a souffert le martyre et la mort amère pour vous et pour tous les hommes sur l'arbre de la sainte Croix, car il ne veut ni ne désire la mort éternelle de l'homme, mais qu'il se convertisse et vive éternellement. Vous ne devez donc pas désespérer de la miséricorde de Dieu, mais mettre en lui tout votre espoir et toute votre confiance, supporter patiemment votre maladie et unir vos faibles souffrances aux grands tourments de Jésus-Christ. Ne craignez donc pas les assauts du démon, car, à l'ombre de la sainte Croix, vous aurez un refuge dans toutes vos peines. » — « Invoquez aussi la très-digne et glorieuse reine et mère de Dieu, la Vierge Marie, tous les saints et anges de Dieu, afin qu'ils vous assistent à votre dernière heure, et vous conduisent, lorsque vous sortirez de ce siècle, à la félicité éternelle [3]. » Dans le *Petit Jardin de l'âme,* un des livres de piété les plus excellents et les plus répandus de l'époque, l'instruction sur la manière de bien mourir est vraiment remarquable. « L'homme doit tous les jours apprendre cette leçon, et tant et si bien l'apprendre qu'il la sache enfin entièrement. » Voici ce qu'il y est expressément dit et conseillé sur la préparation à la mort : « Tandis que ton âme, cette noble création de Dieu, est encore en toi et que tu respires encore, tu ne dois mettre ton espoir et ta confiance en rien autre chose que dans les mérites et la mort de Jésus-Christ. » Le chrétien doit donc s'écrier : « O miséricordieux Seigneur Jésus, je mets ta mort douloureuse entre ta sentence et ma pauvre âme [4]! » Ulric Krafft, dans son *Combat spirituel* (1503), dit aussi : « Je sais que

[1] *Spiegel der Sitten* (Augsbourg, 1511, p. 125).

[2] Geiler von Kaisersberg, *Wie man sich halten sol bei einem sterbenden Menschen,* 1482. Fac-simile avec une introduction par L. Dacheux (Paris-Francfort, 1878).

[3] Extrait du *Manuale Curatorum.* — Voy. Hasak, *Relig. liter.,* p. 238-239. — Voy. *A mes critiques,* p. 42-44.

[4] Tiré de l'édit. de Strasbourg, 1509. — Hasak, *Christliche Glaube,* p. 367-372.

nous avons un Dieu plein de bonté; je veux mourir en me confiant en son amour et sa miséricorde, et non en espérant dans mes bonnes œuvres [1]. » Mais cette vérité que le salut du genre humain est attaché à la Passion de Jésus-Christ, et que nous ne serons sauvés et introduits dans le Paradis que par elle, n'est exprimée nulle part d'une manière plus profonde et plus touchante que dans le livre intitulé : *Trésor des vraies richesses du salut* (1491) : « Notre force, notre salut, dit l'auteur, notre défense, notre victoire est dans la foi. Si elle est forte en nous, nous serons puissants contre le démon; si elle est faible, nous serons faibles; si nous perdons la foi, ce qu'à Dieu ne plaise, nous perdons notre défense. Si notre foi est inébranlable, nous sommes supérieurs à tous nos ennemis, qui ne peuvent nous nuire et nous vaincre que s'ils parviennent à l'affaiblir ou à nous la ravir. Que celui donc qui veut résister au démon et remporter sur lui la victoire, se tienne inébranlablement attaché à la foi et la conserve intacte. Lorsque le démon t'attaque par l'orgueil et te fait croire que tu n'as rien à redouter du jugement de Dieu parce que tu as fait ceci et cela, et tant de bonnes œuvres, et parce que ta bonne vie et ta sainteté t'ont bien mérité le salut, montre-lui l'article du symbole qui parle de la Passion de Jésus-Christ, comme pour lui dire : Non, avec mes petites œuvres, faibles, imparfaites, sans durée, il serait impossible que j'eusse mérité l'éternelle félicité! Mais voilà Celui qui l'a acquise, Celui, dis-je, qui a souffert pour nous sous Ponce-Pilate, qui a été crucifié pour nous, qui est mort pour nous. C'est dans la Passion et les mérites de Celui-là seul que j'espère; c'est sa grâce et sa douceur que j'invoque, par les mérites de tous les saints et de toute la sainte chrétienté. » — « Réfléchis bien », est-il dit dans l'avertissement au lecteur de ce même livre, « à ce que conseille la fidèle mère de tous les chrétiens, à ce qu'elle enseigne, à Celui auquel elle nous adresse et veut nous conduire. Cette mère très-sage et très-fidèle, l'Église romaine, met sa plus haute et sa meilleure espérance dans la passion et la mort de Jésus-Christ, et elle apprend à ses enfants à recourir à lui dans leurs plus grands et suprêmes périls, témoignant ainsi qu'il n'est pas de plus sûr refuge dans la détresse [2]. »

Un autre catéchisme du même temps, le *Guide de l'âme,* que nous avons déjà cité, se distingue particulièrement par la clarté avec laquelle y est exposée la doctrine sur les sacrements et sur le culte des saints : « Sache, mon cher frère, dit-il, que la sainte Église a toujours enseigné que la prière qu'on adresse aux saints est fertile en grâces pour celui qui veut parvenir au ciel. Invoque-les donc avec

[1] Hasak, p. 431-442.

[2] Page D. et a³. *Von den Früchten des Leidens Christi.* Pag. Aa³. — Dd⁴. Pag. Dd⁴., Hh⁵.

ferveur, afin qu'ils t'aident par la prière à accomplir tout ce qui est bon et selon la volonté de Dieu; ne leur demande rien d'autre. Ton ange aussi t'aidera, ainsi que ton patron, et tout particulièrement Marie, Mère bénie du Seigneur. Seulement sois attentif à les prier comme tu le dois, mettant ton unique confiance en Dieu seul. Ainsi faite, ta prière sera bonne et agréable à Dieu; autrement, non [1]. »

Il semble que dans ce chapitre, le *Guide de l'âme* se soit inspiré de l'*Explication des douze articles de la foi chrétienne,* imprimée à Ulm en 1486, où il est dit à propos des saints : « L'Église triomphante, c'est-à-dire les saints du ciel, intercède pour l'Église de la chevalerie (l'Église militante); car dans la patrie céleste, les saints ont une charité plus ardente que celle qu'ils avaient ici-bas. Sur la terre, ils priaient pour les vivants et les morts; or, comme l'amour ne tarit jamais, ils continuent dans le ciel à prier pour les vivants, et aussi pour les morts qui sont dans le Purgatoire. Celui qui dit le contraire tombe dans l'erreur des hérétiques qui prétendent que les saints ne prient pas pour nous. »

« Tout ce que nous demandons dans nos prières ne tend qu'à obtenir ce qui est nécessaire à la vie éternelle que Dieu seul peut nous donner; cependant les chers saints, par leurs prières et leurs mérites, peuvent nous aider à l'obtenir de Dieu. Donc, notre prière, à proprement parler, ne s'adresse qu'à Dieu seul, de qui nous attendons ce que nous demandons par nos prières. Aussi l'Église ne dit-elle pas : « Christ, priez pour nous »; mais « ayez pitié de nous. » « Nous nous adressons à Dieu comme à notre Créateur et Sauveur », est-il dit dans le *Petit Jardin de l'oraison* (1515), « et nous le supplions de nous donner sa grâce et la gloire éternelle, de nous pardonner nos péchés [2], etc., au lieu que nous demandons aux saints qu'ils nous obtiennent, par leurs prières, grâce et pardon auprès de Dieu; car s'ils ne peuvent nous donner la grâce et la gloire, ils peuvent néanmoins nous l'obtenir par leurs prières. Voilà pourquoi nous disons à Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme en une personne unique : Seigneur, aie pitié de moi, pardonne-moi mes péchés, fais-moi part de ta grâce, donne-moi la vie éternelle! Au lieu que nous disons aux saints : O Vierge Marie, prie Dieu pour moi! Obtiens-moi grâce et faveur! Aide-moi par ton intercession à obtenir la vie éternelle, etc. [3]. »

La doctrine qu'on cherchait à imprimer profondément dans les esprits et qu'on enseignait universellement est celle-ci : « Il faut invoquer les saints, et les prier, non de nous secourir par eux-mêmes et de nous donner ce que nous demandons, mais de prier sans cesse

[1] P. 19.
[2] Hasak, *Christliche Glaube*, p. 94-95.
[3] P. 65 (Augsbourg, 1513 et 1515).

le Tout-Puissant de nous accorder ce que nous souhaitons, en faveur de leur désir et de leur amitié [1]. »

La doctrine sur les indulgences n'est pas exposée avec moins de clarté : « L'indulgence, explique Geiler von Kaisersberg, est la rémission d'une faute, mais de quelle faute? Il n'est nullement question d'un péché mortel, puisqu'il faut en être exempt pour obtenir l'indulgence. Il ne s'agit pas davantage du châtiment éternel dû au péché, puisqu'il n'est pas de rédemption dans l'enfer. Il ne s'agit ici que du châtiment temporel que le pécheur a encore à subir, lorsque s'étant repenti et ayant fait pénitence, il a déjà mérité que les peines éternelles dues à ses péchés soient changées en peines temporelles [2]. » — « Sache, dit le *Guide de l'âme*, que l'indulgence ne remet pas les péchés, mais seulement les punitions que les péchés ont méritées; sache que tu ne gagneras aucune indulgence si tu es dans le vice, si auparavant tu ne t'es confessé, si tu ne t'es sincèrement repenti et si tu n'as pas dans le cœur le ferme propos de te corriger. Sans toutes ces choses, rien ne t'aidera. Dieu est clément et miséricordieux, et il a donné à la sainte Église le pouvoir de délier les péchés ainsi qu'un grand trésor de grâces, mais il ne les dispense pas à celui qui n'est pénitent qu'en apparence et s'imagine pouvoir obtenir le ciel par des œuvres extérieures [3]. » La *Somme de Jean* (1482) explique de même que celui-là seul gagne les indulgences « qui a un vrai repentir de ses péchés... » Si l'homme est en état de péché mortel, il ne gagne pas l'indulgence, car elle n'est jamais pour les pécheurs : elle n'est pas non plus distribuée dans la même mesure à tous les chrétiens vraiment repentants : on y participe d'autant plus qu'on met pour l'obtenir plus de dévotion et de ferveur, en y joignant une aumône faite suivant ses moyens [4]. « Contre ceux qui disent en parlant des indulgences « qu'on peut obtenir le pardon de ses péchés pour de l'argent et qu'elles sont vénales », l'*Explication des articles de la foi* remarque que l'Église ne prétend pas amasser de l'argent par les indulgences, mais qu'elle n'a en vue que la louange et la gloire de Dieu. « Tous ceux qui aident à bâtir des églises ou à les orner ne gagnent pas l'indulgence, mais ceux-là seuls qui sont exempt de péchés mortels et apportent leur offrande par dévotion, avec une vraie foi, une grande confiance dans la communion des saints et surtout dans les mérites de ceux en l'honneur desquels ces églises sont construites,

[1] *Summa Johannis*, de Frère Berchthold, Dominicain. Trad. allem. parue chez Sorg à Augsbourg, 1482, p. 30b. — Voy. Bruck, p. 20-21. — Hasak, *Lit. relig.*, p. 210. — Voy. *Himmelstrasse*, p. 39b. — Voy. *A mes critiques*, p. 32-49.

[2] Voy. Lindemann, p. 81.

[3] P. 21.

[4] Voy. Hasak, 62. — Voy. aussi *Himmelstrasse*, p. 39. — Geffcken, *Suppl.*, p. 109.

accompagnant ces sentiments d'une ferme espérance dans la miséricorde du Dieu très-clément [1]. »

Un manuel de catéchisme plus étendu, livre de piété en même temps que livre dogmatique, c'est la *Consolation de l'âme* (Seelentrost) [2]. C'est un des plus beaux ouvrages qu'ait produits la prose allemande au quinzième siècle. Il a été imprimé bien des fois en plusieurs dialectes, de 1474 à 1491, et en différents endroits, à Augsbourg, Cologne, Utrecht, Harlem, Zwolle et ailleurs. « J'ai l'intention », dit son auteur dont le nom est resté inconnu [3], « d'écrire en allemand un livre tiré de l'Écriture sainte pour la louange de Dieu et l'édification de mes frères les chrétiens; je veux composer ce livre de fleurs cueillies par bien des mains, et il s'appellera la *Consolation de l'âme;* j'y parlerai des dix commandements, des sacrements, des béatitudes, des six œuvres de miséricorde, des sept fêtes de Notre-Seigneur, des sept dons du Saint-Esprit, des sept péchés mortels, des sept vertus cardinales et de tout ce que Dieu m'inspirera... Ce qui n'est pas conforme à la vérité, je le laisserai de côté, et ne choisirai que ce qu'il y a de meilleur, que ce qui est pur et consolant. Je ferai comme le médecin qui cherche des plantes utiles pour en composer des remèdes, ou bien comme la colombe qui choisit les plus beaux grains pour s'en nourrir. Je demande à tous ceux qui liront ce livre de prier Dieu pour moi, afin que je profite de leur prière et que je parvienne avec eux là où nous trouverons l'éternelle consolation de nos âmes. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit nous aident à l'obtenir! » L'explication de chaque commandement est suivie d'anecdotes destinées à enseigner, à conseiller, à avertir. Elles sont d'une délicatesse de sentiments et d'une beauté de style remarquables.

Comme on attachait une grande importance a la digne réception des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, la plupart des livres d'instruction religieuse paraissaient annuellement, sous forme de manuels de confession, examens de conscience, traités sur les dix commandements, sur les diverses sortes de péchés, sur la préparation à la sainte communion. La plus grande partie des nombreux livres de piété écrits en allemand à cette époque ne contien-

[1] Hasak, *Christliche Glaube*, p. 96. — Voy. la doctrine sur les indulgences dans le livre intitulé : *Die Liebe Gottes, mitsammt dem Spiegel der kranken und sterbenden Menschen*, chap. xvi. Augsbourg, 1494. — Hasak, p. 164-168. — Voy. les sermons de Geiler (Augsbourg, 1504). — Sur les indulgences, voyez encore le travail de Jacques de Juterbock (mort en 1466), Kellner, p. 327-329. — Voy. Wittenweiler, *Ring.*, p. 101-112.

[2] Geffcken, p. 45-49, 110-111. *Anzeiger für Kunde Deutschen Vorzeit*, p. 13, 307-309. — Hasak, p. 100, 106.

[3] Hartzheim, *Bibliotheca Colon.*, p. 188, attribue au prêtre Jean Moirs le livre de la *Consolation de l'âme*. — Voy. Binterim, l. VII, p. 564.

nent que des instructions sur la confession et la communion [1].

Parmi les livres dogmatiques sur la confession, le livre de Jean Wolff, vicaire de l'église Saint-Pierre de Francfort-sur-le-Mein, brille au premier rang (1478) [2]. Il commence par une excellente instruction adressée aux enfants qui se préparent à se confesser pour la première fois, et contient à la suite de l'examen sur les dix commandements, des chapitres sur la foi, l'espérance et la charité, sur les sacrements, les diverses sortes de péché, la contrition, la confession et la satisfaction. Le pénitent, s'examinant d'après l'examen de conscience qu'il trouve en ce livre, doit se demander, par exemple, s'il a mis toute sa confiance en Dieu seul. S'il n'en est pas ainsi, il doit s'en accuser, et dire : « J'ai mis mon espérance de salut éternel, ou dans un saint, ou dans une créature », car « il faut mettre en Dieu seul toute espérance de pardon, de grâce et de salut ». Relativement au culte des images, Wolff s'explique ainsi qu'il suit : « *Item,* nous devons honorer les images des saints avec beaucoup de vénération, non pour elles-mêmes, mais parce qu'en les regardant avec respect, nous témoignons de l'honneur aux personnes que ces images représentent : c'est ainsi que l'a toujours entendu la sainte Église, et penser autrement serait de l'idolâtrie [3]. » Le chapitre sur le quatrième commandement est très-instructif. Il est intitulé : *Des devoirs des enfants envers leurs parents selon la chair, et du respect, amour et obéissance qu'ils leur doivent.* Les devoirs des enfants envers leurs supérieurs spirituels, leurs maîtres et instituteurs, les autorités temporelles, les pauvres et les vieillards y sont aussi exposés. A propos de ces derniers, il est dit : « Les pauvres vieilles gens sont tes père et mère suivant l'âge, et tiennent la place de Jésus-Christ. » Vient ensuite comme point de confession : « Je me suis moqué des pauvres et des aveugles, je ne les ai pas honorés avec les sept œuvres de miséricorde, je ne les ai ni visités, ni nourris, ni abreuvés, ni vêtus. Je ne les ai pas reçus dans ma maison, ni ensevelis suivant mes moyens; je les ai rudoyés, je les ai fait longtemps attendre à ma porte [4]. » Le chrétien doit considérer son superflu comme la propriété du pauvre, et par conséquent s'examiner sur ce point, disant, s'il est coupable : « J'ai été trop attaché à mon

[1] Pour plus de détails sur les examens de conscience, voy. FALK, *Druckkunst,* p. 38-44, 99-104. — Voy. MUNZENBERGER, t. III, p. 33. — HASAK, *Religiöse Literatur,* p. 214.

[2] Voy. MUNZENBERGER, p. 3-33. — GEFFCKEN, p. 26-28. — BRUCK, p. 27-28, 35-37. — Voy. *Eine schöne geistliche Lehre und Unterweysinge van der Bichte und van dem Sterbenden mynschen und dem gülden Seelentrost* (Magdebourg, 1486). — Voy. MUNZENBERGER, p. 24-72.

[3] Voy. p. 6 et 7. Le texte est tout semblable dans la traduction faite par Geiler de l'opuscule de Gerson sur les commandements. GEFFCKEN, p. 38. — Voy. sur le culte des images le tome second de cet ouvrage, 7e édition.

[4] P. 7.

superflu qui est le bien du pauvre; je l'ai tant aimé que je n'ai pas donné l'aumône [1]. »

Sur le repentir nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés, il est dit : « Il faut que tu saches qu'il y a diverses manières d'éprouver du repentir, de la douleur et du chagrin de ses fautes. La première, c'est quand l'homme remarque et comprend que ses péchés mortels sont opposés à une vie vertueuse et morale. Alors un grand déplaisir et dépit vient dans son cœur à la pensée de ses péchés... Les païens, les Juifs et les Turcs éprouvent la même douleur. La seconde, c'est lorsque l'homme remarque et réfléchit que, par ses péchés mortels, il a perdu et gaspillé son bon renom, et qu'il ne sera plus cru ni estimé parmi les hommes; alors ses péchés lui causent du repentir parce qu'il voit qu'il a perdu sa bonne réputation, et qu'à la place, il en a maintenant une mauvaise, étant considéré comme adultère, meurtrier, voleur, etc., etc. La troisième, c'est quand l'homme songe qu'un seul de ses péchés mortels le jettera dans le feu éternel de l'enfer; alors une grande douleur naît dans son cœur à la pensée que, s'il est surpris par la mort dans l'état où il est, il sera éternellement damné. L'homme se repent encore d'une autre manière; c'est quand il réfléchit que le péché mortel le privera de la vue du Dieu tout-puissant et de la béatitude éternelle; alors la douleur de ses péchés se fait jour dans son cœur à l'idée qu'ils lui ont ravi la félicité du ciel. Dans toutes ces douleurs l'homme ne cherche uniquement que son honneur et son profit; il ne désire fuir que ce qui lui est désavantageux, le déshonneur, les peines personnelles; ainsi, il se cherche lui-même, uniquement, et non l'honneur et la gloire de Dieu. Or, il faut que tous ceux qui sont coupables de péché mortel en viennent à les regretter uniquement parce qu'ils ont péché contre le très-haut, très-parfait et tout-puissant Seigneur, leur Créateur, leur Père et souverain Rédempteur; contre son amour paternel, insondable, et contre son honneur et sa gloire, outrageant par le péché mortel ses ordres divins et sa volonté. Lorsque l'homme ressent une telle douleur dans son cœur avec une forte et ferme résolution de ne jamais plus rien faire contre l'honneur de son Maître, lorsqu'il est résolu à confesser ses péchés, à faire pénitence, et met ensuite son espérance dans la miséricorde infinie de Dieu et dans la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, alors les péchés mortels sont effacés de son âme et pardonnés, et l'amour créateur de Dieu lui est de nouveau donné et infusé; de telle sorte que cette âme retrouve sa belle parure, qu'elle est ornée et revêtue de nouveau par la grâce, et redevient le temple de Dieu. Avant et pendant la confes-

[1] P. 10.

sion, tout chrétien doit s'exciter soigneusement au repentir et à la douleur [1]. »

Avec les livres d'enseignement religieux et les manuels pour la confession, paraissaient encore en abondance des récits de la vie de Jésus-Christ « tirés des quatre évangélistes et accompagnés de courtes instructions chrétiennes », puis ce qu'on appelait les *Plenaries* (Livres des Évangiles), qui contenaient des explications en allemand de la sainte Messe. Le nombre des livres de piété, de vies de saints, de légendes pieuses, grossissait d'année en année [2] : « Il est très-utile pour les chrétiens instruits, ainsi que pour les ignorants », écrivait le réformateur ecclésiastique Jean Busch, « de posséder et de lire journellement des livres édifiants sur les vertus et les vices, sur l'Incarnation, la vie et la passion de Jésus-Christ, la vie, les saintes actions et les tourments des saints apôtres, martyrs, confesseurs et vierges, les homélies et les sermons des saints, car ils nous excitent à l'amélioration de notre vie, aux bonnes mœurs, à la crainte de l'enfer et à l'amour de la patrie céleste [3]. »

« Homme orgueilleux, dit l'*Évangile de Bâle* (1504), n'as-tu pas honte de ne pas prendre la peine d'acheter de bons livres, lorsque tu peux maintenant les avoir pour si peu d'argent? Tu y apprendrais des choses qui t'attireraient à une véritable humilité et qui nourriraient ton âme, au lieu de dépenser inutilement ton avoir pour des objets de luxe et de vanité [4]. »

Une attention toute particulière doit être accordée aux livres d'enseignement religieux connus sous le nom de *Plenaries*. De 1470 à 1519, il en parut quatre-vingt-dix-neuf éditions et remaniements différents, en haut et en bas allemand [5]. Ces livres contiennent les épîtres et les évangiles de l'année ecclésiastique, avec leur explication. Dans les éditions augmentées, on trouve encore le texte allemand des prières de la messe pour tous les dimanches et fêtes, les explications de la liturgie, et des récits instructifs autant que saisissants destinés à graver dans les esprits d'une façon durable et pénétrante les conseils du pieux livre. Si l'on n'avait conservé de cette époque d'autres livres d'enseignement que les *Plenaries*, ils nous fourniraient à eux seuls la preuve irrécusable que pour l'instruction religieuse du peuple, il fut fait davantage à cette époque que dans les

[1] P. 19.

[2] Un des plus beaux, le *Passional*, ou *Vies des Saints*, parut chez Koburger, en 1488, à Nuremberg; il est orné de deux cent soixante-deux gravures sur bois. FALK, *Druckkunst*, 83-98.

[3] BUSCHIUS, p. 926.

[4] *Das plenarie Buoch* (Bâle, 1514, p. 228).

[5] Voy. le catalogue des diverses éditions si soigneusement dressé par FALK, *Druckkunst*, p. 80-83.

temps qui l'ont précédée ou suivie. En effet, quant au fond, ces livres sont supérieurs, sous bien des rapports, à ce qui se publie aujourd'hui dans le même genre, et certains d'entre eux peuvent compter parmi les meilleurs ouvrages qu'ait produits la prose allemande [1].

Tous ces livres, destinés à l'usage général du peuple, prouvent évidemment que les enfants et les adultes étaient instruits dans les plus hautes vérités du salut et conduits à une vie chrétienne vraiment solide. Nulle part on n'y entend parler du salut par les bonnes œuvres, d'un culte idolâtre des saints ni d'une doctrine faussée sur les indulgences. A la vérité, dans les histoires mêlées à ces livres d'instruction et de piété, et dans les légendes des saints, il y a un amour du merveilleux qui prend toutes les formes, et se porte bien souvent sur des choses puériles. Mais à travers ces scories brille l'or pur d'une foi inébranlable en la puissance suprême qui anime et gouverne tous les êtres, est partout présente, abrite paternellement les bons, ébranle les chancelants, et brise, dans sa redoutable vengeance, les audacieux et les révoltés. Aussi ce merveilleux ne laissait-il pas que d'avoir une salutaire influence sur la conduite de milliers d'âmes [2]. « Il n'est pas nécessaire que tu croies toutes les merveilles que tu lis dans les livres pieux », dit le *Guide de l'âme*. « Les miracles de la sainte Écriture sont véritables, et il y en a encore beaucoup d'autres qui sont tout à fait dignes de créance, et que les chers saints opèrent par la grâce de Dieu; mais sache que, dans les livres, beaucoup te sont seulement racontés pour te servir d'exemple et te montrer la splendeur de la puissance et de la majesté de Dieu, qui récompense les bons et punit les méchants [3]. »

Dans l'ensemble des livres employés et reconnus par l'Église, nous trouvons la doctrine la plus pure, la plus authentique, la plus orthodoxe. La note fondamentale qui y domine est bien rendue par les paroles d'un *Exercice pour se préparer à la sainte Communion*, édité à Bâle et souvent réimprimé : « Entre dans l'intime de ton cœur. Trouves-y Jésus crucifié; cache-toi dans ses plaies sacrées. Loin de toi toute confiance en tes propres mérites; tout ton salut ne se trouve que dans la croix de Jésus-Christ. Mets-y donc avec joie ton unique espérance [4]. » Citons aussi les paroles du cantique par lequel commence le *Petit Jardin béni :*

Le soleil de la divine grâce
Luit sur nous, plein d'amour.

[1] Alzog, p. 13-64. — Falk, *Druckkunst*, p. 29-33.
[2] Comme le dit très-justement Hurter, *Papst Innocenz III*, t. IV, p. 537.
[3] P. 18.
[4] Alzog, p. 71. — Voy. les excellentes explications de Munzenberger, p. 51-72

Jésus, du haut du ciel,
Sera notre protecteur.
Quand m'instruiras-tu,
Jésus, mon unique trésor?
Quand pourrai-je chanter tes louanges
Sans fin, éternellement?
Mon repentir est amer!...
Oh! prends-moi dans tes bras,
Aie pitié de moi,
Mes péchés me causent tant de douleur!
Puisque tu t'es livré pour moi
A de cruels tourments,
Donne-moi ta grâce et ta bénédiction
Par ta mort très-sainte!
O Jésus, Maître très-bon,
Regarde-moi avec miséricorde,
Afin que de cœur et de courage
Je t'aime toujours de plus en plus [1]!

V

« Tout ce qu'enseigne la sainte Église, est-il dit dans la *Porte du ciel* (1513), tout ce que tu entends ou lis dans les sermons et les autres instructions, ce qui est écrit dans les livres spirituels, ce que tu chantes à la gloire et à la louange de Dieu, les prières que tu fais pour obtenir le salut de ton âme, ce que tu endures dans les contradictions et les épreuves, tout cela doit t'exciter à lire avec humilité et dévotion les saintes Écritures, les Bibles qui sont maintenant traduites et imprimées en langue allemande et partout répandues en grand nombre, soit complètes, soit abrégées, et que tu peux acheter aujourd'hui pour peu d'argent [2]. »

Le nombre des traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit complètes, soit en parties séparées, était en effet considérable. On compte onze éditions des psaumes parues avant 1513; vingt-cinq, antérieurement à 1518, des Évangiles et des épîtres. En même temps, jusqu'au moment de la scission de l'Église, il ne parut pas moins de quatorze éditions de la Bible en haut allemand et cinq en bas allemand. Parmi les premières, il faut noter les belles éditions d'Augsbourg (1477, 1480, 1487, 1490, 1507, 1518), les éditions de Nuremberg, 1483, et celles de Strasbourg, 1485 [3]. Au commencement du

[1] Hasak, p. 1-2.
[2] P. 19.
[3] Kehrein, *Deutsche Bibel übersetzung vor Luther*, p. 33-53. — Voy. Hain, nos 3129-3143. — Steiff, p. 9. — Alzog, p. 65-66. D'après l'opinion la plus répandue, la première traduction de la Bible en bon allemand parut en 1466 chez Eggestein, à Strasbourg. La première en bas allemand parut à Delft, en 1477. (Voy. Van der Linde, p. 105.) La première en bas saxon, à Lubeck, 1494.

seizième siècle, on se servait déjà d'une sorte de Vulgate, en allemand, qui servait de type [1].

Comme les livres de dévotion et d'enseignement, la plupart des éditions de la Bible étaient ornées de beaucoup de gravures, afin, comme le disait l'éditeur de la *Bible de Cologne* (1470-1480), que le lecteur se trouvât plus attiré à prendre fréquemment en main la sainte Bible. C'était aussi le but qu'on se proposait dans les Évangéliaires, comme cela y est expressément et maintes fois répété. « Ils doivent servir, y est-il dit, à porter les fidèles à la lecture assidue et aimée de la Bible, particulièrement à celle de l'Évangile, dont la force et la vérité dépassent toutes les autres parties de l'Écriture sainte. » L'éditeur de l'*Évangéliaire de Bâle* s'exprime de la même manière (1514). Il pose en principe pour tout chrétien raisonnable la nécessité de l'étude de la Bible : « Nous aurons à rendre un compte bien sévère à Dieu de l'emploi de notre temps, car le temps présent est appelé le temps de la grâce, il est infiniment précieux aux hommes pieux et bons. Il faudrait donc conseiller à tout chrétien sensé de lire volontiers en toute occasion la sainte Écriture, afin qu'il apprenne à connaître Dieu, son créateur et son Seigneur; car les grâces que l'homme peut obtenir de Dieu en la lisant ou l'écoutant lire sont inexprimables; surtout il faut se conduire d'après ce qu'on lit, car l'apôtre saint Jacques a dit dans le quatrième chapitre de son épître : « Celui qui sait le bien « qu'il doit faire et ne le fait pas, est coupable de péché. » Il énumère ensuite les grâces diverses accordées à ceux qui lisent ou écoutent lire la sainte Écriture, et il ajoute : « Sache donc qu'il n'est point d'inquiétude ni d'épreuve si grandes qui ne soient consolées certainement par la grâce du Saint-Esprit pendant la lecture de la sainte Écriture, pourvu qu'en lisant, tu mettes toute ta confiance en Dieu, et la prennes fidèlement à cœur; car celui dont la foi est faible reste sans secours et sans grâce, au lieu que la foi ferme et vigoureuse trouve partout la force et la consolation au milieu de grâces abondantes. C'est pourquoi Jésus-Christ, notre cher Seigneur, disait à saint Pierre qui se croyait en péril de mort sur les eaux : « O homme « de peu de foi, pourquoi doutes-tu de ma puissance et de ma force? » « Il faut, dit-il encore, distinguer cinq classes de lecteurs : les premiers lisent seulement pour savoir, non pour agir, et afin de pouvoir reprendre les autres, et cela s'appelle vanité orgueilleuse. Les seconds ne lisent que pour s'entendre louer et passer pour des

[1] Geffcken, p. 6-10. — Voy. Maier, dans le *Journal théologique trimest. de Tubingue*, t. LVI, 694. Le bibliothécaire du couvent des Prémontrés, le Père Philippe Klimesch, prépare avec une exactitude toute diplomatique l'édition du *Codex Teplensis* contenant le *Livre du Nouveau Testament*, le plus ancien des manuscrits allemands du saint Évangile, le même qui a servi de modèle à toutes les Bibles allemandes imprimées au quinzième siècle, Munich, 1881.

hommes éclairés et savants. Les troisièmes étudient et lisent afin de tirer profit de leur savoir, et dans toute leur science il n'y a qu'une laide cupidité. Les quatrièmes étudient, lisent et écoutent afin de pouvoir instruire et enseigner beaucoup d'âmes, et faire ainsi la volonté de Dieu, cherchant aussi eux-mêmes, par tous leurs efforts, à devenir meilleurs, et c'est là une véritable charité. Les cinquièmes et derniers cherchent avec tout le zèle possible à s'instruire et à s'améliorer, et c'est là une vertueuse et sage prévoyance. La lecture de ces deux dernières classes de lecteurs est méritoire et louable, pourvu qu'ils ne se laissent pas enfler par l'orgueil, ni séduire par l'hypocrisie et la vaine gloire [1]. »

L'éditeur de la *Bible de Cologne* parle très-bien de la lecture de la sainte Écriture : « Tout chrétien doit la lire, dit-il, avec dévotion et respect; les bonnes âmes qui regarderont, liront ou entendront lire cette traduction de la Bible doivent s'unir à Dieu et prier le Saint-Esprit, qui est le maître de l'Écriture sainte, de les éclairer et de la leur faire comprendre selon sa volonté sainte et pour le salut de leurs âmes. « Les gens instruits, poursuit-il, doivent se servir de la traduction latine de saint Jérôme; mais les personnes illettrées, les hommes simples (ecclésiastiques ou laïques), et particulièrement les moines et les religieuses, doivent, pour fuir l'oisiveté, qui est la racine de tous les vices, se servir de la présente Bible en traduction allemande pour se préserver des flèches de l'ennemi infernal. Donc, une âme désireuse d'aider les hommes à se sauver a fait par charité imprimer cette traduction de la Bible dans la digne ville de Cologne, avec beaucoup de peines et à grands frais; elle avait déjà paru il y a longtemps (de 1470 à 1480) dans l'Oberland et dans quelques villes des Pays-Bas, et avait été répandue en manuscrits dans beaucoup de couvents et de cloîtres. Que tous ceux qui lisent la Bible en allemand soient soumis de cœur, ne jugent pas ce qu'ils ne comprennent pas, et surtout prennent la Bible dans le sens entendu généralement par l'Église romaine répandue par tout l'univers [2]. »

On lit dans un petit écrit intitulé : *Livret singulièrement utile et consolant* (1508) [3] : « L'homme qui se dispose à lire la sainte Écriture doit faire cette prière : O Seigneur Jésus-Christ, éclaire mon entendement et ouvre mes sens, afin que je puisse comprendre ta parole, que j'y puise le repentir et la douleur de mes péchés, et que je sois enflammé d'une vraie dévotion; apprends-moi à mettre à profit

[1] Voy. Alzog, p. 14-16.
[2] Voy. Geffcken, p. 8-9.
[3] *Allen den die Got forchten und Ihm gern beheglich sein wollen* (Leipzig, 1508, p. 58). — Hasak, *Christliche Glaube*, p. 343.

toutes les lectures que je fais dans la sainte Écriture, pour que je puisse avancer dans la prière fervente, la bonne méditation et contemplation; car heureux, Seigneur, est l'homme que tu enseignes et auquel tu apprends ta sainte loi! O Seigneur Jésus-Christ, apprends-moi à comprendre ce que je lis, afin que je puisse l'accomplir véritablement par le cœur et par les œuvres. » Le *Petit Jardin béni* (1509) dit de même : « Lis et médite avec zèle la sainte Écriture, surtout les épîtres et les évangiles des dimanches et des jours de fête. Mais sache bien que tu ne peux le faire avec profit si tu n'en demandes d'abord au Saint-Esprit la vraie intelligence, et si tu ne commences par te repentir de tes péchés, absolument comme si tu allais te confesser. Si tu es orgueilleux, toute lecture te sera nuisible. Ce que tu ne comprends pas dans la sainte Écriture, passe-le, et remets-t'en à l'Église; elle interprète tout avec vérité, et elle en a seule le pouvoir [1]. »

Dès 1494 la Bible publiée à Lubeck avait paru accompagnée d'explications destinées à en éclairer le texte. Ces explications étaient dues à Nicolas de Lyra; l'auteur désire que tout chrétien puisse s'en aider pour mieux comprendre les nombreux passages obscurs et inintelligibles de la sainte Écriture [2].

La rapidité avec laquelle les éditions des traductions de la Bible se succédèrent, et les témoignages positifs des contemporains [3], font présumer qu'elles étaient très-répandues parmi le peuple. Jean Eck raconte qu'il l'avait lue presque tout entière à dix ans [4]; le vicaire de Xanten, Adam Potken, dit aussi avoir appris dans son enfance (1470-1480) les quatre évangiles par cœur; plus tard, il lisait presque tous les jours avec ses élèves, âgées de onze à douze ans, quelques chapitres de l'Ancien ou du Nouveau Testament [5]. L'étude de la Bible était si ardemment poursuivie au quinzième siècle qu'un chanoine de Cassel (1480) fonda une bourse spéciale en faveur d'un ardent travailleur du village d'Harmuthsachsen, afin qu'il pût pendant huit ans s'appliquer exclusivement à l'étude de la sainte Écriture [6]. « La Bible est le champ du Seigneur » écrivait à l'humaniste Conrad Celtes l'abbesse de Nuremberg, Charité Pirkheimer; « la science divine y tire l'amande de son enveloppe, l'esprit de la lettre, l'huile du rocher, et la fleur des épines [7]. »

[1] P. 12.
[2] Geffcken, p. 9.
[3] Voy. Kerker, *Erste Abhandlung uber die Predigt*, p. 373-375. — Geffcken, p. 10.
[4] Voy. Albert, *Zeitschrift für die Historische Theologie*, t. XLIII, p. 417.
[5] *Collectaneen* du chan. Pelz, t. II[a], p. 112.
[6] Stölzel, t. I, p. 130-131.
[7] Binder, p. 86.

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET L'ANCIEN HUMANISME.

I

On doit à la congrégation des « Frères de la vie commune », fondée par Gérard Groote [1] dans les Pays-Bas, l'établissement de nombreuses et florissantes écoles, qui, à l'époque dont nous nous occupons, eurent une influence très-heureuse sur le développement intellectuel du peuple; ces écoles se multiplièrent peu à peu, et s'échelonnèrent, en remontant le Rhin, jusqu'en Souabe. Vers la fin du quinzième siècle, elles s'étaient propagées de l'Escaut à la Vistule, de Cambrai (à travers toute l'Allemagne au nord) jusqu'à Culm, dans la Prusse occidentale. Les religieux qui les dirigeaient plaçaient bien au-dessus de la science proprement dite l'éducation chrétienne, et la formation de la jeunesse à une piété solide et pratique était le premier but qu'ils se proposaient d'atteindre. Tout leur enseignement s'inspirait de l'esprit chrétien. L'élève, sous leur direction, apprenait à considérer les principes religieux comme le fondement de l'être moral, comme la base de toute véritable éducation; cependant on ne négligeait pas de lui donner, dans une large mesure, des notions scientifiques; il était initié à une bonne méthode de travail, en sorte qu'un goût sérieux pour l'étude personnelle se formait en lui. Aussi de tous côtés la jeunesse, désireuse de s'instruire, accourait dans les établissements des Frères. A Zwolle, le nombre des écoliers variait entre 800 et 1,000; à Alkmaar, on en comptait 900; à Herzogenbusch, 1,200; à Deventer, vers l'an 1500, il y eut jusqu'à 2,200 écoliers [2]. Comme l'enseignement était gratuit chez les Frères, leurs écoles étaient accessibles aux gens de petites ressources. Dans les villes alle-

[1] Pour l'appréciation de cet homme illustre et trop peu connu, voy. *Tubinger Theol. Quartalschrift*, 652, 280-305. — Voyez aussi l'excellent travail de K. Hirsche dans la *Herzog's Realencyclopädie*, 2b, p. 678-760.

[2] Delprat, p. 32, 37. 47. — Butzbach, *Wanderbuch'lein*, p. 167.

mandes où ils n'avaient pas d'établissements, ils prenaient néanmoins un vif intérêt à l'instruction de la jeunesse, fournissaient des maîtres aux écoles de la ville, payaient la rétribution scolaire des écoliers pauvres et leur procuraient des livres et d'autres moyens d'instruction.

Le pape Eugène IV donna à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Munster et d'Utrecht l'ordre formel de veiller à ce que l'action si utile des Frères ne fût troublée ni entravée par personne (1431). Les papes Pie II et Sixte IV le surpassèrent encore dans la protection marquée qu'ils leur accordèrent. Mais parmi les princes de l'Église d'Allemagne, leur protecteur le plus actif fut le cardinal Nicolas de Cusa, qui avait été lui-même élevé à Deventer, et y avait fait une riche fondation en faveur de vingt étudiants pauvres de « son pays du Rhin [1] ». Il prêta aux Frères un puissant appui, et favorisa l'extension de leur Ordre. Le plus illustre des protégés du cardinal, Rodolphe Agricola, faisait partie de ce groupe de jeunes gens distingués que le vénérable Thomas à Kempis réunissait autour de lui à Zwolle[2]; il faut encore citer les trois Westphaliens Alexandre Hegius, Rodolphe de Langen et Louis Dringenberg parmi ses plus remarquables disciples; tous trois furent aussi remarquables par leur savoir que par l'élévation de leurs sentiments religieux et la pureté de leurs mœurs. C'est à leur zèle ardent qu'on doit la restauration des études classiques sur le sol allemand, et l'on peut les considérer comme les pères de l'ancien humanisme. Il est à remarquer que la culture intellectuelle de ces trois savants avait subi la profonde influence de ce même homme, qui, dans son livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* et dans ses autres écrits, fit éclore dans la congrégation des « Frères de la vie commune » la fleur la plus exquise de la piété ascétique.

Les anciens humanistes de notre pays n'avaient pas moins d'enthousiasme pour l'héritage grandiose légué par les peuples de l'antiquité que n'en eurent plus tard leurs successeurs, lorsque, réunissant tous leurs efforts, ils fondèrent, vers 1510, une école nouvelle. Avant eux leurs prédécesseurs du quinzième siècle avaient vu dans l'étude de l'antiquité un des plus puissants moyens de cultiver avec succès l'intelligence humaine, un terrain inépuisable et fécond pour toutes les nobles aspirations. Mais, dans leur pensée, les classiques grecs et latins ne devaient pas être étudiés dans l'unique dessein d'atteindre en eux et par eux le but et le terme de toute éducation; ils entendaient les mettre au service des intérêts chrétiens. Ils trouvaient excellent que l'esprit de leurs contemporains se retrempât dans l'étude de la vie intellectuelle des anciens et acquît une connaissance plus exacte de

[1] Delprat, p. 32, 46, 91. — Revius, p. 119-152.
[2] Voy. Dillenburger, p. 4-7.

l'antiquité; mais par l'étude des classiques ils ne voulaient pas se borner à former l'intelligence et le goût, ils désiraient avant tout parvenir, grâce à eux, à une intelligence plus profonde du christianisme et à l'amélioration de la vie morale. Cette manière d'envisager les auteurs païens n'avait pas, du reste, rien de nouveau. Déjà, mus par les mêmes motifs, les Pères de l'Église, pendant les premiers siècles, avaient recommandé et encouragé l'étude des langues antiques; jusqu'au treizième siècle, les écrivains de l'antiquité avaient été lus assidûment dans les écoles du moyen âge, et c'est à cette période primitive de culture classique que se rattachaient, à l'époque qui nous occupe, les efforts des premiers humanistes, après une longue période de stagnation et de barbarie. Réunissant à tous les manuscrits qu'on possédait déjà ceux qu'avait fait pénétrer en Occident la conquête de Constantinople, et dont l'imprimerie rendait la connaissance plus facile, les nouveaux travailleurs s'efforcèrent de les envisager sous tous leurs aspects et d'en faire pénétrer l'esprit dans la vie même du peuple.

Ils ne luttaient pas contre l'école scolastique elle-même; ils ne rejetaient que la forme roide et embarrassée de son langage, et ne blâmaient que ses continuelles querelles, ses subtilités puériles, sa pédante argutie sur des mots, sa science stérile. Leur propre éducation, solidement scolastique, les préservait de l'esprit exclusif et des extravagances de l'école italienne, aussi bien que des erreurs où tombèrent plus tard les humanistes de la nouvelle école.

Aussi les théologiens et philosophes scolastiques, dont le système dominait alors dans les universités, ne voyaient-ils nullement dans les premiers humanistes des novateurs dangereux ou funestes. Parmi les deux partis qui se combattaient au sein de l'école, nominaux et réalistes, les premiers ont, il est vrai, peu d'hommes à citer dans les rangs de l'ancien humanisme, mais cela tient à ce que les nominaux, selon l'essence même de leur système, avaient une méthode plus dissolvante, négative et analytique, que positive et créatrice. Pour les réalistes, c'est à eux qu'on doit l'introduction des études classiques [1] dans les hautes écoles, et ceux-là mêmes dont on raille aujourd'hui l'*obscurantisme* ont favorisé et aidé le mouvement suscité par les nouveaux savants, aussi longtemps que ce mouvement ne menaça ni l'autorité de l'Église ni les fondements de la vie chrétienne.

La lutte ne commença et ne devint nécessaire que lorsque les jeunes humanistes rejetèrent toute l'ancienne science théologique et philosophique comme n'étant que purs sophismes et barbarie, réclamèrent pour leurs idées un monopole exclusif, prétendirent que toute notion scientifique se trouve uniquement contenue dans les ouvrages

[1] Voy. Zarncke, *Sébastien Brand*, XX. — Fischer, 139.

des anciens, entrèrent en lutte ouverte avec l'Église et le christianisme, et trop souvent, par une vie frivole, jetèrent un défi à la morale. Ainsi l'humanisme ancien et l'humanisme moderne sont séparés par l'essence même de leur nature. De plus, il y a encore entre eux cette différence, que les modernes sont trop exclusivement charmés par l'admirable vêtement de la forme antique; l'étude de la langue, les beautés littéraires, les occupent uniquement; au lieu que le premier but des anciens humanistes, c'était de parvenir par la lecture des auteurs anciens à une connaissance plus approfondie de la vie antique prise dans son ensemble. Les modernes, outre cela, semblent mépriser leur langue maternelle et la littérature nationale; ils les traitent de barbares; elles sont, au contraire, l'objet de l'amour et de la sollicitude des vieux maîtres de l'humanisme allemand. Dans leur pensée, les études classiques devaient donner au peuple la clef de son propre passé, et lui fournir les moyens de le glorifier.

Tous ces principes de l'ancien humanisme se trouvaient déjà clairement accentués dans Agricola, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de l'école.

Rodolphe Agricola [1], né à Laflo, près Gröningen (1442), semble avoir réuni dans sa personne toutes les connaissances classiques de son temps. Ses contemporains voyaient en lui un second Virgile; même en Italie, où il séjourna de 1473 à 1480, on s'émerveillait de la facilité d'élocution, de l'aisance, de la pureté avec lesquelles il avait appris à s'exprimer en latin. Son grand désir était de voir l'Allemagne parvenir à un si haut degré de culture et de science classique, que dans l'étude même du latin, elle ne fût pas surpassée par le Latium. Wimpheling le loue d'avoir insisté pour obtenir que les historiens de l'antiquité fussent traduits en allemand et accompagnés de commentaires, « afin que le peuple apprît à les connaître, et que par leur influence la langue nationale fût perfectionnée [2] ». Au reste, les études classiques d'Agricola ne l'avaient pas rendu étranger à sa propre langue, et il se plaisait à chanter sur la guitare les chansons allemandes qu'il composait. Il étudia aussi à fond la philosophie, et ses écrits dans ce domaine sont restés célèbres par l'exactitude des définitions et la pureté du langage. L'histoire naturelle et la médecine lui étaient également familières. Déjà parvenu au terme de la vie, il s'adonna à l'étude de l'hébreu, l'enseigna à quelques jeunes

[1] Voy. Tresling, *Vita et merita Rudolphi Agricolæ* (Groningæ, 1830). — Meiners, t. II, p. 332-363. — Erhardt, t. I, p. 374-415. — Ritter, *Geschichte der Philosophie*, t. IX, p. 261-267. — Raumer, *Gesch. der Pädagogik*, t. II, p. 77-86. — Geiger, *Biographie allemande universelle*, t. I, p. 151-156.

[2] *De arte impressoria*, fol. 17. — Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 66-67.

gens d'avenir, et fit une traduction des psaumes d'après le texte original [1]. Mais son véritable mérite, c'est l'action personnelle qu'il exerça, ce sont ses efforts persévérants pour faire adopter par son temps les chefs-d'œuvre de la littérature antique. Aussi, sous certains rapports, fut-il pour l'Allemagne quelque chose de ce qu'avait été Pétrarque pour l'Italie [2]. C'est lui, au reste, qui écrivit le premier la vie du grand humaniste italien et révéla sa gloire à l'Allemagne. « Nous devons à Pétrarque, dit-il, les progrès qu'a faits de nos jours l'instruction. Tous les siècles doivent le glorifier : l'antiquité, parce qu'il a sauvé ses chefs-d'œuvre de la destruction; les temps modernes, parce que, grâce à son effort courageux, une nouvelle culture intellectuelle a été fondée, et qu'il l'a laissée en héritage aux âges futurs. » Agricola avait d'ailleurs plus d'une ressemblance avec Pétrarque; comme lui il était constamment tourmenté du désir de voyager, et comme lui professait une extrême horreur pour tout emploi public. Il entendait ne vivre que pour l'étude, n'être troublé par rien, et répandre dans une libre activité les semences d'un enseignement nouveau. Comme Pétrarque, c'était un patriote ardent. Il s'efforça d'affermir dans le peuple allemand la conscience de sa valeur et de ses aptitudes; mais il dépassa de beaucoup l'illustre père de l'humanisme italien par sa manière profondément chrétienne d'envisager la vie, et par la pureté de ses mœurs. « Si Agricola est si grand, disait Wimpheling, c'est parce que sa science et sa philosophie ne lui ont servi qu'à s'affranchir de toutes les passions, et à concourir au grand œuvre de perfectionnement personnel dont Dieu est lui-même l'architecte dans la foi et dans la prière. » Agricola insiste particulièrement dans ses écrits et surtout dans sa correspondance sur la nécessité de conserver l'intégrité de la foi, sur la pureté des mœurs et l'intime union de la piété et de la science. Son épître à son ami Barbirianus compte parmi les chefs-d'œuvre de la littérature pédagogique. Il lui expose ses vues, mûries par l'étude et l'expérience, sur la meilleure méthode et sur le but de toute culture intellectuelle et scientifique [3]. Il y recommande instamment l'étude des philosophes, historiens, orateurs et poëtes de l'antiquité; mais il ne faut pas, selon lui, étudier trop exclusivement les anciens. « Car les anciens, dit-il, ou ne connaissaient pas le but véritable de la vie, ou ne le pressentaient qu'obscurément et comme à travers un nuage, en sorte qu'ils en parlent plus qu'ils n'en sont convaincus. » « Il faut donc, ajoute-t-il, monter plus haut, parvenir jusqu'aux saintes Écritures. Ce sont elles qui dissipent toute obscurité et mettent à l'abri

[1] Hartfelder, *C. Celtes*, p. 17. — Kaulen, p. 291.
[2] Voy. Geiger, *Petrarca und Deutchland*, p. 224-228.
[3] Voy. Erhardt, t. I, p. 388-400.

de toute illusion ou trouble. Il faut diriger sa vie d'après leur enseignement, et bâtir son salut sous leur direction bénie. L'étude des classiques doit surtout servir à nous donner une claire intelligence des saintes Écritures. » Les contemporains parlent avec respect de la vie sans tache d'Agricola et font de grands éloges de sa disposition pacifique, de sa modestie, de son affabilité, de sa simplicité d'enfant. Il fut enseveli dans l'habit de Saint-François, et enterré à Heidelberg (1495).

II

Agricola n'appartenait pas lui-même à l'enseignement proprement dit, mais il eut une grande part au développement intellectuel d'Alexandre Hégius, l'un des plus grands pédagogues du siècle. « J'avais quarante ans, écrit Hégius, lorsque j'allais pour la première fois chez le jeune Agricola; c'est de lui que j'ai appris tout ce que je sais, ou du moins tout ce que les autres s'imaginent que je sais [1]. » Hégius, né au village de Heeck dans le pays de Munster, et formé à l'école des « Frères de la vie commune », fut recteur du gymnase de Wesel, dans le Bas-Rhin, de 1469 à 1474. Il prit ensuite pendant un an la direction de l'école abbatiale, alors florissante, d'Emmerich, et trouva depuis à Deventer le champ le plus fécond de son activité. Érasme le compte parmi les savants qui remirent en honneur la bonne latinité, et déclare que, d'après le jugement de tous les savants contemporains, ses ouvrages sont dignes de l'immortalité, « bien qu'il n'ait pas été assez soigneux de sa réputation comme écrivain ». Jean Murmellius rapporte que son maître Hégius possédait également bien le grec et le latin, et recommandait avec ardeur à ses élèves l'étude de ces langues, alors peu cultivée en Allemagne [2].

Hégius a l'incontestable mérite d'avoir simplifié et épuré les méthodes d'enseignement, corrigé ou exclu les anciens livres d'étude et fait des classiques anciens le principal objet de l'enseignement de la jeunesse. C'est lui qui a donné à l'instruction scolaire cette impulsion, qui agit ensuite si puissamment sur la nouvelle vie intellectuelle. Venus des environs des pays éloignés, les jeunes gens avides de s'instruire affluaient par centaines dans les salles où il professait, et non-seulement il sut inspirer à un nombre incalculable de ses élèves l'amour de l'étude, mais encore il éveilla en eux un enthousiasme désintéressé pour la noble mais difficile vocation de l'éducation de la jeunesse [3].

[1] Voy. Rassmann, p. 10, note 24. — Reichling, *Supplément*, p. 289-290.
[2] Voy. Reichling, *Suppl.*, p. 287-303. — Reichling, *Murmellius*, p. 5-15.
[3] Voy. Otto Jahn, p. 404-420.

Comme Agricola, il dut la grande influence qu'il exerça à l'élévation de ses sentiments religieux, à ses qualités morales, à sa touchante simplicité, à sa modestie, à l'attrait qu'on ressentait pour son âme candide et pure. « Hégius rayonnait au milieu de tous comme un radieux flambeau par sa piété, et parmi la légion des savants par son vaste savoir et ses grandes capacités », dit son élève Jean Butzbach, dans ce « Petit Livret de voyage » (*Wanderbüchlein*), où il a raconté avec tant de fraîcheur, de naturel, d'une manière si fidèle et si vivante, ses souvenirs de jeunesse, sa vie et ses aventures à Deventer. Selon Butzbach, Hégius était une nature de la vieille roche allemande. Simple, loyal, il était le vrai père de ses élèves, surtout de ceux qui étaient dans le besoin, et auxquels il donnait ce qu'il recevait des plus riches. Il conserva jusque dans l'extrême vieillesse la soif d'apprendre; dans les dernières années de sa vie, il fit un voyage à Sponheim pour voir et consulter la magnifique bibliothèque de l'abbé Trithème. A son retour, il raconta à ses élèves rassemblés autour de lui, et au nombre de deux mille deux cents, qu'il en avait admiré les livres avec un incroyable plaisir, et que toute son attente avait été dépassée. Déjà très-avancé en âge, il entra dans l'état ecclésiastique; lorsqu'il mourut, le 27 décembre 1498, les pauvres de Deventer, auxquels il avait donné en secret et peu à peu toute sa fortune, qui était assez considérable, suivirent son cercueil, et l'accompagnèrent de leurs pleurs et de leurs lamentations. Il ne laissa rien après lui que ses vêtements et ses livres[1].

On a dit qu'en admirant la valeur morale d'Hégius, sa noble modestie, ses travaux si étendus et si profonds, l'Allemagne pouvait se consoler, s'il est vrai que dans ses commencements l'humanisme n'y ait reçu qu'une échappée du jour brillant dont il resplendissait à la même époque en Italie[2]. Mais on ne songe pas, en parlant ainsi, que l'élévation d'âme d'Hégius et son désintéressement ne sont, en aucune manière, une exception isolée parmi les pédagogues allemands de la fin du quinzième siècle. Le principe qu'il professait, que « toute science est nuisible qui s'acquiert par la perte de la piété », ne lui appartient pas exclusivement; c'est celui de presque tous les hommes qui furent avec lui les initiateurs des études classiques ou qui reçurent de lui la direction de leur esprit. Beaucoup d'entre eux, comme les Westphaliens Rodolphe de Langen, Louis de Dringenberg, Conrad Coclenius, Timan, Kemner, Joseph Horlenius, ont vraiment bien mérité de l'enseignement populaire et de la science.

Parmi les diverses races allemandes, les Westphaliens se sont

[1] Butzbach, p. 148-151. — Voy. Erhard, t. I, p. 416-427. — Ahrens, *Geschichte des Lyceums zu Hannover*, p. 20 (Hanovre, 1870).

[2] Jahn, p. 417.

incontestablement distingués par leur zèle pour l'enseignement de la jeunesse. « Aucun autre peuple parmi les hommes » écrivait Érasme à Thomas Morus, « ne mérite d'être autant loué pour sa persévérance au travail, son esprit de foi, la pureté de ses mœurs, sa simple sagesse et sa sage simplicité [1]. »

« Une grâce si abondante a été répandue sur ce pays, disait Werner Rolewinck, que, depuis qu'il a reçu la foi, jamais il n'est retourné en arrière; on ne voit nulle part qu'il s'y soit élevé des hérésiarques. Si l'on parle de la fidélité, soit par rapport à la morale, soit par rapport à la foi, on trouvera que la bonté divine a richement doté la Westphalie. Elle a excellé dans les travaux de l'industrie, la prédication de la parole de Dieu, l'étude des sciences, la pratique religieuse, les exercices de la vie monastique, le gouvernement du peuple, les bonnes mœurs et la prompte intelligence à servir le prochain; de sorte que dans une certaine mesure, elle a exercé un véritable apostolat dans le monde entier. » « Le peuple y est, en général, plein de simplicité et de droiture, et habitué à supporter paisiblement bien des genres de violence », continue Rolewinck. « En ce qui concerne les sciences, je doute fort qu'il y ait une faculté que les Westphaliens redoutent d'aborder. L'un pénètre les profonds mystères de la théologie, l'autre s'occupe du droit canon, un troisième approfondit le droit civil; celui-là se voue à l'étude de la médecine, ceux-ci donnent toute leur ardeur intellectuelle aux arts, à la poésie, à l'histoire, à l'astronomie, à la géométrie, à l'observation des eaux, de l'air, des météores, des pays, des animaux, etc. [2]. » Les Westphaliens passaient pour le peuple le plus « passionné pour les voyages ». On les appelait, comme les Florentins, « le cinquième élément », parce qu'ils étaient partout où se trouvent les quatre autres. « C'est à un Westphalien qui a été comme l'apôtre de l'éducation de la jeunesse dans son active et voyageuse existence, dit Wimpheling, c'est à Louis de Dringenberg que l'Alsace doit une grande partie de sa culture intellectuelle; c'est à un autre Westphalien, revenu dans sa patrie après de longs séjours en Italie, que la Westphalie est redevable de la prospérité de ses propres écoles. »

« Cet autre Westphalien » que nous avons déjà cité, c'est le prévôt Rodolphe de Langen, élevé à Deventer, et qui le premier cultiva avec goût la poésie latine en Allemagne. Il réforma les études scolaires en Westphalie, et Munster lui doit une période remarquable d'épanouissement intellectuel. Chaudement appuyé par les chanoines de la cathédrale et par ceux des quatre autres collégiales de la ville, Langen éleva l'école épiscopale à une telle réputation, qu'elle était fréquentée non-

[1] Voyez Kampschulte, *Einfuhrung des Protestantismus in Westfalen*, p. 20-21.
[2] *De laude Saxoniae*, p. 134-140, 201.

seulement par les étudiants de Westphalie et des Pays-Bas rhénans, mais encore par ceux de Saxe et de Poméranie. Pendant longtemps elle fut d'une importance capitale pour l'éducation de la jeunesse dans l'Allemagne du nord-ouest. Elle devint aussi une féconde pépinière de professeurs habiles, et jusqu'à Goslar, Rostock, Lubeck, Greifwald et Copenhague, les heureux effets de leur activité se firent sentir.

Mais l'école épiscopale de Munster dut principalement sa réputation et sa gloire à Jean de Murmellius, que Langen avait associé à ses fonctions de recteur. Comme philologue, écrivain, pédagogue, professeur et poëte latin, il tient un rang glorieux parmi les rénovateurs des études classiques et les réformateurs de l'instruction. Murmellius agissait selon l'esprit de son maître Hégius. « La fin et le but des études, écrivait-il, ne peut être que la connaissance et la gloire de Dieu. Ceux-là seuls sont vraiment sages qui s'appliquent aux lettres et aux arts afin de s'encourager, eux et les autres, à une bonne vie, à la justice et à la piété. Rien n'est plus nuisible qu'un savant qui est en même temps un méchant homme; il vaut mieux ne rien savoir que d'apprendre et de rester dans le péché. » Murmellius édita aussi des auteurs latins, et non-seulement des classiques proprement dits, mais encore les écrivains chrétiens d'un temps plus rapproché. Il composa environ vingt-cinq livres d'enseignement, dont plusieurs se sont maintenus pendant des siècles dans les écoles allemandes et hollandaises. C'est à sa sollicitation que l'humaniste Jean Césarius fut appelé à Munster afin d'y ouvrir des cours de grec.

Il faut encore citer parmi les savants amis de Langen le comte Maurice de Spiegelberg, lui aussi formé à Deventer, et dont l'éducation s'était achevée en Italie. Prévôt de la cathédrale d'Emmerich, il fut l'apôtre zélé de l'instruction et des études classiques, et peut être considéré comme le fondateur du collége de la ville [1].

Les écoles nouvellement fondées ou améliorées entretenaient les unes avec les autres des relations amicales; des maîtres de Munster venaient professer à Emmerich, ceux d'Emmerich étaient envoyés aux colléges des villes du voisinage, Xanten et Wesel. Le nombre d'élèves de ces établissements était considérable : à Emmerich, en 1510, le collége comptait, sous le recteur Robert de Venray, quatre cent cinquante élèves étudiant le latin. On dit même que dans la

[1] Voy. PARMET, *Rodolph Langen, Leben und gesammelte Gedichte des ersten Munster'schen Humanisten* (Munster, 1869). — Voy. de plus RULAND, dans le *Journal théol. et hist.* de Bonn, 1870. — NORDHOFF, *Denkenwurdigkeiten*, t. I, p. 41. — CORNELIUS, p. 12. — RASSMANN, p. 7-18. — NORDHOFF, p. 88-89. — REICHLING, *Die Humanisten Joseph Horlenius et Jacob Montanus*, dans le *Zeitschrift des westfäl Alterthumsvereins*, t. XXXVI, 1-32, et REICHLING, *Murmellius*, 28.

petite ville de Frankenberg, en Hesse, l'excellent maître Jacob Horle avait sous sa direction près de cent quatre-vingts élèves [1].

Le Suisse Henri Bullinger, qui fréquenta l'école d'Emmerich de 1516 à 1519, rapporte qu'il y apprit les éléments du latin dans Donatus et dans la grammaire d'Aldus Manutius. « Tous les jours, dit-il, on faisait des exercices en classe et à la maison; chaque matin nous devions décliner, comparer, conjuguer : on lisait à haute voix les lettres choisies de Pline, les épîtres de Cicéron, puis des fragments de Virgile et d'Horace, quelques poésies de Baptiste Mantuanus, des lettres de saint Jérôme, d'autres auteurs encore. Une fois par semaine, nous devions composer une lettre en latin; on parlait habituellement latin dans la maison; les professeurs du collége enseignaient aussi les principes du grec et de la dialectique. Une ferme discipline y régnait, et l'on apportait une grande attention aux exercices religieux [2]. »

Au collége de Xanten, le chapelain Adam Potken faisait depuis 1496 un cours de grec; lui-même, avec plusieurs chanoines de la ville, étudiait tous les jours l'hébreu. Son ami Sébastien Murrho, de Colmar, très-versé dans cette langue, lui procurait les livres qui lui étaient nécessaires. Plus tard, Potken fut envoyé dans une des onze écoles latines de Cologne comme professeur de grec; ces écoles étaient unies aux onze collégiales de la ville, et comptaient souvent parmi leurs professeurs les hommes les plus instruits et les plus capables [3]. A Cologne, Potken demeurait dans la maison de son parent Jean Potken, prévôt de Saint-Georges, savant orientaliste, qui avait appris l'éthiopien à Rome et donna à l'Europe le premier ouvrage imprimé en caractères éthiopiens [4].

On obtenait alors de la jeunesse studieuse des choses extraordinaires. Adam Potken lisait à des élèves âgés seulement de onze à douze ans l'Énéide de Virgile et les discours de Cicéron. Jean Eck (né en 1486) parcourut le cours complet des classiques latins entre sa neuvième et sa douzième année; il était élève à l'école et dans la maison de son oncle, simple curé de paroisse, et ce qu'il nous raconte de son éducation est d'un intérêt général pour l'histoire de l'enseignement. On expliquait alternativement à l'enfant les auteurs anciens et modernes, les fables d'Ésope, une comédie d'Arétinus, l'élégie d'Alda (de Garin de Vérone), le traité attribué à Sénèque sur les

[1] Voy. l'excellent travail de Reichling sur *Murmellius*, p. 36-46. 79-80, et sa *Bibliog.*, p. 132 et ss.

[2] Voy. Dillenburger, p. 4-11. — Köhler, p. 15-16.

[3] Pelz, 2ª, p. 114. — Nettesheim, p. 166-167. — Köhler, p. 19. — Dillenburger, p. 32.

[4] Krafft, *Mittheilungen aus der Niederrheinischen Reformationsgeschichte*, p. 193 et ss. — Voy. Köhler, p. 21-22.

quatre vertus cardinales, les lettres de Gasparin, une hymne de Gerson en l'honneur de saint Joseph, deux ouvrages de Boëce, le prologue de saint Jérôme sur la Bible, Térence, et les cinq premiers livres de l'Énéide. Tout jeune qu'il était, il dut même apprendre quelques notions de philosophie et de jurisprudence, et étudier les Pères de l'Église. « On m'exerçait, écrit-il, sur les cinq traités de dialectique de Pierre d'Espagne; après le repas, je lisais à mon oncle les livres de Moïse, les livres historiques de l'Ancien Testament, les quatre Évangiles et les Actes des apôtres. Je lus aussi un ouvrage sur les quatre fins dernières, un autre sur les âmes; une partie des discours de saint Augustin aux solitaires; le livre d'Augustin d'Ancône sur la puissance de l'Église et une introdution à l'étude du droit. J'appris par cœur par ordre alphabétique les quatre chapitres du troisième livre des *Décrétales,* avec les règles et les principes du droit d'après Panormiton. Outre cela, mon oncle eut soin que dans les autres écoles j'entendisse lire les Bucoliques, le Théodule, et le sixième traité de Pierre d'Espagne. Les prêtres qui secondaient mon oncle m'expliquaient aussi les Évangiles des dimanches et des fêtes, le traité de Cicéron sur l'amitié, l'introduction de saint Basile aux études d'humanité, et la guerre de Troie, d'Homère[1]. » Eck lisait encore à lui tout seul quantité d'autres livres latins et allemands. Ainsi préparé, il entra en 1498, n'étant encore âgé que de treize ans, à l'Université d'Heidelberg, et deux ans après, fut élevé à Tubingen à la dignité de maître ès arts[2].

On trouve de fréquents exemples de pareille précocité d'esprit dans les jeunes étudiants universitaires de cette époque. Le mathématicien et astronome Jean Muller, de Kœnigsberg, en Franconie, se fit immatriculer à l'âge de douze ans à l'Université de Leipzig, et dès sa seizième année obtint le grade de maître ès arts à Vienne[3]. Jean Reuchlin et Geiler de Kaisersberg commencèrent dès quinze ans leurs études à l'Université; Jean Spieshaimer, surnommé Cuspinianus, faisait des cours à l'école supérieure de Vienne, sur Virgile, Horace, Lucain, Salluste et Cicéron, n'ayant encore que dix-huit ans[4]. Trois ans après, il professait la philosophie, l'éloquence et les arts libéraux. Dans sa vingt-septième année, il fut élu recteur de l'Université[5].

On peut bien dire que depuis quinze siècles et demi on n'avait jamais vu parmi nous une soif d'instruction plus ardente. De là venait

[1] Voy. Krafft, *Mittheilungen*, p. 249-250.
[2] Sur Potken, voy. Pelz, p. 2a, 117-119.
[3] Welzenbach, p. 124.
[4] Meuser, t. III, p. 88-90. — Wiedemann, p. 3-6.
[5] Fiedler, p. 3. — Aschbach, *Wiener Universität*, t. I, p. 358.

cette application soutenue qu'on remarque même chez les tout jeunes gens, et cette passion de savoir qui ne connaissait nul repos jusque dans l'extrême vieillesse.

A l'école comme dans la maison paternelle, régnait une discipline qui convenait à tous égards à cette génération vigoureuse et rude; la verge et le bâton gouvernaient. L'empereur Maximilien lui-même reçut dans sa jeunesse des coups bien appliqués de la main de son maître[1], et le margrave Albert de Brandebourg, dans un voyage qu'il fit en 1474, annonçait à sa femme qu'aussitôt après son heureux retour, il se proposait de « poivrer »[2] avec la verge, elle, son jeune fils le petit Albert, et les « demoiselles ».

Le sceau scolaire de la ville d'Hoxter, qui nous a été conservé, montre bien le rôle important que jouait alors la verge. Nous y voyons un maître d'école, revêtu d'une robe à larges plis, la tête recouverte d'un bonnet rond; il est assis, et brandit une verge de sa main droite levée. Un petit garçon est agenouillé devant lui; de sa main gauche, le maître tient le menton de l'enfant et lui relève la tête[3]. Dans bien des localités avait lieu annuellement, en été, la procession des verges. Conduite par ses maîtres, et accompagnée par la moitié des habitants de la ville, la jeunesse des écoles se rendait au bois pour faire elle-même la provision de verges destinées à ses propres besoins. Une fois que cette provision était faite, la troupe, dans un joyeux tumulte, s'ébattait dans la verdure, se parait de couronnes printanières, se livrait à toutes sortes de jeux et d'exercices gymnastiques; ensuite, les écoliers étaient régalés par les maîtres et les parents. Chargés de l'instrument de leur supplice, ils rentraient le soir dans la ville, parmi les chants et les rires. Une chanson composée pour cette circonstance nous a été conservée :

Vous, nos pères, vous, nos bonnes petites mères,
Regardez, voici que nous rentrons
Chargés de bois de bouleau!
Il nous sera très-utile
Et nullement dommageable.
Votre volonté et l'ordre de Dieu
Nous ont contraints de porter nous-mêmes en ce jour
Nos propres verges
Avec un joyeux courage[4]!

En dépit de l'effroi que pouvait causer aux enfants la verge ou le bâton, une joie innocente, un esprit d'insouciante gaieté régnaient

[1] Voy. Erhard, t. III, p. 429-434. — Horawitz, *Nationale Geschitschreibug*, p. 70-92. — Aschbach, *Wiener Universität*, t. II, p. 284-287.
[2] Voy. Zappert, *Gesprächbüchlein*, p. 224.
[3] Höfler, *Archiv. fur Kunde Osterr. Geschichtsquellen*, t. VII, p. 104.
[4] Kriegk, *Burgerthum, neue Folge*, p. 68. — Voy. Falk, *Schulen am Mittelrhein*, p. 51.

dans les écoles. C'est cet esprit qui donna naissance aux nombreuses fêtes scolaires, aux représentations théâtrales si fréquentes alors[1], à la fête de saint Grégoire ou jeu de l'évêque, à celles du carnaval, de saint André, de saint Nicolas, de Noël[2], fêtes qui dans leur gaieté franche et spontanée exerçaient une action si bienfaisante sur la jeunesse, et lui donnaient l'heureux sentiment du plaisir de vivre.

III

L'école florissante dirigée à Schlestadt par Louis Dringenberg, et qu'on avait surnommée la « perle de l'Alsace », avait une importance encore plus grande que les établissements du Rhin dont nous avons déjà parlé. Elle tenait le premier rang en Allemagne parmi les écoles où la lecture des classiques et les études historiques concernant l'histoire nationale étaient poursuivies avec le plus de zèle[3]. Elle comptait souvent de sept à huit cents élèves[4]; et parmi ceux-ci, à côté d'un Jean de Dalberg et d'un Geiler de Kaisersberg, nous voyons apparaître le futur « instituteur de l'Allemagne », Jacques Wimpheling[5].

Wimpheling naquit à Schlestadt en 1450. C'est une des plus influentes et des plus attrayantes personnalités de la fin du moyen âge. Non que son caractère fût aussi bienveillant, irréprochable, élevé au-dessus de tous les malentendus d'ici-bas que celui d'un Agricola ou d'un Hégius; il était, au contraire, mordant et âpre dans la discussion[6], souvent imprudent dans ses paroles, et maladroitement hardi dans ses sorties. Outre cela, s'il faut en croire ses propres aveux sur lui-même, la maladie et l'excès de travail le rendaient de temps en temps injuste et amer. Mais sa conduite noble et désintéressée, son infatigable activité comme professeur et écrivain, sa constante et prompte bonne volonté pour le bien, lui avaient gagné les cœurs de ses contemporains[7]. Wimpheling n'était pas seulement un savant, c'était aussi un publiciste; sa grande énergie morale, son

[1] Kriegk, p. 98-99. — Voy. la *Germanie* de Pfeiffer, t. I, p. 134. — Falk, *Die Schul und Kinderfeste im Mittelalter* (Francfort, 1880). — Nettesheim, p. 145-157.

[2] Voy. Kriegk, *Bürgerthum*, t. I, p. 435-442.

[3] *Id.*, *Bürgerthum, neue Folge*, p. 93-94.

[4] Wimpheling, *De arte impressoria*, fol. 17.

[5] En 1517, l'école comptait neuf cents élèves. — Röhrig, p. 207-209. — Schreiber, t. I, p. 119-121. — Bader, *Gesch. der Stadt Freiburg*, t. I, p. 530.

[6] Goedecke, *Narrenbeschwörung*, t. XII-XIV.

[7] Sur Wimpheling, voy. les travaux de Wiskowatoff et de Schwarz, puis *Aufsatz in den Histor. Polit. Blättern*, t. LXI, p. 593-613.

incorruptible amour de la vérité, son noble esprit de patriotisme le rendaient particulièrement propre à populariser la science, chose dont jusque-là on s'était encore peu soucié. Son savoir, comme ses facultés littéraires, furent uniquement consacrés à son propre perfectionnement, à l'élévation de l'esprit national dans toutes les classes du peuple, à la réforme des abus ecclésiastiques et à la gloire de son pays. « A quoi bon tous les livres, écrit-il, à quoi bon les plus savants ouvrages, les plus profondes recherches, s'ils ne servent qu'à flatter la vanité de leurs auteurs, et ne font, ni ne veulent faire progresser le bien général? Une science si aride, si inutile, si nuisible, venue de l'orgueil et de l'égoïsme, ne peut que produire une présomption coupable et que fomenter toutes les mauvaises inclinations et toutes les passions impures. Si ces sentiments dominent dans l'âme d'un auteur, ses écrits ne sauraient exercer une bonne influence. » « A quoi toute notre science peut-elle nous servir », demande-t-il à un autre endroit, « si nous n'avons pas les nobles intentions qui y correspondent? A quoi bon tout notre travail, s'il ne nous conduit à la piété; toute notre science, si elle ne nous donne l'amour du prochain; toutes nos lumières, si nous ne devenons humbles? Pourquoi l'étude assidue, si elle ne nous remplit d'urbanité? »

La meilleure manière, selon lui, d'atteindre les résultats les plus pratiques et les plus utiles, c'est de se vouer à l'instruction; car c'est de la meilleure éducation de la jeunesse que doit sortir la vraie réforme, non-seulement celle de l'Église, mais encore celle de l'ordre légal dans la société et dans la famille. « Le véritable fondement de notre religion », écrivait-il en dédiant à son ami le prévôt du chapitre de Spire, Georges de Gemmingen, l'un de ses écrits pédagogiques, « le soutien de toute vie honorable, l'ornement de toute condition, la prospérité de la chose publique, la connaissance solide de la doctrine sacrée, la victoire assurée sur l'impureté et les passions, tout cela repose sur une éducation bien entendue, à laquelle on a su apporter des soins intelligents. »

Aussi la formation de la jeunesse était-elle le souci dominant de sa vie; si Hégius, dont il ne prononçait le nom qu'avec vénération, fut le plus grand pédagogue allemand de son siècle, Wimpheling fut le plus parfait des écrivains pédagogiques de l'époque et l'un des plus excellents promoteurs d'un enseignement perfectionné, basé sur une manière essentiellement chrétienne d'envisager le monde et la vie. Aussi Reuchlin l'appelait-il « une colonne de notre religion », et après sa mort, Beatus Rhenanus, faisant son éloge, disait de lui : « Wimpheling, en aimant, encourageant et protégeant l'éducation de la jeunesse, a travaillé plus que personne en Allemagne au progrès de la science. » A l'exemple d'Æneas Sylvius, qui avant son élévation

au trône papal exerça une si féconde influence sur la vie intellectuelle de son pays, Wimpheling chercha particulièrement à rendre la noblesse et les princes capables d'une noble culture, et s'efforça de les gagner à l'amour des études classiques récemment remises en honneur [1].

Parmi ses écrits pédagogiques (dont trente mille exemplaires environ furent imprimés antérieurement à 1517), il en est deux qui sont du plus haut intérêt. Dans le premier, intitulé *Guide de la jeunesse d'Allemagne* (1497), Wimpheling démontre avec une claire évidence les vices des méthodes d'enseignement autrefois employées; il prouve comment, par un système plus rationnel, on peut enseigner la jeunesse d'une façon plus rapide et plus intelligible. Puis il donne un grand nombre de précieuses règles et d'excellents principes pour l'enseignement pratique des langues anciennes. L'auteur ne traite pas seulement de l'instruction, il s'étend sur tout ce qui concerne l'école, et parle même de la personne du maître. Son ouvrage nous offre la première méthode rationnelle de pédagogie qui nous ait été donnée [2] : c'est une œuvre vraiment nationale, et qui mérite d'être saluée par tous les temps avec reconnaissance et respect [3]. Quant au second ouvrage pédagogique et moral de Wimpheling, la *Jeunesse* (1500), il appartient au petit nombre de livres qui font époque dans l'histoire de l'humanité [4].

Les maîtres et pédagogues de ce temps, dans leurs efforts en faveur de l'enseignement, partaient de ce principe qu'il ne suffit pas de développer les aptitudes et les capacités de l'enfant; qu'il faut avant tout les ennoblir et les perfectionner. Ils s'efforçaient d'inspirer à la jeunesse qui leur était confiée le goût et l'amour de l'étude, l'habitude du travail personnel, et prétendaient l'élever pour la vie et pour les devoirs qu'elle comporte. Ils employaient toutes les ressources de leur intelligence, toute la chaleur de leur conviction, à les initier aux chefs-d'œuvre grecs et latins; mais ils cherchaient en même temps à ne pas séparer dans l'esprit de leurs élèves l'admiration pour la beauté de la forme du sens intérieur et profond de la pensée. L'étude des langues, dans leur manière de voir, ne devait pas avoir uniquement pour but la connaissance du latin et du grec; selon les paroles de Wimpheling, les langues devaient servir d'instrument de culture intellectuelle, et l'élève devait, par leur secours, s'exercer à penser avec force. Nos anciens maîtres voyaient dans les humanités

[1] Voy. sa lettre à Frédéric de Dalberg dans Wiskowatoff, p. 79.
[2] Pour plus de détails, voy. Schwarz, p. 122-151.
[3] *Id.*, *Sebast. Brant*, p. 353.
[4] Zarncke, p. xii. — Voy. Schwarz, p. 153-164.

une sorte de gymnastique propre à former l'indépendance du jugement. Avec une sage prudence, ils évitaient d'introduire dans leurs écoles une trop grande variété dans les sujets d'enseignement. Après l'étude solide de la religion et les soins apportés au développement de la vie chrétienne, ils se proposaient surtout de donner à leurs élèves une connaissance approfondie de l'antiquité classique. Le peu de notions de fond dont on s'occupait n'était abordé qu'avec une extrême réserve, en passant, et comme étude accessoire. Aussi les maîtres de ces établissements réussissaient-ils à donner à leurs élèves des connaissances bien reliées les unes aux autres et formant un ensemble complet [1].

Dans le sud de l'Allemagne, l'éducation scolaire suivit le même mouvement que celui qui s'était produit dans les Pays-Bas, la Westphalie et les pays rhénans. Elle s'y développa et y fleurit peu à peu pendant les dernières années du quinzième siècle : Nuremberg et Augsbourg étaient sous ce rapport les centres intellectuels les plus remarquables. Au commencement du seizième siècle, il y avait à Nuremberg quatre colléges latins qui, par les soins du savant praticien Willibald Pirkheimer et du prévôt Jean Kress, étaient en état de donner une éducation excellente sous plus d'un rapport. Une école de poésie s'établit même à Nuremberg; la direction en fut confiée à Jean Cocléus (1515). Ce même Cocléus entretenait des rapports amicaux et littéraires avec Kreiss et Pirkheimer, et composa plusieurs livres d'enseignement, entre autres une grammaire latine souvent rééditée et très-appréciée des maîtres les plus savants d'alors pour sa clarté et sa précision. Il composa aussi un abrégé de la géographie mathématique de Pomponius Mela, et un commentaire sur la météorologie d'Aristote, sur les travaux duquel il établissait les fondements de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la physique [2].

On peut à peine nommer une grande ville en Allemagne à cette époque (si l'on en excepte les villes du duché de Brandebourg) qui n'ait vu se fonder ou s'améliorer une école supérieure à côté de ses écoles élémentaires [3].

La haute direction des écoles des villes était généralement confiée aux autorités municipales; mais tous les établissements d'enseignement étaient en même temps étroitement unis à l'Église, non-seulement parce que la plupart des maîtres appartenaient à l'état ecclésiastique, mais encore parce que l'inspection des colléges était, ou laissée, ou

[1] Sur les écoles supérieures d'alors, voy. Heidemann, p. 4-7. — Pachlter, *Überblick über das Gymnasium bis zum Beginne des sechzehnten Jahrhunderts*, 1879, p. 359-384.

[2] Otto, p. 12-44.

[3] Érasme à J. E. Vives, *Opera*, III, p. 689. — Voy. Kirchhoff, I, 49.

formellement attribuée au clergé. Un budget spécial pour les écoles n'existait pas plus alors que des fonds particuliers pour les indigents. Ceux mêmes des établissements scolaires qui se trouvaient sous la direction immédiate des municipalités étaient entretenus par des fonds particuliers, par la rétribution qu'apportait chaque élève, et par les legs en leur faveur qui se renouvelaient perpétuellement; car l'instruction de la jeunesse comptait parmi les œuvres de miséricorde, et, obéissant pieusement à l'enseignement de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres, les fidèles s'empressaient de faire de riches donations aux écoles.

Des bibliothèques se fondaient dans le même esprit : ainsi, par exemple, nous voyons un maître charpentier de Xanten, nommé Mathieu Holthof, abandonner sa maison et un jardin à une association de Frères, afin « qu'avec l'argent qu'on en retirera, on achète de bons livres chrétiens qui puissent être utiles aux âmes des lecteurs; et les lecteurs doivent prier pour la pauvre âme du donateur [1] » (1485). Un potier d'étain de Francfort-sur-le-Mein donne également la somme alors importante de 335 florins d'or pour la bibliothèque du cloître des Carmes, « afin que cette bibliothèque contribue à la gloire de Dieu, de sa sainte Mère, à l'utilité de tous, et que les livres soient conservés avec honneur » (1477). C'est à un autre bourgeois de Francfort que sont dus les commencements de la bibliothèque de la ville (1484) [2]. A Ulm, dès 1450, une famille bourgeoise ouvre au public une bibliothèque, probablement la première de ce genre qui ait existé en Allemagne [3].

Après le clergé, c'est la bourgeoisie qui devient le véritable soutien de la culture intellectuelle; mais la noblesse aussi prend part avec joie à la renaissance de la vie de la pensée. Plusieurs des hommes les plus influents d'alors, Maurice de Spiegelberg, Rodolphe de Langen, Jean de Dalberg, appartenaient à l'aristocratie. Huit ou neuf membres d'une même famille de gentilshommes obtinrent, à Pavie ou à Padoue, le bonnet de docteur [4]. A l'Université d'Erfurt, on compte, pendant le quinzième siècle, vingt recteurs appartenant à la noblesse [5].

Le mouvement intellectuel eut aussi son écho dans le monde

[1] Pelz, 2a, 19.

[2] Kriegk, *Bürgerthum neue Folge*, 66, et *Geschichte Francfurts*, p. 167.

[3] Jager, *Schwäbisches Städtewesen*, t. I, p. 591. — *Serapeum*, t. V, p. 193. — Hassler, p. 111. — Falk, *Histor. pol. Blätter*, p. 77, 306. — Sur la bibliothèque paroissiale de Saint-Jacques à Brunn, voy. *Serapeum*, t. XI, p. 382. — Falk, *Hist. Jahrbuch der Görres Gesellschaft*, t. I, p. 297-304 (Munster, 1880).

[4] Stölzel, t. I, p. 46.

[5] *Kampschulte*, t. I, p. 24.

féminin; surtout dans le pays du Rhin et dans l'Allemagne du Sud, le nombre des femmes qui s'adonnent aux sciences est assez considérable. Butzbach, dans l'ouvrage littéraire resté inédit qu'il composa en 1505, cite parmi les femmes les plus accomplies de son temps Gertrude de Coblentz, maîtresse des novices au couvent des Augustines de Wallenda, jeune fille de grande capacité, très-cultivée, aussi distinguée par sa piété que par la connaissance qu'elle avait acquise des saintes Écritures. Il nomme encore Christine de Leyen, religieuse augustine à Marienthal, et Barbara de Dalberg, religieuse bénédictine à Marienberg et nièce de l'évêque de Worms[1]; elle a laissé plusieurs écrits de sa composition. Butzbach dédie son livre à Aleydis Kaiskop, Bénédictine à Rolandswerth († 1507), très-célèbre par sa connaissance des classiques de l'antiquité. Il la compare à Roswitha, à Hildegarde et à Élisabeth de Schönau. Aleydis écrivit sept homélies latines sur saint Paul, et traduisit en allemand un livre latin sur la sainte Messe. A la même époque, et dans le même couvent, vivait Gertrude de Büchel, « très-experte dans les beaux-arts », et à laquelle Butzbach dédia un ouvrage sur les peintres célèbres[2]. Au monastère de Seebach, près de Durkheim, l'abbesse Richemonde von der Horst entretenait avec Trithème une correspondance en latin sur des sujets spirituels, et Butzbach en fait l'éloge comme l'auteur de divers écrits[3]. Parlant de la religieuse Ursule Cantor, il assure qu'elle n'a eu son égale dans aucun temps[4], et vante ses connaissances théologiques, son goût pour les belles-lettres et son talent de bien dire. Une autre femme très-distinguée par son esprit, et celle-là restée dans le monde, c'est Marguerite de Staffel († 1471), femme du vicomte du Rheingau Adam d'Allendorf. Comme la duchesse Hedwige de Souabe, elle lisait avec son chapelain les anciens classiques dans l'original, composait de petites poésies latines, des morceaux en prose, et aussi des poésies allemandes. On dit qu'elle mit en rimes, non sans verve poétique, une vie de saint Bernard et de sainte Hildegarde[5]. Catherine d'Ostheim appartient aussi au quinzième siècle; elle avait de grandes connaissances historiques, et composa un abrégé de la Chronique de Limbourg, qu'elle continua[6].

Parmi les femmes lettrées de l'Allemagne du Sud, l'abbesse de

[1] Voy. Becker, p. 268-269.

[2] Voy. Floss, *Das Kloster Rolandswerth bei Bonn* (Cologne, 1868, p. 20, 26, 70, 74, 102). — Voy. aussi sur le couvent de Lune, Grube, p. 250.

[3] *Trithem. Chron. Sponh.*, p. 412. — *Epist. famil.*, p. 445, 455, 464, 476, 499, 502, 503. — Voy. Remling, *Klöster in Rheinbaiern*, t. I, p. 173. — Silbernagel, p. 95 240.

[4] Voy. sur ce point Krafft et Crecelius, t. VII, p. 224-225, 275. — Becker, p. 270. — Sur Ursule, cons. la *Cölner chronik, Chroniken der Deutschen Städte*, t. XIV, p. 877.

[5] Voy. Bodmann, *Rheingauische Alterthümer*, p. 298, 552. — Falk, p. 653.

[6] Kriegk, *Bürgerthum neue Folge*, p. 77.

Nuremberg, Charité Pirkheimer, brille au premier rang, par sa science autant que par sa noblesse d'âme. Ses lettres et ses souvenirs témoignent hautement de sa piété pure, de son esprit élevé, de son noble caractère. « Tous ceux qui dépassent les autres par leur intelligence ou leur rang, écrivait le légiste Christophe Scheurl, admirent l'esprit pénétrant, la science, l'élévation d'âme de l'abbesse Charité [1]. »

Clara Pirkheimer, religieuse comme sa sœur au couvent de Sainte-Claire, était également remarquable par sa piété et par la culture de son esprit. Les savants de l'époque parlent des deux sœurs avec une sorte d'orgueil patriotique.

Après elles, il faut encore citer la religieuse Clarisse Apollonia Tucher, que Christophe Scheurl appelle « la couronne de son couvent, l'amie de tout ce qui touche le culte de Dieu, le miroir de la vertu, l'exemple et le modèle de ses sœurs ». Apollonia était nièce du juriste de Nuremberg, Sixte Tucher, qui fut longtemps l'orgueil de l'Université d'Ingolstadt et fit preuve de grande capacité pour les affaires en qualité de conseiller intime du Pape et de l'Empereur. Il était prévôt de Saint-Laurent de Nuremberg depuis 1497; c'était le modèle de la ville par sa conduite sans tache comme prêtre, autant que par sa bienfaisance envers les malheureux. Les lettres d'édification et de dévotion qu'il écrivit à Apollonia et à sa plus intime amie Charité Pirkheimer, charment le lecteur par leur élévation et leur profondeur. Cette correspondance est un touchant monument du véritable humanisme chrétien, qui ne sépare pas la science de la foi, le savoir de la religion, et qui, pour combattre l'orgueil de l'esprit, prend pour devise et pratique fidèlement la belle parole de Trithème : « Savoir, c'est aimer. » Sixte encourage ses amies à l'étude assidue, et ne cache pas son étonnement joyeux en constatant « les aptitudes merveilleuses, les dons intellectuels des femmes ». Mais, ajoute-t-il dans une lettre toute paternelle adressée à Charité, « je ne veux pas que tu recherches par ton savoir une vaine louange, mais bien que tu l'attribues à Celui-là seul de qui découle tout don parfait. Emploie le talent qu'il t'a donné pour sa gloire, l'utilité de tes sœurs et ton propre salut; mais n'oublie jamais la parole d'or de l'Apôtre : « Non « la science, mais la charité est utile à l'homme [2]. »

Véronique Welser, la savante prieure d'Augsbourg (pour laquelle les deux Holbein composèrent, l'un son plus beau, et l'autre son

[1] Voy. sur Charité le tome II de cet ouvrage, p. 352-364.

[2] Pour plus de détail sur Charité et son cercle, voy. Binder, p. 1-101. — Voy. dans la notice sur Barbara Furerin, abbesse de Gnadenberg, une jolie esquisse de la vie des couvents au quinzième siècle, dans les *Hist. pol. Blätter*, t. XLIX, p. 533-553.

premier tableau [1]), et Marguerite Welser, fidèle associée des travaux scientifiques de son mari, Conrad Peutinger, le célèbre humaniste, étaient les dignes émules des femmes que nous venons de citer.

Parmi les princesses allemandes, Mathilde, fille du comte palatin Louis III, était célèbre par son goût éclairé pour les sciences et les arts. Elle avait réuni une collection des anciennes poésies du temps des Minnesinger, composée de quatre-vingt-quatorze pièces; prenait plaisir aux vieux chants populaires et faisait versifier de nouvelles chansons sur d'anciennes mélodies [2]. C'est encouragé par elle que le chancelier Nicolas de Wyle entreprit ses traductions [3], et grâce à l'impulsion qu'elle sut donner, son second mari, l'archiduc Albert d'Autriche, fonda l'Université de Fribourg, et le fils de son premier mariage, le comte Ebrard de Wurtemberg, l'Université de Tubingue.

[1] NOLTMANN, t. I, p. 150.

[2] D'après une notice écrite par J. VON GÖRRES, *Codex sacc.* XV.

[3] Voy. KURZ, *Niclasens von Wyle,* p. 10. — MULLER, *Anzeiger für Kunde der Deutschen Vorzeit,* 1879, p. 1-7. — STALIN, t. III, p. 758, 763. — *Hist. pol. Blätter,* 79, 129.

CHAPITRE IV

LES UNIVERSITÉS ET AUTRES CENTRES INTELLECTUELS.

I

Tous les humanistes dont nous venons d'énumérer les travaux, professeurs ou écrivains, poursuivaient un but élevé : ils se proposaient de mettre à la portée de tout le monde l'instruction et la culture intellectuelle, et d'exercer une action féconde, vivifiante, réformatrice, sous le rapport social comme au point de vue de l'Église, par l'éducation de la jeunesse et le progrès de la science. C'est la même fin que voulaient aussi atteindre les Universités, ces foyers d'instruction, d'universel savoir, qui dans aucun temps de l'histoire d'Allemagne ne prirent un développement comparable à celui de cette époque et ne furent l'objet de plus d'enthousiasme, de plus d'efforts généreux et désintéressés; leur extension, leur importance grandissantes manifestent hautement le profond besoin d'instruction qui s'était emparé de toutes les classes, et témoignent du respect et de l'amour dont les sciences étaient partout l'objet. Les fondations faites en faveur de ces hautes écoles du savoir sont très-nombreuses, et dues à des hommes de toutes conditions : ecclésiastiques du haut et bas clergé, princes, nobles, bourgeois, paysans. Les legs destinés aux étudiants pauvres sont innombrables; on voulait qu'ils pussent se procurer aussi bien que les riches les bénéfices de la culture et de l'instruction.

Tandis que les hautes écoles, déjà existantes, de Prague, Vienne, Heidelberg, Cologne, Erfurt, Leipzig et Rostock étaient dans une période d'épanouissement fécond, neuf Universités nouvelles se fondaient en Allemagne en l'espace de cinquante ans : celles de Greifswalde (1450), de Bâle et de Fribourg (1460), d'Ingolstadt (1472), de Trèves[1] (1473), de Tubingen et de Mayence (1477), de Wittenberg (1502) et de Francfort-sur-l'Oder (1506)[2]. Ces Universités n'étaient

[1] Voy. Marx, t. II, p. 459 et 470.
[2] Pour plus de détails voyez Paulsen, p. 258-281.

pas seulement destinées à la bourgeoisie; elles servaient aussi au clergé, lui tenaient lieu d'écoles d'enseignement supérieur, et aidaient à la défense et à la propagation de la foi; aussi tous leurs anciens titres de fondation (à l'exception de l'Université de Wittenberg [1]) dérivent-ils des papes. Ce n'était qu'en vertu du pouvoir papal qu'elles entraient dans la pleine jouissance de leurs droits, dans le cercle de leur activité, et seulement après avoir reçu la sanction papale, elles étaient reconnues comme autorités ecclésiastiques et comptées parmi les corps les plus élevés de l'état social chrétien. Toute leur organisation portait l'empreinte ecclésiastique [2].

Voici ce qu'on enseignait alors : Il y a deux ordres de sciences : l'ordre naturel, auquel se rattachent toutes les choses que la raison peut atteindre, et l'ordre surnaturel, qui embrasse toutes les vérités de la révélation. Or, ces deux ordres de connaissances doivent avoir leur place dans les hautes écoles. L'Église est une vivante unité et embrasse l'homme tout entier : la science, à son tour, doit tendre à l'unité vivante, au centre de toute vie supérieure, et doit être ramenée à Dieu, l'éternelle source d'où elle est sortie. Aucun disciple de la science ne doit désirer servir ses intérêts propres. Nulle science ne doit être considérée comme étant à elle-même son propre but, et l'on ne doit point lui dresser d'autels où elle soit adorée pour elle-même. Les sciences doivent être mises au service de la vérité dans le sanctuaire de la foi. Là où commencent l'orgueil et la présomption téméraires, aucune d'elles ne peut plus porter de fruits. On comparait les quatre branches de la science : théologie, philosophie, droit et médecine, aux quatre fleuves du paradis terrestre, chargés par Dieu de répandre l'abondance et la bénédiction du Seigneur dans tous les pays de la terre, pour la joie de toutes les générations et pour la gloire du Tout-Puissant [3]. Cet esprit inspirait l'archiduc Albert d'Autriche, lorsque dans les lettres de fondation de la haute école de Fribourg, il appelle les universités « les fontaines de vie où l'on vient puiser de toutes les parties du monde l'eau vive et intarissable d'une sagesse consolatrice et guérissante, l'eau qui éteint les funestes effets de l'ignorance et de l'aveuglement des hommes ». C'est encore dans le même esprit que le duc Louis de Bavière disait en ouvrant l'Université d'Ingolstadt : « Parmi les joies que la grâce de Dieu a permises à l'homme dans cette vie fragile, l'instruction et l'art sont au premier rang. Grâce à eux, en effet, le chemin qui mène à une bonne et sainte vie nous est tracé; l'intelligence humaine est éclairée dans le vrai savoir, dans les choses louables et dans les bonnes mœurs; la

[1] Voy. Raumer, *Universitäten*, p. 13-14.
[2] Voy. Paulsen, p. 282-404.
[3] Voy. Kink, t. I, p. 125-130.

foi chrétienne est augmentée, le droit et l'intérêt commun ont un ferme fondement. » « Je pense, disait Ebrard de Wurtemberg dans les lettres de fondation de l'Université de Tubingen, que je ne puis rien faire de plus utile, pour obtenir mon salut éternel et être agréable à Dieu, que de veiller avec une application particulière et zélée à ce que les jeunes gens bons et studieux soient instruits dans les beaux-arts et les sciences, et mis ainsi en état de bien connaître Dieu, de ne glorifier que lui et de le servir uniquement [1]. » Le pape Pie II a très-bien défini le but suprême de la science dans la bulle de fondation de l'Université de Bâle. « Il faut, dit-il, mettre au rang des joies les meilleures accordées à l'homme mortel dans cette vie périssable l'étude assidue, qui nous met en mesure de posséder la perle de la science, nous montre la voie d'une vie bonne et heureuse, et par son excellence rend l'homme instruit de beaucoup supérieur à l'homme ignorant. De plus, l'étude établit une ressemblance entre Dieu et l'homme, et nous fait connaître clairement les mystères du monde : elle vient en aide à l'ignorant, elle élève au rang le plus haut ceux qui étaient nés dans le plus extrême abaissement. C'est pourquoi, continue le Saint-Père, le Siége apostolique a constamment encouragé les sciences; il leur a préparé des asiles auxquels il s'est plu à accorder des secours utiles au temps nécessaire, afin que les hommes soient plus facilement attirés à la recherche de la science, ce bien si précieux pour l'humanité, et qu'ils puissent en faire part à d'autres lorsqu'ils l'auront obtenu. C'est, dit-il, son ardent désir, qu'une fontaine de science toujours jaillissante soit ouverte à Bâle, et que tous ceux qui désirent se consacrer à l'étude de la sainte Écriture puissent venir puiser dans cette abondante source. » Plusieurs années auparavant, le Pape avait écrit au duc Louis de Bavière : « Le siége apostolique souhaite que la science soit répandue le plus possible, car elle seule, tandis que les autres trésors diminuent dans la mesure où on les partage, s'accroît et augmente d'autant plus que plus de personnes y participent [2]. » L'histoire de toutes les Universités témoigne de l'empressement que mit une grande partie du clergé à répondre aux encouragements ainsi donnés par le Pape. On trouve à Bâle, parmi les noms des douze cents étudiants que l'école supérieure comptait dix ans après son inauguration, un grand nombre d'ecclésiastiques, hauts dignitaires, prévôts, doyens, chanoines de grands et de petits chapitres ou appartenant à des églises épiscopales et archiépiscopales [3]. A Fribourg, un an seule-

[1] Voy. Raumer, p. 8-9. — Schreiber, t. I, p. 49. — Schneider, *Eberhard im Bart*, p. 63-64.

[2] Vischer, p. 26-27. — Prantl, t. I, p. 13.

[3] Voy. Vischer, t. XXXVII, p. 256, 258.

ment après l'ouverture de l'Université, la plupart des 234 étudiants immatriculés appartiennent à l'état ecclésiastique [1]. Le nombre relativement grand des étudiants venus des villes qui étaient le siége de chapitres, d'évêchés et de cloîtres, prouve, si on le compare à celui des étudiants des autres villes, que beaucoup d'élèves des établissements ecclésiastiques participaient aux études des Universités [2]. C'était aussi le clergé qui contribuait le plus à fournir les sommes nécessaires à l'entretien des écoles supérieures; les papes surtout, de diverses manières, par exemple par des rentes, des prébendes, des intérêts pris sur le revenu du clergé, assuraient l'existence de beaucoup de ces établissements. L'Université d'Ingolstadt, grâce au bon vouloir du Pape et à l'appui du clergé, reçut une dotation qui, selon la valeur actuelle de l'argent, peut être estimée à 50,000 florins de revenu [3].

Les Universités du moyen âge appartiennent aux créations les plus grandioses de l'esprit chrétien. Il s'y manifeste avec éclat, dans toute la fraîcheur et la vigueur de la jeunesse. Elles furent les organes de la haute culture scientifique, le plus puissant levier de son développement ultérieur, le point central auquel se rattachait la vie intellectuelle de la nation.

En même temps, elles étaient, comme dit Wimpheling, « les filles privilégiées et bien-aimées de l'Église, et s'efforçaient, par leur fidélité et leur attachement, de rendre à leur mère ce qu'elles lui devaient [4] ».

De là résulte un double fait : les Universités, aussi longtemps que leur union à l'Église et à la foi ne subit aucune atteinte, parvinrent à leur plus haut point de splendeur; et lorsque vint la scission de l'Église, presque toutes, Wittenberg et Erfurt exceptées, restèrent fidèles au siége apostolique. Constituées en corps sociaux indépendants, revêtues d'un caractère ecclésiastique et corporatif, elles n'adoptèrent les doctrines nouvelles que lorsqu'on eut empiété sur

[1] Schreiber, t. I, p. 30-31. — Falk, *Hist. pol. Blätter*, t. LXXVIII, p. 923-928. — Voy, Winter, *Die cistercienser*, t. III, p. 48-83. — Voy. Muck, *Kloster Heilsbronn*, t. I, p. 232.

[2] Voy. Stolzel, t. I, p. 131-134. — Paulsen, p. 309-310.

[3] Voy. Prantl, t. I, p. 19. — La chaire apostolique faisait tous ses efforts pour donner de l'éclat aux Universités. Tous les savants modernes, même parmi les adversaires de la papauté, avouent que les papes ont été « les premiers et les plus grands bienfaiteurs et protecteurs des Universités ». Voy. Hautz, p. 42-44. — Meiners, *Geschichte der Hohen Schulen*, t. II, p. 8. — Raumer, p. 10. — Pour ce qui concerne Tubingen, voy. Stalin, t. III, p. 770-772. — Pour Rostock, voy. Krabb, p. 162-164. — Pour Cologne, voy. Ennen, t. III, p. 871. — Voyez aussi les pièces justificatives dans le second volume de l'*Hist. de l'Université de Greifswalde*, 1856.

[4] *De arte impressoria*, p. 19.

leur liberté, et qu'elles furent descendues au simple rang d'établissements d'État.

Les Universités du moyen âge étaient des corporations libres, indépendantes. La raison de leur succès, c'était la liberté sans entraves dont elles disposaient, liberté d'apprendre comme liberté d'enseigner. Indépendantes les unes des autres, indépendantes de l'État, elles se développèrent dans une émulation mutuelle, animée et féconde. De même que dans les diverses corporations de métiers, maîtres et compagnons formaient un parfait ensemble, une association libre de toute influence extérieure, ayant ses propres lois et ses intérêts séparés; de même, les hautes écoles avaient le droit de s'organiser a leur guise : elles se complétaient l'une par l'autre, et, fidèles à l'idéal de toute science vraiment libre, se composaient de membres jouissant des mêmes droits. Elles avaient le pouvoir presque illimité de faire des lois et de se donner à elles-mêmes leurs statuts [1]. Leurs membres n'étaient soumis qu'à leur propre juridiction, et leur inviolabilité était assurée. Elles ne payaient ni contributions ni droits, et jouissaient de beaucoup de priviléges par lesquels leur rang, leur importance intellectuelle étaient honorés et reconnus. Dans presque toutes les Universités, la concurrence entre les professeurs était parfaitement libre, et le droit d'enseigner donné à tout docteur excitait une émulation féconde entre étudiants et professeurs [2]. Au moyen âge

[1] « Nul prince, nul chancelier n'a rien à voir dans nos priviléges et nos libertés », disait Jean Kone, professeur à l'Université de Leipzig dans un discours public prononcé en présence du duc de Saxe (1445). « L'Université se gouverne elle-même, elle change et améliore elle-même ses statuts selon ses besoins. » Voy. ZARNCKE, *Doc.*, p. 723.

[2] Paulsen dit très-justement, en parlant de la position faite au moyen âge aux jeunes gens qui voulaient se vouer à la science : « Autrefois, la jeunesse pauvre ne connaissait pas les tourments d'amour-propre des temps actuels. Le manque de fortune n'était pas une cause de défaveur. Au contraire, bien des mains étaient tendues pour venir en aide à l'étudiant sans ressource. Dans tous les établissements ecclésiastiques, c'est-à-dire dans toutes les maisons d'enseignement, collégiales, écoles monastiques, gymnases, universités, les pauvres jouissaient, comme disent les statuts de Vienne, du privilége « du bon vouloir ». On les admettait gratuitement, aussi bien à l'immatriculation qu'aux cours et aux promotions. Une multitude de fondations, de dons étaient faits en faveur des jeunes gens sans ressource. Outre cela, dans les écoles secondaires, la mendicité passait pour un moyen réglementaire de subvenir aux dépenses, et elle n'était pas tout à fait exclue des Universités. Comment la mendicité aurait-elle nui à l'honneur de ces sociétés qui recevaient dans leur sein tant de membres des Ordres mendiants, obligés par devoir d'état à demander l'aumône? Dans la pensée de l'Église, très-conforme, du reste, à celle de l'Évangile, la richesse et le bien-être semblaient bien plus dangereux pour la vocation que la pauvreté et la mendicité. Tout étudiant pauvre, était donc libre de gagner sa vie en se mettant au service des autres. Très-fréquemment, les savants recevaient les services personnels de ces jeunes gens sans ressource. Le travail des mains ne passait nullement pour déshonorant au moyen âge, et les écoliers ne se trouvaient pas plus humiliés de remplir auprès de leurs maîtres l'office de serviteurs, que le page ne croyait s'abaisser en servant son seigneur. Cet état de

comme dans l'antiquité, on avait coutume de prolonger souvent le temps des études jusque bien avant dans la vie, de sorte que les Universités n'étaient pas uniquement fréquentées par les jeunes gens; on y voyait des hommes déjà considérés, revêtus de hautes dignités; abbés, prévôts, chanoines, princes s'y trouvaient souvent en grand nombre, et ce qui était encore plus remarquable, le rang de professeur et d'étudiant n'était pas essentiellement distinct, surtout dans la Faculté de philosophie (ordinairement appelée Faculté des artistes). Cette Faculté se composait de différentes classes, représentant des degrés divers de culture; leurs membres s'instruisaient mutuellement les uns les autres, de sorte qu'un étudiant, devenu déjà homme fait et professeur dans l'une de ces classes, était en même temps élève dans la Faculté supérieure[1]. Cet état de choses donnait au professorat une émulation vive, animée et jeune; aux étudiants une dignité, une influence dont on retrouve parfois la trace dans les constitutions des Universités. Qu'on ajoute à cela le caractère international qu'avaient alors les hautes écoles; car, entre les savants de toute l'Europe civilisée, un continuel courant était établi; d'incessants voyages, de fréquents échanges intellectuels mettaient en rapport les hommes distingués de tous les pays. La culture de l'esprit recevait ainsi une vie, un développement toujours nouveau, et les esprits vraiment remarquables, sortis des limites étroites de leur patrie, voyaient leur savoir devenir comme le trésor commun de tous ceux qui désiraient acquérir la science[2].

Grâce à ce caractère international, les Universités étaient considérées comme appartenant non à un pays, non à un peuple, mais au monde cultivé tout entier, et devenaient d'universels foyers de culture. Combien l'émulation des étudiants devait être stimulée, lorsque, comme cela eut lieu à Cologne, non-seulement des Allemands venus de tous les points de la patrie, mais encore des jeunes gens avides d'apprendre, accourus d'Écosse, de Suède, de Danemark, de Norvége et de Livonie, étaient assis côte à côte dans les salles de cours, et briguaient ensemble les honneurs académiques! L'école supérieure d'Ingolstadt, par exemple, dès les dix premières années de sa fondation, une des plus importantes Universités de l'Allemagne, attirait d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie et de Pologne un grand nombre d'étudiants; Rostock, après la fondation de l'Université d'Upsal (1477) et de Copenhague (1479), fut considéré

choses rendait possible le recrutement du clergé dans la masse du peuple; il n'y avait dans les universités et les écoles latines nulle condition qui ne fût représentée. »

[1] Voy. Vischer, p. 157.

[2] Voy. Ullmann, t. II, p. 315-316.

comme l'Université reine des États scandinaves, et l'on y comptait par centaines des Suédois, des Danois, des Norvégiens, mêlés aux Allemands[1]. A Cracovie, où, d'après le témoignage d'un Italien, quinze cents étudiants étaient réunis[2] à l'époque où Adalbert Blarer parvint à y attirer Copernic pour y professer l'astronomie, les étudiants allemands affluaient. Mais c'est avec l'Italie surtout qu'à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, les rapports intellectuels de l'Allemagne devinrent importants. Des professeurs allemands enseignaient dans les Universités italiennes, des professeurs italiens étaient de temps en temps appelés aux Universités allemandes, et le nombre des étudiants allemands qui fréquentaient les Universités de Bologne, Padoue et Pavie était encore très-considérable au temps où déjà les écoles supérieures de l'Allemagne étaient dans leur plein épanouissement.

Il est difficile d'arriver à des données précises quant au nombre exact des étudiants des diverses Universités[3]. D'après ce que rapporte Wimpheling, l'Université de Cologne comptait, vers la fin du quinzième siècle, environ deux mille professeurs et étudiants[4]. Celle d'Ingolstadt reçut, dès la première année de son inauguration, environ huit cents inscriptions. En 1492, les cours de philosophie furent divisés entre trente-trois professeurs, et dans l'espace d'un an, quarante-sept collaborateurs leur furent adjoints. Dès 1490, le nombre des bacheliers qui expliquaient Pierre Lombard était si grand, que le local et le temps devinrent également insuffisants, et que les étudiants se virent obligés de venir à tour de rôle recevoir les leçons du professeur[5]. A Vienne, en 1453, la Faculté de philosophie comptait quatre-vingt-deux, et en 1476 cent cinq professeurs et docteurs. Parmi les sept cent onze étudiants immatriculés en 1451 à l'Université de Vienne (ce chiffre est le plus élevé qui se rencontre pendant le quinzième siècle), on ne compte pas moins de quatre cent quatre étudiants venus des pays du Rhin[6].

Dans toutes les contrées de l'Allemagne, la vie intellectuelle était si animée, si pleine d'élan, qu'on n'avait jusque-là rien vu d'analogue, et que rien de semblable ne s'est produit depuis. Seule, la

[1] Voy. Krabbe, p. 289-294.

[2] Ce chiffre est très-exagéré. — Voy. Hipler, p. 14-17. — Jérôme Munser, médecin de Nuremberg, estime le nombre des étudiants de Paris à quinze mille en 1495, parmi lesquels il y avait au moins neuf mille étrangers. Kunstmann, p. 305.

[3] Voy. Paulsen, p. 290-308.

[4] *De arte impressoria*, p. 18.

[5] Prantl, t. I, p. 21, 64, 71, 77, 89. — Sur le nombre des étudiants à Heidelberg, voy. Falk, *Hist. pol. Blätter*, t. LXXVIII, p. 924.

[6] Kink, t. I, p. 145. — Voy. les calculs de Stolzel, p. 42-44.

ville de Berlin, dans le duché de Brandebourg, resta en dehors de ce mouvement et subit peu l'influence du nouvel essor que prenait de tous côtés la civilisation. Berlin restait encore au dernier échelon de la culture intellectuelle. Dans la lettre circulaire du prince électeur Joachim pour la fondation de l'Université de Francfort-sur-l'Oder, il assure « qu'un homme remarquable par son savoir est aussi rare dans son pays qu'un corbeau blanc ». Comme preuve à l'appui de ce fait, on peut citer ce que le père de ce prince disait du duché de Brandebourg; il n'y avait, selon lui, « nulle contrée d'Allemagne où les querelles, les meurtres et la cruauté fussent plus à l'ordre du jour [1] ». L'abbé de Sponheim, Trithème, qui fit un long séjour à la cour de Brandebourg, écrivait de Berlin à un ami (20 octobre 1505) : « On trouve rarement ici un homme qui montre quelque intérêt pour les sciences; le manque d'éducation et de savoir-vivre est cause que les gens aiment mieux boire, bien manger et ne rien faire, que s'instruire [2]. » Berlin n'a eu son premier imprimeur qu'en 1539, et ce ne fut que cent vingt ans après qu'elle vit s'ouvrir sa première librairie [3].

II

La vie intellectuelle et scientifique, dans la dernière partie du quinzième siècle et dans les premières années du seizième, fut surtout active et animée dans les pays du Rhin. Là, plus que partout ailleurs, les Universités étaient en harmonie avec la culture générale des esprits et trouvaient un ferme appui dans l'excellent enseignement des écoles moyennes.

L'Université de Cologne, comme importance, gloire, célébrité, tint pendant longtemps le premier rang parmi les Universités du Rhin. Ce n'était pas seulement pour tout le Bas-Rhin, la Westphalie, la Hollande qu'elle était le foyer principal des choses de l'intelligence, elle comptait aussi, parmi ses deux mille étudiants, des centaines d'étrangers venus d'Écosse, de Suède, de Danemark, de Norvége, de Livonie. Pleins d'ardeur pour les sciences, ils affluaient tous les ans vers la métropole ecclésiastique de l'Allemagne. Cologne, en effet, était la véritable « Rome allemande ». Il n'est pas étonnant que l'enseignement supérieur ait eu un caractère particulièrement religieux dans une ville qui comptait dix-neuf paroisses, plus de cent chapelles,

[1] Voy. Muller, p. 8.
[2] *Trithemii Epp. famil.*, p. 480.
[3] Wilken, p. 6-8. — Voy. Grasse, 3a, p. 186. — Kirchoff, t. II, p. 75.

vingt-deux monastères de moines et de religieuses, onze collégiales, douze hôpitaux confiés à la direction du clergé, soixante-seize congrégations, et où tous les jours « plus de mille messes se célébraient », disait-on proverbialement [1].

L'ancienne méthode scolastique y régnait en souveraine; mais les études humanistes y étaient aussi cultivées avec ardeur. Les livres matriculaires de l'Université nous prouvent qu'une grande partie des savants qui ont le plus contribué à propager et affermir l'humanisme en Allemagne, avait été formés à Cologne, ou du moins y avaient enseigné pendant quelque temps. L'Italien Guillaume Mithridate y professait le grec et l'hébreu, l'arabe et le chaldéen dès 1484. En 1487, l'humaniste André Cantor de Gröningen vint à l'Université dans le but d'y réformer l'enseignement de la langue latine. Depuis 1491, Jean César, élève d'Alexandre Hégius et l'un des plus remarquables humanistes du Rhin, y donnait à ses élèves une connaissance approfondie du grec. Les études classiques y prirent encore un plus grand essor, lorsque Érasme de Rotterdam commença à rassembler autour de lui un cercle de jeunes disciples [2]. Dans le groupe des humanistes, on voyait aussi le Frère mineur Dederich Coelde, auteur de plusieurs livres populaires de piété et de l'un de nos plus anciens catéchismes [3].

Deux autres savants, formés par Hégius, exerçaient aussi à Cologne une action féconde : Barthélemy de Cologne et le Westphalien Ortwin Gratius. Le premier, célèbre aussi en Italie par son savoir, son goût éclairé, distingué à la fois comme poëte et comme philosophe [4], avait enseigné autrefois à l'école de Deventer. « C'est un homme d'une haute intelligence et d'un esprit plein de finesse », écrivait, en parlant de lui, son élève Jean Butzbach; « il est doué d'une merveilleuse éloquence et très-versé dans plusieurs branches de la science. Tout le monde était dans l'admiration de voir qu'un homme comme lui, d'un savoir si étendu, étudiait bien avant dans la nuit avec une ardeur infatigable, comme s'il ne savait encore rien. Il aimait beaucoup les jeunes gens vraiment travailleurs et faisait toujours volontiers ce qu'ils désiraient. Aussi les étudiants persévérants et ardents à l'étude que j'y ai connus, lui étaient-ils tellement attachés, que lorsqu'ils avaient reçu pendant plusieurs années de suite les leçons

[1] Voy. Otto, p. 5. — Voy. les renseignements donnés par Krafft dans le *Zeitschrift fur den Bergischen Geschichtsverein*, t. VI, p. 252.

[2] Voy. Krafft, *Renseignements sur les inscriptions de l'Université de Cologne*, p. 468-483. — Krafft, *Lettres et documents*, p. 117-127, 182-201. — Ennen, *l'Humanisme à Cologne, Beilage zu der Kölnischen Volkszeitung*, 14 février 1869.

[3] Voy. Nordhoff, *Dederich Coelde*, p. 354-360.

[4] Sur Barthélemy de Cologne, voy. Muller, *Archiv. fur Literaturgeschichte*, t. III, p. 453-463.

d'un si bon professeur, et qu'enfin il fallait s'en aller, ils pouvaient à peine s'y résoudre et s'arracher de lui [1]. »

Son ami Ortwin Gratius [2], qui a été si injustement raillé et déprécié dans les *Lettres des hommes inconnus* [3], faisait à Cologne des cours sur la grammaire latine et sur les auteurs classiques. Il était en même temps le savant conseiller, en tout ce qui concernait les sciences, des successeurs du célèbre éditeur Quintel. Il entretenait d'affectueuses relations d'amitié et d'étude avec plusieurs de ses contemporains célèbres; le poëte Remaclus de Florence, le juriste anglais William Harris, et Pierre de Ravenne, si admiré en Italie et en Allemagne, et que l'on appelait la « merveille de la science juridique », étaient de ses amis. Ce dernier parle de lui en termes chaleureux à propos de renseignements et de services scientifiques qu'il avait reçus de lui pendant son séjour à Cologne. Il renouvela plusieurs fois le témoignage de sa gratitude, et ne se sépara de lui qu'à regret. Lorsqu'en 1508 il lui fallut retourner en Italie après avoir professé pendant quelque temps dans la métropole du Rhin, il s'estimait heureux d'avoir pu y entretenir des rapports intellectuels avec tant de théologiens remarquables, de légistes, de médecins, d'artistes; et célébrait tous ces étincelants flambeaux du savoir. Il prit congé d'eux avec larmes : « Adieu, s'écriait-il, adieu, Cologne, la plus illustre cité de l'Allemagne; adieu, heureuse Cologne, sainte Cologne! Adieu, terre où je ne puis espérer revenir à cause de la grande distance, mais vers laquelle les yeux de mon esprit seront toujours fixés [4]! »

Au commencement du seizième siècle, le mouvement qui porta les esprits vers les études classiques dut une impulsion durable à l'influence de deux poëtes latins : Georges Sibitus [5] et Henri Glareanus. (Ce dernier fut couronné de lauriers à Cologne par l'empereur Maximilien [6].) D'après le témoignage de Mélanchthon, dans les écoles supérieures des bords du Rhin, l'étude de la philologie et de la philosophie était poussée avec ardeur dans sa jeunesse et enseignée par des hommes de la plus grande valeur [7]. Le savant prévôt Henri Mangold, plus d'une fois revêtu de la dignité de recteur de l'Université, était au nombre des professeurs scolastiques, mais c'était en même temps un ardent promoteur des études classiques. Même

[1] *Wanderbüchlein*, p. 159-160.

[2] Voy. nos remarques sur ce sujet, t. II, p. 57.

[3] Voy. Delprat, p. 166. — Bianco, p. 700-701. — Reichling, dans le *Monasschrift de Pick*, 1878, p. 498. — Krafft, *Mittheilungen aus der Cölner Universitäts Matrikel*.

[4] Muther, p. 115-116.

[5] Böcking, *Opp. Hutteni Suppl.*, t. II, p. 469.

[6] Schreiber, *Glarean*, p. 7-12. — Krafft, p. 483.

[7] Bianco, t. I, p. 384-386. — Voy. aussi Möhler, *Jahrbuch fur Theologie und Christliche Philosophie*, 1834, p. 187.

les deux coryphées de la Faculté de théologie, Théodore de Sustern et Arnold de Tungern, entretenaient avec plusieurs « jeunes poëtes » (on nommait ainsi les humanistes) des relations amicales, bien que d'après leur style ils ne paraissent guère s'être formés sur les modèles antiques. En 1512, l'humaniste Hermann von dem Busche accompagnait d'une pièce de vers louangeuse un écrit de Tungern[1]. Adam Potken cite encore parmi les promoteurs des études classiques chrétiennes deux savants qui ne faisaient pas partie de l'Université, Adam Mayer[2], abbé de Saint-Martin († 1499), célèbre par ses nombreux écrits de théologie pastorale et de droit ecclésiastique, et par son zèle pour la réforme des monastères, et le prieur des Chartreux Werner Rolewink, l'une des personnalités les plus dignes de respect de la fin du quinzième siècle.

Les ouvrages de Rolewink sont pour la plupart théologiques, mystiques, ascétiques et édifiants. Ils traitent principalement des saintes Écritures, dont l'étude avait absorbé son infatigable ardeur, dès sa jeunesse, dans la solitude du cloître. Parmi les nombreux commentaires qu'il écrivit sur les épîtres de saint Paul, il en est un qui n'a pas moins de six volumes in-folio. Parvenu à l'âge de soixante-seize ans, et peu de temps avant qu'il fût atteint de la peste dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales (1502), il fit, comme Potken le raconte, des cours publics sur les épîtres de saint Paul aux Romains, et sut enthousiasmer son vaste auditoire, dans lequel se trouvaient de nombreux professeurs de l'Université.

Mais Rolewink ne mit pas exclusivement ses facultés au service de la science sacrée, il était également versé dans les sciences profanes. Il composa des écrits sur la meilleure forme de gouvernement, sur l'origine de la noblesse, sur l'instruction des paysans[3]; son *Abrégé d'histoire universelle,* un de ses livres les plus goûtés, fut édité et réédité trente fois en l'espace de dix-huit ans (1474-1492). En 1513, l'ouvrage avait déjà été traduit six fois en français, et c'est un des premiers livres imprimés en Espagne[4]. Son *Éloge du pays de Saxe* (maintenant appelé Westphalie) montre à quel point l'esprit du théologien et de l'écrivain mystique était capable de s'identifier avec la vie populaire, et combien son cœur battait chaudement pour la patrie allemande, surtout pour son pays de Westphalie, « la vraie terre des héros », dit-il. Il décrit avec tant de charme et de vie les mœurs, les usages, les habitudes de ses compatriotes, qu'il

[1] Voy. Erhard, t. III, p. 73. — Reichling, *Murmellius,* p. 22.
[2] Voy. sur cet abbé, Ennen, t. III, p. 773-774.
[3] *De regimine rusticorum.* — Voy. Ennen, *les Incunables de Cologne,* n° 67, p. 84, 154.
[4] Voy. Potthast, p. 518-519.

n'existe rien en ce genre qui puisse, au quinzième siècle, être comparé à son livre. « La force de l'inclination naturelle, écrit-il, tourne chaque chose vers ce qui lui est semblable, et par nature, tout homme est ami de tout homme. Mais ceux-là sont bien plus intimement unis qui sont du même sang ou de la même patrie. » « Efforçons-nous, dit-il en s'adressant à ses compatriotes, « de continuer et de transmettre à nos descendants la bonne réputation qui nous vient de nos pères depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; soyons comme eux remplis de la crainte de Dieu, simples et droits de cœur. Et vous, prélats, vous, hommes sortis de rien et maintenant élevés si haut, gardez l'antique modestie, l'humilité, la douceur. Soyez généreux envers les pauvres, accessibles à vos supérieurs, bienveillants pour tous; que la maturité de l'esprit vous rende plus respectables, la bonté plus dignes d'amour, et que l'humilité fasse de vous le modèle des autres. » La préface de cet ouvrage, qui donne vraiment à Rolewink une place d'honneur parmi les historiens chrétiens, se termine par ces paroles : « Reçois, ô ma patrie, ô toi, qui t'es toujours montrée reconnaissante envers moi et n'auras vraisemblablement pas mes os, le faible hommage que je t'offre, et efforce-toi de donner un si excellent exemple, que ceux qui viendront après nous et qui se souviendront peut-être de moi, brillent par leurs bonnes mœurs, par l'observation de tout ce qui est juste, et s'acquièrent ainsi une gloire légitime [1]. »

Les ouvrages de Rolewink témoignent de sa science des saintes Écritures, et de l'exacte connaissance qu'il avait acquise des ouvrages des Pères de l'Église, des anciens théologiens, des chroniqueurs et des historiens du passé. Les auteurs classiques ne lui étaient pas étrangers, comme le prouvent ses écrits, et ce que dit Potken, que « le prieur des Chartreux, cet homme vertueux admiré de tous, qui marchait dans la voie de la sainteté », était en même temps très-zélé pour le progrès des études classiques, n'a par conséquent rien d'invraisemblable. D'ailleurs, la Chartreuse de Cologne, qui dans le peuple était de tous côtés en grande vénération et considérée « comme offrant à tous les Ordres religieux le modèle de la parfaite discipline ascétique », cachait, dans son complet isolement du monde, un grand nombre de moines érudits, persévérants et laborieux, des poëtes religieux, des écrivains mystiques et ascétiques. Là étudiaient des hommes comme Hermann Appeldorn († 1472), Henri de Birnbaun († 1473), Hermann Grefke († 1480), Henri de Dissen († 1484); citons surtout le plus intime ami de Rolewink, Pierre Blomevenna. Ces religieux « ont laissé dans leurs poésies et dans leurs

[1] *De laude Saxoniæ*, t. XV, p. 239-247.

écrits la trace et la preuve de leur pieux enthousiasme; ils nous révèlent inconsciemment le pur et tranquille bonheur qui régnait en eux et autour d'eux ». Blomevenna, émule intellectuel de Thomas à Kempis et né dans la même condition que lui, fut prieur de son Ordre après la mort de Rolewink. Il sut attacher à sa personne et à sa communauté de nombreux disciples, qui, plus tard, parlaient avec une affection touchante de l'humilité candide, de l'élévation morale, de la bonté pleine de dévouement « du saint homme [1] ».

III

La seconde Université du pays du Rhin, Heidelberg, avait pris un nouvel essor dès la première moitié du quinzième siècle, grâce à la sollicitude d'Ænéas Silvius, plus tard élevé sur le trône pontifical sous le nom de Pie II, et qui, à l'époque où il n'était encore que prévôt de la cathédrale de Worms, en avait été élu chancelier. Sous le gouvernement du comte palatin Frédéric (1452), d'importantes réformes y furent introduites, surtout sous le rapport des études philosophiques; là aussi, les réalistes firent preuve de vues larges et élevées, favorisèrent le mouvement scientifique et devinrent les promoteurs zélés des études classiques. Les Nominaux, au contraire, s'attirèrent le reproche mérité de rester stérilement enfermés dans le cercle étroit de leurs subtilités philosophiques. Le premier humaniste qui ouvrit une chaire d'enseignement à Heidelberg (1456), Pierre Luder, fut soutenu dans ses efforts par deux professeurs de théologie et de droit canon. Le célèbre chroniqueur et biographe du comte palatin Frédéric, Mathias de Kemmat, était élève de Luder. Il avait probablement reçu sa première éducation de l'Italien Arriginus, qui avait établi son centre d'action dans un château des environs de Culmbach [2].

Mais à dire le vrai, la période glorieuse de l'Université de Heidelberg ne commence qu'en 1476, sous l'électeur palatin Philippe, qui, formé lui-même à l'étude des sciences, rassemblait à sa cour un grand nombre de savants distingués et s'acquit des droits à la reconnaissance de la postérité en se montrant le généreux Mécène des savants et des artistes. Philippe encourageait particulièrement l'étude de l'histoire, car, disait-il, « par l'histoire, on apprend à connaître Dieu

[1] Pelz, 2ᵉ, p. 113-115. — Voy. Tross, t. I, xvii. — Krafft, p. 252-254. — Voy. aussi l'opuscule intitulé : *Vor der Reformation*, dans les *Hist. und pol. Blätter*, 79, 116-121.

[2] Voy. Hautz, p. 298-303. — Zarncke, *Universitaten*, p. 225. — *La Nef des fous*, xx. — Wattenbach, *Pierre Luder*, p. 33-49.

et ses jugements; on voit clairement que les hiérarchies royales ont été établies par son ordre pour être les gardiennes de la société humaine, les conservatrices du droit, de l'ordre et de la paix, et qu'elles ont pour mission de faire connaître Dieu aux hommes ». C'est à l'instigation de ce prince que Rodolphe Agricola composa son *Histoire universelle,* qui fut considérée comme le premier livre d'histoire composé d'après les modèles de l'antiquité [1]; Trithème, stimulé par lui, avait fait le projet d'établir à Sponheim une imprimerie spéciale pour la reproduction des documents relatifs à l'histoire d'Allemagne [2].

La personnalité la plus influente de l'Université d'Heidelberg à cette époque, c'est Jean de Dalberg. « Ce que j'ai reçu et donné, appris et enseigné de meilleur, disait Agricola, je le dois à cet ami; ceux-là seuls qui ont joui de son étroite intimité peuvent avoir une juste idée de ses capacités intellectuelles, de la sincérité de son cœur, de son grand et mâle caractère, de sa simplicité d'enfant, de son zèle pour la gloire de Dieu, de son amour pour la science. »

Jean de Dalberg, issu d'une très-ancienne famille noble, naquit en 1445. Il étudia à l'Université d'Erfurt, puis à Schlestadt, sous la direction de Louis Dringenberg, et voyagea ensuite en Italie, où, mis en rapport avec des savants grecs et italiens, il acquit une connaissance très-approfondie des auteurs de l'antiquité. Revenu dans son pays, l'électeur palatin Philippe le nomma curateur de l'Université d'Heidelberg (1482); la même année, il fut élu évêque par le chapitre de Worms, puis confirmé par le Pape dans cette dignité.

A partir de ce moment, il partagea son activité et sa vie entre Worms et Heidelberg, et sa maison devint, dans ses deux villes, le centre des savants et des hommes de lettres. Sa haute intelligence, son désintéressement, l'enthousiasme communicatif de sa nature, lui donnaient sur les esprits un extraordinaire ascendant. On pouvait à juste titre lui appliquer cette parole d'un ancien : « Le vrai mérite est toujours et partout modeste, la vraie supériorité a toujours de la noblesse, la vraie science est toujours équitable. » Il éleva l'Université au plus haut degré de sa gloire, et posa les fondements de presque tout ce qui fait encore aujourd'hui sa célébrité [3]. Heidelberg lui doit sa première chaire de grec. La bibliothèque de l'Université, connue autrefois sous le nom de Palatine et maintenant

[1] Voy. Geiger, *Reuchling,* p. 64-65.

[2] Wimpheling, *De arte impressoria,* f. 21.

[3] Pour plus de détails, voy. Ullmann, *Jean de Dalberg.* Dans les *Theolog. Studien und Kritiken,* année 1841, cah. 3, p. 555-584. — Voy. aussi les renseignements donnés par Falk, *Hist. und pol. Blätter,* t. LXXVIII, p. 856-859, 928-930. — Voy. ce qu'il dit sur les encouragements donnés aux arts par Dalberg, t. LXXIX, p. 127-129.

célèbre dans le monde entier, fut créée par lui; il possédait en outre une bibliothèque privée, riche en ouvrages grecs, latins et hébreux, qu'il mettait sans nulle réserve à la disposition de tout travailleur désireux d'y faire des recherches. Jean Reuchlin, que Dalberg avait attiré auprès de lui, appelle cette bibliothèque un trésor unique en Allemagne, et, plein de reconnaissance, nous apprend qu'il a toujours pu en jouir à son gré et en toute liberté [1].

Lorsque Jean Reuchlin (né à Pforzheim en 1455) vint à Heidelberg (1496), il comptait déjà parmi les illustrations de la science. Entouré d'un auditoire considérable d'hommes faits et de jeunes gens, il avait professé le grec et le latin à l'Université de Bâle dans sa jeunesse. Personne ne peut lui disputer le mérite d'avoir été en Allemagne l'un des premiers savants dont l'exemple, l'influence, les constants encouragements, ont fait comprendre l'importance et la nécessité de l'étude de la langue et de la littérature grecques, et donné une inviolable place à la langue d'Homère dans le haut enseignement [2]. En Italie, sa connaissance du grec lui avait valu la considération de tous les hommes cultivés. Sa réputation comme écrivain est également établie. Le dictionnaire latin qu'il avait publié à Bâle, étant à peine âgé de vingt ans, paraissait presque chaque année en édition nouvelle. Il traduisit en allemand deux discours de Démosthène et une partie de l'Iliade, beaucoup d'autres auteurs grecs en latin et un ouvrage sur les quatre idiomes du grec. De plus, il occupait comme jurisconsulte à la cour du comte Ebrard de Wurtemberg une position considérée, avait dirigé dans beaucoup de diètes les affaires de son maître, et reçu de nombreux témoignages d'honneur. Voulant honorer sa vie sans tache et la noblesse l'élévation de son caractère, l'empereur Maximilien lui avait conféré la noblesse en l'élevant et l'avait élevé à la dignité de comte palatin de l'Empire.

A Heidelberg, où il séjourna plusieurs années après la mort d'Ebrard, il fut nommé par Dalberg directeur de la bibliothèque de l'Université, et par le comte palatin Philippe, conseiller électoral et premier gouverneur de ses fils. En 1498, il commença à professer l'hébreu et ouvrit une voie nouvelle à cette branche de la science.

L'étude de l'hébreu n'était cependant nullement négligée dans l'Église lorsque Reuchlin commença à professer.

L'ordre donné par le Pape au concile de Vienne (1312), d'établir des chaires d'hébreu, de chaldéen et d'arabe, à Rome, Bologne, Paris, Oxford et Salamanque, n'était pas resté sans écho en Allemagne. En 1477, le Dominicain Pierre Schwarz avait publié une

[1] Geiger, *Studium der hebräischen Sprache*, p. 12.
[2] Geiger, *Reuchling*, p. 100.

introduction grammaticale à l'étude de l'hébreu[1]. Rodophe Agricola traduisait les psaumes sur le texte original. A Xanten, Cologne, Colmar, Mayence[2], on voit l'étude de l'hébreu se poursuivre avec ardeur; à Tubingen, les théologiens Conrad Summenhart, Paul Scriptoris[3], l'avaient professé, ainsi que Grégoire Reisch, à Fribourg. Jean Eck, qui l'étudia exclusivement pendant six ans, était élève de ce dernier[4]. Arnold de Tungern, plus tard adversaire de Reuchlin, peut être cité, comme lui, parmi les savants qui remirent en honneur les études hébraïques[5].

Mais c'est à Reuchlin qu'appartenait la gloire impérissable d'avoir fondé en Allemagne l'étude véritablement scientifique de l'hébreu; et sa grammaire, accompagnée d'un dictionnaire, présente la première méthode complète pour l'étude de cette langue[6].

Reuchlin, dans ses investigations scientifiques, était dirigé, comme les savants dont nous avons précédemment parlé, par un esprit profondément religieux. Pour lui aussi la science ne devait avoir qu'un but : affermir et approfondir la foi. Fils soumis de l'Église, il se tenait plein de dévouement à ses côtés, et soumettait à son jugement ses écrits, son système scientifique, toujours prêt à retirer ce qu'il avait pu avancer d'erroné[7]. Par ses recherches savantes, par ses commentaires sur le texte original du Nouveau Testament, il entendait créer un contre-poids salutaire à l'étude exclusive des auteurs de l'antiquité; mais ce qu'il avait le plus à cœur, c'était de prouver aux théologiens de son temps la nécessité de l'étude de l'hébreu. « On tient la langue hébraïque pour barbare », disait-il; « il est vrai qu'on n'y trouve pas de belles phrases, de manières élégantes de s'exprimer, mais il n'y a que les curieux qui recherchent ces choses. Les hommes de travail et de science n'y donnent point d'attention. L'hébreu est une langue limpide; rien ne l'a falsifiée; elle est concise et laconique. C'est la langue dans laquelle Dieu a parlé aux hommes, et dans laquelle les hommes se sont entretenus avec les anges. Pour la comprendre, on n'a pas besoin de la fontaine de Castalie ni du chêne de Dodone. En dehors de ce qu'elle rapporte, il n'existe aucun souvenir de l'humanité avant la guerre de Troie, et ce ne fut que cent cinquante ans après Moïse qu'Homère et Hésiode ont chanté. Et malgré son antiquité,

[1] Voy. Hoker, *Bibl. de Heilsbrunn*, p. 212.

[2] Falk, *Wissenschaft und Kunst*, p. 332.

[3] Linsenmann, *Summenhart*, p. 17-18. — 82 N° 12.

[4] Geiger, *Studium der Hebräischen Sprache*, p. 19, 23, 30. — Voy. Falk, *Zur Beurtheilung des fünfzehnten Jahrhunderts*, p. 418.

[5] Voy. Möhler, *Jahrbuch der Theologie* (Francfort, 1834, t. I, p. 77).

[6] Voy. le travail intitulé : *Reuchlin und das Jüdenthum*, dans le *Jüdischer Zeitschrift* de Geiger (Breslau, 1870, t. VIII, p. 241-263). — Sur les erreurs cabalistiques de Reuchling, voy. encore dans le tome second de cet ouvrage, p. 37-39.

[7] Geiger, *Reuchling*, p. 147.

c'est la plus riche de toutes les langues; les autres, pauvres et besoigneuses, viennent puiser en elle comme en leur source première[1]. »

Les efforts de Reuchlin portèrent des fruits abondants; tandis qu'il servait l'Église, il se vit à son tour compris et soutenu dans ses études par les serviteurs de l'Église. Tantôt c'est un abbé d'Ottobeurn qui lui demande un maître d'hébreu pour ses religieux; tantôt un prévôt de Ror qui sollicite de lui des explications sur quelques passages de ses écrits. Le provincial des Dominicains lui cède un manuscrit hébreu avec l'autorisation de s'en servir pendant toute sa vie. Des religieux comme l'infatigable Nicolas Ellenborg[2], auquel Ottobeurn dut plus tard l'établissement d'une école supérieure et une imprimerie, comme Guillaume Schrader, de Camp (Bas-Rhin), qui emploie sa grande fortune à l'acquisition de manuscrits hébreux, prennent part à ses travaux[3]. Nicolas Basilius, d'Hersau, d'autres encore, deviennent les disciples les plus zélés, les plus chauds apôtres de sa gloire. « Reuchlin a ressuscité l'étude du grec », écrivait ce dernier en 1501, « il a tiré l'hébreu de la poussière où il était enseveli. La république des savants lui doit des remerciments infinis pour avoir pris un tel fardeau sur ses épaules; les théologiens devraient lui décerner une couronne, car il a rendu aux saintes Écritures leur primitif éclat[4]. »

Jacques Wimpheling comptait alors avec Reuchlin parmi les plus grandes illustrations d'Heidelberg. Il était redevable à Dalberg de la première idée de son *Guide de la jeunesse allemande*[5]. Les poëtes latins Conrad Leontius et Jacques Dracontius, le gentilhomme saxon Henri de Bünau, savant philosophe, les juristes Adam Werner de Themar, Jean Wacker, surnommé Vigilius, chanoine de la cathédrale de Worms, et Dietrich de Pleningen[6], prenaient une part active à la vie scientifique et littéraire de la ville.

La maison de Dalberg, « où tout était esprit et vie », était le centre de réunion de tous les amis de la science et des lettres. Ils s'y réunissaient, et d'intimes et charmantes relations les rapprochaient; ils partageaient le repas de leur hôte, et mettaient en commun tous leurs travaux. Au dire de Wimpheling, l'électeur palatin Philippe prenait part de temps en temps à ces réunions. Là, Wimpheling s'entretenait avec ses amis sur l'histoire d'Allemagne qu'il méditait; Pleningen

[1] Geiger, p. 161.
[2] Voy. Geiger, p. 13, 18, 22-24.
[3] *Codex Camp.*, p. 27.
[4] Geiger, *Studium der hebr. Sprache*, p. 37.
[5] Voy. Wiskowatoff, p. 72-74.
[6] Hartfelder, *Adam Werner* (Carlsruhe, 1880). — Hartfelder, *Celtes*, p. 29.

lisait ses traductions d'auteurs latins; Reuchlin communiquait ses traductions d'Homère, et c'est chez Dalberg que Reuchlin fit représenter un drame en latin, le premier qui ait été joué en Allemagne.

L'influence intellectuelle et scientifique de Dalberg s'étendait bien au delà d'Heidelberg; il présidait et dirigeait la Société littéraire du Rhin, fondée à Mayence par Conrad Celtes [1] (1491). Parmi les membres de cette académie se trouvaient les savants les plus marquants du pays rhénan, du centre et de la partie sud-ouest de l'Allemagne : théologiens, juristes, médecins, philosophes, mathématiciens, linguistes, historiens et poëtes. En dehors de Trithème, de Reuchlin, de Wimpheling, des hommes comme le mathématicien et historiographe Jean Stabius, le savant hébraïsant Sprenz, plus tard évêque de Brizen, Ulrich Zasius, surnommé le prince des juristes allemands, en faisaient partie, ainsi que les humanistes Conrad Pentinger, d'Augsbourg, Willibald Pirkheimer, de Nüremberg, et Henri Bebel, de Tübingen.

Le but principal que se proposait la Société Rhénane, et beaucoup d'autres du même genre qui se formèrent à peu près à la même époque, c'était le progrès et la diffusion des sciences en général, particulièrement la culture des études classiques, mais surtout les recherches sur l'histoire nationale. Leurs membres s'entr'aidaient dans leurs travaux scientifiques, se communiquaient leurs écrits, les soumettaient à une critique réciproque et cherchaient le plus possible à les propager.

Notons aussi la tentative du libraire Aldus Manutius. Il avait fondé à Venise, en 1502, une société scientifique, qui dans sa pensée devait servir de point de jonction entre les savants d'Allemagne et d'Italie. « Si ce plan se réalise », écrivait-il à Conrad Celtes, « notre société deviendra extrêmement utile à tous ceux qui désirent s'instruire, non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir, et l'Allemagne sera considérée par les nôtres comme une seconde Athènes [2]. »

« Dans les rapports échangés entre les savants, rapports pleins de vie et d'animation », écrivait non sans fierté Wimpheling, « on voit de tous côtés poindre une vie nouvelle; un appel encourageant réveille les endormis. Les lettres que nous échangeons se croisent à travers notre pays, comme les messagers d'une bonne nouvelle. » Il faut se souvenir que les correspondances que les savants entretenaient alors

[1] Voy. Aschbach, *Conrad Celtes*, p. 75-150. — Sur les savants de Mayence, voy. Falk, *Hist. und pol. Blätter*, t. LXXVI, p. 334-339, et t. LXXVII, p. 304-307. — Sur Rodolphe de Rüdesheim, voy. Falk, dans le *Catholique*, 1876, p. 428-433.

[2] Voy. Geiger, *Beziehungen zwischen Deutchland und Italien*, p. 120-124. — Sur Aldus Manutius, voy. Frommann, *Aufsätze zur Geschichte des Buchhandels im sechzehnten Jahrhundert*, cah. II, 11-51. (Italie, Iéna, 1881.)

entre eux ne servaient pas seulement leurs intérêts personnels; dans une certaine mesure, elles tenaient la place qu'occupent aujourd'hui les revues et les journaux scientifiques ou littéraires.

Sous la présidence de Dalberg (1491-1503), la Société savante du Rhin parvint à son plus haut degré de splendeur. Lorsqu'il mourut (1503), sa mort fut pour la civilisation allemande une perte encore plus sensible que celle d'Agricola, son émule et son ami. Comme prêtre, sa vie avait été un modèle admirable. « J'estime, écrivait Willibald Perkheimer, que cet évêque est digne d'une mémoire éternelle, autant à cause de ses vertus et de son humanité que pour ses connaissances étendues[1]. » Voici l'épitaphe qui est gravée sur son tombeau à Worms : « Il fut personnellement heureux, et eut en outre le bonheur de laisser à ses descendants le modèle achevé d'une noble vie. »

IV

Jean Trithème (né en 1462 dans le village de Trittenheim, sur la Moselle) entretenait de fréquentes et intimes relations avec l'Université d'Heidelberg. Abbé des Bénédictins de Sponheim, près Creuznach, il avait fondé dans son monastère une sorte d'académie savante. Ses élèves et amis le regardaient comme « l'ornement de son pays, le maître et le modèle de ses religieux, l'instituteur et l'ami du sacerdoce, le père des pauvres et le médecin des malades[2] ». « Trithème, disait de lui Conrad Celtes, est sobre dans le boire; il méprise l'usage de la viande; il ne se nourrit que de légumes, d'œufs et de lait, comme le faisaient nos ancêtres avant qu'il y eût encore dans notre pays tant d'épices pour aiguiser l'appétit; avant que nul médecin eût encore inventé ces remèdes, qui ne servent qu'à nous donner la fièvre et la goutte. » « Il était modeste dans ses paroles, plus encore dans sa vie[3] »; toute son attitude inspirait le respect. « Ses traits mâles et accentués, écrivait Wimpheling, expriment une ineffable bonté[4]. »

Sa science était universelle, et le siècle en connut à peine un second savant qui puisse lui être comparé. Très-familiarisé avec les classiques grecs et latins, versé dans l'hébreu, possédant des connaissances remarquables en théologie et en philosophie, en histoire et

[1] Voy. Zapf, *Append.*, p. 55.
[2] Voy. Silbernagel, p. 235.
[3] Hartfelder, *C. Celtes*, p. 27.
[4] *De arte impressoria*, p. 19.

en droit canon, il s'adonnait de plus avec ardeur à l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie et de la médecine, et pratiquait même cette dernière science lorsqu'il s'agissait de soulager les pauvres. Ses relations littéraires étaient si étendues, comme le prouve sa correspondance avec des théologiens, des légistes, des mathématiciens, des médecins, des physiciens et des poëtes, que sous ce rapport on ne peut le comparer qu'à Érasme. Tous les savants illustres de l'époque, beaucoup de grands personnages, Maximilien lui-même, l'électeur palatin Philippe, Joachim de Brandebourg, d'autres encore, sollicitaient son amitié. Wimpheling rapporte qu'il recevait même de nombreuses lettres d'Italie. Les savants de ce pays lui demandaient avis sur des questions scientifiques, et s'estimaient heureux de posséder un autographe de sa main.

La bibliothèque qu'il fonda à Sponheim contribua beaucoup à le rendre universellement célèbre; au prix de grands labeurs et de sacrifices considérables, il en avait fait une collection unique en Allemagne, par l'acquisition des ouvrages les plus rares, les plus précieux. Il y en avait en douze langues différentes. En 1505, cette bibliothèque comptait deux mille volumes se rapportant à toutes les branches de connaissances humaines. Les manuscrits qu'elle renfermait furent estimés à quatre-vingt mille couronnes [1]. Les religieux de l'abbaye, suivant la direction que leur donnait Trithème, travaillaient avec ardeur, pour la gloire de Dieu, à multiplier les copies des manuscrits. Trithème lui-même copia de sa propre main une version du Nouveau Testament en grec et un recueil des poésies de la religieuse Roswitha [2]. En même temps qu'avec une vive et joyeuse sympathie il soutenait les grandes entreprises littéraires commencées par Koburger à Nuremberg, par Jean Amerbach à Bâle [3], il formait le plan de fonder à Sponheim une imprimerie particulière qui devait être uniquement employée à reproduire les anciens documents de l'histoire d'Allemagne. « L'abbé Trithème, écrivait Wimpheling, en 1507, est d'une activité merveilleuse, et sa bibliothèque jouit d'une réputation bien justifiée dans tout le monde cultivé. Sa vertu et sa science le font jouir d'une gloire universelle et méritée. Je le vis une fois à Sponheim parmi des enfants de paysans auxquels il inculquait les éléments de la doctrine chrétienne. Je l'ai vu également parmi des prêtres venus de différents endroits pour être instruits par lui dans les saintes Écritures et dans la langue grecque, puis parmi des savants, que la renommée de son nom et les trésors

[1] Voy. Vogel, dans le *Serapeum*, 1842, p. 312-328. — Silbernagel p 12-18. — Schneegans, p. 80-86.

[2] Voy. Ruland, *Theol. Literaturblatt.*, 1868, colonnes 738, 770

[3] Voy. Hase, p. 57. — *Serapeum*, 1854. n° 18.

de sa bibliothèque avaient, pour la plupart, attirés de bien loin, et auxquels il abandonnait sans restriction le libre usage de ses trésors; il était d'un abord facile, et tous pouvaient profiter de la sage et charmante conversation de celui qui avait rassemblé et mis en ordre tous ces beaux livres[1]. » Alexandre Hégius fit le pèlerinage de Sponheim dans un âge déjà très-avancé, tout exprès pour consulter la bibliothèque de l'abbé Trithème et jouir de son saint et agréable commerce. De toutes les parties de l'Europe, savants, docteurs, prélats, princes et nobles affluaient chez lui et s'y donnaient rendez-vous. « Les visiteurs viennent en grand nombre, rapporte Trithème; quelques-uns restent un mois, d'autres deux et trois mois, d'autres une année entière, et peuvent s'adonner dans notre monastère, sans bourse délier, à leur amour pour les études grecques et latines[2]. »

Théologie, philosophie, histoire naturelle, médecine, histoire, littérature, l'activité d'esprit de Trithème embrassait tout; et son ardent labeur parait encore plus merveilleux, si l'on se rappelle que sa capacité de travail aurait pu être absorbée par les nécessités de la vie pratique, car non-seulement il avait la sollicitude du monastère dont il était le supérieur, mais il s'était constitué le zélé réformateur de son ordre. Mais c'était précisément cet esprit réformateur, c'était le zèle enflammé de son âme pour la perfection de ses frères, qui lui donnaient l'énergie nécessaire à de si incessants travaux. Dans sa pensée, ils ne devaient être que les instruments du perfectionnement moral qu'il rêvait[3]. « Comment pouvons-nous désirer nous reposer ou rester oisifs, écrit-il dans son *Introduction à la véritable méthode d'enseignement*[4], si nous réfléchissons à tout ce que nous avons à faire chaque jour pour nous et pour les autres; à la fragilité de notre vie, à la promptitude avec laquelle la mort mettra fin à tout le travail par lequel nous opérons notre salut, grâce au secours divin et aux mérites du Rédempteur? Que nous agissions par la parole ou par la plume, souvenons-nous toujours que nous sommes les prédicateurs de la vérité, les apôtres de la charité, et que cette charité doit établir la paix en nous et répandre le salut et la bénédiction de Dieu sur les autres, autant que cela est en notre pouvoir. Cette pensée nous rendra tolérable et léger le plus rude travail, et les peines les plus accablantes nous deviendront douces et aimées. Une science qui n'est pas animée d'un tel esprit conduit au mal, souille notre cœur, remplit notre être d'amertume, trouble le monde. » Il exprime la même pensée dans une lettre adressée à son frère. « La vraie

[1] *De arte impressoria*, p. 19.
[2] *Trith. Chron. Sponh.*, p. 395, 408, 413, 416.
[3] Voy. Silbernagel, p. 236-244. — Voy. Schneegans, p. 287-293.
[4] *De vera studiorum ratione*, fol. 2.

science, dit-il, est celle qui conduit à la connaissance de Dieu, améliore nos mœurs, restreint nos convoitises, purifie nos inclinations, accroît l'intelligence de tout ce qui est nécessaire au salut de l'âme, et enflamme notre cœur d'amour pour notre Créateur. »

Les livres d'édification, les travaux sur la théologie pastorale, les discours et lettres spirituelles de Trithème mettent dans tout leur jour ses nobles aspirations, ses vues sur les plus difficiles et les plus hauts problèmes de la vie [1]. Nous y trouvons les effusions d'un cœur rempli de la piété la plus intérieure, des méditations profondes, d'admirables témoignages de cet esprit grave et élevé dans lequel l'étude de la sainte Écriture était alors cultivée et encouragée.

Trithème, d'accord en cela avec les meilleurs théologiens de son siècle, pensait que les études théologiques devaient être rattachées davantage à la sainte Écriture, et que la théologie routinière et surannée de la scolastique avait besoin d'être rafraichie et rajeunie par une connaissance plus approfondie de la Bible. Comme eux, Trithème était persuadé qu'une vie pure donne seule la juste intelligence de l'Écriture, et qu'elle ne peut être interprétée que dans le sens ou l'Église, guidée par le Saint-Esprit, l'a toujours entendue. « Pour l'étude de la Bible », écrit-il à un ancien condisciple, « la charité et la pratique de la vie chrétienne, la solitude et le repos sont indispensables; car la sagesse de Dieu n'habite que chez un homme vertueux, ne s'harmonise qu'avec un esprit sage, remplit le cœur pacifique, et chérit ceux qui sont doux, calmes et purs de cœur. Si la sainte Écriture ne semble pas toujours démontrer avec une clarté suffisante toutes les vérités de la foi, c'est que si elles y paraissaient avec évidence, l'autorité de l'Église aurait une moindre portée, et que le mérite de la sainte obéissance serait en partie perdu. Mais l'Église et la sainte Écriture réunies marchent de concert; l'Église confirme la sainte Écriture, et la sainte Écriture confirme à son tour l'Église; car le même esprit qui a fondé l'Église a aussi inspiré l'Écriture. Aussi saint Augustin disait-il : « Je ne croirais pas à « l'Évangile si l'Église ne m'en faisait une obligation. » L'Église seule, dans les cas douteux qui regardent la foi, a le droit de l'interprétation, et celui qui ose se détourner de cette interprétation a déjà renié l'Évangile du Christ [2]. »

Les promoteurs du nouveau mouvement intellectuel, les apôtres d'une science éclairée, s'efforçaient de quitter l'ornière usée de ce formalisme sans vie que suivait depuis plus d'un siècle la théologie; mais d'un autre côté, ils s'appliquaient à rattacher leurs efforts à ceux

[1] Voy Ruland, dans le *Chilianeum*, p. 112-118.
[2] Voy. Silbernagel, p. 213.

de leurs grands prédécesseurs des douzième et treizième siècles. Depuis que l'active et mémorable influence de Nicolas de Cusa et du Chartreux Dyonisius s'était fait sentir, la scolastique, qui formait encore universellement le point central et le fonds essentiel de la théologie, prenait une vie nouvelle, en Allemagne comme ailleurs. Elle comptait parmi ses pionniers beaucoup d'esprits nobles et profonds, qui, sans méconnaître aucunement les besoins et la direction d'esprit de leur temps, s'appliquaient à les diriger sagement et à en assurer le progrès [1]. C'étaient précisément les savants les plus marquants d'entre les scolastiques, des hommes comme Trithème, Heynlin von Stein, Grégoire Reisch, Gabriel Biel, Geiler von Kaisersberg, d'autres encore, qui déployaient sous ce rapport l'activité la plus intelligente et la plus féconde. « Trithème compte parmi les plus grands bienfaits et les plus heureux événements de notre temps », écrivait Wimpheling en 1507, « le mouvement qui s'est opéré dans l'enseignement théologique. Il le voit avec joie se détourner de la stérile chicane de mots, et des subtilités puériles d'une science en décadence. Il s'applaudit de voir élever de nouveau sur le chandelier un docteur comme saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école [2]. » Pour s'assurer de la vérité de cette assertion et constater le rang que saint Thomas avait repris, et combien il était redevenu véritablement le maître par excellence des théologiens de l'Occident, il ne faut qu'être attentif à ce seul fait : il existe aujourd'hui encore au moins deux cent seize éditions et réimpressions connues, datant de cette époque, des écrits de ce docteur [3]. Les travaux des théologiens dans le domaine des sciences naturelles eurent une très-heureuse action sur la science scolastique, à laquelle ils s'efforçaient de rattacher les études théologiques. Ils luttèrent aussi énergiquement contre les extravagances de l'astrologie, de l'alchimie et de la magie, dont les adeptes devenaient toujours plus nombreux. Les connaissances scientifiques de Trithème étaient si extraordinaires que, comme autrefois Albert Magnus, il était tenu par beaucoup pour un enchanteur, un faiseur de miracles; on prétendait même qu'il avait ressussité des morts, conjuré les esprits infernaux, prédit les événements à venir, découvert les voleurs et les brigands à l'aide de formules de sorcellerie [4]. Pourtant, dans un écrit spécial, il avait été le premier à combattre les magiciens et les vains enchantements superstitieux défendus par l'Église, et il appelle les alchimistes des niais et des présomptueux, « des imitateurs de singes,

[1] Vischer, p. 139-140.
[2] *De arte impressoria*, 20.
[3] Hain, n° 1328-1543.
[4] Voy. le mémoire de Falk sur les savants' amis de Trithème dans les *Hist. und pol. Blätter*, t. LXXVII, p. 923-933. — König, *Vorschungen zur deutschen Geschichte*, p. 20, 37.

des ennemis de la nature et des contempteurs des choses divines ». Il traite avec un franc mépris et comme un dangereux imposteur le fameux maître de magie noire, Georges Sabellicus, que le chevalier Frantz de Sickingen choyait et entretenait à Kreuznach (dans le voisinage de Sponheim), et auquel il avait même confié des fonctions d'instituteur[1]. « Loin de nous, hommes vains et téméraires, écrit-il, astrologues menteurs, qui remplissez les esprits d'illusions et n'êtes que des bavards frivoles! Sachez que le cours des astres n'a rien à nous apprendre sur l'âme immortelle, les sciences naturelles et la sagesse qui est au-dessus des sens. — L'esprit est libre, il n'est point assujetti aux étoiles; il n'est nullement influencé par elles et ne suit pas davantage leurs mouvements. Il n'a de société et de rapports qu'avec le Principe immatériel par lequel il a été créé et dont il est fécondé. — Les astres n'ont aucun pouvoir sur nous, qui ne sommes mus que par l'esprit et reconnaissons Jésus-Christ pour notre unique Maître. C'est à Lui seul que toute puissance a été donnée. »

Parmi les ouvrages littéraires de Trithème, il en est deux qui, encore aujourd'hui, sont indispensables à l'érudit. Heynlin von Stein[2] le pressa beaucoup de publier le premier, qui fut un événement à l'époque où il parut. C'est un ouvrage patrologique, intitulé : *Écrivains ecclésiastiques,* véritable répertoire d'universel savoir. Le second, dont Wimpheling avait conçu le plan, le *Catalogue des hommes célèbres de l'Allemagne,* est la première histoire littéraire dont notre pays ait été doté.

Mais c'est surtout dans ses œuvres historiques que Trithème nous charme[3]. Les Annales d'Hirsau n'étaient dans sa pensée que le préambule d'une histoire d'Allemagne générale et détaillée, pour laquelle le moine Paul Lang rassembla des matériaux dans les monastères allemands jusque dans les dernières années de la vie de son supérieur[4].

L'amour de son pays, qui est le trait particulier de ses ouvrages, a chez Trithème un accent qui pénètre et qui touche. Ses immenses et savants travaux théologiques et scientifiques ne l'empêchent pas de garder un intérêt plein d'activité pour le passé de la vieille Allemagne, et il aime à exprimer dans ses livres et dans ses lettres la chaleur de ses sentiments patriotiques. Dans la Société littéraire rhénane, on l'avait surnommé le « prince de la science nationale ». « Nous l'appelons aussi », écrivait Wimpheling à Rome, « l'heureux père d'une innombrable postérité intellectuelle, le meilleur et le plus

[1] *Opera,* II, p. 559. — Voy. Ulmann, *Franz vom Sickingen,* p. 19.
[2] Voy. Walchner, p. 288.
[3] Voy. Savigny, *Gesch. des römischen Rechts,* t. III, p. 33-34.
[4] Voyez-en la liste dans Potthast, p. 552-553. *Theol. Literaturblatt.*, Bonn, 1868, colonne 767-770. — Voy. aussi Mittermuller, dans les *Hist. und pol. Bl.*, t. LXII, p. 837-855. — Reichling, dans le *Literatur Handweiser de Hülskamp*, 1882, n° 312.

illustre fils de l'Allemagne, ce pays si favorisé sous le rapport des produits naturels comme sous celui des dons intellectuels[1]. »

On peut juger de l'enthousiasme que les écrits de Trithème excitaient dans la jeunesse, par ce que raconte Jean Butzbach : Étant encore tout jeune, il lut d'un bout à l'autre, et presque en retenant son souffle, le premier ouvrage de Trithème qui lui était tombé sous la main, et la science universelle de l'auteur qui semble embrasser le ciel et la terre, sa lumineuse manière d'exposer les faits, s'emparèrent tellement de son esprit qu'il ne pouvait s'empêcher d'y penser jour et nuit[2]. Nicolas Gerbellius s'estime heureux « de vivre dans un siècle où l'Allemagne a la gloire de posséder des hommes aussi accomplis que Trithème ». Jean Centurian, qui avait étudié deux ans le grec, l'hébreu et l'Écriture sainte sous sa direction, peut à peine trouver des paroles pour exprimer son admiration pour son maître, louer sa sollicitude infatigable, son incessante ardeur au travail et sa conduite sans tache[3].

« Qu'il est doux, écrivait de son côté Trithème, de pouvoir enflammer d'ardeur la jeunesse pour l'étude élevée des sciences sacrées et profanes, de la remplir d'un saint amour pour l'Église et la patrie, et de l'exciter à employer toutes ses forces à la gloire de Dieu, à son propre salut et à celui de ses frères! Pendant le labeur du jour, dans les offices du chœur, dans le silence tranquille de la nuit, il me semble toujours entendre une voix me crier : Le temps est court, mets-le à profit; n'en perds aucun moment; améliore-toi et cherche à améliorer les autres; apprends et enseigne, instruis-toi et instruis. Et vous, noble jeunesse, sur laquelle nous fondons l'espoir de notre avenir, combattez un vaillant combat contre le péché et la mort spirituelle, contre la faiblesse de la nature et les dissipations de la vie, croissez dans toute science; mais n'oubliez pas que tout votre savoir ne recevra sa véritable dignité et sa consécration que par la piété. De même que la religion doit inspirer toute vie, il faut qu'elle pénètre et transfigure toutes nos connaissances. »

« Les anciens auteurs dont la lecture nous occupe, continue-t-il, ne doivent être pour nous que le moyen d'atteindre à une fin élevée. Nous pouvons en bonne conscience en recommander l'étude à tous ceux qui veulent s'y adonner, non dans un esprit mondain et seulement pour des puérilités d'esprit, mais pour le sérieux développement de leurs facultés intellectuelles, y cherchant, à

[1] SILBERNAGEL, p. 204.
[2] *De arte impressoria*, p. 21.
[3] *Wanderbüchlein*, p. 225, 273. — HAGEN, *Literarische Verhältnisse*, t. I, p. 238. — RULAND, p. 53. — HARTFELDER, *C. Celtes*, p. 26-27.

l'exemple des saints Pères, des fruits mûrs pour l'amélioration de la science chrétienne. Nous estimons même que leur étude est nécessaire à cette science. » Le même sentiment est développé avec une éloquence chaleureuse par Jean Butzbach, disciple plein de talent de Trithème, dans un écrit où il réfute les contempteurs et ennemis des études humanistes. « Celui qui n'a pas étudié les classiques, dit-il, se passera aisément de l'étude de l'Écriture et des Pères, d'abord parce qu'il n'a pas la connaissance des langues qu'il faut absolument savoir pour les pénétrer, ensuite parce que son intelligence n'aura pas été dressée à un sérieux travail. Les sciences profanes sont comme des degrés par lesquels on monte jusqu'à la théologie, reine de toutes les sciences. » Si, selon lui, les Pères de l'Église se sont si ardemment occupés des classiques, c'était afin de parvenir, bien préparés et bien armés, à l'étude de la sainte Écriture. « Si vous aviez étudié les écrits des Pères, dit-il, si vous aviez lu saint Jérôme, vous sauriez le sens mystique de ce que firent les Israélites lorsqu'ils emportèrent avec eux les vases d'or des Égyptiens; vous sauriez pourquoi ils se sont servis de l'or des païens pour en revêtir l'arche d'alliance; pourquoi la reine de Saba vint à la cour du roi de la paix et mit à ses pieds les trésors et les parfums de l'Arabie; pourquoi les mages vinrent des pays lointains pour offrir au Sauveur, couché dans la crèche, l'or, l'encens et la myrrhe; vous comprendriez, alors, que tous les trésors intellectuels des païens doivent être employés au service de la vérité pour la gloire du Très-Haut. » « Quand saint Jérôme nous raconte qu'il fut sévèrement châtié par Dieu pour être plus cicéronien que chrétien, il faut bien se persuader que Dieu ne voulait pas lui reprocher d'avoir étudié les anciens auteurs, mais seulement d'avoir eu pour eux une prédilection exagérée, s'exposant par là au danger de perdre le goût des choses divines. Ce n'est que par l'étude des classiques que saint Jérôme est devenu un si brillant flambeau de l'Église. Dieu, voulant qu'il traduisît pour le bénéfice de l'Église l'Ancien et le Nouveau Testament, avait d'abord permis qu'il s'éprît de ces études, sans lesquelles un tel travail eût été impossible. Il est clair que dans les auteurs de l'antiquité, plus d'un récit pourrait nuire à la délicatesse morale, mais nous ne devons pas pour cela en abandonner la lecture. Efforçons-nous seulement d'éliminer autant que possible ce qu'ils contiennent de dangereux, et, suivant le conseil de saint Basile, faisons comme les abeilles, qui sucent entièrement la plante ou le poison qu'elle renferme, mais n'en emportent que le miel [1]. »

Butzbach, qui se faisait ainsi l'intelligent interprète des pensées de

[1] Becker, p. 246-250.

son maître, dépassait de beaucoup par ses dons intellectuels tous les disciples de Trithème et fut celui qui pénétra le plus profondément sa pensée et ses tendances. Maître des novices et plus tard prieur au monastère de Laach, il se montra aussi infatigable au travail que l'avait été Trithème, et chercha comme lui à acquérir une science universelle. Comme écrivain, il déployait une activité multiple et féconde[1]; Il était d'un caractère ferme et persévérant, noble et désintéressé dans ses intentions comme Trithème, et comme lui joyeusement ému quand son amour pour l'étude et les sciences semblait se communiquer autour de lui. L'excellent supplément qu'il ajouta au *Dictionnaire des savants,* de Trithème, est digne de son maître. Cet ouvrage, auquel il collabora de 1508 à 1513 avec son ami et confrère Jacques Siberti, est une histoire de la littérature contemporaine composée de quinze cent cinquante-cinq articles différents, et contenant des renseignements et des appréciations littéraires sur les savants contemporains de l'Europe.

V

L'Université de Fribourg prenait aussi un rapide essor. Parmi ses professeurs, deux savants s'y distinguaient particulièrement par leurs travaux scientifiques; et leur influence personnelle fut considérable. Le premier, Zasius, né à Constance en 1461, fut, en matière de jurisprudence, ce qu'avait été Wimpheling pour la pédagogie et Reuchlin pour l'hébreu : l'initiateur d'un progrès nouveau, et le promoteur d'importantes réformes. La seule différence qui existe entre lui et les savants que nous venons de nommer, c'est que ceux-ci brillèrent aussi par les disciples qui les suivirent, au lieu que Zasius fut, dans son siècle et dans les deux suivants, une apparition isolée et grandiose. Ses ouvrages ont sur ceux de ses prédécesseurs la supériorité de la forme, d'une plus grande pureté de style, d'une langue plus aisée, plus coulante; la pensée s'y développe avec plus de naturel, la phrase y est maniée avec plus d'art. Mais c'est surtout par le fond des idées qu'il les dépasse. La force de raisonnement partout victorieuse qu'il opposait à la barbarie des glossateurs, a frayé une voie toute nouvelle; il y marche avec indépendance et hardiesse, s'appuyant toutefois sur l'autorité des grands esprits du passé. Dans l'explication des textes, il cherche à s'affranchir des préjugés reçus, met de côté

[1] Voyez la liste de ses écrits par Becker, p. 263-277.

les subtilités entortillées, et les remplace par une interprétation simple, conforme à la nature des sujets qu'il traite[1]. « Avant tout, je tiens à déclarer, dit-il dans l'introduction du principal de ses ouvrages, que je ne veux m'occuper que du texte des documents originaux, et ne ferai usage que de preuves vraies et solides, reposant sur le droit ou sur la nature des choses; c'est sur ces inébranlables fondements que je veux m'appuyer uniquement. » Bien éloigné de vouloir asservir l'esprit allemand au droit romain, étranger à la nation, il déclare que son intention est de ne prendre de ce droit que ce qui « correspond aux mœurs de l'Allemagne, et ce qui lui semble utile et salutaire à son pays ». Lorsque dans le droit allemand se trouvent des imperfections ou des lacunes, alors, seulement, il se montre disposé à introduire le droit romain pour suppléer à ce qui manque aux lacunes qui se rencontrent dans le droit national ou pour y apporter des améliorations. Ce qui était incompatible avec les mœurs et l'esprit de la nation n'avait aucune valeur à ses yeux.

Il était en guerre ouverte avec ces chicaneurs et ces avocats qui se servaient du droit romain pour contourner les lois nationales et ne trouvaient d'autres solutions aux procès qu'on mettait entre leurs mains, que l'appauvrissement ou même la ruine complète des deux parties opposées. Il les regardait comme les plus grands ennemis du pays. « Ils empoisonnent la justice », disait-il avec douleur, « ils se raillent des juges, ils troublent la paix, ils cherchent à mettre la confusion dans l'État, et sont haïs des dieux et des hommes[2]. »

La noble idée qu'il avait conçue de la jurisprudence se fait jour dans sa manière d'apprécier la dignité du doctorat en droit. « On n'obtient pas ce grade, dit-il, pour s'inscrire parmi les serviteurs des cours, pour se laisser marquer au fer rouge de leur estampille, ni pour se salir dans la boue des tribunaux et des consistoires, mais pour faire parler le droit, l'enseigner, résoudre les questions douteuses, et diriger l'État. Voilà la vocation d'un véritable docteur; celui qui agit avec indépendance et désintéressement sert le peuple; celui qui est esclave et intéressé le perd[3]. » Dans sa chaire de professeur, Zasius savait entraîner ses auditeurs par la clarté de ses pensées, la chaleur de ses sentiments, aussi bien que par sa brillante éloquence. « Aucun de ses contemporains, affirme son élève Fichard, ne l'a jamais surpassé dans le don de la parole, ni en Allemagne, ni en Italie. » « Lorsque nous accueillions notre Zasius dans la salle des cours », écrit un autre de ses élèves, « ou lorsque nous le recondui-

[1] Voy. Becker, p. 277, et Krafft et Crecelius, t. VII, p. 213-286.
[2] Voy. Stintzing, p. 143-144.
[3] Stintzing, p. 70, 90, 102, 147.

sions chez lui, ne nous semblait-il pas un ange? Combien de fois ne me suis-je pas dit : Il est temps, voici l'heure du cours, il faut aller écouter Zasius, se repaître de son enseignement! Avais-je un doute qui me tourmentait? J'allais chez Zasius et je lui demandais conseil. C'est jour de fête, me disais-je, il faut se rendre au service divin. Allons accompagner Zasius à l'église, et nous le reconduirons ensuite chez lui! »

La foi profonde qui formait comme l'essence de sa nature, sa loyauté, sa bonhomie, sa simplicité, lui gagnaient le cœur de tous ceux qui étaient en rapport avec lui. « Zasius », écrivait Érasme à Willibald Pirkheimer, « est un rare exemplaire des vieilles mœurs et des anciennes vertus. Sa vie est d'une pureté vraiment évangélique. Personne ne le quitte sans se sentir enflammé du désir de devenir meilleur. Je ne sais pas en Allemagne une âme plus noble ni plus pure : c'est un grand homme; l'Allemagne n'en possède pas un second qui lui soit comparable. Si quelqu'un est digne de l'immortalité, c'est lui[1]. »

Grégoire Reisch, prieur du couvent des Chartreux, aussi éminent comme théologien que comme philosophe, entretenait avec Zasius des rapports d'amitié[2]. Reisch professait la cosmographie et les mathématiques[3], et donnait de plus des leçons d'hébreu à quelques jeunes gens zélés pour la science[4]. Il appartenait au groupe des réalistes qui, grâce à son ami Georges Nordhofer, savant très-versé dans l'interprétation des Écritures, avait obtenu la prépondérance à Fribourg (1489). George Reisch était célèbre dans tout le monde savant depuis la publication de son ouvrage intitulé : *Perle de la philosophie*. Ce travail fait suite pour ainsi dire au *Miroir de la nature* de Vincent de Beauvais, au *Livre de la Nature* de Conrad de Maygenberg, prêtre de Ratisbonne, et au *Tableau du Monde* du cardinal Pierre d'Ailly. C'est la première encyclopédie philosophique dont notre pays ait été doté; elle était réimprimée tous les deux ou trois ans, et pendant un demi-siècle contribua dans une large mesure au progrès de la science[5]. Reisch s'y est surtout occupé des sciences mathématiques, mais la musique y est aussi l'objet d'un examen attentif. Les travaux minéralogiques, météorologiques et ethnographiques du prieur des Chartreux témoignent aussi de son observa-

[1] Voy. Stintzing, t. LXVI, p. 287-289.

[2] Voy. les *Chroniques de Bâle*, t. I, p. 337, 397-398.

[3] Wimpheling. *De arte impressoria*, p. 21.

[4] Voy. Wiedemann, p. 23. — La grammaire grecque était enseignée à l'Université dès 1461. Voy. *Opusc. Academica latina* de Ch. Zell, p. 72.

[5] Voy. Hain, n° 13852, et Græsse, *Trésor de livres rares et précieux*, t. VI, p. 73, *Revue hist.*, t. II, p. 617, Paris, 1876.

tion aiguisée[1]. Celui de ses élèves qui le suivit de plus près dans la science de la cosmographie fut Martin Waldseemuller, de Fribourg, qui, en 1507, dédia à l'empereur Maximilien une *Introduction à la cosmographie* avec le récit des quatre voyages d'Améric Vespuce[2]. C'était la première fois qu'on réunissait les récits de voyages du Florentin. L'auteur donne la description des cartes qu'il a tracées des divers pays de l'Europe, et remarque que pour les plus récentes, il s'est servi des données de Ptolémée aussi bien que des observations nouvellement faites par les navigateurs modernes. Il travailla aussi à la belle édition de Ptolémée parue à Strasbourg, et exposa en deux traités les principes de l'architecture et de la perspective, traités dont se servit plus tard son maître Reisch dans une nouvelle édition de son *Encyclopédie*[3] (1509).

VI

L'Université de Bâle surpassait encore celle de Fribourg par l'active énergie de ses efforts intellectuels, l'élan vif et spontané de son développement et les féconds travaux de ses professeurs. Bâle, jusqu'à l'époque de la scission religieuse[4], fut le « séjour favori des Muses ». Pendant les dix premières années de son érection, le savant qui y fut le plus justement célèbre fut Heynlin von Stein, issu probablement d'une noble famille de Souabe, savant laborieux, grave et austère, maître éloquent, et d'un caractère ferme et droit. Il fut l'un des derniers représentants éminents de l'École scolastique; il appartenait au parti des réalistes, et pourtant il le cédait à peu de ses contemporains en enthousiasme pour l'étude de l'antiquité, récemment remise en honneur. Partout où il déploya son infatigable activité, à Bâle, Paris, Tübingen et Berne, son influence eut les plus heureux résultats; recteur de l'Université de Paris, il chercha à faire prévaloir en France les études classiques, recommandant particulièrement aux écrivains la pureté et l'élégance de la langue latine. Paris

[1] Dit Alex. de Humboldt, dans le *Cosmos*, t. II, p. 286. — Voy. les *Recherches critiques* de Humboldt, t. I, p. 109; t. II, p. 359.

[2] Sur les connaissances des sciences naturelles des scolastiques en général, Peschel dit dans l'*Hist. de la géogr.* : « On comparait et on observait alors avec la même pénétration qu'aujourd'hui. »

[3] Voy. Al. de Humboldt, *Kritische Untersuchungen*, t. II, p. 358-371. — Ghillany, p. 4-6. — Peschel, *Zeitalter der Entdeckungen*, p. 410-415. — Schreiber, t. I, p. 235-240. C'est probablement Waldseemüller qui a le premier proposé de donner au nouveau monde le nom d'Amérique.

[4] C'est Érasme qui la nomme ainsi dans une lettre datée de 1516. — Voy. Woltmann, t. I, p. 267.

lui doit sa première imprimerie, établie par les typographes connus alors sous le nom de « frères allemands ». De concert avec le célèbre réaliste Guillaume Fichet, il assura aux savants grecs qui étaient venus s'établir à Paris après les bouleversements de leur pays, les conditions de vie les meilleures et les plus agréables. Il entretint avec l'Italie des rapports actifs, acheta de nombreux manuscrits, et sut, en les confrontant soigneusement, arriver à rétablir la pureté d'un grand nombre de textes. Il avait autrefois grandement contribué au développement intellectuel d'Agricola et de Reuchlin, et tous deux, avec les expressions les plus sincères de vénération et d'estime, témoignent de leur reconnaissance envers leur ancien maître. Il réussit à fonder à Berne une maison d'éducation et d'enseignement dont la direction fut confiée au moine Nicolas Weidenbusch, célèbre aussi par ses connaissances médicales. Prédicateur de l'Évangile, Heynlin combattit avec zèle les vices et les déréglements de son temps dans les chaires de Berne et de Bâle [1].

Il était, dans cette dernière ville, le centre intellectuel d'un groupe de savants éminents, professeurs d'Universités ou littérateurs. Citons parmi eux des hommes parvenus plus tard à la plus haute célébrité : Sébastien Brant et Geiler von Kaisersberg. Nommons aussi Guillaume Textoris, d'Aix-la-Chapelle, professeur de théologie, dont Trithème loue l'éloquence et l'esprit indépendant, et le coadjuteur de l'évêque de Bâle, Christophe von Utenheim, si activement zélé pour la réforme de l'Église. Le théologien Jean de Gengenbach, qui occupait depuis 1474 la première chaire érigée en Allemagne pour l'enseignement de la poésie et des arts libéraux, faisait aussi partie de ce groupe. L'archidiacre Jean Bergmann (d'Olpe, en Westphalie) se montra le Mécène intelligent et désintéressé des amis d'Heynlin. Il établit une imprimerie à ses frais pour populariser les écrits de Brant, de Reuchlin, de Wimpheling, et en donna au public d'excellentes éditions, ornées des chefs-d'œuvre de la gravure sur bois. L'imprimeur Jean Amerbach le seconda avec désintéressement dans ses vues, et de son côté retira un grand fruit des conseils et de l'aide d'Heynlin, sous lequel il avait autrefois étudié à Paris.

Après une existence agitée, Heynlin se retira à la Chartreuse de Bâle, dans la vallée de Sainte-Marguerite (1487), et consacra les neuf dernières années de sa vie à la prière et au travail solitaire. Dans cette dernière période de sa vie il publia presque tous les ouvrages des Pères de l'Église (saint Augustin, saint Ambroise et saint Jérôme) et enrichit plusieurs ouvrages de Cicéron d'introductions et de sommaires. Ses travaux sur la philosophie d'Aristote prouvent combien

[1] La Bibliothèque de Bâle conserve encore cinq in-quarto de ses sermons.

le système du Stagyrite lui était familier; il souhaitait ardemment le voir mieux compris de ses contemporains. Son *Traité sur la Sainte Messe* eut vingt éditions différentes en l'espace de douze ans, à Rome, Cologne, Strasbourg, Bâle, Leipzig et ailleurs [1].

« Comme un géant courageux de la foi », écrivait à son sujet Wimpheling, « il était toujours armé et prêt au combat; il a livré plus d'une rude bataille; mais au fond de son cœur il était toujours incliné vers la paix. Ses labeurs furent bénis de Dieu. Il ne prenait jamais en main un livre ni une plume sans s'être auparavant recueilli devant Dieu dans la prière. Il avait si souvent lu et médité la sainte Écriture qu'il la savait prseque entièrement par cœur. Son âme était pure comme celle d'un enfant. Jouer avec les enfants était sa récréation préférée lorsqu'il se sentait fatigué d'un long travail [2]. »

Lorsque Heynlin mourut regretté de tous, il n'y eut, parmi les nombreux amis qu'il avait en dehors du cloître, que le plus intime d'entre eux, Sébastien Brant, à qui il fut permis d'assister à ses derniers moments (1496).

Sébastien Brant, né à Strasbourg, en 1457 [3], avait commencé sa carrière à Bâle, comme professeur des deux droits, et de concert avec Ulrich Krafft (maître d'Ulrich Zasius), avait donné l'élan à l'étude de la jurisprudence à l'Université. En même temps, au grand applaudissement des étudiants, il professa les humanités, et se fit connaître et apprécier par ses poésies latines, la publication de plusieurs auteurs latins et les efforts qu'il fit pour propager les études humanistes chrétiennes. C'est à lui que la littérature et la science doivent la première édition des œuvres de Pétrarque, qu'il a glorifié dans une enthousiaste poésie latine [4]. Il donna aussi ses soins à toute une série d'éditions d'anciens livres de droit, prit une part active à la publication des célèbres concordances de la Bible (1496), puis à l'édition de la Bible en six volumes in-folio parue en 1498 avec les commentaires de Nicolas de Lyra [5].

L'esprit de Brant n'était nullement porté à une science purement théorique. Il allait toujours droit au but pratique et, dans les tendances de son temps, saisissait de préférence le côté populaire, poli-

[1] Vischer, p. 157-165, 187. — Walchner, p. 279-288. — Zarncke, *la Nef des fous, de Brant,* fol. XX, XXI. L. Geiger, *Reuchlin,* p. 10-13. — Schreiber, t. I, p. 234. — Hain, n° 2899-9918. Voy. les vers adressés par Brant à Heynlin, dans la *Carmina* de ce dernier, p. 140-141, et les *Chroniques de Bâle*, t. I, p. 342-347.

[2] *De arte impressoria,* p. 23.

[3] Voy. Schmidt, p. 6.

[4] Voyez-en la trad. dans Geiger, dans le *Zeitschrift fur deutsche kulturgesehichte*, 1874, p. 222-224.

[5] Voy. Schmidt, p. 17-20. — Goedeke, t. XI.

tique et moral[1]. C'est ce que nous prouve surtout son poëme didactique et religieux de la *Nef des fous*, où il nous a donné une si noble preuve de son patriotisme et de sa foi. Il aimait avec enthousiasme l'ancienne constitution chrétienne qui unissait les peuples sous les puissances réunies du Pape et de l'Empereur[2]; il était invinciblement attaché à l'Église, et aimait à répéter souvent ces paroles, dont il avait fait sa maxime favorite :

« Ne te laisse pas ébranler dans la foi
Même si l'on veut en disputer;
Crois purement, simplement,
Ce que la sainte Église t'enseigne.
Ne te laisse pas prendre aux doctrines subtiles
Que ton intelligence ne peut pas comprendre[3]. »

VII

Le prédicateur en titre de la cathédrale de Strasbourg, Geiler de Kaisersberg (né à Strasbourg, en 1445), occupait dans cette ville une position analogue à celle qu'avait à Bâle Heynlin von Stern, son ami et son élève. Il y était le chef de ces savants distingués que la « reine du haut Rhin » pouvait à bon droit se montrer heureuse et fière de posséder. Théologien scolastique, zélé partisan et propagateur des études d'humanisme chrétien, prédicateur illustre, il partageait entièrement les idées et les vues de son maître Heynlin, et ferme avec ses deux amis, Jean Trithème et Gabriel Biel, la série des grands théologiens du moyen âge. Son excellente éducation, foncièrement scolastique, formait précisément la base de son talent lumineux, clair, pénétrant, et si bien adapté au genre tout populaire de sa prédication. Ses connaissances sur la Bible et les saints Pères étaient profondes et complètes. Il en recommandait l'étude avec instance aux théologiens; mais en même temps il se tenait attaché à ce principe qu'il regardait comme irréfutable : « Les jeunes gens encore novices dans la théologie ne doivent pas être exclusivement mis à l'étude des anciens et vénérables Pères, ces colonnes et ces lumières de l'Église; qu'on leur fasse plutôt approfondir les docteurs de la théologie scolastique moderne. Ces maîtres procèdent par un ensemble de questions bien posées, admirablement propres à former l'esprit à la discussion, à la contro-

[1] Voyez l'excellent parallèle de Stintzing entre Brant et Érasme, *Litt. pop.*, p. 453.
[2] Voy. Schmidt, p. 198-200.
[3] Voy. Zarncke, *Nef des fous*, *App.*, p. 154.

verse contre les hérétiques, à aiguiser l'esprit, à donner l'intelligence des contradictions apparentes de la sainte Écriture [1]. » « Nul théologien, dit-il, ne devrait laisser passer un seul jour sans lire la sainte Bible. C'est le livre des livres. Il faut le méditer, en acquérir une très-exacte connaissance, si l'on veut pouvoir ensuite l'expliquer au peuple avec fruit. Mais, quant à son interprétation, appuyons-nous toujours sur l'irréprochable doctrine de l'Église. »

A l'époque dont nous nous occupons, à peine trouve-t-on en Allemagne une personnalité qui ait joui auprès des contemporains d'une estime aussi générale; il a, de nos jours encore, gardé sur les esprits une action puissante. On avait surnommé Geiler « la Trompette retentissante de Strasbourg ». Les dons qu'il possédait se trouvent rarement réunis; il alliait une grande énergie intellectuelle à la plus extrême douceur; une ferme décision, une persévérance de fer, une force de caractère inébranlable, au plus tendre amour du prochain et à une humilité d'enfant. Il y avait sur son visage grave et mâle une expression de pureté dont on restait touché, et qui trahissait la source de sa force. « Il se consumait, dit Wimpheling, en amour pour ses frères; toute sa vie il eut au cœur une profonde douleur morale causée par les vices et les erreurs de son temps; il exerçait envers lui-même, avec une extrême rigueur, les plus rudes pénitences, mais en même temps il était ennemi de toute humeur sombre et chagrine. D'un caractère gai dans le commerce journalier, profond dans ses affections envers les rares élus qui avaient le bonheur de jouir de sa proche intimité, cet homme, d'une rigueur ascétique, avait besoin d'un abandon cœur à cœur, d'une confiance sans contrainte avec ceux qu'il aimait. Un vivant échange de pensée, les effusions de l'amitié, lui étaient absolument nécessaires, et il mettait en pratique cette belle parole : « La propre joie de l'homme, c'est l'homme. »

Le chanoine Thomas Wolf était de ses amis. C'est dans sa maison que Pic de la Mirandole dit avoir rencontré le « banquet des sages ». Le chanoine Pierre Schott, fils de l'ammeister Schott, aux efforts duquel Geiler devait la chaire de la cathédrale, en faisait également partie. Pierre Schott, comme le prouvent ses écrits, était un disciple fervent de l'humanisme chrétien, un canoniste des plus instruits, un prêtre pieux « rempli de zèle pour le salut des âmes ». Sous l'influence de Geiler se développa aussi le savant théologien Ottmar Nachtigale [2], qui, après avoir parcouru presque toute l'Europe et une

[1] Riegger, *Amœnitates literariæ Friburgenses*, t. I. p. 109. — Voy. Kerker, 49, 283. — Voy. sur les études scolast. le jugement de Gabr. Biel, dans Linsenmann, *C. Summenhart*, p. 14.

[2] *Luscinius*.

partie de l'Asie, fut longtemps professeur de grec à Strasbourg, sa ville natale. « J'ai reçu dans mon enfance beaucoup de sages conseils du docteur Kaisersberg », a-t-il dit dans la préface de son *Histoire évangélique,* « soit dans ses sermons, prêchés à Strasbourg, soit dans sa maison; ils m'ont été extrêmement utiles, et je leur dois de n'être pas regardé comme un mondain. Plaise à Dieu que ce jugement soit vrai [1] ! »

C'est surtout lorsqu'il fut donné à Geiler d'attirer à Strasbourg ses deux plus intimes amis, Sébastien Brant et Jacques Wimpheling, que son goût pour les études historiques et humanistes prit tout son développemen et exerça le plus d'influence. Brant, sur sa recommandation, fut appelé de Bâle pour venir prendre à Strasbourg les fonctions de syndic du Conseil (1500), et bientôt après eut à remplir la charge de secrétaire de la ville et de conservateur des archives. Quant à Wimpheling, à la prière de Kaisersberg, il établit sa résidence à Strasbourg pendant de longues années, et travailla de concert avec lui à la publication des œuvres de Jean Gerson.

Wimpheling et Brant, aussi enthousiasmés pour le passé de l'Allemagne que pour la littérature classique, fondèrent à Strasbourg une société savante dont le principal but était le progrès des études historiques nationales. Secondés par de jeunes travailleurs qu'ils désignaient, ils préparèrent un recueil de tous les documents relatifs à l'histoire du Haut Rhin, recueil qui, dans leur pensée, devait être accompagné d'explications biographiques et ethnographiques. « Nous nous proposons », écrivait Wimpheling en 1507 en parlant de cet ouvrage qui malheureusement ne fut pas terminé, « d'offrir à notre ville natale, à « notre petite patrie», l'hommage que nous lui devons, nous, ses fils reconnaissants. Quel lieu sur la terre pourrait nous être plus cher que le sol qui nous a vus naître, sur lequel nous avons grandi, auquel se rattachent tous les souvenirs de notre jeunesse! Ce sol nous renseignera sur la vie de nos pères; il cache leurs ossements, et en étudiant son passé, nous apprendrons à connaître nos propres origines [2]. »

A l'instigation de Geiler, Thomas Wolf le jeune conçut le plan d'une histoire de Strasbourg depuis ses premières origines, et Wimpheling composa une histoire des évêques de la même ville; Brant rassembla des matériaux pour l'histoire contemporaine, disposa en notes quotidiennes les annales de la ville, et s'acquit le grand mérite

[1] DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 547-548. — Sur les savants amis de Geiler, voy. DACHEUX, p. 284-471. — LINDEMANN, p. 120-134.

[2] *De arte impressoria*, fol. 17.

d'avoir remis de l'ordre dans ses archives [1]. Dans un écrit que Wimpheling publia en 1501 intitulé : *l'Allemagne, hommage à Strasbourg et au Rhin,* dédié au conseil de la ville, il considère comme le devoir spécial d'une bonne administration municipale « la rédaction exacte » des livres de chroniques, dans lesquels doivent être consignés pour la postérité « tous les événements importants et tous les souvenirs intéressants la ville », pour l'utilité et le bien des générations futures, l'enseignement et l'encouragement de la jeunesse, la protection de la liberté et la fidèle conservation des priviléges accordés à la ville par les papes et les empereurs. Il sollicite du conseil avec chaleur, au nom des intérêts les plus élevés de la cité, qu'un collége y soit fondé et que la science y soit encouragée [2]. Dans son amour pour son pays, Wimpheling s'efforce d'établir la preuve que les pays occidentaux du Rhin ont toujours appartenus à l'Allemagne, et que par conséquent les Français ne peuvent élever aucun droit à la possession de l'Alsace.

Son patriotisme s'exprime aussi avec chaleur dans son *Abrégé de l'histoire d'Allemagne jusqu'à nos jours,* composé d'après le travail préparé par le chanoine de Colmar, Sébastien Murrho (1502). « J'admire toujours, dit-il, l'honnêteté des anciens auteurs, et je me détourne de ces historiens modernes qui me semblent toujours des flatteurs. Car au lieu de se borner à ne rien raconter de faux, à ne rien taire de vrai, pour ne pas être soupçonné de préférences, de parti pris, de dispositions partiales et hostiles, ils ont coutume, quand ils parlent des Allemands, d'énumérer leurs vices, et même les moindres; quant à leurs vertus, ou ils les passent sous silence, ou s'ils en parlent, c'est avec un visible mauvais vouloir, et en leur mesurant un éloge qui leur appartient justement. Pour nous, nous sommes fiers d'appartenir à la race des Germains, dont les actions admirables et glorieuses vont être rapportées dans ce livre. »

Cet ouvrage est la première histoire générale d'Allemagne qu'un humaniste ait composée. Au point de vue d'une érudition approfondie, elle reste certainement bien en arrière des ouvrages analogues d'un Irenicus ou d'un Beatus Rhenanus; mais elle donna néanmoins un vigoureux élan à la sérieuse étude du passé national. Dans une exposition animée, attrayante, Wimpheling, pour fortifier chez les Allemands le sentiment de leur propre valeur et exciter la jeunesse au désir des actions généreuses, célèbre le glorieux passé du peuple allemand, avec lequel, selon lui, aucune autre nation de la

[1] Voy. *Chron. der deutschen Städte,* t. VIII, p. 65-68. — Wencker, *Apparatus Archivorum,* p. 15-16.

[2] Wiskowatoff, p. 101-102; Horawitz, *Nationale Geschichtsschreibung,* p. 71-72.

terre ne peut se mesurer sous le rapport de la gloire militaire comme sous celui des mœurs et des dons intellectuels. A son avis, rien que par l'invention de l'imprimerie, les Allemands ont été les plus grands bienfaiteurs des autres peuples. En architecture, en sculpture, en peinture, ils ont donné à l'Europe les maîtres les plus parfaits. Il traite à fond les événements intellectuels de son temps, donne des détails biographiques sur les savants et les artistes les plus illustres, et nous fournit ainsi agréablement la preuve que, dès lors, on savait unir avec intelligence l'histoire de la civilisation à l'histoire politique et littéraire. Ce qui fait dans cet ouvrage une impression touchante, c'est l'intime union des convictions religieuses avec le fidèle amour du pays; et, qu'on le sache bien, ces sentiments n'appartiennent pas exclusivement à Wimpheling; ils étaient communs à toute l'école de l'humanisme chrétien de cette époque. Combattre pour l'unité et la pureté de la foi, pour l'honneur et l'intégrité de l'empire, paraissait à ces nobles lutteurs le plus sacré des devoirs et la plus haute des missions. Rétablir la souveraineté du christianisme sur le monde par l'autorité unie du Pape et de l'Empereur, tel était le but suprême de leurs efforts. De là leurs émouvantes et continuelles exhortations, leur douleur de voir la chrétienté amoindrie par les empiétements des Turcs qui menaçaient d'inonder toute l'Europe; leur indignation en voyant l'empire menacé de périr à cause de l'égoïste ambition, de la soif de domination des princes. Maximilien, enthousiasmé pour tout ce qui était noble et grand, n'était en rien soutenu par eux, et demeurait isolé par leur faute; c'était là pour eux un regret constant. « Tous les yeux, dit Wimpheling, sont fixés sur Maximilien. Depuis Charlemagne, aucun empereur n'a fait naître dans toutes les classes du peuple d'aussi légitimes espérances. Tous attendent de lui l'union des forces de l'Allemagne, tous espèrent qu'il nous dirigera dans une campagne glorieuse contre les Turcs. » « Combien de temps, dit-il encore en s'adressant aux princes allemands, souffrirez-vous que la religion catholique reste sans défense, et que Constantinople soit occupée contre toute justice? Peut-être avez-vous à l'intérieur de justes guerres à soutenir, mais il serait plus équitable encore de combattre pour le Christ. Mettez un terme aux divisions intestines, et que votre vaillance invaincue se tourne enfin vers les Turcs Délivrez les malheureux prisonniers chrétiens qui languissent dans l'esclavage des infidèles; délivrez Constantinople! Vous êtes nobles, vous portez des insignes guerriers; des chaînes d'or sont suspendues à votre cou, et de précieuses bagues brillent à vos doigts; vos épées et vos éperons étincellent d'or. Vous êtes chrétiens, et voulez être tenus et considérés pour tels : montrez donc par des actes votre religion et votre foi! Ne

souffrez pas que votre gloire soit ternie et qu'on puisse vous reprocher votre lâcheté, votre indifférence, la paresse, l'ivrognerie, le luxe, la danse, le spectacle, la volupté, la frivolité, la cupidité, le bien-être, vos chasses fastueuses, et tous vos autres vices! Et combien pour les princes allemands la victoire serait aisée s'ils désiraient vraiment l'obtenir! Que le peuple qu'ils gouvernent est admirable! quelle gloire guerrière ne possède-t-il pas! Quelle comparaison les autres nations peuvent-elles soutenir avec lui[1]? » Geiler faisait entendre le même cri d'appel dans ses prédications, et Brant le répétait dans son grand poëme didactique et religieux comme dans ses petites poésies latines, adressées aux princes et aux petits États indépendants. « Les royaumes divisés périssent, écrivait-il, la discorde ouvre à l'ennemi un passage facile. L'attelage désuni renverse la charrue[2]. »

L'étude des classiques antiques était poussée avec autant d'ardeur à Strasbourg que les recherches historiques, grâce surtout à l'infatigable activité de Brant[3]. Geiler, qui considérait les humanités comme le meilleur moyen d'aiguiser l'esprit et d'apprendre à discerner et à exposer la vérité avec justesse, prenait à ces études un intérêt plein de sympathie; aussi employa-t-il son crédit auprès de l'évêque et des chanoines[4] pour que le savant pédagogue Jérôme Gebweiler[5] fût appelé à Strasbourg[6] en qualité de recteur de l'école collégiale. C'est aussi grâce à Geiler que Beatus Rhenanus de Schlestadt, qui devint depuis un philologue si distingué et ouvrit une voie nouvelle à la science historique, vint se fixer à Strasbourg[7]. Ce même Rhenanus fut témoin plus tard des regrets universels du peuple aux funérailles du vénérable Prédicateur de la cathédrale (1510), et retraça sa vie et ses œuvres dans un panégyrique ému.

Le lecteur qui lira sans prévention les écrits de Geiler demeurera frappé de son amour pour la vérité, de sa hardiesse, de sa liberté d'esprit, de la justice inaltérable, de la droiture et de la loyauté de ce grand caractère. Sa puissante éloquence, son expression vive, animée, simple, et toujours intelligible à tous, est presque unique en son genre. Comme ses sermons avaient trait à la vie populaire, aux mœurs de son époque, on y trouve encore aujourd'hui de précieux matériaux pour la connaissance du temps auquel il appartenait, pour

[1] Voyez pour plus de détails l'*Epitome germanicorum rerum* commenté par Horawitz (*Nationale Geschichtsschreibung*).

[2] Voy. Goedecke, t. XIII-XIX.

[3] Schmidt, p. 198-213.

[4] Schmidt, p. 42-45, 163.

[5] D'après un renseignement fourni par Görres, dans le *Codex* de Strasbourg.

[6] Voy. Wiedemann, p. 404.

[7] Voy. Horawitz, *Beatus Rhenanus*, 70, 195, puis 71, 643, et 72, 360.

l'étude des mœurs et des idées religieuses d'alors [1]; c'était, dans la meilleure acception du mot, l'homme du peuple, le défenseur de tous ses droits légitimes, le père des opprimés et des malheureux, à quelque classe qu'ils appartinssent. Il combattait énergiquement l'exploitation du pauvre par le riche, l'inégale distribution des impôts, la passion effrénée de la noblesse pour la chasse, et s'employait avec zèle à organiser la charité publique. Il réprouvait avec vigueur les punitions barbares, surtout la torture, et témoignait une compassion touchante aux condamnés à mort, auxquels jusqu'à cette époque on avait refusé à Strasbourg les sacrements et la sépulture chrétienne. Ce qu'il recevait d'appointements comme prédicateur était la part des pauvres. Tous les jours il faisait l'aumône aux enfants trouvés et aux orphelins abandonnés, et dès qu'il paraissait dans la rue, une foule de malheureux l'entouraient et lui demandaient assistance [2].

Prédicateur de la cathédrale, Geiler exerça pendant trente ans une influence immense sur son auditoire; les grands et les petits s'y trouvaient confondus. Il avait l'art de faire vibrer les sentiments les plus intimes du cœur humain. Il ranimait la foi, inspirait la piété. A une époque où la religion étendait encore ses profondes racines dans la vie sociale et dans la vie politique, un homme aussi éclairé de l'esprit de Dieu, d'un caractère aussi ferme, était une véritable puissance publique; aussi Geiler joua-t-il un rôle important dans le mouvement politique et social de son temps. S'il flagellait sévèrement les vices croissants des classes populaires, surtout le luxe, la passion du bien-être; s'il s'élevait contre l'insubordination envers les autorités constituées par Dieu, il tenait avec le même courage un langage hardi, grave, plein de force, aux classes élevées et leur rappelait sévèrement leurs devoirs. « O toi, dépositaire insensé de la puissance », s'écriait-il un jour en s'adressant aux potentats qui opprimaient et méprisaient leurs subordonnés, « d'où vient ton dédain pour celui qui t'est soumis? ne vaut-il pas autant que toi? N'es-tu pas pétri de la même argile que lui? A-t-il été baptisé avec de l'eau et toi avec du malvoisie? O insensé que tu es! Penses-tu que l'épée ait été mise en ta main afin de perdre ceux qui t'ont été confiés ou bien pour les protéger et les défendre? »

Geiler était, comme le dit Brant dans le panégyrique qu'il trace de lui,

> L'homme qui ensemençait la justice;
> L'ennemi particulier de la malice humaine;

[1] Voy. Wackernagel, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 341. — Sur les écrits de Geiler, voy. Kerker, 49, 748-757. — Dacheux, *Jean Geiler*, p. 557-583.

[2] Voy. Dacheux, p. 45-97. — Kerker, 48, p. 644-647, 727.

Le censeur qui excellait à déraciner les vices et les actions mauvaises;
Le miroir et le justicier des péchés;
La consolation et le refuge de tous les pauvres;
Un père compatissant et affable;
Doux dans sa conduite, bienveillant et bon,
Calme, droit, vaillant et humble.
Il ne faisait pas acception de personnes;
Son blâme et sa leçon atteignaient chacun.
C'est avec le même poids et la même mesure
Qu'il pesait les actions des petits et des grands. »

Gabriel Biel, professeur à l'Université de Tübingen, était le digne ami et le contemporain de Geiler.

VIII

Créée plus tard que les Universités de Fribourg et de Bâle, l'Université de Tübingen devint au bout de peu de temps le troisième centre intellectuel de l'Allemagne du Sud. Inaugurée en 1477, elle se développa si rapidement que le Florentin Marsilius Ficinus écrivait dès 1490 à Reuchlin (conseiller du comte Eberhard de Wurtemberg dans toutes les choses qui regardaient la fondation de l'Université) : « Les étudiants qui sont envoyés de Tübingen aux académies italiennes en savent autant que ceux qui ont achevé leurs études dans ces académies. » Le maître d'Eberhard, Jean Bergenhanns, surnommé Nauclerus, éditeur d'une vaste encyclopédie d'histoire universelle [1], partage avec Reuchlin l'honneur de la fondation de cette Université. Elle doit sa première période d'éclat, avant la séparation de l'Église, aux théologiens scolastiques Paul Scriptoris, Conrad Summenhart et Gabriel Biel. Paul Scriptoris, gardien des Frères mineurs de Tübingen, y fit progresser, de concert avec Summenhart, l'étude des langues grecque et hébraïque; il professa aussi les mathématiques, mais seulement dans un cercle d'amis. En 1497, il fit un cours sur Euclide et la géographie de Ptolémée; presque tous les professeurs de l'Université faisait partie de l'auditoire. Son élève Jean Stöffler, curé de Justingen, fabriquait dans l'atelier qu'il avait créé lui-même, des globes célestes, ainsi que de grandes horloges de clochers et de tours, et s'acquit une réputation fort étendue comme professeur de mathématiques et d'astronomie. Il prit une part active à l'amélioration du calendrier et fut l'un des premiers savants qui écrivirent sur la manière de tracer les cartes [2]. Sum-

[1] Voy. Joachim, 8-70. — Trois bourgeois de Tübingue firent imprimer à leurs frais ce volumineux ouvrage, p. 19.
[2] Pour plus de détails, voy. Moll, p. 18-49.

menhart († 1502), innovateur plein de zèle, donnait pour base à l'interprétation de la sainte Écriture l'étude des langues originales. Son traité sur les « Contrats » et son livre sur la « Dîme » contribuèrent puissamment aux progrès de l'économie sociale[1]. Quant à Gabriel Biel († en 1495), c'était à l'Université de Tübingen l'un des savants les plus influents. Il appartenait à l'école des nominaux et fut du petit nombre de ceux qui produisirent un système de théologie dont l'orthodoxie ne fut jamais attaqué par aucun théologien catholique[2]. Les adversaires les plus déclarés de la scolastique louaient la simplicité d'expression, la clarté et la concision de son style[3]. On l'avait surnommé « le roi des théologiens ». Les ouvrages de Summenhart, Biel, Jean Trithème, Heynlin von Stein, Georges Reich et d'autres encore prouvent bien que les hommes les plus distingués de l'école scolastique de la fin du quinzième siècle étaient loin des vaines spéculations, des futiles jeux d'esprit de leurs prédécesseurs, et savaient se préoccuper des questions et des nécessités de la vie pratique. Les idées de Biel sur le prix des denrées, sur le salaire des travailleurs, les questions monétaires, etc., sont encore aujourd'hui dignes d'attention et d'intérêt. Son travail sur les monnaies est un véritable livre d'or[4]. Voici comment il s'y exprime sur l'altération des monnaies par les princes, altération qui n'était que trop fréquente : « Le prince a bien, il est vrai, le droit de battre monnaie, dit-il ; mais une fois qu'elle est mise en circulation, elle ne lui appartient plus, elle est à ceux qui l'ont reçue en échange de pain ou d'un travail quelconque. Lorsque le prince décrie une monnaie, la reprend à bas prix et en émet au même taux une autre de moindre valeur, il fait un acte déloyal, c'est une iniquité qui appelle la réforme ; il se livre à une exploitation du peuple injuste et tyrannique, tout aussi répréhensible que s'il achetait du blé à un prix fixé par lui pour le revendre ensuite plus cher. » Biel condamne avec la même fermeté les vexations que les grands font subir à leurs subordonnés dans les lois qui se rapportent aux eaux, bois et pâturages. Il blâme sévèrement les seigneurs de tous les dégâts occasionnés par leurs chasses, et se plaint surtout de ce qu'ils imposent aux paysans l'obligation de conserver le gibier, qui porte

[1] Moll. Voyez dans Linsenmann l'excellente biographie de Summenhart, 2-68, sur la manière dont Summenhart reconnaissait et combattait les abus ecclésiastiques. — Voy. dans le même ouvrage, p. 69-76.

[2] Linsenmann, *Gabriel Biel*, p. 221.

[3] Voy. Erhard, t. I, p. 192-194.

[4] Voy. ce que dit Roscher sur Biel, dans le rapport fait à la Société royale saxonne de science et de philologie, t. XIII, p. 164-174. — Contzen, *Geschichte der volkswirtschaftl, Literatur des Mittelalters*, p. 161-166. — Voy. aussi Falk, *Die volkswirthschaftl der Reformationszeit*, dans les *Zeitschrift fur Deutsche Anschauungen kulturgeschichte*, 1874, p. 167-206.

un si grand préjudice à leurs champs. Dans un temps où l'absolutisme des princes allait toujours croissant, Biel leur répète très à propos « que les princes sont faits pour le peuple, et que pressurer le peuple par des impôts est un crime abominable, devant Dieu et devant les hommes ».

IX

La quatrième Université de fondation nouvelle de l'Allemagne du Sud, Ingolstadt, fut, dès les premières années de son existence, considérée comme l'un des établissements d'enseignement les plus remarquables de l'époque. De nombreux étudiants y affluaient, venus d'Italie, de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie et de Pologne. Parmi les humanistes les plus distingués dont elle était fière, Jacques Locher, surnommé Philomusus, se rendit particulièrement célèbre par ses traductions. On lui doit plusieurs livres d'enseignement, et ses éditions d'auteurs classiques accompagnées de commentaires, rendirent de grands services à la philologie [1]. Jean Turmaier, surnommé l'*Aventin,* contribua aux progrès des études classiques dans leurs différentes branches, et fonda à Ingolstadt une Académie de littérateurs; ses ouvrages historiques lui valurent plus tard le surnom de Père de l'histoire nationale. Jean Bïchenstein, d'Erlangen, fut aussi une illustration de cette Université, et de concert avec son maître Reuchlin remit en honneur la langue et la littérature hébraïques [2].

Mais le savant qui exerça l'action la plus étendue à Ingolstadt, c'est le professeur de théologie Jean Eck. Il était doué de facultés véritablement extraordinaires; son esprit était d'une vigueur et d'une souplesse exceptionnelles. A peine âge de quinze ans, il donnait souvent à Fribourg six heures de cours ou de répétitions de philosophie par jour, ce qui ne l'empêchait pas de suivre les cours des plus célèbres théologiens et juristes. Dès sa première jeunesse il entretenait avec ses plus célèbres contemporains, Brant, Geiler von Kaisersberg, Peutinger, Reichlin, Wimpheling, Zasius et d'autres, des relations d'amitié et de science, et devint bientôt lui-même un profond théologien, un philosophe éminent [3]. A vingt-quatre ans, il était professeur de théologie à Ingolstadt, et deux ans après,

[1] Voy. Hehle, t. XVIII, p. 34-39. — Prantl, t. I, p. 133.
[2] Geiger, *Studium der hebraïschens-prache,* p. 48-55. — Prantl, t. I, p. 136-137.
[3] Wiedemann, 8-31.

exerçait les fonctions de recteur de l'Université. Désireux de réformer les études philosophiques, il publia deux volumes in-folio de commentaires sur la dialectique et la physique d'Aristote[1]. Professeur, écrivain controversiste, il s'acquit une grande réputation dans toute l'Allemagne. L'empereur Maximilien lui demandait avis dans les questions religieuses. Dans une visite qu'il fit à Nuremberg, il fut reçu par le conseil de la ville et par les savants du lieu avec les plus grandes marques de respect et d'honneur[2].

Eck était un homme de l'ancien temps, une nature conservatrice, mais en même temps un fidèle adhérent, un champion zélé des nouveaux efforts de la science, l'ami de toute vraie réforme, un de ces sages esprits qui, tout en aimant le passé, savent mettre à l'écart les choses surannées. Voici les paroles qu'il prononça dans un discours qu'il fit à Ingolstadt (1511) : « Je m'applaudis d'appartenir à un siècle qui a su rompre avec la barbarie, où la jeunesse est excellemment instruite, où les orateurs les plus éminents se servent avec aisance des langues grecque et latine. Nous possédons parmi nous de nombreux savants qui ont réussi à remettre les belles-lettres en honneur, et qui, débarrassant les anciens auteurs de ce qu'ils contenaient de superflu et d'inutile, ont eu l'art de rendre tout ce qu'ils touchent plus brillant, plus pur, plus gracieux; d'excellents écrivains classiques ont été remis en lumière; d'autres, grecs et hébreux, sont mis au jour pour la première fois... Oui, en vérité, nous devons nous estimer heureux de vivre dans un pareil siècle[3] ! »

X

Parmi les centres intellectuels des villes de l'Allemagne du Sud qui ne possédaient point d'Université, la ville libre de Nuremberg était, à la fin du moyen âge, la première en importance. On l'appelait « le plus précieux joyau de l'empire, le centre où les peuples se rapprochent, le point de jonction des arts et de l'industrie ». Un commerce florissant y avait établi le bien-être et la prospérité; le goût, l'amour des arts et des sciences s'y était développé parmi les riches marchands; les maîtres des corporations bourgeoises rivalisaient de zèle et d'habileté avec les plus grands artistes; l'art nouveau de la typographie y était cultivé plus qu'en aucun autre lieu.

« Toutes les muses entrèrent par la porte de Nuremberg », lors-

[1] Meuser, 3a, p. 102. — Wiedemann, p. 33-34. — Prantl, t. I, p. 115-129.
[2] Wiedemann, p. 35.
[3] Hagen, *Literarische Verhaltnisse*, t. I, p. 215.

qu'en juin 1471, peu de semaines après la naissance d'Albert Durer, le réformateur de l'astronomie et des mathématiques, la « merveille de son siècle », Jean Muller (surnommé Régiomontan, par allusion à son lieu de naissance, Konigsberg, village de la basse Franconie), vint s'y fixer. Il fit de cette ville le vrai foyer des sciences mathématiques et physiques, et contribua aussi puissamment à lui mériter le surnom de « capitale de l'art allemand ».

A peine âgé de douze ans, Régiomontan entra à l'Université de Leipzig pour y étudier la philosophie et les mathématiques; deux ans plus tard, il se rendit à Vienne et se mit sous la direction du célèbre Georges de Peuerbach, le plus illustre des professeurs et savants astronomes de ce temps. Régiomontan n'avait que seize ans lorsqu'il obtint le grade de maître ès arts. Il ouvrit alors à Vienne (1458) des conférences sur l'astronomie et les mathématiques, et plus tard y professa aussi la philologie (1461). En collaboration avec Peuerbach, il travailla, encouragé et soutenu par le cardinal Bessarion et l'évêque Jean de Grosswardein, à plusieurs ouvrages importants qui ouvrirent des voies nouvelles à la science. Peuerbach et Régiomontan ont établi la science de l'astronomie sur ses véritables fondements : l'observation directe des phénomènes, et le calcul [1].

Si les Allemands ne dominaient point les mers et étaient par conséquent incapables de donner à la science un très-large développement, on peut du moins leur attribuer le mérite d'avoir fondé dès le quinzième siècle, par Régiomontan et Peuerbach, la géographie mathématique moderne. L'époque où vécurent ces grands hommes peut vraiment s'appeler le siècle de la géographie. Encouragés et dirigés par le cardinal Nicolas de Cusa, ils furent en Europe les initiateurs de l'observation directe des phénomènes naturels, augmentèrent par leur travail attentif et minutieux le trésor de connaissances acquises par les Grecs et les Arabes, et furent pour beaucoup dans ce développement hardi et grandiose de la pensée dont le système de Copernic fut comme le couronnement [2]. L'ouvrage de Peuerbach sur les planètes, que Régiomontan fit publier, exerça surtout une grande action sur Copernic. Peuerbach y expose son nouveau système planétaire, y traite des sphères, des mouvements des planètes, explique les problèmes les plus difficiles avec un savoir et une clarté remarquables. L'ouvrage fut, pendant plus d'un demi-siècle, la source principale des études astronomiques, et resta longtemps, dans les écoles de toute l'Europe, comme le manuel de tout l'enseignement

[1] Voy. Ashbach, *Universität Wien*, t. I, p. 479-493, 544. — Fiedler, t. I, p. 7.

[2] Paroles d'Alex. de Humboldt dans le *Cosmos*, t. II, p. 345, t. III, p. 74, et l'*Hist. de la Géogr.*, de Peschel, p. 343.

mathématique. Peuerbach composa un second ouvrage sur les éclipses de soleil et de lune, qui fit également époque, et que Régiomontan se chargea aussi de faire paraître.

Peuerbach mourut à peine âgé de trente-huit ans (1461). Régiomontan se rendit peu après en Italie sur l'invitation du cardinal Bessarion. Il y acquit, pendant un séjour de plusieurs années, une connaissance approfondie du grec, entra en rapport avec les orateurs, historiens, philosophes et poëtes grecs qui y séjournaient, et composa même dans leur langue des vers pleins de goût[1]. Il rassembla beaucoup de manuscrits grecs et latins, puis porta toute son ardeur vers les études théologiques et bibliques. Il avait fait de sa propre main une copie correcte et soignée d'un Nouveau Testament grec qu'il n'avait pu acquérir, et que depuis il porta toujours sur lui. Il professa l'astronomie dans plusieurs Universités italiennes, commenta l'astronome arabe Alfragan, fit à Viterbe et ailleurs d'importantes observations astronomiques, et termina en 1463, dans le cloître de Saint-Georges de Venise, un grand ouvrage de littérature mathématique qui a servi de base à la trigonométrie moderne. Chrétien convaincu et savant illustre, il combattit avec énergie les erreurs extravagantes de l'astrologie.

Régiomontan revint en 1468 à Vienne, riche des nombreux manuscrits et autres trésors littéraires qu'il avait rassemblés, et en possession de presque toute la littérature mathématique de l'antiquité[2]. Aussitôt après son retour, il s'occupa d'organiser à Bude pour le roi de Hongrie, Mathias Corvin, amateur et protecteur des lettres, une bibliothèque composée des manuscrits qu'il avait achetés en Grèce pour ce prince. Il retourna ensuite en Franconie, dans sa patrie de Nuremberg, pour s'y livrer, dans un travail incessant et paisible, à ses recherches scientifiques. « J'ai choisi Nuremberg pour ma résidence perpétuelle », écrivait-il au célèbre mathématicien Christian Roder, d'Erfurt; « j'y trouve aisément les instruments particuliers qui sont indispensables à l'astronomie, et il m'y est plus facile qu'ailleurs d'y nouer des relations avec les savants de tous les pays, car Nuremberg, à cause des perpétuels voyages de ses marchands, peut être considéré comme le centre de l'Europe. »

Ce que l'esprit universel et incessamment actif de Régiomontan parvint à créer à Nuremberg en l'espace de quatre ans seulement, appartient, dans l'histoire du développement de l'esprit humain, aux phénomènes les plus extraordinaires. Le désir de tout savoir, de tout connaître, particulier aux esprits de son siècle, semblait s'être incarné en lui; mais il était en même temps possédé du désir de

[1] Gassendi, p. 353-354.
[2] Voy. Fiedler, p. 7.

répandre autant que possible l'instruction et les connaissances scientifiques. Il se mit donc à l'œuvre, et parvint à enthousiasmer pour les choses intellectuelles et les intérêts élevés une ville populeuse et marchande, si bien qu'il trouva aide et sympathie dans toutes les classes de la société pour les diverses inventions de son zèle.

Afin d'intéresser les bourgeois désireux de s'instruire à ses études et à ses découvertes, il fit des cours populaires sur les mathématiques et l'astronomie, première tentative de ce genre faite en Allemagne. L'horloge de la ville fut réglée d'après un travail entrepris par lui pour mesurer la longueur des jours. Il connaissait à fond la mécanique et la physique, composa des traités sur les miroirs ardents, les canaux, les poids et mesures. Il organisa un grand atelier, où, sous sa direction, toutes sortes d'instruments d'astronomie, machines, rouages, boussoles, globes terrestres et cartes étaient exécutés. Ces instruments eurent plus tard une très-grande importance pour l'astronomie nautique; en peu de temps, Nuremberg fut en état de fournir les meilleures boussoles à tous les navigateurs européens, et ses excellentes cartes étaient très-recherchées par les géographes. Pour encourager encore davantage les sciences, principalement les mathématiques, Régiomontan fonda des prix attachés à la solution de divers problèmes [1].

Son élève et ami, Bernard Walther, facteur des marchands Vöhlin et Welser, lui fournit les fonds nécessaires à l'établissement d'une imprimerie uniquement destinée à l'impression des ouvrages d'astronomie et de mathématiques, et Régiomontan inventa à cet effet un appareil qui lui donne rang parmi les inventeurs de l'imprimerie. Outre les ouvrages scientifiques d'une haute valeur [2] qui sortirent les premiers de ces presses, il y fit imprimer un calendrier populaire, le premier de ce genre paru en Allemagne, et qui depuis a servi de type et de modèle à tous les autres. Il projetait de publier la collection des ouvrages des plus célèbres mathématiciens, astronomes et astrologues de l'antiquité et du moyen âge, et se proposait de les enrichir de commentaires et de notes; déjà il avait fait la liste des auteurs qui devaient y figurer [3] et avait écrit aux savants compétents d'Allemagne et de l'étranger pour leur demander leur concours, lorsque la mort vint arrêter l'exécution de son dessein [4].

La générosité princière de Bernard Walther lui avait aussi permis de faire construire à Nuremberg le premier observatoire complet qu'ait encore connu l'Europe. Il y plaça les instruments inventés et

[1] Ashbach, *Université de Vienne*, t. I, p. 533.
[2] Voyez-en la liste dans Ziegler, p. 25-37.
[3] Voy. Gassendi, p. 362-363.
[4] Voy. Ashbach, t. I, p. 551-552.

perfectionnés par lui pour l'observation des astres. Le premier de tous les astronomes occidentaux, il détermina la hauteur, la grandeur des comètes, la durée de leurs évolutions, et fit entrer « dans le domaine de la science positive et de l'observation ces corps restés jusque-là à l'état d'énigme ». Il perfectionna l'astrolabe, découvrit l'instrument nommé bâton de Jacob, et établit le premier sur une base savante les annales d'astronomie appelées Ephémérides. Il rattacha l'astronomie allemande à la nautique espagnole, et ses travaux, ses inventions, contribuèrent puissamment à cette découverte d'un monde nouveau qui fut le plus glorieux événement de son siècle. La part qu'il y prit n'est pas seulement intellectuelle; en effet, sans l'astrolabe perfectionné et le bâton de Jacob, grâce auxquels les distances purent être mesurées d'après la hauteur du soleil, il n'eût pas été possible aux grands navigateurs de l'époque, Colomb, Vasco de Gama, Cabot, Magellan, de s'aventurer sur l'Océan au delà de leurs prédécesseurs et de faire leurs admirables découvertes. Les Éphémérides de Régiomontan, calculées pour trente-deux ans, accompagnèrent Colomb et Vespuce dans le nouveau monde, et c'est d'elles que Colomb se servit pour prédire aux Indiens une éclipse de lune. Le livre des Éphémérides, dès son apparition (1475), excita un tel enthousiasme qu'on l'achetait pour ainsi dire au poids de l'or. Les Vénitiens en firent le commerce jusqu'en Grèce, et dans toutes les bibliothèques on s'estimait heureux d'en posséder le moindre fragment[1].

Parmi ceux qui se faisaient gloire d'être les disciples de Régiomontan, le Nurembergeois Martin Behaim brille au premier rang. Cosmographe et navigateur, il prit personnellement part aux voyages de découvertes, et dès 1492 indiquait sur son globe terrestre la route précise que suivit six ans après Vasco de Gama, doublant le cap de Bonne-Espérance pour arriver aux Indes orientales. C'est Behaim aussi qui fit naître dans la pensée de Magellan l'idée première du détroit qui porte son nom. Nous savons d'après des documents indiscutables, et Magellan a lui-même affirmé à plusieurs reprises, que ce fut en étudiant une carte de Behaim qu'il le pressentit pour la première fois; dès lors la pensée de s'en servir pour parvenir aux îles Moluques s'éveilla dans son esprit[2].

La réputation de Régiomontan était déjà européenne, lorsque le pape Sixte IV le nomma évêque de Ratisbonne, et par un rescrit de sa propre main l'appela à Rome pour la réforme du calendrier Julien. Obéissant à cette invitation, Régiomontan quitta Nuremberg pour se rendre à Rome, où il fut reçu avec les plus grands honneurs (1475);

[1] Voy. Charles Ritter, *Hist. de la Géogr.*, p. 254-255. — Peschel, *Hist. de la Géogr.*, p. 360. — Ziegler, p. 79-80, 92-98. — Ghillany, p. 37-40. — De Reumont, *Mittheilungen*, dans le *Anzeiger fur Kunde der deutschen Vorzeit*, 1879, p. 103-104.

[2] Ghillany, p. 51, 55, 68, 72. — Ashbach, p. 556.— Gassendi, p. 368.

mais il y trouva l'année suivante, comme il terminait sa trente et unième année, une mort prématurée. Telle était l'importance qu'avait aux yeux de tous la vie de ce grand homme, qu'on voulut voir une coïncidence mystérieuse entre sa mort et l'apparition d'une comète[1].

« Rome cache dans ses murs », écrivait Wimpheling à un cardinal romain (1507), « la dépouille mortelle d'un Allemand que la patrie pleure encore aujourd'hui comme l'un de ses plus glorieux enfants. Par son génie, Régiomontan appartient au monde entier, et les peuples étrangers envieront à l'Allemagne la gloire de lui avoir donné naissance. C'était une noble nature; sa vie sans tache lui assure la couronne de la vie éternelle[2]. »

A Nuremberg, où Régiomontan était vénéré comme un père et un bienfaiteur, la nouvelle de sa mort plongea toute la population dans une affliction profonde.

Sous son influence, la vie intellectuelle s'était épanouie; les arts avaient pris un essor puissant; la ville, sous le rapport des sciences, était devenue une étoile de première grandeur.

Un attrait irrésistible poussait alors les intelligences vers la rigueur et la précision des sciences exactes. Un goût extraordinaire pour le calcul et la géométrie se faisait jour dans toutes les classes de la société. Bernard Walther, Jean Werner, Conrad Heinfogel, disciples illustres de Régiomontan, continuèrent avec succès l'œuvre de leur maître. Walther fut après lui le plus célèbre astronome allemand de son siècle; pendant un long espace de temps, aucune Université ne put être comparée à Nuremberg pour le nombre et le mérite des savants formés par ces grands hommes dans les sciences des mathématiques, de l'astronomie, de la physique et de la cosmographie.

Les esprits mêmes que leurs aptitudes et leurs vocations semblaient devoir éloigner des sciences positives, comme Willibald Pirkheimer et Albert Durer, par exemple, ne pouvaient résister à la force du courant qui entrainait toute leur génération vers les mathématiques et l'astronomie. Avec une ardeur qui semble l'apanage exclusif de ce siècle, ils se vouèrent à ces sciences, et y acquirent de si grandes connaissances, qu'on peut ajouter leurs noms à ceux des mathématiciens les plus remarquables de l'époque. Durer, par ses livres sur la géométrie et par la belle carte céleste admirablement dessinée, puis gravée sur bois, qu'il exécuta d'après les données de Stabius et de Heinfogel, rendit un important service aux mathématiques et à l'astronomie. Pirkheimer aida Schoner dans la fabrication d'instruments astronomiques perfectionnés, et fit éditer les œuvres d'Archimède

[1] Albach, p. 556. — Gassendi, p. 368.
[2] *De arte impressoria*, fol. 19.

(d'après un exemplaire de sa riche bibliothèque) par Thomas Venatorius, élève de Schoner.

Wimpheling affirme que le zèle de Régiomontan fit aussi progresser les belles-lettres à Nuremberg; qu'il encouragea particulièrement l'étude de la langue grecque et les études historiques. Il fut, selon toute apparence, l'un des premiers savants allemands qui apprirent le grec et se perfectionnèrent dans cette langue par leurs rapports avec les savants grecs établis en Italie. Rien que pour l'ouvrage qu'il se proposait de publier, le tracé des cartes des différents pays de l'Europe accompagné de notes historiques et géographiques tirées des sources les plus authentiques, il est clair qu'il lui avait fallu se livrer à une étude très-approfondie de l'histoire.

Le riche patricien Jean Löffelholz, Jean Pirkheimer (père de Willibald) et Sebald Schreyer se montrèrent à Nuremberg les protecteurs éclairés et zélés du progrès scientifique. Ils créèrent des bibliothèques, donnèrent l'hospitalité à de jeunes savants, et se chargèrent même de l'impression de leurs ouvrages. C'est la libéralité de Schreyer qui permit au médecin Hartmann Schedel la publication de son magnifique livre des *Chroniques,* illustré de plus de 2200 gravures sur bois[1]. Ce même médecin, mettant à profit les manuscrits, les livres, les documents rassemblés par lui à Padoue lorsqu'il y était étudiant, composa un grand ouvrage sur l'histoire et les antiquités nationales; il y a mêlé aussi ses souvenirs personnels, et rapporte les choses dignes de remarque qu'il a vues en Italie, surtout à Rome et à Padoue. Il analyse avec un soin particulier les inscriptions qu'il a recueillies. « Je souhaite, dit-il, que les générations futures puissent connaître ces monuments du passé, vraiment faits pour les récréer et les améliorer. » Son ami Willibald Pirkheimer lui fournit un grand nombre de notices, de copies et de dessins pour une autre collection d'antiquités et d'épigrammes qu'il publia à la gloire de l'Allemagne[2]. Sigismond Meisterlin, moine bénédictin, était ami de Schreyer et de Schedel; c'est à lui qu'on doit la première histoire de Nuremberg depuis ses origines; elle est digne d'intérêt, et écrite avec clarté.

Nuremberg comptait tant d'amis et de protecteurs des belles-lettres qu'on la considérait avec raison comme la ville de l'Allemagne où la littérature classique était cultivée avec le plus d'ardeur[3].

Willibald Pirkheimer (né en 1470) fut à Nuremberg le plus généreux

[1] Voy. Hase, p. 28-35.

[2] Voyez sur les études et les voyages de Schedel, le travail de Wattenbach dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XI, p. 351-374. — Voy. aussi Jahn, *Aus der Alterthumswissenschaft*. p. 348. — Voy. Rossi, *Repertorium fur Kunstwissenschaft,* 1879, t. II, p. 301. 303.

[3] Voy. Hagen, 1, 179.

Mécène des sciences et des arts. A la fois distingué comme homme d'État, philologue, écrivain et orateur, il fut même général d'armée, servit Maximilien, et s'acquit en Allemagne et à l'étranger un grand renom militaire. Il était comme le prince de tous les savants d'alors; ses relations littéraires s'étendaient jusqu'en France, en Italie, en Angleterre. A Nuremberg, sa riche bibliothèque, sa maison ornée des chefs-d'œuvre de l'art, était pour l'Allemagne un véritable foyer intellectuel, et le centre commun de tous les humanistes.

Il est vrai que dans sa conduite il n'était point irréprochable, et bien loin de ressembler à ses amis, Wimpheling, Geiler de Kaisersberg et Brant. Il n'avait pas su se tenir assez en garde contre les idées matérialistes des auteurs de l'antiquité qu'il étudiait avec tant d'ardeur, et son caractère était passionné et caustique. Les lettres qu'Albert Durer lui adressait[1] font allusion à des choses peu édifiantes de sa vie, bien faites pour jeter parfois du discrédit sur son nom. Sa manière d'envisager les auteurs païens se rapprochait déjà un peu des erreurs qui plus tard devaient si malheureusement se manifester dans la guerre entreprise par l'humanisme moderne contre le christianisme révélé. Comme Érasme, il attaqua à plusieurs reprises, en ses fondements mêmes, la science religieuse du moyen âge; il ne réprouve pas seulement la forme de son langage, il en rejette l'esprit, précurseur dangereux de la génération naissante des philosophes hostiles à l'Église. Quelquefois cependant il se montra dévoué à la littérature ecclésiastique; il édita et traduisit certains ouvrages des Pères de l'Église et d'autres écrivains du christianisme primitif, et dans les préfaces ou les dédicaces dont il accompagnait ces éditions, on entend encore le noble accent d'une âme religieuse[2]. Mais c'est surtout dans les rapports qu'il entretenait avec sa sœur Charité, abbesse de Sainte-Claire, que sa personnalité nous apparaît sous son aspect le plus élevé et le plus pur. Les lettres échangées entre le frère et la sœur, aussi bien que les « souvenirs » personnels de Charité, forment un précieux trésor de sagesse, de piété, de sentiments élevés : au point de vue historique, elles sont d'un inestimable prix[3].

XI

L'ami de Willibald Pirkheimer, Conrad Peutinger[4] (né en 1465), exerçait à Augsbourg la même influence intellectuelle que Pirkheimer

[1] Thausing, 3, p. 23.
[2] Voy. Binder, p. 44-51.
[3] Pour plus de détails, voy. Binder, p. 51-101.
[4] Voy. Herberger, p 31-62. — Erhard, t. III, p. 394-411. — Hagen, t. I, p. 211-213. — Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 517-519.

à Nuremberg. C'était une organisation grande et noble, une intelligence vigoureuse. Dès sa première jeunesse il avait étudié aux Universités de Rome, de Padoue et de Bologne, et, mis en rapport avec Pomponius Lætus, Pic de la Mirandole et Ange Politianus, avait acquis des connaissances solides dans la jurisprudence, les belles-lettres et les arts. Sur le conseil de Reuchlin, son ami, il s'était mis à apprendre le grec ayant déjà dépassé quarante ans, et était parvenu à le posséder parfaitement. Ulrich Zasius le met au petit nombre de ceux qui ont profondément pénétré la substance du droit romain et réussi à l'entrelacer heureusement au droit national. Il était également très-versé dans la théologie, écrivit sur les antiquités ecclésiastiques, et prépara l'édition d'un commentaire du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard. Il était connu en tous lieux pour sa science profonde de l'Écriture et des Pères, et fut l'un de ceux dont l'empereur Maximilien demanda l'avis, lorsque, plein de sollicitude pour l'éducation religieuse du peuple, il s'enquit auprès des savants de la méthode la plus courte et la plus claire d'enseigner aux petits et aux simples les vérités révélées.

Peutinger entretint avec Maximilien des rapports bien plus intimes lorsqu'en 1490 il entra au service de sa ville natale en qualité de secrétaire de la municipalité. Homme de cœur, ami enthousiaste de l'art et de l'histoire d'Allemagne, ses goûts, ses tendances, ses désirs, se rapprochaient intimement des vues personnelles de l'Empereur. C'est ce qui explique facilement les rapports mutuels de ces deux hommes, l'attachement profond, l'invariable dévouement de l'un, la pleine confiance de l'autre[1]. Maximilien chargea Peutinger de plusieurs négociations politiques importantes, et l'attacha toujours davantage à sa personne par les liens de la plus cordiale affection. Pentinger ne s'en servit jamais pour favoriser ses intérêts personnels; il n'était préoccupé que de ce qui pouvait être utile à sa ville natale et ne pensait qu'aux nobles résultats qu'il s'était proposé d'atteindre. Aussi son désintéressement n'a-t-il jamais fait l'objet du moindre soupçon. Il prenait une part vive et respectueuse aux efforts scientifiques des savants contemporains, et se réjouissait de voir ses propres ouvrages complétés et corrigés par des hommes compétents. Jamais on ne vit chez lui la moindre trace de vanité personnelle; il resta toujours étranger à l'orgueil de la fausse science.

Peutinger trouvait a Augsbourg un terrain bien préparé pour les

[1] Lorsque l'Empereur vint à Augsbourg en 1504, la fille de Peutinger, Juliane, âgée de quatre ans (un enfant prodige), lui fit en latin, au nom du conseil de la ville, un discours de bienvenue. HERBERGER, p. 36.

études historiques. Depuis une trentaine d'années, surtout dans le monastère des Bénédictins de Saint-Ulrich et Afra, la discipline religieuse et le zèle pour la science florissaient de concert et excitaient un intérêt enthousiaste. Une imprimerie spéciale avait été établie dans l'intérieur du couvent, et ses produits, ainsi que de nombreux achats et échanges de livres, avaient fini par former une riche bibliothèque classique. A la sollicitation du bourgmestre Sigismond Gossembrod[1], humaniste zélé, un moine de l'abbaye, Sigismond Meisterlin, composa une histoire d'Augsbourg, et plus tard, sur l'ordre de l'abbé Jean de Giltlingen, une histoire ecclésiastique de la ville et une histoire de l'abbaye, ouvrages remarquables par le judicieux emploi des sources, l'indépendance des jugements et l'exposition vivante et animée des événements dont ce religieux avait été témoin[2]. Bientôt une société littéraire se forma à Augsbourg, se proposant surtout de faire progresser les recherches historiques. Elle était composée d'ecclésiastiques, de magistrats, de bourgeois; Peutinger en était l'âme, la cheville ouvrière. C'est grâce à ses efforts et à ses dons que fut fondée une excellente bibliothèque de documents relatifs à l'histoire d'Allemagne[3]. Il rassembla avec un zèle infatigable des manuscrits précieux, des monnaies, des monuments de l'antiquité, et forma ainsi peu à peu une collection d'inscriptions romaines découvertes dans la ville et dans le diocèse d'Augsbourg, qui est restée unique en ce genre. Sur l'ordre de l'Empereur et avec le concours de la société historique, il fit imprimer le fac-simile de ces inscriptions, qui contiennent les plus anciens monuments de l'histoire d'Augsbourg. L'année suivante, il fit paraître sous le titre de *Propos de table sur les admirables antiquités de l'Allemagne*, un ouvrage patriotique chaleureux, auquel il dut de voir s'étendre dans un vaste rayon sa réputation littéraire. En 1507 il le fit suivre de la première édition du *Ligurinus,* poëme historique qui remonte au temps de Frédéric Barberousse[4] et que Conrad Celtes avait découvert dans le monastère d'Ebrach. Ce livre fit l'admiration de tous les savants contemporains; il eut sept éditions en un an. Quelques années plus tard (1514-1515), Peutinger dotait encore la science historique de trois nouveaux ouvrages : la Chronique d'Ursperg, découverte par lui, l'histoire des Goths par Jordanis, et celle des Lombards par le diacre Paul. Maximilien l'avait aussi désigné pour d'autres travaux historiques destinés à seconder dans leur ensemble les glorieux efforts

[1] Voy. Wattenbach, p. 36-69.
[2] Voy. *Chroniken der deutschen Städte,* t. III, p. 6-8.
[3] Voy. Herberger, p. 66.
[4] Pannenberg, *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. XI, p. 161-300. — Voy. Horawitz, *Geschichte des deutschen Humanismus,* p. 85-86.

tentés par l'Empereur pour favoriser les progrès de la science, efforts qui trouvaient à Vienne, capitale de l'Empire, le centre de toutes leurs énergies; Maximilien cherchait à y réunir les savants les plus illustres de l'époque, et prétendait élever l'Université au rang de la plus haute école intellectuelle de l'Europe.

XII

L'amour de la science et des arts avait été mis au cœur de l'Empereur dès sa première jeunesse. Grâce à la sollicitude paternelle, il avait reçu une éducation vraiment princière et vraiment humaine. Il était solidement instruit; on trouve dans ses compositions écrites, conservées à la Bibliothèque impériale de Vienne, des essais sur la généalogie et l'histoire de sa maison, l'artillerie, la science héraldique, l'armurerie, l'architecture, la chasse, la fauconnerie, d'autres sujets encore. Aucun prince du moyen âge ne s'est approprié autant que lui la connaissance des langues; les divers dialectes de ses États lui étaient familiers, et il possédait outre cela beaucoup de langues étrangères. On raconte que pendant une de ses campagnes, il s'entretint un jour avec sept chefs militaires en sept langues différentes[1]; il avait surtout une telle connaissance du latin que Willibald Pirkheimer, qui avait vu quelques-uns des mémoires dictés par l'Empereur sur sa vie, assurait à un ami que les récits d'aucun écrivain allemand n'étaient écrits dans un style plus concis ni dans un latin plus pur. Même pendant ses campagnes il lisait constamment les meilleurs poëtes. « Personne en Allemagne, écrivait Trithème, n'a pour s'instruire une plus grande ardeur; personne n'aime l'étude d'un plus sérieux amour. Il s'intéresse aux sciences les plus diverses; nul n'éprouve de leur progrès et du développement des arts une joie plus vraie, plus cordiale. Il est l'ami, le protecteur de tous les savants[2]. »

Maximilien ne favorisait pas seulement, comme plusieurs princes de son temps, telle ou telle étude spéciale, objet de ses sympathies particulières; il étendait sa protection et son amour aux branches les plus variées des sciences humaines : théologiens, jurisconsultes, historiens, poëtes, linguistes, mais avant tout humanistes et artistes,

[1] Voy. LILIENCRON, *Weisskunig*, p. 343-344, 348. — HALTAUS, p. 7-10. — ZAPPERT, *Gesprächbüchlein*, p. 239-241. — Voy. PÖLITZ, *Jahrbuch der Geschichte und Staatskunst*, t. II, p. 304.

[2] *De vera studiorum ratione*, p. 7.

recevaient ses encouragements et se félicitaient de son constant appui. Ils parlaient tous avec enthousiasme de ce grand prince, qui réunissait à toute la dignité de son rang la plus grande affabilité de caractère. L'Empereur les attirait dans son intimité, les honorait de sa confiance et donnait l'âme et la vie à tout ce dont il s'occupait. Si Maximilien mérita le glorieux surnom de « père des arts et des sciences », c'est surtout parce que tout son effort, toute son application, pour parler avec Wimpheling, « ne tendait qu'à affermir parmi ses sujets l'attachement et la fidélité à l'Église et à l'empire; qu'à améliorer les mœurs et à faire aimer davantage la patrie[1] ». La devise qu'un Franco-Rhénan lui a prêtée peut surtout se rapporter à son amour pour les sciences et les arts :

Allemand je suis, en Allemand je pense,
En Allemand j'agis, Allemand je demeure !

De là sa sollicitude particulière pour l'histoire nationale. Jamais « empereur romain de nation allemande » n'avait été un Mécène à la fois si intelligent et si rempli d'amour pour son pays. « Il ne prenait à rien plus de plaisir qu'à l'histoire », raconte Joseph Grünbeck, « et avait coutume de dire qu'un prince qui n'a pas souci de son histoire ni de celle de ses prédécesseurs, et n'a pas à cœur de transmettre son nom à la postérité, est digne d'aversion. Dans sa pensée, un tel prince ne pouvait être non plus l'ami du bien public, puisqu'il laissait dans l'obscurité une science si féconde en enseignements, et où la vertu trouve un si utile, aliment. Cette négligence était cause, selon lui, de la ruine de beaucoup de principautés puissantes, de communes, de villes, que leurs anciens souverains, sans expérience, ignorants et grossiers, avaient mal su gouverner[2]. »

« Lorsqu'il fut parvenu à sa majorité », rapporte Freizsaurwein dans le *Weisskunig,* « il n'épargna aucune dépense pour envoyer des savants de tous côtés, avec mission de chercher dans les manuscrits conservés soit dans les monastères, soit chez les particuliers, des informations sur les familles royales et princières. »

« Tout ce qu'ils avaient pu découvrir devait être consigné par écrit à la louange des souverains d'autrefois, et si un roi ou un prince avait fait jadis une fondation tombée depuis en oubli, il avait soin de remettre en honneur sa mémoire, qui sans lui eût entièrement péri. »

« Les monnaies que les empereurs, rois, et autres princes puissants

[1] *De arte impressoria*, fol. 12.
[2] Voy. Haltaus, p. 11.

avaient fait autrefois frapper, qu'on découvrait et qu'on venait lui apporter, il les conservait, et les faisait peindre dans un livre, de sorte que souvent un souverain dont le nom sans lui eût été absolument effacé, lui devait comme une vie nouvelle. Il avait fait aussi récrire l'histoire des princes qui avaient régné dans les temps passés, et se plaisait à remettre en mémoire leurs bonnes actions. Quelle noblesse d'âme véritablement royale dans ce jeune et sage roi! Il doit servir d'exemple à tous les souverains futurs, et leur montrer comment ils doivent garder et vénérer la mémoire de leurs prédécesseurs [1]. »

Wimpheling écrit de même : « Tout ce qui peut jeter quelque lumière sur le passé du peuple allemand, est l'objet de la vive sympathie du Roi. Il se plonge dans l'étude des vieux chroniqueurs et historiens; il fait recueillir et publier leurs écrits, et pour cela entre en correspondance ou entretient des rapports personnels avec les hommes les plus instruits. » « Il consulte les savants de son entourage sur la composition d'une histoire destinée au peuple, et qui doit paraître sous ce titre : *Galerie des ancêtres allemands* [2]. »

Il avait chargé Peutinger de composer un vaste ouvrage, le *Livre des Empereurs*. Il préparait également un recueil de documents relatifs à la maison de Habsbourg. « Pour ce livre non-seulement l'Empereur faisait venir de tous côtés des chroniques et des documents, mais encore, il apportait à Peutinger le résultat de ses recherches personnelles, et parfois provoquait les franches critiques de son savant ami [3]. » Maximilien fit explorer une grande partie de l'Allemagne, de l'Italie et de la France par ses historiographes, Jean Stabius, Ladislas Suntheim et Jacques Manlius, qui amassèrent dans les monastères de ces pays de nombreux manuscrits. Aidés par la libéralité de l'Empereur, Conrad Celtes et le mathématicien André Stiborius parcoururent l'Allemagne du Nord pour y recueillir les matériaux nécessaires à un grand ouvrage d'histoire, de géographie et de statistique. Wimpheling assure que dans un pressant besoin d'argent, Maximilien mit un jour en gage un joyau qui lui était cher, afin de rendre possible la continuation d'un voyage scientifique entrepris sous ses auspices. C'est lui qui chargea Suntheim de recueillir les matériaux d'une histoire généalogique de la maison de Habsbourg et d'autres maisons princières allemandes; l'historiographe Stabius et le savant médecin et archiviste impérial Jean Spieshaimer, surnommé Cuspinianus, préparèrent par son ordre la première édition d'Otto de Fraising et de son continuateur Radévicus.

[1] *Weisskunig*, p. 68-69
[2] *De arte impressoria*, fol. 12.
[3] Voy. Herberger, p. 64-67.

Ce que faisait l'Empereur pour la science était conçu d'après un plan si suivi; tous ses efforts se rattachaient si bien les uns aux autres pour atteindre la même fin, qu'il semblait être le chef d'une vaste confrérie de savants réunissant tous leurs efforts pour le progrès de l'histoire des antiquités nationales. Au prix de beaucoup de peines et de sacrifices l'Empereur eut enfin la joie de réaliser le but qu'il avait toujours poursuivi avec tant d'ardeur : il donna vie et chaleur au sentiment patriotique et « rendit plus cher à chacun le sol de la patrie[1] ».

Maximilien sauva de l'oubli un grand nombre de monuments historiques et littéraires; légendes, chants populaires furent, grâce à lui, conservés à la postérité. On lui doit entre autres la préservation d'une des plus précieuses perles de la poésie allemande au moyen âge, un poëme d'une aussi grande valeur, peut-être, que les Nibelungen : le *Gudrun*[2], qu'il fit insérer dans le recueil des parchemins conservés au château d'Ambras, en Tyrol.

Comme écrivain, l'Empereur s'est fait connaître par le *Theuerdank* et le *Weisskunig*. Il conçut lui-même l'idée du *Theuerdank*, poëme allégorique dont sa vie privée fait tout le sujet. Il est l'auteur de la plus grande partie des chants qui y sont mêlés et qui furent revus et retouchés par son secrétaire Melchior Pfinzing, prévôt de Saint-Alban à Mayence. L'ouvrage, dont la première édition appartient aux plus étonnantes créations de la typographie, rencontra chez les contemporains la sympathie la plus vive, parce qu'ils y voyaient retracée dans une brillante lumière la personnalité chevaleresque et noble de l'Empereur. Au point de vue poétique, cet ouvrage est assez pauvre et dénué d'invention; mais le langage en est sérieux, mesuré; il manque, il est vrai, d'énergie et d'ampleur, mais non de pureté de style ni de choix d'expression. Le poëte royal a voulu démontrer que dans tous les combats imaginables de la vie, un esprit résolu et une ferme confiance en Dieu finissent toujours par remporter la victoire. En effet, son héros parvient au but. Au milieu d'épreuves et de souffrances sans nombre, il se dirige vers lui avec grandeur d'âme et sans effort. Sa conscience loyale et pure lui sert de guide. Sa foi inébranlable lui donne le courage et l'énergie nécessaires; il triomphe, il obtient sa récompense malgré la nuée d'ennemis qui lui font obstacle, et en dépit de toutes les tempêtes imaginables[3]. On se souvient involontairement en lisant le

[1] Voy. WATTENBACH, *Deutchlands' Geschichtsquellen*, p. 2-3. — HORAWITZ, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 69-70, et notre article intitulé : *Maximilian's Bedeutung für Deutschland*, dans le *Catholique*. 1869; p. 528-534.

[2] Voy. PFEIFFER, *Germanie*, t. XI, p. 381-384; t. IX, p. 381-384.

[3] Voy. HALTAUS, p. 34, 96, 109-110. — Dans un ouvrage intitulé : *Freydal*, l'Empereur voulut poétiser et glorifier par l'art ses fiançailles avec Marie de Bourgogne, et les tournois et divertissements qui les suivirent. Ce splendide

Weisskunig, du dessin d'Albert Dürer : *le Chevalier, la Mort et le Démon.*

Le *Theuerdank* décrit la vie privée de l'Empereur sous le voile de l'allégorie, et l'ouvrage en prose et non allégorique du *Weisskunig* (le roi sage) traite, dans la partie composée par Maximilien, de sa vie publique et des événements importants de son règne [1].

L'Empereur, en parlant des savants, avait coutume de dire « que c'était à eux de régner, et non d'être soumis, et que les plus grands honneurs leur étaient dus, parce que Dieu et la nature les ont plus favorisés que les autres »; on comprendra donc facilement qu'il recherchât leur constant commerce; il les distinguait, les récompensait, et confiait à leurs soins les emplois les plus importants. Presque tous ses conseillers étaient des hommes de science, des amis, des promoteurs de la littérature classique, et ses historiographes, que nous avons déjà nommés, en faisaient partie. Jean Stabius, que l'Université de Vienne comptait parmi ses plus illustres savants, accompagnait l'Empereur dans presque tous ses voyages. Le sénateur impérial Sébastien Sprenz, plus tard évêque de Brunn, se distinguait par sa connaissance de l'hébreu et des sciences exactes. Les conseillers impériaux Ulrich de Helfenstein, Jacques Spiegel, Jacques Villinger, Jacques Bannisis, Georges Neudecker et d'autres, étaient tous regardés par les humanistes comme des savants éminents, et prêtaient leur appui à la nouvelle direction donnée aux études scientifiques. Le chancelier et conseiller intime de Maximilien, Mathieu Lang, plus tard évêque de Gurk et archevêque de Salzbourg [2], était le plus prôné de tous. La cour de Maximilien était « l'école de toute vraie civilisation [3], et la fille chérie de l'Empereur », l'Université de Vienne brillait d'un éclat et d'une gloire qu'aucune autre Université n'égalait en Allemagne [4].

XIII

Dès le règne de Frédéric III, l'Université de Vienne s'était acquis un renom universel grâce à ses illustres mathématiciens et astro-

ouvrage, dont la mort de l'Empereur empêcha la publication, contient deux cent cinquante-cinq dessins exécutés avec soin. Voy. *Freydal* de l'empereur Maximilien Ier. *Turniere und Mummereien,* publié sous la direction du chambellan François, comte Folliot de Creneville de Quirin de Leitner, Vienne, 1880.

[1] Voy. le beau travail de Liliencron sur le *Weisskunig*, 328-329.

[2] Voy. Hagen, t. I. p. 220-222. — Horawitz, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 90-100. — Ashbach, *Wanderjahre des Conrad Celtes,* p. 119. — Fruhard, t. II, p. 98, et t. III, p. 429.

[3] Haltaus, p. 10.

[4] *De arte impressoria,* fol. 12.

nomes, Jean de Gmunden, Georges de Peuerbach et Jean Müller, surnommé Regiomontan. Dans aucune autre Université, l'astronomie et les mathématiques ne furent professées par de plus grands génies et n'eurent de plus brillants résultats [1]. Peuerbach et Regiomontan furent les premiers qui, par leurs cours sur les poëtes et les prosateurs latins, y donnèrent l'élan aux études humanistes [2]. Bernard Perger, maître ès arts, y introduisit une méthode perfectionnée d'enseigner le latin, et composa dans ce but, d'après une grammaire de l'archevêque Nicolas de Siponto, un livre d'enseignement dont on connaît dix-huit éditions et rééditions antérieures à 1500 [3]. Dès 1457 on expliquait à Vienne des auteurs grecs, et quelques-uns même des plus difficiles [4].

Mais l'humanisme ne commença vraiment à y progresser que lorsque Conrad Celtes, savant d'une intelligence hors ligne, y vint professer, sur la demande expresse que lui en fit l'Empereur [5] (1497). Par ses manières de voir toutes païennes et matérialistes, par son genre de vie épicurienne, Celtes n'appartient pas au groupe des anciens humanistes chrétiens, si graves, si retenus dans leurs mœurs. Il est bien plutôt du nombre des savants émancipés qui formèrent plus tard une nouvelle école; il s'attirait à cause de cela le blâme de la noble Charité Pirkheimer, qui lui reprochait avec une entière franchise de parler du paganisme classique d'une manière partiale et propre à flatter de mauvaises tendances [6]. Mais il faut laisser à Celtes le grand mérite d'avoir constamment cherché à exciter en Allemagne l'amour de la science, et surtout d'avoir, par sa parole et ses écrits, travaillé avec succès au développement de l'histoire nationale. Dans ses nombreux voyages il avait visité les grands fleuves allemands jusqu'à leur source, avait parcouru les capitales de l'Allemagne, appris à en connaître toutes les curiosités, et acquis sur les gens et les pays des connaissances dont personne avant lui ne s'était soucié. Il se proposait de consigner les fruits de ce voyage et les résultats de ses longues recherches historiques dans un ouvrage où il voulait retracer l'histoire générale et descriptive de l'Allemagne et des Allemands [7], lorsqu'au milieu de ses travaux, âgé seulement de quarante-neuf ans, il fut surpris par la mort (1508).

De nombreux trésors de littérature ancienne, entre autres la célèbre carte itinéraire qui date du temps de Marc-Aurèle, les ouvrages de

[1] Ashbach, *Universität Wien*, t. I, p. 455-467, 479-493, 537-557.
[2] Ashbach, t. I, p. 353, 481, 538. — Kink, t. I, p. 182.
[3] Hain, n° 12602-12619. — Ashbach, t. I, p. 576.
[4] Ashbach, t. I, p. 354.
[5] Voy. Ashbach, t. II, p. 56.
[6] Binder, p. 80-87.
[7] *Germania illustrata.*

Roswitha, religieuse de Gandersheimer, le poëme historique de *Ligurinus,* doivent leur conservation à Conrad Celtes. Il fit à Vienne un cours spécial sur Ligurinus, et fut sans doute le premier professeur allemand qui ait enseigné dans une Université l'histoire générale, faisant de l'histoire de l'Empire germanique l'objet d'un cours spécial et enthousiasmant ainsi la jeunesse pour la grandeur et la gloire du passé.

Doué d'un talent extraordinaire pour l'enseignement, Celtes rassemblait autour de lui un groupe nombreux de jeunes gens avides de savoir. Il cherchait surtout à éveiller dans la noblesse le goût des choses intellectuelles et scientifiques. La Bibliothèque impériale fondée par Maximilien, et dont la direction lui avait été confiée, fut enrichie par lui de précieux ouvrages latins et grecs, de cartes célestes et géographiques, etc., en sorte que peu à peu elle put offrir aux travailleurs d'excellents instruments d'étude.

Celtes fit preuve aussi d'une remarquable activité comme directeur du collége des poëtes, que l'Empereur avait fondé sur son conseil (1501), académie destinée à relever l'étude de la poésie et des mathématiques à l'Université, et à en assurer l'avenir. Ce collége des poëtes, le premier de ce genre qui ait existé dans une Université allemande, consistait, à proprement parler, en une réunion de savants et de jeunes gens d'avenir, demeurant ensemble et partageant les mêmes études [1].

Non content d'avoir autrefois fondé la « société littéraire du Rhin », Celtes organisa à Vienne pour le progrès des études humanistes, des beaux-arts et des sciences, la société dite du Danube, académie royale qui comptait parmi ses adhérents, Allemands, Magyares, Slaves et Italiens [2]. Un de ses membres les plus actifs, Cuspinian, s'était voué spécialement aux études historiques et a laissé, entre autres écrits, un important ouvrage sur les empereurs romains de nation allemande, ouvrage pour lequel il avait fait de grandes recherches dans les archives et bibliothèques de l'Autriche [3]. Le mathématicien Jean Stabius, André Stiborius et le médecin Barthélemy Steber, surnommé Scipion, appartenaient aussi à la Société du Danube et étaient en même temps au nombre des professeurs les plus distingués de l'Université [4].

C'est certainement sous Maximilien que l'Université de Vienne, si

[1] Aschbach, *Universität Wien.*, t. II, p. 65, 207, 248, 439-441.

[2] Aschbach, t. II, p. 73, 421-433.

[3] Voy. Aschbach, *Universität Wien*, t. II, p. 43, 55, 57, 78, 189-270. — Erhard, t. II, p. 1-146. — Kink, t. I, p. 201-212. — Raumer, *Germ. Philologie*, p. 13-15. — Sur Cuspinian, voy. Aschbach, t. II, p. 284-309. — Erhard, t. III, p. 429-434. — Horawitz, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 70, 92.

[4] Sur Stabius, voy. Aschbach, t. II, p. 56, 68, 70, 75, 88, 289, 342, 364-372. —

justement fière de ses illustres et nombreux professeurs, atteignit son épanouissement le plus complet et connut son « âge d'or ». Sans épargner les sacrifices personnels, l'Empereur travaillait incessamment à l'élever au rang de première Université de l'Europe; l'Université même de Paris [1], au dire de l'humaniste Loriti Glareanus, ne pouvait rivaliser avec elle. Sa réputation dépassait celle de toutes les autres. Froissard, historien d'un savoir si éminent et d'un si excellent jugement, constate avec étonnement le nombre d'hommes supérieurs qu'il apprit à y connaître, et rapporte que la vie intellectuelle y était pleine d'animation parmi les étudiants. Il admire la vie sans contrainte de la cour et les rapports pleins de confiance et de cordialité que Maximilien entretenait avec les savants. « L'Empereur ne les nomme pas seulement ses amis, écrit-il, il les traite véritablement comme tels; il recherche volontiers leur commerce et s'en édifie. Il n'y a certainement pas de souverain plus disposé à se laisser volontiers instruire par ceux qui en savent plus que lui, et son intelligence est si grande que les questions qu'il pose sont à elles seules pleines d'enseignement [2]. »

Les arts plastiques, aussi bien que la science et la littérature, trouvèrent en Maximilien un protecteur enthousiaste. Il fit construire ou restaurer un grand nombre d'églises et de châteaux, fit d'importantes commandes aux fondeurs de bronze, armuriers, orfévres, émailleurs, peintres, graveurs et imprimeurs d'ouvrages illustrés. On lui doit l'exécution d'un grand nombre des plus belles créations artistiques de l'époque. La meilleure preuve de son goût intelligent pour les arts, c'est le grandiose monument funèbre qu'il fit exécuter pour lui à Inspruck et dont il traca lui-même le plan [3] avec son ami Conrad Peutinger. C'est un des derniers et des plus remarquables monuments de l'art allemand du moyen âge.

Sotzmann, *J. Stabius et sa carte du monde de* 1515 (1848). — Thausing, *Bibliogr. de Durer*, p. 370, 375-376. — Sur Stiborius. voy. Ashbach, t. II, p. 56, 75, 88, 107, 289, 373-375. — Sur Steber, t. II, p. 55, 75, 95, 97, 197, 354-356.

[1] Voy. Ashbach. t. II, p. 125, 137. — Kink, t. I, p. 227-229.

[2] Lettre de Froissard, p. 14-16,

[3] Voy. Herberger, p. 54-62. — « L'Empereur voulut reposer à Inspruck, entouré des souvenirs de ses hauts faits, parmi les statues de ses puissants ancêtres et de tous ceux qui, depuis le commencement de l'ère moderne, avaient régné glorieusement. C'est une œuvre d'art dont nous ne voyons l'équivalent chez aucun peuple, ni comme idée, ni comme exécution. Lorsqu'on pénètre dans ce lieu, parmi tous ces nobles personnages (56 figures en bronze en grande partie de grandeur naturelle), on se sent pénétré d'une émotion puissante. » (Böhmer, *Mélanges*, p. 66-67.)

LIVRE II

L'ART ET LA VIE POPULAIRE.

INTRODUCTION

Le cœur et l'intelligence, le travail et la persévérance d'un peuple s'expriment d'une facon plus claire et plus significative encore par ses œuvres d'art que par sa littérature. En effet, les arts reçoivent du caractère et des sentiments d'une nation leur sens intellectuel et moral; ils incarnent sa pensée, son idéal, et sont le reflet le plus fidèle et le plus intime de son âme [1].

Vers la fin du moyen âge, l'art eut une importance d'autant plus grande pour le peuple allemand, que dans nulle autre période antérieure ou postérieure il ne réussit mieux à exprimer sa vie personnelle et les dons qui lui sont propres. Les chefs-d'œuvre de l'art à cette époque, par leur fini, leur harmonieuse unité, l'intime union de logique et d'idéal qui les caractérisent, sont l'admiration de tous les siècles, les plus nobles monuments historiques de notre pays, les preuves de l'élévation morale de la nation, le plus beau témoignage de son génie, composé de foi robuste et d'ardent patriotisme. Ils nous fournissent aussi l'irréfutable preuve que l'Église, dans le domaine de l'art comme dans celui de la science, régnait encore sur tous les esprits, et bien éloignée de mettre obstacle à l'essor de la pensée, prêtait aux idéales conceptions des artistes les mobiles et les moyens nécessaires à leur exécution. Les relations étroites et mutuelles qui existaient entre l'Église et ses membres avaient fait éclore cette foi pleine de vie, cette transfiguration des choses de la terre, ce dévouement humble et désintéressé à des fins élevées qui doivent être considérées comme les sources véritables de l'art au moyen âge. L'art ne prospère jamais autant qu'aux époques où les esprits sont bien équilibrés, où les croyances sont vigoureuses, où l'intelligence, planant bien au-dessus

[1] Voy. Riehl, p. 292.

de ce qui est purement utile, est capable de s'élever jusqu'aux œuvres créées par une inspiration indépendante et haute, et y trouve sa satisfaction et sa joie.

L'Église mit l'art au service de Dieu; elle vit en lui le complément essentiel de l'enseignement oral et écrit qu'elle donnait au peuple. Elle confia aux artistes une mission sublime, les considérant comme les prêtres du beau, les appelant à coopérer à la propagation du royaume de Dieu sur la terre et les invitant « à annoncer l'Évangile aux pauvres[1] ». De leur côté, les grands artistes, répondant fidèlement à cet appel, regardèrent l'art comme un service qu'ils devaient à Dieu et aux hommes. Ils n'élevaient pas le beau sur un autel pour en faire une idole et l'adorer pour lui-même; mais, ainsi que le dit si simplement Pierre Fisher dans l'inscription du tombeau de saint Sebald, ils ne travaillaient que « pour la gloire de Dieu ». Chacun de leurs chefs-d'œuvre avait un sens élevé et se rapportait à une grande idée. Par eux, ils souhaitaient éveiller et augmenter dans les âmes le désir et l'amour des biens célestes; ils ne se proposaient pas seulement d'éclairer le goût du peuple, ils ambitionnaient avant tout de faire son éducatiou morale; ils ne pensaient pas à flatter l'amour du faste et du luxe chez les grands, mais à glorifier l'Église et à rehausser l'éclat de la vie publique. Insouciants de leur propre gloire, les architectes ensevelissaient leurs noms dans les fondements des cathédrales.

Toutes les branches de l'art formaient un grand ensemble : édifices, statues, peinture musique, sortaient de la même racine, avaient la même pensée pour fondement et semblaient ne former qu'un même chef-d'œuvre. Architectes, sculpteurs, peintres et musiciens ne travaillaie jamais isolément; ils cultivaient l'art en commun, dans le même esprit à la fois populaire et religieux, et l'unité de l'art faisait sa véritable grandeur[2].

Comme tous les arts se tenaient, il n'était pas rare que les grands artistes en cultivassent plusieurs à la fois : Albert Durer, par exemple, était peintre autant que sculpteur, graveur sur cuivre et graveur sur bois; il possédait en outre des connaissances rares en perspective aussi bien qu'en architecture, et ne fut pas étranger à l'art d'écrire.

Embrassant et pénétrant tous les rapports de la vie sociale, donnant noblesse et beauté aux œuvres les plus grandes comme au plus modeste travail, grandi au sein même de la vie populaire, l'art rencontra dans toutes les classes de la société une sympathie, un encouragement dont on trouverait difficilement un plus bel exemple dans

[1] Comme le dit très-justement Trithème dans *De vera studiorum ratione*, 3ª.

[2] Voy. sur ce point Hettinger, p. 25-26, *Passavant's Ansichten uber die bildenden Künste*, p. 97, 124-125.

la vie d'aucune autre nation, et qui ne s'est pas reproduit au même degré dans les temps modernes.

Tant que l'art conserva les principes religieux et patriotiques qui lui avaient donné naissance, il fut dans un constant progrès et marcha à la conquête d'une gloire universelle; mais dans la même mesure où s'évanouirent la fidélité et la solidité du sentiment religieux, où la foi des ancêtres et les antiques traditions furent mises en oubli et méprisées, il vit l'inspiration lui échapper. Plus il regarda les divinités étrangères, plus il voulut ressusciter et donner une vie factice au paganisme (qu'on croyait mort depuis longtemps), plus il vit disparaître sa force créatrice, son originalité, et il tomba enfin dans une sécheresse et une aridité complètes.

Nous possédons beaucoup de monuments artistiques bien capables de nous faire apprécier l'art allemand de la fin du moyen âge; mais tous ces chefs-d'œuvre, depuis les majestueuses cathédrales jusqu'au plus humble meuble de ménage, ne sont que de faibles débris, que des ruines, comparativement à l'ancienne splendeur, à la profusion, à la magnificence des chefs-d'œuvre du quinzième siècle. Malheureusement, dans les luttes religieuses et politiques des âges suivants, pendant la révolte des paysans, la guerre de Trente ans, les guerres plus récentes avec les Français, la plupart de ces chefs-d'œuvre ont été anéantis, volés, ou transportés à l'étranger. Puis, avec une aveugle passion, pendant le règne d'une pensée soi-disant libérale et éclairée, en pleine paix, on a exercé une véritable fureur destructive contre tout ce qui portait encore l'empreinte du peuple allemand tel que le christianisme l'avait façonné.

CHAPITRE PREMIER

ARCHITECTURE.

L'architecture forme chez tous les peuples que domine un sentiment vraiment esthétique le centre de la vie des arts. C'est elle, en effet, qui représente le mieux l'effort, le savoir, la capacité et les aptitudes artistiques d'une nation, et sert de fidèle miroir aux traits particuliers de caractère, aux tendances d'esprit qui lui ont été propres pendant une période de temps déterminée. Elle est l'expression directe de ses besoins intellectuels et matériels. Étroitement associée à tout ce qui intéresse la religion et la société, elle symbolise avec clarté les rapports mutuels échangés entre l'art et la vie des citoyens. Elle est le lien qui les unit, le point de départ de tous les autres arts, elle est par excellence l'*art populaire*.

L'art allemand, élevé et grandi dans les cloîtres, naquit au sein du peuple comme le monachisme lui-même. Vers la fin du moyen âge, il s'exprima surtout par l'architecture. La race germanique a reçu pour elle un don spécial. Nulle part plus qu'en Allemagne elle n'a compté un plus grand nombre de maîtres de génie.

Suivant avec fidélité la direction d'esprit universellement chrétienne qui dominait alors, sa force créatrice se manifesta surtout, et avec une étonnante variété, dans les édifices religieux. Toutes les contrées de l'Allemagne furent dotées d'innombrables églises, nobles manifestations de l'esprit religieux, sublime poésie chrétienne composée avec des pierres et des couleurs. On a dit excellemment que le style chrétien germanique, appelé gothique, était la véritable pensée architecturale du christianisme. En effet, l'ensemble d'une cathédrale ne représente pas seulement l'unité organique des diverses parties : l'édifice s'élève, il grandit, il semble mû par la pensée intérieure qui en est l'âme; il incarne dans sa matière et dans sa forme, sans fausse apparence et sans voile, l'idée même du vrai. Toutes ses lignes s'élancent vers le ciel, comme pour diriger le regard vers Dieu. L'ordre, la division, la structure, la force des matériaux, figurent la victoire de l'esprit, triomphant de la matière dans une marche ascendante et irrésistible. Les détails de l'édifice, ses sculp-

tures aux ornementations si variées, s'harmonisent avec la pensée fondamentale et rappellent en même temps les habitudes intellectuelles de l'époque qui les vit éclore, où nul objet jusqu'en ses derniers replis n'échappait à l'investigation curieuse, et où les sujets scientifiques les plus importants étaient noyés dans une foule de distinctions subtiles. Construits d'après des règles immuables, dans un esprit de renoncement et de prière, créés uniquement pour glorifier Dieu et édifier le peuple, ces monuments, dans leur impérissable grandeur, saisissent encore maintenant jusqu'au fond de son être le spectateur qui les contemple, et le remplissent de foi religieuse, d'étonnement et de respect.

Pour expliquer comment il a pu se faire que, dans un espace de temps relativement court, un si grand nombre d'œuvres merveilleuses aient été créées, il faut se rappeler l'organisation corporative des artistes d'alors et les nombreuses associations d'ouvriers qui s'étaient formées.

Pour les ouvriers en effet comme pour toutes les autres classes sociales, s'étaient organisées ces corporations laborieuses, si conformes au génie allemand, auxquelles nous devons l'éclosion simultanée de tant de chefs-d'œuvre; c'est grâce à leurs efforts réunis, conçus avec sagesse, exécutés avec enthousiasme, que les créations les plus sublimes de l'imagination sont devenues réalisables. Les corporations maintenaient les apprentis par une ferme discipline; les jeunes ouvriers recevaient chez leurs patrons une éducation graduée qui les rendait peu à peu propres à atteindre un but déterminé d'avance. Ils ne devaient pas seulement savoir, avant tout ils devaient pouvoir. Chaque apprenti devait parfaire ses années d'apprentissage et de voyage, et celui-là seul devenait patron qui, après avoir été mis longtemps à l'épreuve dans la pratique des diverses branches de son art, avait fait véritablement œuvre de maître. C'est l'habileté acquise par le manœuvre sous la discipline de la corporation, qui permettait d'obtenir cette perfection admirable que nous voyons également répandue dans tous les détails d'une cathédrale gothique. La perpétuité et l'uniformité du mode de travail, l'appui, le concours mutuel que se prêtaient tailleurs de pierre, charpentiers, serruriers, fondeurs de métaux, ont seuls rendu possible cette harmonieuse abondance d'ornements qui, subdivisant l'ensemble de l'édifice en un nombre infini de petites et plus petites parties, laisse cependant pressentir l'ensemble dans le moindre détail [1].

Pour l'utilité et l'avantage des maîtres de construction comme de

[1] Voy. Reichensperger, *Christlich germanische Baukunst*, p. 12-21. *Dursch, Aesthetik der christlich bildenden Kunst*, p. 310. — Frédéric Schlegel, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 201-203. — Springer, *Baukunst des christl. Mittelalters*, p. 121-122.

toute la manœuvre, « pour éviter les querelles, les dissensions, les malentendus, les dépenses et le dommage », les corporations de tailleurs de pierre depuis longtemps existantes s'unirent pour former la confrérie générale de la maçonnerie allemande.

Dans les deux grandes réunions des tailleurs de pierre qui eurent lieu à Ratisbonne en 1459 et à Spire en 1464, tous les ateliers et corporations se subordonnèrent par un traité général aux quatre ateliers principaux de Strasbourg, Cologne, Vienne et Berne, et confièrent à l'architecte en chef de la cathédrale de Strasbourg la charge de président et la juridiction suprême. Tous les ateliers de construction avaient les mêmes règles, usages et juridiction. Ils devaient conserver et cultiver entre eux « une véritable amitié, le bon accord et l'obéissance, comme étant le fondement de tout bien ». La vieille devise des constructeurs était :

L'art du compas et la justice
Sans Dieu ne sont à nul propices.

« Maîtres et compagnons », est-il dit dans une constitution des tailleurs de pierre qui date de 1462, « doivent maintenir parmi eux l'ordre chrétien, se prêter mutuellement appui, assister tous les dimanches à la grand'messe et recevoir la sainte communion au moins une fois l'an. » La foi pratique et la conduite honorable devaient être comme les piliers de l'atelier : « Tout patron, dit la constitution déjà citée, doit tenir sa maison libre, et veiller à ce qu'aucune dissension ne s'y élève. » « L'atelier doit rester libre comme le lieu où l'on rend la justice. » « Chaque ouvrier doit faire un don toutes les semaines pour le service divin et le soin de ses frères malades; il est soumis à une exacte surveillance sous le rapport du jeu, de la boisson, des mœurs, des jurements et mauvaises paroles. L'instruction de l'apprenti est gratuite. » « On ne doit pas payer pour lui. »

Les ateliers de construction faisaient partie des institutions du pays, et l'on regardait comme un trait vraiment populaire dans la vie de Maximilien la connaissance qu'il avait voulu acquérir de l' « art du compas ». L'Empereur, en effet, savait tracer un plan, et s'était même fait inscrire parmi les compagnons d'un atelier de construction [1]. Il y avait aussi beaucoup d'architectes dans les cloîtres, surtout dans les monastères des Bénédictins, des Cisterciens et des Dominicains. Ces derniers fondèrent même à Strasbourg une sorte d'école d'architecture.

On n'écrivit aucun livre de théorie sur l' « art sublime » tant que

[1] Voy. le travail de Janner sur les *Ateliers de construction, Allihn Bauhütte,* nos 43-44. — Reichensperger, *Mélanges,* p. 156-163, et son opuscule sur les *Ateliers de constr. au moyen âge* (Cologne, 1879). — Gruneisen et Mauch, p. 3-19.

la tradition du passé régna en souveraine. Ce ne fut qu'au commencement de la Renaissance que se fit sentir le besoin de fixer par écrit les règles de l'architecture. C'est ainsi qu'il ne devint nécessaire d'écrire les principes du droit national qu'au moment de l'envahissement du droit romain. L'architecte Matthieu Roritzer, de Ratisbonne, sur l'ordre que lui en donna l'évêque Guillaume de Reichenau, grand ami des arts, composa un travail intitulé : *Manière de construire exactement les pinacles* (1486), petit ouvrage dans lequel, sur un ton de simple et cordiale bonhomie, l'auteur explique le développement de certaines parties d'un édifice gothique. Après lui, Laurent Lacher, architecte du Palatinat, composa une instruction du même genre pour ses fils (1516). Cet écrit prouve bien que les maîtres du quinzième siècle étaient déjà convaincus que l'art véritable, dans son expression extérieure, repose sur une loi intérieure, et que ce n'est que sur le fondement d'une règle précise qu'une œuvre vraiment belle et indépendante peut être exécutée [1].

Unissant une logique rigoureuse à une grande liberté d'inspiration, l'activité féconde de l'architecture germanique marqua de son empreinte le monde chrétien tout entier. Elle avait pris droit de bourgeoisie en Italie par la construction des cathédrales et églises de Milan, Florence, Orvieto, Assise, Sienne, et un grand nombre d'autres d'importance diverse. En 1490, on fit venir des architectes de Strasbourg à Milan, afin d'entendre leur avis quant à la continuation du Dôme. « Les Allemands, disait l'Italien Paul Jovius, produisent les œuvres d'art les plus sublimes, et nous, Italiens endormis, pour avoir de bons architectes, nous sommes obligés d'en envoyer chercher chez eux [2]. » André Palladio († 1580), un des maîtres les plus influents de l'architecture de la Renaissance, avouait que les monuments les plus remarquables de l'Italie étaient dus aux Allemands [3]. L'art germanique avait aussi pris possession de l'Angleterre par les cathédrales et églises de Salisbury, Ely, Lincoln, Worcester, Winchester, Glocester, Exeter, Beverley, Bristol et York. En Espagne et en Portugal, on doit aux Allemands les cathédrales de Barcelone, Léon, Oviedo, Tolède, Séville, et les églises abbatiales de Batalha et Belem. Vers le milieu du quinzième siècle, un architecte de Cologne exécuta un des portails les plus admirables de Burgos. Palma, dans les îles Majorques, semble une ville gothique construite d'un seul jet. Au moment de la conquête de l'île par les Espagnols, il est probable que toute une colonie, composée en grande partie de tailleurs de pierre

[1] Pour plus de détails, voy. Reichensperger, *Mélanges*, p. 55-71 et 133-155. — Voy. Sighart, p. 443, note.

[2] Voy. Springer, *Bilder*, p. 174-175.

[3] Voy. Reichensperger, *Mélanges*, p. 173-174.

allemands venus d'Espagne, s'y était établie. La Hongrie tout entière se couvrit aussi d'édifices dus en grande partie à des maîtres allemands; par leur importance ils peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux monuments des autres pays [1]. Dans la vieille ville polonaise de Cracovie, les plus remarquables édifices dus à l'architecture du moyen âge portent l'empreinte germanique [2].

Il est vrai que dans les édifices gothiques du moyen âge à son déclin, la profusion des ornements de détail ne reste pas toujours dans une juste proportion avec le reste de l'édifice. Ils continuent néanmoins à être conçus et exécutés « d'après le compas et la justice », et dans leurs compositions décoratives, gracieuses et brillantes, on découvre souvent des merveilles d'art [3]. En Allemagne aussi bien qu'en Angleterre et en Espagne, et particulièrement dans les cathédrales de Ségovie et de Salamanque [4], le gothique de la dernière époque s'épanouit dans toute la force vitale, la puissance et la beauté de son style. Peu de temps avant qu'il cessât de produire ses chefs-d'œuvre, une princesse allemande, fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche, fit construire cette cathédrale de Brou, qui semble réunir, comme dans un faisceau de rayons, toute la splendeur de l'art du moyen âge [5].

L'influence de l'architecture germanique persista encore pendant la première période de ce qu'on a appelé la Renaissance, En effet, dans ses parties essentielles, l'art ogival y est encore guidé par les principes que le moyen âge lui a légués. Les maîtres de l'art nouveau héritèrent de leurs prédécesseurs l'habileté technique, la richesse d'imagination, et aussi longtemps qu'ils vécurent des grandes traditions du passé, on leur a dû des œuvres vraiment dignes de notre admiration.

I

On ne peut se faire qu'une idée approximative de la féconde activité de l'architecture religieuse au déclin du moyen âge : une quantité incalculable d'églises datant de cette époque ont été rasées

[1] Voy. *Jahrbuch der Central commission,* t. I, p. 95, 96, 108, 122-123. — Voy. documents divers, t. VIII, p. 87. Églises goth. de la Croatie. — Voy. *Renseignements divers,* t. I, p. 232-236.

[2] Voy. l'ouvrage illustré d'Essenwein, *Mittelalterlichen Kunstdenkmale der Stadt Crakau.* — Sur l'art allemand en Bohême, voy. les *Renseignements divers,* t. II, p. 232. — Wernicke, *Anzeiger für Kunst der deutschen Vorzeit,* 1881, p. 141, 144.

[3] Voy. Kugler, *Baukunst,* t. III, p. 303.

[4] Street, *Gothic Architecture in Spain,* 2e édit., p. 248-432.

[5] Reichensperger, *Mélanges,* p. 230-232.

dans les siècles qui suivirent. Mais celles qui sont restées debout sont encore en si grand nombre qu'on peut affirmer que dans aucune période de notre histoire on n'a élevé autant d'édifices religieux. Cette ardeur pour la construction des églises se produisit simultanément dans toutes les parties de l'Allemagne, aussi bien dans les petites villes que dans les grandes; les villages mêmes virent s'élever des églises parfois capables par leur beauté de rivaliser avec les grandioses cathédrales, et qui, relativement parlant, commandèrent d'aussi importants sacrifices que les dômes de Fribourg ou d'Ulm [1].

Jusque dans les pays reculés de l'Allemagne du Nord, où la civilisation pénétra tardivement, de nombreuses églises furent construites entre 1450 et 1515, beaucoup d'autres furent restaurées, et sont d'une grande valeur au point de vue artistique [2]. Citons surtout les églises de Berlin, Brandebourg, Breslau, Danzig, Dargun, Elbing, Francfort-sur-l'Oder, Furstenwald, Gardelegen, Gleiwitz, Gustrow, Havelberg, Heiligengrab, Juterbogk, Lubeck, Neu-Ruppin, Neustadt-Ebers-Walde, Pelplin, Pritzwalk, Rostock, Salzwedel, Seehausen, Stendal, Stettin, Stralsund, Tangermunde, Thorn, Werben, Wilsnack, Wismar, Wittstock, Wolminstadt, Wursthausen, Ziesar; dans un grand nombre de ces localités, beaucoup d'églises se bâtissaient à la fois, comme par exemple à Danzig, où en dehors de la grandiose église de Sainte-Marie qui date de 1502, nous voyons ou se commencer ou s'achever : Saint-Jean (1460-1465), la Sainte-Trinité (1481-1495), la chapelle de Sainte-Anne (1490), le chœur de l'église des Carmélites (1467), l'église de Sainte-Barbe (vers 1499), Saint-Barthélemy (1499), Sainte-Brigitte (1515), Saint-Pierre et Saint-Paul (1515) [3]. Dans ces pays, où l'on en était réduit à l'usage exclusif des briques, le talent des architectes se révèle avec évidence; avec cette matière pauvre et ingrate, ils parviennent à obtenir les effets les plus grandioses [4].

Les édifices religieux de Thuringe et de Saxe attestent la même extraordinaire fécondité de travail. On en peut voir les preuves à Altenbourg, Anaberg, Bautzen, Brunswick, Calbe sur la Saale, Chemnitz, Cobourg, Duderstadt, Eisfeld, Eisleben, Erfurt, Freiberg,

[1] Les noms des architectes d'un nombre infini de ces monuments sont inconnus, mais rien que dans l'espace de temps compris entre 1450 et 1520, on peut cependant en citer environ deux cents. — Sighart, p. 418-495. — Otte, p. 632-644.

[2] Pour ce qui suit, voy. Otte, p. 489-623. On n'a compris dans cette liste que les monuments qui ont une date d'origine très-précise et très-authentique.

[3] Sur les monuments élevés à Danzig pendant la seconde moitié du quinzième siècle, voy. Hirsch et Vossberg dans la *Weinreich's Chronik*, XIX-XXI.

[4] Schnaase, *Documents*, t. VIII, p. 56.

Freibourg-sur-l'Unstrut, Görlitz, Goslar, Halberstadt, Halle-sur-la-Saale, Hildesheim, Iéna, Leipzig, Magdebourg, Meissen, Merseburg, Naumbourg, Nordhausen, Pirna, Rochlitz, Römhild, Saalfeld, Sangerhausen, Wittenberg, Zerbst, et Zwickau. Citons la ville de Görlitz, où l'église de Notre-Dame fut construite entre 1458 et 1473; celle du Saint-Sépulcre, en 1465; de la Sainte-Croix, de 1481 à 1498; l'église de Sainte-Anne, de 1508 à 1512, et en 1497, l'église colossale de Saint-Pierre et de Saint-Paul avait été achevée. Mais l'Allemagne du Sud montre encore plus d'ardeur que celle du Nord, tant pour l'érection de nouvelles églises que pour la reconstruction ou l'achèvement des anciennes. Dans l'Autriche allemande, il faut particulièrement citer les édifices de Aller-Heiligen, Ansbach, Bärneck, Braunau, Brunn, Eisenerz, Efferding, Feltkirsch, Gratz, Gresten, Gross-Pechlarn, Knittelfeld, Krems, Kuttenberg, Lana, Léoben, Mariabuch, Melk, Méran, Mödling, Neuberg, Nussdorf, Obermauern, Pottendorf, Prachatitz, Prague, Purgstall, Rabenstein, Salzbourg, Saint-Georges, Saint-Marein, Saint-Oswald, Saint-Paul, Saint-Ruprecht, Saint-Wolfgang, Schönbach, Schwaz, Schweigers, Sobieslau, Stein, Stein près de Laybach, Steyer, Strassengen, Tabor, Töllersheim, Waïdhofen, Vienne, Viener-Neustadt, Wilhemsbourg, Windischgräz. Rien que dans le district des forêts de Vienne, quatre-vingt-dix églises environ furent bâties ou restaurées dans la seconde moitié du quinzième siècle[1].

En Souabe et en Bavière, d'innombrables monuments religieux attestent la même activité féconde. Citons les églises de Alpirsbach près de Freudenstadt, Altheim, Alttötting, Amberg, Augsbourg, Bebenhausen, Beinstein près de Weiblingen, Berchtesgaden, Blaubeuren, Blutenburg, Bogenberg, Burghausen, Chammunster, Dingolfing, Dinkelsbuhl, Donauwörth, Eggenfelden, Ellwangen, Entringen, Esslingen, Freising, Gaimersheim, Geisenhausen, Gnadenberg, Hall en Souabe, Heilbronn, Hirschau, Ingolstadt, Kelheim, Landshut, Leutkirch, Magstadt, Memmingen, Monheim, Munich, Neumarkt, Neunbourg, Neuötting, Nördlingen, OEhringen, Passau, Pipping, Prull, Ratisbonne, Rottweil, Saint-Nicolas, Schorndorf, Schrobenhausen, Schwäbisch-Gmünd, Straubing, Stuttgard, Sulz, Tirschenreuth, Tölz, Trosberg, Tubinguen, Ulm, Velden, Vilsbibourg, Waiblingen, Wasserbourg, Weil-la-Ville, Weilheim, Wimpfen-la-Montagne. Dans quelques villes, la presque totalité des églises date de la fin du quinzième siècle, par exemple à Wailbligen, où les églises paroissiales ont été achevées entre 1459 et 1489; la chapelle du cimetière, avec sa crypte, est de 1496; celle de Saint-Nicolas, de 1488. A Stuttgard, l'église

[1] Voy. *Jahrbuch der Centralcommission*, t. II, p. 104.

de Saint-Léonard est de 1474, l'église abbatiale de 1490, la chapelle de l'hôpital de 1493. A Augsbourg, le Dôme fut achevé en 1484, Saint-Ulrich est commencé en 1467, Saint-Georges achevé entre 1490 et 1505. Saint Maurice date aussi de cette époque. Le Dôme de Ratisbonne, chef-d'œuvre de premier ordre, est de 1486, la cathédrale d'Ulm de 1507, et Notre-Dame de Munich fut construite entre 1408 et 1488.

La Westphalie et le pays rhénan furent, aussi bien que la Bavière et la Souabe, dotés de nombreux et d'imposants monuments religieux. Citons en Westphalie ceux de : Blomberg, Bocholt, Borken, Coesfeld, Corbach, Dortmund, Everswinkel, Hamm, Liesborn, Lippstadt, Lüdinghausen, Mollenbeck, Munster, Nottuln, Rheine, Schwerte, Soest, Unna, Freden, Wedderen. Dans le pays rhénan : Alzey, Andernach, Baden-Baden, Bâle, Berne, Bingen, Bonn, Bruchsal, Calcar, Clausen, Clèves, Coblentz, Cologne, Constance, Cues-sur-la-Moselle, Duisbourg, Elten, Emmerich, Essen, Fribourg, Heidelberg, Hernsheim, Kiedrich ; dans le Rheingau, Landau, Linz, Mayence, Meisenheim, Metz, Neustadt, Rokeskyll et Saint-Goar, Simmern, Sobernheim, Strasbourg, Thann, Trèves, Uberlingen, Worms, Xanten, Zug et Zurich. On travailla dans cette dernière ville à la grandiose cathédrale de 1480 à 1490; au dôme de Notre-Dame de 1484 à 1507; à la Wasserkische de 1479 à 1486. A Cologne, se manifeste en même temps une incroyable ardeur pour l'architecture religieuse. Sans parler des édifices civils, Sainte-Ursule est construite entre 1449 et 1467, les Saints-Apôtres en 1451, Saint-Séverin en 1479, l'église des Frères-Mineurs en 1480, Saint-Martin-le-Petit, Saint-Laurent, à la même date; Saint-Jean et Saint-Cordula en 1483. En 1456, Saint-Columba fut agrandi pour la première fois, en 1493 pour la seconde, en 1504 pour la troisième. En 1491, Saint-Paul est continué. En 1462, l'église des Macchabées est érigée, en 1465 s'élève la chapelle du Sauveur dans Sainte-Marie du Capitole, la chapelle de Saint-Thomas date de 1469, celle de Sainte-Catherine de 1473, la sacristie de la chapelle de l'hôtel de ville, de 1474, l'église et le cloître de Saint-Apern, de 1477, l'église et le cloître de Sion, de 1480, ainsi que l'église des Frères de la Croix; l'église du cloître de Mommersloch s'achève en 1483; la chapelle du Baptistère de Saint-Jean en 1489, en 1490, l'église des Frères de Weidenbach; en 1493, la seconde chapelle de Sainte-Marie du Capitole; en 1505 le Baptistère et Saint-Séverin. Outre cela, de 1447 à 1513 on travailla sans relâche au Dôme[1].

[1] Voy. Ennen, sur l'architecture dans le diocèse de Worms au déclin du moyen âge; voy. l'article de Falk, t. III, p. 982-1001. — Voy. le Mémoire de Falk, dans les *Histor. und Pol. Blätter*, t LXXIX, p. 125-130.

Dans tout le territoire du Rhin central où l'architecture chrétienne du moyen âge eut son plus magnifique épanouissement, la période comprise entre 1450 et 1515 fut peut-être la plus féconde. Jusque dans les petites localités de brillants chefs-d'œuvre furent exécutés, entre autres la splendide église paroissiale de Kiderich, la chapelle de Saint-Michel de la même petite ville, et l'église du Cygne, à Forst. Cette dernière pourrait bien représenter le point culminant de l'art chrétien. Elle nous offre la preuve du génie avec lequel les architectes d'alors savaient se prêter à toutes les exigences; ils exécutaient les petites choses avec la même habileté, le même succès que les grandes [1]. L'essor de l'architecture semblait suivre l'élan de la vie intellectuelle. Ainsi à Bâle et à Fribourg, c'est à l'époque où les Universités nouvellement fondées entrent dans leur première période d'éclat, qu'on érige à Bâle (de 1470 à 1487) le second chemin de croix; entre 1484 et 1500 s'élève le clocher sud de la cathédrale; de 1496 à 1503 l'église de Saint-Léonard. De 1471 à 1509, le chœur de la cathédrale de Fribourg, avec son admirable couronne de chapelles est construit [2]. A Francfort-sur-le-Mein le zèle pour la construction des églises paraît surprenant lorsqu'on le compare à l'inertie du passé. En 1452, on y construit Saint-Pierre; en 1455, Notre-Dame la Blanche; en 1458, Notre-Dame; en 1485, l'église de l'ordre Teutonique; en 1507, Saint-Léonard; en 1512, le Dôme.

Des centaines d'églises s'élèvent aussi en Franconie et dans la Hesse. D'après une liste très-exactement faite, dans un seul district de ce pays (celui qui appartient aujourd'hui au district impérial prussien de Cassel [3]) nous constatons que des églises furent, ou construites, ou réparées et achevées, dans plus de soixante localités différentes.

Les noms de ces localités prouvent que dans ce pays, dépouillé par la guerre de tant de monuments, la quatrième partie environ des églises qui sont encore debout date de la fin du moyen âge. Pour prendre un autre exemple dans un pays différent, c'est à la même époque qu'appartient presque la moitié des édifices religieux dignes d'attention au point de vue de l'art, qui subsistent encore dans les deux Alsaces (districts de Kaisersberg et de Rappoltsweiler [4]).

L'érection de ces innombrables édifices permet de constater l'ac-

[1] Reichensperger, *Mélanges*, p. 111-121. — Sur Kiedrich, voy. Zaun, 82 foll., 132 foll.

[2] Sur le chœur de la cathédrale, voy. Bader, *Geschichte der Stadt Freiburg*, t. I, p. 533-541

[3] Voy. *Baudenkmäler im Regierungsbezirk Cassel*, Dehn Rotfelser et Lotz (Cassel, 1870). — Lotz, *Kunsttopographie Deutschlands*, t. II (Cassel, 1862).

[4] Voy. Straub, *Statistique mon. des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé* (Strasbourg, 1860.)

tion puissante qu'exerçait encore, dans toutes les parties de l'Allemagne, l'Église dont ils servaient les vues. Tant et de si admirables églises, sans parler des richesses dont elles étaient intérieurement ornées, n'auraient pu s'élever, si dans toutes les classes, dans les familles comme dans les corporations, n'eût dominé l'esprit de foi, la vive ferveur. Ce n'était pas l'amour de l'art qui poussait les âmes vers la dévotion; c'étaient le sentiment religieux, la culture religieuse élevée du peuple qui faisaient éclore les œuvres de l'art chrétien et en inspiraient l'amour. La nation y joignait ses plus nobles efforts et tenait à y participer selon ses moyens, par des offrandes, grandes ou petites.

Qu'on prenne en main, par exemple, les comptes d'architecture de l'église de Xanten : le maître architecte reçoit, pour couvrir les frais de la bâtisse, de celui-ci un lit, de cet autre un ustensile de ménage; un troisième apporte son habit; le quatrième amène sa vache, un autre offre du blé, et le maître architecte est prié d'employer le prix de revient de tous ces dons de la manière qu'il jugera être la plus utile. Dans le chœur de l'église, on voyait suspendus des cuirasses, des casques, toute espèce d'armes destinées à être vendues. Un bourgeois donne ses pierres précieuses; un seigneur offre les dîmes apportées par ses fermiers; on offre des matériaux de construction, le gain d'une partie de quilles, l'aumône qu'on est obligé de faire en entrant dans une confrérie. Un valet de service donne dix pièces de menue monnaie; une pauvre vieille femme, quatorze deniers. Les tailleurs de pierre eux-mêmes ne restent pas en arrière et donnent souvent d'une main ce qu'ils viennent de recevoir de l'autre comme salaire de leur semaine[1].

Les choses se passaient de même à Francfort-sur-le-Mein; dans cette ville, la collégiale de Saint-Barthélemy avait chargé un employé spécial de recevoir les dons apportés pour l'achèvement de la cathédrale. Cet homme se tenait tout le long du jour dans le cimetière, près d'une image représentant le Sauveur au jardin des Olives. On apportait au « gardien de l'image » non-seulement de bonnes pièces sonnantes, mais encore des objets de ménage, d'habillement, même des veaux, des porcs, des poulets, etc., que l'on renfermait dans des clôtures disposées à cet effet. La confrérie des boulangers se

[1] Scholten, *Auszüge aus den Baurechnungen der St Victor's Kirche zu Xanten*, p. 21, 26, 30, 36, 39, 43, 48, 54-59, 63, 64, 74 (Berlin, 1852).

Reichensperger, *Mélanges*, p. 268-270; nous voyons par ces comptes combien, même à cette époque, l'érection d'un grand édifice était chose dispendieuse. — Otte, p. 631. — Voy. aussi sur ce sujet Allihn, *Bauhütte*, n° 42, p. 84-92. Il y rend pleine justice à l'ardeur pour les œuvres d'art et d'architecture « de ce quinzième siècle si raillé ». — Voyez aussi Schuegraf, *Drei Rechnungen uber den Regensburger Dom*, 1487-1489 (Ratisbonne, 1857).

chargea d'engraisser gratuitement les porcs donnés de cette manière, jusqu'au moment où ils seraient en état d'être tués. Chaque samedi le collecteur des aumônes vendait à l'encan les objets qu'il avait reçus pendant la semaine, et le vendredi, on voyait fréquemment un paysan suspendre son harnais ou son meilleur vêtement, une femme sa plus belle jupe, auprès de la pieuse image; puis le lendemain on venait racheter ce qu'on avait donné la veille[1].

On lit dans une chronique manuscrite relative à la construction de la cathédrale d'Ulm : « A l'endroit où le conseil de fabrique a coutume de s'acquitter des devoirs de sa charge, on a construit une baraque où chacun peut apporter la petite offrande volontaire de son bon cœur. Ni tablier, ni cotillon, ni ceinture, ni collier n'est méprisé; on les vend ensuite chez les fripiers, près du logis des cloutiers, le plus avantageusement possible au profit de l'édifice. Quelques bourgeois se sont engagés à faire corvée d'hommes et de chevaux pendant une année entière; d'autres, pendant six mois, un, deux ou trois mois; quelques-uns même achètent des chevaux à cet effet. Aussi, grâce à leurs efforts, l'œuvre a grandi sous leurs mains de telle manière que... en 1488, non-seulement la grande et splendide église avec son clocher a été élevée, voûtée, couverte, mais encore ornée à l'intérieur de cinquante-deux autels. On n'a accepté pour cette construction l'aide d'aucun étranger. Le dôme, avec le clocher, d'après les comptes, coûta environ neuf tonnes d'or. En 1452, Claus Lieb, surnommé « le forgeron des pierres », fit construire à ses frais l'admirable sacristie. Pour rendre grâces à Dieu ou plutôt pour servir de prière perpétuelle (car alors tous ceux qui avaient fait un don à l'église pouvaient y suspendre, en souvenir de leur libéralité, soit des armoiries, soit un écusson, soit un tableau), il se contenta d'enfouir son enclume dans les fondements. On lit sur la porte de la sacristie : « Claus Lieb, surnommé le forgeron des pierres. » En 1517 fut achevé le groupe du Christ et des apôtres à la montagne des Oliviers. On y voit douze figures, sans compter celle du Christ et des trois apôtres ses compagnons. La fondatrice, qui a une confiserie dans la rue d'Herbel, se nomme Marie Tausendschön, et elle a, dit-on, dépensé 7,000 florins pour ces sculptures[2]. »

[1] Kriegk, *Geschichte Francfurt's*, p. 165.

[2] *Hist. und Pol. Blatt.*, t. XXXII, p. 103-104. — Voy. les dons d'armes et d'habits offerts pour l'église de Notre-Dame à Mayence.—Mone, t. XI, p. 138. —Falk, *Wissenschaft und Kunst*, p. 350. — Sur les dons volontaires offerts pour les églises de Nuremberg, voy Baader, *App.*, t. I, p. 54, et t. II, p. 29, 32, 34. — Voy. aussi *Passavant's Ansichten*, p. 124-125. — Dans l'église de Nussdorf, on a trouvé dans les voûtes d'arête des écussons où étaient peints des serpettes de vignerons, des épis, des abeilles et des raisins, probablement en souvenir des cultivateurs et vignerons qui avaient coopéré à la construction de l'édifice. *Jahrbuch der Centralcommission*, t. II, p. 155.

C'est à ces efforts réunis qu'inspirait une foi commune, c'est à l'ardente piété des pauvres et des riches, des bourgeois et des paysans, des prêtres et des nobles, des individus comme des corporations et des monastères, que la plupart de nos églises doivent leur origine. Les nations et les villes, jalouses de se surpasser les unes les autres dans le témoignage de leur piété, de leur prospérité, de leur culture artistique, s'imposaient mille sacrifices généreux, et cela à une époque où la libéralité chrétienne s'exprimait en même temps de la manière la plus large, dans des legs pieux et d'innombrables fondations de bienfaisance. Cela est si vrai que le Pape lui-même dans un bref adressé au Conseil de Francfort-sur-le-Mein, lui recommande de veiller à ce que la ville ne vienne à s'appauvrir par trop de legs faits aux églises [1].

II

C'est par les édifices religieux que l'architecture du quinzième siècle exprima le plus magnifiquement son génie; mais elle ne consacra pas exclusivement à l'Église ses glorieux labeurs; elle sut aussi parer la vie publique, le foyer domestique des plus nobles créations. Après Dieu, elle se plut à servir les intérêts communs, la liberté, l'honneur des citoyens à défendre, à fortifier les villes; elle a élevé ces tours puissantes, ces donjons, ces doubles portes que les engins modernes ont de la peine à détruire. On lui doit encore ces hôtels de ville, ces arsenaux, ces salles où se discutaient les intérêts de la commune, et ces maisons de réunions publiques qui servaient aux joyeuses assemblées. Les tours et portes de ville étaient fréquemment construites par les plus grands architectes. Si les cités rivalisaient de zèle pour élever au Maître du ciel et de la terre les plus magnifiques cathédrales, elles avaient entre elles la même émulation pour l'érection de bâtiments publics destinés à attester devant la postérité leur puissance, leur dignité, la vitalité de leur génie. Non-seulement en temps de paix, mais au milieu même du tumulte des armes, s'élevaient des édifices nombreux. L'Allemagne fut dotée en même temps de monuments religieux et civils de toute proportion, de toute nature. Les maisons bourgeoises et les demeures patriciennes avec leurs hauts pignons, leurs fenêtres aussi artistiques que commodes, aux formes si variées et si élégantes, même les habitations de paysans, les plus simples constructions de bois joint, révèlent, dans leurs

[1] Kriegk, *Geschichte Francfurt's*, p. 164.

plus petits détails, le sentiment artistique plein de séve et de justesse qui régnait alors dans toutes les classes de la nation. Les simples particuliers éprouvaient aussi bien que la commune en général l'ambition de laisser à leur pays un beau, un irréprochable travail qui servit d'encouragement, d'objet d'émulation aux artistes à venir, et contribuât à la gloire de la patrie. Le bourgeois, le paysan même tenait à honneur d'avoir chez lui, exécutés avec le plus de perfection possible, les objets qui servaient à la vie de tous les jours [1].

Si l'on veut se faire une idée de la splendeur de l'architecture allemande à cette époque, il faut étudier les dessins de Mérian dans la topographie de Zeiler. Non-seulement les édifices civils, les châteaux, les hôtels de ville, les portes fortifiées, mais encore l'aspect général des cités, nous révèlent l'effort et le labeur de ces mêmes associations qui, maniant la matière et la forme sous tous les aspects possibles, arrivaient à cette perfection, à cette juste harmonie de tous les détails, que nous avons déjà admirées dans les édifices religieux [2].

[1] Dit Juste Möser. Voy. Reichensperger, *Mélanges*, p. 409-412. — *Christlich germanische Baukunst*, p. 20, 30-32, 37. — On ne peut nier que les demeures d'autrefois n'eussent bien moins d'air et de lumière que celles d'aujourd'hui; mais il faut se rappeler que toutes les villes d'alors, dès qu'elles avaient un peu d'importance, étaient fortifiées, et que les murs d'enceinte rendaient nécessaire l'agglomération des bâtiments. « Quelle chose plus attrayante pour l'esprit, dit Jacob Grimm, que la description d'une ville du moyen âge? Les arts, que la richesse seule fait éclore, se montrent à nos regards; d'admirables églises et édifices publics s'élèvent dans l'enceinte des solides murailles; les places plantées d'arbres égayent les demeures, agréables d'aspect; et au dedans nous voyons s'épanouir une vie active et laborieuse, qui ne met point obstacle aux jeux, aux divertissements, aux danses, aux exercices militaires. Conscients de leur fortune bien établie, les bourgeois, dans leurs beaux habits, vont et viennent, fiers de leurs libertés, prêts à se défendre vaillamment contre toute attaque, généreux dans leurs dons, loyaux et fermes dans leur vie de famille, pleins de respect et de piété pour Dieu. »

[2] On peut y constater l'état de prospérité et de splendeur dans lequel l'Allemagne sortit des mains de l'art du moyen âge. Pour plus de détails, voy. Reichensperger, *Martin Mérian*, p. 6-18; *Mélanges*, p. 195-490. Toute l'architecture du moyen âge est issue de l'église; cependant l'architecture profane n'y eut pas moins son caractère personnel, et sut s'adapter à toutes les destinations, à tous les besoins. Un château fort de cette époque, bien qu'il soit impossible de nier son caractère gothique, n'imite pas plus une église, un monastère, que les habits, les meubles des laïques n'imitent les meubles, les ornements d'église. Une loi profonde, ayant sa racine dans le christianisme même, inspira jusqu'au moment de la Renaissance toutes les manifestations de l'art sans nuire en aucune manière à l'individualité. Au contraire, dans la période qui commence à la Renaissance, tous les arts, même l'art religieux, subirent l'influence des cours princières.

CHAPITRE II

SCULPTURE ET PEINTURE.

En Allemagne comme partout ailleurs, les progrès de la sculpture et de la peinture suivirent de près ceux de l'architecture leur sœur. L'architecture a besoin de leur secours; elle ne peut arriver à un plein épanouissement ni produire tout son effet, qu'elle ne leur soit étroitement associée. D'autre part, la sculpture et la peinture ne peuvent prospérer si elles ne trouvent un ferme appui dans l'architecture.

Les murs du saint édifice une fois achevés, il fallait songer à animer ces espaces froids et vides; à les orner extérieurement et intérieurement de statues, de tableaux destinés à symboliser les enseignements et les saintes traditions du christianisme, à rendre comme visibles les personnes et les objets du culte, à être, enfin, comme « les prédicateurs d'une vie plus haute ». La ferveur chrétienne avait hâte d'orner, de rendre magnifique le lieu où le Sauveur réside, s'unit aux hommes dans sa miséricorde et son amour; où, dans un saint recueillement, le peuple fidèle adore et élève ses pensées vers le ciel. Tout ce que la terre peut donner de plus beau, tout ce qui peut aider les élans religieux de l'âme, fut employé à parer nos temples, et la sculpture et la peinture, marchant sur les pas de l'architecture pour servir l'Église, prêtèrent à l'esprit chrétien son expression la plus sublime. Leurs chefs-d'œuvre ont gardé l'empreinte de ce qu'il y a de meilleur et de plus durable dans toute œuvre d'art : l'amour ardent de l'artiste pour sa création.

Les églises n'étaient pas seulement pour nos pères le sanctuaire de la prière; elles étaient encore comme des expositions grandioses, où, sous leurs yeux, la divine histoire de la Rédemption se déroulait à l'aise. Elles étaient en même temps pour le peuple des musées constamment ouverts, des galeries historiques, où, de siècle en siècle, les chefs-d'œuvre venaient s'ajouter aux chefs-d'œuvre. C'est en les admirant tous les jours que se formait le sens esthétique dans la jeunesse; grâce à elles, les artistes trouvaient des occasions sans

cesse renouvelées de pratiquer leur art. Les commandes abondaient, venues soit des particuliers, soit des corporations.

Toute famille aisée, toute corporation tenait à faire hommage à Dieu d'un don particulier pour sa sainte demeure; on offrait un tableau, une statue, un vitrail, un devant d'autel; les portraits de famille eux-mêmes, en leur qualité de portraits de donateurs, étaient apportés aux pieds des saints, et servaient une pensée élevée. Quand les artistes se représentaient eux-mêmes, soit par la couleur, soit par le bronze, le bois ou la pierre, ils se donnaient l'attitude d'humbles suppliants; dans celles de leurs compositions qui ont de nombreux personnages, on les voit chercher toujours la place la plus modeste pour y figurer; souvent, comme Adam Krafft, dans le tabernacle de l'église de Saint-Laurent, ils paraissent en habits de travail, revêtus de leur tablier, un outil à la main et dans l'attitude de serviteurs [1].

Mais ce n'était pas seulement la vie religieuse, c'était aussi la vie domestique et publique que la sculpture et la peinture s'efforçaient d'ennoblir et d'orner. Les hôtels de ville, les maisons des corporations, les demeures patriciennes étaient des musées d'art en petit, et attestent encore aujourd'hui la force et la séve du sentiment artistique de la nation [2].

Aucune maison bourgeoise n'était dépourvue de peinture; toutes portaient sur leur fronton, soit un symbole quelconque, soit l'image du saint patron de la famille. L'aspect seul des rues dans les grandes villes disait le rôle important qu'avait l'art dans la vie de la nation : elles ressemblaient à des chroniques illustrées, dont les murs, recouverts de fresques, étaient comme les feuillets; ces fresques faisaient mieux pénétrer dans l'intime de la vie populaire et bourgeoise que n'importe quel livre écrit ou imprimé. D'excellents artistes s'y essayaient; il arrivait souvent qu'ils les réussissaient mieux, y montraient plus d'habileté et de talent que dans leurs autres compositions, et de véritables chefs-d'œuvre se trouvaient ainsi exposés dans la rue, pour l'ornementation d'une simple maison bourgeoise [3]. On dépensait souvent de grosses sommes pour l'embellissement des villes; ainsi à Nuremberg, en 1447, la ville donne 500 florins pour dorer la belle fontaine qui s'y trouve; une nouvelle peinture et dorure coûte plus tard 400 florins (1491) [4].

Tous les chefs-d'œuvre de l'époque portent l'empreinte de l'art national.

[1] Voyez Monz, *Zeitschrift*, t. III, p. 3-8, et t. XVII, p. 257-279. — Rettberg, *Nurnberg's Kunstleben*, p. 59, 91. — Riehl, p. 113.

[2] Voy. Ennen, t. III, p. 960.

[3] Particulièrement à Augsbourg. Voy. Riehl, p. 291-298. — Herberger, p. 62.

[4] *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 167, et t. XI, p. 560, note 3, p. 566.

L'art est le bien commun de l'humanité, il a ses racines dans la vie intellectuelle et universelle de l'esprit humain : toutefois il porte, là où il se produit, les caractères du milieu où il se développe [1]. Comme les mœurs et le langage, il croît sur un sol religieux, au sein même du peuple; il traduit et revêt la vie intime et les sentiments les plus élevés de la nation sous le symbole de l'image, de même que la langue, sous le symbole des mots, les mœurs, sous la forme des relations sociales, les traduisent et les revêtent. Les artistes allemands d'alors, par nature comme par développement personnel, avaient le sentiment très-prononcé de l'amour de leur pays; ils transportèrent tout naturellement ce sentiment dans l'art. On peut presque discerner les traits de caractère particuliers à chaque province allemande en étudiant les œuvres artistiques qui lui appartiennent en propre. De même que toute grande ville avait un dialecte particulier, l'art y avait aussi certaines nuances, qui n'étaient qu'à lui.

Tous ces artistes remarquables qui produisirent en si grande abondance des œuvres si variées et si admirables, n'étaient que de simples bourgeois, d'humbles ouvriers d'une corporation de la ville. Le jeune homme se rendait dans l'atelier d'un maître, y apprenait la préparation traditionnelle de la matière première, acquérait la pratique des travaux de son état, avançait peu à peu, et devenait enfin premier ouvrier. Il étudiait le maître, se perfectionnait en suivant son exemple, puis il se mettait en voyage; s'il parvenait à produire quelque ouvrage vraiment remarquable, il faisait ce qu'on appelait « œuvre de maître », et passait patron; sinon, il restait simple ouvrier, et se bornait à aider son maître dans l'exécution des commandes reçues. Au reste, les patrons eux-mêmes, verriers, statuaires, sculpteurs sur bois, fondeurs en métaux, fondeurs de cloches, orfévres, forgerons, serruriers, travaillaient avec leurs ouvriers et leurs apprentis, maintenaient parmi eux l'ordre et la discipline, mangeaient à la même table, couchaient sous le même toit, et ne se distinguaient en rien des autres gens du métier.

Parmi les vies des nombreux protecteurs de l'art à cette époque, nous choisirons celle du drapier et échevin Jacques Heller, de Francfort-sur-le-Mein. Nous pourrons y étudier la manière dont l'art se développait alors, ses étroits rapports avec la vie des citoyens, et la souplesse avec laquelle il se pliait aux besoins des hommes de ce temps. Les grandes capacités de Heller, sa connaissance pratique des affaires lui avaient valu la considération de ses concitoyens. Il avait vu le monde; en 1500 il avait visité Rome et avait représenté plusieurs fois avec succès les intérêts de Francfort dans les

[1] Voy. LUTHARDT, p. 34-35.

diètes de l'empire et différentes affaires diplomatiques. Les legs, les fondations qu'il fit en si grande abondance nous font concevoir une haute idée de sa bonté de cœur, de sa bienfaisance envers la misère et le malheur, de son affectueuse sollicitude pour ses subordonnés, de sa belle et patriarcale manière de vivre dans sa maison, au milieu de ses fidèles serviteurs. Plein d'amour pour son pays, ami zélé du progrès de la science, il donna « de bon cœur », et pour l'utilité commune de la ville, une somme importante pour la construction d'une nouvelle bibliothèque. Jusque par delà la mort, il voulut concourir à l'honneur, à la prospérité de sa ville natale par la donation de sommes considérables qu'il attribua à la construction d'édifices publics, églises, et murs d'enceinte. Une profonde et grave piété, un esprit entièrement dévoué à l'Église furent les mobiles qui le dirigèrent toute sa vie. Sa foi était aussi la cause de la protection qu'il accordait aux arts, et s'il faisait travailler sculpteurs et fondeurs, peintres, orfévres, brodeurs, c'était pour prêter une expression durable à sa piété. On a conservé des ordres écrits laissés par lui pour l'achèvement de précieux ornements d'église destinés à des cloîtres et à des églises de la ville et des environs. Il y indique avec précision les belles broderies d'art qui doivent y être employées; par exemple, pour le cloître des Dominicains de Francfort, il ordonne qu'on fasse un ornement d'église « avec du velours rouge, du meilleur et du plus beau, richement orné, exécuté de la manière la plus artistique, avec une belle croix sous laquelle Marie et saint Jean seront représentés, et où seront brodés deux écussons : le sien et celui de sa femme », « plus, deux dalmatiques et une chape de chœur où saint Jacques et sainte Catherine soient brodés », ouvrage auquel les perles de sa défunte femme doivent être employées. Outre cela, il ordonne de dépenser quatre-vingts et même cent florins en surplus, afin qu'elles soient encore plus belles, plus dignes d'être consacrées à la gloire et à la louange de Dieu. Pour son tombeau, dont il avait marqué la place dans le cloître des Dominicains, il fit faire, de son vivant, un bel ouvrage d'art en bronze, surmonté d'une statue de la Mort [1]. Dans l'église de Notre-Dame, il fit exécuter un admirable groupe sculpté représentant Jésus au jardin de Gethsémani, non loin duquel sont les apôtres endormis [2]. Il joignit à cette offrande magnifique une fondation pieuse. Mais tous ces dons restent bien au-dessous, comme valeur artistique, d'un tableau d'autel destiné au couvent des Dominicains (qu'Albert Durer peignit par son ordre), et d'un Cal-

[1] Lorsque le monastère fut supprimé, cette statue fut brisée comme n'étant que du « vieux métal », et vendue à des Juifs.

[2] Il n'existe plus maintenant.

vaire qu'un maître inconnu exécuta sous sa direction pour le cimetière de la cathédrale. Le tableau de Dürer représente l'assomption et le couronnement de la Sainte Vierge; il excita chez les contemporains l'admiration la plus vive, et jouit pendant un siècle d'une réputation très-étendue [1]. Quant au Calvaire, c'est ce que Francfort possède de plus remarquable en fait de sculpture du moyen âge. Il se compose de sept statues plus grandes que nature, d'une exécution parfaite et d'un effet saisissant. Le Christ en croix, surtout, est une création magistrale et sublime; la douloureuse et noble expression de la tête inclinée produit une émotion profonde. Sur le socle de ce monument, modèle d'harmonieuse composition, on lit l'inscription latine suivante : « *En l'an 1509, les époux Jacob Heller et Catherine de Molhaim, demeurant à Nuremberg, ont érigé ce Calvaire, à la louange de notre glorieux triomphateur Jésus-Christ, en leur nom et en celui de leurs ancêtres, afin que Dieu accorde sa grâce aux vivants et le repos éternel aux morts.* » Les textes de la sainte Écriture, gravés en relief en plusieurs endroits et au bord des vêtements des personnages, sont dignes d'attention, en ce qu'ils montrent bien les sentiments qui ont présidé à l'érection du monument. Les citations de la sainte Écriture et les représentations plastiques sont dans un parfait rapport, et font de l'œuvre entière comme une expression grandiose de la foi, de l'espérance, de l'amour confiant et tendre du donateur. Le dernier texte : « Et Jacob prit la pierre, et il la dressa comme un signe », fut évidemment choisi par Heller par allusion à son propre prénom, et pour bien indiquer qu'il faisait cette fondation pour le salut éternel des morts et des vivants, dressant ainsi un signe commémoratif, érigeant un sanctuaire de prières pour les générations présentes et futures. Heller fit en outre une donation pour que tous les vendredis de l'année, le recteur de l'École de la Collégiale de Saint-Barthélemy, avec sept de ses élèves, vînt devant le sanctuaire « réciter un office en mémoire du Christ », et pour que, devant le Calvaire et le jardin des Oliviers, en l'église Notre-Dame, deux lampes brûlassent perpétuellement [2].

Toute bonne œuvre, sous quelque forme qu'elle se produisît, était considérée par les chrétiens de ce temps comme agréable à Dieu; on l'accomplissait « de par Dieu », comme on disait jadis, c'est-à-dire pour satisfaire au commandement que Dieu nous fait de témoigner notre charité par des actes. On faisait le bien « pour obtenir son

[1] Voy. Kauffmann, *A. Durer*, p. 27-29.

[2] Voy. le beau travail de Cornill, intitulé *Jacob Heller et Alb. Durer*. — Voy. J. Merlo, *Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein* (Cologne, 1882), cah. 38, 103-110. — Sur d'autres donations faites par des bourgeois de Francfort, voy. Kriegk, *Geschichte von Francfurt*, p. 161-181.

propre salut, et parce que le bonheur éternel ne peut être mérité que par les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle : les aumônes, la construction des églises, les tableaux qui servent à les orner, les statues et autres décorations d'église, enfin tout ce qui peut attirer les hommes aux saintes méditations et à la pieuse ferveur[1]; tous ces dons doivent être faits afin de trouver grâce devant Dieu ». La doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres était alors acceptée par toutes les classes de la société; grâce à son influence, les États et les villes n'avaient jamais besoin d'établir un budget courant pour la construction des églises, des écoles, des maisons de bienfaisance, hôpitaux, orphelinats et autres établissements charitables. Le gouvernement, les caisses communales ne fournissaient aucun subside à la charité, et l'on ne faisait pas de collecte dans les maisons. Tous les frais qu'exige le secours des misérables étaient couverts par des dons volontaires; en même temps le même désir de plaire à Dieu et de sauver son âme procurait aux artistes la commande d'innombrables œuvres d'art qui glorifiaient à la fois la religion et la patrie.

Étudions de plus près les choses : examinons, par exemple, l'activité artistique qui régnait dans la petite ville de Calcar (Bas-Rhin). Nous pouvons du reste admirer encore dans son église un grand nombre de magnifiques tableaux et de riches sculptures sur bois, datant de cette époque[2].

Il y avait à Calcar diverses corporations parmi lesquelles, autant que nos renseignements nous permettent d'en juger, la corporation de Notre-Dame et celle de Sainte-Anne tenaient le premier rang par la munificence de leurs dons. En 1492, la corporation de Notre-Dame fit exécuter par maître Dérick Bongert l'autel en bois sculpté de la sainte Famille qui existe encore, et qui est merveilleusement beau. Dans les comptes de cette corporation, nous voyons qu'un certain maître Arnt acheva en 1480 un Ensevelissement du Christ; qu'un autre, nommé Ewert, sculpta un retable d'autel (1492); enfin qu'en 1498 cette même corporation résolut d'ériger dans l'église, en l'honneur de la Passion, le célèbre autel que nous pouvons encore y admirer. Les notables de la confrérie, accompagnés du curé de la paroisse Jean Houdaen (docteur et autrefois professeur de théologie), se rendirent à Utrecht pour examiner et étudier les autels en bois sculpté qui s'y trouvent. Un dessinateur qu'ils avaient emmené avec eux fit, aidé par maître Arnt, les dessins nécessaires. On tira d'Amsterdam, de Nimègue et des forêts impériales le plus

[1] *Seelenfuhrer*, p. 9.

[2] Tiré du travail si consciencieux de Wolff sur l'église de Saint-Nicolas à Calcar.

beau bois qu'il fut possible de se procurer [1], et aussitôt après le retour des délégués, on fit faire par un charpentier de Calcar la caisse de l'autel. Le travail fut partagé entre plusieurs sculpteurs sur bois, eu égard à leur capacité. Les trois groupes inférieurs, qui représentent l'entrée de Jésus à Jérusalem, la fête de l'Agneau pascal et le lavement des pieds, furent confiés à Jean Van Haldern; l'ornementation, à Rytermann, au bahutier Derick-Jeger et à son fils. Le sujet principal, la Passion de Jésus-Christ, fut exécuté par le « très-célèbre tailleur d'images » maitre Lodewich. Cet autel, dont l'harmonieuse perfection fait une œuvre incomparable, fut terminé en 1500, et les notables de la corporation donnèrent à maitre Lodewich, en récompense de son travail, 178 florins d'or. La même corporation confia plus tard l'exécution du riche et admirable autel des Sept-Douleurs de Marie à un autre bourgeois de Calcar, maitre Henri d'Ouwermann; les magnifiques stalles qui ornent le chœur de l'eglise furent exécutées aux frais de la fabrique, par Henri Bernts (1505-1508). Comme perfection de sculpture, c'est bien ce que le Bas-Rhin possède de plus remarquable parmi les œuvres de ce genre. Le maitre sculpteur reçut comme salaire 200 florins d'or, deux muids de seigle, quatre tonneaux de bière, et, comme hommage particulier, « un manteau et cinq aunes d'étoffe de soie d'Ypres pour sa femme ». Le candélabre de la chapelle de la Vierge, haut de 13 pieds, large de 7, une des plus grandioses productions de ce genre, est aussi l'ouvrage de Henri Bernts; mais il mourut avant de l'avoir achevé, et il fut alors confié à maitre Kerstken de Ringenbergh [2], « bourgeois de la ville » (1510).

Outre les seize sculpteurs de Calcar dont les noms sont venus jusqu'à nous, tant de peintres y étaient employés en même temps qu'on peut encore aujourd'hui citer les noms de treize d'entre eux, parmi lesquels se trouvait Jean Jost, vulgairement appelé Jean de Calcar, et le plus célèbre de tous († 1519) [3]. C'est lui que la corporation de Notre-Dame chargea d'exécuter les quatre panneaux du maitre-autel, dont le prieur du couvent des Ursulines avait fait les dessins. En dehors des peintres proprement dits, il y avait à Calcar deux peintres verriers (1485-1515), plus huit brodeurs en soie chargés de fournir les ornements à personnages brodés de perles et de pierres précieuses, les bannières et d'autres objets servant au culte. Parmi eux on cite particulièrement le Frère Egbert, probablement Dominicain [4]. De

[1] Voy. Wolff, l. VII.
[2] Wolff, p. 23-28.
[3] Voy. Wolff, p. 13-22.
[4] Il est probable qu'alors à Calcar toute maison bourgeoise avait des vitraux peints. Voy. Wolff, 22.

belles orgues furent aussi construites pour l'église, mais il n'en reste plus rien que les comptes (1482-1519).

Dans les monuments d'art de la petite cité du Bas-Rhin, la sculpture et la peinture restent étroitement unies : il en était ainsi au moyen âge comme dans l'antiquité (chez les Grecs en particulier). Les sculptures sur pierre, sur bois et même sur ivoire, étaient peintes, et sur les tableaux, nous trouvons des ornements en relief[1].

ORFÈVRES ET SCULPTEURS.

La sculpture vient toujours sur les pas de l'architecture; c'est elle qui a la mission de décorer les édifices d'une manière qui leur soit appropriée. Dans son âge d'or, elle était inséparable de l'art qui l'avait fait naître; le principe de l'architecture se fait sentir partout dans ses productions, et toutes témoignent de l'union organique des deux arts. La partie de beaucoup la plus considérable des sculptures du quinzième siècle n'existe plus. Cependant nous possédons encore d'innombrables ouvrages, en métal, en pierre ou en bois, datant de cette époque : sculptures de cathédrales, d'églises, de chapelles, de maisons particulières; portails, devants d'autels ornés de statues et de bas-reliefs; autels en bronze, tabernacles, buffets d'orgue, fonts baptismaux et fontaines, tombeaux en pierre ou en métal, lutrins en bronze coulé ou en bois sculpté, cuves baptismales en bronze ou en cuivre jaune, chaires et stalles de chœur, statues, vases sacrés de toute grandeur et de toute matière, expositions, saints ciboires, calices, ostensoirs, reliquaires, croix d'autel, crosses d'évêque, chandeliers et autres ouvrages d'orfévrerie, hanaps, gardes d'épée, etc.

Parmi les ouvriers en métaux, les orfévres qui travaillaient l'or et l'argent étaient les plus occupés; ils exécutaient souvent de véritables chefs-d'œuvre qui égalent et peut-être dépassent ce que les Grecs et les Orientaux ont fait de plus parfait en ce genre. Leurs corporations les plus florissantes étaient celles de Nuremberg, de Cologne, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Landshut et de Mayence. Dans cette dernière ville, on comptait en 1475 plus de trente orfévres[2]; les noms de beaucoup d'entre eux nous ont été conservés[3]. Le célèbre orfévre Georges Seld avait son atelier à Augsbourg; il

[1] Otte, p. 650-651. Les sculpteurs sur bois et les peintres ne formaient qu'une même corporation. *Documents*, t. VII, p. 22.

[2] Falk, *Kunsthätigkeit in Mainz zum Jahr* 1475.

[3] Sighart, p. 551-554. « Il n'y avait presque pas de ville un peu importante par son commerce dans l'Allemagne d'alors, qui ne fût fière d'avoir son orfévre célèbre. » Meyer, p. 185.

mit vingt-six ans à exécuter un autel en argent pour la cathédrale, représentant la Cène, la Passion de Jésus-Christ et la Résurrection; il pesait environ deux cents livres.

La corporation des orfèvres de Nuremberg comptait souvent plus de cinquante maîtres; tous avaient de grands ateliers, et leurs ouvrages délicats étaient recherchés dans toute l'Europe. Ils ne se bornaient pas à ciseler d'admirables parures, des vases précieux; leur principal mérite consistait à composer eux-mêmes les dessins des ornements et des figures qu'ils coulaient ensuite en métal. Tous les joyaux d'alors ont une valeur artistique; ils sont d'une variété de forme et de composition étonnante, et représentent des animaux, des figures de femme, des groupes religieux ou profanes exécutés soit en métal ciselé, soit en émail. On émaillait, par exemple, des paons aux queues chatoyantes, des figures de femmes portant des couronnes d'or et parées de vêtements éclatants. Puis on achevait l'ornementation de ces bijoux avec des perles et des pierres précieuses. Le conseil de Nuremberg fit exécuter en 1509, pour le roi Ladislas de Hongrie, une fleur en vermeil d'un travail exquis, et en 1512, pour l'évêque Laurent de Wurtzbourg, un vase en vermeil où les travaux des douze mois de l'année étaient gravés avec beaucoup d'art [1].

Pour se faire une idée des richesses d'orfèvrerie que possédait l'Allemagne au quinzième siècle, il suffirait de parcourir l'inventaire des trésors de quelques églises. Citons, surtout, celui de Sainte-Marie à Nuremberg (1466) et celui de la cathédrale de Freising (1482). Dans la cathédrale de Passau, l'inventaire mentionne deux grands reliquaires en forme d'églises et de tours, vingt appliques en argent, quarante statues du même métal, des châsses, des expositions [2]. Dans la cathédrale de Berne se trouvaient, entre autres objets précieux, une tête de Christ en argent, pesant trente et une livres; deux anges en argent richement dorés, du poids de quatre-vingts livres; les bustes en argent de saint Vincent et de saint Achate, un reliquaire en or massif pesant vingt-huit livres, contenant le chef du saint patron de l'église et couvert de pierres précieuses estimées

[1] On peut se rendre compte du nombre d'objets d'art, en or et en argent, que possédaient les églises de Nuremberg, dans les documents qui nous racontent le dépouillement des églises ordonné par le conseil de la ville en 1552. On tira de tous les objets en argent doré ou non doré une somme de mille sept cents marcs, pesant ensemble près de neuf cents livres. On les emporta, on les fondit, on les vendit; on fit plus tard de l'argent avec tout ce qui en restait encore. Les marchands étrangers qui trafiquaient avec Nuremberg emportèrent dans d'autres pays des cargaisons entières d'objets précieux. Les chefs-d'œuvre d'Albert Durer furent vendus, « comme vieux tableaux papistes », aux Italiens, Français, Anglais, Hollandais. Voy. Van Eye, p. 487. — Hassler, p. 116.

[2] Voy. Baader, t. I, p. 74-89. — Sighart, p. 547, 552.

2,000 ducats; de plus, les statues des douze apôtres, pesant chacune vingt-quatre livres [1]. Pour citer encore un autre exemple, le prieur du monastère de Tégernsée, Conrad, achète la même année (1462) deux reliquaires d'argent en forme de bras, quatre expositions, dont l'une, ornée de l'image de la Vierge, coûta 520 florins; une statuette de la Mère de Dieu, entourée d'un soleil estimé 500 florins; plus, les statuettes en argent de saint Benoît et de sainte Scholastique; un pectoral en or pur orné de pierreries; une mitre, une chaîne et une croix, un grand nombre de reliquaires et dix-huit calices. Les particuliers possédaient aussi beaucoup d'objets précieux [2].

Citons parmi les œuvres d'art qui nous ont été conservées, le grand ostensoir de la cathédrale de Coire, haut d'environ un mètre. C'est un chef-d'œuvre de premier ordre, tant à cause de la perfection des figures que pour le goût de l'ornementation. Il est cependant de beaucoup surpassé en richesse, sinon en beauté artistique, par l'ostensoir de maître Lucas, bourgeois et conseiller de Donauwœrth (1513); l'empereur Maximilien en fit présent au monastère du lieu; c'est un ouvrage splendide, orné de quarante figurines, d'inscriptions et d'écussons émaillés [3].

Les fondeurs en bronze de Nuremberg n'étaient pas moins habiles que les orfévres, et avaient une grande célébrité. Dès 1447, le poëte Hans Rosenplut disait à propos d'eux : « J'ai trouvé bien des maitres à Nuremberg : j'ai visité dans leurs ateliers les fondeurs de métaux : ils n'ont pas leurs pareils dans le monde entier. Ce qui vole, court, nage ou plane, homme, ange, oiseau, poisson, ver ou insecte, toutes les créatures selon leur rang et tout ce que la terre peut produire, ils savent le représenter, le couler en cuivre, et nul ouvrage ne leur semble trop difficile. Leur art et leur travail sont célèbres dans les pays les plus lointains; ils sont bien dignes d'être nommés et célébrés comme de grands artistes. Nemrod ne connaissait pas de tels maitres quand il voulut faire construire la tour de Babylone; c'est pourquoi je loue et j'exalte Nuremberg; elle est plus riche en artistes habiles qu'aucune autre ville du monde [4]. »

Le plus célèbre fondeur de Nuremberg, Pierre Fischer, était simple chaudronnier. Il éleva son art jusqu'à la plus haute perfec-

[1] Scheurer, *Bernisches Mausoleum*, t. I, p. 265. — Fischer, *Geschichte der Disputation zu Bern*, p. 576.

[2] Voy. Sighart, p. 547.

[3] Sighart, p. 555. Otte, 182-183.

[4] Lochner, *Der Spruch von Nürnberg*, poésie descriptive de Rosenplut (Nuremberg, 1854).

fection. « Pierre Fischer, écrit Neudörfer, était affable envers tout le monde et très-expérimenté dans les ouvrages profanes (pour parler comme un laïque). Il avait une si grande réputation que lorsqu'un prince ou un grand personnage visitait la ville, il était rare qu'il négligeât d'aller voir Fischer dans sa fonderie, où il se rendait et travaillait tous les jours. » Fischer et ses deux illustres amis, le tailleur de pierre Adam Krafft et le chaudronnier Sébastien Lindenast, semblaient n'avoir qu'un même cœur. Tous trois étaient également désintéressés, simples, avides d'apprendre toujours davantage, et cela jusqu'à l'âge le plus avancé. « Ils étaient comme des frères, dit Neudörfer; tous les vendredis, même lorsqu'ils furent devenus vieux, ils se réunissaient et s'exerçaient ensemble comme des apprentis, ainsi que nous le prouvent les dessins qu'ils exécutaient dans leurs réunions. Ils se séparaient ensuite amicalement, mais sans avoir ni bu ni mangé ensemble [1]. » Fischer s'est représenté lui-même dans le plus beau de ses chefs-d'œuvre, le tombeau de saint Sébald [2]; nous voyons en lui un petit homme trapu, à la barbe épaisse, revêtu de son tablier de travail, coiffé d'un bonnet, et tenant à la main son marteau. Il travailla au tombeau de saint Sébald de 1508 à 1519, secondé par ses cinq fils, et grava cette inscription en lettres coulées sur le socle du monument : « Ceci a été exécuté à la louange unique du Dieu tout-puissant et en l'honneur du prince du ciel saint Sébald, à l'aide des aumônes données par les dévotes gens. » Ce monument pèse cent cinquante-neuf quintaux cent vingt-neuf livres; pour la perfection avec laquelle le bronze est coulé, la noblesse du sentiment, la richesse d'imagination, cet admirable ouvrage n'a qu'un unique équivalent dans les chefs-d'œuvre du quinzième siècle : ce sont les grandes portes de bronze exécutées par Ghiberti à Florence. Sur le tombeau d'argent du saint, l'artiste a élevé un temple; les motifs si variés de la sculpture permettent diverses interprétations; mais il paraît cependant certain que le maître a voulu exprimer l'hommage que toute la terre rend au Sauveur, et comment toute créature tire de lui son origine, se rapporte à lui et le glorifie. La nature et toutes ses productions, le paganisme avec ses actions héroïques et ses vertus naturelles, l'Ancien Testament avec ses prophètes, le Nouveau avec ses apôtres et ses saints, tout apporte son hommage à l'Enfant Jésus, assis sur un trône au sommet de la tour du milieu; il tient le globe du monde entre ses mains, et semble marquer le commencement et le terme du développement historique de l'humanité. Les statues des apôtres, pleines de caractère et d'expression, n'ont

[1] Neudörfer, éd. de Lochner, p. 21-37. — Lochner, p. 21-31, 37-48.
[2] Dans l'église de Saint-Sébald, à Nuremberg.

peut-être pas été surpassées. Beaucoup d'entre elles, dans leurs formes mouvementées, sortent tout à fait du calme solennel, de l'immobilité béate de l'ancien art plastique, et sont comme le symbole de l'animation, de l'ardeur qui se manifestaient à cette époque dans la vie religieuse [1].

Parmi les autres œuvres du même maître que nous possédons encore, les plus justement célèbres par la perfection de leur travail sont les tombeaux de l'évêque Henri de Bamberg et celui de Marguerite Tucher, représentant la résurrection de Lazare (cathédrale de Ratisbonne). Pour le grandiose monument funèbre que l'empereur Maximilien se faisait élever à Inspruck, Fischer exécuta la statue du roi Artus d'Angleterre, remarquable par la calme et simple beauté, la perfection et la délicatesse de l'exécution. Quant aux grandes compositions en bronze de Fischer qui, s'il faut en croire Neudörfer, « remplissaient la Pologne, la Bohême, la Hongrie, et les demeures des princes dans tout le saint-empire romain », nous n'en possédons plus aucune.

Les plus belles compositions de son ami Sébastien Lindenast, qui exécutait avec tant d'art statuettes, hanaps, agrafes, fermoirs et quantité d'autres joyaux en cuivre, « comme s'ils eussent été d'or et d'argent », ont également disparu. C'est à Lindenast qu'on devait les figures en cuivre repoussé qui ornaient l'horloge d'art construite par le maître serrurier Georges Heuss dans l'église Notre-Dame, à Nuremberg (1506-1509). On y voyait l'empereur Charles IV assis sur un trône; devant lui se tenait un héraut. Au coup de l'heure, sonnée par la Mort, deux joueurs de trompette, placés de chaque côté de la porte, embouchaient leurs instruments : les sept princes électeurs entraient alors, défilaient devant l'Empereur en s'inclinant, et sortaient par une autre porte [2].

Au nord de l'Allemagne, les fonderies les plus importantes étaient celles de Brunswick, Dortmund, Erfurt, Magdebourg, Zwickau et Leipzig. Une des plus belles œuvres de ces fonderies, c'est le tabernacle, haut de trente pieds, de l'église Sainte-Marie, à Lubeck. L'orfèvre Nicolas Rughesee et le fondeur Nicolas Gruden l'exécutèrent ensemble (1479) [3].

Les innombrables tombes en cuivre encastrées dans le dallage ou

[1] Baader, *Pièces just.*, t. I, p. 53 — Sur l'œuvre elle-même, voy. Sighart, p. 560-562. — Otte, p. 517. — Rettberg, p. 148-156. — Voy. aussi Bergau, *Grenzboten*, 1873 a., p. 53-62.

[2] Voy. Otte, p. 264-719. — Pour plus de détails sur ce chef-d'œuvre, voy. Baader, t. I, p. 73, 99-111. — Les statues furent en grande partie vendues plus tard comme « vieux cuivre ». L'Empereur et son héraut sont seuls demeurés.

[3] Otte, p. 714. — Les armuriers allemands ne le cédaient en rien, pour l'habileté, aux armuriers d'Italie. Jahrbuch, t. IV, p. 231.

les murs des églises sont généralement d'un dessin plein de style, et dignes d'intérêt à tous les points de vue. Elles expriment admirablement la doctrine du christianisme sur la mort.

Dans l'art de la fonderie des cloches, le quinzième siècle n'a pas été surpassé. Les plus grandes cloches de la cathédrale de Cologne ont été fondues en 1448 et 1449 [1]; celles de l'église Sainte-Marie de Danzig en 1458; celles de la cathédrale d'Halberstadt en 1457; celles de Merseburg en 1507; d'Erfurt en 1497; de Sainte-Élisabeth, à Breslau, en 1507. Elles sont au-dessus de tout ce que l'art ancien et moderne a produit en ce genre, par la perfection achevée de leur fonderie, le mélange harmonieux et riche de leurs sons, la beauté de leur poli et le goût de leur ornementation [2].

La sculpture sur pierre et sur bois produisit pendant la même période d'admirables chefs-d'œuvre qui peuvent être placés sur le même rang que les plus beaux ouvrages des artistes en métaux, et les surpassent peut-être encore [3].

Le plus illustre et le plus fécond sculpteur de l'époque, c'est l'ami de Pierre Fischer, Adam Krafft [4]. Par sa simplicité, sa chaleur de cœur, sa dignité de caractère, il est le fidèle reflet de l'esprit allemand à cette époque; ces qualités lui donnent plus d'un trait de ressemblance avec Albert Durer. Aucun maître allemand n'a représenté avec plus d'émotion et de profondeur l'histoire de la Passion de Jésus-Christ. Ses principaux ouvrages, exécutés à Nuremberg, datent de 1490 à 1507.

A la plus ancienne de ses œuvres, les sept grandes scènes de la Passion, se rattache un trait qui caractérise admirablement l'esprit de foi et de ferveur de ce siècle. Un bourgeois de Nuremberg, Martin Ketzel, entreprit un pèlerinage à Jérusalem dans le dessein de mesurer exactement la distance qui sépare la maison de Pilate du Calvaire (1477). Revenu dans son pays, il s'aperçut qu'il avait perdu cette mesure, recommença un nouveau pèlerinage, et fit exécuter par Adam Krafft, d'après ses indications, le Calvaire qu'il s'était proposé

[1] Sur les fondeurs de cloches de Cologne, voy. ENNEN, t. III, p. 1032-1033. — NORDHOFF, *Kunstgeschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 66-67, 96-97. — FALK, *Zur Beurtheilung des fünfzehnten Jahrhunderts*, p. 419-420.

[2] « Les cloches de l'ancien papisme du moyen âge et celles de la sombre antiquité sont généralement fondues avec le meilleur et le plus pur métal. » HAHN, *Campanalogie*, p. 90 (Erfurt, 1822).

[3] La sculpture sur ivoire avait précédé la sculpture sur bois. Sur ce point et sur la haute estime où nos sculpteurs sur ivoire étaient tenus en Italie, voy. SCHAFER, *Die Denkmäler der Elfenbeinplastik des Grossherzogl Museums zu Darmstadt*, p. 74 (Darmstadt, 1872).

[4] Voy. NEUDÖRFER, p. 12-19. — WANDERER, *Adam Krafft et son école*, 1490-1507 (Nuremberg, 1869).

d'ériger. Il se compose de sept piliers en grès dont chacun est surmonté d'une grande scène sculptée de la Passion; ces piliers allaient de sa maison (plus tard surnommée maison de Pilate) jusqu'au cimetière de Saint-Jean. Sur chacun d'eux est placée une inscription expliquant le sujet de la scène représentée, et indiquant la distance de la maison de Pilate. Ces groupes sont grandioses, et d'un effet admirable; le dernier surtout frappe et émeut. Nous lisons sur l'inscription du pilier : « *Ici, devant sa Mère bénie, le corps du Christ est étendu ; la Vierge gémit et pleure, son cœur est navré de la plus amère douleur.* » Joseph d'Arimathie soulève avec respect sous les épaules le corps du Sauveur; Marie, agenouillée, attire sur son cœur la tête de son Fils, délivrée de la cruelle couronne d'épines; Madeleine, aux pieds de Jésus, arrose le suaire de ses larmes. Un sentiment vrai et profond anime chaque figure; les costumes nurembourgeois dont sont revêtus les personnages semblent les rendre familiers aux spectateurs, les rapprocher d'eux, et augmenter l'impression de leur vivante sympathie.

La même force et la même chaleur, avec plus de grâce et de perfection encore dans l'attitude des personnages, se font admirer dans l'Ensevelissement du Christ, du même artiste. Ce groupe lui fut commandé par Sébald Schreyer, curateur de l'Église et grand amateur des arts (1492). Krafft exécuta aussi de 1496 à 1500 un admirable chef-d'œuvre, pieuse donation de Jean Imhoff [1]; c'est le tabernacle haut de 64 pieds qui orne le chœur de Saint-Laurent, à Nuremberg. Porté par les deux figures agenouillées, de grandeur naturelle, de Krafft et de ses deux compagnons, l'ouvrage s'élève, semblable en sa structure à une superbe plante dont les branches et les fruits de pierre se terminent par une fleur habilement recourbée comme la houlette d'un berger. Les piliers du tabernacle sont ornés de figures de saints. A sa porte veillent des anges. Comme le Saint Sacrement fut institué en l'honneur de la mort du Rédempteur, l'artiste a représenté dans son œuvre quelques épisodes de la Passion, qui, avec la Résurrection, complètent pour tous les fidèles les fruits de la sainte Cène [2].

Ce chef-d'œuvre n'est surpassé que par le tabernacle de la cathédrale d'Ulm, qu'une bourgeoise de la ville, Angélique Zähringer, fit élever par le « maître de Weingarten » (1461-1469) [3]. C'est une des plus magnifiques créations de la sculpture du moyen âge. L'architecture en est aussi admirable que la sculpture. La finesse des ornementa-

[1] Voir le contrat de l'artiste avec le donateur Imhoff, publié par Allhin, dans le *Grenzboten*, p. 191, n° 44, 1875.

[2] Rettberg, p. 83-91. — Sighart, p. 525-526.

[3] V. Hassler, p. 106. — Je cite le premier projet présenté par le maître à la donatrice.

tions est étonnante; on les croirait vraiment exécutées en filigrane, et elles sont si délicatement ciselées, qu'autrefois, et même il n'y a qu'un siècle, on croyait généralement qu'elles avaient été exécutées en pierre coulée, « art perdu aujourd'hui », disait-on. Ce tabernacle est plus grand de moitié que celui de Nuremberg.

Tilmann Riemenschneider suivit une direction artistique presque semblable à celle d'Adam Krafft. Il avait de grands ateliers à Wurtzbourg; ses plus beaux ouvrages sont : les tombeaux des évêques Rodolphe de Scherenberg et Laurent de Bibra dans le dôme de Wurtzbourg; puis le monument funèbre de l'empereur Henri II et de sa femme Cunégonde, dans le dôme de Bamberg (1499-1513). Sur la dalle qui les recouvre on voit les statues des deux saints dans l'attitude d'un tranquille repos. L'œuvre est remarquable par la noblesse de la composition comme par le fini de l'exécution. Sur les quatre côtés du tombeaux, des bas-reliefs sculptés rappellent des traits empruntés à la vie des deux époux.

Parmi les maitres si nombreux d'alors, il faut encore citer Veit Stoss (né en 1447); il travailla alternativement à Cracovie et à Nuremberg. Il était sculpteur sur bois, statuaire, peintre, graveur sur cuivre, mécanicien et architecte. A Cracovie, il acheva en 1489 le magnique maitre-autel de l'église Notre-Dame [1]; en 1492, à la cathédrale, le tombeau du roi Casimir; en 1495, les cent quarante-sept stalles de chœur de l'église de Notre-Dame. Son labeur persévérant exerça une grande influence sur les progrès de l'art en Pologne et en Hongrie [2]. Aussi dans le comtat de Zipfer, tout ce qui est resté debout dans les villes et dans les villages en fait de sculptures, porte-t-il l'empreinte de l'art allemand. Stoss travailla aussi à Nuremberg avec une infatigable ardeur; il reçut des commandes de Transylvanie, et même de Portugal [3]. « Il fit pour le roi de Portugal, rapporte Neudörfer, les statues d'Adam et d'Ève en bois peint, de grandeur naturelle; ils ont une telle vérité d'attitude qu'on reste saisi à leur aspect, il semble qu'ils soient vivants. Il m'a fait voir à moi-même une mappemonde en relief où il a représenté les hautes montagnes, les vallées, les fleuves, les plus humbles cours d'eau, les villes et les forêts [4]. » Son œuvre la plus considérable à Nuremberg,

[1] Voy. sur les offrandes pour les autels, Essenwein, p. 101-102, et *Suppl.*, t. XV, p. 28.

[2] Voy. *Documents*, t. III, p. 253-257; t. IV, p. 41, 44; t. V, p. 227. Fol.

[3] Pour plus de détails, voy. Kunstmann, p. 304.

[4] Neudörfer, p. 84. — Veit Stoss est le seul des grands artistes du quinzième siècle dont la vie soit entachée d'une faute considérable. Dans un procès qu'il eut à soutenir contre un négociant de Nuremberg, qu'il accusait de lui avoir fait perdre une somme importante, il apposa une signature fausse et fut con-

c'est le rosaire de l'église de Saint-Laurent que lui avait commandé le marchand Antoine Tucher, et qu'il termina en 1518. Il y avait à Nuremberg tant de sculpteurs sur bois, qu'on peut à peine comprendre comment tous pouvaient réussir à gagner leur vie [1].

Le plus célèbre d'entre eux, celui dont le génie fut le plus profond, c'est maître Georges Syrlin, d'Ulm. Ses stalles de chœur, dans la cathédrale d'Ulm, développent en d'admirables sculptures la philosophie de la nature, de l'histoire et de la révélation. L'artiste nous montre d'abord la nature inintelligente, le monde des plantes et des animaux; puis il nous représente l'humanité que le péché a dégradée, qui a oublié Dieu et en est, à cause de cela, abandonnée. Sur ce premier plan s'élève, en trois autres plans superposés, le Paganisme penseur, avide de trouver Dieu; l'Ancien Testament et son attente pleine de foi; enfin le Nouveau Testament dans toute sa plénitude de lumière. Le Paganisme est représenté par ses grands hommes : Pythagore, Cicéron, Sénèque, Quintilien, les sibylles; le Judaïsme, par ses patriarches, ses prophètes et ses saintes femmes; le Christianisme, par ses apôtres et ses saints. L'exécution artistique correspond parfaitement à un plan si vaste. On est émerveillé de la richesse d'imagination de l'artiste et de l'inépuisable variété qu'il sait donner à l'expression de tant de figures. L'attitude des personnages est pleine de vérité, de grâce et de vie; on trouve même dans cette œuvre, à côté d'un profond sentiment religieux, la trace d'un enjouement aimable. La création de maître Syrlin est d'autant plus digne d'admiration qu'il n'a mis que cinq ans à l'exécuter (1469-1474) [2].

Jusque dans les petites villes et dans les villages, on découvre de magnifiques sculptures datant de cette époque. Par leur simple beauté, la largeur avec laquelle sont traités les personnages, leur caractère élevé, elles appartiennent aux œuvres les plus achevées de l'art allemand. Citons, à l'appui de cette assertion, les œuvres d'art des églises de Lorech (sur le Rhin), de Clausen (près de Trèves), de Blaubeuren, d'Eschach, d'Heerberg (dans un coin ignoré de la Souabe), de Saint-Wolfgang (village près d'Ischl), de Kafermacht, en Autriche, de Rottenburg sur la Tauber, de Creglingen, lieu de pèlerinage près de Rottenberg, de Gnadenberg, lieu de pèlerinage dans le Palatinat [3].

damné pour cette déloyauté à être marqué d'un fer rouge aux deux joues. Il se tint toujours pour injustement accusé, et l'empereur Maximilien le rétablit dans tous ses droits de bourgeoisie (1502-1506). *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 667. — Baader, *Beiträge*, t. I, p. 14-25.

[1] Voyez-en la liste dans Baader, t. I, p. 4, 5. — Sighart, p. 540.

[2] Voy. Hassler, p. 107-114.

[3] Voy. Waagen, t. I, p. 186-189. — Kugler, *Handbuch*, t. II, p. 419-420. — Sur les œuvres d'art d'origine allemande de la Hongrie, voy. Scheiger, *Documents*,

On ne connaît le nom que de bien peu des artistes auxquels sont dus tant d'ouvrages admirables. Les maîtres du quinzième siècle n'attachaient aucune importance à ce qui leur était personnel; ils ne paraissent nulle part dans leurs œuvres, ils ne cherchent jamais à mettre leur personnalité en relief; leurs créations fleurissaient pour ainsi dire dans leur âme; elles étaient déjà contenues en germe dans leur foi vive, dans leur ardente piété; elles en étaient le produit presque inconscient; de là leur simplicité et leur calme, et c'est précisément dans cette absence de prétentions, dans ce calme, que gît le secret du puissant effet qu'elles produisent. Si elles nous font une telle impression de grandeur, c'est que la grandeur est comme inhérente à leur nature [1].

I

Les deux frères Van Eyck : Hubert († 1432) et Jean († 1440), tous deux établis à Bruges durant presque toute leur vie, passent généralement pour avoir été les véritables initiateurs de la peinture en Allemagne. La vigueur du dessin, la clarté de la composition, la profondeur du sentiment, la vérité et l'harmonie de la coloration, font de leurs tableaux des chefs-d'œuvre dont aucune toile jusque-là n'avait pu faire pressentir la perfection. Au point de vue de l'histoire de l'art, ces deux maîtres sont doublement dignes d'être étudiés. D'abord, ils sont les premiers qui aient eu la pensée de mettre la peinture à l'huile, depuis longtemps découverte, au service d'un art élevé; puis c'est à eux encore que l'on doit l'introduction dans l'art de l'étude d'après nature; ils ont traité le portrait et le paysage avec un soin, un amour inconnus jusqu'à eux [2]. Aussi leur réputation s'était-elle répandue dans l'Europe entière; ils eurent de nombreux élèves,

t. I, p. 173. — Sur les stalles de chœur de la Bavière, voy. Sighart, *Documents*, t. VI, p. 106, 107. — Sur les déprédations exercées plus tard par les protestants dans les églises, voy. les détails donnés par nous, dans le tome III de cet ouvrage. A Saint-Gall, au moment où s'exerça la plus grande fureur contre les images saintes, on emplit quarante voitures de débris, d'images brisées qu'on livra plus tard aux flammes. A Zurich, il fallut treize jours pour anéantir les « idoles » en présence des autorités de la ville. On en brûla les restes à Bâle, le mercredi des Cendres, dans le cimetière de la cathédrale. A Ulm, la même fureur de destruction anéantit cinquante des plus beaux autels, avec leurs sculptures de bois. On alla jusqu'à jeter violemment dehors l'orgue de la cathédrale; puis l'on brûla toutes ces « idoles » pour la « gloire de Dieu ». Voyez notre troisième volume.

[1] Voy. A. Stifter, *Mélanges*, t. I, p. 235-253.

[2] Pour plus de détails, voy. Eisenmann, *Die Brüder Van Eyck*, dans l'ouvrage intitulé : *Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit*, p. 3-6. — Sur Durer, considéré comme le premier paysagiste allemand, voy. Kaufmann, p. 35.

non-seulement en Allemagne, mais en Italie[1]. Antonelli de Messine faisait partie de ces derniers, et communiqua plus tard aux artistes de Venise le goût que les maîtres flamands lui avaient inspiré pour le paysage[2]. L'école des frères Van Eyck exerça une puissante influence à Florence même, et Dominique Ghirlandajo n'y resta pas étranger. Les artistes de la haute Allemagne lui durent aussi leur inspiration, et beaucoup d'entre eux, après avoir étudié dans les ateliers des frères Van Eyck, importèrent dans leur patrie l' « art des Pays-Bas ».

Cependant, les plus célèbres et les plus universellement admirés des artistes de notre pays ne subirent pas l'influence flamande. Le fond et la manière de leurs tableaux montrent clairement qu'ils relèvent bien plutôt de l'école de Cologne. Cette école, qui avait peut-être reçu des Grecs, dès l'époque des Othon, les premiers principes de l'art, était entrée dans un plein épanouissement depuis le commencement du quatorzième siècle. Elle devait surtout sa réputation à Étienne Lochner, de Constance, dont l'influence domina à Cologne jusqu'au seizième siècle, et qui eut toute une pléiade de disciples remarquables : le « maître de la Passion de Liversberg » le « maître de la Glorification de Marie », et le « maître de Saint-Séverin » en sont les plus admirés (1460-1500)[3].

Parmi les artistes venus du dehors qui reçurent à Cologne la direction de leur talent, deux maîtres doivent surtout attirer notre attention : Hans Memling, dit Hans l'Allemand, né en Franconie (mort vers 1495), ordinairement pris à tort pour un Flamand par nos biographes, et Martin Schongauer, né en Souabe, surnommé à cause de l'admiration générale qu'il inspirait « Martin Schön »(Martin le Beau). Il est évident que les personnages des tableaux de Memling ont eu pour modèles des habitants du pays du Rhin; les détails d'architecture offrent tous les caractères de l'art rhénan; la couleur est celle de l'école de Cologne, nullement celle des frères Van Eyck. Memling resta toujours fidèle à la tradition de Cologne, même après que depuis longtemps il se fut fixé à Bruges et eut travaillé dans l'atelier de Roger van der Weyden, élève plein de talent des frères Van Eyck[4]. Martin Schongauer suivit la même voie, bien qu'il ait eu comme lui le bénéfice des leçons des maîtres flamands. Comparons avec la délicieuse composition d'Étienne Lochner, *Marie dans le buis-*

[1] Vittoria Colonna et Michel-Ange trouvaient qu'il y avait plus de sentiment religieux dans les tableaux de l'école flamande que dans ceux de l'école italienne. Voy. *Documents*, t. V, p. 155.

[2] Voy. A. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, p. 81-82.

[3] *Scheibler*, p. 11-56, p. 17.

[4] Thausing, *Vie de Durer*, p. 54.

son de roses (Musée de Cologne), et avec son principal chef-d'œuvre connu sous le nom de *Tableau de la Cathédrale,* les toiles de Memling conservées dans la salle capitulaire de l'hôpital Saint-Jean à Bruges. Examinons aussi les *Sept Joies de Marie,* du même artiste, dans la Pinacothèque de Munich, et *Marie dans le buisson de roses,* de Schongauer, à Saint-Martin de Colmar : nous ne pourrons plus conserver de doutes sur leur proche parenté. Le dessin plein de finesse et de sentiment, l'expression d'humble innocence de Marie, sa dignité virginale, la force, la profondeur idéale de la pensée, surtout dans les figures de madones, placent les trois maîtres bien au-dessus de tous les artistes de leur temps. Mais ce qui les sépare surtout d'eux, ce qui crée leur véritable originalité, c'est le noble besoin de vérité qui se fait admirer dans leurs tableaux et s'efforce toujours de donner une forme précise aux créations les plus idéales. En effet, dans les toiles de cette école, les figures de saints, empreintes d'un si profond sentiment d'amour divin, n'en sont pas moins vivantes ; on sent qu'elles appartiennent à un monde supérieur, mais en même temps réel ; les corps sont pleins de vigueur, on reconnaît dans les figures des individualités bien caractérisées ; les plus petits détails sont bien observés, pris sur le vif, et les personnages semblent former une série de portraits. Tout ce qui les entoure, vêtements, meubles, bijoux, est emprunté à la vie de tous les jours et introduit le spectateur dans les mœurs de l'époque [1].

Les œuvres de Memling et de Schongauer ont de plus un intérêt spécial pour nous : ils reproduisent avec une grande fidélité les traits de caractère les plus saillants du peuple allemand; ils expriment la profondeur et la pureté de sa foi, sa loyauté, sa noble simplicité; en même temps, ils ont un intérêt psychologique qui nous semble surpasser encore leur valeur artistique : ils nous fournissent d'inappréciables et féconds documents d'histoire nationale, et nous pouvons y étudier les progrès de notre civilisation. La tête du Christ de Memling [2], le Christ détaché de la croix de Schongauer [3], suffiraient à eux seuls pour donner une haute idée du sentiment religieux d'un siècle qui vit éclore de pareils chefs-d'œuvre. Le plus célèbre tableau de Schongauer nous offre en une seule physionomie l'expression de la sainteté, de l'amour, de la douleur et de la félicité. Dans le visage de Marie, en effet, la sainteté devient de l'amour, l'amour de la douleur, la souffrance de l'extase, et tout semble se confondre et s'unir dans un unique sentiment ; de belles larmes coulent en abondance sur les joues de la Vierge et adoucissent son martyre. Les tourments du Sauveur

[1] Sur le mélange d'idéal et de réalisme des anciens maîtres, voy. Reichensperger, *Mélanges,* p. 461.
[2] Dans la Pinacothèque de Munich.
[3] A Colmar.

semblent s'assoupir entre les bras de sa sainte Mère. Nous nous sentons, en contemplant ce tableau, envahi par une émotion religieuse qui ne laisse de place à aucune autre pensée [1]. Quant à la tête du Christ de Memling, c'est une œuvre unique parmi toutes les créations de la peinture. Aucun maître, à quelque nation qu'il appartienne, ni avant ni après lui, n'a su exprimer à la fois une majesté si divine, une telle plénitude de lumière et d'amour. On a dit que c'était le seul Christ devant lequel on pût lire et méditer l'Évangile. Rappelons-nous aussi les *Sept Joies de Marie,* de Memling. Cette toile est bien conforme à l'esprit d'une époque qui, ainsi que le dit Wimpheling, « se plaisait à accroître toujours davantage la gloire de la Mère de Dieu, afin de rendre un hommage plus magnifique au divin Rédempteur ». Maître Conrad de Wurzbourg avait composé jadis sur la vie de la Sainte Vierge un poëme intitulé la *Forge d'or* [2] : le tableau des *Sept Joies* semble être comme un second poëme sur le même sujet, composé avec les brillantes couleurs de la palette. Le tableau des *Sept Sacrements,* dans la galerie d'Anvers, nous offre aussi une admirable preuve des rapports qui unissaient autrefois la religion et l'art. Le tableau, divisé en trois panneaux, représente l'intérieur d'une cathédrale gothique. Dans l'espace du milieu l'artiste a placé l'image du Sauveur crucifié, source et racine de tout salut. A ses côtés se tiennent la Vierge et saint Jean, sainte Madeleine et les saintes femmes. Derrière ce groupe principal, on célèbre la Messe au grand autel. Le prêtre, après la consécration, élève la sainte Hostie. Le plus auguste des sacrements tient à juste titre la première place au centre de cette composition. Dans les panneaux des côtés, on administre les autres sacrements. Le maître a trouvé pour chacun d'eux, presque toujours dans des chapelles latérales, l'espace approprié. Des groupes d'anges, tenant des banderoles où sont écrits les noms des sacrements, planent dans les airs. Ce tableau, par la simplicité et la grâce de sa composition, fait une impression puissante, et c'est pour ainsi dire une épopée chrétienne exécutée avec des couleurs.

L'école de Calcar, dont nous avons déjà parlé, suivit, dans le Bas-Rhin, les traditions de Memling. On lui doit tant d'œuvres nobles et gracieuses, d'une couleur si vigoureuse et si brillante, d'une expression si profonde et si vraie; elles sont tout à la fois si fidèles et si originales dans leur exécution, qu'on ne peut se lasser de les contempler [3].

[1] Voy. Quandt, *Martin Schongauer als Maler und seine Werke in Colmar,* dans la *Kunstblatt,* 1840, p. 317.

[2] Holland, *Geschichte der Literatur,* p. 187-189.

[3] Voy. Waagen, t. I, p. 168.

Quant à l'école westphalienne, ses tendances sont les mêmes que celles de l'école de Cologne. Elle compte parmi ses peintres des maîtres d'un réel mérite; l'énergie de l'expression et la délicatesse des nuances sont les traits distinctifs de sa manière. Son centre était à Munster, et les deux artistes qui l'ont le plus glorieusement représentée sont le Maître de Liesborne et Jarenus de Soest[1]. Les tableaux du célèbre peintre viennois Wolfgang Rueland[2] (1501) et des artistes tyroliens Michel et Frédéric Pacher, ceux de Gaspard, Jean et Jacques Rosenthaler, du Tyrol, se rapprochent d'une manière frappante des traditions de l'école westphalienne, sans qu'on ait pu jusqu'ici retrouver le fil qui les relie[3].

Mais le maître dont l'influence fut la plus durable et la plus féconde, c'est incontestablement Martin Schongauer; il était tellement admiré dans l'Europe entière, qu'Italiens, Espagnols, Anglais achetaient et emportaient ses tableaux et ses gravures « comme les plus précieux trésors de la terre[4] ». On le mettait au même rang que le Pérugin, le maître de Raphaël. « Il était intimement lié avec Pierre Pérugin », dit une chronique contemporaine. « Tous deux se donnaient souvent la joie de s'envoyer réciproquement leurs tableaux. Ils avaient pris l'un de l'autre ce qu'ils avaient de meilleur, ainsi que les connaisseurs peuvent le constater[5]. »

L'atelier de Schongauer à Colmar était le véritable centre de tous les artistes du temps. Les peintres de Souabe, surtout, s'y formèrent, et leur goût délicat, leur sentiment profond, les mit bientôt au-dessus de tous les autres. C'est là que se développa Barthélemy Zeitbloom, d'Ulm, que la noble simplicité, la vérité et la pureté suave de ses compositions ont fait surnommer « le plus Allemand de tous les peintres[6] ». Hans Burkmaïer, d'Augsbourg, travaillait aussi dans l'atelier de Martin. On doit à son infatigable talent un grand nombre de tableaux religieux et profanes. Il est le premier des maîtres de la haute Allemagne qui ait peint d'après nature les fonds de paysage et jusqu'aux plus petits détails de ses tableaux[7]. Hans Holbein l'aîné, qui pendant la période brillante de son talent fut l'un de nos meilleurs

[1] Voy. NORDHOFF, *Kunstgeschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 54-60. — NORDHOFF, *Die Chroniken des Klosters Liesborn*, p. 32-40 (Munster, 1866).

[2] Voy. JACOB, p. 279.

[3] Je m'appuie ici sur l'opinion de BÖHMER, si compétent en cette matière.

[4] VAN DUITSCHERCONSTE, p. 4-5. — Voy. WURZBACH, p. 3, et le jugement qu'en a porté WIMPHELING, p. 47-48. — Voy. aussi HOTHO, 2, p. 207-219. — SCHNAASE, *Geschichte Schongauer's*, t. VIII, p. 185-189.

[5] Voy. SCHMIDT, p. 28.

[6] Voy. WAAGEN, t. I, p. 184-189. — HASSLER, p. 117-119. — W. SCHMIDT, p. 39-40. — BODE et L. SCHEIBLER, *Jahrbuch der Königl. preuss. Kunstsammlung*, t. II, p. 54-61 (Berlin, 1881).

[7] OTTE, p. 748.

maîtres, dut aussi à Schongauer l'inspiration et la direction de son talent. L'influence de « maître Martin » est également très-sensible dans les toiles d'Hans Holbein le jeune. On prétend même qu'Albert Durer, malgré l'originalité de son génie, la subit toute sa vie [1].

Durer et Holbein le jeune élevèrent la peinture allemande à son plus haut degré de gloire. Bien peu de maîtres ont possédé au même degré la faculté créatrice, l'imagination féconde. Leur observation de la nature est si fine, si pénétrante, leur imagination si riche en inventions toujours nouvelles, si prompte à les mettre en œuvre, qu'on peut leur appliquer ce qu'on a dit à propos de Shakespeare : leur génie semble vraiment « réunir mille âmes sous son sceptre ». Leurs meilleures compositions appartiennent encore à l'ancien temps, au vieil esprit germanique chrétien du quinzième siècle, aux grandes traditions du moyen âge. Ils ne sont nullement les précurseurs de ce qu'on a appelé l'art de la Renaissance, et ce qu'ils ont pu s'approprier des idées nouvelles ne leur fit jamais perdre le caractère tout national de leur génie; ils gardèrent toujours leur gravité et leur humour allemands. Si, dans leurs œuvres de second ordre, ils imitent parfois l'antique, ce n'est là qu'un détail de mode, et ne change rien à l'ensemble de leur œuvre. On peut comparer leurs écarts dans ce genre à ces excroissances bizarres qui sortent souvent du tronc le plus sain et le plus vigoureux. Ils auraient sans doute produit encore beaucoup d'ouvrages admirables, si les commencements des troubles religieux, qui déjà assombrissaient l'horizon, n'avaient paralysé leurs efforts, et si leur vie privée, placée dans d'aussi favorables conditions que celle d'un Raphaël ou d'un Titien, avait permis à leur génie un complet épanouissement.

II

Albert Durer est le seul artiste de son siècle qui ait laissé des mémoires autobiographiques sur ses parents, son éducation, sa formation artistique. Ces mémoires n'ont pas seulement un puissant intérêt au point de vue de ce qui le concerne personnellement, ils sont encore d'une valeur inappréciable pour quiconque veut étudier les mœurs de cette bourgeoisie allemande du quinzième siècle, si honorable, si solide, et de laquelle sont sortis nos plus grands artistes.

Le père de Durer était orfévre, originaire d'une colonie alle-

[1] Schott, p. 34-35. — Schmidt, p. 24, 34-35.

mande établie en Hongrie. De Hongrie, il s'était rendu dans les Pays-Bas, et y avait séjourné longtemps parmi les grands artistes alors en réputation; il vint enfin se fixer à Nuremberg, où il se maria. Il eut dix-huit enfants. Albert naquit le 21 mai 1471. L'honnête orfévre était habile en son métier; c'était, selon l'expression de son fils, « un pur artiste ». Mais le soutien de sa nombreuse famille exigeait de lui un travail rude et incessant. « Mon cher père, écrit Durer, a passé sa vie au milieu de grandes fatigues, d'un labeur difficile et ardu, n'ayant pour entretenir sa vie, celle de sa femme et de ses enfants, que ce qu'il gagnait de ses mains. Aussi possédait-il très-peu de chose; il a éprouvé en sa vie beaucoup de tribulations, de luttes, de contradictions de tous genres; mais tous ceux qui le connaissaient avaient une bonne parole à dire de lui, car il tenait la conduite d'un bon et honorable chrétien; c'était un homme patient, affable, pacifique avec chacun, et très-reconnaissant envers Dieu [1]. » Albert Durer a laissé de son père un tableau fait de main de maître, conservé aujourd'hui dans la Pinacothèque de Munich. Ce portrait correspond parfaitement à l'idée qu'il vient de nous donner du caractère de son père. Le vieillard est grand et maigre, son visage est grave. Il semble accepter sans regret sa vie dépouillée de tout bien-être et joie extérieure, dans le sentiment qu'il a d'une conscience sans reproche [2]. Il s'efforça toujours de conserver dans ses enfants une grande pureté de mœurs. « Mon cher père prenait beaucoup de peine pour notre éducation, écrit Durer. Il nous élevait pour la gloire de Dieu; son plus grand désir était de maintenir ses enfants dans une sévère discipline, afin qu'ils devinssent agréables à Dieu et aux hommes. Aussi nous recommandait-il tous les jours d'aimer Dieu et de montrer une sincère affection à notre prochain. »

Durer dit plus loin, en parlant de sa mère : « Elle avait pour constante habitude d'aller beaucoup à l'église. Elle ne manquait pas de me reprendre toutes les fois que je n'agissais pas bien. Elle nous gardait avec grand soin du péché, moi et mes frères, et soit que j'entrasse ou sortisse, avait coutume de me dire : « Que le Christ « te bénisse! » Elle nous donnait de saints avertissements avec un grand zèle, et avait en continuel souci le salut de notre âme. Je ne puis assez louer ses bonnes œuvres, la bienveillance et la charité qu'elle montrait à chacun, ni assez parler du bon renom qu'elle s'est acquis [3]. »

Il nous donne sur son éducation les détails suivants : « Lorsque j'eus appris à lire et à écrire, mon père me retira de l'école et me fit

[1] Thausing, *Dürers' Briefe und Tagebücher*, p. 73.
[2] Van Eye, p. 4-5.
[3] Thausing, p. 137.

apprendre l'état d'orfévre; et lorsque je sus convenablement travailler, il se trouva que mon goût m'attirait plus vers la peinture que vers le métier d'orfévre. J'exposai la chose à mon père, mais il ne s'en montra pas satisfait, car il avait regret du temps que j'avais perdu. Cependant il se rendit à mes raisons, et l'année que l'on comptait être la quatorze cent quatre-vingt-sixième après la naissance du Christ, le jour de Saint-André, 30 novembre, mon père me mit en apprentissage sous la conduite de Michel Wohlgemuth. Il fut convenu que je le servirais durant trois ans; pendant ce temps Dieu me fit la grâce d'une grande application, en sorte que j'appris beaucoup de choses; mais j'eus extrêmement à souffrir des élèves du maître. » Wohlgemuth était l'un des meilleurs peintres de Nuremberg, et son atelier y était célèbre [1].

« Et lorsque j'eus fini mon apprentissage, continue Durer, mon père m'envoya voyager au loin; je restai quatre ans loin de Nuremberg, puis il me rappela. » « Pendant ses années d'absence, a raconté un de ses amis, Durer étudia à Colmar, cher Casper et Paulus, orfévres; et chez Ludwig, le peintre; puis à Bâle, chez Georges, orfévre; tous quatre frères de Martin Schön. Chez tous il fut reçu avec honneur et retenu avec joie [2]. »

« J'étais parti en 1490, à Pâques, poursuit Durer, et je revins en 1494 au temps de la Pentecôte; et après mon retour Hans Frey vint s'entendre avec mon père. Il me donna sa fille, la demoiselle Agnès, et avec elle 200 florins, et nous fîmes les noces. »

« Ensuite il arriva que mon père fut pris subitement de la dyssenterie. Son mal devint si grave que personne ne put rien pour l'arrêter. Et lorsque mon père vit la mort devant ses yeux, il l'accepta avec résignation et grande patience. Il me recommanda ma mère, me priant instamment de vivre dans l'amitié de Dieu. Il reçut aussi les saints sacrements, et trépassa chrétiennement, l'an 1502. O vous tous qui êtes mes amis, je vous en supplie pour l'amour de Dieu, lorsque vous lirez le récit de la mort de mon pieux père, souvenez-vous de son âme, et dites pour elle un *Pater* et un *Ave!* Faites-le aussi pour votre propre salut, afin que nous obtenions tous la grâce de bien servir Dieu, et méritions de mener une sainte vie et de faire une bonne fin! Non, il n'est pas possible que celui qui a bien vécu parte de ce monde en mauvaise disposition, car Dieu est plein de miséricorde [3]. »

Au bas d'une gravure sur bois qu'il fit paraître en feuille volante (1510),

[1] Thausing, *Durer Gesch. seines Lebens*, p. 53-73.
[2] Nendorfer, p. 132.
[3] Thausing, *Dürers' Briefe und Tagebücher*, 74, 134.

Durer s'exprime à peu près de même à propos de la mort :

« Celui qui se dispose tous les jours a la mort est regardé de Dieu avec complaisance, car il est dans la voie de cette paix véritable, que Dieu seul, et non le monde, peut donner. Celui qui fait le bien durant sa vie sentira dans son cœur naître un ferme courage. L'heure de la mort le réjouira; elle sera pour lui l'annonce de la félicité [1]. »

Voici dans quels termes émouvants Durer raconte la mort de sa mère : « Il faut que vous sachiez que deux ans après la mort de mon père, je recueillis chez moi ma pauvre malheureuse mère; je la pris sous ma garde, car elle n'avait plus aucune ressource. Or, après qu'elle eut habité neuf ans chez moi, un matin, tout à coup, elle tomba si mortellement malade, que pour entrer chez elle nous fûmes obligés de briser la porte, sans cela nous n'aurions pu pénétrer dans sa chambre, parce qu'elle n'eût plus eu la force de nous ouvrir. Nous la portâmes en bas, dans une autre pièce; là, elle reçut les deux sacrements, tout le monde pensant qu'elle allait mourir. Un an juste après le jour où elle était tombée malade, un mardi, dix-septième jour de mai, ma mère mourut chrétiennement, absoute, de par l'autorité papale, de peine et de châtiment. Avant de mourir, elle me donna sa bénédiction, et avec beaucoup de pieuses paroles me souhaita la paix du Seigneur, me recommandant surtout de me garder de tout péché. Elle demanda aussi à boire l'eau bénite de la Saint-Jean, et on lui en donna. Elle craignait beaucoup la mort, mais elle disait « qu'elle n'avait aucune crainte de paraître devant « Dieu ». Elle a eu de la peine à mourir, et je remarquai qu'elle voyait devant elle quelque chose qui l'épouvantait, car elle demanda de l'eau bénite, bien qu'elle n'eût pas prononcé une parole depuis longtemps. Enfin ses yeux devinrent sans regard, et je vis la mort lui donner deux grands coups au cœur. Elle ferma alors les yeux et la bouche, et mourut en souffrant. Je me mis à réciter des prières près d'elle, et je ressentis à ce moment de telles angoisses qu'il me serait impossible de vous les exprimer. Que Dieu fasse miséricorde à ma mère! Sa plus grande joie a toujours été de nous parler de Dieu, et elle voyait avec bonheur tout ce qui pouvait rapporter de la gloire au Seigneur. Elle avait soixante-trois ans lorsqu'elle mourut; je la fis enterrer honorablement et selon mes moyens. Que Notre-Seigneur me fasse la grâce de faire une sainte mort comme elle! Et puisse Dieu, avec toute l'armée céleste, mon père, ma mère, mes parents et mes amis, être présents à ma fin! Et que le Dieu tout-puissant nous

[1] Thausing, p. 154-159. Voyez t. XIV-XV. Durer déposa une somme importante dans la caisse municipale de Nuremberg, pour la fondation d'une messe perpétuelle à Saint-Sébald. Baader, 1-6.

donne la vie éternelle! Amen. Et après que ma mère fut morte, sa figure devint plus belle qu'elle ne l'avait été durant sa vie [1]. »

Ces paroles si simples retracent avec fidélité la vie chrétienne dans la famille telle qu'on la pratiquait au quinzième siècle. Elles nous montrent les étroits rapports qui rattachaient alors le foyer à la religion, et comment, ainsi qu'on l'a dit, « ils semblaient ne former qu'un seul morceau ». Elles expliquent aussi la place qu'occupe le *home* dans l'œuvre de Durer, et pourquoi ses tableaux nous représentent si fréquemment des scènes d'intérieur [2]. C'est que l'artiste avait goûté dans le sanctuaire de la famille ses joies les meilleures et les plus nobles, et qu'il y avait joui des plus excellents biens d'ici-bas. Lorsqu'à son tour il eut fondé une famille, il resta envers sa femme, ses frères, ses sœurs et ses domestiques, fidèle aux devoirs que ses parents lui avaient recommandé d'accomplir sur leur lit de mort. Son travail pourvoyait à son entretien et à celui des siens. Au milieu de circonstances pénibles, parmi de nombreuses difficultés et de lourdes fatigues, il fit constamment preuve d'une étonnante et infatigable ardeur au travail. Il était tout à la fois peintre, dessinateur, graveur sur cuivre, sur étain, sur fer, sur bois, sculpteur, orfévre, imprimeur. Il serait difficile de nommer une branche des arts plastiques où son admirable génie n'ait exercé une influence décisive. Il fut même écrivain, et nous a laissé un grand nombre de conseils pratiques et d'axiomes précieux sur les arts, formant l'introduction du grand ouvrage encyclopédique qu'il se proposait d'écrire et qui devait embrasser toutes les connaissances que selon lui un artiste doit posséder. Sa *Géométrie* et ses *Leçons sur les proportions* n'en sont que des fragments détachés [3].

Sa philosophie lumineuse et fermement appuyée sur les principes chrétiens, tire toute sa grandeur de la conviction, profondément enracinée en son esprit, que toute beauté vient de Dieu : « Si nous nous demandons comment nous y prendre pour faire une belle figure », dit-il, « quelques-uns diront que nous y parvenons d'après

[1] Thausing, *Dürer's Briefe und Tagebücher*, p. 136-138. — L'auteur dit en parlant de ce récit de Durer : « Nous n'y trouvons point d'exaltation creuse, point de tressaillements maladifs de sensibilité. Il n'existe pas là de lutte intérieure. Chez lui, l'attention aux choses présentes, les vérités religieuses qu'il tient pour tout aussi réelles, empêchent l'âme de tomber dans l'abattement. Les esprits sont trop sains, trop élastiques pour plier sous les coups même les plus rudes. Plus leur sentiment est simple, plus il est profond, et plus il leur permet de se remettre promptement à un travail qui les sorte d'eux-mêmes. L'homme dans ce travail met toute son âme, toute sa pensée. Voilà pourquoi les chefs-d'œuvre de ce temps nous causent une admiration si ineffaçable, pourquoi les termes si simples dans lesquels Durer nous raconte les plus petites circonstances de la mort de ses parents, nous émeuvent si profondément.

[2] Luthardt, p. 35-37.

[3] Thausing, *Dürer, Geschichte seines Lebens*, p. 514.

notre sens humain. Mais d'autres n'accorderont pas qu'ils aient raison, et moi non plus je ne l'accorderai pas, à moins que cela ne me soit bien évidemment prouvé. Mais de cela, qui pourra nous convaincre? Car je crois qu'il n'est personne qui dans la moindre des créatures vivantes ne distingue la fin plus haute pour laquelle elle a été créée. Que dire donc de l'homme, qui est une créature toute à part, et à laquelle Dieu a assujetti toutes les autres? J'accorde bien que tel ou tel artiste imaginera ou exécutera une figure plus belle qu'un autre parce qu'il aura mieux compris les conditions de sa vie, mais il n'arrivera jamais à une telle perfection qu'il ne soit possible de s'en imaginer une plus parfaite encore. La perfection ne saurait appartenir à l'esprit de l'homme; Dieu seul sait ce secret, et celui auquel il le révèle, car celui qui est la vérité connaît seul quelle est la plus belle forme et la plus belle proportion de l'homme. » Pour Durer, la productivité n'est donc autre chose que le don que Dieu a fait à l'homme « de modeler et de faire tous les jours beaucoup de nouvelles figures d'hommes et d'autres créatures [1], selon le don particulier qui lui a été départi par le Créateur ».

La période d'éclat de son génie s'arrête au moment où les luttes religieuses commencent. Ses œuvres les plus admirées sont presque toutes antérieures aux premiers troubles amenés par la Réforme. Les esquisses de son plus célèbre tableau, *les Quatre Tempéraments*, étaient commencées longtemps avant 1518 [2].

Ses créations lui assujettirent, pour ainsi parler, l'Europe entière; son influence est sensible jusque dans les œuvres de Raphaël [3]. L'art lui doit un progrès, une extension immenses. C'est un maître qui appartient au monde entier.

Ses élèves et continuateurs les plus remarquables sont : Hans Schaüffelin, Albert Altdorfer, Hans Baldung, Mathieu Grunwald et Lucas Cranach.

III

La peinture sur verre atteignit son plus grand éclat en Allemagne, vers la seconde moitié du quinzième siècle [4]. Là où elle n'avait pas

[1] Voy. Kaufmann, *A. Durer*, p. 80.

[2] Waagen, t. I, p. 199. — Sighart, p. 619. — Durer, dans son art, resta fidèle catholique jusqu'à sa mort. — Voy. Kaufmann, p. 83-93.

[3] Voy. Springer, p. 179-180. — Sighart, p. 631. — Van Eye, p. 277. — Kaufmann, *Die Nachwirkung Dürers auf die spatere zeit in der Zeitschrift für Deutsche Cultur geschichte*, p. 470-481, 1873, et du même auteur : *A. Durer*, p. 93, 101.

[4] Schafer, *Die Glasmalerei des Mittelalters und der Renaissance* (Breslau, 1881).

un caractère monumental et purement décoratif, elle tenait à peu près la place de ce qu'on a appelé de nos jours la peinture de chevalet. Ses instruments, ses moyens d'exécution étaient des plus simples, et pourtant les verriers parvenaient à produire les plus brillants effets. Ce qui nous a été conservé des vitraux ornant au quinzième siècle l'intérieur des habitations, et pour la plupart représentant des armoiries, sont, dans leur genre, des modèles inimitables.

Les verriers, eux aussi, étaient organisés en corporation; mais ils formaient presque toujours avec les peintres une association commune. A certains jours, peintres et verriers réunis assistaient au service divin, aux messes pour les membres trépassés, et participaient ensemble aux fêtes organisées par leur confrérie. Dans l'intérieur des monastères beaucoup de religieux cultivaient aussi avec succès l'art de la peinture sur verre et parfois créaient des œuvres exquises. Le Dominicain Jacques Griesinger, d'Ulm († 1491), brûlait admirablement les couleurs et forma à Bologne une école particulière; on lui doit cette belle nuance jaune qui se prépare avec l'argent. « Il menait une vie toute sainte et vertueuse, qui était un spectacle et un exemple pour tous les nobles bourgeois et seigneurs de la ville [1]. » Dans les monastères de Klus (1486) et de Walkenried (1515) se cachaient aussi de vrais talents. Adélaïde Schraders, Sœur converse du monastère de Wienhausen, peignit au commencement du seizième siècle dans son couvent, des vitraux dont elle avait composé elle-même les dessins [2]. Vers la même époque, une religieuse du monastère de Sainte-Catherine, à Nuremberg, écrivit en allemand un petit traité sur les beaux-arts, où elle donne une très-claire et spéciale instruction sur la manière de préparer les peintures sur verre des mosaïques [3].

Citons parmi les vitraux les plus remarquables de l'époque, ceux de l'église Saint-Nicolas de Wilsnack; de Sainte-Catherine à Salzwedel; de la cathédrale de Stendal; de l'église de Falkenhagen; de Saint-Mathieu à Trèves; du chœur de la cathédrale de Fribourg; des Dômes de Ratisbonne, d'Augsbourg et d'Eichstadt; de Notre-Dame de Munich; de la chapelle du château de Blutenburg; des églises de Pipping, de Yenkofen, de Saint-Jacques, à Straubing, de la chapelle du château de Vienne-Neustadt, de l'église du Précieux-Sang à Weiten [4].

[1] Voy. Hassler, p. 121. — Il fut considéré et même vénéré comme saint. Voy. Haling, I. III, 754. — Wackernagel, *Glasmalerei*, 64, 158-159.

[2] Voy. Otte, p. 794, note.

[3] Wackernagel, p. 55, 156.

[4] Voy. la liste des plus célèbres verriers et de leurs œuvres dans Gessert, p. 93, 128, 135, 138. — Otte, p. 794-797. Les principaux chefs-d'œuvre de ce temps ont été dispersés en divers pays.

Mais les plus admirables vitraux de cette époque sont ceux de Nuremberg, d'Ulm et de Cologne. Les verrières des deux églises principales de Nuremberg (Saint-Laurent et Saint-Sébald) passent pour les plus belles du monde. Veit Hirschwogel (né en 1451), issu d'une ancienne famille de verriers de Nuremberg, n'avait point de rival dans son art : le vitrail de Saint-Laurent où est représenté l'arbre généalogique de Jésus-Christ, la famille et les saints patrons du donateur, passe pour l'un de ses plus brillants chefs-d'œuvre (1493)[1]. A Ulm, les vitraux du chœur commandés par le conseil de la ville et exécutés par Hans Wild (1486), sont dignes, par l'éclat de leur coloris, de compter parmi ce que l'art a produit en ce genre de plus admirable. Les vitraux du côté nord, dans la nef de la cathédrale de Cologne, ont été exécutés entre 1507 et 1509 : ce sont les plus célèbres.

Les innombrables verrières qui ornaient les couvents ont été presque toutes détruites; nous n'en possédons plus que des débris, mais on peut encore voir à Hirschau ce qui reste des grandioses peintures sur verre que Trithème fit exécuter pour un chemin de croix, et qui ornaient les quarante fenêtres de la chapelle. Ces vitraux avaient été faits d'après les dessins de la *Bible des Pauvres*[2] (1481).

Les verriers ne décoraient pas seulement les églises, les chemins de croix, ils ornaient aussi les châteaux, les hôtels de ville, les salles de confrérie, les demeures patriciennes. Les plus grands artistes, Albert Durer et Holbein par exemple, fournirent souvent des cartons pour des vitraux de ce genre. « Autrefois, dit un écrivain d'Augsbourg, il n'y avait pas d'églises, pas d'édifice public, pas de maisons de bourgeois aisés où ne se trouvassent des vitraux peints[3]. » Or, ceci était vrai de toutes les grandes villes, surtout de celles du Sud, où la peinture sur verre était cultivée avec prédilection.

IV

La miniature aussi produisit à cette époque des œuvres achevées. On avait alors tant de goût pour ce genre de peinture que les miniaturistes, les enlumineurs formaient dans beaucoup de villes des confréries particulières. L'ornementation des livres de prières

[1] Sur Veit Hirschwogel, voy. Neudörfer, p. 147, et Lochner, p. 147-150. Voy. Rettberg, *Nurnberger Briefe*, p. 136-138.

[2] Voy. Lessing, *Œuvres complètes*, t. IX, p 222-238.

[3] Voy. Wackernagel, *Glasmalerei*, p. 87-88, 169.

par la miniature devenait toujours plus riche, et dans beaucoup de monastères, la plupart des religieuses possédaient des livres d'offices enluminés [1]. Les peintres les plus célèbres ne dédaignaient pas d'orner de miniatures ou de fins dessins à la plume le missel destiné à un grand personnage ou à un ami. Les vignettes du livre d'Heures de l'empereur Maximilien, par Durer, sont les chefs-d'œuvre de ce genre. On ne se lasse pas d'admirer leur goût délicat, leur merveilleuse richesse d'invention, leur sentiment religieux plein de profondeur, et en même temps le vif et spirituel enjouement qui s'y glisse à chaque instant.

Nuremberg, où habitait le peintre Glockendon et sa famille, Ratisbonne, où Berthold Furtmeyer avait son atelier, étaient les centres principaux des miniaturistes. On avait surnommé ces deux derniers peintres les « princes de la petite peinture ». Le missel en cinq volumes exécuté par Furtmeyer [2] pour l'archevêque de Salzbourg, Bernard de Rohr, appartient aux œuvres les plus admirées en ce genre [3]. L'artiste y a fait preuve d'une fécondité d'imagination extraordinaire. Les religieux Souabe avaient une grande réputation comme miniaturistes. Pierre-Jean Franck, moine du monastère de Saint-Ulrich, à Augsbourg, passait pour l'un des meilleurs enlumineurs de son temps [4] (de 1472 à 1492); les Pères Conrad Wagner, Étienne Degen et Léonard Wagner (1489) partageaient ses travaux. Dans les monastères de Scheyern, les religieux Jean Keim, Maurice et Henri Molitor (1468), enrichissaient d'admirables enluminures les bréviaires et les livres spirituels de leur couvent. A Vornbach, le Frère Georges Baumgartner enlumina une histoire universelle. A Ebersberg, le Frère Vitus Auslasser peignit un herbier. A Nuremberg, la Mère Marguerite, religieuse carmélite, orna cinq volumes in-folio d'initiales et de peintures délicates. Dans la même ville, les religieux de Saint-François achevèrent entre 1491 et 1494 un graduel dont les miniatures furent célèbres à cause de l'habileté et du fini du dessin. Les grandes et belles miniatures du livre de lecture des Bénédictins de Saint-Étienne [5] sont dues au Frère Jean Esswurm (1515) [6].

Nous connaissons le nom de bien peu de ces moines miniaturistes. Mais ce que nous savons d'eux suffit pour nous permettre de constater que leur art modeste était resté familier et cher aux reli-

[1] Sighart, p. 566.
[2] Bibliothèque de Munich.
[3] Sur la vie et les œuvres de Furtmeyer, voy. Sighart, *Documents*, t. VII, p. 145 jusqu'à 151. — Voy. Weingartner, *Documents*, t. VI, p. 249 jusqu'à 254.
[4] Voy. *Archiv. fur die Geschichte des Bisthums Augsburg*, t. II, p. 79.
[5] Bibliothèque de l'Université de Wurzbourg.
[6] Voy. Sighart, p. 645-656. — Ennen, t. III, p. 1017.

gieux dans l'intérieur de leurs paisibles cellules, à une époque ou des arts de plus d'importance, grandis eux aussi dans les cloîtres, s'étaient répandus dans le monde entier [1].

V

Tout, dans l'art, s'épanouissait simultanément [2], tout marchait de concert : miniatures, cathédrales grandioses, chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, ouvrages délicats exécutés avec l'aiguille et la bobine. Les tapis, les ornements d'église tissés et brodés, qu'on peut encore admirer dans le trésor impérial de Vienne, à l'église d'Eisleben, à la cathédrale et à l'hôtel de ville de Ratisbonne, à la cathédrale de Spire, à Halberstadt, à Saint-Laurent et Saint-Sébald de Nuremberg et dans beaucoup d'églises de Cologne et d'ailleurs, sont généralement d'une rare et merveilleuse beauté. Les tapis des vestibules, des appartements, les habits des notables, les bannières, même les « housses d'apparat » des chevaux n'étaient pas moins remarquables. On les couvrait d'ornementations pleines de goût, compositions ingénieuses ou copies de dessins de grands maîtres. Ceux qui confectionnaient ces ouvrages s'appelaient les « couseurs de soie », et leur grand nombre prouve que leur habile concours était très-fréquemment réclamé [3].

Neudörfer, après avoir rapporté plusieurs faits relatifs au brodeur de soie Bernard Muller de Nuremberg (qui parmi ses ouvriers en possédait un « si exercé dans son art qu'avec des morceaux de soie il savait admirablement imiter les figures humaines), » dit en l'honneur des dames de Nuremberg : « Comme les femmes peuvent prendre part à ces beaux travaux, je ne puis m'empêcher de citer ici une preuve honorable de leur persévérance. Il y a de cela quelques années, lorsque l'ornementation des églises prit un si grand développement, ces dames estimables exécutèrent non-seulement les plus fines broderies de soie, mais se montrèrent encore très-habiles et très-laborieuses dans la

[1] Les miniatures de cette époque que nous possédons encore sont dues à des maîtres inconnus. Elles ne sont qu'un très-petit spécimen des splendeurs du passé.

[2] Tisseurs et brodeurs entretenaient des rapports continuels avec les peintres et les dessinateurs. Pour plus de détails, voy. Bock, *Geschichte der liturgischen Gewander des Mittelalters*, t. I, p. 116-121, 252-272. Voy. aussi Otte, p. 207, 260-261, 797-798. — Sighart, p. 657-658. — Sur les images saintes d'Heidelberg au quinzième siècle, voy. les articles de Schneider, dans l'*Anzeiger fur Kunde der deutschen Vorzeit*, 1877, p. 13-14.

[3] Sighart, p. 656.

fabrication des tapisseries, comme le prouvent les tentures, les coussins de bancs et de siéges qu'on trouve encore dans tant d'anciennes familles. Le vieux maître Sébald Baumhauer, sacristain de Saint-Sébald, qu'Albert Durer honorait et louait, et qu'il appelait « un « peintre du bon vieux temps », m'a dit qu'il avait entendu raconter aux vieillards de la ville les plus dignes de foi, que les respectables veuves qui confectionnaient les tentures d'église, restaient toute la journée à Saint-Sébald, dans le petit cloître de Saint-Michel; qu'elles y faisaient leurs prières, y prenaient leurs repas, et tout le jour restaient occupées à leur travail [1]. »

Dans les couvents on tissait et l'on brodait aussi avec beaucoup d'art un grand nombre d'images saintes pour l'ornementation des églises, et les plus grandes princesses se plaisaient à confectionner pour la gloire de Dieu de riches ornements de ce genre [2].

[1] Neudörfer, p. 180.
[2] Sighart, p. 657.

CHAPITRE III

GRAVURE.

En même temps que la peinture, marchant avec elle, la gravure, tant sur bois que sur cuivre, développait dans un riche épanouissement l'art de la vieille Allemagne. Vers la fin du quinzième siècle, elle commença d'être considérée comme le complément essentiel de la peinture, et fut cultivée par les plus excellents artistes.

La reproduction des dessins sur le bois ou sur le cuivre, invention tout allemande, fut aussi importante pour l'art que la découverte de l'imprimerie l'avait été pour les sciences et les lettres. Par la gravure, en effet, les productions des maîtres se multiplièrent rapidement et furent mises à la portée de toutes les classes. Mais cette admirable invention ne servit pas seulement les intérêts de l'art, elle est encore un événement de la plus haute importance, si on la considère au point de vue du progrès intellectuel et de la civilisation. La pensée, incarnée dans l'image, devint, comme l'idée exprimée par l'imprimerie ou la parole, l'agent d'un fécond mouvement dans les intelligences [1].

Dans ses commencements, la gravure servit surtout à la religion, et fut presque exclusivement mise au service des églises et des couvents. Les Ordres religieux, particulièrement les Ordres mendiants, cherchèrent, au moyen des images qu'ils répandaient à profusion parmi le peuple, à fixer le souvenir de leurs exhortations et de leur enseignement. Ils s'en servirent aussi pour leur propre édification ou pour glorifier la mémoire de leurs saints protecteurs et patrons. Peu à peu, les images devinrent un besoin. On en voulut non-seulement pour les églises et les monastères, mais encore

[1] Voy. SPRINGER, p. 171, 206. — WOLTMANN, t. I, p. 21. — NORDHOFF, *Kunstgeschichtliche Beziehungen zwischen Rheinland und Westfalen*, p. 59-60. — THAUSING, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 13-15. — Le livre d'ESSENWEIN, *Die Holzschnitte des vierzehnten und fünfzehnten Jahrhunderts*, donne d'excellents renseignements sur l'histoire de la gravure sur bois. (Nuremberg, 1875.)

pour le foyer domestique. Chacun voulut avoir sous les yeux un souvenir sensible du Sauveur, de la Vierge, de ses saints patrons. Les tableaux, les crucifix sculptés, les miniatures n'étaient pas à la portée de tout le monde; au lieu que le plus pauvre d'entre les fidèles pouvait acheter une image en papier qu'il mettait dans son livre de prières, ou attachait aux murs et aux portes de sa maison [1].

Primitivement, les images ne furent reproduites que sur feuilles détachées. Mais à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit apparaître différents livres, appelés *xylographiques,* contenant des séries d'images accompagnées de courtes explications et d'applications pratiques. C'est ainsi que furent édités l'*Apocalypse,* la *Passion,* le *Salve, Regina,* la *Bible des pauvres* et la *Danse des morts.* Parmi ces productions, les plus connues sont les *Bibles des pauvres,* suites d'images, au nombre de quarante-huit à soixante, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et suivies d'explications. Mais ceux auxquels ces livres étaient destinés n'étaient pas les pauvres proprement dits, c'étaient les prédicateurs populaires auxquels leur pauvreté ne permettait pas d'acheter une Bible complète, et qui s'estimaient heureux de posséder en abrégé l'histoire des faits principaux de la Sainte Écriture [2]. Les traductions allemandes des Bibles populaires furent également ornées de gravures sur bois : la superbe Bible éditée à Nuremberg en 1483, chez Koburger, en contient plus de cent.

Koburger, comme imprimeur et éditeur, s'est acquis des droits incontestables à la reconnaissance de la postérité. En obtenant d'un grand nombre d'artistes de talent des dessins pour ses graveurs sur bois, il provoqua un notable perfectionnement dans l'art. Les gravures exécutées sous la direction de Michel Wohlgemuth pour le livre intitulé *Trésor des vraies richesses du salut* (1491), celles de Guillaume Pleydenwurf pour le *Livre des Chroniques* de Hartmann Schedel (1493), nous donnent déjà les preuves d'un progrès sensible [3]. Plus importants encore sont les travaux de Hans

[1] Voy. Sotzmann, p. 550.

[2] Voy. les anciens documents sur ce sujet dans l'ouvrage de Weigel et Zestermann, *Die Anfänge der Buchdrucker Kunst in Bild und Schrift.* (Leipzig, 1865, t. I, p. 128, et t. II.) — Voy. la description qu'en donne Sighart, *Histor. und Pol. Blätter,* t. LVII, p. 813-823. — Voy. encore *Jahrbuch der central Commission,* t. V, p. 11-18. — Sur les rapports qui existent entre la Bible des pauvres et les stalles de chœur, voy. *Documents,* t. VIII, p. 264. La Bible des pauvres contient pour ainsi dire le type le plus ancien de la gravure. Elle représente la transition qui se produisit entre les compositions grandioses de l'architecture et de la peinture et les images vulgaires fixées sur le papier.

[3] Voy. Thausing, *Durer, Geschichte seines Lebens,* p. 49-52. — Sur les gravures sur bois de cette chronique, voy. Hase, p. 28-35. La plupart des gravures de ce temps sont d'une vigueur remarquable. La manière dont les personnages historiques

Burgkmaier, d'Augsbourg, qui fournit aux graveurs sur bois plus de sept cents dessins. Le même maître, en collaboration avec Albert Dürer et d'autres artistes, fut chargé par Maximilien d'exécuter la célèbre *Marche triomphale,* et travailla à l'édition illustrée du *Theuerdank*. Il exécuta aussi vingt dessins pour le *Weisskunig*.

Les plus grands maîtres de cette époque, Dürer, Holbein, Hans Schaüffelin, Cranach, faisaient reproduire par le burin du graveur non-seulement des dessins isolés, mais d'importantes compositions. Beaucoup d'entre eux taillaient eux-mêmes leur bois. Une fois gravés, les dessins étaient apportés en grand nombre sur tous les marchés de l'Europe, et trouvaient un grand débit aux jours de fête et aux kermesses. Ils reproduisaient des sujets tantôt religieux, tantôt profanes, des compositions humoristiques et satiriques; ils fustigeaient les abus ecclésiastiques ou politiques, tournaient les Juifs en dérision, ou bien encore instruisaient, moralisaient, reflétaient, en un mot, une variété infinie d'idées. Comme ils étaient destinés au peuple, nous remarquons dans les pensées qu'ils expriment, comme dans leur exécution, un caractère essentiellement populaire, caractère dont ils conservent encore la trace, même quand ils s'élèvent au-dessus de l'horizon ordinaire des masses et supposent un degré de culture plus avancé.

Nous en avons souvent la preuve dans les dessins d'Albert Dürer. Ce maître éleva l'art de la gravure sur bois à une perfection que jusqu'alors rien n'avait pu faire presseutir : nul artiste jusqu'à présent n'a pu lui être comparé [1].

Les premières œuvres qu'il offrit au public en 1478, au début de sa carrière et n'étant encore âgé que de vingt-sept ans, appartiennent déjà aux compositions les plus puissantes de l'art. Je veux parler des quinze grands dessins de l'Apocalypse, dans lesquels sont représentées, sous le voile du symbolisme religieux et d'une manière si saisissante, les épouvantes des jugements du Seigneur et la paix des bienheureux. Admirons surtout les quatre anges et les quatre cavaliers des bords de l'Euphrate. Ils sont d'une émouvante beauté. Les deux *Passions* révèlent la même vérité d'expression, la même vigueur de dessin, et peuvent être comparées à de sublimes tragédies. On ne peut se défendre, en regardant le Christ souffrant du frontispice,

sont représentés, l'aspect donné aux villes témoignent de l'intelligence avec laquelle les artistes d'alors s'assimilaient toutes choses, fondaient le passé dans le présent, et savaient ainsi se faire comprendre du peuple. La correction archaïque d'aujourd'hui laisse froide la plus grande partie du public.

[1] SPRINGER, p. 184-185. — Il est prouvé que Dürer a fait les dessins de cent soixante-dix de ces gravures. KAUFMANN. *A. Durer,* p. 36.

d'une impression profonde, ineffaçable. Jésus est assis sur une pierre. Il semble déjà dépouillé de toute attache à la vie terrestre. Il est seul avec sa douleur. Dans la *Petite Passion,* il appuie sa tête sur sa main; dans la *Grande,* insulté par le soldat romain agenouillé devant lui par dérision, il a joint ses mains pour la prière, et son regard, dirigé vers le spectateur, trahit une souffrance poignante. Ce dessin exprime l'outrage perpétuel et sans cesse renaissant que le pécheur de tous les siècles inflige au Sauveur. On voit sur les pieds et les mains les stigmates anticipés. L'artiste avait certainement dans la pensée la plainte du Prophète : « Venez, voyez s'il est une douleur qui surpasse la mienne! » Dürer a mis dans cette composition son âme tout entière. Il a répété par son crayon cette prière qu'il avait composée en méditant la Passion de Jésus-Christ, et qui nous a été conservée dans le livre des *Sept Offices :* « Vers l'heure des vêpres, on descendit Jésus de la croix, et on le remit à sa Mère. En ce jour, la toute-puissance du Maître resta entièrement cachée dans le sein de Dieu! O homme, contemple cette mort, remède de ta grande détresse! Marie, couronne des vierges, reconnais ici le glaive de Siméon! Ici repose l'abrégé de toute perfection, Celui qui nous a délivrés du péché! O toi, Dieu et Seigneur tout-puissant! nous contemplons avec compassion les grands tourments et la mort cruelle que Jésus, ton Fils unique, a soufferts pour nous racheter. Donne-moi une vraie contrition de mes péchés, rends-moi meilleur, je t'en supplie de toute mon âme! Seigneur, par ton triomphe, laisse-moi un jour avoir part à ta victoire[1]! »

Voici comment Hotho décrit le frontispice de la *Petite Passion :* « Une large auréole, aux lumineux rayons, entoure la tête inclinée du Christ. De longues boucles s'enroulent sur son épaule gauche; une barbe épaisse entoure le menton et les lèvres. Le front proéminent, couronné d'épines, le nez noble et fin, la bouche, tout exprime la souffrance. Jésus appuie sa tête sur sa main, où nous voyons par avance la place des clous indiquée; son visage exprime la plus intense douleur. Il est assis sur une pierre basse; son corps est incliné, son attitude affaissée; il semble sortir du tombeau, et gémir sur tous les péchés du monde se déroulant devant lui à travers la longue suite des siècles. Ces péchés ne lui font plus subir de peines physiques, mais, affligeant son âme jusqu'en ses profondeurs, le navrent plus cruellement encore, et renouvellent pour lui, sans relâche, le prétoire, la flagellation, la trahison des apôtres, la croix. La Passion, accomplie dans le passé, nous est représentée comme une réalité immuable. Une perpétuelle douleur d'amour, un reproche plaintif et

[1] Thausing, *Durer's Briefe,* p. 154-155.

incessant, une contemplation éternelle du mystère du péché et de la réparation se lisent sur les traits du Christ; et en même temps que ce regard si profond jeté dans l'âme du Fils de Dieu, sa personne humaine, son attitude, nous sont représentées d'une manière tellement frappante que, dans ce sujet où tout était évidemment épique, nous nous sentons touchés par la poésie lyrique la plus émouvante. »

Le dessin du *Portement de croix,* où sont représentés un si grand nombre de personnages, a acquis une célébrité particulière pour avoir servi de motif à l'une des plus admirables compositions de Raphaël [1].

A côté du sublime pathétique des *Deux Passions,* admirons les vingt gravures sur bois qui représentent la *Vie de Notre-Dame.* Elles datent pour la plupart de 1504 et de 1505 [2], et forment un délicieux poëme, plein de tendresse, de pureté et de mélancolie. Les moindres détails, les paysages, les incidents familiers de la vie champêtre, les animaux, rapprochés de l'homme dans une union aimable, tout porte le caractère de l'idylle et adoucit avec charme l'austérité de la vie de la Sainte Vierge et de ses parents. La mort même de la Mère de Dieu, entourée des disciples et étendue sur son lit de mort; Pierre répandant l'eau sainte sur celle qui s'en va; Jean tenant pour elle un cierge allumé; un autre apôtre élevant la croix, nous inspirent une émotion pénétrante et douce [3]. Dürer a mis aux pieds de la Reine du ciel, dans ces pages suaves, toute sa tendresse, tout son hommage. L'art véritable a cela de commun avec l'amour, qu'il apporte une attention affectueuse au moindre détail concernant la personne aimée. C'est dans la *Vie de Notre-Dame,* plus que dans toutes les autres compositions de Dürer, que se montre dans toute sa grâce et sa vérité ce qui constitue essentiellement l'art allemand : la vie du sentiment.

De même que l'auteur d'*Héliand* fait passer les eaux vives de l'Évangile à travers sa patrie saxonne, et transporte le Christ et ses disciples dans sa terre natale comme si toute la sainte histoire s'y était accomplie, Dürer fait subir aux faits religieux, aux légendes pieuses les conditions ordinaires de la vie dans son pays et parmi ses concitoyens. Toute distance, toute trace, tout souvenir d'une contrée étrangère disparaît dans ces compositions pleines de vie. Tout s'échauffe, tout se rapproche de nous dans une réalité familière. L'âme du quinzième siècle qui inspira Dürer et auquel il servit

[1] Voy. Van Eye, p. 277.

[2] Thausing, *Durer, Geschichte seines Lebens,* p. 248-253.

[3] Cette gravure a été plusieurs fois reproduite par les imitateurs de Dürer. Voilà pourquoi dans les musées nous rencontrons des tableaux dans le même genre qui portent le nom de Dürer.

à son tour d'interprète et de héraut, s'y reflète avec une admirable fidélité [1].

Dans les archives du couvent de Sainte-Claire, à Nuremberg, se trouve le plan ébauché que Dürer avait tracé pour son œuvre [2]. Il date du temps où Charité Pirkheimer en était abbesse. C'est en comparant cette ébauche avec la composition du maître, qu'on peut apprécier sa fécondité d'idées, le don merveilleux d'invention qu'il possédait. Mais l'œuvre la plus grandiose qui fut jamais exécutée par la gravure sur bois, c'est l'*Arc de triomphe* de Maximilien, fait par Dürer à la prière [3] de l'Empereur.

La gravure sur cuivre se perfectionnait en même temps, et atteignait son plus grand développement. Les premiers incunables sur cuivre, comme les premières productions de la gravure sur bois, semblent nous être venus de la haute Allemagne, vraisemblablement de l'ancienne Bavière. Il est certain, en tout cas, que la gravure sur cuivre a été mise en usage en Allemagne bien avant d'être introduite en Italie [4]. Ce furent des orfévres allemands qui eurent les premiers l'idée de tirer sur cuivre les copies d'images religieuses qu'ils propagèrent ensuite; et le premier emploi de la nouvelle découverte fut de servir à l'instruction religieuse du peuple. Les deux principaux graveurs sur cuivre de cette époque, Franz de Bohold et Israël de Meckenen (mort en 1503), restent tous deux fort en arrière, comme habileté technique, de deux maîtres de génie qui ne nous sont connus que par leur monogramme, et dont les dessins portent la date de 1451 à 1466. Nous y admirons une observation de la nature bien plus vraie, plus délicate et d'un style plus large que dans les compositions des artistes que nous venons de nommer [5].

C'est à l'école d'un de ces maîtres inconnus (dont les initiales sont E. S.) que se forma Martin Schongauer, plus célèbre peut-être encore comme graveur que comme peintre. En invention, sentiment, simple grandeur de style, non-seulement il surpasse ses prédécesseurs, mais il est au-dessus de tous les artistes qui le suivirent, si nous en exceptons Albert Dürer. Ses gravures, dont soixante-dix nous ont été conservées, se répandirent rapidement et lui méritèrent une réputation

[1] Voy. Van Eye, p. 280-320. — Luthardt, p. 3. — Voy. J. Aldenkirchen, *Die Mittelalterliche Kunst in Soest*, p. 23-24, et planche 4. (Bonn, 1875.)

[2] Voy. Baader, t. II, p. 36, 63-70.

[3] Thausing, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 370-373.

[4] Voy. Sighart, *Histor. und Polit. Bl.*, t. LVII, p. 822. — W. Schmidt, p. 35-36. — Schott, p. 2-3.

[5] Otte, p. 802-803. — Kugler, *Handbuch*, t. II, p. 494. — Schott, p. 9-10. — Voy. Von der Linde, p. 13.

européenne. Michel-Ange lui-même s'imposa, dit-on, le minutieux travail de copier l'une d'elles [1]. Le dessin de la *Tentation de saint Antoine* exerça à lui seul une puissante influence sur l'art. Parmi les élèves qui se formèrent à Colmar dans son atelier, il faut citer Barthélemy Zeitbloom, d'Ulm, auquel sont attribués plus de cent cinquante dessins d'un remarquable fini [2].

Mais on ne saurait parler de la gravure sur cuivre sans en revenir encore à Albert Dürer, auquel elle est redevable de son immense extension, de sa mise en œuvre si variée, de son perfectionnement admirable. C'est encore à lui qu'on doit les premières eaux-fortes. Ses dessins furent reproduits en Allemagne et à l'étranger plus fréquemment encore que ceux de Schongauer, et des maîtres illustres comme André del Sarto, Nicolas Alunno, Marc de Ravenne, y puisaient des motifs pour leurs tableaux. C'est donc avec un orgueil fort légitime que l'ingénieur militaire Daniel Specklin a rangé la gravure sur cuivre « parmi ces arts subtils qui doivent leur finesse et leur perfection aux Allemands [3], bien qu'en puisse dire l'Italie ».

Schongauer ne s'était pas borné à reproduire des sujets religieux; son burin avait retracé les sujets les plus divers, animaux, armoiries, motifs de tout genre [4]. Mais Dürer étendit encore le domaine de la gravure et la mit au service de toutes les formes de la pensée : histoire, mythologie, humour, satire, allégorie, architecture, paysages, portraits, il y a de tout dans son œuvre, et son invention est aussi féconde que son labeur est infatigable. Parmi celles de ses compositions qui sont d'un intérêt historique universel, trois sont particulièrement dignes d'être étudiées, parce que l'artiste a su y donner vie à sa manière personnelle d'envisager le monde et les choses. Elles sont intitulées : *le Chevalier, la Mort et le Démon* (1513), *Saint Jérôme,* et *la Mélancolie* (1514). Ces trois dessins s'expliquent réciproquement l'un par l'autre [5]. A la profondeur tout à part de l'expression, au fini de l'exécution, on est facilement averti qu'on a sous les yeux les modèles les plus achevés qu'ait jamais pu produire la gravure sur cuivre.

Dans la première de ces compositions nous apercevons un guerrier chevauchant parmi de sombres replis de rochers, loin de tout sentier

[1] Springer, p. 179-180.
[2] Voy. Hassler, p. 118-119.
[3] Voy. Springer, p. 174-175.
[4] Pour plus de détails, voy. W. Schmidt, p. 35-38.
[5] Voy. les diverses interprétations de ces trois dessins dans Van Eye, p, 349-356. — Allihn, p. 95-115. — Luthardt, p. 46-49. — Waagen, p. 223-226. — Thausing, *Durer, Geschichte seines Lebens,* p. 450-454. — Kaufmann, *A. Durer,* p. 38-42. — Sur saint Jérôme et la Mélancolie, voy. Springer, p. 200-201.

tracé. Il est revêtu d'une armure brillante. A ses côtés se tient la Mort, dont la tête est couronnée de serpents entrelacés. Elle présente en grimaçant au chevalier le sablier fatal. Le démon, sous une forme plus repoussante encore, armé d'une lance crochue, étend vers lui sa griffe. Mais sans se laisser épouvanter par la mort ou par le démon, ne regardant ni à droite ni à gauche, le chevalier poursuit sa marche avec assurance. Sa ferme foi, la conscience du devoir loyalement accompli, lui donnent la certitude de la victoire [1].

L'artiste complète la pensée d'une portée générale qu'il a cherché à exprimer dans son premier dessin, par le second qui nous transporte dans la chambre de saint Jérôme. Tout dans cette composition respire un charme intime, tout y est agréable aux yeux. Saint Jérôme est assis devant un pupitre et écrit. Autour de lui règne un ordre plein d'harmonie. Un soleil radieux pénètre à travers les petites vitres rondes des fenêtres, et répand dans la chambre sa joyeuse clarté. Un lion, aux yeux à demi fermés, étend ses membres à cette chaleur bienfaisante. A ses côtés, un chien [2] dort profondément. Aucune pensée troublante, nulle anxiété venue du dehors, n'altèrent la bienheureuse sérénité, la foi calme et profonde qui se reflètent sur le beau et expressif visage du Père de l'Église. Mais cette paix dont il jouit, le saint n'entend pas la garder pour lui seul : il est absorbé tout entier dans un travail qui le rend heureux, et qui aura pour but d'en répandre au loin les fruits.

La troisième composition est d'un caractère tout différent. Une femme aux ailes d'ange nous y est représentée. Sa tête couronnée de myrte est appuyée sur sa main gauche. Sa main droite tient un livre et un compas. Elle est assise au bord de la mer, et plongée dans une méditation profonde. Un maigre lévrier, qui paraît épuisé de fatigue, est couché à ses pieds. Tout autour d'elle, dans un désordre qui est un véritable chaos, et dont l'effet désagréable est rendu plus pénible encore par le reflet blafard d'une comète qui perce les nues, sont jetés çà et là, pêle-mêle, les instruments, les symboles différents des sciences humaines. Ici, point de soleil réchauffant, point d'agréable bien-être, nulle trace des doux effets de ce contentement intérieur que possède le chevalier parmi les plus redoutables périls, et qu'exprime le visage de saint Jérôme absorbé dans son travail. La rêveuse est plongée dans de sombres et profondes pensées. Son regard se perd au loin. Ses traits expriment une souffrance amère.

Ces trois dessins marquent les limites de deux âges bien différents

[1] Voy. Van Eye, p. 361. H. Grimm établit un rapprochement entre le dessin : le chevalier, la mort et le démon, et le *Enchiridion militis christiani* d'Érasme. — Voy. *Preussiche Jahrbücher*, 1875, t. XXXVI, p. 543-549.

[2] Ou un renard.

dans l'histoire de la civilisation et de la foi en Allemagne. En effet, si l'on reconnaît dans les deux premiers le symbole d'un siècle calme et ferme dans sa croyance au milieu même de la lutte, d'un siècle plein d'activité, mais affranchi de toute incertitude sur les questions les plus sublimes et les plus redoutables qui intéressent notre être, le troisième est au contraire l'image d'un temps présomptueux, trop confiant en lui-même, cherchant à résoudre les problèmes de l'existence et de la nature par ses propres investigations, par le seul secours des sciences humaines, et restant en même temps torturé par la terrible certitude de l'impuissance de ses efforts. L'artiste, pour adoucir l'impression qu'il a produite, a étendu un arc-en-ciel sur la vaste mer, comme un symbole de paix.

Parmi les nombreux élèves et successeurs de Dürer, aucun, même de loin, ne peut être comparé au « prince des graveurs ». Aucun ne possède son enjouement naïf, son inspiration féconde, sa profondeur de sentiment, bien que plusieurs d'entre eux, comme Hans Schäuffelin, Albert Altdorfer, Henri Aldegrever, Hans Sébald Beham, fussent passés maîtres dans la pratique de leur art; mais malheureusement bien des disciples et imitateurs d'Albert Dürer perdirent la noble simplicité du style allemand, et tombèrent dans un style froid et maniéré [1]. En ce qui concerne la gravure, on put bientôt s'apercevoir que les artistes n'arrivaient à produire des œuvres remarquables qu'autant qu'ils restaient fidèles aux traditions, au génie, à la façon de sentir et de penser qui avaient inspiré leurs maîtres, qu'autant qu'ils s'abreuvaient à cette source de foi où Dürer avait si abondamment puisé. Plus ils se séparèrent de l'inspiration primitive et renoncèrent aux vigoureuses pensées d'autrefois, plus ils perdirent les convictions religieuses, et par conséquent le sens moral dans sa plus haute expression, plus ils virent la puissance créatrice leur échapper, et, peu à peu, ils tombèrent dans une complète vulgarité.

Donnons toutefois un rang à part à Lucas Cranach (né en 1472); c'est lui qui implanta en Saxe l'art de Dürer [2]; il est resté le plus célèbre de ses élèves. Dans ses premiers dessins (1504-1509), nous admirons une délicatesse délicieuse, une grâce, une naïveté qui nous enchantent. Parmi les compositions qu'il donna alors au public, beaucoup sont dignes d'être mises au rang des plus remarquables de l'époque. Aussi le Nurembourgeois Christophe Scheurl n'hésite-t-il

[1] Voy. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, t. II, p. 494-495. — Van Eye, p. 263-264.

[2] Voy. l'ouvrage illustré de C. Andrea, *Monumente des Mittelalters und der Renaissance aus dem Sachsischen Erzgebirge*. (Dresde, 1875.)

pas à lui donner la première place après Dürer parmi les maîtres allemands. Mais peu à peu Cranach donna dans un faux sentimentalisme, et, d'année en année, son talent tomba dans un plus triste abaissement[1].

[1] Voy. KUGLER, *Handbuch der Malerei*, t. II, p. 253-260. — SCHNAASE, dans la *Kunstblatt*, 1849, n° 14. Cranach travaillait à Wittenberg, comme un fabricant, avec un grand nombre de rapins barbouilleurs. Outre cela, il avait une boutique de livres et de papier, et était propriétaire de la pharmacie de la ville. — Voy. SCHUCHARDT, *Lucas Cranach*, t. I, p. 68-71. — OTTE, p. 778. — Voy. aussi HOLLAND, p. 202-203. — ALLIHN, p. 60-61. — La description de diverses caricatures par SCHUCHARDT, t. II, p. 240-247. — Voy. nos *Documents*, t. II, p. 427, et t. III, p. 533.

CHAPITRE IV

VIE POPULAIRE, D'APRÈS LE TÉMOIGNAGE DES ARTS PLASTIQUES.

I

Pendant sa période d'épanouissement, l'art allemand fut le miroir fidèle des âmes, des caractères, des idées, des tendances, de toutes les manifestations de la pensée du temps fécond et mouvementé dont nous nous occupons. Tout ce qui intéressait la vie de la nation l'intéressait, et ce qui dominait dans les idées reçut, grâce à lui, son expression la plus haute.

Les deux traits caractéristiques de l'esprit allemand à cette époque, c'est une religieuse gravité auprès de laquelle se montre sans cesse une veine humoristique pleine de fraîcheur et de séve.

L'humour, dans son essence, l'humour qui n'est que le jeu intelligent des contrastes, fleurit toujours abondamment dans les périodes où l'art chrétien et la littérature chrétienne ont prédominé. Il ne leur appartient pas exclusivement, mais nous serons toujours sûrs de le rencontrer là où ils ont une grande influence. En effet, ce jeu des contrastes ne peut se produire librement que si de solides principes sont posés. Or c'est le christianisme qui, pour la première fois, a donné à l'esprit humain la claire conscience de ses grandeurs et de ses faiblesses, aussi bien que du rapport qui existe entre sa liberté et les lois éternelles de Dieu ; c'est donc le christianisme qui a fondé le centre inébranlable autour duquel peut se mouvoir l'humour [1], et c'est pour cela qu'aussi longtemps que la vie personnelle, la vie privée et publique reposèrent sur la base affermie de la religion, aussi longtemps que l'Église donna l'unité et l'âme à l'organisme compliqué du moyen âge, l'humour demeura vigoureuse, saine et vivace parmi le peuple, et se répandit au dehors dans une expansion riche et variée. La poésie de la vie populaire au moyen âge, dans ses

[1] Voy. Reichensperger, *Mélanges*, p. 471-478.

diverses manifestations : jeux publics, divertissements, fêtes souvent singulières où les fous et les ânes avaient un rôle [1], innombrables facéties et récits comiques qui charmaient tant nos aïeux, nous atteste ce fait, et les arts plastiques, comme la littérature, nous apportent le même témoignage. L'humour ne peut déborder avec cette puissance que dans les siècles de foi, alors que les volontés sont vigoureuses et les sentiments profonds; les gens convaincus et croyants portent seuls dans la vie de tous les jours la liberté et l'audace, parce que le bon sens et le courage dirigent leurs intelligences. Ils sont joyeux de vivre; en eux, les organes les plus nobles et les plus intimes de la pensée restent intacts, même lorsque leur gaieté devient crue et même irrévérencieuse. Dans les âges d'incrédulité, au contraire, il n'y a pas d'humour, et il n'y en a pas davantage dans les époques où règne une étroite bigoterie.

Si l'Église du moyen âge eût voulu réprimer l'humour, sa grande autorité lui eût rendu l'entreprise bien facile; mais elle était très-éloignée d'un pareil dessein. Comme elle embrassait l'homme tout entier et comprenait tous ses besoins, toutes ses aspirations, elle laissait un libre essor aux manifestations légitimes de la pensée, elle leur accordait une pleine indépendance, pourvu que la raillerie ne touchât ni à la foi proprement dite, ni à elle, qui s'en était constituée la gardienne. Elle favorisait l'humour, elle lui laissait même pour ainsi dire « monter la garde auprès des choses saintes », comme si elle eût aimé que l'homme fût souvent rappelé au souvenir de tout ce qui sépare du divin sa nature infirme et bornée. Ce n'était pas seulement sur les portails des églises, sur les gargouilles ou autres parties secondaires de l'extérieur des édifices religieux qu'on apercevait des figures grotesques; l'humour posait sa raillerie malicieuse et spirituelle sur les piliers et les lutrins, jusque dans le sanctuaire, et même sur le tabernacle. D'une amusante espièglerie elle passait souvent à une foudroyante satire; mais, dans toutes ses manifestations, elle ne cessait d'attester une ardente soif pour la vérité, une conviction profonde du néant de toutes les vanités de la terre, et ce continuel combat entre le bien et le mal qui se livre dans l'âme humaine. Elle flagellait les extravagances du temps et ne se lassait pas de prémunir les hommes contre l'orgueil et la vanité. Les figures grotesques et satiriques que nous apercevons à l'intérieur des églises et des cloîtres, et qui sont si fréquemment placées sur les siéges des prêtres, dans les stalles des

[1] « Nos fêtes religieuses et populaires du moyen âge, dit Gervinus, (t. II, p. 277-278), étaient pleines de vie poétique, de joies élevées : qui n'envierait ce temps, maintenant que chez nous tout est étouffé par la routine? Il faudrait avoir perdu l'esprit, ajoute-t-il, pour préférer les divertissements du présent à ceux d'autrefois. »

religieux, remplissaient auprès du clergé le même rôle que jouaient les fous à la cour auprès des rois. Ceux-ci, dans l'esprit du temps, étaient donnés aux princes « comme ces miroirs bombés dans lesquels leur apparaissait, plaisamment parodiée, leur figure de travers et toute rapetissée [1]. » Tant que l'Église resta ferme et inébranlable sur ses piliers éternels, elle ne put qu'approuver la guerre entreprise par l'humour contre les abus existants. Il ne lui déplaisait pas de voir traités sans miséricorde ceux qui avaient entre les mains le pouvoir spirituel ou temporel; elle aimait à voir l'orgueil, la mollesse, l'amour immodéré des biens de la terre, tournés en ridicule. Ces railleries ne devinrent dangereuses, en effet, que lorsque le principe d'autorité venant à s'ébranler, la conduite de Dieu sur son Église étant niée, l'humour se débarrassa du frein salutaire qu'une loi supérieure lui avait imposé : alors ce qui avait été autrefois gaieté devint basse bouffonnerie; l'amusante satire se changea en caricature vulgaire, et tomba enfin dans cette grossièreté sans mesure qui devait avoir plus tard une influence destructive et funeste sur tous les liens sociaux.

Mais lorsqu'une loi sage et restrictive tempérait l'exubérance de la force, alors qu'un but élevé, immuable, était placé devant tous les yeux, le contraste entre les choses graves et plaisantes, sublimes et ridicules, n'était pas seulement toléré, il était aimé, bien que dans le libre espace laissé à la lutte, les chocs fussent quelquefois d'une extrême rudesse. Un artiste, par exemple, orne la page d'un petit livre de prières; son pinceau délicat y donne le témoignage de sa patience infinie, de son fervent amour, de sa piété profonde; mais, dans les feuillages entrelacés de sa vignette, il place un singe habillé en chasseur qui dirige son arbalète vers un autre singe, lequel lui présente en guise de cible le bas de son dos [2]. L'humour coule à flots dans les admirables dessins à la plume exécutés par Dürer pour le livre d'heures de Maximilien [3]. Pour commenter une prière sur la connaissance de l'humaine misère, l'artiste nous présente un médecin maigre et ratatiné, contemplant un urinoir à travers de grosses lunettes, tandis que de la main gauche il retient son chapelet, qui glisse sur son dos. A côté d'une prière contre la tentation, il nous montre un renard au bord d'une flaque d'eau, jouant de la flûte et attirant les poules qui, toutes, viennent mala-

[1] Gorres, *Volksbücher*, p. 294-295.

[2] Voy. Falke, t. I, p. 279.

[3] A. Dürer's *Randzeichnungen aus dem Gebetbuch des Kaisers Maximilian*, Maximilien von F. X. Stöger. (Munich, 1850.) — Voy. l'explication des dessins dans Heller, t. II, p. 869-886. — Thausing, *Durer, Geschichte seines Lebens*, p. 380-381. — L'ouvrage de Schafer, *Deutsche Städtewahrzeichen, ihre Entstehung, Geschichte und Deutung*, t. I. (Leipzig, 1858.)

droitement se livrer à lui. Près d'un charitable donneur d'aumônes, il place un autre renard qui a volé un poulet. A côté d'un ange qui prie, un satyre joue de la trompette. Sous David qui chante les louanges de Dieu sur la harpe, un butor pousse son cri strident. Une exhortation adressée aux puissants de la terre est commentée par un dessin où nous voyons un empereur tenant d'une main la mappemonde et de l'autre son sceptre, traîné dans un char par un bouc, qu'un petit enfant, monté sur un cheval de bois, tire par la barbe. Mais le plus amusant de tous ces contrastes se trouve dans la page qui représente la Sainte Vierge en prière. Marie est plongée dans un fervent recueillement; le Saint-Esprit plane sur sa tête virginale, tandis qu'à sa gauche, dans un coin, le démon, exaspéré par une épouvantable grêle, s'arrache les cheveux et s'enfuit en hurlant. La satire, par ces jeux capricieux de lumière, servait à mettre en relief, dans toute leur profondeur et leur puissance, les idées graves et sublimes de la foi. Dans les dessins représentant le démon, et lorsqu'il s'agissait de faire comprendre à la fois sa haine contre l'Église et son impuissance finale, il est rare qu'on ne trouve pas quelques traits plaisants. A côté de lui, les petits anges que les artistes occupent à toutes sortes de jeux enfantins, et qui témoignent leur joie naïve, ressortent avec un charme d'autant plus aimable.

Les folies, les travers du temps sont raillés en traits piquants, en mordantes satires dans d'innombrables gravures. La vanité, la passion ridicule des femmes pour les ajustements, y sont tournées en dérision avec une sorte de prédilection. Les présomptueux et les fats, jeunes ou vieux, qui veulent plaire et s'imaginent être aimés, servent aussi de cible à la plaisanterie d'une peu enviable manière. Mais les paysans bouffis de vanité, amoureux d'un luxe au-dessus de leur état, doivent endurer plus que tous les autres le fouet de la satire : l'art du quinzième siècle ne se lasse pas de les fustiger.

Le paysan d'alors, dans la plupart des contrées allemandes, n'était pas cet homme opprimé, courbé sous une morne résignation, que nous voyons apparaître après la grande révolution sociale du seizième siècle; c'est un être vigoureux et hardi, une nature pleine d'énergie, fortement attachée à la vie. Il a le droit de porter des armes, il est en mesure de se défendre, tout comme les membres des corporations ouvrières des villes. Il prend part à la vie publique, aux réunions communales, aux assises populaires. On peut apprécier dans les documents de l'époque qui le concernent, et qui sont en si grand nombre, l'importance de la place qu'il occupe dans la société. On est si bien renseigné sur lui, grâce aux nombreux témoignages qui nous ont

été conservés, que nous sommes plus à même de connaître sa vie, ses mœurs, ses faiblesses, ses ridicules, ses plaisirs ou ses accès de colère, que le degré exact de civilisation des classes plus élevées [1].

En Franconie, en Bavière, en Brisgau, en Alsace, là précisément où devaient se montrer plus tard les premiers signes avant-coureurs de la guerre des paysans, l'homme de la campagne vivait en général dans des conditions de grand bien-être. L'aisance dont il jouissait le rendait orgueilleux; il ne s'estimait pas au-dessous des classes supérieures. Il imitait les mœurs et les plaisirs des nobles, et s'habillait avec du velours et de la soie. On lit dans un des *Divertissements pour le carnaval,* édités à Nuremberg, où se trouvent à l'adresse des paysans des railleries si fréquentes : « Les paysans ne peuvent plus supporter que les nobles et leurs enfants s'habillent autrement qu'eux. » « Autrefois, ajoute la satire, les villageois portaient des manteaux gris, des bonnets gris, un chapeau grossier, une blouse de chanvre ou de lin. Leurs souliers étaient attachés avec des écorces d'arbre, leurs cheveux étaient coupés au-dessus des oreilles, « à la mode wende », les selles, les harnais de leurs chevaux étaient simples. » « Mais maintenant qu'ils portent des habits de soie, comme les chevaliers, tout va mal. » Sébastien Brant dit aussi dans la *Nef des fous :* « Les paysans portent des habits de soie et des chaines d'or; ils ne supportent plus le coutil grossier, il leur faut du drap de Londres ou de Malines. Ils s'en font des habits avec des crevés à la dernière mode, des vêtements de toutes couleurs, de toutes fourrures. Ils portent sur leurs manches l'image d'un fou; les gens de la ville peuvent maintenant prendre des paysans de bonnes leçons de luxe et de vice! »

Les gravures du temps ne cessent d'amuser le public aux dépens des paysans. On aimait à se divertir de leurs ridicules, et les dessins représentant des scènes de mœurs villageoises étaient alors fort appréciés. — Sur la dernière page, entourée de vignettes, du livre d'heures de Maximilien, Dürer a fait l'excellente satire d'une « danse rustique ». Un villageois et une villageoise s'élancent pour danser; la femme a de longs cheveux flottants et une robe traînante comme celles des dames de la ville; l'homme, la bouche largement ouverte, lève gauchement la main. Un autre couple exécute une « danse de cour » : le paysan plein de gravité qui s'apprête à la commencer porte un verre d'eau sur la tête et, gravement, se met en mesure de danser [2].

[1] Voy. Allihn, *Dürerstudien,* p. 82-94. — Voy. Seeber, p. 417.
[2] Uhland, t. II, p. 394.

Un dessin à la plume attribué à Martin Schongauer est encore plus malicieux : des paysans petits-maîtres dansent avec leurs belles; l'artiste, comme Dürer, tire un excellent parti des ridicules de ces jeunes fats, de ces grosses paysannes qui s'habillent à la mode des villes et trahissent involontairement leur origine par leurs mouvements lourds et sans grâce [1]. Les villageois, avec leur faux vernis de cour, leurs prétendues belles manières, rappellent l'aventure de Don Quichotte lorsqu'il voulut s'accoutrer en chevalier. Ils ont emprunté au costume des nobles, éperons, ceinture et épée, sans pouvoir cependant dissimuler leur gaucherie; les fourreaux de leurs épées sont détériorés, et çà et là on aperçoit le genou nu à travers le haut-de-chausses déchiré [2].

Presque tous les artistes de ce temps ont reproduit par la gravure les scènes populaires les plus variées, et grâce à eux nous avons sous les yeux, dans un relief vivant et animé, le tableau des mœurs populaires de l'époque; nous pouvons donc suivre le paysan dans ses travaux et dans ses plaisirs, et établir facilement entre la vie d'autrefois et celle d'aujourd'hui d'intéressants rapprochements. Une miniature, ou bien un vitrail, nous fait assister à un marché. Des jeunes filles et des femmes assises offrent et vantent leur marchandise. Il y a du pain blanc, du beurre et des œufs dans les paniers, du lait dans les cruches, des pigeons et des poulets dans les corbeilles tressées qu'elles portent sur la tête. Les robes des marchandes sont d'une grande simplicité, elles couvrent le buste, enveloppent jusqu'au cou, et s'ajustent au corps avec grâce; les manches sont modérément larges; les jupes tombent jusqu'aux pieds, mais ne sont point d'une longueur gênante. Le tablier est noué; les cheveux, séparés sur le front, tombent librement sur le dos pour les jeunes filles, tandis que les femmes plus âgées ou celles venues de la ville, les cachent sous un fichu qui tombe en larges plis ou s'attache sous le menton [3].

Les dessins représentant les divertissements et les jeux sont également intéressants : une gravure, par exemple, nous initie aux jeux du monde enfantin; les enfants jouent à la toupie, à la main chaude, à colin-maillard, à la balançoire, à la culbute [4]. Une autre

[1] Voy. Falke, p. 313-314.

[2] Voy. Allihn, p. 90. Sur le luxe d'habillement des paysans, voyez aussi Norrenberg, *Kölnisches Literaturleben*, p. 27-28.

[3] Voy. Falke, t. I, p. 311-312.

[4] Zingerle a prouvé dans son charmant travail intitulé : *Die deutschen Kinderspiele im Mittelalter*, qu'on peut lire dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. LVII, p. 119-169, que les petits paysans d'autrefois possédaient la

nous fait assister aux jeux des hommes faits. Les joueurs sont attablés autour des échiquiers et des damiers. Là, au milieu de la bruyante allégresse du peuple, on plante un mai; ici c'est une fête d'arquebusiers qui s'apprête. Comme la danse appartenait aux divertissements favoris de ce temps, et qu'elle était un véritable besoin pour toutes les conditions, les artistes la prenaient très-souvent pour motif de leurs compositions. Le peuple et la petite bourgeoisie s'ébattaient en plein air; on ne savait ce que c'était que de danser dans un espace resserré, et jamais les auberges n'avaient de salle de danse. Nous voyons le peuple se presser gaiement sur la place ou sur la pelouse; la cornemuse, le tambour, le tambourin, le violon accompagnent les pas des danseurs. Quant aux gens des classes plus élevées, ils avaient leurs salles de danse particulières, et quelquefois les salles de l'hôtel de ville leur en tenaient lieu. Une gravure sur cuivre d'Israël de Meckenen nous fait assister à une de ces fêtes qui se célébraient souvent dans le Bas-Rhin à la fin du quinzième siècle. Au milieu de la salle, élevés sur une large estrade soutenue par des poteaux, les musiciens soufflent dans leurs instruments. Les couples dansants se meuvent alentour avec une extrême difficulté, à cause des vêtements étroits des hommes, de leurs souliers pointus ou de leurs larges pantoufles, mais surtout à cause des longues traines des dames qui embarrassent les pieds des danseurs; tout le plancher de la salle en est couvert. Une étonnante variété règne dans les costumes des femmes; ils sont tantôt larges, tantôt étroits; là modestes, ici inconvenants. Les coiffures sont, ou pointues en pain de sucre avec des voiles tombant jusqu'à terre, ou en forme de turbans, ou plates et ornées de guirlandes et de rubans. Les hommes ont une veste étroite qu'une seconde veste plus large recouvre; elle est ouverte ou rattachée sur la poitrine par des brandebourgs. Ils portent aussi quelquefois un long pardessus fermé par des attaches et tombant jusqu'à terre, ou bien encore un petit manteau court. Le cou et les épaules sont découverts; tous les visages sont sans barbe, mais entourés de longs cheveux bouclés. Pour coiffure, un ruban bariolé, un béret orné de plumes, ou bien un bonnet ayant la forme d'un mouchoir plié. On peut se rendre un compte très-exact de la variété, des couleurs bigarrées, de la richesse, de la forme, du luxe des vêtements et des étoffes, en examinant attentivement les tableaux d'autel, les miniatures, les émaux du temps, car tout ici a été pris sur le vif et emprunté à la réalité de la vie de tous les jours. Nous y voyons des habits de cérémonie en brocart; des robes brodées d'or, sur un fond rouge, noir, vert, bleu; des manches chamarrées d'ornements, ouvertes, déchiquetées; des robes semées de perles et de pierres

plus grande partie des jeux et des jouets qui amusent actuellement la jeunesse de nos villages.

précieuses; autour du cou et des épaules sont souvent enroulés jusqu'à six ou sept rangs de chaînes d'or ou de fil de corail; les doigts sont ornés de bagues[1].

On peut aussi se rendre compte du luxe extraordinaire, de l'étonnante variété des costumes de l'époque, surtout de ceux des femmes, en jetant les yeux sur les inventaires que nous possédons encore de la garde-robe des bourgeoises à leur aise. La femme de Georges Winter, bourgeois de Nuremberg, dans la liste qu'elle dresse des effets donnés à sa fille en mariage (1485), désigne parmi beaucoup d'autres objets : quatre manteaux de drap d'Arras ou de Malines (deux doublés de soie), six robes, un manteau et trois robes longues, trois habits de dessous, six tabliers à manches, dont un noir; deux robes blanches pour le bain, cinq chemises, deux peignoirs, deux guimpes, sept paires de manches, dix-neuf voiles; entre autres bijoux, environ trente bagues. Un bourgeois de Breslau donne à sa fille, dans son trousseau : un manteau doublé de fourrure et une robe semblable, quatre robes de différents prix, plusieurs bonnets, ceintures et manches, un corsage orné de perles, et une bague d'alliance de la valeur de vingt-cinq florins. La fille d'un autre bourgeois de Breslau reçoit par ses tuteurs, dans l'héritage de sa mère (1490), trente-six bagues en or, des ceintures, des agrafes, des chaînes.

Les coiffures du temps, pour les hommes comme pour les femmes, sont de formes variées et bizarres; quelques femmes portent des bonnets pointus, longs d'une aune; d'autres, un long bourrelet bigarré, orné de cordons de perles, d'or, de pierreries, de fleurs ou de plumes. Les coiffures des jeunes filles de la bourgeoisie des villes sont particulièrement étranges : ce sont des fichus blancs, formant de roides coiffes, attachées pour la plupart à une haute et large carcasse en fil de fer; un ruban posé par-dessus les lie sous le menton. Les chapeaux et les bonnets d'hommes ne sont pas moins bizarres. Un livre de droit municipal de la ville de Hambourg nous offre, dans ses miniatures, des personnages coiffés de chapeaux hauts et bas, aux bords larges ou étroits, retroussés par devant et pendants par derrière, ou *vice versa;* des chapeaux de fourrure commune, de feutre, de drap de toutes couleurs, divisés en deux, rayés, ornés de plumes, de galons de ganses d'or, quelquefois de bandelettes tombant jusqu'à terre. Nous y voyons aussi des bonnets de tous genres, en fourrure, en feutre ou en drap, carrés, ronds ou pointus, et des capuchons ornés d'un ou de plusieurs glands bariolés.

[1] Les joyaux d'autrefois, comme nous l'avons déjà dit, avaient toujours une valeur artistique. La perfection avec laquelle sont peintes les armoiries de cette époque prouve combien dans la noblesse le luxe était plein de goût.

Le plus bel ornement pour un homme était alors une longue chevelure bouclée, et l'on mettait beaucoup de temps et de soin à sa coiffure. Lorsque le fils du riche patricien de Bâle Jérôme Tchekenburlin prit en dégoût les vanités du siècle et entra, à vingt-six ans, dans l'Ordre des Chartreux, il fit faire son portrait dans le vêtement de fête avec lequel il était entré au couvent. Il y est représenté la tête bouclée et crêpée; les cheveux couvrent le front, et tombent sur le cou nu, dans une riche profusion. Dans le portrait du jeune roi Maximilien, nous voyons également de longs cheveux blonds, symétriquement arrangés et tombant jusque sur les épaules en ondulations régulières. Le portrait d'Albert Dürer, qui le représente dans sa jeunesse (il était simple fils d'orfévre), nous le montre coiffé de longues boucles soigneusement ondulées, tombant orgueilleusement sur la nuque bien dégagée. Il n'est pas rare, dans les dessins du temps, de voir cette masse de boucles entourée d'un cercle de métal peint et fermé par une élégante agrafe d'or à laquelle on attachait un panache de plumes de héron, ou bien une couronne de lierre naturel. Les hommes portaient aussi quelquefois des couronnes de fleurs.

Au lieu de ces libres et longs cheveux bouclés, les femmes portent pour la plupart des nattes épaisses plaquées près des oreilles; on leur adresse souvent le reproche de se servir des cheveux des morts et de les tresser avec les leurs. Les jeunes filles enferment leurs nattes dans des filets dorés ou dans de petits sacs d'étoffe voyante, dorée, entremêlée de fils d'or et de perles, semée de pierres précieuses; de petites plaques d'or y sont suspendues [1]. Le dessin des *Fiançailles de la Vierge,* par Dürer, nous permet d'étudier le costume des jeunes fiancées de la haute bourgeoisie. La Sainte Vierge porte une robe très-riche garnie de fourrure, avec de larges manches et une traîne. Sous cette robe, une autre robe de dessous, en velours, est visible seulement par les manches étroites qui viennent jusque sur les mains. Marie porte une petite coiffe et un voile; une de ses compagnes, Nurembourgeoise de bonne famille, porte un manteau de pluie à longs plis et une coiffe de lin très-bouffante [2].

Dans la classe ouvrière, les couleurs des habits sont plus variées encore que les façons. Des tailleurs de pierre, des charpentiers sont représentés à leur travail en vêtements rouges, en culottes et en bonnets bleus, ou bien en habits jaunes avec des culottes et des bonnets rouges. D'autres ont des habits de deux nuances, bleu clair et jaune, vert et rouge. Les marchands, derrière leurs comptoirs, portent aussi des costumes voyants et bariolés. Un paysan, condui-

[1] Falke, t. I, p. 279-305. — *Documents,* t. V et t. VI.
[2] Van Eye, p. 299.

sant ses porcs au marché, porte un habit vert, un chapeau rouge et des culottes brunes. Un charretier ou un vigneron qui pousse un tonneau sur sa brouette, paraît en habit rouge doublé de vert; il porte un bonnet rouge, des culottes bleues, et de courtes bottes d'écuyer couleur de cuir. De sottes pimbêches de village ont des toilettes où les nuances, étrangement mêlées, produisent l'effet le plus ridicule : la moitié de leur vêtement est d'une couleur uniforme, l'autre moitié est de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, et divisée en tout petits morceaux, bandes, carrés, triangles. On voit aussi des jeunes gens habillés de rouge de la tête aux pieds. Les broderies étaient alors très à la mode et d'une extrême richesse. Le Francfortois Bernard Rohrbach surchargea tellement de broderies en fil d'argent les manches de son habit, qu'il portait sur lui en l'endossant un poids de onze marcs et demi d'argent (1464).

La variété de la vie, la mode, capricieuse et arbitraire, se reflètent fidèlement dans les compositions de nos artistes. Les divers états sont devant nos yeux; nous apprenons même à connaître ces gens sans aveu, cette race paresseuse, ennemie de toute règle et de tout travail, qui forme en tout temps comme la lie populaire des villes. Qu'on examine, par exemple, dans le grand *Portement de croix* de Martin Schongauer, les individus hideux qui traînent le Sauveur au supplice : leur physionomie, leur aspect sont d'une vérité saisissante; c'est le hasard, la chance ou la charité compatissante de quelque bonne âme qui les a vêtus. L'un porte un pardessus, mais ses bras et ses jambes sont nus; un autre possède un étroit haut-de-chausse, mais il n'a point de souliers aux pieds, et les larges déchirures de sa veste trop courte laissent apercevoir une chemise plissée. Un autre, dont les épaules sont nues, porte un bonnet pointu sous lequel apparaît une longue tresse de cheveux qui traîne sur son dos. Un troisième a roulé un mouchoir sur sa tête en forme de turban. Un quatrième a enfoncé sur ses cheveux ras un feutre mou et déformé. Un cinquième, qui est nu-tête, laisse flotter au vent sa chevelure en désordre. Des hommes ayant appartenu autrefois à une classe plus élevée sont mêlés à cette troupe sordide : celui-ci porte un habit sans manches, garni à toutes les coutures de franges et de nœuds de ruban; les manches de sa chemise sont retroussées jusqu'aux épaules; celui-là, dont les jambes sont nues et qui porte des souliers attachés avec de la tresse de paille, a enveloppé fièrement ses épaules d'une peau de mouton dans laquelle il se drape comme dans une hermine royale. Un vieillard traîne négligemment un vieux froc de moine qu'il serre autour de son corps décharné. Les attitudes, les physionomies, les traits rudes, les articulations osseuses de tous ces personnages, qu'on rencontre très-fréquemment dans les tableaux et les dessins du temps,

sont d'une vulgarité repoussante. Nous voyons revivre devant nous ce prolétariat dépravé des villes qui joua un rôle si fatal dans les luttes religieuses et politiques du seizième siècle.

Affranchis par leurs professions mêmes de la mobilité et des caprices de la mode, l'ouvrier, le bourgeois, le magistrat, le savant comparaissent à leur tour devant nous. L'habillement des ouvriers est voyant, bigarré, mais d'une extrême simplicité; ils portent un costume court et commode, une sorte de blouse, des culottes larges ou étroites, qu'ils renferment dans leurs bottes longues ou courtes, ou bien laissent flotter. Représentés à leur travail, ils ont en général une veste sans manches, et les manches de leur chemise sont retroussées jusqu'aux épaules. La tête, rasée court, est couverte d'un simple béret plat, ou d'un chapeau de feutre. Quant aux bourgeois, ils portent un habit assez long par-dessus leurs vestes courtes, soit de la forme d'une blouse qui, fermée par devant, s'enfilait par la tête, soit de la forme d'un manteau, et ouvert par devant. Leur costume est en général de couleur sombre, noire ou brune, doublé de fourrure ou garni de galons. Les docteurs, les savants, les médecins portent une houppelande, avec ou sans ceinture, longue, large, tombant presque sur les pieds, ouverte comme l'habit, ou fermée comme la longue blouse, presque toujours de couleur foncée, quelquefois, cependant, rouge. Un simple béret est posé sur les cheveux coupés court [1].

C'est ainsi que les artistes contemporains font défiler devant nos yeux la respectable bourgeoisie allemande d'autrefois. Ils nous montrent avec la même exactitude fidèle le foyer domestique de nos aïeux. Que la chambre où Dürer a placé son saint Jérôme est charmante! Elle a deux fenêtres, ornées de petites vitres rondes; le plafond est en bois bruni. Voici dans le coin une de ces solides tables de chêne qu'on aimait tant jadis; un crucifix et un encrier y sont posés. La chambre est abondamment pourvue de tous les meubles et ustensiles qui rendent la vie à la fois commode et agréable. On aperçoit, pendu au mur, ce grand sablier qui dans un intérieur bien réglé ne pouvait alors manquer de se trouver. Sur une planche fixée contre la muraille, voici des fioles de baume, la cire roulée qui tenait lieu de chandelle, le petit coffre contenant les médicaments. Des courroies attachées au mur retiennent des parchemins, des papiers de toutes sortes, ainsi qu'une grande paire de ciseaux. A côté du

[1] Falke, t. I, p. 305-316. — L'excellent ouvrage de Frisch (Nuremberg, 1876) donne des descriptions pleines de vie des divers costumes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

rosaire, nous apercevons une brosse; une grande citrouille est suspendue au plafond; sous le banc, voici des sabots aux épaisses semelles. Tout, dans ce dessin, respire le confort et le chaud bien-être de la bonne vie allemande d'autrefois.

Dürer, dans son dessin de la *Naissance de la Vierge,* a complété le portrait de l'ancien *home* allemand. On se trouve ici en pleine réalité terrestre : dans le fond de la chambre de l'accouchée, un escalier, occupant une large place, conduit à l'étage supérieur; il est muni d'une solide rampe de madriers. Dans une niche, placée dans le mur, se trouve un lavabo; une grosse boule creuse en métal, avec un robinet, contient l'eau pour la toilette; au-dessous, sur une pierre de support, voici le bassin où l'on faisait couler l'eau sur les mains; à côté, l'essuie-main et la brosse. Sur une planche placée au-dessus de la porte, sont posés un livre de prières à la reliure élégante, un chandelier artistement travaillé, une boîte à épices et deux fioles de baume. Devant la fenêtre, nous retrouvons ces bancs en bois si commodes qui se rencontrent encore souvent dans les maisons de la vieille Allemagne; on ne voit point d'autres siéges dans la chambre. Ils sont en bois, garnis de coussins mobiles, et servent en même temps de petits bahuts; la table est solide, un grand coffre sculpté occupe un coin de la chambre, et contient le linge et les autres effets précieux de la maîtresse de la maison. Sainte Anne est couchée dans un grand lit à baldaquin, et se dispose à prendre la soupe et la boisson fortifiante qu'on lui apporte; on sent régner autour d'elle la douce atmosphère de la vie de famille. Un groupe animé de commères et de voisines se mettent en devoir de réparer la fatigue et l'inquiétude passées par un solide et copieux repas; une matrone respectable, à l'air important, armée de tous les insignes de ses dignités domestiques, un grand sac, un trousseau de clefs, un couteau suspendu à sa ceinture, est sur le premier plan, assise sur un escabeau, et paraît avoir grand'soif. Une servante apporte le berceau de la petite Marie, ainsi que l'eau pour le bain [1].

Dans le dessin de la *Sainte Famille au travail,* de Dürer, nous trouvons encore une représentation charmante de la vie intime d'autrefois : Marie est assise en plein air devant la maison, et tient un fuseau entre ses mains; l'Enfant Jésus est couché dans son berceau; Joseph, qui travaille avec ardeur, taille une auge dans un tronc d'arbre; autour d'eux, de jeunes garçons aux ailes d'anges rassemblent dans une corbeille, avec la main ou le râteau, les copeaux bons à conserver, et se livrent en même temps à toutes sortes de jeux enfantins. On apporte à la jeune mère un bouquet de fleurs de mai. Cette vie

[1] Voy. sur ces dessins Van Eye, p. 349-352, 292-294, 311-312.

de famille intime et aimable, c'est l'âme véritable de ce foyer allemand, « où tout est bien entendu et marche aisément, où tout respire la paix, la liberté, la joie ».

II

Le foyer domestique était le véritable centre de la vie de nos aïeux, et l'on ne saurait constater sans admiration la manière dont ils savaient agréablement et confortablement s'arranger entre leurs quatre murs. Tout ce qui servait à leurs besoins journaliers n'était pas seulement d'un usage pratique, mais encore fait pour charmer le regard. Rampes, plafonds, portes, fenêtres, tables, siéges, armoires, bahuts, serrures, marteaux de porte, poêles, flambeaux [1], tout révèle le goût fin, la main habile, l'amour de l'ouvrier qui les exécuta. Les ustensiles de cuisine d'un simple ménage bourgeois, dont quelques rares échantillons seulement sont venus jusqu'à nous, offrent le même caractère d'originalité et de goût. Aussi Wimpheling disait-il avec un juste orgueil que l'art allemand méritait l'admiration universelle, non-seulement à cause de ses créations sublimes dans le domaine de l'architecture, de la peinture ou du dessin, mais parce qu'il avait su produire des œuvres achevées dans les plus humbles petits meubles du ménage [2]. On apportait à perfectionner les plus simples objets ce même soin, cette même conscience, ce même goût qu'on mettait à l'exécution des grandes choses.

Ce fait s'explique surtout par l'étroite et heureuse union qui existait autrefois entre les artistes et les ouvriers. L'art était sorti du métier comme la fleur délicate sort de sa tige; il exerçait une influence souveraine sur le tronc qui l'avait porté. Son union vivante et perpétuelle avec lui était sensible dans les moindres travaux des artisans [3]. Au reste, les premiers maîtres de l'art ne faisaient nulle difficulté de se nommer eux-mêmes, tout simplement, « ouvriers ». Surlin d'Ulm est appelé « menuisier » dans les documents de l'époque; Adam Krafft, « tailleur de pierre »; Pierre Fischer, « chaudronnier ». Les plans de simples maisons de ville ou de campagne étaient souvent tracés par les architectes les plus savants de nos cathédrales; et ces mêmes artistes qui sculptaient avec tant de perfection les stalles de chœur de nos églises achevaient avec un soin minutieux de

[1] Voy. Rettberg, p. 59.
[2] Voy. Horawitz, *Nationale Geschichtschreibung*, p. 77.
[3] Pour plus de détails, voy. Reichensperger, *Das Kunsthandwerk*. — Meyer, p. 185.

petits ustensiles de ménage; les plus grands peintres ne refusaient pas de prêter leur talent à la décoration du pignon d'une maison bourgeoise, à l'ornementation d'une fenêtre, aux écussons d'une famille considérée.

Ainsi l'art et le métier se complétaient, s'aidaient réciproquement. Le plus simple ouvrier avait l'ambition de produire des ouvrages vraiment artistiques, visait à la perfection, et voulait faire œuvre de maître; cependant il n'avait pas la pensée d'aller au delà des limites de sa profession, et trouvait dans son métier salaire, considération, honneur et joie. Les moindres objets sortis de ses mains attestent son amour pour son travail, et voilà pourquoi ils nous produisent une si agréable impression. Aussi ouvriers et artistes trouvaient-ils occupation et salaire parmi la classe aisée qui, pouvant jouir en repos de la vie, était fière d'acquérir des œuvres d'art écloses sur le sol de la patrie.

CHAPITRE V

LA MUSIQUE.

Tandis que l'architecture, le dessin, la peinture et la gravure prenaient un si admirable essor, le plus puissant et le plus émouvant de tous les arts, la musique, s'acheminait peu à peu vers la perfection la plus achevée.

A partir du milieu du quinzième siècle, les compositions musicales se multiplient d'une manière surprenante. On peut à peine compter les artistes distingués qui se produisent. Le talent même médiocre devient jusqu'à un certain point remarquable, grâce aux ressources plus grandes dont l'art dispose. Les compositions musicales de cette époque semblent sortir d'un cœur débordant. On dirait que les arts plastiques ont jeté un cri d'appel à la musique. Mais il faut reconnaître que cet épanouissement magnifique eut sa source dans l'intelligence populaire, qui sut comprendre la musique avec toute son âme, l'honorer, l'apprécier dans tout ce qu'elle produisait de vraiment beau. Destinée principalement à exprimer la pensée religieuse, elle acquit, dès cette époque, et garda pour toujours, la valeur et l'importance d'un art; dès lors, les grands compositeurs eurent dans la société une position entourée de considération et de respect [1], aussi bien dans les églises, dans les chapelles où se célébraient solennellement les offices, que dans les académies de chant, composées d'ecclésiastiques et de laïques [1].

Le plain-chant grégorien servit de fond, de base, à tout le progrès réalisé dans l'art musical; c'est en le prenant pour principe que les artistes allemands établirent les lois de la vraie musique religieuse; ils ne firent que développer dans l'enchevêtrement savant de leurs compositions à plusieurs voix le sens profond et complet des anciens chants liturgiques. Les messes des maîtres du quinzième siècle, leurs nombreux motets composés sur un psaume, un antiphone, une hymne de l'Église, rappellent dans leur unité sévère, dans leurs développements savants, les merveilles architecturales de l'époque. La

[1] Voyez Ambros, p. 3-7, 32-33.

science musicale a pour lois fondamentales la mesure, le rhythme, l'exacte symétrie : de même, dans l'architecture, la profondeur de sentiment la plus sublime est soumise à ces lois rigoureusement mathématiques qui savent dompter la matière de pierre, de métal ou de bois, si grossière, si lourde et si roide; ces mêmes lois ont également triomphé dans le domaine des sons; elles l'ont affranchi, et l'ont fait sortir, libre et clair, de la matière en mouvement [1].

I

Le mérite d'avoir dégagé de ses entraves primitives la phrase à plusieurs voix, et de lui avoir fait faire un progrès si sensible, appartient à ces mêmes contrées du Sud, où les chants des trouvères et les mélodies populaires avaient fleuri avec plus d'abondance et d'originalité que partout ailleurs; c'est là que les orgues et l'art d'en tirer de beaux sons se sont d'abord perfectionnés. Le *Livre de chants de Lochamer* [2], qui date du quinzième siècle, suppose déjà dans son auteur une connaissance approfondie de l'harmonie. Parmi ces chants, il en est vraiment d'admirables. C'est un des monuments les plus anciens et les plus curieux de l'art musical en Allemagne; il ne contient pas seulement des mélodies populaires allemandes, il s'y trouve aussi beaucoup d'airs venus des Pays-Bas [3]. Un autre témoignage de l'art à cette époque atteste aussi les progrès de la musique dans les Pays-Bas : c'est un intéressant recueil de chants et de motets, publié à Augsbourg en 1458 [4].

Jacques Obrecht († 1507), originaire, selon toute apparence, des

[1] Voyez Lasaulx, *Philosophie der schönen Künste*, p. 121-122. — *Entretiens d'Eckermann avec Gœthe*, t. II, p. 88. — Reichensperger a dit : « La musique religieuse du moyen âge est comme le complément nécessaire de l'architecture religieuse de cette époque. L'architecture produit ses effets par ses proportions dans l'espace, comme la musique produit les siens par ses proportions dans le temps. » (*Mélanges*, p. 520-523) — La question de savoir si le nouvel art musical se développa d'abord dans l'Allemagne du Sud ou en Flandre n'a aucune importance au point de vue national, puisque les Flamands sont d'origine allemande. Le seul fait intéressant pour l'histoire de la musique, c'est l'apparition simultanée dans l'Allemagne du Centre et du Sud, et dans les Pays-Bas, de tant de maîtres remarquables qui donnèrent, par l'influence réciproque qu'ils exercèrent les uns sur les autres, un nouvel élan à leur art.

[2] Voyez Chrysander, *Jahrbuch für musik. Wissenschaft*, t. II, p. 1-234. — *Chroniken der Deutschen Städte*, t. I, p. 98, 214, et plus loin, t. II, IX, X, t. X, p. 189, et t. XI, p. 515, 611.

[3] Voy. le chant de la page 121.

[4] Voy. Paul de Stetten, *Kunst. Gewerb und Handelsgeschichte der Stadt Augsbourg*, 524.

contrées du Rhin, et le Flamand Jean Ockenheim († 1512), sont les deux ancêtres intellectuels de toutes les écoles de musique [1].

Dans les œuvres d'Ockenheim, nous admirons une profonde intelligence de la musique religieuse, une étonnante dextérité dans la science des canons, une manière de phraser pleine d'originalité et d'ampleur. Ses compositions nous font, pour ainsi dire, entendre une âme qui chante. On y trouve des périodes entières d'un étonnant dessin mélodique et d'une remarquable délicatesse de sentiment [2].

Le plus doué de ses élèves, Josquin de Prés [3], fut l'objet des louanges enthousiastes de ses contemporains, qui ne pouvaient se lasser de l'admirer [4]. « Son talent, dit Henri Loritz, était à la fois si souple et si puissant qu'il se prêtait à tout ce que voulait le maître. Personne ne l'a surpassé dans l'expression énergique des sentiments. Personne ne savait s'emparer d'un sujet d'une façon plus heureuse. Nul ne peut l'égaler dans son jeu plein de grâce et de légèreté, de même que nul poëte latin n'eût osé se comparer à Virgile. » Le Luxembourgeois Adrien Coclicus, qui s'était formé sous Josquin, disait de son maître : « Il était le plus grand, parmi ces musiciens de premier ordre, qui sont en quelque sorte les rois des autres, parce que non-seulement ils enseignent, mais joignent la théorie à la pratique, connaissent les lois de toutes les compositions, et savent exprimer toutes les émotions de l'âme. » Aussitôt que Josquin avait remarqué dans un de ses élèves une intelligence vive et prompte, il lui apprenait en peu de mots, le guidant toujours par des exemples, à composer à trois, quatre, cinq et six parties. Du reste, il trouvait peu de musiciens propres à la composition, et c'était son principe qu'on n'y doit former que ceux qui ont un attrait particulier pour cet art admirable. « Il existe tant d'œuvres ravissantes composées par les anciens maîtres, disait-il; sur mille élèves, un seul à peine serait capable de faire quelque chose de comparable ou de meilleur [5] ! »

Jacques Obrecht surpasse beaucoup Josquin et Ockenheim par la simple beauté du style et l'élévation de la pensée. « L'œuvre d'Obrecht, dit Glaréan, joint à une grande simplicité une majesté

[1] Eitner, *Bibliographie der Musiksammelwerke.*

[2] Ambros, p. 170-179. — Jacob, p. 402.

[3] *Jodocus Pratensis.*

[4] François Commer a publié un choix des meilleurs motets de Josquin, dans sa *Collectio operum musicorum Battavorum* (Berlin, 1843).

[5] Forkel, t. II, p. 516, 550-615. — Voy. la biographie de Coclicus, dans la *Niederrheinischen Musikzeitung* (Cologne, 1861). Année 9, p. 82. — Voyez le célèbre ouvrage de A. V. Thimus, *Harmonicale Symbolic des Alterthums,* t. I, p. 289 (Cologne, 1868).

surprenante. Il vise moins aux effets savants que Josquin; il ne se propose pas comme lui de produire telle ou telle impression; il laisse ses compositions s'emparer de l'auditeur. On raconte que son imagination et son ardeur au travail étaient si grandes qu'il eût été en état de composer en une seule nuit une messe admirable. » Plusieurs de ses messes et de ses motets sont de vraies « cathédrales gothiques, construites avec des sons [1] ».

Obrecht vécut quelque temps à Florence, à la cour de Laurent de Médicis. Il y rencontra son compatriote Henri Isaack, maître de chapelle à Saint-Jean (1475-1480), et que Laurent avait chargé d'enseigner la musique à ses enfants. Obrecht fut entouré à Florence d'une grande considération, et l'empereur Maximilien lui confia des intérêts diplomatiques à la cour des Médicis. Il passa près de Maximilien les dernières années de sa vie, et faisait, ainsi que Josquin, l'orgueil et l'ornement de la chapelle impériale [2].

Henri Isaack est l'un de nos meilleurs compositeurs, tant anciens que modernes. Il faut ranger parmi les véritables chefs-d'œuvre ses deux motets à six voix, si remarquables par leur grandiose structure. L'artiste y a glorifié les suprêmes pouvoirs spirituel et temporel, le Pape et l'Empereur. Un autre motet sur une hymne à la Vierge passe pour un modèle achevé de clarté et de pureté de style. Le travail dans lequel il a remanié les offices des dimanches et jours de fête de l'année ecclésiastique renferme un trésor inestimable : c'est une collection de modèles admirablement choisis pour servir à l'étude du contre-point et du plain-chant grégorien [3]. Une grande partie de cet ouvrage est due à Louis Senfl, de Zurich, élève d'Isaack, maître doué, à coup sûr, de génie, unissant à un profond sentiment de la musique religieuse l'imagination la plus riche. Parmi ses chants d'église, il en est un qui est un vrai diamant, c'est celui qui commence par ces mots : « Dieu éternel. » On y sent passer le souffle d'une foi ardente; il appartient à ces chants historiques, dans le sens le plus élevé du mot, où s'incarne avec puissance l'esprit de toute une époque [4].

Citons encore un autre compositeur de musique religieuse également remarquable, c'est Henri Finck, maître de chapelle à la cour polonaise de Cracovie (1492). Son cantique des *Pèlerins*, « Mettons-nous en route au nom de Dieu », s'empare de notre âme aussi fortement que les plus admirables chœurs de Händel. Finck a remanié un grand nombre d'anciennes hymnes latines; ces compositions

[1] Forkel, t. II, p. 520-527. — Ambros, p. 179-184.

[2] Ambros, p. 203. — Sur la protection accordée par Maximilien aux musiciens, voy. le *Diarium de Cuspinian*, t. II, p. 607. — Voy. Ashbach, *Universität Wien.*, t. II, p. 80.

[3] Ambros, p. 380-389.

[4] *Ibid.*, p. 404-411.

sont pleines de grandeur, d'une tonalité puissante, d'une valeur exceptionnelle. On lui doit encore les *Sept Salutations au Sauveur souffrant,* motets à quatre ou six voix d'une beauté simple, d'une noble clarté de style, animés du sentiment de la plus fervente piété. L'art allemand du quinzième siècle ne peut leur comparer que les deux *Passions* d'Albert Dürer, inspirées par la même foi ardente [1]. L'œuvre de Finck a aussi du rapport avec les *Lamentations à quatre voix* du compositeur allemand Étienne Mahu, précurseur de Palestrina [2], et presque contemporain de Finck. Le doyen de Leibach Arnold de Bruck a également écrit sous la même inspiration. Ses chants religieux sont pleins d'enthousiasme, de gravité sévère, d'élévation et de grâce; on peut les ranger « parmi ce qui a été composé de meilleur dans tous les temps en fait de musique sacrée » [3].

Dans toutes ces grandes compositions de musique religieuse, l'idéal le plus élevé de l'art, c'est-à-dire l'unité de toutes les parties avec l'ensemble, l'ensemble inspirant à son tour toutes les parties, se trouve atteint de la manière la plus heureuse. Elles ont toutes pour principe le plain-chant liturgique, ce qui n'empêche nullement qu'autour de cette première assise ne viennent se grouper les idées les plus originales. La phrase fondamentale donne à toutes les parties « la mesure et la justesse, la vie et le mouvement, la lumière et la couleur »; l'harmonie s'élance d'elle-même de la tige sévère, et reste à la fois originale et soumise. Si l'on y remarque bien des surcharges de mauvais goût, comme dans les édifices du style gothique de la dernière période, le fond de l'œuvre, chez les maîtres vraiment dignes de ce nom, n'est point défiguré par ces taches. Nos anciens compositeurs combattent ces mauvaises tendances avec d'autant plus de succès, qu'ils sont résolus de se maintenir toujours sur le terrain de la tradition liturgique et, prêtres du beau, ne veulent servir que l'autel [4].

La musique profane eut aussi ses grands maîtres. Presque tous les artistes qui amenèrent l'art religieux à une perfection si haute

[1] Ambros, p. 368-371.

[2] Ces lamentations, seule œuvre importante de Stéphan Mahut, ont paru dans la *Musica sacra de Commer,* t. XVII (Berlin, 1876).

[3] « Son *Pater noster* à cinq voix pourrait être préféré comme puissance, élévation, harmonie, à celui de Palestrina. » Ambros, p. 389-404.

[4] Jacob, p. 395-401. — Rien n'est plus erroné que l'assertion de Brendel : « La première grande époque de la musique allemande date de Luther » (*Geschichte der Musik,* 5e édition, page 121), et que celle de Franck : « Ce n'est que depuis la Réforme que l'on peut parler de musique allemande. » (*Geschichte der Tonkunst,* 3e édit., p. 45) — Au contraire, les luttes religieuses du seizième siècle firent tomber la musique nationale dans une complète décadence. — Voy. Arnold et Bellermann, dans le *Jahrbuch für musikalische Wissenschaft,* de Chrysander, t. II, p. 163, 169-170.

ont ajusté nos chansons populaires à de délicieuses mélodies, et y ont fréquemment ajouté des beautés qu'on peut encore y admirer. Les airs sont toujours admirablement adaptés aux paroles, et leur donnent cette signification profonde que ne possèdent point les mots fugitifs; l'auditeur, comme le dit très-bien le Luxembourgeois Jean Ott dans l'introduction de son recueil de chants, « impose silence, dès qu'il les entend, à ses propres pensées, pour songer en lui-même au sens des paroles [1] ».

L'air de Henri Isaack, sur les paroles attribuées à l'empereur Maximilien, *Innspruck, ich muss dich lassen,* est connu de tout le monde. *Mon unique joie en ce monde,* du même auteur, restera toujours une perle inestimable pour tous ceux qui aiment la musique. Tout ce qu'il y a de délicat, d'intime, d'aimant, dans le *genius* allemand, y est exprimé. Une inspiration à la fois naïve et profonde, presque religieuse, anime également les chansons de Henri Finck.

Dans les compositions musicales, comme dans la peinture et le dessin, une gaieté malicieuse sait aussi se frayer sa voie. On peut en suivre les nuances diverses, depuis le badinage enjoué jusqu'à la plus âpre satire, dans les chansons : *Un vieillard voulait faire sa cour,* de Mahu; dans la *Petite Fille du paysan,* d'Isaack; dans *Feuillage et gazon,* de Senfl, et dans les rustiques chansons à boire de Finck [2].

Ce qui rend la musique de ce temps si particulièrement sympathique, c'est le sentiment de foi, de tendre piété qui l'anime; c'est sa verte vigueur, sa puissance, inséparablement associée à une si grande délicatesse, à une gaieté si saine et si fraîche; on s'en souvient, nous avions déjà signalé les mêmes dons chez nos dessinateurs et nos peintres de génie de la même époque. Le peuple allemand s'est rarement donné à lui-même un plus beau témoignage que dans les œuvres d'art du quinzième siècle [3].

II

Plus la phrase musicale sortait de ses commencements informes, plus la musique devenait un art, plus aussi l'on redoublait de zèle et d'effort pour perfectionner ses moyens d'exécution, et obtenir un son plein, riche et pur.

Ce fut d'abord par l'orgue, le plus puissant de tous les instruments, qu'on se rapprocha de ce but. Dans aucun pays, on n'apporta à son

[1] Voy. Arnold, p. 7. — Gervinus, t. II, p. 269.
[2] Ambros, p. 370, 383, 390, 409. — Forkel, t. II, p. 670-691.
[3] Comme le dit très-bien Ambros, p. 367.

perfectionnement un zèle plus persévérant qu'en Allemagne, et, dès le quatorzième siècle, les Allemands passaient pour les plus habiles facteurs d'orgues de l'Europe. C'est un Allemand qui fabriqua le premier orgue envoyé à Venise; il y excita un étonnement extraordinaire, on venait le voir comme une merveille. Un artiste allemand, nommé Bernhard, qui habitait aussi Venise, conçut alors la pensée hardie d'élever d'une octave le clavier de l'orgue et d'accompagner le chant, devenu ainsi plus clair, de doubles basses qui lui donnèrent un admirable relief. Il acheva de métamorphoser l'orgue et d'en faire l'instrument grandiose que nous possédons aujourd'hui, lorsqu'en 1470 il inventa la pédale[1]. Conrad Rosenburger de Nuremberg construisit deux orgues semblables, avec clavier et pédales, pour l'église des Cordeliers de cette ville et pour la cathédrale de Bamberg (1475). L'orgue de Saint-Sauveur, à Nuremberg (dû vraisemblablement à Henri Traxdorf[2] et perfectionné par le Cordelier Léonard Marca) (1479), était célèbre par ses proportions gigantesques. En 1463, Étienne Castendorfer de Breslau ajouta la pédale nouvellement inventée à l'orgue de la cathédrale d'Erfurt. En 1499, Henri Kranz construisit le grand orgue de l'église collégiale de Brunswick. Strasbourg ne tarda pas à voir aussi les orgues de sa cathédrale se perfectionner, et, dès le commencement du seizième siècle, presque toutes les grandes villes de l'Allemagne possédaient de magnifiques orgues à pédale. L'humaniste Rodolphe Agricola est cité parmi les facteurs d'orgues de l'époque, et passe pour avoir construit celui de Saint-Martin, à Groningen. Au moins est-il certain qu'il y a travaillé[3].

A mesure que les instruments se perfectionnaient, les exécutants devenaient plus habiles. Dès la première moitié du quinzième siècle, plus d'un prêtre ou d'un moine se distingue comme organiste. L'aveugle-né Conrad Baumann, du Luxembourg, fut le plus célèbre d'entre eux. Hans Rosenplüt, dans une de ses poésies, dit, en parlant de son jeu, « qu'il rendait le courage au cœur le plus abattu ».

« Il faut encore, dit-il, que je vous parle d'un maître que Dieu a bien affligé. Il s'appelle maître Conrad Baumann. Il a reçu un tel don pour la musique, qu'il est le maître de tous les maîtres. »

Les princes contemporains, l'empereur Frédéric, les ducs de Ferrare et de Mantoue entre autres, firent souvent venir auprès d'eux

[1] Kiesewetter, p. 53-54. — Voy. Rettberg, dans le *Anzeiger für die Kunde Deutscher Vorzeit*, t. VII, p. 241-242. — D'après Arnold, p. 68-69, la pédale était déjà inventée en Allemagne, et Bernhard n'en fut considéré comme le premier inventeur par les Italiens que parce qu'il avait porté sa découverte à Venise.

[2] Voy. Lochner, p. 222-223.

[3] Voy. Forkel, t. II, p. 724-727. — Arnold, p. 67-70. — Voy. Baader, *Appendice*, t. I, p. 33. — Mone, *Zeitschrift*, t. XXIV, p. 256.

l'artiste aveugle. Il ne retournait dans son pays que comblé de présents et reconduit dans un carrosse. L'Italie, pour honorer son incomparable talent, l'éleva au rang de chevalier. Il passa ses dernières années à la cour du duc Albert III de Bavière, prince très-amateur de musique, et mourut à Munich en 1473. Ce qui nous reste de ses œuvres forme le monument le plus ancien que nous possédions de musique instrumentale savamment composée (1452). Nous y trouvons la preuve que, dès cette époque, l'art de l'organiste était en plein épanouissement, qu'il était cultivé non-seulement par quelques individus isolés, mais par toute une pléiade d'artistes, et cela dans un temps où il restait presque ignoré de l'Europe tout entière [1].

Citons après Conrad Baumann Paul Hofheimer, de Rastadt (près de Salzbourg), organiste à la cour de l'empereur Maximilien; il rendit plus puissant, plus large, l'art de l'organiste. Ottmar Nachtigall dit en parlant de lui : « Les morceaux les plus longs ne le fatiguent pas, et il exécute les plus petits avec perfection. Il se fraye un libre chemin partout où son intelligence et sa main le conduisent. La merveilleuse agilité de ses doigts ne trouble jamais l'essor majestueux de ses modulations. Il ne lui suffit pas d'avoir exécuté quelques morceaux puissants, il y ajoute toujours des pièces brillantes ou gracieuses. Personne ne l'a surpassé, personne ne saurait même l'atteindre. » Il forma quelques organistes excellents qui propagèrent son enseignement à Vienne, Passau, Constance, Berne, Spire, et à la cour de Saxe [2]. Le célèbre organiste maître Arnold Schlick, qui édita en 1512 le *Miroir du facteur d'orgues,* était attaché à la cour palatine d'Heidelberg. Ses importants ouvrages nous permettent de connaître exactement la structure de l'orgue à cette époque, et renferment des documents précieux sur la musique de son temps. Nous y sommes surtout renseignés sur le plain-chant et la manière dont il était accompagné par l'orgue. Dans l'application pratique de l'acoustique, Schlick a devancé de beaucoup les théoriciens de son siècle et du siècle suivant [3]. C'était aussi un célèbre joueur de luth. Sa tablature de l'orgue contient quatorze remarquables morceaux pour cet instrument [4].

L'art du luthier, comme celui du facteur d'orgues, a pris naissance à Nuremberg. Les luths fabriqués par le Nurembergeois Conrad Gerla (1460) étaient recherchés de tous côtés; le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en fit venir trois pour ses luthiers. Les descen-

[1] Pour plus de détails, voy. Arnold, p. 71-88. — Baumann, *Orgelbuch*, p. 177-224.

[2] Ambros, p. 373-374, 434. — Bauemker, p. 120-121.

[3] *Monatshefte fur Musik-Geschichte*, 2e année, 1870, p. 183. — Falk, *Zur Beurtheilung des* XVe *Jahrhunderts*, p. 416-417.

[4] Voy. Ambros, p. 428-429.

dants de Conrad Gerla, les deux Hans Gerla [1], étaient à la fois d'excellents luthiers et de remarquables exécutants. Mais Conrad Baumann l'aveugle « dépassait tous les autres, et était certainement lui-même le plus admirable des instruments et le maître par excellence de la musique de son temps ». Baumann est l'inventeur de la tablature du luth [2]. Hans Judenkunig, Hans Gerla et Hans Neusiedler publièrent aussi des méthodes de luth accompagnées de démonstrations théoriques.

III

Les brillantes productions des compositeurs avaient depuis longtemps excité l'émulation des théoriciens, des écrivains et des professeurs. Les plus anciens propagateurs des règles de l'art musical dans notre pays furent les deux Carmes Jean d'Erfurt et Jean Goodendach. Ce dernier eut pour élève le grand théoricien Franchinus Gafor, autour duquel se groupèrent les plus savants musiciens d'Italie au commencement du seizième siècle. Un autre savant musicien contemporain fut le moine Jean Färber, maître de chapelle et chanteur du roi Ferdinand de Naples, puis chanoine de l'église de Nivelle. « C'est un savant illustre sous tous les rapports », dit Trithème en parlant de lui (1495), « un grand mathématicien, un musicien accompli. On lui doit trois livres sur le contre-point, un livre sur les sons, et un autre sur l'origine de la musique. » Färber a réuni dans ses œuvres le trésor complet des notions musicales de son temps. Ses ouvrages sont clairs, d'une science sûre, remarquables par la disposition des matières comme par leur exposition; écrits en bon latin, ils démontrent tous les principes de l'art par des exemples bien choisis, tantôt composés par l'auteur lui-même, tantôt empruntés aux meilleurs maîtres [3].

Le moine Adam de Fulda fut aussi un théoricien remarquable; son *Traité de la musique* parut en 1490; il est l'auteur d'un motet à quatre voix sur un chant liturgique qui fut très-goûté et très-chanté dans toute l'Allemagne [4]. Les prêtres Conrad de Zabern, de Mayence (1474),

[1] Sur les deux célèbres fabricants de clairons et de trompettes, Hans Neuschel père et fils, voyez LOCHNER, p. 163-170.

[2] ARNOLD, p. 72-73. — AMBROS, p. 427.

[3] Voy. *Johannis Tinctoris terminorum musicæ diffinitorium*, avec les explications de Bellermann, CHRYSANDER, *Jahrbuch fur musikalische Wissenschaft*, t. I, p. 55-114. — AMBROS, p. 141-142.

[4] Voy. BAUMKER, p. 96-103. — *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. I, p. 43. — AMBROS, p. 366. — Voy. GERVINUS, t. II, p. 282.

et Sébastien Virdung, d'Amberg[1]; plus tard Faber de Stablo (1496) et Michel Reinsbeck, de Nuremberg (1500), écrivirent également sur le chant liturgique et sur divers sujets d'art musical. Le manuel que Jean Cochlæus, recteur de l'église Saint-Laurent à Nuremberg, fit paraître, en 1511, pour servir à l'enseignement de la musique et du chant, est extrêmement intéressant, et nous fournit les renseignements les plus curieux sur la culture musicale de cette époque. C'est un petit ouvrage si savant qu'on peut à peine comprendre comment il pouvait être mis entre les mains des élèves d'une école, et cependant il était spécialement destiné aux jeunes écoliers de Saint-Laurent, qui, réunis à ceux des deux autres écoles de la ville, soutenaient tous les ans, le jour de la Sainte-Catherine, un concours musical, et exécutaient une messe sous la direction de leur recteur[2]. De semblables concours n'étaient pas rares au quinzième siècle dans les écoles d'Allemagne.

[1] Voy. sur ces motets les renseignements de Falk, dans Petzholdt, 1879, n° 543.
[2] Otto, p. 37-39. — Quatre éditions de cette méthode avaient paru avant 1520.

CHAPITRE VI

POÉSIE POPULAIRE[1].

I

Ainsi que nous venons de le constater, les arts, au moment qui nous occupe, florissaient à l'envi. Parmi ceux qui frappent l'oreille, le premier de tous, la musique, avait fait de merveilleux progrès; mais il n'en était pas de même du second. La poésie, en effet, j'entends la poésie artistique, était au contraire tombée dans une profonde décadence. On se tromperait cependant grandement si l'on en concluait que toute puissance poétique fût paralysée dans la nation. Le principe essentiel de la poésie, c'est l'imagination créatrice qui a pour domaine le vaste champ où se meuvent la pensée humaine et le monde des sentiments. Or, cette imagination s'était affirmée avec éclat, avec une variété prodigieuse, dans les chefs-d'œuvre des arts plastiques et dans les compositions musicales; la forme et la matière différaient seules. Ce n'était pas avec des mots, mais avec des pierres, des métaux, du bois, des couleurs et des sons que l'Allemagne avait été dotée de poésies sublimes; et comme la musique, dans le développement normal d'un peuple, précède toujours la poésie (parce que le chant, l'épopée, l'art dramatique ne se forment que par l'impulsion qu'elle leur imprime et l'accompagnement nécessaire qu'elle y ajoute[2]), l'admirable progrès qui s'était produit dans l'art des sons faisait espérer qu'un nouveau printemps renaîtrait bientôt pour la poésie. Mais cet espoir était encore fondé sur un motif plus profond.

A l'époque du premier épanouissement de la littérature, le chant populaire, origine de nos grandes poésies héroïques et de nos épopées nationales, avait donné naissance à la poésie artistique; ensuite il avait été refoulé par le brillant essor de la poésie savante, œuvre des

[1] « Les chansons des laïques dans le pays d'Allemagne sont faites avec simplicité et mieux connues de tous que bien des ouvrages où l'on a mis beaucoup d'art et de travail. » Hugo de Trimberg, dans son poëme intitulé le *Renner*. Vers 11080.

[2] Voy. Gervinus, 2, 249.

clercs et des chevaliers; mais sitôt que dans le cours du quatorzième siècle cette veine eut été épuisée, il se fit jour de nouveau, et révéla une fois de plus la fécondité de son inspiration créatrice. La poésie artistique aurait pu y trouver une mine féconde d'idées, des sujets nouveaux et comme une nouvelle vie, si, à ce moment même, le trouble violent survenu au commencement du seizième siècle ne fût venu interrompre toute culture intellectuelle.

La nouvelle poésie populaire se développa, dans les classes inférieures, en même temps que le sentiment de la personnalité et le besoin de la liberté; elle n'appartenait pas exclusivement à telle ou telle classe sociale, mais à la nation tout entière. Ce qui était cher et précieux au peuple de temps immémorial trouva dans le lyrisme populaire une expression tantôt joyeuse, tantôt plaintive, toujours pleine de simplicité et de fraîcheur; c'est justement sa forme dénuée d'art et toute naïve qui fait sa grâce et produit une impression si profonde. Sortie directement des sentiments naturels, elle reproduit avec fidélité l'émotion immédiate, sans y mêler rien d'étranger, et avec une sincérité exempte de toute prétention. En elle, tout est vu de face. Elle n'a point de réminiscence; nulle part elle ne nous montre le vague horizon, ni le passé lointain. Tout s'y passe dans l'actualité, tout y respire la joie franche du moment présent, tout y est personnel; les arbres et les fleurs ont un langage, ils consolent, ils avertissent, et même ils voyagent [1].

Les chansons populaires étaient le trésor commun de la nation; on les chantait aussi bien devant l'Empereur et les princes que pendant les danses champêtres; « sous le tilleul du village, dans le calme tranquille du soir », comme dans les gais repas; même dans les saints asiles de nos églises, on entendait souvent retentir les mélodies que le peuple chantait dans ses réunions joyeuses. L'air et les paroles étaient inséparablement unis; la chanson n'existait que par cette union, il n'en existait point qui fussent destinées uniquement à la lecture. Le poëte populaire, dès qu'il avait composé quelques paroles, les adaptait aussitôt, soit à un air nouveau, soit à une mélodie déjà connue qui prêtait à ses simples vers leur vie et leur accent [2]. Le chant déterminait la durée de la chanson et assurait, pour ainsi dire, la perpétuité de sa vie. Ce n'était pas seulement par les lèvres que le plaisir du chant se faisait sentir; le *lied* servait encore à accompagner les rondes joyeuses, et le mouvement de la danse lui prêtait une poésie nouvelle. Beaucoup d'anciennes mélodies nous ont sans doute été conservées de la sorte dans des danses rustiques encore en usage aujourd'hui [3].

[1] Voy. Gervinus, t. II, 269-271. Kurz, t. I, p. 590-592. — Vilmar, *Handbüchlein*, 1-7.
[2] Sur les mélodies populaires, voy. Liliencron, dans l'*Appendice*, t. I, p. 24.
[3] Voy. Gorres, *Altdeutsche Volks und Meisterlieder*, t. XVI et XIX. — Sur l'union

Les auteurs de ces chansons restent toujours inconnus. Tantôt c'est un joyeux chasseur qui a « chanté dans le bois ce qui résonnait dans son âme »; tantôt c'est un berger qui a « causé avec les fleurs »; ce sont des mineurs qui, près du vin frais, « ont trinqué avec délices »; c'est un « pieux chevalier » qui a rimé une chanson tout en parcourant le royaume, ou bien c'est une « gentille demoiselle » toute dolente de l'absence de son bien-aimé. La chanson populaire n'est pas l'œuvre de la « grande masse », c'est la rêverie de quelques élus qui épanchent dans leurs chants naïfs ce que le cœur leur envoie. « Ils ont moins inventé que trouvé, à l'instant voulu, l'accent de joie ou de douleur, de plainte ou d'allégresse qui passait en ce moment dans l'âme de la nation. » Ce qui, dans le lied, était digne de pénétrer le cœur jusqu'en ses fibres les plus profondes, ce qui pouvait y éveiller non-seulement une note isolée, mais toute une série d'accords harmonieux, ce qui prêtait une forme à un sentiment vrai, se transmettait rapidement de bouche en bouche, d'âme à âme, et devenait comme la propriété indestructible de tous. « Une pensée de plus s'était envolée d'une simple vie isolée, et faisait désormais partie de la grande vie universelle qui venait de l'adopter [1]. » Voilà pourquoi nous sentons battre dans la chanson populaire le cœur même du peuple. Là se manifeste toute sa joie comme toute sa peine; mais nous y voyons surtout couler avec transparence et profusion la source de son amour.

Les chansons d'amour surpassent toutes les autres par leur fraîcheur, la justesse des impressions, l'enjouement aimable et la sérieuse profondeur. Beaucoup d'entre elles expriment avec tant de pureté, de modestie, de calme, un attachement profond, que nous pouvons sûrement les attribuer à des femmes. Celles si nombreuses qui peignent le chagrin de la séparation sont d'une mélancolie pénétrante. Citons-en quelques exemples :

« Mon cœur est bien affligé, c'est l'absence qui cause sa peine; mon cœur ne guérira jamais, il voudrait mourir de sa souffrance. Toi qui es ma couronne, il faut que je te quitte, que je m'éloigne de toi! Il faut que je m'en aille, bien au delà de la bruyère [2]! »

Le voyageur s'éloigne, mais bientôt il s'arrête pour écouter son cœur :

« Là-haut, sur cette montagne, j'entends le bruit du moulin; il ne moud que de l'amour, du matin jusqu'au soir; le moulin est brisé, notre

de la danse et du chant, voy. les détails pleins d'intérêt donnés par Uhland, t. II, p. 391-403, et les citations, p. 471-486.

[1] Voy. Gorres, dans son compte rendu du travail de Grimm (*Altdeutschen Meistergesang*), dans le *Heidelb. Jahrbuch*, nos 48, 49, p. 753-773, et *Altdeutsche Volks und Meisterlieder*, t. XX-XXI.

[2] Weckherlin, *Beiträge zur Geschichte altdeutscher Sprache und Dichtkunst*, p. 79.

amour est fini! Dieu te bénisse, mon doux amour! Pour moi, je m'en vais dans la misère [1]. »

Aller « dans la misère », cela signifie toujours, dans nos chansons populaires, aller à l'étranger. Les Allemands d'autrefois aimaient tellement leur pays et avaient un tel besoin d'y vivre, que l'existence au loin leur apparaissait comme un bannissement cruel et une épreuve amère [2].

Un profond et calme regret d'amour se révèle avec une simplicité émouvante dans le lied suivant :

« J'entends une faucille qui frôle, qui frôle doucement les blés; j'entends une douce jeune fille se plaindre, elle a perdu son amoureux. O faucille, frôle encore, continue à frôler le blé avec ton bruit léger! moi, je connais une triste jeune fille, qui a perdu son amoureux [3]! »

Sans souffrance, point d'amour :

« C'est un mot bien connu depuis plus de cent ans : celui qui n'a jamais connu la peine, comment peut-il dire qu'il a connu l'amour [4]? »

Tout chagrin se réfugie vers Dieu avec confiance :

« Mon cœur est bien affligé. Que Dieu mène tout à bien! Je m'éloigne d'ici avec douleur, mais je vois que je ne puis rien changer à mon sort. Que Dieu console les cœurs souffrants [5]! »

Ces simples chants sont toujours en pleine harmonie avec la vie de la nature. La jeune fille aimée ressemble à un rosier, elle est comparée à la petite rose de la bruyère :

« Celui qui cueillera la petite rose, la petite rose de la bruyère, ce sera un jeune gars modeste et réservé; alors la tige sera toute dépouillée. Le bon Dieu sait bien à qui je songe! Pense à moi comme je pense à toi, petite rose sur la bruyère [6]! »

La chanson populaire fait sans cesse appel à la sympathie de la nature. L'été et l'hiver, le bois et la prairie, les feuilles et les fleurs, les oiseaux et les animaux, l'eau et le vent, le soleil, la lune et l'étoile du matin, doivent compatir aux souffrances des malheureux ou partager la joie des jeunes cœurs. Tantôt la nature fait partie intégrante du lied; pensées et sentiments se confondent avec sa vie. Tantôt ses images ferment l'horizon, et servent de cadre ou de bordure.

Aussi longtemps que l'esprit populaire allemand n'eut pas été

[1] Uhland, t. I, p. 77. — Voy. t. II, p. 446.
[2] Voy. Vilmar, p. 175.
[3] Uhland, t. I, p. 78. — Voy. Vilmar, p. 191-192.
[4] Voyez-en la mélodie dans Forkel, t. II, p. 765.
[5] Uhland, t. I, p. 137.
[6] *Ibid.*, p. 111-112, et t. II, p. 450, 545-546.

altéré et aigri par les passions et les luttes religieuses, il demeura étroitement associé à toutes les choses du monde extérieur. Dans sa littérature et dans ses mœurs, on sent l'influence de son commerce intime avec la nature. Des fêtes populaires, renouvelées tous les ans, gardaient encore l'empreinte du culte que lui avaient consacré les Germains; elle est mêlée à presque tous les symboles, formules et prescriptions du droit allemand; et les arts mêmes qui avaient grandi à l'intérieur des cloîtres ou derrière les murs d'enceinte des villes fortifiées, restaient empreints de cet amour pour la nature, si profondément implanté dans les cœurs allemands. L'architecture changeait la maison de pierre en un bois fleuri, et la peinture, tandis qu'elle donnait aux traits humains une expression si élevée, ouvrait l'arrière-plan de ses tableaux pour laisser entrevoir un verdoyant paysage. Pour rendre l'impression du bonheur par une image, nos poëtes ne savaient rien trouver de mieux que la félicité infinie goûtée dans la forêt ombreuse, au milieu des champs, parmi les fleurs, sous le tilleul embaumé où chante l'oiseau des bois [1]. L'amour de la nature servait comme de fond commun à la vie intime et à la poésie, et il n'est pas rare que les chansons populaires, dont le sens poétique est si profond, soient également remarquables par une fine observation de la nature comprise jusqu'en ses plus délicates merveilles. Les chants si connus : « Le joyeux temps de l'été me réjouit le cœur », « Voulez-vous entendre un conte nouveau »? « Il y a un tilleul dans cette vallée, large en haut, étroit en bas, où se tient le rossignol », n'ont jamais été oubliés.

A ces lieder viennent se joindre les chansons de cavaliers, de chasseurs, de buveurs : elles sont pleines d'entrain et parfois d'humour malicieuse.

« Vin! vin du Rhin, pur, fin et clair, ta couleur a un plus joli reflet que le cristal et le rubis! Tu es un remède pour les affligés! A boire! Ton pouvoir fait des merveilles! Tu donnes de l'audace au timide, tu rends le vilain généreux [2]! »

« Celui que j'aime entre tous est lié par des anneaux; il a une robe de bois, il rafraîchit malades et bien portants : il se nomme le vin. Versez à boire! ma voix aura de plus profonds accents! Frère, vide ton verre en un clin d'œil [3]! »

[1] Uhland, t. II, p. 13-15. L'ouvrage d'Uhland sur les chants populaires est certainement l'un des plus beaux livres qu'ait produits la littérature allemande. Franz Pfeiffer qui l'a édité n'exagère pas lorsqu'il dit dans la préface qu'on n'a jamais saisi avec autant de chaleur et d'intelligence, de profondeur et de charme la forme et la beauté de la poésie populaire. — Voy. aussi le livre de Vilmar, *Handbüchlein. Schaller, Briefe zum Kosmos*, p. 292. — Holland, *Geschichte der Deutschen Literatur*, 155.

[2] Voy. Holland, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 576-577.

[3] Uhland, t. I, p. 584.

« Béni soit celui qui, pour la première fois, a pensé qu'il fallait diviser la monnaie en liards ! il a eu là une bonne idée ! Moi, bien souvent, je dépense toute ma monnaie, et il ne me reste plus que trois liards [1]. »

Les romances et les chansons qui appartiennent au genre de la ballade forment une série à part. Beaucoup d'entre elles, d'une poésie fraîche, d'un sentiment profond, peuvent être rangées parmi ce que les poëtes populaires de tous les temps et de tous les pays ont produit de plus exquis [2]. Puis viennent les chansons historiques, les couplets sur les guerres, les escarmouches, les batailles, les événements contemporains; chansons politiques, armes d'ironie et de menace avec lesquelles les diverses classes de la société se combattaient réciproquement, comme souvent elles le faisaient par les armes. Ainsi, dans la grande guerre entre les princes et les cités (1449), les chansonniers d'Augsbourg composèrent cette satire rimée contre les prélats trop belliqueux d'alors :

« La pauvre commune ne sait plus ce qu'elle fait ! Elle verse inutilement son sang dans la guerre. Seigneur, je t'en prie, prends-nous sous ta garde, car voilà que maintenant les chefs qui gouvernent la chrétienté et devraient honorer la sainte foi sont les premiers à combattre. L'évêque de Mayence ouvre la danse; je préférerais qu'il chantât au chœur dans sa cathédrale, ou qu'il veillât au bon ordre parmi ses clercs. L'évêque de Bamberg danse après lui; l'évêque d'Eichstätt ne manque pas davantage à la ronde. La guerre est devenue mortelle pour l'aumône. Jadis les saints Pères propageaient la foi, convertissaient de grands peuples au christianisme; mais ceux-ci détruisent la religion. O Seigneur, je me plains à toi de ce malheur ! J'ai entendu dire que les prophéties annonçaient qu'on en viendrait à tuer les prêtres [3]. »

En réponse à cette chanson, on riposta du côté des princes par une autre chanson; les cités y étaient accusées d'avoir détruit des églises et des monastères, de ne pas même avoir épargné le Saint Sacrement. L'orgueil des bourgeois, qui prétendaient égaler le faste et les riches habillements de la noblesse, devenait intolérable, disait la chanson :

« Ils croient que personne ne peut les égaler; ils se nomment le Saint-Empire romain, et ce ne sont que des paysans; ils se tenaient derrière la porte avec force révérences, autrefois, quand passaient les princes qui gouvernent le pays. Le roi Sigismond était fou en vérité, quand il a permis à ces gens la trompette et le fifre ! Leur vanité en a été enflée; d'après le bon usage, cela ne convient qu'aux princes. »

Pour conclure, on souhaite aux nobles de réussir dans leur entreprise :

[1] Holland, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 573.
[2] Voy. Kurz, p. 593.
[3] Voy. sur ces prophéties les passages du livre de la Sibylle de 1515. Nordenberg, *Kölnisches Literatur Leben*, p. 22-23.

« Puisse la noblesse avoir la victoire, et mettre fin aux niaiseries de ces paysans! Je le souhaite de tout mon cœur! Puissent-ils s'humilier devant les seigneurs, et ne gagner à cette guerre que repentir, peine et chagrin [1]! »

Syriacus Spangenberg dit dans sa *Chronique de Mansfelt* (1452) : « On rima et l'on chanta des chansons pour rappeler aux autorités le devoir qu'elles avaient de maintenir l'équité dans le gouvernement; on les exhortait à ne pas accorder trop de liberté et de pouvoir à la noblesse, à ne pas permettre aux bourgeois trop de luxe et de magnificence, à ne pas charger au delà de toute mesure les gens de la campagne, à tenir les routes en bon état et à rendre justice à chacun [2] ».

C'était en effet du manque de justice et d'équité qu'on avait le plus souvent à se plaindre. Les représentants du droit romain nouvellement introduit s'attiraient déjà par leurs fatales pratiques la réprobation populaire. Dans une chanson satirique où les classes élevées sont mises en accusation, un poëte inconnu se fait l'écho des plaintes formulées contre les nouveaux légistes :

« Depuis qu'on a admis ce droit dans le conseil des princes, bien des maux sont tombés sur le pays [3]. »

On appelait les légistes : « Plieurs de droit, coupeurs de bourse, sangsues. »

« Partout aujourd'hui l'un trompe l'autre. On tord et l'on fausse le droit. Le jugement, qui devrait être véridique, se vend maintenant pour des avantages temporels et de l'argent. Partout procès et appels. Et dans les arrêts qu'on prononce, le pauvre, qui ne connaît pas la chicane, est souvent victime... Ce qu'autrefois on aimait et estimait, aujourd'hui on n'en fait plus de cas. Le vieux droit a été retourné. Les nouvelles inventions sont aujourd'hui en faveur dans le monde entier. »

Voilà ce qu'on lit dans un pamphlet datant de 1493, et où les princes, les Juifs et les légistes sont stigmatisés. Ces derniers sont menacés d'une vigoureuse expulsion; les princes sont rappelés à l'ordre à cause de leur trafic avec les Juifs usuriers; on les engage à ne pas tant les aimer :

« Et le plus grand mal encore de tout, c'est que les princes et les seigneurs s'arrangent avec les maudits Juifs qui enlèvent aux chrétiens leur avoir, les mauvais chiens qu'ils sont! Seigneur prince, veux-tu m'enten-

[1] Liliencron, t. I, p. 415-419. — Voy. t. II, p. 334-338, les vers composés plus tard contre les paysans de Nuremberg.
[2] Voy. Liliencron, t. I, p. 449.
[3] Liliencron, t. I, p. 560.

dre? Prends garde à toi! Ils te maudissent soir et matin. Prince, comte, seigneur, suis le conseil que je te donne : si tu aimes Dieu, si tu veux parvenir au paradis, évite trois choses sur la terre : ne t'adonne pas à l'usure, n'abaisse pas le droit jusqu'à en faire ton serviteur, ne t'attache pas aux Juifs, ne leur donne pas ta confiance : ce sont les voleurs de ton âme et les insulteurs de Notre-Dame. »

Les prêtres ne sont pas épargnés non plus; surtout ceux qui sont nobles, ne cherchent que les bénéfices et s'adonnent au jeu, à la chasse et aux plaisirs :

« Leur conduite nous afflige grandement! Ce qu'ils devraient nous défendre, ils le font toute la journée! Il n'y a qu'une plainte contre eux. En vérité, je le déclare, ils se déshonorent eux-mêmes. »

Le brigandage de la noblesse est intolérable, dit encore la chanson. Les gentilshommes semblent considérer le vol comme une « action honorable ». On va même jusqu'à l'enseigner « comme on enseigne à lire aux enfants ». Cela n'était que trop vrai. Werner Rolewinck nous a donné d'amples détails sur la manière dont on formait au vol, en Westphalie, les jeunes gentilshommes (1478). Lorsqu'ils se mettaient en campagne, ils chantaient, dans le patois de leur pays :

« Volons, pillons sans vergogne! Les meilleurs du pays le font bien! »

Les paysans ripostaient à leur tour :

« Prendre, rouer, décoller, emprisonner, il n'y a pas là de péché! Si nous ne le faisions, nous n'aurions rien à mettre sous la dent [1]. »

On donnait par dérision l'instruction suivante aux jeunes nobles :

« Si tu veux te nourrir, écoute, jeune gentilhomme, suis ma leçon : monte à cheval, mets-toi en campagne, tiens-toi près du bois vert; quand le paysan viendra abattre du fagot, jette-toi promptement sur lui, saisis-le par le collet; que ton cœur se réjouisse, car bientôt tu pourras le dépouiller. Dételle ses chevaux gaiement et courageusement, et, s'il a de l'argent, coupe-lui la gorge [2]. »

Une autre chanson satirique, soi-disant chantée par le gentilhomme brigand, réclame le pillage des marchands :

« Les marchands sont devenus nobles, on s'en aperçoit tous les jours. Eh bien! que les chevaliers achèvent de les équiper! Qu'on les dépouille de leur fourrure de martre, qu'on les échaude, qu'on les pille, ces bons marchands! Cela rabattra un peu leur orgueil [3]! »

[1] *De laude Saxoniæ*, p. 212-214.
[2] Uhland, t. I, p. 339.
[3] *Ibid.*, p. 369.

Les chansons satiriques railleuses et dénonciatrices qui s'attaquaient aux hérétiques et leur reprochaient de déchirer l'unité de l'Église [1], étaient très-répandues parmi le peuple, comme aussi les chansons contre les Suisses, qui voulaient se séparer du royaume et servaient les Français contre l'Empereur [2].

Le lied était passionnément aimé du peuple.

On chantait, « parce qu'il n'y a rien dans la vie qu'un refrain gai, parti du cœur, ne change en joie ». Surtout il était d'usage, dans toutes les réjouissances et divertissements, de chanter les lieder nouveaux les plus gais, afin d'empêcher qu'on ne bavarde et ne trinque avec excès [3]. « Lorsque deux ou trois personnes sont ensemble, il faut chanter », lit-on dans un livre de piété daté de 1509. « Que tous chantent pendant le travail, dans la maison, aux champs, pendant la prière et les exercices de piété, dans la joie et la souffrance, dans le deuil et les festins. Quand la chanson est honnête, sache qu'elle est agréable à Dieu; mais lorsqu'elle ne l'est pas, tu pèches en la chantant; évite de le faire. Le chant qui se rapporte à la gloire de Dieu et des saints, et qu'on entend dans les églises de tous les peuples chrétiens, celui des après-midi, des dimanches et des jours de fête, celui que chantent enfants et serviteurs devant les dignes pères de famille, ceux-là sont singulièrement louables, et disposent le cœur à la joie. Or Dieu aime un cœur joyeux [4]. »

II

La poésie lyrique est l'expression la plus profonde, la plus transparente, la plus élevée de l'âme populaire; semblable à la respiration et au battement du pouls, elle est le témoignage et la mesure de sa force et de sa vie [5].

[1] Wimpheling, dans son livre *De arte impressoria*, p. 17, s'appuie sur les chansons si répandues parmi le peuple contre les hussites et les autres hérétiques pour prouver l'esprit religieux populaire de son temps. — Comparez aussi Liliencron, t. II, III.

[2] Voy. Wimpheling, dans les passages déjà indiqués. Le chroniqueur suisse Anshelm raconte que depuis 1488 les confédérés, surtout à cause de leur attachement pour la France, furent inhumainement poursuivis en Allemagne par des chansons grossières, méprisantes et railleuses. — Voy. Gruneisen, p. 43. — Liliencron, t. II, p. 363, sur la rudesse et la vulgarité des chants populaires à partir des troubles du seizième siècle. Voy. Gervinus, t. II, p. 258, 275-276.

[3] Voy. ces passages dans Goedeke, *Gründriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, 122.

[4] *Ein christlich ermanung zum frumen leben* (Mayence, 1509).

[5] Voy. Görres, *Altdeutsche Volkslieder*, t. IV-VI.

Cette vie intime s'est déjà révélée à nous dans les chants populaires profanes; mais elle se manifeste mieux encore dans les pieux cantiques qui alimentaient la piété du foyer, et dans le chant d'église qui se mêlait aux offices publics à l'intérieur des temples, et servait aux exercices religieux du peuple assemblé.

Les chants religieux et les cantiques spirituels en langue vulgaire étaient en usage en Allemagne dès le neuvième siècle, et le peu qui nous en a été conservé met dans tout son jour la piété naïve, la foi simple, tendre et robuste de nos ancêtres. « Le monde entier », écrivait, en 1148, le prévôt Gerhoh de Reichersberg dans son Explication des psaumes, « loue maintenant le Sauveur dans des cantiques composés en langue vulgaire. L'usage s'en est surtout répandu parmi les Allemands, dont la langue s'ajuste à merveille à d'harmonieuses mélodies [1]. » « Quand nous quittâmes les pays allemands », écrivait le moine Gottfried, qui avait accompagné saint Bernard pendant la prédication de la croisade, à l'évêque Hermann de Constance (1146), « votre cantique « Christ, accorde-nous ta grâce », cessa tout à coup, et personne ne se trouva là pour continuer à louer Dieu. Sachez que le peuple romain n'a point, comme vos compatriotes, de chants qui lui soient propres, et par lesquels il puisse témoigner à Dieu sa reconnaissance pour chacun de ses bienfaits [2]. »

A partir du douzième siècle, les documents abondent sur les cantiques allemands chantés pendant le service divin, les processions, les pèlerinages, la représentation des mystères et autres saintes circonstances [3]. On les chantait même pendant le combat, et si les chevaliers de l'ordre Teutonique entonnèrent le cantique « Le Christ est ressuscité » dans la sanglante bataille de Tannenberg (1410), dès 1167, l'armée allemande avait chanté « Jésus, toi qui es né d'une Vierge », pendant la bataille de Tusculum, et tandis que l'archevêque Christian, de Mayence, s'élançait dans la mêlée, sa bannière à la main. Le cantique avant la prédication, « Viens, Esprit-Saint »; celui de Noël, « Un beau petit enfant nous est né »; celui de Pâques, « Jésus-Christ est ressuscité, le premier d'entre tous les martyrs »; le chant de l'Ascension, « Jésus-Christ s'est élevé au Ciel »; celui de la Pentecôte, « Prions maintenant le Saint-Esprit », étaient depuis le treizième siècle sur les lèvres de tous les fidèles. Frère Berthold, célèbre prédicateur († 1272), fait dans un de ses sermons l'éloge du cantique de la Pentecôte : « C'est un très-beau cantique, dit-il; chantez-le d'autant plus volontiers que vous le chanterez plus

[1] Voy. Hoffmann, *Kirchenlied*, p. 41.
[2] *Bernardi Opp.*, éd. Mabillon, t. II, p. 1197. — Voy. Baumker, p. 125.
[3] Voy. Hoffmann, p. 42, 48. — Koberstein, t. I, p. 230-346.

souvent; chantez-le de toute votre âme, qu'il vous aide à appeler Dieu à votre secours; celui qui l'a composé était un homme sage; il a fait là une bonne et utile trouvaille. » Berthold conseille ensuite à ses auditeurs d'en composer de semblables, s'ils en ont le talent [1]. Dans une des strophes du cantique pascal, attribué au curé Conrad de Queinfurt († 1382), on lit :

« Faites résonner vos accords clairs et doux, vous, fidèles, dans la nef, vous, prêtres, dans le chœur! répétez encore votre cantique, chantez à pleine voix : « Le Christ s'est affranchi aujourd'hui des liens de la mort [2]! »

Jean de Salzbourg, moine bénédictin, fut au quatorzième siècle le plus zélé propagateur des cantiques spirituels; il traduisit en allemand un nombre considérable des meilleures hymnes de l'ancienne liturgie, et composa quelques cantiques empreints d'une piété profonde, qu'il mit en musique avec le concours d'un prêtre séculier. L'air, le « ton » de beaucoup de ces cantiques se conserva; et sur ces anciennes mélodies on composa et l'on chanta de nouveaux cantiques qui étaient encore d'un usage fréquent vers la fin du moyen âge [3].

Au quinzième siècle, le prêtre Henri de Laufenberg, entré en 1445 au cloître de Saint-Jean, à Strasbourg, tenta d'adapter la musique profane aux cantiques spirituels, et transforma en chants pieux les chansons préférées du peuple.

Le quinzième siècle fut l'époque la plus favorable au développement du cantique. Les essais de réforme qui avaient été tentés à l'intérieur de l'Église, le nouvel épanouissement de la piété, les innombrables Bibles allemandes et livres d'édification mis pour la première fois entre les mains de tous, exercèrent tout naturellement une grande influence sur le chant religieux. Les luttes religieuses elles-mêmes secondèrent ce progrès, car pour combattre les hérétiques qui cherchaient à propager leur doctrine par des cantiques, on se servit des mêmes armes qu'eux. Les cantiques des diverses contrées allemandes qui n'avaient jusque-là existé que dans les mémoires devinrent, à partir de la découverte de l'imprimerie, le trésor commun de tous les chrétiens; les fidèles les savaient par cœur; de 1470 à 1518, on en connait plus de trente recueils imprimés en langue vulgaire, abstraction faite de beaucoup d'autres, sans indication précise de date et de lieu; ils contiennent la traduction des chants liturgiques, des offices, des hymnes de l'Église, des psaumes

[1] Voy. Holland, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 418-419.
[2] Voy. Koberstein, t. I, p. 346.
[3] Pour plus de détails, voy. Holland, p. 420-423.

de la pénitence; ou bien ce sont de pieux traités accompagnés de cantiques [1].

« Les papistes, dit Luther, dans un de ses sermons, ont autrefois composé de beaux cantiques, par exemple : « O toi qui as brisé l'enfer et vaincu l'exécrable démon »; ou bien « Le Christ est ressuscité, le premier d'entre tous les martyrs ». Ils semblaient vraiment partir du cœur. A Noël, on chantait : « Un beau petit enfant nous est né aujourd'hui »; à la Pentecôte : « Prions maintenant le Saint-Esprit »; pendant la messe on entendait le beau cantique : « Dieu saint, sois loué et béni, toi qui nous as nourris de ta propre substance [2]! »

Plus, durant les quatorzième et quinzième siècles, le chant populaire profane ou spirituel s'était perfectionné, plus aussi la mélodie populaire proprement dite s'était développée. Les musiciens de profession sentirent leur émulation s'éveiller [3], et s'efforcèrent de moduler savamment ces effusions directes de la poésie nationale. C'est par centaines que nous possédons les admirables cantiques adaptés à ces inimitables mélodies [4]. Les chants d'Église à quatre voix, édités par Erhard OEglin avec un soin d'artiste si minutieux, marquent le grand progrès accompli dans le cours du siècle, et montrent avec quelle aisance les musiciens étaient arrivés à composer des chants à plusieurs voix. Dans ces compositions, la mélodie populaire primitive « joue le rôle de note tenue, dans des strophes séparées par des pauses. La phrase primitive est tout entourée de voix qui, autour d'elle, composent une symphonie en contre-point. Elle rappelle la sainte image qui, dans les autels en bois sculpté du moyen âge, forme le sujet principal, et que nos artistes environnaient de tant de personnages secondaires [5]. »

Ces cantiques, dont la beauté a été à peine surpassée de nos jours, pourraient à eux seuls former un ensemble complet de doctrine religieuse. Leur piété simple et solide nous offre sans cesse Jésus-Christ comme principe et fin de tout salut. Que de chants d'un senti-

[1] Voy. Wackernagel, p. 807; voyez-en le catalogue dans Meister, 36-39.

[2] *Luthers Sämmtliche Werke.* Édit. de Francfort, vol. V, p. 23. Contre l'affirmation de Cawerau que ses cantiques n'étaient point chantés dans l'église, voy. ma brochure *A mes critiques,* p. 61-62. Plus de la moitié des chants attribués à Luther ont une origine plus ancienne et ont été seulement remaniés par lui, c'est-à-dire adaptés à la nouvelle doctrine; d'autres ne sont que des traductions d'hymnes latines et de psaumes; très-peu sont vraiment de sa composition. Il transporta aussi dans la nouvelle église les mélodies de nos anciens chants d'église; il est très-douteux qu'il ait composé lui-même une seule des mélodies qui lui sont attribuées. — Voy. Meister, p. 16, 30, et Baumker, p. 138, 154.

[3] Voy. ci-dessus.

[4] Voy. Arnold, p. 20-60, 165-170.

[5] Ambros, p. 368.

ment tendre et délicat savent aussi louer avec grâce la Mère de Dieu et les saints! Mais les plus profonds et les plus élevés sont consacrés au Sauveur; ils sont d'une tendresse, d'une pureté incomparables, et ce qui en fait l'immuable fond, c'est toujours une pensée analogue à celle-ci :

« Au milieu du temps de notre vie, nous sommes environnés par la mort : qui cherchons-nous donc ici-bas, qui peut nous aider, qui pourra nous obtenir miséricorde, si ce n'est toi, Seigneur, toi seul, que nos fautes ont justement irrité [1] ! »

Ils expriment aussi la sainte allégresse d'une foi pleine de confiance :

« Jésus, consolateur du pécheur, celui qui te cherche sera délivré, celui qui te prie sera protégé, pourvu qu'il ne cherche que toi seul! O Jésus! douce fontaine du cœur! Ton éclat est plus brillant que celui du soleil, ta bonté chasse toute peine et fait oublier toute la vanité du monde. Aucune langue ne peut dire, aucun livre n'imaginera jamais, l'homme éprouvé peut seul savoir ce que c'est que d'aimer Jésus [2]. »

« Si je sacrifiais ma jeune vie pour Dieu, mon Créateur, il me donnerait son royaume éternel en échange. Et que pourrait-il m'arriver de plus heureux? Il a souffert pour nous une mort cruelle et amère, il a combattu comme un vaillant chevalier, il a abandonné sa royauté pour nous tirer de la misère. S'il me fallait renoncer au monde, je ne m'en soucierais guère! Je me tournerais alors entièrement vers Jésus-Christ seul [3]. »

Mais c'est dans les noëls que l'esprit si profondément religieux du quinzième siècle s'exprime avec le plus de grâce et de pureté. Leur naïveté aimable, leur simplicité émouvante, ne seront jamais égalées par l'art le plus raffiné[4]. Cela est surtout vrai des cantiques sur la fuite et le séjour en Égypte. Nous possédons environ cent de ces noëls[5], au nombre desquels se trouve celui qui est le plus répandu et nous charme autant par sa mélodie que par ses paroles :

« Un rameau est issu d'une racine délicate. Il sortait de Jessé, comme nos pères l'ont chanté. Au milieu du rude hiver, vers le milieu de la nuit, il a produit une petite fleur. »

Parmi les créatures, le plus grand et le plus bel éloge appartient à

[1] Ph. Wackernagel, p. 750.

[2] Traduction d'un cantique très-répandu de saint Bernard, tiré d'un manuscrit de Cologne (1460). — Hoffmann, *Kirchenlied*, p. 310-312. Ph. Wackernagel, p. 629, note.

[3] Tiré d'un manuscrit de Ratisbonne, du commencement du seizième siècle, Uhland, t. I, p. 866.

[4] Ainsi que le dit Hoffmann, *Niederl. geistl. Lieder*, p. 3-5.

[5] Meister, p. 145-273. — Phil. Wackernagel, 631-632, 698-703, 711. — Hoffmann, *Kirchenlied*, p. 165.

la Vierge Mère. Elle est vénérée comme l'abrégé de toutes les vertus; elle est invoquée comme notre continuelle et puissante avocate auprès du Sauveur :

« J'ai choisi pour l'objet de mon amour une tendre jeune fille. Elle est de haute naissance, elle est la joie de mon cœur! Depuis des milliers d'années, on a bien parlé d'elle! Elle est de grande noblesse, elle est d'illustre origine! Elle est comme un jardin joyeux, plein de merveilleuses fleurs. Ma tristesse a cessé dès que je l'ai aperçue. Elle est la couronne des femmes, la guirlande des vierges. Elle est la récompense des anges, elle est l'éclat du ciel! — Ni le soleil ni la lune ne peuvent lui être comparés [1]. »

Ce qui domine dans tous ces cantiques pieux, c'est Jésus-Christ, considéré non-seulement comme Époux de l'Église, mais encore comme celui de toute âme fidèle. Cette pensée s'y retrouve sans cesse, elle est développée sous tous ses aspects [2]. L'aimable allégorie de la strophe suivante en est une forme gracieuse :

Nous allons bâtir une petite maison,
Un petit cloître pour notre âme.
Jésus-Christ en sera le Maître,
La Vierge Marie la ménagère,
La crainte de Dieu la portière,
L'amour de Dieu le sommelier;
L'humilité y habitera,
Et la sagesse tiendra tout sous clef [3].

Le désir du ciel, véritable nostalgie du chrétien, ne s'exprime nulle part plus fidèlement que dans le cantique populaire suivant :

« Je voudrais être dans mon pays et dépouillé de toutes les consolations du monde. Je veux parler de mon pays du ciel! Là, je contemplerai Dieu éternellement. Allons, mon âme, prépare-toi! La troupe des anges t'attend. Le monde entier est trop étroit pour toi. Dans ma vraie patrie, la vie ne connaît pas la mort, la joie est sans chagrin, la santé sans souffrance, le bonheur dure aujourd'hui et durera toujours. Là, mille années sont comme un jour, et l'on ne connaît aucun chagrin. Allons, mon cœur! allons, mon âme, cherche le bien suprême! Ce qui n'est pas du ciel, n'en fais aucun cas, et pense toujours à ta vraie patrie! Tu sais bien qu'il te faudra partir d'ici, que ce soit aujourd'hui ou demain! Puisqu'il n'en peut être autrement, maudit le faux éclat du monde! Pleure tes péchés, améliore-toi comme si tu partais demain pour le paradis. Adieu, monde! Que Dieu te bénissse! Je pars pour le ciel [4]! »

Les cantiques allemands chantés par le peuple n'appartenaient pas plus qu'aujourd'hui aux offices religieux proprement dits. Mais

[1] Tiré d'un manuscrit de Stuttgard (quinzième siècle). UHLAND. I, 842-844.
[2] Voy. HOFFMANN, *Geistliche Lieder*, p. 6.
[3] Tiré d'un manuscrit du quinzième siècle de Vienne. UHLAND, t. I, p. 864.
[4] Voy. Ph. WACKERNAGEL, p. 631. — UHLAND, p. 868.

ils prirent peu à peu, par le long usage qu'on en avait fait à l'intérieur des églises et au dehors, un certain caractère liturgique [1]. Effusions d'une foi sincère et tendre, ils étaient en même temps un puissant moyen de raviver sans cesse la foi populaire; grâce à eux, les fidèles participaient au culte d'une double manière : par la prière et par le chant. Les cantiques allemands étaient en usage durant les pèlerinages, les processions, aux principales fêtes de l'année, pendant la représentation des mystères, aux consécrations d'églises, aux fêtes des saints, avant et après le sermon, à la suite des proses liturgiques de la messe, enfin aux offices de l'après-midi et du soir. C'est donc avec raison que Philippe Mélanchthon, dans son apologie de la confession d'Augsbourg, déclarait que l'usage des cantiques en langue vulgaire « avait toujours été tenu pour louable dans l'Église [2] ».

« Nul peuple de la chrétienté ne pouvait se vanter de posséder un témoignage plus poétique de sa foi, un plus beau trésor de cantiques spirituels [3] », que le peuple allemand au commencement du seizième siècle.

III

Le drame spirituel, comme le chant religieux, sortit à la fois du culte liturgique et de la fraîche et saine vitalité populaire. Si l'on entre bien dans l'esprit de ces représentations et qu'on se rende un compte exact de l'action qu'elles exerçaient sur les âmes, on connaîtra à fond une grande partie de ce qui constituait à cette époque la culture intellectuelle du peuple.

Depuis les temps les plus anciens, le service divin, en se développant, avait pris de plus en plus la forme symbolique d'un drame liturgique. Le centre de tout le culte, la sainte messe, est en elle-même une commémoration dramatique, un renouvellement non sanglant du sacrifice du Golgotha, c'est-à-dire de la plus sublime et de la plus sainte tragédie qu'il soit possible de concevoir. Toutes ses parties développent graduellement le drame auguste de l'immolation divine; il se déroule en cinq actes, si l'on peut ainsi parler, devant les fidèles

[1] Voy. Hoffmann, p. 192-193. — Voy. Baumker, p. 128-129, qui prouve avec évidence que pendant tout le moyen âge le chant grégorien latin fut seul chanté dans les églises, et que les évêques veillaient avec soin à ce qu'il fût intégralement conservé.

[2] Voy. Jacob, p. 366-368. — Meister, p. 13-16. — Baumker, p. 130-137.

[3] C'est l'aveu de Ph. Wackernagel, malgré ses préjugés protestants. — Voy. : *A mes critiques*, p. 62.

qui l'offrent et y participent avec le prêtre, et leur fait successivement parcourir toute la gamme des sentiments religieux [1]. Aussi la messe est-elle tout naturellement devenue le texte de nos grands compositeurs de musique sacrée. Pendant la grand'messe, prêtre, lévites et assistants sont en communication continuelle. Ils se parlent, ils se répondent. Tous les détails du culte sont symboliques : la couleur, la forme des vêtements sacerdotaux, l'ornementation des autels, et jusqu'à la pensée qui a présidé à la structure du saint édifice. Les vêpres aussi, avec leurs antiennes et leurs répons, établissent un continuel dialogue entre le prêtre et les fidèles. Les processions solennelles d'autrefois, suivies par les Ordres religieux et le clergé séculier en costumes si variés, les corporations et les confréries en habits de fête, les cierges, les bannières flottantes, tout composait déjà une sorte de représentation scénique.

A côté des éléments dramatiques qui existaient déjà dans le développement régulier du culte, les premiers germes du véritable drame spirituel ne tardèrent pas à se montrer. L'initiative du clergé les fit éclore, et c'est sous sa direction que furent représentés, soit dans nos églises, soit dans les cimetières ou les cloîtres, les premiers essais des Mystères, destinés à instruire et à édifier le peuple.

Mais il faut en chercher la véritable origine dans ces rites symboliques qui, dès la plus haute antiquité chrétienne, ont été en usage pour la célébration de nos grandes fêtes. A Noël, par exemple, on a toujours représenté la Crèche, l'Enfant Jésus, sa sainte Mère ; le vendredi saint, on ensevelissait solennellement un crucifix qu'on venait relever en grande pompe à l'aube de Pâques. A ces premiers essais se joignit bientôt la récitation de versets bibliques expliquant la fête, puis des proses, des hymnes liturgiques, de saintes légendes. On y mêla plus tard des allusions aux événements actuels; enfin l'élément comique vint s'y mêler, se rapportant plus ou moins à quelque trait du mystère représenté [2].

Vers la fin du moyen âge, on était en possession de drames religieux appropriés à toutes les fêtes du Sauveur, depuis Noël jusqu'à l'Ascension; mais l'histoire de la Passion, surtout dans les représentations de Pâques, restait le thème préféré du public. Aussi prenait-on un soin particulier pour l'entourer de magnificence, s'efforçant

[1] Voy. Guido Görres, *Das theater im Mittelalter*, dans la *Histor. und pol. Blät.*, p. 6, 9, 37. Görres a le mérite d'avoir le premier attiré l'attention des érudits sur l'ancien art dramatique allemand. — Voy. sur ce sujet les travaux si approfondis de Mone (1841-1846), d'Hoffmann von Falters, de Leben, de Pichler, de Weinhold et de Hase.

[2] Voy. Wilken, *Uber die kritische Behandlung der geistlichen Spiele* (Halle, 1873, p. 7-10).

toujours davantage d'y représenter l'histoire de la Rédemption dans tout son vaste développement historique. Le mystère commençait généralement par la chute de Lucifer et de ses anges; venaient ensuite le paradis terrestre, le bannissement d'Adam et Ève, et l'arbre de la science opposé à l'arbre de la croix. Seth est envoyé par Adam mourant au paradis terrestre afin d'y chercher, pour la guérison de son père, un fruit de l'arbre de vie. Le chérubin qui en garde la porte lui en donne un rameau qui doit rendre la santé à Adam et lui obtenir la vie éternelle; mais Adam est mort dans l'intervalle, et Seth plante sur sa tombe ce rameau sacré, d'où naîtra un jour l'arbre de la croix. Comme prélude à la grande épopée chrétienne, les prophètes sont introduits, ainsi que les païens qui ont pressenti et annoncé le Christ, tels que Virgile et les Sibylles. Puis viennent des scènes isolées de la vie du Sauveur, quelques-uns de ses miracles, la guérison de l'aveugle-né, la résurrection de Lazare, témoignages saisissants de la puissance infinie de Celui qui dispense la lumière et la vie. Ensuite se développe toute la tragédie de la Passion; puis la Résurrection, l'Ascension; souvent même, le mystère s'étendait jusqu'au Jugement dernier [1]. Comme l'épopée, le drame chrétien est essentiellement tragique; comme la théologie chrétienne, il voit dans l'histoire du monde une vaste tragédie, dont le Jugement dernier est le suprême dénoûment [2].

En dehors des drames religieux qui se rapportent directement au Sauveur et forment le cycle principal, on jouait de nombreux mystères sur la vie de la Sainte Vierge. Ils étaient représentés soit isolément (comme le mystère si touchant des Lamentations de Marie), soit rattachés à ceux du premier cycle. On composait aussi d'autres mystères sur les légendes des saints, les paraboles, l'Antechrist, le Jugement dernier; l'un des plus remarquables parmi ces derniers est le mystère de Tegernsé, intitulé : *De l'avénement et de la chute de l'Antechrist.* C'est le plus ancien drame d'origine allemande que nous possédions, et l'un des plus grandioses et des plus riches en développements qu'ait produits l'art dramatique au moyen âge. Il a un intérêt non-seulement religieux, mais politique; car le poëte a établi des rapprochements entre l'Antechrist, les princes de la chrétienté et leur chef suprême, « l'empereur romain de nation allemande ». Ce mystère semble avoir été fréquemment représenté pendant le quinzième siècle [3].

[1] Hase, p. 15-20. — Wilken, p. 63-130.

[2] Voy. Mone, *Altdeutsche Schauspiele,* p. 16, et *Schauspiele des Mittelalters,* t. I, p. 336-337.

[3] A Xanten, d'après le témoignage du chanoine Pelz, le grand drame de l'*Antechrist,* traduit du latin, fut représenté deux fois, en 1473 et 1481.

Des personnages allégoriques ouvrent le drame : on assiste d'abord à la lutte du paganisme avec la synagogue; puis l'Église paraît : elle est accompagnée de la Miséricorde, tenant à la main une branche d'olivier, et de la Justice, portant le glaive et la balance. A sa droite, se tient le Pape avec tout son clergé; à sa gauche, l'Empereur, ses hommes d'armes et plusieurs souverains. L'Empereur ordonne aux rois de lui rendre hommage, « car, ainsi que les historiens l'ont rapporté, le monde entier est tributaire de l'empire romain ». La bravoure des ancêtres avait établi cet ordre de choses, mais l'incapacité de leurs descendants l'a détruit; ils ont laissé tomber en désuétude la puissance de l'empire; l'Empereur actuel prétend bien la rétablir, et tous les souverains doivent lui payer le tribut autrefois exigé. Les rois de Grèce et de Jérusalem s'inclinent devant sa toute-puissance, mais le roi de France résiste audacieusement; il est vaincu dans un combat et réduit au rôle de vassal. L'Empereur, chef reconnu de la chrétienté, triomphe ensuite du roi de Babylone, allié des païens, et vient déposer sa couronne et son sceptre dans le temple de Jérusalem, en chantant :

« Prends ce que je viens t'offrir, reçois-le avec complaisance ! Roi des rois, l'empire est à toi ! Nous ne sommes souverains que par ta grâce; toi seul diriges l'univers ! »

Pendant ce temps, grandit à Jérusalem l'ennemi le plus redoutable de la chrétienté : l'Antechrist s'avance, entouré de l'Hypocrisie et de l'Hérésie. « Que mon œuvre soit fondée sur vous, dit-il en se tournant vers elles; c'est par vous que grandira l'œuvre que je médite; toi, élève l'édifice; toi, anéantis le clergé. » L'hypocrisie et l'hérésie s'y déclarent préparées. « Depuis longtemps la sainte religion chancelle, disent-elles; la vanité s'est emparée de la mère Église. A quoi bon les dépenses de tous ces prêtres somptueusement vêtus? Dieu n'aime pas les prélats mondains. Monte jusqu'au sommet de la puissance ! Grâce à notre utile secours, le monde entier t'appartiendra. Nous t'avons rendu les laïques favorables; par toi l'enseignement des prêtres sera détruit. » L'Antechrist commence son œuvre : « A la fin, vous m'avez enfanté, dit-il, moi qui depuis si longtemps étais conçu sous le cœur de l'Église. Je vais donc enfin déployer ma force et soumettre les puissances ! J'abolirai tout ce qui est ancien, et j'établirai des lois nouvelles ! » On élève le trône de l'Antechrist dans le temple du Seigneur; l'Église, persécutée, accablée d'outrages et de coups, se réfugie près du Pape. L'Antechrist envoie alors des ambassadeurs à tous les souverains de la terre pour les engager à se soumettre. Les rois de Grèce et de France viennent l'adorer; il écrit les initiales de son nom

sur leurs fronts; mais le roi des Allemands, qu'il veut gagner par des présents, renvoie ses messagers. Un combat s'engage, et l'armée allemande a la victoire. Alors l'Antechrist a recours aux moyens superstitieux; il opère des prodiges, guérit un prétendu boiteux, un faux lépreux, et ressuscite un soi-disant mort. Il parvient par ces faux miracles à ébranler la foi des Allemands; l'Empereur s'agenouille devant lui, lui fait hommage de sa couronne, et se fait ensuite sacrer et couronner par lui. Aidé des Allemands, l'Antechrist soumet le roi de Babylone et fait martyriser les Juifs qui avaient d'abord reconnu son empire, mais que l'apparition d'Énoch et d'Élie avait convertis à la foi de Jésus crucifié. La domination de l'Antechrist s'étend plus loin que le pouvoir de l'Église n'atteignit jamais; il est à l'apogée de la gloire, et s'écrie avec orgueil :

« Voilà ce que m'avaient prédit mes prophètes, les hommes de mon nom, ceux qui ont eu soin de mes droits! C'est ma gloire qu'ils ont préparée si longtemps! Celui qui en sera digne la partagera avec moi. Après la chute des audacieux que la vanité aveuglait, la paix, la sécurité sont le partage de tous! »

Mais soudain le roulement du tonnerre lui annonce le châtiment du ciel; il est foudroyé et précipité de son trône; les hypocrites s'enfuient; ceux qui s'étaient laissé séduire reviennent à la vraie foi, et l'Église délivrée chante un *alleluia*. « Voyez le sort de l'homme qui n'a pas pris Dieu pour son protecteur! Pour moi, j'ai été comme un olivier fertile dans la maison de mon Dieu. Chantez les louanges du Seigneur[1]! » L'intérêt du sujet, la musique, le chant, la mise en scène devaient faire de ce drame, si simple en son essence, une représentation très-émouvante. Lorsqu'il fut représenté à Francfort-sur-le-Mein (1469), le conseil de la ville se vit forcé de pourvoir à la sécurité des Juifs[2].

IV

Les mystères furent d'abord entièrement composés en langue latine; puis, insensiblement, les chants qui y étaient intercalés furent traduits, puis les textes tout entiers, et l'on en rima même de nouveaux en allemand. Le drame et le chant progressaient ensemble, et l'un par l'autre. Quant aux *Lamentations de Marie*, dramatiques et

[1] Voy. Holland, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 612-622. — Voy. l'analyse du drame dans Hase, p. 25-30, et Wilken, p. 145-153.
[2] Voy. Kriegk, *Deutches Bürgerthum*, p. 440.

lyriques tout à la fois, elles appartiennent autant aux chants d'Église qu'aux mystères proprement dits [1]. La musique prit une part égale au développement de l'un et de l'autre.

Les mystères étaient devenus si populaires en Allemagne, qu'au quatorzième siècle on en représentait jusque dans les églises de village. Les paysans y prenaient une part personnelle [2]. Un fait qui atteste bien leur popularité, c'est qu'ainsi que les épopées antiques, ils n'étaient pas écrits, mais transmis d'une génération à l'autre, et formaient un trésor appartenant à tous [3].

Lorsque les mystères étaient encore représentés dans les églises, le théâtre se construisait derrière le chœur des chantres; plus tard, on transporta la scène dramatique dans les cimetières ou sur les places de marché. Là se rassemblaient tous les acteurs; non des acteurs de profession, venus pour gagner de l'argent (on ne demandait aucune rétribution aux spectateurs [4]), mais des prêtres, des élèves des écoles supérieures, qui désiraient prendre part à la représentation et se chargeaient aussi des rôles de femme. Les costumes des acteurs, comme ceux dont les peintres revêtaient les personnages évangéliques, n'étaient autres que ceux qu'il était de mode de porter alors; seulement, Dieu le Père, les anges et les apôtres avaient l'habit ecclésiastique, et Jésus-Christ était vêtu comme un évêque. Acteurs et spectateurs prenaient la représentation fort au sérieux. Avant que le mystère commençât, toute l'assistance entonnait le cantique si connu :

« Prions maintenant le Saint-Esprit afin qu'il nous accorde la grâce de toujours conserver la vraie foi, et nous garde au moment de notre mort, lorsqu'au sortir de ce monde de misères nous irons enfin dans notre patrie. *Kyrie, eleison!* »

Citons le prologue du mystère de sainte Dorothée :

« Au commencement de tout ce que l'homme veut entreprendre, il doit d'abord invoquer Dieu de son mieux, afin de s'acquitter de ce qu'il

[1] Voy. Wilken, 288-289.

[2] Eulenspiegel trouble dans un village la représentation d'un Mystère de Pâques. Lappenberg, p. 16 et 232-233.

[3] Il ne nous a été conservé que peu de textes complets des *Mystères de Pâques*, même de ceux le plus universellement en usage; des autres, il ne nous reste que des espèces de répertoires qui, à chaque représentation, étaient comme des fils conducteurs dans la main de l'impresario, et ne contenaient que des commencements de discours, de vers ou de chants, et quelques observations sur tel ou tel moment de la représentation.

[4] « Nous allons avoir un *Mystère de Pâques;* il nous réjouira et ne nous coûtera pas beaucoup », ce qui veut dire rien du tout. Wackernagel, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 308.

va faire avec moins de péché et plus de mérite. Puisse Dieu nous aider, afin que ce que nous commençons réussisse! Que sainte Dorothée, la pieuse vierge, nous accorde aussi son secours! Chantons maintenant tous ensemble le cantique au Saint-Esprit[1]. »

Un saint, ordinairement saint Augustin, remplissait le rôle de coryphée, et donnait aux assistants des éclaircissements sur le pieux drame. Quelquefois Virgile, « le païen d'autrefois », était chargé de cette fonction, et donnait sur le temps, le lieu, l'enchaînement des parties, les explications nécessaires. Les acteurs s'avançaient sur le devant de la scène chaque fois que leur tour de parler ou d'agir était venu, puis ils retournaient à leur place. Des enfants de chœur exécutaient les chants intercalés dans le drame; les spectateurs se tenaient debout ou assis autour de la scène; la représentation finie, on allait généralement entendre l'office à l'église, ou bien acteurs et spectateurs entonnaient ensemble un cantique. Dans les mystères de Pâques, on chantait ordinairement : « Le Christ est ressuscité », ou bien encore : « Christ, tu es doux et bienfaisant! » — Les représentations avaient presque toujours lieu dans l'après-midi et se continuaient souvent durant plusieurs jours. Elles exigeaient un personnel considérable, surtout à la fin du quinzième siècle, au moment du plus beau triomphe de la musique et des arts plastiques. A Francfort-sur-le-Mein, en 1498, la représentation du mystère de la Passion dura quatre jours, et eut un si grand succès que, dans la même année, une seconde représentation eut lieu. « Les acteurs qui y prirent part », lit-on dans un document conservé dans les archives de la ville, « étaient au nombre de deux cent cinquante; ils jouèrent pendant quatre jours consécutifs, avec de très-beaux costumes, et à la satisfaction générale, jusqu'à l'heure du *Salve*[2]. » En 1506, dans la même ville, deux cent soixante-seize personnages figurèrent dans le même mystère. Le drame finissait ordinairement par l'ascension du Sauveur, puis, comme épilogue, par le triomphe et la glorification de l'Église. Deux acteurs entraient alors en scène : l'un représentait l'Église; elle était entourée de chrétiens; l'autre était la synagogue, environnée de Juifs. Une dispute s'enga-

[1] Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben*, t. II, p. 284. — Voy. Hase, p. 51.

[2] Kriegk, *Bürgerthum*, p. 586, n° 419.—Entre 1456 et 1506, il n'y eut pas moins de huit représentations de drames religieux à Francfort-sur-le-Mein. Kriegk, p. 441.— A Alsfeld, en 1501, 1511, 1517, le *Mystère de la Passion* fut représenté pendant trois jours consécutifs. — Voy. Wilken, p. 110. — A Bolzen, en 1514, on joua pendant sept jours le drame de la Passion, dont la représentation était divisée entre les jours de fête qui s'échelonnent entre le dimanche des Rameaux et l'Ascension. — Pichler, *Dramen des Mittelalters in Tyrol*, p. 64. — Grafe, *Leipzigs religiöses Leben bis zum Ausbruch der Reformation*, dans le *Zeitschrift fur die Histor. Theologie* de *Illgen*, t. IX, p. 62.

geait entre les deux religions, à la suite de laquelle huit ou dix Juifs se faisaient baptiser par saint Augustin, qui se trouvait sur la scène. A cette vue, la synagogue laissait échapper un cri de détresse; la couronne tombait de sa tête, et l'Église, au contraire, chantait une hymne de joie [1], à laquelle l'immense assistance se joignait dans une sorte de chœur final.

Les scènes de la Passion étaient encore représentées d'une autre manière, non plus sur un théâtre, mais dans des processions mouvantes et animées qui avaient lieu à la fête du Saint-Sacrement : là aussi (comme, par exemple, à Künzelsau, 1479), toute la sainte histoire était représentée, depuis la création du monde jusqu'au Jugement dernier, par des groupes successifs. Dans la grande procession qui eut lieu à Zerbst, les conseillers de la ville, les membres des confréries religieuses et des corporations, se chargèrent de représenter les personnages de la sainte Écriture (1479). A Freiberg, en Saxe, ces processions avaient lieu tous les sept ans, au temps de la Pentecôte. Le premier jour de la fête, les plus antiques scènes bibliques, la chute des anges, la faute et le châtiment de nos premiers parents, étaient représentées. Le second jour, venait la rédemption du monde; le troisième, tout se terminait par la procession du Jugement dernier. Ces processions étaient faites en grande pompe. Les acteurs appartenaient à toutes les classes sociales, plusieurs d'entre eux faisaient même partie des autorités de la ville. Les relations du temps, qui font connaître les impressions des témoins oculaires, attestent l'indicible émotion des auditeurs à la vue « d'un spectacle si magnifique [2] ».

Les mystères, pris dans leur ensemble, étaient, pour la foi du peuple, de grandes fêtes édifiantes. Jeunes et vieux s'en promettaient une grande joie longtemps à l'avance; elles demeuraient dans toutes les mémoires et exerçaient une heureuse influence sur la vie morale. Le sujet, comme celui des tragédies grecques, avait l'immense avantage d'être familier à tous; quelques traits bien marqués suffisaient pour faire reconnaître tout de suite une ancienne connaissance dans chaque type familier à son imagination. Le peuple retrouvait avec bonheur ces personnages dont les paroles lui étaient si connues, et qui lui étaient apparus si souvent, dès son enfance, dans les sculptures et les tableaux des églises. Il les voyait avec joie sortir, pour ainsi dire, de leur cadre, et s'avancer vers lui, pleins de vie, sous les traits de ses propres enfants. La sympathie d'une foule animée des mêmes sentiments, qui regardait l'assistance aux mystères comme une sainte action, le nombre considérable d'acteurs de toute classe, rendaient

[1] Fichard, *Frankfurter Archiv.*, t. III, p. 131, 158. — Kriegk, p. 439.

[2] Voy. Wilken, p. 138-142. — Grafe, p. 62. — Voy. aussi Schreiber, *Theater zu Freiburg*, p. 25. — Wackernagel, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 312-313.

ces représentations susceptibles de produire les plus grands effets dans les âmes. On n'épargnait rien pour obtenir ce résultat, et l'on faisait avec le plus grand soin des répétitions générales multipliées [1].

On pourrait comparer l'appareil scénique des mystères à un immense tableau vivant dont la signification, élevée bien au-dessus des choses vulgaires et quotidiennes, devait produire l'impression la plus saisissante. C'est qu'en effet on ne saurait imaginer de sujet plus émouvant et plus grandiose à la fois que celui de ces représentations symboliques et historiques tout ensemble, où se déroulait dans toute sa beauté le plan de Dieu sur l'humanité. Leur tranquille caractère épique, leurs innombrables allusions symboliques, offrent beaucoup d'analogie avec les sculptures et les tableaux de la même époque. Le grand nombre des personnages, disposés en groupes, rappelle les statues qui se pressent aux portails de nos églises et sur les retables d'autels; acteurs et statues portent les mêmes costumes [2]. Les arts plastiques, à leur tour, nous font souvenir des drames religieux, et l'on a comparé avec justesse les représentations des Mystères aux gravures sur bois d'Albert Dürer.

Les mystères n'avaient rien de monotone. Comme les peintres du temps, les poëtes faisaient souvent preuve d'une merveilleuse variété, aussi bien dans le choix des sujets que dans la façon de les traiter. Leur manière de rattacher l'histoire de la Rédemption à la vie réelle et de tous les jours révèle en eux un sens religieux et philosophique que les mystiques seuls ont possédé à une telle profondeur. L'art avec lequel ils savent grouper les personnages et les faits a souvent de quoi nous étonner, et témoigne d'une véritable habileté dramatique [3]. Les intermèdes, dont le sujet est emprunté à l'Ancien Testament, prouvent l'intuition artistique qu'ils avaient de la cohésion organique des faits de la sainte Écriture. Ces sortes de prologues servaient d'introduction aux événements évangéliques qui allaient suivre : Joseph vendu par ses frères précède et prophétise la trahison de Judas.

L'élément comique rude, trop libre, qui s'y introduisit peu à peu resta toujours inoffensif, du moins en Allemagne, et ne tomba point dans une dangereuse licence. Exempt d'une indécence déplacée, il était calculé pour mettre en relief, par le contraste, les choses saintes [4]. Les scènes les plus sérieuses, les paroles les plus émou-

[1] Hase, p. 86. — Holland, *Altdeutsche Dichtkunst*, p. 631. — Wilken, p. 271, 279.

[2] Comme le dit Devrient : *Geschichte des deutschen Schauspiels*, t. I, p. 73-74. — Voy. Eichendorff, *Zur Geschichte des Dramas*, p. 17-18.

[3] Mone a attiré le premier l'attention sur les rapports qui existent entre le drame spirituel et les autres arts dans un livre intitulé : *Altdeutschen Schauspielen*, p. 15-16.

[4] Voyez Holland, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 213-217.

vantes, étaient souvent rapprochées de dialogues comiques où médecins, soldats hâbleurs, charlatans de place publique, Juifs et colporteurs usuriers, venaient exciter la risée populaire. Dans les mystères de Pâques, le personnage favori était ordinairement le marchand chargé de vendre des parfums aux saintes femmes se rendant au tombeau; il se querellait avec sa femme à propos du prix de sa marchandise, tandis que son valet, prodiguant les bouffonneries et les lazzi de tout genre, dépensait avec libéralité, à la grande joie du public, les saillies populaires de son esprit, l'abondant trésor d'invectives et d'épithètes du quinzième siècle[1]. Judas ne manquait pas non plus de faire rire à ses dépens, lorsque, après avoir marchandé au conseil des prêtres le salaire de sa trahison, il s'apercevait qu'il avait été payé en fausse monnaie. Toujours le démon est chargé d'amuser malgré lui la foule; tantôt c'est un pauvre diable stupide, tantôt un présomptueux ridicule. Parfois aussi, comme dans le poëme du *Filet du diable,* il tourne très-plaisamment des sermons contre lui-même[2].

Dans le mystère pascal composé en bas allemand et représenté à Redentin près Wismar (1475), les scènes où figure le démon sont remarquables; bien conçues, bien coordonnées, elles forment souvent des scènes d'excellente comédie. Lucifer, voyant sa puissance restreinte par l'œuvre de la Rédemption, entre dans une violente rage; il est assis enchaîné, dans un tonneau, image de l'Enfer. Son monologue peint bien son désespoir farouche; il frémit de colère en se voyant contraint d'avouer que Jésus-Christ est Dieu, puisqu'il est ressuscité, qu'il a brisé les portes des limbes et délivré les âmes des patriarches. Cette pensée lui est intolérable; non-seulement il regrette amèrement la félicité qu'il a perdue, il est encore dévoré de haine et d'envie en songeant que les hommes vont être sauvés en masse. Il est humilié lorsqu'il songe que l'homme, créature primitivement placée au-dessous de lui, et qu'il se flattait d'anéantir, entrera dans le ciel, tandis qu'il en sera éternellement banni. Cette idée le rend fou; on se rappelle ici involontairement ce dessin de Dürer où le démon, furieux de l'incarnation du Fils de Dieu, s'arrache les cheveux en hurlant de rage. Lucifer, enchaîné, est condamné à l'impuissance; il envoie donc ses démons dans le monde entier, en les chargeant d'entraîner dans l'enfer des hommes de toute condition. Mais les démons mettent peu d'adresse à s'acquitter de leur mission; mécontent d'eux, Lucifer finit par les envoyer tous ensemble à Lubeck; là, sans doute,

[1] Usitées non-seulement dans les classes inférieures, mais encore parmi les princes.

[2] Eichendorff, *Zur Geschichte des Dramas,* p. 20-21. — Voyez Barack, p. 445. — Mone, *Schauspiele des Mittelalters,* t. II, p. 33-107. — Wilken, p. 259, note.

ils pourront faire de riches captures. Ici viennent se placer des scènes du meilleur comique, et la pièce est entremêlée de piquantes satires sur les vices et les travers de toutes les conditions. De même que Dante, dans sa *Divine Comédie,* fait de continuelles allusions aux événements et aux personnalités de son temps, le poëte du moyen âge intercale dans son drame le tableau des différends qui divisaient alors Lubeck et Wismar. Ces scènes prises sur le vif, pleines d'animation, de couleur locale, sont vraiment plaisantes. Les deux villes avaient surtout à se reprocher mutuellement des malversations commerciales, et l'on ne saurait s'empêcher de rire en voyant boulangers, cordonniers, tailleurs, aubergistes, tisserands, bouchers venir confesser au démon leurs tromperies. L'auteur, pour les mieux railler, leur fait demander pardon au diable, comme si celui-ci devait être leur juge au dernier jour, et comme s'il avait le pouvoir de pardonner. La satire se tourne aussi contre les Allemands, car le démon ne va pas chercher des âmes dans les villes wendes (slaves) dont Wismar faisait partie; c'est dans celles d'Allemagne qu'il compte bien trouver sa proie. Lucifer parle allemand avec les démons et les pécheurs : « Ne comprends-tu donc plus l'allemand? dit-il à Satan; crois-tu donc que je sois Wende? » Satan amène devant Lucifer un prêtre qu'il a surpris dans des pensées mondaines pendant qu'il lisait son bréviaire; mais ce prêtre rend l'enfer si intolérable à Satan qu'il est contraint de se réfugier dans un marais sauvage. Là, il se lamente, il gémit; mais Lucifer se moque de lui : « Ce qui t'arrive est bien juste, lui dit-il, tu n'avais qu'à laisser ce pauvre prêtre tranquille! » Le prêtre menace Lucifer du Jugement dernier, sans réussir à lui faire peur, car la fin du monde est bien éloignée, et jusque-là on aura le temps de jeter encore bien des pécheurs en enfer. Le poëte veut préserver par là les auditeurs d'une fausse sécurité sur leur salut. Lucifer pousse des gémissements atroces, il n'a pas de repos; sa haine et son envie contre les hommes le poussent incessamment à les tenter. La paix n'a été promise qu'aux justes, et, à cet instant, toute l'assistance priait d'une seule voix pour les morts : « Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel! »

On voyait fréquemment, dans les poëmes, les nouvelles en prose, les livres de piété de l'époque, les prêtres conduits en enfer, de même que dans les représentations plastiques du Jugement dernier, on voit très-souvent le diable traîner par la corde, dans la gueule de l'enfer, des prêtres, des moines et de hauts dignitaires de l'Église. Les plaisanteries satiriques et les attaques contre les vices et les imperfections du clergé sont tout aussi fréquentes dans les représentations dramatiques qu'à l'intérieur des cathédrales et des cloîtres; mais l'Église elle-même et les choses de la foi restent encore inattaquées.

Même dans le mystère bien connu de *Dame Jeanne,* composé par le prêtre Théodore Scherenberg (1480), et où la légende de la papesse Jeanne était présentée comme un fait historique (selon la croyance générale de cette époque), on ne trouve nulle part une intention hostile à l'Église. C'est le démon qui a poussé Jeanne à jouer son odieux rôle. Jésus accuse devant sa Mère la femme audacieuse qui trouble l'ordre établi dans l'Église et dans la nature. Il veut laisser mourir la coupable dans son péché, mais Marie implore sa grâce :

« Toi qui as daigné me choisir pour ta mère, ne laisse pas la pauvre âme se perdre ! »

Cette intercession apaise la colère divine. La coupable obtiendra son pardon, pourvu qu'en punition de son crime elle se soumette à l'humiliation temporelle. Jeanne accepte cette expiation et, pleine de repentir, se tourne vers le Sauveur, le suppliant de lui pardonner comme il a pardonné à tant de grands coupables :

« Oublie mes fautes, Dieu miséricordieux ! Par ton amer supplice, Seigneur, ne me laisse pas périr ! Ne me laisse pas mourir misérablement dans mon crime ! »

Elle implore aussi la miséricorde de la Sainte Vierge :

« Marie, Mère très-pure, consolatrice de tous les pécheurs, je t'apporte ma plainte ! Je ne suis qu'une pécheresse ; mes yeux répandent des larmes de sang ! Vierge, laisse-moi en savourer l'amertume, et prie pour ton cher enfant ! »

Elle est mise à mort dans les rues de Rome. Saint Michel délivre son âme de la puissance des démons, et le Christ l'accueille avec joie à son arrivée au ciel :

« Sois la bienvenue, ma fille bien-aimée ! Tu seras éternellement heureuse avec moi dans mon royaume céleste, et tout ce que tu as fait de mal dans ta vie sera effacé et pardonné, car Marie, ma mère bien-aimée, t'a prêté son assistance, ainsi que saint Nicolas ! Sois donc en paix, sois heureuse ! »

Et les chants des processions de la terre se mêlent à l'*alleluia* du ciel.

Même dans les divertissements pour le carnaval, rimés par Hans Rosenplut et par le barbier Hans Folz, compositions toutes profanes, rudes, grossières et de mauvais goût, où les paysans vaniteux, les Juifs usuriers, les colporteurs déshonnêtes, les prêtres indignes sont l'objet de mordantes satires, la foi et l'Église sont partout respectées. Elles sont même souvent défendues contre les Juifs et les hérétiques.

Ainsi, par exemple, Hans Folz, dans la pièce intitulée : *l'Erreur de Bohême* (1463), attribue l'hérésie des Hussites (qui comptait à Nuremberg beaucoup d'adhérents) à une inspiration de Judas [1].

Ces divertissements de carnaval étaient surtout de mode à Nuremberg. On en retrouve aussi des traces à Ingolstadt, Lubeck, Bamberg, Lucerne et Bâle. Ils n'ont aucun rapport avec les mystères. Les plus burlesques bouffonneries de ceux-ci diffèrent absolument des plaisanteries grossières, des mots à double entente qu'on y rencontre trop souvent, et où non-seulement la population des villes, mais encore les fils libertins des grands négociants de Nuremberg semblent avoir pris grand plaisir. Au reste, on conçoit facilement qu'il y eût un certain déréglement de mœurs dans une ville comme Nuremberg, où Rosenplut constatait avec orgueil que l'abondance et la richesse étaient apportées par sept peuples différents : les Hongrois, les Esclavons, les Turcs, les Arabes, les Français, les Anglais et les Hollandais.

V

Les élèves des hautes écoles et des Universités, pour s'exercer à parler couramment le latin, représentaient assez souvent des comédies latines. Joseph Grüenbeck a publié le recueil des pièces jouées par la jeunesse scolaire d'Augsbourg (1497). A Zwickau, on avait accommodé à la scène des comédies de Térence, éditées avec une introduction allemande et des explications intercalées dans le texte, destinées à aider l'intelligence des élèves auxquels le latin n'était pas encore familier. Une traduction en prose des comédies de Térence parut à Strasbourg en 1499. Dès 1486, Hans Nythardt, d'Ulm, avait traduit une comédie du même auteur et, dans la préface et les notes, avait essayé de donner quelques notions sur les principes de la poésie classique, l'essence et la structure de la comédie antique. Le chanoine Albert d'Eyck donna une bonne traduction de deux pièces de Plaute (Augsbourg, 1511). En se guidant sur les modèles de l'antiquité, on composa même des comédies latines, indépendantes de toute traduction [2]. Jean Reuchlin en prit l'initiative et fit repré-

[1] A. von Keller a réuni en trois volumes les comédies du carnaval du quinzième siècle (1853). — Voyez aussi quatre comédies de carnaval (1461-1468) dans les *Archiv. fur Literatur geschichte von Schnorr von Carolsfeld*, 3, t. I, p. 25. — Sur les comédies du carnaval à Ingolstadt et en Suisse, voyez Keller, t. III, p. 1076. A Bamberg et à Lubeck, voy. l'appendice du même ouvrage, p. 301.

[2] Voyez Wilken, p. 255, 260. — Mone, *Schauspiele des Mittelalters*, t. II, p. 369-370.

senter, chez Jean de Dalberg, à Heidelberg, une pièce populaire et humoristique intitulée *Henno,* à laquelle il donna la forme et les divisions de la comédie classique. Reuchlin y raille avec esprit les prédictions d'un astrologue et les intrigues d'un juriste.

Le trouble violent qui interrompit au seizième siècle le développement de la civilisation, l'anarchie religieuse, les luttes politiques amenèrent le dépérissement de l'art dramatique, comme de toutes les autres branches de culture intellectuelle. Dans le déchirement universel, religieux et social qui suivit, toute force créatrice, tout enthousiasme périrent, et la pieuse tradition de nos anciens drames ne se conserva plus que dans quelques vallées ignorées[1].

[1] Gervinus, t. II, p. 342-344. — Wackernagel, *Geschichte der Literatur,* p. 316. — Geiger, *Reuchlin,* p. 82-92.

CHAPITRE VII

POÉSIES MORALES ET POLITIQUES.

Tandis que, dans une pleine liberté, le génie poétique de notre pays donnait ses plus belles fleurs à la poésie populaire, religieuse ou profane, et que les fêtes nationales, revenant périodiquement, avec leurs saintes allégresses, leur fraîche poésie, élevaient toutes les classes sociales au-dessus des préoccupations vulgaires et de la vie de tous les jours, le moment des hautes inspirations, de l'imagination créatrice, était depuis longtemps passé pour la poésie artistique. Aucune de ses productions ne nous présente la réalité sous un jour qui l'embellisse ou l'élève; aucune ne lui prête un charme qui l'ennoblisse et vienne rafraîchir notre esprit par un prestige poétique. L'« art libre du poëte » était devenu un métier; un courant rude et réaliste y dominait, ainsi que le goût de ce qui tombe sous les sens, de ce qui est à la portée de tous. L'effort poétique se produisait de préférence dans le genre didactique. S'inspirant surtout des impressions du moment, nos poëtes suivaient une direction toute pratique, et s'élevaient rarement au-dessus d'une insipide description ou d'un bon sens terre à terre. Aussi est-il bien peu de leurs productions qui puissent prétendre à quelque valeur littéraire. Néanmoins, si l'on a égard au sérieux bon vouloir, à la franchise, à la loyauté de ces modestes rimeurs, qui sans verve poétique, il est vrai, mais avec tant de dévouement, se mettaient au service de leurs contemporains et, partant d'un point de vue moral et chrétien, se proposaient de relever les mœurs, de perfectionner et d'ennoblir l'état politique et religieux, on ne pourra s'empêcher de leur accorder un certain mérite, et même un certain sentiment poétique. Rien que dans la mâle liberté avec laquelle ils disent la vérité aux puissants de la terre, on sent passer je ne sais quel souffle fortifiant. Ils nommaient la vertu, vertu; le vice, vice, et renvoyaient le puissant et l'humble devant le tribunal du suprême Rémunérateur[1]. « Si tu veux lire des poésies, dit le *Guide de l'âme,* choisis celles qui te disent la vérité sous le voile de la fiction, font

[1] Voy. GRUNEISEN, p. 50-51.

l'éloge de la vertu, montrent à nu la honte du mal et t'apprennent à prier et à travailler [1]. » Les poëtes didactiques, en effet, encourageaient sans cesse le peuple à l'amour du travail, et dans plus d'un passage des poésies ou des dictons de l'époque, on trouve à sa louange des vers qui rappellent ceux d'Hans Rosenplut dans le *Miracle des gouttes de sueur* [2] :

« Le travail est le plus bel ordre qui ait jamais été fondé sur la terre! Travailler, c'est servir Dieu. L'homme laborieux a plus d'un avantage sur le voluptueux fainéant dont la vie est pleine de soucis. La mollesse, la volupté, sont les sources de beaucoup de maladies. Le repentir suit une vie sans travail et sans fatigue. »

« Celui qui passera sa jeunesse dans l'oisiveté en pâtira quand il sera vieux; et peut-être que ses yeux seront rouges et gonflés à force d'avoir versé des larmes de regret. »

C'est ainsi que s'exprime en vers le moine Ulrich Bonner dans son recueil de sermons intitulé : *Pierres précieuses,* premier livre allemand qui ait été imprimé (1461).

Aux poésies didactiques très-lues, à ce qu'il semble, à cette époque, appartient l'ouvrage de Conrad Vintler, imprimé pour la première fois en 1486, et intitulé : *le Livre de la vertu.* L'auteur s'y élève surtout contre la vie désordonnée de ces gentilshommes « qui savent mieux comment le fumier engraisse les champs que la manière dont un noble doit se comporter ». Il raille aussi l'orgueil et les modes extravagantes des dames de haut parage : « Si quelqu'un, prêt à entreprendre un long voyage sur mer pour voir des choses nouvelles et surprenantes, veut venir avec moi, dit-il, je me charge de lui montrer, tout près d'ici, de quoi satisfaire sa curiosité. Je lui montrerai d'étranges choses, en fait de manches, touffes de cheveux, chaperons de toutes sortes! Nos vaniteux de la campagne portent de vraies défroques de fous. Les femmes ont des traînes de deux aunes de long qui ramassent la boue, et à leurs coiffes des guenilles de six aunes. Elles veulent porter les modes des hommes, et se conduire comme les hommes. En bon ami je les blâme de ce qui les déshonore, car celles qui sont pieuses méritent vraiment d'être averties. Mais il y a tant de pauvres dames nobles qui veulent être vêtues d'or et d'argent comme les princesses! il en est tant qui portent des perles, et n'ont pas même dans leur cuisine de quoi élever un poulet! Et pourtant il est bien vrai, sur mon honneur, que nul ornement ne les pare mieux que la modestie [3]. » Finstler, probablement un clerc [4],

[1] Page 17.
[2] Voy. Keller, p. 1152.
[3] Gervinus, t. II, p. 348-350.
[4] Voy. Kurz. p 632.

s'attache à bien définir les vices et les vertus. Il les explique avec détail, en s'aidant d'exemples tirés de l'histoire, et conte de nombreuses anecdotes destinées à bien persuader son lecteur qu'il est absurde de croire aux sorciers, aux diseurs de bonne aventure, aux expliqueurs de songes : « Si la vieille femme qui se vante de sorcellerie, dit-il, pouvait réellement se faire obéir de Dieu, Dieu ne pourrait plus être tenu pour Dieu! Plus d'un saint homme a passé par de rudes angoisses avant que le Seigneur l'ait honoré, une seule fois dans sa vie, d'un éclaircissement sur un mystère. Comment donc se mettrait-il au service d'une bonne femme? »

Le *Miroir du gouvernement à la cour des princes,* avec un désir tout aussi sage et estimable d'être utile, condamne la désastreuse conduite des grands. L'auteur inconnu de cet ouvrage avait acquis beaucoup d'expérience dans les cours où il avait séjourné, et présente aux princes le trop fidèle tableau des actes répréhensibles qui lèsent les intérêts de leurs subordonnés. Il leur adresse de sérieux avis et des exhortations excellentes.

Jean Rothe, secrétaire de la ville d'Eisenach, plus tard chanoine, enseigne aux chevaliers comment ils doivent se conduire, dans le *Miroir du chevalier* et dans le poëme didactique intitulé : *l'Éducation du conseiller*. L'auteur du *Filet du diable* dépeint avec une sombre philosophie les travers et les vices des divers états, dans le dialogue qu'il imagine entre le diable et un ermite. Partout il rencontre le mal et le péché. Il ne juge avec indulgence que les ermites, les béguines, les religieuses régulières, les pauvres volontaires et les recluses. Son zèle ardent pour l'unité de l'Église et pour l'obéissance due à son autorité, repose seul d'une si sévère misanthropie. Nous sommes également touchés de la chaleur de son attachement à l'Empereur et à la patrie [1]. Parlant des princes électeurs, il dit en gémissant : « Ils ont juré fidélité à l'empire, mais ce grand serment est entièrement mis en oubli, car ils ont laissé l'empire se démembrer, ils l'ont eux-mêmes morcelé [2]! »

Le poëme politique et moral intitulé : *la Race italienne* se montre surtout préoccupé des événements contemporains, flétrit les vices des différentes classes populaires et s'attaque particulièrement aux princes et aux représentants du droit romain nouvellement introduit. Selon lui, si l'Allemagne veut vivre, il faut qu'elle concentre toute la puissance entre les mains d'un seul. Les empereurs ont beaucoup trop cédé de leur pouvoir, de sorte que personne ne veut plus obéir. Les chefs de l'empire devraient se réunir

[1] Voy. les passages cités par Barack, p. 446-447.
[2] Barack, v° 7544-7548, page 238.

tandis qu'il en est temps encore, se grouper autour de l'Empereur, faire œuvre de fidèles sujets, et lui rendre sa première autorité. Si par ce moyen l'unité de la patrie était restaurée, tous les maux qui menacent l'empire pourraient encore être conjurés; mais si l'on continue à marcher dans la voie actuelle, l'empire ne pourra subsister longtemps : il s'écroulera de lui-même. Une conviction semblable inspirait à Sébastien Brant l'avertissement qu'il adressait, dans la *Nef des fous,* aux princes et aux petits États qui compromettaient l'unité de l'empire par leur esprit d'égoïste ambition : « Au nom de Dieu, princes, considérez le dommage que vous avez fini par causer! Si l'empire vient à périr, vous non plus ne serez pas éternels! Toute chose non partagée conserve plus de valeur que si elle était divisée. Aussi longtemps que subsiste l'unité, la force et la puissance croissent; mais si la désunion commence, le royaume le plus pospère sera bientôt détruit. Autrefois le nom allemand était si respecté et s'était acquis une telle réputation que tous lui accordaient l'empire suprême. Maintenant, on voit les Allemands s'appliquer eux-mêmes à détruire leur propre royaume. Vous avez aujourd'hui un si bon roi pour vous conduire sous son égide de chevalier! Il maintiendrait si bien tout le royaume si vous vouliez seulement lui venir en aide! Le noble prince Maximilien est bien digne de la couronne impériale, et, si vous le vouliez, il guiderait facilement notre saint et bien-aimé pays. Il se mettrait courageusement à l'œuvre, dès aujourd'hui. Rétablissez l'honneur de l'empire, afin qu'on ne vous compare pas au batelier qui s'endort sur la mer lorsque vient l'orage. Levez-vous, réveillez-vous de votre rêve, car je vous le dis en vérité, la cognée est déjà à la racine de l'arbre [1]! »

L'auteur de la *Race velche* déplore surtout l'état dans lequel est tombée la justice du royaume. Il oppose les simples usages du vieux droit germanique aux écritures sans fin, aux subtilités contournées du droit romain, et témoigne ainsi de ses vues larges et de son véritable patriotisme.

Le *Roman du Renard,* publié à Lubeck en 1498, contient les plus amères attaques contre les vices et les mœurs du clergé, et contre la politique astucieuse et déloyale suivie par les princes envers les populations qu'ils exploitent. L'auteur, cependant, ne semble pas avoir eu l'idée préconçue de donner des leçons de morale, dans ce poëme plaisant et satirique. Au reste, son ouvrage n'est qu'un remaniement du *Renard* néerlandais de Willem et de son continuateur. C'est le poëme le plus important que nous possédions en bas allemand.

[1] Paragraphe 99.

La *Nef des fous,* de Sébastien Brant, est assurément le plus remarquable de tous ces poëmes moraux ou politiques (1494). L'œuvre est satirique dans sa forme, mais profondément religieuse dans son essence. Elle rendit un nouvel éclat à la poésie allemande après une période de triste médiocrité et releva sa gloire, aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger.

L'histoire littéraire ne nous offre qu'un bien petit nombre d'ouvrages ayant exercé une aussi vaste et aussi rapide influence sur les esprits [1]. Dans un très-court espace de temps, un nombre incroyable d'exemplaires de ce poëme se répandit dans la haute Allemagne. La basse Allemagne et les Pays-Bas se l'approprièrent aussitôt par des traductions. Il fut traduit deux fois en latin, trois en français, deux en anglais. Tous les ans on le remaniait, on l'imitait, on le contrefaisait. Les contemporains comparaient Sébastien Brant à Dante : « La *Nef des fous,* dit Trithème, est une satire divine », et il se demande si l'on peut faire une lecture à la fois plus utile et plus agréable. Wimpheling exprime le désir que ce poëme soit introduit dans les écoles et y devienne classique, et Geiler de Kaisersberg l'a commenté dans une série de sermons.

Quoique dans la composition de son ouvrage Brant n'ait rien tiré de son propre fonds et qu'il se soit servi d'anciens moules, depuis longtemps connus [2], il n'en a pas moins ouvert la voie à une phase littéraire toute nouvelle. Il est le premier « qui ait su exprimer dans une forme pleine de justesse l'esprit des bourgeois de nos villes, et c'est lui qui inaugura la littérature bourgeoise proprement dite ». Les deux traits distinctifs du caractère bourgeois à cette époque : une gravité digne, un sens humoristique plein de hardiesse, sont fondus si harmonieusement dans son livre que, sous ce rapport, nul poëte ne peut lui être comparé. Il a laissé à la langue l'empreinte de son individualité, de son esprit, et plus d'une de ses expressions, plus d'une de ses tournures de phrases sont venues grossir le trésor linguistique des générations suivantes [3].

Brant signale les vices des autorités ecclésiastiques et laïques avec une courageuse franchise. Partout où il rencontre le mal, il le

[1] Comme le dit le plus savant de ses nouveaux éditeurs, ZARNCKE, LXXIV. « Ce livre, dit-il, parcourut rapidement les pays de l'Occident. Brant brilla à l'horizon intellectuel de son siècle, dans le jugement et les appréciations de ses contemporains, comme un astre de première grandeur. Il fut au quinzième siècle ce qu'avaient été Henri de Veldeckin au treizième, Opitz au dix-septième, Gœthe au dix-neuvième. On l'honora, on l'admira comme le créateur d'une nouvelle poésie. »

[2] ZARNCKE, Préface à la *Nef des fous,* dans le *Serapeum,* 1868, pages 49-54. — Voy. aussi SCHMIDT, p. 346-348.

[3] ZARNCKE, *Nef des fous,* LXXV à LXXVIII. — Les observations de Schmidt (p. 355-372) ne détruisent pas l'excellente critique de Zarncke sur la *Nef des fous.*

dénonce, il le stigmatise d'un trait mordant et acéré. Il fait défiler devant nos yeux les avoués, les usuriers, les gens qui ont la manie de bâtir, les ouvriers, les paysans, les chicaneurs, les joueurs, les chasseurs, les astrologues, les mendiants, etc., avec tous leurs travers et tous leurs vices, tantôt avec un enjouement malicieux, tantôt avec une juste sévérité.

S'adressant aux astrologues, il leur dit, par exemple :

« Il ne sied pas à un chrétien de s'adonner à la science des païens; d'être attentif au cours des planètes, pour voir si aujourd'hui il leur sera avantageux d'acheter, de bâtir, de guerroyer, de se marier, de faire des amis, etc. Notre entretien, notre travail, notre conduite, notre récompense ne doivent venir que de Dieu et ne se rapporter qu'à lui seul [1]. »

Brant n'a pas seulement combattu les vices, les folies de son temps, il s'est attaqué à des défauts communs à toute l'espèce humaine [2]. Lorsque, par exemple, il blâme sévèrement la vanité qui pousse les hommes à s'élever au-dessus de leur condition, lorsqu'il raille les extravagances des modes, se plaint de la falsification des denrées, s'indigne contre les ouvriers dont le travail est de plus en plus mauvais, et qui s'acquittent de leur besogne avec peu de conscience, notre temps peut se reconnaître en ce miroir mieux peut-être que ne le faisait le quinzième siècle. Mais ce qui prouve en faveur des contemporains de Brant, c'est la manière dont ils acceptent des reproches si peu ménagés, et qui mettent à nu toutes leurs misères morales. Loin de s'en offenser, ils paraissent avoir toujours témoigné autant d'affection que de respect à des censeurs, à des conseillers aussi rudes que Brant, Heynlin von Stein et Geiler de Kaisersberg.

Au reste, Brant n'est pas exclusivement un poëte satirique, encore moins un moraliste de profession : c'est un poëte profondément religieux qui regarde comme insensés ceux qui, pour un mince salaire, une satisfaction d'un instant, exposent l'éternelle félicité de leur âme. Malgré le nom que porte son livre, la sagesse, celle-là seule qui peut mettre l'âme en possession du bonheur éternel, y est enseignée. Aussi Geiler appelle-t-il la *Nef des fous* le « miroir du salut ». Le fils de Brant, Onufrius (élève d'Ulrich Zasius, avec qui il était intimement lié), dit en en parlant :

« Bien loin d'enseigner la folie, elle préserve de toute légèreté coupable, et montre combien sont nombreux les insensés que la vanité aveugle et fait danser sur la corde des fous. Cette nef, ajoute-t-il, nous

[1] Paragraphe 65.
[2] Voy. ZARNCKE, XL.

apporte le salut de l'âme. Elle nous enseigne le fondement de toutes les vertus; si nous savons en profiter, elle nous préservera des peines éternelles et nous conduira sûrement à la rive céleste. Si l'on en comprenait bien le sens, on l'appellerait la Nef du salut [1]. »

[1] Voy. SIMROCK, XVII, où le caractère essentiellement religieux du poëme est mieux apprécié que dans tout autre ouvrage littéraire ou historique.

CHAPITRE VIII

PROSE ET LITTÉRATURE POPULAIRE.

I

La prose caractérise aussi bien que la poésie le degré de culture intellectuelle d'une nation. Au début d'une littérature, la poésie est comme le premier balbutiement instinctif de la langue; mais la prose en représente l'épanouissement, conquis au prix des labeurs et des efforts de l'intelligence. Si l'histoire atteste que chez tous les peuples les poëtes ont précédé les prosateurs, c'est que, pour produire une prose correcte et élégante, il faut que l'esprit d'une nation soit déjà parvenu à la maturité [1].

En Allemagne, tandis que peu à peu la poésie était tombée dans la médiocrité, la prose, au contraire, s'était développée, à partir de la fin du quatorzième siècle, dans la même proportion, en suivant le même mouvement que la poésie populaire et les arts plastiques. Elle fit de tels progrès en ampleur, souplesse, profondeur, que non-seulement elle devint capable de saisir et d'exprimer, dans leurs traits essentiels, toutes les idées qui dans les siècles suivants devaient être de son ressort, mais que, dans chaque direction prise à part, philosophie, rhétorique, éloquence, narration, elle produisit des œuvres nombreuses dont quelques-unes sont achevées.

C'est surtout la prose narrative, dans l'histoire, dans la nouvelle, qui prit, à partir de ce moment, un remarquable essor. Pour s'en convaincre, il suffirait de parcourir les recueils d'exemples à l'usage des prédicateurs parus dans la haute Allemagne, les Nouvelles contenues dans le livre de piété intitulé : *la Consolation de l'âme* (écrit dans le dialecte de Cologne), les contes, les légendes, également en bas allemand, de la chronique du Dominicain de Lubeck, Hermann Corner. Dans tous ces livres [2], le style est plein de naturel et d'intérêt

[1] LASAULX, p 197.
[2] Communiqués par PFEIFFER, dans son travail intitulé : *Die Predigtmärlein*. Voy.

dramatique. Surtout dans les Nouvelles composées en Alsace, on sent passer un véritable souffle poétique. La naïveté, la grâce, l'intime abandon du récit leur prêtent un attrait tout particulier. Même dans de simples traductions, par exemple dans le livre, traduit du latin, des *Sept Sages,* se révèle un art véritable. Le conteur emprunte ses expressions à la langue populaire; il évite presque toujours ces formes, ces tournures venues des langues étrangères qui déparent si souvent la littérature des époques postérieures. Le style est simple, il caresse doucement l'oreille, et son aimable naïveté nous charme[1].

Un grand nombre d'ouvrages d'histoire datant de cette époque sont remarquables par la sobriété, la simplicité, le tour épique du style, toujours parfaitement approprié aux événements, aux personnages. La *Chronique de Limbourg,* qui appartient encore au quatorzième siècle, est, en sa manière sobre, vigoureuse, fidèle et vivante d'exposer les faits, un livre modèle en ce genre[2]. On peut lui comparer, sous beaucoup de rapports, la *Chronique d'Alsace* du chanoine de Strasbourg Jacques Twinger (de Königshofen) et la *Chronique de Thuringe,* écrite par un prêtre d'Eisenach, Jean Rothe. Les chroniqueurs bavarois, Hans Ebran de Wildenberg, Ulrich Füttrer et Feit Arnpeck, précurseurs de l'historien Jean Turmayr (surnommé l'Aventin[3]), ont fait preuve d'un labeur persévérant, d'un fidèle amour pour leur mission d'historien, d'un talent d'où la critique n'est pas absente, mais qui est surtout littéraire. L'historien du Schleswig, Pierre Eschenloer, se distingue par une exactitude diplomatique. La Suisse, relativement parlant, est le pays le plus riche en bons et solides ouvrages d'histoire. Il faut surtout citer : Melchior Russ et Petermann Etterlin, à Lucerne; Conrad Justinger et Diebold Schilling, à Berne.

Un monument précieux pour l'histoire de la bourgeoisie des pays allemands, c'est l'autobiographie et la chronique de Burkard Zink († 1474); Zink était receveur des impôts à Augsbourg, et avait beaucoup voyagé. D'un ton plein de bonhomie, il expose les faits dans un style coulant et familier; il raconte ses voyages, ses aventures, et dépeint la vie active et variée de la riche cité d'Augsbourg; il montre une sympathie chaude et sincère pour les intérêts de la ville, comme en

Germania, t. III, p. 407-444. — Voy. les *Nouvelles* dans le livre de Frommann, *Deutsche Mundarten,* t. I, p. 170-226, et t. II, p. 1-17, 289-302. — Les contes et légendes dans la *Germania.* t. IX, p. 261-289. — Voyez les récits reproduits dans la *Zeitschrift fur deutsche Philologie,* von Höpfner et Zacher, t. VI, p. 430-442 (Halle, 1875).

[1] Voyez Kurz, p. 445. — Dans la haute Allemagne, la prose souffrit beaucoup du mélange de dialectes différents.

[2] Ainsi, par exemple, le portrait du héros Cuno de Falkenstein est vraiment digne de la plus belle épopée, p. 42-43, édit. de 1720. — Chrysander, *Jahrbücher,* t. I, p. 119.

[3] Voyez A. Kluckhohn dans ses *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. VII, p. 203-213.

général pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la bourgeoisie [1].

La *Chronique de Nuremberg*, de Sigmont Meisterlin, est d'un intérêt plus étendu, d'une plus grande portée littéraire; elle fut longtemps d'une importance capitale pour l'histoire de la ville. Après avoir reçu une instruction solide chez les Bénédictins de Saint-Ulrich et Afra, à Augsbourg, école aussi remarquable sous le rapport de la discipline ecclésiastique que sous celui des études scientifiques, Meisterlin visita, chargé d'une mission spéciale du conseil de Nuremberg, les monastères de Franconie, de Bavière et de Souabe. A son retour, il rédigea sa chronique, qu'il termina en 1488 [2]. Il a de belles paroles dans son introduction et d'autres endroits de son livre, sur la portée de l'histoire et la mission de l'historien. Il se propose d'offrir à la génération grandissante le récit du glorieux passé de Nuremberg, afin qu'elle soit encouragée et fortifiée par les exemples de ceux qui l'ont devancée, et conserve avec fermeté l'honneur qu'ils ont acquis. « J'estime, dit-il, que lorsque nos jeunes gens suivent les excellents exemples de leurs pères et maintiennent la bonne situation dans laquelle ils ont su établir leur patrie, c'est une chose glorieuse et utile à tous. L'honneur et la louange augmentent le zèle des hommes pour le bien. Tous les cœurs sont enflammés, dès qu'une grande action leur offre l'espérance d'acquérir de la gloire et des louanges, dit Cicéron; au lieu que l'on tient caché ce qui est méprisable. Nos jeunes gens concevront une noble ambition quand ils verront louer leurs pères, qui ont tant peiné, qui ont livré de si durs combats, lorsqu'on mettra sous leurs yeux leur probité sans tache et les preuves de leurs persévérants efforts. Alors ils fuiront ce qui est honteux, ils s'attacheront à la vertu, à la paix, et, dans la guerre comme à la maison, auront une conduite exemplaire. C'est dans cette espérance que nous nous adonnons à l'histoire, rejetant toutes les fables et les contes; nous n'en voulons pas admettre parce que l'histoire ne réclame que la vérité; nous entreprenons cette tâche dans le désir d'être agréable à ceux qui aiment la gloire, l'honneur et l'intérêt de leur patrie. » La déesse de l'envie avoue qu' « en traversant l'Allemagne, elle n'a vu nulle part le service de Dieu plus en honneur, un clergé mieux discipliné, plus d'aumônes distribuées, une plus stricte justice rendue à chacun que dans la ville de Nuremberg [3] ».

Après Meisterlin, l'histoire, à Nuremberg, devint, littéralement

[1] Dans le tome cinquième des *Chroniken der deutschen Städte*. — Voyez la préface, XI-XLI.

[2] Édité pour la première fois dans le troisième tome des *Chroniken der deutschen Städte*.

[3] Voyez *Chroniken der deutschen Städte*, t. III, p. 3-23, 34, 130, 166.

parlant, l'apanage de la bourgeoisie. La chronique du brasseur et curateur des pauvres, Henri Deichsler, et beaucoup d'autres mémoires et annales du même genre [1], introduisent le lecteur dans la pleine réalité de la vie bourgeoise, si animée à cette époque. Avec nos bons chroniqueurs, nous parcourons les rues, les places de Nuremberg; nous pénétrons même dans l'intérieur des maisons et sommes initiés, par des détails pris sur le vif, à tout ce qui intéressait et passionnait alors grands et petits. On pourrait difficilement citer, à d'autres époques, des tableaux d'histoire contemporaine aussi vivants, aussi populaires que ceux des chroniqueurs de Nuremberg et d'autres villes allemandes, pendant les dernières années du quinzième siècle [2].

Cologne aussi eut sa chronique : un auteur resté inconnu publia l'*Histoire de la sainte ville de Cologne*. Elle est écrite dans le dialecte du bas Rhin (1499). En général, la prose de la basse Allemagne surpasse de beaucoup par son charme, par la grâce attrayante du récit, ce que la haute Allemagne a produit de meilleur [3], et, sous tous ces rapports, rien ne peut être comparé à la *Chronique de Cologne*. C'est une histoire universelle, une source inestimable d'informations pour l'histoire particulière de la ville durant les quatorzième et quinzième siècles; mais, à partir de 1450, elle s'étend bien au delà des limites restreintes de Cologne. L'auteur nous dit dans son introduction, après avoir parlé de l'utilité des connaissances historiques, « que, pour employer utilement son temps, pour la gloire de Dieu, de sa sainte Mère et des trois saints rois, il a pris courage, avec la grâce de Dieu, et s'est mis à composer une chronique tirée de chroniques allemandes et latines, utiles et plaisantes à lire et à entendre ». « Je veux écrire ce livre en allemand vulgaire, dit-il, car il est de l'inclination naturelle de tout homme d'être surtout curieux de ce qui concerne son pays. Il entend plus volontiers parler du sol qui l'a vu naître, où il a été élevé, des actions courageuses et des glorieuses aventures de ses ancêtres et prédécesseurs, que de ce qui regarde les étrangers. C'est pourquoi je veux écrire en allemand les événements les plus remarquables et les plus intéressants des pays allemands. » L'auteur appelle la « très-glorieuse et sainte ville de Cologne la capitale et la métropole de tous les pays de l'Allemagne ». « Il y a un proverbe qui dit : Paris en France, Londres en Angleterre, Cologne en Allemagne, Rome en Italie; un autre appelle Cologne une couronne qui brille au-dessus de toutes les villes; c'est pourquoi je m'étendrai particulièrement sur les commencements et l'origine

[1] Reproduits dans les Xe et XIe tomes des *Chroniken der deutschen Städte*.
[2] Voyez là-dessus Kern, dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 47-89.
[3] Voyez Frommann, *Deutsche Mundarten*, t. I, p. 173.

de notre cité, et rapporterai tout ce que j'ai pu découvrir sur ce sujet dans les écrits authentiques. » Le chroniqueur ne méconnait nullement les plaies du temps, les graves abus qui se sont introduits dans le clergé et parmi les laïques; mais il n'est cependant pas de l'avis de ceux qui se plaignent toujours de leur siècle. « Les hommes qui ont vécu avant nous, dans les années écoulées, ont, selon lui, souffert et supporté des choses bien plus rudes que ceux qui vivent maintenant. » Les temps présents, à l'entendre, sont « des années d'or » comparées au passé. « Mais, ajoute-t-il, parce que dans notre siècle on s'est habitué à couler des jours paisibles et agréables, sous un ciel pur et clément, on est facilement ému et troublé par le plus petit nuage d'anxiété qui menace à l'horizon [1]. »

La *Chronique d'Autriche,* de Jacques Unrest, curé de Saint-Martin, à Techelsberg, en Carinthie, est, parmi beaucoup d'autres du même genre, celle qui se rapproche le plus de la chronique de Cologne par son caractère véritablement populaire; elle s'arrête en 1449. L'allemand des pays du sud, mêlé de dialecte, met dans un relief agréable et original le sentiment naïf, l'accent plein de sincérité, l'intérêt vivant du récit. L'auteur voit juste, juge avec intelligence et sent avec chaleur. Dans ses paroles, exemptes d'emphase, respire une âme élevée et loyale, amie du droit et de la vérité. C'est surtout par ces qualités qu'il se rapproche du chroniqueur de Cologne. Les deux historiens veulent de tout leur cœur, de tout leur loyal bon vouloir, dire la vérité tout entière sans y mêler aucun ornement; ils entendent parler en toute liberté, épargnant aussi peu le clergé que les laïques quand il y a des fautes à blâmer ou des abus à signaler [2]. Comme beaucoup d'historiens du même temps, ils paraissent avoir pris à cœur ces paroles du *Guide de l'âme :* « Les puissants de la terre, spirituels ou temporels, doivent apprendre dans l'histoire des temps passés à devenir graves, humbles et bons; l'homme léger tombe dans la peine et la honte; l'orgueilleux est frappé par la justice de Dieu; mais celui qui est humble et fait le bien de toutes ses forces trouve la grâce et la joie. Il y a un Prince au-dessus de tous les princes, un Juge souverain au-dessus de tous les juges de la terre, un Rémunérateur tout-puissant et un Vengeur redoutable. Voilà ce qu'il vous faut apprendre dans l'histoire des temps passés; et sachez que ce qui est mal porte toujours en soi-même son châtiment [3]. »

[1] Sur la chronique de Cologne, voyez les recherches critiques de Cardauns dans l'introduction à la nouvelle édition qu'il en a donnée : *Chroniken der deutschen Städte,* XIII, p. 211-252.

[2] Sur Unrest voyez les observations critiques de Krones dans les *Archiv. fur Osterreichische Geschichte,* XLVIII, p. 421-530.

[3] Page 22.

Ces chroniqueurs simples et vrais, pas plus que les grands artistes leurs contemporains, n'avaient le dessein de travailler dans un but personnel. Ils laissaient aux faits leur éloquence, et les chargeaient d'éclairer, d'émouvoir et de saisir l'esprit du lecteur. Les moyens artificiels leur étaient inconnus; néanmoins ils avaient le sentiment inconscient du but élevé de l'histoire, et comprenaient toute la portée de leur haute mission. « L'historien, disent-ils, doit être le miroir des jugements de la justice divine; il est chargé de louer et d'honorer les hommes justes du passé, d'élever aux méchants un monument de honte, et d'indiquer aux vivants ce qu'ils ont à faire. » On entend souvent retentir dans nos anciennes chroniques l'avertissement éloquent donné aux grands par Ébrard de Wildenberg : « O vous, princes spirituels et temporels, détournez-vous des grands péchés, de peur que le courroux de Dieu ne tombe sur la chrétienté! Je vous le dis en vérité, vous devrez en répondre au dernier jugement! »

Dans presque toutes ces chroniques, nous sommes touchés du sentiment patriotique de nos historiens, de leur fidèle attachement pour le peuple, de leur amour pour cet empereur romain de nation allemande que Burkard Zink appelle le « Seigneur de tous les princes chrétiens ». « La Germanie, amenée par la sainte foi à la douceur et aux bonnes mœurs, est-il dit dans le *Livre des Chroniques* (1493), est puissante de toutes parts par son commerce et son industrie. Elle accueille avec bonté ses hôtes, elle est compatissante pour ceux qui l'implorent, et ne le cède à aucune nation en belles manières, en bonnes mœurs, en puissance et en habitants. Elle ne le cède non plus à aucun autre royaume pour ce qui est de la richesse minérale, car tous, Italiens, Gaulois, Espagnols et autres tirent des marchands allemands presque tout l'argent qu'ils possèdent. Notre nation, sans aucune aide extérieure, dispose de tant d'hommes à cheval et à pied, qu'elle peut facilement tenir tête aux pays étrangers. Il y aurait beaucoup de choses excellentes à dire de son esprit chrétien, de sa justice, de sa foi, de sa loyauté [1]. »

Les histoires mêmes des peuples étrangers étaient écrites dans le but de glorifier l'Allemagne, comme le dit expressément Bernard Schöferlin, dans son *Histoire romaine* (Mayence, 1505).

Cet ouvrage mérite d'attirer l'attention sous plusieurs rapports, entre autres à cause de son style. Dans la préface, il est fait une allusion intéressante aux romans de chevalerie, alors si avidement lus. L'auteur, d'accord en cela avec le *Guide de l'âme,* assure « qu'il y a plus de sens et d'art dans la vérité que dans toutes les inventions des poëtes ». Il recommande l'étude de l'histoire comme « un anti-

[1] *Das Buch der Chroniken* du receveur de Nuremberg, Georges Alt, dans le *Liber Cronicarum* d'Hartmann Schedel, p. 286. Nuremberg, chez Koburger, 1493.

dote puissant contre les fables ». « Je n'ai pas l'intention d'écrire un livre tiré de mon propre fonds, dit-il; mais je veux recueillir et transcrire dans les livres latins et grecs venus jusqu'à nous tout ce qui me paraîtra bon et utile; je ferai comme l'abeille qui, pour composer son miel, met à profit le suc de tant de fleurs. Je veux essayer si mon récit une fois terminé sera agréable à entendre en langue allemande, doux à l'oreille, et si j'en puis attendre des fruits utiles. J'espère qu'il apportera plus de profit à beaucoup d'âmes que ces fables appelées livres de chevalerie, remplies de choses rêvées, imaginaires, invraisemblables, incapables de donner aux hommes les idées justes et les connaissances utiles que nous puisons dans les histoires vraies. » On peut rapprocher de ces paroles celles du *Guide de l'âme :* « De notre temps, tout le monde veut lire et écrire; cela est bien fait et louable lorsqu'il s'agit de bons livres, mais nuisible lorsqu'il s'agit de mauvais livres qui nous attirent à la volupté et à l'impureté, comme le font tant de recueils de contes. Ceux-là, ne les ouvre pas. Lire des livres pieux et des histoires vraies, cela seul est bon et profitable au salut de ton âme [1]. » La *Consolation de l'âme* dit aussi, se plaçant à un point de vue encore plus austère : « Beaucoup de gens lisent maintenant des livres mondains ou les écoutent lire volontiers; mais ils perdent ainsi tout leur travail parce qu'ils n'y trouvent pas la consolation de l'âme. Les gens vains et légers lisent les romans de Tristan, de Dietrich de Berne, et les aventures des anciens héros qui servaient le monde, et non Dieu. Dans ces contes, il n'y a nul profit à tirer, car on n'y trouve pas la consolation de l'âme. En les lisant, tu ne feras que perdre ton temps; or, nous devrons rendre compte à Dieu de toutes les heures que nous employons inutilement [2]. »

Ces citations peuvent servir à prouver la vaste diffusion des livres populaires dès cette époque.

II

Parmi les livres dont le canevas romanesque et poétique plaisait à la vive imagination du peuple, ceux qui étaient empruntés aux sources fécondes des légendes héroïques de notre pays ou de l'étranger étaient surtout recherchés. Ces romans n'étaient souvent que la simple mise en prose d'anciens poëmes. Citons, par exemple, l'*His-*

[1] Page 11.
[2] Voyez Geffcken, p. 45.

toire du duc Ernst, éditée à la fin du siècle, et chère au peuple à cause des malheurs et du courage de son héros; l'*Histoire de Guillaume d'Autriche* (1481); de *Wigalois, le chevalier à la roue* (1493), et celle de l'*Empereur Frédéric à la longue barbe rouge, que les Italiens ont surnommé Barbarossa* (1519); les *Merveilleuses Aventures de la fée Mélusine* (1474), roman dont le plus pur amour maternel fait le sujet; la *très-belle Histoire nouvelle des amours du prince Fior et de sa chère Blancheflor* (1499); les *Aventures de Lothaire et de Maller* (1514), qui appartiennent au cycle cariovingien; l'*Histoire du sire Tristan et de la belle Iseult*, publiée pour la première fois en 1498. « Les lecteurs ne doivent y apprendre qu'une chose, disait le rédacteur dans sa préface, « c'est que l'amour profane et sensuel conduit à la douleur, à l'angoisse et à une lamentable fin les personnages même les plus dignes d'admiration ».

Citons encore parmi les livres populaires les plus lus : le *Roman de Griseldis* (1471) (Griseldis est une simple paysanne ennoblie par son mariage et traitée inhumainement par le margrave son mari. Malgré ses cruautés, elle lui reste cependant d'une obéissance et d'une fidélité touchantes); l'*Instruction des sept sages*[1], recueil de seize agréables nouvelles, imprimées en 1476 et souvent rééditées depuis; et l'*Histoire merveilleuse de Fortunatus*, au chapeau enchanté et à la bourse toujours pleine.

Les livres malicieux, railleurs, satiriques, dans lesquels la gaieté populaire parcourt tous les degrés, depuis la plaisanterie enjouée jusqu'à la bouffonnerie la plus grossière, paraissaient en grand nombre. Au point de vue des mœurs de l'époque, ils méritent l'attention spéciale de quiconque veut connaître à fond le quinzième siècle. On peut leur appliquer ce que dit Eulenspiegel à l'hôtesse de Nugenstädten : « Dire la vérité, c'est mon métier »; dans ce métier, nos auteurs satiriques semblent trouver la justification des rudes vérités qu'ils adressent aux savants gonflés par une science stérile, et en général à toutes les classes sociales, dont ils raillent sans pitié les travers.

L'une des œuvres les plus aimées dans ce genre était le livre intitulé: *Questions et réponses du roi Salomon et de Marcolphe*, dont la première édition date de 1487. La grosse gaieté populaire qui y domine est mise en opposition avec la pédanterie de l'école; le bon sens naturel y triomphe de la science acquise, se rengorgeant dans sa vanité. Toutes les sages maximes que Salomon débite l'une après l'autre sont parodiées aussitôt par Marcolphe : « Cependant le roi très-sage marche solennellement au soleil, en long et en large, sa couronne sur la tête, son sceptre à la main, tandis que son ombre, se reflétant

[1] Goedeke, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, p. 118.

dans le marais voisin, lui fait perdre tout majestueux prestige [1]. »

Marcolphe est encore bien dépassé, en fait d'humour rude et grossier, par Till Eulenspiegel, le bouffon en titre des classes inférieures. Tout ce que le siècle a pu imaginer de plaisanteries et de farces se trouve réuni dans ce livre. C'est le manuel le plus complet de toutes les malices et espièglerie imaginables. Les puissants, les petits, les simples, les pédants gonflés du sentiment de leur mérite, les prêtres, les laïques, personne n'y est épargné. Il porte l'empreinte des basses régions d'où il tire son origine. Sa franchise primesautière va quelquefois jusqu'à la raillerie la plus mordante; une veine d'âpre satire court dans tout l'ouvrage. On y retrouve cette rude ironie que l'on s'accorde à reconnaître pour un des traits de caractère des paysans allemands. De là aussi l'image justement choisie qui lui sert d'enseigne : un hibou se regarde au miroir et semble être le symbole de la malice féline qui domine dans le livre. Sa lourde plaisanterie, sa grossièreté brutale choquent assurément notre goût, mais s'expliquent par le milieu où il s'est produit; cependant l'auteur ne s'oublie jamais jusqu'à tomber absolument dans l'obscène [2]. Il est à remarquer que là aussi, comme dans les farces du carnaval de Nuremberg, en dépit de toutes les satires qui fustigent les vices du clergé, l'Église, en tant que gardienne et représentante de la foi, n'est attaquée nulle part, au lieu que l'hérésie est fréquemment prise à partie [3].

III

L'attrait pour les lointaines expéditions, si vivement éprouvé par nos ancêtres depuis le milieu du quinzième siècle, donna lieu à un genre de littérature spécial [4] : les aventures de voyages forment une vaste branche de la littérature instructive et amusante de cette époque, et fournissent au peuple un aliment toujours nouveau. Les récits les plus aimés étaient ceux du « noble chevalier et voyageur Marco

[1] Görres, *Volksbücher*, p. 189-190.

[2] Görres, p. 196-198.

[3] « Lorsque Eulenspiegel se rendit en Bohême », lit-on dans la vingt-huitième histoire, « il y trouva encore de *bons chrétiens;* c'était avant que Wiclef apportât l'hérésie en Bohême », etc. Lappenberg, p. 38. Lappenberg a réfuté l'opinion de Görres, qui affirme que plus tard l'Eulenspiegel s'est divisé en deux parties, l'une catholique et l'autre protestante. Voyez Lappenberg, p. 302.

[4] Sur les *currendi libido* du temps, voyez les passages cités par Barack dans les *Archiv. des histor. Vereins von Unterfranken*, c. 14, 12-13. — Sur les pèlerinages d'enfants, voy. Hoffmann, *Kirchenlied*, p. 185-187. — Voy. Germain, *Saint Michel et le mont Saint-Michel*, Paris, 1879.

Polo », et les voyages aventureux de l'Anglais Jean de Mandeville, premières nouvelles de ce monde merveilleux dont l'Occident venait d'apprendre l'existence.

Les récits de Godefroy de Bouillon, les historiens des croisades, les descriptions de pèlerinages dans tous les saints lieux de l'Europe et en Palestine, avaient donné une direction religieuse au goût des voyages[1] : « Beaucoup de livres, dit l'*Exhortation chrétienne*, décrivent les saints lieux où les chrétiens fervents se rendent pour la gloire de Dieu et l'honneur de sa Mère bénie et des saints. Là, ils prient, ils chantent en commun, se rendant quelquefois dans des pays très-éloignés, et souvent traversant les mers. Tu feras bien de lire de tels livres, ils enflammeront ton cœur. Allons, courage! prends ton bâton, sois joyeux et bien disposé, sois humble et pieux, prie Dieu et honore ses saints ! Il y a plaisir à voir et à entendre les choses nouvelles, à visiter les villes des étrangers; il y a aussi une sainte joie à voyager, à visiter de pieux sanctuaires[2]. »

On retrouve la trace de ce « saint plaisir du voyage » dans beaucoup de récits contemporains. Citons celui du barbier et joueur de luth Jost Artus qui, en 1483, entreprit un voyage en Terre Sainte : « J'étais encore jeune, raconte-t-il, j'étais joyeux de parcourir le monde, d'aller voir beaucoup de villes et de pays très-éloignés; tout mon désir était d'aller loin, bien loin, le plus loin possible! » « Nous arrivâmes jusqu'à la mer Salée. Nous étions tous gais et joyeux, et nous nous mîmes à chanter :

« Mettons-nous en route au nom de Dieu, et entrons dans ce vaisseau... »

« Lorsque nous arrivâmes à l'île de Chypre, notre jeune compagnon Frantz me dit : « Allons admirer la belle ville de Nicosi », et j'y allai avec lui. Nous arrivâmes près d'une maison devant laquelle était une belle cour, bien pourvue de fleurs et de fontaines jaillissantes; autour de cette maison il y avait une grille en fer. Je m'assis sur un banc de pierre, je pris mon luth et chantai la chanson allemande :

« Si loin, si loin de la patrie, l'étoile du soir m'a souri. Je te connais, toi et ta route! Et toi, me reconnais-tu? »

« Nous poursuivîmes au loin notre voyage, le cœur heureux et satisfait; nous aperçûmes enfin la Terre Sainte; alors nous chantâmes, l'âme pleine de bonheur, d'une voix claire et forte :

« Nous te saluons, Terre sacrée, où notre Christ a subi sa Passion! »

[1] Voy. Falk, *Druckkunst*, p. 53-79, 106-107.
[2] *Ein cristlich ermanung zum frummen leben*, p. 12.

« Lorsque nous approchâmes de la rive et, tout en nous dirigeant vers elle, nous chantâmes joyeusement :

« Mettons-nous en route au nom de Dieu et rapprochons-nous du port. »

« Enfin nous vîmes briller clairement devant nous la belle, sainte, vénérable, noble ville de Jérusalem, et la sainte montagne de Sion! Et lorsque nous vîmes la cité tant désirée, nous nous jetâmes à terre pour prier, et nous remerciâmes Dieu. Ensuite nous nous mîmes en procession et chantâmes d'une voix joyeuse et claire. » « Maintenant je veux vous parler du Frère Jean, qui donne l'accolade aux chevaliers du Saint-Sépulcre. C'est un homme du monde, et non un moine; il n'est pas lié par des vœux, et pourtant il habite le cloître; c'est un grand vieillard maigre, avec une longue barbe grise; il est très-vénéré, même des infidèles[1]. »

Parmi les descriptions de voyages, le pèlerinage du chevalier Arnold Harff en Terre Sainte mérite d'être le premier mentionné, ainsi que le livre du chambellan Bernard de Breidenbach (de Mayence), paru en 1486 et intitulé les *Saints Voyages à Jérusalem*. Ce dernier contient une description exacte et complète des lieux saints et donne une idée fidèle de l'état où ils étaient alors. « Je n'ai pas encore connu ni entendu d'homme qui puisse se vanter d'avoir vu une église aussi pieuse et aussi riche que celle de Bethléhem, dit l'auteur; on y voit beaucoup de grandes et magnifiques colonnes de marbre rangées en quatre ordres; de plus, l'église extérieure appelée nef, depuis le bas de ces colonnes jusqu'aux solives, est faite d'un bel et noble ouvrage de mosaïque où est représentée toute l'histoire du monde, depuis le commencement jusqu'au jugement dernier. L'église est pavée de marbres de diverses couleurs, qui composent des dessins magnifiques; tout cela est si précieux que beaucoup croient impossible de l'estimer. » Ce livre eut plusieurs éditions allemandes et latines, et fut traduit en hollandais, en français, en italien et même en espagnol (1498)[2].

La dédicace, adressée à l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg, contient, sur la diffusion des livres et la passion d'écrire, devenue si commune à cette époque, un passage digne d'être cité, et qui rappelle les paroles du *Guide de l'âme :* « De notre temps, tout le monde veut lire et écrire. » « Il n'y a plus de fin, dit Breidenbach, à la fabrication des livres nouveaux. Les instruits et les ignorants

[1] Reproduit avec les diverses orthographes dans VULPIUS, *Curiositäten*, t. II, p. 407-422. — Voy. HOFFMANN, *Kirchenlied*, p. 191-192.

[2] Pour plus de détails, voy. FALK, *Druckkunst*, p. 47-53, et la liste des éditions, p. 104-106. — RÖHRICHT et MEISNER, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande* (Berlin, 1880).

écrivent des poésies et font des livres. La vieille femme radoteuse, le vieillard retombé en enfance, le sophiste bavard, tout le monde a l'audace d'écrire et veut faire des griffonnages; tous brûlent de dire aux autres ce qu'eux-mêmes ne savent ni ne comprennent. On en est venu à ce point, d'après le commun dire, que plus d'un, pour avoir seulement changé le style, c'est-à-dire la manière et la forme particulière d'écrire d'un autre, se persuade qu'il a composé un livre neuf. »

IV

Henri Steinhöwel, médecin d'Ulm, et Nicolas de Wyle, chancelier wurtembergeois, firent grandement progresser la prose allemande, et leurs traductions de romans et de nouvelles empruntées au latin, au français et à l'italien [1], méritent nos éloges. D'illustres dames, comme la duchesse Marguerite de Lorraine, la comtesse Élisabeth de Nassau-Saarbrücken, sa fille, et l'archiduchesse Éléonore d'Autriche, se firent aussi remarquer par leurs traductions. Éléonore d'Autriche traduisit du français le roman de *Pontus et Sidoine* (Augsbourg, 1483) qu'elle avait remanié « pour divertir son époux, l'archiduc Sigismond, par affection pour lui et aussi dans le désir qu'on y puisât beaucoup de belles et bonnes instructions ». Il est particulièrement adressé aux jeunes gens; Éléonore espère « qu'ils se plairont à entendre raconter les bonnes actions, les vertus et la gloire de leurs ancêtres et prédécesseurs, et tout l'honneur qu'ils se sont acquis [2] ».

Les *Hauts Faits des Romains* [3], premier livre de littérature légère écrit en bon allemand, mérite aussi notre attention (1489); c'est un riche recueil de toutes les anecdotes, nouvelles, paraboles dont l'Occident avait été doté depuis les croisades et depuis que l'essor des études classiques avait fait connaître les auteurs de l'antiquité. Il eut beaucoup d'éditions.

« Le peuple allemand, écrit Wimpheling, trouve un intarissable plaisir à chanter et se plait également à ouïr des contes de tous

[1] Parmi les canevas de ces nombreux romans, il en est beaucoup d'une moralité très-douteuse. — Voy. Gervinus, t. II, p. 222-230. — Wackernagel, *Literatur*, p. 359-360. — Beaucoup d'anecdotes satiriques contre le clergé tirées des *Cent Nouvelles* (si fréquemment reproduites au seizième siècle) passèrent plus tard dans les chroniques allemandes, et furent racontées comme s'étant véritablement passées en Allemagne. — Voy. *Liebrecht*, dans la *Germania* de Pfeiffer, 14, p. 386 et 400-401.

[2] Voy. Wackernagel, *Literatur*, p. 356-357. — Holland, p. 140-142. — Lindemann, *Geschichte der deutschen Literatur*, p. 266-270.

[3] *Gesta Romanorum*.

genres [1]. » Aussi les auteurs de livres graves, savants, purement didactiques, y mélangeaient-ils souvent, pour animer et égayer leurs ouvrages, des nouvelles détachées, sérieuses ou plaisantes; dans l'excellent ouvrage de science, écrit d'un si bon style, du chanoine de Bamberg, Albert d'Eyb, nous trouvons une nouvelle intitulée : *Faut-il prendre femme ou non?* Le *Miroir de la vertu et de l'honneur,* de Marquart de Stein (1493), et l'admirable livre de piété déjà si fréquemment cité, la *Consolation de l'âme* [2], renferment des contes, des nouvelles; dans ce dernier, parmi beaucoup d'autres, nous lisons l'histoire si connue du bon Fridolin et du méchant Thierry. A la fin du siècle on possédait déjà trois volumineux recueils de récits moraux, soit historiques, soit romanesques, et de nombreux *Miroirs* contenant de pieux exemples à l'usage des fidèles [3].

Les fables étaient aussi mises à profit pour moraliser et instruire [4]. Le duc Eberard im Bart de Wurtemberg fit traduire du latin les fables orientales de Bidpai, qu'il intitula *le Livre des exemples des anciens sages* (1483). Les fables de Cyrille, ou *Livre de la sagesse naturelle,* parurent à Augsbourg en 1490. Steinhöwel, à la prière du duc Sigismond d'Autriche, publia en 1464 le *Livre et la vie d'Ésope le fabuliste,* déjà traduit du grec en latin, puis remanié en allemand. Cet ouvrage fut un des plus appréciés de l'époque. « Le lecteur doit ici faire comme l'abeille, dit Steinhöwel : rechercher non la couleur des fleurs, mais leur miel; non le récit, mais la morale, afin de s'en servir pour nourrir son âme; car celui qui ne lirait ce livre que pour s'amuser à de jolis contes ferait comme le coq de la fable qui préférait un grain de mil à une pierre précieuse [5]. »

La prose, dans les ouvrages d'histoire naturelle, de médecine, de droit, faisait aussi d'heureux progrès. Le droit surtout dut beaucoup aux écrits populaires de Sébastien Brant [6].

V

Les écrivains mystiques du moyen âge furent les premiers à nous révéler la propriété que possède la langue allemande d'exprimer heureusement les idées philosophiques. Ce sont eux qui découvrirent

[1] *De arte impressoria,* p. 17.
[2] Voyez plus haut.
[3] WACKERNAGEL, p. 358.
[4] Voy. GERVINUS, t. II, p. 295.
[5] Pour plus de détails, voy. WACKERNAGEL, p. 341-346.
[6] Pour ce qui concerne le droit, consultez STINTZING, *Geschichte der populären Literatur des römisch-canonischen Rechtes.*

l'art de revêtir les pensées les plus subtiles, les plus abstraites, d'un langage clair et plein de justesse [1]; en outre, un merveilleux charme poétique est répandu dans leurs écrits. Un grand nombre de leurs traités spirituels, recueils de maximes, livres ascétiques propres à former à la vie contemplative, eurent de nombreuses éditions dès les commencements de l'imprimerie. Citons particulièrement les œuvres d'Henri Suso, de Jean Tauler, d'Otto de Passau, et les nombreuses traductions de l'*Imitation de Jésus-Christ* [2]. Beaucoup de livres de méditation et de piété parus au quinzième siècle appartiennent aux plus beaux monuments de la prose allemande [3]. Citons encore et surtout la *Route du ciel,* la *Consolation de l'âme,* le *Trésor des vraies richesses du salut.* La prose de ces petits traités pieux est simple, énergique; les idées ont une grande profondeur, la vérité s'y montre persuasive et aimable. Plusieurs sont inimitables dans le genre où ils se renferment. La pensée qui en est l'âme peut se résumer dans les belles paroles de Thomas à Kempis : « Un cœur pur pénètre le ciel et l'enfer. S'il existe une véritable joie sur la terre, on ne saurait la trouver que dans un cœur pur. »

Geiler de Kaisersberg fut, dans la prose oratoire, un maître puissant, au langage énergique, à l'imagination féconde. Ses sermons témoignent de sa grande connaissance du cœur humain. Il développe son sujet avec ordre et clarté, et s'exprime avec une originalité et une force qui rendent son éloquence vraiment populaire. Ses comparaisons, images et allégories, ses proverbes, jeux de mots et jeux d'esprit, ses fables, ses petits récits et anecdotes sont empruntés à la réalité la plus vivante. Aussi ses sermons sont-ils une mine féconde pour la connaissance de la société de son temps [4].

VI

Vers la fin du moyen âge, on écrivait encore en divers dialectes. Mais d'un mélange de haut et de bas allemand, emprunté surtout à la langue parlée dans l'Allemagne centrale, s'était formé peu à peu,

[1] Voy. WACKERNAGEL, p. 332-336.

[2] Cinq éditions allemandes en parurent antérieurement à 1500. HAIN, n°s 9115-9119. — HASAK, p. 179-186.

[3] Les passages qu'Hasak a extraits des nombreux ouvrages de philosophie ascétique parus de 1470 à 1520, sont d'autant plus précieux qu'on ne peut plus que très-difficilement se procurer les ouvrages originaux.

[4] Les trois séries de sermons intitulés : *Paradis de l'âme* (*der Selen-Paradiess*), *Le pèlerinage du chrétien vers la patrie céleste* (*die Christenlich Bilgerschaft zum ewigen Vatterland*) et *La nef de la pénitence et de la mortification* (*das Schiff der Penitentz und*

dans le courant du quinzième siècle, ce qu'on appela l' « allemand vulgaire ». Grâce aux efforts de Maximilien, il fut promptement d'un usage général et devint le langage officiel de la chancellerie impériale. Toutefois ce résultat ne fut atteint, et le « haut allemand » ne devint littéraire, qu'après que Luther l'eut popularisé en s'en servant dans la composition de ses ouvrages. Il s'est défendu d'avoir inventé une langue nouvelle : « Je n'écris pas, dit-il, dans un langage singulier qui m'appartienne en propre; je me suis servi de l'allemand vulgaire, afin que la haute et la basse Allemagne pussent me comprendre. Je parle le langage de la chancellerie saxonne dont se servent en Allemagne tous les princes et rois, depuis que l'empereur Maximilien et l'électeur Frédéric, duc de Saxe, ont fondu dans une même langue les dialectes allemands de l'empire romain [1]. »

Si l'on excepte Luther, dont l'éloquence innée et puissante avait été portée à une extraordinaire perfection, par la lecture assidue des prosateurs du quinzième siècle et par ses continuels rapports avec le peuple, on peut affirmer hardiment que les auteurs du seizième siècle (pour ne pas parler du dix-septième), lorsqu'on les compare à ceux du quinzième, ont, dans toutes les branches de la prose, fait des pas en arrière. A la place de la langue d'autrefois, si pleine de naturel, d'aisance, de simplicité et de charme, ils ont trop fréquemment substitué un lourd et informe jargon qu'on ne peut lire sans une impression pénible [2].

La prose du quinzième siècle est pure, correcte, originale. Dans cette correction, dans cette pureté, elle demeure l'impérissable monument du caractère allemand avant que rien l'eût encore altéré ni faussé.

Buszwürkung), se distinguent particulièrement par la pureté du langage et l'exposition serrée et intelligente des principales vérités de la foi. H. Bone a réédité et remanié la *Nef de la pénitence* dans une traduction libre (Mayence, 1864). L'édition si soignée des sermons choisis de Geiler, de Phil. de Lorenzi, mérite des éloges (Trèves, 1881). L'introduction traite d'une manière intéressante de la vie et des écrits *authentiques* de Geiler, p. 1-112.

[1] *Œuvres complètes*, édit. de Francfort. L'expression maintenant généralement usitée de *Hochdeutsch* (haut allemand) ne peut s'appliquer à cette langue, et Luther ne l'a jamais employée. Vraisemblablement, c'est l'imprimeur de Bâle, Adam Petri, qui s'en est servi pour la première fois en 1523, en réimprimant la traduction du Nouveau Testament de Luther. Mais par ce mot *Hochdeutsch*, il n'entendait parler que de la langue de son pays, c'est-à-dire de la haute Allemagne (*Oberdeutsch*), et ce n'est aussi que dans cette acception que les premiers grammairiens allemands l'ont employée. Pour plus de détails, voy. Pfeiffer, (dans sa réfutation de Grimm), préface de la *Chronique de Nicolas de Jeroschin* (Stuttgard, 1854).

[2] C'est la conclusion qu'adopte le grand germaniste Fr. Pfeiffer dans la *Germania*, t. III, p. 409. — Voy. aussi Kurz, p. 742-743.

261

ÉTAT ÉCONOMIQUE

JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

A LA FIN DU MOYEN AGE.

262

LIVRE III

ÉCONOMIE SOCIALE.

Vers la fin du moyen âge, les progrès de l'économie sociale correspondirent exactement au rapide développement des sciences et des arts.

Cela est facile à comprendre.

La vie d'un peuple, dans ses diverses manifestations, forme une unité naturelle, un tout coordonné; aussi une influence réciproque se fait-elle toujours sentir entre l'économie sociale et l'activité intellectuelle d'une nation. L'économie exerce une puissante action sur la vie de l'intelligence, et celle-ci, à son tour, reçoit d'une bonne organisation matérielle ses conditions et sa mesure. L'histoire démontre qu'à une civilisation matérielle peu avancée correspond toujours un faible degré de culture intellectuelle. Les progrès du bien-être déterminent les progrès accomplis en général dans les autres formes de la vie nationale.

L'économie sociale se divise en trois branches de travaux et de résultats : l'agriculture, l'industrie, le commerce.

L'agriculture, qui embrasse le labourage et le pâturage, obtient du sol les produits bruts de la nature. L'industrie se charge de les mettre en œuvre, et comprend tous les métiers et travaux industriels. Le commerce, enfin, échange les produits soit naturels, soit industriels, particuliers à chaque pays, et sert d'intermédiaire entre ceux qui sont dans l'abondance et ceux qui sont privés.

Les différentes branches de l'économie sociale restent dans un heureux et juste équilibre aussi longtemps que leur développement est normal; elles ont alors l'une sur l'autre une influence féconde et reçoivent l'une de l'autre le mouvement et la vie. L'essor de l'agriculture amène la prospérité de l'industrie; celle-ci développe l'extension du commerce et, à leur tour, l'industrie et le commerce réunis produisent le perfectionnement de l'agronomie.

C'est dans cette influence réciproque, c'est dans l'équilibre des groupes principaux du travail que gît, à proprement parler, la force économique d'un peuple.

Mais si un trouble essentiel survient, si le commerce et l'esprit mercantile étouffent le travail réellement productif et fécond; s'ils développent un luxe exagéré, l'économie sociale en est profondément atteinte; les mœurs en souffrent, et leur relâchement a pour premier effet de miner et d'appauvrir la vie religieuse. Ces maux s'aggravent dans la mesure où le capital, qui n'est que le revenu d'un gain sans labeur, réussit à influencer les relations et les trafics des hommes entre eux, pour un profit usuraire et l'exploitation injuste des travailleurs.

CHAPITRE PREMIER

VIE ET TRAVAUX DES CULTIVATEURS.

I

Lorsqu'on se propose d'étudier l'agronomie d'un pays, il faut commencer par se rendre un compte exact de la manière dont la propriété foncière y est organisée, connaître la division du sol et le mode de culture qui y est pratiqué.

Vers la fin du moyen âge, nous voyons en Allemagne comme ailleurs les princes souverains et les seigneurs féodaux spirituels et temporels, abbés, évêques, chevaliers et communes, en possession de la plus grande partie du sol. En général, les propriétés des princes souverains, des seigneurs ecclésiastiques ou des nobles ne formaient pas encore de vastes agglomérations de terrains. C'étaient, pour la plupart, des terres disséminées, situées dans des localités souvent très-distantes les unes des autres; il était fort rare qu'un seigneur possédât tout un village [1]. Presque toujours, le village appartenait à trois ou quatre seigneurs fonciers qui en faisaient cultiver les terres par leurs colons principaux et ceux qui leur étaient subordonnés.

Dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, mais surtout dans les provinces où la noblesse ne possédait pas une grande autorité, se trouvaient enclavés dans les propriétés seigneuriales [2] un nombre plus ou moins considérable de terrains appartenant en propre à des paysans libres. Au nord-ouest et au sud-est de l'Allemagne, en Frise, dans la basse Saxe, en Souabe, en Franconie, dans les pays rhénans, la vieille Bavière, le Tyrol, les archiduchés et quelques par-

[1] Dans les comtés de Mark, de Recklinghausen et de Dortmund, ils étaient complétement inconnus. — Rive, *Bauerngüterwesen*, p. 20, 218, 300.

[2] Voy. Maurer, *Fronhöfe*, t. III, p. 221-223. — *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, p. 27, 227-326, 385-454, et la remarque finale de l'éditeur.

ties de la Carinthie et de la Styrie, un assez grand nombre de communes s'étaient maintenues libres et prospères [1].

Pour les propriétés libres, appartenant aux particuliers [2], le droit de succession n'entraînait presque jamais le morcellement des terres. Le principe de l' « indivisibilité de la propriété » garantissait au paysan le maintien de son bien-être. Le fils aîné héritait ordinairement non-seulement de la propriété, mais encore de tous les instruments de culture, des bestiaux et de tout le mobilier de la maison. La propriété passait de père en fils; les frères et sœurs du propriétaire étaient entretenus de droit dans la maison et faisaient partie intégrale de la famille, formant ainsi une sorte de « domesticité incongédiable ». La maison ne pouvait être vendue ou hypothéquée sans le consentement de l'héritier, et la loi saxonne (Saxenspiegel) n'obligeait celui-ci à payer ses dettes qu'autant qu'elles ne dépassaient pas la valeur mobilière [3]. Cette loi empêchait le paysan de contracter des obligations pesantes, et avait aussi pour but de le mettre à l'abri des emprunts usuraires; car, ainsi que le disait Geiler de Kaisersberg, « lorsque le Juif sait qu'il a peu ou rien à attendre d'une propriété, il n'est pas disposé à prêter beaucoup [4] ».

On divisait ainsi qu'il suit les fermages seigneuriaux ou libres :

Grandes propriétés, de 3 à 10 menses d'étendue, c'est-à-dire de 90 à 330 arpents.

Propriétés moyennes, de 60 arpents seulement.

Petits biens, de dimensions encore plus minimes.

Outre les fermiers, beaucoup de cultivateurs, sous des dénominations diverses, ne possédaient point de terres et n'étaient que locataires d'une chaumière, quelquefois entourée d'un petit jardin ou d'un petit champ. Les plus pauvres bénéficiaient souvent des donations faites à l'Église et des vastes acquisitions territoriales du clergé, car il ne s'y trouvait pas seulement de vastes territoires isolés, mais encore un grand nombre de petits terrains, au bon entretien desquels l'Église avait charge de veiller, et dont elle confiait la culture aux paysans qui ne possédaient rien. Cette propriété d'emprunt leur procurait travail et entretien [5]. A mesure que la population s'accrut, des biens ecclésiastiques plus considérables

[1] Voy. Sugenheim, *Aufhebung der Leibeigenschaft*, p. 359.

[2] Les possessions foncières n'étaient divisées que dans les pays rhénans, soit parce que l'héritage paternel était partagé entre les enfants, soit à cause du morcellement de la propriété, amené par la vente de quelques terrains séparés. On y voyait en même temps un grand nombre de biens inaliénables. Lette et von Rönne, *Landesculturgesetzgebung*, 1, LIX.

[3] On considérait le paysan établi sur un bien comme inamovible. Voy. C. von Vogelsang, *Die Nothwendigkeit einer neuen Grundentlastung*, p. 11. (Vienne, 1880.)

[4] Voy. *Judenwucher und Schinderey*, p. 41. (Augsbourg, 1739.)

[5] Arnold, *Gesch. des Eigenthums*, p. 57.

furent confiés à un nombre toujours plus grand de petits paysans locataires, parmi lesquels on en choisissait quelques-uns pour remplir la charge de « porteurs du fief ». Ils recueillaient l'argent des fermages et les dons en nature, et en étaient responsables [1]. On voyait aussi des fermiers libres s'établir dans les possessions ecclésiastiques ou seigneuriales, à charge pour eux, la plupart du temps, de payer la « troisième gerbe » au seigneur. La première gerbe était destinée à couvrir les frais de culture; les deux autres, considérées comme bénéfice net, étaient partagées entre le locataire et le seigneur. D'autres paysans cultivaient aussi des terrains connus sous le nom de *censives* qui leur étaient alloués à vie. D'autres encore faisaient valoir des terrains dont ils étaient considérés comme propriétaires perpétuels et héréditaires, pourvu qu'ils s'acquittassent de quelques corvées et services personnels. On voit aussi des groupes de fermiers s'associer pour cultiver les terres des seigneurs; ces derniers prenaient alors les cultivateurs sous leur protection spéciale. Enfin, un grand nombre de paysans étaient simplement des colons établis sur des terrains particuliers.

Les colons formaient la majorité de la population agraire, et l'on peut hardiment affirmer que, vers la fin du moyen âge, la plus grande partie du sol appartenait, dans presque toutes les provinces, moins aux seigneurs fonciers qu'à ceux auxquels ils l'avaient louée, le propriétaire en titre n'ayant plus droit qu'à une simple redevance ou à une corvée. Les biens des colons devenaient peu à peu, par conséquent, des possessions presque aussi indépendantes que ceux des paysans libres [2].

On ne voit presque nulle part que tenanciers ou colons fussent serfs. Le servage, devenu si fréquent à partir du commencement de la révolution sociale du seizième siècle [3], était fort rare au milieu du quinzième et n'existait plus guère que chez les paysans slaves de l'arrière-Poméranie. Dans tout le reste de l'Allemagne, l'influence de l'Église avait fait prévaloir la loi souabe qui dit expressément : « Nous avons dans l'Écriture : « Un homme ne doit pas appartenir à « un autre homme. » Nous avons encore l'axiome du droit impérial : « Les hommes sont à Dieu, le cens à l'Empereur [4]. » Ces principes

[1] Voy. MONE, *Zeitschr.*, t. V, p. 59.

[2] Sur les divers genres de propriétés de paysans et leurs différents droits, voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 218-229. Voy. aussi l'article de MITTERMAIER, *Bauer und Bauerngut*, dans l'*Encyclopédie* de ERSCH et GRUBER, t. VIII, p. 159-177. PEETZ, *Volkswirthschaftliche Studien*, p. 259-265. Sur la propriété en Prusse, voy. LETTE et VON RÖNNE, t. I, p 15-70 et 2ª, 875 876. — MEITZEN, *Boden und Landwirthschaftliche Verhältnisse des preuss, Staates*, t. I, p. 366-390.

[3] Voy. notre second volume.

[4] MAURER, *Fronhöfe*, t. II, p. 80, 88-89.

furent presque partout mis en pratique pendant un très-grand nombre d'années. Ceux qui devaient à leur seigneur corvée et redevance ne pouvaient, il est vrai, quitter sans sa permission et sans qu'il en fût informé la terre qui leur avait été confiée; ils étaient « liés à la glèbe », mais personnellement libres, et presque toujours les terres leur étaient assignées à titre de possessions irrévocables. Par voie de succession, l'héritage passait à l'un des fils, ordinairement à l'aîné et, à défaut de descendance mâle, à la fille aînée. Quand le colon mourait sans enfants, le bien retournait au seigneur. Les terres des cultivateurs devaient payer impôt, au lieu que les propriétés des seigneurs et des nobles en étaient exemptes. Ce fait prouve, précisément, que les biens des colons n'étaient pas considérés comme appartenant aux seigneurs, mais plutôt comme constituant entre eux une propriété inaliénable pour tous deux [1].

Au point de vue de l'économie agronomique, on peut caractériser cette possession du sol par des colons libres personnellement, ayant leurs droits et leurs devoirs, comme une assurance donnée au paysan sur la base de la possession héréditaire.

Le cultivateur devait à ce système une condition fixe et la sécurité pour le pain de chaque jour. D'autre part, la location héréditaire du sol était d'une importance extrême pour la bonne exploitation, car un fermier héréditaire ne porte pas en général à l'amélioration de son bien un moindre intérêt que le propriétaire en titre. Le colon héréditaire (même dans les pays où plus tard la condition du paysan devint si misérable, en Poméranie par exemple) n'était nullement entravé dans le faire valoir de ses terres. Les bâtiments, les semences, le bétail, les instruments de culture et de ménage, tout lui appartenait; il était même libre d'employer les coupes de bois de la propriété pour les intérêts de l'exploitation [3]. « Les paysans de la Poméranie », dit l'écrivain contemporain Kanzow, « payent une modeste redevance et ont aussi des corvées déterminées. Ils sont riches et dans le bien-être, et quand il ne leur plaît plus d'habiter dans la métairie ou d'y laisser vivre leurs enfants, ils peuvent la vendre avec la permission de leur seigneur, pourvu qu'ils lui abandonnent le dixième du prix de vente. Ensuite, avec leurs enfants et tout leur avoir, ils sont libres d'aller où bon leur semble. Ceux qui les remplacent doivent également une certaine somme au seigneur. » Kanzow dit plus loin en parlant des colons de l'île de Rugen [4] :

[1] Sommer *Entwicklung der Bäuerlichen Rechtsverhältnisse*, t. I, p. 94-153, 235. — Voy. sur les *Homines proprii* l'opinion d'Ulrich Zasius, dans *Stintzing*, fol. 149.

[2] Voy. Gæde, *Gutsherrlich-bäuerliche. Besitzverhältnisse*, p. 34-36.

[3] Kanzow, *Pommerania*, t. II, p. 418.

[4] Kanzow, t. II, p. 433. — Voy. Dahnert, *Samml. Pommerscher und Rügenscher Landesurkunden*, t. III, p. 835-836. — Voy. Gæde, p 40. — Lette und von Rönne,

« Les cultivateurs de ce pays jouissent du plus grand bien-être; ils payent une légère redevance et font corvée, mais en dehors de cela, ils n'ont aucune obligation à remplir; la plupart d'entre eux n'ont même pas de corvée à faire, et la remplacent par une imposition d'argent. Aussi les paysans se regardent-ils comme absolument libres; ils ne veulent plus se montrer soumis envers la petite noblesse du pays, d'autant plus qu'il arrive fréquemment qu'un noble tombé dans la pauvreté donne sa fille à un riche paysan dont les enfants, plus tard, se considéreront comme demi-nobles. »

Les biens héréditaires, les biens « purement temporels », ceux qu'on appelait « du bon plaisir », « de gracieux don », ou d'autres semblables, ne pouvaient jamais être enlevés au cultivateur et à ses enfants arbitrairement et par caprice. Jamais non plus, pour obtenir un plus haut fermage, le seigneur ne pouvait faire passer sa propriété à un autre colon [1].

II

Dans la plupart des pays allemands, les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et des colons étaient exactement déterminés et fixés dans ce qu'on appelait les « livres de sagesse » ou « coutumiers » (Weisstümer). Ces recueils de droit, qui ont été pour la plupart rédigés au quinzième siècle, nous fournissent des preuves souvent admirables de l'élévation, de l'impartialité, de l'esprit d'équité du droit national allemand, et nous montrent constamment le bon sens uni aux usages et aux coutumes du pays [2]. Du côté des seigneurs comme de celui des cultivateurs, les plaintes sur les atteintes portées aux droits existants par l'intérêt personnel sont très-fréquentes; en temps de troubles et de guerre, les empiétements mutuels, même les voies de fait contre les faibles, ne sont pas rares; mais, la plupart

t. I, XVII. — Les fermages d'autrefois y étaient tous héréditaires. Pour la Prusse orientale et occidentale, l'ordonnance provinciale suivante avait force de loi depuis 1444 : « Si un cultivateur donne la direction de sa ferme à un répondant, à la connaissance et avec le consentement de son seigneur, et qu'il ait payé sa dîme à celui-ci, le seigneur ne peut pas l'empêcher de s'en aller où bon lui semblera. » Voy. LETTE et VON RÖNNE, t. I, XLV. — En Westphalie, nous voyons le mot *servage* employé pour la première fois dans un document datant de 1558 KINDLINGER, *Hörigkeit*. Pour les propriétés du Schleswig-Holstein, il n'est pas question de servage avant le milieu du seizième siècle. Voy. HANSSEN, *Die Aufhebung der Leibeigenschaft in den Herzogthümern Schleswig und Holstein*, p. 12 (Pétersbourg, 1861).

[1] Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 218-220. — SUGENHEIM, p. 358-360.

[2] Voy. Jacob GRIMM, *Rechtsalterthümer*, IX. — Voyez un intéressant chapitre

du temps, nous voyons les différends s'arranger à l'amiable, ou aisément tranchés par la décision du juge.

Presque toujours, les colons et cultivateurs fermiers étaient mis solennellement en possession de leurs terres par le seigneur ou l'un de ses délégués. Avant cette installation régulière, véritable investiture, ils devaient prêter serment d'hommage, et promettre de se conformer à tous les droits existants. Avec ce serment d'hommage commençaient aussi les devoirs du seigneur, qui s'engageait de son côté à protéger le cultivateur et sa propriété, à prendre soin de lui en cas de maladie ou en temps de grande calamité, pendant la guerre ou la famine. Bien que « lié à la glèbe », le paysan avait cependant le droit d'envoyer ses enfants ou les membres de sa famille gagner leur pain loin de la métairie, s'ils ne l'y trouvaient plus en suffisance. Ceux-ci pouvaient être ouvriers, serviteurs, dans les villes ou villages éloignés, et même y obtenir droit de bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire pour cela d'obtenir la permission du seigneur[1]. Quant au fermier lui-même, lorsqu'il voulait quitter sa métairie, il lui fallait d'abord payer les redevances arriérées, s'acquitter des corvées en retard, satisfaire ses créanciers, enfin faire publiquement connaître son dessein, par exemple, « le dimanche à l'église ». Il devait faire cette déclaration « en plein jour », et « non en cachette ». Ses préparatifs de départ devaient également avoir lieu, comme le prescrivaient les « Sagesses », « pendant le jour ». Le feu devait être éteint « au beau midi ». Le soir, le bagage était chargé sur une charrette dont le timon devait être tourné du côté où le paysan avait dessein d'aller, et, pendant le trajet, il devait être accompagné de « gens en nombre[2] ». Les anciens possesseurs des fermes pouvaient, s'ils en avaient le désir, revenir dans la propriété qu'ils avaient quittée, à condition de s'engager de nouveau à remplir les obligations imposées[3].

intitulé : *Sitte und Sinnigkeit im Altdeutschen Recht*, dans la *Kölnichen Volkszeitung*, 1882, n° 263. Première page.

[1] Maurer, *Fronhöfe*, t. III, p. 128-132.

[2] Coutumier de la métairie de Pronzfeld près de Prüm (1476), de Niederbüren (1469), de Tablatt (1471), dans Grimm, *Weisthümer*, t. II, p. 558; t. I, p. 219, 225. Dans les règlements de l'abbaye d'Alpirsbach, on trouve la prescription suivante : « Lorsque les fermiers se sont bien acquittés de leurs obligations, ils peuvent, s'ils le veulent, se rendre dans quelque autre endroit; le bailli doit les accompagner et leur dire : « Pars au nom de Dieu, et reviens si tu crois plus « tard y trouver ton avantage; tu nous trouveras envers toi ce que tu nous as « déjà trouvés. » Grimm, t. I, p. 376.

[3] Voy. les Coutumiers de 1477, 1518, dans Grimm, t. I, p. 248; t. II, p. 292. — Maurer, *Fronhöfe*, t. III, p 134-137. — Au commencement du seizième siècle, beaucoup de seigneurs donnèrent à leurs fermiers une complète indépendance. Voy. les rescrits du duc de Saxe Georges Le Barbu datés de 1508 et cités par Maurer, t. IV, p. 496.

Les redevances des colons consistaient généralement en prix de fermage très-modérés, quelquefois même étonnamment modiques[1], en prestations en nature ou en corvées et services personnels : corvée de chevaux, de labourage, de chasse ou de pêche, dont le nombre était exactement déterminé. Dans les duchés autrichiens, aucun cultivateur n'avait par an plus de douze jours de corvée à faire[2]. Lorsque le colon mourait, sa famille devait une redevance spéciale au seigneur, qui avait alors droit à la « meilleure tête » ou bien à la « meilleure pièce », c'est-à-dire à la plus belle bête du bétail ou au plus bel habit de la garde-robe. Cette redevance avait beaucoup de rapport avec la taxe sur les héritages prélevée, dans les villes, sur les habitants qui n'y avaient pas droit de bourgeoisie; mais, en général, elle était moins lourde, car celle-ci s'élevait souvent jusqu'à 25 pour 100 de l'héritage[3]. Dans les duchés autrichiens où le droit « de meilleure tête » avait été aboli, « comme étant une intolérable vexation », on prélevait une redevance mortuaire de 5 pour 100 sur la propriété mobilière ou immobilière affranchie de toute dette laissée par le colon; mais les legs pieux du défunt, les instruments de culture, les habillements, etc., n'entraient point en ligne de compte[4]. En Tyrol, le seigneur n'avait droit qu'à un bœuf dans tout l'héritage du tenancier[5].

Dans beaucoup de pays, les colons étaient tenus à des danses de corvée, alors regardées comme une reconnaissance symbolique de la suzeraineté du seigneur. Ainsi, dans les districts de Laugenberg, tous les ans, le troisième jour de la Pentecôte, les paysans de plus de huit villages devaient venir par couples et se rassembler d'eux-mêmes sous un tilleul, pour exécuter une danse en présence de leurs seigneurs. Ceux-ci leur faisaient servir de la bière et des gâteaux. Les paysans absents ou refusant de danser étaient punis[6].

Pendant la corvée, les paysans étaient nourris par les seigneurs. Nous voyons par d'anciens documents que les chevaliers de l'ordre Teutonique de Fischingen (domaine de Röteln) étaient tenus de donner à leurs corvéables « du vin rouge, du bœuf et du pain de seigle ». Nous lisons dans le coutumier des métairies appartenant à l'évêché de Strasbourg (à Sasbach, dans l'Ortenau) : « Il est à savoir que tout colon doit corvée de son corps trois jours par an, comme le bailli

[1] Voy. Mone, *Zeitschrift*, t. X, p. 264. 268. Fol.
[2] Buchholtz, *Ferdinand der Erste*, t. VIII, p. 50-53.
[3] Comme, par exemple, à Constance, d'après les comptes de la ville en 1512. Mone, XVII, p. 132.
[4] Buchholtz, t. VIII, p. 53.
[5] Zimmermann, *Bauernkrieg*, t. III, p. 420.
[6] Voy. Maurer, *Fronhöfe*, t. III, p. 306-307.

doit le lui prescrire. Quand le travail de la journée sera fini, il s'assiéra sur un escabeau, et le bailli lui donnera une miche assez grande pour aller de son genou à son menton, celle qui est appelée miche de nuit. » Dans le coutumier de la ferme d'Hausberg (près de Strasbourg), il est dit que « le corvéable aura droit une fois par an à un repas composé de deux plats; et la viande doit déborder de quatre doigts des deux côtés du plat; on servira le paysan dans des gobelets et plats neufs, et on lui donnera du vin en quantité suffisante ». A Alzey, les corvéables, hommes et femmes, étaient tenus d'aider à la moisson pendant deux jours. « Mais si la femme a un petit enfant, elle pourra retourner trois fois par jour à la maison pour l'allaiter », dit le coutumier. « Le soir, on donnera à chaque homme un pain, dont vingt-quatre semblables doivent être pétris dans un muid de grain. » On fixait exactement d'avance la quantité de nourriture et de boisson à laquelle le corvéable avait droit lorsqu'il avait à faire des transports de vin, et nous pouvons constater dans les règlements qui nous ont été conservés, qu'on pourvoyait avec largesse à ses besoins. Nous y lisons en effet : « On lui servira deux sortes de pain, deux plats de viande et deux sortes de vin ». On doit cependant l'empêcher de boire avec excès : « Quand le charretier des vins arrivera le soir à la Moselle », dit le coutumier de l'abbaye de Prüm, « on lui servira une soupe, et du vin en quantité suffisante. Pendant sa route, il aura droit à chaque mille à un quart de vin. Mais il doit éviter de trop boire, afin de pouvoir bien garder le vin de son seigneur. Quand il arrivera à destination, on lui donnera suffisamment à boire et à manger; on lui servira deux sortes de pain, deux sortes de viande et deux sortes de vin. Le charretier ne doit pas boire avec excès, afin de ne pas heurter la porte en entrant, car s'il la heurtait, il devrait payer une amende à son seigneur [1]. » Le temps de la corvée durait en général deux jours, mais plus souvent encore un jour et une nuit. Ordinairement, les corvéables retournaient chez eux le même jour [2].

Les redevances en nature et en argent étaient presque toujours apportées au seigneur ou à son intendant par le tenancier ou corvéable en personne. Il n'était pas rare que ces taxes fussent compensées par des dons équivalents, ou même dépassant la somme apportée [3]. Le contribuable ou son messager devait être hébergé lorsqu'il arrivait chez le seigneur. Dans quelques pays, on lui donnait un habillement complet, quelquefois même on le récréait par la musique ou la

[1] Voy. Grimm, *Weisthümer*, t. I, p. 321, 414, 717, 799; t. II, p. 525.
[2] Voy. Maurer, t. III, p. 309, 320. — Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 354.
[3] *Id.*, p. 395.

danse. Le forestier de Laufen, par exemple, recevait pour sa peine, lorsqu'il venait amener au château de Constance « les porcs de la dîme », le poids pesé en seigle de son cochon le plus gras. Le messager qui apportait au château d'Hirscholm les plus beaux morceaux de son porc engraissé, devait être placé à une table abondamment servie, manger et boire « dans de la vaisselle blanche ». Son cheval devait avoir assez d'avoine pour qu'elle montât jusqu'au poitrail, et passait la nuit à l'écurie. Le matin, lorsque le paysan repartait, il recevait, suivant l'ancien usage, un pourboire. Les charbonniers et charpentiers de la métairie de Sigolsheim, entre Colmar et Schlestadt, étaient encore mieux partagés : quand ils apportaient leurs redevances, on donnait à chacun une aune de bon drap pour faire des chausses. « Plus, dit le terrier, ceux qui viennent couper le bois dans notre domaine peuvent réclamer dans chaque maison une once de pfennigs. Ils pourront aller ensuite à Münsterthal, et là on les hébergera honnêtement et de bonne grâce. » « La nuit, on leur fera un lit avec de la paille, et l'on engagera un vielleur qui leur viellera pour les endormir, ainsi qu'un valet pour garder leurs vêtements, de crainte que le feu ne s'y mette. Monseigneur l'abbé de Saint-Grégoire leur fera donner deux paires de souliers neufs. Ensuite ils s'en iront à la ferme de Wilre et y prendront le matin un morceau. Après quoi ils se rendront à la ferme de Durinckheim, où l'on devra les recevoir le mieux possible et leur donner du vin rouge tiré au tonneau [1]. » Dans le coutumier du bailli de Menchin (1441), on lit : « Le bailli a un droit de fenaison. Tous ceux qui ne pourront pas faucher, petits locataires de chaumière ou veuves, devront faner un jour pour lui. On sonnera la grand'cloche pour les avertir. Tout de suite après l'avoir entendue, ils se rendront dans la cour du bailli; ensuite un fifre les conduira jusqu'au champ, et le soir les ramènera. » Le même terrier assure aux corvéables les avantages suivants : « Quand le pêcheur apporte le poisson à la cour du bailli, la femme du bailli doit lui donner une bonne miche. Mais s'il apporte plus ou mieux qu'on ne lui demandait, elle doit être très-gracieuse envers lui et lui donner un bon rôti de bœuf [2]. »

[1] Grimm, *Weisthümer*, t. I, p. 105, 446, 666.

[2] Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 318, 395. « Je crois, a dit Grimm, que les fermages et servitudes du temps passé étaient en beaucoup de choses plus supportables et moins rebutants que les devoirs et le genre de vie auxquels sont maintenant tristement assujettis nos paysans et nos ouvriers de fabrique. » « La règle imposée par le droit national, prescrivant que le lever ou le coucher du soleil serait comme le témoin de tous les actes légaux, était en beaucoup de cas favorable au colon. Dans les anciennes prestations de services, les devoirs se rattachaient souvent aux incidents de la vie de la nature. Il y avait là un élément indéterminé, et quelque heureux hasard pouvait servir l'intérêt du

Les redevances n'étaient pas toutes apportées par les corvéables. Les « dîmes réclamables » devaient être perçues par les seigneurs. Les nombreux règlements qui précisent la manière dont ces taxes doivent être prélevées consignent les égards montrés aux paysans, et sont animés d'un véritable esprit de bonté et de ménagement. Il y est recommandé de prendre garde de réveiller l'enfant couché dans son berceau; le coq, perché sur le treillage, ne doit pas être effrayé, et si la femme du paysan est en couches, le collecteur seigneurial doit se contenter, comme d'un simple simulacre de redevance, de la tête du poulet qui lui est dû. Le reste de la bête est laissé à l'accouchée, « afin qu'elle puisse reprendre des forces » [1]. Lorsque le seigneur justicier réclame l'hospitalité d'un de ses colons, il est tenu de « laisser son épée et ses éperons à la porte, afin de ne pas effrayer la femme ».

Le règlement de la métairie de Walmersheim, appartenant au monastère de Prüm, nous fournit un exemple intéressant de la minutieuse exactitude avec laquelle les droits mutuels étaient alors fixés : « Chaque quart de terrain, y est-il dit, outre d'autres redevances, doit sept œufs et demi au seigneur; la femme mettra sur le seuil le huitième œuf, et le bailli le coupera avec un couteau. Ce qui tombe en deçà de la porte est au paysan; ce qui tombe au delà, au seigneur[2]. »

Les décisions contenues dans les règlements et droits seigneuriaux touchant les punitions que doivent subir ceux qui n'apportent pas à temps leurs redevances, sont d'un très-grand intérêt et nous permettent de nous rendre un compte exact de la position des colons. Ces punitions consistent la plupart du temps en amendes de peu d'importance, dans la remise de quelques pains ou d'une mesure de vin. Quelquefois on exigeait que le cultivateur en retard de ses payements fournit des gages, parfois aussi on lui retirait tout à fait le bien qui lui avait été confié; mais il était interdit « d'agir envers lui avec légèreté ou colère; on devait lui laisser du temps lorsqu'il était en retard, et ne pas le punir trop sévèrement. S'il était pauvre, on recommandait à son égard la miséricorde, et l'on ne juge digne d'être sévèrement puni que celui qui a vraiment négligé son devoir et s'est montré récalcitrant et obstiné. » En général, on accorde de nouveaux délais au colon qui ne peut s'acquitter au temps voulu : « Celui qui n'a pas remis sa redevance au jour fixé, pendant que le soleil luit

plus faible. Les difficultés, les épreuves des paysans d'à présent ont un caractère plus écrasant. Les devoirs qui leur sont imposés se rapportent à un but plus étroit, plus uniforme, et la manière d'atteindre ce but n'est pas toujours en rapport avec les habitudes et les occupations ordinaires du paysan. » *Rechtsalterthümer*, t. XVI, p. 395. — Voy. Peetz, fol. 290.

[1] Voy. Grimm, *Weisthümer*, t. I, p. 534, et Maurer, *Fronhöfe*, t. III, p. 347.

[2] Grimm, *Weisthümer*, t. II, p. 525, 538, et t. III, p. 16.

et avant qu'il se couche, dit un terrier de Kleinfrankenheim (basse Alsace), payera une amende de sept shillings comptant; et alors l'intendant pourra lui retirer le bien. Mais la chose doit se passer en présence de deux témoins, et le colon doit être préalablement averti par trois fois en l'espace de quinze jours. Celui qui encourt de pareils avertissements donnera chaque fois à ceux qui viennent lui signifier la disposition prise contre lui deux mesures de vin. Si, au bout de quinze jours, il n'a pas payé, il n'aura pendant un an aucune poursuite à redouter. Mais si, après l'année écoulée, sa redevance n'est pas encore soldée, les intendants du seigneur prendront jugement contre lui, et la terre retournera au seigneur, qui pourra alors en faire ce qu'il voudra comme de sa légitime propriété. Mais si ce tenancier lent et récalcitrant ne s'était pas trouvé chez lui lors des avertissements prescrits, et que, revenu dans l'intervalle, il eût payé tous ses impôts et redevances arriérées, le bailli devra le laisser dans sa terre[1]. » Le colon en retard de ses redevances pouvait jusqu'au dernier moment remettre sa dette au collecteur venu pour prendre des gages. « Tout colon », dit le règlement de la métairie de Birgel appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Mayence, « doit, le jour de saint Thomas qui précède Noël, payer trente pfennigs avant le coucher du soleil, et se présenter dans la résidence de son seigneur. S'il n'a pas d'argent, il pourra fournir des gages; si, dans le cours de la journée, il n'a apporté ni gages ni argent, le bailli remettra la terre entre les mains du seigneur. Si l'intendant du seigneur, venant réclamer les taxes, rencontre le pauvre homme apportant ses redevances arriérées avant qu'il soit parvenu à la grand'porte et sorti de l'enclos, il devra lui faire grâce[2]. » Le règlement de la métairie de Biebern (dans le Hundsrück) dit, dans le même esprit de conciliation, sur la question de savoir comment on doit contraindre à payer celui qui n'a apporté ni ses redevances en nature ni son argent : « Voici comment on agira : le bailli ne fera pas la saisie lui-même; il ira trouver le juge du district, et celui-ci viendra avec lui chez le paysan, et s'efforcera de trouver dans la maison des gages suffisants pour répondre de ce qui est dû. Le bailli restera en dehors, sur le fumier, et n'entrera pas. Et si le juge trouve des gages suffisants, il les passera à l'intendant à travers les treillis de l'enclos; que s'il n'en trouve pas assez, l'intendant sera miséricordieux pour le pauvre homme, jusqu'à ce que Dieu lui ait tendu la main[3]. »

[1] Grimm, t. I, p. 744.

[2] Par les mots « pauvre homme, pauvres gens », on désignait, dans les titres de propriété seigneuriale, les colons, les paysans cultivant des terres affermées, etc. Voy. Maurer, *Dorfverfassung*, t. I, p. 135.

[3] Grimm t. I, p. 517, 744; t. II, p. 191.

Toutes ces ordonnances prouvent suffisamment que « le pauvre homme » du moyen âge, libre, quoique appartenant à la terre, n'était pas sans droit vis-à-vis de son seigneur, et que ses rapports avec lui n'avaient rien d'avilissant ni d'oppressif. D'autre part, la dépendance du cultivateur le mettait à l'abri des soucis de la vie matérielle, et la plupart du temps lui garantissait de père en fils une demeure, et le droit d'exploiter la métairie.

Lorsque le colon entrait au service personnel de son seigneur, il faisait partie de la famille.

III

Les établissements ruraux différaient beaucoup entre eux. Dans les pays montagneux, une grande partie du Tyrol, la haute et basse Autriche, en Styrie, en Carinthie, dans les montagnes de la Bavière et les pays marécageux du nord, sur les rives de la Baltique et de la mer du Nord, les villages n'étaient que des métairies groupées non loin les unes des autres. Dans les pays plus plats, les vastes plaines de l'Allemagne du Nord, les plateaux du sud, s'étendaient au contraire de grands villages cohérents aux maisons contiguës. En Westphalie, les fermes séparées, les propriétés seigneuriales, les villages étaient confondus. Les paysans de la basse Bavière et de la Poméranie habitaient des métairies entourées de vastes terrains. Les cultivateurs rhénans avaient de petites propriétés formant de grands villages. Enfin ceux des forêts de l'Ouest habitaient de petites bourgades ou hameaux groupés les uns auprès des autres.

Dans tous ces villages, on retrouve l'institution du communal, telle que les anciennes lois agraires germaniques l'avaient établie. Le communal consistait en bois, prairies, pâtis, haies; ces terrains indivis, appelés aussi *commune,* donnèrent leur nom à l'association villageoise. Tous y avaient un égal droit, même dans les villages composés de biens seigneuriaux, non-seulement le paysan libre, mais aussi le colon attaché à la glèbe, pourvu qu'il appartînt réellement à la commune, qu'il y eût « son propre feu », « son foyer », « son pain et sa nourriture bien à lui » ; en un mot, son chez-lui et son ménage; mais quelquefois c'était sous la condition d'une modique redevance. Ainsi à Hornau et à Kelchheim, dans le Taunus, nous voyons, d'après un règlement de 1482, que les membres de la commune devaient fournir le mardi gras « un poulet, et de plus payer trois

liards ». Dans un village appartenant à l'abbaye de Lindau, le paysan devait aussi, selon le règlement, « une poule le mardi gras ». A Winnigen-sur-Moselle, il lui fallait faire « une offrande gracieuse en vin », offrande dont la mesure variait selon que l'année avait été bonne ou mauvaise. Mais la plupart du temps, les paysans exempts de toute rétribution étaient libres d'employer comme ils l'entendaient, et le plus utilement possible pour leurs intérêts, leur part de communal[1]. Ils avaient donc « l'eau, le pâtis, le terrain inculte (vaine pâture), le poisson sur le sable, le gibier dans la campagne, pour les besoins et nécessités de leur subsistance[2] ». Aucune parcelle de communal ne pouvait jamais être vendue. Les seigneurs fonciers, sans l'assentiment du village, ne pouvaient non plus rien en distraire, et n'avaient pas même le droit, sans la permission des paysans, de faire couper du bois et de le faire transporter en dehors des limites du village[3].

On voit que le colon d'une métairie, ou de tout autre bien appartenant à un propriétaire ecclésiastique ou séculier, avait, outre la propriété héréditaire et soumise à des redevances qui lui était confiée, une copropriété réelle dans les terrains de la commune[4].

Au quinzième siècle, les droits au communal, dans la plupart des villages, consistaient encore en droit de pâtis pour les bestiaux, droit de glandée et droit de libre coupe dans les bois. Les coupes, les « jours de bois », étaient fixées à des époques déterminées, et les villageois venaient abattre ce qui leur était dû; puis, sous la surveillance des représentants de la commune, qui précisaient exactement les parts de chacun selon ses charges et nécessités, le bois de bâtisse et de chauffage, de charme, de haie, d'échalas ou autres, était distribué. Comme la richesse des paysans consistait presque toujours en bétail, on se préoccupait surtout du bon entretien des pâturages mêlés aux champs et aux bois. Ordinairement, on fixait le nombre de bêtes que chaque fermier avait droit de posséder.

A ceux des habitants du village qui ne jouissaient pas de leurs pleins droits, et qu'on appelait les « manants », classe composée pour la plupart d'ouvriers, de journaliers, gens absolument destitués de toute propriété, on constituait aussi certains droits au communal. Ils pouvaient y mener paître une chèvre, un porc, en un mot le bétail

[1] Pour plus de détails, voy. MAURER, *Dorfverfassung*, t. I, p. 54-161. — Sur les propriétés de bois et les démarcations des forêts dans le Rheingau, voyez ZAUN, p. 55.

[2] GRIMM, *Weisthümer*, t. II, p. 321.

[3] Voy. par exemple, le coutumier de Schwanheim (1453). GRIMM, t. I, p. 522.

[4] C'est pourquoi le pillage des propriétés ecclésiastiques au seizième siècle fut fréquemment au détriment du « pauvre homme », auquel il faisait perdre sa part de communal.

nécessaire à l'entretien de leur vie. On attribuait aux plus pauvres soit un jardin, soit les fruits de quelques arbres, soit même des pièces de terre qu'ils pouvaient défricher, puis cultiver pendant un espace de temps plus ou moins long. Outre cela, on leur abandonnait quelquefois du terrain pour y bâtir une cabane, et, dans beaucoup de communes, du bois de construction et de chauffage [1]. Les femmes en couches, qu'elles appartinssent ou non à la commune, avaient droit dans beaucoup de villages à une provision de bois; à la naissance d'un garçon, elles recevaient le double de la somme accordée à la naissance d'une fille [2].

On appelait les livraisons de ce genre « offrandes gracieuses envers ceux qui ont besoin de notre assistance ». Ces offrandes gracieuses s'étendaient aussi, dans une certaine mesure, aux voyageurs qui traversaient le pays. On trouve en abondance dans les « Sagesses » du temps des prescriptions analogues à celle-ci : « S'il survient un étranger, et qu'il veuille pêcher une fois dans les limites de notre commune, il pourra jeter ses lignes dans le ruisseau. » « Tout étranger, de quelque lieu qu'il vienne, pourra pêcher un plat d'écrevisses ou de poisson, mais il devra le manger dans l'enceinte du village, chez un aubergiste ou un habitant du pays. » « Un passant étranger pourra manger du raisin autant qu'il en voudra. Mais il ne pourra pas en emporter dans son sac; le garde ne lui demandera rien pour ce qu'il aura mangé, mais l'engagera seulement à continuer son chemin, et le remettra en bonne voie, s'il s'est égaré. » « Un voyageur, passant à cheval à travers champs, a le droit d'emporter autant d'épis qu'il en pourra tenir dans ses deux mains pendant une course rapide. » « Un charretier traversant la route pendant la moisson peut réclamer trois gerbes. » On devait aussi prendre soin des bêtes fatiguées du voyageur : « S'il advenait qu'un homme passât en voiture avec son attirail et ses bêtes, et que la nuit le surprît dans le territoire du village, il pourra y prendre son repos et mener ses bêtes passer la nuit dans le communal. » Le voyageur avait aussi le droit de prendre dans les forêts communales le bois qui lui était nécessaire, au cas où sa charrette ou voiture aurait eu besoin de réparations [3].

Les bois et les champs composant la propriété commune étaient considérés comme « biens sacrés et inviolables ». A des époques déterminées, on en faisait l'inspection solennelle en processions qui se faisaient tantôt à pied, tantôt à cheval, et pendant lesquelles on en constatait exactement les limites. Ces inspections étaient regardées

[1] Maurer, *Dorfverfassung*, t. I, p. 228-244.
[2] Maurer, t. I, p. 230-231.
[3] Grimm, t. III, p. 456, 462. — Maurer, *Dorfverfassung*, t. I, p. 331-332, Introduction, p. 165-167, 193-194. — Grimm, *Recshtalterthümer*, p. 400-402.

comme fort importantes; elles avaient souvent lieu bannières déployées, tambours et fifres en tête, et constituaient en même temps des actes religieux. Un autel était construit sur la limite du communal, l'Évangile y était lu, puis le curé du village bénissait les champs [1]. Dans les communes seigneuriales ou mixtes où des biens seigneuriaux étaient mêlés à ceux des paysans, des délégués du seigneur devaient prendre part à la procession. Les champs appartenant aux particuliers, prairies, jardins, vignes ou bois, étaient aussi surveillés et protégés, et la plupart du temps entourés de haies. Toute rupture de haie était sévèrement punie. La partie habitée du village était en général entourée d'une haie, d'un fossé ou d'une simple muraille [2].

Le mode de construction des maisons de paysans variait, comme les costumes, suivant les diverses races et les différentes contrées. En Franconie, l'habitation, les étables, le hangar, la grange, tout était contenu dans une sorte de quadrilatère dont les diverses parties n'étaient point séparées par une cour, de sorte que le paysan, sans mettre le pied hors de chez lui, pouvait aisément avoir l'œil à tout. En Souabe, le villageois n'habitait pas à côté, mais au-dessus de ses étables; sa maison avait deux étages, et tout auprès, sous le même toit, se trouvait la grange. Dans les habitations des paysans de Saxe, le foyer était établi juste au milieu de la maison, et la ménagère, assise auprès, pouvait diriger toutes choses et surveiller aisément enfants, serviteurs, chevaux, vaches, cave, grenier et pièce d'habitation. La place auprès du foyer était la plus belle [3]; le feu était allumé tout le jour et la nuit même brillait d'une faible lueur. On ne l'éteignait jamais, si ce n'est le jour de la mort du maître, selon l'antique usage [4].

L'indissoluble union du paysan et de sa demeure était symbolisée par l'enseigne qu'il y attachait, et qui était une sorte de témoignage parlant. La charrue, la faucille, la gerbe, le hoyau peint ou sculpté sur la porte du cultivateur semblaient dire à tous les passants que le maître de la maison était fier de son travail, qu'il y mettait sa gloire.

[1] MAURER, Introduction, p. 73, 325. — *Dorfverfassung*, t. II, p. 6-10. — Voyez aussi l'ordonnance villageoise d'Ingersheim (1484), dans MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 12.

[2] MAURER, Introduction, p. 37-39, 220-223. — *Dorfverfassung*, t. I, p. 32-33, 357. — NORDHOFF, *Holz und Steinbau Westfalens*, fol 125.

[3] Voyez MONE. *Zeitschrift*, t. V, p. 130-131. — Sur les maisons de paysans en Saxe, voyez NORDHOFF, *Holz und Steinbau Westfalens*, p. 12-26. — Sur les maisons des paysans d'Osnabrück, voy. J. MOSER, *Patriotische Phantasien*, t. III, p. 143-145.

[4] Tout ceci est en ore en usage aujourd'hui dans les riches familles de paysans d'Oldenbourg et dans le Schleswig. Voyez RIEHL, *Familie*, p. 213.

« Le vrai cultivateur, dit le *Livre des grains, plantes et arbres,* ne met rien au-dessus de sa maison, rien ne lui est plus cher que sa femme, son enfant, et tout son petit peuple. Il tient le travail en grand honneur, et se regarde comme en possession de la plus belle profession de ce monde, car Dieu lui-même l'a instituée dans le paradis [1]. »

Aussi la chanson populaire disait-elle :

Le chevalier a dit au laboureur : « Je suis sorti d'une race illustre ! » Le laboureur lui a répondu : « Je cultive le blé, j'ai, selon moi, un sort bien plus agréable que le tien ! Si je n'étais cultivateur, tu ne jouirais pas longtemps de ta noblesse ! C'est moi qui te nourris avec le fer de ma charrue ! Je n'attache aucune importance à ton faste ; j'ai mon droit de paysan, il me semble bien supérieur. A quoi te servent tes tournois et tes danses ? Je n'y vois rien qui puisse te rendre plus fier, au lieu que mon rude labeur supporte le monde [2] ! »

IV

Les travaux des cultivateurs étaient étroitement associés à l'administration communale, qui réunissait toutes les familles d'un village dans une association bien organisée, où les devoirs et droits de chacun étaient clairement déterminés. Tout membre de la commune était appelé à participer au maintien de la paix et de la justice, et à donner son avis dans les jugements et sentences judiciaires. En toutes circonstances concernant les intérêts du village, il exerçait un droit de vote. Quand il survenait des querelles, des débats, le principe : « Tous pour un, un pour tous », faisait loi [3], et cette fraternité bien cimentée, fondée sur les simulitudes du travail et de l'établissement agraire, constituait cette association rurale que le paysan estimait être la meilleure, et qu'il préférait à tout.

Les villageois bien constitués en droit, colons et hommes libres, choisissaient des maires, des présidents, des conseillers communaux. Ceux-ci avaient le droit de décider non-seulement sur l'emploi du

[1] Dans l'opuscule intitulé : *De regimine rusticorum*, Rolewinck dit, page 8 : « *Dignitas rusticana est defendenda et hoc tripliciter : Primo quia a Deo est instituta, secundo quia a natura est principaliter intenta, tertio quia a celeberrimis viris est plurimum approbata et multipliciter privilegiata.* » Selon lui, les paysans sont appelés *ad dignissimum inter omnia mechanica officium.*

[2] Uhland, t. I, p. 337.

[3] Voy. Gierke, *Genossenschaftsrecht*, t. II, p. 210-300.

communal, mais encore sur l'exploitation des terrains appartenant aux particuliers. Dans les questions intéressant toute la commune, l'axiome de la loi saxonne : « La minorité ne pourra s'opposer à ce que le maire aura décidé avec l'assentiment de tous », était encore mis en pratique à la fin du moyen âge, pour tout ce qui regardait les intérêts communs.

Quant à l'aménagement du terrain, on avait naturellement égard aux qualités particulières du sol. Le système des trois assolements, généralement employé pour le communal, était presque partout mis en usage. On ensemençait un champ de trois manières alternées : d'abord de grains d'hiver, puis de blé d'été ; enfin le champ, labouré seulement à la surface, restait en jachère, afin que les sucs nourrissants, dépensés par les récoltes précédentes, pussent se reconstituer de nouveau dans les molécules, par la pulvérisation des parcelles de pierre et de roche, et par la décomposition des résidus organiques. Dans beaucoup de localités, on commença dès le quinzième siècle à tirer parti des champs restés en jachère [1] en y ensemençant ce qu'on appelait « grains de jachères », consistant surtout en vesces et en pois. Dans toute la haute Allemagne et jusqu'au bas Rhin, on voit, à côté des champs de culture proprement dits, des champs particuliers spéciaux, composés des meilleures terres, champs qui jamais n'étaient mis en jachère, et servaient à la culture des légumes, des plantes utiles, du chanvre et du lin. Dans les pays montagneux de l'Allemagne du Sud et sur les rivages de la mer du Nord, la culture des prairies prédominait [2]. On alternait dans les mêmes terrains la culture du blé et du foin dans un ordre déterminé d'avance. Dans quelques contrées du bas Rhin tous les champs étaient ensemencés chaque année [3].

Presque toujours l'administration communale décidait sur les modes de culture, fixait le temps des semailles, prescrivait pour les terres les années de production ou de repos, établissait des règlements précis sur l'élevage des bestiaux, l'irrigation des prairies et l'aménagement des forêts. Aucun produit du communal, bois, paille, foin, fourrage quelconque, nulle matière première et nul objet fabriqué ne pouvaient, sans l'autorisation de la commune, être transportés hors du village.

L'agronomie et l'économie forestière, qui la touche de si près, firent, vers la fin du moyen âge, des progrès incontestables. En

[1] Löhe, *Gesch. der Altenburgischen Landwirthschaft*, p. 27.

[2] Voy. Mone, *Zeitschrift*, t. V, p. 259-260.

[3] Cette manière d'alterner les semailles des céréales venait vraisemblablement de Flandre, où, dès le commencement du seizième siècle, les champs furent cultivés à peu près comme aujourd'hui. Voy. Roscher, *Ackerbau*, p. 94, note 7. — Voy. aussi Peetz, *Vom Ackerbau*, fol. 266.

général, le système d'élaguer les forêts en faisant dans tout le bois des coupes irrégulières, opérées d'après l'âge, l'espèce ou le groupement des arbres, dominait encore; cependant on trouve déjà des règlements forestiers où les coupes de bois sont organisées d'après une méthode fixe divisant les arbres dans tout l'espace de la forêt en catégories d'âge. Ainsi une ordonnance d'Oberwittenthür (1472) prescrit « de déterminer les coupes de chaque année de manière à faire le moins de tort possible à la forêt [1] ». Les arrêtés réglant l'exploitation des forêts, dans les pays frontières du Rhin, remontent à une époque plus ancienne encore [2]. On apportait beaucoup de soin au renouvellement des arbres abattus ou trop vieux. Ils étaient promptement remplacés par de nouvelles plantations correspondant le mieux possible aux intérêts de l'économie forestière de ce temps. La culture des plants de chênes et de hêtres qui servaient à l'engraissement des porcs avait une importance capitale, à cause de la si grande place qu'avait à cette époque la chair de ces animaux dans l'alimentation; aussi lui donnait-on des soins tout particuliers. L'art de cultiver les pépinières de chênes, même avant le seizième siècle, avait subi des réformes auxquelles les temps modernes ont eu peu de chose à ajouter. On ensemençait d'abord les champs avec des glands; plus tard on transplantait les jeunes plantations dans des pépinières entourées de haies [3]. Pour donner une idée de l'importance qu'avait alors l'élevage des porcs, citons un seul exemple. Dans la forêt de Lusshart, entre Bruchsal et Philippsbourg, trente-cinq mille porcs, appartenant aux sujets de l'archevêque de Spire, et huit mille autres, appartenant à l'électeur palatin, venaient à la glandée. En outre, de grands troupeaux de porcs étaient amenés par ceux qui possédaient quelque droit sur la forêt [4].

De nombreuses ordonnances forestières règlent, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, l'aménagement des forêts [5]; mais, lorsqu'elles émanent des seigneurs fonciers ou des princes souverains, elles sont souvent associées à des lois de chasse barbares. Ces lois devinrent plus tard un des principaux mobiles de la guerre qui éclata entre seigneurs et paysans, à propos des droits forestiers.

[1] Grimm, *Weisthümer*, t. I, p. 127.
[2] Voyez Bernhardt, *Gesch. des Waldeigenthums*, t. I, p. 166-167.
[3] Bernhardt, t. I, p. 169.
[4] Mone, *Zeitschrift*, t. VIII, p. 133.
[5] Voy. Roscher, *Ackerbau*, p. 632. — Fraass, *Landbau und Forstwissenschaft*, p. 496-501.

V

Le Rhénan Nicolas Engelmann, premier intendant du domaine archiépiscopal d'Erfurt appartenant à l'archevêque de Mayence (1496-1516), a laissé un tableau plein de vie de l'économie agraire de son temps, dans le Règlement qu'il dressa pour la bonne administration du domaine.

Ce domaine, situé à Erfurt et aux environs, se composait de nombreux terrains séparés les uns des autres, formant en tout une étendue de 660 acres d'Erfurt, et consistant en champs, prairies, jardins, houblonnières, vignes, moulins, en bois plantés de saules et d'aunes et en futaies. — Un grand nombre de colons et de corvéables relevaient de cette vaste propriété dans les cinq villages environnants et dans la ville, et beaucoup de maisons lui devaient la dîme ou la corvée. Engelmann, pendant son administration, renouvela tous les cadastres, et composa un terrier très-minutieux aussi bien pour les censives péagères que pour les censives héréditaires. Il y ajouta des ordonnances très-complètes pour le bon aménagement des eaux et moulins, et composa enfin le Règlement dont nous parlons, grâce auquel nous pouvons nous rendre un compte exact des détails de l'économie intérieure, aussi bien que de l'excellente administration générale du domaine. Les prescriptions concernant les champs, forêts, prairies et vignes démontrent avec évidence les progrès de l'agriculture. Le règlement d'Engelmann est vraiment un monument historique. On peut dire qu'il est en quelque sorte, pour l'économie agraire de la fin du moyen âge, ce qu'est au commencement de cette période le capitulaire de Charlemagne, au point de vue de l'histoire de la civilisation [1].

A la tête de l'administration du domaine était placé celui qu'on appelait le maître de cuisine. Il avait la direction de la maison, était chargé de la comptabilité et de la surveillance générale des travaux des champs. Sous ses ordres, en qualité de sous-intendant, venait

[1] Dit l'éditeur Michelsen, page 17. Il suffirait du livre d'Engelmann pour détruire la singulière opinion de Roscher (*Ackerbau*, p. 537) « sur l'animosité profonde du clergé contre toutes les choses rationnelles de l'économie rurale du moyen âge à son déclin ». Langethal, dont l'excellent commentaire sur le livre d'Engelmann a été souvent mis à profit par nous (quelquefois mot pour mot), dit fort bien que tous les règlements de la métairie de Mayence « lui rappellent le proverbe si connu : « Il fait bon vivre sous la crosse. » (Voy. *Gesch. der deutschen Landwirthschaft*, t. III, p. 147, 187-189. — Voy. les ordonnances de Pancrace de Freyberg, dans Peetz, fol. 289.)

le portier, homme expert, qui, en toute connaissance de cause, donnait son avis sur les travaux agricoles; puis le secrétaire du maître des cuisines qui administrait les récoltes; l'intendant des cuisines qui avait la direction de la ferme, et le premier forestier qui, outre l'aménagement des bois, devait encore surveiller dans les champs les travaux des journaliers et des corvéables. L'administration employait de plus un messager, un intendant des salines, un péager de pont et ses trois aides et deux huissiers de justice. A l'exploitation, prenaient encore part un forestier et son aide, un maître laboureur et son second, deux valets de charrue, deux valets de prairies, trois chefs vignerons, un cuisinier, un cellerier, un boulanger, un meunier avec ses aides, un valet pour la maison, la laitière, la fille de basse-cour et un vacher; outre cela, tonneliers, pêcheurs, brasseurs et pâtres. Le règlement indique avec précision les occupations et les devoirs de chacun. Parmi tant de serviteurs, deux femmes seulement sont engagées, et les hommes sont chargés des différents travaux généralement confiés aux femmes. Tous ceux qui appartenaient à l'exploitation, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, devaient savoir lire et écrire.

Le domaine de ville comprenait la maison principale et la chapelle; et la seconde maison, où se trouvaient la roberie, les greniers, les écuries, deux étables, une grange, un hangar, les chambres des serviteurs, une prison, une brasserie, une boulangerie et une maison de bains.

Dans la maison principale habitait le premier intendant. Conformément à la simplicité des mœurs de l'époque, il n'occupait que deux pièces, un parloir et une chambre; on ne voyait d'autre luxe, dans ce modeste logement, que de bonnes fenêtres, des portes solides et de beaux planchers. Le secrétaire et le scelleur habitaient avec le premier intendant. Dans la seconde maison se trouvaient les chambres pour les hôtes et les salles à manger des comptables.

Le corps de bâtiment le plus important était le grenier général, où étaient apportés tous les grains battus : froment, méteil, seigle, avoine, orge, pois, lentilles, navette et houblon. Le boulanger en chef en avait la charge; trois fois par an, il devait remuer les grains, et les vanner une fois chaque année, comme cela était d'usage dans les bonnes exploitations pour éviter les charançons. Il séparait, avec l'aide du portier, du forestier, du premier cultivateur et de batteurs en grange expérimentés, les grains de semence de ceux qu'on destinait à la brasserie et au moulin. Il surveillait dans le temps des semences l'emploi quotidien et minutieusement réglé des semailles. Pour se rendre compte de l'exacte quantité de grains livrée tous les jours, on faisait des crans dans des tailles de bois. Le laboureur en

recevait une, et le boulanger laissait l'autre dans les tas de grains. On agissait de même pour la livraison du blé destiné au moulin, à la brasserie et aux bestiaux. Là aussi, on employait la double taille comme mesure d'ordre et d'exactitude. Le meunier était surveillé de très-près.

Les tâches des grangers, valets d'écurie, valets de cuisine, étaient réglées d'avance avec précision. Les inventaires des instruments de culture, des objets de ménage, des chambres à provisions, étaient exactement dressés. Nous les possédons encore et connaissons ainsi par le menu tous les ustensiles et objets de ménage de ce temps.

L'été, on menait le bétail paître dans les prairies, et le vacher était tenu de veiller « très-diligemment » à ce qu'il ne nuisit en rien à la culture des champs, à la séve d'été. A midi, les vaches laitières étaient conduites à la ferme pour être traites. La laitière surveillait la fille de basse-cour chargée de traire, afin qu'elle s'acquittât bien de son devoir, et que les vaches eussent une bonne pâture. La fille de basse-cour portait le lait à la cave et le versait dans des baquets. Pendant l'hiver, les vaches étaient nourries dans l'étable. Les pâtres apportaient la paille et les fourrages, et aidaient la servante à enlever les fumiers. On veillait à ce que les vaches ne pussent se blesser dans les loges d'étable où elles passaient l'hiver. En dehors du beurre distribué dans les cuisines, on conservait du beurre salé dans des tonneaux.

Les champs étaient cultivés d'après le système de trois assolements. Tour à tour le terrain était mis en jachère, ensemencé, passé à la herse ou égalisé avec le rouleau. Grâce aux vastes étables, on ne manquait point de fumier. Pendant la moisson et la récolte des foins, les colons devaient prêter assistance. Les corvées de chevaux étaient assez rarement réclamées. Les journaliers travaillaient à forfait[1]. On se servait de la faucille pour récolter le seigle et les froments; l'orge, l'avoine et les lentilles étaient fauchées. On laissait les blés dans les champs jusqu'à ce que l'ivraie qui s'y mêle fût flétrie. Alors les blés étaient liés en bottes réunies ensemble par tas de quinze gerbes, puis chargées sur les grands chars de moissons.

On apportait un soin extrême au bon aménagement des prairies, d'autant plus important à cette époque que le trèfle n'était pas cultivé. Le maître des prairies se rendait au printemps dans les prés avec son hoyau et son râteau, et veillait à la destruction des taupinières. On exigeait de lui, à l'époque de la croissance de l'herbe, une surveillance continuelle, afin que tout dégât pût être évité. Les haies qui entouraient les prés devaient être tous les ans remises en bon

[1] Michelsen, p. 22.

état. Les fenaisons se faisaient à forfait. Lorsque le foin était rangé en tas, les gens de corvée devaient le disperser, le râtisser, le rassembler de nouveau soigneusement, puis le mettre en meules. Le maître des prairies avait charge de veiller à ce qu'il ne fût pas entassé avant d'être entièrement sec, et à ce que les prairies fauchées nouvellement fussent passées au râteau.

Quant à l'aménagement des forêts, d'une importance si considérable pour le domaine, on était déjà arrivé à faire les coupes d'après un système mixte. Toute l'exploitation était divisée en trois coupes. Les saules, coupés tous les trois ans, n'étaient qu'à moitié abattus, en sorte que la pousse de six ans était exploitée. Dans le bois destiné au chauffage, on mettait à part ce qui devait servir aux perches du houblon, aux échalas, aux pépinières; on taillait, on préparait, on rangeait en tas séparés toutes ces catégories diverses. Les branches destinées aux pépinières étaient mises dans l'eau jusqu'au moment du replantage. Les taillis étaient régulièrement coupés après des espaces de temps fixés d'avance. On assignait une tâche spéciale à chaque bûcheron dans un espace déterminé de la forêt. Le forestier veillait à ce que ce travail fût « proprement exécuté », c'est-à-dire à ce que les arbres fussent coupés avec une hache bien aiguisée, et qu'ils ne fussent pas ébranchés maladroitement. Il avait soin que les fagots fussent bien faits et rangés en tas de soixante bien comptés. Pour compléter et renouveler la haute futaie, chaque bûcheron devait laisser un certain nombre de « pieds de réserve » dans l'espace de forêt dont il avait la charge. Tous les soirs, sa besogne une fois terminée, il pouvait emporter chez lui une charge de fagots et l'hiver aller chercher du bois tous les jours. Les fossés bordant la forêt, ceux des chemins de prairies et de champs, devaient, si cela était nécessaire, être relevés tous les ans, et entretenus de façon à recueillir les eaux sans causer aucun dommage au voisin.

Le vignoble du domaine s'étendait sur soixante-dix acres de terrain. D'après ce que dit Engelmann des travaux qui y étaient exécutés et de la manière dont se faisait la vendange, nous pouvons juger du grand soin avec lequel les vignes étaient entretenues. De même que les faneurs et les moissonneurs, les vignerons travaillaient à forfait. Avant la vendange, le cellerier faisait réparer, recercler et échauder les futailles, tonneaux, auges, cuves, hottes, barils, et les longs et étroits tonneaux alors en usage. Les ponts et bascules de la cave étaient huilés. Vendangeurs, porteurs et fouleurs étaient surveillés par le forestier et l'écrivain de cuisine. On devait faire la vendange « promptement et proprement », porter avec diligence le raisin dans les hottes et le fouler « comme il faut ». Après la vendange, le cellerier remettait au maître de cuisine les produits

obtenus, vendait les mares mis en tonneaux, surveillait avec soin la fermentation, séparait la lie du vin, et la vendait aux distillateurs; il mettait aussi à part le vin trouble dont on se servait pour remplir les tonneaux de vinaigre et faire bouillir les poissons.

Dans les bonnes années, on vendait en détail le vin dont on ne prévoyait pas l'emploi dans l'exploitation. Cette vente était animée, et parfois orageuse. Les acheteurs accouraient en foule, tous voulaient être servis à la fois. Il en résultait souvent tumulte et désordre. Quelquefois même les disputes et les coups étaient de la partie. Il était recommandé aux péagers présents à ces ventes d'empêcher toute fraude, et de s'efforcer de faire la paix, autant que cela leur était possible [1].

Le vin réservé pour les besoins domestiques était l'objet des soins les plus attentifs du cellerier. Il le tirait au temps voulu, et remplissait les tonneaux en vidange. Toutes les fois qu'il mettait sur la table une mesure de quatre pots, il faisait un cran à sa taille, et aussitôt qu'un tonneau était vide, il en faisait un nouveau. On n'oubliait pas non plus de noter le chiffre des tonneaux pleins. A la fin de l'année, on comparait la quantité de vin employé avec le nombre des entailles, on se rendait compte de la quantité de vin resté dans les tonneaux, et tout devait exactement concorder.

Le cellerier avait aussi la charge de la brasserie. Il veillait aux arrosages de l'orge, à sa croissance, au dessèchement et à la torréfaction du malt. Puis il le faisait conduire au moulin, prenait dans le grenier la quantité de houblon nécessaire, louait des ouvriers brasseurs, et les surveillait pendant leur besogne. Le soin de la bière lui était également confié, et c'était lui qui mettait sur la table les cruches pleines.

Les cuisines et les caves étaient tenues en bon état. Tous les travailleurs, journaliers et corvéables, étaient nourris dans la maison. Les mets devaient toujours être copieux, et les serviteurs de la maison avaient l'œil sur les ouvriers du dehors, afin qu'ils n'emportassent pas les restes des repas et ne les fissent point passer à d'autres. Un des buts particuliers de l'exploitation, c'était qu'une nombreuse classe de travailleurs pauvres y trouvât une nourriture abondante et saine, et ce n'était pas en vain que le nom de maître de cuisine avait été donné à l'intendant général. Les bœufs, veaux, moutons et porcs étaient abattus dans la métairie; jambons et saucissons y étaient préparés, ainsi que les viandes salées et fumées. L'intendant supérieur devait exactement veiller à ce que l'écrivain de cuisine et le cuisinier s'acquittassent consciencieusement de leurs emplois. Il devait de temps en temps s'assurer par lui-même que les

[1] Michelsen, p. 29, 35. — Voy. Langethal, t. III, p. 176-177.

bœufs et les porcs destinés à être salés fussent tués au temps voulu, que la viande fût « bien salée, pendue, fumée et séchée », et qu'elle fût préparée proprement et sainement, ainsi que la viande fraiche employée toute l'année. Chacun devait en recevoir une portion suffisante. L'intendant devait encore avoir soin de la desserte, la mettre de côté, en tirer parti le mieux possible, et veiller à ce que le cuisinier « préparât les repas des maîtres et des serviteurs d'une façon propre, convenable, et dans des proportions suffisantes[1] ».

Les bains faisaient alors partie des nécessités premières de la vie. Aussi le règlement d'Engelmann prescrit-il au valet de maison et autres serviteurs les devoirs suivants : « Toutes les fois qu'on désirera se baigner, le valet portera le bois, versera l'eau dans les baignoires et dans la chaudière. La laitière et la fille de basse-cour devront ensuite faire un bon lessivage des chambres, les chauffer, laver soigneusement bancs, planches, tabourets et petits escabeaux. » Le valet de maison, outre toutes ses attributions, devait encore chauffer les chambres de bains, les balayer tous les jours, mettre de l'eau fraiche dans la fontaine où l'on se lave les mains, et la tenir très-propre, ainsi que « le bassin de dessous ».

Le livre d'Engelmann ne nous offre pas seulement le tableau complet de la vie rurale à cette époque, il nous fournit encore des détails intéressants sur la discipline chrétienne qui réglait autrefois les mœurs et les habitudes. A Erfurt, une règle exacte était maintenue. L'autorité agissait avec fermeté, mais en même temps l'équité avait sa place. La bonté et l'amour de la paix caractérisaient le gouvernement intérieur. L'intendant général avait ordre d'éviter tout ce qui pouvait amener des querelles avec les propriétaires voisins et devait s'efforcer d'entretenir la meilleure intelligence possible avec la municipalité. On lui recommandait d'être d'un accès facile, de recevoir avec bonté les bourgeois de la ville, de leur répondre toujours avec cordialité lorsqu'ils venaient pour le consulter, et de les aider de ses avis dans quelque difficulté qu'ils se trouvassent. Les bons usages anciens relatifs au soutien des pauvres étaient encore observés à Erfurt. Les vendangeurs corvéables, quoiqu'ils fussent tenus d'encaver gratuitement le vin et la bière, recevaient néanmoins, selon l'ancienne coutume, de soixante à cent vingt gros de salaire, bien qu'on ne leur dût rien. Si quelqu'un, par simple ignorance, avait frustré le péage, la moitié ou plus de l'amende encourue lui était remise. Les colons des villages dépendants de la propriété pouvaient vendre des champs à des étrangers, pourvu qu'ils exigeassent que l'acheteur ajoutât cinq shillings au prix de vente, somme qui « re-

[1] Michelsen, p. 22-35.

présentait le droit souverain du seigneur ». Si l'acheteur se refusait à remplir cette obligation, les produits de son champ étaient frappés d'arrêt; s'il méprisait cet arrêt, il s'exposait à les voir saisis. Mais avant d'en venir là, on essayait de la douceur, « car l'arrêt et la saisie sont vexatoires, et engendrent beaucoup de divisions et de discorde ». Le colon refusant de suivre dans son village la procession annuelle des Rogations était menacé de cinq schillings d'amende; ses fils devaient aussi y assister, « afin de pouvoir bien se rendre compte de la dimension des champs et de leur exacte situation [1] ».

Une discipline rigoureuse réglait tout à l'intérieur de la maison. Ceux qui en faisaient partie devaient obéissance à l'intendant en chef, et promettaient, en s'engageant, « de se montrer serviables et complaisants envers lui dans toutes les choses justes et louables »; d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait faire quelque tort à « leur très-gracieux seigneur Sa Grâce le prince électeur »; d'agir de leur mieux dans son intérêt, de faire, en un mot, tout ce qui est du devoir d'un fidèle serviteur ou d'une fidèle servante. Il était défendu de dire des injures à ses camarades ou de se livrer envers eux à des voies de fait. Si quelqu'un avait à se plaindre de l'un de ses compagnons, il devait s'en ouvrir à l'intendant et s'en remettre ensuite à son jugement. L'infraction au règlement entrainait la peine de la prison pendant un temps proportionné à la grandeur de l'offense. Le maître des cuisines ne devait jamais tolérer que quelqu'un passât la nuit dehors sans sa permission. Mais il ne faisait emprisonner le coupable, il ne le congédiait, qu'après l'avoir préalablement averti une ou deux fois. Ce n'était que pour de graves contraventions à l'honneur que l'on exerçait une rigueur inexorable. Celui qui avait volé, porté quelque sérieuse atteinte au droit d'autrui dans la maison ou monté quelque mauvais coup impossible à excuser, recevait immédiatement le montant de ses gages, et devait s'éloigner de la métairie après avoir juré de ne pas se venger.

Le maître des cuisines devait avoir à cœur de donner le bon exemple à ceux qu'il était chargé de diriger. Tous les jours, avant de commencer sa tâche, il devait se rendre à la chapelle : « Le maître des cuisines ira tous les jours de bonne heure à l'église », dit le Règlement. « Il y entendra une messe et ne manquera pas d'ajouter à ses prières cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies et de la sainte Passion du Sauveur. Il remerciera Notre-Seigneur de l'amer tourment qu'il a souffert pour nous sur la croix, le priera de lui pardonner, dans sa bonté, ses offenses et négligences, lui demandera sa grâce et bénédiction afin qu'à l'avenir il se garde de tout péché et

[1] Michelsen, p. 26-43.

réussisse à diriger et conduire tout ce qui lui a été confié selon sa divine volonté, en servant fidèlement son Dieu et son gracieux seigneur. Il invoquera aussi la Mère de Dieu, récitera une prière en l'honneur de sa sainte nativité, et la suppliera d'intercéder pour lui auprès de son cher Enfant[1]. »

Au reste, l'observance exacte des devoirs religieux était de stricte obligation dans toutes les exploitations du même genre. Nous lisons dans le Règlement domestique dressé pour les serviteurs et ouvriers de Königsbrück, près de Selz : « *Item,* tous les dimanches et fêtes d'obligation, les serviteurs entendront la messe tout entière ainsi que le sermon; personne ne pourra s'en aller avant d'avoir entendu la messe; celui donc qui, sans permission, se retirerait sans l'avoir ouïe, ou bien avant le sermon, n'aura pas de viande à son dîner, ou bien, s'il le préfère, on lui retirera cinq schillings sur ses gages. Les servantes qui se rendraient coupables des même fautes subiraient la même punition. *Item,* le majordome, toutes les fois qu'il se mettra à table pour partager le repas des serviteurs, se souviendra de commencer par frapper la table avec son bâton pour avertir de la prière. Celui qui, après cet avertissement, se permettrait de rire ou de plaisanter et refuserait de prier, encourrait l'amende d'un batz[2]. *Item,* quand l'*Ave Maria* sonne, le majordome engagera les serviteurs à prier; celui qui ne voudra pas obéir sera puni de la même manière. » L'échanson Érasme d'Erbach donne un ordre analogue dans le Règlement dressé pour ses biens dans l'Odenwald (1483) : « Les serviteurs se souviendront que travail et prière doivent marcher de concert; ils prieront donc en commun avant et après les repas, et diront l'*Ave Maria* toutes les fois qu'il sonne; pour cela ils interrompront leur travail, et ne s'excuseront pas en disant qu'ils ont trop à faire. Tous les dimanches et fêtes d'obligation, ils entendront la messe et le sermon, et auront soin de ne pas troubler les autres par leur bavardage et leurs rires. Celui qui enfreindrait cet ordre serait puni, et si le cas se représentait souvent, à la fin de l'année il ou elle sortirait du service. Le maître intendant, l'économe, tous ceux enfin qui sont chargés de surveiller les autres auront un soin particulier de donner fidèlement le bon exemple; le maître intendant surtout ne manquera pas de commencer tous les jours sa journée de travail par entendre une messe[3]. »

[1] Michelsen, p. 19.

[2] Mone, *Zeitschrift,* t. I, p. 183. — Le monastère de Lichtenthal possède un règlement analogue. Le règlement domestique du monastère de Königsbrück offre un parfait modèle de la bonne ordonnance d'une ferme. Il était lu une fois par an à tous les serviteurs réunis.

[3] Voy. Bernhardt, t. I, p. 107, 159, 170.

VI

Les possessions foncières des villes étaient très-importantes. Afin de subvenir le mieux possible aux besoins des habitants et d'arriver à une pleine indépendance financière, les villes s'empressaient d'acquérir de tous côtés de vastes terrains, surtout des forêts. Nous voyons en 1453 la municipalité de Görlitz acheter les propriétés d'une famille noble tombée dans la misère. La ville de Grossglogau fait, vers la même époque, l'acquisition de plusieurs domaines de chevaliers avec les bois y attenant. Par des achats, des hypothèques, en partie aussi par la conquête, beaucoup de villes finirent par posséder ainsi des territoires considérables. Le territoire de Rothenbourg, petite ville de Franconie qui comptait à peine 6,000 habitants, était de six milles et demi carrés; celui d'Ulm, de quinze; celui de Nuremberg, de vingt.

Les possessions urbaines étaient presque toutes cultivées par des fermiers libres; le nombre des colons y était relativement fort restreint [1].

Il ne faut pas s'imaginer que les villes fussent alors exclusivement des centres commerciaux ou industriels; l'agriculture y tenait une place considérable. Comme les villages, les cités avaient généralement leur communal, consistant en prairies, pâturages et bois, dont les limites étaient marquées par des croix, des images saintes ou des rangées d'arbres; on en faisait chaque année la vérification solennelle [2]. Tout bourgeois demeurant dans la ville et y possédant droit de bourgeoisie avait part à la propriété commune, et pouvait en faire l'usage qui se rapportait le mieux à ses besoins. Il avait droit de pacage, droit forestier, droit de prairie. A Francfort-sur-le-Mein, les bourgeois pouvaient faire paître leur bétail non-seulement dans les prés et bois du communal, mais encore dans

[1] SUGENHEIM, p. 352. Au commencement du quinzième siècle à peine se trouvait-il encore deux cents colons parmi les habitants de Rothenbourg. BENSEN, *Untersuchungen über Rothenburg*, et BENSEN, *Gesch. des Bauernkriegs in Ostfranken*, p. 19, note 11.

[2] Voyez MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 162-171, 802-803, et t. III, 181. — « En Westphalie, beaucoup d'élégantes maisons de ville (comme à Beckum), ou certaines parties d'une ville (comme à Paderborn), ont gardé des traces de la vie rurale d'autrefois. Même dans une ville comme Munster devenue de plus en plus commerçante, on voit encore, dans les rues les plus fréquentées, des maisons aux grandes portes cochères, et de vastes aires s'ouvrant des deux côtés. C'est là qu'étaient autrefois les étables, transformées aujourd'hui en chambres d'habitation. » NORDHOFF, *Holz-und Steinbau Westfalens*, p. 46-47.

les champs appartenant aux particuliers; ces champs, d'après une ordonnance remontant à 1504, devaient être laissés tous les trois ans en jachère[1]; le conseil de la ville en réglait l'aménagement, indiquait la manière dont ils devaient être labourés, entretenus, mis en jachère; décidait sur les plantations des arbres et les diverses façons de la vigne[2], absolument comme il faisait pour le communal.

Il était assez fréquent que les grandes abbayes, les seigneurs ou princes voisins, possédassent des métairies importantes dans l'intérieur des villes; ces fermes urbaines devaient à leur situation l'écoulement facile de leurs produits. Les bourgeois non cultivateurs entretenaient tous des vaches et des porcs, destinés à leurs besoins domestiques, car on regardait alors comme humiliant de n'avoir point de bétail à soi, et d'être obligé de se procurer au dehors la viande et le lait[3]. Dans les villes où le commerce était le plus florissant, on voyait circuler dans les rues de grands troupeaux de vaches, de porcs et de moutons. A Francfort-sur-le-Mein, une ordonnance du conseil de la ville défend en 1481 de construire des étables à porcs dans le bas côté des rues. A Sachsenhausen, les troupeaux de moutons appartenant aux chevaliers de l'ordre Teutonique sont si nombreux que le commandeur se voit forcé de s'engager, par contrat, à n'avoir pas plus de mille moutons dans une propriété située tout proche de la ville, le conseil craignant que le trop grand nombre de ces animaux ne nuisit aux forêts. Oies, poulets et canards sont élevés en grand nombre; l'élevage des pigeons joue un rôle si considérable à Francfort, que le conseil institue une commission spéciale composée de trois ou quatre conseillers qu'on intitule les « seigneurs pigeonniers[4] ». A Ulm, on est obligé d'établir un règlement sévère, regardant surtout les boulangers, défendant d'élever chez soi plus de vingt-quatre porcs. Les bourgeois envoient au labour leurs bœufs, préalablement bien nourris, que le soir on ramène aux étables. Les pauvres gens peuvent faire paître leur bétail pendant le jour, mais de manière à ne faire tort à personne. Ce n'est qu'en 1475 qu'il est interdit à Nuremberg de laisser aller librement les porcs dans les rues[5]. A Lubeck, Brême, Magdebourg, Spire et Worms, la

[1] Kriegk, *Zustände Francfurts*, p. 239-240.

[2] Voy. Maurer, *Städteverfassung*, t. III, p. 6-7. — Kriegk, *Bürgerthum*, p. 284-285.

[3] *Buch von den Früchten*, p. 13.

[4] Kriegk, *Zustände Francfurts*, p. 242-243. — L'élevage des moutons devint plus important à mesure que l'exportation des laines non travaillées et du drap grossier prit du développement. Le grand commerce de laine qu'entretenait Strasbourg avec le Milanais était alimenté par l'élevage de moutons du haut Rhin. — Voy. Mone, *Zeitschrift*, t. IV, p. 14.

[5] Schmoller, *Fleischconsum*, p. 296-298. — Jager, *Ulm*, p. 610-611.

culture des champs, l'élevage des bestiaux, jouaient un rôle important, et cela bien au delà du moyen âge. Les bourgeois de Munich y trouvaient leur principal moyen de subsistance [1]. A Bâle, Bibrach, Francfort, Landau, Reutlingen, Spire, Ulm, Worms, etc., les cultivateurs, comme les jardiniers et les vignerons, formaient une corporation particulière [2].

On se livrait avec zèle à l'agriculture jusque dans les villes; en tenant compte de la différence de population, on a constaté que les travaux des champs occupaient alors un bien plus grand nombre d'hommes que de nos jours. Aussi avait-on bien plus abondamment le blé et la viande de boucherie; en moyenne, on se les procurait à des prix très-modérés. Dans la classe pauvre, on faisait une consommation de viande beaucoup plus grande que maintenant [3]. Il faut, il est vrai, se souvenir que, toutes prospères qu'elles fussent, les villes n'avaient encore aucunement souffert de l'excès de population [4]. Le prix des choses indispensables à la vie, nourriture, vête-

[1] MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 799. — SCHMOLLER, p. 299. — En 1589, le duc de Bavière déclare « que la bourgeoisie de Munich ne peut se passer de prairies communes ». MAURER, t. I, p. 273. A la ville et à la campagne, tout père de famille se faisait un point d'honneur d'avoir et d'entretenir son propre bétail. — Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. III, p. 398-414, et t. VI, p. 397.

[2] MAURER, t. II, p. 470-471.

[3] D'après les comptes de Kloden dans le *Jahrbuch für nationalökonomie* d'Hildebrand, t. I, p. 218, nous voyons qu'à Francfort-sur-l'Oder, au commencement du quatorzième siècle, on ne tuait pas moins de trente mille huit cent cinquante-quatre bœufs pour une population de 6 à 12,000 habitants, de sorte que la ville consommait douze fois plus de bœufs qu'en 1802. A Nuremberg, d'après ce que rapporte Conrad Celtes, outre une grande quantité de porcs et de moutons, on tuait au moins cent bœufs par semaine. On faisait aussi une grande consommation de volailles. SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 291. — KRIEGK, *Bürgerthum*, p. 382. — MASCHER, *Deutsches Gewerbewesen*, p. 280.

[4] D'après d'exactes statistiques modernes, Strasbourg avait, au quatorzième siècle, 50,000 habitants. En 1415, Danzig en comptait 40,000; en 1448, Nuremberg en a 20,219; Bâle, 25,000 en 1450; Erfurt, pendant le moyen âge, au plus 32,000; Constance n'eut jamais plus de 10,000 habitants. SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 296. — SCHANZ, *Gesellenverbände*, p. 8. — La population de Nuremberg augmenta beaucoup dans la seconde moitié du quinzième siècle. Le nombre des naissances pour l'année 1482 est estimé à deux mille trois cents, « à peu près six enfants par jour ». *Chroniken der deutschen Städte*, t. X, p. 370. — Conrad Celtes, en 1502, évalue à quatre mille par an les naissances de Nuremberg. — Voy. *Chroniken der deutschen Städte*. Froissard évalue en 1497 la population rurale du Rheingau (« de Mayence jusqu'à Bingen sur les deux rives du fleuve ») à environ trente mille âmes. Lettre XII. Certains passages relevés dans les livres de dîmes du Hanovre Lichtenberg (1492) semblent prouver qu'autrefois les villages étaient moins peuplés que maintenant; mais il ne faut pas oublier qu'au moyen âge, le nombre des villages était beaucoup plus considérable que de nos jours. Des centaines de villages, encore florissants au quinzième siècle, ont été complétement détruits dans la guerre des paysans et les guerres suivantes, surtout dans la guerre de Trente ans. Leur nom même a complétement disparu. — Voy. LANDAU, *Wüste Ortschaften*, p. 382-386, 390. — Sur les ravages causés par la peste au moyen âge, voy. GRANTOFF, *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 278. — *Hamburg. Chroniken*, p. 257-409. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*, p. 301-302.

ment, ameublement, était accessible à tous; au contraire, on ne pouvait se procurer les objets de luxe qu'à des prix élevés [1].

La culture du lin et du chanvre, dans la banlieue de beaucoup de villes, avait pris un très-grand développement. Aux environs d'Ulm, une si grande quantité de lin était cultivée et travaillée, qu'à la fin du quinzième siècle, les blanchisseries de la ville préparaient souvent plus de soixante mille pièces de toile et de futaine par an [2]. On prétendait que tout le reste du monde ne produisait pas autant de lin que l'Allemagne en fournissait à elle seule [3].

Aux environs des grandes cités, à mesure que le commerce et le luxe avaient pris un plus grand essor, la culture des jardins était devenue plus importante. Aux environs d'Altenbourg, le lin était cultivé avec tant de succès qu'en 1500 la ville en retira un produit de plusieurs milliers de thalers [4]. A Erfurt et aux environs, la culture du pastel, du safre, de l'anis, du coriandre, du cardon et en général de tous les légumes, était florissante. On faisait alors usage d'une si grande quantité de pastel [5] que, dans plusieurs villages des environs d'Erfurt, on en vendait pour plus de cent mille thalers dans les bonnes années (somme calculée d'après la valeur actuelle de l'argent) [6].

Erfurt était célèbre pour la beauté et la belle ornementation de ses jardins; Mayence, Wurzbourg et Bamberg, pour leurs parcs et leurs semis; Francfort, Nuremberg et Augsbourg étaient fières de leurs superbes jardins d'agrément où les mauves, les primevères, les jacinthes, les oreilles d'ours de toutes nuances étaient cultivées avec

[1] Dans la seconde moitié du quinzième siècle, une longue planche coûtait en Saxe un demi-gros; un fer à cheval, le même prix; un baquet, un gros; une paire de couteaux, le même prix. On payait une table neuf gros. A la même époque, une livre de sucre coûtait de neuf à dix gros; une livre de bonbons, dix-sept gros. Une livre de safran coûtait plus cher qu'un cheval de labour; un bœuf engraissé coûtait moins que deux aunes du velours le meilleur marché! Voyez Falke, *Geschichtliche Statistik der Preise im Königreich Sachsen*, p. 378-390. A Fribourg en Brisgau, entre 1470 et 1480, une demi-once de noix muscade coûtait autant qu'une aune de la plus belle toile de Cologne, une livre de sucre deux fois et demi autant qu'un cochon de lait. — Mone, *Zeitschrift*, t. V, p. 404-405. — Sur le prix des objets de luxe, voy. aussi Zimmermann, *Bauernkrieg*, t. I, p. 307.

[2] A peine un pays entrait-il en rapport avec nos marchands que la toile allemande y était importée. En Silésie, la plus grande partie des habitants étaient tisserands ou filateurs. — Voy. Hildebrand, *Jahrbuch fur Nationaloconomie*, 7e année, t. II, p. 215-230. — Sur le commerce du chanvre aux environs de Constance, voy. Mone, t. IV, p. 14.

[3] Voy. Fischer, *Gesch. des Teutschen Handels*, t. II, p. 510.

[4] Löbe, p. 26.

[5] Qui remplaçait l'indigo.

[6] Voy. Langethal, t. III, p. 110-114.

prédilection [1]. L'auteur du *Livre des grains, arbres et plantes* célèbre les jardins merveilleusement tracés de l'Allemagne et fait surtout l'éloge de ceux du pays rhénan. Il vante « non-seulement ceux des seigneurs, mais encore ceux qui entourent les maisons des plus humbles paysans [2] ».

Le poëte latin Eysengrein décrit ainsi les environs de Spire :

Le froment, sur sa tige vigoureuse, berce les lourds épis,
Et le blé d'or se balance dans les sillons pressés.
Le cep, chargé de fruits mûrs, est fier de son raisin luxuriant.
Dans des lignes élégamment tracées, les lourdes grappes mûrissent.
L'habile jardinier cultive avec amour les fruits les plus succulents.
Les herbes aromatiques ne manquent point à nos cuisines.
Un sol admirablement fertile produit des plantes de tout genre;
Des gazons vigoureux séduisent l'œil par leur vert attrayant.
Les hautes tiges du poirier, du pêcher et du figuier s'élèvent et prospèrent;
Le néflier, le mûrier, le châtaignier portent des fruits abondants,
Et l'amandier y épanouit ses fleurs charmantes [3].

« Entre Spire et les montagnes de l'ouest », rapporte Sébastien Münster dans sa *Cosmographie,* « il y a tant d'amandiers que, grâce à eux, presque toute l'Allemagne est approvisionnée d'amandes. Surtout près de la petite ville de Deidesheim, la campagne n'est pour ainsi dire qu'un vaste bois d'amandiers. » « L'excellent vin du territoire de Spire », rapporte Eysengrein dans sa Chronique, « est expédié par terre et par eau en Suisse, en Souabe, en Bavière, en Lorraine, dans la basse Allemagne, et quelquefois même jusqu'en Angleterre [4]. »

Vers la fin du moyen âge, la vigne fut, en Allemagne, l'objet d'un soin tout spécial [5]; elle prospérait admirablement dans des contrées d'où elle a maintenant complétement disparu. A Erfurt, dans les bonnes années, on récoltait jusqu'à soixante mille seaux de vin.

En Hesse, la vigne était cultivée avec un tel succès par les abbés, les seigneurs, les bourgeois, les chevaliers de l'ordre Teutonique et

[1] LANGETHAL, t. III, p. 121-122. Nuremberg était également célèbre pour ses belles pépinières. (CELTES, *De orig. Norimb.*, cap. II.) En 1505, l'empereur Maximilien envoie ses jardiniers à l'école des jardiniers de Nuremberg pour s'instruire dans l'art de semer les pins et les sapins. C'est de Nuremberg que Francfort apprit l'art de semer ces arbres. KRIEGK, *Gesch. von Francfurt*, p. 156.

[2] Page 14. — Voy. A. KAUFMANN, *Uber Gartenbau im Mittelalter und während der Periode der Renaissance.* — Voy. PICK, *Monatsschrift fur rheinisch-westfälische Geschichtsforschung,* t. VII, p. 129-155.

[3] EYSENGREIN, *Urbis Spirae Encomium,* dans GEISSEL, *Kaiserdom zu Speyer* (Cologne, 1876), p. 590-596.

[4] Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. III, p. 261, 271-272.

[5] LANGENTHAL, t. I, p. 174.

même par les simples paysans que, vraisemblablement, plusieurs crus égalaient ceux du Rhin ou de la Bourgogne. Fulda, Marbourg, Eschwege, Witzenhausen et Cassel formaient les points centraux des vignobles. Les villages environnants n'étaient presque habités que par des vignerons. Dans le Brandebourg, les coteaux de vignes et les clos de vin entouraient les villes de Rathenow, Brandebourg, Cologne sur la Sprée, Oderberg, Guben, Lubben, etc.; et dans le Mecklembourg, sans parler des importants vignobles de Schwerin et de Planen, il y avait en 1508 des vignes en plein rapport à Lubz, Grevismühlen et Stargard. Elles s'étendaient jusqu'à Lubeck [1].

Dans les pays vignobles, la vigne s'étendait, à cause de la plus grande consommation de vin qui se faisait alors, sur un bien plus grand espace de terrain que de nos jours. Aux environs de Francfort-sur-le-Mein, elle occupait presque tout le territoire de la ville et finit par envahir si bien le pays, que le conseil, dans l'intérêt des jardins et des champs, défendit de planter à l'avenir de nouveaux ceps (1501). Entre 1472 et 1500, le produit des vignes s'éleva, bon an mal an, à 7,000 foudres. En 1483, il monta même jusqu'à 32,000 foudres. Il n'est donc pas surprenant qu'aux noces des patriciens de Francfort on bût aisément un foudre entier de vin, et qu'à la noce d'Arnold, seigneur de Glaubourg (1515), sept muids aient été vidés [2]. Dans le district de Ratisbonne, depuis Kelheim, sur la rive gauche du Danube, les vignes attenaient aux vignes, et cela dans plus d'un terrain aujourd'hui inculte et complétement improductif. A l'intérieur et à l'extérieur de ses murs d'enceinte, Ratisbonne comptait, en 1509, quarante-deux clos de vignes. Les bourgeois faisaient un grand commerce de vin rouge de Bavière, lequel n'était pas seulement débité dans le pays, mais souvent expédié à l'étranger, en France, par exemple. Le vin, et non la bière, était autrefois la boisson favorite des Bavarois [3]. « En Bavière, dit le *Livre des grains et des arbres,* le plus simple ouvrier fait usage de vin deux fois par jour, comme deux fois par jour il mange de la viande [4]. » Les vignobles abondaient aussi dans le Palatinat bavarois [5]. A Ulm, les jours de marché au vin, on voyait souvent arriver sur la place jusqu'à 300 voitures chargées de tonneaux [6]. A Vienne, la vendange durait quarante jours, et deux ou trois fois

[1] Voy. Nordhoff, *Der vormalige Weinbau*, p. 19-26.

[2] Kriegk, *Zustände Frankfurts*, p. 241. — *Bürgerthum*, p. 280-287. — *Neue Folge*, p. 244, 406. — Arnoldi, t. III, 29-55.

[3] Voy. Scherer, *Über den Weinbau bei Regensburg von der Römerzeit bis zur Gegenwart*, p. 4-7 (Ratisbonne, 1869).

[4] P. 14b. W. Wackernagel, *Kleinere Schriften*, t. I, p. 89, 92.

[5] Voy. Mone, *Zeitschrift*, t. X, p. 195.

[6] Jager, *Ulm*, p. 715-717.

par jour, environ 900 voitures chargées de vin doux entraient dans la ville[1].

Mais le vignoble par excellence de l'Allemagne, c'était le pays du Haut-Rhin. Les crus du Rheingau étaient les plus célèbres. Les Bénédictins du Johannisberg, les Cisterciens d'Eberbach étaient parvenus, par une culture attentive et des soins incessants, à produire des vins exquis[2].

L'élevage des abeilles jouait aussi un grand rôle dans tous les pays allemands; mais vers le milieu du seizième siècle l'apiculture fut presque entièrement abandonnée[3].

VII

C'est au déclin du quinzième siècle que la littérature agricole apparaît, et les nombreuses éditions des ouvrages qui la composent nous prouvent l'intérêt dont l'agriculture était l'objet, surtout dans les villes. Onze éditions, tant latines qu'allemandes, du célèbre ouvrage sur l'agriculture de Petrus de Crescentiis, sénateur bolonais, parurent à Louvain, Augsbourg, Strasbourg, Mayence, entre 1470 et 1494. L'édition de Strasbourg et celle de Mayence sont ornées de belles gravures sur bois[4]. « Le *Livre de la Nature,* pour lequel un homme extrêmement savant a fait durant quinze ans des recherches et des travaux », était aussi très-célèbre. La première édition ne porte

[1] Voy. Heinrich, *Teutsche Reichsgesch*, t. IV, p. 604. — Le dixième pfenning du vin qui se vendait en détail à Vienne devait être prélevé comme impôt; or nous voyons cet impôt s'élever par an à douze mille florins d'or. Æn. Sylv., *Epp.*, p. 719.

[2] Pour plus de détails sur les vignobles du Rhin, voyez Braun, *Aus der Mappe eines deutschen Reichsbürgers*, t. II, p. 106-119. On connaît l'ancien proverbe :

Vinum Mosellanum est omni tempore sanum,
Vinum Rhenense decus est et gloria mense.

Nordhoff, *Weinbau*, p. 25. — Sur les vignobles des environs de Coblenz, de 1494 à 1506, voy. Mone, *Zeitschrift*, t. X, p. 183.

[3] L'élevage des abeilles avait alors une tout autre importance que maintenant, à cause du grand usage de cire qu'on faisait dans les églises, et parce que le miel remplaçait le sucre. — *Abhandlung über Bienenwirthschaft und Bienenrecht des Mittelalters*, p. 47 (Nördlingen, 1865). Voy. aussi Busch, *Handbuch des heutigen in Deutschland geltenden Bienenrechtes*, p. 14 (Arnstadt, 1836). Schmid und Klein, *Leitfaden für den Unterricht in der Bienenzucht*, p. 3 (Nördlingen, 1865).

[4] Hain, n° 5826-5835. — Voy. Helbig, *les Concurrents de P. Schöffer*, dans le *Bibliophile belge*, dixième année (Bruxelles, 1876), p. 22-25. — La première édition italienne date de 1478, la première française de 1486. — Voy. sur cet ouvrage Bernhardt, t. I, p. 192.

aucune indication de lieu ni d'année; les suivantes parurent en 1475, 1478, 1481, chez Hans Bämler, à Augsbourg; en 1482 et 1499, chez Hans Schönsperger; en 1482, chez Antoine Sorg [1]. Le livre est en partie composé de notions bizarres sur la nature humaine, les animaux, les arbres, les plantes, les pierres et les métaux. L'auteur commence par déclarer « qu'il va traiter un sujet très-utile et très-récréatif, où tout lecteur pourra apprendre des choses singulièrement curieuses ». Mais ces choses « singulièrement curieuses » se trouvent heureusement mélangées à des observations pleines de sens sur la culture des arbres et l'élevage des abeilles. L'ouvrage de Columelle, sur les jardins, fut édité à Louvain par un imprimeur westphalien [2], et Cuspinian accompagna la seconde édition d'une préface [3]. Un ouvrage imprimé en 1483 et intitulé : *les Vertus des plantes,* traite de la phytologie. Mais l'écrit le plus remarquable sur l'agriculture est celui que nous avons déjà bien des fois cité : *le Livre des grains, des arbres et des plantes* [4]. Il contient la description des diverses espèces de blés, indique la manière de les semer eu égard aux différentes propriétés du sol, dit dans quelle saison les semailles sont faites avec le plus d'avantage, traite des engrais, de la façon de les employer selon les qualités du terrain, des meilleures manières d'en obtenir d'excellents, parle des pépinières, et s'étend avec prédilection sur la culture des champs et celle de la vigne. « Les soins donnés à la vigne », assure l'auteur, « plaisent tout particulièrement aux Allemands, car cette plante si précieuse est singulièrement louée dans la Sainte Écriture. Aussi », ajoute-t-il non sans malice, « dans notre pays tous les bons chrétiens et amis de la Sainte Écriture font-ils usage de vin. »

VIII

Nous possédons, sur l'état général de l'agriculture à cette époque, des renseignements contemporains provenant de deux régions différentes : du Rheingau et de la Poméranie.

« Le pays le plus fertile et le plus beau de l'Allemagne », dit le *Livre des grains,* « c'est celui du Rheingau. Le vin y est généralement si abondant que le paysan même peut en boire à sa soif; le fro-

[1] Hain, n° 4040-4046. — Voy. aussi Langethal, t. II, p. 23.
[2] Hain, n° 5496.
[3] *Ibid.*, n° 5499.
[4] *Ibid.*, n° 9797.

ment, le seigle, les fruits de toutes sortes y croissent et y prospèrent. » « Le pays, depuis Mayence jusqu'à Bingen, est très-peuplé des deux côtés du fleuve; la ferme touche à la ferme, le village au village, et si l'on veut savoir ce que peuvent produire la richesse du sol et le labeur de l'homme réunis, il faut visiter cette contrée. La pauvreté s'y rencontre rarement parmi les paysans qui aiment le travail. L'élevage des abeilles y a pris un grand accroissement[1]. » Frère Barthélemy, religieux anglais de l'Ordre de Saint-François, fait à son tour la description suivante du Rheingau : « C'est un petit territoire qui, depuis Mayence jusqu'à Bingen, s'étend entre des montagnes riantes. Ce pays, tout petit qu'il soit, est extrêmement agréable et fertile; non-seulement ses habitants y sont heureux, mais le voyageur même qui ne fait que le traverser, est ravi, charmé, et croit être transporté au pays de la félicité. Le sol produit des céréales et des fruits avec autant d'abondance que de rapidité; le même champ donne les espèces de fruits les plus diverses; les noyers y réussissent, les blés de toutes sortes y prospèrent, et la culture des arbres fruitiers n'empêche pas celle de la vigne. Le même petit champ produit ici blé, raisins, noix, fruits à noyaux, pommes, poires et bien d'autres fruits encore. » Jean Butzbach, dans son « Livret de voyage » (1500), dit aussi : « Le Rheingau est une contrée aimable et riante, riche en eaux vives, en vignobles, champs, bois, vergers fertiles. Ses beaux villages ressemblent à des villes. Le Rhin y coule entre des rives charmantes, aux belles îles verdoyantes, dont quelques-unes ont une assez grande étendue. Ici, le peuple jouit d'un grand bien-être; il est heureux et brave. Le sol produit des fruits en abondance. J'y ai connu un paysan qui, dans une seule année, a tiré de ses cerisiers un bénéfice de 30 florins[2]. »

La culture des fruits dans le Rheingau, et aussi, à ce qu'il semble, en Bavière, rapportait beaucoup aux paysans. Le *Livre des grains* parle des grands bois d'arbres fruitiers entourant les villages du Rhin. « De très-habiles jardiniers les dirigent avec intelligence », dit-il; « j'en dis autant de la Bavière, où j'ai vu des vergers très-florissants et plaisants à voir tout proches des métairies. Pendant la saison d'hiver, le paysan peut se procurer pour quelques liards pommes, poires, noix en abondance pour lui, sa femme et ses enfants. Ces vergers si bien soignés sont très-dignes d'être loués, et devraient se trouver partout[3]. » Dans le Rheingau, les pommiers, cultivés avec soin, produisaient des fruits de tant d'espèces différentes, de forme, de goût, de couleurs si

[1] Page 17.
[2] D'après la valeur actuelle de l'argent, environ cinq cents marcs *Chronika*, p. 127-129.
[3] Page 19.

variés, qu'on ne pouvait presque plus en énumérer les espèces [1].

Voyons maintenant ce que rapporte Kanzow de la Poméranie : « Ce pays, dit-il, produit en abondance toutes espèces de céréales : seigle, froment, orge, sarrasin, pois, avoine, si bien qu'on n'y fait usage que de la vingtième partie des récoltes. Le seigle et l'avoine sont expédiés en grande quantité vers l'Ouest, en Écosse, en Hollande, en Zélande et en Brabant. Le houblon et l'orge sont surtout exportés en Suède et en Norwége. Il n'est pas rare de voir un bourgeois embarquer par an pour l'étranger quatre cents charges de blé, c'est-à-dire environ dix mille boisseaux. Item, on élève en ce pays de bons chevaux de différentes races, de nombreux moutons, bœufs et porcs. Les abeilles y produisent beaucoup de miel qu'on envoie à l'étranger; la contrée abonde en prairies, en pâturages. Les bestiaux fournissent encore d'autres genres de marchandises réservées pour la plupart à l'exportation : beurre, lard, laine et cuir. Le suif rapporte aussi de bon argent comptant au pays. Coqs de bruyère, perdrix, lapins, cygnes, outardes, oies sauvages, canards se voient en profusion dans la campagne; mais on ne se soucie pas de leur faire la chasse. Si de temps en temps les oies sauvages, les canards ou les perdrix paraissent sur la table, c'est qu'un prince a permis à ses pâtres de chasser. Quant aux autres bêtes, les chasse qui veut et qui peut. Le pays est aussi très-riche en excellents poissons [2]. »

IX

L'élan donné à l'agriculture en Allemagne eut pour résultat, parmi les cultivateurs de nos contrées, un bien-être qui forme un éton-

[1] Langethal, t. III, p. 247. — Les paysans et les jeunes mariés de la Hesse devaient, à leur installation dans la commune, planter un certain nombre d'arbres (fruitiers ou autres) dont ils étaient tenus de prendre soin. Dans la commune de Baar (canton de Berne), il était d'usage que tout villageois, chaque fois qu'il lui naissait un enfant, plantât douze arbres fruitiers dans le communal; l'enfant devait plus tard les cultiver. — Voyez Maurer, *Dorfverfassung*, t. I, p. 287-289.

[2] Kanzow, t. II, p. 421, 424, 427. — Sur l'ancienne fertilité de Sangershausen, Spangenberg dit dans sa chronique (terminée en 1554) : « Cela se passait il y a longtemps, avant que les pauvres gens fussent accablés de tant d'impositions et de taxes intolérables. Il y avait aussi une excellente nourriture, parce que tout ce qui concernait l'élevage des bestiaux, les pâturages, le poisson, le gibier, le pain, la bière et le vin était l'objet de plus de soins que partout ailleurs. » D'après lui, la ville était le grenier de toute la Thuringe du Nord. — Buder, *Nützliche Sammlung verschiedener Schriften*, p. 297 (Francfort, 1735).

nant contraste avec la lamentable situation où ils se trouvèrent plus tard réduits.

« En Poméranie et dans l'île de Rugen », écrit Kanzow, « les paysans sont riches; ils ne portent que des vêtements anglais et d'autres habillements coûteux, semblables à ceux que portaient autrefois la noblesse et les bourgeois aisés [1]. »

Les paysans d'Altenbourg portaient des bonnets de fourrure en peau d'ours, des chaînes de corail où étaient suspendues des pièces d'or et des rubans de soie, objet de luxe alors très-dispendieux [2].

Werner Rolewinck met cette parole dans la bouche des nobles westphaliens : « On prête maintenant plus facilement à un paysan qu'à dix d'entre nous, et le cultivateur capitalise comme il veut [3]. »

Les paysans qui se rendirent par milliers, en 1497, auprès du nouveau prophète populaire surnommé par eux le « trompette de Niklashausen » avaient de l'argent en quantité, des joyaux, des habits précieux; ce fait prouve l'heureuse condition des paysans de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne centrale. En un seul jour, s'il faut en croire le chroniqueur Stolle, il y aurait eu à Niklashausen soixante-dix mille paysans réunis, dont la plupart apportaient des cierges tellement gros que trois ou quatre hommes pouvaient à peine en porter un. Le prédicateur tonna contre les vaines parures, les colliers précieux, les vêtements de soie et les souliers pointus, et son zèle nous permet d'apprécier la richesse des paysans d'alors [4].

Wimpheling dit à propos des populations rurales de l'Alsace : « Le bien-être a rendu orgueilleux et voluptueux les paysans de notre pays et de bien d'autres contrées d'Allemagne; je connais des villageois qui font tant de dépenses aux noces de leurs fils et de leurs filles, ou bien à l'occasion des baptêmes, qu'on pourrait acheter avec l'argent qu'ils prodiguent une maison, un champ, et par-dessus le marché une petite vigne. Ils dépensent des sommes ridicules pour la nourriture et le vêtement, et boivent des vins recherchés [5]. »

Ce que nous savons des fêtes patronales et des noces en Franconie atteste, parmi les cultivateurs, le même bien-être matériel [6].

Unrest, dans sa Chronique autrichienne (1498), dit des paysans de Carinthie : « Personne ne gagne plus d'argent qu'eux; on les

[1] Kansow, t. II, p. 406-407.
[2] Voy. Langethal, t. III, p. 201.
[3] *De laude Saxoniæ*, p. 224.
[4] Voy. Barack, *Hans Böhm und die Wallfahrt nach Niklashausen*, p. 6 et 25. — Mone, *Zeitschrift*, t. XIX, p. 12-22.
[5] A la fin de l'écrit : *De arte impressoria*.
[6] Bensen, *Bauernkrieg in Ostfranken*, p. 89.

reconnaît facilement à ce qu'ils portent de plus beaux habits et boivent de meilleur vin que leurs seigneurs [1]. »

Aussi la diète de Lindau (1497), et beaucoup d'autres qui lui sont postérieures, rendent-elles des ordonnances spéciales défendant aux « villageois, aux ouvriers des villes et des campagnes, de porter du drap coûtant plus d'un demi-florin l'aune ». L'or, les perles, le velours, la soie, les robes tailladées leur sont interdits, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants [2].

Il n'était pas rare qu'une « cuisine succulente » correspondît à ces riches vêtements : « Le paysan travaille, est-il dit dans le *Livre des grains*, mais aussi il a une nourriture excellente; il mange de la viande de toute sorte, du poisson, du pain et des fruits en abondance; il boit souvent du vin avec excès, ce dont je ne puis le louer; mais sauf cela, sa table est réputée pour la plus saine [3]. »

« Du temps de mon père, simple villageois de Souabe », rapporte le trop réaliste écrivain Henri Müller, « on se nourrissait tout autrement que maintenant; on avait tous les jours de la viande; les mets étaient abondants. Les jours de fête et de kermesse, les tables crevaient littéralement sous le poids des mets. On engouffrait alors le vin comme si c'eût été de l'eau; on se gorgeait de mangeaille, et l'on emportait encore avec soi tout ce que l'on voulait, tant la richesse et l'abondance étaient générales. Mais aujourd'hui tout a bien changé! Les temps sont durs, tout est coûteux. La nourriture des paysans les plus à leur aise est bien inférieure à celle des journaliers et des serviteurs d'autrefois [4]. »

[1] Unrest, p. 631-642. — Sur le bien-être des paysans dans les duchés autrichiens et dans le Tyrol, voy. Buchholtz, *Ferdinand der Erste*, t. VIII, p. 50, 53, 313, 316. — Le poëte autrichien Helbling parle avec une certaine amertume de la richesse des paysans et dit que « selon lui, les paysans sont les seuls hommes libres de l'Autriche ». P. 421.

[2] *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 31. — Voy. t. II, p. 47, 79. — Mascher cite un document du quinzième siècle, dans lequel il est dit : « On voit rarement dans les champs un cultivateur au travail qui n'ait sur la tête un bonnet de grand prix, valant plus que tout le reste de l'habillement du sire. Les autres (c'est-à-dire les nobles et les bourgeois) portent presque tous de la soie, de la toile fine, de l'or, de l'argent, du drap fin et des souliers à la poulaine. Il n'y a du reste aucune différence entre les bourgeois, les ouvriers et les paysans. » La gloutonnerie et les excès de boisson des paysans sont fréquemment raillés dans les chansons populaires. Voyez Uhland, t. I, p. 646, 651-653. — Voy. Thomas Murner, *Narrenbeschwörung*, p. 224-226. — Seeber, fol. 425.

[3] Page 17. Rolewinck adresse cet avertissement aux paysans dans son écrit *De regimine rusticorum*, fol. 39 : « Sit mensa pro quotidiano victu de cibis substantiosis et simpliciter preparatis, non delicatis... Cibus simplex et substantiosus ac uniformis naturam roborat, sanitatem conservat, et ad laborandum corpus aptat et bene in stomacho durat. Delicie vero ac crebre epularum variationes naturam inflammant et dissipant ac plures egritudines introducunt. »

[4] *Curieuse Nachrichten*, p. 19. — Sur la décadence de l'agriculture, voy. Peetz, fol. 346.

X

Les journaliers, les serviteurs jouissaient à la fin du moyen âge d'un aussi grand bien-être, relativement parlant, que celui des paysans. D'après les renseignements recueillis dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, ils recevaient pour leur travail un salaire étonnamment élevé. La nombreuse classe des journaliers ruraux destituée de toute propriété et vivant du travail quotidien ne fut jamais, ni avant ni depuis, dans des conditions matérielles plus heureuses que vers la fin du quinzième siècle jusqu'aux dix premières années du seizième.

Pour apprécier justement les salaires, il faut commencer par établir aussi exactement que possible les rapports alors existants entre la valeur de l'argent et le prix des choses indispenbles à la vie (nourriture, habillement, etc.). Cherchons à découvrir ces rapports dans des contrées diverses et des espaces de temps précis : si tous nos renseignements concordent dans les points les plus importants, nous arriverons à un aperçu général assez exact sur la question qui nous occupe.

Pour l'Allemagne du Nord, examinons d'abord les documents qui nous viennent de Saxe.

En Saxe, entre 1455 et 1480, une paire de souliers ordinaires coûte en général de deux à trois gros; un mouton vaut quatre gros; vingt-cinq morues, quatre gros; une corde de bois tout apportée, cinq gros; une aune du meilleur drap du pays, cinq gros; un boisseau de seigle, six gros quatre pfenuigs. Or, un journalier ordinaire gagne par semaine, à la même date, de six à huit gros; il peut par conséquent se procurer, avec le salaire de sa semaine, un mouton et une paire de souliers; avec le salaire de vingt-quatre jours, au moins un boisseau de seigle, vingt-cinq morues, un stère de bois et deux ou trois aunes du meilleur drap du pays. Les vêtements sont alors extraordinairement bon marché : pour la façon d'un habit, d'une paire de chausses, d'un chapeau rond et d'une jaquette, nous voyons un chantre de Leipzig payer en tout sept gros. Le duc de Saxe achetait les chapeaux gris qu'il portait ordinairement trois gros et demi ou quatre gros. On voit donc que les journaliers saxons pouvaient vivre à bon compte du prix d'un travail bien payé, et satisfaire à peu de frais aux premières nécessités de la vie.

On comprend aussi que les journaliers, au commencement du seizième siècle, aient amèrement regretté le bon temps disparu,

puisque leur salaire n'avait augmenté que de six pfennigs, tandis que le prix du seigle, de six gros quatre pfennigs qu'il était auparavant, était monté à vingt-quatre gros le boisseau, et que le mouton, coûtant autrefois quatre gros, en valait dix-huit; les autres denrées avaient enchéri dans les mêmes proportions[1].

Ailleurs, les salaires des journaliers étaient encore plus élevés. A Clèves (pays rhénan), le journalier, nourri par celui qui l'employait, pouvait se procurer, en six jours de travail, un quart de boisseau de seigle, dix livres de viande de porc ou douze livres de veau; six grandes cruches de lait et deux charges de fagots. Il lui restait encore en surplus, au bout de quatre ou cinq semaines, une somme d'argent représentant la valeur d'une blouse de travail, de six aunes de toile et d'une paire de souliers[2]. A Aix-la-Chapelle, vers la fin du quatorzième siècle, on a calculé qu'en cinq jours un journalier rural gagnait la valeur d'une brebis; en sept jours, celle d'un mouton; en huit jours, celle d'un porc; et qu'en un seul jour il gagnait presque la valeur de deux oies[3].

A Augsbourg, le salaire quotidien, dans les années ordinaires, égalait le prix de cinq ou six livres de la meilleure viande; dans les années d'abondance, le journalier pouvait se procurer, par son travail de chaque jour, une livre de viande ou sept œufs, un quarteron de pois, une mesure de vin et le pain qui lui était nécessaire. Outre cela, il lui restait la moitié de son salaire pour payer ses frais de loyer, d'habillement, et couvrir ses autres dépenses[4].

Dans la principauté de Bayreuth, un journalier gagnait, en 1464, 18 pfennigs; à la même date, une livre de saucisson coûtait 1 pfennig; une livre d'excellent bœuf, 2 pfennigs[5].

Les renseignements recueillis en Autriche attestent les mêmes faits. Nous voyons dans le livre de comptes du prévôt Jacob Pamperl de Klosterneubourg, intendant des biens de l'abbaye de 1485 à 1509,

[1] Voy. Falke, *Statistik der Preise in Sachsen*, dans le *Jahrbuch für Nationalökonomie* d'Hildebrand, 7e année, vol. 2, p. 370-394. Année 9, vol. 1, p. 30-53. — Galletti, *Gesch. Thüringens*, t. V, p. 198. — Schmoller, *Fleischconsum*, p. 356. — Löbe, p. 40-42. — A Constance, en 1487, un cheval de labour coûtait cinq florins. Mone, t. X, p. 56. — A Francfort, en 1512, le jambon de Westphalie coûtait huit liards la livre. Kriegk, *Bürgerthum*, p. 382. — A Aschaffenbourg, la livre de viande coûtait environ deux liards. Kittel, *Spitäler*, p. 15, 21.

[2] D'après un calcul minutieux de Pelz, 18. Sur les denrées alimentaires et les salaires à Xanten en 1426, voy. Beissel, *Stimmen aus Maria-Laach*, 1882, cah. 2, p. 228-229. — Dans le duché de Nassau, les conditions de la vie étaient aussi très-douces pour les ouvriers et journaliers. — Voy. Arnoldi, 3b, p. 82.

[3] Voy. Laurent, *Aachener Stadtrechnungen*, p. 7-8. — Schmoller, *Fleischconsum*, p. 354.

[4] Voy. les divers prix des objets et denrées dans l'appendice de la chronique de Burkard Zink, *Chroniken der deutschen Städte*, t. V, p. 438.

[5] Lang, *Gesch. Baireuths*, t. I, p. 59-60.

que le salaire d'un journalier était de quatorze deniers par jour. En outre, il était nourri; or, à la même époque, d'après le taux légal, une livre de viande ne valait que deux deniers. Une paire de souliers ordinaires d'homme ou de femme coûtait environ seize deniers; la façon d'une paire de chausses, dix deniers; un habit de paysan, vingt-quatre deniers [1].

Pour les journaliers à la fois payés et nourris, des ordonnances spéciales réglaient minutieusement en bien des contrées la mesure et la quantité de nourriture et de boisson auxquelles ils avaient droit. « Tout journalier, qu'il travaille aux champs ou ailleurs », est-il dit dans le règlement de maison établi pour les biens de l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg, « aura le matin une soupe et du pain; à son dîner, l'après-midi, une bonne soupe, de la bonne viande, des légumes et une demi-cruche de vin ordinaire; le soir, de la viande et du vin, ou bien une bonne soupe et du pain. »

L'échanson Érasme d'Erbach établit dans ses biens le règlement suivant (1483) : « Les journaliers engagés à la tâche, les corvéables, les serviteurs et servantes auront deux fois par jour de la viande et une demi-cruche de vin; les jours de jeûne, du poisson ou d'autres mets capables de les bien soutenir. Ceux qui ont travaillé toute la semaine doivent être bien traités le dimanche; après la messe et le sermon, on leur donnera du pain et de la viande en quantité suffisante, plus la moitié d'une grande cruche de vin. Les jours de fête, ils auront une bonne portion de rôti; on leur donnera en outre, pour emporter dans leur maison, une grosse miche de pain, et autant de viande que deux personnes en peuvent manger à leur dîner [2]. »

D'après le règlement domestique du comte bavarois Joachim d'OEttingen (1520), les journaliers, corvéables et serviteurs de l'exploitation avaient tous les jours à leur repas, « le matin, une soupe ou des légumes (les journaliers du lait, les autres de la soupe). A midi, soupe et viande, une cruche de vin, une bouillie aux épices ou de la viande marinée; des légumes ou du lait, en tout quatre plats. Le soir, de la soupe et de la viande, des raves ou de la viande marinée, des légumes ou du lait, en tout trois plats. » Les femmes qui apportaient dans la maison les coqs, les poulets et les œufs, avaient droit à une portion de soupe et à deux pains; mais lorsqu'elles avaient fait pour venir plus d'une demi-lieue, on

[1] Voy. M. Fischer, *Archiv. für Kunde österr. Geschichtsquellen*, t. I, p. 181-192.
[2] *Règlement d'Ehrbach : OEuvres posthumes de Bodmann*, communiqué par Böhmer.

devait leur servir « la soupe, un plat et une cruche de vin [1] ».

En Saxe, la nourriture des ouvriers et des serviteurs semble avoir été plus abondante encore, car une ordonnance publiée par les ducs Ernest et Albert (1482) porte expressément : « Les journaliers et faucheurs doivent se tenir pour satisfaits lorsqu'en dehors de leur salaire ils ont deux fois par jour, à dîner et à souper, quatre plats : la soupe, deux plats de viande et un plat de légumes, et les jours maigres, cinq plats : la soupe et deux sortes de poissons accompagnés de deux légumes différents [2]. »

La viande était si généralement la nourriture quotidienne de l'ouvrier que le *Guide de l'âme* dit, voulant citer une preuve de particulière misère : « Il y a des pauvres qui passent quelquefois une semaine et même davantage sans manger de viande; d'autres ne peuvent s'en procurer que de mauvaise [3]. » Les conditions de la vie ont déjà notablement empiré lorsqu'en 1533, les États bavarois ordonnent aux échevins « d'avoir soin que les gens du peuple mangent tous les jours de la viande, fassent plus de deux repas par jour, et que, dans les auberges, on leur serve du rôti ou du bouilli ». A cause de la dureté des temps et de la pénurie générale, ils prescrivent à l'ouvrier de s'abstenir de viande au moins deux ou trois fois par semaine. En dehors des heures ordinaires de repas, « les aubergistes ne lui serviront pas de viande ni de mets cuits, mais seulement du fromage, du pain ou des fruits [4] ». La restriction apportée à la consommation de la viande vers le milieu du seizième siècle fut l'un des signes les plus évidents de la triste transformation qui s'opérait dans l'économie générale du pays. Les salaires des journaliers baissèrent de moitié relativement à ce qu'ils étaient entre 1450 et 1500 [5]. La viande, autrefois nourriture ordinaire des pauvres gens, devint de plus en plus l'aliment de luxe des riches [6].

Au quinzième siècle, la condition des serviteurs était en général

[1] Communiqué par V. Löffelholz, *Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit*, t. IV, p. 44, 115-116.

[2] Galletti, *Gesch. Thüringens*, t. V, p. 201-202. — Quel que fût le rang des personnes invitées, on ne devait pas servir plus de six plats; le soir, cinq plats et pas plus de deux sortes de vin et de bière : « De nos jours », remarque Galletti avec raison, « la table d'une famille noble est à peine aussi bien servie que celle des ouvriers d'autrefois. » Voy. aussi Schmoller, *Fleischconsum*, p. 356.

[3] Page 21.

[4] Buchholtz, *Ferdinand der Erste, Urkundenband*, p. 41-42.

[5] Schmoller, *Fleischconsum.*, p. 355-361, et sur les conditions de vie des travailleurs, Hildebrand, *Zeitschrift*, année 10, vol. 2, p. 300.

[6] On peut faire des observations analogues en Italie et en Angleterre. En Italie, au quinzième siècle, la situation de toutes les classes ouvrières était infiniment meilleure qu'elle ne l'est maintenant dans les pays les plus florissants de l'Europe. Voy. Sismondi, *Hist. des républiques italiennes*, ch. xci. Le lord

tout aussi satisfaisante que celle des journaliers et travailleurs ruraux. Au château de Dohna (Saxe), tous étaient logés et nourris; le valet d'écurie recevait par an neuf florins; l'ânier, sept florins quatre gros; les filles de basse-cour, trois florins dix-huit gros, et cela à une époque où un bœuf engraissé coûtait de trois à quatre florins. A Dresde, les gages d'une cuisinière logée et nourrie étaient de sept florins quatre gros; ceux d'un marmiton, de deux florins dix gros; ceux d'un porcher, de quatre florins. Ce dernier gagnait donc le prix du plus beau bœuf ou de vingt moutons[1].

A Mosbach (1483), une fille de basse-cour gagnait treize florins trente-six kreutzers par an; un premier valet, vingt-trois florins trente-six kreutzers, et de plus cinquante-quatre kreutzers pour son habillement. Dans les environs du lac de Constance, un valet de charrue nourri et logé recevait par an dix-neuf florins trente et un kreutzers, plus « la chaussure, quatre aunes de drap et six aunes de coutil[2] ».

En général, la nourriture des domestiques était la même que celle des journaliers, avec lesquels ils prenaient ordinairement leurs repas. Des notes relevées dans les livres de ménage du temps prouvent que partout le vin était abondamment servi sur leurs tables. Dans le contrat de location d'un valet de charrue (1506) il est expressément notifié qu'on lui donnera du vin « de bon cœur », mais non parce qu'on s'y regarde comme obligé. Une autre fois, il est dit dans le contrat d'une servante « qu'on ne s'engage point à lui donner de vin[3] ». Un règlement dressé pour les domestiques de Königsbruck porte « qu'on ne donnera ni viande ni pain au serviteur qui ne sera pas exact à l'heure du souper[4] ». D'après une ordonnance concernant les jour-

chancelier Fortescue dit en parlant des ouvriers anglais du commencement du quinzième siècle : « Ils ont une nourriture abondante, mangent de la viande, du poisson, et sont généralement habillés de bons vêtements de laine. Leur lit et le reste des étoffes de leur ameublement sont en laine, ils ont un nombreux mobilier. En ustensiles de ménage et autres instruments nécessaires à leur travail, ils sont très-bien fournis. Chacun possède, selon la mesure de son état, toutes les choses qui rendent la vie commode et agréable. » Sous Henri VIII, un acte du Parlement désigne comme constituant la nourriture des classes pauvres quatre sortes de viande : bœuf, porc, mouton et veau. Mais, à partir de ce moment, les travailleurs anglais sortent de l'âge d'or pour entrer dans l'âge de fer. Les lois sur les pauvres, sous Élisabeth, ne sont qu'un trop évident témoignage de leur triste situation. Enfin, par l'introduction de l'impôt des pauvres, le paupérisme est officiellement reconnu. — Voy. HALLAM, *Europe during the period of the Middle ages*, part. 2, ch. IX. — COBBETT, *History of the Protestant Reform*, p. 471. — MARX, *Das Capital* (2e éd.), p. 745, 751. — SCHMOLLER, *Fleischconsum*.

[1] FALKE, *Geschichliche Statistik*, p. 392. — A Altenbourg, en 1492, un bœuf engraissé coûtait trois florins. LÖBE, p. 41. — GALLETTI, t. V, p. 198. — GRIMM, *Rechtsalterthümer*, p. 357.

[2] MONE, *Zeitschr.*, t. XIX, p. 278, 393, et t. VI, p. 400.

[3] MONE, *Zeitschr.*, t. I, p. 192-193.

[4] MONE, t. I, p. 186, n° 30.

naliers d'Oppenheim et de quatre villages environnants, l'ouvrier n'a droit pendant l'été qu'à une mesure de vin; en hiver et au printemps, « il doit se contenter de la moitié ou des deux tiers d'une mesure [1] ». A Siegbourg, le vin comptait pour l'homme du peuple parmi les premières nécessités de la vie [2]. A Ulm, en 1425, le conseil de la ville interdit de donner du vin aux journaliers [3].

Les abaissements de salaire imposés aux serviteurs et aux pâtres par les ordonnances légales et forçant les serviteurs à accepter des conditions d'existence toujours plus désavantageuses, datent tous du milieu du seizième siècle, ainsi que l'introduction du service domestique forcé, par lequel les colons se virent contraints de laisser leurs enfants servir chez les seigneurs, soit gratuitement, soit en échange d'un gage très-modique [4].

En résumé, les renseignements recueillis dans les diverses contrées de l'Allemagne prouvent que le salaire du travailleur ou du serviteur rural pouvait suffire non-seulement à son propre entretien, mais encore, s'il était marié, aux besoins de sa famille, c'est-à-dire de la génération grandissante des travailleurs de l'avenir. Le cultivateur ou serviteur laborieux gagnait au delà du nécessaire, et jouissait en outre de ce superflu qui procure l'indépendance et le bien-être [5].

[1] Mone, t. I, p. 194-197.

[2] « Les journaliers ordinaires avaient tous les jours chez le maître qui les employait du vin sur leur table. La quantité de vin qu'un homme pouvait alors absorber est extraordinaire. » Voy. les Annales de la Société historique du Bas-Rhin (Cologne, 1876), cah. 30, p. 140. A propos de la grande consommation de viande et de vin d'autrefois, Henri Muller dit, dans les *Curieuse Nachrichten* (1550), « que les Allemands du quinzième siècle ont dû à cette alimentation leur forte structure et l'âge avancé auquel ils parvenaient ». Les renseignements sur le même sujet fournis par la *Chronique de Zimmer*, t. I, p. 448, sont aussi dignes de remarque. « En 1483, et même auparavant, la nation allemande avait des hommes si vigoureux, que les gens peu instruits de maintenant croiraient fabuleux les renseignements que nous pourrions donner sur ce point. » Dans un acte notarié énumérant les localités soumises au tribunal de Nassau (1431), le secrétaire rapporte que les employés ont fait comparaître devant eux les hommes de la commune, dont plusieurs avaient cent ans et au delà. Dans une déposition de témoins, l'un d'eux accuse cent cinq ans. Arnoldi, 3b, 9.

[3] Jager, *Ulm*, p. 614.

[4] Voy. Collmann, *Gesch. und Statistik des Gesindewesens in Deutschland*. — Hildebrand, *Jahrbuch*, t. X, p. 244. — Schmoller, *Fleischconsum*.

[5] Par conséquent on ne connaissait pas encore la triste nécessité de suppléer au trop modique salaire de la classe ouvrière par des taxes d'état appliquées aux pauvres.

CHAPITRE II

VIE ET TRAVAUX DES ARTISANS.

Vers la fin du quinzième siècle, les progrès de l'économie furent encore plus sensibles pour l'industrie que pour l'agriculture. Le travail des artisans, dans ses diverses branches et ses différents produits, atteignit alors un degré de perfection que le seizième siècle ne connut plus. A partir du seizième siècle en effet, l'industrie tomba dans un dépérissement qui alla toujours en s'aggravant.

C'est à ce même génie qui sut donner la vie à toute l'organisation du moyen âge, c'est à Charlemagne qu'on doit l'impulsion féconde imprimée à l'industrie et au commerce, impulsion qui se fit sentir durant des siècles. Ses soins minutieux et attentifs s'attachèrent au développement de tous les métiers. Il releva les utiles fabriques que les Romains nous avaient léguées, et accrut encore cet héritage par des établissements nouveaux. Dans tout domaine impérial un peu considérable, ferrons, orfévres, cordonniers, tourneurs, charrons, charpentiers, armuriers, savonniers, brasseurs, boulangers, alèniers furent établis. C'est aux ordonnances administratives du grand empereur qu'on doit l'introduction des mineurs qui exploitèrent les premiers les mines de fer et de plomb de la Franconie rhénane, de la Souabe et de la Thuringe. Grâce à Charlemagne, les tanneurs, les fabricants de drap et de toile se multiplièrent; les teinturiers et les foulons commencèrent à embellir les étoffes tissées. Comme les domaines impériaux étaient nombreux dans les pays allemands, les règlements administratifs, à l'exécution desquels l'Empereur veillait avec une grande sévérité, couvrirent en peu de temps ses États d'un vaste réseau industriel. Pour élever ses palais, pour construire les édifices publics, il fit venir de tous côtés des tailleurs de pierre et des maçons, donnant ainsi naissance sur le sol allemand à l'art de la construction en pierre. Les architectes étrangers stimulèrent le zèle de ceux du pays : à partir de cette époque, on rencontre dans les cloîtres et les abbayes un grand nombre de fondeurs, de sculpteurs et de peintres.

De même que, durant de longs siècles, les moines avaient été les premiers maîtres des agriculteurs, des jardiniers, des vignerons, on les vit aussi favoriser les progrès de l'industrie. Ils élevèrent le

métier du tailleur de pierre à la hauteur d'un art. Les plus grands « entrepreneurs de maçonnerie » du moyen âge sont, à proprement parler, les évêques, et « l'on pourrait faire de la truelle l'un de leurs plus glorieux symboles héraldiques ».

Dans les premiers siècles de la fondation de l'empire allemand, un grand nombre de villes romaines furent relevées et rebâties sur les deux rives du Rhin, en Souabe et en Bavière, par les soins des évêques. C'est ainsi que, plus tard, tous les siéges épiscopaux sans exception devinrent des cités et que, pendant longtemps, l'idée d'une ville resta inséparable de celle d'un évêché. Dès qu'un évêque prenait possession d'une cité, l'industrie y était en même temps introduite, et les foires, les marchés qui venaient se rattacher aux fêtes religieuses, assuraient aux échanges du commerce une activité, une extension toujours croissantes [1]. Les résidences royales des temps carolingiens devinrent aussi le point de départ des villes que, plus tard, les princes élevèrent dans leur voisinage. Les progrès les plus rapides, le plus riche épanouissement du commerce et de l'industrie se manifestèrent dans les pays du Rhin et du Danube, dans les villes datant de l'époque romaine, qui renfermaient à la fois un siége épiscopal et un palais; Mayence, Cologne et Ratisbonne brillèrent au premier rang dès les commencements du moyen âge; vinrent ensuite, dans l'Allemagne du Sud : Augsbourg, Nuremberg et Ulm, et dans l'Allemagne du Nord : Brême, Hambourg, Lubeck et Danzig. L'activité industrielle était, depuis le quatorzième siècle, presque exclusivement concentrée dans les villes, et restait inséparablement associée à la vie communale.

Toute ville, au point de vue des relations sociales, formait alors une association indépendante, exclusive; ses membres, reliés entre eux par des devoirs et des services réciproques, constituaient une sorte de grande famille, à la prospérité de laquelle son administration ne devait pas veiller avec un moindre soin que le père de famille ne veille à tout ce qui regarde les intérêts de ses enfants. Cette sollicitude était regardée comme le devoir le plus essentiel de l'autorité, et n'avait pas seulement trait à la vie morale, mais encore à la vie matérielle. « En vue des besoins et des intérêts de tous », eu égard aux conditions d'existence particulières à chaque ville, le conseil surveillait les produits du travail, le partage et l'écoulement des denrées, réglait le prix de vente et inspectait le débit. Pour assurer à chaque habitant dans le territoire de la cité les choses nécessaires à la nourriture, à l'habillement, au loyer, on s'arrangeait de

[1] Voy. Arnold, *Recht und Wirthschaft nach geschichtl. Ansicht*, p. 82-83.

manière que chaque métier y fût exercé, et, tant qu'on n'avait pas obtenu ce résultat, on attirait des villes étrangères, en leur garantissant des avantages particuliers, les ouvriers qui faisaient défaut. En même temps, afin que les artisans fussent assurés de pouvoir gagner leur vie, on obligeait les citoyens à ne faire leurs commandes et leurs achats que dans la ville. Les artisans jouissaient donc du monopole comme d'un droit acquis, et la vente de leurs produits leur était garantie. Ils avaient droit au travail; le travail était pour eux une propriété stable et, comme des biens-fonds, leur assurait des bénéfices certains. Aussi leurs priviléges devaient-ils être respectés de tous.

Le droit au travail était concédé aux artisans « de par Dieu et de par l'autorité », et le travail était considéré comme une fonction que Dieu et l'autorité confiaient à l'artisan dans l'intérêt général, et pour le bien de tous.

Les magistrats civils, responsables de la juste distribution du travail, donnaient, pour ainsi dire, l'investiture aux différents groupes d'artisans, et ceux-ci formaient à l'intérieur de la commune urbaine des sociétés particulières, reliées les unes aux autres et pourtant indépendantes[1].

Les premières en date comme les plus considérées de ces corpora-

[1] La question si souvent soulevée de l'origine des corporations a été traitée à fond par W. Stieda, dans le *Jahrb. fur Nationalökonomie* d'Hildebrand, 14e année, vol. II, p. 1-163 (Iéna, 1876). Voy. aussi sur le même sujet Schmoller, *Strassburg zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 4-12. « Dans l'histoire du système corporatif en Allemagne, nous pouvons suivre jusqu'au seizième siècle un mouvement progressif non interrompu. » (P. 66.) « L'esprit de corporation et d'association, dit von Lancizolle (*Grundzüge der Geschichte des deutschen Städtewesen*, p. 73), s'était presque universellement répandu et, revêtant mille formes et expressions diverses, était parvenu, comme on le voit encore de nos jours en Angleterre, à répondre par son organisation bien entendue à toutes les exigences de la vie sociale. Il se fait jour dans toutes les conditions, pénètre dans le domaine religieux et dans les intérêts temporels, et partout nous le retrouvons semblable à lui-même, bien qu'appliqué à des objets différents. Le système corporatif ne reposait pas sur des chiffres sans vie ni sur des convenances de lieux. Son point de départ comme son aliment, c'étaient des relations réelles, vivantes, des vues et des besoins communs. Le système féodal et l'esprit d'association en formaient les deux principales assises. Sous ces deux aspects, il fonda, au moyen âge, une vie publique pleine d'activité et d'animation. Il est vrai que cette vie publique n'était pas celle que rêvent souvent et voudraient voir réalisée nos politiques modernes, vie où l'individu ne doit pas être considéré comme un membre vivant, organique et indépendant d'un grand ensemble, mais comme un simple chiffre, un pur atome; vie où ce qu'on a appelé les états dans l'État, c'est-à-dire de vivants organes formant en se groupant une société bien régie, sont réputés comme incompatibles avec l'idée de l'unité nationale. Non, rien de tout cela au moyen âge, et pourtant, l'unité n'y fait point défaut. » Lancizolle constate que ce fut dans les *derniers siècles* du moyen âge que le système d'association produisit ses plus heureux fruits. « L'histoire des quatorzième et quinzième siècles, écrit Schönberg (*Zur wirthschaftlichen Bedeutung des Zunftwesen im Mittelalter*,) p. 51-52, 77,

tions paraissent avoir été formées presque partout par les tisserands de toile et de laine. A Ulm, vers la fin du quinzième siècle, on comptait tant de tisserands de toile qu'en une seule année, deux cent mille pièces, tant de toile que de demi-toile, furent confectionnées [1].

A Augsbourg, en 1466, dix-sept cent trente-quatre tisserands étaient employés, et le nombre en augmentait d'année en année [2]. Dans les grandes villes, les tisserands de toile et de laine formaient ordinairement deux corporations distinctes. Les tisserands de laine se divisaient encore en deux catégories : les uns préparaient la fine laine flamande et italienne, les autres la grosse laine du pays. Les fabricants de drap se divisaient aussi fréquemment, vers le milieu du seizième siècle, en tondeurs et fabricants proprement dits. A Nuremberg, les tisserands habitaient un quartier spécial; là se trouvaient les logements et les ateliers servant aux différents ouvriers de la profession (tondeurs de laine, peigneurs, foulons, rattacheurs, étendeurs, etc.), les métiers, les magasins, la maison de corporation et la buvette. « Dans beaucoup de villes de la Westphalie », écrivait Wimpheling, « le métier touche au métier; il est difficile d'évaluer les centaines de mille pièces que les corporations préparent chaque mois. Les tisserands sont partout aussi laborieux qu'habiles, et très-considérés de leurs concitoyens [3]. »

témoigne d'un élan industriel et d'un état de bien-être parmi les ouvriers que nous ne trouvons à ce degré dans aucune autre période de notre histoire. Il est temps que le voile qui recouvre encore le véritable état de l'économie à cette époque soit déchiré, et que les jugements aussi indignes qu'inexacts qui ont été portés sur les ouvriers allemands du moyen âge cessent de se produire. En vérité, quant à ce qui concerne la dignité du travail et ses résultats, quant aux *devoirs moraux* qui, dans l'économie d'une nation, incombent à ceux qui possèdent davantage et qui sont mieux partagés sous le rapport des dons intellectuels, les prôneurs du temps actuel ont beaucoup à apprendre, dans leur propre intérêt et dans celui de tous. Ceux qui considèrent l'égoïsme de l'individu comme le puissant levier de la prospérité d'un État, ceux qui parlent sans cesse de la *vraie nature de l'homme historique* et des *expériences de la vie*, pourront précisément apprendre en étudiant l'organisation corporative du moyen âge combien peu l'*homme historique* justifie de si fausses conclusions. » « Si aujourd'hui, en Allemagne et en France, et cela presque simultanément, l'idée de rétablir les associations ouvrières tend à se produire sous de nouvelles formes (en deux pays où leur développement fut si peu semblable), ce fait prouve certainement en faveur du système dont nous parlons; et si dans les diverses classes de la société les intolérables abus du libre échange continuent à grandir, on ne voit pas qu'il puisse être apporté d'autre remède au régime oppressif qui nous menace que le retour au système d'association. » (STIEDA, p. 128.)

[1] Voy. HILDEBRAND, *Jahrb. für Nationalökonomie*, 7e année, vol. II, p. 228-229. — SCHMOLLER, *Strassburger Tücher und Weberzunft*, p. 519.

[2] HERBERGER, *Augsburg und seine frühere Industrie*. A Augsbourg, on comptait quatorze teintureries aux abords de la ville et davantage encore à l'intérieur. SCHMOLLER, p. 519.

[3] A la fin du manuscrit : *De arte impressoria*.

En même temps que les tisserands, nous voyons paraître les teinturiers : teinturiers de noir, de couleur, teinturiers de guède. La grande culture de chardons et de guède d'Erfurt alimentait les fabriques de drap et les teintureries de la ville. Comme le cuir et la fourrure étaient beaucoup plus employés qu'aujourd'hui dans les habits, les corporations des tanneurs et des pelletiers étaient florissantes. Les cordonniers et tailleurs s'y rattachaient, et, pour la confection de gants et de chausses en laine et en cuir, les gantiers et les chaussetiers. Les cordonniers se divisaient en différentes catégories : maîtres du neuf, savetiers et pantoufliers. Les tailleurs se séparaient aussi quelquefois en tailleurs de vieux, tailleurs de neuf.

Les bouchers, pêcheurs, jardiniers, tonneliers, brasseurs, encaveurs satisfaisaient aux besoins de l'alimentation publique. Les hôteliers formaient quelquefois une association spéciale et, dans les grandes villes, se divisaient même en aubergistes des nobles, aubergistes des bourgeois et gargotiers [1].

Le travail était surtout divisé parmi les ouvriers en métaux. Les maréchaux, couteliers, serruriers, chaîniers, cloutiers formaient des corporations séparées. Les armuriers se partageaient en heaumiers, écussonniers, cuirassiers, polisseurs et lormiers. Quelquefois une catégorie spéciale d'ouvriers s'attachait à la fabrication de chaque pièce séparée d'une armure, ce qui explique le fini, la perfection que nous admirons souvent dans le plus simple équipement. Beaucoup d'armures conservées jusqu'ici sont de véritables œuvres d'art.

L'art et le métier étaient si étroitement unis dans les industries si variées des orfévres d'or et d'argent, des chaudronniers, des ouvriers travaillant la pierre et le bois, que leurs produits divers intéressent autant l'histoire de l'art que celle de l'industrie.

Les corporations des maçons et des architectes avaient plus d'importance que toutes les autres, et, dans l'Europe entière, les Allemands passaient pour les « premiers constructeurs du monde ».

« Si quelqu'un veut faire exécuter une œuvre d'art en airain, en pierre ou en bois », écrivait en 1484 Félix Fabri (d'Ulm), « il la confie aussitôt à un Allemand. J'ai vu faire chez les Sarrasins, par les orfévres, joailliers, tailleurs de pierre et carrossiers allemands, des choses merveilleuses. Ils surpassent les Grecs et les Italiens. L'année passée, le sultan d'Égypte a mis à profit le conseil, l'habileté artistique et le travail intelligent d'un Allemand, et le port d'Alexandrie a été entouré d'une muraille qui fait l'étonnement de tout l'Orient. » Fabri vante encore une autre industrie allemande. « L'Italie, dit-il,

[1] Il en était ainsi à Bâle, Nuremberg et Ulm. Voy. MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 469-470.

le plus célèbre pays de la terre, n'a de pain qui ait du goût et qui soit sain et agréable, que celui qui est préparé par les boulangers allemands. Aussi le Pape et les prélats, les rois, les princes, les grands seigneurs mangent-ils rarement de pain qui ne soit cuit à la manière allemande. Pour la préparation des biscuits, aliment de première nécessité dans les guerres de terre et de mer, les Vénitiens n'emploient dans les paneteries de l'État que des boulangers allemands, dont ils vendent les produits en Illyrie, en Macédoine, sur les bords de l'Hellespont, en Grèce, en Syrie, en Égypte, en Libye, en Mauritanie, en Espagne, en France, jusque dans les Orcades, ainsi que dans les ports de mer anglais et allemands[1]. »

Les corporations devaient obéissance aux autorités communales. Elles étaient obligées de leur soumettre leurs statuts et ordonnances. Lorsqu'il survenait quelque querelle entre les membres d'une même corporation, ou avec ceux de corporations différentes, le conseil des villes remplissait les fonctions d'un tribunal de commerce; il édictait les lois commerciales après s'être entendu avec les syndics des corps de métiers, faisait des règlements pour les marchés, se chargeait de la police commerciale, fixait le prix des diverses marchandises, surveillait les produits et avait soin qu'il ne s'y glissât ni falsification ni fraude. Jusqu'au seizième siècle, on peut constater le loyal et mutuel effort qui sans cesse se renouvelle pour maintenir l'équilibre entre le pouvoir des autorités et celui des corporations, la libre administration et le droit de contrôle, la liberté corporative et l'unité de la commune. Dans les choses qui regardaient exclusivement les intérêts du corps de métier, le libre gouvernement des syndics ne connaissait, pour ainsi dire, nulle entrave[2]. Les œuvres d'art les plus parfaites de l'architecture et de la sculpture de cette époque, où nous admirons un principe d'unité maintenant avec harmonie et puissance l'idée principale, tout en permettant l'indépendance et la variété des détails, nous semblent le vivant symbole de la vie industrielle à cette époque[3].

[1] Voyez Mascher, p. 263-264. — Herberger, *Augsburgs Industrie*, p. 44. L'Italien Paul Jove assure que ses compatriotes faisaient venir d'Allemagne leurs architectes, peintres, sculpteurs, tailleurs de pierre, graveurs sur cuivre, mécaniciens, géomètres et architectes hydrauliques. Voy Fischer, *Gesch. des deutschen Handels*, t. II, p. 506. « Le quinzième siècle, dit Schmoller, p. 497, fut une période brillante pour l'art allemand; il excitait l'admiration des nations voisines, et sous le rapport artistique, nous en sommes réduits à considérer aujourd'hui cette période comme un *paradis perdu*. »

[2] Voy. Schönberg, p. 13-23. — Maurer, *Städteverfassung*, t. II, p. 428-435. — Gierke, t. I, p. 371-378. — Schmoller, *Strassburg zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 65-67. — Meyer, *Strassburger Goldschmiedezunft*, p. 160.

[3] Voy. Lancizolle, p. 74.

Mais le grand but poursuivi par les unions corporatives, ce n'était point d'obtenir et de protéger des bénéfices. Les corporations étaient des « fraternités », embrassant tous les besoins, tous les rapports sociaux. Ceux qui en faisaient partie devaient, comme tant d'ordonnances corporatives le leur prescrivent, « pratiquer les uns envers les autres l'amour et la fidélité fraternelle », et, « comme membres d'une même famille », se témoigner réciproquement affection et dévouement, selon les capacités de chacun; ils devaient « vivre ensemble paisiblement et amicalement, d'après la loi chrétienne de la charité fraternelle », et cela « non-seulement dans le cercle de leurs rapports mutuels », mais encore partout et toutes les fois que l'occasion s'en présentait[1].

« Ce que se proposent surtout les unions et corporations », lisons-nous dans le pieux traité intitulé : *Exhortation chrétienne,* « c'est d'organiser toute la vie laborieuse d'après la discipline et la charité chrétiennes, et de sanctifier le travail. Travaillons pour obéir au commandement de Dieu, et non uniquement pour le gain; sans cela, notre labeur ne serait pas béni et ferait du tort à notre âme. L'homme doit travailler pour glorifier Dieu qui a ordonné le travail, et afin de mériter par son labeur la bénédiction divine. Or cette bénédiction gît dans l'âme. L'homme travaille encore pour se procurer ce qui est nécessaire à sa vie, à celle des siens, et ce qui peut contribuer à le réjouir chrétiennement, mais il doit aussi travailler afin de pouvoir partager les fruits de son labeur avec les pauvres et les malades. Les unions et associations de métiers sont bonnes lorsqu'elles envisagent ainsi les choses, et celui qui ne les considère pas de cette manière, ne cherchant qu'à se procurer le gain et la richesse, agit mal, et son travail est de l'usure. Or saint Augustin a dit : N'exerce pas l'usure avec le travail de tes mains, car tu perdrais ton âme, et ailleurs : On ne doit pas tolérer les usuriers; la société doit les rejeter de son sein comme des membres inutiles et dangereux[2]. »

Cette manière de concevoir le travail, de l'envisager comme une sainte action, comme le compagnon nécessaire de la prière et le principe de toute vie chrétienne bien ordonnée, cimenta cette union entre la religion et l'atelier que les simples et pieux artistes de l'époque cherchaient à symboliser, lorsqu'ils représentaient les saints portant quelque instrument de leur métier ou bien occupés à leur travail. La Mère de Dieu, près du berceau de l'Enfant Jésus, tisse ou

[1] Voy. ces passages dans Kriegk, *Zustände Francfurts*, p. 360. — Maurer, *Städteverfassung*, t. II, p 412. — Wilda, *Gildwesen im Mittelalter*, p. 335. — Hirsch, *Das Handwerk und die Zünfte in der christlichen Gesellschaft.* Berlin, 1854.

[2] P. 23*.

file; saint Joseph manie la scie ou la hache. « Or, puisque les saints ont ainsi travaillé », dit l'*Exhortation chrétienne,* « le chrétien, prenant exemple sur eux, doit comprendre combien le travail est honorable, et comment, grâce à lui, on procure la gloire de Dieu, on accomplit sa volonté sainte et l'on parvient au Paradis, aidé de la miséricorde divine [1]. »

L'union du travail et de la religion donnait à toutes les corporations un caractère pieux. Toutes avaient leur patron spécial qui, d'après l'histoire ou la légende, avait autrefois exercé la même profession. Elles célébraient la fête de ce saint protecteur par l'assistance aux offices et de solennelles processions, et levaient parmi leurs membres des contributions destinées à soutenir les œuvres charitables et les institutions ecclésiastiques. Beaucoup étaient spécialement attachées à une église particulière, y avaient leurs ex-voto, leur autel, assez souvent même leur chapelle. Elles étaient, en quelque sorte, copropriétaires dans la maison de Dieu, s'y sentaient chez elles et y occupaient une place réservée. A des époques fixes, elles faisaient dire des messes pour les associés vivants et morts. « D'après la loi chrétienne », dit un règlement de la corporation des tailleurs de pierre (1459), « tout chrétien est tenu d'avoir soin de son âme; mais que ne doivent pas faire les maîtres et compagnons à qui le Seigneur, dans sa miséricorde, a donné le talent de lui bâtir des demeures et d'exécuter tant d'autres louables ouvrages, grâce auxquels ils ont pu gagner honorablement leur vie? S'ils ont un cœur vraiment chrétien, ne doivent-ils pas être remplis de reconnaissance et, par leur zèle, s'efforcer de mériter le salut de leur âme en accroissant le service de Dieu [2]? » La fraternité des confrères devait durer jusqu'au delà de la mort : « Celui qui ne veut pas donner son offrande, lorsqu'il s'agit de pourvoir à l'enterrement convenable de son frère, celui qui ne songe pas dans la prière au salut de son compagnon, est infidèle à la parole qu'il a donnée en entrant dans l'association [3]. »

L'union de la vie laborieuse avec la religion reliait entre eux les corps de métiers par un lien d'honneur, donnait au travail une sorte de consécration, un motif de consolation profonde, et toute cette gravité, toute cette ferveur avec lesquelles le chrétien convaincu s'efforce de traiter ce qui lui vient directement de Dieu. La sanctification des dimanches et fêtes était rigoureusement imposée dans presque toutes les corporations. L'ouvrier qui, ces jours-là, chaque samedi après les sonneries des vêpres, ou la veille des saints jours

[1] *Wyhegertlein,* p. 9.
[2] Janner, *Bauhütten des deutschen Mittelalters,* p. 165-166.
[3] *Eyn cristlich ermanung,* p. 23b.

que l'Église ordonne de sanctifier par le jeûne, travaillait ou faisait travailler, était passible d'une amende[1].

L'union des corporations avec la religion avait encore un autre but : le soutien mutuel des associés. « Comme frères, à cause de Jésus-Christ et de ses saints », les compagnons d'une même corporation devaient s'entr'aider dans toutes leurs peines, faire de charitables dons à leurs frères malades ou tombés dans la misère, pourvoir à l'honorable sépulture de ceux qui mouraient dans la misère, et s'intéresser aux veuves et aux orphelins. La corporation devait, outre cela, « penser fraternellement » aux besoins des malheureux en général. Dans les statuts d'une confrérie de Kiel, il est stipulé que, « pendant la grand'messe célébrée en l'honneur du patron de la corporation, douze indigents seront nourris, et douze écoliers indigents auront droit à un bon morceau de bœuf et à un pain de seigle ». Souvent aussi des établissements charitables étaient créés par les corporations. L'hôpital de Saint-Job, ou hôpital de la petite vérole, à Hambourg, fut fondé par l'association des pêcheurs, colporteurs et crocheteurs (1505)[2]. Dans les villes, le nombre des confréries de charité établies par les ouvriers était souvent très-considérable. A Lubeck, vers la fin du moyen âge, on en comptait soixante-dix; à Cologne, quatre-vingt-dix environ; à Hambourg, plus de cent[3].

En dehors de cette charité effective, les obligations religieuses et morales des membres des corporations avaient encore un autre objet : les associations devaient avoir à cœur la réputation sans tache de leurs membres; tout artisan voulant en faire partie devait être honorable, issu de père et mère légitimes, car tous les bienfaits et honneurs de la cité étaient réservés au mariage[4]. Sa conduite devait avoir été sans forfaiture; il fallait qu'il fût « prud'homme, sans nul reproche », que sa bonne réputation fût garantie par des attestations dignes de foi, ou « par un certificat scellé, attestant qu'il était né en légitime mariage de parents chrétiens, et était lui-même chrétien fidèle[5] ». La paresse, l'absence de la maison du maître pendant la nuit, la boisson, le jeu et la débauche étaient interdits aux compagnons comme aux apprentis et sévèrement punis[6].

[1] Kriegk, *Francfurter Zustände*, p. 366-368. — Maurer, *Städteverfassung*, t. II, p. 401-408. — Mone, *Zeitschrift*, p. 2-3. — Brentano, *Arbeitergilden*, p. 53. — Gierke, t. I, p. 384-386.

[2] Wilda, p. 366-368.

[3] Wilda, p. 47 et 346. — Gierke, t. I, p. 238.

[4] Voy. ce qu'en dit Möser dans ses *Patriot. Phantasien*, t. II, p. 165.

[5] Tiré des statuts de la confrérie des orfévres de Francfort. Kriegk, *Francfurter Zustände*, p. 362.

[6] Schönberg, p. 118-119. Note 264. — Schanz, *Gesellenverbände im Mittelalter*, p. 3-6. — Hirsch, *Dantziger Handel*, p. 296. — Stockbauer, *Nürnbergs Handwerksrecht*, p. 17-36.

Ceux qui avaient été sous le coup d'un châtiment déshonorant étaient exclus du corps de métier.

La façon dont les corporations, en tant qu'associations industrielles, concevaient l'ensemble de la vie ouvrière, se reflète dans la manière dont elles envisageaient le travail. Elles voyaient en lui une manifestation de la personnalité et voulaient qu'il fût irréprochable comme l'ouvrier lui-même, témoignant aux yeux de tous du dévouement de l'artisan à un devoir librement choisi. Les ouvriers se préoccupaient surtout de mettre en relief, par leur système de vie, le principe de l'égalité et de la fraternité; d'opposer au droit de posséder le droit de l'individu, ou, en d'autres termes, le droit du travail à celui du capital. Pour les acheteurs et les pratiques, on avait grand soin d'assurer le bon marché et la bonne qualité des produits.

Quant à ce qui concernait exclusivement les associés, la corporation partait du principe que le droit au travail était la propriété du corps de métier, et appartenait à chacun de ses membres par le fait même qu'il en faisait partie, et non en vertu d'un droit personnel. Tout associé, en même temps qu'il se voyait obligé au travail, avait la certitude de participer au bénéfice de ce travail; mais chacun devait payer de sa personne. Il n'était donc jamais question dans les corps de métiers de ces entrepreneurs uniquement occupés de spéculations qui, « restant eux-mêmes oisifs, vivent des sueurs des autres et sont pleins d'orgueil au milieu d'une vie de plaisir[1] ». La corporation n'était composée que de vrais travailleurs. Dès qu'un de ses membres tombait malade, elle lui donnait un suppléant; les veuves seules avaient le droit de faire continuer le métier par des gérants.

Mais si chacun était tenu de travailler, tous, en revanche, étaient en possession de droits certains; le plus fort ne devait pas opprimer le plus faible, et des prescriptions minutieuses veillaient aux intérêts de chacun.

Ce n'était pas l'individu, mais l'association qui se chargeait de l'achat de la matière première. Ou bien elle était achetée par des délégués de la corporation, qui la divisait en parts égales entre les individus, eu égard à leurs besoins respectifs, ou bien les syndics précisaient le temps et le lieu d'achat, et tous les associés étaient libres d'acheter la même marchandise au même moment. Si l'un des associés trouvait quelque bonne occasion d'acheter, il était tenu de la faire connaître, afin que chacun pût en profiter. S'il achetait en gros, il devait céder une partie de son lot au prix coûtant à ses frères, car tous devaient avoir « les mêmes moyens de subsistance, et l'avantage

[1] Voy. *Eyn cristliche ermanung*. P. 24ᵃ.

du plus pauvre devait toujours être sauvegardé ». Chaque corporation formait donc une sorte de société pour l'achat des matières premières.

Pour égaliser le prix de revient entre tous les confrères, l'association fixait les salaires des compagnons, et surtout réglait les rapports entre les maîtres et leurs aides. Aucun maître n'avait le droit d'embaucher ou de détourner les ouvriers d'un de ses confrères; il ne pouvait non plus prendre chez lui le compagnon ou l'apprenti renvoyé par sa faute, ou ayant failli soit à l'honneur de la profession, soit aux bonnes mœurs.

Quant à la somme de travail que chacun devait fournir, tout était réglé d'après le principe de l'égalité et de la fraternité. Le maître ne pouvait avoir qu'un nombre limité d'apprentis et d'ouvriers; il ne devait pas exploiter injustement leurs forces; il lui était interdit de les faire travailler la nuit, les dimanches et jours de fête.

Les maîtres avaient tous également droit aux établissements communs de la corporation; par exemple, pour les tisserands, au four à laine, au moulin des foulons, à la maison de polissure, à la teinturerie, aux prairies de blanchissage et aux magasins.

Par rapport à la vente des produits, tous les membres de la corporation étaient égaux. Le prix des diverses marchandises, le lieu, le mode et le moment de la vente étaient fixés. Il était défendu à l'individu d'avoir plus d'une boutique ou d'un endroit de vente à la fois; le colportage était interdit. Le vendeur devait « rester assis dans sa boutique, attendre le chaland, mais n'appeler personne ». Quelques corporations allaient jusqu'à défendre à un compagnon d'accepter la commande du débiteur d'un confrère ou de lui accorder un crédit quelconque. Les meubles et immeubles du corps de métier appartenaient à tous ses membres et servaient aux besoins et usages de tous. Ce capital commun permettait non-seulement de soutenir les malades, les pauvres et les veuves, mais encore de faire des avances ou des prêts à ceux qui en avaient besoin. Toute corporation était donc une société de prêts et de crédit[1].

Les intérêts des acheteurs et consommateurs étaient sauvegardés avec le même soin que ceux des ouvriers eux-mêmes, et les efforts des autorités de la ville et des corporations s'unissaient pour servir les intérêts de tous. La fonction industrielle, que les corporations avaient prise à leur charge, devait, d'après leur propre manière de l'envisager, avoir égard le plus fidèlement et le plus consciencieusement possible à l'avantage de tous et à l'honneur du corps de métier. Aussi les corporations étaient-elles attentives à ne livrer que des produits qui se recommandaient à tous comme « bons, irréprochables, non défec-

[1] Schönberg, p. 72-115, 122-124. — Gierke, t. I, p. 390-396. — Stahl, *Das deutsche Handwerk*, p. 355. — Schmoller, *Strassburger Tücher und Weberzunft*, p. 453.

tueux », et garantissaient leur bonne qualité et solidité. Afin de pouvoir les établir dans les meilleures conditions possibles, elles ne se bornaient pas à exiger en général de leurs compagnons un travail consciencieux : elles entraient dans des détails précis sur la matière à employer, la façon, la forme et les dimensions de tout article destiné à la vente. Afin d'éviter que rien de falsifié ou de défectueux ne fût livré, « pour que le riche et le pauvre soient traités également », « que personne ne fût trompé et que l'honneur de la profession ne reçût nulle atteinte », les chefs de corporation, unis le plus souvent aux délégués de l'autorité de la ville, faisaient des « tournées régulières » dans les ateliers privés, et « tout ouvrage mal fait », falsifié, mal conditionné, était frappé de saisie ou même détruit. Dans quelques corporations, toute marchandise devait être inspectée et approuvée avant d'être livrée à la pratique ou mise en vente. Des punitions pécuniaires ou corporelles châtiaient la confection et la vente de mauvais produits, la falsification, la fraude. A Danzig, les joailliers devaient payer une amende de quatre livres de cire lorsqu'ils avaient livré au chaland quelque faux bijou; chez ceux de Lubeck, on brisait dans les boutiques les objets « n'offrant pas des garanties de solidité suffisantes ». A Berlin, les tisserands de laine et les drapiers qui avaient mis de fausses marques à leurs draps, ou en avaient vendu de mal teints en les faisant passer pour bonne marchandise, en un mot ceux qui s'étaient rendus coupables d'une falsification quelconque, perdaient le droit de faire partie du corps de métier, et leurs effets de vente étaient brûlés, mis en pièces ou coupés [1].

Les denrées alimentaires étaient particulièrement l'objet d'une inspection sévère, ayant également pour objet la qualité et le prix. Pour garantir aux gens de petites ressources des prix modérés, les autorités civiles faisaient assez fréquemment le commerce de bestiaux; elles se chargeaient aussi de la vente du blé dans le but d'empêcher l'accaparement [2]. Pour la surveillance des matières premières et des produits alimentaires, des inspections de farine, pain, viande, poisson, vin et bière avaient lieu fréquemment de tous côtés. Le froment, le seigle, l'avoine et l'orge devaient être cuits au four séparément et former diverses sortes de pain. A Augsbourg, les autorités prescrivaient la mise en vente de six espèces de pain. Le prix des denrées alimentaires était établi d'après le calcul du prix de revient mis en balance avec le juste salaire dû au travail [3]. Les prix de vente fixés

[1] Voy. Schönberg, p. 43-63. — Meyer, p. 160. — Schmoller, p. 455. — Mascher, p. 259. — Stieda, p. 33-95. Pour plus de détails, voy. Wassermann. Voy. encore Stockbauer, Ochenkowsky, p. 77.

[2] Voy. Maurer, *Städteverfassung*, t. III, p. 144-145.

[3] Pour plus de détails, voy. Maurer, t. III, p. 22-26.

par la ville et les corporations ne pouvaient être dépassés par les vendeurs isolés. Il ne leur était pas non plus permis de faire baisser les prix[1]. Les boulangers peu scrupuleux qui avaient vendu de mauvais pain, les bouchers qui avaient livré de mauvaise viande ou l'avaient mise en vente à des prix plus élevés que le taux légal, subissaient une peine sévère. A Vienne, Ratisbonne et Zurich, les boulangers fraudeurs subissaient le supplice de « la corbeille ». Placés dans des paniers, ils étaient violemment lancés à droite et à gauche (in die Schnelle), ou mis « à la corde », c'est-à-dire placés dans une corbeille attachée à une longue perche et plongés ensuite dans une mare[2]. A propos de l'inspection des viandes, nous lisons dans une pièce de vers composée en l'honneur de Nuremberg :

« Voici comment se passe la vente de la boucherie : lorsqu'on tue une vache ou un bœuf, il se trouve là trois ou quatre employés chargés d'estimer la viande très-exactement, et d'indiquer à quel prix il faut débiter chaque morceau aux chalands, si c'est pour deux, trois ou quatre pfennigs. Le prix fixé et la qualité de la viande sont ensuite inscrits sur une planchette. De cette manière chacun peut se rendre compte des choses, et les gens ne passent point pour imbéciles en achetant de la viande de vache au lieu de viande de bœuf[3]. »

Les veaux trop jeunes étaient refusés. On interdisait aux bouchers de torturer les animaux. A Danzig il était défendu de les égorger; on commençait par les saigner, puis on les achevait, selon l'ancien usage[4]. Le vin et la bière étaient soumis dans les villes à une inspection sévère. Le vin ordinaire, les vins de pharmacie mélangés de vaidasse, de soufre, d'ormin, d'œufs, de lait, de sel, de plâtre ou d'autres ingrédients étrangers étaient saisis, et celui qui les avait mis en vente était puni, car ainsi que le dit une ordonnance de Bâle : « tout vin doit rester tel que Dieu l'a fait croître ». La vente du vin sous une fausse étiquette n'était pas moins sévèrement défendue. C'est à la stricte surveillance exercée par la police que la bière de Bavière doit sa réputation européenne[5].

[1] Voy. Gierke, t. I, p. 389.

[2] Mascher, p. 259. — Maurer, t. III, p. 23. — Hullmann, *Städtewesen*, t. I, p. 78; t. IV, p. 80.

[3] Falke, *Deutscher Handel*, t. I, p. 270.

[4] Hirsch, *Dantziger Handel*, p. 310-311.

[5] Maurer, t. III, p. 24-25. — Reinhard von Geilenkirchen, membre du conseil, fut mis en prison pour avoir soufré son vin, puis exclu du conseil et déclaré indigne de faire désormais le commerce de vin. Voy. Ennen, dans le *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte* (1874), p. 61, et *Gesch. Cölns*, t. III, p. 744-745. — Kunstmann, p. 293-294. Sur la falsification des denrées alimentaires, voy. Brant, *Narrenschiff*, § 102, et Geiler, *Narrenschiff*, p. 198. — A Nuremberg, en 1456, deux colporteurs furent brûlés vifs pour avoir vendu du vin falsifié. Voy. Wassermann, p. 12-20, qui cite encore d'autres exemples.

Mais l'exposition et l'examen des produits d'une branche quelconque d'industrie n'eût pas été possible si tous ceux qui dans la ville exerçaient la même profession n'étaient pas entrés dans la corporation de leur métier et ne s'étaient soumis à ses règlements. Aussi la nécessité de l' « entrée par contrainte » s'était-elle fait sentir de tous côtés. Les corporations étaient donc des sociétés *obligatoires* jouissant du droit et de la protection du travail de par l'assentiment des autorités. Au reste, c'est principalement à l' « entrée forcée » qu'on est redevable de l'épanouissement de l'industrie. Cette mesure ne devint préjudiciable et funeste que lorsqu'elle dégénéra vers le milieu du seizième siècle, à propos de l'adoption de nouveaux membres, en un égoïsme étroit, en un monopole exclusif, réservé à un certain nombre de familles de maîtres et blessant par conséquent d'une manière révoltante le droit naturel au travail [1].

II

A l'époque du plus riche épanouissement du système d'association, toute corporation formait une société judiciaire maintenant elle-même, au dedans et au dehors, sa propre sécurité, et assurant à tous ses membres les bénéfices de la paix et de la justice. Le véritable organe des droits de l'association, la source de tout pouvoir résidait dans l'assemblée des maîtres autorisés par la loi à entreprendre une industrie indépendante. De ces maîtres émanait l'élection du conseil, du syndic et de ses adjoints. Le conseil était l'autorité responsable et assermentée de la société; il convoquait les assemblées et y avait la préséance. Il avait aussi le droit d'exercer la justice de paix, gérait les revenus et faisait rentrer les impôts et les amendes. De plus, il était chargé de la police industrielle et du maintien des coutumes et usages, soit de son plein chef, soit avec la participation des membres de l'association ou de leurs délégués; il décidait dans les cas douteux et lorsqu'il s'agissait de punir, car toute corporation avait un appareil complet de justice établi de l'assentiment de tous ses membres; et ce tribunal, publiquement, de vive voix et toujours gratuitement, exerçait son autorité soit à la maison commune, soit dans les églises et cimetières, souvent aussi à ciel libre. Il décidait sur les altercations survenues entre les confrères, tant maîtres que compagnons, et punissait les délits commis contre les lois et règle-

[1] Voy. Falke, *Geschichte des Deutschen Handels*, t. II, p. 349-351. — Schmoller, *Strasburger Tucher-und Weberzunft*, p. 535. — Voy. Endemann, *Nationalökonomische Grundsätze der canonistischen Lehre*, p. 170.

ments. Les punitions imposées consistaient en amendes pécuniaires; quelquefois on expulsait temporairement ou définitivement le coupable, qui perdait alors le droit d'exercer le métier. Les délinquants pouvaient presque toujours en appeler à l'autorité du conseil de la ville; mais jamais un différend professionnel n'y était apporté avant d'avoir été préalablement jugé devant le tribunal de la corporation. Les syndics présidaient les réunions de la maison commune. Lorsque les corporations eurent conquis leur place dans le gouvernement de la cité, ils représentèrent les corps de métiers au milieu des magistrats civils, et choisirent parmi leurs associés les membres devant faire partie du conseil. En temps de guerre ils se mettaient à la tête de la corporation.

Pour favoriser les intérêts généraux des ouvriers, les divers corps de métiers d'une même ville se réunissaient parfois, et formaient un seul corps, plus ou moins organisé. Dans le même but des assemblées réglementaires unissaient assez fréquemment toutes les corporations d'un district ou d'un pays. Ces réunions et d'autres analogues avaient surtout lieu entre villes ayant l'une avec l'autre des rapports de voisinage ou de fréquentes relations commerciales. Elles variaient beaucoup de forme et d'importance; tantôt on y discutait des points spéciaux, tantôt on y adoptait une méthode commune de traiter et de discipliner les ouvriers. C'est ainsi que « les frères du métier de tailleur d'Héchingen et de tout le comté de Hohenzollern », avec le consentement du comte et de la ville d'Héchingen, « pour la gloire de Dieu et l'intérêt commun », convoquèrent tous les maitres tailleurs du pays en assemblée générale. Cette assemblée décida l'établissement d'une confrérie, désigna un jour de réunion annuelle, et vota une certaine somme destinée à l'entretien d'un cierge dans l'église abbatiale d'Héchingen et aussi à l'enterrement des associés. Elle fit aussi des règlements précis sur les œuvres de maitre, le salaire des apprentis, la durée de l'apprentissage, le temps du voyage obligatoire des compagnons, les diverses façons du travail, les heures de travail, les salaires, les cas de renvoi et la mise en pratique de l'entrée par contrainte. Cette assemblée était donc la réunion générale d'un corps de métier pour un pays tout entier[1]. Ce fait est intéressant, parce que nous y apercevons le premier germe des ordonnances générales de commerce établis plus tard dans tout l'Empire.

De même que le clergé formait un corps séparé, de même que toute la chevalerie composait une caste particulière et que les mar-

[1] Gierke, t. I, p. 406. — Mone, *Zeitschrift*, t. XIII, p. 313-317.

chands « du Saint-Empire romain d'Allemagne » formaient une société distincte, les artisans, eux aussi, étaient fiers de leur association puissante qui reliait entre elles toutes les corporations industrielles. Bien que leurs statuts ne fussent point écrits, une grande similitude de vues et de principes finit par composer une sorte de code, un ensemble d'usages, de prescriptions, presque un droit industriel pour tous les pays de l'Empire. Grâce aux traditions solides et aux règles de ce droit, tout ouvrier, lorsqu'il arrivait dans une ville, y trouvait protection et abri, pourvu qu'il s'adressât à la corporation de son métier. S'il s'acquittait envers elle de ses obligations, il s'y trouvait de prime abord chez lui, au milieu des usages, de la discipline et des règlements qu'il avait toujours été habitué à respecter. Les années de voyage imposées aux ouvriers au début de leur carrière, avaient beaucoup contribué à faire peu à peu adopter dans toutes les cités allemandes les mêmes usages, les mêmes règlements corporatifs, la même organisation intérieure[1].

Outre les membres en possession de tous leurs droits, les corporations avaient au dehors des associés placés sous sa protection, qui, sans avoir de droits positifs, bénéficiaient de la sécurité et de la justice assurées à tous ceux qui en faisaient partie. L'appui de la corporation s'étendait aussi aux femmes et aux enfants des compagnons et maîtres. Les enfants prenaient part aux services religieux, aux plaisirs pris en commun. Devenus grands, ils étaient appelés de préférence à d'autres à faire partie de la société. La continuation du métier par les veuves, les fils et beaux-fils des défunts, n'était que la conséquence toute naturelle de l'intime union qui régnait entre tous les membres de la compagnie. La femme du maître tenait une place si importante, qu'à elle aussi on demandait d'être digne de la profession. « Celui d'entre nous qui veut prendre femme », dit un règlement corporatif de Lubeck daté de 1414, « doit choisir une jeune fille de bonne réputation, sans reproche et digne de notre état. » « La femme du maître », dit un autre règlement (1459), « doit être de naissance légitime et d'origine allemande. Si elle n'a pas ces qualités, le maître perdra le droit de faire partie de l'association. » On constate aussi à cette époque l'existence de quelques corporations de femmes, dirigées par des maîtresses élues parmi elles[2].

A l'origine, apprentis et compagnons étaient vis-à-vis du maître dans les mêmes rapports que les membres mêmes de la famille.

L'admission d'un apprenti était, vu les grandes conséquences qu'elle

[1] Voy. Gierke, t. I, p. 407.
[2] Gierke, t. I, p. 401-402.

avait pour toute la vie, un acte particulièrement solennel. Elle avait souvent lieu à l'hôtel de ville, devant les autorités municipales[1]. On exposait « à l'ouvrier de naissance légitime » ses devoirs moraux et professionnels. On lui remettait ensuite une lettre d'apprentissage lui donnant droit d'entrer dans la famille d'un maître. Le maître avait sur l'apprenti, pendant tout ce temps d'apprentissage, les mêmes titres à son obéissance que s'il eût été son père; il lui enseignait son état d'après les règles et sous la surveillance du corps de métier. « Le maître qui se charge d'un apprenti », disent les règlements du temps, « doit le garder jour et nuit dans sa maison, lui donner son pain, sa sollicitude, et le tenir enfermé avec la porte et le gond[2]. » Le maître veillait à ce que le jeune ouvrier fréquentât l'église; il devait le maintenir dans la crainte de Dieu et l'amour de tout ce qui est bien, le traiter, en un mot, comme son propre fils. Nous lisons dans l'*Exhortation chrétienne :* « Nulle profession ne peut être exercée honorablement que si l'apprenti est instruit de bonne heure dans la crainte de Dieu. Il doit à son maître la même soumission qu'à son père; matin et soir, et aussi pendant le travail, il doit demander à Dieu sa protection et son secours, car il ne peut rien sans Dieu : l'assistance de tous les hommes mis ensemble reste stérile sans le secours de Dieu et fait même souvent tort à l'âme, parce qu'elle est cause qu'on s'appuie sur les hommes; et les hommes sont misérables, et la mort les emporte. L'apprenti doit entendre la messe et le sermon les dimanches et jours de fête, et apprendre à aimer la lecture de bons livres. Pendant le travail, il doit être diligent et ne chercher son honneur que dans la gloire de Dieu. Il faut aussi qu'il ait à cœur l'honneur de son maître et celui de sa profession, car elle est sainte, et lui-même sera peut-être un jour maître des autres, si Dieu le veut et qu'il soit digne de le devenir. » « O les gens au cœur étroit et avare que ceux qui n'apprennent et ne veulent travailler que pour gagner de l'argent et pour obtenir les récompenses et les honneurs de la terre! C'est fort mal fait. Si l'apprenti pèche contre la crainte de Dieu et l'obéissance, on doit le punir sévèrement; cela fera du bien à son âme, et le corps doit souffrir afin que l'âme se porte mieux. Le maître ne doit pas être trop faible ni trop facile envers son apprenti, mais il ne faut pas non plus qu'il soit tyrannique et exigeant, comme cela arrive souvent; il doit le protéger contre les railleries, les tirements d'oreille, les tapes, les bourrades; j'ai vu mon propre père défendre ainsi ses apprentis lorsqu'il était maître de l'honorable profession des cordonniers, à Colmar. Que Dieu l'ait en sa grâce! » « Maître, songe

[1] BRENTANO, *Arbeitergilden*, p. 51 et 271, n° 190.
[2] STAHL, *Das deutsche Handwerk*, p. 206.

à tes devoirs. L'apprenti t'est confié par la corporation afin que tu veilles aux besoins de son corps aussi bien qu'à ceux de son âme, comme les règlements le prescrivent et comme l'ordre de Dieu le demande. Tu dois être équitable envers lui et le traiter comme ton propre enfant; tu n'es pas maître seulement pour gouverner les autres et faire des œuvres de maître, mais encore pour te maîtriser toi-même comme tout chrétien le doit, et comme l'honneur de ta profession l'exige. Sache que pour ta femme, tes enfants, tes frères, tes apprentis et tous tes domestiques, tu dois être maître en bon exemple [1]. »

Le maître devait entretenir son apprenti « convenablement, suffisamment », selon les nécessités de la vie matérielle. Les règlements de beaucoup de corporations lui font même un devoir de l'habiller. On faisait grande attention aux vêtements de l'ouvrier « à cause de l'honneur de la profession ». On lit dans une ordonnance de la corporation des charpentiers (Strasbourg, 1478) : « Outre quatre livres de liards, salaire de l'apprenti, le maître doit encore à l'ouvrier qu'il instruit des chausses blanches autant qu'il en aura besoin; plus, tous les ans, quatre aunes de drap gris pour se faire un habit et quatre aunes de coutil pour sa blouse. Il lui donnera encore une hache, une cognée, une scie, un coin, une tenaille, un vilebrequin; enfin, toutes les semaines, il lui remettra deux liards de pourboire [2]. »

Si l'apprenti, par négligence, exécutait mal quelque travail, le maître était toujours responsable. On répète, dans d'innombrables règlements corporatifs, les avertissements suivants : « Le maître doit remplir si loyalement ses obligations de toutes sortes envers l'apprenti, il doit être si fidèle et si zélé à lui montrer son état, qu'il puisse un jour répondre de sa conduite devant Dieu. Il doit employer le mieux possible l'argent que le jeune homme lui confie, et ne rien lui cacher de ce qui concerne sa profession, afin qu'après avoir terminé son temps d'apprentissage, il soit en état de gagner toutes les semaines un bon salaire chez un maître. S'il arrivait qu'à la fin de l'apprentissage [3], l'ouvrier ne sût pas bien son état, et cela par la faute du maître, il serait confié à un autre; l'ancien devrait payer tous les frais; de plus, une amende à la corporation. » Pour offrir sous ce rapport des garanties au jeune artisan, le jour de son admission solennelle, le syndic faisait circuler à la ronde la question suivante : « A-t-on quelque chose à reprocher au maître chez lequel cet apprenti doit entrer? A-t-on quelque chose à reprendre à sa manière d'enseigner le métier? » S'il arrivait que le maître maltraitât son

[1] P. 21.
[2] Mone, *Zeitschrift*, t. XVI, p. 159.
[3] Le temps d'apprentissage durait ordinairement de trois à cinq ans.

apprenti, il lui devait réparation; il ne pouvait le renvoyer que pour cause de vol ou d'immoralité. Pour tout autre manquement, il devait d'abord porter plainte devant la corporation. Le syndic faisait alors une enquête, puis rendait la sentence. Dans une ordonnance corporative de Lubeck, il est dit qu'un apprenti ayant volé plus de six pfennigs doit être renvoyé, et déclaré pour toujours « indigne de la profession ». Le même jugement était rendu contre lui lorsque, sans motif réel, il avait pris la fuite à plusieurs reprises. D'après un règlement fait à Lubeck en 1508, l'apprenti, après s'être sauvé une fois, ne pouvait être repris par le maître sans l'assentiment du conseil de la corporation. La seconde fois, tout le corps de métier devait décider de son sort, et la troisième, il fallait, pour le gracier, obtenir l'agrément du conseil de la ville. La corporation dédommageait le maître du tort que lui avait causé la fuite d'un apprenti[1].

Lorsque le temps fixé pour la durée de l'apprentissage était expiré, l'ouvrier était relevé de ses engagements et admis au nombre des compagnons; on rendait cette déclaration aussi solennelle que l'avait été sa première admission dans la société. Elle avait lieu en présence de tout le corps de métier. On interrogeait tour à tour chaque maître, et à trois reprises différentes, pour s'assurer qu'il n'avait rien à reprocher à l'apprenti, nulle remarque à faire sur la manière dont il avait été instruit; d'autre part, on demandait au jeune ouvrier si, pendant l'apprentissage, il avait vu chez son maître quelque chose de contraire aux intérêts du métier. S'il en était ainsi, il devait immédiatement le déclarer et ensuite promettre de se taire pour toujours. Si tous les suffrages étaient en sa faveur, et que l'on ne sût rien sur lui que d'honorable, le syndic, après avoir constaté qu'il avait bien soutenu son épreuve, en vertu du pouvoir placé dans la corporation, en son propre nom, au nom de la Sainte Trinité, le déclarait reçu, et dès cet instant il prenait rang parmi les compagnons.

Dans les premiers temps de leur admission, les compagnons se trouvaient vis-à-vis de leurs maîtres et de la corporation dans les mêmes rapports que les simples apprentis; ils avaient généralement[2] dans la maison du maître non-seulement la nourriture et le logement, mais encore le feu, la lumière et le blanchissage, et faisaient bien plus étroitement partie de la famille que s'ils n'eussent reçu qu'un simple salaire. La justice de paix établie dans la corporation protégeait tous leurs droits et tranchait les différends qui s'élevaient soit entre eux, soit avec le maître. Leur travail, comme leurs mœurs, étaient soumis, « de par la volonté de l'association », à la surveil-

[1] Stahl, p. 208-220. — Wehrmann, *Die ält. Lübeckischen Zunftrollen*, p. 248. — Gierke, t. I, p. 403.

[2] Sur les exceptions à cette règle, voy. Stahl, p. 277.

lance du maître, qui ne pouvait se soustraire à ce devoir sous peine d'amende. Le soir, tout compagnon devait être rentré à la maison à une heure déterminée, ordinairement neuf ou dix heures. Aucun ne pouvait passer la nuit dehors, aucun n'était autorisé à ramener à la maison le compagnon ou l'apprenti d'un autre maître, et encore moins à le garder la nuit. Le jeu, surtout le jeu de dés, était sévèrement défendu; bien souvent même, celui qui avait été plus d'une fois à l'auberge dans la semaine, était puni. Si un ouvrier avait été renvoyé par son maître pour cause de mauvaise conduite ou ne l'avait pas quitté de « bonne amitié », il n'était plus reçu chez un autre maître. Son habillement devait toujours être propre et convenable, « ainsi que le demande l'honneur du métier ». Comme « gens libres », les compagnons aussi bien que leurs maîtres avaient droit de porter des épées et d'autres armes, et les danses à l'épée que les compagnons cordonniers de Francfort-sur-le-Mein et les compagnons couteliers de Nuremberg avaient coutume d'exécuter pendant le carnaval prouvent assez que les ouvriers étaient habiles à manier les armes. A Francfort-sur-le-Mein, à la suite de rixes qui s'étaient produites, le conseil de la ville se vit obligé de rendre une ordonnance portant que dorénavant aucun maître ni serviteur de la profession de cordonnier ne porterait ni épée, ni longs couteaux, ni dagues plus longues que celles dont la mesure était indiquée sur le Römer[1] (1511). Les compagnons cordonniers de Leipzig, offensés par quelques membres de l'Université, appelèrent au combat les docteurs, licenciés, maîtres et étudiants de la Haute-École, pour soutenir le droit qu'ils avaient de porter des armes et défendre « l'honneur professionnel[2] ».

Cet honneur professionnel trouvait un appui spécial dans les compagnonnages, qui, malgré les obstacles que les maîtres s'efforcèrent de leur opposer, prirent un grand développement pendant le quinzième siècle, et atteignirent leur apogée vers la fin de ce même siècle. Ils étaient formés sur le modèle des grandes corporations et leur restaient associés; mais ils avaient cependant leurs propres « rôles et statuts », choisissaient leurs syndics et leurs employés, et se rendaient à eux-mêmes justice lorsqu'il s'agissait de régler leurs différents particuliers. Dans certains cas, ils tranchaient même les contestations survenues avec les maîtres. Ils prélevaient des contributions, imposaient des amendes[3], administraient les revenus com-

[1] Lersner, *Frankfurter Chronik*, t. I, p. 483.

[2] Voy. Zarncke, *Deutsche Universitäten des Mittelalters*, t. I, p. 209-220. — On a même retrouvé un cartel adressé par un cuisinier, son marmiton et ses filles de cuisine au comte Ott de Solms (1477). Lochner, *Das deutsche Mittelalter*, t. II, p. 426.

[3] Voy. Schanz, p. 73-74.

muns servant à soutenir les ouvriers malades ou tombés dans la misère, et faisaient des avances d'argent à ceux qui en avaient besoin. Lorsque la justice était rendue dans les compagnonnages, le doyen avait la présidence et, en signe de sa dignité de juge, tenait en main le bâton de compagnon. Mais, selon l'usage germanique, il devait se borner à poser la question juridique. Les compagnons rangés en cercle autour de lui examinaient tous les griefs apportés, puis rendaient la sentence et la faisaient exécuter par les plus jeunes[1]. Comme les corporations de maitres, ces associations étaient obligatoires et forcées. Dans tous les documents qui les concernent, il est fait mention de l'entrée par contrainte. Les ouvriers qui ne veulent pas s'y soumettre sont menacés d'être exclus de toute union de travail, de toute vie commune[2]. Les assemblées avaient ordinairement lieu tous les quinze jours, quelquefois toutes les quatre semaines. Elles avaient pour objet « le maintieu de la concorde et de la paix, et les collectes nécessaires à l'entretien de la maison commune ».

L'ouvrier allemand exerçant sa profession dans une ville, appartenait donc à une société libre jouissant d'une constitution organisée, lui tenant lieu de famille et de patrie. S'il tombait malade, il ne se sentait pas délaissé et n'était pas abandonné à la compassion publique; il était soigné dans la famille du maitre ou aux frais de ses confrères. « Si notre Seigneur Dieu permet qu'un bon et honorable compagnon soit visité par la maladie », dit un règlement du temps, « on devra lui prêter sur la caisse générale de quoi payer les soins qui lui sont nécessaires; on lui demandera seulement de fournir deux cautions, et lorsqu'il reviendra à la santé, il remboursera la caisse. S'il vient à mourir, on se dédommagera par la vente de ses habits; s'il ne laisse pas d'habits, ses amis devront payer pour lui. Si ses amis ne peuvent payer pour lui, le bon Dieu acquittera sa dette, lui qui est un riche Rémunérateur, lui qui a déjà payé pour tant de pauvres gens! »

Le compagnon, à l'aide de signes et de saluts convenus dans sa profession, pouvait voyager librement dans tout l'Empire; franchissant les frontières, il passait en France, en Italie, en Languedoc, à Florence, Lucques, Pise, partout, en un mot, où des corporations allemandes étaient établies[3]. Mais s'il voulait être « loyal », il ne devait accepter de l'ouvrage que chez un maitre de sa corporation. Dès qu'il arrivait, il était sous la protection du corps de métier dont il

[1] MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 438.
[2] SCHANZ, p. 73
[3] Voy. MAURER, t. II, p, 495-496.

faisait partie, et pouvait exercer son droit professionnel. Toute hôtellerie de corporation devait le recevoir. Dans la salle de cette hôtellerie étaient inscrits sur une planchette les noms des maîtres ayant besoin de compagnons. Lorsque l'ouvrier en voyage entreprenait quelque travail, c'était aux mêmes conditions que celles en usage pour les ouvriers du lieu; s'il ne pouvait trouver de besogne, il s'en allait plus loin, muni par ses confrères d'un peu d'argent pour ses frais de coucher et de nourriture, et d'un « pfennig de voyage » destiné à subvenir à son entretien jusqu'à la prochaine ville de corporation.

Le compagnon était donc, en premier lieu, associé à la famille de son maître, avec laquelle il partageait ordinairement la table et le logement; en second lieu, étroitement uni à ses camarades d'âge et de métier dans le compagnonnage dont il faisait partie et qui le défendait et l'appuyait en cas de besoin; enfin il était tout particulièrement attaché à l'Église, et faisait partie d'une confrérie se rattachant d'ordinaire au conpagnonnage, mais pouvant aussi rester indépendante. L'origine de ces pieuses sociétés ne remonte guère, en général, au delà de 1435. La confrérie des porteurs de drapeaux à Francfort-sur-le-Mein date de 1440; celle des cordonniers et des tailleurs, de 1453; celle des garçons bouchers, de 1455; des tisserands de futaine, de 1460; des arquebusiers et barbiers, de 1471; des jardiniers et faiseurs de palissades, de 1482; des boursiers et mégissiers, de 1495; des boulangers, de 1497; des maréchaux, de 1512; des maçons, de 1518[1], etc., etc. Ces confréries formaient pour la plupart des associations de bienfaisance venant en aide à tous les genres de misères.

La considération générale dont jouissaient les compagnons s'affirmait tout particulièrement dans les fêtes établies par eux et qui appartenaient aux divertissements favoris du peuple. Les compagnons cordonniers de Nuremberg organisaient tous les ans ce qu'ils appelaient la procession des bains. Un jour, pendant le carnaval, ils se rassemblaient dans leur hôtellerie, et, partant de là, faisaient une procession solennelle dans la ville, revêtus de robes de bain blanches, et portant le chapeau de bain sur la tête. Précédés de trompettes et de fifres, ils se rendaient à la maison de bains et revenaient ensuite dans leur hôtellerie, où ils se faisaient servir un bon régal. Les boulangers, charpentiers, pain d'épiciers, bouchers, serruriers, couteliers, etc., exécutaient à certains jours, dans le costume particulier à leur corporation, des processions et des danses solennelles. Les tonneliers dansaient la « danse du cerceau » en chausses de drap rouge avec de belles che-

[1] Voy. Kriegk, *Bürgerthum*, p. 184-185. Il arrivait souvent que le conseil défendit la fondation d'une nouvelle confrérie.

mises blanches et des chapeaux hongrois verts, garnis de rubans sur le côté. A Hambourg, les brasseurs célébraient tous les deux ans ce qu'ils appelaient la « Högue », divertissement qui durait huit jours consécutifs et consistait en processions publiques, danses, jeux et repas pris en commun. Mais la fête qui nous paraît avoir offert le plus d'intérêt, c'est la procession des compagnons boulangers de Fribourg en Brisgau. La chapelle de leur corporation était celle de l'hôpital du Saint-Esprit; ils se rassemblaient le premier jour de l'an dans la salle du Conseil de l'hôpital, puis parcouraient la ville, musique et bannières en tête, portant solennellement un énorme craquelin; un sapin, magnifiquement orné à Noël, était secoué pendant la procession par le doyen des compagnons, au bénéfice des pauvres qui avaient droit d'en ramasser les gâteaux et les fruits. On faisait ensuite une distribution de vin, et la journée se terminait par la danse[1]. Les fêtes de ce genre, alors si nombreuses, donnaient à la vie du moyen âge un caractère particulièrement joyeux et cordial, et fortifiaient dans le peuple l'esprit d'association. Elles donnaient aux classes ouvrières l'occasion de se produire en public, éveillant ainsi dans les individus le sentiment de la dignité personnelle. Comme toute la population y prenait part, elles rapprochaient les divers états. Lorsque les confréries et les fêtes de compagnons furent supprimées, on vit péricliter peu à peu parmi les ouvriers l'émulation d'honneur, la solidarité d'autrefois[2].

La lutte de dix ans que les compagnons boulangers de Colmar soutinrent contre les échevins de la ville, nous fournira la preuve évidente de la force avec laquelle cet esprit de solidarité s'était développé parmi les artisans durant le quinzième siècle. Nous y étudierons aussi les liens étroits qui rattachaient l'une à l'autre les confréries d'un même métier dans des pays différents, et nous verrons comment ces alliances étaient arrivées à constituer de vraies ligues offensives et défensives.

En 1495, les compagnons boulangers de Colmar abandonnent leur travail et quittent la ville, sous prétexte que leur corporation « dont ils se sentent obligés de défendre les droits, les traditions et priviléges », a été offensée par les membres d'autres corporations, et cela par la faute de l'autorité. Entre autres griefs, ils se plaignent qu'on les a privés de leur rang accoutumé dans la procession du Saint Sacre-

[1] Voy. Maurer, t. II, p. 440-443. — Schreiber, *Geschichte Freiburgs*, t. IV, p. 271-278.

[2] Schanz remarque avec justesse qu'après que « l'introduction du droit romain eut ôté aux villes et aux corporations le droit de juridiction et les eut ainsi rendues impuissantes, elles furent entièrement livrées au pouvoir ambitieux des princes souverains ».

ment; ils quittent donc Colmar, et le conseil de la ville les met au ban, pour avoir déserté malgré leur serment et leur devoir, et sans cause légitime. « De peur qu'une disette ne s'ensuive, il autorise tous les boulangers, et même tous ceux qui le désirent, à apporter tous les jours sur le marché le pain blanc, le pain bis, le pain de gruau, enfin le pain de toute farine, jusqu'à ce que le conseil ait réussi à rétablir les choses dans leur premier état. » Les compagnons et l'autorité amènent alors leur différend devant le tribunal d'Oberbergheim, qui condamne les compagnons à payer une amende pour avoir quitté Colmar malgré leur serment et les lois de la cité, non par la porte de la ville, mais en secret. La ville, de son côté, est condamnée aux dépens pour avoir, sans enquête préalable, mis les compagnons au ban. Mais ceux-ci ne se tiennent pas pour battus; ils refusent de se soumettre, déclarent que la sentence ne donne pas réparation suffisante à leur honneur et en appellent à la cour souveraine d'Ensisheim. Lorsque, en 1496, le premier jugement porté contre eux est confirmé, ils se tournent vers la Haute Cour de Justice du Saint-Empire à Francfort-sur-le-Mein. Écrits, contre-écrits sont échangés; et l'abandon du travail ne dure pas moins de dix années, pendant lesquelles les irréconciliables compagnons sont soutenus dans leur résistance par l'assentiment et les secours d'argent de leurs confrères du haut Rhin. Les corporations de boulangers décident à l'unanimité que tout compagnon qui entrera chez un maître de Colmar sera mis au ban. En vain plusieurs autres villes veulent intervenir, tout est inutile, et la situation de Colmar devient intolérable. Ce ne fut qu'en 1505 qu'un accommodement put avoir lieu. Plusieurs membres du conseil de Colmar, et plusieurs représentants de la corporation des boulangers appartenant aux corps de métier de huit villes du haut Rhin, comparurent devant le seigneur de Rappoltstein, choisi pour arbitre et juge en dernier ressort. La sentence décisive fut enfin prononcée; elle portait dans ses points essentiels que les compagnons boulangers payeraient à la ville une amende de 166 florins, mais qu'ensuite, tout ce qui avait eu lieu contre eux à Colmar serait considéré comme nul, anéanti et non avenu. Il fut en outre décidé que la corporation conserverait ses statuts, constitutions et priviléges, et surtout serait rétablie dans le rang qu'elle avait préalablement occupé à la procession du Saint Sacrement. La victoire, incontestablement, resta donc aux compagnons[1].

[1] Voy. les *Boulangers de Colmar* (1495-1513), épisode inédit de l'*Histoire des coalitions ouvrières en Alsace au moyen âge* de P. Merklen, par X. Mossmann. Colmar, 1871, n° 18-23. Schanz, dans son ouvrage fait avec tant de soin, p. 78-92, corrige et complète l'histoire de cet intéressant incident.

Un autre fait intéressant se produisit à Nuremberg en 1465. Les maîtres taillandiers, profitant d'un renchérissement survenu dans les denrées alimentaires, voulurent réduire la nourriture de leurs compagnons. Ceux-ci se déclarèrent mal satisfaits, abandonnèrent le travail et quittèrent la ville. Ils se rendirent à Wunsiedel et à Dinkelsbühl, et mirent tous les maîtres de Nuremberg au ban. Grâce à l'union des compagnonnages, tout ouvrier taillandier en faisant partie refusa de travailler chez un maître de Nuremberg. A la suite de cet incident, la profession de taillandier, l'une des plus anciennes et des plus considérées de Nuremberg, périclita de telle sorte que nous ne voyons plus aucun de ses membres faire partie dans la suite du conseil de la ville. Un certain nombre de maîtres allèrent se fixer à Amberg et à Donauwerth; ceux qui restèrent s'appauvrirent de plus en plus, et peu à peu le métier fut totalement abandonné [1].

De tels faits n'étaient pas rares et avaient généralement pour prétexte un mécontentement à propos de la nourriture, le désir d'obtenir un salaire plus élevé ou de voir abrégées les heures de travail.

Les compagnons tailleurs se montraient fréquemment les plus remuants et les plus exigeants. A Wesel, sur le Rhin (1503), ils se révoltèrent contre leurs maîtres pendant les fêtes de la Pentecôte sous prétexte de nourriture et de salaire insuffisants, et soutinrent avec eux une lutte qui alla même jusqu'aux voies de fait. Les autorités de la ville tentèrent en vain d'amener un accommodement; les compagnons s'obstinaient, soutenant que « ceux qui travaillaient le plus devaient aussi gagner le plus »; ils s'unirent les uns aux autres « par la parole et le serrement de mains », et tournèrent le dos à la ville; « si bien que les habits qui avait été commandés pour la fête restèrent inachevés ». C'est à la suite de cet incident que le bourgmestre déclara devant tout le corps de métier rassemblé que cette expérience, ajoutée à bien d'autres, le fortifiait dans l'opinion « que les compagnons tailleurs avaient un caractère singulièrement inquiet et étaient enclins plus que d'autres aux révoltes et au désordre ». « Mais les maîtres ont aussi grand tort », continue-t-il, « car ils ne donnent pas à leurs ouvriers trois bons repas par jour, comme les compagnons ont le droit de l'exiger; de plus, ils les accablent d'ouvrage. » Le bourgmestre les menace d'une punition sévère, s'ils contraignent encore les ouvriers à travailler les dimanches et jours de fête, ou jusqu'à l'heure de la grand'messe, et s'il advient qu'on donne des coups de poing ou qu'on tire les cheveux aux apprentis refusant de profaner le dimanche ou de

[1] Stahl, p. 281, 427.

se prêter ce jour-là à toutes les corvées qu'on leur impose [1]. A Mayence, les compagnons tailleurs révoltés abandonnent le travail et se retirent sur la montagne de Saint-Nicolas. Leurs maîtres les excluent de la corporation, dressent la liste des déserteurs et décident que ceux qui y sont inscrits ne seront ni reçus, ni logés, ni admis chez aucun d'entre eux, et ne pourront rentrer dans la corporation qu'après s'être excusés devant elle « et avoir promis de s'amender ». Cette décision était hardie, car les tailleurs de Mayence étaient en alliance réglée avec les corporations de dix-neuf villes pour la défense réciproque de leurs droits [2]. En 1505, les maîtres tailleurs de vingt et une villes du Rhin, du Mein et de la Wetter tiennent à Oppenheim une assemblée générale où sont discutées des questions d'administration et la conduite à tenir envers les ouvriers. L'esprit séditieux de ceux-ci et leurs exigences exagérées, quant au salaire, deviennent, disent-ils, intolérables : « Avant tout, ce grand perturbateur, Henri Ruffs, de Worms, qui parcourt les villes et excite les compagnons contre leurs maîtres », doit être autant que possible mis hors d'état de nuire; il est important de veiller à ce que les corporations n'abandonnent plus aux compagnons la libre et pleine administration de leurs caisses communes, car c'est par leur secours qu'ils se soutiennent les uns les autres et s'encouragent à la révolte. Les compagnons n'ont pas le droit d'exiger le soir « plus d'un plat de viande », et l'on n'est pas forcé de leur donner du rôti plus de deux fois par semaine. Ils ne doivent pas exiger de vin le soir, et en tout cas, jamais plus « d'une petite demi-cruche ». On peut apprécier quelles étaient en effet les exigences des compagnons quant au salaire et à la nourriture, en parcourant les documents qui nous ont été conservés sur un soulèvement des bateliers du Rhin et de l'Amurg. Outre « un florin par jour de salaire, les compagnons », comme les maîtres s'en plaignent au margrave de Bade, « ne veulent pas se contenter à leurs repas d'une soupe, d'un bon légume, d'une portion convenable de viande, de pain et de fromage; ils réclament encore un premier plat et du rôti ». « Cela nous semble vraiment déraisonnable », disent les maîtres; « nous ne pouvons suffire à nourrir nos ouvriers d'une façon si coûteuse [3]. »

Du reste, la plupart des différends entre compagnons et maîtres

[1] Butzbach, *Wanderbüchlein*, p. 120-123.

[2] Brentano, *Arbeitergilden*, p. 56. — Janner, *Bauhütten*, p. 43-53.

[3] Voy. Mone, *Zeitschrift*, t. XIII, p. 155, 306, et t. IX, p. 159; t. XVIII, p. 12. — Gierke, t. I, p. 406. — Stahl, p. 413-416. « Trois ou quatre plats composaient, au dire des artisans, des « repas ordinaires ». Le commun du peuple, dit Jean Butzbach dans son *Petit Livret de voyage*, a rarement à ses repas, dîner ou souper, moins de quatre plats. Outre cela, l'été, des pâtes frites avec des œufs au beurre et du fromage. Entre le dîner et le souper, ils goûtent avec du fromage, du pain et du lait. »

étaient promptement accommodés, grâce à la bonne organisation des uns et des autres, et grâce aux arbitres dignes de toute confiance choisis pour les trancher. Souvent aussi les autorités intervenaient avec succès; ainsi, par exemple, lorsqu'en 1469 les compagnons cordonniers d'Emmerich abandonnèrent le travail, le conseil de la ville s'efforça de mettre d'accord les ouvriers et les maîtres. Après « de longs pourparlers, la paix fut rétablie par contrat réciproque, et les deux parties, pour sceller la réconciliation, burent et se réjouirent ensemble; depuis elles vécurent dans la même union qu'auparavant ». A Geroldshoffen, en 1479, des querelles et des séditions éclatèrent dans la corporation des cordonniers, et les compagnons résolurent de ne plus travailler pour leurs maîtres. Les baillis princiers et le conseil de la ville parvinrent à apaiser leur querelle; après quoi, il fut décidé pour l'avenir, comme le porte le jugement, que quand un compagnon cordonnier ne s'entendrait pas avec son maître, il porterait plainte devant le bourgmestre et arrangerait avec lui le différend. Désormais, il lui était interdit d'avoir jamais l'audace d'exciter ses camarades à abandonner la besogne et à quitter l'atelier au mépris de son maître [1].

Sur le salaire des ouvriers, prétexte ordinaire des querelles et des révoltes, nous n'avons de renseignements exacts que pour quelques professions; mais rapprochés les uns des autres, ces renseignements conduisent à la certitude que la situation matérielle des artisans était encore meilleure que celle des cultivateurs. A Klosterneubourg, entre 1485 et 1509, à une époque où la livre de bœuf coûtait généralement deux deniers, le salaire quotidien d'un maçon ou d'un charpentier était de vingt deniers l'été et de seize l'hiver, de sorte qu'il gagnait journellement la valeur de huit ou dix livres de bœuf. En Saxe, à la même date, un maçon ou un charpentier recevait par jour environ deux gros quatre pfennigs, c'est-à-dire plus du tiers de ce que valait alors le boisseau de blé. A Meissen (Saxe), l'ouvrier maçon, outre ce salaire, avait encore droit, chaque jour, à deux cruches de *cornet* [2] et à trois gros pour son argent de bain. En six jours, en ne comptant que son salaire quotidien, il pouvait acheter trois moutons et une paire de souliers [3].

[1] *Archiv. des Histor. Vereins fur den Untermainkreiss* (Wurzburg, 1835, tome III, p. 162). Aebi, *Buchdrükercin in Beromünster*, p. 13.

[2] Sorte de boisson fermentée.

[3] Voy. Falke, *Geschichtl. Statistik*, t. I, p. 373-393, et t. II, p. 66-67. — Mone, *Zeitschrift*, t. VI, p. 400. — J. D. Blavignac dit dans son travail intitulé : *Comptes et dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg en Suisse* (Paris, 1858) : « Il résulte des documents dont nous présentons l'analyse que le travail des ouvriers était bien plus avantageusement rétribué au moyen âge que de nos jours, comme on peut s'en convaincre par nos indications. » Sur les salaires d'ouvriers à Bâle, Cologne et Ratisbonne, voy. Janner, *Bauhütten*, p. 172-174.

Les offrandes généreuses faites par les ouvriers aux œuvres de bienfaisance ou aux églises ne peuvent d'ailleurs s'expliquer que par le grand bien-être dont ils jouissaient. Les compagnons boulangers de Colmar donnent en 1495, pour la procession du Saint Sacrement, quatre cierges valant chacun vingt florins (d'après la valeur actuelle de l'argent, environ deux cents florins [1]). A Xanten, sur le Rhin, les seize compagnons cordonniers de la ville offrent pour l'achat d'un tableau et la décoration d'un autel cinquante-sept florins; de plus, douze florins tirés de leur caisse particulière [2]. A Danzig, en 1408, les porteurs de charbon, de blé et de bière offrent deux cents mares pour la construction de l'église Sainte-Marie, et font en outre terminer une verrière à leurs frais [3].

L'aisance dont jouissaient les ouvriers explique seule les ordonnances si souvent réitérées qui restreignent le luxe d'habillement par lequel ils cherchaient à s'égaler à la plus haute bourgeoisie. Aux diètes de Fribourg et d'Augsbourg (1498 et 1500), il leur est interdit, pour leurs chausses et capuches, d'employer du drap coûtant plus de trois quarts de florin l'aune; il leur est aussi enjoint de se servir, pour leurs habits et manteaux, de drap du pays, « dont l'aune ne doit pas coûter plus d'un demi-florin ». L'or, l'argent, le velours, la soie, les perles, le camelot, les robes déchiquetées leur sont défendus [4].

« Sache, compagnon ouvrier », dit l'*Exhortation chrétienne,* « qu'une dépense exagérée pour tes habits, l'or, l'argent et tous ces autres objets de luxe ne te conviennent nullement. Ne dis pas : Je gagne un bon salaire, je peux bien me permettre cette dépense; car ton âme ne peut pas se la permettre, et cette prodigalité est contraire à la modération chrétienne qui convient à ta profession. Il est juste que tu reçoives un bon salaire; tu dois être bien nourri; tu peux, si tu le veux, avoir trois, quatre habillements, plus encore si ton gain se rapporte à cette dépense, et alors il te sera honorable de les porter; mais souviens-toi que la prodigalité te dérobe ton âme; elle est très-nuisible aussi à ton corps, car elle engendre des vices de toutes sortes. Que ton cœur reste courageux et pur, ton corps vigoureux et sain! Pour cela, use, dans tes moments de loisir, des récréations qui te sont permises, comme les exercices du corps, le jeu de flèches, d'arbalètes, le bain, ou tout autre délassement [5]. »

[1] Schanz, p. 80.
[2] Pelz, p. 27.
[3] Voy. Hirsch, *Dantziger Handel*, p. 219, note 905.
[4] *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 47, 79.
[5] Page 19a.

III

« Une sollicitude particulièrement attentive aux besoins des classes laborieuses, pour la propreté et la bonne tenue des artisans, des serviteurs, des pauvres, a établi des bains dans les villes et les villages », poursuit le livre déjà cité, « et c'est une habitude très-louable, très-profitable à la santé, que de se baigner au moins tous les quinze jours [1]. »

Les établissements destinés aux ouvriers, où, soit gratuitement, soit pour quelques liards, ils pouvaient se baigner, étaient très-nombreux dans les villes. A Lubeck, dès la fin du treizème siècle, chaque rue avait le sien [2]. Au quinzième siècle on en comptait onze à Ulm, douze à Nuremberg, au moins quinze à Francfort, vingt-neuf à Vienne [3]. Toute bourgade ayant un marché et presque chaque village avait ses bains [4]. Les ouvriers s'y rendaient ordinairement tous les samedis [5]. Aussi commençaient-ils dès le samedi le repos du dimanche; dans beaucoup de corporations, ils recevaient un salaire supplémentaire « pour le bain ». Les ouvriers qui avaient terminé une tâche y avaient droit. A Ratisbonne, comme nous l'apprend le registre de la commune, on donnait aux journaliers, au lieu de pourboire, « des liards de bain [6] ». On gratifiait souvent les apprentis d'une petite somme pour le même usage. « Ils doivent avoir grand soin de bien l'employer », dit l'*Exhortation chrétienne,* « car tout travailleur, petit ou grand, doit tenir son corps proprement; cela profite aussi à l'âme [7]. »

Les pauvres n'étaient pas oubliés. A Francfort, les bourgmestres recevaient tous les samedis un certain nombre de liards et de bons qu'ils distribuaient aux pauvres rassemblés autour des établissements de bains [8]. Dans les villes, de bonnes gens déposaient souvent entre les mains des magistrats une somme fixe, un petit

[1] Page 19b.
[2] PAULI, *Lübecker Zustände,* p. 42.
[3] KRIEGK, *Bürgerthum, Neue Folge,* p. 15-21.
[4] KRIEGK, p. 11. — MONE, *Zeitschrift,* t. XII, p. 19-20, et t. XVII, p. 254. — JAGER, Ulm, p. 497-499.
[5] Voy. ZAPPERT, *Ueber das Badewesen mittelalterlicher und späterer zeit,* t. I, p. 58.
[6] On disait alors *Badegeld,* comme on dit aujourd'hui *Trinkgeld,* et de même qu'aujourd'hui les artisans font d'un verre de bière l'enjeu d'une partie, on jouait autrefois le prix d'un bain. KRIEGK, p. 12.
[7] *Eym cristlich ermanung,* p. 19b.
[8] KRIEGK, p. 12.

capital, afin que tous les ans, au jour anniversaire de leur mort, un bain fût préparé aux indigents. Ces sortes de fondations portaient le nom de « bains des âmes », et les pauvres, récréés par le bain et par le repas qui le suivait, étaient tenus de prier, ce jour-là, pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur. Beaucoup de ces pieuses donations permettaient aux pauvres de se baigner gratuitement quatre fois par an, quelquefois même tous les huit ou quinze jours. A Nuremberg, au commencement du seizième siècle, les « bains des âmes » s'étaient tellement multipliés, que le conseil de la ville résolut d'employer une partie de l'argent qui leur était destiné à d'autres bonnes œuvres [1]. Une ordonnance scolaire de Nabburg (1480) prescrit aux maîtres de conduire leurs élèves au bain le mercredi, parce que « le samedi, les bains sont trop encombrés par les grandes personnes ». Dans les villes de sources minérales, on pensait aussi aux pauvres : « Depuis les temps les plus anciens », dit un document de 1480, « l'entrée des bains de Baden-Baden a été laissée libre aux indigents pour l'amour de Dieu [2]. »

Outre les bains publics, les maisons de simples ouvriers avaient fréquemment leurs bains domestiques, servant à toute la famille. A Ulm, en 1489, on en comptait cent quatre-vingt-seize. Le linge de bain faisait alors partie de la garde-robe de toute respectable femme d'ouvrier, et comptait parmi les choses de première nécessité. « Les bains pris à la maison », dit l'*Exhortation chrétienne,* « sont bien préférables à ceux du dehors pour l'artisan, car bien des scandales ont souvent lieu dans ces derniers, ainsi que dans les établissements publics où l'on se rend pour sa santé ou son plaisir. De tels bains sont inutiles à ceux qui se portent bien; au lieu que ceux que l'ouvrier prend à la maison aident à la conservation de sa santé et le réjouissent après son travail. Aussi sont-ils agréables à Dieu et très-utiles à la classe laborieuse [3]. »

[1] Zappert, p. 58. — Maurer, *Städteverfassung,* t. III, p. 120-123. — Kriegk, p. 22-23. Les autorités de la ville fixaient le prix des bains et affermaient les établissements de bains, très-souvent avec la condition qu'à certains jours les pauvres y auraient libre entrée.

[2] *Ibid.*, p. 149.

[3] Page 19b. Le bain était alors considéré comme très-important pour l'hygiène et faisait en même temps partie des plaisirs favoris du peuple. On prenait presque toujours un bain à l'occasion des grandes fêtes. On s'explique facilement que les scandales fussent fréquents dans les bains publics. Il en est encore ainsi aujourd'hui dans les villes d'eaux, bien souvent fréquentées pour de tout autres motifs que le rétablissement de la santé.

IV

Les corporations, les compagnonnages reliaient ensemble toute la population industrielle des villes. Ces sociétés qui se rattachaient les unes aux autres formaient un grand ensemble, un corps hiérarchique organisé, régi par ses propres règlements et par ses constitutions. L'ouvrier se regardait comme membre actif d'un petit monde qu'il aimait, et dont l'honneur et le bon renom ne lui tenaient pas moins au cœur que la gloire et la prospérité de la cité n'étaient chères au cœur du bourgeois. Se sentant à l'aise dans les limites de sa position sociale, se respectant, lui et sa profession, l'artisan était à l'abri de ce funeste sentiment d'envie qui voit avec mécontentement et jalousie ceux qui occupent un rang élevé. Il ne pensait pas que son état le mit au-dessous de n'importe quel puissant personnage. Il avait une haute idée de sa profession, et la regardait comme instituée par Dieu même et nécessaire au bien de tous. Il croyait tenir tout aussi bien son rang dans l'ordre social que le Pape, l'Empereur, le seigneur ecclésiastique ou temporel. « Celui qui est arrivé à la maîtrise en sa profession », dit l'*Exhortation chrétienne,* « n'a pas une charge moins honorable que n'importe quel dignitaire du pays. » Ce que l'ordination est au prêtre, l'accolade au chevalier et le grade de docteur au savant, la transmission de la maîtrise l'était pour l'ouvrier. A ses yeux, l'ensemble des devoirs du maître constituait une mission élevée, dont, par un labeur infatigable et une irréprochable conduite, il s'efforçait de se rendre digne. Les insignes de sa profession lui tenaient lieu d'armes bourgeoises. Sa demeure, rien qu'en son apparence extérieure, avait un caractère à part, et toutes les personnes qui composaient sa domesticité et partageaient son labeur faisaient partie de sa famille et de « sa maison ».

Le travail mis en commun et la propriété inaliénable protégeaient l'indépendance économique des diverses industries comme de ceux qui s'y adonnaient et garantissaient l'équitable répartition des bénéfices. Ils assuraient à la classe ouvrière, dans toutes ses catégories, le bien-être et l'aisance, et par conséquent l'éducation, la situation sociale. D'autre part, le système corporatif empêchait l'individu de s'élever trop au-dessus des autres. La liberté absolue crée incontestablement des fortunes colossales, mais conduit trop souvent à l'exploitation des forces du travail, et par conséquent à l'oppression de centaines et de milliers d'êtres.

V

Les corporations minières avaient de bonne heure mis à profit le droit d'association, et formaient une catégorie toute spéciale d' « unions fraternelles [1] ».

Le droit allemand avait aussi pris la défense du travail des mineurs contre l'exploitation. L'ensemble de toutes les constitutions qui les concernent peut se résumer dans ces paroles empruntées à une ordonnance minière de Kuttenberg : « Chacun doit se montrer satisfait de son travail, et nul n'aura l'audace de s'approprier dans l'oisiveté ce qu'un autre a créé au prix de ses efforts et de son labeur, car le travail et la peine sont sous la protection de la loi. » Aussi s'efforçait-on d'empêcher que les propriétaires de mines ne devinssent les « seigneurs fonciers du travail » et ne fussent libres d'exploiter à leur guise les ouvriers et les terrains. La prospérité de la mine devait être dans un rapport exact avec le bien-être des mineurs. La police minière veillait à la sécurité et à l'hygiène des ouvriers, avait soin qu'un air salubre circulât dans les souterrains, prenait toutes les dispositions nécessaires pour préserver les mineurs des divers accidents auxquels ils sont exposés, et veillait à ce que des établissements de bains leur fussent ouverts. Chaque maître était chargé de procurer dans le quartier où il dirigeait les travaux tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, et cela dans une mesure suffisante; il surveillait la juste répartition des denrées et les établissait à des prix modérés. Le temps du travail, la tâche, étaient exactement fixés; ordinairement les mineurs travaillaient huit heures par jour [2]. Les journées étaient plus courtes dans beaucoup d'exploitations, rarement plus longues. La paye était réglée sous la surveillance et avec le concours des syndics miniers. Elle était établie sur une « base fixe », et ne pouvait subir aucune modification arbitraire, aucune augmentation ou diminution subite. Elle était la même pour tout le district; aucun propriétaire minier ne pouvait payer ses ouvriers plus ou moins qu'un autre. « Les maîtres », dit un ancien réglement, « doivent apporter une grande loyauté, un soin charitable et chrétien à accorder aux mineurs un salaire convenable, afin qu'ils puissent subvenir à leur entretien, et que l'insuffisance de leur paye ne les expose pas à dérober. Car lorsqu'on retranche injuste-

[1] Voy. H. Achenbach, *Gemeines deutsches Bergrecht*, t. I, p. 69. — J. von Könneritz. — Voy. Weber, *Archiv. fur Sächsiche Geschichte*, t. V, p. 15.

[2] Buchholtz, t. VIII, p. 244. — Achenbach, p. 110.

ment aux ouvriers et aux serviteurs une partie de leur salaire ou de leur nourriture, on en fait des voleurs domestiques ou des brigands de grands chemins[1]. » Les mineurs qui tombaient malades ou devenaient incapables de travailler étaient soutenus par la caisse de secours de la corporation minière administrée par les doyens de la compagnie ou par des employés de la mine. Les veuves et les orphelins recevaient sur cette caisse de quoi subvenir à leurs besoins, et cela, non à titre de secours charitable, mais comme une pension justement due[2].

L'exploitation des mines est une industrie tout allemande. Elle se perfectionna en se développant, et devint le modèle de toutes les entreprises analogues des autres pays. En Bohême, les mineurs allemands étaient en majorité[3]. C'est un Allemand qui découvrit les filons de cuivre écossais et introduisit en Écosse l'art de l'exploitation minière[4]. En 1452, le roi d'Angleterre fit venir nos mineurs de Misnie, d'Autriche et de Bohême pour exploiter les mines royales[5]. Il est probable qu'en France aussi les Allemands furent initiateurs, car la plupart des termes qui se rapportent en français à l'exploitation des mines sont d'origine allemande.

En Allemagne, les travaux des mines créèrent peu à peu des vallées animées, des villes florissantes là où n'était jadis que la solitude des montagnes et des bois[6], et enrichirent à la fois princes et ouvriers. Au moyen âge, l'exploitation minière était considérée comme une « occupation divine, honorable et juste », les mines pas-

[1] Voy. Weiske, *Aufsatz über den Bergbau die Christl-socialen Blätter* (1875), nos 49 et 50. Du même auteur, *Der Bergbau und das Bergregal.* (Eisleben, 1845.)

[2] Voy. Achenbach, *Die deutschen Bergleute der Vergangenheit*, p. 89-92.

[3] Fischer, *Gesch. des Handels*, t. II, p. 319-320.

[4] Lesle, *De Rebus Scot.*, p. 430.

[5] Rymer, *Fœdera*, t. XI, p. 317.

[6] Sur les villes minières, voy. Mosch, *Zur Geschichte des Bergbaues in Deutschland*, t. II, p. 223. « Après qu'en 1471 on eut découvert la riche mine de Schneeberg en Saxe, la ville du même nom s'éleva tout à côté comme par enchantement. Le pays environnant fut exploité et fouillé par suite de l'affluence des mineurs. C'est avec la même rapidité que Joachimsthal, en Bohême, devint une ville prospère après que la mine actuelle y eut été pour la première fois mise en exploitation (1516). On assure que huit mille mineurs s'y rassemblèrent. Ces précédents et d'autres semblables n'ont d'autre équivalent dans les temps modernes que la prompte création de villes nouvelles dans les terres aux riches minerais de la Californie et de la Nevada. Mais en Allemagne des lois pratiques et libérales furent promptement appliquées aux villes ainsi spontanément créées, et dans un temps relativement court ces lois furent adaptées aux nouveaux centres industriels. » Achenbach, *Die deutschen Bergleuten der Vergangenheit*, p. 83. Le principe de la liberté de la mine régna d'abord en Allemagne, permettant à chacun la fouille des minerais précieux et garantissant à celui qui découvrait un bon filon une propriété certaine en des limites précises. Cette liberté des mines, qui fut incontestablement un levier puissant pour leur prospérité, remonte en Allemagne à la fin du douzième siècle.

saient pour l'un des plus grands et utiles présents fait par le Tout-Puissant aux pays allemands, non-seulement à cause des trésors d'argent, d'or, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de vif-argent qu'elles contenaient, mais surtout parce que, grâce à elles, plus de cent mille Allemands [1] trouvaient leurs moyens d'existence. « Les travaux des champs et des mines », dit Georges Agricola, « sont également dignes de respect, parce qu'ils enrichissent sans faire tort à personne. Souvent la guerre, même lorsqu'elle est juste, enrichit aux dépens des innocents. Les receveurs d'impôts et les marchands s'attirent la haine populaire s'ils font des profits considérables, et ne font point fortune s'ils sont modérés. Au lieu que, sans léser personne, nous tirons du sol bien travaillé des bénéfices abondants. Les mines rapportent encore davantage [2]. »

« Parmi les richesses actuelles de l'Allemagne », écrivait Énéas Sylvius en 1458, « les filons d'or et d'argent découverts récemment tiennent une fort grande place. Les mines des monts Kutten en Bohême; en Saxe, celles du mont Rammel; en Misnie, celles des Freiberger, Geisberg et Schneeberg ont montré d'inépuisables veines d'argent. Dans les vallées de l'Inn et de l'Ens, près de Saint-Léonard et dans le comté de Styrie, les ducs d'Autriche ont aussi découvert des mines fécondes. Le Rhin roule de la poussière d'or, et la Bohême possède des fleuves où les Taborites trouvent des grains d'or de la grosseur d'un pois. L'Allemagne possède en abondance le fer, le laiton, le cuivre, et reçoit l'or de la Hongrie [3]. »

La mine d'argent découverte dans l'Erzgebirge (1471) était l'une des plus productives de l'Allemagne. Dans les premières années, elle rapporta environ 352,000 quintaux d'argent. Le syndic minier faisait faire des tables et des chaises avec la matière brute. Le duc Albert de Misnie se fit un jour servir son repas dans un minerai d'argent pesant 400 quintaux. Souvent, au lieu de payer les mineurs en argent monnayé, on leur donnait leur salaire sous forme de gâteaux d'argent [4]. Entre 1490 et 1500, on tira des mines de Glashütte et de Schreckenberg, dans la région méridionale de l'Erzgebirge, un produit net de 24,838 florins du Rhin. Les mines d'étain d'Altenberg rapportaient annuellement (entre 1490 et 1500) cinq à six mille quintaux d'étain. On tira, entre 1476 et 1499, au moins 125,000 thalers des mines d'argent de l'Annaberg; en 1505, le produit s'éleva à

[1] Voy. Buchholtz, t. VIII, p. 245.

[2] Voy. Roscher, *Gesch. der Nationalökonomik*, p. 49-50.

[3] *De ritu, situ, moribus et conditione Germaniæ descriptio*, dans l'édit. des *Œuvres d'Æneas Sylvius*, Bâle, 1053-1086.

[4] Fischer, t. II, p. 481. — Gmelin, *Beyträge zur Geschichte des deutschen Bergbaus*, p. 306. En 1478, une fouille de trois mois rapporta deux tonnes d'or.

400,000 florins; en 1504 on partagea entre tous les ouvriers plus de 10,000 thalers[1].

Les mines du territoire de Mansfeld rapportaient des sommes presque égales. « Les comtes de Mansfeld », dit une chronique minière, « ont dans leurs domaines une mine de schiste incomparable; ce schiste produit du cuivre dont le quintal se vend de vingt à vingt-quatre onces d'argent, résultat si considérable qu'on y peut à peine croire. Il semble que le sol soit inépuisable; de quelque côté qu'on l'entr'ouvre, on y découvre des trésors. Dans les années médiocres, on en tire de 8,000 à 15,000 quintaux de schiste; dans les bonnes, de 13,000 à 30,000[2]. »

Les montagnes de Bohême étaient d'une telle richesse minérale que, dans les environs de Bergreichenstein, trois cent cinquante moulins à or fonctionnaient journellement[3]; et cependant elles étaient encore bien moins productives que les riches mines d'or du Riesengebirge[4].

On a calculé que les mines de Salzbourg rapportèrent plus de 40 millions de monnaie d'or et d'argent en l'espace de deux cents ans. Le Tyrol aussi renfermait d'inépuisables richesses. Les bords de l'Adige passaient dans l'Allemagne du Sud pour une source d'or intarissable. A elle seule la mine de Schwaz rapportait annuellement 300,000 florins à la cour de Vienne. En 1483 on y frappa 48,000 marcs d'argent pur[5].

« Pour apprécier les sommes considérables que les Allemands tirent de leurs mines et de leur commerce », dit Enéas Sylvius, « il ne faut qu'examiner leurs mobiliers, le luxe de leurs habillements, leurs tables chargées de vaisselles d'argent. » « Quelle est celle de vos auberges », demande-t-il au chancelier de Mayence Martin Mayer, « où l'on ne serve à boire dans de l'argent? Quelle est la femme (je ne parle pas ici de la noblesse, mais de la bourgeoisie) qui n'ait des parures d'or étincelantes? Que dirais-je des chaînes de col des chevaliers, des mors de leurs chevaux travaillés avec l'or le plus pur, de leurs éperons et gardes d'épée ornés de pierres précieuses, de leurs bagues, ceinturons, casques, harnais qui tous resplendissent d'or? Que vos meubles d'église sont riches! que de reliques sont enchâssées dans l'or et les perles! que vos autels sont splendidement ornés! que vos prêtres sont magnifiquement vêtus! Quelles richesses con-

[1] Gmelin, p. 302-304, 351-352. A la même époque la Saxe tirait d'immenses revenus de ses inestimables mines de sel à Halle et Goslar. Fischer, t. II, p. 484.

[2] Fischer, t. II, p. 482-483.

[3] Peithner, *Gesch. der böhmischen und mährischen Bergwerke*, p. 11.

[4] Fischer, t. II, p. 484.

[5] *Ibid.*, p. 485-486. — Sperges, *Tyrolische Bergwerksgeschichte*, p. 88.

tient l'intérieur de vos sacristies[1] ! « « Il n'est pas rare, dit Wimpheling, qu'à la table des marchands on soit servi dans de la vaisselle d'or et d'argent. Moi-même, un jour, à Cologne, j'ai été traité de cette manière avec onze autres invités. Les marchands allemands établis à l'étranger font souvent venir de leur pays, pour leur ameublement, des objets d'or et d'argent pesant 30, 40 et souvent jusqu'à 150 livres. Ils mènent grand train, et tirent vanité de leurs plats et gobelets, surtout en présence des étrangers. » Ce témoignage rappelle ce que raconte Jérôme Münzer, médecin de Nuremberg, de l'accueil qu'il reçut des marchands allemands de Barcelone[2] (1494). « Nos riches négociants », dit encore Wimpheling, « font circuler l'or et surtout l'argent de notre pays dans presque toutes les contrées de l'Europe[3]. » « La Germanie est riche et puissante par son industrie et son commerce », dit le *Livre des Chroniques* (1493). « En fait de richesses minérales, elle ne le cède à aucun autre pays de la terre, et tous les peuples, Italiens, Français, Espagnols, etc., tirent des marchands allemands presque tout l'argent dont ils font usage[4]. »

[1] *De ritu*, etc., 1055. — SPITTLER, *Gesch. Wirtembergs*, p. 69.

[2] Münzer rencontra dans son voyage des marchands allemands d'Augsbourg, d'Ulm, de Ravensbourg, etc., à Barcelone, Valence, Lisbonne et d'autres villes de la péninsule des Pyrénées. Lui et ses compagnons furent traités avec un grand faste par les marchands de Barcelone. « Invitati ad eorum domos ex solo auro et argento bibimus et comedimus more Cathelanorum et steterunt continuo musici cum diversis generibus instrumentorum, ut recrearemur, fecerunt coreas, saltationes more Maurorum. » KUNSTMANN, p. 296-298. D'après ce que rapporte Conrad Celtes, presque toute la vaisselle des marchands de Nuremberg était en argent.

[3] A la fin de son livre : *De arte impressoria.*

[4] L'Angleterre tirait l'argent monnayé de la haute Allemagne ; le Danemark et la Norwége, des villes hanséatiques les plus proches. « Si l'on réfléchit, dit Fischer (II, 489), que sur beaucoup de mines dont l'existence est hors de doute, nous manquons absolument de renseignements, et que sur d'autres mines très-fécondes comme celles de Freyberg, Annaberg, Marienberg, nous n'avons que des documents incomplets offrant de grandes lacunes, on ne pourra hésiter à reconnaître que l'Allemagne était le Mexique et le Pérou des Européens d'alors. » Voy. aussi p. 511.

CHAPITRE III

LE COMMERCE ET LE CAPITAL.

I

En même temps que les corporations ouvrières, les villes avaient vu se fonder de toutes parts des compagnies commerciales, embrassant, elles aussi, tous les intérêts sociaux de leurs membres, et formant des sociétés solidement établies. Leurs vues morales et religieuses, les devoirs de mutuel appui obligeant tous leurs associés étaient les mêmes que dans les corporations; comme les corporations, elles avaient des priviléges particuliers; un appareil spécial de justice, un tribunal exerçant le droit de punir; des revenus mobiles et un capital inamovible consistant principalement en maisons de réunion, entrepôts et magasins; la famille des compagnons marchands était de droit sous la protection de la compagnie, ainsi que les apprentis et les aides. Mais tandis que les corporations se rapportaient à l'économie industrielle en général et se proposaient principalement la protection des métiers et l'extension générale de l'industrie, les compagnies marchandes avaient pour premier but de procurer à leurs membres le plus d'avantages commerciaux possible, et d'obtenir, soit le droit exclusif d'exercer le commerce dans tel ou tel pays, soit le monopole de la vente d'un produit.

Non-seulement dans les villes allemandes, mais aussi dans les pays étrangers où florissait notre commerce, ces compagnies (appelées aussi *hanses* [1]) s'étaient depuis longtemps établies et avaient obtenu des souverains et des gouvernements de nombreux priviléges commerciaux, ainsi que la liberté d'association.

[1] Le mot *Hansa*, bien que synonyme de *gilda*, fut surtout et d'abord employé en Angleterre pour signifier une association marchande. — SARTORIUS, *Gesch. der deutschen Hansa*, t. I, p. 73-75. On trouve déjà le mot de *hansa* dans Ulfilas, pour signifier *cohors* ou multitude. — Voy. aussi MAURER, *Städteverfassung*, t. II, p. 254, note 1.

Peu à peu, les hanses particulières des villes de l'étranger se fondirent en une seule et même société, et formèrent un corps puissant, fermé aux étrangers et leur faisant concurrence.

C'est ce qui eut lieu à Londres : les diverses compagnies marchandes de Cologne, Hambourg, Lubeck, etc., s'unirent et formèrent la « Compagnie générale des marchands allemands ». Chaque association prise à part garda son indépendance, mais l'Union générale devint l'organe autorisé de tous les droits et devoirs communs. En sa qualité de corps librement constitué, elle concluait des contrats avec la ville et se portait garante des priviléges commerciaux des hanses particulières. A la maison centrale, un « alderman », aidé des membres du conseil, rédigeait les lois, les règlements, et les soumettait à l'approbation des associés le jour de l'assemblée générale. La maison centrale était située dans un vaste enclos « bien protégé » où se trouvaient les logements, les entrepôts, les boutiques. Elle prit le nom de *Stahlhof* et fut donné en toute propriété à la compagnie par le roi d'Angleterre en 1474. La Hanse générale avait droit de juridiction et droit de punition dans une mesure très-étendue ; elle exerçait une police sévère. Sur la caisse commune formée par les contributions, les amendes et les taxes, elle payait les gages des employés et des serviteurs, faisait les présents et les dons honorifiques, et subvenait aux frais généraux d'entretien. Les associés vivaient entre eux dans une communauté presque monastique, et sous le rapport religieux étaient dans une étroite union [1].

Les documents relatifs à la Hanse générale de Bergen, en Norvége, nous retracent le fidèle tableau de cette vie commune. La Hanse y possédait vingt et un établissements indépendants formant ensemble deux paroisses et séparés les uns des autres par des palissades ou de solides murailles. Ils étaient entourés de longs bâtiments de bois s'étendant au loin. Chaque établissement avait son nom, son enseigne particulière, et sur la rive, son débarcadère, où les bateliers déchargeaient les marchandises. L'établissement recevait généralement quinze « familles » ou « compagnies de table » composées de maîtres, de compagnons et d'apprentis. La « famille » était gouvernée par celui qu'on appelait le « maître de maison » (Usbonde), chargé d'exercer une surveillance générale sur les employés de commerce, les ouvriers, les domestiques, de pourvoir à leur entretien et de maintenir la discipline. Les intérêts communs étaient confiés à un

[1] LAPPENBERG, *Urkundl. Gesch. des hansischen Stahlhofes zu London* (Hambourg, 1851). Dans la « taverne du Rhin » associée à la hanse allemande, les compagnons de William Shakespeare, les plus joyeux gourmets de Londres, se régalent du vin du Rhin, de langue de bœuf fumée et d'autres mets allemands. — BARTHOLD, *Gesch. der deutschen Hansa*, t. II, p. 131. — Voy. O. SCHWEBEL, *Der Hansische Stahlhof zu London* (1881)

« alderman » nommé par élection. Dans les bâtiments qui s'étendaient autour de l'enclos se trouvaient, à l'étage inférieur, les boutiques d'étalage et les hangars de marchandises. Au-dessus étaient les parloirs, les chambres à coucher des facteurs et autres habitants de la maison, la cuisine et le « petit schutting » qui servait aux « familles » de salle à manger et de parloir. Au fond de l'enclos, un solide bâtiment de pierre renfermait, dans ses sous-sols, des caves sûres, des celliers pour les marchandises précieuses. En haut était le « grand schutting », salle commune où les « familles » se tenaient pendant l'hiver et prenaient leurs repas. Contre les murailles de cette salle, de nombreux foyers étaient établis, servant de fourneaux de cuisine et chauffant tout l'emplacement. Le soir, chaque « famille » rentrait dans sa chambre à coucher. Des veilleurs armés et des chiens féroces, déchaînés la nuit, défendaient contre les voleurs. Tout, dans l'enclos, était soumis à une discipline exacte et sévère. Les heures de travail, les récréations, les repas, les assemblées règlementaires et les plaisirs pris en commun étaient fixés par une loi stricte, et toute tentative pour se soustraire à la discipline était rigoureusement punie. Le nombre des associés des établissements réunis variait, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, entre deux et trois mille; les femmes en étaient exclues et ne pouvaient pénétrer dans l'enclos. Un des associés s'étant marié, perdit pour toujours le droit de faire partie de la compagnie. Les autorités élues se chargeaient de toutes les parties de l'administration et rendaient la justice de leur autorité privée. Celui qui voulait entrer dans l'association devait s'engager à y rester dix ans. Les jeunes gens parcouraient successivement tous les degrés de la science commerciale depuis l'apprentissage; et c'est ainsi qu'au milieu d'une lutte continuelle avec une mer redoutable, dans un pays rude et montagneux, entravée par un climat sévère, sous des lois rigoureuses, soumise à un âpre labeur, se forma l'une des plus excellentes écoles de commerce de l'Allemagne du Nord.

Les jeux proposés aux apprentis de Bergen suffiraient seuls à nous faire comprendre comment était formée la génération d'acier, endurcie à toute souffrance, qui y était élevée. Les principaux étaient ceux du « fouet » et de l' « eau »; ils avaient lieu pendant les fêtes de la Pentecôte. Pour le jeu de l'eau, les apprentis, après un repas plantureux, étaient plongés sans vêtements dans la mer; on les jetait çà et là parmi les vagues encore glacées par l'hiver, puis on les en retirait à moitié transis, et ils étaient fouettés de verges par quiconque pouvait les atteindre jusqu'à ce qu'ils aient pu reprendre leurs vêtements. Le « jeu du fouet » était encore plus terrible. En grande pompe, après toutes sortes de cérémonies, les apprentis

recevaient de dix « husbondes » et de compagnons désignés d'avance, de rudes coups de fouet; puis venait un repas de fête où ils étaient obligés de servir toute la compagnie et par conséquent leurs bourreaux. Avant la flagellation, le doyen des « maîtres de maison » les exhortait, dans un discours solennel, à la bonne tenue, à la probité, au travail, à l'obéissance; il les mettait en garde contre l'ivrognerie, l'esprit querelleur, etc. Le jeu qui allait avoir lieu, leur disait-il, était destiné à servir d'épreuve, et celui qui ne croyait pas pouvoir s'y soumettre jusqu'au bout avait encore toute liberté de se retirer. Chacun alors acceptait l' « épreuve ». Pendant sa durée, si quelque apprenti, vaincu par la souffrance ou la fatigue, s'asseyait, il était le lendemain matin plongé dans la mer « pour être fortifié [1] ».

La réunion de toutes les compagnies des villes d'un même pays en un seul et même corps nous offrira dans un plus vaste rayon un exemple du système d'association commerciale à cette époque. En Angleterre, les hanses de Lynn, Boston, York, Bristol, Ipswich, Norwich, Yarmouth, Hull et autres s'unirent à la grande hanse de Londres, et se firent représenter par elle en dehors du pays. L'aldérman placé à la tête de cette union générale avait par conséquent sous sa direction le commerce allemand de toute l'Angleterre. La puissante compagnie commerciale de Novogorod s'organisa de la même manière. Elle réunit tous les marchands allemands en un seul corps, et fit concurrence au commerce russe. Dans les pays scandinaves, la grande compagnie de Wisby, dans l'île de Gottland, joua le même rôle, ainsi qu'à Bruges le célèbre « Komtoor », centre de toutes les compagnies marchandes des Pays-Bas. Dans l'intérêt de la bonne administration, pour le maintien et la défense des droits commerciaux, le Komtoor était divisé en trois branches : les villes du pays de Lubeck, les cités wendes et saxonnes formaient la première; la seconde reliait les villes de Westphalie et de Prusse; enfin la troisième comprenait les villes de Gottland, de Livonie et de Suède. Chaque division constituait un corps séparé et exerçait, par l'entremise de chefs élus, l'autorité judiciaire et la justice de paix. Dans les délibérations générales, la majorité faisait loi [2].

Cette sorte de confédération partagée en trois cercles et s'intitulant : « Compagnie des marchands réunis du Saint-Empire d'Allemagne », devint le point de départ de la « Hanse générale allemande ».

Tandis que le système d'association se développait à l'étranger

[1] Voy. Falke, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 221-230. Dans le *Stahlhof de Londres*, on ne trouve aucune trace de ces jeux dans lesquels la force de résistance physique et la fermeté d'âme du pauvre novice étaient éprouvées d'une manière presque inhumaine. — Barthold, t. II, p. 134.

[2] Gierke, t. I, p. 352-357. — Falke, *Gesch. des Handels*, t. I, p. 230-234.

d'une manière si grandiose, à l'intérieur de notre pays, au nord et à l'ouest, beaucoup de villes commerçantes entraient aussi dans une étroite ligue défensive et offensive pour le maintien de la paix, la sécurité des échanges, la régularisation des questions judiciaires, les douanes et le change. C'est ainsi que se forma peu à peu l'Union générale des villes, société fondée sur la libre alliance de toutes les compagnies commerciales appartenant d'origine et de droit à la basse Allemagne. De l'union de cette confédération avec la Hanse générale existant déjà à l'étranger, naquit la célèbre Ligue Hanséatique, où entrèrent peu à peu toutes les villes de l'Allemagne du Nord, depuis Riga jusqu'aux frontières de Flandre, et, au sud, jusqu'au pied des montagnes de la Thuringe.

La Hanse était divisée, comme le « Komtoor » de Bruges, en sections, ou « quartiers » dont les limites et l'étendue variaient fréquemment. Elle fut enfin définitivement partagée en quatre quartiers. Lubeck était le centre du quartier wende; Cologne, du quartier rhénan; Brunswick, de la Saxe, et Danzig, de la Prusse et de la Livonie. En dehors de la Hanse, les villes du duché de Clèves, de Westphalie, de Gueldre, de Frise, de Poméranie, etc., formèrent des associations particulières.

La Hanse représentait les marchands allemands à l'étranger, défendait les droits des compagnies commerciales, assurait et multipliait leurs libertés, veillait à la sécurité marchande sur les mers en appareillant des vaisseaux destinés à combattre les pirates, réglait tous les intérêts commerciaux, posait, en un mot, par l'exercice de sa vaste autorité les premières assises d'un droit commercial universel. Jouissant d'un pouvoir législatif sans restriction dans les questions de commerce et de marine marchande, jugeant et punissant à l'intérieur de son administration, y maintenant la paix et la justice, elle formait un vaste État dans l'État. Cependant elle nuisait aussi peu au pouvoir et à l'unité de l'Empire que, dans un cercle plus restreint, les corporations et unions marchandes nuisaient au pouvoir et à l'unité des villes. Bien que la Hanse ne s'appuyât point sur l'État, ses sentiments envers l'Empire étaient pleins de dévouement. Les armes qu'elle s'était choisies suffiraient presque à nous le prouver. A côté de la clef des armoiries de Novogorod; à côté de la morue de celles de Bergen, apparait dès le quinzième siècle le demi-aigle double; les armes du Stahlhof de Londres et du Komtoor de Bruges portent l'aigle tout entier [1].

[1] Voy. les armoiries dans le second vol. de Sartorius, *Gesch. der Hansa.* — Schlözer, *Verfall und Untergang der Hansa*, p. 80-82.

II

C'est au quinzième siècle que la Hanse atteignit son plus haut degré de puissance. Son autorité commerciale s'étendait en Russie, en Suède, en Danemark, en Norvége, en Angleterre et en Écosse, en France, en Espagne et en Portugal, dans tout l'intérieur de l'Allemagne, en Lithuanie et en Pologne. La Russie et les pays scandinaves lui étaient, commercialement parlant, entièrement assujettis. Quant à l'Angleterre, au même point de vue, elle se trouvait vis-à-vis de l'Allemagne dans la situation où l'Allemagne est actuellement vis-à-vis d'elle [1].

Entre les villes hanséatiques Danzig tenait le premier rang et avait su conquérir une importance universelle. Dès le commencement du quinzième siècle, cette ville était en rapport direct avec tous les pays entrés par leur marine marchande dans le réseau hanséatique, et s'était frayé des voies particulières en Lithuanie, en Pologne et en Hongrie. Ses marchands tiraient des pays scandinaves le fer, le cuivre, la pelleterie, les poissons, la résine, la poix, le goudron, plusieurs sortes de bois, et y importaient surtout le drap fin, les soieries, le velours, les métaux, le froment, le seigle, le lin, le chanvre, le houblon, l'huile, les vins d'Espagne et du Rhin, les épices et la toile [2]. De Lisbonne, ses vaisseaux exportaient du bois, de la farine, de la bière, des poissons séchés, et y apportaient du sel, du liége, de l'huile, des figues, des oranges, des vins fins et des fourrures précieuses. Protégés par le gouvernement portugais, les marchands de Danzig exportaient aussi du bois de construction pour les navires [3]. Leur commerce était très-actif sur les rives de la Galicie et les bords occidentaux de la France, surtout à Baïe [4], port situé au sud de Nantes, d'où ils tiraient, entre autres marchandises, le fameux sel du pays. En 1474, soixante-douze vaisseaux de Danzig abordèrent en Bre-

[1] Voy. Kisselbach, *Der Gang des Welthandels*, p. 235. — Les marchands des hanses anglaises étaient appelés Easterlings ou marchands de l'Est, par opposition aux marchands de l'Ouest, c'est-à-dire aux Belges et aux Hollandais. Le mot sterling ou livre sterling est une abréviation d'*easterling*, parce que pendant longtemps tout l'argent qui circulait en Angleterre provenait de la Hanse. — List, *Gesammelte Schriften*, t. III, p. 37.

[2] Sur le commerce hanséatique avec la Russie et les pays scandinaves, voy. aussi Beer, *Allgem. Gesch. des Welthandels*, t. I, p. 253-261.

[3] Voy. Hirsch, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 271-272.

[4] Voy. Hirsch, p. 90-92, et ses observations sur ce sujet dans la *Chronique de Weinreich*, t. VIII, note 3.

tagne, et cinquante et un de ses navires mouillèrent à la fois à l'embouchure de la Vistule[1]. Le commerce avec l'Angleterre formait pour Danzig la plus importante branche d'échanges[2]. Elle y importait ses céréales, ainsi que les bois de construction des rives de la Vistule, et exportait les laines anglaises. Danzig envoyait souvent en Angleterre de six à sept mille vaisseaux chargés de blé, et exportait la laine et les fourrures. Ses marchands apportaient à la Flandre différentes espèces de bois et de céréales, et en rapportaient, surtout de Bruges, centre commercial de tous les peuples, les produits variés de l'industrie universelle. Le commerce de Danzig avec la Hollande était si considérable que rien qu'en une seule année (1481), onze mille de ses navires, grands et petits, y apportèrent du blé. Les Hollandais, de septembre 1441 à mai 1447, par conséquent en l'espace de cinq ans et demi, payèrent à la ville de Danzig plus de douze millions, c'est-à-dire, d'après la valeur actuelle de l'argent, environ cent vingt millions de thalers[3]. Danzig formait de véritables flottes, composées de trente à quarante navires, et chacune d'elles, de par l'autorité de la ville, était suivie de vaisseaux de guerre destinés à la protéger.

Une discipline sévère régnait sur les navires hanséatiques. Lorsqu'un bâtiment avait atteint la pleine mer après une demi-journée de traversée, le capitaine rassemblait tous les marins et voyageurs, et leur tenait le discours suivant : « Nous voici entre les mains de Dieu. Nous sommes livrés aux vents et aux vagues, nous aurons à partager les mêmes périls; c'est pourquoi, ici, tous doivent être égaux : nous aurons peut-être à affronter des ouragans soudains, la rencontre de pirates; des dangers sans nombre nous menacent au milieu des flots redoutables. Aussi notre voyage ne pourrait-il bien s'effectuer si nous ne commencions par établir une ferme discipline. Avant tout, prions. Chantons à Dieu de pieux cantiques; obtenons du Seigneur un bon vent et une heureuse traversée; ensuite, selon le droit marin, nous nommerons des échevins pour le maintien de la justice. » Alors, avec l'assentiment des assistants, on procédait à l'élection d'un bailli, de quatre échevins, d'un justicier chargé de punir ceux qui seraient en faute, et d'autres fonctionnaires encore. Puis la loi marine était proclamée : « Il est interdit de jurer par le nom de Dieu, de prononcer le nom du démon, de

[1] Hirsch, dans la *Chronique de Weinreich*, t. VIII.

[2] Sur le commerce anglais à Danzig, voy. : Hirsch, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 98-116.

[3] Hirsch, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 98-116. En 1428, cent seize vaisseaux hollandais et anglais entrèrent à Danzig. — Voy. Ropp, *Hanserecesse* (Leipzig, 1876), vol. I, IX, note 1.

s'endormir pendant la prière, d'aller et venir avec des lumières; de gaspiller les denrées alimentaires; d'empiéter sur les droits du cabaretier; de jouer aux dés ou aux cartes après le coucher du soleil; d'empêcher le cuisinier de bien remplir ses fonctions; d'entraver les manœuvres des matelots, le tout, sous peine d'amende. » On menaçait de sévères punitions corporelles ceux qui dormiraient au lieu de faire le quart, feraient du tapage à bord, sortiraient leurs armes de leurs fourreaux, causeraient, en un mot, quelque désordre. Lorsque la traversée approchait de sa fin, le bailli et les échevins réunissaient de nouveau l'équipage; le premier se démettait de sa charge en disant : « Pardonnons-nous mutuellement tout ce qui s'est passé pendant la traversée; regardons-le comme mort et non avenu; nous avons rendu les sentences nécessaires dans un esprit de justice et d'équité; aussi, je demande à chacun, en toute loyauté, d'oublier l'inimitié qu'il pourrait avoir conçue pour un autre, et de jurer, sur le sel et le pain, de n'y plus jamais songer avec amertume. Cependant celui qui se croirait lésé dans ses droits peut, d'après l'ancien usage, porter plainte devant le bailli du bord et réclamer justice avant le coucher du soleil. » Chacun mangeait ensuite le pain et le sel; on renonçait mutuellement à toute rancune; une fois le vaisseau entré dans le port, le tronc contenant les amendes était confié au bailli, afin qu'il en distribuât le contenu entre les pauvres.

L'importance des navires de Danzig, calculée d'après les charges de céréales ou d'après les tonneaux, peut s'apprécier par les chiffres suivants : ils étaient de quarante à douze cents tonneaux et recevaient de soixante à trois cents charges de blé. Le fameux *Pierre de Danzig* porta même jusqu'à deux mille deux cent cinquante charges de sel (1474); il avait souvent à bord quatre cents hommes d'équipage. Pourvus de gaillards d'avant solides, quelquefois même doubles, les plus importants navires de Danzig faisaient en même temps le service de marine de guerre et de marine marchande [1]. Danzig, utilisant avec intelligence ses richesses forestières, déploya pour la construction des vaisseaux une activité remarquable. Aussi les bâtiments sortis de ses chantiers étaient-ils très-recherchés, ainsi que toute matière brute ou fabriquée destinée à la marine et provenant de ses ateliers.

Danzig, dans la plupart de ses opérations commerciales avec l'étranger, était associé à Lubeck [2], ou du moins aidé de sa coopération. Lubeck devait toute sa richesse commerciale à ses vastes échanges avec Riga, Revel, Dorpat, Novogorod et les villes russes, échanges dont le monopole lui fut longtemps conservé. C'est

[1] Voy. J. D., *Wunderer's Reisebericht*, dans les *Arch. de Francfort* de Fichard, t. II, p. 245.

[2] Hirsch, *Dantzig's Handelsgeschichte*, p. 193.

par le canal de Lubeck que les matières premières russes, ainsi que les produits des plaines de la Pologne et de la Lithuanie (bois, goudron, fourrures communes et fines, cuirs et cuivre, cire, miel, graisse, viande, céréales et lins), étaient importés en Occident, et que les produits naturels et les œuvres d'art d'Allemagne, de Flandre et d'Angleterre étaient exportés dans le Nord. La célèbre bière de Lubeck s'expédiait dans tous les pays du Nord, et la prospérité commerciale de cette ville allait toujours en croissant. Les étrangers y affluaient. C'était, parmi les ports de la Baltique, le centre principal de ces grandes caravanes de marchands, d'artisans, de chevaliers, de voyageurs de toute condition, qui, jusqu'au seizième siècle, se rendaient tous les ans en Livonie [1]. « Lubeck possède de telles richesses, un si grand pouvoir », écrivait Æneas Sylvius en 1458, « que le Danemark, la Suède et la Norwége sont accoutumés à élire et à déposer les rois sur un signe d'elle [2] ».

Le commerce de Breslau avait aussi une grande importance. Par ses relations avec Vienne et Presbourg, il mettait la Belgique en communication avec le Danube, atteignait l'Elbe supérieur en passant par Prague, Brême et Leipzig, descendait les pentes de l'Allemagne du Sud jusqu'à l'Oder, et là, partageait avec Stettin l'empire commercial du pays [3].

Les villes rhénanes saxonnes, celles de la haute Allemagne et de l'Allemagne du Sud, avaient aussi un commerce florissant : « Cologne, par ses vastes affaires et ses inestimables richesses », dit Wimpheling, « est la reine du Rhin. Que dirais-je de Nuremberg qui entretient des relations avec presque tous les pays de l'Europe et débite au loin son orfévrerie d'or et d'argent, ses ouvrages artistiques de cuivre, de bronze, de pierre et de bois? On peut à peine se faire une juste idée de sa richesse, et j'en dis autant d'Augsbourg. La ville d'Ulm, bien moins importante, tire, dit-on, de son commerce plus d'un demi-million de florins par an [4]. Les villes alsaciennes font de magnifiques affaires, et Strasbourg surtout est extraordinairement riche [5]. »

[1] Falke, *Gesch. des deutschen Handels,* t. I, p. 176-178. — Schlözer, *Verfall der Hansa*, p. 75, 100.

[2] Voy. Schlözer, p. 74.

[3] Klöden, *Gesch. des Oderhandels* (1852). — Falke, *Gesch. des deutschen Handels,* t. I, p. 181.

[4] Ce chiffre n'est pas exagéré. — Jäger, *Ulm*, p. 376-377-387. Ulm avait le plus célèbre commerce de vins de l'Allemagne du Sud, et vendait surtout les vins rouges et blancs du Rhin que ses marchands achetaient sur place. — Jäger, p. 715-717.

[5] A la fin de son traité : *De arte impressoria.* En 1507, l'Italien Vettori disait à propos de Strasbourg : Argentina ha tanto d'entrata, que dicono aver congregato in communita molte centinaja di migliaja di fiorini. « Il n'y a point de

Par Strasbourg, Colmar et les petites villes de l'Alsace, par Bâle, Constance et Genève, le commerce allemand s'étendait jusque dans l'intérieur de la France, et par Marseille jusqu'aux rives de la Méditerranée. Du Rhin, au nord, il descendait jusqu'à l'embouchure du fleuve; du nord-est de l'Allemagne, en passant par l'Allemagne centrale, il pénétrait dans les contrées de l'Elbe et de la Baltique; à l'ouest, par les villes de Franconie et de Saxe, il prenait possession des pays danubiens; au sud, par les Alpes suisses, il gagnait Gênes, Venise, Milan, Lucques, et Florence. Enfin, par les passages des Alpes suisses et tyroliennes, les marchands de l'Allemagne du Sud formaient le point de jonction entre l'Europe du Sud, le nord-est de l'Empire et les populations slaves qui en marquent la limite.

Pour faciliter les communications, un service de messagerie reliait entre elles un grand nombre de villes de commerce. On avait établi à Danzig des courriers réguliers pour les correspondances commerciales. Dès le quatorzième siècle un service semblable rattachait Augsbourg à Venise. Il était confié aux « officiers messagers », fonctionnaires nommés par le conseil, et formant une corporation particulière [1].

Le commerce de l'Allemagne avec Venise avait une importance

ville en Allemagne », dit Machiavel, « qui n'ait un trésor public, et tout le monde sait que Strasbourg possède à elle seule plusieurs millions de florins. » *Opere*, IV, p. 153. Érasme disait que Strasbourg était si riche, qu'au lieu de l'appeler *Argentoratus*, la ville d'argent, on devait la nommer *Aurata*, la ville d'or. — Voy. SCHMOLLER, *Strassburg, zur Zeit der Zunftkämpfe*, p. 68. — Voy. FALKE, II, 363, 364.

[1] GREIFF, *Tagebuch von Lucas Rem*, p. 77. — En 1444, trois « coureurs » furent pillés et assassinés sur la grand'route entre Cöslin et Colberg. — HIRSCH, *Dantzigs Handelsgeschichte*, p. 221. Un messager, envoyé à Bâle par les marchands de Nuremberg, fut pillé et maltraité près de Ehingen (1436). — ROTH, *Gesch. des Nürnberger Handels*, t. I, p. 176, et t. IV, p. 273. Dans beaucoup de villes de l'Allemagne du Sud, le service des postes était confié à la corporation des bouchers, qui, ayant souvent des livraisons à faire aux environs, se chargeaient d'y porter les lettres. Leurs messagers voyageaient à cheval ou en voiture, et annonçaient leur arrivée ou leur départ en sonnant du cor, origine du cor que les bouchers avaient quelquefois dans leurs armes de corporation. De là, probablement aussi, l'origine du cor des postillons. — Voy. FLEGLER, *Geschichte der Posten* (Nuremberg, 1858), p. 28-29. Les postes bouchères continuèrent dans une partie de l'Allemagne jusqu'au dix-septième siècle. — Voy. HABERLIN, *Handbuch des deutschen Staatsrechtes*, t. III, p. 80, et STANGEL, *Das deutsche Postwesen* (Stuttgard, 1844), p. 15-17. Dès la fin du quatorzième siècle, l'ordre Teutonique de Prusse avait organisé un service de poste complet. Le premier maréchal de cavalerie, qui habitait à Marienbourg, résidence du grand maître, remplissait en même temps les fonctions de premier maître de poste et inspectait les postillons qui parcouraient à cheval les routes postales. Dans chaque maison de l'ordre, le commandeur, en sa qualité de maître de poste, devait surveiller l'échange régulier des correspondances, ainsi que les messagers qui en étaient chargés. — J. VOIGT, *Das Stilleben des Hochmeisters des deutschen Ordens, und sein Fürstenhof*, dans le *Histor. Taschenbuch* de RAUMER, t. I, p. 218-221. — FLEGLER, p. 30. L'organisation des postes ne vient nullement du Tyrol. Sa formation sous Maximi-

tout à part. L'établissement que les Allemands y avaient fondé, le *Fondaco* ou *Fontego,* comparable en importance depuis sa reconstruction (1505) à la maison et aux magasins de la hanse d'Anvers, comprenait, outre les boutiques et les entrepôts de marchandises, les logements de nos marchands, et servait aussi d'auberge aux voyageurs et aux pèlerins [1]. Au quinzième siècle, à l'époque où le commerce était le plus florissant à Venise, il arrivait souvent qu'une centaine de marchands allemands s'y trouvassent réunis. « J'y ai séjourné quelque temps », raconte dans ses souvenirs de pèlerinage le chevalier Arnold de Harff (1497), « et j'y voyais tous les jours expédier de tous côtés quantité de marchandises (épices, soieries, etc.). A Venise, chaque ville a son propre comptoir. J'y vis ceux de Cologne, de Strasbourg, de Nuremberg, d'Augsbourg, de Lubeck et d'autres cités impériales. Nos marchands m'ont assuré que leur établissement rapportait parfois à la seigneurie 100 ducats de bénéfice net par jour [2], abstraction faite des marchandises achetées et bien payées dans la ville. » Félix Fabri évalue à 20,000 ducats les droits de douanes prélevés annuellement par Venise sur les marchandises exportées en Allemagne (1484). « Outre cela », dit-il, « plus d'un ballot échappe aux douaniers et s'expédie derrière leur dos [3]. » « La maison de commerce des Allemands », rapporte le voyageur italien Pietro Casola, « était si bien fournie, qu'elle eût été en état de satisfaire à elle seule aux besoins de toute l'Italie. » Sanuto assure que pendant le seul mois de janvier 1511, les marchands allemands établis à Venise achetèrent pour 140,000 ducats d'épices, de sucre et d'autres denrées [4]. Les principaux articles exportés en Allemagne étaient : les épices, les figues et autres fruits du Midi; le poivre, le drap, les couvertures de soie, les étoffes précieuses tissées de fil de soie et d'or, le sucre et les verreries. Les Allemands, de leur côté, importaient à Venise et dans toute l'Italie leurs minéraux, fer, cuivre, plomb, étain, or et argent, et, en fait de produits

lien Ier se relia, par l'intermédiaire des Pays-Bas, à l'organisation française. — Voy. Flegler, p. 33-35.

[1] Il existe encore, dans la partie la plus animée et la plus commerçante de la ville, au Canal Grande, près du pont de Rialto.

[2] De péages et diverses taxes. — Arnold von Harff, *Pilgerfahrt,* p. 41.

[3] Ex hoc fontico tantae merces emittuntur in Alemaniam, quod nemo credit. Nam de publicis mercibus egredientibus recipiunt Veneti per annum ultra XX millia ducatorum pro telonio, demtis privatis minutis et furtivis mercibus, quae noctibus educuntur vel aliis rebus ignobilioribus commiscentur. » *Evagatorium,* t. III, p. 432.

[4] Voy. W. Heyd, *Das Haus der deutschen Kaufleute in Venedig,* dans le *Zeitschrift* de Sybel, t. XXXII, p. 193-220. — Ennen, *Die Stadt Köla und das Kaufhaus der Deutschen in Venedig,* dans le *Monastchrift* de Pick, *für rheinisch-westfälische Gechichtsforschung,* t. I, p. 105-138. — Voy. la description du *Fontego* dans Tentori, *Saggio sulla storia di Venezia,* par Mone, *Zeitschrift,* t. V, p. 5.

fabriqués, du cuir, de la corne, des lainages, des toiles et des fourrures de toutes sortes.

Parmi les villes rattachant à l'Allemagne le commerce de Venise, Ratisbonne, Augsbourg, Ulm, Nuremberg et Lubeck étaient au premier rang. Jusqu'au seizième siècle, et même après que le commerce eut perdu beaucoup de son ancienne splendeur, les Augsbourgeois envoyaient encore les jeunes gens à Venise comme à une haute école de science commerciale. Les Fugger, Welser, Baumgartner, Herwart, Rem et autres y avaient des comptoirs [1].

Ce n'était pas seulement quelques villes isolées qui s'efforçaient d'étendre « le commerce du Saint-Empire » jusqu'à la Méditerranée et cherchaient à en faire le point central des échanges entre le nord et l'est de l'Europe : toute la bourgeoisie de la haute Allemagne, les villes des frontières de France au delà du haut Rhin, depuis les Vosges, le long du Mein et du Danube jusqu'à la frontière hongroise, prenaient part avec le même zèle et la même persévérance à cette vaste ramification.

Les habitants de la haute Allemagne, les Alsaciens, les populations du haut Rhin et des rives du lac de Constance [2]; les Allemands de Franconie, de Bavière, des possessions héréditaires d'Autriche, entretenaient les relations commerciales les plus animées avec l'Italie et le Levant, source principale de leur richesse et des progrès de leur industrie [3].

Jusqu'à la fin du quinzième siècle, l'Allemagne fut le foyer du commerce universel, l'entrepôt et le marché du monde entier pour les matières premières aussi bien que pour les produits fabriqués. Par la Ligue hanséatique, non-seulement elle dominait le commerce de la Baltique et de la mer du Nord, mais encore, possédant la clef de tous les défilés et passages des Alpes, elle rattachait à son courant d'affaires les réseaux commerciaux aboutissant à la Méditerranée. Francfort-sur-le-Mein était le centre des échanges de la haute et basse Allemagne. « A la foire de Francfort », écrit Jérôme Münzer (1495), « les marchands flamands, hollandais, anglais, polonais, bohémiens, italiens, français affluent de tous côtés. De presque toutes les contrées de l'Europe on les voit apporter leurs

[1] Le Journal de Lucas Rem, publié par Greiff, et qui s'ouvre en 1494, ne nous offre pas seulement un brillant témoignage de l'ancienne splendeur et importance du commerce d'Augsbourg, il nous présente aussi le tableau attachant de la vie et des habitudes d'un marchand allemand à cette époque. Sur le commerce de Nuremberg avec l'Italie, voy. Roth, t. I, p. 111-114, 271. — Voy. Kleinschmidt, *Augsbourg, Nuremberg und ihre Handelsfürsten im fünfzehnten und sechzenten Jahrhundert* (Cassel, 1881).

[2] Sur le commerce des villes du lac de Constance, voy. Mone, *Zeitschrift*, t. IV, p. 6-67.

[3] Voy. Falk, t. II, p. 35-37.

marchandises, et ils font les plus brillantes affaires [1]. » François Ier regardait Francfort comme la plus grande ville de commerce non-seulement de l'Allemagne, mais presque du monde entier [2]. La célèbre foire de Francfort était la source la plus abondante des revenus de la ville. Afin de protéger l'aller et le retour des marchands étrangers, la municipalité avait organisé une « escorte » composée de seize, vingt-quatre, trente et souvent même quatre-vingt-dix ou cent arbalétriers, suivant le plus ou le moins de danger de la route à parcourir. En 1464, pour aller à la rencontre des marchands de Limbourg et de Montabaur, l'escorte mit cent onze hommes sur pied. Tous étaient habillés de blouses de coutil blanches et noires, ornées sur le côté gauche de glands noirs, rouges et blancs [3]. Les sommes que les marchands en voyage étaient obligés de payer aux seigneurs fonciers dont ils traversaient les domaines pour en obtenir de sûres escortes formaient, avec les taxes si nombreuses dont les marchandises étaient alors grevées, les lourdes et onéreuses plaies du commerce au moyen âge; mais si l'on tient compte de ces difficultés, jointes à tant d'autres, on n'en admirera que plus l'essor grandiose de l'industrie à l'époque dont nous nous occupons [4].

III

Par la découverte du passage maritime conduisant aux Indes orientales, le principal courant du commerce universel reliant l'Europe à l'Asie avait été transporté du centre de l'Europe à l'ouest, vers la mer, et la position commerciale de l'Allemagne s'en était trouvée profondément modifiée. Toutefois ce changement ne fut pas la première ni la seule cause de la décadence du commerce survenue plus tard dans nos villes du Sud. Tant que le Portugal conserva la prépondérance dans les échanges avec le Nouveau Monde, il fut plutôt une cause de progrès et de vie. Les marchands du Sud, et surtout ceux de Nuremberg et d'Augsbourg, s'aperçurent bien vite que leur situation centrale en Europe ouvrait désormais trois routes à leur commerce avec l'Asie : la voie ancienne, passant par Venise et Gênes,

[1] Kunstmann, p. 308.

[2] Voy. Lersner, *Frankfurter Chronik*, t. I, p. 129.

[3] Sur la foire et l'escorte de Francfort, voy. surtout Kriegk, *Frankfurter Zustände*, p. 294-329.

[4] Pour plus de détails, voy. Falke, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 237-247. — Un exemple suffira pour nous donner une idée des innombrables péages alors réclamés : Des marchands se rendant de la frontière de la Bavière à Vienne sont obligés de payer onze fois les douanes dans leur voyage. Falke, p. 237.

celle si longtemps parcourue conduisant d'Anvers aux rives occidentales de l'Europe; enfin la route nouvelle de Lisbonne. Ils se servirent de cette dernière presque aussitôt qu'elle fut ouverte. Les Allemands de la haute Allemagne avaient pris le plus vif intérêt aux découvertes portugaises, et l'un de nos compatriotes rendit d'importants services à Vasco de Gama lors de sa première expédition aux Indes[1]. En 1503, Wilser, négociant d'Augsbourg, et plusieurs marchands d'autres villes fondèrent à Lisbonne un vaste établissement, et obtinrent du roi don Emmanuel le droit d'établir aux abords et à l'intérieur de la ville des maisons de commerce pourvues d'entrepôts. Parmi les priviléges donnés par le Roi à la compagnie des marchands allemands, priviléges dépassant les faveurs accordées à ses propres sujets, il faut surtout citer ceux qui se rapportent au commerce des Indes. Les épices, les bois du Brésil et autres marchandises, provenant soit des Indes, soit des îles nouvellement découvertes, purent désormais être achetés et transportés affranchis de tous droits de douanes. La compagnie fut en outre autorisée à se servir des vaisseaux de toute grandeur construits dans le pays, avec la jouissance des franchises concédées aux bâtiments portugais, et obtint aussi le droit d'employer ses propres navires, pourvu toutefois que les hommes d'équipe fussent Portugais. Par des lettres de franchise datées du 3 octobre 1604, le roi de Portugal accorde aux marchands allemands établis dans ses États le droit d'avoir un tribunal particulier. Les célèbres commerçants Wilser, ainsi que leurs secrétaires, sont invités à prendre part à l'expédition indienne, et à mettre à la suite de la flotte royale quelques-uns de leurs bâtiments. « Les premiers d'entre nos compatriotes », écrit avec fierté Conrad Peutinger au secrétaire impérial Blaise Hülztl (3 janvier 1505), « nous avons visité les Indes, et c'est un grand honneur pour nous[2]. » Des trois vaisseaux allemands qui prirent part à ce voyage sous la conduite du vice-roi don Francisco de Almeida (1505), deux comptaient parmi les plus grands de cette admirable flotte. Le 15 novembre 1606, ils rentraient dans le port de Lisbonne. « Nous avons entrepris et achevé ce voyage au nom de Dieu », écrit l'un des passagers, Bernard Sprenger. « A lui seul soient honneur et gloire, maintenant et dans l'éternité! Amen[3]. »

[1] Voy. dans le présent volume ce que nous avons déjà dit sur la part prise par les Allemands à la découverte du Nouveau Monde.

[2] Greiff, p. 171. — Les lettres et renseignements de Conrad Peutinger écrits entre 1497 et 1506 se rapportent tous au commerce des Indes et à la découverte d'une nouvelle voie maritime, et prouvent suffisamment avec quelle attention les grands négociants d'Augsbourg (les Fugger, Welser, etc.) suivaient les découvertes de leur temps et savaient les mettre à profit.

[3] Voy. F. Kunstmann, *Fahrt der ersten Deutschen nach dem portugiesischen Indien*, dans les *Histor. pol. Bl.*, p. 48, 277-309.

L'équipement des vaisseaux avait coûté 66,000 ducats, et pourtant les grands négociants qui avaient entrepris l'expédition retirèrent des marchandises exportées un bénéfice net de 175 pour 100 [1].

« C'est vraiment chose merveilleuse », dit le voyageur français Pierre de Froissart (1497), « que la hardiesse et l'esprit d'entreprise des marchands allemands. Ils ont un véritable génie pour multiplier leurs richesses. La prospérité de leurs villes, la magnificence de leurs édifices publics et de leurs maisons privées, les précieux trésors qui ornent l'intérieur de leurs demeures le prouvent éloquemment. C'est plaisir de séjourner parmi eux et de prendre part aux divertissements publics des bourgeois [2]. »

Environ soixante ans auparavant, le métropolitain russe Isidore, se rendant au concile de Florence avec une suite de plus de cent personnes, tant ecclésiastiques que laïques, visita Lubeck, Lunebourg, Brunswick, Erfurt, Nuremberg, etc., « et grand fut son étonnement », a rapporté l'un de ceux qui l'accompagnaient. Toutes ces villes florissantes, avec leurs maisons belles et spacieuses, leurs magnifiques jardins, leurs canaux savamment construits; la richesse et la splendeur des églises et des cloîtres, l'animation du commerce, l'activité des habitants, les nombreux chefs-d'œuvre d'un art élevé, la dignité des magistrats, le juste orgueil de la bourgeoisie, la noble attitude des chevaliers, toutes ces choses éveillèrent chez les Russes des impressions inattendues, et les jetèrent dans un enthousiasme aveugle. Erfurt était, à leur avis, la ville la plus riche de l'Allemagne; aucune n'avait un commerce aussi prospère et ne possédait plus de chefs-d'œuvre artistiques [3].

L'Italien Æneas Sylvius exprime la même admiration (1468). « Nous l'avouons en toute franchise », dit-il, « jamais l'Allemagne n'a été plus riche, plus brillante que de nos jours; cette nation est au-dessus de toutes les autres par sa magnificence et ses grandeurs, et l'on peut affirmer qu'il n'en est pas à qui Dieu ait fait plus de dons. Nous y voyons de toutes parts des villes animées, des prairies cultivées, des champs de blé, des vignes, des jardins d'agrément et des vergers, égayant la campagne comme les abords des villes; partout de beaux édifices, de gracieuses maisons des champs; partout des montagnes

[1] Roth, t. I, p. 271.

[2] Lettre 17. L'Italien Augustinus Patritius, cardinalis, Senensis Legati in Germania secretarius, écrivait en 1471 : « Est Germania, ultra quam nostri homines credant, magnifica et pulchra... ita, ut multæ sint inter eas urbes, quæ multitudine populi, pulchritudine ædificiorum, templorum magnificentia et civitatis splendore nostris Italicis haud multum cedant, interdum etiam superent. » Freher, *Scriptt.*, t. II, p. 288.

[3] Voy. Strahl, *Russlands älteste Gesandtschaften in Deutschland*, dans les archives de la Société des antiquités nationales allemandes, t. VI, p. 526-527. — Karamsin, *Gesch. des Russischen Reiches*, traduction allemande (Riga, 1825, 5e partie, p. 228-229).

couronnées de châteaux, des villes ceintes de murailles, villes dont les plus remarquables nous montrent dans tout leur jour la puissance de ce peuple, la splendeur de ce pays. Où trouver dans toute l'Europe une cité plus magnifique que Cologne [1], avec ses admirables églises, ses hôtels de ville, ses tours et ses bâtiments aux toits de plomb, ses riches bourgeois, son beau fleuve et les campagnes fertiles qui l'entourent? Allons plus loin, visitons les villes populeuses de Gand et de Bruges, entrepôts de tout le commerce de l'Orient; il est vrai que le droit français paraît y régner, mais elles sont allemandes de langue et de mœurs. Passons aux gracieuses villes du Brabant, parcourons Bruxelles, Malines, Anvers et Louvain. Retournons par le Rhin, admirons Mayence; c'est une ville ancienne, richement ornée de splendides édifices publics, de belles demeures bourgeoises, célèbre par sa cathédrale et ses églises. Il n'y a vraiment d'autre reproche à lui adresser que l'étroitesse de ses rues. Plus loin, voici Berne; ce n'est pas une grande cité, mais c'est du moins une très-jolie ville. Spire aussi, très-peuplée, très-bien bâtie, plaît à tout le monde. Strasbourg, avec ses nombreux canaux, aux eaux douces et limpides, est comme une seconde Venise, mais une Venise saine et gracieuse, au lieu que la vraie Venise est traversée de canaux boueux, à l'odeur nauséabonde. Outre la cathédrale, chef-d'œuvre d'architecture digne de toute notre admiration, on y voit un nombre considérable d'églises et de couvents remarquables. A Strasbourg, beaucoup de maisons ecclésiastiques et bourgeoises sont si belles qu'aucun roi ne s'y trouverait déplacé. Bâle se fait remarquer par les toitures de ses églises et de ses maisons privées; ces toitures en tuiles brillantes, bariolées, sont d'un admirable effet lorsque les rayons du soleil couchant les font briller au loin. Ses maisons bourgeoises, proprement tenues, ornées de jardins, de fontaines, de cours, sont peintes à l'extérieur, et d'un blanc étincelant. Berne est si puissante qu'elle pourrait facilement mettre sur pied 2,000 hommes armés. Augsbourg surpasse en richesse toutes les villes du monde. Munich est très-florissante. Mais Vienne est la ville la plus remarquable de toute l'Autriche. Ses palais sont vraiment royaux, et ses églises feraient l'admiration de l'Italie. Nous renonçons à décrire Saint-Étienne, nous manquons de termes et de talent pour rendre l'impression que cette église fait éprouver. » Des ambassadeurs de Bosnie, après en avoir longtemps contemplé le clocher, s'écrièrent enfin, pleins d'admiration, « qu'il avait dû coûter plus d'argent que le prix de tout le royaume de Bosnie ne saurait en fournir ». « A Vienne », dit-il à un autre endroit, « les maisons bourgeoises sont spacieuses et richement décorées. Elles sont bâties

[1] Nihil magnificentius, nihil ornatius tota Europa reperias.

en pierre de taille; elles ont de hautes et imposantes façades et sont peintes intérieurement et extérieurement; les portes ont des fermetures de fer et les fenêtres des vitres. On croit entrer dans des demeures princières. » « Il est impossible de passer Nuremberg sous silence. Quand on vient de la basse Franconie et qu'on aperçoit de loin cette ville magnifique, elle apparaît dans une splendeur vraiment grandiose; lorsqu'on y pénètre, l'idée qu'on s'en était faite est confirmée par la beauté de ses rues, la propreté de ses maisons. Les églises de Saint-Sébald et de Saint-Laurent sont dignes d'être vénérées aussi bien qu'admirées. Le château impérial domine fièrement la ville, et les demeures bourgeoises semblent avoir été bâties pour des princes. En vérité, les rois d'Écosse souhaiteraient d'être aussi bien logés que le moins favorisé des bourgeois de Nuremberg... [1]. » « A parler franchement, aucun pays d'Europe n'a de villes plus belles, plus plaisantes que l'Allemagne. Elles sont riantes, fraîches d'aspect; il semble qu'elles aient été achevées d'hier. » « Nulle part, chez les autres peuples, on ne trouve autant de liberté que dans les villes d'Allemagne. Les habitants des soi-disant États libres d'Italie sont de véritables serfs, comparés aux bourgeois allemands. A Venise, à Florence, à part le petit nombre de ceux qui ont en main le gouvernement, les bourgeois sont traités en esclaves. Ils n'osent ni employer leurs revenus comme il leur convient, ni dire librement ce qu'ils pensent, et sont soumis aux plus rudes exigences fiscales. En Allemagne, au contraire, tout est gai, tout est facile; personne ne se voit frustré de son avoir, chacun garde son héritage, et l'autorité ne gêne que ceux qui nuisent aux autres [2]. »

« L'Allemagne », écrivait Wimpheling environ cinquante ans plus tard, « n'a jamais été plus riche ni plus florissante que de nos jours, et cette prospérité, elle la doit surtout au labeur infatigable et aux industrieux efforts de ses bourgeois, artisans et négociants. Les paysans mêmes s'enrichissent. De tous côtés, depuis un siècle et plus, s'élèvent les plus magnifiques églises, les plus splendides monuments publics, et, chose encore plus digne d'être louée, les établissements charitables destinés aux pauvres et aux malades se multiplient et sont libéralement dotés. »

« Mais la richesse », poursuit Wimpheling montrant le revers de la médaille, « a aussi de grands périls, comme nous en avons tous les jours la preuve; elle engendre un luxe exagéré, la sensualité, la débauche, et, ce qui est tout aussi désastreux, elle fait naître la cupidité et la soif de posséder des richesses toujours plus grandes. Cette cupidité rend l'esprit des hommes frivole et conduit au

[1] Mediocres Norimbergae cives.
[2] Voy. l'ouvrage cité ci-dessus. *De ritu, cibu,* etc. *Op.*, 718.

mépris de Dieu, de l'Église et de ses lois. Le mal se montre dans toutes les classes. Même parmi les prêtres, l'amour du bien-être se rencontre très-fréquemment, surtout chez ceux qui appartiennent à la noblesse; ils n'ont aucun souci des âmes et veulent égaler les riches marchands par leur faste. Les moins entachés des vices du temps, ce sont les paysans et les ouvriers; ceux-là vivent encore d'après les simples mœurs d'autrefois. J'en dis autant de ces curés de paroisse qui dans les villes et les campagnes se montrent pleins de zèle pour le salut de leurs ouailles. Dieu merci! le nombre de ces bons pasteurs est grand! Les monastères où l'esprit de la règle vit encore et qui ne possèdent pas de grandes richesses sont aussi à l'abri des erreurs du siècle. Le mal se produit surtout dans les cités où le commerce a pris une grande extension et permet d'acquérir en peu de temps des bénéfices considérables, parce qu'il excite et satisfait dans le peuple des besoins de luxe toujours nouveaux. Un commerce si prospère n'est pas toujours un bien, surtout lorsqu'il a pour objet de coûteuses bagatelles, de riches habillements, des mets délicats [1]. »

L'*Exhortation chrétienne* dit aussi : « Tout est loin d'être louable dans l'état du marchand. Le commerce est honorable et nécessaire quand il se rapporte à des choses indispensables à l'homme, comme la nourriture, l'habillement, l'habitation, car on ne peut se procurer partout les choses nécessaires à la vie. Mais il en est tout autrement de ces bagatelles superflues qui ne servent qu'à amollir les hommes, à flatter la sensualité, à engendrer les mauvaises mœurs et les mauvaises modes, comme nous en avons trop souvent la preuve dans les villes et même dans les campagnes. La chose en est venue à un tel point que je crains les sévères jugements de Dieu sur nous. Les modes varient si souvent que cela est à peine croyable. Elles sont d'une extravagance inouïe; hommes et femmes affublent leurs corps périssables de vêtements dont on ne saurait imaginer la magnificence [2]. »

IV

Le luxe des habits, en effet, était arrivé à un degré d'extravagance étrange. Les simples bourgeois, tout comme les nobles et les hauts dignitaires civils, portaient des perles à leurs chapeaux, à leurs chausses, pourpoints et manteaux; des bagues d'or à leurs doigts,

[1] A la fin de son ouvrage *De arte impressoria*.
[2] Page 8.

des ceintures en argent ciselé, des couteaux, des épées, même des ceintures d'or et d'argent massifs. Leurs habits étaient brodés d'or et d'argent; ils portaient du velours, du damas et du satin et d'élégantes chemises de soie, plissées et toutes galonnées d'or. Leurs manteaux et leurs pourpoints étaient doublés et garnis de zibeline, d'hermine de martre. Les femmes et filles de bourgeois mêlaient des fils d'or à leurs nattes et à leurs boucles, se couvraient de bijoux et se paraient de perles, de couronnes d'or, de coiffes brodées d'or et de perles. Les étoffes de soie, de velours, de damas ou de satin dont se servaient les femmes, étaient encore plus riches que celles employées par les hommes. Les chemises tissées d'or étaient regardées comme « parure indispensable pour toute dame honorable ». Le conseil de Ratisbonne, voulant diminuer par une loi somptuaire la magnificence outrée des habillements, la profusion des bijoux précieux, ordonne aux femmes et aux filles de la haute bourgeoisie d'observer à l'avenir le règlement suivant : « Il leur est interdit d'avoir plus de huit habillements, six manteaux longs, trois robes de danse, un manteau à gros plis. Les robes ne doivent pas avoir plus de trois paires de manches en velours, damas, ou autre étoffe de soie; deux chaperons garnis de perles sont permis, pourvu qu'ils ne dépassent pas le prix de douze florins chacun [1]; un diadème d'argent et de perles, d'une valeur de cinq florins, est autorisé; trois voiles seulement sont accordés, parmi lesquels un seul pourra valoir huit florins, et la frange ne devra pas peser plus d'une once d'or. On permet de garnir les robes de franges de soie; celles de perles et d'or sont interdites. Il est permis d'avoir une collerette garnie de perles, de la valeur de cinq florins, un plastron de perles de douze florins, autour des manches deux rangs de perles de cinq florins l'once; une petite chaîne d'or avec médaillon de quinze florins; un collier de vingt florins. Excepté la bague de fiançailles et de mariage, point d'anneaux dépassant vingt-quatre florins. Trois ou quatre *Pater noster,* chacun de la valeur de dix florins. Galons ou ceintures, de soie ou d'or, sont tolérés, mais pas plus de trois [2]. »

« Si j'examine la parure de plus d'une bourgeoise », dit Geiler de Kaisersberg, « je constate qu'elle porte sur elle, en sa magnifique robe et ses joyaux précieux, la valeur de plus de trois à quatre cents florins; dans ses armoires, pour la vaine parure de son corps, elle possède pour plus de trois mille florins d'habillements et d'objets précieux. » Cette somme est colossale pour l'époque.

[1] Pour douze florins, on pouvait alors acheter trois bœufs engraissés. Voy. plus haut.

[2] Gemeiner, *Chronik von Regensburg,* t. III, p. 679-684. — Sur les lois somptuaires, voy. Maurer, *Städteverfassung,* t. III, p. 81-86. — Lois somptuaires des diètes de Lindau (1497), de Fribourg (1498), d'Augsbourg (1500), dans la nouvelle collection des arrêts des États, t. II, p. 31, 47-48, 78-79.

« On voit parmi nous », dit encore Geiler, « des femmes qui laissent, comme les hommes, leurs cheveux pendre sur le dos; elles ont des bérets garnis de plumes de coq sur la tête. Quelle honte et quel péché! Ne vois-tu pas qu'il n'est maintenant personne qui n'ait des oreilles d'âne? Ne vois-tu pas les joyaux d'argent que les femmes attachent à leurs bérets, et n'est-ce pas une honte qu'elles portent maintenant des coiffures d'homme? Les hommes, à leur tour, ont des bonnets brodés de soie et d'or comme les femmes; les femmes se font des diadèmes comme les saintes d'église. Tout leur corps est plein de folie, au dedans, au dehors, sous la ceinture, dans la ceinture, hors de la ceinture. Leurs chemises sont plissées; elles ne savent qu'imaginer pour s'affubler; tantôt leurs manches sont démesurément larges et ressemblent à celles des frocs de moines; tantôt elles sont si étroites qu'elles peuvent à peine y pénétrer. Les autorités des villes et celles des campagnes devraient leur interdire les robes abominablement courtes qu'elles adoptent maintenant[1]. Vois donc les ceintures qui entourent leurs tailles! Tantôt elles sont de soie, tantôt d'or; tantôt d'un travail si précieux que l'orfévre, pour les ciseler, ne prend pas moins de quarante ou cinquante florins. Elles traînent dans la poussière les longues queues de leurs robes, et ne songent guère, en se parant, à la nudité du Christ dans ses pauvres. » « Quelques-unes ont tant de robes que durant toute la semaine elles ont de quoi en changer deux fois par jour, le matin et l'après-midi. Si elles vont le soir à la danse ou à quelque divertissement, elles en ont encore en réserve, et aimeraient mieux les voir dévorées par les mites que d'en donner le prix aux malheureux. » « Les femmes ne sont pas seules à laisser traîner leurs robes dans la boue : les prêtres et les prélats en font tout autant. »

« Autrefois », poursuit Geiler, « l'hermine, la zibeline, les fourrures précieuses n'étaient que pour les princesses et les grandes dames; aujourd'hui, les bourgeoises ne peuvent plus s'en passer. »

Une chanson populaire le leur reproche :

[1] Sur les modes immodestes de l'époque, voy. *Sermones et varii tractatus* de Geiler (Argent., 1518), fol. 26[b]. — Voy. de Lorenzi, t. II, p. 17-23. — Keller, *Nachlese*, p. 328. — Hullmann, *Städtewesen*, t. IV, p. 135-152. — Sibenkees, *Materialien*, t. IV, p. 603. Beaucoup d'ordonnances contre des modes semblables sont venues jusqu'à nous, par exemple celles de Berne (en 1481, 1486, 1495.) — Anshelm, t. I, p. 255, 408, et t. II, p. 196. « Mais les seigneurs du conseil », dit l'*Exhortation chrétienne*, « ne prennent pas de mesures sérieuses contre le luxe, car il rapporte aux marchands beaucoup d'argent, et celui qui le blâme, et censure les habillements immodestes, n'est pas vu d'un bon œil. » Lorsque Jean Capistrano prêcha à Ulm contre les modes du jour et les mauvaises mœurs (1461), le conseil de la ville le fit jeter en prison et le chassa peu après de la cité. Jäger, *Ulm*, p. 509.

« Les femmes se couvrent de pelleteries rares; elles sont parées comme des princesses. Qui peut maintenant distinguer leur rang? C'était bien mieux dans l'ancien temps! Le renard était alors leur plus belle fourrure.

« Elles se fardent plusieurs fois le jour, se mettent de fausses dents [1], et portent des cheveux qui ne leur appartiennent pas. »

« O femme », dit Geiler, « n'as-tu pas peur, le soir, lorsque tu songes qu'au grand péril de ton âme tu portes des cheveux étrangers qui ont peut-être appartenu à une femme morte? »

Le zèle du prédicateur de Strasbourg prend encore à partie ces hommes efféminés qui s'oignent de baume et s'inondent d'eau de roses. « Bien souvent », dit-il, « ces jeunes fats, ces fils de marchands qui se croient quelque chose parce que leurs pères ont de l'argent et la moitié du jour sont assis dans les auberges ou se pavanent dans nos rues, sont encore plus insensés dans leurs modes que les femmes. Ne vois-tu pas comme ils crêpent leurs cheveux, se teignent, se graissent le museau? » « Ils se barbouillent avec de la graisse de singe », dit Sébastien Brant dans la *Nef des fous;* « ils font bouffer leurs cheveux avec du soufre, de la résine et des blancs d'œufs battus jusqu'à ce qu'ils se tiennent tout roides sur leur tête. » « Voyez leurs chausses », dit Geiler à un autre endroit, « elles sont bigarrées comme la tablette d'un échiquier; elles sont découpées en tout petits morceaux, et la façon en est plus coûteuse que l'étoffe. Toutes ces modes nous viennent d'Italie et de France. » Il fait honte aux Allemands, « le premier, le plus admirable peuple de la terre », et leur reproche de se laisser affoler par les modes des pays voisins et de singer les plus extravagantes fantaisies des tailleurs étrangers. Les marchands, selon lui, sont surtout responsables de ce luxe honteux dans les costumes. « Grâce à leur cupidité, grâce aux navigateurs revenus des pays lointains, nous voyons arriver parmi nous », dit-il, « tant de modes étranges, tant d'habits saugrenus et d'inventions bizarres, que l'on nous prendrait pour des fous! Nos marchands se sont embarqués fous et reviennent plus fous que jamais, dans leurs costumes absurdes; et malheureusement ils trouvent un grand troupeau d'insensés pour les imiter. » « Celui qui veut maintenant se faire tailleur de fous doit être vraiment un habile homme [2]! »

Jean Butzbach, racontant ses années d'apprentissage chez un tailleur d'Aschaffenbourg, nous dit dans son *Livret de voyage :* « Nous étions obligés de confectionner les pièces d'habillement

[1] Anshelm fait mention de fausses dents en ivoire dès 1509, t. IV, p. 30.

[2] *Narrenschiff*, p. 27-28, 185. *Judenwucher und Schinderey*, p. 18. — GRANATAPFEL, p. 102. — Voy. DACHEUX, *Jean Geiler*, p. 213-215. — Voy. sur les modes extravagantes portées par les paysans du temps une chanson populaire publiée dans le livre d'Uhland, t. I, p. 525-531.

les moins importantes non pas en drap uni, mais en drap de toutes couleurs. Il nous fallait, comme si nous eussions été peintres, broder artistement sur ce drap des nuages, des étoiles, le ciel bleu, des éclairs, la grêle, des mains croisées; ou bien encore des dés, des lys, des roses, des arbres, des branches, des croix, des lunettes et d'autres innombrables folies que la vie brillante de la cour, la légèreté et l'amour du plaisir variaient et renouvelaient sans cesse. Les costumes étaient confectionnés avec les étoffes les plus riches, l'écarlate, le *tanet* anglais, les draps de Liége, de Rouen, de Grenoble, de Bruges, de Gand, d'Aix-la-Chapelle, et d'autres plus précieuses encore. En fait d'étoffes de soie, on employait le velours, le damas, le camelot, brodés de semis de roses ou garnis de zibeline [1]. »

Les modes variaient perpétuellement, et les costumes de toutes les nations étaient imités. « Il ne faut que venir à Strasbourg, » dit Geiler, « pour savoir comment s'habillent les Hongrois, les Bohémiens, les Français, les Italiens etc. [2]. » « Les formes des habits changent constamment », dit Conrad Celtes, décrivant la vie des bourgeois de Nuremberg. « La mode subit l'influence de toutes les nations avec lesquelles Nuremberg fait le commerce. » « Tantôt on porte le costume sarmate, large vêtement à plis garnis de fourrure, et turban autour de la tête; tantôt c'est la veste hongroise qui domine, et l'on porte par-dessus un manteau italien; ou bien la mode est à la française, et alors les habits ont des parements et des manchettes [3]. » « A certaines fêtes », dit un auteur contemporain, » les nobles s'habillent trois fois le jour, et chaque fois revêtent le costume d'un pays différent; tantôt ils paraissent en Allemands, tantôt en Italiens, tantôt en Espagnols; aujourd'hui en Français, demain en Hongrois [4]. »

Car la noblesse, elle aussi, donnait depuis longtemps dans la coûteuse extravagance du luxe des habits, et « partageait toutes les folies des petits-maîtres citadins ». Ce travers devint même une des causes principales de son appauvrissement. « Si la noblesse est maintenant abaissée dans notre pays », dit un contemporain, « c'est aux modes coûteuses qu'elle doit s'en prendre. Les nobles veulent mener aussi grand train que les riches marchands des villes; ils les devançaient autrefois sous ce rapport, et maintenant ne veulent pas souffrir que les filles et femmes de simples négociants soient

[1] *Chronica*, p. 121-123. — Voy. Falke, *Trachten und Modewelt*, t. I, p. 290-293. — Weiss, *Kostümkunde*, 3e et 4e livraison, Stuttgard, 1868.

[2] Voy. Dacheux, p. 215.

[3] *Norimberga*, cap. vi.

[4] Voy. C. A. Menzel, *Gesch. der Deutschen*, t. VIII, p. 218.

mieux et plus richement habillées que les leurs. Mais ils n'ont point l'argent que possèdent les marchands et ne sauraient amasser la vingtième partie de la fortune que ceux-ci ont acquise par leur sordide métier et leur affreuse usure. Alors ils s'endettent et deviennent la proie des usuriers juifs et chrétiens; ils se voient forcés de vendre leurs biens [1] totalement ou en partie, et c'est ainsi que la noblesse tombe dans la misère pour avoir voulu mener une vie fastueuse et dépenser au delà de ses moyens, méprisant les simples coutumes de ses ancêtres [2]. Je crains fort que tout ceci n'amène de grandes calamités dans les pays allemands [3]. »

Pendant les Diètes, les plaintes « sur le luxe de la noblesse », sur l'argent que dépensent les femmes pour leurs toilettes et celles de de leurs filles et de leurs gens, se renouvellent continuellement. Pour satisfaire leur vanité, les nobles retranchent même sur leur nourriture; ils vont s'endettant de plus en plus, car en Allemagne « les modes changent presque tous les ans. Les étrangers portent bien plus longtemps que nous leurs costumes d'apparat. » « Les dépenses déraisonnables et la ruine en sont les conséquences nécessaires, et les chevaliers brigands sont bien proches parents des nobles endettés. A cause d'un luxe si extravagant, beaucoup de dignes filles nobles ne se marient point; elles sont contraintes d'entrer dans les abbayes contre leur gré, parce que leurs parents n'ont plus le moyen de les entretenir dans l'éclat qu'ils jugent convenable à leur rang [4]. »

« Mais ce qu'il y a de plus déplorable », dit l'*Exhortation chrétienne* parlant des tristes conséquences du luxe, « c'est que dans les villages, les rustres et leurs femmes commencent à porter les draps étrangers les plus coûteux, et se font même des habits de velours et de soie; ils adoptent les modes les plus folles et se vêtent comme les nobles. » Sur ce point les plaintes sont universelles.

« Il y a quelques années », dit Brant, « les gens de nos campagnes étaient encore simples; le bon sens, qui s'était enfui des villes, semblait s'être

[1] Une veuve de Heudorf vendit pour une modique somme tout un village afin de pouvoir porter à un tournoi un manteau de velours bleu. — *Zimmerische Chronic*, t. I, p. 396-397. — MAURER, *Fronhöfe*, t. IV, p. 470. Sur l'appauvrissement de la noblesse de Westphalie, voy. ROLEWINCK, *De laude Saxoniæ*, p. 224. « Notre noblesse autrefois si considérée tombe de jour en jour; les étrangers possèdent notre héritage, de nouveaux propriétaires s'élèvent, et nous, avec nos armoiries, nous descendons toujours plus bas. » — Voy. KELLER, t. II, p. 647.

[2] Voy. RUXNER, *Turnierbuch*, p. 219. — Voy. *Zimmerische Chronik*, t. I, p. 460, 463; t. II, p. 520. — STRAUSS, *Ulrich von Hutten*, t. I, p. 9.

[3] *Eyn christlich ermanung*, Bl. 11.

[4] *Actes des diètes*, t. XXXIV, p. 252-270, et t. XXXIX, p. 7-18, dans les *Archives de Francfort*.

réfugié parmi eux; mais tout est bien changé maintenant! Nos villageois ne veulent plus porter de coutil ni de blouse; il leur faut des habits en drap de Londres ou de Malines, tout tailladés, tout déchiquetés; il n'y a plus de simplicité dans le monde. Les villageois, gorgés d'argent, portent des vêtements de soie et des chaînes d'or [1]. »

On lit dans une comédie de carnaval:

« La mode que le noble imagine, le paysan veut immédiatement l'imiter [2]. »

Materne Berler, de Ruffach, dit dans sa chronique :

« Personne ne veut plus rester dans sa condition, et le rustre singe le gentilhomme. »

« C'est un bien mauvais signe », dit Geiler, « que l'impossibilité où l'on est maintenant de reconnaître la condition à l'habit. Quand l'ouvrier veut s'habiller comme son maître, la servante comme sa maîtresse, le paysan comme le noble, le mal grandit de tous côtés. » « Voyez où nous en sommes venus! Personne maintenant n'a sur l'autre aucun avantage. Aujourd'hui, en s'adressant à un paysan, on l'appelle : Très-honoré monsieur! Ne souffre pas qu'on te nomme ainsi; ce nom ne te convient nullement; il sied aux princes et aux seigneurs, non à toi; au lieu de t'honorer, il te rabaisse. — Pourquoi cela? dit le paysan; j'ai de l'argent bien à moi, j'ai acheté les mêmes habits que les très-honorés seigneurs. » Geiler dit encore à un autre endroit : « Il y a trente ans, avant que je vinsse habiter ici [3], lorsque j'étais encore à Ammerschweyer, là-bas, dans la campagne où j'ai appris l'*A b c* et où j'ai été confirmé, il n'y avait pas dans toute notre petite ville un seul homme portant un manteau court, si ce n'est un sergent ou valet civil. Tous avaient de longs vêtements tombant jusqu'aux genoux, suivant la coutume des paysans d'autrefois; mais à présent nos cultivateurs portent des vêtements déchiquetés, et si courts, et si galonnés que l'on n'en voit point de semblables dans les grandes villes. La gourmandise et la malice grandissent chez les villageois en proportion du luxe, au lieu qu'il y a trente ans, je le répète, ils menaient une vie sage et retirée [4]. » Anshelm, dans sa *Chronique suisse,* se plaint aussi de ce que l'ancienne loyauté, simplicité et modération ont grandement à souffrir des nouvelles modes introduites dans le pays; il dit que les paysans commencent à porter des habits

[1] Gœdeke, 162, note. — Zarncke, *Séb. Brant.*, p. 427. — Sur la démoralisation des riches paysans dès le treizième siècle, voy. Seeben, p. 426.
[2] Keller, t. III, 1158 et 1124-1134.
[3] A Strasbourg, en 1478.
[4] *Postille,* t. III, p. 104. — Emeis., p. 21. — *Judenwucher,* p. 19.

de soie, et qu'avec le luxe des costumes bien des maux viennent de compagnie : « alors se multiplient les vins étrangers, les mets recherchés, les maisons élevées, les verrières armoriées, les jeux de dés et de cartes [1]. »

« Chez les marchands, dans les maisons bourgeoises, dans les châteaux, très-souvent même chez les paysans on fait usage de ces denrées inutiles et nuisibles à la santé, que les marchands cupides ont importées parmi nous : clous de girofle, cannelle, noix de muscade, gingembre, etc. Et l'on n'en use point avec modération, on les prodigue, on n'en a jamais assez; aussi les poches se vident-elles, tout devient plus cher d'année en année, et les commerçants vendent leurs marchandises ce qu'il leur plaît. Le luxe de la table n'est pas moins exagéré que celui des habits. Les noces, les baptêmes et autres fêtes sont devenus l'occasion de bien plus grandes dépenses qu'autrefois, et toutes les ordonnances des princes et des municipalités n'y font absolument rien, car les princes et les seigneurs du conseil sont ceux-là mêmes qui se montrent les plus gourmands et aiment le plus les grandes tables et les bons festins. Ce qui se boit et se consomme en ces réjouissances (qui durent parfois plusieurs jours de suite, souvent même une semaine entière) est chose surprenante [2]. » « On redoute peu les châtiments du ciel parmi toutes ces

[1] Anselm, t. III, p. 247-251. Voy. t. III, p. 17, et t. II, p. 123. — En Suisse ce fut surtout après la guerre de Bourgogne que le luxe grandit. On portait avec profusion des chaînes d'or et des bagues, et ces dernières, non-seulement aux doigts de la main, mais à ceux du pied. On coupait le cuir des souliers afin de les laisser voir. — Voy. K. Pfyffer, *Gesch. der Stadt und des Cantons Luzern*, t. I, p. 230 (Lucerne, 1861).

[2] *Eyn christlich ermanung Bl.*, p. 12. — Voy. sur les ordonnances contre le luxe de la table, sur les noces, baptêmes et repas funèbres, Hullmann, t. IV, p. 150-166. — Kriegk, *Bürgerthum*, p. 378-407, et *Bürgerthum, Neue Folge*, p. 175-198, 222-258. Au festin des noces d'Arnold von Glauburg à Francfort, on consomma 239 livres de bœuf, 315 poulets et poules, 3,100 écrevisses, 30 oies, etc. La fête coûta 116 florins 2/3, somme dont la véritable importance peut être appréciée par ce fait qu'alors le muid de blé coûtait 1 florin et le foudre de vin 9 florins. Lucas Rem, marchand d'Augsbourg, dépensa au festin de ses noces 222 florins (1518). (*Journal de Greiff*, p. 47-48.) A la noce du comte Ebrard de Wurtemberg, 4 sceaux de Malvoisie, 12 sceaux de vin du Rhin, 500 sceaux de vin de Necker furent absorbés (1474). V. Stalin, t. III, p. 587. — Voy. Vettori, *Viaggio*, p. 161-162. La description d'un festin à la cour épiscopale de Strasbourg nous offre un exemple du luxe alors déployé dans les festins (1449). « Après la messe, l'évêque et ses invités se rendirent au château; on se mit à table, et l'on servit quantité de plats étrangers. On plaça devant l'évêque un gâteau représentant un donjon; l'évêque y pratiqua une fenêtre d'où s'envolèrent des oiseaux; ensuite il ouvrit une petite porte, et l'on vit alors que le château renfermait un étang plein de petits poissons vivants, etc. » Schilter Gloss, 69. — Voy. Maurer, *Fronhöfe*, t. II, p. 306. Les abbayes et monastères donnaient de magnifiques festins aux jours de grandes fêtes, mais on ne doit pas juger de l'ordinaire des religieux d'après les comptes rendus qui nous ont été laissés; leur table quotidienne était presque toujours simple. Dans le livre de comptes du monastère de Gunsterthal, près de Fribourg, vers le milieu du quinzième siècle,

bombances; mais quant à moi, je crains fort que Dieu ne nous punisse et que sa justice ne s'appesantisse sur nous. Les hôtelleries, les maisons de bains, le jeu, la danse sont trop en vogue. Dans les cités, les jeunes gens riches, surtout les fils de nos grands marchands, vont au bain, boivent des vins étrangers ou des eaux-de-vie [1], se baignent de nouveau [2], puis se font oindre de parfums. Honte à leur mollesse efféminée! Dans les bains, dans les hôtelleries, ces jeunes coqs font scandale [3]. » « Ils se tiennent assis dans une petite salle de bain », dit un prédicateur du temps, « et parlent comme des hérétiques contre Dieu et l'Empereur. » Geiler fait aussi allusion dans ses sermons aux propos impies tenus dans les maisons de bains sur les sacrements [4]. Wimpheling exhortant les échevins de Strasbourg à interdire les festins trop fréquents donnés dans les hôtelleries, leur donne les conseils suivants : « Ne souffrez pas que vos fils s'abandonnent à l'oisiveté, qu'ils aient une mauvaise tenue, affectent de parler en libertins, et que leurs coiffures, leurs habits, leur attitude révèlent leur conduite frivole. Qu'ils ne restent pas toute la journée dans la boutique des baigneurs ou dans les hôtelleries, car ils y font tort à leur corps, à leur âme, à leur bourse et à leur honneur au milieu de la débauche et du jeu. Craignez qu'ils ne deviennent les esclaves de leur ventre et de leur chair, et qu'au jour de leur mort on n'ait d'autre éloge à faire d'eux que celui-ci : C'étaient de bons compagnons de bouteille, ils burent, jouèrent et aimèrent les femmes [5]. »

il est dit qu'ils avaient pour dîner le lundi deux plats de farine d'orge, le mardi et le samedi deux plats de pois blancs, le mercredi et le vendredi trois plats de pois gris. Mone, *Zeitschrift*, t. II, p. 185. Le livre de Jérôme Bock « sur la cuisine allemande » et « sur ce qui est nécessaire aux gens sains et malades pour la nourriture de leur corps », est très-intéressant. Strasbourg, chez Richel, 1555.

[1] Sur l'abus de l'eau-de-vie à cette époque, voy. Beckmann, *Mittheilungen*, t. II, p. 279. — Voy. Wachsmuth, *Europaische Sittengeschiete*, t. IV, p. 281-282. — Murner, *Narrenbeschwörung*, p. 196.

[2] On se baignait souvent trois fois par jour; dans les bains d'eau minérale, on restait jusqu'à dix heures par jour dans l'eau. Zappert, *Badewesen*, p. 125, 127. Lucas Rem, du 20 mai au 9 juin 1511, ne se baigna pas moins de cent vingt-sept heures. *Journal*, t. XVI, p. 23, 24, 26, 28. On mangeait et buvait dans le bain; on y choquait les verres, et souvent on y chantait des chansons graves ou joyeuses. « De l'eau au dehors, du vin au dedans, voilà ce qui nous rend tous joyeux! » Kriegk, *Bürgerthum, Neue Folge*, p. 9.

[3] Page 19.

[4] Voy. Zappert, *Badewesen*, p. 136. — Sur les bains de Cologne, voy. Ennen, t. III, p. 917-918.

[5] Tiré de la *Germania ad Rempublicam Argentinensem*, dans Schwarz, p. 187. Avec la sensualité, la débauche et la fréquentation trop prolongée des hôtelleries, les jurements, les blasphèmes et beaucoup d'autres vices allaient de compagnie. La « peccata luxuria, præsertim fornicatio et concubinatus », dont se plaint amèrement Geiler de Kaisersberg, étaient très-fréquentes dans les grands centres; il suffit, pour s'en assurer, de parcourir le livre de Kriegk, *Bürgenthum Neue Folge*, p. 259-334. — Voy. aussi Keller, t. III, p. 1273-1278. Mais il faut se garder

« Trop de personnes », disent les conseillers d'Ulm dans une ordonnance contre le jeu édictée vers la fin du quinzième siècle, « prêtent aux jeunes gens qui n'ont pas encore de fortune à eux, les excitent à jouer, et cherchent l'occasion de leur regagner leur argent [1]. » Cet argent était ensuite remboursé à gros intérêts.

« L'usure », dit Wimpheling, « va toujours en croissant. Depuis que les marchands ont importé parmi nous tant de produits étrangers, la classe moyenne a des besoins, des exigences toujours nouvelles; elle aime les habillements luxueux, les mets délicats. L'usure pratiquée par les Juifs est épouvantable, mais sous ce rapport, bien des chrétiens sont encore plus coupables que les Juifs. On ne saurait se passer de changeurs, et ceux-ci pour leur peine et leurs débours ne trouvent pas répréhensible de faire un petit bénéfice. Or l'usure et les prêts à intérêts ruinent le peuple. Temps lamentable où l'argent a commencé à régner, produisant l'argent dans une proportion toujours plus grande [2]! »

V

Le commerce des changeurs dut toute son importance à la confusion presque incroyable survenue au moyen âge dans le système monétaire.

A l'origine, le droit de battre monnaie était un privilége exclusivement réservé à l'Empereur. Mais peu à peu ce droit fut revendiqué et exercé par les chefs des petites principautés et par les

en lisant ces renseignements sur les mœurs des grandes villes, d'en tirer des conséquences sur la moralité du peuple en général; les grands centres de commerce étaient encore, comme aujourd'hui, les sentines de l'Allemagne; mais dans les villages et les petites villes régnaient la retenue et la décence, et les fautes contre les mœurs étaient rigoureusement punies. Kriegk dans son intéressant ouvrage rend un honorable témoignage aux femmes de Francfort : « Dans l'histoire du nombreux et riche patriarcat de Francfort au moyen âge », dit-il, « je n'ai trouvé qu'un seul exemple d'infidélité parmi les épouses. » Page 286. Pendant tout le quinzième siècle, nous ne trouvons à Francfort que six cas de bigamie, et les coupables furent chassés de la ville à coups de fouet. P. 290. A Nuremberg, dans le même siècle, on ne trouve qu'un seul exemple d'inceste, deux sodomites et pas un seul infanticide. Au contraire, dans le seizième siècle, depuis les troubles religieux, on constate six infanticides, douze incestes, sept sodomites. *Histor. diplom. Magazin*, t. III, p. 223. — Ce que rapporte Vettori dans ses voyages est digne d'attention (1507) : « E noto a ciascuno, in Alamania de' Sodomiti si fà asperrima giustizia in modo che si puo credere che questo vizio da quella provincia sia quasi tutto estirpato. » *Viaggio*, p. 125.

[1] Jager, *Ulm*, p. 539-544.

[2] A la fin de l'ouvrage : *De arte impressoria*.

villes indépendantes qui s'attribuèrent aussi le droit de toucher les revenus, des douanes. Dès lors d'innombrables monnaies de principautés, de comtés, de villes impériales, furent mises en circulation[1], et tous les efforts des empereurs pour établir une loi générale et mettre plus d'ordre et d'unité dans le système monétaire, restèrent sans succès. Les assemblées, si souvent renouvelées, dont la question monétaire était l'unique but, et où les petits souverains et les municipalités la discutaient entre eux, ne parvinrent pas davantage à établir l'ordre tant désiré. On changeait perpétuellement les monnaies. On retirait et l'on décriait de vieilles pièces, on en frappait de nouvelles et l'on en introduisait beaucoup d'étrangères. Enfin la confusion devint telle, que l'argent, au lieu d'être la mesure fixe, immuable, de la valeur des marchandises, devint lui-même une marchandise. Sous la même désignation, la même valeur nominale, une pièce avait à Amberg, par exemple, une tout autre valeur qu'à Ratisbonne; à Ratisbonne une autre que dans les duchés de Bavière, qu'à Augsbourg, Nuremberg, Francfort ou tout autre district impérial.

Cet état de choses suffit pour expliquer comment le commerce ne pouvait absolument se passer de changeurs. Ceux-ci faisaient office de véritables marchands : ils échangeaient marchandise contre marchandise, les gros de Prague contre les pfennigs de Ratisbonne, les gulden allemands contre les florins d'Italie; les monnaies d'un pays contre celles d'un autre, en un mot, l'argent que désirait le chaland contre celui qu'il ne pouvait employer, et prenaient pour cette transaction une taxe supplémentaire, ou argent de change. Le marchand avait absolument besoin de l'office du changeur dans les différentes places de marché où il se rendait, non-seulement à l'étranger, mais à l'intérieur même de son pays, car il lui était impossible d'avoir toujours à sa disposition toutes les monnaies qui y avaient cours. A son retour, il lui fallait de nouveau échanger les monnaies rapportées de telle ou telle ville contre celles de la cité qu'il habitait ou qu'il traversait. Aussi le change était-il une industrie fort étendue et très-lucrative. Elle fut longtemps et presque exclusivement entre les mains de ces marchands d'argent de la haute Italie connus sous le nom de Lombards, dont le nombre devint si considérable au quatorzième siècle, lorsque le commerce entre l'Italie et l'Allemagne eut pris un large développement. Dans les grandes villes du Danube, du Rhin, de la mer Baltique, surtout à Lubeck et à Danzig, les changeurs lombards fondèrent des établissements permanents. Mais vers la fin du moyen âge ils se virent de beaucoup dépassés par les Juifs, qui

[1] Rien qu'à Danzig, on trouve à la fin du quatorzième siècle quatorze sortes différentes de monnaies étrangères et du pays, et dix-sept sortes de monnaies d'argent et de cuivre. — Voy. NEUMANN, *Gesch. des Wuchers*, p. 315-352.

firent du commerce d'argent leur presque unique affaire, et surent lui donner une extension toujours plus vaste[1].

Les Juifs n'accaparèrent pas seulement le commerce du change proprement dit : la véritable source de leur fortune, c'était l'usure et le prêt d'argent à intérêts ou sur gages, qui leur rapportaient bien davantage. Ils devinrent peu à peu les véritables banquiers du temps, les bailleurs de fonds de toutes les classes sociales. Prêtant à l'Empereur comme au simple artisan et au cultivateur, ils exploitèrent grands et petits sans le moindre scrupule, et leurs procédés illégaux leur attirèrent bientôt d'universels reproches. On peut se faire une idée approximative des proportions qu'atteignait leur trafic, en examinant les taux des intérêts autorisés par la loi pendant les quatorzième et quinzième siècles. En 1338, l'empereur Louis de Bavière accorde aux bourgeois de Francfort, « afin qu'ils protégent les Juifs de la ville et veillent à leur sûreté plus volontiers et de meilleur cœur », un privilége spécial, grâce auquel les emprunts qu'ils feront aux Juifs pourront ne plus être annuellement qu'à 32 $\frac{1}{2}$ pour 100; mais en traitant avec les étrangers, les Juifs sont autorisés à mettre l'intérêt sur le pied de 43 $\frac{1}{3}$ pour 100, et « personne ne pourra les contraindre à faire un marché moins avantageux [2] », dit l'ordonnance royale. Le conseil de Mayence ayant fait à quatre Juifs de la ville un emprunt de 1,000 florins, leur permet de réclamer 52 pour 100[3] d'intérêt. A Ratisbonne, Augsbourg, Vienne et ailleurs, l'intérêt légal monta même assez fréquemment jusqu'à 86 $\frac{2}{3}$ pour 100[4].

Mais les intérêts les plus vexatoires étaient ceux que les Juifs exigeaient pour des prêts minimes, contractés à de plus courtes échéances, prêts auxquels le petit bourgeois et le paysan étaient si souvent forcés de recourir au jour de la détresse. « Les Juifs pillent et

[1] Falke, *Gesch. des Deutschen Handels*, t. I, p. 276-288. — Endemann, *Studien*, p. 102-104. — Hullmann, *Städtewesen*, t. I, p. 437-440. Les différences de valeur dans l'échange des diverses sortes de monnaie passaient pour « ex eo quod non est ejusdem metalli, ex inæquali bonitate, ex inæquali figura, ex pondere ex diversitate loci ubi est, ex majori abundantia ». — Voy. Endemann, *Nationalöconomische Grundsätze*, 84, et p. 72-92.

[2] Böhmer, *Codex Mænofrancofurtanus*, p. 553-554. — Voy. Kriegk, *Francfurter Zustände*, p. 418.

[3] Kriegk, p. 536, note 208. — Keller, t. I, p. 110. — Voy. aussi Keller, *Nachlese*, p. 305-307.

[4] Voy. Stobbe, *Die Juden in Deutschland*, p. 110 et 235. En 1224, le taux à intérêt monta même en Autriche jusqu'à 174 pour 100. Rizy, *Über Zinstaxen und Wuchergesetze*. En France, le roi Jean permet en 1360 que le maximum d'intérêt demandé par les Juifs atteigne 86 2/3 pour 100. Voy. Roscher, *Grundlagen der Nationalöconomie*, t. V, p. 191, note 12. En 1491, les Juifs de Francfort sont autorisés à réclamer 21 2/3 pour 100. Kirchener, *Gesch. Francfurts*, t. I, p. 457. Dans le Brandebourg, jusqu'au dix-huitième siècle, on leur accorde 24 pour 100. — Neumann, *Gesch. des Wuchers*, p. 322.

écorchent le pauvre homme », dit en gémissant l'échanson Érasme d'Erbach (1487). « La chose devient vraiment intolérable; que Dieu ait pitié de nous! Les Juifs usuriers s'installent maintenant à poste fixe dans les plus petits villages; quand ils avancent cinq florins, ils prennent des gages qui représentent six fois la valeur de l'argent prêté; puis ils réclament les intérêts des intérêts et de ceux-ci encore des intérêts nouveaux, de sorte que le pauvre homme se voit, à la fin, dépouillé de tout ce qu'il possèdait [1]. » L'introduction du prêt à la semaine, « le plus en usage de tous », et auquel on pouvait avoir recours pour la plus modique somme, même pour un emprunt de trente pfennigs [2], prouve assez que c'étaient les petites gens surtout qui avaient recours aux prêteurs.

Les grands seigneurs, les princes, les nobles, se laissaient aussi entraîner par les Juifs dans d'inextricables dettes [3]. Après leur avoir abandonné leurs effets précieux, leurs valeurs mobilières, ils se voyaient forcés, pour payer les intérêts des grosses sommes empruntées, d'hypothéquer leurs revenus, les redevances de leurs subordonnés. Alors les trafiquants juifs venaient faire avec l'agent des taxes seigneuriales le recouvrement de ces redevances, et voilà comment, de tous côtés, les Juifs s'attiraient la haine, et passaient pour « les extorqueurs et les infâmes ennemis du peuple ». Il n'était pas rare que la répulsion qu'ils inspiraient, la fureur du créancier qu'ils avaient sucé jusqu'au sang, ne leur attirassent les représailles les plus violentes [4]. « Les Juifs », dit Pierre Schvarz (1477), « reçoivent de temps en temps de fort rudes leçons; mais ils les ont vraiment bien méritées par leur astuce méchante! Ils trompent les gens, ils perdent les propriétés en les grevant d'impôts usuraires; ils commettent des meurtres secrets, comme chacun le sait. Voilà ce qui leur attire de telles persécutions, et ce ne sont point d'innocentes victimes. Il n'existe pas de peuple plus méchant, plus rusé, plus avare plus impur, plus vagabond, plus venimeux, plus colère, plus insolent, plus imposteur, plus éhonté. Ils ne savent ce que c'est que de

[1] Tiré des ouvrages posthumes de Bodmann, communiqué par Böhmer.

[2] Par exemple à Ratisbonne. FALKE, *Gesch. des deutschen Handels*, t. I, p. 300

[3] Ainsi par exemple un Juif eut entre les mains une reconnaissance du duc Boleslas de Liegnitz et Brieg de huit mille marcs, c'est-à-dire environ sept cent cinquante mille marcs de notre monnaie. OELSNER, p. 70.

[4] « Credo fuisse exordium Judæorum magnam et infinitam pecuniam, quam barones cum militibus, cives cum rusticis iis solvere tenebantur », dit un chroniqueur. Voy. NEUMANN, p. 330. Au déclin du moyen âge, bien des persécutions contre les Juifs, l'anéantissement de leurs lettres de créance, etc., doivent être considérées comme des crises de crédit de l'espèce la plus barbare, et comme une forme de ce que nous appellerions aujourd'hui la révolution sociale. ROSCHER, *Stellung der Juden*, p. 515.

tenir parole, si ce n'est dans la limite où leur crédit est en question[1]. » « Aucun peuple », dit l'humaniste Beatus Rhenanus, « n'a jamais exécré, comme le peuple juif, les hommes d'une croyance opposée à la sienne; aucun, en revanche, n'a été l'objet d'une pareille répulsion; aucun, pour prix de sa haine, n'a recueilli, comme juste salaire, une haine plus implacable[2]. » La voix publique semblait être l'écho des vers du poëte autrichien Helbling :

« Il y a bien trop de Juifs dans notre pays! C'est une honte et un péché de les tolérer! Si j'étais prince, si je pouvais mettre la main sur vous, Juifs, je vous le dis en vérité, je vous ferais tous brûler[3]! »

On accusait les Juifs de porter une haine mortelle à la chrétienté tout entière; d'insulter et de blasphémer le Sauveur du monde dans les synagogues. On prétendait qu'ils empoisonnaient les fontaines, propageaient à dessein la peste, volaient ou achetaient les enfants chrétiens et leur tiraient le sang des veines dans le désir superstitieux de se procurer par là des moyens soi-disant infaillibles de réussir dans leurs desseins, dont la plupart restaient secrets[4].

« Il n'est que trop facile à comprendre », dit Trithème, « que chez les petits comme chez les puissants, chez les hommes instruits et chez les ignorants, chez les princes comme chez les paysans, se soit enracinée contre les Juifs usuriers une aversion profonde, et j'approuve toutes les mesures légales fournissant au peuple les moyens de se mettre à l'abri de leur exploitation usuraire. Quoi donc! une race étrangère doit-elle régner sur nous[5]? Est-elle plus puissante que la nôtre, plus courageuse? Sa vertu est-elle plus digne d'admiration? Non, sa force ne gît que dans le misérable argent qu'elle gratte de tous côtés et se procure par tous les moyens possibles, argent

[1] Voy. Pawlikowski, p. 631.

[2] Voy. Horawitz, p. 71, 668. — L'humaniste Conrad Celtes dit en parlant des Juifs dans son *Éloge de Nuremberg :* « Exscindenda profecto gens aut ad Caucasum et ultra Sauromatas perpetuo exilio relegauda, quæ, per universum orbem in se totiens iram numinum concitat, humani generis societatem violans et conturbans. » Voy. Roscher, *Stellung der Juden,* p. 511-512, et *Gesch. der Nationalöconomik,* p. 36-37.

[3] Voy. Stobbe, *Juden im Mittelalter,* p. 163-164 et 267, n° 152.

[4] Pawlikowski a dressé la liste des crimes réels, ou supposés, des Juifs, p. 678-690. Le juriste Nicolas Marschalk, professeur à Rostock, écrivit en 1512 l'histoire des profanations d'hosties qui eurent lieu à Sternberg en 1492, et du supplice des Juifs qui y avaient pris part (1493). Il nomme les Juifs « genus mortalium impium et perfidissimum ». Lisch, p. 86-88. — Friedlander, *Beiträge zur Buchdruckergesch.,* Berlin, 4. Le margrave Joachim de Brandebourg fit brûler en 1510 trente-huit Juifs accusés d'avoir profané des hosties. Trith., *Chron. Sponh.,* p. 433.

[5] Dans un manuscrit de Saint-Blasier (1440), on lit : « Dominantur in nobis, scilicet rebus temporalibus perfidissimi et iniquissimi Judæi, pessimam usuram sibi a nobis Christianis usurpant miserrime... » Voy. Mone, *Schauspiele des Mittelalters,* t. II, p. 109-110.

dont la recherche et la possession semblent constituer la félicité suprême de ce peuple! Les Juifs doivent-ils être autorisés à s'engraisser impunément des sueurs de l'ouvrier et du cultivateur? A Dieu ne plaise! Mais que la persécution des innocents mêlés aux coupables reste également loin de notre pensée! Une chasse à courre injustement dirigée contre les Juifs; l'emprisonnement de tous ceux qui n'ont commis d'autre crime que d'appartenir à leur nation; la saisie arbitraire de leurs revenus, que souvent la seule cupidité des princes et seigneurs a mis entre leurs mains, tout cela est contre le devoir et contre le droit. Les Juifs commettent des crimes, il est vrai; ils profanent le très-saint Sacrement; on va même jusqu'à leur reprocher de mettre à mort des enfants chrétiens et de s'abreuver de leur sang. Mais ces accusations sont-elles toutes fondées? Et quand bien même les forfaits de quelques misérables seraient avérés, est-il équitable d'en rendre responsable toute une race [1]? » Trithème en appelle sur ce point à la bulle d'Innocent IV, où le Pape, prenant la défense des Juifs, adressait aux chrétiens de justes reproches : « Sans accusation », avait dit le Souverain Pontife, « sans aveux préalables, sans preuves, malgré les ordonnances du siége apostolique, d'une manière impie et contraire à tout droit, on dépouille les Juifs de leurs biens, on les réduit à mourir de faim, on les jette en prison; on les soumet à tous les tourments imaginables; on en met à mort un grand nombre de la façon la plus barbare, de sorte que, sous la domination des princes, des puissants et des nobles, ils sont réduits à un sort plus affreux que celui de leurs pères au temps de Pharaon [2]. » La répulsion universelle que les Juifs inspiraient obligea le pape Paul II à déclarer ouvertement : « que leur refuser les bénéfices de la justice, qui doit être la même pour tous, est coupable, et grandement préjudiciable au salut [3] (1469) ». En 1446, lorsque les Juifs de la marche de Brandebourg sont surpris, jetés dans les cachots, dépouillés de leurs biens,

[1] CHMEL, *Materialien zur österr. Gesch.*, t. II, p. 306. Les enfants juifs étaient souvent baptisés sans la connaissance et la volonté de leurs parents; aussi le pape Martin V interdit-il aux clercs d'introduire les Juifs dans l'Église avant l'âge de douze ans (1421). Voy. STOBBE, p. 166. « Il est certain, dit ROSCHER (*Stellung der Juden im Mittelalter*, p. 503), que les papes, dans la persécution contre les Juifs, ont bien plus contenu qu'excité la haine populaire. » Le célèbre historien israélite Grätz en convient lui-même (vol. V, p. 41, et VI, p. 81), lui qui ne se montre rien moins que doux envers tous ceux qu'il regarde comme les ennemis de sa nation. Le grand empereur Frédéric II, adversaire à tant d'égards de la papauté, déclare ouvertement que l' « imperialis auctoritas » a imposé aux Juifs une « perpetuam servitutem ad perpetuam judaici sceleris ultionem ». *Document de* 1237, publié par HUILLARD-BRÉHOLLES, t. I, p. 57.

[2] *De Judæis*, dans le *Codex Camp.*, fol. 19. Voy. ASCHBACH, *Gesch. der Wiener Universität*, p. 398, note 1.

[3] Voy. la bulle de Grégoire X publiée à Francfort et citée par BÖHMER, *Codex*, M. F., p. 232.

l'évêque Étienne de Brandebourg s'élève avec la plus vive indignation contre un pareil procédé : « Les princes blessent la justice », dit-il, « lorsque, mus par une avarice inouïe, sans cause légitime, ils dépouillent les Juifs de tout ce qu'ils possèdent, les jettent en prison, les mettent à mort, ou refusent, par cupidité, de leur restituer les biens qu'ils leur ont ravis[1]. »

« Ce ne sont ni des persécutions violentes ni des représailles opposées à l'esprit chrétien qui nous débarrasseront de la plaie des Juifs », dit Trithème. « Il faut avant tout leur retirer les moyens de se livrer à l'usure, de pratiquer leurs honteuses tromperies, et les occuper à des travaux utiles aux champs ou dans les ateliers. Voilà quel est le devoir de l'autorité; elle est également tenue de veiller, après avoir équitablement fixé les droits de chacun, à ce que les Juifs restituent aux chrétiens[2] l'argent et les biens dont ils les ont injustement dépouillés[3]. » « Les Juifs », demande Geiler de Kaisersberg, « sont-ils au-dessus des chrétiens? Pourquoi donc ne veulent-ils pas travailler de leurs mains? Ne sont-ils pas soumis comme nous au commandement de Dieu, qui a dit expressément : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front? Or pratiquer l'usure n'est pas travailler; c'est exploiter les autres en restant oisifs[4]. » Jean Busch était aussi d'avis que les Juifs renonçassent à l'usure et s'adonnassent aussi bien que les chrétiens aux travaux de l'agriculture, à l'industrie, au soin des jardins, ou bien à des services publics moindres encore, comme par exemple au nettoyage des rues[5]. Gabriel Biel pensait que les Juifs devaient être entièrement exclus du commerce des hommes, parce que leurs richesses ne provenaient ni du travail ni de l'industrie, mais de l'usure[6].

Les Dominicains, plus que tout autre Ordre religieux, avaient pris à tâche d'inculquer au peuple l'obligation morale du travail. Aussi condamnaient-ils sévèrement l'usure, pratiquée soit par les Juifs, soit par les chrétiens, et la taxaient-ils de grave péché. « Leur zèle les faisait détester », rapporte Trithème, « non-seulement des Juifs, mais de tant d'habitants de nos villes, chrétiens de nom seulement, et qui sont de tout aussi grands usuriers que les Juifs[7]. »

[1] Kloden, *Zur Geschichte der Marienverehrung in der Mark Brandenburg*, p. 122.

[2] En 1512, le synode de Ratisbonne ordonne ce qui suit : « Judæos ad remittendas Christianis usuras per principes et potestates compelli præcipimus sæculares. » Hartzheim, t. VI, p. 106. Sur les dispositions prises par d'autres synodes, voy. Neumann, p. 328-329.

[3] *De Judæis*, p. 19.

[4] Voy. *Uber Judenwucher und Schinderey* (Augsbourg, 1739), p. 41.

[5] Buschius, p. 818.

[6] Voy. J. Falke, dans Muller, *Zeitschrift für Deutsche Cultur Geschichte* (1874), p. 167-206. — Coutzen, *Gesch. der volkswirthschaftlichen Literatur*, p. 164.

[7] *De Judæis*, p. 20.

« La haine contre les Juifs est si générale en Allemagne », écrit Pierre de Froissart en 1497, « que les gens les plus calmes sont hors d'eux-mêmes dès que la conversation se met sur leur usure. Je ne serais pas étonné si tout à coup une persécution sanglante éclatait contre eux dans tous les pays à la fois. Ils ont déjà été expulsés violemment de bien des villes[1]. »

Les Juifs, pour cause d'usure, sont chassés de Saxe en 1432; de Spire et de Zurich en 1435; de Mayence en 1438[2]; d'Augsbourg en 1439. A Constance et plusieurs villes du voisinage ils sont jetés en prison (1446). En 1450, le duc Louis le Riche les expulse de la Bavière. Ils sont chassés de la ville épiscopale de Wurzbourg en 1453; de Brünn et d'Olmütz en 1454; de Schneidnitz en 1757; d'Erfurt en 1458; de Neisse en 1468; de l'archevêché de Mayence en 1470. En 1476 le conseil d'Helbronn prend contre eux l'arrêté suivant : « A cause du grand tort que l'usure fait à notre ville, il ne sera plus permis à aucun Juif d'y entrer; le petit nombre de ceux qui y seront tolérés devra renoncer à toute usure. » « Aucun bourgeois, aucun paysan », dit une ordonnance postérieure, « ne pourra contracter une obligation quelconque envers un Juif. Si un Juif veut passer par Heilbronn, il faut qu'il soit accompagné d'un sergent[3]. » A Wurzbourg, où les Juifs avaient reparu malgré les ordonnances, on les expulse une seconde fois (1498). Ils sont chassés de Genève en 1490; de Glatz en Thurgovie en 1491; du Mecklembourg et de la Poméranie (où ils étaient en très-grand nombre et avaient su pénétrer dans tous les recoins et jusque dans les petits villages) en 1492; du diocèse de Magdebourg en 1493; de Styrie, de Carinthie et de la Carniole en 1496; du diocèse de Salzbourg et du Wurtemberg en 1498[4]. La même année, Maximilien les fait expulser complétement de Nuremberg à la requête du conseil de la ville. « Leur nombre », au dire des échevins, « s'était beaucoup trop accru; sous prétexte de prêts, ils se livraient à un trafic usuraire dangereux et détestable. Beaucoup d'honorables bourgeois, trompés par leurs ruses, s'étaient tellement endettés, qu'ils se voyaient menacés dans leur honneur privé et dans leurs moyens d'existence. Pour ces causes, les Juifs sont invités à quitter

[1] Lettre 21. Sur les persécutions contre les Juifs, inspirées non par des motifs religieux, mais par des raisons sociales et politiques, voy. OELSNER, p. 64.

[2] Voy. STOBBE, p. 192-193. En 1431, trois mille paysans se rendirent à Worms, demandant que les Juifs leur fussent livrés. BEZOLD, *Bauernstand,* p. 131. En 1448, Hans von Clogau chasse les Juifs de sa ville « parce qu'il les regarde comme les ennemis du bien public, et la cause de la ruine des pauvres gens ». OELSNER, p. 95. Jean Capistrano prêchait avec zèle contre l'usure juive. Son compagnon raconte que les Juifs tremblaient au seul énoncé de son nom. OELSNER, p. 91.

[3] JAGER, *Heilbronn,* t. I, p. 260, 302.

[4] Voy. STOBBE, p. 292. — Voy. KANTZOW, t. II, p. 221.

la ville tous ensemble dans un délai fixé par le conseil. Il leur est permis d'emporter leurs valeurs mobilières; mais désormais aucun d'eux n'aura le droit de résider à Nuremberg[1]. » Le conseil d'Ulm décide leur expulsion à peu près de la même manière (1499) et fait publier l'arrêté suivant : « Toute personne rencontrant dans la ville un Juif qui oserait encore s'y montrer, pourra impunément agir envers lui selon son bon plaisir[2]. » Les Juifs sont chassés de Härdlingen en 1500. En 1515 et dans les années suivantes l'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg, cherche à former une ligue parmi les princes et les autorités des villes pour leur expulsion perpétuelle[3]. Mais ce qui inspirait un tel dessein à l'avare et voluptueux prince, comme le pensait non sans raison le Francfortois Blaise de Holzhausen, « ce n'était pas le souci de l'intérêt commun, mais bien son avantage personnel, car il se vendrait lui-même aux Juifs », ajoute-t-il avec amertume, « pourvu que l'enchère en valût la peine[4] ».

Pour remplacer les boutiques des Juifs (les échanges d'argent et les emprunts étant indispensables au commerce), des banques furent établies dans les principales villes de l'empire. Maximilien décréta qu'à Nuremberg, à certains endroits désignés dans l'intérieur de la ville, des banques d'emprunt seraient ouvertes, ne prenant qu'un intérêt modique. Ces établissements étaient entretenus avec les sommes formées par les intérêts, sommes sur lesquelles les employés recevaient aussi leurs salaires; le surplus, s'il y en avait, revenait à la caisse municipale[5]. A Francfort-sur-le-Mein, dès le commencement du quinzième siècle, le conseil avait fondé quatre banques entièrement indépendantes des Juifs, qui, en dehors du change proprement dit, faisaient des affaires d'argent dans le sens moderne du mot, se chargeaient de faire les rentrées pour la municipalité, et en cas de besoin lui faisaient aussi des avances d'argent. Des autorisations de ces banques comme de l'apparition simultanée de changeuses et de douanières péagères, ressort un fait intéressant : c'est qu'à cette époque les femmes de marchands prenaient non-seulement une part active au commerce, mais encore faisaient des affaires commerciales à leurs propres risques et périls[6].

[1] WURFEL, *Histor. Nachrichten von der Judengemeinde der Reichstadt Nürnberg*, p. 153-154. — OELSNER, p. 65-66. — STOBBE, p. 62.

[2] JAGER, *Ulm*, p. 407-410.

[3] SCHAAB, *Diplomat. Gesch. der Juden zu Meinz und dessen Umgebung* (Mayence, 1855), p. 148-160.

[4] SENCKENBERG, *Acta*, p. 501.

[5] WURFEL, *Histor. Nachrichten*, p. 153. — *Curieuse Nachriten*, p. 114. — STOBBE, p. 66. — NEUMANN, p. 400-404.

[6] KRIEGK, *Francfurter Zustände*, p. 330-343. Sur le commerce de change à Ulm, voy. JAGER, *Ulm*, p. 391-393. — HIRSCH, *Dantziger Handel*, p. 232-239.

VI

Mais l'expulsion des Juifs ne parvint pas à extirper « l'esprit juif pratique ». Les usuriers chrétiens semblèrent en avoir hérité, et le propagèrent si bien, qu'il finit par envahir la société tout entière, grandissant toujours à mesure que le commerce prenait une extension plus vaste et que le luxe devenait plus général. Alors on vit s'affirmer des principes qui contredisaient absolument les sévères prescriptions établies par le christianisme, et créèrent bientôt un état d'hostilité déclaré entre les partisans de l'usure et l'Église. Dans son *Histoire de l'Empire romain,* Hans Folz dit à ce propos (1480) :

« Que dirais-je de la conduite de ces grands personnages qui font de la musique avec les Juifs sur le même violon? Mais les pièces de même monnaie vont de compagnie, et comme dit le proverbe, « qui se ressemble s'assemble ». Depuis que Juifs et chrétiens sont devenus bons amis, comme je l'ai entendu dire, notre Seigneur Dieu est gravement offensé, et le mal croît tous les jours [1]. »

Brant dit aussi :

« Je ne parlerai pas de la manière inique dont les Juifs trafiquent des intérêts et des crédits. Plus d'un gagne plus d'argent en une seule matinée qu'une année de travail ne pourrait lui rapporter. De nos jours on donne de la monnaie, et l'on s'attend à recevoir de l'or en échange. Au lieu de dix, on écrit onze dans son livre. Certes, la plaie des Juifs était affreuse, mais maintenant ils ne pourraient revenir parmi nous, car les Juifs chrétiens ont pris leur place. Je connais plus d'un de ces chrétiens, mais je ne veux nommer personne! Plusieurs que je pourrais citer se livrent à un commerce déloyal, et cependant la loi et la justice se taisent et laissent faire [2]. »

On accusait surtout les directeurs des compagnies commerciales du sud de l'Allemagne, les Welser et Höchstetter à Augsbourg, les Imhof, Ebner, Volkamer à Nuremberg, Ruland à Ulm, d'autres encore, de grande usure et d'extorsions iniques, et comme les Juifs, les grands commerçants encoururent la haine populaire. Si beaucoup d'accusations dirigées contre eux peuvent sembler exagérées ou sans fondement, on ne saurait nier que leurs énormes capitaux, leur habile

[1] Keller, t. III, p. 1320. On lit dans une autre comédie de carnaval : « Les usuriers qu'on chassait autrefois et qu'on n'aurait pas voulu enterrer en terre sainte, sont assis maintenant au conseil; ils ont le haut bout de la table. » Keller, t. III, p. 1132.

[2] *Narrenschiff*, parag. 93. — Voy. Gœdecke, p. 188.

manière de faire hausser les prix, n'aient exercé dans l'Empire un pouvoir oppressif, et qu'ils n'aient une lourde responsabilité dans les troubles funestes qui se produisirent plus tard dans l'ordre social..

Ces « compagnies commerciales » s'entendaient entre elles à de certains moments pour exploiter une branche spéciale de commerce. Les bénéfices obtenus étaient ensuite divisés entre tous les associés, dans la mesure plus ou moins grande des sommes exposées pour l'entreprise. Les efforts tentés par ces sociétés pour accaparer sur le marché allemand le commerce de toutes les marchandises importées de l'étranger avaient été singulièrement secondés par les relations maritimes, devenues bien plus directes, entre les Indes et l'Europe, et par la translation à Lisbonne de la principale voie du commerce des épices. Autrefois, les marchands, disposant de capitaux bien moins considérables, faisaient leurs acquisitions à Venise, à Gênes, villes relativement voisines; au lieu que pour arriver à Lisbonne, la route à travers la France et l'Espagne était beaucoup plus longue; le retour dispendieux rendait les achats plus difficiles et nécessitait à Anvers et à Lisbonne la présence de facteurs spéciaux; aussi peu à peu le commerce des épices tomba-t-il entièrement entre les mains des grandes sociétés particulières, qui fixèrent et haussèrent les prix selon leur bon plaisir.

Mais ces sociétés ne restreignaient pas leurs vastes entreprises au commerce des épices, elles s'entendaient aussi pour accaparer et faire hausser les prix de toutes espèces de produits. On pourrait presque dire qu'elles devinrent les compagnies générales de l'exploitation du peuple. Elles accaparaient les récoltes encore sur pied. Aussi Geiler de Kaisersberg leur reproche-t-il de duper le peuple, et de le gruger plus encore que ne l'avaient jamais fait les Juifs. « Non-seulement », dit-il, « les gros marchands tirent profit des marchandises venues de l'étranger et dont on pourrait aisément se passer, mais ils s'emparent de la vente des denrées de première nécessité, comme le blé, la viande, le vin, etc. Ils pressurent le peuple, exigent des prix que fixe leur cupidité rapace, et se nourrissent de l'amer travail des pauvres. » « Ceux qui sucent notre sang », dit-il en un autre endroit, « les accapareurs de blé et de vin, sont les ennemis du bien public; nous devrions nous lever en masse pour les chasser de nos communes comme on chasse les loups. Ils sont haïs de Dieu et des hommes, parce qu'ils ne craignent ni les hommes ni Dieu. Ils affament le peuple par l'enchérissement des denrées et causent la ruine des pauvres gens [1]. »

Christophe Kuppener, professeur de droit à l'Université de Leipzig,

[1] *Schinderey und Judenwucher*, p. 42. — *Narrenschiff*, p. 195.

animé du même zèle (1508), reproche aux autorités de manquer à leur devoir en ne s'opposant pas aux riches négociants, aux grandes compagnies commerciales : « Les accapareurs qui ont en main de gros capitaux », dit-il, « postent leurs agents à Venise, en Russie, en Prusse, et lorsqu'ils apprennent qu'une marchandise est chère, qu'elle monte, ils l'achètent en masse, afin de pouvoir la revendre ensuite au prix qui leur convient. Une telle manière d'agir ne devrait pas être tolérée dans nos pays et nos villes. Elle est coupable, elle nuit gravement à l'intérêt commun, elle est en contradiction avec la loi naturelle. Les princes et gouvernants ne devraient pas souffrir de pareils agissements. Ils sont tenus d'avoir égard à l'intérêt général et ne doivent pas accorder de priviléges aux particuliers [1]. »

« Tout le monde sait, et la chose est passée en proverbe », dit Kilian Leib, « que certains marchands font impunément dans l'intérieur de nos villes et dans leurs maisons privées ce que faisaient autrefois les chevaliers pillards [2] au péril de leur vie : ils dépouillent les gens de leurs biens, et cela sans courir aucun risque [3]. »

Ce n'est qu'en 1512, à la diète de Cologne, que l'autorité impériale se décide enfin à sévir contre les sociétés commerciales. Nous lisons dans un arrêt rendu à cette date par les États : « Depuis quelques années il s'est établi dans l'Empire de grandes compagnies mar-

[1] Voy. Neumann, *Gesch. des Wuchers*, p. 591-592. — Muther, *Aus dem Universitätsleben*, p. 156-166. « Trop souvent les princes et ceux qui gouvernent sont secrètement associés aux grands financiers; ils tirent un grand profit personnel en argent et en joyaux des riches accapareurs et hommes d'argent. Voilà pourquoi ils font comme s'ils ne voyaient rien de ce qu'ils devraient voir dans l'intérêt du peuple », dit l'*Exhortation chrétienne*, p. 17. Voyez aussi Anselm, t. II, p. 113. En France, on trouve sous le roi Charles VII le premier exemple d'un grand financier et accapareur devenu ministre des finances : il s'appelait Jacques Cœur et était marchand à Bourges. Matthieu de Coucy, historien contemporain, dit de lui : « Le Roi avait dans son royaume un homme de basse naissance qui, par son habileté, son expérience et ses soins, parvint à être à la tête d'un commerce considérable de marchandises précieuses; en même temps il était argentier du Roi. Il avait sous lui beaucoup de caissiers et de facteurs qui trafiquaient ses marchandises dans tous les pays et royaumes de la chrétienté. Sur la mer, il entretenait à ses frais plusieurs grands navires qui, grâce aux autorisations du sultan et des Turcs, étaient libres de tout impôt maritime et allaient débarquer dans le Levant, l'Égypte, la Barbarie, les plus belles et les plus riches marchandises; Jacques Cœur se faisait rapporter d'Orient des étoffes d'or et d'argent, des toiles de soie de toutes sortes et de toutes couleurs, des fourrures de martre et de putois, outre bien d'autres marchandises de prix telles qu'on peut s'en procurer dans ces pays. Il les faisait ensuite vendre à la cour, dans les principales villes du royaume et dans tous les ports étrangers. Il avait au moins trois ou quatre cents facteurs à ses gages, et, *à lui tout seul, gagnait annuellement plus que tous les autres marchands et commerçants réunis du royaume*. Au moment de la conquête de la Normandie (1449), il prêta au Roi plusieurs millions. » Il mourut persécuté et proscrit à Famagousta. Voy. Kisselbach, *Gang des Welthandels*, p. 231-232.

[2] Quod pridem Franconum æquites latrunculi capitis faciebant periculo.

[3] Voy. Arétin, *Beiträgen zur Geschichte und Literatur*, t. VII, p. 650-651.

chandes qui ont la hardiesse de prendre en main, d'accaparer et de monopoliser toutes sortes de denrées et de marchandises : épices, métaux, lainages, etc., afin d'en trafiquer avant tous les autres et de pouvoir en fixer les prix selon leur volonté et pour leur profit exclusif. Puisque par une telle conduite ils causent au Saint-Empire et à toutes les classes de la société un tort considérable, il est arrêté, à cause de la pressante nécessité de la chose publique, que désormais des agissements si pernicieux seront interdits, entièrement abolis, et qu'à l'avenir personne ne pourra s'y livrer ni les mettre en pratique. Si néanmoins quelqu'un osait encore s'en rendre coupable, ses biens seraient confisqués au profit des autorités locales. Ces mêmes sociétés et marchands ne pourront plus désormais se faire donner de sauf-conduits par n'importe quelle autorité de l'empire, quels que soient les clauses, interprétations ou termes de ces sauf-conduits. Mais pour bien prouver que ces mesures ne sont pas uniquement dirigées contre les compagnies commerciales, l'association ne sera défendue à personne; la loi déclare que chacun pourra acheter des marchandises et les revendre où il lui plaira, pourvu qu'il ne tente pas d'accaparer une marchandise, de lui donner un prix arbitraire, et n'exige pas du vendeur qu'il ne la livre qu'à lui seul et la détienne uniquement pour lui. Malgré ces prescriptions, si les marchands avaient encore l'audace de taxer à de trop hauts prix leurs marchandises, il serait du devoir des autorités de veiller diligemment et efficacement à ce que de tels enchérissements soient rendus impossibles et à ce que des prix honnêtes et modérés soient fixés. Dans le cas où elles manqueraient à ce devoir, le fiscal impérial agirait et procéderait contre elles comme il convient [1]. »

Mais la puissance de l'argent fut plus forte que le pouvoir exécutif dont pouvait disposer l'empire. D'ailleurs, beaucoup de membres des conseils urbains étaient secrètement associés aux « compagnies [2] », et parmi les conseillers impériaux eux-mêmes plus d'un ne dédaignait pas les gros pots-de-vin offerts par les marchands, et participait à l'exploitation capitaliste du peuple. « Les conseillers de l'Empereur étaient à l'affût », dit un chroniqueur contemporain. « Presque tous

[1] *Nouvelle Collection des arrêts et sentences des États*, t. II, p. 144, § 16-18. — ENNEN, *Gesch. Kölns.*, t. II, p. 724-725.

[2] Voy. les actes des corporations d'Ulm en 1513. Voy. PRESSEL, *Die Unruhen in Ulm*, p. 214. Maximilien, dès 1507, avait mis en garde les habitants d'Ulm contre le tort que faisaient les grandes compagnies commerciales au commerce de la ville; mais le conseil nia qu'elles eussent une action nuisible, se fondant sur les moyens de subsistance qu'un grand nombre d'habitants trouvaient dans leurs maisons. On fut cependant contraint d'avouer au conseil que les grandes compagnies étaient causes « de la ruine des marchands isolés ». SCHMOLLER, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 500.

étaient riches, et l'Empereur restait pauvre. » « Quelques-uns faisaient cause commune avec les marchands, et plaçaient en secret des fonds dans leurs entreprises[1]. »

Aussi les abus du monopole allèrent-ils toujours en croissant, et des plaintes sur l'enchérissement général se firent-elles toujours plus entendre. Dans le Wurtemberg, à partir de 1510, le vin monta peu à peu de 49 pour 100; le blé, de 32. Ces hausses énormes concordaient avec la dépréciation de l'argent, due, non aux importations des mines d'Amérique, mais aux compagnies commerciales, qui avaient réussi à monopoliser l'exploitation des mines allemandes[2]. Les Fugger, d'Augsbourg, tiraient annuellement des seules mines de Schwatz (Tyrol), dont l'exploitation leur avait été concédée, 200,000 florins. La compagnie des Höchstetter, à Hambourg, ne tira pas moins de 149,770 marcs d'argent, et de 52,915 quintaux de cuivre de ces mêmes mines, entre 1511 et 1517[3].

Dans les pays héréditaires d'Autriche, les compagnies d'Augsbourg et de Nuremberg achetaient en masse les denrées de première nécessité devant les portes mêmes des villes, ou sur les marchés. De cette manière elles arrivaient bien vite à dominer tout le petit commerce, et fixaient alors tous les prix selon leur gré. Aussi les députés envoyés par ces pays et réunis à Innsprück en diète provinciale (1518), obtinrent-ils contre elles l'arrêt suivant : « Les grandes sociétés de commerce ont leurs centres hors de notre pays. Elles ont entre leurs mains ou celles de leurs facteurs toutes les marchandises indispensables à la subsistance : argent, cuivre, acier, fer, toile, sucre, épices, céréales, bestiaux, vins, viandes, saindoux, suifs et cuirs. Leurs fortunes les ont rendues si puissantes, que pour le marchand et l'industriel ordinaire, ne possédant que de 1 à 10,000 florins, elles détruisent toute possibilité de faire le commerce. Lorsqu'elles sont en force, elles font les prix selon leurs volontés et amènent la hausse quand il leur plaît. Beaucoup de ces compagnies possèdent des revenus princiers, au grand détriment du pays. Il est donc décidé qu'à l'exception des jours de marché, on ne leur permettra plus de prendre leurs quartiers dans la ville et de s'y installer avec leurs marchandises pour la vente quotidienne. Afin d'éviter la fraude et la contrebande, personne n'entretiendra de relations soit publiques,

[1] Greiff, p. 100-101.

[2] Voy. Helferich, *Geldentwerthung*, p. 475-492. Ce ne fut qu'en 1560 que l'argent américain amena l'abaissement de la valeur monétaire, p. 491. Sur la dépréciation des monnaies d'argent, entre 1399 et 1511, voy. Ennen, *Gesch. Kolns.*, t. III, p. 907-908.

[3] Voy. Greiff, p. 94. Le monopole des Fugger sur les mines eut une grande part aux troubles des paysans du Tyrol. En Hongrie, les meneurs de la révolte contre la noblesse étaient facteurs des Fugger. Höfler, dans les *Archiv. fur kunde Osterreich. Geschichtsq.*, t. XI, p. 204.

soit secrètes, avec elles. Pendant les foires et les marchés publics de Vienne, Bautzen, du Vorarlberg, etc., il est défendu aux compagnies d'accaparer avant la fin du marché les denrées ou marchandises quelconques par des offres renchérissant sur celles des autres acheteurs. » « Il leur est interdit d'acheter en masse les bestiaux hongrois ou ceux du pays, sous peine de saisie. Tout achat fait d'avance dans le but d'en trafiquer à l'étranger est défendu. La compagnie qui vient de se former pour le commerce du savon est dissoute, comme faisant tort au pays. » « Le prix des épices et autres substances alimentaires avait en effet subi une hausse énorme. De plus, les marchandises achetées dans de bonnes conditions à Venise, Calcutta, Lisbonne, Anvers, Lyon et Francfort étaient falsifiées avant d'être mises en vente; le gingembre, le poivre, étaient coloriés avec de la poudre de brique ou mêlés à des ingrédients malsains[1]. » Il en était de même de beaucoup d'autres produits. .

Les bénéfices des spéculateurs étaient souvent monstrueux. Barthélemy Rem, d'Augsbourg, avec une somme de 500 florins seulement, prêtée à Ambroise Höchstetter pour courir les chances de son commerce, réalisa un bénéfice de 24,500 florins d'or entre 1511 et 1517. De tels résultats justifient évidemment le reproche si fréquemment adressé aux compagnies, « de dépasser sept fois l'usure des Juifs[2] ». Une note laissée par Conrad Mayer, secrétaire des Fugger, donne l'idée des énormes revenus que réalisaient souvent les gros capitalistes de l'époque. Cette note constate qu'en l'espace de sept ans, la fortune des Fugger avait augmenté de 13 *millions de florins*[3].

Des discussions s'élevaient fréquemment à l'intérieur des grandes compagnies à propos du partage des bénéfices, et les directeurs étaient souvent accusés de malversations. On lit dans la *Chronique d'histoire actuelle* commencée à Augsbourg en 1512 : « Les marchands

[1] Voy. Falke, *Gesch. des deutschen Handels*, t. II, p. 338-339. — Voy. Keller, t. I, p. 478. — De Lorenzi, t. II, p. 274-275. — Voy. aussi notre second volume. Voy. Schmoller, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 497. « Les compagnies », dit Sébastien Franck dans son *Weltbuch*, p. 153[a], « achètent tout ce qui se présente, même les aiguilles, les miroirs, les couvertures, les céréales, le vin, la toile, et en revanche nous rapportent des pays étrangers des bagatelles inutiles qu'elles enchérissent à l'envi parmi nous, telles que soie, velours, muscade, clous de girofle, poivre, cannelle, etc. Ce que l'artisan leur donne, il ne peut plus le racheter qu'en le payant le double. Et ces marchands ont grand soin de n'exposer ni leur corps ni leur âme; ils dirigent toutes choses à l'aide de commis à leurs gages qui traversent les mers et leur rapportent les bénéfices et les comptes. » En 1523, rien que par les compagnies commerciales de Lisbonne, trente-six mille quintaux de poivre, vingt-quatre mille quintaux de cannelle furent introduits en Allemagne. Ces marchandises étaient très-fréquemment falsifiées. *Arrêts et sentences des États*, t. XXXVIII, p. 241-271, dans les archives de Francfort.

[2] Greiff, p. 92-93.

[3] Greiff, p. 94. La fortune des Fugger s'éleva jusqu'à soixante-trois millions de florins.

avaient formé de grandes compagnies et avaient amassé des fortunes colossales, mais plusieurs étaient peu honnêtes, et dupaient les autres, leur faisant quelquefois tort de plusieurs milliers de florins. Ceux d'entre eux qui étaient chargés d'établir les comptes étaient de beaucoup les plus riches. On les appelait des gens habiles, des gens intelligents, car on n'osait les nommer larrons, comme ils l'eussent bien mérité. Dans le contrat d'association, ils prenaient des engagements envers tous; mais lorsqu'il en fallait venir aux comptes, les commis, lès intéressés dans l'affaire, ayant aussi bien qu'eux exposé leur argent et couru les chances, étaient obligés de se déclarer satisfaits de la part qui leur était faite, et feignaient de croire à leurs assurances déloyales. Ces sortes d'engagements secrets ont fait de grands coupables, et il est fort probable qu'il n'y a pas de voleurs plus rusés que les administrateurs de quelques-unes de ces grandes compagnies[1]. »

« Mais on a beau prendre des mesures sévères pour empêcher l'usure », dit un prédicateur du temps (1515), « rien n'y fait. Tout le monde voit la rapidité avec laquelle les grands marchands accapareurs deviennent riches; chacun veut arriver comme eux à la fortune et rêve de tirer de gros intérêts de son argent. L'ouvrier et le villageois placent leur petit avoir dans une compagnie ou chez un grand spéculateur, danger qui n'existait pas dans l'ancien temps; en dix ans, le mal a pris un accroissement énorme. On se propose de beaucoup gagner, mais souvent on perd tout ce qu'on avait confié[2]. »

Bien des gens connurent de semblables déceptions. Le grand capitaliste d'Augsbourg, Höchstetter, fit un grand nombre de dupes. Les princes, les comtes, les gentilshommes n'avaient pas été seuls à lui confier leur argent; les paysans, les valets, les servantes lui avaient livré leurs modestes économies. « De pauvres villageois ne possédant pas plus de dix florins », rapporte Clément Sander, d'Augsbourg, « ont cru bien faire en les plaçant chez Höchstetter, persuadés qu'ils en retireraient un bon intérêt. Tant de personnes ont partagé cette confiance, qu'Höchstetter et ses associés ont eu pendant plusieurs années de suite un million de florins d'intérêts à payer. » « Il faisait semblant d'être bon chrétien, mais il a trop souvent lésé l'intérêt public et le pauvre homme. Non-seulement il était sans probité dans les grandes et importantes spéculations, mais encore il s'enrichissait d'une manière inique en vendant à des prix modérés des denrées falsifiées. Ainsi, par exemple, il accaparait les bois de frêne lorsque les chemins étaient bons et les amenait sur le marché lorsqu'ils

[1] Greiff, p. 100.
[2] Dans le *Cod. Camp.*, p. 29.

étaient devenus mauvais; il agissait de même pour le vin et le blé, et c'est ainsi qu'il a fini par trop tendre les cordes du luth. Souvent il achetait en masse un produit qu'il payait plus cher qu'il ne valait, afin de pouvoir ensuite opprimer à sa guise les commerçants moins riches qui n'avaient pu acheter à un taux aussi élevé. Il amenait dans le pays l'enchérissement d'une denrée, puis il la revendait au prix qui lui convenait. Aucun marchand du pays n'ayant en sa possession plus de 50 ou de 100,000 florins, personne n'était en mesure de lutter avec lui, de sorte qu'il gagnait tout ce qu'il voulait. » « Ambroise Höchstetter a accaparé le mercure dans tous les royaumes et territoires. Il l'a acheté plus cher qu'on ne le vend ordinairement, payant le quintal jusqu'à 8 florins, faisant tort par cette manœuvre aux autres trafiquants, puis le revendant à 14 florins une fois qu'il était tout entier entre ses mains. Il en avait acheté pour 200,000 florins, mais à dire le vrai il en avait perdu le tiers, parce qu'entre temps, on découvrit une grande quantité de mercure en Hongrie et en Espagne; il a essuyé d'autres désastres encore : un de ses navires chargé d'épices a sombré; des cargaisons de marchandises, venant des Pays-Bas et se dirigeant vers Augsbourg, ont été pillées par des voleurs de grande route, etc., etc. Mais tout cela eût été très-réparable si ses fils et ses neveux se fussent honorablement conduits, s'ils avaient eu un soin convenable de leurs affaires, et si tous les ans le vieil Ambroise lui-même avait fait ou fait faire des comptes exacts; alors tout ce qui est arrivé aurait pu être évité. Mais son fils Joachim et son gendre Baumgartner faisaient des dépenses extravagantes : en une seule nuit ils gaspillaient dans un repas de fête de 5,000 à 10,000 florins, et perdaient au jeu, en une seule fois, 20,000 ou 30,000 florins. Le jeune Ambroise Höchstetter, fils du vieil Ambroise, et Joseph Höchstetter, son neveu, ont mal conduit la maison, mais cependant moins mal encore que les deux autres. » A la suite d'une administration si déplorable, Höchstetter, quelques années après, fit une faillite de 800,000 florins. Condamné à la prison, il y mourut misérablement [1]. Ses fils eurent aussi de longues années d'emprisonnement à subir. « Ils ont fait grand tort à de braves gens, riches ou pauvres, et le luxe et la magnificence qu'ils ont étalés ont fait dire de tous côtés qu'ils avaient bien mérité d'aller mourir au cachot. Qu'ils servent d'exemple à ces fripons qui dépensent plus qu'ils savent ne pouvoir payer! » C'est à propos de la banqueroute de Höchstetter que le conseil d'Augsbourg fit construire la prison pour dettes. « On fut d'abord extrêmement irrité contre les Höchstetter », remarque un chroniqueur, « mais peu à peu la rancune alla en s'adou-

[1] Greiff, p. 95-96.

cissant. En vérité, ce serait grand dommage de plaindre de tels scélérats! Ils ont pris d'une manière honteuse l'argent des honnêtes gens! D'ailleurs, après avoir fait faillite ils sont souvent plus riches qu'auparavant, car les loups se mangent rarement entre eux[1]. »

Il est incontestable que, sous le rapport économique, de fâcheuses tendances commençaient à se faire jour. Les gens prévoyants et attentifs regardaient l'avenir avec effroi. Un commerce trop puissant avait engendré une passion immodérée pour les richesses. L'amour du luxe, des habillements somptueux, des mets recherchés, avait pris des proportions effrayantes. Les gros capitaux mis en œuvre faisaient une situation de moins en moins tolérable aux classes laborieuses. « Quel bon temps pour les pays allemands », dit le sermon que nous avons déjà cité (1515), « que celui où toutes les marchandises étaient évaluées à des prix fixes, où l'autorité ne souffrait ni les accaparements ni l'usure! Mais depuis que le commerce a pris un accroissement si vaste, depuis que les grandes compagnies produisent un enchérissement général, tout ce dont le pauvre homme a besoin pour se nourrir et se vêtir devient d'un prix si élevé, qu'il ne pourra bientôt plus, ou que très-difficilement, se procurer les moyens de vivre. Si les temps ne changent, de grands troubles et de déplorables révoltes sont à redouter! « De l'argent! de l'argent! » crient les seigneurs, et plus le commerce et l'usure leur en apportent, plus ils crient : « De l'argent! de l'argent! car l'argent fait l'homme[2]. » Et si quelqu'un les reprend et leur dit : « Tu es un usurier, tu extorques le bien du peuple; la colère de Dieu et des hommes s'appesantira sur ta tête, et tu perdras ton âme », ils regardent un tel donneur d'avis comme un niais, vu de mauvais œil et détesté. Ils méprisent l'Église, et ses commandements leur sont devenus à charge parce qu'ils s'opposent à leurs désirs. » « Sache que le Dieu tout-puissant est le seul maître des biens d'ici-bas. Tu n'es que l'administrateur et le représentant de Dieu pour toutes les choses que tu possèdes. Ne t'imagine donc pas qu'un jour tu n'aies pas à en rendre compte; ne pense pas que tu sois libre d'en faire ce que bon te semble, et qu'il te soit loisible de tondre et de dépouiller le pauvre homme comme si tu n'étais pas son frère et son égal. Il t'a été ordonné de travailler, et non pas de vivre dans la paresse; si tu es marchand, tu es tenu de vendre à un prix équitable, de quelque marchandise qu'il s'agisse. Surtout l'usure pratiquée par l'argent et les intérêts t'est défendue! Mais un tel langage sonne désagréablement à l'oreille des usuriers, des accapareurs, des fabricants d'argent! Ils sont maintenant devenus

[1] Greiff, p. 95-98.
[2] Keller, t. II, p. 652.

de grands seigneurs, ils ont obtenu des lettres de noblesse [1], et depuis ce temps se pavanent orgueilleusement parmi nous; mais il n'en est pas moins vrai », poursuit le prédicateur, « que leur conduite outrage la sainte Église; qu'agir comme ils le font, c'est la mépriser, et qu'ils vont contre tout ce qu'elle enseigne sur la propriété, le travail imposé aux hommes, les intérêts, l'usure et le prix légal des marchandises. »

VII

D'après l'enseignement de l'Église, toute propriété terrestre appartient à Dieu seul. Dieu, créateur de toutes choses, en est aussi le propriétaire unique, exclusif. Il veut que les hommes soient pourvus de tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, mais sa volonté s'oppose à ce que les biens de la terre se trouvent dans la propriété commune, car, s'il en était ainsi, la nature pervertie de l'homme ferait régner partout la discorde et la ruine. Ce n'est qu'en reconnaissant à l'individu le droit de posséder que l'ordre indispensable à la bonne administration et à l'amélioration des biens peut être maintenu, et la paix assurée aux hommes; mais personne n'a sur ce qu'il possède, même légitimement, un droit de propriété sans restriction. Il ne lui est jamais permis d'en disposer selon son caprice. Il ne peut, en en faisant usage, agir et procéder arbitrairement, comme si ces biens n'étaient pour lui que les moyens de satisfaire sa soif de jouir et de dominer, car d'après l'ordre établi par Dieu, l'homme n'est que l'usufruitier de la richesse qu'il possède. La volonté divine exige de lui qu'il se conduise en fidèle intendant, et qu'autant que possible il dépense ses revenus de façon à servir l'intérêt général [2]. C'est par l'exercice de ce dernier devoir, « donner d'après son revenu », que se produit l'équilibre entre la richesse et la pauvreté, et que l'inégalité du partage

[1] Les marchands enrichis achetaient des lettres de noblesse, se plaisaient à étaler leur faste dans les tournois et à singer les gentilshommes; ils sont raillés sans pitié dans un pamphlet du quinzième siècle : *Contra cives nobilitatos,* qui a été publié par WATTENBACH, dans le *Anzeiger für die Kunde deutscher Vorzeit,* t. XXIII, p. 273-274. Guillaume Werner, juge à la chambre de justice de Spire, dit très-bien dans sa chronique : « Ils détestent par nature et par longue tradition tout ce qui tient à la noblesse, et cependant, dès qu'ils en ont le moyen, ils ne songent qu'à la contrefaire. »

[2] Le célèbre axiome de saint Thomas d'Aquin est fréquemment répété dans les écrits canonistes du quinzième siècle : « Bona temporalia, quæ homini divinitus conferuntur, ejus quidem sunt quantum ad proprietatem, sed quantum ad usum non solum debent esse ejus, sed etiam aliorum, qui ex eis sustentari possunt ex eo quod ei superfluit. » Voy. CONTZEN, *Gesch. der volkswirschaftl. Literatur,* p. 84.

des biens trouve une intime compensation. Le soutien de ceux qui sont dans le besoin, sous quelque forme que ce besoin se produise, ne doit donc pas être considéré comme un pur acte de charité chrétienne : il est de stricte obligation [1]. « Que les riches se souviennent », dit Trithème, s'appuyant en cela sur l'opinion de saint Augustin et du pape Grégoire le Grand, « que leurs biens ne leur ont pas été confiés pour qu'ils en jouissent à eux tout seuls, mais afin qu'ils en fassent un bon emploi ; ils doivent les considérer comme appartenant à l'humanité tout entière. En procurant à ceux qui sont dans l'indigence ce qui leur est nécessaire, ils ne font que leur donner ce qui leur appartient. Mais lorsque le devoir de la bonne administration des biens est négligé dans une large proportion, soit par le clergé, soit par les laïques; lorsque les riches s'imaginent être les seuls maîtres et seigneurs de ce qu'ils possèdent, et ne regardent pas les indigents comme leurs frères, il en résulte nécessairement un trouble social profond. De faux docteurs, comme nous l'avons vu en Bohême, séduisent le peuple, lui persuadent que les biens doivent être également répartis entre tous, et que, par la violence, il faut contraindre les riches à les partager. Alors des faits déplorables se produisent; la guerre civile s'allume, nulle propriété n'est épargnée, nul droit de légitime possession reconnu, et les riches peuvent se plaindre à bon droit de la perte des biens qui leur ont été ravis. Mais qu'ils s'interrogent de bonne foi : dans les jours de calme, en gérant, en dépensant leurs revenus, ont-ils eux-mêmes reconnu les droits du souverain propriétaire, c'est-à-dire de Dieu [2]? »

La doctrine du droit canon sur la propriété était, en ses points essentiels, en complète harmonie avec les principes de notre droit national, tout imprégné de l'esprit de l'Église [3].

Ainsi que le droit canon, le droit allemand considère la propriété comme un fief prêté par Dieu, comme un droit protégé par son commandement. En conséquence, tout propriétaire est responsable devant Dieu de l'administration du bien qui lui a été confié, et l'étendue, la mesure de son droit de possession, a pour limite et pour frein le droit moral, l'unique titre de sa propriété. Le propriétaire est autorisé, mais en même temps il est tenu d'user de ses biens eu égard à la fin morale qu'ils sont chargés de servir. Il ne peut, par conséquent, en disposer selon son caprice. Son droit de les garder ou de s'en défaire est subordonné à la question de l'avantage général, à la considération des égards légitimes et équita-

[1] *Debitum legale.*

[2] *De Judæis*, p. 5.

[3] Voy. Schmidt, *Der principielle Unterschied zwischen dem römischen und germanischen Recht*, p. 217-247.

bles dus à tous, mais particulièrement à ceux de sa famille, à ses voisins et aux malheureux. Notre ancienne législation élève partout les obligations morales à la hauteur de devoirs légaux. Elle mentionne diverses strictes obligations de donner; l'hospitalité en était une, et partout y domine ce principe, que celui qui a faim, qui est dans le besoin, est autorisé à prendre pour ses nécessités immédiates une certaine part des produits des champs et des bois.

En toute rencontre, l'équité est la base morale de l'exercice du droit de propriété.

Le droit allemand est aussi entièrement d'accord avec le droit ecclésiastique en ce qui concerne l'acquisition de la propriété par le travail de valeur.

Toute propriété tire son origine du travail; le travail est à proprement parler l'unique trésor de l'homme qui craint Dieu. Seuls, le travail, manuel ou intellectuel, et la pauvreté imméritée sont autorisés, d'après les docteurs ecclésiastiques, à participer aux biens de la terre.

« Travailler, c'est servir Dieu en obéissant à son commandement », dit l'*Exhortation chrétienne*[1], « et tous les hommes sont obligés de se soumettre au travail. Les uns se chargent des travaux manuels, soit aux champs, soit à la maison, soit à l'atelier; les autres s'adonnent aux sciences ou aux arts; ceux-ci sont gouverneurs du peuple ou magistrats, ceux-là font la guerre et défendent leur pays. D'autres encore se font les serviteurs spirituels de Jésus-Christ dans les églises et les monastères; d'autres font leur unique occupation de la prière, ils louent, glorifient Dieu et lui demandent grâce pour les péchés des hommes. Ces derniers sont très-nécessaires, et tu ne dois pas t'imaginer qu'ils restent oisifs, car le travail de la prière est fécond, et tous en ont besoin, mais particulièrement toi, si tu pries peu. Seul, celui qui ne fait rien méprise le commandement de Dieu. » Sébastien Brant appelle le paresseux « le plus fou d'entre les fous ». « Il est aux hommes », dit-il, « ce que la fumée est aux yeux, ce que le vinaigre est aux dents. Dieu n'accorde la récompense et l'honneur qu'au travail[2]. »

« Instruits par le témoignage de la sainte Écriture », écrivait Werner Rolewinck, prieur des Chartreux, « nous savons que Dieu et les hommes laborieux sont seuls véritables seigneurs de tout ce dont il nous est permis de faire usage ici-bas. « Celui qui ne travaille pas, dit l'Apôtre, ne doit pas non plus manger. » Tous ceux qui ne font rien, ou ne sont pas occupés à répartir les fruits du travail, sont des mendiants. Que personne donc ne s'imagine pouvoir vivre en

[1] Page 23a.
[2] *Narrenschiff*, § 97.

une lâche fainéantise, de peur qu'il ne fasse l'expérience du châtiment dont le Seigneur menace ses pareils au livre de la Sagesse. « Au dernier jour », y est-il dit, « les justes, pleins de joie, s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les ont opprimés et leur ont ravi le fruit de leur travail[1]! »

« L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler », dit Trithème. « Il agit contre sa nature lorsqu'il vit dans l'oisiveté comme le fait l'usurier. Adam lui-même, lorsqu'il était encore innocent, devait garder et cultiver le paradis, par conséquent travailler. Mais après son péché le travail lui fut imposé comme un joug pesant auquel ni lui ni aucun de ses descendants ne pourraient jamais se soustraire, et la parole de Dieu : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », a été prononcée pour tous[2]. »

« Un travail ardu et pénible », enseigne Henri de Langenstein dans un traité d'ailleurs fort remarquable sur l'économie, « est un joug imprescriptible de pénitence mis sur les épaules des fils d'Adam par la juste sentence de Dieu; mais, parmi les descendants du premier homme, beaucoup, par toutes espèces de faux-fuyants, cherchent à se soustraire à ce joug et s'efforcent de se procurer surabondamment les choses utiles et indispensables à la vie tout en demeurant dans une inaction stérile. Les uns y réussissent par le vol, le pillage; d'autres par l'usure et les transactions usuraires; d'autres encore par le mensonge, les tromperies, et toutes ces innombrables façons d'obtenir par la ruse et l'injustice un salaire immérité, que les hommes ont inventées et inventent encore tous les jours pour réussir à se procurer sans labeur de grandes richesses. Mais tandis que ces imprudents secouent l'obligation du travail justement imposée par Dieu même, ils accumulent en leur conscience un pesant fardeau d'iniquités, de sorte qu'après une vie passée dans le bien-être, ils se voient tout à coup précipités dans l'enfer. Les fils intelligents d'Adam agissent bien différemment. Réfléchissant que les choses nécessaires à la vie ne se peuvent obtenir qu'en acceptant le châtiment imposé à nos premiers parents après leur péché, ils l'acceptent patiemment dans l'espérance

[1] *De laude Saxoniæ*, p. 42. « Sacro namque eloquio testante scimus, *quod Deus et laborator sunt veri domini omnium, quæ in usum veniunt humanum.* Et apostolus dicit : Qui non laborat, nec manducet. Ceteri omnes autem sunt dispensatores aut mendici. » Dans son ouvrage : *De regimine rusticorum*, cap. VI, Rolewinck dit : « Clerici autem et milites utriusque (scil. rusticorum et mecanicorum) *debitores* sunt; quilibet secundum statum suum. Et quia istis, quando recte faciunt, major labor et majus periculum imminet, ideo etiam major honor ipsis debetur, dicuntur enim *status regitivi*, quia alios regere habent. Nam prælati spirituales cum suis clericis regunt populum christianum quoad spiritualia; principes vero sæculares cum suis officiariis quoad temporalia. »

[2] *De Judæis*, p. 17. Voyez aussi Jean Gerson, *Op.*, t. IV, p. 257[b]. Édition de Cologne, 1484.

d'obtenir ainsi le pardon de leurs offenses, et de se rendre dignes par une occupation honorable d'acquérir les biens de la vie présente et ceux de la vie future. Les uns, par le travail manuel, se procurent à eux et aux autres, à la sueur de leur visage, ce qui est nécessaire à la vie : tels sont les cultivateurs, les ouvriers, les marchands; les autres, assujettis à des devoirs entourés de considération, méritent vraiment d'être nourris par leurs frères : tels sont ceux qui dirigent la commune et par leurs efforts laborieux assurent à leur concitoyens le calme et la sécurité sans lesquels ils ne sauraient vivre. J'en dis autant de ceux qui administrent les biens spirituels, et par leurs soins zélés et actifs procurent à eux-mêmes et aux autres ces biens de l'âme auxquels doivent tendre et se rapporter tous les efforts de l'homme ici-bas. Ceux qui se livrent alternativement au travail manuel et spirituel sont dignes d'un très-particulier éloge. Saint Paul était de ceux-là : il se nourrissait du travail de ses mains et annonçait en même temps l'Évangile aux païens [1]. »

C'est ainsi que Langenstein prône partout, en son ouvrage, l'obligation, la dignité, le mérite du travail. « Celui qui ne gagne point sa subsistance par un travail utile », dit-il, « consomme aux dépens des autres un bien injustement acquis. » Il va jusqu'à ajouter qu'on devrait, ou chasser un tel homme de la société, ou le contraindre au travail. Tous les écrivains canonistes s'accordent avec lui pour regarder le travail comme la source du gain et comme y donnant seul droit. Lui seul, non la propriété, confère un titre valable de possession, et voilà pourquoi le travailleur ne doit jamais être frustré du fruit de son labeur. Le travail est encore plus inhérent à la nature de l'homme que la propriété. Le travail, c'est l'homme même. En toute occasion le droit canon le protége, et proclame sa sainteté, sa dignité, sa force civilisatrice [2].

Le droit allemand, de son côté, lui assurait honneur et protection, et le considérait comme un mode d'acquisition complétement indépendant de la propriété. Il posait par exemple en principe que celui dont les soins ont obtenu une bonne récolte a droit aux fruits de cette récolte, et que partout où l'on peut améliorer le sol, toute valeur que le travail y a ajoutée doit accroître les revenus de

[1] *Tractatus de contractibus emptionis et venditionis* dans l'*Appendice* aux œuvres de Gerson, t. IV, p. 185-224. Voy. sur cet ouvrage d'économie un article de Hohoff dans les *Christl.-socialen Bl.*, 1875, n°s 42 et 52.

[2] Dans son discours sur l'usure (Berlin, 1866), Endemann dit : « La doctrine du droit canon a élevé le travail au suprême honneur social. Les écrivains canonistes, fidèles au principe de la morale chrétienne, glorifient le travail comme action libre et devoir moral, et le regardent comme l'unique facteur de la production. Le travail seul a droit au bénéfice. Le capital doit rester improductif. » Voy. Endemann, *Vortrag uber die Bedeutemg der Wucherlehre*, p. 37.

celui qui a contribué à l'amélioration. Cette doctrine sur l'acquisition par l'amélioration du sol conduisait à reconnaître que les biens affermés au colon devenaient peu à peu sa légitime propriété, tandis que le droit du propriétaire foncier allait s'amoindrissant toujours davantage, jusqu'à ce qu'il se réduisît à une simple charge imposée à sa terre, et consistant en taxes et prestations [1].

Le droit canon honorait particulièrement les cultivateurs. Il voyait dans l'agriculture la mère, la condition essentielle et fondamentale de tout ordre social et de toute civilisation; la plus importante source de profits de la plus grande partie des hommes; la nourrice de toutes les industries, et par conséquent la base de la prospérité publique [2]. Aussi réclame-t-il pour elle une protection toute spéciale, se fondant sur ce que, plus que toute autre source de bénéfices, elle enseigne la crainte de Dieu et la justice, et ennoblit le caractère de celui qui s'y livre. « Le cultivateur doit être protégé et encouragé dans tous ses travaux », dit l'*Exhortation chrétienne,* « parce que son labeur est indispensable à tous les hommes, aussi bien à l'Empereur qu'au moindre de ses sujets, et que le travail de ses mains est particulièrement agréable à Dieu. La loi divine et humaine lui doit aide et protection. » Nous lisons dans un acte de pacification locale (1438) [3] : « Avant tout, le laboureur ou vigneron doit être en sûreté de sa maison et des instruments de travail qu'on porte aux champs et qu'on en rapporte. Il doit pouvoir en toute sécurité couper les récoltes, cueillir les raisins, et ramener le tout chez lui [4]. Tout aussi bien que les églises, abbayes et cimetières, les charrues attelées, les instruments nécessaires à la culture des vignes et des champs doivent être l'objet du respect de tous. Celui qui fait quelque tort à un laboureur ou à un vigneron doit être puni aussi sévèrement qu'un voleur de grande route [5]. »

Immédiatement après l'agriculture vient l'industrie. Elle aussi est agréable à Dieu, surtout lorsqu'elle se rapporte à des objets nécessaires et utiles. « Quand le travail de l'artisan est exécuté avec diligence et adresse, Dieu et les hommes s'y complaisent », dit un livre de piété du temps. « Il faut aussi grandement louer l'habileté de ces artistes qui élèvent de beaux édifices et composent des tableaux

[1] Arnold, *Vergleichung des römischen und des deutschen Eigenthums in dessen Cultur und Recht der Römer,* p. 171-205.

[2] Voy. Endemann, *Nationalökonomische Grundsätze,* p. 175. — Goldschmidt, *Verhdl. des sechsten deutschen Juristentages,* t. I, p. 230. Les écrivains canonistes pensaient qu'un développement social qui amènerait le peuple à abandonner en masse les simples occupations de l'agriculture pour l'activité industrielle, ne pourrait être que déplorable.

[3] Page 20.

[4] Nouvelle collection des *Sentences et arrêts des États,* t. I, p. 153-154.

[5] *Landfrieden zu Eger,* 1389. *Actes des États allemands,* t. II, p. 160.

si variés. Leur talent glorifie Dieu; l'âme des hommes devient plus douce lorsqu'ils contemplent de belles choses, et que, pleins de respect et de joie, ils considèrent comment tout métier, tout art, est un don que Dieu a fait aux hommes pour servir à leurs besoins, à leur bien-être, à leur édification [1]. »

Le commerce était tenu en moindre estime : « Un marchand honorable », dit Trithème, « que l'amour du gain ne dirige pas uniquement, qui se guide en son négoce d'après les lois divines et humaines, et donne volontiers aux nécessiteux en prenant sur ses revenus et ses bénéfices, mérite le même respect que les autres travailleurs. Mais ce n'est pas chose facile de garder toujours une stricte probité lorsqu'on est engagé dans le commerce; il est très-aisé de devenir l'esclave de la cupidité en cherchant à grossir ses profits. Sans le commerce, il est vrai, la société ne pourrait subsister; mais lorsqu'il devient trop puissant, il lui est plus nuisible qu'utile, parce qu'en engendrant la soif du gain il énerve et amollit le peuple, et développe le désir de jouir. Aussi les Pères de l'Église et le droit ecclésiastique nous mettent-ils en garde contre ses abus [2]. »

Les docteurs ecclésiastiques ne croyaient pas « que lorsque les marchands, semblables à des araignées, viennent se nicher partout afin d'attirer les chalands et sucer tous ceux qui s'approchent d'eux », la société eût quelque avantage à tirer de leur réussite. Témoins de la prédominance funeste que prenait l'esprit mercantile à leur époque, ils n'étaient que trop autorisés à condamner la marche envahissante du commerce et à répéter avec saint Thomas d'Aquin qu'il altère la loyauté et la bonne foi, ouvre la porte à la fraude et met un luxe facile à la portée de la bourgeoisie. « Dès lors, disaient-ils, chacun, sans considérer l'intérêt général, n'est plus occupé que du sien propre [3]. »

La façon dont le droit canon envisageait le commerce dominait encore les esprits au quinzième siècle et était adoptée par les grands comme par les petits. L'aversion ressentie pour l'exploitation du peuple érigée en système par les compagnies commerciales, la haine pour les grands monopolistes qui avaient amené l'enchérissement dans le pays, donnaient souvent lieu à des jugements pleins de partialité. On ne voyait dans le commerce qu'une industrie coupable; tous les marchands passaient pour trompeurs, gens sans conscience,

[1] *Wyhegertlin*, p. 13.

[2] *De Judæis*, 6.

[3] Trithème attache une particulière importance à l'opinion de saint Thomas d'Aquin : « Unde oportet, quod perfecta civitas *moderate* mercatoribus utatur. » « Dignior est civitas, si abundantiam rerum habeat ex territorio proprio, quam si per mercatores abundet. »

usuriers, ennemis de la société. On pensait généralement que le commerce ne peut augmenter la richesse publique, parce qu'il se borne à faire passer les valeurs d'une main dans une autre, et que le bénéfice qui revient au marchand de cette transaction est pris aux dépens de tous. « Les marchands », dit Érasme, « sont les plus fous et les plus sordides d'entre les hommes. Ils pratiquent la plus méprisable des industries, et cela de la manière du monde la plus basse. Bien qu'ils soient menteurs, parjures, voleurs, trompeurs, et ne soient occupés qu'à duper les autres, ils veulent être partout les premiers, et grâce à leur argent, ils y réussissent. » « Un marchand désireux de faire fortune n'amasserait guère s'il pensait sur l'escroquerie et l'usure ce qu'en pense le sage. » « Les marchands », selon l'humaniste Henri Bebel, « acquièrent leur richesse moins par d'honnêtes moyens que par l'usure. » « Leur trafic », dit avec douleur Sébastien Franck, « est devenu un véritable brigandage, une usure publiquement pratiquée, dont l'enfant encore au berceau doit déjà porter la peine. Qui a jamais entendu parler de fortune et d'aubaines comme on en voit maintenant de par le monde? Qui sait, comme le marchand, accaparer tout pour lui, comme le vent de Cæcias attire les nuages? » Dans l'opinion d'Hans Sachs, « les marchands ne cherchent qu'à éviter un travail réel, et prétendent s'enrichir dans l'oisiveté au moyen de l'usure et des accaparements ».

« Tout est troublé dans le pays; les biens de la terre passent à des tiers avant que le travailleur en puisse rien avoir. Aussi se nourrit-il toujours avec plus de difficulté; si cet état de choses dure, le pauvre homme ne pourra bientôt plus subsister [1] ! »

Dans sa sollicitude pour la classe laborieuse, le droit ecclésiastique voulait que l'action économique eût pour objectif, non l'intérêt personnel, non la cupidité insatiable, avide de posséder et de jouir, mais l'amour fraternel, unissant tous les hommes, et s'offrant à tous les esprits comme la vraie solution sociale. Il tendait par tous ses efforts à faire des lois éternelles de droit et de justice si hautement proclamées [2] par l'Église, la base de l'économie sociale.

[1] Voy. Schmoller, *Nationalökonomische Ansichten*, p. 626-627. — Hagen, *Deutschlands Literarische und religiöse Verhältnisse*, t. III, p. 387.

[2] « L'Église espérait », dit Endemann, « façonner le commerce et le droit commercial d'après son idéal de vérité et de justice. Il ne faut pas nous faire une idée exagérée de l'efficacité pratique de sa doctrine et de sa législation; mais les questions vitales auxquelles elle se heurtait étaient de telle nature qu'on ne peut qu'admirer le courage qu'elle a montré en les combattant. » (*Studien in der romanisch canonistischen*, Wirthschafts Rechtslehre, p. 22-23.) Le même auteur dit en terminant son ouvrage sur l'*Économie nationale* : « La doctrine du droit canon est une œuvre grandiose, dans sa méthode comme dans ses résultats. Elle embrasse toute l'existence matérielle et intellectuelle de la société humaine avec une telle puissance, d'une façon si complète, qu'elle ne semble laisser place à aucun autre genre de théorie en dehors du dogme social qu'elle pro-

Aussi l'Église condamnait-elle le prêt usuraire et le regardait-elle comme une forme particulière du vol, estimant que le travail est seul productif de valeur et que l'argent est de lui-même improductif[1]. Par l'interdiction du prêt à intérêt, elle voulait assigner au capital, ou tout au moins au capital susceptible d'être prêté, une place particulière sous la protection du droit.

Mais chacun, bien entendu, était autorisé à défendre sa propriété, le produit de son travail, lorsqu'un véritable tort lui avait été fait par un emprunt. Il pouvait alors réclamer une indemnité correspondante; il avait aussi le droit d'exiger une compensation pour le profit que, dans sa vie de travail, il eût pu retirer de son argent au cas où il ne l'eût pas prêté; quand il s'était exposé au danger de ne recouvrer son argent qu'en partie, à grand'peine, à grands frais ou point du tout[2], il pouvait réclamer l'équivalent de la somme prêtée; mais dans toutes ces circonstances le principe général « que l'argent ne peut produire l'argent » n'était pas lésé, et il ne pouvait être question d'usure.

mulgue. C'était bien là son but, et en présence de l'action colossale, de la domination puissante qu'elle a véritablement exercée, l'impression de grandeur que nous ressentons ne saurait nous empêcher de nous féliciter qu'elle n'ait jamais pu réussir à régner avec l'absolutisme qu'elle rêvait. » (*Nationalokönomische Grundsätze der canonistischen Lehre*, p. 192-193.) La question de savoir si c'est réellement un bonheur que les doctrines du droit ecclésiastique et celles du droit germanique (qui lui était si étroitement uni) n'aient pu prévaloir parmi nous, est suffisamment résolue par la triste situation économique des siècles suivants, et particulièrement du nôtre.

[1] L'antiquité païenne déclarait déloyal et indigne d'un homme libre de réclamer l'intérêt du capital; et Platon surtout avait fait ressortir les funestes effets politiques, moraux et sociaux du système de prêt à intérêt. « Par lui », dit-il, « on multiplie les riches fainéants et les pauvres mécontents, et l'on bouleverse la société. La conscience du peuple romain n'admit jamais le prêt à intérêt. Intérêt et usure restèrent pour lui des termes synonymes. La répulsion universelle s'affirma surtout contre le prêt usurier. » Voy. Arnold, *Cultur und Recht*, p. 264. Chez les Germains, l'intérêt était complétement inconnu. Voy. Neumann, *Gesch. des Wuchers*, p. 28-29. La langue allemande n'avait pas même de terme pour exprimer une idée qui lui était originairement étrangère. Voy. Arnold, p. 300. *Zins* n'est que le *census* latin, et signifie dans tout le moyen âge un impôt tiré sur les produits naturels du sol; le mot *zins* semblait donc signifier que le sol seulement était productif, et non le capital d'argent. Un passage des *Chron. Gaufredi* (Bibliothèque manuscrite de Labbé, t. II, p. 73-74) montre combien ici Arnold a vu juste. « Les usuriers », y est-il dit, « étaient autrefois tenus pour des ennemis; maintenant ils sont devenus si nombreux qu'ils appellent le cens usure, comme si l'usure était un produit du sol. » (*Census quasi redditus agrorum.*) Voy. aussi Weiske, *Neue Jahrbucher für Politik und Gesch.*, 1849, t. I, p. 119-120. « Il est impossible de nier », dit P. Laband, « que nous devons aux corporations du moyen âge, aux *défenses du droit canon* interdisant le prêt à intérêt, à tout ce que, dans le domaine économique, nous sommes habitués à considérer comme le résultat de la pitoyable étroitesse de vues du moyen âge, l'affranchissement du travail libre et l'abandon définitif de l'esclavage. » *Deutsche Vierteljahrschrift*, 1866, cah. 2, p. 258.

[2] Les axiomes bien connus sur : damnum emergens, lucrum cessans, periculum sortis. Voy. Tengler, *Layenspiegel*, dans Neumann, *Gesch. des Wuchers*, p. 111-112.

Au contraire, tout intérêt, tout bénéfice que le prêteur se fait payer par l'emprunteur uniquement comme prix de l'emprunt, était considéré comme usuraire, « car en vertu de la loi nul emprunteur ne peut être contraint de donner plus qu'il n'a reçu ». La doctrine du droit ecclésiastique voulait surtout que l'on ne réclamât jamais un intérêt quelconque de l'homme en détresse, qui s'est vu forcer d'emprunter dans une pénurie momentanée, immédiate. Une telle exigence était, selon lui, l'infâme exploitation du malheur d'autrui et l'appropriation cupide d'un bien qui n'est pas à nous. L'état du moyen âge, qui incarne en lui, pour ainsi dire, la théorie chrétienne de l'ordre social, avait donné force de loi à cette conception religieuse et morale, et la défense ecclésiastique du prêt à intérêt régnait pratiquement dans les tribunaux civils aussi bien qu'ecclésiastiques[1]. On lit dans le *Miroir souabe* (Schwaben Spiegel) : « Dieu, le Pape, l'Empereur, l'autorité ecclésiastique et le droit défendent à tout chrétien de réclamer des intérêts de quelqu'un. Cette défense a été faite expressément au concile présidé à Rome[2] par le pape Léon et par le feu roi Charles[3]. »

La seule forme permise du prêt à intérêt, c'était ce qu'on appelait l'achat de rente, c'est-à-dire l'obligation contractée par le débiteur de payer une rente au créancier en échange de la possession d'un fonds de terre. En règle générale, le débiteur seulement, non le créancier, avait le droit de dénoncer le contrat; mais le créancier ou son héritier pouvait, en remboursant le prix d'achat, racheter en même temps l'intérêt resté à sa charge[4].

[1] Voy. Endemann, *Studien*, p. 24-37. — Neumann, p. 37-46, 67-70.

[2] Voy. Neumann, p. 109-111 et 77. A Nuremberg, ce ne fut qu'en 1564 que le prêt à intérêt fut légalement autorisé. Stobbe, *Rechtsquelle*, t. II, p. 305.

[3] Un arrêté de la diète d'Augsbourg (de 1500) déclare l'achat de rentes autorisé; au contraire, tous les contrats « usuraires et pernicieux » sont sévèrement défendus. (Nouvelle collection des *Arrêts et sentences des États*, t. II, p. 81.) Voy. Neumann, p. 539.

[4] « Nous avons grand'peine à comprendre de nos jours », dit Juste Möser (*Patriotische Phantasien*, t. II, p. 99-104), « pourquoi la religion a été si longtemps opposée à tout prêt à intérêt, et pourquoi le droit canon l'interdisait si sévèrement. Mais si l'on réfléchit à l'intention de l'Église en faisant cette défense, si l'on songe qu'elle ne voulait, comme la suite l'a prouvé, que favoriser par là l'achat des rentes, on admirera certainement sa haute sagesse, car l'intérêt (ou le droit qu'a le créancier de retirer le prêt, droit qui lui est étroitement associé) est complétement opposé à la doctrine de la propriété comme à celui de la liberté. Une guerre, une disette ou toute autre calamité peuvent contraindre mille propriétaires à s'endetter du moment qu'il est au pouvoir du créancier de saisir le moment le plus défavorable pour se faire rembourser; le créancier redevient alors propriétaire au détriment de l'État et peut faire de ses concitoyens des esclaves, etc. En un mot, le prêt à intérêt est un grand obstacle à la prospérité de la propriété foncière. » (Voy. sur l'achat des rentes l'opinion de Gérard Groote et d'autres théologiens, dans l'édition de Cologne des *Œuvres de Gerson*, t. IV, p. 229.) Langenstein, *Tract.*, pars 2, c. I-III. Les réflexions du célèbre juriste Pierre de Ravenne

Pour empêcher le pauvre, en cas de pressante nécessité, d'avoir recours à l'usurier, l'Église avait partout encouragé les monts-de-piété. Ces banques de prêts avançaient de petites sommes aux indigents, contre des gages ou de modiques redevances destinés à entretenir les établissements et à payer les employés. L'argent ou les gages

sont aussi très-dignes d'être étudiées. Il dit dans un de ses sermons : « *Quem habiturus erat de mandato dom. Martini episc. Lamincnsis.* (*Aurea opusc.*, p. 14.) Prohibita est usura, quia aliis negotiis licitis et mercimoniis omissis divitis intenderint usuri, si essent permissæ. Ut sit aliquod lucrum pecuniarium sine usuraria pravitate, volo tradere duo optima consilia. Et primo consulo, quod emantur annui reditus, quod est licitum de jure, qui sint constituti, de antiquo super aliqua domo vel possessione. (Le droit canon voulait que les rentes fussent prises sur un *fondus* précis.) Vel ex laboribus liberæ personæ vel servi, quia hoc non est mutuum, sed vera venditio. Secundo consulo, quod pecunia tradatur alicui mercatori ad honestum lucrum cum hoc quod si pecunia pereat casu fortuito, sit commune periculum et lucrum dividatur per medium... Baldus dicit, « quod ista non est usura, sed divisio lucri industrialis. » C'est la *societas*, idée inconnue et désapprouvée de nos pères, et qui ne fut introduite parmi nous que lorsque le droit romain y fut adopté. Les canonistes plus modernes l'acceptèrent. Les thèses de Eck sur ces sujets ont donné lieu chez plusieurs historiens modernes à de fausses interprétations. Tandis qu'on reproche perpétuellement à l'Église d'avoir regardé le prêt à intérêt comme illégitime, Schmoller dit avec assurance dans son livre sur l'économie nationale : « *Les faits attestent* que l'Église catholique a soutenu la légitimité du prêt à intérêt. Jean Eck même écrivit sur ce sujet, et soutint une dispute à Bologne pour *réhabiliter* l'*usure*. » Comme preuve à l'appui d'une si étrange affirmation, Schmoller se borne à citer le passage suivant, tiré du pamphlet intitulé *Lettres des hommes inconnus :* « De usura, quam admittit theologia, sicut Bononiæ est disputatum et per magistros nostros probatum. » RANKE, dans son *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 436, dit aussi que Eck a défendu la cause de l'*usure* à Bologne. (Voy. aussi STRAUSS, *Ulrich von Hutten*, t. I, p. 233.) Or, voici la vérité sur ce point : Eck publia à Ingolstadt, dans l'automne de 1514, diverses thèses dont on pouvait conclure en effet qu'un contrat par lequel les marchands s'engageraient à donner 5 0/0 d'intérêt pouvait être considéré comme légal. Ces thèses firent scandale, et l'évêque d'Eichstädt défendit la dispute en sa qualité de chancelier de l'Université; l'université de Mayence, consultée à ce sujet, déclara qu'il n'était pas prudent de livrer de tels sujets à la discussion, parce que, dans l'opinion publique, ils pourraient sembler entachés d'une tendance cupide. Eck ne se laissa pas intimider et soutint une dispute à propos de ses thèses à l'Université de Bologne (1515). Il était appuyé par les juristes les plus en renom du temps, et les marchands se réjouissaient d'avoir trouvé pour leur système un terrain légal apparent; c'étaient eux, surtout les Fugger, qui avaient excité Eck à développer cette doctrine et l'avaient pourvu d'argent et de lettres de recommandation pour son voyage à Bologne. « J'aurais souhaité », lui écrivait Willibald Pirkheimer, « que tu ne te sois pas mêlé d'un sujet qui ne peut que souiller ta conscience et t'apporter de la honte, parce qu'il touche au salut des âmes; j'ai vu dernièrement, de mes propres yeux, des lettres de nos grands marchands dans lesquelles ils se vantent que le contrat qu'ils désirent tant voir légalisé, est désormais permis. Ils s'appuient sur ce que cette assertion a été l'objet d'une dispute publique. Ils ne parlent pas des conclusions de cette dispute, ils se gardent bien de parler des restrictions qui y ont été apportées. » Eck cependant n'avait pas positivement défendu la cause du prêt à intérêt, il l'avait seulement tenu comme admissible pour les riches qui font des prêts aux marchands dans des buts commerciaux; il n'avait fait que défendre la légitimité de ce qu'on appelait alors le « *contractus trinus* ». Mais les théologiens les plus rigoureux de l'époque se déclarèrent contre lui : à Bologne, Cochlæus fut son adversaire déclaré. A l'uni-

réclamés à l'emprunteur étaient proportionnés aux dépenses[1]. Mais en Allemagne, les efforts de l'Église pour multiplier ces sortes de maisons n'eurent que de faibles résultats. « Chez nous », dit l'*Exhortation chrétienne,* « les monts-de-piété font défaut au pauvre et à l'ouvrier, et pourtant ils leur seraient bien utiles. Les autorités sont trop négligentes sur ce point; aussi l'usure prend-elle un grand accroissement[2]. » Kuppener, dans son *Traité sur l'usure,* laisse échapper la même plainte (1518). « Plût à Dieu », dit-il, « que les dignes princes, les États, les communes qui en auraient le pouvoir établissent et soutinssent parmi nous ces monts-de-piété, qui seraient d'un si grand secours aux pauvres gens, qui leur permettraient d'améliorer leur nourriture, les consoleraient, et surtout détruiraient parmi nous la diabolique usure, devenue malheureusement si commune parmi les chrétiens comme chez les Juifs, parmi les Allemands comme chez les Polonais, et livre tous les jours tant d'âmes au diable[3]! » « Si l'usure prend de telles proportions parmi nous », dit aussi l'*Exhortation chrétienne,* « c'est que les commandements de l'Église sont méprisés, surtout par les marchands et ceux qui, ayant beaucoup d'argent, veulent de jour en jour en posséder davantage. Il semble que l'argent soit pour eux et leurs enfants la félicité suprême de l'âme! Mais sache bien que l'on n'est pas seulement usurier avec de l'argent et pour de l'argent; on pèche tout aussi gravement en n'attribuant pas un prix équitable à n'importe quel objet de vente, ainsi que le prescrit le droit ecclésiastique et séculier. »

Le droit ecclésiastique, en effet, réclamait le contrôle de tous les produits et la juste estimation des denrées, l'Église visait à la répartition aussi égale que possible des biens de la terre, et selon sa manière d'envisager le commerce, le service rendu devait toujours être exactement compensé par un service réciproque. Elle voulait donc que les échanges fussent surveillés, soit par les autorités, soit par les corporations ouvrières, et qu'on s'entendît pour fixer équitablement le prix des marchandises en l'établissant d'après leur valeur réelle et le juste calcul des peines et dépenses qu'elles

versité de Vienne, où Eck voulut aussi défendre sa thèse (1516), la faculté de théologie interdit la discussion. A Nuremberg, le pieux et savant prévôt Antoine Kress, dans un écrit sur le droit, se déclare contre l'opinion qui permet de prendre 5 0/0 d'intérêt. Eck ne trouva pas de partisans parmi les théologiens allemands; de sorte que sa dispute peut bien plutôt servir à prouver combien le clergé se montrait opposé à tout prêt à intérêt. Voy. Otto, Jean Cochlæus, p. 52, 60, 60-67. Albert, dans le *Zeitschrift fur Histor. theol.,* 1873, p. 382, 390. On voit qu'il est impossible d'affirmer que Eck ait défendu l'*usure.*

[1] Sur la fondation et le développement des monts-de-piété, voy. Endemann, *Studien,* p. 460-471.

[2] Page 21.

[3] Neumann, *Gesch. des Wuchers,* p. 415.

représentaient [1]. Les exemples donnés sous ce rapport par les cités ou les corporations [2] à l'époque de l'organisation régulière du travail correspondaient donc de tous points aux principes et aux prescriptions du droit canon. La surveillance légale des échanges était destinée, dans la pensée de l'Église, à servir d'entrave salutaire aux efforts tentés par la cupidité individuelle au détriment des chalands.

« On se tromperait fort », dit Trithème [3], « en s'imaginant que l'établissement de prix fixes oppose au commerce des barrières capables de nuire à son extension. Nous sommes témoins au contraire qu'il se développe heureusement partout où l'on s'efforce de maintenir les justes prix, partout où les hommes sont garantis par les lois contre une avide exploitation. Lorsqu'on supprime ces lois ou que l'on cesse de veiller à leur exécution, on voit aussitôt la confiance publique diminuer, et les produits perdre en bonne qualité. Commerçants et ouvriers font à l'envi enchérir les denrées, et l'acheteur, qui, de son côté, presse sur les prix, n'obtient pour son argent que de mauvaise marchandise [4]. »

Pour être taxés équitablement, les produits, selon le droit canon, ne doivent pas être cotés d'après leur valeur nominale, suivant le taux du jour ou dans l'idée préconçue d'en retirer le plus de bénéfice possible : leur prix ne doit se rapporter qu'à leur valeur réelle et au prix de revient. Le marchand ne doit pas établir ses prix d'après la position qu'il suppose être celle de l'acheteur; l'acheteur, de son côté, ne doit pas être influencé par la situation du vendeur; car profiter de la gêne du prochain pour en tirer un avantage personnel est contraire à la justice et défendu sous peine de grave péché.

C'était surtout dans le commerce des denrées nécessaires à la vie que le juste prix devait être rigoureusement maintenu. Si quelqu'un les achetait en gros, non pour son usage personnel, mais dans le dessein de les conserver et de les revendre plus tard au taux le plus élevé possible, son action était considérée comme usuraire [5]. « Celui qui accapare le blé, la viande ou le vin dans le but d'amener une hausse de prix et de réaliser des bénéfices personnels aux dépens

[1] L'axiome de saint Thomas d'Aquin est fréquemment cité à ce sujet : « Si pretium excedat quantitatem valoris rei, vel e converso res excedat pretium, tollitur justitiæ æqualitas. Et ideo carius vendere vel vilius emere rem quam valeat, est secundum se injustum et illicitum. » Pour plus de détails, voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 87-109.

[2] Voy. plus haut.

[3] *De Judæis*, p. 19.

[4] *Varreschiff*, parag. 48. — GOLDERT, p. 87-88. Voy. notre second volume.

[5] Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 104-105.

des autres », dit Trithème, « doit, d'après les principes du droit ecclésiastique, être mis au rang des malfaiteurs. Dans une société bien organisée, il faut s'opposer avec décision à l'enchérissement arbitraire des choses de première nécessité, indispensables pour se vêtir et se nourrir. En temps de disette, il est permis de contraindre les marchands qui possèdent de telles marchandises à les vendre à un prix équitable, car, ainsi que les Pères de l'Église l'ont toujours enseigné et comme la nature des choses suffirait seule à le faire comprendre, l'intérêt de la majorité doit primer celui de l'individu, et l'on ne saurait tolérer qu'un petit nombre d'hommes, pour le désavantage et la ruine de la masse, s'enrichissent d'une manière inique, pour mener ensuite une vie de luxe et de plaisir avec un argent injustement acquis [1]. L'autorité doit prendre un soin particulier des pauvres et des moins favorisés de ce monde. Les lois sont établies pour sauvegarder leurs intérêts, et c'est ce que réclame d'elles le droit ecclésiastique. Aussi, dans les sociétés bien réglées, les marchandises sont-elles taxées à de justes prix, ainsi que les salaires dus au travail [2]; de cette manière, personne n'est lésé, et chacun peut se vêtir et se nourrir conformément à sa condition. »

[1] Langenstein dit qu'un État où « *aliqui pauci* totum haberent et ceteri nihil seu non secundum statum eorum » ne se trouve pas dans une situation heureuse. « Talis enim inæqualitas facit *seditionem* in civitate et nonnunquam fecit inferiores insurgere contra superiores. Puto etiam, quod princeps plus haberet a subditis, quando quilibet secundum ejus statum competenter haberet; esset enim civitas tunc fortior et populosior propter copiam communis victus. » Il lance l'anathème aux gouvernements qui « permittunt unumquemque vendere quam care vult ». Relativement au prix des marchandises, il est bien facile au gouvernement « invenire æstimatione sufficienter propinqua quantitatem justi valoris vel pretii rerum venalium sive naturales sint vive artificiales » ou seulement ceux « qui præsunt civitati vel regioni, viri prudentes sunt et industriosi, quales esse debent... Hæ iniquitates (usurariæ, carius quam res valet vendendo commissæ) *pœnis acerrimis exterminandæ sunt.* » *Tract.*, cap. x-xi. Les passages les plus remarquables sur le « *justum pretium* » se trouvent dans *Antonini Summa* (Argent., 1490), t. II, tit. I, cap. xiv, § 3. L'auteur condamne le « Proverbium legale : Res tantum valet, quantum vendi potest. » Gerson dit aussi : « Justa lege potest institui pretium rerum venalium. » *Opp.*, IV, 295, a.

[2] Brentano dit très-justement dans son ouvrage sur les corporations ouvrières : « Il est devenu de mode de représenter la régularisation des salaires comme un instrument politique destiné à favoriser l'oppression du travailleur. Cette opinion est soutenue avec une hypocrisie toute pharisaïque par des hommes désireux de mettre dans une lumière favorable la politique moderne, lorsque, comme cela est arrivé souvent dans le siècle précédent et dans la première moitié du nôtre, les ouvriers réclament cette régularisation. Mais une pareille assertion défigure absolument le véritable état de la question. La régularisation des salaires n'était autrefois qu'une forme de la théorie générale du moyen âge, regardant comme le premier devoir de l'État le soutien des faibles contre la toute-puissance des forts, et proclamant non-seulement le droit de l'individu, mais aussi son devoir vis-à-vis de la communauté, condamnant comme usuraire toute tentative ayant pour but de tirer de la détresse momentanée du prochain le prétexte d'un injuste profit personnel... » Le but de la loi, qui

Pour ces motifs, le droit canon voyait dans tout accaparement de marchandises amenant des hausses arbitraires, dans tout agissement monopoliste[1] se rapportant non-seulement aux matières premières, mais à tout ce dont les hommes peuvent avoir besoin, des actes répréhensibles, défendus, nuls et dignes de châtiment.

Aussi longtemps que ces prescriptions et celles du droit allemand (qui en était issu) furent respectées, l'économie se développa dans d'heureuses conditions. C'est l'abandon des principes de l'Église qui amena la ruine de la classe ouvrière et créa peu à peu le prolétariat moderne.

VIII

La guerre entreprise contre la doctrine d'économie germanique chrétienne fut conduite avec ardeur par tous ceux qu'elle gênait dans leur désir démesuré de posséder et de jouir, et dans leur métier d'exploiteurs populaires.

L'engin le plus redoutable de cette guerre fut fourni par le droit romain nouvellement introduit, dont les principes étaient en opposition tranchée avec les idées adoptées jusque-là[2].

D'après la conception romaine, tout individu a la liberté et le droit de chercher exclusivement son propre intérêt ; il n'est nullement obligé d'avoir égard au bien général et à l'intérêt des autres, et n'a pas à se préoccuper de la ruine à laquelle il peut les exposer. Pour lui, la base, les titres de la propriété ne sont plus, comme l'enseigne le droit germanique chrétien, un pouvoir moral exercé sur les biens de la terre dans le dessein de servir des intérêts élevés : la propriété n'est qu'une domination physique dont l'étendue est uniquement déterminée par la volonté du propriétaire[3].

était de protéger les faibles, se montre clairement dans les châtiments imposés aux riches lorsqu'ils avaient payé aux ouvriers de plus hauts salaires que les autres, élevé ainsi le niveau des salaires, et rendu difficile aux moins riches d'engager des ouvriers. Si la politique du moyen âge, considérée au point de vue économique moderne, peut être condamnée comme insensée (?), le mépris pharisaïque qu'on lui témoigne de nos jours n'en est pas moins pitoyable, car, à tous égards, elle était plus morale que celle qui nous guide aujourd'hui, lorsque, livrant sans défense nos travailleurs à ceux qui les exploitent, nous les mettons dans l'alternative de se soumettre aux conditions qui leur sont faites, ou d'entrer dans la *workhouse*, ou de tomber dans la dernière misère.

[1] Omne, quod monopolium sapit. Voy. ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 107.

[2] « Le droit romain a pour base la légalisation de l'égoïsme le plus absolu », dit ENDEMANN, *Nationalökonomische Grundsätze*, p. 196.

[3] Voy. ARNOLD, *Cultur und Recht der Römer*, p. 171-205. — BRUDER, *Zur öcono-*

Cette doctrine immorale troubla profondément le sentiment de solidarité mutuelle qui avait dominé jusqu'alors dans la nation. Elle eut pour résultat le développement démesuré de l'amour des richesses.

Le droit romain n'admet pas que le labeur de l'homme soit la source de l'acquisition de la propriété. La valeur du travail libre, la subordination de l'individu à la loi du travail, tout cet ordre de choses lui est absolument inconnu. Aussi ne s'occupe-t-il pas plus d'organiser le travail d'une manière quelconque que d'en partager équitablement les produits. Le labeur rude et pénible est le lot des esclaves opprimés; au contraire, les classes qui ont en main la puissance possèdent et jouissent. On vit bientôt, grâce à cette doctrine, le droit illimité de propriété, la liberté sans restriction du commerce et le pouvoir toujours croissant de l'argent, conduire à l'asservissement de ceux qui ne possèdent pas au profit de ceux qui possèdent.

Plus, dans le cours du seizième siècle, cette doctrine s'enracina dans le sol allemand; plus ces principes, légués par un État païen fondé sur l'esclavage, prirent pied dans notre pays, plus aussi les abus de la propriété devinrent fréquents, plus les classes laborieuses se virent opprimées, plus, en un mot, l'économie rétrograda. Non-seulement l'industrie en souffrit, mais la vie agricole en fut grandement troublée[1].

mischen Charakteristik des römischen Rechtes, t. XXXIII, p. 694, et t. XXXV, p. 313. — SCHMIDT, *Principielle Unterschied*, p. 217-247. En vertu de son pouvoir exclusif et illimité, le propriétaire peut faire l'usage qu'il lui plaît de sa propriété; il peut la laisser improductive, la détruire; même vis-à-vis des nécessiteux, il n'a aucune obligation légale.

[1] Pour faire encore plus de lumière sur cette question, nous ajouterons ici quelques appréciations des juristes modernes : « Le droit romain n'admet nulle part le dévouement de l'individu à un but économique quelconque; les biens matériels, avant tout l'argent (qui contient en lui seul tous les biens), ne sont que des objets de possession et de jouissance. Une soif ardente pour l'argent et les biens de la terre se révèle dans tous les axiomes du droit romain; il n'y est question que de la façon d'arriver à posséder et à jouir. Il ne manque qu'une chose à l'estime exagérée qu'on fait des biens matériels : c'est de reconnaître la fin pour laquelle ils nous ont été donnés. Le droit romain n'a aucune vue morale et équitable sur l'économie. » ENDEMANN, p. 196. Tel peuple, tel droit : « L'esprit du peuple et l'esprit du temps sont aussi l'esprit du droit. » IHRING, *Geist des römischen Rechtes*, t. I, p. 45. « Sous le rapport moral, le droit romain n'est que l'expression exacte de la civilisation romaine : il n'est ni meilleur ni pire que celle-ci. » ARNOLD, *Cultur und Recht der Römer*, p. 464. « Le peuple romain, depuis les guerres puniques, était devenu une nation mercantile; sa vie se passait dans les spéculations, les affaires d'argent et de banque. Tout se rapportait à la question d'acquérir et de gagner. L'intérêt propre étouffait le sentiment de la solidarité; la liberté individuelle dénouait les liens de la famille (p. 258). *La nation était exclusivement marchande, et voilà pourquoi sa législation devait naturellement servir les intérêts du commerce.* » « Le commerce enlaça dans son réseau tout le droit privé et lui imposa une empreinte mercantile (p. 287). Le développement du commerce n'a servi qu'à agrandir la mésintelligence entre le riche et le pauvre. » Page 158 : « La richesse avait beau s'élever démesurément, elle ne faisait

Les funestes conséquences du droit nouvellement introduit s'étendirent bien au delà des questions d'économie. Les principes fondamentaux qui avaient présidé jusque-là au maniement des affaires religieuses et politiques s'ébranlèrent, et subirent son action troublante et destructive. Prêtant une continuelle assistance au pouvoir arbitraire, travaillant à l'asservissement du peuple en favorisant l'absolutisme des princes, le droit romain mina dans l'empire les assises du droit allemand et de la constitution allemande.

qu'accélérer la ruine générale. Quelques individus nageaient dans l'abondance, les autres étaient condamnés à mourir de faim. » Page 36 : « L'histoire romaine commence par une question d'argent et finit comme elle a commencé : De l'argent! et rien que de l'argent! C'est le commencement et la fin de la civilisation romaine. » P. 38 : « Le capital faisait au travail une guerre semblable à celle dont nous sommes aujourd'hui témoins. » Page 34 : « Le petit paysan était débordé, les anciens fiefs avaient disparu, les propriétaires d'autrefois étaient devenus les fermiers endettés ou les journaliers des capitalistes. » P. 34 : « Plus, dans les villes allemandes, le commerce et le capital créèrent une situation analogue, plus, tout naturellement, le besoin de l'admission du droit romain se fit sentir. » Voy. Bruder, t. XXXIII, p. 702-724. Le droit romain eut d'autant plus d'adhérents qu'il était plus obscur, plus contourné, moins connu des Allemands, de sorte qu'à l'aide d'un avocat vénal et retors, on avait toute liberté de faire parler à la justice un langage déloyal en invoquant le droit romain. Dans les villes, dit Hagen (*Deutschlands literarische und religiöse Verhältnisse*, t. I, p. 17), le commerce avait créé le besoin croissant de satisfaire toutes les jouissances; il avait fait naître une tout autre manière d'envisager la vie que celle qu'avait préconisée jusque-là l'austère morale du moyen âge.

LIVRE IV

L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE ET SA SITUATION EXTÉRIEURE.

CHAPITRE PREMIER

CONSTITUTION ET DROIT.

I

Il faut chercher l'origine de notre constitution dans l'histoire même de la fondation de l'Empire.

Dès la première apparition des Allemands dans l'histoire, nous voyons en eux une race qui se distingue nettement des autres par sa constitution physique, sa langue et ses mœurs, mais qui ne forme pas un corps de nation compacte. Ses tribus indépendantes, qu'aucun lien politique ne rattache, sont entre elles dans les rapports les plus divers. Quelques-unes sont alliées, d'autres vivent en hostilité, d'autres enfin demeurent dans un isolement complet.

Beaucoup de ces tribus se mêlèrent avec le temps avec d'autres populations, en grande partie romanes, et virent ainsi périr leur caractère national. Tels furent les Vandales d'Afrique, les Visigoths d'Espagne, les Ostrogoths d'Italie. D'autres restèrent pures de tout alliage, mais ne sortirent pas de leur isolement et conservèrent une indépendance complète; tels sont encore aujourd'hui les Danois et les Suédois, et tels furent les Anglo-Saxons, jusqu'au moment où s'unissant aux Normands romanisés, ils devinrent les Anglais modernes.

Sur le bas Rhin les anciens Francs formèrent comme un noyau central, et se réunirent en un tout. Ils soumirent peu à peu à leur domination des peuplades d'origines très-différentes, allemandes, romanes et slaves. De tant d'éléments divers sortit un peuple qui s'établit entre le Rhin et le Weser. Les Saxons lui opposèrent une

résistance plus longue que les Souabes et les Bavarois, et ne se soumirent qu'après de longues années de guerre. Sous Charlemagne, le royaume des Francs était devenu le centre politique et intellectuel de l'Occident. C'est dans le juste sentiment de leur puissance que les Francs mençaient ainsi leur code de lois :

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une beauté singulière, est hardie, agile et rude au combat. Elle désire la justice, elle garde la foi. »

Après la dissolution de la grande monarchie franque, les éléments purement germaniques qui en avaient fait partie s'organisèrent séparément. Une nouvelle maison royale fut fondée par l'avénement de Henri Ier. L'empire, établi sur la libre association de tribus ayant les mêmes droits, Francs, Saxons, Bavarois et Lorrains, eut pour lien solide et puissant la constitution ecclésiastique allemande. La législation resta franque, et tout ce qui avait trait à l'unité de l'empire se rattacha aux Francs. Le Roi devait être élu et couronné en terre franque, et s'il n'était franc lui-même, devait du moins, après son élection, adopter le droit Franc et par conséquent la nationalité franque. Le premier prince ecclésiastique de la Franconie était l'archevêque de Mayence; le premier prince temporel, l'électeur palatin du Rhin. Tous deux, placés à la tête des princes allemands, étaient chargés de les convoquer lorsqu'il s'agissait d'élire un roi.

Le pouvoir électif appartenait à toutes les tribus et constituait un droit national. Dans les jours de décision suprême, comme par exemple en 1024 pour l'élection de Conrad II, ou en 1125 pour celle de Lothaire III, les tribus en armes, c'est-à-dire l'ensemble de leurs hommes libres, parurent au cœur du pays, entre Oppenheim et Mayence, et donnèrent leurs suffrages pour l'élection préalable par l'organe de leurs évêques, de leurs ducs et de leurs comtes. Le résultat de l'élection fut ensuite communiqué à l'assemblée et confirmé par l'acclamation, le cliquetis des armes et les mains levées. Aussi longtemps qu'une maison royale possédait de légitimes héritiers, les tribus choisissaient leur roi dans son sein, ayant soin, autant que possible, que la dynastie fût continuée de père en fils. L'Allemagne était donc un royaume électif héréditaire, et connut ses plus belles époques de gloire aussi longtemps que dura cette organisation.

Sa constitution n'avait point de plus belle expression que le serment du couronnement prêté par tous les empereurs jusqu'à François II. Avant de poser la couronne sur la tête du Roi, l'archevêque de Mayence lui adressait les six questions suivantes :

« Votre Majesté veut-elle maintenir la sainte foi catholique et apostolique, et la fortifier par des œuvres justes?

« Votre Majesté veut-elle protéger l'Église et ses serviteurs?

« Votre Majesté veut-elle gouverner l'empire que Dieu lui confie selon la justice de nos ancêtres, et promet-elle de le défendre énergiquement?

« Votre Majesté veut-elle maintenir les droits de l'Empire, reconquérir les États qui en ont été séparés injustement et les régir ensuite de manière à servir les intérêts de l'Empire?

« Votre Majesté veut-elle se montrer juge équitable et loyal défenseur des pauvres aussi bien que des riches, des veuves et des orphelins?

« Votre Majesté veut-elle prêter au Pape et à la sainte Église romaine l'obéissance, la fidélité et le respect qui lui sont dus? »

Lorsque le Roi avait répondu à chacune de ses questions par un : « Je le veux » distinctement prononcé, il montait jusqu'à l'avant-dernière marche de l'autel, posait les deux premiers doigts de la main droite sur l'Évangile et prononçait le serment suivant : « Avec l'aide de Dieu, je jure de me conformer fidèlement à tout ce qui vient de m'être dit, aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Évangile. »

Après la prestation du serment, l'archevêque officiant se tournait vers les corps de l'État réunis ainsi que vers le reste de l'assemblée (qui dans l'esprit du cérémonial représentait le peuple tout entier), et, les interrogeant, disait : « Voulez-vous promettre obéissance à ce prince et seigneur? Vous engagez-vous à fortifier son empire? Consentez-vous à lui prêter foi et hommage? Vous engagez-vous à vous soumettre à tous ses commandements, selon cette parole de l'Apôtre : Que chacun soit soumis à l'autorité qui a puissance sur lui, et au roi qui est le chef suprême? » Toute l'assemblée répondait alors : « Qu'il en soit ainsi! Amen! » Cette cérémonie auguste consacrait, par l'intermédiaire du représentant de l'Église, les devoirs réciproques du souverain et du peuple; un contrat était passé entre la nation et le souverain. Ensuite avaient lieu le couronnement et le sacre. L'Église sanctifiait l'ordre temporel dans la personne du Roi; elle le pénétrait de l'esprit du christianisme. Pendant la cérémonie solennelle, l'archevêque adressait à Dieu cette prière : « Seigneur, toi qui règnes depuis le commencement au-dessus de tous les empires, bénis notre roi que voici, et confère-lui la sagesse qui lui est nécessaire pour régir son peuple avec douceur et dans la paix; qu'il te soit soumis, maintenant et toujours; donne-lui le triomphe et la gloire dans les guerres inévitables qu'il aura à soutenir. Fais qu'il excelle à rendre la justice; accorde-lui que son peuple soit fidèle; rends-le affable et agréable à tous; éloigne de lui les mauvais désirs; fais qu'il soit équitable et serve la vérité, afin

que pendant son règne le peuple croisse en force, et trouve son bonheur dans la paix. »

Toute autorité publique était considérée comme un pouvoir d'emprunt conféré par Dieu sous la forme d'une charge. Le Roi la recevait de Dieu; il la transmettait aux vassaux de l'empire; de ceux-ci elle passait à leurs hommes et à leurs vassaux, et descendait ainsi jusqu'aux plus humbles de ceux qui avaient une part quelconque de la force publique. Tout seigneur devait service à un autre seigneur plus grand que lui; tout subordonné, à son tour, pouvait être seigneur d'un seigneur moindre que lui. L'ensemble de la vie sociale reposait sur ces deux principes dominants : commander et servir[1]. L'organisation intérieure de la société, le pouvoir souverain ou secondaire avaient pour base un droit inféodé, entrainant avec lui un service correspondant. Un lien de fidélité reliait ensemble toutes les parties de la nation.

Il était dans l'essence du droit germanique d'accorder le plus d'indépendance possible aux diverses classes sociales. Elles étaient libres de diriger et d'administrer librement leurs intérêts privés. Une hiérarchie organique s'élevait de bas en haut. Le père de famille gouvernait sa maison en toute liberté; la réunion des familles formait les communes; les communes s'organisaient en districts, en cantons, en pays, et dans cette échelle d'associations, remontant jusqu'à la royauté elle-même, chaque degré ne fournissait au degré suivant que la part de service réclamé par l'intérêt général[2]. La royauté était la clef de voûte de l'édifice social.

Le Roi était moins le maître que le premier tuteur du royaume. Il n'était pas propriétaire, mais administrateur en chef de ses domaines comme de la toute-puissance; généralissime, gardien et protecteur souverain de la justice et de la paix. C'est de lui qu'émanait toute justice. Avec le concours des corps ecclésiastiques et laïques, il veillait, pendant les diètes et cours royales de justice, à ce que les lois et institutions du pays fussent maintenues. Les diverses classes sociales étaient auprès de lui les interprètes naturels des traditions et des droits nationaux, et son devoir principal était de garantir aux diverses races allemandes et à chaque classe sociale ses droits et priviléges particuliers. Les lois recevaient de sa sanction une force plus élevée; tous les droits souverains, droits de taxes, de monnaies, de marché, lui appartenaient. Cependant il n'était pas au-dessus du droit. S'il violait le serment prêté à son couronnement, il avait à comparaître devant un tribunal de princes,

[1] Gilbke, t. I, p. 153.

[2] Voy. Ficker, *Das deutsche Kaiserrecht in seinen universalen und nationalen Beziehungen*, p. 54.

et, déclaré coupable, pouvait être condamné, et même déposé [1].

L'antique royauté allemande avait ses profondes racines dans le cœur même de la nation. Pendant de longs siècles le peuple se représenta son roi tel qu'il se montre à nous dans le plus ancien poëme héroïque de la Germanie chrétienne, *Héliand*. Le Roi résumait en lui la grandeur et la gloire de sa nation et de sa race.

Le peuple se l'imaginait hardi, vaillant, généreux, puissant et doux. Dans sa personne s'unissait, pour ainsi dire, toute la fidélité de l'homme privé envers ceux de sa nation, et toutes les joies, les peines, les luttes et les triomphes du peuple. Il rayonnait au dehors; il était le symbole magnifique de la puissance nationale.

II

Depuis Othon Ier jusqu'à la chute de l'Empire, la royauté germanique demeura dans une alliance étroite et non interrompue avec l'empire romain [2]. La pleine intelligence de ce fait ne peut s'acquérir que par une juste appréciation des rapports qui, au moyen âge, rattachaient le pouvoir temporel au pouvoir spirituel.

L'Église et l'État sont les deux formes différentes et toutes deux nécessaires de la société humaine. L'État gouverne l'ordre temporel et naturel; l'Église se rapporte à une sphère plus élevée, à des conceptions surnaturelles. — Or les pouvoirs dirigeants de l'Église et de l'État seraient dans une lutte continuelle si, par un équilibre voulu de Dieu, les deux puissances, sans que la prééminence soit pourtant retirée à la plus élevée, ne restaient dans leurs limites respectives. L'État doit donc borner strictement son action à ce qui est

[1] Voy. Löher, *Das Rechtverfahren bei König Wenzel's Absetzung*, dans le *Münchener, Hist. Jahrbuch von* 1865, p. 1-27. — Voy. l'art. : *Einige Streitfragen aus der Gesch. der Absetzung König Wenzel*, dans les *Hist. polit.* Bl., t. XC, p. 185 (Munich, 1882).

[2] « La nation allemande », dit la loi saxonne, « a le droit d'élire son souverain. Quand le roi est sacré par les évêques qui en ont le pouvoir et qu'il s'assoit sur le trône d'Aix-la-Chapelle, il est investi de la puissance royale et se nomme le roi; quand il est sacré par le pape, il est investi de la puissance impériale et se nomme l'Empereur. » Voici comment s'exprime Innocent III dans sa célèbre bulle *Venerabilium* : « Verum illis principibus jus et potestatem eligendi regem, in imperatorem postmodum promovendum recognoscimus, ut debemus, ad quos de jure ac antiqua consuetudine noscitur pertinere; presertim, cum ad eos jus et potestas hujusmodi ab apostolica sede pervenerit, quæ Romanum imperium in persona magnifici Caroli a Græcis transtulit in Germanos. Sed et principes recognos cere debent, et utique recognoscunt, sicut iidem in nostra recognovere præsentia, quod jus et auctoritas examinandi personam electam in regem et promovendam ad imperium ad nos spectat, qui eum inungimus, consecramus et coronamus, etc. »

humain, terrestre et temporel, et l'Église ne doit gouverner que dans le domaine de ce qui est spirituel, surnaturel et divin.

Tel est le sens de cette célèbre définition du pape Gélase, qui, durant tout le moyen âge, fit le fonds de la doctrine sur les rapports de l'Église et de l'État.

« L'origine de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel », avait enseigné le pape Gélase à la fin du cinquième siècle, « doit être cherchée dans l'ordre même établi par le divin Fondateur de l'Église. Songeant à la faiblesse humaine, il a pris soin que les deux puissances demeurassent séparées et que chacune restât dans le domaine particulier qui lui a été attribué. Les princes chrétiens doivent se servir du sacerdoce dans les choses qui se rapportent au salut. Les prêtres, de leur côté, doivent s'en rapporter à ce que les princes ont établi, dans tout ce qui a trait aux événements temporels; en sorte que le soldat de Dieu ne s'immisce pas dans les choses de ce monde, et que le souverain temporel ne porte jamais la parole dans les questions religieuses. Lorsque les deux pouvoirs sont ainsi partagés, il doit être pourvu à ce que ni l'un ni l'autre ne puisse s'attribuer une puissance prépondérante, et à ce que chacun reste fidèle à la mission qui lui a été confiée [1]. » Le pouvoir spirituel subsiste par lui-même, il est entièrement indépendant de l'État, car l'Église est un organisme parfaitement développé, renfermant en lui-même tous les moyens d'atteindre son but; cependant elle est nécessairement dans un continuel échange de rapports avec le pouvoir temporel, qui possède également, dans les choses de son ressort, une autorité souveraine, autonome, que l'Église doit reconnaître et respecter [2].

Lorsque les pouvoirs sont ainsi séparés, tous deux gouvernant avec indépendance et gardant cependant entre eux la concorde et l'unité, la pensée d'élever et de perfectionner l'ordre temporel, de lui-même terrestre, secondaire et imparfait, et de le modeler sur l'ordre spirituel, s'offre naturellement aux esprits, car l'ordre que la société civile voit établi dans l'Église, surtout l'unité de sa hiérarchie, doit être son idéal, et l'État devrait s'efforcer de le reproduire quand bien même il ne viserait par là qu'à rendre plus parfaite son union avec l'Église.

Placé vis-à-vis de l'unique et universelle Église [3], le pouvoir temporel peut, il est vrai, subsister dans des pays différents, parmi des peuples indépendants les uns des autres, sans que rien d'essentiel lui

[1] Voy. ces passages dans Molitor, *Die decretale Per Venerabilem*, p. 211-212. (Munster, 1876.)

[2] C'est là le véritable sens de la bulle si discutée du pape Boniface VIII : *Unam sanctam.* — Voy. Molitor, p. 84-110.

[3] *Hanc autem veneramur et unicam*, etc., dans la bulle *Unam sanctam.*

manque; mais son organisation est plus parfaite, le lien qui le rattache à l'ordre spirituel est plus étroit, lorsque, pour lui aussi, il n'existe plus entre les peuples de mur de séparation, et que l'union de la race humaine s'exprime et se reflète dans un unique maître et un souverain juge.

Les papes réalisèrent ces pensées avec grandeur et clarté en instituant le Saint-Empire romain, au sceptre tout-puissant duquel tous les peuples de la terre devaient rendre hommage. L'Empereur, de son côté, considérait comme la plus sublime de ses attributions la tutelle et la protection de l'Église. Aussi Charlemagne, qui porta le premier la couronne impériale, s'intitulait-il « le défenseur et l'humble auxiliaire de l'Église et du Saint-Siége », regardant comme sa mission la plus haute le devoir de garantir la paix, l'union et l'harmonie à tout le peuple chrétien. L'Évangile devait devenir le code des nations, tandis que l'État chrétien consoliderait le sol sur lequel, de siècle en siècle, l'Église répand la semence des vérités révélées.

Dans l'union de la papauté avec l'Empire au profit du développement d'une monarchie universelle, chrétienne, catholique et romaine, résidait le principe même de la théorie du moyen âge sur l'État : « Dieu », dit le *Miroir saxon*, « a laissé deux épées sur la terre pour défendre la chrétienté. Il a remis l'épée spirituelle au Pape, et l'épée temporelle à l'Empereur. »

L'Empire, issu d'une concession papale, devait être obtenu du Pape par le souverain nouvellement élu au moment de son couronnement et de son sacre. Cette investiture auguste conférait à l'Empereur la fonction sacrée de protéger l'Église. Mais cette tutelle n'était pas encore le dernier mot de sa haute mission : ce qui en faisait le fond, c'était une pensée de politique universelle.

La dignité impériale était laissée à la libre disposition du Souverain Pontife. Elle n'était pas nécessairement attachée à telle ou telle nation; mais depuis qu'en 962 le Pape eut posé la couronne sur la tête d'Othon Ier, elle fut, par une prérogative universellement consentie, remise pour toujours à la nation allemande.

Toutes les fois qu'un empereur était couronné, l'alliance entre les deux pouvoirs était renouvelée. Dans leur mutuel serment de fidélité, tous deux manifestaient au dehors leur intime union. Le Pape n'exerçait aucun droit sur l'élection du Roi en Allemagne. L'Empire allemand n'était en aucune manière un fief de la papauté, et par le serment de son sacre l'Empereur ne devenait point le vassal du Saint-Siége. Il s'engageait seulement, par un serment solennel, à bien s'acquitter de la plus haute prérogative de cette charge auguste : la défense de l'Église et de son chef.

Gardien, protecteur de l'Église, l'Empereur avait en outre plus que

tous les princes chrétiens le devoir de défendre et de protéger la foi contre les infidèles, les hérétiques et les schismatiques. « Comme l'écorce recouvre et protége l'arbre et ne fait qu'un avec lui », écrivait au roi d'Angleterre l'empereur Venceslas, tout indigne souverain qu'il fut, « l'Empereur doit se tenir au côté de l'Église armé de l'épée temporelle, prêt à la défendre au prix de son propre sang si cela était nécessaire. »

L'Empereur, chef souverain de l'ordre temporel, ne devait pas viser à l'établissement d'une monarchie universelle, chercher à assujettir les autres peuples, ni détruire les différences de leur nationalité. La société bien plus élevée de l'Église, dans laquelle toutes les nations prennent fraternellement place, suffit à remplir cet idéal d'union qui est le but le plus élevé de l'humanité. L'Empereur n'était chargé que de fonder parmi les peuples de la chrétienté une sorte de droit des gens, universel, applicable à toutes les nations. Il était le premier et le souverain monarque, la pierre angulaire et fondamentale de l'édifice social; il incarnait en sa personne l'idée de toute possession légitime, de tout droit, de toute justice. « Otez le droit de l'Empereur, disait Pierre d'Andlau en 1451, et qui pourrait encore dire : Cette maison, cette terre, est à moi[1]? »

A l'Empereur, gardien suprême et protecteur du droit, incombait encore le devoir de s'entremettre et de décider dans les querelles qui survenaient entre les divers royaumes[2]; seul, durant bien des siècles, il porta le titre de Majesté. Lui seul avait le droit de conférer le titre de roi; même dans les temps d'extrême impuissance politique de l'Empire, les princes et les peuples reconnurent à l' « Empereur romain de nation germanique » une prérogative unique, un privilége d'honneur le plaçant au-dessus de tous les souverains de la chrétienté.

Comme la royauté, l'Empire, bien qu'indépendant de celle-ci, était cher à la nation, et cet attachement avait poussé des racines profondes dans toutes les classes sociales. Le peuple, dans les grands siècles de son histoire, était fier de voir son empereur, revêtu de la plus haute dignité de la chrétienté, devenu le rocher sur lequel s'appuyait tout l'ordre spirituel; aussi était-ce avec joie qu'il faisait les sacrifices exigés par l'exercice de ces suprêmes fonctions. Sous le nom d'*expédition romaine,* le royaume fournissait sa seule levée d'armes générales, sa seule prestation de service obligatoire pour tous. Tandis que le

[1] Cette parole se trouve déjà dans le *Corp. jur. can., Decr.* pars prima, Dist., t. VIII, ch. I.

[2] C'est ainsi que le roi Édouard III d'Angleterre comparut en 1338 à l'audience impériale de Louis de Bavière pour y apporter ses griefs et demander justice du roi Philippe de France. — Voy. Böhmer, *Fontes*, I, p. 190-192.

Roi, pour toutes ses autres campagnes, avait besoin de l'assentiment des États, cet assentiment ne lui était pas nécessaire lorsqu'il s'agissait de former l'armée destinée à protéger son voyage à Rome. Les vassaux et arrière-vassaux de l'empire étaient obligés sous peine de perdre leur fief de prendre part à l'expédition, dont le but était considéré comme une question d'honneur intéressant la nation tout entière. Les classes même dépendantes qui n'y prenaient point part, les colons, les paysans, devaient y contribuer d'une certaine manière déterminée d'avance. Les uns apportaient des dons en argent ou en nature; d'autres fournissaient des pièces d'équipe; d'autres offraient leurs services ou faisaient corvée. Tous, de quelque manière que ce fût, participaient à la campagne. Mais afin que l'Empereur ne fût pas tenté de faire servir à des fins ambitieuses et personnelles le résultat des sacrifices de toute la nation, une loi sage avait établi que l'obligation de suivre l'armée prenait fin le jour même du couronnement [1].

III

Jusqu'au treizième siècle, époque de sa décadence, l'Empire romain germanique fut le centre des peuples européens, Son étendue territoriale eût suffi à elle seule pour mettre les nations chrétiennes à l'abri des grands bouleversements et des guerres européennes générales. Composé de trois royaumes unis sous un même sceptre, l'Allemagne, l'Italie et la Bourgogne, l'Empire s'étendait des rives de la mer du Nord et de la Baltique jusqu'à l'Adriatique et la Méditerranée, et des embouchures du Rhône, de l'Arno et du Tibre jusqu'aux imposantes forteresses des Alpes, dont les passages étaient gardés par ses vassaux. Il occupait donc tout le centre du monde chrétien. Depuis la chute de l'empire romain, aucun royaume européen n'a conservé aussi longtemps une puissance et une autorité semblables à la sienne. Toutefois il ne se servit jamais de son immense pouvoir pour étouffer le génie national des Romans soumis à sa domination, ni pour mettre obstacle aux formes particulières de leurs constitutions [2].

[1] Voy. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich*, p. 87-91.

[2] Voy. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich*, p. 76-81, et *Deutsches Konigthum und Kaiseirthum*, p. 50-52. « Le droit romain fut vaincu par le principe germanique, qui n'imposait pas au vaincu le droit du vainqueur, mais laissait vivre chacun d'après le droit de sa nation. Le droit germanique a sauvé la vie à ses futurs oppresseurs. » Moddermann, *Die Reception des römischen Rechte*, p. 15. — Voy. von Savigny, *Gesch. des römischen Rechtes*, l. I, cap. III. — Stobbe, *Rechtsquellen*, t. I, p. 26, 260.

Devenu roi d'Italie et roi de Bourgogne, le souverain allemand s'était borné à remplacer le prince national dépossédé. La féodalité elle-même, si importante alors et qui influençait tous les ressorts de la vie politique, se développa dans ces pays conformément aux lois et usages que les Allemands y avaient trouvés en vigueur au commencement de leur domination.

Mais l'unité et la puissance de l'Empire ne subsistèrent qu'aussi longtemps que les souverains surent maintenir les fermes assises sur lesquelles il reposait. Son « principe vital » perdit peu à peu de sa force à partir du moment où la maison régnante des Hohenstaufen abandonna l'ancienne tradition, s'efforça de briser les entraves que l'Église, jalouse de son indépendance, les États et les diverses races allemandes avaient opposées à son ambition, et voulut exercer un pouvoir sans limites. Frédéric Ier n'envisageait déjà plus la puissance impériale d'après l'idée que s'en faisait depuis des siècles la chrétienté occidentale; il entendait l'exercer selon la théorie de l'antique droit romain [1]. On vit alors reparaître les doctrines des légistes de Rome païenne, affirmant que l'Empereur doit s'affranchir de toute loi, parce qu'il est lui-même la source du droit. Frédéric prétendit disposer à son gré du siége apostolique, et se sépara ains pour longtemps de l'unité de l'Église. Frédéric II débuta d'une manière plus funeste encore. Ses prétentions à jouer le rôle de Pape-César, son despotisme oriental, suscitèrent entre lui et l'Église une lutte à mort qui compromit bientôt de la manière la plus grave l'autorité des deux puissances [2].

Le pouvoir temporel de l'Empire et de la royauté allemande s'affaiblit encore davantage lorsque la maison des Hohenstaufen eut conquis le royaume de Sicile, complétement étranger à l'Empire. Le centre du pouvoir fut alors transféré au loin, et l'Allemagne se trouva ainsi séparée de l'ensemble de la nation. Sous Frédéric II, l'Empire tomba sous la domination illusoire de princes mineurs.

[1] « C'est de la théorie romaine du pouvoir impérial que sortit l'effrayant appareil de doctrines despotiques mis en œuvre plus tard par les juristes italiens. » *Nitzsch. Staufische Studien,* dans le *Histor. Zeitschrift* de Sybel, t. III, p. 352. Pour plus de détails, voyez Ficker, *Rainald von Dassel,* p. 14.

[2] Frédéric Ier déclare en 1165 « Vestigia prædecessorum suorum, divorum imperatorum, magni Constantini videlicet et Justiniani et Valentiniani » et les « Sacras eorum leges, » et qu'il les vénère comme *divina oracula.* Sous son règne on trouve déjà employé l'axiome césarien : « Quod principi placuit, legis habet vigorem, *cum populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem concesserit.* » « Quodcumque imperator constituerit vel cognoscens decreverit vel edicto præceperit, legem esse constat. » Frédéric II, dans sa lutte avec le Pape, allégua le principe suivant : « Princeps legibus solutus est. » Louis de Bavière dit plus tard : « Nos qui sumus supra jus. » Voy. Otto Frising, *Gesta. Frid.*, I, lib. II, cap. XXII. *Radev. Gesta Frid.*, lib. II, cap. IV, et d'autres passages encore dans Stobbe, *Rechtsquellen,* t. I, p. 465, note 10, et 619, note 29.

Dès lors, on cessa de s'intéresser aux affaires générales du pays; les liens qui avaient uni jusque-là les différentes races allemandes se relâchèrent, et l'Empire cessa de former un puissant ensemble. Les revenus des domaines impériaux, sur lesquels la puissance royale avait été originairement établie, furent dilapidés; les prérogatives royales furent partagées entre les états; la royauté cessa de former un centre d'action, et d'année en année grandit la puissance territoriale des princes. Frédéric Ier y avait travaillé lui-même lorsque, par la suppression des duchés de Saxe et de Bavière, il avait anéanti l'existence réelle des tribus allemandes. A partir de ce moment les princes ne visèrent plus qu'à acquérir des États dont ils fussent les seuls maîtres, et Frédéric II donna imprudemment une base légale à cette tendance en leur accordant des lettres de faveur. Dès lors les territoires se formèrent au hasard des conquêtes des princes souverains, qui ne montrèrent nul souci du maintien des anciennes frontières.

L'élection royale, à laquelle les tribus avaient pris autrefois une part égale, devint, après la destruction de leur libre nationalité, le monopole exclusif de quelques princes qui se l'attribuèrent contre tout droit.

Mais les traditions nationales des divers pays furent néanmoins conservées dans une certaine mesure. Même après la chute de la plupart des maisons ducales et lorsque le droit d'élection eut été transporté aux sept électeurs, les princes souverains et les anciennes villes des duchés restèrent si étroitement unis par des traditions et des conventions mutuelles, que cette union fournit plus tard le plan tout préparé de la division du pays en districts, division qui subsista jusqu'à la chute de l'Empire.

LA ROYAUTÉ ET LES PRINCES DEPUIS L'INTERRÈGNE.

Pendant l'interrègne, les affaires intérieures de l'empire tombèrent dans une telle confusion que le Français Charles de Luçon, après avoir séjourné quelque temps dans les pays rhénans, croyait pouvoir parler « de la fin de l'Allemagne [1] ». Mais les réclamations populaires, et surtout l'attitude menaçante de la grande ligue rhénane formée pour combattre les fauteurs de troubles, obligèrent les princes électeurs de faire choix d'un prince vraiment digne du trône.

Avec Rodolphe de Habsbourg commence, dans l'Empire, un travail de restauration (1273). Le nouveau souverain parvient à affermir la paix et la justice [2]; il anéantit la puissance du roi de Bohême

[1] Cité dans les *Lettres de Pierre de Froissard*, p. 7.

[2] Sub cuius domini R... regimine tanta fuit pax in omnibus partibus Ale-

Ottocar, et, avec le consentement des États, reprend l'Autriche qui avait été enlevée à sa maison par les Tchèques. Si alors, comme jadis, la succession au trône eût été héréditaire, l'Autriche, pour le salut de l'Empire, eût fourni à la nouvelle maison régnante une large compensation aux domaines jadis ravis à la couronne, et ses forces, unies à celles de la nation, eussent permis à l'Allemagne de redevenir un État indépendant, une monarchie unie, étendant son autorité sur toutes les tribus qui la composaient[1].

Mais les princes électeurs, dans leur égoïsme étroit, ne souhaitaient nullement voir s'effectuer « l'unité », et redoutaient l'établissement d'un pouvoir central vraiment fort. Après la mort de Rodolphe, ils se livrèrent à un honteux trafic de suffrages, et finirent par élever sur le trône l'impuissant Adolphe de Nassau. Adolphe fut l'homme de leur choix aussi longtemps qu'il consentit à n'être entre leurs mains qu'un instrument docile; mais dès qu'il voulut prendre une attitude indépendante, et que, soutenu par une armée de mercenaires, il eut déclaré aux princes « qu'il entendait être roi, et agirait en conséquence », il leur parut « tout à fait mal inspiré, et ils le méprisèrent ». Ils eurent peur « qu'il ne devînt un nouveau César rêvant d'assujettir toute l'Allemagne à sa domination », et depuis cette époque ne songèrent qu'à le déposer.

« Ils essayèrent ensuite ce qu'on pourrait faire du fils du roi Rodolphe, Albert; mais ils furent étrangement déçus en lui[2] », dit une ancienne chronique. Secondé par la bourgeoisie, si désireuse de voir s'établir l'unité de l'Empire, et à laquelle il avait adressé un appel plein d'énergie, l'invitant à former une ligue contre le despotisme des princes, Albert défit les électeurs du Rhin, démantela leurs forteresses, les contraignit à restituer les possessions impériales qu'ils retenaient injustement, et affranchit le commerce du Rhin de toute taxe[3]. Pour achever de gagner définitivement la bourgeoisie aux intérêts de la couronne, il favorisa de toutes manières le libre

manie, etiam usque quo dominus R... spiritum contineret vite, quod tanta et talis pax in ipsa terra nunquam fuit habita vel visa. Adhuc quievit omnis Alemania in conspectu eius et a facie suo timuit omnis homo. *Chron. Ellenhardi monum. script.*, XVII, p. 134. — Voy. FRANKLIN, *Reishofgericht*, p. 136-139.

[1] Voy. BÖHMER, *Kaiserregesten von* 1246 à 1313, p. 54.

[2] Fragments d'une chronique allemande datant de la première moitié du quinzième siècle.

[3] Voy. GRIESHABER, *Oberrheinischen Chronik* (Rastadt, 1850). — HAGEN, *Deutsche Gesch. seit Rudolf von Habsbourg*, t. I, p. 64. Sur la politique ambitieuse des princes électeurs considérée comme le vice radical de la politique allemande et comme la cause des dissensions intérieures, des révoltes et des guerres, voy. les importants mémoires adressés par Albert au pape Boniface VIII. *Archiv. für Oesterr. Geschichtsq.*, t. II, p. 290. — BÖHMER, *Kaiserregesten, von* 1246-1313, page 424. — L'évêque Bruno d'Olmütz avait déjà formulé le même reproche contre les princes électeurs « qui usurpaverunt tanta, quod reges Romanorum propter

développement des villes, protégea leur commerce avec l'étranger, revisa leurs règlements corporatifs, et réforma les impôts. Il insista, ce qui était surtout nécessaire, pour « que les villes puissent apporter leurs suffrages et avoir leurs députés dans les diètes où se réglaient les intérêts du pays ». L'action de députés provinciaux dans les assemblées des États eût eu sans nul doute les plus importants résultats pour la constitution et la formation politique de l'Empire; malheureusement une indigne trahison vint anéantir tous les grands projets du Roi. Il fut victime d'une conspiration princière à laquelle l'infortuné Jean Parricida eut le malheur de servir d'instrument [1]. Albert est le martyr d'une grande idée, celle du rétablissement de l'unité de l'Empire. En vain, après le meurtre « du puissant seigneur et roi » (1308), soupira-t-on après l'avénement d'un souverain énergique, « pouvant tenir entre ses mains l'épée de Charles le Grand » et « rogner les griffes des oiseaux de proie », le système politique d'Albert périt avec lui, et tous les avantages qu'il avait essayé d'assurer à l'Empire pendant les dix années de son règne furent perdus pour la nation. Henri de Luxembourg, qui lui succéda, raviva, il est vrai, par l'expédition romaine les souvenirs presque éteints de l'antique splendeur impériale; mais tandis qu'il s'efforçait d'obtenir la couronne à Rome, le sol de sa puissance s'ébranlait en Allemagne.

Après sa mort, la double élection de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière, fruit des discordes des princes électeurs, nécessita une réorganisation politique. C'en était fait désormais de la restauration de la monarchie dans le sens qu'avait eu autrefois ce mot.

impotentiam et necessariorum defectum non possunt, pro dolor, juxta majestatis sue debitum et decentiam regnare utiliter et preesse » (1273). — Voy. RAYNALDI *Annales*, ad ann. 1273.

[1] Les contemporains n'ignoraient pas que Jean n'avait été que l'instrument d'une conspiration de princes (« fraudulento concilio principum iniquorum circumventus et traditus »). Voy. les documents cités par BÖHMER, *Fontes*, I, p. 486, et dans les *Kaiserregesten, von* 1246 *bis* 1313. Dans un poëme contemporain sur la mort d'Albert, on lit :

« Qui nullum timuit, quem nulla potentia fregit,
Qui sine fraude fuit, fraus hunc inopina subegit. »

KOPP, *Urkunden fur die Gesch. der Eidgenössischen Bünde*, p. 80. Tous nos livres d'histoire, comme chacun le sait, représentaient jadis Albert comme un tyran et l'accablaient de calomnies. Ce fait ne s'explique, comme le suppose judicieusement Böhmer, que par le besoin qu'on avait d'inventer un tyran pour la légende de Guillaume Tell, découverte au quinzième siècle et embellie depuis de nombreux détails. De nos jours, une critique impartiale a rendu justice au roi Albert. Lichnowsky, dans son *Histoire de la maison d'Habsbourg*, le juge d'une manière équitable, et Kopp, effaçant l'auréole de gloire qui avait jusque-là rayonné sur la soi-disant délivrance de la Suisse, attribue tout simplement l'origine de la confédération helvétique à la chute du pouvoir central en Allemagne.

Le règne de Louis et de Frédéric marque cette phase de transition. Le royaume, jadis uni, devint un État confédéré, et la bulle d'or de Charles IV reconnut légalement ce nouvel ordre de choses.

La loi constitutionnelle de l'Empire appelée la Bulle d'or transportait pour toujours le droit d'élire le souverain entre les mains de sept électeurs : trois ecclésiastiques et quatre laïques. Les trois ecclésiastiques étaient : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; les quatre princes temporels : le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe-Wittenberg, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême. Cette loi établissait solidement l'indivisibilité des principautés électives; elle y maintenait le droit de primogéniture. Elle confirmait les princes électeurs dans les droits régaliens déjà en leur pouvoir : droit d'exploiter les mines enclavées dans leurs domaines; droit de battre monnaie, de lever des taxes, etc.; elle leur conférait aussi la liberté juridique, décidant qu'aucun de leurs subordonnés ne pourrait avoir recours à un autre tribunal qu'au leur. L'appel au tribunal suprême de l'Empereur n'était autorisé qu'en cas de déni de justice. La Bulle d'or déclarait de plus que tout attentat à la vie d'un prince électeur serait considéré comme aussi criminel que s'il eût été commis sur la personne même de l'Empereur.

La puissance passa dès lors aux mains des sept électeurs. L'Empire fut établi sur la souveraineté des princes, et, dès le règne de Charles IV, plusieurs prérogatives d'abord réservées aux seuls électeurs s'étendirent à d'autres princes.

Mais les villes, la noblesse, particulièrement menacées par la nouvelle puissance des princes souverains, pouvaient être tentées de résister, au cas où leurs libertés et leur indépendance seraient en jeu; aussi, pour leur enlever leurs meilleurs moyens de défense, la Bulle d'or interdisait toute union confédérative formée sans l'assentiment des princes. Cette défense resta néanmoins sans résultat; Charles ayant extorqué des villes de grosses sommes d'argent, par un procédé sans précédent jusque-là, et livré aux princes en caution plusieurs cités impériales[1], la grande ligue souabe s'organisa, et finit par unir toutes les villes libres de l'Allemagne du Sud en une confédération presque indépendante. Le but principal de cette ligue était de faire à l'élément bourgeois une plus large part dans le gouvernement de l'Empire. Les villes rhénanes, bavaroises et franconiennes ne tardèrent pas à y entrer, et ce mouvement de concentration marque le dernier grand effort tenté par la nation pour asseoir l'Empire sur l'association de communes libres, ayant des droits

[1] Aussi, dans les villes libres, Charles était-il représenté comme l' « insulteur de la chrétienté ». Voy. *Chroniken der deutschen Städte*, t. IV, p. 42.

égaux à ceux des princes souverains, et faisant reconnaître la liberté des États à côté de l'autorité des princes [1]. « Les villes », dit la chronique de Limbourg, « formèrent cette alliance avec une grande sagesse et libéralité, travaillant en cela au maintien de leur honneur comme à la commune prospérité du pays. » « Mais », continue l'auteur, « l'entreprise ne réussit guère [2]. » En effet dès le commencement de la guerre, la bourgeoisie dût céder à la force bien supérieure des princes, et à partir de ce mement, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire dans la constitution de l'Empire.

Sous Venceslas, « qui affaiblit et déshonora le Saint-Empire, le droit et la justice ne trouvèrent plus place dans la nation, et les puissants purent impunément opprimer les faibles ». Rupert, qui lui succéda, était un prince d'une stricte probité. « Il abondait en bonnes intentions, mais n'avait pas en main un pouvoir suffisant pour fortifier le droit et combattre l'injustice [3]. » « Le roi Rupert est généreux et bon », écrivait en 1407 un digne bourgeois de Cologne, « il voudrait bien venir à bout des princes, mais j'ai grand'peur qu'il n'y parvienne point, car il est pauvre [4]. » Une disposition testamentaire de Rupert nous révèle en effet la situation piteuse où la royauté était alors réduite. Le Roi ordonne que tout de suite après sa mort « sa couronne et divers précieux joyaux soient vendus, afin d'acquitter ses dettes chez l'apothicaire, le forgeron, le cordonnier, le peintre d'Heidelberg, et pour que quelques pauvres ouvriers d'Amberg pussent toucher ce qui leur était dû [5] ».

Nous lisons dans une chronique du temps : « Après Rupert, le roi Sigismond monta sur le trône; il avait, à lui appartenant, plusieurs pays sur lesquels il avait pleine autorité et disait souvent qu'il voulait réformer le royaume; mais au fond, son propre pays lui tenait bien plus à cœur que l'Empire. De plus, il était d'une volonté indécise; car aujourd'hui il voulait ceci, et demain cela. Cependant les princes sont encore bien plus à blâmer que lui : tout occupés de leurs jalousies et rivalités personnelles, ils ne voulurent jamais rien faire pour aider à établir ce qui eût été utile au bien public [6] .» Aussi Sigismond disait-il amèrement : « La couronne ne peut plus apporter au souverain ni joie ni gloire; elle n'est plus pour lui qu'un lourd fardeau, presque au dessus de ses forces. »

La révolution que la Bulle d'or avait opérée dans les principautés

[1] GIERKE, *Das Wesen des Bundes gut zusammengefasst*, t. I, p. 483-486.
[2] *Limburgische Chronik*, p. 98.
[3] Page 435.
[4] Voy. *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 247, note.
[5] Testament daté du 16 mai 1410. — *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 802-804.
[6] Page 435.

électives se reproduisit peu à peu dans les autres domaines princiers. Les prélats, les chevaliers, les villes, qui auparavant n'avaient reconnu aux princes qu'un droit de protection et ne leur étaient attachés que par un lien féodal ou juridique, durent bientôt subir une sorte de vasselage; il devint de plus en plus facile aux princes d'agrandir leurs États en arrachant aux uns ou aux autres des lambeaux de territoire.

Le royaume, autrefois uni, n'était plus qu'un assemblage de parties disparates, reliées entre elles par des liens fragiles. Le Roi pouvait à peine s'intituler encore « président de la communauté impériale ». Les revenus du royaume étaient tellement fondus que, dès le règne de Sigismond, ils ne s'élevaient plus qu'à treize mille florins [1].

« Et tandis que les revenus fondaient », l'ancienne organisation militaire de l'état féodal croulait misérablement par suite de l'invention de la poudre à canon. Les guerres contre les hussites firent à l'honneur de l'Allemagne une tache indélébile.

A l'intérieur, le « droit du poing », les funestes guerres privées désolaient les citoyens; à l'extérieur, l'Empire n'inspirait plus ni crainte ni respect. « Les princes et seigneurs font de nous la risée des nations étrangères par leurs guerres privées et leurs démêlés incessants », dit un chroniqueur du temps; « l'incendie et le pillage dévastent continuellement le pays [2]. Si la royauté, autrefois si grande et si noble, est tombée dans une telle impuissance; si en Italie et en Bourgogne personne ne redoute plus ni le roi des Romains, ni le Saint-Empire de nation germanique, la faute en est aux princes [3]. » Un poëte franconien fait entendre à ce sujet des plaintes éloquentes :

« O noble royauté, élue entre toutes ! O toi qui étais autrefois si fière et donnais l'honneur et la gloire à notre nation ! Maintenant te voilà déchue, tu gis impuissante dans la poussière, et ceux qui devaient te pro-

[1] « Les taxes et impôts des pays allemands réunis sont tellement diminués et fondus que l'empire n'en retire pas plus de treize mille florins par an », dit le roi Sigismond dans sa lettre circulaire aux états (30 janv. 1412). *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 242. Voy. les passages cités par Höfler, *König Ruprecht*. « Reperitur (in Alemania) aliquis archiepiscopus vel episcopus, qui forte in duplo plus habet in reditibus, quam percipit rex Romanorum in omnibus terris sibi subjectis. »

[2] Les déprédations et pillages exercés par les princes les uns contre les autres étaient devenus proverbiaux même à l'étranger. Charles VI, roi de France, commence une de ses ordonnances par ces paroles : « Les nobles de l'empire ont coutume de guerroyer les uns contre les autres. » Voy. Lindner, *Gesch. des deutschen Reichs vom Ende des vierzehnten Jahrhunderts*, t. II, p. 107. — Voy. aussi *Francfurt's Reichscorrespondenz*, note I. Le roi Sigismond lui-même fut un jour dépouillé par un chevalier brigand entre Ulm et Ratisbonne (1434). — Aschbach, *Sigmund*, t. IV, p. 231.

[3] Page 135.

téger s'adonnent à un brigandage honteux! Les princes sont les voleurs, les voleurs de ta gloire! Oh! puisse venir bientôt un vengeur pour le peuple et pour la royauté[1]! »

Lorsque Albert II de Habsbourg monta sur le trône, on espéra, pendant un court espace de temps, qu'un souverain énergique avait enfin pris en main le pouvoir, qu'il rétablirait la paix et la justice à l'intérieur, et rappellerait les princes et les autres ambitieuses petites puissances au sentiment de leurs devoirs envers l'Empire et envers le bien public. « Je ne suis pas sans quelque espoir », écrivait Guillaume Becker en parlant de la nouvelle cour (1439). « Albert est un puissant seigneur, expérimenté dans les choses de la guerre, d'une activité infatigable et bien pourvu d'hommes et d'argent[2]. »

On disait d'Albert qu'aucun souverain d'Allemagne n'avait encore fait concevoir autant d'espérances au début de son règne[3]; les villes se flattaient qu'il opposerait une résistance efficace « aux procédés indignes et déloyaux des princes et des seigneurs ». « Les cités se réjouissent », disent les échevins de Spire, « d'avoir un souverain de la maison d'Autriche[4] ». Les députés des villes, après avoir visité la cour, rapportaient qu'Albert avait vraiment le caractère allemand dans le plus noble sens du mot. « Et il est très-bien disposé en faveur des villes », ajoutaient-ils[5]. Tous les contemporains, même les adversaires de l'Autriche, s'accordaient à vanter la justice et la mâle énergie du nouveau souverain[6].

Dans les plans de réforme qu'Albert présenta aux États à la diète de Nuremberg touchant la restauration de la paix publique et la meilleure administration de la justice (1438), il résume les points sur

[1] CRAGELII *Carmen*, t. III. Pierre d'Ailly pouvait dire avec raison : « Hodie adeo depressa est imperialis potestas, ut magis honoretur ac vereatur etiam a maximo usque ad minimum aliquis capitaneus gentium armigerorum in Italia, quam imperator vel rex Romanorum. » V. d. HARDT, *Magnum consilium Constant.*, t. I, p. 322.

[2] Mémoire du 2 février 1439. — *Œuvres posthumes de* BODMANN.

[3] Nemo unquam maiore spe ad imperium venit. — EBENDORFFER DE HASELBACH, PEZ, *Script. rer. Austr.*, t. II, p. 851.

[4] Voy. *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 410, n° 805.

[5] Voy. *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 104, n° 151.

[6] Albert Ier et Albert II appartiennent tous deux au petit nombre des souverains expérimentés dans l'art de la guerre de la maison de Habsbourg. « In armis promptus, facere quam dicere malebat », écrivait à propos d'Albert Æneas Sylvius. Voy. *Abhandlungen der königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, partie 5, t. I, p. 116. « Cujus anima requiescat in sancta pace, quia fuit bonus, *licet teutonicus* audax et misericors », lit-on dans la Chronique de Bartossii, publiée par DOBNER, *Monum. Hist. Boem.*, t. I, p. 204. Le conseil d'Aix-la-Chapelle déplore la mort d'Albert comme étant « chose lamentable et cruelle » pour les villes impériales. Ebrard Windeck nous dit : « Et ce roi fut très-pleuré des nobles et des bourgeois, des riches et des pauvres; nul souverain depuis la naissance du Christ n'a été aussi regretté. » Voy. *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 486.

lesquels doit porter d'abord la réforme politique. Sans se préoccuper de l'étendue et des différences intimes des domaines particuliers, il propose que, « pour le maintien de la paix », tout le royaume soit divisé en quatre cercles, et que chacun de ces cercles soit administré par des gouverneurs nommés par le Roi. « Si ces plans sont exécutés », disait avec raison un contemporain sagace, « la puissance du souverain sera extrêmement fortifiée par ces quatre chefs n'ayant à obéir qu'à lui. La royauté, appuyée sur de nouvelles bases, ayant en main un pouvoir exécutif assez fort pour s'opposer aux rebelles et appliquer rigoureusement les châtiments, pourra enfin remettre l'ordre partout où règne maintenant la confusion; le royaume et le peuple retrouveront la considération et l'honneur dont ils jouissaient autrefois, et l'Empereur pourra songer à rapporter à la couronne les domaines qui en ont été séparés. Or ce que le Roi a déclaré être sa volonté, il veut très-fermement le mettre à exécution. Je lui ai entendu dire que s'il pouvait être sûr de l'appui des villes et de la noblesse, il saurait bien prouver aux princes, et au besoin par les armes, qu'il doit y avoir en Allemagne un maître souverain[1]. » Mais malheureusement pour l'Empire, une mort prématurée vint ravir Albert à son peuple dès la seconde année de son règne.

Frédéric III lui succéda. Son règne ne dura pas moins de cinquante ans et fut également fatal à la puissance impériale et à la politique extérieure de l'Empire. « Il réfléchissait toujours, et restait toujours indécis. » Sous son gouvernement, les princes, surtout après la victoire remportée par eux dans leur seconde campagne contre les villes (1450), étendirent toujours davantage leur domination, au grand détriment du pays. Frédéric ne tenta même pas une seule fois de saisir énergiquement le pouvoir et de châtier « les contempteurs de son honneur et de son nom », « la race des puissants, indifférents à la gloire et à l'honneur de l'Empire, et ne songeant qu'à leur propre intérêt[2] ». « Ce fut un empereur inutile », dit tristement l'auteur de la chronique de Spire; « il ne sut jamais réprimer les guerres et les dissensions. Il resta dans son pays, et l'on n'eut d'autre secours de lui que des lettres[3]. » Pendant l'espace de vingt-cinq ans, Frédéric ne parut même pas une fois dans son royaume[4]; la nation avait presque oublié qu'elle avait un roi, un défenseur, un juge suprême. Les ennemis déclarés de Frédéric ne furent pas seuls à porter atteinte à la dignité royale; les princes qui se

[1] P. 440, note 3.

[2] Lettre de Guillaume Becker de Mayence, 9 avril 1458. *Œuvres posthumes de* BODMANN.

[3] MONE, *Quellensammlung der badischen Landesgesch.*, t. I, p. 410-450.

[4] FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 347.

tenaient à ses côtés et faisaient semblant d'être tout dévoués à ses intérêts, lui firent souvent tout autant de tort par leurs actes de violence : témoin ce margrave Albert-Achille de Hohenzollern, aussi puissant que rusé, loup et renard à la fois, qui avait coutume de dire « que l'incendie est l'ornement de la guerre comme le *Magnificat* est le couronnement des vêpres », et qu'en fait de politique il fallait se souvenir « que celui qui est sans vergogne ne sera jamais humilié [1] ». Ces deux axiomes résument au reste admirablement les théories politiques et militaires des princes de son temps.

IMPORTANCE DES VILLES.

Si les villes n'avaient pu réussir à entraver le développement de la puissance des princes; si, dans la constitution de l'Empire, elles n'avaient pu faire reconnaître le principe de l'indépendance de l'État comme étant au-dessus de l'ambition des princes, elles avaient du moins réussi à empêcher que le morcellement de l'Empire en principautés et domaines particuliers n'amenât sa dissolution complète. Elles conservèrent religieusement le sentiment de l'unité, et le désir de voir les divers pays allemands former un tout homogène sous un souverain unique.

Dans l'état féodal, le droit public est entièrement fondé sur un système de devoirs et de charges réciproques; au lieu que dans les constitutions des villes, le principe de l'unité se trouve sur le premier plan. D'après ce principe, le droit n'est que l'expression de la libre conviction des membres de la communauté, et tous les ressorts de l'administration, depuis le plus grand jusqu'au plus infime, reposent sur un droit librement adopté et sur la libre obéissance des citoyens à des chefs élus par eux [2].

En vertu de ce principe, les grandes villes placèrent peu à peu toute leur administration entre les mains d'assemblées bourgeoises, de bourgmestres et d'échevins nommés par elles. Aussi longtemps que le sentiment de l'honneur et de l'indépendance demeura vivant et actif en elles, le but le plus élevé de leurs efforts fut le maintien et la défense de leur gouvernement personnel et de leurs libres délibérations. Durant cette période glorieuse, les villes libres furent en Allemagne le centre de la civilisation et du commerce, et offrirent au pays, dans toutes les branches de l'organisation sociale, l'idéal d'un bon gouvernement. Leur administration bien réglée, leur prospérité solide faisaient dire avec raison à Machiavel [3] qu'elles étaient « le nerf de l'Allemagne ».

[1] Voy. Höfler, *Ludwig von Eyb.*, p. 74-77.
[2] Pour plus de détails, voy. Bitzer, p. 543.
[3] *Opere*, IV, p. 157.

Restées ou devenues indépendantes de toute puissance princière et ayant acquis par elles-mêmes une part de souveraineté, les villes impériales atteignirent le plus haut degré de l'indépendance politique.

Leur développement fut surtout remarquable dans les pays où, depuis la dissolution des anciens duchés, nulle famille princière n'avait pu obtenir la primauté; en Souabe et dans les pays rhénans, leur nombre s'élevait à plus de cent, parmi lesquelles nous citerons : dans le Bas-Rhin, Aix-la-Chapelle et Cologne; dans le Rhin central, Mayence, Spire, Worms et Francfort; dans le Haut-Rhin, Strasbourg, Colmar et Bâle; dans l'intérieur de la Suisse, Berne et Zurich; sur les bords du lac de Constance, Schaffhouse, Constance, Saint-Gall, Uberlingen et Ravensbourg; dans la haute Souabe, Kempten, Kaufbeuren, Memmingen, Augsbourg, Ulm et Rottweil; dans la basse Souabe, Reutlingen, Weil, Eisling, Heilbronn, Wimpfen, Hall, Nordlingen, Donauwörth et Bopfingen. Bien que le duché de Franconie eût été dissous, les nombreuses et puissantes principautés ecclésiastiques qui s'y étaient établies entravèrent le développement de la bourgeoisie indépendante, et nous n'y trouvons, en dehors de Nuremberg, que cinq petites cités libres. Le même fait se reproduit en Westphalie, où nous n'en comptons que deux : Dortmund et Herford. En Bavière, où l'ancienne famille ducale était restée en possession d'un territoire assez important, Ratisbonne était la seule ville impériale. Dans les trois États séparés du Brandebourg, de l'Autriche et de la Bohême, il n'en existait point. Nommons encore quelques villes situées dans d'autres régions : en basse Saxe, Lübeck, Brême, Hambourg et Goslar. En Thuringe, Erfurt, Mulhouse et Nordhausen; dans les Pays-Bas, Cambrai, Deventer, Nimègue et Gröningen; en Lorraine, Metz, Toul et Verdun.

Les villes avaient fourni elles-mêmes tous les éléments de leur constitution; il en résultait que chacune avait ses institutions propres et ses formes particulières de jurisprudence. Les organes de leurs libertés, quoique partout les mêmes dans les points essentiels, variaient beaucoup dans les détails, et nous offrent une riche variété de formes. Les constitutions de nos cités libres sont souvent de véritables chefs-d'œuvre, aussi dignes d'admiration que les dômes élevés à l'intérieur de leurs murailles.

Aux douzième et treizième siècles, le gouvernement municipal était exclusivement réservé aux patriciens; mais dès le commencement du quatorzième siècle, nous voyons les corporations prendre part au conseil, aux charges de la cité. Dans quelques villes, ce résultat fut obtenu par le tranquille développement des choses; mais d'autres n'y arrivèrent qu'après de rudes et sanglantes luttes intérieures. Enfin patriciens et artisans s'unirent pour former une seule et même

bourgeoisie, et la constitution civile reçut ainsi son couronnement naturel. En beaucoup de villes, comme à Ulm, Francfort et Nuremberg, les nobles conservèrent sur les corporations une certaine prééminence, mais dans la plupart on vit s'organiser ce qu'on appela le gouvernement corporatif, sur lequel toute la constitution civile vint s'appuyer. Les bourgeois, ceux mêmes qui ne s'occupaient pas d'industrie, durent entrer dans les cadres des corporations existantes, et les patriciens se virent forcés de faire de même, ou de former entre eux des associations analogues.

Avant comme après la victoire des corporations, le conseil, même dans les villes où la bourgeoisie prenait part à l'élection des échevins, resta au-dessus de la commune, et ne fut jamais assujetti à ses volontés. Ordinairement le conseil exerçait le droit de se recruter en élisant les bourgeois qu'il jugeait capables de remplir les fonctions d'échevin; souvent aussi il choisissait ses élus parmi ceux qui lui étaient présentés.

Ce n'étaient que dans des cas exceptionnels, comme par exemple lorsqu'il s'agissait de faire une loi ou de prélever un impôt, que, dans quelques villes, les bourgeois réunis prenaient directement part aux délibérations. En dehors de ces circonstances graves, l'activité du conseil suffisait à tout, embrassant tout ce qui avait rapport à la sécurité, à l'ordre, à la discipline, à l'honneur, à la prospérité, à l'épanouissement et à l'accroissement de la cité. Les affaires étaient expédiées tantôt dans des assemblées générales, tantôt par des commissions particulières, chargées des diverses branches de l'administration. Pour « l'honneur, l'utilité et le profit de la ville », une stricte surveillance était exercée sur le commerce et les échanges, ainsi que sur la vente des denrées alimentaires. Le conseil était chargé de l'inspection des bâtiments, de la police des étrangers, et souvent édictait des lois somptuaires. Les questions économiques constituaient une partie importante de sa tâche. Il déterminait le taux des contributions indirectes imposées sur les céréales, la viande, la bière, le vin, etc., et, à partir du quinzième siècle, les impôts sur le capital et le revenu. Il appliquait le produit des taxes aux besoins immédiats de la ville, les faisant servir soit à l'entretien des forteresses, des édifices publics, des ponts, passerelles et chemins, soit à couvrir les impôts d'empire, à payer les troupes enrôlées ou les frais occasionnés par les guerres privées et les expéditions à main armée. Il donnait une attention spéciale au système militaire [1], et, après la découverte de la poudre à canon, sut tirer parti, dans l'intérêt des villes, de tout l'ancien appareil de guerre. Les arsenaux furent abondamment

[1] Voy. Mojean, *Städtische Kriegseinrichtungen im 14 et 15 Jahrh. im Programm des Gymnasiums zu Stralsund*, 1876.

pourvus d'engins de tous genres; les forteresses, préparées à soutenir le feu de l'artillerie; les moulins à poudre, multipliés; les fonderies de canon, établies. Dans les guerres de l'Empire, la disposition de l'artillerie fut pendant fort longtemps confiée exclusivement aux conseils urbains «. Aux jours libres et fériés, et les autres jours après le travail », les exercices militaires faisaient partie des occupations favorites des bourgeois. Même après que la levée de troupes soldées fut passée en usage, les bourgeois, en cas de nécessité, entraient d'eux-mêmes en campagne et venaient se ranger sous la bannière de la ville, portée en grande pompe et considérée comme un symbole sacré. « Celui qui l'abandonnait pendant le combat était regardé comme un lâche [1]. »

Mais l'esprit de la bourgeoisie n'exerçait pas seulement son influence dans les cités impériales; il avait aussi une grande action dans les villes, souvent tout aussi fortes et importantes, placées sous la juridiction de princes laïques et ecclésiastiques. Citons particulièrement les villes épiscopales de Magdebourg, Halberstadt, Hildesheim, Osnabrück, Minden, Paderborn, Munster, Soest, Trèves, Coblentz, Passau, Freising, Wurtzbourg et Bamberg. Dans les domaines de l'ordre Teutonique, Danzig, Königsberg, Elbing et Thorn. Viennent ensuite, en Poméranie : Greifswalde et Stralsund; dans le Mecklembourg, Rostock et Wismar. En Brandebourg, Berlin, Brandebourg et Francfort-sur-l'Oder. Dans le Brunswick lunébourgeois, Lunébourg, Brunswick, Göttingue et Hanovre. En Saxe, Dresde et Meissen, Thorgau et Wittemberg. Dans la Hesse, Marbourg et Cassel. En Bavière, Munich, Ingolstadt, Landshut et Neubourg. En Autriche, Vienne, Gratz, Klagenfurt, Brixen et Insprück. Ces villes possédaient, comme les villes impériales, un grand nombre d'associations et d'institutions répondant admirablemment aux buts et aux besoins les plus variés de la vie sociale. Elles jouèrent un rôle politique important, surtout dans la question de la constitution des états provinciaux.

CONSTITUTIONS DES ÉTATS PROVINCIAUX.

Les constitutions des états provinciaux, basées comme celles des villes sur le principe de l'unité, eurent presque toujours pour origine les associations formées par les villes, la noblesse et les prélats pour la défense de leurs droits communs contre les princes souverains. Jusqu'à

[1] *Lettres de Pierre de Froissard*, 19. Le Français voit dans ce fait « le témoignage suprême de l'honneur allemand ». Vettori dit dans son *Viaggio*, p. 110 : « È cosa da considerare in Alamagia, che in ogni minima villa v'è l'ordine ed il luogo, dove gli uomini si ridicuno le feste, chi a tirare colla balestra, chi collo schiopetto, e cosi si assuefanno; e quest' ordine non si preterisa, ed in ogni terra e villa, dove io fui, lo trovai. »

la fin du moyen âge, ces constitutions surent garantir au peuple et à la bourgeoisie une liberté si étendue qu'on peut à peine en trouver l'équivalent soit dans les républiques de l'antiquité, soit dans les temps modernes. Grâce à elles, les princes souverains de cette époque ne possédaient aucun de ces droits plus tard désignés sous le nom de droits régaliens, aucun de ces codes qui parvinrent dans la suite à se substituer arbitrairement aux droits anciens légitimement acquis. Les princes n'avaient nulle influence dans les choses de la justice, point de droit d'impôt, point d'arbitraire domination déguisée sous le nom de haute police; nul pouvoir de contraindre l'individu à s'enrôler, et la décision de la guerre ou de la paix n'avait pas encore été remise entre les mains d'un seul.

Ceux qui possédaient de grandes propriétés dans le pays furent tous peu à peu autorisés à prendre rang dans les assemblées des états provinciaux. Le corps des prélats, le corps des chevaliers et des seigneurs, les députés des villes en firent tout naturellement partie. Dans quelques contrées, dans la Frise occidentale et le Tyrol, par exemple, les paysans indépendants avaient aussi droit d'y siéger et d'y voter. Le premier corps était partout formé par les prélats, l'évêque, les chefs de communauté et les abbés. Dans les possessions ecclésiastiques, les chanoines avaient droit de préséance. Si les états, tels qu'ils étaient alors organisés, ne formaient pas encore une représentation nationale complète, ils avaient cependant à statuer sur tous les intérêts de la province, et s'intitulaient quelquefois eux-mêmes la « Corporation représentative du pays [1] ».

Ordinairement, le prince, à son avénement, confirmait par un acte authentique le droit traditionnel et le droit écrit; il jurait ensuite de s'y conformer, et c'était généralement après la communication de la lettre de franchise qu'avait lieu la prestation de fidélité. Ainsi, en 1506, nous voyons le duc de Bavière, Albert IV, ordonner que tout fils de prince ou héritier d'un domaine, avant même de recevoir le serment d'hommage, commence par confirmer « de bonne grâce, aux fidèles députés des États, aux prélats, aux nobles, aux délégués des villes, leurs libertés, anciens usages et louables coutumes, et cela sans nul délai [2] ». L'assurance formelle que « le pays et chacun de ses habitants seraient laissés en possession de ses droits et coutumes », était une garantie préventive laissée au pays, dans le cas où sans « l'avis, la connaissance et la volonté des états », les princes eussent voulu exercer un pouvoir législatif arbitraire.

Il n'était pas rare qu'avant la prestation de fidélité, les états for-

[1] Voy. ces passages dans Ungeb, t. II, p. 432-443.
[2] Krenner, *Baierische Landtagshandlungen*, t. XV, p. 373.

massent une sorte de ligue, afin d'être en mesure de résister au prince au cas où il eût refusé de reconnaître leurs libertés, ou de tenir ses promesses. Assez souvent ils prenaient l'engagement de s'aider mutuellement « pour le maintien et la défense de leurs libertés » contre quiconque voudrait y attenter, sans en excepter les princes souverains. Au reste, les princes, comme nous le voyons dans beaucoup de documents de cette époque, reconnaissaient expressément aux états le droit de leur refuser obéissance et de se servir de la résistance à main armée. « Si, ce qu'à Dieu ne plaise », déclare le duc Frédéric de Brunswick-Lunebourg en 1471, « nos prélats, nos sujets et bourgeois, étaient, soit en général, soit en particulier, atteints dans leurs droits ou déçus dans la parole qu'on leur a loyalement donnée, nous les autorisons à maintenir leurs priviléges, et à se défendre, ou réunis ou individuellement, contre nous, nos héritiers et descendants, jusqu'à ce qu'on leur ait fait justice sans délai ni restriction [1]. »

En beaucoup de domaines, les états avaient institué des tribunaux chargés d'accommoder les différends qui pouvaient survenir entre les princes souverains et eux; ces tribunaux s'efforçaient d'apaiser les querelles « à l'amiable »; lorsqu'ils n'y pouvaient réussir, ils « tranchaient juridiquement la question ». Les états étaient constitués au-dessus du prince et pouvaient le juger, de même que, selon l'ancien droit allemand, un tribunal de princes était établi au-dessus du Roi et pouvait le faire comparaître devant lui s'il venait à violer son serment et à compromettre les libertés du royaume. Si le prince ne se soumettait pas au jugement prononcé contre lui, ses sujets avaient droit d'en venir à une résistance armée; mais généralement il cédait, car il n'avait pas en main un pouvoir suffisant, point d'armée permanente, pour venir à bout de ceux qui s'opposaient à lui; la noblesse avait les armes, les prélats et les villes, l'argent.

Des tribunaux établis par les états veillaient à éloigner du prince les conseillers capables de lui nuire et de mal l'influencer. Dans la plupart des domaines princiers, les états avaient obtenu que les conseillers du prince ne dépendissent pas de lui, mais formassent une sorte de comité relevant d'eux et servant d'intermédiaire entre les bourgeois et le gouvernement. Tantôt ce comité agissait au nom des états, tantôt il en réclamait la convocation, tantôt il les convoquait de sa propre autorité.

Généralement, la convocation des états émanait du prince souve-

[1] Jacobi, *Lüneburg, Landtagsabschiede*, t. I, p. 73. — Voy. Unger, t. II, p. 251-254.

rain, qui assistait personnellement aux assemblées et très-fréquemment traitait les affaires de concert avec eux.

Les états formaient dans tous les pays un corps homogène, bien que leur mode de délibération ne fût pas le même partout. Dans quelques principautés, le clergé, la noblesse et les députés des villes constituaient une seule assemblée; dans d'autres, chaque corps formait une curie à part, ayant sa voix particulière. Les décisions étaient généralement adoptées dès qu'elles avaient obtenu la majorité des voix, mais souvent aussi elles ne passaient que lorsque les trois corps en étaient arrivés à une parfaite entente. Assez fréquemment on instituait des commissions chargées de veiller à l'exécution des résolutions adoptées, et surtout à surveiller le bon emploi des impôts consentis par les députés et accordés au souverain.

Le droit d'accorder ou de refuser les impôts faisait partie des plus hautes prérogatives des états; nul prince ne pouvait lever un impôt de sa propre autorité. Le consentement des états au prélèvement d'une nouvelle taxe, de quelque genre qu'elle fût, n'était nullement « chose obligatoire », mais devait être accordé de « bonne volonté », et seulement pour un temps et un but déterminés. S'il arrivait que le souverain réclamât un impôt extraordinairement onéreux, les états étaient légalement autorisés à résister à main armée [1]. Plus la maison des princes devint considérable, plus les petits souverains accrurent leurs dépenses et leur luxe, plus aussi les réclamations devinrent fréquentes, plus grandirent les exigences; mais les droits des états, quant à l'administration et à l'application des revenus, avaient grandi en proportion. En Bavière, en 1463, on voit qu'ils sont chargés de veiller à la juste répartition des impôts : « Le recouvrement des subsides consentis », porte la lettre de franchise des ducs Jean et Sigismond, « sera confié à ceux qui auront été choisis à cet effet par les états. Ensuite, nos conseillers entendus, avis pris des députés des états, ils seront distribués et employés pour les besoins, profits et utilité des princes, du pays et de ses habitants [2]. » Pour empêcher que les petits souverains n'amenassent dans le pays la dépréciation des monnaies, les états prenaient fréquemment en main toute l'administration monétaire.

Plus les princes souverains, de plus en plus avides d'argent, eurent besoin « du bon vouloir des états », plus ceux-ci, fortifiant leur pouvoir, se mirent en mesure de leur résister. A propos du vote des impôts, ils conquirent même des droits de la plus grande importance : il fut interdit au prince de bâtir sans leur autorisation des donjons ou des

[1] Voy. Falke, *Steuerbewilligungen, in der Zeitschrift fur die gesammte Staatswissenschaft*, t. XXX, p. 402. — Falke, p. 410

[2] Voy. Unger, t. II, p. 425-426.

forteresses; de contracter des alliances, d'entreprendre une guerre, de signer des traités ou de conclure la paix de leur autorité privée. Si dans de telles circonstances les états n'avaient pas été consultés, ils refusaient les impôts. Dans beaucoup de cas ils servaient d'arbitres, et jugeaient en dernier ressort les différends survenus entre leur prince et les souverains voisins. Ils exerçaient le même office dans les affaires intérieures du pays, lorsque surgissaient quelques doutes sur la succession au trône, la tutelle de princes mineurs, ou l'héritage de maisons alliées. Sans leur consentement, aucun morcellement de pays n'était toléré, et nulle portion de territoire ne pouvait être aliénée ni hypothéquée[1].

En un mot, les droits des états vis-à-vis des princes souverains étaient d'une telle étendue que le Français Pierre de Froissard pouvait dire à bon droit à ce sujet : « Les princes qui ont amené l'Empereur sous leur dépendance et n'ont voulu lui reconnaître que certaines prérogatives, dépendent maintenant à leur tour du bon plaisir des états[2] ».

LE DROIT GERMANIQUE ET SES RAPPORTS AVEC L'ÉTAT.

Les restrictions constitutionnelles apportées par les états à l'exercice du pouvoir souverain faisaient partie des garanties offertes aux citoyens par la loi germanique pour la défense légitime de leurs droits contre toute entreprise arbitraire. Ces restrictions se rattachent étroitement aux théories de notre ancienne législation touchant l'essence du droit, la liberté, l'honneur, et l'attitude que la justice doit garder vis-à-vis du pouvoir.

Supposant avant tout un ordre de choses supérieur et surnaturel, la loi germanique envisage le droit comme découlant de Dieu même, et veut que tout acte public ou juridique ait en vue la dépendance où les hommes doivent être de Dieu.

A son point de vue, le droit n'est pas seulement une règle établie par les hommes pour leur propre avantage; c'est une manifestation de la volonté de Dieu, c'est une disposition divine, ayant sa source en Dieu même, comme la loi morale.

Aussi le *Miroir saxon* commence-t-il l'exposition de la théorie du droit par rappeler l'ordre divin établi dès le commencement dans le monde : « Dieu lui-même est le droit », dit-il expressément, « et voilà pourquoi le droit lui est cher. » Et la glose ajoute : « Le droit est un éternel mandat de Dieu. » « Le droit », dit-elle encore en un autre endroit, « tire son origine de la nature ou de la coutume. » « Le droit naturel peut s'appeler aussi droit divin, puisque c'est

[1] Pour plus de détails, voy. UNGER, t. II, p. 331-360.
[2] Lettre XVII.

celui que Dieu a donné à toute créature. » Tous les droits « découlent du droit naturel, lequel doit être mis au-dessus de toute loi, de toute coutume ». « Une loi établie par les hommes peut bien en annuler une autre, mais jamais détruire un droit naturel. »

L'ordre légal, fondé sur la révélation divine et sur la loi morale, engendre les droits privés, qui servent à l'appliquer dans la pratique, et lui empruntent leur forme et leur substance; non-seulement les droits privés sont sanctionnés par Dieu, mais ils constituent en quelque sorte un dépôt confié par sa providence, et les hommes sont responsables devant lui de l'usage qu'ils en font pour son service. Ces droits, par conséquent, ne peuvent être lésés arbitrairement par personne sans qu'il en résulte une offense faite à Dieu même. Tout droit légitime, c'est-à-dire acquis par des moyens moraux, est donc considéré comme inviolable, soit qu'il regarde l'individu, soit qu'il se rapporte au pouvoir public, parce que l'État doit être assujetti au droit aussi bien que l'homme privé, et ne doit jamais se croire au-dessus de lui. L'ordre moral, d'où naissent les droits légitimes des individus et qui leur prête leur caractère d'inviolabilité, n'a pas été créé par l'État, il est plus ancien que lui, puisqu'il remonte à l'origine des choses. L'État n'a d'autre mission que de l'appliquer; il n'est que l'organe de la justice; sa charge la plus haute, pour ne pas dire unique, consiste « à fortifier le droit, à affaiblir le tort ». — Aussi l'Empereur, représentant suprême du pouvoir, était-il appelé « le protecteur souverain du droit, le juge suprême de l'empire ». Pendant la cérémonie de son couronnement, le peuple suppliait Dieu de lui communiquer sa sagesse, afin qu'il dirigeât le peuple dans les sentiers de l'équité. « L'Empereur ne s'appelle empereur », dit Mathieu de Vienne, « que parce qu'il doit trouver (*kiesen*) le droit et châtier énergiquement ce qui est inique. Son cœur doit être enflammé de zèle pour le droit. » Lorsque après la mort d'un empereur on disait de lui qu'il avait été « un sévère ami du droit, un juge intègre », on lui avait décerné le plus bel éloge qu'il pût ambitionner.

Le pouvoir public en protégeant les droits légitimes assurait la liberté des citoyens, car cette protection, selon la loi germanique, c'était la liberté elle-même.

La liberté, disait-elle, n'est autre chose que la faculté laissée à l'homme de diriger sa vie d'après les préceptes de la révélation divine et selon les lois de la morale. L'État n'a d'autre mission que d'aider l'individu à atteindre la fin particulière de son être. Le droit protégé par l'État n'est destiné qu'à garantir à chacun la possibilité de remplir ici-bas le but moral pour lequel il a été créé.

Mais comme ce but moral varie selon les diverses vocations des hommes, la liberté veut que chaque état ait un droit correspon-

dant à sa mission spéciale ici-bas. Selon la loi germanique, l'égalité des droits ne consiste nullement à ce que les mêmes avantages soient assurés à chacun, mais à ce que chacun soit protégé conformément à sa situation, à son état; non à ce que tous soient autorisés à faire ce qui est permis à quelques-uns, mais à ce que personne ne soit empêché de faire ce que la loi morale lui indique comme faisant partie de ses devoirs particuliers. Il en résulte que les principes moraux doivent restreindre et modifier les droits privés, et que la liberté ne reçoit aucune atteinte lorsque des actes d'une évidente immoralité sont entravés ou interdits par la loi [1].

Dans le dévouement désintéressé apporté par l'individu à l'accomplissement de son devoir particulier, réside son honneur. Honneur et fidélité étaient autrefois des termes qui, en dehors de leur sens moral, avaient une haute signification juridique. « Presque tout honneur », dit la glose du *Miroir saxon,* « dérive de la fidélité et de la foi. Or, on peut être fidèle pour trois causes différentes : premièrement, lorsqu'il s'agit de tenir un serment ou de reconnaître un bienfait reçu, et c'est la fidélité que tout homme lige doit à son seigneur et tout seigneur à son subordonné [2]. La seconde fidélité se doit aux liens naturels ou de parenté, et s'appelle aussi fidélité naturelle, parce qu'elle dérive du droit naturel. La troisième fidélité, enfin, doit se témoigner à ce qui est en soi-même juste et nécessaire; c'est celle que nous pratiquons lorsque nous défendons avec énergie tout ce qui est conforme au droit et à la justice, et il ne saurait y avoir rien de plus louable que de garder inviolablement les droits les plus sacrés de l'homme, en s'efforçant de les mettre à l'abri de toute attaque perverse. L'honneur, qui a pour origine la fidélité au devoir et à la justice, est un bien beaucoup plus précieux que la liberté. C'est le plus riche trésor de l'homme, le seul qu'on ne puisse lui ravir; aussi, pour le conserver, doit-il être prêt à sacrifier à chaque instant non-seulement sa fortune et ses biens, mais encore son sang et sa vie; car, ajoute la glose, un bien sans honneur ne peut plus être regardé comme un bien, et c'est avec justice que le droit considère comme sans vie un corps qui est privé d'honneur. »

Celui qui perd son honneur perd en même temps son droit, car le droit a été confié à l'homme comme un fief ou comme une charge, destinée à lui faire atteindre une fin élevée; or il est impossible de supposer que l'homme sans honneur fasse usage de ses droits dans le dessein de parvenir à sa fin divine. Il ne possède donc plus de droits dès l'instant qu'il n'a plus d'honneur, et lorsqu'il fait partie d'une société quelconque, communale, féodale ou industrielle, il lui

[1] Voy. SCHMIDT, p. 124, f. 170.
[2] Glose du *Sachsenspiegel,* l. III, p. 78. — Voy. SCHMIDT, p. 170-180.

faut renoncer à tous ceux qui lui avaient été concédés lors de son admission. « Les gens d'honneur », les véritables « honnêtes gens » sont seuls établis d'après la loi germanique « dans la plénitude de leurs droits ».

Comme l'honneur et les droits du citoyen sont au-dessus de tous les biens, celui qui a été offensé dans son honneur ou lésé dans ses droits est non-seulement autorisé, mais moralement tenu à demander réparation de l'injure qui lui a été faite; sa réputation serait souillée s'il acceptait tranquillement un pareil outrage, ou négligeait de se disculper d'un reproche injuste. L'honneur veut qu'il ne tolère aucune injustice, et qu'au besoin il expose ses biens et sa vie pour défendre et maintenir son droit; et comme, d'après le principe germanique, les individus sont obligés « de se prêter mutuellement secours dans toutes les choses utiles et louables », on doit prêter assistance à celui qui se voit forcé de se défendre. Tout l'édifice de la liberté germanique reposait sur « la noble passion du droit[1] ».

Pour mettre à l'abri de toute attaque arbitraire du pouvoir public la justice, l'honneur et la liberté, la loi germanique veut que tout détenteur de ce pouvoir (en remontant jusqu'à l'Empereur lui-même) soumette la légalité de ses actes à l'appréciation d'un juge. Dans les attaques à main armée elle permet à celui qui est attaqué de se défendre[2]; elle restreint le pouvoir public par l'autorité des états, dont le premier devoir est de maintenir les citoyens dans leurs droits légitimes; elle autorise chaque profession, chaque classe sociale prise à part à développer les droits particuliers qui correspondent à ses besoins, et leur permet de s'organiser autonomiquement. Enfin, elle rend la justice absolument indépendante du pouvoir public; l'État n'est pas chargé de définir le droit; il doit se borner à l'appliquer[3].

Le droit allemand, « vraie propriété nationale », sorti de la vivante conscience populaire, s'était développé librement, avec indépendance et originalité. Il avait ses plus vigoureuses racines dans la tradition et dans la coutume, où s'incarnait avec énergie l'idéal de justice de la nation. « Les bonnes coutumes », dit le *Miroir souabe*, « ont autant de valeur que le droit écrit; une bonne coutume est celle qui n'est pas contraire au droit divin, ni à l'ordre humain, ni opposée au salut et à l'honneur[4]. »

Ces bonnes coutumes, issues du sentiment populaire, s'exprimaient en premier lieu dans les traditions juridiques, c'est-à-dire dans la

[1] Expression de Juste Möser. — Schmidt, *Reception*, p. 252.
[2] *Sachsenspiegel*, l. III, p. 78, § 2, 5. Voyez plus haut.
[3] Voy. Schmidt, *Principieller Unterschied*, p. 155-160.
[4] Dans l'ancien droit, on distinguait déjà la bonne tradition de la mauvaise

concordance de jugements rendus par les tribunaux populaires à propos d'incidents analogues. Les arrêtés, les décisions émanant de sociétés particulières et indépendantes, de corporations autorisées par l'État, de conseils urbains ou d'états provinciaux, étaient aussi rangés parmi les sources juridiques les plus importantes.

Les empereurs ne discutaient avec les états que très-peu de lois générales et n'édictaient qu'un très-petit nombre d'ordonnances légales[1]; les seigneurs, dans leurs domaines, n'exerçaient point de pouvoir juridique; aussi les diverses classes sociales, à la ville comme à la campagne, étaient-elles convenues d'un certain nombre de décisions toutes préparées, répondant à leurs besoins particuliers. Les princes souverains conféraient des questions juridiques avec les états provinciaux; les échevins, avec les membres de la commune; les seigneurs féodaux ou ceux qui avaient des colons sous leurs ordres, avec leurs vassaux et administrés; les propriétaires ou baillis, avec leurs subordonnés. Quant aux corps de métiers, aux associations, leurs lois particulières étaient discutées dans des assemblées privées. Les recueils de droit qu'on commence à voir se former à partir du douzième siècle, codes, droits provinciaux, droits des cités, droits féodaux, droits seigneuriaux, *sagesses* ou coutumiers, ne créent en aucune façon un droit nouveau; ils ne font que sanctionner un usage établi depuis longtemps, ou que définir celui que de nouveaux besoins ont fait adopter, afin d'en rendre le sens plus sûr et plus clair. Les plus importants de ces codes sont le *Miroir saxon* (Sachsenspiegel), le *Miroir souabe* (Schwabenspiegel) et le *Miroir allemand* (Deutschenspiegel), qui tient de l'un et de l'autre[2].

Comme chaque pays, chaque ville, chaque village, chaque métier, chaque condition avait un droit qui lui était propre, on était prodigieusement riche en recueils de lois, en sources juridiques. Variant

(voy. les passages cités par Zöpfl, p. 96). Après l'introduction du droit romain, on commença à désigner tout l'ensemble du droit germanique sous le nom de « mauvaise coutume ».

[1] Les lois d'empire ont trait aux droits de l'Empereur et des états, à ceux de l'Église et à l'administration ecclésiastique, à la justice, aux lois pénales, parmi lesquelles les ordonnances se rapportant à la paix publique tiennent le premier rang.

[2] Le *Miroir saxon* tient les bonnes coutumes pour aussi valables que le droit écrit; il exprime cependant le désir de voir tous les droits consignés par écrit. Voy. Franklin, *Reception*, p. 165. D'après l'*Informatio ex speculo Saxonico*, cinq mille copies du *Miroir saxon* avaient été répandues en Saxe et en Westphalie au quinzième siècle. Le *Miroir saxon* était la base de tous les droits au sud de l'Allemagne, et aussi la source directe et principale de tous les recueils de droit à la ville comme à la campagne. C'était d'après ses prescriptions qu'une grande partie du peuple allemand vivait et se gouvernait. On a conservé un nombre encore plus considérable de manuscrits du *Miroir souabe*, qui, en sa qualité de droit impérial, était d'une application très-étendue. Stobbe, *Rechtsquellen*, t. I, p. 360-317, 442. — Franklin, p. 167.

beaucoup dans les détails, ils sont tous inspirés par de communs principes et des tendances analogues. Bien qu'applicables à des genres de vie fort différents, ils attestent, en leur ensemble, l'unité de notre droit national. Ce droit, presque exclusivement populaire, se rapportait à toutes les conditions sociales, et tout homme d'expérience le possédait à fond en tant qu'il avait trait à sa situation et à son état.

PROCÉDURE.

La procédure s'adaptait parfaitement au droit que nous venons de définir, et dont l'influence sur le cours de la justice était d'autant plus directe que les juges et assesseurs n'avaient pas à appliquer une loi écrite, n'étaient que les organes de la conscience populaire, et les fidèles interprètes des notions nationales sur le droit.

Chaque condition, chaque état avait ses institutions, ses lois particulières; les paysans, les bourgeois et les nobles vivaient d'après « leurs propres droits »; aussi le principe que nul homme ne peut être jugé que par ses pairs avait-il universellement prévalu. Le prince comme le simple villageois devait comparaître en personne ou représenté par un fondé de pouvoirs devant le tribunal compétent; c'est ainsi que, malgré la différence des classes, la plus parfaite égalité régnait du haut en bas.

Ce mode de justice se maintint jusque vers la fin du quinzième siècle dans son antique simplicité, et retint jusqu'à cette époque les anciennes traditions de la loi germanique. Toute procédure civile nécessitait la discussion; toute procédure criminelle, l'accusation. Sans accusation, il n'y avait ni juge ni sentence.

L'organisme judiciaire était extrêmement simple et ne réclamait pas une coûteuse armée d'employés.

Un juge, un comte, un bailli, un juge de district, un juge impérial ou provincial, interprétait le droit et prenait en main les débats; il dirigeait la discussion, mais seulement comme « questionneur sur le droit ». Il n'avait pas à émettre son avis; son emploi se bornait à interroger les assesseurs et les pairs des parties, puis à prononcer la sentence rendue par eux [1]. Ces « assesseurs » étaient de simples hommes du peuple, pauvres de la sagesse puisée dans les livres, mais riches d'expérience et de bon sens, et possédant à fond les anciens

[1] Voy. MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 107. On exigeait que le juge ait une attitude grave. D'après une ordonnance judiciaire rendue à Soest, il devait se tenir sur son siége « comme un vieux lion en colère ». EMMINGHAUS, *Memorab. Susat.*, p. 396. Sur l' « humour dans le droit allemand », voyez les charmants articles de la *Kölnischen Volkszeitung*, 1878, nos 12 et 18, f. 3.

usages nationaux et les coutumes légales du pays. Ils prêtaient serment avant de donner leur avis.

Tous les débats étaient publics. Les parties non-seulement pouvaient, mais devaient comparaître devant le tribunal, et cela dans les cas criminels comme dans les cas civils. Le juge pouvait les voir, les entendre, les interroger, et approfondissait ainsi plus facilement et plus sûrement la vérité, que si, en l'absence des parties, il eût eu affaire à de subtils avocats, intéressés à voir le procès tirer en longueur. Les débats étaient aussi ouverts à ce que l'on appelait l'« assemblée judiciaire ». Cette assemblée était composée de membres libres de la commune, qui servaient de témoins, apportaient des preuves, et, là où n'existaient point de jurés proprement dits, décidaient de concert sur les questions de droit. L'assemblée judiciaire avait pour mission de veiller à ce qu'aucun usage contraire aux anciennes coutumes ne s'introduisît dans la procédure; elle ne décidait point sur les points controversés, mais était souvent consultée par le juge, les assesseurs ou les parties.

Les tribunaux admettaient des « médiateurs ». Plaignants et accusés, dénonçants et dénoncés étaient autorisés à en faire usage. Tout homme « jouissant de la plénitude de ses droits » pouvait en tenir lieu et venir exposer devant le tribunal la cause de son client, mais jamais seul, toujours en présence de ce client ou bien de son chargé de pouvoirs. On ne connaissait point encore ces personnages intermédiaires qui, en l'absence des parties, apportent des preuves et fournissent par écrit les accusations et les réponses. Il n'y avait pas non plus d'avocats de profession, vivant de procès, et par conséquent prompts à en faire naître; aussi le poëme intitulé : *la Race welche* dit-il à la louange du droit germanique :

« Chez nous on ne sait ce que c'est que de gloser sur le droit; on ne farde point la justice; le pauvre peut à loisir mettre à profit le droit que Dieu lui a donné. Chez nous, on ne souffre point d'avocat. Nous ne délivrons point de sentence pour gagner de l'argent ou obtenir la faveur. Chez nous, la justice ne se vend point[1]. »

Les preuves devaient être apportées publiquement, en présence des parties, du juge et de l' « assemblée ». Le vote aussi était public. Cette publicité établissait des liens étroits entre le peuple et le juge. Il était rare que le soupçon et la méfiance vinssent troubler leurs rapports; un lien de concorde rattachait entre eux juge, assesseurs et peuple. Le juge trouvait sa meilleure récompense dans l'estime du peuple en présence duquel il s'acquittait de ses fonc-

[1] *Welschgattung*, p. 2 et 4.

tions, et les tribunaux eux-mêmes, de quelque ressort qu'ils fussent, étaient tenus en haute considération, et passaient pour le « premier honneur » de la commune ou du pays.

La publicité de la procédure avait d'incontestables avantages. On redoutait une sentence prononcée en public; on craignait de perdre l'estime de ses concitoyens, de sorte que les parties hésitaient à faire des poursuites, et que les « médiateurs », de leur côté, reculaient devant la défense d'une mauvaise cause; tous avaient intérêt à n'user que de procédés loyaux. Plus d'une affaire litigieuse, entamée sur de frivoles prétextes, était abandonnée presque à son début. Enfin la publicité des débats ravivait constamment dans les esprits le sentiment de la justice, répandait la connaissance du droit, le faisait passer dans les mœurs populaires, et le rendait familier à tous et véritablement national. Le peuple était à lui-même son code vivant. La publicité conservait et alimentait sans cesse dans la nation l'intelligence des affaires publiques, l'intérêt pour la prospérité ou le malheur des individus, des autorités, de la nation tout entière. Moins, dans la suite, le peuple fut admis à prendre part aux débats juridiques, moins il lui fut facile de connaître exactement de ses droits, plus il se désintéressa des affaires publiques, et perdit ce sentiment de solidarité, d'honneur, de liberté, qui ne peut être nourri et entretenu que par une participation personnelle et vivante à la vie politique.

Tant qu'elle fut ouverte à tous, la procédure resta orale. Dans tous les tribunaux, les débats étaient conduits uniquement par la parole. Les parties ou leurs « médiateurs » exposaient oralement la cause. Les dépositions des témoins étaient orales; les pièces nécessaires apportées devant le tribunal, lues et discutées à haute voix; la sentence prononcée devant tous, et ce n'était que sur la demande des parties qu'on rédigeait un compte rendu, un procès-verbal ou un jugement [1].

Une fois la décision prise, la sentence était prononcée par le juge, et si elle n'était pas immédiatement contredite [2], si personne n'en mettait en doute l'équité, elle était déclarée irrévocable. Ni juge, ni

[1] Dryer, *Nebenstunden*, p. 174-176. On peut voir dans beaucoup de documents datant de la fin du moyen âge avec quelle promptitude les jugements étaient alors exécutés : « Le premier lundi de carême, Claude Antoine, bourgeois de Budstatt, a égorgé un autre bourgeois de la même ville nommé Heinz Kirchnern, comme celui-ci était dans la cave du conseil, où tous les deux avaient bu de compagnie. Il l'a égorgé, dis-je, avec un couteau à pain. Heinz est mort sans pouvoir dire ah! ni hélas! On s'est aussitôt emparé du meurtrier, et le même soir, après que le conseil eut tenu sur ce fait trois séances, il eut la tête tranchée. » Muller, *Annal. Saxon.* ad ann. 1470, p. 40. — Voy. Maurer, *Gerichtsverfassung*, p. 283-299.

[2] Pour plus de détails, voy. Zöpfel, p. 897-900.

censeur, ni prince, ni même empereur n'avaient le droit d'y rien changer sans l'assentiment de ceux en faveur desquels elle avait été prononcée, et cela dans les causes criminelles comme dans les causes civiles. Totalement indépendants du pouvoir public comme de toute influence étrangère, les tribunaux n'avaient jamais besoin de faire sanctionner leurs jugements par le gouvernement, ou par une chancellerie quelconque [1].

Si la sentence était attaquée, la cause venait généralement devant d'autres assesseurs; ceux-ci ne constituaient pas un tribunal supérieur, mais seulement un tribunal différent, composé des mêmes éléments et organisé de la même manière que le premier [2]. Dans les cas douteux, les assesseurs, à la ville comme à la campagne, pouvaient réclamer l'assistance d'un tribunal voisin. En ce cas, la sentence ainsi obtenue était indéniable et gratuite, et s'appelait, à cause de cela, l' « aumône du pays ».

En outre, dans un grand nombre de cités allemandes, des tribunaux supérieurs, appelés Cours souveraines, avaient été établis. Elles n'étaient pas non plus composées de juristes savants, mais d'hommes du peuple, expérimentés dans les questions de droit et chargés d'éclaircir des points controversés, d'appliquer le droit, ou, lorsqu'un jugement avait été contesté, de juger en dernier ressort. Les villes de fondation relativement récente devaient en référer aux tribunaux des villes plus anciennes dont elles avaient adopté le droit. Aussi un continuel mouvement juridique se produisait-il entre les localités d'un même pays, d'une même principauté, et même entre des communes appartenant à des centres politiques très-différents. Trente-deux villes ou bourgs se rattachaient à la juridiction de Fribourg en Brisgau, soixante à celle de Francfort-sur-le Mein, soixante-dix à celle de Cologne. Les prescriptions légales émises par ces tribunaux touchaient à toutes les questions juridiques, et c'est ainsi que les Cours souveraines, dont la réputation s'étendait au loin, eurent une part considérable à la formation de la jurisprudence en Allemagne, et parfois même jusque dans les pays voisins. Francfort exerçait une grande autorité juridique sur les pays du Rhin central; Cologne, sur le bas Rhin et le sud-ouest de l'Allemagne; Lubeck et Magdebourg, dans l'Allemagne du Nord et les contrées limitrophes. Les nombreux arrêts de justice datés de ces dernières villes et venus jusqu'à nous prouvent avec évidence que

[1] Maurer, p. 124-287. — Voy. aussi Beseler, p. 287-295. — Maurer, p. 177, et Wachter, *Beiträge*, p. 11-38 et 150-187. — Voy. aussi Achenbach, *Der Freistuhl an der breiten Eiche und der Freigraf Jacob mit der Honden*, Siegen, 1881.

[2] Dans les protocoles des assesseurs de Francfort (1332-1464), on ne trouve pas trace d'instances ni d'appel Voy. Thomas, p. 10.

les Cours souveraines étaient encore en plein exercice au quinzième siècle [1].

En général, le droit, à cette époque, trouvait son organe naturel dans les tribunaux populaires, et la manière dont il était appliqué correspondait exactement aux besoins du temps. Les arrêts, les « sagesses » du quinzième siècle nous fournissent d'abondantes preuves de la sûreté, de la souplesse avec lesquelles les assesseurs savaient appliquer le droit national. Les nombreux statuts provenant de la même époque montrent qu'on savait dès lors exposer avec clarté et précision les données fondamentales du droit en vigueur [2].

A cette date, la loi germanique vit encore dans la conscience populaire; elle s'exprime dans ses traditions, ses usages, son esprit; elle inspire toute la jurisprudence. Nul code étranger au pays n'a rompu l'harmonie de ses principes; nul abîme n'a été creusé entre la nation et son droit.

DÉCADENCE DE LA JUSTICE.

« Le peuple allemand maintient son droit avec énergie », écrit Pierre de Froissard en 1493. « Il regarde les antiques traditions, le système judiciaire d'autrefois comme un bien sacré légué par ses ancêtres. Cependant de toutes parts on n'entend que des plaintes, et l'état des choses ne le fait que trop comprendre. La jurisprudence, dans les tribunaux impériaux comme dans tous les autres, est complétement déchue; lorsqu'à force d'efforts on obtient une sentence, on manque, pour l'appliquer, d'un pouvoir exécutif prompt et énergique. En même temps, les guerres privées sont depuis longtemps devenues la plaie du pays; les chevaliers brigands rendent les routes peu sûres et ne se mettent en peine ni du droit ni de la justice [3]. »

Dans ces paroles, Froissard découvrait le mal le plus profond de l'état juridique de l'Allemagne.

Le droit de guerre privée était légalement reconnu par les *Landfrieden*, c'est-à-dire par les ordonnances impériales ou territoriales établies pour le maintien de la sécurité publique. Tout homme libre, sous le plus léger prétexte, pouvait entreprendre une attaque à main armée contre celui dont il se croyait l'offensé.

Quelques restrictions étaient cependant apportées à ce droit. On n'était autorisé à exercer des représailles, fût-ce envers le plus criminel malfaiteur, qu'après avoir tenté de se faire rendre justice.

[1] STOBBE, *Rechtsquellen*, t. II, p. 64.
[2] Voy. BESELER, p. 26.
[3] Lettres 5, 6.

Ce n'était que quand le juge légal avait refusé d'intervenir ou n'avait pas été en état de le faire, qu'en dernier ressort, il était permis d'avoir recours à la guerre privée. « Si quelqu'un a été lésé dans ses droits », dit le *Landfriede* de 1235, « qu'il ne se venge pas; qu'il se plaigne à son juge. » « Que s'il ne reçoit pas satisfaction de la justice, il pourra alors, en cas de nécessité, attaquer son ennemi. » Le *Landfriede* publié à Francfort en 1438 dit de même : « Que personne ne fasse subir quelque dommage à un autre avant d'avoir eu préalablement recours à la justice. »

« Et si », continue la prescription déjà citée, « justice ne lui est pas rendue, qu'il n'attaque ni ne nuise avant d'avoir annoncé son intention et mis son ennemi sur ses gardes trois jours et trois nuits d'avance [1]. »

Celui qui en cas de nécessité avait recours à la guerre privée était tenu aux formalités suivantes : il devait faire à son adversaire un avertissement public et formel trois ou quatre jours avant de commencer la guerre; interrompre toute hostilité pendant les jours de la semaine consacrés à la Trêve de Dieu; mettre à l'abri de son droit de représailles certaines personnes et certaines choses; n'attaquer ni prêtres, ni pèlerins, ni laboureurs, ni vignerons ni autres cultivateurs; respecter les églises et les cimetières. S'il contrevenait à ces règlements, s'il entreprenait une guerre privée « sans avoir au préalable cherché l'appui de la justice », il était considéré comme violateur de la paix publique, et ordinairement conduit à la potence.

Plus, au déclin du moyen âge, par suite de l'impéritie du gouvernement et de l'ébranlement de l'ordre public, l'administration de la justice tomba en désuétude, plus « les tribunaux énergiques et l'exécution rigoureuse des sentences rendues » devinrent rares, plus aussi s'accrut le nombre des guerres privées autorisées par la loi; et les escarmouches illégales des princes et des nobles, entreprises pour le simple plaisir de piller et de voler, devinrent de plus en plus fréquentes, causant les dévastations les plus effroyables dans les champs, les villages et les petites villes. N'entendit-on pas le margrave de Brandebourg se vanter un jour d'avoir brûlé dans sa vie cent soixante-dix villages [2]? La plupart des différends qui survenaient entre les grands du royaume ne se terminaient pas au moyen d'une procédure régulière, mais à main armée. Les cas où l'intervention d'un arbitre et son arrêt décisif parvenaient à terminer le débat, étaient rares.

Cet état de choses doit surtout être attribué à la manière défec-

[1] Voy. *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 434, n° 5.
[2] WACHTER, *Beiträgen*, p. 42-58.

tueuse dont était organisé le Souverain Tribunal de l'empire, et au peu de respect et de confiance que, par conséquent, il inspirait à la nation.

Le droit allemand voulait que l'Empereur en personne s'acquittât de ses fonctions de juge; elle le rendait responsable de la fidèle et consciencieuse administration de la justice. Une telle disposition était sans doute de la plus haute importance quant à la situation du chef suprême de l'état vis-à-vis de son peuple, mais elle était inséparable de graves inconvénients. En effet, ce Tribunal Souverain que nous voyons si souvent appelé dans les documents historiques (à cause de la vaste action qu'il était destiné à exercer) « l'empire proprement dit [1] », était ainsi rendu dépendant des destinées particulières de l'Empereur.

Il n'avait point de lieu de résidence fixe, et devait suivre la cour dans tous ses voyages. Cet inconvénient, à lui seul, était déjà fort grand, car il enlevait à la plus grande partie du peuple la possibilité de chercher appui et protection auprès de l'Empereur contre la violence et l'injustice.

Après que les souverains de la maison de Luxembourg eurent transporté le siége du gouvernement et l'administration du royaume aux frontières occidentales de l'Allemagne, il devint presque impossible qu'un tribunal si éloigné du centre pût prêter au droit un appui vigoureux. Il en fut de même, et à bien plus forte raison, sous Frédéric III, qu'on ne vit pas dans l'empire pendant des dizaines d'années.

Lorsque, après un voyage long, pénible et dangereux, les plaignants, venant réclamer l'appui du souverain, arrivaient enfin au lieu de résidence de la cour, il n'était pas rare qu'ils apprissent que le tribunal ne tenait point en ce moment ses séances, « parce qu'il n'avait pas été possible de trouver d'assesseurs ». C'est que le Tribunal Suprême n'était pas un corps organisé, permanent, solide; il n'avait point de juges attitrés; pour chaque cas différent, il devait se réorganiser à nouveau, selon que le temps et les circonstances le permettaient, et d'après ce que réclamaient l'état et la position des parties [2].

Le souverain le mieux intentionné et le plus compétent ne pouvait d'ailleurs se consacrer à l'administration de la justice qu'autant que les affaires publiques lui en laissaient le loisir. Les guerres extérieures, les troubles, les révoltes intérieures amenaient une interruption forcée dans les séances du Tribunal Suprême. Enfin la sentence une fois prononcée ne pouvait être exécutée, le rebelle puni, les

[1] Voy. Franklin, *Reichshofgericht*, t. I, p. 328-343.
[2] Harpprecht, *Staatsarchiv des Reichskammergericht*, t. II,

actes de violence réprimés, la justice, en un mot, exercer une autorité réelle et efficace, que dans les limites où la puissance du souverain pouvait atteindre et la mesure où il lui était possible d'exiger l'obéissance.

Pendant les règnes de Sigismond et de Frédéric III, la manière arbitraire et onéreuse dont la justice était rendue provoquait d'universelles plaintes. Sigismond accueillait ou congédait les plaignants selon les intérêts de sa caisse toujours vide[1]. « A la cour », écrit à Francfort un député de la ville, « on achète tout ce qu'on veut à prix d'argent. » Sous Frédéric III, des délégués de la même cité résument les « usages habituels » du Tribunal Souverain par ces courtes paroles : « Délais, iniquités; plaintes venues de toutes parts attirant fort peu l'attention; la justice toujours ajournée. » « Les gens parlent fort mal du Roi notre sire », ajoutent-ils, « prétendant qu'il rend la justice avec une extrême lenteur, et ne termine rien. » « Les bonnes villes ne font que se lamenter. Elles se plaignent de ne pouvoir obtenir justice ni du Tribunal Souverain ni de la chancellerie. » On disait proverbialement en parlant de la manière dont les affaires étaient expédiés à la cour : « Beaucoup d'argent, court délai; peu d'argent, longue attente[2]. »

Il en était de même dans les tribunaux impériaux dont l'action n'avait à s'exercer que dans certaines parties de l'empire. Les choses n'étaient pas plus satisfaisantes dans les cours de justice des princes, ni dans les tribunaux de moindre importance encore; partout l'administration du droit était remplie d'imperfections. Les princes, les seigneurs, absorbés par leurs perpétuelles guerres privées, se souciaient fort peu de la justice, et trop souvent ne faisaient servir leur autorité judiciaire qu'à l'augmentation de leurs revenus.

« La difficulté d'obtenir justice contre les puissants », dit Grégoire de Heimbourg, « est devenue la plaie de la nation. Les princes sont les tyrans de leurs peuples. L'Allemagne n'a pas su s'accommoder d'un seul souverain, et maintenant il lui en faut supporter un grand nombre. Comme on ne peut avoir nul recours contre les grands, la force règne seule, et les crimes les plus audacieux restent impunis dès que ce sont eux qui les commettent. La loi n'est aucunement respectée; il n'y a point d'ordre et point de paix. » « L'Allemagne

[1] Voy. par exemple le procès entre l'ancien et le nouveau conseil de Lubeck. — FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 266-270.

[2] Voy. ces passages et d'autres analogues dans la *Correspondance d'État de Francfort*, t. I, p. 319, 330, 370, 390, 412, et t. II, p. 54, 65, 69, 88, 101, 113, 122, 253. — Voy. aussi les plaintes de l'*Informatio ex speculo Saxonico*, dans HOMEYER, *Abhandl. der königl. Academie der Wissenschaften zu Berlin*, 1856, p. 674. — Voy. FRANKLIN, *Reichshofgericht*, t. I, p. 350, 354.

est riche, elle a des biens en abondance », dit Jean de Lysura dans un discours prononcé en 1454 à la diète de Ratisbonne; « mais, malheureusement, la paix lui fait défaut. La justice est dans un état pitoyable, de sorte que l'empire est sans cesse troublé et ébranlé. » « Le clergé n'a nulle sécurité; la noblesse, aucun souci de son honneur; le pays est ouvert au brigandage. Nous haïssons tous, il est vrai, la guerre; nous soupirons après la paix; nous nous plaignons de l'insécurité générale, mais nous ne découvrons pas le remède qui pourrait nous guérir : sans équité, point de repos; sans justice exécutive, point de paix. A la vérité, on pourrait dire que l'Empereur est là pour administrer la justice, et que s'il ne s'acquitte point de son devoir, il est responsable de tout ce qui arrive. Mais où l'Empereur prendrait-il les ressources nécessaires à l'entretien des tribunaux? Et lorsqu'une sentence est prononcée, qui peut contraindre les rebelles à s'y soumettre? » « C'est en vain qu'on proclame la loi, qu'on préside les tribunaux, qu'on définit le droit, si la force répressive manque pour mettre les récalcitrants à la raison [1]. »

L'urgent besoin d'une réforme se faisait donc sentir à tous.

PLAN DE RÉFORME.

Le même génie qui dans le domaine de la religion et de la science avait tracé le plan d'une transformation grandiose, Nicolas de Cusa, élabora, vers le milieu du quinzième siècle, un vaste projet de réforme, destiné à relever l'administration de la justice et surtout à consolider et réorganiser les ressorts ébranlés de l'empire. Il a développé toutes ses idées dans son célèbre ouvrage intitulé : *De l'unité catholique.*

« L'empire est atteint d'une maladie mortelle », dit-il au début de son travail, « et la mort s'ensuivra indubitablement si l'on n'y apporte promptement un remède énergique. »

Nicolas attribue surtout l'état malheureux de l'Allemagne à la

[1] « Frustra leges condimus, judicia tenemus, sententias præferimus, nisi manus adsit armata, quæ contumaciam, coerceat subditorum. » Dans Manci, *Appendix ad orationes Pii II* (Lucæ, 1759), p. 48, 50. — Voy. Franklin, t. I, p. 362. Cependant l'état de la justice n'était pas généralement aussi mauvais que cette appréciation pourrait le faire croire. A l'époque où l'on s'en plaignait si amèrement en Allemagne, les Italiens, les Grecs, les Espagnols enviaient sous ce rapport notre situation. Voy. ce que dit à ce propos Enéas Sylvius ; voy. aussi sur ce sujet l'opinion de Machiavel, *Opere*, t. IV, p. 133-154. Le Grec Chalcocondylas dans son histoire de l'empire byzantin cite le peuple allemand comme étant celui qui est régi par les meilleures lois, et le légat du Pape Rodriguez de Zamorrha qualifie d'excellent l'état de la justice dans les villes allemandes vers le milieu du quinzième siècle. Voy. ces passages dans Schmidt, *Reception*, p. 182.

négligence des empereurs, qui, s'imaginant ne pouvoir remédier au mal que par la douceur, ont laissé le champ libre à l'ambition et à l'étroit égoïsme des princes; ceux-ci ont accaparé la toute-puissance, affaibli le pouvoir impérial et perdu entièrement de vue les intérêts de l'empire. « Or », dit Nicolas, « si chacun n'a souci que de lui-même tandis que sombre l'empire, que peut-on attendre d'un pareil état de choses, si ce n'est la ruine générale? S'il n'y a plus d'autorité souveraine pour tenir la bride aux discordes intérieures, l'ambition, la rapacité progresseront toujours; la guerre, la division, la jalousie, éclateront de toutes parts; l'empire, divisé contre lui-même, sera entièrement détruit, et ce qui a été injustement acquis sera gaspillé. » « Que les princes ne s'imaginent donc pas qu'il leur sera permis de s'enrichir aux dépens de l'empire et de jouir en paix du fruit de leur injustice; lorsqu'ils auront lacéré et rompu le lien d'union qui rattachait tous les ressorts de l'État, lorsqu'ils auront détruit la puissance souveraine, et que l'ordre hiérarchique sera désorganisé, il n'existera plus d'autorité première vers laquelle on puisse se tourner pour obtenir du secours, et dès que l'autorité n'existe plus, arrive nécessairement le désordre; personne alors n'est plus en sécurité. Tandis que les nobles se querellent entre eux, ceux qui ne connaissent d'autre droit que celui des armes s'élèveront pour les combattre, et de même que les princes ont déchiré le royaume, les gens du peuple renverseront les princes. » « Alors, en Allemagne, on cherchera l'empire et on ne le trouvera point. Des étrangers prendront notre place, ils se partageront ce qui nous appartient, et nous devrons porter le joug d'un peuple étranger. »

« Combien, au contraire », poursuit Nicolas, « la situation de l'empire était heureuse lorsque les empereurs veillaient encore à tout et se faisaient obéir; lorsqu'ils étaient les gardiens de la paix publique, et, comme tels, possédaient une puissante armée pour la défense des faibles et la terreur des oppresseurs! En ce temps là, les princes et les ducs n'étaient que des fonctionnaires du royaume; leurs charges leur étaient confiées par le souverain à titre de fiefs; toute injure contre la fidélité due au Roi était châtiée; les empereurs, soit en personne, soit par l'organe de juges assermentés, présidaient les tribunaux et rendaient la justice à leurs vassaux. Le plus puissant d'entre les princes ne pouvait impunément transgresser une loi; les diètes veillaient au ferme maintien du droit, et la loi recevait de l'unanimité absolue des suffrages la force de répression sans laquelle elle est morte. » « La paix et le bonheur régnaient en Allemagne. » « L'Empereur était redouté des princes et des grands; et le peuple, qui voyait en lui le défenseur de la liberté, le libérateur des opprimés, le

vengeur et le juge sévère des perturbateurs de la paix, l'entourait d'affection et de respect. »

« Cet heureux temps n'est plus », continue Nicolas, « la justice et la paix sont profondément ébranlées par les malheureuses guerres privées, qui donnent au puissant audacieux la possibilité de piller et de dépouiller le faible. L'honneur est séparé du droit par un soi-disant honneur, et les nobles s'imaginent qu'ayant envoyé une misérable lettre de défi, ils sont autorisés à conserver ce qu'ils ont ravi sous un prétexte rêvé à plaisir, même quand il s'agit des biens de l'Église ou du clergé. En vérité, cette audace inouïe blesse tout droit, toute justice! N'est-il pas inique de faire une question d'honneur de ce qui est visiblement contraire à l'équité? Peut-on supposer qu'il soit permis de garder honorablement un bien injustement acquis? N'a-t-il pas été établi que toute lettre de défi, envoyée sans l'assentiment du juge suprême, est déloyale et injuste? Ne savons-nous pas tous que ceux qui s'emparent de cette façon des biens de leurs adversaires ne sont autre chose que des brigands? Les biens de l'Église sont-ils la propriété privée d'un prince de l'Église ou d'un clerc, et la faute d'un prélat doit-elle tourner au détriment de l'Église tout entière? Comment donc le gentilhomme peut-il se croire autorisé à envoyer une lettre de défi à un clerc, à une abbaye, à un prélat; et comment quelqu'un peut-il être assez insensé pour soutenir qu'un acte qu'on ne peut commettre sans tomber dans le crime de sacrilége et sans encourir la grande excommunication, puisse être honorable? »

Si l'on veut rétablir la sécurité publique, il faut commencer tout d'abord par abolir le droit de guerre privée, proclamer la paix publique perpétuelle et réorganiser la justice et les tribunaux.

Pour parvenir à ce but, Nicolas propose de diviser l'empire en douze cercles, ou davantage. Chaque cercle aurait un tribunal impérial composé de trois juges assermentés, dont l'un appartiendrait au clergé, l'autre à la noblesse, et le troisième à la bourgeoisie. Ces juges décideraient sur toutes les questions de droit se présentant dans leur district, même sur les querelles survenues entre les membres du clergé, pourvu qu'elles aient trait aux affaires temporelles. L'un des juges conduirait et dirigerait la procédure, selon la qualité des parties : le juge ecclésiastique pour les clercs; le noble pour les gentilshommes; le bourgeois pour les membres de la commune. Mais la sentence n'aurait force de loi qu'après avoir obtenu l'assentiment des trois juges. S'ils n'étaient pas d'accord, la majorité ferait loi. Dans les cas douteux, on aurait recours à l'expertise d'arbitres compétents. Les juges seraient autorisés à faire exécuter leurs sentences par le ban et par le bras séculier. Les punitions et amendes imposées

retourneraient à la caisse de l'État, sur laquelle on prélèverait les émoluments des juges.

L'établissement de semblables tribunaux mettrait immédiatement fin à toute guerre privée, car les griefs des citoyens les uns contre les autres pourraient tous être amenés devant la cour judiciaire de chaque cercle. On se saisirait de celui qui se permettrait de se faire lui-même justice par la force; il serait traité comme un malfaiteur et un voleur de grande route. Si le tribunal, soit d'une ville, soit d'un village, différait de le punir, les biens du juge coupable retourneraient au fiscal sans autre contestation. Tout prince ayant porté atteinte à la paix publique serait déclaré déloyal; on laisserait à l'appréciation de l'Empereur la question de savoir si ses propriétés devraient être ou non confisquées. Si l'inculpation était dirigée contre un prince ecclésiastique, il serait déposé par un synode; on lui retirerait l'administration du temporel, et désormais il serait obligé de se soumettre à la tutelle d'un laïque. Un exemplaire de cette loi, signé par tous les princes, et scellé, serait déposé dans la chancellerie de l'empire; le tribunal de chaque cercle en garderait copie [1].

Au-dessus des tribunaux impériaux, il n'y aurait que la diète, qui, tous les ans, tiendrait ses séances à Francfort-sur-le-Mein au moins pendant un mois consécutif, et à une époque fixe [2]. La diète deviendrait le centre de toute la jurisprudence. L'Empereur, autant que possible, la présiderait en personne; s'il en était absolument empêché, le premier prince électeur aurait la préséance en son nom. Là seraient apportées toutes les questions relatives à la prospérité du royaume; on s'efforcerait d'y remédier à tout ce qui aurait besoin de réforme. Les questions en litige entre les princes seraient réglées d'après l'avis général. Tous les juges impériaux se réuniraient à l'époque de la diète à Francfort, et porteraient à l'attention de l'assemblée les choses pouvant intéresser le royaume et les différents pays, s'ils jugeaient important de les faire discuter et décider par les états. Nicolas, voulant assurer à l'élément bourgeois la représentation à laquelle il avait droit, proposait aussi qu'outre les princes électeurs et les juges impériaux, un député de chaque capitale, évêché, ville libre importante, eût son siége à la diète [3]. Tous les membres de l'assemblée devaient, avant l'ouverture des séances, jurer de n'avoir en vue que le bien public dans leurs délibérations et décisions. Une disposition très-importante voulait que les juges

[1] *De concordantia catholica*, t. III, c. XXIX-XXXI, p. 33-34. — Voy. STUMPF, p. 59-68.

[2] « Francofordiæ, quæ videtur locus ex situ et aliis circumstantiis aptissimus. »

[3] « De qualibet civitate et metropoli ac oppidis magnis imperialibus. » *De concord. cath.*, t. III, p. 35.

prissent note des coutumes de droit en usage dans leurs districts respectifs, afin de les soumettre à l'examen de la diète, de les ramener, autant que possible, à l'unité de principes généraux, et d'en retrancher tous les abus et inconvénients, ceux surtout qui pouvaient léser les intérêts des petits et des faibles[1].

La mise en pratique de cette excellente idée aurait compensé le manque d'une direction générale donnée au développement populaire du droit par l'action législative de l'Empire. Le fonctionnement de la justice eût été régulier, et n'eût pas entravé le progrès particulier de chaque race et des diverses classes sociales. Les coutumiers des territoires allemands eussent été fondus dans un code national unique. Une digue salutaire et puissante eût été opposée à l'envahissement de la législation romaine, et l'on eût réservé au peuple pour l'avenir le droit de prendre une part personnelle à l'administration de la justice[2].

« Mais le droit le mieux élaboré, les lois les plus excellentes », Nicolas le reconnaissait, « ne pouvaient être de quelque utilité que si l'Empereur était mis en possession d'un pouvoir exécutif vraiment fort, lui permettant de punir les rebelles, de les ramener à l'obéissance, de faire respecter la loi et de veiller à la prompte exécution des jugements rendus. »

Pour atteindre ce but, Nicolas proposait de créer une armée permanente, destinée au maintien de la paix et à la défense du droit. Grâce à cette armée, disait-il, les énormes sommes que les principautés, les comtés, les corporations sont obligés de sacrifier sans cesse pour pouvoir résister aux fauteurs de trouble seraient diminuées, la violence exercée à l'intérieur rendue impossible, et l'autorité de l'Empire consolidée.

Les dépenses nécessaires à l'organisation de l'armée d'État seraient couvertes par les revenus provenant des douanes et par un impôt

[1] Voici les passages les plus importants de ce projet : « Examinentur ibi provincialium consuetudines et *redigantur*, quantum fieri potest, *ad communes observantias*, et maximæ *captiosæ formæ* omnino undique *tollantur*, quoniam sæpe simplices pauperes injustissime per cavillationes causidicorum extra formam ducuntur et a tota causa cadunt, quoniam qui cadit a syllaba cadit a causa, ut sæpe vidi per Treverensim diocesim accidere. Deinde tollantur *pessimæ consuetudines*, quæ admittunt juramentum contra quoscunque et cujuscunque numeri testes. Et sunt tales pessimæ observantiæ multæ per Germaniam contra justiciam veram ac eciam peccata nutrientes, quæ particulariter enumerare nemo sciret. Unde propter hoc concurrere debeant provinciarum judices et *in scriptis consuetudines suarum provinciarum redigere* et porrigere in concilio, ut examinentur. » Il ajoute en s'adressant à l'Empereur : « Oportet eciam omnem particularem legem — reformare, ut communi legi, quæ bono publico providet, ac eciam fontali legum principio, scilicet rationali et naturali juri non obviet. » Cap. XXXV, p. 41.

[2] Bien que Nicolas eût fait des études approfondies sur le droit romain, il resta toujours ami du droit national et de l'organisation des tribunaux telle qu'elle était encore en vigueur de son temps. Voy. sur ce sujet l'excellente appréciation de Stumpf, p. 20-24, 57-58, 69-70.

général sur lequel la diète de Francfort aurait à statuer. Une partie devait en être abandonnée à l'Empereur pour l'entretien de sa maison.

L'armée d'État, garantissant la sécurité publique, mettant les citoyens à l'abri de tout acte arbitraire du côté des princes laïques, aurait encore un autre avantage : désormais les évêques pourraient s'adonner en paix aux devoirs de leur charge, laissant leurs propriétés et affaires temporelles entre les mains de curateurs fidèles [1].

Ainsi l'autorité de l'Empereur, sans laquelle il était impossible de compter sur rien de stable dans les réformes souhaitées, serait consolidée; le pouvoir juridique, législatif et exécutif, centralisé; et la paix intérieure du royaume étant rétablie, toutes les réformes utiles pourraient enfin être mises à exécution. « O Dieu! » s'écrie Nicolas, « si les cœurs de tous ceux qui approuvent ces pensées s'enflammaient d'un vrai zèle pour leur mise en pratique, que nous verrions bientôt l'Empire refleurir! Mais si nous continuons à nous montrer lâches et indifférents, si nous nous laissons entraîner par nos penchants aveugles, si nous restons attachés à notre ancienne routine, sans nul doute, avant peu, le Saint-Empire périra! »

La pensée qui domine tout le plan de Cusa, c'est que l'affermissement du pouvoir central peut seul opposer une digue efficace aux envahissements des petits souverains, et que la monarchie impériale, dans l'ancienne signification du mot, est seule capable de rétablir la justice et la paix, et de mettre l'Empire à couvert des bouleversements qui le menacent. Cette manière de voir se trouve souvent reproduite dans maint plan de réforme ultérieur.

« Ce n'est point une bonne législation qui nous manque », dit Guillaume Becker (1439); « nous avons de bonnes lois, d'excellents coutumiers; le mal, c'est que dans les tribunaux de l'Empereur comme dans ceux des princes, des seigneurs, et dans tous les territoires de l'Empire, le droit n'est point appliqué avec vigueur. Ce qui nous manque encore, c'est une armée permanente, stable, bien organisée, qui, sous la conduite de chefs prévoyants et braves, pénétrés de respect pour la justice et pour la loi, soit en état de faire exécuter les arrêts prononcés avec une rigueur inexorable, et d'extirper jusqu'en ses racines le brigandage de la noblesse. L'Allemagne, devant laquelle les peuples étrangers tremblaient autrefois; l'Allemagne, qui possède plus de richesses que tous les autres pays de la terre et qui, plus que toute autre nation, a des hommes d'armes expérimentés et vaillants, sera-t-elle donc toujours déchirée au dedans par une oppression brutale et désolée par les dissensions de ses enfants? L'Empire, déjà si

[1] Pour plus de détails, voyez STUMPF, p. 70-82.

affaibli, sera-t-il condamné, par suite des discordes des princes et de l'impuissance du souverain, à ne jamais reconquérir la position qu'il a occupée durant tant de siècles, et qui lui appartient entre tous les peuples? Ce ne sera que lorsque le pouvoir du chef sera affermi et que l'Empereur portera avec honneur la suprême couronne temporelle, que les membres seront à leur tour fortifiés, et que les différentes races qui composent la nation, unies sous le sceptre d'un juge tout-puissant, pourront enfin jouir de la sécurité et de la paix. Au contraire, tant que l'Empereur restera dans une dépendance continuelle du bon plaisir des princes; tant que, privé d'armée et de revenus, il ne pourra ni faire respecter ses ordres, ni pourvoir à l'exécution des jugements rendus, la loi et l'équité ne pourront fleurir parmi nous, et n'auront aucune durée. Aussi je le déclare : tout ce qui fortifie légitimement la puissance impériale fortifie l'ensemble de la nation et contribue à sa prospérité; au contraire, tout ce qui affaiblit le pouvoir souverain fortifie l'iniquité. »

La paix permanente, la réorganisation radicale des tribunaux impériaux, l'armée d'Empire et les impôts d'État, tels étaient les mots qui étaient alors sur toutes les lèvres et renfermaient les constantes aspirations de ceux qui avaient à cœur « l'honneur et la dignité de l'Empereur, la paix du peuple, et le rétablissement du prestige de l'Empire en face des nations étrangères [1] ».

Déjà, durant les diètes qui avaient eu lieu sous Frédéric III, la nécessité d'une réforme générale, et surtout d'une réorganisation de la justice [2], avait été démontrée et discutée avec ardeur. Les délibérations de l'Empereur et des états à ce sujet n'étaient pas restées sans résultat. Les villes libres avaient obtenu pour leurs députés le droit de siéger et de voter dans les assemblées, bien que dans une mesure correspondant peu à leur importance; les délibérations générales avaient pris une forme plus régulière, et les états avaient été divisés en trois colléges, composés des sept princes électeurs, des princes souverains et des députés des villes. Les efforts du jeune Maximilien avaient réussi à faire proclamer la paix publique de dix ans (1486), et, de par son autorité, l'Union souabe avait été créée, frayant la voie à une ligue générale pour le maintien de cette paix. Aux chevaliers, prélats et villes libres souabes, premiers alliés de la ligue, plusieurs princes s'étaient empressés de se joindre, entre autres Sigismond, archiduc du Tyrol et de la Haute-Autriche, le comte Ebrard de Wurtemberg et l'archevêque de Mayence, Berthold de

[1] « *Ratschlag was dem Reiche not tue* », 1493. Voy. Höfler, *Politische Reformbewegung in Deutschland im 15 Jahrhundert*, p. 37-43, et Palacky, *Urkundl. Beiträge zur Gesch. Bohmens in Fontes rer. Austr.*, t. II, p. 20, 313-322.

[2] Voy. Muller, *Reichstagstheatrum unter Friedrich dem Dritten*, t. I, p. 511-514.

Henneberg. Redoutant la puissance toujours croissante de l'alliance souabe, le duc Albert de Bavière n'avait pas tardé à en faire partie, de sorte qu'en peu d'années les alliés avaient vu se réaliser l'espérance qu'ils avaient exprimée dans leur adresse au Saint-Père : « La ligue avait eu une action bénie, non-seulement en Souabe, mais dans l'Allemagne entière, et les voyageurs et marchands de tous les pays avaient bénéficié de sa protection[1]. »

Malgré ces améliorations intérieures, il fallut bien reconnaître, à la fin du règne de Frédéric III, que, dans les tribunaux impériaux et autres, régnait une confusion déplorable, et que, pendant la longue vie de l'Empereur, le pouvoir public, bien loin de s'être affermi, avait, au contraire, beaucoup diminué, aussi bien en Allemagne que dans l'opinion des nations étrangères. Ce qui avait pris un accroissement énorme, tandis que l'autorité souveraine allait s'affaiblissant toujours, c'était le pouvoir des princes et des grands, opprimant de plus en plus les faibles.

POUVOIR CROISSANT DES PRINCES.

Toutes les maisons princières destinées à jouer un rôle plus ou moins important dans les destinées du peuple allemand virent leur puissance s'affirmer sous Frédéric III, au commencement du seizième siècle. Les Hohenzollern dans le Brandebourg; la maison de Wettin en Saxe, en Thuringe et en Misnie; les landgraves de Hesse dans l'Allemagne centrale; les Zähringen à Bade; les Wittelsbach dans le Palatinat et la Bavière; les comtes, plus tard ducs de Wurtemberg en Souabe, tous ces petits souverains n'acquirent une véritable importance qu'à partir de cette époque.

Quelques maisons princières, par exemple celle du Brunswick-Lunébourg, d'Anhalt et du Palatinat de Wittelsbach, restent divisées en plusieurs branches. Mais dans la plupart des autres maisons, à dater de la seconde moitié du quinzième siècle, on voit les princes tendre de toutes leurs forces à l'affermissement de leur pouvoir par la réunion des diverses possessions de famille. C'est ainsi que, sous le duc Henri de Schwerin, les pays du Mecklembourg s'unissent (1471). En 1479, sous le duc Bogislas X, ceux de la Poméranie, et, en 1488, ceux de Bade, forment un seul État, dont le margrave Christophe II devient le souverain; bientôt après, sous le landgrave Guillaume II, père de Philippe le Magnanime, les territoires hessois s'organisent en une unique principauté. Dans le Bas-Rhin, sous le duc Jean III, un État considérable est formé, composé des comtés de Juliers-Clèves-et-

[1] Autographe daté du 23 avril 1488.

Berg, de Mark et de Ravensbourg. En Bavière, sous le duc Albert IV, les territoires de Wittelsbach s'unifient, et Neubourg seul reste indépendant. En 1484, les ducs Ernest et Albert, de la maison de Wettin, partagent leurs États; le premier garde la Courlande saxonne et la Thuringe, et devient la souche de la ligne Ernestine, tandis que le second, premier prince de la ligne Albertine, règne sur la Misnie et sur tout le reste du pays. Mais, plus intelligents que tous les autres princes, les Hohenzollern, par la conquête, les échanges, les achats, parviennent à étendre toujours leurs possessions, à fortifier leur pouvoir, et grâce à leurs alliances, aux annexions venues par héritage, ils règnent, vers la fin du moyen âge, sur la moitié de l'Allemagne.

A la même époque, un nombre considérable de principautés ecclésiastiques deviennent la propriété de princes laïques, et ce fait contribue encore à augmenter considérablement le pouvoir des princes.

Plus s'accroit leur importance politique, plus diminue l'action civilisatrice de l'Empire sur la constitution intérieure; et l'on voit les différents territoires se développer presque exclusivement sous des influences particulières.

La puissance des princes souverains va toujours en croissant; elle se fait sentir aussi bien aux diverses conditions sociales (jusque-là regardées comme les assises mêmes de la société) qu'à la petite noblesse, aux conseils urbains et aux assemblées des états.

Dans quelques territoires, l'autonomie des villes libres est déjà complétement détruite, surtout dans la marche du Brandebourg, où les échevins, au lieu d'être comme autrefois librement élus par les bourgeois, se voient contraints de descendre au rang de conseillers du prince électeur [1].

A leur tour, les comtes et seigneurs ne maintiennent plus qu'à grand'peine le principe, autrefois si puissant, du gouvernement personnel. Les chevaliers voient aussi leur situation menacée. L'axiome du temps passé : « Le chevalier conquiert son bien à la pointe de l'épée », n'a plus de sens, depuis qu'à la guerre l'introduction des armes à feu a donné la prépondérance à l'infanterie sur la cavalerie. Les donjons fortifiés, où les nobles pouvaient autrefois se croire indépendants de toute autorité, perdent leur importance. Pour munir leurs châteaux forts des pièces d'artillerie devenues nécessaires, pour entretenir des canonniers (qui faisaient alors payer fort cher leurs services), pour se procurer les coûteuses armes à feu désormais indispensables, il fallait pouvoir disposer de sommes importantes, et la plus grande partie des chevaliers pouvaient d'autant plus difficilement se les procurer que leurs revenus étaient considé-

[1] Voy. l'explication donnée par le margrave Jean (1490) dans Bitzer, p. 583-593.

rablement diminués par la division trop fréquente des héritages, l'abaissement de la valeur foncière provenant du développement du capital, et l'habitude d'un luxe excessif. « Il résulte de tout cela », dit le judicieux et pénétrant Pierre de Froissard, « que la chevalerie a beaucoup perdu en honneur et en considération. Elle est menacée dans ses droits et dans sa liberté, et risque fort de tomber sous la complète domination des princes. »

« De tous côtés », ajoute-t-il, « le pouvoir des maisons princières prend de l'extension. L'indépendance des villes est menacée. Du reste, les cités semblent tourner toutes leurs aspirations et tout leur effort vers l'accroissement de leur commerce, et n'ont d'ardeur que pour les gros bénéfices et la richesse; le maintien de leur rang dans l'Empire paraît leur devenir indifférent. »

Quant aux relations des princes avec les états, Froissard, au même endroit où il constate que les princes ont mis l'Empereur sous leur dépendance et ne veulent plus lui reconnaître que quelques prérogatives, après avoir dit qu'ils sont à leur tour tombés sous la domination des états [1], ajoute cette réflexion : « Il n'en est plus ainsi dans bien des principautés. Les princes ne cherchent qu'à mettre obstacle à l'indépendance de la noblesse et des villes, et rêvent leur entière destruction; ils mettent à profit les discussions partout où elles se produisent, et jusque dans les assemblées générales nourrissent avec soin les dissentiments, afin d'en profiter pour leur avantage personnel et l'accroissement de leur pouvoir. Les docteurs en droit et les légistes romains qu'ils installent dans les universités et fixent à leurs cours, les secondent merveilleusement dans ce dessein, et n'épargnent rien pour établir le pouvoir absolu de leurs bienfaiteurs; ils affirment que l'autorité des princes a seule force de loi, et qu'elle doit tout primer. »

« Ces docteurs et d'autres savants interprètes du droit sont extrêmement en faveur auprès des princes, qui les comblent d'honneurs et reconnaissent magnifiquement leurs services. Mais ils n'en sont pas moins haïs et méprisés des petits et des grands. Le peuple les accuse hautement de vouloir diminuer ou détruire leurs anciens droits et coutumes. On les regarde comme une plaie encore plus funeste que celle des chevaliers-brigands, qui du moins ne dépouillent les gens que de leur bourse. On les tient pour une peste, gagnant peu à peu tout le pays, et menaçant de détruire le droit national [1]. »

[1] Lettres 14 et 15.

CHAPITRE II

INTRODUCTION D'UN DROIT ÉTRANGER.

I

La funeste influence exercée sur les peuples romans et germaniques par le droit romain-byzantin nous est venue en premier lieu de l'école de Bologne. A partir du douzième siècle, cette école remplit les innombrables étudiants qui y affluaient de tous les pays de l'Europe, d'un respect exclusif, d'une sorte d'idolâtrie pour le droit étranger.

Le droit romain exerça sur les jurisconsultes de Bologne surnommés les glossateurs [1], et plus tard sur leurs disciples, précisément la même action que devait avoir peu après la littérature classique sur les humanistes italiens et allemands de la jeune école.

De même que ceux-ci, pleins d'une admiration exclusive pour le passé, séduits par le génie païen, soutenaient que la civilisation antique, la forme de vie et de pensée des anciens était la seule vraie, la seule vraiment humaine et par conséquent la seule légitime, de même les glossateurs, fascinés par la beauté du droit romain, enthousiasmés par sa pénétrante méthode d'analyse, ses déductions d'une logique serrée, ses démonstrations lumineuses et l'énergique concision de sa forme, se crurent de bonne foi revenus à l'époque romaine, et se prirent à revivre de telle sorte dans le génie antique qu'ils ne reconnurent bientôt plus pour bon et raisonnable que ce qui leur paraissait tel au point de vue romain.

Le droit romain, enseignaient-ils, renferme l'exposition logique des vérités démontrées par la raison naturelle; il est applicable, par conséquent, à tous les temps, à tous les peuples; il est doué de la même universalité que celle qu'on attribue aux lois de la logique et des mathématiques. Il est la raison écrite (*ratio scripta*) [2]. Sa doc-

[1] Irnérius, fondateur de l'école de Bologne, et après lui ses disciples, donnaient sur les passages obscurs du code Justinien de courtes explications juridiques ou grammaticales : *Glossæ ad ipsam legum litteram.* De là leur nom de glossateurs.

[2] « Le refus de reconnaître dans le droit romain le droit modèle, le seul droit véritable, en un mot le droit même, n'empêche nullement de reconnaître la perfection achevée de sa forme. Elle n'en ressort au contraire que dans un relief plus saisissant. Le droit romain nous présente une méthode de jurisprudence

trine fait loi, non-seulement dans les questions privées, mais encore dans toutes les questions juridiques ayant trait à la vie publique. Les nouveaux docteurs allèrent si loin dans la dépréciation du droit national, qu'ils en vinrent jusqu'à dire que la loi germanique ne valait pas même la peine d'être étudiée, et qu'il était inutile d'approfondir les relations qu'elle pouvait avoir avec l'état actuel de la société [1].

Or le droit romain, en ses points essentiels, est en totale opposition avec les principes du droit chrétien germanique.

En effet, tandis que ce dernier [2] regarde le droit comme une manifestation de la volonté divine et fonde tout le système juridique sur la dépendance où l'homme doit être de Dieu, la théorie païenne ne donne d'autre origine au droit que la volonté du peuple.

Selon elle, le droit n'est pas une règle supérieure donnée par Dieu aux hommes et suggérée d'avance par la loi morale; c'est une prescription totalement indépendante de la morale, établie par les hommes pour leur avantage personnel.

Avant la fondation de l'État, les hommes, en possession de la liberté naturelle et d'une souveraineté sans limites, étaient juridiquement étrangers les uns aux autres, et n'avaient nuls devoirs les uns envers les autres. La loi du plus fort régnait seule. Mais comme une telle indépendance, à cause des vices inhérents à l'humanité, n'aurait pu durer sans porter atteinte à la liberté individuelle, sans produire des troubles continuels et sans provoquer la guerre de tous contre tous, les hommes, pour leur propre sécurité, s'organisèrent en société et fondèrent l'État.

L'institution de l'État transporta la souveraineté primitive des individus à la généralité de la nation. Le peuple eut désormais le droit de fixer des lois obligeant tous les citoyens; il exerça ce pouvoir, soit directement, dans les délibérations prises en commun, soit indirectement, par l'organe de ses élus.

Ces prescriptions s'appellent les lois, et les lois fondent le droit.

Le droit n'est donc pas, comme l'avait enseigné la doctrine germanique chrétienne, avant et au-dessus de la loi; il n'existe que par la loi; il naît dans l'État. C'est dans l'État qu'il trouve sa base et son but, et il reste sous la domination de l'État. Tandis que l'enseigne-

complète, une technique unique et admirable dans sa logique et sa pénétration; tous les germanistes en tombent d'accord. » Voyez BRUDER, p. 35 et 313.

[1] Voyez SCHMIDT, *Reception*, p. 16-40. Sur l'influence funeste du droit romain en Italie, Muratori a dit : « Appena la romana giurisprudenza mise il piede nelle scuole, e s'impadroni di tutti tribunali d'Italia, si spalancarano le porte a mille sofisticherie ed arti per tirare in lungo la giustizia e per difficultare talvolta la cognizione del giusto più tosto che per ajutarla. » *Dissertazioni sopra le antichità italiane*, t. I, p. 349. — Voyez SCHMIDT, p. 125.

[2] Voyez plus haut.

ment chrétien ne voit dans le souverain que l'exécuteur, l'auxiliaire muni de pleins pouvoirs du droit, d'après la théorie romaine, au contraire, le souverain, suprême dépositaire de la puissance, est investi d'un pouvoir politique sans restriction. Il est la source première du droit; il est autorisé par cela même à le changer selon son bon plaisir dans les questions générales aussi bien que dans les cas particuliers. Tous ces « droits légitimes », que, d'après la loi germanique, ni l'État ni l'individu n'étaient libres de violer, la législation romaine ne les reconnaît pas, et ne fait jamais mention des garanties que notre droit national avait établies pour leur défense [1].

Les glossateurs et leurs disciples mettaient au-dessus de toute discussion le principe de l'application obligatoire, permanente, légitime du code de Justinien. L'empire romain est encore debout, disaient-ils, et les empereurs romains de nation germanique sont les successeurs directs des anciens césars. Le pouvoir absolu, autrefois exercé par eux, a passé aux empereurs romains allemands : la volonté de l'Empereur, c'est la loi.

C'est par cette doctrine que les glossateurs surent gagner la faveur des souverains de la maison des Hohenstaufen; ravis d'y trouver la base légale de l'absolutisme qu'ils rêvaient, ils la propagèrent avec ardeur, et mirent son application permanente, comme droit impérial, tellement au-dessus de toute contestation, que pour bien montrer que la législation romaine était toujours en vigueur, ils envoyèrent aux glossateurs plusieurs de leurs propres lois, et les firent incorporer dans le code de Justinien [2]. Frédéric Barberousse

[1] Pour plus de détails, voyez SCHMIDT, *Principieller Unterschied*, p. 29-80. « D'après la théorie romaine », dit Schmidt, « le pouvoir de l'État est la plus haute puissance dans l'État; elle est, comme telle, inattaquable. Nul pouvoir ne peut contre-balancer le sien, il est omnipotent. » On peut apprécier les conséquences de ce fait dans l'axiome suivant : « Quod principi placuit, legis habet vigorem. » « Le droit romain, dit Jacob GRIMM, (*Rechtsalterthümer*, t. XVI), n'est pas celui de notre patrie; il n'est pas né, il ne s'est pas développé sur notre sol; il contredit dans les points les plus essentiels notre manière de penser, et par conséquent il est incapable de nous satisfaire. *La mise en pratique du droit romain n'a certainement été avantageuse ni à notre constitution ni à notre liberté.* L'Angleterre, la Suède, la Norwége et les autres pays qui ne l'ont pas adopté directement, ont, sans rester en arrière dans leur développement intellectuel, conservé beaucoup de traits précieux de leur caractère national et gardé leurs lois et coutumes particulières. » Dans les pays où le droit romain a été introduit, au contraire, la vie publique a dépéri, et les constitutions nationales ont fait place à un absolutisme tout à fait contraire à l'esprit germanique. Le peuple anglais, gouverné par son droit national, a conservé sa liberté et sa constitution. Voyez SCHMIDT, p. 141-149, 161-192. — F. V. HAHN, *Die Uebereinstimmung der römischen und germanischen Rechtsprincipien*, p. 29-50. — M. VOIGT, *Das Jus naturale der Römer*, t. I, p 327-331. — IHERING, *Geist des römischen Rechtes* (3e édition), t. I, p. 216, et t. II, p. 59. Voyez AHRENS, *Juristische Enciclopädie*, p. 332-374 et 517-545.

[2] « Ut aptarint eas singulis legibus sub congruentibus titulis. » Voyez FRANKLIN, *Reception*, p. 127.

s'attribuait déjà tous les droits exercés par les césars, et se considérait comme leur successeur légitime et direct. Aussi appliquait-il la loi romaine dans les questions privées et publiques, au mépris des anciennes traditions allemandes [1].

Toutefois, les empereurs ne réussirent pas de sitôt à naturaliser ces théories dans notre pays; ils ne purent de prime abord fonder sur le sol allemand un empire formé sur le modèle païen, et ce ne fut que dans les questions de politique ecclésiastique que, de temps en temps, ils s'en firent une arme pour combattre le droit canon. C'est ainsi que Louis de Bavière, pendant la lutte qu'il soutint contre l'Église, se déclare au-dessus de tout droit, et soutenu par ses légistes complaisants, essaye d'extraire de la loi romaine le principe que l'Empereur n'est nullement tenu de se faire confirmer par le Pape [2].

Le véritable moment de transition dans l'histoire du droit allemand ne commence qu'à Charles IV. Ce prince donne place dans la chancellerie impériale aux juristes formés selon les idées de l'ancienne Rome; il s'aide de leurs conseils durant son long règne dans les questions administratives, et leur laisse prendre une notable part aux affaires. Il les assimile, comme rang social, à la petite noblesse [3], et c'est à partir de ce moment que les docteurs en droit romain font tous leurs efforts pour introniser partout une doctrine à laquelle ils doivent leur situation; désireux de voir grandir encore leur influence, ils cherchent par tous les moyens possibles à la faire reconnaître pour seule valable [4]. Sous Sigismond, on trouve déjà un bon nombre de sentences et de jugements rendus d'après les avis des nouveaux légistes [5].

Sous Frédéric III et Maximilien Ier, leur crédit ne fait que croître. Ni l'un ni l'autre, cependant, n'aimaient le droit romain ni les

[1] Voyez Stobbe, *Rechtsquellen*, t. I, p. 616-617. Voyez aussi von Savigny, t. IV, p. 65, et Zöpfl, p. 107.

[2] Voy. Stobbe, t. I, p. 619. — Franklin, *Reception*, p. 127-133. — Moddermann-Schulz, p. 32-33. — Le plus ancien exemple de l'opposition du droit païen aux principes du droit chrétien germanique se trouve dans un libelle lancé contre Grégoire VII et composé par le juriste italien Petrus Crassus (1080). Le pamphlétaire va jusqu'à faire servir les axiomes de la loi romaine sur la propriété, la prescription, etc., à établir que Henri IV possédant le royaume par héritage, toute opposition à son pouvoir doit être punie comme attentatoire à la propriété légitime. Crassus flatte l'Empereur de la manière la plus basse, et dans ses vers serviles demande un riche salaire en récompense de ses efforts. Il est le digne prototype des innombrables juristes courtisans qui, dans les siècles suivants, surent puiser dans le droit romain des prétextes pour pallier et colorer les actes de violence et d'injustice des maîtres qui les payaient. (Voy. sur Crassus l'article de Honoff, dans les *Christl. socialen Bl.*, (1876, n° 18.)

[3] Pour plus de détails voy. Stobbe, t. I, p. 633, et t. II, p. 44. — On appelait les docteurs « milites legum » ou « milites togati ». Æneas Sylvius s'amuse aux dépens de cette noblesse pédante dans l'*Hist. Freder.*, p. 294.

[4] Stobbe, t. II, p. 44-46.

[5] Voy. Franklin, *Reception*, p. 180-185. — Stobbe, t. I, p. 623.

« romanistes [1] »; mais tous deux étaient absolument obligés de recourir à leur assistance, car les princes, ainsi que les villes libres les plus importantes, avaient pris à leur service d'habiles juristes romains, et s'en servaient dans leurs rapports avec la cour et pour la conduite des débats judiciaires.

Mais en dépit des efforts tentés par les « romanistes » au quatorzième siècle, ce ne fut qu'à la fin du quinzième qu'ils parvinrent à faire passer le droit romain dans la pratique usuelle et réussirent à annuler les vieilles traditions germaniques et le droit national.

Jusque-là, il n'avait été question presque nulle part d'introduire les nouveaux docteurs dans les tribunaux. Partout, les traditions et usages du droit germanique avaient encore force de loi, et les coutumiers et livres de droit allemand étaient seuls en possession du respect général [2]. Il est vrai qu'on trouve fréquemment dans les écrits du temps l'expression de « droit impérial écrit », mais ce terme ne fut ni originairement ni exclusivement appliqué aux prescriptions du code de Justinien, et ne désignait ni un recueil de lois particulier, ni un droit généralement mis en pratique. Il n'avait trait qu'aux principes juridiques qu'on attribuait, ou croyait pouvoir attribuer, à la volonté indirecte ou directe de l'Empereur [3].

Le droit canon qui emprunte évidemment sa méthode au droit romain, mais puise presque toujours la matière de ses décisions dans le droit germanique, fit une ferme résistance à l'introduction du code étranger et à ses théories serviles [4]. Depuis les temps les plus reculés, les décrétales des papes avaient été la source du droit chrétien germanique [5], et celles de Grégoire IX peuvent

[1] Cuspinian a dit à propos de Frédéric III : Juris peritos mediocriter dilexit, quod æquitatem diceret ab eis interverti fœdarique justitiam. Fugger, dans son *Miroir de l'honneur*, dit en parlant de Maximilien : « Bien qu'il eût tous les savants en grande estime et qu'il les aimât fort, il détestait ces juristes qui regardent les écrits et opinions de Barthole et de Baldus comme autant d'oracles et de sentences divines. Et il n'a jamais pu les souffrir auprès de lui. » Voy. Schmidt, *Reception*, p. 193-194.

[2] Résumant toutes ses investigations sur le droit romain, Stobbe affirme (t. I, p. 654) qu'en dépit de l'opinion si répandue que le droit romain a dû être universellement en usage comme droit impérial, il ne s'est réellement implanté que dans des cercles très-restreints avant la fin du quinzième siècle. Nulle part, jusque-là, il n'avait, au détriment du droit national, remplacé les principes existants de la jurisprudence. Par conséquent, on doit regarder comme erronées les assertions de Duncker (*Zeitschrift für deutsches Recht*, 2a, 181). Franklin se range à l'avis de Stobbe.

[3] Senckenberg dit avec raison dans le *Corp. iuris germ. praef.*, § 3 : « Keyserrecht ergo accipitur pro quocunque iure Caesareo, aut antiquitus aut recens ab imperatoribus nostris conflato, aut vero adscito, modo imperiali auctoritate valeret. » Voy. Franklin, p. 140-154.

[4] Voy. Bruder, t. XXXIII, p. 701.

[5] Rosshirt, *Vorrede zur Gesch. des Rechtes im Mittelalter*, et l'article du même auteur dans le *Freiburger Kirchenlexicon*, t. II, p. 933. « C'est le droit canon qui a

être considérées comme notre premier code officiel. C'est à elles qu'en dépit du crédit croissant des légistes, nous devons la conservation d'un grand nombre d'institutions et de préceptes issus de notre législation nationale : insérées dans le code papal, elles prirent une forme légale, fixe et indiscutable [1].

L'Église, aussi bien que les glossateurs, proclamait, il est vrai, l'existence d'un droit universel, immuable, approprié à tous les hommes. Mais ce droit n'est pas le droit romain; il a Dieu même pour origine; Dieu l'a révélé à l'homme dans la sainte Écriture; il est au-dessus de toutes les lois établies à différentes époques par les peuples divers, et, par conséquent, prime le droit romain aussi bien que tous les autres [2].

Partant de ce principe, l'Église rejetait les axiomes de la loi romaine partout où ils étaient en contradiction avec le droit divin; et depuis que les souverains de la maison de Hohenstaufen prétendirent s'en servir pour anéantir l'ordre légal établi par le droit chrétien germanique et rétablir l'absolutisme païen, elle s'opposa avec énergie à sa diffusion [3]. En 1180, le pape Alexandre III en défendit l'étude aux moines. Honorius III étendit en 1219 cette défense à tous les prêtres,

formé notre esprit national. » Bien que le droit canon, dit très-justement Stobbe (t. I, p. 641, et t. II, p. 134), soit italien d'origine, il se rapproche beaucoup plus de l'esprit allemand que le droit romain, *parce qu'il repose sur des bases chrétiennes et germaniques, et tient à un ordre de choses qui se rapporte à la vie chrétienne germanique.* Les décisions du droit canon étaient bien plus appropriées au peuple allemand que le *Corpus juris civilis,* parce qu'elles avaient été prises à propos de relations sociales modernes, vivantes, et n'avaient pas besoin d'être accommodées à la vie actuelle de l'Allemagne. Voy. Bluntschli, *Die neueren Rechtsschulen der deutschen juristen* (Zurich, 1862, 2e éd., p. 41).

[1] Pour plus de détails, voy. Zöpfl, p. 116-119.

[2] Aussi le droit canon demande-t-il à la loi d'être : Secundum naturam, secundum patriae consuetudinem, loco temporique conveniens. Voy. Schmidt, *Reception,* p 110. Les papes s'opposaient énergiquement à l'introduction du droit romain dans les pays qui n'avaient point de population romane, estimant à bon droit qu'il n'était pas nécessaire au gouvernement des peuples germaniques et ne s'ajustait point à la simplicité de leurs mœurs. Zöpfl, p. 115-116.

[3] Sur l'attitude de l'Église vis-à-vis du droit romain, Schmidt dit entre autres choses (p. 107-121) : « L'Église pouvait et devait considérer et employer le droit romain comme un élément de civilisation. De même qu'elle s'était appliquée à conserver la littérature latine, elle s'efforça de préserver dans le droit romain tout ce qui pouvait répondre à ses vues civilisatrices; et si dans le vieux droit germanique nous retrouvons des axiomes empruntés au droit romain, ce fait doit être attribué principalement à l'influence de l'Église et du clergé. L'Église n'avait nul motif de s'opposer à ce que les peuples chrétiens s'appropriassent les conquêtes intellectuelles des Grecs et des Romains en ce qu'elles contenaient de favorable au développement de leur vie nationale. Mais il lui fut impossible d'approuver les glossateurs et plus tard les humanistes lorsqu'ils voulurent faire dominer partout la littérature grecque et latine, et au lieu d'enrichir la vie des peuples modernes des conquêtes du génie païen s'efforcèrent d'étouffer le génie national en le ramenant aux théories païennes. »

et l'année suivante il interdit même aux laïques, sous peine d'excommunication, de faire ou de suivre à l'université de Paris des cours sur le droit romain. En 1254, Innocent IV s'efforce d'étendre cette interdiction à la France, à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Espagne et à la Hongrie. Dans les universités allemandes, l'étude du droit canon est longtemps seule autorisée. Puis, en vertu de priviléges spéciaux, le droit romain finit par y être enseigné, mais seulement pour servir à l'explication et à la démonstration du droit canon [1]; les facultés de jurisprudence, composées en grande partie de docteurs canonistes, n'étaient que le complément des facultés de théologie. Ce n'est qu'en 1490 que le droit romain est définitivement admis à Fribourg; à Bâle il est adopté en 1494; à Vienne en 1495; à Heidelberg en 1498 [2]; il avait été introduit beaucoup plus tôt dans quelques universités de l'Allemagne du Nord. — A Rostock, vers le milieu du quinzième siècle, il prend un remarquable développement; à Greifswalde, dès 1456, quatre « légistes » professent; à Lunébourg, une faculté spéciale enseignant exlusivement le droit romain est établie en 1471 [3]; à Erfurt, entre 1450 et 1500, le nombre des gradués en droit civil, comparé à celui de la première moitié du siècle, augmente du triple [4]; mais les hautes écoles d'Italie, « vraies sources de la sagesse juridique romaine », continuent à être célèbres entre toutes pour l'étude du droit romain, et les étudiants allemands s'y rendent en foule [5].

Plus les « romanistes » voient l'horizon s'élargir et s'embellir devant eux, plus grandit leur crédit à la cour des princes et dans les villes libres, et plus aussi l'étude de la jurisprudence est remise en honneur.

LE DROIT ROMAIN DANS LES UNIVERSITÉS ET DANS LES TRIBUNAUX.

Précisément au moment où le droit romain était admis par les universités, la science juridique était presque abandonnée dans nos hautes écoles.

Des professeurs, des écrivains comme Ulrich Krafft et Ulrich Zasius, n'étaient que de glorieuses exceptions. On ne se donnait plus

[1] Voy. l'article intitulé : *Die Stellung der Kirche zum römischen Recht*, dans les *Histor. polit. Bl.*, t. LXXIX, p. 924-941.

[2] Bianco, *Gesch. der Cölner Universitat*, t. I, p. 112, 166. Ce ne fut qu'en 1495 que l'université de Vienne obtint une « signatura apostolica, qua legendi audiendique jus civile quibuscunque alumnis, etiam clericis, studii Viennensis indultum est ». Voy. Stintzing, *Ulrich Zasius*, p. 326-329.

[3] Voy. Stobbe, t. II, p. 20-21. — Stintzing, *Ulrich Zasius*, p. 86, 336-337. — Strobel, *Neue Beiträge zur Literatur*, p. 36b, 63.

[4] Voy. Muther, *Zur gesch. der Rechtswissenschaft*, p. 201-241.

[5] Voy. la liste des étudiants allemands en droit dans les écoles de l'étranger, jusqu'à l'année 1500, dans Muther, p. 399-411.

la peine, à l'exemple des glossateurs, de recourir directement aux sources; on se contentait de s'en rapporter aux nombreuses interprétations des savants. La jurisprudence s'appuyait presque exclusivement sur le savoir de deux légistes italiens, Barthole et Baldus, dont les décisions avaient fini par avoir légalement la même autorité que les sources mêmes. « J'avoue franchement », écrit Zasius à Boniface Amerbach, « que je fais peu d'état de notre droit civil tel que Barthole et les docteurs italiens l'enseignent; si tu en ôtes les erreurs, il en restera fort peu de chose [1]. » En effet, à la place de la loi romaine simplement exposée dans les sources, avait été substitué un droit embrouillé, susceptible d'interprétations multiples, où les légistes eux-mêmes « ne se reconnaissaient qu'à grand'peine ». Il n'était plus question de pénétrer profondément dans l'esprit du droit, de résumer avec intelligence et sagacité ses principes élevés : pendant des semaines et des mois, l'enseignement des professeurs restait enfermé dans l'explication d'un seul passage et de tous les commentaires qui s'y rapportaient. Souvent, durant toute une année, les élèves n'avaient pas achevé l'étude de cinq articles du code de Justinien.

« Quel charme, quel intérêt peut-on trouver dans une science qui s'attache à l'explication de quelques points ou de quelques lettres? » dit à ce propos Jean Reuchlin. « Quelle estime peut-on faire d'une étude où chacun croit pouvoir trouver la confirmation de ses droits et de ses prétentions, et dont le principal objet est d'obtenir une récompense vénale? » « Pour les âmes qui ont un idéal plus élevé et plus noble que la richesse et la réputation, la science juridique semble vraiment au-dessous de n'importe quel métier [2]! »

Au lieu de faire la lumière sur des questions pratiques, d'un usage journalier, on plongeait les jeunes intelligences dans des controverses subtiles; on remplissait la littérature juridique de commentaires interminables sur les questions les plus futiles. « Ces commentaires », dit Zasius, « comme tout homme intelligent peut facilement s'en convaincre, renferment plus d'obscurités que de lumières; ils

[1] Voy. Stintzing, *Ulrich Zasius*, p. 166, 249.

[2] Geiger, *Reuchlin*, p. 63. « La jurisprudence était tombée dans un abaissement sans espoir, et c'est en cet état qu'elle fut implantée en Allemagne. Une méthode n'ayant aucun rapport avec la vie et les besoins pratiques du peuple, et restée dans l'état défectueux où elle avait été transmise de génération en génération, fut appliquée avant que la science du droit romain ait été relevée. Les avantages qu'une étude intelligente du droit étranger eût pu avoir pour la théorie et pour la pratique, furent annulés par le triste abandon de l'étude de la jurisprudence, abandon auquel seuls quelques hommes célèbres firent exception. » Stobbe, *Rechtsquellen*, t. II, p. 24-26. — Sur le formalisme sans vie et la science abâtardie des juristes du quinzième siècle, voy. surtout V. Savigny, t. VI, p. 1-24.

sont surchargés de controverses puériles, et nous n'y trouvons qu'une enflure pédante à la place d'un savoir solide. Leur fatras ne sert qu'à nourrir les arguments rusés des avocats. Après qu'un auteur a fabriqué dans sa cervelle les plus extravagantes fantaisies, il en offre le résultat aux avocats pour les aider à contourner la loi [1]. »

Tandis que « le droit étranger envahissait l'Allemagne », l'étude du droit national était violemment troublée dans son développement; il n'était plus enseigné dans aucune université, et nulle part n'était l'objet d'une sérieuse investigation. Les juristes, uniquement formés à l'étude du droit romain, ne tardèrent pas à déclarer que le droit germanique était grossier, puéril, bâtard. « Ses coutumiers de nulle valeur », disaient-ils, « devaient autant que possible être mis de côté ». « Les savants légistes de nos universités », écrit Wimpheling en 1507, « ne sont que trop disposés à ne reconnaître pour droit que ce qui se trouve dans leurs livres. Le droit populaire et coutumier, en usage parmi nous depuis des siècles, n'a nulle importance à leurs yeux; il leur semble intolérable qu'à la ville, à la campagne, des hommes sans instruction siégent dans les tribunaux et prononcent la sentence en ne s'appuyant que sur les vieilles coutumes, l'équité naturelle et leur sentiment personnel de justice [2]. » Le juriste Pierre d'Andlau, plein d'un profond dédain pour la procédure du pays, écrivait dès 1460 : « N'est-ce point un abus criant que parmi nous, des laboureurs, des rustres, soient appelés à prononcer dans les questions de droit, eux que la loi romaine, précisément à cause de leur ignorance, déclare absolument incompétents [3]? »

II

Les princes se montrèrent partout les plus zélés promoteurs du droit romain, et s'appuyèrent sur lui pour affermir leur puissance et leur autorité. Ils commencèrent par lui fournir une application pratique en donnant aux légistes, dans les cours souveraines et dans les tribunaux de leurs possessions, droit de siéger et de voter en qualité d'assesseurs [4]. Dès 1472, à la cour souveraine du Palatinat, la moitié des siéges d'assesseurs était occupée par les « romanistes ». La même transformation s'opéra à Heidelberg en 1472, à Leipzig en 1483.

[1] STINTZING, p. 101-102.
[2] *De arte impressoria*, p. 27 a.
[3] *De imperio Romano*, l. II, ch. XVI, p. 106.
[4] FRANKLIN, *Reception*, p. 127.

L'ancienne procédure, conduite non par de savants docteurs, mais par des gens d'expérience, jugeant exclusivement d'après le droit allemand, devint bientôt fort difficile à appliquer, et ne tarda pas à être interdite [1]. De tous côtés, on entendait affirmer que les questions de droit ne pouvaient être tranchées d'une manière sensée et pratique sans le secours de gens habiles, exercés, en un mot, sans le concours des docteurs et de leurs livres.

La Chambre impériale, sur les instances répétées des princes, fut composée en partie de docteurs [2]; une ordonnance judiciaire émanée de la chancellerie de l'Empereur décida que des seize juges appelés à y siéger, huit seraient choisis parmi les juristes (1495). Néanmoins, tout le mécanisme juridique resta longtemps encore basé sur l'ancien système, et demeura public et oral. Bien qu'il ne fût pas interdit de présenter des mémoires écrits, les affaires étaient généralement traitées oralement et discutées publiquement en présence des parties, qui pouvaient, lorsqu'elles le souhaitaient, prendre elles-mêmes la parole. Mais au bout de peu d'années, les savants docteurs parvinrent à enlever aux nobles ignorants leur influence prépondérante dans les cours de justice. Sous prétexte que la première ordonnance de la chancellerie n'avait pas prévu certaines prescriptions de procédure, les juristes, nommés par les princes, obtinrent, en 1500, un arrêt supplémentaire, par lequel l'ancien système juridique oral et public et le droit également ancien de n'être jugé que par ses pairs, étaient définitivement abrogés [3]. Les cours souveraines des princes s'organisèrent sur le modèle de la Chambre impériale, dans le dessein bien arrêté de substituer au droit allemand jusque-là en usage le droit romain, désormais considéré comme seul normal. Ce droit eut pour organe une magistrature toute-puissante, exerçant au nom des princes un pouvoir absolu sur chacun et sur tous.

Dans les cours souveraines où primait encore l'ancien droit, la position des anciens magistrats ne tarda pas à devenir intolérable. Il leur fut impossible de soutenir longtemps la lutte avec les docteurs, et ceux-ci prirent partout la haute main [4]. Bientôt on en vint à exiger des assesseurs qu'ils eussent étudié le droit romain dans une université [5].

C'est ainsi que l'administration de la justice tomba tout entière

[1] Voy. Muther, *Zur geschichte der Rechtswissenschaft*, p. 133.
[2] Voy. Harpprecht, *Reichsstaatsarchiv.*, p. 80.
[3] Voy. Maurer, *Gerichtsverfahren*, p. 320-359.
[4] Par exemple dans le Brandebourg. Voy. Droysen, p. 2b, 37-39.
[5] Pour plus de détails, voy. Stobbe, t. II, p. 63-94. — Arnold, *Reception*, p. 320-327.

entre les mains de gens qui, n'ayant aucune connaissance du droit national et le traitant avec un mépris toujours croissant, ne croyaient pas même nécessaire de l'étudier [1].

La nouvelle magistrature forma peu à peu une sorte de caste juridique, séparée de la nation par l'esprit, par le langage, et se mit orgueilleusement au-dessus « d'un peuple ignorant et mineur ». Étrangère à la conscience nationale, sans aucun lien avec les antiques traditions de la législation allemande, elle cessa de puiser la science dans les faits, dans la réalité vivante, pour la chercher en des sources taries. Son savoir stérile n'avait pas le moindre rapport avec l'état actuel des choses, et cependant cette nouvelle magistrature prit vis-à-vis de l'ancien droit une attitude de plus en plus arrogante. Non-seulement elle empruntait le fond de son enseignement à des documents étrangers, mais elle mettait tout en œuvre pour ressusciter l'esprit du droit païen. Ses points de vue, ses méthodes devinrent romaines, et la justice cessant d'être la propriété commune de la nation, un abîme profond se creusa entre le peuple et son droit. Exclu de toute participation aux débats judiciaires, étranger à ses propres intérêts, il n'eut bientôt que trop de motifs de perdre sa foi dans la sainteté et l'impartialité de la justice, et ne vit plus en elle qu'une puissance étrangère, hostile, opposée à tous ses intérêts [2].

RÉSISTANCE DU PEUPLE A L'INTRODUCTION DU DROIT ÉTRANGER.

L'introduction d'un droit étranger, rempli de controverses interminables, révolta d'autant plus un peuple habitué à une procédure courte et orale, qu'il lui devenait désormais impossible de suivre lui-

[1] Sur le mépris des juristes pour le droit national, voy. STOBBE, t. II, p. 37, et t. I, p. 651. « L'introduction du droit romain fut une sorte de fléau », dit-il, t. II, p. 138.

[2] BESELER, *Volksrecht und Juristenrecht*, p. 246-298. — SCHMIDT, *Reception*, p. 239. « Le droit romain est devenu un élément de civilisation dans le monde moderne, et son influence ne s'est pas seulement fait sentir dans les institutions que nous lui avons empruntées : notre méthode, notre manière de voir, en un mot toute notre culture juridique est devenue romaine. » IHERING, *Geist des römischen Rechtes*, 3e éd., 1873, p. 1-3, 12-14. — GIERKE, p. 2-21. — Juste MÖSER, t. V, p. 36. « On pourrait croire », écrit Senckenberg dans son traité sur les tribunaux impériaux, « que l'ancienne constitution juridique du moyen âge, vu l'ignorance des temps, était remplie de confusion. Ainsi pensent ceux qui trouvent indispensables à la connaissance du droit une quantité de latin et de grec, une masse de livres de droit plus ou moins fleuris, un long séjour dans les universités, un chapeau rouge de docteur et je ne sais quelle variété de choses et de connaissances. Nos pères y mettaient moins de façons : ils n'avaient besoin, comme les soldats, que d'un très-petit nombre de principes et d'un jugement sain. Ils ajoutaient l'expérience à ces simples éléments, et la procédure était ainsi *fort sagement établie*. » Juste Möser dit de même (t. V, p. 36) : « Nos procès

même sa cause, et se voyait livré sans défense aux mains d'avocats et de chicaneurs, intéressés à voir les procès traîner en une longueur interminable. La jurisprudence devint un vulgaire métier exercé pour de l'argent. « Dans les villes, dans les campagnes, le nombre des avocats, des scribes, des procureurs, grossissait d'année en année, comme une invasion de sauterelles. » Tous les contemporains de bon sens font entendre à ce sujet leurs avertissements et leurs plaintes. Mais ceux qui gémissent le plus de l'état des choses, ce sont les jurisconsultes à l'esprit élevé dont nous avons déjà raconté les travaux, et qui, plus compétents que personne en cette matière, ne prévoyaient que trop « où mènerait la haine du peuple contre ses exploiteurs ».

« Ceux qui portent au droit un intérêt sincère », écrit Jacques Wimpheling en 1507, « se trouvent en ce moment en bien mauvaise compagnie. Ils sont perdus dans la foule innombrable de gens vraiment peu dignes d'estime, pour lesquels les questions de droit et les procès ne sont que des moyens de remplir leur bourse; aussi fomentent-ils sans cesse des querelles et sucent-ils jusqu'au sang les gens de petites ressources. » « Certains professeurs en droit ne rougissent pas d'attirer l'attention de leurs auditeurs sur d'habiles manières de se procurer de l'argent et des biens au moyen de la procédure [1]. » « Grâce à nos avocats », dit-il ailleurs, « les procès deviennent innombrables, dispendieux, interminables. » Gerson raconte qu'une dame française voyant affluer à Orléans une foule d'étudiants qui tous aspiraient à devenir avocats et juristes, ne put s'empêcher de s'écrier : « Hélas! dans mon pays, il n'y a qu'un seul procureur, et cependant presque toute la contrée est bouleversée par ses chicanes! Que de calamités n'amènera donc pas cette nuée de légistes [2]! » « Les avocats », dit Ulrich Zasius, « empoisonnent nos tribunaux, se raillent des juges, troublent la paix, bouleversent la société, et sont haïs de Dieu et des hommes [3]. »

Sébastien Brant n'hésite pas à mettre sur le même rang les avocats qui dépouillent le peuple et les chevaliers-brigands :

n'ont pas été raccourcis par les innovations des savants juristes. A l'époque où le simple bon sens faisait loi, les choses se passaient plus loyalement et plus courtement. »

[1] Le juriste bolonais Baldus avait coutume de raconter à ses auditeurs dans ses cours sur le droit d'héritage, que cette doctrine, à elle seule, lui avait rapporté quinze mille ducats, et il ajoutait : « Ideo advertatis. » Voy. Schmidt, *Reception*, p. 91. « Solus Justinianus et Hippocrates marsupium implent. » Énéas Sylvius (*Opp.*, p. 619, *cp.* p. 111) nomme les juristes : « panis quaestores et auri corrasores. » Gengler, p. 34-35. — Voy. Stintzing, *Juristen böse Christen*, p. 29-30, note 10.

[2] *Apologia pro republica christiana* (Phorce, 1506), cap. II. — Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 87-88. — Voy. Brant, *Narrenschriff*, par. 71.

[3] Voy. Stintzing, *Ulrich Zasius*, p. 102.

« L'un pille en secret, et l'autre ouvertement; l'un s'expose au péril quelque temps qu'il fasse, l'autre met toute son âme dans son enerier. Le voleur de grand chemin incendie les granges, au lieu que l'écrivassier, après avoir cherché un paysan bien nourri, à la graisse succulente, le place sur des charbons ardents. Les avocats ne blessent-ils pas la justice à chaque instant? Ils n'ont d'autre moyen d'existence que leur chicane embrouillée. Les scribes et les hypocrites qui nous dévorent font un vrai métier de brigand; ils vivent de pillage, tout comme les reîtres. Ils tendent leurs filets pour attraper le gibier : la plus petite querelle se change en procès, et la rigole devient ruisseau. Encore faut-il chèrement payer ces beaux parleurs, il faut les faire venir des pays lointains, afin qu'ils soient assez retors pour tromper les juges par leur babil. Alors ils s'arrangent pour que l'affaire traîne en longueur et que les débours et les épices se multiplient. A la fin, on se trouve avoir beaucoup plus dépensé en frais de justice que la cause n'en valait la peine [1]. »

« Les avocats, médiateurs, notaires et leurs pareils », dit Geiler de Kaisersberg dans l'un de ses sermons, « troublent la paix publique; ils devraient étouffer les guerres et les querelles; mais au lieu de cela ils ne songent qu'à se procurer de l'argent en grossissant les frais de justice pour le client. » « Leur langue ressemble à l'aiguille d'une balance : elle se penche du côté où tu mets le plus gros poids, elle est comme un rasoir aiguisé. Le riche est irréprochable à leurs yeux, et celui qui donne beaucoup a toujours raison. Ils se vantent eux-mêmes de pouvoir faire un trou dans la charte la meilleure. Aussi longtemps qu'ils espèrent tondre quelque chose sur un procès, ils le prolongent; mais dès qu'ils pensent n'avoir plus rien à en tirer, ils le terminent. Ils sont encore plus haïssables que les chevaliers-brigands, et trouvent leur joie dans l'oppression de tous les hommes [2]. »

L'auteur de la *Race welche* dit avec douleur :

« Depuis que le droit romain a pénétré chez nous, on a si bien glosé sur toutes choses que les honnêtes gens sont comme passés au crible jusqu'au moment où ils n'ont plus rien à donner; alors on les laisse aller. A propos de subtiles chicanes, on tourmente parfois un pauvre homme d'une façon si atroce que cela crie miséricorde à Dieu sur son trône éternel. »

La confusion dans les choses de la justice devient tous les jours plus grande :

« Voyez le désordre qu'amène votre manière d'agir. Le mal augmente tellement que personne ne sait plus maintenant quelle opinion se faire sur le droit. Vos chicanes sont si compliquées qu'avec elles on peut tourmenter un malheureux pendant des jours, des mois, des années.

[1] *Narrenschiff*, p. 70 et 71. — Voy. Goedeke, p. 156-157, 136.
[2] *Narrenschiff*, p. 191-193. — Voy. Murner, *Narrenbeschwörung*, p. 76-78.

Les clients sont entraînés à des frais sans nombre qu'un peu de bonne volonté pourrait parfaitement diminuer; mais cela ne cadrerait pas avec vos vues. Entre vos mains, l'honnête homme est si longtemps harcelé, que de guerre lasse il abandonne la partie. Avant qu'il ait fourni de chapons, de perdrix, de pigeons, de beaux habits et de houppelandes, l'avocat, le notaire, le procureur, etc., la moitié de sa fortune est partie par la fenêtre. C'est une pitié de voir de quelle manière vous contournez le droit; on est berné avant d'avoir pu s'en rendre compte. En vérité, il se passe maintenant de merveilleuses choses dans la justice! »

La conséquence de toutes ces subtilités et avocasseries, c'est que le monde « devient de plus en plus faux ». Les juristes songent bien plus à leur sacoche qu'à la justice, et le droit naturel est opprimé par le droit écrit.

« Le droit écrit ne veut rien dire s'il ne sort du droit naturel; s'il ne l'a pas à sa droite, il s'égare étrangement. Le bon sens s'évanouit dans toutes vos gloses; l'avarice conseille mal, et fait abandonner aux avocats toute droiture. Ils jouent sur un point controversé où nul ne voit goutte, et grâce à leur astuce, le pauvre homme est dépouillé de tout son avoir [1]. »

On lit dans un sermon du temps (1515) :

« Gardez-vous des marchands usuriers! Gardez-vous des âmes rapaces qui vous écorchent, vous tondent, vous raclent, vous rasent! Mais je vous le dis avec plus d'insistance encore : gardez-vous des avocats! Ils ont maintenant le haut du pavé; depuis vingt ou trente ans, leur méchanceté et leur nombre croissent sans cesse; comme des plantes vénéneuses, ils envahissent tout. Ils exploitent encore plus le pauvre monde que ne le font les usuriers, car ils ne prennent pas seulement l'argent, ils dépouillent les gens de leur bon droit, de leur honneur! Au droit simple et naturel, ils ont substitué un droit étranger; et ce qui, dans l'ancienne procédure, se terminait en un jour ou deux, se prolonge maintenant des mois et des années. Quelle pitié que le pauvre peuple ne puisse plus se faire rendre justice comme autrefois, avant que l'on connût ces menteurs et ces imposteurs dont on n'eut jamais besoin! »

« Pourquoi tant de procédure à propos d'une cause qui n'est point embrouillée », écrit Jean Cochlæus à Willibald Pirkheimer, « pourquoi, sinon pour remplir la bourse des procureurs et des avocats? Que toutes les affaires seraient promptement expédiées sans leurs tours de passe-passe et leurs finasseries! Je n'accuse personne particulièrement, je ne me plains qu'en général, parce qu'un mal si funeste vient surtout de ce Thrace (je veux dire de ce Justinien), dont le

[1] *Welschgattung*, p. 15[b] et 27.

code a donné lieu à la confusion juridique qui règne maintenant. » Cochlæus tient le droit romain pour si nuisible qu'il ne craint pas de dire : « Il n'a peut-être pas existé dans l'antiquité un prince et même un tyran ayant fait autant de mal que Justinien. » Aussi prévoyait-il que la répulsion universelle dont les juristes étaient l'objet causerait dans un avenir prochain des révoltes et des émeutes populaires [1] :

Dès 1493, un pamphlet traite les juristes de « plieurs de droit », de « coupeurs de bourses », de « sangsues [2] », et les menace d'une expulsion violente.

« Ils nous ont apporté le droit étranger,
C'est une pitié, c'est une misère!
Ces sages messieurs n'ont point leur bon sens!
Nous les chasserons tous [3]! »

L'auteur conseille à l'homme du peuple, dès qu'il aperçoit dans les tribunaux un docteur ou un avocat, de se retirer, ou bien de mettre dehors d'une main vigoureuse « l'exploiteur et le vampire ».

Ce conseil fut un jour suivi à la lettre à Frauenfeld, en Thurgovie. Les assesseurs mirent à la porte un docteur de Constance qui s'appuyait sur l'autorité de Barthole et de Baldus pour trancher une querelle d'héritage. « Écoutez, docteur », lui dirent-ils, « nous autres confédérés, nous ne nous soucions pas du tout du Bartele et du Baldele! Nous avons nos coutumes, notre droit particulier! A la porte, docteur, à la porte! » « Et le bon docteur », continue la chronique, « s'est vu contraint de se retirer; et les assesseurs ont rendu eux-mêmes la sentence. Puis ils ont forcé le docteur à revenir, et ils ont prononcé un arrêt contre le Bartele, le Baldele et le docteur de Constance [4]. »

Dans les tribunaux urbains où les juristes avaient réussi à pénétrer, le peuple exprimait souvent son antipathie d'une manière plus rude encore. A Clèves, un docteur qui « avait commis toutes sortes d'exactions dans l'administration de la justice » et traité les pauvres

[1] « In genere queror, quoniam omnis origo tanti in republica mali a Thraculo illo venit. » « Non puto, pestilentiorem unquam in mundo fuisse principem ne tyrannum quidem. » HEUMANN, t. XIV, p. 9. — Voy. OTTO, p. 84-90.

[2] En France, le peuple désignait aussi les juristes sous le nom de « grippe-deniers, escumeurs de bourses, harpies. » SCHMIDT, *Reception*, p. 141. Le proverbe bien connu : *Jurist, böser Christ*, était populaire dès le commencement du seizième siècle. D'autres proverbes encore sur les savants docteurs sont venus jusqu'à nous : « Juristæ sunt jurgistæ; jurisconsultus, ruris tumultus; juris periti sunt juris perditi; legum doctores sunt legum dolores. » Voy. STINTZING, *Das Sprüchwort : Juristen böse Christen*, p. 20.

[3] Voy. FRANKLIN, *Reception*, p. 178.

[4] Voy. MAURER, *Gerichtsverfahren*, p. 353.

plaignants « non comme doit faire un juge chrétien, mais comme agirait un valet de bourreau païen », encourut le « très-amer ressentiment du peuple. On le cribla de coups sur la place du marché; le malheureux criait comme une bête; enfin on le chassa de la ville [1]. »

A Worms, des paysans révoltés demandèrent à grands cris que dorénavant nul docteur n'ait à décider en matière de droit, soit au conseil, soit dans les tribunaux, et qu'il ne soit plus permis d'y apporter de pièces manuscrites, ni de régler les différends d'après des mémoires écrits (1518) [2].

Les états des divers territoires allemands, défenseurs naturels et constitués des vieilles libertés et des droits que le peuple avait hérités de ses pères, se montrèrent partout les adversaires énergiques de la magistrature savante.

La résistance fut surtout violente et tenace en Bavière. Dès 1460, 1461, 1471, les états bavarois se plaignent hautement de l'envahissement des docteurs; ils demandent « qu'il ne soit plus mis obstacle au droit et aux anciens usages du pays, et que les tribunaux soient composés de juges honnêtes, capables, pris soit parmi la noblesse, soit parmi les paysans du pays [3] ».

Les états du Wurtemberg demandent avec la même instance à leur duc « que les tribunaux soient occupés désormais par des personnes honorables, honnêtes, intelligentes, prises parmi la noblesse ou les échevins, et que les docteurs soient écartés, afin que les jugements continuent à être rendus selon les anciens usages et coutumes, et qu'on ne mette point la confusion dans l'esprit du peuple ». Les états attirent l'attention du duc sur les plaintes portées contre les docteurs : « Ils envahissent peu à peu tous les tribunaux du pays », disent-ils, « et les remplissent de leurs chicanes, de sorte que, maintenant, celui qui a besoin du secours de la justice ne parvient pas avec dix florins à terminer une affaire dont, il y a douze ans, il aurait peut-être vu la fin avec dix

[1] Tiré des notes de B. Cramer, bourgeois de Clèves (1518), PELZ, p. 77.

[2] ZORN, *Wormser Chronik*, p. 253.

[3] FRANKLIN, *Reception* p. 22, 30. — SCHMIDT, p. 209. Dans les griefs de la chevalerie bavaroise portés devant l'assemblée de la noblesse, à Landshut (1497), on lit : « In judicibus intolerabilis error. Non enim eliguntur judices more antiquo, sed multi juris Romani professores, pauci magistratus nobiles et provinciales. Cum jus municipale servandum sit et antiquæ consuetudines pro legibus habendæ sint, fit, ut multa his contraria fiant, unde decéptiones, errores et turbæ oriuntur. *Illi enim juris professores nostrum morem ignorant*, nec etiam, si sciant, illis nostris consuetudinibus *quicquam tribuere volunt.* » ROCKINGER, *Einleitung zu den altbayerischen landstandischen Freibriefen*, publié par Lerchenfeld, § 62 (Munich, 1853).

schillings. En même temps, beaucoup de nouveautés sont introduites, et si l'on n'y porte remède, il faudra bientôt que chaque village soit pourvu d'un ou deux docteurs pour décider en matière de droit. Comme par la faute des docteurs beaucoup d'abus se sont glissés dans la procédure et en général dans les anciennes coutumes et anciens usages, et que les pauvres gens en pâtissent, il est nécessaire de faire et de publier une ordonnance générale établissant qu'à l'avenir les villes et villages ne seront plus privés de leurs anciens droits, coutumes, tribunaux, ni de leur mode de procédure, et que les docteurs ne se mêleront en rien des affaires, les choses étant remises dans leur premier état [1]. »

Dans plus d'une localité, on n'admettait pas même qu'on allât consulter les juristes, car, ainsi que le déclarent les nobles de Franconie, « les savants docteurs ne travaillent qu'à détruire les droits, usages et coutumes nationaux [2] ». Dans beaucoup de conventions et d'arbitrages datés de 1457, 1495, 1498, on trouve stipulée la promesse formelle qu'à l'avenir, pour le redressement des torts, nul docteur ni licencié ne sera appelé, car « les docteurs », y est-il dit, « ont l'art de découvrir des griefs là où il n'en existe point ».

« Qui ne se réjouirait », dit Wimpheling, « en voyant que les chevaliers, les bourgeois, les paysans, fidèlement attachés à leur ancien droit, à leurs anciennes coutumes, s'opposent avec tant d'énergie à ceux qui veulent les en dépouiller par le mensonge, la tromperie, les raisonnements captieux, et ne cherchent qu'à les opprimer et à les exploiter? Cette lutte touche à ce qu'il y a de plus intime, de plus vivant dans la vie du peuple! Mais, hélas! au milieu de toutes nos dissensions l'autorité souveraine de l'Empereur reste impuissante et n'est plus en état de tenir fermement les rênes du pouvoir; aussi est-il bien à craindre que la guerre ne se termine à l'avantage des princes souverains et des légistes, leurs trop complaisants instruments [3] ».

« Les docteurs romains nous envahissent; ils s'ingèrent partout, ils se mêlent des affaires ecclésiastiques comme des intérêts temporels, et gagnent tous les jours du crédit. Leur influence est d'autant plus désastreuse, qu'avides eux-mêmes de richesses, ils encouragent et excusent l'amour du gain chez les grands marchands et autres exploiteurs du peuple. Ils s'efforcent aussi de faire servir à leurs intérêts le pouvoir tyrannique des petits souverains, les excitant à se mettre

[1] Sattler, *Gesch. des Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge*, t. I, p. 160. — Stobbe, t. II, p. 51.

[2] Voy. Stobbe, t. II, p. 81, note 61.

[3] Voy. Dreyer, *Nebenstunden*, p. 155. — Eichhorn, t. III, p. 344, note 6. — Maurer, *Gerichtsverfahren*, p. 311-312.

au-dessus des droits et des libertés de leurs sujets, et à s'enrichir au moyen d'impôts toujours nouveaux, car ils sont encore plus écoutés aux conseils des princes que dans les tribunaux. Là, depuis bien plus longtemps, ils travaillent sourdement, changeant, bouleversant tout ce que la sagesse des ancêtres avait établi, et tout ce qui jusqu'ici avait passé pour équitable parmi nous. »

LES REPRÉSENTANTS DU DROIT ÉTRANGER A LA COUR DES PRINCES SOUVERAINS.

Bien avant que le droit romain et les légistes formés à son école eussent opéré dans les tribunaux allemands de si funestes changements, ces mêmes légistes avaient réussi à changer complétement le système gouvernemental dans presque toutes les principautés de l'Allemagne.

Dès le commencement du quinzième siècle, les princes, et à dire le vrai les princes ecclésiastiques en premier lieu, avaient mis les juristes en possession des dignités, des charges, dont jusque-là les membres du clergé avaient seuls été revêtus. Peu à peu les « docteurs romains » étaient devenus notaires, conseillers, secrétaires, ambassadeurs auprès des princes. Les emplois de chancellerie qui leur étaient confiés les mettaient en possession des plus hautes charges administratives, de sorte qu'ils ne tardèrent pas à exercer une influence prépondérante dans les affaires publiques. On voit apparaître à ce moment dans les petits gouvernements une bureaucratie nouvelle, empruntant au droit romain qui l'avait fait naître son esprit, ses principes et ses tendances.

Jusque-là, conformément aux axiomes du droit allemand, les familles, les corporations, les domaines seigneuriaux, les communes, avaient été autant que possible gouvernés par leurs propres représentants; ce n'était que dans des circonstances exceptionnelles, à propos de procès graves ou d'événements politiques de la plus haute importance, qu'on avait recours à l'autorité des princes souverains. A la place de ce libre gouvernement, s'introduisit peu à peu un régime bureaucratique s'ingérant dans toutes les questions de famille, de commune et de district, et s'efforçant, partout où cela était possible, d'anéantir les droits des corporations et des divers états.

« D'après les détestables maximes des nouveaux docteurs », dit Wimpheling, « le prince est tout, le peuple n'est rien. Le peuple doit se borner à obéir, à payer les impôts et à faire corvée; non-seulement il est tenu à l'obéissance envers le prince, mais encore envers ses agents; ceux-ci commencent à se poser partout en véritables maîtres du pays, et savent si bien arranger les choses que les

princes conservent dans leurs propres États aussi peu d'autorité que possible. » Les juristes, en effet, grâce à leur habile manière de tourner les choses, à leurs scribes, à leurs paperasses, à leurs formules diffuses et interminables, avaient l'art de rendre la participation aux affaires difficile et rebutante à leurs maîtres[1]; aussi l'extension de la puissance souveraine tourna-t-elle, peu à peu, moins au profit des princes qu'à celui de leurs chargés d'affaires. La hiérarchie des agents princiers, exploitant le peuple et mettant les citoyens en tutelle, prit dès le seizième siècle un développement considérable.

L'oppression que les nouveaux impôts faisaient peser sur le pays se rattachait tellement dans la pensée populaire à l'influence des juristes que Trithème cite le dicton suivant comme déjà fort en usage de son temps : « Tel docteur n'a pas achevé ses études de droit, car il n'a pas encore inventé un nouvel impôt[2]. » « Les juristes des cours princières », dit Wimpheling dans son *Apologie de la société chrétienne*, « sucent le sang du peuple, imaginent sans cesse de nouvelles taxes et s'imaginent dissimuler l'odieux de leurs procédés en disant : « Il faut dompter l'orgueil des paysans! il faut émonder la fortune des moines et des prêtres! Elle ne doit pas croître démesurément, comme ces plantes qui envahissent tout et deviennent monstrueuses! » — « Au conseil, ils approuvent tout ce qui flatte les fantaisies de ceux auxquels ils doivent leur pain. Si les aumônes en faveur des malheureux diminuent, si les petits sont réduits à la misère, il ne faut s'en prendre qu' à l'avidité des légistes pour les honneurs et les richesses; et si le despotisme et le farouche orgueil de tant de princes, ou plutôt de tant de tyrans, va toujours en croissant, ce sont leurs conseillers qui en sont responsables[3]. » — « Les renards et les loups », dit Jean Butzbach, « gouvernent le conseil des princes. On n'y voit que parvenus ambitieux, sans équité, sans religion. Ils n'ont ni foi ni loi, ils épuisent la richesse publique et mènent avec leurs favoris une vie de plaisirs et de prodigalité. Les grands et petits seigneurs font peser sur le peuple des taxes lourdes et injustes; ils exercent sur lui une pression inique. Tout ce qui tend à augmenter leur pouvoir leur paraît légitime, et les flatteurs dont ils s'entourent les encouragent dans leurs actes coupables[4]. »

Ce n'était donc pas sans fondement que les états du Wurtemberg

[1] Ce point a été très-bien mis en relief par LANCIZOLLE, p. 85-86.
[2] *De Judæis*, p. 18.
[3] *Apologia*, cap. v.
[4] Tiré d'une élégie manuscrite de Butzbach, dans la bibliothèque de Wallraf à Cologne.

suppliaient leur duc de vouloir bien avoir l'œil « à toutes ces prestations de banlieue, dons de paille, de logement, de vêtement, de salaires pour les serviteurs ducaux, dont on n'avait jamais ouï parler du temps des anciens seigneurs du Wurtemberg, et qui avaient été introduits par les légistes ». Les états regardaient les changements opérés par les docteurs comme l'une des causes de ces soulèvements de paysans connus alors sous le nom d' « émeutes du pauvre Conrad[1] ».

En effet, c'est sur la vie et sur la situation des paysans que l'application du droit romain et l'influence des légistes avaient eu l'action la plus funeste.

Tant qu'ils avaient été régis par le droit germanique chrétien, les paysans, bien qu'ils eussent été trop souvent victimes des désastres causés par les guerres privées, avaient joui jusque-là d'une garantie juridique réelle. Leurs charges n'étaient point lourdes, leur vie était très-supportable. Ils géraient eux-mêmes leurs biens et leurs intérêts, réglaient, selon l'ancienne coutume, les prestations et les impôts qu'ils devaient aux seigneurs fonciers, et accommodaient leurs différends dans leurs propres tribunaux. Comme les états de l'Empire participaient au gouvernement du pays et les états de chaque territoire au gouvernement de ce territoire, de même les colons d'un domaine prenaient par leurs assemblées régulières comme par leurs délibérations juridiques une part déterminée à l'administration de ce domaine. C'était une association, dont les états étaient pour ainsi dire formés par tous les membres en pleine possession de leurs droits. Les corvées et les taxes n'avaient rien d'écrasant et n'étaient, la plupart du temps, que l'indemnité due pour la possession foncière conquise ou pour la protection accordée[2].

L'introduction du droit romain bouleversa complétement cet ordre de choses. Les paysans, désormais exclus des tribunaux populaires, virent peu à peu tomber en désuétude les anciens axiomes de droit et les vieilles coutumes d'après lesquelles ils s'étaient autrefois gouvernés. Les traditions anciennes, sous toutes leurs formes, le droit non écrit, cessèrent d'obliger les individus, et l'on ne regarda plus comme légitimement établi que ce qui pouvait être prouvé pièces en main[3]. Les paysans se virent ainsi privés du droit qui avait jadis prêté un si utile appui aux colons comme aux hommes libres, et cessèrent d'être jugés par leurs pairs dans les tribunaux de village.

[1] Voy. STATTLER, *Gesch. des Herzogthums Würtemberg unter den Herzogen*, t. I, p. 160. — Voy. aussi notre second volume.

[2] Voy. MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 349-353, et t. IV, p. 484, 522.

[3] Voy. EICHHORN, t. IV, p. 377, note 2. — Voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 148.

Ils perdirent aussi leur ancien droit coutumier, et tous ces changements eurent sur l'ensemble de leur vie une influence désastreuse.

Ce qui fut encore plus regrettable, c'est que le code étranger n'avait aucun rapport avec les conditions sociales que le cours des choses et des événements avait faites aux paysans de nos contrées [1]. L'empire des Césars n'avait connu ni paysans libres, ni fermiers héréditaires, ni *colons* dans le sens germanique du mot; par conséquent le code Justinien ne pouvait renfermer aucune prescription se rapportant aux mœurs de nos villageois. L'empire romain n'avait connu que la grande propriété aristocratique et l'esclavage, et comme les juristes formés à l'école du droit romain regardaient les prescriptions romaines comme seules légales, ils avaient retranché, d'une main prompte et impitoyable, tout ce qui, dans la loi germanique, avait trait aux convenances de la vie sociale en Allemagne, se hâtant de bâtir sur le terrain antique toute la législation nouvelle. C'est ainsi qu'ils ne virent dans le mode de fermage sanctionné par le droit allemand qu'un simple bail temporaire, et n'envisagèrent la position des colons vis-à-vis de leurs seigneurs que d'après les lois romaines sur l'esclavage. Ils fournirent avec empressement aux princes souverains, aux seigneurs fonciers ambitieux et violents, « des prétextes légaux », non-seulement pour débouter les paysans de leurs droits au communal, mais encore pour les chasser de leurs fermages héréditaires et pour augmenter les corvées et les taxes des paysans libres et des colons. C'est sur leur conseil que l'électeur Frédéric (celui-là même qui avait introduit le premier les docteurs dans les tribunaux) s'attribua sur les communaux de son territoire, et principalement sur les forêts, un droit de souveraine propriété [2]. Les princes souverains ne traitèrent bientôt plus les villa-

[1] « Les docteurs », dit HARCKE dans ses *Études pour servir à l'histoire de la Réforme* (Schaffhouse, 1846), p. 235, « ne comprenaient dans leurs nuances multiples et délicates ni les liens personnels, ni le système de propriété des paysans allemands; les droits privés étaient traités selon les idées romaines sur la liberté et l'esclavage; les autres étaient étendus dans le lit de Procuste de quelques termes de jurisprudence romaine (emphytéose, servitude, baux). En toute circonstance, le code de Justinien était pris pour règle, et l'antique droit allemand dans la simplicité de ses parties, était considéré comme ne renfermant que des lois pleines d'abus, vestiges d'un passé disparu. C'est tout au plus si l'on s'en servait dans quelques cas exceptionnels. D'innombrables atteintes portées à la sainteté du vieux droit, aux mœurs, au sentiment national, furent les inévitables conséquences de ce système. » Voy. encore MAURER, *Fronhöfe*, t. III, p. 323, et t. IV, p. 485. — ROSCHER, dans son *Histoire de l'économie nationale*, montre aussi combien les juristes formés au droit romain avaient peu à peu mis de côté les principes du droit allemand qui avait jusque-là régi les paysans. Voy. BRUDER, t. XXXV, p. 287-289.

[2] Voy. MONE, *Zeitschrift*, t. I, p. 393, et les documents de 1468 à 1483 cités par lui, page 425-436.

geois que comme des gens autorisés de par eux à jouir des produits du communal, mais non plus comme en étant les réels propriétaires. Ils s'attachèrent surtout à supprimer les droits forestiers communaux pour se les approprier dans l'intérêt de leurs chasses. La conquête de ces nouveaux droits marcha de pair avec les châtiments les plus barbares infligés à ceux qui se refusaient à les reconnaître. Le duc Ulrich de Wurtemberg, « qui n'agissait que d'après les avis des détestables juristes », fait paraître, en 1517, l'ordonnance suivante : « Celui qui dans les chasses réservées, bois ou champs, serait rencontré en dehors d'une route tracée, portant une arquebuse, une arbalète ou arme quelconque, et marchant d'une façon pouvant paraître suspecte, sera, même s'il n'est pas surpris tirant sur le gibier, privé des deux yeux. » Non-seulement le droit de chasse est considéré comme inhérent à la puissance souveraine, et déclaré droit régalien, imprescriptible, mais à ce propos on impose aux paysans des corvées de tout genre, qu'ils doivent fournir, soit en payant de leurs personnes, soit en prêtant leurs charrettes et leurs bestiaux. L'arrogance brutale des chasseurs seigneuriaux nouvellement institués envers les cultivateurs sans défense pesa très-rudement sur eux [1]. « Les nouvelles lois de chasse », dit Geiler de Kaisersberg, « sont dures et accablantes; elles favorisent les tyrans, les oppresseurs des pauvres, qui osent s'attribuer sur les choses qui ne leur appartiennent pas un pouvoir inique et arbitraire. C'est ainsi qu'ils empêchent le fermier établi dans un domaine de garder pour lui le gibier capturé sur son propre terrain. » « Cependant la loi de Dieu dit expressément que le seigneur qui interdit à son subordonné de chasser les bêtes fauves de la terre qu'il habite et de les détruire en cas de légitime défense, doit réparation au paysan. Le gibier appartient à celui qui l'a tué dans l'enclos de sa métairie. Nulle loi positive, nulle prescription humaine n'a de force contre la loi naturelle, et les seigneurs qui imposent au peuple des obligations injustes et oppressives commettent un très-grave péché [2]. » C'est en termes tout aussi hardis que les théologiens Gabriel Biel et Jean Trithème flétrissent la conduite des princes et seigneurs qui, empiétant sur les droits traditionnels de leurs sujets, leur ôtent la jouissance des bois, eaux et prairies du communal[3], et accablent les pauvres paysans de tailles et de corvées, « les traitant comme s'ils n'étaient que des serviteurs-nés, privés de tout droit, uniquement créés pour le profit et l'avantage des puissants ».

[1] Pour plus de détails, voy. Wagner, 23 ff., 463 ff.
[2] *Narrenschiff*, § 73.
[3] Jacob Grimm (*Rechtsalterthümer*, p. 248).

« Il n'est que trop vrai », dit Trithème, « que chez les anciens l'esclavage assujettissait la plus grande partie de l'humanité à une servitude presque bestiale. La lumière du christianisme a brillé longtemps avant de pouvoir dissiper les ténèbres païennes, l'impiété, la tyrannie. Mais que dirons-nous de ces chrétiens, qui ressuscitant les maximes d'un droit païen, prétendent introduire parmi nous un nouvel esclavage et, flattant les puissants de la terre, leur font accroire que parce qu'ils sont en possession de la force, ils ont tous les droits en main, et peuvent, selon leur bon plaisir, mesurer à leurs sujets la justice et la liberté? En vérité, c'est là une doctrine effroyable! Sa mise en pratique a déjà fomenté en plus d'un lieu des révoltes, des soulèvements, et si l'on n'y prend garde, si l'on ne rend au peuple chrétien son ancien droit, aux classes laborieuses la liberté et la sécurité, il est fort à craindre que des guerres désastreuses n'éclatent parmi nous dans un avenir très-prochain [1]. »

III

L'introduction du droit romain ébranla profondément tous les ressorts de la vie sociale. A mesure que son application s'étendait, on voyait dépérir l'antique droit germanique et la liberté populaire. Comme dans l'ancienne Rome, le droit finit par ne plus être qu'un instrument à l'aide duquel l'État s'efforça d'imposer en tous lieux son uniforme tyrannie, effaçant toutes les différences qui lui faisaient obstacle dans les lieux, les personnes et les choses[2].

Les juristes, interprètes du droit romain, se posèrent partout en adversaires systématiques des institutions du droit allemand en général et des droits reconnus des diverses classes sociales et corporatives en particulier[3]. L'organisation du moyen âge, si variée dans son unité grandiose, fut sacrifiée sans miséricorde au principe de nivellement universel de la Rome antique.

Comme le droit romain ne fait aucune mention des droits des divers ordres sociaux, les juristes ne tardèrent pas à déclarer que la participation des diètes territoriales au gouvernement du pays était absolument superflue, et traitèrent les constitutions existantes

[1] *De Judæis*. La confusion judiciaire qui suivit l'établissement du droit romain, et que Wimpheling appelle dans son apologie le « chaos sanctionum humanarum », le « perplexitas veterum et novorum jurium », fut bien souvent considérée par les contemporains sagaces comme la source probable et féconde de révolutions futures.

[2] Voy. Arnold, *Cultur und Rechtsleben*, p. 176.

[3] Voy. Beseler, p. 157-191.

aussi cavalièrement que les droits privés. Vis-à-vis des princes, les membres des états ne devaient être que des sujets. Quant aux priviléges qui, depuis des siècles, avaient donné aux diverses conditions sociales une existence légale, indépendante de la volonté ou de l'autorisation des princes, ils furent considérés comme douteux et révocables, et les sociétés corporatives se virent obligées de soumettre leurs statuts à l'agrément des princes souverains.

En un mot, le prince allemand devint le *princeps* romain [1]. La promulgation des lois, l'administration, le pouvoir militaire, juridique, financier; la police, le commerce, l'exploitation des mines et des forêts, et jusqu'aux questions regardant la propriété foncière privée, tout fut peu à peu considéré par les juristes comme relevant de l'autorité souveraine.

Mais si le prince devait exercer le pouvoir dans le sens où la Rome antique l'avait entendu, il s'ensuivait que le domaine ecclésiastique devait également lui être assujetti. Et effectivement, longtemps même avant la Réforme, un grand nombre de juristes soutinrent que la suprématie religieuse et la juridiction ecclésiastique appartiennent de droit au prince, et « qu'à l'exemple des empereurs romains il peut et doit donner aux choses religieuses leur forme et leur mesure, établir et déposer les évêques, et disposer des biens de l'Église pour son propre avantage et les intérêts du pays ». Cette doctrine, au dire de Pierre de Froissard, avait été dès longtemps enseignée par « les savants légistes au duc de Bourgogne Charles le Téméraire ». Et Charles, ajoute Froissard, « désirait ardemment devenir dans son pays pape unique et tout-puissant empereur. On m'a dit qu'il répétait souvent cette parole, traitant dès lors fort arbitrairement les évêques et les abbés, usant des biens ecclésiastiques comme s'ils eussent été temporels et à lui seul appartenant [2]. » Les juristes nourrissaient une haine profonde pour la propriété ecclésiastique, parce qu'ils la considéraient avec raison comme le boulevard le plus redoutable des anciens principes germains sur la propriété; aussi disaient-ils hautement que l'autorité du siége apostolique était pour les princes un joug dur et accablant [3].

[1] Voy. BITZER, p. 579. — ARNOLD, *Cultur und Rechtsleben*, p. 88. — HAGEN, *Deutschen Gesch.*, t. II, p. 17.

[2] Lettre 19.

[3] Voy. MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 331-334. Les princes ont tenu souvent de semblables propos. Sous ce rapport, les documents publiés sur le duc Rodolphe IV d'Autriche dans la *Chron. Salisb.*, et publiés par PEZ, *Scriptt. rer. Austr.*, t. I, p. 417, sont très-caractéristiques. On y lit, à la date de 1364 : « Ipse (Rudolfus) etiam contempsit mandatum domini apostol. Urbani V, dicens : *Egomet volo esse papa*, archiepiscopus, episcopus, archidiaconus, decanus in terra mea. Ipse etiam episcopatum Pataviensem voluit transtulisse in Wiennam. Idem

On attribue le mot de Charles le Téméraire : « Je veux être pape en mon pays », à divers autres princes souverains, à un duc de Saxe et à un duc de Clèves, rêvant comme lui d'exercer la puissance papale à l'intérieur de leurs États.

IV

Les juristes s'efforcèrent d'affranchir du pouvoir de l'Empereur comme de celui du Pape les princes auxquels ils devaient leur élévation. « Les savants docteurs, pleins d'habileté, d'intelligence et d'astuce », écrit en 1471 l'Italien Augustin Patricius, « tournent et bouleversent tout à leur fantaisie. Ils font grande figure dans les assemblées du royaume, se plaisent à voir les princes les consulter, et tenir leurs dires et leurs réponses pour des oracles; ils suivent avec joie les changements qui se produisent dans le pays. Leur crédit grandit au milieu des dissensions et des querelles. Par des artifices toujours nouveaux, ils persuadent aux princes que, grâce à eux, ils jouissent d'une liberté absolue [1]. »

Or la liberté, au point de vue des docteurs, consistait surtout à fournir le moins de subsides et de troupes possible à l'Empereur et au Saint-Empire. « Dès qu'il s'agit de débourser », écrit Wimpheling, « l'Empire et son honneur sont pour les juristes comme s'ils n'existaient pas. » Ils traitaient les affaires politiques que leur confiaient les princes selon les principes astucieux de leur génie, et croyaient s'être montrés souverainement sages et habiles lorsque, durant les diètes, ils avaient réduit au plus mince minimum possible les secours réclamés par le souverain pour les guerres étrangères.

voluit in dominio suo cænobiis prælatos instituere et destituere et opinabatur seipsum sapientem velut imperator Fridericus, *qui dominicam orationem voluit emendasse.* » Mais dès que les princes commencèrent « à vouloir donner aux choses religieuses leur mesure et leur forme », il se trouva assez de gens pouvant dire d'eux-mêmes ce qu'Enéas Sylvius rapporte : « Omnes hanc fidem habemus quam nostri principes, qui, si colerent idola, et nos etiam coleremus. Et non solum papam, sed Christum etiam negaremus sæculari potestate urgente. » *Opp.*, p. 539, *epist.*, 54.

[1] « Les princes », écrit Patricius, « omnia consiliariis credunt, eorum judicio, cuncta geruntur. Horum nonnulli, cui doctiores sunt et ingenio et astutia pollent, pro arbitrio omnia versant; iis gloriosissimum est vocari ad conventus, rogari sententias, consuli a principibus, et eorum sermones atque responsa tanquam Delphica oracula haberi. Gaudent rerum mutatione, et contentionibus atque discordiis principum crescunt, procurant assidue novis artibus, ut principibus suis libertatem parare videantur, et a reverentia apostolicæ sedis, quam durum atque asperum jugum appellant, sed etiam Romani Imperii eos nituntur avertere. » Voy. Freher, t. II, p. 290.

Marchandant chaque florin par mille arguties captieuses, ils n'étaient satisfaits que lorsqu'ils avaient réussi à empêcher l'Empereur d'obtenir ce qu'il réclamait, ne se demandant jamais si, par une telle conduite, ils ne mettaient pas en péril l'existence d'une partie ou même de la totalité de l'Empire [1]. Tandis qu'ils revêtaient les princes de l'autorité d'un César, ils ne voulaient reconnaître aux empereurs que ce qu'ils appelaient des « droits réservés ». En un mot, leur effort incessant tendait à faire de l'oligarchie déjà presque accomplie la loi fondamentale de la constitution du pays.

[1] Schmidt, dans son *Histoire des Allemands*, t. IX, p. 457, Manheim, 1784, avait déjà remarqué que par les juristes romains « les questions politiques étaient devenues processives, qu'on les traitait dans un esprit de mesquine chicane, et que c'était pour cela qu'elles n'en venaient jamais à une conclusion pratique ». C. A. Menzel, *Gesch. der Deutschen*, t. VII, p. 129, attribue principalement le misérable état des affaires publiques à l'influence des juristes. « Leur domination », dit-il, « est encouragée par les universités. » Stintzing aussi (*Juristen, böse Christen*, p. 19) est d'avis que le vice fondamental de notre développement politique est venu de l'application de la méthode et des principes du droit civil. « L'ingérence des juristes dans les affaires d'État fut cause qu'imbus dans toutes les fibres de leur être de la méthode et des axiomes du droit civil, ils mirent à peine les affaires publiques au-dessus des questions de droit privé, et transportèrent dans le domaine de la vie politique les formes cauteleuses de la chicane, d'ordinaire réservées exclusivement aux salles des tribunaux. »

CHAPITRE III

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET ESSAIS D'UNIFICATION SOUS MAXIMILIEN Ier.

L'Empire romain-germanique, tel qu'il était autrefois constitué, était, au milieu de la société du moyen âge, la première, ou pour mieux dire l'unique puissance législatrice de l'Europe. L'Allemagne était à la tête de la chrétienté.

Représentant au milieu des peuples européens la suprême puissance impériale, la mission qu'elle avait à remplir à l'extérieur consolidait et fortifiait au dedans l'union des différentes races dont elle était composée. L'expédition romaine imprimait au sentiment national un élan généreux; elle donna l'élan à ces essais hardis de colonisation, qui, même après la décadence de l'Empire, se perpétuèrent plus d'un siècle. A côté de l'Allemagne d'Occident et des anciennes tribus dont elle était formée, on vit se développer peu à peu une Allemagne orientale, et les habitants de la Silésie, de la Misnie, du Brandebourg, du Mecklembourg et de la Poméranie ajoutèrent avec le temps des branches nouvelles à l'antique famille germanique.

L'Empire, dès son origine, contenait des éléments romans; il était aussi en contact, par ses marches orientales, avec des populations slaves, et des territoires considérables se réunirent peu à peu à ses premières possessions. La nation allemande, composée de tant de tribus différentes, « vrai peuple de peuples », était particulièrement propre à devenir le centre de races diverses. Elle se servit toujours de son hégémonie avec modération, et n'entrava nulle part le libre développement des Romans ou des Slaves devenus ses sujets; une aveugle soif de conquête n'était point dans son génie, et malgré son grand pouvoir, elle laissa toujours inattaquées les vastes frontières qui la séparaient de la France (depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à celles du Rhône). L'Empire romain germanique, formé par l'Allemagne, la Bourgogne et l'Italie, maintenait au milieu des peuples l'équilibre et la paix; et tant que ses ennemis extérieurs purent croire ses frontières inviolables, l'ordre public eut un si ferme soutien en Europe,

qu'une guerre générale s'allumant entre les nations chrétiennes était regardée comme impossible [1].

Mais la décadence de l'Empire amena un grand changement.

Plus l'Allemagne abandonna sa mission à l'extérieur, et plus ses ressorts politiques se relâchèrent au dedans; les liens sociaux qui avaient autrefois uni ses populations se rompirent. Dans les villes libres comme dans les petits États des princes souverains, la bourgeoisie conquit une très-grande indépendance. Par ses villes de commerce et les voies ouvertes à ses vastes échanges, le peuple allemand avait rendu tributaires la plupart des pays européens; dans l'espace de temps qui sépare le règne de Rodolphe de Habsbourg de celui de Maximilien, la prospérité publique n'avait cessé de croître, et la culture intellectuelle avait fait d'admirables progrès; mais durant toute cette période la vie politique était restée renfermée en d'étroites limites, et la nation n'avait point tourné son ardeur vers un noble idéal, capable de réunir et d'employer toutes ses énergies.

L'Allemagne ne perdit pas seulement l'hégémonie européenne, elle devint presque étrangère aux grands intérêts politiques des autres peuples.

C'est sous Frédéric III que l'Empire fit les pertes les plus graves.

Au nord, le Schleswig-Holstein, bien que placé sous la tutelle de l'Empire, tombe au pouvoir du roi de Danemark (1460). En Prusse, « à la grande humiliation et au grand préjudice de la nation [2] », l'ordre Teutonique se voit contraint de céder la plus grande partie de ses possessions au roi de Pologne (paix de Thorn, 1466), et reçoit de lui, à titre de fief, les pays demeurés sous sa dépendance; l'Empire et l'Empereur voient sans s'émouvoir les « chevaliers Teutoniques » devenir les vassaux d'un souverain étranger.

La séparation de la Bohême des intérêts et des destinées de l'Empire eut des conséquences encore plus funestes; la maison souveraine des Habsbourg perdit avec la couronne de Bohême sa position ferme et stable en Orient et en Occident, et sa puissance en fut d'autant plus restreinte que la Hongrie ne pouvait être conservée sans la Bohême. Mais ce qui contribua le plus à l'affaiblissement de l'Empire, ce furent les progrès de la monarchie française et les envahissements des Turcs.

La politique belliqueuse et conquérante des rois français avait pu être entravée dans toutes ses entreprises en Allemagne et en Italie tant que les frontières de l'Empire lui avaient opposé une digue

[1] Ces sujets sont remarquablement traités dans l'ouvrage de Ficker, intitulé : *Kaiserreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen.*

[2] Voy. la lettre de Grégoire de Heimburg du 21 décembre 1468. Höfler, *Kaiserl. Buch*, p. 197.

redoutable, et surtout tant que la Lorraine et la Bourgogne étaient restées allemandes; mais lorsque s'ébranla l'ancien ordre de choses, et que l'organisation de l'Empire vint à se dissoudre, ces pays attirèrent particulièrement l'attention de la France, qui ne songea plus qu'à mettre ses projets à exécution. En 1312, l'occupation de Lyon contre toute justice fut aussi désastreuse pour l'Empire que plus tard la capture de Strasbourg le devait être pour la monarchie [1]. Les ardentes et continuelles aspirations de la France s'expriment fort clairement dans un document daté de 1333 : par une convention passée entre Philippe de Valois et le duc Henri de basse Bavière, ce dernier, traître à l'Empire et dans l'espérance d'obtenir le trône d'Allemagne par le secours de la France, ouvre au roi Philippe de brillantes perspectives, et lui propose de l'aider à conquérir l'évêché de Cambray et toute la partie romane de l'Empire, depuis la Saône et le Rhône, jusqu'aux frontières de la Lombardie et de la Suisse allemande [2].

Sous Louis de Bavière la politique française, dans le but d'affaiblir l'Empire, entretient pendant de longues années les dissentiments de l'Empereur et du Pape, met sans cesse obstacle à leur réconciliation, tire parti, au quinzième siècle, du schisme religieux [3], et cherche, par de continuelles menées et par des conventions secrètement conclues avec les princes [4], à s'approprier des territoires allemands. En 1444, le roi Charles VII et le dauphin Louis ne font point mystère de leurs plans, et déclarent hautement que leur intention est de « conquérir

[1] Voy. Ficker, *Kaiserreich*, p. 127. Sur les entreprises françaises sous le règne de Rodolphe, voy. Kopp, *Reichsgeschichte*, t. I, p. 870-878. Sur la perte du royaume d'Arles et les vues ambitieuses de la France sur la Lorraine, voy. Gebhardt, *Gesch. der erblichen Reichstände*, t. I, p. 219-221, 225, 226, 231-234, 246, 257.

[2] Böhmer, *Kaiserregesten von* 1314-1347, p. 301, et *Fontes*, t. I, p. 215. Dans ce traité, Henri tenait déjà le langage dont se servirent en 1552 le duc Maurice de Saxe et ses affiliés dans leur conspiration d'État. « Il s'était, disait-il, résigné à l'abandon des pays en question, en considération de tout ce que le roi de France avait dépensé dans l'intérêt de l'Empire. »

[3] Voy. la lettre du roi Robert datée du 21 août 1409 dans les *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 144, 148.

[4] Le duc Louis de Bavière avait, dès 1406, engagé à la couronne française ses possessions allemandes sur le Danube pour une somme de 75,000 florins. Droysen, *Gesch. der preussischen Politik.*, t. I, p. 251, note. L'archevêque Frédéric III de Cologne était vassal de la France dès 1378. — Lacomblet, *Urkundenbuch für den Niederrhein*, t. III, p. 382, note. L'archevêque Jean II de Mayence en sa qualité de vassal de la France fut défendu contre le roi Robert par le roi de France Charles VI (1410). (*Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 151-152.) J. Dubois, conseiller de Philippe le Bel, expose au Roi en deux mémoires les moyens par lesquels la France pourrait parvenir à la monarchie universelle. Pour soumettre l'Allemagne, il lui faut, selon lui, conclure des traités avec les princes allemands, qui trouveront dans les souverains français un appui contre la tyrannie impériale; il faudra seulement spécifier exactement les conditions du protectorat. « Il posait en principe que la domination française devait être universelle et s'étendre à tous les pays civilisés. » Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 411. — Voy. Von Sybel, *Hist. Zeitschrift*, t. VIII, p. 465-466.

les frontières naturelles de la France », c'est-à-dire les pays qui lui appartiennent, d'après eux, de droit : l'Alsace, Metz, Toul, Verdun, Fribourg et Brisach. Charles VII se montre décidé à « combattre pour la liberté et la noblesse allemande contre la maison d'Autriche, qu'il faut à tout prix humilier. La France doit s'étendre jusqu'au Rhin. Le Roi ne craint point les princes allemands, il saura bien les vaincre les uns après les autres; ce qu'il redoute, ce sont les villes libres et les paysans. » Ce furent en effet les bourgeois et les gens des campagnes qui déjouèrent ses projets ambitieux [1]. Bientôt le roi Louis XI, successeur de Charles, expose aux bourgeois de Metz ses droits à leur serment d'hommage, affirme que cette ville lui doit obéissance, qu'elle lui appartient par héritage, et dit tout haut qu'il se rend à Rome pour y recevoir le titre de roi des Romains [2]. Par la possession de Metz et de Strasbourg, la France rêvait d'avoir un « libre accès dans le Saint-Empire », et ces deux puissants boulevards de notre pays du côté de l'occident furent dès lors dans un continuel péril [3].

Tandis que sous Frédéric III l'Empire semble se rapprocher toujours davantage d'une inévitable dissolution, la royauté française, au contraire, se fortifie sous Louis XI, véritable fondateur de la politique ambitieuse et conquérante de la France. Déjà commence l'ordre de choses qu'un ambassadeur vénitien devait caractériser plus tard par ces paroles : « Tout en France est fondé sur la volonté du Roi; même dans les questions judiciaires, personne, quelles que soient les réclamations de sa conscience, n'aurait le courage d'exprimer une volonté contraire à la sienne. Les Français respectent tellement leur souverain, qu'ils sacrifieraient pour lui non-seulement leurs biens, mais encore leur honneur et leur âme. » « Nul pays n'est plus obéissant; l'unité et la soumission sont les causes de sa force à l'extérieur. » Lorsque le souverain levait arbitrairement un impôt, le peuple ne se révoltait point, persuadé que la violation d'un édit royal constituait un sacrilége. On désignait le souverain français sous le nom de « *re delle bestie* », parce qu'il avait obtenu de ses sujets une complète abdication de leur volonté. Sous Louis XI, les impôts annuels, de 2 millions qu'ils étaient auparavant, montèrent presque à 5 millions; mais grâce à ce sacrifice la France vit s'organiser une armée permanente, toujours prête au combat. Un contrat passé en 1474 avec les Suisses permit à Louis, en échange d'une somme considérable, de

[1] Voy. JANSSEN, *Frankreichs Rheingelüste*, p. 4-8.

[2] Lettre du chevalier Jobst von Eynsidl au margrave Albert Achille, 4 juillet 1464. Voy. HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VII, p. 37.

[3] Voy. ces lettres dans HÖFLER, *Frankische Studien*, t. VII, p. 38, nos 9 et 122. No 111.

compter désormais en tout temps sur le concours de leurs troupes auxiliaires : avantage inappréciable, car les Suisses formaient alors la seule infanterie disciplinée de l'Europe, et combattaient indifféremment toutes les puissances. « Il est triste de l'avouer », dit Trithème, « de nos jours les Suisses allemands ont complétement perdu l'amour de leur nationalité, et pour de l'argent français consentent à combattre leurs compatriotes. » Wimpheling dit de même : « Il est douloureux d'adresser un reproche pénible, mais trop juste, aux habitants des Alpes. La plupart d'entre eux, poussés par l'amour du gain, se mettent à la solde des étrangers pour combattre leurs frères, et tirent l'épée contre l'Empire romain et l'Empereur [1]. »

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI prit possession de la Bourgogne et de la Picardie, et la France se serait rendue maîtresse de tout l'héritage bourguignon, si Maximilien d'Autriche, en sa qualité d'époux de la jeune Marie, n'eût conservé à l'Empire les Pays-Bas allemands, opposant ainsi une forte digue à l'ambition française, puisqu'une fois en possession des Pays-Bas, la France eut à chaque instant menacé l'indépendance de l'Allemagne du Nord. Louis fut plus heureux au sud; il réunit le duché de Provence à sa couronne sans que l'Empire songeât même à faire valoir sur lui ses anciens droits de suzeraineté, et depuis ce moment vit son pouvoir s'étendre sur toutes les côtes méridionales de la France. Peu de temps après, Charles VIII, fils de Louis XI, fut mis en possession du dernier grand fief de la couronne par son mariage avec Anne de Bretagne.

« Chez nous », dit Pierre de Froissart, « le Roi, en recevant l'héritage de ses aïeux, s'engage non-seulement à défendre au dedans l'autorité royale, mais encore à accroître autant que possible cette autorité au dehors. Et quels admirables pays s'offrent encore à ses désirs, aussi bien en Allemagne qu'en Italie [2]! » Pour maintenir le calme à l'intérieur, les souverains français estimaient que le meilleur moyen d'occuper leur nation remuante et belliqueuse, c'était de lui proposer des agrandissements à l'étranger; aussi s'ingéraient-ils sans cesse dans les affaires et les querelles de leurs voisins. « Pour être dans les bonnes grâces des rois de France, il faut », dit encore Froissart, « être bien persuadé qu'aucun peuple de la terre ne peut se mesurer aux Français, et que l'Orient et l'Occident ne seraient pas trop vastes pour contenir une telle nation [3]. »

Des astrologues complaisants avaient prédit autrefois à Charles VIII qu'il régnerait un jour sur l'Orient et l'Occident; la croyance à cette

[1] V. von Wiskowatoff, p. 89-90 et 140-141.
[2] Lettre II.
[3] Voy. Muller, *Reichstagtheater unter Maximilian*, t. I, p. 351. — Jager, *Kaiser Maximilian*, p. 211-212.

prophétie s'était répandue dans tout le peuple, et le Roi lui-même y ajoutait foi. Peu de temps avant de partir pour l'Italie afin d'y tenter la conquête du royaume de Naples, Charles se montra au milieu d'une fête revêtu des ornements impériaux, et portant les insignes de la souveraineté universelle : le globe impérial et le sceptre. Le peuple et la noblesse l'acclamèrent, le saluant du titre d'Empereur. On voit que ce n'était pas sans motif que dès le quatorzième siècle un pape avait recommandé au roi des Romains de surveiller les démarches des Français en Italie. « La France », avait-il dit, « ne rêve que l'anéantissement de la puissance impériale et la ruine du pouvoir temporel du Saint-Siége. Elle soumettrait à ses lois toute la terre, si ses forces pouvaient suffire à la satisfaction d'une ambition si démesurée [1]. »

L'antique alliance de l'Empire et de l'Italie avait eu dans le passé les plus grands avantages pour les deux nations, bien qu'elle eût imposé de lourds sacrifices à l'une et à l'autre. L'expédition romaine, à laquelle prenaient part toutes les tribus germaniques, entretenait parmi elles le sentiment de la cohésion nationale, et d'autre part les relations de l'Allemagne avec le pays alors le plus cultivé de l'Europe faisaient naître une émulation féconde, un élan vif et heureux vers les choses intellectuelles. Les Italiens, il est vrai, n'avaient que trop souvent senti la rudesse du joug tudesque; ils avaient été fréquemment accablés d'impôts; mais, d'un autre côté, la puissance de l'Empire les avait mis à l'abri des actes de violence et de despotisme de leurs propres princes et seigneurs temporels, dont la tyrannie, si elle n'eût été entravée, eût rendu impossible l'épanouissement de la liberté des républiques, cette noble fleur du sol italien.

L'union, la grandeur de l'Europe centrale reposaient sur l'alliance de l'Allemagne et de l'Italie. Lorsque cette alliance eut été brisée, l'Empire vit finir la période de son unité et de sa force, l'Italie celle de sa liberté intérieure et de la prospérité de sa bourgeoisie. Quand la direction puissante de l'Empire lui fit défaut, l'Italie tomba dans une lamentable période de désorganisation et de désastres, et l'on put même craindre un moment que le Pape ne pût demeurer à Rome. Cette rupture fut en grande partie cause de la longue dépendance où resta la cour papale vis-à-vis de la politique française.

« L'Italie a expérimenté depuis des siècles », disait à bon droit

[1] « Gallica natio semper ad imperium suspiravit. De papatu quid loquamur? Notum adeo est quod nulla potest tergiversatione celari, nedum papatum, nedum imperium, sed universi orbis monarchiam vellent Gallici usurpare, si facultas eorum desideriis responderet. » Le pape Urbain VI au roi Venceslas, 16 sept. 1382. Pelzel, *Lebensgeschichte Königs Wenceslaus*, t. I (Prague, 1788). *Documents*, p. 53, n° 33.

Maximilien, « ce que devient un peuple qui n'a pas d'empereur pour imposer un frein à ses passions. Aussi ses vrais amis ont-ils toujours regardé la puissance impériale comme favorable à ses intérêts, et soupiré ardemment après le retour de l'Empereur [1]. » Dante, enthousiaste panégyriste de l'Empire, place, dans son sublime poëme, le roi Rodolphe de Habsbourg dans le purgatoire, pour n'avoir pas accompli son devoir en Italie. Le poëte menace le roi Albert du courroux du ciel parce qu'il ne cherche pas à dompter d'une main énergique « le coursier italien, devenu trop farouche ». Il salue, plein d'allégresse, l'arrivée de Henri VII, « libérateur longtemps attendu ». Ces aspirations se retrouvent dans les lettres adressées par Pétrarque à Charles IV. « Hâte-toi », lui dit-il, « comme cela sied à un empereur! L'Italie est le plus ancien et le plus vaste de tes royaumes! Sa pacification est remise en tes mains; c'est ta mission la plus belle et la plus sainte. Montre à l'Italie son libérateur [2]! »

Mais la délivrance ne vint pas. L'Italie devenait de plus en plus étrangère aux destinées de l'Empire. Les républiques italiennes, dans leurs rivalités continuelles, n'étaient plus guidées que par l'intérêt personnel et la ruse. Dans les classes élevées la dépravation morale faisait chaque jour des progrès. Le long schisme religieux qui suivit, ébranla, en Italie plus qu'en tout autre pays de l'Europe, le principe de l'autorité, et le chef de la chrétienté vit diminuer le respect universel dont il s'était vu jusqu'alors entouré.

Le bouleversement complet survenu dans les affaires d'Italie et l'impuissance de l'Empire favorisèrent singulièrement l'ambition des rois de France. A peine Charles VIII s'était-il établi dans le royaume de Naples (1495), qu'il fit connaître son dessein de s'emparer de la couronne impériale. Or la prépondérance de la France en Italie eût à la fois menacé l'équilibre de l' « empire romain de nation germanique » et l'indépendance de l'Allemagne. La guerre avec la France s'imposait donc aux Allemands : elle était pour eux une question vitale.

Mais du côté de l'Orient un bien autre péril menaçait tous les jours davantage l'Empire.

Tant que l'Allemagne avait conservé au centre de l'Europe son équilibre puissant, tant que ses frontières étaient restées inviolables pour tout ennemi du dehors, les peuples chrétiens avaient pu poursuivre en paix le grand but qui leur était commun. Au siècle des croisades, refoulant l'islamisme qui menaçait d'engloutir l'Europe, ils avaient

[1] Lettre du conseiller royal Henri Grünebeck, oct. 1500.
[2] Voy. Ficker, *Kaiserreich*, p. 80-85. — Geiger, *Petrarca*, p. 193-199. (Leipzig, 1874.)

planté l'étendard de la croix au milieu des possessions mahométanes; ils y avaient fondé leur pouvoir, et la civilisation européenne y avait été apportée. Assurément, le succès des croisades ne doit pas être principalement attribué à l'intervention de l'Empire; mais il faut reconnaître que les croisades eussent été impossibles si, pendant les guerres d'Orient, l'Allemagne n'eût offert une garantie solide au maintien de l'ordre politique. L'idée qui avait présidé à toute l'organisation des guerres saintes, « la paix et la concorde des princes chrétiens favorisant l'union de toutes leurs forces dans une lutte commune contre l'ennemi de la foi », n'eût pas été réalisable si la force et la puissance de l'Empire n'eussent empêché tout souverain ambitieux de l'Occident demeuré dans son pays d'envahir les États des princes engagés au loin dans les croisades. La France ne fut à la tête des ennemis de l'islamisme en Orient qu'aussi longtemps que l'Empire fut en état d'opposer une digue redoutable à son ardeur conquérante en Europe; mais plus tard, lorsque l'affaiblissement du pouvoir impérial lui permit de réaliser ses continuels projets de conquête, la France n'exploita que trop souvent dans son propre intérêt les malheurs que le Croissant faisait subir à la chrétienté. L'Empire une fois déchu de son ancienne splendeur, les peuples chrétiens virent se paralyser peu à peu les efforts qu'ils avaient tentés pour maintenir leur position en Orient[1].

Ce ne fut qu'après la prise de Constantinople par les Turcs (1453) et lorsque avec l'empire byzantin eut été renversé le plus redoutable boulevard de la chrétienté, que les nations européennes comprirent le rôle qu'avait joué la puissance impériale dans la politique générale de l'Europe. Tandis que le sultan Mahomet, « dominateur des deux mers, maître de deux parties du monde », mettait en question l'existence même de la civilisation européenne, l'Empereur, « protecteur-né » de la chrétienté contre l'ennemi commun de la foi, voyait son pouvoir tellement affaibli, qu'eût-il eu plus de courage et d'énergie que Frédéric III, il lui eût été impossible d'opposer une longue résistance aux assauts furieux des Turcs. Avec l'Empire, la pierre angulaire sur laquelle reposait la société était brisée; les souverains européens, divisés d'intérêts, ne songeaient plus qu'à se combattre les uns les autres, et les efforts héroïques tentés par Nicolas V, Calixte III et Pie II pour délivrer l'Europe du joug humiliant des Turcs, restèrent sans aucun effet. « Nous avons laissé prendre Constantinople », disait douloureusement Pie II, « et les armes des Barbares pénètrent jusqu'au Danube et à la Save. Pour un léger prétexte nous guer-

[1] Voy. Ficker, *Kaiserthum*, p. 77-79.

royons les uns contre les autres; mais nous laissons les Turcs dominer et gouverner en maîtres absolus. Les chrétiens prennent les armes contre eux-mêmes et livrent de sanglantes batailles; mais contre les Turcs, qui blasphèment notre Dieu, détruisent nos églises et veulent anéantir jusqu'au nom chrétien, personne ne songe à lever la main. On dit que les faits sont accomplis, qu'il n'y a plus à les changer, que désormais nous aurons le repos; comme si l'on en pouvait attendre d'un peuple qui a soif de notre sang, et qui, après avoir asservi la Grèce, a déjà mis l'épée au cœur de la Hongrie! Comme si l'on pouvait se flatter d'obtenir quelque répit d'un adversaire tel que Mahomet! Renoncez enfin à cette espérance! Mahomet ne déposera les armes que lorsqu'il verra son complet triomphe assuré. Chacune de ses victoires lui sert de degré pour parvenir à une autre conquête; il ne sera satisfait qu'après avoir vaincu tous les rois de l'Occident, renversé l'Évangile, et imposé au monde entier la loi de son faux prophète. »

En 1458, la Serbie devient province turque; en 1460, le Péloponèse est soumis; en 1461, l'empire de Trébizonde prend fin; en 1463, la Bosnie et l'Esclavonie tombent au pouvoir des musulmans, qui remportent une victoire importante sur les Vénitiens. A ce moment, Pie II, animé d'un saint zèle, recommence à prêcher la croisade; malade, affaibli par l'âge, il déclare néanmoins que son intention est de se mettre en personne à la tête des croisés. « Tous les ans, dit-il, les Turcs dévastent quelque pays chrétien. Est-ce donc à nous de supplier les souverains de venir en aide à nos enfants opprimés et de chasser l'ennemi de nos frontières? Cependant nous l'avons fait bien souvent, mais toujours inutilement. En vain nous leur avons crié : Allez! peut-être que le cri de : Venez! aura plus de pouvoir sur leurs esprits. Je vous déclare donc que je suis résolu à marcher contre les Turcs; je prétends encourager les princes chrétiens par mes paroles et mes actes à suivre mon exemple. Quand ils verront leur maître et leur père, le pape de Rome et le représentant du Christ, vieillard malade et chancelant, entreprendre la campagne, peut-être rougiront-ils de rester à la maison! » « Armez-vous donc enfin », répétait-il aux souverains, « et puisque vous n'avez pas voulu partir sans nous, venez du moins avec nous! Saisissez l'épée et le bouclier, aidez-nous, ou plutôt aidez-vous vous-mêmes, et toute la chrétienté avec vous! » « Il s'adresse à tous, il demande à chacun de se joindre à l'expédition. » « Pense à tes proches, à tes frères dans le Christ! Ils languissent dans les prisons turques ou sont en continuel danger d'y être traînés. Si tu es homme, laisse-toi toucher par un sentiment d'humanité! Viens en aide à ceux qui sont menacés des traitements les plus indignes! Si tu es chrétien, obéis à la loi évangélique qui

t'ordonne d'aimer ton frère comme toi-même! Considère la détresse des fidèles, exposés à la barbare fureur des Turcs; les fils sont arrachés des bras de leurs pères, les enfants du giron de leurs mères; les épouses sont déshonorées sous les yeux de leurs époux; les jeunes gens sont attelés aux charrues comme des bêtes de somme. Aie pitié de tes frères, ou si tu n'as pitié d'eux, aie du moins compassion de toi-même! Songes-y bien, si tu ne défends la cause des peuples qui sont plus proches que toi de l'ennemi, un sort semblable au leur te menace, et ceux qui sont derrière toi t'abandonneront à leur tour. Vous, Allemands, qui n'assistez pas la Hongrie, n'espérez pas que les Français vous viennent en aide! et vous, Français, ne comptez pas sur le secours des Espagnols si vous ne portez d'abord secours aux Allemands. On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis pour les autres. Les empereurs de Constantinople et de Trébizonde, le roi de Bosnie, tant d'autres princes, surpris, vaincus les uns après les autres, sont là pour nous convaincre qu'attendre, regarder à l'horizon, sert de peu. Après avoir conquis l'Orient, il est clair que Mahomet n'a qu'un désir : s'emparer de l'Occident [1]. »

L'Europe entière fut remuée par ce cri d'appel. D'Allemagne, des Pays-Bas, de France, les troupes affluaient; ce n'étaient, il est vrai, que des bandes désordonnées, dont la plupart étaient sans armes et ne disposaient d'aucune ressource; néanmoins toutes se hâtaient de rejoindre l'expédition [2]. Mais l'entreprise fut dissoute par la mort du pontife qui en avait été l'âme, et la force offensive resta à l'Osmanisme. En 1469, les Turcs envahirent la Croatie et les pays autrichiens de la Carniole. Bientôt, ce fut le tour de la Carinthie (1473); le pays fut ravagé, les villages pillés, incendiés, les champs dévastés, les hommes égorgés. « On voyait de tous côtés des corps en lambeaux; les haies étaient pleines d'enfants empalés; la terre ruisselait de sang chrétien. » Les armées turques, envoyées par le pacha de Bosnie, traversaient tous les ans les pays frontières de l'Allemagne jusqu'à Salzbourg, pillant, massacrant tout sur leur passage. En 1477, les musulmans firent irruption en Italie, et dévastèrent les plaines situées entre l'Isonzo, le Tagliamento et la Piave. Déjà les puissances chrétiennes commençaient à former des alliances avec eux, et réclamaient leur assistance contre leurs ennemis particuliers. C'est ainsi qu'en 1478, à la sollicitation du roi Ferdinand de Naples, les troupes turques envahirent le territoire vénitien, et que, deux ans après, les Vénitiens, brûlant de se venger de Ferdinand, mirent entre les mains des mahométans tout un plan de cam-

[1] RAYNALDI *Annales ad ann.* 1463, p. 29-40.

[2] Deux mille hommes se rendent de Lubeck à Venise pour se joindre aux croisés (1464). *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 273-275.

pagne pour la conquête du royaume de Naples. La flotte vénitienne suivit les galères qui transportèrent une armée turque en Pouille (1480). Des 22,000 habitants qu'avait alors Otrante, 12,000 furent massacrés, les autres traînés en esclavage. L'archevêque, qui, la croix à la main, exhortait la population à demeurer fidèle à la foi, fut mis à mort. « Nous ferons des esclaves de tous les chrétiens pour la plus grande gloire du Prophète! » disait Mahomet. Il avait solennellement juré de fouler aux pieds Rome, la capitale de l'Occident; mais sa mort (1481) et les discordes qui éclatèrent ensuite dans sa famille mirent obstacle pour quelque temps à de nouveaux projets de conquête. « Toute la chrétienté serait tombée entre les mains des Turcs, si Dieu ne l'eût secourue », dit un historien contemporain. Pendant que l'Europe se trouvait dans un si pressant péril et qu'une effroyable invasion turque était imminente, le pape Sixte IV exhortait tous les princes chrétiens à la paix; il s'adressait tout particulièrement aux États italiens, les suppliant de faire cesser leurs divisions. Afin de donner lui-même l'exemple, il se réconcilia avec les Florentins, et les vaisseaux du Saint-Siége aidèrent à la reprise d'Otrante. Mais sous ses successeurs, Innocent VIII et Alexandre VI, la chrétienté, dans sa résistance aux ennemis de la foi, reçut peu de secours du Siége apostolique, car la politique étroite et égoïste qui régnait en Italie, la soif de plaisir, la corruption des mœurs, avaient malheureusement pénétré jusque dans la cour de Rome[1].

Pendant les dix dernières années du règne de Frédéric III, l'Allemagne ne cessa d'être exposée à des périls toujours croissants du côté des Turcs. Cinq fois les musulmans pénétrèrent en Styrie, six fois en Carinthie, sept fois dans la Carniole; l'année même où Frédéric mourut, ils envahirent de nouveau la Styrie et la Carniole, et emmenèrent dix mille chrétiens en esclavage.

Telle est la situation déplorable où se trouvait l'Allemagne à l'avénement de Maximilien Ier.

L'Orient et l'Occident ne lui donnaient que trop lieu de craindre que si le royaume ne se décidait enfin à une mâle résistance, la maison d'Autriche, et plus tard la Bavière et les principautés qui y touchent, ne fussent à jamais perdues pour l'Empire et ne devinssent françaises ou turques[2].

[1] Après avoir rapporté les malheurs que les Turcs ont fait subir à la chrétienté, le chroniqueur Paul Lang ajoute : « Tot ergo tantaque, immo multo plura, quam quisquam calamo exprimere possit, christianae reipublicae detrimenta et incommoda solum patimur pontificum, regum principumque nostrorum negligentia et discordia. » Voy. encore d'autres passages des chroniques, dans MULLER, *Reichstagtheater unter Maximilian*, t. I, p. 206-208. — BRANT, *Narrenschiff*, § 99.

[2] Adresse de Maximilien aux états, 23 mai 1496, dans MULLER, *Reichstagtheater*, t. II, p. 17.

MAXIMILIEN Ier.

Maximilien est l'un des souverains les plus populaires de l'histoire d'Allemagne. Les hauts faits du « dernier des chevaliers », ses merveilleuses aventures, soit au milieu du tumulte des batailles, soit dans les tournois ou bien dans ces chasses périlleuses où il poursuivait l'ours et le sanglier, vivent encore dans la mémoire populaire. « Partout où il paraissait en personne, il se faisait aimer et respecter. » Tantôt à Worms, revêtu d'une simple armure et sans s'être fait reconnaître, il terrasse dans un combat singulier le chevalier français redouté de tous, puis, levant la visière de son casque, découvre son visage de héros au milieu des acclamations enthousiastes du peuple; tantôt à Guinegate, après avoir conquis ses premiers lauriers, généreux à la fois envers amis et ennemis, il prodigue lui-même ses soins aux blessés; ou bien à Augsbourg, pendant une promenade solitaire, rencontrant dans un chemin creux un mendiant subitement atteint d'un mal mortel, il descend de cheval, tend un cordial au malade, dépouille son manteau royal pour en couvrir le malheureux que la fièvre fait trembler; puis se hâtant vers la ville, s'empresse d'y chercher un prêtre, qui puisse donner au mourant les consolations de la religion.

Dans la chambre de l'Empereur, au château royal d'Inspruck, on a trouvé ces lignes tracées sur la muraille :

Moi, roi par la grâce de Dieu, si je porte la noble couronne,
C'est pour épargner le pauvre,
C'est pour être équitable envers lui
Aussi bien qu'envers le riche,
Afin que nous puissions tous vivre éternellement ensemble
Dans la joie du paradis [1] !

Maximilien n'avait qu'à se montrer pour plaire, pour attirer. Sa fière attitude, sa démarche ferme et assurée, la noblesse et la dignité de tous ses mouvements, l'expression de sereine bienveillance de son visage, la gaieté inaltérable de son âme pure, ses paroles qui gagnaient les cœurs, et dès la première entrevue réconciliaient souvent les esprits les plus prévenus, tout charmait, tout séduisait en lui. Le jour où il alla recevoir à Gand Marie de Bourgogne, son épouse, il fit son entrée dans la ville monté sur un grand cheval bai dominant tous les autres; il était revêtu d'une étincelante armure

[1] *Gespräch der Vögel*, communiqué par Chmel, *Archiv. für die Kunde österreich. Geschischtsquellen*, t. I, p. 153-156.

d'argent; sa tête était nue; ses riches boucles blondes étaient retenues par une couronne de perles et de pierres précieuses. Un témoin de cette scène ne peut s'empêcher de s'écrier après l'avoir décrite : « Quelle apparition merveilleuse! Maximilien est si brillant de jeunesse, si beau dans sa virilité, si rayonnant de bonheur, que je ne sais ce que je dois admirer davantage, ou sa jeunesse en fleur, ou sa vaillance, ou son heureux destin! Il est impossible de ne pas aimer ce brillant chevalier [1]! » On l'aimait en effet, soit qu'on le rencontrât en simple habit de chasse, le chapeau aux bords retroussés sur la tête, portant les éperons de fer, l'arbalète et le cor de chasse d'un simple écuyer, chevauchant parmi les hautes montagnes et les ravins rocailleux du Tyrol, et conversant familièrement avec le paysan abordé sur la route; soit que dans les plaisirs de la cour, à Ulm ou à Francfort, on l'entendît causer gaiement avec les bourgeois ou les jeunes filles, ne trouvant pas mauvais que les nobles dames, averties de son prochain départ, cachassent ses bottes et ses éperons, pour le voir demeurer encore, et, le lendemain, ouvrir la danse avec la reine de la fête.

Maximilien sentait en lui l'ardent désir de mettre sa force et sa vie au service d'une ère jeune et nouvelle. Son rêve était d'encourager et de faire progresser les plus nobles efforts de l'intelligence, en respectant tout ce que le passé avait eu de bon, en l'affermissant encore, mais en écartant ce qui était devenu suranné. Sa curiosité pour les connaissances humaines se portait sur tous les points; il s'appliquait aussi volontiers à fondre et à aléser des canons ou à fabriquer des harnais, qu'à l'histoire, aux mathématiques, ou à l'étude des langues [2]. Il passait à la fois pour le prince de la chrétienté le plus habile au métier des armes et pour le polyglotte le plus remarquable. Outre l'allemand et le flamand, il parlait avec aisance le latin, le français, le wallon, l'italien, l'anglais et l'espagnol. Son esprit plein de feu, d'élan et d'entreprise, héritage de sa mère qui était une princesse portugaise, était dans une continuelle activité, et de bonne heure il avait appris à l'école de l'expérience à observer les hommes et à connaître les revirements de la vie. « Celui-là seul compatit à la misère du peuple qui l'a lui-même expérimentée », disait-il un jour au duc de Saxe. Il pouvait en effet se souvenir qu'étant encore adolescent, lors du siége et du bombardement du château impérial par les Viennois, il avait tristement erré dans les communs du château, implorant un petit morceau de pain de la compassion des serviteurs. Aucune contrariété ne pouvait lui faire perdre sa fermeté, son empire sur lui-même, et lorsque ses projets étaient anéantis, il avait coutume

[1] Lettre du chambellan Guillaume de Hoverde, 23 août 1477.
[2] Trithème, *De vera studiorum ratione*, p. 7.

de s'en consoler en disant : « Dieu nous aidera! Les choses pouvaient encore plus mal tourner! » On rangeait dès lors parmi les qualités particulières aux souverains de la maison de Habsbourg, la sérénité, la confiance en Dieu dans les revers : « Grand péril, grand honneur », semblait être leur devise [1].

« Maximilien », dit un adversaire de la maison de Habsbourg, « est un prince craignant Dieu, sage, prudent, et pour ce qui le touche personnellement, pacifique, débonnaire et indulgent [2]. » « Le prince est excellent capitaine », rapporte Machiavel; « il supporte les plus rudes fatigues comme le soldat le plus endurci; il est intrépide dans le danger, et maintient en son royaume une stricte justice. Quand il donne audience, il est complaisant, affable, et possède beaucoup d'autres qualités d'un excellent prince. » Ses plus grands défauts, selon Machiavel, étaient une prodigalité excessive, l'irrésolution dans les desseins, et trop de confiance dans les hommes. « Ceux qui l'entourent le trompent aisément, à cause de son naturel trop débonnaire. Quelqu'un de ses intimes m'a assuré que tout homme pourrait jouer l'Empereur avant qu'il y eût pris garde [3]. » L'ambassadeur florentin François Vettori reproche aussi à Maximilien sa « libéralité excessive ». « Au

[1] TRITHÈME, *De vera studiorum ratione*, p. 7.

[2] ANSHELM, t. V, p. 371.

[3] *Opere*, IV, p. 106-168, 174. Le pape Jules II reproche aussi à l'Empereur son manque de persévérance et sa prodigalité. Voy. HÖFLER, *Carl's V Wahl zum römischen Könige*, p. 8, note 2. — Les amis personnels de Maximilien constatent eux-mêmes qu'il était « mauvais trésorier et mauvais maître de maison ». Lorsqu'il avait de l'argent, il le dépensait à pleines mains, à temps et à contretemps, et pensait que c'était là se montrer royal et magnifique; mais pour ses besoins personnels il n'était rien moins que dépensier et prodigue. Dans les appartements disposés pour son usage, soit dans les châteaux, soit dans les palais justiciers, il ne voulait pour lui qu'une chambre et un cabinet. Il se tenait dans la chambre, y recevait, y travaillait, et son lit était placé dans le cabinet. Au château de Runkelstein, près de Botzen, on a retrouvé un inventaire datant de 1493 et consignant les « escabeaux du très-gracieux seigneur, sa table à écrire à serrure; dans la chambre à coucher, un lit avec un dais, un autre sans dais, tous deux pourvus de marchepieds; un grand coffre en bois; un bahut à serrure et un petit orgue ». Voilà en quoi consistait tout le luxe de la chambre impériale. Le château de Méran n'était pas plus splendidement meublé. D'après un inventaire fait en 1518, il ne se trouvait dans la chambre impériale, outre un poêle et deux panneaux armoriés, qu'une table et une petite crédence placée contre la muraille, près du poêle, deux tables de bois ornées d'incrustations, un coffre de marqueterie, un lit surmonté d'un dais, un coffre à vêtements en bois travaillé. Quant au lit impérial, il était garni de deux sacs de paille, de deux lits de plume recouverts de futaine blanche, d'une belle couverture de soie brodée doublée de futaine, et d'une couverture en soie piquée; de plus, un matelas de futaine, un second matelas et quatre coussins. Une des murailles de la chambre était tendue de drap de couleur, « peint à la façon indienne », où était représentée l'histoire de Pharaon. Les demoiselles de la cour devaient aussi se contenter d'un ameublement très-simple. Dans leurs chambres à coucher il n'y avait point d'autres meubles que des lits, des tabourets et des coffres. Mais le château renfermait des œuvres d'art dignes du goût d'artiste de l'Empereur. Les quatre panneaux armoriés

reste », ajoute-t-il, « on ne saurait nier qu'il ne soit circonspect et prudent. Il possède à fond l'art de la guerre, il est très-habile, plein d'expérience et infatigable. Aucun de ses prédécesseurs, depuis cent ans, n'a inspiré à la nation une pareille confiance. Mais sa grande bonté, ses sentiments d'humanité, le rendent parfois trop crédule et trop accommodant [1]. »

C'est surtout dans ses rapports avec les princes allemands que Maximilien mérite ce reproche. Il ajoutait trop aisément foi à leur parole. « L'Empereur avait le grand tort », dit Jean Cochlæus, « de se reposer toujours, malgré d'innombrables déceptions, sur les promesses de subsides et de renforts que lui faisaient les princes et les États pendant les diètes qu'il convoquait si fréquemment. Comme s'il eût déjà tenu ces secours entre ses mains, il prenait des mesures prématurées. Or les princes, uniquement dominés par l'intérêt personnel, étaient généreux en protestations, en promesses; mais une fois revenus des assemblées, ou bien ils ne tenaient point parole, ou bien ne fournissaient qu'un secours dérisoire, et cela jamais au bon moment. De là, pour l'Empereur, des mortifications et des difficultés sans nombre. Au milieu d'une entreprise trop tôt commencée, il lui fallait s'arrêter, parce que les moyens lui faisaient défaut pour la continuer. Alors amis et adversaires, ignorants du véritable état des choses, avaient beau jeu pour dire et répéter : Voyez comme l'Empereur a peu de suite dans ses desseins! Le lamentable état du royaume ne lui a que trop souvent coûté des larmes, car il voulait de toute son âme le bien de son peuple et la gloire de l'Empire. » Sur ce point, les écrivains contemporains lui rendent unanimement justice. Tous s'accordent à dire que Maximilien avait vraiment « l'âme allemande »; tous vantent son zèle généreux, toujours prêt à se sacrifier pour le bien public; tous célèbrent les services qu'il a rendus à l'Empire et à la patrie [2]. Fidèle à sa devise : « Mon honneur est l'honneur de l'Allemagne, et l'honneur de l'Allemagne est mon honneur », il se dévouait avec la plus entière abnégation aux intérêts de tous.

L'Empire était déchiré à l'intérieur, impuissant au dehors. Les

dans le parloir et dans la chambre appartiennent incontestablement par leur composition artistique, la richesse et l'élégance de leur forme, aussi bien que par l'exécution et le fini des détails, aux plus parfaits chefs-d'œuvre de l'époque. Dans la fenêtre en saillie, se trouvaient des tableaux atmosphériques recouverts de fresques, qui peuvent être rangés parmi les plus remarquables œuvres d'art de ce temps. — Voyez les intéressants travaux de Schönherr, *Das Schloss Runkenstein bei Botzen mit einem Inventar des Schlosses von* 1493 (Innsprück, 1874), p. 22-24, 52, et *Die alte Landesfürstliche Burg von Meran*, p. 9-23, 26-44 (Méran, 1875).

[1] Mémoire de Vettori, dans les *Légations* de Machiavel, t. VI, p. 137.

[2] Lettre du 9 février 1519 adressée à Pierre d'Aufsess.

efforts constants de Maximilien tendirent à diriger les forces vives de la nation, plus que jamais en ébullition et menaçant de s'user stérilement dans de mesquines guerres privées ou de brutales émeutes, vers les plus nobles buts patriotiques. Il rêvait de ressusciter, puis d'affermir dans la nation le sentiment de la cohésion des peuples, l'union féconde de tous. Sentant combien peu l'état des affaires publiques satisfaisait les exigences croissantes du pays, il se proposait de créer pour l'administration de la justice et pour le gouvernement intérieur des organes plus parfaits. Mais, dans la pensée du Roi, les réformes intérieures devaient céder le pas aux questions extérieures. Il fallait avant tout rétablir au dehors l'autorité et la grandeur du Saint-Empire. Les possessions allemandes devaient être protégées; il fallait reconquérir en Italie la prépondérance autrefois possédée, et qui seule était capable de rendre à la patrie l'influence qu'elle avait perdue dans la politique générale de l'Europe. Victorieux, plus puissant désormais qu'aucun de ses prédécesseurs, Maximilien, d'une main énergique et sûre, rétablirait alors la justice et la paix, et, après avoir reçu du Pape la couronne impériale, tournerait contre les Turcs la valeur éprouvée de son peuple. Car Maximilien se représentait encore la dignité suprême d'empereur selon l'idéal du passé; comme ses prédécesseurs, il entendait être le gardien, le tuteur de l'Église, la pierre angulaire et le principe de tout droit sur la terre, et diriger les armes de l'Occident contre l'ennemi de la foi lui paraissait le premier, le plus élevé de ses devoirs.

Les esprits les plus pénétrants, les plus nobles, partageaient les généreux désirs du Roi. Tous les vrais amis de la patrie étaient persuadés que la force de la nation était « inséparable de la puissance de la royauté »; que seul le pouvoir monarchique, rétabli dans son premier état, assurerait dans le royaume la paix et la justice; mais que des actions d'éclat, relevant la gloire impériale à l'extérieur, étaient seules capables de mettre obstacle à l'oligarchie des princes. Les grands esprits alors à la tête du mouvement de la pensée disaient, dans la chaleur de leur orgueil patriotique, que la nation « la plus riche, la plus exercée au métier des armes de toute la chrétienté », que l'Allemagne, qui avait fait tant de découvertes, gagné tant de batailles intellectuelles, produit dans toutes les branches de la science et de l'art des œuvres si magnifiques, ne devait céder le pas à aucun autre pays, parce qu'elle était appelée à rester à la tête de tous. Des hommes comme Wimpheling, Sébastien Brant, Nauclerus et Pirkheimer célébraient en mâles et patriotiques accents l'antique grandeur de l'Empire, et saluaient dans Maximilien le gardien de l'unité allemande, le restaurateur de l'Empire chrétien germanique,

le souverain qui assurerait enfin le triomphe du christianisme en Orient et en Occident. « Vois, disait Sébastien Brant,

« Vois! les rênes du monde sont remises à tes mains, ô roi! Tous les habitants de la terre te doivent obéissance! La chrétienté va grandir sous ton règne, seigneur! Maintenant donc, songe à agrandir l'Empire, comme ton titre même t'y oblige. Oui, je le sais, tu le feras! Le courage vaillant qui est né avec toi empêchera que jamais la force de la volonté s'assoupisse en ton âme. On lit dans tes traits une résolution mâle; ils révèlent une âme haute, un esprit noble et chrétien! L'espérance que nous avons conçue lorsque autrefois je saluais en toi le restaurateur de l'Empire, ne nous trompera point! Tu prends en ce moment possession des armes impériales, revêts en même temps le courage d'un empereur! Puisse notre ennemi s'apercevoir bientôt que le Dominateur céleste t'a lui-même confié son redoutable glaive [1]! »

Le rôle effacé que jouait l'Allemagne dans la politique européenne attristait d'autant plus les bons citoyens que les lansquenets et les Suisses, qui auraient dû soutenir l'Empire, donnaient leur sang à la plupart des guerres entreprises par l'étranger [2]. « Que ne pourrait l'Allemagne », s'écriaient-ils, « si elle voulait mettre à profit ses propres forces! Aucun peuple du monde ne pourrait lui résister! » Beaucoup, entrainés par leur enthousiasme, supposaient aux princes un désintéressement patriotique bien au-dessus de leurs vues particulières, et se proposaient sérieusement de faire à Maximilien la remise de leur pouvoir : « Puisqu'ils ne veulent rien entreprendre pour le bien de l'Empire », disait Coccinius, « puisqu'ils ne sont d'aucun secours à l'Empereur, ils devraient abdiquer leur autorité en sa faveur. » « Autrefois », ajoutaient-ils, « lorsque les péages, les droits régaliens appartenaient encore exclusivement aux empereurs, ils étaient en état de mettre sur pied de puissantes armées. Si plus tard l'insouciance ou la trop facile bonté des souverains allemands (de Charles IV en particulier) leur a fait abandonner beaucoup de leurs droits, il ne s'ensuit pas que les princes soient autorisés à s'en servir selon leur bon plaisir. Donc, si, comme nous le voyons en ce moment,

[1] Gœdecke, p. 17.

[2] A cette époque, on voit les troupes auxiliaires allemandes exercer une action décisive dans toutes les guerres européennes; les soldats auxquels se confie Wassiliewitch lorsqu'il conduit ses Moscovites combattre les Polonais, ceux qui soumettent la Suède à l'Union, étaient Allemands, aussi bien que les soldats qui, dans la cause des York, périssent à l'endroit même où ils avaient attendu la bataille, et ceux qui, lors de la conquête de la Bretagne par les Français, rendent quelque temps le succès incertain. Les défenseurs et les vainqueurs de Naples, les dominateurs des Hongrois, aussi longtemps qu'ils le voulurent, ceux qui les sauvèrent tandis qu'ils s'en retournaient chez eux chargés de butin, étaient tous Allemands. Ranke, *Gesch. der römanischen und germanischen Völker*, 2e éd. (Leipzig, 1874), p. 74.

ils en usent de façon à faire un sensible tort à l'Empire, ces droits peuvent légalement leur être retirés. Qu'ils les rendent à Maximilien, ou plutôt qu'ils lui disent : Tout ce que nous possédons t'appartient! Fais-en tel usage qu'il te plaira! Nous te reconnaissons pour notre empereur, notre maître légitime et héréditaire, et nous étendons notre serment d'hommage à ta postérité mâle [1]! » « Si les chefs de l'Empire refusent à l'Empereur leur fidèle obéissance », dit l'auteur de la *Race welche,* « le schisme et l'hérésie lèveront la tête, et l'Allemagne périra. On ne peut espérer la cessation des désordres et des discordes intérieures que si toute l'autorité se concentre en un seul pouvoir, et si les droits et l'honneur du Saint-Empire sont sauvegardés à l'extérieur[2]. »

DIÈTE DE WORMS.

1495.

Dans le dessein de revendiquer les droits de l'Empire sur les pays italiens et d'y détruire l'influence française devenue toujours plus puissante depuis la conquête du royaume de Naples, Maximilien convoqua les états à Worms (1495). « Il représenta à l'assemblée que si l'on continuait à tolérer en Italie les entreprises de la France, si l'on n'opposait aucune résistance à son ambition, la liberté de l'Église romaine serait menacée, la nation allemande dépossédée de la dignité impériale, et la puissance germanique anéantie. » « Le roi de France », dit-il, « est sur le point de s'emparer du duché de Milan, fief impérial, et chacun peut mesurer la grandeur du péril que courrait l'Allemagne, si la France, renversant les remparts avancés du Saint-Empire, venait à s'avancer jusqu'à nos frontières. Il vaut bien mieux combattre ce dangereux voisin à l'étranger que de l'attendre à nos portes. L'honneur du Saint-Empire ne nous permet pas de livrer à l'ennemi, sans même avoir tenté de le secourir, le duc de Milan, prince d'Empire[3]. » Pour conjurer un pareil danger, l'Empereur réclamait des secours d'argent dans un délai assez rapproché, et ces secours, il les demandait pendant une douzaine d'années consécutives. A ses yeux, cette mesure était indispensable à la sécurité de l'avenir.

Mais les états, influencés par les juristes romains, ne se souciaient guère de l'honneur de Saint-Empire. De même qu'ils avaient considéré sans s'émouvoir les assauts meurtriers des Turcs, ils ne voulaient

[1] *De bello Maximiliani cum Venetis*, FREHER, *Scriptt.*, t. II, p. 564-565.
[2] Voy. *Welschgattung*, p. 33 a, 34 b, et la *Préface*, p. 6 et 7.
[3] Voy. les propositions royales dans MULLER, t. I, p. 204-205, 314-315. — Voy. dans les archives de Lucerne, aux articles *Deutsches Reich, Kirchensachen.*

apercevoir aucun péril pour l'Allemagne dans les envahissements français, et ne se montraient sensibles qu'à la crainte de devoir obéir à l'Empereur dans le cas où celui-ci serait mis en possession d'une puissance plus grande [1]. D'ailleurs, leur dessein bien arrêté était de profiter de la détresse de Maximilien pour le dépouiller de toute autorité, et fonder constitutionnellement l'oligarchie princière. Aussi répondirent-ils qu'on ne pouvait songer à voter des secours pour une guerre étrangère tant qu'il n'aurait pas été pourvu à la réforme de la constitution; que, dans ce but, l'Empereur devait non-seulement confier la suprême autorité de la justice à une cour souveraine, élue par les états, mais encore abandonner la direction générale de l'Empire à un conseil d'État. Ce conseil serait composé de dix-sept membres; le président seul serait nommé par le Roi; quatorze conseillers devaient être choisis par les électeurs et les princes, deux par les délégués des villes. Le conseil aurait mission d'examiner attentivement toutes les questions intéressant l'Empire, d'étudier les pressantes nécessités du moment, d'édicter des ordonnances, de maintenir la paix publique, de veiller à la restitution des pays enlevés à l'Empire, enfin de diriger les forces de la nation contre les ennemis du dehors. Tous les revenus du royaume, taxes, bénéfices, secours votés par le pays et destinés à couvrir les frais nécessités par les besoins publics, lui seraient remis. Le conseil serait tenu de demander l'assentiment du Roi et des électeurs dans les cas extraordinaires et graves, mais dans toutes les autres questions il était affranchi du serment d'obéissance envers l'Empereur et les princes, et n'avait à se préoccuper que de ses devoirs immédiats. Seuls, les princes électeurs pourraient exercer sur lui une sorte de droit de surveillance. L'un d'eux assisterait toujours aux séances, et chaque année les électeurs se réuniraient au conseil d'État pour expédier conjointement avec lui les plus importantes affaires.

Maximilien sentait bien qu'accepter ce projet, proposé par les états à l'instigation de l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, c'était se démettre de toute autorité, et consentir à avoir désormais moins d'influence et de considération que le président d'un conseil de ville. L'arrogance des princes alla si loin que pendant la diète de Worms ils refusèrent d'admettre le Roi à leurs délibérations; procédé dont Maximilien se plaignit plus tard

[1] Guiccardini (*Istoria d'Italia*, t. VII, p. 385,) caractérise très-bien cet état de choses dans les lignes suivantes : « Non essendo in tanta considerazione gli interessi publici, che, come il più delle volte accade, non fussero superati da gl' interessi privati, perchè-era desiderio inveterato in tutta Germania, che la grandezza degli imperatori non fusse tale, che gl'altri fussero costretti ad obedirlo. » Voy. Jager, p. 211.

amèrement, disant que pendant les discussions de la diète il avait dû rester « derrière la porte, bien qu'on n'eût jamais entendu dire que le bourgmestre d'une simple commune ait jamais été exposé à un traitement semblable [1] ! »

Le Roi refusa d'établir le conseil d'État; mais il se montra facile et bienveillant pour toutes les réformes intérieures qui lui furent soumises. Toujours il les avait eues à cœur; dès 1491, alors que son père vivait encore, il avait exprimé le désir de voir s'ouvrir à Francfort des délibérations pour l'établissement perpétuel de la paix publique, alors limitée à dix ans seulement; il avait également insisté sur l'extension à tout l'Empire de l'Union souabe, seule capable, à son avis, d'opérer la fusion entre toutes les parties de la nation, et qu'il désirait voir se transformer en Union générale [2]. Dans les lettres circulaires appelant les états à la diète de Worms, il avait promis de « réorganiser le droit »; et la loi proposée « touchant la justice et la paix » lui parut d'une importance si capitale qu'au rapport de ses conseillers, il l'étudia un jour depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, ne se donnant d'autre répit que le temps nécessaire à ses repas [3]. La paix perpétuelle qu'il proclama à Worms ôta pour jamais aux guerres privées le caractère d'institution légale qui leur avait été concédé jusque-là, et Maximilien voulut qu'elle fût promulguée dans tout l'Empire.

Toute distinction entre la guerre privée permise ou défendue était abolie par cette ordonnance. Tout emploi ultérieur du « droit du poing » ou de guerre privée allait être désormais considéré comme une rupture de la paix perpétuelle. Défense était faite à tout individu, quel que fût son rang, sa dignité, et fût-il prince souverain, de combattre, de dépouiller ou d'assiéger un adversaire. Défense était également faite à tous de s'emparer désormais par la force d'un château, d'un bourg, d'une métairie ou d'un hameau; d'y causer quelque dommage, soit par l'incendie, soit autrement, et de fournir à ceux qui contreviendraient à la loi des secours ou des conseils. — Le sujet devait même refuser d'aider son suzerain, si celui-ci lui demandait son assistance pour quelque entreprise pouvant menacer la paix publique

Cette trêve définitive par laquelle le « dernier des chevaliers » donnait lui-même congé à la chevalerie du moyen âge, fut un grand et heureux événement pour l'Allemagne. Les ligues formées pour la

[1] Instructions de Maximilien à son conseiller Ernest de Welden, 1497. Höfler, *Reformbewegung*, p. 45.

[2] Voy. la lettre du margrave Frédéric de Brandebourg au margrave Jean, 20 juillet 1491. Höfler, *Fränkische Studien*, t. VII, p. 118-120.

[3] Voy. Muller, *Reichstagstheater*, t. I, p. 393.

sécurité particulière de quelques pays, l'ancienne forme confédérative de l'Union souabe, d'autres associations analogues et d'anciennes mesures de sécurité publique, se trouvèrent ainsi transformées en loi d'État[1]. Exactement obéie, cette ordonnance eût rétabli l'ordre et la tranquillité dans la nation.

Mais le maintien de la paix publique ne pouvait être espéré qu'à la condition qu'une cour suprême, solidement instituée, serait mise en état de redresser les violations faites au droit, soit lorsque les princes souverains auraient des différends les uns avec les autres, soit lorsque les particuliers se verraient contraints de recourir à la justice ou seraient lésés dans leurs droits, par les volontés arbitraires des princes. Maximilien s'occupa activement de l'érection de cette cour suprême, connue sous le nom de Chambre impériale, renonçant au suprême pouvoir juridique que ses prédécesseurs avaient exercé jusque-là, et qui avait toujours été considéré comme un des attributs essentiels de leur puissance. Il consentit à ce que le tribunal souverain ne suivit plus la cour royale, mais eût son siége permanent à Francfort-sur-le-Mein. Il abandonna aux états le choix des magistrats appelés à le composer, ne se réservant que l'élection du grand justicier, ou président, qui devait en être le chef. Il autorisa ce dernier à prononcer en son nom la sentence du ban, et renonça même au droit de prononcer l'arrière-ban. Il fut décidé que la proclamation de cette sentence ne pourrait être faite que pendant l'assemblée des états, rendue désormais annuelle.

Maximilien faisait toutes ces concessions dans l'espérance qu'elles lui seraient comptées, et que les princes lui accorderaient les secours d'argent dont il ne pouvait se passer pour soutenir vis-à-vis de la France la puissance impériale et l'honneur de l'Empire, et mettre la nation à l'abri des envahissements des Turcs. Cependant les secours votés ne s'élevèrent pas au delà de 250,000 florins!

Il fut décidé que ces secours seraient obtenus au moyen d'un impôt général, désigné sous le nom de « denier commun », impôt qui devait être réclamé pendant quatre ans. Tous les sujets de l'Empire, sans nulle distinction de rang, devaient y être soumis. Sur

[1] Voy. Möser, *Patriotische Phantasien*, t. IV, p. 150-152. On se flattait de l'espoir de voir la paix perpétuelle ouvrir une nouvelle phase dans l'histoire de l'Empire. Les vers de Sebastien Brant, cités par Zarncke, montrent bien les vives espérances que les décisions de la diete de Worms avaient fait concevoir aux bons citoyens.

« En cette année quatre-vingt-quinze, à Worms, sur le Rhin, j'entends dire qu'une assemblée si importante a eu lieu qu'on n'en a jamais vu une semblable dans l'Empire. C'est celui qui porte la couronne romaine, c'est Maximilien à qui nous devons rendre grâce! Dieu l'a tellement béni, qu'il a pu faire la paix, et, s'il plaît à Dieu, elle durera longtemps. »

Voyez aussi les vers latins cités par Zarncke, p. 126-127.

mille florins de capital en propriété mobilière ou immobilière, un florin devait être prélevé. Cinq cents florins devaient représenter un demi-florin d'impôt. Ceux qui possédaient moins encore devaient donner la vingt-quatrième partie d'un florin, et tous les citoyens de l'Empire, parvenus à l'âge de quinze ans, étaient contribuables. Les riches devaient s'imposer eux-mêmes, et dans les chaires, les curés de paroisses étaient chargés de les exhorter à donner, s'il se pouvait, plus qu'il ne leur était demandé. Le denier commun devait être considéré comme une aumône faite par tous, pour l'amour de Dieu, au malheur public ; aussi les agents impériaux ou fonciers n'étaient-ils pas chargés de le récolter ; cet emploi était confié aux curés de paroisse, et sept trésoriers d'empire, nommés par les états, devaient, par les mains de leurs commissaires, recueillir l'argent de tous côtés.

Sur cet impôt général destiné à procurer l'argent nécessaire à l'organisation d'une armée d'État, ne reposait pas seulement l'espoir de sauvegarder les droits de l'Empire en face des nations étrangères; on en attendait encore la possibilité de pourvoir aux réformes intérieures. Aussi Maximilien disait-il souvent que le denier commun était la racine, l'essence même de la paix, et que sans lui les réformes projetées à Worms resteraient toujours irréalisables [1].

Mais, à vrai dire, il ne fut jamais pleinement mis en vigueur.

Les chevaliers de Franconie déclarèrent au Roi que cet impôt était une nouveauté inouïe, attentatoire à leur liberté. Les Franconiens libres et les gentilshommes se reconnaissaient obligés, à la vérité, d'envoyer leurs fils à la guerre lorsqu'il s'agissait de défendre la couronne impériale, mais ils ne souffriraient jamais qu'on leur imposât des taxes. A leur tour, les chevaliers souabes se déclarèrent libres serviteurs de l'Empire, et ne voulurent pas entendre parler d'être rendus « tributaires », et de se soumettre au « cens ». Quelques princes qui avaient assisté aux délibérations de Worms avouèrent alors « qu'ils avaient bien prévu que la noblesse refuserait l'impôt, car s'ils avaient su qu'elle y devait consentir, ils ne l'auraient certainement pas votée à la diète [2] ». « Les chevaliers s'appuient sur l'Empereur et sur l'Empire quand il s'agit de résister aux princes », disait amèrement Maximilien; « mais dès qu'il est question d'obéir à l'Empereur, ils se retranchent derrière les princes, comme s'ils n'avaient point d'autres maîtres [3]. »

La chevalerie pouvait dire, pour pallier sa résistance, qu'elle n'avait

[1] Voy. les explications des conseillers royaux, Muller, t. I, p. 151.

[2] Mémoire adressé par un agent du Brandebourg au margrave Frédéric, en 1496. Höfler, *Kaiserliches Buch*, t. XVI-XVIII.

[3] Sur la résistance de la noblesse à l'impôt d'Empire, voyez pour plus de détails von Schreckenstein, t. II, p. 143-157.

pas été représentée dans les diètes où l'impôt avait été consenti. Sous le même prétexte, beaucoup de villes refusèrent de le fournir, disant qu'à Worms on ne leur avait pas accordé une représentation « en rapport avec leur dignité ». Même dans les possessions princières, le denier commun fut payé avec beaucoup de « négligence et de lenteur » [1], et cependant le soin de l'appliquer aux besoins actuels avait été entièrement remis aux princes.

Un arrêt ultérieur des états de Worms avait en effet statué que les impôts recueillis seraient apportés tous les ans à la diète par les trésoriers et collecteurs impériaux, et que cette assemblée, non le Roi, déciderait de leur emploi. Le droit de guerre ou de paix avait aussi été donné aux états, disposition qui portait une nouvelle et grave atteinte aux prérogatives royales. Sur ce point, comme pour la question de la Chambre impériale, Maximilien cédait aux exigences des princes dans l'espoir que sa condescendance aurait pour résultat le loyal accomplissement des promesses données.

Il fut cruellement déçu. Le 1er février 1496, lorsqu'il envoya ses conseillers à Francfort, où, d'après ce qui avait été convenu à Worms, une nouvelle diète devait s'ouvrir, ayant surtout pour but l'application des impôts prélevés, ceux-ci n'y rencontrèrent qu'un très-petit nombre de députés [2] ou chargés de pouvoirs, et durent s'en retourner sans avoir rien conclu. « Quand il s'agit de fournir des subsides à l'Empire », dit Pierre de Froissard, « les princes allemands sont toujours malades ou absolument hors d'état de venir en aide à l'Empereur [3]. »

DIÈTE DE LINDAU, DE WORMS ET DE FRIBOURG, 1496, 1497, 1498. REVERS DE L'EMPIRE. 1499.

Dans une lettre circulaire datée d'Augsbourg et convoquant une nouvelle diète à Lindau (24 mai 1496), Maximilien insistait encore sur

[1] Voici ce que rapporte Trithème au sujet du prélèvement de l'impôt : « On me taxa à trois florins par an; un pour moi, un pour mes religieux, un pour mes serviteurs et servantes. La première année, les monastères du voisinage, les clercs de Sponheim et des environs payèrent l'impôt; mais les laïques ne donnèrent pas un seul liard. Quand les clercs le surent, les plus avisés ne voulurent pas pas non plus payer l'année suivante. Ceux donc qui avaient donné durent subir la perte, et ceux qui n'avaient rien donné du tout ne furent pas inquiétés pour cela, car, l'année suivante, on ne réclama pas l'arriéré, et ce qui avait été recueilli la première année ne fut nullement employé au but qu'on s'était proposé. » *Chron. Hirsaug. ad. annum* 1495.

[2] Circulaire de Maximilien convoquant les états à la diète de Lindau, 23 mai 1496. MULLER, t. II, p. 17. — Voy. les manuscrits relatifs à cette question dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 589-590, nos 784-754.

[3] Lettre 7.

la nécessité d'agir avec énergie. « Charles VIII », disait-il, « est déjà entré en campagne, et se propose non-seulement de conquérir Gênes et le Milanais, mais de recevoir des mains du Pape cette couronne impériale que tant d'efforts, tant de sang répandu ont acquise à la nation allemande depuis des siècles. Charles VIII prétend soumettre l'Italie tout entière à son obéissance. » Maximilien, en termes suppliants, implore le secours des princes du Saint-Empire. « Il aurait parié un pays », écrit-il à l'électeur Frédéric de Saxe, « que les Allemands ne l'auraient pas ainsi abandonné dans le danger! » Privé des secours de l'Empire, il s'était vu forcé d'équiper et de solder à ses frais les troupes destinées à combattre la France : « Notre serment, notre devoir, ce que nous avons tous promis à l'Empire nous presse de nous imposer quelques sacrifices », disait-il. Que le prince électeur considère son rang, qu'il songe moins à son intérêt qu'à son honneur, et vienne au secours de l'Empire, soucieux enfin de sa gloire et de sa prospérité! « Qu'il pense à l'Italie, car il faut bien le dire, notre cause marche mal. » « A notre grande consolation, l'Italie a pu être conservée jusqu'à ce jour; mais dans un avenir prochain, la partie nous sera rendue plus difficile. » « Allemands, tout est entre vos mains », poursuivait Maximilien; « si vous réunissez vos efforts, vous pourrez, commandés par votre roi, acquérir une telle gloire, que l'occasion d'en obtenir une semblable peut ne pas se présenter avant un siècle [1]. »

Maximilien représente ensuite aux états réunis à Lindau que, pour la gloire et l'utilité de l'Empire, il n'a ménagé ni sa vie ni ses biens; qu'en retour, il se voit l'objet des reproches et de la malveillance de ses sujets, et qu'il n'est pas un cabaret de son royaume où il ne soit tourné en dérision. Mais si les adversaires du denier commun ont trop d'orgueil pour consentir à fournir quelques secours à l'Empire, le Roi, de son côté, restera fidèle au serment qu'il a prêté; si Dieu et la chrétienté sont trahis, du moins il n'en sera pas responsable. En présence d'une telle catastrophe, Sa Majesté Royale se recommande à Dieu. Le Seigneur fait part aux siens dans tous les temps de sa grâce, de sa consolation et de sa lumière; Dieu et le monde sont témoins que Sa Majesté était prête à offrir ses biens et sa vie pour conjurer le malheur qui s'approche. Dans ce péril, le Roi ne craint ni le diable, ni l'enfer; aucun revers, aucun accident pouvant menacer Sa Majesté soit en Allemagne, soit en Italie, n'est capable de l'intimider, « car tous les revers et les affronts qui pourraient l'accabler reviendraient au grand honneur du roi des Romains, dût-il même être réduit à une telle pauvreté qu'il lui fallût aller à

[1] Muller, t. II, p. 174-175.

pied à Rome! » Au reste, ce qu'il avait promis à Worms, il était décidé à l'accomplir ponctuellement, et tout serait traité selon la volonté des états, pourvu que le denier commun fût voté [1].

Il revenait sans cesse à ce qu'il avait dit précédemment : Sans le secours du denier commun, l'honneur, la dignité, la prospérité de l'Empire étaient perdus, et la guerre contre les infidèles devenait impossible. Si, par la faute des états, la France réalisait le projet qu'elle poursuivait en Italie, son pouvoir serait tellement fortifié qu'elle envahirait les possessions héréditaires de l'Empereur, y porterait la guerre et s'en emparerait bientôt ; mais les progrès de l'ennemi s'étendraient très-rapidement à plusieurs autres pays allemands, qui maintenant se croient en pleine sécurité. « Et alors », continuait-il avec douleur et menace, « il nous faudra chercher à nous entendre avec le roi de France, pour conserver du moins nos pays héréditaires et les pays qui en dépendent [2]! »

Tous ces avertissements restèrent inutiles. Cependant, à la diète de Lindau, l'archevêque de Mayence, Berthold de Henneberg, le seul presque d'entre les princes qui eût tenu selon ses moyens ce qu'il avait promis, reprocha aux états leur manque de générosité et de patriotisme. Il leur fit comprendre que s'ils ne s'amendaient, les troubles intérieurs iraient toujours en croissant, et qu'il leur faudrait enfin se courber sous la rude discipline d'un maître étranger : « Du temps de Charles IV et de Sigismond », leur dit-il « la souveraineté de l'Empereur était encore reconnue en Italie ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Le roi de Bohême est prince électeur du Saint-Empire : cependant qu'a-t-il fait pour lui? Il en a détaché récemment la Silésie et la Moravie! La Prusse et la Livonie sont dans une inexprimable détresse : mais qui donc s'en soucie? Le peu qui reste à l'Empire lui est tous les jours arraché, et les morceaux en sont donnés à celui-ci ou à celui-là. Pourquoi les Suisses jouissent-ils de l'estime générale? pourquoi sont-ils respectés des Italiens, des Français, du Saint-Père? pourquoi sont-ils redoutés de chacun? C'est qu'ils ont su rester unis. L'Allemagne devrait suivre un tel exemple. Les ordonnances de Worms, destinées à conjurer la ruine de l'Empire, devraient être prises en considération. N'en faisons point le sujet de vains bavardages, mais avisons à leur prompte exécution, à l'établissement solide de la Chambre impériale et au prélèvement du denier commun. »

Mais les représentations et les reproches de l'archevêque eurent aussi peu de succès que les paroles royales. On était volontiers de

[1] Voyez la réponse royale dans Höfler, *Reformbewegung*, p. 50-51.
[2] Cité par Muller, t. II, p. 31.

son avis lorsqu'il s'agissait « de former de bonnes résolutions ou de désigner des diètes futures pour en prendre d'analogues; mais dès qu'il fallait en venir à l'action, aux secours à fournir, les princes n'avaient plus d'oreilles ». Les diètes n'ont été et ne sont fécondes qu'en un sens, avait dit longtemps auparavant Énéas Sylvius. « Chacune d'elles en porte toujours une autre dans ses entrailles [1]. »

Les peines de Berthold furent perdues, et ses efforts furent même plus nuisibles qu'utiles à l'Empire, parce qu'au lieu de s'unir étroitement à Maximilien et de mettre à sa disposition, et les ressources matérielles dont il pouvait disposer, et son influence morale, il travaillait à l'affaiblissement du pouvoir royal, et souhaitait de voir la puissance intérieure et extérieure remise entre les mains de l'oligarchie.

Or il n'y avait rien à attendre de cette oligarchie, soit pour le relèvement de l'honneur de l'Empire, soit pour le bien public. Non-seulement, à Lindau, les princes refusèrent de s'armer contre la France (qui pendant tout ce temps travaillait avec succès à établir son hégémonie en Italie), mais encore ils demeurèrent absolument indifférents aux instantes supplications que leur adressait de Livonie l'ordre Teutonique aux abois. Walter de Plettenberg, grand maître de l'ordre, animé du plus vaillant courage et de la persévérance la plus admirable, défendait depuis vingt-cinq ans contre le czar Ivan cette colonie importante, cette frontière extrême de la Germanie; il avait remporté dans ces lointaines régions les dernières victoires de la civilisation européenne sur la barbarie de l'Orient. Mais les forces russes, trop au-dessus de celles dont il pouvait disposer, lui faisaient pressentir une défaite dans un avenir très- proche. Son péril était imminent. Néanmoins les états ne se montraient nullement touchés de la détresse de cette « Livonie si reculée », bien que longtemps auparavant Berthold, avec le pénétrant coup d'œil de son génie politique, eût attiré leur attention sur les dangers que dès lors la Russie faisait courir à l'Allemagne. Les états apprirent sans s'émouvoir que le Czar avait fait jeter dans des cachots infects quarante-neuf marchands hanséatiques, après leur avoir pris leur argent et leurs effets. Peu leur importait que la Hanse, privée de tout secours, dût renoncer à maintenir sa position dans ces contrées lointaines. Ils l'abandonnaient à son triste sort, laissant la Livonie sans secours, et pensant avoir suffisamment pourvu à la dignité et à la grandeur de la patrie,

[1] « Fœcundæ sunt omnes diætæ, quælibet in ventre alteram habet. » *Opp.*, p. 533, *ep.* 72. On pouvait presque dire de chaque diète ce que Trithème rapporte de la diète de Nuremberg en 1487 : « Ubi multis convenientibus multa fuerunt proposita, dicta et agitata, sed præter verba nihil sequebatur, omnibus quæ sua sunt quærentibus. » *Chron. Hirsaug. ad annum* 1487.

en remettant à la prochaine diète les délibérations sur les meilleurs moyens de s'opposer aux entreprises formidables du Moscovite. La Livonie fut perdue pour l'Empire.

A Lindau et pendant les diètes des années suivantes, les états traitèrent d'intérêts autrement importants. On s'y occupa de la question des vins soufrés; on édicta de nouvelles lois contre le luxe, les festins de noces trop dispendieux furent interdits. Défense fut faite aux bouffons et bateleurs de porter désormais des chaines d'or et d'autres insignes honorifiques, la noblesse et les princes se trouvant blessés dans leur dignité par ces parodies irrespectueuses.

On discuta beaucoup les ordonnances de Worms. La Chambre impériale, que les états regardaient comme leur création, n'avait pu continuer à fonctionner, parce que les assesseurs qui la composaient n'avaient pas reçu leurs émoluments au temps voulu. Il fut décidé qu'ils les toucheraient dorénavant, et que l'argent nécessaire serait fourni non par les états, mais par les Juifs de Ratisbonne, de Nuremberg, de Worms et de Francfort. Le siége de la Chambre impériale fut transféré à Worms, et le payement du denier commun, instamment recommandé à la chevalerie et aux états. Il fut décidé qu'un rapport exact sur ses résultats et son emploi serait présenté à la diète prochaine, fixée au mois d'avril de l'année suivante, à Worms.

Lorsque s'ouvrit cette nouvelle diète, le grand justicier de la Chambre impériale se présenta devant l'assemblée accompagné de deux assesseurs. Ils venaient exposer leurs griefs devant les états. Les assesseurs, en dépit de toutes les promesses qui leur avaient été faites, n'avaient pas même reçu le traitement de leur première année d'exercice. S'il n'était pourvu convenablement à leur situation, ils ne pourraient, disaient-ils, ni rester à Francfort, où ils devaient à leurs hôteliers, ni se rendre à Worms [1]. De leur côté, les chargés de pouvoir de Maximilien se plaignirent que des 250,000 florins consentis par les états, l'Empereur n'en eût guère touché plus de 50,000 [2]. Maximilien écrivait qu'il avait sacrifié ses rentes et revenus personnels pour le service de l'Empire, et que faute d'argent, il ne lui était pas même possible de venir en personne à la diète [3]! Berthold, le seul grand feudataire du royaume qui fût venu au Reichstag, fit alors entendre des reproches amers. « O chers seigneurs », s'écria-t-il, « que les choses marchent lentement! Qu'il y a peu de sérieux bon

[1] Rapport du docteur Pleniger, 2 mai 1497, dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 595-596.

[2] Rapport des conseillers royaux, 7 août 1497, dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 628, n° 5.

[3] Mémoire de Maximilien, du 27 juin 1497, dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 620.

vouloir, qu'il y a peu de zèle parmi vous! En vérité, grands et petits se comportent d'une façon lamentable! Il serait cependant urgent de mettre un peu plus d'empressement à conjurer les maux qui nous menacent, même si nous ne voulons que conserver l'existence à l'Empire et nous maintenir dans la situation où nous sommes! Les choses prennent une tournure si menaçante qu'il serait grand temps de prendre plus à cœur l'intérêt général et d'oublier nos propres discordes! Si l'on ne se met à l'œuvre avec plus d'énergie qu'on ne l'a fait jusqu'ici; si, tous ensemble, nous ne montrons plus de fidélité et de zèle, craignons que bientôt quelqu'un ne s'élève, et saisissant l'autorité d'une façon peu courtoise, ne nous fasse rudement expier notre indifférence actuelle! Oui, un étranger viendra, et nous fera sentir à tous la dureté de sa verge de fer! Je n'aime point nos graves délibérations, nos ordonnances scellées, nos dispositions solennelles, dont les résultats se font si longtemps attendre, ou ne produisent absolument rien [1]! »

Mais les « résultats continuèrent à se faire attendre ». Cependant les états résolurent de faire quelque chose pour l'honneur de l'Empire. Ils donnèrent au Roi, sur les sommes déjà recueillies, mais non payées, qui avaient été votées en 1495 pour couvrir les frais de la guerre contre la France et contre les Turcs, 4,000 florins comptant. Outre cela, ils autorisèrent Maximilien à faire lever lui-même et à s'attribuer les sommes provenant du denier commun et recueillies dans ses possessions héréditaires, les états de son fils, l'archiduc Philippe, et ceux du duc de Juliers-Clèves-Berg [2].

L'année suivante, à l'ouverture de la diète de Fribourg, Maximilien presse encore les états d' « agir plus énergiquement ». Il se plaint amèrement que les secours d'argent promis à Worms en 1495 ne lui aient pas encore été livrés. Il se voit, dit-il, délaissé de son peuple. Si les Allemands continuent à l'abandonner, ils donneront ainsi à tous les ennemis de l'Empire un encouragement qui les rendra plus avides et plus acharnés dans leur lutte contre l'Empire. Il prévoit trop que le denier commun ne sera pas fourni selon les promesses qui ont été faites; pour ce qui le concerne, il est prêt à faire tout ce qu'exige le péril du Saint-Empire, de la chrétienté et de la nation allemande : « Mais », ajoute-t-il, « je ne veux plus, comme à Worms, me lier les mains et les pieds, et me laisser accrocher à un clou! Quelque chose qu'on puisse me dire, je dois et je veux diriger la guerre d'Italie! Je renoncerais au serment que j'ai prêté à l'autel

[1] Discours de Berthold, dans WENCKER, *Appar. Archiv.*, p. 70-72. — *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 602-605.

[2] *Abschied des Wormser Tages von* 1497, *in der Neuen Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 36, § 5.

le jour de mon couronnement, plutôt que d'abandonner ce dessein. Je m'y sens obligé, non-seulement vis-à-vis de l'Empire, mais encore à cause de la maison d'Autriche. Je vous déclare donc ici ma volonté comme cela est de mon devoir! Plutôt que de renoncer à cette campagne, je jetterai cette couronne à terre et je la foulerai sous mes pieds [1]! »

Après la mort de Charles VIII et l'avénement de Louis XII (avril 1498), les choses prirent, en Italie, un aspect toujours plus menaçant pour l'Empire. Louis XII joignit bientôt à son titre de roi de France le titre de roi des Deux-Siciles et de duc de Milan, donnant ainsi clairement à entendre qu'il se proposait non-seulement de faire valoir les prétentions des comtes d'Anjou sur Naples, mais encore de revendiquer ceux qu'il tenait de sa grand'mère, Valentine Visconti, sur la Lombardie. Il voulait ouvrir son règne par la conquête du Milanais, et ses agents avaient ordre de dire hautement en Italie que ce duché serait bientôt en sa puissance. Pour occuper Maximilien d'autres intérêts, il lui avait mis sur les bras le comte Charles Egmont de Gueldre et les confédérés suisses, les encourageant par de fortes sommes d'argent à résister à l'Empereur, leur répétant que non-seulement ses arquebusiers étaient à leur disposition, mais encore ses biens et sa vie, et qu'en retour ils devaient venir avec un joyeux dévouement au secours du roi de France [2].

Contre tant d'ennemis, de quelle utilité pouvait être à l'Empereur les 50,000 florins votés par les états?

Les Suisses, malgré leur serment d'obéissance à l'Empire, fournissaient aux Français des troupes de mercenaires en échange de secours d'argent. Les délégués de Lucerne, de Schwitz et de Saint-Gall avaient assisté à la diète de Worms (1495); mais, depuis lors, les confédérés avaient refusé de se soumettre aux décisions de la Chambre impériale et rejeté l'impôt du denier commun. Dans la lutte qui s'engagea pour les ramener à leur devoir, il s'agissait, par conséquent, de maintenir la Suisse dans la confédération de l'Empire et de faire respecter les réformes nouvelles. Les états « en convenaient parfaitement », et lors de la diète de Fribourg, ils avaient décidé « qu'il était urgent de faire rentrer dans l'obéissance les puissantes villes de la confédération, qui portaient l'aigle impériale dans leurs écussons »; mais au moment décisif, « les princes agirent dans un

[1] Relation des ambassadeurs de la ligue souabe, dans MULLER, t. II, p. 165. Protocole du Brandebourg, dans RANKE, *Deutsche Gesch. im Zeitalter der Reformation*, t. I, p. 128.

[2] ANSHELM, t. II, p. 452. Année 1499.

sens tout opposé ». « Les armées étaient déjà en présence, non loin de Constance, et l'action allait s'engager, lorsque les princes, qui commandaient en personne leurs hommes d'armes, déclarèrent tout à coup qu'ils ne se souciaient point d'exposer l'honneur de leurs soldats dans une lutte contre des paysans et des bergers. Maximilien et son armée se virent contraints d'opérer leur retraite, bien que les Suisses qu'il s'agissait d'attaquer fussent fort mal disciplinés et peu redoutables. Bouillant de colère, l'Empereur jeta le gantelet de fer de son armure à l'un de ces seigneurs, et ne put s'empêcher de s'écrier : « Il est dur de mener des Suisses combattre contre des Suisses! »

La guerre eut une issue malheureuse. « Ceux qui auraient dû être les premiers à défendre l'Empire », dit Wimpheling, « perdirent leur temps en de mesquines querelles; ils n'avaient été d'aucun secours à l'Empereur, et ne lui avaient fourni que des secours dérisoires. Les confédérés eurent partout l'avantage [1]. »

La guerre entreprise pour recouver la Suisse se termina misérablement. Ce pays demeura perdu pour l'Allemagne.

La même année, le Milanais, qu'au prix de tant de sang et de dépenses Maximilien s'était efforcé de maintenir sous la domination impériale, tomba entre les mains des Français, et Louis XII s'y établit en maître.

C'est au milieu de ces tristes événements qu'au printemps de 1500 Maximilien ouvrit une nouvelle diète à Augsbourg.

DIÈTE D'AUGSBOURG
(1500).
RÉGENCE D'EMPIRE.

Le Roi, dans la circulaire qu'il adresse aux états pour les convoquer à la diète, trace en ardentes paroles le tableau des malheurs de la patrie : « Une dissolution complète menace l'Empire », dit-il. « L'étranger, qui nous redoutait tant autrefois, a maintenant la partie belle; il nous ravit tout ce que nos ancêtres ont acquis au prix de tant de hauts faits et de luttes sanglantes. Le roi de France, non content de ses conquêtes d'Italie, soulève contre nous la Hongrie et la Pologne, et fait tous ses efforts pour obtenir la couronne impériale. En même temps nous sommes menacés, l'été prochain, d'une nouvelle invasion des Turcs. » L'Empereur, de la manière la plus pressante, représente aux états la nécessité de reprendre le Milanais, jusque-là fief impérial.

[1] *De arte impressoria*, fol. 27.

Mais cette fois encore, les états, guidés par Berthold de Henneberg, profitèrent des embarras de Maximilien pour détruire le peu d'autorité qui lui restait. Ce qu'ils n'avaient pu exécuter à Worms, ils réussirent alors à le faire prévaloir. Maximilien dut accepter l'érection d'un conseil d'État, ou régence d'Empire. Ce conseil, composé de vingt princes et conseillers, fut investi du pouvoir de traiter tous les intérêts du Roi et de l'Empire; d'exercer son autorité au dedans et au dehors; de délibérer sur la paix et la justice, et sur la résistance à opposer aux ennemis extérieurs; les décisions suprêmes furent remises entre ses mains. Un gouverneur général d'Empire devait en avoir la présidence; dans les cas extraordinaires, la régence, dont le siége devait être à Nuremberg, avait le droit de convoquer l'Empereur, les électeurs, les princes laïques et ecclésiastiques les plus considérables, et d'ouvrir « une diète de régence ».

Par cette institution, le royaume était définitivement constitué en oligarchie princière, n'ayant à sa tête qu'un président impuissant, décoré du vain titre de roi ou d'empereur [1].

En reconnaissant la régence d'Empire, Maximilien fit le plus grand sacrifice de sa vie. Il ne s'y résigna que dans la ferme persuasion que les états fourniraient enfin avec exactitude les secours de guerre qu'ils promettaient en échange. D'après les assurances qui lui furent données, une levée générale de troupes allait être faite, ce qui permettait d'espérer qu'en cinq ou six mois une armée de trente mille hommes pourrait être mise sur pied. Toute paroisse comptant quatre cents hommes devait équiper un homme de pied. Les cavaliers devaient être fournis par les princes, comtes et seigneurs d'après la juste estimation de leurs revenus. Une nouvelle caisse de guerre devait être formée, et pour l'alimenter, les clercs devaient donner deux pour cent de leurs revenus; les serviteurs, la soixantième partie de leur salaire, et tous les Juifs du royaume, sans exception, un florin. Pour le rétablissement de la Chambre impériale, les membres de l'assemblée votèrent dix mille florins; mais ils se réservèrent le droit d'en déduire la somme déjà votée par eux pour les besoins de l'Empire. « Grâce à ces dix mille florins », écrivait à Francfort le député de la ville, Jean Reysse, « la Chambre impériale pourra enfin fonctionner, et la dette contractée envers ses membres pourra être acquittée. » Cette dernière mesure était urgente, car les assesseurs refusaient de siéger « avant de bien savoir d'où leur viendrait l'argent, et si l'arriéré leur serait remboursé ».

Vers la fin de la diète (13 août), Maximilien, au rapport de Jean

[1] Droysen, t. II[b], p. 12-13. — Si la réforme politique de 1500 avait été effectuée, la victoire des princes sur la monarchie eût été complète; elle eût fondé la pleine souveraineté des puissances territoriales.

Reysse, fit représenter à l'assemblée « que Sa Majesté avait sacrifié pour l'Empire une partie considérable de ses revenus, mais que jusqu'ici elle avait trouvé peu de soumission dans les états; que les députés devraient enfin s'inspirer de son exemple, et comme lui, faire à l'Empire de généreux sacrifices ». « Ensuite », poursuit le rapporteur, « Sa Majesté Royale a prononcé elle-même un grave discours, exhortant chacun à se souvenir du serment qu'il a fait de servir le Saint-Empire, et il a dit, en concluant, que si l'on n'agissait autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, il ne tarderait plus, il n'attendrait pas qu'on lui ôtât la couronne de la tête, et la jetterait lui-même à ses pieds, pour chercher ensuite à en ressaisir les débris [1]. »

Il avait fait entendre à plusieurs reprises ces graves avertissements, mais ils n'eurent pas plus d'effet que les précédents. Le jour où il quitta Augsbourg, un de ses conseillers bourguignons lui dit : « Votre Majesté est destinée à faire encore d'amères expériences! Attendre quelque chose des princes allemands pour le bien de l'Empire, c'est vouloir cueillir des raisins sur des chardons [2]! »

Cette appréciation ne fut que trop justifiée. Au bout de neuf mois, les listes dans lesquelles chaque territoire devait indiquer le nombre d'hommes qu'il pouvait fournir n'étaient pas même parvenues à la régence d'Empire. La régence elle-même, au lieu de tout mettre en œuvre pour reconquérir le Milanais, « ce bouclier de l'Allemagne », entrait en négociations amicales avec le roi de France, se montrant disposée à lui livrer Milan, sous la dénomination de « fief impérial », pour la somme de quatre-vingt mille ducats, et donnait une distinction honorifique à un ambassadeur français qui s'était exprimé en termes grossiers sur Maximilien [3].

« Quelques princes de la égence sont vraiment possédés d'un méchant esprit », écrivait à cette date un conseiller de l'Empereur [4], « et dans plus d'un lieu les choses paraissent mûres pour la trahison. C'est du comte palatin dont on est le moins sûr. Il faudra surveiller les choses de bien près, en Alsace, si l'on n'y veut voir paraître à l'improviste des hôtes français. » Le prince Philippe, électeur palatin, était entré en effet depuis plusieurs années dans une ligue offensive et défensive avec la France. Il avait longtemps auparavant reçu de Charles VIII un présent de mille marcs d'argent, « à condition de ne fournir au roi des Romains ni argent, ni

[1] Lettre du délégué de Francfort, Jean Reysse, 17 août 1500, dans la *Frankfurt Reichscorrespondenz*, t. II, p. 661.

[2] Henri Grunebeck.

[3] Voy. Muller, *Reichstagsstaat*, p. 106-111.

[4] Henri Grunebeck.

secours d'aucun genre ». Philippe promettait à Charles qu'en cas de besoin il lui fournirait un bon nombre de soldats, et le roi de France s'engageait de son côté à envoyer au prince électeur, si la nécessité le réclamait, mille ou deux mille chevaux[1]. Des chargés d'affaires palatins et français avaient ensemble des conciliabules secrets[2]. Les craintes qu'on nourrissait au sujet du prince palatin à la cour de Maximilien n'étaient donc que trop fondées. Un parti puissant, favorisant les prétentions de la France, s'était formé en Alsace, et Wimpheling jugea nécessaire d'établir par l'un de ses écrits que les pays du Rhin occidental avaient de tout temps fait partie des provinces allemandes, et n'avaient jamais appartenu aux Français. « La France », disait-il, « a néanmoins le dessein de conquérir ces contrées, comme le Dauphin l'a bien fait voir au moment de la guerre des Armagnacs; et malheureusement il trouve un notable encouragement à ses vues ambitieuses dans un nombreux parti alsacien, plus porté vers les Welches que vers le Saint-Empire. Des messagers à demi français sont envoyés d'Allemagne au roi de France et reçus par lui avec amitié; ils flattent ses vues, dans l'espérance que si les souverains français sont un jour maitres de nos provinces, ils leur accorderont un crédit, une considération, qu'ils désespèrent d'obtenir jamais à la cour de l'Empereur[3]. »

Les véritables amis de la patrie étaient révoltés des manœuvres des princes et de leurs ligues particulières. « Notre mère la Germanie m'est apparue en songe », dit Henri Bebel dans un discours prononcé devant Maximilien en une solennelle assemblée tenue au château royal d'Insprück (1501). « Hâte-toi, m'a-t-elle dit, va trouver Maximilien, mon fils bien-aimé; il donne volontiers audience aux simples particuliers. Parle-lui de ma détresse; dépeins-lui ma lamentable situation; dis-lui mes larmes et la continuelle douleur qui me consume! Répète-lui qu'il est la seule consolation, l'unique refuge de sa mère! Depuis sa naissance, j'ai mis en lui tout mon espoir. Il est la tête encore pleine de santé, quand tous les membres sont malades! » « Mais qu'il ne perde pas courage! Sa mâle résolution, son énergie, peuvent guérir plus d'un membre atteint. Là où la corruption a pénétré trop avant, qu'il n'hésite pas à mettre le fer dans la plaie! Dis-lui surtout que les alliances particulières qu'ont

[1] Voy. le rapport du 31 mars 1489 dans MONE, *Zeitschrift*, t. XVI, p. 79-80. — Le 5 septembre 1492, Charles VIII s'allia au comte palatin Philippe, qui avait recherché son amitié, et lui promit assistance contre toute attaque. Voy. les documents des archives de Carlsruhe. PFALZ, *Copialbücher*, 43/12, 6a.

[2] Voy. la correspondance de Philippe avec Charles VIII et Louis XII dans LUDEWIG, *Reliquiæ manuscriptorum*, t. VI, p. 96-120.

[3] Dans la dédicace de son ouvrage *Germania ad rempublicam Argentinensem* (1501). Wimpheling le traduisit plus tard en allemand.

entre eux quelques princes, alliances qui dénouent leurs liens de soumission envers l'Empire, me déplaisent extrêmement. Fais-lui entendre que la chute des plus puissants royaumes, ceux des Perses, des Macédoniens, des Grecs et des Romains, n'a été causée que par l'égoïsme des individus et les dissensions qui en ont été la suite[1]. »

L'irritation que causait à Maximilien « le piteux état des affaires d'Allemagne » se fait jour dans les lettres qu'il adresse à la régence d'Empire. Il s'y plaint amèrement des affronts qu'on lui fait subir; mais son mécontentement éclate surtout dans sa correspondance avec Berthold de Henneberg. « Nous te gardons quelque rancune », lui écrit-il. « Depuis bien des années, nous n'avons rien vu sortir de fécond ni d'utile des diètes où nous avons assisté en personne, à nos propres dommages et dépens. Maintenant encore, l'expédition contre les Turcs, le Saint-Empire, la couronne royale sont en grand péril, comme tu le sais et le vois toi-même, et nous avons à te faire de grands reproches de ce que toi, le premier prince du royaume, tu traites continuellement avec les États des affaires du pays, sans nous en informer, et ne voulant pas entrer dans nos vues en ce qui concerne les vrais intérêts de la nation. Tu n'as pas assez réfléchi jusqu'ici au but général, au bien de tous; tu as ton propre intérêt trop à cœur, et tu nous repousses. » Berthold aurait pu aisément se disculper quant à ce qui concernait son zèle, son désintéressement personnel; mais quant au résultat de sa politique, les plaintes du Roi n'étaient que trop légitimes[2].

Indigné des sympathies françaises que montrait la régence d'Empire et du peu de zèle qu'elle mettait à remplir les promesses faites à la diète d'Augsbourg, rendant ainsi la résistance impossible en Italie, Maximilien conclut à Trèves un traité de paix avec Louis XII (13 octobre 1501) et consentit à lui donner l'investiture du duché de Milan. L'inviolabilité des droits de l'Empire en Italie, la promesse de l'appui de la France au cas de l'élection d'un nouvel empereur, tels étaient les avantages que Maximilien croyait pouvoir attendre de cet accord. Mais dès l'année suivante il sut à quoi s'en tenir sur la loyauté de Louis XII[3]. Il apprit à n'en pouvoir douter, ainsi qu'il

[1] Voy. sur ce point MUTHER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 78-79. — Sébastien Brant craignait aussi, comme il l'écrivait en 1504 à Conrad Peutinger, que la coupable désunion des princes n'eût pour conséquence la ruine de l'Empire. Ch. SCHMIDT, *Notice*, p. 210. — Voy. l'élégie de Brant dans GŒDEKE, ch. XIII-XIX.

[2] La correspondance du Roi avec l'archevêque se trouve dans GUDENUS, *Codex Mog. dipl.*, t. IV, p. 443-451. — Voy. H. ULMANN, *Die Wahl Maximilian's*, dans les *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. XXII, p. 137 (Göttingen, 1882).

[3] Voy. pour plus de détails JAGER, *Maximilian's Verhältniss zum Papsthum*, p. 219-221.

le déclara aux députés des villes dans une assemblée tenue à Ulm (juillet 1502), que le roi de France travaillait en secret contre tous les intérêts allemands, et n'était occupé qu'à semer dans l'Empire le trouble, la révolte et la désunion. Louis, affirmait-il, avait la main dans les complots révolutionnaires des Pays-Bas et du Rhin, et soutenait les confédérés dans leur résistance contre l'Empire. Enfin, parmi les membres des États, son influence avait si bien prévalu que Maximilien se voyait menacé de n'y avoir bientôt plus aucune autorité et de voir son pouvoir diminué et méprisé, aussi peu obéi des Allemands que des Welches. Louis, au dire de l'Empereur, avait offert à l'archevêque de Mayence deux cent mille couronnes, à la condition qu'il aurait la haute main sur les décisions de la régence d'Empire. Son but était de mettre la discorde entre les princes électeurs et autres petits souverains, et de se servir de la discorde générale pour parvenir à l'Empire. Il rêvait de soumettre à son autorité l'Allemagne et l'Italie, et pour y réussir, recherchait activement l'alliance du Pape, des Vénitiens, des Suisses et du roi de Hongrie.

Maximilien assurait avoir dépensé pour l'Empire un million et demi de florins tiré de ses propres fonds, et devait, disait-il, se féliciter que les mines d'argent des montagnes de l'Adige ne fussent pas encore épuisées. Après avoir exposé tous ces faits à l'assemblée, levant par deux fois les mains vers le ciel, il jura devant Dieu et les saints que si l'on ne se décidait enfin à le suivre, il répudierait à jamais l'Empire et ne s'en soucierait plus. Il allait faire, au reste, un acte auquel personne ne s'attendait; mais il n'agirait ainsi qu'en imitant le dévouement d'un bon pasteur, qui veut préserver ses brebis d'un grand danger, et doit s'attendre à les trouver fidèles et soumises [1].

A quel plan hardi ou désespéré Maximilien faisait-il allusion? On l'ignore [2]. Quant aux agissements qu'il dénonçait, il n'était que trop bien informé. Il est certain qu'à Paris, en 1503, on se flattait de voir le « Roi Très-Chrétien », aidé de la plus grande partie des princes électeurs, ceindre bientôt la couronne romaine prête à s'échapper des mains des souverains de Habsbourg. En même temps la mésintelligence qui s'était mise entre Maximilien et les électeurs

[1] KLUPFEL, *Urk. zur Gesch. des Schwäbischen Bundes*, t. I, p. 469-471, avec sa rectification dans V. STALIN, t. IV, p. 45, note 2.

[2] Quelques indices pourraient faire croire que Maximilien conçut alors la pensée de combattre les princes à l'aide des comtes et des chevaliers, et d'opérer ainsi une révolution radicale dans le royaume. Voy. *Promemoria David Baumgärtner's* dans STUMPF. — *Urkuntl. Darstellung der Gesch. Wilhelm's von Grumbach*, dans les *Denkwürdigkeiten der deutschen Gesch.*, t. I, p. 18. — TRITHEMII, *Chron. Hirsaug. ad annum* 1502. — MONE, *Badisches Archiv.*, t. II, p. 168-169. Sur les soulèvements de paysans sous Frédéric III et Maximilien, voy. le vol. II de cet ouvrage.

prenait un caractère si menaçant qu'on pouvait craindre de voir se renouveler les faits qui s'étaient produits sous le roi Venceslas, jadis déposé du trône. Mais les bons citoyens conjuraient le ciel de ne pas permettre que « les loups dévorants », c'est-à-dire les princes, continuassent à déchirer l'Empire [1].

L'Allemagne fut préservée d'un si grand malheur.

Mais l'œuvre de réforme que les partisans de l'oligarchie avaient rêvée échoua par leur faute même. Les États, avec leur habituelle incurie, n'avaient pas même pris la peine d'organiser la régence d'une manière stable. Les sommes votées pour l'érection de la Chambre Impériale n'avaient pas été recueillies, et les assesseurs, faute d'émoluments, s'étaient dispersés. « Vous savez tous », écrivait Maximilien au conseil de Francfort, « que depuis le commencement de notre règne nous avons convoqué plusieurs diètes à nos frais et dépens, entamé beaucoup de négociations et travaillé par tous les moyens possible au salut de l'Empire, et de la chrétienté en général. Nous avons mis sous vos yeux l'état inquiétant des affaires, et réclamé du secours de la manière la plus pressante. Cependant nous n'avons jamais pu obtenir aucun résultat. A Augsbourg, nous avions pris les mesures les plus efficaces pour rétablir l'ordre, la paix, la justice. En ce qui nous concerne, nous nous sommes conformés, en toute occasion et selon notre pouvoir, à tout ce qui alors avait été décidé. Mais la régence d'Empire et la Chambre Impériale, sur lesquelles reposaient l'espoir de voir l'ordre et la sécurité rétablis, n'ont pas été organisées. Après mille promesses mensongères, les assesseurs et les membres de la régence n'ont pas reçu leurs appointements, de sorte que tous nos plans ont été ruinés. Mais nous le déclarons, personne dans le Saint-Empire, nul chrétien équitable ne peut nous rendre responsable des angoisses et des difficultés présentes [2]. »

AFFERMISSEMENT DE LA MONARCHIE. DIÈTES DE COLOGNE ET DE CONSTANCE. 1505-1507.

Mais ni revers, ni contradictions n'étaient capables d'ébranler le courage de Maximilien; rien ne pouvait lui ravir l'espérance de voir se relever un jour la gloire de l'Empire, et de rendre à l'Allemagne la concorde et le bonheur. Les événements qui se produisirent peu après semblèrent ouvrir enfin à ses regards des perspectives plus consolantes. Le parti des princes et de l'opposition perdit

[1] Lettre de Henri Grünebeck, 9 mars 1503.
[2] *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 670.

son chef par la mort de Berthold de Henneberg (21 décembre 1504), et l'heureuse issue de la campagne bavaroise rendit quelque prestige à l'autorité impériale.

Cette guerre mit dans une pleine lumière la conduite des électeurs et des princes, et montra combien Maximilien avait raison de dire qu'ils ne se souciaient nullement des institutions du pays ni du droit national, et n'étaient pas même capables de respecter ce qu'eux-mêmes avaient décidé[1]. Au conseil des princes, réuni à Augsbourg, l'Empereur, avec l'assentiment de la Chambre Impériale, avait promis les fiefs impériaux du défunt duc Georges de Bavière-Landshut aux cousins directs de la ligne de Munich, qui en étaient les héritiers les plus proches. Mais sans tenir aucun compte de cette décision, l'électeur palatin Robert et son père Philippe avaient recherché et obtenu l'appui de la France, de la Hongrie et de la Bohême pour s'emparer de ces mêmes territoires. Une guerre dévastatrice s'engagea en Bavière et sur le Rhin. Maximilien écrasa les rebelles, et la victoire qu'il remporta aux environs de Ratisbonne[2] sur les troupes du roi de Bohême, accouru pour défendre le prince électeur, fut célébrée par les poëtes, en latin et en allemand, comme un grand et joyeux événement. « L'alliance impériale », disait-on, « est devenue si puissante, qu'à l'avenir les Bohémiens et les Suisses, qui nous ont fait tant de mal, ne seront plus en état de nous nuire; Maximilien anéantira bientôt les armées turques, il reprendra Constantinople[3]. » « Le Roi a enfin soumis les princes à son autorité », écrit Vincent Quirini au Conseil de Venise; « il n'en est plus un seul qui ose lui résister sur n'importe quel sujet[4]. »

Tel était l'état des choses au moment où s'ouvrit la diète de Cologne. Maximilien était fermement résolu à employer le crédit qu'il venait de recouvrer au rétablissement de l'autorité royale. Il commença par terminer la querelle bavaroise de son autorité de

[1] Lettre de Henri Grünebeck, du 17 juillet 1504.

[2] « Le Roi, combattant toujours au fort de la mêlée, fut blessé, tomba de cheval, et c'en eût été fait de lui si le duc Erich de Brunswick ne l'eût sauvé, recevant lui-même force balles, flèches, coups et blessures. Le duc, dont c'était la première bataille, dit avec orgueil dans une lettre dictée sur son lit de douleur et adressée à sa jeune femme : « Je ne suis pas tout à fait mort. » V. Liliencron, t. II, p. 537.

[3] *Die Behemsch Schlacht*, publié par Liliencron, t. II, p. 540-542. Outre ce chant, Liliencron en cite encore seize autres sur la guerre de succession bavaroise, chansons satiriques dirigées contre le déloyal électeur palatin.

[4] « Poco a poco questo Re de Romani havendo destrutto il Palatino, et essendo morti li potenti principi suoi contrarii et retrovandosi multiplicati li amici suoi, posti per lui in dignità, è andato tanto crescendo, che si ha fatto quasi omnipotente tra tutti li principi et tanto, che non se ne ritrova pur uno che ardisca contrariarlo in cosa alcuna. » Quirini, *Relatione*, année 1506, publiée par Chmel, dans le *Zeitschrift fur Geschichtswissenschaft* de Schmidt, t. II, p. 338.

vainqueur et d'arbitre suprême, proclama de nouveau la paix publique perpétuelle, rétablit la Chambre Impériale, et se chargea de pourvoir lui-même à son entretien.

Il présenta ensuite à la diète le projet d'un nouveau conseil d'État. Celui-ci, loin de légaliser, comme le précédent, l'asservissement du Roi, devait, au contraire, affermir sa dignité et son autorité, et rendre à la nation la paix générale et la prospérité. Ce conseil devait se composer d'un président nommé par le Roi, d'un chancellier et de douze conseillers élus par les États. Il devait siéger à Nuremberg, « mais cependant, lorsque l'intérêt du Roi ou de l'Empire l'exigerait, pourrait être transféré au lieu même où se trouverait Sa Majesté ». Il devait agir avec autorité dans toutes les questions concernant la justice, la paix, le maintien de l'une et de l'autre, la guerre contre les infidèles, et la résistance aux ennemis de la chrétienté et de l'Empire; mais il ne pouvait décider en dernier ressort dans les questions graves qu'après avoir pris l'avis du Roi. Celui-ci s'efforcerait toujours de mettre son sentiment en harmonie avec l'opinion des douze conseillers; mais dans le cas où il n'y parviendrait pas, il en appellerait aux électeurs, aux princes et à leurs conseillers, et ce que ceux-ci décideraient, unis à Sa Majesté Royale et au conseil d'État, aurait force de loi. Le conseil, au nom et avec le sceau du Roi, aurait le droit d'envoyer des lettres circulaires, et contrairement à la teneur de cesdites lettres, « rien ne pourrait être conclu et traité au nom du Roi ». Si, néanmoins, on osait outre-passer les ordres du souverain, les mesures prises de cette façon abitraire devraient être regardées comme nulles, n'obligeant personne, et sans valeur.

Pour appuyer le conseil et lui donner un pouvoir exécutif, quatre maréchaux devaient être élus. Chacun d'eux devait avoir vingt-cinq chevaliers et deux conseillers sous ses ordres. Ces maréchaux devaient être établis dans quatre régions différentes de l'Empire : le haut Rhin, le bas Rhin, le Danube et l'Elbe. Ils veilleraient à l'exécution des ordres du conseil et seraient chargés de maintenir la paix à l'intérieur. Le Roi se réservait le choix du lieutenant général de l'Empire, mais s'engageait à ne lui rien commander d'important sans avoir préalablement consulté le conseil d'Etat [1].

Quant à la réorganisation des finances, il fallait nécessairement en revenir au denier commun, autrefois consenti par les États.

Ces plans étaient modérés, pratiques; si les membres de la diète eussent donné les mains à leur exécution avec une sincère bonne

[1] Ordonnance gouvernementale. Voy. Muller, *Reichstagstaat*, p. 444-448.

volonté, on eût vu se réaliser dans la politique intérieure du pays les plus heureux progrès.

Mais les États voyaient avec déplaisir une réforme tendant à restreindre leur autorité; aussi repoussèrent-ils le plan royal avec les formules les plus respectueuses : « Sa Majesté », dirent-ils, « avait jusque-là, par sa haute intelligence et son habileté, gouverné d'une manière digne d'éloges, avec loyauté, bonté, justice. Elle pourrait, elle saurait agir de même à l'avenir. Donner une forme, une mesure précise à l'autorité de Sa Majesté n'entrait point dans les sentiments ni dans les intentions des États. » Ils refusèrent également de voter l'impôt du denier commun, bien qu'ils se fussent prononcés en sa faveur à la diète de Fribourg, où ils avaient déclaré « que le maintien de la paix publique et surtout le fonctionnement de la Chambre Impériale reposaient uniquement sur lui, et qu'il en était la racine et le fondement [1] ». Les membres de la diète tenaient à présent un tout autre langage : « Les sujets de l'Empereur », disaient-ils, « sont épuisés par la guerre, l'enchérissement des denrées, les pertes des leurs et les maladies; aussi sont-ils complétement hors d'état de payer le denier en question [2]. » Ils repoussèrent également la proposition royale touchant l'établissement de troupes permanentes dans les paroisses de l'Empire, et n'accordèrent qu'à grand'peine à Maximilien les quatre mille hommes qui lui étaient absolument nécessaires pour protéger la Hongrie. Les registres de la matricule prirent de nouveau la place du denier commun. Chaque corps de l'État, selon l'importance de ses domaines et de ses revenus, fut requis de fournir un certain nombre de cavaliers et d'hommes de pied.

Maximilien n'avait pas atteint son but; pourtant le souverain et les États avaient négocié ensemble « de bonne amitié », et c'était là, déjà, un résultat considérable. Accompagné de tous les princes présents à la diète de Cologne, l'Empereur se hâta de marcher contre Charles d'Egmont, qui, soutenu par la France, prétendait retenir en sa possession le duché de Gueldre, et le contraignit à l'obéissance. A l'aide des troupes accordées, il garantit aussi les droits présomptifs de sa maison sur le royaume de Hongrie, et l'on put enfin espérer « que la couronne de Bohême serait rapportée au Saint-Empire, que celle de Hongrie viendrait s'y réunir, et qu'un solide rempart serait élevé contre les envahissements des infidèles [3] ».

Car la guerre contre les « ennemis du nom chrétien » continuait

[1] Voy. Höfler, *Reformbewegung*, p. 63.

[2] Dans Muller, *Reichstagstaat*, p. 488-489.

[3] Sur les négociations de Cologne, voyez les pièces manuscrites dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 681-696. Arrêt de la diète du 31 juillet 1505, dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 102-104.

à occuper jour et nuit la pensée de Maximilien, et il ne doutait pas que les autres nations ne se missent en mouvement aussitôt qu'elles verraient la plus forte des puissances européennes, c'est-à-dire le Saint-Empire romain, prendre l'initiative[1].

Mais il ne voulait entreprendre la croisade qu'après avoir été couronné empereur et reconnu pour chef de toute la chrétienté. Aussi reprit-il avec une nouvelle ardeur les préparatifs de l'expédition romaine.

Dans ce dessein, et afin d'aviser aux moyens de reconquérir les pays tombés au pouvoir de la France, il convoqua les États, et ouvrit une nouvelle diète à Constance. Quelques jours après, on apprit que Louis XII venait d'entrer en Italie avec une puissante armée, qu'il s'était emparé de Gênes (29 avril 1507), avait fait brûler les priviléges impériaux que la ville invoquait pour sa défense, soutenant qu'elle faisait partie intégrante de l'Empire. Louis ne se proposait rien moins que la conquête des États de l'Église : après avoir mis le Pape sous sa dépendance, il se flattait d'obtenir de lui la couronne impériale[2].

Dans un discours chaleureux, Maximilien expose aux membres de la diète, réunis en grand nombre, les pertes essuyées par l'Empire et les grands périls qui le menacent. « Le roi de France », leur dit-il, « veut ravir la couronne impériale à la nation allemande. S'il ose nourrir un tel espoir, ce n'est pas qu'il soit devenu plus puissant et nous plus faibles qu'auparavant; ce n'est pas non plus qu'il ne comprenne combien l'Allemagne surpasse la France en force et en richesse; c'est qu'il espère que nous agirons dans le présent comme dans le passé, et que nos querelles, notre apathie, nous seront plus chères que le souci de notre honneur et de notre sécurité. Il s'imagine qu'après l'avoir laissé arracher à l'Empire le duché de Milan et mettre à l'abri de notre vengeance les ennemis de l'Allemagne, nous lui permettrons de s'emparer de ce qui a toujours fait la gloire et la suprême parure de notre nation : la plus haute souveraineté du monde, la couronne impériale! L'humiliation qui nous en reviendrait pourrait encore se supporter si nous étions inférieurs en nombre à nos ennemis; en ce cas notre malheur serait plus grand que notre honte, et l'on ne pourrait imputer à notre imprévoyance et à notre lâcheté ce qui ne dépendrait que de notre mauvaise étoile et du malheur des temps. Mais comme il en est tout autrement, et que notre puissance dépasse

[1] Voy. la circulaire de Maximilien à propos de la société de Saint-Georges. Muller, p. 345.

[2] Sur la rupture des traités et de la paix par Louis XII, voy. Jager, p. 223-225. Voy. aussi la justification de Maximilien dans Goldast, *Reichshandlung*, p. 53.

de beaucoup celle des Français, notre plus grande honte, dans notre défaite, serait d'avoir toléré avec indifférence ce que nous pouvions éviter par notre énergie. Aussi, même si nous ne disposions que de faibles ressources, mieux vaudrait tout risquer, mieux vaudrait souffrir les plus grands maux que de faire peser sur la nation allemande un éternel opprobre. » « J'ai l'intention de conduire une armée en Italie et d'y ceindre la couronne impériale. Ensuite, je ferai tous mes efforts pour anéantir les espérances des Français et pour les chasser de Milan, ce qui en est l'unique moyen. Pour cela, de toute nécessité, il me faut de l'argent et des hommes. J'ai la confiance que si vos forces s'unissent aux miennes, nous traverserons l'Italie en vainqueurs. Lorsque les Italiens verront l'empereur d'Allemagne s'avancer vers eux, ils viendront d'eux-mêmes à sa rencontre avec de l'argent et des armes, soit pour conserver leurs libertés, soit pour être affranchis de leurs tyrans, soit pour se réconcilier avec les vainqueurs. Le roi de France changera de langage dès qu'il verra les effets de notre puissance guerrière. Il se souviendra que l'un de ses prédécesseurs, portant le même nom que lui, fut battu par moi à Guinegate lorsque j'étais encore presque enfant, et que depuis ce jour nul roi de France ne nous a vaincus par des armes loyales, mais uniquement par la ruse. J'en appelle à votre grandeur d'âme, à votre courage, vertus qui ont toujours été les qualités essentielles des Allemands, et je vous demande si votre réputation, si votre gloire ne seraient pas atteintes, si, dans ce péril universel, vous ne vous souleviez de vous-mêmes et ne couriez aux armes! Maintenant la chose vous regarde! Pour moi, j'ai la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi. Je vous ai avertis du danger, je vous ai excités par mon exemple à faire votre devoir. Je ne manque pas de courage, j'affronterai tous les dangers. Mon corps est habitué aux plus rudes fatigues. Plus vous entourerez votre roi de considération et de respect, plus vous mettrez entre ses mains une force militaire redoutable, plus il vous sera facile, à votre plus grand honneur, de protéger la liberté de l'Église romaine, et d'affermir en Allemagne cette souveraineté impériale dont l'éclat rejaillit sur vous tous [1]. »

Cette fois, l'éloquence de Maximilien « coula dans tous les cœurs comme de l'or fondu ».

« Sa Majesté royale », écrivait à son maître Eiselwolf von Stein, délégué du Brandebourg, « a fait un long discours à l'assemblée, lui expliquant ses devoirs et les siens. Je voudrais que Votre Grâce l'eût

[1] FUGGER, *Ehrenspiegel*, 1233-1235 — MULLER, p. 549-553. — Voyez la proposition royale à la diète de Constance en 1507, dans les œuvres posthumes de SPALATIN, p. 204-220.

entendue. Les États ont été tellement remués par sa parole, que d'une seule voix ils ont accordé à Sa Majesté des secours de tout genre. Or, jamais le Saint-Empire n'en eut plus besoin ; sur ce point, tout le monde est d'accord[1]. » Les princes témoignèrent au Roi leur respect et leur soumission : « Plus ils occupent un rang élevé », écrivait l'ambassadeur vénitien Vincent Quirini, présent à la diète de Constance, « plus ils s'empressent de donner des marques de leur générosité et de leur obéissance. Chacun affirme, et on le voit assez, que jamais roi des Romains ne fut plus respecté ni plus obéi que Maximilien[2]. »

Pour former l'armée d'Italie, les princes s'engagèrent à fournir trois mille cavaliers et neuf mille hommes de pied. Le Roi promit en retour de régir d'après leur conseil, et dans l'intérêt du bien public, les pays qu'il pourrait conquérir. Il s'engagea également à administrer de telle sorte les terres, domaines et seigneuries qui tomberaient entre ses mains, que les charges, selon toute équité, en seraient à jamais ôtées aux Allemands et imposées aux autres pays. De cette manière l'Empereur et Roi serait désormais magnifiquement entretenu, sans qu'il en coûtât rien à la nation.

Les Suisses eux-mêmes manifestèrent tout à coup l'intention de redevenir Allemands. Le Roi les ayant assurés qu'ils ne seraient soumis ni à la juridiction de la Chambre Impériale ni à aucun autre tribunal souverain, ils promirent de ne plus causer d'embarras au Saint-Empire, et de se comporter désormais en alliés fidèles et obéissants. Ils mirent six mille hommes à la disposition de Maximilien, qui se chargea de leur solde. Cette armée, selon l'antique usage, devait escorter l'Empereur à Rome, sous la croix blanche de ses étendards.

Ce fut un « heureux temps ». Maximilien se laissait aller aux espérances les plus brillantes. Il annonça sa prochaine arrivée au Pape et au Sacré Collége, et rappela à la diète « que le jour où il avait été couronné empereur, il avait promis à Dieu, par un vœu solennel, de diriger en personne une expédition contre les Turcs[3] ».

Mais l'« heureux temps » fut de courte durée.

A la nouvelle des préparatifs de guerre qui s'opéraient en Allemagne, Louis XII, qui, après avoir conquis Gênes, s'était lentement replié vers les Alpes, laissa son armée se disperser, et fit assurer aux États par ses agents secrets qu'il n'avait nulle intention d'inquiéter l'Empire, au lieu que l'Empire avait au contraire tout à redouter de Maximilien, qui ne voulait que déposséder les élec-

[1] Voy. Droysen, 2b, 48, 456.

[2] Relation de Quirini du 28 avril et du 15 juin 1507, publiée par Erdmannsdörffer, dans les *Berichten über die Verhandl. der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipsig*, t. IX, p. 61, 68.

[3] Voy. sur les négociations de la diète de Constance les pièces manuscrites de la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 702-741

teurs pour agrandir ses possessions. « Il ne manqua pas non plus de faire passer aux princes de fortes sommes d'argent [1]. »

Aussi leur ardeur belliqueuse ne tarda-t-elle pas à se refroidir. Sur les douze mille soldats qui devaient composer l'armée impériale et entrer en campagne dès le milieu d'octobre 1507, à peine si quelques centaines d'hommes s'étaient présentés au mois de février 1508. Des six mille Suisses attendus, le Roi, à sa grande douleur, ne vit pas arriver un seul [2]! Il en fut donc réduit à ne compter en fait de secours que sur ses États héréditaires. A eux seuls, ses fidèles Tyroliens fournirent cinq mille hommes [3].

GUERRES D'ITALIE.

En février 1508, l'Empereur, avec le peu de troupes dont il pouvait disposer, se mit en marche pour l'Italie, et ayant obtenu l'assentiment du légat, prit à Trieste, au milieu de cérémonies solennelles, le titre d' « Empereur romain élu ». Il n'entendait par là porter aucune atteinte au droit exclusif que le Souverain Pontife avait de le sacrer; au contraire, il était résolu à continuer son voyage vers Rome, et à s'y faire couronner par le Pape aussitôt qu'il aurait mis les Vénitiens à la raison.

Ceux-ci, encouragés et soutenus par les Français, occupaient les passages d'Italie, et Maximilien, malgré l'inégalité de ses forces, se décida à entreprendre la campagne, comptant fermement sur les secours promis par les États. « Les murailles qui s'opposent à nos desseins sont beaucoup plus dures que la tête du Roi », écrit l'un de ses conseillers [4]; « cependant il se jette sur elles sans prendre même de casque, croyant les renverser aussitôt. Mais il ne fait que s'y heurter, et les revers pleuvent alors sur nous, comme nous ne l'avons que trop vu dans la guerre vénitienne. » Maximilien, en effet, en son ardeur bouillante et chevaleresque, manquait souvent de ce sang-froid, de ce coup d'œil impartial qui sait établir de justes rapports entre le but à atteindre et les moyens d'y parvenir; ses partisans les plus enthousiastes s'accordent à lui reconnaître ce défaut.

[1] Voy. le mémoire de Jean von Lunen du 23 mai 1507, dans la *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 711, et les sources citées dans la note. Louis XII cherchait « con la mano molto liberale a temperare la ferocit à dell' arma Tedesche con la potentia dell' oro ». Guiccardini, t. VII, p. 201.

[2] Voy. le mémoire adressé par Maximilien au duc Erich de Brunswick, dans la *Chronica der Kriegshändel Maximilian's gegen Venediger und Franzosen* de Göbler (Francfort, 1566), p. 12.

[3] Dès le 18 août 1507, Maximilien juge très-sévèrement les Suisses dans une lettre adressée à sa fille Marguerite : « En sumarum ils sount méchans, villains, prest pour traire France ou Almaingnes. » Le Glay, *Corresp. de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. I, p. 7.

[4] Lettre de Pierre von Aufsess à Jean Cochlæus, 24 fév. 1519.

La campagne contre Venise échoua; les Vénitiens s'emparèrent des pays de Frioul et d'Istrie, et prirent Trieste, ainsi que plusieurs places maritimes. Le comté du Tyrol « fut sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi ». En même temps, la France excitait le duc Charles Egmont de Gueldre à de nouvelles conquêtes, et menaçait en basse Bourgogne les États héréditaires de Maximilien. « Dans cette double angoisse », totalement abandonné des États malgré ses demandes réitérées de secours, l'Empereur se vit forcé de réaliser la menace qu'il avait faite en 1496. Pour sauvegarder ses intérêts et ceux du Saint-Empire, il entra en accommodement avec le roi de France, et conclut avec lui, le pape Jules II et le roi Ferdinand d'Aragon, la ligue de Cambrai, dirigée surtout contre Venise, la république avide de conquêtes, d'honneurs et d'influence. D'après les conventions des alliés, l'Empire et la maison d'Autriche s'unissaient pour recouvrer, en réunissant leurs efforts, toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées.

La ligue de Cambrai eût ouvert d'heureuses perspectives à l'Empereur pour le recouvrement de ses provinces si les États eussent voulu consentir à agir contre Venise.

Mais à la diète de Worms, qui s'ouvrit au printemps de 1509, ils refusèrent nettement à Maximilien tout ce qu'il demandait. Les caisses étaient vides, les fortunes épuisées, disaient-ils; ils s'étaient si bien dépouillés de tout, qu'à l'heure actuelle, il ne leur était plus possible d'aider le Roi d'aucune manière [1]. Puis, à les entendre, ils n'étaient nullement obligés de fournir des subsides; le Roi avait signé des conventions et passé des traités sans leur assentiment; qui sait s'il ne se servirait point des sommes et des troupes qu'il réclamait pour conduire le Saint-Empire à l'abîme, au lieu de l'aider à reconquérir son ancien prestige? Quoiqu'ils n'eussent tenu que la plus petite partie des promesses faites à Cologne et à Constance, ils eurent l'audace d'y faire allusion, ajoutant des reproches blessants à l'adresse de l'Empereur, reproches qui furent d'autant plus amers à celui-ci, qu'il venait d'essuyer une plus cruelle défaite. Ils ne voyaient pas, dirent-ils, les avantages que cette guerre avait procurés à l'Empire; la nation n'en avait recueilli que désastres, dépenses et affronts.

Les villes surtout ne voulurent fournir aucun secours.

Depuis l'avénement de l'aristocratie d'argent, depuis les progrès

[1] Coccinius écrivait avec raison : « Parum de publico solliciti divitias nostras profundimus ad magnificos sumptus et ampla ædificia; et ubi pro honore et imperio publico quid esset contribuendum, penuriam allegamus. » Freher, t. II, p. 564.

toujours grandissants du capital, les cités avaient de plus en plus renoncé à leur primitive et généreuse politique, à ce patriotisme qui avait été jadis la vraie source de leur grandeur et de leur influence. Elles étaient presque exclusivement dominées par des vues mercantiles, regardaient la guerre vénitienne comme opposée à tous leurs intérêts commerciaux, et par conséquent ne voyaient en elle qu' « une affreuse calamité ». D'ailleurs, elles en voulaient à l'Empereur, qui, trouvant avec trop de raison que leurs compagnies commerciales n'étaient que des ligues dangereuses produisant un renchérissement général dans le pays et exploitant les classes laborieuses, leur avait toujours opposé une énergique résistance. En Souabe, des chefs militaires faisaient ouvertement des enrôlements pour le compte des Vénitiens, et conduisaient en Italie, par le Tyrol, les troupes qu'ils réussissaient à embaucher[1].

Aussi était-ce à bon droit que Maximilien se plaignait des ennemis que l'Empire nourrissait « dans son propre sein », gens insouciants, disait-il, « attachés seulement à leurs propres intérêts, ne se préoccupant pas plus de l'honneur de l'Empire que de celui de l'Empereur ». « Aucun des secours qui avaient été votés à Constance et à d'autres diètes », écrit-il dans une lettre justificative adressée aux États, « n'avait été fourni. » Il n'avait éprouvé qu'humiliations et revers; mais les États devaient seuls porter la responsabilité des malheurs publics. Avec une lenteur dérisoire, ils avaient fourni des secours tardifs et insuffisants; l'Empereur avait exposé son corps et sa vie, ses trésors, ses terres et ses hommes, pendant que la plus grande partie des députés étaient restés tranquillement chez eux. Ils avaient par leurs promesses engagé le Roi dans son entreprise; mais bien que les secours votés fussent maigres et mesquins, ils les avaient livrés avec tant de retard, de négligence, et si imparfaitement, qu'ils n'avaient été d'aucune utilité, ce qui avait été la cause de l'épuisement des trésors du Roi et de la perte de ses terres et de ses hommes[2].

Craignant que les Vénitiens n'envahissent les pays autrichiens comme ils avaient menacé de le faire, Maximilien quitta Worms précipitamment, afin de presser les armements dans ses possessions[3]. Il engagea le produit des douanes, des mines et d'autres sources de ses revenus héréditaires, et les États territoriaux lui fournirent, outre cela, certains secours. La ligue de Cambrai lui vint aussi en aide et lui fouruit d'importantes sommes, de sorte qu'il parvint à

[1] Schönherr, *Der Krieg Kaiser Maximilian's I mit Venedig*. 1509, p. 4. (Vienne, 1876.)
[2] Goldast, *Politische Reichshändel*, p. 400-407. — Lunig, *Reichsarchiv*, t. II, p. 292-299.
[3] Voy. Schönherr, t. II.

mettre sur pied une armée de 15,000 hommes. Il en prit le commandement au mois de juin 1509, au moment même où les Français venaient de remporter la brillante victoire d'Agnadel. La campagne s'annonça d'abord heureusement. Roveredo et les pays avoisinants se soumirent. Padoue et Véroue s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. La puissance de Venise sur le continent semblait brisée. Le Frioul et l'Istrie étaient occupés par les troupes allemandes. Mais les Vénitiens s'aperçurent bientôt que l'Empereur ne recevait aucun secours des États, qu'il était isolé, abandonné à lui-même; dès lors, ils reprirent courage. Grâce à leurs manœuvres, à l'argent qu'ils surent répandre à propos de tous côtés, ils parvinrent à enlever à l'Empereur la plus grande partie des territoires et des villes qu'il venait de recouvrer. Padoue retomba en leur puissance.

Cependant Maximilien restait plein de confiance dans le succès. Il résolut de mettre le siége devant Padoue; mais auparavant, il voulut passer à Bovolenta la revue de ses troupes (septembre 1509). « L'Empereur », écrit un témoin oculaire, « portait ce jour-là toute son armure et s'était paré de la manière la plus magnifique. Il montait un superbe étalon, dont la houssine était de velours noir brodé d'or; la tête et le poitrail du noble animal étaient ornés de riches harnais d'or ciselé. La cotte d'armes de Maximilien était en brocart d'or rayée de vert. Il portait un chapeau français, orné de précieux joyaux et surmonté d'un panache blanc. Derrière lui marchait un jeune page tenant un étendard blanc déployé[1]. Les comtes, seigneurs, chevaliers, accompagnés de leurs écuyers, les lansquenets, les Bourguignons, les Albanais, les Français, les Italiens, les varlets allemands, tous s'étaient richement et splendidement parés pour cette circonstance, et semblaient fiers de leurs armures, de leurs casques ornés de panaches, de leurs joyaux, de leurs chaines d'or, des houssines de leurs chevaux. Les escadrons laissaient flotter au vent leurs étendards, et défilaient un à un devant l'Empereur. Il y avait un tel plaisir à le regarder que je ne saurais l'exprimer. En somme, il faut bien l'avouer, ni les Welches, ni aucune autre nation, ne peuvent, sous le rapport militaire, se comparer aux Allemands. » Les étrangers présents à cette revue, le cardinal de Ferrare, le comte Constantin, de Mantoue, d'autres encore, jouirent vraiment d'un grand spectacle, et semblaient regarder avec une particulière complaisance Sa Majesté Impériale. Le ciel lui-même, d'un azur clair et radieux, paraissait être « bon impérial ».

« L'Empereur notre sire », continue le chroniqueur, « paraissait tout joyeux. Sa Majesté était d'avis que si tous les Vénitiens et les

[1] *Relation de la revue*, écrite par un bourgeois d'Inspruck présent à la revue. (Cette revue est l'une des plus anciennes, peut-être la première qui soit mentionnée dans l'histoire d'Allemagne.) Voy. Schönherr, p. 52-54.

Turcs, et si les ennemis du monde entier se fussent présentés en ce moment, il les eût taillés en pièces fort aisément. »

Ce pressentiment de victoire ne se réalisa malheureusement pas. Maximilien, avec une grande énergie, dirigeait lui-même le bombardement de Padoue; il affrontait à toute heure le feu ennemi, et pressait les travaux dans les tranchées, mais le succès ne répondit pas à ses efforts. En octobre, il se vit contraint de lever le siége et de licencier la plus grande partie de ses troupes. En décembre, il fut forcé de reprendre la route du Tyrol.

Malgré les pénibles et amères expériences du passé, il se résigna à se tourner encore une fois vers les États dans l'espoir d'en obtenir des secours pour la guerre vénitienne (diète d'Augsbourg, 1510). Il retraça devant l'assemblée ses sacrifices personnels. Il dit comment, grâce au bon succès de ses armes, il avait heureusement conquis la Bourgogne et les Pays-Bas; comment il avait étendu, agrandi, rétabli ces contrées dans la paix et la sécurité; comment, d'autre part, pour repousser les infidèles, il avait, par ses succès militaires et en exposant sa vie et ses biens, obtenu des droits héréditaires sur le royaume de Hongrie, cette Hongrie pour laquelle son seigneur et père défunt, et tant d'autres souverains, avaient tant souffert. Et afin, ajouta-t-il, que les États ne s'imaginassent qu'il ne recommençait l'entreprise que dans des vues personnelles et intéressées, il déclarait être tout disposé à conférer avec eux et les princes, afin d'aviser, après mûre délibération, aux meilleurs moyens d'utiliser les conquêtes projetées, les villes et territoires qu'il se proposait de conquérir, dans l'intérêt du Saint-Empire et de la maison d'Autriche. Tous ensemble, ils décideraient sur les mesures à prendre pour les conserver toujours à la nation, selon le droit et l'équité. Il s'entendrait aussi bénévolement et amiablement avec eux sur les expéditions futures, afin qu'elles puissent tourner au profit, à la gloire, à l'utilité, au progrès, à la paix, à la sécurité de la chrétienté, du Saint-Empire et de la nation allemande. Il engageait les États à examiner avec attention l'étendue de leurs devoirs envers la chrétienté et le Saint-Empire, car la cause de l'Empereur et celle de l'Empire étaient celle des États, comme la cause des États était celle de l'Empire. « Tous, selon lui, ne devaient être qu'un seul corps et qu'un seul vouloir [1]. »

Cette fois les États promirent six mille hommes de pied et dix-huit cents cavaliers; mais le résultat de la campagne n'en fut pas meilleur; l'expédition de 1510 échoua misérablement par la faute

[1] *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 787-791.

des États. Ainsi que Maximilien s'en plaignait dans la circulaire du 20 mai 1511, il ne reçut que la plus petite partie des secours promis à Augsbourg, et encore beaucoup trop tard. « Il aurait bien sujet, disait-il, d'user enfin de rigueur; comme toujours, la bonté de son cœur l'en empêchait; mais il avait perdu beaucoup de son prestige aux yeux de ses amis et de ses ennemis comme chef de l'Empire et de la nation allemande. Les Vénitiens avaient repris la plus grande partie de ce qui leur avait été enlevé, et le reste était fort difficile à conserver avec le seul secours de son trésor privé et de ses sujets autrichiens. Maximilien avouait avoir au fond de l'âme une anxiété douloureuse; il tremblait que la nation allemande n'abandonnât cette gloire, ce grand renom que par tant de sanglants combats et d'actions héroïques les ancêtres avaient acquis, méprisant ainsi le dévouement fidèle de l'Empereur, ses efforts, ses travaux, le sacrifice de sa vie et de ses biens. » « En Allemagne », ajouta l'Empereur, « les princes et les sujets n'ont pas la même manière de voir que dans les autres nations, où l'on est persuadé que l'honneur et la gloire du souverain rejaillissent sur tous les citoyens, et accroissent leur propre gloire et leur propre bonheur[1]. »

Malgré ses efforts et ses reproches, Maximilien fut abandonné par les États; il le fut aussi de ses alliés. Au milieu de complications politiques inattendues, d'alliances changeantes, la guerre d'Italie continua pendant de longues années. En 1513, elle était devenue si générale, que le Pape, l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse d'un côté, la France, Venise et l'Écosse de l'autre, étaient aux prises. « Pendant huit ans », écrivait vers la fin de 1515 le cardinal de Sion à Wolsey, « Maximilien a seul persévéré dans cette guerre; il y a perdu près de trois cent mille ducats, tant contre les Français que contre les Vénitiens. Abandonné du Pape, de l'Empire, de l'Italie, il a mis en gage tout ce qu'il possédait, ses revenus, ses châteaux, ses domaines, toutes ses propriétés. Son courage est au-dessus de tout éloge. Sa persévérance est invincible, sa loyauté inattaquable[2]. »

Le Milanais, que les Suisses avaient reconquis depuis peu, retourna aux Français par le fait de leur victoire à Marignan, et

[1] Voy. Lünig, *Reichsarchiv*, t. XIII, p. 811-813. — Voy. *Wiener Jahrbücher der Literatur*, p. 99. — *Anzeigebl.*, 13, n° 32. — *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 837.

[2] *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, vol. II, part. I, n° 2661. — Voy. Höfler, *Carl's V, Wahl zum römischen König.*, p. 2-3. Les éloges prodigués à la « persévérance et à la loyauté » de l'Empereur sont d'ailleurs très-exagérés. Abandonné par les États au moment du péril, irrité de la ruine de ses projets, Maximilien ne chercha que trop souvent pendant cette longue et désastreuse campagne à conjurer son mauvais sort en ayant recours aux « rusées pratiques des Welches », cependant si détestées de lui. Mais il fut joué par ses ennemis ou ses alliés, beaucoup plus versés dans cet art; Häberlin s'exprime à ce sujet en toute franchise (t. X, p. 159-161).

François Ier, vainqueur et dominateur des confédérés, se rendit bientôt maître de presque toute la Lombardie.

Maximilien, décidé à recouvrer les pays italiens perdus, fit un dernier appel aux ressources de l'Empire [1]. Mais la campagne de 1516 fut encore plus désastreuse que les précédentes. Les troupes suisses enrôlées trahirent l'Empereur, et les lansquenets allemands, mécontents de ne pas recevoir leur paye, se débandèrent. « Malgré de grandes dépenses, des frais considérables », dit Georges Kirchmair dans ses Mémoires, « Maximilien échoua dans son entreprise, et c'est à grand'peine qu'il regagna l'Allemagne. Comme tout le monde le sait, il fut contraint de passer par d'âpres défilés de montagnes au gros de l'hiver, par une neige abondante et profonde, torturé, malheureux jusqu'au fond de l'âme, et forcé de laisser derrière lui les restes de son armée. Si la grâce de Dieu ne l'eût visiblement soutenu, jamais Sa Majesté ne serait sortie d'un pareil péril. Avant de se séparer des Allemands qu'il laissait en Italie, il leur parla comme il suit, et j'ai vu moi-même les preuves authentiques de ce discours : — Allemands courageux, dignes de louanges, forts et pleins d'énergie, comment pourrais-je attirer votre attention? comment trouverais-je le chemin de votre cœur? Si je m'adresse à vous en ma qualité de légitime souverain, peut-être mon discours sera-t-il mal accueilli; et pourtant, si maintenant encore je suis votre maître, mon autorité est-elle la mienne? N'est-elle pas celle de Dieu? Si vous êtes impitoyables pour moi, pensez du moins à l'honneur de la nation, car vous êtes des lansquenets, non des Suisses! Donc, craignez Dieu, craignez la réprobation du monde entier! Avez-vous déjà oublié ce que je vous ai tant répété? M'en voulez-vous si fort parce que, pendant un petit espace de temps, je n'ai pu m'acquitter envers vous? Dieu le sait, je n'en suis pas responsable! C'est la faute d'autres personnes que je ne veux pas nommer ici, et vous en savez la raison. Puis-je être partout à la fois? Vous voyez les dépenses que j'ai faites pour soutenir l'honneur de l'Allemagne. Certes, je n'ai pas épargné ma propre vie, je l'ai exposée sans cesse. Vous savez aussi que j'ai été indignement trahi par les Suisses, et, quant au secours que vous m'avez apporté, vous êtes témoins qu'il n'a occasionné que d'énormes dépenses. O chers Allemands, loyaux lansquenets, souvenez-vous de votre vaillance! Vous n'êtes pas de ceux qui ne combattent que par intérêt; vous avez souci de l'honneur! Rendez-moi justice, souvenez-vous que je suis toujours votre

[1] François Ier avait conquis le Milanais à l'aide de cavaliers et de lansquenets allemands, et continua avec eux sa guerre contre l'Empire. — Voy. le mandat de Maximilien du 16 janvier 1516 dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 902, n° 1142.

fidèle guide et capitaine, et que j'aime votre honneur plus encore que le mien propre! Je vous en conjure, montrez-vous fermes, soyez hommes! Bien que je n'aie pas ici d'argent monnayé, je suis tout prêt, afin que vous ne doutiez pas de ma bonne volonté, à vous abandonner ma vaisselle d'argent, mes joyaux, mes meubles, et je vous prie de les accepter de bon cœur! — Sa Majesté, poursuit Kirchmair, a dit encore aux lansquenets beaucoup d'autres belles choses, et cependant ils ne se sont pas montrés plus accommodants. N'est-il pas lamentable de voir que les Allemands aient ainsi outrageusement traité leur maître, chose inouïe jusque-là parmi nous? »

L'Empereur, abandonné par ses sujets, ayant complétement épuisé les ressources d'hommes et d'argent de ses domaines retira cependant quelques faibles avantages des longues campagnes d'Italie. Roveredo fut reprise, et quelques territoires du Frioul reconquis; de plus, il toucha 400,000 ducats d'indemnités de guerre. Mais Brescia et Vérone, ces portes de l'Italie, tombèrent au pouvoir des Vénitiens. « Cette guerre », dit Kirchmair en terminant, « a si mal tourné et s'est achevée avec si peu de profit pour Sa Majesté Impériale, que l'expédition de Rome et le couronnement sont maintenant devenus impossibles. Aussi depuis ce temps l'Empereur est-il de plus en plus découragé [1]. »

CROISADE PROJETÉE.

Mais il n'en était pas ainsi. Malgré les amertumes dont il était abreuvé, malgré les fatigues, les pertes subies [2], l'Empereur conservait un courage invincible. Tout vieux qu'il était, il gardait encore au cœur l'ambition de sa première jeunesse, rêvant toujours d'unir tous les peuples chrétiens sous la conduite de « l'Empereur romain de nation germanique », et de chasser les Turcs de l'Europe.

Depuis que le sultan Sélim Ier, chef habile et puissant, était monté sur le trône ottoman, les plans de Mahomet avaient été repris, et les armées turques menaçaient de ruine et d'extermination la chrétienté tout entière. Pour acquérir l'empire de la mer, Sélim avait fait construire une flotte de cinq cents vaisseaux; le Kurdistan avait été conquis, la Mésopotamie soumise, le puissant empire des mameluks comprenant l'Égypte, la Syrie et la Palestine, venait d'être détruit. Sélim était entré au Caire en triomphateur (31 janvier 1517); Alger était au pouvoir des infidèles; les ports italiens avaient été pillés et

[1] Dans les *Fontes rerum Aust. scriptt.*, t. I, p. 436-439.

[2] Voyez la relation de Maximilien du 17 août 1517 dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 954.

ravagés. En Hongrie, le péril croissait toujours; la Carniole, la Styrie, la Carinthie, l'Autriche étaient livrées sans défense aux bandes féroces des infidèles. « La croisade », disait avec raison Maximilien, « est plus que jamais un devoir imprescriptible, qui s'impose à tous les États chrétiens. »

L'expulsion des Turcs, l'espérance de partager leur empire devait aussi, dans la pensée de Maximilien, servir à équilibrer les divers intérêts des puissances chrétiennes. Au congrès de Cambray (1517), l'Empereur et les rois de France et d'Espagne eurent ensemble de longs pourpalers; un plan de partage de tout l'Empire ottoman entre les peuples chrétiens fut présenté à l'assemblée. Maximilien, en paroles ardentes, conjura Léon X, qui déjà avait soutenu la Hongrie dans sa résistance contre les Turcs, de prendre l'initiative d'une croisade nouvelle [1]. Quant à lui, si, à l'âge où l'on sait à peine ce que c'est que la guerre, il avait ardemment souhaité de chasser d'Europe tous les ennemis de la foi, maintenant, vieux, mûri par l'expérience, tout son désir était de mettre son expérience et son savoir au service des chrétiens opprimés.

Au mois de mars 1617, le concile de Latran, réuni à Rome, se décida à proclamer une croisade générale. Elle devait durer cinq ans, et, pendant ce temps, trêve devait être faite à toute querelle entre les princes chrétiens. Le Souverain Pontife proposa tout un plan de campagne. Pour couvrir les 8,000 ducats indispensables aux frais généraux de la guerre, il demandait à tous les membres du clergé de donner soit le dixième, soit le tiers, soit le quart de leurs revenus; les nobles en donneraient le quart, les bourgeois le vingtième; le Pape laissait aux princes la liberté de fixer eux-mêmes la part qu'ils devaient fournir, s'en rapportant à leur sagesse et à leur libéralité [2]. L'Empereur, le roi de France, la plupart des souverains européens donnèrent leur assentiment aux propositions papales. Mais Maximilien fut d'avis de ne s'engager qu'à une campagne de trois ans : « Pendant la première année », dit-il, « nous nous emparerons des possessions africaines; dans la seconde, les provinces européennes que le sultan nous a ravies seront reconquises; dans la troisième, nous reprendrons Constantinople. Quant aux petits États asiatiques, ils tomberont d'eux-mêmes entre les mains des vainqueurs. »

Satisfait des dispositions et de la « merveilleuse entente » des puissances chrétiennes, Léon X proclama, le 13 mars 1518, la croisade générale et la trêve de cinq ans, et fit remettre à l'Empereur, protecteur-né de la chrétienté et généralissime de l'expédition contre

[1] RAYNALDI *Annales ad a.* 1517, n° 2-5.
[2] *Ibid.*, n° 16-55.

les infidèles, une armure, un casque et un glaive bénits, que le cardinal légat, Caietan, fut chargé de lui remettre en grande pompe à l'ouverture de la diète d'Augsbourg.

« La plus grande espérance de la chrétienté », dit Maximilien dans la lettre circulaire qui appelait les États à cette diète, « repose maintenant sur la nation allemande. Montrez donc l'obéissance que vous nous devez, et ne donnez sujet ni au Saint-Empire, ni à l'Allemagne, ni surtout à la sainte chrétienté, de vous accuser d'avoir mis obstacle à la grande expédition qui se prépare [1]. » Il espérait fermement que les États lui fourniraient le moyen de la mettre à exécution. Le 1er août 1518 eut lieu la remise de l'armure bénite. « Toi seul », dit le cardinal légat dans son allocution à l'Empereur, « toi seul portes le nom de protecteur et de gardien de l'Église. L'état des choses réclame impérieusement que tes actes répondent à de si augustes titres. Les yeux de tous les chrétiens sont fixés sur toi; tous espèrent que tu porteras la main à ton glaive, tous savent que tu le lèveras contre les ennemis du Seigneur. Puisse ton bras, fortifié par le Tout-Puissant, châtier la fureur et la cruauté des infidèles! » L'Empereur répondit qu'il prenait la sainte armure des mains du prélat avec un cœur rempli de reconnaissance. Sacrifier ses biens, exposer sa vie pour le Saint-Siége et le salut de la chrétienté, avait été, dès ses premières années, son vœu le plus ardent. S'il n'avait plus maintenant cette brillante jeunesse, ce corps vigoureux que semblait réclamer une entreprise si grande et si sainte, protégé par le casque du Saint-Esprit et l'épée de la foi, il prendrait du moins part à la campagne. La croisade était devenue inévitable, et il la commençait avec un ferme et indomptable courage. En effet, il avait écrit au Pape peu de temps auparavant : « J'obéirai; je fais avec joie le sacrifice de mes biens et de mon sang. Déjà, d'un pas rapide, je m'approche de la vieillesse, mais je ne souffrirai pas qu'elle ralentisse ma course! Et si, pour le Christ, j'étais appelé à souffrir une mort digne d'envie, j'espère aller revivre au ciel dans la gloire éternelle du paradis. »

Le cardinal légat, dans un brillant discours, énuméra les raisons qui rendaient la croisade impérieusement nécessaire. « La religion et l'humanité », dit-il, « se jettent en suppliantes aux pieds de l'Allemagne. Tous les yeux sont fixés sur l'aigle de Maximilien; le salut du monde ne peut venir que de l'Empereur romain. Si vous l'abandonnez, vous vous abandonnez vous-mêmes, car l'Allemagne, plus que tout autre pays, représente pour les Turcs les frontières avancées de l'Europe. Leurs galères, il est vrai, atteignent plus promptement

[1] Circulaire du 9 février 1518 dans la *Frankfurts. Reichscorrespondenz*, t. II, p. 956-959.

l'Italie, mais en revanche leurs armées de terre sont bien autrement à redouter, car c'est en elles, comme chacun sait, que réside leur force principale. L'Allemagne sera ouverte aux libres incursions des infidèles, si nous ne protégeons et ne sauvons ses boulevards, c'est-à-dire la Carniole, la Carinthie, la Styrie, la Croatie et la Hongrie. Si dès maintenant vous ne vous décidez à entreprendre la croisade, si vous la remettez à plus tard, la chrétienté perdra courage! Que ferons-nous donc, nous autres, diraient les princes chrétiens, si l'Allemagne, qui est en possession de la dignité impériale et doit par conséquent protéger l'Église, hésite, et remet sa décision d'une diète à l'autre? Ainsi, ce qu'à Dieu ne plaise, vos retards prépareraient la ruine générale. »

Pour réunir les troupes nécessaires et couvrir les frais de la campagne, le cardinal légat proposait que les prêtres donnassent le dixième de leur revenu annuel; les riches, le vingtième; les gens de petites ressources, le cinquantième. Quant à la manière de lever et de conserver les impôts sans que les agents préposés à cette besogne pussent réclamer quelque chose pour eux; quant à la surveillance à exercer pour que l'argent recueilli soit uniquement employé à couvrir les frais de guerre, et que cet argent soit loyalement remboursé à chacun au cas où la croisade ne pourrait s'effectuer, le légat s'en rapportait entièrement aux Allemands : « Le siége apostolique », dit-il, « entend ne se mêler aucunement des fonds militaires; de tout l'argent voté, il ne réclame absolument rien pour lui-même, quoi qu'en puissent dire les faux rapports qu'on s'efforce de répandre à ce sujet [1]. »

L'Empereur et les ambassadeurs polonais soutinrent avec chaleur les propositions du légat, mais les États les repoussèrent. Au milieu de tous leurs prétextes, ils adoptèrent une méthode nouvelle, bien souvent reprise depuis, et qui servit toujours à colorer leurs refus. Ils revinrent sur tous les griefs de l'Empire contre le Saint-Siége, et recommencèrent à ce sujet de stériles récriminations. Les bruits alarmants qui se répandirent pendant la diète sur le retour de Selim à Constantinople, sur ses effrayants préparatifs, sur le débarquement

[1] Le discours du légat (5 août) se trouve dans Böcking, *Ulr, Hutten Opp*, t. V, p. 162-167. « La nécessité de se défendre contre les Turcs, dit Hegewisch (t. II, p. 159), était devenue tellement évidente par l'accroissement constant de la puissance de cet ennemi et le péril imminent de la Hongrie comme de l'Italie, qu'il était puéril de revenir sur les griefs qu'on croyait avoir contre la cour romaine. Les ambassadeurs du Saint-Siége ayant si solennellement déclaré que pour éloigner tout soupçon, ils ne voulaient rien avoir à faire avec la caisse qu'ils se proposaient d'établir pour couvrir les frais de la campagne, rien ne donnait le droit de mettre en doute la loyauté de leurs assurances. »

des corsaires turcs à Gaëte, sur l'attaque de Belgrade, ne troublaient aucunement les princes. Ce n'était là, disaient-ils, que des contes inventés à plaisir pour extorquer de l'argent allemand. Un suppliant appel de secours que leur firent parvenir les habitants des pays héréditaires d'Autriche, les toucha tout aussi peu. « La Carniole, la Styrie, la Carinthie, l'Autriche », écrivaient le 4 septembre à Francfort les délégués de cette ville, « ont envoyé aux États une lettre émouvante, implorant d'eux des moyens de salut en termes pleins de sincérité et de douleur. Ils racontent les désastres que depuis si longtemps les Turcs font subir à leur malheureux pays; ils disent comment les infidèles ont incendié la Croatie, ravageant tout sur leur passage, si bien que presque tous les comtes du pays sont devenus leurs tributaires. Les Turcs relèvent les châteaux et les forteresses qu'eux-mêmes viennent de détruire et de raser, et les mettent en état de défense, de sorte qu'il est à craindre que si l'on ne s'oppose à temps à leurs desseins, ils ne paraissent bientôt en Bavière et en Souabe. Les princes et les électeurs ont donné à ces populations malheureuses d'unanimes marques d'intérêt; mais dès qu'il s'est agit de débourser, chacun s'est excusé [1]. »

Tout ce qu'on put obtenir des États relativement à la croisade, ce fut une promesse véritablement dérisoire, eu égard aux nécessités urgentes du moment. Ils consentaient à ce que, pendant trois années consécutives, toutes les personnes qui s'approcheraient de la communion s'engageassent à donner annuellement au moins un florin et demi. Les sommes ainsi obtenues devaient être confiées au gouvernement jusqu'au moment de l'expédition.

Même pour de si insignifiantes offres, les princes déclaraient ne pouvoir rien décider avant d'avoir consulté leurs sujets [2]. Quant à l'argent déjà versé, à la nomination des commandants militaires, ils ajournèrent les discussions et autres questions importantes relatives à l'expédition turque jusqu'à la prochaine diète [3]. « Autrement dit, aux calendes grecques », écrivaient les délégués de Francfort. « Dieu veuille », ajoutaient-ils, « que tout ceci produise quelque bien! »

Peu d'années après, Belgrade et l'île de Rhodes, ces deux principaux boulevards de l'Europe chrétienne, tombaient entre les mains des Turcs, et les événements ne justifiaient que trop les anxiétés et les pressentiments du Pape et de l'Empereur. On ne se trompait pas en affirmant « qu'avant dix ans la puissance ottomane aurait posé le siége devant Vienne ».

[1] *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 982.

[2] Voyez ces négociations dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 986-998.

[3] Arrêt impérial de la diète d'Augsbourg dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 168-169.

Tous les esprits clairvoyants s'apercevaient de l'imminence du péril. Mais les membres des États ne voyaient jamais plus loin que les bornes de leurs domaines. « Chacun d'eux », dit un observateur contemporain, « eût volontiers consenti à perdre un œil s'il eût pu espérer que son voisin en perdit deux[1]. »

DERNIERS PLANS DE RÉFORME DE L'EMPEREUR.

Les États se montrèrent tout aussi égoïstes et négligents dans les questions intérieures qui touchaient à la sécurité générale de l'Empire. En dépit des efforts de Maximilien, et malgré le zèle infatigable qu'il apportait à élaborer sans cesse de nouveaux plans de réforme, les diètes se passaient à former des résolutions qui n'aboutissaient à rien, ou à de très-insignifiants résultats.

Pendant la diète d'Augsbourg (1510), l'Empereur représenta encore une fois aux États que le maintien de la paix et de la justice lui était impossible sans « leur secours et leur appui ». « Car la paix et la justice veulent un pouvoir exécutif, et ce pouvoir ne peut être exercé sans nécessiter de grandes dépenses. Or Sa Majesté déclare ne plus être en état de les supporter seule après tout ce qu'elle a fait pour l'Empire dans les campagnes passées et présentes. » Maximilien demandait donc que les ordonnances votées à Worms et à Augsbourg en 1495 et 1500 touchant le denier commun et les taxes imposées à tous d'après les cadres paroissiaux, fussent reprises, et enfin obéies. Mais, sur ce point, les États se montrèrent intraitables. « Les ordonnances de Worms », dirent-ils, « avaient été regardées comme non avenues pour beaucoup de motifs; et comme ces motifs, loin d'avoir disparu, s'étaient multipliés, il était absolument « superflu » de revenir sur cette question. » L'Empereur leur soumit alors un plan d'organisation militaire ayant pour base la contribution matriculaire de l'État, et calculé pour préparer les cadres d'un contingent perpétuel, pouvant, suivant les besoins des temps, s'élever de mille à cinquante mille hommes. Chaque territoire chaque sujet devait être équitablement taxé d'après son revenu. La maison d'Autriche supporterait les mêmes charges que le Saint-Empire, mais les pays allemands de leur côté seraient tenus à ne pas faire moins qu'elle. On n'aurait à fournir ce contingent militaire que lorsque les besoins de l'Empire réclameraient les sacrifices de tous, et aussi longtemps que la nécessité le demanderait et s'imposerait à tous les territoires. Les princes, les prélats, les comtes, les cités, répartiraient le chiffre de soldats qui serait

[1] Voyez cette citation dans Droysen, 2, B. 76.

indiqué, entre tous leurs subordonnés, afin que la charge soit équitablement partagée. « Un tel arrangement n'a rien d'impossible et peut s'effectuer sans grands frais », disait l'Empereur; « et lorsque les ennemis de l'Empire entendront parler de la concorde qui règne entre le souverain et l'Empire germanique, lorsqu'ils sauront le mutuel appui qu'ils se prêtent, ils cesseront certainement de nous menacer. Ces troupes permanentes ne serviront d'ailleurs qu'au maintien et à la défense du pays, et ne seront jamais employées à combattre les ennemis personnels du souverain; elles se borneront à maintenir la paix du dedans, à châtier les perturbateurs de l'ordre et à faire exécuter les arrêts de la Chambre Impériale. » Un comité particulier, organisé par l'Empereur et les États, devait, à cet effet, siéger au tribunal et prendre toutes les mesures nécessaires.

Maximilien était persuadé qu'une organisation militaire permanente, mettant un pouvoir exécutif entre les mains du gouvernement, pourrait seule sauvegarder la dignité du souverain, qu'elle serait avantageuse au Saint-Empire, redoutable aux rebelles et funeste aux ennemis du dehors. Mais les États ne consentirent à entrer sur ce point dans aucune discussion; ils promirent seulement de prendre en considération « ce dessein quelque peu hardi », afin d'en donner leur avis à la diète prochaine [1].

Cette diète s'ouvrit à Trèves en 1512, et fut ensuite transférée à Cologne. Les États commencèrent par écarter le plan militaire de Maximilien. En revanche, la réorganisation de l'Empire fondée sur la division des divers territoires en dix cercles se consolida. Déjà, à la diète d'Augsbourg (1500), ce partage avait été fait, et les six cercles suivants organisés : Franconie, Bavière, Souabe, Haut-Rhin, Westphalie et Basse-Saxe [2]. Les domaines impériaux et les terres électorales allaient maintenant en former quatre autres : la Saxe et le Brandebourg avec leurs maisons princières; les quatre États électifs du Rhin, les pays autrichiens, et enfin ceux de la succession bourguignonne. Ces divisions tracées par Maximilien correspondaient parfaitement à la nature des choses, et il eût été presque impossible de les mieux définir.

Chaque cercle devait être mis en possession d'un pouvoir exécutif composé d'un gouverneur, ayant sous sa direction des conseillers, chargés de veiller au maintien de la paix, à la soumission des fauteurs de troubles et à l'exécution des arrêts portés par la Chambre Impériale. Mais dans les cas graves, là où l'assistance des

[1] Voyez les délibérations de la diète d'Augsbourg dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 807-823.

[2] Ces cercles furent ensuite désignés sous le nom de « six anciens cercles » (sex pristini circuli).

pouvoirs locaux serait insuffisante, le gouverneur du cercle devait en appeler à l'Empereur, qui alors réunirait les États du royaume, et prendrait avec eux les mesures nécessaires. Pour la nomination du gouverneur et des conseillers de cercles, l'Empereur eût voulu se réserver un droit de vote ou de sanction; mais les États se hâtèrent de repousser une pareille prétention. Ils rejetèrent également la proposition de Maximilien, qui pour compléter l'organisation militaire, voulait établir au-dessus de tous les gouverneurs de cercles un connétable qui se fût mis sous ses ordres, en cas de guerre avec l'étranger.

Maximilien revint encore sur le conseil aulique qu'il désirait tant former. Ce conseil composé de huit membres, dont quatre nommés par les électeurs, deux par les autres princes et comtes, un par les prélats et un par les villes, devait assister l'Empereur dans le gouvernement, convoquer les diètes conjointement avec lui, maintenir les divers États dans le devoir, conseiller et assister les princes souverains au cas où leurs sujets se montreraient rebelles, enfin accommoder et aplanir tous les différents qui pourraient survenir à l'intérieur.

Ce conseil était d'une importance énorme pour l'Empereur au point de vue du prélèvement de l'impôt d'Empire, sur l'organisation duquel il insistait de nouveau.

Après de longues délibérations, les États consentirent à l'érection du conseil. Le denier commun fut aussi concédé, mais dans une mesure si restreinte que, même loyalement payé, il eût exercé une bien faible action sur les finances de l'Empire. Tandis qu'on avait auparavant compté sur un florin par mille florins de capital, maintenant on se bornait à promettre un florin sur des revenus variant de quatre à dix mille florins; et tandis que précédemment les princes, comtes et seigneurs, avaient consenti à contribuer au denier commun dans la mesure de leurs revenus, ils déclaraient maintenant qu'ils se voyaient forcés de diminuer encore l'impôt cependant si minime qui leur était demandé. Pour couvrir les frais de leur séjour à la diète et organiser chez eux la levée de l'impôt, ils avaient été contraints, disaient-ils, à trop de dépenses. Or, les revenus annuels des électorats de Brandebourg et de Würtzbourg montaient alors à 40,000 florins; ceux de Magdebourg, à 50,000; ceux des électorats de Saxe et de Trèves, à 60,000; ceux de Mayence et de Wurtemberg, à 80,000; ceux de Bavière, à 100,000; de Cologne, à 110,000[1]. Malgré de si

[1] Voy. la relation de Quirini, dans le *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* de Schmidt, t. II, p. 278.

énormes sommes, les princes ecclésiastiques et temporels assuraient que leurs finances étaient tellement épuisées qu'ils ne pouvaient songer à fournir le moindre argent pour les besoins de l'Empire et le maintien de la paix.

« Anathème aux princes! » dit un pamphlet contemporain, « leur avarice les perd! Ils ne veulent faire aucun sacrifice à l'Empire, à la sécurité du pays, à l'établissement de la justice! Le désordre renaîtra, la révolte relèvera la tête, ils ne pourront plus se maintenir, ils seront engloutis par le torrent! Leurs domaines seront démembrés, et en premier lieu ceux du clergé. Écoutez, princes, ce que je vous prédis! Mais vous faites la sourde oreille! Allez, votre ruine et votre perte sont inévitables[1]! » Pour les chevaliers, ils demandèrent à être exemptés de l'impôt. Ils se proposaient d'y contraindre leurs sujets ou petits vassaux; mais quant à eux, ils attendraient pour s'exécuter que la nécessité fût plus pressante. En vain Maximilien leur représenta qu'avec les faibles ressources mises à sa disposition, il lui serait impossible de subvenir même aux besoins les plus urgents; en vain demanda-t-il qu'on consentît du moins à proclamer l'obligation de l'impôt jusqu'à ce qu'il eût produit un million de florins : les États ne se laissèrent pas entraîner d'un pas au delà de ce qu'ils avaient résolu de faire, et la somme consentie ne fut plus tard qu'imparfaitement perçue, encore moins versée[2]. « Les États », écrivait Trithème en 1513, « ont la vieille habitude de ne donner à l'Empereur que peu ou rien de ce qu'ils lui promettent. Aussi le souverain n'a-t-il en main aucune force; il lui est complétement impossible de protéger le droit et la justice, et de châtier les fauteurs de troubles comme ils le méritent, de sorte que notre situation intérieure est sans aucune sécurité[3]. »

TROUBLES DANS LE ROYAUME.

Les « horribles attentats » commis par Götz de Berlichingen et ses compagnons de brigandage, juste au moment où l'Empereur réunissait les États à Trèves pour délibérer avec eux sur la paix publique et le maintien de la justice, prouvent trop évidemment à quel point la situation intérieure offrait, en effet, « peu de sécurité ». « Götz avait des amis jusque parmi les princes, et ceux-ci le voyaient

[1] *Curieuse Nachrichten*, p. 79. — Voy. Jörg, *Deutschland in der Revolutions periode*, p. 92.

[2] Les délibérations de Trèves et de Cologne dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 844-889. Arrêts et contre-arrêts de la diète dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 136-151.

[3] *De Judaeis*, p. 21.

avec complaisance piller les marchands, incendier les villages. Franz de Sickingen se livrait aux mêmes actes. Il était bien plus puissant que Götz et plus passionné encore que lui pour le pillage. Les ordres de l'Empereur, les menaces de la Chambre Impériale, étaient sans force aucune contre ces hardis violateurs de la paix publique. Tous les bons chrétiens se plaignaient, disant que le droit n'existait plus, que la violence régnait seule à sa place, et que, dans l'avenir, des choses plus déplorables encore étaient à redouter [1]. »

Götz de Berlichingen et Franz de Sickingen peuvent être considérés comme les chefs les plus importants de ce parti de la force, qui, mettant à profit l'impuissance du souverain, déclarèrent alors la guerre à toute autorité, d'abord aux temporelles, ensuite aux ecclésiastiques, et firent d'une lutte sans trêve contre l'ordre établi la grande affaire, le but principal de leur vie. Ces deux hommes avaient réellement l'instinct de la destruction; leur caractère était farouche, ils n'aimaient que le désordre et la rapine. Toutes leurs entreprises étaient appuyées sur des droits prétendus, mais ces droits, qu'ils faisaient valoir tantôt pour eux, tantôt pour leurs amis, n'étaient en réalité que des prétextes aux actes de violence les plus audacieux. Le brigandage était pour eux une industrie réglée, et ils s'y livraient comme s'il eût été une vocation légitime, avec hardiesse, ruse, système et méthode [2].

Götz avait établi sa « juste réputation » par la célèbre guerre privée de Nuremberg, commencée sous les plus futiles prétextes, et

[1] Cité par Senckenberg, *Acta et Pacta*, p. 501.

[2] David Strauss (t. II, p. 73) dit qu'il serait absurde de supposer que « ces chevaliers (Franz de Sickingen, Götz de Berlichingen et leurs pareils) aient souvent tiré leurs épées pour la cause des opprimés, et mus par un amour désintéressé de la justice ou de la liberté ». Ils nous semblent avoir été non-seulement cruels, mais encore intéressés, et ne s'être jamais mis en campagne qu'après avoir calculé les profits à faire. Dans leurs guerres privées nous sommes révoltés non-seulement de l'impitoyable dureté avec laquelle ils dépouillent les pauvres gens, incendient et dévastent leurs villages, mais encore du sang-froid de leur attitude. Ils semblent se livrer à un métier dont les rançons et le butin sont le très-légitime résultat. La justice, l'offense supposée, reçue soit par eux, soit par quelque gentilhomme ou ville, etc., ne sont les trois quarts du temps qu'un prétexte pour incendier les paysans de l'un, attaquer et dépouiller les marchands de l'autre. C'est ce qui ressort clairement des aveux naïfs de Götz à Greifen, et Franz de Sickingen, appelé non sans raison un « Götz plus relevé », n'était pas fait d'un autre bois. Sur Götz et ses *Mémoires*, voy. Wegele, p. 130-156, et postérieurement les articles de Baumgarten, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1879, cah. 1-8. Une liste des endroits de halte et des voies sûres des environs de Bamberg et de Nuremberg, faite avec un soin et un savoir dignes d'un meilleur but et parvenue jusqu'à nous, nous révèle dans les chefs de bande dont nous parlons des connaissances et une exactitude qui feraient honneur à un général moderne d'état-major. (Dans Berlichingen-Rossach, *Gesch. des Ritters Götz von Berlichingen und seiner Familie.*) Wegele, p. 136. Les chevaliers pillards étaient dans l'opinion populaire une sorte de confrérie d'un nouveau genre, organisée pour le mal.

simplement, comme il le disait, « parce qu'il avait eu envie de se mesurer un peu avec ceux de Nuremberg ». Violant brusquement la paix publique, il avait, en mai 1512, surprit près de Forchheim un nombre assez considérable de marchands de Nuremberg, qui, sous l'escorte de l'évêque de Bamberg, revenaient de la foire de Leipzig. Après les avoir dévalisés, il les avait fait enfermer sous bonne garde dans un lieu écarté, et ne leur avait rendu la liberté que sur une promesse de rançon. Götz et son rude et farouche compagnon de brigandage, Hans de Selbitz, avaient fait d'énormes préparatifs pour cette expédition. Une grande partie de la chevalerie de Franconie, les Grumbach, Hutten, Fuchs, Geyer, Habsberg, d'autres encore, y avaient pris part, soit en personne, soit par leurs hommes d'armes, ou bien en recélant et faisant disparaître les victimes. Trois marchands de Saint-Gall, et un Florentin qui pendant le voyage s'était joint à eux [1], furent dévalisés. Hans von Selbitz pilla et incendia le château et la ville de Vilseck, appartenant à l'évêque et à l'évêché de Bamberg. L'Empereur et la Chambre Impériale lancèrent un arrêt contre le violateur de la paix; mais en dépit du ban prononcé contre lui plusieurs fois, Götz surprit encore, à deux reprises différentes, à Ochsenfurt et à Mergentheim, des marchands de Nuremberg, et deux ans s'écoulèrent avant que lui et ses protecteurs, parmi lesquels se trouvaient le duc de Wurtemberg et l'électeur palatin, eussent subi sous forme d'amende le châtiment mérité. A la guerre privée de Nuremberg, s'en joignit bientôt une autre, celle de « Mayence-Waldeck ». Les bourgs et communes des environs de Mayence situés non loin de Jaxthausen, château de Berlichingen, éprouvèrent la brutale férocité du chevalier à la main de fer. « Je voulus tenter ma chance et voir si je ne pourrais pas me venger un peu », raconte Götz dans ses Mémoires. « En une seule nuit, j'incendiai trois bourgades : Ballenberg, Oberndorf et la métairie de Krautheim, au pied de la montagne sur laquelle s'élève le château. » Il fit prisonnier le comte Philippe de Waldeck, vassal de l'archevêque, qui avait pris parti pour son seigneur, l'emmena fort loin de là, et le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il lui eût compté dix-huit mille florins. Götz racontait encore dans sa vieillesse avec la plus vive satisfaction plusieurs particularités de cette belle aventure. « Un jour », disait-il, « comme j'étais sur le point d'attaquer, j'aperçus une troupe de loups fondant sur un troupeau de moutons; cet incident me parut d'un heureux augure. Nous allions commencer le combat; un berger se trouvait tout près de nous, gardant ses moutons, lorsque, comme pour nous donner le signal, cinq loups se jettent en même temps sur le troupeau; je le vis et le

[1] Wegele, *Die Nürnberger Fehde, nach archivalischen Quellen dargestellt*, p. 143-152.

remarquai volontiers; je leur souhaitai bonne réussite et à nous aussi, leur disant : « Bonne chance, chers compagnons! Bon succès à vous, « en tous lieux! » Je regardais comme un fort bon signe que nous eussions commencé l'attaque ensemble! » « Pendant environ soixante ans », dit-il avec orgueil dans ses Mémoires, « j'ai soutenu à la pointe de mon épée des guerres privées, des rixes, des querelles; j'ai été compagnon du bonheur et de la victoire. Malheureusement, il est arrivé aussi bien des fois que d'excellents coups ont été manqués par suite de la paresse et de la négligence de mes hommes, et surtout parce que mes camarades pillaient et rançonnaient en temps inopportun, gâtant ainsi toute l'affaire[1]! »

Franz de Sickingen, surnommé dans les dernières années de sa vie le Ziska allemand, était l'ami, l'associé de Götz. Il était encore plus redoutable que lui. Il professait un mépris déclaré pour toutes les lois de l'Empire. Son père, Schwicker de Sickingen, maréchal de l'électeur palatin du Rhin, avait acquis, au service de son maître, ou par des guerres privées et des héritages, des domaines considérables, dont les deux châteaux d'Ebernbourg, près de Kreutznach, et de Landstuhl, près de Kaiserslautern, étaient les centres les plus importants. Un jour, à Cologne, le poignard qu'il portait à sa ceinture, au mépris des ordonnances qui défendaient de porter des armes dans l'enceinte de la ville, lui fut enlevé. Il entra à ce sujet dans une si violente fureur qu'il résolut, aidé de ses compagnons, de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Heureusement, ce crime vint à la connaissance du conseil avant d'avoir pu être exécuté[2]. Franz était le digne fils d'un tel père. Sa réputation d'audacieux chef de brigands s'était faite en 1515, durant la guerre privée qu'il avait entreprise contre Worms. Un notaire chassé de la ville et dont les biens avaient été confisqués, était entré à son service, et lui avait cédé quelques quittances sur des bourgeois de Worms. Sickingen en exigea le remboursement devant le conseil de la cité, qui refusa de faire droit à ses injustes réclamations, mais s'offrit à discuter l'affaire en justice. La question fut apportée devant la Chambre Impériale, dont le siége était alors à Worms. La Chambre traita l'affaire comme une question de droit, et défendit au chevalier, sous peine de bannissement, de rien entreprendre contre Worms. « Mais, sans se soucier en rien de la paix publique ou de la justice », Sickingen courut aux armes, et avant même d'avoir lancé un défi à la ville, attaqua audacieusement, dans les environs d'Oppenheim, trente voyageurs de Worms qui se rendaient à la foire de Francfort, et parmi lesquels se trouvait un ancien bourgmestre et plusieurs conseillers. Il les dépouilla de tout ce qu'ils

[1] *Lebensbeschreibung*, p. 81, 119, 169, 172, 181.
[2] Voy. Ulmann, *Sickingen*, p. 6-7.

possédaient, fit subir lui-même la torture au bourgmestre, et à force de mauvais traitements et de menaces, contraignit les prisonniers à lui livrer de fortes rançons. Alors seulement, il envoya à la ville sa lettre de défi. L'Empereur et la Chambre Impériale le condamnèrent au ban et le mirent hors la loi. Mais il trouva un refuge chez ses compagnons de rapine, Götz de Berlichingen, Hartmut de Cronberg et autres, enrôla, avec l'argent du butin, une troupe de malfaiteurs avides de pillage, dévasta les environs de Worms, fit couper toutes les issues de la ville, détourna les eaux, détruisit les chemins, abattit les ponts, et eut même l'audace de signifier à la Chambre Impériale l'ordre d'avoir à transférer son siége ailleurs. « Autrement », disait-il, « il ne pouvait plus répondre de sa sécurité! » Son ami et associé, Philippe Schluchterer von Erffenstein, commettait au même moment les plus effroyables forfaits à Metz, pillant les convois de marchandises, enlevant les bestiaux du territoire de la ville, mettant à feu et à sang tous les villages d'alentour. Schluchterer et ses compagnons furent condamnés au ban et mis hors la loi; mais cette mesure resta absolument impuissante.

C'est à un pareil état de choses que la nouvelle division géographique de l'Empire était chargée de remédier. L'Empereur, à Landau, appela les États du Haut-Rhin à une délibération sérieuse sur les moyens de venir à bout de Sickingen, et de délivrer Worms. Mais ceux-ci déclarèrent que l'entreprise était au-dessus de leurs forces, et que, contre Sickingen, il faudrait en appeler à l'Empire tout entier. Alors Maximilien convoqua les États de tous les cercles impériaux, espérant trouver, grâce à leur assistance, le moyen de soumettre le pertubateur de la paix publique; mais cette assemblée refusa tout secours, et pendant tout ce temps Sickingen continuait à faire pleuvoir sans relâche sur les habitants de Worms toutes les calamités possibles, dépouillant, massacrant les bourgeois qui tombaient entre ses mains (1515-1517). Les États ne voulurent rien faire pour la ville libre; l'Empereur seul envoya à son secours quelques centaines de cavaliers allemands et bourguignons, ordonnant en même temps au maréchal de la basse Alsace de faire des armements considérables.

Pendant que Worms était ainsi la proie de ces hardis brigands, Sickingen, de son côté, se faisait redouter comme chef de bande. Devenu l'auxiliaire du comte de Gerolsdseck, il dévastait et incendiait les possessions du duc de Lorraine, avec mille chevaux et quelques bandes de lansquenets. Mais, peu de temps après, le duc lui ayant fait offrir une pension, il entra à son service. Cette campagne contre un prince d'empire fonda son renom militaire en Allemagne [1].

[1] Ulmann, *Sickingen*, 24, 54, 94.

Par l'intermédiaire du comte Robert de la Marck, surnommé le « Sanglier des Ardennes », Sickingen entra en négociations avec la France, et François Ier, qui dès lors nourrissait l'espoir de devenir un jour empereur, prit à sa solde le chevalier banni. Pour un revenu annuel de plusieurs milliers de francs, Sickingen promit de défendre le roi de France contre « tous ses ennemis »[1] (par conséquent, contre Maximilien). Aidé de la chevalerie allemande, il se faisait fort, disait-il, de placer la couronne impériale sur la tête du souverain français. « Mon dessein », disait-il à un confident du Roi, « est de fortifier le parti de votre maître parmi la noblesse allemande. Il ne peut attendre de secours vraiment utiles que de simples chevaliers comme moi; s'il s'adresse aux princes souverains, et surtout aux électeurs, il sera infailliblement déçu; ils prendront volontiers son argent, mais ne feront que ce que bon leur semblera; au lieu qu'il apprendra avant peu de quelle utilité je lui puis être[2]! » Il ne rougissait point de soutenir en face à François Ier qu'il n'était persécuté par l'Empereur qu'à cause de son dévouement pour la France.

Les intrigues formées contre l'Empire gagnaient tous les jours du terrain. Ulrich, « duc et bourreau du Wurtemberg », était l'allié de Sickingen, et secondait les vues du roi de France avec une extraordinaire activité. François Ier disait au délégué du Wurtemberg, Ebrard de Reischach : « Je n'abandonnerai ni le duc Ulrich ni Sickingen dans leur lutte contre l'Empereur. J'engagerai le duc de Gueldre, le comte de la Marck, d'autres de mes alliés, à fournir un secours important à Sickingen et à ses amis, et de cette manière l'Empereur aura pour quelque temps de l'occupation[3]! »

L'insolence et l'amour de la rapine prirent bientôt chez Sickingen des proportions inouïes. En mars 1517, il surprit, dans les environs de Mayence, sept voitures chargées de marchandises appartenant à des marchands d'Augsbourg, de Nuremberg, de Ravensbourg, de Kempten, d'Isny et de Leutkirch; elles faisaient route pour la foire de Francfort. Il se saisit de tous les ballots, et les transporta sans obstacle à travers le Palatinat, jusqu'au château d'Ebernbourg. Au mois de mai de la même année, il marcha contre Lindau avec quatre cents cavaliers et quelques hommes d'armes, fit emmener par ses hommes les troupeaux du territoire de la ville et de quelques villages environnants, et pilla plusieurs églises. Lindau l'avait offensé, disait-il; là avait été convoquée l'assemblée des États du cercle rhénan, qui avait prononcé contre lui la peine du ban.

En présence du péril toujours croissant de l'Empire et de l'insé-

[1] La maison de la Marck exceptée.
[2] *Mémoires de Fleuranges, Collect. univers.*, t. XVI, p. 317-320.
[3] Voy. ce document dans Ulmann, p. 66, 72-73.

curité toujours plus grande du pays, Maximilien convoqua les États à Mayence dans le but spécial de pourvoir au châtiment de Sickingen et d'Ulrich de Wurtemberg (30 juin 1517). Pour étouffer la révolte, il réclamait un secours important destiné à protéger efficacement les citoyens; il était urgent d'agir avec vigueur : un homme sur cinquante devait s'enrôler pour la défense générale. Mais la diète se récria vivement sur cette proposition, et la déclara impraticable et dangereuse. « Hélas! » écrivait le délégué de Francfort, Philippe Furstemberg (11 juillet 1517), « personne ne songe aux malheurs, aux violences et aux injustices qui vont fondre sur nous d'un jour à l'autre, si Dieu ne nous protége! » « En somme », disait-il une autre fois après avoir énuméré les innombrables griefs des représentants des villes et autres victimes des chevaliers brigands, « on n'entend ici que plaintes et lamentations; on ne voit que des calamités, et pour les éviter ou les prévoir, personne ne s'avise d'un expédient. Daigne le Tout-Puissant nous faire promptement sentir les effets de sa miséricorde! » Les princes assurèrent les envoyés des villes qu'ils avaient une sincère compassion de leurs peines et prenaient vivement à cœur leurs intérêts. « Mais », ajoutaient-ils, « en présence des événements prompts et inattendus qui viennent de se produire, il nous est impossible de songer à aviser ou à agir. » A la demande pressante des conseillers de l'Empereur, réclamant le prompt recrutement d'une armée, ils répondirent qu'ils espéraient en Dieu; qu'ils avaient pleine confiance dans la pénétration, l'intelligence et la générosité de Maximilien, grâce auxquelles un tel vote et un tel secours ne seraient jamais nécessaires. L'appauvrissement de la nation, causé par la disette, la grêle, l'enchérissement des denrées, la rigueur de l'hiver et autres circonstances désastreuses, ne permettait pas de réclamer, encore moins d'obtenir, les secours demandés.

Cependant, « pour faire quelque chose », ils instituèrent un comité chargé d'examiner « les angoisses, maux, nécessités, révoltes, troubles et pertes du Saint-Empire germanique ». Ce comité s'acquitta de sa mission, et présenta un rapport énumérant beaucoup de plaintes, contenant « beaucoup de belles paroles sur la nation allemande », mais extrêmement peu de vues pratiques sur la manière de rendre la paix au pays et d'y faire refleurir la justice et la sécurité. L'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, donna aux auteurs des « belles paroles sur la nation allemande » une petite cassette avec son portrait. Mais on n'alla pas au delà [1].

A la diète d'Augsbourg (1518), l'Empereur rappela ce rapport aux États, revint sur les délibérations de Mayence et sur les discus-

[1] Sur la diète de Mayence, voy. les manuscrits de la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 905-953, et la note I, p. 955.

sions qu'il avait eues avec ses conseillers et avec le comité nommé par la diète. Là-dessus le conseil de l'assemblée se répandit en vaines lamentations, en souhaits, en phrases. Les conseillers de l'Empereur, au contraire, analysèrent les griefs exposés à un point de vue pratique, proposèrent d'y remédier en leur appliquant les lois existantes, rappelèrent les promesses de réforme antérieures, et soumirent à l'examen de la diète cinquante-trois articles nettement formulés, assurant que sans rencontrer de difficultés insurmontables, on pouvait améliorer l'état des choses. Ils réclamaient une réforme radicale dans la justice exécutive et surtout la proclamation immédiate d'une loi d'Empire touchant la réorganisation de la justice criminelle, loi déjà projetée en 1498 par les États de Fribourg. Mais la diète d'Augsbourg fut tout aussi stérile que les autres. Fidèles à leurs anciens usages, les princes firent valoir avec un égoïsme mesquin leurs intérêts particuliers, se perdirent en débats inutiles sur l'entretien de la Chambre Impériale, soucieux avant tout de ne point participer aux dépenses qu'elle nécessitait [1], et ne firent, en un mot, qu'entraver tout résultat pratique. Aussi les délégués de Francfort donnent-ils à ce sujet libre cours à leur mécontentement. « Plaise à Dieu », écrivent-ils, le 10 juillet 1518, au conseil de Francfort, « que la volonté de Sa Majesté fût exécutée! Nous sommes persuadés que cela remédierait à nos affaires. » « Mais », ajoutent-ils tristement quinze jours après, « tout marche avec une lenteur désespérante. Tout semble fait pour irriter à plaisir; nous sommes ici pour n'y rien faire. » « Le comité nommé par les États pour délibérer sur la paix et le droit n'aboutit à rien; aucune idée pratique n'est encore sortie de tant de délibérations. On n'a rien décidé, on a encore moins agi. L'erreur abonde. » « Aucune mesure sérieuse n'a été prise au sujet de la Chambre Impériale; d'ailleurs, on ne trouve nulle part les ressources nécessaires à son entretien; personne ne veut être imposé davantage, de sorte qu'on ne peut compter, pour y siéger, sur des gens instruits, loyaux et intelligents. » Trois jours plus tard ils écrivent [2] : « Nous craignons fort que la diète ne se termine promptement sans avoir rien fait de bon, car les princes électeurs, malgré tous les efforts de Sa Majesté, montrent le plus grand désir de se disperser. »

Il ne fut remédié à aucun des nombreux abus dont on avait, de tous les points de l'Allemagne, porté la connaissance à la diète [3]. Et pourtant, pendant que l'on perdait ainsi le temps en paroles oiseuses,

[1] Voyez Guterbock, p. 16-30.
[2] 20 août.
[3] Voyez les lettres et les délibérations de la diète d'Augsbourg dans la *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 963-998.

de nouveaux attentats de Sickingen, de nouvelles ruptures impunies de la paix publique et de tout droit, jetaient l'Empire dans l'angoisse et dans l'épouvante.

L'Empereur avait été contraint de conclure une sorte de paix avec Sickingen (1517); un revenu annuel lui avait été garanti. Désireux avant tout d'ôter à la France l'appui de l'audacieux chef de bandes[1], Maximilien avait obtenu de lui la promesse que désormais il servirait fidèlement l'Empereur et l'aiderait à mettre à la raison Ulrich de Wurtemberg, traître à la nation et oppresseur du peuple. Mais une vie sans brigandages et sans guerres privées était absolument intolérable pour Sickingen. Aussi, au mois d'août 1518, saisit-il avec bonheur l'occasion d'entrer au service du prince banni Philippe Schluchterer d'Erffenstein, qui se proposait d'attaquer la ville libre de Metz. Avec une armée de deux mille cavaliers et de sept à huit mille hommes de pied, il se jeta dans le territoire de la ville. Les nuages de fumée des bourgades incendiées indiquaient la marche des bandits, dont le nombre augmentait tous les jours. Ils arrivèrent bientôt devant les murs de Metz, et déjà se disposaient à assiéger la ville, lorsque les bourgeois, dans leur extrême détresse, se résignèrent à acheter leur délivrance pour une somme de plus de vingt-cinq mille florins.

Devenu plus puissant encore et plus audacieux, constamment heureux dans ses entreprises, Sickingen résolut de faire sentir à la caste détestée des princes d'Empire une puissance à laquelle rien n'avait résisté jusque-là. « Il montrerait aux princes », disait-il, « dans quelle mesure il pouvait être utile à ses amis et redoutable à ses ennemis! » Tandis qu'il était encore devant Metz, il profita de la mauvaise situation où se trouvaient les possessions du landgrave de Hesse, et résolut de se livrer dans ce malheureux pays à un brigandage grandiose. Il est probable que c'est en préméditant ce hardi coup de main qu'il avait enrôlé sa nombreuse bande. Le 8 septembre, il jeta son défi au landgrave Philippe, prince rebelle à l'Empire, et pénétra dans ses États en y portant l'incendie et le pillage. Dès le 16 septembre, à l'aide de sa forte artillerie et de trois canons de siége, il commença le bombardement de Darmstadt. Götz de Berlichingen était au nombre de ses alliés. Philippe, qui n'était nullement préparé à une attaque aussi imprévue, et dont les gentilshommes étaient pour la plupart de connivence avec l'ennemi, se vit contraint, pour prévenir la ruine complète

[1] Voyez Le Glay, *Négociations*, t. II, p. 207. « Messire Francisque avait renoncé à sa pension de France au désir de l'Empereur. » « La preuve la plus claire de la faiblesse du pouvoir exécutif », dit avec raison Cochlæus, « c'est que Maximilien ait été contraint de pactiser avec d'aussi violents fauteurs de troubles que Sickingen et ses amis, fermant les yeux sur les crimes commis, afin d'éviter autant que possible des forfaits encore plus épouvantables. »

des habitants, d'acheter la paix. Le traité fut signé le 23 septembre, le même jour, précisément, où les ordonnances impériales avaient cru remédier par la voie de la justice au fléau des guerres privées, en menaçant les rebelles de la peine du ban. La Hesse, outre d'autres contributions onéreuses, dut en passer par tout ce que Sickingen voulut, et lui compta d'abord trente-cinq mille florins. Le pays perdit à cette odieuse spoliation environ quatre-vingt-dix mille florins. On évalue à trois cent mille florins d'or au moins (presque un million et demi [1]) les pertes totales de la population.

Ce vol à main armée qu'il avait fallu plusieurs semaines pour accomplir, dépassa, par conséquent, d'un demi-million la somme que Maximilien demandait inutilement à tout l'Empire comme impôt général pour le maintien de la paix et de la justice; encore ne réclamait-il pas cette somme en une fois, mais en plusieurs années consécutives.

Les espérances conçues par le peuple et par Maximilien au commencement de son règne, ne s'étaient pas réalisées. La situation de l'Empire restait la même. Vers la fin de sa vie, l'Empereur répétait souvent avec douleur : « Il n'y a plus de joie pour moi sur la terre! Pauvre Allemagne [2]! »

Les historiens contemporains, à même d'observer de près les personnes et les choses, et qui avaient assisté au développement des faits, n'hésitent point à rejeter sur les princes la responsabilité d'une déception si cruelle. Aucun d'eux n'accuse l'Empereur; aucun d'eux ne cherche à défendre la politique personnelle et étroite des princes et des cités. Beaucoup, au contraire, regrettent que Maximilien n'ait pas assez énergiquement sévi contre l'hydre princière, si fatale à l'Empire, et que, s'appuyant sur les classes inférieures, il n'ait pas tenté avec plus de hardiesse une réforme radicale. Trithème nous semble avoir porté sur cette question un jugement très-juste (1513). « L'Empereur », disait-il, « est devenu impuissant. Or les princes veulent qu'il consente à cette impuissance, qu'il leur laisse la liberté de tout diriger, et ne règne que selon leur bon plaisir. Ce qu'ils lui accordent par leurs votes, ils le lui refusent par leurs actes. Ils ont accaparé presque tous les revenus impériaux que Maximilien possédait autrefois. Les douanes, jadis source féconde et certaine de revenus pour

[1] Somme énorme; d'après la valeur actuelle de l'argent, elle peut être évaluée à vingt millions de marks au moins. Sur l'expédition de Sickingen contre Metz et la Hesse, voyez Ulmann, p. 94-119.

[2] Rapporte Cochlæus.

le souverain, sont maintenant presque entièrement entre leurs mains où à la libre disposition des conseils urbains. Les efforts de Maximilien pour restaurer l'ancien ordre de choses ont constamment échoué contre l'avidité, l'étroite personnalité des princes souverains et des villes [1]. On exige tout de l'Empereur : la paix, la justice, la sécurité; on l'accuse, on le décrie aux yeux du peuple, parce que les troubles vont sans cesse en croissant et que les attaques à main armée se multiplient tous les jours d'une manière effrayante. Mais on ne se demande jamais avec quelles ressources, par quels moyens l'Empereur pourrait remédier à ces désordres. Beaucoup se plaignent avec raison de la trop grande indulgence de Maximilien, défaut particulier à la race autrichienne [2], mais personne ne peut l'accuser équitablement de négligence. Quel souverain, depuis des siècles, s'était plus dévoué à l'Empire? Qui a cherché avec autant d'intelligence à lui rendre la force et l'unité? Qui a puisé dans ses propres trésors avec plus de générosité? Il est triste d'avoir à constater l'inutilité de tant d'efforts! Un jugement sévère atteindra un jour ceux à qui doit être imputé l'ébranlement profond de l'Empire, et l'audace des fauteurs de trouble. Les princes, uniquement occupés de leurs querelles personnelles, laissent les exploiteurs du peuple (voleurs de grand chemin et voleurs secrets, usuriers, accapareurs encore plus haïssables) se conduire comme si, dans l'Empire, nul n'avait souci du bien public, et comme si leur manière d'agir pouvait jamais être justifiée [3]! »

Le triste spectacle que vient de nous offrir la conduite des princes et des électeurs pendant le règne de Maximilien, se complète, et, d'une certaine manière, s'explique par la conduite que nous allons leur voir tenir au moment de l'élection d'un nouvel empereur. Leur égoïsme, leur manque total de patriotisme, le trafic de suffrages et de promesses auxquels ils se livrèrent vont nous être révélés sous un

[1] L'Aventin déplore de même la triste situation de l'Empereur, qui se voit dépouillé des taxes et des revenus jadis attribués au souverain. « Tous les revenus impériaux », dit-il, « ont été accaparés par les évêques, les princes, les comtes et seigneurs. Lorsque ceux-ci sont offensés par quelqu'un, ils appellent immédiatement l'Empereur à leur secours; Maximilien doit les défendre à ses risques et périls. Mais à moins qu'ils ne soient payés fort cher, et quel que soit le danger commun, eux-mêmes ne font jamais rien ni pour l'Empereur, ni pour le pays. » *Annal. Boiorum*, lib. IV, p. 366. — Voyez FALKE, *Gesch. des deutschen Zollwesens*, p. 54-58 (Leipzig, 1869), *lib.*

[2] Henri Bebel, dans le discours qu'il prononça en 1501 au château d'Innspruck en présence de l'Empereur, blâme habilement la trop grande indulgence de Maximilien. Voyez MUTHER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 78-79. Reuchlin, dans une lettre adressée à Questenberg, dépeint Maximilien comme étant « rebus in omnibus lentus et cunctabundus ». Il souhaitait que l'Allemagne eût un souverain « acrior et agilior ». BOECKING, *Ul. Hutteni Opp.* I, p. 459.

[3] *De Judæis*, p. 21[b].

tel jour, et présentent de si honteuses preuves de leur vénalité, qu'en résumant l'histoire de cette période malheureuse, nous pourrons nous convaincre aisément que d'une caste aussi avilie il était impossible d'attendre aucun résultat heureux pour les intérêts de l'Empereur, pour la patrie et pour le bien public.

CHAPITRE IV

ATTITUDE DES PRINCES DANS LA QUESTION ÉLECTIVE.

Dès le commencement de son règne, l'effroi le plus grand de Maximilien, l'idée qui lui avait été le plus antipathique, c'était de voir la royauté française s'emparer du trône impérial, et ravir à la nation allemande « l'honneur et la gloire de porter la suprême couronne de la chrétienté, honneur qui lui appartenait depuis tant de siècles. » La crainte de voir François Ier lui succéder avait même été jusqu'à lui suggérer l'idée d'abdiquer, d'adopter le roi d'Angleterre, Henri VIII, de lui donner l'investiture du duché de Milan, et de lui assurer la succession de l'Empire[1]. Pendant les dernières années de sa vie, il eut l'amère douleur de voir les princes d'Allemagne aller au-devant des désirs du roi de France; mais ce qui lui fut le plus sensible, c'est que nulle famille princière ne se montra aussi zélée pour l'élection de François Ier que cette même maison des Hohenzollern, qu'entre toutes les autres l'Empereur avait comblée de bienfaits. En effet, Maximilien avait confirmé au prince électeur de Brandebourg, Joachim Ier, la tutelle expectative de la Poméranie et du Schleswig-Holstein; il avait accordé au prince de Hohenzollern, Albert (de la ligne franconienne), la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique; il s'était employé avec succès pour obtenir l'électorat de Mayence au prince Albert, frère de Joachim, et déjà évêque d'Halberstadt et archevêque de Magdebourg; grâce à lui, ce même Albert avait été promu au rang de primat d'Allemagne. C'était encore à Maximilien qu'il avait dû son élévation au cardinalat[2]. Par tant de faveurs et de services, l'Empereur avait espéré attacher étroitement les Hohenzollern à la maison souveraine d'Habsbourg.

Cependant, le 26 juin 1517, le prince Joachim, par l'entremise de ses ambassadeurs, conclut avec François Ier, auquel il donne le titre de duc de Milan, une convention par laquelle une princesse française, sœur de la reine de France, est promise en mariage à l'électeur de Bran-

[1] Pour plus de détails, voyez Höfler, *Carl's V Wahl*, p. 1-28.
[2] Voy. Waltz, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 215, note 4.

debourg, avec un douaire de 150,000 thalers et un revenu annuel de 4,000 livres. Pour une annuité de 8,000 livres, l'électeur s'engage, en cas de guerre, à fournir au roi de France des cavaliers et des hommes d'armes. Dans un nouvel acte, confirmant le premier (17 août), Joachim promet à François Ier, « dont la gloire et l'humanité sont célèbres en tout l'Empire », de l'aider de tout son pouvoir dans l'élection impériale qui doit suivre la mort de Maximilien. « Pour la gloire de Dieu et le bien de l'Empire », il s'engage à lui donner son suffrage[1]. Peu de semaines après, le frère de Joachim, Albert, envoie un agent secret à la cour de France, lui donne plein pouvoir de conclure une alliance solide avec François Ier, « et de terminer avec lui certaines autres affaires[2] ». Cet agent n'était autre qu'Ulrich de Hutten, que ses contemporains ont cependant appelé le « véritable chevalier allemand ». Muni des instructions d'Albert, Hutten ourdit en secret une trame perfide contre l'Allemagne; mais en public, il a l'hypocrisie de s'indigner à l'idée seule d'une alliance avec la France, et fait parade de son attachement pour l'Empereur. « Depuis plus de trente ans », dit-il dans la lettre circulaire sur Maximilien qu'il adresse aux princes allemands (1518), « l'Empereur supporte les charges du royaume avec les seuls revenus de ses possessions héréditaires; il n'a de repos ni jour ni nuit; et lorsque, comme cela est de son devoir, il châtie quelque coupable, nous crions à l'oppression, et nous nous plaignons de notre servitude! Avouons-le, ce que nous appelons liberté n'est que le droit de rester totalement indifférents aux intérêts de l'Empire, de ne fournir à l'Empereur aucune assistance et de commettre impunément les actes les plus répréhensibles! Plusieurs, non les princes, il est vrai, mais seulement leurs conseillers, caressent le projet, au cas où Maximilien viendrait à mourir, de faire passer la couronne à un étranger. C'est un dessein honteux, antipatriotique, un acte de haute trahison! Comme si le sang princier était épuisé en Allemagne[3]! » Celui qui parlait ainsi venait de faire remettre au roi de France une promesse écrite, par laquelle il s'engageait à voter pour lui. Au même moment, il était récompensé par un présent « des belles paroles qu'il avait prononcées sur le peuple allemand et la patrie ».

[1] Mignet, p. 215-216. — Rösler, p. 27. — Höfler, *Carl's V Wahl*, p. 83-84.

[2] Le 20 septembre 1517, Albert donne ses pleins pouvoirs à Hutten auprès de François Ier : « Nostro nomine pangendi fœderis causa, et quorumdam aliorum negotiorum, que illi preterea ibidem peragenda, finienda, concludenda, ac in conventionem et concordiam perducenda commisimus. » Tiré des archives de Paris, Bœcking, *Ulr. Hutteni Opp.* V, p. 507-508. — Mignet, p. 216. Il est à remarquer que le biographe et panégyriste de Hutten, David Strauss, parle du voyage de son héros à Paris, sans en dire les motifs.

[3] Strauss, t. I, p. 300-301.

Mais les Hohenzollern n'étaient pas les seuls alliés secrets de la France. François Ier négociait en secret avec l'électeur Richard de Trèves. L'électeur palatin, Louis, lui avait aussi promis de travailler activement pour ses intérêts, et en échange de cette promesse, avait reçu une pension de 1,200 livres, avec l'assurance de rentrer en possession de certains domaines que la guerre de succession bavaroise avait fait perdre au Palatinat[1].

En dehors des princes que nous venons de nommer, François Ier, dès le printemps de 1518, avait su attirer à son parti les ducs de Lorraine, de Julich-Clèves-Berg, de Holstein et de Brunswick. Beaucoup de comtes et de seigneurs étaient secrètement entrés dans ses vues en échange de pensions annuelles[2]. Plein d'une joyeuse espérance, il envoya son ambassadeur à la diète d'Augsbourg; mais là, il dut probablement se souvenir de l'avertissement autrefois donné par Sickingen, et put se convaincre par lui-même qu'attendre des princes quelque loyauté, c'était chimère. En juillet 1518, Joachim de Brandebourg lui avait cependant renouvelé ses protestations de dévouement; mais à Augsbourg, les choses changèrent de face[3].

Depuis longtemps attentif aux menées secrètes des Français en Allemagne, Maximilien, ayant renoncé à abdiquer en faveur de Henri VIII, ne songeait plus qu'à assurer la couronne impériale à son petit-fils Charles[4]. Celui-ci, qui n'avait que six ans à la mort de son père, Philippe, fils unique de Maximilien (1506), avait hérité des Pays-Bas en 1414, et en avait dès lors pris le gouvernement. Deux ans après, la mort de son grand-père maternel, Ferdinand, l'avait mis en possession de la couronne d'Espagne, et des pays italiens qui en dépendaient alors. Les domaines héréditaires autrichiens devaient lui revenir après la mort de Maximilien. La couronne impériale, s'il réussissait à l'obtenir, devait donc mettre le comble à la fortune de la maison de Habsbourg, et détruire la prépondérance de la France en Europe.

Les choses, par rapport à ce grand projet, semblaient prendre un heureux aspect. « L'argent, l'argent en proportion toujours plus grande envoyé par Charles, faisait le mieux du monde l'affaire de l'élection[5]. » Le 16 août 1518, Joachim de Brandebourg explique

[1] MIGNET, p. 216.

[2] Mignet en donne la liste, p. 217.

[3] DROYSEN, 2b, 71.

[4] *Réitération des grandes pratiques de France pour l'Empire.* Voy. la lettre de Maximilien à Charles datée du 24 mai 1518, dans MONE, *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, p. 14 (1836).

[5] Le 24 mai 1518, Maximilien recommande à son petit-fils, au sujet de l'élection, la tactique qui lui avait autrefois été utile à lui-même : « Pour gaigner les gens il fault mettre beaucoup en avanture et débourser argent avant le cop. » *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, p. 14, 5e année (1836).

à l'ambassadeur français que la cause de son maître est sans espoir, « Charles ayant déjà cinq voix (parmi lesquelles était la sienne propre!) contre deux ». « Cependant », ajoute-t-il, « avec de l'argent on pourrait peut-être encore regagner l'archevêque de Mayence et les autres princes électeurs[1]. » Mais l'argent n'arriva pas à temps, et Maximilien acheva de traiter avec Joachim. L'Empereur offrait en mariage à l'électeur de Brandebourg sa petite-fille Catherine, avec un apport de 500,000 florins « en douaire et joyaux ». Joachim en reçut la quatrième partie en argent comptant; de plus, pour les frais de son séjour à la diète, il toucha 6,700 florins. « Le margrave Joachim », écrit Maximilien dans une dépêche adressée le 27 octobre en Espagne, « couste beaucoup à gagner; toutefois son avarice est avantageuse au seigneur roi (Charles), car par elle il parvient à son désir[2]. »

Maximilien offrit ensuite à l'électeur Albert de Mayence comme riche « pot-de-vin » une somme de 52,000 florins et, de plus, la promesse d'une pension de 8,000 florins d'or. On promettait de plus à Albert un bon évêché en Castille. Le prince électeur de Cologne, Hermann de Wied, vendit sa voix à meilleur marché : 20,000 florins et une pension de 6,000 florins suffirent à le contenter; seulement, il réclama des présents et des pensions pour ses chanceliers et conseillers. On s'assura la voix du comte palatin, Louis, par des moyens semblables. Quant à la Bohême, le roi de Pologne, Sigismond, en sa qualité de cotuteur du roi mineur Louis de Bohême, fit dire à l'Empereur par ses délégués que son choix se porterait sur Charles[3].

Seuls, les princes électeurs Richard de Trèves et Frédéric de Saxe ne voulurent entrer dans aucune négociation et ne se laissèrent tenter par aucune promesse[4]. Le premier était secrètement engagé envers la France; le second, fidèle à la prescription de la Bulle d'or, entendait réserver la liberté de son choix jusqu'au jour de l'élection. L'Empereur ressentit douloureusement la réserve de Frédéric; mais, en même temps, il sut en honorer les motifs, et l'en fit complimenter et féliciter. « Car », disait-il, « c'était là se conduire en loyal électeur[5]! » Il se flattait néanmoins qu'au moment de l'élection, Frédéric donnerait des preuves de son ancien attachement pour la maison de Habsbourg. Le 27 août, les électeurs de Mayence, de Cologne, du Palatinat et du Brandebourg, ainsi que les ambassadeurs de Bohême, signèrent

[1] Voy. MIGNET, p. 228. « On pourrait regagner l'archevêque de Mayence et les autres électeurs à force d'argent. »

[2] LE GLAY, *Négociations*, t. II, p. 172.

[3] HÖFLER, p. 26-42. — RŒSLER, p. 43-46.

[4] La Saxe devait recevoir seize mille florins d'or, Trèves vingt mille. LE GLAY, t. II, p. 173.

[5] SPALATIN, *Nachlass von Neudecker und Preller*, p. 50-51.

leurs engagements; Maximilien de son côté, au nom de son petit-fils, confirma toutes leurs libertés et priviléges, et leur prodigua ses promesses et ses offres de service[1], s'engageant à les prendre sous sa protection dans le cas où ils seraient inquiétés à cause de leur détermination soit par le Pape, soit par la France. On crut tout terminé à la satisfaction générale. En janvier 1519, à la diète de Francfort, l'affaire de l'élection semblait devoir être entièrement assurée.

Mais François Ier, renseigné par le Brandebourg et Trèves sur les agissements d'Augsbourg, n'était nullement d'humeur à renoncer à ses prétentions. Il était bien résolu, comme il l'écrivait au nonce du Pape le 20 octobre 1518, à mettre tout en œuvre pour entraver l'élection de Charles; « il corromprait les électeurs, et viendrait à bout, à force d'argent et de promesses, de les rendre infidèles aux engaments d'Augsbourg ». La mère du Roi se plaignait amèrement du peu de loyauté des princes allemands[2].

Comme le royaume de Naples appartenait à la couronne d'Espagne, et, selon l'ancien droit, étant fief papal, ne pouvait être réuni à l'Empire, Léon X n'était pas favorable à l'élection de Charles, et en novembre 1518, il proposa au roi de France d'agir de concert avec lui pour l'élection du prince Frédéric de Saxe. François fit semblant d'entrer dans ce projet; il assura au Pape que, de son côté, il avait renoncé à la couronne impériale; mais en même temps il appelait en secret les Vénitiens à un armement général, dans le cas où, pour soutenir son élection, il serait nécessaire d'avoir recours aux armes[3]. En décembre, Albert de Mayence se vendit de nouveau à la France. Il se recommandait pour l'avenir, lui et son frère Joachim, à la protection et faveur du roi François, « auquel tous deux étaient dévoués cordialement ». A un ambassadeur français qui lui apportait à Noël de magnifiques présents d'or et d'argent ciselés, le sachant, disait-il, grand amateur des arts, il protesta qu'il espérait bien voir les choses s'arranger si heureusement qu'il pourrait un jour saluer du titre d'empereur le généreux roi François Ier[4].

La mort prompte et imprévue de Maximilien (12 janvier 1519) sembla tout à coup servir les vœux de la France. « Le voilà donc mort »,

[1] Voy. les lettres de faveur de Maximilien dans Buchholtz, t. III, p. 665-670.

[2] Le nonce français rapporte comme il suit (30 octobre 1518) son entrevue avec la Reine mère : « Dolendosi fin al cielo d'alcuni principi d'Alemagna, quali in questo modo ed in molti altri casi *hanno offerto* e promesso al rè ed a lei che poi non hanno osservato. Estremamente si dolse del marchese di Brandenburgo, che fuor d'ogni sua promessa e gioa mandata qua havesse lasciata Madame Renea e prese la sorella del Catolico per suo figlio, chiamandolo mancatore (sc. di fede). » Voy. Höfler, p. 82.

[3] Voy. Rœsler, p. 48-49.

[4] D'après une annotation de Senckenberg, *Acta et Pacta*, p. 504.

écrivait un fidèle ami de la maison de Habsbourg, « le voilà donc disparu, celui qui pouvait seul amener le grand projet à bonne fin, celui que tous aimaient et redoutaient! Les choses vont maintenant prendre un autre cours[1]! »

Deux jours après la mort de l'Empereur, le comte palatin se tourna de nouveau vers le roi de France, lui offrant son suffrage pour la somme autrefois promise, à la condition que leur accord demeurerait secret[2]. François envoya aussitôt une nouvelle et brillante ambassade en Allemagne, avec l'ordre d'accorder aux électeurs « tout ce qu'ils demanderaient ». Comme l'un des confidents du Roi, le président Guillard, lui représentait qu'il serait plus digne de lui de ne faire valoir ses droits à la couronne, ni en répandant l'argent, ni en employant la violence, mais en se servant de moyens honorables, et par la seule influence de son mérite personnel, François lui répondit (7 février) : « Vos paroles seraient fort sages si nous avions affaire à des gens d'honneur, ou possédant du moins une ombre d'honneur[3]! »

Les plus empressés à accepter ses offres, les plus cupides d'entre tous les princes, ce furent les frères de Hohenzollern[4].

Joachim avait pris l'argent de Charles à Augsbourg, et s'en était fait donner plus que pendant tout son gouvernement il n'en dépensa jamais pour le bien de l'Empire[5]; maintenant, il se montrait de nouveau alléché par l'or français, et en réclamait dans une telle proportion que les délégués de François se plaignirent « qu'il leur en extorquait comme s'ils eussent été des barbares »! A cela le roi de France leur répondit avec décision : « Je veux que l'on consente à tout ce qu'il demande; il faut à tout prix le rassassier[6]! » Aussi, dès le 9 mars, Joachim écrivait à son parent le grand maître Albert, « qu'il était en meilleure intelligence que jamais avec les lys, et faisait des vœux pour la réussite des projets de la France ». Voici à quelles conditions il avait promis son suffrage : pendant toute sa vie, on devait lui servir une pension de 4,000 thalers; son fils devait en toucher une autre de 2,000 thalers. De plus, on promettait en mariage au

[1] Voy. Droysen, p. 2b, 77.
[2] Mignet, p. 232.
[3] Mignet, p. 232.
[4] L'agent français, Joachim von Maltzan, gentilhomme mecklembourgeois, écrivait à François Ier le 28 février 1519 : « Tout ira bien si nous pouvons rassasier le margrave. Lui et son frère l'électeur de Mayence tombent chaque jour dans de plus grandes avarices. » Mignet, p. 251. — Zevenberghen appelle Joachim le père de la cupidité et « ung homme diabolique pour besogner avec lui en matière d'argent ». Le Glay, t. II, p. 239.
[5] Sur les opinions et l'attitude de Joachim par rapport à l'Empire, voy. Droysen, p. 2b, 48 f.
[6] Voy. les passages cités dans Rœsler, p. 71, note 3.

jeune prince héritier Renée, fille du roi Louis XII, avec un douaire de 200,000 thalers d'or. Si François était élu, Joachim devait être nommé son lieutenant général en Allemagne. S'il échouait, François promettait de s'employer avec zèle pour l'élection du prince de Brandebourg [1]. Lorsque Maximilien vivait encore, Joachim avait été assez bas pour se faire recruteur de suffrages et agent français; maintenant, devenu plus exigeant, il faisait promettre à François de lever une puissante armée dans le cas où il serait nécessaire de soutenir sa propre élection par les armes [2].

Tandis que Joachim poursuivait ainsi ses intrigues secrètes, le délégué de Charles, Paul Armerstorff, travaillait activement pour les intérêts de son maître auprès d'Albert de Mayence. Outre ce qui lui avait été promis à Augsbourg, l'électeur réclama 100,000 florins d'or avant de promettre sa voix. Après un long marchandage, il réduisit ses prétentions, d'abord à 60, ensuite à 50, enfin à 20,000 florins d'or. « J'ai honte de sa honte! » écrivait Armerstorff au roi Charles à propos d'Albert, qui, tandis que se concluait ce honteux marché, lui révélait toutes les démarches du roi de France [3]. « Les 20,000 florins ont opéré des merveilles », écrit Armerstorff à Marguerite, tante de Charles, « comme vous le verrez par la copie de la lettre que l'archevêque de Mayence écrit à son frère, et que je vous envoie [4]. » Grâce à l'argent promis, Albert s'y montre en effet l'ennemi déclaré de la France, et cherche à attirer Joachim au parti de Charles. « Je vous prie », lui dit-il, « de songer à l'honneur et à l'avantage de l'Empire, à votre gloire, à celle de toute la nation allemande! Si la couronne impériale est donnée aux Français, qui, séparés depuis longtemps de la race germanique, n'ont ni fidélité ni conscience et n'ont jamais voulu de bien à notre pays, l'Empire est perdu! Ils le fouleront aux pieds, et chercheront à s'en rendre les maîtres héréditaires [5]. »

Mais Joachim savait depuis longtemps la valeur qu'il fallait attacher aux paroles de son frère. « Il avait », lui répondit-il, « en son nom et au sien, et dans leurs communs intérêts, conclu un traité avec François Ier. Le devoir voulait que la parole donnée fût exactement tenue envers un souverain qui avait été si libéral à leur égard [6]. Tous deux étaient, de plus, obligés en conscience de soutenir les intérêts

[1] Le Glay, t. II, p. 387, 390. — Mignet, p. 236.

[2] « Sibi Brandenburgensi, etiam mihi », écrivait l'agent français Joachim von Maltzan au roi François, le 12 mars, « optimum videtur M. V. in principio junii habeat validissimum exercitum paratum. » Le Glay, t. II, p. 332.

[3] Mignet, p. 244.

[4] Le Glay, t. I, cxliii.

[5] Mignet, p. 243.

[6] Avant les engagements pris à Augsbourg.

de la France auprès des autres princes électeurs[1]. » C'est en effet ce que firent les deux frères. Albert, qui accusait les Français de manquer de loyauté et de conscience, protestant à Armerstorff qu'il était « trop honnête homme pour qu'on pût espérer le gagner par des présents », se donna de nouveau à la France aussitôt le départ du délégué de Charles, et dès que les acheteurs de voix envoyés par François lui eurent fait des offres plus avantageuses encore. Alors, « pour la louange de Dieu, pour la gloire et la restauration de l'Empire romain », cet honnête homme promit sa voix pour une annuité de 10,000 florins, plus le don de 120,000 florins, destinés à la construction d'une église à Hall. En outre, il sollicitait la dignité de légat perpétuel du Pape en Allemagne. A ces conditions, il donnait sa parole de prince de tenir loyalement sa promesse envers la France, et, de son côté, François s'engageait à oublier tout ce qui s'était passé à Augsbourg[2].

Louis, électeur du Palatinat, montra la même rapacité. Il avait, dès le début, promis sa voix au roi de France, puis était retourné à Maximilien. Il avait ensuite offert de nouveau ses services à François; et maintenant (mars 1519), il faisait remarquer à ses collègues les électeurs « que si la France l'emportait, il était à craindre qu'elle n'exploitât l'Empire à son profit; que François n'avait d'autre but que l'accroissement de son pouvoir; qu'il serait ignominieux de donner la couronne à un étranger, et que ce cas échéant, il se pourrait faire que les populations tinssent de fâcheux discours sur leurs princes, et peut-être même ne se soulevassent ouvertement contre eux[3], car le roi de France avait un grand nombre d'opposants en Allemagne ». Aussi, en avril, Louis, ayant obtenu des agents de Charles des sommes plus considérables que celles qui lui avaient été promises à Augsbourg[4], signa, par leur intermédiaire, sa promesse de vote. Mais, dès le mois de mai, à la suite d'offres plus magnifiques encore, de promesses encore plus séduisantes, il se vendit de nouveau à la France. « Afin que nos pieux desseins puissent se réaliser », dit-il dans la convention qui le lie envers François (28 mai), « nous supplions le Roi Très-Chrétien, en considération des nombreux avantages que doit retirer la chrétienté de son élévation, de ne pas renoncer à ses prétentions à l'Empire; nous nous engageons, sur notre parole et notre honneur de prince, à lui

[1] MIGNET, p. 243. « Fara quel vorra suo fratello marchese », écrivait un Vénitien à propos d'Albert, le 12 avril 1519. « Il dit oui à tout ce qu'on lui propose », disait Joachim de son frère. Voy. DROYSEN, 2b, p. 81 et la note correspondante, p. 459.

[2] LE GLAY, *Négociations*, t. II, p. 379-387.

[3] Voy. FINK, *Geoffnete Archive*, II, p. 199-202. — RŒSLER, p. 98.

[4] LE GLAY, t. II, p. 410.

donner notre suffrage, et à le servir de toutes nos forces auprès des autres électeurs. Nous sommes convaincus que nous ne saurions rien faire de meilleur, de plus digne, de plus agréable à Dieu, de plus favorable à l'intérêt de tous les chrétiens[1]. » En récompense de cette œuvre pie, François s'engageait à donner au prince électeur 100,000 florins, et une annuité de 5,000 couronnes. Le souverain français promettait en outre de traiter Louis, non comme un simple pensionné, mais comme l'un des princes les plus considérables de l'Allemagne et les plus amis de la France. On assurait à son frère, le comte palatin Frédéric, une somme annuelle de 6,000 florins, s'il voulait embrasser la cause française. Deux autres de ses frères devaient être promus à divers évêchés de France et d'Allemagne. Leurs conseillers et serviteurs devaient toucher annuellement 2,000 florins. François s'engageait aussi à aider le comte palatin à rentrer en possession des villes et châteaux retournés à la Hesse et à Nuremberg à la suite de la guerre de succession bavaroise, ce qui revenait naturellement à dire que son intention était de rallumer la guerre en Allemagne[2]. Tel fut le noble marché conclu par le « Pilate palatin », comme Armerstorff appelait Louis.

« La prodigalité des Français est vraiment merveilleuse », écrivait à la tante du jeune Charles Maximilien Zevenberghen, diplomate habsbourgeois. « Ils multiplient les promesses, les présents, l'argent comptant, les pensions. Ils donnent carte blanche aux électeurs, et ceux-ci obtiennent tout ce qu'ils veulent. C'est là un effroyable danger pour notre Allemagne. Je n'ai jamais vu de gens plus cupides que nos princes! Je veux espérer que, vendant leur honneur pour de l'argent, ils n'achètent pas en même temps la verge avec laquelle eux et leurs biens seront un jour flagellés[3]! »

Bien avant la conclusion du contrat avec le prince palatin, l'électeur de Trèves, en échange de promesses magnifiques, avait aussi promis son suffrage à la France. Au dire des agents français, le traité ne pouvait être meilleur[4]. Quant à la Saxe et à Cologne, on espérait que les électeurs de Brandebourg et de Mayence réussiraient

[1] MIGNET, p. 254.

[2] STUMPF, *Baierns politische Geschichte*, p. 24-25. — BUCHHOLTZ, t. I, p. 34-95.

[3] Voy. HÖFLER, p. 65-66. « Il y a quelque chose de profondément humiliant », dit Ulmann (p. 134), « à constater la réprobation générale qui entoure en France la trahison d'un Charles de Bourbon, tandis que chez nous on se contente de hausser les épaules et l'on regarde comme une chose après tout excusable la conduite des descendants des plus illustres familles allemandes, et la vénalité des princes électeurs au moment de l'élection de Charles-Quint. »

[4] RŒSLER, p. 147-148. Bien que le prince électeur Richard Greiffenklau passât pour absolument dévoué à la France, il fit cependant à l'ambassadeur anglais Pace l'effet d'un seigneur noble et sage, ayant à cœur de contribuer de tout son pouvoir à la gloire de sa nation. Voy. HÖFLER, p. 50. — Armerstorff

à les gagner. Mais l'archevêque de Cologne, Hermann, se refusa à donner aucune assurance positive; Frédéric de Saxe agit de même, et, pour les gagner, tous les efforts des frères de Hohenzollern restèrent inutiles. Frédéric rejeta avec la même fermeté les offres du duc Henri de Lunebourg, qui, lui-même à la solde de la France, obéissait à François Ier, qui lui avait enjoint d'agir de telle sorte sur l'esprit de Frédéric qu'un prince de la maison de Habsbourg ne pût être élu. « La maison d'Autriche », disait ce prince vénal, « a exercé sous Maximilien un pouvoir excessif. Elle a étouffé le développement légitime des États allemands[1]. » La longue expérience de Frédéric lui démontra sans doute aisément la fausseté de cette assertion. De plus, le parti de Habsbourg espérait, non sans raison, qu'il lui suffirait pour repousser les offres françaises, d'apprendre que François Ier avait promis de faire de l'électeur de Brandebourg son lieutenant général en Allemagne[2] au cas où il serait élu. Frédéric, parlant du honteux marché de suffrages qui se pratiquait dans l'Empire, dit un jour avec irritation : « Plût à Dieu qu'une corne poussât sur le front des princes qui se livrent à un pareil trafic! On pourrait alors les reconnaître! La rumeur publique assure que l'élection du Roi des romains se trame à prix d'argent. Si cela était, j'en aurais, Dieu le sait, une peine extrême[3]! »

Bien qu'il ne lui eût pas été possible de gagner tous les électeurs, François croyait du moins pouvoir compter sur une majorité certaine. Cependant, au cas où les suffrages se partageraient, son plan était fait d'avance. Par la force des armes, il contraindrait ses adversaires à le reconnaître pour empereur. « Je serais heureux », écrivait-il à l'un de ses agents, « que l'entreprise pût être menée à bonne fin sans effusion de sang, et sans qu'une guerre devienne nécessaire. Mais l'affaire ayant été si loin, me retirer serait contraire à l'honneur. » Parmi les princes et seigneurs séduits par ses riches promesses, les ducs Henri et Albert de Mecklembourg lui avaient promis leur appui en échange d'une pension de 3,000 thalers d'or; Joachim de Brandebourg lui offrait 15,000 hommes de pied et 4,000 cavaliers, si la lutte à main armée devenait nécessaire pour soutenir ses prétentions. « Le roi de France », écrivait-il plein de

s'exprime aussi très-favorablement sur son compte dans une lettre adressée à Charles le 20 mars 1519 : « Nous l'avons trouvé en plusieurs devises qu'avons eues avec luy, si très saige, et devisant de cest affaire si très-vertueusement, que esperons que la raison le conduira aussy prez de votre desir. » Le Glay, t. II, p. 356.

[1] Voy. la lettre de Henri, 23 février 1519, dans Havemann, *Gesch. der Lande Braunschweig und Lüneburg*, t. II, p. 18. — Rœsler, p. 74.

[2] Le Glay, t. II, p. 235.

[3] Droysen, p. 2b, 67. Voy. l'article de Droysen dans les *Berichten über die Verhandl. er königl. sächs. gesellschaft der Wissenschaften*, t. V, p. 161.

joie au landgrave Philippe de Hesse, « aurait sur le champ de bataille de Francfort, grâce aux princes allemands, 30,000 hommes de pied et 3,000 cuirassiers. » Cette armée, dans l'opinion du prince d'Empire, devait servir à assurer la liberté des électeurs[1]. Quant à Philippe de Hesse, malgré les bons conseils du duc de Saxe, Georges le Barbu, qui l'exhortait à ne pas se laisser entraîner par la France, à être et à demeurer bon Allemand, il armait en secret pour François Ier[2].

Ce dernier ne doutait plus de l'heureux succès de sa grande entreprise; déjà l'on parlait à Paris de la parure que la Reine mère avait commandée pour le jour du couronnement. Louise de Savoie menaçait les princes allemands de faire à Charles « plusieurs révélations désagréables[3] s'ils se montraient infidèles à leurs engagements. »

« O princes électeurs », dit Sébastien Brant dans l'une de ses épigrammes, « ne voulez-vous donc pas vous tourner du côté du droit? Vous êtes d'accord avec les Français? En vérité, je vous le dis, vous vous en repentirez un jour! Et toi, pauvre Allemagne, ta ruine se prépare! »

Et à un autre endroit :

« Sois sur tes gardes, ô Saint-Empire! Ne laisse pas l'aigle t'échapper! Ne souffre pas que le sceptre et la couronne te soient ravis et passent à une nation étrangère! Il nous arriverait alors malheur à tous, et l'Allemagne sombrerait[4]! »

Aussitôt après la mort de Maximilien, Charles avait mis tout en usage pour déjouer les intrigues françaises et parvenir à l'Empire.

« Nous ne savons personne », écrivait-il le 6 février 1519 à Frédéric de Saxe, « qui ait plus que nous des titres légitimes à la couronne impériale. Non-seulement nous sommes Allemand, de sang et de race, mais encore nos ancêtres, les empereurs romains, ont bien et heureusement gouverné le Saint-Empire. » Dans une lettre circulaire adressée aux électeurs, il fait officiellement valoir ses prétentions, et insiste particulièrement sur ses origines allemandes : « S'il n'eût été d'extraction germanique », assure-t-il, « s'il n'eût été le légitime souverain de plusieurs États allemands, jamais il n'aurait

[1] Voy. Rœsler, p. 104, 144-146. — Ulmann, p. 148. L'électeur de Trèves déconseillait au Roi « de lever des troupes, de peur qu'on ne l'accusât de vouloir se faire élire par force ». Mais François suivit, après de longues hésitations, le conseil de Joachim de Brandebourg, « qui le pressait d'en mettre sur pied ». — Mignet, p. 249-250. Dans les villes allemandes, on donna l'ordre de laisser pénétrer les troupes françaises. Voy. Rœsler, p. 144, note 4.

[2] Ulmann, p. 148, note 4.

[3] Voy. Pauli, p. 431.

[4] Zarncke, *Narrenschiff*, ch. xxxvii.

aspiré à l'Empire; mais étant l'héritier légitime de la maison d'Autriche, il se croyait obligé de faire valoir ses droits. Du reste, selon la constante politique de ses ancêtres, il chercherait à augmenter plutôt qu'à diminuer les libertés ecclésiastiques et temporelles, évitant tout ce qui pourrait les compromettre[1]. » S'adressant aux Suisses, il leur rappelle aussi « qu'il est duc d'Autriche et de Brabant, pays allemands et fiefs impériaux; qu'il parle et écrit le flamand et le haut allemand, et s'est adressé dans cette langue aux électeurs[2]; qu'issu du plus noble sang germanique, il est né et a été élevé en Allemagne[3] ».

Après avoir parlé de ses origines, Charles insiste sur un autre point important : ses nombreux et vastes États réunis à l'Empire lui donneraient un pouvoir qui le mettrait à même, plus que tout autre prince de l'Europe, de porter aide et secours à la chrétienté, si gravement menacée par les Turcs. Son dessein très-arrêté était de rétablir la paix et la concorde entre les peuples chrétiens, et de mettre sa vaste puissance au service de la foi. « S'il tenait tant à obtenir la couronne romaine, ce n'était », comme il l'écrivait à sa tante Marguerite, « que dans l'espoir d'exalter la sainte foi et de ruiner les projets des infidèles[4]. » « Le jeune roi demande tous les jours à Dieu de mettre la concorde entre les peuples chrétiens; il le supplie de faire de lui son instrument pour l'anéantissement des Turcs », écrivait Paul Armerstorff à l'archevêque Albert de Mayence. « Bien qu'il n'ait que dix-neuf ans, il est d'une persévérance extraordinaire dans ses résolutions, équitable et doux, vraiment digne de porter la suprême couronne et d'être le protecteur en titre de la chrétienté[5]. »

Dès le commencement de février, les agents électoraux de Charles redoublèrent leurs efforts auprès des électeurs. Les Suisses se décla-

[1] Voy. la lettre à Frédéric de Saxe, dans les *Œuvres posthumes de* SPALATIN, p. 92-94. Voy. la lettre aux princes électeurs dans WEISS, *Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 111 (Paris, 1841).

[2] On possède diverses lettres autographes écrites en allemand par Charles aux électeurs du Palatinat et de la Saxe à l'époque de l'élection. Voy. WAITZ, *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 216, note 4.

[3] Voy. ANSHELM, t. V, p. 389.

[4] Lettre du 5 mars 1519. — MIGNET, p. 239. Marguerite lui avait proposé de présenter comme prétendant au trône d'Allemagne son jeune frère Ferdinand. Dans la lettre de Charles, comme le remarque judicieusement Rœsler, se montre déjà toute la maturité de jugement du grand empereur futur. Voy. aussi la lettre confidentielle de Charles à son beau-frère le roi Christian de Danemark (8 avril 1519), où se trouvent les paroles souvent citées sur la mise aux enchères de la couronne... « Electionem quodammodo in auctione ponunt. » Il ne cache pas que si son grand dessein réussissait, sa situation politique serait transformée : « Pro stabilimento nostrarum rerum omnium huic electioni totis viribus intendere. » *Archiv. für Staats und Kirchengesch. des Herzogthums Schleswig-Holstein und Lauenburg*, t. V, p. 502.

[5] SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 505. — Voy. ces passages dans les lettres de Pierre Martyr, MIGNET, p. 210.

rèrent ouvertement pour lui, et les membres de la diète fédérale se montrèrent franchement opposés à la candidature de François Ier. Dans une lettre adressée aux électeurs, ils déclarent que « les confédérés voient avec grand déplaisir le roi de France travailler en sous-main les populations, et chercher à obtenir la plus haute dignité du monde chrétien, dans le dessein de mettre le Saint-Empire sous sa domination et puissance. Son élection ne pourrait attirer qu'humiliations, troubles, guerres et révoltes à l'Empire et à toute la chrétienté. » « Les Allemands », ajoutent-ils, « ont conquis la suprême couronne par leur valeur, au prix de sanglants combats. Ils ont mérité qu'elle soit conservée à leur nation, qui la possède depuis six cents ans. Bien que le roi de France proteste de ses bonnes intentions envers les divers peuples qui composent l'Empire, et particulièrement envers nous, disant que depuis longtemps les confédérés sont alliés de la France et en très-bonne intelligence avec elle, nous faisons savoir aux électeurs que nous n'avons jamais eu l'intention de nous séparer de nos deux chefs suprêmes : le Pape et l'Empereur; que nous portons l'aigle impériale dans nos armes, et nous considérons comme faisant partie de l'Empire, faisant les vœux les plus sincères pour sa prospérité et sa gloire. Fils dévoués du Saint-Empire, il nous serait très-douloureux de voir, contrairement aux usages et libertés anciennes, la couronne impériale ravie à la noble nation allemande et transférée aux Français, qui parlent une langue étrangère, et depuis si longtemps convoitent l'Empire. Les princes doivent faire tous leurs efforts pour les empêcher de parvenir à leur but, et s'employer énergiquement à assurer l'élection d'un souverain de race germanique, afin qu'un prince welche ne soit pas mis à la tête de la chrétienté [1]. »

Les négociations des agents électoraux de Charles avec les électeurs furent d'abord peu satisfaisantes. Ils se plaignaient de manquer d'argent, tandis que les Français le répandaient à profusion. Les voix sur lesquelles ils avaient cru pouvoir compter, notamment celles de Mayence et du Palatinat, étaient de nouveau perdues, parce qu'ils n'avaient pas été en état d'offrir et de donner avec autant de libéralité que les Français. Les légats du Saint-Siége, alors en Allemagne, et contraires à l'élection de Charles, leur créaient de grands embarras [2]. Henri VIII intriguait de son côté; lui aussi prétendait au trône impérial et briguait les suffrages des électeurs. Le Pape

[1] Zurich, 1519 (lundi après Lætare), 4 avril. — Buchholtz, t. I, p. 97-98. Les confédérés déclarent ouvertement à l'ambassadeur français Savonier que la couronne romaine appartient aux Allemands par droit et par héritage, et qu'ils n'épargneront ni leur sang ni leurs biens pour qu'elle leur soit conservée. Voy. Roesler, p. 117.

[2] Voy. Höfler, p. 46, 92, 111.

favorisait ses prétentions, car on espérait que, s'il leur était fait droit, les maisons d'Habsbourg et de Valois seraient maintenues dans un équilibre durable, et que le Saint-Père, de concert avec Henri VIII, pourrait assurer la paix de l'Europe [1]. L'habile chargé d'affaires de Henri, Robert Pace, avait ordre de se comporter vis-à-vis des Français comme si le roi d'Angleterre eût encouragé l'élection du roi de France; de se conduire avec les partisans de la maison de Habsbourg comme s'il eût été tout dévoué à Charles, mais en réalité de ne travailler que pour Henri, prince d'origine allemande [2]. A tout événement, il lui était surtout recommandé de faire en sorte que la couronne impériale ne fût donnée qu'à un Allemand. L'amiral français Bonnivet, étant un jour caché à Mayence derrière une tapisserie, dans l'hôtellerie où logeait Joachim de Brandebourg, entendit Pace essayer de persuader à l'électeur de ne donner son suffrage qu'à un prince allemand [3]. Mais Joachim resta inébranlable. « Votre Majesté royale », écrivait-il à François Ier (1er juin 1519), « peut concevoir l'heureuse, certaine, indubitable espérance que les négociations entamées pour Elle auront un bon résultat. » « Il avait », assurait-il, « toute influence, tout pouvoir sur la Bohême et sur Cologne. » Quant à Mayence, il déploierait le zèle le plus actif. Au reste, il était résolu, dans l'avenir comme dans le passé, à prouver à François son fidèle dévouement. Il se recommandait au Roi « très-humblement, comme à son cher maitre et seigneur [4] ».

Cependant Albert de Mayence avait encore changé d'avis. Il disait maintenant avoir d'excellents motifs pour montrer un ardent patriotisme, et déclarait hautement que faire choix d'un étranger serait contraire au devoir. Parmi les princes allemands, il ne fallait songer qu'à celui qui avait dans les veines « le noble sang de la maison d'Autriche [5] ».

La vérité, c'est que Charles avait fait offrir au prélat de Mayence plus que François ne voulait et ne pouvait accorder. Il lui avait promis de s'aider en tout de ses conseils dans la direction des affaires de l'Empire [6], lui cédant toute autorité sur la Chambre Impériale, avec le droit d'en nommer lui-même le vice-président. Dans ses démêlés avec la Saxe à propos d'Erfurt, avec la Hesse au sujet de nouvelles

[1] Pour plus de détails, voy. PAULI, p. 421-436. — HÖFLER, p. 42-57. — RŒSLER, p. 176-182.

[2] « To elect the kynges hygnesse, which is of the german tongue. » PAULI, p. 430, note 5.

[3] PAULI, p. 431, note 4.

[4] *Œuvres posthumes de* SPALATIN, p. 113.

[5] SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 507.

[6] Voy. HÖFLER, p. 75-76. — RŒSLER, p. 130. Le chargé d'affaires de Charles avoue que les engagements du Roi « ne sont de grant importance, car ils ne consistent fors en promesse de tenir la main es dis VII points à son desir ».

taxes de douanes, Charles lui garantissait son appui. Il confirmait en outre les promesses de présents et de pensions faites antérieurement par Maximilien à Augsbourg. Anvers et Malines devaient en payer le montant sur leurs revenus, et comme c'était surtout dans le domaine ecclésiastique qu'Albert se montrait avide, Charles lui promettait de solliciter pour lui auprès du Pape le quatrième évêché que convoitait son insatiable ambition, bien qu'il fût déjà évêque d'Halberstadt, de Magdebourg et de Mayence. Il devait aussi être promu à la dignité de légat inamovible d'Allemagne. L'Église d'Allemagne, à la veille d'une crise si grave et si décisive, allait donc se trouver dans la main d'un prélat dont la conduite n'était rien moins qu'apostolique, et qui ne pouvait avoir la plus légère prétention à la dignité de caractère.

Mais tous ces engagements n'empêchaient point Albert d'entretenir des négociations actives avec l'ambassadeur d'Angleterre. « Il n'était pas impossible », assurait-il à Robert Pace quelques jours avant l'élection, « que les votes tournassent à l'avantage du roi Henri. Il fallait seulement que celui-ci eût à sa disposition l'équivalent des sommes offertes par Charles V, c'est-à-dire environ 42,000 couronnes (kronenthalers). Pace entreprit dès lors de corrompre le collége électoral dans les proportions indiquées[1]. »

Mais au moment décisif, la voix de la nation fut plus forte que l'or, l'argent, les manœuvres secrètes et les intrigues des diplomates. On vit tout à coup s'affirmer l'universel et profond attachement du peuple pour la maison souveraine d'Habsbourg. Robert Pace put juger par lui-même de la force de cet attachement, à son arrivée dans la Franconie rhénane. A Cologne, il fut reçu avec de grands honneurs, car tout le monde supposait qu'il n'était venu que pour soutenir la cause de Charles. « Bourgeois et chevaliers », rapporte-t-il, « se rangent au parti du jeune souverain, et sont unanimes dans leurs vœux. Ils exposeraient leurs biens et leurs vies pour empêcher l'élection du roi de France. » Le légat du Pape, au dire de Pace, lui avait raconté à lui-même qu'il avait failli être violemment expulsé du pays à cause de ses préférences pour l'Angleterre. Le peuple se proposait de faire subir aux électeurs un châtiment sévère dans le cas où ils ne rempliraient pas les engagements pris autrefois envers Maximilien; et dès le mois de mars, les comtes et seigneurs rhénans déclaraient sans détour au collége électoral réuni à Wesel, qu'aidés de beaucoup de gentilshommes qui

[1] Voy. Pauli, p. 429-430. — Höfler, p. 53. — Sur les immenses dépenses faites pour l'élection de Charles, voy. le travail de Greiff, dans la 34. *Jahresbericht des historischen Vereins zu Augsburg*, 1869. Le prince électeur Frédéric de Saxe ne demandait, il est vrai, pour lui-même « ni présents ni honneurs », mais il ne dédaignait pas de laisser Charles payer la moitié de ses dettes, qui se montaient à 32,500 florins.

répugnaient à devenir Français pour une question d'intérêt personnel, ils comptaient s'opposer de tout leur pouvoir à l'élévation de François Ier [1].

Dans la haute Allemagne, le mouvement populaire en faveur de Charles s'accentuait tous les jours. Augsbourg, Ulm et Nuremberg défendaient à leurs marchands d'accepter les valeurs des banques françaises [2]. Les Fugger, malgré la perspective d'un gain considérable, refusaient de servir de banquiers à François Ier et ouvraient un large crédit aux agents électoraux de Charles. François avait profondément blessé les habitants de cette partie de l'Allemagne en prenant sous sa protection le tyrannique duc de Wurtemberg, Ulrich, dont il encourageait les hardis coups de main [3]. Violant audacieusement la paix publique, Ulrich s'était emparé de la cité libre de Reutlingen, avait brisé ses écussons, et l'avait rabaissée au simple rang de ville du Wurtemberg. Grâce à l'or français, Ulrich rassemblait à ce moment même une puissante armée, avec laquelle il se proposait d'envahir le duché de Bavière, se réservant, disait-il, « de prononcer en temps opportun une parole décisive en faveur du roi de France [4] ». Mais ses bravades insolentes ne furent pas de longue durée. Une armée, levée par la ligue souabe et commandée par le duc Guillaume de Bavière, le contraignit bientôt à prendre la fuite, et se rendit en peu de semaines maîtresse de tout le pays.

Franz de Sickingen, à la tête d'environ sept cents cavaliers, avait pris part à la campagne contre Ulrich. Tous les efforts de François Ier pour attirer de nouveau à son parti le puissant « prince des chevaliers » et se servir de lui dans l'affaire de l'élection, étaient restés inutiles; Sickingen était depuis quelque temps « redevenu complétement Autrichien, et ne voulait entendre parler d'aucun autre prince que du très-illustre roi Charles ». Ce qui l'avait affermi dans cette manière de voir, ce n'était pas tant la forte pension qui lui avait été allouée [5], que l'espérance de pouvoir, avec l'aide du jeune roi qu'on croyait faible et inexpérimenté [6], réaliser les plans ambitieux qu'il avait fondés sur le renversement de la constitution du royaume [7]. Il consentit de bon cœur, dès que la campagne du Wur-

[1] Voy. Pauli, p. 428-430. — Ulmann, p. 154-156.

[2] Höfler, p. 64.

[3] Rœsler, p. 110. — Höfler, p. 95.

[4] Senckenberg, *Acta et Pacta*, p. 506. « Le duc », écrivait Max de Berghen (4 fév. 1519), « a bien reçu 30,000 thalers de la France ». Le Glay, t. II, p. 219.

[5] Voy. ces lettres dans Le Glay, t. II, p. 220, 294 «. La peste d'avarice », écrivait Max de Berghen, « est ossy bien en ce quartier que aux autres. »

[6] L'opinion que Charles était un prince de peu de moyens, faible et incapable de se gouverner lui-même, était fort répandue. Voy. les passages cités par Rœsler, p. 67.

[7] Voyez notre second volume.

temberg fut terminée, à se mettre, avec son ami Georges de Frundsberg, au service de la maison de Habsbourg, et promit 12,000 hommes de pied et 2,000 cavaliers. Cette armée était destinée à repousser François Ier, qui dirigeait vers les frontières allemandes des forces considérables, et ne faisait point mystère de l'intention où il était de s'emparer du trône par la violence, si les suffrages des électeurs ne lui étaient pas favorables.

Vers le milieu de juin, l'armée destinée à mettre la ville de l'élection à l'abri de tout coup de main se rapprocha de Francfort, et les princes électeurs, qui déjà s'y étaient réunis, commencèrent à éprouver de l'angoisse et de la crainte « L'armée prend une attitude menaçante », écrit Robert Pace, le 24 juin. « Elle n'est plus qu'à un mille de Francfort. Les comtes et seigneurs déclarent hautement qu'ils ne veulent d'autre empereur que Charles. Tout le peuple est pour lui. » Pace, comme il l'écrivait de Mayence le même jour à son souverain, craignait fort d'être victime, lui et sa suite, de la fureur populaire sans qu'aucun des électeurs pût le défendre, si Henri VIII l'emportait. Le margrave Joachim, le plus obstiné des partisans de la France, courut risque de la vie à Francfort[1]. « On aurait haché les électeurs en morceaux », racontait plus tard Pace aux ambassadeurs vénitiens, « si le roi de France eût été élu[2]. »

Lorsque ce dernier vit toute espérance lui échapper, il ne songea plus qu'aux intérêts du margrave Joachim. « S'il n'est point élu de lui-même », écrit Robert Pace, « il veut du moins pouvoir dire qu'il a fait un empereur. » Joachim, de son côté, mettait tout en œuvre pour assurer sa propre élection[3]. Il croyait avoir lu dans les astres que la couronne royale et la plus haute dignité de la chrétienté étaient réservées au chef de la maison de Brandebourg[4]. Mais tous ses efforts furent impuissants. Tandis qu'il posait sa candidature à Franc-

[1] « Il populo di Frankforda, l'hanno voluto tagliar a pezi. » Rapport de Sanuto, 29 juillet. DROYSEN, 2b, p. 461.

[2] RŒSLER, p. 124. — ULMANN. p. 156. Les vastes plans se rattachant à l'élévation de François Ier furent révélés par une lettre saisie sur un comte du Rhin, et adressée par le Roi à ses agents français d'Allemagne. Voici en quoi ils consistaient : d'abord, obtenir le plus d'argent possible du prince électeur de Brandebourg et du duc de Wurtemberg, qu'il pensait à rétablir dans son pays; puis s'assujettir toute l'Italie et agir ensuite comme bon lui semblerait avec le reste de la chrétienté. Voy. PAULI, p. 434, note 3. Le courrier sur qui cette lettre fut saisie n'était autre, comme le pense avec raison Pauli, que le seigneur de Maltzan, chargé des lettres adressées au prince électeur Joachim de Brandebourg.

[3] « The marquis of Brandenburge doith continually labore for to obteigne the imperial dignitie, and the Frenche king wull promote hym therunto as muche as schallye in hys power to thintent, that he maye saye, that he hath made an emperor, thoghe he couith not obteigne hymselfe. » PAULI, p. 430, note 3. — Voy. HÖFLER, p. 53. — RŒSLER, p. 133.

[4] Voy. DROYSEN, 2 b. 48.

fort, l'électeur de Trèves, Richard, se mit avec une grande fermeté au travers de ses desseins. Quant à Albert de Mayence, il exprima l'opinion « qu'à son avis, son frère le margrave devenait fou[1]! » Plusieurs voix semblèrent se porter sur Frédéric de Saxe; le Pape encourageait ce choix[2], et l'électeur de Trèves, comprenant que le sentiment général de la nation répugnait à voir un roi de France revêtu de la dignité impériale, le suppliait d'accepter la couronne. Mais Frédéric resta sourd à ses invitations. A la vérité, s'il eût consenti à faire valoir ses titres, il lui eût été bien difficile de réussir, car, à la dernière heure, la majorité des électeurs fut bien forcée de compter avec la volonté populaire.

Un document contemporain, émané de la chancellerie de Mayence, va nous faire comprendre ce que réclamait cette volonté. « Aucun prince allemand », y est-il dit, « n'est assez puissant pour porter en ce moment la couronne impériale; aucun n'est assez riche pour suffire aux dépenses nécessitées par l'état actuel des choses. L'Empire est impuissant et épuisé. Prélever un nouvel impôt sur le pauvre homme semble impossible. Dans les villages, les paysans menacent de se soulever. Si nous n'avons un empereur pouvant disposer de vraies ressources, les villes et les États s'uniront aux Suisses, et chacun ne songera plus qu'à prendre le parti qui lui semblera offrir le plus de sécurité. Dès lors, les Turcs, et autres ennemis de notre nation et de la chrétienté, nous envahiront sans que nous puissions faire la moindre résistance, pour disposer ensuite de nous selon leur caprice et leur tyrannie. On ne peut songer qu'à un prince possédant assez de revenus pour ne pas se voir contraint d'écraser le pauvre homme par de nouvelles taxes. Il nous faut un souverain en état de rétablir la paix et la justice, et de rendre au royaume son antique splendeur. Mais ce puissant chef doit être Allemand; la dignité impériale, ce plus riche joyau de la Germanie, ne doit pas nous être enlevée. Le peuple doit être tranquillisé à cet égard, car il est dans une telle anxiété sur ce point, que si Charles n'était pas élu, il est fort à craindre qu'il ne se soulève et ne se laisse entraîner à une rébellion coupable. Ce qui rend impossible l'élection du roi François, c'est que le peuple voit toujours en lui un étranger. Outre cela, il gouverne rudement son peuple; son sceptre pèse lourdement sur ses sujets. Il est toujours en guerre avec ses voisins; il ne rêve que batailles, et son élection coûterait bien des vies et bien des pertes à l'Empire. S'il réussit, l'Autriche et les pays qui l'environnent seront

[1] Droysen, 2 b. 84. On disait à Rome qu'Albert avait écrit au Pape : « Come lè suo bon servitor, ma non vol sia Franzo, e che suo fradello et marchese di Brandenb. è pazo. » P. 459, note de la page 81.

[2] Voy. Droysen, 2 b. 85.

de nouveau séparés de la nation, et l'Allemagne, sans défense du côté des Turcs, sera exposée à des troubles perpétuels et ne connaîtra plus de paix[1]. »

Tout militait donc en faveur de Charles, et le peuple, profondément attaché à la maison de Habsbourg, se déclarait hautement pour lui. Son élection ne fut plus douteuse lorsque le Pape, pour ne pas être une occasion de scandale et de guerre[2], fit connaître son intention aux princes électeurs par l'entremise de ses légats : son désir était que, sans avoir égard à la question du royaume de Naples, ils portassent leurs suffrages sur Charles[3].

L'élection eut lieu le 28 juin. La foule éclata en cris d'allégresse lorsque le nom de Charles-Quint fut proclamé.

[1] *Œuvres posthumes de Spalatin*, p. 114-115.

[2] « Nolle occasionem praebere scandalis aut bellis, sed quietem pacemque omnium cupere et procurare. »

[3] Mémoire du 24 juin 1519 dans Buchholtz, t. III, p. 672.

RÉSUMÉ, TRANSITION.

La période de renaissance intellectuelle qui s'ouvre en Allemagne vers le milieu du quinzième siècle avait, nous l'avons vu, produit de merveilleux résultats. A cette époque, la civilisation, la culture de l'esprit pénètrent dans toutes les classes de la société, se propagent et progressent, et la science et les arts se développent à leur tour dans un élan puissant et fécond. La prédication, le catéchisme enseigné, la traduction de la Sainte Écriture, de nombreux ouvrages de doctrine et d'édification, exercent la plus heureuse influence sur l'enseignement religieux et sur l'ensemble de la vie chrétienne. Dans les écoles élémentaires et secondaires, de solides bases d'instruction sont posées. Les universités prennent une importance que rien jusque-là n'avait pu faire pressentir, et deviennent les centres actifs du mouvement de la pensée. L'art, plus encore que la science, s'épanouit, fécondé par la religion et par la sympathie populaire. Il orne les églises, la cité, le foyer domestique, des œuvres les plus nobles, et révèle, dans les chefs-d'œuvre grandioses et saisissants enfantés par le système d'association qui en est l'âme, ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans le génie et dans le caractère allemands.

Sur le terrain politique, au contraire, les choses ont un aspect moins satisfaisant. Les grands esprits qui dirigent le mouvement intellectuel de leur époque, Nicolas de Cusa à leur tête, apportent cependant la plus sérieuse attention à l'étude des questions publiques. Pleins d'un amour enthousiaste pour l' « Empire romain de nation germanique », pour la restauration et l'affermissement de l'ancienne unité, désireux de voir la paix intérieure assurée, le droit chrétien germanique restauré, l'influence de l'Allemagne reconquise à l'extérieur, ils n'épargnent ni leurs efforts, ni leurs exhortations. Mais ils ne sont pas écoutés. Plusieurs des réformes que Nicolas de Cusa juge indispensables à la réorganisation de l'état politique, deviennent, il est vrai, lois du pays sous une forme plus ou moins modifiée : le droit de guerre privée est aboli; la paix publique proclamée; un tribunal suprême érigé; l'Empire, au grand bénéfice de la concorde et de la justice, partagé en dix cercles dont l'administration se perfectionne et s'organise; les documents contempo-

rains nous renseignent sur les interminables essais de réforme qui remplissent tant d'années de notre histoire; ils sont, en dépit de leur aridité, traversés d'un souffle bienfaisant, témoignent d'un amour persévérant pour l'unité de la patrie et celle de l'Église, et, jusqu'au milieu du seizième siècle, font espérer une heureuse issue. Mais, à partir de ce moment, un profond changement se fait pressentir dans les idées; l'horizon s'assombrit, et ce que Nicolas de Cusa avait prédit se vérifie exactement : « Si l'autorité de l'Empereur n'est rétablie dans la mesure où elle existait autrefois », avait-il dit, « il ne faut attendre aucun résultat durable de tous nos plans de réforme. » L'impôt général et l'armée permanente, qui auraient dû former les deux fermes appuis du souverain, ne s'organisent point, malgré les promesses si souvent réitérées des États, et le pouvoir exécutif va si bien en s'affaiblissant, que les violations impunies de la paix publique et du droit finissent par causer dans la nation une sourde inquiétude, un trouble croissant.

La fatale révolution qui s'opère dans l'ordre juridique accroît ce trouble dès la fin du quinzième siècle. Au lieu (comme l'avait tant souhaité Nicolas de Cusa) de remettre en honneur le droit germanique tombé en désuétude; au lieu de réformer la justice en se servant du droit coutumier, propre à chaque condition, pour en composer un code national applicable à tous, une législation étrangère, brusquement introduite, bouleverse tous les ressorts existants de la justice, jette une confusion déplorable dans les notions de droit jusqu'alors adoptées, et, dans un certain sens, anéantit, avec le droit national, les anciennes libertés populaires. Le peuple allemand, jusque-là le plus libre de la chrétienté dans ses institutions civiles, est désormais administré « à la mode welche[1] ». Le droit romain engendre le pouvoir arbitraire des princes, pouvoir absolument antipathique à l'esprit allemand. Il fait dépendre le droit du pouvoir souverain, et ne manifeste que trop, dès le quinzième siècle, ses tendances vers le despotisme le plus absolu, aussi bien dans les questions politiques que dans le domaine religieux. Les axiomes de ce droit étranger exercent leur influence destructive jusque dans les rapports sociaux, et causent une agitation profonde, qui se révèle dès lors parmi les paysans par des révoltes fréquentes, et fait redouter dans un avenir prochain un bouleversement général. Les villageois se soulèvent pour la défense de leurs vieilles coutumes et libertés; un commun besoin de résistance les ligues contre la rapacité cupide que le droit romain a développée chez les princes et seigneurs. Mais surtout ils se révoltent contre l'avilissant servage, qui vers le milieu du

[1] ZARNCKE, *Narrenschiff*, 161.

quinzième siècle, sous l'influence du droit germanique chrétien, avait presque entièrement disparu, et menace maintenant d'être remis en honneur par une loi païenne, empruntée à un État fondé sur l'esclavage. Mais aux justes résistances du peuple viennent aussi se mêler des tendances socialistes, et même communistes. On voit paraître sur le sol allemand de nouveaux et d'ardents apôtres qui prêchent le retour à l'état naturel dans les rapports sociaux et privés. Les cultivateurs ruraux font cause commune avec les artisans des villes, et trouvent des auxiliaires et des protecteurs parmi les membres, devenus si nombreux, du prolétariat de la noblesse[1].

La confusion malheureuse survenue dans les questions juridiques; les nouvelles théories de droit que propagent les légistes romains; le mécontentement profond que cause à la nation l'état des affaires publiques; les changements opérés dans l'économie, fatalement modifiée par la nouvelle législation, telles sont les principales causes du mouvement socialiste qui se produit.

L'état florissant de la culture des champs, des bois, des vignes; l'essor extraordinaire de l'industrie; les grandes richesses minières du sol; un commerce prospère, dominant celui de presque toutes les nations chrétiennes, tout avait contribué à faire de l'Allemagne le pays le plus riche de l'Europe. Les journaliers cultivateurs et industriels des villes et des campagnes sont pour la plupart, au commencement du seizième siècle, dans une excellente situation matérielle. Mais, peu à peu, l'équilibre et l'action mutuelle des principaux groupes de travail s'ébranlent. Le commerce étouffe le travail productif de valeur. Les enchérissements, les accaparements, se produisent de toutes parts malgré les mesures prises par le gouvernement, et donnent lieu, sur une large échelle, à l'exploitation de la classe laborieuse par le capital. Des plaintes sur les monopolistes, sur les accapareurs, sur les grands entrepreneurs et capitalistes, sur « l'enchérissement de l'argent », la hausse de prix des denrées de nécessité première, la falsification des produits alimentaires, en un mot sur la tyrannie exercée par ceux qui possèdent sur ceux qui ne possèdent pas, se font entendre de tous côtés. Ces abus produisent un effet d'autant plus désastreux, que les riches étalent sous les yeux des malheureux un luxe effréné « dépassant toute retenue », et que les nombreux raffinements de leur vie voluptueuse et molle font amèrement mesurer aux misérables l'abime qui sépare la classe déshéritée de ceux qui surabondent. D'autre part, les ouvriers, les cultivateurs, subissent l'influence mauvaise du luxe qui règne autour d'eux[2].

[1] Voy. notre second volume.
[2] Voy. notre second volume.

La prospérité matérielle avait engendré le luxe et la volupté : le luxe et la volupté, à leur tour, développent une soif toujours plus ardente d'acquérir des bénéfices toujours plus beaux, et alimentent dans toutes les conditions la passion de posséder, de jouir. Aussi voit-on s'affirmer de tous côtés, plus qu'à aucune autre époque précédente, ce que Geiler de Kaisersberg appelle « un contraste saisissant entre le dévouement volontaire et l'âpre cupidité ; entre le détachement pour l'amour de Dieu et la passion effrénée du luxe et du plaisir ».

D'autre part, l'âme est émue au spectacle des innombrables œuvres de miséricorde que fait éclore de toute part la doctrine de l'Église sur le mérite des bonnes œuvres. Des institutions charitables s'appliquent au soulagement de toutes les misères humaines imaginables. Dans les hôpitaux, les établissements de providence, les orphelinats, les hôtelleries pour les voyageurs et les pèlerins pauvres, aussi bien que dans les généreux efforts tentés pour le progrès de l'instruction populaire, des sciences et des arts, nous voyons à l'œuvre la charité la plus active, la plus admirable. « Au temps du papisme », dit Luther, « tout le monde était miséricordieux et débonnaire; on donnait joyeusement, des deux mains, et avec une grande dévotion. Les aumônes, les fondations, les legs, pleuvaient. » « Nos parents et ancêtres, seigneurs et rois, princes ou particuliers, donnaient largement, avec bonté et surabondamment, aux églises, cures, écoles, abbayes, hôpitaux [1]. » Les donations pour les bonnes œuvres étaient si nombreuses et si larges, qu'on n'avait alors besoin pour les pauvres, ni de subventions de l'État, ni de secours empruntés aux caisses communales, ni de taxes annuelles, ni de collectes faites à domicile. Dans les villes et dans les campagnes, on n'avait point de budget courant attribué soit aux écoles, soit aux indigents, et notre temps bénéficie encore d'un grand nombre d'établissements fondés à cette époque. Les ordres religieux, les associations pieuses, comme celles des Alexiens, des religieux du Saint-Esprit, des Frères de Saint-Antoine, des Frères de la pauvreté volontaire, des Sœurs de Sainte-Élisabeth, des Béguines, font preuve, sans ostentation et sans bruit, d'une charité admirablement attentive aux besoins des malheureux et des malades. Souvent les aumônes distribuées aux portes des monastères sont d'une prodigalité inouïe [2]. La doctrine d'économie

[1] Voy. notre second vol.

[2] Sur l'esprit de charité qui dominait à la fin du moyen âge et sur le sens profond des nombreuses fondations pieuses de cette époque, l'historien protestant Kriegk s'exprime avec savoir et intelligence. *Bürgerthum*, p. 75-196 et *Gesch. Frankfurts*, p. 161-181. — Voy. aussi Fechtel, *Basels Anstalten zur Unterstützung der Armen und Krankenpflege des Mittelalters*, dans les *Beiträgen zur vaterländischen Geschichte*, p. 381-404, vol. IV. (Bâle, 1850.) — Voy. Uhlhorn, *Vorstudien zu einer Geschichte der Liebesthätigkeit im Mittelalter*, dans le *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. IV,

sociale préconisée par l'Église est sans cesse appliquée au soulagement de la pauvreté et de la détresse humaine, à la protection de la classe laborieuse, à la répartition la plus juste possible des biens de la terre. Ce n'est pas l'intérêt personnel, mais « l'union de tous dans un fraternel amour », qu'on espère voir devenir la solution et le but de toute action économique. Les synodes s'unissant aux écrivains économistes de leurs temps, s'opposent avec fermeté aux usuriers, aux accapareurs, et font un devoir de conscience à ceux qui ont charge d'âmes, de soutenir et de défendre dans leurs prédications les droits des pauvres, des veuves et des orphelins[1].

L'influence du cardinal Nicolas de Cusa, son zèle ardent, qui fit époque, avait fait circuler dans l'Église d'Allemagne un souffle vivifiant. Nous ne savons si, à aucune autre période de notre histoire ecclésiastique, l'action des synodes fut à la fois plus vaste et plus féconde qu'entre 1451 et 1515. Outre les conciles provinciaux de Mayence, de Magdebourg, de Cologne, de Salzbourg, on compte, dans cet espace de temps, plus de cent synodes diocésains dans les diverses provinces de l'Empire; nous voyons se refléter dans leurs décisions tous les ressorts intérieurs de la discipline ecclésiastique à cette époque. Si l'on est malheureusement obligé d'y toucher du doigt les nombreux et criants abus qui entravaient alors l'action de l'Église, on y constate d'autre part les remèdes énergiques qu'elle s'efforce d'y apporter[2].

p. 44. — Sur le nombre toujours croissant des hôpitaux et léproseries jusque dans les plus petits villages, voy. MONE, *Zeitschrift*, t. II, p. 260, 279-291. — Sur les fondations pieuses à Bretten, Bade, Bruchsal, etc., *Zeitschrift*, t. I, p. 147-163. — Sur les maisons de refuge et hôpitaux à Oppenheim, voy. FRANK, *Gesch. von Oppenheim*, p. 113. — Sur les nombreuses confréries instituées pour le soulagement des pauvres, voy. KOHL, dans la *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, p. 423-428, 1874. — Sur l'hôpital de Saint-Job, fondé à Hambourg en 1505, voy. WILDA. *Gildewesen*, p. 366-368. — Sur les établissements charitables de Halle, voy. WOKER, p. 114-115. A Zwickau, BURKHARDT, *Gesch. der sächsischen Kirchen und Schulvisitationen*, p. 67, (Leipzig, 1879.) Sur la multiplicité des béguinages dans les pays rhénans vers la seconde moitié du quinzième siècle et sur leur féconde activité pour le soin des malades, l'éducation des orphelins, etc., voy. KITTEL, *Die Beguinen des Mittelalters im südwestlichen Deutschland, Programm.* (Aschaffenburg, 1859.) Voy. *Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit*, t. VI, p. 374-376. Relativement aux aumônes faites par les monastères, citons entre autres l'exemple de l'abbaye d'Hirsau, qui distribuait tous les ans aux pauvres environ quatre cents boisseaux de blé et nourrissait tous les jours deux cents indigents à la porte du couvent. Voy. CLESS, *Culturgeschichte von Würtemberg*, t. II, p. 443.

[1] Voy. HARTZHEIM, t. V, p. 398-675, 923-958, et t. VI, p. 1, 142. Analyse du *Supplementum Conciliorum Germaniæ* de Binterim et de Floss, p. 15-17. (Cologne. 1851.) BINTERIM, t. VII, p. 237-530. Dans le diocèse de Spire deux synodes avaient presque toujours lieu tous les ans. REMLING, *Geschichte der Bischöfe zu Speyer*, t. II, p. 145-222.

[2] Les lettres synodales de l'évêque de Spire, Louis de Helmstadt (WURDTWEIN, *Subs.*, t. XII, p. 196-326), sont des modèles en leur genre. Les synodes étaient souvent très-nombreux. Au synode de Strasbourg (1482), six cents prêtres sont

En dépit de toutes les imperfections qui s'attachent aux œuvres humaines, les conciles et synodes, dans leurs discussions et leurs décrets, mettent dans un relief admirable l'esprit qui l'inspire. Les princes ecclésiastiques dont la conduite est indigne de leurs hautes fonctions, sont contraints, lorsqu'ils exercent publiquement leur charge, de faire entendre le langage austère de la doctrine chrétienne, et de condamner ainsi leur propre vie. Beaucoup d'évêques se font les apôtres zélés de la réforme tentée; beaucoup se signalent par leur amour des âmes, et sont aussi distingués par leurs vertus que par leur savoir[1]. Le clergé régulier et séculier est en grande partie éclairé, intelligent et pieux. C'est parmi ses membres que l'imprimerie nouvellement inventée trouve ses protecteurs les plus dévoués, les plus actifs. L'immense quantité d'ouvrages sortis des premières presses allemandes sert d'abord presque exclusivement les besoins intellectuels du clergé. Aussi Wimpheling, censeur sévère des clercs paresseux et mondains, peut-il écrire : « Je connais, Dieu le sait, dans les six diocèses du Rhin, beaucoup, et même d'innombrables bons pasteurs parmi les prêtres séculiers. Ils sont riches en savoir, bien préparés à la charge des âmes, et d'une grande pureté de mœurs. Je connais, aussi bien dans nos cathédrales que dans nos églises abbatiales, des prélats accomplis, des chanoines, des vicaires dignes de tout respect. Je connais non-seulement quelques clercs, mais une foule de prêtres dont la réputation est sans tache, et qui sont remplis de zèle, de charité, d'humilité dans le service des pauvres. » A un autre endroit, Wimpheling parle du grand nombre de clercs, fils des bourgeois les plus considérés du pays, honorés du titre de docteurs de la sainte théologie, et promus par la grâce de Dieu dans un grand nombre de paroisses. « Peut-être qu'autrefois », ajoute-t-il, « de tels hommes faisaient défaut; mais de nos jours, grâce à l'imprimerie, découverte dont Dieu a favorisé notre pays, beaucoup d'hommes vraiment instruits, vraiment dignes de conduire les âmes[2], entrent tous les jours dans l'Église. »

présents. Dacheux, *Geiler de Kaisersberg*, p. 39. C'est à ce synode que Geiler prononça son foudroyant discours contre les conseillers laïques des évêques, discours grave et enjoué tour à tour. (*Sermones et varii tractatus Kaysersbergii*, fol. 13.) Wimpheling disait à propos de ces conseillers laïques : « Sciat sacerdos se ab indoctis et illiteratis plerumque episcoporum consulibus, scribis, satellitibus immerito vexari, opprimi, floccipendi. » Riegger, *Amœnitates litt.*, p. 176. Voy. aussi *Zeits. für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXVII, p. 227-326, 385-454.

[1] Voyez-en la liste avec les citations à l'appui, dans le travail intitulé : *Das Luthermonument zu Worms*, p. 118-120 (Mayence, 1868). « On trouve beaucoup de bons supérieurs », disait Geiler, qui a déploré plus que personne les abus ecclésiastiques de son temps (*Emissen*, Strasbourg, 1517). « Si tu passes en revue les évêques de notre temps, tu verras que nous avons beaucoup de pieux prélats, par exemple les évêques de Bamberg, de Worms, de Trente, etc. ».

[2] Voy. Riegger, *Amœnitates litt.*, t. II, p. 280, 369. Luther a dit avec exagéra-

Mais les « contrastes frappants entre le dévouement volontaire et l'âpre cupidité, entre le renoncement pour l'amour de Dieu et la passion de jouir », se manifestent dans le clergé régulier et séculier aussi bien que dans les autres classes de la société. Là aussi nous constatons, à côté d'une admirable ardeur de dévouement, d'un noble désir de se sacrifier à de grandes causes, à côté d'un amour de Dieu et des hommes s'élevant parfois jusqu'au plus généreux enthousiasme, les manifestations effrayantes d'un égoïsme et d'une cupidité sans frein. Beaucoup de prêtres négligent complétement la prédication et le soin des âmes. La passion d'amasser des richesses, vice le plus saillant, le plus profondément enraciné de cette époque, se montre et se révèle dans l'ardeur que met le clergé de tout rang, de tout ordre, à accroître ses rentes, ses revenus, les taxes, les casuels. L'Église d'Allemagne était alors la plus riche de la chrétienté[1]. On a calculé qu'elle possédait presque le tiers de la propriété foncière; aussi les efforts des grands dignitaires ecclésiastiques pour accroître toujours davantage leurs propriétés ne sont-ils que plus condamnables. La plus grande partie du territoire communal appartenait, dans un grand nombre de villes, aux communautés religieuses.

tion : « Personne ne peut se faire curé ou prédicateur sans avoir été maître, docteur, ou au moins étudiant dans une université. » — Voy. notre second vol. Sur la réforme de l'Ordre des Bénédictins, voy. Eveld, *Die Anfänge der Bursfelder Benedictinercongregation* (Münster, 1865). Énumérant les titres des religieux à la reconnaissance de la postérité, l'auteur fait valoir l'impulsion donnée par eux aux études historiques, et principalement aux recherches et aux travaux d'histoire locale. Un des réformateurs les plus zélés des Ordres religieux à cette époque, c'est Jean Busch, dont l'autobiographie (Leibnitz, *Scriptt. Rer. Brunsw.*, t. II, p. 476-506 et 806-970) fait partie des plus importants documents pour servir à l'étude de la vie ecclésiastique à cette époque. Grube a parlé avec détail de son activité en Allemagne. Pendant cinquante ans, il visita, pour les réformer, les monastères de Saxe, de Misnie, de Thuringe, de Westphalie, etc., et cela parmi des privations et des difficultés de tout genre, parfois même au péril de sa vie. Il pouvait dire à bon droit à la fin de son ouvrage, en parlant des nombreux cloîtres qu'il avait ramenés à l'observance (1475), « quae in regulari observantia pene omnia usque in praesens perseverant ». (P. 964.) Le tableau qu'il trace des travaux des Frères de la pauvreté volontaire (p. 857-859) est vraiment émouvant. Voy. Grube, p. 243-247. Busch répète fréquemment, comme un cri de triomphe, les paroles du Psalmiste qui ouvrent et terminent son ouvrage : « Misericordias Domini in aeternum cantabo. » Le moine franciscain Jean Brugmann (de Kempen, Bas-Rhin) fut l'un de ses plus dignes émules. Il était intimement lié avec le réformateur et théologien alors célèbre dans toute l'Europe, Dyonisius Rickel (cartésien). Brugmann était, ainsi que le Franciscain Dederich Cœlde, un des plus énergiques prédicateurs populaires de son temps, et prêcha sans relâche durant vingt ans, dans les provinces de la basse Allemagne († 1473). Voy. sur lui *Theolog. Studien und Kritiken*, p. 165-174. Année 1860. — Sur l'infatigable zèle apporté par Geiler de Kaisersberg à la réforme des abus et des scandales religieux de son temps, voy. Dacheux, p. 58-74, 98-220. — Lindemann, p. 26, 119.

[1] Voy. Döllinger, *Materialen zur Geschichte des fünfzehnten und sechzehnten Jahrhunderts*, t. II, IX, p. 1-296.

Même parmi les membres du clergé alors si nombreux, surtout dans les villes épiscopales, les contrastes les plus heurtés se produisent. Le bas clergé, chargé du ministère des âmes, n'a aucun appointement fixe en dehors du casuel et de dîmes souvent fort incertaines [1]. La pauvreté, le désir d'acquérir, le poussent fréquemment à des expédients peu en rapport avec la sainteté de sa vocation, et l'exposent au mépris populaire. Le haut clergé, au contraire, nage dans l'abondance et le luxe, et trop souvent ne se fait aucun scrupule d'étaler son faste au dehors, révoltant ainsi les déshérités, excitant dans les hautes classes la soif des richesses, blessant, scandalisant tous les esprits sérieux. « Nous voyons s'avancer vers nous », dit Jean Butzbach en déplorant ces abus, « nos prélats bouffis d'orgueil. Ils sont habillés du drap anglais le plus fin. Ils portent une barrette sur la tête. Leur main, chargée de bagues de prix, est fièrement posée sur la hanche. Ils se pavanent orgueilleusement sur des chevaux de prix, et sont suivis d'une domesticité nombreuse, portant des livrées éclatantes. Ils bâtissent de splendides demeures, où l'on admire des salles hautes, magnifiquement peintes; là, parmi de fastueux festins, ils se livrent à l'orgie. Les biens des pieux donateurs sont dissipés dans les bains, dans les festins; on fait état de chevaux rares, de chiens, de faucons dressés pour la chasse. Si le soin des âmes est abandonné », dit-il encore, « le haut clergé en est en grande partie responsable. Les prélats mettent à la tête des paroisses des pasteurs peu dignes; quant à eux, ils ne se soucient que de récolter les dîmes. La plupart ne pensent qu'à accumuler des bénéfices, sans se mettre aucunement en peine des devoirs que ces bénéfices imposent. Les revenus ecclésiastiques sont employés à payer leurs nombreux serviteurs et pages, leurs chevaux, chiens et faucons. Ils cherchent à se surpasser les uns les autres par leur faste [2] et leurs plaisirs voluptueux. » L'abus si contraire aux

[1] Voy. Brant, *Narrenschiff*, § 73.

[2] Buztbach, *Satirae elegiacae* et *Elegia humanas plangens miserias*. Manuscrit de la Bibliothèque de Cologne. Sur les habits mondains du clergé, voy. la remarquable décision du synode de Bamberg, 1491. Hartzheim, t. V, p. 604. Voy. aussi les prescriptions des synodes de Schwerin et de Bâle (1492, 1503). On voit par un passage de Nauclerus (*Chron.*, p. 959) que les abus, du moins dans le bas clergé, étaient bien loin d'être suivis par tous les clercs. « Clerus omnis habitue incessu honestus et satis disciplinatus. » Voy. Joachim, p. 62. Les princes-évêques avaient généralement une tenue peu appropriée à leur état. L'admirable évêque d'Augsbourg, Frédéric de Hohenzollern, fut regardé comme une curiosité à la diète de Nuremberg (1487), parce qu'il portait des vêtements d'évêque. On l'accusa d'être un Welche, n'aspirant qu'au chapeau de cardinal. « Omnes archiepiscopi et episcopi inceduntur, » écrivait Frédéric le 23 mai 1487 à son maître Geiler de Kaisersberg, « quod vix fistulatores et ipsi inter se discerni possint. » Voy. Dacheux, *Geiler de Kaisersberg*, p. 384-387. — Voy. le travail digne d'attention de Steichele, sur le *Tagebuch über die drei ersten*

anciennes lois de l'Église, encore en pleine vigueur, et qui consistait à conférer plusieurs bénéfices à une seule personne, souvent même à de tout jeunes enfants n'ayant point encore reçu les Ordres, faisait un tort profond aux mœurs ecclésiastiques. Il allait de compagnie avec l'usage, alors introduit partout, de revêtir des plus hautes dignités ecclésiastiques les fils cadets des familles princières ou de la haute noblesse. « C'est le signe d'une étrange folie », dit Geiler de Kaisersberg, « de préférer pour les hautes charges de l'Église ceux qui sont d'une naissance illustre à ceux qui sont tout simplement honnêtes et sages. Cette folie est surtout commune en Allemagne. » « Pour diriger l'Église on fait choix d'ignorants, gens habitués au luxe, adonnés aux plaisirs, qui ne savent rien, et n'ont d'autre qualité que celle d'être d'illustre origine[1]. » Autrefois, il n'en était pas ainsi : « on recherchait les hommes pieux, instruits, sans prendre garde à la médiocrité de leur naissance[2] ». Thomas Murner fait entendre la même plainte dans l'*Évocation des fous :*

« Depuis que le diable a conduit la noblesse dans le domaine ecclésiastique, depuis qu'on ne veut avoir d'évêque qui ne soit de haute naissance, tout va de travers ! Le diable a usé bien des souliers avant de faire porter la mitre à tous les fils de princes[3] ! »

Le nombre des diocèses où la noblesse possède un droit exclusif aux canonicats des églises épiscopales va toujours en augmentant à

Regierungsjahre des Bischofs Friedrich von Zollern, dans les *Beiträge zur Gesch. des Bisthums Augsburgs*, t. I, p. 113-143.

[1] Voy. Brant, *Narrenschiff*, § 30.

[2] Voy. Kerker, *Geiler von Kaisersberg*, p. 48, 962.

[3] Rosenplüt, dans son poëme de l'*Ermite* (Keller, t. III, p. 129-1131), déplore aussi que les évêchés et bénéfices soient distribués entre « ces grands seigneurs qui mènent une conduite peu ecclésiastique et peu morale ». « Les maisons religieuses et les abbayes », dit Unrest (p. 672), « sont bien gouvernées lorsqu'on en donne la conduite à des évêques et prélats instruits; tout va mal, au contraire, lorsqu'on a égard à la naissance ou à la faveur. On peut s'en apercevoir dans les grandes abbayes actuelles, qui toutes dégénèrent. » « La science progresse et fleurit, et à peine nommerait-on un siècle où l'on ait fait autant pour elle que dans le nôtre », écrit Trithème (*De vera studiorum ratione*, fol. 9), « et cependant on voit beaucoup de prélats ignorants, parce que (ce qui est la grande plaie de notre temps) ils ne sont élus qu'en considération de leur haute naissance, sans que souvent ils aient fait même des études médiocres. » Pour n'en citer qu'un exemple, l'archevêque de Cologne, Hermann de Wied, était tellement ignorant, qu'il fut obligé de faire traduire les lettres de crédit écrites en latin de l'ambassadeur anglais Robert Pace. Höfler, *Carl's V Wahl*, p. 49. Dans ces nobles personnages, le prince éclipsait si complétement l'évêque, qu'à Strasbourg les prélats avaient entièrement perdu l'habitude de porter les insignes de leur dignité épiscopale, la crosse et la mitre. L'évêque de Strasbourg, le comte palatin Robert († 1478), ne disait jamais la messe; il communiait le jeudi saint dans la chapelle de son château « more laicorum », avec le personnel du château. Voy. pour plus de détails Kerker, *Geiler de Kaisersberg*, p. 48, 947-953.

partir des dernières années du quinzième siècle[1]. En même temps les familles princières s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de placer les évêchés ou archevêchés sous leur dépendance[2]. En 1515, au moment où la tempête religieuse éclate, les évêchés et archevêchés suivants appartiennent déjà à des fils de princes : Brême, Freisingen, Halberstadt, Hildesheim, Magdebourg, Mayence, Merseburg, Metz, Minden, Munster, Naumbourg, Osnabrück, Paderborn, Passau, Ratisbonne, Spire, Verden et Verdun. L'archevêque de Brême est en même temps évêque de Verden; l'évêque d'Osnabrück l'est aussi de Paderborn; l'archevêque de Mayence siége à la fois à Magdebourg et à Halberstadt; on se plaint partout que, dans la juridiction de leurs diocèses, dont ils touchent cependant tous les revenus, les évêques ne veulent ou ne peuvent plus résider. On leur reproche de porter bien plus volontiers le casque et l'épée que la crosse et la mitre. L'irritation du peuple au sujet des prélats belliqueux augmente tous les jours. On chante :

Au guerrier le champ de bataille, au prêtre le chœur!
Lorsque cet ordre est renversé, tiens-toi sur tes gardes!

Les chevaliers de l'ordre Teutonique tombent aussi sous le coup du mépris populaire. Ils semblent n'avoir plus d'autre vocation que l'exercice de l'autorité souveraine dans une province particulière. A la faveur de leurs priviléges ecclésiastiques ils répandent dans l'Église un esprit mondain. « Au lieu de pourfendre les ennemis », dit le peuple, « ce sont des chapons rôtis, des perdreaux, des oies, des canards, que les nobles chevaliers percent maintenant de part en part! »

S'habiller, se déshabiller,
Manger, boire, dormir,
Voilà la règle des seigneurs teutons!

Ainsi chantent les railleurs.

[1] La loi ecclésiastique qui excluait des canonicats les prêtres n'appartenant pas à la noblesse, fut renouvelée à Bâle en 1474, à Augsbourg en 1475 (Roth von Schrekenstein, *Patriciat*, p. 525), à Paderborn en 1480, à Munster un peu plus tôt, à Osnabruck en 1517. Estor, *Ahnenprobe*, t. III. Voy. l'article intitulé : *Der deutsche Adel in den hohen Erz und Domcapiteln*, dans les *Historisch politischen Blättern*, t. XLIII, 653-676, 745-768, 837-858. — L'auteur, noble lui-même, est conduit à avouer, en terminant son travail, que les droits exclusifs de la petite et haute noblesse aux canonicats, non-seulement étaient incompatibles avec le véritable but religieux des chapitres, mais encore ne fut jamais un bien pour la noblesse elle-même. « Il n'est aucune condition », dit-il, « qui n'ait pour base le précepte évangélique « Ora et labora ». Toute sinécure est mauvaise, parce qu'elle affaiblit ou tue dans l'individu ou la caste qui en reçoit le bénéfice apparent, l'activité et la capacité de travail. ». Voy. une *Lamentation* sur la mondanité des prélats dans le *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. XVII, p. 368.

[2] Voy. notre second volume.

Les fils de bourgeois et de paysans, exclus des siéges épiscopaux comme de tous les hauts emplois ecclésiastiques, voient peu à peu se fermer devant eux un nombre toujours plus considérable de monastères, et les cloîtres qui disposent des plus nombreux moyens de civilisation et d'instruction sont bientôt exclusivement réservés à la noblesse. Ces couvents de nobles sont précisément ceux qui s'opposent le plus fréquemment à toute tentative de réforme [1]. Mais dans les Ordres mendiants, où la plupart des religieux appartiennent au peuple ou à la bourgeoisie, les efforts des réformateurs rencontrent aussi trop souvent une vive résistance. Les moines mendiants s'échappent de leurs monastères, comme par exemple les Augustins (1481). — Ceux que Geiler de Kaisersberg poursuit des plus impitoyables reproches sont les moines déchaussés, « ces méchants gamins irréguliers », « car je ne puis », dit-il, « les appeler autrement ». Des plaintes fréquentes se font partout entendre sur le trafic des choses saintes, les punitions ecclésiastiques imposées trop légèrement, les grands et fréquents envois d'argent faits à Rome par les prélats pour obtenir la pourpre; les annates et les frais du pallium [2].

Ces abus, ces scandales, venus de la mauvaise organisation ecclésiastique, sont systématiquement mis à profit par la jeune école des humanistes, qui s'est peu à peu élevée dans l'estime et la considération publiques à côté de cette ancienne génération de savants à qui l'Allemagne devait la restauration des études classiques. Dès le commencement du seizième siècle, cette nouvelle école forme un parti « compacte et exclusif [3] ». Les chefs vénérés de l'ancien humanisme [4] s'étaient tous montrés les adversaires intrépides des abus qui s'étaient glissés dans l'Église, mais l'autorité de l'Église elle-même, celle du Souverain Pontife, étaient demeurées intactes dans leurs convictions. Ils étaient restés attachés du fond de leur âme aux dogmes chrétiens; les prescriptions de la morale évangélique étaient la règle

[1] Voy. Höfler, *Einleitung zu den Denkwürdigkeiten der Abtissin Charitas Pirkheimer*, t. XXXV (Bamberg, 1853). Buschius cite deux monastères de filles nobles où d'horribles scandales s'étaient produits dans le diocèse de Minden, p. 859-864. Voy. Grube, p. 158. Sur un monastère de filles nobles à Reuss, voy. Tetzel, *Des böhmischen Herrn Leo's von Rozmital Ritter, Hof und Pilgerreise durch die Abendlande*, dans la *Bibl. des literar. Vereins*, t. VII, p. 148. Les danses qui eurent lieu à Cologne en présence de Maximilien pendant la diète de 1505 furent ouvertes par l'archevêque, une abbesse, et plusieurs dames des abbayes de Saint-Marein et de Sainte-Ursule. Voy. *Zeitsch. des berg. Geschitsvereins*, t. VI, p. 274.

[2] Pour plus de détails, voy. Kerker, *Geiler von Kaisersberg*, p. 49, 398-401. — Dacheux, p. 158-196. — Jager, *Ulm*, p. 501-505. — Grafe, *Leipsigs religiöses Leben bis* 1517 dans le *Zeitschrift für die Hist. Theologie*, p. 51-92, vol. IX (Leipzig, 1839).

[3] Voy. t. IX, p. 51-72, les plaintes de Wimpheling à ce sujet dans Wiskowatoff, p. 177-195, 226. Voy. notre second volume.

[4] Voy. notre second volume.

de leur vie, et c'était précisément leur amour pour l'Église universelle qui enflammait leur zèle réformateur. Les nouveaux humanistes, au contraire, se targuent orgueilleusement de leurs prétendues lumières, se mettent au-dessus du christianisme, de l'Église, et même des prescriptions les plus élémentaires de la morale. Ils voient dans l'antiquité, non un élément de culture et de civilisation, mais un principe vital pour les peuples modernes, et prétendent substituer à l'inflexible morale du christianisme la philosophie commode des anciens. Beaucoup d'entre eux travaillent au complet renversement de l'ordre social. Ces hommes allument dans la nation une guerre civile intellectuelle si désastreuse, qu'en très-peu de temps elle détruit toutes les semences, les fleurs et les fruits de la réforme tentée. Ils détestent la nouvelle forme de jurisprudence, mais, disciples et défenseurs de la théorie antique sur l'État, ils vont tout droit, par leurs railleries frivoles et leurs saillies méprisantes sur l'Église et ses ministres, au même but que les juristes. Ils commencent par réclamer hautement la sécularisation des biens de l'Église. Or, comme l'amour des richesses, vice principal de l'époque, pousse le clergé à accroître sans cesse les propriétés ecclésiastiques et crée à l'intérieur de l'Église un état social et religieux que déplorent tous ceux qui ne sont pas directement intéressés à sa conservation, « les princes, les seigneurs, les conseils urbains sont exposés à la tentation pressante de mettre la main sur les biens du clergé ». « Celui qui les y excite est leur homme », dit Geiler, « et leur semble toujours un excellent conseiller[1]. »

A ce désir de séculariser les biens ecclésiastiques, se joint bientôt celui de transporter la juridiction spirituelle des évêques aux souverains temporels et aux magistrats civils. Un grand nombre de princes s'ingèrent déjà sans aucun scrupule dans des questions purement ecclésiastiques[2]. Ils y sont quelquefois poussés par les réformateurs eux-mêmes, qui les appellent à leur aide pour opérer les changements qu'ils veulent introduire. L'autorité du siége apostolique est regardée par les conseillers princiers comme « un joug dur et pesant ».

Dès le milieu du quinzième siècle, on voit en Allemagne (se rattachant presque toujours à Jean Huss) des novateurs qui combattent l'infaillibilité doctrinale du Saint-Siége[3], puis, allant toujours plus loin, l'autorité des conciles généraux, la hiérarchie ecclésiastique, et les enseignements fondamentaux de l'Église.

« Je méprise le Pape, l'Église et le concile », dit ouvertement Jean

[1] *Judenvucher und Schinderey*, p. 42.

[2] Voy. Grube, p 359.

[3] Aussi les théologiens les plus strictement orthodoxes défendent-ils avec fermeté dans leurs écrits et leurs prédications l'autorité du Saint-Siége. Gabriel Biel fit paraître en 1462 un écrit sur l'obéissance due au siége

de Wesel (1481), « et je loue le Christ[1]. » « L'Église », dit-il ailleurs, « subit une captivité de Babylone. Le Pape n'est qu'un singe vêtu de pourpre. » Professeur autorisé de la Sainte Écriture, Jean de Wesel combat la doctrine des indulgences, rejette le culte des saints, le purgatoire, les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrême-onction. « L'huile consacrée », enseigne-t-il, « n'est pas meilleure que celle que l'on mange à la cuisine. » Il dit hautement que le corps de Jésus-Christ peut être présent dans l'hostie sans la transubstantiation; que la Sainte Écriture est la source infaillible et unique de la foi, et ne peut être expliquée que par elle-même; que la foi seule justifie, et que seuls les prédestinés auront part à la félicité du ciel. Dans ses écrits comme dans ses sermons, il se livre à de rudes et grossières sorties. Il reproche aux prêtres de « servir leur ventre en dévorant le bien des veuves », et de n'être « que des chiens et des animaux malfaisants ». Prêchant un jour sur le carême, il dit qu'à son avis « saint Pierre ne l'a institué que pour écouler plus facilement ses poissons ». « L'homme », ajoute-t-il, « peut manger aussi longtemps qu'il a faim; si cela te fait plaisir, tu peux manger un bon chapon le vendredi saint. »

Jean de Wesel avait longtemps professé à l'Université d'Erfurt, et Luther dit, après s'être étendu sur la considération dont il jouissait : « JohannesWesalia a gouverné par ses écrits la haute école d'Erfurt, et c'est après avoir étudié ses livres que j'ai moi-même enseigné plus tard[2]. »

Les « frères de Bohême », dont les huit confessions de foi, toutes

apostolique, où il demande pour les décisions et lois disciplinaires du Pape la même soumission que si elles émanaient de saint Pierre lui-même. Voy. LINSENMANN, *Gabriel Biel*, dans la *Tubinger Theol. Quartalschrift*, p. 203, 1865. En 1480, Pfeffers, professeur à Fribourg, fit paraître un traité sur l'infaillibilité de l'Église romaine. (SCHREIBER, *Universität Freiburg*, t. I, p. 112.) En 1495, Sébastien Brant entreprend une campagne théologique pour soutenir l'autorité sans restriction du Pape. (SCHMIDT, *Notices*, p. 198-200.) En 1503, la même thèse est soutenue par le célèbre Pierre de Ravenne, à l'Université de Wittenberg (MUTHER, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben*, p. 70-76, etc.).

[1] Jean de Wesel enseignait : « C'est au théologien à juger la mesure dans laquelle les décisions du Pape nous obligent. » Voy. ULMANN, *Reformatoren vor der Reformation*, t. II, p. 556.

[2] Pour plus de détails, voy. ULMANN, t. I, p. 240-418 (surtout les pages 326, 333, 360, 288-307, 395). Sur l'enseignement de Jean Wessel († 1489), voy. la monographie de Friedrich, *Johann Wessel* (Ratisbonne, 1862). ULMANN, t. II, p. 287-707. Nicolas Rus, de Rostock, fut au nombre des adversaires de la hiérarchie ecclésiastique, de la doctrine sur les indulgences, du culte des saints, etc. Voy. GEFFKEN, *Bildercatechismus*, p. 159-163. Le prêtre saxon Jean Drändorf nie l'infaillibilité des conciles généraux, l'obligation de se soumettre à l'Église, etc. Voy. KRUMMEL, *Theol. Studien, und Kritiken*, 42 a., p. 133-144 (Gotha, 1869). En 1453, dans les environs d'Heilbronn, on trouve la secte des « pauvres déchaussés », qui n'admettent point de différence entre les prêtres et les laïques, soutiennent que dans la communion on ne reçoit pas le corps et le sang du Seigneur, mais seulement du pain et du vin bénits, etc. BINTERIM, t. VII, p. 304-305. Vers

différentes les unes des autres, avaient été plusieurs fois imprimées à Nuremberg et à Leipzig[1], s'occupent activement en Allemagne de la propagation de leurs doctrines; ils n'admettent aucune différence entre les prêtres et les laïques, appellent le Pape l'Antechrist, et l'Église romaine (par conséquent l'Église catholique) « une association de vauriens et de menteurs recevant toutes leurs inspirations du diable ». A Prague, dès les premières années du seizième siècle, nous trouvons les esprits dans les dispositions ou sera bientôt la plus grande partie de l'Allemagne. « Il règne ici un effroyable désordre dans les idées religieuses », écrit de Prague le célèbre Bohuslas Hassentein (1502). « Tout le monde est libre d'adopter les manières de voir de qui bon lui semble. Sans parler des wicléfites et des picards, on rencontre des gens qui nient la divinité du Rédempteur, disent que l'âme périt avec le corps, et que toutes les religions sont bonnes pour parvenir au salut; il en est même qui pensent que l'enfer n'est qu'une pure imagination. »

Je passe sous silence d'innombrables opinions de ce genre. On ne les tient même pas secrètes, on les prêche ouvertement. Vieillards et adolescents, hommes et femmes, engagent des discussions sur des questions de foi, commentent la Sainte Écriture sans l'avoir étudiée, et chaque secte nouvelle trouve des partisans, tant est grand l'amour des nouveautés[2].

Mais cependant l'Église garde encore toute sa force vitale[3]. L'esprit catholique, la pieuse ferveur, sont encore dans leur lustre parmi

le milieu du quinzième siècle, on trouve des adeptes des sectes de Waldens et des Tabarites à Windsheim, Neustadt-an-der-Aisch, Rothenburg, Ansbach, Schweinfurt, dans les environs de Baireuth, dans le Fichtelgebirge et le Frankenwald, à Nuremberg, Heroldsberg et Heilsbronn. A Wurzbourg et dans les villages environnants, ils vont même jusqu'à établir leur culte. Voy. H. HAUPT, *Die religiösen Secten in Franken vor der Reformation* (Wurzbourg, 1882). Le concile provincial de Mayence (1455) s'élève contre les diverses doctrines hérétiques prêchées à cette époque dans le diocèse. HARTZHEIM, t. V, p. 438-440. Sur un autre concile réuni à Mayence dans le même but, voy. BINTERIM, t. VII, p. 297. A Mayence, un moine attaque en pleine chaire la doctrine de l'Église sur la naissance du Sauveur, le culte de la Sainte Vierge, etc., et l'on redoute que les Ordres mendiants « ne soutiennent des doctrines hérétiques et ne causent de graves troubles religieux. » UNREST, p. 800-801.

[1] Sur l'époque où les hussites commencèrent à répandre dans le royaume « leurs lettres hérétiques » en langue allemande, voy. BEZOLD, *Zur Geschichte der Husitenthums* (Munich, 1874). Sur les progrès des hussites en Allemagne, voy. notre second volume.

[2] Voy. GINDELY, *Geschichte der Böhmischen Brüder*, t. I, p. 39-43, 102-103, 161, 496 (Prague, 1857), et GINDELY, *Über die dogmatischen Ansichten der böhmisch-märischen Brüder*, dans les Comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. XIII, p. 349-413. Sur l'*Apologia sancte Scripture* des hussites publiée à Nuremberg en 1512, voy. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. VIII, p. 50-51.

[2] Le garant le plus irréfutable de l'attachement profond et ardent que le peuple avait encore pour l'Église, c'est Luther. Voy. les passages cités dans notre second volume. Voy. mon travail intitulé : *A mes critiques*, p. 120-123.

toutes les classes de la nation, à l'intérieur des familles comme dans les monastères[1]. Ce n'est que dans les dernières années du quinzième siècle que des signes alarmants commencent à faire redouter une diminution de foi; un trouble étrange agite les esprits; les enseignements de l'Église et son culte sont attaqués. Sébastien Brant déplore le mépris où sont tombées les indulgences, et considère ce mépris comme le signe évident de l'approche de l'Antechrist[2]. Geiler de Kaisersberg parle des propos impies tenus sur les sacrements[3]. Dans un de ses sermons

[1] Les amples détails que nous avons fournis dans ce volume sur l'enseignement populaire, la science et l'art en offrent d'indiscutables preuves. Pendant la seconde moitié du quinzième siècle, les conférences religieuses augmentent d'année en année; les pèlerinages sont plus fréquents, peut-être, qu'à aucune autre époque antérieure; le culte des saints, surtout celui de sainte Anne, de sainte Marie, de saint Joseph, prennent un développement remarquable et général dans le peuple. Voyez Falk, *Druckkunst*, 33-37, 44-79, 83-107. A propos des pèlerinages, dont l'accroissement excitait quelque opposition, Rolewinck dit : « Tant que le peuple les entreprend dans le pieux dessein d'honorer le seul Dieu véritable, son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses saints, et dans la ferme confiance que sa prière sera exaucée, on doit plutôt les encourager qu'y mettre obstacle. » (*De laude veteris Saxoniæ*, p. 200.) A Aix-la-Chapelle, lieu de pèlerinage le plus fréquenté de l'Allemagne, il y eut en 1453 une telle affluence de pèlerins que le conseil de la ville se vit contraint de fermer les portes de la cité et de ne laisser entrer les uns qu'à mesure que d'autres sortaient. Dans le voisinage de la cathédrale, les toits des maisons étaient souvent enlevés pour donner aux pèlerins la possibilité d'apercevoir les reliques. En 1493, les gardiens des portes de la cité ne comptèrent pas moins de cent quarante-deux mille pèlerins en un seul jour, et dans l'église de Sainte-Marie, pendant les quinze jours que duraient les fêtes des saintes reliques, quatre-vingt-cinq mille florins (somme énorme pour cette époque) furent donnés en offrande par les assistants réunis. Voy. Kessel, *Mittheilungen über die Heiligthümer der Stiftskirche zu Aachen*, p. 164-206. (Cöln, 1874.) Voyez J. Kreb s, *Zur Geschichte der Heiligthums fahrten*, Cologne, 1881. Sur les pèlerinages d'enfants à Saint-Michel, en Normandie, voyez la chronique de Cologne dans les *Chroniken der deutschen Städte*, t. XIV, p. 799-800. Sur les troupes de pèlerins venus de Thuringe, de Franconie, de Hesse, pour vénérer le Précieux Sang à Wilnack, voyez Stolle, p. 308-312. — *Lübeckische Chroniken*, t. II, p. 205. — Voyez Hoffmann, *Geschichte des deutschen Kirchenliedes*, p. 185-187. A Grimenthal, en 1515, le nombre des pèlerins s'élève à 44,000. Trithème écrit sur le jubilé de Rome en 1500 : « Currebant viri et mulieres, viduae ac virgines, juvenes ac senes, monachi ac moniales, permixti ac confusi eratque res viro sapienti admiratione digna. » *Chrön. Sponheim*, p. 412. La « currendi libido » de l'époque, malgré toute la ferveur de l'intention, se montrait fréquemment dans les troupes de pèlerins, et bien des avertissements s'élevaient pour blâmer les vices qui s'y glissaient. Voy. *Kampschulte Universitat Erfurt*, t. I, p. 17. — Voyez Anshelm, t. III, p. 152-154. — Voyez Trithem, *Chron. Sponheim*, p. 415. Dans la confrérie de Sainte-Marie, à Francfort-sur-l'Oder, on comptait en 1504 soixante et onze hommes et quatre-vingt-dix femmes, parmi lesquels se trouvaient les premiers et les plus considérés personnages de la ville. A Cologne sur la Sprée, le bourgmestre Michel Fritze se fit remarquer par son zèle pour l'accroissement du culte de la Mère de Dieu, et fit construire une église en son honneur. Partout, on comptait parmi les premiers du pays les plus zélés « frères de Marie ». (*Zur Geschichte der Marienverehrung für der Reformation*, p. 128-135.) Sur le culte de sainte Anne au quinzième siècle, voy. Falk, *Katholik*, 1878, cah 1.

[2] *Narrenschiff*, par c 103. « L'indulgence est tellement dépréciée, que personne ne la réclame et ne la respecte. »

Voy. Zappert, *Badewesen*, p. 136.

(1515) il fait intervenir des personnages qui déclarent fort nettement « qu'ils ont maintenant la Sainte Écriture entre les mains, et peuvent d'eux-mêmes connaître et discerner ce qui est nécessaire au salut, sans avoir besoin pour cela ni d'Église, ni de pape [1] ».

Dès 1518, on compte au moins quatorze traductions complètes de la Bible en haut allemand, et cinq en bas allemand.

L'Église n'avait pas mis obstacle à la diffusion de la Bible tant que les divisions de ses enfants ne lui en avaient pas révélé les dangers. Mais les esprits les plus éclairés ne tardèrent pas à se demander s'il était expédient et utile de mettre la Sainte Écriture tout entière entre les mains de tous. Geiler et Brant craignent qu'on n'en force le sens, que des gens ignorants et frivoles ne l'interprètent dans un esprit malveillant ou grossier, et qu'on ne la mette au service de toutes sortes de doctrines touchant la foi et les mœurs. « Dieu même », disent-ils, « n'a pas mis à la portée de tous sans distinction sa divine parole, puisqu'il n'a pas fait de la lecture une condition de salut. Toutes les hérésies sont nées d'une fausse interprétation de la Sainte Écriture. Elle offre déjà de grandes difficultés à l'héxégète savant : combien plus, par conséquent, à la foule ignorante! » « Il est dangereux », dit Geiler, « de mettre un couteau dans la main des enfants et de leur permettre de couper eux-mêmes leur pain, parce qu'ils peuvent se blesser. De même la sainte Bible, qui est le pain de Dieu, doit être lue et expliquée par ceux qui sont déjà avancés en savoir, en expérience, et peuvent en tirer le sens indubitable. Le peuple, peu versé dans ces questions, pourrait aisément se scandaliser à cette lecture; car, s'en tenant simplement au sens littéral, il est exposé à tirer le mal de ce qui était destiné à alimenter sa foi [2]. » Geiler adresse à ce sujet de pressantes exhortations à ses auditeurs. Il les met constamment en garde contre l'abus de la Bible.

« Nous lisons la Bible et les vénérables écrits des saints Pères »,

[1] Dans le *Cod. Camp.*, p. 29. « Il y a déjà vingt ans », dit l'auteur des Commentaires sur les soixante-dix articles et hérésies des luthériens (Strasbourg, 1524, page D. 3), « j'ai entendu des gens pieux et expérimentés se plaindre de ce que les bourgeois et les paysans lisaient et commentaient la Sainte Écriture et étaient avides d'entendre ce que les faux interprètes leur disaient contre l'Église et sa doctrine. »

[2] Tiré de l'édition donnée par Wimpheling, *De Petri Scottii Lucubrationes*, p. 152 B. — Voyez l'important recueil de censures de l'archevêque de Mayence Berthold de Henneberg de 1486, dans le *Codex dipl.* de Godenus, t. IV, p. 469. L'archevêque dit comme Geiler : « Quis enim dabit rudibus atque indoctis hominibus et emineo sexui, in quorum manibus codœces sacrarum litterarum inciderint, veros excerpere intellectus? Vidextur sacri evangelii aut epistolarum Pauli textus, nemo sane prudens negabit, multa suppletione et sub auditione aliarum scripturarum opus esse. » Il nomma des commissaires particuliers à Mayence, Erfurt et Francfort, chargés de surveiller l'impression de la Bible. Voyez d'autres décrets de censure dans Faulmann, p. 231.

dit-il, « mais nous ne les comprenons point. C'est que nous ne sommes pas assez savants pour les interpréter dans le vrai sens orthodoxe. Il est presque à regretter que la Sainte Écriture soit de nos jours imprimée en allemand, car pour l'entendre comme il faut, il est parfois nécessaire de ne pas s'en tenir au sens littéral. Je t'en permets bien la lecture; j'admets que tu aies chez toi les interprétations et les gloses, mais tu ne te tireras de là ni avec bonheur ni avec avantage, si tu n'as premièrement acquis la science indispensable à son intelligence; sans étude préalable, tu t'égareras. Or la Sainte Écriture ne te donnera point cette science; il faut que tu l'aies d'avance dans ta tête. Si tu avais en ta possession un bon certificat te donnant droit d'apprendre à faire des armes, cela ne t'aurait pas encore appris l'art de te bien défendre, il te faudrait pour cela avoir reçu les leçons d'un bon maître. Si, voulant préparer du cuir, tu avais déjà tes ciseaux; si tu tenais en main l'aiguille et le ligneul, tu ne saurais pourtant pas encore faire des souliers; auparavant il te faut passer par l'apprentissage. Donc, en lisant la Bible, prends bien garde de te tromper de chemin [1]! » Dans ses sermons sur la *Nef des fous*, Geiler blâme énergiquement les faux interprètes de l'Écriture qui rejettent les explications des docteurs de l'Église, et prétendent faire briller leur propre lumière; il nomme les vaudois « et ces gens qu'on appelle disciples du libre esprit », « de faux docteurs, des glossateurs de l'Antechrist » : « Ils frayent la voie à celui qui sera le grand falsificateur et l'imposteur par excellence », dit il, « et quand celui-là paraîtra, je crains qu'il ne trouve beaucoup d'adeptes parmi nous. Tout porte à croire que le moment de sa venue n'est pas bien éloigné [2]. » « L'Allemagne entière », dit Sébastien Brant (1494), « regorge de Bibles, de doctrines sur le salut, d'éditions des saints Pères et de livres semblables [3]. De grands abus se sont introduits dans notre pays. On tourne et l'on retourne la Bible, on lui fait dire tout ce qu'on veut, et l'on met ainsi en péril et la foi et la Bible, qui est le fondement de la foi. Ceux qui changent le sens de l'Écriture et l'entendent autrement que le Saint-Esprit ont une fausse balance en main; ils y mettent tout ce qu'ils veulent. Ils exagèrent ceci, ils affaiblissent cela, et voilà pourquoi, de nos jours, la foi dépérit. » « Les vagues assaillent en tous sens la barque de Pierre. Il faut s'attendre à beaucoup d'orages et de catastrophes, car maintenant on ne sait plus où est la vérité. La Sainte Écriture est pour ainsi dire mise à l'envers, et tout autrement expliquée que ne l'avait voulu

[1] Tiré du recueil de Sermons de Geiler, 127e édition de Bâle (1512). — Kerker, p. 49, 392-393.

[2] Brant, *Narrenschiff*, page 200 de l'édition de Strasbourg de 1520.

[3] *Narrenschiff*, Introduction.

la bouche de la divine Vérité. L'Antechrist est assis dans la grande nef. Il a envoyé son messager qui répand le mensonge dans toute la contrée. Une foi tronquée, une doctrine pleine d'erreurs pénètre tous les jours davantage dans les esprits [1]. »

Le trouble et la fermentation grandissent, et gagnent peu à peu toutes les classes de la société.

Une inquiétude immense s'empare de la nation tout entière.

Les esprits sont tourmentés de ce sombre pressentiment qui a coutume de précéder les grandes catastrophes.

Les électeurs de Mayence et de Saxe s'adressant au jeune Charles-Quint, nouvellement élu, et, le suppliant de hâter sa venue dans le royaume depuis si longtemps délaissé, lui écrivent : « Un immense incendie, un incendie comme il ne s'en est jamais vu, menace de dévorer l'Allemagne [2]. »

[1] *Narrenschiff*, § 103. Wimpheling exprime la crainte (1515) que le « poison bohémien » ne se propage encore davantage, et Willibald Pirkheimer écrit en juin 1717 que la doctrine des hussites gagne tous les jours du terrain. Voyez HAGEN, *Deutschands literarische und religiöse Verhältnisse*, t. I, p. 463-480.

[2] « Tale universe Germanie incendium perspicimus, quale nullis ante temporibus auditum arbitramur. » Lettre du 8 février 1520. LANZ, *Correspondenz des Kaisers Carl V*, t. I, p. 57. Voyez aussi la lettre d'un inconnu dans CHMEL, *Handschriften der Hofbibliothek zu Wien*, t. I, p. 523, 527.

FIN.

TABLE DES PERSONNAGES CITÉS

A

Absberg (Th. v.), 550.
Adam de Fulda, 209.
Adolphe de Nassau, archevêque, 8.
Adolphe de Nassau, roi, 418.
Agricola (G.), 342.
Agricola (R.), 4, 50, 82, 84, 87, 99, 207.
Ailly (Pierre d'), 9.
Alantsee (les frères), 16.
Albert, duc de Saxe, 306, 453.
Albert Ier, roi, 418, 419, 487.
Albert II, roi, 423, 424.
Albert III, duc de Bavière, 208.
Albert IV, duc de Bavière, 429, 452, 453.
Albert, archiduc, 68, 70.
Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, 379, 544, 550, 551, 553, 554, 556, 557, 558, 561, 563, 564, 567, 586.
Albert de Brandebourg, grand maître, 550.
Albert Achille (margrave de Brandebourg), 66, 425.
Albert, duc de Mecklembourg, 559.
Aldegrever (H.), 185.
Aldus Manutius, 86.
Alexandre III, pape, 460.
Alexandre VI, pape, 491.
Alfragan, astronome, 113.
Altdorfer (A.), 171, 185.
Alunno, 183.
Ambroise (St), 99.
Amerbach (I.), 8, 11, 15, 88, 99.
Andlau (P.), 414, 463.
Anne de Bretagne, 485.
Anshelm, chroniqueur, 219, 368, 382, 494.
Antoine, duc de Lorraine, 542.
Antonelli, peintre, 162,
Appeldorn (H.), 80.
Aristote, 4, 64, 99, 111.
Armerstorff, 556, 557, 558, 559, 561.
Arnpeck (V.), 247.
Arnt, peintre, 150.
Abnt, sculpteur, 150.
Arriginus, 81.
Artus (I.), 255.
Aufsess (P. v.), 533.
Augustin (St), 59, 90, 99, 315.
Augustin d'Ancone, 59.
Auslasser (V.), 174.
Aventin (J. Turmair, surnommé l'), 110, 247, 548.

B

Baemler (H.), 298.
Baldung (H.), 171.
Baldus, juriste, 462, 466, 469.
Bannisis (I.), 125.
Baptiste Mantuanus, 58.
Barthélemi de Cologne, 77, 78.
Barthélemi l'Anglais, 299.
Barthole, juriste, 462, 469.
Basellius (N.), 85.
Basile (St), 59, 94.
Baumann (C.), 207, 209.
Baumgartner (les), 356.
Baumgartner (F.), 387.
Baumgartner (G.), 174.
Baumhauer (S.), 176.
Beauvais (V. de), 97.
Bebel (H.), 88, 396, 513, 540.
Becker (G.), 423, 450.
Behaim (M.), 115.
Beham (H. S.), 185.
Berghen (Max de), 365.
Bergmann (I.), 15.
Berler (M.), 368.
Berlichingen (Gotz de), 538, 539, 540, 541, 542, 546.
Bernhard, facteur d'orgues, 207.
Bernts (H.), 151.
Berthold, prédicateur, 220, 221.
Bessarion, cardinal, 113.
Bibra (L. de), évêque, 159.
Biel (G.), 31, 91, 101, 107, 109, 377, 476.
Birckmann (F.), 14.
Birnbaum (H. de), 80.
Blarer (A.), 75.
Blomevenna (P.), 80, 81.
Bocholt (F. de), 182.
Böhm (H.), 301.

Boèce, 59.
Boeschenstein (I.), 110.
Bogislaus X, duc de Poméranie, 452.
Boleslas, duc de Lignitz et Brieg, 374.
Boner (U.), 240.
Boniface VIII, pape, 412.
Bongert (D.), 150.
Bonnivet (de), amiral, 563.
Bouillon (G. de), 255.
Brant (O.), 244.
Brant (S.), 15, 19, 99, 100, 103, 106, 107, 110, 118, 191, 243, 244, 245, 258, 365, 367, 380, 391, 466, 496, 497, 560, 583, 584, 585.
Breidenbach (B. de), 256.
Bruck (A. de), 205.
Brugmann (J.), 575.
Buchel (Gertrude de), 66.
Bunau (H. de), 85.
Bullinger (H.), 58.
Burgkmayr (H.), 165, 179.
Busch (H. von der), 79.
Busch (J.), 16, 377.
Butzbach (I.), 55, 65, 77, 93, 94, 298, 365, 576.

C

Cabot, 115.
Cajetan, cardinal légat, 532-533.
Calixte III, pape, 488.
Campano, biographe papal, 12.
Cantor (A.), 66.
Cantor (U.), 72.
Capistrano (S.), 364, 378.
Caraffa, cardinal, 12.
Carolus Aretinus, 58.
Casola (P.), 355.
Castendorfer (E.), 207.
Celtes (C.), 48, 86, 87, 119, 123, 126, 127, 293, 366, 375.
Centurian (S.), 93.
César (I.), 57, 677.
Chalcocondylas, 445.
Charlemagne, 283, 408, 413, 419.
Charles IV, empereur, 420, 458, 487, 497, 505.
Charles VI, roi de France, 422, 483.
Charles VII, — — , 483, 484.
Charles VIII, — — , 485, 486, 487, 498, 504, 509, 512, 513.
Charles V, empereur, 552-557, 560-568.
Charles le Téméraire, 485.
Charles Egmont, duc de Gueldre, 509, 519, 524, 543.
Christophe II, margrave de Bade, 452.
Cicéron, 58, 59, 99.
Coccinius, 497.
Cochlaeus (F.), 17, 29, 64, 210, 468, 469, 495.
Coclicus (A.), 203.
Coelde (D.), 19, 34, 677.
Cœur (J.), 382.
Colonna (V.), 162.
Colomb (Christ.), 115.
Columelle, 298.
Conrad II, roi, 408.
Conrad de Tegernsee, abbé, 154.
Copernic (N.), 4, 675, 112.
Corner (H.), 246.
Coucy (M. de), 382.
Cranach (L.), 171, 179, 185, 186.
Crassus (P.), 458.
Crescentiis (P. de), 296.
Cronberg (Harmuth de), 542.
Cunégonde, impératrice, 159.
Cusa (N. de), 1-6, 21, 33, 50, 91, 112, 445-450, 569, 570, 573.
Cuspinian, 59, 123, 298.

D

Dalberg (B. v.), 66.
Dalberg (J. v.), 61, 65, 82, 85-87, 238.
Dante, 9, 243, 487.
Degen (Et.), 174.
Deichsler (H.), 249.
Dionysius (Tickel), religieux carme, 31, 91.
Dissen (H.), 80.
Douwermann (H.), 151.
Dracontius (S.), 85.
Drandorf (S.), 581.
Dringenberg (L.), 55, 56, 61, 82.
Dubois (I.), 413.
Durer (A.), 23, 116, 118, 125, 130, 149, 157, 166, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 179, 181-186, 189, 191, 192, 195, 197, 198, 205, 233.

E

Ebrard, duc de Wurtemberg, 68, 71, 83, 108, 258, 451.
Ebner (les), 380.
Eck (J.), 48, 58, 84, 110, 111, 399.
Egbert, brodeur en soie, 151.
Eggestein, 49.
Éléonore, archiduchesse, 257.
Élisabeth, comtesse de Nassau-Sarrbrück, 257.
Emmanuel, roi de Portugal, 358.
Engelmann (H.), 283, 286, 288.
Érasme de Rotterdam, 14, 17, 56, 71, 88, 97, 118, 396, 413.
Érasme, échanson d'Erbach, 32, 77, 290, 305, 374.
Erffenstein (Philippe Shluchterer), 542, 546.

Érick de Brunswick, 517.
Ernest, duc de Saxe, 306, 463.
Eschenloer (P.), 247.
Ésope, 258.
Étienne, évêque de Brandebourg, 377.
Esswurm, 174.
Etterlin (P.), 247.
Euclide, 108.
Eugène IV, pape, 50.
Ewert, 150.
Eyb (A.), 35, 258.
Eyck (les frères), 161, 162.
Eysengrein, poëte, 295.

F

Faber (I.), 210.
Fabri (F.), 313, 369.
Farber (I.). Voir le Tintoret.
Farber (Jean), 209.
Ferdinand (V.), 10.
Ferdinand, roi de Naples, 209, 490, 524.
Fichard, juriste, 96.
Fichet (R.), 96.
Fink, 204-206.
Fischer (P.), 154-156, 199.
Folz (H.), 236, 380.
Fortescue (lord), chancelier, 307, 308.
Francisco de Alméida, 358.
François Ier, roi de France, 357, 542, 543, 550-560, 562-567.
Franck (S.), 367, 385.
Franck (J.), 174.
Frédéric Ier, empereur, 416, 417, 458.
Frédéric II, empereur.
Frédéric d'Autriche, roi, 419, 420.
Frédéric III, empereur, 125, 424, 444, 451, 452, 458, 482, 484, 488, 494.
Frédéric III, archevêque de Cologne, 483.
Frédéric de Zollern, évêque, 29.
Frédéric, électeur palatin, 81, 475, 558.
Frédéric, électeur de Saxe, 34, 260, 504, 553, 554, 559, 560, 567, 586.
Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg, 430.
Frisner (A.), 11.
Fritze (M.), 583.
Froben (G.), 14, 15.
Froissard (P. de), 134, 359, 378, 432, 441, 454, 478, 485.
Frundsberg (G. v.), 566.
Fuchs (les v.), 540.
Furstenberg (Ph.), 544.
Fugger (les), 357, 358, 384, 385, 565.
Furtmeyr, 174.
Fust, 15.
Futrer (M.), 247.

G

Gafor (F.), 209.
Garcica de Resende, 10.
Gasparin, 59.
Gebweiler (J.), 106.
Gélase, pape, 412.
Gemmingen (G. v.), 62.
Gengenbach (J. M. r.), 99.
George le Barbu, duc de Saxe, 560.
George, duc de Bavière-Landshut, 517.
Gerbellius (N.), 93.
Gerhoh, prévôt, 220.
Gering (U.), 12.
Gerla (C.), 208.
Gerla (H.), 209.
Gerson (I.), 33, 59, 103, 402, 466.
Gertrude de Coblentz, 66.
Geyer (les de), 540.
Ghiberti, 156.
Ghirlandajo, 162.
Giltlingen (J. v.), 119.
Giovan (Andréa d'Aléria), évêque, 12.
Glareanus (H. Loritz), 78, 128, 203.
Glaubourg (A. v.), 296.
Glockendon (famille), 174.
Gmunden (J.), 126.
Goclenius (C.), 55.
Goodendach (J.), 209.
Gossembrot, 119.
Gottfried, moine, 220.
Grefken (H.), 80.
Grégoire le Grand, pape, 390.
Grégoire VII, pape, 458.
Grégoire IX, pape, 459.
Griesinger (J.), 172.
Groote (G.), 49.
Gruden (N.), 156.
Gruenbeck (J.), 122, 237.
Grunbeck (H.), 487, 512, 516.
Grunwald, 171.
Grumbach (les v.), 540.
Guicciardini, 499.
Guillard, président, 556.
Guillaume de Reicheneau, 135.
Guillaume II, landgrave de Hesse, 452.
Guillaume, duc de Bavière, 565.
Gutenberg (J.), 7.

H

Hahn (U.), 12.
Haldern (J. van), 159.
Hans von Glogau, 378.
Harff (A. von), 256, 369.
Harris (W.), 78.
Hassenstein (B.), 582.
Hegius (A.), 54, 55, 77, 89.
Heimburg (G. von), 444.

Heinvogel (C.), 116.
Henri Ier, roi.
Henri II, empereur, 152.
Henri IV, empereur, 458.
Henri VII, empereur, 419, 487.
Henri, évêque de Bamberg, 156.
Henri, duc de Basse-Bavière, 483.
Henri, duc de Lunebourg, 559.
Henri, duc de Mecklembourg, 452, 559.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 307, 550, 562-564, 566.
Helbling, poëte, 375.
Helfenstein (U. von), 125.
Heller (J.), 147, 148.
Henneberg (B. von), archevêque, 305, 452, 499, 505-507, 511, 514.
Herolt (J.), 31.
Herp (H.), 31.
Herwart (les), 357.
Hésiode, 84.
Heuss (J.), 156.
Hirschvogel, 173.
Hittorp (G.), 16.
Hòchstetter (les), 380, 384, 385, 387.
Hofheimer (P.), 208.
Holbein (les), 67, 165-167, 173, 179.
Hollen, 31.
Holthof (M.), 65.
Holzhausen (B. von), 379.
Homère, 59, 84.
Honorius III, pape, 460.
Horace, 58, 59.
Horle (J.), 58.
Horlenius (J.), 55.
Horstmar (A. von), 21.
Houdaen (J.), 150.
Hoverde (G.), 493.
Husztl, 358.
Huss (J.), 580.
Hutten (U.), 551.

I

Iarenus, 165.
Ieger, 151.
Imhof (les), 380.
Imhoff (H.), 158.
Innocent III, pape, 411.
Innocent IV, pape, 376, 461.
Innocent VIII, pape, 491.
Irenicus (F. Friedlieb), 104.
Irnerius, glossateur, 455.
Isaak (H.), 204, 206.
Ivan, czar, 506.

J

Jacques de Juterbogk, 41.
Jean II, archevêque de Mayence, 483.
Jean de Grosswardein, évêque, 112.
Jean, duc de Bavière, 431.
Jean III, duc de Jülich-Clève-Berg, 452.
Jean II, roi de Portugal, 10.
Jean-Frédéric, prince de Saxe, 34.
Jean d'Erfurt, 209.
Jean de Gmunden, 126.
Jean voun Hermann de Salzbourg, 221.
Jérome (Saint), 58, 59, 94, 99.
Joachim Ier, électeur de Brandebourg, 76, 85, 88, 375, 553, 556, 559, 560, 563, 567, 586.
Joest (J.), 151.
Jordanis, 120.
Josquin de Près, 203, 204.
Jovius (P.), 135, 311.
Judenkunig (H.), 209.
Jules II, pape, 494, 524, 525.
Justinger (C.), 247.
Justinien, empereur, 416, 455, 466, 468.

K

Kaisersberg (Geiler von), 29, 31, 33, 36, 39, 59, 61, 99, 100, 102, 103, 106, 107, 110, 118, 243, 244, 259, 266, 363-366, 368, 370, 377, 381, 467, 476, 572, 577, 579, 580, 583-585.
Kantzow, 268, 300, 301.
Keim (J.), 174.
Kemner, 55.
Kempen (H. van), 12.
Kempis (Thomas), 50, 81, 259.
Ketzel (M.), 157.
Kirchmair (G.), 529, 530.
Koburger (H.), 8, 13, 15, 88, 178.
Kone (J.), 73.
Krafft (H.), 146, 155, 157-159, 199.
Krafft (H.), théologien, 36, 100.
Krafft (U.), juriste, 100, 461.
Kranz (H.), 207.
Kress (A.), 400.
Kress (J.), 64.
Kuppener (Chr.), 381, 400.

L

Lacher (L.), 135.
Lachner (W.), 9.
Lambert de Venray, 57.
Lang (Mathieu), archevêque, 125.
Lang (P.), 92, 491.
Langen (R. von), 55-57, 65.
Langenstein (H. von) 392, 393, 402.
Lanzkrana, 25, 33.
Lauber (D.), 12.
Lauer (G.), 13.
Laufenberg (H. von), 221.
Leib (K.), 382.

Léon X, pape, 531, 554, 562-564, 567, 568.
Léontius (B.), 85.
Leyen (Christine), 66.
Lieb (B,). 142.
Liesborner, maître, 165.
Ligurinus, 120, 127.
Lindenast (S.), 155, 156.
Lochamer (Wölflein von), 202.
Locher (J.). Voy. Philomusus.
Lochner (Ét.), 162.
Lodewich, sculpteur, 151.
Löffelholz (J.), 117.
Lombard (P.), 75, 115.
Lope de Véga, 9.
Loritz (H.). Voy. Glareanus.
Lothaire III, empereur, 408.
Lucain, 59.
Lucas, orfévre, 154.
Luçon (Ch. de), 417,
Luder (P.), 81.
Louis de Bavière, empereur, 373, 419, 420, 458, 483.
Louis, roi de Bohême, 553-563.
Louis, électeur du Palatinat, 552, 553, 555, 557, 559.
Louis, duc de Bavière, 74, 378, 483.
Louis XI, roi de France, 483-485.
Louis XII, roi de France, 509, 514, 515, 520-522, 553.
Louise de Savoie, 560.
Luscinius (O. Nachtigall), 102, 208.
Luther (M.), 222, 260, 572, 574, 581, 583.
Lyra (N. von), 48, 100.
Lysura (J. von), 445.

M

Machiavel (H.), 425, 494.
Magellan, 115.
Mahomet, sultan, 488-491, 530.
Mahu (Ét.), 205, 206.
Maltzan (I. von), 555, 556, 566.
Mangold (H.), 78.
Manlius (I.), 123, 125.
Marcae (L.), 207.
Marguerite de Lorraine, 257.
Marguerite d'Autriche, 136, 556, 561.
Marguerite, religieuse, 174.
Marie de Bourgogne, 124, 485.
Marschalk (H.), 375.
Marsilius Ficinus, 108.
Martin V, pape, 376.
Mathesius, 34.
Mathias Corvinus, roi de Hongrie, 113.
Mathias de Spire, évêque, 28.
Mathieu de Vienne, 433.
Mathilde du Palatinat, 68.
Maximilien Ier, empereur, 60, 78, 83, 86, 98, 104, 111, 119-125, 127, 128, 134, 156, 174, 179, 182, 189, 191, 204, 208, 378, 379, 451, 458, 485, 487, 492-505, 507-538, 542-557, 559, 560, 563, 564.
Mayer (H.), 79.
Mayer (B.), 385.
Mayer (M.), 343.
Meckenen (I. von), 182.
Médicis (L. de), 204.
Meisterlin (S.), 117, 119, 248.
Mélanchthon (Phil.), 78, 225.
Memling (H.), 162-164.
Mérian (M.), 144.
Meygenburg (C. von), 97.
Michel-Ange, 102, 183.
Mirandole (Pic de la), 102, 119.
Mithridate (G.), 77.
Moirs (J.), 40.
Molheim (C.), 149.
Molitor (H.), 174.
Molitor (M.), 174.
Muller (H.), 302.
Muller (J.). Voy. Regiomontan.
Mullner (B.), 175.
Munster (S.), 295.
Munzer (J.), 9, 54, 57, 335, 344, 357.
Muratori, 456.
Murrho (S.), 58, 105.
Murmellius (J.), 54, 57.
Murner (Th.), 557.

N

Nachtigall (O. von). Voy. Luscinius.
Nauclerus (J. Bergenhaus), 108, 496, 576.
Neudecker, 125.
Neudörfer (J.), 13, 156, 159, 175.
Neusiedler (H.), 209.
Neuschel père et fils, 207.
Nicolas V, pape, 488.
Nieder (J.), 25.
Nordhofer (G.), 97.
Numeister (J.), 9.
Nythardt (H.), 167.

O

Obrecht (J.), 202-204.
Occo (A.), 10.
Ockenheim, 203.
Oeglin (E.), 9, 222.
Oettingen (comte de), 22, 305.
Ort zum jungen, 22.
Ortvin Gratius, 77, 78.
Othon Ier, 413.
Ott (J.), 206.
Otto von Freising, 123.
Otto von Passau, 259.
Ottocar, roi de Bohême, 418.
Ostheim (C. von), 66.

P

Pace (N.), 563, 564, 566, 577.
Pacher (F.), 165.
Pacher (M.), 165.
Palestrina, 205.
Palladio (A.), 135.
Pamperl, 304.
Panormiton, 59.
Patritius (A.), 359, 479.
Paul II, pape, 376.
Paulus Diaconus, 110.
Perger (B.), 126.
Pérugin (P.), 165.
Pétrarque, 53, 100, 487.
Pétri (A.), 260.
Petrucci (O. dei), 9.
Peurbach (G. von), 4, 112, 113, 126.
Peutinger (C.), 83, 110, 118-120, 128, 358.
Peutinger (Juliane), 119.
Pfeffers, professeur, 581.
Pfinzing (M.), 124.
Pfluger (Th.), 30.
Philippe, électeur palatin, 81, 82, 83, 85, 88, 512, 517.
Philippe, landgrave de Hesse, 546, 560.
Philippe de Waldeck, 540.
Philippe le Bel, roi de France, 483.
Philomusus (J. Locher), 110.
Pirkeimer (Ch.), 48, 67, 118, 127, 182.
Pirkeimer (C.), 67, 97.
Pirkheimer (W.), 64, 86, 87, 116, 117, 121, 397, 496, 585, 586.
Pie II, pape, Énéas Sylvius, 4, 50, 62, 71, 81, 342, 343, 353, 359, 423, 466, 488, 489.
Platina, biographe papal, 12.
Platon, 4.
Pleningen (D. v.), 85.
Plettenberg (W.), 506.
Pleydenwurf (W.), 178.
Pline, 58.
Politien (A.), 119.
Pomponius Laetus, 117.
Pomponius Mela, 64.
Potken (A.), 48, 58, 77, 60.
Ptolémée, 97, 108.

Q

Queinfurt (C.), 221.
Quentel (les héritiers), 78.
Quirini (V.), 517, 522, 526.

R

Radevicus, 123.
Raphael, 165, 166, 170, 181.
Raiskop (Aléidis von), 66.
Rappolstein (seigneur de), 332.
Ratdolt (E.), 9, 10.
Ravenne (M. de), 183.
Regiomontan (J. Müller), 4, 59, 112-117, 126.
Reichach (Érard de), 543.
Reinhart von Geilenkirchen, 321.
Reinsbeck (M.), 210.
Reisch (G.), 64, 91, 92, 97, 98, 109.
Rem (B.), 385.
Rem (L.), 356, 369, 370.
Rem (les), 356, 386.
Rémaclus, de Florence, 78.
Reuchlin (J.), 15, 59, 62, 83-86, 87, 95, 99, 108, 110, 119, 237, 238, 462, 548.
Reysse (J.), 512.
Rhénanus (B.), 62, 105, 106, 375.
Richard de Trèves, 552, 553, 558, 567.
Richmondis von der Horst, 66.
Rickel. Voy. Dionysius.
Riemenschneider (T.), 159.
Ringenbergh (Kerstken von), 151.
Robert, comte palatin, évêque de Strasbourg, 517.
Robert, comte de la Mark, 542, 543.
Robert, électeur palatin, 517.
Rodolphe de Habsbourg, roi, 417, 418, 482, 487.
Rodolphe IV, duc d'Autriche, 478.
Rohrbach (B.), 197.
Rolewinck (W.), 7, 56, 79, 81, 218, 300, 302, 367, 391.
Roritzer (M.), 134.
Rosenburger (C.), 207.
Rosenplut (H.), 154, 207, 240, 577.
Rosenthaler (les frères), 165.
Roswitha, 88, 127.
Rothe, 241, 247.
Rueland (W.), 165.
Ruffs (H.), 334.
Rughesee (N.), 156.
Ruland (les), 380.
Ruprecht, roi, 421.
Russ, 248.
Ruse (N.), 28.
Rynman, 14, 15.
Rytermann (P.), 51.

S

Sabellicus (G.), 92.
Sachs (H.), 396.
Salluste, 59.
Sanuto, 355.
Sarto (A. del), 183.
Shauffelin (H.), 171, 179, 185.
Schedel (H.), 117, 178.
Scherenberg (R. von), évêque, 159.
Scherenberg (Th.), 236.
Scheurl (Chr.), 67, 185.

Schilling (D.), 247.
Schlick (A.), 208.
Schöferlin (B.), 251,
Schöffer (P.), 13, 15, 17.
Schönsperger (H.), 15, 298.
Schoner (J.), 116, 117.
Schongauer (les), 168.
Schongauer (M. Martin-Shön), 162, 163, 165, 166, 168, 182, 183, 192.
Schott (P.), 29, 102.
Schott (P.) fils, 102.
Schrader (V.), 85.
Schraders (A.), 172.
Schreyer (S.), 117, 158.
Schwarz (P.), 83, 374.
Schweynheim, 9.
Scipion (B. Steber), 127.
Scriptoris (P.), 11, 84, 108.
Selbitz (H. von), 540.
Seld, (G.), 152.
Selim I, sultan, 530, 533.
Sender (Cl.), 386.
Sénèque, 58.
Senfl (L.), 204, 205.
Siberti (J.), 95.
Sibutus (G.), 78.
Sickingen (F. von), 92, 538, 539, 541, 542, 546, 547, 552. 565, 566.
Sickingen (Schw.), 541.
Sigismond, roi, 421, 422, 444, 505.
Sigismond, archiduc, 257, 451.
Sigismond, duc de Bavière, 431.
Sigismond, roi de Pologne, 553.
Sion (cardinal de), 528.
Siponto (cardinal N. von), 126.
Sixte IV, pape, 12, 50, 115, 491.
Sorg (A.), 298.
Spangenberg (C.), 217.
Specklin (D.), 183.
Spiegel (J.), 125.
Spiegelberg (M. von), 57, 65.
Spiesshaimer (J.). Voy. Cuspinian.
Sprenger (B.), 358.
Sprenz (S.), évêque, 86, 125.
Stabius (J.), 86, 116, 123, 125, 127.
Staffel (M. von), 66.
Stein (C. von), 521.
Stein (J. H. von), 11, 17, 91-92, 98-101, 109, 244.
Stein (M. von), 258.
Steinhöwel (H.), 257, 258.
Stiborius (A.), 123, 127.
Stöffler (I.), 108.
Stolle, chroniqueur, 301.
Stoss (V.), 159-160.
Sustern (Th. von), 79.
Summenhart (C.), 84, 108, 109.
Suntheim (L.), 123, 125.
Surgant (J.), 27, 31, 36.
Suso (H.), 259.
Syrlen (J.), 160, 199.
Sylvius (Énéas). Voy. Pie II.

T

Tauler (J.), 259.
Tausendschöne (M.), pâtissière, 142.
Térence, 59, 237.
Textoris (G.), 99.
Thomas (d'Aquin), 91, 389, 395, 401.
Tintoret (J. Färber), 209.
Trandorf (H.), 207.
Treizsaurwein (M.), 122-123.
Trithème (J.), 2, 4, 55, 66, 76, 82, 86-93, 95, 99, 101, 109, 243, 375, 376, 377, 390, 392, 395, 401, 402, 416, 477, 485, 538, 547, 583.
Tcheckenbürlin (H.), 195.
Tucher (H.), 67, 160.
Tucher (M.), 156.
Tucher (S.), 67.
Tungern (H. von), 79, 84.
Turmair (J.). Voy. Aventin.
Turrecremata, cardinal, 12.
Twinger (J.), 247.

U

Ulrich, duc de Wurtemberg, 476, 543, 547, 548, 565, 566.
Unrest (J.), 251, 301.
Urbain VI, pape, 486.
Utenheim (Chr. von), 99.

V

Valentinien, empereur, 416.
Vasco de Gama, 115, 358.
Venatorius (Th.), 117.
Venceslas, roi, 404, 421.
Vergenhans (J.). Voy. Nauclerus.
Vespuce (Améric), 97, 115.
Vettori (F.), 353, 371, 428, 494.
Vigilius (I. Wacker), 85.
Villinger (J.), 125.
Vintler (B.), 240.
Virdung (L.), 210.
Visconti (V.), 509.
Volkamer (les), 381.

W

Wagner (B.), 174.
Wagner (L.), 174.
Waldseemüller (M.), 98.
Walther (B.), 114, 116.
Weidenbush (H.), 99.
Weingarten (maître de), 158.

Welser (M.), 68.
Welser (V.), 67.
Welser (les), 114, 357, 359, 380.
Werner (J.), 116.
Wesel (J. von), 581.
Weyden (R. van der) (l'aîné), 162, 164.
Wed (H. von), archevêque, 553.
Wielser (les), 358.
Wild (H.), 173.
Wildenberg (H. E. von), 247, 251.
Willem, poëte, 242.
Wimpheling (J.), 5, 8, 15, 17, 52, 53, 56, 61-63, 75, 85-88, 91, 92, 95, 99, 103-105, 110, 116-118, 122, 123, 164, 243, 257, 301, 312, 344, 353, 361, 370, 371, 463, 466, 471-473, 479, 485, 496, 510, 513, 574.
Windeck (E.), 423.
Witte (B.), 11.
Wolgemut (M.), 15, 168, 178.
Wolf (Th.), 102.
Wolff (J.), 19, 20, 28, 41, 43.
Wyle (N. von), 68.

Z

Zabern (B. von), 209.
Zahringer (A.), 158.
Zamorrha (R.), 445.
Zasius (H. van de), 86, 95-97, 110, 119, 244, 462, 466.
Zeitbloom (B.), 183.
Zevenberghen, 558, 561.
Zink (B.), 247, 251.

TABLE GÉOGRAPHIQUE

A

Afrique, 407.
Agnadel, 526.
Aix-la-Chapelle, 304, 366, 368, 423, 425, 583.
Alexandrie, 313.
Alger, 530.
Alkmaar, 49.
Allerheiligen, 138.
Alpirsbach, 138.
Alsace, 484, 512.
Altenburg, 137, 194, 294, 301.
Altheim, 138.
Altötting, 138.
Alzey, 139, 272.
Amberg, 138, 210, 333, 372, 420.
Amérique, 384.
Amsterdam, 150.
Andernach, 139.
Angleterre, 348, 407, 457, 528.
Annaberg, 137, 344.
Ansbach, 582.
Ansbach (près Saint-Pölten), 138.
Anvers, 164, 355, 358, 360, 381, 385, 564.
Aschaffenburg, 304, 365.
Ascolie, 9.
Asie, 357.
Assise, 135.
Augsbourg, 8, 11, 13, 14, 29, 40, 45, 64, 67, 86, 118-120, 138, 139, 152, 165, 172-174, 182, 237, 247, 248, 258, 294, 297, 298, 308, 310, 320, 336, 353-357, 360, 372, 373, 378, 380, 384-387, 426, 492, 503, 510, 512, 514, 517, 527, 528, 532, 535, 536, 543, 544, 552, 554, 557, 564, 565.

B

Baar (canton de Berne), 300.
Bade, 452.
Baden-Baden, 139, 338, 573.
Baie, 350.
Bâle, 8. 11, 26, 29, 44, 69, 71, 83, 88, 98-100, 103, 139, 140, 168, 195, 293, 321, 354, 360, 426, 461, 572, 576.
Balingen, 30.
Ballenberg, 540.
Bamberg. 11, 26. 159, 216, 237, 294, 428, 540, 574, 575, 579.
Barbarie, 382.
Barcelone, 9, 135, 344.
Bärneck, 138.
Batalha, 135.
Bautzen, 137, 385.
Bavière, 138, 161, 182, 191, 248, 265, 275, 295, 296, 298, 310, 321, 356, 357, 372, 378, 417, 426, 431, 452, 453, 470, 483, 491, 517, 533, 536, 565.
Bayreuth, 22, 582.
Bebenhausen, 138.
Beckum, 291.
Beinstein, 138.
Belem, 135.
Belgrade, 534.
Berchtesgaden, 138.
Berg, 347, 453.
Bergen, 346, 349.
Bergreichenstein, 343.
Berlin, 76, 137, 317, 320, 428.
Berne, 98, 99, 134, 139, 153, 208, 247, 360, 364, 426.
Beromünster, 11.
Bethléhem. 256.
Beverley, 135.
Biebern, 275.
Bingen, 139, 299.
Biberach, 293.
Binteringen, 573.
Bischofsheim, 147.
Blaubeuren, 11, 30, 138, 160.
Blomberg, 139.
Blutenbourg, 138, 172.
Bocholt, 139.
Bohême, 136, 156, 254, 341, 342, 426, 482, 505, 517, 553, 582.
Bogenberg, 138.
Bois-le-Duc, 49.
Bologne, 75, 83, 119, 172, 399, 455.

Bonn, 139.
Bopfingen, 426.
Borken, 139.
Bosnie, 360, 489.
Boston, 348.
Bottivar, 30.
Botzen, 231.
Bourgogne, 369, 415, 481, 482, 485.
Bovolenta, 526.
Brabant, 300.
Brackenheim, 30.
Brandebourg, 64, 76, 137, 296, 373, 428, 452, 481, 502, 521, 536, 537, 553, 554.
Braunau, 138.
Brême, 292, 310, 353, 426, 578.
Brescia, 530.
Brésil, 357.
Breslau, 157, 194, 207, 353.
Bretagne, 497.
Bretten, 573.
Bristol, 135, 348.
Britzen, 86.
Brixen, 428.
Brou, 136.
Bruchsal, 139, 182, 573.
Bruges, 161-163, 348, 349, 351, 360, 366.
Brunn, 65, 123, 138, 378.
Brunswick, 137, 156, 207, 349, 359, 428, 452.
Bruxelles, 360.
Bude, 10, 113.
Budstadt, 439.
Burghausen, 145.
Burgos, 9, 135.

C

Caire (le), 530.
Calbe, 137.
Calcar, 139, 149-152, 164.
Calcutta, 385.
Californie, 341.
Cambray, 49, 426, 483, 524, 531.
Camp (monastère de), 5, 85.
Cantorbéry, 14.
Capellen (village), 22.
Carinthie, 266, 275, 300, 378, 490, 491, 531, 533.
Carlsruhe, 514.
Carniole, 378, 490, 491, 530, 533.
Cassel, 48, 296, 428.
Chammünster, 138.
Chemnitz, 137.
Clausen, 139, 160.
Clèves, 21, 30, 139, 304, 349, 469.
Coblentz, 139, 428.
Cobourg, 137.
Coire, 154.
Cölberg, 354.
Cologne, 2, 8, 10, 14, 16, 40, 50, 58, 69, 72, 74, 76, 77, 78, 80, 84, 100, 134, 135, 139, 152, 157, 162, 163, 165, 173, 175, 223, 246, 250, 308, 310, 317, 344, 346, 349, 353, 355, 360, 382, 420, 421, 426, 440, 517, 519, 524, 536, 537, 538, 541, 553, 558, 563, 564, 573, 576, 583.
Cologne sur la Sprée, 296, 583.
Coesfeld, 139.
Colmar, 58, 84, 104, 163, 165, 168, 182, 325, 331, 332, 336, 354, 426.
Constance, 29, 95, 139, 162, 208, 220, 271, 273, 293, 294, 307, 354, 356, 378, 426, 469, 510, 520-525.
Constantinople, 4, 10, 12, 48, 51, 105, 488, 531, 533.
Copenhague, 57, 74.
Corbach, 139.
Cöslin, 354.
Cracovie, 75, 136, 159, 204.
Creuznach, 87, 92.
Cues, 2, 139.
Culmbach, 22, 49, 81.

D

Danemark, 10, 13, 74, 76, 344, 350, 482.
Danzig, 137, 157, 293, 310, 317, 320, 321, 336, 349, 350-354, 372, 428.
Dargun, 137.
Darmstadt, 546.
Deidesheim, 295.
Delft, 45.
Deventer, 4, 16, 49, 50, 54, 57, 77, 426.
Dingolfing, 138.
Dinkelsbühl, 138, 333.
Dohna (château de), 307.
Donauwörth, 138, 154, 426.
Dornstetten, 30.
Dorpat, 352.
Dortmund, 139, 156, 265, 426.
Dresde, 428.
Duderstadt, 137.
Duisbourg, 139.
Dürksheim, 67, 273.

E

Eberbach, 120, 297.
Ebernbourg, 541, 543.
Ebersberg (monastère d'), 120, 174.
Ebrach (monastère d'), 120.
Écosse, 74, 76, 300, 341, 350, 361, 461, 528.
Efferding, 138.
Eger, 394.
Eggenfelden, 138.
Égypte, 314, 382, 530.
Eichstädt, 172, 216.

Eisenach, 241, 247.
Eisenherz, 138.
Eisfeld, 137.
Eisleben, 137, 175.
Elbing, 137, 428.
Ellwangen, 138.
Elten, 139.
Eltville, 22.
Ely, 135.
Emmerich sur le Rhin, 21, 54, 57, 58, 139, 335.
Ensisheim, 332.
Entringen, 138.
Erbach, 290, 305.
Erfurt, 11, 22, 65, 69, 72, 82, 113, 137, 156, 157, 207, 282-288, 293-295, 313, 359, 378, 426, 461, 463, 581.
Eschach, 160.
Eschwege, 296.
Esclavonie, 489.
Espagne, 8, 9, 74, 79, 110, 135, 136, 314, 350, 381, 387, 407, 461, 528, 531, 552-554.
Essen, 139.
Esslingen, 138, 354, 426.
Everswinkel, 139.
Exeter, 135.

F

Falkenhagen, 172.
Feldkirch, 138.
Ferrare, 207.
Fischingen, 271.
Flandre, 202, 349, 351, 353.
Florence, 14, 78, 135, 155, 162, 204, 329, 354, 359, 361.
Foligno, 9.
Forstheim, 540.
Franconie, 113, 162, 190, 248, 265, 354, 356, 360, 471, 502, 536.
Frankenberg, 22, 58.
Francfort-sur-le-Mein, 13, 22, 23, 25, 30, 41, 65, 140, 141, 143, 147, 149, 229, 291-296, 304, 317, 326, 330, 332, 333, 337, 356, 357, 369, 372, 373, 379, 385, 426, 427, 440, 442, 448, 493, 501, 503, 507, 512, 516, 534, 541, 543, 545, 554, 566, 567.
Francfort-sur-l'Oder, 13, 69, 76, 137, 293, 428, 583.
France, 8, 9, 14, 74, 110, 118, 219, 314, 329, 341, 350, 365, 373, 381, 422, 461, 481, 483, 484, 485, 487, 489, 504, 513, 517, 520, 523, 528, 531, 552, 554, 555, 557, 558, 560, 565.
Frauenfeld, 469.
Fréden, 139.
Freiberg, 137, 232, 312, 344.
Fribourg en Brisgau, 22, 68, 69, 71, 84, 95, 97, 110, 137, 139, 140, 172, 331, 336, 363, 369, 440, 461, 481, 509, 519, 548, 581.
Fribourg-sur-l'Unstrutt, 138.
Freising, 138, 153, 428, 578.
Frioul, 524, 526, 530.
Frise, 265, 349, 429.
Fürstenwalde, 137.
Fulda, 296.

G

Gaete, 533.
Gaimersheim, 138.
Gand, 360, 366, 492.
Galicie, 350.
Gardelegen, 137.
Geirsberg, 342.
Geisenhausen, 138.
Genève, 354, 378.
Gênes, 354, 357, 381, 520, 522.
Geroldshofen, 335.
Glatz, 378.
Glashutte, 342.
Glaubourg, 296.
Gleiwitz, 137.
Glocester, 135.
Gnadenberg, 67, 138.
Goch, 22.
Göppingen, 30.
Görlitz, 138, 291.
Göttingue, 428.
Goslar, 57, 138, 343, 426.
Graz, 138, 428.
Grèce, 115, 314.
Greifswalde, 57, 69, 428, 461.
Grenade, 9.
Grenoble, 366.
Gresten, 138.
Grevismühlen, 306.
Grimmenthal, 583.
Gröningen, 52, 77, 207, 426.
Grosglogau, 291.
Gross-Pechlarn, 138.
Guben, 296.
Gueldre, 22, 349, 509, 519.
Guinegate, 492.
Günsterthal (monastère de), 370.
Gurk, 125.
Güstrow, 137.

H

Haguenau, 13.
Halberstadt, 138, 156, 157, 175, 428, 578.
Hall en Souabe, 138, 156, 343, 426, 557, 573.
Halle, 138.

Hambourg, 194, 307, 310, 317, 331, 346, 384, 426, 573.
Hamm, 139.
Hanovre, 296, 428.
Harlem, 40.
Harmuthsachsen, 48.
Hausbergen, 272.
Havelberg, 137.
Hechingen, 323.
Heeck, 54.
Heerberge, 160.
Heidelberg, 54, 59, 69, 75, 81-83, 85-87, 139, 175, 208, 238, 420, 461, 463.
Heilbronn, 138, 378, 426, 581, 582.
Heiligenblut, 161.
Heiligen-Grabe, 137.
Herdt, 21.
Herford, 426.
Hernsheim, 139.
Heroldsberg, 582.
Hersau, 85.
Hesse, 295, 300, 452, 558, 563.
Heudorf, 367.
Hildesheim, 138, 428, 578.
Hirsau (abbaye d'), 92, 573.
Hirschau, 138, 172.
Hirschholm, 273.
Hollande, 76, 300, 351.
Holstein, 552.
Hongrie, 13, 74, 110, 113, 136, 156, 159, 160, 167, 342, 350.
Hornau, 276.
Hoxter, 60.
Hull, 348.

I

Iéna, 138.
Illyrie, 314.
Indes, 115, 357, 381.
Ingolstadt, 12, 67, 69, 70, 72, 74, 76, 110, 138, 237, 428.
Insprück, 128, 156, 384, 428, 492, 513, 526.
Ipswich, 348.
Isny, 543.
Istrie, 524, 526.
Italie, 8, 9, 12, 13, 52, 53, 55, 56, 74, 78, 88, 96, 110, 113, 117, 118, 135, 157, 162, 182, 208, 306, 313, 329, 356, 360, 361, 365, 372, 407, 415, 455, 481, 482, 485, 486, 487, 504, 509, 510, 515, 521, 530, 531.

J

Jérusalem, 157, 256.
Jaxthausen, 540.
Johannisberg, 296.
Jüterbogk, 137.
Jülich-Clèves-Berg (comté de), 453, 508.

K

Käfermarkt, 160.
Kaisersberg en Alsace, 140.
Kaufbeuren, 426.
Kelchheim, 276.
Kelheim, 138, 296.
Kempten, 426, 543, 575.
Kiderich, 22, 139, 140.
Kiel, 317.
Klagenfurt, 428.
Kleinfrankenheim, 275.
Klosterneubourg, 304, 335.
Klus (abbaye), 172.
Knitterfeld, 138.
Königsberg, 59, 112, 428.
Königsbrück, 290, 307.
Königshofen, 247.
Kourdistan, 530.
Krautheim, 540.
Krems, 138.
Künzelsau, 232.
Kuttenberg, 138, 340.

L

Laach (abbaye), 95.
Laflo, 52.
Laibach, 205.
Lana, 138.
Landau, 139, 293, 542.
Landshut, 138, 152, 428.
Landstuhl (château), 441.
Langenberg, 271.
Langenstein, 271,
Languedoc, 329.
Latran, 531.
Laufen, 273.
Leibach. 205.
Leidingen, 30.
Leipzig, 12, 59, 69, 73, 100, 112, 138, 156, 328, 353, 361, 463, 540, 582.
Leoben, 138.
Léon, 135.
Leutkirch, 138, 543.
Libye, 314.
Lichtenthal, 290.
Liesborn (abbaye), 139.
Limbourg, 357.
Lincoln, 135.
Lindau, 202, 302, 363, 503, 505, 507, 543.
Linz, 139.
Lippstadt, 139.
Lisbonne, 10, 344, 350, 358, 381, 385.
Lithuanie, 350, 353, 363.
Livonie, 74, 76, 348, 353, 505, 507.
Louvain, 297, 298, 360.
Lombardie, 483, 509.
Londres, 10, 346, 348, 349, 368.

Lorch, 160.
Lorraine, 426, 483, 542.
Lübben, 296.
Lucques, 329, 354.
Lübeck, 13, 28, 45, 48, 57, 137, 156, 232, 235, 237, 242, 246, 292, 296, 310, 317, 320, 324, 327, 337, 346, 348, 349, 352, 353, 355, 356, 359, 372, 426, 440, 444, 490.
Lübz, 296.
Lucerne, 247, 509.
Lüdinghausen, 139.
Lunebourg, 359.
Lüne, 66.
Luxembourg (le), 207.
Lyne, 348.
Lyon, 385.

M

Macédoine, 314.
Magdebourg, 2, 138, 156, 292, 378, 428, 440, 537, 573, 578.
Magstadt, 138.
Majorque (île), 135.
Malines, 360, 368, 564.
Mansfeld, 343.
Mantone, 207.
Marbourg, 296, 428.
Mariabuch, 138.
Marienberg, 66, 344, 354.
Marienbourg, 354.
Marienthal, 66.
Marignan, 528.
Mark, 265, 453.
Marseille, 354.
Mauritanie, 314.
Mayence, 2, 7, 9, 29, 31, 69, 84, 86, 139, 140, 142, 152, 209, 216, 256, 275, 294, 297, 299, 305, 310, 334, 343, 360, 373, 378, 420, 426, 537, 540, 543, 544, 550, 553, 557, 563, 566, 567, 573, 578, 582, 586.
Mecklembourg, 296, 378, 452, 481.
Meisenheim, 139.
Meissen, 27, 138, 335, 428.
Memmingen, 138, 426.
Menchingen, 273.
Meran, 138, 494.
Mergentheim, 540.
Merseburg, 138, 157, 578.
Mésopotamie, 530.
Messine, 9.
Metz, 139, 426, 484, 542, 546, 578.
Milan, 135, 354, 498, 512, 514, 520, 521, 550.
Milanais, 509, 510, 512, 528, 529.
Minden, 428, 578, 579.
Misnie, 341, 342, 452, 481, 575.
Modène, 9.
Mödling, 138.
Möllenbeck, 139.
Moluques (îles), 115.
Monheim, 138.
Montabaur, 357.
Monténégro, 11.
Moravie, 10, 505.
Mosbach, 307, 507.
Mulhouse, 426.
Munich, 46, 138, 163, 167, 172, 174, 203, 293, 360, 428, 517.
Munster, 31, 50, 54, 56, 57, 139, 165, 291, 428, 578.

N

Nabbourg, 338.
Naples, 9, 486, 487, 490, 497, 498, 509, 554, 568.
Nassau (duché de), 304, 308.
Naumbourg, 138, 578.
Neisse, 378.
Neubourg, 138.
Neubourg (Bavière), 428.
Neuffen, 30.
Neumarkt, 138.
Neunbourg, 138.
Neuötting, 138.
Neu-Tuppin, 137.
Neustadt, 139, 582.
Neustadt-Eberswalde, 137.
Niklashausen, 301.
Nimègue, 150, 426.
Nivelles, 209.
Nordhausen, 138, 426.
Nördlingen, 10, 138, 379, 426.
Normandie, 382.
Norwége, 74, 76, 300, 350, 353.
Norwich, 348.
Nottuln, 139.
Novogorod, 348, 349, 352.
Nuremberg, 8, 9, 11, 13, 29, 45, 48, 64, 67, 75, 86, 88, 111-119, 142, 146, 147, 148, 149, 152-154, 156-160, 167, 169, 172-176, 178, 182, 191, 194, 207, 208, 210, 217, 220, 237, 248, 249, 251, 254, 291-295, 308, 310, 313, 321, 328, 330, 333, 337, 338, 344, 353, 355-357, 359, 361, 366, 372, 378-380, 384, 398, 400, 426, 427, 506, 507, 511, 518, 539, 540, 548, 558, 565, 576, 582.
Nussdorf, 138, 142.

O

Oberbergheim, 332.
Oberland, 47.
Obermauern, 138.

Oberndorf, 540.
Oberwinterthür, 282.
Ochsenfurt, 540.
Odenwald, 290.
Oderberg, 296.
Oeringen, 14, 138.
Oldenbourg, 279.
Olmütz, 378, 418.
Oppenheim, 308, 334, 541, 573.
Orléans, 466.
Osnabrück, 279, 428, 578.
Ottobeurn, 85.
Otrante, 491.
Oviedo, 135.
Oxford, 10, 12, 83.

P

Paderborn, 291, 428, 578.
Padoue, 65, 75, 116, 117, 119, 526, 527.
Palatinat, 443, 452, 453, 557, 561.
Palerme, 9.
Palestine, 255, 530.
Palma, 135.
Paris, 7, 11, 13, 83, 97-99, 128, 461, 515, 560.
Passau, 138, 153, 208, 428, 578.
Pavie, 65, 75.
Pays-Bas, 13, 14, 47, 49, 57, 64, 162-167, 202, 243, 348, 367, 426, 485, 490, 515, 527.
Pays rhénans, 64, 277, 292, 293, 298, 299, 417, 426, 452, 515, 517, 518, 519, 536, 537, 573, 573, 417.
Péloponèse, 894.
Pelplin, 137.
Pérouse, 9.
Philippsbourg, 282.
Picardie, 485.
Pipping, 138, 172.
Pirna, 138.
Pise, 329.
Plauen, 296.
Pologne, 14, 74, 110, 156, 159, 350, 482, 510.
Poméranie, 57, 268, 298, 300, 349, 378, 452, 481, 550.
Portugal, 10, 135, 159, 350, 357, 358.
Pottendorf, 138.
Pouille, 494.
Prachatitz, 138.
Prague, 69, 138, 353, 372, 582.
Presbourg, 353.
Pritzwalk, 137.
Provence, 485.
Prüll, 138.
Prüm (abbaye), 274.
Prusse, 348, 482, 505.
Purgstall, 138.

R

Rabenstein, 138.
Radstadt.
Rammelsberg, 342.
Rappoltsweiler, 140.
Rathenow, 296.
Ratisbonne, 115, 134, 135, 138, 139, 152, 156, 172, 175, 174, 223, 296, 310, 321, 337, 356, 363, 372-374, 377, 422, 426, 507, 517, 578.
Ravensbourg, 344, 426, 453, 543.
Redentin, 234.
Recklinghausen, 265.
Reuss, 579.
Reutlingen, 293, 426.
Reval, 352.
Rheine, 139.
Rhodes, 534.
Riga, 349, 352.
Rochlitz, 138.
Rokeskyll, 139.
Rome, 2, 12, 88, 33, 92, 100, 115-117, 119, 147, 491, 505, 523, 530, 564, 567.
Romhild, 138.
Rolandswerth, 66.
Rostock, 11, 13, 28, 57, 69, 72, 74, 137, 375, 428, 461, 581.
Rothenbourg, 160, 291, 582,
Rottweil, 426.
Rouen, 566.
Roveredo, 526.
Runkelstein, 494.
Russie, 350, 506.

S

Saalfeld, 138.
Saint-Blaise, 375.
Saint-Gall, 161, 426, 509, 540.
Saint-Georges, 138.
Saint-Goar, 139.
Saint-Léonard, 242.
Saint-Marein, 138.
Sainte-Marguerite, 99.
Saint-Michel (mont), 254, 583.
Saint-Nicolas, 138.
Saint-Thomé, 10.
Saint-Wolfgang, 160.
Sangerhausen, 138, 300.
Saragosse, 9.
Sasbach, 271.
Saxenhausen, 292.
Schaffouse, 426.
Scheyrn, 174.
Schlettstadt, 61, 82.
Schleswig-Holstein, 13, 247, 269, 279, 482, 550,
Schneeberg, 341.

Schönbach, 138.
Schorndorf, 30, 138.
Schrekenber , 342.
Schrobenhausen, 138.
Schussenried, 11.
Schwäbisch-Gmünd, 138.
Schwanheim, 277.
Schwatz, 138, 343.
Schweidnitz, 378.
Schweigers, 158.
Schweinfurt, 582.
Schwérin, 296, 576.
Schwerte, 139.
Schwytz, 509.
Seebach, 66.
Seehausen, 137.
Serbie, 489.
Ségovie, 135, 136.
Seligenstadt, 22.
Séville, 9, 135.
Sicile, 416.
Siegbourg, 308.
Siegen, 21.
Sienne, 9, 135.
Sigolsheim, 273.
Souabe, 162-165, 295, 302, 310, 525, 534, 536.
Silésie, 294, 481, 505.
Simmern, 139.
Sobernheim, 139.
Sobieslau, 138.
Soest, 139, 428, 437.
Speyergau, 21.
Spire, 10, 21, 62, 134, 175, 208, 282, 292, 295, 360, 378, 388, 423, 426, 570, 573.
Sponheim, 55, 76, 82, 87-89, 92.
Stablo, 210.
Stargard, 296.
Stein (près Leybach), 138.
Stendal, 137, 172.
Sternberg, 475.
Stettin, 137, 353.
Steyer, 138.
Stockholm, 10.
Stralsund, 137, 438.
Strasbourg, 8, 10, 21, 29, 45, 97, 98, 100-103, 106, 107, 134, 135, 139, 207, 210, 221, 237, 247, 271, 272, 292, 293, 297, 326, 353-355, 360, 365, 366, 369, 426, 577.
Strassengel, 138.
Straubing, 138, 172.
Stuttgard, 30, 138, 224.
Styrie, 266, 275, 342, 491, 531, 533, 534,
Subiaco, 9.
Suède, 11, 74, 76, 300, 348, 350, 497, 553.
Suisse, 237, 247, 295, 483, 509, 510, 528.
Sulz, 30, 138.
Syrie, 314, 530.

T

Tablatt, 270.
Tabor, 138.
Tangermünde, 137.
Tannenberg, 220.
Techelsberg, 250.
Tegernsee, 154, 227.
Tepl, 46.
Thann, 139.
Thorn, 137, 428.
Thurgovie, 428.
Thuringe, 137, 300, 349, 426, 452, 575.
Tirschenreuth, 138.
Tolède, 135.
Tollersheim, 138.
Tolosa, 9.
Tölz, 138.
Torgau, 34.
Toul, 426, 484.
Transylvanie, 159.
Trébizonde, 489, 490.
Trèves, 2, 69, 139, 172, 420, 428, 514, 536, 537, 538, 554.
Trieste, 523, 524.
Tritenheim, 87.
Trostberg, 138.
Tubingue, 12, 59, 68, 69, 71, 72, 84, 86, 97, 98, 108, 109, 138.
Tyrol, 124, 165, 265, 275, 302, 343, 384, 429, 451, 493, 524, 525, 527.

U

Uberlingen, 21, 139, 426.
Ulm, 8, 65, 137, 138, 139, 140, 142, 158, 160, 161, 165, 172, 173, 183, 199, 237, 257, 291, 292, 293, 294, 296, 308, 310, 312, 313, 334, 337, 338, 353, 355, 356, 364, 371, 379, 380, 383, 422, 427, 493, 515, 505.
Unna, 139.
Upsal, 74.
Urbin, 9.
Utrecht, 16, 40, 50, 150.

V

Valence, 9, 344.
Velden, 138.
Venise, 9, 13, 14, 86, 113, 162, 207, 354-357, 360, 361, 381, 382.
Verden, 578.
Verdun, 426, 484, 578.
Vérone, 526, 530.
Vienne, 16, 25, 59, 69, 73, 75, 83, 112, 113, 121, 125-128, 134, 138, 174, 175, 192, 208, 296, 297, 321, 337, 343, 353, 357, 360, 373, 385, 428, 146, 534, 582.

Vienne en France, 83.
Vilsbibourg, 138.
Vilseck, 540.
Viterbe, 113.
Voralberg, 385.
Vornbach (abbaye), 174.
Vreden, 138.

W

Waldstena (abbaye de), 11.
Waiblingen, 30-138.
Waidhofen, 138.
Wallenda, 66.
Walkenried, 168, 172.
Walmersheim, 274.
Wasserbirg, 138.
Wedderen, 139.
Weil-la-Ville, 138.
Weiten, 172.
Werben, 137.
Weese, 21, 23.
Wesel, 20, 54, 57, 333, 564.
Westphalie, 34, 55-57, 64, 76, 79, 99, 218, 275, 304, 348, 349, 367, 426, 436, 537-574.
Wiener-Neustad, 138, 172.
Wienhausen (abbaye), 168, 172.
Wilhelmsbourg, 138.
Wilre, 273.
Wilsnack, 137, 172, 582.
Wimpfen, 426.
Wincester, 135.
Windesheim, 16.
Windsheim, 16, 582.
Windisch-Grätz, 138.
Winnigen, 277.
Wisby, 348.
Wismar, 137, 223, 428.
Wittemberg, 69, 70, 72, 138, 185, 428, 581.
Wittstock, 137.
Witzenhausen, 296.
Wolmirstädt, 137.
Worcester, 135.
Worms, 81, 82, 87, 139, 292, 293, 426, 470, 492, 498, 499, 500-503, 507-509, 511, 523, 525, 535, 541, 542, 574.
Wunsiedel, 333.
Wurtemberg, 258, 378, 384, 470, 474, 537, 543, 565.
Würzbourg, 12, 159, 164, 174, 294, 378, 428, 537, 553, 582.
Wursthausen, 137.

X

Xanten, 20, 21, 48, 57, 58, 65, 84, 139, 140, 141, 304, 336.

Y

Yarmouth, 348.
Yenkosen, 172.
York, 135, 348, 497.

Z

Zélande, 300.
Zerbst, 138, 232.
Ziesar, 137.
Zurich, 139, 161, 204, 321, 378, 426.
Zütphen, 16.
Zug, 139.
Zwickau, 138, 156, 237, 573.
Zwolle, 16, 40, 49, 50.

FIN.

603

ERRATA

Page 4. 1467, *lisez :* 1464.
P. 13. Des formulaires de prières et d'édification, *lisez :* et des livres édifiants.
P. 30. Aux fêtes de Notre-Dame et des saints, *lisez :* et des saints apôtres.
P. 32. Les tableaux des confessions, *lisez :* de la confession.
P. 51. Cette manière de voir n'avait pas, du reste, rien de nouveau, *lisez :* n'avait, du reste, rien de nouveau.
P. 57. Robert de Venray, *lisez :* Lambert de Venray.
P. 83. Maximilien en l'élevant et l'avait élevé, *lisez :* Maximilien l'avait élevé.
P. 86. Conrad Pentinger, *lisez :* Peutinger.
P. 87. Le siècle en connut à peine un second qui puisse lui être comparé, *lisez :* connut à peine un savant qui pût lui être comparé.
P. 109. L'obligation de conserver le gibier, *lisez :* de ne pas détruire le gibier.
P. 111. Les centres intellectuels des villes de l'Allemagne, *lisez :* les centres intellectuels de l'Allemagne.
P. 119. L'entrelacer heureusement, *lisez :* l'unir heureusement.
P. 133. Pour les ouvriers, *lisez :* pour les artistes.
P. 187. L'humour demeura vigoureuse et saine, *lisez :* vigoureux et sain.
P. 188. Elle passait souvent, *lisez :* il passait souvent.
P. 202. Ces mêmes règles ont triomphé dans le domaine des sons, elles l'ont affranchi, *lisez :* elles les ont affranchis.
P. 215. Humour malicieuse, *lisez :* humour malicieux.
P. 218. Prendre, rouer, voler, *lisez* : pendre, rouer, voler.
P. 236. Prie pour ton cher enfant, *lisez* : prie pour moi ton cher Enfant!
P. 379. Härdlingen, *lisez :* Nördlingen.
P. 417. La division du pays en districts, *lisez :* en cercles.
P. 524. D'après les conventions des alliés, l'Empire et la maison d'Autriche s'unissaient pour recouvrer, en réunissant leurs efforts, toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées, *lisez :* l'Empire et la maison d'Autriche devaient recouvrer toutes les possessions que les Vénitiens leur avaient enlevées.
P. 531. 1617, *lisez :* 1517.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

0

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

II

L'ALLEMAGNE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

JUSQU'A LA FIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

(1525)

PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUATORZIEME ÉDITION

PAR E. PARIS

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1889

Tous droits réservés

H. T. GERRANS,
DESTER COLLEGE,
OXFORD.

Totius injustitiæ nulla capitalior est, quam eorum, qui cum maxime fallunt, id agunt ut viri boni esse videantur.

CICÉRON.

Il y a de nos jours autant de sectes et de *Credo* que de têtes. Point de rustre si grossier qui ne s'imagine avoir reçu une révélation du Saint-Esprit, et ne s'érige en prophète dès qu'il a rêvé ou imaginé quelque chose.

Martin LUTHER, 1525.

Avec l'Église et son enseignement, toute nation religieuse a été atteinte dans le peuple, et avec la religion l'autorité temporelle a perdu son équilibre.

Charles DE BODMANN, 1524.

Partout règne une telle confusion, on entend parler de choses si épouvantables, qu'il semble que le monde soit prêt à sombrer... Que Dieu nous prenne en pitié! L'Empire romain va être broyé, la gloire de l'Allemagne va s'éteindre.

Sébastien BRANT.

B.

*Lettre adressée au nom de Sa Sainteté Léon XIII à l'auteur de la traduction de l'*Histoire du peuple allemand.

Illma Signora,

Il Santo Padre ha ricevuto la ossequiosa di Lei lettera, come pure l'offerta del primo volume che Ella ha tradotto della *Istoria del Popolo Tedesco* di Monsig^re^ Janssen. Sua Santità, che apprezza giustamente l'opera del distinto prelato, si è compiaciuta molto che si diffonda nella lingua francese per opera di una Signora che professa tanta devozione ed affetto alla Chiesa. Laonde La ringrazia del gradito invio, La incoraggia a proseguire nel suo utile lavoro, ed in pegno della sua paterna benevolenza Le comparte dall'intimo del cuore l'apostolica benedizione.

Nel renderla di cio consapevole, mi pregio dichiararmi con sensi di distinta e perfetta stima,

M. Mocenni,
Substitut de la Secrétairerie d'État.

TABLE DES MATIERES

LIVRE PREMIER

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE ET SES ACTES JUSQU'A LA DIÈTE DE WORMS (1521)

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEL HUMANISME ALLEMAND

I. Coup d'œil rétrospectif sur les humanistes anciens et les théologiens scolastiques. — Leur manière d'envisager l'antiquité classique, 1-5.
II. Erasme de Rotterdam, chef et type des nouveaux humanistes. — Voyages et circonstances diverses de sa vie. — Son attitude vis-à-vis des princes et des puissants. — Sa conduite envers ses contradicteurs, 7-11.
III. Influence d'Érasme. — Ses efforts pour rattacher les humanités à la théologie. — Sa nouvelle théologie. — Interprétation rationaliste de l'Écriture. — Attitude d'Érasme vis-à-vis de l'Église. — Ses opinions sur différents dogmes fondamentaux du christianisme. — Son dédain pour la théologie du moyen âge. — Sa nouvelle méthode pédagogique. — Sa philosophie pratique, 11-21.
IV. Érasme et le culte du génie, 22-22. — Esprit et caractère du nouvel humanisme. — Mélange bizarre de vérités chrétiennes et d'idées païennes, 22-27.
V. Conrad Mutian et le cercle des humanistes d'Erfurt. — L'ancien humanisme à Erfurt, 27-28. — Influence de Mutian sur les humanistes d'Erfurt. — Ses opinions sur le christianisme et la Bible. — Son dédain pour l'Église. — Immoralité et cynisme de la nouvelle école, et en particulier de Mutian, 31-33. — Les scolastiques et le clergé régulier contre le nouvel humanisme. — Mutian et les humanistes d'Erfurt contre les scolastiques, 34-36.

CHAPITRE II

LA QUERELLE DE REUCHLIN

I. Reuchlin et la cabale. — Nouvelle théosophie de Reuchlin, 37-38. — Controverse au sujet des livres hébreux. — Pfefferkorn et les livres juifs. — Ordonnances impériales relatives aux livres hébreux. — Le *Miroir des yeux* de Reuchlin (1511). — Portée de la question, 38-43.
II. Le *Miroir des yeux* et les théologiens de Cologne, Arnold de Tongres, Collin et Hochstratten. — Reuchlin contre les théologiens de Cologne et Pfefferkorn. — Violence de ses attaques. — L'Empereur condamne le *Miroir des yeux*. — Ce livre est également condamné par plusieurs facultés de théologie et par l'inquisiteur de la foi, Jacques Hochstratten. Reuchlin en appelle au Pape,

43-50. — Les « Poëtes » se déclarent pour Reuchlin et profitent de la querelle pour attaquer violemment la science scolastique et l'autorité de l'Église. — Attitude peu franche de Mutian. — Les nouveaux humanistes et Reuchlin, 50-54.

III. Ulrich de Hutten. — Traits saillants de son caractère. — *Panégyrique d'Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence.* — Relations de Hutten avec Érasme, 54-57. — *Les Épîtres des hommes obscurs* (1515-1517). — Réponse des théologiens de Cologne, 57-59. — Albert de Mayence et la querelle de Reuchlin. — La cour électorale de Mayence. — Hutten et « la poésie de la haine et de la vengeance », 59-62. — La Renaissance à la cour de Rome, puis à la cour des princes ecclésiastiques d'Allemagne. — Indulgence accordée pour la construction de la nouvelle basilique de Saint-Pierre, 62-66.

CHAPITRE III

LUTHER ET HUTTEN

I. Jeunesse de Luther, son éducation. — Ses études à Erfurt et ses relations avec les humanistes de cette ville, 67-69.

II. Luther au couvent. — Sa vie intérieure. — Ses angoisses morales et leurs causes. — Son séjour à Rome, 69-74. — Le nouvel « Évangile » de Luther, son origine et ses développements dans sa pensée. — Dès 1515, Luther s'était écarté de la doctrine de l'Église, 74-76. — Thèses sur les indulgences (1517). — Motifs réels des attaques de Luther. — Tetzel et les indulgences. — Importance de la querelle. — Déclarations de Luther au sujet de son nouvel Évangile. — Luther sur le Pape et l'Église romaine, 76-82.

Dispute de Leipzig (1519). — Ses causes et son caractère. — (Exposé succinct des principaux points de la dispute.) Luther se déclare hussite, et voit dans Jean Huss le premier apôtre du véritable Évangile, 83-88.

III. Luther et les humanistes. — Correspondances de Luther avec Mutian, Reuchlin et Érasme. — Les humanistes d'Erfurt lui décernent le titre de « nouvel Hercule » et de « second saint Paul ». — Nombreux partisans de Luther dans l'Allemagne du Sud, 88-93. — La question luthérienne appréciée par Ulrich de Hutten. — Hutten et Franz de Sickingen. — Plans révolutionnaires. — Sickingen et la querelle de Reuchlin. — Reuchlin se range avec décision du côté de l'Église, 93-100.

IV. Luther et Hutten, 1520. — Hutten impatient de voir éclater la guerre de religion. — Alliance de Luther avec le parti de la révolution politico-religieuse. — Esprit et style des écrits polémistes de Luther. — Son *Manifeste à la noblesse d'Allemagne*, 93-106. — Luther fait appel à la guerre de religion, 106-109.

V. Emser contre Luther. — *Exhortation à la nation allemande.* — Emser redoute pour l'Allemagne le sort de la Bohême, 109-112.

VI. Luther est condamné par la Bulle *Exsurge* (1520). — *La captivité babylonienne de l'Église.* — Doctrine sur le mariage. — Luther en appelle à un concile général, 113-116.

VII. Intrigues révolutionnaires de Hutten. — Ses libelles incendiaires contre Rome. — Luther et Hutten. — Luther brûle publiquement la Bulle et les livres de droit canon. — Des images, répandues dans le peuple, représentent Luther la tête entourée d'une auréole. — Lettre de Hutten à Luther. — Pourquoi Hutten n'avait pas encore commencé la campagne. — Ses appels réitérés à la guerre de religion. — Lettre à Érasme. — Ziska présenté par Hutten comme le type et le modèle du libérateur patriote, 116-128.

VIII. Thomas Murner, *la Détresse de la foi.* — Murner prévoit les résultats de la révolution qui se prépare. — Il réfute l'*Exhortation à la noblesse allemande.* — Espérances de Murner en Charles-Quint, 128-134.

LIVRE II

LA DIÈTE DE WORMS ET LES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE JUSQU'A L'EXPLOSION DE LA RÉVOLUTION SOCIALE (1521-1524)

CHAPITRE PREMIER

LA DIÈTE DE WORMS. — LE NOUVEL ÉVANGILE JUGÉ PAR LES CONTEMPORAINS

I. Situation critique de Charles-Quint. — Principe dominant de sa politique. — Son couronnement à Aix-la-Chapelle. — Idée qu'il se faisait de la dignité impériale. — Le serment du sacre, 137-142.

II. Déclarations de l'Empereur aux Ordres, à l'ouverture de la Diète de Worms. — Délibérations à propos du Conseil de régence; délimitations de son pouvoir. — Difficultés de pourvoir à l'entretien du Conseil de régence et de la Chambre Impériale. — L'expédition romaine est décidée. — L'Empereur tente de rattacher plus étroitement à l'Empire la confédération helvétique, 142-150.

III. Aléandre, légat du Pape en Allemagne. — Jugement qu'il porte sur la situation de l'Allemagne et sur les partisans des nouvelles doctrines. — Érasme pour et contre Luther. — Frédéric de Saxe réclame le conseil d'Érasme, 150-154. — Situation de Luther vis-à-vis de l'Église. — Obstacles qui s'opposent à sa réconciliation avec elle, 154-156. — Délibérations religieuses à la Diète de Worms. — Discours d'Aléandre. — Déclaration des États. — Luther est appelé à Worms pour y être entendu sur sa doctrine. — Efforts tentés par Glapion, confesseur de l'Empereur, pour le rétablissement de la paix de l'Église. — La nécessité d'une réforme dans la discipline religieuse universellement reconnue par les États. — Griefs de la nation allemande contre la cour romaine et le clergé régulier et séculier. — La réforme ardemment désirée par Charles-Quint, 157-164. — Anxiété des esprits à Worms. — Hutten adresse une lettre menaçante à l'Empereur, au légat et aux princes de l'Église. — Charles-Quint matériellement hors d'état de résister à la révolution. — La situation générale appréciée par Aléandre, 164-166.

IV. Luther en route pour Worms. — Il est reçu en triomphateur par les humanistes d'Erfurt. — Ses prédications à Erfurt. — Son « premier miracle ». — Une émeute dirigée contre les prêtres éclate le jour même de son départ, 166-168. — Luther devant la Diète. — Lettres de Hutten à Luther. — Les paysans menacent de se révolter. — Pourparlers avec Luther. — Cochlæus lui propose une dispute publique. — Luther quitte Worms. — Images et médailles commémoratives en son honneur, 168-174. — Condamnation de Luther. — L'Édit de Worms, 174-179.

V. Agitateurs révolutionnaires. — Arrêt momentané dans la révolution. — Luther jugé par ses contemporains. — Lettres d'Ulrich Zasius et de Charles de Bodmann, 179-182.

VI. Luther et son œuvre jugés par lui-même. — Ses angoisses intérieures. — Remèdes auxquels il a recours pour les calmer. — Sa manière de réfuter ses contradicteurs. — Luther apprécié par Pirkheimer, Bullinger et Zasius, 182-189.

CHAPITRE II

SOULÈVEMENT DU PEUPLE PAR LA PRÉDICATION DE LA PRESSE (1521-1523)

I. Esprit général des prédications et des pamphlets de cette époque. — Eberlin de Günzburg prêche le massacre des moines et l'abolition du culte catholique, — l'emploi de la force et la destruction des églises. — Son plan de réorganisation sociale. — Ses idées sur l'enseignement scolaire, 193-195. — La *Réforma-*

tion de Frédéric III, 195. — Les prédicants prêchent l'abolition de la dîme et des redevances. — Prédicants laïques. — Karsthans à Strasbourg. — Le nouveau « Karstans ». — Les paysans sont invités à se joindre à la noblesse pour exterminer les moines et les prêtres, à l'exemple de Jean Ziska, 198-200. — Thomas Murner et d'autres écrivains catholiques combattent les pamphlets révolutionnaires, 200-203.

II. Luther a donné le ton à toute la littérature polémiste de son temps. — Ses violentes attaques contre les clercs, les évêques et les Universités. — Ce qu'il dit de l'attachement du peuple à l'ancienne Église. — Jugement qu'il porte sur Frédéric de Saxe, 203-207. — Enseignement de Luther sur les vœux, le baptême et les autres sacrements, 207-208. — Éloquence de Luther. — Son livre de la *Liberté chrétienne*. — Il rejette certains livres des saintes Écritures. — La lecture de la traduction de la Bible interdite aux catholiques par le Pape. — Luther annonce dans un avenir prochain des émeutes et des troubles. — Quelle est la vraie bouche du Christ, 209-214.

CHAPITRE III

MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES A ERFURT ET A WITTEMBERG — COMMENCEMENT DE LA SCISSION RELIGIEUSE

I. Animosité de la population d'Erfurt contre le clergé. — Émeutes. — Décadence de l'Université. — Révolution dans l'organisation ecclésiastique. — Intrigues des nouveaux prédicants. — L'ancien maître de Luther, Usingen, prévoit les déplorables suites des prédications révolutionnaires, 215-218. — Espérances fondées sur Albert de Mayence par les novateurs religieux. — Attitude équivoque de ce dernier, 218-221. — Abolition de la messe. — Mariage des prêtres. — Les nouveaux prophètes de Zwickau. — Plusieurs « prophètes » entrent en relation avec Mélanchthon. — Leur opinion sur Luther. — Carlstadt prêche la destruction des images (Traité d'Emser sur le culte des images), 221-226. — Situation générale de l'Électorat de Saxe. — Avertissement du duc Georges de Saxe, 227-229. — Luther à Wittemberg. — Il s'efforce de rétablir la paix. — Éloignement de la population saxonne pour le nouvel Évangile, 225-230.

II. Luther sur sa doctrine seule justifiante. — Comment il s'exprime sur l'Empereur et les princes. — Il prédit la guerre civile. — Il déclare hors la loi les prêtres qui repoussent son Évangile, et pousse à l'extermination des évêques, 231-240.

CHAPITRE IV

FRANZ DE SICKINGEN TENTE DE RENVERSER LA CONSTITUTION DE L'EMPIRE

I. La noblesse libre d'Empire menacée dans ses droits par la puissance toujours croissante des princes. — Décadence de la petite noblesse. — Prolétariat de la noblesse. — Les chevaliers brigands. — Hans Thomas d'Absberg, 241-245. — Martin Bucer célèbre le zèle de Sickingen et de Hutten pour le nouvel Évangile. — Manifeste d'Harmuth de Cronberg en faveur du nouvel Évangile. — Hutten invite les villes libres à se joindre à la noblesse d'Empire pour la défense de l'Évangile, 245-247. — Sickingen se prépare à marcher contre l'archevêque Richard de Trèves. — Son appel à la guerre de religion. — Il envahit le territoire de l'archevêque. — Attitude d'Albert de Mayence. — Efforts tentés par Sickingen pour séculariser les principautés ecclésiastiques. — Sickingen échoue devant Trèves. — En opérant sa retraite, il brûle et saccage les églises et les couvents, 237-254.

II. Sickingen envahit le Palatinat. — Enrôlements pour Sickingen en Allemagne et en Bohême. — Partisans de Sickingen au Conseil de régence. — Sickingen demande du secours à François Ier. — Ses vastes plans révolutionnaires, 254-257. — Libelle de Luther contre les princes et leur tyrannie. — Le duc Georges de Saxe et le chancelier bavarois Eck sur ce libelle. — Intrigues du duc Ulrich de Wurtemberg. — Tendances communistes parmi le peuple, 257-260.

— Alliance des princes contre Sickingen. — Siége de Landstuhl. — Défaite et mort de Sickingen. — Consternation des partisans du nouvel Évangile, 260-263.
III. Dernières années d'Ulrich de Hutten. — Vaincu et malheureux, il a recours à Érasme. — Conduite peu généreuse de celui-ci. — Ressentiment mutuel des deux anciens amis. — Pamphlet de Hutten contre les « tyrans ». — Sa mort, 263-268.
IV. Conséquences de la défaite de Sickingen et de son parti, 269-270.

CHAPITRE V

LE CONSEIL DE RÉGENCE ET LES DIÈTES DE 1522-1523

I. Le Conseil de régence. — Première Diète de Nuremberg. — Le péril turc. — La guerre contre les Turcs est décidée, 271-272. — Seconde Diète de Nuremberg. — Discussions entre les Ordres. — Griefs des villes contre les princes, la noblesse et le clergé. — Réponse des princes. — Les délégués des villes rejettent l'impôt turc et ne promettent de contribuer à la défense du pays que dans le cas où le territoire serait envahi, 273-277. — Projet d'un « Impôt de frontière ». — Dissentiments entre les Ordres à ce sujet, 278-279.
II. Le Conseil de régence et la question religieuse. — L'électeur Frédéric de Saxe et le luthéranisme. — (Lettre de Luther sur la parcimonie de Frédéric et sur ses difficultés pécuniaires.)—Adrien VI et les États de Nuremberg.—Ouvertures de paix du Souverain Pontife. — Plan de réformes. — Adrien VI jugé par ses contemporains. — Réponse des États aux déclarations papales. — — Décision prise par les États relativement à ces propositions. — Espoir de voir bientôt la paix de l'Église rétablie, 280-290.

CHAPITRE VI

CONTINUATION DE L'AGITATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE DÉCADENCE DE LA VIE INTELLECTUELLE ET CHARITABLE

I. Violation des ordonnances de Nuremberg. — Nouveaux libelles de Luther. — Jugement qu'il porte sur Adrien VI. — Son exhortation aux chevaliers de l'Ordre Teutonique. — Il déclare l'observation des vœux impossible. — Sermon sur le mariage. — Luther enfreint les ordres de l'électeur de Saxe. — Les chanoines de Wittemberg contraints de changer de religion. — Luther explique les prodiges qui excitent à ce moment l'imagination populaire. — Interprétation de ces mêmes « signes miraculeux » par Mélanchthon. — Luther prédit que de grands changements vont survenir en Allemagne, 291-299.
II. Réfutation de Luther et du nouvel Évangile par Cochlæus, Emser, Dietenberger, etc. (1523 à 1524), 299-310.
III. Conséquences des troubles religieux.—Décadence des Universités.—Abandon des sciences. — Décadence du commerce de librairie, 310-316. — Décadence des écoles populaires. — Circulaire de Luther à ce sujet. — Luther rend hommage à la charité des temps catholiques. — Il constate la disparition de l'esprit de sacrifice en vue des biens idéaux de la vie, 316-322.

CHAPITRE VII

AFFAIRES EXTÉRIEURES. — GUERRE D'ITALIE

La situation de l'Allemagne appréciée par un contemporain. — Rivalité de François Ier et de Charles-Quint. — Alliance du Pape et de l'Empereur pour l'expulsion des Français d'Italie (1521). — La chrétienté menacée par les Turcs. — Conquêtes des Turcs. — Les Turcs chrétiens. — Le pape Adrien VI s'interpose entre l'Empereur et François Ier. — Ligue contre la France, 323-330. — — Intrigues françaises en Allemagne. — Les villes libres envoient des délégués à François Ier. — L'Empereur disposé à conclure la paix avec la France, 330-332.

CHAPITRE VIII

DIÈTE DE NUREMBERG. — PROJET D'UNE CONVENTION RELIGIEUSE (1524)

I. Efforts des villes pour repousser l'impôt de frontière. — Les délégués des villes libres se rendent auprès de Charles-Quint. — Moyens qu'ils emploient pour le gagner à leurs intérêts, 333-335. — Instructions données par Charles-Quint à ses chargés de pouvoir à la Diète de Nuremberg, 335-336. — Ouverture de la Diète. — Les princes et les villes contre le Conseil de régence. — Discours d'un légiste romain. — Intrigues françaises pour l'élection d'un nouveau roi romain. — Efforts de l'archiduc Ferdinand pour obtenir des États le maintien du Conseil de régence. — Délibérations diverses. — Ferdinand expose à Charles-Quint la situation de l'Allemagne, et lui exprime ses craintes de voir la nation périr bientôt de ses propres mains, 336-346.

II. Délibérations religieuses à la Diète de Nuremberg. — Le légat Campeggio sur les griefs de la nation allemande. — Nouveau cahier de doléances des États. — Recez des États, et contradictions qu'il renferme. — Points de discussion renvoyés à l'assemblée future de Spire. — Luther contre l'Empereur et les princes, 347-353.

III. L'archiduc Ferdinand sur l'anarchie religieuse. — L'Empereur interdit l'assemblée religieuse de Spire, 353-355.

IV. Union de Ratisbonne (1524). — Attitude des ducs de Bavière. — Projet de réforme du clergé, 355-358.

V. Scandales dans le clergé. — Responsabilité des princes dans la démoralisation du clergé. — Georges de Saxe sur l'état moral du clergé. — L'unité et la discipline de l'Église détruites. — Conséquences de ce fait, 358-365.

CHAPITRE IX

TROUBLES CROISSANTS DANS LA VIE RELIGIEUSE ET SOCIALE

I. Propagation des nouvelles doctrines, en particulier dans les villes libres. — Décisions prises aux États des villes libres réunis à Spire (juillet 1524). — La juridiction des évêques transférée à l'autorité laïque, 366-370.

II. Nuremberg se distingue entre toutes les villes par son animosité contre l'antique constitution de l'Église. — Wilibald Pirkheimer sur les principaux meneurs de la révolution religieuse. — Les prédicants. — Violences exercées par les novateurs religieux contre les catholiques. — Mémoires de Charité Pirkheimer, 370-385.

III. Causes de l'anarchie religieuse. — Luther donne à la communauté le droit d'apprécier la doctrine, d'élire ou de déposer ses pasteurs. — Tout chrétien obligé d'enseigner l'Évangile, 385-389. — Thomas Münzer sur l'Évangile de Luther, 389-391. — Le nouvel Évangile de Münzer. — Il invite les princes à exterminer tous ceux qui n'adoptent pas sa doctrine, et prêche le partage des biens. — Puissant parti de Münzer dans le peuple. — « Mouvements évangéliques » en Thuringe et en Saxe, 391-394. — Le nouvel Évangile de Carlstadt. — Carlstadt partisan de la polygamie. — Luther et Carlstadt. — Luther jugé par un disciple de Carlstadt, 394-400. — Luther contre les « prophètes célestes ». — Son enseignement sur le libre arbitre et la sanctification du dimanche. — Il craint qu'on n'en vienne bientôt à nier la divinité même du Christ, 400-405.

IV. Procès des « peintres impies » à Nuremberg, 405-406. — Conséquences de la libre interprétation des saintes Écritures. — Mysticisme et communisme. — Agents révolutionnaires au sud-ouest de l'Allemagne et en Suisse. — Propagande anabaptiste. — Le prédicant Balthasar Hubmaier à Waldshut. — Lettre du conseil de Fribourg en Brisgau. — Opinion de Luther au sujet de l'anarchie religieuse. — Analogie entre l'état de l'Allemagne en 1525 et celui de la Bohême après la diffusion des doctrines de Jean Huss, 406-413.

LIVRE III

LA RÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

INFLUENCE DES DOCTRINES DE JEAN HUSS EN ALLEMAGNE. PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

I. Principes politiques et sociaux de Jean Huss. — Leurs résultats en Bohême, 417-422.

II. Le radicalisme hussite se propage en Allemagne. — Premières émeutes de paysans, et leur caractère. — Hans Böhm, premier apôtre de l'état naturel social et individuel. — Ses prédications à Niklashausen, 422-426. — La *Réformation de l'empereur Sigismond* répand en Allemagne les doctrines hussites, 426-429. — Avant-coureurs de la révolution sociale. — Le *Bundschuh* dans l'évêché de Spire. — Le *Bundschuh* à Lehen, près Fribourg, et la révolte du « pauvre Conrad » dans le Wurtemberg (1514-1514). — Complots révolutionnaires dans le margraviat de Bade et à Wissembourg (1517), 429-434.

CHAPITRE II

CAUSES GÉNÉRALES DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

I. Dans quelle mesures l'anarchie religieuse est responsable de la révolution sociale de 1525. — La révolution dès longtemps pressentie par Sébastien Brant, 433-434. — L'amour du luxe et du bien-être, principale cause des malheurs de l'époque. — Mesures prises pour la répression du luxe à la Diète de Nuremberg (1524). — Passion du jeu chez les grands seigneurs et les riches marchands. — Satire contre le luxe et les excès de table des paysans. — Luther et Érasme sur la licence des mœurs, particulièrement dans la jeunesse, 435-443.

II. Exploitation de toutes les classes par les grandes sociétés commerciales. — Ordonnances de Nuremberg (1523). — Cahier de doléances des comtes, seigneurs et chevaliers. — Traité de Luther sur l'usure, les grandes compagnies et les secrètes ententes des princes avec les exploiteurs du peuple, 443-448. — Agiotage, falsification des choses de première nécessité, 448-451. — La main-d'œuvre abaissée par suite de l'abandon des règlements de corporations. — Ruine des petites industries et des petits marchands. — Nombre excessif des commerçants, des marchands ambulants, des aubergistes. — Pourquoi les artistes, ouvriers et journaliers restaient sans travail. — Décadence de l'art. 451-453.

III. Sentiments de haine et d'envie parmi les pauvres. — Les « honorables » et le peuple. — Le prolétariat des villes, 453-456.

IV. Causes de mécontentement parmi les populations rurales. — Commencements et progrès du mouvement socialiste, 456-458.

CHAPITRE III

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

I. Éléments divers et réclamations multiples de la révolution. — Prépondérance des tendances communistes. — Aveux des chefs révolutionnaires après leur défaite, 459-461. — Traits communs à la plupart des chefs révolutionnaires, 461-463. — Le bas clergé et la révolution, 463-465.

II. Comment était composée l'armée des paysans. — Moyens d'intimidation employés par les révoltés. — Le « ban laïque », 466-468.

III. L'Évangile et la révolution. — Le « droit divin », 468-470. — Projet pour l'érection d'une république démocratique et sociale, 470-476. — *Nouvelle constitution* de Michel Geismayer fondée « sur la parole de Dieu ». Extermination des

impies, nivellement des classes, liberté, égalité, 476-478. — Appel au massacre général des princes et seigneurs. — *Exhortation aux frères chrétiens*, 478-483.
IV. La révolution sociale, vraie guerre de religion. — Fureur de destruction contre tous les monuments et tous les symboles de l'antique foi. — Que les écrits de Luther avaient préparé les excès révolutionnaires, 484-488.
V. Pourquoi la révolution rencontra d'abord une si faible résistance. — La ligue souabe, unique rempart de l'Allemagne. — Énergie et capacité du chancelier bavarois Léonard d'Eck, 488-491.

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION SOCIALE

I. Le premier foyer de l'insurrection. — Les paysans de Stühlingen. — « Fraternité » évangélique à Waldshut (1524). — Si les habitants de Stühlingen étaient aussi opprimés qu'ils le prétendaient? — Le chef des paysans, Hans Müller, 492-495. — Agitateurs populaires : le prédicant Balthasar Hubmaier prêche la souveraineté du peuple. — Thomas Münzer dans le Klettgau et le Hégau, 495-496. — Le duc de Wurtemberg, Ulrich, cherche à reconquérir son duché à la faveur du *Bundschuh*. — Il embrasse les doctrines nouvelles. — Traitements qu'il se propose de faire subir aux clercs et aux marchands. — Ses relations avec François Ier, le prolétariat de la noblesse et les Bohêmes; ses agents révolutionnaires, 496-499. — Insurrection en Souabe (1525). — Déclaration naïve des tenanciers de l'abbaye de Roth. — L' « Union chrétienne » à Memmingen, et ses articles d'alliance, 499-502. — Le duc Ulrich envahit le Wurtemberg. — Insuccès de son entreprise, 502-505. — Atrocités commises par les rebelles dans l'Algau, la forêt Noire et les contrées du Ries, 505-506. — Alliance de la population urbaine avec les paysans. — La révolution s'étend et se propage. — Le général en chef de la ligue souabe, Georges de Waldbourg, met les paysans en déroute près de Leipheim. — Traité de Weingarten. — Violation du traité, 506-509. — Révolte en Tyrol. — Incendies et pillages. — Alliance des Tyroliens avec les Souabes et les Alsaciens, 509-511. — Insurrections en Alsace. — Strasbourg menacée. — Les articles alsaciens. — Alliance des Alsaciens avec les habitants de la forêt Noire. — Fribourg en Brisgau tombe au pouvoir des rebelles, 511-514.
II. Ulrich Zasius impute à Luther la responsabilité des malheurs publics. — Luther publie l'*Exhortation à la paix, à propos des douze articles des paysans de Souabe*. — Si ce manifeste était vraiment propre à apaiser les esprits? — Date de sa publication, 514-519.
III. Soulèvement en Franconie. — Révolte parmi les paysans de la landwehr à Rothenbourg sur la Tauber. — Agitateurs populaires à Rothenbourg, 520-524.
IV. Révolte dans l'évêché de Bamberg, 524-526.
V. Révolte dans l'Odenwald et dans la vallée du Neckar. — Chefs révolutionaires dans ces contrées. — L'armée évangélique à Schönthal. — Götz de Berlichingen offre ses services aux paysans. — Les comtes de Hohenlohe et de Löwenstein, 526-529. — Forfaits de Weinsberg, 529-531. — Révolte à Heilbronn. — L'armée évangélique à Heilbronn. — Les conseils d'Heilbronn et de Wimpfen traitent avec les rebelles. — La Hoffmann, mégère révolutionnaire de l'Odenwald, 531-536. — Révolte dans le Wurtemberg. — Conseils donnés par le duc Ulrich aux « frères chrétiens », 537-539.
VI. Révolte à Bade et dans l'évêché de Spire, 539. — Götz de Berlichingen, général en chef des paysans. — Götz et l'Union chrétienne à l'abbaye d'Amorbach. — Décisions prises par les chefs des rebelles, 540-541.
VII. Révolte à Francfort-sur-le-Mein, fomentée par la « Fraternité évangélique ». — Articles de la Fraternité. — Le conseil pactise avec les révoltés, 541-544. — Révolte dans le Rheingau. (Les émeutiers demandent que les Juifs leur soient livrés.) — Insurrection dans l'évêché de Trèves. — Incendiaires. — Francfort-sur-le-Mein menacée, 544-546. — Aschaffenbourg entre dans l'« Union ». — Le coadjuteur de l'archevêque de Mayence traite avec les rebelles. — Le comte

Georges de Wertheim fraternise avec les paysans, 546. — L'évêché de Wurzbourg se soulève tout entier, 546-549. — La population de Rothenbourg pactise avec les révoltés. — Termes du traité, 549-551.

VIII Révolte en Thuringe. — Agitateurs populaires à Mülhausen. — Thomas Münzer pousse au massacre de tous les princes et seigneurs, 551-555. — (Liste des couvents et abbayes détruits en Thuringe), 555. — L'humaniste Mutian sur les actes de vandalisme des révoltés. — (Dernières années de Mutian), 556. — Insurrection à Langensalza. — Opinion du duc Georges de Saxe sur la révolution, 557-559. — Erfurt se donne aux rebelles. — Compromis honteux du conseil. — Eoban Hessus sur les actes révolutionnaires commis à Erfurt, 559-561. — Lettres de menaces de Thomas Münzer, 561-562. — Les princes s'apprêtent à réprimer la révolte. — Bataille de Frankenhausen. — Repentir et mort de Thomas Münzer, 562-565.

IX. Luther sur les châtiments infligés aux rebelles. — Son manifeste *Contre les hordes pillardes et homicides*. — Mariage de Luther, 565-570.

X. Victoires remportées sur les rebelles dans le Wurtemberg, en Alsace, dans l'évêché de Spire. — Jonction de la ligue souabe avec les armées du Palatinat et de Trèves, 570-571. — Plan de campagne des révoltés de Franconie. — Trahison de Götz de Berlichingen. — Defaite des paysans à Königshofen et à Ingolstadt. — Prise de Wurzbourg, 571-577. — Le margrave Casimir à Anspach-Bayreuth et ses premières relations avec les rebelles. — Répression des rebelles à Kitzingen, 577-579. — La révolte apaisée dans l'évêché de Bamberg et à Rothenbourg. — (Fuite de Carlstadt racontée par lui-même), 579-581. — Répression de la révolte en Souabe, dans le Rheingau et sur le Mein. — Soumission de Francfort, 581-585.

XI. Révolte et pacification du Tyrol. — Projets de sécularisation. — L'archiduc Ferdinand et le mouvement révolutionnaire. — Insurrections dans l'archevêché de Salzbourg. — Le duc Guillaume songe à tirer parti de la révolution pour la réalisation de ses plans ambitieux. — Rivalité des maisons de Wittelsbach et d'Autriche. — Fin de la révolution, 586-592.

CHAPITRE V

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE APRÈS LA RÉVOLUTION SOCIALE

Réflexions des contemporains sur la révolution de 1525, 593-595. — État de l'Allemagne. — Nombre des morts et des fugitifs. — Répressions sanglantes. — Quelques princes ecclésiastiques se montrent miséricordieux envers leurs paysans. — Amendes et indemnités de guerre. — Chansons populaires, 595-602. — — Luther recommence à exciter à la haine contre le clergé. — Emser, sur la responsabilité de Luther dans la révolution. — Nouvelles tentatives de révolte, 602-606. — Aggravation des malheurs publics dans les villes et les campagnes. — Chansons populaires, 606-610. — Luther pousse les princes à la rigueur envers leurs sujets. — Il conseille le retour au servage tel qu'il était établi chez les Juifs. — Son opinion sur les corvées, 610-612. — Mélanchthon d'accord avec lui sur ces points. — Nouvelle doctrine des réformateurs sur l'obéissance passive envers l'autorité et sur la nécessité absolue de la sécularisation des biens du clergé. — Les princes, héritiers de la révolution, 612-615.

TABLE DES PERSONNAGES CITÉS. 617

TABLE GÉOGRAPHIQUE. 625

TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS

Les ouvrages qui ne sont cités qu'une seule fois ou par hasard dans le cours de ce volume ne sont pas compris dans cette liste. Les écrits des auteurs catholiques sont marqués d'une †.

Les ouvrages marqués d'un astérisque dans le cours du volume sont empruntés à des sources inédites, indiquées ici plus en détail.

† Albéri E. Le Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato durante il seculo decimosesto. Serie 1, vol. 1-6. Serie 2, vol. 3. Serie 3, vol. 2-3. Firenze, 1839-1860.

Albert R. Aus welchem Grunde disputirte Johann Eck gegen M. Luther in Leipzig 1519? in der Zeitschrift für die histor. Theologie Bd., 43, p. 382-441. Gotha, 1873.

Allihn M. Socialdemokratisches aus der deutschen Vergangenheit, in den Grenzboten, Jahrgang 32, Aprilhefte. Leipzig, 1873.

Anshelm V., genannt Rüd. Berner Chronik von Anfang der Stadt Bern bis 1526. 6 Bde. Bern. 1825-1833.

— Anzeiger für die Kunde der deutschen Vorzeit Neue Folge. Organ des germanischen Museums. Bd. 1-28. Nürnberg, 1854-1881.

† Arx J. v. Geschichte des Cantons St-Gallen. 3 Bde. St-Gallen, 1810-1813.

† Ashbach J. v. Die Wiener Universität und ihre Humanisten im Zeitalter Kaiser Maximilian's I. Wien, 1877.

— Aufruhrbuch der Reichstadt Frankfurt am Main vom Jahre, 1525. Zum erstenmal herausgegeben von G. E. Seitz. Frankfurt, 1875.

Baader J. Beiträge zur Kunstgeschichte Nürnbergs. 2 Bdchn. Nördlingen, 1860, 1862.

— Verhandlungen über Thomas von Absberg und seine Fehden gegen den schwäbischen Bund, 1519-1530, in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 114. Tübingen, 1873.

† Balan P. Monumenta Reformationis Lutheranæ ex tabulariis S. Sedis secretis. 1521-1525. Ratisbonnae, 1883, 1884.

Barack K. A. Hans Böhm und die Wallfahrt nach Niklashausen im Jahre 1476, im Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg, 14e 1-108. Würzburg, 1858.

Basler Chroniken, herausgegeben durch W. Vischer und A. Stern. Bd. 1. Leipzig, 1872.

Baum J. M. Capito und Butzer, Strassburgs Reformatoren (Leben und auserwählte Schriften der reformirten Kirche). Elberfeld, 1860.

† Baumann F. L. Die oberschwäbischen Bauern im März 1525 und die zwölf Artikel. Kempten, 1871.

— Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges in Oberschwaben, in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart. Bd. 129. Tübingen, 1876.

— Acten zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges aus Oberschwaben. Freiburg, 1877.

† — Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges aus Rotenburg a. d. Tauber, in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 139. Tübingen, 1878.

Baumgarten H. Geschichte Karl's V. Erster band. Stuttgard, 1885.

Baur A. Deutschland in den Jahren 1517-1525, betrachtet im Lichte gleichzeitiger anonymer und pseudonymer deutscher Volks-und Flugschriften. Ulm, 1872.

Beger L. Studien zur Geschichte des Bauernkriegs, nach Urkunden des Generalarchivs zu Carlsruhe. t. In den Forschungen zur deutschen Geschichte Bd. 21, Heft 3. Göttingen, 1881.

Bensen H. M. Geschichte des Bauernkriegs in Ostfranken, aus den Quellen bearbeitet. Erlangen, 1840.

Berlichingen-Rossach M. G. v. Geschichte des Ritters Götz von Berlichingen und seiner Familie. Leipzig, 1861.

Bezold F. v Zur Geschichte des Husitenthums. Culturhistorische Studien. München, 1874.

— Der rheinische Bauernaufstand vom Jahr 1431, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 27, 129-149. Carlsruhe, 1875.

— Die « armen Leute » und die deutsche Liberatur des späteren Mittelalters, in v. Sybel's historischer Zeitschrift, 41, 1-37. — München, 1879.

† Binder F. Charitas Pirkheimer, Aebtissin von St-Clara zu Nürnberg. 2 Aufl. Freiburg, 1878.

† Bodmann F. J. Rheingauische Altherthümer oder Landes-und Regimentsverfassung des westlichen oder Nieder-Rheingaues im mittleren Zeitalter. 2 Theile. Mainz, 1819.

Böcking E. Ulrici Hutteni Opera. 5 vol. Lipsiæ, 1859-1862.

Boehm W. Friedrich Reiser's Reformation des Kaisers Sigmund. Mit Benutzung der ältesten Handschriften nebst einer kritischen Einleitung und einem erklärenden Commentar. Leipzig, 1876.

Boell A. Der Bauernkrieg um Weissenburg anno 1525. Weissenburg, 1874.

Brewer J. S. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henri VIII, vol. 3. London, 1870.

Brieger Th. Aleander und Luther. Die vervollständigten Aleander Depeschen nebst Untersuchung über den Wormser Reichstag. Erster Abtheilung. Gotha, 1884.

† Buchholtz F. B. v. Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten. 8 Bde. und ein Urkundenband. Wien, 1831-1838.

Buder Ch. G. Nützliche Sammlung verschiedener meistens ungedruckter Schriften, Berichte, Urkunden, Briefe und Bedenken. Frankfurt und Leipzig, 1735.

Bühler F. G. Wendel Hipler, als Hohenlohischer Kanzler, und seine Bedeutung im Bauernkrieg in Franken, in der Zeitshr. des histor. Vereins für das württembergische Franken, 10, 152-164. Heilbronn, 1875.

Burkhardt C. A. H. Martin Luther's Briefwechsel. Mit vielen unbekannten Briefen und unter vorzüglicher Berücksichtigung der De Wette'schen Ausgabe. Leipzig, 1866.

— Ueber die Glaubwürdigkeit der Antwort Luthers : « Hie steh'ich, ich kann nicht anders, Gott helff mir. Amen, » in den Theologishen Studien und Kritiken 42, 517-531. Gotha, 1869.

— Das tolle Jahr zu Erfurt und seine Folgen 1509-1523, in Weber's Archiv für sächsishe Geschichte, t. 12, 337-426. Leipzig, 1874.

— Geschichte der sächsischen Kirchen-und Schulvisitationen von 1524-1545. Leipzig, 1879.

† Bussière M. de. Histoire de la guerre des paysans (seizième siècle). 2 vol. Plancy, 1852.

† Chmel J. Die Handschriften der kaiserl. königl. Hofbibliothek in Wien, im Interesse der Geschichte, besonders der österreichischen, verzeichnet und excerpirt. 2 Bde. Wien, 1840.

— Instruction Erzherzog Ferdinand's von OEsterreich für Carl von Burgund, Herrn zu Bredam, an Kaiser Carl V, vom 13 Juni 1524, im Archiv für Kunde österreichisher Geschichtsquellen, 1, 83-149. Wien, 1848.

— Actenstücke zur Geschichte Deutschlands in den Jahren 1522-1524, im Notizenblatt, Beilage zum Archiv für Kunde österreichisher Geschitsquellen Bd. 2. Wien, 1852.

Chroniken, die, der deutschen. Städte vom 14 bis in's 16. Jahrhundert. Bd. 15. Leipzig, 1878.

† Clag eins einfeltig klosterbruders. (Voy. Dietenberger.)

† Cochleus, Joh. Glos und Comment auff den XIII. Artickel von rechtem Messhalten wider Lutherishe zwispaltung. Ohne Ort, 1523.
— Glos und Comment uff. CLIIII Artiklen gezogen uss einem Sermon Doc. Mart. Luterss von der heiligen Mess und nüem Testament (Strassburg). Joh. Grieninger, 1523.
Cochlæi Colloquium cum Luthero Wormatiæ olim habitum. Moguntiæ, 1540.
Cochlæus J. Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri... ab a. 1517 usque ad a. 1537 conscripta. Moguntiæ, 1549.
† Contra Martinum Lutherum et Lutheranismi fautores dissertationes quatuor. Moguntiæ, 1532.
† Cornelius C. A. Die Münsterischen Humanisten und ihr Verhältniss zur Reformation. Münster, 1851.
— Geschichte des Münsterischen. Aufruhrs in drei Büchern. Bd. 1 u. 2. Leipzig, 1855-1860.
— Studien zur Geschichte des Bauernkriegs. München, 1861.
Corpus Reformatorum — Philippi Melanchthonis opera quæ supersunt omnia edidit C. G. Bretshneider, vol. 1-7. Halis Saxonum, 1834, 1840.
De Wette. Voy. Martin Luther's Briefe, Sendschreiben, etc.
† Dietenberger, Joh. Von menschen ler. Widerlegung des Lutherischen büchlins von menschen leren zu meiden. Strassburg (Joh. Grieninger), 1523.
— Obe die christen mügen durch iere guten werk dz. hymelreich verdienen. (Strassburg). Joh Grieninger, 1523.
— Wider CXXXIX schlussrede Martin Luthers von gelübdniss und geistlichem leben der klosterlüt und iunckfrawschafft, etc., vertütscht durch Jo. Cochleum. Strassburg (Joh. Grieninger), 1523.
— Clag eins einfeltig klosterbruders, das es so bös worden in der werlt. Ohne Ort. Den Typen nach bei Grieninger in Strassburg gedruckt. Auf dem Titel 1523, auf dem letzten Blatt 1524.
— Der leye. Obe der gelaub alleinselig mache. Strassburg (Joh. Grieninger), 1524.
† Döllinger J. Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen im Umfange des lutherischen Bekenntnisses, 3 Bde. Regensburg, 1846, 1848.
† Döllinger J. v. Kirche und Kirchen, Papsthum und Kirchenstaat. München, 1861.
Droysen J. G. Geschichte der preussischen Politik. Bd. 2. Abtheilung 2. Berlin, 1870.
Drummond R. B. Erasmus, his life and character as shown in his correspondence and works. 2 vol. London, 1873.
† Durand de Laur. H. Érasme précurseur et initiateur de l'esprit moderne. 2 vol. Paris, 1872.
Eberstein F. L. v. Fehde Mangolt's von Eberstein zum Brandenstein gegen die Reichsstadt Nürnberg. (Zweite Aufll.), 1879.
† Eckertz G. Die Revolution in der Stadt Köln im Jahre 1513, in den Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 26 und 27, 197-267. Köln, 1874.
Egli E. Actensammlung zur Geschichte der Züricher Reformation in den Jahren 1519 bis 1533. Zürich, 1880.
† Emser H. An den Stier zu Wiettenberg. Ohne Ort und Jahr.
— Auff des Stieres tzu Wiettenberg wiettende Replica. Ohne Ort und Jahr.
— Wider dis unchristenliche Buch Martini Luters Augustiners an den Tewtschen Adel aussgangen. An gemeyn Hochlöbliche Teutsche Nation. Gedruckt durch Bac. Mortinum Herbipolensem, 1521.
— Das man der heiligen bilder yn den kirchen nit abthon noch unehren soll, und das sie yn der schrifft nyndert verbotten seyn. (Widmung an Herzog Georg von Sachsen, geben zu Dresden, Mittwoch nach Letare 1522.) Ohne Ort und Jahr.
— Antwurtt auff die warnung oder schandbuch durch ungereymte reymen, on eyn namen aussgangen. Ohne Ort und Jahr.
— Wyder den falsch genannten Ecclesiasten und warhafftigen Ertzketzer Martinum Luther Emser getrawe und nawe vorwarnung mit bestendiger vorlegung aus bewerter und canonischer schrifft. Dresden, 1524.

— Der Bock trith frey auf disen plan — hat wyder Ehren nye gethan, wie sehr sie yn gesholden han. 1525 ohne Ort.

Epistolæ obscurorum virorum cum notis illustrantibus adversariisque scriptis. Collegit, recensuit, adnotavit E. Böcking, in Ulr. Hutteni Opp. Supplementum. 2 tom. Lipsiæ, 1864, 1869.

† Erasmi de Roterodami Opera omnia emendatiora et auctiora. 10 tom. Lugduni Batavorum, 1702-1706.

Erbkam H. W. Geschichte der protestantischen Secten im Zeitalter der Reformation. Hamburg und Gotha, 1848.

† Evers G. Martin Luther. Lebens, und Charakterbild, von ihm selbst gezeichnet in seinen eigenen Schriften und Correspondenzen. Heft. 1-7 Mainz, 1883-1885.

Flugère G. Erasme. Étude sur sa vie et ses ouvrages. Paris, 1874.

Flersheimer Chronik, zur Geschichte des 15. und 16. Jahrhunderts, herausgegeben von O. Waltz. Leipzig, 1874.

Forschungen zur deutschen Geschichte. Herausgegeben von der historischen Commission bei der königl. bayerischen Academie der Wissenschaften. Bd. 1-21. Göttingen, 1862-1881.

Förstemann C. E. Neues Urkundenbuch zur Geschichte der evangelischen Kirchen Reformation. Erster (einziger) Band. Hamburg, 1842.

† Fontes rerum Austriacarum. Erste Abtheilung : Scriptores. Bd. I, herausgegeben von Th. G. von Karajan. Wien, 1855.

† Francfurts Reichscorrespondenz nebst verwandten Actenstücken von 1376-1519, herausgegeben von J. Janssen. Bd 2. Freyburg, 1873, 1876.

Freitag G. Bilder aus der deutschen Vergangenheit. Bd. 2. Abth 2. Aus dem Jahrhundert der Reformation. Leipzig, 1867.

† Friedrich J. Astrologie und Reformation, oder die Astrologen als Prediger der Reformation und Urheber des Bauernkrieges. München, 1864.

— Der Reichstag zu Worms im Jahre 1521, nach den Briefen des päpstlichen Nuntius Hieronymus Aleander, in den Abhandlungen der historischen Classe der k. bayer. Academie der Wissenschaften, II, 57-146. München, 1870.

† Fries L. Die Geschichte des Bauernkriegs in Ostfranken, herausgegeben von A. Schäffler und Th. Henner. Lief. 1 und 2. Würzburg, 1876-1877.

Geiger L. Nikolaus Ellenbog, ein Humanist und Theologe des 16. Jahrhunderts. Nach handschriftlichen Quellen. Wien, 1870.

— Johann Reuchlin. Sein Leben und seine Werke. Leipzig, 1871.

— Neue Schriften zur Geschichte des Humanismus, in v. Sybel's histor. Zeitschrift Jahrgang 17, 49-125. München, 1875.

† Geissel J. v. Der Kaiserdom zu Speyer. 2. Aufl. Cöln, 1876.

Gemeiner K. Th. Chronik der Stadt und des Hochstiftes Regensburg. 4 Thle. Regensburg, 1816-1824.

† Gindely A. Geschichte der böhmischen Brüder. Ester Band. Prag, 1857.

Gieseler J. C. L. Lehrbuch der Kirchengeschichte. Bd. 3. Abth. 1. Bonn, 1840.

† Glos und Comment uff LXXX Articklen und Ketzeryen der Luterischen und ander Secten und Stürmer. Strassburg (Joh. Grieninger), 1524.

Graetz H. Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart. Bd. 9. Leipzig, 1866.

Greiff. Tagebuch des Hans Lutz aus Augsburg (vergl. Baumann. Quellen, 613-638). Ein Beitrag zur Geschichte des Bauernkriegs, in dem Jahresbericht des histor. Kreisvereins für Schwaben und Neuburg, für die Jahre 1847 und 1848, S. 47-70. Augsburg, 1849.

Greiff E. Tagebuch des Lucas Rem aus den Jahren 1494-1541, ein Beitrag zur Handelsgeschichte der Stadt Augsburg. Augsburg, 1861.

† Greuter J. Die Ursachen und die Entwicklung des Bauernaufstandes im Jahre 1525, mit vorzüglicher Rücksicht auf Tyrol, im Programm des k. k. Staats-Gymnasiums zu Innsbruck. 1856.

† Gröne V. Tetzel und Luther, oder Lebensgeschichte und Rechtfertigung des Ablasspredigers und Inquisitors J. Tetzel. Soest und Olpe, 1853.

Haarer P. H. Eigentliche warhefftige Beschreibung des Bauernkriegs, im Goebel's Beiträgen zur Staatsgeschichte von Europa. Lemgo, 1767.

Häberlin F. D. Die allg. Welthistorie. Neue Historie. Bd 9 u. 10. Halle, 1771-1772.
Hagen C. Deutsche Geschichte seit Rudolf von Habsburg. Bd. 2. Francfurt, 1857.
— Deutschlands litterarische und religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter. 3 Bde. 2 Ausg. Francfurt, 1868.
Haggenmüller J. Geschichte der Stadt und gefürsteten Graffschaft Kempten 2 Bde. Kempten, 1840-1847.
— Hamburgische Chroniken. herausgegeben von J. M. Lappenberg. Hamburg, 1852-1861.
Hartfelder, Zur Geschichte des Bauernkriegs in Südwest-Deutschland. Stuttgard, 1884.
— Strassburg während des Bauernkriegs 1525, in den Forschungen zur deutschen Geschichte, XXIII, p. 221-285. Göttingen, 1883.
Hase O. Die Koburger, Buchhändlerfamilie in Nürnberg. Leipzig, 1869.
Hegel C. Zur Geschichte und Beurtheilung des deutchen Bauernkriegs, in Droysen's Allgemeiner Monatsschrift für Wissenshaft und Literatur, Jahrgang 1852. S. 564 bis 576, 655-674. Halle und Braunschweig, 1852.
Heller J. Reformationsgeschichte des ehemaligen Bisthums Bamberg. Erstes bis drittes Heft. Bamberg, 1825.
† Hennes J. H. Albrecht von Brandenburg, Erzbischof von Mainz und von Magdeburg. Mainz, 1858.
— Martin Luther's Aufenthalt in Worms, 16 bis 26 april 1521. Mainz, 1868.
Herolt J. Chronica, Zeit-und Jahrbuch von der Statt Hall, herausgeg, von F. H. Shönhuth. Schwäbisch-Hall, 1855.
[Hess J.] Erasmus von Rotterdam. Nach seinem Leben und Schriften. 2 Bde. Zürich, 1790.
Heumann J. Documenta litteraria. Altorfii, 1758.
† Hipler Fr. Nikolaus Kopernikus und Martin Luther. Nach ermländischen Archivalien. Braunsberg, 1868.
† Höfler C. Fränkische Studien, im Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichtsquellen 8. 237-322. Wien, 1852.
— Der hochberühmten Charitas Pirkheimer, Aebtissin von S. Clara zu Nürnberg, Denkwürdigkeiten aus dem Reformationszeitalter. Bamberg, 1852.
— Betrachtungen über das deutsche Städtewesen im fünfehnten und sechszehnten Jahrhundert, im Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, II. 179-224. Wien, 1853.
— Geschichtschreiber der husitischen Bewegung in Böhmen (Fontes rer. Austr. Scriptt 2. 6. 7.). 3 Thle. Wien, 1856-1866.
— Wahl und Thronbesteigung des letzten deutschen Papstes, Adrian's VI 1522. Wien, 1872.
Höfler C. v. Der deutsche Kaiser und der letzte deutsche Papst, Carl V und Adrian VI. Wien, 1876.
— Papst Adrian VI 1522-1523. Wien, 1880.
Horawitz A. Zur Biographie und Correspondenz J. Reuchlin's. Wien, 1877.
Hortleder Fr. Handlungen und Ausschreiben etc. von den Ursachen des deutschen Krieges Kaiser Carl's des Fünften wider die Schmalkaldischen Bundesverwandten. Gotha, 1645.
Jäger C. Geschichte der Stadt Heilbronn und ihres ehemaligen Gebietes. Bd. 2. Heilbronn, 1828.
Jäger C. F. Andreas Bodenstein von Carlstadt. Stuttgart, 1856.
Jansen K. Aleander am Reichstage zu Worms, 1521. Auf Grundlage des berichtigten Friedrich'schen Textes seiner Briefe. Kiel, 1883.
† [Jarcke E. v.] Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformation aus dem politischen und socialen Gesichtspunkte. Schaffhausen, 1846.
† Jörg J. E. Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526 aus den diplomatischen Correspondenzen und Originalacten bayerischer Archive dargestellt. Freiburg, 1851.
Jürgens C. Luther's Leben. Erste Abth. Luther von seiner Geburt bis zum Ablassstreite. 3 Bde. Leipzig, 1846-1847.
Kahnis K. F. A. Die deutsche Reformation. Erster Band. Leipzig, 1872.

† Kampschulte F. W. Die Universität Erfurt in ihrem Verhältniss zu dem Humanismus und der Reformation. Aus den Quellen dargestellt. 2 Theile. Trier, 1858-1860.

Kapp J. E. Sammlung einiger zum päpstlichen Ablass überhaupt, sonderlich aber zu der im Anfang der Reformation zwischen D. Martin Luther und Johann Tetzel hiervon geführten Streitigkeit gehöriger Schrifften. Leipzig, 1521.

Kapp J. E. Kleine Nachlese einiger, grösstentheils noch ungedruckter und sonderlich zur Erläuterung der Reformationsgeschichte nützlicher Urkunden. 4 Theile. Leipzig, 1727-1733.

Keil F. S. Des seligen Zeugen Gottes Martin Luther's merkwürdige Lebensumstände bei seiner medicinalischen Leibesconstitution, etc. 4 Theile. Leipzig, 1764.

† Kerker M. Erasmus und sein theologischer Standpunkt, in der Tübinger Theologischen Quartalschrift 41, 531-566. Tübingen, 1859.

Kessler J. Sabbata. Chronick der Jahre 1523-1539, herausgegeben von E. Goetzinger. Bd. 1. St. Gallen, 1866.

Kettenbach H. Ein new Apologia und Verantwortung Martini Luthers wyder der Papisten Mortgeschrey, die zehen Klagen wyder in ussblasieniren so wyt die Christenheyt ist, dann sy toben und wüttendt recht wie die unsinnige Hundt thondt. 1523.

Kirchhoff A. Beiträge zur Geschichte des deutschen Buchhandels. 2. Bändchen. Leipzig, 1851, 1853.

Klüpfel K. Urkunden zur Geschichte des schwäbischen Bundes. 2 Bde., in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 14 und 15. Stuttgart, 1846.

Köhler K. F. Luther's Reisen und ihre Bedeutung für das Werk der Reformation. Eisenach (1873).

Kolde Th. Die deutsche Augustiner-Congregation und Johann von Staupitz. Ein Beitrag zur Ordens-und Reformationsgeschichte nach meistens ungedruckten Quellen. Gotha, 1879.

Kolde Th. Friedrich der Weise und die Anfänge der Reformation. Mit archivalischen Beilagen. Erlangen, 1881.

Analecta Lutherana. Briefe und Actenstücke zur Geschichte Luther's. Gotha, 1883.

† Königstein W. Tagebuch über die Vorgänge am Liebfrauenstift und die Ereignisse der Reichsstadt Frankfurt am Main in den Jahren 1520-1548, herausgegeben von E. G. Steitz. Francfurt, 1876.

Köstlin J. Geschichtliche Untersuchungen über Luther's Leben vor dem Ablassstreit, in den theologischen Studien und Kritiken 44ª, 7-54. Gotha, 1871.

— Martin Luther. Sein Leben und seine Schriften. Bd. I. Elberfeld, 1875.

Krafft K. und W. Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im 16. Jahrhundert, nebst Mittheilungen über Kölnische Gelehrte und Studien in 13. und 16. Jahrhundert. Elberfeld (1875).

† Krauss Fr. X. Beiträge zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges 1525, in den Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. 12. (Separatabdruck.) Wiesbaden, 1873.

Krause C. Helius Eobanus Hessus, sein Leben und seine Werke. Ein Beitrag zur Cultur-und Gelehrtengeschichte des sechszehnten Jahrhunderts. 2 Bde. Gotha, 1879.

Krause. Die Briefwechsel des Mutianus Rufus, Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde, neue Folge, IX, Supplement. Kassel, 1885.

Kriegk G. L. Frankfurter Bürgerzwiste und Zustände im Mittelalter. Beitrag zur Geschichte des deutschen Bürgerthums. Francfurt am Main, 1862.

Krummel L. Joh. Drändorf, ein Märtyrer des Husitenthums in Deutschland, in den Theologischen Studien und Kritiken 42ª, 130-144. Gotha, 1869.

† Laemmer H. Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam sæculi XVI illustrantia. Friburgi Brisg., 1861.

— Meletematum Romanorum Mantissa. Ratisbonæ, 1875.

Lanz K. Correspondenz des Kaisers Carl's V aus dem k. Archiv und der Bibliothèque de Bourgogne zu Brüssel. 3 Bde. Leipzig, 1844-1846.

— Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Carl's V. Bd. 1. Einleitung zu Bd. 1. Wien, 1853, 1857.

LAUTERBACH A. Tagebuch auf das Jahr 1538; die Hauptquelle der Tishreden Luther's, herausgegeben von J. K. Seidemann. Dresden, 1872.

LECHLER G. Joh. von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation. 2 Bde Leipzig, 1873.

LE GLAY. Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle. 2 vol. Paris, 1845.

† LEIB KIL. Annales von 1502-1523 in v. Aretin's Beiträgen zur Geschichte und Literatur. Bd. 7, und 9. München, 1803-1806.

LEODIUS Th. Hub. Annales de vita et rebus gestis Friderici II. electoris Palatini libri 14. Francofurti, 1624.

— De gestis Francisci a Sickingen, bei Freher, Rer. Germ. Script., 3, 298-306. Argentorati, 1707.

† LIESSEM H. J. De Hermanni Buschii vita et scriptis commentatio historica. Bonnæ, 1866.

LILIENCRON R. v. Die historischen Volkslieder der Deutschen vom 13. bis 16. Jahrhundert, gesammelt und erläutert. Bd. 3. Leipzig, 1867.

LIPOWSKI. Argula von Grumbach. München, 1801.

LISCH. G. C. F. Geschichte der Buchdruckerkunst in Mecklenburg bis zum Jahre 1840, in den Jahrb. des Vereins für mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde 4-280. Schwerin, 1839.

LÖSCHER V. E. Vollständige Reformationsacta und Documenta. 3 Bde. Leipzig, 1720-1729.

† Lucubrationes theologicæ. Romæ, 1528.

LUNIG J. Ch. Deutsches Reichsarchiv 24 Bde. Leipzig, 1713-1722.

LUTHER K. Geschichtliche Notizen über Martin Luther's Vorfahren. Wittenberg, 1867.

LUTHER M. Sämmtliche Werke. 67 Bde., herausgegeben von J. G. Plochmann und J. A. Irmischer. Erlangen, 1826-1868. Zweite Aufl., herausgegeben von E. K. Enders. Bd. 1-15. Frankfurt, 1862-1870.

LUTHERI M. Opera latina varii argumenti ad reformationis historiam imprimis pertinentia cur. H Schmidt, vol. 1-5. Francofurti, 1865-1868.

LUTHER'S M. Briefe, Sendschreiben und Bedenken, vollständig gesammelt von W. L. M. de Wette. 5 Theile. Berlin, 1825-1828. Sechster Theil, herausgegeben von. J. K. Seidemann. Berlin, 1856.

MATHESIUS J. Historien von des ehrwirdigen in Gott seligen theuren Mannes Gottes Doctoris Martini Lutheri Anfang, Lere, Leben und Sterben. Nürnberg, 1570.

MAURENBRECHER W, Geschichte der kathol. Reformation. Erster band. Nördlingen, 1880.

— Studien und Skizzen zur Gesch. der Reformationszeit. Leipzig, 1874.

MAY J. Der Kurfürst, Cardinal und Erzbischof Albrecht II von Mainz und Magdeburg und seine Zeit. Ein Beitrag zur deutschen Cultur-und Reformationsgeschichte. 2 Bde. München, 1865-1875.

MEINERS C. Lebensbeschreibungen berühmter Männer aus den Zeiten der Wiederherstellung der Wissenshaften. 3 Bde. Zürich, 1795-1797.

MENZEL K. A. Neuere Geschichte der Deutschen seit der Reformation. 2 Aufl. Bd. 1. Breslau, 1854.

† MONE F. J. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. 21 Bde. Karlsruhe, 1850 bis 1868.

— Quellensammlung der badischen Landesgeschichte. Bd. 2. Karlsruhe, 1854.

MUCK G. Geschichte vom Kloster Heilsbronn von der Urzeit bis zur Neuzeit. Bd. 1 und 2. Nördlingen, 1879.

Mühlhauser Chronik aus den Jahren 1523-1526, herausgegeben von F. A. Holzhausen in A. Schmidt's Zeitschrift für Geschichtswissenshaft 4, 365-394. Berlin, 1845

MULLER A. Leben des Erasmus von Rotterdam. Hamburg, 1828.

MUNZER Th. Von dem getichten Glauben auf nechst Protestation aussgangen. 1524. Ohne Ort.

— Auslegung des andern Untershyds Danielis des Propheten, gepredigt auffm Schloss zu Alstet vor den tetigen thewren Herzcogen und Vorstehern zu Sachsen. Altstedt, 1524.
— Mit dem Hammer. Aussgetrückte Emplössung des falschen Glaubens der ungetrewen Welt durchs Gezeugnus des Evangelions Luce, vorgetragen der elenden erbemlichen Christenheyt. Mühlhausen, 1524.
— Protestation oder Erbiettung seine Lehre betreffende, und tzum Anfang von dem rechten Christenglauben und der Tawffe, 1524. Ohne Ort.
— Bekenntnus, gescheen in der guthe Dienstags nach Cantate, 1525. Ohne Ort.
† Murner Th. An den grossmechtigsten und durchluchtigsten Adel tütscher Nation, das sye den christlichen Glauben beschirmen wider den Zerstörer des Glaubens Christi Martinum Luther, einen Verfierer der einfeltigen Christen. Strassburg, gedruckt von Johann. Grieninger, 1520.
— Gedicht vom grossen Lutherischen Narren, herausgegeben von H. Kurz. Zürich, 1848.
Muther Th. Aus dem Universitäts-und Gelehrtenleben im Zeitalter der Reformation. Erlangen 1866.
— Zur Geschichte der Rechtswissenschaft und der Universitäten in Deutschland. Jena, 1876.
Neudecker Ch. G. Voy. Ratzeberger.
Neue und vollständigere Sammlung der Reichsabschiede (von H. Chr. von Senckenberg). Bd. 2. Frankfurt, 1747.
† Nève F. Recherches sur le séjour et les études d'Érasme en Brabant. Louvain, 1876.
† Nordhoff. J. B. Denkwürdigkeiten aus dem Münsterchen Humanismus. Münster, 1874.
Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde osterreichischer Geschichsquellen. 9 Bde. Wien, 1851-1860.
Œchsle F. F. Beiträge zur Geschichte des Bauernkriegs in den schwäbisch-fränkischen Grenzlanden. Aus meistens archivalischen Quellen. Heilbronn, 1830.
† Otto C. Johannes Cochläus der Humanist. Breslau, 1874.
— Bemerkungen zu dem Frankfurter Bürgeraufstande vom Jahre 1525, in den Histor. polit. Bl. 74, 326-332. München, 1874.
Pastor L. Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karl's V. Aus den Quellen dargestellt. Freiburg, 1879.
Paulsen F. Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten vom Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart. Mit besonderer Rücksicht auf den classischen Unterricht. Leipzig, 1885.
Pawlikowski C. C. v. Hundert Bogen aus mehr als fünfhundert alten und neuen Büchern über die Juden neben den Christen. Freiburg, 1859.
Peschek Ch. A. Kirchengeschichtliche Miscellen, in Niedner's Zeitschrift für die historische Theologie, 15, 153-164. Leipzig, 1845.
Plitt G. L. Desiderius Erasmus in seiner Stellung zur Reformation, in der Zeitschrift für die gesammte lutherische Theologie 27, 479-514. Leipzig, 1866.
Ranke L. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation. Bd 1, und 2. Berlin, 1842.
Ratzeberger M. Handschriftliche Geschichte über Luther und seine Zeit, herausgegeben von Ch. G. Neudecker. Jena, 1850.
† Raynaldi O. Annales ecclesiastici. Tom. 12 (1513-1536). Lucæ, 1755.
Remling F. X. Geschichte der Bischöfe von Speyer. Bd. 1. Mainz, 1854.
Reuchlin's J. Briefwechsel, gesammelt und herausgegeben von. L. Geiger, in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 126. Tübingen, 1875.
Riederer. Nachrichten zur Kirchen-Gelehrten-und Bücher-Geschichte, 4 Bde. Altdorf, 1764-1768.
† Riffel C. Christliche Kirchengeschichte der neuesten Zeit seit dem Anfange der grossen Glaubens-und Kirchenspaltung. Bd. 1, Aufl. 2. und Bd. 2. Mainz, 1842, 1844.

RIGGENBACH B. Johann Eberlin von Günzburg und sein Reformprogramm. Ein Beitrag zur Geschichte des sechszehnten Jahrhunderts. Tübingen, 1874.
ROESLER R. Die Kaiserswahl Carl's V. Wien, 1868.
ROHLING E. Die Reichstadt Memmingen in der Zeit der evangelischen Volksbewegung. München, 1864.
† ROHRBACHER'S. Universalgeschichte der katholischen Kirche, in deutscher Bearbeitung von F. X. Schulte. Bd. 24. Münster, 1873.
ROMMEL Ch. v. Philipp der Grossmüthige, Landgraf von Hessen. 2 Bde und ein Urkundenband. Giessen, 1830.
ROTH F. Die Einführung der Reformation in Nürnberg 1517-1528. Nach den Quellen dargestellt. Würzburg, 1855.
SATTLER E. F. Geschichte des Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge. Th. 1. und. 2. Ulm, 1769.
SCHADE O. Satiren und Pasquille aus der Reformationszeit. 3 Bde. Hannover, 1856-1858.
SCHEURL Chr. Briefbuch, ein Beitrag zur Geschichte der Reformation und ihrer Zeit, herausgegeben von F. von Soden und J. K. F. Knaacke. 2 Bde. Potsdam, 1867-1872.
SCHMIDT Ch. Notice sur Sébastien Brant, in der Revue d'Alsace, nouvelle série, tom. 3. Colmar, 1874.
† SCHRECKENSTEIN, K. H. ROTH VON Geschichte der ehemaligen freien Reichsritterschaft. Bd. 2. Tübingen, 1862.
SCHREIBER H. Der Bundschuh zu Lehen im Breisgau und der arme Konrad zu Bühl; zwei Vorboten des deutschen Bauernkriegs. Freiburg im Breisgau, 1824.
Geschichte der Albert-Ludwigs-Universität zu Freiburg im Breisgau. 3 Theile. Freiburg, 1857-1860.
— Der deutsche Bauernkrieg. Gleichzeitige Urkunden, mit Einleitungen. Jahr 1524 und 1525. 3 Theile. Freiburg, 1863, 1864, 1866.
SCHUCHARDT Chr. Lucas Cranach des Aelteren Leben und Werke. 2 Bde. Leipzig, 1851.
SCHUNK J. P. Beiträge zur Mainzer Geschichte mit Urkunden. 3 Bde. Mainz, 1788-1790.
SCHWERTZELL G. Helius Eobanus Hessus. Halle, 1874.
SECKENDORF V. L. a. Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismo sive de reformatione religionis ductu M. Lutheri stabilita. Francofurti, 1692.
SEIDEMANN J. K. Thomas Münzer, nach den in Dresdener Archiv vorhandenen Quellen Dresden und Leipzig, 1842.
— Die Leipziger Disputation im Jahr 1519. Dresden und Leipzig, 1843.
— Erläuterungen zur Reformationsgeschichte durch bisher unbekannte Urkunden. Dresden, 1844.
— Luther's Grundbesitz, in Niedner's Zeitschrift für die historische Theologie, 30, 475-570. Gothe, 1860.
— Beiträge zur Geschichte des Bauernkriegs in Thüringen, in den Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. 11, 375-399 und 14, 513-548. Göttingen, 1871-1874.
† SINNACHER F. A. Beiträge zur Geschichte der bischöflischen Kirche Säben und Brixen in Tyrol. Bd. 7, 8. Brixen, 1830-1832.
SPALATIN G. Historischer Nachlass und Briefe. Erster Band : Das Leben und die Zeitgeschichte Friedrichs des Weisen, herausgegeben von J. G. Neudecker und L. Preller. Iena, 1851.
† Spiegel, ein. der Evangelischen Freyheit, wie die Christus wahrhafftiglichen gelert und Martin Luther ietz in unsern Zeiten dieselbigen unnützlich fürgeben hat. D. J. K. Strassburg (Joh. Grieninger), 1524.
STALIN Ch. F. v. Wirtembergische Geschichte. Bd. 4. Stuttgart, 1873.
STEITZ G. E. Die Melanchthons-und Luther-Herbergen zu Frankfurt am Main (mit archivalischen Beilagen) im Neujahrsblatt des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde für 1861. Franckfurt, 1861.
— Gerhard Westerburg, der Leiter des Bürgeraufstandes zu Francfurt am Main, im Jahre 1525, im Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Neue Folge 5, 1-215. Frankfurt, 1872.

— Der Humanist Wilhelm Nesen, im Archiv für Francfurts Geschichte und Kunst. Neue Folge 6, 36-160. Francfurt, 1877.

STERN A. Ueber die zwölf Artikel der Bauern und einige andere Aktenstücke aus der Bewegung von 1525. Leipzig, 1868.

— Regesten zur Geschichte des Bauernkriegs, vornämlich in der Pfalz, in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 23, 179-201. Karlsruhe, 1871.

STICHART F. O. Erasmus von Rotterdam. Seine Stellung zu der Kirche und zu den kirchlichen Bewegungen seiner Zeit. Leipzig, 1870.

STINTZING R. Ulrich Zasius. Ein Beitrag zur Geschichte der Rechtswissenschaft im Zeitalter der Reformation. Basel, 1857.

STOCKMEYER J. UND REBER B. Beiträge zur Baseler Buchdruckergeschichte. Basel, 1840.

STÖLZEL A. Die Entwicklung des gelehrten Richterthums in deutschen Territorien. 2 Bde. Stuttgart, 1872.

STOLLE K. Thüringisch-Erfurter Chronik, herausgegeben von L. F. Hesse, in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 32. Stuttgart, 1854.

STRAUSS D. F. Ulrich von Hutten. 2 Bde. Leipzig, 1858.

— Gespräche von Ulrich von Hutten übersetzt und erläutert. Leipzig, 1860.

STROBEL G. Th. Beiträge zur Litteratur, besonders des sechszehnten Jahrhunderts. Bd. 1 und 2. Nürnberg und Altdorf, 1784-1786.

— Leben, Schriften und Lehren Thomä Müntzer's, des Urhebers des Bauernaufruhrs in Thüringen. Nürnberg und Altdorf, 1795.

SUGENHEIM S. Baierns Kirchen-und Volks-Zustände im sechzehnten Jahrhundert. Nach handschriftlichen und gedruckten Quellen. Giessen, 1842.

TENTZEL W. E. Supplementum Historiæ Gothanæ primum Conradi Mutiani Rufi epistolas, etc., complectens. Jenæ, 1701.

THAUSING M. Dürer's Briefe, Tagebücher und Reime. Wien, 1872.

THIERSCH H. W. J. Luther. Biographische Skizzen. Nördlingen, 1869.

UHLAND L. Alte hoch-und niederdeutsche Volkslieder. Bd. 1 in 2 Abtheilungen. Stuttgart, 1844-1845.

UHLHORN G. Urbanus Rhegius. Leben und auserwählte Schriften. Elberfeld, 1861.

ULLMANN C. Reformatoren vor der Reformation vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden. 2 Bde. Hamburg, 1841, 1842.

ULMANN H Franz von Sickingen. Nach meistens ungedruckten, Quellen. Leipzig, 1872.

† UNREST J. OEsterreichische Chronik in Hahn's Collect. Monument. vet. et recentium, 1, 537-803. Brunsvigæ, 1724.

VARRENTRAPP C. Hermann von Wied und sein Reformationsversuch in Köln. Ein Beitrag zur deutschen Reformationsgeschichte. Leipzig, 1878.

VEESENMEYER. Nachricht von Konrad Köllin, Leben und Schriften aus gedruckten und ungedruckten Quellen, in Stäudlin's und Tzschirner's Kirchenhistor. Archiv 1, 471-501. Halle, 1828.

VIRCK H. Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation. Erster Band, 1517-1530 Strassburg, 1882.

VISCHER W. Geschichte der Universität Basel von der Gründung 1460 bis zur Reformation 1529. Basel, 1860.

— Erasmiana. Programm zur Rectoratsfeier der Universität Basel. Basel, 1876.

VOGT M. Bayerns Stimmung und Stellung im Bauernkrieg von 1525, im Programm des Lyceums und der Studienanstalt zu Regensburg 1877. Stadtamhof, 1877.

VOIGT G. D. Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus. Berlin, 1859.

VORREITER H. Luther's Ringen mit den antichristlichen Principien der Revolution. Halle, 1860.

WAGNER E. Der Bauernkrieg auf dem Gebiete der freien Reichstadt Schwäbisch Gmünd, in den Forschungen zur deutschen Geschichte 14, 228-248. Göttingen, 1874.

WALCH J. G. Martin Luther's sämmtliche Schriften, 24. Bde. Halle, 1739-1750.

WALCHNER K. UND BODENT J. Biographie des Truchsessen Georg III von Waldpurg. Mit Urkunden. Constanz, 1832.

WALDAU G. E. Nachrichten von Thomas Murner's Leben und Schriften. Ein kleiner Beitrag zur Reformationsgeschichte. Nürnberg, 1775.

WALDAU G. E. Nachricht von Hieronymus Emser's Leben und Schriften. Beitrag zur Reformations-und Litterargeschichte. Anspach, 1783.

WALTZ O Der Wormser Reichstag im Jahre 1521, in den Forschungen zur deutschen Geschichte 8, 21-44. Göttingen, 1868.

WEGELE Fr. X. Götz von Berlichingen und seine Denkwürdigkeiten, in Müller's Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge, Jahrg. 3, 129-166. Hannover, 1874.

† WEGELER J. Richard von Greiffenclau zu Vollraths, Erzbischof und Kurfürst von Trier 1511-1531. Trier, 1881.

WELLER E. Repertorium typographicum. Die deutsche Literatur im ersten Viertel des sechszehnten Jahrhunderts. Nördlingen, 1864. Supplement. Nördlingen, 1874.

† WIEDEMANN Th. Johann Eck, Prof. der Theologie an der Universität Ingolstadt. Regensburg, 1865.

WISKEMANN H. Darstellung der in Deutschland zur Zeit de Reformation herrschenden nationalökonomischen Ansichten. Gekrönte Preisschrift. Leipzig, 1861.

WISKOWATOFF P. v. Jacob Wimpheling, sein Leben und seine Schriften. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Humanisten. Berlin, 1867.

WOLF A. Geschichtliche Bilder aus Œsterreich. Erster Band, aus dem Zeitalter der Reformation. Wien, 1878.

WOLTMANN H. Holbein und seine Zeit. 2 Bde. Leipzig, 1866-1868.

WYNECKEN E. F. Die Regimentsordnung von 1521 in ihrem Zuzammenhang mit dem Churverein, in den Forschungen zur deutschen Geschichte 8, 568-628. Göttingen, 1868.

ZARNCKE Fr. Sebastian Brant's Narrenschiff. Leipzig, 1854.

† ZASII U. Epistolæ ad viros ætatis suæ doctissimos, edid. J. A. Rieggerus. Ulmæ, 1774.

† Zimmerische Chronik, herausgegeben von K. A. Barack. 4 Bde in der Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart, Bd. 91-94, Tübingen, 1869.

ZIMMERMANN W. Allgemeine Geschichte des grossen Bauernkrieges, nach handschriftlichen und gedruckten Quellen. Neue Ausg. 2 Thle. Stuttgart, 1854.

ZÖLLNERR. Zur Vorgeschichte des Bauernkriegs, Programm des Vitzthumschen. Gymnasiums. Dresden, 1872.

ZUINGLII H. Opera. Completa editio prima cur. M. Schulero et J. Schulthessio, 8 vol. (Vol. 7 Epistolæ) Turici, 1828-1842.

XXII

XX III

LIVRE PREMIER

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE ET SES ACTES JUSQU'A LA DIETE DE WORMS (1521)

L'ALLEMAGNE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE RELIGIEUSE ET POLITIQUE
JUSQU'A LA FIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

(1525)

LIVRE PREMIER

LE PARTI RÉVOLUTIONNAIRE ET SES ACTES JUSQU'A LA DIETE DE WORMS

CHAPITRE PREMIER

LE NOUVEL HUMANISME.

I

Le nouvel humanisme allemand, complétement différent de l'ancien dans son action comme dans ses principes, fut au commencement du seizième siècle l'agent principal de la grave et vaste révolution qui allait s'accomplir dans le monde des idées.

Les premiers humanistes avaient compris l'antiquité classique en restant au point de vue de la vérité absolue du Christianisme; ils l'avaient mise au service de la foi. Recherchant avec soin dans les auteurs anciens les témoignages religieux qui s'y rencontrent, échos d'une révélation primitive, ils s'étaient en même temps montrés les adversaires déclarés des idées païennes sur le monde et sur la vie morale.

L'étude de l'antiquité avait été pour eux un champ fécond d'investigation scientifique. Ils avaient cru cette étude indispensable à toute éducation vraiment forte, la tenant pour « l'admirable gymnastique »

où se pouvait former l'indépendance de l'esprit, le don de concevoir nettement la vérité et de l'exposer avec clarté.

Selon eux, la connaissance approfondie de la pensée des anciens devait servir à « l'intelligence des saintes Écritures et renouveler l'étude des sciences sacrées ». Voilà dans quel esprit Nicolas de Cusa et son élève Rodolphe Agricola s'étaient efforcés de faire adopter en Allemagne les auteurs classiques; pourquoi Alexandre Hégius avait fait des humanités le point central de l'instruction de la jeunesse; c'est dans ce but que Jacques Wimpheling avait composé son grand ouvrage pédagogique qui marque une date considérable dans l'histoire de l'esprit humain. « Ce n'est pas l'étude de l'antiquité classique en elle-même », disait ce dernier, « qui est dangereuse pour l'éducation chrétienne, c'est la manière fausse de l'envisager, c'est le mauvais usage qu'on en peut faire. Sans aucun doute elle serait funeste, si, comme il arrive fréquemment en Italie, on propageait par les classiques une manière païenne de juger et de penser, et si l'on mettait entre les mains de nos étudiants des œuvres littéraires qui pouraient mettre en péril, dans leurs jeunes esprits, le patriotisme ou les mœurs chrétiennes[1]. Mais au contraire, l'antiquité bien comprise peut rendre à la morale et à la science théologique les services les plus précieux. Les Pères de l'Église n'ont-ils pas tiré le plus grand profit des études profanes? ne s'en sont-ils pas aidés pour l'explication des saintes Écritures et ne les ont-ils pas constamment vantées et encouragées? » Saint Grégoire de Nazianze appelait les adversaires des humanités les « ennemis de toute science[2] », et le pape Grégoire le Grand a démontré clairement qu'elles sont une utile préparation, un indispensable secours pour l'intelligence des sciences sacrées.

C'est dans le même esprit que les théologiens éminents du quinzième siècle, Heynlin von Stein, Grégoire Reisch, Geiler de Kaisersberg, Gabriel Biel, Jean Trithème, s'étaient montrés chauds partisans, zélés propagateurs de l'humanisme chrétien.

« Nous pouvons en toute sécurité », dit Trithème, « recommander l'étude des anciens à tous ceux qui ne s'y livrent pas dans un esprit frivole ou pour le simple amusement de leur esprit, mais pour la sérieuse formation de leur intelligence, et pour amasser, grâce à elle, à l'exemple des Pères de l'Église, des semences précieuses, propres à servir le développement des sciences chrétiennes. Pour nous, nous regardons cette étude comme indispensable au théologien. »

[1] Wimpheling jugeait très-nettement le danger que pouvaient faire courir à la foi et aux mœurs les humanistes italiens. Voy. Wiskowatoff, p. 67.

[2] Voy. l'excellent ouvrage de Daniel, *Des études classiques dans la société chrétienne* (Paris, 1853), p. 35-40.

Les maîtres que nous venons de citer, représentants illustres de l'école scolastique en Allemagne, étaient ennemis jurés de « ces stériles et inutiles arguties, de ces subtiles querelles sur des mots », qui, à partir du quatorzième siècle, avaient abaissé la science, et dominaient encore trop fréquemment à la fin du quinzième siècle dans la littérature théologique et dans les Universités. Ils faisaient également tous leurs efforts pour faire disparaître des écoles le latin barbare alors usité dans les livres de théologie comme dans les leçons des professeurs. « Ce latin », disait Geiler, « est rude et sans précision. C'est un misérable amalgame, qui n'est ni latin ni allemand, et pourtant latin et allemand tout ensemble. » « Des discussions arides sur les choses les plus insignifiantes », demandait Wimpheling, « sont-elles donc indispensables à celui qui veut devenir docteur profane ou professeur orthodoxe de théologie? Une langue contournée et véritablement rebutante est-elle de rigueur? Les Pères de l'Église et les grands théologiens des premiers siècles ont-ils connu nos disputes? se sont-ils perdus dans nos distinctions subtiles? ont-ils cru nécessaire d'employer un langage barbare? »

Les esprits éminents qui, avec un zèle si louable, avaient entrepris au quinzième siècle la réforme religieuse, rattachaient tous leurs travaux à ceux des grands théologiens des douzième et treizième siècles; tout d'abord ils avaient « replacé sur le chandelier » saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école. Ils ne s'étaient pas bornés à encourager l'humanisme et la philologie, ils s'étaient encore proposé d'unir à la théologie les sciences naturelles et physiques récemment remises en honneur, et surtout de rajeunir l'enseignement traditionnel de l'école par l'étude approfondie de la Bible et des Pères. Ils recommandaient aux théologiens, de la manière la plus pressante, l'exégèse et la patrologie, sans toutefois renoncer aucunement à la méthode scolastique. Cette méthode, à leur avis, tout en s'affranchissant des surcharges d'un formalisme sans vie, devait subsister dans son intégrité, dans la sévère rigueur de ses conclusions logiques et dogmatiques.

Ces anciens maîtres avaient tous reçu dans leur jeunesse une solide éducation scolastique; aussi appréciaient-ils l'ancienne méthode non-seulement au point de vue théologique, mais surtout au point de vue de la formation de l'esprit. Leurs manières de voir étaient en complet accord avec celles des théologiens de leur temps. Wimpheling publia en 1510 un ouvrage spécialement consacré à la défense de la scolastique, ouvrage qui peut être considéré comme la profession de foi des humanistes du Haut-Rhin[1]. Comme Wimpheling,

[1] Voy. Wiskowatoff, 154 ff.

les savants qui partageaient ses vues luttaient avec zèle contre la passion partiale et exclusive pour l'antiquité classique, contre la dépréciation systématique des services que la science du moyen âge, à ses meilleures époques, a rendus à la philosophie et à la théologie, et se montraient aussi reconnaissants envers elle que Pic de la Mirandole, qui fait dire aux scolastiques dans l'un de ses écrits : « Nous vivrons éternellement, non dans les écoles des pointilleurs de syllabes, mais dans le cercle des sages, où l'on ne discute pas sur la mère d'Andromaque ou sur les fils de Niobé, mais où l'on s'entretient des origines profondes des choses divines et humaines[1]. »

Ce n'était pas seulement la science religieuse, c'était aussi l'instruction populaire, qui, d'après les anciens humanistes, devait être étendue et améliorée par la culture classique. Il est à remarquer que les Frères de la vie commune, qui par leurs écoles et leurs livres d'enseignement contribuèrent tant aux progrès des études classiques au quinzième siècle, s'étaient constammment préoccupés de la langue et de la poésie nationales, inventoriant, recueillant les anciens poëmes, en composant de nouveaux et rimant de pieux cantiques sur des sujets religieux ou moraux[2]. Agricola, véritable fondateur de la première école d'humanisme, composait des chansons en allemand et ne cessait d'insister pour que les historiens latins fussent traduits en langue vulgaire, afin que le peuple apprît à les connaître, et que, par leur secours, la langue nationale fût perfectionnée. Sébastien Brant n'a pas seulement ouvert une nouvelle voie à la littérature allemande : humaniste éminent, il ne se désintéressait point du peuple, et « sa vaste science ne l'empêchait pas de traduire un livre de prières à l'usage du commun des fidèles ».

L'humanisme de l'ancienne école avait pris à cœur les intérêts de l'histoire et de la poésie nationales. Wimpheling cite avec éloge l'opinion de Geiler de Kaisersberg, déclarant que tout homme instruit, comprît-il toutes les langues, doit encore et par-dessus toutes estimer et chérir celle « qu'il a apprise enfant auprès de ses parents, et dans laquelle, en sa jeunesse, il a été instruit des vérités de la foi ». Lui-même trouvait révoltant que « des savants fussent assez égarés par la vanité pour répéter que leur langue maternelle n'était bonne que pour les vieilles femmes, les matelots et les portefaix[3] ». « Aucune

[1] Burckhardt, *Renaissance*, p. 157. Feugère (p. 208) cite un jugement remarquable du philosophe français Victor Cousin sur les scolastiques : « Il est impossible d'avoir plus d'esprit que les scolastiques, de déployer plus de finesse, plus d'harmonie, plus de ressources dans l'argumentation, plus de cette analyse ingénieuse qui divise et subdivise, plus de cette synthèse puissante qui classe et ordonne. » Leibnitz, comme on le sait, pensait de même.

[2] Voy. Nordhoff, *Denkwürdigkeiten*, p. 117-120.

[3] *De arte impressoria*, 19.

langue », dit le moine Fabri dans l'enthousiasme de son patriotisme, « n'est plus noble, plus magnifique et plus humaine que la langue allemande[1] ».

L'esprit religieux et populaire était l'âme et comme la force motrice de tous les travaux savants et littéraires de nos anciens humanistes. Cet esprit inspirait également tous les efforts de leur zèle réformateur.

Ils reconnaissaient et combattaient les abus graves et profonds qui s'étaient introduits dans le domaine religieux, ils déploraient les nombreux bénéfices conférés à une même personne, les hautes dignités réservées aux fils des plus grandes familles, l'avidité des hauts dignitaires ecclésiastiques pour accroître leurs possessions, l'exploitation du peuple allemand par les exorbitantes réclamations de la cour de Rome. Ils blâmaient, ils réprouvaient partout où ils les rencontraient la vie scandaleuse d'une grande partie du clergé régulier et séculier, la sensualité, le luxe et la débauche qui régnaient à la cour de beaucoup de princes ecclésiastiques, le trafic des reliques et le parti mercantile tiré par le clergé de pratiques purement extérieures.

Ces premiers humanistes avaient exercé une mission véritablement réformatrice, car une inébranlable foi, un attachement filial pour l'Église était le plus intime trésor de leur âme. Leur conduite grave et digne, leur fidèle observance des prescriptions de l'Église correspondaient de tous points à leurs convictions. Ils combattaient les abus, mais le fond même de la religion restait indiscutable à leurs yeux. Dans leurs opinions politiques et religieuses, ils restaient fermement attachés aux principes du moyen âge, héritiers de ses vues larges et élevées sur la Papauté et l'Empire. Refouler le Turc, établir dans le monde entier le règne du Christ, tel était à leurs yeux le but le plus digne de leur ambition. En dépit de la triste décadence de l'Empire, leur dévouement restait acquis à cet « Empereur romain de nation germanique » auquel tous les peuples de la terre devaient rendre hommage, et dont la plus sublime fonction était la tutelle et la protection de l'Église[2].

L'école des nouveaux humanistes différait essentiellement de l'ancienne. Son principal fondateur et son plus illustre représentant, c'est Érasme de Rotterdam[3].

[1] F. Fabri. *Evagatorium*, t. III, p. 449.

[2] Voy. pour plus de détails le chapitre consacré aux humanistes et aux théologiens dans le premier volume de cet ouvrage.

[3] Érasme et ses écrits ont été de nos jours jugés avec talent dans les utiles et savants travaux biographiques et littéraires de Durand de Laur (1872), Drummond (1873) et Feugère (1877). Cependant, les ouvrages antérieurs de Hess (1790) et de Müller (1823) sont encore utiles à consulter; le premier surtout traite

II

Didier Érasme de Rotterdam, né dans les circonstances les plus malheureuses[1], orphelin dès sa première jeunesse, lésé dans ses droits d'héritier par des tuteurs cupides, avait embrassé la vie monastique, sans aucune vocation sérieuse, chez les Augustins de Stein, non loin de Gouda. Depuis lors il ne cessa de nourrir une haine profonde contre les vœux religieux tels que l'Église les approuve[2]. En 1491, il abandonne son couvent, et pendant une dizaine d'années il mène, dans de continuelles pérégrinations à travers l'Europe, une vie nomade et agitée, pense à s'établir tantôt en Angleterre, tantôt en France, ou bien en Italie, ou bien encore dans les Pays-Bas ou en Bourgogne, et parle même d'aller finir ses jours en Espagne ou en Pologne. De bonne heure il encourt le reproche « de ne dire presque jamais la sainte messe et de l'entendre rarement, bien qu'étant prêtre ». Le « très-savant Érasme trouve ridicules » les prières du bré-

avec la plus grande impartialité (t. I, p. 317-505) les questions de polémique soulevées entre Érasme et ses adversaires *catholiques*. — Outre ces ouvrages, je me suis encore servi des écrits de Stichart (1870), de Nève (1876), de Plitt (1866) et de Kerker (1859). Ce dernier, selon moi, est, de tous les biographes d'Erasme, celui qui analyse de la manière la plus équitable et la plus profonde ses véritables opinions théologiques. L'*Erasmiana*, de Vischer (1876), contient quelques précieux documents et lettres inédites.

[1] Dans un mémoire de Léon X, reproduit par Vischer, et daté du 26 janvier 1517 (*Erasmiana*), on lit au sujet d'Érasme : « Ex illicito, et, ut timet, incesto (*peut-être* incestuoso?) damnatoque coitu genitus. » Il n'en faut pas conclure que le père d'Érasme fut prêtre (voy. Vischer, note 3), mais seulement que ses parents, non mariés, étaient dans un degré de parenté qui empêchait le mariage d'après les lois de l'Église. Le nom de famille d'Érasme était probablement Roger ou Rogers, comme Vischer semble le conclure de la suscription d'un bref papal. Ce nom n'était pas celui de son père, mais celui de sa mère. Trois ans avant la naissance d'Érasme, c'est-à-dire entre 1464 et 1469, sa mère avait eu un fils, Pierre Gérard (voy. Vischer, p. 30, note 1). Érasme le dépeint comme étant son parfait contraste, physiquement et moralement. Il dit en parlant de lui : « Nec unquam aliud fuit germano quam malus genius. » (Voy. Drummond, t. I, p. 16, note 13.)

[2] Il avait quitté le costume religieux de son propre mouvement, et avait été, pour ce fait, frappé d'excommunication. Il avait alors adressé « une humble supplique » au pape Léon X et reçu de lui le pardon de sa faute par l'entremise d'André Ammonius, légat du Pape en Angleterre. « Dominum Erasmum Roterodamum », écrit Ammonius le 9 avril 1517, « humiliter a nobis petentem a sententia excommunicationis ceterisque censuris ecclesiasticis, quas incurrit propter dimissionem habitus professionis sue apostasiam incurrendo in habitu sæculari aliquot annos incedens, absolvimus in forma Ecclesie consueta. » (Vischer, p. 28.) — Il obtint la permission de vivre et de se vêtir à l'avenir comme les prêtres séculiers.

viaire, les prescriptions de l'Église touchant le jeûne et l'abstinence. Les règles de pénitence lui paraissent intolérables, et il s'en affranchit sans scrupule, causant ainsi un « scandale d'autant plus fâcheux » que son esprit cultivé et son grand savoir donnent plus de poids à ses opinions, et le rendent plus influent auprès de la jeunesse. Son exemple contribua beaucoup à accréditer l'opinion « que pour les savants les commandements de l'Église sont superflus et puérils, et qu'il leur est loisible de s'en affranchir[1] ». Comme le prieur de son couvent l'exhortait un jour de la manière la plus pressante à rentrer sous la règle de son Ordre, Érasme lui répondit, sur un ton d'ironie presque insolent, « que ni son corps ni son intelligence n'étaient faits pour la vie du cloître; que les couvents avaient autrefois contribué au salut du monde, mais que maintenant, au contraire, leur existence était la cause et l'origine de la corruption régnante; que le Christianisme et la piété n'étaient attachés ni à un Ordre spécial, ni à aucun genre de vie particulier; que le monde entier, d'après la doctrine du Christ, pouvait être considéré comme une famille, et même comme un monastère ». « On vante les voyages de Solon, de Pythagore et de Platon, disait-il, et les Apôtres, particulièrement saint Paul, ont parcouru le monde; pour moi, je suis le bienvenu dans tous les pays; tous me prient avec instance d'être leur hôte. » Sur sa conduite morale, il avait coutume d'énoncer les jugements les plus bienveillants. « Un commerce étroit avec des hommes sages », écrivait-il à son prieur, « l'avait grandement amélioré. L'amour des richesses lui était inconnu, il n'en avait pas la moindre étincelle; il est vrai qu'il avait parfois ressenti l'aiguillon de la chair, mais jamais jusqu'à en devenir l'esclave; l'ivrognerie et la débauche répugnaient à sa nature[2]. » Quant à ces derniers vices, en admettant qu'Érasme eût rejeté de sa vie toute habitude grossière, sa frêle constitution lui eût forcément interdit tout excès[3]. Aucun de ses admirateurs n'a jamais parlé de l'austérité de ses mœurs, et beaucoup ont pensé que son goût pour les vins capiteux était cause des douleurs qui le tourmentaient si fréquemment

[1] Vers 1512. « Lucubrationes 18. »

[2] *Op.*, t. III, p. 1527-1530, *App. epist.* du 8, 9 juillet 1514 : « Voluptatibus etsi quando fui inquinatus, nunquam servivi. » On peut voir l'opinion d'Érasme sur ce sujet dans un passage d'une de ses lettres à Ulrich de Hutten, 23 juillet 1519, où il fait l'éloge de Thomas Morus : « Cum aetas ferret, non abhorruit a puellarum amoribus, *sed citra infamiam*, et sic ut oblatis magis frueretur, quam captatis... » *Op.*, t. III, p. 474, *ep.* 447.

[3] « Drunkenness », dit Drummond, t. I, p. 21, « he always detested; and perhaps no merit can be ascribed to him for avoiding a sin to which he had no inclination, and for which he was constitutionally unfit. » Drummond appelle assez justement Érasme (t. I, p. 347) « the self-satisfied and by no means ascetic german man of letters ».

(il était atteint de la pierre). Il faisait souvent parade de son mépris pour l'argent; il ne recherchait pas, il est vrai, l'argent pour l'argent[1], mais il était fermement convaincu qu'un homme sage et prévoyant doit s'efforcer d'acquérir du bien et le conserver le mieux possible, afin de pouvoir supporter facilement les revers de fortune et les pénibles épreuves qui peuvent se rencontrer en cette vie[2]. Quant à la manière de s'enrichir, il en savait une fort aisée. La façon dont les moines mendiants recueillent les aumônes lui paraissait « indigne d'un homme libre »; l'acceptation d'un emploi quelconque, offrant un revenu fixe en échange de devoirs déterminés, lui semblait « inconciliable avec son indépendance »; mais, en revanche, il ne trouvait nullement au-dessous de sa dignité de mendier des pensions et des dons auprès des prélats, princes, comtes et seigneurs, et cela bien souvent par des flatteries du genre le moins relevé, quêtant par des dédicaces louangeuses les remerciments « bien sonnants » des riches. Les rudes leçons qu'il s'attira par sa « déplaisante mendicité » ne ralentirent en rien son ardeur quémandeuse. A la fin, ses revenus se trouvèrent si avantageusement aménagés qu'il dépensait tous les ans la somme, énorme pour ce temps, de six cents ducats. Indépendamment du trésor presque royal qu'il possédait en hanaps d'or et d'argent, en monnaies rares, il laissa après lui environ sept mille ducats. « Mes coffres », écrivait-il, « sont remplis d'objets précieux, de coupes travaillées artistement, d'aiguières, de cuillers, d'horloges, dont plusieurs sont en or. Quant aux bagues, je puis à peine les compter[3]. »

La flatterie littéraire prodiguée dans le but d'obtenir la faveur des princes et des puissants, le répugnant abus des dédicaces louangeuses

[1] Il se qualifie de « strenuus pecuniarum contemptor ». *Op.*, t. III, p. 141, *ep.* 167.

[2] Voy. la lettre d'Amerbach à Spalatin, dans Krafft, *Briefe und Documente*, p. 75.

[3] Sur ses pensions, présents et donations, voy. les lettres citées par Vischer, 15, 33-34. — Hess, t. I, p. 190, 281. — Muller, p. 217. — Drummond, t. II, p. 268. Il reçut un jour du duc Philippe le Bel un présent de cinquante florins d'or pour un discours plein de flatteries prononcé à Bruxelles; peu de mois après, ayant sollicité de nouveau la générosité du duc, celui-ci lui envoya dix livres à titre *d'aumône:* « pour Dieu et en aumosne ». « Il lui fut remis une somme de dix livres, de quarante gros, monnaie de Flandre, la livre. » Nève, p. 7-8. Colet lui écrivait en 1513 à propos de son « odiosa mendicitas » : « *Si humiliter mendicaveris*, habeo aliquid... » Érasme lui-même fait dans cette même année cet aveu : « Ab N. satis audacter petii, at ille impudenter rogantem impudentius repulit... » *Op.*, III, 1524, *App.*, *ep.* 4 et 3, 132, *ep.* 150. Voy. Hess, t. I, p. 169-170. — A propos de ses biens, son ami Amerbach lui écrit : « Sunt qui illum circa septena millia aureorum (ne dicam plus) reliquisse ferunt. » « Reliquit aureorum et argenteorum poculorum fere regium apparatum. » Krafft, *Briefe und Documente*, p. 75. — Sur l'abus des dédicaces à cette époque, voy. Muller, p. 181. — Geiger, *Reuchlin*, p. 134-336.

précédant les moindres écrits, toutes ces choses datent d'Erasme, et devinrent bientôt d'un usage presque général parmi les humanistes de la nouvelle génération. Ils héritèrent également de cette vanité, de cette présomption qui s'étaient fait voir chez Érasme dès sa première jeunesse, et furent jusqu'en sa vieillesse un des traits distinctifs de son caractère. Cette estime excessive de lui-même était entretenue par l'encens qui lui fut prodigué dès sa première jeunesse; elle l'aveuglait de telle sorte que son jugement, selon lui, devait faire loi dans toutes les questions, et qu'il ne pouvait s'empêcher de laisser percer une irritation parfois ridicule dès qu'il se voyait contredit, ou lorsque ses ouvrages encouraient quelque blâme. Au talent qu'il possédait de louer avec une grâce délicate[1] ses adulateurs et protecteurs, correspondit bientôt, dans une exacte mesure, une irritation emportée contre ceux qui osaient le contredire; il se fit ainsi beaucoup d'ennemis, surtout dans les dix dernières années de sa vie. Il entassait contre ses censeurs accusation sur accusation, attribuant les critiques dont il était l'objet non-seulement à une complète ignorance, mais à une obstination préconçue contre la vérité; pour les combattre, il se servait généralement de toute arme, sans distinction, et les attaquait non-seulement dans leurs écrits, mais aussi dans leur vie privée. Les imprimeurs qui publiaient des critiques sur ses écrits n'étaient pas à couvert de ses rancunes. Un jour, il traita l'imprimeur Schott de « dragon furieux, d'abominable malfaiteur », répétant que sa conduite honteuse était plus répréhensible que celle d'un voleur, d'un meurtrier ou d'un adultère[2]. Qui s'opposait à lui était à ses yeux un être dangereux contre lequel la force publique devait sévir.

Le style diffamatoire était depuis longtemps de mode chez les humanistes italiens; Érasme, par ses exemples, ne contribua pas peu à le mettre à l'ordre du jour en Allemagne. Bientôt il ne choqua plus personne, et passa même pour digne d'éloge. On se réglait sur l'axiome de Laurent Valla : « La querelle peut être honteuse, mais céder à son adversaire semble encore plus honteux[3]. » Érasme en un seul point dépassa ses modèles : les humanistes italiens injuriaient, diffamaient, mais ne connaissaient pas ces phrases hypocrites où s'enveloppait souvent Érasme après avoir enfoncé le dard dans le cœur de son ennemi.

[1] Parmi ses lettres les plus dépourvues de goût, voyez celle adressée au pape Léon X, où il dit entre autres choses : « Qui quanto ceteri mortales pecudibus antecellunt, tanto ipse mortales universos majestate superat, etc. » Voy. Hess, t. I, p. 217. — Il est difficile de convenir avec Drummond (t. II, p. 345) que « les lettres d'Érasme, sous le rapport de la flatterie délicate, sont des modèles de bon goût ».

[2] Voy. Hess, t. II, p. 266.

[3] Voy. Voigt, p. 427.

Il exerça sur son époque une immense influence [1]. La multiplicité de ses connaissances dans presque toutes les branches des sciences cultivées de son temps frappe l'esprit d'étonnement. On reste confondu lorsqu'on énumère ses travaux incessants et variés. Il parlait le plus pur latin; le mouvement, la richesse de son style en cette langue n'ont été égalés que par bien peu. Son coup d'œil pénétrant embrassait toutes choses, et son expression était d'une justesse acérée. Ce qui fait sa principale originalité, c'est son génie actif qui réunissait comme en un foyer les genres les plus variés de la littérature [2]. On lui doit de nouvelles éditions des classiques latins, des traductions d'auteurs grecs, des éditions et traductions des Pères, des éditions et des commentaires de la Bible. Outre cela, il publiait des écrits de tous genres, philosophiques, pédagogiques, théologiques, satiriques. Mais son esprit manquait de profondeur. Il était rare qu'il interrogeât soigneusement les sources. Il avoue lui-même qu'il épanche ses idées plutôt qu'il ne les médite, et qu'il lui est bien plus facile d'écrire un livre que de le revoir et de le corriger [3]. De là ses fréquentes contradictions et les nombreuses inexactitudes et fautes d'attention qui lui échappent, et que ses adversaires lui reprochaient avec raison. Ce qu'il manie avec le plus d'aisance et d'art, ce sont les armes de l'ironie, de la satire malicieuse; aussi ce don lui avait-il fait prendre pour modèle Lucien, « son écrivain favori ». Une mâle dignité de caractère, un généreux esprit de sacrifice, l'élan d'un patriotisme enthousiaste se font aussi peu jour dans ses écrits que dans sa vie. Il était à lui-même son centre, et rapportait tout à l'estime profonde qu'il avait de son « immortel mérite [4] ». « Érasme », lisons-nous dans un recueil de dialogues satiriques du temps,

[1] On ne peut la comparer qu'à celle de Voltaire au dix-huitième siècle. On a d'ailleurs appelé Érasme le Voltaire de la Renaissance. Il faut cependant convenir qu'Érasme, sous le rapport moral, est bien supérieur à Voltaire.

[2] Hagen, *Deutchlands literärische Verhältnisse*, t. I, p. 256. — Kahnis, t. I, n. 37.

[3] Voy. Muller, p. 220-224, et les passages tirés des lettres d'Érasme.

[4] Le portrait d'Érasme par Holbein, qui se voit au Musée de Bâle, rend avec une vérité admirable la physionomie du critique, du sceptique et du satirique. Le caractère intéressé, sagement timoré d'Érasme y est indiqué de main de maître. De hardiesse, de feu, d'énergie, nulle trace dans cette physionomie. Voy. Woltmann, *Hans Holbein*, t. I, p. 273. — La nature morale d'Érasme explique facilement qu'un homme comme Beatus Rhenanus, malgré toute son amitié pour lui, n'ait jamais pu, dans la *Biographie d'Érasme*, s'élever à une véritable chaleur de sentiment, et qu'il montre si rarement un intérêt vivant pour la personnalité de celui dont il retrace la vie. — Voy. l'article d'Horawitz sur la *Biographie d'Érasme*, par Beatus Rhenanus, dans les Comptes rendus des séances pour la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie des sciences de Vienne, t. LXXII, p. 372-375. — Même à la mort d'un Albert Dürer, Érasme montre une indifférence glaciale. Voy. Thausing, *Dürer, Geschichte seines Lebens*, p. 497-498. — Quant à ce que dit Érasme de lui-même dans une lettre à Colet, affirmant qu'il est « simplex, apertus, simulandi ac dissimulandi juxta ignarus » (*Op.*, t. III, p. 40, *ep.* 41), le contraire eût presque pu se dire avec vérité.

« était petit en tout, et beaucoup plus d'esprit que de corps [1]. »

Dans ses nombreuses pérégrinations à travers l'Angleterre, l'Italie, la France, il ne se livrait jamais, en vrai savant de cabinet qu'il était, à l'observation directe de la vie populaire, restant même étranger à cette influence qu'un nouveau milieu exerce sur notre esprit presque à notre insu. Il se vantait de connaître aussi peu l'italien que l'indien, et d'ignorer pareillement l'anglais, l'allemand et le français[2]. Pour ne rien perdre de la pureté et de l'élégance de sa diction latine, pour *latiniser* entièrement sa pensée, il affectait de ne jamais se servir des langues vivantes, les trouvant nuisibles ou vulgaires.

Sous ce rapport aussi il fit école et fut imité par les nouveaux humanistes allemands de son temps. Bien différents de leurs prédécesseurs, ils méprisaient et raillaient leur langue maternelle, qu'ils appelaient un barbare patois franc. Aussi formaient-ils comme une caste à part, entièrement séparée du reste de la nation.

Mais tandis qu'Érasme en sa science présomptueuse et pédante restait en toute sa conduite, ses jugements, ses pensées, complétement étranger aux classes populaires, il ne rougissait pas de tourner en dérision, de railler et de détruire par des plaisanteries froides et peu relevées[3] la piété des petits, absolument incompréhensible pour son esprit sceptique et frivole. A ses yeux, elle n'était autre chose qu'une faiblesse superstitieuse, et tout esprit « vraiment libre et vraiment éclairé » devait s'en affranchir. Cependant il était lui-même tellement superstitieux qu'il cherchait à deviner dans les rêveries astrologiques de l'époque les causes de l'esprit de discorde dont son siècle était tourmenté [4].

III

Voici ce qu'Érasme prétendait avoir en vue dans tous ses travaux : mettre tous ses soins à propager en Allemagne la culture et

[1] Voy. Hess, t. II, p. 423.

[2] Voy. Muller, p. 196-197. — Nève, p. 21-23.

[3] Kerker (p. 562) traite ce point « avec un profond sentiment d'indignation ».

[4] Voy. ses lettres, *Op.*, III, p. 405-427, *ep.* 380, 403. — Dans une lettre datée du 25 mai 1527, *Op.* III, p. 983, *ep.* 868, il vante le bonheur des astrologues, « qui ex astris norunt sibi dies et horas fortunatas eligere ». Les humanistes italiens, eux aussi, se montraient d'autant plus enclins à toutes les superstitions imaginables qu'ils s'éloignaient davantage de la religion chrétienne. — Voy. Burckhardt, *Renaissance*, p. 410-422.

l'amour de la littérature classique et des belles-lettres, et, rattachant ces études aux sciences sacrées, leur donner une physionomie chrétienne; répandre la « philosophie du Christ »; remettre en honneur la « vraie théologie », et pour cela se servir des nouvelles ressources fournies par les études classiques. La révolution qu'il désirait voir s'opérer dans la théologie ne se rapportait pas seulement au perfectionnement de la forme, à l'amélioration des méthodes d'enseignement : c'est l'esprit, l'essence même de la philosophie qu'il prétendait réformer. La rhétorique des anciens devait remplacer les recherches spéculatives de la scolastique, et la philosophie large et nuancée des païens, l'impassible rigueur d'un dogmatisme renfermé dans d'infranchissables limites. « Si l'on veut atteindre cette paix, cette concorde qui sont l'idéal de notre religion », disait-il, « il faut, autant que possible, peu parler des définitions du dogme, et permettre à chacun, sur beaucoup de points, un jugement libre et personnel[1]. »

Cette large théologie, qu'il estimait être la seule parfaite, il la prônait dans ses écrits et dans ses lettres, en premier lieu par son langage chatoyant, onduleux, variant suivant les temps et l'intérêt personnel, et si étrangement élastique que les esprits les plus positifs comme les plus négatifs, catholiques, hérétiques et rationalistes, peuvent invoquer ses jugements à l'appui de leurs assertions. Aussi Luther disait-il avec raison en parlant du langage mobile d'Érasme : « Lorsqu'on pense qu'il a beaucoup dit, il n'a, en réalité, rien dit du tout, car on peut interpréter tous ses écrits comme on veut, et leur faire dire tout ce qui plaît[2]. » Si Érasme se préoccupait de théologie, c'était bien plutôt dans son propre intérêt que mû par un zèle sincère pour la vérité, la religion, l'Église. A son manque de conviction solide correspondait un défaut absolu de courage moral. Sa maxime ordinaire était : « Je veux mon repos, et je me tiens le plus possible dans la neutralité. » Il avouait qu'autant par politesse que pour éviter toute dispute il employait volontiers une forme vague, obscure, un langage poétique, et disait que la foule mêlée et igno-

[1] Voy. Kerker, 541 fll. — Hess, t. I, p. 461. — Drummond, t. II, p. 182. — Érasme loue sa hardiesse en ces termes : « Theologiam nimium ad sophisticas argutias delapsam, ad fontes ac priscam simplicitatem revocare conatus sum... » « Ad puriorem Christianismum orbem ceremoniis pene judaicis indormientem expergefeci. » *Op.*, III, 1727. *App.*, *ep.* 345.

[2] Voy. Hess, t. II, p. 453. — « Le *oui* et le *non*, le *pour* et le *contre*, se heurtent dans ses écrits », dit fort justement Durand de Laur (t. II, p. 546). « Comme écrivain religieux, trois choses lui ont manqué : la fermeté et la vivacité de la foi, la rigueur de l'esprit théologique, les élans du mysticisme chrétien qui ravissent l'âme et l'unissent à Dieu » (t. II, p. 561). — Les chapitres dans lesquels l'auteur traite d'Érasme comme écrivain théologique forment la partie la plus remarquable de son livre.

rante du peuple « ne peut être maintenue dans les bornes de son devoir sans être de temps en temps abusée par un pieux mensonge [1] ».

Il proclamait hautement, chaleureusement, la ferme volonté où il était de ne jamais se séparer de l'Église catholique; et cependant, longtemps avant Luther, il mettait en doute la divine institution de l'Église et de son chef, et s'exprimait d'une manière dubitative sur beaucoup d'autres dogmes [2].

« Celui qui approfondit tes ouvrages », lui écrivait Albertus Pius, prince de Carpi, « et ne se laisse pas aveugler par la beauté de ton style et la richesse de ton langage (comme ces gens auxquels la belle apparence d'un fruit fait passer sur son peu de saveur), celui-là est contristé de te voir discuter souvent des points de doctrine que l'Église a depuis longtemps définis, enlever aux vénérables sacrements le respect qui les entourait, et toucher sans déférence à l'institution du Saint-Siége. On est scandalisé du sans gêne avec lequel tu parles des saintes cérémonies du culte, et des mordantes railleries dont tu cribles les moines et les Ordres religieux. » « Tu as dit ouvertement que dans les temps anciens la puissance du Pape n'était ni reconnue ni active; que les évêques n'avaient pas de rang plus élevé que les autres prêtres, et que le mariage n'était pas compté parmi les sacrements proprement dits. C'était bien imprudent à toi de louer le mariage aux dépens du célibat, de blâmer la liturgie ecclésiastique et les pratiques de dévotion, et d'en parler avec mépris comme étant d'institution humaine! N'as-tu pas éveillé ainsi chez les hommes faibles et frivoles l'idée que toutes ces choses sont sans valeur et n'ont aucune efficacité? Des opinions si légèrement émises ne les portent-elles pas au mépris de toutes les vérités de notre sainte religion [3]? »

[1] Voy. ce passage et d'autres analogues dans STICHART (p. 295-301). « Quædam inter se fatentur theologi, quæ vulgo non expediat efferri... Non hic adducam, quod Plato perspexisse videtur, multitudinem promiscuam et imperitam non posse contineri in officio, nisi nonnumquam fuco doloque bono fallatur. » *Op.*, III, 596, *ep.* 547. « Non omnes ad martyrium satis habent roboris, vereor autem, ne si quid insiderit tumultus, Petrum sim imitaturus. » 5 juillet 1521, *Op.*, III, 651, *ep.* 583.

[2] Voy. STICHART, p. 234-267. — DRUMMOND, t. I, p. 319-322, et t. II, p. 162, 182-186, 310. — FEUGÈRE, p. 236-240.

[3] Voy. HESS, t. I, p. 490-493. Petrus Canisius, dans l'introduction de son édition des *Lettres de saint Jérôme*, dit fort justement à propos d'Érasme (Dillingen, 1565) : « Il s'est acquis d'indiscutables mérites dans les belles-lettres; mais quant à la théologie, ou il aurait dû la laisser complétement de côté, ou la traiter avec plus de réserve et de loyauté. Il critique les Pères, les scolastiques, les écrivains théologiques d'une manière si tranchante et si rude que personne avant lui n'avait été aussi loin dans ses reproches injurieux. Pour lui, il ne pouvait souffrir aucune contradiction. » « Mais il n'a pas plus de crédit auprès des bien pensants qu'auprès de la plupart des malintentionnés. Dans ses écrits, il se montre plus préoccupé du mot que de la chose. » « Personne n'a plus profondément ébranlé la réputation d'Érasme, qu'Érasme lui-même. » — Dans son ouvrage *De Maria Virgine incomparabili* (Ingolstadt, 1577), Canisius fait

Mélanchthon désigne Érasme comme étant le premier et le véritable instigateur de la dispute qui éclata plus tard à propos de l'Eucharistie[1]. Il est certain que plusieurs de ses plus intimes amis, Wolfgang Fabricius Capito, Conrad Pellicanus et d'autres, parlaient ouvertement dès 1512 du « mensonge de la transsubstantiation », et qu'ils se rangèrent plus tard au parti de Zwingle. Zwingle comptait lui-même parmi les admirateurs personnels d'Érasme[2].

Érasme propose sérieusement la révision de tous les points de doctrine définis depuis longtemps par l'Église. Il prétend apercevoir dans les débats, les querelles et les décisions doctrinales de la période christologique, les premiers symptômes d'une corruption qui, selon lui, alla toujours en s'accentuant dans l'Église. L'Église, à l'entendre, avait dès lors perdu « son antique simplicité évangélique ». A partir de ce moment, la théologie était devenue la servante d'une philosophie subtile, et celle-ci, dégénérant à son tour, avait engendré la scolastique. Cette dernière école avait détruit l'intégrité de la doctrine évangélique et abaissé les mœurs chrétiennes. Pendant tout le cours de sa carrière littéraire, Érasme ne se lassa jamais d'attaquer la scolastique avec une amertume incomparable, combattant sa méthode spéculative, son enseignement théologique, livrant ses représentants au sarcasme et au mépris de tous[3]. « Depuis qu'elle règne parmi nous », disait-il, « le judaïsme et le pharisaïsme ont envahi l'Église; le vrai christianisme et la vraie théologie ont été opprimés, et la religion n'a plus consisté qu'en une sainteté de moine, en un culte vide de sens. »

Le mépris du moyen âge, invariablement appelé dans ses écrits un temps de ténèbres, d'esclavage intellectuel; les récriminations sur la sophistique dans la science, sur une sainteté tout extérieure, tout

remarquer à plusieurs reprises (voy. p. 345, 367, 601-603, 716-717) la frivolité et l'immoralité du style d'Érasme, tout en admirant (voy. p. 600-601) « son instruction étendue, sa riche connaissance de la langue latine, l'abondance aisée de son style, et son éloquence rare, digne de l'admiration de tous les temps ». Mais comme on l'a déjà dit souvent : « Ubi Erasmus innuit, illic Lutherus irruit »; en d'autres termes, Luther a couvé les œufs qu'Érasme a pondus. Toutefois il existe de profondes différences entre ces deux hommes.

[1] « Tota illa tragœdia περί δεῖπνου ὕρια οὐ ab ipso (Erasmo) nata videri potest », écrit Mélanchthon à Camerarius le 26 juillet 1529. *Corp. Reform.*, t. I, 1083.

[2] Voy. Gieseler, 3 a., 130 fll. — Voici comment le légat Aléandre jugeait Érasme en 1521 : « Ha scritto peggio che Luther contra la fede... Io sempre ho saputo che Erasmo erat fomes omnium malorum et che lui subvertea la Fiandra et il tratto del Rheno. » Voyez ce rapport dans Balan, p. 100-101; voyez aussi p. 55, 79-81. Érasme lui-même écrivait à Zwingle, le 31 août 1521 : « Videor mihi fere omnia docuisse, quæ docet Lutherus, nisi quod non tam atrociter, quodque abstinui a quibusdam ænigmatibus et paradoxis. » Zwingle, *Op.*, VII, p. 310.

[3] Voy. les passages cités par Hess, t. I, p. 59-60. — Muller, p. 165, 229.

cela date d'Érasme et de son école, et devint plus tard l'héritage des prétendus réformateurs. Pendant de longues années, Érasme couvrit du prestige de son savant renom tous les quolibets, toutes les calomnies entassés contre la culture du moyen âge, l'influence de l'Église et la tradition des écoles de philosophie chrétienne.

Son *Éloge de la folie*[1], publié pour la première fois en 1509 et multiplié par sept éditions en l'espace de peu de mois, contribua surtout à jeter le discrédit sur l'Église. Érasme, en cet ouvrage, met en scène la personnification de la Folie. Celle-ci nous vante les services qu'elle a rendus à l'humanité, et dans les classes sociales, qu'elle passe en revue tour à tour, admire ce qu'elles ont précisément de répréhensible. Quand le prince de Carpi reprochait à Érasme les semences funestes répandues par cette satire[2], lorsqu'il constatait sa désastreuse influence, il n'entendait pas le blâmer d'avoir censuré sévèrement les abus, les vices du clergé régulier et séculier, l'accumulation des bénéfices ecclésiastiques, les prélats belliqueux, les pieuses coutumes changées en pratiques superstitieuses : il l'accusait d'avoir attaqué la cause même que ces abus déshonoraient. Dans les écrits et les discours d'Érasme, jamais la juste douleur d'un Sébastien Brant ou d'un Geiler de Kaisersberg ne se fait jour. Ce qui y domine, c'est le sarcasme et le mépris. Érasme y confond avec insouciance et légèreté ce qui est saint et ce qui est vulgaire; il tombe dans la frivolité, et souvent même dans le blasphème.

L'*Éloge de la folie* peut être regardé comme le prologue de la grande tragédie théologique du seizième siècle[3].

La piété populaire nous y est représentée comme complétement corrompue, la vie monastique comme n'offrant qu'un christianisme dégénéré, et la scolastique comme une théologie abâtardie. Quant aux papes, Érasme leur adresse des injures si violentes, que dans les âges suivants les ennemis de Rome eurent peu de choses à y ajouter[4]. Aucun écrivain antérieur n'a plus qu'Érasme miné en Alle-

[1] *Moriæ Encomium, id est stultitiæ Laus,* dans le quatrième livre de l'édition complète de ses œuvres publiée à Leyden. Il existe une bonne édition portative des *Colloquia familiaria*, Leipzig, 1829. Voy. sur cet ouvrage Durand de Laur, t. II, p. 89, 199-205, 290-298, 301. — Feugère, p. 302-306, 340-341. — Drummond (t. I, p. 194-195) fait remarquer qu'un passage très-peu orthodoxe se trouve dans les éditions parues postérieurement à 1515. Pendant la vie d'Érasme, le manuscrit en fut reproduit au moins vingt-sept fois. Dans ses remarques sur le Nouveau Testament, Érasme dirige contre la constitution de l'Église des attaques analogues : « In fact the *Encomium Moriæ* was here repeated, only in a somewhat more serious form », dit à ce sujet Drummond, t. I, p. 319.

[2] Voy. Hess, t. I, p. 493.

[3] Voy. Feugère, p. 341.

[4] Il dira, par exemple, en parlant des papes : « Lorsqu'il y a quelque besogne à faire, ils en chargent saint Pierre et saint Paul ; mais la considération et les jouissances de leur charge, ils les gardent soigneusement pour eux. Ils pensent avoir satisfait parfaitement à Jésus-Christ et s'être montrés véritablement

magne le respect dû au Siége apostolique. Personne avant lui, abusant de la sainte Écriture, n'y a trouvé prétexte à de plus burlesques jeux d'esprit[1].

Toutefois il professait le plus profond respect pour la Bible, et prétendait voir en elle « l'unique source de la foi chrétienne »; il répétait que la théologie, si elle voulait renaître, devait être uniquement rattachée à la sainte Écriture, « et conseillait à tout chrétien d'avoir constamment la Bible entre les mains ». « Je souhaite », écrit-il en 1516 dans l'avertissement au lecteur qui précède sa traduction du Nouveau Testament, « que toutes les femmes lisent les Évangiles et les épîtres de saint Paul. Je voudrais que ces livres fussent traduits dans toutes les langues et devinssent familiers aux Écossais, aux Irlandais, aux Turcs et aux Sarrasins; je voudrais que les paysans derrière la charrue, les femmes assises devant leurs métiers à tisser, les lussent et chantassent leurs louanges. Je souhaiterais que les voyageurs abrégeassent la longueur du chemin par les récits bibliques. Lire la Bible, c'est le premier degré qui conduit à l'intelligence de la Bible. » « Même en admettant », ajoutait-t-il, « que beaucoup y trouvent à rire, quelques-uns, du moins, en seront touchés. » Il est injuste « que les vérités de la foi soient exclusivement réservées à cette caste fermée que le grand nombre appelle maintenant théologiens et religieux, et parmi lesquels, bien qu'ils ne forment que la plus petite partie du peuple chrétien, tant d'individus sont si loin de mériter ces noms[2] ». Le libre examen des saintes Écritures, tel qu'il était usité chez les

évêques lorsqu'ils paraissent revêtus de leurs ornements mystiques et presque de théâtre, qu'ils accomplissent les cérémonies, nous prodiguent leurs bénédictions ou leurs anathèmes, et se font appeler Votre Sainteté et Votre Béatitude. Ils sont d'avis que les miracles sont surannés, passés de mode, et ne correspondent plus bien aux idées actuelles. Enseigner le peuple est trop rebutant; expliquer la sainte Écriture n'est que pédantisme d'école. La prière? Oui, quand ils ont le temps. Ils n'ont d'autre occupation que d'exercer par la proscription la puissance qu'ils s'approprient d'anathématiser, de fulminer ces épouvantables excommunications par lesquelles d'un seul geste ils peuvent encore précipiter dans l'enfer les âmes des mourants. » *Moriæ Encomium* dans l'édition portative de Leipzig, p. 378-379.

[1] Voy. Stichart, p. 249-251. — Muller, p. 234-235. — Drummond lui-même, qui partage les idées rationalistes d'Érasme, dit à ce sujet (t. I, p. 200) : « The free way in which Scripture is handled, and even the most sacred names introduced, while it shows certainly great want of taste, if not even want of reverence, might reasonably have given offense to persons who were neither superstitious nor very bigotted. » Les sympathies de Drummond pour l'Église catholique sont du reste suffisamment démontrées à la p. 338, t. II, à l'endroit où il raconte la mort d'Érasme, qui, comme on le sait, ne reçut point les derniers sacrements : « It was better so. There would have been a strange incongruity in the presence of *priestly mummeries* round the death bed of Erasmus. »

[2] Dans le *Paraclesis ad lectorem pium* de l'édition du Nouveau Testament de 1516. Hess, t. I, p. 212 *b*.

« Frères de Bohême[1] », malgré la réprobation de l'Église, a l'entier assentiment d'Érasme. Lorsque les Frères lui font parvenir l'une de leurs nombreuses professions de foi, fondée sur une interprétation toute nouvelle de la sainte Écriture, Érasme les félicite sur leur exacte connaissance de la vérité. « Il approuve pleinement leur ouvrage », leur écrit-il, et « il attend des travaux qu'ils préparent » la même rectitude de jugement. Les Frères auraient souhaité qu'il leur donnât un témoignage public d'approbation, mais il s'y refusa. « Cela ne leur servirait à rien auprès de leurs ennemis », leur assurait-il, « et ses propres écrits, à lui, Érasme, courraient ensuite le risque d'être taxés d'hérétiques, au grand préjudice de la religion épurée; on les arracherait des mains des fidèles de par l'autorité du Saint-Siége, et il valait beaucoup mieux qu'il gardât le silence, afin de conserver sans amoindrissement son influence et sa considération, qu'il voulait mettre entièrement au service de tous[2] ».

Sa propre interprétation de l'Écriture était entièrement rationaliste. Il réclamait une explication spirituelle, ou, comme il le dit, allégorique, des récits bibliques; mais cette allégorie était bien différente de celle dont s'étaient constamment servis les Pères de l'Église. Ceux-ci, dans leur mysticisme plein de foi, avaient toujours respecté le sens littéral, ne cessant de le regarder comme inspiré et divin; au lieu qu'Érasme entend expliquer l'Écriture, non d'après ce que les mots expriment, mais d'après les vérités et les idées qui, selon lui, sont sous-entendues par le texte. En un mot, il traite les récits bibliques comme les fables de la mythologie. « Si tu lis la Bible sans allégorie », lisons-nous dans le *Manuel du soldat du Christ*, « si tu lis, par exemple, que le corps d'Adam a été formé du limon de la terre, que son âme a été créée par un souffle divin, qu'Ève a été tirée d'une des côtes de l'homme, qu'il fut défendu à nos premiers parents de manger de la pomme, puis que le serpent les a tentés; que Dieu se promenait dans l'Éden, que les coupables se cachèrent à sa voix, qu'un ange au glaive de flamme fut placé à l'entrée du Paradis, qu'Adam et Ève, proscrits, n'y purent jamais rentrer; si tu lis tout cela en n'ayant égard qu'à l'écorce, je ne vois pas que tu fasses quelque chose de plus utile pour ton âme que si tu racontais l'histoire de la statue de terre de Prométhée, et le feu du ciel ravi pour donner la vie à la poussière. Peut-être même est-il plus profitable de lire les fables du paganisme avec des allégories que de se nourrir des récits de la sainte Écriture en restant attaché à la lettre. Quelle différence y a-t-il entre les livres des Rois et des Juges et les récits de Tite-

[1] Voy. le premier volume de cet ouvrage, p. 581.
[2] Voy. GINDELY, *Gesch. der böhmischen Brüder*, t. I, p. 148-149.

Live, si tu n'as égard à l'allégorie? On peut même dire que dans Tite-Live on trouve beaucoup de choses capables d'améliorer les mœurs, au lieu que dans la Bible, grand nombre de pages peuvent scandaliser, comme par exemple celles où sont racontés les ruses de David, l'adultère acheté par un assassinat, l'amour coupable de Samson[1], etc. Presque tous les livres de l'Ancien Testament offrent souvent des pages choquantes, soit par l'apparente absurdité de l'histoire qu'ils rapportent, soit par l'obscurité de l'énigme qu'ils proposent. Le Nouveau Testament, lui aussi, est incompréhensible en plus d'un passage. Lorsque Jésus, par exemple, prédit la ruine de Jérusalem, la fin du monde et les persécutions qui attendent les Apôtres, il confond et mélange tellement ses discours, qu'il semble avoir voulu rester obscur, non-seulement pour les Apôtres, mais pour nous. Beaucoup d'autres textes sont, à mon sens, inexplicables, par exemple celui sur le péché irrémissible contre le Saint-Esprit. » D'autres se laissent expliquer allégoriquement; ainsi le feu dont il est parlé dans la sainte Écriture n'est autre chose que « la colère et le châtiment de Dieu ». Cette flamme qui torture le riche de l'Évangile, « c'est l'indignation du Seigneur; il n'existe pas d'autres châtiments dans l'enfer, en dépit de toutes les imaginations des poëtes, et les tourments éternels ne sont autre chose que cette torture d'âme qui accompagne constamment les coupables[2] ». « Érasme a la hardiesse », dit fort justement le docteur Jean Eck dans ses *Commentaires sur le Nouveau Testament,* « de corriger l'Esprit-Saint, le Maître même des Apôtres. » « Tu prétends », écrivait-il à Érasme, « que les évangélistes se sont trompés. Aucun chrétien n'admettra jamais une pareille hypothèse! Loin de nous de supposer seulement la possibilité d'une semblable erreur! Comment les disciples du Saint-Esprit et de Jésus, notre Rédempteur, comment les colonnes de notre foi, les hommes qui n'ont pas été enseignés par la sagesse humaine, auraient-ils pu se tromper? Si tu compromets, à propos des Évangiles, le respect dû à la sainte Écriture, quelle autre partie de la Bible sera désormais à l'abri du doute[3]? »

Que les auteurs des saints Livres aient été en général « inspirés par le Saint-Esprit », et qu'ils aient suivi cette divine impulsion,

[1] Voy. cette opinion d'Érasme et d'autres analogues dans HAGEN, *Deutschlands literärische Verhältnisse,* t. I, p. 307-318. Voy. aussi DRUMMOND, t. I, p. 293.

[2] Nec alia est flamma in qua cruciatur dives ille commessator evangelicus; nec alia supplicia inferorum... quam perpetua mentis anxietas, quæ peccandi consuetudinem comitatur. » Voy. STICHART, p. 242-244, 266-267.

[3] « Audi, mi Erasme, arbitrarisne Christianum patienter laturum Evangelistas in Evangeliis lapsos? Si hic vacillat sacræ Scripturæ auctoritas, quæ pars alia sine suspicione erroris erit? » Lettre du 2 février 1518, in *Erasmi Op.,* III, p. 296-297, *ep.* 303.

Érasme ne le niait point; mais il admettait également une sorte d'inspiration chez les grands auteurs païens; selon lui, les maximes qu'ils nous ont léguées sont si pleines de sagesse qu'elles les ont rendus dignes d'être mis en parallèle avec les saints de l'Église chrétienne. « Il est vrai que le premier rang doit être laissé aux saintes Écritures », lisons-nous dans ses *Entretiens familiers;* « mais je découvre souvent dans les auteurs païens, même chez les poëtes, des pensées si pures, si saintes, si divines, que je suis persuadé qu'un esprit divin a guidé la plume de ces hommes. Je ne puis lire les traités de Cicéron sur la vieillesse, sur l'amitié, sur les devoirs de l'homme; je ne puis lire ses *Tusculanes,* sans baiser avec respect les pages de mon livre, et sans rendre hommage au cœur vraiment religieux que Dieu même inspirait. Lorsque j'ai en main, au contraire, les écrits moralistes de notre temps, que tout m'y paraît froid! » « C'est à peine si je puis m'empêcher de dire : Saint Socrate, prie pour nous! » « Souvent je me persuade que les âmes de Virgile et d'Horace ont été sanctifiées [1]. »

Mais s'il avait été donné aux païens d'atteindre à la sainteté, pourquoi, alors, les rudes austérités de la pénitence chrétienne? pourquoi l'observance des conseils évangéliques, les Ordres religieux? pourquoi le jeûne, les pèlerinages et autres pratiques de dévotion? Jésus-Christ, modèle achevé de toute perfection, être parfait, exemplaire unique et vivant de la plus pure vertu, n'avait pas ordonné le jeûne; il s'y était plutôt montré opposé, ainsi qu'à d'autres prescriptions; le jeûne était donc une invention humaine, et même une tyrannie [2].

La « philosophie du Christ » qu'Érasme voulait répandre n'était au fond que la morale facile d'un homme du monde, sans reproche aux yeux de la sagesse humaine. Dans ses *Entretiens familiers,* auxquels il travaillait encore en sa vieillesse, et qu'il regardait comme une œuvre d'une importance capitale au point de vue de l'éducation

[1] « Multi sunt in consortio sanctorum, qui non sunt apud nos in catalogo... Proinde quum huiusmodi quædam lego de talibus viris, vix mihi tempero quin dicam : Sancte Socrates, ora pro nobis. At ipse mihi sæpenumero non tempero, quin bene ominer sanctæ animæ Maronis et Flacci. » *Colloquia familiaria,* dans le *Convivium religiosum* (d'après l'édition portative de Leipzig), p. 122, 126. — Les humanistes italiens avaient depuis longtemps imaginé un paradis païen où les héros de l'histoire et des lettres éclipsaient les saints du christianisme. Voy. Burckhardt, *Renaissance,* p. 416. — Érasme avait aussi inventé un paradis païen. Dans ses *Apotheosis Capnionis, de incomparabili heroe Joanne Reuchlino in divorum numerum relato* (p. 141-147), il place Reuchlin au nombre des saints, et l'invoque comme le patron de la philologie, s'écriant : « O sancta anima, sis felix linguis, sis felix linguarum cultoribus, faveto linguis sanctis, perdito malas linguas, infectas veneno gehennæ. » (P. 147.)

[2] Voy. Hagen, *Deutschlands literärische Verhältnisse,* t. I, p. 320. — Muller, p. 236, 265. — Drummond, t. I, p. 321. — Hess, t. I, p. 233.

chrétienne, Érasme affirme que cette éducation consiste surtout dans l'acquisition d'une culture délicate, dans l'observance exacte des conseils suggérés par le bon sens, et dans l'emploi de tous les moyens que nous fournit la prudence humaine pour vivre honorablement. « Il dit et enseigne dans ses *Entretiens* », dit Luther, « beaucoup de choses impies qu'il prête à des personnages fictifs, dans le dessein prémédité de combattre l'Église et la foi chrétienne. » Le livre des *Entretiens,* destiné surtout à la jeunesse, contient néanmoins les railleries les plus acérées contre les moines, la vie religieuse, les jeûnes, les pèlerinages, etc.; on y trouve même quelques passages lascifs[1]. Il était impossible à Érasme, même quand il offrait au public des remarques sur la sainte Écriture, de dissimuler entièrement une lubricité de faune[2].

Voici l'abrégé de sa philosophie : « La sagesse humaine doit régler notre vie. Puisque nous ne pouvons éviter la mort, il nous faut l'accepter avec résignation. » Dans son traité sur le *Mépris de la mort,* où il s'efforce de consoler un père de la mort de son fils, âgé de vingt ans, il cite différents passages tirés des poëtes païens sur la rapidité et la misère de la vie; nous y retrouvons le célèbre axiome : « Ce qu'il y a de préférable, c'est de ne pas naître; ensuite, c'est de disparaître le plus tôt possible de cette vie. » « Qui pourrait », ajoute Érasme, « ne pas donner son entier assentiment à cette maxime? » « Le sage doit tout supporter avec un courage plein de sérénité. Le deuil ne sert de rien aux morts, et nuit beaucoup aux vivants. » Ce n'est que vers la fin du traité qu'il place quelques réflexions où l'on peut trouver un semblant de christianisme : « Après m'être servi jusqu'ici de tout ce que j'ai pu recueillir dans les auteurs païens de plus propre à vous consoler, je veux maintenant vous expliquer en peu de mots ce que la piété et la foi chrétienne demandent de vous. » Les phrases suivantes doivent donc passer à nos yeux pour chrétiennes : « Tout en admettant que la mort soit affreuse, nous devons néanmoins nous en accom-

[1] « N'a-t-on pas lieu de s'alarmer », dit Kellner (*Erziehungsgeschichte,* t. I, p. 238-240), « lorsque dans un écrit destiné à la jeunesse et sorti de la plume d'un savant et d'un prêtre, nous trouvons la conversation légère de deux femmes sur leurs maris, les entretiens d'un amoureux avec sa belle, d'un jeune homme avec une femme de mauvaise vie? » « Érasme, dans ce livre, fait de certains plaisirs voluptueux des descriptions dangereuses, qu'il s'efforce de faire passer en les accompagnant de conseils édifiants. » — Voy. aussi Muller, p. 240-241. Dans la dédicace de la seconde édition de son ouvrage, Érasme affirme que bien des gens, grâce à lui, sont devenus meilleurs latinistes et gens de meilleure vie. Assurément la jeunesse pouvait faire de réels progrès dans la langue latine à la lecture de ces pages écrites d'un style si élégant, si naturel; mais qu'elle s'y soit moralement améliorée, c'est ce qui n'est guère admissible. L'influence des *Entretiens* fut énorme. Les *Colloques,* dit Durand de Laur (t. II, p. 56), « *vulgarisèrent la Renaissance* et la firent pénétrer dans l'esprit de la jeunesse ». Pour l'histoire de la culture intellectuelle à cette époque, le livre de Laur est une mine féconde. Voy. Peschek dans l'*Anzeiger für Kunst deutscher Vorzeit,* t. III, p. 139-140.

[2] Voy. Stichart, p. 247-248.

moder, parce que nous n'avons aucun moyen de nous y soustraire. » « Quand bien même elle anéantirait l'homme tout entier, il faudrait encore l'accepter avec insouciance, puisqu'elle met un terme aux peines de la vie! » « Quand la mort délivre l'âme, dont l'origine est si pure, de cette grossière maison de travail et de corruption qui est notre corps, il faut féliciter celui qui dit adieu au monde : il a retrouvé la bienheureuse liberté. » De Jésus, dispensateur de la vie éternelle, fondement de notre espérance, Érasme ne dit pas un seul mot[1].

Telle est la « nouvelle culture », la « philosophie chrétienne », la « science théologique épurée » que propagea cet illustre humaniste, qui fut pendant si longtemps la première puissance intellectuelle de l'Occident et le centre vivant de l'Europe littéraire. Ses écrits étaient l'objet d'un enthousiasme sans exemple[2]. On les « dévorait » avec une incroyable ardeur. Lui-même raconte avoir été salué des noms de « prince de la science », de « précurseur triomphant de la vraie théologie », d' « étoile et de parure de l'Allemagne[3]. » Lorsque, dans l'automne de 1513, il revint d'Angleterre, son retour, regardé comme un événement grand et joyeux pour l'Allemagne, fut célébré comme la fête générale de tous les esprits cultivés. Dans beaucoup de villes, il fut presque reçu en roi. Des députations allèrent au-devant de lui, prononcèrent des harangues, lui remirent des adresses et des présents. Ulrich Zasius lui-même était si épris des dons brillants, de la culture variée, du latin exquis d'Érasme, qu'il l'appelait le plus grand savant qu'ait jamais produit l'Allemagne[4].

[1] Voy. Stichart, p. 264-266. — Ailleurs il s'exprime sur la mort non en chrétien, mais en vrai disciple de la philosophie païenne. Dans une de ses épîtres (*Op.*, III, p. 784-787, *ep.* 671) il dénature complétement la juste crainte qu'éprouve le chrétien à la pensée d'une mort soudaine et imprévue : « Verum dictu mirum, quam vulgus execratur subitam mortem, adeo ut nihil frequentius, nihil vehementius apud Deum et divos deprecentur quam mortem subitaneam ac improvisam. » « Da mihi, inquiunt, veram contritionem et puram confessionem ante mortem. Et hoc petunt nonnunquam a diva Barbara aut Erasmo. Obsecro, quid alii isti petunt, quam, liceat mihi male vivere, et da tu bene mori. » Érasme avoue sa préférence pour une mort subite : « quam paucos corrigit longa ægrotatio si tamen ullos corrigit », et répète là encore la maxime païenne : « Ab omni philosophia videtur alienus, qui miserius ducit mori natum quam nasci moriturum. » — Feugère (p. 362-364), comparant les idées d'Érasme avec celles de Montaigne, dit à ce propos : « C'est déjà l'esprit philosophique cherchant à dissiper les terreurs religieuses des derniers instants de l'homme. Érasme, comme plus tard Montaigne, n'est pas éloigné d'envier aux anciens cette mort paisible à laquelle ils arrivaient sans chagrin, dans un état de somnolence confuse. »

[2] Un éditeur de Paris imprima jusqu'à vingt-quatre mille exemplaires des *Colloques*. Drummond, t. I, p. 179.

[3] *Op.* III, p. 862, *ep.* 746.

[4] « Hoc enim fateri et ex judicio possum », écrivait-il en 1515 à Érasme, « sexcentis et amplius retro annis doctiorem te Germaniæ vel omni nunquam contigisse. » *Erasmi op.*, III, 1540, *App. ep.* 27. — Zasius s'estimait heureux

La jeunesse, passionnée pour les études classiques, était « transportée d'enthousiasme » au seul aspect d'Érasme et le regardait comme un saint : « Homme unique », lui écrivait un jour l'humaniste Guillaume Nesen, « tu es le dispensateur de l'immortalité! » Ailleurs, Nesen nous dit « qu'il se tient aussi abaissé au-dessous du plus humble des savants qu'Érasme est élevé au-dessus des plus éminents[1] ». Eoban Hessus, Juste Jonas, Gaspar Schalbe, humanistes célèbres de cette époque, entreprenaient des pèlerinages au lieu de naissance d'Érasme. « A travers les forêts », rapporte Schalbe, « parmi tant de pays infestés de maladies contagieuses, nous allons à la recherche de la perle unique de l'univers. » Eoban célèbre en de nombreux hexamètres son pénible voyage, dont l'unique récompense devait être un court entretien avec Érasme. Ce voyage, c'est le « point lumineux de toute sa carrière ». Conrad Mutian, chef illustre dans l'école nouvelle, s'écriait plein d'enthousiasme : « En Érasme, la mesure habituelle des dons humains est dépassée. C'est un être divin, et comme tel on doit le vénérer avec religion et piété[2]. »

Le culte du génie, inauguré à propos d'Érasme, était une apparition toute nouvelle en Allemagne. Parmi les esprits de second ordre de la nouvelle école, il dégénéra naturellement en véritable maladie, et l'adulation flagorneuse des savants entre eux ne connut bientôt plus de bornes. Érasme favorisa ce travers par les éloges hors de toute proportion qu'il prodiguait aux uns et aux autres, surtout lorsque son intérêt était en jeu, et que l'homme qu'il venait d'encenser lui paraissait pouvoir servir sa gloire, et devenir comme un porte-voix ou comme une trompette retentissante pour sa renommée.

IV

Le second résultat de l'influence exercée par Érasme sur la nouvelle école des humanistes fut de leur inspirer un profond mépris pour la théologie du moyen âge, en même temps qu'un enthousiasme exclusif pour l'antiquité païenne. Ce n'est pas sans raison qu'on lui a reproché d'avoir discrédité l'étude de la philosophie,

d'avoir reçu une lettre d'Érasme. Cette lettre, lui écrivait-il, avait couru dans toute l'Académie de Fribourg. Tous avaient loué Érasme, tous s'étaient émerveillés; Érasme était un esprit descendu du ciel. On montrait Zasius au doigt, en disant : Voici l'homme heureux auquel Érasme, le Cicéron de l'Allemagne, a écrit une lettre d'ami! etc. Voy. Riegger, *Zasii Epist.* 274.

[1] Steitz, *Nesen*, p. 42-44, 107.

[2] « Erasmus surgit supra hominis vires. Divinus est, et venerandus religiose, pie tanquam Numen. » Tentzel, p. 120. Krause, *Briefwechsel*, p. 564.

et d'avoir célébré comme première condition d'une haute culture la rhétorique et le verbiage spirituel, au détriment d'une investigation savante, approfondie et spéculative. « Il est extrêmement facile », écrivait Wimpheling, « de persuader à la jeunesse, éprise de l'éloquence des poëtes anciens, que la scolastique n'est que sophisme et barbarie. Les jeunes gens sont bien aises de voir traiter avec dédain une science qui leur est d'une acquisition si difficile; d'autre part, ils aiment à entendre vanter des études qui leur sont faciles et agréables. » Déjà l'humaniste Jacques Locher, surnommé Philomusus, exprimait le désir de voir le culte des muses remplacer les disciplines scolastiques. « A la sainte poésie », disait-il, « appartient le premier rang dans toutes les sciences; les scolastiques, dans la stérilité de leur prétendu zèle scientifique, sont à proprement parler des « ânes théologiens », dignes de la raillerie et du mépris de tous les gens éclairés. Ce n'est que dans les poëtes que la jeunesse peut puiser un utile aliment pour son intelligence. » A entendre Philomusus, Ovide lui-même était chaste; il assimilait les sentences de Juvénal aux maximes de l'Évangile [1].

A partir de 1511, les plaintes sur l'abaissement et le discrédit où la philosophie tombe de jour en jour, sur l'étude partiale et exclusive de l'antiquité, sur l'orgueil présomptueux et la conduite dissolue des nouveaux humanistes, se font entendre de tous côtés. « La philosophie est délaissée », écrit Jean Cochlæus en 1512, « et cependant il faut convenir que l'étude des auteurs anciens, bien qu'elle soit la parure de l'érudition, est certainement dangereuse pour celui qui n'a point reçu une solide instruction scientifique. De là vient la frivolité de certains esprits, désignés à tort par les gens peu instruits sous le nom de poëtes; de là leurs mœurs légères, leur vie scandaleuse et coupable. Ce sont de vulgaires esclaves de Bacchus et de Vénus, et non de pieux prêtres de Phœbus et de Pallas [2]. »

[1] Sur Locher, voy. STINTZING, *Ulrich Zasius*, p. 57-60. Voy. WISKOWATOFF, 148. — SCHREIBER, *Geschichte der Universität Freiburg*, t. I, p. 77-81. — HORAWITZ, *Zur Geschichte des deutschen Humanismus und der deutschen Historiographie*. — MULLER, *Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte*, nouvelle suite, quatrième année, p. 743-756. — Parlant du peu d'honorabilité de Locher, Schreiber raconte qu'il fit un jour surprendre et maltraiter un adversaire sans armes par huit hommes bien armés. Il se vantait d'être très-savant latiniste, juge compétent en grec, poëte exquis, et disait que son caractère admirable était d'une sûreté à toute épreuve. Comme traducteur, éditeur, commentateur des auteurs classiques, Locher rendit, il est vrai, d'éminents services à la philologie classique; mais ses mœurs étaient tellement dissolues, que l'on peut à peine comprendre comment Zarncke, dans l'excellente introduction de son édition de la *Nef des fous*, l'ait mis au rang de « ces jeunes lutteurs que l'esprit universel de progrès avait réunis sous la bannière de Sébastien Brant ». L'infatuation sans réserve de Locher pour lui-même et sa conduite immorale font de lui le précurseur d'Ulrich Hutten.

[2] Voy. OTTO, p. 26. Un des hommes qui les premiers combattirent les exagé-

Les « poëtes », comme étaient communément appelés les nouveaux humanistes, en vinrent enfin à un fanatisme si exalté, et s'éprirent de telle sorte de l'antiquité classique, qu'ils se mirent à dénigrer tout ce qui n'était pas latin ou grec. Tout en eux, pensée et langage, démentit leur origine allemande; ils finirent par perdre tellement le sentiment de leur nationalité avec toutes ses traditions que, tout honteux de leurs noms germaniques, ils s'en forgèrent de nouveaux tirés du latin ou du grec. Un Schuster devient un Sutor, ou Sutorius. Un Fischer se transforme en Piscator. Un Schneider s'appelle Sertorius; un Pierre Eberbach, Petrejus; un Hans Jäger, d'abord Venator, se change en Crotus Rubianus.

« Lorsqu'il s'appelait encore Jäger von Dornheim », écrivait à Crotus son ami Conrad Mutian, « les scolastiques lui plaisaient; le saint docteur, l'irréfutable docteur, le pénétrant docteur lui agréait fort; mais depuis qu'il a pris une nouvelle naissance, et que Jäger von Dornheim est devenu Crotus Rubianus, il a perdu ses longues oreilles et sa queue d'âne, semblable à Apulée lorsqu'il reprit sa forme humaine. » « Salut et gloire à toi! Tu as échappé aux récifs et aux sirtes! Maintenant que tu es au port, comprends-tu combien sont à plaindre ceux qui ne se sont pas encore affranchis de la barbarie[1]? » Quant aux « vieux barbares », plongés dans leurs subtilités dialectiques et scientifiques, les nouveaux humanistes les méprisaient profondément, parce qu'ils ne comprenaient pas le latin classique et ne faisaient point de vers latins comme eux.

La plupart d'entre eux ne se piquaient que de versifier. Incapables de pénétrer profondément dans l'esprit des anciens, mettant la forme bien au-dessus du fond, regardant l'élégance du langage comme le but suprême de toute culture, ils ne cherchaient à s'approprier que la beauté extérieure de la forme antique. La puissance créatrice, la vérité intrinsèque, la profondeur de pensée, la séve, l'imagination, faisaient totalement défaut aux innombrables « hauts faits poétiques » dont ils étaient si fiers, et pour lesquels ils se traitaient mutuellement de modernes Horaces, de Virgiles, de vainqueurs de l'antique barbarie, et de restaurateurs du véritable bon goût[2].

rations de l'humanisme à cette époque, c'est Conrad Säldner, professeur de théologie à l'Université de Vienne. Voy. sa correspondance avec le patricien d'Augsbourg Sigismond Gossembrot, publiée par W. Wattenbach dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXV, p. 36-69.

[1] Voy. Tentzel, p. 151-162. — Krause, *Briefwechsel*, p. 382-383, Nr. 310. — La quantité de noms dont s'affublaient les savants est vraiment divertissante. Un humaniste d'Erfurt se fait appeler *Publius Vigilantius Bacillarius Axungia Arbilla*, et ajoute encore à ces noms celui de *Trabotus* (Kampschulte, p. I, p. 66, note 2). Eoban, Hessois de naissance, fils d'un cuisinier, se contente de trois noms : *Helius* (en sa qualité de favori du Dieu Soleil) *Eobanus Hessus*.

[2] « Le sujet des compositions des humanistes de ce temps », dit Paulsen (p. 29),

Combien fades et vides sont, par exemple, les trois cents hexamètres où l'humaniste Hermann van dem Busche chante la « sainte Cologne » ! Les fleurs de rhétorique et les réminiscences classiques forment la majeure partie de son poëme. Tous les dieux de la mythologie sont invités à glorifier la ville. Parmi eux, le Christ est nommé une seule fois, et comme en passant. L'ouvrage ne nous fournit peut-être pas un seul renseignement intéressant sur la physionomie de la ville [1] à cette époque. L'*Éloge de l'Université d'Erfurt,* par Eoban Hessus, est tout aussi dépourvu d'intérêt et de goût. La ville y est célébrée comme le séjour des Muses, le lieu de naissance de Pallas; la bruyante Gera est transformée en Triton. Dieux et demi-dieux cèdent leurs noms aux professeurs d'Erfurt. L'humaniste Mutian est porté aux nues sous le nom de Minos. Quant à Eoban, sa gloire ne le cède en rien à celle d'Homère. Son poëme, s'il faut l'en croire, assure à Erfurt un renom immortel. Ainsi l'Iliade immortalisa Troie[2]. S'il advenait jamais qu'une catastrophe imprévue détruisit Erfurt, le poëme d'Eoban la ferait vivre éternellement dans la mémoire des hommes.

Lorsqu'ils entreprennent de traiter quelque sujet chrétien, ravalant les choses saintes jusqu'à les faire servir de prétexte aux plus fades jeux d'esprit, les « poëtes » se montrent encore plus destitués de goût, plus loin du sentiment juste des choses. Eoban, dans ses *Héroïdes chrétiennes* (1514), nous offre les épîtres amoureuses des saintes femmes du Nouveau Testament. Ces épîtres ont eu celles d'Ovide pour modèles. Sainte Marie-Madeleine correspond avec Jésus-Christ, Dieu le Père avec la Vierge Marie. On ne peut lire sans dégoût des élucubrations de ce genre. Cependant Érasme se montre ravi de l'ouvrage, et, plein d'admiration, salue dans Eoban « l'Ovide de l'Allemagne, le seul génie capable d'affranchir son pays de la barbarie [3] ».

Les « poëtes » faisaient preuve d'un matérialisme révoltant dans leurs nombreuses et indécentes imitations des auteurs érotiques de l'antiquité. Conrad Celtes les avait précédés dans cette voie; ses peintures indécentes laissaient Ovide bien loin derrière lui; du reste, il s'en vantait, affirmant que ces trop réalistes tableaux préservaient la jeunesse des périls d'un sensualisme effréné[4]. Sous le même faux

« n'est souvent qu'un mannequin servant à draper un élégant attirail. » Voy. aussi la page 34 du même ouvrage.

[1] Voy. A. Reichensperger, index 3 fll. Liessem, Hermann van dem Busche, *Program des Kaiser Wilhelm Gymnasius in Cöln* (1885), p. 34.

[2] Voy. Schwertzell, p. 8. — Kampschulte, t. I, p. 71-72.

[3] Voy. Schwertzell, t. XVI, p. 28-29. — Voy. la lettre de M. Hummelberger du 24 janvier 1516 dans Horawitz, *Zur Biographie Reuchlin's*, p. 31. — Sur Eoban considéré comme poëte, L. Geiger a fait un excellent article de critique. *Neue Schriften*, p. 124.

[4] Dans le *Libri Amorum*. Voy. Aschbach, *Wiener Humanismus*, p. 227-247. — On avait déjà vu çà et là dans les écrivains contemporains s'affirmer des tendances

prétexte, beaucoup d'humanistes mettaient entre les mains des jeunes gens les œuvres les plus licencieuses.

« Peux-tu nier », écrit le prince de Carpi à Érasme, « que chez vous ainsi qu'en Italie (et cela depuis déjà longtemps), partout où les prétendues belles-lettres sont cultivées avec une ardeur exclusive, partout où les disciplines philosophiques et théologiques d'autrefois sont méprisées, une triste confusion ne se soit mise entre les vérités chrétiennes et les maximes païennes? Ce désordre regrettable se glisse partout; l'esprit de discorde s'empare des esprits, et les mœurs ne s'accordent plus en rien avec les prescriptions morales du christianisme [1]. »

Aux quatorzième et quinzième siècles, les humanistes italiens avaient pris une attitude indifférente et sceptique vis-à-vis de l'Église; le christianisme et son constant appel vers des pensées élevées ne les dirigeaient plus en rien. Ils remplissaient l'Italie de leurs écrits diffamatoires. La légèreté de leurs mœurs était connue de tous. A la science grecque il n'était pas rare de les voir mêler les vices grecs; ils suivaient, en un mot, cette philosophie éhontée de la jouissance à laquelle les nouvelles de Boccace avaient donné l'éveil [2].

C'est un désordre semblable que l'on voyait maintenant s'introduire en Allemagne. Locher, Hermann van dem Busche [3], Ulrich de Hutten ne le cédaient en rien à leurs modèles d'Italie. Eux aussi ne se plaisaient que dans les querelles, répandaient la calomnie, et poussaient jusqu'aux plus extrêmes excès, dans leur vie privée, l'abandon des devoirs de la morale chrétienne. En un point même

absolument païennes. Jean Tröster publia en 1454 un dialogue érotique où les plus indiscutables prescriptions de la morale chrétienne étaient représentées comme niaises et surannées. Jésus-Christ y était comparé à Hercule, et la Vierge Marie à Alcmène. Voy. VOIGT, *Wiederbelebung*, p. 381.

[1] *Lucubrationes*, p. 72. — Érasme lui-même écrivait à Fabricius Capito, à propos du réveil des sciences et de la philologie (26 février 1516) : « Omnia mihi pollicentur rem felicissime successuram : unus adhuc scrupulus habet animum meum, ne sub obtentu priscæ literaturæ renascentis caput erigere conetur Paganismus : ut sunt et inter Christianos, qui tutulo pene duntaxat Christum agnoscent, ceterum intus Gentilitatem spirant : aut ne, renascentibus Hebræorum literis, Judaismus meditetur per occasionem reviviscere, qua peste nihil adversius, nihilque infensius inveniri potest doctrinæ Christi. » *Op.* III, p. 189, *ep.* 207.

[2] Les ouvrages de Voigt et de Burckhardt fournissent sur ce point des preuves nombreuses.

[3] Sur Locher, voyez plus haut p. 23, n. 1. Sur Busch, voy. LIESSEM, p. 39-44. Il y réfute Erhard, *Gesch. des Wiederaufblühens wissenschaftlicher Bildung* (t. III, p. 68). — « Prætereo silentio nostros Germanicos poetas, qui se mutuis conviciis prope discerpere solent », écrit Joseph GRÜNBECK, *Hist. Frid. et Maximil.* dans CHMEL, *Oesterr. Geschichtsfr.*, t. I, p. 65. — Les paroles d'Érasme peuvent s'appliquer aussi à l'Allemagne : « ...adeoque Gratiarum cum Musis sodalitium diremtum est, ut si qui sint inter quos conveniat, *factione potius* quam sincera benevolentia conglutinentur. » *Op.*, III, 1315, *ep.* 1135.

ils surpassaient les Italiens, qui n'auraient jamais pu lutter avec Eoban Hessus, lequel était en état de vider d'un seul coup un énorme broc de bière. Aussi était-il célébré en tous lieux comme « un très-illustre buveur [1] ».

Quant au triste mélange de vérités chrétiennes et de maximes païennes dont gémissaient tous les esprits sérieux et qu'ils reprochaient à bon droit aux humanistes d'Italie, on en voyait aussi en Allemagne les plus déplorables exemples. Conrad Mutianus Rufus et le cercle des humanistes, dont il était l'âme à Erfurt, en étaient surtout responsables.

V

Parmi les universités de l'Allemagne du Nord, Erfurt s'était de bonne heure distinguée par son zèle pour les études classiques. Les lettres et les sciences y avaient pris le plus heureux essor, grâce au soutien que leur avaient prêté les trois plus éminents professeurs de l'Université : les théologiens Jodocus Truttefetter d'Eisenach, Barthélemi Arnoldi Usingen, et le légiste Henning Goede. C'est à ces hommes que la haute école d'Erfurt avait dû l'éclat dont elle brilla durant les dernières années du quinzième siècle. Leur fidélité à la foi catholique leur attira des injures et des calomnies de plus d'un genre au début des querelles religieuses; mais avant ces lamentables troubles, ils avaient entretenu les rapports les plus affectueux avec les principaux représentants de l'humanisme. Maternus Pistoris et Nicolas Marschalk étaient de leurs amis. Ces derniers, dans leur enseignement, s'attachaient exclusivement à l'explication des auteurs antiques, estimant que cette étude devait avoir le premier rôle dans l'éducation de la jeunesse; mais néanmoins leurs vues étaient sages et modérées. Ils ne réclamaient point un privilége exclusif pour l'humanisme, et, malgré leur enthousiasme pour les classiques, ils ne prétendaient

[1] Voy. SCHWERTZELL, p. 13-14. « Lorsque Eoban était à jeun, qu'il n'avait pas encore bu », lisons-nous dans un écrit contemporain, « il y avait *in vultu ejus* une superbe *gravitas et modestia.* » Pour cacher la rougeur suspecte de son nez, Eoban emprunta un jour à l'un de ses amis la recette d'une certaine poudre, accompagnant sa requête de ces mots : « Même s'il m'était prouvé que la sobriété est nécessaire à la beauté du nez, je dirais toujours que la couleur rouge m'est infiniment plus chère que la blanche. » Il s'enivrait bien souvent même avant d'avoir déjeuné. Hier il n'a pas pu écrire, mande-t-il à son ami, parce qu'il s'est « grisé à fond » ; aujourd'hui il écrit avant le déjeuner, encore complétement à jeun, car pendant le déjeuner il pourrait bien se faire qu'il se laissât aller à quelque faiblesse humaine. KRAUSE, *Eobanus Hesse*, t. II, p. 106. — Cela ne l'empêchait pas d'écrire des vers contre l'ivrognerie. SCHWERTZELL, p. 24, 29-30.

point réformer par eux la théologie. Ils laissaient debout l'ancien ordre de choses, et ne se permettaient point de toucher aux principes fondamentaux du christianisme [1].

C'est à dater du jour où Mutian, chanoine de Gotha, entreprit de diriger les jeunes humanistes d'Erfurt, qu'un violent amour pour les nouveautés commença à monter à la tête des « poëtes » de l'Université. Dans un certain groupe d'étudiants, dont faisaient partie Eoban Hessus, Crotus Rubianus, Petrejus Eberbach, Georges Spalatin, Juste Jonas, Hérébord von der Marthen, et pendant quelques temps Ulrich de Hutten, Mutian passait pour le « maître intègre de la vertu », pour le « père de la paix bienheureuse ».

Mutian, en Italie, avait été un ardent adepte du néoplatonisme, alors si florissant en ce pays. Il admirait tout particulièrement Politien et Marcile Ficin. Il n'a pas exposé ses idées dans de savants traités, ayant coutume de dire que ni Socrate ni Jésus-Christ n'avaient rien laissé par écrit; mais sa volumineuse correspondance avec ses amis ne laisse subsister aucun doute sur ses tendances, et il est évident que, pendant un certain temps du moins, il rompit complétement avec tout christianisme positif.

Il concevait le christianisme comme la doctrine de l'humanité pure, directement opposée au mosaïsme, mais, au fond, absolument indépendante des faits de la révélation.

« Je vais te proposer », écrit-il à Spalatin, « non pas une énigme tirée des saintes Écritures, mais une question nette et positive, que les études profanes t'aideront à résoudre. Si le Christ est la voie, la vérité, la vie, qu'ont donc fait tous les hommes qui ont vécu durant tant de siècles avant sa naissance? Se sont-ils égarés? Étaient-ils plongés dans les sombres ténèbres de l'ignorance, ou bien ont-ils participé au salut et à la vérité? Permets-moi de t'offrir ici le secours de mes propres réflexions. La religion du Christ n'a pas commencé avec l'Incarnation, car elle était avant tous les siècles, comme la première naissance du Verbe. Qu'est-ce après tout que le Christ, qu'est-ce que le propre Fils de Dieu, sinon, comme le dit saint Paul, la sagesse du Père? Or cette sagesse n'a pas été exclusivement dévolue aux Juifs; elle n'a pas été reléguée dans un coin étroit de la Syrie; elle a brillé chez les Grecs, les Italiens et les Germains, bien qu'ils eussent des usages religieux fort différents de ceux des Juifs. Caïn offrait à Dieu les fruits de la terre, mais Abel composait son sacrifice des plus belles de ses brebis. Quant à ce qui faisait la matière des sacrifices d'action de grâces et d'expiation dans d'autres pays, si tu

[1] Pour plus de détails voy. KAMPSCHUTTE, t. I, p. 27-71.

le veux, tu peux en faire l'objet de tes recherches. » « Celui des commandements de Dieu qui renferme le plus de lumière pour les âmes a deux articles fondamentaux : Aime Dieu, et Aime ton prochain comme toi-même. Voilà le dogme qui nous rend dignes de parvenir au salut. C'est la loi naturelle; elle n'a pas été taillée dans la pierre comme celle de Moïse, ni gravée sur l'airain comme la loi romaine, ni écrite sur du parchemin ou du papier [1], mais elle a été répandue dans nos cœurs par le Maître suprême. Celui qui goûte de cette Cène mémorable et salutaire dans un esprit de ferveur fait quelque chose de divin, car le véritable corps du Christ, c'est la paix et la concorde. » Dans une autre lettre, parlant de la fête de Pâques qui s'approche, il écrit : « Notre Rédempteur, c'est l'agneau et le pasteur. Mais que faut-il entendre par le Rédempteur? La justice, la paix, l'allégresse! Voilà le Christ qui est descendu du ciel! Le royaume de Dieu n'est pas nourriture et breuvage. » « Le véritable Christ est esprit et intelligence; il ne saurait être vu de nos yeux, ni touché de nos mains [2]. »

Quant à la Bible, Mutian pensait que les auteurs de la sainte Histoire avaient à dessein enveloppé toutes sortes de mystères dans des paraboles et des énigmes. Selon lui, les évangélistes n'avaient parlé qu'allégoriquement, comme Apulée et Ésope. L'opinion des mahométans qui soutiennent qu'un homme ressemblant à Jésus-Christ, mais non Jésus-Christ lui-même, a été mis en croix, renfermait à ses yeux une profonde sagesse. La notion même de la divinité est confuse dans l'esprit de Mutian. « Il n'y a qu'un Dieu », explique-t-il à un de ses amis; « il n'y a qu'une déesse, mais il y a beaucoup d'êtres divins, beaucoup de dénominations. Il y a par exemple Jupiter, ou le soleil, Apollon, Moïse, Jésus, Luna, Cérès, Proserpine, Tellus, Marie. Cependant garde-toi bien de répandre ces choses; nous devons les envelopper dans le silence, comme l'étaient jadis les mystères d'Éleusis. Pour les questions religieuses, il faut toujours se servir du voile de l'allégorie et du secours des énigmes. Toi, par la grâce de Jupiter, c'est-à-dire du meilleur et du plus grand des dieux, tu méprises les dieux secondaires avec un calme dédain. Quand je dis Jupiter, j'entends le Christ et le vrai Dieu. Mais assez parlé de ces choses sublimes [3]! »

[1] Comme les lois de l'Église ?

[2] Voy. ce passage et d'autres dans Krause, Briefwechsel, 13, 32, 35, 53, 93, 111, 466. — Voy. Hagen, *Deutschlands literärische Verhältnisse*, t. I, p. 323-431; Strauss, t. I, p. 46-48. — Contre Kampschulte (t. I, p. 86), qui cherche à attribuer les expressions antichrétiennes de Mutian à son animosité contre ses collègues les chanoines, qui l'avaient attaqué sur ses opinions irréligieuses, voy. Vorreiter, p. 118.

[3] « Est unus deus et una dea. Sed sunt multa uti numina ita et nomina : Jupiter, Sol, Apollo, Moses, Christus, Luna, Ceres, Proserpina, Tellus, Maria. Sed hæc cave enunties. Sunt enim occultanda silentio tanquam Eleusinarum dearum mysteria. Utendum est fabulis atque enigmatum integumentis in re sacra.

« Il ne faut pas vulgariser les mystères », dit-il ailleurs; « il faut les tenir cachés ou bien les expliquer par des fables et des allégories, afin de ne pas jeter de perles aux pourceaux. Voilà pourquoi Jésus-Christ n'a rien laissé par écrit, et pourquoi les évangélistes se sont servis de beaucoup de paraboles pour revêtir la vérité. Théodote, l'écrivain tragique, perdit les yeux pour avoir voulu transporter dans une fable une partie des mystères judaïques. »

Des opinions de ce genre expliquent amplement pourquoi Mutian, au grand scandale des chanoines ses confrères, s'abstenait de dire la messe et de recevoir la communion [1]; pour quels motifs il regardait comme perdues les heures passées au chœur, rejetait la confession auriculaire [2], appelait les moines mendiants des monstres encapuchonnés, et les mets usités pour le jeûne des aliments de fous. « Il n'y a que des imbéciles », écrit-il, « qui puissent placer leur salut dans le jeûne. Je suis paresseux et stupide, et c'est la nourriture des imbéciles qui en est cause, pour ne rien dire de plus dur. Ce sont des ânes, de véritables ânes, ceux qui se refusent le dîner qui leur est nécessaire pour se nourrir de choux et de morue. Les prêtres ne se contentent pas d'affliger le corps par le jeûne : ils torturent encore l'âme, et reprochent aux hommes les iniquités dont eux-mêmes se rendent coupables. Tandis que dans le poëme d'Homère l'âne se régale à cœur joie dans les hautes herbes, sans se laisser détourner de son festin par les coups de son gardien, l'homme est troublé pour quelques paroles de menace. » « J'avais coutume de rire de bon cœur », écrit-il à l'humaniste Eberbach, « lorsque Benedict me racontait les lamentations de ta mère, se désolant de te voir peu fréquenter les églises, refuser de jeûner, et manger des œufs, contrairement à la coutume généralement établie. Voici comment j'excusais alors ces fautes inouïes, ces crimes épouvantables : Petrejus, disais-je, agit sagement et prudemment. Il ne va pas à l'église, parce que les temples peuvent s'écrouler, que les tableaux peuvent tomber sur sa

Tu Jove, hoc est optimo maximo deo propitio, contemne tacitus deos minutos. Quum Jovem nomino, Christum intellige et verum Deum. Satis de his nimium assurgentibus ». Tiré du *Codex manuscriptus* des lettres de MUTIAN, Bibliothèque de Francfort, fol. 90 *ib.*, et maintenant reproduit dans KRAUSE, *Briefwechsel*, 28. — Voy. STRAUSS, t. II, p. 47.

[1] Ce ne fut qu'après avoir joui pendant plus de dix ans des revenus de son canonicat qu'il se décida enfin à dire sa première messe. — KRAUSE, XXIV, 408. — « ...auriculariam confessionem improbo », etc. TENTZEL, p. 178. KRAUSE, p. 130.

[2] Dans KRAUSE, p. 295. Voy. XXV. Écrivant à son ami Henri Urbanus, religieux Cistercien et humaniste distingué dont le couvent était à Georgenthal, près de Gotha, il dit en se plaignant des chanoines ses confrères : « Dii pecus scabiosum in tartara detrudant. » Les chanoines lui reprochent de ne pas dire la messe ; il parle de ce qui fait l'objet de leur reproche : « Hæc simplicia verba sunt, sed pestiferi homines venenum suum eo modo evomiunt et nos *Walen* esse garriunt. » Recueil de Francfort, fol. 154. KRAUSE, 275.

tête, que beaucoup de dangers y sont à redouter. Et d'ailleurs, s'il y allait, qu'en résulterait-il? les prêtres recevraient de l'argent, et les laïques du sel et de l'eau, comme des chèvres. Aussi nommons-nous le peuple un troupeau, car un troupeau n'est qu'un assemblage de chèvres et de moutons. Si Petrejus a horreur du jeûne, c'est qu'il sait ce qui est arrivé à son père : son père a jeûné, et il est mort. Si son père avait mangé comme à son ordinaire, il aurait vécu. » « En m'écoutant, continue Mutian, Benedict fronça le sourcil; puis il me dit : Qui vous absoudra, mauvais chrétien? Je lui répondis : L'étude et la science [1]. » « Je viens à l'instant d'être appelé par la cloche au pieux marmottage », écrit Mutian un autre jour en parlant de l'office du chœur; « et je m'y rends comme un adorateur du feu en Cappadoce [2]. »

Parmi les livres dont il recommande la lecture à ses amis, il cite les *Facéties* de l'humaniste Henri Bebel, de Tubingen, publiées pour la première fois en 1506, recueil latin de toutes sortes d'anecdotes obscènes, de contes satiriques et bouffons, de farces, et même de blasphèmes. Les railleries sceptiques de Bebel ne sont pas seulement dirigées contre le clergé et ses mœurs, le jeûne, les indulgences, le culte des saints et des reliques, mais encore contre plusieurs des dogmes fondamentaux du christianisme. La sainte Trinité et l'œuvre de la Rédemption y sont l'objet de propos grossiers. Les motifs de consolation chrétienne dans les souffrances y sont tournés en dérision [3].

Bebel démontre par une anecdote tirée de la vie de l'humaniste Pierre Luder, qu'on peut payer à l'enseignement de l'Église le tribut d'un assentiment extérieur et dérisoire tout en professant des opinions absolument opposées. Forcé de s'expliquer sur des propos qu'il avait tenus touchant la sainte Trinité, Luder avait répondu : « Eh bien! je ne m'obstinerai pas davantage à soutenir imprudemment mon opinion, car, je l'avoue, avant de faire connaissance avec le feu, je consentirais de bon cœur à confesser aussi la sainte *quaternité* [4]! » « Procure-toi bien vite », écrit Mutian à Herebord von der Marthen, « les *Facéties* de Bebel. On ne peut nier que, dans la vie, des anecdotes familières n'aient souvent une grande portée. Elles sont promptement racontées, touchent aux questions avec justesse,

[1] CAMERARIUS, *Lib. novus epistolarum* (Lipsiæ, 1568). Bl. J. 4. Voy. HAGEN, *Deutschlands literarische Verhältnisse*, t. I, p. 328; KRAUSE, *Briefwechse* XXV, XXVI.

[2] Voy. KRAUSE, p. 10.

[3] Pour plus de détails sur les *Facéties*, voy. HAGEN, t. I, p. 331-334, 393-406. VORREITER, p. 123-125.

[4] « ...Sis bono animo, ait, domine doctor, nihil enim temere aut pertinaciter affirmo : nam priusquam ignem subirem, ego crederem quaternitatem. » *Facetiarum* H. BEBELII *libri tres* (Tubingæ, 1550), fol. 28 B.

et la mémoire les retient longtemps. » Mutian, dans la même lettre, exprime le désir de publier bientôt lui-même un semblable recueil[1].

L'esprit qui règne dans ses épitres, Mutian le propageait de vive voix dans les réunions d'humanistes qu'il présidait fréquemment dans sa maison. Là, aux applaudissements de tous, Crotus Rubianus appelait la sainte messe une comédie papiste; les reliques, des os de potence; l'office religieux, un hurlement de chiens; Cicéron, disait-il, était un grand apôtre, et un bien plus illustre pontife que le pape Léon X[2].

Une licence de mœurs souvent effrénée allait de pair avec ce mépris de l'Église et de sa doctrine. Mutian s'exprimait souvent avec un cynisme inouï sur les mœurs détestables de ses amis. Auprès de ce cynisme, les auteurs érotiques de l'antiquité semblent pleins de réserve et de retenue. L'enlèvement et le déshonneur d'une religieuse deviennent presque pour lui un sujet de bons mots[3].

On ne s'étonnera donc pas qu'à Erfurt, à Gotha, partout où les nouveaux humanistes annonçaient l'évangile de l'antiquité païenne et cherchaient à faire de la propagande en sa faveur, tous les esprits graves et retenus, tous ceux qui restaient attachés de cœur à l'Église, aient conçu une aversion profonde et beaucoup de méfiance pour ces nouveaux apôtres. Chez un grand nombre d'entre eux, ce sentiment finit par dégénérer en une haine prononcée pour tout ce qui sentait la culture « poétique ». On jugeait le nouvel évangile d'après ses fruits intellectuels, pour la plupart sans saveur ou empoisonnés, et aussi d'après le genre de vie de ses apôtres. « Je ne suis nullement étonné », écrit Cochlæus, « de voir les esprits jadis les mieux disposés pour les études classiques en devenir maintenant les ennemis les plus acharnés. Que font en effet tous ces poëtes, qui, mainte-

[1] Le *Triumphus Veneris* de Bebel fut imité par Tiloninus, élève de Mutian. Voy. KAMPSCHULTE, t. I, p. 180, n. 1.

[2] OLEARIUS, *Epist. Anonymi ad Crotum Rubianum* (Arnst., 1720) 14. — Voy. BOCKING, *Drei* Abhandlungen *über Reformations geschichtliche Schriften*, p. 92.

[3] Pour se rendre compte de sa manière cynique de juger et de s'exprimer, il suffira de lire le passage suivant, extrait d'une lettre à Urbanus, l'auteur même du méfait : « Nemo coget amicam tuam, Urbane, conceptum a se abigere. Solvatur vulva in nomine sanctæ Junonis... Dent veniam puerperæ quatuor illæ primæ Vestales a Numa electæ... Veræ Barbaræ, veræ Ursulæ, quæ amatores suos odisse solent. Desinant nobis obtrudere Paulum Tharsensem, quod dicat : Fugite fornicationem. Urbanus fornicarius non est : quamvis virgines maritatasque cupidissime futnat : ad unguem doctus clinopalen et amatoriam militiam, etc. » Recueil de Francfort, fol. 81. Dans un autre passage il écrit : « Si igitur incestus es, imitare cæcos et clama : Fili David, miserere nostri, et continuo evanescet ultio, culpa condonabitur. » (P. 188.) — Voy. aussi STRAUSS, t. I, p. 336. — On rencontre aussi dans le Recueil de Francfort une poésie obscène dont Mutian est l'auteur; fol. 92.

nant, comme des histrions ou bien comme des coqs dressés pour le combat, traversent l'Allemagne en tous sens, excitant partout où ils se montrent les inimitiés et les querelles? Leurs mœurs sont relâchées, inconvenantes, pour ne rien dire de plus fort. Il est extrêmement rare de trouver parmi eux quelque respect pour ce qui est saint et vénérable. Ils n'excellent qu'à railler, à mépriser ce qui est établi, et celui qui ne veut pas aider à leur œuvre de destruction passe à leurs yeux pour barbare. »

L'Allemagne fourmillait de parasites littéraires, de brouillons, de libellistes; tous prenaient un plaisir particulier à faire pleuvoir sur les moines une grêle d'injures et de quolibets. Il était par conséquent dans la nature des choses que les Ordres religieux se montrassent vivement opposés à l'influence des poëtes; et si, au milieu de la bataille, rendus méfiants et intolérants par le péril, fréquemment ignorants par crainte d'une fausse science, ils dépassèrent souvent de beaucoup les bornes de la modération, cela n'est que très-naturel. Dans les chaires, dans les Universités, les religieux et les théologiens scolastiques tonnaient contre les poëtes, leur reprochant de propager une science antichrétienne, de faire plus de cas de l'art de bien dire que de la vérité elle-même, et de se servir de méthodes qui dispensaient la jeunesse de tout travail intellectuel, solide et utile; ils les traitaient d'impies, et les déclaraient entachés de paganisme. Les temps étaient malheureusement venus, disaient à la fois professeurs et prédicateurs, où les hommes, suivant la prédiction de l'Apôtre, las de la vérité, se porteraient vers toutes sortes d'erreurs et de vanités; il était urgent d'arrêter le mal. La prédication de l'Évangile n'avait pas consisté dans les belles paroles de la sagesse humaine; il fallait à tout prix interdire l'étude pernicieuse des poëtes et des écrivains païens [1].

« Dans l'intérêt de la jeunesse, il faut tarir cette source d'où s'épanche un fleuve d'iniquité », disait en chaire un Dominicain de Cologne (1516). « Ou bien souffrira-t-on plus longtemps que nos jeunes gens soient égarés par des hommes qui ne rougissent pas de mettre entre leurs mains les poëtes les plus licencieux de l'antiquité, les expliquent dans leurs cours par des gloses inconvenantes, assaisonnant leurs leçons d'attaques et de satires grossières contre l'Église et la papauté? Veut-on voir notre jeunesse plus longtemps guidée par des maîtres qui assimilent la Bible aux auteurs païens, et osent dire qu'on peut apprendre dans ces derniers plus de vérités utiles que dans la Sainte Écriture? Que tous les anciens poëtes, et aussi les

[1] C'est ainsi que l'humaniste Hermann van dem Busche, souvent cité déjà, résume, dans son *Vallum humanitatis* (éd. Burkhard, p. 27, 29), les griefs des théologiens de Cologne. — Voy. Kerker, p. 535.

nouveaux, peut-être plus dangereux encore, soient donc bannis de nos écoles[1]! »

Les humanistes et les hellénistes qui cherchaient, à la manière d'Érasme, à transformer la science théologique et à discréditer la scolastique tout en affectant des sentiments de piété, passaient à juste titre pour les propagateurs les plus dangereux du mouvement qui se produisait alors[2].

Mutian était au nombre des contempteurs les plus acharnés de la scolastique. Il appelait la lutte que l'humanisme soutenait contre elle le combat de la lumière contre les ténèbres, et faisait partager à toute la ligue des poëtes, entièrement sous son influence, sa profonde horreur pour « les sophistes, race haineuse, arrogante et cupide ». Une partie des compositions poétiques dont il gratifiait ses élèves respire la haine la plus passionnée pour la scolastique. Il voulait le complet anéantissement des anciennes écoles, et de toutes les institutions qui en dépendaient. Les grades académiques, par lesquels les « sophistes » maintenaient leur empire, lui paraissaient « burlesques, pour ne rien dire de plus ». « Là où la raison préside », disait-il, « on n'a que faire des docteurs. Les hommes véritablement cultivés n'ont aucun besoin de se tourmenter pour acquérir le titre barbare et creux de bachelier ou de magister[3]. » « L'école est le domaine des grammairiens, et le théologien n'y est d'aucune utilité. Aujourd'hui, les singes théologiens remplissent l'école, et mettent au jour une foule d'impertinences. » « Dans les hautes écoles, un sophiste, deux mathématiciens, trois théologiens, quatre juristes, cinq médecins, six maitres d'éloquence, sept professeurs d'hébreu, huit hellénistes, neuf grammairiens et dix philosophes sensés suffiraient amplement pour représenter et régir toutes les sciences[4]. » La plupart des disciples de Mutian imitaient leur chef, et se répandaient en violentes invectives contre les « sophistes » et les anciens

[1] Voy. *Lucubrationes* 43. Le prince de Carpi demandait aussi que les poëtes latins fussent interdits dans les écoles. Érasme lui-même, dans sa vieillesse, témoin de leur mauvaise influence sur la jeunesse, était de la même opinion. Dans une lettre au recteur du collége de Louvain (14 août 1527), il recommande qu'on lise aux écoliers des auteurs chrétiens, par exemple le Babylas de Saint Jean Chrysostome. « Ethnicos autores », ajoute-t-il, « ob sermonis elegantiam professoribus legendos arbitror potius quam adolescentibus prælegendos. » *Op.* III, p. 996, *ép.* 580. — Voy. aussi son opinion sur les cicéroniens qui remettent le paganisme en honneur, dans Durand de Laur, t. II, p. 121-126.

[2] Voy. le dialogue composé par Latomus, professeur de Louvain. Il appartient aux écrits les plus importants alors composés contre les humanistes. *De tribus linguis et ratione studii theologici.* Lovaniæ, 1519. Latonus avait d'abord été partisan de l'humanisme, comme Érasme lui-même l'avoue. *Op.* III, p. 405, *ép.*, 380.

[3] Kampschulte, t. I, p. 112-115.

[4] Dans Tentzel, p. 161; Krause, *Briefwechsel*, p. 331.

professeurs des Universités; la discorde grandissait tous les jours dans les hautes écoles où les humanistes avaient de l'influence. Erfurt ressemblait à un champ de bataille. Beaucoup d'anciens professeurs, autrefois favorables au progrès des études classiques, s'y opposaient maintenant de toutes leurs forces; on les entendait souvent répéter que les nouveaux poëtes finiraient par amener la ruine complète des Universités. Mutian n'en devint que plus acharné. « Nous n'avons pas à nous préoccuper », disait-il, « des jugements que portent sur nous des sophistes querelleurs. » « Rien ne peut donner la victoire aux ennemis des belles-lettres », écrivait-il en 1509 au recteur de l'Université; « qu'ils le veuillent ou non, le nombre des lettrés croît tous les jours. » « Je félicite les nouveaux professeurs d'Erfurt d'avoir su s'affranchir de la barbarie », écrivait-il à Hérébord von der Marthen. Il exhortait les humanistes, qu'il appelait « sa cohorte latine », à rester fermes dans le combat, « car bientôt lui, leur général, les conduirait à la victoire ». « Persévérons, maintenant que nous sommes engagés dans la lutte, car nous sommes pour ainsi dire liés par un serment militaire [1]. »

Mais avant que commençât cette guerre intellectuelle, un soulèvement populaire contre le conseil et le patriciat de la ville éclata dans Erfurt. Les arguments employés entre humanistes et scolastiques à l'Université furent transportés dans le domaine politique. Les anciens professeurs, Henning Goede à leur tête, se rangèrent parmi les défenseurs du conseil; les humanistes, au contraire, montrèrent un penchant décidé pour le parti populaire. Mutian nourrissait depuis longtemps un amer ressentiment contre Goede, parce que celui-ci, en loyal Allemand qu'il était, s'était indigné du mépris des humanistes pour la littérature et la langue nationales [2]. Mutian fit pleuvoir sur lui une grêle d'injures; il le comparait à Catilina, et lorsque la fureur populaire eut contraint Goede à prendre la fuite, il lui adressa les plus impitoyables outrages. Dans son érudition bizarre, Mutian faisait dériver toutes les lois allemandes de la législation romaine, et plus particulièrement des lois de Solon [3]; il s'évertuait à prouver à ses amis la légitimité des réclamations populaires, en les justifiant par des citations empruntées aux auteurs classiques. « Il serait insensé de se figurer », écrivait-il, « que les grands hommes d'autrefois aient tous été des patriciens; ils sortaient souvent des classes les plus humbles. Isocrate a dit dès longtemps que l'on aurait de bien meilleurs gouvernants, si le peuple était libre de les élire. » Dans ses lettres, Mutian parle avec amertume et colère des partisans du conseil, et

[1] Kampschulte, t. I, p. 115-119.
[2] Kampschulte, t. I, p. 41.
[3] Voy. Kampschulte, t. I, p. 99.

se réjouit de voir les humanistes exprimer dans leurs vers leurs préférences politiques. Mais il leur conseille de ne pas s'exposer personnellement, avouant que, pour lui, il cherche à se mettre à l'abri du péril[1]. Hérébord von der Marthen fut le seul d'entre les humanistes qui eut le courage de braver le danger pour défendre les intérêts populaires. Bientôt de fréquentes et tumultueuses émeutes jetèrent le trouble dans l'administration de la cité.

En 1510, une insurrection d'étudiants (*Studenten-Lärm*) eut pour résultat la destruction des bâtiments de l'Université. Ses anciens priviléges et chartes, sa splendide bibliothèque et même ses colléges et ses « bourses » furent anéantis par l'émeute. Dans la ruine de ces lieux d'étude, où la jeunesse avait été maintenue tant d'années sous l'ancienne discipline et l'ancien respect, les penseurs éclairés des âges suivants ont vu avec raison la cause première de la décadence morale de l'Université. Parmi les étudiants « affranchis » et livrés à eux-mêmes, la licence prit peu à peu le dessus. Pour le moment, ils se dispersèrent par troupes[2].

Les humanistes, dont Mutian avait été le chef, se séparèrent également; ils allèrent de tous côtés propager en Allemagne la doctrine de leur maître et sa haine pour les « barbares »; ils recrutèrent de nouveaux alliés, et, vers la fin de 1512, ils rentraient à Erfurt « fortifiés pour la lutte ».

Cette lutte allait maintenant embraser l'Allemagne entière. A entendre les poëtes, elle allait donner la victoire « à la lumière contre les ténèbres, aux humanistes contre les théologiens, les moines et autres barbares ».

La querelle survenue entre Reuchlin et les théologiens de Cologne servit de prétexte.

[1] « Prudens est nimirum », écrit-il à Hérébord von der Marthen, peu de jours après le commencement des troubles, « quisquis in turbita seditione cedit fortiori et sequitur, non quod honestissimum, sed quod tutissimum. » Voy. Tentzel, p. 103; Krause, *Briefwechsel*, p. 148-149.

[2] Voy. pour plus de détails Kampschulte, t. I, p. 120-152. — Décrivant le lamentable état de l'Université en 1523, le recteur Henri Herebold dit : « Malorum fuit initium collegiorum expugnatio... » Dans Kampschulte, t. II, p. 184.

CHAPITRE II

LA QUERELLE DE REUCHLIN.

I

Jean Reuchlin est en Allemagne un des premiers savants qui aient fait adopter dans nos Universités l'étude de la langue grecque. Par ses efforts persévérants, l'ascendant de sa parole et de ses exemples, par son enthousiasme pour la littérature grecque, il était parvenu à en faire comprendre la valeur et la beauté. Son dictionnaire, ses traductions latines des classiques grecs, avaient aussi rendu d'importants services aux lettres latines; mais c'est surtout pour la connaissance et l'enseignement de l'hébreu que son influence avait été considérable. Le premier, il avait créé en Allemagne l'étude raisonnée de cette langue. Il cherchait, par ses travaux et par ses efforts pour reconstituer le texte original de l'Ancien Testament, à former un utile contre-poids au culte exagéré de l'antiquité païenne; il disait souvent avec tristesse : « L'éloquence et la poésie des anciens ont tant de charme, qu'elles font non-seulement négliger, mais mépriser la sainte Écriture [1]. »

Cependant l'étude de l'hébreu, comme celle de la littérature classique, n'était pas sans offrir quelque danger. Reuchlin avait un penchant inné pour les subtilités du mysticisme. Bientôt il ne se servit plus de sa connaissance de l'hébreu que comme d'une sorte de clef qui l'aidât à pénétrer dans le merveilleux domaine de la science cabalistique. Pic de la Mirandole exerça sur lui à cet égard un considérable ascendant. Ce grand homme avait initié les savants allemands aux mystères de la cabale, et n'en parlait jamais qu'avec la plus ardente admiration. « La cabale et la magie naturelle », disait-il, « nous donnent plus que toute autre science la certitude de la divinité du Christ. » Et Reuchlin ajoutait : « Les cabalistes n'ont d'autre but que de relever vers Dieu l'esprit de l'homme et de le conduire vers la félicité parfaite. Celui qui cultive leur science goûtera en ce monde

[1] Voy. notre premier volume, p. 83-85.

la plus grande somme possible de bonheur, et jouira dans l'autre de la béatitude éternelle[1]. »

Pour exposer ses théories, Reuchlin avait publié deux importants traités : la *Parole miraculeuse*[2] et la *Science cabalistique*[3]. Il y pose les fondements d'une théosophie à moitié mystique, à moitié rationaliste.

Voici les principales données de ces savants ouvrages : Le monde visible n'est que le pâle reflet d'un monde invisible; il existe entre ces deux mondes d'étroites relations. A ce principe vient se rattacher la croyance au pouvoir magique exercé par les éléments terrestres sur les forces qui leur sont associées dans le monde céleste. Les lettres de la sainte Écriture, dont chacune se trouve dans un rapport surnaturel avec les anges chargés du gouvernement du monde inférieur, sont considérées comme ayant le mystérieux pouvoir d'unir aux esprits célestes le monde extérieur. A l'énoncé de certains mots, Dieu lui-même apparaît aux yeux de notre esprit, et vient en même temps habiter notre âme. Reuchlin, pour justifier l'interprétation des cinq livres de Moïse d'après la cabale, prétendait que si une sagesse secrète n'y eût été cachée, ils n'eussent en rien différé d'autres écrits de législation et de morale. D'après Reuchlin, Moïse avait reçu de Dieu l'art de disposer les lettres de la sainte Écriture de cette façon mystique; de Moïse il avait été transmis à Jésus, de Jésus, par la tradition, aux Septante, et de ces derniers à la communauté des Ésotériques. Le système de Reuchlin le conduisait à penser que Pythagore avait tenu pour vrais presque tous les articles de la foi chrétienne. Mais d'après la philosophie pythagoricienne, la foi, disait-il, ne peut être soumise à aucune opération logique, car l'entendement à lui tout seul ne saurait fournir à l'homme de justes notions touchant les bases de la religion; aussi la foi ne se donne-t-elle pas comme le résultat de la réflexion et du raisonnement humain, mais bien pour la conséquence d'une révélation divine.

Reuchlin était bien éloigné de vouloir, par ses théories philosophiques et mystiques, porter la moindre atteinte au christianisme ou à l'Église; il se flattait bien plutôt d'avoir, au moyen des livres juifs, allumé un nouveau flambeau à la lueur duquel les dogmes

[1] Voy. ces passages dans Geiger, *Reuchlin*, p. 169, 176. « L'esprit de Reuchlin était confus et enclin au mysticisme », dit Geiger (p. 195). Ses connaissances scientifiques étaient incomplètes. Il ne s'éleva jamais jusqu'aux hauteurs de la philosophie. Jacques Margolith, de Ratisbonne, savant Juif qui ne manquait pas de mérite, cherchait à détourner Reuchlin de son engouement pour la cabale : « Ne forte sapientia multiplicet ei damnum plus quam perfectum. » *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 53-54.

[2] *De verbo mirifico* (1494).

[3] *De arte cabbalistica* (1517).

chrétiens allaient être mieux compris. Malheureusement ses vues, considérées même comme de simples conceptions philosophiques, pouvaient aisément égarer les esprits, et donnaient trop grande satisfaction au penchant déjà si entraînant que l'homme éprouve pour tout ce qui semble lui promettre une communication directe avec le monde surnaturel. Mutian fut ravi de la *Parole miraculeuse*. Il espérait bien, disait-il, voir réaliser par Reuchlin ce que Pic de la Mirandole avait fait espérer[1]. Cornelius Agrippa fit des cours « sur l'œuvre chrétienne et catholique de Reuchlin[2] »; mais quelques théologiens lui refusèrent leur approbation. « Il me semble en lisant Reuchlin », écrivait Jean Colet, « que les miracles sont plus dans les paroles que dans les faits; on prétend que certains mots, certains signes hébreux possèdent une vertu tout extraordinaire. Oh! la science et les livres n'ont jamais tout dit! Mais après tout, rien ne me paraît meilleur, pour les moments si courts de notre existence terrestre, que de vivre saintement et purement, de viser tous les jours au perfectionnement de notre âme, et de nous diriger vers la lumière, en cherchant à atteindre le but que nous proposent les livres pythagoriciens et cabalistiques de Reuchlin. Or, nous n'avons d'autre moyen d'y atteindre qu'un brûlant amour pour Jésus, et l'imitation de sa vie[3]. »

Craignant non sans raison une nouvelle invasion du judaïsme, le Dominicain Jacques Hochstratten, professeur de théologie à Cologne, inquisiteur de la foi dans les provinces de Cologne, de Mayence et de Trèves, entreprit de réfuter Reuchlin dans sa *Destruction de la cabale*. Il y démontrait que cette doctrine ne fortifiait en rien les dogmes du christianisme, qu'elle les niait, au contraire, et que les livres de Reuchlin fourmillaient de propositions erronées[4].

Peu de temps avant l'apparition des traités de Reuchlin sur la cabale et de la réfutation de Hochstratten, une longue dispute sur l'autorité des livres hébreux avait eu lieu, et Reuchlin, au début de la querelle, avait pris ouvertement parti contre les Juifs. A l'instigation d'un noble de ses amis, il avait publié un petit traité intitulé : *Pourquoi les Juifs sont depuis si longtemps dans la détresse*[5] (1505). Il y expliquait que la dispersion et l'exil des Hébreux depuis plus de treize cents ans « n'étaient que la juste punition de leur déicide ». Or, ce crime s'était perpétué sans interruption à travers les âges, « car les Juifs continuaient à blasphémer, à outrager, à injurier

[1] *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 84.
[2] Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 199.
[3] *Erasmi op.* III, 1660. *App. ap.*, 242.
[4] *Destructio Cabbale seu Cabbalistice perfidie* (1519). Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 199-201.
[5] Böcking, *Ulr. Hutteni op. Supplementum*, t. I, p. 178-179. — Geiger, *Reuchlin*, p. 206-208.

journellement le Seigneur de toutes choses, dans la personne de son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Messie donné au monde, qu'ils appellent « pécheur, enchanteur, supplicié »; la douce Vierge Marie, ils la nomment *Haria,* ce qui veut dire furie, et traitent d'hérétiques les Apôtres et les disciples du Seigneur; et nous autres chrétiens, disait encore Reuchlin, « ils nous regardent comme un peuple abominable, comme des païens insensés ». « Les Juifs d'autrefois et ceux de maintenant, et cela aussi longtemps qu'ils seront Juifs, participent à ces blasphèmes, et trouvent une joie singulière à imaginer sans cesse quelque nouvelle injure contre le christianisme. » « Ce fait ressort clairement de tous leurs actes, de leur attitude, de leurs prières quotidiennes, ainsi que de la lecture des livres qu'ils composent contre nous[1]. » « Le pire est qu'ils ne veulent pas convenir de leur péché; ils nient que les blasphèmes qu'ils profèrent tous les jours contre Notre-Seigneur soient répréhensibles; de sorte qu'ils sont incapables, soit de reconnaître leur erreur, soit d'améliorer leur vie. Et comme tous ensemble demeurent dans l'endurcissement, ils voient aussi s'éterniser leur châtiment et leur captivité. Tant qu'ils ne changeront point de conduite, ils ne doivent espérer aucun adoucissement à leur sort, parce qu'ils veulent être aveugles, que cela plaise ou non à Dieu, et qu'ils restent de plein gré dans leur ignorance. Je prie Dieu de daigner les éclairer et les ramener à la vraie foi, afin qu'ils confessent que Jésus-Christ est le véritable Messie; alors leur cause redeviendra bonne en ce monde et dans l'autre. » En terminant cet écrit, Reuchlin avait généreusement offert à tout Juif, désireux d'être instruit touchant le Messie et la foi, de s'occuper de lui, de lui venir en aide, « afin que, déchargé de toute préoccupation temporelle, il puisse servir Dieu en paix, affranchi de tout souci ».

Mais la conversion des Juifs, selon l'opinion souvent répétée des théologiens et des canonistes, ne pouvait être espérée qu'à certaines conditions. Il leur fallait abandonner l'usure, prendre part comme les chrétiens aux industries civiles, et surtout renoncer aux livres antichrétiens qu'on leur permettait encore de garder, et principalement au Talmud. « Par ces livres », disaient les théologiens, « la « haine des Juifs contre le christianisme est constamment ravivée. » Un Juif baptisé, Jean Pfefferkorn, dans un esprit de sincère bon vouloir envers ses anciens coreligionaires, se fit l'interprète de ces manières de voir dans plusieurs écrits, souvent réimprimés entre 1507 et 1509. Le premier : *le Miroir des Juifs,* condamne franchement les

[1] Comme « uns dem Buch Nizabon un Bruder fol, ouch in dem gebet uleschumadim wol zu merken ist ».

persécutions si fréquemment exercées contre les Israélites, et s'efforce de les justifier des imputations odieuses qu'on formulait alors contre eux; surtout il nie qu'ils soient obligés par leur loi, comme on le prétendait alors, de verser le sang chrétien dans certains rites religieux, et de mettre à mort de jeunes enfants. « O mes frères bien-aimés en Jésus! » s'écrie Pfefferkorn, « je vous supplie de ne donner aucune créance à de telles accusations! » « La manière dont on opprime les Juifs les éloigne de la foi chrétienne. » « Croyez-moi, nul d'entre eux ne doit être dépouillé par la force de ce qui lui appartient[1]. » Mais, d'accord en cela avec tous les théologiens de son temps, Pfefferkorn demandait aux Juifs « de renoncer à l'usure, de gagner leur pain par un travail honorable, d'assister aux prédications aux époques désignées par l'Église, afin de s'instruire de la sainte parole de Dieu; surtout il les suppliait de renoncer à la lecture du Talmud ». Vivement attaqué par ces anciens frères, Pfefferkorn devint plus sévère envers eux. « Les Juifs », dit-il dans un petit livre publié peu après et intitulé : *Comment les Juifs aveuglés célèbrent la Pâque,* « n'étaient plus des mosaïstes, mais des talmudistes, des hérétiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, et dignes, à cause de cela, d'être jugés d'après les lois de Moïse. » Il fallait leur enlever le Talmud, qui ne servait qu'à les égarer; alors ils changeraient promptement d'esprit et de disposition. Dans cet écrit, aussi bien que dans deux autres qui le suivirent : la *Confession juive* et l'*Ennemi des Juifs,* Pfefferkorn caractérisait en termes sévères « la ruse astucieuse des Hébreux »; il faisait resssortir « leur mauvais vouloir pervers », exhortant les chrétiens à ne pas souffrir au milieu d'eux les Juifs restés Juifs, « qui blasphèment Jésus-Christ et sa Mère bénie ». « Cependant », ajoutait-il, « les chrétiens ne doivent pas demander aux autorités leur mort ou leur expulsion : qu'ils se bornent à insister pour que l'usure leur soit interdite. » Et il trace un sombre aperçu de l'usure juive. Il est aussi d'avis qu'on détruise « les faux livres juifs », et demande que la prédication chrétienne soit rendue obligatoire à tout Israélite. Si les autorités, peut-être corrompues par des présents, n'adoptent point ces mesures, il recommande aux chrétiens d'employer auprès de Dieu l'arme de la prière. Ils peuvent aussi tenter de se faire écouter par d'autres princes chrétiens [2].

Parmi ceux-ci, l'Empereur était le premier en titre, et c'était surtout de lui que Pfefferkorn attendait aide et secours. Les Domi-

[1] Norrenberg a le premier, selon nous, jugé avec une complète impartialité la conduite de Pfefferkorn en cette affaire. Voy. son article sur la vie littéraire à Cologne au commencement du seizième siècle, dans les *Cölner Nachrichten* (1872, n° 35).

[2] Voy. Pawlikowski, *Auszüge aus Pfefferkorn's Schriften,* p. 738-742.

nicains, qui s'étaient imposé le devoir spécial de protéger le peuple chrétien contre l'usure juive[1], et considéraient la saisie des « livres détestables et antichrétiens des Juifs » comme l'unique moyen de les convertir, lui donnèrent des lettres de recommandation pour la sœur de Maximilien, Cunégonde, veuve d'Albert, duc de Bavière. Celle-ci, bientôt gagnée aux vues de Pfefferkorn, le recommanda à son frère, et le 15 août 1509, Maximilien faisait publier une ordonnance concernant tous les Juifs de l'Empire. Il leur était enjoint de remettre les livres hostiles à la foi chrétienne et contredisant leur propre loi, « à Jean Pfefferkorn, fidèle serviteur de l'Empereur, dévoué au royaume, expérimenté et savant dans notre croyance ». Pfefferkorn était autorisé à saisir et à détruire tous les livres suspects; mais en chaque ville, il devait préalablement avertir et consulter le curé, deux membres du conseil, ou bien les premiers magistrats du lieu[2].

Dans une ordonnance postérieure, l'Empereur confia la direction de toute l'affaire à l'archevêque Uriel de Mayence, chargeant ce prélat d'examiner les livres juifs déjà confisqués en quelques endroits par Pfefferkorn, et de réclamer à leur sujet l'avis des Universités de Mayence, Cologne, Erfurt et Heidelberg, de l'inquisiteur de la foi à Cologne, Jacques Hochstratten, du prêtre Victor de Carben, et enfin de Reuchlin.

Le jugement de Reuchlin fut plus favorable aux livres juifs qu'on n'eût pu s'y attendre. Sa conclusion était que, pour agir équitablement et loyalement, il ne fallait détruire que ceux qui étaient manifestement injurieux pour la foi; tous les autres devaient être épargnés. Quant au Talmud, Jésus-Christ lui-même semblait avoir ordonné sa conservation, car ce livre pouvait souvent apporter un utile témoignage à la vérité. « Les choses singulières qui s'y rencontrent », disait Reuchlin, « ne suffisent pas pour en autoriser l'entière destruction; car il est naturel que la superstition et l'erreur se mêlent à ce qui est raisonnable, et ce mélange ne peut que rendre plus vigoureuse la foi des vrais fidèles. » Les quatre Universités consultées firent aussi connaître leurs décisions. Heidelberg ne voulut rien préciser, et remit la question à la délibération plus approfondie d'une commission savante, spécialement nommée dans ce but. Erfurt fut

[1] Voy. notre premier volume, p. 377.

[2] Pour plus de détails, voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 210-217. « Cesarea maiestas suis imperialibus publicis mandatis omnibus Romani imperii statibus mandavit, ut *omnes inutiles thalmudicos libros* cum suis appendiciis, in Christianæ fidei opprobrium et dedecus compositos, a Judeis tollerent et supprimerent. Voluit quoque eos, ut quamdiu Christianam fidem non acceptaverint, *secundum antiquam legem et prophetas vivere debere.* » Voy. dans Böcking, *Ulr. Hutteni op. Suppl.*, t. I, p. 87, la *Défense* de Pfefferkorn.

d'avis que l'Empereur et tout prince régnant avaient le devoir, dans leurs États, de retirer aux Juifs les livres injurieux pour la foi chrétienne. Mayence en demanda la confiscation provisoire, et même celle de la Bible, soupçonnant que les passages capables d'établir la foi chrétienne y avaient été falsifiés. Cologne était pour qu'on laissât la Bible aux Juifs, mais non le livre du Talmud, que plusieurs papes avaient déjà condamné aux flammes. Hochstratten et Victor de Carben se rangèrent à cette dernière opinion.

En novembre 1510, l'archevêque de Mayence chargea Pfefferkorn de soumettre à l'Empereur, qui résidait alors à Fribourg, ces différentes appréciations. Maximilien en remit les pièces à trois théologiens éminents, parmi lesquels se trouvait le célèbre prieur des Chartreux Grégoire Reisch[1]; il les pria de les examiner et de décider en dernier ressort. Les trois docteurs se prononcèrent unanimement en faveur des théologiens de Cologne. La Bible, selon eux, pouvait être sans inconvénient laissée aux Juifs; mais il fallait détruire tous leurs autres livres; cette mesure importait à la foi; elle était dans l'intérêt même des Juifs. Les archevêques, évêques et autres supérieurs ecclésiastiques furent donc autorisés, aidés de fonctionnaires laïques, à rassembler les livres suspects dans tout le royaume, puis à les faire examiner par des savants compétents, experts dans la langue latine et hébraïque. Les ouvrages jugés inoffensifs devaient être restitués à leurs propriétaires; les autres seraient ou brûlés, ou disséminés dans les bibliothèques chrétiennes, pour servir aux recherches et aux études des savants.

Cependant cette grave décision n'eut en réalité aucun effet. L'Empereur approuva les conclusions des examinateurs, mais ne voulut rien faire avant d'avoir consulté les Ordres. Or, dans aucune diète postérieure la question des livres juifs ne fut soulevée[2].

Mais à propos de cette controverse éclata tout à coup une querelle destinée à exercer la plus grande influence sur les destinées intellectuelles et religieuses de l'Allemagne.

II

Dans le jugement qu'il avait porté sur les livres juifs, Reuchlin avait attaqué directement l' « ennemi des Juifs », Pfefferkorn; il l'avait traité de « buffle » et d' « âne », assurant qu'il était incapable de comprendre un mot aux livres dont il regardait la destruction

[1] Voy. notre premier volume, p. 97-98.
[2] Pour plus de détails, voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 216-240.

comme si nécessaire. Il s'était exprimé en termes méprisants sur les « fourbes » que des motifs bas et intéressés font passer au christianisme. Pfefferkorn n'eut connaissance de ces attaques, non destinées à la publicité, qu'en sa qualité d'examinateur officiel; cependant, comme s'il eût été atteint comme individu dans son honneur privé, il répondit avec virulence aux accusations de Reuchlin, dans un écrit intitulé : *le Miroir à la main* (1511). Reuchlin riposta sur un ton plus violent encore dans son *Miroir des yeux,* où il traite Pfefferkorn de « vulgaire coquin », d' « écrivain déloyal », de « nature diabolique », livrant à la publicité le jugement que Pfefferkorn avait communiqué par écrit à l'Empereur, et le faisant suivre d'un commentaire.

Ces deux écrits n'étaient pas le programme de deux partis, mais seulement l'exposé des griefs mutuels de deux particuliers. Les théologiens de Cologne n'avaient rien à voir dans le *Miroir à la main* de Pfefferkorn, et les « poëtes » rien à faire avec le *Miroir des yeux* de Reuchlin [1].

Cependant, peu de temps après, on voit les « grands partis » se former. Le *Miroir des yeux* parut pendant la foire de Francfort (automne 1511), et fit une sensation profonde.

Bientôt il se répandit dans l'Allemagne entière. Y découvrant des propositions hérétiques, absolument opposées à l'enseignement de l'Eglise, le curé de Francfort, Meyer, selon les devoirs de sa charge et sur la requête de l'archevêque de Mayence, Uriel, envoya un exemplaire du livre à la faculté de théologie de Cologne. Cette faculté, de par l'autorité papale, possédait en Allemagne un droit souverain de censure. L'Université de Cologne, avec ses deux mille étudiants, son importance considérable, la gloire, la réputation dont elle jouissait, avait alors incontestablement le premier rang parmi les Universités rhénanes [2], et sa faculté de théologie était la plus influente

[1] De tous les historiens modernes, c'est Geiger qui, dans sa bibliographie de Reuchlin, a jugé cette célèbre querelle de la manière la plus impartiale et la plus sagace. « Aucun des historiens qui racontent l'affaire », dit-il (page 257, note), « ne l'a appréciée équitablement, par les procédés d'une sage critique. Les faits, pris isolément, n'ont point été confrontés dans leurs diverses versions, lorsque ce cas s'est rencontré, ni ensuite appréciés séparément à leur juste valeur. On parcourt sommairement les pièces émanant des adversaires de Reuchlin, puis on prononce une rapide sentence, en ayant surtout égard aux témoignages de ses amis. C'est à tort qu'on pense glorifier la cause de Reuchlin en rabaissant ses contradicteurs. On pèche contre l'histoire et par conséquent contre l'équité en mesurant avec des poids différents amis et ennemis. »

[2] Voy. notre premier volume, p. 76-78. Voy. KRAFFT, *Documente und Briefe*, p. 117-177, 181-202. — « En étudiant les choses de près », dit Krafft (p. 184), « il est intéressant d'énumérer, d'une part, le grand nombre d'écrivains savants, de professeurs éminents, de l'autre, les jeunes et militantes énergies qui alors se rencontraient et se combattaient à Cologne » (1512-1514).

de toute l'Allemagne. Les docteurs qui y étaient alors les plus en renom étaient le régent du collége de Saint-Laurent, Arnold de Tongres [1], et les deux Dominicains Conrad Collin [2] et Jacques Hochstratten [3].

Aussitôt que Reuchlin eut appris qu'Arnold de Tongres était chargé d'examiner son livre, il lui écrivit (18 octobre 1511) : il s'estimait heureux, lui disait-il, qu'un homme de sa valeur lui eût été donné pour juge; éminent dans la science, il saurait être indulgent pour la faiblesse humaine. En exprimant son opinion sur les livres juifs, Reuchlin assurait n'avoir jamais eu l'intention de blesser personne, ni d'empiéter sur les droits d'aucune Université. Il vénérait la science, et en premier lieu la théologie; mais il ne l'avait jamais étudiée à fond, et s'il mêlait à ses ouvrages des citations théologiques, c'était à peu près comme un curé de village introduisant la médecine dans ses sermons. S'il avait commis quelques erreurs, il demandait qu'elles lui fussent signalées; il était prêt à les rétracter, car en toutes choses il entendait persévérer dans son obéissance envers l'Église, et garder l'intégrité de la foi [4]. Écrivant à Collin, avec

[1] Sur Arnold de Tongres voy. notre premier volume, p. 79-84. L'humaniste Jean Murmellius se regardait comme très-redevable au célèbre Arnold, et ne savait ce qu'il devait le plus admirer en lui, ou de son caractère ou de son savoir. En 1510, il lui dédia un ouvrage pédagogique. — Böcking, *Supp.*, t. I, p. 392. — Voy. *Cornélius. Münsterische Humanisten*, p. 29. — L'humaniste Jean Butzbach a dit d'Arnold : « Vir in divinis scripturis egregie eruditus et sæcularis philosophiæ non infime peritus, sacræ theologiæ apud Coloniam modo insignissimus professor, fama doctrinæ suæ undique notus, quippe qui eruditionis suæ magnitudine et christianæ fidei zelo almam illam Coloniensium universitatem magnifice hoc tempore nostro illustrat. » « ...devotus Christi sacerdos et doctor integerrimus. » Et à propos du mémoire d'Arnold intitulé *Contra concubinarios presbiteros :* « Omnes autorem maledicunt, vituperant, lacerant et carpunt mali sacerdotes. » Voy. les *Auctarium* de Butzbach dans la *Zeitschrift des Bergischen Geschitsvereins*, t. VII, p. 260. Les « mali sacerdotes » se seront certainement joints aux humanistes de mœurs dissolues, comme Hutten et Crotus Rubianus, pour attaquer le digne homme. Pourquoi Böcking, qui, dans son commentaire des *Epist. obscurorum virorum* (*Ulrich Hutteni, Suppl., Op.*, II), se sert fréquemment des *Auctarium* pour ce qui touche aux amis de Reuchlin, passe-t-il sous silence un passage favorable à Arnold qui se trouve à la p. 147 (p. 151)? Après trois siècles écoulés, l'esprit de parti doit-il donc encore subsister, même dans les recherches des savants?

[2] Sur Collin, voy. Veesenmeyer, dans les archives historiques de Stäudlin (Halle, 1825), t. I, p. 470-501. Lorsqu'il était professeur de théologie à Heidelberg, Collin enseignait avec un tel succès, qu'étant allé se fixer à Cologne en 1511, le doyen de la faculté de *philosophie* d'Heidelberg, à la demande générale, insista pour que ses cours fussent publiés pour le plus grand avantage de leur Université (p. 474). — Le Suisse Henri Bullinger, en 1545, longtemps après avoir quitté l'Église catholique, parlait encore de lui comme d'un *egregius Thomista*. Voy. *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsverein*, t. VI, p. 265.

[3] Voy. H. Cremans, *De Jacobire Hochstrati vita et scriptis. Bonnæ*, 1869.

[4] « Quidquid igitur », écrit-il, « sancta ecclesia, quæ est columna et firma-

lequel il était lié depuis de longues années, Reuchlin s'exprimait à peu près dans les mêmes termes. Celui-ci lui répondit (2 janvier 1512) qu'il n'était pas étonnant qu'un juriste fît quelques erreurs en traitant des sujets théologiques [1], et que la faculté se proposait de lui renvoyer son ouvrage, en lui indiquant dans les passages suspects les propositions où il s'était trompé [2].

Voici ce que reprochait à Reuchlin la faculté de théologie : Par la publication de son mémoire, il avait fait avorter les desseins de l'Empereur relativement aux livres juifs ; de plus, il s'était rendu suspect aux chrétiens, qui pouvaient le soupçonner de partialité pour les « perfides Juifs ». Son *Miroir des yeux,* rédigé en allemand, s'était propagé parmi les Juifs, qui tous avaient été ravis de voir un homme de la valeur de Reuchlin prendre leur cause en main, protéger et défendre des livres où Jésus-Christ et la foi étaient outragés. A l'appui de ses opinions, Reuchlin avait cité, en les détournant de leur vrai sens, des passages de la sainte Écriture. Outre cela, son livre contenait un grand nombre de propositions choquantes, qui faisaient douter de la pureté de son orthodoxie. Mais la faculté voyait avec joie, par les lettres de Reuchlin à Arnold de Tongres et à Collin, qu'il était résolu de demeurer inviolablement attaché à la foi, et tout prêt à corriger ce que son ouvrage renfermait d'erroné. La faculté lui envoyait donc la liste des propositions non orthodoxes de son livre, ainsi que la désignation des passages interprétés par lui dans un sens douteux. Elle le priait de s'expliquer plus nettement à ce sujet, ou bien, à l'exemple de l'humble et sage Augustin, de les rétracter purement et simplement [3].

Après des explications si calmes, si modérées des deux côtés, on eût pu s'attendre à voir l'incident se terminer à l'amiable. Mais il n'en fut rien.

« En l'espace de quelques mois », écrivait plus tard Hochstratten, « sous l'influence de gens querelleurs et ennemis de l'Église, un changement presque complet s'opéra dans l'esprit de Reuchlin. Son attitude, son langage n'étaient plus les mêmes. » Dès le 12 mars 1512, s'adressant à Collin, il lui écrit, en parlant des théologiens de

mentum veritatis, credit et qualitercunque credit, item ego et taliter credo. Et sicut ipsa exponit sacram scripturam, ita ego exponendam censo, atque confiteor. Et si usquam aliter exposuerim,... illud corrigere et emendare paratus sum », etc. *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 139.

[1] « Non mirum, si jurista theologicas non attigerit subtilitates. »

[2] *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 140-141, 149-150.

[3] «...Super his ego petimus, ut per tua scripta nos latius mentem tuam revelando informes, aut exemplo humilis et sapientis Augustini palinodiam cantando retractes. » *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 146-148.

Cologne, que ce sont eux et non lui qui ont commencé la querelle, ou plutôt que toute la faculté s'est livrée « à ce Juif baptisé, qui l'a sans doute excitée contre lui ». Innocent, il se voyait trahi, vendu; mais néanmoins il ne ressentait aucune frayeur. Il comptait des défenseurs puissants parmi la noblesse et la bourgeoisie. Le pays tout entier se fût levé pour le défendre, si un orateur de la force de Démosthènes eût su développer en public le commencement, le milieu et la fin de cette intrigue, distinguant ceux qui dans le débat avaient eu le Christ en vue, de ceux qui n'avaient songé qu'à remplir leur bourse. Aux grands personnages qui prendraient son parti viendraient se joindre les poëtes et les historiens, parmi lesquels beaucoup lui portaient un grand respect, comme c'était leur devoir, ayant reçu autrefois son enseignement. Ces hommes éminents livreraient bientôt à un éternel opprobre le procédé inique de ses ennemis, et proclameraient son innocence, à l'éternelle confusion de l'Université de Cologne [1].

Dans un second mémoire qu'il fit paraître peu de temps après [2], également en allemand, Reuchlin soutenait l'orthodoxie de tous ses principes, et attaquait indirectement les théologiens de Cologne par des remarques acérées. Ceux-ci songèrent alors à empêcher le public de suivre le débat. Arnold de Tongres publia un grave traité en latin, dont le ton est en général plein de modération [3]; il y signalait les erreurs théologiques de Reuchlin. Dans la dédicace de son travail à l'Empereur, Arnold déclarait qu'il ne prenait la plume que parce que Reuchlin, dans son *Miroir des yeux,* avait à tort pris parti pour les Juifs et les avait fortifiés dans leur hostilité contre les chrétiens, et aussi parce que l'auteur des propositions condamnées n'avait pas voulu les rétracter lorsqu'elles lui avaient été montrées, menaçant la faculté de Cologne, et disant que beaucoup de ses amis se lèveraient pour le défendre, comme s'il s'imaginait la faire reculer par des menaces! « Non, non », ajoutait-il, « nous ne sommes pas gens à nous laisser intimider par de telles provocations! »

Pfefferkorn procéda différemment. Exaspéré par les injures de Reuchlin, qui dans son second écrit l'avait dépeint comme un homme « trouvant un particulier plaisir à mentir », il l'attaqua dans son *Miroir ardent* [4] avec une violence sans pareille. Reuchlin en fut d'autant plus aigri que, sur ces entrefaites, l'empereur Maximilien fit

[1] *Reuchlin's Briefwechsel,* p. 165-167.

[2] *Ain clare verstentnus,* etc. Voy. Böcking, *Ulr. Hutteni. op. Suppl.,* II, p. 77. — Geiger, *Reuchlin,* p. 264-265.

[3] *Articuli sive propositiones de judaico favore nimis suspectæ, ex libello teutonico Joannis Reuchlin,* etc. Coloniae, 1512. — Voy. Böcking. t. II, p. 78-79. — Geiger, p. 266.

[4] Voy. Böcking, t. II, p. 79-80.

interdire le *Miroir des yeux,* ordonnant la saisie de tous les exemplaires du livre, sous peine d'un châtiment sévère.

Reuchlin fit alors paraître sa *Défense contre les calomniateurs de Cologne*[1]. C'est un des pamphlets les plus virulents de l'époque.

S'adressant à l'Empereur, auquel il dédie son ouvrage, Reuchlin prétend que ce n'est pas le zèle pour la foi qui inspire les théologiens de Cologne, mais uniquement le plaisir de lui nuire, le désir de l'écraser. Ils ne méritent pas, à son avis, le nom de théologiens, ce ne sont que des théologastes; gens habitués non à scruter la vérité, mais à discuter éternellement sur des mots; ne visant pas à la pureté des mœurs, mais souillés de toutes sortes de vices et de hontes. D'ailleurs l'expérience le disait assez : les bons étaient toujours persécutés et calomniés par les méchants. Homère lui-même avait été exposé aux injures d'un vil calomniateur. Aux talons de tout homme éminent s'attachait la calomnie. Les théologiens de Cologne n'avaient commencé la dispute contre les livres juifs que pour extorquer de l'argent juif. « Ils ont soif de l'or juif, et pour que cet or tombe en leur possession, volontiers ils proscriraient et brûleraient les Juifs, tandis que moi, je ne désire que la paix et le repos. » Quant au reproche qui lui est adressé d'avoir à dessein faussement interprété des passages de la Bible et des auteurs classiques, on ne saurait s'y attacher : il est permis de les concevoir autrement qu'ils n'ont été écrits ou entendus par leurs auteurs. On peut parfaitement leur attribuer plusieurs sens, pourvu qu'on n'en fausse pas la signification naturelle. D'ailleurs, un tel reproche est étrange dans la bouche de ses adversaires, qui ne sont en état de comprendre et d'apprécier ni la Bible, ni les écrivains classiques. En mettant même à part la question scientifique, la simple réflexion leur est inconnue; l'intelligence et la logique leur font complétement défaut. Ne pouvant suivre ses raisonnements, ils les tronquent, afin de pouvoir les réfuter plus aisément. Non-seulement ils sont incapables de les comprendre, mais ils sont décidés à ne les point écouter.

Non content de formuler de pareilles accusations, Reuchlin se laisse aller à des injures encore plus violentes contre des gens qui cependant ne l'avaient pas offensé personnellement. Il les appelle « moutons, boucs, pourceaux ». Il les accuse d'être pires que des animaux sauvages, et semblables à des bêtes de somme et à des mulets. Il les nomme disciples du diable, complices de l'enfer, et leur attribue un orgueil de démon. A l'entendre, dénués de toute science, ils n'ont pas de but plus relevé que de découvrir partout des hérésies; ils pensent, et ils ont quelquefois raison, venir à bout de leurs adver-

[1] *Defensio J. Reuchlin contra calumniatores suos Colonienses.*

saires avec des bavardages, et imitent les bouffons les plus grossiers. Ils méprisent l'Évangile, ils se conduisent comme des païens; ils mentent, ils trompent; ils n'ont pas de plus grande joie que de flétrir l'honneur d'un honnête homme. Leur faculté n'a pas l'ombre de valeur; leurs professeurs corrompent le peuple; leur université surannée ressemble à un vieillard tombé en enfance. Pfefferkorn est un fou fieffé, un lâche, ou plutôt une bête venimeuse. Reuchlin va jusqu'à faire allusion à de coupables rapports qu'aurait eus sa femme avec des théologiens de Cologne. Il formule même d'odieuses accusations contre le respectable Arnold de Tongres, et lui reproche, par-dessus le marché, d'avoir à dessein mal compris et mal interprété les assertions de son adversaire. Il dit en concluant : « Chacun s'étonnera de la douceur avec laquelle j'ai traité et traite encore de tels adversaires; je ne leur rends pas injure pour injure, fureur pour fureur, mépris pour mépris, calomnie pour calomnie, car je ne veux pas prendre le même chemin qu'eux, et je me borne à prier Dieu de les délivrer des tourments de l'enfer. Ma seule vengeance sera d'avoir gravé sur le marbre le nom de mes ennemis, laissant cette parole aux générations futures : Arnold de Tongres, faussaire et calomniateur[1]. »

Il faut dire à l'honneur de Pfefferkorn qu'à la réception du libelle, il se rendit à Stuttgard afin d'y joindre Reuchlin et de se présenter avec lui devant le duc de Wurtemberg et son conseil, qu'il voulait prendre pour arbitres de la querelle. Mais il ne rencontra pas son adversaire.

Maximilien, à qui Reuchlin avait envoyé sa *Défense,* y répondit par une ordonnance datée de Coblentz (9 juillet 1513). Elle portait : « qu'à propos d'une enquête commencée par lui et se rapportant à la question des livres juifs, Reuchlin avait fait paraître plusieurs brochures s'accordant mal avec les intentions de l'Empereur; l'une d'elles accablait d'outrages Arnold de Tongres et la faculté de théologie de Cologne. »« Et comme cet écrit était propre à scandaliser le peuple, l'Empereur chargeait les archevêques de Cologne, de Mayence, de Trèves, aussi bien que l'inquisiteur de la foi, de saisir l'ouvrage partout où ils le trouveraient, de le détruire et d'en interdire le débit[2]. » Les facultés de théologie de Louvain, Cologne, Mayence, Erfurt et Paris condamnèrent aussi le *Miroir des yeux*[3].

L'inquisiteur de la foi, Hochstratten, commença le procès[4].

[1] Geiger, *Reuchlin,* p. 272-278. — Dans ce genre de polémique, Reuchlin a servi de modèle à Luther, quelque peu incliné qu'il fût, comme nous le verrons plus tard, à ouvrir la voie à la rébellion du novateur.

[2] Geiger, *Reuchlin,* p. 279-281.

[3] Pour plus de détails, voy. Geiger, p. 282-290.

[4] Nous ne possédons jusqu'à présent sur ce procès que les relations pleines de partialité de Reuchlin et de ses amis. Voy. Geiger, p. 290-291.

Reuchlin, apprenant l'interdiction de son livre, en appela au Pape, et pour se le rendre favorable il écrivit au médecin ordinaire du Saint-Père, un Juif nommé Bonet de Lates, dans les termes les plus humbles. Il s'était, disait-il, opposé aux théologiens de Cologne qui s'obstinaient à vouloir détruire les livres juifs; il avait lutté pour prouver la nécessité de les conserver; et pour prix de sa bonne action il se voyait la victime de la haine et des persécutions des docteurs. Il priait instamment Bonet de soutenir sa cause auprès du Pape [1].

Léon X renvoya la question au jeune évêque de Spire, le comte palatin Georges. Peu versé dans les points en litige, celui-ci en remit l'appréciation au chanoine Georges Truchsess, élève de Reuchlin. Truchsess fut d'avis que le *Miroir des yeux* ne contenait aucune hérésie appréciable, qu'il ne pouvait causer de scandale, n'était coupable d'aucune irrévérence et ne défendait pas les Juifs avec exagération. Selon lui, ce livre pouvait sans aucun inconvénient être mis en vente ; pour Hochstratten, il avait eu tort; il fallait le condamner à une amende, et l'obliger à garder désormais le silence.

Hochstratten, à son tour, en appela à Léon X, et celui-ci choisit pour arbitre le cardinal Grimani. En juin 1514, Grimani convoqua les parties à Rome. Hochstratten fut sommé de comparaître en personne; Reuchlin, en considération de son grand âge, fut autorisé à se faire représenter par un avocat. Hochstratten obéit aussitôt; mais le jugement ne fut pas rendu, et d'année en année Rome ajourna la sentence définitive. En vain l'archiduc Charles, le futur empereur, représentait-il au Pape que plus on tardait, plus le mal croissait, et qu'il fallait trancher promptement la question pour épargner le troupeau du Christ et ôter aux faibles tout motif de se scandaliser (1515) [2] : Reuchlin avait à Rome des partisans influents, laïques et ecclésiastiques [3], et le Pape, ne soupçonnant pas le péril, demeurait inactif [4].

Pendant cet intervalle, un fait s'était produit ne justifiant que trop l'avertissement donné par les théologiens de Cologne dans un mémoire adressé par eux au cardinal Bernhardin (1514). « Si l'on ne met un terme aux propos frivoles des poëtes à propos de cette ques-

[1] « Si les théologiens de Cologne », dit Geiger (*Reuchlin*, p. 297), « avaient lu cette lettre, ils y auraient puisé de nouveaux motifs d'accuser Reuchlin de partialité envers les Juifs, aucun chrétien allemand n'ayant encore écrit à un Juif dans un pareil style, qui surpasse en exagération emphatique la manière déjà trop ornée des savants israélites. »

[2] Voy. Geiger, p. 311.

[3] Parmi ces amis influents, citons Étienne Rosinus, chapelain de l'empereur Maximilien et son chargé d'affaires à Rome. Voy. Aschbach, *Die Wiener Universität und ihre Humanisten*, p. 114-115, 349.

[4] *Lucubrationes*, p. 27.

tion où la foi est intéressée, ils deviendront de plus en plus insolents, et en viendront jusqu'à attaquer la vérité théologique elle-même[1]. » Tandis que les premiers et les plus vénérables maîtres de l'humanisme, Jacques Wimpheling, Sébastien Brant[2], tout amis de Reuchlin qu'ils fussent, déclaraient ne pas approuver sa conduite, les « poëtes », en grand nombre, prirent fait et cause pour le savant helléniste, et l'excitèrent à aller toujours plus avant. Influencé par eux, Reuchlin, autrefois si digne et si grave, changea complétement d'allure et de langage. Ses procédés actuels contre les théologiens de Cologne étaient absolument étrangers à ses habitudes d'esprit comme à son caractère. Les « poëtes », se formant pour la première fois en ligue serrée, firent servir les griefs de Reuchlin à leur haine contre l'autorité ecclésiastique et la scolastique, et dirigèrent particulièrement leurs attaques contre les Dominicains, qui représentaient alors dans toutes les Universités les traditions de cette école.

Malheureusement, la guerre contre les Frères prêcheurs fut servie par un crime dont une relation, rédigée en latin et en allemand, répandit partout le scandale. Quatre Dominicains de Berne, ayant abusé le peuple par de soi-disant apparitions miraculeuses, venaient d'expier leur imposture sur le bûcher (1509). Les hauts dignitaires de l'Église, les évêques de Lausanne et de Sion, et le légat investi du pouvoir papal, avaient conduit le procès et prononcé la sentence. Sur la place du marché, les coupables, par l'ordre du légat, avaient été dépouillés de leurs vêtements sacerdotaux, déclarés déchus de leur dignité de prêtres, et livrés au bras séculier. Cet incident scandaleux devint le prétexte d'une grêle d'injures que les « poëtes » firent pleuvoir sur les autorités ecclésiastiques et sur le clergé en général. Ils en profitèrent tout d'abord pour flétrir l'Ordre des Dominicains, auquel avaient appartenu les quatre misérables[3]. « Tout moine et tout prêtre mentent et trompent », répétaient les humanistes, « et le devoir de tout homme éclairé est de s'opposer à eux[4]. »

Mutian s'offrit pour diriger la campagne. Déjà, en octobre 1512, il avait écrit à Petrejus qu'en sa qualité de « panégyriste de Reuchlin », il entendait bien prendre sa cause en main. Après que le rapport d'Arnold de Tongres eut été publié, il jugea que le moment était enfin venu de « crever les yeux aux corbeaux[5] ».

[1] Voy. Geiger, p. 305.

[2] Voy. Schmidt, *Notice sur Sébastien Brant, Revue d'Alsace,* nouvelle série, t. III, p. 41-42.

[3] Voy. ce qui concerne le « Bernense scelus » dans Böcking, *Ulrich Hutteni op. Suppl.*, t. II, p. 305-314.

[4] *Lucubrationes*, p. 29.

[5] Voy. Kampschulte, t. I, p. 154-156. — Krause, *Briefwechsel*, xlv ff.

Cependant il avouait, en secret, il est vrai, à ses plus intimes amis, que la condamnation de Reuchlin lui semblait juste; que Reuchlin, dans son rapport sur les livres juifs, s'était exprimé avec plus de présomption que l'intérêt de tous ne semblait le réclamer; que pour soutenir son opinion il avait accumulé des reproches odieux; que son orgueil était insupportable; qu'il s'était posé avec arrogance en savant de premier ordre; enfin qu'en flattant les Juifs il avait desservi les chrétiens, et donné aux âmes faibles une occasion de scandale [1].

Néanmoins, entraîné par sa haine pour les « barbares », Mutian continuait à faire de la propagande parmi les humanistes au profit d'une cause que lui-même trouvait mauvaise : « Puissent les dieux confondre les théologastes! » répétait-il à ses amis; « ils ne méritent pas d'être protégés par les lois; il faut les empêcher d'en recueillir les bienfaits [2]. » Le nombre de ses partisans secrets croissait tous les jours, et, plein de joie, il écrivait à Reuchlin : « D'excellents jeunes gens affluent quotidiennement chez moi. Tu vis dans leur cœur et sur leurs lèvres [3]. » Ces nouveaux adeptes s'empressaient, à peine reçus dans l'armée des poëtes, d'apporter leur hommage à Reuchlin en de louangeuses épîtres, où ils l'encourageaient à persévérer dans une lutte « devenue inévitable » contre la « race réprouvée ». L'un d'eux débute en ces termes : « Très-saint père, la paix soit avec toi! » Un autre appelle Reuchlin « un Hercule vainqueur, triomphant des

[1] Voy. cette remarquable lettre dans TENTZEL, p. 137-143. — KRAUSE, *Briefwechsel*, p. 350-354. Mutian consentait à ce qu'on accordât à l'Église une obéissance extérieure, et sa manière de voir se traduit clairement dans ses paroles : « Auctoritatem ecclesiæ refellere, cum sis hujus corporis membrum, et contumeliosum est et plenum impietatis, etiamsi errores deprehenderis. *Scimus multa esse ficta a viris sapientissimis et non ignoramus expedire vitæ ut homines religione fallantur.* » En terminant, il recommande à son ami de ne reproduire rien de ce qu'il lui écrit, et de jeter tout au feu. « Est-ce là ce même Mutian », dit GEIGER (*Reuchlin*, p. 351), « qui s'indignait en voyant l'Université d'Erfurt condamner le livre de Reuchlin, et entrait en fureur contre les théologiens de Cologne, parce qu'ils avaient livré aux flammes le *Miroir des yeux?* Ne reconnaissait-il qu'à lui et à ses amis les savants le droit de prononcer en pareille matière? Refusait-il aux illettrés l'entrée du sanctuaire? Est-ce un hypocrite, qui d'une main écrit à tous les savants pour les presser de prendre la défense de Reuchlin, et de l'autre confesse en secret à un ami que la condamnation de Reuchlin lui semble juste? »

[2] Voy. KAMPSCHULTE, t. I, p. 171. Une lettre de Mutian à l'humaniste Hérébord von der Marthen montre avec évidence le peu de part qu'avaient les motifs moraux dans son attitude agressive contre les théologiens de Cologne. Il donne à Hérébord, qu'il cherche à attirer au parti de Reuchlin, un conseil bas et honteux, à propos des théologiens, « ces sophistes, ces moutons imbéciles ». — Cette lettre se trouve dans l'ouvrage de TENTZEL, p. 97-98, *cp.*, 125. Mais Tentzel a omis le passage où Mutian dissuade Hérébord du mariage : « Audivi aliquid de sponsa. Cave futuas in matrimonio. Contentus sis fututione extraordinaria » *Frankfurter Codex der Mutianischen Briefe*, fol. 98b. Reproduit par KRAUSE, 387, n° 316. Voy. STRAUSS, t. I, p. 336, note.

[3] *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 256.

monstres barbares[1] ». « C'est sans doute par une disposition des dieux », lui écrit Crotus Rubianus, « que cette querelle est survenue, car les dieux ont coutume de fortifier ceux qu'ils aiment par des épreuves. Mais rassure-toi, tu n'es pas seul! Tu as pour toi Mutian, le savant illustre, et toute la cohorte de Mutian[2]. Là se trouvent des philosophes, des poëtes, des théologiens; tous te sont dévoués, tous sont prêts à combattre pour toi. Eoban possède un don divin, c'est un poëte heureux; dans mon Hutten se réunissent la chaleur de l'inspiration et la force du raisonnement. Fais de nous tes courriers, donne-nous tes ordres! Nous sommes en tout temps prêts à te servir[3]. » Eoban, exaltant Reuchlin dans une de ses pièces de vers, le nomme le « dompteur des monstres[4] ». Il lui écrit (janvier 1515) : « Le sénat de la République des savants a résolu ton triomphe[5]. Puissent les dieux faire périr les méchants, et effacer leur souvenir de la terre des vivants! Ils méritent la haine de tous les gens de bien, car non-seulement ils persécutent la science, mais ils corrompent notre divine religion. J'ai composé récemment quelques ïambes énergiques contre les *diabologues* de Cologne, ainsi que tu les appelles; j'en composerai encore bien d'autres, et je te les enverrai lorsque le moment en sera venu. Ce qui me donne du courage, c'est que je ne suis pas seul, car j'espère que Hutten, Busch, Crotus, Spalatin, tes compatriotes Philomusus[6] et Melanchthon, et beaucoup d'autres, emboucheront bientôt avec moi la trompette de la victoire[7]. » « Tes ennemis », lui annonçait Busche après qu'eut été publiée la décision de l'évêque de Spire, « nous donnent maintenant le spectacle de leur rage furieuse; dans leur délire insensé, ils roulent les yeux, deviennent tantôt rouges, tantôt blafards, soupirent, grinçent des dents! Aussi je t'exhorte à prendre courage, car tu verras bientôt la perversité de tes ennemis confondue[8]. »

« Je te recommande le calme », écrivait à Reuchlin Ulrich de Hutten (13 janvier 1517). « Je me suis associé des compagnons dont l'âge et les facultés correspondent de tous points à la lutte qui se pré-

[1] « ...Adversus tot deterrima monstra ex olida barbariæ palude emergentia invictissime Hercules. » — Voy. KAMPSCHULTE, t. I, p. 190, note 2. — KRAUSE, *Briefwechsel*, L-LII.

[2] « ...Habes totum Mutiani ordinem. »

[3] BÖCKING, *Hutteni op.*, t. I. p. 28-30. — Voy. KAMPSCHULTE, t. I, p. 190.

[4] *Frankfurter Codex der Mutianischen Briefe*, fol. 259. — Voy. KAMPSCHULTE, t. I, p. 213.

[5] « Tu vinces; latinæ civitatis senatus jam tibi triumphum decrevit. »

[6] Jacques Locher. — Voy. plus haut, p. 23, note 1.

[7] BÖCKING, *Hutteni op.*, I, p. 453-455. Les adversaires de Reuchlin étaient tous considérés comme l' « ignavum pecus ». — Voy. les lettres de M. HUMMELBERGER dans Horawitz, *Zur Biographie Reuchlin's*, p. 13, 25, 35-36.

[8] Dans BÖCKING, *Suppl.*, II, p. 746-747. — Voy. GEIGER, *Reuchlin*, p. 362-363.

pare. Tu verras bientôt la pitoyable tragédie de tes adversaires tomber sous les sifflets d'une bande de rieurs. » « Ne pense pas que j'aie fait choix pour mon entreprise d'auxiliaires indignes de toi. Je m'avance à pas comptés, avec des amis dont chacun, tu peux le croire, est de taille à lutter contre cette engeance. » « Prends courage, l'incendie est préparé de longue main, et j'espère qu'il éclatera au moment favorable [1]. »

III

Ulrich de Hutten, issu d'une famille noble, mais pauvre, de Franconie, était né au château de Stekelberg en 1488. Lorsqu'il eut atteint l'âge de onze ans, ses parents l'envoyèrent à l'abbaye de Fulde pour y faire ses études. Son père le destinait à l'état ecclésiastique; mais Ulrich s'échappa secrètement de Fulde à l'instigation de Crotus Rubianus (1504 ou 1505). Depuis lors il mena la vie nomade d'un étudiant et d'un lettré ambulant. Souvent il était réduit au plus lamentable équipage, et sa détresse était extrême. Pendant de longues années il erra d'Université en Université, du nord au sud de l'Allemagne, et voyagea aussi en Italie. Ses mauvaises mœurs avaient ruiné sa santé; son corps était couvert d'ulcères et d'abcès douloureux, et souvent il était réduit à un tel état de souffrance qu'un jour un de ses amis ne craignit pas de lui conseiller ouvertement de mettre fin à ses jours [2].

C'était une nature sans frein, incapable de se plier à une discipline quelconque. Ses amis mêmes redoutaient ce caractère irritable à l'excès; un feu sombre couvait dans ce petit être faible, d'apparence chétive. « Un seul mot, même murmuré tout bas », disait Mutian, « suffit pour l'aigrir [3]. » Les dons brillants qu'il avait reçus de la nature, sa connaissance approfondie des langues anciennes, le remplissaient d'une vanité tellement extravagante, qu'il se considérait comme l'initiateur d'un mouvement nouveau dans son siècle, et regardait ses moindres actes comme important à l'histoire du monde.

Or, son rôle ne consista jamais qu'à détruire.

[1] Böcking, *Hutteni op.*, I, p. 129. « Jampridem incendium conflo, quod tempestive spero efflagrabit. » Expliquant à ses amis le complot qu'il trame, il leur dit : « Viginti amplius sumus in infamiam ac perniciem vestram conjurati. » Dans la préface du *Triumphus Capnionis*.

[2] Voy. Strauss, t. I, p. 340.

[3] Voy. Strauss, t. I, p. 167-171.

Ce qui s'opposait à l'idéal fantastique qu'il s'était formé, et gênait son rêve de liberté sans limites, il cherchait de toutes ses forces à l'anéantir, et l'appelait despotisme, oppression intellectuelle. Pour combattre ses adversaires, tous les moyens lui étaient bons. Il dénaturait les faits, mentait, calomniait bassement, et cela sans aucun scrupule. On ne voit pas qu'il ait jamais subi l'influence d'une grande idée [1].

Introduit dans le cercle des humanistes par Crotus Rubianus, il y apprit bien vite à honnir l'Église, à la cribler de sarcasmes, à se railler de son enseignement et de ses lois. En peu de temps, il devint le plus ardent et le plus habile disciple de Mutian. Il considérait ce « *saint homme* » comme le chef commun de tous les conjurés contre la barbarie, et resta en correspondance suivie avec lui durant tout le cours de son aventureuse carrière [2].

Hutten s'était tellement assimilé les manières de sentir et de penser du paganisme, que dès 1510, dans une élégie, il se plaignait aux dieux, et particulièrement au Christ, le dieu de la douleur, de l'amertume de sa destinée, et demandait vengeance contre l'un de ses ennemis. « Puisse tout ce qui se peut imaginer d'affreux et de néfaste l'atteindre! Que ma fièvre et mes plaies horribles le torturent, et que les nombreuses souffrances qui m'accablent deviennent toutes le partage de ce pervers [3]! »

Une autre élégie qu'il composa en 1515, après que le duc Ulrich de Wurtemberg eut fait assassiner le maréchal Hans de Hutten, cousin du poëte, mérite, à ce point de vue, d'être remarquée. Le fond en est essentiellement païen [4]. « Les âmes survivent-elles à la mort? » dit Ulrich en s'adressant au père du jeune homme et cherchant à le consoler. « En bons chrétiens, nous devons le croire; mais quand bien même elles retourneraient au néant, leur perte ne serait pas un mal, puisque, avec la sensation, ces âmes ont vu finir toutes leurs souffrances. » Le reste du morceau n'est que le développement de ce thème.

Dès son premier séjour en Italie (1513), Hutten voua la haine la plus implacable à la papauté. Il avait du reste donné la mesure de ses sentiments sous ce rapport dans ses *Épigrammes*, où il avait pris à partie le « corrupteur du monde, la peste de l'humanité », Jules II [5].

[1] Vorreiter (p. 185-213) trace un très-juste portrait de Hutten. « Certe vafer est », écrivait Laurent Behaim à Pirkheimer, « quæ mera sunt mendacia (et ipse fassus est) inseruit in illa. » Heumann, *Doc. litt.*, p. 258.

[2] Kampschulte, t. I, p. 68, 96, 202-204.

[3] Mohnike, *Ulrich Hutten's Klagen.* (Greifswalde, 1816.)

[4] Comme le dit très-justement Strauss, t. I, p. 119.

[5] Voy. Strauss, t. I, p. 99-100.

De retour d'Italie (1514), Hutten chercha fortune à la cour de l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg. Là, il comptait sur la protection d'Eitelwolf de Stein, ami de Mutian, qui y occupait un poste influent. Personne, au dire d'Ulrich, ne surpassait Albert en bonté; c'était le « père de la patrie ». Pourtant, en sa qualité d'agitateur révolutionnaire, Hutten nourrissait pour tous les princes des sentiments hostiles; mais il était d'avis « que son parti, pour triompher, devait savoir utiliser cette race d'hommes », les célébrer, leur prodiguer les noms de Mécène et d'Auguste. Il importait « de dresser des piéges à leur vanité, d'obtenir leur faveur, d'entrer à leur service, et, comme avaient su le faire les juristes et les théologiens, de briguer des charges à leurs cours[1] ». Aussi le voyons-nous porter Albert aux nues. Dans l'un de ces poëmes, il l'appelle « l'ornement de son siècle, la parure de la piété, l'appui de la paix, le défenseur des sciences » (1514). Le Rhin invite tous les fleuves à célébrer l'Électeur, et s'empresse de venir lui-même « rendre hommage à son roi et à son maître. Jamais le visage du dieu n'avait été plus rayonnant qu'aujourd'hui! » « Parle, prince, quels seront donc tes hauts faits dans l'avenir, toi qui dans la fleur de ta jeunesse surpasses déjà tes prédécesseurs[2]? » Or le prince de Hohenzollern, alors âgé de vingt-quatre ans, n'avait, en dehors de sa haute naissance, aucun titre à l'admiration de son peuple. En vertu du détestable abus qui régnait alors[3], il avait été élu archevêque de Magdebourg, puis administrateur de l'archevêché d'Halberstadt, plus tard archevêque de Mayence, et enfin primat de l'Église d'Allemagne.

Érasme, lorsque parut le *Panégyrique d'Albert,* annonça à l'Allemagne l'avénement d'un grand poëte épique. Le prince archevêque fit remettre à Hutten un présent de deux cents florins d'or, et lui promit de plus un emploi à sa cour aussitôt qu'il aurait achevé en Italie ses études juridiques. Hutten partit donc pour Rome et Bologne (voyage dont Albert fit tous les frais), nourrissant toujours une profonde haine contre la « race hypocrite et damnée des théologiens et des moines ». A Rome, il suivit avec un extrême intérêt le procès de Reuchlin, bien que le sentiment du Pape sur cette question le laissât absolument indifférent. « Une flèche lancée par Érasme à un faquin », disait-il, « me paraîtra toujours plus redoutable que dix excommunications ou sentences d'exil prononcées par ce Florentin[4];

[1] Voy. STRAUSS, t. I, p. 327.

[2] Voy. ces passages dans L. SCHUBART, *Uebersetzung des Gedichtes bei May,* t. I. *Beilagen und Urkunden,* p. 11-19.

[3] Voy. notre premier volume, p. 578.

[4] Le pape Léon X.

les foudres qu'il lance, pour de nombreux et excellents motifs, n'ont plus grande importance, aux yeux de ceux qui possèdent encore un peu de virile énergie [1]. »

A Mayence, Hutten, en 1514, était entré en relation avec Érasme. Peu de temps après, il couvrait d'éloges la « véritable théologie » ressuscitée par celui-ci « pour la confusion et la rage de leurs ennemis communs ». Et pourtant, exclusivement épris de l'antiquité païenne, Hutten n'avait jamais approfondi les sciences chrétiennes, et les questions théologiques lui étaient absolument étrangères. Cela ne l'empêche point d'exalter Érasme, qu'il appelle le Socrate allemand, assurant qu'il n'a pas rendu de moindres services à la culture populaire que Socrate, en Grèce, n'en avait rendu autrefois à l'éducation des jeunes hommes de son pays. Il lui témoigne le désir qu'il a de s'attacher étroitement à lui, et veut devenir son Alcibiade [2].

Érasme, peu de temps auparavant, avait « lancé de nouvelles flèches aux faquins », selon l'expression de Hutten, dans sa nouvelle édition de l'*Éloge de la folie* (1515) [3], et l'avait accompagnée d'un commentaire dont soi-disant Gerardus Listrius était l'auteur, mais qui en réalité était de lui [4].

Ce commentaire accrut encore la réputation d'Érasme. Cette mordante satire donna sa véritable portée à l'agitation passionnée excitée par la querelle de Reuchlin, et servit à merveille la guerre audacieuse entreprise contre le culte populaire, la science scolastique, les Ordres religieux et la chaire apostolique. Elle se propagea rapidement [5].

Au moment de son apparition, les amis de Mutian préparaient de leur côté d'autres satires d'un genre plus dangereux encore [6]. Nous voulons parler des *Épîtres des hommes obscurs*, composées en grande partie par Crotus Rubianus et Hutten [7]. Les poëtes se flattaient que

[1] Böcking, *Ulr. Hutteni op.*, I, p. 133.

[2] *Erasmi op.*, III, 1573. *App. ep.* 86. La lettre est datée d'octobre 1515. — Voy. Strauss, t. I, p. 156, note.

[3] Voyez plus haut, p. 15, 17.

[4] Du moins quant au fond. Voy. Vischer, *Erasmiana*, p. 36.

[5] Voy. Stockmeyer et Reber, *Beiträge zur Basler Buchdruckergeschichte*, p. 89. « Vix aliud (opus) majore plausu exceptum est », disait Érasme lui-même à propos de sa satire, « præsertim apud magnates » (*Op.* X, 3), qui alors jouaient encore avec le feu.

[6] Voy. Kampschulte, t. I, p. 208-226. — Mutian n'écrivit pas une seule des *Épîtres*, mais il créa l'atmosphère où de telles productions devinrent possibles, et fut l'inspirateur de ces libelles pleins de fiel. Sur la participation qu'eut très-probablement Eoban Hessus aux *Épîtres*, voy. Krauss, *Eobanus Hessus*, t. II, p. 183-190. — Voy. aussi Schwertzell, p. 19-23.

[7] Böcking, dans les deux volumes de supplément dont il fait suivre l'édition des œuvres de Hutten, a donné une excellente reproduction des *Epistolæ obscurorum virorum*. Elle est suivie d'un commentaire savant et complet. Sur l'huma-

ce pamphlet, dont la première partie parut en 1515 et 1516 et la seconde en 1517, porterait un coup définitif aux « barbares ».

Presque toutes les *Épîtres des hommes obscurs* se rapportent à la querelle de Reuchlin. Mais leur véritable but n'est pas d'accabler de sarcasmes les adversaires de Hochstratten, c'est d'ouvrir la campagne contre l'autorité de l'Église. Les théologiens de Cologne ne sont pas l'objet principal de l'attaque; comme Juste Menius le remarquait plus tard avec raison, il s'agissait avant tout de monter à l'assaut de la papauté [1].

Érasme ne prit aucune part à la composition des *Épîtres;* peut-être même en désapprouvait-il le ton. Cependant c'est à bon droit que le prince de Carpi lui reprochait d'avoir, par l'*Éloge de la folie,* « ce libelle venimeux contre la méthode scolastique, les maîtres du moyen âge et les institutions ecclésiastiques », fourni à leurs auteurs des armes de toute nature, de sorte qu'on pouvait regarder Érasme comme le vrai père intellectuel de ces pamphlets, dont l'action fut immense [2].

En effet, le fond, la substance des *Épîtres,* c'est toujours et encore l'*Éloge de la folie,* transposé en plus âpre, en plus grossier langage, et rempli d'attaques plus directes. Ce qui y blesse le plus le goût du lecteur, ce sont les plaisanteries dont la sainte Écriture est le thème. Érasme avait abusé de la Bible; il en avait burlesquement interprété certains textes; mais, allant au delà, les *Épîtres des hommes obscurs* mettent sur les lèvres des moines dégradés qu'elles nous présentent des sentences bibliques qui sont censées devoir excuser des actes honteux. Érasme, tout dépourvu qu'il fût de véritable sens moral, s'était donné pour un rhétoricien moraliste; il avait livré au mépris public toute la « moinerie », mais jamais il n'avait nommé personne [3];

niste Ortwinus Gratius, auquel les moines sont censés écrire, voy. notre premier volume, p. 81-82, et surtout le livre de Reichling, *Ortwin Gratius,* Heiligenstadt, 1884. Le *Fasciculus rerum expectandarum ac fugiendarum* lui est faussement attribué. Voy. sur ce point le travail de G. Cremans, dans les *Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein,* cahier 23, p. 192-224. — Les *Epist. obscur. virorum* sont la contre-partie des *Clarorum virorum epistolæ missæ ad Reuchlinum.* C'est donc à tort qu'en Allemagne on désigne ces épîtres sous le nom de *Briefe der Dunkelmänner*, dans le sens d'hommes ignorants ou ténébreux. — Voy. Böcking, *Suppl.,* t. II, p. 517. — Voy. la critique des *Épîtres* dans Strauss; c'est un chef-d'œuvre en son genre. — Voy. aussi Paulsen, p. 49-53.

[1] Voy. Kampschulte, t. I, p. 201, note 1. C'est Juste Menius et non Juste Jonas qui est l'auteur de cette lettre. — Voy. Geiger, *Reuchlin,* p. 344. Que Mutian, Crotus Rubianus et Hutten aient tenu Léon X en honneur, qu'ils aient sollicité sa protection, cela ne contredit en rien le fait de leurs attaques contre la papauté. C'est l'institution, non l'homme, qu'ils combattaient.

[2] *Lucubrationes,* p. 51.

[3] Il était surtout mécontent des personnalités que renfermaient ces lettres. « Lusi (!) equidem in Moria, sed incruente nullius famam nominatim perstrinxi », écrivait-il le 16 août 1517 à l'humaniste Cæsarius. Il écrit de même à

au lieu que ses continuateurs jettent à leurs adversaires de la boue en pleine figure. Ils vont jusqu'à insulter l'irréprochable Arnold de Tongres, lui attribuant des lettres ignobles où il est fait allusion à un commerce adultère prétendu entre lui et la femme de Pfefferkorn, leur ennemi juré.

Les images, les comparaisons qu'on rencontre dans les *Épîtres* sont absolument vulgaires. Jésus-Christ y est comparé à Cadmus; de même que Cadmus redemandait partout Europe, Jésus-Christ cherche en tous lieux sa sœur, l'âme humaine; de même que le Christ a eu deux naissances, l'une avant tous les siècles et l'autre selon la chair, de même Bacchus est né deux fois. Sémélé, mère de Bacchus, est comparée à la Vierge Marie [1]. Le Pape est traité avec le dernier mépris. Les indulgences, la vénération des reliques sont tournées en dérision. La sainte tunique de Trèves, assure un poëte écolier, n'est autre chose qu'une vieille guenille. Les trois saints rois de Cologne sont vraisemblablement trois paysans westphaliens.

La *vraie théologie*, expression par laquelle on désignait alors l'ensemble des théories religieuses d'Érasme, avait aussi sa place dans les *Épîtres*. Elle y est célébrée comme un admirable moyen de réformer l'Église, et d'écarter d'elle les abus qui s'y sont glissés. Par des hommes tels qu'Érasme, Dieu avait voulu visiter et châtier ces théologiens obstinés qui restaient attachés à la doctrine sombre, déraisonnable, surannée, mise en honneur par eux plusieurs siècles auparavant. Ignorants de la science philologique, ils n'étaient même pas en état de comprendre la sainte Écriture. Mutian est mis au rang des « grands esprits appelés à réformer les maîtres de cette science stérile [2] ».

Hochstratten, en réponse au pamphlet, fit paraître son *Apologie*. « Nous nous garderons bien », dit-il en commençant, « de parler comme ces hommes qui se plaisent à semer partout l'outrage, dont la bouche est pleine d'une amertume détestable, et qui, dépourvus d'équité et de science, se servent d'injures plus grossières que n'ont coutume d'en employer de vulgaires histrions. Que le Dieu qui est béni dans toute l'éternité juge entre nous et eux! » « Celui dont le trône est au-dessus des nuages », dit-il en s'adressant à Reuchlin, « connaît le fond de notre cœur; il sait avec quelle patience nous avons souffert les injures et les outrages, bien qu'innocents, nous bornant à invoquer le Seigneur de toute notre âme, et n'imitant pas ces fomentateurs de fausses doctrines qui souillent de leurs

Hermann de Neunar : « Lusimus et nos olim in Moria, sed nullius nomen a nobis perstrictum est. » *Op.* III, 1622, 1626, *App. ep.* 160, 168.

[1] Voy. d'autres passages analogues dans Böcking, *Suppl.*, t. I, p. 161.

[2] *Epist.* 2, p. 50. — Böcking, t. I, p. 264-266.

abominables sarcasmes la réputation d'hommes dignes de respect. Nul ami de la vérité, nous l'espérons, ne pourra dire que les théologiens de Cologne t'aient combattu par la ruse ou la déloyauté; et tous les hommes sincères seront forcés de reconnaître que nous n'avons parlé que pour défendre la foi chrétienne, agissant non par haine, ni pour satisfaire notre vanité personnelle, mais en vertu du droit que nous donnent les Décrétales, lesquelles nous font un devoir de combattre les doctrines d'erreur[1]. »

Pfefferkorn, pour répondre aux railleries, aux sarcasmes que les *Épîtres des hommes obscurs* jetaient à pleines mains sur les choses les plus vénérables, et aussi pour se laver des accusations calomniatrices dirigées contre sa personne, écrivit sa *Défense,* qui parut en latin et en allemand (1516)[2], et plus tard le *Petit Livre de combat* (*Streitbüchlein*). La *Défense* est précédée d'un avertissement rimé qui débute par ces paroles.

« O vous, princes chrétiens, seigneurs ecclésiastiques,
Combien de temps serez-vous les témoins muets d'une telle insolence?
Prenez garde à Satan ! car, je vous en avertis,
Il conduit avec lui une grande troupe de démons
Avec laquelle il a dessein d'anéantir notre foi. »

L'ouvrage est dédié à Albert de Mayence. Pfefferkorn le conjurait d'intervenir dans la querelle, d'interdire enfin les livres pernicieux des Juifs, d'amener à une heureuse conclusion l'affaire de Reuchlin, depuis trois ans en suspens à Rome, et enfin de travailler à sa réhabilitation devant ses juges spirituels et temporels, car il se voyait atteint dans son honneur. Mais Albert mit le livre de côté sans le lire, et laissa sans réponse celui qui le lui présentait. Non que Pfefferkorn fût allé trop loin dans ses réclamations contre les Juifs. Alors comme autrefois, il se bornait à demander qu'on leur enlevât la possibilité de s'adonner à l'usure, qu'on les astreignît à des travaux manuels et utiles, et qu'on les obligeât à assister aux prédications chrétiennes. Loin d'être d'un autre avis, Albert, à ce même moment, cherchait précisément à réunir les princes et les cités dans une ligue commune, ayant pour but le bannissement perpétuel des Juifs[3]. S'il refusait de prendre en main la cause de Pfefferkorn et d'aider à sa réhabilitation, c'est qu'enlacé dans les filets des humanistes, il avait ouvertement pris parti contre les théo-

[1] Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 411-412.

[2] La *Defensio J. Pepericorni contra famosas et criminales obscurorum virorum epistolas*, etc., dans Böcking, *Suppl.* I, p. 81-176. — Voy. Geiger, p. 378-386.

[3] Voy. notre premier volume, p. 379.

logiens de Cologne, et ne voulait accorder ni à eux ni à leurs amis le droit de demander justice devant les tribunaux. « Je voudrais », écrivait à Reuchlin le médecin ordinaire de l'archevêque « que la terre s'entr'ouvrît pour engloutir ce Juif baptisé, ainsi que la troupe venimeuse de ces faux théologiens, de cette bande de moines, qui le soutiennent et le protégent[1] ! »

Albert de Mayence, prince rempli de vanité, rêvait de faire de son palais un centre d'humanistes et de poëtes en renom, et d'être pour l'Allemagne un autre Médicis. « Quel est parmi nous le savant qu'Albert ne connaisse? » écrivait Hutten; « quel homme instruit et cultivé l'a jamais célébré sans recevoir aussitôt la preuve de sa libéralité, et sans être honoré de sa protection? » Des peintres comme Albert Dürer, Mathieu Grünewald, des miniaturistes comme Beham et Glockendon, recevaient les nombreuses commandes de l'Électeur. Des orfévres, des sculpteurs de talent, princièrement récompensés, enrichissaient la cathédrale de Mayence et son trésor de splendides œuvres d'art[2]. L'archevêque était aussi un amateur passionné de musique. Il faisait venir de tous côtés, même d'Italie, les musiciens les plus célèbres, pour relever l'éclat de ses fêtes, auxquelles, bien souvent, les dames prenaient part. De riches tapis, d'étincelants miroirs ornaient les salles et les appartements particuliers du palais; les tables étaient chargées de mets délicats et de vins exquis. Lorsqu'il se montrait en public, l'Électeur se plaisait à étaler un faste imposant. Il entretenait une garde du corps composée de cent cinquante cavaliers armés. Une troupe de valets, magnifiquement vêtus, formait sa suite, et les jeunes nobles du pays passaient pour recevoir à sa cour et sous sa direction la « véritable éducation chevaleresque. » Le train magnifique de cette cour brillante, l'esprit qui y régnait, excitaient naturellement l'enthousiasme de plus d'un flatteur; mais il faut convenir que ce qui faisait l'objet de leur admiration correspondait fort peu à la vocation et aux devoirs d'un archevêque, et surtout d'un primat de l'Église d'Allemagne. Au reste, les convictions religieuses d'Albert n'étaient ni profondes ni raisonnées, et sa conduite morale était loin de mériter le respect. Il n'avait pas fait

[1] « Utinam ima tellus dehiscat et tinctum Judæum devoret, atque etiam atram pseudotheologorum aciem et ærumnosam fraterculorum conventionem », etc. Ce médecin se vantait d'avoir si bien arrangé les choses, « aidé par d'autres amis des savants », qu'Albert n'avait pas même ouvert le mémoire à lui envoyé par Pfefferkorn. « L'archevêque », assurait-il, « était du parti de Reuchlin, et soutenait sa cause. » *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 254-256.

[2] La plus grande partie de ces chefs-d'œuvre fut pillée par les Suédois pendant la guerre de Trente ans, et l'on croit qu'ils sombrèrent dans la traversée qui devait les amener en Suède. On voit encore au Musée des médailles, à Stockholm, une crosse d'argent artistement ciselée ayant appartenu à Albert. Voy. la lettre de J. D. Passavant, dans HENNES, *Albrecht von Brandenbourg*, p. 336.

de sérieuses études théologiques, et ne se mettait nullement en peine d'organiser et de discipliner son clergé. Si le mot scolastique était pour lui synonyme de barbarie, il se montrait ravi du « divin génie » d'Érasme. A son avis, Érasme avait rendu à la théologie son ancien lustre, terni depuis tant de siècles[1]. Il l'assurait de sa protection; aussi Érasme, écrivant à Hutten, appelle-t-il l'archevêque « le plus bel ornement de l'Allemagne dans le siècle présent[2] »; toutefois il ne peut s'empêcher de déplorer qu'Albert, en acceptant le chapeau de cardinal, ait méconnu sa vraie grandeur en consentant à redescendre au simple rang de « moine du Pape[3] ».

Les *Épîtres des hommes obscurs* rapportent que les « poëtes » qui habitaient le palais archiépiscopal, tous libres penseurs, tous contempteurs de la religion, avaient coutume de se réunir à l'*Hôtellerie de la Couronne*. Là, l'épée ou le poignard suspendus à la ceinture, ils allaient, venaient, jouaient au dé des billets d'indulgence, tenaient des propos impies, accablaient de quolibets et d'injures les moines ou les « maîtres ès arts » que leur mauvaise étoile conduisait dans ce lieu[4]. Ulrich de Hutten, un des habitués de la *Couronne*. fait dire à un moine, dans l'une des *Épîtres*, que lui, Hutten, s'était un jour vanté que, si jamais les Dominicains se conduisaient envers lui comme envers Reuchlin, il leur jetterait publiquement le défi, et couperait le nez et les oreilles de tous ceux qui tomberaient entre ses mains[5].

Des menaces de ce genre n'étaient point de simples fanfaronnades dans la bouche d'Ulrich. Érasme rapportait plus tard, comme un fait connu de tout le monde, qu'il avait un jour coupé les oreilles à deux Frères prêcheurs qui s'étaient trouvés sur sa route[6]. Les guerres privées, les rapines, plaisaient singulièrement à cette nature farouche et indomptée. En 1509, étant encore bien jeune, nous le voyons donner à son cousin Louis de Hutten le conseil de barrer le chemin à un marchand dont il avait eu à se plaindre, de le guetter lorsqu'il se

[1] Voy. ses lettres à Érasme. *Erasmi op.* III, p. 350, 451, *ep.* 334-434. La dernière est datée du 13 juin 1519, par conséquent à une époque ou plusieurs des plus violents pamphlets de Hutten contre la papauté avaient déjà paru. Cependant Albert l'appelle encore « notre Hutten », « Huttenum nostrum vel idcirco, quia amari abs te intelligimus, libenter diligimus ».

[2] « Unicum his temporibus nostræ Germaniæ ornamentum. » *Op.* III, p. 447.

[3] « Monachus factus Romani pontificis. » *Op.* III, 1686. *App. ep.* 296.

[4] Voy. Strauss, t. I, p. 242.

[5] Dans les *Epist. obscur. virorum*, t. II, p. 55 (Böcking, *Suppl.* II, p. 272), le magister Sylvestre Gricius rapporte que parmi les « commensales in hospitio coronæ » se trouve Ulricus de Hutten, « qui est valde bestialis, qui semel dixit, si fratres prædicatores », etc.

[6] Strauss, t. II, p. 240-211, note 3. « Hæc atque hujus generis permulta », ajoute Érasme, « etiam populus ubique novit. »

rendrait à la foire de Francfort, de le terrasser, mais non de le tuer, ce qui serait peut-être imprudent, puis de le faire mettre au cachot. Ulrich se réservait le soin de compléter lui-même le châtiment[1].

Avant le retour de Hutten d'Italie, et lorsqu'il ne faisait pas encore officiellement partie de la cour de l'archevêque, il avait fait rééditer l'ouvrage de Laurent Valla : *De la prétendue donation de l'empereur Constantin au pape Sylvestre et à ses successeurs*. Le livre était précédé d'une préface adressée à Léon X, qui surpassait en attaques violentes, en injures, en mépris, tout ce qui avait été écrit jusque-là contre la papauté. Tous les pontifes des siècles précédents y étaient appelés « brigands, voleurs, tyrans, sangsues du peuple »; sous prétexte de remettre les péchés, ils avaient, disait Hutten, établi un commerce lucratif d'indulgences, se faisant une source de revenus avec les châtiments réservés aux pécheurs dans la vie future. « Seul, le grand pape Léon », ajoutait hypocritement Ulrich, « méritait toute louange. » Or, ce même Léon, il l'avait appelé peu de jours auparavant « un Florentin frivole et cupide ». Mais il assurait maintenant que le Pape avait fait refleurir la justice et la paix, la vérité et la liberté, et qu'on allait le voir renoncer de lui-même au pouvoir temporel, et donner bénévolement ce qu'on aurait été contraint de reprendre par la force, si un mauvais pontife eût été élu à sa place[2].

Cela n'empêchait pas Hutten d'être depuis longtemps convaincu que « pour la sainte cause de la liberté » on serait bientôt contraint d'employer la violence. Dans son *Triomphe de Reuchlin,* il n'a laissé planer aucun doute sur ce qu'on eût eu à attendre de son parti s'il s'était un jour trouvé à même d'exécuter ses plans. Nous y voyons comparaître, chargés de chaînes, tous les adversaires de Reuchlin. Hutten les accable d'injures. Il presse le bourreau de commencer leur supplice; il l'exhorte à torturer Pfefferkorn, à le mettre sous ses pieds, et décrit avec une satisfaction féroce les tourments qu'il va subir. « Trainez-le sur la terre! Que son hideux visage balaye le sol! Que ses genoux élevés l'empêchent d'apercevoir le ciel, que ses yeux hagards ne puissent vous émouvoir, que sa bouche calomniatrice baise la poussière et s'en nourrisse! Qu'attendez-vous, bourreaux? Hâtez-vous d'ouvrir sa bouche et de lui arracher cette langue détestable qui a fait tant de mal, afin qu'il ne puisse plus souiller de ses propos infâmes cette fête triomphale! Arrachez-lui le nez et les

[1] Strauss, t. I, p. 69-70.
[2] Voy. Strauss, t. I, p. 280-285.

oreilles; enfoncez profondément vos clous dans ses pieds! Que sa face et sa poitrine balayent le sol! Meurtrissez sa mâchoire! Que ses lèvres soient désormais incapables de nuire! Avez-vous lié solidement les mains derrière le dos? Bien! maintenant, rognez-lui les ongles, bourreaux! »

A la vue d'un semblable supplice, les hommes et les enfants qui composent l'assemblée sont invités à applaudir et à battre des mains[1].

La poésie « de la haine et de la vengeance » a été introduite par Hutten dans notre littérature, et c'est le *Triomphe de Reuchlin* qui commence à nous en révéler le véritable caractère[2].

Bien des gens trouvaient singulier qu'un archevêque, le primat de l'Église d'Allemagne, eût donné une charge quelconque à sa cour à un homme comme Hutten. Le prince de Carpi, dix ans plus tard, écrivait de Rome à ce sujet : « Les princes ecclésiastiques et laïques récoltent maintenant les fruits de la semence qu'ils ont répandue à profusion, ou dont ils ont, tout au moins, favorisé la croissance. Ce sont les poëtes qui ont le plus contribué à exciter en Allemagne la révolte contre l'Église et la société. Ce sont eux qui ont encouragé toutes ces violations du droit dont nous sommes tous les jours les témoins. Mais qui donc a soutenu ces hommes? Ce sont les dignitaires ecclésiastiques, et ceux mêmes du rang le plus élevé. Ils ont entretenu à leur cour voluptueuse ces gens aux tendances à demi païennes, qui jettent le mépris sur tout ce qui est resté cher au peuple, et n'ont d'autre but que le renversement de tout ce qui existe. Le funeste exemple des poëtes et des courtisans a fait un mal incalculable. L'insouciance, l'esprit mondain des

[1] .....Rident puerique virique,
Una omnes rident, plausuque favente sequentur.

[2] *Triomphus doctoris Reuchlini*, dans Böcking, t. III, p. 413-448. Hutten avait montré ce poëme à Érasme dès 1514. Celui-ci lui avait donné des éloges, mais n'avait pas jugé le moment opportun pour sa publication. La colère d'Érasme contre Pfefferkorn est curieuse à constater. Celui-ci avait eu l'audace de lui jeter en passant une attaque légère, évitant même de le nommer. (Geiger, *Reuchlin*, p. 386, note 3.) — Cependant Érasme trouve un pareil procédé digne d'être châtié par la main du bourreau. « O pestem indignam talibus adversariis, dignam carnifice. » (*Op.* III, 1639, *App. ep.* 200.) « C'est à présent », s'écrie-t-il indigné, « que Pfefferkorn prouve clairement sa qualité de Juif. Ses ancêtres ont exercé leur fureur contre le seul Jésus-Christ; mais lui ne craint pas d'attaquer une foule d'hommes haut placés. De Juif infâme il est devenu Juif plus infâme encore. » Les autorités ecclésiastiques, l'Empereur, le conseil de Cologne, tous devaient agir de concert pour préparer la ruine de ce misérable. (Geiger, p. 342.) Les violentes sorties de ce genre étaient alors fréquentes, et appartiennent aux symptômes les plus malsains de l'époque. Tandis que les humanistes, « les cultivés » comme ils s'intitulaient modestement, se croyaient autorisés à attaquer, à calomnier tout l'univers, ils écumaient de rage, ils réclamaient le secours des autorités aussitôt qu'on avait l'audace de se défendre contre leurs attaques, ou seulement d'exprimer d'autres opinions que les leurs.

princes de l'Église est cause en grande partie du discrédit où est tombé l'état religieux, et des troubles qui menacent l'Église et la société [1]. »

Mais le prince de Carpi aurait dû ajouter que la « funeste engeance des poëtes » avait trouvé à Rome encouragement et protection bien avant que l'Allemagne l'eût accueillie, et que la Renaissance avait exercé en Italie son séduisant empire longtemps avant qu'elle eût trouvé quelque crédit en Allemagne. Parmi les cent vingt poëtes [2] qui sous Léon X assiégeaient tous les jours les théâtres, les palais, et même les églises, bien peu semblent avoir eu quelques principes chrétiens. Le genre de vie adopté en Allemagne dans un grand nombre de cours ecclésiastiques, et particulièrement à Mayence, formait assurément un contraste regrettable avec les devoirs d'état d'un haut dignitaire de l'Église; mais il faut bien reconnaître que le faste de la cour de Léon X, les jeux, les représentations théâtrales, les fêtes mondaines qui s'y succédaient sans interruption, convenaient moins encore au caractère sacré du chef suprême de la chrétienté. L'esprit mondain, la vie voluptueuse des princes ecclésiastiques d'Allemagne n'étaient que la reproduction des idées et des mœurs des prélats italiens, et d'ailleurs ils eussent été à peine possibles ou n'auraient pu être longtemps tolérés si l'exemple ne fût venu de haut. Longtemps avant qu'en Allemagne la science et l'art aient été envahis par l'esprit du paganisme, ils s'étaient affranchis en Italie des anciennes traditions chrétiennes; savants et artistes avaient perdu tout respect pour le passé chrétien. Ce qui le prouve avec évidence, c'est la décision prise en 1506 par Jules II à propos de la vieille basilique de Saint-Pierre. Lorsqu'il ordonna la démolition de ce sanctuaire, vénéré depuis tant d'années par la piété de la chrétienté tout entière, et voulut qu'un monument grandiose, imitation magnifique du Panthéon, fût érigé à sa place, ce dessein rencontra dans le peuple de Rome de nombreuses oppositions [3]. En Allemagne aussi, bien des voix s'élevèrent pour déplorer la destruction de l'antique basilique. On exprimait tout haut la crainte que ce plan, loin d'être inspiré par l'Évangile, ne fût le résultat d'un culte profane pour l'art, et l'on ne pressentit que trop qu'une pareille entreprise, « loin d'attirer sur l'Église et le peuple chrétien la bénédiction de Dieu [4], leur serait au contraire très-funeste ».

[1] *Lucubrationes*, p. 49.
[2] Voy. Reumont, *Geschichte Roms*, 3b, p. 351.
[3] Voy. Ranke, *Päpste*, t. I, p. 67-70. — Reumont, 3b, p. 377.
[4] Écrivait le chanoine Charles de Bodmann, dans une lettre encore inédite datée du 17 août 1516.

Pour commencer les fondations de Saint-Pierre, Jules II avait publié une indulgence. Léon X la renouvela en 1511, afin d'être en état de faire continuer l'immense édifice avec les offrandes des fidèles. Il chargea les Frères Mineurs d'en répandre les bulles dans toute l'Europe chrétienne, et l'archevêque de Mayence fut nommé premier commissaire du Pape pour l'Allemagne du Nord. Albert songea aussitôt à mettre à profit une occasion si favorable de payer les dettes énormes qu'il avait contractées chez les Fugger d'Augsbourg, lors de sa promotion au siége archiépiscopal. Les frais du pallium ne s'élevaient pas alors, pour l'archevêché de Mayence, à moins de 20,000 florins du Rhin, répartis entre les divers districts du diocèse. En l'espace de dix ans, cette contribution monstrueuse, qui avait toujours excité l'indignation populaire, avait été versée deux fois[1]. Aussi le chapitre de la cathédrale, lorsque la mort d'Ulrich de Gemmingen eut de nouveau rendu vacant le siége archiépiscopal, accepta-t-il avec empressement la proposition d'Albert, qui s'engageait, s'il était élu, à supporter à lui seul les frais du pallium; toutes les voix s'étaient alors réunies sur lui, et le nouvel archevêque avait emprunté aux Fugger la somme dont il avait besoin. A la sollicitation des hommes d'affaires de l'Électeur, les Fugger, dès la publication de l'indulgence, s'adressèrent au Saint-Père pour être remboursés; un marché fut conclu. Le Pape consentit à céder aux Fugger la moitié des produits des indulgences dans les possessions d'Albert, à la condition que l'autre moitié serait remise à la fabrique de la nouvelle basilique. Ce honteux traité, dont les conditions étaient arrêtées dès 1515, ne commença d'être exécuté qu'en 1517[2].

Dans les premiers mois de cette même année commencèrent les prédications pour l'indulgence. Elles causèrent dans le sein de l'Église l'ébranlement le plus violent, à la suite de l'intervention de Martin Luther, moine Augustin.

[1] Après la mort des archevêques Berthold de Henneberg (1504) et Jacques de Liebenstein (1508).

[2] Pour plus de détails, voy. HENNES, *Erzbischof Albrecht von Mainz*, p. 4-10, 21-23.

CHAPITRE III

LUTHER ET HUTTEN.

I

Martin Luther[1] naquit à Eisleben le 10 novembre 1483. Son enfance s'écoula à Mansfeld; elle ne fut pas heureuse, mais rude et contrainte, non-seulement à cause de la pauvreté de ses parents, mais parce que, à l'école comme à la maison, il fut toujours traité avec une extrême rigueur. Lui-même a raconté qu'un jour, sa mère, à propos d'une misérable noix, le fouetta jusqu'au sang, et qu'une fois son père le corrigea de telle sorte qu'il en conserva un profond ressentiment, et fut sur le point de s'enfuir de la maison paternelle. A l'école, en une seule après-midi, il assure avoir été frappé quinze fois. Et cependant, malgré tant de châtiments et tout l'effroi qu'ils lui inspiraient, malgré ses angoisses et ses souffrances, Luther se plaint de n'avoir alors « absolument rien appris[2] ». Un tel mode d'éducation développa chez lui une disposition inquiète. Jamais

[1] Le père de Luther, Hans Luther, était fermier à Moehra (Thuringe), mais il avait été obligé de quitter le pays, abandonnant tout son avoir, après avoir, comme on l'en soupçonna généralement autour de lui, tué dans un accès de colère, avec le mors de son cheval, un pâtre qui était à son service. Voy. *Geschichtliche Notizen über Martin Luther's Vorfahren*, par K. Luther, Wittemberg, 1867. « Il est peu habile », dit l'auteur, « d'essayer de dissimuler des faits, même lorsqu'ils sont désagréables à constater. » Thiersch (p. 185) cite un livre publié en 1565 où il est fait allusion au meurtre commis par Hans Luther. « Igitur », y est-il dit ironiquement, « antequam nasceretur filius homicidæ Morensis, non fuit Evangelium in Germania. » Bien longtemps auparavant il est question de ce fait dans une lettre de G. Wicel (*Epist. libri quatuor*, Lipsiæ, 1537) Voy. Köstlin, *Luther's Leben vor dem Ablasstreit*, p. 25. Köstlin tient ce renseignement pour inexact. Martin Luther naquit à Eisleben, où la femme de Hans Luther avait suivi son mari fugitif au milieu d'un hiver rigoureux. — Sur la date de sa naissance, voy. Kahnis, t. I, p. 131-132. — Köstlin, p. 8-14. Hans Luther menait à Eisleben, et plus tard à Mansfeld, une vie pauvre et laborieuse. Il était coupeur d'ardoises; sa position matérielle s'améliora dans la suite.

[2] Pour plus de détails, voy. Jurgens, t. I, p. 151-160. Pendant ses luttes avec les « sectaires de Rotenbourg », il échappa un jour à Luther de dire : « Dieu m'a mis dans une telle situation qu'il me faut parfois fredonner le petit refrain enfantin que chantait ma mère : « Personne ne nous aime, ni toi ni moi; c'est « notre faute à tous les deux. » *Sämmtl. Werke*, t. LXIII, p. 332.

il ne connut l'obéissance joyeuse qui règle ordinairement la vie de l'enfance. La manière dont on l'élevait pouvait peut-être contenir sa violence naturelle, mais non l'assouplir et la dompter.

Lorsqu'il eut quatorze ans, Luther fut envoyé à Magdebourg pour y continuer ses études [1], et l'année suivante il entra à l'école latine d'Eisenach. A cette époque, la pauvreté de ses parents était telle, qu'en route l'enfant dut gagner son pain en chantant quelques refrains aux passants. Il a raconté qu'à cette époque le culte solennel de l'Église faisait sur lui une heureuse impression; qu'il se plaisait à la représentation des mystères, et qu'il aimait les pieux cantiques chantés par les fidèles pendant le service divin [2].

A Eisenach, lorsqu'il eut atteint l'âge de seize ans environ, un grand changement s'opéra dans sa vie. Une jeune dame noble, de la famille des Cotta, le recueillit dans sa maison [3]. Elle s'attacha à lui, rapporte Mathésius dans son panégyrique de Luther, « à cause de la beauté de sa voix et de la ferveur avec laquelle il priait ». C'est d'elle que Luther tenait cette maxime : « qu'il n'y a pas de chose plus précieuse sur cette terre que l'amour d'une femme, quand on est assez heureux pour l'obtenir [4]. »

En 1500, le jeune homme entrait à l'Université d'Erfurt pour y étudier la philosophie et la jurisprudence; en 1502, il était bachelier en philosophie; trois ans plus tard, il obtint le grade de maître ès arts, et pendant quelque temps enseigna la morale et la physique d'Aristote [5].

Un attrait particulier le poussait alors vers les études classiques; il lisait les principaux chefs-d'œuvre des écrivains latins, et de préférence Cicéron, Tite-Live, Virgile et Plaute, suivait les cours d'humanités de Jérôme Emser [6], et se distinguait de telle sorte, rapporte son biographe, « que toute l'Académie était dans l'admiration des dons remarquables de son esprit [7] ».

Dans le cercle des jeunes humanistes où il entrait, il rencontra

[1] Voy. Köstlin, p. 32-34.

[2] Sur le fréquent usage des cantiques au quinzième siècle, voy. notre premier volume, p. 219, 225; le témoignage de Luther y est rapporté.

[3] Voy. Köstlin, p. 35-36. — Köhler, p. 4, appelle la dame Cotta « une digne matrone », et convient cependant que Luther, en 1540 ou 1541, par conséquent plus de quarante ans plus tard, recevait à sa table son fils Henri, alors *étudiant* à Wittemberg.

[4] *Sämmtl. Werke*, t. LXI, p. 212.

[5] Luther racontait plus tard qu'au temps où il était bachelier, un étudiant de Meiningen lui prédit qu'il deviendrait un jour un grand homme. Köstlin, *Martin Luther*, t. I, p. 55.

[6] Voy. *Unschuldige Nachrichten*, année 1720, p. 14.

[7] Mélanchthon, *Vita Lutheri* dans le *Corpus Reformat.*, t. VI, p. 157.

Crotus Rubianus et Jean Lange, avec lesquels il se lia bientôt étroitement. Il se faisait apprécier de ses compagnons moins comme poëte que comme « musicien et savant philosophe[1] ». Il prenait volontiers part aux réunions, aux plaisirs de ses camarades, chantait, faisait de la musique avec eux; mais souvent, après s'être montré d'une humeur enjouée, il tombait tout à coup dans une disposition sombre et comme maladive : dès lors il était accablé de tourments de conscience.

En 1505, la mort subite d'un de ses amis, tué en duel, l'ébranle jusqu'au fond de son être[2]. La même année, aux portes d'Erfurt, un épouvantable orage le surprend et met sa vie en danger. « Lorsque je me vis tout proche d'une mort qui semblait se hâter », écrivit-il plus tard, « je prononçai, sous l'empire de mon effroi, un vœu contraint et forcé[3]. » Ayant réuni ses amis dans un souper qu'égayèrent les violons et les chants, il leur annonça soudain qu'il avait résolu de renoncer au monde et de prendre l'habit religieux au couvent des Augustins. « Vous me voyez encore aujourd'hui », leur dit-il, « et bientôt vous ne me verrez plus. » Toutes les objections de ses amis furent inutiles; ils l'accompagnèrent en pleurant jusqu'à la porte du couvent.

Il est à remarquer que Luther n'emporta d'autres livres au couvent que les œuvres de deux poëtes païens : Virgile et Plaute[4]. Ce que disait le Dominicain Pierre Schwarz de l'étude exclusive des classiques et du droit peut s'appliquer à Luther jusqu'au moment de la démarche la plus grave de sa vie : « De nos jours, beaucoup apprennent à versifier, mais peu approfondissent l'Évangile. Beaucoup étudient la jurisprudence, mais peu la sainte Écriture[5]. » Reuchlin, à la même époque, se plaignait aussi de ce qu'autour de lui « la sainte Écriture fût délaissée pour l'attrayante étude de l'éloquence et de la poésie[6] ».

Tandis que dans toutes les écoles latines restées fidèles à l'antique

[1] Köstlin, *Luther's Leben vor dem Ablassstreit*, p. 37-41. Nous y trouvons pour la première fois nettement indiquées les premières relations de Luther avec les humanistes. L'humaniste Gaspard Schalbe, d'Eisenach, qui est cité comme étant l'ami de Luther (voy. Burkhardt, *Luther's Briefwechsel*, p. 115), était probablement un frère ou un parent de la dame Cotta (voy. Köstlin, p. 38), dont le nom de fille était Schalbe. « Summa familiaritate », écrivait plus tard Crotus à Luther à propos de leur amitié d'Erfurt, « Erfordiæ bonis artibus simul operam dedimus ætate juvenili », et « eras in meo quondam contubernio musicus et philosophus eruditus ». — Böcking, *Hutteni op.*, I, p. 307. Voy. Kampschulte, t. II, p. 4.

[2] G. Mathésius, 4b, raconte « qu'un de ses bons camarades le tua ».

[3] De Wette, t. II, p. 101.

[4] Voy. Seckendorf, t. I, p. 21a.

[5] Dans son *Chochaf Hamschiach* (Esslingen, 1477), t. IIa.

[6] Voy. plus haut, p. 37.

tradition, l'étude de la Bible était poussée avec ardeur[1], il semblerait, à entendre Luther, que dans les établissements visités par lui, l'explication des auteurs païens ait été l'unique occupation des élèves. « Parvenu à l'âge de vingt ans », dit-il, « je n'avais pas encore vu de Bible, et je m'imaginais qu'il n'existait d'autres épîtres ou évangiles que ceux de nos livres de prières[2]. » Ces paroles sont d'autant plus extraordinaires, qu'à vingt ans Luther avait déjà étudié deux ans Erfurt, et avait dû y avoir plus d'une fois l'occasion d'apprendre à connaître la Bible. En effet, nous voyons qu'à Erfurt, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, la science biblique florissait ; et dans le catalogue des ouvrages théologiques encore manuscrits d'une des bibliothèques de la ville, on a remarqué que les ouvrages d'exégèse formaient au moins la moitié des volumes rassemblés[3]. En 1480, l'Université d'Erfurt avait reçu un legs considérable destiné à la fondation d'un cours spécial d'exégèse, devant durer huit ans. Le fondateur avait stipulé qu'on mêlerait à l'étude de la sainte Écriture « quelques notions de droit canon[4] ».

II

« Si je suis entré au couvent, si j'ai renoncé au monde, » a dit Luther[5], « c'est que je désespérais de moi-même. » Malgré l'opposition formelle de son père, qui doutait de sa vocation, et rêvait de voir un fils de tant d'espérances et de talent obtenir dans le monde de brillants succès et peut-être faire un jour un riche mariage, il prononça ses vœux solennels chez les ermites Augustins, jurant de persévérer jusqu'à la mort, et selon la règle de Saint-Augustin, dans l'obéissance, la pauvreté et la chasteté. « Contrairement au quatrième commandement », lui écrivait son père au moment où il se préparait à recevoir la prêtrise (1507), « vous nous avez abandonnés dans notre vieillesse, votre bonne mère et moi; et cependant, nous pouvions nous attendre à recevoir de vous consolation et secours, après tous les sacrifices que j'avais faits pour votre instruction[6]. »

[1] Voy. les exemples cités par nous dans notre premier volume, p. 45-48.
[2] *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 255.
[3] Voy. Kampschulte, t. I, p. 22-23.
[4] Voy. Stölzel, *Entwicklung des gelehrten Richterthums*, t. I, p. 130-131.
[5] Voy. Jurgens, t. I, p. 522.
[6] Rapporte l'ami de Luther, Ratzenberger, p. 48. — Voy. d'autres passages sur les sentiments d'Hans Luther à propos de la vocation de Luther, dans Jurgens, t. I, p. 696-697.

Une résolution violente et soudaine, résultat d'un trouble maladif de conscience, tel fut donc le motif de l'entrée de Luther au couvent, et il n'y eut point chez lui de vocation plus profonde. Il espérait, une fois revêtu de l'habit religieux, recouvrer la paix qui le fuyait; mais les moyens auxquels il eut recours ne firent qu'empirer son état. Peut-être même la solitude du cloître contribua-t-elle à développer en lui une véritable maladie morale, celle du scrupule. Bientôt on le vit s'écarter de la simple obéissance aux règles de son Ordre. La récitation quotidienne des heures lui était imposée; mais entraîné vers l'étude par un irrésistible attrait, il lui arrivait souvent de passer des semaines entières sans prendre en main son bréviaire; alors il s'efforçait de rattraper à la fois tout le temps perdu, s'enfermait dans sa cellule, refusait de boire et de manger, et se mortifiait d'une si effrayante manière, qu'une fois il se priva de sommeil pendant cinq semaines consécutives, et fut sur le point d'expier cette imprudence par la perte de la raison [1]. Les exercices de mortification prescrits par la règle de son Ordre ne lui suffisaient pas : « Je m'imposais », a-t-il écrit, « des obligations particulières ; je voulais suivre un chemin à part. Mes supérieurs combattaient beaucoup mes singularités, et sous ce rapport ils faisaient bien. Je devins bientôt l'horrible persécuteur et le bourreau de ma propre vie, car je jeûnais, je veillais, je priais, je m'épuisais, ce qui n'est autre chose que le suicide. » En un mot, le vieil adage monacal se vérifiait pour Luther : « En dehors de l'obéissance, tout est danger pour un religieux. » Comme tous les scrupuleux, il n'apercevait en lui que péché, en Dieu qu'indignation et vengeance. A son repentir manquait l'humble amour, et l'espérance filiale en cette miséricorde infiniment clémente que le Seigneur se plait à exercer envers l'homme en vue des mérites de Jésus-Christ. Ses rapports avec Dieu n'étaient basés que sur l'effroi; il voulait, selon ses paroles, apaiser la colère divine « par sa propre justice » et par ses œuvres personnelles. « J'étais alors », a t-il raconté, « le plus présomptueux des justes [2]; j'étais le plus téméraire des saints; m'appuyant sur mes œuvres, je me confiais, non pas en Dieu, mais en ma propre justice. » Aussi

[1] « ...Et quæ per unam, duas, immo tres quandoque septimanas præ studii assiduitate neglexerat, cibo et potu abstinentem recitasse eumque in modum se macerasse, ut aliquando quinque septimanis somno caruerit et pene in mentis deliquium inciderit. » SECKENDORF, t. I, 21b. « La pureté et l'austérité de sa conduite morale dans le cloître », dit KÖSTLIN (*Martin Luther*, t. I, p. 65), « n'ont été contestées par aucun de ses adversaires, bien que, prenant la question à un autre point de vue, ils se soient efforcés de le représenter comme possédé du démon. » Le moine Augustin Jean Mathieu, professeur de sainte Écriture à Erfurt, citait Luther comme un modèle de sainteté aux religieuses de Mulhouse. — KOLDE, *Augustiner-Congregation*, p. 247.

[2] « Præsumptuosissimus justitiarius. »

tomba-t-il peu à peu dans un état de découragement désespéré et dans le plus sombre abattement. Il en vint presque jusqu'à en vouloir à Dieu, jusqu'à le haïr, et regrettait souvent d'avoir reçu la vie. « A ma fausse confiance en ma propre justice », a-t-il avoué, « s'ajoutait un doute continuel, le désespoir, l'effroi, la haine et le blasphème. J'avais tant d'éloignement pour le Christ que lorsque je voyais quelqu'une de ses images, comme par exemple le crucifix, je ressentais aussitôt de l'épouvante, je baissais les yeux, et j'eusse plus volontiers vu le diable. Mon âme était brisée de douleur; j'étais plongé dans une continuelle agonie, et toutes les consolations que je voulais tirer de ma propre justice et de mes œuvres personnelles restaient impuissantes à me consoler [1]. »

Il est étrange que plus tard Luther ait voulu rendre responsable d'un si lamentable état intérieur la doctrine de l'Église sur les bonnes œuvres, car il était manifestement en pleine contradiction avec cette doctrine, comme avec toutes les prescriptions de l'Église à cet égard. Le premier livre de prières venu, le plus simple catéchisme, eût pu lui rappeler que l'Église rejette tout pharisaïsme, toute justice personnelle de l'homme; qu'elle considère le Christ et ses mérites comme les uniques fondements de la sainteté et de tout acte méritoire; que la grâce du Rédempteur est à ses yeux le principe de toute vie agréable à Dieu; qu'en particulier, elle ne voit dans les exercices de la mortification chrétienne que les moyens d'atteindre à une fin plus haute, que des secours qui, en affaiblissant nos penchants coupables, nous aident à les surmonter avec le secours de la grâce, nous répétant que ces moyens n'ont par eux-mêmes aucune valeur, et que l'homme ne saurait établir sur eux son salut. « Le chrétien doit mettre sa foi, son espérance et son amour en Dieu seul, et non dans une créature quelconque », lit-on dans le catéchisme de Diderich Cölde (1470); « il doit placer son unique confiance dans les seuls mérites de Jésus-Christ. » « Mets tout ton espoir, toute ta confiance », dit le *Petit Jardin de l'âme,* un des livres de prières les plus complets et les plus répandus du quinzième siècle, « dans les mérites et dans la mort de Jésus-Christ. » « L'homme doit mourir appuyé sur la miséricorde et sur la bonté de Dieu », enseigne Ulrich Krafft dans son *Combat spirituel* (1503), « car il ne saurait compter sur ses bonnes œuvres [2]. » Dans tous les livres autorisés et répandus par

[1] Voy. ces passages dans JURGENS, t. I, p. 577-585, et t. II, p. 4. — A un autre endroit, Luther dit en parlant de lui-même : « J'étais un moine austère; ma vie était chaste, sévère; je n'aurais pas voulu disposer d'un liard à l'insu de mon supérieur; je priais avec ferveur, jour et nuit. » *Sämmtl. Werke,* t. XLVIII, p. 306.

[2] Voy. ces passages et d'autres encore dans notre premier volume, p. 35-42. « L'homme doit croire sans hésiter », dit le *Petit Jardin de l'âme,* publié par

l'Église à cette époque, ouvrages de doctrine ou traités religieux destinés aux fidèles, pas un qui ne contienne la doctrine de la justification par Jésus-Christ seul.

L'angoisse intérieure dont souffrait Luther ne trouvait aucun adoucissement dans la réception du sacrement de pénitence. Il en est ordinairement ainsi pour les natures que tourmente la maladie du scrupule. En vain, à Erfurt, il fit deux fois une confession générale; en vain, en Italie, il renouvela encore cette confession [1], y cherchant un peu de relâche à ses tourments, rien ne le soulageait. Son exalta-

Sébastien Brant et répandu parmi les fidèles par plus de quarante éditions, « qu'il ne peut être délivré et éternellement heureux que grâce à l'amère Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Dans une édition allemande de l'*Ars moriendi* (1470), on trouve la prière suivante : « Seigneur, je réclame ton paradis, non en récompense de mes mérites, car je ne suis que cendre et poussière, et le plus misérable de tous les pécheurs, mais parce que, par la puissance et l'efficacité de ta très-sainte Passion, tu m'as délivré, moi, pauvre misérable pécheur, et m'as ouvert le paradis par ton sang précieux, répandu pour moi. » (Voy. *Seelengärtlein,* Münich, 1877, p. 497-513.) Nous lisons dans un sermon de Geiler cette invocation au Sauveur : « Très-doux Jésus, *en toi est mon unique espoir.* Seigneur, je réclame et désire ton paradis, non à cause de mes mérites, mais uniquement par la vertu de ta sainte Passion, par laquelle tu as voulu me sauver, moi, misérable pécheur, m'achetant le ciel au prix de ton sang précieux. » (Geiler, *Wie man sich halten soll bei einem sterbenden menschen,* 1482.) *Fac-simile* avec introduction par L. Dacheux, Paris-Francfort, 1878. Les prescriptions des synodes concordent de tout point avec ce qui précède. Le concile de Bâle (1503) recommande instamment aux prêtres d'avertir tout fidèle « ut de peccatis doleat, *omnem spem in merito Passionis Christi ponat,* in fide Christi et Ecclesiæ constans maneat... moneatur etiam, ne rem alienam scienter detineat, et ut omnibus amore Christi ex corde ignoscat ». Hartzheim, *Concilia Germania,* t. VI, p. 29. — Voy. le mandement du synode de Bamberg (1491) dans Hartzheim, t. V, p. 630.

[1] Lui-même donne pour principal motif de son voyage à Rome le désir d'y faire une confession générale. Köstlin, *Luther's Leben vor dem Ablassstreit,* p. 50. — Il n'est pas exact de dire, d'après des affirmations souvent répétées, que le voyage de Rome ait rendu Luther hostile à la papauté. On conçoit aisément que le faste mondain de la cour de Léon X lui ait beaucoup déplu; mais ce ne fut qu'après sa rupture avec Rome qu'il prit plaisir à raconter tout ce qui l'avait choqué en Italie, et mille traits relatifs à l'immoralité du clergé; son attitude vis-à-vis de l'Église et de son chef resta parfaitement correcte et respectueuse plusieurs années encore après son retour de Rome. Le duc Georges de Saxe lui reprochait plus tard de n'être devenu l'ennemi acharné du Pape que depuis que celui-ci, à Rome, avait refusé de le délivrer du froc, lui avait interdit le mariage et refusé le chapeau de cardinal; mais cette imputation n'a aucun fondement. — Voy. cette citation dans Schnorr de Carolsfeld, *Archiv für Literatur geschichte,* t. IV, p. 119. Luther reçut en Italie des impressions favorables. Il prit plaisir à admirer la beauté des hôpitaux de Rome « si bien tenus, si propres, si beaux, si libéralement entretenus par la bienfaisance publique. Là, les dames les plus respectables de la ville soignaient volontairement les pauvres. » Dans la population, il fut frappé du contraste de la sobriété italienne avec les habitudes d'ivrognerie des Allemands. Il dit aussi avoir été satisfait de l'organisation « de la chancellerie romaine, où sont apportées toutes les affaires relatives au droit ecclésiastique ». Voy. Köstlin, *Martin Luther,* t. I, p. 101.

tion devint telle, qu'à Rome, ainsi qu'il l'écrivait plusieurs années après, il ressentait une sorte de regret de ce que ses parents fussent encore au monde, parce qu'à l'aide de ses messes, de ses prières, et autres œuvres encore plus méritoires, il eût pu les délivrer du Purgatoire. « J'aurais alors volontiers consenti », a-t-il assuré, « à devenir, pour la cause de la religion, le plus cruel des assassins, si l'occasion s'en était offerte. » « J'aurais été prêt à immoler, si je l'avais pu, tous ceux qui auraient refusé d'obéir au Pape, même à propos d'une syllabe [1]. »

Un tel état moral devait inévitablement amener une réaction.

Dans son déchirement, dans sa torture intérieure, Luther, insensiblement, passa d'un extrême à l'autre. Si jusqu'alors il avait présomptueusement compté sur ses propres forces, maintenant il niait toute efficacité des œuvres pour le salut. Il se persuada peu à peu que l'homme, par suite du péché originel, a été complétement corrompu et n'a plus de libre arbitre; que toutes les actions humaines, même les meilleures, ne sont que les fruits de sa volonté dépravée, et par conséquent, devant le tribunal de Dieu, ne peuvent être que des péchés mortels. L'homme, selon lui, n'est sauvé que par la foi. « Par le fait seul de notre foi en Jésus-Christ », enseignait-il, « ses mérites deviennent notre propriété; nous revêtons sa robe de justice; elle couvre toutes nos fautes et notre constante iniquité, et supplée surabondamment à tout ce qui manque à notre justice humaine. Si nous avons la foi, il suffit; toutes nos angoisses de conscience deviennent superflues. » « Sois pêcheur », écrit-il à l'un de ses amis; « pèche hardiment; mais crois plus hardiment encore, et réjouis-toi dans le Christ, qui a triomphé du péché. Les péchés d'un homme ne sauraient le séparer de l'Agneau qui efface les péchés du monde, quand bien même, en un seul jour, il s'abandonnerait mille fois à la luxure ou commettrait un nombre égal d'homicides [2]. »

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XL, p. 184. — Voy. Kahnis, t. I, p. 149-174.

[2] Les passages suivants sont dignes d'attention : « Ita vides, quam dives sit homo christianus sive baptisatus, qui *etiam volens non potest perdere salutem suam quantiscunque peccatis, nisi nolit credere.* Nulla enim peccata eum possunt damnare, nisi sola incredulitas. Cætera omnia, si redeat vel stet fides in promissionem divinam baptisato factam, in momento absorbentur per eamdem fidem. » « Fides sola est pax conscientiæ, infidelitas autem turbatio conscientiæ. » *De Captivit. Babyl. Eccl., Op. latina*, t. V, p. 59, 55. Dans une lettre à Mélanchthon (1er août 1521), Luther se sert de termes encore plus forts : « Esto peccator et pecca fortiter, sed fortius crede, et gaude in Christo qui victor est peccati, mortis et mundi : peccandum est, quamdiu sumus. Vita hæc non est habitatio justitiæ, sed expectamus, ait Petrus, cœlos novos et terram novam, in quibus justitia habitat. Sufficit, quod agnovimus per divitias gloriæ Dei Agnum, qui tollit peccatum mundi : ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemur aut occidamus. Putas tam parvum esse pretium et redemptionem pro peccatis nostris factam in tanto ac tali Agno? » De Wette, t. II, p. 37. Pour plus de détails, voy. Evers, t. I, p. 75-127.

Cette nouvelle doctrine de la justification par la foi seule, Luther ne tarda pas à la considérer comme le centre suprême de la religion, comme le dogme essentiel du christianisme. Elle devint à ses yeux la « sainte parole, la sainte révélation », si longtemps cachée sous le boisseau. Il la nommait tout court « l'Évangile », « la bonne nouvelle », et la considérait comme l'unique remède qui pût opérer le salut de la chrétienté. Selon lui, elle contenait un évangile sans alliage, presque celui qu'avaient entendu les Apôtres. « Le mot évangile », disait-il, « ne signifie rien d'autre qu'un message joyeux et nouveau, qu'une doctrine, une prédication, promettant un événement heureux, dont on reçoit volontiers l'annonce. Il ne faut donc pas entendre par évangile une loi, un précepte réclamant de nous des sacrifices, et nous menaçant de châtiment ou de damnation si nous ne lui obéissons pas; car une telle nouvelle, personne ne l'apprend avec plaisir[1]. »

Ce nouvel évangile se forma insensiblement dans l'esprit de Luther à partir du moment où, sur l'invitation du prieur de son Ordre, Jean de Staupitz, avec lequel il était intimement lié, il accepta de l'électeur de Saxe les fonctions de professeur de philosophie à l'Université de Wittemberg, tout récemment fondée (1508). Son départ ne fut pas très-vivement regretté par les religieux d'Erfurt, rapporte un contemporain dans ses mémoires; on était las de son goût pour les disputes, dans lesquelles il voulait toujours avoir raison[2].

A Eisenach, Luther se livra exclusivement aux études théologiques et bibliques. En 1512, il fut reçu docteur en théologie, et fit avec grand succès des cours sur les Épitres de saint Paul, particulièrement sur l'Épitre aux Romains, sur les Psaumes, et sur saint Augustin. Ses sermons à l'église collégiale étaient extrêmement suivis. « Ce Frère a des yeux bien profonds! » disait en parlant de lui Martin Pollich, premier recteur de l'Université de Wittemberg; « il aura d'étranges imaginations[3]! »

Plusieurs années avant la querelle des indulgences, Luther, avec ses opinions sur la grâce, la justification, la non-liberté de la volonté humaine, s'était déjà placé en dehors de la doctrine de l'Église, et dès 1515, au rapport de son panégyriste Mathésius, on lui reprochait ses opinions peu orthodoxes[4]. « Notre justice n'est que péché »,

[1] Voy. ce passage et d'autres analogues dans DÖLLINGER, *Reformation*, t. III, p. 173-187.

[2] Voy. JURGENS, t. I, p. 674. — EVERS, t. I, p. 53, note.

[3] KÖSTLIN, *Martin Luther*, t. I, p. 96.

[4] *Historien*, p. 9. Le changement décisif qui se produisit dans l'âme de Luther nous semble dater de 1513 ou de 1514. Il dit avoir prêché trois ans à Wittemberg avant d'avoir enseigné sa doctrine en public. (Lettre du 16 octobre 1523, voy. DE WETTE, t. II, p. 422.) Cependant nous le voyons exposer ses opinions en chaire dès le commencement de 1517. — Dans le *Petri a Beeck Aquisgranum* (Aquisgrani, 1620, p. 255), il est rapporté que Luther, longtemps avant d'avoir exposé

avait-il dit dans un sermon prononcé le second jour de Noël (1515); « que chacun se borne donc à accepter la grâce qui lui est offerte par Jésus-Christ [1]. » « Apprends, mon cher frère, à désespérer de toi-même », écrivait-il le 7 avril 1516 au moine Augustin Georges Spenlein, à Menningen; « apprends à dire : Seigneur Jésus, tu es ma justice et je suis ton péché [2]; tu m'as pris ce qui était mien, et tu m'as donné ce qui était tien. Ce n'est que par Lui, et par un profond mépris pour toi-même et tes œuvres, que tu trouveras la paix. » « Apprends encore du Christ que puisqu'il t'a adopté, faisant de tes péchés les siens propres, il a aussi rendu sa justice tienne. » Il était dès lors si fermement convaincu de la vérité de cette doctrine, qu'il y ajoute un anathème : « Maudit soit celui qui ne croit pas ceci [3] ! » Dans une dispute soutenue par lui en 1516 à l'Université, dispute qu'il avait demandé le droit de diriger, bien que ce droit, selon l'ordre établi, appartînt à un autre, il émet ses opinions sous une forme absolue et tranchante. Il soutient entre autres la proposition suivante : « L'homme pèche quand il fait ce qui est en lui, car de lui-même il ne peut ni vouloir, ni penser [4]. » Dans les vingt-neuf propositions posées par lui pour un candidat au doctorat (août 1517), on lit (quatrième thèse) : « La vérité, c'est que l'homme, n'étant qu'une souche pourrie, ne peut produire que corruption, ne peut vouloir et faire que le mal. » Et dans la cinquième thèse : « Il est faux que la volonté puisse se déterminer d'un côté plutôt que d'un autre. Ce qui est vrai, c'est que la volonté humaine n'est pas libre, mais captive [5]. »

Il commence, pendant le carême de 1517, à exposer ses principes en public. En chaire, il s'échauffe contre « les inutiles bavards qui ont rabâché à toute la chrétienté tant d'inepties, séduisant le pauvre peuple par leurs doctrines, et lui enseignant du haut de leurs chaires qu'on peut former et exécuter un bon dessein, une bonne résolution ». « A dire le vrai, il nous faut abandonner franchement cette espérance, car personne ne peut formuler ni exécuter un bon dessein. Là où n'existe pas de volonté, la volonté de Dieu reste la meilleure [6]. »

sa doctrine en public, avait coutume de consulter les ouvrages des hérétiques dans les bibliothèques de la ville.

[1] LUTHERI *Op. latina*, t. I, p. 57.

[2] « ...Tu, Domine Jesu, es justitia mea, ego autem sum peccatum tuum. »

[3] DE WETTE, t. I, p. 16-18.

[4] « Homo, quando facit quod in se est, peccat, cum nec velle nec cogitare ex se possit. » *Op. latina*, t. I, p. 235.

[5] *Op. latina*, t. I, p. 315. Luther se demandait avec anxiété quel effet produisaient au dehors des axiomes si étranges. « On les nommera *cacadoxiques* », disait-il; « mais pour nous, ils ne sauraient être qu'orthodoxes. » DE WETTE, t. I, p. 60-63.

[6] *Sämmtl. Werke*, t. XXI, p. 192-193.

En juin 1517, trois mois avant qu'éclatât la querelle des indul-
;ences, le duc Georges manifestait déjà son effroi sur les con-
équences qu'une telle doctrine pourrait avoir pour les fidèles.
Lorsque Luther, à Dresde, le 25 juillet, dans un sermon prêché à
a prière du duc, assura que la seule application des mérites de
ésus-Christ nous donnait la certitude du salut, et que toute personne
ossédant la foi ne pouvait plus douter aucunement de sa justification,
e duc, le soir même, répéta plusieurs fois pendant le souper, avec
n accent grave et triste, « qu'il donnerait beaucoup pour n'avoir
as entendu ce sermon; qu'un tel enseignement ne servirait qu'à
onner au peuple une fausse sécurité, et à le rendre incrédule [1] ».

La doctrine de Luther, qu'il croyait pouvoir appuyer sur saint
ugustin, l'appelant à cause de cela confession augustinienne, préva-
it dès 1516 dans toute l'Université de Wittemberg [2].

Elle se propagea rapidement en Allemagne à partir du 31 octo-
re 1517.

Ce jour-là, Luther, à propos des sermons sur l'indulgence prêchés
ar Jean Tetzel, Dominicain, fit afficher à la porte de la chapelle du
hâteau de Wittemberg quatre-vingt-quinze propositions, ayant
our but l'obtention d'une dispute sur l'efficacité des indulgences.
etzel, dont les fidèles goûtaient beaucoup l'enseignement, venait
'être nommé sous-commissaire apostolique par l'archevêque Albert
e Mayence, avec mission d'annoncer et de prêcher, dans toute l'Alle-
agne du Nord, l'indulgence publiée par Léon X pour la construc-
ion du dôme de Saint-Pierre [3]. Ses prédications étaient extrême-
ent suivies. Dans l'une des instructions remises par lui de la part
e l'archevêque aux curés de paroisses et aux confesseurs, il était
xpressément recommandé aux fidèles désireux de participer à la
;râce de l'indulgence, de s'acquitter premièrement de leurs devoirs
eligieux, de s'approcher du sacrement de pénitence, de recevoir la
ommunion, et de jeûner la veille de leur confession. Les prédicateurs
taient invités à mener une vie régulière, à éviter les hôtelleries, les
réquentations suspectes et les dépenses inutiles [4]. Malgré ces précau-

[1] Voy. SEIDEMANN, *Leipziger Disputation*, p. 4-5.

[2] Christophe Scheurl, juriste de Nuremberg, parle de la « confession augus-
inienne » dans une lettre à Luther, 2 janvier 1517. (*Scheurl's Briefbuch*, t. II, p. 1.)
Theologia nostra et S. Augustinus », écrit Luther le 18 mai 1517 à Jean Lange,
prospere procedunt et regnant in nostra Universitate Deo operante. » DE
VETTE, t. I, p. 57.

[3] Voyez plus haut, p. 65.

[4] *Instructio summaria pro subcommissariis, pœnitentiariis et confessoribus.* Voy.
APP, *Sammlung*, 117-184. Pour plus de détails sur cette instruction et sur
s critiques qui m'ont été faites à ce sujet, voy. l'opuscule intitulé : *Au meine
ritiker*, p. 69-77, et *Ein zweites Wort au meine Kritiker*, p. 24-26.

tions et ces sages avis, de graves abus ne tardèrent pas à se produire. La conduite des prédicateurs, leur manière d'offrir, de vanter, de mettre à prix les billets d'indulgence, causèrent plus d'un scandale [1].

Mais ces abus n'étaient pas le principal motif de la campagne entreprise par Luther. Ce qu'il entendait avant tout combattre, c'était le dogme même de l'indulgence, et surtout la doctrine de l'Église sur l'efficacité des bonnes œuvres, si manifestement contraire à ses opinions sur la justification et la non-liberté de la volonté humaine. Dans un de ses sermons de carême (1517), il s'était écrié : « Jésus-Christ a mis la satisfaction dans le cœur. Tu n'as donc nul besoin de courir à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques, ici ou là, pour gagner l'indulgence. La bulle du Christ est ainsi conçue : Si vous pardonnez à ceux qui vous ont fait quelque tort, mon Père aussi vous pardonnera; que si vous ne pardonnez pas, mon Père ne vous pardonnera pas davantage. » Or c'était précisément là ce que l'Église avait toujours enseigné. Elle n'avait cessé de répéter que la véritable amélioration du cœur, la digne réception des sacrements étaient les indispensables conditions de l'indulgence, grâce qui n'est autre chose que la remise de la peine temporelle due au péché. Mais, selon Luther, la bulle d'indulgence du Christ, scellée par ses plaies, confirmée par sa mort, était presque oblitérée et corrompue par les averses d'indulgences que Rome faisait pleuvoir sur la chrétienté. D'ailleurs, le Christ n'avait pas dit : « Pour que tes péchés soient effacés, il faut que tu jeûnes tant de fois, que tu récites tant de prières, que tu donnes telle aumône, que tu fasses ceci, cela. Il s'était borné à demander à l'homme de quitter sa mauvaise voie, et de pardonner à ceux qui l'avaient offensé. » « Il est vrai », ajoutait Luther, « qu'une telle indulgence n'avancerait guère la construction de Saint-Pierre, chère au diable, et qu'elle édifierait les temples du Christ, que le diable hait! » Après l'énoncé de

[1] Voy. Rohrbacher-Schulte, *Universalgeschichte der Katolischen Kirche* (Munster, 1873, p. 18-24). Il était expressément recommandé aux prédicateurs de l'indulgence de n'excepter personne de la grâce accordée par l'Église ; « car il faut avoir autant d'égard à l'intérêt des fidèles qu'à la construction de Saint-Pierre ». « Ceux qui ne peuvent donner d'argent remplissent les conditions imposées au moyen de la prière et du jeûne, car le royaume du ciel est aussi bien pour les pauvres que pour les riches. » (Kapp, *Sammlung*, 147, 172.) — Jérôme Emser est le premier à se plaindre « de ces commissaires rapaces, moines et prêtres, qui prêchent l'indulgence d'une manière scandaleuse... appuyant bien plus sur la question d'argent que sur la confession, la contrition, la pénitence ». *Wider das unchristliche Buch Luthers an den deutschen Adel Bl. g. 4.* Le cardinal Sadolet dit à propos de l'indulgence accordée par Léon X : « ...quas ego indulgentias atque adeo potius indulgentiarum illarum ministros neque nunc defendo, et tunc cum decretæ illæ atque publicatæ sunt, recordor me contradixisse, » etc. Sadoleti *Opera* (Moguntiæ, 1607, p. 753).

semblables paroles, qu'était-il besoin que Luther affirmât ne point rejeter l'indulgence romaine[1]? De tels sermons remuaient et troublaient nécessairement la foi des fidèles. Plus tard, s'expliquant franchement sur les secrets mobiles de sa conduite passée, Luther écrivait à Tetzel : « Restez calme, car la chose n'a pas commencé par moi, l'enfant a bien un autre père[2]! » « De graves abus s'étaient introduits dans le clergé », écrit-il dans un mémoire rédigé pour l'électeur de Saxe; « les États s'en étaient plaints, le Pape avait promis d'y apporter remède; mais comme ces abus n'avaient point été réprimés par ceux-là mêmes qui en avaient la charge, ils commençaient maintenant à tomber d'eux-mêmes dans tous les territoires allemands. Eux seuls étaient cause du mépris dont les prêtres étaient l'objet, de leur réputation d'ignorance, d'incapacité, et de la méfiance générale qu'ils inspiraient. Or la déchéance du clergé, la cessation des abus, était déjà, pour ainsi dire, un fait accompli avant qu'apparût la doctrine luthérienne, car le monde entier était las des abus ecclésiastiques. » Luther attachait une importance capitale à ce qu'il appelait emphatiquement « sa doctrine ». A l'entendre, la religion lui devait son salut[3].

Tetzel, en cent dix antithèses[4], réfuta les propositions de Luther à l'Université de Francfort-sur-l'Oder, où il venait d'être promu au grade de docteur en théologie (1517). Ces antithèses exposent avec clarté et concision la doctrine de l'Église sur les indulgences. Tetzel y insiste surtout sur les points suivants : les indulgences n'effacent pas le péché; elles ne font que remettre les peines temporelles que le péché a méritées, à condition qu'il ait été préalablement regretté et confessé; la doctrine des indulgences n'amoindrit en aucune manière la foi du fidèle en l'unique efficacité des mérites de Jésus-Christ, puisque l'indulgence ne fait autre chose que substituer aux châtiments satisfactoires la Passion expiatrice du Rédempteur[5]. « Le

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXI, p. 212-213.

[2] De Wette-Seidemann, t. VI, p. 18.

[3] De Wette, t. III, p. 439. — *Sämmtl. Werke*, t. LIV, p. 63-64.

[4] L'opinion communément répandue que Tetzel aurait brûlé publiquement les thèses de Luther, n'est pas fondée. Voy. Gröne, p. 122-126. Les *Antithèses* de Tetzel furent brûlées par les étudiants de Wittemberg sur la place du marché. Voy. sur ce fait les lettres de Luther du 21 mars et du 9 mai 1518. De Wette, t. I, p. 98-99, 109, et les passages cités par Burckhardt, *Luther's Briefwechsel*, p. 10. L'auteur de l'article sur Wimpina, dans le *Mainzer Catholik, Neue Folge*, t. XXII, p. 129-132, a prouvé que Tetzel était bien l'auteur des antithèses, et non Wimpina. — Voy. aussi Gröne, p. 74-81. « Quiconque lira les antithèses de Tetzel », dit Hefele dans le *Tübinger Quartalschrift* (année 1854, p. 631), « sera forcé de convenir qu'il possédait à fond la difficile doctrine des indulgences, et que ses arguments sont incontestablement préférables à ceux du très-célèbre Dr Eck. »

[5] Gröne. p. 81-96.

saint concile de Constance », dit Tetzel, « l'a récemment défini : Pour gagner l'indulgence, il faut, selon les conditions imposées par la sainte Église, confesser ses péchés avec repentir et former le ferme propos de ne les plus commettre. On trouve ces conditions exposées avec détail dans toutes les bulles papales »; « ceux qui gagnent l'indulgence sont établis dans un vrai repentir et amour de Dieu. Or ces sentiments ne sauraient laisser le chrétien inactif et tiède; ils l'animent, au contraire, dans le service de Dieu, et l'excitent à procurer sa gloire par de saintes actions. Il est clair que les fidèles qui ont gagné l'indulgence par leur ferveur sont de bons chrétiens, craignant Dieu, et non des âmes tièdes et relâchées. » « L'indulgence est surtout accordée en vue de la gloire de Dieu, et celui qui fait l'aumône pour la mériter est bien évidemment charitable par amour pour Dieu, puisqu'il lui serait impossible de l'obtenir sans un vrai repentir et sans une grande charité. Or, celui qui fait le bien par amour de Dieu agit selon Dieu [1]. » Tetzel recommande aux prédicateurs de bien faire comprendre aux fidèles que nos œuvres de justice ne suffisent pas pour le salut, auquel nous ne saurions jamais atteindre sans le secours de la divine miséricorde [2]. Parmi les bulles et lettres d'indulgence où ces doctrines sont le mieux précisées, il faut citer un décret de Léon X (1518), où nous lisons : « Le Pape, en sa qualité de successeur de saint Pierre, possesseur des clefs, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, en vertu du pouvoir qui lui a été remis, a tout aussi bien la puissance de remettre les péchés aux fidèles que de les délivrer des châtiments dus à ce péché. Le Pape efface les offenses du pécheur au moyen du sacrement de pénitence, et le délivre du châtiment temporel au moyen de l'indulgence [3]. »

Tetzel, d'un coup d'œil pénétrant, devina tout de suite, à la vive sensation produite par les thèses de Luther, que la querelle commencée n'était pas, comme le pensaient plusieurs, une simple dispute d'école. Il y vit aussitôt une lutte de principes d'une immense portée, lutte touchant aux fondements de la foi et à l'autorité même de l'Église. Il se plaignit, dans sa réfutation du *Traité sur les indulgences et la grâce,* publié par Luther en réponse aux *Antithèses,* que le Pape et l'Église y étaient tournés en dérision; il ne prévoyait que trop, disait-il, que désormais on n'ajouterait plus foi aux enseignements de l'Église, et qu'on interpréterait la sainte Écriture à sa guise [4].

Maximilien, lui aussi, avait promptement aperçu toute l'impor-

[1] Dans Rapp, *Sammlung* 332 fll. — Voy. K. M. Hermann, *Joh. Tetzel* (Francfort, 1882), p. 31-32.

[2] Kapp, *Schauplatz des Tetzelischen Ablasskrames* (Leipzig, 1720), p 48

[3] Kapp, *Sammlung* 461.

[4] Gröne, p. 103-109.

tance de la question soulevée. « Les nouveautés de Luther », écrivait-il au Pape le 5 août 1518, « mettront, si l'on ne s'y oppose énergiquement, l'unité de la foi en péril; aux vérités traditionnelles du salut, on substituera bientôt les opinions privées [1]. »

Luther, dès le début, regarda sa cause comme étant celle même de Dieu. Toutes ses opinions lui semblaient autant de vérités acquises, dont jamais il ne devrait se désister. En envoyant à son ami Jean Lange (11 novembre 1517) ses premières thèses sur les indulgences, il lui écrit qu'on lui reproche sa légèreté, son orgueil, sa manie de condamner; mais « sans orgueil, ou du moins sans apparence d'orgueil et sans dispute, aucune nouvelle doctrine », selon lui, « ne peut être annoncée au monde ». Il appuie cette opinion sur l'exemple du Christ et des martyrs : « Pourquoi Jésus-Christ et tous les martyrs ont-ils été mis à mort? Pourquoi les saints docteurs se sont-ils attiré la haine et l'envie, si ce n'est parce qu'ils étaient considérés comme les orgueilleux contempteurs de la sagesse ou de la prudence antique partout en honneur, et que, sans se préoccuper des maîtres de l'ancienne sagesse, ils prêchaient une nouvelle doctrine [2]? » Il écrit à Spalatin, peu de mois après (14 janvier 1518), qu'il méprise de tout cœur ses vaines terreurs au sujet de l'excommunication, ajoutant qu'il craint si peu les arrêts de l'Église et ses axiomes purement humains, qu'il se propose d'entreprendre bientôt une guerre ouverte contre eux. La miséricorde de Dieu saura bien le protéger [3].

A l'entendre, il enseigne la plus pure théologie : « Elle paraît, il est vrai, aux plus saints des Juifs, un scandale; aux plus sages des Grecs, une folie »; cependant, tout ce que Luther tient pour vrai et tout ce que ses adversaires attaquent dans ses écrits, Dieu lui-même le lui a révélé [4].

[1] Raynaldi *Annales eccl. ad annum* 1518, n° 90. — Lutheri *Op. latina*, II, p. 349-350.

[2] Voy. de Wette, t. I, p. 72-73.

[3] De Wette, t. I, p. 86. Voy. la lettre de Luther à Spalatin, 15 février 1518, et ce qu'il y dit de son adversaire, qu'il accuse d'avoir jeté le soupçon d'hérésie sur l'Université de Wittemberg. Pour la première fois, dans la préface de la seconde édition de la *Théologie allemande*, Luther parle de « quelques savants docteurs qui se sont exprimés avec mépris sur les théologiens de Wittemberg, et prêtent à Luther et à ses amis le dessein d'introduire en Allemagne des nouveautés religieuses ». Dans la préface de la première édition (1505) ce passage ne se trouve pas. Voy. *Sämmtl. Werke*, t. LXIII, p. 235-238. — Sur ce point, Döllinger est à rectifier (*Reformation*, t. III, p. 11-12). L'ouvrage de Staupitz, cité par Luther dans sa lettre du 31 mars 1518, n'est pas, comme le pense de Wette, la *Théologie allemande*, mais le *Livret sur l'imitation de l'oblation volontaire du Christ*. — Voy. Staupitii *Opera*, t. I, p. 50 et suiv.

[4] « Ego autem, ut mihi conscius sum, non nisi sincerissimam theologiam me docere, ita jam diu præscius fui fore ut sanctissimis Judæis scandalum et sapientissimis Græcis stultitiam predicarem. Sed spero me debitorem esse Jesu Christo, qui et mihi forte dicit : Ostendam ei quanta opporteat eum pati prop-

Dès lors il estimait que son nouvel « évangile » de la justification par la foi sans le secours des bonnes œuvres, et son opinion sur la non-liberté de la volonté humaine, étaient des dogmes tout aussi importants que les plus grandes vérités du christianisme; aussi le voit-on souvent renouveler la déclaration qu'il avait faite dès les premières années de la lutte, et affirmer qu'il ne se soumettra au Pape et à l'Église que dans le cas où le Saint-Père et l'Église tiendront ses opinions personnelles pour orthodoxes, et se convertiront à son nouvel évangile. Il est donc facile de comprendre que ni les écrits de controverse, ni les négociations entamées par le cardinal Caietan sur l'ordre du Pape (Augsbourg, octobre 1518), ni les timides essais de conciliation de Charles de Miltitz, ne pouvaient avoir aucune influence sur son esprit. Persuadé que les foudres du Vatican allaient l'atteindre, Luther, dès le mois de juillet 1518, prêche sur l'excommunication et sur ce qu'il en faut penser. Niant la doctrine catholique, il pose alors un nouveau principe : L'Église, en tant que société, n'est pas un corps visible, mais une communauté invisible, et nul ne peut en être séparé par l'excommunication, car le péché seul rend indigne d'en faire partie [1].

Luther, fermement convaincu que Dieu lui a confié la mission d'annoncer le dogme essentiel du christianisme, obscurci et défiguré depuis les Apôtres, va bientôt jusqu'à dire : « Je n'admets pas que ma doctrine puisse être jugée par personne, même par les anges. » « Celui qui ne reçoit pas ma doctrine ne peut parvenir au salut [2]. » La même conviction lui fait adopter des termes depuis longtemps employés par les hussites et autres hérétiques du seizième siècle [3] : le Pape devient pour lui l'Antechrist, et l'Église languit dans un état de captivité babylonienne.

Sa doctrine lui avait été révélée par Dieu même, seule elle conduisait au salut, le Pape était l'Antechrist; ces assertions passèrent bientôt à l'état d'idées fixes dans l'esprit de Luther, et devinrent les moteurs de toute sa vie et de tous ses actes.

Le 11 décembre 1818, en envoyant à un de ses amis, à Nuremberg,

ter nomen meum. Si enim id non dicit, cur in officium verbi hujus me invictissimum posuit? Aut cur non aliud docuit, quod loquerer? fuit voluntas sua sancta. » 10 juillet 1518, à Wenceslas Link. « ...Id mihi reliquum est et cordis et conscientiæ, quod omnia quæ habeo, quæque ipsi impugnant, ex Deo me habere cognoscam et confitear. » 21 août 1518, lettre à Spalatin. De Wette, t. I, p. 129 (voy. t. VI, p. 537, note 5) et 132.

[1] *Sermo de virtute excommunicationis. Op. latina*, II, p. 306-313. « Quid futuri mali mihi incumbat », écrit Luther en juin 1518 à propos du sermon cité ci-dessus, « omnes expectamus novum ignem succendi, *sed ita jacit verbum veritatis signum*, cui contradicitur. » De Wette, t. I, p. 130

[2] *Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 144.

[3] Voy. notre premier volume, p. 581-582.

le compte rendu de ses pourparlers avec le cardinal Caietan, il écrit : « De bien plus grandes idées assiégent ma plume; je t'enverrai mes petits essais, afin que tu puisses voir si j'ai raison de supposer que le véritable Antechrist, décrit par saint Paul, règne en ce moment à Rome, et soit bien plus à redouter que le Turc; je crois pouvoir le prouver [1]. » « La cour romaine », écrit-il le 10 décembre 1518 à Spalatin, « lutte contre le Christ et son Église de concert avec tant de monstres, qu'en fait de tyrannie elle va plus loin que tous les Turcs. » Et le 13 mars 1519 : « Je te dirai en confidence que j'ignore si le Pape est véritablement l'Antechrist, ou seulement son apôtre [2]. » Cependant dix jours auparavant il avait écrit au Saint-Père : « Dieu et toutes les créatures me sont témoins que je n'ai jamais eu l'intention de combattre l'Église romaine, et que je ne mets rien au-dessus d'elle au ciel et sur la terre [3]. » Ce qui ne l'empêchait pas de déclarer, au mois de mai de cette même année, que ce n'était que par condescendance pour l'électeur de Saxe et l'Université qu'il s'abstenait « de vomir tout ce qu'il avait sur le cœur contre Rome, ou pour mieux dire contre Babylone, la corruptrice de la sainte Écriture et de l'Église [4] ».

Telle était déjà sa disposition d'esprit lorsque eurent lieu entre lui et Jean Eck (juin et juillet 1519) les célèbres colloques connus sous le nom de Dispute de Leipzig [5]. Lorsque, dans le cours de la discussion, son adversaire lui reprocha très-justement d'avoir pris vis-à-vis de la primatie du Pape une attitude qui ne différait guère de celle des hussites; lorsqu'il lui dit que les Frères de Bohême se vantaient avec raison d'avoir trouvé en lui un nouvel adepte et un protecteur Luther repoussa vivement toute communauté de sentiments avec les hérétiques de Bohême. « Jamais », assurait-il, « son intention n'avait été de susciter un schisme, jamais il ne donnerait les mains à un pareil dessein. » En février 1519 il avait écrit « que sous aucun prétexte, si grand qu'il fût ou pût devenir, il ne pouvait être permis de se séparer de l'Église romaine ». « Non, aucun crime, nul abus, ne peut justifier une scission. Jamais il ne peut être légitime de déchirer l'unité. » A Leipzig, il répète encore que les hussites ont eu tort de se séparer de Rome.

[1] De Wette, t. I, p. 192.
[2] De Wette, t. I, p. 200-239.
[3] De Wette, t. I, p. 233-235.
[4] De Wette, t. I, p. 260.
[5] La dispute de Leipzig a eu un tel retentissement, et l'on entend encore aujourd'hui affirmer si souvent que Luther y a été entraîné malgré lui par Eck, qu'on nous permettra de grouper ici quelques faits positifs relatifs à cette question.

I. A la prière de l'évêque d'Eichstædt, Eck avait rassemblé sous le nom d'*Obélisques* (dagues critiques) une série de remarques sur un certain nombre de

Mais peu de temps après il changea subitement de langage et apprécia tout différemment l'hérésie de Bohême; c'est qu'il avait reçu, le 3 octobre 1519, des lettres de deux chefs hussites qui le pres-

propositions avancées par Luther, remarques non destinées à la publicité. Sans qu'il pût deviner par quelle voie ce travail tomba entre les mains de Luther, qui avait le docteur Eck en grande estime à cette époque (voy. ses lettres dans DE WETTE. t. I, p. 63, 100, et le *Briefbuch* de SCHEURL, t. I, p. 425), néanmoins il riposta, en mars 1518, par ses *Astérisques* (Étoiles critiques), *Asterisci Lutheri adversus Obeliscos Eccii* (in *Op. latina*, t. I, p. 405-456).

II. Pour défendre ses assertions, mais sans citer Eck ni les *Obélisques*, Luther, le 26 avril 1518, ouvrit au monastère des Augustins d'Heidelberg, où l'avaient appelé les affaires de son Ordre, une dispute publique à laquelle assistèrent un grand nombre de professeurs, d'étudiants, de bourgeois et de courtisans. Luther, dans cette dispute, soutint vingt-huit propositions théologiques et quarante philosophiques. Ces thèses déplurent aux théologiens d'Heidelberg (« peregrina illis videbatur theologia »), et l'un d'eux émit l'opinion que « si rustici hæc audirent, certe lapidibus vos obruerent et interficerent ». (Lettre de Luther, 18 mai, DE WETTE, t. I, p. 3.) Dans ses thèses, et les notes justificatives publiées postérieurement (*Op. latina*, t. I, p. 387-444), Luther développe nettement sa nouvelle doctrine sur la justification par la foi seule, sur la complète captivité de la volonté de l'homme, et sur les œuvres humaines, toutes entachées de péché. « L'homme », dit-il, « est dans la main de Dieu comme la scie dans la main du charpentier. »

III. Content des résultats de la dispute d'Heidelberg, qui lui avait fait beaucoup d'amis dans l'Allemagne du Sud (Martin Bucer, entre autres, qui est d'avis que Luther joint à la vigueur d'un saint Paul la finesse d'un Érasme. Voy. KAHNIS, t. I, p. 213), Luther, à son retour, eût aimé soutenir à Erfurt une *dispute publique* (voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 19-20). « Erfurdiensibus », écrit-il, « mea theologia est. *Bis mortem crambe.* » Mais ses anciens professeurs, Trutvetter et Usingen (voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 17-18), l'exhortèrent paternellement à changer d'attitude vis-à-vis de l'Église. Luther, répondant à ces conseils, écrit à Trutvetter (9 mai 1518) : « Ego simpliciter credo quod impossibile sit ecclesiam reformari *nisi funditus canones decretales*, scholastica theologia, philosophia, logica, ut nunc habentur, *eradicentur* et alia studia instituantur. » Il écrit à Spalatin le 18 mai que les vieillards entêtés méprisaient sa doctrine, mais que la jeunesse était pour lui : « Eximia spes mihi est, ut, sicut Christus ad gentes migravit rejectus a Judæis, ita et nunc quoque vera ejus theologia, quam rejiciunt opiniosi illi senes, ad juventutem sese transferat. » DE WETTE, t. I, p. 188-112.

IV. Ce qui ralluma la guerre entre Eck et Luther, ce fut la malencontreuse démarche de Carlstadt, l'ami et le collègue de Luther : il défendit publiquement ce dernier contre les *Obélisques* inédites de Eck, et il en publia une partie en les défigurant et en les accompagnant d'injures à l'adresse de Eck. (LÖSCHER, t. II, p. 66-104.) En vain Eck (29 mai 1518) pria-t-il instamment Carlstadt, et cela de la manière la plus conciliante, de s'abstenir de ces attaques publiques (LÖSCHER, t. II, p. 64-65); en vain adressa-t-il la même prière à Luther par l'entremise de Christophe Scheurl (DE WETTE, t. I, p. 125) : Luther, au mois d'août, fit paraître ses *Astériques*. Eck s'abstint de se justifier. Il se borna à réfuter les attaques de Carlstadt dans un langage plein de dignité et de calme. Löscher, t. II, p. 107, en convient lui-même. Cependant son amer adversaire continua à lui refuser la paix qu'il souhaitait si sincèrement. (Voy. l'article sur la dispute de Leipzig dans le *Katholik* de Mayence, 1872, liv. de septembre-novembre.)

V. Pendant qu'avaient lieu les conférences avec le cardinal Caietan (octobre 1518), Luther sollicita instamment la permission de discuter ses opinions en public. Le 19 novembre 1518, il écrit à l'électeur Frédéric de Saxe : « Il (Caietan) refuse de m'autoriser à discuter publiquement mes opinions; cependant je ne renonce pas encore à tout espoir. Peut-être pourrais-je organiser une dispute,

saient de marcher hardiment en avant. « Ce que Jean Huss a été autrefois pour la Bohême », lui écrivait l'un d'eux, prévôt de l'église abbatiale de Saint-Charles, à Prague, « toi, Martin, tu l'es maintenant

soit à Leipzig, soit à Erfurt, soit à Halle, à Magdebourg ou en tout autre lieu où Votre Grâce a autorité. Cette discussion, *loin d'y renoncer, je l'implore de Votre Grâce.* » (« Quin etiam oro et utinam exorem. ») De Wette, t. I, p. 185. Il rappelle aussi dans une lettre à Miltiz (17 mai 1519) que Caietan lui a refusé la discussion publique. — (De Wette, t. I, p. 276.)

VI. Cependant, pour parvenir à ses fins, il somme Eck, qu'il rencontre à Augsbourg, d'avoir à soutenir contre lui et Carlstadt, grand partisan des doctrines luthériennes, une dispute publique : « Eccius noster », écrit-il à Sylvius Egranus le 2 février 1519, « *a me tentatus Augustæ*, ut cum Carlstadio nostro Lipsiæ congrederetur pro componenda contentione, tandem obsecutus est. » — De Wette, t. I, p. 216. Il prend sur lui d'engager aussi Carlstadt dans l'affaire, et de retour à Wittemberg, il écrit à Eck (15 novembre 1518) que Carlstadt est prêt à la dispute, et lui laisse le soin de déterminer le lieu et le jour où elle aura lieu. « Itaque fac », ajoute-t-il, « ut non frustra hominem permoverim. » — De Wette, t. I, p. 171. Eck donne enfin son assentiment à la dispute, mais il est bien évident que c'est Luther qui l'a provoquée.

VII. C'est par une lettre de Christophe Scheurl, du 24 novembre 1518, que Jean Eck apprit que Carlstadt avait déclaré à Erfurt « *quod te eo mox evocaturus sit in arenam* atque etiam ea lege disputaturus, ut singula verba calamus excipiat diligentissime... ». « Tuæ defensiones apud Wittenbergenses publice distrahuntur. » *Scheurl's Briefbuch*, t. II, p. 61-62. — Eck reçut plus tard l'*Appellatio ad concilium* de Luther, qui date du 18 novembre 1518. — Lutheri *Op. latina*, t. II, p. 438-445.

VIII. Entre les deux Universités dont le choix lui était laissé par Carlsdat, Eck se décida pour Leipzig. Il écrivit à la faculté de théologie de cette ville et au duc Georges de Saxe pour obtenir l'autorisation de la dispute (4 décembre 1518). L'Université la refusa. Le duc Georges, au contraire, envoya le 31 décembre la permission demandée. — (De Wette-Seidemann, t. VII, p. 11, note.) Dans l'intervalle, Eck, sans attendre qu'il y fût autorisé, fit imprimer ses douze thèses sur l'indulgence et l'autorité du Pape, et les envoya à Luther. Celui-ci fut tellement irrité des objections qu'il y rencontra, qu'en janvier (et non en mars ou avril, comme le dit de Wette, t. I, p. 249; voy. aussi Seidemann, *Leipsiger Disputation*, p. 27-28) il écrivit à Carlstadt une lettre destinée à la publicité, où parmi les plus âpres invectives contre Eck (il parle entre autres des « *pestilentibus Romani pontificis et Romanorum tyrannorum adulatoribus* ») il fait part à Carlstadt de son dessein bien arrêté de combattre Eck en public à Leipzig : « Oro ut una mecum ad illustrissimum principem ducem Georgium, prudentissimum quoque senatum Lipsiæ scribas, si qua dignentur nobis domum vel profanam in hoc negotium collocare. Nam egregios dominos doctores de universitate penitus nolo hujus periculo judicii onerari, quod et prudentissime recusarunt. » « Maintenant elle aura lieu », écrit-il le 3 février 1519 à Jean Lange, « ut faciam *quæ diu cogitavi*, Christo propitio, id est, ut aliquando libro serio in Romanas lernas invehar ». — (De Wette, t. I, p. 217.) Le 12 février il écrit à Spalatin : « Eccius et ego congrediemur Lipsiæ post Paschalia », et le 20 février à Scheurl : « Nec Eccius sibi, nec ego mihi in hac quicquam serviemus. Dei consilium agi mihi videtur. Sæpius dixi hucusque lusum esse a me : nunc tandem seria in Romanum Pontificem et arrogantiam Romanam agentur. » De Wette, t. I, p. 223-230. — Le 22 février 1519, il prononça sur la puissance papale un sermon irrité, qui inspira au célèbre juriste de Wittemberg, Otto Beckmann, la réflexion suivante (lettre à Spalatin, 24 février) : « Quantum ad nostrum Eleutherium attinet, nescio quod possim polliceri. Scripsi tibi antehac, nostrates (les professeurs de l'Université) excepto uno vel altero *improbanda probare*, ut Martiniani videantur, quamquam cum Martino minime consentiant quantum videlicet attinet ad potestatem summi pontificis, quæ nec convelli ac minui potest nostris latratibus. » « Tu

pour la Saxe. Prie donc, et fortifie-toi dans le Seigneur. Si l'excommunication t'atteint, si l'on te traite d'hérétique, ne te laisse pas abattre; pense à ce que le Christ et les Apôtres ont eu à souffrir! »

recte feceris, si Amsdorfio scripseris, ut Martinum admoneat, ne sine causa coram vulgo de pontifice aliisque prelatis tam petulanter loquatur. *Alitur nescio quid monstri*, sed Christus faxit, ne apud nos nascatur. Alia via pergendum est. Commentis equidem nostris non potest reformari ecclesia, si reformanda venit. » — Löscher, t. III, p. 90-91. — Kölde, *Analecta*, p. 6-7. Ces faits ne prouvent-ils pas que la lettre pleine de soumission écrite par Luther au Pape le 3 mars 1519 (de Wette, t. I, p. 233-235) a pu difficilement être sincère?

IX. Après que la lettre de Luther à Carlstadt eut été publiée, l'Université de Leipzig écrivit au duc Georges de Saxe (15 février 1519) qu'elle avait, sur son ordre, donné à Eck et à Carlstadt l'autorisation désirée pour la dispute, mais que Luther, intervenant dans la question, prétendait maintenant se substituer à Carlstadt. L'Université conseillait au duc de s'opposer à ce que Luther, malgré elle et malgré lui, soutînt publiquement cette dispute. — (Seidemann, *Leipziger Disputation*, p. 126.) Le 19 février, l'Université exprime à Luther son étonnement de ce que, sans y avoir été autorisé, il se proposât de soutenir la dispute, ainsi qu'il l'annonçait officiellement dans sa lettre à Carlstadt. Ce même jour, Luther, s'adressant humblement au duc, le supplie d'autoriser la dispute, ses thèses contre Eck étant déjà publiées. — (De Wette-Seidemann, t. VI, p. 11.) Il est donc absolument inexact de dire que Luther a été pour ainsi dire contraint à la dispute par la lettre de Eck du 19 février. — (Lutheri *Op. latina*, IV, p. 77.) Eck répondit à la lettre de Luther à Carlstadt par des lettres pleines de dignité, adressées aux deux prélats Gaspard de Wessobrunn et Jean de Pollich. (Lutheri *Op. latina*, III, p. 9.) — Sans répondre aux attaques personnelles de Luther, il expose l'état véritable de la question. A cet exposé Luther ne trouve rien à opposer dans sa *Disputatio et Excusatio adversus criminationes J. Eccii*. (*Op. latina*, III, p. 12-17.) Eck fixa le jour de la dispute au 27 juin, tout en répétant qu'il serait heureux de voir Luther se désister et offrir sa soumission au Saint-Siége.

X. Parmi les thèses de Luther, ses partisans remarquèrent avec surprise des propositions comme celle-ci: « Romanam ecclesiam esse omnibus aliis superiorem, probatur ex frigidissimis Rom. Pontificum decretis, intra quadragentos annos natis, contra quæ sunt historiæ approbatæ mille et centum annorum, textus scripturæ divinæ et decretum Niceni concilii, omnium sacratissimi. » Voy. au sujet de ses thèses (« Sanctis patribus contraria ») l'intéressant passage du *Briefbuch* de Scheurl, t. II, p. 85. (« Vel a quovis errore putetur excusari posse, *si modo errare possit.* ») Carlstadt, à propos de cette thèse (24 février 1519), écrit à Spalatin (Löscher, t. III, p. 91) qu'il avait conseillé à Luther de se désister, mais que la thèse ayant été publiée, et la chose n'étant plus réparable, il avait engagé Luther à appuyer du moins ses assertions de preuves solides. Luther s'était donc mis à étudier assidûment le droit canon. Il écrit le 13 mars à Spalatin, après avoir expédié au Pape la lettre soumise que l'on sait : « Verso et decreta pontificum pro mea disputatione et in aurem tibi loquor nescio an papa sit Antichristus ipse vel apostolus ejus. » — (De Wette, t. I, p. 239). Avant la dispute de Leipzig, il imprima encore pour faire suite à ses thèses sa *Resolutio de potestate papæ, per auctorem locupletata* (*Op. latina*, III, p. 293-384), d'où il ressort avec évidence que non-seulement il rejetait la suprématie des papes, mais que déjà, en principe, il adoptait la doctrine sur le sacerdoce universel, qu'il devait plus tard enseigner. — (Voy. le *Katholik*, 1872, p. 238-549.) Par conséquent, c'est à tort qu'on soutient que la Dispute de Leipzig a exercé une influence considérable sur ses manières de voir.

XI. La Dispute de Leipzig, sur laquelle le livre de Seidemann nous fournit les détails les plus circonstanciés, eut lieu, ce dont il faut tenir compte, malgré les autorités ecclésiatiques de Mersebourg et de Brandebourg. — (Seidemann, p. 29-31, 41; et Albert, p. 407-418.) La faculté de théologie de Leipzig résista longtemps; mais Georges de Saxe l'obligea enfin à céder, et l'interdiction de

L'autre chef hussite lui écrivait : « Que l'Antechrist ne vienne pas à bout de te séduire! Souviens-toi qu'il a mille manières de perdre nos âmes. Que le Christ te fortifie[1]! »

En février 1520, Luther, « soudainement éclairé », se persuade tout à coup qu'il est hussite, et que Jean Huss a été son précurseur dans l'intelligence du véritable évangile. « Cette guerre est celle du Seigneur », écrit-il à Spalatin; « le Christ n'est pas venu pour apporter la paix. Insensé que j'étais! Sans le savoir j'ai enseigné et tenu pour véritables toutes les doctrines de Jean Huss! Nous sommes tous hussites sans en avoir eu conscience! Saint Paul et saint Augustin sont aussi de parfaits hussites! Je ne sais, dans la terreur où je suis plongé, ce que je dois penser des effroyables jugements de Dieu sur les hommes de notre temps, qui ont brûlé et condamné depuis plus d'un siècle la vérité évangélique, et n'ont pas permis à ses apôtres de la confesser[2]. » Au concile de Constance, le Pape et les siens avaient substitué à la doctrine du Christ celle du dragon infernal. Huss était un grand martyr du Christ; il fallait le vénérer comme un saint[3].

l'évêque de Mersebourg fut inutilement affichée à l'Hôtel de ville de Leipzig. Nous voyons ici commencer l'immixtion de la puissance temporelle dans les affaires ecclésiastiques. La lettre de Thomas Venatorius à Pirkheimer, insérée par Albert, ne prouve pas du tout que l'évêque d'Eichstädt ait vu avec déplaisir l'attitude de Eck (p. 408). Les passages qui semblent blâmer Eck ne se rapportent pas à la Dispute de Leipzig, mais à la dispute jadis soutenue par Eck à Bologne, sur la question du prêt à intérêt. — (Voy. notre premier volume, p. 399.)

XII. Luther fut mécontent du résultat de la dispute : « La discussion n'a pas été bien conduite », écrit-il à Spalatin. (« Male disputatum est. ») « Tout cela n'a été que du temps perdu. » (« ...fuisse perditionem temporis. ») — (Voy. ces lettres dans DE WETTE, t. I, p. 284-289, 290-306.) Il disait plus tard, en parlant de Carlstadt : « Noluit mihi Lipsiæ primas partes disputationis concedere, ne ei præriperem honorem, cui tamen libenter favebam. » Il avoue avoir été plus humilié qu'honoré à Leipzig, « quia est infelicissimus disputator, horridi, et hebetis ingenii. » — (*Lauterbach's Tagebuch*, p. 190.) A propos d'Eck, Melanchthon écrit à OEcolampade après la Dispute (21 juin 1519) : « Apud nos magnæ admirationi plerisque fuit Eccius ob varias et insignes ingenii dotes. » — (LUTHERI *Op. latina*, III, p. 487.) Christophe Scheurl, bien qu'alors partisan de Luther, vante dans une lettre à Mélanchthon (11 mai 1519) « dexteritas, gnavia, eruditio, ingenium, humanitas, fides, amicitia », de Eck. (*Briefbuch*, t. II, p. 92.)

[1] Voy. les lettres des deux hussites dans les *OEuvres latines* de Luther, p. 78-81. Luther les reçut le 3 octobre 1519. — Voy. sa lettre à Staupitz datée du même jour. « Accepi ac hora ex Praga Bohemiæ litteras... » — DE WETTE, t. I, p. 341.

[2] DE WETTE, t. I, p. 425.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 133-134; t. L, p. 143, et t. LXV, p. 82. L'attrait de Luther pour Jean Huss venait de la remarquable analogie de caractère et de destinée qui existe entre ces deux hommes. Tous deux, par leur naissance, appartiennent aux basses classes; tous deux acquièrent dans leur contact avec le peuple un secret rarement révélé aux esprits formés dans une sphère plus haute : l'art d'agir sur les masses. Tous deux doivent à l'Église un rang social plus élevé, et se font tous deux prêtres contre le sentiment de leurs compagnons d'état et de leurs supérieurs ecclésiastiques. L'un et l'autre abandonnent aux laïques la direction des affaires ecclésiastiques, et tombent, par les inévitables conséquences de leurs principes, dans le césaro-papisme; tous deux, par leurs attaques

Comme Luther était fermement convaincu que Dieu, en lui révélant la vérité évangélique, avait voulu qu'elle fût annoncée au peuple par son intermédiaire, la question était maintenant de savoir comment, par quels moyens, il allait combattre la papauté, siége de l'Antechrist, et comment le règne de la vérité pourrait être établi sur la terre. Les hussites avaient propagé leur doctrine par le fer et le feu; Luther, aussitôt qu'il eut reconnu en lui un véritable hussite, ne recula pas davantage devant l'emploi de mesures violentes. « Je t'en supplie », écrit-il le 20 février 1520 à Spalatin, « si tu entends bien l'Évangile, ne t'imagine pas que sa cause puisse triompher sans émeute, sans scandale et sans révolte. Tu ne feras pas une épée d'une plume; avec la guerre, tu ne feras point la paix. La parole de Dieu est un glaive, c'est un combat, c'est un déchirement, un scandale, une ruine, un poison. Comme dit le prophète Amos, elle est semblable à l'ours sur le chemin, et à la lionne de la forêt qui s'avance au-devant des fils d'Éphraïm [1]. »

Au moment ou Luther traçait ces lignes, un parti puissant venait de se rallier à son « évangile ». Fort de son appui, il pouvait désormais braver l'excommunication, ainsi que les menaces et les piéges de tous ses ennemis.

III

Les humanistes furent les premiers alliés de Luther. Dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre la scolastique et l'autorité ecclésiastique, ils saluèrent avec enthousiasme ses attaques hardies; ils entrèrent en lice pour lui, comme autrefois pour Reuchlin.

Les humanistes, au rapport de Cochlæus, guerroyaient sans relâche pour Luther, et s'efforçaient, par la parole autant que par la plume, de gagner les laïques aux doctrines nouvelles. Ils s'attaquaient aux prélats, aux théologiens, par toutes sortes de propos méprisants et moqueurs, leur reprochant leur cupidité, leur faste,

violentes contre l'Église, déchaînent sur leur pays la plus effroyable des tempêtes, et tout en faisant faire à leur langue maternelle un remarquable progrès, sont les pères d'une révolution de la plus immense portée. — (Voy. le parallèle entre Huss et Luther dans les *Histor. Pol. Blättern.*, t. XXXI, p. 369-374.)

[1] « Obsecro te, si de Evangelio recte sentis, noli putare rem ejus posse sine tumultu, scandalo, seditione agi. Tu ex gladio non facies plumam, nec ex bello pacem; verbum Dei gladius est, bellum est, ruina est, scandalum est, perditio est, venenum est », etc. (De Wette, t. I, p. 417.) Nous citerons plus loin d'autres passages où Luther pousse ouvertement à une lutte sanglante contre Rome et les évêques romains.

leur envie, leur ignorance et leur rudesse. « Le clergé ne persécute l'innocent Luther », disaient-ils, « que parce qu'il est plus savant que lui, et possède assez d'indépendance d'esprit pour juger comme elles méritent de l'être les impostures et les fables des hypocrites. » Comme les humanistes étaient non-seulement savants, cultivés, pleins de talent, mais encore habiles à manier la parole et la plume avec aisance et goût, il ne leur était pas difficile d'éveiller chez les laïques une vive sympathie, une sincère compassion pour Luther; ils le représentaient comme une victime de la cause de la vérité et de la justice; à les entendre, il n'était contredit que par des prêtres envieux, cupides et ignorants, qui, dans la paresse et la débauche, vivaient des mensonges de la superstition, et ne songeaient qu'à extorquer l'argent d'un peuple imbécile [1]. L'étroite amitié de Luther et de Philippe Mélanchthon, si célèbre dès ses jeunes années dans toute l'Allemagne par sa science, si ardent à servir son ami, contribua beaucoup à donner aux humanistes une opinion favorable « du nouveau héraut de la vérité, qui luttait si courageusement pour elle à Wittemberg ».

Luther avait cherché de bonne heure à se rapprocher de la ligue des poëtes. On le voit, dans ses écrits, offrir successivement ses hommages et ses louanges aux coryphées de la bande, à Mutian, Reuchlin, Érasme. Comparé à Mutian, ce savant génie, cet esprit si cultivé, si exquis, il avoue n'être qu'un barbare, accoutumé tout au plus à crier parmi les oies, et il lui demande son amitié [2] (29 mai 1516). Écrivant à Reuchlin (14 décembre 1518), il se dit son imitateur; comme lui, il souffre sans perdre courage la persécution et l'injure. Grâce à l'énergie de Reuchlin, l'Allemagne recommence à respirer, après avoir été pendant des siècles non-seulement opprimée, mais en quelque sorte annihilée. L'aurore de la renaissance intellectuelle ne pouvait venir que d'un homme comme Reuchlin, d'un esprit aussi exceptionnellement doué. « De même que Dieu a réduit en poussière par la mort le Christ, la plus haute de toutes les montagnes, et que de cette poussière se sont élevées ensuite tant d'autres montagnes, ainsi tu n'aurais porté que peu de fruits, si, comme le Christ, tu n'avais été pour ainsi dire broyé; et voilà que de ta poussière nous voyons maintenant sortir de hardis défenseurs de la sainte Écriture [3]. » Son langage est encore plus obséquieux lorsqu'il s'adresse à Érasme. Érasme est l'ornement et l'espoir de

[1] Voy. Otto, p. 118.
[2] De Wette, t. I, p. 21.
[3] De Wette, t. I, p. 196-197. — Voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 354. Dans Evers, t. I, p. 62-72, voyez les passages où Luther déclare que son entreprise n'est que la continuation de la querelle de Reuchlin.

son siècle, l'homme de son cœur, et son esprit s'entretient journellement avec le sien; « car où trouver quelqu'un dont l'oreille ne soit attentive à tout ce que dit Érasme, qu'Érasme n'instruise, qu'Érasme ne domine? » Quant à lui, nourri « parmi les sophistes », il n'est pas assez instruit pour oser s'approcher, même par la correspondance, d'un savant tel qu'Érasme; mais puisque la querelle sur les indulgences a fait parvenir son nom jusqu'au grand homme, puisque, dans la préface de la nouvelle édition du *Manuel du soldat chrétien*, il voit qu'Érasme approuve son œuvre, il se hasarde, il s'approche, il lui demande ses bonnes grâces, et désire ardemment s'attacher à lui par les liens d'une tendre affection [1].

Mutian, qui le premier avait reçu l'encens de Luther, fut aussi le premier à saluer, dans son attitude agressive contre Rome, l'« aurore d'un radieux avenir ». Parmi ses amis, le « nouvel Hercule », le « second saint Paul [2] », rencontre les partisans les plus ardents. Dans leurs écrits satiriques comme dans leurs cours de professeurs, les humanistes d'Erfurt, Euricius Cordus, Juste Jonas, Eoban Hessus, déclarent la guerre à la « horde impie » que Luther harcelle et presse de tous côtés, et ce sont eux qui poussent Érasme, leur chef commun et vénéré, à prendre sous sa protection la cause de Luther [3]. Les écrits et les lettres d'Érasme sont la source où s'alimente tous les jours l'enthousiasme toujours croissant des humanistes pour Luther. « Celui qui les a lus », écrivait l'un d'eux, « ne peut plus demeurer hostile à l'œuvre commencée. »

A l'imitation de Luther, les humanistes affectent de prendre un ton biblique, et ce ton domine bientôt toute la littérature de l'époque; ils deviennent même tout à coup savants théologiens, et font des conférences sur les points de foi controversés. Si auparavant un émule de Mutian avait fait de l'*Éloge de la folie* le sujet d'un cours spécial, Eoban Hessus, en 1519, commente en chaire le *Manuel du soldat chrétien*. Érasme, selon lui, a ramené les âmes vers la Bible, source de toute vraie piété, et maintenant le monde sort de l'enfance, et renonce à la superstition et à l'hypocrisie. Il n'était plus possible de tolérer que le peuple chrétien, la

[1] De Wette, t. I, p. 247-249. Cette lettre tout entière et la réponse d'Érasme ont été traduites dans l'ouvrage de Stichart, p. 309-315. Avec ses intimes, Luther s'exprime déjà différemment sur le compte d'Érasme. — Voy. Köstlin, *M. Luther*, t. I, p. 137-138.

[2] Voy. ces passages dans Kampschulte, t. II, p. 30.

[3] Voy. Hess, t. II, p. 39-45. A Capito, conseiller d'Albert de Mayence, qui cherchait à le décider à ne rien entreprendre contre Luther (Hess, t. II, p. 61-62), Érasme écrivait (décembre 1520) : « Theologi putant Lutherum non posse confici nisi meo stilo. Et id tacite flagitant, ut scribam in illum. At ego absit, ut sic insaniam. » (Hess, t. II, p. 552.)

foule simple et ignorante, continuât à se laisser abuser par des farces indignes et niaises. « Sous la conduite du Christ, il fallait anéantir l'armée ennemie. » Euricius Cordus, célébrant Luther, découvre en lui un héros plus vaillant qu'Achille; Juste Jonas ne voit dans le monde entier que vice et corruption, et engage tous les hommes éclairés à rompre ouvertement avec le passé [1]. Mais Crotus Rubianus va plus loin encore; autrefois, à Erfurt, il avait été l'intime ami de Luther. Bien qu'en sa qualité d'humaniste il eût chanté très-peu de temps auparavant les louanges de l'Italien Pierre Pomponace, qui doutait de l'immortalité de l'âme; bien qu'il eût salué en lui un allié précieux dans la guerre d'extermination qu'il avait juré aux « sophistes » et aux moines [2], il ne tarde pas à reconnaître de quelle importance les querelles suscitées par Luther peuvent être pour son parti; aussitôt, son esprit devient « biblique », et il choisit pour nouvelle devise le « glaive de la sainte Écriture ». Le 16 octobre 1519, il presse Luther, « son savant, son saint ami », « l'élu du Seigneur », de ne rien craindre dans la lutte qu'il a entreprise contre Rome, « ce foyer de corruption dont la pensée seule excite le dégoût ». L'éclair qui autrefois avait renversé Luther à Erfurt était un signe donné par Dieu même, et nous révélant que, nouveau saint Paul, Luther avait reçu du ciel une mission divine. Aussi l'exhortait-il à continuer l'œuvre commencée, l'assurant que l'Allemagne recevrait de lui avec enthousiasme la parole de Dieu [3].

Luther, dès ses premières négations, avait trouvé parmi les humanistes, les juristes et les patriciens de Nuremberg, des partisans tout aussi exaltés. Christophe Scheurl, Jérôme Ebner, Jean Holzschuher, Lazare Spengler, d'autres encore, se surpassaient mutuellement dans leurs témoignages d'admiration [4]. « Luther est devenu l'homme le plus célèbre de l'Allemagne », écrivait Christophe Scheurl en 1518; « il est dans toutes les bouches; ses amis le célèbrent, l'adorent, combattent pour lui, sont prêts à tout endurer pour lui; ils baisent ses moindres écrits, et le nomment le héraut de la vérité, le clairon de l'Évangile, le prédicateur de Jésus-Christ; saint Paul, à les entendre, parle par sa bouche [5]. » Albert Dürer, lui non plus, ne trouve pas de termes assez louangeurs pour célébrer Luther, « ce docteur éclairé

[1] Kampschulte, t. II, p. 31-35. — Sur les « poëtes » d'Erfurt et leurs rapports avec Érasme et Luther, voy. Krause, *Eobanus Hessus*, t. I, p. 259-329.

[2] Voy. sa lettre dans Kampschulte, t. II, p. 44-45.

[3] Voy. Böcking, *Hutteni Op.* I, p. 309-312. « C'est une des lettres les plus remarquables que Luther ait reçues », fait observer avec raison Kampschulte, t. II, p. 51.

[4] Voy. Roth, *Reformation in Nürnberg*, p. 49.

[5] Voy. les lettres d'octobre à décembre 1518 dans *Scheurl's Briefbuch*, t. II, p. 53-65. Voy. aussi, p. 83, la lettre de Scheurl à Eck (19 février 1519) sur l'enthousiasme du clergé pour Luther, dont il approuve sans restriction les principes.

par l'Esprit-Saint, ce confessseur de la vraie foi, dont les écrits surpassent en clarté tous les traités composés depuis un siècle et demi ». Dürer attendait de Luther l'unité et la paix de l'Église; « lorsqu'elles seront restaurées », disait-il, « tous les incrédules viendront à nous, convertis par nos bonnes actions, et ils embrasseront la foi chrétienne[1] ». Longtemps, l'ami de Dürer, Willibald Pirkheimer, partagea ces manières de voir; mais, plus tard, ses yeux s'ouvrirent sur les tristes fruits du nouvel « évangile », sur le caractère de beaucoup d'évangélistes imposteurs, et sur la liberté, « plutôt diabolique qu'évangélique », de tant d'apostats des deux sexes, tous « fort bons luthériens[2] ».

Mais à l'époque qui nous occupe, Pirkheimer appelle encore les philosophes scolastiques des monstres et des gnomes, gens qu'il serait heureux de voir s'entre-dévorer, adultères de la philosophie dignes d'être fustigés de la belle manière[3]. Dans sa satire du *Poteau raboté*[4], sorte de riposte aux *Épîtres des hommes obscurs*, il livre Jean Eck au mépris public, le dépeint comme un homme dépravé, et lui attribue les mobiles les plus intéressés. Il le met en scène, et lui fait avouer qu'au fond du cœur il est luthérien, mais que l'espoir de s'enrichir le retient dans le camp des adversaires de Luther, et le pousse à exploiter la superstition et la sottise populaires[5].

Luther rencontra aussi les sympathies les plus ardentes parmi les humanistes d'Augsbourg, de Strasbourg, de Schlestadt, de Bâle et de Zurich. Les coteries littéraires de ces villes propageaient avec zèle dans le peuple tous les écrits hostiles à l'Eglise, pamphlets, feuilles volantes, caricatures. Ils employaient pour cette propagande des colporteurs gagés, auxquels il n'était permis d'écouler que les productions de la littérature révolutionnaire[6]. Ces colporteurs allaient de maison en maison offrir leur marchandise, et les écrits de Luther trouvaient partout un débit prodigieux[7]; outre cela, des milliers de

[1] THAUSING, *Dürer's Briefe und Tagebücher*, p. 119-122.

[2] Voy. ses lettres dans DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 167-170 et 553. Nous y reviendrons plus tard.

[3] Voy. ROTH, *Reformation in Nürnberg*, p. 18.

[4] *Eccius dedolatus*, 1530. Voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 38, note 1. — JUNG, *Beitrage zur Geschichte der Reformation*, donne Guidius Matheus comme étant l'auteur de la satire; mais nous sommes bien fondé à croire qu'elle est l'œuvre de Pirkheimer. Voy. R. RÖSSLER, dans le *Zeitschrift für Deutsche Culturgeschichte*, 1873, p. 259-469. — ROTH, *Reformation in Nürnberg*, p. 71-74.

[5] HAGEN, *Deutschlands literarische Verhältnisse*, t. II, 63-73, et sur la correspondance postérieure d'Eck avec Pirkheimer et Lazare Spengler touchant la Bulle d'excommunication, voy. t. I, p. 113-123. — ROTH, *Reformation in Nürnberg*.

[6] HAGEN, t. II, p. 87-88, 353. Cochlæus parle dans *De actis et scriptis Lutheri*, p. 58-59, du grand nombre de moines échappés de leurs couvents « qui victum ex Lutheranis libris quæritantes, in speciem bibliopolarum longe lateque per Germaniæ provincias vagabuntur ».

[7] Voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 80, note 4. — HAGEN, t. II, p. 97-98.

brochures, de libelles, de satires, de pasquinades, paraissaient tous les jours, battant en brèche toutes les institutions légales de l'Église et de la société.

A aucune époque de l'histoire d'Allemagne, le journalisme révolutionnaire n'eut une semblable importance ni une telle clientèle. C'est qu'une foule de gens s'attachaient à Luther, non par sympathie pour ses opinions religieuses, mais surtout, comme Mélanchthon l'avoue, « parce qu'ils croyaient voir en lui le restaurateur de la liberté[1] ». Par cette liberté, chacun entendait, bien entendu, la suppression de ce qui le gênait personnellement, et l'obtention d'un bonheur individuellement rêvé. Beaucoup n'aspiraient qu'au bouleversement de toutes choses par la force. Les discours, les écrits de ces hommes inconsidérés minèrent sourdement la confiance de tous dans la sécurité générale, et réussirent à faire tomber les barrières élevées au dedans par la religion et la conscience, au dehors par la loi. Parmi tous ces ennemis de l'ordre légal, le plus passionné, le plus influent, le plus doué, fut Ulrich de Hutten.

Peu attiré par les querelles de dogmes, peu versé dans les questions théologiques, Hutten, au commencement de la lutte religieuse soulevée par Luther, l'avait tenue pour méprisable, et l'avait prise pour une simple querelle de moines; mais il ne tarda pas à comprendre le grand parti qu'il en pouvait tirer pour ses visées particulières.

« Peut-être ne sais-tu pas encore », écrit-il en avril 1518 à un ami, « qu'à Wittemberg, en Saxe, un parti puissant vient de se former contre l'autorité du Pape. Le camp opposé défend de toutes ses forces les indulgences papales. Des moines sont à la tête des deux partis; les meneurs sont ardents, pleins de chaleur, de courage et de zèle. Tantôt ils s'emportent, tantôt ils gémissent aussi haut qu'ils peuvent, et dernièrement ils se sont même essayés à écrire. Les imprimeurs ont maintenant de la besogne! On vend des points de dispute, des corollaires, des arguments, des articles; j'espère bien qu'ils se détruiront réciproquement les uns les autres! Un religieux me fit l'autre jour le récit de ce qui se passe en Saxe, et je lui répondis : Dévorez-vous, dévorez-vous! Puissiez-vous être anéantis promptement les uns par les autres! Fasse le ciel que nos ennemis luttent les uns contre les autres avec tant de rage, qu'ils se brisent enfin à force de se heurter[2]! » Même après l'entrevue de Luther et du cardinal Caietan, Hutten, à la fin d'octobre 1518, envisage encore les

[1] *Corpus Reformat.*, t. I, p. 657.
[2] Böcking, *Hutteni Op.* I, p. 164-168. — Voy. Straus, t. I, p. 291.

choses au même point de vue, jouissant du spectacle, et tout joyeux de voir les théologiens s'entre-déchirer [1].

Quant à lui, écrit-il vers la même époque, son plan est tout tracé. Ses occupations littéraires ne doivent pas lui faire négliger le soin de se rendre digne de l'héritage d'honneur qu'il a reçu de ses pères; il se propose de l'accroître encore par ses mérites personnels, et pour l'exécution de ce dessein, il compte sur sa bonne étoile. Ses revers ne peuvent compromettre sa fortune, puisqu'il n'a même pas de quoi vivre; mais il peut être favorisé par une chance heureuse. Seulement, pour atteindre son but, il a besoin, pour quelque temps encore, du soutien de la cour, et c'est pourquoi il reste au service de l'archevêque Albert de Mayence [2].

A cette époque il ne voyait pas encore dans le mouvement luthérien le moyen de réaliser sa grande idée, c'est-à-dire le renversement de l'ordre politique existant au profit de la chevalerie allemande. Vers la fin de 1518, il publie un ouvrage, terminé depuis le mois de mai, et connu sous le nom d'*Exhortation contre les Turcs*. Il y déclare une guerre ouverte non-seulement à la cour romaine, mais encore aux princes; il les menace du fer et du feu, leur annonce l'envahissement et la dévastation de leurs États, et le prompt soulèvement du peuple [3]. Si, l'année d'auparavant, il avait accepté d'Albert de Mayence la mission d'ambassadeur auprès de François Ier; s'il avait été chargé de conclure un traité avec ce prince et de lui promettre le suffrage de l'archevêque au moment de l'élection [4], maintenant la seule pensée de donner la couronne à François l'indigne; il appelle un pareil dessein un crime de haute trahison, un plan antipatriotique et honteux. « Comme si le sang princier était épuisé! » s'écrie-t-il. Dans un *Appendice à l'Exhortation contre les Turcs,* dédié « à tous les libres et vrais Allemands », il retourne contre Rome la pointe de son dard, et avertit la ville des papes de se tenir sur ses gardes, « de peur que la liberté bâillonnée et presque étouffée ne vienne soudain à briser ses entraves [5] ».

Pour combattre plus à l'aise et plus librement le « clergé corrupteur de l'Allemagne », il souhaitait vivement pouvoir quitter la cour de Mayence. Par l'intervention d'Érasme, qu'il avait humblement sollicité à ce sujet (mars 1519), il obtint enfin de l'archevêque la dispense de tout service à la cour, avec l'autorisation de conserver son traitement [6]. Il alla alors s'établir dans le vieux manoir

[1] Voy. Straus, t. I, p. 314.
[2] Voy. Straus, t. I, p. 328-329.
[3] Voy. Straus, t. I, p. 298-299.
[4] Voy. notre premier volume, p. 551.
[5] Voy. Straus, t. I, p. 295-302 et 347-348
[6] Voy. Straus, t. I, p. 352, 369.

de ses pères, à Steckelberg; là, il organisa des presses uniquement destinées à multiplier et à répandre tous les écrits de controverse, pamphlets, satires, etc., pouvant contribuer à décrier l'Église. Ces presses eurent une très-grande importance dans les années qui suivirent. En mars et avril 1519, Hutten prit part à la campagne dirigée contre le duc de Wurtemberg, et, plein des espérances les plus hardies, écrivait à Érasme avant de partir : « En peu de temps, tu verras l'Allemagne bouleversée [1]. »

Pendant la guerre, il se lia étroitement avec Franz de Sickingen [2], qu'il appelle « un grand homme sous tous les rapports, né pour accroître la gloire de la nation allemande ». « Sickingen est sage et prudent », écrit-il à Érasme (juin 1519); « il s'exprime bien, il saisit promptement, et fait preuve d'une grande activité, ce qui est un point important chez un général en chef. Que Dieu soutienne les entreprises de ce cœur vaillant [3]! »

En effet, Hutten avait trouvé dans Sickingen l'homme de son cœur, l'instrument dont il avait besoin pour l'accomplissement de ses plans révolutionnaires. Les deux amis se flattaient que le roi Charles, « jeune et inexpérimenté », se laisserait facilement gagner à leurs vues. Aussi appuyèrent-ils son élection de tout leur pouvoir. Ils fondaient également beaucoup d'espérances sur le jeune frère de Charles, Ferdinand, espérant « qu'il prendrait comme eux parti contre la barbarie [4] ». « Efforçons-nous de gagner Ferdinand », écrivait Hutten à Mélanchthon. « Sickingen aimerait à se l'attacher par un service [5]. » Hutten dédia à l'archiduc son livre sur la *Querelle de Henri IV et de Grégoire VII,* ouvrage de polémique où il représente Henri IV comme l'idéal d'un empereur, et démontre à Charles-Quint, nouvellement élu, que le plus grand, le plus élevé de ses devoirs, c'est d'affranchir l'Allemagne de la tyrannie de la papauté. Charles est exhorté à prendre Henri IV pour modèle; Ferdinand doit l'y encourager; quant à Hutten, il se tiendra à leurs côtés, brûlant de les servir et de les seconder [6].

En attendant ces grandes choses, Sickingen, à l'instigation de Hutten, s'occupait beaucoup de l'affaire encore pendante de Reuchlin, se sentant très-disposé à trancher par l'épée cette querelle de

[1] Böcking, *Hutteni Op.*, t. I, p. 248.
[2] Sur Sickingen, voy. notre premier volume, p. 538-539, 541-542, 540-547.
[3] Böcking, t. I, p. 273. — Voy. Straus, t. I, p. 361-362.
[4] « ...Fore ut orbis capita adversus barbariem nobiscum conspirent. » Böcking, t. I, p. 273.
[5] « ...Primum conciliandus nobis Ferdinandus erit... post facile erit exagitare improbos. » Böcking, t. I, p. 320.
[6] Voy. Straus, t. II, p. 48-51.

savants. A la grande joie des humanistes, en sa qualité d'« ami du droit et de l'équité », il menaça de guerre privée le Dominicain Hochstratten et le prieur de son Ordre, dans le cas où tous deux refuseraient de donner satisfaction « au pieux et savant Reuchlin ». Il envoya aussi son défi à Cologne, sous prétexte que le premier magistrat de cette ville s'était rangé du côté des Dominicains [1].

Or, chacun savait ce que signifiaient les défis de Sickingen. Worms, Landau, Metz, tout le pays de la Hesse l'avaient appris à leurs dépens, et cela d'une façon terrible [2]. L'« attitude humble » que prirent aussitôt les Dominicains vis-à-vis du brigand redouté est donc excusable, bien qu'elle ne soit pas précisément digne. Le conseil du couvent, saisi d'effroi, se hâta de retirer à Hochstratten la charge de supérieur du couvent de Cologne et celle de grand inquisiteur de la foi. Le silence lui fut imposé.

Mais un bref pontifical ne tarda pas à rétablir Hochstratten dans ses fonctions, et le procès de Reuchlin, si longtemps en suspens, se termina enfin en faveur du Dominicain. Le Pape donnait droit à la sentence de Spire, interdisait le *Miroir des yeux* comme livre dangereux, suspect, plein de partialité pour les Juifs, et condamnait Reuchlin à payer tous les frais du procès. Dès ce moment, l'alliance de Reuchlin avec les chevaliers révolutionnaires cessa complétement. En vain Sickingen lui offrit-il son appui ; en vain l'invita-t-il à se réfugier dans son château, Reuchlin s'était entièrement soumis à la décision du chef de l'Église, et, vis-à-vis de Luther, son attitude redevint strictement orthodoxe. Il fit même tous ses efforts pour éloigner du dangereux voisinage des novateurs son neveu Mélanchthon [3], et s'exprima sur le compte de Luther avec tant de force, dans une lettre adressée aux ducs de Bavière, qu'à partir de ce moment Hutten devint son ennemi juré. « Tu te déshonores », lui écrivit-il, « en combattant le parti auquel appartiennent des hommes dont tu devrais être l'inséparable allié en toute question d'honneur. Essaye cependant de nous vaincre, et si ton âge te le permet, fais le voyage de Rome; puisque tu en montres un si grand désir, va baiser le pied de Léon! Écris contre nous, comme tu en brûles d'envie! Malgré tes cris, ceux de tes amis et des romanistes impies, nous parviendrons à secouer le joug qui nous écrase; nous briserons cette chaîne honteuse que tu te vantes d'avoir toujours été fier de porter, comme si

[1] Sur l'intervention de Sickingen, voy. Geiger, *Reuchlin*, p. 444-450.

[2] Voy. notre premier volume, p. 546-547.

[3] Pour plus de détails, voy. Geiger, p. 451-466. — Voy. la lettre de Reuchlin à M. Hummelberger, 3 janvier 1520, où il exprime son opinion sur Luther. — Horawitz, *Zur Biographie Reuchlin's*, p. 62.

cela était digne d'un homme comme toi! Tu blâmes l'attitude de Luther, tu désapprouves son entreprise, tu voudrais voir son parti vaincu; mais songes-y bien, tu as en moi un violent adversaire, non-seulement si tu t'en prends à lui, mais si tu te soumets au pontife romain [1]. »

Depuis quelque temps, Hutten était devenu l'intime ami de Luther. En 1519, les liens qui l'attachaient encore à l'archevêque de Mayence, les revenus qu'il tenait du prélat, l'empêchaient de se rapprocher ouvertement de Luther [2]. Aussi, en janvier et février 1520, c'est par l'entremise de Mélanchthon qu'il s'adresse à lui : « Sickingen me charge », écrit-il à Mélanchton (Mayence, 20 février), « de faire savoir à Luther que dans le cas où il aurait à redouter quelque péril à cause de ses opinions et ne trouverait point de meilleur appui d'un autre côté, il peut s'adresser à lui en toute confiance, et serait sûr de rencontrer en lui la meilleure volonté de le servir. Crois-moi, je ne sais si ailleurs il pourrait s'assurer un auxiliaire plus sûr. Luther est aimé de Sickingen [3]. » De Steckelberg (28 février), il fait des ouvertures encore plus claires : « Ce que je t'ai chargé de communiquer à Luther de la part de Sickingen, dis-le-lui promptement; mais, je te prie, dis-le-lui à l'oreille; je ne désire pas que quelqu'un sache la part que j'ai dans cette affaire. Si les difficultés s'amassent autour de Luther, il n'a pas besoin de chercher bien loin des auxiliaires; ayant Franz pour lui, il peut, en pleine sécurité, braver tous ses ennemis. Je fais avec Sickingen des plans importants et grandioses; si tu étais ici, je te les communiquerais de vive voix. J'espère que les barbares feront une mauvaise fin, ainsi que tous ceux qui rêvent de voir s'appesantir sur nous le joug romain. Mes dialogues, la *Triade romaine* et les *Spectateurs* sont sous presse. Ils s'expriment avec une étrange liberté sur le Pape et sur les sangsues de l'Allemagne [4]. »

Nous lisons dans le premier de ses dialogues : « Contre le poison qui sort tout fumant du cœur du Pape, il n'est point d'antidote; le Pape peut abriter sous sa protection toutes sortes de ruses, de tours de passe-passe; les habiles manœuvres, les complots renaissent sans cesse autour de lui. Le Pape est un bandit, et l'armée de ce bandit s'appelle l'Église. » « Que tardons-nous encore? L'Allemagne n'a-t-elle

[1] Lettre du 22 février 1521. Böcking, *Hutteni Op.*, *Suppl.*, t. II, p. 803-804. — *Reuchlin's Briefwechsel*, p. 327-329. — On voit que la statue de Reuchlin a été malencontreusement placée sur le monument commémoratif de Luther, à Worms.

[2] Voy. sa lettre à Eoban Hessus, 26 octobre 1519, dans Böcking, t. I, p. 313

[3] « Crede mihi, vix aliunde certior salus erit. » Böcking, t. I, p. 320.

[4] Böcking, t. I, p. 324.

donc plus d'honneur? n'a-t-elle point de feu? Si les Allemands en manquent, les Turcs en auraient, car les épées turques finiraient par être nécessaires si les chrétiens, refusant d'ouvrir les yeux, se laissaient encore égarer par la superstition, et ne châtiaient pas les criminels. » Hutten souhaite que trois calamités fondent sur le bourbier romain, siége de toute perversité : la peste, la famine et la guerre. Rome étant la mère de toute impureté, un foyer de corruption, pour s'en délivrer, on devait, comme on en agit dans toutes les grandes calamités publiques, accourir en masse de tous côtés, seller les chevaux, déployer les bannières, porter partout le fer et le feu.

Après la publication de ce libelle, Hutten présida à Bamberg, avec son frère d'armes Crotus Rubianus, une importante assemblée qui devait grandement servir les progrès de la révolution (avril 1520). Les conjurés convinrent entre eux de si bien stimuler Luther qu'il se décidât enfin à prendre vis-à-vis de Rome une attitude plus clairement hostile; leur dessein était de se servir de lui pour la révolution politique et religieuse qu'ils rêvaient.

Après la réunion de Bamberg, Crotus, le 28 avril, se tourne donc une seconde fois vers Luther, « le plus grand des théologiens », le « très-excellent Polyclète », l'exhortant à poursuivre hardiment son entreprise. Que les créatures du Pape vantent et célèbrent l'infaillible mission doctrinale de l'Église; pour Luther, il doit s'en tenir à cette parole des saints Livres : « Tu seras, Seigneur, le flambeau qui éclaire mes pas, et la lumière de mon chemin. » Mais qu'il ne tarde pas à mettre à profit le secours de ce flambeau divin; qu'il donne suite aux avances de Sickingen, « cet illustre chef de la noblesse allemande »; Luther voit ses jours menacés par de nombreux ennemis; mais, grâce à Sickingen, il sera protégé contre tous ceux qui lui dressent des embûches. « Aie souci de l'avenir », lui dit-il en terminant, « voilà mon conseil; écris à Sickingen, et songe à entretenir sa bonne volonté [1]. »

Luther souffrait dès lors d'une angoisse maladive qui lui faisait redouter partout la persécution et le meurtre. Cette disposition, après de tels avertissements, ne fit que s'exagérer encore. Le 16 avril 1520, il écrit à Spalatin qu'il a été secrètement informé qu'un docteur en médecine, ayant le don de se rendre invisible, a été envoyé pour le mettre à mort [2]! Ses terreurs sont soigneusement entretenues par Hutten. « Hutten », écrit-il, « ne se lasse pas de me mettre sur mes gardes, tellement il redoute pour moi le poison [3]. »

[1] Dans Böcking, *Hutteni Op.*, t. I, p. 337-339. — Voy. Kampschulte, t. II, p. 68-71, et sa dissertation intitulée : *De Johanne Croto Rubiano.* Bonnæ, 1862.

[2] De Wette, t. I, p. 441.

[3] De Wette, t. I, p. 487. — Voy. *Lutheri Nachstellung durch eine Zündbüchse, durch*

Plus tard, ces sortes de craintes devinrent chez lui une véritable nonomanie.

Entraîné par la force de l'impulsion donnée, Luther se décida enfin à suivre les conseils de son ami Crotus; il écrivit à Sickingen et à Hutten, avant même que ce dernier eût encore osé s'adresser directement à lui [1]. En mai 1520, le chevalier Sylvestre de Schaumburg lui offrit son appui [2], et le 4 juin Hutten lui écrivit directement de Mayence. Il le pressait de se joindre à ses amis au cri de « Vive la liberté! » puis, abandonnant soudain le style païen qui lui était familier, il se transformait en défenseur de l'Évangile, et prenait un ton biblique [3] : « Nous n'avons pas travaillé jusqu'ici sans résultat; Christ, sois avec nous! Christ, aide-nous! C'est pour toi que nous combattons; c'est pour remettre en lumière ta doctrine obscurcie par les ténèbres papistes que nous luttons, toi, Luther, avec succès, moi selon mes forces! » « Nous détestons les assemblées des insensés, et nous ne nous sommes pas assis avec les impies. Cependant sois prudent, et tiens tes yeux et ton esprit fixés sur eux. » « Sois mâle et fort, n'hésite pas! Tu as en moi un allié fidèle, prêt à te servir en toute occasion; ne crains donc pas de me confier tes plans d'avenir. Nous défendrons ensemble la liberté, et nous délivrerons la patrie, asservie si longtemps. Sickingen t'engage à venir à lui; il te traitera avec tous les égards qui te sont dus, et te défendra vaillamment contre tes ennemis de toutes sortes. Aujourd'hui, je me mets en route pour aller trouver Ferdinand, et je tenterai tout pour servir notre cause auprès du prince [4]. »

Dans l'entourage de Luther, on fondait sur ce voyage les plus grandes espérances. « Hutten », écrit Mélanchthon le 8 juin 1520, « se rend près de Ferdinand, frère du roi Charles; il va frayer la

Gift, durch einen Juden mit gelben Haaren. Il croyait que les chaires où il prêchait avaient été plus d'une fois empoisonnées, mais que Dieu l'avait toujours protégé miraculeusement. Il était aussi convaincu que souvent il avait bu du poison sans qu'il lui ait fait aucun mal. — Keil, *Luther's Lebensumstände*, t. I, p. 88-92.

[1] Le 5 mai, il avait déjà écrit à Hutten. Voy. cette lettre dans de Wette, t. I, p. 445. — Voy. aussi la lettre du 31 mai, de Wette, t. I, p. 451.

[2] Voy. la lettre de Luther à Spalatin, 13 mai 1520, dans de Wette, t. I, p. 448.

[3] Straus remarque à propos du langage biblique employé par Hutten à dater de ce moment (t. II, p. 52) : « Ce style ne convient ni au caractère ni au genre de talent de Hutten. Son instruction avait été assez superficielle, à moitié classique, à moitié politique; même lorsqu'il traite les questions religieuses, il raisonne en « poëte » et en homme du monde. Or les paroles de la Bible ont une portée autrement élevée, et ne sauraient être heureusement associées à des tendances qui leur sont si étrangères. Malgré l'art avec lequel Hutten les met en œuvre, elles font un contraste désagréable avec l'ensemble, elles dérangent le lecteur au lieu de le persuader. Parfois on s'imagine voir la figure de Hutten grimacer sous un capuchon. » Cela est vrai, mais ces momeries semblaient à Hutten nécessaires à son rôle, et indispensables pour séduire et entraîner le peuple.

[4] Böcking, t. I, p. 355.

voie aux princes très-puissants qui bientôt prendront en main la cause de la liberté. Que ne pouvons-nous pas espérer [1] ? »

Hutten, pour les frais de ce voyage à la cour de Bruxelles, eut recours à l'archevêque Albert de Mayence [2], avec lequel, en dépit de tous ses écrits incendiaires contre Rome, il restait toujours en fort bons termes. Albert ne dissimulait point ses espérances. Il se flattait que l'Allemagne, une fois affranchie du Pape, fonderait une Église nationale dont il deviendrait le chef suprême [3]. « Hutten est venu à Mayence », mande Agrippa de Nettesheim à un ami (16 juin 1520). « Il était accompagné de plusieurs partisans de Luther; tous montrent une extrême indignation contre ceux qu'ils appellent les courtisans, et contre les légats romains. Ils sont fort mal disposés pour la personne même du Pape. Ils préparent, si Dieu ne l'empêche, de grandes révoltes en ce pays, car ils font aux princes souverains et aux seigneurs de belles promesses, et les exhortent à secouer le joug de Rome. Qu'avons-nous besoin, s'écrient-ils, d'un évêque romain? N'avons-nous pas, dans notre Allemagne, des primats, des évêques? L'Allemagne doit abandonner Rome, et s'en tenir à ses primats, à ses évêques, à ses curés. Tu vois clairement ce à quoi ils visent. Déjà, quelques princes et cités leur font un accueil bienveillant; quant à ce que pourra tenter l'autorité de l'Empereur, je l'ignore [4]. »

Depuis la mort de Maximilien (janvier 1519), l'Empire, privé de maître, était livré à une sorte d'anarchie, et le déplorable désarroi des affaires publiques ne favorisait que trop les menées du parti révolutionnaire.

IV

L'alliance de Luther avec le parti révolutionnaire était désormais un fait accompli [5].

Bientôt il répond à Hutten qu'il a plus de confiance en Sickingen

[1] « ...Viam facturus libertati per maximos principes. Quid non speramus igitur? » *Corp. Reform.*, t. I, p. 201.

[2] Voy. la lettre de Jean Cochlæus, 12 juin 1520, dans Böcking, t. I, p. 358.

[3] La question de savoir si le Pape tient son autorité de Dieu ou simplement d'un mandat humain paraît à Albert « superficielle, indifférente, au nombre de ces questions dont un vrai chrétien n'a pas beaucoup à se préoccuper ». — Voy. Riffel, t. I, p. 174-175.

[4] Böcking, t. I, p. 359-360. Voy. Strauss, t. IV, p. 55.

[5] Maurenbrecher (*Katholische Reformation*, t. I, p. 394) reconnaît franchement ce fait, mais il approuve la ligne de conduite adoptée par Luther : « Ce n'est pas aux protestants », selon lui, « qu'il appartient de le blâmer. Ils doivent au

qu'en n'importe quel prince[1]. « Je pense qu'ils sont tous devenus fous, à Rome », écrit-il à Spalatin au commencement de juin 1520; « tous sont violents, inconsidérés, sans cervelle! Ce ne sont que des bûches, des pierres, des démons[2]! » Lorsque, le 11 juin, le chevalier

contraire lui savoir gré de ne pas s'être arrêté à de vains et subtils scrupules, de n'avoir pas eu horreur des mesures violentes, puisqu'elles étaient nécessaires, et d'avoir été droit aux moyens efficaces et radicaux. L'emploi de ces moyens était inévitable. Sans eux, la patrie allemande, si longtemps opprimée par la cour de Rome, ne pouvait être affranchie. »

[1] « ...Se plus confidentiae erga illum gerere, majoremque in eo spem habere, quam habeat in ullo sub cœlo principe. » COCHLÆUS, *De actis et scriptis Lutheri*, fol. 86b. Voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 74, note 3, et SYBEL, *Histor. Zeitschrift*, 1874, p. 189.

[2] DE WETTE, t. I, p. 453. En même temps il écrivait à Crotus Rubianus. Voy. *Corp. Reform.*, t. I, p. 202. — BÖCKING, t. I, p. 434. — BURKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 29. — DE WETTE, t. I, p. 452. Luther traitait tous ses adversaires théologiques, Sylvestre Prierias, Latomus, les théologiens de Cologne, de Paris et les autres avec le dernier mépris; tous sont à ses yeux des gredins, des gens sans pudeur, inspirés par le mauvais esprit, et qui s'attachent à lui « comme la crotte aux roues ». A l'entendre, ils déchirent effrontément la sainte Écriture et ne sont pas même dignes de garder les pourceaux. Dans une lettre à Link, 19 août 1520, il en appelle à saint Paul pour excuser la violence de ses attaques, disant que l'Apôtre a comme lui appelé ses adversaires des chiens, des serviteurs du démon, etc. Il n'y a que des « asini asinissimi qui écrivent contre moi », dit-il à un autre endroit; « ego vero corpore satis bene valeo et animo, nisi quod mallem minus me peccare. Et quotidie magis pecco, quod tibi tuisque orationibus conqueror. » DE WETTE, t. I, p. 474, 479, 553. « Les écrits controversistes de Luther », avoue Kahnis en dépit de tout l'enthousiasme que lui inspire le réformateur (t. I, p. 297), « manquent de logique, de suite, de calme, d'impartialité, de dignité, de mesure. Beaucoup étaient rebutés par le ton acéré, les reproches rudes et grossiers qui, sous sa plume, se changeaient si souvent en invectives brutales. » « Luther est fortement enclin à mettre toutes les objections de ses adversaires sur le compte de l'ignorance, d'un endurcissement voulu, de vices honteux, d'un manque total de sens évangélique, etc. » — THIERSCH (p. 58-59) ne dissimule pas davantage ce que lui fait éprouver la violence sans frein de Luther envers ses adversaires : « Au lieu d'attribuer leurs critiques à des erreurs de jugement, à un défaut de science, n'empêchant pas leur loyale bonne volonté, Luther répète constamment qu'ils sont possédés du démon; il les accuse d'aveuglement volontaire; il représente leurs actes comme entachés de péché mortel. Ces exagérations nous révèlent en lui l'absence de cette calme lucidité d'esprit que possède seule l'âme pleinement convaincue de l'équité de ses voies et de la justice de sa cause. Toute sa dialectique repose sur l'idée, érigée par lui en principe, que le Pape est l'Antechrist. Pour justifier sa conduite, il est obligé de repéter sans cesse cette assertion, et de représenter ses adversaires comme des êtres incorrigibles, desquels il n'y a absolument rien à espérer. » « Son langage violent, l'âpreté de ses jugements, l'amertume de ses paroles ont beaucoup contribué à rendre irrémédiable, et cela de nos jours encore, la scission dont il est l'auteur; car Luther a légué son esprit à ses disciples. Son style acrimonieux a été d'un exemple déplorable pour les théologiens luthériens qui le suivirent. Comme lui, ils s'imaginèrent qu'injurier, damner, était le signe d'une foi robuste, prouvait la justice de la cause défendue, et que cet emportement n'était autre chose que le véritable « zelus Lutheri, l'héroïque ardeur du nouvel Élie. » Le *Courrier luthérien* (p. 380-385) professe les mêmes opinions : « La façon dont Luther traite ses adversaires rendait tout accommodement, toute discussion scientifique impossible. » D'ailleurs, il avait pour système de jeter ceux qui discutaient

Sylvestre de Schaumbourg lui offre cent cavaliers nobles pour le protéger [1], Luther envoie aussitôt sa lettre à Spalatin : « Les dés sont jetés », s'écrie-t-il; « je méprise la colère des Romains aussi bien que leur faveur, et je ne veux point de réconciliation avec eux dans toute l'éternité; non, je ne veux avoir rien de commun avec eux! Qu'ils me condamnent ou brûlent mes écrits, peu m'importe! En revanche, dussé-je ne jamais employer d'autre flamme, je prétends brûler et damner publiquement tous les livres du droit papal, cette hydre pédante de l'hérésie. Alors nous en finirons enfin avec l'humilité stérile témoignée jusqu'ici aux Romains, et dont je ne souffrirai plus que les ennemis de l'Évangile continuent à s'enorgueillir. Sylvestre de Schaumburg et Franz de Sickingen m'ont affranchi de toute crainte humaine. » « Franz », écrit-il à un Frère de son Ordre, « m'a fait assurer par l'entremise de Hutten qu'il me défendrait contre tous mes ennemis. Sylvestre en a fait autant, et m'offre l'appui de ses nobles de Franconie; j'ai reçu de lui une belle lettre. Désormais je ne crains plus rien. Je suis en train de publier en allemand un livre sur le Pape et sur la réforme de la société chrétienne. J'y attaque le Pape de la manière la plus violente, et je vais jusqu'à l'assimiler à l'Antechrist [2]. »

Ce livre, publié au commencement d'août 1520, n'était autre que le célèbre manifeste intitulé : *A la noblesse chrétienne du pays d'Allemagne* [3].

ses doctrines dans une confusion toujours plus inextricable : « Comme je m'aperçois », dit-il dans la *Captivité de Babylone*, « que mes ennemis ont du temps et du papier, je veux mettre tous mes soins à ce qu'ils aient de quoi criailler. Je prétends courir toujours en avant, et tandis que mes éloquents et glorieux vainqueurs s'imagineront avoir terrassé quelqu'une de mes hérésies, je leur taillerai une autre besogne. » Souvent Luther, accablant de son mépris un adversaire qui jamais et nulle part ne peut avoir raison, est entraîné à soutenir d'étranges sophismes, et semble vraiment se moquer de la logique la plus élémentaire. C'est ainsi que, réfutant la proposition d'Alveld qui avait dit que nulle société terrestre ne peut subsister sans un chef, et que, par conséquent, la société chrétienne doit avoir un pasteur suprême, il dira : « Une société corporelle ne se fonde pas sans femme ; par conséquent on devrait aussi donner à la chrétienté une vraie femme, une femme en chair et en os, afin que l'Église ne périsse pas; à la vérité, cette femme devrait être une robuste prostituée! » Il faut reconnaître que plus d'un adversaire de Luther imitait sa violence. Sylvestre Prierias l'appelle « un lépreux spirituel, un homme à la tête d'airain, qui sans doute eût été un ardent panégyriste de l'indulgence, si le Pape lui eût donné un bon évêché, ou bien une indulgence plénière pour l'établissement de *son* Église ». *Dialog. Silv. Prierias*, dans les *Op. latina, varii argumenti* de Luther, t. I, p. 351-365.

[1] Burkhardt, *Luther's Briefwechsel*, t. XXIX. Voy. G. Lotz, *Der fränkische Adel, und dessen Einfluss auf die Verbreitung der Reformation*, dans le *Zeitschrift für die gesammte lutherische Theologie*, t. XXIX, p. 465-486.

[2] De Wette, t. I, p. 466, 469, 475. « A me quidem, *facta mihi alea*, contemptus est Romanus furor et favor : nolo eis reconciliari nec communicari in perpetuum. » « Quia enim jam secure me fecit Silvester Schaumburg et Franciscus Sickingen, ab hominum timore succedere oportet dæmonum quoque furorem. »

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XXI, p. 274-360.

C'est la véritable déclaration de guerre du parti révolutionnaire dirigé par Luther et Hutten. Luther était bien sûr d'être chaudement approuvé par ceux-là mêmes qui ne partageaient point ses opinions sur le renversement total de l'organisation ecclésiastique, lorsqu'il parlait comme il suit de la cessation des abus du pouvoir temporel : « En premier lieu », dit-il, « il serait urgent de faire une loi, du consentement de toute la nation, contre le luxe extravagant de ces habillements coûteux qui ruinent parmi nous tant de nobles et tant de riches bourgeois. Dieu nous a cependant donné comme aux autres nations assez de laine, de crin, de lin, et tout ce qui est nécessaire à l'honnête entretien de chaque état, pour que nous n'ayons pas besoin de gaspiller des sommes énormes dans l'achat de velours, de soie, d'ornements d'or; toutes ces marchandises étrangères que nous recherchons follement nous sont inutiles. Nous n'avons que faire non plus de la masse d'épices dont nous faisons usage; c'est là le grand vaisseau qui conduit tout notre argent hors du pays. Mais la grande calamité de l'Allemagne, c'est évidemment le prêt à intérêt. S'il n'existait pas, plus d'un regarderait à dépenser son argent en soie, velours, ornements d'or, épices, et pour tous ces oripeaux dont il se montre si curieux. Certainement, le prêt à intérêt est la figure et la preuve que le monde avec ses iniquités a été vendu au diable, qui par là veut nous ravir à la fois le bien temporel et spirituel; mais nous ne discernons pas son mauvais dessein. En vérité, il faudrait mettre aux Fugger et autres compagnies un frein dans la gueule. Comment pourrait-il être juste devant Dieu qu'un homme puisse en sa vie amasser à lui tout seul les trésors d'un roi? » « Il serait selon Dieu de favoriser le travail des champs et de diminuer les affaires du négoce, et ceux qui travaillent la terre et en tirent le nécessaire pour le soutien de leur vie sont bien mieux inspirés que les commerçants, car ils suivent l'Écriture, qui a dit : « Tu gagneras « ton pain à la sueur de ton front. » Luther, en parlant ainsi, ne faisait que répéter ce qu'avaient tant de fois enseigné les théologiens économistes du quinzième siècle. « Voyez », poursuit-il, « les abus de mangeaille, de boisson, qui nous sont particulièrement reprochés, et nous font un si méchant renom dans les pays étrangers. Les prédicateurs ne parviennent pas à y apporter remède, tant ils sont devenus habituels parmi nous. Le tort fait par là à notre bourse serait un bien petit mal, si le meurtre, l'adultère, le vol, le blasphème et toutes sortes de crimes n'étaient la conséquence de ces excès. L'épée temporelle devrait ici mettre le holà; si elle ne s'y décide, nous verrons bientôt se réaliser ce que le Christ a prédit : le jugement dernier viendra comme un voleur de nuit, pendant qu'ils boiront, mangeront, se marieront, feront l'amour, bâtiront, planteront, achèteront, ven-

dront. En vérité, les choses en sont venues à un tel point que je crois le jugement dernier tout voisin de notre porte; il sera ici au moment où l'on s'y attendra le moins. Enfin, n'est-ce pas une chose déplorable que nous autres chrétiens tolérions parmi nous des maisons de filles publiques? Si le peuple d'Israël a pu vivre sans un tel scandale, comment le peuple chrétien ne le pourrait-il pas? Et comment donc fait-on dans tant de villes, de bourgs, de hameaux, de villages? Pourquoi nos grandes villes ne peuvent-elles se passer d'une pareille abomination? »

Ces réflexions, qui terminent le livre, sont dignes d'être louées; mais là n'est point la vraie portée du manifeste de Luther. Ce qu'il venait y déclarer, c'est que, se rattachant à Jean Huss et à Hutten, il était résolu à combattre l'organisation de l'Église jusqu'en ses plus profondes racines; il y émettait des propositions, il y posait des principes qui menaient tout droit à la complète abolition du droit traditionnel.

Adoptant entièrement la doctrine hussite sur le sacerdoce universel, il commence par affirmer que tous les chrétiens sont prêtres : « Un chrétien sort à peine des eaux du baptême qu'il est prêtre, et peut se vanter d'avoir reçu l'ordination, et d'être clerc, évêque et pape. » « Ce n'est que par rapport aux fonctions qu'il existe quelque différence entre les chrétiens. Or les fonctions sacerdotales sont conférées à l'individu par le peuple, sans la volonté et l'ordre duquel personne ne doit se charger d'exercer le ministère. Et s'il arrivait qu'un chrétien, élu prêtre de cette manière, fût ensuite révoqué pour avoir abusé de la charge qui lui avait été confiée, il en serait quitte pour redevenir ce qu'il était auparavant. Dès que les fidèles l'ont déposé, il redevient paysan ou bourgeois, comme les autres, car il faut bien se persuader qu'un prêtre n'est plus prêtre à partir du moment où il a été déposé[1]. »

Tous les chrétiens étant prêtres, il s'ensuit que tous ont le droit de juger la doctrine et de séparer ce qui est orthodoxe de ce qui ne l'est pas. Or, la mesure de ce jugement, c'est la sainte Écriture, que chacun doit interpréter selon que la foi lui en donne l'intelligence. Personne ne doit souffrir que les imaginations des papes mettent obstacle à l'« esprit de liberté » dont parle saint Paul. « Il convient, au contraire, que tout chrétien soit en état de comprendre et de défendre sa foi, et de réfuter toutes les erreurs. »

La communauté chrétienne, dépouillée de son organisation hiérar-

[1] MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 342-347, fait très-bien comprendre comment Luther, par la proclamation du sacerdoce universel et du principe populaire donné pour base à la constitution de la nouvelle société chrétienne, sapait jusqu'en ses racines toute l'organisation de l'Église.

chique et de son sacerdoce particulier, société libre où chacun peut former sa foi d'après la libre interprétation de l'Écriture, est assujettie au pouvoir temporel : « Comme la puissance temporelle a été établie par Dieu pour punir les méchants et protéger les bons, on doit lui laisser le libre exercice de son pouvoir dans toute l'étendue du corps chrétien. Elle ne doit jamais avoir égard aux personnes, mais frapper indistinctement le Pape, les évêques, les prêtres, les moines, les religieuses ou n'importe qui. » Ce que le droit ecclésiastique a pu dire de contraire ne procède que du téméraire orgueil de Rome, et n'est que rêverie inventée à plaisir. « Le glaive temporel est rigoureusement obligé, lorsque la nécessité s'en fait sentir, de veiller à ce qu'un concile vraiment indépendant soit convoqué; et dans le cas où le Pape voudrait entraver, par ses excommunications et ses foudres, la réunion d'un tel concile, il faudrait se borner à mépriser le dessein d'un homme insensé, et, se confiant uniquement en Dieu, l'excommunier lui-même, et s'opposer à lui par tous les moyens possibles. »

Ce concile, que le pouvoir temporel a le droit de convoquer en dépit des résistances du Pape, aura pour mission de réorganiser de fond en comble le système ecclésiastique, et de délivrer l'Allemagne des brigands romains et de leur gouvernement scandaleux et diabolique. « Rome pressure le peuple allemand d'une telle manière qu'une seule chose doit nous surprendre, c'est d'avoir encore de quoi manger. » « Le Pape vit à nos dépens avec une si grande magnificence que lorsqu'il se promène à cheval, il est entouré de trois ou quatre mille cavaliers montés sur des mulets; il nargue, par un faste si choquant, tous les empereurs et tous les rois! » « Il ne serait pas étonnant que Dieu, dans sa colère, fît pleuvoir du ciel le soufre et le feu de l'enfer, et que Rome fût engloutie dans l'abime, comme autrefois Sodome et Gomorrhe. » « O nobles princes et seigneurs, combien de temps souffrirez-vous que vos terres et vos gens soient les victimes de ces loups dévorants? » Luther imite ici le langage de Crotus Rubianus et de Hutten [1], mais il surpasse encore ses modèles dans la description qu'il fait de Rome, « où tout est si corrompu par le vol et le brigandage, le mensonge et la tromperie, que l'Antechrist lui-même ne pourrait régner d'une manière plus odieuse ». « Et parce qu'un gouvernement si diabolique n'est pas seulement un brigandage public, une imposture et une tyrannie sorties des portes

[1] Sur l'influence exercée par les écrits de Crotus et de Hutten sur les idées et le style de Luther, voy. l'*Index* de KAMPSCHULTE, t. II, p. 75-79. Les pamphlets de Hutten fournissent à Luther, comme le démontre Kampschulte, une partie de son matériel. Quant à ce qu'il écrivait sur la cupidité du clergé romain, il déclare plus tard le tenir d'un certain docteur Wick. Voy. KÖSTLIN, *Martin Luther*, t. I, p. 336.

de l'enfer, mais qu'il ruine la chrétienté dans son corps et dans son âme, nous sommes strictement obligés à faire tous nos efforts pour la délivrer d'une telle détresse et d'une pareille dévastation. » « Avant de combattre les Turcs, commençons par châtier les Turcs d'Europe; ce sont les plus malfaisants de tous. »

Le pouvoir temporel (ou le concile général) aura donc pour devoir d'interdire à l'avenir tout envoi d'argent à Rome; toute commende ou réserve papale doit être abolie; tout courtisan venant d'Italie recevra un ordre sévère, lui enjoignant, ou de retourner sur ses pas, ou de se jeter dans le Rhin ou tout autre fleuve voisin, pour faire prendre un bain froid à la lettre d'excommunication romaine. Les évêques allemands ne seront plus désormais « de purs zéros, de simples idoles ointes par le Pape »; aucun d'eux ne sollicitera plus le pallium et ne demandera plus au Pape la confirmation de son élection. Les cas réservés, les serments que les évêques sont contraints de prêter, tout cela sera supprimé, et toutes les questions se rapportant aux fiefs ecclésiastiques ou aux prébendes seront réglées par le primat de Germanie, assisté d'un consistoire général.

Par des propositions de ce genre, Luther espérait se rendre favorables les évêques allemands, et surtout l'archevêque de Mayence, primat d'Allemagne. Quant au pouvoir impérial, il se flattait de le tenter en lui offrant comme appât la confiscation des États de l'Église et l'abolition des droits de suzeraineté du Saint-Siége sur Naples. La noblesse devait aussi avoir sa part dans les bienfaits promis par le nouvel état de choses. Luther lui promettait que les canonicats continueraient à pourvoir les fils cadets des grandes familles. Quant à l'administration intérieure des églises, il déclarait que les jours fériés, les trésors de sacristie, les riches ornements d'église et choses semblables « étaient inutiles et nuisibles ». Les jours fériés seraient abolis, ou remis au dimanche suivant. Les anniversaires, octaves, etc., seraient supprimés, ou du moins considérablement diminués. On démolirait les oratoires et chapelles des champs. Comme il était à craindre que la grande indignation du Seigneur ne fût excitée par les nombreuses messes fondées pour les défunts, il serait nécessaire de ne pas admettre à l'avenir de pareils contrats, et de supprimer beaucoup de fondations de ce genre. Les pèlerinages, en tant qu'œuvres pies, seraient interdits; mais si quelqu'un, dans la visite de quelque sanctuaire, se proposait surtout l'étude d'un pays ou des mœurs d'une nation, il faudrait le laisser libre d'agir à sa guise! Les jeûnes prescrits par l'Église seraient supprimés. Les pénitences ecclésiastiques, l'interdit, l'excommunication, la suspension des fonctions sacerdotales, tout cela n'était que d'horribles vexations et calamités, introduites dans le royaume

céleste de la chrétienté par l'Esprit du mal. Aussi celui qui décrétait un interdit « commettait-il un plus grand crime que s'il eût égorgé vingt papes ». Mais avant tout, le droit ecclésiastique, « depuis la première lettre jusqu'à la dernière, devait être aboli, et en particulier les Décrétales ». Tout ce que le papisme avait institué et ordonné n'était bon qu'à propager l'iniquité et l'erreur. « On assure », dit Luther, « qu'il n'existe nulle part un meilleur gouvernement temporel que celui des Turcs, et cependant ils n'ont ni droit laïque, ni droit papal, et ne connaissent d'autre loi que leur Alcoran. Pour nous, nous sommes bien forcés de reconnaître qu'il n'est pire gouvernement que celui que nous ont fait le droit ecclésiastique et le droit séculier, nulle classe n'étant régie par une loi naturelle et raisonnable, ou qui soit en harmonie avec la sainte Écriture.

« Que Dieu nous donne à tous l'intelligence de la foi chrétienne! » dit Luther en concluant. « Qu'il communique surtout à la noblesse d'Allemagne un esprit vraiment pieux, afin qu'elle soit en état d'agir pour le bien de la pauvre Église! »

Mais ce n'était pas seulement de la noblesse, c'était vraisemblablement de Charles-Quint que Luther attendait alors avec confiance protection et secours : « Dieu nous a donné pour chef », dit-il au commencement de son manifeste, « un jeune prince issu d'un sang illustre; et dans bien des cœurs une grande et légitime espérance s'éveille à son sujet. »

Luther fait tous ses efforts pour exciter les Allemands contre les Welches, et cherche à exploiter en faveur de sa cause les antipathies nationales. A l'entendre, les Italiens sont souillés de tous les vices imaginables, et, outre cela, tellement orgueilleux qu'ils ne considèrent même pas les Allemands comme des hommes.

Le *Manifeste à la noblesse allemande* devint le signal de mesures arbitraires et violentes contre l'Église [1].

Luther le fit suivre de la réédition d'un livre publié contre lui : la *Mission doctrinale infaillible des papes*, par Sylvestre Prierias. Les notes marginales qui les accompagnaient n'étaient que la violente réfutation du texte [2]. Dans la préface, il appelle la Rome des papes la

[1] Jean Lange, écrivant à Luther, qualifiait cet appel à la force d'*atroce* et de *féroce*. Luther lui répond le 18 août 1520 : « Libertate et impetu, fateor, plenus est, multis tamen placet, *nec aulæ nostræ penitus displicet*. Ego de me in his rebus nihil statuere possum : forte ego præcursor sum Philippi, cui exemplo Heliæ viam parem in spiritu et virtute, conturbaturus Israel et Achabitas. » Il ajoute que quatre mille exemplaires de l'écrit sont déjà vendus. Le 8 septembre, il écrivait : « Classicum meum acutissimum est et vehementissimum. » L'électeur de Saxe ayant reçu son manifeste, lui envoya du gibier. De Wette, t. I, p. 478, 484.

[2] *De juridica et irrefragabili veritate Romanæ Ecclesiæ. Op. latina*, t. II, p. 79-

« synagogue de Satan »; il célèbre le bonheur des Grecs et des Bohêmes qui se sont séparés de la Babylone romaine. Il anathématise tous ceux qui gardent encore quelque attachement pour Rome, et s'écrie : « Meurs donc, disparais, malheureuse Rome, Rome blasphématrice et dépravée! Que la colère de Dieu fonde sur toi, comme tu l'as mérité! » Dans l'épilogue, il ne craint pas de faire directement appel à la guerre de religion : « Si le délire des romanistes continue, il me semble qu'il ne reste qu'un remède à employer : l'Empereur, les rois et les princes devront se servir de la force, s'armer, s'unir, pour attaquer Rome, cette peste de la terre, afin d'amener le résultat désiré non plus par des paroles, mais par le glaive. Si nous punissons les voleurs par la corde, les meurtriers par l'épée, les hérétiques par le feu, à bien plus juste titre pouvons-nous employer toutes nos armes contre ces docteurs de perdition, ces cardinaux, ces papes, et toute cette engeance de la Sodome romaine, qui ruine sans trêve l'Église de Dieu! Oui, il nous est permis de tremper nos mains dans leur sang[1]! »

Aux éclats extravagants d'une passion si violente, nous ne trouvons d'explication que dans quelques passages des lettres confidentielles de Luther à ses amis. Il écrivait à Jean Lange (18 août 1520) : « Je suis fermement convaincu que pour anéantir la papauté, siége

108. En juin, l'ouvrage était déjà sous presse. Voy. la lettre de Luther à Spalatin, DE WETTE, t. I, p. 454.

[1] « Mihi vero videtur, si sic pergat furor Romanistarum, nullum reliquum esse remedium, quam ut imperator, reges et principes vi et armis accincti aggrediantur has pestes orbis terrarum, remque non jam verbis, sed ferro decernant. » « Si fures furca, si latrones gladio, si hæreticos igne plectimus, cur non magis hos magistros perditionis, hos cardinales, hos papas, et totam istam Romanæ Sodomæ colluviem, quæ ecclesiam Dei sine fine corrumpit, omnibus armis impetimus, et manus nostras in sanguine istorum lavamus? » (P. 107.) Comment accorder ce qui précède avec ce qu'il écrit le 16 janvier 1621 à propos d'Hutten à Spalatin? « Nollem vi et cæde pro Evangelio certari; ita scripsi ad hominem! » Il continue, et alors s'explique l'énigme : « Mitto etiam epistolam meam ad principem » (l'électeur Frédéric de Saxe). (DE WETTE, t. I, p. 543.) Or, Frédéric ne voulait avoir rien de commun avec Hutten et la guerre de religion méditée par lui. Aussi Luther adresse-t-il à Spalatin sa réponse à Hutten, afin que Spalatin, en la présentant lui-même au prince électeur, puisse lui persuader plus aisément que Luther a écrit dans le sentiment de son seigneur. Voy. MEINERS, *Lebensbeschreibungen*, t. III, p. 278. Le 13 novembre 1520, Luther donne toute son approbation aux attaques violentes de Hutten contre les légats du Pape. « Gaudeo Huttenum prodiisse, atque utinam Marinum aut Alexandrum intercepisset. » (DE WETTE, t. I, p. 523.) — Les lettres de Luther à Hutten ont été perdues; Cochlæus en avait eu connaissance : « Vidimus », écrit-il, « certe cruentas ejus litteras ad Huttenum. » OTTO, p. 121, note. « La réformation allemande », dit HÖFLER (*Adrien VI*, p. 32), « semblait s'ouvrir par la même pensée homicide qui dans la réforme slave entraîna les taborites. Luther exprimait le désir de voir enfin le jeu finir et les luthériens tomber sur les maudits, non plus avec des paroles, mais avec des armes. Tel était l'esprit qui tendait dès lors à dominer en Allemagne. »

du véritable Antechrist, tout nous est permis, au nom du salut des âmes[1]. » « La fureur de ses ennemis est telle », écrit-il dans une autre lettre, « qu'il n'est plus maître de lui », il ne sait « quel esprit le pousse[2] ».

V

Jérôme Emser, autrefois l'ami du prétendu réformateur, aumônier et secrétaire du duc Georges de Saxe, écrivait à Luther à la suite du violent manifeste qu'il venait de faire paraître : « Ton esprit superbe ne peut souffrir qu'on parle ou écrive contre toi ; tu ne veux entendre les raisons de personne et prétends ne t'en rapporter qu'à toi seul ; aussi, très-certainement ce n'est pas l'Esprit du Seigneur qui t'inspire ; tu es sous une tout autre influence, car, ainsi que le dit le Prophète, le Saint-Esprit ne se repose que sur les humbles, les pacifiques et les calmes. Est-il donc juste que jour et nuit, comme une mer en furie, tu n'aies ni repos ni trêve avec toi-même, et ne puisses pas davantage laisser les autres en paix? Comme les vagues battent le navire, ainsi tu te jettes tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, cherchant ce que tu pourrais trouver à attaquer. Je t'affirme, sur la fidélité que je dois à mes vœux sacerdotaux, que je n'ai jamais ressenti dans mon cœur ni envie ni haine contre ta personne, et qu'à l'heure où je t'écris, je n'en éprouve pas davantage. Je ne te parle ainsi, sois-en bien convaincu, qu'en me mettant en présence des sévères jugements de Dieu, qui doivent un jour nous atteindre l'un et l'autre. Je suis de plus en plus indigné de ton attitude irrespectueuse envers notre Mère la sainte Église. Je suis choqué au plus haut degré par ta fausse doctrine et ta téméraire interprétation de tous les docteurs chrétiens. J'en suis d'autant plus froissé, que de jour en jour tu agis avec plus de brutalité. Je t'ai averti trois fois fraternellement, je t'ai supplié au nom de Dieu d'épargner le pauvre peuple, singulièrement scandalisé dans cette querelle, et voici quelle a été ta réponse : « Que le diable s'en mêle! la chose n'a pas été « commencée pour l'amour de Dieu, et ne finira pas non plus pour « l'amour de Dieu[3]! »

[1] « Nos hic persuasi sumus, papatum esse veri et germani illius Antichristi sedem, in cujus deceptionem et nequitiam ob salutem animarum *nobis omnia licere arbitramur.* » De Wette, t. I, p. 478.

[2] « Compos mei non sum, rapior nescio quo spiritu, cum nemini me male velle conscius sim. » (Janvier et février 1421, de Wette, t. I, p. 555.)

[3] *An den Stier zu Wiettenberg*, Bl. A². Sur la protestation de Luther, assurant qu'il n'a pas dit ces paroles en parlant de lui-même, mais en faisant allusion à ses

« Pour le peuple allemand », écrit Emser vers la fin de 1520, « voici donc venir le moment de la visite de Dieu! O vous, dignes Allemands, Dieu vient vous éprouver d'une manière toute singulière! Il veut sonder la fidélité, la fermeté avec lesquelles chacun de vous va prouver son attachement à la sainte foi et à l'Eglise chrétienne! Jusqu'à présent, il faut le dire à l'honneur éternel de l'Allemagne, jamais aucun empereur, aucun roi, prince ou population ayant embrassé la foi chrétienne avec sincérité, n'avait, depuis, ni apostasié, ni adopté l'hérésie, comme l'ont fait tant de princes des autres nations, rois et empereurs d'autres peuples; car ceux-là se sont laissé si misérablement séduire par les hérétiques, qu'ils ont apostasié la foi du Christ, adorant les idoles, détruisant les églises et les monastères, persécutant et massacrant les prêtres, les évêques et les papes, l'un ici, l'autre là, comme les chroniques en font foi. C'est pourquoi, au temps de la visite du Seigneur, des pays, des empires, des royaumes entiers ont été séparés de la sainte foi par la perfide influence d'une doctrine étrangère et nouvelle, et depuis ils se sont endurcis dans leur péché, de sorte que les deux plus grandes parties du monde, l'Asie et l'Afrique, ont été séparées du royaume romain et de l'Église, et que très-peu de chrétiens s'y trouvent actuellement. Outre cela, dans la troisième partie du monde, un grand nombre de chrétiens se sont laissé séduire; et maintenant, voilà que notre tour est venu, à nous autres Allemands. Une prédiction nous avait avertis, il y a bien des années, qu'un moine entraînerait la nation allemande dans de grandes erreurs; au reste, Jésus-Christ nous avait fait le premier pressentir cette épreuve, et nous avait tous mis sur nos gardes en nous avertissant, dans l'Évangile, que des loups déguisés en brebis viendraient vers nous. »

« Et maintenant, comme il est bien avéré que publiquement, au grand jour, pour tout de bon, violemment et de propos délibéré, Martin Luther, moine augustin, a depuis longtemps l'audace, par d'étranges et nouvelles doctrines, disputes, prédications, écrits de tout genre, de mépriser les chefs suprêmes et les premiers pasteurs de l'Église, de légitimer le péché, de séduire ainsi le peuple et d'amener la division entre la nation allemande et l'Église romaine, il est vraiment fort à craindre qu'il ne soit le précurseur du séducteur annoncé par la prophétie, ou même peut-être cet imposteur en personne, celui dont le Christ et les Apôtres nous ont recommandé de nous méfier. » L'attitude de Luther, selon Emser, est en contradiction flagrante avec l'Évangile : « L'Évangile ne nous apprend nulle part

adversaires (*Auf des Bocks zu Leipsig Antwort, Sämmtl. Werke*, t. XXVII, p. 207), voy. Eck, *Auf des Stieres zu Wiettenberg wietende Replica*. Bl. A³...

que nous devions ainsi ouvertement outrager, insulter et calomnier nos premiers pasteurs, seraient-ils même répréhensibles. De plus, une telle manière d'agir est contraire au droit naturel, et même au droit impérial écrit, qui châtie et condamne de pareilles calomnies et injures envers le pouvoir. Jamais l'Évangile ne nous a enseigné à fomenter parmi le peuple chrétien de semblables discordes, des révoltes si funestes. Saint Cyprien a dit : « Celui qui trouble la « paix du Christ et la concorde du peuple de Dieu n'est pas avec le « Christ, mais s'oppose au Christ. » L'Évangile ne dit nulle part que nous devions mépriser les commandements, les ordonnances et les préceptes de l'Église, ni nous révolter contre elle avec tant de fureur et de rage; encore bien moins nous autorise-t-il à causer du scandale à nos frères. Or qu'y a-t-il de plus scandaleux, de plus funeste, de plus pernicieux pour le peuple allemand, que la doctrine, les livres et les écrits de Luther? En bien peu de temps, ils ont engendré de telles querelles, de telles dissensions, qu'il n'est pas une ville, pas une contrée, pas un village, pas une maison, où les chrétiens ne soient entre eux séparés de sentiments, et où l'un ne combatte l'autre, et cela non sur des points de peu d'importance, mais à propos des dogmes les plus essentiels de cette foi chrétienne que nos ancêtres nous avaient léguée, se montrant si fidèles et si persévérants à la conserver, et la confessant plus encore par leurs actions que par leurs paroles [1]. »

« Luther », continue Emser, « ne tire pas ses erreurs de son propre carquois, mais des livres de ses prédécesseurs, Wiclef et Huss. Ce sont eux qui lui ont enseigné à appeler le Pape l'Antechrist, les chrétiens romanistes, les hérétiques chrétiens; c'est d'eux qu'il a appris à rejeter les sacrements, la messe, l'ordination des prêtres, les consécrations et ordonnances de l'Église [2]. Luther repousse l'autorité de l'Église, la tradition des saints Pères; il nous renvoie tous à la sainte Écriture; mais si chacun interprète l'Écriture à sa guise, il y aura bientôt plus de manières de l'expliquer que l'hydre n'avait de têtes, et il deviendra impossible de s'entendre! En méprisant l'autorité, la hiérarchie ecclésiastique, on éteindra la crainte de Dieu dans les âmes. Or, tout homme sensé peut se rendre compte par lui-même de l'obéissance qu'on montrera au pouvoir dirigeant, dès que cette crainte salutaire aura disparu. » Emser rapporte ensuite les axiomes de Luther qui portent particulièrement atteinte à l'obéissance que les sujets doivent à l'autorité : « Jésus-Christ nous a affranchis de toute loi humaine. Tout ce que l'homme a

[1] *Wider das unchristenliche Buch M. Luther's an den Teutschen Adel*, Bl. A 2-3.
[2] *Wider das unchristenliche Buch*, etc., Bl. S³.

institué étant purement humain, on peut en faire l'usage qu'on veut, car il n'en sortira jamais rien de bon. » « La liberté que réclame ici Luther », dit Emser, « saint Pierre l'appelle un manteau propre à couvrir l'ancienne malice, et saint Paul, une source d'iniquité. Il est dangereux de dénigrer à ce point les institutions humaines; les rabaisser ainsi devant les peuples, aller jusqu'à dire que jamais rien de bon n'est sorti ou ne sortira de ce que les hommes ont institué ou ordonné, c'est commettre une grande imprudence; que deviendront, en effet, les réformes, les ordonnances, les lois qu'établiront l'Empereur ou n'importe quel concile futur, si nous donnons au peuple la fausse opinion que jamais rien de bon ne saurait sortir de leurs déterminations [1]? Les réformes sont urgentes, il est vrai [2]; mais Luther ne parle nulle part de réformer les abus et les scandales existants; il semble ne viser qu'au renversement de la chose publique elle-même, qu'à la destruction totale des divins fondements de l'Église et des institutions ecclésiastiques, de sorte qu'en admettant que son plan vienne à triompher, il s'ensuivrait, dans toutes les parties de l'Église et de la société, une révolution semblable à celle de Bohême. » « Ouvre enfin les yeux, je t'en supplie », dit Emser en concluant et s'adressant à Luther; « considère la déplorable afflictiou, l'hérésie, les erreurs, les meurtres, les assassinats, l'oubli du service et de la gloire de Dieu, qui, en Bohême, ont été les conséquences des doctrines de Jean Huss; souviens-toi de la dévastation d'un si noble royaume, maintenant ruiné, humilié, comme tous les jours les Bohêmes le sentent et l'avouent davantage. Prends garde de nous entrainer dans le même chemin, car les choses prennent exactement la même tournure. Ne perds pas de temps, n'épargne point tes peines, emploie tout le zèle imaginable pour détourner un pareil fléau de l'Allemagne. Que le ciel nous préserve de tes doctrines [3]! »

[1] *Wider das unchristenliche Buch*, etc., Bl. C. E². M³. O⁴.

[2] Voy. sur ce sujet la page G⁴ N² R. Q. Voy. aussi *Auf des Stieres zu Wiettenberg wietende Replica*, Bl. B.

[3] *Auf des Stieres zu Wiettenberg wietende Replica*, Bl. B⁴ et C. A la fin de l'écrit intitulé *Bedingung auf Luters ersten Widersprueh* (Leipzig, 1521), il dit : « Adjuro te per Christum filium Dei vivi, da honorem Deo et ecclesiæ ejus sanctæ. Non cupit Emser mortem tuam, sed ut convertaris ac vivas. » Voy. WALDAU, *Emser*, p. 49. Dans son *Antwurt auf die Warnung*, réponse à une critique de ses opinions publiée sans indication d'auteur, de lieu et de date, et intitulée *Warnung an den Bock Emser* (voy. WALDAU, p. 49), Emser s'écrie :

Je ne suis pas très-enclin à guerroyer ;
Mais dès qu'il s'agit de la foi,
De l'Église, de la sainte Écriture,
Je suis prêt à tout braver pour les défendre,
Et à la mort et à la vie!
Infortuné et maudit celui qui les attaque
Et s'oppose à elles dans son délire!
Je n'ai pas soif du sang de Luther,

VI

Après de longues et mûres délibérations [1], le Pape avait lancé une bulle contre Luther (15 juin 1520); elle condamnait quarante et une propositions extraites de ses écrits, ordonnait de détruire les livres qui les renfermaient, et menaçait Luther de la pleine rigueur des châtiments ecclésiastiques, si, après un délai de soixante jours qui lui était accordé pour se rétracter, il n'abjurait point ses doctrines. « Imitant la divine miséricorde, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive », disait la bulle, « nous avons résolu, sans nous souvenir de toutes les injures proférées contre nous et ce Siége apostolique, d'user de la plus grande indulgence, et de faire tout ce qui dépendrait de nous pour obliger le Frère Martin, par la voie de la mansuétude, à rentrer en lui-même,

Mais bien de notre salut à tous.
Si Luther n'était pas si effronté, si brutal,
S'il ne bonnissait les évêques.
S'il ne méprisait les sacrements,
L'enseignement de l'Eglise et des saints Pères,
Comme s'il n'y avait au monde que lui seul,
Nous serions bien vite bons amis,
Car l'idée de le combattre
Ne m'est jamais venue.
Quand il tonne contre les mœurs du clergé,
Qu'il tombe sur les prêtres, les moines, les nonnes,
Je ne puis lui donner complétement tort!
Il aurait pu, malheureusement, en dire davantage,
Car il y aurait bien des réformes à faire!

Mais ce n'est pas seulement le clergé qui a besoin de réforme; toutes les classes de la société sont entachées de vices honteux. Il est donc injuste de n'accuser que les prêtres. Luther entasse mensonge sur mensonge, et sème la discorde en tous lieux.

Et, remarque-le bien, lorsqu'il excite ta convoitise
Pour les biens et les richesse du clergé,
C'est de son sang qu'il a soif!
Songe donc à la manière dont les Bohêmes,
Tes voisins, ont été pour la plupart abusés!
Et maintenant ils sont si embarrassés dans leurs erreurs,
Qu'ils ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils croient!
Beaucoup volent, pillent, frappent, égorgent, assassinent,
Ne craignant ni les hommes ni Dieu!
C'est à cela que Luther voudrait nous entraîner!
Depuis que j'ai bien compris son dessein,
J'écris dans tous les territoires allemands,
J'invite tous les chrétiens à la paix, à l'union fraternelle
Et aussi à la protection, à l'affermissement
De notre sainte foi, que ruinent ces luthériens!

[1] Voy. LAEMMER, *Melet. Rom. Mantissa*, 197-198. Sur la date de la bulle *Exurge, Domine*, voy. V. DRUFFEL, *Sitzungsberichte der bayer. Academie der Wissenschaften, Histor. Klasse*, 1880, p. 572, note.

et à renoncer à ses erreurs. » « Au nom de la miséricorde insondable de Dieu, au nom du sang de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, répandu sur la croix pour la rédemption de l'humanité et l'établissement de la sainte Église, nous exhortons, nous conjurons le Frère Martin et tous ses adhérents et partisans de cesser de troubler dorénavant la paix, la concorde et la sainteté de cette Église, pour laquelle le Sauveur a si ardemment prié, et de renoncer à leurs pernicieuses erreurs [1]. »

Jean Eck, l'ancien adversaire de Luther à Leipzig, fut chargé de faire publier la bulle dans un grand nombre de diocèses allemands, et de veiller à ce qu'elle fût obéie. Ce choix était une lourde faute [2] au point de vue des partisans des nouvelles doctrines. A Leipzig, où la bulle devait être placardée, les étudiants de Wittemberg mirent en danger la vie du docteur. A Erfurt, la faculté de théologie s'oublia jusqu'à déchaîner contre lui le ressentiment passionné de la jeunesse universitaire, qui défendit la « parole de Dieu » à coups de poing et à coups de pied contre son soi-disant accusateur [3].

Quant à Luther, il était fort indifférent à la question de savoir qui avait était chargé de la publication de la bulle. Depuis un an, il était résolu à rompre entièrement avec le Pape et l'Église catholique. Dans son traité sur la *Captivité babylonienne de l'Église* [4], il reconnaissait de nouveau dans le Pontife romain tous les traits de l'Antechrist, rejetait plusieurs sacrements, ôtait à la messe son caractère de sacrifice, et par une nouvelle doctrine sur le mariage touchait aux fondements, inattaqués jusque-là, de la famille chrétienne. Non-seulement il dépouillait le mariage de son caractère sacramentel, mais il prenait sur lui de lever l'interdiction des unions contractées entre chrétiens et infidèles [5], et émettait sur les devoirs mutuels des époux des principes que l'Europe chrétienne [6] n'avait pas encore entendus.

[1] Raynaldi *Annales Eccl. ad annum* 1520, n° 51. Sur les objections faites alors à la bulle, voy. Brischar, *Beurtheilung der Controversen Sarpi's und Pallavicini's*, dans la *Geschichte des Trienter Concils* (Tubingen, 1844), t. I, p. 51. Rohrbacher-Schulte, t. XXIV, p 69-70.

[2] Voy. Pallavicini, *Hist. Conc. Tridentini apparatus*, cap. xx.

[3] Pour plus de détails, voy. Kampschulte, t. II, p. 37-40. Sur le mauvais accueil fait à la bulle par quelques évêques du sud de l'Allemagne, voy. ce que dit V. Druffel et les documents communiqués par lui dans les *Sitzungsberichten der bayer. Academie der Wissenschaften, Histor. Klasse*, 1880, p. 571-597.

[4] *De captivitate Babylonica Ecclesiæ*, *Op. latina*, t. V, p. 13-118.

[5] Il appelle même l'« impedimentum criminis » et celui de « publicæ honestatis » une tyrannie humaine. « Idem rigor stultitiæ, immo impietatis est impedimentum criminis, scilicet, ubi quis duxerit prius pollutam adulterio, aut machinatus fuerit in mortem alterius conjugis, quo cum superstite contrahere possit. » « Æque commentum est impedimentum illud publicæ honestatis, quo dirimuntur contracta. » (P. 95-97.)

[6] Voy. surtout p. 98-100. « Videamus itaque de impotentia. Quæro casum ejusmodi, si mulier impotenti nupta viro nec possit nec velit forte tot testimonii»

Dès lors, il professait les mêmes opinions qu'il devait plus tard développer dans son sermon sur le mariage : « Sache bien », écrit-il, « que le mariage est un acte tout extérieur, et ne diffère en rien de toute autre occupation temporelle. De même donc qu'il m'est permis de manger, de boire, de dormir, de me promener à pied ou à cheval, d'acheter, de parler et d'agir avec un païen, je puis tout aussi bien m'unir à lui par le mariage, et demeurer en paix dans cet état. N'ajoute pas foi aux discours des insensés qui te représentent cette conduite comme criminelle. Beaucoup de chrétiens sont plus mauvais et plus incroyants au fond de leur cœur que la plupart des Juifs, des païens, des Turcs ou des hérétiques. Un païen est aussi bien homme ou femme qu'un chrétien, et tout aussi bien la créature de Dieu que saint Pierre, saint Paul ou sainte Lucie, à plus forte raison qu'un méchant et faux chrétien[1]. »

Aussitôt la publication de la bulle (17 novembre 1520), Luther en appela de nouveau « des jugements d'un pape hérétique, apostat, obstiné, endurci, et condamné comme tel par l'Écriture », à la sentence d'un concile général. Il pressait l'Empereur, les princes, les populations des villes libres, de s'opposer au dessein antichrétien, au délire furieux de Léon X. Celui qui obéissait au Pape, il le citait, lui, Martin Luther, devant le tribunal de Dieu[2]. « Jamais », écrit-il le 4 novembre à Spalatin, « jamais Satan n'avait osé proférer de pires blasphèmes que ceux que renferme cette bulle; il est impossible d'être sauvé, si

et strepitibus, quot jura exigunt, judicialiter impotentiam viri probare, velit tamen prolem habere, aut non possit continere, et ego consuluissem, ut divortium a viro impetret ad nubendum alteri, contenta, quod ipsius et mariti conscientia et experientia abunde testes sunt impotentiæ illius, vir autem nolit, tum ego ultra consulam, ut cum consensu viri (cum jam non sit maritus, sed simplex et solutus cohabitator) *misceatur alteri vel fratri mariti*, occulto tamen matrimonio, et proles imputetur putativo (ut dicunt) patri. » « Ulterius, si vir nollet consentire nec dividi vellet, antequam permitterem eam uri aut adulterari, consulerem ut contracto cum alio matrimonio aufugeret in locum ignotum et remotum. » Voy. l'édition de Iéna et de Wittemberg, *Œuvres de Luther*, p. 100, note, et d'autres passages du même genre, laissés de côté évidemment à dessein. « De divortio etiam versatur questio, an licitum sit? Ego quidem detestor divortium, *ut bigamiam malim* quam divortium, sed an liceat, ipse non audeo definire. » (P. 100.)

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XX, p. 65. « Luther envisageait le mariage », dit Hagen (*Literar und religiöse Verhältnisse*, t. II, p. 233-234), « comme une union purement extérieure et physique, n'ayant au fond absolument rien à faire avec la religion et l'Église. » Il a été jusqu'à permettre à une des parties contractantes (voy. la citation précédente) de recouvrer son indépendance au cas où le mariage n'aurait pu avoir son effet, et pour donner satisfaction à la nature, à laquelle on ne peut résister. On voit que cette manière de considérer le mariage est presque la même que celle des anciens; plus tard, la Révolution française tenta de la remettre en honneur.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. XIV, p. 28-34.

l'on y adhère de cœur, ou si l'on refuse de la combattre[1]. » « Je suis maintenant convaincu », écrit-il à un autre ami, « que personne ne peut parvenir au salut s'il n'attaque de toutes ses forces, et même au péril de sa vie, les statuts et les mandements du Pape et des évêques[2]. »

Partant de son habituelle supposition que sa doctrine est seule orthodoxe, il dit dans son *Commentaire de la bulle de l'Antechrist :* « Je l'ai dès longtemps soutenu : celui qui met l'erreur au-dessus de la vérité renie Dieu et adore le diable. Or c'est à quoi nous exhorte et veut nous contraindre cette précieuse et célèbre bulle, avec toutes ses menaces d'excommunication! » « Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que les princes, la noblesse et les laïques en vinssent à frapper à la tête le Pape, les évêques, les prêtres, les moines, et ne les chassent enfin du pays? N'est-ce donc pas un fait inouï jusqu'ici dans la chrétienté, une chose horrible à entendre que la proposition publique faite au peuple chrétien de renier la vérité, de la condamner, de la brûler? Cela ne s'appelle-t-il pas être hérétique, égaré, imposteur? N'est-ce pas un acte injustifiable aux yeux de toute âme chrétienne? C'est ainsi que tout est de nouveau bouleversé autour de nous! Je pense qu'il est bien évident, à présent, que ce n'est pas le docteur Luther, mais le Pape lui-même et ses moines qui ont préparé leur propre ruine par ces abominables et odieuses bulles; oui, eux seuls, et de gaieté de cœur, invitent les laïques à leur tomber sur le dos! » La bulle, selon Luther, méritait que « tous les véritables chrétiens la foulassent aux pieds, repoussant par le soufre et le feu l'Antechrist romain, ainsi que le docteur Eck, son digne apôtre[3] ».

VII

Hutten, de son côté, déployait une activité infatigable : « La cognée est déjà à la racine de l'arbre », dit-il dans son *Avertissement à tous les hommes libres d'Allemagne* (mai 1520); « tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera déraciné. La vigne du Seigneur sera nettoyée. Pour ceci, bientôt vous n'en serez plus à l'espérance, car avant peu

[1] « ...Impossibile est enim salvos fieri, qui huic bullæ aut faverunt, aut non repugnaverunt. » DE WETTE, t. I, p. 522.

[2] « Eo mihi processit persuasio, ut nisi adversus papæ et episcoporum pugnent statuta et mandata summis viribus, per vitam et mortem, nemo possit salvus fieri. » Lettre à Nicolas Hausmann 22 mars 1521. Voy. DE WETTE, t. I, p. 578.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 35-52

vous le verrez de vos propres yeux. En attendant, ayez confiance, hommes de l'Allemagne; encouragez-vous les uns les autres; vos chefs ne seront ni inexpérimentés ni faibles pour ramener la liberté parmi vous [1]. »

Revenu sans succès de son voyage à la cour de l'archiduc Ferdinand, qu'il avait espéré entraîner dans la « grande lutte contre Rome », Hutten, peu de temps après son retour, eut connaissance d'un bref papal adressé à l'archevêque de Mayence Albert, et requérant celui-ci d'arrêter les projets « de ce fou audacieux, de ce dangereux agitateur nommé Hutten, et, en cas de nécessité, d'employer contre lui la force [2] ». Ce bref lui servit de prétexte pour supposer un effroyable complot, ourdi, prétendait-il, contre sa vie et sa liberté par le Pape. Luther écrit le 15 septembre à son ami Spalatin : « Hutten, dans les lettres qu'il m'écrit, fulmine contre le Pape. Il me mande qu'il est maintenant décidé à déchaîner la tempête contre la tyrannie sacerdotale, et cela par la plume comme par le glaive. Le Pape lui dresse des embûches; sa vie est menacée par le poignard et le poison; il parait que Léon a ordonné à l'archevêque de Mayence de se saisir de lui, et de l'envoyer garrotté à Rome [3]. » Et plus tard, le 2 octobre : « Hutten s'arme contre le Pape, et sa rage est à son comble; aussi se propose-t-il de servir la bonne cause par les armes autant que par son *ingenium* [4]. »

On put bientôt apprécier ce qu'il fallait entendre par l'« *ingenium* » de Hutten. En septembre 1580 parurent plusieurs circulaires de sa façon, adressées d'Ebernbourg, centre d'action de Sickingen, à l'Empereur, à l'électeur Frédéric de Saxe et à tous les Ordres de la nation. « La cause que je défends », dit Ulrich dans le premier de ces libelles, « est celle même de l'Empereur. Je ne suis persécuté par Léon que pour m'être montré trop dévoué à Charles, qui a reçu de la Providence la mission d'anéantir le pouvoir du Pape, opprobre de la nation allemande. » Hutten ne craint pas de déclarer à l'Empereur que son but est de renverser de fond en comble tout l'ordre existant [5];

[1] Böcking, *Hutteni Op.*, t. I, p. 349-352. Dans la préface de l'ouvrage : *De schismate extinguendo*, etc. « Cet écrit, qui contient six lettres de dispenses provenant probablement du temps du grand schisme des Universités d'Oxford, de Prague et de Paris, et du roi Wenceslas, est un libelle forgé en 1381 en Angleterre pour favoriser l'établissement des doctrines de Wiclef. » (Voy. Lindner, *Theolog. Studien und Kritiken*, 1873, p. 151-161.)

[2] Voy. ce bref (20 juillet 1520), dans Böcking, t. I, p. 362.

[3] De Wette, t. I, p. 486.

[4] De Wette, t. I, p. 492.

[5] Septembre 1520. Böcking, t. I, p. 371-383. « Fateor hoc me scriptis conatum efficere, ut hic vertatur rerum ordo, hic emendetur status. » Le savant imprimeur Jacques Köbel, secrétaire d'État à Oppenheim, faisait alors également partie du cercle intime de Luther et, ainsi que ses amis, attendait de lui la véritable réforme de l'Église. Tous ensemble cherchaient à entraîner Charles-Quint

surtout il en veut à Rome : « Rome, la grande Babylone, la mère des plus effroyables crimes, des actes les plus inhumains », dit-il dans une lettre circulaire dédiée à Frédéric de Saxe; « oui, Rome qui a corrompu et empoisonné le monde entier, doit être réduite en poudre. La tyrannie qu'elle exerce pourrait-elle donc devenir plus odieuse? Ne faut-il pas qu'elle s'effondre? Mais qui mettra la main à l'œuvre? Dieu, cela est vrai, oui, Dieu! mais, comme toujours, Dieu par l'entremise de mains humaines. Et quelle attitude est la vôtre dans cette question, princes et seigneurs? Quel conseil, quel appui apportez-vous à la bonne cause? » Il les exhorte alors à venir à son secours, à l'aider, lui et ses compagnons, dans la sainte guerre entreprise contre la « bête à plusieurs cornes ». « Si vous ne m'entendez », ajoute-t-il avec menace, « je saurai bien trouver un autre remède à notre mal. Caton l'Ancien disait jadis à Rome que les gouvernants et fonctionnaires publics qui peuvent empêcher l'iniquité et qui ne l'empêchent point méritent d'être lapidés. Notre dessein ne peut s'effectuer sans meurtre, sans effusion de sang. On a coutume d'appliquer aux violentes maladies les remèdes les plus énergiques; c'est ce qu'il nous faut faire maintenant, et il n'en peut être autrement. Nous rendrons Rome à l'Empereur, s'il en veut; l'évêque de Rome redeviendra l'égal des autres évêques; le nombre des prêtres sera tellement réduit que, sur cent, un seul sera toléré. Quant aux moines, il faut qu'ils disparaissent de la surface de la terre [1]. »

Dans le manifeste intitulé : *Aux Allemands de toutes conditions,* Hutten s'exprime avec le même emportement sur le compte « des Romains, passés maîtres en tromperie, auteurs de la servitude de l'Allemagne »; sa diatribe se termine par ces paroles empruntées à David : « Brisons leurs chaînes, et rejetons leur joug loin de nous [2]. »

Après avoir reçu, par l'entremise de Crotus Rubianus, ces pamphlets incendiaires, Luther écrit à Spalatin : « Je commence à croire que la papauté, jusqu'ici invincible, pourra être renversée contre toute

dans le parti luthérien. Köbel adressa même et rendit publique une lettre de lui adressée à l'Empereur qui, selon lui, avait besoin d'un bon conseil. Il appelle Luther « un homme profondément pieux, un apôtre de la divine parole ». Mais Köbel ne voulait pas entendre parler d'une scission avec l'Église; il suppliait ses amis de ne pas imiter les hussites, dont il disait :

Hélas! ils se sont séparés du Pape,
Ils ont mis l'obéissance en oubli!
Que Dieu détourne de nous un malheur semblable!

Plus tard, Köbel se sépara totalement de Luther. Voy. l'article que Falk lui à consacré : *Der oppenheimer Typograph Köbel und seine Stellung zur Reformation,* dans les *Histor. polit. Blättern,* 1878, t. LXXXII, p. 463-476.

[1] Du 11 septembre 1520. Böcking, t. I, p. 383-399. Voy. Strauss, t. II, p. 83-86, où les termes les plus violents sont modifiés.

[2] Du 28 septembre 1520. Böcking, t. I, p. 405-419.

attente, ou bien c'est que le jour du jugement dernier est tout proche[1]. »

Le 5 décembre 1520, Crotus s'était tourné avec une nouvelle ferveur vers Luther, assurant « le grand prêtre sacré, le nouvel évangéliste dont la bonté du Ciel avait fait présent à ce siècle corrompu », de son dévouement sans bornes, et lui promettant d'employer tout son zèle à le servir. Les théologiens de Cologne, disait-il, en brûlant les livres du saint docteur, avaient en même temps brûlé l'Évangile de Jésus-Christ, ou plutôt Jésus-Christ lui-même[2].

Cinq jours plus tard, Luther, en sa qualité de nouvel « évangéliste, » brûlait à son tour dans une grande cérémonie publique, devant la porte d'Elster, à Wittemberg, les livres de droit canon et la bulle du Pape : « Puisque tu troubles le saint du Seigneur, que le feu éternel te dévore[3]! » avait-il dit en jetant la bulle dans les flammes. Pour légitimer un pareil acte, Luther s'appuyait sur l'exemple de l'apôtre saint Paul condamnant au feu les livres de magie! « L'incendie allumé par Luther, sans précédent jusque-là dans l'histoire de la chrétienté », écrit Anshelm à cette date dans sa *Chronique de Berne,* « répand de tous côtés l'étonnement et l'effroi[4]. »

Le jour suivant, Luther expliquait à ses auditeurs, dans sa chaire de professeur, à Wittemberg, que brûler les livres du Pape n'était qu'une bagatelle; que ce qu'il importerait bien plus de brûler, c'était le Pape lui-même, c'est-à-dire le Siége apostolique. « Celui qui de toutes ses forces ne s'oppose pas au pouvoir du Pape ne peut espérer la félicité éternelle », leur dit-il. « La clarté et la beauté de ses paternels discours étaient si saisissantes », assurait un des assistants, « qu'il aurait fallu être plus inintelligent qu'une bûche pour ne pas reconnaître que tout ce que Luther a jamais dit est la pure vérité, et que lui-même n'est autre chose qu'un ange du Dieu vivant, envoyé pour distribuer aux brebis égarées d'Israël l'aliment de la parole de vérité[5]. »

[1] De Wette, t. I, p. 533.

[2] « ...Pontifex sanctissime... » Böcking, t. I, p. 433.

[3] Voy. Maurenbrecher, *Kathol.-Reformation,* t. I, p. 396. Le corps des étudiants de Wittemberg avait été convoqué pour assister à la destruction de la bulle par le feu. « Age pia et studiosa juventus ad hoc pium ac religiosum spectaculum constituito, fortassis enim nunc tempus est quo revelari Antichristum opportuit. » Voy. Kolde, *Analecta,* 26.

[4] Anshelm, t. V, p. 478.

[5] *Exustionis Antichristianarum decretalium Acta,* dans les *Op. latina* de Luther, t. V, p. 252-256. Luther est souvent célébré sous le nom de l'Ange du Dieu vivant. L'Augustin Michel Stiefel (d'Esslingen) croyait reconnaître en lui l'ange de l'Apocalypse qui vole à travers les cieux portant le saint Évangile. Keim, *Reformationsblätter,* 7 fl. — Kolde, *Augustiner Congregation,* p. 380-381. Voy. Uhlhorn. « Luther est le troisième Élie », lisons-nous dans la *Chronique de Hambourg,* p. 412-417.

A dater de 1520, on trouve fréquemment en tête des éditions latines et allemandes des œuvres de Luther une gravure sur bois le représentant la tête couronnée d'une auréole; le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, plane sur sa tête[1]. Le bruit se répandit parmi le peuple qu'à Wittemberg, au moment où il avait mis le feu aux décrétales et à la bulle du Pape, des anges avaient été aperçus dans les cieux, semblant témoigner toute la joie que leur causait ce spectacle.

« Luther menace », ajoute la lettre qui rapporte ces bruits; « il affirme que sept provinces se sont offertes à défendre sa cause, que les Bohêmes lui ont promis trente-cinq mille hommes, et la Saxe et autres pays du Nord tout autant. Le dessein des confédérés est, paraît-il, d'envahir Rome et l'Italie, comme l'ont fait autrefois les Goths et les Vandales. Le poison de l'hérésie a pénétré si avant qu'il sera impossible de le détruire sans de grandes secousses. Le peuple montre une grande animosité contre le clergé; beaucoup de gens sans aveu, accoutumés au brigandage, espèrent, grâce à Luther, trouver l'occasion de ruiner cette caste détestée et opulente, et croient pouvoir en venir facilement à bout[2]. »

Il faut reconnaître que tous les amis de Luther n'approuvaient pas ces mesures violentes. Wolfgang Capito, prédicateur ordinaire à la cour de Mayence, s'efforçait de détourner le novateur de la pensée de soulever la populace : « Les allusions transparentes que tu fais aux hommes d'armes et à la lutte t'aliènent beaucoup de ceux qui t'étaient dévoués », lui écrit-il. « Il nous sera très-facile, il est vrai, de tout bouleverser; mais je crains qu'ensuite il ne soit plus en notre pouvoir d'apaiser l'émeute. D'ailleurs, comment se confier aux masses? L'expérience nous apprend avec quelle mobilité elles se tournent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, exces-

[1] Voy. dans Schuchardt, t. II, p. 312-313, la liste des ouvrages où cette gravure (composée par Lucas Cranach) se trouve reproduite. Elle est en premier lieu dans l'édition latine du livre *De captivitate Babylonica Ecclesiæ*, accompagnée de ces paroles : « Numina cœlestem nobis peperere Lutherum. Nostra diu majus sæcla videre nihil. Quem si pontificum crudelis deprimit error, non feret iratos impia terra deos. » Voy. ma brochure : *Ein zweites Wort an meine Kritiker*, p. 69. Luther autorisa Lucas Cranach à graver son portrait, sur cuivre, d'abord en 1519, puis en 1520, et de nouveau en 1521. Schuchardt, t. II, p. 189-191.

[2] « ...Fecit tamen hoc virus tam alte radices suas, ut vix absque magno malo tolli posse existimarem, quod Germani omnes ordini sacerdotali infesti rapinisque dediti, se in hoc homine jam ansam nactos putant, qua ordinem illum alioquin invisum et opulentum subvertere, et omnia sursum deorsum facile miscere posse arbitrantur. » Lettre anonyme, datée de décembre 1520, dans Chmel, *Handschriften*, t. I, p. 523-524. Le passage où il est fait allusion à l'exécution de la bulle : « Solemni more X^mo die presentis mensis », établit la date de cette lettre.

sives en leur engouement comme en leur colère. » Capito reproche donc à Luther de « faire retentir trop souvent la trompette guerrière », et d'avoir excité Hutten à la révolte. Il blâme les deux amis de l'« entreprise à main armée » qu'ils méditent [1].

D'après le plan de Hutten, la guerre de religion devait éclater dès 1520.

Le 9 décembre, il envoie à Luther, « son bien-aimé frère et ami, le héraut invincible de la parole de Dieu », le compte rendu détaillé de ce qu'il a déjà tenté pour la bonne cause. « Mais tandis que je recrute de nouveaux auxiliaires et de nouveaux amis », lui écrit-il, « beaucoup d'anciens se retirent. La superstition est encore si profondément enracinée parmi les hommes, que celui qui s'élève contre le pape de Rome est regardé comme coupable d'un crime irrémissible. Le seul homme qui ait embrassé la bonne cause avec une fermeté inébranlable, c'est Franz de Sickingen. » « A la vérité, ajoute Ulrich, Franz avait paru hésiter un moment; mais peu à peu Hutten avait su si bien l'enflammer, que maintenant, presque tous les soirs, à souper, il se faisait lire quelque passage des écrits de Hutten ou de Luther, et déclarait nettement à ceux de ses amis qui tentaient de l'ébranler, que l'intérêt de la patrie exigeait qu'on s'en rapportât entièrement aux décisions des deux nouveaux apôtres, parce que la vraie foi devait être défendue. » « Malgré tout cela », continue Hutten, « je ne te dissimulerai pas, très-cher frère, que c'est Franz qui jusqu'à présent m'a empêché de commencer l'attaque. Il assure qu'il vaut mieux laisser croître la présomption de nos ennemis; il est aussi d'avis qu'il est plus sage de s'assurer d'abord du parti que prendra l'Empereur. » Sickingen espère que ce dernier comprendra bientôt ce qu'il peut attendre du Pape et de son entourage. On annonçait une scission prochaine et grave entre Léon X et l'Empereur; c'était à ce moment favorable que Sickingen comptait se tourner vers Charles-Quint. « J'ai écrit dernièrement à Spalatin », écrit Hutten, « je lui demande de sonder adroitement l'Électeur [2], puis de m'écrire sa pensée. Je désire vivement savoir jusqu'à quel point on peut compter sur son appui, et je souhaiterais que ses bonnes intentions fussent connues, non-seulement de toi, mais de tous ceux qui ont offert leur bras et leur épée pour le service de la bonne cause. Insiste toi-même sur ce point, je t'en prie. Tu ne sais pas combien il est désirable que Frédéric vienne en aide à nos gens, ou du moins promette de fermer les yeux sur un beau coup de main, ou bien encore nous permette de chercher un refuge à l'intérieur de ses États, si la situation le réclamait. Aussitôt que je serai instruit de ses inten-

[1] Evers, *Heft* 7, 215-218.
[2] L'électeur de Saxe.

tions, je me propose d'aller t'entretenir de vive voix, car je ne puis résister plus longtemps au désir de te connaître davantage, et j'aspire au bonheur de voir face à face un homme que ses vertus me rendent si cher [1]. »

En même temps que cette lettre, Hutten envoyait à Luther ses derniers écrits, dans l'espérance qu'il les ferait réimprimer à Wittemberg.

Ces libelles, dirigés contre la papauté et le clergé, destinés spécialement au peuple, et à cause de cela rédigés en allemand, appelaient aux armes la nation tout entière :

« Je fais appel à la fière noblesse!
Vous aussi, bonnes villes, soulevez-vous!
Soutenons-nous mutuellement,
Ne me laissez pas combattre seul!
Ayez pitié de la patrie,
Dignes Allemands, levez la main!
Voici l'instant d'agir, d'entrer en lice!
Que notre devise soit :
Pour la liberté! Dieu le veut! »

Les puissants et les petits sont invités à s'unir pour la guerre de religion :

« J'exhorte ici tous les princes,
Et en premier lieu le noble Charles!
Que tous se rallient à notre cause;
J'invite la noblesse et les bonnes villes;
Celui qui ne prend pas la chose à cœur,
Celui-là n'aime point son pays,
Et ne connaît Dieu qu'imparfaitement.
Donc, vous tous, braves Allemands,
Invoquez le secours de Dieu, proclamez hautement la vérité!
Vous, lansquenets, vous, braves cavaliers,
Vous tous qui avez au cœur un vaillant courage,
Venez! nous étoufferons la superstition,
Et nous ferons resplendir de nouveau la foi!
Mais la victoire ne peut être obtenue sans lutte.
Il faut s'attendre à ce que le sang coule!
Nous avons des harnais, des chevaux,
Des hallebardes, des épées!
Et si les discours de paix ne suffisent pas,
Nous saurons nous servir de nos armes!
Que personne ne m'en demande davantage :
Le secours et la vengeance de Dieu sont avec nous! »

Hutten prévoit déjà que le secours de l'étranger sera nécessaire :

« Oui, je le jure sur mon âme,
Si Dieu m'accorde sa grâce,

[1] Böcking, t. I, p. 435-437.

Lui qui n'a jamais abandonné l'innocent,
Je laverai notre injure de ma propre main,
Dussé-je avoir recours à l'étranger ! »

Dans le *Parallèle entre la papauté et l'Empire,* Hutten prétend instruire Charles-Quint de ses devoirs et de ses droits vis-à-vis de Rome. Partisan du césaro-papisme, il affirme qu'autrefois les empereurs étaient à la fois papes et Césars, qu'ils élevaient et déposaient les évêques; mais qu'ensuite tout avait changé de face, parce qu'ils s'étaient honteusement courbés sous le joug papal. Le despotique Henri IV est à ses yeux un noble héros; l'Allemagne n'en a pas connu de plus digne d'admiration. Mais plus ce prince était brave, vaillant et vertueux, plus il avait été exposé par cela même aux persécutions des papes. Dès qu'ils avaient compris à quel vaste esprit, à quelle capacité ils avaient affaire, ils s'étaient opposés à lui, de peur qu'il ne vint à les éclipser : « Henri IV n'a pas eu seulement à subir l'opposition d'un ou deux papes; quatre ou cinq se sont comportés de la même manière envers lui; mais l'odieux moine Hildebrand l'a traité plus impitoyablement encore que tous les autres. » Les connaissances historiques de Hutten sont vraiment bizarres. Pour établir l'ancienne suprématie des empereurs sur les papes, il raconte que l'empereur Othon III fit crever les yeux à Jean XIV; pour démontrer la tyrannie des papes et prouver qu'ils ont été souvent les meurtriers des empereurs, il rapporte que Clément IV fit assassiner Conrad IV. Or il n'y a pas un mot de vrai dans ces assertions.

Pour exciter le peuple encore davantage, il réédita ses dialogues latins, et cette fois les publia en allemand, sous le nom d'*Entretiens familiers*. Le frontispice du livre symbolise la pensée de l'auteur : à droite, au haut de la feuille, le roi David présente à Dieu le Père, qui apparait à gauche lançant sa foudre du haut du ciel, ce verset du psaume CXI : « Lève-toi, Seigneur, toi qui juges la terre, donne aux orgueilleux la récompense qui leur est due ! » Au centre, on voit apparaître Luther et Hutten, les deux héros de la liberté. Au bas, des hommes d'armes, les lances étendues, chassent une troupe de prêtres qui s'enfuient en poussant des clameurs lamentables, et parmi lesquels on reconnait le Pape, des cardinaux et des évêques [1]. A la fin du livre, Luther et Hutten, toujours réunis, reparaissent encore. A partir de ce moment, on prit l'habitude de les représenter toujours ensemble, comme les inséparables « instruments du Seigneur ». « Dieu nous a envoyé deux apôtres », dit Eberlin de Günzbourg dans le livre des *Quinze Alliés* (1521) ; « cœurs vaillants, hardis, éclairés, ces deux

[1] STRAUSS (t. II, p. 218) trouve cette gravure « la plus divertissante du monde ».

messagers du Seigneur se nomment Martin Luther et Ulrich de Hutten; tous deux Allemands de naissance, très-instruits et bons chrétiens, ne respirent que pour la gloire de Dieu, comme leur entreprise le fait assez voir[1]. » A cette époque se répand aussi parmi le peuple la *Litanie des Allemands,* où l'aide de Dieu est invoquée pour Hutten et Luther[2].

Hutten, dans ses libelles, feint d'être convaincu que l'Empereur va prendre la direction de la sanglante révolution qu'il prépare. Il s'adresse même à lui :

« Oui, si j'exécute toutes ces choses,
Ce ne sera que pour ton honneur!
Autrement, il ne me siérait guère
De lever ainsi l'étendard de la révolte.
J'exhorte tous les Allemands libres
A te rendre obéissance,
Afin que notre pays soit secouru,
Et que la ruine et la honte en soient bannies.
Un vaillant capitaine comme toi
Peut seul diriger et mener à bien l'entreprise. »

Mais il ressort au contraire des lettres confidentielles de Hutten que, depuis son inutile voyage à la cour de Ferdinand, il gardait fort peu d'illusions sur le parti que prendrait Charles-Quint, et doutait beaucoup qu'il consentît à devenir le chef de la révolution : « Je n'attends pas grand'chose de l'Empereur », écrit-il à Luther (9 décembre 1520). « Il est entouré d'une foule de prêtres, parmi lesquels plusieurs ont su capter entièrement sa confiance. » S'adressant à Érasme (13 novembre 1520), il exprime les mêmes craintes, se montrant d'ailleurs résolu à marcher en avant sans le concours de Charles-Quint. Il engage vivement Érasme, avant que la lutte commence, à songer à sa sûreté personnelle et à se réfugier à Bâle. « La guerre aurait déjà éclaté », dit-il, « si Franz de Sickingen n'avait été d'avis d'attendre encore, à cause de l'Empereur. Si tu n'approuves pas non plus les moyens violents, tu ne peux du moins blâmer mon dessein d'affranchir l'Allemagne. Les sciences, après sa délivrance, retrouveront un nouvel éclat, et même si notre

[1] Böcking, t. II, p. 101. Voy. ce que Jean Faber écrivait à Luther sur son alliance avec Hutten : « ...quid enim primum aliud in dialogis vestris quam virus, convitia, pestis ac sesquipedalia verba jactastis? hic vester exercitus clavis, fustibus, furcis obarmatus erat. » Raynald, ad a. 1528, n. 359.

[2] Dans cette *Litania Germanorum* qui date de 1521, on lit entre autres choses : « Ut strenuum illum Germaniae equitem, Ulricum Huttenum, Martini Lutheri Pyladem, in suo bono proposito ac provincia, pro Martino Luthero suscepta, perseverare facias, te rogamus, audi nos. » Dans les *Preces* qui suivent, on lit au sujet du Pape : « Dominus præcipitet eum de cathedra pestilentiæ et conterat caput ejus, et qui seipsum fecit Deum orbis terrarum, sit alibi diabolus diabolorum in æternum. Amen. » Kapp, *Nachlese*, t. II, p. 506-509.—Voy. Peschecк, p. 159.

tentative échouait, toutes les ruses, toutes les supercheries de la cour de Rome ne parviendraient pas à éteindre l'incendie que nous avons allumé. Le feu continuerait, même si l'on persistait à nous écraser, et de nos cendres surgiraient de nouveaux défenseurs de la liberté, plus forts, plus courageux que nous. C'est parce que j'en suis persuadé que je suis décidé à tout tenter, et résolu à ne me laisser intimider par aucune menace. Quand bien même l'Empereur lancerait un édit contre nous, tous les lieux de refuge ne nous seraient pas fermés, tous les moyens de secours ne nous seraient pas refusés. » « La tyrannie romaine est effroyable », disait encore Hutten, « elle dépasse l'imagination; il est impossible d'y remédier, comme Érasme le pense à tort, au moyen de la douceur; il ne reste rien d'autre à faire que d'avoir recours à la force; il faut jeter au loin les cadavres empestés, les brûler et les anéantir[1]. » Au reste, Hutten ne serait pas seul à entreprendre la campagne; dans une chanson écrite pour le peuple il s'écrie :

« Beaucoup parmi nous, je le sais,
Désirent aussi entrer en danse,
Dussent-ils y perdre la vie!
Allons, brave lansquenet,
Généreux cavalier,
Ne laissez pas périr Hutten! »

Dans une autre chanson, également composée pour le peuple, il se pose en protecteur et en champion de l'Évangile :

« Ah! noble Hutten de Franconie,
Sois avisé, sois prudent!
Rends grâce à Dieu, bénis sa bonté,
Il t'aidera certainement
A combattre pour la justice!
Tu soutiendras l'homme de bien,
Avec le secours d'autres chevaliers et varlets,
Avec tes loyaux guerriers,
Protégés par le sang du Christ! »

Au commencement de 1521, Hutten réédita le recueil encore augmenté de ses *Entretiens*. Dans le premier, intitulé *Bullicida* (le Tueur de bulles), il fait un nouvel appel aux armes : « Il s'agit ici de notre intérêt à tous, il s'agit du bien public! » s'écrie-t-il. « Le feu de la guerre commence à se propager; accourez, vous qui soupirez après la liberté, car ce n'est qu'avec nous que vous pourrez acquérir un si grand bien. Chez nous on poursuit les despotes, on brise les chaînes de l'esclave! Où sont les hommes libres? Ils ne peuvent être tous disparus! Où sont les nobles, aux noms illustres? Où êtes-vous,

[1] « ...Abjiciamus putrida cadavera, exuramus et aboleamus. Quod si vi et armis conemur efficere... » BÖCKING, t. I, p. 423-426.

chefs du peuple? Pourquoi ne venez-vous pas grossir notre nombre? pourquoi ne pas vous joindre à moi pour délivrer notre commune patrie de la peste romaine? Y a-t-il un homme ici qui puisse accepter d'être esclave, qui ne rougisse de sa servitude et ne soit impatient de s'en affranchir? En un mot, y a-t-il quelqu'un parmi vous qui ait du courage, et se sente résolu à tout tenter? Où êtes-vous donc, vous qui, il y a peu de temps encore, vouliez entreprendre une croisade contre le Turc? Comme si les bulles maudites n'étaient pas de pires ennemis pour l'Allemagne! Mais vous m'avez entendu! Je vois cent mille hommes, à la tête desquels se place Franz, mon hôte et mon ami! Que les dieux soient loués! L'Allemagne s'est souvenue d'elle-même! L'Allemagne veut redevenir libre[1]! »

Dans le dialogue des *Brigands,* Hutten distingue quatre sortes de voleurs. Les plus inoffensifs et les plus excusables, à son avis, sont les voleurs de grand chemin. Bien plus à craindre sont les grands commerçants, qui rançonnent tous les ans l'Allemagne dans des proportions inouïes, par l'importation des marchandises étrangères; ceux-là méritent qu'on les expulse du pays. Les juristes sont une engeance plus nuisible encore; ils falsifient le droit, et pour s'en défaire on devrait employer la cognée et la massue. Mais les plus dangereux de tous les hommes, ce sont ces brigands qui composent la bande perverse des prêtres. « Si l'Allemagne ne se débarrasse de cette peste », dit Sickingen, que Hutten introduit ici dans la conversation, « il deviendra bientôt impossible de lui porter secours! » Pour lui, il ne cessera de rappeler à l'Empereur que son devoir est d'ôter au clergé le fardeau des richesses temporelles, dans l'intérêt même de la sainteté de son état; qu'il doit s'emparer de tout l'or, de tout l'argent entassé dans les églises, faire vendre les pierreries renfermées dans les sacristies, et, du produit de ces trésors, entretenir des troupes.

« Le peuple allemand est exploité d'une façon inique, extravagante, et cela non-seulement par Rome, mais encore par ses propres prélats; les impostures et les brigandages des évêques les ont rendus si puissants qu'ils se sont emparés des contrées les plus fertiles de l'Allemagne; les terrains les plus beaux sont entre leurs mains; la malheureuse Franconie est soumise à la domination impie des prêtres, et n'est plus digne de son glorieux nom de Franconie (terre

[1] *Bulla vel Bullicida.* Dans le dialogue *Monitor primus,* Hutten fait dire à Luther : « Je passe volontiers bien des choses à Léon, et je me tais sur sa conduite privée; mais je ne puis assez m'étonner lorsque je vois des hommes fonder tout l'espoir de leur salut sur l'indulgence, c'est-à-dire sur l'abstention des bonnes œuvres, eux qui cependant devraient si bien savoir *que la foi sans les œuvres est morte!* » (STRAUSS, p. 275.) On voit que Hutten avait admirablement saisi la doctrine de Luther!

libre) ; plus servilement qu'aucun autre territoire, elle a courbé son front sous le joug. Mais le temps où l'Allemagne s'affranchira de ces brigands pervers est enfin tout proche. »

Par cet « affranchissement », il ne fallait donc pas entendre seulement la confiscation des biens du clergé et le pillage des églises, mais encore la transformation des principautés ecclésiastiques en États laïques. Sickingen chercha plus tard à opérer une transformation semblable dans l'archevêché de Trèves.

« Aussitôt que le moment décisif de l'affranchissement sera venu, la chevalerie de l'Empire, les bonnes et fortes villes d'Allemagne devront se décider à une action commune, mettant de côté les anciens malentendus et griefs. » « Déjà je les vois lutter avec énergie pour la liberté, rougir d'une servitude honteuse, et se montrer plus résolues que tous les autres ordres de la nation. Elles ont des troupes, de l'argent en abondance, et lorsqu'il s'agira d'entreprendre une guerre qui, selon moi, est inévitable, elles seront en état d'offrir à la grande cause les secours les plus efficaces. » Un marchand que Hutten fait intervenir ici dit alors : « Tout cela mène, ce me semble, à la guerre contre les prêtres; puisse le Christ Rédempteur protéger un tel dessein, car, à mon avis, il n'a jamais existé un motif de résistance plus légitime, plus honorable et plus pressant! » Ce à quoi Hutten répond : « Il en est comme tu dis! Si l'on a jamais légitimé la résistance à une tyrannie quelconque, quel zèle ne devons-nous pas déployer, nous qui avons affaire à des tyrans qui non-seulement mettent la main sur nos propriétés et nous ravissent notre liberté de citoyen, mais encore oppriment et anéantissent ce qu'il y a de plus sacré au monde, la foi et la piété? car ils tiennent la vérité captive, et voudraient effacer de nos mémoires jusqu'au nom du Christ [1]. »

Il fallait donc, de toute nécessité, déchainer en Allemagne la « tempête hussite ».

Aussi, dans un dialogue postérieur intitulé *Second Avertissement* (*Monitor secundus*), Hutten voit-il en Ziska, le chef hussite, le modèle accompli du libérateur et du héros. Il met ces paroles dans la bouche de Sickingen : « Afin que tu comprennes bien que tout n'a pas tourné mal pour ceux qui ont résisté aux prêtres, je te citerai, entre beaucoup d'exemples, celui du Bohême Ziska, l'invincible chef d'une lutte longue et ardente contre le clergé. Que lui a-t-il manqué pour prétendre à la célébrité des plus illustres héros? N'a-t-il pas eu la gloire de délivrer son pays du despotisme, de chasser du territoire bohémien les hommes inutiles, les prêtres oisifs, les moines fai-

[1] *Prædones*. Cet entretien parut probablement dès 1520. STRAUSS, *Ulrich von Hutten*, t. II, p. 156.

néants? N'a-t-il pas restitué les biens du clergé en partie aux héritiers des bienfaiteurs[1], en partie à l'État? N'a-t-il pas fermé son pays aux entreprises romaines, aux extorsions des papes? N'a-il pas noblement vengé la déplorable mort du saint prophète Jean Huss? Et, parmi tant de grandes actions, il n'a jamais cherché son intérêt personnel ni l'accroissement de sa fortune! » Ici un second paysan l'interrompt pour lui dire qu'il a entendu raconter que Ziska s'était souillé de beaucoup de crimes abominables; mais Sickingen lui répond que punir des malfaiteurs n'est point un crime; que prendre à des hommes orgueilleux, cupides, insolents, débauchés et lâches un bien injustement acquis, les chasser de la patrie où leur grand nombre cause l'enchérissement des denrées, n'a rien de répréhensible. « Pourquoi n'imiterais-je pas l'exemple de Ziska? » dit-il en terminant.

Bien qu'il recherchât l'appui de Charles-Quint, Hutten était très-décidé à s'en passer au besoin; « car, en vérité », assure-t-il, « il est des cas où ne pas obéir est la véritable obéissance ». « L'Empereur souffre que des hommes pervers se servent de lui pour des choses futiles. » « S'il est dans sa destinée », dit Ulrich à plusieurs reprises, « de suivre si promptement les mauvais conseils, je crois qu'une prompte ruine sera aussi dans sa destinée. Entouré d'une troupe de fidèles serviteurs, Charles devait songer à restreindre le pouvoir excessif des évêques, abattre la superstition, rapprendre au peuple la vraie religion, la remettre en lumière, et restaurer la liberté de l'Allemagne. Il ne devait pas avoir égard aux rêveries de quelques-uns, mais à la volonté de Dieu, car la vérité et la religion sont ici en jeu. Que si l'Empereur refuse de se mettre à notre tête, et que nous ne puissions espérer lui voir embrasser de lui-même la cause de la patrie, j'ai résolu de tenter quelque chose à mes risques et périls. Le sort en est jeté! Advienne que pourra[2]! »

VIII

Le parti de la révolution politique et religieuse faisait à une grande partie de l'Allemagne une situation que déplore, dans sa *Complainte sur la détresse de la foi chrétienne*[3], Thomas Murner, moine franciscain.

Personne, dit-il, n'a jamais prétendu nier les abus qui se sont

[1] En Allemagne, selon les vues de Hutten, ces biens devaient revenir à la noblesse.

[2] *Monitor secundus.*

[3] *Uhland's Volkslieder*, t. II, p. 906-917. Voy. 1039, n° 349.

introduits dans l'Église. Aucun homme loyal n'a jamais tenté de les justifier. Seuls ils sont cause du mouvement révolutionnaire qui éclate :

Les abus dont on se plaint,
Nul homme d'honneur ne les défend!
Dieu même, je commence à le croire,
Ne veut pas les tolérer davantage!
Mais mon cœur est plein de larmes,
Parce qu'on veut détruire notre foi.
Voilà l'unique sujet de mes pleurs!

Il faut que je confesse ici la vérité,
Nous ne sommes pas sans reproche.
La question de l'indulgence, dit-on,
A malheureusement égaré bien des gens.
Entendant dire tant de mal d'elle,
On s'est imaginé que les sacrements
Étaient tout aussi suspects;
On a cessé de les vénérer.
O Dieu du ciel, fais-nous miséricorde!

Les hauts dignitaires de l'Église sont ensevelis dans la mollesse; la désunion et l'envie règnent dans tout le clergé, cela n'est que trop vrai, mais on ne peut remédier à ces maux par un bouleversement violent, par le renversement total de tout l'ordre établi! Or c'est vers ce but que courent les partisans des idées nouvelles, car l'organisation ecclésiastique serait ruinée de fond en comble si les doctrines qu'ils propagent venaient à être adoptées :

Le bon Pasteur a été frappé,
Les brebis se sont dispersées!
Notre Saint Père est mis dehors :
Il ne doit plus porter couronne,
Car le Christ n'a fondé son pouvoir
Par aucune parole sacrée!
En plus de cent mille endroits
Se répand cette doctrine empoisonnée.

Tous nos grands prélats,
Les cardinaux, les évêques
Vont être supprimés.
Le curé seul sera toléré,
A condition que le peuple l'ait choisi;
Mais comment son esprit faussé
Pourrait-il reconnaître le bon Pasteur?
O lamentable honte!

La messe ne sert plus à rien,
Ni dans la vie, ni à la mort;
Ils se raillent des sacrements :
Nous n'en avons que faire! disent-ils.

Ils en ont déjà aboli cinq,
Et ceux qu'ils laissent debout,
Ils les ont si bien modifiés,
Que bientôt ils les retrancheront aussi.

A propos des doctrines de Luther sur le sacerdoce universel, Murner s'écrie :

Nous sommes tous devenus prêtres,
Les femmes aussi bien que les hommes,
Bien que nous n'ayons pas été consacrés,
Et n'ayons point reçu les ordres!
Les escabeaux sont sur les bancs,
La charrue est devant les bœufs,
La foi sombre entièrement
Dans un abîme sans fond!

L'Allemagne est déchirée à l'intérieur; on abuse de la parole de Dieu; elle est devenue le prétexte d'émeutes, de rixes sanglantes :

La pomme de discorde est jetée!
Hélas! cela n'est que trop vrai!
Dans les villes, dans les villages,
Je ne donnerais ni sou ni maille
Pour être à la place des gouvernants!
Par la ruse et par la fraude
On les accuse de crimes prétendus.

Autrefois on tenait le saint Évangile
Pour un message joyeux
Envoyé par le Seigneur lui-même
Pour nous procurer la paix!
Maintenant ils ont empoisonné le saint Livre,
Ils l'ont rempli de leurs pensées homicides,
Et ce qui devait faire notre joie
Nous plonge à présent dans l'angoisse.

Je ne m'en prends pas à la parole de Dieu;
Mais ce dont je me lamente,
C'est de la voir défigurée,
Et devenue une parole meurtrière!
Oui, la parole de vie éternelle
N'est plus qu'un prétexte d'émeute et de crime!
Voilà ce qu'ils ont fait de l'Évangile
Que Jésus nous avait apporté dans l'amour!

Si le Turc nous eût vaincus,
S'il avait envahi l'Allemagne
Depuis le lever du soleil jusqu'au couchant,
Il n'aurait pu insulter notre foi
Plus cruellement que nous ne l'avons fait,
Nous autres chrétiens, dans notre propre pays!

Depuis la venue du Christ,
Je l'affirme ici par serment,

Jamais pareille détresse
Ne s'était vue dans la chrétienté!
Notre foi, jadis si resplendissante,
Gît maintenant à terre!
Notre couronne est tombée lourdement,
Et devient un objet de risée!

Ceux qui ensorcellent le peuple et le poussent au mépris de toute autorité ruinent la foi de l'Allemagne :

Maintenant celui qui ment,
Qui méprise le pouvoir,
Celui qui contourne le sens de l'Évangile
Et en fait un prétexte au crime,
On court à lui, on l'applaudit!
Notre foi, entièrement ruinée,
Ne sera bientôt plus qu'un amas de cendres!

Dans une réfutation raisonnée du *Manifeste de Luther à la noblesse allemande*, Murner s'explique très-franchement sur les abus dont gémit l'Église. Il n'hésite pas à condamner les annates, les frais du pallium, les commendes, les cas réservés et autres regrettables excès. Si l'excommunication, si les pénitences ecclésiastiques sont tombées dans le mépris public, les prêtres et les évêques en sont seuls responsables, dit-il, car ils en ont abusé, et les ont souvent imposées à propos de « trois noisettes et de deux crottes de pigeon ». Aussi les prêtres feront-ils bien de ne pas trop se plaindre, car eux seuls sont coupables. « Ce que tu as fait toi-même, souffres-en toi-même. » La réforme des abus doit être entreprise légalement par les autorités compétentes, c'est-à-dire par l'Empereur et les états, mais il est interdit à tout chrétien d'invoquer ce prétexte, comme le fait Luther, pour outrager la foi. Luther, personne n'en peut douter, en paraissant prendre tellement à cœur les charges de la nation allemande, n'a en réalité qu'un but; il s'en sert comme d'un petit morceau de lard à mettre dans son piége. Sous ce prétexte, il se propose de transformer bientôt tout à son aise notre sainte foi. Ensuite, il répandra son venin, il enverra partout ses messages hussites et wicléfites. Il veut créer un schisme en Allemagne, lui qui prétend nous mettre tous d'accord. Il veut, faisant cause commune avec les Bohêmes et les Moscovites, nous séparer du reste de la chrétienté, répandue par toute la terre. « J'espère de la bonté de Dieu que nous autres Allemands, nous saurons triompher de toutes les difficultés présentes, et resterons bons chrétiens, fidèles à la foi de nos pères. Quant à la réforme des abus, si un concile doit être convoqué, cela regarde l'Empereur et les états. Luther, il est vrai, fait appel à ce concile. » « Mais j'aurais cru », dit Murner en s'adressant directement à lui, « que toi, qui sou-

pires avec tant de ferveur après un concile, tu t'en remettrais au Saint-Esprit, comme cela est légitime, du soin d'améliorer et de rectifier tous les abus, toutes les difformités de l'Église. Cependant tu laisses de côté un chemin si simple, si droit, si légal, et tu n'as à la bouche que des paroles de menace! » A tout propos Luther conseille les mesures violentes. Ses invectives contre le Pape dépassent toute mesure : « Je dirai en toute sincérité que jamais goujat ou gâte-sauce n'a été interpellé d'une façon plus odieuse, et quand même le Pape serait un homicide et le pire scélérat de tout l'univers, on n'aurait cependant jamais le droit de le traiter d'une manière si abominable! » Par ces pamphlets amers, on n'arrivera point à améliorer la situation religieuse.

Dans sa réfutation dogmatique des nouvelles doctrines, Murner s'indigne surtout au sujet de la sainte messe. Il rapporte avec indignation ce qu'en dit Luther, qui prétend que fonder une messe n'est pas seulement un acte inutile, mais coupable, qui attire sur nous la colère du Seigneur : « Il faut que j'épanche ici la grande amertume de mon cœur, et que je parle brièvement, mais clairement, avec toi, Luther. Laissons de côté le sacerdoce, le doctorat, l'état religieux, les Ordres, les vœux, les serments, et tout ce à quoi l'on pourrait vouloir me contraindre; je ne veux parler qu'en simple fidèle. Depuis mon enfance, mon père m'a appris à révérer la sainte messe. Il m'a enseigné qu'elle était le mémorial sacré de la passion du Christ Jésus, Notre-Seigneur. Tous ceux qui instruisent les fidèles dans la science de l'Écriture nous ont appris que la messe est un sacrifice efficace pour les vivants et pour les morts. Cette opinion est celle de tous les saints docteurs, et l'usage de la célébrer nous a été transmis par les douze messagers du Sauveur. O vous, premiers gardiens de la foi, soyez vigilants! Songez à nous instruire exactement de ce qui concerne la sainte messe, car le chrétien a mis en elle tout son cœur. Si, par votre négligence, l'erreur venait à prévaloir sur ce point, il est aisé de prévoir ce qui arriverait pour les autres! Veillez donc, n'épargnez rien dans une question aussi grave; ceux qui combattent notre dévotion au saint Sacrifice n'épargnent rien de leur côté, et si vous tardiez à agir, vous auriez bientôt à déplorer les conséquences de votre apathie! »

« Je parle ici du fond de mon cœur de chrétien, car je suis attaché par un profond respect à ce que mon père m'a enseigné sur ce point. Et si même la mort devait réduire au silence tous les évêques, de sorte que la dévotion à la sainte messe vint à s'éteindre entièrement, je témoigne ici, en apposant ma signature sur cette page, que j'entends mourir et quitter ce monde, fidèle à l'enseignement que j'ai

reçu de mon père sur la sainte messe, implorant mon salut par la contemplation de la sainte passion de Jésus-Christ. »

Murner s'écrie à propos de la promesse faite par Luther à la noblesse que les canonicats des abbayes seront conservés aux fils cadets des grandes maisons et serviront à les pourvoir comme par le passé : « Ici, Luther, le Saint-Esprit ne parle point par ta bouche; tu passes à la noblesse, pour laquelle tu écris, une douce petite plume sous le nez! N'as-tu pas prétendu que nous étions tous prêtres? Pourquoi donc accordes-tu aux enfants des nobles des priviléges que tu refuses à d'autres? T'imagines-tu, peut-être, que le Christ n'ait choisi que les seuls nobles pour la sublime dignité d'apôtre? Toi qui te donnes pour le prédicateur intègre de la vérité, il te sied mal de flatter! Pour moi, comme tu n'appuies pas ton dire sur la sainte Écriture, je regarde tes paroles comme de purs discours humains! »

Murner supplie et conjure la noblesse de défendre et de protéger l'antique foi : « Je ne prétends pas, cependant, que le docteur Luther ait tort sur tous les points, et parle toujours contre la vérité; je ne nie pas qu'en bien des choses il n'ait souvent trouvé juste. Mais je l'accuse hautement d'avoir si perfidement mêlé la vérité au mensonge empoisonné, qu'il est impossible aux chrétiens peu instruits de démêler l'une de l'autre. Je l'accuse d'avoir abusé de son noble talent, de son intelligence et de la sainte Écriture, dans le but séditieux, antichrétien, contraire à la paix, d'entrainer dans l'hérésie, sous la conduite des chefs de la noblesse et des premiers d'entre nous, les pauvres petites brebis du Christ. »

« Les discours violents de Luther », poursuit Murner, « mènent droit au *Bundschuh,* à une révolution furieuse, insensée, radicale. » « Mais il faut pourtant commencer par lancer le premier coup, et la boule n'est peut-être pas encore posée au bon endroit! »

Comme Luther, comme Hutten, Murner met toute son espérance en Charles-Quint, le jeune souverain nouvellement élu. Il le conjure de prendre la défense de la foi : « L'Empire », dit-il au début de son livre en s'adressant au nouvel empereur, « n'a pas eu, depuis son origine, de plus dangereux ennemis que Luther et ses adhérents. Comme un nouveau Catilina, Luther excite à la guerre civile, et, pour le soulèvement qu'il médite, se sert de la foi comme d'un manteau; mais il est impossible que la foi retire aucun avantage du bouleversement qu'il prépare. Comme si une telle révolte et transformation pouvait s'opérer au nom de la foi chrétienne, sans que la loi de Dieu soit violée et sans grave péché[1]! »

[1] *An den grossmächtigsten und durchlüchtigsten Adel tütscher Nation*, etc., 40 Bl., in-4°. Chaque page est surmontée de la suscription : *Von dem tütschem Adel.* La même

« L'Église et l'Empire tremblent jusqu'en leurs fondements », écrivait le chanoine Charles de Bodmann peu de temps avant que Charles-Quint arrivât d'Espagne; « tous ont les yeux fixés vers le nouvel élu qui vient prendre possession de la couronne en des circonstances si difficiles et si lamentables, que c'est à peine si l'un de ses prédécesseurs en a connu d'analogues. Comment maîtrisera-t-il la guerre intérieure qui menace à chaque instant davantage? Quel remède employer contre le mal toujours croissant qui envahit l'Église? Le peuple entier lève les yeux sur son roi; il met en lui tout son espoir; il attend de lui seul sa délivrance[1]. »

année, Murner écrivit : *Von dem babstenthum, dasist von der höchsten oberkeyt Christlichs glaubens wyder Doctor Martinum Luther.* Voy. WALDAU, *Thomas Murner*, p. 84-95.

[1] * Lettre inédite du 27 août 1520. *OEuvres posthumes* de Bodmann.

135

LIVRE II

LA DIÈTE DE WORMS ET LES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE JUSQU'A L'EXPLOSION DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

(1521-1524.)

LIVRE II

LA DIÈTE DE WORMS ET LES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE JUSQU'A L'EXPLOSION DE LA RÉVOLUTION SOCIALE. (1521-1524.)

CHAPITRE PREMIER

LA DIÈTE DE WORMS. LE NOUVEL ÉVANGILE JUGÉ PAR LES CONTEMPORAINS.

I

Charles-Quint, empereur nouvellement élu, avait pris en main le gouvernement avec la ferme intention de rétablir la paix parmi les peuples chrétiens, de protéger la chrétienté contre le péril toujours plus menaçant et plus proche des invasions turques, et de travailler de tout son pouvoir à rendre aux chrétiens l'empire du monde en refoulant les infidèles en Asie. Dans sa première lettre circulaire, datée de Molino-del-Re (31 octobre 1519), quatre semaines avant qu'il eût connaissance du résultat de l'élection, il annonçait aux Ordres et à tous ses sujets allemands qu'il se proposait de quitter l'Espagne au mois de mars suivant, et de se rendre en Allemagne pour y être couronné. Il convoquerait ensuite les états; il comptait élire parmi eux et d'autres dignes et loyaux personnages de nationalité allemande un conseil de régence composé d'hommes sages et éclairés, capables de rétablir dans l'empire la paix, la justice et le bon ordre. « Nous aviserons ensuite », ajoutait-il, « à tous les autres besoins de la nation, comme nous y oblige notre titre de roi des Romains, de chef suprême et de protecteur de la chrétienté, et afin de pouvoir nous opposer énergiquement aux progrès des infidèles, qui étendent leur domination et leur tyrannie d'une manière toujours plus redoutable; c'est ainsi que nous désirons nous rendre digne de notre titre d'augmentateur du

Saint-Empire (*Mehrer*)[1]. » « Ses sujets », disait-il dans un second manifeste, « devaient accueillir sa venue avec allégresse et confiance, et supplier Dieu par de ferventes prières et par des processions publiques de daigner bénir son voyage en Allemagne, afin qu'il y puisse accomplir sa noble mission dans la sécurité et la paix, et pour le bien de la chrétienté tout entière[2]. »

La situation de Charles-Quint, dès le début de son régne, présentait les plus redoutables difficultés.

Tandis que l'Empire lui était remis, la perte de ses États héréditaires semblait imminente. En Espagne, une révolution menaçant de lui ravir la couronne couvait sourdement[3]. Les Castillans révoltés avaient offert le pouvoir au roi de Portugal, don Manuel; Naples, dans un continuel effroi, s'attendait de jour en jour à un assaut de la flotte turque; François Ier, en Italie aussi bien qu'en Espagne, attisait continuellement contre Charles-Quint les mécontentements et les rancunes; en Autriche, nul gouvernement capable de maintenir le peuple, et la lutte « pour la liberté des états » menaçant gravement l'autorité royale[4]; quant à l'Empire, il était pour ainsi dire livré à l'anarchie. L'ambassadeur d'Angleterre, Richard Pace, qui visita les pays rhénans pendant l'été de 1519, mandait à Henri VIII que la nation allemande était dans un tel état de discorde générale que tous les princes de la chrétienté ne seraient pas en état d'y rétablir la paix; et le printemps suivant le cardinal d'Este écrivait en parlant de la partie orientale de l'Allemagne : « La confusion est si grande ici que chacun s'y comporte à sa guise. Il y a beaucoup de gouvernants, mais bien peu d'obéissants[5]! » Les conditions que les électeurs avaient imposées au jeune souverain avant l'élection équivalaient à une complète victoire du principe oligarchique sur le monarchique[6], et pour comble d'embarras, dans des circonstances aussi critiques, le trésor de Charles était « littéralement épuisé[7] », son élection à

[1]* Archives de Francfort, *Reichstagsagkten*, t. XXXV, fol. 1. Voy. BAUMGARTEN, t. I, p. 303.

[2]* *Ausschreiben aus St Jacob*, 12 avril 1520. Archives de Francfort, *Kaiserschreiben*, t. VIII, fol. 5.

[3] A la suite des vexations dont les Hollandais formant l'entourage de l'Empereur avaient été le sujet. Pour plus de détails sur ce point, voy. Ch. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. Voyez aussi HÖFLER, *Zur Kritik und Quellenkunde*, t. I, p. 39.

[4] Voy. Victor v. KRAUS, *Ein Bild ständischer Parteikämpfe nach den Quellen bearbeitet*, Vienne, 1873.

[5] BAUMGARTEN, t. I, p. 300.

[6] Voy. O. WALTZ, *Die Wahlverschreibung Carl's des Fünften in ihrer Genesis*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. X, p. 215-233. — WYNEKEN, *Regimentsordnung*, p. 580-581. — ROESLER, p. 206-207. — WALTZ, p. 217. Appendice, p. 662.

[7] Sur les immenses sommes d'argent dépensées par Charles-Quint pour son

l'Empire lui ayant coûté la somme, alors prodigieuse, d'environ un million de florins. Il avait bien tenté un emprunt auprès du roi d'Angleterre Henri VIII, mais ses propositions avaient été repoussées [1].

L'état actuel des affaires commandait donc à lui seul une politique de conciliation; mais en dehors de ces faits trop réels, l'esprit de conquête, le goût des mesures violentes étaient absolument étrangers au caractère et aux vues de Charles-Quint [2]. C'était à défendre l'héritage qui lui avait été transmis qu'il avait résolu d'employer la puissance que Dieu lui avait donnée, puissance qu'il remerciait la Providence de lui avoir confiée [3]. La protection, l'intégrité des pays à lui appartenant, le devoir de les défendre contre toute attaque étrangère, voilà ce qu'il se proposa constamment dans tous ses actes politiques; ce mobile l'a seul engagé dans toutes les luttes et périls de son règne.

Le 22 octobre 1520, Charles, entouré d'un imposant cortége, fit son entrée à Aix-la-Chapelle, la ville du sacre. Joachim de Brandebourg et Frédéric de Saxe manquaient seuls au corps électoral. Ce dernier était retenu à Cologne « par une attaque de goutte ». On

élection, voy. notre premier volume, p. 561-564. Sur les promesses faites au margrave Casimir de Brandebourg, le négociateur le plus actif de Charles-Quint au moment de l'élection, voy. Spiess, *Brandenburg. histor. Münzbelustigungen*, t. I, p. 195, et t. IV, p. 101. — Lang, *Neuere Geschichte des Fürstenthums Bayreuth*, t. I, p. 170.

[1] Le Glay, *Négociations*, t. II, p. 465. — En juin 1520, les dettes de l'Empereur s'élevaient à un million de ducats. Les revenus de Castille avaient été hypothéqués. Depuis six mois, la flotte destinée à l'expédition d'Afrique n'avait reçu aucune solde. Vers la fin d'août, Charles put enfin se procurer 20,000 ducats, à la condition de promettre au prêteur 20 pour 100 d'intérêt. Avec cette somme, il put enrôler trois mille marins. Les dîmes consenties par le Pape rapportèrent 8,000 ducats. — Voy. Lanz, *Actenstücke und Briefe*, Introduction, p. 244, note 57. — Sur les embarras d'argent de 1521, voy. Lanz, p. 249. François Ier, si humilié par l'élection de Charles-Quint, se consolait en pensant qu'elle avait dû singulièrement appauvrir son rival. — Baumgarten, t. I, p. 164.

[2] On trouvera de plus amples détails sur ce sujet dans un des chapitres suivants. Voyez aussi la lettre de Charles-Quint au margrave de Brandebourg, dans Spies, *Brandenburg. Münzbelustigungen*, t. I, p. 199. « La politique de Charles-Quint », dit Roesler, « révèle dès le début les tendances conservatrices de l'Empereur. Il n'y a rien de capricieux, d'exagéré, d'inquiet dans sa manière. Son jugement est pénétrant, calme, plein de mesure. Ce qui lui appartient en propre, ce qui est à lui par héritage, il tient à le conserver, désireux de consolider toujours davantage ses possessions. C'est envers les musulmans qu'il se montre le plus enclin à oublier cette règle de conduite, parce qu'il est à la fois de sang espagnol et petit-fils de Maximilien. D'ailleurs, toute l'Europe partageait ses vues à cet égard; combattre les infidèles était encore considéré à cette époque comme le plus saint devoir d'un monarque, et comme la mission particulière de l'Empereur romain. »

[3] Voyez comment il s'exprime sur ce sujet lorsqu'en juillet 1521 il apprend que François Ier a commencé les hostilités. Brewer, 3b, 599.

admira beaucoup, dans la suite de l'Empereur, « quatre cents cuirassiers parés d'armures d'argent et d'or, si belles, que je n'aurais jamais imaginé », écrit un témoin oculaire, « que des hommes pussent en posséder de plus riches et de plus magnifiques; et cependant, celle du Roi les surpassait encore[1] ». Charles montait un cheval caparaçonné d'argent; un béret d'argent était posé sur ses boucles blondes; sa taille peu élevée était mince et souple. Le visage, encore imberbe, était pâle, sérieux et calme, « si bien qu'on n'eût jamais pu croire qu'il ne fût âgé que de vingt ans à peine ». « Il paraissait compter pour peu de chose le plus ambitionné des bonheurs terrestres, et faisait paraître une telle dignité et grandeur d'âme, qu'il semblait avoir le globe terrestre sous ses pieds[2]. »

Le 23 octobre eut lieu le couronnement solennel[3]. Charles, ce jour-là, prêta ce serment célèbre qui formait la base de la constitution du « Saint-Empire romain de nation germanique[4] » et en constituait pour ainsi dire l'essence. L'article principal de ce serment a trait à la protection de l'Église et du Saint-Siége, et l'archevêque de Cologne, selon l'antique usage, demanda au nouveau souverain : « Promets-tu de maintenir et de protéger la sainte foi catholique telle qu'elle nous a été transmise par les Apôtres? Promets-tu de témoigner fidèlement au Pape et à la sainte Église romaine la soumission que tu leur dois? T'engages-tu à la soutenir par tes actes? » « Oui, je le promets », répondit l'Empereur; alors, appuyant sur l'autel les deux doigts de sa main droite comme pour donner à son serment une expression plus solennelle encore, il ajouta : « Me confiant dans le secours divin, m'appuyant sur les prières de tous les chrétiens, je m'engage à remplir loyalement mes engagements, aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Évangile. »

Charles se faisait de la dignité impériale la même idée qu'en avaient conçue ses aïeux; il voyait en elle la pierre angulaire de tout droit sur la terre, et considérait comme sa plus haute mission la tutelle de l'Église chrétienne et de son chef.

Son dessein bien arrêté, avait-il déclaré dans une instruction rédigée pour son ambassadeur près le roi Henri VIII (17 août 1519), était de mettre toute sa puissance au service de Dieu et du Siége

[1] Voy. C. Will, *Beiträge zur Geschichte des Einzugs und der Krönung Kaiser Carl's V zu Aachen*, dans le *Chilianeum* de Würzbourg, t. IV, p. 331-341, 369-375.

[2] Écrivait en 1519 Pierre Martyr, ep. 648.

[3] Voy. Baumgarten, t. I, p. 315-319.

[4] Voy. notre premier vol., p. 407-409.

apostolique[1]. L'autorité du Pape et celle de l'Empereur étaient, selon lui, d'institution divine, et placées au-dessus de toute autre juridiction. Le Pape et l'Empereur avaient, en leur qualité de chefs légitimes de la chrétienté, le devoir spécial d'écarter les hérésies qui pouvaient se glisser parmi les peuples chrétiens, de fonder la paix générale, d'organiser une ligue commune contre le Turc, de réformer les abus, et de remettre toutes choses dans un meilleur état et dans une forme meilleure. Dans la guerre comme dans la paix, les deux puissances devaient rester indissolublement unies, et, par leur concorde, donner à tous les vrais fidèles le gage d'un meilleur avenir[2].

Après que l'Empereur eut prêté le serment du sacre, l'archevêque, s'adressant à tous les princes et électeurs présents et à toute l'assistance, leur demanda : « Promettez-vous de vous soumettre à ce prince et seigneur? Vous engagez-vous à fortifier son royaume, à l'édifier par votre fidélité? Promettez-vous d'être obéissants envers ses commandements, selon la parole de l'Apôtre : Que chacun soit soumis à l'autorité? » A quoi tous les assistants, les princes aussi bien que les derniers de l'assemblée, répondirent en chœur : « Oui, nous le promettons! » Le serment du couronnement, contrat réciproque passé entre le souverain et la nation, engageait tous les princes allemands, ceux-là même qui n'avaient pu se rendre à l'assemblée; ainsi le voulait l'antique tradition. On pouvait d'autant plus s'attendre à voir les princes prendre en main la protection de l'Église et de son chef, qu'alors, en Allemagne, les liens ecclésiastiques n'étaient encore dénoués nulle part, et que nulle part la scission religieuse ne s'était encore produite. En effet, quelle qu'eût été la gravité du mouvement excité par les nouvelles doctrines et les écrits incendiaires de Luther et de ses disciples, aucune conséquence pratique n'en était encore résultée; l'ancienne constitution ecclésiastique, l'antique culte chrétien n'avaient subi aucune altération. Même à Wittemberg, la sainte messe était célébrée tous les jours. Il était donc permis d'espérer

[1] « Nostre principale intencion a toujours esté d'employer nostre dite puissance au service de Dieu et du Saint Siége apostolique, à l'amplificacion de nostre saincte foy catholique et de la république chrétienne, destruction et ruyne des ennemis et turbateurs du repos et tranquilité des chrestiens et de nostre saincte religion. » Barcelone, 16 août 1519. LANZ, *Actenstücke und Briefe*, p. 104-105. Dès l'époque des conflits électoraux, Charles avait déclaré que sa plus grande ambition était d'être un jour le témoin de « l'exaltation et de la propagation de la sainte foi ». Voy. BAUMGARTEN, t. I, p. 138.

[2] Convention entre Charles-Quint et Léon X, 8 mai 1521. Voy. LANZ, *Actenstücke und Briefe*. Introduction, p. 256-258. — HÖFLER, *Wahl und Thronbesteigung Adrian's VI*, p. 7-8. « Le papat, ...et l'empeyre », écrit Charles à Adrien (7 mars 1522), « doist estre une même chose unanime des deux. » LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 59.

que les princes et autres Ordres de l'Empire persévéreraient dans les sentiments qu'ils avaient exprimés en 1512, alors qu'ils avaient si hautement déclaré, à la diète de Cologne, leur résolution de maintenir la foi, l'Église romaine et le Saint-Empire romain de nation germanique, affirmant que l'Empire, l'Église, l'Empereur et les princes, unis, engagés réciproquement les uns envers les autres, ne formaient qu'un grand corps, qu'une seule société chrétienne; s'engageant à soulager la papauté de ses charges, et à protéger énergiquement l'Église contre les tendances séparatistes qui commençaient à se produire[1].

Après que les questions et les réponses du serment eurent été échangées, le Roi reçut à genoux l'onction sainte sur la tête, la poitrine et les mains; puis on le conduisit dans la sacristie, où il fut revêtu des ornements liturgiques : l'étole, la dalmatique et la chape. On mit à son côté l'épée de Charlemagne ; on lui passa au doigt l'anneau d'or; on lui tendit le sceptre, et le globe impérial fut placé entre ses mains. Enfin les électeurs posèrent sur sa tête la couronne de Charles le Grand. Reconduit ensuite devant l'autel, le Roi y renouvela son serment solennel, et reçut avant la fin de la messe la sainte communion.

Peu de jours après l'auguste cérémonie, l'archevêque de Mayence lut à haute voix, en présence de l'Empereur, un bref papal disant en substance que le Souverain Pontife, ayant approuvé l'élection de l'empereur Charles-Quint, désirait qu'à l'exemple de Maximilien son prédécesseur, il portât dorénavant le titre d'*Empereur romain élu*[2].

D'Aix-la-Chapelle, Charles se rendit à Cologne; c'est de cette ville qu'il annonça à tous ses sujets que la diète d'Empire s'ouvrirait à Worms le 27 janvier, immédiatement après le service divin, solennellement célébré dans la cathédrale; les états étaient invités à s'y rendre en grand nombre[3].

II

A l'ouverture de la diète, l'Empereur informa les états qu'étant Allemand de naissance, son premier souci était la situation actuelle du Saint-Empire romain, qui, si l'on n'y faisait promptement cesser le désordre et les troubles, serait infailliblement démembré en l'espace de peu de temps. Aussi s'était-il promis de tout tenter pour venir à son secours; son premier désir était d'y remettre la foi en

[1] Voy. *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 137.
[2] Voy. BUCHHOLTZ, t. I, p. 120. — ROESLER, p. 233.
[3] BAUMGARTEN, t. I, p. 400-401.

honneur, afin qu'il fût ensuite plus aisé de triompher des ennemis du nom chrétien. Mais il fallait premièrement aviser aux moyens de restaurer le droit, la paix, le bon ordre et la police, et commencer par instituer un conseil de régence chargé d'administrer les affaires en l'absence de l'Empereur; car ce ne serait que par la justice, la paix et le maintien de l'ordre que l'industrie, dans toutes ses branches, pourrait prospérer et s'accroître. L'Empereur désirait aussi, et cela le plus promptement possible, comme les électeurs l'en priaient instamment, aller recevoir à Rome la couronne impériale; il ferait ensuite tous ses efforts pour reconquérir les terres et principautés ravies à l'Empire. Pour toutes ces choses, il réclamait le conseil et l'avis des états; il désirait ardemment voir le droit et la paix rétablis, et les attaques à main armée, pratiquées sur les routes, entièrement abolies, car il les avait dans une aversion particulière, et ne pouvait les tolérer plus longtemps[1].

Ce n'était pas dans un but intéressé qu'il avait ceint la couronne, déclara-t-il dans un message postérieur. Il ne s'était pas proposé, en acceptant l'Empire, d'étendre son royaume, ses possessions héréditaires, et de grossir ainsi ses revenus; s'il avait désiré la suprême couronne, ce n'était que par amour pour la nation allemande et pour le Saint-Empire, « auquel, en gloire, beauté, pouvoir et force, aucune monarchie de la terre n'était comparable, mais qui malheureusement, et pour dire le vrai, n'était plus que l'ombre de lui-même, et ne ressemblait plus en rien à ce qu'il avait été jadis[2] ». « Il espérait, grâce à ses alliances, aux ressources de ses possessions particulières, pouvoir lui rendre son antique splendeur. S'il réussissait, il n'aurait pas seulement à s'en féliciter en qualité de chef temporel de la chrétienté, de protecteur et défenseur de l'Église et du Pape : le bénéfice de ses efforts reviendrait surtout à la nation, et profiterait à tous, contribuant aussi au rétablissement de la paix et du droit. » Son désir, sa volonté, pourvu que les états lui prêtassent fidèle assistance et loyal secours, était de relever la gloire du Saint-Empire. Il était prêt à exposer dans ce but sa vie et ses biens; il

[1] * Proposition du lundi après la Conversion de saint Paul. (28 janvier 1521.) Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, t. XXXIV, fol. 1-5.

[2] Il eût d'ailleurs été absolument impossible à l'Empereur de « remplir sa bourse » à l'aide des revenus que lui fournissait alors l'Empire, car ces revenus ne s'élevaient pas au-dessus de 13,000 florins (et cela depuis Sigismond). Voy. *Frankforts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 142. Voy. ce que Peutinger disait à ce sujet à l'ambassadeur vénitien Contarini. (Albéri, sér. I, vol. II, p. 20.) Jamais Charles n'a profité pour lui-même des revenus de l'Empire. Jamais non plus il ne songea à agrandir ses propres possessions par l'annexion de territoires allemands. Au contraire, on le voit abandonner le gouvernement de ses pays héréditaires à son frère Ferdinand, et, pendant son règne, défendre plus d'une fois les intérêts allemands au moyen des ressources que lui fournissent ses propres États.

se proposait de gouverner avec équité, et de travailler utilement au bonheur de tous, secondé par des conseillers braves, intelligents et pieux. Il considérait son honneur, sa dignité, comme l'honneur et la dignité des états eux-mêmes. Il était donc juste que les Ordres, dans leurs délibérations, se montrassent soucieux « de voir la grandeur, la suprématie de l'Empereur universellement reconnues, et cela non-seulement en Allemagne, mais aussi à l'extérieur, afin que nous et eux obtenions le respect général. Il n'était pas nécessaire que l'Empire eût beaucoup de maîtres; un seul suffisait, comme le voulait l'antique tradition[1]. »

Les discussions de la diète eurent pour premier objet l'établissement du conseil de régence, qui, dans les vues de l'Empereur, devait fonctionner pendant qu'il serait éloigné de l'Allemagne. Relativement à cette question, les états annoncèrent à Charles qu'ils s'apprêtaient à lui remettre un projet où il pourrait tout de suite reconnaître de quelles bonnes intentions ils étaient animés. Sa Majesté s'apercevrait bien vite en en prenant connaissance que les Ordres ne visaient qu'à relever la gloire de l'Empire et à augmenter le respect dû à l'Empereur, qu'ils regardaient et vénéraient « comme leur légitime souverain et seigneur, désirant vivement sa gloire et sa prospérité, souhaitant fort d'en être les témoins, et de voir l'Empereur surpasser en gloire et en prospérité tous les souverains de l'Europe[2] ».

Mais lorsque Charles eut examiné le plan de gouvernement proposé par les princes électeurs, il put croire « qu'ils n'avaient voulu que se railler de la majesté impériale ». En effet, les oligarchiques, sous un si jeune souverain, avaient cru le moment favorable pour accaparer à leur profit le pouvoir exécutif, se flattant de pouvoir ensuite traiter à leur guise les autres corps de l'État[3]. Dans leurs exigences ambitieuses, ils allaient encore au delà de l'ordonnance gouvernementale édictée jadis à Augsbourg sous Maximilien (1500)[4]. Le nouveau conseil de régence devait, même lorsque le Roi serait en Allemagne, exercer toute autorité, et, selon l'expression fort juste d'un délégué des villes, « soulager entièrement Sa Majesté du fardeau du pouvoir ». Charles, indigné, s'écria « qu'en vérité on semblait le considérer comme trop jeune encore pour gouverner! Cependant, n'avait-il pas été élu à l'unanimité des suffrages, et par

[1] Lundi après Oculi (4 mars 1521). OLENSCHLAGER, *Erläuterungen, Urkundenbuch*, 15-19. Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, t. XXXIV, fol. 35b, 59.

[2] * Jeudi après Oculi (7 mars). Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, t. XXXIV, fol. 60-64. WALTZ, 26, note 5.

[3] Voy. le mémoire du duc Guillaume de Bavière, 9 février 1521. Jörg, 8.

[4] Voyez notre premier vol., p. 510-511.

conséquent n'avait-il pas été déclaré majeur? Or, lorsqu'on est majeur, on n'a besoin ni de curateurs, ni de tutelle. » Il ne convenait point « à sa dignité, à son autorité, à la considération à laquelle il avait droit, qu'étant en personne dans l'Empire, le conseil de régence eût en main l'administration et le pouvoir. Il ne souffrirait jamais que l'autorité, que la dignité royale, qui jusque-là avaient été prêtées ou reconnues à ses prédécesseurs par les lois divines et humaines et par les coutumes du pays, fussent en rien diminuées en sa personne [1]. »

Après de longs débats, il fut décidé que le conseil de régence ne fonctionnerait que pendant l'absence de l'Empereur, et n'aurait, dès l'arrivée de Charles dans l'Empire, « d'autre titre que celui de conseil ». L'Empereur, dès ce moment, devait lui assigner à l'intérieur un cercle particulier d'activité. Dans les questions encore en suspens, le conseil conserverait la première autorité; mais dans les affaires qui surviendraient l'Empereur étant présent, rien ne pourrait être traité sans l'assentiment du souverain. En l'absence de Charles, le conseil de régence était investi de la toute-puissance, devenait l'organe suprême et central du pouvoir pour toutes les affaires intérieures, et se constituait en tribunal souverain; l'administration, la surveillance générale, tout lui était remis; il avait aussi mission de régler les questions de féodalité, mais toutefois l'Empereur se réservait le droit de donner l'investiture des grands fiefs, et de prononcer en dernier ressort dans les discussions qui pourraient survenir à ce propos. La décision prise alors au sujet de la justice ecclésiastique devait par la suite avoir de très-graves conséquences : le conseil de régence fut chargé de l'exercer, et d'agir en qualité de « défenseur autorisé de la foi ». Le lieutenant impérial et vingt-deux membres devaient composer le conseil. Charles avait droit à la nomination de quatre d'entre eux : deux en sa qualité d'empereur d'Allemagne, deux comme souverain de l'Autriche et de la Bourgogne. Le choix des autres conseillers était abandonné aux états. Au lieu de s'intituler comme du temps de Maximilien : « Conseil royal et du Saint-Empire », l'Empereur exigea que le nouveau pouvoir prît le nom de *Conseil de l'Empereur dans le Saint-Empire romain.* Les conseillers, au lieu de prêter serment comme autrefois à l'Empereur et à l'Empire, n'eurent plus à le prêter qu'à l'Empereur. Nuremberg fut choisi pour siége du gouvernement pendant les dix-huit mois qui allaient suivre; la Chambre impériale devait aussi tenir ses séances dans cette ville pendant le même espace de temps [2].

[1] Harpprecht, *Staatsarchiv*, 4b, p. 112-117.
[2] Pour plus de détails, voy. Wyneken, p. 581-628.

Les délibérations relatives à la remise en activité de cet organe suprême de la justice prirent un temps considérable. « La Chambre impériale », écrivait à Francfort le délégué de cette ville, Philippe de Furstemberg (9 février), « est un animal si farouche que chacun s'en montre tout déconcerté; personne ne sait comment l'approcher; l'un conseille ceci, l'autre cela[1]. » « Comment en venir à bout? comment rétablir le souverain tribunal?» écrit-il encore, le 26 février; « c'est ce qu'on discute en ce moment avec beaucoup de zèle et de labeur. Mais parmi les docteurs qui délibèrent, et ils sont nombreux, aucun ne me paraît avoir encore trouvé une solution pratique[2]. » A la fin, on en revint, à peu de chose près, aux ordonnances édictées sous Maximilien; seulement, le nombre des assesseurs fut augmenté de deux membres, et l'Empereur s'en réserva le choix. Pleinement d'accord avec les états sur ce point, Charles s'occupa ensuite de l'affermissement de la paix publique. Il en étendit les conditions, et l'antique alliance entre le pouvoir spirituel et temporel fut encore une fois cimentée par une loi portant que tous ceux qui persévéreraient audacieusement dans leur conduite rebelle un an et un jour après avoir été mis au ban, encourraient la peine de l'excommunication ecclésiastique[3].

Les états s'étaient offerts à fournir la somme nécessaire au maintien du conseil de régence et de la Chambre impériale. Cette somme se montait à cinquante mille florins, et il s'agissait maintenant d'aviser aux moyens de se la procurer; « car en fin de compte », écrivait à Francfort Philippe de Furstemberg, « si l'on veut rétablir la justice et la paix, il faut nécessairement trouver de l'argent ».

Mais, pour ne point payer, chacun inventait des excuses. « Nous sommes maintenant tous emprisonnés; personne ne peut plus bouger », écrit Furstemberg; « Metz touche à la Lorraine et s'attend tous les jours à un assaut des Français; Nuremberg n'a pas eu de répit depuis vingt et tant d'années; Ulm est surchargée de taxes; Cologne a la bourse vide; Francfort a vu diminuer le nombre de ses bourgeois et de ses richesses, et les mauvaises monnaies l'ont appauvrie; Worms a été forcée, pendant ses guerres privées, de débourser plus de cent mille florins; Spire est ruinée par son clergé et par les douanes récemment établies. Jamais on n'entendit de pareilles lamentations! » « Les comtes, seigneurs, chevaliers présentent ou font présenter leurs excuses par écrit. Si l'on ne fait un

[1] * Samedi après sainte Dorothée (9 février 1521). Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, t. XXXV, fol. 16. RANKE (*Deutsche Geschichte*, t. I, p. 468) a mal interprété le premier passage.

[2] * Mardi après saint Matthieu (26 février). *Reichstagsakten*, t. XXXV, fol. 21.

[3] Voy. HABERLIN, t. X, 351-367.

devoir positif aux pauvres comme aux riches de payer l'impôt, ils ne voudront entrer dans aucun arrangement. Quelques princes et prélats se dispensent tout simplement d'apporter leur contingent; d'autres disent tout haut que ne retirant aucun avantage de l'Empire, ils ne voient pas bien pourquoi ils seraient contraints de se dépouiller en sa faveur. » Plusieurs princes proposaient de prélever les sommes nécessaires sur le produit des annates, ou bien sur les revenus touchés par Rome sur certains fiefs ecclésiastiques; d'autres étaient pour l'établissement de nouvelles douanes, conseillaient de taxer les Juifs, ou d'imposer toutes les marchandises provenant de France et des pays welches : « *Item,* impôt sur tout objet d'or, d'argent, d'acier, de cuivre, de fer et d'autres métaux travaillés; *item,* impôt d'un florin sur vingt pour tous les chevaux envoyés hors des pays allemands. » A entendre les princes, de semblables mesures n'obéreraient en rien le pauvre homme, le paysan de peu de ressources. Mais les délégués des villes ne voulurent jamais donner les mains à aucun de ces projets. A la fin, on convint, abstraction faite de quelques exceptions, que chacun, pour le maintien de la Chambre impériale et du conseil de régence, payerait cinq fois ce qu'il avait donné auparavant pour l'entretien de la Chambre impériale [1].

Quant à la politique extérieure, Charles, présent en personne à la réunion de l'hôtel de ville, fit représenter aux états [2] (21 mars) que l'honneur, la prospérité et la gloire du Saint-Empire tenaient encore à deux objets importants : le couronnement de l'Empereur à Rome, et le recouvrement des pays qui avaient été ravis à l'Empire pendant les funestes guerres d'Italie. L'Empereur, si les états, selon leur pouvoir, lui venaient loyalement en aide, était prêt à exposer sa vie et ses biens pour amener ces résultats si désirables; il s'offrait à équiper deux mille cuirassiers au moins, plus un bon nombre de cavaliers de moindres armures, et promettait le concours de dix mille Suisses et de sept mille Espagnols. Il demandait aux états de fournir de leur côté pendant un an vingt mille hommes de pied et quatre mille cavaliers. Une prompte décision était urgente, « car personne n'ignorait que les ennemis de Sa Majesté faisaient d'actifs préparatifs de guerre ». Depuis quatre siècles, « jamais plus belle occasion de servir l'Empire ne s'était offerte; mais il n'y avait pas de temps à perdre ». S'il obtenait ce qu'il demandait, Charles se rendrait tout de suite en Italie; s'il se voyait déçu dans son espoir, il se

[1] * Lettres de Philippe de Furstemberg, lundi après l'Ascension (13 mai) et lundi après la Pentecôte (20 mai) 1521. Archives de Francfort, *Reichstagsakten,* t. XXXV, fol. 52-55.

[2] Furstemberg écrit le 24 mars 1521, jour des Rameaux, que l'Empereur était présent à l'hôtel de ville le jeudi d'auparavant. *Reichstagsakten,* t. XXXV, fol. 37. Voy. BAUMGARTEN, t. I, p. 442.

déclarait innocent devant Dieu et devant les hommes des malheurs qui pourraient fondre sur l'Allemagne, protestant « qu'il n'avait pas tenu à lui que le Saint-Empire ne fût secouru ». « Il se verrait alors autorisé à pourvoir d'une autre manière à ses propres intérêts, soit par la guerre, soit par la paix, car ses possessions héréditaires réclamaient d'une manière pressante ses soins et ses efforts. » Il s'offrait néanmoins à rétablir et à maintenir dans le Saint-Empire « le bon gouvernement, la paix, la justice, le pouvoir exécutif et les lois, et à entreprendre tout ce qui pourrait contribuer à la prospérité et au bien de la nation [1] ».

Quant aux Suisses, qu'il espérait rattacher de nouveau étroitement à l'Empire et décider à prendre part à l'expédition romaine, l'Empereur, quelques semaines auparavant, avait exposé ses vues aux états. Plusieurs nations étrangères, leur avait-il dit, sont dans l'usage et la pratique de faire des conventions, des alliances et des traités avec les Suisses, qui, tout sujets impériaux qu'ils sont, se laissent fréquemment entraîner à la rébellion contre leur pays. Un tel état de choses ne pouvait durer. L'Empereur proposait d'envoyer aux Suisses des ambassadeurs experts et bien intentionnés, chargés de leur présenter une triple requête. En premier lieu, on les prierait instamment, eux, membres et sujets de l'Empire d'Allemagne, de ne plus se liguer dorénavant avec les nations étrangères contre l'Empereur et les états. Secondement, on les invitait à accorder à Charles, qui s'engageait à les solder, dix mille hommes d'armes pour l'accompagner à Rome et l'aider à recouvrer les pays qui lui avaient été ravis. Enfin l'Empereur désirait voir se conclure une entente cordiale et solide entre le Saint-Empire, les états et les Suisses, afin que de bons rapports de voisinage pussent s'établir entre la Suisse et l'Allemagne, et que la guerre et les soulèvements, si facilement excités entre pays limitrophes, fussent à l'avenir évités. L'Empereur et les états « considéreraient toujours les Suisses comme membres de l'Empire s'ils consentaient à cet accord, et s'engageaient à les protéger et à les défendre de tout leur pouvoir contre leurs ennemis [2] ».

Le 13 mai, les états se déclarèrent prêts à fournir le nombre de cavaliers et d'hommes d'armes réclamés par l'Empereur pour l'expédition romaine et pour le recouvrement des pays détachés de l'Empire; mais ils ne s'engageaient à les livrer que dans quinze mois, seulement pour six mois, et à la condition expresse qu'on

[1] Proposition impériale, Archives de Weimar, publiée par WYNEKEN, 624-625.

[2] * Remontrance de l'Empereur aux états, jeudi après Oculi (7 mars) 1521, dans les Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, t. XXXIV, fol. 64-67. — Voy. aussi la lettre de Philippe de Furstemberg et de Blaise de Holzhausen, dimanche de Lætare (10 mars), dans les *Reichstagsakten*, t. XXXV, fol. 31.

n'exigerait d'eux que des troupes, et point d'argent, afin que nul « agiotage » ne pût résulter de cette convention. Le départ et la rentrée des hommes d'armes devaient s'effectuer en l'espace de six mois. Dans le cas où la paix et la justice n'auraient pas été maintenues pendant ce temps à l'intérieur, les états ne s'engageaient pas à porter remède au mal[1]. Des cadres matriculaires[2], organisés à nouveau, répartirent les contingents de troupes entre tous les ordres. Ces cadres furent consultés et restèrent en usage aussi longtemps que la constitution de l'Empire fut maintenue en Allemagne[3].

Les princes n'avaient pas invité les délégués des villes à prendre part aux délibérations relatives à l'expédition romaine; ceux-ci se plaignirent hautement d'un pareil procédé, le déclarant « inique et entièrement opposé aux anciens usages »; car, disaient-ils, « s'ils devaient partager la bonne fortune ou les revers de la nation, comme les autres ordres, s'ils étaient tenus de venir en aide au pays, et cela au delà même de leurs ressources, du moins devaient-ils être admis à délibérer à la diète sur les mesures à prendre ». A la suite de ces plaintes, un de leurs délégués fut appelé au sein du comité, afin de veiller à ce que les cités qui dans le premier projet avaient été trop peu imposées, fussent taxées plus fortement, et celles trop obérées, soulagées d'une partie de leur dette[4].

« Plaise à Dieu », écrivait le député de Francfort après avoir consigné dans sa dépêche les délibérations dont nous venons de parler, « que quelque chose de bon sorte de tout ceci, et qu'on songe enfin à l'honneur, à la paix, à la justice, et au recouvrement des pays allemands! Mais je crains bien, et j'ai toujours eu ce pressentiment, que tant d'efforts n'aboutissent à rien[5]! »

En effet, les excellentes dispositions des états étaient destinées à n'amener aucun résultat, et la faute en doit être entièrement attribuée au complot révolutionnaire qui agitait alors l'Allemagne entière, menaçant autant les intérêts politiques que l'organisation de l'Église.

[1] * Lettre de Phil. de Furstemberg, lundi après l'Ascension (13 mars) 1521, dans les *Reichstagsakten*, t. XXXV, fol. 52. Cette réponse devait être remise à l'Empereur « aujourd'hui », par conséquent le 13 mai.

[2] *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 216-229.

[3] Ils étaient désignés sous le nom de « matricule nouvelle et légale ». Voy. HABERLIN, t. X, p. 370-371.

[4] * Lettre de Phil. de Furstemberg, lundi après la Pentecôte (20 mai), dans les *Reichstagsakten*, t. XXXV, fol. 55.

[5] Voy. la lettre citée dans la note précédente.

III

La bulle de Léon X déclarait Luther hérétique et condamnait ses écrits à être publiquement brûlés. Pour veiller à l'exécution de l'arrêt du Saint-Siége, pour que la peine du ban encourue par Luther reçût son application, le Pape députa deux légats en Allemagne : Marino Caraccioli, protonotaire apostolique, et Jérôme Aléandre, chef de la bibliothèque du Vatican.

Aléandre était un esprit supérieur, et l'un des humanistes les plus éminents de son temps. A Paris, ses cours de grec avaient obtenu un succès extraordinaire. Un étudiant allemand, qui y assistait, rapportait qu'à ses conférences sur Ausone, le grand nombre des assistants avait obligé le professeur à quitter la salle ordinaire des cours pour un local plus vaste. Parfois plus de deux mille auditeurs, de toute condition, se pressaient autour de sa chaire, « semblables à une armée compacte ». On remarquait parmi eux les hommes les plus distingués de la ville. En 1511, Aléandre était venu se fixer en Allemagne pour y suivre le progrès et l'épanouissement des études grecques, et y surveiller la publication des chefs-d'œuvre classiques. En France, en Italie, on rencontrait, disait-il, d'excellents esprits; mais selon lui on s'y vouait de préférence, et non sans quelques mobiles intéressés, aux arts dont on pouvait attendre un profit immédiat; en Allemagne, au contraire, les savants n'étaient mus que par l'amour de la vérité; s'ils mettaient tant d'ardeur à agrandir toujours davantage le cercle des connaissances humaines, ils n'y étaient excités que par le seul désir d'acquérir de la gloire; ils ne cherchaient que le bénéfice commun des peuples; glorifiant les anciens arts, ils en inventaient de nouveaux[1].

Aucune nation, telle avait été jadis la conviction d'Aléandre, n'était plus dévouée à l'Église que l'Allemagne. Mais revenant dans son pays après dix ans d'absence, il trouva, dans tous les cercles de la société, des dispositions toutes nouvelles. Jadis il avait

[1] « Bona invenio ingenia in Gallia, bona in Italia, sed utraque hæc gens ut plurimum illotis non sine avaritiæ nota pedibus sese ad eas artes dat, ex quibus solum præsentaneum lucrum speret. At Germania virtutis unius amore commota semper novi aliquid quærit, unde sibi potius gloriam comparet quam lucellum... in communem gentium usum laborat, artes veteres illustrat, novas invenit... » HORAWITZ, *Michael Hummelberger*, t. IV, p. 31-32, 47. — Voyez JANSEN, p. 15-16. Aléandre n'était pas Allemand de naissance; voy. sur ce point JANSEN, p. 19-21.

été tenu en haute estime par les humanistes; mais depuis qu'il avait pris en main la défense de l'Église contre Luther et Hutten, ses amis, ses élèves d'autrefois étaient devenus ses adversaires les plus acharnés. Ils l'accusaient, ainsi qu'il l'écrit lui-même à Rome, « d'avoir trahi les belles-lettres, flatté les courtisans, soutenu la cause des Frères prêcheurs[1] ». Hutten attenta même à sa vie, et Luther regretta que cette tentative eût échoué[2]. « L'Allemagne », écrit Aléandre, « regorge de grammairiens et de poëtes qui s'imaginent ne pouvoir être des savants, ni surtout des hellénistes, s'ils ne s'écartent du chemin tracé par l'Église[3]. Les maitres en droit canon et en droit romain appartiennent tous au parti de Luther. Le clergé lui-même, à l'exception des curés, est en grande partie atteint par l'erreur[4]. Une légion de nobles tombés dans la misère brûle, sous la conduite de Hutten, de répandre le sang des prêtres, et n'attend qu'un signal pour faire éclater la révolte. L'Allemagne entière est exaspérée contre Rome. On soupire de tous côtés après la réunion d'un concile sur le sol allemand. On se moque de l'excommunication du Pape; un nombre incalculable de personnes ne s'approchent plus du sacrement de pénitence. » En un mot, Aléandre voyait se déchainer contre le Saint-Siége cette furieuse tempête qu'autrefois, il y avait de cela cinq ans, il avait prédite au Souverain Pontife sans parvenir à se faire écouter[5]. « L'aversion contre Rome s'enracine toujours plus profondément dans les classes dirigeantes », écrit-il.

Aléandre estimait que dans le cas où Luther ne pourrait être

[1] Relation d'Aléandre, Friedrich, p. 95-96. — Balan, p. 31. — Brieger, p. 28.

[2] Voy. la lettre de Luther dans de Wette, t. I, p. 523. Voy. plus haut, p. 108, note 1. « Communi omnium rumore », écrit Aléandre, « circumfertur che Hutten con li suoi coniurati me cercano ammazzar, et sono advisato non solum io da miei amici, ma ancor proxime alcuni principi et certi secretari di Cesar hanno advertito Liege, che me admonisca, che io mi guardi, che a gran pena la scaperò di questa Germania. » Friedrich, p. 96. — Balan, p. 32. — Brieger, p. 29.

[3] « ...Morosissimum grammatistarum et poeticulorum genus, quorum Germania plenissima est. Hi tunc demum putant se haberi doctos, et presertim grece, quando profitentur se dissentire a communi ecclesiæ via. »

[4] Ce sont justement ces prêtres « che sono promoti per Roma, fanno peggio che gl' altri ». Cochlæus et Eck envoyèrent plusieurs rapports analogues à Rome sur ces « favoris de la curie ». Eck écrivait à Contarini à propos de la propagation des nouvelles doctrines (13 mai 1540) : « Prælati et canonici et qui pinguia habebant beneficia a sede apostolica, plus muti erant (sicut hodie sunt) quam pisces. » Raynald, *ad a.* 1540, n. 6.

[5] Rapport d'Aléandre dans Friedrich, p. 95-99, 113. — Balan, p. 98-99. — Brieger, p. 47-49. « Al presente ben io m'arrecordo, che essendo io già 5 anni mandato a Roma... io dissi a Nostro Signore quello che quasi vedemo avenuto, che io temea tumulto Germanico contra Sedem Apostolicam, perchè l'havea già inteso da molti in questi paesi, *li quali non expettavano altro se non un pazzo che aprisse la bocca contra Roma*, sed tunc mihi nihil credebatur. » Balan, p. 73. — Friedrich, p. 107. — Brieger, p. 73.

amené à se rétracter, le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie serait de faire brûler publiquement ses ouvrages. De cette manière, la réprobation de l'Église serait promptement connue en Allemagne et dans le monde entier. Un acte si public, croyait-il, accompli de par l'autorité du Pape et de l'Empereur, aurait une heureuse influence sur les laïques, un moment entraînés par des prédications haineuses et par des milliers de pamphlets. Déjà, pour la Bourgogne et les Flandres, possessions particulières de l'Empereur, Aléandre avait mis à exécution la mesure qu'il recommandait. A Cologne aussi, pendant le séjour de l'Empereur, les livres luthériens avaient été brûlés dans la cour de la cathédrale[1].

Mais dans cette même ville, Aléandre, précisément au sujet de l'exécution de la bulle, s'était heurté pour la première fois à des difficultés qui dans la suite devaient se représenter trop fréquemment. Elles furent alors soulevées par Frédéric de Saxe. Aléandre et Caraccioli lui avaient fait remettre (4 novembre 1520) des lettres pontificales lui enjoignant de livrer aux flammes tous les écrits de Luther, et de s'assurer de sa personne, soit pour le tenir sous bonne garde, soit pour le faire comparaître à Rome[2]. Ainsi mis en demeure d'agir, Frédéric avait demandé du temps pour réfléchir à ce qu'on exigeait de lui, et, le lendemain, avait réclamé l'opinion et le conseil d'Érasme, en ce moment à Cologne.

Érasme, dans ses lettres à l'Électeur, s'était toujours montré favorable à Luther. Tous ceux à qui la religion était chère, prétendait-il, lisaient et admiraient ses écrits[3]. Cela n'avait pas empêché ce même Érasme d'écrire à un évêque espagnol (mars 1520) « que dans les différends religieux récemment soulevés, tout pieux fidèle devait prendre parti pour le Pape, car Luther fomentait les émeutes, les troubles, et publiait des libelles toujours plus amers et plus haineux ». Le 13 septembre de la même année, s'adressant à Léon X, il affirmait encore au Souverain Pontife que jamais il n'avait lu les écrits de Luther, qu'à peine il en avait parcouru dix ou douze pages, et cela en courant, sans les approfondir; qu'il était bien décidé à ne jamais contredire sur quelque point que ce fut l'évêque de

[1] « Nemo illic est », écrit Aléandre en 1522 ou 1523 dans un mémoire sur les griefs de l'Allemagne, « qui non saltem ob odium sedis apostolicæ sit maculatus ». Dittrich, *Histor. Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. III, p. 677.

[2] Balan, p. 69-70. La supposition de Sleidan est fausse. « Petebant... ut ipsum vel *capite plecteret* vel... » Il ne fut jamais question dans les délibérations d'infliger à Luther le dernier supplice. « Nam pontificis Romani mentem non esse », dit Aléandre, « procedendi contra ipsius Lutheri personam, ut qui nolit manus suas (ut Aleandri verbis utamur) ejus sanguine pinguefacere. » C'est ce que nous lisons dans le *Brevis Commemoratio rerum Coloniæ actarum*. *Lutheri Op. latina*, t. V, p. 248.

[3] Pour plus de détails, voy. Hess, t. II, p. 30-36.

son diocèse, et comprenait assez l'obéissance plus parfaite qu'il devait au suprême représentant de Jésus-Christ sur la terre. Auparavant, lorsqu'on était encore libre de prendre parti pour ou contre Luther, jamais il ne s'était rangé à son opinion, jamais il ne l'avait pris sous sa protection [1]. Telles avaient été les assurances officielles d'Érasme; mais chez l'Électeur, il avait tenu un langage fort différent. Interrogé par Frédéric sur la question de savoir si Luther avait erré dans ses écrits et dans ses prédications, il avait commencé par sourire; puis, au rapport de Spalatin, il avait répondu : « Luther a fait deux lourdes fautes : il a attaqué la couronne des papes et le ventre des moines [2]. » Il s'était ensuite exprimé si favorablement sur la doctrine de Luther que le conseiller et chapelain particulier de l'Électeur, Spalatin, l'avait pressé de mettre par écrit quelques-unes de ses appréciations. Érasme, pour lui complaire, avait écrit ses *Axiomes*, où il disait entre autres choses que la guerre commencée contre Luther n'était entretenue que par les ennemis des lettres; qu'elle provenait d'une présomption tyrannique; que les chrétiens bons et justes, les vrais amis de la sainte Écriture n'étaient nullement choqués des doctrines de Luther; que la bulle, au contraire, les scandalisait grandement; Luther en avait appelé avec raison au jugement d'hommes impartiaux; le monde était altéré de vérité évangélique; il était répréhensible de s'opposer, dans un esprit de haine, à un pareil élan, et l'Empereur, au début de son règne, aurait grand tort de se rendre impopulaire en adoptant des mesures de rigueur [3]. Ce n'était point de par l'autorité ecclésiastique, c'était par quelques hommes impartiaux, éclairés, qu'Érasme voulait voir résoudre les questions soulevées par Luther. De l'Empereur, à son avis, « il y avait peu à attendre, car il était assiégé de papistes [4] ». Tremblant que son manuscrit ne vint à tomber entre les mains du légat, Érasme s'était hâté de le redemander dès le lendemain à Spalatin, et celui-ci, très-attaché aux idées nouvelles, eut alors bien sujet de s'écrier ironiquement : « Voyez avec quelle hardiesse Érasme se prépare à confesser la vérité évangélique! » Mais bien que Spalatin eût rendu le manuscrit à Érasme, les *Axiomes* furent livrés à l'impression, au grand déplaisir de leur auteur. Aussi, peu de jours après son entre-

[1] Voy. Stichart, p. 328-331. Le 12 mai 1521, il écrivait à Juste Jonas : « ...ad primum gustum opusculorum, quæ Lutheri nomine prodire cœperant, plane verebar ne res exiret *in tumultum ac publicum orbis dissidium.* » *Op.* III, p. 639, ép. 572.

[2] Œuvres posthumes de Spalatin, p. 164.

[3] Axiomata Erasmi, *Lutheri Op. latina*, t. V, p. 241-242.

[4] « Olim Erasmus scripsit, nihil esse spei in Carolo, sophistis et papistis obsesso. » Luther à Spalatin, 27 février 1531; de Wette, t. I, p. 562.

tien avec l'Électeur, Érasme avait-il écrit à un ami dans l'espoir de se mettre à couvert : « Pour plus d'un motif, j'ai toujours refusé de me mêler en rien à la querelle luthérienne [1] ! »

« Érasme est un ennemi plus redoutable que Luther », disait Aléandre; « c'est le véritable père de la nouvelle hérésie [2]. »

L'Électeur, après son entretien avec Érasme, avait fait répondre aux nonces qu'il lui était impossible de souscrire à leur demande, Luther en ayant appelé. D'ailleurs, il était à présumer qu'un nombre considérable de chrétiens, savants ou ignorants, prêtres ou laïques, étaient déjà acquis au parti luthérien. La doctrine, les sermons, les écrits de Luther n'avaient pas été assez examinés et discutés pour qu'on eût le droit de les détruire. Le plus sage, selon lui, serait de faire comparaître l'accusé, protégé par un sauf-conduit, en présence de juges impartiaux et éclairés [3]. Frédéric avait parlé dans ce sens aux conseillers les plus écoutés de l'Empereur, le seigneur de Chièvres et le comte Henri de Nassau. Le 28 novembre, Charles-Quint fit parvenir à l'Électeur l'ordre d'amener Luther avec lui à la diète de Worms, où il aurait à s'expliquer devant les états; Frédéric, jusqu'à ce moment, devait l'empêcher de rien publier d'injurieux pour le Pape et le Siége apostolique [4]. Mais après que Luther, le 10 décembre, eut brûlé en grande pompe la bulle du Pape et les livres de droit canon, Charles-Quint révoqua cet ordre. Luther avait été encouragé à cet acte par Jean-Frédéric de Saxe, qui, le 20 décembre, lui exprimait toute sa gratitude de voir qu'en dépit de la condamnation du Pape, il continuait à prêcher et à écrire comme auparavant. Il avait l'intention, lui écrivait-il, de lui en témoigner sa satisfaction par ses bonnes grâces [5].

Luther, avec une infatigable ardeur, continuait à exciter le peuple contre le chef de la chrétienté. Dans son sermon pour le jour de

[1] Voy. STICHART, p. 327. Il écrivait au recteur de l'Université de Louvain : « Personne ne m'a jamais entendu approuver la doctrine de Luther. Je n'ai pas même pris la peine de lire ses livres, à l'exception de quelques pages; encore les ai-je dégustées plutôt que lues. Dans vos disputes avec Luther, je me suis tenu constamment du bon côté. Lorsque les livres du docteur furent brûlés, personne ne m'en a vu affligé. J'ai écrit et dit beaucoup de choses en particulier dans le dessein de corriger l'extrême acrimonie de ses écrits, et là-dessus on m'appelle luthérien. » — STICHART, p. 331.

[2] Voy. plus haut p. 14, note 2. « A Colonia, dove fu trovato Erasmo la notte andar ad pervertir li Elettori et far el peggio che lui potea... » « Erasmo il grand fundamento di questa heresia. » Rapport d'Aléandre dans FRIEDRICH, p. 115-116. — BALAN, 101-102. — BRIEGER, p. 52-54.

[3] *Lutheri Op. latina*, t. V, p. 244-248. Le nonce avait même eu de la peine à obtenir une audience de l'Électeur, « et cependant il l'avait réclamée au nom du Souverain Pontife ». — Voy. FÖRSTEMANN, *Neues Urkundenbuch*, t. I, p. 32.

[4] MULLER, *Staatscabinet*, t. VIII, p. 279-281.

[5] BURKARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 35-36.

l'Épiphanie (1521), il compare le Pape au roi Hérode, « qui, l'âme pleine d'hypocrisie, ose feindre d'adorer Jésus-Christ, tandis qu'en réalité il ne songe qu'à lui tordre le cou ». « Le gouvernement du Pape et le royaume du Christ sont aussi opposés l'un à l'autre que l'eau et le feu, le démon et l'ange [1]. » « Le Pape », dit-il dans un écrit publié en allemand (1er mars), « est pire que tous les démons réunis, car il condamne la foi, ce qu'un démon n'a jamais fait. Et parce que je le nomme le plus grand homicide qu'ait supporté la terre depuis le commencement du monde, l'assassin à la fois des corps et des âmes, je suis, Dieu merci, un hérétique pour Sa Sainteté, et aux yeux de ses papistes. » Luther, dans le même écrit, rejette de nouveau les conciles, et particulièrement celui de Constance, « où le saint Évangile fut condamné avec Jean Huss, tandis que le dragon infernal lui était substitué ». « Mais saint Jean a osé trop peu », continue-t-il; « il n'a fait que commencer à prêcher l'Évangile. J'ai fait cinq fois plus que lui, et cependant je tremble d'avoir encore été trop timide. Jean Huss ne nie pas que le Pape ne soit la première autorité du monde; il se borne à affirmer que bien qu'un mauvais pape ne fasse même pas partie de la sainte chrétienté, parce que tous les membres de l'Église doivent être saints, ou du moins travailler à le devenir, il tient qu'il faut tolérer ce mauvais pape comme on doit supporter les tyrans. Au lieu que moi, si saint Pierre lui-même siégeait aujourd'hui à Rome, je continuerais à nier que son autorité soit de droit divin, et que Dieu l'ait établi au-dessus des autres évêques. La papauté n'est qu'une invention humaine, Dieu n'en sait rien. Toutes les décrétales du Pape sont contraires au Christ, elles sont écrites sous l'inspiration du mauvais esprit, et je les ai brûlées avec joie [2]. » Mais ses livres, à lui, ne devaient être ni brûlés, ni interdits; sa doctrine avait-elle été discutée, trouvée en faute? « D'ailleurs, quand bien même tout le genre humain se rangerait du côté du Pape et des bulles », dit-il dans son *Instruction pour les fidèles qui se disposent à la confession*, « le Pape et les bulles condamnent si manifestement l'Évangile et la foi, que, loin de leur obéir, il faut les brûler et les détruire [3]. »

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XVI, p. 39-40.

[2] Dans l'écrit intitulé : *Grund und Ursach aller Artikel so durch die römische Bulle unrechtlich verdammt worden Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 96, 134-140. On se servit aussi pour combattre la papauté du *Passional Christi und Antichristi;* Luther en fournit le texte, et Lucas Cranach les gravures. L'idée première de ce parallèle entre Jésus-Christ et le Pape a été prise dans une ancienne poésie latine, *Antithesis Christi et Antechristi, per Conr. Nucer.* Voy. Knaake, dans le *Zeitschrift für die gesammte lutherische Theologie und Kirche*, t. XXXII, p. 70-73.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 203-207. Dans cette *Instruction*, Luther déclare que celui qui tient sa doctrine pour orthodoxe ne doit pas obéir à son confesseur dès que ce confesseur exige la remise des écrits luthériens. Que si le confesseur

Dans tous les écrits publiés par Luther à cette époque, il se pose en homme qui a complétement rompu avec l'Église. Il rejette la tradition chrétienne, l'autorité de l'Église; il émet sur les rapports de l'homme avec Dieu de nouveaux dogmes, qui, de son propre aveu, étaient demeurés cachés depuis le temps des Apôtres. Ses doctrines sur le sacerdoce universel et la société chrétienne, principes sur lesquels il entend baser la nouvelle union des fidèles, sapent jusqu'en leur racine tout l'ensemble de la constitution de l'Église; selon lui, l'Église doit rompre avec le passé dans sa doctrine, ses sacrements, son culte, ses institutions. Jadis on désirait la voir se réformer dans son chef et dans ses membres; mais Luther, allant plus loin, réclame sa complète dissolution, et veut qu'elle exécute elle-même le décret de sa propre déchéance [1].

Et comme toujours, tout ce qu'il avance est à ses yeux vérité d'Évangile, vérité indubitable. Aussi ne pouvait-il être question avec lui d'aucune espèce d'accommodement. Tous les essais de conciliation devaient nécessairement échouer.

Ils échouèrent en premier lieu à la diète de Worms [2].

insiste, et que le pénitent ne puisse obtenir l'absolution qu'à la condition de se soumettre, il doit laisser au prêtre son absolution, et quitter celui qui, à l'imitation de Lucifer, est assez téméraire pour outre-passer les devoirs de sa charge et de son état, et pour prononcer les jugements de Dieu, scrutant ce qui est caché dans le fond des cœurs, sans en avoir le droit. Si le confesseur refuse d'absoudre le pénitent, celui-ci doit néanmoins se retirer content, satisfait et sûr de son pardon, puisqu'il s'est confessé et a demandé l'absolution. Dans un cas semblable, il faut considérer le confesseur comme un larron et un brigand, qui prend et retient ce qui est à nous. En pareille circonstance, nous pouvons avec joie et sans nulle crainte nous regarder comme absous devant Dieu, et venir sans nul scrupule recevoir ensuite le Saint Sacrement! Mais si le prêtre, allant plus loin, refusait le sacrement de l'autel à celui qu'il n'a pas absous, il faut le prier humblement de revenir sur sa décision, car il faut toujours agir humblement envers le démon et ses œuvres, et témoigner une foi à toute épreuve. « Et si cela ne te sert de rien auprès de ton confesseur, laisse là le sacrement, le prêtre, l'autel et l'église, car la parole divine condamnée par la bulle est avant toute autre chose indispensable à l'âme, au lieu que tu peux te passer du sacrement. Jésus-Christ, véritable évêque, saura bien te nourrir lui-même spirituellement de son sacrement. »

[1] Voy. Döllinger, *Kirche und Kirchen*, p. 67. Luther eût voulu que l'Église se débarrassât de ses primats et de son épiscopat, qui d'après lui ne servaient qu'à troubler l'harmonie établie entre les peuples. La simple prédication devait remplacer le culte d'adoration et de sacrifice. Ceux-là seuls qui restaient ignorants du véritable principe de la doctrine protestante et ne comprenaient point la portée du mouvement qui se produisait, pouvaient songer à une entente, à une réconciliation même partielle avec lui.

[2] Sur les délibérations religieuses de Worms, consultez les ouvrages suivants : Steitz, *Die Melanchthon's und Luther Herbergen zu Francfort am Main*. Francfort, 1861. Dans l'Appendice, p. 47-62, on trouvera les dépêches du délégué de Francfort, Philippe de Furstemberg, et d'autres actes tirés des archives de Francfort. (Malheureusement, il n'est pas rare d'y rencontrer des fautes d'impression.) — Hennes, *M. Luther's Aufenthalt in Worms*, 1521. Mayence, 1868. — Waltz, *Der Wormser*

Dès la première réunion générale des états (13 février 1521)[1], Aléandre donna lecture à l'assemblée d'un bref papal où l'Empereur était requis, si l'unité de l'Église lui était chère, de donner force de loi, par un édit général, à la bulle d'excommunication. Dans un discours qui dura plus de trois heures, Aléandre démontra que la doctrine du moine augustin non-seulement ébranlait l'Église jusqu'en ses fondements, mais encore, au point de vue social, renfermait les germes les plus subversifs. Jadis les Bohêmes, s'appuyant soi-disant sur l'Évangile, avaient détruit toute obéissance, anéanti toute discipline; cette œuvre de destruction, Luther et ses auxiliaires voulaient la reproduire en Allemagne. Luther avait été jusqu'à dire, dans l'un de ses écrits, qu'il fallait tremper ses mains dans le sang des prêtres. « Quelques-uns sont d'avis de faire comparaître Luther à Worms, et prétendent qu'il serait juste de lui permettre de s'expliquer. Mais comment entendre les raisons d'un homme qui déclare ouvertement ne vouloir se laisser enseigner par personne, fût-ce par un ange descendu du ciel, et se vante de désirer l'excommunication? Luther en appelle au concile, et déclare en même temps qu'il méprise les conciles, et que celui de Constance a condamné injustement Jean Huss. Les essais de conciliation, les négociations entamées avec lui, les moyens suggérés par l'indulgence, tout a été inutile, et Luther n'en est devenu que plus arrogant. Il ne reste donc qu'un suprême moyen à employer : c'est de porter contre lui la sentence du ban d'Empire, qui, suivant la constitution allemande, est la conséquence obligée de l'excommunication[2]. »

Le discours d'Aléandre fit une impression profonde sur tous les assistants.

Se conformant à l'injonction du Saint-Père, l'Empereur soumit aux états l'édit qu'il se proposait de publier contre Luther et ses adeptes. Luther, disait l'édit, attaque de la manière la plus violente, par ses prédications et ses livres, le Siége apostolique, les décisions des conciles, la foi et l'unité de l'Église. Malgré l'indulgence dont on a usé envers lui, il persiste audacieusement dans ses erreurs. Abusant du caractère sacerdotal dont il est revêtu, il trompe la simple cré-

Reichstag und seine Beziehungen zur reformatorischen Bewegung, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VIII, p. 23-44. — MAURENBRECHER, *Der Wormser Reichstag von 1521*, dans les *Studien und Skizzen*, p. 241-275. Les dépêches du légat Aléandre sont aussi extrêmement intéressantes.

[1] Voy. la lettre de Phil. de Furstemberg dans STEITZ, p. 47.

[2] Voy. FÖRSTEMANN, t. I, p. 30-35. Aléandre n'avait pas préparé son discours. C'est d'après ses notes et les instructions qui lui avaient été données que Palavicini a composé plus tard, en l'amplifiant à sa guise, le prétendu discours du légat. PALAVICINI, *Hist. Conc. Trid.*, t. I, cap. XXV. — Voy. BUCHHOLTZ, t. I, p. 345. Aléandre, dans ses dépêches à Rome, note à plusieurs reprises l'heureuse impression produite par son discours.

dulité du peuple; il l'entraîne dans de nouvelles et condamnables hérésies, il l'excite au refus d'obéissance, et même au meurtre, et désigne à sa haine le Pape, le clergé et toutes les autorités constituées. Une telle attitude intéressant souverainement la foi, le Pape, comme sa fonction lui en donnait le pouvoir, avait, à plusieurs reprises, sommé Luther de comparaître à Rome. Mais voyant que, loin de se mettre en demeure d'obéir, il continuait à enseigner les doctrines les plus opposées à la croyance de l'Église et aux décisions des conciles, le Pape l'avait déclaré hérétique, et, comme tel, l'avait frappé d'excommunication. Suprême défenseur temporel de la chrétienté, guidé aussi par ses propres sentiments de religion, l'Empereur était fermement résolu à protéger, à sauver par tous les moyens en son pouvoir, la sainte foi, les décisions et les définitions de l'Église et des Pères, le Pape et le Siége apostolique. Demander de nouvelles explications à Luther n'était ni convenable, ni nécessaire. S'il refusait d'abandonner son entreprise et de se rétracter, il fallait s'assurer de sa personne. L'Empereur ordonnait donc que ses écrits, sous peine du ban, fussent interdits dans tous les territoires de l'Empire; il exigeait qu'ils fussent brûlés et détruits, puisqu'ils ne visaient qu'à ruiner la foi et qu'ils excitaient le peuple à la révolte et même au meurtre, conduisaient au mépris de toute autorité ecclésiastique ou temporelle, et nuisaient grandement au bien public. Les partisans ou protecteurs de Luther seraient considérés à l'avenir comme coupables du crime de lèse-majesté, et punis en conséquence[1].

Les princes et électeurs discutèrent sept jours durant l'édit impérial, et l'on en vint à son sujet à de si furieux débats que l'électeur de Saxe et Joachim de Brandebourg furent sur le point d'en venir aux mains[2]. Enfin les princes parvinrent à se mettre d'accord, et répondirent à Charles-Quint qu'évidemment il eût pu, sans les consulter, lancer contre Luther l'arrêt en question, mais qu'en agissant ainsi il eût risqué de provoquer en Allemagne un terrible incendie. Ils se déclaraient prêts et disposés, de concert avec l'Empereur, à ne rien épargner de ce qui pourrait contribuer au bien de l'Église et de l'État; mais ils se croyaient obligés de rappeler au souverain quels pensées, rêves et désirs les prédications, les doctrines

[1] Förstemann, t. I, p. 55-56. — Steitz, p. 53-55.

[2] « ...Li principi per sette giorni consultorono con tanta controversia, che le duc Saxone et el marchese Brandenburgh vennero quasi ad manus, et sarebbe fatto, se non se fusse messo de meggio Saltzburgh et altri che vi erano, quod a primordiis Electoratus ad hæc usque tempora dicono tutti mai esser più accaduto, con stupore omnium et pericolo di qualche grande tumulto. » Dépêche d'Aléandre du 27 février 1521, dans Balan, p. 72. — Friedrich, p. 105. — Brieger, p. 70.

et les écrits de Luther avaient fait naître parmi le peuple. Quels fruits porteraient ces germes dangereux, si, sans entendre Luther et sans le faire comparaître devant la diète, on prenait envers lui le parti de la rigueur[1]? Les princes proposaient de le mander à Worms, de l'y faire accompagner par une sûre escorte chargée de le conduire et de le ramener dans le lieu de sa détention après les interrogatoires, puis de faire choix de quelques juges compétents, éclairés, ayant mission, non de discuter avec lui, mais simplement de lui demander s'il persistait, oui ou non, à soutenir les écrits publiés sous son nom et contraires à la sainte foi chrétienne. Dans le cas où il se montrerait disposé à se rétracter, ses juges l'entendraient sur les divers points de sa doctrine, et décideraient selon l'équité; mais s'il répondait, au contraire, que sur tous ou sur quelques articles de foi définis et tenus pour dogmes par l'Église et les saints Pères, il maintenait ses opinions personnelles, les électeurs, les princes, les Ordres réunis, de concert avec Sa Majesté Impériale, sans plus longue hésitation et s'en tenant à ce que leurs pères et ancêtres dans la foi avaient toujours tenu pour vrai, ne songeraient plus qu'à prêter main-forte à la sainte religion du Christ. L'Empereur donnerait à cet effet les ordres nécessaires, et ferait publier son édit et sa sentence dans tout l'Empire.

« Mais les états », disaient en terminant les auteurs de l'adresse, « en soumettant leur avis aux réflexions et au bon plaisir de Sa Majesté, la suppliaient très-humblement de daigner se souvenir des charges du Saint-Empire, de ses justes griefs envers le Saint-Siége et des nombreux abus dont il avait à se plaindre, afin qu'il y soit remédié par des mesures équitables[2]. »

L'Empereur, ayant pris connaissance des représentations des états, demeura extrêmement circonspect et « strictement orthodoxe dans son attitude ». Il recommanda aux Ordres de ne pas confondre la question luthérienne, qui intéressait directement la foi, avec les griefs particuliers que le Saint-Empire pouvait avoir contre la cour romaine. Il se proposait d'écrire au Pape touchant les abus; il espérait parvenir à faire disparaître ceux qui existaient réellement, priant les états de les lui signaler[3] et de lui donner leur appréciation et leur avis sur les plaintes que l'Allemagne croyait avoir à formuler contre le Siége apostolique et le clergé. L'Empereur exami-

[1] Le 16 février 1521, Christophe Scheurl écrivait à Hector Pomer: « Communes amici scribunt (de la diète de Worms), rem respectare ad incredibilem seditionem, si d. Martinus inauditus et non revictus condemnetur, nec deesse, qui hunc contra quoscunque defendere velint et possint. » *Briefbuch*, t. II, p. 124, 126. « ...Rem spectare ad incredibilem seditionem popularem contra clericos. »

[2] Dans Förstemann, t. I, 57-58. — Steitz, 56-57.

[3] Voy. Förstemann, t. I, p. 58.

nerait ensuite un à un tous ses griefs, et, de concert avec les Ordres, aviserait à les faire disparaître. Mais sur les décrétales et sur l'autorité du Pape, nulle discussion n'était admissible, et Charles, en ces matières, ne regardait pas la diète comme un corps compétent. Si vraiment, ajoutait-il, les états désiraient faire comparaître Luther en leur présence, il ne serait besoin que de lui adresser une seule question : Était-il, oui ou non, l'auteur des livres condamnés? S'il les reconnaissait pour siens, mais se montrait disposé à les rétracter, l'Empereur s'emploierait auprès du Pape, afin que le Souverain Pontife, levant l'excommunication, l'admît de nouveau dans la communion des fidèles; si au contraire il s'obstinait dans ses erreurs, il ne resterait autre chose à faire que de le traiter en hérétique, et de procéder immédiatement contre lui [1].

C'est dans cet esprit que fut rédigée la citation impériale adressée à Luther (6 mai 1521). L'Empereur le sommait de comparaître à Worms en personne, afin d'y fournir des explications sur sa doctrine et ses écrits. « Tu n'as à redouter ni embûche, ni mauvais traitement », lui écrivait-il; « notre escorte et notre sauf-conduit te protégeront. Nous comptons sur ton obéissance; si tu nous la refusais, tu encourrais aussitôt la rigueur de nos jugements. »

L'Empereur ayant interrogé les états sur ce qu'il conviendrait de faire si Luther, ne se fiant pas au sauf-conduit impérial, refusait de se rendre à Worms, ou bien, une fois en présence de la diète, ne consentait pas à se rétracter, les états répondirent qu'en ce cas il ne resterait plus qu'à le regarder comme hérétique, et à le traiter comme tel. « Plaise à Dieu », écrivait Aléandre au Pape, « que la présence de Luther à Worms soit utile à la paix et au repos de l'Église! »

Pendant ce temps, le confesseur de l'Empereur, Jean Glapion, Franciscain austère, se donnait toutes les peines imaginables pour déterminer Frédéric de Saxe à arrêter Luther dans la voie révolutionnaire où il s'engageait de plus en plus. Il le conjurait de permettre ainsi à la réforme, telle que l'entendait l'Église, de s'effectuer. Il avait déclaré à l'Empereur, mandait-il à Frédéric, que Dieu le châtierait sévèrement, lui et tous les princes chrétiens, s'il ne songeait, de concert avec ces derniers, à écarter de l'Église les nom-

[1] Aléandre adresse à plusieurs reprises les plus grands éloges à l'Empereur. Le Pape, écrit-il, devait tout faire pour lui complaire, car plusieurs de ses conseillers inclinent à faire servir la question luthérienne à des intérêts politiques. C'est dans cette pensée « qu'ils temporisent, afin d'amener le Pape à consentir à une alliance contre le roi de France ». Les dépêches d'Aléandre contiennent à ce sujet quelques passages importants. Voy. MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 263-264. — LANZ, *Actenstücke und Briefe*, Introduction, p. 262; EVERS, cahier 7, p. 158.

breux et criants abus qui s'y étaient introduits. Luther était le fléau de Dieu, envoyé par le Seigneur pour châtier les iniquités des hommes[1]. L'Église, ajoutait Glapion, pourrait recueillir de bons fruits de quelques-uns de ses écrits, pourvu que l'on prît soin de pousser dans le port toutes les bonnes marchandises de son bagage; mais un chrétien ne pouvait admettre ses doctrines, surtout celles sur le sacerdoce universel et sur l'abolition de l'autorité ecclésiastique. Glapion assurait que la lecture de la *Captivité babylonienne de l'Église* lui avait causé tant de douleur qu'il n'eût pas souffert davantage si quelqu'un l'eût fustigé avec des lanières de la tête aux pieds. La Bible, si constamment invoquée par Luther, était, disait-il, semblable à de la cire molle que l'on peut tirailler et étendre en tous sens. Dès qu'un homme se croyait autorisé à fomenter l'erreur et l'hérésie, il pouvait très-aisément, avec quelques textes de la Bible, démontrer des choses beaucoup plus singulières que les principes avancés par Luther. Glapion signalait avec détail les articles que Luther aurait à rétracter avant de travailler avec les catholiques à une réforme que pourrait approuver l'Église, réforme pour laquelle l'Empereur se montrait extrêmement zélé. Si par malheur la vraie réforme catholique échouait, et si le désordre, la guerre et la révolte continuaient à être excités en Allemagne, « songeons », disait-il, « au grand sujet de joie que nous donnerions aux souverains envieux de France, d'Angleterre et des autres pays[2] ».

Glapion traita ces points et beaucoup d'autres avec le chancelier de Saxe Brück, car il ne put jamais obtenir une audience de l'Électeur[3].

Luther, à qui l'on avait communiqué les opinions du Franciscain, écrivait à Frédéric le 19 mars : « Je suis prêt à témoigner à l'Église romaine le respect le plus humble, et à ne lui rien préférer au ciel et sur la terre, si ce n'est Dieu même et sa sainte parole; aussi me

[1] « ...Ut maledicat hominibus et ut si flagellum propter peccata. »

[2] « ...Visis bellis intestinis inter nos, quæ viderent utique libentissime et nihil libentius. » Sur Glapion, voy. BAUMGARTEN, t. I, p. 390-391.

[3] Sur les négociations de Glapion avec Brück, voy. FÖRSTEMANN, t. I, p. 36-54. — MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 258-261. — « Les propositions de Glapion renferment tout le programme de la politique impériale. D'un côté, il fait ressortir la nécessité d'une réforme religieuse; il avoue que les prédications de Luther pourraient la servir, mais, d'autre part, il maintient avec fermeté la tradition, les antiques fondements de l'Église, se séparant complétement des nouveautés prêchées par Luther et les tenant pour hérétiques. Il pensait pouvoir réussir à mettre à profit, pour le bien général de l'Église, les récriminations de Luther, tout en écartant soigneusement le poison de l'hérésie. Si sa tentative eût réussi, la scission religieuse eût peut-être été évitée, et une heureuse réforme se serait accomplie. » Mais, à en croire Maurenbrecher, la civilisation générale en eût été retardée, et la non-réussite de ce plan doit être considérée « comme un grand bonheur pour l'humanité ».

rétracterais-je volontiers là où mon erreur me sera clairement démontrée[1]. » Mais cinq jours plus tard, il tenait un langage tout différent dans une lettre adressée à un ami (24 mars 1521) : « A Worms », écrivait-il, « on met tout en œuvre pour me décider à rétracter beaucoup de points de ma doctrine. Or voici quelle sera la teneur de ma rétractation : Jusqu'à présent, j'ai appelé le Pape le représentant de Jésus-Christ; maintenant je me rétracte, et je dis : Le Pape est l'ennemi de Jésus-Christ, le Pape est l'apôtre du diable[2]. »

Aléandre reconnaissait aussi bien que Glapion la nécessité des réformes. Il conjurait le Pape d'abolir les trop nombreuses réserves et dispenses papales; il réclamait l'observation des anciens concordats, la cessation de tous les graves abus qui déshonoraient la cour romaine, le rétablissement en tous lieux de la discipline ecclésiastique[3]; il demandait qu'on mît un frein à la rapacité des « chasseurs de bénéfices ». « La plus grande pierre de scandale pour les pauvres âmes », avouait franchement le duc Georges de Saxe, adversaire déclaré de Luther, dans un cahier de doléances sur les abus ecclésiastiques présenté à la diète sur la demande de l'Empereur, « ce sont les mœurs du clergé. Aussi une réforme universelle est-elle urgente, et la meilleure manière de l'effectuer serait la réunion d'un concile général. » Georges énumérait ensuite les principaux griefs de la nation contre le Saint-Siége : les annates, la vente des dispenses, le pernicieux système des commendes, la multiplicité regrettable des indulgences, etc.[4]. « Tout le monde s'accorde à déplorer ces abus », écrivait le chanoine Charles de Bodman à Rome, « depuis l'Empereur jusqu'au dernier de ses sujets. Tous se révoltent contre les sommes toujours plus exorbitantes réclamées pour le pallium. Au sein de la diète, ces plaintes trouvent un immense écho[5]. »

Une commission nommée à cet effet dressa la liste générale des

[1] De Wette, t. I, p. 575.

[2] De Wette, t. I, p. 580.

[3] « Ben supplico per amor di Dio, et cosi fanno tutti li orthodoxi, che si metta fine a tante reserve et dispense et derogationi de concordati di Alemagna compositioni et altre simili novelle. » « ...Tollat SS^mus D. N. e curia sua eas errores quibus merito Deus et homines offenduntur, et quantum ejus vires et auctoritas patiuntur clerum sibi toto terrarum orbe subditum, monendo, increpando, etiam sacerdotiis privando castiget. Id si semel Germani, quum in nostris, tum in suis sacerdotibus factum videant, nulla posthac de Luthero fiet mentio. Itaque in nobis ipsis omnium malorum origo pariter ac medela sita est. » — Voyez ce rapport dans Friedrich, p. 96-99. — Voyez aussi l'appréciation d'Aléandre, p. 89. — Balan, p. 33. — Brieger, p. 30, 43. — Les passages recueillis par Jansen dans les dépêches d'Aléandre prouvent que ce dernier ne négligeait rien pour combattre par des dons et des faveurs les progrès de l'hérésie.

[4] Voy. Förstemann, t. I, p. 62-64.

[5] * *Codex Trierer Sachen und Brieffchaften*, œuvres posthumes du chanoine de

griefs de la nation contre le Saint-Siége et des plaintes formulées de tous côtés contre les archevêques, les évêques, les Ordres religieux et le clergé en général. On se plaignait particulièrement : des sentences prononcées par les tribunaux ecclésiastiques dans des questions purement temporelles; des nombreux bénéfices conférés à des personnes incapables; des sentences d'excommunication rigoureusement portées pour de puérils griefs; de l'interdit frappant quelquefois contrairement à toute équité; du fréquent abandon où les curés laissaient leurs paroisses; du refus des évêques de réunir et de présider les synodes, bien que les prescriptions du droit canon leur en fissent un devoir; de la liberté excessive laissée aux Frères mendiants; des aumônes en nature recueillies par ces Frères en trop grande abondance; de l'ambition excessive des Bénédictins, des Bernardins, des Prémontrés, qui, non contents de leurs immenses possessions, acquéraient tous les jours des biens laïques, et devenaient ainsi démesurément riches[1].

Ce volumineux dossier fut soumis à l'examen de la diète. Le délégué du Neubourg-Palatinat écrivait à ce propos : « C'est maintenant que nous pouvons constater l'influence que Luther et Hutten ont exercée sur les états, sans parler du tort que leurs écrits ont fait à la foi[2]. »

Xanten, Pelz, fol. 27. On trouve encore dans ce recueil, fol. 28-39, sept lettres inédites de Bodmann, datées en partie de Worms (années 1521-1524). — Les sommes prélevées par Rome à l'occasion de la promotion des évêques variaient beaucoup d'importance. En 1484, l'archevêque de Mayence, Berthold, verse en tout, y compris les gratifications offertes aux divers personnages de la chancellerie, 14,300 ducats, tandis que le second de ses successeurs envoie à Rome en 1508 21,000 florins. — Voy. ces comptes dans ASCHENBERG, *Niderrheinische Blätter* (Dortmund, 1801, t. I, p. 295-301). — Dans son *Aperçu général sur l'histoire de Mayence* (en manuscrit à la biblioth. du château d'Aschaffenbourg, feuille 44), Wimpheling rapporte que George de Gemmingen, frère de l'archevêque Uriel, lui écrivait : « Ipsum (Uriel) sollicitum esse de grandi acre Fuccaris Augustanis (quod ad urbem mutuarant) restituendo. Tanta summa novies iam ætate mea illuc a Germanis ex uno tantum archiepiscopatu evanuit. » L'archevêque de Cologne, Hermann de Wied, racontait « quod pro suo pallio Romam miserit ad triginta sex millia aureorum solidorum ». — VARRENTRAPP, p. 48, note 2. — Dans l'archevêché de Brixen, les annates se montaient à environ 7,000 florins. — SINNACHER, t. VII, p. 263. On voit par l'exemple de Ratisbonne combien les sommes réclamées étaient devenues plus fortes dans quelques évêchés pendant le cours du quinzième siècle. L'administrateur Jean II, pour la confirmation de son élection par le Pape (1507), dut payer 1,400 florins, tandis que Jean Ier, son prédécesseur, à la fin du quatorzième siècle, n'avait eu à verser que 12 florins d'or. GEMEINER, t. IV, p. 132.

[1] *Articul damit bäpstliche heyligkeit tewtsche land beschwärt. — Beschwerd von den erzbichofen, pischofen und prälaten allain. — Von ertzpriestern, officialen und andern geistlichen richtern und gerichtspersonen.* — Lundi après Jubilate (22 avril). *Ettliche beschwerunge tewtscher nation vom stule zu Rom.* — *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIV, fol. 303-391. — Pour plus de détails, voy. GEBHARDT, *Die Gravamina der deutschen Nation gegen den römischen Hof*, Breslau, 1884.

[2] Dans WALTZ, p. 32.

Quant à l'Empereur, « il se montrait plus préoccupé de la réforme des abus, plus soucieux de mettre fin aux scandales qui se produisaient dans l'Église que pas un de ses sujets », et nul ne pouvait mettre en doute le zèle ardent dont était animé Adrien VI, élevé depuis un an sur le trône pontifical. A aucune période de l'histoire d'Allemagne, une véritable réforme de l'Église, dans son chef comme dans ses membres, n'eût eu plus de chance de réussir, si elle avait pu s'effectuer sans trouble et sans violence, dans une heureuse communauté d'action avec les pouvoirs spirituels et temporels, et dans cette union de toutes les classes de la nation, si souvent recommandée par l'Église.

Mais, dès la diète de Worms, tout annonce la révolte et la guerre. Dans la ville même, tout est déréglement et anarchie. « Il n'y a pas de nuit », écrivait de Worms, le 7 mars, Dietrich Butzbach, « où trois ou quatre hommes ne soient assassinés. Le prévôt de l'Empereur a déjà fait noyer, pendre ou décapiter plus de cent hommes. » « Les jeûnes ne sont pas observés ; on se bat, on se livre à la débauche, on mange de la viande, des gigots fins, des poulets, des pigeons, des œufs, du lait, du fromage; enfin, on mène une telle vie qu'on se croirait dans la montagne de Vénus. » « Sachez aussi que beaucoup de seigneurs et d'étrangers succombent à la suite d'excès de boisson[1]. »

Depuis son discours du 13 février, la vie d'Aléandre n'était plus en sûreté. Il ne pouvait se montrer dans les rues sans être injurié par la populace et poursuivi de menaces de mort. Pour Luther, il était partout célébré comme un nouveau Moïse, comme un second saint Paul. Un de ses partisans disait en plein marché, devant la foule assemblée, que, nouveau Père de l'Église, il était plus grand que saint Augustin. Ce dernier avait gravement péché, il avait pu se tromper, et il s'était effectivement trompé; Luther, au contraire, étant sans péché, n'avait jamais erré. On vendait publiquement ces feuilles, déjà répandues depuis longtemps, où Luther était représenté la tête couronnée d'une auréole, et le Saint-Esprit planant au-dessus de sa tête sous la forme d'une colombe[2]. On propageait les portraits de Luther et de Hutten, « ces communs champions de la liberté chrétienne[3] ». Les luthériens avaient établi à Worms une imprimerie uniquement destinée à reproduire des pamphlets contre

[1] Worms, 1521 (jeudi après Oculi, 7 mars), dans GOLDAST, *Politische Reichshändel*, p. 940-941.

[2] Voy. plus haut, p. 120, note 1.

[3] « ...Et lo vendano et basciano et portano nel palazzo... non è più quella Cattolica Germania che olim era, purch non vediamo peggio, quod Deus avertat. » Dépêche d'Aléandre, dans FRIEDRICH, p. 99. — BALAN, p. 40. — BRIEGER, p. 40-41.

l'Église [1]. Un manifeste de Hutten, ainsi que d'innombrables libelles remplis de sarcasmes et de mépris pour les adversaires de Luther, couraient de main en main. De son château d'Ebernbourg, Hutten adressait aux légats des lettres grossières et menaçantes; il les désignait à la haine populaire comme les plus féroces brigands, comme les imposteurs les plus éhontés. « Je mettrai tout mon zèle », écrivait-il à Aléandre, « je ferai tous mes efforts, j'emploierai toute mon énergie pour que bientôt tu ne sois plus qu'un cadavre, et pour qu'on pousse bientôt dehors ta dépouille sans vie, car tu es venu vers nous plein de rage, de délire et d'iniquité [2]! » Il accable des plus violents outrages les princes de l'Église, les hauts dignitaires ecclésiastiques présents à la diète. Il les appelle les mauvais génies de l'Empereur, et les déclare souillés de tous les crimes imaginables. « Tenez-vous loin des sources limpides, pourceaux impurs! sortez du sanctuaire, marchands pervers! Ne sentez-vous pas le souffle de la liberté qui passe? ne voyez-vous pas que les hommes, las de l'état de choses actuel, cherchent à en établir un nouveau? Je pousserai, j'aiguillonnerai, j'éperonnerai, j'entraînerai vers la liberté! » « Il est impossible qu'un homme possédant une ombre de courage », dit-il ailleurs, « puisse désormais contenir son indignation! Tous vont s'élancer vers l'ennemi commun pour l'assaillir avec violence, tous vont lui préparer la ruine et la mort [3]! » Hutten va même jusqu'à proférer des menaces contre l'Empereur : « Nous espérions », dit-il dans une adresse à Charles-Quint, « que tu nous délivrerais du joug romain, que tu détruirais la tyrannie du Pape. Fassent les dieux que quelque chose de meilleur que tes commencements vienne bientôt nous consoler! Mais si l'Empereur laissait se consommer la honte de l'Allemagne, les Allemands sauraient agir, au risque de l'offenser momentanément [4]. »

Une effrayante agitation ne tarda pas à s'emparer des esprits. De tous côtés on répétait qu'un grand coup allait être porté au clergé, et que les chevaliers allaient mettre la main sur tous les biens

[1] « ...Etiam in aula Cæsaris », écrit Aléandre, « chè chi e cosa stupenda come sono uniti et trovano in cumulo danari. »

[2] Böcking, *Ulr. Hutteni Op.* II, p. 12-21.

[3] « ...Quis vel mediocriter fortium potest continere se, quin impetu, vi et violentia invadat vobisque *cædem et evitium moliatur.* » — Böcking, t. II, p. 21-34. Hutten termine sa lettre par la menace suivante : « Certe profecto innocentis viri (Luther) damnationi capita vestra consecrata sciatis. » Il est clair que Luther éprouvait une vive satisfaction de la publication de ces lettres « ad pileos istos et galeritas upupas ». — Voy. de Wette, t. II, p. 9.

[4] Böcking, t. II, p. 38-46. — Strauss, t. II, p. 178-180. L'ambassadeur anglais Tonstall écrit de Worms à Henri VIII que Luther a offert à l'Empereur, dans le cas où celui-ci consentirait à marcher contre Rome, de mettre sur pied une armée de cent mille hommes. — Fides, *Life of Wolsey*, 2e édit., p. 231. — Voy. Waltz, p. 32.

ecclésiastiques. Les rapports d'Aléandre témoignent de la perpétuelle anxiété où l'on vivait à Worms. Chacun se croyait à la veille de quelque hardi coup de main; on craignait que le parti de la révolution n'envahît le lieu des séances de la diète. Une tentative de ce genre était d'autant plus à redouter que l'Empereur était sans défense, sans armée pour le protéger. « Au fond », écrit Aléandre, « Sickingen est maintenant le véritale maître de l'Allemagne, car il a des hommes d'armes quand et comme il veut, et l'Empereur n'en a point. » « Les princes restent inactifs, les prélats tremblent, et se laissent circonvenir comme des lapins. » « La noblesse appauvrie, mais forte en nombre, est aux ordres de Sickingen, et prête à le seconder dans toutes ses entreprises. En vérité, dans les circonstances actuelles, Sickingen est l'effroi de toute l'Allemagne. Tous semblent impuissants, et sont comme paralysés à son aspect. »

C'est dans un tel état de choses que Luther était attendu à Worms[1].

IV

Luther avait quitté Wittemberg le 2 avril. Quatre jours plus tard, il était reçu « comme un triomphateur » par le parti des humanistes, qui lui était entièrement dévoué. « Réjouis-toi, noble cité d'Erfurt, couronne-toi comme aux jours de fête! » s'écriait Eoban Hessus à la nouvelle de son arrivée; « car regarde, le voici, celui qui vient te délivrer de l'opprobre sous lequel tu as gémi trop longtemps, celui qui, le premier, saisissant le hoyau de fer, a détruit l'ivraie empoisonnée qui envahissait le champ du Christ! » Eoban fait intervenir la Gera pour célébrer Luther; le fleuve apporte ses hommages à l'At-

[1] Dépêche d'Aléandre dans Friedrich, p. 126, 127, 128. — Balan, p. 160. — Brieger, p. 125, 134. — Glapion et le chambellan impérial Paul Armerstorff furent députés au château d'Ebernbourg. Ce dernier avait mission d'offrir à Hutten de la part de l'Empereur une pension de 400 florins d'or, pourvu qu'il consentît à se taire à l'avenir. Il était aussi chargé de faire une dernière tentative de conciliation vis-à-vis de Luther. Sickingen envoya donc au-devant de Luther Martin Bucer, le moine apostat; Luther s'était déjà mis en route et s'était arrêté à Oppenheim; Bucer l'invita à venir à Ebernbourg, où Glapion l'attendait. Mais Luther déclina l'invitation. — Voy. Ulmann, p. 179-181. — Maurenbrecher, *Studien, und Skizzen*, p. 267-268, et *Katholische Reformation*, t. I, p. 192-193, 397. — Luther lui-même a rapporté la réponse qu'il fit à Martin Bucer : « Si le confesseur de l'Empereur a quelque chose à me dire, il peut tout aussi bien venir me trouver à Worms. » *Sämmtl. Werke*, t. LXIV, p. 368. Aléandre, ainsi que le prouvent ses dépêches, ignorait le véritable but de la mission de Glapion et d'Armerstorff au château d'Ebernbourg.

tendu, au Triomphateur, à celui qui saura vaincre, s'il le faut, l'univers entier. Crotus Rubianus, alors recteur de l'Université, accompagné de quarante professeurs et suivi d'une grande foule de peuple, alla au-devant du « héros de l'Évangile » à une distance de trois milles d'Erfurt. Dans sa harangue, il appelle Luther le « juge de l'iniquité », et il assure qu'en contemplant ses traits, lui et ses amis croient avoir devant les yeux une « apparition divine[1] ».

Le jour suivant, Luther prêcha dans l'église des Augustins, au milieu d'un grand concours de peuple. « Les Athéniens ne furent pas remplis de plus d'étonnement en écoutant le langage de Démosthène », dit à propos de ce sermon l'emphatique Eoban; « Rome, assise aux pieds de son grand orateur, n'eut jamais plus de joie; saint Paul n'a pas remué davantage les esprits par son éloquence, que Luther, par ses paroles, les habitants des rivages de la Gera. » Voici quelques passages de ce sermon : « L'un bâtit des églises, l'autre entreprend un pèlerinage à Saint-Jacques ou à Saint-Pierre, le troisième jeûne et prie, porte le froc, marche nu-pieds... mais de telles œuvres ne sont rien, il les faut abolir. Oui, remarquez bien ces paroles : Toutes nos œuvres n'ont aucune efficacité. « Je suis moi-même votre « justification », dit le Sauveur Jésus; « j'ai détruit les péchés que vous « aviez sur vous; donc, croyez seulement que je suis l'auteur de votre « rédemption, et vous serez justifiés. » « Aussi, lorsque nous venons de commettre quelque péché, ne devons-nous point nous hâter de nous désoler, mais dire plutôt au Seigneur : Tu vis encore, Jésus-Christ, mon Seigneur! tu as détruit le péché! Et aussitôt notre péché disparaîtra. » « Ne faisons aucun cas de la loi humaine; que le Pape nous excommunie si bon lui semble, que nous importe? Nous sommes unis à Dieu de telle sorte que nous bravons toutes les calamités, excommunication, proscription, etc. » Luther attaque de nouveau, dans ce discours, l'intolérable joug du papisme, et ce clergé cruel « qui mène paître les brebis à peu près comme les bouchers, la veille de Pâques, conduisent les moutons à l'abattoir; car sur trois mille prêtres, on n'en saurait trouver quatre de justes[2] ».

Tandis qu'il parlait, au rapport de ses disciples, son premier miracle se produisit. Dans l'église comble, un grand bruit se fit soudain entendre; les assistants se troublèrent, et le désordre se mit dans l'assemblée. Mais Luther le fit cesser d'un mot : « Mes chères

[1] Voy. Kampschulte, t. II, p. 95-97. — Swertzell, p. 32-33. — Eoban compare Luther à Érasme :

Ante quidem vidit mundoque ostendit Erasmus,
Sæcula quo cernunt doctius ista nihil.
Quam *fecisse* igitur velut est missus *ostendisse*,
Lutherus meriti grandius instar habet.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. XVII, p. 98-104.

âmes », dit-il, « c'est le diable qui nous donne une fausse alerte, tranquillisez-vous, il n'y a aucun danger! » Ensuite il menaça le démon, dit un chroniqueur, « et le silence se rétablit aussitôt ». « Ceci est le premier miracle que fit Luther », dit une autre narration, « et ses disciples s'approchèrent de lui, et ils le servaient[1]! »

Ce qui ne fut pas un miracle, c'est l'incendie qu'allumèrent les prédications ardentes de Luther dans une population où couvait depuis longtemps la haine la plus passionnée pour le clergé. Luther, il est vrai, n'avait pas souhaité un semblable incendie, mais il sortit malgré lui et tout naturellement du germe qu'il avait semé[2].

Dès le jour qui suivit son départ d'Erfurt, une « tempête de prêtres » (*Pfaffensturm*) éclata dans la ville. La populace, pactisant avec une bande d'étudiants débraillés, pénétra dans les maisons des chanoines, et satisfit sa rage longtemps contenue, en pillant le bien des prêtres, « acquis par la sueur et le sang des pauvres ». « Les émeutiers », rapporte un témoin oculaire, « brisèrent toutes les fenêtres, démolirent les poêles dans les chambres, arrachèrent les boiseries, fendirent les précieuses tables de mosaïque, et jetèrent des monceaux de débris dans les rues, ainsi que toutes sortes de provisions alimentaires. » Les chanoines ne purent échapper aux mauvais traitements qu'en se hâtant de prendre la fuite. Le conseil de la ville regarda tranquillement ces premiers fruits du nouvel Évangile. Crotus Rubianus, trouvant que la mutinerie des étudiants devenait trop difficile à contenir, mais n'osant toutefois infliger aucun châtiment aux coupables, se démit de sa charge de recteur, et quitta la ville. Quant à l'ami de Luther, l'Augustin Jean Lange, il soutenait qu'il était légitime « de défendre l'Évangile par le glaive[3] ».

Le 16 avril, Luther et ses amis, parmi lesquels se trouvait l'humaniste Juste Jonas, arrivèrent à Worms, fermement résolus à braver « toutes les portes de l'enfer et tous les princes de l'air ». « Récitez un *Pater* pour Notre-Seigneur Jésus-Christ », disait Luther pendant le voyage au supérieur des religieux de Rheinhartsbrunn (Thuringe). « Priez pour que son Père lui soit favorable, car, s'il fait triompher sa cause, la mienne est gagnée[4]! » Il écrivait à Spalatin : « Nous

[1] Voy. sur ce « miracle » et sur un autre tout semblable qui se produisit plus tard à Gotha pendant un sermon, les détails fournis par Kampschulte, t. II, p. 98, note 5.

[2] « Nam etsi bonum est », écrivait-il à ce propos à Mélanchthon en mai 1521, « incessabiles illos impios coercerí, modus tamen iste Evangelio nostro parit et infamiam et justam repulsam. » De Wette, t. II, p. 7-8.

[3] Pour plus de détails sur l'émeute et ses causes, voy. Kampschulte, t. II, p. 106-123. Voy. le petit poëme intitulé : *Vom Pfaffenstürmen zu Erfurt*, dans *Liliencron*, t. III, p. 366-368. — Voy. Krause, t. I, p. 329.

[4] Dans Ratzeberger, p. 50.

sommes décidés à faire reculer Satan, et nous méprisons ses embûches [1]. »

Mais amené pour la première fois en présence de l'Empereur et de la diète (17 avril), Luther ne parait pas avoir conservé cette assurance pleine de fermeté. Lorsqu'on lui demanda s'il avouait être l'auteur des livres condamnés, il répondit affirmativement; mais à la seconde question qui lui fut adressée : « Consentez-vous à les rétracter? » il demanda du temps pour réfléchir. « Il parlait presque à voix basse », rapporte Philippe de Furstemberg, « d'un ton calme et comme résigné, de sorte qu'on pouvait difficilement l'entendre, même en se tenant tout proche de lui. Il semblait éprouver de l'effroi et du trouble [2]. » L'Empereur et les états répondirent « que bien que par le mandat qui lui avait été adressé il dût être suffisamment instruit des causes de son appel à Worms, et par conséquent ne dût pas avoir besoin de beaucoup de temps pour réfléchir, l'Empereur, dans son indulgente bonté, voulait bien lui accorder un jour encore pour songer à sa réponse ».

Dès la première audience, Hutten, d'Ebernbourg, saluait en Luther un invincible évangéliste, exhortant « son saint ami » à demeurer inébranlable. « Prends courage et sois fort! Tu vois les grandes choses qui dépendent de toi! Je m'attacherai à toi jusqu'au dernier souffle, si tu restes fidèle à toi-même. Je tenterai même les choses les plus effroyables pour notre cause, car j'espère que le temps est venu où le Seigneur va nettoyer sa vigne [3]. » « Je voudrais être en ce moment à Worms », écrivait-il en même temps à Juste Jonas,

[1] Le 14 avril 1521. — De Wette, t. I, p. 586. — Voy. la dépêche d'Aléandre sur l'arrivée de Luther à Worms, dans Friedrich, p. 136. — Balan, p. 170. — Brieger, p. 143. — Bien qu'Aléandre eût fait tous ses efforts pour empêcher que Luther ne fût mandé à Worms, il disait plus tard qu'à son avis la présence du moine avait eu d'heureux résultats. « In reliquis la venuta del detto è stato saluberrima, perchè et Cesar et quasi tutto il mondo l'ha existimato per pazzo, dissoluto et demoniaco; quin imo subito che Cesar il vide, disse : questui mai, me farebbe heretico, et poi quando furono nominati li libri coram Cesare et Imperio, Cesar palam dixit et sepissime postea repetiit, che mai crederà che l'habia composto detti libri. — Lasso a parte la ebrietà alla quale detto Luther è delitissimo, et molti atti brutti visu, verbo, et opere, vultu, incessu, che li han fatto perder tutta la opinione, chel' mundo haveva concetto de lui. » Friedrich, p. 138. — Balan, p. 236. — Brieger, p. 170. « Un Vénitien qui ne peut être accuse de partialité », dit Ranke (*Deutsche Geschichte*, t. I, p. 495), « remarque que Luther, à Worms, n'a point fait preuve d'une science extraordinaire ni d'une pénétration très-remarquable, et qu'il n'a pas été sans reproche dans sa conduite; selon lui, il n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui. » — Contarenus ad M. Dandulum, Wormatiæ 26mo d. Apr. 1521, dans la chronique de Sanuto, t. XXX. — Voy. aussi les passages cités par Höfler, *Adrien VI*, p. 55, note 1. « ...Luther excels solely in impudence. »

[2] Archives de Francfort, *Reichstagsakten*, dans Steitz, t. XLVIII, n° 4, au lieu de *milder* il faut lire *nidder*. Voy. la dépêche du délégué de Strasbourg, Kolde, *Analecta*, p. 30, note.

[3] « ...Equidem atrocissima omnia concipio, neque fallor, credo, sed spero tem-

« afin d'y faire mugir la tempête et d'y provoquer l'émeute [1]. »

Le jour suivant, 18 avril, à sa seconde audience, Luther fit preuve de cette constance inébranlable que lui souhaitaient tant ses amis; d'une voix ferme et assurée, il repoussa toute pensée de rétractation [2].

Le 19 avril, l'Empereur envoya aux états un mémoire rédigé par lui, et qu'il avait écrit de sa propre main en français et en allemand. Il y déclarait qu'il était résolu, à l'exemple de ses ancêtres, à rester fidèlement et fermement attaché à la foi chrétienne et à l'Église romaine. Il s'en rapportait plus aux saints Pères, qui de tous les points de l'univers s'étaient autrefois réunis en conciles, qu'à l'opinion d'un moine isolé. Il se repentait de la neutralité qu'il avait gardée si longtemps, regrettant de n'être pas intervenu plus tôt et plus énergiquement dans une si importante question. Dès ce moment, Luther pouvait se retirer. « La parole que nous lui avons donnée », disait l'Empereur en concluant, « et qui lui assure un sauf-conduit, nous la tiendrons loyalement; nous prendrons des mesures pour qu'il puisse retourner en toute sécurité d'où il est venu. Mais nous lui interdisons de prêcher et de séduire le peuple par sa pernicieuse doctrine, qui excite la sédition et la révolte parmi nos sujets [3]. »

Dans la nuit qui suivit la déclaration impériale, des mains inconnues tracèrent ces mots sur plusieurs portes de la ville : « Malheur

pus est, ut purget Dominus vineam suam. » Ex Ebernburgo 15 cal. Maj. 1521. Böcking, t. II, p. 55.

[1] Ex Ebernburgo, 15 cal. Maj. 1521. Böcking, t. II, p. 56.

[2] Voy. sur sa comparution à la diète la lettre de J. Crels (30 avril 1521) dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XI, p. 635-637, et la relation de Conrad Peutinger dans Kolde, *Analecta*, p. 28-30. « Aussitôt que Luther, après la seconde audience », écrit le conseiller de Nuremberg, Sixte Oelhafen, « fut rentré dans son hôtellerie, en ma présence et celle de plusieurs autres, il leva les mains au ciel, et s'écria le visage plein de joie : « Enfin j'en ai fini! enfin j'en ai fini! » Je me proposais aujourd'hui d'aller l'entendre, mais il y avait une telle foule dans la salle des séances que je n'ai pu y rester. Dans toutes les rues où il passe, la foule s'amasse pour le voir; on ne pense qu'à lui, il est le sujet de toutes les conversations. » *Item*. Luther, même en public, s'est laissé deviner, et il a déclaré « que si les choses n'allaient pas autrement, il lui faudrait bientôt ouvrir les fenêtres toutes grandes ». Riederer, *Nachrichten*, t. IV, p. 96. — Voy. Baum, p. 57. Le juriste Jérôme Schürpf était alors au nombre des plus fervents adeptes de Luther; c'est lui qui lui servit de conseiller juridique pendant la diète; il l'appelle dans une lettre adressée à Frédéric de Saxe « le véritable apôtre et évangéliste de Jésus-Christ en notre siècle ». C'est lui qui attira dans le parti de Luther Grégoire Lamparter, un des plus influents conseillers de l'Empereur, intimement lié avec le conseiller impérial Mercurinus (Gattinara). — Voy. Muther, *Aus dem Universitäts und Gelehrtenleben im Zeitalter der Reformation*, p. 196-200. — Sur l'opinion professée plus tard par Schürpf au sujet de Luther et de sa doctrine, voy. Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 535-538.

[3] « ...Prohibentesque ne predicet : neve cum sua pessima doctrina, plebem admoneat, ne sit causa, ut aliquis tumultus fiat in populo. » — Voy. Förstemann, t. I, p. 25.

au pays dont le roi n'est qu'un enfant! » A l'hôtel de ville, le lendemain, on put lire ces mots sur une affiche placardée aux murs : « Nous sommes quatre cents nobles conjurés; nous nous sommes unis, et nous avons juré de ne pas abandonner Luther le Juste. Nous annonçons d'un commun accord aux romanistes, aux gens dénués de bon sens, aux princes et seigneurs, et avant tout à l'archevêque de Mayence, notre profonde inimitié, parce qu'ils veulent opprimer le droit divin et ce qui revient à la gloire de Dieu, et qu'en dissimulant leur nom, ils prétendent, sous la direction des prêtres, exercer toutes les tyrannies. Je m'explique en peu de mots, mais je me propose de m'opposer avec énergie à nos adversaires; je les attaquerai avec huit mille hommes d'armes. » L'affiche se terminait par ce terrible cri de ralliement des paysans révoltés : *Bundschuh! Bundschuh*[1]!

Effrayés par les fréquentes menaces venues du dehors, les Ordres supplièrent l'Empereur de ne pas rompre tout de suite les négociations avec Luther. Ils craignaient « que la révolte n'éclatât dans le Saint-Empire », si, par un procédé aussi prompt, sans avoir écouté les explications de Luther, on prenait le parti de la rigueur. Ils suppliaient Charles de daigner permettre à quelques-uns d'entre eux d'essayer encore d'amener le moine hérétique à rétracter les articles condamnés par le Saint-Siége[2].

Hutten, que Luther avait mis au courant de ce qui se passait[3] à Worms, ne pouvait s'empêcher de craindre que son ami ne vînt à montrer quelque faiblesse : « Invincible évangéliste », lui écrivait-il le 20 avril, « je vois qu'il est besoin de flèches et d'arcs, d'épées et d'arquebuses pour arrêter la fureur du démon[4]! Mais toi, excellent père, reste inébranlable, ne te laisse intimider par rien! Qu'ils s'égosillent, divaguent, hurlent et ragent! qu'importe? Pour toi, comparais sans crainte devant ces monstres! Tu ne manqueras pas d'amis pour te défendre et pour te venger! La prudence des nôtres, qui tremblent de nous voir trop risquer, retient encore mon ardeur, sans cela il y a longtemps que j'aurais excité une émeute sous les murs de Worms! Mais avant peu, j'éclaterai, et alors tu

[1] « Les paysans rebelles prenaient pour se reconnaître un mot d'ordre et une enseigne. L'enseigne était une bande d'étoffe moitié bleue, moitié blanche, avec la figure de Jésus crucifié au milieu, et au-dessous du Christ, un soulier lacé (*Bundschuh*); à la botte du reître ils opposaient le gros soulier du laboureur, armé à la semelle d'énormes clous. » Audin, *Histoire de Luther*, t. II, p. 408. (Note du traducteur.) — Voy. Steitz, p. 51. — Hennes, *Luther in Worms*, p. 17-19.

[2] Steitz, p. 50, 62. — Waltz, p. 36.

[3] La lettre de Luther à ce sujet, à laquelle Hutten fait allusion dans un écrit postérieur, a été perdue.

[4] « Opus esse video gladiis et arcubiis, sagittis et bombardis, ut obsistatur cacodæmonum vesaniæ... »

verras que moi aussi, à ma manière, je ne renie point l'esprit que Dieu a suscité en moi ! » « Franz de Sickingen, notre ardent défenseur, est toujours prêt à nous servir [1]. »

Plus tard, Thomas Münzer, réfutant Luther, disait en s'adressant à lui : « Lorsque tu as comparu devant les états, à Worms, tu as eu bien sujet de rendre grâces à la noblesse allemande! Tu lui avais si bien graissé le museau, tu lui avais tant prodigué le miel, qu'elle s'imaginait recevoir par l'effet de tes sermons de beaux présents de Bohême, des abbayes, des bénéfices! Si tu avais hésité à Worms, tu aurais été poignardé, au lieu d'être affranchi! Tout le monde sait cela [2]! »

Une commission déléguée par les états et présidée par l'archevêque Richard de Greifenklau employa tous les moyens conseillés par la douceur pour convaincre Luther et l'amener à se rétracter. Ce fut en vain que Conrad Peutinger, délégué d'Augsbourg, et le chancelier de Bade, Jérôme Vehus, le supplièrent à plusieurs reprises de remettre sa cause à la sentence suprême de l'Empereur.

Luther repoussa ces conseils, « donnant des marques du mépris qu'il éprouvait, tant pour la personne de Sa Majesté Impériale que pour celles de beaucoup de princes de la diète ». Vehus lui dit : « Tes écrits excitent le peuple à la révolte, à l'émeute. Ceux surtout où tu parles de la liberté chrétienne serviront plus tard de prétexte à bien des gens pour satisfaire leurs convoitises et légitimer tous leurs actes. » Ce discours ne lui fit aucune impression.

Il rejeta de même une autre proposition : « Ne consentirait-il pas à s'en remettre à la sentence de quelques prélats allemands, nommés à cet effet par le Pape? N'accepterait-il pas le jugement qu'eux et l'Empereur porteraient sur sa conduite? »

Enfin Peutinger lui proposa d'attendre la décision du prochain concile. Luther répondit qu'il y consentait, « à la condition que dans cette assemblée rien de contraire à la divine parole, aux épîtres de saint Paul et à la vérité ne serait décidé ». En vain chercha-t-on à lui démontrer « que ce faux-fuyant était inadmissible, parce qu'il pourrait toujours prétendre que les jugements prononcés contre lui allaient contre le véritable sens de la sainte Écriture [3] ». Jean Co-

[1] « ...Alioqui ad ipsos muros concitassem aliquam turbam pileatis istis, sed *post paulo emittendus sum.* Ubi evasero, videbis me nec deesse in hoc genere spiritui quem excitavit in me Deus! Franciscum habemus ardentem in partibus. » Ex Ebernburgo, 12 cal. Maj. 1521. — Voy. Böcking, *Suppl.*, t. II, p. 807.

[2] Münzer, *Hoch verursachte Schutzrede und Antwort wider das geistlose sanftlebende Fleisch zu Wittenberg.* — Voy. Strobel, *Thomas Münzer*, p. 166.

[3] Sur ces négociations avec Luther, voy. l'article de Seidemann dans Niedner, *Zeitschrift für die historische Theologie*, année 1851, p. 80-100. — Voy. la lettre de Schwarzenberg dans Jörg, p. 317.

chlæus [1], conseiller théologique de l'archevêque de Trèves, lui offrit alors une dispute publique; mais il ne voulut rien entendre. Lorsque Cochlæus lui dit que s'il s'opposait ainsi au sentiment de toute l'Église, et s'il rejetait les conciles, c'était sans doute parce qu'il croyait avoir reçu du ciel une révélation particulière et divine, Luther eut un moment d'hésitation, puis il répondit : « Oui, ma doctrine m'a été révélée [2]. » Il déclara qu'il ne renonçait ni à écrire, ni à prêcher.

Christophe de Schwarzenberg mandait le 25 avril au duc Louis de Bavière : « L'archevêque de Trèves m'a confié que Luther, dans un moment d'intime épanchement, lui avait révélé un profond secret. » Luther évidemment avait fait pressentir à l'archevêque l'appui que la chevalerie révolutionnaire promettait au « nouvel Évangile [3] ».

[1] Depuis 1520 doyen de Notre-Dame de Francfort-sur-le-Mein, Otto, 106 fl.

[2] *Colloquium Cochlæi cum Luthero Wormatiæ habitum* (Moguntiæ, 1540), mis par écrit *pridie idus Junii* 1521... « Simpliciter ita interrogavi : Est tibi revelatum? Ille vero intuens me paullulum cunctabundus respondit : Est mihi revelatum. Tum ego : Jam negasti (dixerat enim paulo ante modestius : Non dico mihi revelatum esse). At ille : Non negavi. Rursus ego : Ecquis tibi credat revelatum esse? quo probas miraculo, aut quo id ostendis signo? Nonne quilibet posset hoc modo errorem suum defendere?... Nihil profecto audivi, quid ad hoc mihi responderit Lutherus. » En présence de plusieurs gentilshommes de la suite de Luther (voy. aussi la dépêche d'Aléandre dans Friedrich, p. 138), Cochlæus émit l'opinion suivante : « Disputet tuto absque omni periculo, in suo conductu, modo erant judices... quos nobis Cæsar et Principes hic congregati dederint. » Luther reprit : « Sumptorum se judicem puerum octo aut novem annorum. » « Rursus provocari eum rogans, ut sub judicibus, quos Cæsar et Principes nobis daturi essent, exactius mecum disputare velit, quia hic nihil ageremus, ipse album diceret, ego nigrum aut e converso; absque judicibus non posset veritas ista exquiri. Acquiesceret igitur (orabam) judicio, sine ullo periculo. Quamvis ego pœnam juris nollem recusare aut deprecari, si a judicibus condamnarer. Tum certe silentium erat, nihil comites, nihil astantes in me aperte dicebant. Lutherus autem rursum veniebat cum judice suo, novem annorum puero. » — Alors eut lieu entre ces deux hommes un long entretien. « Prior cœpit Lutherus, placide multa commemorans, quæ contingerant. Fatebatur quidem se contra Romanum pontificem injuriis excessisse, indulgentias tamen abolevisse, per quas fueramus decepti. Tum ego similiter benigne et fideliter ei respondi, intellexisse me pridie ex nuncio apostolico, *quod non plus petatur ab eo, nisi ut ea revocet, quæ aperte sunt contra fidem et ecclesiam catholicam :* de reliquis fore, ut deputentur a Cæsare et Principibus viri docti, qui perlectis diligenter libris ejus, separarent mala a bonis, ut hæc servarentur, illa perirent. Quod si timore aut pudore inter suos amplius degere nolit, Cæsar et archiepiscopus Trevirensis curaturi essent, ut alibi viveret quiete et honeste. » « ...Adjeci item, ut perpenderet clementiam Pontificis, Cæsaris et Principum. Quo enim mitiori modo posset secum agi? Cogitaret, quod atrocissimas et antea nunquam auditas in sedem apostolicam injurias, summus Pontifex ei absque pœna velit remittere, ut sedaretur ista turbatio. Quod autem indulgentias te penitus abolevisse, inquam, putas, falleris profecto, manent adhuc hodie in ecclesiis et manebunt etiam post nos. » — Sur cet entretien, voy. K. Otto dans le *Œsterr. Vierteljahrsschrift für Kathol. Theologie*, 1866, p. 83-114. Cochlæus revient plus tard à plusieurs reprises sur cette conversation, dans ses écrits de controverse. — *Glos. und Comment. auf die* 18 *Artickel*, Bl. C², et *Glos. und Comment. auf* 154 *Artickelu*, Bl. F¹ J³.

[3] Voy Jörg, p. 317.

Après que l'on eut inutilement tout tenté, l'Empereur intima à Luther l'ordre de partir sans délai. Le sauf-conduit impérial le protégeait encore pendant vingt et un jours; mais il lui était interdit de prêcher ou d'écrire en route.

Luther fit connaître à Hutten [1] la décision de Charles-Quint, et quitta Worms le 26 avril. Deux jours après, de Friedberg, il adressait un message à l'Empereur et un autre aux états. Ce dernier fut tout de suite reproduit en feuilles volantes. Sur le verso du titre, il est de nouveau représenté la tête nimbée, et la divine colombe planant sur sa tête [2]. En même temps, une médaille commémorative était frappée à Worms, portant cette inscription : « Docteur Martin Luther, heureuses les entrailles qui t'ont porté [3]! »

« Je me laisse enfermer et cacher », écrivait Luther au peintre Lucas Cranach, « je ne sais moi-même où je vais. Pour le moment, il faut se taire et souffrir. Un peu de temps encore, et vous ne me verrez plus, et un peu de temps après vous me reverrez, dit le Seigneur Jésus. J'espère que les choses iront de même pour moi [4]. »

Le soir qui avait précédé son départ, Frédéric de Saxe, en présence de Spalatin et d'autres amis, lui avait fait entendre qu'on s'occupait de le mettre à l'abri [5]. Mais le nom de cet abri ne lui fut pas révélé, et Frédéric lui-même ne voulut pas en être instruit, afin de pouvoir nier toute complicité, dans le cas où il serait interrogé [6].

[1] C'est à cette lettre que Hutten fait allusion dans une relation adressée à Wilibald Pirkheimer le 1er mai 1521. Voy. Böcking, t. II, p. 59-62.

[2] « *Handlung so mit Doctor Martin Luther uff dem keyserlichen Reichstag zu Worms ergangen ist, vom anfang zum end and uff das kürzest begriffen* » (*Luther's Schreiben vom* 28 *avril* 1521, dans de Wette, p. 594-600), avec les gravures ci-dessus mentionnées. — Burckhart dans ses *Studien and Kritiken* avait déjà émis l'opinion que la célèbre parole de Luther : « Je m'en tiens à ce que j'ai dit, je n'y peux rien changer », n'avait pas été prononcée. Cette appréciation se trouve comfirmée par le rapport authentique des faits et gestes de Luther à Worms, publié par Kuczincki, *Thesaurus libellorum histor. reformationis*, Leipzig, 1870, p. 10, n° 102. — Voy. aussi Bauer, *Deutschland in den Jahren*, 1517-1525, p. 67 et 295. — Sur les efforts tentés de nos jours pour défendre l'authenticité de cette parole de Luther, voy. Maurenbrecher, *Katholische Reformation*, t. I, p. 398. « Ce n'est que par une touchante attache à des traditions aimées », dit-il, « que peut s'expliquer tant de zèle pour soutenir des anecdotes invraisembrables. » Conrard Peutinger a rapporté qu'à la fin de la séance Luther s'écria à haute voix : « Seigneur, viens à mon secours! » Kolde, *Analecta*, p. 30.

[3] Une autre médaille porte l'effigie de Luther avec cette inscription :

Heresibus si dignus erit Lutherus in ullis,
Et Christus dignus crimine hujus erit.

Le *fac-simile* de ces deux médailles se trouve dans le *Gulden und silbern Ehrengedächtniss, M. Luther's*, Francfort, 1706, p. 58.

[4] Francfort, le 28 avril. — Voy. de Wette, t. I, p. 588-589.

[5] Spalatin, *Annalen*, edid. Cyprian, p. 50. — Frédéric n'était donc pas seulement complice, mais auteur de l'enlèvement de Luther à la Wartbourg.

[6] D'après un renseignement manuscrit. Voy. Freitag, *Bilder*, t. I, p. 90. —

Luther fut conduit à la Wartbourg [1]. Ses partisans se dispersèrent de tous côtés pour exciter le peuple; bientôt leurs lettres, leurs émissaires, répandirent partout le bruit que le sauf-conduit de l'Empereur avait été violé, et que Luther, fait prisonnier et garrotté, avait été victime des plus cruels traitements. On alla même jusqu'à affirmer que son cadavre avait été découvert dans le conduit d'une mine [2].

Tandis qu'à Worms on était tous les jours sous la menace d'une sanglante émeute, la cause de Luther achevait d'être instruite devant la diète. Le 30 avril, l'Empereur, réclamant de nouveau l'avis des états, les interrogea sur la conduite qu'il convenait de tenir avec Luther, maintenant qu'il avait formellement refusé de se rétracter, et s'était retiré déclarant persister dans ses manières de voir. Que décider, par rapport à lui, à ses écrits, à ses adhérents et fauteurs, et de quels châtiments fallait-il user? Était-ce du ban d'Empire, ou de toute autre peine [3]? Les états, qui, auparavant [4], prévoyant le cas où Luther s'obstinerait dans son erreur, avaient laissé toute liberté à Charles-Quint de pourvoir au maintien et à la défense de la foi

KOLDE, *Friedrich der Weise*, p. 28-29. — KOLDE, *Martin Luther* (Gotha, 1884), t. I, p. 350-393.

[1] Château fort du grand-duché de Saxe-Weimar, près d'Eisenach. Ce château, ancienne résidence des landgraves de Thuringe, avait été le témoin des douces vertus et des courtes années de bonheur terrestre de la « chère sainte Élisabeth ». (Note du traducteur.)

[2] On pourra se rendre compte de l'agitation produite parmi les amis de Luther par la nouvelle prétendue de son arrestation et des mauvais traitements qu'il avait soi-disant subis, dans le journal d'Albert Dürer. Celui-ci était alors tout dévoué au parti luthérien; non qu'il voulût se séparer de l'unité de l'Église, mais parce qu'il tenait Luther « pour un homme éclairé par le Saint-Esprit, et pour un confesseur de la véritable foi du Christ ». Lorsque Dürer, pendant son séjour à Anvers, apprend la trahison dont Luther a été victime, il s'écrie : « O Dieu du ciel, aie pitié de nous! Nous te supplions, Père céleste, de renouveler le don de ton Esprit-Saint à celui qui a de toutes parts rassemblé de nouveau les membres de ta sainte Église chrétienne, *afin que nous vivions désormais tous ensemble dans l'union et la foi chrétienne*, et afin que les Turcs, les païens, les Indiens, viennent d'eux-mêmes à nous, et, témoins de nos bonnes œuvres, embrassent la foi. » — Voy. ce passage et d'autres analogues dans THAUSING, *Dürer's Briefe, Tagebücher und Reime*, p. 119-123. — Voy. plus haut, p. 91. On prétend qu'à la diète quelques princes, entre autres le margrave Joachim de Brandebourg, furent d'avis de ne pas donner de sauf-conduit à Luther pour le retour. Mais l'Empereur, l'électeur du Palatinat, et aussi le loyal et fervent catholique Georges de Saxe, s'opposèrent à cette mesure. Les deux électeurs, assure-t-on, échangèrent à ce propos des paroles si vives qu'ils portèrent la main à leurs épées. Voy. ce que dit Luther à ce sujet, *Sämmtl. Werke*, t. LXIV, p. 368 Le duc Georges déclara fièrement « que les princes allemands ne souffriraient jamais qu'au mépris de la parole donnée le sauf-conduit fût refusé à celui auquel il avait été promis; cet acte honteux ne devait pas se produire à la première diète présidée par Charles-Quint ». En un mot, il combattit ce projet avec l'antique loyauté allemande; ce que l'on avait promis, il fallait le tenir. — BUCHHOLZ, t. I, p. 365.

[3] Voy. WALTZ, p. 39-41.

[4] Voy. plus haut, p 91.

catholique, et de faire publier dans tout l'Empire un juste et nécessaire édit, réclamaient maintenant d'eux-mêmes la prompte publication de cet édit. Comme le disait Frédéric de Saxe (4 mai 1521), ce n'était pas seulement Anne et Caïphe, c'était aussi Pilate et Hérode qui s'opposaient à Luther[1], et les pouvoirs spirituels et temporels lui étaient également contraires. Pour Frédéric, il n'aspirait qu'à rester neutre; il s'abstint d'intervenir dans un sens ou dans un autre, et quitta Worms.

L'Empereur chargea Aléandre de rédiger l'édit, et celui-ci le lui soumit dès le 8 mai[2]; mais il ne fut publié que lorsque le terme fixé pour le sauf-conduit de Luther fut expiré. Il condamnait au ban d'Empire Luther, ses adeptes, et tous ceux qui l'avaient soutenu dans son entreprise, ordonnant que les écrits du novateur fussent détruits par les flammes. Luther, disait l'édit, avait fait à l'Empereur l'impression d'un possédé. Par ses ouvrages, une semence d'erreur avait été propagée. Il avait attaqué le nombre, l'institution, l'usage des sacrements, et avili les lois sacrées du mariage. Il avait accablé le Souverain Pontife d'injures atroces et calomniatrices, jeté le mépris sur le sacerdoce, et n'avait pas craint d'engager ouvertement les laïques « à tremper leurs mains dans le sang des prêtres ». Il niait le libre arbitre, et, dans ses prédications, affranchissait les fidèles de toute morale et de toute loi. Il avait été assez hardi pour renverser les plus saintes barrières, et les livres de droit canon avaient été par lui livrés aux flammes. Il outrageait les conciles, et surtout ce grand concile de Constance qui avait restauré la paix et la concorde à l'éternelle gloire de l'Allemagne, et qu'il appelait « une synagogue de Satan »; tous ceux qui y avaient pris part étaient à ses yeux des antechrists et des homicides. « Comme s'il eût été le démon en personne caché sous un froc de moine », il réunissait en lui « toutes les hérésies anciennes et nouvelles; sous prétexte de prêcher la foi, il détruisait toute orthodoxie; prétendant apporter une doctrine évangélique, il renversait la paix, la charité, le bon ordre. Outre les livres de Luther, les pamphlets répandus en tous lieux et si préjudiciables au peuple chrétien, les pasquinades, les caricatures insultant le Pape, les prélats et la foi catholique, devaient tous être anéantis. Et afin qu'à l'avenir la peste des mauvais livres fût à jamais écartée de la nation, et que la noble invention de l'imprimerie ne servît plus qu'à propager de bons et salutaires ouvrages, tous les écrits se rapportant de quelque manière que ce fût à la foi catholique seraient soumis à

[1] Voy. Förstemann, *Neues Urkundenbuch*, t. I, p. 15.

[2] Les dépêches d'Aléandre prouvent que l'édit, signé par l'Empereur le 26 mai seulement, n'a pas été antidaté. « Il est probable qu'il porte la date du jour où il fut rédigé. Sa publication fut longtemps différée. » Friedrich, p. 89, note 1.

l'approbation de l'ordinaire et de la faculté de théologie de l'Université la plus voisine avant d'être mis sous presse. »

Cependant des centaines de cavaliers se rassemblaient autour de Worms, et Sickingen faisait courir le bruit qu'il viendrait bientôt en personne signer les conclusions de la diète[1]. « Franz est avec nous », écrivait Hutten à Willibald Pirkheimer (1er mai 1521); « non-seulement il est bien disposé pour nous, mais il est tout enflammé de zèle. Il a, pour ainsi parler, absorbé tout Luther. A table, il se fait lire ses écrits. Je l'ai entendu affirmer par serment qu'en dépit de tous les périls, il n'abandonnerait jamais la cause de la vérité. » « Tu peux t'en rapporter à ses paroles comme à une voix divine, tant sa fermeté est grande. En parlant de lui aux tiens, tu peux dire en toute assurance : « Il n'y a pas en Allemagne une âme plus noble[2]! » Les amis et auxiliaires de Hutten, Eoban Hessus, Hermann van dem Busche, étaient d'avis de commencer promptement l'attaque. « On a bien assez parlé », écrivait Eoban à Hutten; « il est temps de saisir nos armes, et de fondre sur les ennemis de l'héritage du Seigneur; ce sont les véritables Turcs, et les plus dangereux. » Hutten ne serait pas isolé dans le combat. De toutes les campagnes de la Germanie, les hommes d'armes se hâteraient de rejoindre sa bannière. Hutten et Sickingen fondraient sur Rome avec la rapidité de l'éclair, et anéantiraient la peste romaine[3]. Pourquoi attendre que l'Empereur ait quitté Worms? Pourquoi tarder à ouvrir la campagne? écrivait de son côté à Hutten Hermann van dem Busche; si Hutten souffrait que les nonces du Pape, ces pires ennemis de Luther et de l'Allemagne, sortissent de la Germanie « la peau saine », l'attente générale serait déçue, et l'honneur de Hutten en serait atteint[4].

Luther, de son côté, écrivait de la Wartbourg à Sickingen, « son très-cher seigneur et maître » (1er juin) : « Nous lisons dans le livre de Josué que Dieu ayant conduit le peuple d'Israël dans la Terre promise, fit périr tous les habitants de ce pays, avec leurs trente et un rois. Toutes leurs cités furent détruites, parce qu'aucune n'avait été assez humble pour implorer la paix. A l'exception d'une seule, toutes avaient eu la folle témérité de combattre contre Israël, car Dieu avait ainsi disposé les choses; il était arrêté que ces villes résisteraient avec obstination et courage, pour que nulle miséricorde ne pût leur être montrée. Cette histoire me semble faite pour servir d'exemple à nos papes, à nos évêques, à nos docteurs, à tous nos

[1] Dépêche d'Aléandre dans Friedrich, p. 142. — Balan, p. 233. — Brieger p. 216.
[2] Böcking, t. II, p. 59-62.
[3] Voy. Schwertzfell, p. 35.
[4] Böcking, t. II, p. 62-64.

tyrans spirituels. Bien que leurs intrigues aient été découvertes, ils ne songent ni à l'humilité, ni à la paix. De propos délibéré, ils mettent la lumière sous le boisseau; ils s'obstinent dans leur folie, et s'imaginent être si solidement en selle que personne ne puisse les en faire broncher. Je pense que tout cela vient aussi de Dieu, afin qu'endurcis, ne voulant entendre parler d'aucune humble soumission, refusant toute paix, ils finissent, eux aussi, par être exterminés sans miséricorde. » « Je ne peux plus rien faire, je suis positivement hanté par le grand projet. Ils ont maintenant tout le temps de se convertir! Mais Rome ne veut, ni ne doit, ni ne peut souffrir de réforme; cependant s'ils ne changent, un autre les changera sans se soucier de leur reconnaissance, et celui-là ne les instruira pas, comme Luther, par des lettres et des paroles, mais par des actes [1]. »

Mais Sickingen continuait à déconseiller l'action. Au moment décisif, il refusa même très-nettement son concours au parti révolutionnaire. C'est qu'il avait trouvé plus avantageux d'offrir son épée à l'Empereur qui, à ce moment même, lançait contre Luther son édit de proscription. Robert de la Marck, encouragé par François Ier, avait envahi les pays héréditaires de Charles-Quint, et l'Empereur venait d'enrôler Sickingen dans l'armée destinée à protéger ses États [2].

« Nos alliés se découragent et hésitent », écrit Hutten à Eoban qui le presse d'agir; « mais quant à moi, je persisterai jusqu'à la mort dans mon dessein! Je tenterai tout, je saisirai mes armes, et de même qu'autrefois j'ai soutenu Luther par la force de mes arguments, maintenant je le défendrai par le poing! Si les nonces du Pape ont réussi à s'échapper, ce n'est pas ma faute, car je n'ai rien négligé pour leur dresser des embûches. Les routes étaient occupées, les embuscades préparées, mais l'escorte de l'Empereur a déjoué tous nos plans. » Néanmoins il gardait au cœur l'invincible espoir d'être avant peu le témoin de la chute de la papauté et du triomphe de l'« Évangile » [3].

Mais Hutten, pas plus que Sickingen, ne pouvait pour le moment rien entreprendre, et malgré ses fanfaronnades il lui eût été bien impossible de servir ouvertement la « cause de l'Évangile », car un chargé d'affaires de Charles-Quint venait d'acheter son inaction en échange d'un revenu annuel de 400 florins [4]!

Luther, désespérant presque de l'avenir, écrivait à Mélanchthon le

[1] De Wette, t. II, p. 13-15.

[2] Pour plus de détails, voy. Ulmann, 191 fl. — Voy. dans Höfler, *Adrian VI*, p. 58, note 1, la liste des nobles qui entrèrent en même temps que Sickingen au service de l'Empereur.

[3] Böcking, t. II, p. 71-75.

[4] Voy. plus haut, p. 163, note 3. Maurenbrecher, *Studien uud Skizzen*, p. 272.

12 mai : « Personne n'est là, personne ne se présente pour défendre la maison d'Israël et lui servir de solide rempart! Portons donc ensemble le fardeau ! Seuls, nous sommes encore disposés au combat. Mais lorsque je n'y serai plus, toi aussi tu seras persécuté[1] ! » Mélanchthon, de son côté, se plaignait amèrement que beaucoup de partisans des nouvelles doctrines rentraient dans le giron de l'Église[2].

V

Depuis la diète de Worms il était devenu évident que Luther et ses partisans visaient au complet renversement de l'organisation ecclésiastique et par conséquent de toute la législation existante[3]. Aussi les esprits qu'effrayait une révolution si radicale se séparèrent-ils de Luther à dater de ce moment. Bien des panégyristes des premiers jours firent silence; beaucoup rentrèrent même franchement dans le camp des défenseurs de l'Église. Érasme, dès le mois de mai 1520, se repent de tout ce qu'il a écrit précédemment en faveur des nouvelles doctrines. Il prévoit dans un avenir prochain la spoliation de l'Église, les révoltes, la guerre et la ruine des lettres[4]. Mutian, qui avait d'abord salué en Luther « l'étoile

[1] De Wette, t. II, p. 2.

[2] Mélanchthon à Spalatin, septembre 1521, dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 456.

[3] Droysen dit à propos du prodigieux travail de destruction entrepris par Luther (2b, p. 108) : « Jamais révolution n'a plus profondément creusé, n'a plus effroyablement détruit, n'a jugé d'une manière plus implacable. Comme à un signal donné, tous les liens d'obéissance et de respect se trouvent dénoués, et tout est remis en question, d'abord dans l'appréciation des hommes, ensuite, avec une logique entraînante, dans les faits, dans la discipline et le bon ordre. Des propriétés immenses ne sont plus en sécurité, malgré leurs titres légaux. Les tribunaux ecclésiastiques, avec leurs vastes ramifications, cessent tout à coup de fonctionner. La juridiction de l'ordinaire tombe en désuétude. » « L'ordre temporel et spirituel, tout est en pleine déroute, dans le chaos. » « Tout est menacé, ébranlé jusqu'en sa plus profonde racine, et jusqu'à la question même de son existence. »

[4] Sur la confiscation des biens du clergé projetée par le parti révolutionnaire. Érasme écrivait à Juste Jonas (10 mai 1521) : « Qua re nihil arbitror sceleratius, ac publicæ tranquillitati perniciosius. Etenim si ideo fas arbitrantur invadere facultates sacerdotum, quod quidam suis ad luxum, aut alioqui ad res parum honestas abutuntur, *nec civibus, nec magnatibus aliquot erit satis firma rerum suarum possessio.* — Belle vero consultum rebus humanis, si impie tollatur a sacerdotibus, quo pejus abutantur homines militares, qui sic sua profundunt, nonnunquam et aliena, ut nulli mortalium sint usui. » Érasme gémissait : « E meis libris quos scripsi, priusquam somniarem exoriturum Lutherum, odiosa quædam decerpserunt et in Germanicam versa linguam publicarunt, quæ viderentur affinia quibusdam Lutheri dogmatis... Ut ingenue dicam, si præcissem hujusmodi sæculum exoriturum, aut non scripsissem quædam, quæ scripsi, aut aliter scripsissem. » *Op.*, III, p. 641-642, *ep.* 572.

du matin de Wittemberg », s'aperçoit maintenant qu'il n'est que « l'instigateur et le père d'une révolution funeste », et se plaint « de la témérité, de l'intolérable présomption des novateurs, dont la fureur ressemble à du délire [1] ». « Crotus Rubianus reconnaît qu'il est criminel d'attaquer l'Église, cette maîtresse auguste, cette sainte Mère, qui a donné au monde de si sages lois [2]. » Mais l'homme le plus complétement transformé, c'est Ulrich Zasius, l'un des savants les plus illustres de ce temps [3]. Lui aussi avait espéré qu'une réforme heureuse sortirait des prédications de Luther [4], et peu de temps avant la dispute de Leipzig, on l'avait entendu s'écrier : « Puisse le voyage de notre Luther s'effectuer sous d'heureux auspices ! » Mais lorsque Luther eut nié l'institution divine de l'Église et l'infaillibilité des conciles, Zasius, insensiblement, commença à se détacher de lui, et à partir de la diète de Worms jugea avec une sévérité toujours plus grande ses projets révolutionnaires. Il souffre de voir Mélanchthon abaisser « sa noble intelligence jusqu'à se faire le champion des erreurs luthériennes ». Il écrit le 21 décembre 1521 à son ancien élève Thomas Blarer qui avait embrassé les doctrines nouvelles : « Tu me plains, et moi, de mon côté, je te plains de toute mon âme! Tu es jeune, tu ne connais pas le monde, et tu quittes l'Église pour courir après des ombres? » « Est-il juste que l'Église entière soit bouleversée à cause des fautes de quelques-uns ? Vous jugez l'ensemble d'après quelques exceptions, les abus vous font perdre de vue ce qui est louable, et vous confondez toutes les questions. » Les blasphémateurs de la messe causent à Zasius une douleur particulière, et il se propose de les réfuter : « Un tel travail me siérait fort bien », dit-il, « quoique je ne sois qu'un légiste, puisque vous autres, grammairiens, vous, poëtes, vous, jeunes gens, vous ne craignez pas de remettre en question les principes les mieux établis de la théologie. » « Vous niez l'efficacité des bonnes œuvres? Cependant n'est-il pas dit à propos des justes : « Leurs œuvres les accompagnent et les suivent » ? Vous réclamez la liberté évangélique, mais vous ne démontrez nulle part comment on la peut obtenir. Quel est donc votre dessein, malheureux jeunes gens, qui vous laissez séduire par des docteurs imprudents ? » « Tu dis que tu as étudié l'Évangile en

[1] Voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 227-232. — KRAUSE, *Briefwechsel*, t. LXI, LXIV.

[2] Heu scelus est, dominam sanctamque lacessere matrem,
Quæ peperit leges res aliasque bonas.

Dal. Cal. Quinctil. 1521 à Petrejus, voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 139, note.

[3] Voy. sur Zasius notre premier volume, p. 95-97.

[4] « Lutheri quæcunque me contingunt », écrit-il en 1519 à Boniface Amerbach, « ita excipio, ac si angelo auctore emerissent. » RIEGGER, *Zasii Epist.*, 4.

puisant à sa source même; tu prétends l'avoir reçu de Jésus-Christ seul, et non des Pères de l'Église. Qui te conteste ce droit? Moi aussi, j'étudie les sources; mais dans les passages douteux ou obscurs des saints livres, je m'en rapporte plus volontiers à l'interprétation d'un saint Jérôme, d'un saint Augustin, d'un saint Jean Chrysostome, qu'à ton interprétation ou à celle de tes amis. Quel prodige d'orgueil! Quoi! un homme isolé prétend que son sentiment doive être préféré à celui de tous les Pères de l'Église, à celui de l'Église elle-même, et de la chrétienté tout entière! Pourquoi? pour quelle raison? à quel propos, je te prie? Mais je devine ce que tu vas me répondre : C'est l'Esprit, diras-tu; Il nous conduit, Il nous inspire! L'Esprit! dis-moi, mon Thomas, quel esprit? Oh! que de choses ne pourrais-je pas te dire à ce sujet! Est-ce donc cet Esprit qui vous inspire tant d'injures, tant d'abominables outrages? J'ai lu dans l'épître de saint Jacques que la sagesse est pacifique et chaste. Mais je t'entends me répondre : Ce n'est pas la paix, c'est le glaive que le Seigneur est venu apporter sur la terre. Oui, c'est la réponse que Luther a faite aux princes de la diète. Mais qui ne voit qu'en parlant ainsi il forçait le sens de la sainte Écriture avec une insupportable témérité, comme tous vous avez coutume de le faire? N'est-il pas évident que Notre-Seigneur n'a jamais prononcé ces paroles dans le sens que vous dites? J'ai appris de lui qu'il fallait laisser l'épée dans le fourreau, et que celui qui l'en tirerait périrait par l'épée. Qui sait si alors il n'avait pas Luther en vue? » « Sous prétexte de zèle pour l'Évangile », dit encore Zasius, qui ne fut malheureusement que trop prophète, « nous verrons bientôt le peuple se précipiter dans toutes sortes d'excès avec une licence effrénée [1]. »

« J'ai longtemps bien auguré des commencements de Luther », écrivait dans le même esprit que Zasius le chanoine Charles de Bodmann; « non que je désirasse une scission avec l'Église, un changement dans son enseignement; non que je fusse disposé à croire nécessaires ou souhaitables de nouveaux dogmes ou un nouveau culte; mais parce qu'avec beaucoup d'hommes éclairés, j'espérais voir, grâce à ses écrits, une heureuse réforme religieuse tentée et accomplie. Malheureusement, ce qui se passe autour de nous ne montre que trop clairement que nous nous étions tous amèrement trompés! Comment les luthériens pourraient-ils réformer une institution dont ils rejettent tout l'organisme, tous les actes, toutes les antiques et vénérables traditions, et qu'ils représentent sans cesse comme pernicieuse et corrompue? L'esprit mondain, la luxure, la cupidité, la passion pour les jouissances de la vie, le mépris des lois, la haine, l'envie,

[1] Voy. Stintzing, *Ulrich Zasius*, p 223-233.

et toutes les passions basses, quels que puissent être leurs noms, sont profondément enracinés dans toutes les classes de la société; ces vices se propagent, ils nous envahissent et sont les fruits ordinaires de notre nature corrompue. On les a vus se produire dans tous les siècles aussi bien que dans le nôtre, et parmi nous, ils dominent dans tel territoire, dans tel autre, en cette ville-ci, en celle-là, dans l'exacte mesure où les ecclésiastiques et les laïques d'un rang élevé donnent de fâcheux exemples aux classes inférieures. Mais comment corriger et améliorer grands et petits si l'on commence par leur ôter le seul frein qui pouvait encore retenir leurs passions; si l'on foule aux pieds toute discipline ecclésiastique; si l'on répand à pleines mains le mépris sur les lois pénales de l'Église; si l'on tient le jeûne et la confession pour choses inutiles et même dangereuses ? Pense-t-on apaiser la soif de l'or et des richesses en désignant aux puissants, comme un appât facile à saisir, les riches propriétés du clergé? Croit-on consolider et protéger la sainteté de la vie de famille en émettant sur le mariage des principes qui font rougir tout chrétien honnête et sérieux? En attaquant l'Église et sa doctrine, on attaque en même temps toute notion religieuse, et dès que le peuple aura perdu la foi, toute autorité temporelle sera ébranlée. L'intelligence de Luther est noble, élevée par certains côtés, mais l'orgueil a causé sa chute. Je voudrais pouvoir lire dans son âme, et savoir le jugement que lui-même porte sur sa mission et sur les résultats de son œuvre; je voudrais savoir comment il apprécie les actes auxquels on le fait servir d'instrument[1]. »

VI

C'est par les entretiens confidentiels de Luther avec ses amis, c'est par sa correspondance intime que nous pourrons connaître exactement le jugement qu'il portait sur lui-même et sur son œuvre. Dès son séjour à la Wartbourg, il est assailli d'angoisses, de doutes, de tourments intérieurs[2]. « Bouleverser les lois religieuses et

[1] * Lettre du 23 juillet 1524, écrite peu de semaines avant l'explosion de la guerre des paysans. Voy. plus haut, p. 162, note 5.

[2] Sur le lamentable état spirituel de Luther pendant son séjour à la Wartbourg, voy. ses lettres dans DE WETTE, t. II, p. 2, 10, 16, 17, 22, 33. Tandis qu'il annonçait en prophète l'explosion d'un incendie général en Allemagne, il sentait s'allumer au fond de son être un autre incendie éveillé par la concupiscence dans sa chair immortifiée. « Carnis meæ indomitæ uror magnis ignibus — ferveo carne, libidine, pigritia, otio, somnolentia. » 13 juillet 1521, lettre à Mélanchthon. Voy. DE WETTE, t. II, p. 22.

humaines malgré le sentiment de tous les hommes », et porter les autres à vouloir un pareil changement, lui semblait toutefois une entreprise « d'une immense portée ». « Oh! qu'il m'en a coûté », écrit-il le 28 novembre 1521 aux Augustins de Wittemberg, « et que de peines, de difficultés n'ai-je pas eues, même en m'appuyant sur les textes de la sainte Écriture les mieux établis, avant de parvenir, et à grand'peine, à me justifier aux yeux de ma propre conscience! Quand je venais à réfléchir que moi, individu isolé, j'osais résister au Pape, le tenir pour l'Antechrist, appeler les évêques apôtres de l'Antechrist et les Universités ses maisons publiques, que de fois mon cœur a frémi au dedans de moi! Que de fois il m'a châtié, me répétant avec reproche son perpétuel argument : Es-tu donc le seul sage? tous les autres se sont-ils trompés? Est-il probable qu'ils aient erré si longtemps? Et si toi-même tu étais dans l'illusion! Et si tu avais égaré toutes ces âmes! Et si, à cause de toi, elles se voyaient un jour condamnées à un éternel châtiment! » Mais Luther se persuadait que les angoisses de cette nature ne se représenteraient plus. Le Christ, assurait-il, l'avait affermi et confirmé par sa parole positive, infaillible, et son cœur ne frémissait plus. Il résisterait à tous les arguments des papistes « comme une digue de pierre résiste aux vagues en furie ». Désormais il ne ferait que rire de leur « vacarme et de leurs menaces »[1].

Mais Luther s'abusait.

Les angoisses intérieures revinrent, et recommencèrent à le torturer presque sans relâche; et jusqu'en sa vieillesse une voix secrète, qu'il prenait à la vérité pour celle du démon, lui redemandait sans cesse de qui il tenait la mission de prêcher l'Évangile en lui prêtant un sens que, pendant tant de siècles, nul évêque, nul saint n'avait pris sur lui d'adopter. Et si son œuvre déplaisait à Dieu? Et si Dieu le rendait responsable de la perte de tant d'âmes[2]? « Personne ne peut

[1] De Wette, t. II, p. 107.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. LIX, p. 296, et t. LX, p. 6, 45. Les luttes de Luther avec le diable, qu'il croyait voir apparaître sous toutes les formes possibles, sont bien connues. « Le diable », disait-il (*Hauspostille*), « se déguise quelquefois, comme je l'ai souvent remarqué moi-même, soit en porc, soit en un brandon de paille ardent, etc. » A la Wartbourg, il raconte à son ami Myconius que le diable lui est apparu deux fois sous la forme d'un chien furieux, prêt à le dévorer. — Myconius, *Hist. Reform.*, p. 42. Dans son jardin, il croyait souvent reconnaître le démon sous la forme d'un sanglier noir. A Cobourg, il l'aperçut dans une étoile. — Voy. Mathesius, *Historie*, p. 184. Ses idées sur les demeures que le démon se choisit sur la terre sont curieuses, ainsi que ses opinions sur le diable, considéré comme homicide. Sur ce sujet voy. les anecdotes reproduites dans le Journal de Lauterbach, p. 109, 129, 143, 156. Il croyait que le margrave Joachim de Brandebourg « habuit fœdus cum Sathana, ipse et pater ejus ». — Lauterbach, p. 105. Il était fermement convaincu de l'alliance des sorciers avec le diable, et se déclarait même prêt à brûler les sorciers de sa propre main. « Cum illis nulla habenda est misericordia. » Je voulais les brûler moi-même, « more legis, ubi sacerdotes

se représenter », avouait-il lui-même, « combien il en coûte et quel casse-tête c'est, pour un homme, que d'enseigner et de croire une doctrine que n'admettent point les Pères de l'Église. Quel trouble en son cœur lorsqu'il songe que tant d'hommes excellents, éclairés, instruits, et pour ainsi dire la meilleure et la plus grande partie du monde chrétien, ont cru et enseigné tel et tel article, et avec eux tant d'âmes saintes, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin! On croit les entendre pousser des cris de détresse, et répéter en chœur : L'Église! l'Église! Et c'est alors dans l'âme une suprême douleur! Oui, c'est en vérité une rude épreuve que de vaincre son âme en des choses semblables, de se séparer de tant de saints personnages qui ont su conquérir le respect de tous, et dont le nom est partout en vénération; de rompre avec l'Église elle-même, et de n'avoir plus ni foi ni confiance en ses enseignements! » Sa conscience lui reprochait d'avoir propagé une fausse doctrine, d'avoir détruit l'antique équilibre de l'Église, « si paisible et si calme sous le papisme », et d'avoir été l'occasion d'innombrables scandales, discordes, troubles, rixes. « Je ne puis nier », avoue-t-il, « le trouble et l'angoisse que ces pensées me causent souvent. » Mais il cherchait à apaiser ses cruelles perplexités en se persuadant qu'il enseignait « Jésus-Christ seul », le seul qui fût infaillible, au lieu que l'Église avait pu se tromper et s'était effectivement trompée; il se répétait que sa doctrine n'était autre chose que l'Évangile « pur et sans alliage », et que par conséquent personne n'avait le droit ni le pouvoir de l'entraver[1]. Cette doctrine, il était de nécessité urgente de la prêcher, quand bien même, à cause d'elle, le monde entier devrait être précipité dans l'abime. « Tout cela est effrayant », disait-il, « mais inévitable. La solution est prompte et claire : si l'on refuse de croire[2], point de salut, car, dit le Seigneur Jésus, Celui qui m'a envoyé et dont j'ai entendu le témoignage, c'est celui-là même qui m'a ordonné de prêcher, et il ne ment point. On entend quelquefois dire : Si le Pape est renversé, l'Allemagne périra, elle sera brisée, broyée en mille pièces! Eh bien, qu'y puis-je faire? je ne saurais l'empêcher! A qui la faute? Hélas! disent les bonnes gens, si seulement ce Luther n'était pas venu et n'avait pas prêché, la papauté serait encore debout, et nous jouirions d'une douce paix! Que voulez-vous que j'y fasse? » Il ne craignait point de comparer l'état de la chrétienté avant la prédication de sa doctrine à celui du monde païen

reos lapidare incipiebant ». — LAUTERBACH, p. 121. Voy. p. 117. — Nous reviendrons avec plus de détails sur ce sujet dans notre cinquième volume.

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XLVI, p. 226-229, et t. LX, p. 82. — Voy. t. LIX, p. 297, et t. XLVIII, p. 358.

[2] C'est-à-dire à son nouvel Évangile.

avant la mission des apôtres : « En ce temps-là on disait aussi à Rome : Depuis que saint Pierre et saint Paul sont venus ici, tout tombe en ruine; autrefois, lorsque nous adorions les idoles, nous étions bien plus heureux! La même criaillerie recommence de nos jours. Ah! répète-t-on, si l'on n'avait pas prêché l'Évangile, tout n'aurait pas été de la sorte, nous serions tranquilles! Eh bien, mes amis, il faut vous attendre à mieux encore, car le Christ a dit : « J'ai encore bien des choses à vous enseigner, j'ai encore d'autres « choses à juger », ce qui signifie que vous devez laisser cet Évangile se répandre, et que, si vous vous y opposiez, il ne vous resterait pas une seule motte de terre, pas une pierre l'une sur l'autre [1]! »

Dans tout ce qu'il publie, c'est avec la même assurance qu'il parle de la vérité absolue de sa doctrine. Mais quand il s'épanche avec ses amis, son langage est bien différent. Après avoir prêché pendant plus de vingt ans, voici l'aveu qui lui échappe : « Ce qui me remplit d'étonnement, c'est que je ne puis avoir moi-même une pleine confiance en ma doctrine! Je suis devenu mon propre ennemi à cause d'elle, tandis que mes disciples pensent la savoir sur le bout du doigt [2]. » Mathésius, son panégyriste, rapporte qu'un certain Antoine Musa, curé de Rochlitz, ouvrant un jour son âme au docteur, s'était plaint à lui de la peine qu'il avait à se persuader à lui-même ce qu'il enseignait aux autres. « Dieu soit loué! » s'écria aussitôt Luther, « il en arrive donc autant aux autres qu'à moi-même! Je croyais être le seul à éprouver ces choses [3] »! Pour se consoler dans ses doutes, il cherchait à se persuader que saint Paul, lui aussi, n'était jamais parvenu à croire fermement à sa doctrine, et que le doute avait été pour lui cet aiguillon de la chair dont il est parlé dans ses épîtres. La parole de l'Apôtre : « Je meurs tous les jours », signifiait, au dire de Luther, l'angoisse qu'il éprouvait au sujet de son enseignement. « A parler franchement, je ne puis malheureusement avoir cette foi inébranlable que je témoigne en mes prédications, mes discours et mes écrits. Je ne crois pas avec autant de fermeté que beaucoup de gens se l'imaginent. » Ses combats intérieurs, sa détresse, ses profonds abattements, trouvent parfois pour s'exprimer des paroles tellement poignantes, qu'elles nous émeuvent de pitié. Après de pareilles luttes, il était, disait-il, si épuisé, si brisé dans tous ses membres, qu'il avait peine à respirer, et restait longtemps pantelant. Personne ne pouvait alors lui apporter quelque consolation, et il se disait à lui-même : « Pourquoi suis-je seul à passer par de pareilles angoisses? Pourquoi faut-il que je

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XLVIII, p. 342-343.
[2] *Sämmtl. Werke*, t. LXII, p. 122.
[3] *Historien*, p. 139.

sois assailli par de semblables tentations? » « Oh! j'ai vu d'horribles visages, de hideux fantômes! Au milieu de si affreuses visions, je me suis souvent demandé si j'avais encore une parcelle de cœur dans mon corps! » « Je suis parfois en colère contre moi-même », avoue-t-il ailleurs, « parce que je ne puis pendant ces luttes attacher mes pensées sur Jésus-Christ ni me délivrer de la tentation, moi qui ai tant lu, tant écrit, tant prêché sur ce sujet[1]! » « Si tout autre que moi avait eu à soutenir les combats que j'ai à subir, il serait mort depuis longtemps! J'ai surtout éprouvé de rudes assauts au sujet de mes prédications, lorsque je me disais : Est-ce ainsi que tu tranches toutes les questions? Dans mes luttes, j'ai souvent été jusque dans l'enfer, et ensuite Dieu m'en délivrait, puis me consolait. L'esprit de tristesse n'est autre chose que la conscience elle-même; ceux qui ont enduré dans leur conscience des tortures spirituelles comptent ensuite pour rien les combats de la chair[2]. » Un jour, un prédicateur ayant raconté en sa présence que le démon lui avait suggéré la pensée de se donner la mort au moyen d'un couteau, Luther s'écria : « Cela m'est aussi arrivé bien des fois! Tenant un couteau entre mes mains, cette mauvaise pensée m'est venue, et souvent m'a complétement empêché de prier. Le diable, alors, me chassait de la chambre[3]. » « Je sais quelqu'un qui pourrait se lamenter presque autant que Job et Jérémie, et répéter comme eux : Je souhaiterais n'être jamais né[4]. » « Moi aussi, je suis tenté de m'écrier quelquefois : Pourquoi suis-je venu en ce monde, et pourquoi ai-je publié mes livres? Je n'avais pas demandé la vie! je verrais mes livres anéantis sans regret[5]! » « J'ai été ballotté et jeté çà et là parmi les tempêtes; les vagues furieuses du

[1] *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 108, 111.
[2] Tome LXII, p. 16, et t. LX, p. 46, 109.
[3] Tome LX, p. 61.
[4] De Wette, t. V, p. 153.
[5] De Wette, t. III, p. 189. — Voy. Keil, *Luther's Lebensumstände*, t. II, p. 189. — Voy. ces passages plus au long dans Döllinger, *Reformation*, t. III, p. 245-260. La relation impartiale que l'ambassadeur polonais, Jean Dantiscus, nous a laissée de sa visite à Luther (1523), est pleine d'intérêt. Dantiscus fut présenté à Luther par Mélanchthon. « Luther se leva », écrit-il; « une sorte de timidité paraissait dans sa démarche. Il me tendit la main, et me pria de prendre place. Nous nous assîmes, et restâmes au moins quatre heures, jusqu'à la nuit, à causer de divers sujets. Je trouvai en lui un homme spirituel, instruit, éloquent; mais en parlant du Pape, de l'Empereur et de quelques-uns des princes, il ne se sert que de paroles sarcastiques, amères et mordantes. Son visage ressemble à ses livres; les yeux sont perçants et brillent d'un feu singulier, comme celui qu'on remarque quelquefois dans les regards des possédés. Son langage est violent, semé de sarcasmes, d'épigrammes. Son habillement ne se distingue en rien de celui d'un gentilhomme ordinaire. Mais lorsqu'il quitte sa demeure (autrefois un couvent), il remet, dit-on, son froc de moine. Notre visite ne fut pas uniquement remplie par la conversation. Nous bûmes ensemble gaiement du vin et de la bière,

désespoir et du blasphème m'ont assailli », écrit-il un jour à Mélanchthon; et à un autre de ses amis : « Bien des gens, parce que dans mon extérieur j'affecte quelquefois un air joyeux, s'imaginent que je ne marche que sur des roses; cependant Dieu sait dans quel état je suis, la moitié du temps! » Sans relâche, sans répit, il était en butte aux plus rudes combats intérieurs, et lui-même a avoué que, pour y échapper, il avait souvent recours à de copieuses libations, au jeu, à la plaisanterie, ou bien s'efforçait de penser à une jolie fille, ou cherchait à exciter en lui une violente colère [1].

Or ce qui réussissait toujours à le mettre dans cette violente colère, c'était le souvenir de l'Église, de sa doctrine, de ses institutions; c'était surtout la papauté. Pour maîtriser ses angoisses, pour justifier sa rébellion, il s'évertuait à adopter de plus en plus dans sa polémique ce ton violent, passionné, qui a jeté dans l'étonnement et l'effroi tous ses contemporains calmes et de sang-froid, amis ou ennemis. Dès qu'on attaquait sa doctrine de la justification par la foi seule : « Injurier sans retard », telle était sa maxime. « Il n'y a que d'incurables benêts qui puissent soutenir que c'est un péché d'insulter Rome [2] », disait-il. Lorsqu'il éprouvait de la difficulté à prier, il essayait aussitôt de se représenter le Pape, « avec ses ulcères et sa vermine ». Alors son cœur « brûlait d'indignation et de haine, et sa prière devenait ardente [3] ». « Ma gloire, mon honneur, et j'aspire à les mériter », disait-il, « c'est qu'un jour on puisse dire de moi que j'ai versé à pleines mains l'injure, l'outrage et la malédiction sur les papistes! » « Je veux jusque dans ma tombe m'acharner à injurier, à outrager ces misérables! Ils n'auront de moi nulle bonne parole! Mon tonnerre retentira à leurs oreilles, leurs yeux seront éblouis par mes éclairs, et cela jusqu'à ce qu'ils succombent! Puisque je ne puis pas prier, je puis du moins maudire! Au lieu de dire : Que ton nom soit sanctifié, je dirai : Maudit, damné, honni soit le nom des papistes! Au lieu de répéter : Que ton règne nous arrive, je dirai : Que la papauté soit maudite, damnée, exterminée!

selon la coutume du pays. Luther, comme on dit en allemand, me semble être « un bon compagnon » (*ein gut geselle*); quant à ses mœurs sévères, dont beaucoup parmi nous vantent le mérite, il ne me paraît nullement au-dessus des simples mortels. L'orgueil se fait tout de suite remarquer en toute sa personne, ainsi qu'une grande ambition. Il est vraiment par trop libre dans ses railleries, quolibets, médisances. Au reste, ses écrits révèlent exactement l'homme. » Lettre du 6 août 1526, dans Hipler, p. 71-74. — Höfler, *Adrien VI*, p. 320, note 2, cite l'opinion de Danticus sur Luther : « affirmans eum esse dæmoniacum ».

[1] Voy. ces citations dans Döllinger, t. III, p. 257. — Voy. *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 124-125. — De Wette, t. IV, p. 188.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 129.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 107-108.

Et en réalité c'est ainsi que je prie tous les jours sans relâche, soit des lèvres, soit du cœur[1] ! »

Tout ce qui provoquait sa colère et s'opposait à lui devait être anéanti. Aussi avait-il juré une guerre à mort non-seulement à la papauté, mais à tous ceux qui combattaient sa doctrine, « gens endiablés, possédés et archipossédés, gueules menteuses! » Les Juifs aussi lui étaient en horreur : « C'est un peuple obstiné, incrédule, orgueilleux, pervers, maudit, un bouillon d'iniquités », disait-il. Il eût voulu voir mettre le feu à leurs synagogues, à leurs écoles. Il fallait, si cela était possible, y jeter du soufre et de la poix, et si l'on avait pu y mettre le feu de l'enfer, c'eût été mieux encore. Ce qui ne voudrait pas brûler, on devait l'enfouir dans la terre, de façon que jamais personne n'en puisse revoir pierre ni débris. « Voilà comment il faut agir pour honorer Notre-Seigneur et la chrétienté tout entière, et c'est à ces actes que Dieu verra que nous sommes sincèrement chrétiens! Donc, que l'on démolisse, que l'on détruise leurs demeures! Pour eux, qu'on les mette sous un auvent ou dans une étable; qu'on leur enlève tous leurs livres de prières, le Talmud, la Bible; qu'on défende à leurs rabbins, sous peine de mort, d'enseigner à l'avenir; qu'on leur interdise l'usure; qu'on ôte d'entre leurs mains toutes les marchandises brutes, les joyaux d'or et d'argent, et qu'on mette tous ces trésors de côté. Et si tout cela ne suffit pas encore, qu'on les chasse en pleine campagne comme des chiens enragés! » « J'ai fait ce qui dépendait de moi », dit-il en terminant cette apostrophe; « que chacun voie maintenant où il en est de son devoir : j'ai fait le mien[2] ! »

Le langage de Luther en vint enfin à de tels excès de violence et de grossièreté, que Wilibald Pirkheimer croyait y reconnaître la preuve d'une véritable aliénation mentale ou d'une possession du démon[3]. « Luther ne garde plus aucune mesure! » écrit Bullinger, un des théologiens luthériens les plus respectés de la Suisse. « En vérité ses écrits ne contiennent la plupart du temps qu'outrage, emportement, fureur! Dieu lui donne-t-il un bon terrain? Il le sème aussitôt de tant de paroles grossières et dissolues que le bon grain ne saurait y germer, et qu'on ne l'y distingue plus. Il envoie tout de suite au diable tous ceux qui ne se livrent pas entièrement à lui. Parmi tant de sarcasmes, c'est l'esprit de haine qu'on voit dominer en lui, non l'esprit de bonté et de paternelle onction. Beaucoup et trop de prédicateurs tirent de ses écrits amers tout un arsenal de paroles grossières, puis, une fois

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXV, p. 108.

[2] Tome XXXII, p. 217, 233-236, 252-254, 259-260.

[3] « Adeo ut plane insanire, vel a malo dæmonio agitari videatur. » Lettre de Pirkheimer à Kilian Leib. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 533-534.

en chaire, se déchargent de leur butin, et en fatiguent les oreilles du pauvre peuple de Dieu. Ces tristes exemples propagent dans toute la communauté chrétienne le goût de l'insulte, et la plus grande partie de cette société qui se dit évangélique ne sait plus témoigner sa foi que par des propos injurieux, âpres et mordants. Il est clair comme le jour, et malheureusement impossible à nier, que personne avant Luther n'avait été plus libre dans ses propos, plus indécent, plus querelleur, que personne n'a blessé davantage la retenue et la chasteté chrétiennes, et cela dans les questions qui regardent la foi. Et pourtant quelques-uns de ses écrits sont pleins d'élévation et de gravité; mais on dirait qu'il vise toujours à se surpasser lui-même dans l'art de l'invective[1]. » « Bien souvent », dit Théobald Billikanus, « j'ai conjuré Mélanchthon, lui qui est la joie, l'orgueil de l'Allemagne, de modérer le zèle de Luther, d'adoucir sa violence par des représentations douces et amicales, car je crois pouvoir prédire qu'entraîné vers la révolte par de semblables apostrophes, le peuple surexcité précipitera bientôt l'Allemagne dans une incurable détresse[2]. »

« Que dirais-je à ce sujet? » écrit avec douleur Ulrich Zasius à Boniface Amerbach; « Luther, dans son délire impudent, interprète l'Écriture tout entière, l'Ancien et le Nouveau Testament, depuis le premier chapitre de la Genèse jusqu'à la dernière syllabe, dans le sens d'une perpétuelle menace et malédiction contre les papes, les évêques et les prêtres. Il semble qu'à travers tous les siècles Dieu n'ait eu d'autre affaire que de tonner contre le clergé! » « L'esprit de Luther », dit-il ailleurs, « engendre la haine, la discorde, les émeutes, les ressentiments, le meurtre[3]. »

[1] Voy. Döllinger, t. III, p. 262-263.
[2] Voy. Döllinger, t. I, p. 149.
[3] Voy. Riegger, *Zasii epist.*, p. 72. « ...parit inimicitias, lites, æmulationes, iras, concertationes, sectas, invidias, cædes, etc. » — Voy. Höfler, *Adrian VI*, p. 319.

CHAPITRE II

SOULÈVEMENT DU PEUPLE PAR LA PRÉDICATION ET LA PRESSE.

(1521-1523.)

I

Cependant le « grand embrasement » auquel on s'était attendu lors de la diète de Worms n'avait pas encore éclaté.

Mais en dépit de l'édit impérial, prédicateurs ambulants, prêtres séculiers, moines sortis de leurs couvents ou simples laïques, continuaient sans relâche à entretenir l'agitation populaire par des libelles révolutionnaires de tous genres. Les écrits et les discours les plus passionnés, les pamphlets les plus injurieux pour l'Église étaient tolérés dans la plupart des territoires allemands. Le peuple des campagnes, surtout, était entraîné dans le mouvement révolutionnaire; on le pressait de s'affranchir par la violence du joug des institutions établies. Le clergé tout entier, depuis le Pape jusqu'au dernier moine mendiant, et avec lui toute prescription, toute pieuse coutume de l'Église, étaient raillés et honnis de la manière la plus grossière et la plus cynique. Dans les cabarets, dans les maisons de bains, sur les places de marché, en pleine campagne, un grand nombre d'orateurs improvisés déblatéraient contre « la prêtraille, les serviteurs de Satan, le dragon de l'enfer, contre leurs crimes sodomites et les jongleries abominables dont, prétendaient-ils, le culte des saints était pour eux le prétexte, les idoles, la confession, les prières, les dîmes, etc. ». On dépeignait au peuple, sous les mêmes couleurs, les exactions des grands princes temporels en les représentant comme tout à fait intolérables[1]. « Les tyrans ecclésiastiques et laïques qui vous pillent », lit-on dans un pamphlet de 1521, « sont évidemment responsables en partie de la peste qui dévaste en ce moment l'Allemagne[2]. » « Une

[1] Voy. les extraits de sermons et de pamphlets cités par HAGEN, t. II, p. 155-227, et BAUR, *Deutschland in den Jahren* 1517-1527.

[2] Cité dans *Glos. und Comment.* F².

mortalité effrayante désole tout le pays, et contribue encore à exciter l'imagination populaire. En Bavière, les princes n'osent plus résider dans aucune ville; à Vienne, vingt-quatre mille hommes ont péri victimes du fléau, qui cependant ne paraît pas diminuer. » A Cologne, sur toute la rive du Rhin, en Souabe, en Suisse, en Autriche, la mort faisait d'épouvantables ravages[1].

L'un des prédicateurs et des pamphlétaires les plus influents de cette époque, c'est Jean Éberlin de Günzbourg, ancien moine franciscain. Il prêchait en Suisse, en Souabe, en Bavière, en Saxe et ailleurs, annonçant en tous lieux le « nouvel Évangile » par la parole et par la plume.

Au dire d'Éberlin, « tout prêtre était impie, cupide, querelleur, envieux, adultère ». La colère de Dieu s'était appesantie sur les prêtres, et c'était miracle que le peuple ne les eût pas encore lapidés. « Moines et prêtres ont calculé et médité jour et nuit les meilleurs moyens de nous tromper. Tandis que, pleins de soucis et d'angoisses, nous ne songions qu'à nous procurer la subsistance de tous les jours, celle de nos enfants et de nos serviteurs, nous ne nous apercevions pas que nos guides spirituels, nos cagots hypocrites avaient, sous de beaux prétextes, préparé la mort de notre âme. » Grâce aux doctrines des Universités et des moines mendiants, les Allemands étaient devenus « pires que des païens et plus gueux que des mendiants ». Parlant de saint François d'Assise, fondateur de l'Ordre auquel il avait jadis appartenu, Éberlin disait que c'était, « ou un fou, qu'on eût dû chasser à bons coups de crosse, ou un infâme scélérat, qu'il eût fallu expulser du pays ». A la vérité, on ne pouvait nier « qu'il n'y eût eu beaucoup de saintes âmes dans son Ordre; mais un mauvais arbre ne pouvait porter de bons fruits; ces âmes avaient sans doute servi de piéges à Satan; en tout cas, Satan était le véritable auteur de la règle franciscaine ».

« O mère », s'écriait Éberlin, « toi qui envoies ton enfant au couvent, tu es plus dure que la pierre, tu es une louve, une lionne, une vraie Médée! Père, tu es moins père que meurtrier; ami, tu es moins ami qu'ennemi; citoyen, tu agis comme un étranger; chrétien, tu es pire que l'Antechrist! O mère, si tu avais étouffé ton enfant dans son berceau, tu aurais été mieux inspirée, car cet enfant est destiné à pleurer le jour de sa naissance comme Jérémie et comme Job; il deviendra un autre Antechrist, parce que là où sont les moines, là se rassemblent les soldats et les serviteurs du démon. »

Éberlin demandait donc que l'on chassât les moines du pays et de la ville comme oppresseurs de la divine parole. Le souverain tem-

[1] G. Kirchmair, *Denkwür digkeiten*, dans les *Fontes rer. Austriacarum script.*, t. I, p. 457.

porel avait le devoir de les faire étrangler, en punition des blasphèmes publics et incessants qu'ils proféraient contre Dieu; de cette manière on se verrait enfin débarrassé de ces misérables et détestables « mangeurs d'images ». Luther n'avait-il pas dit et répété qu'il fallait délivrer le monde des pourceaux qui habitent les couvents? Tous ceux qui prononçaient des vœux, « moines, religieuses, prêtres », étaient « les sujets du diable; et par conséquent ils étaient maudits de Dieu »; comme Achab, ils s'étaient vendus pour commettre l'iniquité. « Le nègre deviendra blanc avant que le moine soit capable de quelque bonne action. » Les consécrations de l'Église n'étaient que des piéges séducteurs; donc il fallait les abolir, aidé de la parole de Dieu et soutenu par l'autorité légitime.

Les prêtres et les évêques devaient se marier, « car Dieu a ordonné l'état du mariage, et il n'en a pas excepté les prêtres ». « Les évêques qui empêchent les prêtres de se marier sont les ennemis du bien public; leur conduite est antichrétienne. » En tête du traité où Éberlin cherche à établir ces principes, se trouve une gravure représentant trois couples prêts à recevoir la bénédiction nuptiale : un moine et une religieuse, un moine et une dame, un évêque et une dame.

Quant aux édifices consacrés au culte, Éberlin enseignait que l'église est une maison destinée, non par Dieu, mais par la communauté chrétienne, aux pieuses assemblées, et que, lorsque cette maison n'est plus du goût de la communauté, on peut s'en servir sans aucun scrupule pour divers usages profanes, et la transformer en boutique, maison de bains, boulangerie, boucherie, etc. « C'est le commencement de tout le mal et c'est une grande ruse du diable que la persuasion, où il nous a tous mis, que Dieu réclame de nous une demeure. Le démon nous a ainsi détachés du Christ et de son esprit, pour nous attirer aux pompes et aux frivolités de la terre. Cependant Jésus-Christ avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce « monde. » Le pays est ruiné par la construction des églises; les autels, les tableaux, les verrières nécessitent d'énormes dépenses. Non-seulement les frais sont considérables, mais il n'est pas de petit village qui ne veuille avoir deux, trois églises. A tout bout de chemin il nous faut des chapelles, et chaque cultivateur veut avoir dans sa vigne ou dans son champ un petit oratoire pour son saint. » « Vos pieux ancêtres », dit Éberlin aux habitants d'Ulm à propos de leur cathédrale, « ont cédé à la tentation; ils ont fait construire une église magnifique, beaucoup d'argent y a passé et y passe encore tous les ans; on eût bien mieux fait de donner cet argent aux pauvres, au lieu de le prodiguer aux adorateurs de temples. Avoir une maison qui serve au culte, cela n'est pas répréhensible; mais sachez

bien que cette maison n'est pas plus agréable à Dieu qu'une maison de bains, un établissement de douane ou un hôtel de ville. Dieu veuille que vous ayez le bon sens de démolir toutes vos églises de marbre et de pierre, et de construire avec leurs débris un bel hôpital, ou bien des asiles pour les pauvres! Je souhaiterais presque que l'orage détruisit vos églises, et j'aiderais volontiers à en construire de nouvelles où l'on ne verrait ni tableaux, ni précieux ornements, ni riches affublements de prêtres. Allez plutôt au marché ou à la danse habillés de velours, de soie, d'or et d'argent, que de souffrir que le prêtre fasse servir ces riches étoffes à son culte idolâtrique. »

Il n'était nullement nécessaire, enseignait encore Éberlin aux paysans, que chaque église eût son curé. « Durant bien des siècles nos ancêtres, en Allemagne, n'ont souvent eu qu'un curé pour dix ou douze villages. Si ta conscience te tourmente, cherche conseil et consolation auprès d'un chrétien pieux, digne de ta confiance. Si tu ne peux avoir de prêtre, prends un laïque; si tu ne rencontres pas ce que tu cherches dans un homme, confie-toi à une femme, soit pour ce qui concerne ta vie, soit pour t'aider à l'heure du dernier passage. Souffre plutôt la mort que de te laisser contraindre à la confession; contente-toi d'aller à l'église aux jours fériés. S'il ne t'est pas possible de t'y rendre, que la foi te suffise. Si tu ne peux recevoir l'Eucharistie au moment de la mort, le désir que tu en as suffit. » « Surtout », ajoutait Éberlin, « hâtons-nous de nous débarrasser de tous ces prêtres, diseurs de messes. » « La messe est un si grand outrage fait à Dieu qu'il vaudrait mieux, plutôt que de la dire, jeter le Sacrement dans les latrines, ou dans une étable à porcs. »

Dans son *Traité sur la réforme du clergé,* Éberlin va jusqu'à émettre le vœu qu'il soit défendu « sous peine de mort » d'enseigner au peuple d'autre prière que le *Pater* et le *Credo;* encore ne veut-il pas du symbole de saint Athanase, il n'accepte que celui des apôtres.

Dans sa *Nouvelle Organisation de l'état laïque,* il trace, dès 1521, le plan suivant au sujet de la réforme sociale qu'il voulait voir s'opérer : « L'État ne reconnaîtra d'autre travail honorable, d'autre moyen d'existence que l'agriculture. Aucune marchandise étrangère, si ce n'est dans des cas urgents d'utilité publique, ne pourra être introduite dans le pays. L'importation, même du blé ne sera permise que dans un cas d'extrême nécessité. On ne tolérera pas plus de trois associés dans les compagnies commerciales. Le gibier, le poisson seront propriété commune, et chacun pourra en user pour ses besoins, s'il peut se les procurer par la chasse ou la pêche. Tout individu aura le droit de couper du bois dans la forêt, mais jamais au delà de ses besoins; on pourra acheter chez le boulanger pour un demi-pfenning » autant de pain qu'un homme robuste en peut

manger à son repas; une mesure de vin ne coûtera pas plus d'un kreutzer, et cette mesure sera suffisamment grande pour que deux hommes, « ayant raisonnablement soif », en aient assez pour leur dîner. « Toute charge, même celle du Roi, sera conférée par les suffrages de tous. Dans les conseils, paysans et nobles seront égaux en nombre, mais nul prêtre n'y pourra siéger. Celui dont l'avoir ne dépasse pas cent florins ne sera pas obligé de payer d'impôt; celui qui aura davantage payera un liard par semaine. »

« Dans les villes, à l'exception des édifices d'utilité publique, aucune maison luxueuse et magnifique ne sera construite. Tout individu dépensant au delà de ce que son revenu a été estimé, sera dénoncé sous serment à l'autorité. Personne ne pourra léguer quelque chose aux établissements publics. »

L'autorité temporelle sera seule chargée du soin des pauvres et de l'organisation de l'enseignement scolaire, qui sera obligatoire et gratuit. Voici quel est le curieux plan tracé par Éberlin pour cet enseignement : « Tout enfant, fille ou garçon, sera conduit à l'école dès sa troisième année, et fréquentera les classes jusqu'à l'âge de huit ans. Les écoles seront entretenues sur les fonds publics. Les enfants y apprendront la doctrine chrétienne dans l'Évangile et dans saint Paul. Ils devront être formés à l'intelligence du latin aussi bien que de l'allemand, et savoir lire un peu le grec et l'hébreu. En outre, ils apprendront le violon, la géométrie, le calcul, l'astronomie, enfin la botanique et la médecine usuelle, ainsi que l'art d'appliquer les remèdes dans les maladies ordinaires. Lorsqu'un enfant aura atteint l'âge de huit ans, on lui fera apprendre un métier, à moins qu'on ne lui permette de poursuivre ses études. »

« Il semble en vérité que le monde soit devenu fou ou songe-creux », dit à propos de ces plans scolaires l'auteur des *Plaintes d'un simple moine*. « On voit se faire jour de merveilleuses fantaisies! Les gens se mettent dans l'esprit que ceci, que cela doit être enseigné aux enfants; les têtes s'échauffent, s'emplissent de projets extravagants; enfin tous deviennent si emportés, si disputeurs, que c'est chose pitoyable à voir [1]. »

Éberlin voulait aussi que la philosophie fût bannie des Universités, ainsi que tous les auteurs scolastiques, à moins qu'il ne s'agit de les livrer au mépris des élèves. Il demandait que les livres de droit canon et les Décrétales fussent publiquement brûlés.

Dans toutes les questions intéressant la chose publique, soit à la ville, soit à la campagne, nulle autorité ne devait être exercée « sans la participation et le conseil de ceux que la majorité des citoyens

[1] Bl. C.

aurait élus et investis de son mandat ». « Tous les anciens droits impériaux et ecclésiastiques seraient abolis[1] »; « chacun connaîtrait des droits communs, et serait en état d'apprécier la légitimité ou l'illégalité d'un acte. A l'avenir on n'aurait plus besoin ni de juriste ni d'avocat. »

Un pamphlet publié vers 1522, et intitulé : *Besoins et nécessités de la nation allemande; organisation et réforme de toutes les conditions dans l'Empire romain*[2], réclame aussi un changement radical dans

[1] Voy. Kurz, *Einleitung zu Murner's Gedicht vom grossen lutherischen Narren*, IX-XXVII. — Hagen, t. II, p. 167-169, 226, 309, 334. — Riggenbach, p. 44, 58-77, 88-96, 99, 105, 124-125, 148, 184-186. Les opinions d'Éberlin sur les connaissances qu'un enfant peut avoir acquises à huit ans ne concordent pas avec les vues qu'il a exposées en d'autres endroits de ses ouvrages. « Luther et Mélanchthon », dit-il, « eussent été contents de voir leurs écrits brûlés, ainsi que ceux de tous les autres docteurs, afin qu'en fait de lecture les chrétiens se contentassent de la Bible. En cela ils avaient raison. En effet, chacun de nous sait, par sa propre expérience, le peu de profit qu'on retire des livres de doctrine. Comme un auteur rejette l'opinion d'un autre et en fournit rarement une meilleure, les lecteurs sont divisés de sentiments, et les connaissances qu'ils retirent de leurs lectures ne sont que vanité et bagatelle. Lis Origène, Jérôme, etc.; que trouves-tu dans leurs ouvrages? rien que fleurs de rhétorique et vanité humaine! Saint Chrysostome aurait fait un meilleur juge de village qu'un docteur de l'Église. Saint Augustin, à force d'avoir écrit, a été obligé de rétracter plus d'un passage de ses livres. Saint Grégoire a composé une masse de traités de morale : mais celui qui médite dix pages de la Bible et laisse ensuite, plein de foi, l'Esprit divin agir en lui et l'instruire au dedans, tire plus de profit de sa lecture que de tous ses livres. Que n'a pas écrit Boëce sur la Sainte Trinité? La chrétienté n'eût-elle pas subsisté sans cela? Un cœur vraiment affermi dans la foi se contente de la Bible, et ne se soucie que médiocrement des sciences et des arts humains. Il ne s'en approprie que ce qu'il peut en apprendre sans grande perte de temps et sans grand labeur. » (Riggenbach, p. 137-138.) Plus tard, Éberlin, comme Riggenbach le prouve surabondamment dans son ouvrage, revint de beaucoup de ses idées extravagantes et outrées. En parlant de ses travaux apostoliques, il disait : « Je paraissais singulier à plusieurs en enseignant que pour un chrétien il y a encore autre chose à faire qu'insulter les prêtres, manger de la viande, cesser d'assister à la messe, ne plus se confesser, etc. J'étonnais mon auditoire en blâmant l'excès dans le boire et le manger, en réprouvant la gloutonnerie des soi-disant évangélistes, la luxure, l'usure, les blasphèmes, les mensonges et déloyautés auxquels ils étaient enclins. C'est sans doute le diable qui rend beaucoup de ceux qui se disent évangélistes et luthériens plus opiniâtres, moins soumis que qui que ce soit. Maintenant que vous vous êtes affranchis du joug papal par un motif de conscience, vous seriez bien aises de vous délivrer aussi de toute peine, et de vivre dans la bonne chère, foulant aux pieds la croix du Christ et méprisant son exemple. Vous deviendriez ainsi deux fois pires que les papistes, et même que Tyr, Sidon et Sodome. Aussi les gens de Sodome seront-ils jugés avec plus de miséricorde que vous au dernier jour. » Riggenbach, p. 221-222-242. — Voy. la table chronologique des œuvres complètes d'Éberlin dans Riggenbach, p. 285-290. — V. A. Kaufmann, *Archive des histor. Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg*, t. XX, p. 1-29.

[2] Attribué faussement à Frédéric III, qui l'avait composé, prétendait-on, « pour la gloire de Dieu, l'utilité et le salut de toute la chrétienté ». — Voy. Hagen, t. II, p. 338-342. — Friedrich, *Astrologie und Reformation*, p. 138-149. — Stalin, t. IV, p. 298, note 1.

l'état de choses existant. Il demande que les docteurs en droit canon ou en droit séculier soient cassés dans tous les tribunaux; que tous les droits séculiers impériaux, jusque-là appliqués, soient supprimés, à l'exception de quelques lois qui « pour de solides raisons, et examinées au plein jour de la pure vérité, seront reconnues d'utilité publique ». Les douanes, péages, frais d'escorte, monnaie suspecte, enchérissement de denrées, impôts et charges établis jusque-là dans l'Empire, tout cela devait être aboli, à l'exception de ce qui serait reconnu pour vraiment nécessaire, afin que l'égoïsme des particuliers ne nuisît plus au bien public, et que nul obstacle ne s'opposât désormais à la prospérité des industries et métiers usuels. « Aucun marchand ne pourrait entreprendre une affaire comportant un capital de plus de dix mille florins : l'excédant retournerait à l'État. » « Certes, princes », dit l'auteur inconnu de cet écrit, « vous convoitez un bien injuste; vous voudriez continuer à sucer à votre guise la sueur et le sang du peuple, mais en vérité vous avez fait assez de mal; tenez-vous pour avertis. » « Dans vos palais, vous êtes entourés de flatteurs, d'hypocrites, de mangeurs de soupe; aussi ne pouvez-vous souffrir qu'on vous dise la vérité en face; celui, au contraire, qui améliore votre position en nous exploitant, est toujours, à vos yeux, un habile compère. Parmi vous, personne ne s soucie de savoir si la fortune qu'il possède est légitimement cquise. Il en jouit, cela lui suffit. Il semble que Dieu n'ait créé les siens que pour vous servir de dupes! Vos extorsions ne sont plus nécessaires. » Le haut clergé a transformé la population en une troupe de mendiants : « A vous, bons chrétiens, nobles et roturiers, riches et pauvres, jeunes et vieux, de réfléchir à ces choses en votre âme et conscience, et de décider si une telle situation peut être longtemps tolérée ou maintenue parmi nous! Je voudrais bien savoir à quoi servent les hauts dignitaires ecclésiastiques! Je voudrais bien aussi que quelqu'un me dise si Jésus-Christ, notre Rédempteur, tandis qu'il était sur la terre, a jamais parlé de moines et de religieuses! Si le clergé ne veut pas restituer le bien de l'Église, il peut être sûr que « Dieu le récompensera selon ses mérites », c'est-à-dire qu'on lui arrachera de force sa propriété. Vous avez surchargé et tyrannisé le peuple, mais voici venir le temps où vos biens seront partagés et traités comme butin ennemi. » « Vous avez opprimé la nation, mais bientôt elle s'élèvera contre vous à son tour, et vous ne saurez où trouver un lieu de refuge. »

« Les agitateurs se répandent de tous côtés dans les cités et les villages », lit-on dans les *Plaintes d'un simple moine;* « ils distribuent des livres remplis d'injures, de caricatures ignobles contre le haut et le bas clergé. Ils enseignent que l'on ne doit aux prêtres ni dîme,

ni redevances, et qu'il faut les dépouiller de tout ce qu'ils possèdent, les chasser et les égorger. Ils accommodent la Sainte Écriture à leurs desseins maudits, poussent le peuple à se révolter contre toute autorité et toute loi, et la divine parole est contrainte de servir de manteau à leurs conseils séducteurs et pervers[1]. »

C'est ainsi, par exemple, que le prédicant de Memmingen, Christophe Schappler, persuadait aux paysans, Bible en main, « que le Nouveau Testament avait aboli la dîme; qu'il était antichrétien d'exiger des fidèles des redevances ou des taxes; qu'on n'était pas obligé de payer les dettes qu'on avait contractées envers le clergé; que le ciel était ouvert aux paysans, mais fermé aux nobles et aux prêtres[2] ». A Kempten (1523), Mathieu Waybel enseignait de son côté que l'on ne devait aux prêtres ni dîme, ni redevance; que les ordonnances de l'Église, par lesquelles l'homme du peuple, à Kempten comme partout ailleurs, avait été trompé, « devaient être abolies[3] ». Le prédicant Nicolas Schweikart, habillé en paysan, enseignait publiquement que l'on n'était pas tenu de payer la dîme aux prêtres. « Ils nous ont assez trompés », disait-il; « leur temps est passé[4]. »

Des laïques aussi parcouraient le pays en prêchant (1521-1523). « Des gens illettrés », rapporte Éberlin de Günzbourg, « paysans, charbonniers, batteurs en grange, savent et enseignent l'Évangile mieux que tous les chapitres urbains ou ruraux de chanoines et de prêtres, mieux même que les docteurs les plus éminents[5]. » « On voit maintenant à Nuremberg, à Augsbourg, à Ulm, le long du Rhin, en Suisse, en Saxe », écrit l'ex-moine franciscain Henri Kettenbach (1523), « des femmes, des jeunes filles, des serviteurs, des ouvriers, des tailleurs, cordonniers, boulangers, tonneliers, reitres, chevaliers, qui en savent plus long sur la Bible que tous les docteurs des Universités, y compris celles de Paris et de Cologne, et que tous les papistes mis ensemble, aussi loin que le monde est grand; ils sont en état de le prouver, et le prouvent tous les jours. » « Si l'empereur Charles », continue-t-il, « avait seulement autant d'instruction que le chauffeur de poêle de Luther, il ne se laisserait pas berner par son Glapion, ce moine sans cervelle, qui est son confesseur, et le gouverne à tel point qu'il devient la risée du monde entier, et qu'il est compté pour un zéro[6]. »

[1] Bl. C².
[2] Voy. Arx, *Gesch. des Cantons von St-Gallen*, t. II, p. 492.
[3] Voy. Flaschutz, *Chronik des Stiftes Kempten*, dans Baumann, *Quellen*, p. 377.
[4] Jörg, p. 251. Sur les prédications séditieuses de cette époque, on trouvera de plus amples détails dans les chapitres qui traitent de la révolution sociale.
[5] Riggenbach, p. 198.
[6] *Ein new Apologia und Verantwortung Martini Luthers*, Bl. B³.

Parmi ces prédicants laïques, un paysan nommé Karsthans se faisait particulièrement remarquer. Il déployait surtout son zèle dans les pays rhénans, à Strasbourg et à Bâle : « Un laïque nommé Karsthans », lit-on dans une relation de Strasbourg, « un extravagant, un homme remuant, attaché à l'hérésie luthérienne, a soulevé dans la ville de Strasbourg l'émeute et la révolte contre tous les gens honorables. Il agite les masses, il les rassemble autour de lui, dans les ruelles et dans les rues, enseignant beaucoup de choses dangereuses, fausses et hérétiques; ainsi, par exemple, cet impudent coquin a osé dire ouvertement que maintenant le temps était opportun, l'heure propice pour l'extermination et l'anéantissement de tous les « accapareurs d'héritages »; et comme quelqu'un qui se trouvait là lui demandait la raison d'une mesure si violente, Karsthans a répondu et dit que c'était parce que jusqu'ici les « mangeurs d'héritage » avaient, contre toute justice, soutiré les pfennings des laïques, enseignant la doctrine du purgatoire, et prétendant que les âmes sont sauvées par les aumônes et la prière, choses qui ne sont cependant que de leur invention. »

Le nom de Karsthans devint bientôt un nom, un type populaire. On le retrouve dans tous les pamphlets révolutionnaires répandus à cette époque par les marchands ambulants [1].

Le plus célèbre de ces pamphlets, *le Nouveau Karsthans,* parut sans nom d'auteur; il émanait du cercle des amis de Sickingen. Le paysan Karsthans et le chevalier Franz de Sickingen causent ensemble sur les affaires du temps. Hutten, dans son dialogue des brigands, avait cherché à former une alliance entre la noblesse et les villes contre le clergé; mais dans ce nouveau libelle, ce sont les paysans que la noblesse veut attirer à elle. « Je suis profondément attaché à la noblesse », dit Karsthans dès le début; « je suis prêt à en venir aux mains. Pour régler le compte sanglant qui va être présenté aux prêtres, il ne manque plus qu'un chef, et dès que ce chef sera trouvé, la bonne cause marchera! » Sickingen démontre aux paysans que les prêtres sont des loups dévorants, si bien que son interlocuteur, prenant feu à ce discours, s'écrie : « Alors, il faut les assommer avec des fléaux et des pioches! » Lorsque Sickingen lui explique que le Pape a placé son trône au-dessus du trône de Dieu, et qu'à cause de ce crime il sera précipité dans l'abîme comme autrefois Lucifer, Karsthans répond : « Qu'il y tombe au nom de tous les diables, et qu'ensuite Satan l'aide, s'il veut, à se relever! » « Il faut », lui explique Sickingen, « se débarrasser du clergé, de ses cérémonies, de ses jongleries. Le clergé égare la simplicité du peuple. Dieu ne

[1] Voy. Hagen, t. II, p. 173.

demande de nous que l'adoration en esprit et en vérité; il ne prend aucun plaisir aux églises de pierre ou de bois; aussi faut-il en détruire la plus grande partie, et en toutes choses prendre pour modèle le Bohême Ziska, qui a réussi à chasser de son pays les moines et les prêtres. » « Aussi longtemps que les églises resteront debout », dit encore Sickingen, « l'esprit clérical s'insinuera de mille côtés. La superstition ne sera détruite parmi le peuple que lorsqu'on parviendra à se débarrasser des hommes de trop, c'est-à-dire de tous les moines. » « En vérité, Ziska a été bien avisé lorsqu'il a abattu les églises, car s'il les avait laissées debout, la prédiction qu'il avait faite autrefois aux Bohêmes se serait accomplie à la lettre. Si vous laissez les nids, avait dit ce grand homme, au bout de dix ans, tous les oiseaux y reviendront. Je ne puis assez louer la haute intelligence de Ziska; il a compris qu'il fallait d'abord chasser les moines, puis détruire leurs couvents; c'est qu'il savait fort bien que le fondement de toute superstition vient de ces hypocrites bigots, qu'on ne peut jamais rassassier. Si nous ne nous en défaisons promptement, le monde chrétien sera ruiné. » Sickingen, en conseillant cette mesure et en s'efforçant de la justifier, s'appuie sur cette parole de saint Paul : « Là où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté. »

Trente articles forment un appendice à ces dialogues : Helferich, qui appartient à la noblesse, le chevalier Henri et Karsthans jurent de les maintenir fidèlement et loyalement. Les conjurés s'engagent à ne plus considérer le Pape que comme l'Antechrist; les cardinaux, que comme les apôtres du diable. Ils traiteront tout légat envoyé par le Pape comme l'ennemi commun des pays allemands. Ils jetteront une pierre de quatre livres à tout moine mendiant demandant un fromage. Tout official ou délégué ecclésiastique sera poursuivi par les chiens, et les enfants lui jetteront de la boue. Les conjurés se rallieront à Hutten; ils égorgeront et feront périr les courtisans romains et leurs partisans, et ne se feront aucun scrupule d'assommer un prêtre ou de le fouler aux pieds. Ils jurent inimitié à tous les ennemis et adversaires de Luther. Les huissiers envoyés par le Pape pour apporter en Allemagne les décrets du Saint-Père auront les oreilles coupées; s'ils reviennent à la charge, on leur crèvera les yeux. Les jours de fête sont abolis, à l'exception du seul dimanche; on ne souffrira plus aucune image, qu'elle soit de bois, de pierre, d'or ou d'argent [1]. Dieu ne sera adoré qu'en esprit seulement. Les conjurés promettent d'exposer leurs corps et leurs biens pour le maintien de ces articles, et prennent Dieu à

[1] Strauss transcrit : « Aucune image ne sera plus *adorée*. » T. II, p. 224.

témoin que leur entreprise ne tend qu'à la propagation de la divine vérité et au bien de la patrie[1]!

Murner prédisait au « pauvre homme » auquel on promettait une bonne part du butin, qu'il aurait le même sort que le paysan de Bohême, entraîné jadis comme lui dans une sanglante révolte; la même lamentable destinée lui était réservée. En ce temps-là,

> Le riche s'empara de tout, et le pauvre
> Fut laissé à sa lamentation et à sa détresse[2]!

Ce que Joseph Grünbeck, secrétaire de Maximilien, avait prévu bien des années auparavant, s'accomplissait à la lettre : « Tous les vices doubleront, tripleront, quadrupleront; l'égoïsme et la cupidité grandiront de telle sorte qu'on mentira sans aucun scrupule; on mettra la main sur les biens de l'Église et sur les biens séculiers d'une manière inique et déloyale, et cela sans nul remords. Les pauvres veuves et les orphelins, dépouillés de leur droit, pousseront continuellement de grandes clameurs vers Dieu, implorant vengeance, et cette vengeance retombera sur nos têtes, si nous ne nous hâtons de nous convertir au Seigneur. » « Je crains fort que l'Empire, entièrement corrompu au dedans, ne tombe bientôt en pourriture et ne soit promptement flétri et desséché; je tremble que de sanglantes émeutes n'éclatent de tous côtés dans l'intérieur de l'Allemagne. Je suis dans une étrange angoisse; j'ai peur que notre mâle courage et notre force ne se changent en pusillanimité de lièvre, et que la guerre, la famine et la peste ne cessent de faire rage que lorsque toute l'énergie des petits et des grands sera complétement épuisée . » « Jeunes et vieux, pauvres et riches, prêtres et laïques, sont avides de richesses, et indifférents sur les moyens de se les procurer; le temps viendra où, pour

[1] *Gesprech Biechlin neue Karsthans.* Au frontispice, on lit :

> Je viens à vous, nouveau Karsthans,
> Avec un bon enseignement, une saine doctrine !
> Je ne fais plus qu'un avec la noblesse.
> Je ne tairai rien de ce que je sais,
> Et volontiers j'en viendrais aux mains!
> Que les autres fassent aussi de leur mieux !

SCHADE, *Satiren und Pasquille*, t. II, p. 1-44, 277-288. — Voy. BAUR, p. 131-144. — Les trente articles se trouvent aussi dans BENSEN, p. 512-514. « Les trente articles », dit cet auteur, « forment un document important; ils éclairent d'une vive lumière bien des incidents de la révolte des paysans. » On lit dans une chanson dont le duc Georges de Saxe est le héros :

> Quelque menteurs qu'ils soient, il faut les appeler évangéliques.
> Sous ce noble nom, ils écoulent leur poison;
> Ils ne font rien pour la vérité. Amen.

Voy. SEIDEMANN, *Thomas Münzer*, frontispice.

[2] *Vom grossen lutherischen Narren*, p. 23-28.

nous punir, Dieu permettra que l'état séculier réclame sa part des biens ecclésiastiques; or ce bien l'empoisonnera, car de tous les châtiments qui tomberont sur les prêtres à cause de leurs iniquités, la plus grosse part finira par revenir aux laïques; le clergé boira le premier au calice de la désolation, mais les laïques se verront un jour contraints d'en avaler le plus amer, et de le vider jusqu'à la lie [1]. La persécution et la proscription des prêtres seront promptement suivies d'un soulèvement général contre les seigneurs. »

Plus d'une prophétie de cette époque prédit à l'homme du peuple que de dures épreuves seront préparées aux princes et aux seigneurs par leurs sujets, « qui se ligueront ensemble, et formeront un *Bundschuh* ». « La menace ne regardait pas seulement tel ou tel seigneur, mais presque tous. » Un second déluge était proche, et toutes les choses de ce monde allaient être renouvelées, transformées. L'année 1524 était généralement désignée pour l'époque de ce grand cataclysme.

« Tout ce qui s'imprime en ce moment nous parle d'émeutes, de meurtres, et respire le mépris des institutions ecclésiastiques ou séculières », lit-on dans les *Lamentations d'un simple moine;* « ce qu'il y a de plus regrettable, ce n'est pas, à vrai dire, que les biens temporels du clergé soient menacés, ni qu'on attaque le luxe et la sensualité des évêques et des grands prélats, car il y a là vraie matière à réforme; il serait à souhaiter que la richesse des hauts dignitaires de l'Église fût diminuée, et qu'eux-mêmes fussent tenus de mener une vie simple et chaste. Mais ce qu'il y a de beaucoup plus regrettable, c'est que tout est bouleversé dans les choses mêmes qui regardent le service de Dieu; les églises, les couvents, la vie chrétienne, plus rien n'est respecté; la jeunesse ne sait plus ce que c'est que la discipline; on lui apprend à injurier tout ce qui est digne de respect. » « O Dieu, dans quel monde vivons-nous! On raille et l'on maudit tout ce que nos parents avaient tenu pour saint, tout ce que nous avions appris à vénérer et à pratiquer dans notre enfance, les croyances sacrées que nos pères et nos mères avaient gardées, et dans lesquelles ils étaient morts pieusement dans l'amitié de Dieu, grâce que nous espérions obtenir aussi pour nous-mêmes! Le mémorial satisfactoire de la Passion de Jésus-Christ, dans la sainte messe, est traité d'idolâtrie diabolique! On refuse d'honorer les chers saints; on ne veut plus ni du jeûne, ni de la prière pour les âmes du purgatoire. On excite le frère contre le frère, l'inférieur contre le supérieur; tout est querelle, tout est chaos, et l'on semble ne redouter nullement les troubles et les émeutes qui s'approchent. Certes,

[1] Voy. Friedrich, *Astrologie und Reformation*, p. 63-78.

Jésus-Christ n'a pas annoncé le même Évangile que celui de Luther et de ses partisans! »

L'Épître d'une religieuse à son père reproduit les mêmes plaintes : « C'est à tort qu'on reproche aux religieux de s'imaginer gagner le paradis rien que par leur entrée au couvent, rien qu'en adoptant le saint habit, ou bien par leurs jeûnes et leurs prières. Une telle conviction est très-éloignée de leur esprit, et ne leur a jamais été enseignée. Instruits par la Sainte Écriture, ils savent fort bien que toute justice humaine est souillée, et n'attendent leur salut que des mérites de Jésus-Christ. L'habit ne fait pas plus le bon religieux que le costume civil ne rend honorable le bourgeois de Cologne. Si quelques moines mènent au fond de leurs couvents une vie peu édifiante, il ne s'ensuit pas que tous les religieux soient criminels, de même qu'il serait inique, dès qu'un bourgmestre ou un conseiller commet une faute grave, de condamner tous les bourgmestres et tous les conseillers. Pour ma part, je sais que les cloîtres renferment un grand nombre d'hommes pieux et respectables, et sans aucun doute, parmi les bourgeois et les bourgeoises des villes, parmi les paysans et paysannes des villages, il y a de très-honnêtes gens. Ceux-là nous laissent en paix, et ne voient en nous que des frères et sœurs en Jésus-Christ. Que chacun songe à bien remplir les devoirs de sa condition, fuyant la médisance et la calomnie, et se souvenant, comme saint Paul nous en avertit dans le premier chapitre de l'Épître aux Romains, que Dieu a en horreur les médisants et les calomniateurs. » « En disant ceci, je ne parle pas de toi, cher frère », dit la religieuse, « mais de ceux qui portent aux nues la doctrine de ce Luther. Lorsqu'ils viennent chez nous, je n'entends autre chose que calomnie, outrage, invectives contre le Pape, les évêques, les prêtres et les religieux; ils ne sont préoccupés que de l'abolition du jeûne et de la prière. Si c'est là ce qu'enseigne Luther, je m'en rapporte à ton jugement; dis-moi, mon cher frère, sa doctrine ne ressemble-t-elle pas à du poison plutôt qu'à du miel? Je ne vois nulle part dans l'Évangile que Jésus-Christ nous ait conseillé tant d'injures et de sarcasmes [1]. »

« Les papistes se plaignent », dit Henri Kettenbach dans son *Apologie de Luther*, « que Luther observe mal le commandement de la charité fraternelle et évangélique. Ils l'accusent d'être mordant, envieux, d'injurier et d'outrager les gens. Luther, cependant, ne fait en cela que suivre l'exemple de Jésus-Christ et de ses apôtres. De nos jours, il est beaucoup plus nécessaire de prêcher contre la

[1] Voy. cette lettre dans Baur, p. 217-219.

perverse influence, la séduction sainte et spécieuse de la gent tonsurée, que de tonner contre les pécheurs avoués, les païens, les Turcs, les brigands, les meurtriers, les adultères! » « Luther en s'en prenant à vous, papistes, ne fait qu'imiter Jésus-Christ, Paul, Pierre et Élie. Comment donc serait-il dans son tort? Luther ne saurait faire la cour aux fripons; ils ne méritent pas qu'on leur adresse de bonnes paroles; ils sont aveugles, et veulent rester aveugles! Aussi j'estime que les poursuivre, les anéantir, n'est pas un grand péché, puisque Daniel et Élie ont fustigé autrefois de même sorte les scélérats de leur temps [1]. »

II

Luther a donné le ton à toute la littérature polémiste de son siècle, dans ses premiers ouvrages comme dans les écrits plus récents qu'il répandait sur le monde du fond de sa solitude de la Wartbourg.

Son traité sur l'*Abus des messes*, publié pendant l'automne de 1521, va jusqu'à appeler le saint sacrifice de la messe « une œuvre infernale, une abominable idolâtrie » : « Que tout vrai chrétien sache bien que dans le Nouveau Testament il n'est question d'autres prêtres visibles que de ceux que le diable a suscités et élevés au moyen des mensonges des hommes. Le sacerdoce réside en tous les chrétiens; il est dans l'esprit seulement, il n'a besoin ni de personnes, ni de masques. » « D'où sortez-vous donc, prêtres des idoles? Vous n'êtes que des voleurs, des brigands, des blasphémateurs de l'Église! Vous abusez honteusement d'un nom qui appartient à tous, et que vous avez pris et dérobé de force aux autres chrétiens, pour servir votre ambition, votre orgueil, vos aises, votre cupidité! Vous êtes l'intolérable fardeau de la terre, vous n'êtes nullement prêtres. Avez-vous quelque idée du châtiment qui vous est réservé, hypocrites et brigands que vous êtes? » Comme le sacerdoce n'est que mensonge, il s'ensuit naturellement que la loi qu'il prétend nous imposer n'oblige personne. Le sacrifice, les actes qui, selon l'Église, doivent s'accomplir par le prêtre, ont encore bien moins de valeur : « Les lois du Pape ne sont que tromperie; son sacerdoce n'est que chimère et que leurre; la messe des papistes, qu'ils appellent sacrifice, n'est qu'idolâtrie,

[1] *Ein neue Apologia*, Bl B

et cette idolâtrie est plus criminelle que celle des Juifs et des païens. »

Il ne se lasse pas de répéter, « s'appuyant sur l'autorité de Dieu et sur la Sainte Écriture », « que les prêtres ne sont autre chose que les serviteurs du démon, et que leurs livres, leurs écrits renferment le diable en personne » : « Que tout chrétien jette les yeux sur l'innombrable troupe des moines et des prêtres, avec leurs messes, leurs sacrifices, leurs lois, doctrines et œuvres, il ne verra en eux que les sujets et les suppôts du diable. » « Il vaudrait bien mieux être bourreau ou malfaiteur, que prêtre ou moine[1]. » Le Pape, « ce pourceau de Satan, a fait du sacerdoce un bouillon d'iniquité ». « Le sacrement de l'Ordre imprime aux prêtres ce signe de la bête dont il est parlé dans l'Apocalypse. »

Mais c'est surtout contre les évêques que Luther est animé d'une singulière fureur : « Il n'existe point de race plus ennemie de Dieu que ces idoles d'évêques! Ce sont des gens sans foi, des singes ignorants; ils n'ont rien de chrétien, ce sont des caricatures, des miracles de la colère divine! » « Pourquoi les craindre? Pourquoi t'inspireraient-ils de l'effroi? Pourquoi, bien plutôt, ne les regarderais-tu pas comme la balayure du monde, ainsi que Pierre les nomme, eux et toutes leurs lois, leurs mensonges, leur faste, leurs usages, leurs cérémonies? »

Il jette également l'outrage sur les Universités, qu'il appelle « des temples de Moloch, des cavernes de malfaiteurs » : « Or, de ces cavernes sortent les sauterelles qui règnent sur le monde entier, et gouvernent partout à la fois spirituellement et temporellement (*Apoc.*, IX); en sorte que le démon, depuis l'origine du monde, n'a rien imaginé de mieux pour opprimer la foi et l'Évangile que les Universités[2]. »

[1] « J'aimerais mieux être un souteneur de filles ou un brigand que d'avoir blasphémé le Christ pendant quinze ans par l'offrande de tant de messes. » *Sämmtl. Werke*, t. LX, p. 106.

[2] Il appelle les théologiens de Louvain, prêtres comme lui, « ânes grossiers, truies maudites, misérables fripons, pansés de blasphème, incendiaires altérés de sang, fratricides, pourceaux grossiers, porcs épicuriens, hérétiques et idolâtres, vaniteux païens damnés, maîtres de mensonges, mares croupies, bouillon maudit de l'enfer », etc., etc. Il nomme la faculté de théologie de Paris « la synagogue damnée du diable ». « Elle est », dit-il, « rongée depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds par la lèpre blanche; elle est atteinte de la pire des hérésies qui aient jamais contredit l'Église chrétienne. C'est la plus abominable gourgandine intellectuelle qui ait jamais paru sous le soleil, la vraie porte de l'enfer, la maison de filles du Pape, etc. » Höfler remarque à ce sujet (*Adrien VI*, p. 41) « qu'on ne peut du moins pas dire d'un tel langage qu'il manque de franchise! » « Mais », ajoute-t-il, « le peuple que le « réformateur » trouvait digne d'être repu de pareils propos, était vraiment bien à plaindre! Dans cette grossièreté cynique Luther est toujours resté égal à lui-même. Son esprit, son influence, ont contribué à rendre la nation grossière,

Il s'irrite de voir la plus grande et la meilleure partie de la jeunesse élevée dans « ces cavernes de brigands ». Sur ce point, son témoignage est important, car il prouve d'une manière irrécusable que l'Église était encore puissante en Allemagne, que les Universités jouissaient encore du respect de tous, et que l'ardeur et le zèle pour la science étaient encore très-vivaces à cette époque. « De l'avis de tout le monde », dit Luther, « il n'est aucun lieu sous le ciel où la jeunesse soit mieux enseignée que dans les Universités; les moines eux-mêmes y affluent. Celui qui ne les a pas fréquentées n'est rien dans le monde; mais celui qui y a fait ses études, peut parvenir à tout, tant on est convaincu que là seulement on peut être initié aux sciences divines et humaines. Aussi chacun se persuade-t-il qu'il ne peut mieux faire que d'y envoyer son fils, et croit rendre à Dieu un fort grand service en y sacrifiant ses enfants; on espère que plus tard ils deviendront des prédicateurs, des prêtres, des serviteurs de Dieu, utiles à Dieu et aux hommes. Ce peuple universitaire compose ensuite la foule de nos grands personnages, de nos docteurs, de nos magisters, gens habiles à gouverner les autres. Nous sommes tous témoins qu'on ne peut obtenir une chaire ou une cure sans avoir été d'abord maître ès arts ou docteur, ou du moins sans avoir étudié à l'Université [1]. »

L'un des chagrins les plus sensibles de Luther, c'était de voir l'ardeur avec laquelle les jeunes gens souhaitaient entrer à l'Université, dans l'espoir d'appartenir un jour au clergé.

Ses plaintes si souvent renouvelées à ce sujet font de lui un témoin irrécusable; elles attestent qu'alors, dans toute la nation, l'Église inspirait encore non-seulement un attachement purement extérieur ou d'habitude, mais un sentiment profond, ardent et sincère : « Chacun », dit-il, « cherche le meilleur chemin à suivre pour devenir un jour un saint prêtre, un curé, un moine. Lorsque arrive le jour où un

cela est manifeste. Ici il n'y a plus moyen de pallier ni d'excuser. L'Allemagne, en peu d'années, fit des progrès incroyables dans l'art de l'invective grossière. Le poison de la haine théologique fut légué par les moines apostats comme le plus triste des héritages aux classes les plus élevées comme aux plus infimes. L'esprit de haine détruisit tout; tout se flétrit sous son souffle empesté, et le bel élan intellectuel du siècle de l'humanisme se transforma en querelle dogmatique. On eût dit que l'Allemagne avait recueilli la triste succession de Byzance. » (P. 301-302.) Après que Luther eut adopté ce langage, qui dépasse en cynisme tout ce qu'on avait ouï jusque-là et forme un si choquant contraste avec les sujets qu'il traite, ce qui devait arriver arriva. Ses adversaires ne voulurent pas rester en arrière. Ses opinions furent traitées d'audacieux mensonges; lui-même, « frater, pater potator », fut appelé non-seulement ivrogne et ribaud, mais tout carrément fou et possédé. Thomas Morus le nommait « latrinarius nebulo », « qui nihil in capite concipit, præter stultitias, furores, amentias; qui nihil habet in ore præter latrinas, merdas, stercora », etc. P. 367-368.

[1] Voy. à ce sujet l'opinion déjà citée de Wimpheling, t. I, p. 574.

jeune homme doit dire sa première messe, sa mère s'estime mille fois heureuse d'avoir porté un tel fils et donné un serviteur à Dieu[1]. » « Il n'est ni père ni mère », dit-il ailleurs, « qui ne souhaite voir un jour son enfant curé, moine, religieuse; c'est ainsi qu'un fou en fait un autre, et que la jeunesse, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur au monde, se précipite en foule vers le diable[2]. » « Avec une libéralité cruelle nous avons préparé des rentes aux marionnettes du diable et aux fantoches des Universités, à tous ces docteurs, prédicateurs, prêtres, moines, maîtres ès arts, gros et grossiers ânes gras, dont les barrettes brunes ou rouges font l'effet d'un collier d'or et de perles sur le cou d'un porc engraissé. Nous avons soutenu et entretenu à nos frais ceux qui, bien loin de nous donner une saine doctrine, nous rendaient toujours plus aveugles et plus insensés, et dévoraient, pour la peine, tout notre bien. » C'était, selon Luther, chose lamentable à penser qu'un jeune homme dût étudier vingt ans et plus, avant de devenir prêtre et de pouvoir dire la messe; et néanmoins, celui qui en était arrivé là croyait être parvenu au bonheur suprême, et sa mère était dans l'allégresse de son cœur d'avoir porté un pareil enfant[3]! Et ailleurs : « Quelqu'un a-t-il endossé une soutane? Aussitôt tout le monde le fête et lui témoigne du respect. Chacun veut contribuer à sa carrière et donne largement à cette intention; et bienheureuse, alors, est la mère qui a porté un tel fils[4]! »

Au point de vue de son « nouvel Évangile », Luther considérait ce chaud dévouement du peuple pour l'Église, l'éducation donnée par les Universités, leur influence, comme un très-grand malheur, comme un sérieux obstacle à la diffusion de la « vraie doctrine ». Aussi ne négligea-t-il rien pour discréditer les Universités, « ces cavernes de la suprême abomination, ces synagogues de perdition! »

A la fin de son traité sur l'*Abus des messes,* il témoigne de nouveau sa joie de ce que les habitants de Wittemberg avaient aboli le saint sacrifice : « Plaise à Dieu », s'écrie-t-il, « que le scandale pharisaïque croisse et progresse parmi vous! Puisse la troupe des papistes s'écrier bientôt : Voyez donc! à Wittemberg, on ne célèbre plus le service divin, on ne lit plus la messe, on n'entend plus résonner l'orgue, tous sont devenus païens, tous ont perdu l'esprit! » Il avait vu avec mécontentement que Frédéric de Saxe, « séduit par les papistes », avait agrandi et rendu plus magnifique l'église de Tous-les-Saints de Wittemberg. Avec l'argent que ces embellissements avaient coûté, l'Électeur, à son avis, eût pu nourrir bien des pau-

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XLIX, p. 317. Voy. aussi t. X, p. 403.
[2] *Sämmtl. Werke*, t. LII, p. 241.
[3] Tome XXII, p. 196.
[4] Tome XLIII, p. 302.

vres[1]. Cet exemple faisait bien voir que Dieu jugeait très-rarement digne d'être employée pour les intérêts chrétiens la fortune des princes, du reste rarement acquise d'une autre manière que celle de Nemrod[2]. « Cependant », dit Luther, « l'Électeur n'est ni un tyran, ni un fou; il entend volontiers la vérité, il la tolère, et ceux de Wittemberg pourront facilement achever l'œuvre commencée. » L'électeur Frédéric a accompli l'antique prophétie, disant qu'un prince de son nom délivrerait le Saint Sépulcre. « Or de quel autre sépulcre peut-il être ici question que de la Sainte Écriture, où la vérité du Christ a été ensevelie après avoir été mise à mort par les papistes? Et maintenant les archers, les gardes, c'est-à-dire les Ordres mendiants, les docteurs d'hérésie, gardent son tombeau, le surveillent, de peur que quelque disciple du Christ ne vienne et ne dérobe la vérité; car Dieu se soucie de la tombe où le Seigneur fut autrefois déposé autant que de toutes les vaches de la Suisse! » « Personne ne peut nier que parmi vous, sous le règne du duc Frédéric, électeur de Saxe, l'Évangile dans toute sa pureté n'ait été annoncé au peuple. Et moi, ne puis-je me vanter avec raison d'avoir été l'ange ou la Madeleine du Saint Sépulcre? Quelques-uns estiment sans doute que je me livre ici à une bouffonnerie coupable, mais je continuerai le jeu, et je ne cesserai de m'étonner de tout ce qui arrive, admirant que Dieu ait fait choix de cette ville inconnue du monde pour y susciter sa parole. Un autre miracle qui, selon moi, ne s'est produit dans aucun pays, c'est que les villes et villages des environs de Wittemberg, et les bourgeois mêmes de la ville, portent des noms hébreux, comme les cités et bourgades des environs de Jérusalem! Les habitants de Wittemberg, possédant maintenant l'Évangile pur et sans alliage, sont obligés de le propager avec zèle, de le communi-

[1] Sigismond, baron d'Herberstein, raconte dans son autobiographie le séjour qu'il fit à Wittemberg en 1516 : « On voyait près du château une belle église ornée de nombreux ouvrages d'argent ciselé, offerts en l'honneur de Dieu et des saints. Les églises de la ville renfermaient beaucoup de riches autels, d'ornements, de tableaux précieux. On conservait aussi des reliques venues de beaucoup de pays étrangers. Les savants les plus en renom, les plus considérés des pays d'Allemagne, étaient appelés dans la ville pour y remplir les fonctions les plus honorables, et l'évêché pourvoyait libéralement à leur entretien. Combien tout cela a été promptement changé, et c'est ici même que tout a commencé! » *Fontes rer. Austr.*, t. I, p. 89. En 1519, l'électeur Frédéric envoyait encore à Louise de Savoie des tableaux de Lucas Cranach en échange de reliques. — Voy. Scheuchard, t. I, p. 67-68. En 1522, comme le prouvent les lettres de Spalatin, il s'occupait encore d'enrichir sa collection de reliques. — Voy. Kolde, *Friedrich der Weise*, p. 29.

[2] Voyez à ce propos l'opinion émise par Luther dans une lettre à Spalatin (15 août 1521) : « Scis enim quod si cujusquam opes perdendæ sunt, Principum perdendæ sunt; *quod Principem esse, et non aliqua parte latronem esse*, aut non, aut vix possibile est, eoque majorem, quo major Princeps fuerit. » Voy. de Wette, t. II, p. 43.

quer aux autres; surtout ils doivent rester unis entre eux, éviter les querelles et les disputes, et se donner la main[1]. »

Dans un autre opuscule de la même époque, *Mémoire et instruction relatifs aux monastères et aux vœux religieux,* Luther rejette les vœux, par la simple raison qu'ils sont impossibles à garder[2].

Il enseignait encore que personne ne devait être obligé à la confession, ni même au baptême. « Je loue la foi et le baptême », écrit-il le 17 septembre 1521; « néanmoins je soutiens que personne ne doit être contraint au baptême, mais seulement exhorté. On doit engager les infidèles à le recevoir, puis les laisser libres[3]. » Il dit aussi dans son *Traité sur la confession :* « La réception des sacrements est facultative. Laissez en paix celui qui refuse le baptême. Celui qui ne veut pas communier est libre d'agir comme il veut. De même, qui ne veut pas se confesser en a parfaitement le droit devant Dieu[4]. »

Il était impossible que de pareilles assertions n'exerçassent pas une influence troublante et funeste sur la vie morale et religieuse des peuples.

La forme dont Luther savait les revêtir contribuait beaucoup à les faire pénétrer dans les esprits. Il maniait la langue allemande avec une incomparable puissance. Luther est véritablement un maître. Son expression est concise, énergique; son exposition, pleine de mouvement et de vie; ses comparaisons, bien que fort simples, sont saisissantes et pleines de feu. Il avait largement puisé aux riches sources de la langue du peuple. En fait d'éloquence populaire, bien peu peuvent lui être comparés. Là où il s'inspire encore de l'esprit du passé catholique, ses paroles ont parfois une grandeur, une éloquence singulières. Dans ses ouvrages d'édification ou de doctrine, se révèle, en plus d'une page, une profondeur de sentiment religieux qui rappelle les plus beaux jours du mysticisme allemand. Quel charme, par exemple, dans ces passages du

[1] *Sämmtl. Werke,* t. XXVIII, p. 27-141. Voy. surtout les pages 34, 37, 41, 45, 52, 57, 116, 120, 134, 136, 138, 141. Luther, dans un de ses sermons, s'exprime avec le même cynisme à propos des reliques : « Un os de saint Pierre et de saint Paul ne vaut pas mieux qu'un os de voleur expiré sur la potence. » T. XVI, p. 126. En novembre 1521, Luther, s'étant furtivement échappé de la Wartbourg, se montra ravi de tout ce qu'il vit à Wittemberg : « Veni Wittenbergam..., omnia vehementer placent, quæ video et audio. Dominus confortet et spiritum eorum, qui bene volunt. » Fin novembre, lettre à Spalatin. — Voy. DE WETTE, t. II, p. 109.

[2] *Sämmtl. Werke,* t. XXVIII, p. 1-27. Il envoya ce traité, ainsi que le traité sur l'*Abus des messes,* à Spalatin, qu'il pria de les faire imprimer à Wittemberg. Mais Spalatin ne s'acquitta point de la commission, sur quoi Luther entra en fureur et se promit d'écrire avec plus de violence encore. Voy. sa lettre de la fin de novembre 1521. — DE WETTE, t. II, p. 109. Voy. d'autres opinions de Luther sur la chasteté dans ma brochure : *Un second mot à mes critiques,* p. 93-94.

[3] DE WETTE, t. II, p. 57.

[4] *Sämmtl. Werke,* t. XXVII, p. 343-344.

petit livre intitulé : *De la liberté d'un chrétien*[1] (1520), où Luther a retracé le bonheur de l'âme unie à Jésus par l'anneau de la foi, « comme une épouse est unie à son époux »! « Un chrétien est tellement élevé par la foi au-dessus de toutes les choses de la terre, que, spirituellement parlant, il en devient le maître, car elles ne peuvent plus apporter aucun obstacle à son salut; tout lui est soumis, tout favorise son voyage vers le ciel. » « C'est une dignité vraiment sublime et incomparable que celle du chrétien; c'est une domination toute-puissante, c'est vraiment un royaume spirituel! » « Mais de plus, nous sommes prêtres, ce qui est encore beaucoup plus que d'être rois, car le sacerdoce nous rend dignes de servir Dieu et de prier pour nos frères. » « Le Christ nous a choisis et rachetés, afin que nous puissions aider spirituellement nos frères, et intercéder les uns pour les autres. » « Qui pourrait dire la gloire et la dignité d'une âme chrétienne? Sa royauté lui donne pouvoir sur toutes les choses créées, et son sacerdoce la rend puissante sur le cœur même de Dieu. » C'est ainsi que Luther, dès qu'il sent sous ses pieds un débris de l'antique foi, jette sur le monde un regard joyeux et triomphant.

Beaucoup d'autres pages de ce petit traité sont encore plus étonnantes. On ne peut assez s'émerveiller en voyant cette même main, habituée à renverser comme à coups de massue tout ce qui avait été tenu jusque-là pour sacré, toucher avec tant de justesse les cordes les plus délicates du sentiment de l'amour divin : « C'est assez parler de l'homme intérieur; venons maintenant à un autre sujet; parlons de l'homme extérieur. Voici qu'il s'agit à présent des actes. Les bonnes œuvres s'offrent aux regards du chrétien, car il ne doit pas rester dans l'inaction, il faut que son corps soit exercé au jeûne, aux saintes veilles, au travail, soumis à une règle de tempérance exacte, afin que parfaitement dompté il obéisse en tout à l'homme intérieur et à la foi, et n'apporte plus aucun obstacle, aucune résistance à l'âme, comme il a coutume de le faire lorsqu'on lui laisse pleine liberté. L'homme intérieur est uni à Dieu; il est joyeux, il est plein d'allégresse en songeant à Jésus, qui a tant fait pour lui; il met son unique bonheur à le servir avec désintéressement, et dans un libre amour. » « Le chrétien doit se faire, volontairement, le serviteur de Dieu, aidant son prochain, et traitant avec lui comme Dieu l'a traité lui-même par l'intermédiaire du Christ. Il doit s'acquitter de son office de charité sans jamais réclamer de salaire, ne voulant, ne cherchant que le bon plaisir de Dieu. » « Vois, c'est de la foi que naissent l'amour et l'attrait pour Dieu, et c'est de l'amour que naît le dévouement volontaire, joyeux et libre, pour le prochain! » « Les

[1] *Sämmtl. Werke*, t. IV, p. 173-199.

dons de Dieu doivent passer de l'un dans les autres, et devenir communs à tous. De Jésus-Christ, ils s'écoulent en nous; de nous, ils doivent se répandre en tous ceux qui en sont dépourvus[1]. » Lorsque Luther écrivait ces lignes, son âme était comme envahie par un souffle puissant du passé catholique. Elles sont comme le lointain écho des sentiments de son cœur le jour où il prononça ses vœux et, dans un libre élan d'amour, se consacra pour jamais à la pratique des conseils évangéliques.

Mais bientôt, dans ce même traité, nous le voyons reprendre son œuvre de destruction, et renverser de nouveau le développement religieux de tous les siècles chrétiens, ne laissant subsister que la sainte Écriture, « unique source où la foi doive puiser ses certitudes, seule règle, seule puissance législatrice auxquelles le chrétien puisse recourir ».

Et néanmoins il est le premier à ruiner l'autorité de la Bible dans les préfaces qui accompagnent certains livres de sa traduction du Nouveau Testament[2].

C'est ainsi qu'il rejette l'épître de saint Jacques, « véritable épître de paille », selon lui, n'ayant « absolument rien d'évangélique ». « Je ne la tiens pas même pour apostolique », dit-il. « Au reste, la vraie pierre de touche pour la critique des livres du Nouveau Testament, c'est la mesure dans laquelle ils reproduisent la doctrine du Christ. Ce que Jésus-Christ n'a pas enseigné ne serait pas apostolique, quand bien même Pierre ou Paul l'enseignerait. En revanche, ce que prêche Jésus-Christ serait apostolique quand bien même Judas, Anne, Pilate et Hérode le prêcheraient. Mais ce Jacques ne nous entretient que de la loi et de ses œuvres; il embrouille toutes les questions. » « Aussi », dit Luther dans l'édition de 1522 du Nou-

[1] *Sämmtl. Werke*, t. IV, p. 182-183, 185-186, 188-189, 196.

[2] Dans sa traduction du Nouveau Testament et dans les commentaires qui l'accompagnent, Luther, par des passages intercalés habilement dans le texte, en contournant le sens de maint passage, en en transformant d'autres, s'efforce de donner à la principale de ses doctrines, la justification par la foi seule, une couleur plus biblique. Voyez les preuves multipliées que Döllinger a réunies sur ce sujet : *Reformation*, t. II, p. 139-173. Dans l'épître aux Romains, chap. IV, v. 28, saint Paul avait dit : « Nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la foi »; Luther traduit : « par la foi SEULE. » Ses paroles à ce sujet ont été souvent citées : « Si votre nouveau papiste a l'intention de faire un fracas inutile à cause du mot *sola*, hâtez-vous de lui dire : « Le docteur Martin le maintient, et affirme de plus qu'un papiste et un âne sont mêmes choses, *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, car nous sommes bien décidés à n'être plus ni les disciples ni les élèves des papistes, mais bien leurs maîtres et leurs juges. Nous aussi, nous ferons à notre tour les fiers et les arrogants avec ces têtes d'ânes! — « Je suis fâché de n'avoir pas mis dans mon texte *toutes* et *toute* » et de n'avoir pas écrit, par conséquent, « sans *toutes* les œuvres de *toute* la foi » ; le sens eût été ainsi plus rondement formulé. Donc ce vers reste et restera tel quel dans mon Nouveau Testament, et quand tous les ânes papistes devraient en devenir fous et stupides, ils ne me feront point démordre de ce que j'ai avancé. » (P. 141-142.)

veau Testament, « je ne veux pas mettre son épître dans ma Bible parmi les autres livres authentiques. Je n'empêche néanmoins personne de l'estimer et de l'apprécier selon qu'il le jugera bon [1]. »

Quant à l'épître aux Hébreux, Luther affirmait qu'elle n'était ni de saint Paul, ni d'aucun autre apôtre. « On ne saurait dire à qui elle doit être attribuée. Il est probable qu'on l'ignorera encore pendant quelque temps. Du reste, peu importe [2]. »

Voici son opinion sur l'Apocalypse : « Pour ce livre, je laisse à chacun toute liberté; je n'entends lier personne à ma manière de voir, je dis ce que j'éprouve. Je ne lui fais pas un mince reproche, car je ne le tiens ni pour apostolique ni pour prophétique. Que celui-là s'y attache qui y sent son esprit attiré; mon esprit, à moi, ne peut s'en accommoder [3]. »

Ainsi donc, l'autorité de la sainte Écriture ne reposait que sur le sentiment particulier de chacun.

« Jusqu'où ira-t-on », demandait avec Emser et Cochlaeus Charles de Bodmann; « jusqu'où ira la doctrine luthérienne quant à l'interprétation et à l'autorité des saintes Écritures? Luther rejette tel ou tel livre, il le tient pour non apostolique, non authentique, et cela uniquement parce que son esprit ne le goûte pas. Mais d'autres viendront après lui qui, dirigés par les mêmes principes, rejetteront à leur tour ce livre-ci, celui-là, et à la fin, la Bible, en son ensemble, deviendra un vaste champ de doute, et sera discutée comme tout autre ouvrage profane. Et cependant on jette les hauts cris de ce que la traduction de Luther ait été interdite aux fidèles; il semble que cette défense soit un acte inouï de tyrannie [4]! Dès maintenant, bien

[1] *Sämmtl. Werke*, t. LXIII, p. 115, 156-158.

[2] T. LXIII, p. 154-155. — « Il me semble », dit-il encore, « que cette épître est composée de beaucoup de pièces disparates. Elle n'a aucune unité. Quoique saint Paul n'y pose pas le fondement de la foi (il le déclare lui-même, chap. VI, v. 1), ce qui est le propre de la mission d'un apôtre, il ne laisse pas d'élever sur ce fondement l'or, l'argent, les pierreries les mieux travaillés. Donc, ne prenons pas garde aux parcelles de bois, de pierre et de paille qui y sont mêlées; acceptons cette épître avec les autres, tout en ne la mettant pas au même rang que les épîtres apostoliques. »

[3] T. LXIII, p. 154-155. — On lit dans la préface du traité de Luther intitulé : *Des livres les plus authentiques et les plus excellents du Nouveau Testament :* « Comme Jean parle très-peu des actes du Christ, mais s'étend beaucoup sur ses prédications, tandis que les autres évangélistes parlent au contraire beaucoup de ses actions et peu de son enseignement, l'Évangile de Jean est l'unique Évangile, l'Évangile de l'amour, l'Évangile par excellence, et doit être mis et élevé bien au-dessus des trois autres. Les épîtres de saint Paul et de saint Pierre sont aussi bien supérieures aux récits des trois évangélistes Mathieu, Marc et Luc. » T. LXIII, p. 115.

[4] La traduction luthérienne du *Nouveau Testament* fut également interdite en Bavière, en Autriche, dans le Brandebourg et dans le duché de Saxe. Un édit du duc Georges, daté du 7 novembre 1522, ordonnait que dans un délai de cinq semaines, tous les exemplaires en circulation dans le pays depuis Noël

des gens méprisent tout autant l'Écriture sainte, et même le Christ, que l'Église et son enseignement, et ces tristes exemples se multiplieront toujours plus, dans la mesure où l'Église, en son autorité comme en ses premiers pasteurs, sera plus honnie, plus salie par les ignobles propos de Luther et de ses disciples[1]. »

Luther, en guise de compliment de nouvelle année, dédia au Saint-Père (décembre 1522) son *Exposition sur la Bulle* Cœna Domini, *autrement dite Bulle du souper glouton du Très-Saint Seigneur le Pape.*

Le Pape, dans cet écrit, reparaît de nouveau sous les traits de l'Antechrist : « Sa perversité », dit Luther, « dépasse celle du dragon infernal, et toute l'infamie des suppôts du diable. » « Ouvrez les yeux, malheureux papistes, papistes aveugles, considérez votre idole, voyez comme elle s'élève contre le Christ, et à quelle besogne satanique elle s'emploie! » « Le Pape, par ses mensonges d'enfer, force tout le monde à déserter la foi chrétienne; aussi dans son corps, dans ses biens, dans son âme, le gouvernement du Pape est-il dix fois pire que celui des Turcs. » « Jésus-Christ, comme nous le lisons dans l'Écriture, s'est réservé le châtiment de l'Antechrist; sans cela, avant de songer à exterminer les infidèles, il faudrait commencer par anéantir la Papauté. Le Rhin serait à peine assez profond pour engloutir toute la bande des pillards romains, tous ces infâmes bourreaux, très-fidèles apôtres du Pape, cardinaux, archevêques, évêques, abbés, qu'on ne saurait compter[2]! »

Il s'exprime avec la même violence, la même passion, dans un

fussent remis aux agents du duc; le prix des Bibles devait être remboursé aux acheteurs. Jérôme Emser, chapelain du duc, exposa dans un traité étendu les raisons de cette interdiction. « Non-seulement », dit-il, « le sens de certains passages, mais encore le respect dû à la sainte Écriture est blessé dans les commentaires et les préfaces de Luther. » La faculté de théologie de Leipsick (janvier 1523) supplie le duc d'interdire à ses sujets la lecture des commentaires et préfaces de Luther, quand bien même la traduction du texte saint serait fidèle. (Ce qui n'était pas le cas.) Emser recommande aux évêques de charger quelques savants de publier une nouvelle et exacte traduction du Nouveau Testament. — Voy. SEIDEMANN, *Erläuterungen zur Reformationsgeschichte*, p. 51-55. — Emser fut plus tard chargé par le duc d'éditer une traduction catholique, et Georges en composa lui-même la préface. Cette préface se termine ainsi : « Ceux de nos sujets qui accepteront et liront docilement ce Nouveau Testament, véritablement donné par Dieu, nous feront d'autant plus de plaisir, et nous le reconnaîtrons d'autant plus volontiers par toutes sortes de grâces, qu'ils y puiseront plus d'avantages et d'édification pour le salut de leurs âmes ». — Voy. l'article sur le duc Georges dans les *Hist. pol. Blättern*, t. XLVI, p. 462-463. — Emser eût désiré que sa traduction fût imprimée chez les Frères de la vie commune de Rostock ; mais Luther, par une démarche auprès du duc Henri de Mecklembourg, parvint à empêcher la chose. — (LISCH, p. 23-43.) — Il pressait le duc de l'interdire, à cause des commentaires et des annotations d'Emser. Voy. ses lettres sur ce sujet dans DE WETTE, t. III, p. 528-530.

[1] Du 23 août 1523. Voy. plus haut, p. 162, note 5.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 164-202. Voy. surtout les pages 166, 182-183, 188.

écrit polémiste plus considérable, qu'il avait cru pouvoir intituler : *Loyale exhortation adressée à tous les chrétiens pour les détourner de toute émeute et révolte :* « Comme les honteuses et funestes impostures, les crimes, la tyrannie du Pape et de ses affidés sont maintenant exposés en plein jour et livrés au mépris de tous », dit-il dans l'introduction de ce livre, « il est à prévoir qu'on en viendra prochainement à la révolte ouverte, et que les prêtres, les moines, les évêques, enfin tout le clergé, pourront bien être chassés ou assommés, à moins que d'eux-mêmes ils ne s'appliquent à une sérieuse et foncière réforme. » « Le peuple, dans la première chaleur de son ressentiment, comprenant enfin le tort qu'on a fait à ses biens, à son corps et à son âme, tenté au delà de ses forces, écrasé de la façon la plus inique et la plus excessive, refusera de se soumettre à l'avenir à de pareils traitements. Il n'a que trop de motifs légitimes « de frapper dur avec son fléau et sa pioche », comme dit Karsthans en son rude langage. Luther voit avec plaisir l'effroi, l'angoisse du clergé, et souhaiterait que cette terreur s'accrût encore : « L'Écriture constate une pareille épouvante chez tous les ennemis de Dieu; elle nous apprend qu'elle est un des signes avant-coureurs de leur réprobation. Et il est vraiment bien juste que le temps de l'expiation commence pour les papistes; leur châtiment m'agréerait fort, car ils ont persécuté et condamné la divine vérité. Mais ils auront bientôt à s'en repentir! »

Toutefois il ne souhaitait pas le déchaînement de l'émeute, et ne désirait pas voir la populace se ruer à l'aveugle sur les objets de sa haine. L'autorité devait réprimer, disait-il, « l'iniquité et la tyrannie papistes » au moyen de son pouvoir légitime; les princes, les seigneurs devaient, en leurs territoires respectifs, prendre l'initiative de mesures énergiques, « car ce qui s'obtient avec le concours de l'autorité légale ne saurait s'appeler révolte ». L'homme du peuple ne devait donc rien entreprendre pour la bonne cause sans l'ordre de ses gouvernants, sans l'assistance du pouvoir public. « Sois attentif à la conduite que tient l'autorité », conseille Luther à son lecteur; « aussi longtemps qu'elle ne se met pas à l'œuvre et ne te donne pas le signal, que ton cœur, ta bouche et ta main restent inactifs; n'entreprends rien de toi-même. Mais si tu peux décider l'autorité à agir et à ordonner, alors il t'est permis de la seconder. » « Que ferons-nous donc », me diras-tu, « si nos gouvernants refusent de commencer la besogne? Tolérerons-nous plus longtemps les abus? fortifierons-nous, par notre inertie, l'audace de nos ennemis? » Je réponds : « Non, ce n'est pas là ton devoir. »

Le chrétien, selon Luther, devait continuer à suivre le chemin tracé, combattre, par la parole et la plume, les impostures des papistes, et le prendre lui-même pour exemple : « Enseigne, répète,

écris, prêche que les lois humaines ne sont rien. Empêche par ton influence que personne à l'avenir ne se fasse prêtre, moine ou nonne; conseille à ceux qui le sont déjà de s'affranchir au plus tôt. Ne donne plus ton argent pour les bulles, les cierges, les cloches, les tableaux, les églises; dis hautement que la vie chrétienne réside dans la foi et l'amour; persévère dans cette conduite pendant deux ans; tu verras ensuite ce que seront devenus pape, évêque, prêtre, moine, nonne, cloche, clocher, messes, vigiles, frocs, capuchons, tonsures, règles, statuts, en un mot, tout l'ulcère et toute la vermine du système papal! » « Tout homme qui annonce la parole du Christ peut affirmer hardiment que sa bouche est la bouche même du Christ. Pour moi, je suis certain que ma parole n'est pas la mienne, mais celle du Christ lui-même. Ma bouche est la bouche même de Celui qui par moi annonce sa parole[1]! »

On aurait pu lui objecter ce que lui-même avait écrit jadis au légiste Christophe Scheurl (22 janvier 1517) : « C'est le comble de l'orgueil de s'imaginer être le temple de Jésus-Christ. La mission seule d'un apôtre pourrait légitimer une pareille présomption[2]. »

Mais à cela Luther n'eût pas manqué de répondre par les paroles qu'il avait adressées à Frédéric de Saxe le 5 mars 1522 : « Votre Grâce n'ignore pas, ou si elle l'ignore elle pourra l'apprendre ici, que je n'ai pas reçu des hommes, mais uniquement du ciel, par l'entremise de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'évangile que j'annonce[3]. En sorte qu'il m'eût été loisible, comme désormais je le veux faire, de me vanter d'être et de m'intituler en effet serviteur et évangéliste de Dieu[4]. »

Luther, dans cette même lettre, prévenait l'Électeur qu'il avait quitté la Wartbourg et rentrait à Wittemberg. Les troubles révolutionnaires qui commençaient à s'y produire, suite inévitable de la nouvelle prédication « évangélique », y réclamaient impérieusement sa présence.

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 43-59.

[2] « Immo id ipsum est summum arrogantiae, praesumere de te, quod Christi habitaculum sis, nec nisi apostolico ordini facile permittenda ista gloriatio. » De Wette, t. I, p. 50.

[3] C'est-à-dire sa doctrine de la justification par la foi seule, et celle de la non-liberté de la volonté humaine.

[4] De Wette, t. II, p. 139.

CHAPITRE III

MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES A ERFURT ET A WITTEMBERG COMMENCEMENT DE LA SCISSION RELIGIEUSE

I

Les premiers troubles révolutionnaires qui suivirent la publication de l'édit de Worms éclatèrent à Erfurt en juin 1521. L'ami de Luther, l'Augustin Jean Lange, ayant excité le peuple, par des prédications irritantes, à la haine et aux voies de fait contre les prêtres, le conseil de la ville n'eut point honte de mettre à profit la révolte populaire pour attaquer les prérogatives du clergé et mettre la main sur ses biens. Des bandes armées composées d'étudiants, d'ouvriers, de gens sans aveu, détruisirent en peu de jours plus de soixante « maisons de prêtres ». L'autorité laissa faire. Des bibliothèques furent détruites; les bâtiments où siégeaient les tribunaux ecclésiastiques de l'archevêché, abattus; tous les registres de dîmes qu'on y put découvrir, brûlés; en un mot, les révoltés se livrèrent à toutes sortes de déprédations, et allèrent même jusqu'à l'assassinat. Maternus Pistoris, dont les savants travaux avaient jadis fait tant d'honneur à l'Université, ne fut pas épargné :

Ils vinrent aussi dans la maison de Materne
Et le jetèrent par la fenêtre.
Materne gisait à terre comme un homme mort!
Dans quelle terrible angoisse ont été les prêtres!
Ils firent un feu de joie des débris entassés,
Ils brisèrent tout ce qui se trouvait là!
Fenêtre, banc, poêle, table, grille,
Tout fut détruit en un clin d'œil!
Ils travaillaient sans relâche,
Comme s'ils eussent été bien décidés
A ne rien laisser d'intact dans la maison [1].

[1] *Das Pfaffenstürmen zu Erfurt. Authore Gotthardo Schmalz. Gotha.* Voy. Liliencron. t. III, p. 369-376. Vers 167-171, 220-224.

Pendant une seconde émeute, qui éclata vers la fin de juillet, sept maisons de prêtres furent incendiées [1].

C'est à partir de cette époque que l'Université d'Erfurt commença à dépérir. Le nombre de ses étudiants diminua au moins de moitié; beaucoup de parents rappelaient leurs fils, redoutant pour eux la « contagion hussite [2]. » Parmi les étudiants demeurés dans la ville, les actes de brutalité, de violence, d'inconduite, se multipliaient tous les jours [3].

Cependant, malgré ces troubles, ces désordres, l'antique forme du culte continuait à être respectée. Jusqu'à la fin de 1521, le service divin se célébra sans aucune altération, à Erfurt comme dans tout le reste de l'Allemagne. Le rite de la messe, le mode d'administration des sacrements ne subirent aucun changement. On ne songeait pas encore à fonder une église nouvelle, un système ecclésiastique différent.

Mais les doctrines de Luther sur la justification par la foi seule et sur le sacerdoce universel devaient logiquement conduire au renversement de l'ancien ordre de choses. Si tous les chrétiens étaient prêtres devant Dieu, il s'ensuivait nécessairement que la hiérarchie sacerdotale devait être supprimée. Si les bonnes œuvres étaient inutiles au salut, les fondations pieuses et les couvents devenaient inutiles, et l'Église ne devait prétendre à aucune propriété temporelle. D'ailleurs la « liberté évangélique » si pompeusement annoncée réclamait la suppression des « criants abus du passé », et ce séduisant prétexte allumait en d'innombrables âmes l'ardent désir de « rompre avec tous les vestiges d'un esclavage odieux, d'abolir les frocs, les couvents, les prières, les jeûnes, les mortifications, de mettre la main sur les riches propriétés d'un clergé fainéant, enfin de s'emparer dans les églises des calices d'or et d'argent, et de tous les trésors improductifs des sacristies ».

A Erfurt, la « transformation » commença dès l'automne de 1521. Les moines, en grand nombre, et en premier lieu les Augustins, abandonnèrent en tumulte leurs couvents [4], et commencèrent à

[1] Pour plus de détails sur les deux soulèvements d'Erfurt, voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 123-132. Un prêtre, victime de l'insurrection, prédit à la ville un sombre avenir :

Erfurt, tunc doleas nunquam caritura dolore,
Cum careas clero, qui te ditavit honore.

[2] « Adeo ut plerosque bonorum hominum filios, ne Hussitico lederentur contagio », lisons-nous dans le registre de la faculté de philosophie, « hinc ad patrios lares avocari contigerit. »

[3] Voy. pour plus de détails, KAMPSCHULTE, t. II, p. 134-138.

[4] Luther ne s'en montra pas satisfait. Il écrit le 18 décembre 1521 à Lange : « Non probo egressum istum tumultuosum, cum potuissent et pacifice et amice ab invicem separari » ; et le 28 mars 1522 : « Video monachos nostros multos exire nulla alia causa quam qua intraverant, hoc est, ventris et libertatis carnalis gratia, per quos Satanas magnum foetorem in nostri verbi odorem bonum excitabit. » — Voy. DE WETTE, t. II, p. 115, 175.

prêcher publiquement « qu'il n'était plus permis de demeurer dans la religion des ancêtres; que l'Ancien Testament faisait aux chrétiens un devoir positif d'abandonner le culte catholique; que l'Église n'avait fait autre chose pendant des siècles qu'inventer des maximes humaines, propager des doctrines d'orgueil, de cupidité, de sensualité, de déloyauté, d'hypocrisie; qu'elle n'était qu'un atelier de mensonges et de perversité ». Lange, l'ancien moine augustin, appelait les couvents des repaires de brigands, et conseillait à l'homme du peuple, à l'ouvrier, de faire le signe de la croix toutes les fois qu'il entendait prononcer le nom de l'Église catholique. Les prédicants pressaient les chrétiens affranchis de la tyrannie du papisme d'abandonner la pratique des bonnes œuvres, car le jeûne, la prière, la confession, les indulgences, les couvents et les messes n'étaient que de pures institutions humaines, inventées pour assouvir la cupidité de la gent « ointe et tondue ». Les martyrs chrétiens et les Pères de l'Église des premiers siècles étaient vilipendés en pleine chaire. La chasteté d'un saint François d'Assise ou d'un saint Dominique était livrée aux quolibets et à la risée publique. La foule grossière, rassemblée dans les églises autour des prédicateurs, exprimait par ses applaudissements et ses cris d'allégresse la satisfaction que lui causaient de pareils discours. Sur les places de marché, dans les auberges, les questions théologiques étaient débattues; jeunes gens, hommes et femmes, commentaient et expliquaient la sainte Écriture.

Aussi le peuple ne tarda-t-il pas à traduire son « zèle évangélique » par des émeutes répétées.

« Nous voyons maintenant les fruits de la prédication évangélique, » écrivait l'ancien compagnon et maître de Luther au couvent des Augustins, Barthélemi Usingen; « le peuple, après avoir secoué l'obéissance qu'il devait à l'Église catholique, se livre, sous prétexte de liberté chrétienne, à tous les plaisirs charnels, méprise la vraie dévotion, et se précipite dans un abîme dont il sera ensuite bien difficile de le retirer. »

Usingen était à Erfurt l'inébranlable soutien de l'antique foi; dans ses sermons, prêchés à la cathédrale, dans ses écrits apologétiques, il ne cessait de mettre le peuple en garde contre les faux prophètes. « Ils semblent uniquement préoccupés d'évangile et de liberté », disait-il, « mais en réalité ils détruisent la religion, l'ordre et l'honneur; ils renouvellent les troubles autrefois excités par les hussites; ils poussent à l'émeute, au désordre, et livrent la Chrétienté à des maux dont on ne saurait prévoir la fin. » « Une réforme est certainement nécessaire, mais elle l'est premièrement pour ces moines dissolus, échappés de leur couvent, qui maintenant se donnent pour les sévères censeurs des mœurs, et par une perfide exagération des abus,

s'efforcent de couvrir leur propre ignominie. » L'honnête Usingen ne pouvait contenir son indignation en voyant ceux qui avaient précisément le plus besoin de réforme s'ériger en juges de la société chrétienne : que l'audacieuse entreprise des novateurs demeurât impunie, lui semblait une honte pour le nom allemand. Les désordres des iconoclastes à Constantinople avaient causé jadis la chute du Bas-Empire, dont l'antique splendeur avait été transférée à la nation allemande : ainsi, disait Usingen dans un douloureux et prophétique pressentiment, la dévastation des églises aura également pour conséquence la décadence de l'Allemagne et la ruine de sa vieille gloire [1]. Le peuple se pressait autour de sa chaire [2], et pourtant sa parole restait sans influence sur le cours des événements, et le parti révolutionnaire gagnait chaque jour du terrain. Pendant trente ans, Usingen avait servi fidèlement sa ville natale, il avait bien mérité de l'Université d'Erfurt; cependant, il se voyait maintenant exposé sans défense aux insultes de la populace; c'est à peine s'il était en sécurité pour sa vie, car la majorité des membres du conseil faisait cause commune avec les novateurs, et protégeait « l'évangile », désireux qu'ils étaient d'échapper à la domination détestée de l'archevêque de Mayence, et de faire main basse sur les biens du clergé [3].

« Les nouveaux hérétiques ne redoutent guère l'archevêque de Mayence », écrivait à Rome Charles de Bodmann; « au contraire, ils espèrent que lui, et bien d'autres avec lui, se tourneront peu à peu de leur côté, et que les prélats, dans leur propre intérêt, donneront les mains à la confiscation des biens de l'Église. Quant à l'exécution de l'édit de Worms, il n'en a pour ainsi dire plus été question depuis que l'Empereur a quitté le royaume; dans quelques villes épiscopales, les livres luthériens sont vendus librement et publiquement,

[1] Voy. les excellents développements fournis sur ce sujet par Kampschulte, t. II, p. 141-161, 169-174.

[2] A son sermon pour la fête de saint Mathieu (1523), environ quatre mille auditeurs étaient réunis. Voy. Kampschulte, t. II, p. 153, note 1. Cuelsamer, prédicant luthérien, disait un jour en chaire à propos d'Usingen : « Nebulo ille turpissimus nunc tandem Christum ipsum pudefacere conatur ob fornicariorum defensionem : idque lucri causa. » Usingen, selon lui, n'était qu'un sophiste frappé d'aveuglement qui ne comprenait rien à l'Évangile; « un de ces vieillards endurcis », comme s'exprime un autre prédicant, « qui, d'après le témoignage de la sainte Écriture, ont dans tous les temps résisté à la vérité ». Des bandes tumultueuses étaient envoyées aux sermons d'Usinger, pour l'interrompre par des sifflets et le troubler par des exclamations injurieuses. Plus d'une fois, rapporte-t-il, on tenta de se débarrasser de lui par la violence. Des espions stipendiés le guettaient quand il retournait chez lui après avoir prêché (p. 155-158, 170). Usingen finit par se réfugier au couvent des Augustins, à Würtzbourg. Un volume d'extraits rassemblés par lui et écrits de sa main, se voit encore dans la bibliothèque de l'Université de cette ville, et donne une haute idée de l'étendue de ses connaissances. — Kolde, *Augustiner Congregation*, p. 394, note 2.

[3] Kampschulte, t. II, p. 165.

et l'édit impérial devient naturellement l'objet de la risée populaire [1]. » Un autre jour, il écrit : « Le peuple dévore avec une incroyable avidité tous les libelles qui attaquent et injurient l'Église et son organisation. A peine si quelques évêques veillent à ce que des prédications et des écrits de controverse appropriés à ses connaissances viennent l'instruire des conséquences funestes que peuvent avoir les doctrines hérétiques pour l'unité de l'Église et le bien public. Les partisans de Luther ont pénétré jusque dans les conseils privés des princes ecclésiastiques. Dans la crainte et l'effroi de la révolution qui nous menace, tout, parmi nous, semble paralysé, tandis que dans le camp de nos ennemis la révolte lève audacieusement la tête [2]. »

L'attitude révolutionnaire toujours plus hardie des novateurs religieux était la conséquence toute naturelle de la conduite hésitante et louche d'un grand nombre d'évêques. Albert, archevêque de Mayence et primat d'Allemagne, en était surtout responsable. Dès le début, il n'avait pas été franc, et le nonce du pape, Aléandre, n'avait eu que trop de motifs de blâmer à plusieurs reprises sa conduite et celle de son clergé, dont l'orthodoxie était à bon droit suspectée. Aussitôt après la publication de l'édit de Worms, Albert avait fait savoir à Luther qu'il pouvait compter sur ses bons offices et sur sa protection. Lui aussi songeait à soutenir la cause de l'Évangile, « mais il comptait prendre un chemin plus sûr et plus aisé ». Menacé par Hutten et son parti [3], Albert n'avait pas signé l'édit de Worms comme il eût dû le faire en sa qualité de chancelier de l'Empire, et dans ses diocèses de Mayence, de Mag-

[1] Cochlaeus se plaint à plusieurs reprises du peu de zèle qu'apportent les évêques à la répression des nouvelles doctrines. Voyez les *Glos und Comment auf den* 18 *Artickel vom rechten Messhalten Bl. B*[3] *et D*[2] et *Glos und Comment auf* 154 *Artickel, Bl. q*[3]. *und U*[4]. L'édit de Worms, qui avait fait croire au « dénoûment de la tragédie », n'en fut au contraire que le début. — Voy. la lettre d'Alphonse Valdes à Pierre Martyr, 15 mai 1521, dans les œuvres de Lessing, publ. par Maltzahn, t. IV, p. 101.

[2] Lettre du 22 juillet et du 23 août 1523. Voy. plus haut, p. 162, note 5.

[3] « Fertur Galerita Moguntinus hostes in se juratos habere 1800 », écrit Luther à Mélanchthon le 21 mai 1521. Voy. DE WETTE, t. II, p. 11. Albert, dans sa pusillanimité inconcevable, comme disait Aléandre, agissait sous l'impression des prophéties astrologiques, qui annonçaient un soulèvement général et prochain du peuple. « A la cour d'Albert », dit Bodmann « les astrologues sont très en faveur. » L'astrologue Jean ab Indagine avait cherché un abri près de l'archevêque contre les « canes Astrologiae calumniatores », c'est-à-dire les théologiens scolastiques, qu'il dépeint comme imbus d'une « theologia ineptissima ». Il disait en parlant d'Albert : « Jure consultus aliquis est? habet apud te, quo compensare actum studiorum laborem potest. Medicus est vel Astrologus? ab archanis habetur. » Lettre du 1er juin 1522 dans les *Neuen Beiträgen von alten und neuen theologischen Sachen, auf das Jahr* 1752, p. 458-468. Le vicaire général d'Albert, Théodoric Zobel, dédia à Jean ab Indagine (1522) un ouvrage astrologique. Voy. FRIEDRICH, *Astrologie und Reformation*, p. 149-150.

debourg et d'Halberstadt, il avait empêché, autant que cela était en son pouvoir, que des mesures de rigueur fussent prises contre Luther. Aussi son chapelain ordinaire et conseiller privé, Wolfgang Capito, favorable aux nouvelles doctrines, porte-t-il son maître aux nues dans une lettre à Zwingle datée du 4 août 1521, et l'appelle-t-il « le vrai protecteur de l'Évangile ». « L'archevêque », dit-il, « ne souffre pas qu'on parle mal de Luther en chaire. » « Tout récemment, le Provincial des Frères Mineurs lui a demandé l'autorisation de faire une tournée dans les pays rhénans pour prémunir le peuple par des prédications suivies contre les nouvelles doctrines, mais Albert la lui a refusée. » « Malheureusement les disciples de Luther se divisent déjà en nombreuses sectes; une nouvelle classe de sophistes vient de se produire. Ils remettent tout en question, et ne songent qu'à trouver prétexte à de stériles disputes de mots ou à de furieux éclats. C'est ce que font tout spécialement les moines défroqués, de sorte qu'une bonne partie du peuple commence à se détourner d'eux [1]. »

Vers la fin de septembre 1521, Capito et Henri Stromer, médecin particulier de l'archevêque, se rendirent à Wittemberg auprès de Mélanchthon pour le supplier d'user de son influence sur Luther, afin d'obtenir de lui qu'il modérât la violence de son caractère, et consentît à traiter l'archevêque de Mayence avec plus d'égards et de ménagement. « Luther », lui dirent-ils, « par une sage retenue, triompherait aisément de ceux qu'éloignent ses emportements. » Mélanchthon, pour toute réponse, déclara qu'il n'avait pas mission d'agir sur son maître. Il savait trop bien le jugement que portait le monde sur le nouvel apôtre, et que plusieurs le considéraient ou comme un méchant, ou comme un fou. Quant à lui, Mélanchthon, il était convaincu que Luther n'annonçait l'Évangile que sous l'inspiration même de Dieu; il entrait dans les desseins du Seigneur que sa parole fût prêchée de manière à scandaliser les impies, pendant que les brebis égarées d'Israël rentreraient au bercail! « En fait de choses divines, » leur dit-il, « chacun entend ce qu'il plaît à l'Esprit-Saint de lui révéler. » Luther, toutefois, épargnerait autant que possible le primat, pour mieux disposer celui-ci ci à fermer les yeux sur la non-exécution de l'édit de Worms [2].

Albert, prince sans droiture, dépourvu de tout courage moral, ne s'opposa jamais franchement aux nouveautés religieuses. Il plia devant Luther, et le primat d'Allemagne s'humilia devant « un moine excommunié » qui le menaçait de faire des révélations [3]. Dès 1522,

[1] Dans Hottinger, *Histor. eccl.*, t. II, p. 525-526.
[2] Lettre de Mélanchthon, *Corp. Reform.*, t. I, p. 462.
[3] Voy. la lettre de Luther à Albert (1er décembre 1521), dans de Wette, t. II,

Charles de Bodmann exprimait la crainte qu'il ne se mariât, ne transformât l'archevêché de Mayence en principauté temporelle, et n'y laissât librement pénétrer l'évangile de Luther. Carlstadt annonce à ses lecteurs à la fin d'un de ses ouvrages « une heureuse nouvelle : Il sait, à n'en pouvoir douter », que l'archevêque de Mayence est favorable à la vérité évangélique, qu'on n'est pas sans espoir de voir d'autres évêques rejeter comme lui le joug romain et, sans plus se soucier de l'investiture et de la confirmation du Pape, commencer enfin à régner par eux-mêmes [1]. » De son côté, Capito, en 1523, vantait en pleine chaire la tolérance d'Albert, énumérant les prédicants luthériens qui, dans ses villes et domaines, avaient toute liberté de prêcher ouvertement « l'Évangile [2] ».

Cependant, à Wittemberg comme à Erfurt, des troubles ne tardèrent pas à se produire. Le 6 octobre 1521, Gabriel Zwilling, surnommé Didyme, moine augustin, haranguant les étudiants rassemblés dans le cloître, leur démontre que l'adoration du Saint Sacrement est une idolâtrie, et que personne ne doit plus assister au culte idolâtrique de la messe, parce que le Corps et le Sang de Jésus-Christ ne constituent pas un sacrifice, et ne sont que le symbole de la rémission des péchés. « Nous ne savons encore ce qui arrivera, mais ce qui est certain », écrivait à un ami un jeune étudiant « comme une curieuse nouveauté de la ville très-chrétienne de Wittemberg » (18 octobre 1521), « c'est que nous communierons bientôt sous les deux espèces, dussent le Pape et toute sa bande en crever de dépit! A moins que Mélanchthon n'ait menti, en disant ouvertement dans la salle des cours : « Je crois que nous introduirons bientôt l'usage de « la communion sous les deux espèces [3]. » « Aujourd'hui, 23 octobre », écrit un autre étudiant, « les Augustins ont aboli la messe. Carlstadt a organisé, séance tenante, une dispute publique. Il eût souhaité que l'on prêchât d'abord contre l'abus de la messe, et qu'ensuite toute la ville de Wittemberg se rassemblât pour en sanctionner l'abolition; il craignait que, sans cette mesure préalable, la concorde chré-

p. 112-115, et la réponse pleine de soumission d'Albert (21 décembre 1521), dans Walch, *Luther's Werke*, t. XIX, p. 661. — Voy. Hennes, *Albrecht von Brandenburg*, p. 156-159.

[1] Voy. Jager, *Carlstadt*, p. 235-236.

[2] Lettre de Capito, du 30 juillet 1524, dans Baum, p. 74. Le 20 novembre 1524, le duc Jean de Saxe écrivait à son frère l'électeur Frédéric que l'archevêque de Mayence lui avait confié qu'au fond de son cœur il voulait du bien à Luther, parce que celui-ci prêchait et écrivait selon la vérité : « Il me dit encore : Lorsqu'on arrête les prêtres (ceux qui étaient attachés à la doctrine de Luther) et qu'on me les amène, cela arrive sans mon ordre et je ne le vois pas d'un bon œil; mais je suis obligé d'avoir égard au Pape et à l'Empereur. » — Voy. Kolde, *Friedrich der Weise*, p. 56.

[3] Albert Burrer à Beatus Rhenanus; voy. Baum, p. 65-66.

tienne ne souffrît quelque atteinte. Mais les moines ont été d'avis qu'avant toutes choses on devait avoir devant les yeux le péril de la foi, et que la messe était la principale cause du dépérissement de la religion. Enfin on a porté la question devant Mélanchthon, qui, d'accord avec Carlstadt, a nettement déclaré que le Sacrement ne devait point être adoré, parce que le Christ était éternellement présent dans le ciel. Si saint Paul n'avait pas craint d'abolir la circoncision chez les Corinthiens, pourquoi donc serait-il si coupable d'abolir la messe? Les Augustins, en prenant les devants, avaient donné le bon exemple. Et comme Carlstadt émettait l'avis qu'on ferait peut-être bien d'attendre, de réfléchir encore, Mélanchthon s'écria avec impatience : « Il a été assez prêché dans Capharnaüm! D'où vient donc qu'on y demeure si attaché aux cérémonies? Les moines ont pour eux le Christ, peu importe que les Pharisiens se scandalisent et perdent oui ou non la raison! » Bien qu'en pût dire Carlstadt, Mélanchthon soutint qu'il n'était nullement nécessaire de déférer à l'autorité dans cette question : celui qui avait mis la main à la charrue ne devait pas regarder en arrière[1]. Le 12 novembre, le prieur des Augustins, Conrad Helt, se plaignit à l'électeur de Saxe qu'une partie de ses moines, après avoir abandonné le couvent, tournaient en dérision leur ancien genre de vie et le livraient au mépris des bourgeois et des étudiants, excitant contre le monastère et contre les moines restés fidèles à leurs vœux la haine des gens de mauvaise vie, de sorte qu'à chaque instant le couvent était en danger d'être assailli[2]. Peu de semaines après, les étudiants d'Erfurt et de Wittemberg se pressaient, couteaux nus à la main, dans l'église paroissiale, arrachaient les prêtres des autels, leur jetaient des pierres, et exhortaient le peuple à « détruire les autels, puis avec leurs débris à construire des potences et des échafauds, l'office des bourreaux étant beaucoup plus utile que celui des prêtres idolâtres; ceux qui persistaient à assister à la messe exposaient le salut de leur âme[3] ».

Pour « affranchir par son exemple et en prenant les devants tant de pauvres prêtres abusés, pervertis, dignes de compassion et captifs du démon[4] », Carlstadt résolut d'embrasser l'état du mariage, auquel Dieu, disait-il, « avait convié tous ses prêtres ». En présence de Mélanchthon et d'un grand nombre de professeurs de l'Université, il célébra ses fiançailles avec la fille d'un pauvre gentilhomme, annonçant en

[1] Ulscénius à Capito, dans Jager, *Carlstadt*, p. 508. — Baum, 66-68. — Voy. Kolde, *Augustiner Congregation*, 367 ff.

[2] Dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 484.

[3] Voy. Jager, *Carlstadt*, p. 248-250.

[4] Lettre de Carlstadt à Frédéric de Saxe, du 6 janv. 1522 dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 538.

même temps l'intention où il était de donner une grande fête le jour de ses noces. Luther exprima toute la joie que lui causait cet événement [1] (26 décembre 1521). A son tour, le prévôt du château, Juste Jonas, confia à son ami Capito qu'il songeait également à se marier, et le pria de veiller à ce que l'archevêque Albert « n'entreprit rien contre un dessein que manifestement Dieu lui-même avait inspiré et conduit ». « Je ne nie pas », lui écrivait-il, « la tolérance de ton maître, et récemment tu nous en as toi-même donné l'assurance verbale. Mais je préférerais néanmoins que les princes confessassent plus franchement le Christ et la sainte Écriture. » « N'oublie jamais que la parole de Dieu est ordinairement calomniée et raillée en ce monde; mais oublie un peu les motifs pour lesquels tu m'as toujours recommandé et prêché la modération. Apprends que Dieu lui-même semble maintenant, comme au temps du Christ, enseigner directement son peuple par un souffle ardent et soudain de l'Esprit [2]. »

A Zwickau, cet esprit prétendu se manifesta d'une manière plus surprenante encore. Là, excités par le zèle du prédicant Thomas Münzer et du foulon Nicolas Storch, de nouveaux prophètes entrèrent en scène. C'étaient presque tous des ouvriers, qui, « divinement appelés à la mission sainte », prétendaient substituer « le règne du Christ » au vieil empire croulant. Dans ce nouveau royaume, aucun culte sensible, aucune loi extérieure ne devaient être reconnus pour légitimes, aucune autorité séculière exercer de pouvoir; tous les hommes étant égaux, les biens étaient communs, et les citoyens étaient, de droit, prêtres et rois. Douze apôtres et soixante-douze disciples, dont Münzer fut élu « le seigneur et le maître [3] », furent choisis. Une dangereuse sédition eût éclaté si par bonheur le conseil n'eût réussi à la prévenir. Cinquante-cinq ouvriers drapiers furent mis au cachot; mais les chefs parvinrent à s'échapper, et parmi ces derniers étaient Münzer et Storch.

Storch se rendit aussitôt à Wittemberg avec deux de ses

[1] « Carlstadii nuptiae mire placent, novi puellam », écrivait Luther le 13 janvier 1522 à Amsdorf; voy. DE WETTE, t. II, p. 123. A propos du prévôt de Kemberg, Bernard de Feldkirch, qui avait aussi célébré ses noces, Luther écrit (26 mai 1521) : « Cameracensis novus maritus mihi mirabilis, qui nihil metuat, atque adeo sic festinavit in tumultu isto; regat eum dominus et misceat ei oblectamenta lactucis suis, quod et sine precibus meis fiet. » Voy. DE WETTE, t. II, p. 9. — Capito, pensant servir la gloire de l'archevêque de Mayence, rapporte que « le prévôt de Kemberg non-seulement n'eut pas à subir de contradictions de la part des autorités spirituelles lorsqu'il se décida à prendre femme, mais que son apologie du mariage des prêtres fut publiée sans obstacle, et que tout ce qu'il y avait avancé en faveur de sa thèse avait été considéré comme l'opinion d'un véritable honnête homme ». Lettre du 30 juillet 1523, BAUM, p. 74.

[2] Dans BAUM, 71-72.

[3] Voy. SEIDEMANN, *Thomas Münzer*, p. 11-13.

compagnons, afin d'y annoncer son nouvel évangile. Le 27 décembre 1521, jour qui suivit les fiançailles de Carlstadt, les prophètes entrèrent à Wittemberg et commencèrent à prêcher « que tous les prêtres devaient périr, même si déjà ils avaient pris femme, et que dans un court espace de temps (environ cinq, six ou sept ans), un tel changement surviendrait dans le monde, que nul homme impie et pervers ne pourrait y demeurer en vie ». Comme Luther et ses partisans, les nouveaux prophètes voyaient dans la sainte Écriture l'unique source de toute science. En matière de foi, il ne fallait accepter que ce qui y était clairement indiqué; c'est pourquoi le baptême des enfants, si contraire, selon eux, à l'enseignement formel du Sauveur: « Qui croit et sera baptisé sera sauvé », devait être aboli. Mais après tout, la sainte Écriture n'étant qu'une parole morte, il ne fallait pas lui attribuer une valeur permanente. Dieu et le Saint-Esprit faisaient directement part aux fidèles des vérités divines par des visions et des ravissements; il leur communiquait ses ordres de la même manière.

Les prophètes firent une profonde impression sur l'esprit de Mélanchthon, auquel ils expliquèrent la manière « singulière, certaine, manifeste, dont Dieu se communiquait à eux ». Il ne doutait pas que certains esprits n'agissent en eux, mais quant à la nature de ces esprits, il pensait qu'il n'appartenait qu'au seul Luther de décider. Les prophètes étaient d'un avis tout différent; ils disaient « que Martin avait eu raison sur la plupart des points de sa doctrine, mais que dans plusieurs autres il s'était étrangement trompé, et qu'un prophète nouveau s'élèverait bientôt au-dessus de lui, doué d'un esprit beaucoup plus sublime[1] ». Mélanchthon, plein d'anxiété, se tourna alors vers l'autorité séculière; il eut recours à Frédéric de Saxe. En sa qualité d'Électeur chrétien et de protecteur de l'Église dans les temps actuels, c'était à lui, selon Mélanchthon, de décider en de telles circonstances, et il pressait le prince de donner son avis sur le baptême des enfants. « Cette question trouble ma conscience », lui écrivait-il; « elle me jette dans une grande perplexité[2]. » Il avait ouvert sa maison à l'un des prophètes, homme d'une éducation cultivée, et lui avait confié l'instruction de plusieurs enfants. Dans leurs assemblées publiques, les prophètes prêchaient ouvertement le nouveau règne du Christ. Ils firent tout pour attacher étroitement Carlstadt à leur parti.

Carlstadt, d'abord hésitant, puis devenu bientôt l'un des plus

[1] STROBEL, *Miscellaneen*, t. V, p. 127. — Voy. GIESELER, 3a, p. 101-105.

[2] Lettre de Mélanchthon (27 décembre 1521) à l'Électeur et à Spalatin. Voyez l'expression de ses sympathies pour les prophètes de Zwickau dans la lettre du 1er janvier 1522, *Corp. Reform.*, t. I, p. 513-515, 534. — Voy. JAGER, *Carlstadt*, p. 259. — GIESELER, 3a, p. 103.

ardents parmi les prophètes, avait déjà institué un nouveau rite pour la célébration de la Cène, et, dans un écrit spécial, insisté sur la nécessité « de purifier les églises » et d'en arracher les images. « Les images », avait-il dit, « sont une abomination, et nous devenons abominables en y attachant nos cœurs. Nos temples pourraient être justement appelés des repaires d'assassins, car notre âme y est mise à mort. Le diable soudoie les papes, et les papes, pour lui obéir, inventent toutes sortes de manières de nous exterminer, de nous égorger. » « Il vaudrait beaucoup mieux que les images fussent dans l'enfer ou dans le four ardent que dans la maison de Dieu. » Carlstadt n'ignorait pas que les catholiques n'adorent pas les images et ne les vénèrent pas pour elles-mêmes, mais il n'en persistait pas moins à réclamer leur abolition : « Si quelqu'un ose dire : Non, je n'adore pas les images, je ne les honore pas pour elles-mêmes, mais uniquement à cause des saints qu'elles représentent; à celui-là Dieu lui répondra brièvement et nettement : Tu ne dois pas les adorer, tu ne dois pas les vénérer. Si quelqu'un vient ensuite et dit encore : Les images enseignent et instruisent les laïques comme les livres enseignent et instruisent les savants; je lui répondrai : Dieu m'a défendu les images, et je ne veux rien apprendre par elles. Si un troisième se présente et dit : Les images nous prêchent, elles nous rappellent la passion du Sauveur, et bien souvent, grâce à elles, on récite un *pater,* on pense à Dieu, au lieu que sans leur secours on ne songerait ni au Seigneur ni à la prière; à qui te parle ainsi, réponds : Mon chrétien, Dieu a défendu les images. Aucune excuse ne t'aiderait, quand bien même tu répéterais mille fois : Si j'honore ceux qui ont été déclarés saints, ce n'est pas en vertu de leurs propres mérites, mais à cause de Celui qui les a sanctifiés. »

Carlstadt soutenait que l'autorité avait le droit et le devoir de faire disparaître les images des églises : « Plût à Dieu que nos maîtres ressemblassent aux pieux rois et seigneurs de l'Ancien Testament! La sainte Écriture leur donne tout pouvoir dans les églises; ils ont le droit d'y interdire tout ce qui est préjudiciable à la foi. » L'autorité devait donc presser le clergé d'abolir les images, car le clergé était, « de droit divin », assujetti en toute chose à l'autorité. Aussi n'était-il pas besoin d'attendre « que les prêtres de Baal aient enlevé leurs vases, leurs blocs et leurs souches »; le bras séculier devait ordonner et agir [1].

[1] Jager, *Carlstadt*, 254, 271-273. Contre le livre de Carlstadt sur l'abolition des images, Jérôme Emser publia en 1522 l'ouvrage intitulé : *Que l'on ne doit ni profaner ni abolir les saintes images dans les églises*. Il y traite excellemment de la doctrine et de la pratique constante de l'Église par rapport aux images. — Voy. par exemple

Il tenait le même langage dans ses sermons, où le peuple accourait en foule. « Ceux qui autrefois n'allaient que rarement ou jamais entendre les prédications », rapporte un contemporain, « ne manquent maintenant aucun prêche[1]. » Carlstadt, d'accord en cela avec Gabriel Zwilling, exhortait le peuple à faire, de sa propre autorité, des changements dans le culte; il démontrait à son auditoire que « la confession était un commandement diabolique, issu

les p. B³-⁴ et F², où sont exposés les motifs du culte des images; c'est une de ses meilleures démonstrations. Il ne prétend pas excuser les abus. (Voy. p. Q²-³.) Il met au nombre de ces abus « les tableaux peu décents que les peintres exécutent de nos jours ». « Mais lorsque nous contemplons les tableaux d'autrefois », dit-il, « nous n'en saurions tirer qu'édification. Tous les membres y sont couverts, et personne ne peut y trouver le prétexte d'un mauvais désir ou d'une pensée impure. Dieu châtiera nos peintres, il leur retirera leur mission s'ils n'abandonnent leur honteuse habitude. Je prie tous les pasteurs et prélats de l'Église de veiller, pour l'amour de Dieu, à ce que certaines mesures soient prises au sujet de ces tableaux; il faudrait en revenir aux décisions des Pères et des conciles, afin que les hérétiques n'aient plus aucun sujet d'insulter les images d'une façon si cruelle pour nous, et ne les mettent plus en pièces, comme cela est arrivé en quelques endroits. » « Je crains fort que cette conduite des hérétiques n'ait d'autre but que le désir d'arracher complétement de nos cœurs le respect et le souvenir des chers saints. Ils ont dès longtemps enseigné qu'ils ne peuvent nous venir en aide ni prier pour nous; ils espèrent ainsi nous détourner de la confiance que nous avons en leur intercession, mais comme nous persistons dans notre créance, et qu'ils s'aperçoivent que les images, chaque jour sous nos yeux, ne nous permettent pas d'oublier nos saints, ils ne songent qu'à les détruire. Ainsi fait non-seulement Carlstadt, mais encore son maître Luther. Car Luther a beau reprendre ses moines, les blâmer d'avoir si vite fait disparaître les images (ce qui veut dire qu'ils eussent dû cacher et retarder encore un peu leur jeu, jusqu'à la conclusion de la diète de Nuremberg), il ne peut cependant nous dissimuler ce qui se passe en son cœur d'hérétique, et il nous avoue qu'il faut s'efforcer d'ôter de l'esprit des gens le goût des images coloriées, et que peu à peu, par la force même des choses, on les verra disparaître. Mais je ne doute pas que les vrais chrétiens ne ferment l'oreille à ces discours creux et vulgaires. L'Église chrétienne ne cédera pas sur ce point. Et puisque Luther lui-même fait peindre son précieux visage et permet la vente publique de son portrait, pourquoi l'Église ne tiendrait-elle pas en dignité et en honneur les images de ses saints bien-aimés? » « Qui a jamais compris, enseigné ou écrit autre chose sinon que Dieu seul donne la grâce, le secours, la consolation, le salut et la béatitude? Dieu est l'unique source d'où jaillit tout bien, d'où découle tout ce qui est bon au ciel et sur la terre! Mais pourquoi conclure de là qu'avec l'Église chrétienne nous ne puissions réclamer le secours et l'intercession des saints, et dire de tout notre cœur : Saint Pierre et saint Paul, priez pour nous! » « Dieu demeure la source de toute grâce, mais cette grâce s'écoule aussi par les précieux ruisseaux et canaux de la communion des saints. Tel est l'ordre divin; mais les hérétiques, en gens aveugles et obstinés qu'ils sont, ne veulent ni le voir ni le reconnaître, aussi s'opposent-ils violemment à la vénération, au souvenir et aux images des chers saints; et pourtant, nous les honorons de telle sorte que Dieu n'est aucunement lésé dans le divin honneur qui lui est dû, et qu'il lui en revient au contraire plus de gloire. » « Les laïques, qui tous les jours entendent et reçoivent sur ce point et sur beaucoup d'autres la saine doctrine chrétienne, ne sont pas assez niais pour placer leur consolation ou leur espérance dans les images; et si, en souvenir des chers saints, ils leur sont dévôts et attachés de cœur, cela ne saurait leur être imputé à idolâtrie. »

[1] JAGER, *Carlstadt*, p. 260.

de la tyrannie papale, et que le Pape et les évêques étaient les vicaires et les messagers du diable ». Enfin, à la tête d'une bande d'émeutiers, il se mit à l'œuvre : les autels et les croix furent abattus, les images des saints brisées, les prêtres qui passaient dans la rue assaillis à coups de pierres, et le cloître des Carmes déchaussés menacé d'un assaut.

Le duc Georges de Saxe, se tournant alors vers ses cousins, Frédéric et Jean de Saxe, les avertit des événements qui venaient de se passer (16 novembre 1521). Il leur représenta que les choses prenaient exactement en Saxe la même tournure que l'hérésie du siècle précédent en Bohême, cette hérésie à laquelle leurs pères avaient opposé une si énergique résistance, versant leur sang, offrant leurs vies pour la défense de la religion! Déjà dans les États de l'Électeur, beaucoup avaient complétement perdu la foi, et allaient jusqu'à nier l'immortalité de l'âme. Luther avait causé tout ce mal. Le duc Georges ne pouvait assez déplorer qu'à Wittemberg, la première ville de l'électorat, des émeutes comme celles qui venaient de se produire aient pu avoir lieu. Il conjurait le duc Jean d'employer le crédit qu'il avait sur son frère, et d'obtenir que Frédéric se décidât enfin à sévir contre les novateurs; Georges le suppliait de se déclarer du moins nettement contre eux. Quant à lui, il était prêt à agir, il était tout disposé à mettre au service de la vérité les conseils de son expérience. « Nous voici parvenus tous trois », disait-il, « au dernier quartier de notre vie; nos cheveux et nos barbes blanchis nous en avertissent assez; il est temps de prendre en main la défense de la bonne cause. » A diverses reprises, Georges, dans ses lettres, rappelle aux princes l'hérésie de Bohême. En Bohême aussi, les églises et les couvents avaient été pillés, et les princes pouvaient considérer l'état où la religion se trouvait actuellement réduite en ce pays. Le clergé y était tombé dans la dernière misère; il y était méprisé à tel point que l'on se voyait forcé d'attirer à l'état ecclésiastique jusqu'à des bourreaux et des bouchers. Partout de nombreuses sectes divisaient les chrétiens, la foi était presque entièrement éteinte et tombée au niveau d'un conte de vieille femme. Frédéric était invité à réfléchir sérieusement à ce qui se passait dans son propre pays : à Wittemberg, on venait d'introduire un nouveau rite; à Eilenbourg, la maison du curé avait été assaillie; un homme assis sur un âne était même entré dans l'église; les autels et les images avaient été brisés; les moines se sauvaient de leurs couvents, les prêtres se mariaient, et Georges avouait ne savoir plus comment défendre Frédéric contre ceux qui lui imputaient la responsabilité de tous ces événements. « Songez », lui disait-il, « que celui qui n'empêche pas

le mal est aussi coupable que celui qui l'exécute. » Dieu a accordé de grands trésors à la maison de Saxe; mais depuis que Luther a commencé sa funeste entreprise, les mines semblent avoir perdu de leur fécondité [1], et le niveau moral baisse. « Vainement on se flattait d'avoir retrouvé l'Évangile. Georges l'étudiait depuis plus de quarante ans, et restait convaincu que l'Évangile de sa jeunesse valait beaucoup mieux que celui qu'on prêchait actuellement [2].

A Eilenbourg, Gabriel Zwilling agitait la population. « Le moine défroqué de Wittemberg », rapporte à son sujet un contemporain, « nous a fait aujourd'hui un sermon; il a endossé un habit d'étudiant, et mis par-dessus une chemise bordée de noir; il s'est affublé d'un bonnet de fourrure, et dans cet accoutrement nous a parlé de la messe avec le dernier mépris. Il a aussi rejeté les bonnes œuvres, disant que deux chemins s'offraient à nous : l'un étroit et conduisant au ciel, c'est celui de la foi; l'autre large et menant droit à l'enfer, c'est celui des bonnes œuvres. Il a rejeté messe, jeûne, prière, aumône, discipline. Nous sommes, selon lui, au-dessus de toute loi. Personne n'est plus obligé ni à la confession ni au baptême. » Après ce sermon, la Cène avait été célébrée dans l'église du château, située sur la montagne. Comme Zwilling avait persuadé à ses auditeurs qu'il n'était nullement nécessaire de se confesser avant de se présenter à la sainte table et qu'on pouvait fort bien communier après avoir mangé, « les assistants », continue le même narrateur, « s'avancèrent presque en riant pour recevoir l'Eucharistie, et ceux-là mêmes qui avaient passé la nuit précédente dans la débauche et l'ivrognerie, reçurent le Sacrement, comme j'en ai été moi-même témoin [3] ».

« Mais dans tout ce qu'ils faisaient, les nouveaux évangélistes s'imaginaient obéir à la loi de Dieu : » Lorsque Frédéric charge un délégué de faire des représentations à l'iconoclaste Carlstadt, celui-ci, absolument comme Luther l'avait fait avant lui, allègue aussitôt la mission surnaturelle qu'il a reçue de Dieu. « La parole », dit-il, « m'a été donnée en grande abondance; malheur à moi, si je ne prêchais pas! » La désunion ne venait que de ce que tous n'obéissaient pas textuellement à

[1] Le prince Joachim d'Anhalt mande à son frère que le duc Georges lui a dit : « Si nous restons fidèles à l'Église, tout nous réussira; mais si nous nous en laissons détacher, au lieu de notre prospérité actuelle, nous verrons bientôt des revers nous atteindre. J'ai remarqué que tous ceux qui sont attachés à la nouvelle doctrine ne réussissent à rien, mais tombent dans la ruine et la misère. Dieu les a-t-il châtiés, ou bien sont-ils tombés par leur propre imprévoyance, c'est ce que je n'entreprendrais pas de décider. » Prince Georges d'Anhalt, *Predigten und Schriften*, p. 325.

[2] SECKENDORF, t. I, p. 217; voyez l'article sur le duc Georges dans les : *Histor.-polit. Bl.*, t. XLVI, p. 451-453.

[3] SEIDEMANN, *Erläuterungen zur Reformationsgesch.*, p. 37.

la sainte Écriture. Quant à lui, nulle menace de mort ne le séparerait jamais de cette base très-sûre. Il resterait toujours loyalement attaché au sens littéral de la parole divine, sans se laisser égarer par ce que pourraient enseigner les autres. D'ailleurs, il n'y avait que les mauvais chrétiens qui pussent se scandaliser de ses sermons.

A l'exemple des prophètes de Zwickau, Carlstadt déclarait la guerre aux études scientifiques, réclamait la fermeture des écoles et l'abolition des grades de docteur; laïques et ouvriers étaient appelés à prêcher le nouvel évangile, les étudiants exhortés à ne plus perdre leur temps à n'importe quel travail scientifique et à apprendre un métier, ou la pratique d'un art. Tous les jours le nombre de ses adhérents grossissait, et le parti révolutionnaire triomphait à Wittemberg comme à Erfurt. Là aussi, l'Université se changeait en désert. « Les plus savants, les plus éclairés d'entre nous sont dans la désolation », écrivait Spalatin. « Les nouveaux évangélistes ont chacun une méthode différente. » « Ils embrouillent tellement toutes les questions, ils ont de si étranges fantaisies », mande-t-il à Frédéric, « que tous les jours on voit de nouvelles sectes se produire. il en résulte que chacun est troublé dans sa conscience, et que nul ne sait plus qui est cuisinier, qui est cellerier[1]. »

C'est au milieu d'un pareil état de choses que Luther, qui dans sa solitude de la Wartbourg avait été soigneusement informé de tout ce qui se passait, apparut tout à coup à Wittemberg. Il y prêcha huit sermons consécutifs (mars 1522). Il attribua les actes de violence récemment commis à « une fausse manière d'entendre la liberté chrétienne ». En présence des faits abominables qui venaient de se produire, il tira de plusieurs textes bibliques, entre autres de l'épître de saint Jacques (auparavant rejetée par lui), le principe « que la foi sans la charité est sans aucune efficacité, qu'elle n'est plus même la foi, mais une ombre de foi ». Ce qui avait eu lieu s'était fait sans ordre, au grand scandale du prochain : « Avant d'agir, vous auriez dû prier du fond de votre cœur, puis marcher avec le concours de l'autorité; alors on aurait su que la chose venait de Dieu. » Il était profondément affligé qu'on eût agi sans son ordre et sa coopération. « Suivez-moi », s'écria-t-il, s'autorisant de la mission directe qu'il assurait avoir reçue de Dieu; « je suis le premier auquel le Seigneur ait révélé ses desseins, c'est moi auquel Dieu a donné la première inspiration de vous prêcher et de vous annoncer sa parole.

[1] Voy. ces lettres dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 541, 545, 554, 560, 561. JAGER, *Carlstadt*, p. 277-287. On voit, par une lettre de Fröschel citée par Jäger (*Carlstadt*, p. 282), combien les devoirs les plus sacrés de la charité étaient mis en oubli dans ces tristes querelles.

Aussi ne deviez-vous pas faire un pareil coup sans mon ordre, et sans m'avoir préalablement consulté. » Il reprocha sévèrement à son auditoire la profanation publique du sacrement de l'autel : « Vos autres méfaits seraient encore excusables à la rigueur, mais pour celui-là, nulle indulgence n'est possible. Vous avez agi par trop brutalement! Aussi qu'arrive-t-il? On répète : « Là-bas, à Wittemberg, il y a vraiment de beaux chrétiens! Ils prennent le Saint Sacrement entre leurs mains, saisissent le calice, vont ensuite trouver l'eau-de-vie, et se soûlent à cœur joie! » « Si quelqu'un a l'enfantillage de désirer tenir le Saint Sacrement entre ses mains, qu'il se le fasse apporter dans sa demeure, qu'il le tienne et le touche tant qu'il voudra; mais en public, qu'il s'abstienne d'une pareille conduite, car s'en abstenir ne peut lui causer aucun dommage. Il ne faut pas scandaliser nos frères, nos sœurs, nos prochains, et maintenant voilà que tout le monde est si irrité contre nous, qu'on va jusqu'à souhaiter de nous mettre à mort[1]. »

En effet, la population saxonne ne se montrait nullement favorable au nouvel évangile. Une lettre de l'ambassadeur polonais, Jean Dantiscus, qui visita Luther en 1526 à Wittemberg, nous fournit à cet égard un curieux témoignage : « C'est avec beaucoup de difficultés », écrit-il, « que je pus atteindre Wittemberg. Les fleuves, surtout l'Elbe, qui traverse la ville, étaient tellement débordés, que dans les terrains bas, les champs étaient complétement inondés. Sur ma route, j'entendis les gens de la campagne attribuer ce fléau à Luther, le maudire, l'accabler d'injures, lui et ses partisans. Le peuple est généralement persuadé que Dieu visite et châtie les habitants du pays qui pendant toute la durée du carême ont, pour la plupart, mangé de la viande[2]. » Une preuve encore plus évidente du peu de sympathie des Saxons pour « l'évangile » nous est fournie par la *Consultation* publiée par Mélanchthon en 1523. On lui avait demandé son opinion sur la question de savoir si Frédéric avait le droit de lever une armée pour la défense de « l'évangile ». Mélanchthon répond négativement : « Il est évident », dit-il, « que la disposition et le sentiment des Saxons s'opposent à la guerre; cela tient à la faiblesse de leur foi, ils ne sont pas chrétiens. Aussi l'Électeur ne doit-il pas songer à prendre les armes, car il gouverne des païens, c'est-à-dire des infidèles[3]. »

Les catholiques, au dire de Mélanchthon et de Luther, n'étaient donc que des païens et des mécréants.

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 204-285; voyez particulièrement p. 208, 212-214, 220, 246, 275.

[2] Dans Hipler, p. 72. Voy. aussi p. 54, et plus haut, p. 136, note 5.

[3] *Luther's Sämmtl. Werke*, t. LXIV, p. 278.

II

Luther voyait dans le « méchant tour que le diable lui avait joué à Wittemberg », par l'entremise de Carlstadt et des nouveaux prophètes, une punition divine. Dieu avait voulu le châtier de son attitude trop humble à Worms : « Je regrette amèrement », dit-il dans sa réponse à Henri VIII (1522), « de m'être trop humilié à Worms. Par égard pour l'Empereur, j'ai été jusqu'à souffrir que ma doctrine fût soumise à des juges; j'ai consenti à écouter ceux qui prétendaient démontrer mon erreur. Je n'aurais pas dû témoigner une humilité si sotte, puisque j'étais convaincu de la vérité absolue de ce que j'avais avancé, et que d'ailleurs, avec le tyran, tout était inutile. » Ainsi donc Luther n'hésitait pas à appeler publiquement l'Empereur un tyran. Dans le même écrit il s'intitule : « l'Ecclésiaste de Wittemberg, par la grâce de Dieu. » Non-seulement il affirme avoir reçu sa doctrine de Dieu, mais il veut être considéré comme ayant « plus d'autorité dans son petit doigt que mille papes, rois, princes et docteurs n'en possédèrent jamais ». Il se déclare prêt à soutenir tous les points de sa doctrine, qu'il analyse avec détail : « Celui qui enseigne autre chose que ce que j'enseigne ou me condamne à ce sujet, condamne Dieu même, et demeurera pour jamais enfant de l'enfer. » « Une oie connait mieux le psautier que tous les papistes mis ensemble ne savent ce que c'est que la foi et les bonnes œuvres! » L'étude assidue de la sainte Écriture et la grâce de Dieu lui ont révélé « que la papauté, l'épiscopat, les abbayes, les couvents, les Universités, la prêtraille, la monacaille, les nonnes, les messes, les offices ne sont que damnées inventions du diable ». « Je n'aurais pas dû dire que la papauté est une plus grande usurpation que celle de Nemrod, car presque tous les royaumes de cette nature sont en dehors de la loi de Dieu, comme celui de Nemrod; mais j'aurais dû dire : Le papisme est la pire abomination et la plus empoisonnée du diable que la terre ait connue! » Henri VIII n'était qu' « un cerveau fêlé, une grossière tête d'âne », et le roi d'Angleterre justifiait bien le proverbe qui assure « qu'il n'y a pires fous que les rois et les princes[1] ».

[1] *Antwort auf Konig Heinrichs VIII von Engelland Buch wider seinen Tractat von der babylonischen Gefängniss. Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 343-387. — Voy. surtout p. 351, 346-347, 349-351, 380, 383. Parlant de Henri, il dit encore : « C'est par la permission de Dieu qu'il est aveuglé, afin que par moi sa malice soit mise au

« Tous mes ennemis réunis à tous les démons, bien que ces derniers se soient approchés de moi de bien près », disait-il en déplorant le « méchant tour de Wittemberg » avec le chevalier Hartmuth de Cronberg, « ne m'ont pas fait autant de mal que les nôtres, et je dois confesser que la fumée qui vient d'eux me cuit terriblement les yeux, et semble pénétrer jusqu'à mon cœur. Après tout, je me demande si tout cela n'est pas arrivé pour me punir, car à Worms, pour ne pas désobliger de bons amis et ne pas sembler trop roide et trop obstiné, j'ai montré une modération excessive; j'aurais dû confesser ma foi devant le tyran avec plus de force et de vigueur. Combien, depuis ce temps, les païens incrédules ne m'ont-ils pas injurié! De combien de mépris et d'outrages ne m'ont-ils pas abreuvé! Ils jugent en païens qu'ils sont, et comme des gens qui ignorent profondément ce que c'est que l'Esprit, ce que c'est que la foi. Je me suis bien souvent repenti de mon humilité et de mes égards! » Selon Luther, la condamnation de sa doctrine à Worms avait été la condamnation de la divine vérité elle-même, et ce crime était maintenant imputé à la nation allemande tout entière. « Vous savez », écrit-il, « que l'iniquité commise à Worms, alors que la divine vérité fut si déplorablement outragée, condamnée de propos délibéré, méchamment, publiquement, sans avoir été entendue ni examinée, vous savez, dis-je, que ce crime a été imputé à toute la nation allemande, car les chefs l'ont commis, et personne ne les a contredits et ne s'est opposé à leur sentence. Par là, Dieu a été si grièvement offensé qu'il nous a retiré sa précieuse parole; ou bien il a permis qu'elle devînt le prétexte d'un tel scandale, que personne ne pouvant plus reconnaître en elle la parole de Dieu, elle a été traitée selon ses mérites. On s'est cru autorisé à la persécuter, à la diffamer, on l'a appelée diabolique. Oui, en vérité, mon cher Hartmuth, l'Allemagne, pour être agréable au Pape, a malheureusement assumé sur sa tête une terrible responsabilité, à Worms, au jour fatal de la Diète! » Du reste, au dire de Luther, ce n'était pas la première fois que l'Allemagne repoussait l'évangile. Aussi craignait-il beaucoup que Dieu ne la traitât comme la Judée : « Nous lisons dans le livre des Rois que les Juifs, ayant pendant longtemps persécuté et mis à mort les prophètes, Dieu s'était enfin détourné d'eux, et leur avait refusé toute assistance. Si mes ennemis n'ont pas versé mon sang, ce n'est pas qu'ils n'en aient eu le dessein précis et arrêté, et tous les jours ils m'immolent encore dans leur pensée. Malheureuse nation! Étais-tu donc destinée à servir l'Antechrist, à te faire son geolier et son bourreau! Devais-tu t'élever contre les saints et les prophètes du Seigneur! » « Voyez comme les paroles me viennent en abondance!

jour. » On trouve une sévère mais juste appréciation de la réponse de Luther à Henri VIII dans HÖFLER, *Adrian VI*, p. 261.

La foi du Christ opère en moi, elle tressaille d'allégresse dans mon cœur, à cause de votre foi et de votre heureuse adhésion à la vérité! » « Saluez tous nos amis dans la foi, le seigneur Franz [1], le seigneur Ulrich de Hutten, et ceux qui se joignent encore à vous [2]. »

« Si tant d'abominations souillent le papisme, ne nous étonnons pas », dit Luther, « que beaucoup fassent un mauvais usage de notre évangile; heureusement nous avons des potences, des roues, des épées, des couteaux : celui dont la volonté n'est pas droite, nous pourrons encore nous en défendre [3]. » Néanmoins, en dépit des scandales donnés par ceux de son parti, en dépit de toutes les agressions papistes, on verrait bientôt tous les rois, tous les princes spirituels et temporels se « soumettre et se rendre » à son évangile. « J'ai de tristes appréhensions », écrit-il à Frédéric, « et malheureusement je les crois trop fondées; j'ai peur qu'une effroyable sédition n'éclate dans les pays allemands. Dieu, par ce bouleversement, s'apprête à châtier l'Allemagne. Le peuple reçoit et accepte admirablement notre évangile, mais il le prend trop à la lettre, il l'interprète charnellement; il sent bien qu'il est le seul véritable, mais il ne sait pas encore en faire un bon usage. Ceux qui devraient apaiser la révolte, l'attisent, au contraire. La violence dont ils usent empêche la lumière de l'évangile de briller. Ils ne s'aperçoivent pas que de pareils procédés ne font qu'aigrir les esprits et pousser les gens à l'émeute. Ils semblent vouloir courir au-devant de la mort, eux et leurs enfants. Très-certainement Dieu permet ces choses pour nous châtier. » Selon sa coutume, Luther attribue tous les malheurs dont il est l'occasion à

[1] De Sickingen.

[2] Voy. DE WETTE, t. II, p. 165, 167-170.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 311. — Voy. ce que dit Luther sur les prêtres, moines et religieuses « qui se marient et se sauvent de leurs couvents, non dans une pensée chrétienne, mais parce qu'ils sont heureux de trouver dans la liberté évangélique un manteau commode pour cacher leur mauvaise conduite. Cette appréciation est néanmoins précédée du principe : « que le devoir des prêtres est de se marier et que les moines et les religieuses sont libres de s'échapper de leur couvent ». « Cette doctrine, » dit Luther, « scandalise et courrouce les papistes plus qu'on ne saurait dire, mais cela importe peu. » — « Que le mariage des prêtres ait été ordonné par le diable et l'état religieux fondé par Satan, on en trouve l'indubitable preuve dans saint Paul, *Tim. I*, ch. IV, v. 3. — Il faut confesser qu'ils ont reçu le mariage de Dieu, et ne doivent être contraints par aucun serment à agir contre la parole de Dieu et de par l'enseignement du diable. » — Le prédicant d'Erfurt, Mechler, bien qu'après être sorti du couvent il se fût immédiatement marié pour bien établir ses sentiments évangéliques, se lamentait de la conduite des moines et des religieuses échappés de leurs monastères. « Quand les moines ou les nonnes sont sortis depuis trois jours seulement de leur cloître, les uns font société avec des filles perdues, les autres avec de mauvais garnements, et cela sans se soucier nullement de Dieu. Les prêtres en font autant, ils vont à la première femme venue, de sorte qu'une longue période d'expiation succède promptement à un court mois de baisers. » — KAMPSCHULTE, t. II, p. 173.

la volonté même de Dieu. « La tyrannie cléricale est humiliée, c'est là tout ce que je voulais obtenir par mes écrits; mais je m'aperçois maintenant que Dieu veut pousser la chose beaucoup plus loin, comme il en usa jadis avec Jérusalem et les deux royaumes de Judée. J'ai reconnu récemment que non-seulement l'ordre spirituel mais encore l'ordre temporel devraient, de gré ou de force, se soumettre à l'évangile. Tous les récits de la Bible le prouvent clairement. » « Si jusqu'à présent j'ai ri de l'émeute, croyant qu'elle ne s'en prendrait qu'au clergé », dit-il dans le *post-scriptum* de la même lettre, « aujourd'hui j'ai peur qu'elle ne s'attaque d'abord à nos maîtres, et, comme un véritable fléau public, n'entraîne ensuite avec elle tout le clergé[1]. »

« Les prémices de la victoire sont à nous », écrit-il quelques jours plus tard à Vinceslas Link (19 mars 4522); « nous triomphons de cette tyrannie papale qui jadis a tant opprimé les rois et les grands! Combien nous sera-t-il plus facile de vaincre et d'humilier les princes! » Le duc Georges de Saxe excitait tout particulièrement son indignation. Se conformant à l'édit de Worms, celui-ci combattait avec énergie les nouvelles doctrines et leurs adhérents, et s'efforçait de déterminer les souverains, les autorités, à prendre en main la défense de l'Église. « Si les princes continuent à se diriger d'après les conseils de ce cerveau stupide[2] », dit Luther, « je crains bien qu'une révolution n'éclate, et ne renverse bientôt dans toute l'Allemagne les grands et les magistrats, enveloppant le clergé dans sa ruine. » Il lui semblait déjà voir « l'Allemagne nager dans le sang ». « Les peuples », disait-il, « ne sont plus ce qu'ils étaient jadis. Les princes devraient comprendre que l'épée de la guerre civile est suspendue sur leur tête. » Il était, pour sa part, bien éloigné de la redouter; les calamités que les princes avaient attirées sur eux ne le concernaient point, et ne regardaient qu'eux seuls[3].

Il n'hésitait pas à déclarer hors la loi les prêtres qui ne recevaient pas son évangile : « Ainsi que je vous l'ai dit », écrit-il le 6 mai 1522 au bourgmestre et aux conseillers d'Altenbourg à propos des chanoines de la ville, « dès que les prêtres réguliers s'opposent à l'évangile, leur autorité cesse d'être légitime; dès lors il faut les fuir et les éviter comme on ferait des loups. Tout chrétien est autorisé à juger leur

[1] De Wette, t. II, p. 143-144.

[2] Il nomme à plusieurs reprises le duc Georges « le pourceau de Dresde » « ille porcus Dresdensis ». De Wette, t. II, p. 7, n° 319, et t. XXXII, n° 330. Il appelle aussi l'électeur Joachim de Brandebourg « le Benahdad de Damas ». — Voy. de Wette, t. II, p. 3.

[3] Voy. de Wette, t. II, p. 157-158. Il croit nécessaire de faire cette remarque en terminant sa lettre : « Sobrius haec scribo et mane. » Et précédemment : « Haec certe in spiritu loqui me arbitror. »

doctrine et à discerner ces loups, car tout chrétien doit croire par lui-même, et être en état de distinguer ce qui est orthodoxe de ce qui ne l'est pas[1]. » « Dieu nous dispense d'obéir à l'autorité toutes les fois qu'elle est en contradiction avec l'évangile », dit-il en faisant allusion à la lettre que nous venons de citer, dans une instruction adressée à Frédéric de Saxe : « Aussi le conseil d'Altenbourg et Votre Grâce sont-ils obligés d'écarter les prédicateurs qui peuvent nuire à la foi, et d'aider à ce qu'un bon choix soit fait, ou du moins à ce que rien n'y mette obstacle; il n'est ni charte, ni sceau, ni lettre, ni usage, ni droit, ni pouvoir quelconque qui puisse aller à l'encontre de ce devoir. Je vous ai déjà prouvé surabondamment que vous aviez le droit et le pouvoir de discerner et de juger la vraie et la fausse doctrine. Quant aux chanoines, leur droit, leur autorité et leurs revenus ont pris fin le jour même où ils se sont ouvertement opposés à l'évangile[2]. » « Loin d'être répréhensibles », écrivait-il dans le même sens au comte Jean-Henri de Schwarzbourg, « on est dans le strict devoir en chassant les loups de la bergerie, et l'on ne doit point s'inquiéter de l'abstinence qu'on impose à leur ventre. Ce n'est pas pour nuire, c'est pour venir en aide qu'on accorde dîme ou salaire au ministre de la parole (nuire, signifie, ici comme toujours, ne pas prêcher l'évangile luthérien). Du moment qu'il ne sème pas le bon grain, il n'a droit à aucun salaire[3].

Mais au dire de Luther, il fallait avant tout chasser de la bergerie « les grands loups », c'est-à-dire les évêques, et dans un traité spécial intitulé : *Contre l'état faussement appelé ecclésiastique du Pape et des évêques* (juin 1522), il conjurait tous les enfants bien-aimés du Seigneur, tous les vrais et pieux chrétiens, de travailler à leur expulsion. Or, des mesures de cette nature eussent équivalu au renversement radical des constitutions de l'Empire, puisqu'en Allemagne les évêques n'étaient pas seulement les premiers pasteurs spirituels, mais encore, pour la plupart, les princes souverains des divers territoires.

Luther, « par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Wittemberg », répétait dans ce nouvel écrit ce qu'il avait si souvent affirmé : sa doctrine seule conduisait au salut. Partant de ce principe, il se croyait autorisé par Dieu même à juger les évêques en dernier ressort : « Ma doctrine », disait-il avec une superbe assurance, « ne peut être jugée par personne, même par les anges, car je suis certain de sa vérité; par elle je prétends être votre juge et celui des anges eux-mêmes, comme dit saint Paul. J'affirme donc que celui qui ne la

[1] Voy. de Wette, t. II, p. 191.
[2] De Wette, t. II, p. 192-193.
[3] De Wette, t. II. p. 258. — Voy. Friedrich, *Astrologie und Reformation*, p. 126-138.

reçoit pas ne peut être sauvé, parce qu'elle vient de Dieu et non de moi, et que ma sentence est celle du Seigneur, non la mienne. Tant que je vivrai, vous n'aurez point de paix; si vous m'immolez, vous en aurez dix fois moins encore; je serai, comme dit le prophète Osée, un ours sur votre route, un lion dans votre sentier. Tant que vous vous opposerez à moi, vous ne réussirez à rien, jusqu'à ce que votre front de fer et votre cou d'airain aient été brisés, soit par la miséricorde, soit par la justice. »

« Mais de peur que quelques âmes bien intentionnées ne m'estiment trop hardi d'oser m'attaquer aux grands personnages, et parce que les tyrans eux-mêmes se plaignent que nous encourageons à l'émeute et à la révolte, il importe que je vous expose ici le fondement et les motifs de ma conduite, et que je vous démontre par écrit que non-seulement il est légitime, mais indispensable de châtier les hauts dignitaires. »

Les reproches de tous les prophètes et ceux du Sauveur lui-même s'adressent pour la plupart « aux rois, princes, prêtres, savants, en un mot aux premiers du peuple » : « Le Christ, dans l'Évangile, nous apparaît dans l'humilité, dans un rang obscur. Il n'est pas revêtu d'une haute dignité, il n'appartient pas au gouvernement. Or envers qui se montre-t-il sévère? Qui menace-t-il de châtiments? Les grands prêtres, les scribes, les grands clercs, en un mot tout ce qui occupe un rang élevé, reçoivent ses reproches. Sa conduite doit être le modèle des apôtres de l'évangile. Il faut qu'avec une grande assurance ils s'opposent aux chefs, car le salut ou la perte du peuple dépend surtout d'eux. Pourquoi donc, malgré le Christ et l'exemple de tous les prophètes, suivrions-nous la loi des fous, inventée par un pape inepte? pourquoi laisserions-nous impunis les gros bonnets et les tyrans spirituels? Et à quoi nous servirait-il de châtier le peuple si nous laissions les grands en paix? On ne pourra jamais faire autant de bien en répandant la bonne doctrine, que de mauvais chefs ne feront de mal en en propageant une mauvaise. »

Les évêques et les hauts dignitaires de l'Église méritaient donc un traitement plus rigoureux que les chefs temporels, et cela pour deux raisons : d'abord parce que les dignités ecclésiastiques n'ont pas été instituées par Dieu; Dieu ne connaît point la mascarade épiscopale; ensuite parce qu'elles ne viennent pas non plus des hommes, car les évêques et prélats se sont élevés de leur propre autorité, et se sont établis dans leur pouvoir en dépit de Dieu et du genre humain. Secondement, parce que « le gouvernement temporel, bien qu'usant de violence et d'injustice, ne porte préjudice qu'au corps, au lieu que les prélats, lorsqu'ils ne sont pas saints et ne servent pas les intérêts de la

parole de Dieu, sont des loups, des assassins d'âmes, et font autant de mal que si le diable en personne était assis à leur place et gouvernait pour eux. Aussi faut-il se garder de l'évêque qui n'enseigne pas la parole de Dieu comme du démon en personne. Là où la parole de Dieu n'est pas annoncée, il n'y a très-certainement que pure doctrine diabolique et meurtre des âmes, d'autant que sans cette parole divine, l'âme ne peut vivre, ni être affranchie du démon ».

Par la parole de Dieu, Luther entendait toujours, bien entendu, sa propre interprétation de l'Écriture, interprétation qui, selon son orgueilleuse conviction, lui avait été révélée par Dieu même.

« S'ils te disent », continue-t-il, « qu'il faut craindre d'exciter une émeute en poussant les sujets à résister aux supérieurs ecclésiastiques, réponds : La parole de Dieu sera-t-elle entravée pour un tel motif? L'univers doit-il périr à cause de nos misérables anxiétés? Que tous les évêques soient exterminés, que toutes les abbayes et couvents soient rasés, plutôt qu'une seule âme ne vienne à se perdre, à plus forte raison plutôt que toutes les âmes ne soient perverties par ces inutiles pantins, par ces idoles d'évêques! A quoi sont-ils bons ceux qui, dans le bien-être, vivent du travail des autres, profitent de leurs sueurs, et mettent obstacle à la parole de Dieu? Ils redoutent une révolution temporelle, et ils ne se soucient point de la perdition éternelle! Ne sont-ce pas des personnages honnêtes et sages? S'ils recevaient la parole divine et désiraient ce qui fait vivre l'âme, le Seigneur, qui est un Dieu de paix, serait avec eux, et nulle émeute ne serait à redouter. Mais comme ils veulent rester sourds à la parole de Dieu, comme au lieu de l'écouter ils se déchaînent contre elle et la combattent par l'excommunication, par les flammes et par tous les fléaux qu'ils peuvent inventer, qu'ont-ils donc justement mérité, sinon une révolution puissante qui vienne enfin les déraciner de ce monde? Que si pareil malheur leur advient, il ne faudra qu'en rire, comme le conseille la divine sagesse : Vous avez, dit-elle, détesté ma correction et raillé ma loi, maintenant je me rirai de vous à mon tour, et je vous raillerai, lorsque le malheur s'abattra sur votre cou! »

Après avoir émis de pareilles opinions, Luther assurait en vain désapprouver l'emploi « du poing et de l'épée »; en vain répétait-il qu'on ne devait pas s'opposer à l'Antechrist par la violence.

« La parole de Dieu ne suscite point d'émeute. C'est l'insoumission obstinée qui la produit, et ne tarde pas à recueillir ce qu'elle a mérité. »

« Quels sont-ils »? dit encore Luther à propos des évêques, « ils vivent sous nos yeux comme des animaux privés de raison. Qui sont-ils pour que personne n'ose les punir, pour que nul ne tente de leur résister? Ignore-t-on que les évêchés, les couvents, les abbayes, les Universités ne sont que d'inépuisables pots de graisse,

où viennent sans cesse se fondre les biens des princes et tous les trésors de la terre? Ils s'imaginent être les très-nobles joyaux de la Chrétienté, et cependant saint Pierre les appelle la honte et l'ordure du monde! Ils maudissent, ils condamnent la vérité qu'ils ne connaissent point. Ils sont noyés et enfoncés dans la matière, hommes charnels, êtres sensuels, bestiaux, qui n'ont jamais goûté les choses de l'esprit! » Agir contre eux n'est pas commettre un attentat contre l'autorité ecclésiastique, « car ce ne sont point des évêques, ce sont des pantins, des idoles sans intelligence, des marionnettes, des idiots, gens incapables même de savoir ce que c'est qu'un évêque, à plus forte raison ce que c'est que la charge d'un évêque! Ce sont des loups, des tyrans, des tueurs d'âmes, des apôtres de l'Antechrist! Mais je t'entends dire : Vraiment tu t'en prends là à de bien hauts personnages! Songes-tu que parmi eux il s'en trouve d'illustres, de savants? A cela je réponds : Jésus-Christ, Pierre, Paul, tous les prophètes ont annoncé que les plus grandes calamités que la terre ait à redouter sont l'avénement de l'Antechrist et les fléaux des derniers jours. Penses-tu que de semblables paroles aient été prononcées à propos de plumes d'oies ou de feuilles d'arbre? La parole de Dieu ne nous entretient jamais que de grandes choses! Elle s'élève contre les grands, contre les puissants; elle tonne contre les hauts personnages! Elle nous démontre que l'iniquité est toujours commise par eux, comme de nos jours le Pape, les évêques et leur clique nous le font assez voir. En fin de compte, qu'importe-t-il qu'ils soient grands, nombreux, élevés, savants, si, manifestement, ils s'opposent à Dieu? Dieu n'est-il pas plus qu'eux? Dieu n'est-il pas au-dessus de toute chose créée? Le Turc aussi est puissant, et cependant c'est l'ennemi de Dieu! Mais, diras-tu encore, qui donc serait assez hardi pour appeler race maudite le Pape, les évêques, et toute leur bande? Qui? Pierre! Oui, le Saint-Esprit les a maudis par la bouche de Pierre! Ils sont à la vérité évêques, mais non évêques de chrétiens; ce sont des évêques de voleurs, de brigands, d'usuriers, des chefs de voleurs, des chefs d'assassins, des chefs d'usuriers »! « Le porc, le cheval, la pierre, le bois, ne sont pas plus destitués de bon sens que nous ne l'avons été en subissant le joug du Pape. » « Et afin de me débarrasser l'estomac, je veux ici dire hautement ma pensée : Les évêques que nous voyons maintenant régner sur tant de villes ne sont pas les évêques du Christ, institués par la loi divine, mais bien les évêques du diable, établis par son ordre, et très-certainement messagers et intendants de Satan! » Luther est prêt à le prouver « bien et dûment » par la sainte Écriture. « Les couvents », dit-il encore, « sont de bien plus mauvais lieux que les maisons publiques, que les tavernes et que les repaires d'assassins. »

Cet écrit était accompagné d'un appendice intitulé : *Bulle et Réforme*. Luther y déclarait que « tous ceux qui exposaient leurs corps, leurs biens, leur honneur pour détruire les évêchés et le gouvernement des évêques, étaient les enfants bien-aimés de Dieu, les vrais chrétiens, gardant la loi divine et résistant à la loi du démon ». Lorsqu'il n'était pas possible de combattre ouvertement les évêques, il fallait du moins condamner et réprouver leur autorité : « Je le répète, tous ceux qui se soumettent volontairement à eux sont à proprement parler les serviteurs du démon, et s'opposent à l'ordre et à la volonté de Dieu. » « Tout chrétien, exposant son corps et ses biens pour la vérité, doit travailler à mettre fin à leur détestable tyrannie; tout ce qui peut le moins du monde porter préjudice aux évêques, ils doivent s'en acquitter joyeusement, agissant envers eux comme envers Satan en personne. » « Ceci est ma bulle », dit Luther en concluant, « à moi, docteur Luther! Elle apporte la grâce de Dieu à tous ceux qui la garderont et la suivront. Amen[1]! »

Spalatin ayant fait quelques représentations à Luther sur l'extrême violence d'un pareil langage, il lui répondit (25 juin 1522) que c'était à dessein qu'il se déchainait ainsi contre les évêques, et qu'il était résolu à ne plus les épargner. Que si l'émeute et toutes sortes de calamités imprévues venaient à atteindre les hauts dignitaires de l'Église, ils n'auraient à s'en prendre ni à ses instigations ni à son influence, mais bien à leur propre tyrannie, qui forçait la main au peuple, et aussi à leur destinée, qui le voulait ainsi[2].

Au moment où paraissait cet écrit, Franz de Sickingen, « seigneur

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 142-201. — Voy. surtout p. 142-145, 147-149, 155-156, 174-176, 178-179, 189. — Maint passage de ce livre, par exemple ceux des p. 158-159-163, 199, sont impossibles à reproduire.

[2] « Tu ergo noli timere, nec speres me illis parciturum : *motus ac res novas si passi fuerint*, nobis autoribus non patientur, sed sua tyrannide sic vocantibus fatis urgente. » — Voy. DE WETTE, t. II, p. 236. — Luther écrit à Staupitz (27 juin 1522 : « Quod tu scribis *mea jactari ab iis, qui lupanaria colunt*, et multa scandala ex recentioribus scriptis meis orta, neque miror, neque metuo. » — DE WETTE, t. II, p. 215. « Personne », écrit-il à un inconnu (28 août 1522), « ne doit se scandaliser de ces injures; la justice doit avoir son cours; tous ceux qui ne sont pas dignes d'elle se scandaliseront et tomberont, ainsi qu'il est écrit dans saint Jean (chap. VI, v. 60). Cet apôtre rapporte que beaucoup de disciples de Jésus-Christ se retirèrent après l'avoir écouté, disant : Ce discours est trop dur, et qui peut le supporter? Donc, cher ami, ne vous effrayez pas, si beaucoup se scandalisent de mes écrits; il faut qu'il en soit ainsi, et que très-peu restent fidèles à l'évangile. » Avec le temps, on comprendra pourquoi il est resté sourd à toutes les remontrances que lui font à ce sujet Frédéric de Saxe et beaucoup de ses amis. Pour le moment, il ne peut répondre qu'une chose : c'est qu'il ne doit ni ne peut faire autrement : « Je ne peux plus accepter de demi-mesures; je ne veux plus ni plier, ni céder, ni me soumettre, comme je l'ai fait jusqu'à présent, fou que j'étais! » — DE WETTE, t. II, p. 214.

et patron spécial » de Luther [1], se préparait à être l'instrument de cette destinée.

Le livre de Luther est pour ainsi dire le manifeste de guerre avec lequel Sickingen entre en campagne, pour renverser la constitution de l'Empire et faire « une trouée à l'évangile [2] ».

[1] C'est ainsi que le nomme Luther. — Voy. DE WETTE, t. II, p. 13.
[2] Voy. plus loin.

CHAPITRE IV

FRANZ DE SICKINGEN TENTE DE RENVERSER LA CONSTITUTION DE L'EMPIRE.

I

Sickingen, revenu sans gloire et sans butin de son expédition contre la France, crut le moment venu, pendant l'été de 1522, pour la réalisation de son grand projet : « la réorganisation de l'Empire ». Charles-Quint était reparti pour l'Espagne, et le Conseil de régence, qui siégeait à Nuremberg depuis le mois de septembre 1521 sous la présidence du lieutenant impérial le comte palatin Frédéric, était « faible et peu à redouter ». Sickingen s'attendait d'autant plus à voir les nobles venir de tous côtés lui offrir « d'abondants secours », que l'état général des affaires publiques servait de moins en moins les intérêts de la petite aristocratie, et que le sourd mécontentement qui couvait depuis longtemps parmi la noblesse prenait de plus en plus les proportions d'une haine violente.

Exclue de toute participation aux affaires publiques, dépouillée d'un de ses droits politiques les plus essentiels, le droit de réunion, « la noblesse libre d'empire » avait vu son crédit lui échapper à mesure qu'avait grandi la puissance des petits souverains[1]. Le joug féodal que les princes faisaient peser sur elle était, à l'entendre, « intolérable. » Les nouvelles taxes de douane allaient s'augmentant chaque jour; sans cesse on voyait surgir de nouvelles servitudes, enchérissements et charges onéreuses. Les nobles éprouvaient-ils le besoin de s'assembler pour traiter « ensemble de leurs griefs communs », ils s'en voyaient aussitôt empêchés par les menaces et les violences des princes; et cependant, « le droit de réunion leur avait été garanti depuis plus de deux siècles dans un grand nombre de territoires ». Les Électeurs, princes et autres Ordres, au contraire, « avaient con-

[1] Voy. notre premier volume, p. 452-454.

tinuellement ensemble des pourparlers, des conférences secrètes ou publiques, et bien qu'au sein de ces assemblées l'Empereur fût souvent honoré en paroles, en réalité elles donnaient plus fréquemment lieu à des discussions, à des querelles, qu'à des actes de soumission envers le chef souverain et légitime de la nation. Elles compromettaient par conséquent la paix publique, et lésaient gravement les intérêts communs de l'Allemagne ». La noblesse se plaignait encore de la mauvaise administration du droit : les tribunaux secondaires des petits souverains semblaient n'être plus destinés, comme autrefois, à rendre la justice à tous et ne se montraient préoccupés que des intérêts des seigneurs qui les tenaient sous leur dépendance. Lorsqu'un noble en appelait d'un jugement partial et inique, il se voyait aussitôt débouté de son droit, ici par l'allégation de tel privilége, là par la violence. Voulait-il soumettre la cause en litige au Conseil de régence, à la Chambre impériale? c'est à peine si, dans toute la principauté, il se rencontrait un notaire assez courageux pour se prêter à ce que réclamaient de lui les devoirs de sa charge. La haute magistrature se faisait l'instrument du révoltant despotisme des grands. La Chambre impériale, toute au service des puissants, se montrait injuste et partiale dès qu'il s'agissait de faire exécuter une sentence; de sorte qu'après mille difficultés, les faibles ne pouvaient jamais profiter d'un arrêt obtenu à grand'peine. Mais en supposant même que la Chambre impériale eût la bonne volonté de se montrer équitable, le Conseil de régence avait entre les mains un pouvoir exécutif « trop insignifiant pour oser s'en prendre à de hauts et puissants personnages », de sorte que tout fortifiait « l'insoumission des grands ». Impuissant et faible, le Conseil « ne parvenait même pas à maintenir la paix publique dans l'Empire ».

Aussi, dès qu'un jugement était rendu, abandonnait-on le plus souvent à celui qui avait gain de cause le soin de faire exécuter la sentence; l'autorisant à enrôler, pour soutenir ses intérêts, des hommes d'armes en plus ou moins grand nombre, selon les forces dont son adversaire pouvait disposer [1]. « Tous les Ordres de l'Empire, aussi bien les spirituels que les temporels, aspiraient à voir la noblesse humiliée »; aussi ne croyait-elle pas agir contre la justice et le droit en appelant de tous ses vœux le jour où, se levant enfin, elle tenterait « d'échapper à la servitude, et réunirait ses forces pour reconquérir un peu d'autorité, et se faire une existence supportable ». A l'entendre, les autres Ordres « s'enrichissaient tous les jours;

[1] Dans les pièces désignées dans le répertoire de Weller sous le n° 2357, *Beschwerdeschrift der Grafen, Herren und gemeiner Ritterschaft*, Nuremberg, 1523. — Jörg, p. 21-23, 42-43.

seule elle se voyait condamnée « à une misère de plus en plus profonde ».

Ce qu'il y avait de vrai dans ces lamentations, c'est que la petite noblesse, à force de morceler les propriétés héréditaires, de se livrer à sa passion pour le plaisir, de déployer un luxe excessif[1], et aussi eu raison de la dépréciation de la propriété foncière et du développement envahissant du capital, avait perdu dans beaucoup de territoires les éléments matériels de son influence politique. Le prolétariat de la noblesse formait une classe considérable[2], et les seigneurs ruinés, déchus, regardaient d'un œil d'envie les riches couvents, les abbayes florissantes, surtout les collégiales princières. L'avidité de tant de grands seigneurs spirituels en vue d'agrandir encore et toujours leurs possessions déjà si étendues, la magnificence qu'ils étalaient au dehors en faisant insolemment parade de leurs richesses, tout avait fait détester de plus en plus l'organisation ecclésiastique, et ce mécontentement amer était partagé par une foule de gens qui, d'ailleurs, ne songeaient nullement à se séparer de l'Église et de sa doctrine. La confiscation des propriétés ecclésiastiques, le partage des biens du clergé, tant réclamés par Hutten et Sickingen, et représentés comme de nécessité urgente, flattaient donc le sentiment du plus grand nombre et semblaient une œuvre « raisonnable et attrayante ». Cette perspective « chatouillait surtout délicieusement » les penchants de cette classe particulière de gentilshommes

[1] Voy. notre premier volume, p. 366-367. WIMPHELING parle, dans son *Aperçu général de l'histoire de Mayence* (1515), de la passion des nobles pour la boisson, et il ajoute : « Hi viderint, an sint nobiles, immo si sint homines quidem, cum nobilitas ex sola virtute comparetur. Ad quas sordes redacta est prisca et antiqua nobilitas Germanica, ad quam labeculam demersa est alta comitum generositas! Ignorant profecto splendorem proprium, excellentiam et dignitatem. » (Fol. 22-23.) Manuscrit de la bibliothèque du château d'Aschaffenbourg.

[2] Les nombreux documents cités par Jörg, et copiés sur dix actes authentiques, montrent dans quel abaissement était tombée la noblesse de Bavière (p. 49-50). Nous en citons un passage :

« Hirschauer de Gersdorf est veuf, chargé de petits enfants, et de plus affligé de beaucoup de maladies; il ne touche que quatorze florins par an de redevances. Jacques Tanner, de Tann, et ses deux frères ne possèdent plus que la seule résidence de Tann; encore ce petit bien appartient-il à leurs trois neveux. Érasme Reigher, de Lankwart, loge dans une maison de paysan, et y vit pauvrement avec 25 florins de redevances annuelles; lui, sa ménagère et trois autres personnes sont obligés de chercher au dehors des moyens de subsistance. Wolfgang Auer, de Straubing, a une toute petite propriété; il cultive lui-même sa ferme avec sa femme et ses enfants. Ulrich de Kaslangkrent n'a ni serviteurs ni chevaux. Balthazar Kollnbeck, de Thurnthenning, n'a pas le moyen d'entretenir un serviteur; tous ses biens sont hypothéqués. Gui Rohrbeck, de Rohrbach, ne possède plus à Rohrbach que la dixième partie de son domaine qui comporte dix livres de pfenning de revenu; c'est avec cela que ce pauvre gentilhomme doit vivre, lui, sa femme et de nombreux enfants », etc.

qui avaient toujours été d'avis que l'un des priviléges de la noblesse consistait à dépouiller le plus possible ceux qui possédaient.

Dans beaucoup de territoires impériaux, les chevaliers brigands avaient conquis une position « véritablement redoutable ». En dépit de toutes les lois édictées pour le maintien de la paix publique, ils continuaient à considérer leurs vols à main armée comme une « occupation honorable ». Un jour, un Carme déchaussé ayant osé dire en chaire qu'on devrait suspendre en plein jour à la potence et faire mourir de malemort, tout bottés, tout éperonnés, si la nécessité le réclamait, les brigands de grandes routes; plusieurs nobles de Franconie, mêlés à l'assistance, se montrèrent fort irrités du discours du moine; « car ils tenaient pour certain », dit la *Chronique de Zimmer,* « qu'un ancien privilége leur concédait le droit de voler impunément sur les chemins, et de dépouiller les passants ». L'un d'eux, l'échanson Ernest de Tautenberg, menaça le religieux, et témoigna le désir de « l'accommoder de bonne sorte [1] ». Jusque dans les environs de Nuremberg, siége du Conseil de régence, la population vivait dans un perpétuel effroi, toujours sous le coup des agressions d'un des principaux chefs des chevaliers brigands, Hans Thomas d'Absberg, lequel, secondé par ses nombreux compagnons de rapine, torturait et rançonnait jusqu'à de pauvres manœuvres sans ressource. En juillet 1522, Absberg avait lui-même coupé la main droite d'un tonnelier de Nuremberg. En vain ce pauvre homme l'avait-il supplié à genoux de couper plutôt la main gauche : Absberg s'était montré inflexible. Le 5 août de la même année, lui et sa bande sanguinaire surprirent près de Baireuth un coutelier et un pelletier de Nuremberg. L'un des chevaliers brigands demanda un *dissak* (courte épée de Bohême, sans poignée, très en usage dans le pays); il éprouvait, disait-il, le désir de travailler un peu par lui-même, étant resté trop longtemps dans l'inaction. On fit au pelletier cinq cruelles blessures, enfin on lui coupa la main droite. Le coutelier eut aussi la main coupée. Hans Thomas envoya les membres coupés au bourgmestre de Nuremberg, en lui faisant savoir que son épée avait encore un pommeau, et qu'il le lui ferait si bien mordre que les dents lui tomberaient de la bouche et que le feu lui jaillirait des yeux. Son intention était d'agir de même envers tous les habitants de Nuremberg, et il chargea le pelletier de bien avertir le bourgmestre que c'était

[1] « Retourner les poches des marchands, passe encore », disait le margrave Frédéric de Brandebourg à ses gentilshommes (*Zimmerische Chronik,* t. II, p. 434-435), « mais il vous est interdit d'attenter à leur vie. » « In Franconia nobiles depraedabantur mercatores etiam salvum conductum prin ipum habentes, volentes etiam propriam ligam erigere contra regnum Romanorum et ligam Suevicam », écrit Jean Nibling d'Ebrach. — Voy. Höfler, *Fränkische Studien,* t. VIII, p. 254.

lui, Absberg, qui avait fait le coup, et se chargerait du reste. Georges de Giech, Wolf Heinrich et Hans Georges de Aufsess, étaient au nombre des « compères, recéleurs, et complices secrets » d'Absberg. Ces brigands trouvaient abri et protection jusque dans les possessions du margrave Casimir de Brandebourg[1]. Mangold d'Eberstein, seigneur de Brandenstein, le seigneur de Rosenberg, d'autres encore, se montraient à peu près aussi féroces. Marguerite de Rosenberg, femme de Mangold, se plaisait à donner des conseils pratiques aux chevaliers brigands qu'elle recevait à sa table. « Lorsqu'un marchand ne tient pas la promesse qu'il vous a faite », disait-elle à ses hôtes, « coupez-lui pieds et mains, puis laissez-le par terre, étendu sur le sol[2]. »

Sickingen, qui avait été pendant de longues années l'effroi des paisibles bourgeois, comptait parmi ses affidés, maintenant que selon son expression il songeait à une « expédition que nul empereur romain n'avait osé entreprendre avant lui », plus d'un camarade qui, en maint endroit, « avait bien souvent trouvé l'avoine de ses chevaux dans la bourse du prochain[3] ».

Martin Bucer, prédicant de Strasbourg, ancien Dominicain, plusieurs fois employé par Sickingen à des missions évangéliques, écrivait de Strasbourg à son ami Sapidus (7 juin 1522)[4] : « Il faut que je m'en retourne le plus vite possible auprès de Sickingen. Il songe à me confier une fois de plus une mission importante. Il m'a fait promettre de revenir auprès de lui promptement, et sans doute pense à m'envoyer en Saxe. Prie le Seigneur, toi et les tiens », continue-t-il sur le ton biblique qui était alors à la mode, « qu'il daigne assister mes chevaliers, Sickingen et Hutten. Tous deux sont enflammés d'un tel zèle pour l'évangile, qu'ils sont prêts à exposer avec joie pour sa cause leurs biens, leur fortune et leurs vies. Jusqu'à présent leurs efforts ont été heureux, et si Dieu ne se détourne de leur entreprise, la tyrannie des grands pourra bien être abattue. Que le Seigneur fasse tout ce qui sera agréable à ses yeux! Si je ne m'abuse, une révolution grandiose et universelle est toute proche de nous, et les retardataires prudents et anxieux n'en attendront pas longtemps l'avénement, qu'ils le veuillent ou non[5]. »

[1] Voy. la relation de ces faits dans BAADER, p. 28-29, 35, 40-41, 45-46.

[2] EBERSTEIN, *Fehde Mangolt's von Eberstein mit der Reichsstadt Nürnberg*, p. 72. Hans de Walsa, dans une lettre de défi adressée à l'archevêque Léonard de Salzbourg, lui annonce qu'il se dispose à brûler, piller, poignarder, couper les mains, en un mot à faire de son mieux. « Ci-joint la date du jour où vous verrez monter la fumée », dit-il en terminant. — Voy. ROTH DE SCHREKENSTEIN, *Reichsritterschaft*, 2ᵃ, p. 247, note 2.

[3] Voy. JÖRG, p. 67.

[4] Voy. ULMANN, p. 286.

[5] BAUM, *Capito und Butzer*, p. 141-143.

Bucer fut en effet envoyé en Saxe. En récompense de son zèle, il demanda la permission de passer quelque temps à Wittemberg, afin d'y entretenir des relations suivies avec Luther et Mélanchthon [1].

De quelle mission avait-il été chargé? Comment devait-il servir « la cause de l'évangile »? On l'ignore. Quant à la réforme de l'état de choses existant au profit des nouvelles doctrines, nous pourrons nous instruire de la façon dont l'entendaient les meneurs, par les propres aveux de Sickingen, aussi bien que par les déclarations de ses compagnons, Hartmuth de Cronberg et Ulrich de Hutten. Hartmuth, ardent partisan de Sickingen et de Luther, publiait depuis longtemps une foule de messages, de lettres, d'avertissements qu'il dédiait au Pape, à l'Empereur, aux moines mendiants, aux Suisses, au curé de Francfort Pierre Mayer. Il avait déclaré à ce dernier que, s'il refusait « de recevoir l'évangile », chacun serait autorisé, en pleine sécurité de conscience, à l'attaquer par la parole et par les actes, « parce qu'il était légitime et louable de se défendre contre un loup ravisseur, un voleur de choses saintes, un homicide spirituel [2] ». Cronberg conseillait à l'Empereur de faire entendre au Pape « avec la plus grande courtoisie » qu'il n'était que le lieutenant du diable, ou pour mieux dire que l'Antechrist en personne. Que si le Pape, complétement possédé du démon, refusait de convenir du fait, Charles-Quint, selon Cronberg, aurait le droit et serait même tenu devant Dieu, d'employer contre lui les ressources que sa grande puissance lui mettait entre les mains, et de le traiter comme un mécréant, un hérétique, un antechrist. L'Empereur se servirait ensuite des biens du Pape, actuellement appelés biens ecclésiastiques, de façon que le royaume de l'Antechrist fût détruit au moyen de ses propres ressources et par son propre glaive [3]. L'exaltation maladive d'Hartmuth alla même si loin qu'il eut l'audace de publier en son propre nom un manifeste, où toute la société chrétienne était représentée comme une armée immense, ayant reçu du Roi des rois, du Prince des princes, de Jésus-Christ, Seigneur tout-puissant, l'ordre de se tenir prête à combattre les ennemis obstinés de la divine parole.

Mais ce que l'Empereur différait d'exécuter, Sickingen allait l'entreprendre. Nouveau Ziska, il s'emparerait par la violence et le

[1] Voy. Baum, p. 143.

[2] « Le 12 mai 1522, les compagnons d'Hartmuth, Marx Lesch de Molnheym, Georges de Stockheim et Emmeric de Reiffenstein sommèrent les prêtres séculiers et les moines de Francfort d'adhérer à l'évangile; en cas de refus, ils les menaçaient de marcher contre eux. *Acten des Religions und Kirchenwesens*, t. I, fol. 14, Archives de Francfort.

[3] Voy. Bucholz, t. II, p. 85-89. O. Thelemann chante les louanges d'Hartmuth de Cronberg et l'appelle un « chevalier selon le cœur de Dieu ». — Voy. Fullner, *Deutsche Blätter*, Gotha, 1875, p. 14-37.

meurtre de tous les biens volés par l'Église[1]; nouveau Brutus, il en finirait avec la tyrannie des princes et des évêques[2]. Hutten[3] espérait qu'en dépit des trop justes griefs que les villes libres pouvaient avoir contre les chevaliers brigands, elles ne tarderaient pas à s'unir à la noblesse révolutionnaire, et combattraient avec celle-ci « pour la cause de la liberté de l'Allemagne et pour l'évangile. »

Dans sa *Lamentation des villes libres de nation germanique*, Hutten appelle les cités aux armes :

Vous, bonnes villes, songez bien
Au pouvoir de la noblesse allemande!
Rapprochez-vous d'elle, confiez-vous à elle.
Je veux mourir si vous vous en repentez!
Songez que vous êtes accablées comme elle
Par la tyrannie des princes;
Ils oppriment maintenant toutes les conditions,
Attentifs à leurs seuls intérêts.

Ils interdisent la doctrine du docteur Luther,
Comme si elle était en rien répréhensible!
C'est qu'ils ne peuvent souffrir la vérité,
La servir est contre leur usage!
C'est pourquoi, bonnes villes, armez-vous!
Acceptez l'amitié de la noblesse,
Alors on pourra résister à l'ennemi,
Alors les sarcasmes, les humiliations prendront fin!

« Si seulement la parole de Dieu pouvait régner sans entrave, la puissance des princes serait bientôt anéantie. »

Aucun prince d'Allemagne n'était plus détesté de Sickingen que l'archevêque de Trèves, Richard de Greiffenklau. Lors de la diète d'Augsbourg, en 1518, tandis que Sickingen organisait contre le landgrave Philippe de Hesse sa campagne de pillage et menaçait Francfort, Richard, dans un discours chaleureux, avait averti les états du péril que faisait courir à la nation l'impunité de semblables rapines. Sickingen, avait-il dit, pousse par trop loin l'insolence. Après avoir attaqué les villes, il s'en prend maintenant aux princes, et les menace

[1] Voy. plus haut, p. 198.

[2] Ulmann, p. 267, 269.

[3] Depuis la diète de Worms, Hutten n'avait cessé, en vrai aventurier politique qu'il était, de poursuivre ses intrigues révolutionnaires dans les pays du Rhin et du Mein; il vivait de guerre privée, de brigandages, menant une existence farouche, maltraitant cruellement les moines et les prêtres sans défense. Sur ses guerres privées contre les Carmes de Strasbourg, contre le curé Pierre Mayer à Francfort, et sur les trois abbés surpris et pillés par lui dans le Palatinat, voy. Strauss, t. II, p. 198-200, 203-207, 249. Hutten encourageait les habitants de Worms à défier l'épée à la main les évêques ou prévôts, clercs réfractaires à l'évangile, « et à les expulser avec l'aide de Dieu » (p. 209). Voy. plus haut, p. 62, ce qu'Érasme rapporte de ses mœurs farouches.

les uns après les autres. C'était aux grands seigneurs, aux Électeurs, aux princes, qu'il appartenait de peser les conséquences que pouvait avoir pour eux une pareille audace. Richard était le premier Électeur de sa famille; il pensait aussi en être le dernier, mais il recommandait à ceux à qui la chose importait bien plus qu'à lui, aux Électeurs-nés, aux princes souverains, de réfléchir mûrement à ce qu'il convenait de faire [1], et il les suppliait de s'opposer énergiquement aux progrès de Sickingen. Celui-ci ne lui pardonna jamais ce discours. D'ailleurs, Richard était un des plus puissants adversaires de Luther, et, dès la diète de Worms, le bruit avait couru que Sickingen ne rassemblait des troupes que dans le dessein d'envahir les possessions de l'archevêque [2].

Avant même de partir pour la France, Sickingen avait enrôlé des lansquenets dans le but d'aller attaquer Richard dans ses États [3]. Toutefois, il ne se décida à commencer la campagne qu'en août 1522. Dans une des assemblées de la chevalerie libre du Rhin, assemblées organisées par lui et alors fréquentes (Landau, 13 août 1522), la *Ligue fraternelle de la noblesse* s'était définitivement organisée, et Sickingen en avait été élu le chef. Fort de cet appui, il commença aussitôt d'actifs préparatifs de guerre [4]. Pour attirer plus de soldats sous sa bannière, il s'efforçait de faire croire que les recrutements qu'il opérait n'avaient d'autre but que le service de l'Empereur. Il eut même la hardiesse de faire porter par ses hommes d'armes la bannière impériale et la croix bourguignonne. Saisi de terreur à l'approche du chevalier brigand qui durant tant d'années avait rançonné et pillé impunément les bourgeois de Worms, le conseil de Strasbourg lui fit offrir une somme considérable [5]; mais il ne se laissa pas acheter. Cinq mille cavaliers et dix mille hommes de pied furent bientôt à sa solde [6].

Pour faire « une trouée à la parole de Dieu, que Richard de Trèves, en vertu d'un pouvoir tout humain, repoussait de toutes ses

[1] *Flersheimer Chronik*, publ. par Waltz, p. 71.

[2] Voy. la relation d'Aléandre dans Friedrich, p. 142. — Balan, p. 233. — Brieger, p. 216.

[3] Ulmann, p. 247.

[4] Pour plus de détails, voy. Ulmann, p. 250-259. Ulmann suppose qu'après la réunion où le traité d'alliance fut apporté, la chevalerie n'eut plus de pourparlers secrets. Cependant les paroles de Spalatin sur cette réunion, « ubi excitata est nova quaepiam societas conditionibus neque legibus civilibus neque Christianismo parum consentaneis » (P. 253, note), ne se rapportent certainement pas à cette séance, mais à d'autres conférences, tenues très-secrètes.

[5] Voy. les lettres de juillet et d'août 1522 dans Virck, t. I, 55 fll.

[6] C'est le nombre indiqué par Hartmuth de Cronberg dans une lettre datée du 16 septembre 1522. Voy. Seckendorf, t. I, p. 226. — Sur les relations contradictoires touchant les forces de l'armée, voy. Ulmann, p. 284, note.

forces[1] », cette armée se mit en devoir d'envahir les possessions de l'archevêque. Eitelfritz de Zollern, Guillaume et Frédéric de Fürstemberg, Guillaume de Laufen, les chevaliers Ulrich de Hutten, Hans Thomas de Rosenberg, Louis de Spät et Jean Hilchen de Lorch en dirigeaient les divers corps. Dès la fin d'août, Sickingen passait ses troupes en revue dans le voisinage de Strasbourg. Sur les manches de ses soldats, il avait fait broder ce cri de guerre : « Seigneur, que ta volonté s'accomplisse! » Dans un manifeste composé par Henri de Kettenbach[2], ex-moine franciscain, les lansquenets de Sickingen étaient appelés « les chevaliers du Christ », et les évêques et les prêtres « les ennemis de l'évangile ». La devise : « Toute victoire de Dieu », que les Turcs portaient écrite sur leurs manches, y était commentée par des exemples empruntés à la Bible. C'était avec Dieu qu'on entrait en campagne, car Sickingen était pur de toute pensée intéressée; il ne songeait à acquérir ni or, ni gens, ni domaine; son unique désir était d'exposer tous ses biens pour la gloire du Christ; son seul but, de renverser les papes et les évêques, « ces ennemis, ces exterminateurs de la vérité évangélique ». Des prédicants fanatiques accompagnaient l'armée.

C'est ainsi que, pour la première fois, la guerre de religion fut allumée sur le sol allemand, et que la religion servit de prétexte à une campagne de pillage, dont la politique était le véritable motif.

Invoquant d'insignifiants griefs[3], Sickingen jeta le défi « à Richard, archevêque de Trèves, coupable de haute trahison envers Dieu, envers Sa Majesté Impériale et les lois de l'Empire » (27 août 1522). Quelques jours après, il envahissait le pays de Trèves à la tête de quelques bandes armées. Il attendait de nouveaux renforts, et se flattait de s'emparer de Trèves avant que Richard n'eût eu le temps de recevoir les secours promis par ses alliés, le landgrave Philippe de Hesse et le comte palatin Louis[4]. Après cette capture, il se pro-

[1] Écrit Harmuth de Cronberg dans la lettre citée note précédente. On lit dans les *Œuvres posthumes de Spalatin* (p. 173) : « Et comme il (Sickingen) voulait tout de suite entrer en campagne, Hartmuth de Cronberg m'écrivit que Franz de Sickingen commençait la guerre contre l'archevêque de Trèves pour faire une trouée à l'evangile. » Le 16 septembre 1522, Hartmuth, écrivant au Conseil de régence siégeant à Nuremberg, assure qu'il se ferait volontiers écarteler tout vif pourvu que par une telle mort il pût espérer voir l'Allemagne adopter « l'évangile ». — SECKENDORF, l. I, p. 226.

[2] *Ain Vermanung Junker Frantzen von Sickingen zu seynem hör als er wollt ziehen wider den Bischof von Trier auss byllicher sach und reitzung, etc.* Sans indication de lieu, 1523.

[3] « Le prétexte de la déclaration de guerre était tout à fait dans le goût des guerres privées du temps, c'est-à-dire absolument futile », dit STRAUSS, t. II, p. 231.

[4] « ...Pro more serius Treviro auxilia missuros, priusque ad deditionem Treverim urbem venturum, quam ullum advenire posse praesidium : qua dedita,

posait de marcher contre la Hesse : « Nous avons la nouvelle, l'annonce et la preuve », mandait au comte Michel de Wertheim le landgrave Philippe (2 septembre 1522), « que Sickingen, dès qu'il aura fait sa volonté de Trèves, viendra immédiatement nous attaquer [1]. »

Sickingen était si sûr de la victoire, qu'après avoir capturé la petite ville fortifiée de St-Wendel, il s'ouvrit de tous ses plans aux gentilshommes faits prisonniers pendant le combat. Il comptait être un jour « électeur de Trèves, et mieux encore ». « Vous êtes prisonniers, vous avez perdu vos chevaux et vos bagages, mais votre électeur, quelque chose qu'il lui advienne, est en état de payer pour vous une forte rançon. Quand Franz de Sickingen sera électeur à son tour, comme la chose est fort possible et comme vous le verrez de vos yeux (et non-seulement électeur, mais plus encore), il vous fêtera de son mieux, vous qui aurez été ses prisonniers [2]. » Ce n'était donc pas à tort qu'on avait attribué à Sickingen l'ambitieux dessein de devenir un jour roi du Rheingau et duc de Franconie [3]. « Au nom de l'Empereur », il exigea le serment d'hommage de la principauté de Schaumbourg, puis il pénétra plus avant dans le pays, ravageant, brûlant plus d'un village sur sa route [4]. Le 8 septembre, il était devant Trèves. Dans les lettres qu'il fit remettre au conseil de la ville, il sommait la bourgeoisie de lui ouvrir les portes, promettant que les habitants seraient protégés dans leurs personnes, leurs vies et leurs biens, parce qu'il n'en voulait qu'aux trésors de l'archevêque, aux clercs et aux religieux du diocèse!

« Sickingen est aux portes de Trèves », écrivait le chanoine Charles de Bodmann; « un jeu terrible est engagé. Il a beaucoup d'amis et de partisans qui ne rêvent que de chasser et d'humilier les princes ecclésiastiques, convoitent les biens de l'Église, et, tout laïques qu'ils sont, prétendent exercer le pouvoir spirituel et soumettre à leur autorité les curés et autres supérieurs ecclésiastiques. Si la chance

facile cetera expugnari posse videbantur, atque inde brevissima in Hassiam via pateret. » Hub. Leodius, p. 301.

[1] Lettre de Philippe, du mardi après Egidii (2 septembre 1522), dans les *Fürstl. Löwenstein-Wertheim'schen gemeinschaftl. Archiv, Grafen-Tages-Sachen*, n° 20. Il se préparait tous les jours à entrer en campagne, écrivait-il à Philippe, et demandait au comte d'envoyer à Darmstadt, le lundi après l'Exaltation de la sainte Croix (15 septembre), autant de cavaliers qu'il lui serait possible d'en rassembler en toute hâte.

[2] Ulmann, p. 287.

[3] Voy. le rapport de Jean Nibling d'Ebrach, dans Höfler, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 255.

[4] « ...Ceux de Schaumbourg ont été convoqués, et ont juré au nom de l'Empereur; ce qui ne les a pas empêchés (les troupes de Sickingen) d'incendier plus d'une localité. » Relation extraite des Archives de Strasbourg, dans Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XVI, p. 81.

favorise Sickingen, nous assisterons, dans beaucoup de territoires de l'Empire, à une transformation radicale de l'organisation ecclésiastique. On cherche de mille façons à soulever l'homme du peuple, et celui-ci, espérant tirer profit de la révolution qui se prépare, s'apprête avec joie à secouer le joug que font peser depuis longtemps sur lui les seigneurs laïques et spirituels. Sous prétexte de liberté évangélique, les amis de Sickingen agitent le peuple, et vont prêchant partout le meurtre et le pillage [1]. »

« Sickingen est perdu s'il ne remporte sur l'archevêque une victoire éclatante », écrivait au duc Guillaume le chancelier de Bavière Léonard d'Eck (8 sept. 1522). « S'il est vaincu, il perdra aussitôt toute confiance en son étoile. Il sait trop ce qui lui adviendrait en cas de non-réussite; il sait que le cor de chasse sonnerait bientôt le lancer, que le ban d'empire le frapperait, ou bien que les princes du Rhin le cerneraient de telle sorte qu'il ne pourrait échapper, et serait promptement désarçonné. Or il ne peut accepter la pensée d'une telle honte et d'un pareil échec; cette humiliation lui serait trop amère, devant Dieu, devant les hommes, devant son propre honneur. Aussi met-il tout en œuvre pour soulever la populace. Ses agents y travaillent de leur côté, et tous les jours arrivent des nouvelles qui font pressentir un prochain *Bundschuh.* » En effet, le cercle des amis de Sickingen venait de faire paraître un dialogue intitulé : *le Nouveau Karsthans,* où le peuple était chaudement invité à faire cause commune avec la noblesse [2]. « Si donc », continue Eck, « le *Bundschuh* éclate et que le peuple prenne le dessus, les princes du Rhin payeront le déjeuner, Votre Grâce et les autres princes le souper, la petite noblesse le coup du soir, et tous iront au diable de compagnie! Au reste, si les princes et les grands chefs doivent être châtiés, ce sera sans doute par la permission divine, car c'est, en vérité, chose étrange que de voir de ses yeux des princes, des gens de guerre honorables, faciliter, par le secours qu'ils apportent, l'envahissement d'un territoire électoral [3]! »

Parmi les princes qui, non-seulement toléraient, mais allaient jusqu'à favoriser les actes de violence de Sickingen, l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, était au premier rang. On le soupçonnait, dans le cas où Sickingen réussirait dans son entreprise, de vouloir réaliser un plan qui lui était cher depuis longtemps, et de transformer l'archevêché de Mayence en principauté

[1] Voy. plus haut, p. 162, note 5.
[2] Voy. plus haut, p. 199.
[3] Dans Jörg, p. 64.

temporelle [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il refusa constamment d'envoyer des secours à Richard, fit une réponse évasive au Conseil de régence lorsqu'il le somma de s'armer contre les perturbateurs de la paix publique, et laissa tranquillement passer le Rhin aux troupes de Sickingen, en marche vers Trèves. Le grand maître Frowin de Hutten et le maréchal Gaspard Lerch de Dirnstein, les plus hauts dignitaires de la cour de Mayence, étaient alliés de Sickingen, et ce furent eux qui conseillèrent à son général, Nickel de Minkwitz, d'opérer une jonction avec les troupes du chevalier, au-dessus de Cologne [2].

Si le chancelier Eck augurait mal pour les princes de l'entreprise de Sickingen, il ne fondait pas beaucoup plus d'espérance sur la résistance du Conseil de régence : « Le Conseil est faible et bien malade », écrivait-il; « il est entre les mains de Dieu [3] ! »

Du moins le Conseil, dès le 1er septembre, avait-il appelé aux armes plusieurs princes du Rhin et quelques villes libres, les sommant de s'opposer à Sickingen, « coupable d'exciter dans l'Empire le trouble, la guerre et la révolte. » Si l'on ne s'opposait promptement et énergiquement au perturbateur de la paix, il était à craindre, leur écrivait-il, « que cette guerre ne fût pas seulement funeste à l'archevêché de Trèves, mais que, grandissant en peu de temps, elle ne causât un irrémédiable dommage, d'abord aux grands Ordres, puis à tout l'Empire [4]. » Le 9 septembre, jour qui suivit l'investissement de Trèves, un délégué du Conseil se présenta devant le camp de Sickingen et lui intima l'ordre de renoncer à son entreprise, sous peine d'encourir le ban d'empire et de payer une amende de deux mille marcs d'argent. « Mais Sickingen se comporta avec la dernière insolence envers le représentant du pouvoir suprême. » « Voici le

[1] Voy. plus haut, p. 218.

[2] Voy. Bucholtz, t. II, p. 99-100. — Hennes, *Albrecht von Brandenburg*, p. 167-170. — Ulmann, p. 292, 309. « Albert n'entretenait aucun rapport coupable et secret avec Sickingen », suppose Ulmann (p. 288), « mais il n'osait prendre parti contre lui aussi longtemps que sa cause semblait avoir quelque chance de succès. » — Sur les mesures prises par l'archevêque de Trèves et ses alliés contre Albert, voy. p. 310-312.

[3] Dans Jörg, p. 65.

* [4] *Das Schreiben des Regimentes an Frankfurt, im Frankf. Archiv, Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 56. Sur les missives du même genre adressées à quelques membres des états, voy. Ulmann, p. 292, note 1. Dans un autre manifeste, Francfort est sommée d'envoyer le 12 octobre à Gelnhausen quinze reîtres et cent quinze hommes de pied par ordre de « la Régence d'Empire ». Mais les conseillers de la ville déclarèrent qu'ils entendaient ne se mêler de l'affaire que lorsque *tout l'Empire* y prendrait part. De là une lettre de plaintes du Conseil de régence, datée du 17 septembre 1522. Voy. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 51. Strasbourg non plus ne voulut s'engager à fournir des secours à l'archevêque de Trèves que dans le cas où tous les États de l'Empire se joindraient à elle. Lettre du conseil de Strasbourg, 27 septembre 1522, dans Virck, t. I, p. 58, n° 101.

vieux violon de la Régence », dit-il à ceux qui l'entouraient, au moment où la volonté du Conseil lui était signifiée; « malheureusement, les danseurs manquent! Ce ne sont pas les ordres qui font défaut, mais les obéissants! » Puis, s'adressant au délégué du Conseil, il lui fit une réponse insultante, en son nom et au nom de tous les siens. Il lui ordonna d'aller rapporter au lieutenant impérial et aux seigneurs du Conseil qu'ils feraient bien d'y aller plus doucement; qu'il était tout aussi bien qu'eux dévoué à l'Empereur et ne songeait nullement à agir contre les intérêts de Sa Majesté. Il n'en voulait qu'à l'archevêque, et savait parfaitement que l'Empereur ne se courroucerait point s'il châtiait quelque peu ce prêtre insolent, et reprenait quelque chose des florins d'or que jadis il avait reçus de la France. Son dessein était de mettre la justice sur un tout autre pied; le Conseil de régence n'avait jusqu'à présent remédié à rien, mais lui, Sickingen, saurait obtenir de bien autres résultats. Quant à la Chambre impériale de Nuremberg, devant laquelle le Conseil le citait, il comptait la laisser en repos; il n'en avait que faire, car il avait chez lui un tribunal ambulant qui décidait les questions de droit avec des arquebuses et des canons. Quant à son projet de séculariser les principautés ecclésiastiques, il déclara que pourvu qu'on consentît à le suivre, il saurait agir de telle sorte que l'Empereur, à son retour, trouverait plus de terres et d'argent dans son royaume qu'il n'en allait maintenant chercher bien loin de chez lui. Il comptait couler des jours paisibles, lorsqu'une fois il serait archevêque de Trèves, et ne verrait alors nul inconvénient à ce que Richard fût chevalier à sa place. C'était pour mener à bien ce grand projet qu'il s'était établi dans les environs de Trèves. On rapporte encore que Sickingen, expliquant une autre fois ses intentions au délégué du Conseil, lui aurait dit « qu'il avait commencé la campagne pour lui, et la continuerait pour lui, en dépit même de l'Empereur[1] ». « Ou je me trompe fort », écrivait Spalatin, « ou ce fauteur de guerre civile peut devenir un autre Jules César[2]. »

Mais les plans ambitieux du chevalier devaient échouer devant Trèves. L'archevêque, « homme énergique, sachant agir et s'aider, et fort habile capitaine[3] », sut venir à bout de tous les obstacles, grâce à sa résolution, à sa prudence, à son sang-froid; la bourgeoisie resta fidèle à son seigneur, malgré toutes les horreurs d'un siége. Metz et Cologne envoyèrent de la poudre et des armes[4]. Les troupes de

[1] Voy. Ulmann, p. 297-299, 306.
[2] Droysen, 2b 107-108.
[3] C'est ainsi que le dépeint la *Chronique de Flersheim*, p. 71.
[4] Écrivait de Nuremberg Hamann de Holzhausen au bourgmestre Jean de Glaubourg, octobre 1522. *Frankfurter Archiv, Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 66.

la Hesse et du Palatinat vinrent au secours des assiégés, tandis que Sickingen attendait vainement du renfort. Après cinq assauts inutilement donnés à la cité, le manque de munitions se fit sentir. Le pays avoisinant Trèves était dévasté par des bandes de soldats pillards, et la colère des paysans commençait à menacer. Aussi, le 14 septembre, Sickingen leva-t-il le siége; il s'éloigna, pillant et incendiant sur son passage églises, monastères et villages. Chargé de butin, il retourna dans son château [1]. D'après un compte établi par l'archevêque Richard, les pertes subies par l'électorat pendant la guerre s'élevaient à 300,000 florins d'or [2].

Ce fut ainsi que les paisibles habitants du pays de Trèves firent l'expérience, les premiers en Allemagne, de ce que c'était qu'une guerre de religion, et du véritable sens qu'avait cette parole : « Faire une trouée à l'évangile. »

II

Sickingen « avait cédé à la nécessité », mais son orgueil, sa confiance dans l'heureux succès de sa cause, sa haine contre « les loups spirituels et la tyrannie des princes restaient indomptés dans son âme ». On espérait encore parmi les siens que non-seulement la noblesse, mais les villes se joindraient à lui. Henri de Kettenbach, celui-là même qui avait rédigé les lettres de défi adressées à Trèves, appelait les villes libres à l'action en d'ardents manifestes : « Jamais », leur disait-il, « vous n'avez eu de plus pressants motifs de venir en aide à la noblesse. Si vous vous entêtez à la desservir, non-seulement vous vous ferez du tort à vous-mêmes, mais vous nuirez à la cause de l'évangile [3]. » Pendant que l'archevêque Georges de Spire, frère du comte palatin Louis, s'efforçait de conclure un accord entre Sickingen et les princes alliés de Trèves, de la Hesse et du Palatinat, Sickingen, vers la fin d'octobre 1522, sans même avoir fait aucune déclaration de guerre préalable, envahit avec ses bandes les posses-

[1] « Obsidionem solvit, in reditu, ut ex animo totam iram effunderet, omnem regionem circa igne concremat, sacra quaeque et prophana depopulatur, vastat, depilat atque ita spoliis onustus ad arces suas rediit. » Hub. Leodius, p. 302. « Pendant la retraite », dit Strauss (t. II, p. 237), « pour imiter Ziska, on détruisit entièrement par l'incendie des cloîtres et des églises ! » Sur la haine de Sickingen pour les prêtres, on lit dans Hub. Leodius, p. 301 : « Acceptissimum Deo sacrificium sese praestitisse credebat, qui summo opprobrio foedaque ignominia illos adfecisset. » — Voy. Wegeler, p. 28-32.

[2] Ulmann, p. 301. — Bucholtz, t. II, p. 105.

[3] *Ein Practita practicirt aus der heiligen Bibel uffviel zukünftig Jahr. Selig sind die, die ihr wahrnehmen und darnach richten, Gott will selber regieren über sein Volk*, 1523. — Hagen, t. III, p. 58.

sions du comte palatin, dévastant et rançonnant les environs de Kaiserslautern[1]. Il avait cherché et trouvé des alliés dans les États mêmes de l'Électeur, en Souabe, et jusqu'en Bohême; l'illuminé Hartmuth de Cronberg, dont les princes alliés avaient autrefois capturé le château fort[2], et le chevalier Jean de Fuchstein, docteur en droit, avaient activement travaillé à lui gagner des partisans dans ces contrées. Ce Fuchstein, qui chez le comte palatin Frédéric avait autrefois rempli les fonctions de chancelier, « était un homme habile, mais d'un esprit retors et vicieux », dit un contemporain digne de foi. « Chez lui, le droit et l'équité se vendaient à beaux deniers, et dès qu'il entrevoyait la possibilité d'un gain, il savait tourner les choses comme il voulait. Outre cela, il avait un méchant renom; ses mœurs étaient corrompues, et pourtant il était dans les bonnes grâces du prince, car sa langue, admirablement déliée, savait si bien colorer et dissimuler ses vices, que beaucoup se méprenaient sur son compte, le tenant pour homme d'honneur, ce que pourtant il n'était guère! » Nommé membre du Conseil de régence par le lieutenant impérial Frédéric, Fuchstein avait adhéré à la doctrine luthérienne et soutenait avec ardeur les intérêts de Sickingen au sein du Conseil. On trouva des lettres écrites de sa main adressées à Sickingen, dans lesquelles il l'exhortait « à prendre courage, parce que la majorité du Conseil était bien disposée en sa faveur et tout inclinée vers lui, et que le Conseil verrait avec plaisir le moment où, grâce à son initiative, l'orgueil des princes serait abattu et la noblesse allemande délivrée de son intolérable servitude[3] ». Contraint de prendre la fuite à la suite de ses intrigues, Fuchstein écrivait de Prague à Sickingen (1er janvier 1523), « qu'il avait reçu de Bohême des promesses de secours, et qu'il restait dévoué, à la vie et à la mort, à celui qui avait pris en main la cause de la noblesse, jurant de la délivrer de son humiliation et d'abattre l'insolent orgueil des princes[4] ».

En Alsace, dans le Sundgau, le Brisgau, dans les comtés de Furs-

[1] Ulmann, p. 317. Lettre de l'électeur Louis au conseil de Strasbourg (15 janvier 1523), dans Virck, t. I, p. 66, n° 113. « Avant d'avoir annoncé la guerre privée ou jeté un défi quelconque au comte palatin, Franz de Sickingen résolut une belle nuit de donner l'assaut au château de Lützelstein. Mais comme la garde de la place eut vent de ce dessein et sut l'empêcher, il se porta sur Kaiserslautern, qu'il rançonna et ravagea, dévastant par le pillage et l'incendie tous les villages environnants. » *Krieg und Fehdschaften des Edlen Franzen von Sickingen*, etc. — Voy. *Habels' Nachlass*, t. 1, p. 3.

[2] « Les trois princes se rendirent alors avec leurs armées devant Cronberg, car Hartmuth de Cronberg avait non-seulement prêté assistance à Sickingen, mais avait en personne aidé le chevalier à attaquer le landgrave et à ruiner sa terre. » Voy. notre premier volume, p. 542. — *Krieg und Fehdschaften*, etc. Voy. la note précédente.

[3] Voy. Jörg, p. 172-176. — Vogt, p. 37.

[4] Voy. Ulmann, p. 322, notes 2 et 3. — Stern, *Zwölf Artikel*, p. 49. « Illustrissimi

temberg et de Zollern, on enrôlait pour Sickingen [1]; on lui recrutait des soldats jusqu'en Bavière [2]. Il avait même demandé au roi de France « aide, consolation et argent [3] ».

Dans tout l'Empire on entendait répéter ce refrain :

Je m'appelle Franz,
Je suis Franz,
Je reste Franz!
Comte Palatin, chasse moi!
Landgrave de Hesse, évite moi!
Évêque de Trèves, tu me le payeras!
Évêque de Mayence, tu en seras aussi!
Attention! Voyons qui sera empereur d'ici à un an [4]!

Tandis que tout était dans l'attente pleine d'angoisse des événements qui se préparaient, Luther, le 1er janvier 1523, publia son traité : *De l'autorité temporelle et de l'obéissance qui lui est due.* Cet écrit était rempli des attaques les plus passionnées contre « les princes hostiles à l'évangile » qui osaient interdire dans leurs États la vente de ses ouvrages : « Le Dieu tout-puissant a ôté la raison à nos princes, en sorte qu'ils se croient libres d'agir envers leurs sujets selon leur caprice, et se permettent de leur commander ce qui leur plaît. A leur tour, les sujets se trompent et s'imaginent qu'il faut obéir à la lettre. » Les princes avaient eu l'audace d'interdire aux chrétiens l'usage de certains livres, s'arrogeant un droit prétendu sur les choses de la conscience et de la foi; ils avaient été assez téméraires, obéissant à l'inspiration de leur cerveau malade, pour vouloir mener le Saint-Esprit à l'école! « Et comme la fureur de tels insensés peut amener la ruine de la foi chrétienne, conduire à la négation de la parole de Dieu et au blasphème de la divine Majesté, je ne veux et ne peux plus longtemps », ajoute-t-il, « assister tranquillement à ce que font mes seigneurs et mes nobles en colère, et j'essayerai du moins de leur résister par la parole; car si je n'ai pas redouté leur idole de pape, qui menaçait de me ravir à la fois et mon âme et le paradis, je

principes reliquique imperii ordines », rapportaient en décembre 1522 les états rassemblés à Nuremberg au légat du Pape, « non spernendis rumoribus intellexere Bohemos exercitum parare et copias facere militares animoque moliri excursiones et oppugnationes in quosdam principes Germanos ipsis finitimos. Unde iisdem principibus negotium faciunt, causamque prebent, se vicissim ad belli apparatum instituere et hujusmodi incursiones expectare ».* Responsum nuntio apostolico datum in re Hungarica, dans les Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, b fol. 38-43.

[1] Ulmann, p. 324.

[2] Jörg, p. 69.

[3] Ulmann, p. 324-325.

[4] Uhland, *Volkslieder*, p. 955, n° 81 2.

prouverai à tous que je crains encore moins ces atomes, ces bulles d'eau qui menacent de m'ôter la terre et la vie! » « Dieu veuille qu'ils aient sujet de se courroucer, et que les frocs gris disparaissent entièrement de ce monde! » « En Misnie, en Bavière, dans la Marche et autres territoires, les tyrans ont donné l'ordre de remettre aux juridictions tous les exemplaires de ma traduction du Nouveau Testament[1]. Or, dans ces circonstances, voici quel est le devoir des sujets : Pas la plus petite feuille, pas la moindre syllabe des évangiles ne doit être livrée, il y va du salut. Celui qui obéirait aux tyrans livrerait le Christ entre les mains d'Hérode, et serait aussi coupable que les bourreaux du Seigneur et qu'Hérode lui-même. « Dieu », ajoutait-il, « avait permis la perfidie des princes, il avait prévu de toute éternité qu'ils auraient la perversité de s'opposer à l'évangile. » « Dieu a donné aux princes un sens perverti, parce qu'il veut en finir avec eux, aussi bien qu'avec les nobles d'Église. » « Les seigneurs temporels sont obligés de s'occuper du gouvernement de leurs terres et de leurs gens, mais ce devoir, ils le négligent. Ils ne savent que tondre, pressurer, inventer de nouvelles taxes, accumuler les impôts. Ils ne s'entendent qu'à courir tantôt un ours, tantôt un loup, et tout cela sans que le droit, la loyauté, la vérité aient auprès d'eux le moindre accès. Ils laissent croître le nombre des scélérats et des brigands, de sorte que leur manière de gouverner est tout aussi funeste que le gouvernement des tyrans spirituels. Aussi Dieu leur ôte-t-il le bon sens, et les voyons-nous agir contrairement à la raison. Tandis qu'ils prétendent gouverner les âmes, le clergé, de son côté, veut gouverner temporellement. Pleins d'une confiance présomptueuse en eux-mêmes, les uns et les autres accumulent ainsi sur eux les péchés de leurs frères, la haine de Dieu et de tous les hommes; ils sombreront dans la même nef que les évêques, les clercs et les moines, un coquin ira avec l'autre. Voyant que les choses prennent une mauvaise tournure, ils rejettent tout le mal sur l'évangile; au lieu de s'accuser, ils blasphèment, et répètent que notre prédication est cause de tout, tandis que c'est leur malice perverse qui a provoqué la colère de Dieu, et l'attire encore tous les jours sur nous. Le peuple romain s'est comporté de la même façon, et Dieu l'a retranché. » « Vois », dit Luther à son lecteur, « tu as sous les yeux le jugement de Dieu sur les gros bonnets. Pour eux, ils ne s'aperçoivent de rien, Dieu permettant leur aveuglement pour que sa justice sévère ne puisse être entravée par leur pénitence. » « Depuis le commencement du monde », dit-il plus loin, « un prince sage a toujours été un oiseau rare; un prince pieux est chose plus introuvable

[1] Sur les motifs de cette défense, voy. plus haut, p. 210-212.

encore. Généralement, les princes sont les plus grands fous ou les pires scélérats de toute la terre; avec eux il faut toujours s'attendre à ce qu'il y a de pire, et l'on ne peut espérer que fort peu de bien. Mais c'est surtout dans les questions religieuses, qui touchent au salut et à l'âme, que leur stupidité se révèle. Les princes sont les exécuteurs des vengeances de Dieu; ils lui servent de bourreaux et de geôliers, et son divin courroux les emploie tantôt à punir les méchants, tantôt à garder la paix au dehors. Notre Dieu est un fort grand seigneur, voilà pourquoi il a besoin de tant de nobles et d'illustres bourreaux, et de tant de valets de bourreaux. Mais je voudrais donner un loyal conseil à ces aveugles, c'est de bien méditer un petit verset qui les concerne tout particulièrement dans le psaume CVII : « Dieu », dit l'Esprit-Saint, « a déversé son mépris sur les princes. » Je vous jure devant Dieu, princes, prenez-y garde, que si ce petit verset venait à se vérifier, vous seriez perdus, chacun de vous fût-il aussi en état de se défendre que le Turc. Vous aurez beau vous essouffler et vous agiter, cela ne vous servira de rien. Une grande partie de la divine prophétie s'est déjà accomplie, car presque tous les princes sont aujourd'hui regardés comme des fous ou des scélérats. L'homme du peuple commence à ouvrir les yeux et devient attentif; le fléau des princes continue à s'abattre violemment sur lui; sois-en sûr, les princes ne pourront éviter la colère du peuple que s'ils se décident enfin à se conduire princièrement et recommencent à gouverner avec sagesse. » « On ne peut plus, on ne veut plus supporter davantage votre arrogance et votre tyrannie, chers princes et seigneurs! Songez-y bien, Dieu ne tolérera pas longtemps votre conduite. Le monde ne marche plus maintenant comme autrefois, lorsque vous pouviez à votre guise chasser et poursuivre les gens comme un vil gibier[1]! »

Le bruit de l'alliance de Luther et de Sickingen s'étant répandu, Mélanchthon le démentit avec chaleur : « Sickingen », dit-il dans une de ses lettres, « a horreur du nouvel évangile, et Luther, de son côté, s'afflige extrêmement de la révolte qu'excite Sickingen[2]. » Mais le récent écrit de Luther n'était-il pas fait pour confirmer les catholiques dans la persuasion, où ils étaient depuis longtemps, que Luther était d'intelligence avec le chevalier brigand[3]?

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 59-105.

[2] Franciscus a Sickingen magna invidia causam Lutheri degravat. Qui quamquam ab hoc alienissimus sit, tamen ubi bellum suscepit, statim videri voluit publicam causam, non suam agere. Nunc latrocinium foedissimum ad Rhenum exercet. » « De fide doctrinae deque integritate Lutheri noli quidquam dubitare. Scio quam doleat ei hic tumultus. » Lettre des 1er et 2 janvier 1523, dans le *Corp. Reform.*, t. I. p. 598-599.

[3] L'archevêque de Trèves imputait à Luther l'entreprise criminelle de Sickingen, et le délégué du duc Georges écrivait le 19 [décembre 1522 à son

Le duc Georges, indigné du libelle injurieux et révolutionnaire de Luther, se tourna vers Frédéric de Saxe, le pressant de sévir contre le coupable. Mais l'Électeur lui répondit « qu'ainsi que tous le savaient, il ne l'avait jamais protégé, et ne se mêlerait pas davantage de sa querelle à cause de ce petit livre; le duc, en bonne conscience, ne pouvait l'exiger de lui ». Le Conseil de régence, qui siégeait alors à Nuremberg et auquel Georges eut également recours, répondit à son tour « qu'il ne savait en cette circonstance quel avis donner, mais que cependant il engageait fortement le duc à ne pas prolonger plus longtemps ses différends avec Luther[1]. » (21 mars 1523).

« Cette attitude des autorités explique amplement », écrivait Charles de Bodmann, « qu'en Allemagne toutes les calomnies contre l'autorité temporelle et spirituelle paraissent légitimes. On tient pour certain que les princes ne sont plus assez forts pour résister à la fureur populaire qui les menace[2].

Léonard d'Eck, chancelier de Bavière, écrivait à son maître le duc Guillaume, en lui rendant compte de la manière dont Luther instruisait le peuple touchant ses devoirs envers l'autorité : « Le docteur Luther a composé et fait imprimer en allemand un livre où il expose la conduite que les sujets doivent tenir envers leurs souverains. Il y appelle les princes temporels des niais, des fous, des scélérats, des païens; il les traite, en un mot, d'une façon sanglante. Il les nomme ouvertement des tyrans, particulièrement ceux de Misnie, de Bavière et de la Marche; il les attaque en particulier sur les impôts et les taxes, dont, selon lui, ils accablent leurs subordonnés. Luther a résolu de soulever les sujets contre leurs gouvernants, de sorte que si jamais les princes ont eu de bons motifs pour faire bonne garde, c'est à présent. Il ne s'agit plus de rire et de se contenter d'un peu de vent dans ses voiles. » « Que Vos Grâces réfléchissent à ce qui se trame en ce moment sur beaucoup de points de l'Empire. On a imprimé un petit livre adressé à l'homme du peuple, où, à ce que l'on m'affirme, on lui conseille de rejeter loin de lui le joug qui lui pèse et que lui ont imposé jusqu'à ce jour rois, princes et seigneurs. On lui démontre qu'en se révoltant il fera une œuvre pie, et tout cela vient de ce misérable Luther et du parti de Franz de Sickingen. » « Je le répète, si jamais un effroyable *Bundschuh* a été à redouter, c'est maintenant[3]. »

maître : « Votre Grâce voit assez que le moine diabolique et Franciscus de Sickingen ne sont qu'une même chose. » ULMANN, p. 344, note 1.

[1] SEIDEMANN, *Erläuterungen zur Reformationsgeschichte*, p. 67-70.

[2] Voy. plus haut, p. 162, note 5.

[3] Dans JÖRG, p. 61.

On se demandait avec une « singulière angoisse » si Franz de Sickingen n'avait pas conclu un traité secret avec le duc Ulrich de Wurtemberg, prince jadis proscrit de ses propres États par la ligue souabe, et qui, depuis ce temps, s'était associé à la plus vile populace. On craignait que Franz ne l'eût attaché à son parti en lui promettant de l'aider à reconquérir son duché. Ulrich, de son château de Hohentwiel, dans le Hegau, ne cessait d'ourdir « de vastes complots ». Pendant l'automne de 1522, on avait vu flotter sur les tours de son château une bannière blanche où était peint un *Bundschuh* d'or entouré de rayons lumineux, avec cette devise : « Que celui qui veut être libre, marche vers ce soleil ! » Voici comment le Conseil de régence autrichien, sous la tutelle duquel était placé le Wurtemberg, mettait en garde les habitants de la forêt Noire contre les agissements du duc : « Invoquant un prétexte menteur de liberté, Ulrich ne songe qu'à ramener les simples et les ignorants sous le joug si pesant de sa domination; il veut les remettre dans l'ancienne servitude. Tout homme de bon sens pourra facilement se rendre compte que son intention et celle de ses compagnons ne sont pas et ne sauraient être de donner la liberté; il ne veut qu'enlever tous leurs avantages à ceux qui avec beaucoup de peine ont amassé un peu de bien, car c'est toujours ainsi que se terminent ces *Bundschuh* maudits. Ulrich et les siens se proposent de détruire la liberté partout où elle a pu s'établir, de sorte que s'il venait à réussir, les petits feraient l'amère expérience d'un esclavage beaucoup plus rude que celui du passé. » « Le pauvre peuple se soulève de tous côtés », mandait le Conseil à l'archiduc Ferdinand; « il est altéré de liberté, refuse de payer les taxes, et réclame sa part des biens de ceux qui possèdent. » Le Conseil pressait l'archiduc, pendant qu'il en était temps encore, et avant que le mouvement populaire ne prît le dessus, d'envoyer promptement des secours, afin que la révolte ne trouvât pas le pays sans défense[1].

Les princes alliés de Trèves, de la Hesse et du Palatinat se plaignaient de leur côté au Conseil de régence de ce que Sickingen et ses partisans excitaient le peuple à la révolte, le détournant du respect qu'il devait à ses princes et ne négligeant rien pour le gagner[2].

[1] Voy. ZIMMERMANN, t. II, p. 39-43. STALIN, t. IV, p. 254-255.

[2] Voyez le passage qui concerne la requête des trois princes au Conseil (ULMANN, p. 333, note), Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVII, fol. 94b. La date du jour où cette requête fut présentée ressort d'une lettre écrite au délégué de Francfort, Hamann de Holzhausen (12 janvier 1523), où il annonce que l'évêque de Würzbourg a demandé la permission de quitter Nuremberg, parce que la plupart de ses gens de service menaçaient de se réunir à Sickingen. L'évêque craignait d'être assailli par Franz. « *Dans toutes les directions de son*

Vers la fin de septembre 1522, les trois princes s'unirent dans le dessein de s'opposer énergiquement à Sickingen. Ils se proposaient d'arracher du sol allemand « la mauvaise semence », de rendre à l'Empire la paix, l'union, et d'assurer la sécurité de ceux qui possèdent[1]. Le duc Georges insistait depuis bien longtemps pour qu'avant tout « on détruisit les nids[2] ». « Quand bien même », disait-il, « l'Empire, durant toute une année, et même pendant deux ans, devrait laisser une armée en permanence devant l'un des châteaux forts des brigands chevaliers, un tel sacrifice serait encore préférable à l'angoisse où nous vivons perpétuellement, tremblant à chaque instant de voir éclater l'insurrection. On éviterait ainsi beaucoup de dépenses, les intérêts de la paix seraient mieux servis, et cette campagne serait tout aussi nécessaire et méritoire que l'expulsion des Turcs de Jérusalem[3]. » Le margrave Joachim de Brandebourg réclamait aussi avec instance la répression de Sickingen, qu'il appelait « le Turc de l'intérieur, toujours sur le point d'attaquer, aujourd'hui tel prince, demain tel autre[4] ». Enfin les trois princes alliés, voyant qu'ils n'obtenaient aucun secours de l'impuissant Conseil, dont quelques membres allaient même jusqu'à favoriser en secret les plans de Sickingen, se joignirent à la ligue souabe qui se préparait de son côté à marcher contre les chevaliers brigands de Franconie. Le lieutenant impérial, l'archiduc Ferdinand, et les Ordres réunis à la diète de Nuremberg, s'efforcèrent en vain de ramener Sickingen à la raison, de l'incliner vers la paix : il ne voulut entendre parler d'aucune concession, et déclara aux parlementaires envoyés vers lui, qu'il se regardait comme l'instrument choisi du Seigneur; qu'il avait reçu de Dieu même la mission de châtier le clergé, qu'il attendait de France et d'Allemagne de puissants renforts, résolu qu'il était d'obéir à l'ordre qu'il avait reçu du ciel[5].

Mais il avait des illusions profondes sur les forces dont il pou-

évêché, des soulèvements étaient à craindre, ainsi que les dépêches le lui marquaient. » *Reichstagsacten,* t. XXXVII, fol. 10. « Une révolte de paysans faisant redouter un *Bundschuh* semblait imminente dès le mois de novembre 1522. » Voy. la lettre de Holzhausen du jeudi après Élisabeth (20 novembre 1522), dans les *Reichstagsacten,* t. XXXVI, fol. 84.

[1] Voy. Ulmann, p. 305, 352-353.

[2] Des violateurs de la paix.

[3] Lettre de Georges, 8 septembre 1522, dans Ulmann, p. 275-276.

[4] Voy. Droysen, 2b, p. 108.

[5] Réponse de Sickingen, dans Kilian Leib, t. IX, p. 1039. « Franciscus de sua fide, de Evangelii amore deque justitia sua sibi placens et gloriabundus, ut Lutherani solent, respondit : a saeculis semper fuisse aliquem, quo Deus quasi instrumento usus peccatis lasciviens mortalium genus attriverit : persuasum sibi esse, quo Deus veluti flagello Ecclesiasticorum petulantiam velit caedere, affuturam sibi ex Germania atque Gallia bellatorum non contemnendam manum, *decretum sibi id exequi, ad quod se Deus elegerit.* »

vait disposer. Luther, dès le début, avait mal auguré de l'entreprise [1]. Lorsque vint le moment décisif, ses alliés lui manquèrent de parole. Il s'était flatté de voir la noblesse du Palatinat, de la Hesse, de l'archevêché de Trèves, se soulever simultanément et venir se joindre à lui, mais il fut amèrement déçu. Le plan de campagne des princes était conçu avec beaucoup de sagesse. Dès avril 1523, ils se portèrent vers Landstuhl, le château fort de Sickingen. Ils voulaient « surprendre l'oiseau au nid », car Sickingen s'était retranché dans cette place pendant que son fils, Schwicker, était allé presser, chez le comte Eitelfritz de Zollern, l'envoi de troupes assez considérables pour faire lever le siége. Le 29 avril, l'assaut commença avec une incroyable furie. Dès le troisième jour, Sickingen fut blessé mortellement par un débris de poutre qui lui ouvrit tout le côté, « de sorte que le poumon et le foie furent mis à jour ». Le château, criblé de boulets, n'était plus qu'un amas de ruines, et, désespérant de la victoire, les assiégés capitulèrent (6 mai 1523). Sickingen mourant avait été transporté dans une grotte de rochers, proche du château. « Où sont maintenant tous mes amis », répétait-il avec amertume; « où sont les seigneurs d'Arnberg, de Fürstenberg, de Zollern, les Suisses, mes alliés de Strasbourg, et tous les amis de la « fraternité », qui m'avaient tant promis et m'ont si mal tenu parole? Que personne désormais ne se confie donc en ses grands biens et ne s'appuie sur la consolation et les promesses des hommes! »

De quels éléments était composée cette « fraternité » dont parlait le mourant? On l'ignore [2].

Le 7 mai, les princes firent leur entrée dans le château. Ils visitèrent Sickingen en son abandon et sa détresse. A la question de l'archevêque de Trèves : « Franz, quel motif a pu te pousser à me faire un tel dommage, à moi et à mes pauvres hommes? » le moribond répondit : « Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet! Je n'ai pas agi sans motif! » Après que les princes se furent retirés, Sickingen se confessa à son chapelain, et tandis que celui-ci allait chercher le saint viatique, il rendit l'esprit [3]. « Aussitôt que l'âme de Sickingen eut quitté ce monde », rapporte Spalatin, « quelques

[1] « Franciscus Sickingen », écrivait-il le 19 décembre 1522 à Wenceslas Link, « Palatino bellum indixit, res pessima futura est. » Voy. DE WETTE, t. II, p. 265.

[2] Des documents nombreux, établissant l'existence d'une vaste conspiration de nobles, furent détruits après la prise d'Ebernbourg; on craignait d'irriter de nombreux et secrets adversaires. Voy. ROMMEL, t. II, p. 64.

[3] Pour plus de détail, voy. ULMANN, p. 361-385. — Pour ce qui concerne la guerre faite par les princes à Sickingen et les derniers moments du chevalier, Ulmann a suivi les sources les plus dignes de foi, laissant de côté avec raison les embellissements de la chronique de Flersheim.

paysans, aidés des cuisiniers du landgrave, firent entrer son corps de force dans un vieux coffre qui avait jadis servi à serrer les harnais et les habits; on fut obligé de ployer la tête et les genoux pour l'y faire tenir. Le coffre fut ensuite descendu avec une corde le long des flancs de la montagne. On l'enterra dans une petite chapelle, proche de Landstuhl[1]. »

« Ainsi finit l'homme qui avait fait trembler tout l'Empire romain si peu de temps auparavant[2] », dit Spalatin. « Si Dieu ne l'eût rappelé », lisons-nous dans une chronique de Bâle, « il aurait attiré de grands désastres sur les princes, et eût été en Allemagne ce que Jean Ziska[3] a été en Bohême. » « Dieu est un juste juge, mais un juge surprenant! » s'écria Luther avec découragement en apprenant la mort du chevalier[4]. Frédéric de Saxe écrivait de son côté à Spalatin : « Que Franz de Sickingen, auquel Dieu fasse paix, ait ainsi péri de corps et de biens, c'est véritablement, et selon nos pauvres pensées humaines, une nouvelle étrange à ouïr[5]! »

III

Au dire de Spalatin, les catholiques se seraient écrié après la défaite de Sickingen : « L'Empereur postiche est mort, on sera bientôt débarrassé de l'antipape[6]! » Luther, en effet, tomba gravement

[1] *Œuvres posthumes de Spalatin*, p. 180. Voy. DE WEECH, *Berichte über Franz von Sickingen's Ende*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XVIII, p. 649-656. Dans une chanson de lansquenet, on lit à propos de la défaite de Sickingen :

Les princes étaient pleins d'entrain,
Ils tirèrent si bien sur le château
Qu'ils atteignirent Franz;
Son noble sang fut répandu!
Je ne l'oublierai pas, je ne l'oublierai pas!
Il a aimé tous les lansquenets,
Il les avait bien équipés.
Chantons ses louanges!
Ce qu'il a semé n'est pas perdu,
La semence ne périra pas, elle ne périra pas!

Voyez LILIENCRONE, t. III, p. 418.

[2] *Spalatin's Annalen* dans MENCKEN, *Script.*, t. II, p. 622.

[3] « Quem si Deus non tulisset e medio, graviora damna principibus fuerat illaturus quam olim Joannes Zischa regno Bohemorum. » *Basler Chroniken*, t. I, p. 385. L'ambassadeur de Venise Contarini porte sur Sickingen le jugement suivant dans sa description de l'état de l'Allemagne : « Ultimamente poi ha rovinato Francesco de Sickingen, il quale era un signorotto capo de' lutherani, ladro di strada, e capo de' gentiluomini poveri, inimici del viver quieto. » Dans ALBERI, t. II, p. 20.

[4] « Deus justus, sed mirabilis judex. » Lettre à Spalatin; voy. DE WETTE, t. II, p. 340.

[5] SPALATIN, *Friedrich des Weisen Leben*, p. 192.

[6] *Spalatin's Annalen*, p. 625.

malade à ce moment même. La chute d'un des premiers et des plus puissants soutiens du parti luthérien effraya et affligea grandement les amis des nouvelles doctrines : « Je ne puis te dire », écrivait Martin Bucer à Zwingle (9 juin 1523), « combien, enhardis par la mort d'un seul homme, les monstres du papisme relèvent à présent leurs cornes! L'Antechrist, sachant bien qu'il lui faudrait périr si, par les efforts de Sickingen, l'évangile était de nouveau annoncé au monde dans toute son intégrité et pureté, n'a rien négligé pour le perdre. » « Nous avions fondé de grandes espérances sur lui, mais déjà son œuvre chancelle et tombe », écrit à Zwingle avec douleur Otto Brunfeld, « et non-seulement son œuvre, mais celle de tous les amis de l'évangile. Notre Hutten est en mauvais point, et nous autres devons nous attendre à être bientôt battus de tous les côtés. Nous deviendrons l'objet de la risée générale, et j'ai le pressentiment d'une catastrophe imminente[1]. » « Aucun des princes ou des pharisiens », dit-il ailleurs, « ne croit à l'évangile. » Hutten, de son côté, tremblait que les princes n'aient tramé quelque vaste complot contre la nouvelle doctrine : « Partout », écrit-il, « nos ennemis triomphent et règnent[2]. »

Craignant que les princes ne lui fissent subir le châtiment bien mérité de ses intrigues révolutionnaires, Hutten s'était hâté de quitter Landstuhl. Vers la fin de 1522 il arrivait à Bâle, fugitif, sans ressources, torturé par la maladie. Il avait des amis dans la ville, et comptait particulièrement sur l'appui d'Érasme, son ancien maître, son guide, « son Socrate ». Mais entretenir des relations avec les malheureux n'entrait point dans les axiomes de philosophie pratique d'Érasme; renouer des liens d'amitié avec Hutten eût été se compromettre vis-à-vis de ses puissants protecteurs; puis, comme il le craignait à bon droit, cette générosité d'âme eût été fatale à sa bourse. Érasme s'était jadis complu à se représenter sous les traits d'un sage du christianisme : « La propriété », avait-il dit, « n'est pas interdite aux seuls moines, mais à tous les chrétiens. La charité doit rendre tout commun entre frères, et celui qui ne soutient pas, selon les ressources dont il peut disposer, son prochain tombé dans la détresse, peut et doit être considéré comme possédant injustement un bien qui ne lui appartient pas[3]. » Mais Hutten, dans son malheur, ne s'aperçut point qu'Érasme songeât à mettre en pratique de si admi-

[1] *Zwinglii Op.* VII, p. 269-273.

[2] Voy. HAGEN, t. III, p. 63.

[3] « Proprietatem christiana charitas non novit. » « Tu credebas solis monachis interdictam esse proprietatem? indictam paupertatem? Errasti, utrumque ad omnes christianos pertinet, etc. » Voy., sur ces passages et d'autres analogues, WISKEMANN, p. 10-11.

rables maximes. Froid, indifférent, il repoussa le chevalier vaincu et malade, et lui fit dire qu'il se gardât bien de le mettre dans un pénible embarras par sa visite. Il écrivait à l'un de ses amis qu'il ne souhaitait pas voir Hutten; qu'il lui voudrait du bien aussi longtemps que Hutten s'en voudrait à lui-même, mais qu'il avait autre chose à faire qu'à s'occuper de lui[1]. Blessé au vif, Hutten considéra dès lors Érasme comme un apostat de l'évangile, et, dans un libelle amer, déversa sur lui son ressentiment et sa colère. « Quel peut être », se demande-t-il, « le mobile d'une telle apostasie? Érasme envie-t-il la gloire de Luther? Est-il dominé par la crainte pusillanime des vainqueurs? A-t-il été acheté, ou réellement Érasme aurait-il changé de conviction? » « Tant de princes conjurés contre l'évangile », dit-il encore, « le font désespérer du succès de notre cause; dès lors, il trouve prudent de rompre avec elle, et cherche à obtenir par tous les moyens la faveur des grands. Érasme, en rendant aux princes un service signalé, songe à faire d'eux ses obligés, aussi médite-t-il un livre contre nous. Oh! le triste spectacle! Érasme s'est livré au Pape! Adrien lui a ordonné de ne pas tolérer que le respect dû au Siége apostolique reçût quelque atteinte, et aussitôt Érasme entre en lice; déjà il a porté de rudes coups. Quelle transformation! » « Autrefois, il est vrai, il a travaillé dans le même but que Luther et que moi, et si la plus grande partie de ses écrits est destinée à lui survivre, tout homme attentif au fond de la question plus qu'aux paroles, le comptera parmi les adhérents de ce même évangile qu'il se prépare maintenant à combattre. Oui, en dépit de ses efforts, par ses premiers écrits, il comptera toujours, même après son apostasie, parmi les champions de l'évangile et les adversaires de la tyrannie romaine[2]. »

Érasme publia aussitôt sa réponse, intitulée : *Éponge pour essuyer les éclaboussures de Hutten*[3]. Il y attaquait sans aucun ménagement la conduite et le caractère de son ancien ami, ne se faisant même pas scrupule de railler sa détresse. Avec pleine raison, d'ailleurs, il offrait Hutten en exemple à la jeunesse; mais quel jour ne jetait-il pas sur son propre caractère lorsque, à propos de ce même homme dont il avait été pendant tant d'années le plus intime ami, qu'il

[1] Strauss, t. II, p. 263-265. — Dans une lettre à Mélanchthon, Érasme dit en parlant de Hutten : « Ille egens et omnibus rebus destitutus, quaerebat nidum aliquem, ubi morereturr. Erat mihi gloriosus ille miles cum sua scabie in aedes recipiendus, simulque recipiendus ille chorus titulo Evangelicorum, sed titulo duntaxat. Sletstadii mulctavit omnes suos amicos aliqua pecunia. Jam amarulentiam et glorias hominis nemo, quamvis patiens, ferre poterat. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 667.

[2] Voy. Strauss, t. II. p. 281-288. — Hagen, t. III, p. 63-72.

[3] *Spongia Erasmi adversus adspergines Hutteni*, 1523.

avait loué et célébré à la face du monde entier, il écrivait, au moment où la tombe venait à peine de se fermer sur lui, des lignes comme celles-ci : « On voit de par le monde certains hommes entretenir et flatter leurs mauvais penchants dès le début de leur vie; ils mettent leurs passions et leurs excès sur le compte de la jeunesse; ils tiennent le jeu, la prodigalité excessive, pour de nobles amusements. Mais pendant ce temps les revenus s'en vont, les dettes grossissent, la réputation dépérit, la faveur des princes, de la bienfaisance desquels on vivait, s'évanouit; bientôt le besoin conduit au vol; on commence par y recourir sous prétexte de guerre, puis, rien ne pouvant combler l'abîme des dettes, pas plus que l'eau ne pouvait remplir le tonneau percé des Danaïdes, on se permet de méchants tours, et dès qu'il s'agit de happer quelque butin, on ne fait plus aucune différence entre amis et ennemis. Enfin la passion, comme un cheval emporté qui jette son cavalier par terre, précipite brusquement dans la ruine celui qui lui a trop obéi[1]. » Érasme, en cette même satire, range Hutten parmi les hommes « qui, sous prétexte d'évangile, n'agissent qu'en vue du butin et du pillage, se croient autorisés à détrousser les passants sur la grand'route, et après avoir dissipé leur bien avec les filles, le vin et le jeu, jettent le défi à tous ceux dont ils espèrent tirer quelque argent[2]. »

Quant à sa propre attitude vis-à-vis de l'Église et du parti luthérien, quant au fond même de la question religieuse, Érasme, dans ce pamphlet, donne, suivant sa coutume, des explications fort vagues et tortueuses. Pour assurer le triomphe pacifique de l'évan-

[1] Voy. Strauss, t. II, p. 331-332.

[2] Visant particulièrement Hutten, Érasme dit à un autre endroit : « qu'il voit à la vérité beaucoup de luthériens, mais peu d'évangélistes. Si Hutten connaissait des gens qui, au lieu de fréquenter le vin, les filles ou les dés, se délectassent dans la lecture de la sainte Écriture et dans les entretiens pieux; qui, ne trompant personne sur l'argent qui leur était dû, sussent dépenser libéralement ce qu'ils n'étaient pas obligés de donner aux nécessiteux; qui, au lieu d'injurier ceux qui ne leur avaient fait aucun mal, répondissent d'une manière conciliante à une parole irritante; qui ne se rendissent coupables d'aucun acte de violence, ne menaçant personne, mais au contraire, pour un tort souffert, rendant des bienfaits; qui, loin d'exciter des troubles établissent partout où ils le pouvaient la concorde et la paix; qui, bien éloignés de se vanter de crimes ou d'actes qu'ils n'avaient point accomplis, rapportassent au seul Christ tout le mérite de leurs bonnes œuvres; si Hutten lui montrait de tels évangélistes, aussitôt il se joindrait à eux avec joie. Mais s'il en existait, ils étaient, à vrai dire, excessivement rares! » Strauss, t. II, p. 293-294. — Dans une lettre au conseil de Zurich (datée du 10 août 1523), Érasme se vante d'avoir jusque-là travaillé assidûment à répandre la *doctrine évangélique;* et cependant Hutten a publié contre lui un petit livre rempli de mensonges et d'injures; Hutten ne doit qu'au conseil la permission de séjourner à Zurich, mais il n'a pas le droit d'abuser de cette permission pour publier un libelle insolent et pervers. Cet écrit nuirait très-certainement *aux intérêts évangéliques,* aux belles-lettres, à la chose publique, et pouvait dans l'avenir porter un grand préjudice à la ville de Zurich; quant à Hutten, « chacun savait qu'il n'avait plus rien à perdre. » Dans Egli, 245, n° 565.

gile, il indique les moyens les plus singuliers. Pour lui, répète-t-il, il n'appartient à aucun parti, son indépendance lui est chère avant tout[1]. La querelle luthérienne a commencé sans sa participation, et dès le début, l'esprit entêté de Luther lui a beaucoup déplu. C'est à tort que Hutten lui fait un crime d'avoir protesté de son attachement envers le Siège apostolique. Sans doute, il est résolu à ne jamais s'en séparer, mais aussi longtemps, toutefois, que le Saint-Siége ne se séparera pas du Christ! L'Église, dans sa lutte contre les nouvelles doctrines, n'était, aux yeux de « l'oracle de la science », qu'un parti en présence d'un autre parti. Les deux opinions devaient apprendre à vivre en paix l'une avec l'autre, ce qui pourrait d'autant plus facilement se faire qu'on était d'accord sur les articles principaux de la foi et de la discipline, et que la querelle ne se rapportait la plupart du temps qu'à certains paradoxes, en partie incompréhensibles, en partie insignifiants! Les potentats spirituels et temporels, faisant trêve à leur lutte passionnée, oubliant leurs propres intérêts, feraient bien d'accepter le conseil d'un simple particulier : les savants devaient renoncer aux disputes, aux invectives, et conférer entre eux sur la manière d'éviter le schisme et sur les intérêts généraux de la chrétienté, puis exposer le résultat de leurs conférences dans des lettres privées, adressées soit au Pape, soit à l'Empereur[2]. C'est d'un pareil remède qu'Érasme attendait la guérison des maux de son temps.

Mélanchthon craignait que le ressentiment de Hutten contre Érasme n'eût de fâcheuses suites : « Hutten », écrit-il, « est furieux de voir en quel péril est notre cause. Malheureusement sa colère nous compromet inutilement auprès des bons, et il est à craindre qu'Érasme ne s'irrite encore plus contre nous que contre lui. Pour nous, nous entendons rester complétement étrangers aux rancunes de Hutten[3]. »

« Erasme a lâchement abandonné la cause de l'évangile », écrit Hutten à Éoban Hessus (21 juin 1523); « toutefois il se repent du mauvais marché qu'il a conclu. » « Pour moi, obligé de prendre la fuite, je me suis réfugié en Suisse, où j'ai devant moi la perspective d'un exil encore plus long que les précédents, car dans les circonstances présentes, l'Allemagne n'est pas en état de me tolérer. Mais j'espère

[1] Au sujet du peu de franchise d'Érasme, Luther écrivait à Spalatin, le 15 mai 1522 : « Melior est Eccius eo, qui aperta fronte hostem profitetur. Hunc autem tergiversantem et subdolum tum amicum tum hostem detestor. » Dans DE WETTE, t. II, p. 196.

[2] Voy. STRAUSS, t. II, p. 289-291.

[3] *Corp. Reform.*, t. I, p. 626-627. « C'est ainsi que Mélanchthon se dégageait avec ingratitude, pour ne pas dire avec lâcheté, de toute connivence avec Hutten, auquel cependant la cause de la réforme avait tant d'obligations, » dit HAGEN, t. III, p. 60.

voir les choses changer promptement de face par l'heureuse expulsion des tyrans. » Il adresse à Éoban un nouveau libelle contre ces mêmes « tyrans », c'est-à-dire contre les princes vainqueurs de Sickingen qui « se sont injustement emparés de ses biens », et il presse Éoban de le faire imprimer le plus tôt possible à Erfurt. « La chose », lui écrit-il, « peut être faite en silence et en secret, et cela dans votre ville plus aisément que partout ailleurs; là, personne ne s'attend à rien de semblable, d'autant plus qu'on me sait très-loin. Je t'en prie, je t'en supplie encore une fois, ne diffère pas, ne néglige rien dans une question qui est pour nous de la dernière importance! Qu'une protestation énergique contre un attentat inouï se fasse entendre et paraisse au grand jour[1]! » Mais Éoban, l'ancien frère d'armes de Hutten, n'était plus d'humeur à surveiller la publication d'un pareil écrit. A la vérité, il tonnait comme autrefois contre le Pape, « cet imposteur universel, ce perturbateur de la paix européenne, ce loup sous le masque de l'innocence »; comme jadis il s'élevait contre les partisans du Pape, « ces ouvriers d'iniquité[2] »; mais il n'était nullement disposé à jouer vis-à-vis des princes le rôle d'apôtre de la liberté. Les efforts des prédicants et de leurs adeptes avaient réussi à ruiner à Erfurt les études universitaires, et Hessus, talonné par la faim[3], s'était vu contraint de recourir au landgrave Philippe de Hesse, qui lui avait accordé un poste scientifique à Marbourg. Aussi n'appelait-il plus Sickingen et ses alliés que « les brigands », et témoignait-il souvent au chancelier du landgrave toute sa joie de les voir enfin châtiés[4]. Hutten ne pouvait donc compter sur lui pour publier son pamphlet « contre les tyrans » : le manuscrit fut perdu.

Hutten, accusé de travailler au renversement de la constitution ecclésiastique, fut obligé de quitter Bâle. Pour le même motif, il lui fallut bientôt fuir de Mulhouse, où il s'était réfugié. Enfin il trouva un asile à Zurich, près d'Ulrich Zwingle. Il mourut dans l'île d'Ufnau, sur le lac de Zurich, dans sa trente-sixième année, vers la fin d'août 1523, de la maladie dont il souffrait depuis seize ans. « Hutten », rapporte Zwingle, « ne laissa après lui aucun objet de valeur. Il n'avait point de livres; de meubles, pas davantage; sa plume seule lui appartenait[5]. »

[1] Strauss, t. II, p. 311-312. — Kampschulte, t. II, p. 191.

[2] Voy. Schwertzell, p. 41-42. Il ne dissimulait pas qu'il cherchait de temps en temps à faire plaisir aux gens avec lesquels il vivait, « par de semblables attaques ».

[3] Eoban était parfois si à court d'argent, qu'il était contraint d'emprunter souvent à ses amis; ordinairement deux florins. Voy. Schwertzell, p. 44-45.

[4] Strauss, t. II, p. 312. — Plus tard, Eoban rangeait la défaite de Sickingen parmi les hauts faits de Philippe.

[5] « Nihil reliquit, quod ullius sit pretii. Libros nullos habuit, supellectilem nullam, praeter calamum. » Op. VII, p. 313. Hutten mourant « semble n'avoir

IV

Avec Sickingen et Hutten, la chevalerie révolutionnaire perdait « ses chefs et ses guides ». Au bout de bien peu de temps, il ne fut plus question de tant de vastes plans formés par les chevaliers pour le renversement de la constitution de l'Empire.

Les princes alliés s'emparèrent de tous les châteaux forts de Sickingen, dont la plupart furent brûlés. Après leur complète victoire, ils formèrent entre eux une nouvelle alliance pour le maintien de leurs conquêtes, qu'ils s'engagèrent à défendre « de leurs corps et de leurs biens[1] ». Peu après, la ligue abattit l'orgueil de la chevalerie de Franconie. Pendant les mois de juin et de juillet 1523, plus de vingt châteaux de brigands furent rasés par ordre des princes[2]. « Mais ce qui est bien regrettable, c'est qu'on ne put jamais mettre la main sur Hans Thomas d'Absberg, et châtier comme il eût mérité de l'être ce coupeur de mains et de pieds[3]. »

C'en était fait de l'indépendance politique de la petite noblesse;

plus invoqué que la déesse Fortune ». Strauss dit en parlant de ses tendances athées (t. II, p. 314) : « Nous trouverons dans les dernières lettres plus de citations tirées des poëtes classiques que de sentences empruntées à la Bible. Voyons ici simplement le retour de Hutten à sa nature primitive, aux souvenirs de son éducation d'humaniste. Son commerce avec Luther et les luthériens avait donné à son langage un vernis chrétien, mais ce vernis disparut dès que, tombé dans la détresse, il resta livré à lui-même. » Sur la conduite peu généreuse d'Érasme à l'égard de Hutten, même après la mort de celui-ci, voy. DRUMMOND, t. II, p. 146, fil. 158.

[1] ULMANN, p. 394.

[2] Pour plus de détail sur la guerre de Franconie, voy. BAADER, p. 70-91. — Voy. DE SCHREKENSTEIN, 2a, p. 250-251. — Voy. aussi la liste « des nids de brigands détruits », dans HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 258. — L'archiduc Ferdinand et le Conseil de régence cherchèrent à empêcher les répressions des princes. Voyez JORG, p. 71, où, tirés d'une lettre du chancelier bavarois Léonard d'Eck, sont exposés les motifs de cette campagne. Mais les princes n'avaient rien à faire avec un personnage comme Hans Thomas d'Absberg. « Il fut procédé par décrets et arrêtés de justice contre ce misérable. » Voy. ULMANN, dans la *Jenaer Literaturzeitung*, 1874, p. 727.

[3] Hans Thomas d'Absberg, étroitement uni au duc banni Ulrich de Wurtemberg, dont on parlera dans la suite, poursuivit en paix la série de ses atrocités jusqu'en 1531, où il fut assassiné par un Juif, son plus intime ami et son hôte, auquel il confiait ordinairement le fruit de ses rapines. « Cet homme le fit boire, de sorte qu'il s'endormit à table. L'autre lui porta alors un coup au cœur avec une arquebuse courte, et, secondé par un autre Juif, l'acheva à coups de bâton comme un chien enragé, avant qu'il ne se fût bien réveillé; il le fit ainsi mourir dans ses péchés, puis il traîna son cadavre dans un champ de blé, où il fut plus tard déterré par des chiens, déjà tout empesté et mangé des vers. » BAADER, p. 530. Sur les tortures infligées aux prêtres qui tombaient au pouvoir de ce misérable et de sa bande, voy. BAADER, p. 144, 179, 383, 414.

toutefois les tendances révolutionnaires qui s'étaient fait jour dans ses rangs n'étaient aucunement vaincues.

La révolution politique et religieuse faisait des partisans de plus en plus nombreux parmi les classes populaires, et plus d'un chevalier mis au ban et dépossédé soutenait en secret les efforts tentés par beaucoup de prédicants pour exciter et pousser à la révolte les sujets des princes, et particulièrement les paysans.

Mais pour que cette révolte pût éclater, il fallait d'abord que les pouvoirs établis fussent renversés, que le gouvernement central, devenu impuissant, fût tombé dans le plus irréparable discrédit, et que l'anarchie fût complète dans le domaine religieux.

CHAPITRE V

LE CONSEIL DE RÉGENCE ET LES DIÈTES DE 1522-1523.

I

Le Conseil de régence, institué à Nuremberg dans l'automne de 1521, ouvrit la série de ses actes par la promulgation d'une loi exécutive qui maintenait et proclamait de nouveau la paix publique. Il adopta ensuite une mesure à laquelle Maximilien, jaloux de l'intégrité du pouvoir impérial, s'était toujours opposé, et décida que les états des différents cercles de l'Empire auraient désormais le droit d'élire eux-mêmes leurs gouverneurs et conseillers [1]. Le Conseil de régence convoqua ensuite les Ordres à Nuremberg pour le 23 mars 1522. Il s'agissait avant tout de s'entendre sur les moyens de résister aux Turcs, qui, ayant conquis Belgrade et dévasté la plus grande partie de la Hongrie, se disposaient maintenant à envahir la basse Autriche, la Bavière et les autres territoires allemands [2].

« Le péril était imminent. A chaque instant une surprise était à craindre. Mais les secours étaient fort minces, car chacun ne pensait qu'à soi, et beaucoup de princes allaient jusqu'à reculer devant les frais nécessités par l'envoi d'un délégué à la diète. Aussi peu de députés se trouvaient-ils réunis à Nuremberg au jour fixé, et tandis qu'on perdait ainsi un temps précieux, Méhémet Bey envahissait la Valachie. En Hongrie, on s'attendait tous les jours à voir le sultan Soliman s'emparer de la Moldavie, et pénétrer jusque dans l'Esclavonie.

Au mois d'avril 1522, les Turcs ravagèrent les environs de Frioul. « En un seul jour », rapporte Georges Kirchmayer dans ses *Mémoires*, « plus de six mille hommes furent emmenés prisonniers. Les petits enfants ont été séparés les uns des autres, les femmes odieusement

[1] *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 229-241.

[2] * Circulaire du 12 février 1522. Les Ordres devaient se réunir le dimanche d'*Oculi* (23 mars). Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 2.

outragées, les prêtres maltraités; le pays n'est plus qu'un vaste incendie. On dit que le 15 mai les Turcs étaient encore campés près de Leybach, au nombre d'environ vingt-quatre mille. Cependant personne n'a compassion des populations en péril, elles ne trouvent nulle part aide et appui. Personne ne se présente pour les défendre et les guider; ni prince, ni chef ne vient leur rendre courage, chacun attend que sa propre muraille brûle. Oh! que nos frères chrétiens sont lâchement abandonnés! Personne ne prend à cœur la dignité, l'honneur de la foi chrétienne, mais nul n'a garde d'oublier son propre intérêt[1]! » Le Conseil de régence ordonna des processions et des prières publiques pour obtenir de Dieu la cessation « du fléau turc ». Tous les jours à midi, dans les villes, villages et hameaux, la cloche avertissait les fidèles de prier Dieu « pour qu'il détournât sa colère et donnât bonheur et victoire aux armes chrétiennes[2] ».

Le 7 avril, le comte palatin Frédéric, en sa qualité de lieutenant impérial, annonça aux états que l'Empereur renonçait aux vingt mille hommes de pied et aux quatre mille cavaliers qui lui avaient été accordés pour l'expédition romaine, ordonnant que lesdites troupes fussent affectées aux nécessités si pressantes de la défense du pays. Mais pour cette défense, aucun Ordre ne semblait porté à l'adoption de mesures énergiques. « Selon l'us et coutume », écrivait à Francfort Philippe Fürstenberg, « des querelles de préséance éclatent au sein de la diète, et pour de puériles disputes toutes les affaires restent en suspens; notre bien est inutilement dévoré[3]. » « L'imminence du péril avait fait espérer », dit une circulaire du Conseil publiée le 30 avril, « que les Électeurs et autres Ordres de l'Empire se trouveraient à Nuremberg au jour marqué; mais un très-petit nombre seulement s'étant rendu à notre appel, il a fallu remettre l'ouverture de la diète au 1er septembre[4]. » En attendant, un nouvel impôt fut prescrit, atteignant tous les Ordres et tous les sujets de l'Empire[5], et le 8 mai, le procès-verbal de la séance portait que sur les secours consentis à Worms, trois huitièmes seraient affectés à la campagne turque. Les Ordres devaient fournir leur contribution

[1] Dans les *Fontes rer. Austr.*, t. I, p. 458.

[2] * Circulaire du 28 mars 1522. Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 6.

[3] * Philippe Fürstenberg, le lundi d'après les Rameaux (14 avril 1522), *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol 11. « Et il nous arrive un peu ce qui est arrivé aux Grecs devant Troie :

Postquam delirant reges, plectuntur Achivi. »

[4] * Circulaire du dernier jour d'avril 1522. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 14.

[5] Proposition du 30 avril : « que tous les Ordres et sujets de l'Empire doivent s'imposer pour la campagne contre les Turcs ». Voy. Lunig, *Reichsarchiv*, t. II, p. 405-408.

en argent, « sans délai ni prétexte quelconque[1] ». Toutefois les rentrées se faisaient avec une « lenteur désespérante ». A la fin de juillet, ni Worms ni Spire n'avaient encore rien fourni, de sorte que le Conseil dut sévir contre ces villes rebelles, ainsi que contre d'autres retardataires[2]. Francfort, à laquelle, en un si pressant péril, le Conseil avait demandé un emprunt de 4,000 florins, refusa de venir en aide à l'Empire, s'excusant sur les nombreuses guerres privées qu'elle avait eu à subir, et sur la nécessité de construire plusieurs édifices civils[3].

La Diète, dont l'objet pressant était « le péril turc », ne put s'ouvrir à l'époque convenue, car entre temps Franz de Sickingen, « véritable Turc de l'intérieur[4] », avait entrepris sa redoutable aventure, et de tous les côtés des troubles, des émeutes menaçaient d'éclater[5]. « Les Ordres ne semblent guère disposés à ouvrir les séances », écrivait avec découragement Hamann de Holzhausen, député de Francfort; « aucun prince n'est encore arrivé; pour moi, je voudrais être à la maison! » En vain l'archiduc Ferdinand, qui avait succédé au comte palatin Frédéric dans la charge de lieutenant général d'Empire, faisait-il les efforts les plus sincères pour mettre les choses en mouvement : on allait jusqu'à douter que la Diète pût avoir lieu[6].

Elle ne s'ouvrit que le 17 novembre, et les Ordres furent alors informés que les délibérations porteraient sur les points suivants : La recherche des moyens à prendre pour établir dans l'Empire une paix solide et durable; l'organisation de la résistance contre les Turcs, et les moyens de subvenir par des appointements fixes à l'entretien des membres du Conseil de régence et de la Chambre impériale[7]. Les choses en étaient venues à un tel point que vingt-six villes libres, trente-huit prélats, quatre-vingt-douze comtes et sei-

[1] Recez du 8 mai 1522 dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 242-247.

[2] * Philippe Fürstenberg au conseil de Francfort, le dimanche après saint Jacques (27 juillet) 1522. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 34.

[3] * *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 22-27.

[4] Voy. plus haut, p. 264.

[5] * Philippe Fürstenberg au conseil de Francfort, le samedi après la Nativité de la Sainte Vierge (13 septembre) 1522. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 40. Le jeudi après Élisabeth (20 novembre), les Ordres réunis à la Diète envoyèrent aux membres encore absents une sommation leur enjoignant de se rendre le plus promptement possible à l'assemblée, à cause du danger pressant de l'invasion turque, et parce que « de tout côté dans l'Empire s'élevaient des révoltes et des troubles faisant redouter de grands malheurs ». — *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 86.

[6] * Hamann de Holzhausen au conseil de Francfort, le mercredi après saint Michel (1er octobre) 1522. Voy. aussi les lettres des 4, 8 et 9 octobre 1522 dans les *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 53, 55, 57, 58.

[7] * Holzhausen, le 20 novembre 1522; c'était le lundi précédent (17 novembre) que la Diète avait été ouverte. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 84.

gneurs, onze princes welches et sept princes allemands refusaient de contribuer au maintien de ces deux grands organes du droit. « Si l'on n'y apportait un prompt remède, leur arrêt, leur dissolution était à prévoir, et la rébellion, l'émeute, le mépris de toute équité, en seraient les conséquences inévitables. » Mais les « délibérations sur les remèdes à apporter au mal » venaient à peine de s'ouvrir, que les Ordres, « qui dans le péril actuel auraient dû tout faire pour rester unis, commencèrent à s'aigrir les uns contre les autres ». C'était chose « vraiment lamentable à voir, et presque capable de faire désespérer »! Chacun se plaignait d'être plus imposé que son voisin, et rejetait sur les autres la faute de la misère et du malheur public[1]. En un mot, « toutes les plaies de l'Empire semblaient se rouvrir à la fois[2] ».

Les délégués des villes se plaignaient à bon droit de n'avoir pas été invités à prendre part aux délibérations de la Diète; on s'était contenté de les informer de ce qu'il avait plu aux électeurs, princes et autres Ordres de décider. « Les électeurs et princes sont d'humeur et d'avis », disait le député de Francfort dans une de ses dépêches, « de n'accorder désormais aux villes ni rang ni voix dans les assemblées et dans les discussions publiques. Ils se proposent de les en exclure totalement[3]. » Or un tel procédé semblait naturellement « inacceptable » aux députés urbains, en sorte qu'ils résolurent de mettre l'occasion à profit pour dire une bonne fois leur sentiment, et « s'ouvrir franchement sur tous leurs griefs ». Ils préparèrent donc un cahier de doléances.

« Jusque-là », disaient-ils, « les villes avaient tenu le même rang que les autres Ordres dans les Diètes de l'Empire. Appelées aux délibérations des États généraux, leur avis y avait toujours eu un grand poids. Elles avaient eu voix au Conseil, « il y avait de cela fort peu de temps encore », tout aussi bien que les princes et autres États, et leurs députés avaient donné leur avis sur toutes les questions mises en délibération par l'assemblée. « Maintenant, elles n'étaient même plus représentées au Conseil; les affaires étaient discutées et décidées sans leur participation. » Or, dans les pénibles circonstances actuelles, l'union de tous les Ordres était indispensable. Elles exprimaient donc le vœu que les choses fussent rétablies dans leur premier état.

Les autres griefs des députés urbains avaient trait aux extrêmes lenteurs de la justice exécutive, et surtout aux guerres privées, qui

[1] * Lettres de Clément Endres, Trèves, 27 novembre 1522. Voy. *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 52.

[2] Voy. Höfler, *Adrian VI*, p. 252.

[3] * Hamann de Holzhausen, 17 décembre 1522. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 102.

prenaient de telles proportions que « nulle vie, nulle propriété n'était plus en sécurité », ce qui paralysait entièrement l'essor du commerce. Contrairement à tous les règlements établis pour le maintien de la paix publique et de l'ordre, « les bourgeois, parents ou amis des délégués » étaient continuellement exposés aux plus grands dangers sur les routes; leur bien était pillé, ou même brûlé en plein champ, et les individus mutilés, lamentablement assassinés, rués de coups, dévalisés, trainés au cachot. On voyait se commettre de tels actes « qu'on n'en pourrait entendre le récit sans stupeur, même si les Turcs en étaient les auteurs ». Cependant les coupables, quelque féroces et monstrueux qu'ils fussent, non-seulement restaient pour la plupart impunis, mais encore étaient ostensiblement accueillis et ménagés par les plus grands personnages. Si l'on ne mettait ordre à un pareil scandale, il fallait s'attendre à la ruine complète de la nation. De plus, il était absolument impossible de tolérer plus longtemps les nouveaux règlements de douanes établis et autorisés par les princes. Le peuple allemand, plus que tout autre, était surchargé de taxes écrasantes et multiples, de frais d'escorte, de servitudes sans nombre. « Il était contraire aux lois divines et humaines qu'un pouvoir ou un Ordre, au détriment de tant d'autres, pût s'enrichir ainsi à lui tout seul des sueurs, du sang et de la détresse des pauvres. » On savait assez la tournure séditieuse que prenaient de tous côtés les événements; aussi importait-il grandement de ne pas écraser l'homme qui n'avait que peu de ressources de charges de plus en plus onéreuses. Les villes exprimaient encore leur mécontentement également motivé à propos des tribunaux ecclésiastiques, des abus de la cour romaine et du système monétaire. Une quantité de pièces dont la valeur avait baissé, et même de fausses monnaies, étaient introduites habilement dans l'Empire, tandis que la bonne monnaie était emportée dans les pays welches, aussi bien par les chrétiens que par les Juifs, et cela dans des proportions énormes[1].

Le 23 janvier 1523, les électeurs, princes et autres Ordres firent connaître leur réponse aux délégués des villes. Pour ce qui regardait leur rang à la Diète, ils ne pouvaient se plaindre d'avoir été lésés en aucune façon, car jamais ils n'avaient eu voix délibérative au Conseil. De temps en temps, il est vrai, ils avaient été admis dans les comités, mais jamais en raison d'un droit acquis, et seulement par faveur exceptionnelle. Quant à la lente exécution de la justice, les villes en étaient les premières responsables. Elles n'étaient

[1] *Supplikation der Stett.* — Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVII, fol. 27-38. En tout dix doléances, dont les plus importantes viennent d'être citées.

pas seules à souffrir du fléau des guerres privées; tous les Ordres avaient à s'en plaindre comme elles, et les États se disposaient précisément à prendre d'importantes mesures pour le maintien de la paix publique. Les impôts étaient certainement lourds, mais ils avaient été établis par l'Empereur lui-même, et il ne se pouvait faire que les Ordres s'arrogeassent le droit « d'entraver, d'affaiblir en quelque chose la main et le pouvoir de Sa Majesté Impériale ». Pourquoi les villes n'avaient-elles pas apporté leurs doléances devant l'Empereur lors de son séjour à Worms? Quant aux plaintes formulées contre les tribunaux ecclésiastiques, on était en ce moment même en pourparlers avec Rome, sur la proposition même du Saint-Père. Les ordinaires étaient les premiers à souhaiter que dans leurs juridictions, les règles de l'équité fussent remises en honneur. Pour les monnaies, c'était surtout dans les villes libres qu'elles avaient été altérées par divers procédés malhonnêtes[1].

Ces réponses « insultantes, ironiques, méprisantes », écrivait le 25 janvier 1523 Hamann de Holzhausen au conseil de Francfort, « mécontentent vivement les députés urbains. Aussi, après s'être réunis, ont-ils résolu de ne rien répondre, de ne consentir à rien, et de ne pas apposer leur signature aux procès-verbaux préparés par les États. » Il écrivait le même jour au bourgmestre de Francfort, Jean de Glaubourg : « Pour des nouvelles, je n'en ai pas à vous mander, si ce n'est que le tour que prennent les événements et les dissensions de la Diète font craindre que de graves querelles et des émeutes ne viennent à se produire! Que Dieu, par sa grâce et miséricorde, détourne de nous de si grands malheurs! Cette Diète, convoquée pour assurer la paix, n'a jusqu'ici d'autre résultat que les querelles et les disputes auxquelles nous ne cessons de nous livrer[2]. »

Mais ces dissentiments devinrent d'une extrême gravité lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la guerre contre les Turcs.

Les députés des villes ne voulurent ni concéder, ni payer « l'impôt turc décrété à Nuremberg ». « Les cités », disaient-ils, « comparativement aux autres Ordres, sont, d'après ce plan, intolérablement surchargées. » Ils refusèrent également la prestation d'aucun secours soit en argent, soit en troupes, pour la formation de l'armée de quatre mille hommes dont les autres Ordres avaient garanti la levée

[1] * *Antwort auf die Supplikation der Städte, Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 347-357. D'après la lettre d'Holzhausen datée du 25 janvier (voy. la note suivante), cette réponse fut remise le vendredi après saint Sébastien (23 janvier) 1523.

[2] * Ces deux lettres sont datées du dimanche de la conversion de saint Paul (25 janvier) 1523. *Reichstagsacten*, t. XXXVII, fol. 19-20.

aux ambassadeurs de Hongrie présents à la Diète (19 décembre 1522). La Hongrie, la Croatie, dans le plus extrême péril, avaient imploré l'aide et le secours des États[1]. « Si nous revenons chez nous sans réponse favorable », avaient-ils déclaré, « les habitants de nos malheureuses contrées, perdant toute espérance, changeront de sentiment et se tourneront vers les Turcs[2]. » Mais les délégués des villes restèrent impassibles et persistèrent dans leur refus, même en apprenant que les chevaliers de Saint-Jean, après une héroïque résistance, s'étaient vus contraints de céder à la toute-puissance ottomane et d'abandonner Rhodes, l'un des plus importants boulevards de la chrétienté. Les villes avaient plusieurs fois émis l'opinion qu'il leur paraissait absolument impossible, inutile et vain, de songer à combattre et à chasser les Turcs avec les seules forces de l'Allemagne. Le Pape et tous les rois et pouvoirs chrétiens devaient s'unir pour les refouler; mais si la nation allemande avait l'imprudence d'entreprendre à elle toute seule une pareille croisade, elle ne recueillerait d'une guerre impossible que mépris, ruine et dommage. Dans le cas où les Turcs pénétreraient au cœur même du pays, alors, disaient leurs délégués, chaque Ordre, chaque commune, les pouvoirs spirituels et temporels réunis auraient à voter un impôt obligeant certaines classes de citoyens, mais laissant à toute commune la tâche d'imposer elle-même ses bourgeois et ses subordonnés. Les sommes ainsi recueillies subviendraient à l'entretien des troupes[3].

« On ne sait plus ce que c'est que la concorde en Allemagne », mandait à Rome le légat Chieregato. « Il faudra s'estimer bien heureux si l'on parvient à faire voter un très-mince secours pour la campagne turque. Mais quant à savoir s'il sera vraiment fourni, l'avenir seul nous l'apprendra. » Le légat ayant demandé que, selon la volonté de Charles-Quint, les troupes accordées à l'Empereur pour l'expédition romaine à la Diète de Worms fussent levées le plus tôt possible, les Ordres répondirent que depuis que cette promesse avait été faite

[1] * Pour plus de détails, voy. *Sacri imperii ordinum finalis responsio Ungaricis oratoribus data in comitiis Nurembergensibus die Veneris post Lucie* (19 décembre) 1522. *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 21-25. On promit aux Hongrois que le Pape, l'Empereur, la Bohême, l'Angleterre, la France, Venise et les autres puissances chrétiennes délibéreraient ensemble en un lieu convenable, par l'organe de leurs ambassadeurs, sur les meilleurs moyens à prendre pour leur venir en aide. — *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 10.

[2] * Voy. *Rathschlag der vom grossen Aussehuss verordneten Räthe, was der ungarischen Botschaft wegen der begehrten Hülfe zu antworten sei. Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 7-12.

[3] * *Abschied der Pottschaften der Frey- und Reichsstett so yetzo auf fürgeschlagenem Reichstag zu Nüremberg versamlet geresen.* — Voyez aussi une lettre de Holzhausen datée du 15 décembre 1522. *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 95-105. Le 19 décembre, les délégués des cités réunis à Nuremberg prièrent instamment les villes dont les députés n'étaient pas encore arrivés d'envoyer sans retard leurs représentants à la Diète, à cause du danger pressant et de l'angoisse générale. Fol. 104.

l'état intérieur de l'Allemagne avait empiré de telle sorte, qu'il serait imprudent et même impossible d'envoyer pour le moment une si forte armée loin du pays [1].

Mais les discussions entre les villes et les autres Ordres furent surtout envenimées par un projet de douane préparé par les États, et que les villes déclarèrent « absolument odieux, et visiblement combiné dans le dessein de préparer leur ruine totale ».

« Pour l'entretien de la Chambre impériale et du Conseil de régence, pour assurer au pouvoir exécutif le respect, la liberté d'action et la possibilité de se faire obéir », les États proposaient d'établir un impôt sur toutes les denrées qui ne sont point indispensables aux premières nécessités de la vie. Cet impôt devait être exigible aussi bien pour l'exportation que pour l'importation, et se monter à 4 0/0 sur le prix d'achat [2].

Une telle mesure, assuraient les députés des villes dans un second cahier de doléances envoyé aux États le 2 février 1523, « était fait pour ruiner entièrement le commerce et pour soulever les populations. Tous les ouvriers, tous les bons travailleurs se verraient contraints de chercher une autre patrie. L'Allemagne serait absolument dépouillée! Si les princes persistaient à la soutenir, il serait impossible aux villes de signer le procès-verbal [3]. »

Les autres Ordres répondaient : Le nouvel impôt n'augmente en rien les charges du peuple, puisque les marchandises indispensables à la vie de tous les jours, vin, bière, bœufs, moutons, porcs et autres bestiaux, fromage, sel, graisse, poisson frais ou salé, cuivre et cuir, restent affranchies de toute taxe; les choses dont on peut se passer sont seules imposées. Chacun, par conséquent, ne sera onéré qu'autant qu'il le voudra bien, et dans la mesure de ses besoins de

[1] * *Responsum nuntio apostolico datum in re Hungarica*, dans les *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 38-43. En Allemagne, y lit-on, « non parva bellorum intestinorum subpullulant fomenta, ex quibus maxime timendum, *ne subito non mediocre erumpat* incendium. Ob id, cum res Germaniæ iam sint in longe deteriori conditione et statu, quam eo tempore, cum auxilia illa Cesareæ Maj. decreta fuerant, summa providentia, consilio et deliberatione opus est, an nunc expediat, tantas copias a Germania mittere. » On lit dans le dialogue intitulé *Entretien de Franz de Sickingen avec saint Pierre et saint Georges à la porte du paradis :* « Pendant les deux diètes de Nuremberg on a tenu environ trente banquets contre les Turcs, sans parler des courses, combats, promenades en traîneaux, représentations de jongleurs, et autres sérieuses mesures. » SCHADE, *Satiren*, t. II, p. 59.

[2] Le projet d'impôt général sur les marchandises avait été élaboré par le margrave Casimir de Brandebourg-Culmbach. Voy. son mémoire dans HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 309-310.

[3] * *Die Eingabe der Städte auf unser lieben Frauentag Purificationis* (2 février) 1523. — Voy. aussi les remontrances de l'archiduc Ferdinand datées du 9 février, et la réponse des villes le même jour. — *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 365-375, 378-387.

luxe. « Comme l'impôt était destiné à l'entretien du Conseil de régence et de la Chambre impériale, au maintien de la paix publique, à la sécurité des routes, et que, grâce à lui, la paix et le bon ordre allaient refleurir dans l'Empire, il tournerait autant à l'avantage des marchands qu'à celui de la classe ouvrière. Dans les pays étrangers, comme personne ne l'ignorait, un impôt analogue et même plus onéreux avait été établi pour la garantie des intérêts communs, et ni le commerce ni les affaires en général ne semblaient en avoir souffert. Au contraire, la prospérité de ces pays s'était encore accrue, parce que la sécurité des routes avait été obtenue : c'est ce qui arriverait également en Allemagne. En outre, il fallait considérer que la douane de frontière serait surtout préjudiciable aux pays étrangers, à la Bohême, à la Hongrie, à la Pologne, à l'Angleterre, où allaient et d'où venaient continuellement les marchandises imposées. Puis, comme l'expliquait avec détail le texte de la loi nouvelle, l'impôt n'était établi que pour cinq ans environ, à moins que l'Empereur et les Ordres n'en décidassent plus tard différemment. Pour tous ces motifs, il y avait lieu de s'étonner que les délégués des cités ne voulussent apercevoir dans la nouvelle taxe qu'une odieuse vexation, et missent l'avantage de quelques marchands au-dessus de l'intérêt de tant de milliers d'hommes. » Quant à ce qui concernait les griefs apportés de nouveau par les villes touchant « le siége et la voix », les États se proposaient de les soumettre à l'Empereur, ainsi qu'aux membres de l'assemblée absents pour le moment, et à la prochaine Diète les villes recevraient une réponse positive. Mais quand bien même, comme elles le désiraient si ardemment, elles obtiendraient voix délibérative au Conseil, elles ne devaient pas s'attendre à ce que leur avis pût jamais contre-balancer les décisions de la majorité des Ordres, car ce serait là « une nouveauté inouïe, une tyrannie nonpareille. Il ne se pouvait que la volonté de tous ou de la majorité fût anéantie dès l'instant qu'elles n'y voudraient pas souscrire; les États refuseraient toujours de s'assujettir ainsi à leur bon plaisir[1]. ».

« A mon avis », écrivait Léonard d'Eck, chancelier de Bavière, au duc Guillaume, « les villes ne consentiront jamais à l'impôt de frontière; elles s'adresseront probablement à l'Empereur lui-même, ou bien à Ferdinand, et si la Chambre impériale ou le Conseil de régence veulent leur forcer la main sur ce point, quelques-uns pensent qu'elles pourraient bien se tourner vers les Suisses, ou bien vers les Français[2]. »

[1] * *Antwort auf die Supplikation der Städte*, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, p. 388-400.

[2] Voy. Jörg, p. 14-15. Eck parlait avec la plus vive indignation de l'impôt de frontière. Selon lui, il ne pouvait avoir d'autre résultat que l'oppression de tous les princes et Ordres. « Ce même argent qui court maintenant chez nous par tant

II

Mais les questions religieuses demeuraient le point le plus grave des discussions de la Diète.

Le Conseil de régence, depuis son entrée en exercice, n'avait eu nulle part « le pied solide » sur le terrain religieux. Il s'était contenté de laisser aller les choses un peu à la dérive, « tantôt penchant vers Luther, tantôt s'opposant à ses progrès ». Il avait accordé si peu d'attention à l'édit de Worms, dont l'Empereur avait cependant réclamé l'exécution avec une vive instance, qu'à Nuremberg même, « les livres luthériens étaient imprimés et vendus publiquement, et que dans quelques chaires les prédicants prêchaient en toute sécurité leur évangile, criblant tous les jours de grossiers outrages le Pape, les évêques, les commandements de l'Église et les traditions les plus vénérables ». Les juristes en droit romain, nombreux au Conseil, étaient pour la plupart ennemis déclarés de l'ancien état de choses, « et fort amoureux des trésors et des biens de l'Église ». Ils aspiraient à l'heureux moment où les biens du clergé seraient partagés et où, la « morgue cléricale » étant humiliée, les évêques et le Pape n'auraient plus aucun pouvoir sur eux. Alors, pensaient-ils, le règne des laïques, le temps où les légistes prendraient la place des princes et des bourgeois, serait inauguré avec éclat[1]. En vain le duc Georges s'était-il plaint à plusieurs reprises au Conseil des insultes dont Luther ne cessait d'accabler le Pape, l'Empereur, les princes du Saint-Empire et le Conseil lui-même : le Conseil, lorsque ces libelles lui avaient été présentés, s'était contenté d'écrire au duc : « Nous voyons que les outrages proférés contre Sa Sainteté et contre Sa Majesté Impériale déplaisent fort à Votre Grâce, et nous faisons savoir à Votre Grâce que nous ne tolérerions pas davantage l'injure faite à Sa Majesté, si nous pouvions voir de nos yeux et nous rendre compte par nous-mêmes[2]. » La vérité, c'est qu'on ne voulait rien savoir, rien

de mille florins ira à la maison d'Autriche et y demeurera ! Grâce à ces contributions, il (l'empereur Charles) pourra exiger des Allemands l'obéissance française et welche, et les mettre sous ce joug qui semble pourtant si intolérable à tous nos princes. » Eck gourmande les princes qui ont donné leur assentiment à ce projet : « En cela, nous voyons assez combien Dieu vous a rendus aveugles, princes, pour que vous tombiez ainsi dans la panneau les yeux ouverts, comme des oiseaux dans un piége d'oiseleur ! » — Voy. Jörg, t. XIV, p. 16.

[1] Clément Endres dans la lettre citée plus haut, p. 274, note 1.

[2] Voy. la correspondance du duc Georges avec l'autorité ecclésiastique par rapport à Luther, 1522-1523, dans Chmel, *Actenstücke*, p. 21-24, 36-39, 53-56. Voy. aussi Höfler, *Zur Kritik und Quellunkunde*, t. II, p. 138-142. Hans de la Planitz à l'électeur Frédéric, le 14 mai 1522, dans Kolde, *Friedrich der Weise*, p. 63.

opposer aux agissements de Luther, rien apprendre de ce qui concernait l'active propagande luthérienne. « Dans des questions de cette nature » disait peu de temps après au duc Georges le comte palatin Philippe, lieutenant impérial à ce moment, « nous n'avons absolument qu'à laisser faire[1]. » Lorsque Sickingen avait entrepris sa grande campagne contre la constitution impériale au profit du nouvel évangile, le chargé de pouvoir de Philippe au Conseil de régence, Jean de Fuchstein avait fait savoir à Sickingen « qu'il pouvait avoir bon courage, parce que la majorité du Conseil était favorablement disposée en sa faveur, et penchait grandement vers son parti[2] ». Frédéric de Saxe, forcé par un ordre exprès de la Régence d'assister à la Diète de 1522, allait à peine jusqu'au bon vouloir, jamais jusqu'aux actes; il n'avait jamais voulu se déclarer, et son inertie servait admirablement les desseins de ceux qui trahissaient secrètement l'Empereur et l'Empire, en excitant la révolte dans le domaine temporel comme dans le domaine religieux. Sous sa protection, Luther, « librement et impunément », pouvait à son gré non-seulement décrier et honnir le roi d'Angleterre, allié de l'Empereur, mais encore les princes allemands, les ducs de Bavière, les électeurs de Brandebourg, les princes de Hohenzollern et le duc Georges de Saxe. Aussi ne se gênait-il pas pour les appeler « homicides, tyrans, bourreaux du peuple ». « Dans mes rapports avec Sa Sainteté, Sa Majesté Impériale et les autres Ordres », écrivait un jour Frédéric à Luther, « j'ai toujours donné à entendre que je n'avais jamais rien eu à démêler ni avec vous ni avec vos partisans[3]. » Il écrivait à l'Empereur qu'il

[1] Voy. RANKE, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 52.

[2] Voy. plus haut, p. 255.

[3] Spalatin à Luther, sous la dictée de l'Électeur, 13 mai 1523. Voy. BERKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, t. LVII. Frédéric avait fort peu de sollicitude pour les besoins matériels de Luther; il le laissait se tirer d'affaire comme il pouvait dans tous ses embarras pécuniaires. Les lettres de Luther à Spalatin, secrétaire particulier de l'Électeur, sont, sous ce rapport, très-curieuses à consulter. En novembre 1526, Luther écrit qu'il se voit forcé de faire dette sur dette; le trésorier du prince ne se soucie nullement de lui; la nécessité et la misère le chasseront bientôt de Wittemberg, et il en saisira volontiers l'occasion, car il est dégoûté de la dureté et de l'ingratitude de cette ville (duritiam et ingratitudinem). DE WETTE, t. II, p. 433. — Ce fait semble prouver que l'attachement du peuple pour lui ne devait pas être bien vif. Le 1er février 1524, Luther fait entendre de nouvelles plaintes. Depuis deux ans déjà les religieux du couvent des Augustins n'ont touché aucune dîme. Le trésorier les traite avec arrogance (satis imperiosus in nos fremit). DE WETTE, t. II, p. 473. — Luther est encore plus amer dans une lettre datée de la fin de 1524. En dépit de ses instantes prières, il ne reçoit rien. L'Électeur ne semble pas se soucier de savoir s'il pourra, oui ou non, rester à Wittemberg; il se serait depuis longtemps fixé ailleurs s'il n'eût craint que ce procédé ne fût peu honorable à la cause de l'Évangile, et n'attirât sur la conduite du prince quelque méchant blâme. Il n'avait pas voulu non plus qu'on parlât de lui comme d'un proscrit, et que les ennemis de l'Évangile aient lieu de se réjouir de le voir humilié. (Nisi contumelia Evangelii atque adeo principis me tenuisset, ne dicerer

devrait cependant, comme il l'en avait tant de fois supplié, ne pas exiger qu'il s'occupât de ces questions; il était affaibli par l'âge et la maladie, incompétent dans ces matières, et d'ailleurs il savait peu de chose ou rien, quant au remède qu'il conviendrait d'appliquer au mal [1]. Son ministre, Jean de la Planitz, déclara au Conseil de régence que l'Électeur, malgré l'édit impérial, avait parfaitement le droit d'autoriser Luther à rester à Wittemberg, car Luther n'enseignait aucune hérésie, et si l'on avait l'imprudence de le proscrire, ses disciples et émules s'élèveraient à sa place, et prêcheraient alors non-seulement contre l'Église, mais contre le christianisme et contre Dieu, de sorte qu'une complète anarchie religieuse suivrait une mesure si impolitique [2].

Il n'était que trop vrai, et déjà un semblable malheur, conséquence naturelle de la révolte contre l'autorité de l'Église, se faisait pressentir de tous côtés. « Les colonnes du temple imprudemment ébranlées faisaient chanceler avec elles tous les pouvoirs temporels : la porte était ouverte à l'arbitraire. »

« Ceux qui ont insulté les lois de l'Église et les saints conciles », écrivait Adrien VI aux Ordres réunis à Nuremberg; « ceux qui n'ont pas craint de jeter dans les flammes ou de lacérer les décrets des saints Pères, refusant toute obéissance au suprême sacerdoce, se soumettront-ils aux lois de l'Empire? Espérez-vous que des hommes

expulsus et lætificarentur hostes pietatis, quod sperant.) De Wette, t. II, p. 584. La même année il se plaint à Jean Hess de l'avarice des princes : « *Nihil mirum, si principes in Evangelio sua quærunt* et raptores novi raptoribus veteribus insidientur. Lux orta est, qua videmus quid sit mundus, nempe regnum Satanæ. » De Wette, t. II, p. 592. En 1525, Luther reçut en don de l'Électeur, qui s'était attribué la libre disposition des biens ecclésiastiques, le couvent des Augustins, ainsi que les meubles, les ornements d'église et le jardin du monastère. Luther donna asile dans ce couvent à beaucoup de religieuses et de prêtres échappés de leurs couvents. « Un grand nombre d'objets ayant appartenu au couvent ont été dérobés », dit-il dans l'inventaire qu'il dresse de tout ce qui était resté dans la maison. Il vendit les plus belles chasubles, et du prix qu'il en retira nourrit et entretint des religieuses et religieux (parmi lesquels se trouvaient plus d'un vaurien). — Voy. Seidemann, *Luther's Grundbesitz*, p. 481-483.

[1] Le 6 janvier 1523. Voy. Buchholtz, t. II, p. 10.

[2] Ranke, t. II, p. 50-51. Planitz écrivait le 14 mai 1522 à Frédéric de Saxe qu'il ne serait pas éloigné d'admettre la doctrine du salut par la foi, mais qu'il était scandalisé des paroles outrageantes, des injures perpétuelles que Luther adressait sans cesse au Conseil de régence et à l'Empereur. Ce qui le concernait personnellement lui était indifférent, mais il craignait qu'avec le temps ces discours ne causassent des troubles fâcheux et n'aigrissent les esprits contre l'Électeur. Frédéric lui répondit (26 mai) : « Nous n'avons point de part à ces choses; ce n'est pas à notre connaissance et de notre consentement que le docteur Martin Luther publie ces écrits, car s'il eût voulu nous en croire, il n'aurait pas envoyé à notre cousin de Nuremberg son petit traité sur la communion sous les deux espèces, et se fût abstenu de faire paraître bien d'autres ouvrages encore, car les livres acrimonieux n'ont jamais été de notre goût. » — Kolde, *Friedrich der Weise*, p. 64.

qui sous nos yeux s'emparent des biens les plus sacrés n'étendront pas leurs mains sacriléges vers les richesses des laïques? Épargneront-ils vos têtes, eux qui ont frappé les oints du Seigneur? »

Adrien se proposait de traiter les affaires religieuses avec les États dans un esprit d'extrême condescendance.

Il était impossible d'être animé d'intentions plus droites. Né à Utrech, issu d'une famille bourgeoise d'Allemagne, élevé chez les Frères de la vie commune, à Zwolle, Adrien avait conquis de bonne heure le respect général par sa piété, sa science et l'austérité de ses mœurs. A Louvain, il avait occupé une chaire de théologie; plus tard, nommé précepteur du jeune Charles d'Autriche, il avait été chargé pendant quelque temps de la direction des affaires d'Espagne en qualité de lieutenant impérial [1]. A la mort de Léon X, survenue le 1er décembre 1521, il avait été élevé au trône pontifical par le collége des cardinaux d'une façon tout à fait inattendue, et « à la joie de tous les bons ». Depuis lors toutes ses préoccupations, tous ses efforts s'étaient portés vers la réforme religieuse, l'amélioration du clergé, la délivrance de la chrétienté du joug des Turcs, et la fin des dissensions religieuses dans sa patrie d'Allemagne [2].

[1] HÖFLER, *Adrien VI*, p. 109. Voy. le parallèle qu'il établit entre Adrien et Léon X, p. 114, 280-201, 222.

[2] Voy. sur Adrien les jugements portés par les contemporains. HÖFLER, *Wahl und Throbesteigung Adrian's VI*, p. 36-37. — Voici comment Albergati Vianesio, bien que peu prévenu en faveur des Allemands en sa qualité d'Italien, appréciait le caractère d'Adrien dans une lettre adressée au sénat de Bologne : « ...meritasse *la sua santissima vita, che certo in questo mondo non ha pari* : da poi ancora è piacciuto alla divina clementia, che sia stato eletto in Sommo Pontifice... di che la christiana republica se n' ha da rallegrare et rendere infinite gratie all' Altissimo, maggiormente li subditi della Santa Apostolica Sede. » FANTUZZI, *Notizie degli scrittori Bolognesi*, t. I, p. 137. — Le meilleur de tous les plans de réforme est celui qui fut remis au pape Adrien par le cardinal Egidius de Viterbe, général des Augustins. Voy. HÖFLER, *Analecten zur Geschichte Deutschlands und Italien*. Compte rendu de la section historique de l'Académie des sciences de Bavière, t. IV, p. 62-89. Egidius supplie la cour de Rome de s'appliquer à la réforme des abus. Il demande la cessation absolue de la pluralité des bénéfices, la complète abolition des commendes, la levée des bénéfices réservés, etc. Il réclame la nomination de personnes compétentes et capables aux grandes charges ecclésiastiques. Par des concessions, de secrets accords ou même des contrats positifs passés avec les princes, les choses en étaient venues à un tel point que la plus grande partie des droits et des affaires ecclésiastiques échappaient à la juridiction du Saint-Siége, pour être entièrement remis à la libre disposition des princes. Il était urgent de restreindre le plus possible ces concessions et de réformer ces abus. Mais ces mesures si nécessaires devaient être prises avec une grande circonspection, puisqu'il n'était que trop vrai que les pontifes précédents, aux vues courtes et cupides, n'avaient pas rougi de faire un tort profond à l'Église pour un avantage momentané, etc. C'est sur le mémoire d'Egidius qu'Adrien se guida dans ses réformes; il nomma une commission spécialement chargée d'écarter dans la question des indulgences tous les abus dont les ennemis de l'Église s'autorisaient pour justifier leurs nouveautés. Il diminua de beaucoup les cas d'empêchements aux mariages,

Le Pape s'exprimait « avec une franchise sans égale » sur l'urgente nécessité de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres, et particulièrement sur les abus de la cour romaine. « Nous savons », fit-il déclarer aux Ordres par l'organe de son légat Francesco Chieregato, « que des actes qu'il faut détester ont été commis dans ces derniers temps, et que les souverains pontifes n'en peuvent rejeter la responsabilité [1]. Nous avons à déplorer de graves abus dans les questions spirituelles, la transgression de beaucoup de lois existantes, sans parler des illégalités et des scandales [2]. Aussi ne peut-on, en vérité, s'étonner que le mal se soit répandu du chef dans les membres. Tous, nous nous sommes détournés du chemin de la justice; tous aussi, nous devons rendre à Dieu la gloire qui lui appartient uniquement, et nous humilier devant lui. Nous nous efforcerons, quant à nous, d'accomplir notre devoir avec le plus de zèle possible, afin que la cour romaine, de laquelle peut-être sont venus tant de maux, soit la première aussi d'où parte la réforme, et que la santé reparaisse là où le mal a eu son premier foyer. Nous nous sentons d'autant plus obligés à prendre à cet égard de sérieuses mesures que nous sommes témoins de l'ardeur avec laquelle le monde entier soupire après la réforme de la cour romaine. Nous n'avons jamais ambitionné le suprême sacerdoce; nous n'avons accepté la dignité de premier pasteur que dans l'espoir de rendre à la sainte Église, l'épouse du Sauveur, sa beauté primitive, de venir en aide aux opprimés, de donner les hautes charges ecclésiastiques à des hommes vertueux et savants; en un mot, de ne rien négliger des devoirs d'un vrai pasteur de l'Église et d'un digne successeur de saint Pierre. » Le Pape, animé des intentions les plus loyales, promit aux Ordres que dorénavant les concordats seraient strictement respectés; que pour l'investiture des grands emplois, on n'aurait égard qu'au mérite, et qu'ils ne seraient confiés qu'à des hommes savants, pieux et éclairés. Il réclama ensuite l'avis des États sur les moyens les plus opportuns d'arrêter les progrès des novateurs religieux.

abolissant par conséquent les dispenses qui en dépendaient, supprima un grand nombre de cas réservés, de coadjutoreries, de survivances et autres usages qui peu à peu s'étaient écartés des règles. Il abolit également un grand nombre de charges auxquelles étaient attachés de grands revenus, et qui servaient bien plus les goûts fastueux du clergé que les intérêts de la religion. Il prit soin de ne confier les emplois ecclésiastiques qu'à des hommes pieux, éclairés; il avait coutume de dire : « Je veux orner les églises de prêtres, et non les prêtres d'églises. » Pour plus de détails, voyez Höfler, *Adrien VI*, p. 208, ff.

[1] « Scimus in hac sancta sede aliquot iam annis multa abominanda fuisse abusus in spiritualibus, excessus in mandatis et omnia denique in perversum mutata. »

[2] « ...Ut primum curia hæc, unde forte omne hoc malum processit, reformetur. »

Ce fut un instant solennel dans l'histoire du peuple allemand.

Plein de confiance et de bon vouloir, le Saint-Père s'adressait aux chefs spirituels et temporels de ce peuple dont lui-même était issu, et qu'il aimait si profondément. Il leur faisait part de ses douleurs, de ses angoisses paternelles, de ses désirs pour le bien de la chrétienté, réclamant leur conseil, leur aide, et les avertissant que si les institutions ecclésiastiques venaient à s'écrouler, leur chute serait infailliblement suivie de la ruine des institutions temporelles. « Si l'on tolère ou excite dans le royaume les dissensions religieuses, les séditions contre l'autorité », disait-il, « jamais on ne parviendra à opposer à la fureur des Turcs une résistance heureuse, et des guerres intestines s'élèveront au cœur même de l'Allemagne. » Le Pape insistait donc pour la loyale exécution de l'édit de Worms. Tous les articles de foi à propos desquels Luther s'écartait du symbole catholique avaient été depuis longtemps définis par différents conciles; il était impossible de remettre en question ce que les conciles généraux, ce que l'Église universelle avait décidé et reçu comme article de foi. « Si nous touchons à ce que l'Église a défini, dès lors il n'y aura plus rien de stable ni de solide parmi les hommes. » « Jusqu'où iraient les disputes, les querelles, si le premier présomptueux venu pouvait à son gré nier ce qui a été confirmé et sanctifié non-seulement par le jugement d'un ou de quelques hommes, mais par l'assentiment unanime de tant de siècles, et par les plus sages d'entre les chrétiens? Si Luther et les siens rejettent aujourd'hui les saints conciles, s'ils anéantissent les lois et les ordonnances du passé, bouleversant tout au gré de leur caprice et plongeant le monde entier dans la confusion, il est évident qu'une telle conduite, s'ils y persévèrent, doit les faire regarder comme ennemis et perturbateurs de la paix publique par tous ceux à qui cette paix est chère [1]. » Pour le redressement des abus, la restauration de l'ancienne discipline religieuse, l'apaisement des troubles, le nonce proposait aux Ordres un grand remède : la convocation d'un concile œcuménique dans une ville allemande [2].

[1] Lettre d'Adrien aux princes, et son instruction pour le nonce Chieregato datée du 25 novembre 1522 dans Raynald, *ad annum* 1522, n° 60-71. Burmann, *Hadrianus VI, sive Analecta historica de Hadriano sexto Trajectino, Papa Romano* (*Trajecti ad Rhenum*), 1727, p. 375. Voy. Buchholtz, t. II, p. 7 22. — Voy. Höfler, *Analecten zur Geschichte Deutschland und Italiens*, p. 45-46, et *Adrien VI*, p. 260-275. Le bref d'Adrien à l'électeur Frédéric de Saxe souvent réimprimé et qui passe pour authentique, n'est pas un acte officiel, mais simplement un travail privé dû à Cochlæus. — Voy. l'article d'Otto dans le *Katholik*, ann. LIII, livraison d'août, p. 237-242.

[2] « Non defuturum pontificem suo muneri in tollendis acerbioribus imperiis, si qua Germaniæ a Romana curia imposita essent, mitigandis exactionibus, abolendis corruptelis, si quæ irrepsissent, atque etiam concilium œcumenicum ad restituandam in pristinum splendorem disciplinam ecclesiasticam, motusque omnes sedandos in Germanica urbe celebraturum. » Raynald ad annum 1523, n° 2. Chieregato écrivait le 20 janvier 1523 au marquis de Mantoue : « La sola

Une commission élue par le Conseil de régence pour préparer une réponse au Saint-Père, commission où les partisans de Luther avaient la prépondérance, rédigea un mémoire qui portait en substance : qu'il était impossible de procéder contre Luther par voie de rigueur; que si l'on usait de sévérité envers lui, ses partisans crieraient aussitôt à l'oppression tyrannique de la vérité évangélique et au maintien des abus; qu'il n'en résulterait que révolte et apostasie. La commission dictait au Pape les moyens à prendre pour arrêter le mal : il devait s'engager à respecter les concordats, donner satisfaction aux griefs formulés contre la cour romaine; surtout ne plus exiger d'annates, mais, à l'avenir, en faire la remise au lieutenant impérial et au Conseil de régence. Sans l'adoption de ces mesures il était inutile d'espérer que la paix, le droit et l'ordre pussent être restaurés en Allemagne. Les laïques devaient avoir droit de siéger et de voter au concile, qui serait convoqué pour l'année suivante, avec l'assentiment de l'Empereur. Dans ce concile, on délibérerait en général sur toutes les questions religieuses et sur tout ce qui était d'utilité publique. Si le Pape approuvait ces conclusions, le Conseil promettait d'agir auprès de Frédéric de Saxe, afin qu'il obtînt de Luther que dorénavant ni lui ni ses partisans n'écrivissent et n'enseignassent aucune chose pouvant fournir au peuple le moindre prétexte à la révolte ou au scandale. L'Évangile et l'Écriture sainte, d'après les textes approuvés par l'Église et d'après le sens littéral, seraient seuls enseignés; les archevêques et évêques exerceraient sur ce point une sévère surveillance, secondés par les théologiens les plus éclairés. Outre cela, chez tous les imprimeurs et libraires « on aurait l'œil à ce que nul écrit pouvant exciter des querelles religieuses ne fût imprimé ni livré au public [1] ».

causa del Luther ha tanto radice qui che mille homini non bastaria ad eradicarle non che so che sono solo, pur faro che si potro. Non si mancano minaccie, injurie, libelli famosi et tutte quelle villanie che sono possibile ad supportare, lo credo che la cosa homai sia tanto inanti, chella non possi andare più. » Sur les hérésies toujours grandissantes, il ajoute : « Adesso hanno incominziato ad predicare chel sacramento de lo altare non è vero sacramento et chel non si deve adorare, ma sola si deve far in memoria de Christo. Item hanno suscitato che la B. Vergine non hebbe alcuno merito havere portato Christo nel sacrato utero et chella partori più figlioli de Joseph, et ogni ziorno vanno del male in peggio. » Höfler, *Zur Kritik und Quellenkunde*, t. II, p. 143. — Voy. aussi un mémoire adressé par le légat aux Ordres : il voit dans le trouble qu'ont produit les doctrines de Luther la véritable cause du mauvais état des affaires d'Allemagne. Une chronique luthérienne écrite à Nuremberg commence le récit de la mission de Chieregato par ces paroles : « Anno 1522 : Le diable dirigea une fois de plus un légat romain vers Nuremberg; il était envoyé par Adrien, pape maudit. Depuis ce moment, la doctrine de Luther est joliment arrangée ! mais le démon a vu ses espérances déçues, car *les paysans* ne sont pas plus bêtes que d'autres, et ils ont vu clair dans toutes ses ruses. » Höfler, *Adrien VI*, p. 365.

[1] Voy. ce rapport dans les archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 99-109. — Voy. Höfler, *Adrien VI*, p. 279-280.

Parmi les membres de la commission, Jean de Schwartzenberg, juriste romain, se faisait particulièrement remarquer. C'était un des plus remuants apôtres de l'évangile luthérien. Peu de temps auparavant il avait assisté à Lindau à l'assemblée des chevaliers convoquée par Sickingen; c'est lui qui avait notifié, dans le rapport adressé au Saint-Père, l'article si important réclamant pour les laïques le droit de siéger et de voter au concile, droit qui contrevenait absolument aux anciens règlements de l'Église. Une « practica » astrologique, composée en vue de la circonstance, imprimée à Nuremberg, dédiée au Conseil de régence et autorisée par un privilége spécial, concluait de certaines conjonctions « dans la maison de Jupiter » qu'un concile était de nécessité urgente, et qu'au sein de ce concile, l'Empereur romain, non le Pape, prendrait en main la réforme, améliorerait, corrigerait et plierait à ses lois l'Église du Christ et tous les Ordres de l'Empire. Si, comme cela était à prévoir, le concile rencontrait quelque résistance, « il fallait s'attendre à ce qu'une guerre terrible, un trouble violent éclatât simultanément dans les principautés temporelles et ecclésiastiques »; « les paysans, le commun du peuple, formeraient des ligues dans beaucoup de localités, s'uniraient, s'élèveraient contre leurs rois, leurs princes et supérieurs spirituels et temporels, s'empareraient de tout ce qui leur semblerait bon à prendre et n'épargneraient personne, de sorte que, dans un très-court délai, l'Église devait s'attendre à la persécution et à l'opprobre[1] ».

Le rapport de la commission fut soumis à l'examen des Ordres. Les délégués des villes s'en montrèrent extrêmement satisfaits. Les États, disaient-ils, savaient assez l'extension qu'avait prise la doctrine de Luther et combien elle avait excité de querelles et de fâcheux dissentiments entre les laïques et le clergé, les autorités et les sujets; les mesures rigoureuses, les actes de répression n'avaient fait qu'empirer la situation, et les laïques n'en avaient montré qu'une animosité plus violente contre le clergé. Si, comme le demandait la commission, le Pape et l'Empereur traitaient ensemble toutes ces questions, les villes avaient la ferme confiance « que non-seulement les erreurs qui menaçaient d'envahir l'Église seraient pour la plupart redressées, mais que beaucoup d'abus tomberaient d'eux-mêmes, que les dissentiments entre les Ordres chrétiens prendraient fin, et que les corps spirituels et temporels pourraient être main-

[1] Voy. FRIEDERICH, *Astrologie und Reformation*, p. 156-158. Les plus fervents parmi les catholiques désiraient, eux aussi, que l'Empereur, en sa qualité de tuteur suprême de l'Église, coopérât à la réforme religieuse et particulièrement à la réforme du clergé. Emser exprime clairement ce vœu dans un mémoire adressé à l'Empereur et intitulé : *Verwarnung wyder den falsch genannten Ecclesiasten*, etc., feuille O².

tenus dans leurs droits réciproques, de manière à procurer à l'Empire la concorde et la paix[1] ».

Luther comptait peu d'adhérents parmi les princes de la Diète. « Presque tous, princes spirituels ou temporels », mandait le député de Saxe, Jean de la Planitz, à Frédéric, « sont opposés à Luther; mais leurs conseillers, pour la plupart juristes en droit romain, sont en très-grande partie bons luthériens. » Pour le margrave Joachim de Brandebourg, il était décidé à ne tolérer aucune nouveauté. Il disait un jour à Planitz à propos de Luther : « Je suis surpris que votre maître ait le courage d'approuver et de soutenir ce moine, auquel il fait tant de concessions! Il nous met à tous bien des calamités sur les bras! Je serais heureux d'être agréable à Sa Grâce, mais je ne me laisserai jamais insulter par ce froc! Avec moi, sa peine est perdue[2]! »

L'archiduc Ferdinand, en sa qualité de lieutenant impérial, et avec lui les électeurs et les princes, répondirent au Pape et au légat que, pour leur part, ils recevaient avec respect et reconnaissance les conseils du Saint-Père. « Les déclarations papales prouvaient avec évidence le zèle et le bon vouloir dont Adrien était animé, car il n'oubliait aucun des devoirs d'un bon père et du premier pasteur des brebis du Christ. » Chacun n'en était que plus obligé à reconnaître ses propres erreurs et à travailler avec énergie à la réforme chrétienne. Les innovations religieuses, les hérésies, le mépris montré à l'Église, tout cela était odieux aux Ordres chrétiens du Saint-Empire; ils étaient tous portés et disposés à faire ce qui serait en leur pouvoir pour arrêter le mal par des châtiments ou d'autres mesures efficaces. Ils reconnaissaient l'obéissance qu'ils devaient à Sa Sainteté et à Sa Majesté Impériale, qu'ils regardaient comme leurs chefs suprêmes. Ils étaient prêts à se montrer aussi soumis envers eux que l'avait été leurs prédécesseurs, ainsi que le voulait l'esprit du christianisme; s'ils n'avaient pas fait exécuter l'édit de Worms, c'était pour les motifs les plus impérieux et les plus plausibles, et pour éviter des maux plus grands encore que ceux dont l'Allemagne gémissait. Longtemps avant Luther, la majorité du peuple avait ouvert les yeux sur les nombreux abus existant dans le clergé, sur les actes arbitraires dont la cour romaine se rendait coupable, de sorte que les écrits du novateur n'avaient fait que fortifier des pensées déjà latentes; si donc on eût pris le parti de la sévérité, un mécontentement général se fût produit; on eût crié à l'oppression de la vérité évangélique, au maintien d'abus odieux et

[1] Réponse des délégués des villes. Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 109b-111.

[2] Droysen, 2b, p. 105, 109, 111.

détestés, et de nombreuses défections eussent été le résultat de ces mesures intempestives.

Sur ce point, les États étaient donc pleinement d'accord avec la commission.

Ils demandaient comme elle avec une vive instance que le Pape, pour le rétablissement de la paix et de la concorde, consentît à donner satisfaction aux griefs de la nation, et les princes laïques se chargèrent de les porter tous à la connaissance d'Adrien dans un mémoire détaillé.

Tous avaient trait à des abus de pouvoir, vrais ou prétendus, dans l'exercice de l'autorité spirituelle; à la sentence du ban, à l'immunité des personnes ecclésiastiques, aux empiétements du clergé dans le domaine temporel, aux dispenses, aux sommes versées pour les indulgences, aux cas réservés et à d'autres lois ecclésiastiques. Nulle part les fondements sacrés et le divin caractère de l'Église n'étaient contestés[1].

Relativement au concile désiré, les Ordres ne maintenaient pas la clause si grave de la commission réclamant pour les laïques droit de siéger et de voter. La convocation de ce concile était fixée à l'année suivante; le Pape et l'Empereur devaient ensemble prendre des mesures pour son organisation en Allemagne. Jusque-là, les Ordres promettaient d'apporter le plus grand zèle à la répression de l'hérésie, et s'engageaient à obtenir de Frédéric de Saxe qu'il défendît à Luther et à ses adhérents d'écrire et de faire paraître de nouveaux écrits[2]. Frédéric, ils en avaient la confiance, aurait à cœur de défendre la bonne cause en loyal électeur qu'il était. Les électeurs et princes, ainsi que tous les Ordres ecclésiastiques, promettaient en outre d'employer toute leur autorité à l'intérieur de leurs États pour qu'à l'avenir, et jusqu'au prochain concile, le saint Évangile fût expliqué dans la chaire chrétienne suivant les sentiments unanimement reçus dans l'Église, et que tout ce qui pourrait exciter le peuple contre l'autorité ou lui donner sujet d'adopter

[1] *Gravamina sedis apostolicæ, non ferenda Germanis.* Voy. LUNIG, *Reichsarchiv*, t. II, p. 408-432. — HORTLEDER, *Ursachen*, p. 9-23. Ceux, disait le légat, « qui Lutherum sectari velint, quod propter sibi inflicta scandala et gravamina a Curia Romana (etiam si verum illud esset) deberent *ab unitate catholicæ fidei* propterea resilire », ne sauraient être excusés, surtout maintenant qu'un pape si saintement modéré, et en outre Allemand de naissance, était assis dans la chaire de Saint-Pierre et prenait en main la réforme. RAYNALD, *ad annum* 1523, n° 15-20. — Voy. sur les griefs en question l'excellent jugement porté par BUCHHOLZ, t. II, p. 29-34.

[2] Par conséquent, non-seulement, comme la commission s'était bornée à le demander, dans les choses qui pourraient amener « la révolte et la sédition ». Le représentant de Frédéric à la Diète, Philippe de Feilitzsch, déclara s'en tenir à l'avis de la commission, et protesta contre le recez de la Diète. LUNIG, *Reichsarchiv*, t. XIX, p. 111.

l'erreur, fût soigneusement écarté. « Les prédicateurs qui refuseraient de se soumettre seraient frappés par les ordinaires du châtiment mérité. Aucun livre ou brochure ne serait plus imprimé ou vendu avant d'avoir été préalablement soumis à l'examen de théologiens compétents. Il serait défendu, sous peine de châtiments sévères, d'imprimer ou de vendre des pamphlets injurieux pour l'Église. Le prêtre qui prendrait femme, le religieux qui abandonnerait son couvent, encourrait la perte de ses libertés, priviléges, bénéfices et prébendes. Des ordonnances et des édits seraient publiés dans tout l'Empire pour obliger l'autorité temporelle à n'entraver en aucune manière les ordinaires dans l'exécution des peines qu'ils jugeraient bon d'infliger, et à leur prêter main-forte pour la protection de l'autorité spirituelle pour le « châtiment des prêtres apostats d'après les lois établies ».

La réponse des États, communiquée au nonce le 8 février 1523, fut rendue publique le 6 mars et répandue ensuite dans les divers territoires allemands au nom de l'Empereur. Elle portait en termes exprès : « Rien ne sera prêché que la sainte Écriture, dans le sens approuvé et reçu dans l'Église; aucun écrit nouveau ne sera expliqué, imprimé ou vendu, sans l'autorisation, l'inspection préalable et spéciale de personnes compétentes, ainsi que le veut le rescrit envoyé à Sa Sainteté. » En même temps, les Ordres prescrivaient pour tous les dimanches et dans toutes les paroisses des prières publiques, et demandaient aux fidèles « de prier humblement le Seigneur de daigner préserver de l'hérésie qui croît et s'élève en ce moment de tous côtés en Allemagne », les autorités chrétiennes, ecclésiastiques et temporelles, et tous les chrétiens en général, leur accordant sa grâce, afin que tous ensemble puissent demeurer dans l'union de sentiments que demande la sainte foi du Christ, se tenir attachés à cette foi, y persévérer jusqu'à la mort, et parvenir par ce chemin à la félicité du ciel[1].

[1] Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 344-345. Recez du 8 février 1523, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, fol. 412-416. La dépêche d'Hamann de Holzhausen au conseil de Francfort en établit la date (*Reichstagsacten*, t. XXXVII, fol. 30). Nous y lisons : « Le 8 février, les électeurs, les princes, les Ordres ont terminé leurs séances ; mais je prévois que les recez ne seront pas signés par tous les princes, parmi lesquels beaucoup feront fausse route. » « Les villes libres, vers la fin de la Diète, ont donné aux princes de grands sujets de mécontentement ; pendant les délibérations, elles ne voulaient consentir à rien. Quelque bon résultat sortira-t-il de tout cela, c'est ce que l'avenir peut seul nous apprendre. » — Voyez la lettre de Bernard, évêque de Trèves, aux autorités d'Insprück, 9 février 1523. Höfler, *Zur Kritik und Quellenkunde*, t. II, p. 115. « Vous pouvez nous en croire », dit Bernard ; « de mémoire d'homme, il n'y eut jamais de diète plus laborieuse... »

CHAPITRE VI

CONTINUATION DE L'AGITATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE. DÉCADENCE DE LA VIE INTELLECTUELLE ET CHARITABLE.

I

Nulle part, dans les conclusions et recez de la Diète de Nuremberg, il n'était question de se séparer de Rome et de l'Église universelle. Si l'on avait agi dans le sens qu'ils indiquaient, la nation allemande n'en eût point été détachée.

Mais le Conseil de régence fut le premier à les violer; il les vit transgresser sous ses yeux sans paraître aucunement se soucier de cette désobéissance. Aussi l'électeur de Saxe, d'autres princes avec lui et la plupart des villes libres ne se firent-ils à leur tour aucun scrupule de les regarder comme non avenus. Luther s'en préoccupait moins que personne. Fort de l'appui que lui promettait la révolution, il était, pour ainsi dire, dictateur en Saxe.

Les États s'étaient engagés à ne rien négliger pour empêcher que lui ou ses partisans ne publiassent de nouveaux écrits avant l'ouverture du concile. Ils avaient promis d'interdire, sous peine de châtiments sévères, « tout pamphlet injurieux pour la religion ». Mais Luther ne reconnait point de lois, de quelque côté qu'elles émanent, écrivait le duc Georges de Saxe, « et d'ailleurs ceux qui devraient le plus veiller à l'exécution des arrêts de la Diète sont insouciants, faibles de cœur, pusillanimes ou impuissants. Aussi a-t-il toute liberté pour insulter à sa guise le Pape, les évêques, l'Empereur et les princes[1]. » Luther, prenant à partie le duc Georges, l'avait traité de menteur, d'infâme calomniateur de la vérité évangélique; Hans de la Planitz, ministre de l'Électeur, lui reprocha vivement l'inconvenance d'un pareil langage; mais Luther pensa se justifier en répondant que jamais encore il n'avait parlé du duc comme il l'avait fait du Pape, des évêques, du roi d'Angleterre, et qu'il avait plutôt beaucoup trop ménagé Georges, car il y avait long-

[1] *Gloss und Comment. uff LXXX Artikeln und Ketzereyen der Lutherischen*, etc. Bl. K².

temps qu'il eût dû « empoigner plus vigoureusement » ce turbulent despote. Il n'ignorait pas que le ton violent de ses écrits les faisait attribuer au diable. En les lisant, on s'était attendu à voir le ciel tomber sur la tête de leur auteur; mais il en était arrivé tout autrement : « Nous sommes maintenant en un temps où l'on s'en prend aux grands personnages, malgré toute la surprise qu'ils en éprouvent. On verra bien, avec le temps, ce que Dieu avait en sa pensée[1]! » Il est certain que Luther traitait le Pape encore plus brutalement que Georges. Lorsque Adrien eut mis au nombre des saints Bennon, évêque de Meissen (31 mai 1523), Luther publia un pamphlet intitulé : *Contre le nouveau fétiche et le vieux diable qu'on va béatifier à Meissen.* « Satan, qui vit toujours pour se moquer de Dieu », y disait-il, « se fait maintenant glorifier et adorer avec des vases d'or, d'argent, et le plus pompeux appareil, sous le nom de Bennon. » « Dieu permet, dans sa colère, que des tyrans et des persécuteurs aveugles et endurcis comme le Pape et sa séquelle, qui ne veulent ni tolérer ni entendre l'Évangile du salut, mettent leur confiance dans le mensonge, l'imposture inouïe, l'œuvre du diable, afin d'être plus sûrement damnés. » Dans ce nouveau libelle le Pape était de nouveau appelé « hypocrite, détestable ennemi de Dieu et de sa parole ». Six éditions le répandirent dans tous les territoires allemands[2].

La Diète avait décidé que les prêtres qui prendraient femme, les religieux qui abandonneraient leur couvent, perdraient leurs priviléges, leurs bénéfices et prébendes.

Luther, comme si tout cela eût été non avenu, publie, le 23 mars 1523, une instruction adressée aux chevaliers de l'Ordre Teutonique où il les exhorte à « violer leurs vœux, à se marier, puis à partager entre eux les biens de l'Ordre ». « Vous jouissez », leur dit-il, « d'un rare privilége; il a été largement pourvu à votre entretien temporel; il vous est donc facile de partager entre vous vos revenus, et de devenir ensuite propriétaires, fonctionnaires, en un mot de vous rendre utiles au pays d'une manière quelconque. Vous êtes à l'abri du misérable motif qui retient tant de moines mendiants ou autres religieux dans leurs monastères : je veux parler des nécessités du ventre. » Il n'était guère probable, selon lui, que les chevaliers eussent quelque châtiment à redouter : « Je suis presque certain que beaucoup d'évêques, d'abbés et autres seigneurs ecclésiastiques se marieraient bien vite, pourvu que d'autres consentissent à leur en donner l'exemple, que la voie leur fût aplanie et que les affranchis

[1] Le 4 février 1523 (mercredi après la Purification). De Wette, t. II, p. 306. — Voy. Höfler, *Zum Kritik und Quellenkunde*, t. II, p. 135-137, et les passages extraits des lettres de Planitz à l'électeur Frédéric, dans Buchholz, t. II, p. 26, note.

[2] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 237-257.

fussent en assez grand nombre pour n'avoir aucune humiliation à redouter, aucun risque à courir; mais il faudrait pour cela que la chose passât pour louable et honorable aux yeux de tous. » Luther exhortait donc les chevaliers à montrer le chemin à leurs frères, et à donner « un consolant exemple ». « Voyez, voici maintenant le temps favorable, voici le temps du salut! La parole de Dieu luit et nous appelle. Vous ne manquez pas de bons motifs pour suivre mon conseil; vous êtes libres, et de plus il est de votre intérêt temporel de m'écouter. La seule chose qui puisse vous arrêter, c'est le jugement d'un monde insensé. En effet, on dira : Voilà qui va bien! les chevaliers de Saint-Jean en font de belles! Mais ne savons-nous pas que le prince de ce monde est déjà jugé? Ne doutons point que ses opinions et celles du monde ne soient réprouvées par Dieu. » « Si l'on allègue que la coutume des vœux religieux est une ancienne tradition qui remonte aux apôtres, qui a été enseignée et confirmée par un grand nombre de conciles et par les saints Pères, sachez que tout cela n'est qu'aveugle folie, car Dieu a dit : Je veux que tu aies une aide, je ne veux pas que tu vives seul. Or Dieu était avant tous les conciles et tous les Pères. *Item*, l'Écriture est aussi plus ancienne, et elle a une bien autre autorité que tous les conciles et tous les Pères mis ensemble. *Item,* les anges sont tous du côté de Dieu et de l'Écriture. *Item,* l'usage établi depuis Adam est plus ancien que l'usage établi par les papes. » Il n'était pas besoin d'attendre sur ce point les décisions du futur concile, et Luther va jusqu'à tracer les lignes suivantes : « Quand bien même un, deux, cent, mille conciles et plus encore, auraient décidé que les clercs peuvent se marier tout en restant fidèles à la parole de Dieu, j'aurais plus d'indulgence, plus de confiance en la grâce de Dieu pour celui qui aurait eu pendant sa vie une, deux ou trois concubines, que pour un autre qui, afin de se conformer à la décision d'un concile, n'aurait eu qu'une femme légitime, et sans cette décision, fût resté dans le célibat. Je voudrais enseigner à tous, au nom de Dieu, que personne ne doit se marier parce qu'un concile l'y a autorisé, sous peine de perdre son âme, et qu'il n'a qu'une chose à faire, c'est de commencer par s'essayer à vivre dans la chasteté, puis, s'il comprend qu'une telle vie est impossible, de ne point se décourager de sa faiblesse et de son péché, et d'invoquer le secours de Dieu[1]. »

Dans un autre écrit, intitulé : *Comment les vierges peuvent quitter leur monastère sans désobéir à Dieu* (avril 1523), il appelle Léonard Koppe, bourgeois de Torgau, qui, sur son conseil, venait de « déli-

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 17-33. — Voy. l'analyse de cette lettre, « chef-d'œuvre de sophistique charnelle », dans Rass, *Convertiten seit der Reformation*, t. I, p. 443-446.

vrer » du couvent de Nimptsch neuf religieuses (parmi lesquelles se trouvait Catherine de Bora), le « bienheureux larron ». Luther le compare au Christ, qui, lui aussi, a été ici-bas un puissant ravisseur, ayant par sa mort dépouillé le prince du monde de son armure et de ses biens. « Tous ceux qui sont du parti de Dieu doivent regarder le rapt de ces religieuses comme une action très-louable, et Léonard peut être certain que tout a été conduit par Dieu même, sans que sa volonté ou son industrie y aient été pour quelque chose [1]. » Dans une lettre adressée au Conseil de régence, il affirme que les vœux religieux imposent à l'homme un devoir impossible à remplir : « Quel est celui d'entre vous qui, ayant fait vœu de voler comme un oiseau, pourrait accomplir sa promesse sans un miracle? Eh bien, il est tout aussi difficile à un homme ou à une femme de garder le vœu de chasteté, car Dieu n'a pas créé l'homme pour la chasteté, puisqu'il lui a dit : Crois et multiplie. Celui qui voudrait retenir sa fiente ou son urine ne le pourrait pas : que pouvons-nous donc faire [2]? »

Et dans un sermon sur le mariage, il donne comme un commandement regardant tout le monde la doctrine suivante : « De même qu'il n'est pas en mon pouvoir de n'être pas un homme, de même il n'est pas en mon pouvoir de rester sans femme. Et *vice versa :* de même qu'il n'est pas en ton pouvoir de n'être pas une femme, de même il n'est pas en ton pouvoir de te passer d'homme. Car il ne s'agit pas ici d'une chose laissée au caprice, ou simplement d'un conseil; il s'agit d'un devoir de nature, d'une obligation indispensable. Tout homme doit avoir une femme, et toute femme doit avoir un homme. La parole que Dieu a prononcée : Croissez et multipliez, n'est pas un commandement, elle est plus qu'un commandement; elle procède d'une disposition divine qu'il n'est pas en notre pouvoir d'entraver ou de laisser de côté, parce qu'elle est tout aussi impérieusement vraie que mon titre d'homme est vrai. L'acte du mariage est de nécessité plus urgente que le manger et le boire, plus imposé que le vomissement ou le crachat, le sommeil ou la veille. » Sans un appel particulier de Dieu, eût-on fait mille vœux et serments, employât-on la discipline d'acier ou de fer, personne ne devait se laisser détourner par de vains raisonnements de ce commandement divin : Croissez et multipliez. « Tous les moines et religieuses qui n'ont pas la foi et se confient dans leur genre de vie et dans leur chasteté », dit Luther, « ne sont pas dignes de bercer un enfant baptisé ou de lui faire de la bouillie, même s'il s'agissait de l'enfant d'une fille; car leur couvent et leur Ordre ne sont pas fondés sur la

[1] Voy. de Wette, t. II, p. 321.
[2] De Wette, t. II, p. 372

parole de Dieu, et ce qu'on y pratique est moins agréable à ses yeux que ne l'est la mère d'un enfant, même illégitime [1] ! »

Luther avait dès lors un tel sentiment de sa puissance, qu'il n'accordait aucune attention aux ordres de l'électeur de Saxe. Frédéric ayant décidé que le service divin serait célébré comme par le passé à Wittemberg, et que le culte catholique y serait maintenu, Luther, aux yeux duquel ce culte était « une abominable idolâtrie », enjoint aux chanoines de la cathédrale (11 juin 1525) d'avoir à l'interdire, pour ne pas donner aux gens le moindre motif de penser que la parole de Dieu restât sans force et sans fruit à Wittemberg. Que si les chanoines refusaient de se « soumettre » et d'adhérer au saint Évangile, Luther les avertit « qu'il ne les regardera plus comme chrétiens ». Frédéric « pouvait à sa guise donner ou refuser son consentement », les fidèles n'avaient nullement à s'en préoccuper, par la raison qu'il s'agissait là d'une question de conscience. Et comme les chanoines, comptant sur l'appui de l'Électeur, ne faisaient pas mine d'obéir, Luther leur adresse une lettre de menace : « Comme je pressens et m'aperçois », leur déclare-t-il, « que la grande patience que nous avons exercée envers l'idolâtrie, envers les usages diaboliques et établis dans vos églises, n'a porté aucun fruit jusqu'ici, mais plutôt a augmenté et fortifié votre obstination et votre audace, je vous prie maintenant très-cordialement de mettre fin à toute cette comédie séditieuse et sectaire, et je vous exprime le sérieux désir de vous voir abolir les messes, les vigiles et tout ce qui est contraire au saint Évangile; prenez en gré cet ordre, afin que nous puissions affirmer devant Dieu et devant les hommes que vous êtes décidés à renoncer à votre société diabolique et à la fuir désormais. Que si vous vouliez résister, soyez certains que je n'aurai de repos que quand je vous aurai contraints à l'obéissance et saurai bien me passer de vos remerciments. Dirigez-vous d'après cet avis, et sachez que je vous demande une réponse précise et nette, un oui ou un non formel, dès dimanche prochain [2]. » La liberté évangélique, si hautement proclamée par Luther, consistait donc, pour les chanoines, à renoncer à leur foi, malgré leur conscience, pour adhérer « à l'Évangile ». Quant à l'exécution de sa menace, Luther,

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XX, p. 58-59, 79-80. Les femmes aussi se firent les apôtres de semblables doctrines. Argula de Grumbach, femme auteur d'un certain talent, zélée disciple de Luther, ardente à le défendre, écrivait en septembre 1523 au duc Guillaume de Bavière : « Prononcer le vœu de chasteté, c'est comme si l'on faisait vœu de toucher le ciel avec le doigt, ou bien de voler; cela n'est point au pouvoir de l'homme. » Lipowski, *Beilage*, VI. — Voy. les vers facétieux adressés à Argula par un étudiant d'Ingolstadt, et sa réponse, *Beilage*, IV et V.

[2] Voy. de Wette, t. II, p. 354-356, 365. — Voy. ces lettres dans Kolde, *Friedrich der Weise*, p. 65-68.

en cette occasion, ne pouvait compter sur le bras séculier, car l'Électeur avait promis sa protection aux chanoines. En cas de résistance, il eût été obligé de s'appuyer sur la populace. Mais les chanoines ne le mirent point dans cette nécessité. Ils cédèrent. Luther obtint ce qu'il désirait : le culte catholique fut aboli à Wittemberg.

« Tous les moyens te sont bons pour propager tes hérésies », s'écriait un polémiste contemporain en s'adressant à lui ; « mais les miracles, prétends-tu dans ta folie, ne sont pas expédients en ce moment. Tu donnes ainsi à entendre que tu pourrais en opérer le jour où cela te conviendrait [1]. Et dès maintenant, pour contenter et ta langue venimeuse et ta rage contre le Pape et l'Église, tu essayes de te rendre populaire en invoquant de prétendus prodiges [2]. »

Il en était vraiment ainsi. Luther et Mélanchthon, pour combattre l'Église, exploitaient les bruits qui circulaient parmi le peuple touchant des monstres fantastiques, des signes merveilleux dans le ciel, des naissances prodigieuses sur la terre. Ainsi, par exemple, le Tibre, à Rome, avait, assurait-on, vomi un animal épouvantable qui avait la tête d'un âne, la poitrine et le ventre d'une femme, les pieds d'un bœuf, un pied d'éléphant à la place de la main droite, des écailles de poisson aux jambes et une tête de dragon au bas du dos. Un autre animal merveilleux, produit avorté d'une vache, était venu au monde à Waltersdorf, près Freiberg, en Misnie. Ces « animaux prodigieux » remplissaient de terreur les imaginations, et Luther et Mélanchthon entreprirent d'expliquer au peuple le sens mystérieux de ces apparitions étranges. Cette *Explication des deux horribles figures, l'âne-pape de Rome et le moine-veau de Freiberg,* fut propagée par beaucoup de brochures précédées de gravures (1523) [3].

« De même que Daniel avait prédit le règne de l'Antechrist de

[1] Allusion au sermon pour le jour de l'Ascension publié par Luther en 1522. Nous y lisons : « Maintenant que l'Évangile est partout répandu et qu'il est connu dans le monde entier, il n'est plus nécessaire de faire des miracles comme au temps des apôtres ; mais si la nécessité le demandait, si la cause du saint Évangile était en péril, *il faudrait nous y mettre, et opérer des miracles* plutôt que de laisser outrager et opprimer l'Évangile. Toutefois, j'espère que cela sera inutile, et que les choses n'en viendront pas là. Il en est de même pour le don des langues. Il n'est pas nécessaire que je parle neuf langues, puisque vous pouvez tous m'entendre et me comprendre ! » « Personne », ajoutait-il, « ne devait avoir la témérité d'opérer des miracles à moins d'une nécessité urgente ! » *Sämmtl. Werke*, t. XII, p. 200-201. — Voy. plus haut, p. 167.

[2] *Gloss und Comment. uff LXXX Artikeln und Ketzereyen der Lutherischen*, etc. Bl. II.

[3] Voyez-en la liste dans les *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 1-2.

Rome afin que tous les vrais chrétiens pussent être préservés de sa malice, de même de nos jours, et dans le même but », dit Mélanchthon expliquant l'âne-pape, « beaucoup de signes nous sont envoyés par Dieu. » Dans l'animal merveilleux de Rome « le Seigneur lui-même » avait voulu figurer l'abomination du papisme. La tête d'âne signifiait le Pape; le pied d'éléphant, son gouvernement spirituel, par lequel il foulait, angoissait et martyrisait les âmes. Le pied de bœuf désignait les serviteurs du Pape, les docteurs papistes, les prédicateurs, curés et confesseurs, et tout particulièrement les théologiens scolastiques, « car cette race maudite n'est occupée qu'à faire peser sur le pauvre peuple les intolérables lois du Pape, dans ses prédications, doctrines et confessionnaux, tenant captives, comme sous un pied d'éléphant, les consciences malheureuses; ils sont comme les colonnes, le pied et la base du papisme, qui, sans eux, n'aurait jamais pu se maintenir si longtemps, car la théologie scolastique n'est que vanité, rêverie, mensonge, damnation, bavardage de Satan, songe de moine ». — « Le ventre et la poitrine de femme représentaient les cardinaux, les évêques, les prêtres, les moines, les étudiants, et semblables gens débauchés et pourceaux engraissés. Les écailles de poisson signifiaient les princes et seigneurs temporels, attachés au papisme et à son gouvernement. Ces princes soutiennent le papisme comme s'il était légitime et comme s'il émanait de Dieu; ils défendent son gouvernement spirituel et temporel, ses lois odieuses, ses doctrines, ses canons; ils conservent et augmentent ses revenus, à l'aide desquels le clergé fonde des abbayes, des couvents, des Universités, des églises, où les magisters, prédicateurs, confesseurs, docteurs casuistes ou théologiens poursuivaient leur complot sur une large échelle, le consolidant et l'affermissant à leur aise. » Mais la tête placée au bas du dos annonçait que le papisme touchait à sa fin, et que, sans l'appui de mains humaines, il tomberait bientôt de lui-même de vétusté. « C'est pourquoi j'avertis tout le monde », concluait Mélanchthon, « de ne pas mépriser ces grands signes de Dieu, de se garder de l'Antechrist maudit et de toute sa troupe, et par conséquent des princes séculiers qui soutiennent le Pape. »

Luther fit suivre cette explication d'un « puissant *Amen* ». « L'âne-pape n'aurait rien de particulièrement effrayant », dit-il, « si Dieu lui-même n'avait envoyé et manifesté de telles merveilles et de si monstrueuses images. Le monde entier doit en frémir d'épouvante, car la souveraine majesté de Dieu les a créés et présentés à nos yeux pour que son dessein et sa pensée fussent clairement révélés au monde. » Si l'on ne pouvait s'empêcher de ressentir de l'effroi à l'apparition d'un esprit ou d'un démon; si l'on tressaillait malgré soi dès qu'un bruit violent se faisait entendre, tout cela

n'était que jeu d'enfant, comparé à cette horrible apparition, où le jugement de Dieu se manifestait si clairement, d'une façon si terrible.

De même que le pape-âne annonçait la chute de l'Antechrist, le moine-veau signifiait la ruine de toute la monacaille. « Le seul aspect de ce veau nous prouve évidemment que Dieu est l'ennemi de la moinerie. Mais les papistes obstinés ne voudront pas accepter cette interprétation; ils n'y verront qu'une nouvelle raison de se scandaliser et de s'abstenir, de sorte qu'ils ne parviendront jamais à la véritable intelligence des choses, et ne corrigeront point leur vie incrédule. De même que Balaam, pour n'avoir pas obéi à Dieu, fut à la fin châtié par une ânesse, et néanmoins ne se convertit pas, ainsi nos pères spirituels, après avoir, comme des vipères, bouché leurs oreilles à l'Évangile, voient de leurs propres yeux comme en un miroir ce qu'ils sont aux yeux de Dieu, l'estime où on les tient dans le ciel, et cependant Dieu permet qu'ils ferment les yeux pour ne rien apercevoir, de peur que, venant à se convertir, ils n'échappent à sa terrible sentence. »

« Par tous ces signes miraculeux », Dieu donnait à entendre « qu'un grand désastre, une vaste révolution se préparait, révolution qui très-certainement concernait l'Allemagne ». « Quels changements verrons-nous s'opérer, et comment se produiront-ils? C'est aux prophètes qu'il appartient de le dire. » La « lumière évangélique qui s'était levée avec tant d'éclat » avait été suivie de tous côtés « de grands bouleversements, par la faute des incrédules [1] ». Les pro-

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 2-16. La lettre de Luther à Link (16 janvier 1523) explique ces dernières paroles : « Unum monstrorum ego interpretor, modo omissa generali interpretatione monstrorum, quæ significant *certo rerum publicarum mutationem per bella potissimum*. Quo et mihi non est dubium *Germaniæ portendi vel summam belli calamitatem vel extremum diem :* ego tantum versor in particulari interpretatione, quæ ad monachos pertinet. » — De Wette, t. II, p. 301. Contre l'explication donnée par Luther du moine-veau, Emser publia sa brochure intitulée *Wyder den falsch genannten Ecclesiasten*. Il y soutient (feuille t. et v.) « que le moine-veau ne désigne personne sinon Luther et les moines défroqués qui lui font cortége, car depuis le commencement du monde », dit-il, « des signes si extraordinaires et surnaturels ont toujours désigné les méchants et non les bons. C'est pourquoi le froc, dans le veau représenté par la gravure, n'est pas entier, mais morcelé et déchiré. » Le Bénédictin Nicolas Ellenbog, d'Ottobeurn, composa quelques années après le *Vituli monachilis Lutheri confutatio pro monasticæ vitæ defensione*, écrit sur lequel on trouvera d'amples détails dans Geiger, *Ellenbog*, p. 42-47. « Les monstres », dit Ellenbog, « les défauts naturels, les créatures venues au monde avec des signes contredisant les lois ordinaires de la vie, ne sont nullement destinés à nous prédire l'avenir. On ne saurait donc en conclure, comme Luther, qu'une transformation est toute prête à s'opérer dans le monde. » « La guerre des paysans », demande-t-il à Luther, « serait-elle par hasard la suite de ce *vitulus?* A-t-elle été provoquée par un événement surnaturel? N'a-t-elle pas bien plutôt sa raison d'être toute simple dans les écrits pernicieux par lesquels tu excites les paysans et le peuple à se

phètes, c'est-à-dire les astrologues, prédisaient depuis longtemps qu'en 1524 de grands prodiges apparaîtraient au ciel et sur la terre, précédant le soulèvement général du peuple, et ce redoutable *Bundschuh*, qui devait bientôt bouleverser les villes et les campagnes[1].

II

« Les habitants des villes et des campagnes seraient pour ainsi dire forcés de se révolter », écrivait Cochlæus en 1522, « quand bien même ils ne seraient pas positivement encouragés à prendre en main l'arquebuse et le hoyau pour abattre et détruire », tant sont nombreux les pamphlets, les libelles qui circulent parmi le peuple contre l'autorité papale et temporelle, et tous ceux qui, ayant en main pouvoir et richesse, refusent d'abjurer la foi de leurs ancêtres. Luther lui-même déclare que son Évangile ne saurait être prêché sans sédition et sans émeute[2]; il déverse à pleines mains l'outrage et le mépris sur

soulever contre l'Empire et les moines ? » « Qua tu, Luthere, ratione, qua philosophia, qua scriptura docebis illum consequentia : natus est vitulus monstrosus, ergo pretendit malum Allemannie ? Cur non Italis, quum tamen Italiam istis temporibus maximis bellis attritam sciamus ? Verum quidem est, quod per universam Allemanniam facta est insignis et inaudita rusticorum contra dominos suos conspiratio et tam nobiles quam monachi fugere compulsi sunt de suis locis ad civitates muratas, ne incederent in manus rusticorum furientium. Sed numquid id propter vitulum tuum factum est ? Id potissimum fecerunt tua pestifera scripta, quibus rusticos et plebeios contra nobiles et religiosos concitasti, et hæc evangelii tui novi perfectio, hic fructus. »

[1] Voy. plus haut, p. 200-201.

[2] Dans un sermon publié en 1522 (*Sermon pour le dimanche après l'Ascension du Seigneur*), Luther dit : « Ici la raison s'écrie : Pourquoi ne pourrait-on pas prêcher l'Évangile tout simplement, tout rondement, sans qu'il y ait des révoltes dans le monde ? Alors tout irait bien ! *C'est le diable qui parle ainsi;* car lorsque je crois et prêche que seule la foi dans le Christ opère et dirige tout, je me heurte aux singeries du monde entier, je contredis ce que les plus sages et les plus saints des hommes ont pensé jusqu'ici. Aussi ne peut-on tolérer un tel langage. L'enseignement du Christ et celui des hommes ne sauraient marcher de compagnie, l'un des deux doit nécessairement être vaincu. Je dis donc que la foi chrétienne est uniquement fondée sur le Christ, et qu'il ne faut y ajouter ni œuvres surérogatoires, ni lois humaines. Mais beaucoup ne veulent renoncer à aucun prix à leurs lois, à leurs usages; de là les séditions, les dissensions, les révoltes. Voilà pourquoi là où est l'Évangile et la confession du Christ, là surviennent les émeutes et le trouble, car sa parole renverse tout ce qui lui est opposé dans la pensée de l'homme. De même que le Christ ne peut cesser d'être le Christ, de même d'un moine ou d'un prêtre on ne peut faire un chrétien. Par conséquent, là où sont les prêtres et les moines, un incendie doit nécessairement s'allumer, et la guerre est inévitable. » *Sämmtl. Werke*, t. XII, p. 245-246.

la doctrine des Pères et la foi de sa propre jeunesse[1]. « J'ose affirmer », dit-il ailleurs en s'adressant à Luther, « que notre religion n'a pas été outragée par Julien l'Apostat comme elle l'est aujourd'hui par tes libelles et ceux de tes disciples; la presse les répand par milliers en tous pays, dans les villes et jusque dans les moindres bourgades. » « Le bruit court qu'un *Bundschuh* se prépare, et en effet nous pouvons nous attendre à le voir éclater; il ne tardera pas à mettre en pièces tout ce qui est encore debout dans nos vieilles institutions. » Luther veut enrichir par le *Bundschuh* les mendiants et les nécessiteux; il veut leur abandonner toutes les abbayes (excepté celles des nobles), les couvents, les oratoires des champs, les chapelles de pèlerinages. En vérité, si la chance les favorise, ils auront là, en effet, un joli bénéfice! « Je suis le premier à reconnaître que malheureusement il existe beaucoup d'abus dans le clergé; mais à cause de cela, faut-il donc jeter bas les églises et les monastères? Alors il faut aussi détruire toutes les cours princières, car certes aucune d'elles n'est irréprochable, toutes donnent asile à de nombreux vices! Tu viendrais peut-être encore à bout de ce dessein à l'aide d'un *Bundschuh;* mais comment feras-tu pour anéantir aussi toutes les professions, toutes les conditions humaines? Montre-moi une corporation, un métier, un gouvernement, un état, une vie qui soient absolument exempts de reproche! Tu prétends justifier tes doctrines hérétiques en prétextant les iniquités et les scandales du clergé, et par de tels discours tu flattes adroitement et doucereusement le peuple. Tu ne peux accuser Emser ni moi[2] de vouloir défendre et soutenir les vices

[1] Cité dans le : *Gloss und Comment. uff LXXX Artikeln und Ketzereyen der Lutherischen*, Bl. L².

[2] Jérôme Emser, dans un avertissement contre le soi-disant Ecclésiaste, Bl. M⁴, N⁴ et R, s'exprime ainsi : « Il est quelques abus qui me deplaisent tout autant qu'à Luther, et je loue les hommes éclairés et savants qui ne combattent ces nombreux abus qui s'enracinent encore tous les jours parmi nous, que par devoir et charité chrétienne, avec bon sens, mesure, sagesse et tous les égards convenables, non pour médire des évêques, mais pour affaiblir et extirper tous les scandales qui répugnent à leur loyauté et leur sont insupportables. Mais Luther diffame, maudit, tonne, se démène, rage comme un chien furieux, sans raison, mesure ni sagesse, et l'on s'aperçoit bien vite que ses discours ne proviennent pas d'un esprit de charité, mais d'un sentiment de dépit, de colère, d'envie et de haine. Il ne parle point pour améliorer, mais pour détruire; il en veut moins aux abus qu'aux archevêques et aux évêques, simplement parce qu'ils sont évêques et archevêques. » « Il est incontestable que nous avons donné à nos accusateurs de grands sujets de prendre le ton qu'ils affectent, que notre vie a été mauvaise, corrompue, que notre passion pour les honneurs et pour l'argent est notoire, car il semble que nous voulions accaparer le monde entier et faire tout entrer dans notre sac. » « Il se pourrait bien que beaucoup, non-seulement d'évêques, mais de simples ecclésiastiques, aient montré trop grossièrement leur cupidité au grand jour, qu'ils aient inventé et ajouté de nouveaux motifs, plausibles en apparence, de grossir la dîme qui leur est due. Il s'en trouve aussi qui prodiguent l'argent,

et les scandales des clercs! Que Dieu nous en préserve! Bien plutôt voudrions-nous t'aider à déraciner le mal là où la chose serait raisonnable et juste, et où nous y pourrions apporter quelque remède. Mais Jésus-Christ ne nous a jamais indiqué le chemin où tu marches avec tant d'emportement et d'orgueil. Il ne nous a jamais parlé d'Antechrist, de filles publiques, de repaires du diable, de forfaits hideux; il ne s'est pas servi des injures inouïes que tu profères, parlant sans cesse, outre cela, de glaive, de sang, de mains sanglantes! O Luther, jamais l'exemple du Christ n'a pu te tracer une pareille voie, car le Christ était doux et humble de cœur! Tu accables l'Église d'injures; tu la diffames publiquement, devant le monde entier, aux yeux des chrétiens, des hussites, des Juifs; tu ne cesses de l'outrager par tes mille petits livrets, et tu t'élèves non-seulement contre tes frères, mais contre le Père commun des fidèles, contre le Pontife suprême de Dieu! Cependant, malgré tant de rage, tu ne fais rien qui vaille; tu n'arrives ni à aider ni à corriger les âmes. Tu ne réussis qu'à faire naître les scandales; tu es cause de cent mille péchés de médisance et d'insulte. A tout cela, tu mêles beaucoup d'erreurs, et tu gâtes toutes choses; tu fournis et conseilles des moyens illégaux et antichrétiens d'abolir les églises et les monastères. » « Luther », dit plus loin Cochlæus, « ne recrute ses partisans que parmi les poëtes, les paysans, les ennemis des prêtres ou les pauvres hères qui espèrent gagner quelque chose au *Bundschuh*. Ceux-là ne se préoccupent guère de sa doctrine! Les luthériens ne suivent leur chef qu'autant qu'il s'emporte contre la prêtraille et les riches marchands. Si, grâce au *Bundschuh*, ils pouvaient happer les biens des prêtres et l'argent des gros bourgeois, abolir les redevances et les dîmes, ils redeviendraient ensuite bien volontiers tout aussi bons chrétiens que l'ont été leurs parents [1]. »

et pour lesquels un évêché est un morceau trop petit. » « Que le Dieu tout-puissant nous accorde la grâce de nous connaître nous-mêmes, d'améliorer notre vie, chacun selon notre état, et nous donne la force d'édifier de nouveau le peuple, afin que non-seulement notre doctrine, mais notre vie soit droite, féconde et sainte! » — Voy. aussi les passages cités par WALDAU, p. 38-40.

[1] *Gloss und Comment. auf den* 18 *Artikeln*. Bl. B. C.[3]. *Gloss und Comment. auf* 154 *Artikeln*, Bl. A[3]. N[4] et B[1-2]. « Si vous croyez que Luther vous prêche une saine doctrine, pourquoi ne l'adoptez-vous pas? Pourquoi louez-vous les discours des réformateurs, et dès que quelqu'un met ces discours en pratique vous scandalisez-vous aussitôt de l'innovation? Si vous, moines vagabonds, vous, prêtres nouvellement mariés, vous n'en observez rien, quel enseignement de Luther mettez-vous donc en pratique? car il écrit et enseigne des choses encore plus grossières. » (Bl. A [2].) Luther s'efforce de détacher les chrétiens de l'unité de l'Église pour les joindre à la troupe bohême des hussites : « Et cependant, Luther, toi-même, il n'y a pas bien longtemps, tu avais coutume de blâmer les hérétiques, non-seulement dans tes écrits, mais publiquement, témoin le jour de la dispute

Charles de Bodmann écrivait à son tour : « Même quand Luther, sans doute pour se faire bien venir de son électeur, répète que l'homme du peuple ne doit pas avoir recours à l'épée, ses libelles excitent à la révolte et flattent toutes les passions. Comme on les répand à profusion et par tous les moyens, il est impossible que l'émeute n'éclate, et n'amène la ruine complète de l'ordre social. Les évêques et autres supérieurs ecclésiastiques sont, à ses yeux, des homicides et des brigands dont on est tenu de détruire le gouvernement et qu'il faut à tout prix expulser du pays. Mais quel système religieux érigera-t-il sur les débris de l'ancien? En vérité, nul hérétique, avant Luther, n'a jamais fait de plus étranges réclamations que les siennes! Il veut que chacun puise sa propre foi dans l'Écriture et soit lui-même juge de l'orthodoxie de la doctrine qu'on lui expose. Or c'est ouvrir la porte à l'anarchie; des disputes sans fin éclateront, et l'on verra s'élever et s'entre-dévorer des sectes de tout genre [1]. »

« Nous autres chrétiens », dit Emser dans l'Adresse à l'Empereur qui précède son *Avertissement contre le faux ecclésiaste et véritable archihérétique Martin Luther* (1524), « nous ne sommes plus appelés chrétiens par les hérétiques; nous sommes à présent des papistes, et les hauts feudataires, électeurs, archevêques, évêques, princes du Saint-Empire, attachés à l'Église romaine et tes fidèles sujets, sont outrageusement honnis, méprisés, persécutés, poursuivis et excités les uns contre les autres. Tous doivent accepter d'un cœur résigné

de Leipzig, où tu as dit devant tout le monde : « Le docteur Eck me représente comme étant le disciple zélé et le protecteur du parti de Bohême. Que Dieu lui pardonne cette calomnie qu'il m'adresse devant tant de hauts personnages! L'idée de causer une scission criminelle ne m'est jamais venue à l'esprit et me restera toujours étrangère; car les hussites, de leur chef et de leur propre autorité, se sont séparés de l'union, et bien que le droit divin fût de leur côté, cependant le droit divin qui doit tout primer consiste dans la charité, dans l'union de sentiment. » « Luther, relis maintenant ces paroles, et tâche de n'en point rougir! » Luther brise et rompt le bercail du Christ : « L'un dit : Je suis bon luthérien, j'aiderai les prêtres à quitter leurs presbytères. L'autre dit, au contraire : Moi, je suis pour le Pape, et je demeure dans l'ancienne foi. D'où vient une telle division dans l'unique Église du Christ? O Luther, tu n'es pas entré dans le bercail par la porte! J'ai peur, ou pour mieux dire je ne doute aucunement que tu ne sois le voleur et l'homicide contre lequel Jésus-Christ nous a mis en garde. Nous savons bien qu'il a ordonné à Pierre de paître ses brebis, mais de toi et de ta mission nous ne savons absolument rien, car tu n'as pour l'appuyer ni l'Écriture ni d'autres témoins. » *Gloss und Comment. auf den 18 Artikeln.* Bl. A³. et B. — Voy. Bl. D., la raison pour laquelle Luther n'en appelle jamais aux hussites, mais toujours aux Bohêmes, « bien qu'en Bohême, dans beaucoup d'endroits, il y ait de bons, fidèles et pieux chrétiens, qui ne se sont pas séparés de nous ».

[1] *Lucubrationes*, p. 73. Bodmann, à l'appui des jugements qu'il porte sur Luther, cite une instruction de ce dernier publiée en 1523 : *Motifs pour lesquels une assemblée chrétienne ou communauté chrétienne a le droit et le pouvoir d'apprécier toutes les doctrines et d'élire ses docteurs.* Nous reviendrons plus tard sur cet écrit.

les horribles injures, les ignominies grossières dont la bouche calomniatrice de Wittemberg, dont Luther, qui se donne pour un ecclésiaste, un prophète, un évangéliste, charge et accable nos pères et nos seigneurs, Sa Sainteté le Pape, Sa Majesté Impériale, les princes et les évêques du Saint-Empire romain. Dans quelques-uns de ses premiers ouvrages, il se vante effrontément de redouter aussi peu la défaveur de l'Empereur et du Saint-Père qu'un âne craint de laisser tomber un sac. Nos évêques les plus vénérables, il a coutume de les appeler ânes, fantoches, niais, nigauds, assassins des âmes; les princes du Conseil de régence sont à ses yeux des blasphémateurs et des fous. Il ne se gêne point pour leur dire publiquement, en pleine figure : Jean l'imbécile s'entendrait mieux à gouverner que vous! Je ne veux pas répéter ici toutes les paroles grossières, ignobles, par lesquelles cette bouche impudique blesse les oreilles modestes et les cœurs chastes. » Emser conclut de tout cela que Luther n'est ni un véritable ecclésiaste, ni un prophète, mais bien un de ceux dont Jésus-Christ a dit : Gardez-vous des faux prophètes!

Il reconnaît Luther pour faux prophète à vingt signes indubitables, dont voici les principaux :

Les vrais prophètes, apôtres et prédicateurs évangéliques n'ont pas coutume de se vanter comme lui. Luther n'admet pas qu'en dehors de lui quelqu'un puisse avoir quelque valeur : lui seul est tout. Il méprise et déshonore également les morts et les vivants; il assure que nul docteur ni Père de l'Église n'a, jusqu'à lui, compris l'Évangile, et qu'avant lui, personne ne l'avait prêché selon son vrai sens. A diverses reprises, Emser fait ressortir dans les paroles de Luther une contradiction flagrante : « D'un côté », dit-il, « il se plaint d'être condamné par Rome sans avoir été entendu ni réfuté, et soutient qu'il n'a pas été mis en état de plaider l'excellence de sa cause devant les évêques; de l'autre, il déclare ne reconnaître à personne ici-bas le droit de le juger; il ne souffrira pas, dit-il, que sa doctrine soit attaquée, ou par les hommes, ou par les anges. Et maintenant je voudrais qu'il me dise à quel tribunal veut s'en remettre celui qui prétend n'avoir de juge ni au ciel ni sur la terre [1]! »

« Luther recherche la faveur et l'amitié du monde, et ce n'est point là le fait d'un vrai prophète. Il a séduit presque la moitié des chrétiens, c'est-à-dire : les prêtres impudiques, auxquels il permet et conseille de prendre femme; *item* les femmes, pour lesquelles il a considérablement élargi le frein conjugal; *item* les moines et les religieuses que leur règle gênait, et auxquels il laisse toute liberté, malgré leurs vœux, de s'échapper et de courir le monde, et cela afin

[1] Bl. C[4]. et B[2].

que, comme la reine de Chypre, il ne soit pas trouvé le seul coupable; *item* les nobles auxquels il a dédié son livre de réforme, et qu'il exhorte à faire ce que bon leur semble de leur épée, bien qu'ils ne soient que les serviteurs et les sujets de l'Empereur; *item* le simple peuple, auquel il promet la liberté, lui répétant qu'un chrétien indépendant ne doit être soumis ni aux hommes ni aux lois. A tous ces gens, Luther met un doux oreiller sous la tête; il les attire tous à lui par des caresses et des flatteries. »

« Les véritables prophètes, apôtres et prédicateurs », dit encore Cochlæus, « portent le peuple de Dieu à l'amour de la concorde et de la paix; les faux prophètes, au contraire, lui enseignent qu'il doit tremper ses mains dans le sang des prêtres. Car Luther l'a dit ouvertement : quand bien même une grande tempête s'élèverait et déracinerait de ce monde le Pape et les évêques, il ne faudrait qu'en rire, et c'est d'un pareil sort qu'il les menace. S'il vit, il ne leur laissera pas, dit-il, un seul moment de paix; s'il meurt, ils seront encore moins en sécurité, car ce sera surtout après sa mort que les grands coups seront frappés [1]. »

Emser s'attache avec un soin particulier à réfuter la doctrine luthérienne par excellence : la justification par la foi seule. L'Écriture en main, il expose dans toute sa pureté l'enseignement catholique sur les bonnes œuvres, « doctrine que tous les vrais prophètes et apôtres du Seigneur ont constamment enseignée ».

Sans la foi, il est vrai, les bonnes œuvres n'existeraient pas, puisque sans la foi, qui doit partout avoir le premier rôle, nulle action ne serait agréable à Dieu. « Mais si les bonnes œuvres, accomplies dans la foi et inspirées par la charité chrétienne, ne sont ni méritoires ni efficaces pour la vie éternelle, pourquoi donc Jésus-Christ a-t-il enseigné que celui qui donne un verre d'eau froide aux lèvres altérées recevra la récompense d'un si modique service? Pourquoi a-t-il annoncé qu'au jour du jugement, s'adressant à ses élus, il leur dira : Venez, les bénis de mon père, car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, etc.? Que si une aussi petite chose qu'un verre d'eau a son prix devant Dieu, quels mérites n'amassent point les fervents religieux qui se mortifient durement, qui affligent leur corps, qui dévouent leur vie pour l'amour de Dieu? Que ne méritent pas les malheureuses veuves, les époux chrétiens, qui portent le même fardeau, partagent le même travail, et élèvent leurs enfants dans la crainte de Dieu et la vertu? *Item* que ne méritent pas les bons serviteurs qui obéissent fidèlement à leurs maîtres pour l'amour de Dieu, qui leur sont soumis, et s'efforcent

[1] Bl. D.

d'être attentifs à leurs ordres? Quels ne sont pas les mérites des magistrats et des autorités qui dirigent leurs administrés selon la justice, les protégent et leur assurent la sécurité et la paix? En somme, il n'y a point de condition dans la chrétienté qui ne soit méritoire, dès qu'on cherche à en accomplir les devoirs avec zèle et conscience, dans la foi, dans la charité, et en vue de Dieu. Ceux qui enseignent que nos bonnes œuvres ne peuvent être que des actions de grâce, qu'elles ne sont ni méritoires, ni nécessaires au salut, sont de purs hérétiques et de faux prophètes, qui vont contre la croyance de l'Église chrétienne et contre les décisions de ses docteurs. Il est vrai que nous devons louer et remercier Dieu chaque fois que nous avons accompli une bonne action, puisque sans sa grâce et sa protection nous n'aurions pu ni l'entreprendre ni l'achever; mais cette juste reconnaissance n'empêche point que chaque œuvre ne conserve sa valeur; or le jeûne, la prière et l'aumône en ont une qui leur est propre. Chacune de ces saintes actions a son mérite spécial et sa récompense particulière, de sorte qu'un jour les humbles seront élevés, ceux qui pleurent consolés, les affamés de justice rassasiés, et que tous ceux qui auront fait ou souffert quelque chose pour l'amour de Dieu seront récompensés pour cela même, et d'une manière spéciale, car le Seigneur l'a expressément promis par ces paroles : « Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce que votre récompense sera surabondante dans le ciel. » Voilà la saine doctrine catholique et évangélique [1]. »

Emser revient à plusieurs reprises sur l'importance des bonnes œuvres pour le salut; il y insiste particulièrement dans les pages où il réfute les opinions de Luther touchant les vœux religieux : « Luther prétend que ces vœux sont contraires aux commandements de Dieu parce que, selon lui, les religieux se fondent sur un principe impie, contraire à Dieu, et s'imaginent gagner le paradis par leurs œuvres et leur genre de vie; doctrine judaïque, dit-il, blessant le premier, deuxième et troisième commandement. » « Il ne se lasse pas

[1] Bl. D³-⁴ et E. Voy. F⁴ et G². La doctrine de l'Église sur les bonnes œuvres est très-fréquemment traitée dans les écrits apologiques et polémistes composés pour le peuple à cette époque. Plusieurs de ces écrits sont de véritables modèles, et ont garde toute leur valeur. Voy. deux brochures de Jean Dietenberger (1523 et 1524), intitulées : *La foi suffit-elle pour le salut?* et : *Les chrétiens peuvent-ils mériter le ciel par leurs bonnes œuvres?* — Dans l'une et l'autre domine cette pensée : « Nos bonnes œuvres n'excluent pas la grâce de Dieu, mais elles en sont accompagnées, et s'accomplissent par un effet de la miséricorde de Dieu. » Par conséquent « personne ne peut se croire sauvé par la foi de ses propres œuvres; nous devons tous mettre notre unique espoir en la miséricorde de Dieu, source de nos bonnes actions. Nous n'avons rien en propre dont nous puissions nous glorifier, même nos meilleures actions. » Un traité non moins excellent, c'est le *Miroir de la liberté évangélique* (1524). Les tristes conséquences de la doctrine de la justification par la foi seule y sont déjà indiquées. Voy. Bl. B.

de revenir sur ce sujet, comme un musicien qui ne sait jouer qu'un air sur sa viole. Néanmoins, comme je l'ai déjà répété tant de fois, on n'offense nullement Dieu par les bonnes œuvres, mais bien par les mauvaises; d'ailleurs, les religieux n'attachent pas une telle importance à leurs actions qu'ils en attendent l'infaillible salut de leur âme; ils les regardent simplement comme un moyen, comme un chemin bien tracé qui peut les conduire au ciel plus sûrement qu'un autre. Car de même que Dieu ne fait pas croître le blé dans les champs sans notre peine et notre labeur, de même il ne nous ouvrira pas son paradis sans que nous nous soyons exercés dans son saint service, laissant le mal et faisant le bien. Et maintenant si nous réfléchissons à ce à quoi les religieux s'engagent, jurant de demeurer chastes, pauvres, obéissants, se vouant à la prière, aux jeûnes, aux saintes veilles, au chant pieux, à la louange continuelle de Dieu, nous reconnaîtrons que toutes ces actions seraient des œuvres excellentes, même accomplies par des Juifs ou des païens. Mais parce que les religieux les pratiquent au nom et pour l'amour du Christ, ils sont bien éloignés d'agir contre le premier, le second et le troisième commandement, et leur foi ne saurait s'appeler judaïque; car les Juifs ne croient pas au Christ, et d'ailleurs les Juifs ne seront pas condamnés à cause de leurs bonnes œuvres, mais seulement à cause de leur incrédulité. Que les pieux religieux ne s'affligent donc pas de s'entendre perpétuellement appeler Juifs et judaïques. En parlant ainsi, Luther, sans le savoir, dit la vérité, comme autrefois Caïphe, car ils sont en effet ces vrais Juifs dont a parlé saint Paul, qui ne sont point circoncis selon la chair, mais selon l'esprit. »

Il n'est point d'état où ne se rencontrent des gens « orgueilleux, cupides, impudiques, querelleurs, charnels et sans crainte de Dieu »; pourquoi donc s'étonner si quelques religieux cèdent en ce moment à la tentation, et abandonnent leurs couvents? Le proverbe ne dit-il pas que lorsque Satan veut exécuter quelque crime signalé, il se sert généralement d'un moine ou d'une méchante vieille femme? « Luther, pour engager les moines et les religieuses à quitter leur couvent, leur promet les douceurs de la liberté; cependant à peine l'ont-ils écouté, qu'il leur faut, au contraire, devenir les serviteurs de tout le monde; les uns apportent des pierres aux maçons, les autres nettoient les latrines, d'autres chassent les chiens des rues; en un mot, ce que personne ne fait volontiers, ces pauvres gens sont obligés de s'en charger, semblables aux Juifs, contraints, en Égypte, à porter de lourdes pierres sur leur dos. » « Revenez à nous », s'écrie Emser s'adressant aux religieux séduits; « revenez, frères et sœurs égarés; hâtez-vous de reprendre votre premier vête-

ment, afin que non-seulement nous, mais les anges du ciel avec nous, nous puissions fêter votre retour[1]! »

« On reconnait les vrais prophètes et les vrais apôtres », dit encore Emser, « aux actes de vertu qu'ils accomplissent : ils sont humbles, patients, obéissants, chastes, modestes, disciplinés, pieux, craignant Dieu. Les faux prophètes et les faux prédicateurs, au contraire, produisent des fruits de discorde; ils enseignent aux peuples l'orgueil, l'insolence, la présomption, l'entêtement, l'attachement à leur propre sens, l'insoumission, la révolte, la calomnie, la haine, l'envie, l'impudicité, la paresse, la gourmandise, l'oubli de toute crainte de Dieu. Or nous voyons tous les jours les résultats de la nouvelle doctrine et des principes dans lesquels la jeunesse est formée depuis trois ou quatre ans. Malheureusement, ces mauvaises semences ont si bien germé qu'on ne voit presque plus de serviteurs disposés à se soumettre à leurs maitres ou maitresses, sans parler des rapports de l'enfant avec ses père et mère, ni de l'obéissance des sujets envers l'autorité. Les luthériens ne craignent plus ni Dieu, ni personne au monde; ils méprisent tout commandement, toute loi, toute discipline chrétienne, et Platon, pour ne point parler de Jésus-Christ, ne les eût jamais soufferts en sa république. » « Jamais on n'avait vu parmi nous une semblable désolation, un tel trouble, un tel esprit de sédition, et c'est la fausse doctrine de Luther qui est cause de tout le mal. »

« Et plût à Dieu qu'il se fût borné à séduire le pauvre peuple, et n'eût pas semé la zizanie entre les rois et les princes, nous préparant encore de plus grands maux! Car si les princes et les seigneurs étaient restés unis de sentiment, ils auraient facilement étouffé l'erreur et empêché le mal. » Emser craignait fort que Luther ne fût cet homme dont il avait été prédit qu'il affligerait toute la terre, troublerait les royaumes et les principautés, et y porterait la dévastation et le désordre[2].

Il était impossible de considérer la doctrine de Luther comme « une bonne nouvelle », même en entendant ses partisans s'intituler évangélistes : « Lorsqu'on demande aux luthériens s'ils ont la foi, s'ils sont chrétiens ou luthériens, ils répondent qu'ils sont évangéliques, ce qui est sans doute vrai s'ils entendent parler de l'évangile de Luther, car si sa doctrine est un évangile, ils sont évidemment évangéliques. Mais s'ils veulent parler de cet Évangile dont la sainte Église nous atteste la vérité et qu'elle adopte et enseigne, leurs paroles, leurs manières d'être et leurs actes s'accordent autant

[1] Bl. O³. E². H. Voy. J. Dietenberger, *Wider CXXXIX Schlussrede Luther's von Gelübdniss und Geistl. Leben.* Bl. C.-F.

[2] Bl. E. H⁴.

avec lui que le blanc avec le noir, le feu avec l'eau, le jour avec la nuit, la lumière avec les ténèbres, et il faut convenir que leur évangile à eux ne nous annonce rien de bon. »

Luther contribua indubitablement au sensible abaissement qui se produisit à cette époque dans les mœurs, par les principes qu'il émettait en pleine chaire sur les devoirs réciproques des époux[1]. Emser consacre à ce sujet un chapitre spécial, où il se plaint de ce que la doctrine chrétienne sur la sainteté du mariage ait été outragée. « Il se voit contraint », dit-il, « de rappeler que Jésus-Christ, saint Paul et les docteurs chrétiens les plus vénérés depuis la naissance de l'Église

[1] Voy. plus haut p. 115, note 1. Ces paroles, tirées de la *Captivité de Babylone*, sont répétées par Luther dans son sermon sur le mariage publié en 1522. Il ajoute : « J'ai donné ces conseils étant encore timide, mais maintenant je désire mieux conseiller, et voudrais bien persuader à l'homme (qu'une femme, en ces questions, mène souvent par le bout du nez) que le mariage étant une action purement extérieure et physique, comme toute autre occupation temporelle, il s'ensuit que le chrétien peut se marier et rester uni à un païen, un Juif ou un Turc, sans aucune inquiétude de conscience. Il n'existe ni vice ni crime qui puisse mettre obstacle au mariage. David rompit le mariage de Bethsabée, femme d'Uri, et fit de plus périr son mari; il commit donc deux crimes; et cependant, sans donner d'argent au Pape, il garda Bethsabée pour femme, et eut d'elle le roi Salomon. » Par rapport à la séparation des époux, Luther enseigne encore : « Je reconnais trois causes de divorce : la première, c'est quand l'homme ou la femme est impropre au mariage. ...L'autre, c'est l'adultère. A cause de l'adultère, le Christ sépare l'homme et la femme, afin que celui qui est innocent puisse choisir ailleurs. » « Mais pour se séparer ainsi, et de manière que l'un des mariés puisse faire un autre choix, il faut *le pouvoir et l'enquête de l'autorité laïque*, afin que l'adultère soit publiquement reconnu; que si l'autorité refuse de prendre en main cette affaire, il faut du moins que le divorce ait lieu au vu et au su de toute la congrégation, afin qu'il devienne impossible de se séparer une seconde fois par pur caprice. Que si tu demandes : Mais que fera celui des deux époux qui est coupable? Peut-être ne pourra-t-il pas rester chaste? Réponse : Voilà pourquoi Dieu avait ordonné dans la loi de Moïse de lapider les adultères, c'était afin que cette question demeurât inutile. Le bras séculier doit mettre à mort les adultères, car celui qui a violé sa promesse de mariage est déjà comme mort et doit être considéré comme tel. Aussi l'autre partie peut-elle se remarier, comme si son conjoint était mort, s'il veut rester strictement dans son droit et ne pas lui faire grâce. Là où l'autorité est négligente et n'agit pas, celui des deux époux qui a commis l'adultère pourra se rendre dans un pays éloigné, et là se marier, s'il ne peut vivre autrement. Mais il vaudrait mieux qu'il fût puni de mort, qu'il ne fût plus parlé de lui, afin que tout mauvais exemple soit évité. Que si quelqu'un prétend combattre cette doctrine et dit : « Voilà de l'air et de l'espace accordé à tous les hommes et femmes vicieux! Ils vont maintenant pouvoir se séparer l'un de l'autre, puis aller se marier à leur guise dans les pays étrangers! » Réponse : Qu'y puis-je faire? c'est la faute de l'autorité! Pourquoi ne met-elle pas à mort l'adultère? Je n'aurais pas besoin de donner un pareil conseil! » Le troisième cas de divorce reconnu par Luther est celui-ci : « Quand l'une des parties se dérobe à l'autre, et lui refuse ce qu'elle lui doit. » Tout ce passage est impossible à reproduire à cause de son extrême indécence. Il se termine ainsi : « *Il faut qu'ici l'autorité temporelle intervienne et contraigne la femme, ou bien la condamne à mort.* Mais si l'autorité n'agit pas, l'homme doit s'imaginer que sa femme lui a été ravie par les brigands, ou qu'elle a été assassinée, et *chercher une autre épouse.* » *Sämmtl. Werke*, t. XX, p. 60-61, 65-66, 69-73.

jusqu'à ce jour, ont recommandé à tous la pureté, la chasteté des corps et des âmes[1]. »

« O vous, dignes Allemands, pieux chrétiens restés fidèles à la foi du passé », s'écrie Emser, « je vous exhorte, je vous conjure et vous supplie, par l'amère Passion du Christ, de rester fermement attachés à la religion de vos pères, et de ne vous laisser séduire en aucune manière par ce nouveau Jéroboam, car ce qu'il se propose, c'est de vous détourner, vous et vos enfants, des deux principales vertus du chrétien : la fidélité à l'antique foi et l'obéissance aux supérieurs. » « Les hérétiques persuadent au peuple qu'on ne doit plus aux religieux, au Pape, aux évêques, aux prêtres ou aux moines, ni offrandes, ni redevances, ni dîmes, ni rétribution quelconque; bien plus, ils soutiennent qu'il est légitime de les dépouiller de ce qu'ils possèdent. Mes amis, pourquoi vous conseillent-ils ceci? Il leur est cependant bien aisé de comprendre que lorsque les prêtres n'auront plus absolument rien, il leur deviendra impossible de s'adonner à la prière, à la prédication, d'administrer les sacrements et de s'acquitter des autres fonctions qui sont indispensables au salut du peuple chrétien et regardent spécialement leur ministère. » « Mais ils savent que le meilleur moyen d'anéantir la foi chrétienne, c'est d'abolir les prêtres, la messe, l'église, l'autel, les exercices et pratiques chrétiennes, afin que toute consolation et espérance de salut nous soit enlevée, que chacun vive à sa guise, et que celui qui n'a rien vienne puiser dans le sac de celui qui possède. Hélas! le peuple, en son ignorance, ne réfléchit pas à tout cela! Il s'imagine que lorsqu'il aura dépouillé et chassé les prêtres, tout ira bien, toute justice sera accomplie, tout deviendra parfait; il ne prévoit guère quelle détresse serait la sienne si les désirs des hérétiques venaient à s'accomplir! » « O vous, pieux Allemands, songez à l'avertissement que je vous donne! »

« Je sais trop à quelles agressions, à quelles menaces, à quels dangers je m'expose en entreprenant de défendre ces principes. J'ai dû souffrir la persécution de ceux-là mêmes qui autrefois étaient mes meilleurs amis. Mais en dépit de leurs torts envers moi, je ne leur en veux nullement, et n'ai pas l'intention de leur causer jamais la moindre peine ni le moindre dommage. Je vous supplie tous de n'avoir à votre tour envers eux ni ressentiment ni aigreur,

[1] Bl. R[1-4]. Voy. J. Dietenberger, *Von Menschenler*, B. C.[3]. « L'Écriture est absolument contre toi (Luther); les raisons que tu apportes ne sont que pure duplicité, tout ce que tu écris n'est qu'hypocrisie, belles paroles fleuries, combinées pour séduire le simple peuple. Ta conscience est faussée; là où il faudrait parler de péché, de conscience, tu ne vois aucun mal; là où il n'y a nul péché, tu en forges. »

car celui qui hait son frère est un homicide aux yeux de Dieu, et digne d'être jugé. D'ailleurs, la plus grande partie des hérétiques agit par ignorance; jusqu'ici ils n'ont pas bien compris de quoi il s'agissait, ils ont été séduits, abusés, et très-certainement, lorsque plus tard on les instruira de la vérité, nous les verrons dégager leur main de celle de Luther. Mais, de grâce, vous et eux, et tous ceux qui ne veulent pas être empoisonnés par la fausse doctrine, renoncez aux livres de Luther, tel est le loyal conseil que je vous donne; car bien que de temps en temps on y rencontre quelques bonnes paroles, ils contiennent néanmoins tant de poison, que ce poison finit par étouffer complétement la bonne semence. »

« En lisant le petit livre que voici », dit Emser en concluant et s'adressant à l'Empereur, « Sa Majesté Impériale s'apercevra aisément de la confusion d'idées où nous ont jetés la fausse doctrine, le délire et le faux zèle de Luther. Nous sommes entraînés et séduits; non-seulement on cherche à nous détourner de la foi du passé, mais encore de l'obéissance que nous te devons, à toi et à toute autorité. Il en résulte que tout état, toute condition sociale est ébranlée jusqu'en ses bases, et chancelle [1]. »

III

Les troubles religieux, comme il fallait s'y attendre, ne tardèrent pas à produire un abaissement sensible et général dans la vie intellectuelle.

Les Universités perdirent « en l'espace de peu d'années, et cela avec une rapidité aussi lamentable que surprenante, tout le crédit dont elles jouissaient ». « La jeunesse studieuse », disait-on dès 1524, « ne s'applique plus aux saines études, et ne s'exerce plus que dans l'art de la controverse religieuse. Les jeunes gens lisent, écrivent, propagent des masses de petits traités et pamphlets; ils deviennent grossiers, leur inconduite est notoire, et cependant ils se donnent pour les apôtres d'une nouvelle sagesse, et prétendent réformer la société [2]. »

Luther avait appelé les Universités des cavernes de malfaiteurs, des temples de Moloch, des synagogues de perdition [3]. Dans un sermon prononcé en 1524 et reproduit par de nombreuses éditions, il

[1] Bl. V[1-3].
[2] Voy. *Gloss und Comment. auf LXXX Artikeln*, Bl. I.[2].
[3] Voy. plus haut, p. 204.

avait été jusqu'à dire : « On devrait mettre le feu aux Universités, car rien de plus infernal, de plus diabolique, n'a existé depuis le commencement du monde, et jamais la terre ne connaîtra rien d'aussi pernicieux[1]. » A son exemple, Mélanchthon, réfutant Emser, avait dit (1511) « que rien de plus impie, de plus funeste que les Universités, n'avait jamais été inventé; que ce n'étaient pas les papes qui les avaient fondées, mais bien le diable en personne. Wiclef avait eu le premier le mérite de les appeler publiquement les écoles du démon; pouvait-il dire quelque chose de plus édifiant, de plus sage? On accusait les Juifs d'immoler des enfants à Moloch; mais dans les Universités, les jeunes gens étaient sacrifiés aux idoles du paganisme; celui qui aspirait au titre de docteur en philosophie n'était plus digne du nom de chrétien[2]. »

La haine passionnée de Luther et, à cette époque, de Mélanchthon pour les Universités, provenait de leur violente antipathie pour la philosophie et pour l'usage qu'on en faisait dans les disputes religieuses. Ils détestaient encore les Universités, parce qu'elles avaient toujours fait grand état de la « lumière naturelle »; qu'elles avaient célébré la raison comme un instrument donné par Dieu pour scruter la vérité religieuse, et constamment cherché à mettre d'accord la foi et la science[3]. Au reste, Mélanchthon ne tarda pas à revenir de ses emportements; mais Luther, jusqu'à la fin de sa vie, soutint que la raison « est l'épouse du diable »; que c'est « une belle courtisane, une prostituée maudite, une fille de mauvaise vie revêtue de haillons, couverte de lèpre, et la plus grande gourgandine de Satan ». Il répétait qu'il fallait « fouler aux pieds sa sagesse prétendue, l'exterminer, lui jeter de l'ordure au visage pour la rendre plus hideuse encore, et forcer cette infâme prostituée à se cacher dans les latrines[4] ».

[1] *Sämmtl. Werke*, t. VII, p. 63. Sermon sur l'épître aux Romains, t. XV, p. 4-13. La haine de Luther pour Aristote lui inspirait ces jugements. Il en voulait à « ce païen stérile, vide de science et plein de ténèbres ». Ces passages ne se trouvent que dans les plus anciennes éditions du sermon. — (Voy. *Sämmtl. Werke*, t. VII, p. 63, note 59.) — Dans une lettre à Jean Lange, Luther appelle Aristote « calomniateur éhonté, comédien, Protée, le plus rusé corrupteur des esprits. Si Aristote n'avait pas réellement existé en chair et en os, on pourrait, sans nul scrupule, le tenir pour le démon en personne. » Bien éloigné de partager sur ce point les idées de Luther, Mélanchthon se donna plus tard toutes les peines imaginables pour remettre en honneur l'étude de la philosophie d'Aristote. « En vérité, sans cet écrivain », ce sont ses propres expressions, « non-seulement il ne pourrait y avoir de vraie philosophie, mais encore nous n'aurions jamais possédé une saine méthode pédagogique. » — Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I (2e édit.), p. 478, note 101.

[2] *Corp. Reform.*, t. I, p. 286-358. — Voy. PAULSEN, p. 135-136.

[3] Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I (2e éd.), p. 476-477.

[4] Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I (2e édit.), p. 479-482. J'ignore de quel écrit

D'innombrables prédicants tenaient le même langage, et se répandaient en injures contre toute notion rationnelle, contre toute science profane.

Après les Universités, ce furent les belles-lettres et les humanités qui reçurent les plus rudes coups. Avant le début des querelles religieuses, elles avaient pris un tel essor « que Cicéron lui-même », assurait-on, « n'aurait eu qu'à se cacher dans un petit coin s'il eût pu revenir au monde ». Mais ce bel élan avait été de courte durée. « Partout où la doctrine luthérienne prévaut », écrivait Érasme à Pirkheimer, « les sciences dépérissent, car les nouveaux convertis ne recherchent que deux choses : une place et une femme. Une fois ceci obtenu, l'Évangile leur donne pleine liberté de vivre à leur guise[1]. »

« Sous prétexte d'Évangile », écrivait d'Erfurt l'humaniste Eoban Hessus (1525), « les moines sortis de leurs couvents étouffent complétement l'essor des belles-lettres. Dans leurs funestes prédications, ils dépouillent les bonnes études du respect qui leur est dû pour mieux prôner leur sagesse prétendue. Notre Université est complétement déserte, et nous sommes tombés dans le mépris public[2]. » « Nous en sommes venus à un tel point », écrit-il avec douleur à son ami Camérarius, « qu'il ne nous reste plus que le souvenir de notre ancienne gloire. L'espoir de la voir renaître disparaît même entièrement[3]. » « Notre Université est tombée », mande à son tour en gémissant Euricius Cordus à son ami Draconites (1523); « les étudiants mènent une vie tellement dissolue que, parmi eux, on pourrait se croire dans un camp de soldats; aussi la vie m'est-elle devenue à charge. » « Dans quel triste abaissement nous voyons maintenant la science! » écrit vers la même époque l'humaniste Nossen. « Personne ne saurait voir avec indifférence à quel point le zèle pour la science et la vertu sont éteints parmi nous. Ce qui m'afflige le plus, c'est la crainte qu'une fois les fondements des sciences sapés, toute piété ne soit du même coup ruinée, et que nous ne voyions reparaître une barbarie capable d'anéantir les derniers et faibles vestiges de la religion et des lettres[4]. »

« Personne n'aurait jamais pu croire », rapporte en cette même année (1523) le doyen de la faculté de philosophie d'Erfurt dans un compte

de Luther Döllinger a extrait le passage suivant : « Deux et cinq font sept; ceci, je puis le concevoir par ma raison; mais s'il m'était dit d'en haut : Non, cela fait huit, je devrais le croire, contre ma raison et mon sentiment. Aussi le diable n'est-il occupé qu'à persuader aux prêtres de Rome de mesurer la volonté et l'œuvre de Dieu aux règles ordinaires de la raison. »

[1] *Op.* IV, p. 1139.

[2] Voy. Schwertzell, p. 37. — Krause, *Eobanus Hessus*, t. I, p. 330.

[3] Kampschulte, t. II, p. 201.

[4] Kampschulte, t. II, p. 175, 180.

rendu officiel, « qu'en si peu de temps notre Université viendrait ainsi à déchoir, et qu'à peine une ombre de sa splendeur passée subsisterait encore! O douleur! c'est cependant le spectacle qui frappe maintenant nos regards! On parle de telle façon de l'Université dans les chaires chrétiennes, que tout ce qui était en honneur autrefois est à présent criblé d'outrages. » « Les études scientifiques sont abandonnées et méprisées », écrit le recteur de l'Université; « la jeunesse a maintenant horreur des grades académiques; toute discipline a disparu. » « Mais qu'y a-t-il là d'étonnant? » ajoute-t-il; « comment être surpris de ce qui se passe pour nos écoles, lorsque nous voyons la religion elle-même, qui, durant tant de siècles, avait joui du respect de tous, n'être plus à l'abri des insultes? Nos péchés ont mérité que la haine des sectaires s'attaque impunément à toute chose, selon que cela leur passe par l'esprit; on n'estime plus, pour ainsi dire, que ce qui était méprisé autrefois[1]. »

A Erfurt, le nombre des professeurs et des étudiants diminuait d'année en année. A peine quelques jeunes gens témoignaient-ils le désir d'obtenir un emploi, un grade académique quelconque. De mai 1520 à 1521, on compte encore trois cent onze étudiants immatriculés; mais l'année suivante ce chiffre est réduit à cent vingt; en 1522, à soixante-douze; en 1523-1524, à vingt-quatre[2].

Les études scientifiques avaient le même sort à Wittemberg. « Je vois bien que tu éprouves le même chagrin que moi à propos de la ruine de nos études », écrivait Mélanchthon à Eoban Hessus (1525). « Il y a peu de temps encore, les lettres florissaient, maintenant elles dépérissent. Ceux qui font peu de cas des études profanes n'ont guère meilleure opinion, crois-le bien, des études théologiques! » « Si nous avions pu voir l'avénement de cet âge d'or que l'épanouissement des sciences nous faisait autrefois espérer », disait-il quelques années plus tard en présentant ses œuvres au public, « mes ouvrages auraient un caractère plus joyeux, ils seraient plus ornés, plus brillants. Mais la discorde fatale qui a suivi de si près l'essor des lettres a intimidé mes efforts. Je m'étais mis à l'œuvre avec tant d'ardeur! » Malheureusement, dès 1524, les troubles religieux étaient venus l'assombrir : « Je vis ici à peu près au désert », écrit-il à un ami; « je n'ai presque de commerce qu'avec des esprits étroits et bornés, parmi lesquels je ne prends aucune espèce de plaisir; aussi je reste à la maison, comme un savetier boiteux. » « Je n'ai personne avec lequel je puisse espérer quelque conformité de sentiments; je n'ai d'amitié qu'avec les loups, comme eût dit Platon, amitiés pleines de soucis

[1] Kampschulte, t. II, p. 179, 184.
[2] Voy. Kampschulte, *Uebersicht der jährlichen Immatriculationen*, t. II, p. 219.

et de fatigues. » Il voit échouer tous ses efforts pour le relèvement des sciences[1], et dans ses lettres confidentielles, n'hésite pas à accuser les théologiens de Wittemberg du dépérissement des lettres[2].

Les autres Universités de l'Allemagne du Nord, Leipzig[3] et Rostock, par exemple, perdaient d'année en année de leur importance. A Rostock, où l'on avait vu jadis jusqu'à trois cents étudiants se faire inscrire tous les ans, il ne s'en présenta en 1524 que trente-huit; en 1525, que quinze[4].

Les Universités du sud de l'Allemagne, Bâle, Heidelberg, Fribourg, nous offrent le même lamentable spectacle : « L'Université gît à terre, elle est comme morte et enterrée », écrivait-on de Bâle à la même date; « les chaires des professeurs sont aussi vides que les bancs des élèves. » En 1522, vingt-neuf étudiants seulement s'y font inscrire; en 1526, il ne s'en présente plus que cinq[5]. A Heidelberg, en 1525, il y a plus de professeurs que d'étudiants[6]. « C'est à peine si j'ai six auditeurs fidèles », écrit de Fribourg, en 1523, Ulrich Zasius, le plus célèbre de tous les juristes de ce temps, « et par-dessus le marché, ils sont tous Français. Je m'acquitte avec un grand zèle des devoirs de ma charge, même lorsque j'ignore si j'aurai oui ou non des auditeurs, et lesquels; mais je suis tenté de prendre mon métier à dégoût, lorsque je vois la jurisprudence

[1] Voyez ses lettres dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 575, 604, 613, 679, 683, 695, 726, 894. — Voy. l'article intitulé : *Reformation und Literatur*, dans le *Hist. Pol. Bl.*, t. LXXIX, p. 259. — Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 354; Paulsen, p. 135-138.

[2] *Corp. Reform.*, t. I, p. 887, et t. II, p. 513. Voy. t. I, p. 830.

[3] A Leipzig, entre 1508 et 1522, 6,485 étudiants avaient été inscrits. Entre 1523 et 1537, 1,935 seulement. Znarcke, *Die urkundlichen Quellen zur Gesch. der Universität Leipzig*, *Abhand. der königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III, p. 594, 597.

[4] A Rostock, au printemps de 1512, le nombre des étudiants se montait à 119; durant le semestre d'hiver, à 186; dans les années qui précèdent immédiatement la réforme, la diminution des étudiants n'est pas encore appréciable. Mais au moment où éclatent les querelles religieuses, leur nombre ne cesse de décroître, de telle sorte que dans le semestre d'été de 1524 on n'en compte que 24, dans le semestre d'hiver que 14; dans le semestre d'été 1525, que 11; dans le semestre d'hiver, que 4. Dans le semestre d'hiver de 1526, il n'y eut pas une seule inscription. Krabbe, *Die Universität Rostock*, *im* 15. *und* 16. *Jahrhundert*, p. 290-293, 372, 387. « En ce temps-là », dit un chroniqueur (Grape, *Evangel. Rostock*, p. 109), l'Académie fut tellement désertée, que lorsqu'on prononçait le mot de docteur, à peine savait-on ce que cela voulait dire. » — Voy. Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 575. — Paulsen, p. 141.

[5] Voy. Vischer, *Gesch. den Universität Basel*, p. 185. « Avec la peste physique, *corporum pestis*, la réforme arriva de compagnie, *animorum pestis*. Elle produisit une perturbation puissante, empêcha l'arrivée de nouveaux élèves et chassa les anciens. » Registres d'inscription de l'Université; à partir de 1526, chaque nouveau recteur répète ces mêmes plaintes. — Vischer, p. 258.

[6] « ...Universitatem magna ex parte decrescere deflorescereque, in eam pervenisse infelicitatem, ut plures sint professores quam auditores. » — Hautz, *Gesch. der Universität. Heidelberg*, p. 390.

ainsi abandonnée. » « Il y a ici », dit-il encore, « une disette extraordinaire d'étudiants, et je n'entrevois point d'amélioration possible [1]. » L'Université de Vienne, qui sous Maximilien avait compté ses professeurs par centaines et qui avait vu quelquefois sept mille étudiants s'inscrire annuellement sur ses registres, elle, si longtemps l'une des premières Universités de l'Europe, tomba peu à peu, à la suite des troubles religieux, dans un si lamentable état, que c'est à peine si elle possédait encore en 1523 une cinquantaine d'étudiants. La faculté de droit se vit forcée de fermer ses salles de cours pendant quelque temps, les élèves faisant totalement défaut [2].

Là où la nouvelle doctrine se développait sans aucune entrave, d'innombrables prédicants travaillaient à ruiner de fond en comble toute culture intellectuelle. Ils visaient sciemment, de propos délibéré, à fonder le règne de la foule ignorante, guidée par les démagogues religieux, sur les ruines des institutions ecclésiastiques et scientifiques [3].

On revenait aux doctrines que les hussites de Bohême avaient mises en honneur au quinzième siècle : « Celui qui s'adonne aux arts libéraux », avaient enseigné ces hérétiques, « celui qui accepte un grade universitaire, n'est qu'un orgueilleux, qu'un païen, qui prêche contre l'Évangile. Toutes les vérités de la philosophie et des arts libéraux, même lorsqu'elles semblent devoir servir la loi du Christ, loin d'être approfondies, doivent être abolies comme entachées de paganisme, et en réalité païennes; les écoles doivent être détruites [4]. »

[1] Voy. Stintzing, *Ulrich Zasius*, p. 249-250.

[2] A Vienne en 1517, le nombre des inscriptions se monte à 667, en 1520 à 569. A partir de 1522, une rapide décadence survient, « praecipue », lisons-nous dans les actes de l'Université, « quia ea tempestate secta Lutherana plerosque a suscipiendis gradibus dehortabatur ». Les savants, déclare le recteur Frédéric Herrer, « sont en horreur à l'homme du peuple ». — Voy. Kink, *Gesch. der Wiener Universität*, t. I, p. 233, 253, 254. — Aschbach, t. II, p. 86, note 2, p. 294. — Sur la diminution du nombre des étudiants à Ingolstadt depuis 1518, voy. Prantl, *Gesch. der Universität in Ingolstadt*, t. I, p. 164. — A Cologne, en 1516, il y avait encore 370 étudiants; en 1521, 354; en 1527, 72. — Voy. *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*, t. VI, p. 208.

[3] Comme le dit très-justement Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 440.

[4] Voy. Höfler, *Geschichtschreiber der husitischen Bewegung*, t. I, p. 391. « Quod omnes veritates in philosophia et in artibus legis Christi promotivæ nullo unquam modo sunt amplectendæ sive studendæ. » — Brezowa, dans Höfler, t. I, p. 140. — Voy. Palacky 3b, p. 189; Lechler, t. II, p. 272-274; Aschbach, *Kaiser Sigmund*, t. III, p. 101-102; Bezold, *Zur Gesch. des Husitenthums*, p. 48-49. — L'auteur, favorable aux doctrines taborites de la *Réforme de l'empereur Sigismond*, déclarait que la science des plus savants n'était plus d'aucune utilité; que les savants devaient rester inactifs; que leurs études et leurs travaux étaient vains, parce que personne n'en devenait meilleur : « Je ne puis m'empêcher de dire que leur savoir a été pour nous le chemin de l'enfer; c'est la pure vérité. » Boehm, p. 60, note 3.

« Notre temps est vraiment le plus agité et le plus troublé de tous les temps », écrivait Glaréanus à Willibald Pirkheimer (1524); « aussi je crains beaucoup la ruine totale des lettres et de l'étude des langues anciennes. On voit surgir de tous côtés des gens qui se vantent d'avoir rappelé la piété à la vie, qui se regardent comme les verges des sophistes, et qui en réalité sont beaucoup plus stupides que tous les sophistes. Comment la piété pourrait-elle fleurir sans véritable science et sans la connaissance du grec, je ne le conçois point. Et cependant ces hommes proclament avec un fort grand fracas qu'il n'est nullement nécessaire d'étudier le grec ou le latin, qu'il suffit de comprendre l'allemand et l'hébreu. On veut, pour ainsi dire, faire de la chrétienté une seconde Turquie [1]. » Mélanchthon était d'avis qu'il eût fallu couper la langue aux prédicants qui détournaient des études la jeunesse inexpérimentée (1524) [2].

Le discrédit universel des lettres, la ruine du respect et de l'amour dont elles avaient été l'objet dans toutes les classes de la société avant l'avénement du nouvel Évangile, allaient naturellement de pair avec la détresse du commerce de librairie. Depuis 1523, l'activité des grands éditeurs Rynmann à Augsbourg, les frères Alantsée, à Vienne, s'était peu à peu ralentie. L'établissement autrefois si prospère, si grandiose, de Froben Lachner, à Bâle, ne jouissait plus de la grande influence qu'il avait jadis exercée. Les lois qui réglaient autrefois le commerce des livres n'étaient plus en vigueur. La propriété littéraire n'était plus comptée pour rien; seuls, les colporteurs faisaient de bonnes affaires. Ils se répandaient par troupes dans les villes et les campagnes, débitant de tous côtés leurs écrits polémistes, leurs caricatures ignobles, leurs abominables gravures. Les grandes villes pullulaient de marchands ambulants de toutes espèces. A Nuremberg, à côté des imprimeurs et des libraires en titre, des colporteurs offraient leurs brochures aux passants. Des fripons sans aveu parvenaient à s'introduire dans la ville, et y répandaient des livres pernicieux; au marché, derrière l'hôtel de ville, des colporteurs venus du dehors recommençaient continuellement à dresser leurs échoppes, en dépit de toutes les ordonnances du conseil [3].

[1] Pirkheimer, *Opera*, edid. Goldast, 314. — Voy. Schreiber, *Glareanus*, p. 68. La lettre est de 1524, et non de 1514.

[2] « Linguas profecto præcidi oportet iis, qui pro concionibus passim a literarum studiis imperitam juventutem dehortantur. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 666.

[3] Pour plus de détails sur la ruine du commerce des livres, voy. Kirchhoff, t. I, p. 79-102; Hase, p. 71. « Apud Germanos », écrit Érasme en 1524, « vix quicquam vendibile est præter Lutherana ac Anti-Lutherana. » *Op. III*, p. 824. — Voy. p. 777. « Frobenius mihi serio questus est, se ne unum quidem opus de

Comme les hautes études et les établissements d'enseignement supérieur, les écoles populaires de second ordre dépérissaient d'année en année. « Les écoles commencent à décliner », écrit Enoch Widmann dans la Chronique municipale de Hoff; « presque personne ne veut plus envoyer ses enfants à l'école; Luther a tant répété que les prêtres et les savants avaient déplorablement égaré le peuple, que tout le monde nourrit contre les anciens maîtres un vif ressentiment; on les humilie, on les tracasse toutes les fois que l'occasion s'en présente[1]. » Guillaume Lange, zélé protestant hessois, rapporte les mêmes faits : « Les études sont ruinées », dit-il; « dans les campagnes et dans les villes les écoles sont désertes, et personne ne veut plus y envoyer ses enfants[2]. » « Du temps du papisme », écrit Gui Dietrich de Nuremberg, « on donnait sans mesure et sans fin, au lieu que maintenant personne ne veut plus ouvrir sa bourse ni donner un liard pour l'entretien des pauvres églises, des écoles, des pauvres gens nécessiteux[3]. »

Luther lui-même faisait entendre à ce sujet les plaintes les plus amères. On lit dans une des instructions adressées par lui aux bourgmestres et aux conseillers des villes (1524) : « En Allemagne, on laisse dépérir l'enseignement. Les écoles supérieures languissent, les couvents sont fermés, l'herbe se sèche, la fleur tombe. Là où les couvents et les abbayes ont été supprimés, personne ne consent plus à faire instruire ses enfants. » « Puisque l'état ecclésiastique ne vaut rien », entend-on répéter, « nous n'avons que faire des écoles, et nous ne voulons plus rien donner pour elles. »

Tout cela, au dire de Luther, était l'œuvre du diable. Sous le papisme, le diable avait tendu ses filets par l'établissement des couvents et des écoles, de sorte qu'un jeune garçon ne pouvait leur échapper sans un particulier miracle du ciel[4]; maintenant, au contraire, voyant ses tours déjoués par la parole de Dieu, Satan avait résolu d'empêcher toute instruction : « Or on ne saurait ima-

civitate Dei (de saint Augustin) vendere Francofordiæ. » P. 842. Il dit dans les *Colloques* : « Nos Evangelici quatuor res potissimum venamur, ut ventri bene sit, ne quid desit iis, quæ sub ventre sunt, tum ut sit, unde vivamus, postremo, ut liceat, quod lubet, agere. Hæc si suppetant, inter pocula clamamus : Io Triumphe, Io Pæan, vivit Evangelium, regnat Christus. » — Voy. ces passages et d'autres analogues d'Érasme sur l'influence destructive du nouvel Évangile pour les écoles, la littérature et les sciences, dans Döllinger, *Reformation*, t. I (2e édit.), p. 470-472. — Voy. aussi l'opinion de Cochlæus sur l'anéantissement de la gloire scientifique des Allemands, causé par les troubles religieux nouvellement excités. — Voy. Otto, p. 117, 131.

[1] *Fortgesetze Sammlung von Alt und Neu*, 1735, p. 440. — Voy. Döllinger, *Reformation*, t. I (2e éd.), p. 466-467.

[2] *Leben und Thaten Philippi Magnanimi*, t. I, p. 141.

[3] Döllinger, *Reformation*, t. I (2e éd.), p. 469.

[4] Donc, presque aucun enfant n'échappait à l'école.

giner la perversité diabolique de ce dessein, et pourtant la chose se passe si tranquillement que le mal est fait avant que personne ait pu donner un conseil, avertir, empêcher. On redoute les Turcs, la guerre, l'inondation; on sait discerner ce qui est dangereux de ce qui est utile; mais quant à ce que le diable a dans l'esprit, personne ne le devine, personne ne le redoute. Le mal qu'il fait s'opère à la sourdine. Et pourtant il serait juste que donnant un florin pour combattre les Turcs qui sont sur nos talons, on en donnât cent pour élever un enfant, destiné à devenir plus tard un vrai et fidèle chrétien. »

« Quand j'étais jeune », continue-t-il, « on avait coutume, dans nos écoles, de répéter ce dicton : Négliger l'éducation d'un jeune garçon, c'est un aussi grand péché que de violer une vierge; dicton que l'on répandait pour effrayer les maitres d'école, car alors on ne connaissait pas de plus grand crime que celui de déshonorer une jeune fille. Mais, Seigneur mon Dieu! quel moindre péché n'est-ce pas de mettre à mal une femme ou une vierge que de délaisser les pauvres âmes et de leur porter préjudice? Oh! malheur au monde, maintenant et éternellement! Tous les jours il nait des enfants, et nous les voyons croître sous nos yeux; cependant il n'est personne qui veuille prendre soin de la pauvre jeunesse, et consente à la diriger : on la laisse pousser à l'aventure. Chers seigneurs, si l'on est tenu de débourser tous les ans de grosses sommes pour l'achat d'arquebuses, pour les chemins, les ponts, les routes et autres innombrables nécessités civiles, afin que les cités jouissent de la paix et du bien-être, pourquoi ne donnerait-on pas, si ce n'est plus, du moins autant pour la pauvre jeunesse nécessiteuse? Pourquoi ne pas contribuer à l'entretien d'un ou de deux maitres d'école, capables de l'instruire? » Grâce à l'Évangile qu'il avait annoncé, les bourgeois se voyaient affranchis des lourdes taxes qu'ils payaient sous le papisme. N'était-il donc pas juste qu'ils employassent au moins la dixième partie de cet argent au relèvement des écoles? « Le bourgeois devrait entendre raison sur ce point. Si jusqu'à ce jour il a sacrifié une si grosse part de ses écus pour les indulgences, les messes, les vigiles, les fondations, les testaments, les anniversaires, les moines mendiants, les confréries, les pèlerinages, et tout ce qui pullulait jadis en ce genre, et si maintenant, par la grâce de Dieu, il est affranchi d'un tel brigandage et d'aumônes si ruineuses, ne devrait-il pas, pour remercier Dieu et dans la vue de sa gloire, donner une partie de ce qui lui est rendu aux écoles, afin que les pauvres enfants puissent être élevés? Maintenant tout est si bien réglé! Autrefois, il lui fallait donner dix fois autant, et bien inutilement, aux susdits voleurs, et cela non une fois, mais continuel-

lement. On doit à la lumière de l'Évangile d'être délivré de tant de charges; mais il faut pourtant que nous trouvions des gens pour nous annoncer la parole de Dieu, pour nous administrer les sacrements, pour être parmi nous les serviteurs des âmes! Or où irons-nous les chercher, si on laisse dépérir les écoles, et si l'on n'en établit pas de nouvelles et de vraiment chrétiennes[1] ? »

En 1524, il écrit aux luthériens de Riga et de Livonie : « J'ai beaucoup prêché et écrit touchant le devoir que nous avons tous d'établir dans les villes de bonnes écoles, afin qu'on y puisse instruire les chrétiens des deux sexes, et qu'un jour nous ayons de bons curés, des prédicateurs chrétiens, et que la parole de Dieu puisse abondamment se répandre. Mais on s'acquitte de ce devoir avec une extrême paresse et négligence; chacun tremble pour l'entretien de sa vie, pour son bien temporel, et je prévois que bientôt nos maîtres d'école, curés et prédicateurs, n'étant pas rétribués, se verront obligés de prendre un métier et d'abandonner la prédication de la parole de Dieu pour ne pas mourir de faim. Autrefois, dans une ville de quatre ou cinq cents bourgeois, on donnait aux seuls moines mendiants (abstraction faite des offrandes aux évêques, aux officiaux, aux stationnaires, aux pauvres) cinq à sept cents florins par an; mais maintenant, dans les pays allemands, on est si besoigneux, si misérable, qu'on peut à peine recueillir de cent à deux cents florins pour les écoles et les prédicateurs. Jadis on entretenait richement, surabondamment, des centaines de prêtres et de moines; on leur faisait même des donations de terres et de gens, de villes ou de châteaux, et maintenant les prédicateurs sont traités comme le riche de l'Évangile traitait le Lazare; on déclare qu'il est impossible d'entretenir trois prédicateurs dans une ville; partout règnent la cupidité et le souci de la mangeaille. On se conduit comme des païens incrédules. Aussi Dieu nous enverra-t-il une horrible disette et enchérissement de denrées, et cela ne sera que juste[2]. »

La doctrine de l'Église sur les bonnes œuvres, qui autrefois avait fait une obligation au chrétien de témoigner de sa foi par sa libéralité, le pressant d'acquérir des mérites pour l'éternité, avait, durant le moyen âge, multiplié d'innombrables donations charitables, des legs pour les établissements de pauvres, les hôpitaux, les orphelinats. Elle avait élevé les dômes et les églises, et les avait

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 171-174, 177, 193.

[2] T. XLI, p. 131-132. — Voy. t. VIII, p. 86, année 1524. « On ne parvient pas à recueillir cent florins, pour entretenir un bon maître d'école ou un prédicateur, là où autrefois on en donnait mille, et des sommes incalculables, pour les églises, les abbayes, les messes, les vigiles, etc. »

ornés des plus splendides œuvres d'art; elle avait créé les Universités, les écoles secondaires, les dotant de fondations de tous genres. La nouvelle doctrine de la justification par la foi seule et de l'inefficacité des bonnes œuvres pour le salut coupa le nerf de cet esprit de sacrifice en vue des biens idéaux de la vie; en même temps elle eut les résultats les plus funestes pour les établissements et fondations charitables légués par nos aïeux.

Le garant le plus irrécusable de ces faits, c'est encore Luther. Dans ses écrits, il ne cesse de vanter la libéralité, la bienfaisance du passé : « En ce temps-là, les aumônes pleuvaient », nous dit-il; « les fondations, les legs abondaient; mais parmi les évangélistes, personne ne veut plus donner un liard[1]. » « Sous le papisme, tout le monde était bienfaisant et donnait volontiers; mais maintenant, sous le règne de l'Évangile, on est devenu avare; chacun ne songe qu'à écorcher son prochain et à tout garder pour lui tout seul. Et plus on prêche l'Évangile, plus les hommes se noient dans l'avarice, l'orgueil, l'amour du faste, absolument comme si ce pauvre sac de mendiant, qui est notre corps, devait éternellement demeurer sur la terre. » « Tout le monde pressure et racle; cependant personne ne veut passer pour avare, et tous se donnent pour bons évangélistes et vrais chrétiens Or cette parcimonie, qui gratte sur tout, est surtout funeste au frère *Studium* et aux pauvres curés des villes et des villages. Ceux-là doivent tout endurer, et se laisser tondre et égorger. Quant aux paysans, aux bourgeois, aux nobles, ce qu'ils amassent par leur lésinerie, ils le dissipent en bombances, en débauches, en faste, en ostentation vaine, en bonne chère, en habillements luxueux et superflus; ils dévorent tout leur bien, soit en le faisant passer par leur gosier, soit en se l'attachant au cou. Aussi ai-je dit bien souvent qu'une telle conduite ne pourrait être tolérée longtemps, il faudra en finir. Ou le Turc ou le frère Gui arrivera et s'emparera tout à coup de ce qu'on aura écorché, volé, dérobé, entassé depuis des années; ou bien le jour du jugement viendra soudain, se ruera sur le monde et mettra fin au jeu[2]. » Il dit ailleurs : « Du temps du papisme, tout le monde était miséricordieux et bienfaisant; on donnait des deux mains, joyeusement et avec une grande dévotion. Mais maintenant, lorsqu'on devrait se montrer si reconnaissant pour le don du saint Évangile, personne ne veut plus donner la moindre chose. Auparavant, chaque ville, selon son importance, entretenait richement quelques couvents, sans parler des prêtres à messes et des fondations. Aujourd'hui, on se débat, on se révolte dès que l'on

[1] *Sämmtl Werke*, t. XLIII, p. 164.
[2] T. V, p. 264-265.

parle de la nécessité d'entretenir deux ou trois prédicateurs, d'avoir des pasteurs, des instituteurs pour la jeunesse. Et cependant il ne s'agit plus de prendre sur le sien, mais seulement d'employer les fonds qui nous ont été légués par le papisme[1]. »

D'année en année ses plaintes s'accentuent : « Ceux qui devraient se montrer vraiment chrétiens, ayant eu le bonheur de recevoir l'Évangile, sont bien plus mauvais, bien moins miséricordieux que les chrétiens d'autrefois, comme nous n'en avons que trop de preuves sous les yeux. Auparavant, du temps des doctrines perverses et du faux culte, comme on enseignait la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, tout le monde était prêt, bien disposé. Mais nos gens semblent n'avoir appris qu'à rogner, à pressurer, à voler sans scrupule, par le mensonge, la tromperie, l'usure, l'enchérissement. Chacun fait tort à son prochain, comme si, loin de le tenir pour son ami, pour son frère en Jésus-Christ, il le regardait comme son ennemi mortel; on veut tout accaparer pour soi tout seul, sans jamais souffrir qu'un autre fasse quelque bénéfice. Voilà ce dont nous sommes tous les jours témoins, voilà ce qui domine parmi nous. Tels sont les mœurs et les usages les plus habituels dans toutes les conditions, parmi les princes et la noblesse comme parmi les bourgeois et les paysans, dans les palais, dans les villes, les villages et presque dans chaque maison. Nommez-moi une ville assez importante ou assez chrétienne pour se dire en état d'entretenir un maître d'école ou un curé! En vérité, sans les pieuses fondations de nos pères, l'Évangile, par la faute des bourgeois, de la noblesse et des paysans, serait depuis longtemps mis en oubli, et pas un pauvre prédicateur n'aurait à boire ni à manger; car nous ne voulons pas donner, à l'exemple de nos ancêtres, nous voulons prendre, et même nous emparer par la violence de tout ce qu'ils avaient légué et fondé pour ceci et pour cela. Voilà de quelle manière on témoigne sa reconnaissance au cher Évangile du Christ! Les gens sont à présent si abominablement méchants qu'ils sont devenus sans entrailles; ils ne sont plus humainement mauvais, mais diaboliquement pervers, et loin de rendre grâces à Dieu de la lumière reçue, ils se gorgent des biens qu'ils ont pillés et volés à l'Église, faisant d'autre part tout ce qu'ils peuvent pour affamer l'Évangile. Que l'on compte, que l'on calcule sur ses doigts ce qu'ici et en d'autres lieux ceux qui bénéficient du saint Évangile donnent et font pour sa cause! Si nous n'étions encore en vie, depuis longtemps il n'y aurait plus ni prédicateurs ni disciples, et nos descendants ne pourraient même pas deviner ce que nous avons enseigné ou cru. L'exemple de nos

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XIII, p. 123.

parents et ancêtres, seigneurs et rois, princes et bourgeois, devrait pourtant nous faire rougir. Ils ont si abondamment et charitablement donné, et cela même avec excès, aux églises, aux cures, écoles, abbayes, fondations, hôpitaux, etc.! Cependant ni eux ni leurs descendants n'en sont devenus plus pauvres[1]. »

Parce que sous le papisme, dit-il ailleurs, « on s'était montré si bienfaisant, si compatissant, Dieu, en récompense, avait accordé du bon temps ». « La promesse de Jésus-Christ s'était accomplie, en ce temps-là, car il a dit : Donnez, et il vous sera donné, et l'on vous versera une mesure pleine, pressée, débordante! Cette parole s'était vérifiée pour les dévotes gens qui, avant nous, avaient fait de pieuses aumônes, entretenu les prédicateurs, les écoles, soutenu les pauvres et richement fondé et donné. Dieu leur avait accordé la paix et le repos, et c'est de là qu'est venu le proverbe populaire : Aller à l'église ne retarde point; faire l'aumône n'appauvrit pas; le bien mal acquis ne profite jamais. De là aussi les malheurs auxquels nous assistons. A cause de notre avarice insatiable, à cause des larcins qui se commettent, et parce que personne ne veut plus rien sacrifier pour Dieu ni pour le prochain, accaparant pour lui tout seul ce que ses ancêtres ont légué, parce que nos chrétiens prétendus s'engraissent de la sueur et du sang du pauvre, Dieu, pour salaire, nous envoie l'enchérissement des denrées, la discorde et toutes sortes de maux, jusqu'à ce qu'enfin nous nous entre-dévorions ou que tous ensemble, riches et pauvres, grands et petits, soyons dévorés par un autre[2]. »

[1] T. XIV, p. 389-390.
[2] *Sämmtl. Werke,* t. XIII, p. 224-225.

CHAPITRE VII

AFFAIRES EXTÉRIEURES. — GUERRES D'ITALIE.

« Les affaires d'Allemagne sont dans un piteux état », écrivait Charles de Bodmann le 23 août 1523; « cependant nous pourrions encore espérer la concorde et la paix, si, comme le Saint-Père le désire ardemment, les puissances chrétiennes parvenaient enfin à s'entendre, et s'armaient toutes ensemble pour résister énergiquement au Turc, et détourner de la chrétienté le péril imminent qui la menace. Alors se réveillerait et se fortifierait le sentiment de solidarité chrétienne qui doit unir tous les peuples, et les mécontents, les esprits remuants et inquiets auraient devant eux un vaste champ d'activité dans les pays délivrés de la tyrannie des infidèles. Mais tandis que les puissances européennes se combattent l'une l'autre et répandent le sang chrétien, les troubles intérieurs croissent d'année en année, et nulle main n'est assez ferme pour contenir les masses, toujours prêtes à se révolter; l'angoisse et la misère du peuple vont croissant; le Turc s'avance toujours plus avant, et les « Turcs chrétiens » l'y encouragent, en particulier ceux de France, dont l'ambitieux souverain attise de tous côtés la révolte, allume l'incendie de la guerre, et réduit à néant tous les grands desseins de l'Empereur. Le roi de France est le véritable perturbateur de la paix de l'Europe, et le foyer de dissension qu'il entretient ne pourra s'éteindre que lorsque la France aura été refoulée dans les bornes de ses frontières primitives [1]. »

François Ier, en effet, n'était occupé qu'à fomenter les dissensions et les discordes. « Il n'était nullement disposé », ce sont ses propres expressions, « à céder sur un point quelconque à celui qui avait été son rival heureux lors de l'élection impériale; encore moins à se

[1] Voy. plus haut, p. 162, note 5. Le cardinal de Santa Croce, Bernardin de Carvajal, était aussi d'avis (1522) que la paix européenne et la guerre générale contre les infidèles ne deviendraient possibles que lorsque la France aurait restitué à Charles-Quint et à Henri VIII tout ce qu'elle avait enlevé à l'un et à l'autre. Voy. Höfler, *Carl V und Adrian VI*, p. 19.

soumettre à lui[1]. » Il se refusait même à lui donner le titre d'empereur[2]. Profondément blessé dans son orgueil par l'échec qu'il avait subi, il brûlait de prouver au monde qu'en dépit de cet insuccès, « il était le plus puissant monarque de toute l'Europe », et que ses sujets « étaient capables et dignes des plus glorieuses conquêtes[3] ». Mais, dans un si grand dessein, il ne se souciait en aucune façon de la conscience ni du droit; au besoin, il eût voulu devenir le « marteau du monde ».

Dès 1520, François ouvre les hostilités. Il attaque Charles-Quint dans ses droits de souverain d'Espagne, et soutient par des secours de troupes et d'argent les prétendants au trône de Navarre. En mai 1521, il s'efforce de faire triompher la cause des rebelles, et favorise l'invasion de la Castille. A l'ambassadeur d'Angleterre qui lui adresse des représentations à ce sujet, il répond « qu'il n'entend pas se laisser arrêter dans son élan victorieux ». Il a continuellement la main dans les révoltes des *communeros*[4]. L'Empereur, au grand préjudice des intérêts de l'Empire, se voit forcé de quitter prématurément l'Allemagne pour accourir au secours de ses États, dont les Français menacent de s'emparer. Par les ordres du roi de France et grâce aux subsides français, Robert de la Mark, duc de Bouillon, enrôle à Paris des hommes d'armes avec lesquels il se propose d'attaquer les Pays-Bas, possessions de Charles-Quint. Dans une lettre autographe, lettre tombée plus tard entre les mains des Impériaux, François renseigne le comte de Carpi sur l'entreprise qu'il vient de confier au duc Robert, et lui fait part de son dessein d'exciter des troubles en Italie et de conquérir les royaumes de Naples et de Sicile. Tandis qu'il s'oppose à ce que l'Empereur, comme le voulaient et ses droits et le souci de son honneur, allât recevoir à Rome la couronne impériale, il se prépare à envahir l'Italie à la tête de cinquante mille hommes[5].

« Les nombreux États de Charles d'Espagne semblent constituer une puissance formidable », écrivait-il en mai 1520; « mais nulle part ses droits de souverain ne sont bien affermis, et ses coffres sont vides; moi, au contraire, je règne sur un peuple soumis[6]; j'ai

[1] * Ce sont les propres paroles du Roi. Rapport de Clément Endres, 27 juillet 1520. Voy. *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 64.

[2] Voy. la déclaration de Charles-Quint aux électeurs, 21 mai 1521, LANZ, *Actenstücke und Briefe*, t. I, p. 191.

[3] Rapport de Clément Endres. Voy. la note 1.

[4] « All these troubles were stirred up by the king of Frence. » Brewer, 3b, p. 560.

[5] Voy. LANZ, *Actenstücke und Briefe*, introduction, p. 250.

[6] « Hanno del tutto », écrivait l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli à propos des Français, « rimessa la libertà è volontà loro al re; tal che basta che lui *dica*, voler tanto, approbar tanto, che il tutto è eseguito e fatto *præciso*, come se essi stessi lo deliberassero... prima li suoi re si chiamavano reges Francorum, oro si possono dimandar *reges servorum*. » ALBERI, t. I, p. 232.

de l'argent en abondance, et je puis faire servir les biens de l'Église à mes desseins. Aussi je ne crains pas le roi d'Espagne; je trouverai jusqu'en Allemagne des alliés pour le combattre. » Il se vantait d'avoir sur tous les points l'avantage sur son rival[1]. L'héritage légitime de l'Empereur, la Bourgogne, était entre ses mains, ainsi que le fief impérial du Milanais, et presque toute la Lombardie, avec Gênes; il était devenu l'allié des Vénitiens. Par un traité conclu le 5 mai 1521 avec les Suisses, il avait réussi à mettre dans ses intérêts ces utiles auxiliaires[2]. En Allemagne, à la vérité, il n'avait pas encore de partisans déclarés; cependant, dès 1522, les bons patriotes allemands[3] se plaignaient que non-seulement les Suisses, mais une foule de sujets de l'Empire, nobles aussi bien que roturiers, se mettaient au service de la France, et devenaient les ennemis de leur pays dès qu'ils étaient gagnés par l'espoir d'une bonne solde. Contre cette trahison envers la patrie, tous les ordres publiés par l'Empereur et le Conseil de régence restaient sans effet[4].

Pour mettre un frein à l'ardente ambition de François Ier, et de peur qu'il ne vint à se rendre maître de toute l'Italie, l'Empereur, le 8 mai 1521, conclut un traité d'alliance avec Léon X; les deux souverains s'engageaient à unir leurs efforts pour chasser les Français de la Péninsule; le Milanais et Gênes devaient être rapportés à l'Empire, mais conserver leurs ducs, tout en reconnaissant la souve-

[1] Rapport de Clément Endres. Voy. plus haut, p. 324, note 1.

[2] L'Empereur avait une haute idée de la valeur militaire des Suisses. On lit dans une instruction donnée par lui à ses ambassadeurs auprès de Henri VIII : « C'est l'universel repos de toute la chrétienté de les tenir lyés à la bonne et sainte intencion... de nous... » « C'est le secret de tous les secrets de les gaigner, quoy qu'ilz coustent ... » « C'est le principal de toutes nos affaires. » LANZ, *Actenstücke und Briefe*, t. I, p. 106-107.

[3] Voy. *Lucubrationes*, 79.

[4] * Dans les archives de Francfort, *Kaiserschreiben*, 8, n° 22, se trouve une lettre du lieutenant d'empire Ferdinand et du Conseil de régence (11 octobre 1522) adressée au conseil de la ville : « Nous avons été informés », y est-il dit, « que Georges Langenmantel, d'Augsbourg, enrôle à Francfort des hommes d'armes pour le roi de France. Le conseil doit se saisir de sa personne et savoir de lui qui lui a fourni les moyens de payer la solde de ses hommes. » Dans un rescrit impérial daté du 7 mars 1523 (*Reichsacten*, t. 37, fol. 31), on lit : « Des ordonnances précédentes, répandues dans tout le royaume, ont interdit aux nobles et aux soldats, sous peine de perdre la vie et les biens, de suivre et de servir, soit comme homme de pied, soit comme cavalier, le roi de France, qui porte injustement la guerre dans les États de l'Empereur. Mais l'Empereur sous ce rapport n'a jusqu'à présent rencontré aucune obéissance, zèle ou bon vouloir parmi les Ordres ou autorités qui auraient dû exercer la surveillance. Au contraire, il remarque avec tristesse qu'à son grand détriment beaucoup quittent l'Empire ou les principautés héréditaires pour se joindre aux armées ennemies. Il renouvelle donc encore une fois ses ordres, et cela de la façon la plus pressante. »

raineté de l'Empereur. Parme et Plaisance, dont François Ier venait de s'emparer, devaient revenir aux États de l'Église. L'Empereur s'engageait à soutenir les prétentions du Pape sur Ferrare; Léon X, à son tour, promettait de défendre les droits de Charles-Quint sur Venise, et lui assurait son appui pour la défense de Naples. Henri VIII, après s'être convaincu que la paix avait été bien réellement violée par François Ier, entra, lui aussi, dans une étroite alliance avec l'Empereur. Les Français ayant attaqué Reggio, ville des États de l'Église (24 juin 1521), cette agression devint le signal de la guerre.

« Bientôt je ferai mon entrée à Rome, et j'y dicterai mes lois au Pape[1] »; tel était, en août 1521, le confiant espoir de François. Mais il se faisait de grandes illusions. En novembre, les Français se voyaient contraints d'abandonner Milan; en avril 1522, ils perdaient la bataille de la Bicoque, et presque tout le Milanais se soumettait aux Impériaux. Gênes était également soustraite à leur domination. Les deux duchés conservèrent leurs souverains naturels et leurs anciennes constitutions. « Grâce à la vaillance de nos lansquenets et à Georges de Frundsberg leur général », répétait-on en se félicitant en Allemagne, « nous avons enfin reconquis les pays qui, durant des siècles, avaient appartenu à l'Empire, et l'aigle impériale y plane de nouveau, comme dans notre glorieux passé[2]. »

Mais la joie de ces heureux événements et le contentement que lui causait la pacification de l'Espagne, furent plus que tempérés pour l'Empereur, au rapport de l'archiduc Ferdinand, par la douleur que lui faisait éprouver le péril toujours plus grave de l'invasion turque[3].

Le sultan Soliman, après avoir conquis Belgrade, « l'un des yeux de la chrétienté » (août 1521), était sur le point de s'emparer de Rhodes, le second rempart des chrétiens en Europe. « Si les Turcs réussissent dans leur entreprise », écrivait l'Empereur à Poupet de la Chaux (25 août 1522), « la Hongrie étant déjà affaiblie et presque anéantie, la porte leur est ouverte, la clef leur est donnée; ils peuvent aussi bien entrer à Naples et en Sicile que dans les États de l'Église, et lorsqu'ils auront conquis ces pays, il leur sera bien facile de s'emparer du reste de l'Italie et de ruiner la chrétienté tout entière. Vous savez que nous avons été entraînés dans la grande et coûteuse lutte actuelle sans qu'il y ait eu aucunement de notre faute; notre trésor en a fortement souffert, et nous aurions, pour ces motifs, de

[1] * Rapport de Clément Endres, 17 août 1521. *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 67.

[2] * Lettre de Charles de Bodmann, sans date. Voy. plus haut, page 162, note 5.

[3] Charles de Bodmann, dans la lettre citée ci-dessus.

bien justes raisons de nous soustraire au devoir d'aider au refoulement des Turcs; d'autant plus que précédemment nous nous sommes déclarés prêts à employer à cet effet les secours qui nous avaient été accordés à la Diète de Worms pour l'expédition romaine. Mais afin de prouver à tous que nous n'avons jamais formé de vœu plus sincère et plus ardent que celui de mettre notre puissance au service de la chrétienté, nous avons résolu, en notre qualité de premier prince chrétien, de protecteur et défenseur de notre sainte foi et de l'Église, de procurer la délivrance de Rhodes par tous nos efforts, par l'emploi de toutes les ressources dont nous pouvons disposer. » Charles-Quint écrit dans le même sens au roi d'Angleterre, aux ducs de Savoie et de Lorraine, à ses alliés d'Italie et au Pape. « Plût à Dieu », disait-il, faisant allusion à François Ier, « que les Turcs ne fussent pas excités et encouragés par les vrais auteurs de tout le mal, par ceux qui conduisent la chrétienté à sa perte [1] ! »

François Ier, en effet, exploitait au profit de son ambition l'extrême péril de l'Europe. Lorsque le Pape, en septembre 1522, fait équiper deux caraques à Gênes pour aller au secours de Rhodes, les Français s'en emparent. Des gentilshommes espagnols s'étant rendus à Gênes dans le dessein de s'embarquer pour Rhodes, les « Turcs français » capturent le vaisseau qui devait les y conduire. Les Vénitiens, eux aussi, se montraient de « parfaits musulmans ». Ayant cinquante galères à leur disposition, il leur eût été bien facile d'attaquer la flotte turque pendant que celle-ci se trouvait dans le port de Rhodes; séparant ensuite l'armée ennemie de la terre ferme, ils eussent aisément pu mettre fin d'un seul coup à l'invasion turque; mais bien loin d'agir ainsi, ils laissèrent la flotte ottomane prendre position devant Candie, et se bornèrent à engager les Turcs à rester dans l'inaction. Ils exilèrent même deux Vénitiens qui avaient osé demander en plein Conseil que Rhodes fût secourue [2].

[1] LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 66-67. Sur l'ardent désir qu'avait Charles-Quint d'entreprendre la guerre contre les Turcs, voy. aussi le rapport de l'ambassadeur vénitien Contarini. ALBERI, t. II, p. 61-66. — Contarini s'exprime très-favorablement sur le compte de l'Empereur. « È uomo religiosissimo, molto giusto, privo d'ogni vizio, niente dedito alla voluttà, alle quali sogliono esser dediti li giovanni, nè si diletta di spasso alcuno, etc. »

[2] Voyez ces documents dans HÖFLER, *Carl V und Adrian VI*, p. 35-36. A propos de l'étroite alliance contractée plus tard avec les Turcs par François Ier, le moine bénédictin Nicolas Ellenbog, d'Ottenbeuren, écrivait : « Je ne puis assez m'étonner de la déloyauté et de l'impiété du roi de France. Il porte le nom de Roi Très-Chrétien, mais en vérité c'est plutôt roi très-impie qu'il devrait s'appeler, car il a conclu une alliance avec les Turcs, ennemis jurés de la chrétienté. J'espère que Dieu finira par châtier la déloyauté des rois de France, déloyauté dont ils ont donné jadis tant de preuves dans leurs rapports avec l'empereur Maximilien. Car enfin, une alliance avec les infidèles ne devrait-elle pas être bien éloignée de la pensée d'un prince chrétien, puisqu'elle conduit nécessairement

Adrien VI fut le seul à agir. Il envoya aux assiégés tout l'argent qu'il put recueillir. Le secours de l'Empereur arriva trop tard; en dépit de l'héroïque résistance des chevaliers de Saint-Jean, Rhodes tomba au pouvoir des infidèles. Soliman conquit ensuite les îles attenantes, ouvrit aux flottes musulmanes le passage, jusque-là fermé, qui relie Constantinople à Alexandrie, et se vit ainsi en possession de tous les avant-postes de l'Asie Mineure. Les Vénitiens, après avoir abandonné Rhodes, durent songer à la défense des îles de Chypre et de Candie.

Bien avant le désastre de Rhodes, Adrien VI avait tout tenté pour amener une réconciliation entre Charles-Quint et François Ier. Il avait écrit à l'Empereur (septembre 1522) que la première chose à faire dans l'intérêt de la chrétienté, c'était de conclure la paix avec le roi de France. Charles-Quint lui avait répondu que, pour sa part, il était tout disposé, soit à la paix, soit à un armistice, pourvu que François lui proposât des conditions acceptables, ajoutant que la plus sûre manière d'obtenir ces conditions serait, pour le Pape, de consentir d'abord à s'allier avec lui et le roi d'Angleterre contre la France. Mais Adrien répugnait à la guerre à moins d'y voir une nécessité urgente, et il continua ses infatigables efforts pour amener la réconciliation entre les deux souverains. Il suppliait Henri VIII et son ministre le cardinal Wolsey de s'y employer activement, car la reddition de Rhodes constituait pour la chrétienté un péril des plus menaçants. Au moins pourrait-on commencer par conclure un armistice de quelques années; le mieux serait de le signer à Rome, et de permettre au Pape d'en être l'intermédiaire. Si l'Empereur et le roi d'Angleterre consentaient à l'armistice et s'engageaient à le respecter trois ans, les places fortes appartenant à l'un ou à l'autre souverain resteraient pendant cet intervalle sous la tutelle du Pape. Mais François Ier répondit aux ouvertures d'Adrien qu'il ne pouvait songer à écouter ses conseils tant que Milan, qui était son légitime héritage, ne lui aurait pas été restituée. Un armistice ne conduirait à rien. Quant à la campagne contre les Turcs, il lui était absolument impossible de rien promettre.

Bien éloigné de songer sérieusement à la paix, François cherchait à attiser en tous lieux le feu de la discorde. Grâce à sa complicité, les Écossais, alors en guerre avec les Anglais, pénétrèrent en Angleterre.

à la ruine et à l'oppression du nom chrétien ? » « Quid detestabilius rege mendace », continue-t-il, « qui promissa literis et sigillis confirmata non pili facit? Tolle fidem, quid in omni republica remanebit integrum? Nihil pestilentius societati humanæ, quam promissa non servare, pactis non stare. » Geiger, *Nicolaus Ellenbog*, p. 19-20.

Le speaker du Parlement ne se fit point faute d'exprimer à ce sujet son opinion sur la France : « L'ambition des Français est insatiable », dit-il; « n'eussions-nous avec eux aucun différend, nous devrions encore détester la déloyauté dont ils usent vis-à-vis des autres nations. Dès qu'on ne les tient pas sous la verge, ils deviennent la verge des autres peuples[1]. » A Rome, François entretenait des relations secrètes avec le cardinal Soderini, auquel le trop crédule Adrien avait accordé toute sa confiance. Soderini informa le roi de France qu'une nouvelle révolte était sur le point d'éclater en Sicile contre l'Empereur, l'invitant en même temps à soutenir par sa flotte l'entreprise des rebelles, cette émeute pouvant devenir le signal du soulèvement de la Lombardie et de l'entrée des Français en Italie. Mais les dépêches qui contenaient les preuves de cette négociation furent saisies, et le Pape, irrité de la trahison de son ministre, le fit jeter en prison et le cita devant la justice. Aussitôt que François l'eut appris, il entra en fureur, rappela brusquement l'ambassadeur accrédité qu'il avait auprès du Saint-Siége, fit incarcérer le nonce à Paris, et adressa à Adrien, qui le menaçait d'excommunication, une lettre hautaine, où il le priait de méditer sur le sort autrefois réservé à Boniface VIII. « Le pape Boniface VIII entreprit contre Philippe le Bel, dont se trouva mal, » lui écrivait-il; « vous y penserez, par votre prudence. » On sait que sur l'ordre de Philippe le Bel, Guillaume Nogaret ayant mis la main sur Boniface VIII lui avait fait subir d'indignes traitements. Le Pape, intimidé par cette menace, se détermina enfin à conclure avec l'Empereur et le roi d'Angleterre un traité d'alliance contre François Ier. Venise s'était déjà déclarée pour l'Empereur, et le 29 juillet 1523 s'était unie à l'archiduc Ferdinand pour la défense de l'Italie. D'autres princes et cités italiennes vinrent encore grossir la ligue, et l'on put se flatter de l'espoir « qu'enfin les Alpes seraient protégées, et que sous Adrien VI, pontife éminent en piété, on pourrait organiser la campagne turque[2] ». Les alliés espéraient d'autant plus que l'orgueil français allait être abattu, que le connétable Charles de Bourbon, grièvement offensé par François Ier et lésé dans ses droits d'héritier, était venu à l'improviste offrir son appui à Charles-Quint. Le duc s'était même engagé à reconnaître pour futur souverain le roi Henri VIII, qui n'avait jamais renoncé aux anciennes prétentions de ses ancêtres sur la couronne de France[3].

[1] Pour plus de détails, voy. Höfler, *Carl V und Adrian VI*, p. 10, 40-44, et *Adrian VI*, p. 433. — Sur la haine des Anglais pour les Français, voy. la relation du 14 avril 1521 dans Lanz, *Actenstücke und Briefe*, t. I, p. 170.

[2] Pour plus de détails, voy. Höfler, *Carl V und Adrian VI*, p. 45-47, 51-64, 69-72.

[3] Bourbon dut jurer au roi d'Angleterre « juramentum homagii et fidelitatis ...quod ipse nos pro vero rege Franciæ recognoscet et acceptabit nobisque

« Toute l'Europe se ligue contre moi et jure ma perte », déclarait François Ier à l'assemblée des États de Paris; « mais je suis assez fort pour la braver. Je ne crains pas l'Empereur, car il n'a point d'argent; je ne crains pas le roi d'Angleterre, car les abords de la Picardie sont bien gardés. Je ne crains pas les Flamands, car ils sont mauvais soldats. J'irai moi-même en Italie, je m'emparerai de Milan et ne laisserai rien à mes ennemis de ce qu'ils m'ont ravi. » « Je ne serai à mon aise », écrivait-il le 20 août 1523 à Montmorency, « que lorsque j'aurai franchi les Alpes avec mon armée [1]. »

Mais craignant que le duc de Bourbon, dont les intrigues lui avaient été découvertes, ne soulevât les populations françaises au moment même où les troupes espagnoles et anglaises se préparaient à envahir ses États, il resta néanmoins chez lui, et se contenta, vers la fin d'août, d'envoyer l'amiral Bonnivet en Italie avec une armée considérable. En même temps la guerre éclatait en France. Une armée anglo-flamande, commandée par le duc de Suffolk et le comte de Buren, pénétrait jusqu'à l'Oise, à onze lieues de Paris, et jetait l'épouvante dans la capitale. Les Espagnols envahissaient au même moment le Béarn et la Guyenne, et les Allemands, commandés par les comtes Guillaume et Félix de Fürstenberg, pénétraient en Bourgogne et en Champagne. Nulle part une action décisive n'eut lieu, mais partout le peuple eut horriblement à souffrir des ravages de la guerre, et, pour comble de malheur, « un incendie horrible, universel, semblait prêt à éclater de tous côtés ».

Pour propager en Allemagne aussi ce redoutable incendie, François Ier pressait le duc proscrit du Wurtemberg, Ulrich, alors à son service, d'exciter une émeute parmi les paysans, et de tenter avec leur secours de recouvrer son duché. Pour l'y aider, il lui promettait une importante somme d'argent [2]. François s'efforça aussi de faire entrer dans ses vues Jean III de Clèves (novembre de la même année), et à cette fin lui envoya de riches présents. Dans une assemblée des États de la ligue souabe, à Ulm, il fit parvenir un message au délégué d'Augsbourg par un de ses agents politiques. Il assurait à la ville de grands avantages commerciaux, mais à la condition

tanquam regi Franciae fideliter serviet atque obediet ». BRADFORD (*Correspondence of the emperor Charles V*, London, 1850, p. 51) fait observer que ce ne fut pas l'Empereur qui fit au connétable les premières propositions. Bourbon, comme les documents du temps l'établissent clairement, « was himself the first to court an alliance, which stamped him a rebel and traitor ». Bourbon est bien en effet un traître et un rebelle.

[1] HÖFLER, *Carl V und Adrian VI*, p. 64-65.

[2] * Relation de Clément Endres, 18 octobre 1523. *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 69. D'après la teneur de ce contrat, signé le 29 mars 1521, le duc entrait au service du roi de France, et lui concédait droit d'entrée et de garni-

qu'elle s'engagerait à ne fournir aucun secours à Charles-Quint pendant la guerre d'Italie, et l'aiderait à reconquérir le Milanais[1].

« Les menées du roi de France », écrivait Charles de Bodmann à Rome (19 mars 1524), « sont si multipliées, que l'on doit sérieusement craindre que pour susciter des embarras à l'Empereur et à l'archiduc, affaiblir autant que possible l'Allemagne et fomenter parmi nous des dissensions toujours nouvelles, il n'exploite jusqu'aux troubles religieux qui nous divisent, et ne s'efforce de les rendre incurables. Dans les cités libres, qui ne sont préoccupées que de leurs intérêts commerciaux, il se fait de nombreux partisans[2]. » Quelques députés des villes impériales, ayant sollicité de lui une audience privée à Lyon[3], lui apportèrent l'assurance « que leurs maîtres se comporteraient envers lui de telle manière que Sa Majesté y prendrait plaisir. Elles priaient le Roi de ne pas faire expier aux villes ses démêlés avec l'Empereur (16 novembre 1523). Elles feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour s'acquitter très-humblement envers Sa Majesté Royale de la reconnaissance qu'elles lui devaient. » François répondit aux députés, avec lesquels il s'entretint pendant une heure « très amiablement et débonnairement », que les villes ne seraient pas moins respectées et protégées par la couronne de France que les cités françaises elles-mêmes, et qu'elles n'avaient aucun danger à redouter. « Rapportez tout ceci aux villes que vous représentez », dit-il en terminant l'audience, durant laquelle il avait donné de fréquentes marques de son ressentiment contre l'Empereur, et lui avait attribué toute la responsabilité de la guerre.

Or cette responsabilité, l'Empereur, à bon droit, la repoussait énergiquement. Il écrivait à Ferdinand, le 16 janvier 1524, dans une lettre confidentielle : « Mon frère, vous savez assez, et il est à tous notoire, comme toujours mon désir et principale affection a esté d'avoir et entretenir paix et repos en la chrétienté. Et tout ce que j'ay faist et faist presentement n'est sinon tendant à l'effect

son dans toutes les villes et châteaux du comtat de Mömpelgard, resté en sa possession. Pour l'achat de la forteresse de Hohentviel, qui devait servir de point d'appui aux entreprises d'Ulrich, celui-ci reçut de François 2,000 couronnes (Sonnenkronen). D'après une déclaration de l'Empereur (sept. 1522), le duc avait reçu de François pendant les trois derniers mois 8,536 couronnes; pourtant il se plaignait constamment de la parcimonie de la France. Heyd, *Ulrich, Hertzog von Württemberg*, t. II, p. 132-135.

[1] Voy. Haberlin, t. X, p. 554. L'ambassadeur de Charles-Quint, Hannart, mande à l'Empereur le 13 mars 1524 : « Le roi de France a puis aucun temps en ça escript bonnes et gracieuses lettres aux villes impériales, pour gangnyer leur bonne voulunte, et par ce destorber quilz ne vous donnent assistence contre luy. » Lanz, *Correspondenz*, t. I, p. 105.

[2] Voy. plus haut, p. 162, note 5.

[3] Sur leur retour en Allemagne après leur entrevue avec l'Empereur au sujet de la douane d'Empire, voy. plus loin, p. 332-333.

de ladite paix, moiennant laquelle les armes et forces des chrestiens se puissent joindre et unir, afin de non seulement répulser les Turcs et infidèles en leur emprinses, mais aussi leur faire la guerre, augmenter, exaucer et amplyer la foi et religion chrestienne[1]. » Il était toujours disposé à conclure la paix avec la France, écrivait-il à Clément VII, qui venait de succéder à Adrien (14 septembre 1523), et pressait les puissances belligérantes de mettre un terme à leurs sanglants et funestes démêlés. Il priait Clément d'être entre les souverains le médiateur de la paix, et souhaitait que tout le monde pût se convaincre du désir sincère où il était de se prêter à tout accommodement raisonnable[2]. Même après qu'en Italie les troupes impériales eurent obtenu de brillants succès, Charles, le 14 mai, envoyait à son ambassadeur près le roi d'Angleterre des instructions détaillées lui enjoignant de travailler, autant que la chose était possible, et par l'entremise du Saint-Père, à la conclusion de la paix avec l'Angleterre[3].

Mais pendant ce temps, François Ier poursuivait en Allemagne ses « redoutables intrigues », ne songeant qu'à susciter de nouveaux ennemis à l'Empereur parmi les princes et les cités, et à opposer à Charles-Quint un nouveau roi romain.

Il se flattait qu'à la Diète qui devait se réunir à Nuremberg en 1524, tant d'efforts aboutiraient enfin, et feraient prendre à ses affaires « une heureuse tournure ».

[1] LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 81.

[2] Voy. BUCHHOLZ, t. II, p. 248. Lettre de Charles-Quint à Lannoy, 15 avril 1524.

[3] « Pour parvenir à quelque honeste moyen de paix universelle entre nous et les autres princes chrestiens a fin de pouvoir mieulx dresser les communes armes contre les infidèles. » Instruction pour Gerard de Plème, seigneur de la Roche, BUCHHOLZ, t. II, p. 503-519.

CHAPITRE VIII

DIÈTE DE NUREMBERG. — PROJET D'UNE CONVENTION RELIGIEUSE.

1524

I

A l'issue de la dernière Diète, il avait été convenu que le jour de sainte Marguerite (13 juillet 1523), les États se réuniraient de nouveau à Nuremberg. Mais comme au jour fixé quelques membres des États et les conseillers des électeurs étaient seuls arrivés, l'ouverture des délibérations, forcément retardée, fut remise au vendredi d'après la Saint-Martin (13 novembre). Le Conseil de régence exprimait l'espoir que, dans les nécessités si pressantes de l'Empire, tous les Ordres se feraient un devoir absolu de se rendre à Nuremberg à cette date.

Pour entraver autant que cela était en leur pouvoir les décisions de la Diète précédente, et surtout « pour rendre impossible l'inacceptable projet de douane [1] », les villes libres avaient, de leur propre chef, envoyé en Espagne une ambassade à l'Empereur. Le 9 août 1523, leurs délégués avaient été reçus par Charles-Quint à Valladolid en audience privée, et deux jours après, ils remettaient aux quatre conseillers choisis par l'Empereur un mémoire détaillé où étaient exposés tous leurs griefs contre les « grands Ordres de l'Empire ». Dans ce mémoire, ils s'efforçaient d'établir leur droit « de séance et de voix » au sein de la Diète, affirmant qu'ils l'avaient toujours exercé dans les assemblées précédentes, et que les princes le leur déniaient avec une injuste opiniâtreté. Ils n'avaient point admis l'obligation où on les mettait de se soumettre à la majorité des suffrages. A les entendre, « ils n'étaient aucunement obligés de donner toujours leur assentiment aux décisions de leurs collègues; des délibérations où étaient discutés les intérêts de tant de conditions et de personnes diverses ne pouvaient avoir lieu sans leur participation, puis-

[1] Voy. plus haut, p. 278-279.

qu'ils étaient bien résolus à n'entreprendre et à ne décider que ce qui serait en tout conforme au droit, à l'honneur et à l'équité ». Quant à l'impôt sur les douanes voté à Nuremberg, il leur était impossible d'y donner les mains, car il ne pouvait avoir d'autre conséquence que le désastre le plus complet pour le commerce à tous les degrés; s'il était exécuté, les marchands se verraient forcés d'abandonner leur patrie pour aller s'établir à l'étranger! Non-seulement il serait funeste aux villes libres, mais il ferait un tort considérable à la nation tout entière, et l'homme du peuple qui « sous prétexte de liberté se montrait déjà récalcitrant envers l'autorité, serait conduit infailliblement à la sédition et à la révolte ». Les villes, sans cesse obligées de débourser de grosses sommes, se verraient réduites à la mendicité; d'ailleurs, les nouveaux impôts seraient d'une faible ressource pour l'Empereur; on avait vu précédemment que le produit pouvait bien facilement lui en être enlevé, et cette mesure paraissait plutôt faite pour accélérer la ruine de l'Allemagne que pour améliorer sa situation. L'impôt de douane, prétendait-on, était indispensable au maintien du Conseil de régence; mais les intérêts de la paix et de l'équité seraient beaucoup mieux servis si l'on se décidait enfin à élire un roi romain. En ce cas, les villes acclameraient avec enthousiasme le frère de l'Empereur, l'archiduc Ferdinand.

Lorsque les conseillers de l'Empereur représentèrent aux délégués que le Pape s'était plaint, dans un bref récemment adressé à Charles-Quint, de l'assentiment donné par Augsbourg, Strasbourg et Nuremberg aux doctrines de Luther et de l'encouragement donné à la diffusion de ses écrits, les députés nièrent ce fait avec assurance, affirmant ne voir dans cette imputation qu'une calomnie répandue à dessein par ceux qui leur voulaient du mal et travaillaient avec persistance à leur ruine. Les cités ne s'étaient jamais jointes à ceux qui avaient prôné, suivi ou défendu Luther; on savait assez de qui venait tout le mal. « Le peuple était altéré de vérité évangélique, il réclamait l'intégrale prédication de la sainte Écriture »; mais pour que ce but pût être atteint, les délégués reconnaissaient qu'il était très-nécessaire, en effet, de veiller à ce que, dans les trois cités en question, conformément à l'édit impérial, les écrits luthériens fussent absolument interdits, et même saisis chez leurs détenteurs. A leur retour, ils se proposaient de faire connaître le bref papal et les volontés de l'Empereur à ceux qui les avaient envoyés, et l'on pouvait compter sur leur pleine obéissance [1]!

[1] *Der gemeinen Fry-und Reichs Städt Pottschaften Handl. by Rom. Kaiserl. Majestät.* Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 39-56 Le dimanche de *Judica* (22 mars) 1523, l'envoi d'une députation à Charles-Quint avait été résolue dans une assemblée des représentants des villes tenue à Spire. Le 3 juin, les délégués

Par des assurances de ce genre, ils avaient su se concilier l'Empereur, qui n'avait « rien plus à cœur que le maintien de la religion catholique et l'unité de l'Église[1] ». Des « témoignages de gratitude » offerts aux conseillers impériaux rendirent aussi « de fort bons offices[2] ». Les députés, il est vrai, ne purent obtenir une réponse définitive, tout devant d'abord être soumis aux décisions de la Diète qui allait s'ouvrir à Nuremberg; mais ils partirent « remplis d'espoir et fort consolés ». L'Empereur leur avait donné secrètement à entendre « qu'il était très-porté à favoriser les villes libres préférablement aux autres Ordres »; il leur avait assuré que, sans les nécessités actuelles de la guerre, il se fût immédiatement appliqué à régler leurs intérêts d'une façon « vraiment équitable et royale ». Il n'entrait ni dans ses idées ni dans ses plans de laisser passer la loi sur les douanes. Il souhaitait fort prendre lui-même le pouvoir en main, instituer un lieutenant impérial énergique, établir un tribunal suprême, imposant, respecté, afin que, dans le Saint-Empire, la paix, le droit et le pouvoir exécutif eussent de fermes soutiens. Il avait l'intention de régler les choses de telle sorte, de concert avec les Ordres et le Conseil de régence, que dorénavant, dans les questions de monopole et de commerce, rien ne pût être décidé ni avoir force de loi sans que Sa Majesté en eût pris préalablement connaissance. Tout devait d'abord lui être expédié, et ce qu'il trouverait d'illégal, il était résolu à l'annuler. Restreindre l'action du commerce n'entrait point dans ses vues : « Si les villes voulaient lui prêter un loyal appui, soit par des secours d'argent, soit autrement, elles pourraient toujours et partout attendre de lui et de ses chargés de pouvoir un gracieux et favorable accueil. On aviserait à écarter la loi sur les douanes. Les villes pouvaient se confier en ces assurances[3]. »

Le 23 août 1523, l'Empereur remit à son conseiller Jean Hannart, chargé de le représenter aux États de Nuremberg, une instruction

se réunirent à Lyon. Les pourparlers de Valladolid se prolongèrent jusqu'au 24 août. Voy. les détails sur ces négociations dans les archives de Francfort. *Erber Frey-und Reichstete Abschiede der iare* 1523-1542. Voyez-en la relation dans Höfler, *Betrachtungen über das deutsche Städtewesen*, p. 214-219.

[1] Comme les délégués des villes le reconnaissaient eux-mêmes, d'après un rapport de Clément Endres, datée du 11 mars 1521. *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 71.

[2] Le conseiller impérial Jean Hannart reçut 500 florins, et les trois autres conseillers impériaux avec lesquels les délégués eurent à traiter, 200 florins. Hannart promit aux députés de se montrer et de demeurer pour elles « un protecteur chaudement dévoué à leurs intérêts, et de travailler à écarter toute mesure pouvant leur être contraire. » Lettre d'Hamann de Holzhausen, 12 février 1524, *Reichstagsacten*, t. XL, fol. 10. *Abschiede der Reichstädte*, 1524.

[3] Voy. les pièces citées plus haut, p. 334, note 1, et la lettre d'Hamann de Holzhausen, du 28 janvier 1524. *Reichstagsacten*, t. XL, p. 4.

détaillée sur les questions qu'il importait de traiter avec le Conseil et les Ordres durant la Diète.

Cette instruction se rapportait aux quatre points suivants : la douane de frontière, la campagne contre les Turcs, le monopole, la question luthérienne.

Quant à l'impôt, l'Empereur avait appris « que les villes s'y étaient sérieusement et énergiquement opposées », de sorte qu'en l'exigeant on aurait à craindre de leur part un mauvais vouloir très-accentué, l'insoumission et la révolte; et comme, en ces temps périlleux, l'Empereur souhaitait avant tout voir régner la concorde entre tous les Ordres, Hannart était chargé, avec les cités et les États, de travailler à l'adoption de moyens et de voies acceptables à tous, et grâce auxquels la Régence et la Chambre impériale pussent être entretenues.

Pour l'impôt projeté à la Diète précédente dans le but de couvrir les frais d'une expédition contre les Turcs, les villes l'avaient également déclaré inacceptable; elles s'étaient offertes « à payer plutôt le denier commun »; mais comme l'organisation d'un pareil impôt était inséparable d'énormes difficultés, et que les progrès des Turcs réclamaient une prompte répression, Charles-Quint insistait de nouveau pour que les subsides qui lui avaient été accordés à Worms pour l'expédition romaine fussent immédiatement affectés à la guerre contre les infidèles.

Dans la question du monopole et des monnaies, Hannart devait s'entendre avec les États.

L'Empereur se montrait fort mécontent de ce que l'édit de Worms, publié sur le conseil de tous les électeurs, des princes et autres Ordres, n'eût pas encore reçu son exécution. Il insistait sur sa mise en vigueur de la manière la plus pressante[1].

La Diète, qui avait été convoquée pour le commencement de novembre 1523, ne put s'ouvrir que le 14 janvier 1524. Cependant à la fin du mois « nulle question importante n'avait encore été débattue ». Entre les électeurs de Mayence et de Saxe, l'ancienne dissension à propos du mode des votes s'était ravivée[2], et le vieux refrain : « Nous sommes paresseux, querelleurs, et nous ne nous comprenons en rien », aurait pu, cette fois encore, être chanté à l'unisson par les Ordres[3]. « Je crains bien que les choses n'aillent tout de travers », écrivait à Francfort, dès le début de la Diète, Hamann de Holzhausen, député de cette ville[4].

[1] * Instruction impériale datée de Valladolid, 23 août 1523, *Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 231-236.

[2] Voy. le rapport d'Hannart à l'Empereur, 13 mars 1524, LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 102. « ...L'on a perdu trois sepmaines de temps, avant que l'on ait sceu accorder en cecy les parties. »

[3] * Clément Endres, dans la lettre citée, p. 334, note 1.

[4] * Lettre du 18 janvier 1521, *Reichstagsacten*, t. XL, fol. 3.

Charles-Quint avait insisté « pour qu'on prît de sérieuses mesures touchant l'entretien du Conseil de régence et de la Chambre impériale; mais aucun résultat ne sortit des pourparlers entamés à ce sujet. Au sein même de la Diète, d'unanimes et graves récriminations contre le Conseil s'élevaient de tous côtés, et personne ne voulait plus rien avoir à faire avec les conseillers[1]. »

Les princes alliés de Trèves, du Palatinat et de la Hesse avaient été les premiers « à soulever l'orage », indignés qu'ils étaient d'un jugement rendu par le Conseil et portant que les possessions enlevées par Philippe de Hesse à Frowin de Hutten seraient restituées à ce dernier[2]. Le Conseil, déclara au nom des princes le docteur Venninger, savant légiste en droit romain, n'avait mis aucun zèle à s'opposer aux agissements révolutionnaires de Sickingen. Loin de le combattre, il avait pris ses partisans sous sa protection. Frowin de Hutten, en faveur duquel le Conseil, de sa propre autorité et sans réclamer l'opinion de la Chambre impériale, avait prononcé ce jugement plein de partialité[3], était publiquement connu pour le complice avoué de Sickingen; ce fait ressortait clairement des lettres qu'il avait écrites tant à ce dernier qu'à Nickel de Minckwitz; toutes les affaires secrètes traitées au Conseil et dans les Diètes précédentes, Frowin en avait été instruit, de sorte « que le Palatinat, Trèves et leurs délégués avaient été moins bien informés que Sickingen de tout ce qui se passait au Conseil ou à la Diète ». « Or de quel carquois étaient sorties ces flèches? Il était plus prudent de le taire que de le dire. » C'était à tort qu'on reprochait aux princes alliés d'avoir eu le dessein d'opprimer la chevalerie et la noblesse; l'injustice de ce reproche était manifeste. « Leurs Grâces n'en éprouvent pas une petite surprise, car la vérité est que les plus honorables de la noblesse se sont bien conduits; sans eux, il eût peut-être fallu s'en remettre uniquement à la miséricorde divine. » Ce que les princes alliés avaient tenté pour châtier les perturbateurs de la paix, ils ne l'avaient fait que dans l'intérêt de l'Empire, car les complots de Sickingen avaient été si bien ourdis que s'ils avaient réussi, il fût devenu impossible de savoir « qui était roi, empereur, prince, comte, commune, ou n'importe quoi ». Attaquer ou amoindrir la majesté de l'Empereur n'était jamais venu à la pensée des princes alliés : « Ne savaient-ils pas bien », disait Venninger, s'in-

[1] Voy. la note 4, p. 336.
[2] Voy. Ulmann, p. 396.
[3] Nulle part les lois de l'Empire « ne donnent au Conseil de régence le pouvoir d'instruire les causes et de prononcer des jugements. Ce droit était réservé à la Chambre impériale. »

spirant ici des théories du droit romain sur le pouvoir, « que l'Empereur est le droit vivant, qu'il est élevé au-dessus des lois, que Sa Majesté n'est autre chose qu'un dieu terrestre, et que tout lui est possible, comme l'enseignent les docteurs? Mes très-gracieux et très-hauts seigneurs n'ignorent point ces choses[1]. »

« Le discours de Venninger », rapporte le délégué de Francfort (1er février 1524), « a porté un rude coup au Conseil; Venninger a su lui dire nettement ses vérités[2]; aussi les Ordres sont-ils décidés à ne plus souffrir que des conseillers du genre de ceux qui siégent actuellement soient élus à l'avenir. » Seul, l'électeur Frédéric de Saxe prit le parti du Conseil, et comme ses avis n'étaient pas écoutés, il quitta brusquement Nuremberg (26 février). « Les électeurs, princes et autres Ordres », mandait le jour même de ce départ le délégué de Francfort, « brûlent d'abolir le Conseil de régence. » Toutes les villes libres partageaient cette opinion et s'étaient affirmées dans ce sens à la Diète de Spire; mais tout à coup Nuremberg déclara n'être point de cet avis, « car chacun cherche son propre intérêt ». Ulm, à son tour, « se montra récalcitrante ». Ces deux villes étaient cause du reproche si souvent fait aux cités libres d'« avoir deux poids et deux mesures », de « ne rendre pas un son bien net », et de « manger à deux râteliers ». « Cependant ce reproche était à cette époque sans fondement[3]. »

Les villes, à leur tour, dressèrent un cahier de doléances contre le Conseil; « elles s'exprimaient en termes aigres et durs ». Elles affirmaient que, par rapport à leurs libertés civiles, statuts et priviléges, le Conseil s'était livré à des actes arbitraires qui ne pouvaient avoir d'autre résultat que le mépris de l'autorité, l'émeute, l'abaissement de la nation et la ruine générale[4]. Le duc Georges de Saxe déclara à son tour que le Conseil n'avait eu aucun souci de la dignité de l'Empereur, ni de celle des princes; qu'il avait laissé Luther traiter impunément les princes de coquins et de scélérats, excitant ainsi le peuple à la révolte contre l'Empereur[5]. L'évêque de Würzbourg accusa également le Conseil d'avoir ouvertement favorisé les nouvelles doctrines. Deux capitulaires cités par lui devant

[1] * *Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 57-75, 97-100, 136.

[2] * Lettre d'Hamann de Holzhausen du 1er février 1524, *Reichstagsacten*, t. XL, fol. 7.

[3] * Lettres du 21 et du 26 février (vendredi d'après *Reminiscere*); autre lettre du 5 mars 1524, dans les *Reichstagsacten*, t. XL, fol. 12, 14, 16. Voy. t, XXXIX, p. 156.

[4] * Délibérations du 20 février (samedi après *Inrocavit*), *Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 262-269. *Fürhalten des Regimentes gegen die Städte*, fol. 269-271 et 332-337. Le 26 février (vendredi d'après *Reminiscere*), le Conseil de régence se plaignit que, malgré le texte formel de ses constitutions, il eût été exclu des délibérations générales.

[5] *Curieuse Nachrichten*, p. 37.

un tribunal ecclésiastique pour s'être mariés avaient été absous par le Conseil. Un chanoine convaincu d'hérésie avait reçu un sauf-conduit grâce auquel il avait pu se sauver[1]. « Il n'est que trop certain », écrivait Hannart à l'Empereur, « que la plupart des conseillers de la Régence sont fort bons luthériens, et que très-souvent, dans leurs procédés et leurs actes, ils se montrent imprudents et mal-avisés[2]. »

Aussi était-il à prévoir « que les membres actuels du Conseil ne seraient pas réélus »; mais comment, à l'avenir, organiser le nouveau pouvoir? Ici les opinions et les désirs différaient grandement.

« Quelques-uns voulaient, d'accord en cela avec le lieutenant impérial Ferdinand et l'organe autorisé de l'Empereur, Hannart, que le Conseil de régence, dans son essence et son principe, fût maintenu tel qu'il avait été constitué, et qu'on se bornât à élire de nouveaux membres. D'autres, se ralliant aux vues de l'Électeur palatin, étaient d'avis qu'en l'absence de Charles-Quint, ce prince exerçât dans l'Empire ses droits au vicariat; la plupart ne voulaient plus entendre parler de Conseil de régence. Beaucoup étaient pour l'élection d'un roi romain, excluant d'avance tout prétendant de la maison d'Autriche. Ainsi tous étaient désunis, tous se querellaient; il semblait que durant cette Diète aucune question intéressant l'Empire ne dût être résolue, et qu'il fallût presque désespérer de l'avenir[3]. »

Les États eux-mêmes tombèrent dans une sorte de désespoir en constatant la discorde qui régnait parmi eux. « Les princes et autres Ordres », écrit Hannart, « sont persuadés que c'est par un châtiment du ciel qu'ils ne peuvent parvenir à s'entendre sur les pressantes nécessités du moment. » « J'ai grand'peur », continue-t-il, « que s'ils ne changent d'attitude, ils ne soient, sous ce rapport, bons prophètes, et qu'en effet Dieu ne fasse peser sur eux sa colère. » Tous les jours, on voyait se produire d'épouvantables attentats sur divers points de l'Empire. Si donc la Diète se séparait sans avoir rien conclu, une complète anarchie était à prévoir; « l'abominable hérésie luthérienne irait se propageant de plus en plus », et « des secousses violentes deviendraient inévitables ». Même les princes qui jusque-là s'étaient montrés dévoués à l'Empereur étaient maintenant récalcitrants, pleins d'aigreur; ils avaient trop longtemps, trop vainement attendu le payement des pensions qui leur avaient été allouées. Si elles

[1] Voy. Haberlin, t. X, p. 577.

[2] « Et certes, comme suis pour vray averty, la pluspart desdicts du régiment sont grandz luthériens... » Rapport du 13 mars 1524, dans Lanz, *Correspondenz*, t. I, p. 101.

[3] Charles de Bodmann, 19 mars 1521. Voy. plus haut, p. 152, note 5.

ne leur étaient promptement remises, ils se déclaraient hors d'état de rendre à l'avenir de bons offices à l'Empire, et d'entreprendre, pour le service de l'Empereur, des voyages dispendieux, pour assister aux Diètes. L'Empereur devrait du moins, et Hannart l'en conjurait, faire parvenir à l'ancien lieutenant impérial, le comte palatin Frédéric, les sommes auxquelles il avait droit afin de le maintenir dans ses intérêts. Frédéric avait tout pouvoir sur l'esprit de son frère le comte palatin qui, en ce moment même, remuait ciel et terre pour empêcher que le Conseil de régence ne fût réélu, et pour obtenir le vicariat d'empire. Or, si le Conseil, et avec lui le pouvoir de l'archiduc Ferdinand, c'est-à-dire tout ce qui avait été organisé à Worms, étaient renversés, les partisans du vicariat auraient peu de peine à empêcher la Diète de rien conclure; ils convoqueraient une autre Diète dans les pays rhénans, et là établiraient à leur guise un nouveau gouvernement central. Dans toutes ces questions les secrètes pratiques du roi de France devaient être prises en sérieuse considération[1].

En effet, bien avant l'ouverture de la Diète, François Ier s'était efforcé de persuader à plusieurs électeurs et princes que l'Empereur étant en Espagne et l'Empire laissé pour ainsi dire orphelin, il était de leur intérêt d'élire un roi romain. Il se déclarait prêt à en accepter le titre si le choix tombait sur lui, et saurait, disait-il, témoigner son extrême gratitude aux électeurs et princes par des présents et des faveurs; si pourtant ceux-ci préféraient élire un prince allemand, nul homme n'était plus digne de leurs suffrages que le margrave Joachim de Brandebourg. Le comte palatin Louis serait également un choix très-recommandable, à cause de ses rares qualités; en tout cas, « il importait au salut de l'Allemagne que l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur, fût éliminé ». Une fois élu, le nouveau roi des Romains, muni de forts subsides de guerre, unirait ses forces à celles du roi de France, et déclarerait la guerre à Charles d'Espagne, l'ennemi juré de la liberté de l'Allemagne, le tyran qui ne visait qu'à opprimer et mettre en servitude le monde entier[2].

Des instigations de ce genre ne laissaient pas que d'avoir une très-grande influence.

« Je sais de bonne source », écrivait Hannart à l'Empereur le 13 mars, « que plusieurs princes se concertent au sujet des absences fréquentes de Votre Majesté. Ils assurent qu'un bon gouvernement

[1] Rapport de Hannart à l'Empereur, 13 mars et 26 avril 1524. LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 102, 104, 106, 118, 120.

[2] Chronique de Mayence, 7 janvier 1521, après les ouvertures faites par le chargé d'affaires français Jean Tempor. Œuvres posthumes de Bodmann.

est impossible à établir lorsque le souverain est si souvent hors du royaume. On parle du roi de France, parce que ses richesses dépassent celles de tout autre prétendant; mais comme on s'aperçoit que son élection présenterait de grandes difficultés, le comte palatin et le margrave songent, chacun de son côté, à sonder les esprits pour voir s'il ne leur serait pas possible d'être élus; aucun d'eux n'approuverait le choix de l'archiduc Ferdinand. Il est encore trop jeune, disent-ils, et sous sa conduite les princes seraient plus mal en point que jamais, car Ferdinand se laisse complétement diriger par son conseiller Salamanque. » Hannart se plaignait amèrement du margrave, lequel semblait prendre très-peu de souci des intérêts de l'Empire. « On découvrira bientôt », disait Hannart, « que le penchant du margrave pour les Français n'a d'autre cause que son désir d'établir son fils, qu'il destine à la princesse Renée; le souci de ce mariage lui fait oublier son devoir et ses obligations[1]. » L'archevêque Richard de Trèves était également soupçonné « d'avoir fait amitié avec le roi de France », et de tirer de celui-ci de quoi payer le grand appareil dans lequel il paraissait à la Diète[2]. François Ier, disait-on, avait aussi réussi à fortifier chez les ducs Guillaume et Louis de Bavière l'aversion déjà si forte qu'ils nourrissaient pour les princes de la maison d'Autriche. « Les ducs n'étaient venus aux États », affirmait-on dans l'entourage de l'Électeur palatin, « que pour déposséder la maison impériale d'Habsbourg, et chercher à acquérir pour eux-mêmes la couronne romaine et impériale[3]. »

Ces bruits, ces soupçons, les intrigues françaises, tout concourut à dicter aux princes la subite résolution à laquelle ils s'arrêtèrent : ils convinrent d'envoyer une ambassade, d'abord à François Ier, ensuite à l'Empereur, puis au roi d'Angleterre, et de lui confier la mission de ramener la paix et la concorde entre les princes chrétiens. L'électeur de Trèves, le comte palatin Frédéric et le duc Louis de Bavière devaient se rendre dans ce but à la cour de France, accompagnés d'une suite brillante; l'électeur de Trèves demeurerait près du Roi. L'archiduc Ferdinand et Hannart eurent toutes les peines du monde à empêcher un acte aussi inconstitutionnel, acte dont les princes assumaient toute la responsabilité sans l'assentiment de l'Em-

[1] LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 105, 106, 107. D'ailleurs, Hannart ne semble pas avoir redouté les intrigues en question : « ...joint que les électeurs ne sont tous d'une oppinion, sarchant chacun son particulier interest. »

[2] Voy. le rapport de Hannart, dans LANZ, t. I, p. 100-101.

[3] « ...Iam tum (à la diète de Nuremberg de 1524) in animo habentes, si quo modo imperialem dignitatem ad se transferre et domui Austriacæ adimere possent. » Surtout le chancelier de Bavière, Eck, nourrissait le désir de « præsertim duci Wilhelmo, excelso animo principi, nunc regiam, nunc imperialem, nunc electoralem dignitatem ambienti, tandem optatam viam inveniret et aperiret ». Hub. LEODIUS, p. 89.

pereur et des Ordres[1]. « Ce qui serait traité à la cour de France dans le cas où l'ambassade s'y rendrait se devine aisément lorsqu'on est au courant des pensées et des vœux secrets des princes », écrivait Charles de Bodmann. « La paix, dont ils ont déjà stipulé les conditions, n'aurait très-certainement d'autre résultat que d'assurer au roi de France, au cœur même de l'Empire, des alliés déclarés, tout prêts à se tourner contre l'Empereur à un moment donné[2]. »

Charles-Quint remercia vivement son frère d'avoir empêché cette ambassade. Elle n'eût pas été à son honneur, écrivait-il, mais au contraire eût beaucoup servi la gloire de François Ier. Du reste, selon lui, elle était d'autant moins nécessaire que le Pape mettait en ce moment tout en œuvre pour obtenir la paix, ou du moins l'armistice, et que les intérêts de la concorde européenne lui avaient été remis. Le Pape, pour négocier les conditions de paix, venait d'envoyer l'archevêque de Capoue, en qualité de nonce, à François Ier, à Henri VIII et à l'Empereur[3].

Les « intrigues françaises » échouèrent cette fois encore, grâce à l'énergie de l'archiduc.

Ses efforts pour le maintien du Conseil de régence eurent aussi quelques bons effets, en ce sens qu'après de longs pourparlers, les Ordres se décidèrent à « prolonger son existence de deux années encore, à la condition que tous les membres actuellement en fonction seraient désormais tenus et requis de rendre compte de leur administration ». Si l'archiduc et le chargé de pouvoirs de l'Empereur n'acceptaient point cette décision et ce contrôle, « les électeurs, princes et autres Ordres », portait la déclaration du 12 mars, « se croiraient autorisés, après avoir si longtemps délibéré sur cette affaire, à signifier au Conseil son congé[4] ». Le nouveau pouvoir devait être convoqué à Spire, Francfort ou toute autre ville, à

[1] Rapport de Hannart, Lanz, t. I, p. 125. Chmel, *Erzherzog Ferdinand's Instruction für Carl von Burgund, Herrn zu Bredam*, du 13 juin 1524, p. 104. « Hec legatio sola suffecisset interrumpere felicem cursum rerum majestatis suæ. » Le roi de France faisait « miras practicas inter ipsius imperii principes et principalia membra... » « Non cessat dies et noctes non solum in Germania, sed etiam in plerisque aliis regnis et locis practicare, sperans insidiis assequi quod jampridem armis obtinere nequivit. » P. 107.

[2] Voy. plus haut, p. 162, note 5. Bodmann vante l'énergie de l'archiduc et son infatigable activité dans les affaires, bien qu'il eût à peine vingt et un ans (il était né le 10 mars 1503). L'ambassadeur vénitien Contarini écrit en 1525 à propos de Ferdinand : « È di natura che tende al colerico; però è acutissimo, pronto, ardentissimo di stato, e di signoregiare; ragiona volentieri e vuole intendere ogni cosa. » Alberi, t. II, p. 63.

[3] Lettre du 26 mai 1524. Buchholz, t. II, p. 51. Sur les efforts de l'Empereur pour faire aboutir les négociations de paix, voy. le rapport de son ambassadeur Gérard de Plème, 20 août 1524, Lanz, *Correspondenz*, t. I, p. 143-144.

[4] Samedi après *Lætare* (12 mars), *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 284.

l'époque de la Pentecôte, et l'on s'occuperait alors de le constituer sur des bases meilleures. « Parmi les améliorations proposées par la commission nommée à cet effet par les Ordres, se trouvait en premier lieu stipulée la clause que le nouveau pouvoir laisserait aux Ordres, grands et petits, la plénitude de leurs droits régaliens, priviléges, usages, traditions et juridictions, et que nulle équivoque ni confusion ne serait tolérée sous ce rapport[1]. »

« A ce sujet les querelles recommencent de plus belle », écrit un témoin oculaire[2], « et il ne faudrait pas beaucoup s'étonner s'il était vrai, comme on en fait courir le bruit, que le lieutenant impérial et le chargé de pouvoirs de l'Empereur ne fussent en fort mauvaise intelligence. L'archiduc parle d'Hannart en termes amers et violents. »

Il en était effectivement ainsi.

« Tous les membres de la Diète », mandait Ferdinand à l'Empereur, « ne souhaitent que l'abolition du Conseil de régence, et ce but, ils le poursuivent par des ruses, des artifices inimaginables. Or, s'ils parvenaient à leurs fins, l'autorité et la considération de Votre Majesté seraient ruinées, une rébellion ouverte éclaterait infailliblement dans l'Empire, et un grand nombre de vos sujets se tourneraient vers la France. » Hannart, ajoutait Ferdinand, n'avait pas été adroit dans ses négociations. Il avait donné de grandes espérances aux électeurs de Trèves et du Palatinat, ainsi qu'au landgrave de Hesse, leur assurant que le Conseil de régence allait être supprimé. De plus, il avait révélé à l'électeur de Trèves les instructions secrètes qu'il tenait de l'Empereur. « Tout ce que j'avais tenté, tout ce que je m'étais efforcé de faire réussir, tant pour le maintien du respect dû à Votre Majesté que pour le salut et la paix de cette nation, a été (bien que je n'en eusse conféré qu'avec quelques-uns de mes plus intimes conseillers) communiqué à diverses reprises à nos adversaires. Ce fait m'a extrêmement troublé; cependant j'ai dissimulé mon déplaisir; mais une telle découverte m'a mis dans une perplexité plus grande encore que la conduite déraisonnable d'Hannart. » « C'est à peine si Hannart souffre qu'on ait pour moi les égards dus à mon rang; son attitude est plutôt celle d'un soldat vantard que celle d'un grave ambassadeur. Je supporterais facilement ce manque de tact s'il pouvait en résulter quelque profit pour les intérêts de Votre Majesté, mais il s'en faut de beaucoup que nous puissions l'espérer, et je ne veux pas entrer à ce propos dans de trop longs détails, de peur de peiner Votre Majesté. Je ne citerai qu'un seul fait : Hannart s'est laissé si inconsi-

[1] *Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 280.
[2] * Charles de Bodmann, 19 mars 1524. Voy. plus haut, p. 162, note 5.

dérément entraîner au parti des villes, qu'il a fait espérer et peut-être promis plusieurs choses qui jamais ne pourront être accordées, du moins tant que les affaires de Votre Majesté seront en bon point[1]. »

Les États avaient consenti au maintien du Conseil de régence pour deux ans encore; restait maintenant à trouver les sommes nécessaires à son entretien. L'impôt de douane, dont il avait été question, fut « lamentablement rejeté, surtout par la faute des villes, mais aussi par suite de l'opposition de quelques princes et conseillers de princes, et cela, à dire le vrai, au détriment des vrais intérêts de l'Empire ». Ferdinand proposa alors que les Ordres, taxés d'après les anciens registres de la matricule, fussent obligés à fournir la somme voulue; mais ce plan fut repoussé, ainsi que la proposition, apportée également par Ferdinand, de faire supporter à l'Empereur la moitié des frais à condition que l'autre moitié serait couverte par les États. Ceux-ci déclarèrent le 18 mars que « pour des motifs très-plausibles et à cause de leurs très-lourdes charges, il leur était impossible de rien faire pour le Conseil de régence ». Puisqu'il dépendait de l'Empereur, il était juste que l'Empereur fît à lui seul tous les frais de son entretien[2]. Ce ne fut qu'à la condition que le nouveau Conseil serait réformé comme on le souhaitait, et qu'aucun membre du Conseil actuel ne serait réélu, qu'à la fin les électeurs et les princes consentirent à payer la moitié de la somme requise.

Mais à ce moment « les délégués des villes recommencèrent leurs récriminations ». Au début de la Diète, ils avaient présenté une adresse portant « qu'ils avaient reçu de ceux qui les avaient envoyés l'ordre exprès de ne prendre part à aucune délibération avant qu'on eût fait droit à leurs griefs touchant le siége et la voix ». En conséquence ils ne s'étaient décidés à assister aux séances des États que sous la réserve qu'ils ne signeraient rien tant que « leurs maîtres et amis ne seraient point traités comme les autres corps de l'État et n'auraient pas obtenu les prérogatives auxquelles ils avaient droit[3] ». Le 2 avril, il leur fut répondu que jusqu'à ce que l'Empereur vînt en personne en Allemagne et pût conférer sur ce sujet avec les Ordres, deux délégués seraient admis au Conseil de la

[1] Buchholtz, t. II, p. 45-46, 52. L'archiduc, au rapport d'Hamann de Holzhausen (5 mars 1524), avait secrètement sollicité l'appui des villes, afin que, dans le cas où les membres du Conseil de régence seraient révoqués, le Conseil lui-même, en tant qu'institution, fût maintenu; l'Empire, selon lui, serait exposé par sa perte à de grandes calamités, et la paix et la justice seraient en grand péril. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LX, fol. 16.

[2] * Vendredi avant les Rameaux (18 mars 1524), *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 289.

[3] * « *Der Stett Handlung gegen Kurfürsten und Fürsten und anderen, Reichstend belangend Stimm, Session und Reichsstandt derselbigen.* » *Reichstagsacten*. t. XXXIX, p. 239-259.

Diète, et pourraient disposer d'une voix, mais que leur vote n'aurait lieu qu'après celui des comtes et seigneurs, et à la condition expresse que, comme les autres Ordres, ils s'engageraient à ne rien rapporter au dehors de ce qui se passait aux assemblées. Cette concession « ne fut nullement du goût des députés urbains ». Ils répondirent que la plus grande partie des leurs avaient déjà quitté Nuremberg, et qu'il leur était impossible de donner les mains à la proposition qui leur était faite : de retour chez eux, ils « soumettraient la question à leurs maîtres[1] ». Quant à consentir à contribuer en quoi que ce soit à l'entretien du Conseil de régence, ils déclaraient en être « bien éloignés[2] ».

D'aucun côté n'arrivaient les sommes indispensables au fonctionnement du Conseil, qui venait d'être transféré à Esslingen, et dès 1524 semblait bien près d'être dissous[3].

Pour les monopoles, rien d'essentiel ne fut décidé. On se borna à renouveler les anciennes défenses, avec injonction de les prendre cette fois en sérieuse considération et de les observer de la manière « la plus pratique, la plus raisonnable, la plus conforme au droit ».

Les discussions sur les sociétés commerciales eurent aussi très-peu de résultat, bien que pour cette fois les délégués des villes se fussent déclarées « prêts, avec le concours des autres Ordres », à abolir les « grandes compagnies[4] ».

Les discussions dont le Conseil de régence avait été l'objet avaient duré si longtemps et avaient été tellement orageuses, que pour toute autre question « il restait fort peu de temps ». Selon l'usage, tout fut « relégué sur le grand banc », c'est-à-dire à la prochaine Diète. Quant à la résistance si nécessaire qu'il s'agissait d'opposer à l'invasion turque, on décida d'employer aux nécessités de la guerre la moitié des sommes consenties à Worms pour l'expédition romaine. « Mais on s'apercevra bien vite, et dans un temps prochain », prédisait un témoin de tous ces débats, « que ce plan, non plus que les autres, n'amènera aucun résultat appréciable[5]. »

Tout semblait concourir à la ruine de l'Empire.

Ferdinand écrivait à son frère, en lui exposant le lamentable état de l'Allemagne[6], que les fonctions dont il était investi rapportaient

[1] * *Reichstagsacten*, t. XXXIX, fol. 297-298. Voy. Höfler, *Deutsches Städtewesen*, p. 222.

[2] * Clément Endres, le 5 avril 1524, *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 75.

[3] Voy. Buchholtz, t. II, p. 68-71.

[4] * Clément Endres, voy. note 2. Hamann de Holzhausen, 12 février 1524, dans les *Reichstagsacten*, t. LX, fol. 10. Seule, Augsbourg protesta contre cette proposition. Le 28 janvier, écrivait Holzhausen, les délégués des villes se sont montrés disposés à abolir les monopoles, parce que l'article principal de la proposition portait : « que d'eux était venu tout le mauvais vouloir des princes, comtes et chevaliers contre les cités. »

[5] * Clément Endres, 13 mai 1524, *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 79.

[6] Chmel, *Ferdinand's Instruction für Carl von Burgund*, 13 juin 1524, p. 101-122.

à l'Empereur plus d'humiliation que d'avantages; ce n'était, disait-il, qu'un vain titre, sans nulle efficacité, sans prestige; dans les réunions de la Diète, le lieutenant impérial avait à peine autant d'influence que les délégués des princes; au Conseil de régence, son action était à chaque instant gênée par la nécessité de se soumettre aux décisions de ces derniers. Les intérêts de l'Empereur et de la maison d'Autriche seraient bien mieux servis s'il ne paraissait pas à la Diète en qualité de lieutenant impérial, mais simplement comme archiduc d'Autriche. Tout était trouble et confusion; les États étaient sourdement travaillés par le roi de France, et l'on n'avait que trop clairement compris pendant la Diète combien ils prenaient peu à cœur les intérêts de l'Empire. Ni le Conseil de régence, ni la Chambre impériale n'avaient obtenu les subsides nécessaires à leur entretien, et si l'Empereur, à ses propres frais, ne se décidait à les fournir, et n'acquérait ainsi le droit d'élire dans ce tribunal suprême, ainsi qu'au Conseil, des hommes capables, on verrait bientôt surgir, ou un vicariat d'Empire, comme le demandait ardemment l'Électeur palatin, ou un pouvoir entièrement dépendant des États. Enfin, à la suite de la prodigieuse agitation qui régnait dans le pays, il était fort à craindre que les électeurs, ou même le peuple, n'exigeassent l'élection d'un nouveau souverain, car dans le peuple, il fallait bien que l'Empereur en fût averti, se fortifiait de plus en plus la conviction que l'usage de laisser élire les souverains allemands par quelques princes vénals devait être aboli, et que, surtout dans la question de l'élection, les princes ecclésiastiques devaient être éliminés. Si l'on continuait à céder toujours, il était à craindre qu'un chef habile, s'appuyant sur la volonté populaire, ne s'emparât de la couronne, et ne fût soutenu dans son entreprise par les intrigues et les armées de la France. Si l'Empereur voulait prévenir la ruine imminente de la nation, il lui fallait se décider à donner un chef à l'Empire. Selon la promesse que, de son propre mouvement, il avait faite avant son départ pour l'Espagne, il devait sans tarder et avant qu'il fût trop tard favoriser l'élection de l'archiduc. Si l'on n'élisait promptement un roi romain, il était à prévoir que la nation allemande, au milieu des perpétuels conflits créés à propos de la couronne (qu'on pouvait toujours se flatter d'obtenir avec l'appui de la France), et surtout à cause de l'anarchie religieuse, finirait par périr de ses propres mains[1].

Cette anarchie ne s'était que trop fait pressentir pendant la Diète de Nuremberg.

[1] « ...timendum sit, ne ipsa natio, quam Exteri non possunt opprimere viribus suis, sibi ipsi sit plus quam intestinum malum paritura, nec secus, ac si quisque sibi manum consciret. » CHMEL, *Ferdinand's Instruction*, p. 107.

II

Le cardinal Laurent Campeggio, délégué aux États par Clément VII, était chargé par le Pape d'organiser en Allemagne la guerre de résistance contre les Turcs, et d'y pacifier les troubles religieux. Il devait aussi s'enquérir des griefs formulés par les Ordres contre le Saint-Siége [1].

Ce n'était pas la première fois que Campeggio remplissait en Allemagne la mission de nonce. Lors de sa première délégation, sous Maximilien, il avait été accueilli par le respect universel. Mais maintenant, disait-il, il lui semblait faire la découverte « d'une Allemagne nouvelle ». A Augsbourg, lorsque, suivant l'ancien usage, il voulut donner sa bénédiction au peuple, il fut hué par la foule. Un pamphlet le dépeignit sous les traits d'un animal étrange et féroce [2] envoyé de Rome pour ruiner le pays. La veille de son entrée à Nuremberg, le conseil le fit avertir qu'il ferait sagement de renoncer à donner « sa bénédiction et sa croix », vu l'état actuel des esprits. On craignait qu'il ne fût insulté par la populace.

Campeggio ne put s'empêcher, en pleine séance de la Diète, de témoigner sa surprise de ce que tant de princes et autres Ordres aient toléré la diffusion des nouvelles doctrines, et souffert que l'antique foi de leurs ancêtres fût mise en péril par les écrits de quelques novateurs. N'était-il pas évident que l'insoumission et la révolte des sujets contre toute autorité seraient l'infaillible conséquence des principes qu'on s'efforçait d'établir? Le légat se présentait muni des pleins pouvoirs du Pape; il se proposait d'approfondir soigneusement les questions, et, secondé par les Ordres, il espérait remédier au mal. Il n'était pas venu pour se servir « de l'épée et du feu », comme on l'en accusait faussement. Le désir de Sa Sainteté, conforme d'ailleurs au propre sentiment et au caractère du légat, était, au contraire, de faire prévaloir des mesures modérées, et de ramener les apostats et les égarés par des exhortations bienveillantes et paternelles.

A cela les Ordres répondirent « que la diffusion des nouvelles

[1] * *Beglaubigungsschreiben für den Legaten vom 1 Februar 1524*, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 319b-324. « Nos certe », assura le Pape aux États, « in omnibus quæ per nos, Deo interveniente, fieri poterunt, neque amore, neque studio, neque liberalitate deerimus. » Voy. les dépêches du Pape à Campeggio, 14 avril 1524, Balan, p. 326-329.

[2] Voy. Uhlhorn, p. 58-59.

doctrines déplaisait aux princes et aux autorités tout autant qu'au nonce, et qu'ils comprenaient fort bien les inconvénients et les difficultés qui en devaient résulter; qu'ils étaient prêts à conférer avec le légat sur toutes les questions en litige, et qu'il pourrait librement exposer ses vues au sein de la Diète; mais qu'ensuite « les États demanderaient à connaître les instructions qu'il avait reçues touchant le cahier de doléances envoyé à Rome l'année précédente ».

Ce cahier, rédigé en 1523 à Nuremberg, avait été, avant même d'être expédié en Italie, imprimé à plusieurs reprises en Allemagne. Le Pape, assura Campeggio, n'en avait pas eu officiellement connaissance. Trois exemplaires en avaient été adressés à des personnes privées. Le Saint-Père avait parcouru l'un deux, mais jamais il n'avait pu se persuader qu'un écrit « d'une si prodigieuse inconvenance ait pu être rédigé par les États d'Allemagne; il l'avait plutôt regardé comme l'œuvre de quelques particuliers qui, dans leur aversion pour le Siége apostolique, l'avaient livré à l'impression ». Le nonce déclara n'avoir reçu aucune instruction se rapportant à ce mémoire, mais en revanche il dit avoir plein pouvoir pour traiter avec les États « des griefs de la nation ». A son avis, les Allemands feraient bien de suivre l'exemple des Espagnols; ceux-ci avaient envoyé une ambassade à Rome pour y traiter de leurs intérêts; ils avaient été entendus et exaucés en tout ce qui était légitime et possible. Le nonce « ne doutait pas » que la nation allemande ne pût à son tour obtenir tout ce qui pourrait s'accorder raisonnablement. Mais il était inadmissible que des discussions de cette nature fussent abandonnées à l'appréciation du peuple et reproduites par la presse; ce n'était que par la paix religieuse que l'Allemagne pourrait retrouver l'ordre et la tranquillité, et se mettre en état de se défendre à l'extérieur, en repoussant énergiquement les Turcs.

Le refoulement des Turcs était, comme les Ordres le disaient avec raison, une question vitale pour la chrétienté tout entière, et pour atteindre ce but, la concorde entre les puissances chrétiennes était de nécessité urgente. Aussi le Pape faisait-il tous ses efforts pour amener une entente entre l'Empire, l'Angleterre et la France, et c'était la même préoccupation qui avait décidé l'envoi d'un légat en Allemagne « pour la conclusion de la paix avec les États ». Clément était décidé à faire en ce sens tout ce qui serait en son pouvoir. Que s'il n'était pas écouté, le Pape n'aurait plus alors qu'à prendre patience et à s'abandonner à Dieu [1].

Les Ordres laïques remirent alors au légat un nouveau « cahier

[1] * Voy. *Frankfurter Reichtagsacten*, t. XXXIX, p. 325-330.

de doléances ». Cette fois encore ces doléances n'avaient trait aucun dogme, non plus qu'à la constitution de l'Église[1]. Il y était dit expressément que « ni les membres du clergé, qui se reconnaissaient liés envers le Saint-Père par leur serment, ni les princes et autres Ordres n'avaient l'intention de se soustraire en quoi que ce soit à l'autorité du Pape »; mais ce qui avait dégénéré en coutumes répréhensibles, en usages arbitraires, devait être réformé, d'autant plus que la nation allemande traversait des temps si difficiles et voyait grandir de si tristes discordes que, d'après l'avis des meilleurs, si jamais il avait été jugé nécessaire de venir en aide à la société en péril, c'était à présent. Avant tout, il fallait corriger ces nombreux abus qui, personne ne pouvait le nier, étaient venus, « soit des prodigalités exorbitantes des papes, soit des exigences excessives de la curie romaine ».

Voici les griefs les plus justement fondés des États : Un grand nombre de prêtres, chargés de l'administration des diocèses, n'avaient pas reçu la consécration épiscopale; des évêques élus à Rome avaient été dispensés de la résidence. Rome faisait un devoir aux évêques allemands de visiter tous les deux ans les tombeaux des saints apôtres, et rachetait cette obligation à prix d'argent.

Les États reprochaient surtout au Saint-Père l'autorisation donnée par lui à l'archiduc Ferdinand d'affecter à la guerre contre les Turcs le tiers des revenus ecclésiastiques. Cette autorisation, au dire des Ordres temporels, était absolument opposée au droit commun, aux conciles, aux libertés d'une grande et noble nation; elle avait été édictée et publiée sans délibération préalable, sans enquête; les propriétés immobilières de l'Église, ayant été données par les empereurs, rois, princes temporels et ecclésiastiques et autres fidèles au nom et pour la gloire de Dieu, étaient inaliénables. Sans le consentement de ceux qui les avaient consacrées aux besoins du clergé, on ne devait ni ne pouvait y toucher. Les églises avaient été complètement ruinées par une telle mesure, et se voyaient maintenant hors d'état de payer l'impôt d'Empire. « Si les propriétés immobilières de l'Église étaient dilapidées de cette façon, il ne fallait plus compter sur les contributions fournies par les abbayes, collégiales et couvents. Aussi les États avaient-ils résolu de ne plus tolérer à l'avenir un pareil abus de pouvoir, qu'il fût autorisé par Ferdinand ou par des bulles arbitrairement publiées par le Saint-Siége, car des actes aussi injustes les déliaient de toute soumission. »

Bien peu de temps après, ceux qui formulaient ces plaintes

[1] Aussi peu qu'auparavant. Voy. plus haut, p. 288.

s'adjugeaient sans cérémonie ni scrupule le droit et la permission de confisquer à leur profit les biens des églises et des couvents.

« Le chapitre des griefs est infini », écrivait Charles de Bodmann, « et ces griefs sont souvent bien fondés; mais quant aux torts des Ordres eux-mêmes envers l'Église, quant aux emplois ecclésiastiques confiés à des personnes incompétentes ou incapables, quant à l'immixtion illégale des princes dans des questions purement spirituelles et à tant d'autres abus, les Ordres temporels n'en font aucune mention. Si seulement ils n'avaient pas la prétention de trancher de la même façon en matière de foi! S'ils renonçaient à rendre leurs légistes romains ou leurs conseillers juges et arbitres des points de doctrine controversés! Mais beaucoup n'aspirent qu'à déterminer de leur propre autorité ce qui doit être cru ou rejeté, et n'agissent que dans ce but, surtout les conseils des villes, qui brûlent de mettre la main sur les biens de l'Église, et d'abolir toute juridiction ecclésiastique. »

La justesse de ces observations n'avait été que trop clairement démontrée pendant la Diète de Nuremberg.

Les électeurs et princes se montraient assez disposés à se conformer aux ordres sévères de l'Empereur touchant les nouvelles doctrines, et à obéir à l'édit de Worms. Mais les délégués des villes étaient « d'un tout autre avis ». Lors de leur voyage en Espagne, en présence de l'Empereur, ces mêmes délégués avaient nié toute complicité avec les luthériens; les assurances qu'ils avaient données à Charles-Quint à ce propos avaient beaucoup contribué à décider l'Empereur à repousser la douane de frontière, tant réclamée par les autres Ordres. Mais sûrs maintenant que cet impôt serait rejeté, les députés des villes, presque tous docteurs en droit romain, ne craignaient plus de laisser voir leurs véritables sentiments. Il leur était impossible, dirent-ils, de consentir à ce qu'exigeaient les électeurs et les princes. De telles mesures exciteraient infailliblement des troubles, des séditions, des meurtres, en un mot des calamités effroyables. Ce qu'il y avait de mieux à faire pour remédier au mal présent, c'était de convoquer « une assemblée chrétienne, composée de prêtres et de laïques, qui, en attendant la convocation d'un concile libre et général, statuerait sur toutes les questions controversées ». La convocation d'une semblable assemblée était tout à fait urgente; elle seule pouvait ramener la paix parmi les chrétiens; elle était le meilleur moyen de venir à bout des résistances populaires, et de procurer la concorde générale. L'édit de Worms devait être modifié en ce sens que « lorsqu'un chrétien enseignerait une doctrine en s'appuyant sur un texte de la sainte Écriture, il faudrait le laisser faire, à moins qu'un autre, établissant son opinion sur les mêmes

livres sacrés, ne parvînt à le réfuter et à le vaincre ! Que si le premier opinant refusait de se laisser persuader, alors il faudrait le punir, selon qu'il l'aurait mérité [1]. »

De pareilles propositions semblaient aux autres Ordres, non-seulement les ecclésiastiques, mais les séculiers, « absolument extravagantes ». Mais on était impatient de voir la Diète se conclure. Aussi en toute hâte, le 18 avril, le procès-verbal fut-il dressé. Il « tenait compte, à la vérité, des vœux exprimés par les villes », mais au fond cette concession n'avait d'autre but que de les empêcher de protester, comme elles avaient menacé de le faire [2], et par conséquent de prolonger la Diète.

Or ce procès-verbal renfermait des contradictions insolubles [3].

Les États s'y reconnaissaient obligés d'obéir à l'édit de Worms, et promettaient de l'observer toutes les fois que cela leur serait possible. Ils se déclaraient résolus à maintenir et à protéger la foi de l'Église universelle. Quant aux imprimés, ils promettaient de se conformer aux décisions précédemment prises [4]. Ils réclamaient la réunion d'un concile général sur le sol allemand, et exprimaient au légat toute leur reconnaissance pour l'appui qu'il avait promis de leur prêter auprès du Saint-Siége. Mais ils n'étaient pas d'avis d'attendre que le concile eût prononcé sur les points de foi controversés. Ils entendaient décider par eux-mêmes, et régler la manière dont, jusqu'à plus ample examen, il conviendrait d'agir touchant ces matières. Par l'entremise de conseillers instruits, expérimentés et intelligents, les Ordres, telle était leur conclusion, dresseraient la liste des nouvelles doctrines luthériennes, signaleraient les questions en litige, et exposeraient le tout en présence d'une assemblée générale de la nation allemande devant se réunir à Spire le 11 novembre. Tous les Ordres y comparaîtraient en personne, ou se feraient représenter par des « chargés de pouvoir compétents et éclairés »; alors on pourrait agir et conclure d'une façon vraiment utile. Entre temps, le saint Évangile et la parole de Dieu seraient prêchés d'après « le sens littéral et véritable », et selon l'interprétation des docteurs approuvés par l'Église universelle. On ne souffrirait pas qu'à l'avenir il servît de prétexte à des émeutes ou à des scandales [5].

[1] *Erklärung der Städteboten vom* (jeudi après *Misericordias Domini*) 14 *April, Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIX, p. 375-376.

[2] Rapport de Clément Endres le 13 mai 1524, *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 79.

[3] Voy. l'instruction papale adressée aux nonces résidant à la cour impériale, fin d'avril 1524, et le bref adressé à l'archiduc Ferdinand daté du 11 mai, BALAN, p. 339-348.

[4] Voy. plus haut, p. 289-290.

[5] *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 258.

Ce procès-verbal, qu'on prit soin de répandre dans tout l'Empire comme s'il eût été édicté au nom de l'Empereur, n'était évidemment pas fait pour remédier aux maux et périls de la situation.

Luther entra à son sujet dans une violente colère. Il le fit réimprimer avec l'édit de Worms, accompagnant ces deux pièces d'une introduction et d'un épilogue où il attaquait l'Empereur et les princes dans un langage encore plus passionné et plus amer que celui dont il avait coutume de se servir. « Nous avons honte de l'avouer », s'écrie-t-il, « l'Empereur et les princes mentent effrontément, et nous sommes encore plus honteux de devoir dire qu'ils se contredisent eux-mêmes, et donnent des ordres qui sont opposés les uns aux autres, comme tu vas le voir, car ils disent qu'on doit agir envers moi en se réglant d'après l'édit de Worms, et qu'on est tenu d'exécuter rigoureusement cet édit; puis, aussitôt après, survient un commandement contraire, portant qu'à la prochaine Diète, à Spire, on commencera par examiner et discuter ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans ma doctrine. Je suis donc en même temps condamné, et renvoyé à un nouveau jugement, et les Allemands me traitent et me poursuivent comme un homme jugé, tout en attendant la sentence qui leur doit apprendre en quoi je suis condamnable! Une telle décision n'est-elle pas l'œuvre de princes ivres ou fous? Ainsi donc nous devons rester Allemands, et en même temps martyrs et ânes du Pape! tel est notre devoir; même, comme dit Salomon, si on nous pile comme du gruau dans un mortier, nous ne devons point tenter de nous débarrasser de l'ineptie romaine! » « Dieu, comme je le vois, ne m'a pas accordé la grâce d'avoir affaire à des êtres doués de raison; les stupides bestiaux allemands devaient me tuer, m'assassiner; tel était le sort que je méritais; il était écrit que je serai déchiré par ces loups et ces porcs! » « Princes, vous vous exposez à de grands malheurs! Vous attirez sur vous la colère divine! Vous n'échapperez pas à Dieu, si vous continuez à agir ainsi! Que voulez-vous, chers seigneurs? Dieu, étant trop sage pour vous, s'est hâté de vous rendre fous. C'est un Dieu très-puissant, et il aura bientôt fait de vous confondre! Redoutez donc un peu sa sagesse, de crainte que dans son déplaisir, il n'ait de telle sorte disposé les pensées de votre cœur que vous ne puissiez plus à l'avenir qu'accroître et accumuler vos fautes. Il a coutume d'en agir ainsi avec les grands, comme il le fait chanter et répéter par tout l'univers. » (Ps. XXXIII, 10.) « Dieu a mis à néant les projets des princes », dit le psaume, et le même verset porte encore : « Il a précipité les puissants du trône. » (Luc, I, 52.) Ceci vous regarde, chers seigneurs, c'est à votre tour, maintenant; tâchez de

comprendre. » Luther conseille au peuple de refuser tout secours pour la guerre contre les Turcs : « Je prie tous les chers chrétiens qui pourraient s'imaginer être agréables à Dieu en servant des princes si méprisables et si aveuglés (que Dieu, sans aucun doute, nous a envoyés pour nous châtier) de ne pas se laisser entraîner à donner quoi que ce soit pour la campagne turque, car les Turcs sont dix fois plus intelligents, plus sages et plus religieux que nos princes. » Il prétend voir un blasphème, un outrage à la divine majesté dans la coutume qu'avait l'Empereur, en sa qualité de tuteur temporel de l'Église, et selon un usage séculaire, de s'intituler le « suprême défenseur de la foi chrétienne ». Il était « honteux, inconvenant » à Charles-Quint de se parer d'un pareil titre, lui qui n'était « qu'un sac à vers, qu'un misérable mortel, incertain d'avoir encore quelques instants à vivre ». « Que Dieu nous vienne en aide, le monde est réellement insensé! Le roi d'Angleterre, lui aussi, se donne pour le protecteur de la foi et de l'Église du Christ; les Hongrois se vantent d'être les soutiens de Dieu et chantent dans leur litanie : « Daigne nous exaucer, nous, tes défenseurs! » Je me plains de ces choses du fond de mon âme à tous les pieux chrétiens, afin qu'avec moi ils prennent en pitié de tels fous, de tels insensés, de tels imbéciles, qui délirent et extravaguent à plaisir. On aimerait mieux mourir dix fois que d'écouter leurs blasphèmes! Mais ceci n'arrive que pour les punir; ils ont persécuté la parole de Dieu (c'est-à-dire le nouvel Évangile de Luther), et Dieu les livre à un aveuglement manifeste. Que Dieu nous en débarrasse et nous donne, par sa grâce, de meilleurs gouvernants! Amen [1]. »

« Celui qui use d'un pareil langage et représente l'Empereur et les princes comme des aveugles, des entêtés, des fous qui délirent et extravaguent », disait un contemporain fermement attaché à l'antique foi, « peut-il nier qu'il n'excite le peuple à la rébellion, et ne le soulève contre toute autorité laïque ou ecclésiastique [2]? »

III

Comme il fallait s'y attendre, le Pape et le légat s'empressèrent d'interdire l'assemblée de Spire, où les laïques prétendaient décider en dernier ressort sur les questions de foi dans une com-

[1] *Zwei kaiserliche uneinige und wiederwärtige Gebote, Luthern betreffend, mit Luther's Vor-und Nachrede, nebst Randbemerkungen, Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 211-213, 236-237.
[2] *Glos und Comment.*, Bl. M[1].

plète indépendance du Saint-Siége. Avec eux, l'archiduc Ferdinand ne pouvait assez s'émerveiller de la présomption des États, « osant s'ériger en censeurs et en juges de l'Église universelle et des conciles ».

La situation religieuse avait bien empiré depuis le départ de l'Empereur, écrivait Ferdinand à son frère, et déjà la société était profondément ébranlée par l'anarchie religieuse. Les sectaires, tout en ayant sans cesse à la bouche un Évangile de paix, n'étaient occupés qu'à semer de tous côtés la discorde. Par des pamphlets, toujours écrits en langue vulgaire, non-seulement on excitait le peuple à la haine contre le Pape et les évêques, qu'on dépeignait comme des serviteurs de Satan, mais encore on s'efforçait d'anéantir dans les consciences tout respect pour les sacrements et pour l'enseignement de l'Église; dans maint ouvrage, on allait jusqu'à nier la divinité du Christ. Sous prétexte d'Évangile, des vols étaient publiquement commis; les révoltes, les rixes entre citoyens devenaient de plus en plus fréquentes; ces faits, dont Ferdinand était tous les jours témoin, le remplissaient d'angoisse pour les destinées de la société civile, toujours si étroitement associées à celles de l'Église; la religion menaçait d'entraîner l'Empire dans sa chute, et Ferdinand conjurait l'Empereur, comme il en avait déjà supplié le Pape, de laisser tomber toutes les querelles privées, et de se hâter de venir en aide à l'universelle détresse des chrétiens, en s'occupant activement de la réforme si nécessaire du clergé. L'Empereur devait songer avant tout à ce qu'il devait à Dieu, de qui il tenait la couronne impériale et tant de beaux royaumes; à ce qu'il devait à l'Église, dont il était le tuteur suprême; enfin aux intérêts de la nation allemande, où le cancer dévorant de l'hérésie avait paru en premier lieu. Quant à ce qui concernait cette assemblée générale des États décidée à Nuremberg et convoquée à Spire[1], Charles avait le strict devoir de s'y opposer énergiquement, puisqu'elle prétendait se prononcer non-seulement sur les intérêts politiques, mais sur la question luthérienne, et par conséquent s'immiscer dans les choses de la foi; or il était souverainement inconvenant aux Ordres temporels de vouloir réformer les Pères de l'Église et les conciles; la vérité évangélique n'était pas l'exclusive propriété de la nation allemande, elle était le bien commun du monde entier; par conséquent elle devait être défendue dans un concile général, et non devant les États de l'Empire d'Allemagne. L'Empereur devait garantir aux

[1] ...etiamsi nos manibus et pedibus hunc conventum libenter impedivissemus parum utilem et fortassis majoris perturbationis fore causam prævidentes, tamen non potuimus ullis rationibus id assequi. .

États la prompte convocation de ce concile, et s'employer à cet effet auprès du Saint-Père [1].

L'opinion de Ferdinand sur l'assemblée de Spire correspondait de tout point aux propres sentiments de l'Empereur; aussi fit-il immédiatement publier un édit qui l'interdisait formellement (juillet 1524). L'Empereur exprimait en même temps tout son mécontentement de ce que les Ordres, en leur propre nom, eussent conféré avec le légat touchant la convocation du futur concile, comme si cette question n'intéressait pas en premier lieu le Pape et l'Empereur romain. Il allait s'efforcer d'obtenir du Saint-Père la prompte réunion du concile, auquel lui-même avait l'intention de prendre part. En attendant, les Ordres devaient, s'ils ne voulaient se rendre coupables du crime de lèse-majesté et encourir par conséquent la peine du ban, observer exactement l'édit de Worms, et fuir toute nouveauté religieuse [2].

IV

Avant la publication de ce second édit, et grâce aux instances et aux démarches actives du légat Campeggio, une entente avait eu lieu à Ratisbonne entre l'archiduc Ferdinand, les ducs Guillaume et Louis de Bavière, et douze évêques de l'Allemagne du Sud [3]. Ces princes et

[1] Chmel, *Ferdinand's Instruction für Carl von Burgund an den Kaiser*, p. 140-142.

[2] Rescrit du 15 juillet 1524 au Conseil d'Esslingen, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XL, fol. 44-47. Voy. la reproduction quelque peu inexacte de ce rescrit dans Walsch, t. XV, 2705-2709. Voy. *Raynald ad annum* 1524, nos 12-22. Les conseillers de Nuremberg, Jérome Ebner et Gaspard Nützel, envoyèrent le 20 septembre une copie de ce rescrit à l'électeur de Saxe Frédéric. Celui-ci leur répondit (3 octobre) qu'un délégué du Conseil de régence lui avait envoyé d'Esslingen, il y avait de cela quatre jours, un rescrit tout semblable, « mais que le passage ayant trait au crime de lèse-majesté et au châtiment du ban avec privation et suppression de tous priviléges et libertés, etc., y avait été omis ». Walsch, t. XV, p. 2709-2711. Le Conseil de régence s'était donc permis d'altérer à sa guise un rescrit impérial. Plus tard, Frédéric s'excusa auprès de l'Empereur de n'avoir pas tenu compte de ses ordres, en lui assurant qu'il n'avait pris aucune part aux décisions de la Diète de Nuremberg concernant la religion, et s'était borné à protester par l'organe de ses délégués. Voy. Haberlin, t. X, p. 623.

[3] Du côté des catholiques, on célébra comme un triomphe l'accord que le légat Campeggio était arrivé à conclure entre ces princes, malgré la rivalité et les nombreuses querelles qui divisaient alors les maisons de Wittelsbach et d'Autriche. La cour de Bavière avait déjà proposé une ligue semblable, dès les premiers mois de 1523 (Jörg, p. 320). L'affirmation si souvent répétée que le zèle des ducs de Bavière pour le maintien de l'ancienne foi n'avait eu pour mobile que les brillantes promesses du Pape, est erronée. Jusqu'au 5 mars 1522 l'édit de Worms n'avait pas été exécuté en Bavière; mais ce jour-là les ducs

prélats avaient juré de faire exécuter l'édit de Worms dans leurs États, autant que cela serait en leur pouvoir et selon l'engagement qu'ils en avaient pris à la Diète de Nuremberg. Ils avaient aussi promis de

firent publier un édit sévère contre les luthériens. Pour motiver leurs rigueurs, ils s'efforçaient de démontrer à leurs sujets que de l'Évangile de Luther on ne pouvait attendre que le bouleversement de toutes les lois divines et humaines, et qu'il pouvait causer une irréparable et grave confusion dans les choses de la foi. La correspondance des ducs avec le docteur Jean Eck, leur ambassadeur accrédité à Rome, prouve sans réplique que les offres du Souverain Pontife n'eurent lieu qu'après que le Pape leur eut témoigné la satisfaction que leur conduite lui causait, et avoir reçu d'eux plusieurs de leurs suppliques. (Voy. la dépêche du duc Louis à son frère le duc Guillaume, 6 novembre 1522, dans Jörg, p. 323.) Le docteur Eck obtint l'année suivante les brefs du Pape qu'avait sollicités la Bavière (des 1er et 12 juin 1523). Entre autres avantages, le Pape abandonnait aux ducs la cinquième partie des revenus ecclésiastiques, à condition que cet argent serait affecté à la guerre contre les infidèles. « contra perfidos orthodoxæ fidei hostes », ce sont les propres termes du bref. « Les dépêches du docteur Eck, dit Hegel (p. 375), démontrent avec évidence que ces paroles désignent les Turcs, et non les luthériens. » Hegel ajoute dans un louable esprit d'impartialité : « Ce ne sont donc pas des avantages demandés et obtenus postérieurement qui ont pu décider les princes bavarois aux rigoureuses mesures qu'ils crurent devoir adopter pour combattre la doctrine luthérienne et ses partisans; il faut nous en tenir simplement aux motifs exposés dans leur ordonnance : les ducs déclarent que de la doctrine luthérienne ne peuvent sortir que le bouleversement de l'ordre établi et l'anarchie religieuse. » Eck, dans le voyage qu'il fit à Rome au printemps de 1523, avait reçu les graves plaintes des ducs sur l'apathie des évêques bavarois qui ne prenaient aucune mesure pour empêcher la nouvelle doctrine de pénétrer dans le pays. Lorsqu'on leur amenait des prêtres accusés de l'avoir prêchée publiquement afin qu'ils sévissent contre eux, les évêques se montraient totalement indifférents, et l'étaient également lorsqu'il s'agissait de réprimer l'inconduite et les scandales de leur clergé. Le pape Adrien autorisa une commission composée de six abbés bavarois et de trois doyens à dégrader les prêtres convaincus d'hérésie, et à les livrer au bras séculier, si les évêques n'avaient déjà fait leur devoir dans un délai fixé (12 juin 1523). En même temps, Adrien faisait de libérales donations à l'Université d'Ingolstadt, et surtout à la faculté de théologie, afin de la mettre en état de rétribuer des hommes éclairés et savants, exercés à la controverse. Il donnait aussi aux ducs le droit de proposer pour un canonicat, à chacun des chapitres des principales églises de Bavière, un des professeurs de théologie d'Ingolstadt. L'instruction remise par le duc Guillaume au docteur Eck portait que l'erreur luthérienne, qui allait toujours grandissant, ne pourrait être extirpée sans grand labeur et fatigue, et avant tout par la grâce du Tout-Puissant, et que les théologiens, docteurs dans les sciences sacrées, devaient travailler à la détruire. « Mais dans notre Université d'Ingolstadt, disait le duc, nous n'avons plus à présent que deux théologiens. On y enseigne surtout le grec, l'hébreu et la poésie. A cause du mouvement luthérien qui trouble les esprits, les étudiants ecclésiastiques et laïques sont bien plus attirés vers la poésie que vers l'étude de la sainte Écriture. Aussi la fausse doctrine gagne-t-elle tous les jours du terrain. » Le duc demandait que quatre théologiens fussent adjoints aux deux professeurs déjà en fonction pour l'enseignement public de la philosophie et de la sainte Écriture. (Jörg, p. 323-325.) Le gouverneur, les autorités et conseillers du duché de Wurtemberg s'expriment à peu près dans les mêmes termes dans un rescrit adressé à l'archiduc Ferdinand (2 juin 1524). Ils se plaignent surtout de l'extrême indulgence des évêques pour les prêtres convaincus d'hérésie. Ce rescrit demandait encore que tous les prêtres hérétiques fussent privés de leurs bénéfices, et proscrits, et que leurs emplois et prébendes fussent

s'opposer dans l'intérieur de leurs domaines à toute innovation religieuse. Nul changement ne serait toléré dans le culte; les religieuses et les moines sortis de leurs couvents, les prêtres apostats mariés seraient punis selon toute la rigueur des lois ecclésiastiques, les préceptes du jeûne strictement maintenus, les écrits des sectaires et tous les livres blessant le respect dû à la sainte foi catholique, interdits. Les étudiants de Wittemberg, placés sous la juridiction des princes souverains, seraient obligés de retourner dans leurs pays respectifs, sous peine de perdre leurs bénéfices ou leurs biens. Quiconque, dans les États de l'un des princes, aurait été proscrit pour cause d'hérésie, ne pourrait trouver asile dans aucun autre territoire. Par cette convention, en tout conforme à leurs devoirs envers l'Église et l'Empire, les princes ecclésiastiques et temporels s'engageaient à maintenir dans toute son intégrité l'unité de la foi dans la nation allemande, et à assurer la paix dans leurs propres États. « Et si l'un ou plusieurs d'entre nous », déclaraient-ils, « à cause d'un dessein si chrétien, éprouvait quelque contradiction ou quelque désobéissance et révolte de la part de ses sujets, nous nous engageons à lui apporter aide et conseil. » Toutefois les princes se réservaient le droit de contracter d'autres alliances en dehors de leur association particulière.

Mais en s'unissant de la sorte, ils ne se proposaient pas seulement de protéger la foi dans leurs territoires, ils avaient surtout l'intention de travailler à la « véritable réforme de l'Église ». Déjà, lors de la Diète de Nuremberg, un légat du Pape avait rédigé un projet touchant l'abolition des plus graves abus et la restauration de l'antique discipline ecclésiastique; ce projet avait été discuté pendant seize jours consécutifs, et avait enfin été adopté comme devant à l'avenir avoir force de loi pour le clergé. Voici quels en étaient les points essentiels : « Aucun prêtre ne serait consacré avant d'avoir subi un examen sévère, ni avant que son instruction et sa vie privée aient témoigné suffisamment de ses titres à la prêtrise. Les clercs seraient tenus de mener une vie conforme à leur état, de se vêtir d'une façon « honorable », d'éviter les auberges, les théâtres, les banquets, de renoncer à tout commerce, de ne jamais refuser pour un motif d'intérêt les sacrements ou la sépulture chré-

donnés « à de bons chrétiens, craignant Dieu ». Archives de Lucerne, Convolut : *Würtemberg, Kirchensachen*. Sur l'indifférence des évêques pour les questions intéressant la foi, voy. plus haut, p. 218. « L'épiscopat allemand, surtout les évêques issus de familles nobles, princières, ou élus par l'arbitraire des grands, joua un rôle si pitoyable dans la grande révolution du peuple allemand, qu'on se demande continuellement en lisant l'histoire de ces temps troublés : Mais où donc étaient, en ce temps-là, les évêques d'Allemagne ? » Höfler, *Adrien VI*, p. 302.

tienne, de ne point exiger de rétribution pour la confession. Nul bénéfice, nulle charge ecclésiastique ne pourrait plus être achetée sans l'autorisation de l'évêque compétent, nulle indulgence publiée sans son assentiment. Le nombre des jours fériés serait réduit; la peine du ban et de l'interdit plus rarement prononcée; la loi du jeûne ne serait plus imposée que comme devoir d'obéissance envers l'Église, et sa transgression n'entraînerait plus de rigoureux châtiments. Les évêques seraient obligés à la visite annuelle de leurs diocèses, et il leur serait enjoint de réunir tous les trois ans des conciles provinciaux; ils s'entendraient à l'avenir avec les princes temporels, les seigneurs et les autorités pour la mise en pratique des divers points de réforme. L'autorité temporelle ferait comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques, pour y être entendu, tout chrétien accusé d'hérésie, mais aucune sévère répression ne serait exercée [1]. »

Ces décisions ne contenaient rien de nouveau. Dans leur ensemble, elles étaient entièrement conformes aux anciennes ordonnances des conciles et des synodes. Campeggio, à la diète de Nuremberg, avait déjà fait remarquer « qu'il n'était point nécessaire de promulguer de nouvelles lois pour la réforme du clergé, et qu'il ne s'agissait que de faire observer les anciennes ».

Mais, à vrai dire, l'exacte observance de la discipline était chose bien rare.

V

« Bien avant que les sectes nouvelles levassent la tête », rapporte Charles de Bodmann, écrivain toujours si digne de foi (27 juillet 1524), « des actes très-répréhensibles se produisaient dans le clergé régulier et séculier. Les scandales, les crimes, n'y étaient que trop fréquents; rien n'a plus contribué à propager l'hérésie que les fautes des clercs [2]. Mais depuis la prédication de ce que Luther appelle l'Évangile, les déréglements ecclésiastiques, et particulièrement le concubinage, ont augmenté d'une façon déplorable [3]. Le

[1] *Constitutio ad removendos abusus et ordinatio ad vitam cleri reformandam.* Ratisbonæ, edita anno 1524, dans Le Plat, t. II, p. 226. « *Ein kurzer Ausszug einer Reformation wie es hinfürter die Priester halten sollen zu Regenspurgk nechster Versammlung betracht, berathschlagt und bechlossen im Jar* 1524. » Exemplaire unique. Voy. Riffel, t. II, p. 341, 344. Dittrich, *Hist. Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. V, p. 380.

[2] Voy. Chmel, *Ferdinand's Instruction*, p. 111; voy. aussi la *Consultatio de articulis reformatoriis*, rédigé plus tard par l'ordre de Ferdinand, dans Gaertner, *Corp. juris eccles. cathol.*, t. II, p. 275.

[3] Dans un mémoire remis par les Dominicains aux ducs de Bavière et intitulé :

nouveau clergé est bien loin de ressembler à l'ancien, sous le rapport des mœurs, comme sous celui de l'instruction. On ne peut s'expliquer l'insouciante négligence de tant d'évêques qui, en dépit des faits qu'ils ont tous les jours sous les yeux, continuent à mener une vie fastueuse, restent plongés dans la mollesse et le bien-être, et s'attirent fréquemment le reproche d'être moins préoccupés du soin de paître leurs troupeaux que de celui de les écorcher. Ils sont probablement d'autant plus désireux de jouir de leurs richesses qu'ils se sentent plus menacés de les perdre [1]. »

Sous le rapport du bien vivre, le luxe avait encore augmenté dans plus d'un palais épiscopal depuis les paroles prononcées en plein synode par Christophe de Stadion, évêque d'Augsbourg : « A la table de ceux qui accaparent maintenant les dignités épiscopales et les hautes charges de l'Église », avait dit ce prélat, « on voit circuler les mets les plus délicats, les plus raffinés; les vins qu'ils font venir à grands frais des pays éloignés coulent à flots dans les festins; on les diversifie savamment, pour mieux flatter le palais blasé. Des serviteurs nombreux se tiennent derrière le siége des hauts dignitaires de l'Église, tous grands amateurs de bonne chère; quelques-uns portent les plats, d'autres dégustent les vins, d'autres encore font brûler des parfums ou agitent les éventails. Je ne puis m'empêcher de verser des larmes à la pensée de pareils abus. Les prélats ne vivent que pour flatter leurs corps; ils fuient la solitude, la dévotion, l'humilité; ils se plaisent parmi les entretiens des femmes, se mêlent de commerce, recherchent les procès et les profits [2]. » On lit au sujet d'une fête de tir à l'arquebuse donnée à Heidelberg par quelques princes ecclésiastiques et laïques : « Le luxe le plus extravagant y fut déployé par quelques évêques, au grand scandale du peuple. Les prélats dansèrent, et se livrèrent en public à une joie indécente. Presque tous étaient des seigneurs de haute naissance, que l'affliction du peuple au sujet des hérésies touchait fort peu, et qui ne songeaient guère au péril de l'Église; et cependant, certes, ce péril était grand [3]! »

Consilium quomodo Turcis sit resistendum, on voit que le concubinage était alors considéré comme le vice principal du clergé. « Pro ampliando fiscum Christi. Tertio : quod omnes concubinarii publici multentur et expellantur, *qui sunt Turci intestini* et demerentur quod Deus permittit talem plagam super christianitatem. » MONE, *Anzeiger für kunde der deutschen Vorzeit*, 1839, p. 295.

[1] Voy. plus haut, p. 61, 64, 218-219.

[2] Au synode de 1517. STEINER, *Acta selecta eccl. Augustanæ* (Aug. Vind. 1785), p. 68.

[3] *Curieuse Nachrichten*, p. 71. Sur cette fête du tir à l'arbalète, voy. HABERLIN, t. X, p. 620-621. Entre les princes du Palatinat, de la Bavière, etc., et les évêques de Freising, Ratisbonne, Strasbourg, etc., il fut convenu que tous les ans un des membres de l'association donnerait la fête à l'époque qui lui convien-

C'est à ce grave moment qu'on put se rendre compte des funestes conséquences qu'avait eues pour l'Église l'usage de confier les plus hautes dignités ecclésiastiques aux fils cadets des maisons princières et des grandes familles de la noblesse, et d'abandonner aux princes la nomination à la plupart des siéges épiscopaux et archiépiscopaux [1].

Vis-à-vis de l'Église, les princes suivaient cette même politique d'égoïsme, d'ambition cupide, rapace, qui en avait fait les pires ennemis de l'Empire. Cette déplorable politique fut pour l'Église la source des plus amères épreuves; elle engendra des maux et des abus sans nombre dans le domaine religieux.

« Et cependant les princes cherchent sans cesse querelle à l'Église », poursuit Charles de Bodmann; « ils accablent le clergé de reproches, oubliant qu'eux-mêmes, et par tous les moyens possibles, ont établi dans les emplois les plus élevés la plus grande, quoique assurément la plus mauvaise partie des prélats et des hauts dignitaires. Ils n'ont pas honte d'outrager l'Église, après lui avoir eux-mêmes donné le baiser de Judas. »

Ils ne voyaient dans le funeste usage des commendes « que l'exercice très-légitime du pouvoir souverain ». Les docteurs en droit romain l'avaient prôné les premiers. Non-seulement on accordait à d'anciens serviteurs de princes le privilége de gérer, leur vie durant, des églises et des abbayes en leur remettant ce qu'on appelait les *lettres de pain;* non-seulement on tolérait que ces personnages apportassent dans les monastères des mœurs étrangement dissolues qui discréditaient les couvents auprès du peuple, mais des chasseurs, des fauconniers, des valets et autre semblable engeance, devaient, selon les lois imaginées par les princes, être entretenus pendant les saisons de chasses par les églises et les monastères : « Alors de lamentables scandales se produisaient; dans les collégiales et les abbayes régnaient l'impudicité, la débauche, car les gens de cette espèce ne se font pas faute de s'abandonner à une licence grossière. Ne sont-ils pas serviteurs de princes? Aussi ne songent-ils qu'à se gorger de mangeaille, à s'enivrer le jour et la nuit; ils vont jusqu'à faire pénétrer des femmes dans les couvents, et l'on ne parvient pas à rassasier la compagnie [2]. » « Ils mènent une vie scandaleuse dans

drait le mieux, et qu'il serait tenu d'y inviter tous les autres; pour que la chose « se passât gaiement », il devait donner une somme de 50 florins afin qu'il y eût vingt-huit tireurs, au moins. Celui dont c'était le tour d'inviter les autres s'engageait en outre à fournir vingt-huit chevaux qui presque tous devaient être montés par des tireurs. Il devait nourrir bêtes et gens aussi longtemps que durerait la fête. Pourtant le règlement portait que les repas ne devaient pas avoir plus de huit services, etc. Reisach, *Journal für Bayern,* t. I, p. 467.

[1] Voy. notre premier volume, p. 576-579.

[2] *Clag eines einfeltig Klosterbruders.* Bl. 4.

les abbayes », lit-on dans une adresse des États bavarois à leurs ducs, adresse où sont rapportées les justes plaintes du pays sur les chasseurs, fauconniers et leur suite; « non-seulement il faut leur donner à manger et à boire jour et nuit, mais encore leur servir tout ce qu'il y a de meilleur, à eux et à tous ceux qu'ils amènent avec eux, sans aucune nécessité. Parfois, il est vrai, les princes publient des édits interdisant ces excès, mais de si faibles mesures n'obtiennent que fort peu de résultats [1]. »

Le droit de spoliation, qui s'exerçait à la mort des prieurs et des curés, était également regardé par les princes comme « un très-légitime exercice du pouvoir souverain », et souvent leurs intendants se conduisaient alors avec une telle brutalité, « que cela était vraiment scandaleux et lamentable à voir ». On lit dans un écrit du temps qui mentionne ces abus comme étant de notoriété publique : « Dès qu'un curé est sur son lit de mort, les avocats faméliques, les valets de la justice laïque envahissent sa maison; ce sont les chasseurs d'argent, les pêcheurs de biens d'Église! Ils s'établissent sur le bien du curé, et vivent de ses revenus, dévorant tout ce qui se trouve dans sa maison, en usant comme si c'était leur propriété légitime; et lorsque arrive enfin la mort du pasteur, il ne reste plus même de quoi payer ses dettes [2]. » « Nous avons de trop justes plaintes à formuler », écrivent un peu plus tard plusieurs clercs du diocèse de Passau; « dès qu'un curé vient à mourir, souvent même avant son décès, la cure est envahie par les huissiers des tribunaux laïques, et les jours se passent en excès de mangeaille, en banquets; il semble que ce soit la fête patronale, et l'héritage du défunt se trouve tellement diminué par ces bombances, que souvent c'est à peine si l'ordinaire peut obtenir la portion de canonicat qui lui revient, et que les créanciers ne parviennent pas à se faire payer. De plus, ces gens de justice ont l'effronterie de montrer ouvertement leur allégresse aux pauvres curés sur le point de mourir; ils ne leur cachent point qu'ils se flattent de mener bientôt chez lui un joyeux train. La

[1] Voy. les documents fournis par Sugenheim, p. 264-266. Plus tard les choses n'allèrent pas en s'améliorant. Sugenheim a publié un mémoire inédit du nonce du Pape (1519), où il est dit à propos du clergé bavarois : « Venatores monasteria et parochias, ibidem ad libitum victitando, præter motum frequentant ac molestant, in quibus etiam imperiose versantur, et quæ volunt potius immoderate extorquent quam petant. Quæ res personarum regularium non solum bonis, sed etiam instituto et professioni plurimum obest, *maxime quod per eosdem venatores etiam mulieres aliquando introducuntur.* »

[2] *Clag eines einfeltig Klosterbruders*, Bl. 4[b]. Une bulle du pape Sixte IV adressée à l'évêque de Passau (1477) dit à propos des « advocati, precones et alii officiales seculares » : « Vacantes præterea ecclesias et illarum domus ac bona sub gravissimis et inutilibus expensis in crapulis et commessationibus aliisque scandalosis actibus custodire contendunt... » Mon. Boica, 31[b], p. 538.

conséquence de tout cela, c'est que le peuple perd tout respect, toute obéissance envers le clergé. » Les États de Bavière font entendre à plusieurs reprises les mêmes plaintes : « S'il arrive qu'un curé ou autre ecclésiastique ait quelque chose à laisser après lui, les autorités laïques accaparent aussitôt son héritage, et les créanciers, les héritiers réclament vainement ce qui leur est dû. Pour toute réponse à leurs réclamations, on leur assigne des délais sans fin, et pour raisons, des frais de justice onéreux. La cause est si longtemps en suspens que bien souvent, avant qu'elle soit jugée, l'héritage s'en est allé en fumée[1]. »

« En somme », comme le disent fort bien les *Plaintes d'un simple moine*, « les laïques, princes et nobles veulent être les maîtres dans l'Église, disposer des meilleurs emplois, et remplir peu ou point les obligations que le devoir de leur charge leur impose. Ils ne songent qu'à établir des clercs qui leur soient dévoués dans les charges dont ils disposent, pour se faire ensuite payer ce bon office. Ils troublent l'ordre et la paix des cloîtres et des abbayes, et mènent une vie de débauches, dont les biens d'Église font tous les frais; puis ils se posent en censeurs intègres et s'écrient hypocritement : « O la corruption du clergé! » O pharisiens, sans doute Dieu se sert de vous pour châtier sévèrement son peuple ! »

Cette conduite « pharisaïque » des princes laïques, personne ne l'a mieux caractérisée que l'un des plus nobles d'entre eux, le duc Georges de Saxe. Voici comment il s'exprime dans une instruction rédigée pour ses chargés d'affaires, et écrite de sa propre main : « On nous parle beaucoup des nombreux abus qui existent; mais les plus regrettables, ceux dont le monde entier est maintenant et surtout scandalisé, on les passe sous silence ; or ceux-là viennent de nous. L'origine de l'hérésie que Dieu a permise parmi nous, c'est très-évidemment la manière défectueuse dont les prélats sont élus, car Dieu a dit : Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, celui-là n'est pas le vrai pasteur. Malheureusement, et ce n'est pas actuellement le moindre scandale de la Chrétienté, nous autres Ordres laïques, grands et petits, nous ne faisons aucune attention à cette divine parole. Nous briguons pour nos enfants, nos frères et nos amis les dignités épiscopales et les honneurs de l'Église, et sans nous préoccuper de la porte, nous ne pensons qu'à la manière d'y faire pénétrer les nôtres; que ce soit par le seuil ou par le toit, peu nous importe, Cette manière d'agir nous est deve-

[1] Voy. SUGENHEIM, p. 266-271. Dans le même ouvrage on trouvera un grand nombre de documents relatifs à cet abus, que les synodes combattaient en vain.

nue si naturelle, qu'il semble que nous voulions aller bien vite en enfer par ce chemin; il s'ensuit que les brebis suivent les pasteurs, et encourent avec eux les châtiments de Dieu, comme malheureusement nous ne le voyons que trop. »

« Secondement, nous autres princes laïques, auxquels Dieu a remis la puissance (et Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi parmi les princes ecclésiastiques!), voici comment nous agissons : Comme nous avons entre nos mains les biens des couvents et des abbayes, la cupidité nous tourmente au sujet de ces mêmes biens, de sorte que trop souvent nous sommes beaucoup plus préoccupés de savoir à qui appartient telle ou telle abbaye, pour nous efforcer de l'accaparer et pour être en état de maintenir notre rang, que de nous informer si l'on y mène une vie chrétienne, si la règle y est observée. L'ambition qui nous dévore, si elle a grossi les revenus des gouvernants, a nui grandement, pendant ces temps de désordre, à plus d'une communauté. Dans ces questions nous avons entièrement perdu de vue la charité envers Dieu et envers le prochain, et nous ne nous sommes pas demandé si notre conduite n'entraînait pas nos frères dans un crime damnable; nous n'avons eu souci que des moyens de soutenir notre train fastueux. » Georges ajoutait que ceux qui se plaignaient le plus du clergé ne parlaient jamais des abus bien autrement graves dont ils étaient eux-mêmes les auteurs. « Autrefois une coutume salutaire et louable voulait que parmi nous ceux qui manifestement avaient forfait à Dieu et à l'honneur, ne fussent plus soufferts ni tolérés dans la société des gentilshommes qui se piquaient d'être honnêtes; chacun les évitait, comme on fuit les sources empoisonnées. Les usuriers, les adultères, les déserteurs, les traîtres, les parjures, tous les gens souillés de vices notoires étaient exclus de notre compagnie. Maintenant cette honnête manière d'agir est abandonnée, ce qui n'est pas une des moindres causes des scandales qui se produisent. » « Pourquoi ne porte-t-on pas plainte contre les moines et les religieuses qui ont déserté leur couvent? N'ont-ils pas failli à l'honneur, oublié le serment qu'ils avaient prêté devant Dieu et devant les hommes? Par conséquent ne sont-ils pas parjures? ne doivent-ils pas être traités comme tels? » « Tous les jours », poursuit le duc, « des épîtres calomniatrices et des livres pernicieux se répandent, et prônent l'Évangile luthérien; les chrétiens restés fermement attachés à l'Église chrétienne sont honnis. Les prédicants ne cessent d'exhorter les moines et les religieuses à abandonner leurs monastères; s'ils ne le font, ils les menacent des peines éternelles; s'ils renoncent à leurs vœux, ils leur promettent le bonheur et les plaisirs de la chair. Puis, aussitôt que les moines les ont écoutés, on les entretient, on les aide dans les principautés envi-

ronnantes; on les récompense comme s'ils avaient fait une belle et loyale action; ceux qui les ont engagés à quitter leur genre de vie ne rougissent pas de s'en vanter, bien que la loi de notre pays punisse de mort les religieux infidèles à leurs vœux. Et ce qui est plus triste encore, celui qu'on ne parvient pas à tirer de son couvent au moyen de prédications ou de lectures, on l'y décide par des promesses d'argent, et lorsque ce moyen même échoue, on le soumet à de tels traitements, à de si révoltantes injustices, qu'il est enfin contraint de céder; alors ces mêmes seigneurs qui, par la ruse ou la force, l'ont ainsi forcé d'apostasier, jouissent de ses biens comme s'ils étaient leur légitime héritage. D'où il ressort clairement qu'ils mettent bien au-dessus du bonheur de voir Dieu bien servi, la satisfaction de jouir des richesses de ce monde. Nous signalons ces faits, et nul ne les pourra nier. Quant aux offenses faites au Dieu tout-puissant dans le Très-Saint Sacrement de l'autel, quant à ce qui concerne les saints de Dieu, ce qui se passe au milieu de nous paraîtrait affreux, quand bien même les Turcs ou les païens en seraient les auteurs. »

« Nous ne voulons pas dire par là », continue Georges, « que les abus manifestement contraires à la loi de Dieu ne doivent pas être réformés. Si quelqu'un, par suite de l'avarice des prélats et contrairement au commandement de la charité chrétienne, a été injustement chargé; s'il arrive qu'un chrétien persiste dans d'étranges et superstitieuses illusions au sujet de la messe ou des sacrements; si un clerc n'a pas eu une intention droite en entrant dans l'état ecclésiastique, partout, en un mot, où l'erreur a pu se glisser, il faut aviser à la réforme, et c'est l'œuvre des missionnaires ordonnés et envoyés à cet effet par les premiers pasteurs, afin que le peuple ne soit pas détourné de l'unité de l'Église chrétienne. Que si, par ignorance, une pauvre âme a été entraînée dans l'hérésie, il faut s'efforcer, par de sages moyens, par un meilleur enseignement, de la ramener à la saine doctrine. Voilà la conduite louable, loyale et salutaire qu'on devait tenir; et avant tout il faudrait songer à instruire le peuple. Mais s'il est advenu qu'un prêtre se soit montré cupide, indigne de ses fonctions, prévaricateur, il ne faut pas réprouver à cause de lui toutes les autorités instituées par Dieu, encore moins les remplacer par des coquins défroqués. Si un prêtre a péché en célébrant la sainte messe, toutes les messes ne sont pas pour cela dignes de mépris. Si quelqu'un, dans son ignorance, a cru qu'au moment de l'offertoire Notre-Seigneur allait de nouveau mourir et être crucifié sur l'autel, il faut lui expliquer que c'est mystiquement que le sacrifice du Christ doit être entendu, comme l'Église chrétienne l'a toujours enseigné. Parce qu'un doigt est malade, il ne faut pas châtier tout le corps, mais prendre bien garde que le

mal ne vienne à envahir toute la main. De même si, dans un cloître, il s'est trouvé un ou deux moines indignes de leur saint état, il ne s'ensuit pas qu'on doive chasser tous les religieux. Si ces choses et d'autres encore étaient mieux comprises, on pourrait espérer le retour à Dieu de plus d'une âme. »

« Mais il n'est jamais question de réforme; on ne parle que du renversement total de tout ce qui existe; les princes, les comtes, les autorités des villes peuvent blasphémer impunément le Saint Sacrement, le fouler aux pieds, détruire les abbayes, prendre et dévorer le fruit des aumônes, chasser du couvent les vierges consacrées à Dieu ou les en arracher de force. Toute obéissance est anéantie, de sorte qu'il est à craindre que le sort de l'empire grec ne soit réservé à l'empire allemand. Luther et son Évangile ont si bien fait, qu'il est rare que, dans une maison, on rencontre entre les membres d'une même famille quelque conformité de sentiment. De plus, Luther a rejeté tout droit écrit, et soutient que la loi est dans la conscience, et non dans les codes. On peut donc aisément en conclure que, s'il en est ainsi, il n'y a point de droit du tout. Aussi tout homme accusé de quelque méfait s'absout devant sa conscience et crie à l'injustice s'il est poursuivi. En détruisant l'Église, son unité, sa hiérarchie, on a donné à l'individu la liberté de se faire une morale à lui, et personne n'a plus confiance qu'en son propre jugement. Ainsi les esprits sont divisés, et il y a plus de sectes et d'hérésies que la foi chrétienne n'a d'articles [1]. »

[1] *Actenstücke aus dem Dresdener Staatsarchiv*, dans Höfler, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, LVIII-LXXIV, que Höfler range avec raison « parmi les sources les plus importantes de l'histoire de la réforme ». Voy. aussi l'instruction du duc Georges pour Hans de Schönberg. CVII-CXII.

CHAPITRE IX

TROUBLE CROISSANT DANS LA VIE RELIGIEUSE ET SOCIALE.

I

Cependant les nouvelles doctrines se propageaient de tous côtés dans les villes et dans les campagnes, et la destruction de l'« abomination diabolique du papisme » était regardée par tous les nouveaux croyants comme rigoureusement exigée par Dieu même.

Dans l'électorat de Saxe, le « gouvernement du diable », pour employer l'expression ordinaire des luthériens, perdait tous les jours du terrain. Le duc de Poméranie avait adhéré au « pur Évangile ». Devenu « un vase d'élection », il avait aboli la « menteuse superstition de la messe », et s'était emparé des biens de l'Église « pour en faire un usage chrétien ». Une révolution énergique et radicale se préparait, en Prusse, dans les États de l'Ordre Teutonique, dont la transformation en principauté temporelle avait été ardemment poursuivie par Luther. Dès 1523, il y avait envoyé l'un de ses disciples, afin que ce pays, lui aussi, pût « rompre avec la domination de Satan ». Dans la Hesse, le landgrave Philippe agissait en converti enthousiaste. Dans le Palatinat, l'électeur Louis faisait annoncer par Jean Schwebel « la parole de Dieu, épurée, rapportée au texte littéral de la Bible ». Le duc Louis de Deux-Ponts, aidé de ce même prédicant, organisait d'après les nouveaux principes la doctrine et le culte, et chassait du pays les prêtres qui persistaient à célébrer la messe[1].

Mais c'était surtout dans les villes d'Empire que le nouvel Évangile rencontrait de nombreux et puissants protecteurs. Les conseils, depuis longtemps engagés dans d'inextricables et fréquents démêlés avec les évêques et les communautés religieuses, soit à propos des priviléges et libertés de ceux-ci, soit au sujet des conflits et

[1] Pour plus de détails sur la diffusion de la nouvelle doctrine, voy. le troisième volume de cet ouvrage.

aussi des abus de la justice ecclésiastique et laïque, voyaient avec la plus vive satisfaction « qu'enfin l'on commençait à savoir ce qu'il fallait penser du clergé, à comprendre qu'en toutes choses il devait obéissance au pouvoir temporel, à se dire que les biens qu'il possédait et dont il jouissait contrairement à toute équité, devaient être remis en de meilleures mains ». Sans être aucunement inquiétés, souvent même appelés par les conseils des villes, les prédicants avaient libre accès dans les cités; la plupart étaient d'anciens religieux; ne mettant pas le moindre ménagement dans leurs procédés, ils déblatéraient contre « le culte idolâtrique de la messe », les prêtres, « vraies idoles ointes, les biens injustement acquis des ecclésiastiques, le jeûne, la confession, les pratiques de pénitence, etc. ». Ils élevaient si haut « la liberté évangélique », que sous l'impulsion de leur parole, la foule, ainsi que cela s'était déjà vu à Erfurt et à Wittemberg en 1522, se croyait parfois autorisée aux actes de violence les plus iniques. Au reste, les prédicants, loin de s'accorder, étaient animés les uns envers les autres de dispositions « agressives, haineuses, qui faisaient le plus grand tort à la cause de l'Évangile épuré ».

Pour remédier à ces graves inconvénients, les délégués des villes réunirent à Spire les États des cités (juillet 1524). Comme à ce moment l'édit impérial interdisant l'assemblée de Spire n'avait pas encore été publié, on eût pu s'attendre à ce que les villes, au lieu de prendre l'initiative, s'abstiendraient d'anticiper sur les décisions de cette espèce de concile laïque, qui devait si prochainement se réunir. Au lieu de cela, elles-mêmes, de leur propre autorité, s'arrogèrent le pouvoir de décider en matière de foi, et rédigèrent à Spire une déclaration qui, dans la suite, devait avoir les plus graves conséquences pour l'organisation du nouveau système religieux.

« Le saint Évangile et la parole de Dieu », dit le procès-verbal des États de Spire (18 juillet), « s'étant répandus dans les villes libres de l'Empire pour le salut des âmes et le progrès de la charité fraternelle », un fâcheux désaccord s'était mis dans les esprits par la faute de prédicants ignorants, et ce malentendu pouvant porter un grave préjudice à la foi du peuple fidèle, il était urgent que chaque ville prît à cœur la situation actuelle. Toute cité avait le devoir, autant que la chose lui serait possible, de se renseigner auprès de ses prêtres et prédicants, et de faire en sorte qu'à l'avenir le saint Évangile seul, dans toute son intégrité et pureté, conforme en tout aux saints livres apostoliques et bibliques[1], fût prêché et expliqué; toute doctrine jugée susceptible d'exciter les émeutes et les querelles devait être rigoureusement interdite.

[1] Et non plus « d'après l'interprétation des docteurs approuvés par l'Église universelle », comme portait encore le recez de Nuremberg.

Aux autorités des villes appartenait désormais le devoir d'apprécier en quoi consistait le « pur Évangile » et ce qui lui était opposé.

Si quelque cité venait à être inquiétée pour avoir refusé d'obéir à l'édit de Worms et se voyait menacée pour ce fait de quelque grave châtiment, on délibérerait aussitôt dans une réunion nouvelle sur la manière « de lui procurer aide et conseil ». A la future assemblée de Spire, une confession de foi serait présentée par les villes. Si elle ne concordait point avec les sentiments des différents Ordres[1], on s'efforcerait de la leur faire adopter. Si, malgré toutes les explications données, les Ordres persistaient à la rejeter, les délégués urbains, après avoir réfléchi mûrement, auraient recours à la protestation, ou à tout autre moyen jugé nécessaire par eux[2].

Par de pareils moyens, il n'était guère possible d'arriver à la « cordiale entente chrétienne » que les villes avaient semblé attendre, lors de la Diète de Nuremberg, de la future assemblée religieuse de Spire.

Les villes songeaient dès lors à s'assurer l'appui de l'étranger. « On m'a affirmé », écrivait l'archiduc Ferdinand à l'Empereur, « qu'à Spire les villes avaient reçu en audience des délégués de Suisse et de Bohême, où elles avaient dès longtemps envoyé des députations. On dit qu'elles se proposent de se créer des alliances à l'étranger pour le cas où l'on prétendrait leur faire violence au sujet de la doctrine de Luther, qu'elles ont coutume d'appeler évangélique[3]. »

Pour définir exactement les principaux caractères de l'« Évangile littéral, » on organisa dans plusieurs villes des conférences ou disputes religieuses, auxquelles assistaient généralement quelques membres des conseils. Quelquefois, comme par exemple à Constance, il était permis aux opinants de citer, à l'appui de leurs assertions, des textes hébreux ou grecs; or les conseillers ne comprenaient souvent ni le grec ni l'hébreu, mais cela ne les empêchait nullement de décider en dernier ressort. Un mémoire, adressé au Conseil de régence par les échevins de Constance, pourra nous donner une idée des choses singulières qui se passaient quelquefois en de semblables occasions. Les conseillers de Constance portent plainte contre le Frère Antoine, lecteur des Dominicains, qui, à les entendre, « a prêché contrairement à la sainte Écriture et aux injonctions du conseil ». Le conseil avait enjoint aux prédicants de l'avertir

[1] La question « du siége et de la voix » est traitée sommairement dans le recez de la Diète.

[2] *Abschid aller Frey-und Reichstett gemeinen Stetttags Montagnach Margaretha* (*Juli* 18) *anno* 1524 *in der Stadt Speyer gehalten.* Voy. *Der erbern Frein und Reichstett Abschide der jare* 1523-1542. Archives de Francfort.

[3] Voy. Bucholtz, t. II, p. 68.

toutes les fois que quelque doctrine opposée à ce qui avait été décidé en matière de foi aurait été prêchée dans la ville. Or trois d'entre eux présentaient une accusation contre Frère Antoine, et voici les reproches qui lui étaient adressés : Le moine avait cité plusieurs livres, saints et bibliques à son sens, mais qui n'avaient point été déclarés authentiques par le conseil, par exemple le troisième et le quatrième livre d'Esdras, de l'Ecclésiaste, les livres de la Sagesse, des Macchabées, et quelques autres livres suspects. Frère Antoine avait osé dire qu'ils ne contenaient point de fables, mais faisaient partie intégrale de la sainte Écriture. « De plus, il avait soutenu, et cela presque journellement, qu'on ne devait ni injurier ni honnir le Pape ou les évêques. » Or le conseil de Constance avait récemment exhorté tous les vrais prédicants, pasteurs et chargés d'âmes, « non-seulement à montrer avec le plus de zèle possible aux fidèles les bons pâturages en s'appuyant sur la « pure parole de Dieu », mais encore à leur apprendre à fuir le loup ». Les prédicants étaient donc tenus de dénoncer et de décrier hautement le Pape, ses apôtres et ses maximes, par lesquels les peuples avaient été séduits, et ne devaient pas craindre de les appeler hautement « voleurs, homicides et antechrists », comme la sainte Écriture leur en donnait l'exemple, afin de rendre le clergé méprisable et haïssable aux brebis. Voici ce que l'un des trois nouveaux apôtres d'un Évangile de charité prêchait en juin 1524 : « Nos princes sont de plus grands tyrans que Néron, Dèce et Dioclétien ne l'ont jamais été. C'est maintenant aux chevaliers et aux nobles qu'il appartient de protéger la foi, car les princes ne sont que des tyrans forcenés et des buveurs de sang[1]. »

Avant tout, pour l'établissement « de l'Évangile pur et littéral », il était nécessaire de changer la constitution de l'Église, d'abolir la juridiction des évêques et de la transporter à l'autorité laïque. Au siècle précédent, les juristes romains avaient déjà préconisé ces « réformes[2] ». « Une fois affranchis de l'autorité ecclésiastique », les magistrats des cités, aussi bien que les princes, rêvaient l'établissement d'une Église locale, par laquelle leur pouvoir serait affermi,

[1] Voy. les rescrits de juillet et d'août 1524, dans Chmel, *Actenstücke*, p. 262-267, 275-279. L'archevêque de Constance, Hugues, écrivait au lieutenant d'Empire et au Conseil de régence (26 juillet 1524) que les disputes sur les questions religieuses, qui avaient lieu en beaucoup de localités, avaient produit jusque-là peu d'apaisement dans les esprits; qu'elles avaient singulièrement excité les gens du peuple, déjà disposés au mécontentement depuis quelque temps, et les avaient poussés à la révolte, comme les faits ne l'avaient que trop prouvé. Traiter les questions de foi et les trancher devant des laïques, n'était, de l'avis de l'évêque, « ni convenable, ni admissible ». D'ailleurs, de tels procédés étaient contraires aux décisions de Worms et de Nuremberg. Voy. Chmel, p. 274.

[2] Voy. notre premier volume, p. 473-474.

qui leur laisserait la liberté de disposer des biens de l'Église, d'exercer le droit d'élire ou de déposer « les prédicants de la doctrine », et surtout leur permettrait de ne plus traiter les prêtres que comme « les très-humbles serviteurs de l'État ». « Quant à la religion, » avouait Mélanchthon, « les villes libres s'en soucient fort peu; elles ne songent qu'à secouer le joug des évêques, afin de régner sans partage[1]. »

II

Nuremberg se distingua par « une haine singulièrement violente » contre la papauté et le clergé. Les nouveaux croyants disaient avec orgueil : « Nuremberg brille comme une perle choisie dans la couronne tressée par les cités à l'Évangile. »

Trois hommes contribuèrent surtout à encourager la révolution religieuse : les deux trésoriers de la ville, Jérôme Ebner et Gaspard Nützel, aux mains desquels était remise toute l'administration de la ville, et Lazare Spengler, « qui par son rang social », dit Camerarius dans sa *Vie de Mélanchthon*, « n'était qu'un simple greffier, mais qui en réalité était l'inspirateur de toutes les décisions du conseil ». Uni à Spengler et à d'autres prédicants, l'agitateur populaire André Osiander tenait la bourgeoisie dans une crainte continuelle, car il avait tout pouvoir sur les masses. « Un greffier bouffi d'orgueil, sans aucune honorabilité, un prêtre fastueux, sans nulle expérience », disait amèrement Pirkheimer en parlant de Spengler et d'Osiander, « gouvernent selon leur caprice la noble cité de Nuremberg, et réforment toutes choses d'après leur science prétendue; leur volonté est la règle de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire. » « Je voudrais que vous fussiez à même de juger la conduite de cet homme », écrit-il à un ami en parlant de Spengler; « vous ne pourriez assez vous étonner qu'en un même personnage les actes et les paroles puissent à tel point se contredire[2]. » La « troupe évangélique », en peu de temps fortement grossie, finit par montrer si peu de dignité et de mesure que Hans Sachs, bien que partisan de Luther, ne pouvait s'empêcher de lui adresser les plus amers repro-

[1] « Maxime oderunt illam dominationem (les évêques, dont la juridiction était en question) civitates imperii. De doctrina religionis nihil laborant; tantum de regno et libertate sunt solliciti. » Lettre à Luther : *Corp. Reform.*, t. II, p. 328, et t. II, p. 336. — Voy. Pastor, p. 40.

[2] Voy. Binder, p. 107-109 et p. 222, note 32.

ches (1524). « Vous criez beaucoup, mais vous agissez peu », leur disait-il. « Si vous étiez évangéliques, comme vous vous vantez de l'être, vous feriez les œuvres de l'Évangile. Il n'est que trop juste de le dire, si les luthériens avaient une conduite honorable, exempte de tout scandale, leur doctrine serait autrement considérée; ceux qui vous appellent maintenant hérétiques feraient votre éloge; ceux qui maintenant vous méprisent se laisseraient instruire. Mais vos excès de table, votre vacarme, vos insultes contre les prêtres, vos querelles, vos sarcasmes, vos dédains, votre conduite dissolue, ont porté un grave préjudice à la doctrine évangélique. Ceci n'est malheureusement que trop évident[1]. »

Les chaires dont disposaient les prédicants retentissaient de discours calomniateurs, méprisants, de propos grossiers ou séditieux. Pirkheimer écrivait à Mélanchthon, parlant « de cette belle et digne cité de Nuremberg où jadis la religion chrétienne avait été si en honneur[2] » : « Non-seulement notre ville fourmille d'hommes qui osent entreprendre de convertir les autres et ne se corrigent en rien eux-mêmes, mais encore elle regorge de femmes oisives, bavardes, curieuses, indiscrètes, aimant à gouverner toutes choses, excepté leur propre ménage. Si tu étais ici, si tu étais témoin de tant et de si lamentables défections, calomnies, illusions, mensonges, tu pourrais à peine t'empêcher de verser des larmes[3]! » « Les prédicants ne se contentent pas de tonner contre tout ce qui a été vénéré jusqu'ici, ils n'outragent pas seulement ceux qui refusent d'abjurer la foi de l'Église, ils s'écrient : Il faut les convertir à tout prix, et s'ils s'y refusent, il faut les chasser par la violence! Entre eux, ils ne parviennent même pas à s'entendre. » « Je ne sais comment on prêche », dit Charité Pirkheimer dans une de ses lettres, « mais j'entends dire de tous côtés que beaucoup d'hommes estimables de notre ville sont presque désespérés, et ne veulent plus aller à aucun sermon. Ils disent que les prédicants ne font que les troubler, qu'ils

[1] *Ein Gespräch eines evangelischen Christen mit einem lutherischen* (Nuremberg, 1524), Bl. 4a. — Voy. Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 172-173. — Rass, *Convertiten*, t. I, p. 48. On faisait de tous côtés la même expérience. « Je crains fort », disait dans un de ses sermons Jean de Staupitz, l'ancien provincial de Luther (1523), « que l'on ne trouve en ceux qui se vantent le plus d'être évangéliques plutôt des hérétiques que des chrétiens. Manger du chapon en carême, faire ripaille le jour et la nuit, est-ce donc là ce qu'ils appellent la liberté chrétienne ? Où voit-on que le Christ et les apôtres nous aient donné un tel exemple ? C'est vraiment imiter le diable et non le Christ que d'agir de la sorte. Beaucoup abandonnent leurs couvents, disant que sous le froc ils ne peuvent vivre selon l'Évangile. S'ils ont reçu les Ordres mineurs, ils se hâtent de s'en débarrasser; ils retournent dans le monde, mangent et boivent le jour et la nuit. » Kolde, *Augustiner-Congregation*, p. 343-344.

[2] Voy. Binder, p. 105.

[3] Pirkheimeri *Op.*, p. 374.

ne savent plus ce qu'ils doivent croire, et donneraient beaucoup pour ne les avoir jamais entendus[1]. »

Le parti qui dominait au conseil pensait tout différemment sur le compte des prédicants. Les conseillers les plus influents écrivaient à l'Empereur que rien de séditieux n'était toléré dans la cité. Aux États des villes réunies à Ulm sur la proposition de Nuremberg, un certain nombre de députés expédièrent un message à Charles-Quint, pour l'assurer qu'à Nuremberg les prédicateurs étaient rigoureusement obligés à ne prêcher « que la pure et littérale parole de Dieu, d'après l'Écriture, et telle que l'approuvait la sainte Église chrétienne, conformément à l'édit de Worms[2] ».

Et cependant des agressions directes contre le culte de l'Église et les droits des établissements religieux avaient depuis longtemps été inaugurées à Nuremberg comme ailleurs. Quelques mois plus tard, sur l'ordre du conseil, avait lieu, dans une salle de l'hôtel de ville, une conférence religieuse qui dura plusieurs jours, et après laquelle, avec un sans gêne auquel on commençait à s'habituer, on décida l'abolition de l'ancien culte. A dater de ce jour, on marcha à grands pas dans la voie de l'arbitraire. De par l'ordre et l'autorité laïques le nouvel Évangile fut établi[3] dans la ville et dans les cinquante ou soixante localités soumises à la juridiction de Nuremberg.

A partir de ce moment, il ne fut plus question de tolérance envers l'ancienne Église, et l'on ne montra plus aucun égard envers les

[1] Voy. Höfler, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheïmer*, p. 130.

[2] « *Abschid aller erbaren Frey-und Reichstett gemainen Stetttags auf Aftermontag nach Nicolai* (13 décembre) 1524, *in der Stadt Ulm gehalten.* » Voy. *Der erbern Freien-und Reichstett Abschide der jare* 1523-1542. Archives de Francfort. « L'Empereur », était-il dit dans le recez, « avait interdit l'assemblée qu'on s'était proposé de réunir à Spire. Il avait publié un édit qui menaçait de peines sévères ceux qui adopteraient les doctrines de Luther. Aussi, sur la proposition de Nuremberg, les États des villes s'étaient réunis, et il avait été décidé que sans apporter nul délai à l'affaire, on aviserait aux voies et moyens de satisfaire aux ordres de l'Empereur. » Dans le message envoyé à l'Empereur, il était dit que l'édit de Worms était impossible à exécuter, à cause des dispositions populaires, car les peuples se montraient si avides de la pure parole de Dieu, qu'ils se déclaraient prêts à sacrifier pour elle leurs corps et leurs vies. Les délégués des villes étaient donc convenus entre eux (juillet 1524) de laisser prêcher en toute liberté l'Évangile pur et simple, conforme en tout aux écrits bibliques et apostoliques. (Voy. plus haut, p. 367.) Le conseil de Francfort avait écrit à Ulm le 29 novembre 1524 (mardi après sainte Catherine) qu'il lui était impossible d'envoyer à la Diète ses délégués, et se proposait, autant que la chose se pourrait, de se montrer obéissant envers l'édit impérial. Esslingen écrivit à Ulm le 20 décembre (mardi avant saint Thomas, apôtre) qu'il ne pouvait souscrire à l'adresse qu'une partie des députés urbains avaient rédigée pour être envoyée à l'Empereur, et qu'il avait l'intention de se montrer obéissant envers l'édit impérial. Gemund (en Souabe) s'exprime de même (22 décembre, jeudi d'après saint Thomas, apôtre), 1524. Archives de Francfort, convolut : *Reichssachen* a. 1524.

[3] Voy. Roth, *Reformation in Nürnberg*, p. 194.

catholiques demeurés fidèles. C'est ce que va nous démontrer l'histoire du couvent de Sainte-Claire. L'abbesse des religieuses, Charité Pirkheimer, nous a laissé dans ses *Mémoires* le saisissant récit des événements dont elle et ses Sœurs avaient été les victimes [1].

Avant la prédication du nouvel Évangile, Charité avait été universellement célébrée par les hommes les plus éminents de son temps. Tous l'avaient considérée comme une des plus nobles personnalités de son sexe; à Nuremberg, au témoignage de Christophe Scheurl, « tous ceux que distinguaient leur rang ou leur savoir étaient dans l'admiration de ses hautes capacités, de son instruction étendue, de l'élévation de ses sentiments, de la pureté de ses mœurs ». Quant au genre de vie des Sœurs, de l'aveu même du conseil, on n'y avait jamais rien trouvé à redire; nul abus, nul scandale n'avait jamais été signalé dans la maison. On vantait au contraire sa parfaite discipline, et sa bonne renommée était partout solidement établie. Si donc, même contre Charité et ses compagnes, issues pour la plupart des premières familles de la ville, on osait se porter aux actes de violence les plus audacieux, il est facile de se représenter à quels procédés iniques les puissants, les tyrans de conscience, avaient recours quand il s'agissait de persécuter et d'opprimer le reste des catholiques.

L'histoire du couvent de Sainte-Claire caractérise dans une certaine mesure ce temps « si lamentablement destitué de paix divine et humaine », comme le disait très-justement l'archiduc Ferdinand [2].

« Une foule de personnages de tout rang », dit Charité dans ses *Mémoires* (1524), « venaient tous les jours visiter les amies qu'ils avaient chez nous; ils endoctrinaient les Sœurs, leur exposaient les nouvelles doctrines, et leur argumentation n'avait point de fin. Ils s'efforçaient de nous prouver que l'état religieux était damnable, pernicieux; qu'il était impossible d'y faire son salut, et que toutes nous appartenions au diable. Beaucoup voulaient contraindre leurs filles, sœurs ou cousines à sortir du cloître, et les engageaient à changer d'état, à grand renfort de paroles, de menaces et aussi de belles promesses. »

[1] Höfler a eu le mérite de publier le premier ces *Mémoires*. Mieux qu'aucun autre témoignage, les *Mémoires* et lettres de l'abbesse vont nous montrer le triste usage qu'on faisait alors de la « parole divine » et de la « liberté évangélique » pour l'oppression de toute liberté de conscience. Le seizième siècle ne nous fournit peut-être pas un seul document qui les vaille; ils nous offrent un exemple vraiment admirable de fidélité héroïque, de piété pure, de constance chrétienne et sublime parmi d'indicibles angoisses et persécutions, au milieu des tristes exemples de l'apostasie générale. Binder, dans sa belle biographie de Charité Pirkheimer, a su mettre le récit de l'abbesse dans un admirable relief.

[2] CHMEL, *Ferdinand's Instruction für Karl von Burgund*, p. 140-142.

Mais comme aucune des Sœurs ne voulut jamais entendre parler d'une telle désertion, les nouveaux croyants attribuèrent leur « obstination » aux Pères Carmes, directeurs des religieuses de Sainte-Claire, et déclarèrent qu'aussi longtemps qu'on ne les éloignerait pas de la maison, il ne fallait pas songer à « convertir » les Sœurs. Au sein du conseil, les ennemis du couvent exprimèrent donc le désir de voir la direction spirituelle des Sœurs retirée aux Carmes, et donnée aux nouveaux prédicants.

« J'exposai l'état de la question à la communauté », rapporte Charité, « réclamant en cette circonstance l'avis et le conseil de mes Sœurs. Alors, considérant ce qui leur adviendrait si la communauté sortait du gouvernement régulier des Pères pour être placé sous la domination de prêtres dissolus et de moines apostats, elles déclarèrent unanimement qu'elles ne leur obéiraient point, et s'écrièrent d'une seule voix qu'il ne fallait pas attendre pour agir qu'on vînt nous enlever les Pères, car ensuite, malgré toutes nos récriminations, il ne nous serait plus possible de remettre les choses dans leur premier état; qu'il fallait commencer par adresser une supplique au conseil, par faire appel à sa loyauté, en lui représentant le tort qui serait fait à nos âmes par une telle mesure, témoignant une pleine confiance en son équité, et le suppliant de considérer l'injustice qu'on voulait commettre à notre égard. Je me rendis à l'avis des Sœurs, et rédigeai une supplique qu'elles approuvèrent toutes, sans aucune exception. »

Dans cette admirable « supplique », les Sœurs rappelaient au conseil, en termes émouvants, qu'elles avaient toujours été exemptes de reproche dans leurs rapports avec l'autorité; que, « dans toutes les choses justes et acceptables », elles s'étaient constamment efforcées de lui complaire, et qu'on ne pouvait formuler aucun blâme sur leur genre de vie. « Il ne serait donc pas juste », ajoutaient-elles, « de contraindre notre conscience et de nous empêcher de suivre les règles de notre institut. » « Quelques-uns s'imaginent que nos Pères nous interdisent la lecture du saint Évangile et autres livres bibliques. Un tel soupçon n'est point fondé et leur fait injure. Nous pouvons affirmer en toute sincérité que parmi nous l'Ancien et le Nouveau Testament, en langues allemande et latine, sont d'une pratique et d'un usage quotidiens, et que nous nous efforçons de tout notre cœur de les entendre dans leur sens exact et littéral. Et non-seulement nous lisons la Bible, mais nous ne refusons pas d'examiner ce qui nous vient entre les mains, à l'exception des libelles et pamphlets qui répugnent à notre conscience, et ne nous semblent pas conformes à la simplicité chrétienne. Nous espérons que Dieu, écoutant la fervente prière de nos cœurs, ne nous refusera pas et ne

nous cachera point son saint et véritable Esprit, afin que nous puissions comprendre la parole de Dieu selon son adorable sens, non-seulement selon la lettre, mais selon l'esprit. »

D'autres reproches ayant trait à leur genre de vie étaient également injustes : « On nous accuse de nous confier en nos propres œuvres et de n'attendre notre salut que de leur secours; cependant nous affirmons ici que, grâce à Dieu, nous sommes bien loin d'ignorer, malgré tout ce qu'on en peut dire, que par les œuvres seules nul homme, comme le dit saint Paul, ne saurait être justifié, puisqu'on ne peut l'être que par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'autant que le Sauveur Jésus nous a lui-même enseigné que lorsque nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir, nous devons néanmoins nous considérer comme des serviteurs inutiles. Mais d'autre part nous sommes très-persuadées qu'une foi pure et véritable ne peut exister sans les bonnes œuvres, de même qu'un bon arbre doit nécessairement porter de bons fruits. » « Nous croyons que Dieu récompensera chaque homme selon ses mérites, et que, lorsque nous paraîtrons devant le tribunal du Christ, chacun y sera accueilli selon ses œuvres, bonnes ou mauvaises. Nous savons encore que ce n'est point à nos propres efforts que nous devons attribuer nos bonnes actions, et lorsqu'un acte louable s'opère par notre entremise, nous n'ignorons pas que le mérite ne peut nous en être attribué, car tout bien procède uniquement de Dieu. C'est donc sans aucun fondement qu'on nous accuse de nous complaire dans nos bonnes œuvres; toute notre gloire ne réside que dans le Christ crucifié et humilié, qui nous a ordonné de prendre sa croix et de le suivre. Aussi nous regardons-nous comme obligées, ainsi qu'on nous y invite, de dompter en nous le vieil Adam et de soumettre le corps à l'esprit par la mortification; et pour ce faire, nous trouvons plus de facilités et de motifs dans la vie religieuse que dans le monde. »

Toutes étaient résolues à demeurer au couvent, dans la vocation à laquelle Dieu les avait appelées; ce n'était pas pour y mener une vie commode, et le conseil lui-même savait fort bien, par l'examen de leurs comptes annuels, quelle vie de pauvreté et de privations était la leur, puisqu'elles avaient à peine de quoi vivre. Elles ne ressentaient aucun mépris pour l'état du mariage; mais quant à elles, elles étaient décidées à servir Dieu dans la virginité, « et nul homme de bon sens ne pouvait leur en dénier le droit ». Elles ne retenaient personne de force; elles ne jugeraient point celles qui désireraient retourner dans le monde; « mais si nous voulons la liberté pour chacun, nous souhaitons, nous aussi, être traitées avec justice, et jouir de la liberté, non-seulement selon le corps, mais selon l'esprit ». Aussi se refusaient-elles à laisser pénétrer chez elles des directeurs

spirituels étrangers, sachant bien qu'une telle mesure serait infailliblement la ruine de leur communauté. Le conseil, en un temps si périlleux, devait craindre de donner lieu au scandale ou à d'injustes procédés. Elles le suppliaient donc d'avoir pitié d'elles, car la chose n'importait pas seulement à leur bien temporel, mais au salut de leurs âmes.

A la requête de ses compagnes, Charité adressa aussi un mémoire étendu à son beau-frère le conseiller Martin Geuder, le priant d'user en faveur de Sainte-Claire de l'influence dont il jouissait au conseil. Depuis quatre siècles, lui écrivait-elle, les Carmes dirigeaient la conscience des Sœurs, et jamais on n'avait eu le moindre reproche à leur adresser. Les deux Pères qui exerçaient le saint ministère à Sainte-Claire et remplissaient les fonctions de prédicateur et de confesseur, ne recevaient du couvent, depuis quarante ans, comme le conseil le savait fort bien, que le vêtement et la table. De quel droit les éloignait-on pour imposer aux Sœurs d'autres guides spirituels? « Je ne sache point », disait Charité, « que jamais serviteur ou mendiant ait été contraint de se confesser là où son maître l'exigeait! Nous serions les plus misérables des créatures s'il nous fallait nous confesser à des personnes qui ne croient plus en la confession, et si nous étions réduites à recevoir le Très-Saint Sacrement des mains de gens qui en font un tel abus que c'est chose abominable à entendre! Comment nous résoudre à obéir à ceux qui n'obéissent plus ni au Pape, ni à l'évêque, ni à l'Empereur, ni à la sainte Église, à ceux qui ont aboli le beau culte chrétien et l'ont changé au gré de leurs cervelles! Si je devais passer par une pareille épreuve, je lui préférerais de beaucoup la mort! »

Charité affirme de nouveau dans cette lettre que toute la communauté lit quotidiennement la Bible : « Par la grâce de Dieu, ni le saint Évangile, ni les Épîtres de saint Paul ne nous font défaut. Pour moi, je préfère les voir pratiqués dans le détail de la vie et par des actes, que sans cesse sur les lèvres et jamais dans les œuvres. »

« Mais ils prétendent qu'on nous explique et qu'on nous prêche l'Évangile d'une manière puérile et tout humaine. Je réponds : Nous resterons attachées au texte du saint Évangile, et nous ne nous en laisserons séparer ni vivantes ni mortes! Mais si nous admettions des gloses, je recevrais pour ma part avec beaucoup plus de confiance la glose et la doctrine des chers saints, confirmées et approuvées par la sainte Église, que la glose d'un esprit étranger, que la sainte Église réprouve et condamne, que nous proposent des gens qui, après tout, ne sont que des hommes, et dont la vie évangélique offre

fort peu de ressemblance avec les œuvres et les vertus des chers saints dont ils ont rejeté l'intercession[1]. »

« Ne te repens point », écrivait la Sœur Félicité Grundherr à son père, conseiller de la ville, « de m'avoir encouragée dans le bon dessein que j'avais formé de me consacrer à Dieu. J'espère que ce sera pour toi dans l'éternité une gloire et une joie singulières, oui, plus que si tu m'avais fait épouser l'Empereur romain, dont je n'échangerais point le palais contre ma cellule! » « Avec l'aide de Dieu, personne ne pourra me faire sortir de mon petit couvent, aussi longtemps que je vivrai! Je dirai plus : bien qu'on outrage d'une si abominable manière l'état que j'ai embrassé, mon avis est que si j'avais encore ma libre volonté, je m'offrirais de nouveau volontairement à Dieu pour le servir dans la vie religieuse; qu'on chante et rabâche tout ce qu'on voudra, je veux, et j'en implore la grâce, vivre et mourir dans l'état religieux, et y attendre mon Juge, en la miséricorde duquel j'ai mis mon unique espérance. J'ai la confiance que tu ne te laisseras pas séduire, et que tu conserveras ton ancien et vaillant cœur de chrétien, car il me semble que je ne pourrais éprouver de plus grande douleur en ce monde que de te voir apostasier. En vérité, cela me briserait le cœur! » « Il me semble », écrit-elle un autre jour, « que si je recevais l'assurance qu'on nous laissât, à nous et à nos vénérés Pères, la liberté de suivre nos anciens et saints usages, nous permettant de servir Dieu en paix, je ne pourrais éprouver de plus grande joie ici-bas[2]! »

Mais « nulle voix parlant au nom de la liberté et de la justice chrétienne » n'avait alors chance d'être entendue. Une députation envoyée par le conseil viola la clôture des Sœurs et entreprit de les convaincre que « la ville ayant reçu le bienfait de l'Évangile », elles devaient désirer participer à cette lumière, et consentir à recevoir « un saint prédicateur de la pure parole de Dieu ». La nouvelle loi de l'Évangile devait être partout introduite. Et comme toutes les Sœurs, invoquant leurs convictions religieuses et leur conscience, continuaient à résister aux promesses comme aux menaces, leurs directeurs spirituels leur furent retirés, par l'ordre du conseil. Une religieuse de soixante-dix ans mourut sans avoir la consolation de recevoir le saint Viatique; malgré ses touchantes instances, on ne laissa pénétrer auprès d'elle aucun prêtre catholique.

« C'est vraiment chose triste et lamentable », disent les Sœurs dans une nouvelle supplique adressée au conseil, « que, dans un temps où la liberté évangélique est proclamée en tout lieu avec tant

[1] HÖFLER, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, p. 5-19.

[2] LOCHNER, *Briefe der Felicitas Grundherr*, dans les *Histor.-polit.*, Bl., p. 44, 442-455. — Voy. BINDER, p. 118-120.

de fracas, on prétende tenir nos consciences captives! » Comment, en ces temps de discorde et de trouble, lorsque tant de nouveautés et de changements se produisaient tous les jours, et que les doctrines les plus contradictoires étaient tantôt adoptées et tantôt rejetées, pouvait-on leur faire un crime de persévérer dans leur foi, dans les saintes traditions de l'Église, en attendant que celle-ci se soit prononcée, et qu'elle ait fixé ce qui était encore douteux? Mais le curateur du couvent, le trésorier Nützel, ne voulut voir que de l'obstination, de l'orgueil et de la superstition dans la noble fermeté des Sœurs. Il annonça à l'abbesse que, sur l'ordre du conseil, deux prédicants viendraient prêcher au couvent, et il accompagna cette nouvelle de la remarque suivante : « Notre Seigneur Dieu se plaît souvent à nous préparer des verges salutaires; il entend châtier par là notre attachement obstiné à la superstition. » Il reprocha même aux religieuses « d'attirer sur la ville l'émeute, l'effusion du sang, le meurtre et toutes sortes de calamités [1] ».

« N'est-il pas étrange », écrivait Clara Pirkheimer, sœur de Charité, à son frère Willibad [2], « qu'ils veuillent absolument nous contraindre à adopter une foi qui n'est pas dans notre cœur pour nous soumettre à ce qui leur plaît? Car, dans leur pensée, rien n'est chrétien que ce qu'ils ont eux-mêmes établi; l'Église, c'est eux; cependant je crains fort que le Saint-Esprit ne règne pas continuellement ni certainement dans cette Église, comme les faits ne me le font que trop craindre! » « On voit assez », écrit Charité, « quel profit, quel honneur ont suivi pour tant d'hommes et de femmes leur triste apostasie! Nous le saurons en détail avec le temps; ces pauvres âmes, tentées jusqu'au désespoir, viendront un jour nous confier avec beaucoup de lamentations et de larmes qu'on les a trompées, qu'on n'a pas eu en vue le salut de leur âme, mais uniquement leur avoir. Maintenant elles ne sont même pas en sécurité pour leur corps et leur vie, car on dit que la détresse des religieuses et des moines apostats est affreuse! » « Nous savons assez que beaucoup de prédicants ne nous tiennent pas même pour chrétiennes; sous prétexte de zèle évangélique, ils nous décrient publiquement dans leurs chaires, contrairement à la charité fraternelle. Quelques-uns disent qu'ils n'auront point de repos jusqu'à ce que leurs prédications aient forcé les religieuses et les moines à quitter la ville; ils disent qu'à la place de notre couvent, on établira un jeu de boules, et souvent ils nous en ont menacées. »

« Mais à quelle doctrine faut-il s'attacher », demande-t-elle,

[1] HÖFLER, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, p. 33-69.
[2] BINDER, p. 145.

« puisque les prédicants se contredisent, et que chacun assure être seul en possession de la vérité? On me rapporte que ceux de Strasbourg, Bucer, Capito et autres affirment maintenant que Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais seulement un homme juste, et que c'est pour cela qu'on l'a appelé Fils de Dieu. D'autres se font rebaptiser, et si nous devions tous les croire, nous aurions tant de choses à faire qu'il nous serait impossible de nous y reconnaître! On nous dit : Suivez ceux qui vous enseignent la vérité! Mais comment faire, puisque tous veulent avoir raison, et que chacun affirme être seul dans le vrai? On m'a rapporté que Carlstadt ne s'est pas encore rétracté; Luther prétend qu'il ne l'a jamais bien compris, et ils se sont renvoyé l'un à l'autre les plus grossières injures; chacun veut contraindre son frère à croire et à agir selon sa propre conviction, et s'il ne le persuade pas, viennent les colères, les injures, les mépris, les rancunes! Est-ce là vraiment la voie évangélique? J'en appelle à Dieu! » « Chacun explique la sainte Écriture à sa guise, et ne veut rien céder à son frère, de sorte que la dispute ne finit plus. » Nützel lui avait beaucoup vanté Zwingle : « Mais si je l'eusse suivi », dit-elle, « où en serais-je actuellement par rapport aux sacrements? Et cependant tous se croient en possession de la parole de Dieu et du pur Évangile [1]. »

Afin de procurer aux Sœurs le bienfait de cette « pure parole de Dieu », le conseil leur envoya trois prédicants, parmi lesquels était Osiander. Ordre fut donné aux Sœurs d'assister au prêche [2]. « A partir de ce jour », écrit Charité, « il y a eu chez nous grand concours de monde, des cris, du tumulte dans notre église. On nous menace, si l'on apprend que nous n'écoutons pas le prêche, de nous mettre sur les bras certains personnages, qui, mêlés à l'auditoire, sauront bien nous y obliger. Ces gens sont chargés de nous observer, de s'assurer que nous sommes toutes là, que nous nous tenons convenablement et n'avons pas de coton dans les oreilles. D'autres, plus audacieux, conseillent de briser la porte de l'église et de la remplacer par une grille, afin que tout le monde puisse voir de la rue comment nous nous comportons pendant le prêche. » « On ne saurait imaginer », écrit-elle en parlant de ces prédications, « le peu

[1] *Denkwürdigkeiten*, p. 148, 161-163.

[2] A Strasbourg aussi, une « députation de bourgeois » réclama l'abolition de la *tyrannie impie* des religieuses, et demanda qu'elles fussent contraintes à adopter « la parole de Dieu »; les prêtres qui s'obstinaient à repousser l'Évangile devaient être obligés à assister à des conférences publiques dans lesquelles on leur ferait comprendre leur conduite païenne et antiévangélique. Les « idoles » devaient être « balayées » de la cathédrale et autres églises; les grandes sonneries interdites, les jours de fête abolis, etc. BAUM, *Capito und Butzer*, p. 310-311.

de respect avec lequel les prédicants accommodent à leur fantaisie la sainte Écriture et lui donnent une signification étrangère; avec quelle brutalité ils repoussent les préceptes de l'Église, avec quel mépris ils rejettent la sainte messe et toutes les cérémonies du culte, et comme ils outragent et calomnient les Ordres religieux, n'épargnant ni le Pape, ni l'Empereur, qu'ils appellent publiquement tyrans, démons, antechrists. Blessant la charité fraternelle, ils nous attaquent grossièrement devant tout le monde; les plus grands péchés qu'ils peuvent imaginer, ils nous les reprochent en pleine chaire, afin d'exciter les gens contre nous. Ils exhortent leurs auditeurs à nous exterminer, nous autres gens impies, à tout briser dans nos couvents et à nous en arracher de force; car, à les entendre, nous sommes dans un état de damnation, nous sommes hérétiques, superstitieuses, blasphématrices, et nous appartiendrons éternellement au diable [1]! »

« Les prédicants », écrivait Pirkheimer à Mélanchthon, « crient, jurent, écument de colère et excitent le monde entier contre ces pauvres religieuses. Ils ne se gênent pas pour dire : Puisque les paroles ne servent de rien, il faut que la force fasse son office! En vérité, c'est miracle que le couvent n'ait pas été depuis longtemps pillé et détruit, tant cette haine fatale est entretenue à dessein [2]. »

« Nous sortions à peine d'un carême passé dans l'angoisse et la douleur », poursuit Charité dans ses *Mémoires*, « qu'aussitôt après Pâques, nous vîmes les choses empirer de beaucoup. Le vendredi de Pâques, tous les prêtres furent mandés à l'hôtel de ville. Là, défense expresse leur fut faite de dire à l'avenir la messe latine, les docteurs ayant déclaré que la messe était une superstition, un outrage fait à Dieu, et qu'il était impossible de la tolérer plus longtemps, surtout à cause du canon. Il fut aussi interdit à tous les prêtres libres et aumôniers de couvent (les prêtres de paroisse exceptés) d'entendre à l'avenir les confessions et d'administrer les sacrements. A partir de ce jour, nous avons eu la douleur de n'avoir plus la messe dans notre église. »

« Tous les jours, on menaçait de nous chasser de notre maison, ou de violer la clôture, ou de mettre le feu au couvent. Quelques misérables avaient même l'audace de rôder autour de la maison, faisant entendre des menaces grossières contre notre vœu de chasteté, et répétant que cette même nuit ils entreraient chez nous, de sorte que nous étions dans des transes horribles et dans une

[1] Höfler, *Denkwürdigkeiten*, p. 63, 69-70, 113, 146-148, 161-163. Voy. 122, 131.
[2] Pirkheimeri *Op.*, p. 374.

détresse inexprimable; la peur nous empêchait de fermer les yeux, car il y avait du trouble dans la ville, et tous les jours on s'attendait à une émeute; le peuple, disait-on, voulait en finir avec les prêtres et les religieuses. On nous mettait bien au-dessous des pauvres femmes qui vivent derrière les murs [1], et l'on prêchait publiquement que nous valions moins qu'elles. » « Telles furent nos joies pascales entre Pâques et la Pentecôte; aussi n'avions-nous plus de moelle dans les os, et cela n'était pas merveille. Nous osions à peine réciter l'office divin et sonner la cloche du chœur, car dès qu'on se rappelait notre existence, les injures, les reproches s'élevaient de plus belle; on déblatérait contre nous dans les chaires, on jetait des pierres dans notre chœur, on brisait nos vitraux, on chantait des chansons ignobles dans notre cimetière. »

Le conseil ne fit rien pour protéger les patientes; au contraire, il leur fit dire que si l'émeute éclatait, leur obstination en serait cause. « La parole de Dieu pure et sans alliage », écrivait-il aux Sœurs, « a prouvé avec la dernière évidence que la secte pécheresse, c'est-à-dire la fraction séparée vouée à l'état religieux, est dans un état maudit, rejeté de Dieu, criminel, et qu'en y demeurant, on pèche contre les commandements de Dieu et contre le saint Évangile. Le peuple est parfaitement éclairé sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, et c'est pourquoi son indignation est si grande contre les prêtres. Il est décidé à ne plus tolérer ni cloître, ni vœux, et cela non-seulement à Nuremberg, mais ailleurs [2]. »

Osiander ayant excité quelques mégères contre les Sœurs, ces femmes vinrent au couvent harceler, injurier les religieuses, et leur tenir des propos odieux et menaçants : « Les femmes sont venues ici hier », écrit Charité à Willibald; « elles ont été tellement méchantes et aigres, que je me disais tout le temps : N'y eût-il d'autre peine dans l'enfer que d'habiter avec de pareilles créatures, c'en serait assez pour garder une âme du péché que l'horreur d'un tel châtiment! Sans les femmes et les prédicants, notre sort serait tolérable, car on nous prêche de telles abominations qu'un cœur de vierge se sent prêt à souffrir volontairement la mort plutôt que de prêter l'oreille à de semblables discours [3]! »

Ce qui restait d'honnêtes gens dans le conseil, Martin Geuder, Jacques Muffel, Léonard Grundherr, Jérôme Holzschuher, Christophe Fürer, étaient révoltés de la conduite grossière des prédicants et des procédés tyranniques de leurs collègues; mais ils n'avaient plus aucune influence : « Tout s'opère maintenant par la

[1] Les filles publiques.
[2] *Denkwürdigkeiten*, p. 83-93.
[3] BINDER, p. 150.

violence », maudaient-ils à Charité. « On n'a égard ni à la justice, ni aux convenances ; on ne redoute ni Pape, ni Empereur, ni même Dieu, si ce n'est en parole. On ne connait plus que ce raisonnement : Nous voulons que la chose soit ainsi, et elle se fera, elle, et non pas une autre. »

« En vertu d'une décision du conseil », poursuit Charité, « permission fut donnée à chacun d'aller visiter les amies ou parentes qu'il avait dans le couvent aussi souvent que l'envie lui en prendrait. On était déjà entré dans cette voie à Sainte-Catherine. Il y avait beaucoup d'allées et venues depuis le matin jusqu'à la nuit au couvent, de sorte que le prédicant luthérien de l'hôpital eut un jour toute liberté pour changer d'habits avec un bon camarade et venir ensuite plaisanter avec les jeunes Sœurs d'une manière impie, s'efforçant d'obtenir de l'une d'elles une promesse de mariage. Lorsqu'il fut une fois hors du cloître, il dit beaucoup de mensonges et de choses indignes sur nos pauvres Sœurs, qui jamais n'avaient songé à rien de pareil. »

Peu de temps après, une décision du conseil laissa à la libre appréciation des parents la question de savoir s'ils devaient retirer leurs filles du cloître « de gré ou de force ». De toute nécessité, les parents devaient sauver la « liberté évangélique » de leurs enfants. « Par tous les expédients et moyens possibles », déclarait l'ami de Luther, l'ancien provincial des Augustins, Venceslas Link, depuis 1524 prédicant du nouvel hôpital de Nuremberg, « on devait mettre les religieuses dans la véritable voie du salut, même contrairement à leur volonté. Songe-t-on à demander à ceux qui sont sur le point de se noyer ou de périr dans un incendie s'ils veulent ou non être sauvés? » Les religieuses ne pouvaient invoquer leurs vœux, puisque les vœux n'étaient « que pure invention humaine ».

La veille de la fête du Saint Sacrement (1525), les femmes des conseillers Tetzel, Nützel et Ebner annoncèrent à Charité qu'elles viendraient ce jour-là même reprendre leurs filles; elles les avertissaient en même temps qu'elles amèneraient avec elles « d'autres personnes », faisant ainsi entendre à l'abbesse que « la force serait de leur côté ».

« Lorsque j'appelai les pauvres enfants », écrit Charité, « et que je leur appris que leurs mères allaient venir les chercher à l'heure même, elles tombèrent toutes trois à genoux, criant, pleurant, gémissant d'une si lamentable manière que Dieu, dans son paradis, dut certainement en avoir pitié! »

La Sœur Marguerite Tetzel était au couvent depuis neuf ans; Catherine Ebner et Clara Nützel avaient pris le voile il y avait six ans.

« Pendant ce temps, le bruit de ce qui allait se passer s'était répandu dans la ville. Le peuple s'attroupa; il semblait que quelque

pauvre condamné allait être mené au supplice; toute la rue et le cimetière étaient encombrés de monde, de sorte que les mères, avec leurs voitures, eurent grand'peine à pénétrer jusqu'au cimetière. La présence de tant de monde les embarrassa; elles auraient voulu que nous leur permissions d'entrer par la porte de derrière, celle qui donne sur le jardin; elles m'envoyèrent donc deux personnages que le conseil, sur ma demande, avait désignés pour me servir de témoins, Sebald Pfinzing et André Imhof. Mais je refusai d'accéder à leur prière, car je ne voulais pas que la chose se fît en cachette, et je leur dis : Si les mères croient faire une bonne action, elles n'ont pas à rougir de leur conduite; je ne leur rendrai leurs filles qu'au lieu même où elles me les ont amenées, c'est-à-dire à la porte de la chapelle. Les mères voulurent ensuite que je donnasse aux enfants l'ordre de quitter la maison; je n'y consentis pas davantage, et leur dis que ce soin les regardait. Aucune des enfants ne voulut dépasser le seuil de la chapelle. Les messieurs s'écrièrent alors qu'il serait prudent de finir promptement cette affaire, car la foule s'amassait toujours davantage, et une émeute était à craindre. Je dis alors aux messieurs : « Eh bien, entrez, parlez-leur vous-mêmes, afin qu'elles agissent de bon cœur, car pour moi, je ne peux et ne veux les contraindre à un acte qui répugne à leur conscience et à leur âme. » Les deux messieurs entrèrent donc à l'intérieur du couvent, et je leur dis: « Voici mes pauvres orphelines; je les recommande au souverain Pasteur, qui les a rachetées de son précieux sang! » A ce moment, les méchantes femmes entrèrent à l'intérieur comme des louves furieuses; la Fritz Tetzler avec une de ses filles, la Jérôme Ebner, la Fürer, la Nützler avec son frère Léonard Held qui remplissait le rôle de tuteur, et aussi le jeune fils de Sébald Pfinzing. Les mères, usant alors de douces paroles, engagèrent leurs enfants à sortir du couvent; si elles ne voulaient pas le faire de bon cœur, elles les menaçaient de les emmener malgré elles. Les valeureuses chevalières du Christ se défendirent autant qu'elles purent par leurs paroles et leurs actes, avec beaucoup de larmes, de cris, de prières, de supplications. Mais dans le cœur de leurs mères, il y avait moins de miséricorde que dans l'enfer. Elles répétaient qu'elles étaient venues pour délivrer les âmes de leurs filles, qui étaient dans la gueule de Satan. Les Sœurs protestaient, disant qu'elles ne quitteraient pas le pieux et saint couvent, et qu'au jour du jugement, leurs mères auraient à répondre de leurs âmes devant un Juge sévère. Catherine Ebner disait à sa mère : « Tu es la mère de ma chair, mais non de mon esprit; tu ne m'as pas donné mon âme; c'est pourquoi je ne suis pas obligée de t'obéir en des choses contraires à ma conscience! » De ce discours et de beaucoup d'autres semblables, les mères se moquèrent haute-

ment; mais Catherine les reprit avec tant de courage et de fermeté, appuyant toutes ses paroles sur la sainte Écriture, qu'elle les confondit entièrement; elle ne craignit point de leur répéter qu'elles péchaient contre le saint Évangile. Les hommes restés au dehors avouaient que de toute leur vie ils n'avaient rien entendu de semblable. Catherine parla presque une heure entière sans s'arrêter, et cependant elle ne prononça aucune parole inutile et s'exprima avec tant de bon sens et de force, que chacune de ses paroles aurait soutenu le poids d'une livre! Les femmes menaçaient leurs filles de les faire enlever par des gens assez forts pour en venir à bout; elles les conjuraient de sortir de bonne grâce; sans cela, disaient-elles, on se verrait obligé de leur lier les mains et les pieds, et de les porter au dehors comme des chiens. » « Les conseillers impatientés disaient que, s'ils avaient pu prévoir une telle scène, ils ne seraient pas venus pour trente florins, et qu'ils ne s'exposeraient plus de leur vie à une pareille aventure. » Les mères supplièrent alors l'abbesse de délier les Sœurs de l'obéissance qu'elles lui devaient. Charité leur dit : « Chères enfants, vous savez les engagements que vous avez pris envers Dieu; il n'est pas en mon pouvoir de les annuler; je ne veux me mêler en rien des choses de votre conscience; je me borne à vous recommander à Dieu; il saura bien juger votre cause lorsque son heure sera venue. Mais quant à l'obéissance que vous m'avez rendue jusqu'ici, je vous en délie autant que je le puis et que je le dois, comme je l'ai déjà fait aujourd'hui, étant encore seule avec vous. » « Ce discours plut aux séculiers », rapporte Charité; « ils dirent que j'avais fait ce qui était en moi, et qu'ils n'en demandaient pas davantage; quant aux vœux des Sœurs, il ne fallait pas s'en préoccuper, parce que le temps des vœux était passé. » D'ailleurs, elles n'avaient pas le droit d'en faire, si ce n'est au baptême. Les trois enfants s'écrièrent alors d'une seule voix : « Nous ne voulons pas être déliées de nos vœux! Ce que nous avons promis à Dieu, nous le tiendrons, avec le secours de sa grâce! » Marguerite Tetzler me dit alors : « O douce Mère, ne nous repoussez pas loin de vous! » Je lui répondis : « Chère enfant, vous voyez assez que je ne puis vous venir en aide, car la violence qu'on me fait est grande, et s'il arrivait malheur au couvent, vous seriez la première à en être affligée. J'espère que rien ne sera capable de nous séparer, et que nous serons de nouveau réunies et resterons éternellement ensemble, auprès de Jésus, notre bon Pasteur! » Catherine Ebner s'écria alors : « Quant à moi, je ne céderai pas! personne ne pourra me contraindre à m'en aller! Et si l'on m'arrache d'ici de force, du moins n'aurais-je jamais consenti librement à ce qu'on exige de moi! J'en appelle à Dieu dans le ciel, et à toute la terre! »

« A peine eut-elle prononcé ces mots, que Léonard Held la prit

par le bras, et commença à la tirer en avant et à l'entraîner. Je m'enfuis avec les Sœurs, ne pouvant supporter un pareil spectacle. Quelques Sœurs restèrent devant la porte de la chapelle. Là elles entendirent de grandes disputes; on poussait, on traînait les enfants qui pleuraient et jetaient de grands cris. Quatre hommes se mirent après chacune d'elles; deux les tiraient par devant, deux les poussaient par derrière, si bien que la petite Ebner et la petite Tetzel tombèrent l'une sur l'autre sur le sol; le pied de la pauvre petite Tetzel fut presque écrasé. La Ebner menaça sa fille de lui faire dégringoler tout du long les degrés de la chaire, si elle ne voulait pas venir de bon cœur avec elle. A peine les avait-elle descendus, que sa mère voulut la jeter la face contre terre sur le sol, afin, disait-elle, qu'elle pût bien rebondir. Ce furent des cris, des lamentations, des larmes infinies avant qu'on pût arracher le saint habit aux enfants et leur mettre les vêtements du monde. Cependant les mères leur permirent d'emporter avec elles leur habit religieux. »

« Lorsqu'on voulut les mettre en voiture, devant la chapelle, la grande lamentation recommença de plus belle. Les pauvres enfants en appelaient à haute voix aux assistants, se plaignant de la violence et de l'injustice qui leur étaient faites, et répétant qu'on les arrachait de force du couvent. Claire Nützler, priant à haute voix, disait : « O douce Mère de Dieu, tu vois que ceci est contre ma volonté! » Comme on les emmenait, des centaines de vauriens coururent derrière les voitures de bagages. Nos enfants ne cessaient de crier et de pleurer. La Ebner frappa alors sa Catherine sur la bouche, et le sang coula de la blessure tout le long du chemin. Enfin toutes les voitures étant arrivées pour les conduire chez leurs pères, il s'éleva une nouvelle clameur et des sanglots déchirants, de sorte que les assistants avaient grande compassion des enfants. Des lansquenets, chargés de les escorter, disaient que s'ils n'avaient pas craint une émeute et la police de la ville qui était venue aussi prêter main-forte, ils auraient joué de l'épée et protégé nos pauvres filles[1]. »

Voici comment Müllner, l'historien officiel de Nuremberg, instruit la postérité des incidents de cette journée : « Quelques religieuses de la ville, les filles de Jérôme Ebner, de Gaspard Nützel et de Frédéric Tetzel, s'étant dégoûtées de l'état religieux, ont quitté l'habit de leur Ordre, abandonné le couvent de Sainte-Claire, et sont retournées chez leurs parents[2]. »

[1] *Denkwürdigkeiten*, p. 97-107.

[2] Voy. Höfler, *Denkwürdigkeiten*, p. 107. Sur Müllner et l'infidélité de ses récits, voy. Dr. Lochner, dans les *Histor.-polit. Blättern*, t. LXXIV, p. 841-865, 901-924. « Le témoignage de Müllner », conclut Lochner, « n'a aucune valeur pour l'histoire de la Réforme; d'une partialité voulue, il va jusqu'à taire et dénaturer les faits, de sorte qu'il est impossible d'arriver par lui à la juste appréciation des

III

« Quelle nouvelle foi faut-il adopter? » demandaient avec Charité Pirkheimer tous les catholiques demeurés fidèles à l'Église quand on les pressait d'adhérer à l'« Évangile ». « Les nouveaux docteurs se contredisent l'un l'autre sur les dogmes les plus essentiels de la foi chrétienne, et chacun appuie ses opinions sur des textes de la sainte Écriture qu'il accommode à sa guise. Et comment pourrait-il en être autrement, si, comme Luther l'affirme, tout chrétien doit former sa croyance sur la Bible, et si les décisions en matière de foi sont abandonnées à la libre appréciation des communautés[1]? »

Luther avait en effet déclaré, dans une instruction publiée en 1523, que toute assemblée chrétienne, ou communauté, a le droit et le pouvoir de décider sur la doctrine et d'élire ou de déposer ses pasteurs. « Partout où le pur Évangile (c'est-à-dire sa doctrine) est prêché, se forme aussitôt la communauté chrétienne, quel que soit le petit nombre de croyants ou leur imperfection. Partout, au contraire, où l'Évangile n'a pas été introduit, il n'y a que des païens, quel que soit le nombre, la sainteté ou la pureté de vie des habitants. » « Il s'ensuit donc irréfutablement que les évêques, les recteurs, les prieurs, ou autres, ne sont plus chrétiens depuis longtemps, et ne sauraient constituer des communautés chrétiennes, bien qu'ils prétendent en avoir seuls le droit ; donc les actes ou décisions de tels personnages doivent être considérés comme païens, et purement humains. »

« Toute communauté », dit-il plus loin, « a le droit de prononcer sur la doctrine, et d'élire ou de déposer ses docteurs et pasteurs. » Il ne fallait nullement se préoccuper des lois humaines, du droit,

événements de son époque. » Lochner juge avec beaucoup d'impartialité les mesures violentes du conseil de Nuremberg. Soden, *Beiträge zur Geschichte der Reformation*, p. 206, parle d'un ton dégagé des procédés employés envers les trois religieuses. Binder, p. 223, note 45. David Strauss, dans sa biographie de Hutten, t. II, p. 349, parlant des faits révoltants que nous venons de rapporter, est d'avis que des procédés semblables étaient indispensables à l'établissement du nouvel Évangile : « Höfler croit-il donc », s'écrie-t-il, « qu'au temps *du premier établissement* du christianisme des actes de violence absolument semblables n'aient pas été commis ? » Assurément les tyrans de la foi à Nuremberg, dans leur œuvre de destruction, n'allèrent pas aussi loin que Sickingen, le chevalier révolutionnaire, et voici cependant ce que dit Strauss (t. II, p. 237), à propos de l'attentat de Trèves : « Sickingen, opéra sa retraite *en bon ordre;* pendant cette retraite, *des églises et des couvents furent complètement rasés par l'incendie.* »

[1] *Glos und Comment sur les LXXX Artickeln und Ketzereien der Lutherischen Bl F*[2].

de la tradition, de l'usage, de la coutume, « qu'ils aient été établis par un pape ou par un empereur, par des princes ou par des évêques, le monde entier ou la moitié du monde les eût-il adoptés depuis un an ou depuis mille ans. C'est une loi humaine qui prétend qu'il n'appartient qu'aux seuls évêques, docteurs et conciles d'apprécier la doctrine, car le Christ a déclaré tout le contraire. Il a dépossédé les évêques, les savants, les conciles, du droit et du pouvoir de décider en matière de foi, et il les a remis à tous les chrétiens, le jour où il a dit : Mes brebis connaissent ma voix; mes brebis ne suivent pas le mercenaire, elles s'enfuient loin de lui, parce qu'elles ne connaissent pas la voix du mercenaire. *Item*, tous sans exception sont des voleurs et des homicides, voilà pourquoi les brebis n'entendent point leur voix! » « Tu vois ici clairement à qui appartient le droit de décider sur la doctrine. Les évêques, le Pape, les docteurs et le premier venu peuvent enseigner, mais les brebis ont seules le droit de certifier que leur voix est bien la voix du Christ. Que veulent donc dire ces atomes qui rabâchent sans cesse : « Concile! concile! Rapportons-nous-en aux docteurs, aux évêques, à celui-ci, à celui-là! Il faut respecter les usages, la tradition! » Crois-tu donc que la parole de Dieu soit esclave de ta tradition, de tes coutumes, de tes évêques? Jamais! Laissons donc les évêques et les conciles décider et rabâcher tout ce qui leur plaira! Là où la parole de Dieu nous guide, tenons-nous-y, au lieu de nous en rapporter à ce qu'ils disent, et sans remarquer si leurs discours sont bons ou mauvais; ce sont eux qui doivent nous céder, c'est à eux de nous obéir! » « Tous les évêques, recteurs, prieurs, Universités qui ont usurpé sans pudeur le droit des brebis, ne sont autre chose que des homicides, des larrons, des loups et des renégats! » Dans sa prodigieuse logique, Luther conclut des paroles du Christ : « Gardez-vous des faux prophètes », qu'il ne peut y avoir de faux prophètes parmi les auditeurs de la parole, et qu'il ne s'en rencontre que parmi les docteurs. Aussi tout docteur est-il obligé de se soumettre, lui et sa doctrine, au jugement de ses auditeurs : « Nulle doctrine, sous aucun prétexte, ne peut être établie avant d'avoir été examinée et adoptée par la communauté. Et non-seulement les auditeurs ont le pouvoir et le droit d'apprécier l'orthodoxie de ce qui leur est enseigné, mais encore ils y sont strictement obligés, sous peine de perdre leur âme, et d'encourir la disgrâce de la divine Majesté. »

« Il nous est donc facile de comprendre la conduite antichrétienne que les tyrans ont tenue envers nous en nous dépouillant d'un tel droit, d'un tel devoir, pour l'accaparer à leur profit. Aussi ont-ils largement mérité qu'on les expulse de la chrétienté, qu'on les traque comme des loups, des larrons et des homicides, eux qui,

malgré la parole et le commandement exprès de Dieu, nous ont imposé leurs dogmes et ont prétendu régner sur nous. »

« Concluons donc, maintenant : Une communauté chrétienne qui a reçu l'Évangile a non-seulement le droit et le pouvoir, mais est strictement obligée, sous peine de salut, sous peine de manquer à l'obligation que nous avons tous contractée envers le Christ au jour de notre baptême, de se soustraire à l'autorité desdits évêques, abbés ou recteurs; car il est évident que tous ces personnages enseignent et règnent malgré Dieu et sa parole. Que ceci soit dit une bonne fois, solidement établi, et qu'on se persuade bien que le droit divin et le salut de notre âme exigent absolument que nous fuyions et abolissions les ordres ou juridictions de tous les évêques, abbés, monastères, etc. »

« Mais parce qu'une communauté chrétienne ne doit ni ne peut subsister sans la parole de Dieu, ce qui vient d'être expliqué prouve surabondamment qu'il faut la pourvoir de docteurs et de prédicants, afin que le ministère de la parole y soit exercé; et comme, dans les funestes temps où nous vivons, les évêques et leurs faux assistants spirituels ne sont ni ne consentent à être ces docteurs et n'en veulent ni donner ni tolérer, que Dieu ne doit pas être tenté, et que nous ne pouvons nous attendre à ce que de nouveaux apôtres nous tombent du ciel, il faut nous en tenir à l'Écriture, et élire entre nous, puis établir, ceux d'entre nous qui seront trouvés aptes au ministère, ceux dont Dieu a éclairé l'intelligence et qu'il a ornés de ses dons. Tout chrétien sait ce qu'il faut savoir; tout chrétien a reçu l'onction sacerdotale; non-seulement tout homme a le droit et le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu, mais il y est obligé, sous peine de perdre son âme et d'offenser gravement le Seigneur. » « Quand un chrétien se trouve absolument isolé dans un pays (c'est-à-dire lorsqu'il n'y rencontre point de luthériens), il n'a besoin d'autre élection que son nom de chrétien; il est appelé de Dieu, sacré intérieurement par Dieu même, et la charité fraternelle l'oblige à prêcher l'Évangile aux païens ou aux chrétiens égarés, bien que personne ne l'y ait convié. Si au contraire il y a des chrétiens dans le lieu qu'il habite, ayant par conséquent même pouvoir, même droit que lui, il ne doit pas prendre sur lui d'exercer le saint ministère, mais attendre qu'il soit choisi et élu, afin d'enseigner et de prêcher la parole au nom et sur le commandement de ses frères. » Mais bientôt Luther se ravise : « Telle est cependant la puissance du chrétien », dit-il, « que, même au milieu de ses frères et sans y avoir été appelé par les hommes, il peut et doit se mettre en avant et enseigner, aussitôt qu'il apprend que la communauté dont il est membre n'a point de docteur. »

« Quant aux évêques et autres supérieurs spirituels assis sur la chaire du démon, ce sont des loups, et il leur convient aussi peu d'annoncer la parole et d'exercer la charge pastorale qu'aux Turcs et aux Juifs. Qu'ils aillent donc paître les ânes et les chiens! Ce sont des tyrans et des misérables, qui ont agi envers nous en apôtres du diable qu'ils sont[1]. »

Conformément au principe de Luther « que tout auditeur a le droit de décider sur la vraie doctrine, et que chacun a le devoir de se mettre en avant et d'enseigner », Thomas Münzer (comme le firent après lui beaucoup d'autres prédicants), après avoir « pendant quelque temps écouté avec foi et attention le nouvel évangéliste de Wittemberg », déclara que sa doctrine était défectueuse, et que c'était lui, Münzer, qui avait été choisi par Dieu pour annoncer la saine doctrine, qui différait essentiellement de celle de Luther.

Münzer, après avoir quitté Zwickau[2], s'était rendu en Bohême pour y servir « la cause de l'Évangile » et « faire retentir sur les trompettes éclatantes un nouveau cantique ». « En Bohême », écrivait-il, « Dieu allait accomplir en faveur des élus des choses merveilleuses. Là serait fondée la véritable Église, et le peuple de Bohême était destiné à devenir la lumière des nations. » Comme Luther, Münzer se donnait pour l'envoyé du ciel; il était prêt à sacrifier sa vie pour prouver l'authenticité de sa mission; le Seigneur « aiguisait sa faucille, et lui n'aurait qu'à récolter les épis mûrs de la moisson[3] ».

Mais les Bohêmes ayant refusé de confirmer cette divine mission et l'ayant chassé de leur pays, il se rendit à Nordhausen, puis à Alstedt, petite ville isolée de l'électorat de Saxe. La communauté d'Alstedt l'élut pour son pasteur; Münzer s'y établit, et y épousa une religieuse.

Uni à d'autres prédicants, et sans se soucier aucunement de Luther, il commença par organiser un nouveau culte, rejeta le baptême des enfants[4], la présence réelle, et ne tarda pas à prêcher un Évangile entièrement différent de celui de Luther[5]. Luther, selon

[1] *Sämmentl Werke*, t. XXII, p. 140-151.

[2] Voy. plus haut, p. 223.

[3] Seidemann, *Thomas Münzer*, p. 122-124. — Voy. aussi 19-20. « Ma doctrine vient d'en haut, Dieu même me l'a communiquée, comme je suis prêt à le prouver par tous les livres de la Bible. » Lettre de Münzer, le mercredi après saint André (2 décembre) 1523. — Voy. *Von dem getichten Glauben, Blatt B²*.

[4] Tous les maux de la chrétienté « venaient d'une fausse doctrine sur le baptême, et d'une foi inventée à plaisir... » « Le véritable baptême n'a pas été compris, et les enfants ont été introduits dans le christianisme d'une manière grossière et digne des singes. » Munzer, *Protestation*, Bl. C². A³. B.

[5] « Grâce à moi, la prédication évangélique de la doctrine chrétienne sera de beaucoup améliorée. » *Protestation Blatt.*, C².

Münzer, avait égaré la chrétienté. « Tu n'es qu'un grossier archidiable », lui écrivait-il; « croyant comprendre le texte d'Isaïe, et sans la moindre intelligence des choses divines, tu as fait de Dieu le principe du mal. N'est-ce pas là la preuve manifeste des effroyables châtiments de Dieu sur toi? Cependant tu es encore aveugle, et, tout aveugle que tu es, tu prétends être le guide de l'univers, et tu t'irrites lorsque Dieu révèle au monde que tu n'es qu'un pauvre pécheur, une misérable vipère, malgré toute ta dégoûtante humilité. Ton esprit extravagant, fantasque, a établi, par ton saint Augustin, une doctrine inique et hardie sur le libre arbitre, au grand déshonneur de l'humanité. » « Luther », dit ailleurs Münzer, « est un réformateur inintelligent, un homme efféminé, qui met des coussins sous la chair délicate des pécheurs; il élève trop la foi et rabaisse trop les œuvres. Sa prédication sur la foi inerte a fait plus de tort à l'Évangile que toutes les doctrines papistes. » « On dépasse singulièrement le but en soutenant que la foi justifie seule, sans le secours des œuvres. C'est là un discours impudent, car, s'il en était ainsi, la foi ne vaudrait pas une obole, pas même un moucheron! » « Ceux qui se disent évangélistes portent la foi aux nues; et là-dessus la nature présomptueuse de s'écrier : S'il ne s'agit que de croire, oh! comme tu y parviendras vite! Elle dit encore : Tu es né de parents chrétiens, tu n'as jamais cessé d'espérer en Dieu, tu resteras ferme dans ta foi! Oui, assurément, tu es un vrai chrétien! Oh! comme je puis obtenir le ciel à bon marché! Honte aux prêtres! Ah! les maudits, comme ils m'ont rendu la chose aigre! Nos gens pensent alors parvenir au salut tout en menant une vie criminelle; ils ne lisent et n'entendent plus rien de tout ce qui a été enseigné sur la foi et les œuvres, et se croient bons évangélistes, grâce à quelques paroles sonores. C'est là une énorme, une lourde, une grossière erreur, et c'est à cause d'elle que beaucoup mènent une vie honteuse. Luther sert de manteau à leur ignominie, car on aime à entendre prêcher un Christ doux comme le miel, qui a tout expié pour nous et qui donne tout pour rien. » « Nos docteurs d'aujourd'hui ont toujours la sainte Écriture à la bouche; ils écrivent et lèchent toutes sortes de livres; plus ils vont, plus ils répètent : « Crois, crois! » Et cependant ils nient l'avénement de la foi, ils raillent l'esprit de Dieu, et, en fin de compte, ils ne croient à rien du tout, comme tu peux t'en apercevoir! Ceux qui prêchent cette foi unique ne sont que des pourceaux! Christ a dit et répété : Mes brebis entendent ma voix, et elles ne suivent pas la voix du mercenaire. Or Luther est un mercenaire; il dévaste et rend inculte le sentier de la vie éternelle; il y fait croître les épines et les chardons, et rabâche sans cesse : « Crois, crois! tiens toi ferme, ferme; que ta foi soit si forte,

si forte, qu'avec elle tu puisses enfoncer des pieux dans la terre! »

Dans la *Fausse Foi démasquée*, Münzer se plaint encore que Luther, « le noir marmouset venimeux », et les nouveaux évangélistes ses disciples, aient empoisonné le témoignage écrit du Saint-Esprit. « Les luthériens ne souffrent pas la plus légère contradiction, ils préfèrent envoyer tous leurs adversaires au diable. Leur doctrine ne veut à aucun prix en venir aux actes, car elle n'aspire qu'à la liberté de la chair. Les évangélistes sont des esclaves de leur ventre; comme ils enseignent tout ce qu'ils veulent, ils ont trouvé bon de prêcher aussi le ventre! » « Les prêtres épousent de vieilles femmes avec de grandes fortunes, car ils ont peur de finir par être sans pain. Oui, en vérité, ce sont de beaux évangélistes! Ils ont véritablement une ferme, ferme foi! Il serait bien loti, celui qui se confierait à leur masque hypocrite et à tout ce que rabâche leur idole de moine! Ils font sonner leur fameuse foi si haut que cela n'est pas croyable! Il faut n'avoir ni bon sens ni intelligence pour enseigner ce qu'ils nous racontent! Ils calomnient tout ce qu'ils ne veulent pas admettre, et se refusent à entendre et à voir. » « Oh! chers maîtres, ne soyez pas tellement fiers de votre foi idiote! Ne donnez pas, à cause d'elle, tout le monde au diable, excepté vous, comme vous avez coutume de le faire! On va tous les jours en plus grandes troupes à Satan, grâce à vous autres! Vos évangélistes rapaces et usuriers déshonorent leur nom par leurs actes! Cependant, à leur avis, personne n'est chrétien s'il n'adopte leur doctrine sur la foi[1]. »

Mais si Münzer jugeait ainsi le dogme fondamental des luthériens, il était entièrement d'accord avec Luther pour rejeter l'autorité de l'Église. Il niait que la révélation pût venir du dehors : « L'homme ne reçoit la révélation ni par l'Église, ni par la prédication, encore moins par la parole morte de la Bible[2], mais uniquement par l'Esprit-Saint, qui parle directement à chacun de nous. Seule, la parole vivante et directe de Dieu peut donner la foi. Il faut l'écouter dans le sanctuaire intime de son âme, et s'efforcer de l'annoncer aux autres au moment même où elle se fait entendre. Tremblant, bouleversé à la vue de ses iniquités et de son incrédulité, l'homme reçoit les communications de Dieu, les visions célestes. Il doit les attendre

[1] Bl. C². D. F. Il appelait Luther « archipaïen, archicoquin, docteur Mensonge, la femme impudique de Babylone, le pape de Wittemberg, dragon, basilic », etc. STROBEL, p. 188-197. SEIDEMANN, p. 47.

[2] « Quand bien même tu aurais avalé je ne sais combien de Bibles, cela ne t'aiderait en rien, tu n'auras la foi que si Dieu te la donne et te l'enseigne lui-même. » *Protestation*, Bl. B².

dans une profonde componction de cœur[1], puis demander des signes à Dieu, afin de pouvoir bien s'assurer que sa foi est véritable. Celui qui réclame hardiment et énergiquement de tels signes, fût-ce même avec impatience et colère, sera exaucé par le Seigneur. Dieu se plaira à apaiser sa soif et s'entretiendra familièrement avec lui, comme autrefois avec Abraham et Jacob. »

« De tels enseignements plaisaient extrêmement au peuple », rapporte un chroniqueur contemporain. « Il lui était agréable de s'imaginer parler à Dieu de si près et recevoir de lui directement des signes, car la nature humaine est curieuse; elle aime les choses extraordinaires et mystiques. L'homme du peuple, en sa vanité, était flatté de se croire plus saint, plus instruit que tous les savants[2]. »

Münzer donnait sa doctrine pour le « véritable Évangile », pour la « pure parole de Dieu »; il la croyait destinée à fonder la « véritable Église des élus » et à renouveler la face de la terre. Mais pour la propager, il était indispensable d'entrer franchement en lutte et de se servir du glaive. Dans ses sermons et ses écrits, il s'efforce, en paroles ardentes, de décider l'électeur Frédéric et le duc Jean de Saxe à prendre l'initiative de la guerre sainte : « Princes bien-aimés », leur dit-il dans un sermon prêché en leur présence au château d'Alstedt, « entendez votre sentence de la bouche même de Dieu, et ne vous laissez plus séduire par vos prêtres hypocrites; qu'une patience et une bonté illusoires ne vous arrêtent point, car la pierre qui s'est détachée d'elle-même de la montagne est devenue redoutable, et les pauvres laïques et paysans ont une vue plus pénétrante que la vôtre. Oui, Dieu soit loué, le peuple est devenu si fort que, si vous autres seigneurs ou princes voisins vouliez le persécuter à cause de l'Évangile, il vous renverserait immédiatement, j'en ai la ferme conviction, tant la pierre est devenue énorme. Le monde, tout inintelligent qu'il est, s'en épouvante depuis longtemps; il en est venu à bout lorsqu'elle était encore petite, mais que fera-t-il maintenant qu'elle peut l'écraser? Pour vous, chers princes, marchez hardiment sur la pierre angulaire, à l'exemple de saint Pierre; cherchez loyalement et uniquement la justice de Dieu, embrassez vaillamment la cause de l'Évangile, et Dieu sera à vos côtés, n'en doutez point. Si vous pouviez comprendre la détresse de la chré-

[1] « Attendre les visions et les recevoir avec une componction profonde, c'est agir dans un esprit vraiment apostolique, patriarcal et prophétique. Aussi n'est-il pas étonnant que le Frère Gros-Porc et le Frère Douce-Vie aient rejeté de pareils moyens. » *Auslegung des andern Unterschieds Danielis*, Bl. B^{1-4} et C.

[2] Voy. Strobel, p. 165-167, 188-197. Se rapprochant des doctrines panthéistes, Münzer émet cet axiome : « La foi n'est autre chose que le Verbe fait chair en nous, que le Christ né en nous. »

tienté, si vous faisiez réflexion sur ses maux, vos cœurs brûleraient du même zèle que celui dont fut embrasé jadis le roi Jéhu. » Les princes devaient chasser par l'épée « tous les ennemis de l'Évangile », s'ils voulaient être non des démons, mais des serviteurs de Dieu. Le Christ n'avait-il pas dit en propres termes : « Saisissez-vous de mes ennemis, et égorgez-les devant mes yeux »? « Et pourquoi cette rigueur? me diras-tu. Ah! parce que ces méchants ont corrompu le royaume du Christ et pensent encore excuser leur malice en la cachant sous le masque de la foi chrétienne, scandalisant le monde entier par leur détestable hypocrisie. » « Ceux qui s'opposent à la révélation divine seront massacrés sans miséricorde; c'est ainsi qu'Ézéchias, Josias, Cyrus, Daniel et Élie mirent autrefois à mort les prêtres de Baal. Sans cette extermination nécessaire, l'Église chrétienne ne pourra jamais être ramenée à sa pureté primitive. Il faut arracher l'ivraie du champ du Seigneur au temps de la moisson, afin que le beau froment doré pousse des racines profondes et puisse prospérer. Or les anges qui aiguisent leurs faucilles pour ce travail béni sont les vrais serviteurs de Dieu, et ils accomplissent le désir de la divine Sagesse. » Tous les papistes devaient donc périr : « Dieu a dit : Vous serez sans miséricorde pour les adorateurs d'idoles, vous briserez leurs autels, vous mettrez en poudre leurs images et vous les brûlerez, si vous voulez que mon courroux ne s'élève point contre vous. Les impies n'ont pas le droit de vivre. » « Pour vous ne redoutez rien, car celui-là veut régner seul, auquel toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre [1]. »

Tandis que Münzer exhortait ainsi les princes « à ces grandes et divines choses », il organisait publiquement à Alstedt une ligue dont les membres s'engageaient par serment à soutenir et à favoriser l'établissement du nouveau royaume de Dieu. Dans ce royaume, d'après la propre déclaration de Münzer, les chrétiens seraient tous égaux entre eux, les biens de la terre seraient communs; on les partagerait entre tous, selon les nécessités et besoins de chacun. Tous les chrétiens devaient en faire partie. « Les princes, comtes ou seigneurs, qui refuseraient d'y entrer après avoir été avertis de réfléchir mûrement à la résolution qu'il convenait de prendre, auraient la tête tranchée ou seraient pendus [2]. »

Münzer recruta un nombre considérable d'adeptes, épris de sa doctrine mystique et communiste à la fois. On accourait en foule à ses sermons. « D'Eisleben, de Mansfeld, de Sangerhausen, de Frankenhausen, de Querfurt, de Halle, d'Aschersleben et d'ail-

[1] *Auslegung des andern Unterschieds Danielis*, Bl. C², D⁴.
[2] *Münzers Bekenntnuss*, Bl. A²-³.

leurs, le peuple affluait. » « Le pauvre peuple affamé », écrivait Münzer, « réclame la vérité avec tant d'ardeur que les rues sont remplies de gens venus de toutes parts pour l'entendre. » L'audace du prophète croissait avec son auditoire : « Je poursuivrai mes ennemis », disait-il, jetant un défi au conseil de Sangerhausen; « je ne m'arrêterai que lorsqu'ils ne seront plus qu'opprobre et péché; je les foulerai sous mes pieds, tout grands pitres qu'ils sont. Vous calomniez ma doctrine, vous me traitez d'hérétique, vous défendez aux gens de venir à moi, vous osez les menacer du cachot? Eh bien, je vous en donne ma foi, si vous ne changez de conduite, je ne retiendrai plus la fureur de ceux qui brûlent de vous châtier! Il vous faut choisir entre deux chemins : adoptez l'Évangile, ou reconnaissez que vous êtes païens : il n'y a pas à sortir de cette alternative. Je vous cite devant le tribunal de l'univers! Vous n'êtes que des frelons qui souillez le saint chrême de l'Esprit-Saint. Ne résistez pas davantage à l'Esprit qui veut vous éclairer! Amen [1]. »

A l'instigation de Münzer, une chapelle de pèlerinage, située près d'Alstedt, fut pillée et incendiée. L'agitation populaire devint telle que le conseil d'Alstedt supplia l'électeur de Saxe et son conseil d'empêcher Münzer de prêcher. Il lui représentait que, si l'on n'agissait promptement, tout serait à craindre, que le peuple, comme il menaçait de le faire, s'allierait aux bandes des paysans révoltés, et que des malheurs inouïs jusque-là pourraient en résulter. « Alors viendront le pillage, l'incendie », disaient-ils, « car le peuple se passionne pour ce nouveau prophète [2]. »

Contraint de quitter Alstedt, Münzer se rendit à Mulhausen. Là, il recommença à soulever les masses, les pressant d'agir énergiquement, car un « serviteur de Dieu, rempli de la grâce du Seigneur, et marchant dans l'esprit d'Élie », allait précipiter les impies de leur siége; les pauvres et les simples allaient être exaltés. Dieu méprisait les grands; il les avait donnés au monde dans sa colère, il allait les faire disparaître de la terre « dans l'angoisse et l'amertume ». « Chers compagnons », disait-il à ses auditeurs en empruntant les paroles d'Ézéchiel, « élargissons le trou, afin que tout le monde puisse voir et saisir quels sont ces grands pitres qui ont fait de Dieu leur marionnette! » Un autre jour, c'est Jérémie qu'il imite : « Sois attentif à la vérité de ma parole; je l'ai mise en ta bouche, afin que tu déracines, que tu brises, que tu dépeuples, que tu disperses, puis qu'ensuite tu rebâtisses et tu replantes. Un mur de fer s'élèvera contre

[1] SEIDEMANN, *Thomas Münzer*, p. 135-136.
[2] SEIDEMANN, p. 40.

les rois, les princes, les prêtres! Ils lutteront, mais la victoire du Seigneur sur les tyrans et sur les impies sera admirable. » Münzer traçait aux paysans la voie à suivre : « Les saints travailleurs qui se nourrissent d'aliments amers doivent emplir la gorge des tyrans maudits [1]. »

A Mulhausen, il trouvait « un champ richement préparé ». Là, dès les premiers mois de 1523, le « mouvement évangélique » avait « touché les âmes » par l'entremise d'un ancien moine cistercien, Henri Pfeiffer. Dans les rues, puis en chaire, Pfeiffer s'était élevé contre les évêques, les prêtres et les moines. Au pied de sa chaire, les auditeurs cultivés se mêlaient à une nombreuse populace accourue de la ville et du dehors. Le peuple aimait sa parole, riche en invectives, et si quelques membres du conseil y trouvaient quelquefois à reprendre, d'autres assuraient que ces questions n'étaient point du ressort de l'autorité civile. Au bout de quelques jours, une émeute éclata; les couvents, les presbytères furent pillés. On comprit alors que les prédications de Pfeiffer pourraient bien intéresser le conseil, car les bourgeois et beaucoup de gens du dehors appartenant à son parti coururent avec leurs meilleures armes sur la place de l'hôtel de ville, parlant d'égorger les magistrats. Le « mouvement évangélique » se termina en 1523 par la complète victoire du peuple sur le conseil. Les vainqueurs présentèrent aux conseillers leurs conditions de paix, et ceux-ci furent contraints de promettre « de ne plus s'opposer à l'avenir à la libre diffusion de l'Évangile [2] ».

Pfeiffer, « cet homme consumé du zèle de la liberté », ne tarda pas à devenir célèbre. Langensalza lui envoya une délégation d'ouvriers le priant de venir annoncer la parole de Dieu dans la ville. Là, des ouvriers, des femmes d'ouvriers disaient ouvertement qu'il fallait partager avec les riches. Douze exaltés y avaient formé une secte particulière; bientôt trois cent cinquante hommes, et au delà, se constituèrent en « association fraternelle ». La cheville ouvrière de cette association était un savetier nommé Melchior Wigand, qui autrefois avait fait la guerre, et depuis avait été le héros de plus d'une équipée [3].

Une « vie évangélique entièrement nouvelle et libre » fut aussi inaugurée à Orlamunde. Carlstadt, à qui la prédication et l'enseignement avaient été interdits à Wittemberg, s'était rendu dans cette ville pour s'y créer un centre d'activité. « Vous me liez les pieds et les mains », avait-il écrit à la communauté de Wittemberg en se

[1] *Ausgedrükte Entblössung des falschen Glaubens.* Frontispice, et Bl. C².
[2] *Mühlauser Chronik*, p. 365-373.
[3] Seidemann, *Beiträge*, 14, p. 513.

plaignant amèrement de Luther; « vous me frappez ensuite, car n'est-ce pas me lier et me frapper que de diriger contre moi seul tant d'écrits, et par les prédications, les actes, faire en sorte que mes livres m'aient été renvoyés de l'imprimerie, avec défense d'écrire et de prêcher à l'avenir [1]? » Élu pasteur par la communauté d'Orlamunde, il commença, assisté de nombreux disciples, par briser les images et supprimer toutes les anciennes formes du culte. Il licencia les écoles, abolit la messe, la confession, le jeûne et les jours de fête, et décida que sa communauté recevrait à l'avenir la sainte Cène sous les deux espèces, « non plus agenouillée, mais assise ». Ses doctrines étaient strictement conformes à celles de Luther quant à la libre interprétation de l'Écriture et au sacerdoce universel. « Pressé par l'intime témoignage de son âme », s'appuyant « sur des textes indubitables », il émit le principe que dans la communion le fidèle ne reçoit pas la chair et le sang de Jésus-Christ, mais simplement du pain et du vin, en mémoire de sa passion. « Soutenir la présence réelle », disait-il un jour pour justifier cette nouvelle négation, « c'est contredire clairement la doctrine du sacerdoce universel, car il paraît impossible d'admettre que tous les chrétiens, hommes et femmes, aient également le pouvoir de consacrer. » « S'il en était ainsi, tout chrétien serait mis au même rang que le Christ et, comme lui, pourrait s'intituler médiateur de la nouvelle alliance. » Aussi, pour mettre dans un jour plus évident la doctrine du sacerdoce universel et de la parfaite égalité de tous les chrétiens, Carlstadt renonça au titre « antichrétien » de docteur, et ne se fit plus appeler que « Frère André » ou simplement « mon cher frère ». Il quitta l'habit ecclésiastique pour revêtir un sarrau gris et un chapeau de feutre. Il avait conclu de l'examen de quelques textes bibliques « que les péchés ne déplaisent point à Dieu », parce que « les péchés ont été créés, et que toute créature est bonne ». Par leurs œuvres coupables, les pécheurs, eux aussi, accomplissaient à leur manière la volonté de Dieu, car une feuille ne remue point sans l'ordre du Seigneur. « L'homme ne peut penser ni vouloir, il ne peut bouger bras ni jambes sans la permission divine. Donc nous ne saurions avoir une mauvaise pensée, vouloir ou commettre le mal sans que Dieu ne l'ait décidé et voulu. En Dieu même, il existe une double volonté : l'une fatale, pleine de colère, et se rapportant aux choses

[1] Erbkam, p. 218-219. — Voy. Seidemann, *Thomas Münzer*, p. 34-35, où sont aussi rapportées des plaintes analogues de Münzer. Un livre de Carlstadt, dont plusieurs feuilles avaient déjà été imprimées, fut, sur la demande de l'Université de Wittemberg, interdit par la justice électorale. *Corp. Reform.*, t. I, p. 570-572. « La nature absolue de Luther », dit le protestant Lang, « ne pouvait tolérer que nul se crût le droit d'adopter un chemin à part. » *M. Luther, ein religiöses Characterbild*, 1870, p. 133.

de la terre; l'autre toute miséricordieuse, éternelle et immuable. »

Comme les disciples de Münzer qui, à Alstedt et ailleurs, se vantaient d'être les « purs et véritables évangélistes », les chrétiens d'Orlamunde se regardaient comme les seuls vrais croyants, « les seuls fidèles interprètes de la pure doctrine ». D'ailleurs, Carlstadt soutenait, Bible en main, que ni lui ni les siens n'étaient obligés de montrer la moindre déférence à Luther, « le nouveau pape de Wittemberg », « l'ecclésiaste vorace à la vie antichrétienne ». « Pourquoi », disait-il, « serions-nous condamnés à ne parler et à n'agir que lorsque nos voisins, les débauchés de Wittemberg, auraient daigné nous le permettre? Toute communauté, qu'elle soit grande ou petite, doit savoir juger toute seule si elle est dans le vrai et dans la justice; elle n'a à répondre de ses actes devant qui que ce soit. » Il ne fallait pas se préoccuper davantage de la résistance des catholiques, car c'étaient « des chrétiens idolâtres et deux fois païens ». « Il faut leur retirer tout ce qui peut leur nuire et l'arracher de leurs mains, sans se soucier s'ils pleurent, crient ou jurent. » « Le temps viendra où ils nous remercieront, ceux qui nous maudissent et nous injurient maintenant. » « Là où le règne des chrétiens est établi, les fidèles ne doivent avoir égard à aucune autorité, mais abattre et renverser en toute liberté, sans même que les prédications les y invitent, tout ce qui s'oppose à Dieu. Or les scandales sont nombreux, et les plus criants sont : la messe, les images, et cette chair d'idole que mangent les prêtres[1]. »

Carlstadt s'érigeait aussi en réformateur à propos d'autres questions, ébranlant jusqu'en ses fondements la morale chrétienne et la vie sociale. Il était pour la pluralité des femmes. « D'après le conseil de Carlstadt », écrit Luther au chancelier Brück (janvier 1524), « un des nôtres a demandé l'autorisation de prendre une seconde femme. » En principe, Luther disait ne point rejeter le double mariage, car selon lui cet acte ne contredisait point les textes de la sainte Écriture; néanmoins il eût été scandalisé de voir la polygamie s'implanter parmi les chrétiens, « qui doivent savoir s'abstenir de choses même permises[2] ». Dans ses prédications publiques sur le premier

[1] Voy. Erbkam, p. 231-273. — Jager, p. 407-416.

[2] Voici ce curieux passage : « Viro, qui secundam uxorem concilio Carlstadii petit, sic respondeat princeps : Oportere *ipsum maritum sua propria conscientia esse firmum ac certum per verbum Dei, sibi hæc licere.* Eos ergo requiret, qui verbo Dei eum tutum reddant : si is Carlstadius, vel alius fuerit, nihil ad principem. » « Ego sane fateor, *me non posse prohibere, si quis plures velit uxores ducere, nec repugnat sacris scripturis,* verum tamen apud Christianos id exempli nollem primo introduci, apud quos decet etiam ea intermittere, quæ licita sunt, pro vitando scandalo et pro honestate vitæ, quam ubique Paulus exigit. » Il donne au chancelier le conseil suivant : « Verum, sinitote ire, quo it, forte etiam adhuc circumcidentur Orlamundæ, et toti Mosaici futuri sunt. » Voy. de Wette, t. II, p. 259.

livre de Moïse, il avait enseigné « qu'il n'est pas défendu à un homme d'avoir plus d'une femme, et qu'il ne se sent pas le droit de condamner un tel acte, bien qu'il ne veuille pas non plus le conseiller [1] ».

Les efforts de Luther pour arriver à une « entente chrétienne » entre lui et Carlstadt échouèrent totalement. A l'auberge de l'*Ours noir*, à Iéna, les deux anciens amis, en présence de nombreux témoins, échangèrent des paroles malsonnantes. Ils se traitèrent réciproquement de menteurs, et s'accusèrent l'un l'autre de vaine gloire et d'ambition. Luther interprétait mal l'Évangile, disait Carlstadt; il se contredisait perpétuellement; à la fin d'un écrit, il disait précisément le contraire de ce qu'il avait avancé au début. Carlstadt offrait de le prouver dans une dispute publique, à Wittemberg ou à Erfurt [2]. Il termina l'une des conférences par cette imprécation : « Si ce que Luther affirme est vrai, que le diable mette mon corps en pièces sous vos yeux! » Luther donna à son adversaire un florin d'or en signe de la pleine liberté qu'il lui reconnaissait d'écrire contre lui tant qu'il voudrait, ajoutant que pour sa part il ne refusait point la lutte. Les évangélistes d'Orlamunde, disciples de Carlstadt, écrivirent alors à Luther pour lui reprocher de les avoir injuriés et calomniés sans les avoir ni entendus ni réfutés; une pareille conduite montrait bien qu'il n'était pas membre du Christ. Pour eux, revêtus de la force divine, ils se disaient prêts à rendre compte de leur foi et des actes de leur foi devant le monde entier. Pourquoi Luther n'était-il pas

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXXIII, p. 322-324. — Voy. ma brochure : *Un second mot à mes critiques*. Mélanchthon allait encore plus loin que Luther. Appelé à donner son opinion sur le mariage de Henri VIII, il encourage ouvertement le Roi à la polygamie. « Tutissimum esse regi, si ducat secundam uxorem, priore non abjecta, quia certum est, *polygamiam non esse prohibitam jure divino.* » *De bigamia regis Angliæ*, dans le *Corp. Reform.*, t. II, p. 526. Une relation de l'époque nous montre de quelles conséquences avait été pour la vie conjugale la « prédication évangélique ». Un prédicant de Lucques n'avait pas moins de trois femmes vivantes à la fois. La première épousée menait une vie désordonnée. — Voy. BURKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, 87; DE WETTE, t. III, p. 22.

[2] C'est ce qu'affirme Reinhard. (Voy. la note suivante.) — Voy. aussi LUTHER, *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 166-167. Le docteur Gérard Westerburg, de Cologne, sollicitait aussi auprès du duc Jean de Saxe la permission pour Carlstadt de disputer publiquement avec Luther, « afin que la vérité et le mensonge fussent mis au jour, et pour que le docteur Carlstadt fût confondu s'il avait tort, ou réhabilité aux yeux de tous, s'il était dans le vrai ». « Votre Grâce », écrivait-il au duc le 26 novembre 1524, « fera mieux dans ces sortes d'affaires d'entendre les personnes, d'étudier les questions, que d'avoir aussitôt recours aux proscriptions. » Il avertit le prince d'être bien attentif aux choses qui regardent Dieu, afin de ne pas attirer sur lui la colère divine au moment même où, par l'épée et l'autorité temporelle, il croirait avoir le mieux mérité de lui. « Chassé du pays comme disciple de Carlstadt, Westerburg s'offrit à rendre compte de sa foi devant tous. » — Voy. CORNÉLIUS, *Geschichte des Münsterichen Aufruhres.*, t. I, p. 248-249.

venu les trouver? S'ils étaient dans l'erreur, pourquoi ne s'efforçait-il pas de les instruire avec bonté, au lieu de les injurier ou de les menacer du ban? Au reçu de cette lettre, Luther partit. Mais les conférences n'eurent aucun bon résultat. Un cordonnier, très-versé dans l'Écriture, prouva par des textes de l'Ancien Testament que Luther était dans l'erreur. Sur l'exclamation de celui-ci : « Mais c'est là me condamner! » le cordonnier riposta : « Si tu veux être condamné, soit, je te tiens pour condamné, toi et tous ceux qui parleront ou prêcheront contre Dieu et la vérité de Dieu. » « Je dus m'estimer fort heureux », rapporte Luther, « de n'avoir pas été lapidé ou couvert d'ordures, car quelques-uns me donnèrent au départ cette bénédiction finale : « Va-t'en, au nom de tous les diables, et puisses-tu te casser le cou avant d'avoir quitté notre ville [1]! »

L'électeur Frédéric ordonna à Carlstadt de quitter Orlamunde. Il prit congé de ses ouailles en deux lettres adressées, l'une aux hommes, l'autre aux femmes de sa communauté. Ces deux lettres sont signées : André Bodenstein, chassé par Martin Luther, sans avoir été entendu ni réfuté. A ses amis de Saxe, il écrivit qu'au bruit que faisait Luther, à la rage qu'il laissait percer, on pouvait assez reconnaître l'effrayant châtiment de Dieu sur ceux qui ne recevaient point sa grâce. Luther était un homme emporté, sans aucun jugement, « un âne cornu », sur lequel s'exerçait visiblement le courroux du Seigneur.

Proscrit, Carlstadt se rendit à Strasbourg, puis à Bâle. Un grand nombre de prédicants, parmi lesquels Zwingle et OEcolampade, se rattachèrent à sa doctrine de l'Eucharistie [2]. Vers la fin de 1524, il

[1] De Wette, t. II, p. 579. — Voy. les œuvres de Martin Reinhard, prédicant de Iéna et ami de Carlstadt. *Wess sich Dr Carlstadt mit Dr Luther beredt zu Iena* et *Die Handlung Dr Luther's mit dem Rath und Gemeine der Stadt Orlamünde*, dans Walch, t. XV, p. 2422-2435.

[2] Cette doctrine avait déjà été prêchée par le hussite Martin Hauska : « Quod in sacramento altaris non sit verum corpus Christi et ejus sanguis, sed solum panis, qui est signum, solum cum sumitur, corporis et sanguinis Christi. » Lorenz v. Brezowa, dans Höfler, *Geschichtschreiber*, t. I, p. 451. La doctrine de Carlstadt trouva en Saxe comme à Wittemberg et dans tout le sud de l'Allemagne de nombreux partisans. Voy. les documents cités par Hagen, t. III, p. 103-105. Le traité d'OEcolampade sur la Cène produisit le plus grand effet. Érasme, au grand déplaisir de son ami Ulrich Zazius, s'exprima sur le même sujet d'une manière vague et embarrassée. « Si seulement », disait Zazius, « j'avais autant de capacité que j'ai de courage, je me jetterais dans la mêlée! Si les Pères des premiers siècles n'avaient pas combattu les hérésies plus énergiquement que nous ne le faisons, que serait devenue l'Église? OEcolampade est l'un des hommes les plus dangereux qui existent. La froideur d'Érasme me blesse; lui qui n'a rien à craindre n'emploie ni sa foi ni son génie à réfuter les hérétiques! Malheureux temps que les nôtres! Non-seulement le pauvre peuple, mais les plus savants des hommes sont entraînés dans l'erreur, et personne ne croit plus à la révélation du Christ! » Voy. Stinzting, *Ulrich Zazius*, p. 272.

vint à Rothenbourg et y prêcha, au grand applaudissement du peuple, sur l'abolition de toutes les charges populaires. Valentin Ickelshamer, maître à l'École latine de Rothenbourg qui avait jadis étudié à Wittemberg, écrivit pour le défendre une longue apologie, où il se plaignait à tous les chrétiens « de la grande injustice et tyrannie exercée contre André Bodenstein de Carlstadt par Luther de Wittemberg ». « Je connais à fond ta conduite », disait-il s'adressant à Luther; « j'ai étudié quelque temps à Wittemberg. Je ne veux rien dire ici de ton petit doigt couvert de bagues qui scandalisait beaucoup d'entre nous, ni du bel appartement situé près de la rivière, où l'on buvait et faisait si bonne chère avec les *doctoribus* et les seigneurs; et pourtant ces régals me déplaisaient fort, et je m'en plaignais souvent à mes compagnons! J'étais scandalisé de voir que sans te préoccuper de tant d'intérêts importants, tu restais assis près de ta bière. A propos de ces petits reproches que je te faisais, le commis d'un marchand de Leipzig me parla un jour franchement de toi chez Pirkheimer, à Nuremberg. Il faisait peu de cas de ta sainteté; tu jouais bien du violon, disait-il, tu portais des chemises enrubannées, mais c'était là tout ce qu'on pouvait dire à ta louange. Moi, rempli alors d'amour pour toi, je le traitais de fou; je ne savais pas, en ce temps là, que la modération que tu montrais n'était que l'avant-coureur de ta rage. » « A cette époque, ce qui me déplaisait encore en toi, c'était de te voir excuser la vie folle et impie qu'on menait à Wittemberg, et de t'entendre dire que nous ne pouvions être des anges; si je m'étais laissé faire, vous m'auriez alors imposé je ne sais quelle absurde glose sur ce texte de saint Matthieu : Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Comme tu te vantes d'être seul en possession de la vraie doctrine de la foi et de la charité, tu cries bien haut que l'on ne reprend en vous que l'imperfection de votre vie. Non, non, nous ne jugeons pas les pécheurs comme vous avez coutume de le faire; mais nous soutenons que là où l'on n'aperçoit point les fruits de la foi dans le Christ, cette foi n'a jamais été ni bien enseignée ni bien reçue, et nous répétons à propos de vous le proverbe que Rome doit trouver vrai depuis longtemps : Plus on s'approche de Wittemberg, pires sont les chrétiens[1]. »

Luther défendit contre Carlstadt, Thomas Münzer et plusieurs autres adversaires l'orthodoxie de sa doctrine dans le traité intitulé : *Réfutation des prophètes célestes. Des images et du sacrement.*

Déterminé à ruiner le nouvel Évangile par une interprétation astucieuse de la sainte Écriture, Satan, selon Luther, « avait fait choix de Carlstadt, apostat du royaume du Christ et naufragé de la foi ».

[1] Voy. Jager, p. 447, 483, 488.

Carlstadt se posait en docteur sans avoir reçu aucune mission divine; s'il en était autrement, que ne prouvait-il par des « signes divins » l'appel intérieur qu'il disait avoir reçu de Dieu? « Dieu ne détruit pas un ordre ancien pour en établir un nouveau sans opérer auparavant de fort grands miracles. C'est pourquoi, avant d'ajouter foi au témoignage de celui qui se dit appelé à prêcher par son sentiment intérieur, et tonne en public contre l'ordre établi, il faut examiner par quels signes ce nouvel apôtre prouve sa mission. » Luther n'appliquait point ce raisonnement à lui-même, ni à la guerre qu'il avait déclarée à l'antique organisation de l'Église.

Carlstadt se plaignait bien à tort d'avoir été banni de la Saxe. « S'il est une chose à regretter, c'est qu'il ait eu affaire à des princes trop faibles. En d'autres pays, s'il fût venu troubler les gens avec de pareilles impertinences, on aurait très-bien pu faire danser sa tête et celle de ses confrères sur une fraiche lame d'acier, et le châtiment eût encore été doux! Les princes de Saxe n'ont-ils pas été patients avec cette cervelle à l'envers? En vérité, ils ne l'ont été que trop; s'ils avaient été plus prompts à se servir du glaive, le peuple des rives de la Saale serait aujourd'hui plus calme, plus retenu, et l'Esprit de Dieu n'eût pas été emprisonné. »

Quant aux images, Luther avait toujours reconnu à l'autorité temporelle le droit de les détruire; mais Carlstadt, avec une fureur sans pareille, les avait abattues, sans même demander l'assentiment du pouvoir. Le peuple, excité par lui, était devenu mutin, orgueilleux, rebelle. Cette rage contre les images n'était, examinée à la lumière de Dieu, qu'une œuvre mosaïste, accomplie sans foi ni amour; et pourtant, les briseurs d'images avaient depuis cette belle équipée un orgueil insupportable. Ils se croyaient très-avant dans les bonnes grâces de Dieu pour avoir mis bas quelques tableaux. N'était-ce pas là revenir au mérite des bonnes œuvres et au libre arbitre?

Luther, à ce moment même, venait de se laisser emporter à de tels excès de langage à propos de la doctrine de la non-liberté de l'homme que, dans son traité sur le *Serf arbitre,* adressé à Érasme, il n'avait pas reculé devant des propositions absolument fatalistes : « Dieu est nécessairement un Dieu d'après la volonté duquel tout doit s'accomplir. Aussi les païens attribuaient-ils à leurs divinités, à leur Jupiter, une volonté qu'ils appelaient *Fatum*, disant qu'aucune prudence humaine ne pouvait soustraire l'homme aux décisions, à la volonté éternelle de cette puissance mystérieuse. Or ces deux choses, la toute-puissance de Dieu et sa prescience éternelle, suppriment radicalement et nécessairement le libre arbitre, et la raison elle-même se voit forcée de reconnaître qu'il n'y a de libre

volonté ni en Dieu, ni en nous. » Luther admet cependant dans l'homme la lutte du bon et du mauvais principe : « La volonté de l'homme », explique-t-il, « tient le juste milieu entre celle de Dieu et celle de Satan. Elle se laisse conduire, pousser et diriger comme un cheval ou tout autre animal. Si Dieu s'en empare et la dirige, elle va où et comme Dieu veut; mais elle n'est ni libre ni maîtresse de décider vers qui elle veut courir, à qui elle veut appartenir; deux forces opposées se la disputent, et luttent tour à tour pour l'obtenir. » Luther établit aussi une distinction entre la volonté « cachée » de Dieu et sa volonté « ostensible, apparente » : « Dieu fait annoncer à tous sa loi et sa grâce, mais c'est sa volonté secrète qui décide le comment, le combien de ceux qui devront y avoir part[1]. »

« Si en s'appuyant sur des textes de Moïse », dit Luther dans le même traité, « on permet au peuple de briser les images, on doit donc aussi lui permettre de se jeter, pour les massacrer, sur les adultères, les homicides, les rebelles, car Dieu a également ordonné au peuple d'Israël de les exterminer. » « Personne, évangéliquement parlant, n'est obligé de briser les images, tout est abandonné à la liberté de chacun, et il n'y a point de péché à les conserver. » « Plaçons-nous au véritable point de vue; ces docteurs de péché et ces prophètes mosaïstes ne doivent pas nous troubler avec leur Moïse; qu'ils le laissent en paix! Nous ne voulons ni voir ni entendre Moïse! Que dites-vous de cela, chères âmes de Rothenbourg? »

« Moïse n'a été donné qu'au peuple juif », dit-il ailleurs; « les païens ni les chrétiens n'ont rien à voir dans sa législation. Il est vrai que nous gardons et enseignons les dix commandements, mais seulement parce que la loi naturelle n'est nulle part mieux expliquée, ni mise dans un plus bel ordre. Cependant je voudrais que, dans les questions temporelles, on empruntât davantage à Moïse; la loi du divorce, le jubilé, l'année de franchise donneraient au monde une impulsion meilleure; nos prêts à intérêts, nos lois sur le commerce et sur le mariage en seraient heureusement modifiés. »

« Quant à la célébration du dimanche, personne n'y est obligé. Observer le sabbat ou le dimanche n'est point du tout obligatoire. La loi de Moïse ne saurait nous l'imposer; c'est la nature, par sa lassitude, qui nous indique et nous apprend qu'il est nécessaire, à de certains intervalles, d'accorder un peu de relâche à notre corps, car il faut laisser aux hommes et aux bêtes la temps de respirer;

[1] *De servo arbitrio.* Op. latin., t. VII, p. 113. — Voy. Vorreiter, p. 414-415. A propos des passages que nous venons de citer, Dollinger remarque (*Kirchengeschichte*, 2b, p. 422) que ces maximes semblent plutôt empruntées au Coran qu'à l'Évangile.

l'unique fondement du sabbat de Moïse, c'est donc une raison toute physique, tout extérieure, et le Christ a eu les mêmes motifs pour la confirmer. Or, dès qu'il ne s'agit plus que du repos du corps, il est évident que celui qui n'est pas fatigué peut sans aucun péché violer la loi du sabbat, et faire choix d'un autre jour pour obéir à la réclamation de la nature. Une autre raison de garder le dimanche, c'est le devoir d'entendre la parole de Dieu[1]. » Le dimanche, selon Luther, n'est donc qu'une loi purement extérieure, et par conséquent de peu d'importance. « Dieu », dit-il dans son grand catéchisme, « s'est réservé le septième jour, comme nous le lisons dans la Bible. Il nous a ordonné de garder ce jour et de le tenir pour saint entre tous, mais ce n'est qu'aux seuls Juifs qu'a été imposée cette loi tout extérieure. Dieu voulait que ce jour-là ils se reposassent des œuvres serviles, et que les hommes et les animaux eussent un peu de repos, de peur qu'un travail incessant ne vint à les épuiser. Mais ce commandement ne s'adresse qu'aux intelligences grossières; il ne nous concerne en rien, nous autres chrétiens, puisqu'il se rapporte à une nécessité toute physique. Comme une foule de prescriptions de l'Ancien Testament, il a trait à des mœurs, à des personnes, à des temps et des lieux fort différents des nôtres. Depuis le Christ, tout cela est abandonné à notre liberté. Mais pour bien faire comprendre aux simples ce que Dieu demande de nous par ce commandement, sachez que nous ne considérons pas l'observance des jours fériés comme d'obligation pour les chrétiens instruits et intelligents; ceux-ci, encore une fois, n'en ont aucun besoin; nous gardons le dimanche à cause de certaines nécessités physiques, en vue des gens du peuple, des serviteurs et des servantes qui, travaillant toute la semaine, ont besoin d'un jour de répit; nous le maintenons surtout parce que, ce jour-là, on pourra se réunir pour assister au service divin. Notre sabbat n'est plus obligatoire, ni attaché à un moment précis, comme chez les Juifs; seulement, comme de toute antiquité le dimanche a été désigné pour le jour du repos, nous trouvons bon de le conserver[2]. » « Il importe peu », dit-il ailleurs en expliquant le troisième commandement, « que nous observions ou non le sabbat; les consciences sont libres. Celui qui veut ne pas y avoir égard peut continuer à travailler, nous ne le blâmerons pas, et nous ne le renierons pas pour cela. Cette question est laissée à notre libre appréciation[3]. »

Cette opinion de Luther et de ses disciples devait avoir les plus graves conséquences. Déclarer que Dieu ne fait pas aux chrétiens une stricte obligation d'observer le dimanche, c'était ôter à l'homme

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 136, 143, 146, 157, 167, 173-174.
[2] *Sämmtl. Werke*, t. XXI, p. 48.
[3] T. XXXVI, p. 93.

du peuple le seul motif qui le lui rendait sacré. Et d'ailleurs pourquoi chacun ne se serait-il pas rangé, sinon parmi les savants, du moins parmi les chrétiens « intelligents » que Luther déclarait affranchis de la loi? La profanation du dimanche, qui devint tous les ans plus générale en Allemagne et dont les contemporains se plaignent si amèrement, devait être la conséquence naturelle d'un pareil enseignement.

Réfutant la doctrine de Carlstadt sur l'Eucharistie, Luther avoue les difficultés infinies engendrées par le principe de la libre interprétation de l'Écriture (que lui-même avait établi). « On verra bientôt », dit-il, dans un douloureux pressentiment, « ceux qui prétendent mesurer et régenter l'Écriture au moyen d'une raison sophistiquée et de subtilités raffinées, en venir à nier la divinité du Christ. » « Tu assisteras dans peu de temps à des prodiges; tu verras comme la raison deviendra sage, surtout parmi le peuple ignorant! On secouera la tête, on dira : C'est vrai, la divinité et l'humanité sont deux choses infiniment distinctes! il y a entre elles un abîme immense, comme celui qui sépare ce qui est éternel de ce qui est du temps; comment donc l'un peut-il être l'autre, ou comment quelqu'un a-t-il jamais pu dire que l'homme était Dieu? » « Déjà », ajoutait-il, « le Christ devient un pur symbole moral; il est descendu de son trône de législateur et de maître, et si l'on fait un pas de plus dans cette voie, aucun dogme ne restera debout. »

Aussi recommandait-il de la manière la plus pressante à ses disciples de se garder des faux prophètes et de leur doctrine, « quand bien même le monde entier abandonnerait notre croyance en l'Eucharistie ». « Comment ferons-nous donc quand il s'agira de la doctrine de l'Évangile, qui est d'une bien autre importance? (Le mot Évangile, dans la bouche de Luther, signifie toujours la doctrine de la justification par la foi seule et de la non-liberté de la volonté humaine.) Ne voyez-vous pas tout le monde l'abandonner, la combattre? Combien êtes-vous qui lui restiez véritablement attachés? Ce n'est pas merveille que beaucoup embrassent l'erreur, c'est merveille que quelques-uns restent fidèles. Les partisans des faux prophètes ne peuvent se plaindre de n'avoir pas été avertis, conseillés. Ne savent-ils pas comment j'ai jugé leur esprit? N'ai-je pas dit qu'ils agissaient sous l'inspiration du démon? Cependant à quoi cela a-t-il servi? Ils se sont encore plus obstinés; ils se sont secrètement concertés; ils ont usé de ruse envers moi; ils ont oublié jusqu'à la charité qu'ils nous doivent. Pourquoi nous ont-ils combattus avec tant d'acharnement, dans leur trou et derrière notre dos, écrivant contre nous dans les divers territoires allemands, et n'égorgeant que ceux de Wittemberg dans leur abattoir public, c'est-à-dire dans leurs chaires?

Et tout cela sans vouloir jamais nous expliquer en quoi nous sommes dans l'erreur! Ce que Wittemberg a fait, il faut le détruire, sans cela tout ira de mal en pis, ils ne connaissent que cet argument! Et c'est en se couvrant de la protection de notre prince, c'est en notre propre nom et place qu'ils agissent ainsi[1]! »

Ce que Luther avait prévu, qu'il s'élèverait bientôt des incrédules allant jusqu'à nier la divinité du Christ, se vérifiait à la lettre à Nuremberg. A cette date, nous voyons le conseil intenter un procès à trois peintres de la cité, Georges Penz et les deux frères Sebald et Barthélemi Behaim, communément appelés les « peintres impies » Cités devant le tribunal à cause de leurs opinions déistes, ils exposèrent leur manière de voir avec une pleine franchise. Aux questions qui lui furent adressées, Georges Penz répondit qu'à la vérité il croyait vaguement à l'existence d'un Dieu, mais qu'il ne savait pas quelle idée se faire au juste de lui; quant à Jésus-Christ, il n'y croyait point; il lui était impossible d'ajouter foi à la sainte Écriture; il n'admettait ni le baptême, ni l'Eucharistie, et ne reconnaissait d'autre autorité temporelle que celle de Dieu. Barthélemi Behaim déclara à son tour rejeter le témoignage de la Bible. Il avait suivi pendant deux ans le prêche du luthérien Osiander, mais, il ne savait comment expliquer la chose, ce que disaient les prédicants avait bien un sens devant les hommes, et pourtant au fond il n'y avait là que vain babil; aussi ne voyait-on aucun fruit de conversion sortir de tant de sermons. Il resterait dans ses incertitudes; le mensonge l'y contraignait jusqu'à l'avénement de la vérité. Son frère Sebald s'exprima à peu près dans le même sens. Jusqu'à présent il n'avait su quel parti prendre relativement à la Cène; il était résolu à patienter jusqu'à ce que Dieu lui en donnât l'intelligence. Lui aussi avait entendu beaucoup de prédications, mais il ignorait, comme son frère, le moyen d'en tirer quelque amélioration spirituelle. Gui Wirsperger, interrogé sur ses relations avec les frères Behaim, déclara qu'ils avaient un fort mauvais renom sous le rapport religieux, et passaient pour être ensorcelés. L'un d'eux, Barthel, avait déclaré ne point connaître le Christ et ne savoir rien de lui; quand il en entendait parler, il prétendait avoir la même impression que lorsqu'on lui contait l'histoire du duc Ernest, enlevé sur le haut d'une montagne. Sébald était non moins obstiné, non moins sous l'influence du démon. Il était fâcheux que des âmes chrétiennes fussent obligées d'avoir des rapports avec de pareils personnages; ils avaient tellement détourné leurs femmes de la vérité, qu'elles n'étaient plus sûres

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 170, 216, 260, 266. — Voy. Riffel, p. 402-406.

de rien en matière de foi. Les deux frères faisaient usage du petit livre de Münzer et de Carlstadt. Les « peintres impies » furent bannis de la ville « à cause de leurs opinions païennes et pour avoir parlé avec grand dédain et mépris de tous les prédicants, ainsi que de leurs supérieurs temporels ». Comme motif principal de leur expulsion, on allégua « qu'il fallait éviter avec soin que le contact avec de telles gens n'engendrât une foule d'erreurs et d'opinions extravagantes parmi les citoyens de la cité et du dehors; si l'on n'arrêtait les progrès du mal, il faudrait bientôt prendre des mesures pour que la parole ne fût plus distribuée à toute la congrégation réunie; prendre à part, instruire en particulier chaque égaré, ce qui serait imposer un lourd fardeau non-seulement aux prédicants, mais encore à messieurs du conseil[1] ».

Mais de quel droit, demandaient les chrétiens éclairés restés fidèles à l'Église, « refusait-on à Carlstadt ou à d'autres la liberté de repousser le baptême, la Cène et le culte luthérien? N'avait-on pas permis à Luther de rejeter cinq sacrements? N'avait-il pas travaillé à renverser l'édifice tant de fois séculaire de l'antique Église? Si Luther, conformément au principe reconnu de la libre interprétation de l'Écriture, tenait telle ou telle opinion pour vraiment évangélique, s'il osait représenter tout sentiment contraire au sien comme abominable, scélérat, satanique, pourquoi Carlstadt, Münzer et les autres, quels que fussent leurs noms, ne pouvaient-ils à leur tour tenir d'autres axiomes pour seuls justes, seuls révélés par l'Esprit de Dieu? pourquoi n'avaient-ils pas la même liberté que Luther et la communauté de Wittemberg? » « Une complète anarchie religieuse, ajoutaient les catholiques, sera le fruit de cette liberté chrétienne tant prônée par Luther : l'interprétation libre de la Bible « claire et intelligible à tous », comme il le prétendait, le principe que tout chrétien a le droit de juger ses pasteurs, parce qu'il est intérieurement enseigné par Dieu même, étaient deux dogmes tout aussi subversifs[2]. »

IV

La sainte Écriture a été donnée à chacun pour vérifier et affermir sa croyance. Elle est pour le chrétien l'unique source de la foi. » Ce principe, les disciples de Münzer et de Carlstadt, et toutes les

[1] Protocole de l'audience, dans Jörg, p. 731-733 (voy. 668), et Baader, *Beiträge zur Kunstgeschichte Nürnbergs*, [3], t. II, p. 74-77, voy. p. 53-54.

[2] Voy. *Glos und Comment.* Bl. B-D[2] E. F[2]. *Contra M. Lutherum*, fol. 9.

sectes qu'on a coutume de désigner sous le nom d' « anabaptistes », continuaient à le considérer comme la plus légitime réclamation de la liberté chrétienne. Ces sectes différaient grandement entre elles sur maints points de doctrine ou de culte, mais toutes se rattachaient à la croyance commune que le baptême des enfants devait être aboli, parce qu'il n'en était question dans aucun texte de la Bible : « Celui qui croit sera baptisé », avait dit le Sauveur. Ces paroles prouvaient indubitablement que la « pratique de la foi » devait précéder le baptême.

Mais la difficulté de s'entendre sur cette « pratique de la foi », qui était en même temps indispensable à la véritable intelligence de la Bible, amenait d'interminables discussions. Si Luther avait avancé « que chacun était intérieurement enseigné par Dieu même », beaucoup, allant plus loin, soutenaient maintenant qu'il était impossible de se croire en possession de la foi véritable avant d'avoir reçu au dedans la preuve surnaturelle de cet enseignement divin.

Bien avant le procès intenté aux « peintres impies », un maître d'école de Nuremberg, Jean Denk, avait déclaré, en présence du conseil, « qu'avec saint Pierre, il tenait l'Écriture pour une lumière qui brille dans l'obscurité; mais que pour lui, l'obscurité était si profonde qu'il lui était impossible de comprendre les livres saints dans leur ensemble ». « Si donc je ne la comprends pas », disait-il, « comment pourrais-je y puiser la foi? Si je n'attends que Dieu me la révèle, ma foi ne sera que l'œuvre de mon esprit. Oui, celui qui ne veut pas attendre la révélation du Seigneur et ose prévenir un moment qui n'appartient qu'à l'Esprit de Dieu et au Christ, celui-là fait très-certainement du mystère de Dieu renfermé dans l'Écriture une abomination horrible aux yeux du Seigneur, car il prétend tirer la grâce divine de la corruption humaine. Aussi saint Pierre dit-il encore que nous ne saurions interpréter l'Écriture, parce qu'il n'appartient qu'au Saint-Esprit de nous en donner l'intelligence, lui qui le premier en a instruit les apôtres. Or cette révélation de l'Esprit, chacun doit commencer par s'assurer qu'il l'a réellement reçue, et dans le cas contraire, sa foi est fausse ou de nulle valeur[1]. »

D'autres, comme Thomas Münzer et les prophètes de Zwickau, se disaient « confirmés, affermis » par l'Esprit, par la « parole intérieure » et la « révélation de Dieu », et posséder le véritable sens de l'Écriture; ils annonçaient, en se fondant sur les lumières reçues, un nouveau royaume de Dieu, une complète réorganisation de la société, de la religion et de l'État.

[1] Jörg, p. 664-665.

Comme à Zwickau, à Alstedt et en beaucoup de localités de Saxe et de Thuringe, la doctrine de l'avénement du règne de Dieu fondée sur l'interprétation « divine et intérieure de la sainte Écriture » trouvait en Suisse d'innombrables adhérents. A Zurich, où Ulrich Zwingle avait annoncé le nouvel « Évangile » tantôt en se rattachant à Luther et tantôt en le contredisant, on vit bientôt se former un groupe de nouveaux apôtres, partisans de l'explication littérale de la Bible, et désignant le « soi-disant réformateur » de Wittemberg sous le nom de « dragon infernal ». Selon eux, l'enseignement de Luther était faux, inepte. Luther avait commis un crime en livrant la sainte parole de Dieu à l'appréciation de l'autorité temporelle. « Vous n'avez pas le droit », disait en argumentant contre Zwingle une des voix les plus autorisées de la nouvelle secte, « de remettre le jugement aux mains du conseil de la ville, puisque le jugement est déjà rendu, et que l'Esprit de Dieu a prononcé. » « C'est avec raison que nous refusons d'entendre les prédicants », disaient-ils, se joignant aux anabaptistes pour combattre les zwingliens, « car dans la doctrine qu'ils nous ont jadis enseignée, ils ont puisé prétexte à des émeutes, à des scandales; ils agissent et vivent contrairement aux maximes qu'ils ont prêchées; ils s'efforcent, sous des dehors de piété, de mettre au service de leurs idées le glaive du pouvoir temporel, au lieu de ne faire usage que des armes spirituelles. Et pourtant les vrais prédicants évangélistes se sont depuis longtemps prononcés contre une pareille manière d'agir, et l'ont appelée tyrannique[1]. » Les nouveaux sectaires prétendaient fonder une Église où les élus seuls (c'est-à-dire leurs partisans) auraient accès, tandis que tous les autres hommes ne devraient plus être considérés que comme des impies dignes de châtiment. Entre les élus régnerait une égalité parfaite, et tous les biens seraient communs.

« Ces principes flattaient singulièrement les oreilles de l'homme du peuple »; aussi accourait-on de tous côtés pour écouter les nouveaux apôtres; tailleurs, cordonniers, pelletiers avaient des visions, prêchaient et enseignaient ce royaume de Dieu, où il n'y aurait aucune différence entre les hommes, où fortunes et propriétés seraient communes, où les couvents et les châteaux seraient rasés, et ceux qui résisteraient à la parole de Dieu, mis à mort[2].

A dater de 1524, ces apôtres de la révolution sociale se répandirent dans le sud-ouest de l'Allemagne et en Suisse. A Saint-Gall, au rapport d'un témoin oculaire, les prédicants anabaptistes étaient

[1] Bullinger, *Der Wiedertäufer Ursprung, Fürgang*, etc. (Zurich, 1560). Bl. 250. Voy. Cornelius, *Geschichte des Münsterischen Aufruhrs*, t. II, p. 8-30; voy. aussi le t. III de cet ouvrage.

[2] * Lettre de Clément Endres, 13 mai 1524. Voy. plus haut, p. 345, note 5.

si nombreux, que de tous côtés, les dimanches et jours de fête, on voyait, sur les promenades, les bourgeois se grouper autour d'eux. « Ici, ici! » disait un paysan à son voisin, « c'est ici qu'est enseigné le véritable Évangile! Vois donc comme les anciens prêtres nous avaient menti! Comme ils nous avaient mal instruits! On devrait assommer tous ces coquins! »

Le président des cantons catholiques déclarait dès 1524 à la diète helvétique que, excité par les nouveautés religieuses, le peuple devenait séditieux; qu'il refusait de payer les impôts, les dîmes, et de s'acquitter des corvées; qu'il réclamait la communauté des biens, et montrait pour l'autorité un tel mépris que la ruine de la patrie était imminente[1].

Trop souvent les élus, « éclairés sur le sens de l'Évangile par des visions et des ravissements », se livraient aux actes les plus effroyables. Le chroniqueur de Berne, Anshelm, raconte qu'à Saint-Gall, en 1525, « pour accomplir la volonté du Père céleste », en présence des parents du jeune homme, un frère trancha la tête de son frère, et qu'à Esslingen, dans une « réunion fraternelle », un homme foula sa femme sous ses pieds; ces deux malheureux croyaient fermement accomplir la volonté de Dieu. Jusque sur l'échafaud, le fratricide assura n'avoir tué son frère que par l'ordre du Seigneur. La volonté de Dieu excusait et couvrait toutes sortes de crimes. « Je ne commets point de péché », disait un prédicant, « c'est Dieu le Père qui les commet par moi; Dieu est venu en personne dans mon âme. » « Quelques-uns, gens cependant très-versés dans l'Écriture », rapporte Anshelm, « sont si épris des ravissements, qu'ils ne veulent plus lire une seule syllabe et refusent de prêter l'oreille à la parole humaine, tant ils se disent consolés au dedans par la céleste voix du Père. » Les magistrats de Saint-Gall, par des édits publiés à diverses reprises, se virent obligés de défendre « qu'à l'avenir personne eût l'audace de se dire inspiré par Dieu le Père, et ne se permît de parler ou d'agir en son nom ».

Après les effrayantes et funestes conséquences des visions et des ravissements, vinrent les bizarres conclusions tirées du texte de l'Écriture par les nouveaux sectaires. Ils prenaient au pied de la lettre une opinion de Luther, et s'imaginaient que pour interpréter exactement la Bible, il fallait adopter le sens littéral qui s'offrait d'abord à la pensée. A Saint-Gall, on voyait les gens sortir par les portes de la ville dans les quatre directions du globe pour aller annoncer le royaume de Dieu aux nations; la Bible n'avait-elle pas dit : « Allez, instruisez toutes les nations, et prêchez-leur l'Évangile »? Douze

[1] Relation de Sicher, dans Baumann, *Acten*, 286-987. — Zimmermann, t. II, 22. 87.

cents anabaptistes se réunirent un jour à Appenzel, et là, attendirent patiemment que les aliments leur fussent envoyés par le Père céleste. C'est qu'ils avaient lu dans l'Évangile : « Ne vous inquiétez point de ce que vous mangerez. » La faim ne tarda pas à les décider à retourner chez eux. Sans bâton, sans souliers, sans bourse ni argent, des bandes errantes parcouraient les routes et prêchaient sur le toit des maisons, car l'Évangile avait dit : « Ce qu'on vous a dit à l'oreille, criez-le sur les toits. » Beaucoup abandonnaient femmes et enfants pour se joindre aux frères, et mendiaient sur les chemins, car ce n'était pas en vain que le Sauveur avait dit qu'à cause de lui, on devait abandonner son père, sa mère et tout ce qu'on possédait. D'autres brûlaient la Bible, conformément à ce verset : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie. » « La nouvelle secte des anabaptistes », dit Sébastien Franck dans sa Chronique, « a eu pour origine l'interprétation littérale des Écritures; beaucoup de ceux qui s'unissaient aux frères avaient bonne intention, ils cherchaient Dieu avec zèle et droiture, et prétendaient ne se diriger que d'après l'Écriture, qu'ils prenaient au pied de la lettre[1]. »

Le docteur Balthasar Hubmaier était un des hommes les plus actifs et les plus influents de la secte nouvelle[2]. « C'était un savant singulièrement versé dans l'Écriture qui laissait à chacun le soin d'y puiser sa foi. » En son livre des *Dix-huit discours traitant à fond des conditions d'une vie vraiment chrétienne,* Hubmaier, comme Luther, avait posé ce principe, que tout chrétien baptisé doit trouver par lui-même dans la Bible l'assurance que son pasteur désaltère et nourrit son âme selon la vérité. Sur la frontière suisse, dans la seigneurie d'Hanenstein, il avait fait de la petite ville de

[1] Voy. Anshelm, t. VI, p. 268; Arx, t. II, p. 503-509. — Bullinger, B. 12, p. 19, 22. — Kessler, *Sabbata,* t. I, p. 258-305. — Franck, *Chronica,* t. III, p. 193-199. — Voy. Jörg, p. 662-663, 669-670. — A Augsbourg, dès 1524, les anabaptistes prêchaient. — Voy. Uhlhorn, p. 62. Un chaudronnier de Nuremberg conduisit au cimetière de Saint-Jean sa femme, dont la grossesse était fort avancée, et là, il la mit barbarement à mort, dans son désir, avoua-t-il, de lui procurer le bonheur du baptême de sang. — Voy. Eye, *Drei Jahre aus dem Leben einer deutschen Reichstadt,* dans la *Zeitschrift für deutsche Culturgeschichte,* 1873, p. 203-230. Nous lisons dans une autre chronique du temps au sujet du Tyrol : « Les sectes luthériennes y ont fait de tels progrès depuis les derniers vingt-quatre ans, que l'autorité a dû intervenir, particulièrement à propos des anabaptistes. Quelques fanatiques ont en beaucoup d'endroits tellement séduit le peuple ignorant par leur doctrine hérétique, qu'en peu de semaines un nombre considérable d'hommes et de femmes ont vendu leurs biens, leurs attelages, pour en faire de l'argent, et être admis avec femme et enfants dans la société nouvelle. Pour porter à ce mal un remède opportun, l'autorité a fait exécuter trois hommes à Insprück. L'un d'eux avait attiré environ quatre cents personnes à cette damnable hérésie. » — Greuter, p. 31.

[2] Sur Hubmaier, voy. Schreiber, *Taschenbuch für Geschichte und Alterthum Süddeutschland,* années 1 et 2, Fribourg, 1839, 1840. *Stern, Zwölf, Artikel,* p. 57.

Waldshut le centre de son action pastorale. Là, il avait recruté parmi le peuple et les corporations ouvrières un grand nombre de partisans, persuadés que ce nouveau pasteur leur offrait « un aliment et un breuvage parfaitement sains ». Il attacha tellement sa communauté à ses doctrines, qu'il fut bientôt en état de dicter ses volontés aux magistrats et aux nobles[1]. L'ancienne religion fut abolie, l'ornementation des églises, les autels, les tableaux, tout fut renversé et brisé au milieu d'un grand tumulte; les prêtres furent chassés. Les disciples d'Hubmaier affirmaient avec orgueil que leur maître avait été envoyé de Dieu par une disposition toute spéciale de la Providence envers eux, et le nouveau conseil de la ville s'imaginait n'avoir en rien mérité les reproches de son légitime seigneur, l'archiduc Ferdinand, en permettant que la parole de Dieu fût annoncée en toute liberté dans leur ville. Mais le 3 octobre 1524, les conseillers de Fribourg en Brisgau écrivirent aux nouveaux convertis de Waldshut : « Votre prétention de n'avoir fait autre chose que favoriser l'extension de la parole de Dieu ne pourra pas vous être d'une grande utilité auprès de Sa Grâce ni ailleurs. Chacun comprendra bien vite que vous vous êtes laissé entraîner et conduire par votre prêtre, et que vous vous êtes révoltés contre l'autorité, jusqu'à vous abandonner à la damnable hérésie des hussites. Vous avez écouté et gardé Hubmaier, malgré tous les ordres et avertissements qu'on a pu vous donner. Si maintenant vous voulez soutenir que vous avez bien fait en agissant ainsi, Sa Grâce, son conseil et ses sujets devront en conclure que vous les tenez pour des oppresseurs de la parole divine. Renoncez donc à tout cela, ne ripostez pas, n'écrivez rien, car vous êtes dans votre tort. Songez bien que s'il en allait ainsi, dans les questions qui intéressent notre sainte religion, et que nous devions ajouter foi à la parole du premier moine défroqué ou prêtre qui se présente pour nous expliquer la sainte Écriture d'après sa pensée, et si nous lui laissions le droit d'anéantir les conclusions et ordonnances des anciens et sacrés conciles, tous les jours nous pourrions nous remettre entre les mains d'un nouveau maître, et finirions par ne plus savoir ce que c'est qu'une solide conviction religieuse. Pesez bien toutes ces choses, et soyez désormais fidèles aux anciennes institutions de l'Église[2]. »

Les progrès de l'anarchie religieuse étaient une rude épreuve pour Luther.

Plein de confiance en lui-même, avec un sentiment nonpareil de

[1] Voy. la déclaration des habitants de Waldshut à la délégation des princes, et leur lettre au conseiller du tribunal d'Insprück, 16 décembre 1524. SCHREIBER, *Bauernkrieg*, t. I, p. 70.

[2] SCHREIBER, *Bauernkrieg*, t. I, p. 100-101.

triomphe, il avait annoncé à mainte reprise qu'il avait reçu son Évangile du ciel même; que personne, pas même les anges, n'avait le droit de le juger; que sa bouche était la bouche même du Christ, et que celui qui n'adoptait point sa doctrine ne pouvait espérer le salut[1]. Maintenant, parmi ceux qui, à son exemple, avaient abandonné l'Église, il voyait de tous côtés surgir de nouveaux apôtres, en possession d'un Évangile différent. Ces hommes s'opposaient à lui, le réfutaient, affirmaient avoir reçu une mission bien au-dessus de la sienne. Dès le commencement de 1525, les choses avaient été si loin, que dans son découragement, Luther laissait échapper cet aveu : « Tel docteur rejette le baptême; tel autre veut qu'un troisième monde soit placé entre celui-ci et le jugement dernier; quelques-uns enseignent que le Christ n'est pas Dieu; l'un dit ceci, l'autre cela, et il y a autant de sectes et de *Credo* que de têtes. Point de rustre si grossier qui ne s'imagine avoir reçu une révélation du Saint-Esprit et ne s'érige en prophète[2], dès qu'il a rêvé ou imaginé quelque chose[3]. »

V

Cet état d'anarchie religieuse, qui s'étendait maintenant à une grande partie de l'Empire, avait été dès longtemps prédit par les esprits réfléchis, attentifs au mouvement que Luther avait provoqué. L'Allemagne, avaient-ils dit, deviendra une seconde Bohême, car c'étaient bien les doctrines de Jean Huss que Luther avait propagées en Allemagne[4].

Il avait autrefois déclaré n'avoir rien de commun avec Jean Huss (1519), affirmant que jamais il ne légitimerait un schisme, et que les hussites avaient été criminels de rompre l'unité de l'Église romaine[5]. Mais peu de temps après, il était arrivé à la persuasion qu'il était lui-même hussite, et que son enseignement était le même que celui du réformateur de Bohême. Avant lui, Huss avait prêché la vérité évangélique, mais elle avait été condamnée au concile de Constance, où la doctrine du « dragon infernal » avait été substituée à l'Évangile littéral. A l'exemple de Huss et des hussites, Luther

[1] Voy. plus haut, p 28, 213, 236-237.

[2] Lettre aux chrétiens d'Anvers, commencement de 1525, dans DE WETTE, t. III, p. 61.

[3] Voy. plus haut sur ce sujet les jugements portés par Emser, Murner, Aléandre, Eisingen et le duc George de Saxe, p. 109-112, 131-134, 157, 200, 217, 227-228.

[4] Voy. plus haut, p. 85-86.

[5] Voy. plus haut, p. 87-88

avait rejeté l'autorité du siége apostolique, les conciles généraux, et beaucoup d'autres dogmes fondamentaux de l'Église. Comme les « frères de Bohême », il avait vu dans la sainte Écriture l'unique source de la foi; comme eux, il avait aboli toute différence entre les prêtres et les laïques, et enseigné le sacerdoce universel, appelant le Pape Antechrist, et l'antique Église, avec sa constitution, ses lois, ses institutions, ses droits, ses usages, une « invention de l'enfer[1] ». Aussi ce qu'on avait vu se produire en Bohême, c'est-à-dire « cette effroyable licence religieuse » dont des témoins oculaires ont rapporté les excès, allait-il nécessairement se reproduire en Allemagne. Comme Luther le constatait (1525), il y avait maintenant presque autant de sectes et de *Credo* que de têtes. C'est ainsi qu'en 1502 Bohuslav Hassenstein avait écrit de Bohême qu'en ce pays les sectes étaient innombrables; qu'on y rencontrait des wicléfites, des Picards, des contempteurs de la divinité de Jésus-Christ, des sectaires niant l'enfer, l'immortalité de l'âme, ou persuadés que toutes les religions étaient également bonnes; vieillards, adolescents, hommes et femmes se croyaient appelés à expliquer la sainte Écriture, et se disputaient sur des points de foi[2].

Dès qu'on eut détruit l'obéissance envers l'autorité de l'Église, d'abord en Bohême, puis en Allemagne, rien n'eut plus un ferme équilibre dans la pensée ni dans le cœur du peuple.

Et sur le terrain social, d'abord en Bohême, puis en Allemagne, tout chancela, tout fut ébranlé par la propagation des principes de Jean Huss.

[1] Le premier, Wiclef avait appelé le Pape l'Antechrist. Il avait dit à plusieurs reprises en parlant du Pape : « ...homo peccati Antichristus insignis loquitur, quod sit summus Christi vicarius. » Nul homme sur la terre ne désignait plus clairement l'Antechrist, le lieutenant de Satan, que le Pape : « ...ut sit vicarius principalis Satanæ et præcipuus Antichristus ». etc. Dans ses prédications, Wiclef, sans autre commentaire, disait Antechrist pour Pape. — Voy. LECHLER, t. I, p. 583-584, 601, note 3. Les rapports entre les doctrines de Wiclef, de Jean Huss et de Luther sont symbolisés dans un cantional hussite de la ville de Prague. En haut se tient Viclef, qui bat le briquet; au-dessous, Huss, qui allume les charbons; bien plus bas encore, Luther, qui agite une torche enflammée. —Voy. LECHLER, t. II, p. 285, note 2.

[2] Voy. notre premier vol., p. 582.

445

LIVRE III

LA REVOLUTION SOCIALE

LIVRE III

LA RÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

INFLUENCE DES DOCTRINES DE JEAN HUSS EN ALLEMAGNE. — PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

I

« C'est à Jean Huss et à ses disciples », dit un contemporain de la révolution sociale du seizième siècle, « qu'il faut rattacher presque toutes ces funestes doctrines sur l'autorité spirituelle et temporelle, sur la propriété, sur les droits, qui engendrent maintenant parmi nous, comme autrefois en Bohême, l'insubordination, l'émeute, le pillage, l'incendie et le meurtre. C'est à elles qu'il faut s'en prendre du grave ébranlement social qui nous épouvante à cette heure. Depuis longtemps déjà, le poison de ces faux principes se répand de Bohême en Allemagne, et partout où il s'insinue, on le voit produire les mêmes calamités[1]. »

Jean Huss avait porté une grave atteinte à l'autorité ecclésiastique et séculière en enseignant qu'aussitôt qu'un homme se rendait coupable de péché mortel, il devenait par cela même incapable d'exercer les fonctions dont il avait été investi, parce que « Dieu retirait aussitôt sa divine sanction à son autorité et à sa charge ». Évêque ou souverain temporel perdait tout droit à l'obéissance de ses sujets, dès qu'il devenait prévaricateur. En ces sortes d'occasions, c'était aux « vrais croyants » qu'il appartenait de décider.

Jean Huss avait en outre déclaré la guerre à tout ordre social en

[1] *Contra M. Lutherum et Lutheranismi fautores*, fol. 14.

avançant que ceux qui régissent leurs propriétés ou qui en usent contrairement à la loi de Dieu, n'ont aucun titre légitime à ces mêmes propriétés, qui ne sont plus qu'un larcin entre leurs mains souillées et impies. Par ces doctrines, il avait surtout visé les propriétés ecclésiastiques, disant que, puisque mauvais usage en avait été fait, elles devaient nécessairement retourner aux laïques. La propriété ecclésiastique, affirmait-il, conduisait fatalement à l'asservissement des paysans et à la ruine de la noblesse, qui, réduite à la misère, se voyait alors obligée « de voler, de dépouiller et d'opprimer ses subordonnés ». Les biens de l'Église, selon lui, ceux mêmes qui provenaient de donations, devaient être restitués à leurs anciens et légitimes propriétaires, aux seigneurs temporels, dont les ancêtres, égarés par une libéralité inconsidérée, pour la perte des âmes et contre tous les préceptes de la sainte Écriture, avaient doté les clercs de richesses superflues. C'est par de telles assertions que Jean Huss avait su s'attacher une grande partie de la noblesse. Il avait également séduit les gens du peuple, en leur répétant que les possessions ecclésiastiques étaient le « bien des pauvres », que le peuple avait le droit de s'en emparer pour subvenir à ses besoins; qu'en résumé, la pauvreté n'était que tolérée par Dieu, que les riches en étaient les auteurs, et que seuls les « vrais croyants » avaient le droit de posséder[1].

La guerre hussite se chargea promptement d'apprendre au monde, et cela d'une effroyable manière, les résultats qu'on pouvait attendre de ces notions dangereuses qui, renversant toutes les bases de la propriété et du droit, flattaient les plus mauvais instincts de la classe pauvre. Pendant les longues années d'une révolution sanglante, la Bohême tout entière ne fut plus qu'un vaste incendie. Les ouvriers, les paysans, les prolétaires des villes et des campagnes, ravis de voir enfin se lever le jour de la vengeance envoyé par Dieu

[1] Voy. dans le travail de Zöllner sur les origines de la guerre des paysans le chapitre intitulé : *Das sociale Element in der husitischen Bewegung*, p. 20-65. — Voy. dans le *Katholik* de Mayence (1873, p. 92-108) l'article intitulé : *Johannes Hus und die böhmische Commune.* Huss empruntait la plupart de ses principes aux écrits de Wiclef. Celui-ci avait enseigné que les seigneurs laïques étaient non-seulement autorisés, mais obligés de s'emparer des biens des ecclésiastiques, de supprimer les couvents, de confisquer les revenus des monastères, si l'Église, après avoir été avertie, persévérait dans ses errements. Leur devoir était de retirer les charges aux prêtres « qui s'étaient écartés de la religion du Christ ». Dans l' « état futur évangélique » tel que Wiclef l'avait conçu, les particuliers ne devaient plus avoir le droit de posséder, et tous les biens devaient être mis en commun. « ...Tunc necessitaretur respublica redire ad politiam evangelicam, *habens omnia in communi.* » Wiclef prétendait ramener l'Église à l'institution première du Christ, d'après l'Évangile; dans ce dessein il disait n'avoir pas seulement contre lui l'Antechrist, c'est-à-dire le Pape et ses disciples, mais encore le diable et ses anges. — Voy. Lechler, t I, p. 597-598, 600-601.

même et se renouveler la lutte « du peuple élu de Dieu contre les Philistins », formèrent de redoutables armées. « Maudit soit le fidèle dont le glaive ne s'est pas encore plongé dans le sang des ennemis du Christ! » dit la loi taborite; « il faut que nos mains aient été purifiées et sanctifiées par ce sang! » « Nous sommes décidés à poursuivre les impies », déclarent Ziska et ses partisans dans un de leurs manifestes (1423); « nous les flagellerons, nous les assommerons, décapiterons, pendrons, noierons, brûlerons, nous leur ferons subir tous les supplices réservés aux pervers d'après la loi de Dieu. Nous poursuivrons tous les coupables sans exception, sans pitié pour le rang ou le sexe [1]. » Un certain nombre de nobles, poussés par l'espoir de profiter de la confiscation des biens du clergé, se mirent à la tête des insurgés. « Efforçons-nous d'attirer la bourgeoisie dans notre parti », disaient quelques barons qui s'étaient faits, parmi le peuple, les apôtres de la doctrine hussite; « de quelque manière que tournent les choses, nous ne pouvons manquer de gagner à l'entreprise, car nous aurons à nous partager soit les biens du clergé, soit les biens de la bourgeoisie. Si le roi donne les mains à la sécularisation, la noblesse sera la première à en profiter. S'il refuse de l'autoriser, la guerre civile éclatera, et nous fournira plus d'une bonne occasion d'arrondir nos domaines [2]. »

Sickingen et Hutten devaient, un siècle plus tard, chercher à réaliser en Allemagne des projets analogues.

Se fondant sur la « mission spéciale » qu'elles prétendaient avoir reçue de Dieu, les « saintes armées » hussites pillaient et dévastaient couvents, bibliothèques, archives, détruisaient d'innombrables chefs-d'œuvre, et massacraient moines et prêtres. « Avant la guerre », dit Sigismond Meisterlin dans sa *Chronique*, « la Bohême avait des églises et des temples admirables, qui s'élevaient vers le ciel, et dont les vastes et larges voûtes étaient la joie des yeux. Les autels de ces temples étaient merveilleusement hauts; ils renfermaient de précieuses reliques, enchâssées dans l'or et l'argent. Les ornements des prêtres étaient couverts de riches pierreries et de perles fines, les murs des saints édifices étaient magnifiquement décorés; les fenêtres, hautes et claires, étaient ornées de précieuses verrières, chefs-d'œuvre exquis et délicats. » « Mais l'or et l'argent des sacristies, les reliques dont les clercs avaient la garde, tout cela a été pillé par

[1] Voy. Bezold, *Zur Geschichte des Husitenthums*, p. 17-19. Les taborites s'intitulaient « les zélateurs de la loi de Dieu ». — Voy. Höfler, *Geschichtschreiber der Husitischen Bewegung*, t. I, p. 388. « Se legis Dei zelatores appellantes. » — Voy. Lechler, t. I, p. 471. Les hussites désignaient comme le but de leur révolte « la mise en pratique de la loi de Dieu dans toutes les saintes vérités démontrées par la sainte Écriture ». — Voy. Höfler, *Geschichtschreiber*, t. I, p. 425.

[2] Voy. Höfler, t. II, p. 347.

ce peuple de Gomorrhe, qui s'est arrogé le droit d'en disposer. De vastes abbayes, de splendides églises ont été dévastées, et ceux qui mettaient la main sur ces trésors se disaient autorisés à les garder pour eux. Les lois de l'Église ne comptaient plus pour rien, et la terre de Bohême put, en ce temps-là, se glorifier d'un plus grand nombre de martyrs que tout autre pays, tant il y eut alors de chrétiens massacrés pour la foi. Tels furent les crimes impunément commis par ces misérables fils de Satan[1]. »

Les femmes surtout se montrèrent féroces et avides. Presque tous les habitants de Komotau périrent par le feu et l'épée. Partout « la propriété des infidèles retournait aux mains des croyants ». Exerçant en tous lieux leur fureur sauvage, les hussites se vantaient néanmoins de « l'extrême indulgence dont ils usaient envers les ennemis de la foi, les oppresseurs de l'innocence, les transgresseurs criminels et endurcis de la loi de Dieu[2] ».

Dans une adresse au conseil de Prague, une fraction du parti hussite propose l'adoption de douze articles principaux. Ces articles réclament l'abolition de tous les droits « contraires aux commandements de Dieu. L'abrogation du droit existant était le premier pas à faire vers le but qu'on voulait d'abord atteindre : le libre usage des eaux, forêts et pâturages pour tous. Dans l'administration de la justice, tout devait être basé sur le droit divin. Les corvées et les dîmes seraient supprimées, toute distinction entre les classes abolie, toute subordination détruite. Les hommes étant frères, nul d'entre eux ne devait être soumis à qui que ce fût. » D'autres voulaient la complète communauté des biens : personne ne devait plus posséder une propriété particulière. Celui qui gardait un bien pour lui tout seul était en état de péché mortel. Les fils de Dieu s'apprêtaient « à poser le pied sur la nuque des rois », et tous les royaumes qui sont sous le ciel allaient leur être livrés. La souveraineté appartenait au « peuple », aux « élus » ; les villes, les villages, les bourgs allaient être livrés au pillage et à l'incendie[3].

[1] *Chroniken der deutschen Städte*, t. III, p. 176-177.

[2] Voy. ZÖLLNER, p. 39-48.

[3] Voy. ces passages dans HÖFLER, *Geschitschreiber*, t. I, p. 385, et t. II, p. 435. — Voy. LECHLER, t. II, p. 471-472. — BOEHM, p. 76. — BEZOLD, *Zur Geschichte Husitenthums*, p. 43-45, 50. « L'idéal social et politique de l'insurrection de Bohême », dit Bezold (p. 54), « les efforts des meneurs pour organiser puissamment tout l'ensemble de la vie humaine d'après certaines théories, élèvent le mouvement hussite à la hauteur d'une véritable révolution, et nous autorisent à l'assimiler aux plus grands ébranlements politiques de la vie des peuples modernes. Les hussites veulent l'égalité dans les ressorts les plus divers de l'ordre social, dans les questions de propriété comme dans la répartition des biens plus élevés de l'humanité. Ils réclament la suppression de toute distinction sociale, entre les prêtres et les laïques comme entre les seigneurs et le peuple ;

« Pendant les longues et cruelles années de cette guerre funeste, terres et gens furent ruinés; la Bohême, autrefois si prospère[1], fut transformée en terre de désolation et d'horreur. » La bourgeoisie tomba dans la plus profonde misère; le prolétariat prit des proportions effrayantes; les paysans furent assujettis au plus oppressif servage. Pour les séduire et les décider à prendre les armes, on leur avait prodigué de brillantes promesses. On leur avait assuré que les dîmes, les corvées des seigneurs temporels et spirituels allaient être supprimées, qu'ils auraient tous également droit à la pêche, à la chasse, aux pâturages; que les biens « du clergé, du roi et des seigneurs » leur seraient abandonnés. Aussi, exaltés, affolés par de telles perspectives, s'étaient-ils montrés les plus audacieux d'entre les « soldats de Dieu » de l'armée taborite. « Mais leurs prétendus libérateurs se changèrent promptement en maîtres et en « tyrans », et les traitèrent comme de vils esclaves[2]. »

Dans le domaine religieux, l'hérésie de Bohême engendra la tyrannique et pitoyable Église d'État des utraquistes[3]; dans l'ordre social et politique, elle ruina la prospérité nationale et mit le peuple sous le joug écrasant des oligarchiques, rendus plus arrogants que jamais par la victoire.

« Le royaume de Bohême, autrefois si florissant », avouait en présence de l'inexprimable détresse du pays l'utraquiste Laurent de Brezova, « est donné en spectacle à tous les peuples, et semble destiné à leur servir d'exemple. » « La Bohême est devenue la risée des nations ! » s'écrie douloureusement un Tchèque catholique contemporain[4]. On reconnaissait, mais trop tard, la sagesse de l'Uni-

l'abolition de tous les priviléges accordés jusque-là à la naissance, à l'éducation, à la fortune. Leurs plans renferment de vagues conceptions de la souveraineté du peuple, de l'émancipation des femmes, et visent à la suppression de toutes les barrières établies par les lois et la morale. »

[1] Voy. ce qu'un Silésien du seizième siècle écrivait sur l'antique période de la gloire de la Bohême, dans Höfler, *Geschichtschreiber*, t. III, introduction, p. 44-45.

[2] Pour plus de détail sur ce point, voy. Bezold, p. 55-63, voy. p. 75-94. « La population des campagnes, loin d'avoir vu s'améliorer son sort, était réduite à une détresse qui rappelle la triste période de la guerre de Trente ans; ce lamentable état de choses paralysa nécessairement chez les paysans toute force de réaction contre l'asservissement complet qui n'était que trop à prévoir. » « Ce funeste revers de médaille du taboritisme n'a pas, jusqu'à présent, été mis dans un relief suffisant, même par des historiens comme Palacky et Zöllner. » « A la fin de la guerre, un grand nombre de villages avaient complétement disparu; le peuple des campagnes, ruiné moralement et matériellement, était tout prêt pour le servage. » « La noblesse mit le pied sur la nuque des paysans, et bientôt ceux-ci tombèrent dans le plus dur servage. »

[3] Bezold, p. 94. « La Bohême fut dévastée et épuisée non-seulement matériellement, mais moralement. »

[4] Voy. Bezold, p. 101.

versité de Paris, qui, appelée à apprécier la doctrine de Jean Huss, avait prédit que cette hérésie pernicieuse, féconde en lamentables crimes, ne pourrait qu'entraîner les peuples à l'insoumission, à la révolte, et finirait par attirer sur le pays assez malheureux pour l'accueillir la malédiction de Cham. Dès 1424, le cardinal légat Branda avait exprimé les mêmes appréhensions. La répression des hussites, selon lui, n'intéressait pas seulement la foi et l'Église : l'équilibre de la société en dépendait [1]. « La plus grande partie des hérétiques », écrit-il, « veut la communauté des biens, et soutient qu'on ne doit aux autorités ni dîme, ni tribut, ni obéissance. Or, par ces principes, toute civilisation est détruite; les lettres, les arts, les sciences, en un mot toute culture intellectuelle est ruinée. Les hussites regardent comme non avenus les droits divins et humains, et ne songent qu'à s'en débarrasser par la violence. Les choses iront si loin, que ni rois, ni princes dans leurs royaumes ou principautés, ni bourgeois dans leurs villes, ni particuliers dans leurs propres maisons ne seront plus en sécurité, car cette abominable secte ne s'en prend pas seulement à la foi, à l'Église; dirigée par Satan, elle déclare la guerre à l'humanité tout entière, dont elle attaque et renverse tous les droits [2]. »

II

L'influence du radicalisme hussite dans les pays avoisinants ne tarda pas à se faire sentir en Allemagne « de la plus effroyable manière ». « Les Bohêmes inspiraient un effroi général », rapportent les documents désignés sous le nom de *Chronique de Klingemberg*. « Tous les gens de bien craignaient que l'iniquité et la détresse hussites ne vinssent à gagner les autres pays, accablant à la fois les bons, les justes et les riches. Quant aux paresseux, aux gens dissolus, ennemis de tout travail, et en même temps mutins, voluptueux et farouches, ils trouvaient l'idée et l'occasion bonnes. Beaucoup, dans les divers territoires allemands, gens tout aussi vils et dépravés que les Bohêmes, prônaient la secte et les abominations hussites dès qu'on paraissait tolérer quelque peu leurs discours; lorsqu'au con-

[1] « Conservacio societatis humane. »

[2] Voy Bezold, p. 51-53. Le conseil de Constance écrivait en 1416 à propos des dangereuses conséquences politiques des doctrines de Jean Huss : « Metuendum est, ne eveniat irrecuperabilis ïactura, qua *una cum recta fide et ipsum regnum periclitetur*, et cum spiritualibus temporalia una parili ruina involvantur. »

traire ils croyaient comprendre que la conscience publique les repoussait, ils cachaient avec soin leurs sentiments, évitant de les exprimer devant les bons et les sages. Donc les Bohêmes comptaient en Allemagne un grand nombre de partisans secrets, surtout parmi le bas peuple. Comme à cette époque les esprits étaient très-excités contre les prêtres, le peuple prêtait volontiers l'oreille aux partisans des hussites, parce qu'ils avaient toujours le clergé à la bouche et répétaient sans cesse que le riche devait partager son bien avec ses frères[1]. »

De bonne heure, les hussites recueillirent de nombreuses adhésions en Silésie, en Saxe et en Franconie[2]. Des aventuriers, de farouches lansquenets, habitués au vol et au brigandage, et ayant pour la plupart servi dans les armées hussites, propageaient le « poison de Bohême » dès leur retour en Allemagne. Les plus zélés apôtres des principes socialistes parmi les classes pauvres des villes et des campagnes furent ces gueux, ces scélérats, ces misérables bandes de soldats bohêmes qui, dans la seconde moitié du quinzième siècle, avaient trouvé du service dans presque toutes les guerres, et maintenant, devenus soudain les « défenseurs du droit divin », volaient et assassinaient impunément quiconque s'opposait à eux[3].

La première insurrection de paysans éclata dans les environs de Worms, où peu de temps auparavant le prêtre saxon Jean Drändorf avait expié sur le bûcher ses prédications hérétiques (1431)[4]. Environ trois mille paysans armés de piques, d'arbalètes, revêtus de cuirasses et bannières déployées, se présentèrent aux portes de Worms, demandant qu'on leur livrât tous les Juifs de la ville dont l'usure, disaient-ils, les réduisait à la dernière misère. Bientôt l'émeute prit une telle extension que les habitants de Worms exprimèrent la crainte aux états des villes libres réunis à Ulm, que l'Empire et la chrétienté n'eussent plus à redouter des paysans allemands que des hussites. C'était précisément de cette manière que l'hérésie s'était déclarée en Bohême, s'attaquant d'abord aux autorités ecclésiastiques et séculières, aux clercs et aux notables, c'est-à-dire au gouvernement aristocratique. Les états devaient de toute nécessité prendre des mesures énergiques contre ces rebelles[5]. La nouvelle du progrès des doctrines hussites

[1] *Die klingenberger Chronik*, publiée par Henne de Sargans (1861), p. 198. — Bezold, *Die « armen Leute »*, p. 16-17.

[2] Voy. ces documents dans Zöllner, p. 72-75. — Lechler, t. II, p. 485-489. — Bœhm, p. 106-112.

[3] Voy. Palacky, *Gesch. von Böhmen*, 4ᵃ, p. 504.

[4] Voy. Krummel, dans les *Theol. Studien und Kritiken*, LXIIᵃ, p. 133-144.

[5] Pour plus de détails, voy. Bezold, *Der rheinische Bauernaufstand*, p. 129-149.

parmi les « pauvres gens » d'Allemagne parvint jusqu'à Rome [1].

Les ligues formées par les princes, seigneurs, chevaliers et villes avaient appris aux paysans la marche qu'ils devaient suivre. Pour s'entendre, il fallait d'abord se réunir en grandes troupes, convenir d'un plan de campagne, puis faire choix d'une bannière, afin de bien désigner la classe à laquelle on appartenait et le but qu'on se proposait d'atteindre par l'association des forces. Les paysans prirent pour signe de ralliement le gros soulier lacé [2] qu'ils portaient d'ordinaire; ils l'attachèrent à leurs piques ou le peignirent sur leurs étendards. C'est depuis ce temps que toutes les émeutes des campagnes ont été désignées sous le nom de *Bundschuh* [3].

Les révoltés allemands, comme les taborites de Bohême, élirent des nobles pour chefs, « gentilshommes ruinés, écrasés de dettes », qui espéraient gagner quelque chose au tumulte et, comme on dit, pêcher en eau trouble. Assez fréquemment ces « enfants perdus » se chargeaient de soulever les campagnes. C'est ainsi qu'Anselme de Massmünster, gentilhomme alsacien, déploya, en 1486, l'étendard de la révolte; il avait pris un varlet de Zäsingen pour aide de camp. En peu de temps, deux mille révoltés s'étaient joints à lui; « tous avaient juré haine au monde entier [4] ».

« Notre triomphe se chargera de vous apprendre ce qu'on peut gagner au *Bundschuh* », disait un jour un paysan à Trithème. « Nous voulons nous affranchir, comme les Suisses, du joug qui pèse sur nous, et, dans les questions spirituelles, partager l'autorité avec les clercs, comme les hussites [5]. »

En Carinthie (1470), les paysans révoltés manifestaient les mêmes désirs. Les insurgés voulaient voir « la noblesse humiliée, les prêtres assujettis à leur domination », et réclamaient le droit d'élire ou de déposer, selon leur volonté et bon plaisir, les curés et les clercs [6].

Les exigences et réclamations de Hans Böhm [7], le joueur de cornemuse de Niklashausen, allaient encore beaucoup plus loin. Böhm fut, sur le sol allemand, le premier apôtre de l'état de nature social et individuel.

S'appuyant sur la « sublime mission » qu'il disait avoir reçue de

[1] Voy. Boehm, p. 109-110.

[2] Sur le dicton populaire « Et cætera Bundschuh », voy. Liebrecht dans la *Germania* de Pfeiffer, t. V, p. 482, et dans la *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*, 1872, p. 354. Voy. plus haut, p. 171, note 1.

[3] Voy. Boehm, p. 109-110.

[4] Voy. Ochs, *Gesch. von Basel*, t. IV, p. 176.

[5] * *Codex des Klosters Camp am Niederrhein*, p. 71.

[6] Unrest est surtout à consulter pour tout ce qui concerne cette insurrection, p. 631-642. — Voy. Chmel, *Monum. Habsb.*, t. I, 2, p. 866-882.

[7] Voy. sur Böhm Barack, p. 6-97. Ullmann, t. I, p. 421. Zöllner, p. 76-79. Boehm, p. 120-126.

Dieu, Böhm prêchait aux foules, avides de l'entendre, se plaisant, disait-il, à les réjouir en leur offrant la parole du Seigneur dégagée de tout alliage. Il disait que le royaume de Dieu était proche, et que désormais il n'y aurait plus ni pape, ni empereur, ni autorité quelconque; toute différence entre les classes allait être supprimée. L'égalité fraternelle régnerait entre tous. Les princes ecclésiastiques et laïques avaient accumulé tant de trésors! s'ils étaient partagés, tout le monde aurait suffisamment de quoi vivre, et c'est ce résultat qu'il s'agissait d'atteindre. Les dîmes, taxes et douanes allaient être abolies. La chasse, la pêche, les prairies serviraient aux besoins illimités de chacun; on verrait bientôt les princes et les seigneurs forcés de gagner quotidiennement leur vie. Le temps approchait où les prêtres allaient être mis à mort; une forte récompense serait alors décernée à celui qui aurait eu la gloire d'en massacrer trente.

L'égalité fraternelle, la suppression des corvées, l'abolition de toute autorité, voilà ce que le peuple appelait le « véritable Évangile », et celui qui le lui annonçait était à ses yeux un homme de Dieu ayant, comme le Christ, pitié des foules. « Donc le peuple surexcité se leva bientôt en masse », écrit Sébastien Brant; de tous les points de l'Allemagne, il accourait vers son joueur de cornemuse. Le « saint jeune homme », comme il l'appelait, eut bientôt tant d'auditeurs venus de Bavière, de Souabe, d'Alsace, du Rheingau, de Wettéravie, de Hesse, de Saxe et de Misnie, qu'à certains jours plus de trente mille hommes campaient dans le petit village de Niklashausen et dans les environs. « Les compagnons ouvriers », rapporte le chroniqueur Conrad Stolle, « quittaient à la hâte leurs ateliers; les valets des métairies voisines abandonnaient la charrue, les filles de ferme accouraient tenant encore en main leur faucille, tous sans même avoir pris congé de leurs maîtres et seigneurs, et dans les mêmes habits qu'ils portaient au moment où l'irrésistible envie d'aller à Nicklashausen s'était emparée d'eux. » La plupart n'avaient pas de quoi manger; mais ceux chez qui ils arrivaient se chargeaient de les héberger; entre eux, ils se donnaient les noms de frères et de sœurs. Ces pauvres exaltés faisaient porter devant eux des bannières, et marchaient au chant de cantiques inspirés par la chimère qui les avait entraînés.

Mais le joueur de cornemuse ayant un jour engagé les milliers d'auditeurs qui se pressaient autour de lui à laisser femmes et enfants au logis et à revenir à une date indiquée avec des armes, on mit la main sur lui; il fut conduit à Wurzbourg. « Le jour où Hans Böhm fut pris », raconte Stolle, « on le trouva assis dans une taverne, prêchant tout nu à son auditoire. » Quelque temps après, une horde d'environ dix mille fanatiques résolut d'aller le délivrer, et

quatre gentilshommes, vassaux de l'évêque de Wurzbourg, s'offrirent à les commander. Mais à l'aspect des canons de la forteresse, épouvantés par la cavalerie envoyée pour les mettre à la raison, ces pauvres gens se dispersèrent. Hans Böhm fut brûlé vif; les nobles qui s'étaient mis à leur tête ne durent leur salut qu'à la fuite.

Hans Böhm n'avait été que l'instrument d'une vaste conspiration ourdie par un hussite caché au fond d'une caverne, dans les environs de Niklashausen, le curé du village et un ex-Franciscain. De jeunes seigneurs lui avaient appris son rôle, ainsi qu'il l'avoua durant son interrogatoire. Le chevalier Conrad de Thunfeld déclara également avoir cherché à soulever le peuple contre l'évêque de Wurzbourg[1], son légitime seigneur. Le comte Jean de Wertheim lui-même fut soupçonné d'avoir encouragé le mouvement[2].

On parvint à l'étouffer, mais non pas à effacer des esprits les séduisants espoirs que le joueur de cornemuse avait fait naître. Rentrés chez eux, les paysans propagèrent ses doctrines, surtout en Souabe.

Parmi les écrits chargés de les répandre, il faut citer en premier lieu la *Réforme de l'empereur Sigismond.* Ce livre, composé en 1438 par un prêtre séculier, parut pour la première fois en 1476, l'année même où les discours du joueur de cornemuse faisaient une si profonde impression sur les masses. Il fut plusieurs fois réédité entre 1480 et 1497[3].

« L'obéissance est morte », lisons-nous dès les premières pages de l'ouvrage; « la justice souffre violence, plus rien n'est en sa place, aussi Dieu nous retire-t-il sa grâce, et cela est juste. » « Les chefs spirituels et temporels laissent dépérir ce que Dieu leur avait confié. C'est pourquoi tout doit être réorganisé, et à cette réorganisation, les petits surtout sont appelés à participer. Ceux qui s'opposent le plus à la loi de Dieu sont les savants, les sages selon le monde et les puissants du siècle; mais les petits crient vers Dieu, le suppliant de les secourir et de les remettre dans la voie de l'équité. » « Le droit canon est malade, l'Empire et tout ce qui lui appartient défend et soutient l'iniquité, il faut donc le renverser par la force. Quand les

[1] Barack, p. 101.

[2] Stolle, p. 134. — Voy. Barack, p. 85-97.

[3] Sur les diverses éditions de cet écrit, voy. Boehm, p. 6-18. « La réforme de l'empereur Sigismond est le premier écrit révolutionnaire qui ait été publié en allemand. Si l'on a appelé une certaine chronique tchèque rimée du quatorzième siècle la « trompette de la guerre hussite, » notre *Réforme* pourrait à bon droit s'intituler la « trompette de la guerre des paysans, » car l'histoire de ses divers manuscrits et éditions démontre que ce ne fut que longtemps après avoir été composée qu'elle vint à se répandre et à avoir de l'action. C'est précisément en 1520 qu'elle eut le plus d'influence. » — Bezold, *Die « armen Leute »*, p. 26-27.

grands sommeillent, les petits ont le devoir de rester éveillés, afin que le plan de Dieu puisse se poursuivre. » « Les humbles seront élevés, les puissants abaissés, le Christ lui-même l'a dit dans l'Évangile, et les apôtres l'ont répété après lui dans leurs épîtres[1]. »

Les petits et les humbles sont appelés à fonder le règne de la liberté et de l'égalité sur la terre : « N'est-ce pas une chose inouïe que, dans la sainte chrétienté, il faille rapprendre aux chrétiens que l'homme qui a l'audace de dire à son frère : « Tu m'appartiens », commet un crime abominable? Songez-y bien, Notre-Seigneur Dieu, par ses plaies, par sa mort subie volontairement pour nos péchés, a payé notre rançon et nous a délivrés de toutes les chaînes qui nous retenaient captifs, en sorte que désormais personne n'a plus le droit de s'élever au-dessus de ses frères. Nous sommes tous également affranchis et libres, les nobles comme les roturiers, les riches comme les pauvres, les grands comme les petits. Celui qui croit et qui est baptisé est membre du Christ Jésus. Que chacun sache bien que celui qui ose revendiquer un droit de propriété sur les chrétiens ses frères n'est déjà plus chrétien, s'oppose au Christ, et pèche contre tous les commandements de Dieu. » « Si un noble contredit cette vérité, il faut le supprimer; si une abbaye la nie, il faut la détruire de fond en comble, et ce sera faire une œuvre pie. Nous ne devons plus tolérer que personne, prêtre ou laïque, s'élève au-dessus des autres. Laissez-nous le soin de nos intérêts, laissez-nous jouir de notre pleine liberté. Tous ceux qui appartiennent à Dieu s'en réjouiront; mais tolérer l'état de choses actuel, ne pas chercher à porter remède à un mal qu'on pourrait facilement guérir, c'est courir à l'enfer avec les méchants, sans que rien puisse en délivrer, car ce péché surpasse tous les autres en malice; c'est le péché par excellence. »

La liberté chrétienne exigeait encore la suppression des corvées, du ban et autres tyrannies : « On interdit les forêts aux paysans, on les taxe, on leur enlève le droit de pâture. Pour eux, point de miséricorde; on les écrase d'amendes, et cependant on vit de leur travail, car sans eux qui pourrait subsister? C'est le laboureur qui nourrit les bêtes des bois, les oiseaux de l'air. On ne doit pas mettre l'interdit sur les forêts ou sur les champs. De même, on leur ôte les rivières, et cependant elles suivent librement leur cours, portant leurs bienfaits dans tous les pays. On en est venu à un tel point, que, si l'on pouvait mettre en contrainte la nature entière, on le ferait. Ce que Dieu a ordonné, nous nous apercevons qu'on n'en tient aucun compte; au contraire, on le contredit. Les animaux privés de

[1] Dans Boehm, p. 161, 170, 225, 237.

raison devraient protester contre nous, et nous crier : Pieux et braves chrétiens, après tant d'avertissements, prenez donc à cœur toutes ces criantes iniquités! Il n'en est vraiment que temps, convertissez-vous, de peur que Dieu n'exerce sur vous sa sévère justice! »

L'homme de petites ressources était opprimé aussi bien dans les villes que dans les campagnes. L'enchérissement et les compagnies commerciales devaient être supprimés, ainsi que les corporations : « autrement chacun se plaint d'être lésé; tout le monde l'est dans les villes; aussi seigneurs et paysans, tous ont les villes en horreur. Si tout était mis en commun, les seigneurs seraient bien obligés de se résigner à n'être pas plus que les autres. Il faut empêcher que personne exerce plus d'un métier, d'une industrie. Le prix des denrées, les salaires des paysans et des ouvriers doivent être fixés par des experts jurés, choisis par les ouvriers[1]. »

Dans les questions religieuses, « le spirituel doit être nettement séparé du temporel ». Pour arriver à ce but, il faut avant tout confisquer les biens du clergé; un traitement fixe sera ensuite attribué à chaque clerc. Ainsi, par exemple, un curé « touchera par an quatre-vingts florins du Rhin, et cette somme suffira à rétribuer tous ses services; il ne lui reviendra en sus ni taxes, ni dîmes. Il sera défendu à tout prêtre d'avoir plus d'un bénéfice, à quelque rang qu'il appartienne[2]. »

Si quelqu'un ose s'opposer à ces nouveaux règlements, fût-il souverain spirituel ou temporel, « son corps sera recommandé à tous », c'est-à-dire livré en pâture aux oiseaux du ciel; « son bien sera saisi et confisqué, car Dieu n'a que faire de rebelles ». Les clercs réfractaires, évêques, docteurs ou prêtres, perdront leurs charges et leurs bénéfices. « Si les couvents refusent d'obéir, ils seront détruits de fond en comble, parce que Dieu exige des siens une loyale obéissance, et que celui qui ruine une propriété injustement acquise est agréable à Dieu. » Pour établir cette loi nouvelle, tous sont invités à s'employer et à se servir du glaive; « Dieu n'abandonnera pas les siens. Si l'on met la main à l'œuvre avec entrain, crois-moi, tout marchera de soi-même. Que tout le monde se rassure! Nous savons que tout réussira avec l'aide et la force de Dieu, pourvu que nous restions fidèles au Seigneur et ayons égard à sa loi. »

« Quand notre liberté sera reconnue par le monde entier, les grands chefs perdront soudain leur pouvoir. Car, remarque-le bien, qui voudrait agir contre soi-même? qui pourrait préférer la servitude à la liberté? Or le Christ Jésus, dans sa sollicitude paternelle,

[1] Boehm, p. 216-220, 221-228, 235. — Voy. p. 170.
[2] Boehm, p. 231, 172-195.

a mis cette liberté à la portée de toute l'humanité. La vie éternelle s'offre à nous; celui qui ne veut pas recevoir notre doctrine n'est déjà plus chrétien; qu'il le sache bien, l'enfer est ouvert devant ses pas. Donc, nobles chrétiens, chrétiens libres, à l'œuvre, si nous tenons à mériter un jour la paix éternelle[1]! »

De fréquentes émeutes de « pauvres gens », ayant toutes pour prétexte l'obtention de réformes tantôt modérées, tantôt exorbitantes, se produisirent de tous côtés dans les dix dernières années du quinzième siècle.

En 1486, une insurrection éclate en Bavière; « un certain maître Mathieu Korsang, d'Augsbourg, la prêche et l'excite[2] ».

En 1491 et 1492, les vassaux de l'abbaye de Kempten arborent le *Bundschuh* et choisissent pour capitaine Georges Hugo d'Unterasried, que le prince abbé appelait à bon droit « le nouveau Jean Huss[3] ».

En 1493, des tenanciers de l'évêque de Strasbourg forment un complot pendant la nuit dans le lieu secret de leurs assemblées, la Hungersberg, au nord-ouest de Schelestadt, entre Andlau et Villé. Ce *Bundschuh* recruta beaucoup de partisans dans les villes d'Alsace. Un grand nombre de déclassés, de gens sans aveu, s'engageaient par des serments secrets à poursuivre certains buts : « A l'avenir », lit-on dans les articles de leur association, « le peuple ne payera d'impôt que lorsque cela lui conviendra. Chaque commune aura son tribunal particulier, les Juifs seront dépouillés et expulsés du pays, les prêtres n'auront plus droit qu'à un seul bénéfice. L'année jubilaire sera proclamée, elle annulera toutes les dettes; les douanes et autres impôts seront supprimés. » Mais le complot fut découvert à temps; ceux qui y avaient pris part, et sur lesquels on put mettre la main, furent très-rigoureusement punis. Les deux principaux meneurs furent écartelés à Bâle[4].

Néanmoins ce *Bundschuh* eut de redoutables suites, comme les condamnés l'avaient annoncé avant de subir le dernier supplice. « On s'aperçut bien vite, aux soulèvements toujours renaissants qui éclataient dans le pays, que le poison de Bohême avait fait dans l'esprit populaire de terribles ravages. Les riches, ceux qui avaient de gros revenus, étaient dans l'effroi, car il était évident que, si les rebelles venaient à triompher, ils commenceraient

[1] Boehm, p. 169, 206, 247.

[2] Hormayer, *Taschenbuch*, 1834, p. 147.

[3] Haggenmuller, *Gesch. von Kempten*, t. I, p. 415. — Zimmermann, t. I, p. 290-302. Les tenanciers de l'abbaye de Kempten eurent surtout à souffrir.

[4] *Berler Chronik* dans le *Code historique de la ville de Strasbourg*, t. I, p. 104. — Voy. Zimmermann, t. I, p. 141-145. Sur une conspiration de cinq cents tenanciers de l'abbaye d'Ochsenhausen de 1497 à 1502, voy. Stalin, t. IV, p. 94.

par renverser toute autorité, refuseraient de payer l'impôt ou la dîme, réclameraient une liberté sans limites, et surtout l'égalité des biens[1]. »

« Pour nous affranchir », disaient les articles d'un *Bundschuh* soulevé dans l'évêché de Spire (1502), « nous nous sommes réunis, résolus de conquérir notre liberté par les armes. » « Nous abolirons et détruirons toute autorité, souveraineté, domination quelconque; nous marcherons contre les puissants, bannière déployée, et tous ceux qui ne voudront pas nous rendre hommage seront massacrés. » Les conjurés ne reconnaissaient pour chef et pour maître que le roi des Romains. Ils se proposaient de confisquer et de partager les biens du clergé et de la noblesse; dîmes, douanes, taxes et impôts allaient être abolis. « L'eau, les forêts, les prairies, le pâturage, les landes, le gibier, les oiseaux, la chasse et la pêche, tout allait être laissé à la libre disposition de chacun[2]. »

En peu de temps, les révoltés étaient au nombre de sept mille; quatre mille femmes environ, « gagnées, elles aussi, à la cause de la liberté », s'étaient jointes à eux. Il fut convenu qu'à la Saint-Georges, on se réunirait en armes devant les murs de Bruchsal. Mais cette conspiration fut découverte avant que d'éclater; tous ceux qui, de leur plein consentement, en avaient fait partie et dont on put s'emparer, périrent de la main du bourreau[3]. Beaucoup se sauvèrent en Suisse, dans la forêt Noire, dans le Brisgau ou dans le Wurtemberg.

Parmi ces fugitifs se trouvait un des chefs les plus ardents de la conspiration, Jost Fritz, chef et séducteur du peuple, révolutionnaire exalté. « Son langage était doux et mielleux; il savait bien où le soulier blesse le pauvre homme, et la dure condition où le réduisaient les Juifs et autres usuriers, avocats, coupeurs de bourses, princes, nobles, seigneurs ecclésiastiques, etc. » « Il ne réclamait pas seulement la répression des abus, il voulait une révolution radicale, et, soutenu par les gens du peuple et tous les amis du désordre, rêvait de devenir lui-même grand, puissant et riche[4]. »

[1] *Glos und Comment auf LXXX Artickeln*, Bl. D².

[2]
Ils se disaient l'un à l'autre :
Il nous faut un mot de guerre,
Le voici, si j'ai bien compris :
« Brave camarade, qu'en penses-tu ? »
« Le pauvre homme ne peut plus guérir ! »

LILIENKRON, t. III, p. 135.

[3] TRITHEM, *Chron. Hirsaug. ad a.* 1502. — MONE, *Badisches Archiv*, t. II, p. 168-169. — *Francfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 666-669. — Geissel a fort bien traité ce sujet, voy. *Kaiserdom*, p. 242-248.

[4] « Ce portrait juste et concis est tiré de la lettre d'un fonctionnaire public de Brisgau, Georges Roheisen, 13 novembre 1514.

Autrefois lansquenet, il avait pris part à des expéditions, à des batailles; aussi avait-il, aux yeux de ses compagnons, le prestige d'un véritable capitaine. Pendant plusieurs années, il travailla secrètement la forêt Noire, le Brisgau, et parvint à soulever les pauvres paysans et tous ceux qui « aiment à trouver beaucoup de nourriture et peu de besogne ». Comme le joueur de cornemuse, il entrait en fureur à propos des vices sociaux trop mollement réprimés par l'autorité et de l'exploitation des pauvres par leurs seigneurs. « Il avait un langage si séduisant, que chacun croyait toucher à la félicité et devenir riche rien qu'en l'écoutant. » Les seigneurs avaient fini leur temps, disait-il; les impôts, les douanes iniques allaient être supprimés. L'eau, les bois, les pâturages appartiendraient désormais aux pauvres comme aux riches. On s'opposerait à la cupidité des grands usuriers; on revendiquerait les anciens droits, usages et coutumes dont les petits avaient été dépouillés par la violence. Les perpétuelles guerres privées dont le peuple était la victime le ruinaient; la paix perpétuelle allait être proclamée dans toute la chrétienté, et nul ne resterait en vie qui oserait y porter atteinte[1]. Celui qui avait le goût de la guerre serait envoyé, muni d'une somme d'argent pour sa route, vers les Turcs et les mécréants. Après l'organisation du *Bundschuh* et lorsque les armées des opprimés seraient rassemblées, on avertirait l'Empereur de ce qui se préparait, en l'invitant à prendre la direction de la ligue. Tous ces plans étaient inspirés par Dieu même, assurait Jost Fritz aux pauvres paysans accourus en foule pour l'entendre aux assemblées nocturnes qu'il présidait; ils étaient équitables, conçus d'après les préceptes de la sainte Écriture, et ne réclamaient que des choses justes.

[1] On lit dans un récit rimé du *Bundschuch* de Lehen (voy. LILIENKRON, t. III, p. 137) :

Il s'élève en ce moment une grande lamentation,
Une violente querelle dans la chrétienté,
Et surtout dans la nation allemande!
Je ne puis m'empêcher de dire
Que les Juifs, les païens ou les Tartares
Etaient vraiment mieux régis que nous!
Mais personne ne regarde plus cela comme humiliant!
On vole maintenant beaucoup sur les routes,
Et cela s'appelle jeu de cavalier!
...Si chacun savait garder son rang,
Les choses iraient bien mieux chez nous!

On lit aussi dans la *Réforme de l'empereur Sigismond* : « Vous princes, vous seigneurs, chacun selon son rang et place, je vous exhorte par le salut de l'Empire, je supplie aussi chrétiennement toutes les villes sans exception de faire les plus grands efforts pour éviter toute guerre et de conclure la paix. Celui qui méprisera cette exhortation n'a pas le droit de s'appeler chrétien. Sa postérité ne doit plus prétendre à aucun privilége ou fief de l'Empire; il sera considéré par ses frères comme un païen et un faux chrétien. » — BOEHM, p. 234.

Les conjurés virent bientôt se joindre à eux un grand nombre de déclassés, de mécontents, venus du Brisgau, de l'Alsace, de la Souabe[1]. Un gentilhomme ruiné et même quelques prêtres furent enveloppés dans le complot, et le curé de Lehen, village des environs de Fribourg devenu le centre du mouvement, déclara que l'entreprise « était divine et qu'elle avait la justice pour but ». De petits commerçants réduits à la mendicité, des vagabonds, des colporteurs, des musiciens, des aubergistes servaient d'intermédiaires et de complices. Les premiers, à un signal donné, devaient mettre le feu à certaines localités désignées d'avance. On comptait fermement sur l'appui des Suisses :

> Ils pensaient entraîner aussi dans leur ligue
> Les confédérés avec leurs farouches gars[2],

dit une chanson populaire.

Enfin, en octobre 1513, tous les fils du complot étaient ourdis dans les différents territoires. On devait commencer par un hardi coup de main, et s'emparer de Fribourg par surprise. Mais au dernier moment la conjuration fut découverte. Les bourgeois de la ville, commandés par le margrave Philippe de Bade, la réprimèrent avec énergie[3].

En même temps, en Suisse, dans les cantons de Lucerne, de Soleure et de Berne, des insurrections éclataient. La plus considérable fut celle du Wurtemberg (1514), connue sous le nom de « révolte du pauvre Conrad[4] ». Elle se rattachait au *Bundschuh* de Lehen; mais, tandis que le prolétariat des villes et des campagnes avait presque exclusivement formé le premier, si bien qu'on avait eu grand'peine à trouver de quoi acheter une bannière, c'étaient les citadins et les paysans à leur aise qui s'étaient mis à la tête du « pauvre Conrad ». Le grand prétexte de la révolte, c'était l'intolérable tyrannie du duc Ulrich. Cet insolent despote avait ruiné le pays, accablé le peuple d'impôts et, vivant dans la débauche et le

[1] La conspiration s'étendit encore plus loin : « Les paysans », mandait l'empereur Maximilien le 18 novembre 1513 au conseil de Francfort, « s'assemblent tout le long du Rhin, et forment entre eux des ligues, des complots contre le clergé et la noblesse. » *Franckfurts Reichscorrespondenz*, t. II, p. 897.

[2] *Pamphilus Gengenbach* (publié par Gœdeke, Hanovre, 1856) *Lied vom Bundschuh*, p. 388-390.

[3] Pour plus de détail, voy. H. Schreiber, *Der Bundschuch zu Lehen und der arme Conrad zu Bühl, zwei Vorboten des deutschen Bauernkriegs* (Fribourg, 1824). Les actes d'enquête sont particulièrement intéressants.

[4] De même qu'on dit encore aujourd'hui « le riche Kunz » (Conrad), autrefois le contraire était usité : on disait « le pauvre Conrad » (armer Kunz). Les meneurs du nouveau régime populaire s'attribuaient eux-mêmes ce nom dans un sentiment d'orgueilleuse indigence. La populace soulevée ne s'appelait pas autrement que « le pauvre Conrad », et l'on disait communément « être dans le pauvre Conrad, faire partie du pauvre Conrad ». Stalin, t. IV, p. 99, note 3.

luxe le plus effréné, avait accumulé presque un million de dettes[1]. Sans l'assentiment des États, Ulrich avait exigé un pfenning d'impôt sur chaque florin de capital; de sa propre autorité, il avait établi une taxe sur l'usage quotidien de la viande, de la farine et du vin, exigeant que les bouchers, meuniers, boulangers, marchands de vin, vendissent aux anciens prix en diminuant les poids et les mesures, et que sur les bénéfices ainsi réalisés, une forte somme lui fût attribuée. Bourgeois et paysans s'étaient unis pour résister à une tyrannie si odieuse. Un coutelier de Schorndorf avait établi dans la ville une véritable chancellerie; on venait s'inscrire chez lui de tous les points du pays. Des agitateurs populaires parcouraient la contrée, soulevant les masses. A Markgrönigen, le curé de la ville prêchait en faveur du « pauvre Conrad » et allait jusqu'à encourager ses paroissiens à se révolter. Enfin les insurgés, s'étant mis en marche, pénétrèrent dans les villes, et s'en emparèrent. Des émeutes eurent lieu simultanément à Stuttgard, à Tubingue. Le « pauvre Conrad » réclamait en premier lieu : la suppression des nouvelles charges introduites par le duc; puis la liberté de la chasse, de la pêche, la libre entrée des bois, l'affranchissement des taxes et des corvées. Dans les cités, il voulait le renversement des « honorables », c'est-à-dire des nobles et des riches bourgeois. Dans les campagnes, il réclamait sa part dans les propriétés foncières des seigneurs. Beaucoup ne s'étaient armés que par crainte du servage[2]. C'était pour s'y soustraire,

[1] Une chanson du temps fait dire à Ulrich :

Je suis jeune et point vieux,
Beau et de belle tournure,
Assez grand et point nabot,
Duc et bourreau du Wurtemberg.

Kilian Leib, *Ann.*, dans Arétin, t. VII, p. 633. « Le pouvoir était aux mains des conseillers », dit Anshelm (t. V, p. 269) « et ceux-ci, pour le malheur du jeune et bouillant Ulrich, le dirigeaient et le conseillaient, ne cherchant dans leurs actes que leur propre intérêt. » L'abbé d'Heilsbronn, Sébald Bamberger, dit en racontant la révolte du pauvre Conrad : « La ligue des paysans suppliait le duc de gouverner le pays à la manière de ses ancêtres, mais elle ne fut pas exaucée. L'imprudent Ulrich marcha contre les révoltés. Au début, il leur tint un langage conciliant; eux, trompés par ses douces paroles, déposèrent les armes. Alors le duc, avec ses sanglants affidés (cum sanguisugis lateri ejus adhærentibus), tomba comme un lion furieux sur les paysans. Il en fit décapiter quelques-uns, en proscrivit d'autres, et confisqua leurs biens. Beaucoup se sauvèrent dans les pays voisins, échappant ainsi à son odieuse tyrannie. » — Muck, *Heilsbronn*, t. I, p. 213-214.

[2] Voy. Liliencron, t. III, p. 140. On lit dans une relation rimée de cette émeute :

Ils bourdonnaient par-ci par-là,
Comme si le diable était en eux !
Lorsqu'un homme de bon conseil leur représentait
Qu'ils devaient éviter tout ce tumulte,
Ils juraient de le mettre à mort,
S'il continuait un tel discours.
Alors, les bons étaient obligés de se taire...

disaient-ils, qu'ils s'étaient unis aux défenseurs du « droit divin », et qu'ils avaient résolu de « prêter main-forte à la justice[1] ». Des tendances communistes ne tardèrent pas à se faire jour parmi les rebelles. Plusieurs de leurs chefs avouèrent plus tard avoir formé le dessein de s'emparer des biens du duc, des propriétés des moines, des prêtres et des nobles, et de massacrer tous ceux qui s'opposeraient à eux. Pendant l'émeute, on entendait retentir des cris menaçants : « Que les riches partagent avec nous! Le jour viendra où nous passerons nos épées au travers du corps des puissants, et où leurs entrailles se répandront sur le sol! Maintenant nous avons le glaive à la main! Que le soleil soit notre signe de ralliement[2]! »

Pendant l'automne de 1517, une vaste conspiration fut découverte dans le pays de Bade. Toute la contrée située entre les Vosges et la forêt Noire était comme enveloppée dans un réseau d'émeutes. Un *Bundschuh*, qui éclata dans le territoire de Wissembourg, faillit s'emparer par surprise de Wissembourg et d'Haguenau; les conseillers, les magistrats, la noblesse, la chevalerie devaient être massacrés, les taxes et les dîmes, les tribunaux, tous les pouvoirs, à l'exception de celui de l'Empereur, renversés. On ne devait plus payer d'impôt qu'à l'Empereur et à l'Église[3].

Et forcés de faire leur volonté.
Lorsqu'on demandait à l'un d'entre eux
Ce qu'ils avaient dans la pensée,
Et pourquoi ils se rassemblaient ainsi sur les montagnes,
Ils disaient ouvertement
Que c'était pour la cause de la justice
Qu'ils avaient pris les armes.
O Marie, douce Mère de Dieu,
Peut-on appeler justice
La persécution criminelle
De tous nos frères
Et des prélats spirituels?
Dieu nous préserve de le penser!

LILIENCRON, t. III, p. 143-147. 149.

[1] SATTLER, *Gesch. Würtembergs unter den Herzogen*, t. I, p. 170. *Beilagen*, 4°, 70. — Voy. ZÖLLNER, p. 101-102.

[2] Sur le « pauvre Conrad » et ses suites, voy. STALIN, t. IV, p. 95-116, p. 98, note 3, voyez l'indication des sources.

[3] Voy. VIRCK, t. I, p. 105-106. Sur la révolte des paysans dans la Styrie, la Carniole, la Carinthie, entre 1545 et 1516, voy. les renseignements fournis par CHMEL, dans la *Notizenblatt, Beilage zum Archiv fur Kunde OEsterreich. Geschichtsquellen*, t. I, p. 111-112. — FRANCK, *Deutsche Chronika*, p. 267. Sur les soulèvements de paysans dans quelques localités du Tyrol, de janvier à juillet 1521, voy. HÖFLER, *Zur Kritik und Quellenkunde der ersten Regierungsjahre Carl's V, Abth.* 2, p. 12. Le 15 mars 1521, Ulrich Gebhard de Brauneggen subit la peine capitale, pour avoir tenté d'exciter une émeute parmi les paysans contre la noblesse. — KIRCHMAIR, *Denkwürdigkeiten*, dans les *Fontes rer. Austr.*, t. I, p. 453

CHAPITRE II

CAUSES GÉNÉRALES DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

I

Les émeutes si fréquentes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième viennent de nous prouver que la grande révolution sociale de 1525, qui bouleversa simultanément presque tous les territoires de l'Empire, depuis les Alpes jusqu'à la mer Baltique, n'eut pas pour première origine les prédications et les écrits des novateurs religieux.

Les paysans « mécontents, insoumis, et devenus partout d'humeur récalcitrante », comme le constataient en 1517 les États de Mayence, n'eussent pas tardé à se soulever dans les villes et dans les campagnes, même si Luther et ses disciples ne fussent jamais entrés en scène.

Mais ce fut l'état moral que les troubles religieux avaient créé ou développé qui imprima à la révolution sociale son caractère d'universalité et de « cruauté sauvage[1] ».

Dès que l'autorité traditionnelle de l'Église eut été systématiquement ruinée dans le peuple, la notion même de l'obéissance envers le pouvoir (comme en Bohême au siècle auparavant) fut profondément ébranlée dans les esprits. Des pamphlets incendiaires, injurieux, fanatiques, répandus à profusion contre les supérieurs ecclésiastiques et laïques, en flattant les passions populaires, détruisirent toute discipline, tout respect, et rendirent les peuples avides de

[1] Maurenbrecher, *Katholische Reformation*, t. I, p. 257, dit avec impartialité : « Ce serait voir les choses à un point de vue apologétique peu compatible avec la stricte vérité historique, ce serait étudier les faits sans indépendance que vouloir soutenir que la prédication évangélique de Luther n'ait pas augmenté et accéléré l'effroyable agitation qui, dès le quinzième siècle, se faisait jour de tous côtés. Les prédicants luthériens, marchant sur les traces de leur maître, contribuèrent plus encore que lui au développement des ferments révolutionnaires.

posséder une liberté sans frein. En même temps, les prédicants, comme s'ils se fussent livrés à une industrie réglée, semaient en tous lieux le mécontentement et la discorde. « Des agitateurs innombrables », déguisant leur dessein sous l'emphase de discours chrétiens en apparence, et prétendant s'appuyer sur la sainte Écriture, prêchaient au peuple un Évangile de haine et d'envie. Chaque année, dociles à ces funestes guides, les révoltés devenaient plus nombreux.

Dès que prévalut l'opinion que l'Église, depuis plusieurs siècles, avait systématiquement exploité et trompé toutes les nations chrétiennes, on en vint bien vite à attaquer l'autorité laïque, alors si étroitement liée à l'organisation ecclésiastique. On ne voulut plus voir dans les lois civiles qu'un système corrompu, fondé sur l'exploitation préméditée des classes inférieures, et leur renversement sembla commandé par la « justice même de Dieu ». Il fallait à tout prix rompre avec le passé chrétien; on garda aussi peu d'égards envers les droits et les traditions de l'histoire dans les questions politiques et sociales que dans les questions religieuses. Un complot, tramé au grand jour, s'attacha, au moyen du meurtre et du pillage, « à remettre en haut tout ce qui était en bas », et ne rêva plus que de livrer les biens de la terre et le pouvoir de ce monde à ceux qui jusque-là avaient été considérés comme les plus faibles, et n'avaient compté pour rien. Sans recourir à l'astrologie, on pouvait donc prédire à coup sûr, avec Sébastien Brant, « que la confusion se mettrait bientôt partout, et que l'on verrait se produire de si horribles événements que la fin du monde semblerait toute proche ». « O mon Dieu », s'écrie Brant, « viens en aide à la sainte chrétienté! Et vous, prêtres, écoutez mes avertissements, de peur que vous ne veniez à être proscrits et anéantis! Que Dieu nous regarde tous dans sa miséricorde, car je prévois que l'Empire romain sera prochainement réduit en cendres, et que l'honneur de l'Allemagne périra misérablement. Cependant Dieu peut encore changer la face des choses, rien n'étant difficile à sa force toute-puissante; mais comme on n'est occupé qu'à faire le mal, comme on ne veut point rompre avec une conduite scandaleuse, je crains fort que notre détresse n'aille encore en croissant. Sans nul doute, grands et petits, vieillards et jeunes gens, nous sommes tous destinés à assister bientôt à d'étranges changements [1]! »

[1] ZARNCKE, *Brant's Narrenschiff*, p. 161-162. — STROBEL, *Narrenschiff*, p. 34-35. Une révolution générale et un nouveau déluge étaient annoncés pour 1524. « Il y a quelques années », écrivait Laurent Fries (*Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken*, p. 2-3), « les tristes brouillards et vapeurs qui se sont amassés du fond de l'abîme de nos iniquités et de nos vies coupables ont engendré beaucoup de doctrines et d'opinions erronées et scandaleuses. Les nuages s'amoncelèrent dans les vallées, chez l'homme du peuple, et par la négligence des pasteurs, ils s'en-

Tous les esprits réfléchis attribuaient le mal qui gagnait peu à peu toutes les classes et grandissait chaque jour, au mépris de l'état dans lequel on était né, à l'exploitation inique du prochain, à l'envie, à la haine, à l'insubordination, enfin à cette passion toujours grandissante pour le luxe et le plaisir qui, dans les tavernes publiques, dans les fêtes et les banquets, dégénérait si fréquemment en débauches ignobles et en ivrognerie bestiale [1].

L'amour du luxe, « comme un poison dévorant », gagnait les villes et les campagnes, les nobles, les bourgeois, les ouvriers, les paysans. « Il est raisonnable et juste », déclaraient, en renouvelant les ordonnances des Diètes précédentes, les États de Nuremberg en 1524, « d'exiger que tout chrétien s'habille selon sa condition, qu'il ait une tenue particulière et simple, afin d'être aisément reconnu et honoré selon son état par les étrangers. Mais de notre temps on agit tout à l'opposé de ces sages coutumes du passé, en sorte que beaucoup de gens de petite condition s'habillent et se parent beaucoup plus richement que ceux qui appartiennent à une classe plus élevée. Autrefois, en Allemagne, nos pères ne connaissaient point le luxe extravagant qu'on voit depuis quelque temps parmi nous. Chaque année, ce désordre augmente; on cherche à imiter les modes des peuples étrangers; non-seulement les costumes sont d'une excessive richesse, mais presque tous les ans il faut s'en procurer de nouveaux, de différents. Une recherche inouïe dans le boire et le manger va de pair avec le luxe exagéré des parures, et ces abus causent la ruine et le mortel dommage du pays. » « Les électeurs et princes doivent interdire aux dames de leur cour la magnificence outrée des habits, la profusion des joyaux, des pierreries, régler ces questions avec leurs vassaux, et veiller sous ce rapport au maintien des lois. Quant aux bourgeois, aux ouvriers, aux paysans, il faut de toute nécessité édicter de nouvelles ordonnances leur imposant un costume particulier, et pour qu'elles soient observées, autoriser tout citoyen à citer devant un tribunal compétent celui ou celle qu'il aura trouvé en contravention; l'amende payée par les violateurs de la loi sera la récompense du dénonciateur. Sans cette mesure, on ne parviendra

flèrent de telle sorte qu'en l'an 1525 après la naissance de Notre-Seigneur ils crevèrent avec un grand fracas, et renversèrent violemment les hauts et anciens édifices de l'autorité, causant de plus aux hommes, aux animaux, aux propriétés un tort affreux et irréparable. C'était bien là cet effroyable déluge que les astrologues et les savants, habitués à étudier le firmament, avaient autrefois prédit. Oui, c'est bien ce déluge lamentable et fatal, déluge de sang et non déluge d'eau, qui nous avait été annoncé. » — Voy. aussi KNEBEL, *Donauwörther Chronik*, dans BAUMANN, *Quellen*, p. 249.

[1] *Glos und Comment. auf LXXX Artickeln*, Bl. E.

jamais à déraciner le mal qui nous dévore, car la licence du peuple, les blasphèmes, les imprécations augmentent en proportion du luxe. Les coupables seront ou exécutés, ou privés d'un membre. Pour réprimer l'ivrognerie et les excès qui l'accompagnent, on fera une loi portant que les crimes commis en état d'ivresse seront plus rigoureusement punis que d'autres. » Mais la commission des États remarquait fort judicieusement, en terminant son rapport, « qu'une véritable amélioration ne pourrait être obtenue des sujets qu'à la condition que les chefs se décidassent à réformer leurs propres déréglements [1] ».

Or c'était précisément des chefs spirituels et temporels que venait tout le mal. On lit dans un cahier de doléances daté de 1523 : « De tous côtés on entend dire que les princes, les seigneurs et la noble chevalerie, pendant les Diètes, aux assemblées, au milieu de leurs cours, ne songent qu'à se surpasser les uns les autres par la magnificence de leurs costumes; le velours, la soie, le damas, les perles, les plumes sont leurs parures ordinaires. Leurs festins sont d'une splendeur inouïe; je ne veux point parler de leurs mauvaises mœurs, ni de leur passion effrénée pour le jeu[2]. » Le jeu passait alors « pour l'honorable passe-temps des nobles; » il était bien porté d'avoir d'énormes dettes de jeu. Le grand maître de l'Ordre Teutonique, Albert de Brandebourg, perdit au jeu pendant la Diète de Nuremberg la somme, exorbitante pour ce temps, de 600 florins d'or, et les dettes de jeu du margrave Casimir de Brandebourg montèrent jusqu'à 50,000 florins[3]. Les riches marchands, les grands entrepreneurs ne restaient pas en arrière; « au contraire, ils affichaient une prodigalité plus extravagante encore. On assurait que le fils et le gendre du banquier d'Augsbourg Höchstetter avaient, en une seule nuit et pendant un banquet, dépensé de 5,000 à 10,000 florins, et perdu au jeu, en une seule séance, 10,000, puis 20 et 30,000 florins [4]. »

Les classes inférieures prenaient modèle sur les classes élevées : « Ouvriers et paysans, valets et filles de ferme dépensent leur argent en habits, en parures dispendieuses, et font la roue tout aussi bien que les nobles et les grandes dames; le peu qui leur reste s'en va par leur gosier. Les jeunes paysans surtout ne mettent point de bornes à leur passion pour la parure et la boisson; chaque année ils deviennent plus fous, de sorte que le châtiment de Dieu ne peut manquer

[1] * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XXXIX, fol. 7-18. *Beschwerung die aus Costlichkait der Klayder volgen.* Diète de Worms, 1521. — *Reichstagsacten*, t. XXXIV, fol. 252-270. Sur les blasphèmes et les imprécations, voy. fol. 274-276. — Voy. Bucholtz, t. II, p. 41-43.

[2] *Clag eines einfeltig Klosterbruders*, Bl. F.

[3] Voigt, *Preuss. Gesch.*, t. IX, p. 748. — Droysen, *Preuss. Politik.*, t. II[b], p. 456.

[4] Rapport de Clément Sender, dans Greiff, *Rem's Tagebuch.*, p. 95-96.

de les atteindre[1]. » « Personne », dit un rimeur de l'époque, « ne veut rester dans sa condition ; le rustre veut égaler le noble. »

Les paysans et les villageois portaient des vêtements de soie et de velours, tout comme leurs seigneurs; ils avaient comme eux des chaînes d'or au cou; « bien manger, bien vider le verre, jouer beaucoup », telle était leur grande affaire. « Les riches paysans aiment à humilier les gentilshommes et à leur bien prouver qu'ils ont plus d'argent qu'eux dans leur coffre. Ils n'ont plus aucun respect pour la noblesse, et ne veulent plus entendre parler de corvées ni de dîmes. » Plus la noblesse allait s'appauvrissant[2], plus chez les villageois enrichis grandissaient l'orgueil et le ridicule sentiment de leur importance. « Quand une noce, un baptême ou une kermesse avaient lieu dans un village, la ferme dépassait souvent de beaucoup le château en luxe de costumes et de table. On faisait bombance chez le fermier, tandis que le pauvre gentilhomme, assis tristement chez lui, avait à peine quelque chose à mettre sous la dent. Aussi n'était-il pas rare de le voir vendre ou engager ses terres morceau par morceau, afin de pouvoir, à l'occasion, donner, lui aussi, un festin dispendieux, et acheter des robes et des parures à sa femme ou à sa fille. » « Je sais des paysans », écrivait Wimpheling, qui à la noce de leurs enfants, ou bien pour un baptême, étalent un tel luxe, que l'on pourrait acheter une maison, un champ et une petite vigne attenante avec ce que la fête a coûté. » Les débauches, les excès de boisson entraînaient souvent les villageois dans des dettes inextricables. Thomas Murner avait dit longtemps auparavant dans sa *Conjuration des fous :*

Ils sont assis nuit et jour à l'auberge,
Et négligent leur besogne;
Ils boivent, mangent, perdent au jeu
Plus d'argent que leur charrue n'en gagne.
Celui qui ne veut pas me croire,
Qu'il aille à l'auberge,
Qu'il regarde les comptes crayonnés sur la muraille!
Tous sont aux paysans!
Puis ils tâchent de vendre, avec force ruse,
Leurs blés, qui ne sont pas encore verts[3]!

« Faire bombance, s'enivrer, honnir les autorités laïques et ecclésiastiques », dit un auteur satirique contemporain, « voilà les

[1] *Clag eines einfeltig Klosterbruders*, Bl. F.

[2] Voy. notre premier volume, p. 366-367 et 453-454. — Voy. plus haut, p. 243. — BENSEN, *Banernkrieg*, p. 29-31.

[3] *Narrenbeschwörüng*, Bl. X[1]. Voy. les détails que nous avons donnés sur le luxe et les excès de table des paysans dans notre premier volume, p. 300, 302, 363.

grandes occupations du jeune paysan de notre temps; aussi pourrait-il chanter :

Il faut que je m'habille richement;
Alors, tout paysan que je suis, j'aurai l'air d'un noble!
Il faut que j'engouffre le plus de vin possible,
Que je jure, blasphème, que je mente hardiment,
Que je trompe les bourgeois sur le poids et la mesure,
Que je risque de grosses sommes au jeu,
Car c'est ainsi que va maintenant le monde!
Il faut savoir disputer sur la foi,
Être au courant de la doctrine évangélique,
Et, dans les auberges, assis près du vin et de la bière,
Injurier les prêtres à cœur joie [1]!

« Dans les tavernes et les maisons de bain, les gens du peuple tranchent toutes les questions politiques. Ils restent attablés tout le jour, buvant, jouant, mangeant, et voulant tout régenter. Là, le rustre, le tailleur, le cordonnier, l'ouvrier, l'apprenti savait le dernier mot des affaires religieuses; c'est à qui saura le mieux conseiller le Pape, les évêques, l'Empereur et les princes; ils blâment tout le monde; il semble que le fardeau des affaires publiques soit sur leurs épaules, et qu'ils aient à veiller à la sécurité publique. Il n'y a que ce qui concerne leur commerce ou leur métier qui leur est indifférent; la femme et l'enfant ne le savent que trop [2]! De bonne heure les jeunes apprennent de leurs ainés l'oisiveté, l'intempérance, et tous les autres vices [3]. »

Mais les plaintes les plus amères sur l'abaissement des mœurs, surtout dans la jeune génération, c'est Luther qui les fait entendre.

Il avait maintes fois exprimé le confiant espoir que sa doctrine

[1] A l'exemplaire des *Lucubrationes theologicæ* tiré de la bibliothèque franciscaine de Fulda dont nous nous sommes servi, sont ajoutées, dans une écriture du seizième siècle, trois feuilles renfermant les passage cités ci-dessus, ainsi que des renseignements sur le peuple, les curés de village, etc.; nous les citons plus bas. La dernière page finit par quelques phrases empruntées à l'édition allemande du livre de Cochlæus sur la guerre des paysans.

[2] Les politiques de cabaret avaient déjà été très-bien dépeints par Thomas Murner dans sa *Schelmenzunft*, t. XXV :

Il en est qui prétendent décider
Sur tout ce qui se passe dans l'Empire, et au delà!
La situation de l'Empire romain,
Celle des pays allemands et welches
Est examinée par eux!
Que d'affaires embarrassantes!
Il s'agit de savoir qui a emprunté l'argent vénitien
Et comment parvenir à le rendre,
Comment est entretenue la maison du Pape,
Et comment les Français ne savaient rien
De la ligue du roi romain, etc.

[3] *Glos und Comment. auf LXXX Artickeln.* Bl. G.

exercerait la plus salutaire influence sur la vie religieuse et morale de tous ceux qui la recevraient avec foi et bonne volonté.

Mais quelques années plus tard, voici l'aveu qu'il est contraint de faire : « Nos évangélistes sont sept fois pires qu'ils n'étaient autrefois. Bien que l'Évangile nous ait été annoncé et expliqué, nous volons, mentons, trompons, nous nous vautrons dans tous les vices, nous passons notre temps à bien boire et à bien manger. » « Je vis entre Sodome, Gomorrhe et Babylone », écrit-il en 1523[1]. « Quand j'étais jeune, je me souviens que la plupart de mes amis, même de mes amis riches, ne buvaient que de l'eau. On se nourrissait très-pauvrement d'aliments simples et sains; beaucoup commençaient à peine à prendre du vin à l'âge de trente ans. Maintenant, on habitue les enfants à boire, et non-seulement du petit vin, du mauvais vin, mais des vins capiteux, venus de l'étranger, des vins brûlés, distillés, qu'on prend à jeun. » « L'ivrognerie a fondu sur nous comme un fléau », dit-il ailleurs; « elle a envahi toutes les conditions; on la rencontre partout, non-seulement chez les gens du commun, parmi le peuple grossier et sans culture des villages et des cabarets, mais dans toutes nos villes et presque dans toutes nos maisons, parmi la noblesse comme à la cour des princes. Dans ma jeunesse, un gentilhomme aurait eu honte de boire avec excès. Les dignes seigneurs, les princes, cherchaient par des réprimandes, par de sévères châtiments, à préserver leurs sujets du fléau de l'ivrognerie. Mais maintenant le mal est plus invétéré chez les nobles que chez les paysans. Les choses en sont venues à un tel point que quelquefois les princes et seigneurs gagnent ce vice en voyant leurs jeunes fils s'y adonner; ils n'en rougissent plus, et seraient plutôt prêts à soutenir qu'il sied à un prince, à un noble, à un bourgeois de savoir bien boire; quiconque refuse de s'emplir avec eux comme un pourceau, ils le méprisent. Comment porter remède à un vice qui atteint la jeunesse elle-même, vice auquel elle se livre sans honte et sans pudeur, qu'elle a appris de ses pères, et qui l'a entraînée dans un genre de vie si honteux, si indigne, qu'on la voit se flétrir dans sa première fleur, comme le blé se courbe sous la grêle et les averses, en sorte que maintenant la plus grande partie de nos jeunes gens, les meilleurs et les plus capables, surtout dans les châteaux et à la cour, perdent leur santé, leur corps et leur vie avant d'avoir atteint la plénitude de l'âge! Et comment peut-il en être autrement, lorsque ceux qui devraient les prémunir et les redresser leur donnent eux-mêmes un lamentable exemple[2]? »

Érasme, comme Luther, déplore la licence, la grossièreté, la

[1] *Sämmtliche Werke*, t. XXVIII, p. 420; t. XXXVI, p. 411, 300.
[2] T. VIII, p. 293-297; t. XVIII, p. 350; t. XX, p. 273.

démoralisation de la société depuis l'introduction du nouvel Évangile.

« Sous prétexte de liberté évangélique », écrit-il en 1523, « les uns, se livrant à une stupide débauche, satisfont leurs plus vils instincts; les autres ne rêvent que de mettre la main sur les biens ecclésiastiques; ceux-là dépensent bravement leur avoir en ripailles avec des filles et des dés, et se dédommagent en s'appropriant des biens qui ne leur appartiennent pas; ceux-ci voient leurs affaires en si pitoyable état qu'ils redoutent la paix. » Il s'exprime plus énergiquement encore dans sa correspondance (1524). « Une nouvelle génération, hardie, licencieuse, impudique, s'avance vers nous », s'écrie-t-il. « Elle fait profession d'être évangélique, et les jeunes gens qui la composent n'ont à la bouche que ces cinq mots : Évangile, parole de Dieu, foi, Christ, Esprit divin. Cependant la conduite de beaucoup d'entre eux me fait craindre qu'ils ne soient possédés du démon. » « Le nouvel Évangile a créé une espèce d'hommes inconnue jusque-là : gens insolents, effrontés, hypocrites, blasphémateurs, menteurs, amis des divisions, inutiles ou plutôt nuisibles à tous, séditieux, extravagants, querelleurs, tracassiers. » « Autrefois », écrit-il à Mélanchthon, « l'Évangile adoucissait les mœurs des sauvages; il rendait les voleurs bienfaisants; les turbulents, pacifiques; ceux qui blasphémaient auparavant ne savaient plus que bénir. Mais les nôtres, je veux dire les disciples du nouvel Évangile, semblent possédés du démon. Ils dérobent le bien d'autrui, ne se plaisent qu'à exciter la sédition, et calomnient les justes eux-mêmes. Je vois bien se former une nouvelle espèce d'hypocrites et de tyrans, mais nulle part je n'aperçois une étincelle d'esprit évangélique. » « Le culte public est aboli », écrit-il ailleurs; « un grand nombre de chrétiens ont complétement renoncé à la prière; la messe est abandonnée, sans que rien de meilleur soit venu la remplacer. La plupart du temps, les prédicants se bornent à outrager les prêtres, et leurs sermons semblent calculés bien plutôt pour exciter les émeutes que pour porter à la piété. La confession est supprimée; le plus grand nombre ne se confesse même plus à Dieu : le jeûne et les prescriptions de l'abstinence sont méprisés, l'ivrognerie les remplace. Le culte est l'objet de grossières injures, mais sans nul profit pour l'âme, qui, selon moi, a gagné peu de chose à tant d'innovations. Et quelles émeutes excite de temps à autre ce peuple évangélique! Que de fois nous le voyons courir aux armes sous le plus futile prétexte! A moins que ses pasteurs ne flattent ses oreilles, il ne les écoute pas, et les prédicants peuvent s'attendre à être chassés le jour où ils voudraient censurer, avec un peu d'indépendance, les mœurs de leurs auditeurs. Tandis que, plongés dans l'égoïsme, les nouveaux croyants n'obéissent ni à Dieu, ni aux évêques, ni aux

princes, ni aux autorités, se livrent à Mammon, satisfont leur ventre, se ravalent jusqu'aux plaisirs les plus bas, ils prétendent être évangélistes, ils invoquent Luther comme leur docteur et leur maitre! Luther parle sans cesse de la foi ; mais en quoi donc la fait-il consister? Chez la plupart de ses adeptes, je n'aperçois que les œuvres de la chair; quant à l'âme, il n'y en a pas trace. » Érasme va jusqu'à dire : « En général, les évangéliques n'ont rien à perdre; ce sont des banqueroutiers, des proscrits, des moines et des prêtres défroqués; hommes altérés de changement, de licence, journaliers désœuvrés, jeunes gens inexpérimentés, femmes frivoles, peuple mobile d'aventuriers et de soudards, que parfois le fer rouge a marqués. » « Les nouvelles doctrines », écrit-il à Luther (1524), « ont engendré une race d'êtres corrompus et séditieux, et je redoute une révolution sanglante [1]. »

II

L'amour désordonné du bien vivre et du luxe avait favorisé l'accroissement de l'usure dans les cités, comme il fallait s'y attendre, et les compagnies commerciales contribuaient surtout à la propager. Exploitant le vice capital de l'époque, ces compagnies avaient fini par accaparer presque exclusivement les coûteuses denrées étrangères, qu'elles taxaient à leur gré; en l'espace de quelques années, elles retiraient de leurs marchandises deux fois le prix de revient, et quelquefois même davantage. « L'intolérable et coupable tyrannie des grandes compagnies », déclarait la commission chargée par les États de Nuremberg d'étudier à fond la question de l'usure (1523), « est l'unique cause des émeutes populaires qui éclatent dans quelques villes, et nous devons nous attendre à de pires séditions si l'on ne porte un prompt remède au mal. » La commission, établissant ses calculs d'après des registres fournis par les marchands eux-mêmes, mit sous les yeux des États le tableau synoptique des marchandises exportées chaque année et des hausses de prix qu'elles subissaient. Le résultat de cet examen conduisit à des constatations surprenantes. Tous les ans, de la seule ville de Lisbonne, abstraction faite du commerce avec Venise, trente-six mille quintaux de poivre, vingt-quatre mille quintaux de cannelle et mille balles de safran étaient importés. La livre de safran, qui valait deux florins et demi et six kreutzers en 1515, se payait actuellement quatre florins et demi et quinze kreutzers ;

[1] Voy. ces passages et d'autres sur le même sujet dans les extraits de la correspondance d'Érasme, publiée par Döllinger, *Reformation*, t. I, p. 6-18.

la livre de poivre avait augmenté de quinze kreutzers. La livre de galanga, qui valait autrefois un demi-florin (ou trente-six kreutzers), valait à présent un florin quinze kreutzers; un quintal de sucre coûtant de onze à douze florins en 1516 se vendait à peu près vingt florins en 1518. Depuis 1521, les raisins de Venise, au lieu de valoir cinq florins, en coûtaient neuf. Des enchérissements si exorbitants n'empêchaient point que les marchandises ne fussent avariées[1].

« Les compagnies de marchands accapareurs », déclarent les comtes, seigneurs et chevaliers dans un cahier de doléances présenté à la Diète en 1523, « ruinent la nation et la plongent dans la détresse. Il est clair que, par leurs monopoles, elles ont exploité dans des proportions inouïes les Allemands de toutes conditions. Les associations, les conventions secrètes sur le prix de telle ou telle denrée, la disparition des petites boutiques où l'on pouvait se procurer les choses à meilleur compte, tout contribue à notre ruine. Leurs frais défalqués, leur bénéfice légal réalisé, les grands marchands n'ont pas honte de se livrer encore à un agiotage monstrueux, par lequel ils nous sucent tous les ans jusqu'à la moelle; et cependant, relativement aux autres Ordres, ils payent fort peu d'impôts, et fournissent de très-minces secours pour le détournement des calamités qui menacent toujours plus la commune patrie et l'Empire romain. » Tout le monde se plaignait que, par le canal des compagnies, l'argent monnayé et non monnayé, l'or et le cuivre, sortissent de l'Empire, « de sorte qu'on en était extrêmement à court, au grand préjudice de la nation, et cela au moment où il eût été si nécessaire de se mettre en état de repousser le Turc et d'aviser à d'autres nécessités pressantes ». « Exploitant la triste situation actuelle », disait le même cahier de doléances, « les compagnies se rendent tributaires presque tous les Allemands, chacun en particulier. » De mémoire d'homme, jamais on ne vit pareille exploitation; il est manifeste qu'en l'espace d'une seule année les supercheries, les calculs secrets, les habiles tours de passe-passe des compagnies nous ont fait plus de tort que tous les voleurs de grand'route mis ensemble n'auraient pu nous en faire en dix ans; et cependant les marchands ne souffrent pas qu'on les traite de larrons, ils se font appeler les « honorables ». A plusieurs reprises, les États avaient publié des ordonnances contre les monopoles, l'agiotage, les enchérissements des compagnies; mais celles-ci n'en subsistaient pas moins, et parvenaient à échapper à tout contrôle; « ce qui s'explique aisément », continue le livre de doléances, « car les compagnies avancent de

[1] *Die Gutachten und Tabellen*, archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVIII, p. 241-271. Les renseignements fournis par Ranke (t. II, p. 43-44) ne concordent pas sur bien des points avec ces documents.

fortes sommes à certains princes et grands seigneurs, tout en exigeant d'eux un profit usuraire considérable; elles ont l'art d'intéresser d'autres princes dans leurs trafics, de leur faire partager leurs profits et leurs pertes; ceux qu'elles ne peuvent entrainer reçoivent de gros, de hardis présents, eux ou leurs conseillers. De plus, ils contractent des alliances, des amitiés utiles par suite de mariages avantageux, de sorte que tous ou la plus grande partie des princes sont intéressés à leurs succès, et conduits à tolérer ou à défendre leurs effroyables et vils méfaits, comme nous n'en avons que trop de preuves [1]. »

Que le mal provint des villes plus que de partout ailleurs, c'était l'opinion générale. Dès 1521, plus d'un mécontent disait tout haut que ce n'était pas seulement le clergé qu'il fallait débarrasser de richesses injustement acquises; qu'il serait bon d'en alléger aussi les marchands usuriers devenus démesurément riches; qu'il fallait restreindre le luxe des villes, interdire l'importation des marchandises étrangères, les compagnies de commerce, le trafic avec les pays étrangers, et poursuivre les princes aussi bien que les usuriers, « *parce qu'ils se cachaient sous le même manteau* [2] ».

Pour extirper le mal jusque dans sa racine, Luther, dans son *Traité sur le négoce et l'usure* (1524), demandait « que le commerce étranger important, de Calcutta, des Indes et d'ailleurs, de précieux tissus de soie et d'or », et « ces épices qui ne servent qu'aux satisfactions du luxe et ne sont nullement utiles à la santé », fût rigou-

[1] Cahier de doléances cité plus haut, p. 242, note 1. Il avait été motivé par une circulaire du Conseil adressée aux nobles rassemblés à Schweinfurt le jour d'après la présentation de Notre-Dame (24 novembre) 1522. Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XXXVI, fol. 90. — Voy. Ulmann, p. 327-328. « Les membres de la noblesse qui auraient à se plaindre », disait la circulaire, « apporteront leurs griefs devant le Conseil de régence ou la Chambre impériale. « Les villes », assuraient les comtes, seigneurs et chevaliers dans leur cahier de doléances, « consentiraient volontiers à porter plainte contre les compagnies qui accaparent et font hausser les prix, car tous leurs bourgeois ont beaucoup à en souffrir. » Ceci était surtout vrai pour Francfort. Le Conseil de régence demanda aux échevins de ladite ville de leur remettre en secret un mémoire détaillé au sujet « des grandes compagnies, monopolistes, accapareurs et agioteurs faisant un tort considérable à la nation ». Répondant aux plaintes qui lui furent adressées, le Conseil émit l'opinion que les compagnies, reliées entre elles par des contrats commerciaux, ne servaient que les intérêts de quelques particuliers, qu'elles étaient funestes au bien public, et qu'elles devaient être abolies, et leurs chefs punis. Défense devrait du moins être faite aux compagnies d'acheter d'un seul coup et pour une même somme une seule marchandise, et de trafiquer avec de l'argent étranger au lieu de se servir de celui qu'elles avaient en réserve. On trouvera la circulaire du Conseil de régence (7 septembre 1521) et la réponse du Conseil de Francfort dans les archives de Francfort, *Kaiserschreiben*, t. VIII, nos 16 et 17.

[2] *Glos und Comment. auf LXXX Artickeln*. Bl. G².

reusement interdit. « Additionne », disait-il à son lecteur, « les sommes ravies à l'Allemagne en une seule foire de Francfort, sans nécessité aucune, et tu pourras à peine comprendre comment on peut encore trouver un liard dans notre pays! Francfort est le trou d'or et d'argent par lequel s'écoule hors de chez nous tout ce qui s'épanouit, tout ce qui germe, tout ce qui se monnaye et se frappe! Si le trou était bouché, on n'entendrait pas tant de lamentations, on ne répéterait pas de tous côtés qu'il n'y a que dettes et point d'argent; les contrées et les villes ne seraient pas accablées de taxes, ni rongées par l'usure. » Luther dépeint sous de vives couleurs « l'astuce, l'avarice, l'égoïsme cupide et la déloyauté des marchands ». Les hausseurs de prix, les accapareurs, les monopolistes n'étaient, selon lui, que des voleurs, des brigands, des usuriers publics : « Ils ne sont pas dignes de s'appeler hommes et de vivre parmi leurs semblables; ils ne méritent même pas qu'on les instruise et qu'on les avertisse, car leur envie, leur avarice sont si impudentes et si viles qu'ils vont jusqu'à être bien aises de la détresse d'autrui, et à se réjouir de dominer seuls le marché. L'autorité ferait fort bien de confisquer les biens de tels personnages, et de les expulser du pays. » « Maintenant ils inventent de déposer le poivre, le gingembre et le safran dans des caves ou des celliers humides, afin d'augmenter le poids de leur marchandise. Ils renferment les étoffes de laine, les fourrures, la martre, la zibeline dans des caves sombres; ou bien c'est à certains produits de mercerie qu'ils enlèvent l'air; chaque marchandise, comme on sait, demande des conditions particulières d'atmosphère. De toute espèce de produits, ils savent ainsi tirer un profit malhonnête; on trompe sur l'aunage, sur la quantité, sur la mesure, sur le poids. On donne à telle denrée une couleur qu'elle n'a point naturellement, ou bien on glisse la plus belle marchandise dessous et dessus, puis on cache ce qui est avarié au milieu, et ces tromperies n'ont point de fin. Aussi un marchand ne se fie-t-il plus à un autre, car il sait à quoi s'en tenir, il voit, il comprend ce qui se passe! »

« Les marchands se plaignent amèrement des nobles et des chevaliers brigands; ils font sonner bien haut les grands périls auxquels ils s'exposent; à les entendre, il n'est pas rare qu'on les jette en prison, qu'on les maltraite; ils sont pillés, rançonnés, disent-ils. Mais ils trompent et volent dans une telle proportion, ils se livrent, même entre eux, à de telles escroqueries qu'il n'est pas surprenant que Dieu ruine souvent leurs desseins, permette que leur fortune injustement acquise soit tout à coup anéantie, et qu'eux-mêmes soient maltraités ou mis au cachot. Dieu se doit à lui-même de maintenir le droit, lui qui est appelé le juste

Juge. » « En parlant ainsi, je n'entends pas excuser les voleurs de grand chemin ou les coupe-jarrets, je n'ai pas l'intention de justifier leur brigandage; mais les princes ne veillant pas à la sécurité des routes et ne prenant aucune mesure pour défendre leurs sujets contre les exactions scandaleuses des marchands, Dieu se sert des reitres et des brigands pour châtier les compagnies, et les chevaliers deviennent ses mauvais anges; c'est ainsi qu'il éprouva jadis l'Égypte, soit par des démons, soit par les ennemis du dehors, car le Seigneur flagelle un scélérat au moyen d'un autre. » Toutefois, au dire de Luther, les chevaliers brigands étaient bien moins coupables que les marchands, « car ceux-ci pillaient quotidiennement tous les hommes, au lieu qu'un noble ne rançonnait qu'une ou deux fois par an une ou deux personnes seulement ».

« Avant tout, les princes et seigneurs, s'ils veulent s'acquitter en conscience des devoirs de leur état, doivent supprimer et punir les monopoles, c'est-à-dire les achats qui n'ont d'autre but que l'intérêt d'un particulier. Ces achats ne doivent plus être tolérés, ni dans les campagnes, ni dans les villes »; les compagnies « sont des gouffres de rapacité et d'impostures; on n'y saurait rien acheter en sécurité de conscience ». « Elles accaparent toutes les marchandises, puis en font l'usage qui leur plaît, haussant et baissant les prix à leur fantaisie, et ruinant ainsi tous les petits marchands, comme le brochet dévore le fretin des rivières. Elles veulent régner sur toutes les créatures de Dieu, il semble qu'elles soient affranchies des préceptes de la foi et de la charité. » Aussi « tout le monde est-il dévoré ». « Tout l'argent du pays aboutit à leur réservoir. Comment serait-il légitime, comment serait-il selon la justice et selon Dieu qu'un homme, en si peu de temps, pût devenir assez riche pour être en état, quand il lui plaît, de débouter par une surenchère les rois et l'Empereur? Outre cela, ils se sont arrangés pour que tout le monde, excepté eux, soit exposé à la ruine; on gagne une année, puis on perd tout l'année suivante; eux, au contraire, ne cessent d'accumuler des bénéfices; s'ils perdent quelque chose, ils se hâtent de réparer l'accident par des enchérissements plus exagérés que jamais; il n'est donc pas surprenant que la fortune du monde entier aille s'engloutir chez eux. »

« Les rois et princes devraient être attentifs à ces choses, et par une juste rigueur mettre fin à de tels abus; mais on prétend au contraire qu'ils s'y mêlent, qu'ils en profitent, et qu'on peut dire à l'Allemagne ce qu'Isaïe disait à son peuple : « Tes princes sont devenus les compagnons des voleurs[1]. » « Ils attachent à la potence des lar-

[1] Cochlæus tire de ces passages et d'autres analogues la conclusion suivante :

rons coupables d'avoir dérobé un florin ou un demi-florin, et pactisent avec ceux qui pillent le monde entier, et sont pires coquins que tous les autres, donnant ainsi raison au proverbe qui assure que ce sont toujours les grands voleurs qui font pendre les petits. Caton ne disait-il pas jadis à Rome : « Les petits voleurs sont dans les cachots et dans les fers, tandis que les voleurs publics vivent dans l'or et dans la soie. » Quel sera le jugement final de Dieu? Ezéchiel va nous l'apprendre : « Le Seigneur », dit-il, « fera fondre comme le plomb et l'airain les princes et les marchands »; les uns suivront les autres, comme dans une ville incendiée une maison communique le feu à la maison voisine, de sorte qu'il n'en restera bientôt plus sur la terre, et je crains fort que ce châtiment de Dieu ne soit déjà à notre porte [1]. »

Ainsi parlait Luther peu de mois avant l'explosion de la révolution sociale.

Les compagnies d'enchérisseurs et d'accapareurs causaient en outre la dépréciation des produits de la terre, seule espérance du « pauvre homme ». Elles développaient les besoins matériels, et se livraient à de savantes combinaisons d'agiotage, tandis que l'argent diminuait de valeur d'année en année, et que les salaires, loin de s'élever, tendaient plutôt à descendre. La puissance toujours croissante du capital augmentait encore la détresse des petits fabricants; autrefois ils avaient pu se suffire au moyen d'un humble négoce; maintenant, depuis que les grands marchands leur avaient enlevé [2], avec leur industrie, le moyen de gagner leur vie, ils se voyaient privés de toute ressource; l'ouvrier et le petit marchand, forcés d'emprunter au riche, « étaient odieusement pressurés par les intérêts usuraires qu'on exigeait d'eux, et leur sort était vraiment lamentable [3] ». Cependant ceux qui l'exploitaient ne voulaient pas être rendus responsables de leur détresse, et rejetaient toute la faute sur les « clercs ».

Eo tendebat popularis auræ captator et seditionum machinator nequissimus, quo plebem egenam in principes, propter mercatorum gravamina, tanquam in socios furum et lucrorum iniquorum participes concitaret. » *De actis et scriptis Lutheri*, p. 100. Beaucoup de partisans de Luther pensaient et parlaient comme lui : « Si nous considérons les rois, les princes et les seigneurs », écrit Speratus en 1523, « nous ne voyons dans la plupart d'entre eux que de vrais enfants, des êtres hypocrites et efféminés », etc. — Voy. Hagen, *Literarische Verhältnisse*, t. II, p. 326. — *Aeusserungen über die Fürsten*, de Wenzel Link, p. 324-325.

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 199-226. — Voy. les passages cités, p. 201, 215-216, 218, 222, 225.

[2] Voy. la lettre de la ligue souabe, 18 décembre 1525, dans Jörg, p. 115, 116.

[3] *Clag eines einfeltig Klosterbruders*. Bl. D.

On lit dans des rimes populaires de ce temps :

Ils mettent tous les torts sur le dos des clercs,
Mais moi, je jure sur ma foi
Que tout le mal vient des marchands,
Et avant tout des compagnies,
Sachez-le bien, bonnes gens!

L'un accapare tous les vins;
L'autre s'empare du poivre;
Le troisième se charge du saindoux
N'accusez pas seulement les prêtres,
Faites-y attention, vous, gens libres!

Ils n'ont plus l'ombre de conscience;
Par leurs mesures, leur monnaie, leur balance, leurs poids,
Leur déloyauté, leur imposture,
Toutes les marchandises sont falsifiées,
Sachez-le bien, gens libres!

Ce dont le pauvre homme a besoin,
Il lui faut aller le chercher chez le marchand,
L'acheter au prix du marchand, au gré du marchand,
Sans cela il lui arriverait malheur!
Sachez-le bien, bonnes gens[1]!

Mais « ce que les grands marchands faisaient en grand, les petits l'imitaient selon leurs ressources, et le monde entier était dans

[1] *Ein Resonet in Laudibus wieder die falschen Evangelischen.* Voy. STOLLE, p. 336. Le poëte rejette avec partialité tous les torts sur les marchands luthériens.

Un Dies est lætitiæ contre les faux évangélistes.

Le temps est si favorable
A tous nos bons luthériens
Qu'ils remplissent leur ventre,
Leurs caves et leur coffre,
Grâce à l'usure, à l'agiotage et à la ruse.
Nulle part on ne trouve à se nourrir,
Car ils ont tout en main,
Tout s'engouffre dans leurs sacs
Ils amènent l'enchérissement
Ici et en tous lieux.
Luther est arrivé au bon moment pour eux,
Avec ses beaux contes,
Qui insultent tout ce qui est saint
Et bouleversent toutes choses!
Aussi maintenant personne ne croit
Que ce qui flatte son corps.
Comprenez-moi bien :
Il n'y a plus ni honneur ni vertu,
Comme du temps de nos pères!
On ne rougit plus de rien!

STOLLE, p. 339. Le grand marchand et banquier d'Augsbourg, Höchstetter, qui avait plongé d'innombrables personnes dans la misère par sa banqueroute frauduleuse de 800,000 florins, n'était pas luthérien. Il se donnait pour un « chrétien modèle », et trompait ainsi ses clients, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de pauvres servantes et de valets de ferme. — Voy. notre premier volume, p. 385-387.

la désolation ». Plus d'une satire de l'époque s'est faite l'écho des plaintes populaires. Colporteurs, boulangers, aubergistes, bouchers rivalisaient les uns avec les autres dans l'art de duper le chaland. « On ferait un bien gros livre », dit un pamphlet contemporain, « si l'on voulait énumérer tant et de si grandes fourberies. Chacun surfait, aujourd'hui; il n'y a plus ni fidélité ni foi; on trompe sur le manger, sur le boire, sur les choses indispensables à la vie. Les aubergistes falsifient le vin avec toutes sortes de produits artificiels; le pain est petit, la mesure mélangée; l'ouvrier fait de la mauvaise marchandise; le boucher fournit de la viande de mauvaise qualité; le boulanger livre du pain malsain; le cultivateur ne vaut pas mieux, ce qu'il conduit au marché est avarié, que ce soit du blé, de l'avoine ou de l'orge. » « Le bois qui est au-dessus de sa charrette paraît superbe, mais à l'intérieur, il est tordu, il est pourri, il est trop court; le foin et la paille semblent magnifiques au premier abord; ouvrez les bottes, tout est humide et moussu. » « On trompe jusque sur les fruits et les œufs[1]. »

Autrefois, lorsque les règlements corporatifs étaient en vigueur, l'ouvrage livré par l'ouvrier était bien fait; maintenant que personne ne se souciait plus de ces règlements, « rien de ce qui sortait des mains de l'artisan n'était soigné ». Le compagnon, même quand il ignorait son métier et n'avait pas encore fait son chef-d'œuvre, passait maître. Des apprentis qui n'étaient que des gamins et n'avaient pas même achevé leur temps étaient « salués du nom de patrons ». On travaillait « pour le malheur des gens », à la hâte, sans soin, sans conscience; les acheteurs, de leur côté, ne regardaient qu'au bon marché et non à la qualité. « Les prix fixes, maintenus scrupuleusement, lorsque les règlements des corporations étaient observés, étaient partout mis en oubli. » « Les anciennes conventions sont mises en oubli, cela fait un beau marché! Si le marchand dit en toute sincérité son prix de revient, et déclare ne pouvoir livrer à meilleur compte, il ne voit plus un seul acheteur se présenter dans sa boutique; on ne songe plus guère, en traitant avec lui, aux ordonnances de Nuremberg! Par tant de désastreuses innovations, le vrai commerce et l'industrie sont entièrement ruinés; on ne trouve que bien rarement des ouvriers et des marchands satisfaits, mais les acheteurs contents sont encore beaucoup plus rares, et la faute en est aux uns comme aux autres[2]. »

[1] Voy. Baur, p. 123. — Hagen, t. II, p. 323. — Voy. notre premier vol., p. 383.

[2] *Clag eines einfeltig Klosterbruders*, Bl. D². — Voy. *M. Allihn, Socialdemokratisches aus der deutschen Vergangenheit,* dans le *Grenzboten* des 11 et 18 avril 1873. En 1525, les insurgés de Francfort-sur-le-Mein stipulent dans leurs articles que « personne ne sera reçu comme compagnon qu'il n'ait auparavant bien appris son métier et n'en ait donné des preuves de sa main ». *Aufruhrbuch der Reichsstadt Francfurt*, p. 12.

A tant de maux venaient encore s'ajouter les malheurs particuliers de cette époque désastreuse.

Le matérialisme gagnait chaque jour du terrain; plus grandissait la soif d'acquérir, plus les hautes études perdaient de leur prestige, et plus la jeunesse se tournait vers le commerce et les industries lucratives. « De nos jours on ne veut plus apprendre que ce qui peut rapporter beaucoup d'argent; les maisons de commerce, les échoppes, les tavernes se multiplient, non-seulement dans les villes, mais jusque dans les villages. Le monde se montre bien ingrat envers le saint Evangile que Dieu, de notre temps, a si clairement manifesté à son peuple [1] », écrivait en 1524 un partisan des nouvelles doctrines.

On voyait dès lors dominer parmi ceux qui se vantaient d'être évangélistes cette tendance dont devait s'effrayer plus tard Martin Bucer : « Tous courent à l'envi aux industries, aux emplois qui demandent le moins de travail et rapportent le plus d'argent. On ne songe plus au prochain ni à la probité, si exposée dans les occupations du négoce; les sciences et les arts sont ravalés au-dessous des métiers les plus vils. Les plus belles intelligences, les gens auxquels la libéralité d'en haut a fait part des capacités les plus excellentes, s'adonnent au commerce qui aujourd'hui fait courir de tels périls à la probité, qu'un honnête homme ne devrait rien craindre davantage que de s'y engager. » « La plupart de ceux qui se vantent d'être évangélistes », avouait Wolfgang Capito, « élèvent leurs enfants dans des habitudes de luxe, et leur inspirent l'amour du gain [2]. » Le même reproche aurait pu s'adresser aux catholiques. « En peu d'années notre situation est devenue si lamentable », écrit en 1523 l'auteur de la *Complainte d'un simple moine,* « que les mères chrétiennes ne peuvent plus envoyer leurs enfants dans les Universités. Les études sont tombées dans le dernier mépris. Les fils de famille se font marchands; les pauvres, singulièrement délaissés, grossissent le nombre des petits artisans; à peine s'ils savent leur état. Les colporteurs, revendeurs, porteballes pullulent. » « Les cités regorgent de fripiers, de marchands ambulants paresseux, dépravés [3]. » « Dans les hameaux, dans les villages, toutes sortes de boutiquiers, d'industriels, d'artisans, de brasseurs, de cabaretiers viennent s'établir, au grand préjudice du commerce des villes [4]. » « Les cultivateurs veulent maintenant devenir artisans, et les ouvriers sont en trop grand nombre; aussi livrent-ils les choses à vil prix; dans les villages, on ne voit qu'ouvriers, que débitants, que gens

[1] Cité dans le *Glos und Comment.* Bl. K².
[2] Voy. ces citations dans Döllinger, t. I, p. 435-437.
[3] Voy. Anshelm, t. VI, p. 91-92.
[4] Voy. les doléances des villes dans Jörg, p. 310.

vantant et offrant leurs marchandises. » L'abandon des vieilles ordonnances était désastreux pour les cités; le paysan n'était plus obligé d'aller chercher à la ville tout ce dont il avait besoin; il trouvait plus commode d'acheter aux colporteurs, ou bien lui-même, abandonnant le soin de ses champs, devenait débitant. L'ouvrier des villes, au lieu de se complaire à perfectionner sa besogne, sacrifiait la main-d'œuvre à l'intérêt de la vente; que son industrie fût considérable ou restreinte, « il voulait devenir marchand », et comme ses ressources ne le lui permettaient pas, il s'endettait, et finissait par la banqueroute [1].

Dix ans auparavant seulement, les artistes, les ouvriers, les artisans de tous genres avaient bénéficié de cette ardeur pour l'architecture qui alors s'était emparée de toutes les classes, de cet intérêt passionné pour l'art qui avait élevé tant d'églises, tant d'édifices admirables. « Alors les tableaux, les sculptures sur bois, les ciselures d'or et d'argent, l'orfévrerie d'église, les précieux ornements qui servent au culte, étaient offerts à Dieu par les riches et par les humbles, par les corporations, les confréries, les pieux chrétiens de toutes conditions. » Maintenant tout cela était changé. « On n'élevait, on n'ornait plus ni églises ni couvents. Au lieu de construire, on détruisait, de sorte que bien des mains restaient oisives. » L'incertitude des événements, leur soudaineté, l'anxiété constante où l'on vivait, l'émeute tous les jours redoutée, rendaient les riches prudents et craintifs. Rarement ils faisaient bâtir; l'ouvrier recevait fort peu de commandes; « le bourgeois laissait son argent dans le sac ». « Beaucoup d'ouvriers, autrefois actifs, flânaient dans les rues, ou colportaient des écrits de controverse, des pamphlets, des libelles, des caricatures. Les ouvrages d'art n'étaient presque plus appréciés [2]. » Hans Holbein le jeune, un des plus grands artistes de tous les temps, se vit contraint pour gagner sa vie de faire un métier de barbouilleur; il peignit un jour pour deux florins un panneau d'armoiries [3]. « L'art de la peinture », écrit tristement Albert Dürer à Wilibald Pirkheimer, « est très-méprisé de nos jours. On l'accuse de servir et de propager l'idolâtrie. » « Cependant la vue d'un tableau

[1] Voy. ALLIHN, p. 103, 110.

[2] *Glos und Comment.* Bl. K³.

[3] WOLTMANN, t. I, p. 341. Dès le commencement du mouvement « évangélique », Holbein dut interrompre les peintures murales qu'il avait commencées pour l'hôtel de ville de Bâle; le manque de travail le contraignit enfin à s'expatrier en Angleterre. Le fait suivant caractérise bien l'état de l'art à ce moment : En janvier 1526, les peintres de Bâle adressent une supplique au conseil de la ville pour qu'il leur soit permis, afin de pouvoir nourrir femmes et enfants, d'avoir le privilége exclusif de peindre les masques du carnaval. Les peintres supplient les conseillers de ne pas leur enlever ce mince profit en confiant des travaux de ce genre à des manœuvres. — WOLTMANN, t. I, p. 340.

ou d'un dessin porte aussi peu le chrétien à la superstition que l'épée au côté de l'honnête homme ne le pousse au meurtre. En vérité, il faudrait être bien stupide pour avoir la pensée d'adorer un tableau de bois ou une statue de pierre! » Mais pour qu'une œuvre d'art, au lieu de scandaliser, pût aider au progrès moral, Dürer voulait, naturellement, qu'elle fût « honnête [1] ». Les caricatures d'une grossièreté révoltante, les images grotesques qui, depuis le commencement des troubles religieux, trouvaient en Allemagne un débit si extraordinaire et que, de Wittemberg, Lucas Cranach commençait à répandre de tous côtés [2], loin de rendre le peuple meilleur, contribuaient à l'avilir.

III

Le luxe universel, l'envahissement du capital, l'exploitation de la classe laborieuse par l'« agiotage », l'enchérissement et la falsification savamment calculés des produits de première nécessité, l'oppression des petits métiers et des petits marchands par le haut commerce, le dépérissement des corporations, les occasions de profit devenues plus rares, telles étaient les principales causes de l'amer dissentiment qui grandissait à vue d'œil dans les cités entre riches et pauvres. La population ouvrière se voyait menacée de mourir de faim; le nombre des prolétaires allait toujours croissant, et les dépossédés sentaient d'autant plus cruellement leur détresse et s'en irritaient d'autant plus, que les riches avaient l'imprudence d'étaler à leurs yeux un faste plus extravagant. En bien des villes, on accusait le clergé de ne rien changer à son luxe, à sa vie mondaine, malgré la misère des temps. A une époque où les évêques eux-mêmes, en de certaines occasions, « dansaient et se divertissaient en public [3] », on s'explique aisément l'aversion toute naturelle du peuple pour des mœurs « si peu ecclésiastiques et si peu chrétiennes ». Dans de telles circonstances, les séduisantes promesses des agitateurs révolutionnaires flattaient singulièrement les oreilles des prolétaires. Les âmes seraient mieux gouvernées, disaient-ils, si messeigneurs les prélats avaient de moindres fortunes, un genre de vie moins fastueux, et si l'on partageait les biens du clergé entre les pauvres [4].

[1] THAUSING, *Dürer's Briefe und Tagebücher*, p. 55.

[2] Un grand nombre de ces caricatures se voient encore dans l'ancien cloître des Augustins à Wittemberg. Leur grossièreté est vraiment révoltante. Schuchard en a décrit plusieurs (t. II, p. 240-247).

[3] Voy. plus haut, p. 359.

[4] Voy. *Glos und Comment.* Bl. G².

Les « honorables » de la classe riche qui, à cette époque, avaient en main dans la plupart des cités le gouvernement et le pouvoir, étaient aussi sous le coup de la haine et du ressentiment populaires. On leur reprochait de détourner les deniers publics à leur profit par toutes sortes d'exactions, de ruses, de corruptions, d'actes arbitraires. Aussi étaient-ils l'objet d'une véritable haine. Plus d'un membre du conseil était soupçonné de participer aux agiotages des grands accapareurs, et d'exploiter honteusement la classe laborieuse [1].

[1] Sigismond Meisterlin, dans la *Chronique de Nuremberg*, rédigée sur l'ordre du conseil, a très-bien analysé les divers éléments de révolte qui, de son temps déjà, fermentaient dans les villes. D'abord : « les fainéants, les badauds qui, ayant bonne nourriture chez leurs pères et mères, n'avaient d'autre occupation que de flâner sur le marché, tranchaient toutes les questions et ne cessaient de réclamer la réorganisation sociale et l'abandon des lois anciennes. » Voici ce que cette sorte de gens prêchait au peuple : « Nos conseillers sont contre vous! loin d'être votre appui, ils vous oppriment avec barbarie. Hélas! il est maintenant permis aux puissants d'exercer leur fureur envers les pauvres, et ceux-ci n'ont d'autre ressource que de se taire et de gémir. Les mains qui détiennent le pouvoir, qui dirigent les affaires du peuple et du pays, sont impuissantes. Les richards se sont unis, ils se sont établis au-dessus des paysans et de la nation, et nous devons leur payer tribut. Auprès d'eux vous êtes tous en disgrâce, vous êtes méprisés, vous n'avez aucun pouvoir, et vous leur devez obéissance. A vous la misère, le mépris, et malgré tout cela soyez joyeux et taisez-vous! Tous les emplois sont exploités, non protégés. Nous avons des écorcheurs et non des protecteurs. Regardez leurs maisons, ce ne sont pas des maisons bourgeoises, mais des châteaux, des donjons hauts et redoutables. Loin de veiller sur le trésor public, ils le dilapident. Ne serions-nous pas plus heureux sous la loi d'un cruel tyran que sous leur domination, forcés que nous sommes de payer tant d'impôts, de taxes, de dures redevances! Oh! dignes Allemands, combien de temps supporterez-vous un sort semblable? réveillez-vous donc! Si vous le voulez, la victoire est à vous! Vous êtes des hommes d'énergie, vos mœurs sont honnêtes et pures. En quoi donc êtes-vous moins habiles que vos maîtres? La fortune sera de votre côté. » Dans les maisons communes des corporations venaient s'inscrire parmi les conjurés « des malfaiteurs, des ivrognes, des joueurs, gens dissolus, avides de l'argent d'autrui et dissipateurs de leur propre bien, des fainéants et beaucoup de ces personnages qui déjeunent tous les jours à l'auberge, se disant bonsoir quand le veilleur annonce le jour, et commençant à trouver le vin bon quand minuit sonne. Ceux-là ne visent qu'au renversement complet de tout ce qui existe, convoitent l'or, les maisons, les vêtements des riches, demandent l'abolition des dettes sans condition, convoitent les florins juifs, crient à la suppression des impôts et réclament la liberté absolue. » « La bande révolutionnaire est encore composée d'autres éléments, gens turbulents, extravagants, canaille perverse, garçons d'auberge, cabaretiers, balanceurs de potence, coquins de toute sorte. On y trouve aussi cette classe d'apprentis qui fêtent le vin le vendredi, vont au bain le lundi, et le mardi à la soupe du matin; enfin des malfaiteurs de tous genres, assassins, traîtres, voleurs, parjures et autres. » *Chroniken der deutschen Städte*, t. III, p. 131-143. Ce que dit ici Meisterlin se rapporte, il est vrai, à des événements antérieurs; mais il est clair qu'il a tiré ce tableau de sa propre mémoire, et parle en se souvenant de ce dont lui-même a été témoin, comme Bezold, dans son livre des *Pauvres Gens*, p. 15, le fait remarquer avec raison. Voy. notre 1er vol., p. 196, où il est parlé de ce prolétariat des villes, dont Martin Schöngauer nous a pour ainsi dire laissé le portrait. Dès le commencement du seizième siècle, des émeutes et des séditions avaient éclaté en beaucoup de villes; l'émeute de Cologne, en 1513, avait appris au prolétariat à connaître sa puissance. Il

Depuis l'explosion des troubles religieux, les « honorables » se trouvèrent fréquemment en lutte avec toute une armée de conspirateurs qui, poursuivant à la faveur de la doctrine luthérienne un idéal commun, appuyaient leurs réclamations sur l'Évangile, et regardaient toute opposition à leurs intrigues révolutionnaires comme attentatoire à la « liberté évangélique ».

L'union du peuple avec le prolétariat contre les « honorables » assura presque toujours la victoire aux masses pendant la révolution sociale. Presque partout, les « honorables » durent céder au terrorisme populaire.

Le premier signal du mouvement socialiste partit de Forscheim, en Franconie. Le peuple s'empara des clefs de la ville (26 mai 1524), mit le conseil sous son obéissance, souleva les paysans des alentours, puis, d'accord avec eux, dressa un certain nombre d'articles qui réglaient à leur profit toutes les questions de dîmes, et réclamaient la liberté de la pêche et de la chasse.

Au même moment, la population de la forêt Noire signifiait à l'abbé de Saint-Blaise son refus de lui obéir désormais, et déclarait qu'elle se regardait comme affranchie de toute corvée ou redevance. « Nous précédons nos frères de Waldshut », disaient les révoltés, « ce sont eux qui nous envoient. » Dans les environs de Nuremberg, les gens des campagnes s'attroupaient, et s'entretenaient ensemble des moyens de secouer le joug des seigneurs laïques, afin de n'être plus obligés de payer taxes, rentes, intérêts ou redevances. « Bourgeois et paysans doivent s'unir, sans cela rien ne réussira », disaient les têtes chaudes de la ville, impatientes de renverser le conseil. Les gens du peuple, excités par les meneurs, parlaient de partager avec les riches, parce que le temps de la liberté et de la fraternité chrétiennes était arrivé, et que les fortunes devaient être nivelées. Ces tendances communistes, comme le montre bien le procès des « peintres impies », s'étaient propagées jusque dans

ne se contenta pas de se joindre au comité révolutionnaire formé par les corporations, il en composa un lui-même, réclama les clefs de la ville, celles de l'hôtel de ville, de la cave du conseil et du bureau des impôts, et saccagea les maisons des conseillers. Les émeutiers firent périr sur l'échafaud les deux bourgmestres de la ville et plusieurs membres du conseil. Leur triomphe mit en émoi tous les gouvernants et magistrats de l'Allemagne. Pour plus de détails voy. Eckertz, p. 197-215. Le prolétariat joua aussi un rôle important dans l'émeute d'Erfurt (1509). Voy. Burkhardt, *Das tolle Iahr zu Erfurt*, p. 345, 372, sur les troubles d'Ulm en 1513. — Voy. l'article de Pressel dans la *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, t. XXXVII, p. 211-218. A Hall, les ouvriers des corporations s'insurgèrent contre le gouverneur de la ville, un parvenu nommé Hermann Büschler. Ils allèrent jusqu'à proférer cette menace : « Bientôt nous jouerons aux boules avec des têtes sur la place du marché ! » — Voy. Stalin, t. IV, p. 94. La même année il y eut des insurrections à Schweinfurt. — Voy. Liliencron, Volkslieder, t. III, p. 120.

les cercles cultivés de la ville. Les « peintres impies », eux aussi, rejetaient toute autorité temporelle et réclamaient le partage des biens. A les entendre, tout bourgeois était né pour commander, juger et punir [1].

IV

Au reste, les agitateurs révolutionnaires avaient peu de peine à soulever les paysans, car dans les campagnes on était presque aussi révolté que dans les villes contre l'ordre social existant, et les prétextes aux plaintes ne manquaient guère.

Bien avant l'introduction du droit romain, beaucoup de petits souverains et de seigneurs fonciers, spirituels et temporels, travaillaient à établir petit à petit le servage parmi les nombreux paysans libres de leurs possessions, et cherchaient sans cesse de nouveaux prétextes pour augmenter toujours les dîmes et les corvées. Plus le droit chrétien germanique était opprimé par le droit romain, plus la situation du « pauvre homme » empirait. Avec ses anciens droits, il avait perdu son antique liberté. Les juristes appliquant à l'Allemagne les lois d'un état païen basé sur l'esclavage, avaient fourni à leurs protecteurs des moyens « légaux » pour dompter une paysannerie récalcitrante, et l'empêcher d' « empiéter ». Ils avaient appris aux seigneurs l'art de confisquer les biens communaux, de lever de nouveaux impôts, d'exiger des redevances et des corvées nouvelles; ils avaient restreint les droits des villageois au communal de bois, de champs et de pâturage, et avaient été jusqu'à leur retirer leur droit d'usage, déjà extrêmement circonscrit. Enfin le communal des forêts fut mis « au ban » par les cruelles lois de chasse nouvellement établies. La chasse fut complétement interdite au paysan. De plus, la défense d'abattre le trop nombreux gibier réservé pour les chasses seigneuriales, même lorsque ce gibier ravageait les terres des cultivateurs, faisait un tort incalculable à l'agriculture. Plus devenaient exorbitantes les sommes nécessitées par le renouvellement des engins de guerre et les soldes des gens de guerre, qui remplaçaient peu à peu l'ancienne servitude féodale, plus les gouvernants et les potentats menaient une vie fastueuse et prodigue, et plus aussi le peuple des campagnes était accablé d'impôts et de vexations toujours

[1] Voy. Jörg, p. 142. Lettre de l'abbé Jean de Saint-Blaise du 30 mai 1524, dans Schreiber, *Bauernkrieg*, t. I, p. 1-2, *Glos und Comment.* Bl. K. — Zimmermann, t. II, p. 80. — Baader, *Beiträge*, t. II, p. 75-77. — Voy. plus haut, p. 405-406.

plus accablantes. En 1502, les Électeurs eux-mêmes avouaient que le pauvre homme était surchargé de servitudes, de tailles, d'impôts, et qu'il était opprimé par les tribunaux ecclésiastiques et laïques d'une manière exorbitante et absolument inique. Mais parmi tant de calamités, le plus grand malheur des paysans, c'était de n'avoir presque plus rien à voir dans leurs propres affaires. Autrefois ils avaient eux-mêmes géré leurs intérêts, pris part aux assises populaires, aux assemblées des communes, des districts; maintenant le Code romain allait jusqu'à les dépouiller de leur droit traditionnel, des us et coutumes si nombreux auxquels ils étaient attachés de cœur. « L'ancien, le simple droit » était proscrit, étouffé par le « droit étranger ». Aussi le peuple regardait-il les avocats, « ces plieurs de droit, ces coupeurs de bourse, ces sangsues », comme ses pires ennemis; il les détestait plus que les chevaliers brigands; il les maudissait plus encore que les guerres privées qui dévastaient son champ et incendiaient sa demeure. Et pourtant le vol à main armée, les maux engendrés par les guerres privées s'étaient multipliés à mesure qu'avait empiré l'administration de la justice, et les lansquenets qui parcouraient les plaines en bandes vagabondes augmentaient la détresse du pauvre paysan, que nul ne protégeait plus[1].

Telles sont les causes principales des si nombreuses insurrections de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième. « Comment n'y aurait-il point d'émeutes? » lisons-nous dans une chronique du temps (1524). « Tandis que les riches seigneurs et les

[1] Voy. notre 1er vol., p. 454, 465-477. — Voy. aussi *Glos. und Comment.* Bl. K. Le chanoine de Zurich, Félix Hemmerlin, dans son dialogue, qui est plein de partialité pour la noblesse, fait dire à un gentilhomme que le proverbe a raison qui assure que « rustica gens optima flens ». « Il serait bon », dit-il, « qu'à certains intervalles, environ tous les cinquante ans, on détruisît le bien et la maison des paysans, afin d'empêcher les branches orgueilleuses de pousser de trop fiers rameaux. » Quand il rapporte les plaintes des paysans sur les déprédations honteuses de la noblesse et sur les infamies des juristes, il cite leurs paroles en latin. Indigné des actes de violence des princes et seigneurs, le paysan souhaitait qu'il n'y eût plus de chevaux ni de mulets; qu'il n'y eût sur la terre que des bestiaux et des bêtes de labour. « Cela suffirait bien pour l'agriculture, disaient-ils, et la paix du monde y gagnerait. » — Voy. Bezold, *Die « armen Leute »*, p. 11-18. Wimpheling, dans la dédicace de son *Uberblicks über die Mainzer Gesch.* à l'archevêque Albert (1515), est d'avis que l'archevêque devrait veiller « ut cum incole tum advene tuto per terras nostras ambulent nec innocentissimi quique a sicariis equitibus contra rationem et omnem legem inhumanissime depredentur et cum forte qui se ad defendendum parant, jaculis confodiantur, uti cuidam prestanti viro ex Marchia illustrissimi patris tui vel ad Cesarem vel ad summum pontificem equitaturo miserabiliter accidit. Et hi tamen latrones pauperculum ac stolidum pro exiguo furto, quo rapina ipsorum longe immanior est, ad laqueum nonnumquam judicare solent. Utinam germanici proceres et equites hanc infamem labem, quam de ipsis etiam. Suitenses et ore et impressionibus predicant, a se tandem abdicarent : sicut in toto Francie regno terras esse tutissimas viatoresque securissimos, ex pio Guilhelmo Argentinensi episcopo... in patria mea nuper his auribus audivi. » Bibliothèque du château d'Aschaffenbourg.

paysans enrichis vivent dans le bien-être, se délectent, se noient dans les plaisirs, le pauvre homme est plongé dans la détresse par les mauvaises récoltes, l'enchérissement, les reîtres, les chevaliers brigands, les avocats et autres misérables. L'émeute est facilement soulevée, les séditieux et les agitateurs sont avidement écoutés parmi cette population misérable qui, ne distinguant plus ce qui est légitime de ce qui est coupable, est si naturellement tentée de secouer le joug, de se débarrasser de toute autorité, de toute charge, et se dit avec raison qu'il serait bien juste de lui faire payer de moindres redevances qu'à ses pères. Voilà comment l'insurrection éclate en beaucoup d'endroits, et elle deviendra encore bien autrement fréquente, si Dieu n'a pitié de nous[1]. »

En l'espace de quelques mois l'insurrection était partout.

A partir du mois de juillet 1524, la révolution sociale « se propagea comme un incendie, de ville en ville, de village en village ».

D'abord circonscrite sur la lisière de la Suisse, de la forêt Noire au lac de Constance, elle se propagea rapidement dans tout le territoire situé entre le Danube, le Lech et le lac de Constance; de là, elle se répandit en Alsace, dans le Palatinat, le Rheingau, la Franconie, la Thuringe, la Hesse, la Saxe et le duché de Brunswick. Au sud, elle atteignit le Tyrol, l'archevêché de Salzbourg, les duchés de Styrie, de Carinthie et de Carniole. La Bavière seule resta paisible, et les révolutionnaires n'y purent avoir d'influence, car le pouvoir était entre des mains énergiques et sages.

Il vint un moment où l'on put croire que, dans les pays allemands, « tout ce qui jadis avait été en haut venait de couler à fond, et qu'il n'y avait plus aucun moyen d'échapper à la domination de la populace[2] ».

[1] *Vermanung an cristlich Oberkeit und alle Cristen in gemein.* Sans indication de lieu. 1524.

[2] * Écrivait Clément Endres, le 18 avril 1525, *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 89.

CHAPITRE III

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

I

La révolution qui venait d'éclater renfermait les éléments les plus disparates et formulait les prétentions les plus variées.

« Un grand nombre d'insurgés », écrit un contemporain, « se bornaient à revendiquer le droit communal, le rétablissement de leur antique système judiciaire, la remise en vigueur de leurs anciens usages, l'allégement des charges et des corvées; d'autres refusaient nettement toute servitude et entendaient commander à leur tour. Quelques-uns ne voulaient obéir ni aux princes ecclésiastiques, ni aux seigneurs temporels, et disaient ne dépendre que de l'Empereur. Mais la grande majorité des révoltés et des incendiaires voulait, avant tout, partager avec les riches argent, propriétés, priviléges, champs, forêts et pâturages, car, disaient-ils, d'après la sainte Écriture, les biens de la terre appartiennent à tous, et il ne doit point y avoir de distinction entre les hommes. De par le droit divin, nous sommes tous égaux devant Dieu. » Sur ce point, les déclassés, les dépossédés des campagnes étaient entièrement d'accord avec les insurgés des villes. Les nombreux agitateurs qui s'offraient pour les diriger, prêtres apostats, moines échappés de leurs couvents, nobles dissolus, avocats et greffiers sans ressource, soudards, compagnons ouvriers, aubergistes ruinés et autres gens déclassés, n'étaient occupés qu'à mettre le feu aux poudres et à exciter toutes les convoitises[1]. Éberlin de Günzbourg résumait dans ces courtes paroles le but avoué de la révolte : « La richesse pour les pauvres, la domination pour les sujets, l'égalité pour tous[2]. »

[1] *Contra M. Lutherum et Lutheranismi fautores*, fol. 15.

[2] Voy. Riggenbach, p. 243. « Et cependant », disait Eberlin, « l'égalité est une irréalisable utopie. Car même si l'on mettait en commun tous les biens de la terre, les gens dissolus, les joueurs, les débauchés ne laisseraient pas longtemps la chose en même état, ils dissiperaient leur part, et réclameraient ensuite un nouveau partage. Or les autres ne voudraient pas y consentir, et se verraient bien

Les interrogatoires des chefs d'insurgés après leur défaite, interrogatoires dont un grand nombre nous ont été conservés, prouvent clairement que, par le renversement de tout droit, de tout ordre social, les rebelles espéraient obtenir l'égalité et la fraternité parfaites.

Thomas Münzer avouait sans détour que lui et ses compagnons n'avaient entrepris la guerre que dans le dessein « de mettre en commun tous les biens de la terre [1] ». Jean Laue, l'ex-grand maître de l'Ordre Teutonique, prêchait publiquement à Mulhausen « qu'il fallait sortir des coffres l'argent, cette idole des riches bourgeois, parce que tous les biens étaient communs [2] ».

En Alsace, le révolutionnaire Wolf Gerstenwell avouait que le principal motif de son entreprise et de celle de ses compagnons, c'était le partage des biens; dès leur entrée à Saverne, ils s'étaient proposé de mettre la main sur les propriétés des riches. C'était au tour de ceux-ci à souffrir la misère tandis que les pauvres jouiraient de la fortune. De plus, ils voulaient renverser toute autorité et devenir les maitres. Les chefs des paysans révoltés de Rappoltswiller firent les mêmes aveux [3].

Simon de Weiersheim et ses compagnons confessèrent en présence de sept témoins que non-seulement leur intention avait été « de partager entre eux tous les biens communaux et d'établir l'égalité de biens entre riches et pauvres », mais qu'ils avaient juré d'exterminer et de proscrire les seigneurs, les nobles et les prêtres, et de se partager leurs biens. « Étant pauvre », disait ouvertement Georges Voltz, « je me promis de devenir riche par ce moyen [4]. »

vite exposés à être dépouillés, à perdre la vie et les biens comme ceux dont ils auraient auparavant partagé les dépouilles, de sorte que ces avides tyrans, après s'être jetés d'abord sur les seigneurs, ne tarderaient pas à se dévorer ensuite les uns les autres. »

[1] Voy. plus haut, p. 393.

[2] Voy. Seidemann, *Beiträge*, t. XI, p. 382, et *Mühlhauser Chronik.*, p. 393.

[3] Voy. Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 195-196. — Jörg, p. 293. Dans une chanson populaire du temps, on lit :

La bande des rustres est tout enflée d'orgueil,
Les paysans veulent s'unir, se liguer,
Oui, pour aller en enfer!
Ils prétendent être les seuls maitres,
Ils veulent partager tous les biens.

Liliencron, t. III, p. 497.

[4] Voy. Jörg, p. 292. — Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 197-198. — « On trouve toute une série de ces aveux dans les archives de Strasbourg », dit l'éditeur. A propos de l'émeute du Tyrol, l'archiduc Ferdinand écrivait le 22 mai 1525 « que ces séditions et révoltes *ne provenaient que de quelques individus, gens ayant peu ou rien à perdre* ». Dans la « Défense et articles de protestation de la ville de Botzen » où la cité cherche à se disculper d'avoir laissé piller la maison des chevaliers de l'Ordre Teutonique, on lit « qu'au moment de l'émeute, la ville était pleine d'étrangers, d'hommes et de femmes, qui espéraient voir durer le pillage et avaient même apporté des sacs avec eux dans l'espoir d'avoir du bon butin à y mettre ». — Voy. Greuter, p. 41.

Ce furent ces mêmes convoitises, ces mêmes aspirations communistes qui, dans l'évêché de Bamberg, armèrent le prolétariat des villes, dont un barbier avait pris le commandement. La populace disait hautement qu'il fallait assommer les « honorables », les nobles, les moines et les prêtres. Le barbier Hans Hartlieb « de la rue longue », le plus ardent de tous, prétendait tout réformer « d'après l'Évangile », et comme il le disait, « tout niveler[1] ».

Aux environs de Wurzbourg, les paysans déclaraient nettement « que les hommes étant tous frères, ils entendaient que la chose fût reconnue dans la pratique », et que le riche partageât avec le pauvre, surtout ceux qui avaient acquis leur fortune dans les affaires du commerce, ou qui se l'étaient procurée aux dépens du pauvre homme[2]. A Rothenbourg sur la Tauber, les émeutiers faisaient consister la « doctrine de l'amour fraternel chrétien » dans le partage des biens, l'abolition de toute autorité et souveraineté, et dans l'égalité parfaite des fortunes. Tout chrétien devait être disposé à prêter; mais bien loin de songer à réclamer le remboursement d'une dette, il devait attendre que le remboursement se fît de lui-même[3].

Des aveux des chefs révolutionnaires de l'Algau, il ressort qu'ils avaient résolu de massacrer tous les chefs ecclésiastiques et temporels. Les paysans insurgés de Franconie entrèrent en campagne avec l'idée arrêtée d'extirper entièrement la race des princes et des nobles, et de brûler tous les châteaux[4].

Les plus modérés voulaient que chacun étant désormais dûment instruit du nouvel Évangile, l'année jubilaire ordonnée par Moïse fût rétablie, toutes les dettes annulées, et que les biens aliénés par suite d'obligations précédemment contractées revinssent à leurs premiers propriétaires. Ils réclamaient en outre la complète indépendance des colons fermiers.

Or si l'on eût donné droit à de pareilles réclamations, l'existence même de la bourgeoisie eût été en question.

Luther s'était montré favorable au rétablissement de l'année jubilaire[5]. Aussi à Eisenach, le prédicant Strauss la déclarait-il d'institution divine, disant qu'indubitablement tous les chrétiens y étaient obligés. Selon lui, on n'était pas forcé de payer les impôts, même lorsque l'autorité commandait. La tyrannie régnait partout, mais le temps de

[1] Voy. Jörg, p. 293-294.

[2] Laurent Fries, *Bauernkrieg*, p. 299. A Munster, en Westphalie, les paysans disaient hautement qu'ils ne souffriraient pas que les riches aient plus de 2,000 florins de fortune par individu. A Cologne, « ils menaçaient de faire une descente chez les riches bourgeois ». — Cornelius, *Münsterischen Aufruhr*, t. I, p. 9.

[3] Voy. Bensen, p. 78.

[4] Voy. Jörg, p. 295, 298.

[5] Voy. plus haut, p. 404.

la vengeance était proche. Le pauvre était contraint de payer la dîme lorsque sa femme et ses enfants souffraient de la faim et de la misère. Plus d'une pauvre femme enceinte, à force de trembler pour son mari, se voyait privée de l'espoir d'être mère, parce que le pauvre travailleur ne parvenant point à payer ses dettes à la suite d'une mauvaise récolte ou de tout autre désastre, avait été jeté en prison, et tellement tourmenté que cela criait vengeance au ciel. « Et très-certainement, cette vengeance sera prompte », ajoutait Strauss; « mais les gros bonnets ne pensent guère à cela! la parole et la loi de Dieu les laissent fort indifférents; ils croient faire bien assez en employant une partie de l'argent qu'ils ont extorqué à leurs pauvres sujets au culte des idoles, aux joujoux d'église! Les moines les engagent à faire ainsi pénitence, et en profitent pour se remplir le ventre! Ils se persuadent qu'ainsi ils iront tous ensemble au ciel, dût le diable les y porter[1]. » Le prédicant Mantel disait en pleine chaire aux paysans du Wurtemberg : « O mes chers frères, ô pauvres chrétiens pieux, si les années jubilaires arrivaient, quel bon temps commencerait pour vous[2]! »

Du reste, ces désirs de destruction radicale, ces appétits de vol et de pillage s'expliquent amplement lorsqu'on étudie le caractère de la plupart des chefs révolutionnaires.

Les révoltés de l'Odenwald étaient sous la conduite d'un aubergiste dépravé, Georges Metzler, qui avait passé la plus grande partie de sa vie dans le jeu et la débauche, et voyait dans l'émeute un moyen d'échapper aux châtiments qu'il avait justement mérités. Les insurgés d'OEhringen agissaient sous l'impulsion du boucher Nicolas Salb, qui, dévoré d'ambition, espérait devenir quelque chose dans la tourmente. A la tête des bandes du Neckar, Jacques Rohrbach, être farouche, redouté dans tous les environs depuis qu'il avait assassiné les maires de Böckingen, « ne désirait autre chose que la liberté de ne pas payer ses dettes[3] ». « Moi, je n'ai qu'une devise », répétait-il souvent : « Brûler, saccager[4]. » Dans l'évêché de Wurzbourg, c'était aussi parmi les mauvais sujets à qui leur vie désordonnée avait fait perdre l'estime et la confiance de tous que le peuple allait chercher ses guides. Son principal oracle était Hans Bermeter, « habile joueur de fifre et de violon, qui s'exprimait avec une certaine éloquence, mais dont la conduite avait toujours été dissolue; sa tenue était débraillée, et beaucoup refusaient de frayer avec lui, parce qu'il avait été mis

[1] Voy. la brochure publiée par lui en 1524 : *Das Wucher zu nehmen und geben unserem christlichen Glauben entgegen ist.* Bl. C³. — Voy. Hagen, t. II, p. 322. — Wiskemann, p. 96.

[2] Sattler, *Würtemberg. Gesch. unter den Herzogen*, t. II, p. 105.

[3] Voy. Bensen, p. 108, 116, 120.

[4] * D'après un renseignement fourni par Senckenberg, *Acta et Pacta*, fol. 507.

jadis au cachot pour cause de vol. Dès qu'il avisait dans un quartier isolé de la ville, dans quelque ruelle ou maison borgne, un individu de son espèce, ami du désordre, mauvais drôle, ayant comme lui dépensé ce qui lui appartenait et convoitant pour cette raison le bien d'autrui, c'est à celui-là qu'il s'associait. » « Il injuriait l'autorité, portait aux nues la liberté, et enseignait à ses auditeurs le moyen de se débarrasser promptement de toutes les charges et d'arriver à la richesse[1]. » Le chef des rebelles de Bamberg, Ulrich de Peignitz, « était toujours pris de vin ». Ses mœurs étaient corrompues; « il était de ceux qui ne sont misérables que pour avoir dissipé tout ce qui leur appartient ». Le second chef de bande de Bamberg « était connu de tous pour un voleur. Il s'immisçait dans toutes les querelles; son pauvre vieux père était mal nourri et sans le sou. » Le troisième « avait bien excité cent émeutes dans le cours de son existence, et ne voulait, disait-il, reconnaître d'autre maître que Dieu. Il avait commis plus d'un larcin, plus d'un meurtre, et ne songeait qu'à boire[2]. » Au camp des paysans de Bayreuth, près de Gesess, les révoltés obéissaient à Hans Lorenz, ivrogne par état, qui présidait leur conseil de guerre « et disait s'être voué à la cause de l'Évangile et de la justice ». Ils reconnaissaient aussi pour chef un gentilhomme ruiné, devant lequel ils portaient la bannière, et qui était connu dans tout le pays pour un assassin et un brigand de grand chemin[3]. Dans le haut Algau, Conrad Wirt avait, de son propre aveu, « commis trente vols », et de par ordonnance de justice n'avait plus le droit de porter des armes[4]. A Langensalza, le savetier Melchior Wigand, chef des révoltés, avait été autrefois soldat, et depuis avait mené une vie d'aventures et de désordre. « C'est moi qui ai mis tout en branle! » s'écria-t-il au moment où le tocsin se faisait entendre et où le peuple s'attroupait. « J'ai eu bien de la peine à y parvenir, car dans un tel jeu il y va de la tête! » Les bandes de paysans qui s'unirent à la populace de Langensalza pour détruire les couvents et les châteaux étaient conduites par Albert Menge, qui, « selon les besoins de sa cause, se donnait tour à tour pour un médecin français, un barbier ou un tondeur de drap[5] ».

Le prolétariat des villes, les paysans, les nobles s'étaient simultanément soulevés contre tout l'ordre existant, et c'est ce dangereux accord qui rendit la révolution si terrible.

Elle recruta aussi de chauds apôtres parmi le bas clergé. Le

[1] Laurent Fries, *Bauernkrieg*, p. 61-63.
[2] Voy. Jörg, p. 202.
[3] Voy. Jörg, p. 204.
[4] Voy. Jörg, p. 206-207.
[5] Pour plus de détails, voy. Seidemann, *Beiträge*, t. XI, p. 513-527.

« pauvre homme du sacerdoce » espérait, tout aussi bien que celui du peuple, tirer bon parti de l'émeute. Depuis longtemps déjà il regardait d'un œil d'envie les riches abbayes et les couvents, et nourrissait un secret ressentiment contre les seigneurs « hautement nés » qui gouvernaient les évêchés et les chapitres, possédaient de si gros revenus et souvent de si nombreux bénéfices. « Il comparait leur sort au sien; en dehors de la dîme et d'un casuel très-incertain, il n'avait rien, et comme à la suite des innovations religieuses, ces dîmes et ces casuels étaient de plus en plus maigres, la pénurie du curé, du pauvre vicaire de village, devenait tous les jours plus grande. Beaucoup se faisaient évangélistes faute d'avoir de quoi manger; d'autres se laissaient tenter par l'espoir de faire bombance, de ravager les couvents, les châteaux, et de rapporter chez eux un bon butin évangélique. Mais on n'a jamais ouï dire que leur conduite ait été dans la suite véritablement évangélique! »

Le prêtre de village était mécontent,
Il n'avait guère de quoi mordre!
La misère était tout son horizon.
Aussi, lorsque arriva la guerre,
Il saisit ses armes, son armure,
Et résolut de défendre l'Évangile
Et de soulever pour la foi le monde entier!
Mais au fond il ne désirait que prendre femme
Et s'affranchir de toute loi [1].

« Les suborneurs de paysans, ces prêtres qui commandent les bandes révoltées », écrivait l'humaniste Beatus Rhenanus à un ami, « mériteraient d'être proscrits dans des îles lointaines et désertes, car ils ne respirent qu'émeute, pillage, haine de l'autorité [2]. »

Mais les principes révolutionnaires trouvaient surtout d'ardents apôtres parmi les « prêtres évangéliques » des campagnes. Beaucoup, il est vrai, avaient suivi malgré eux les hordes insurgées; mais beaucoup aussi, de leur propre mouvement, se faisaient aumôniers militaires, conseillers, chanceliers, capitaines des rebelles. D'autres prêchaient ouvertement la révolte aux paysans de leurs villages. Dès qu'ils avaient quitté l'Église, ils commençaient par abolir

[1] * Tiré de la source citée plus haut, p. 440, note 1.

[2] A. Horawitz, *Beatus Rhenanus, ein bibliographischer Versuch*, dans les *Sitzungsberichten der Wiener Academie Philos. histor. Classe* (1872), t. LXX, p. 255. Au début, Rhenanus s'était déclaré pour Luther, dont il attendait la *réforme intérieure de l'Église* (p. 224-233). Après les horreurs de la guerre des paysans, il revint à la foi catholique. Dans une lettre au cardinal Bernard de Trente, il gémit de voir « la paix de l'Église presque entièrement ruinée par les querelles impies de certaines gens » (p. 233-237).

la messe et prendre femme. C'était là, infailliblement, le premier fruit de leur apostasie; ensuite ils venaient se joindre aux révoltés. Dans le seul petit domaine du prince-abbé de Kempten, nous voyons neuf prêtres prendre part à l'émeute ou accusés de l'avoir soulevée; plus nombreux encore sont les curés révolutionnaires du Tyrol. Dans les principautés du margrave Casimir de Brandebourg, les prêtres « ont la main dans toutes les insurrections ». Ce sont des prêtres, armés de toutes pièces, qui marchent avec les révoltés contre l'évêque d'Augsbourg lorsque celui-ci se décide à venir en personne inviter les paysans de Kaufbeuern et de Füssen à rentrer dans l'ordre. Dans les environs d'Eichstädt, plusieurs prêtres apostats sont à la tête des paysans[1], dont l'armée se compose en grande partie de gens sans aveu, de filous, de domestiques honteusement chassés par leurs maîtres, de joueurs, de paysans sans feu ni lieu, de bourgeois dépravés, de vagabonds, d'étameurs ambulants, de goujats, de déserteurs, de soudards, de musiciens et de tondeurs de haies[2].

[1] Pour plus de détails sur l'attitude du bas clergé pendant la révolte des paysans, voy. Jörg, p. 191-200. Le chevalier Georges de Werdenstein dit dans sa *Chronique sur la guerre des paysans* : « Quelques prédicants se sont mis en avant dans de semblables émeutes; c'étaient des moines échappés de leurs couvents, des prêtres apostats, dépravés, n'ayant plus rien à perdre, et qui, pour essayer de se relever, avaient embrassé le luthéranisme ou adhéré à des doctrines bizarres. Dans presque tous leurs sermons ils excitaient le peuple contre les autorités; enfin la chose alla si loin que les paysans chassèrent leurs anciens prêtres, pieux et bons, et prirent ces misérables pour leurs pasteurs et prédicants. Bientôt ils refusèrent de payer aux seigneurs redevances, dîmes ou impôts; ils devinrent séditieux, ils s'emparèrent des châteaux, des couvents pour les piller ou les brûler; ils ont indignement persécuté le clergé et les autorités; dans cet intervalle beaucoup de doctrines singulières s'introduisirent dans les villes et les villages, et les luthériens commencèrent à faire de grands changements dans la religion, niant que la messe fût un sacrifice, enseignant le peuple touchant la foi comme si auparavant on n'en avait jamais eu! Loin de nous une pareille pensée! Jadis on vivait plus chrétiennement, plus fraternellement et cordialement que de notre temps. Les prédicants avaient l'Évangile sur les lèvres, mais ils ne s'en servaient que pour couvrir leur perversité. Beaucoup parlaient de l'Esprit de Dieu, mais peu priaient d'après son inspiration. Ils ont réhabilité la chair : voilà leur œuvre; mais quant à la dévotion, à la discipline, à la chasteté et aux autres vertus, ils les ont balayées et les ont remplacées par l'envie, le scandale, les vices de tous genres. Ils se sont arrogé le droit d'abolir les usages de l'Église, comme si jamais ces usages avaient fait quelque tort aux hommes! A Dieu ne plaise! D'autres comme Carlstadt en Souabe, Zwingle à Zurich, OEcolampade à Bâle, etc., ont blasphémé le Très-Saint Sacrement de l'autel, ne voulant voir en l'Eucharistie qu'un pain ordinaire; sur cette question les luthériens et eux ont émis quantité d'opinions contradictoires; maintenant l'un disait ceci, demain l'autre disait cela, et ainsi ils ont répandu poison sur poison. Dieu veuille les convertir! » — Voy. Baumann, *Quellen*, p. 479-480.

[2] Jörg, p. 222.

II

Tel était en général le personnel de ce qu'on a appelé l'« armée des paysans ». Mais on y rencontrait aussi, dit un écrivain contemporain, « beaucoup de braves villageois à leur aise. Si tu me demandes comment cela se pouvait faire, je vais te l'expliquer : Les vauriens d'un village, ceux qui n'avaient rien à risquer, commençaient par s'attrouper, sonnaient le tocsin, et ne tardaient pas à incendier, à piller; l'effroi se répandait alors parmi les paysans des alentours. D'aucun côté ils ne pouvaient espérer du secours, car dans les villes il en allait de même; là aussi les méchants garnements jetaient l'épouvante parmi les bourgeois. Mais l'insurrection avait un caractère plus effrayant dans les villages, où beaucoup de gens dépravés des villes avaient réussi à exaspérer les ressentiments des paysans. La bande perverse et dissolue en venait donc à contraindre les bons et ceux qui avaient quelque avoir, menaçant de tout incendier si l'on refusait de se joindre à elle, et même d'assommer tout récalcitrant. Ils mettaient un poteau devant la demeure de celui qui leur fermait sa porte, et c'était une manière de les désigner à la vengeance des leurs; ils couraient ensuite dans les maisons voisines et s'emparaient des armes et des piques. La jeunesse surtout se livrait avec fougue à toutes sortes d'excès. A la fin, les bien intentionnés étaient obligés de céder, de sorte que l'armée grossissait de jour en jour[1]. »

C'est par ces « moyens d'intimidation, ces pillages, ces incendies », que les chefs de la révolte contraignaient à les suivre ceux mêmes qui détestaient le plus leur entreprise. Nous lisons dans une relation écrite à Constance : « Les paysans s'assemblent dans les campagnes. Bien que leur entreprise répugne aux bons, et qu'ils déplorent ce qui se passe, les jeunes gars et ceux qui n'ont plus rien à perdre font tant et si bien que les honnêtes gens, même les meilleurs, sont contraints de suivre l'élan donné; sans cela les révoltés mettent un poteau devant leurs maisons, et leur déclarent que s'ils s'abstiennent et refusent de payer une sorte de rançon, ils les feront assommer, ou bien que le premier insurgé qui les rencontrera leur passera sa pique au travers du corps, sans que le meurtrier soit exposé pour cette action au moindre châtiment[2]. » L'auteur de la

[1] * Senckenberg, *Acta und Pacta*, fol. 506.
[2] Schultheiss, *Constanzer Collectaneen*, dans Baumann, *Quellen*, p. 519.

Chronique de Biberach dit aussi : « Dès qu'un paysan refuse de faire partie de la « Fraternité », les rebelles plantent un poteau devant sa maison, et cela signifie qu'ils se disposent à piller tout ce que possède son propriétaire, à moins que celui-ci ne consente à payer une bonne somme[1]. » « Une horde s'entendait avec l'autre », écrit un chroniqueur de Weissenhorn; « celui qui refusait de suivre les insurgés était menacé d'incendie, de pillage, et d'être exclu de la commune[2]. » Une chronique de Kempten rapporte les mêmes faits : « Celui qui ne voulait pas prendre part à l'insurrection, on l'y contraignait. Quelques-uns, pour obtenir la permission de rester chez eux, devaient payer rançon, sans cela les insurgés mettaient le poteau devant sa porte[3]. » Le chef des bandes du haut Algau, Knopf von Luibas, autrefois domestique chez un blanchisseur de Kempten, avoua dans son interrogatoire que ses compagnons et lui avaient décrété que quiconque refuserait de se joindre à la Fraternité et de venir en aide à la cause populaire serait dépouillé de ses biens, mis à mort, et que sa femme et ses enfants seraient chassés du pays[4]. L'abbé de Kempten écrivait : « Ils ont entraîné les paisibles sujets et les serviteurs de l'abbaye, qui volontiers seraient restés fidèles à leur honneur, à leur devoir et à leur serment. Ils les ont contraints de faire partie de leur maudite Fraternité; ceux qui refusaient d'obéir, ils les ont menacés d'incendie et de pillage, parlant de mettre un poteau devant leur maison, de les retrancher de la commune ou de les en chasser comme de vils malfaiteurs[5]. » « Les maîtres, bien malgré eux, laissaient à leurs fidèles serviteurs, qu'ils se voyaient incapables de protéger plus longtemps, la liberté de se joindre aux émeutiers, de peur que ceux-ci ne réalisassent envers eux leurs féroces menaces[6]. »

Un autre châtiment imposé aux récalcitrants, c'était le « ban laïque ». « Si vous voulez entrer dans notre union et confrérie chrétienne », écrivaient les « chefs et conseillers » des hordes de la forêt Noire aux habitants de Villingen, « la volonté de Dieu, qui nous ordonne de pratiquer le commandement de l'amour fraternel, sera accomplie en ce qui vous concerne; mais si vous vous opposez à nous, nous vous condamnerons au ban laïque, en vertu de la présente lettre. » Frappé par la sentence du ban laïque, le paysan était considéré comme mort, comme ne faisant plus partie de la commune : « Personne ne doit avoir de relations avec lui. Défense de

[1] Pflummern, *Annales Biberacenses*, dans Baumann, *Quellen*, p. 305.
[2] Thomann, *Weissenhorner Historie*, dans Baumann, *Quellen*, p. 63.
[3] Flaschutz, *Chronik des Stiftes Kempten*, dans Baumann, *Quellen*, p. 379.
[4] Voy. Jörg, p. 219.
[5] Voy. Jörg, p. 218.
[6] Voy. l'exemple du village de Sontheim, cité par Bensen, p. 121.

lui apporter aucun aliment, blé, boisson, bois, viande, sel, etc. Défense aussi de l'approcher, de lui acheter ou de lui vendre quelque chose; les marchés, les forêts, les pâturages, les rivières lui sont interdits. Celui qui par faiblesse tolérerait quelque contravention aux présentes lois serait à son tour condamné au ban, et puni des mêmes châtiments, ainsi que sa femme et ses enfants. Comme toutes les trahisons, tyrannies, iniquités nous sont venues des châteaux, des couvents et des abbayes, à dater de cette heure, on leur dit anathème. » Dans la vallée et le village de Kirchzarten, ce même avertissement fut publié. On y avait ajouté ces paroles : « L'union chrétienne vous exhorte en toute charité fraternelle à prêter main-forte au droit divin et à adhérer au saint Évangile. Nous réclamons une réponse à bref délai; ceci est notre première sommation : Évangile, Évangile, Évangile! » Les chefs et conseillers des « saintes hordes évangéliques de la forêt Noire et du Brisgau » envoyaient aux habitants de Fribourg cet avertissement : « Nous avons le très-grand désir de vous compter aussi parmi nos frères; nous espérons que vous nous aiderez à propager la parole de Dieu et le saint Évangile, auquel personne n'a le droit de résister. Dès votre adhésion donnée, nous vivrons en frères avec vous. Dans le cas contraire, nous marcherons contre vous avec nos parents et amis, et nous envahirons votre cité. » Quelques émeutiers proposèrent de mettre le feu à un coin ou aux quatre coins de la ville. « Les insurgés », écrivaient les conseillers de Fribourg, « ont pillé et saccagé plusieurs couvents et châteaux, dont quelques-uns ont été complétement détruits par l'incendie. Le clergé et la noblesse sont lamentablement dépouillés. Les paysans ont si bien fait, par leurs sanglantes menaces, qu'ils ont forcé les villes à prêter hommage à leur « Fraternité », et contraint tout le Brisgau d'en faire partie. » Pour les émeutiers, ils ne cessaient de répéter que le seul mobile de leurs actes, c'était « l'amour fraternel, l'établissement de la paix perpétuelle d'après la parole du Dieu tout-puissant, et le maintien du droit divin ». « La seule charité les pressait de communiquer à leurs frères la parole de Dieu et le saint Evangile[1]. »

III

« A entendre les révoltés », écrivait Clément Endrès, « ils n'agissent que pour la défense du saint Évangile. Les nobles perdus de dettes,

[1] Voy. Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 88-89, 101, 187, 219, et t. III, p. 57, 200. Des paysans, pour « avoir voulu obéir à leurs seigneurs, furent rançonnés ou assommés ». — Voy. les aveux de Pierre Ganzenberg dans Schreiber, t. I, p. 173.

les paysans, la populace n'ont que ces mots à la bouche. En Suisse, dans l'Oberland, la forêt Noire, la Souabe, la Franconie, il n'est question que d'Évangile. Ce mot sacré excuse et couvre tout, émeutes, attentats de tout genre[1]. » Nous lisons dans les chansons populaires du temps :

Ils se vantent, ils se glorifient
De la sainte parole de Dieu.
Ils pensent ainsi fleurir leur cause,
Mais ils ne fondent que l'assassinat!

Une autre chanson fait dire aux prolétaires :

Le saint Évangile nous est enfin annoncé,
A nous autres pauvres gens!
Il nous délivrera généreusement
De tout ce qui nous opprimait.
Il apprend au riche et au pauvre à s'entr'aimer
Et à partager ce qu'ils ont;
Aussi le mettrons-nous en pratique
Avec une bonne volonté joyeuse!
Nous chasserons tous ceux
Qui voudraient s'y opposer.
Nous aussi, nous porterons des robes rouges,
Sans nous inquiéter de savoir
Si la loi le permet ou non!

La « parole de Dieu », le droit divin contenu dans le saint Évangile et opposé aux lois existantes, tels furent, en Allemagne comme en Bohême, les formules générales, les mots de guerre de la révolution sociale, surtout depuis les prédications des prêtres apostats[2].

[1] * *Triereschen Sachen und Briefschaften*, fol. 89.

[2] Jörg dit très-bien à propos de ce mot de « droit divin » qui égara alors toutes les têtes : « Cette parole, pour pouvoir devenir l'âme du terrorisme révolutionnaire, devait exprimer une idée vague, et être susceptible d'être interprétée dans des sens différents, soit pour le bien, soit pour le mal. » Chacun devait pouvoir y sous-entendre son idée préférée; les uns, complétement séduits, allaient devenir, grâce à elle, des fanatiques de bonne foi; les autres, y puiser des motifs de poursuivre leurs efforts intéressés, dissimulés sous de beaux prétextes; les troisièmes, troublés, déroutés par elle, allaient être jetés presque malgré eux dans le tourbillon; enfin elle allait rendre impuissants tous les efforts de résistance des quatrièmes, leur fermant la bouche et les livrant sans défense à la haine d'une populace en délire : « Agricolas libertatis falsæ specula illectabat, classicum canentibus illis, qui numinis cœlestis adulterato verbo, simplicitati hominum imponebant », dit Theobald Billikanus. Voy. Döllinger, *Réformation*, t. I, p. 149, note. « Le pauvre peuple », écrivait le duc Georges de Saxe à propos de la révolte des paysans, « a été conduit à la haine et à la résistance envers les autorités par ses mauvais conseillers. Ce qui l'a aussi égaré, c'est le désir de la liberté. Ils ont dit aux gens du peuple, aux pauvres ignorants, qu'ils faisaient bien de mettre à mort tous les princes Les paysans sont

Les « douze équitables articles » présentés par les paysans et vassaux des souverains spirituels et temporels, rédigés dans la haute Souabe et propagés ensuite dans tout l'Empire, se fondaient tous sur l'Évangile, sur la « parole de Dieu[1] ».

Nous lisons dans l'avertissement qui les précède : « Des écrits impies et criminels ont attribué au saint Évangile la responsabilité de l'insurrection qui éclate. Mais sachez que l'Évangile n'engendre que l'amour, que la paix, que la patience; les paysans ne sont point des révoltés; leurs articles ne réclament qu'une chose : le droit de faire prêcher l'Évangile littéral et d'y conformer leur vie. Nous prenons pour notre loi suprême et fondamentale le sens littéral de l'Évangile, nous et tous ceux que nous avons chargés de définir le « droit divin » contenu dans le saint livre. »

Le premier article revendiquait pour chaque commune le droit et le pouvoir d'élire son pasteur, ou de le déposer dans le cas où il deviendrait infidèle à son mandat. Le pasteur élu ne devait prêcher que l'Évangile tout pur, sans mélange de doctrine ou de prescriptions humaines, et sans y rien ajouter qui fût de l'invention des hommes. Il ne devait enseigner que la vraie foi.

Dans les articles concernant le droit civil, les paysans posaient les réclamations suivantes, uniquement fondées, disaient-ils, sur le « droit divin » :

L'Ancien Testament avait établi les dîmes, mais le Nouveau affranchissait le chrétien de toute obligation semblable. Cependant les paysans consentaient à payer encore la dîme du blé, qui servirait désormais à l'entretien du curé élu par la communauté, au soulagement des nécessiteux et à la diminution des charges. Mais toute

devenus envieux, ils ont refusé de se soumettre à la noblesse, et se sont laissé mener par des misérables, des fous, des envieux, des moines échappés de leurs couvents, des prêtres apostats. Aussi ont-ils été réduits à endurer des traitements qui leur étaient absolument inconnus dans le passé, ce que nous pouvons attester, ayant sur ces questions de sûrs renseignements. Ces mauvais conseillers sont donc responsables des maux que le peuple a soufferts dans son corps, son honneur et ses biens, et aussi de tout le tort fait à son âme. *Tout le mal est venu du jugement privé et de l'abandon de l'unité chrétienne, et parce que chacun a voulu expliquer l'Évangile à sa fantaisie*, refusant de s'en remettre au sentiment et à la loi de l'Église chrétienne. » Instruction de Georges dans HÖFLER, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, LXXIII.

[1] Sur la question si controversée des origines et des auteurs des douze articles, voy. le travail de Stern (*Die zwölf Artikel der Bauern*, etc.). Stern pense que le prédicant de Waldshut, Balthasar Hubmaier, en est l'auteur. Voy. aussi le travail de Baumann (*Die oberschwäbischen Bauern*, etc.). Voy. Stern dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XII, p. 477-513. Il est d'avis qu'une complète certitude sur cette question n'est pas encore possible. « Il reste sur ce point des obscurités que je ne puis dissiper », dit-il. Dans l'appendice, p. 513-519, Stern a donné le *fac-simile* du plus ancien exemplaire connu des douze articles. — Voy. de plus complètes indications sur l'origine des articles, dans BAUMANN, *Acten*, p. 285-287, note.

taxe sur le bétail était abolie, « Dieu ayant donné à l'homme la libre propriété de tous les animaux ».

Jusque-là, ils avaient été traités comme des serfs, « ce qui constitue un véritable crime, si l'on considère que Jésus-Christ nous a tous rachetés et délivrés par son précieux sang, les pâtres aussi bien que les puissants, sans excepter personne. D'où il suit, de par l'Écriture, que nous sommes tous libres; or nous déclarons vouloir rester tels. » Les paysans consentaient néanmoins à reconnaître le pouvoir établi par Dieu « dans toutes les choses chrétiennes et équitables ».

L'usage jusque-là suivi interdisait au pauvre homme le droit de chasser le gibier à plume ou à poil et de pêcher le poisson des rivières; non-seulement cette défense blessait la charité fraternelle d'une manière révoltante; elle ne provenait que d'égoïsme et était absolument opposée à la loi divine. La maintenir, c'était se mettre en contradiction flagrante avec la parole de Dieu, qui, dès l'origine du monde, avait donné aux hommes toute autorité sur les bêtes des champs, les oiseaux de l'air et les poissons de la mer.

Tous les biens forestiers que les clercs et les laïques s'étaient appropriés par d'autres moyens que par un légitime achat, devaient, sans qu'il fût nécessaire d'indemniser aucunement leur soi-disant propriétaire, être réunis aux biens communaux, et chacun pourrait désormais y prendre ce qui serait nécessaire à ses besoins particuliers, soit pour le chauffage, soit pour la bâtisse.

Les corvées exigées par les seigneurs ne pourraient plus être augmentées; les redevances seraient ramenées à une mesure tolérable, d'après l'avis de gens loyaux; les lois pénales ne seraient imposées que conformément aux anciennes coutumes écrites du pays; l'impôt sur le bétail, prélevé en cas de décès, serait aboli.

Les prairies et les champs qui n'avaient pas été acquis légalement reviendraient tous au communal.

Parmi ces réclamations relatives au temporel, beaucoup étaient justes et raisonnables. Il est évident que les articles avaient été rédigés dans un sage esprit de modération.

Mais cependant la tendance communiste y perce à maint endroit. Ainsi, d'après les anciennes constitutions des villages et des districts, ceux-là seuls avaient droit de participer aux biens communaux qui étaient véritablement « établis » dans le pays et y avaient « leur foyer », leur ménage; les « manants », ceux qui n'étaient que tolérés dans le territoire de la commune, indigents, ouvriers, journaliers, gens entièrement destitués de toute propriété, n'avaient rien à y prétendre[1]. Si donc, comme les articles le demandaient,

[1] Voy. notre premier volume, p. 276-277.

le bois, le gibier, le poisson devaient, « conformément à la parole de Dieu », appartenir à tous, il est clair que les dépossédés et les pauvres allaient être promptement tentés d'en conclure que, d'après le même principe, toute espèce de biens devait être partagée.

D'ailleurs, le douzième article laissait le champ libre à des réclamations ultérieures. Il déclarait que les paysans étaient prêts à désavouer les articles qui, après un examen attentif, seraient reconnus contraires à la sainte Écriture; mais d'autre part, ils se réservaient le droit d'en présenter de nouveaux, dans le cas où, par la suite, l'étude de la Bible leur fournirait de nouvelles lumières.

La société et l'État devaient être entièrement reconstitués d'après l'Évangile et le « droit divin ».

Deux plans de réorganisation sociale, présentés par les paysans, sont d'une très-grande portée. Celui des révoltés de Franconie, intitulé : *Règlement et réforme pour l'utilité et la prospérité de tous nos frères chrétiens,* réclamait la convocation, à Heilbronn, d'un parlement populaire chargé de remanier entièrement la constitution. Celui de Michel Geismayr, le principal meneur de l'insurrection du Tyrol, renfermait pour ce pays tout un code nouveau.

Le premier projet, emprunté en grande partie à l'œuvre connue sous le nom de *Réformation de Frédéric III*[1], tendait, sous un faux air de modération, à l'établissement d'une république démocratique et sociale, ayant à sa tête un empereur qui ne l'eût été que de nom.

Ce plan renferme douze articles. Le premier traite de la réforme du clergé; le second, de la réforme des princes et de la noblesse; le troisième, de la réforme des villes et des communes; le quatrième a trait aux docteurs en droit romain et au droit romain en général; le cinquième, aux rapports de l'Église et de l'État; le sixième, à la suppression de tous les droits existants et à la réforme de la justice; le septième, aux impôts indirects; le huitième, à la liberté et sécurité des routes; le neuvième, aux impôts directs; le dixième, à l'unité de monnaie; le onzième, à l'unité des poids et mesures; le douzième, au droit commercial.

Le premier et le cinquième article veulent que sans avoir égard à la naissance ou au rang des clercs, il soit pourvu d'une manière convenable à l'entretien de tous, et que le surplus des biens ecclésiastiques soit employé au soulagement des pauvres ou au bien général. De plus, les communes réclament le droit d'élire ou de déposer leurs pasteurs, qui devront distribuer à leurs ouailles le

[1] Voy. plus haut, p. 195-196.

pain de la parole de Dieu, et ne rien enseigner qui ne soit strictement conforme à l'Écriture. « Nul prêtre ayant reçu les Ordres, que sa naissance soit illustre ou obscure, ne doit plus siéger, à quelque titre que ce soit, au Conseil de régence, ni dans les conseils des princes temporels, des seigneurs ou des communes. Toute propriété ecclésiastique est sécularisée. La souveraineté des princes ecclésiastiques et leurs prérogatives sont abolies. » Par des propositions de ce genre, on cherchait évidemment à faire goûter aux princes et seigneurs laïques la « nouvelle loi et réformation ».

Ceux-ci restaient en apparence en possession de leurs anciens priviléges, et n'étaient réformés, disaient les auteurs du projet, que de manière que le pauvre homme fût mis à l'abri de toute tentative de despotisme; la « liberté chrétienne » l'exigeait. Mais en réalité, les articles étaient calculés pour réduire les princes au rôle de grands ou petits propriétaires, ou même de simples fonctionnaires. En effet, le droit de juridiction, celui de battre monnaie, d'exploiter les mines, en un mot presque tous les droits régaliens leur étaient enlevés, ainsi que la source principale de leur revenu, c'est-à-dire les impôts directs et indirects. Quant aux fiefs que jusque-là ils avaient tenus de l'Empereur et de l'Empire, on leur offrait en échange des appointements proportionnés à leur degré de noblesse, de sorte qu'au lieu d'exercer dans leurs terres un pouvoir indépendant, ils devaient n'avoir plus droit à l'avenir qu'à un revenu fixe, prélevé, naturellement, sur les biens ecclésiastiques.

Les villes et communes devaient être réformées « conformément au droit divin et naturel », et personne ne pourrait être assez téméraire pour substituer d'anciennes ou de nouvelles inventions aux décisions de la *Réforme*. Grâce aux nouveaux règlements, « l'égoïsme serait vaincu, le pauvre secouru et placé sur le même pied que le riche; la concorde fraternelle allait régner ». Dans les villes, il ne serait plus question des « honorables ».

Les docteurs en droit romain seraient exclus des tribunaux et des conseils. « Comme, au lieu d'être les serviteurs attitrés du droit, ils ne sont que des valets à gages qui, dans l'intérêt de leur propre fortune, font traîner les causes en longueur, conseillent et guident leurs clients dans l'unique but de bien remplir leur bourse, défense leur est faite de siéger dans aucun tribunal; ils n'auront plus rien à voir dans les procès et les sentences. » Souvent, « par des atermoiements de dix ans, ils amusaient leurs parties de manière à en tirer le plus d'argent possible; loin de remplir leur mandat, ils opprimaient leurs clients ». Aussi, à l'avenir, on ne tolérerait quelques juristes romains que dans les Universités, et cela dans l'intérêt de la science et de l'enseignement du droit.

Mais ce n'était pas seulement le droit romain qui allait perdre toute autorité : la législation existante était en même temps abolie. « Il serait à souhaiter », disait la *Réforme,* « que le droit civil, en usage jusqu'ici, fût supprimé, et que le droit divin et naturel fût établi à sa place, de manière que le pauvre ait autant d'accès devant la justice que le plus grand et riche seigneur. » La Chambre impériale était constituée puissance législative souveraine. Elle devait être composée de seize membres, parmi lesquels deux seraient élus par les princes, deux par les comtes et seigneurs, deux par la chevalerie, trois par les villes libres, trois par les villes princières, quatre par les communes. Quatre cours souveraines relèveraient de la Chambre impériale : ces cours auraient sous leur juridiction quatre tribunaux territoriaux, ayant à leur tour au-dessous d'eux quatre tribunaux libres. Les assesseurs de ces derniers seraient choisis dans tous les rangs sociaux; viendraient ensuite les tribunaux des villes et des villages; chaque tribunal pourrait interjeter appel à la cour supérieure la plus voisine.

Les impôts indirects auparavant exigés par les princes, les seigneurs et les villes, douanes, impôts, redevances, tout cela était supprimé, aboli, à l'exception de ce qui serait reconnu d'urgente nécessité. La même mesure était prise pour les impôts directs; un seul serait exigible tous les dix ans : l'impôt réclamé par l'Empereur. De plus, le parcours de toutes les routes de l'Empire serait affranchi de toute taxe, et personne ne serait plus obligé de payer de frais d'escorte. Si dans les États princiers, dans les domaines seigneuriaux, quelque tort avait été fait à un sujet; si, par exemple, on avait ravagé sa terre ou pris injustement son bien, les princes et seigneurs répareraient le dommage et restitueraient ce qui avait été pris. Désormais, chacun aurait le droit d'exploiter les mines d'or, d'argent, de vif-argent, de cuivre, de plomb ou de tout autre métal sans exception. L'or, l'argent, le plomb, le cuivre, trouvés et livrés en bonnes conditions, seraient vendus d'après un taux fixé par la Chambre impériale. On s'efforcerait d'établir dans tout l'Empire l'unité de monnaie; vingt ou vingt et un monnayeurs suffiraient amplement aux besoins de l'Empire. Les monnayeurs assermentés fondraient et marqueraient au même coin les monnaies d'or et d'argent; la moindre infidélité de leur part serait punie par le bûcher. De cette manière le pauvre homme ne serait plus dupé.

On aviserait à remédier au grand tort fait aux pauvres dans les questions d'achat et de vente, et l'on s'efforcerait de n'avoir plus dans l'Empire « qu'une mesure, une aune, un tonneau, un poids, une largeur d'étoffe, etc. ».

Les grandes compagnies commerciales, qui opprimaient pauvres et riches et fixaient arbitrairement les prix, seraient supprimées. Il ne serait plus permis dorénavant ni à une société ni à un individu d'avoir plus de dix mille florins de capital actif. Celui qui engagerait au delà de cette somme dans son commerce serait condamné à restituer le capital et la moitié du surplus à la Chambre impériale. Le marchand dont la fortune dépasserait dix mille florins serait contraint d'avancer, de prêter et d'aider « évangéliquement » les marchands moins aisés que lui. Il déposerait l'argent au conseil de la ville à raison de 4 pour 100, et le conseil pourrait ainsi prêter à 5 pour 100 à de pauvres bourgeois qui, grâce à ce secours, remettraient leurs affaires à flot. Tout agiotage serait interdit sous les peines les plus sévères. On restreindrait le commerce des « gros bonnets »; on imposerait des limites à leurs transactions, de manière que les petits marchands, eux aussi, pussent vivre. Défense était faite aux colporteurs des villes de débiter plus d'une marchandise. Tous les marchands recevraient un règlement nouveau, fixant les conditions dans lesquelles les marchandises devaient être livrées, afin que le chaland puisse se guider d'après ce règlement, et que l'intérêt commun fût sauvegardé. La *Réforme* demandait en outre que les ligues et alliances des princes et des seigneurs entre eux fussent abolies, et que la protection et le sauf-conduit impérial assurassent désormais la sécurité des routes, sans qu'il fût besoin de frais d'escorte ou de contribution quelconque. Les lois se rapportant à cet objet étaient annulées, et ne pourraient être rétablies sans entrainer pour les princes la perte de leurs droits régaliens et de leurs priviléges. Les sujets de l'Empire, et même les étrangers venus d'autres royaumes, pourraient désormais voyager en sûreté et librement à cheval, en voiture, sur l'eau ou à pied, sans être obligés à aucuns frais d'escorte, corvée ou redevance quelconque de leurs corps ou de leurs biens; le pauvre homme et l'intérêt général trouveraient leur avantage dans cette mesure[1].

Frédéric Weygand, sommelier de Miltenberg, sur le Mein, avait aussi élaboré un grand nombre de propositions de ce genre. Il y avait joint l'indication des moyens à prendre pour fonder soli-

[1] « *Welcher Gestalt ain Ordnung Reformation zu Nutz und Frommen und Wohlfahrt aller Christenbrüder zu begreyfen und aufzurichten sei.* » — Voy. Oechsle, p. 283-292. — Walchner et Bodent, p. 302-312. — Bensen, p. 551-558. Dans le rapport d'une commission nommée par les paysans et décidant, pour le milieu de mai, la réunion des frères aux environs d'Heilbronn, on lit : « La loi est divisée en douze articles, et chacun d'eux est expliqué en quatre points particuliers; on les trouve à Francfort; les apporter ou les renvoyer à Wendel Hipler, secrétaire du camp. » Document communiqué par Schlüssel dans sa traduction de l'ouvrage latin de Gnodalius. — Voy. Stalin, t. IV, p. 298.

dement le nouveau système et assurer le succès de la guerre entreprise pour la réforme évangélique. « Le jour où l'on agira d'après la justice et la parole de Dieu », disait-il, « personne ne pourra résister. »

Pour arriver à ce but, il fallait avant tout que les princes ecclésiastiques et leurs sujets adoptassent les douze articles et consentissent à entrer dans la ligue des bourgeois et des paysans. « Aussitôt que cette fusion serait accomplie », les princes temporels, ainsi que les comtes et les chevaliers, viendraient se joindre à l'association des frères, et de concert avec eux travailleraient à la « réforme ». Toutes les villes d'Empire y entreraient ensuite, et Weygand pensait qu'elles ne se feraient pas beaucoup prier. Des personnages savants, loyaux, pieux et éclairés seraient chargés d'examiner les divers articles de la *Réformation*, et de constater leur entière conformité au droit divin et au droit naturel.

« Le prince ou le seigneur qui n'observerait pas les articles, mentant ainsi à ses lettres et à son sceau, serait sans aucun doute massacré par son propre peuple; pendant ce temps-là, les frères unis resteraient en paix et en repos. C'est ainsi que l'on pourrait sûrement compter sur le triomphe de la bonne cause [1]. »

La *Constitution nationale* de Michel Geismayer renfermait des réclamations socialistes d'une bien autre portée que la *Réforme* des paysans de Franconie. Geismayer, s'inspirant des principes hussites, commençait par demander que les persécuteurs impies de l'éternelle parole de Dieu, qui dans l'avenir pouvaient encore méditer l'oppression du pauvre homme et la détresse publique, fussent « supprimés ». En d'autres termes, une guerre d'extermination était déclarée à tous ceux qui refuseraient de se conformer aux lois nouvelles.

La « pure parole de Dieu » devait être prêchée en tous lieux, intégralement et fidèlement; toute sophistique, toute avocasserie allaient prendre fin, et les livres qui les prônaient seraient brûlés. Dans la ville désignée pour devenir le siége du gouvernement national, une Université serait établie. On y enseignerait exclusivement la parole de Dieu. Trois savants, élus parmi les docteurs de cette Université, gens experts dans la sainte Écriture (par laquelle la justice de Dieu peut seule être expliquée), seraient appelés à siéger au Conseil de régence, et à décider et administrer toutes choses d'après la loi divine, gouvernant le peuple chrétien selon l'équité.

[1] Dans Oechsle, p. 156-162. La lettre de Weygand à Wendel Hipler, où il fait allusion à des plans analogues envoyés précédemment, est datée de Miltenberg, jeudi après *Caritate* (18 mai 1525). — Voy. Stalin, t. IV, p. 297, note 3.

La nouvelle « constitution chrétienne, chargée de régler les intérêts de tous et fondée uniquement sur la sainte parole de Dieu », réclamait et exigeait l'adoption des mesures suivantes dans le domaine ecclésiastique : En premier lieu, la destruction de toutes les images, statues et oratoires des champs; l'abolition de la messe, « qui est une abomination devant Dieu et est entièrement contraire au christianisme »; la confiscation des calices et de l'orfévrerie d'église et de couvents, qui serviront à l'avenir aux besoins usuels; la transformation de tous les monastères et maisons des chevaliers de Saint-Jean en hôpitaux et établissements de providence, enfin l'installation dans chaque paroisse d'un pasteur annonçant la parole de Dieu d'après la doctrine de saint Paul. Le traitement de ce pasteur serait prélevé sur les dîmes, dont le surplus serait distribué aux pauvres.

Il serait pourvu non-seulement à l'alimentation des indigents, mais à leur habillement et à tous leurs autres besoins. A cet effet, chacun, en dehors de la dîme, payerait exactement la contribution nécessaire, « et si cette contribution était insuffisante, la somme voulue serait prélevée sur le revenu ».

Dans les questions temporelles, la *Constitution chrétienne* réclame la complète liberté et égalité des hommes : « Tous les priviléges seront abolis, parce qu'ils sont contraires à la parole de Dieu et à la justice, et que personne n'a le droit de jouir d'un avantage refusé à un autre. Les murs d'enceinte, les châteaux forts et les forteresses seront rasés. Désormais, il n'y aura plus de villes, mais seulement des villages; il ne doit exister aucune différence entre les hommes, car personne ne doit être ni plus élevé ni plus à son aise que ses frères; c'est l'inégalité des fortunes et des conditions qui a engendré les discordes, les troubles, l'ambition et l'émeute. »

Quant aux impôts, « les états de chaque pays délibéreraient sur l'opportunité, ou de les abolir immédiatement, ou d'établir l'année jubilaire, conformément à la loi de Dieu, ou de les prélever pendant une année encore, dans l'intérêt des nécessités pressantes de la nation ». Toutes les douanes seraient abolies, mais un nouvel impôt de frontière serait exigé : « Ce qui entre dans le pays ne paye rien, ce qui en sort est imposé. » Les fonderies et les mines appartenant aux nobles, aux marchands étrangers et aux compagnies seraient confisquées, leurs propriétaires ayant jusqu'ici abusé de leurs droits pour pratiquer l'usure. Un intendant nommé à cet effet ferait exploiter les mines de manière à servir les intérêts de tous. Une monnaie de bon aloi, mais assez lourde, serait frappée, les anciennes seraient proscrites; aucune monnaie étrangère n'aurait cours.

Dorénavant, personne n'aurait le droit de faire le commerce; de cette manière, nul ne serait tenté de charger sa conscience du péché d'usure. Mais pour que cette mesure ne soulevât pas de réclamations, que le bon ordre fût maintenu, qu'à l'avenir personne ne fût trompé et surfait, et qu'on pût se procurer toutes choses à un prix juste et avantageux, une ville spéciale serait désignée (par exemple, Trieste, à cause du bon marché de ses produits et de sa position centrale); là, tous les métiers seraient exercés, tous les produits apportés des divers territoires du pays. « Les étoffes de soie, les chaussures, etc., y seraient confectionnées sous la surveillance d'un fonctionnaire spécial. En de certaines localités, des boutiques garnies de toute espèce de produits seraient ouvertes, mais il serait sévèrement défendu au marchand de tirer aucun bénéfice de la vente. Tout serait livré d'après l'exact prix de revient; de cette manière, toute fraude et falsification serait évitée, on pourrait se procurer toute chose à un prix modéré, et l'argent resterait dans le pays et viendrait en aide à l'homme du peuple. On assurerait un traitement fixe au fonctionnaire préposé au commerce et à ses employés. »

Tous ces intérêts, ainsi que l'élevage des bestiaux, l'agriculture, l'exploitation minière, l'entretien des voies d'eau et de terre et la défense du pays, seraient réglés par un gouvernement central élu par le peuple, et siégeant à Brixen, où l'Université serait aussi établie.

Le peuple serait chargé de l'administration de la justice. Chaque commune élirait tous les ans un juge et huit jurés, chargés d'expédier toutes les affaires : la justice serait rendue tous les lundis. Aucun procès ne pourrait être ajourné au delà de quinze jours : les juges, les jurés, les scribes, les avocats, les gens de justice, les huissiers ne pourraient rien accepter de personne; ils recevraient des appointements fixes, à charge pour eux d'être présents tous les lundis au tribunal[1].

La suppression de toute distinction sociale, l'« égalité parfaite » telle que l'entendait Michel Geismayer, puis l'établissement dans tout l'Empire d'une république présidée par un chef portant le titre d'empereur, tels étaient aussi les vœux formulés par une proclamation anonyme intitulée : *Adresse des frères de l'Oberland à l'assemblée générale des paysans allemands*. C'est l'un des plus fougueux factums révolutionnaires qu'ait jamais produits l'Allemagne. Prétendant s'autoriser de la parole de Dieu, ce violent libelle n'hésite pas à

[1] *Das ist die Landesordnung, so Michel Gaismaier gemacht hat im* 1526, *Jar, Januar.* — BUCHHOLTZ, *Urkundenband*, p. 651-655.

conseiller au peuple le massacre de tous les princes et seigneurs, au nom « de la sainte parole de Dieu ».

« Ces princes, ces seigneurs qui, pour leur propre avantage, imaginent et inventent tous les jours de nouvelles vexations, se sont témérairement proposé de tromper Dieu, leur maître. Où sont-ils, ces loups armés, ces tyrans pervers qui établissent charge sur charge, oppriment les pauvres gens, réclament aujourd'hui une corvée volontaire, et la changent l'année suivante en obligation permanente, car telle est l'origine de la plupart de leurs droits traditionnels! Dans quel code ont-ils lu que Dieu, leur maître, leur ait jamais donné une puissance si grande que nous autres, pauvres gens, devions être contraints de cultiver leurs terres, et encore lorsque le temps est beau, tandis que lorsqu'il pleut, il faut que les malheureux laissent tomber dans leurs propres champs leur sanglante sueur! Dieu, dans sa justice, ne tolérera pas longtemps cette effroyable captivité babylonnienne; il ne peut exiger que nous autres misérables nous soyons contraints de moissonner et de faucher les prairies de nos maîtres, de labourer leurs champs, d'y semer le lin, de le dréger, de l'arracher de nouveau, de le charrier, de le laver, de le séparer, de le filer. Miséricorde! qui donc a jamais ouï parler d'une pareille servitude? Ils taxent et usent la moelle de nos os, et nous devons encore payer la dîme! Où sont-ils, ces beaux jouteurs, ces habiles coureurs, ces joueurs, ces banquiers, plus repus que des chiens vomissants? Pour entretenir leurs plaisirs, nous sommes forcés de leur payer l'impôt, la dîme et les redevances, et le pauvre n'en doit pas moins trouver à la maison le pain, le sel et la graisse, et nourrir sa femme et ses pauvres petits enfants qui ne sont pas encore élevés. Où sont-ils, les autres voleurs avec leur commerce et leurs douanes? Maudits soient leurs infamies et leurs brigandages autorisés! Où sont-ils, les tyrans et les scélérats qui s'approprient les dîmes, les taxes, l'argent donné à grand'peine par le pauvre, puis gaspillent et dépensent d'une manière infâme et criminelle ce qui devait entrer dans la bourse commune pour l'intérêt de tous? Et néanmoins personne ne rechigne, personne ne les traite comme des scélérats qu'ils sont, personne ne songe à les mettre au cachot, à les décapiter, à les écarteler, pour qu'il leur soit fait moins de miséricorde qu'à des chiens enragés! Si Dieu leur a donné un tel pouvoir, qu'ils montrent donc leurs titres! Où l'ont-ils lu, ce commandement de Dieu? Oui, leur autorité vient de lui, mais en ce sens qu'ils sont les suppôts du diable et qu'ils ont Satan pour capitaine, car ils sont véritablement les ennemis jurés de leur propre pays. Et ceux qui ont des serfs, qu'ils approchent! Maudite soit leur

conduite impie et païenne! Quel martyre ils nous font subir, à nous autres pauvres gens! Nos âmes sont les serfs du prêtre, et nos corps les serfs du pouvoir séculier! »

Mais « le temps des tyrans était passé, et le jour du salut arrivé. » (Luc, xix.) « Allons, Dieu le veut! sonnons le tocsin! Précipiter de leur siége les Moab, les Achab, les Agag, les Phalaris, les Néron, c'est la joie suprême de Dieu! Ceux-là, l'Écriture ne les appelle pas serviteurs de Dieu, mais loups, serpents, dragons! Qui sait si le pitoyable cri des moissonneurs, la supplication des pauvres ne sont pas arrivés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées? Qui sait s'il ne les a pas écoutés dans sa miséricorde, et si le jour du massacre ne va pas luire pour les bestiaux engraissés qui ont noyé leur cœur dans la volupté au temps même de la détresse du peuple? » (Jacques, v.)

« Mais comme tout pays ou commune a le droit de déposer un souverain inique, je vais citer ici treize maximes de la justice divine, que les portes de l'enfer et tous les suppôts de Satan ne pourront jamais venir à bout de renverser. Celui qui en a envie peut y frotter sa bosse, je suis tout prêt à soutenir avec lui la dispute; mais qu'il fasse attention à ce que la langue ne lui fourche pas, comme aux papistes! »

« S'ils disent : L'Empereur seul a le droit de déposer vos maîtres, ce pouvoir n'appartient pas aux sujets, ne les écoutez pas, ce sont là des canards bleus! Et que diriez-vous donc, si je vous révélais que nous pourrions fort bien supprimer l'Empereur lui-même? A-t-on oublié que plus d'une fois rois et empereurs ont été chassés par leurs sujets? »

Pour justifier la révolte, l'auteur invoque l'exemple d'Élie et de Moïse, qui soulevèrent, eux aussi, contre Pharaon la révolte d'un autre « pauvre Conrad ». Il en appelle même au Christ. « Ne vous laissez pas égarer », dit-il, « lorsque vous entendrez invoquer la tradition par-ci, la vieille coutume par-là. Qu'on ne me parle plus de coutume, à moins qu'elle ne soit conforme à la justice! Commettre pendant mille ans une iniquité ne constituera jamais un droit! »

Tout pouvoir héréditaire est funeste à l'intérêt général. Le gouvernement doit être élu par le peuple, et seulement pour un espace de temps déterminé.

« Lorsqu'on parcourt l'Écriture, et qu'on sonde les choses avec une sérieuse attention, on voit clairement les misères sans nombre, les maux hideux, engendrés par le pouvoir personnel et héréditaire. Que ne pourrions-nous pas dire des actes arbitraires du passé! Mais quels crimes pourraient jamais dépasser l'horreur de ce qui se voit en notre temps, où la cupidité et le luxe des princes con-

tredisent si hardiment la pure parole de Dieu et la tiennent opprimée au moyen des cachots, des supplices et de cent autres traitements tyranniques? Oh! que d'odieux abus de pouvoir commis envers les sujets par la royauté héréditaire, impie et criminelle! Tant que les Romains ont gardé le gouvernement républicain, par conseils et corporations, ils ont vu leur puissance s'étendre journellement, jusqu'à soumettre le monde entier. Mais dès qu'ils se sont laissé chatouiller par le désir d'abandonner le gouvernement populaire pour mettre à leur tête des rois élus, aussitôt commença leur décadence, par suite de l'égoïste cupidité, du faste et de l'orgueil du souverain élu. » « Depuis le premier empereur Jules César jusqu'au grand Charlemagne, on compte soixante-seize empereurs romains, sur lesquels trente-quatre ont été lamentablement massacrés, tous à cause de leur tyrannie; quelques-uns noyés, d'autres décapités, d'autres brûlés. » « En résumé, dès que le peuple romain eut renoncé à gouverner par lui-même pour se mettre sous le joug d'un empereur, ce fut le commencement de sa misère, jusqu'à ce qu'enfin il fut réduit au servage, lui qui autrefois avait dominé le monde. Si je parle ici des Romains, voici quel est mon motif : c'est que nos grands seigneurs se vantent ordinairement de tirer leurs droits et traditions de Rome. Oui, ils se font gloire de revenir à l'antique tradition païenne, et ils ne songent pas que nous descendons tous de Dieu, et que personne, quelle que soit son origine, n'est plus ancien qu'un autre d'une minute, qu'il soit roi ou berger. » L'auteur du libelle allègue ici l'histoire des Hébreux pour établir que les souverains et le principe de l'hérédité font généralement tomber les peuples dans l'idolâtrie : « Tant que les enfants de l'alliance, tant que le peuple de Dieu eut un gouvernement démocratique et point de rois, Dieu demeura avec eux et mit sa complaisance en eux; ils étaient dignement gouvernés et vivaient heureux. Mais lorsque la convoitise païenne les eut séduits et tentés au point de leur faire désirer d'être régis par un roi tout-puissant, lorsqu'ils eurent demandé au prophète Samuel de choisir pour eux un souverain de la part du Seigneur, il est dit clairement dans le second chapitre de Samuel que Dieu s'en montra fort irrité et leur fit annoncer par son prophète que de grandes calamités allaient fondre sur eux, et que la misère, le servage et mille autres maux seraient la conséquence du pouvoir héréditaire. »

Dans un chapitre spécial intitulé : *Exhortation consolante à nos frères chrétiens*, l'auteur donne aux insurgés des conseils pratiques. Ils sont invités à faire tous leurs efforts pour maintenir parmi eux le bon ordre; surtout ils doivent faire choix de bons guides. « Sur six hommes, un caporal doit être élu; dix caporaux nomment un

centurion; dix centurions, un capitaine; dix capitaines élisent enfin un général en chef, un prince ». Mais les chefs doivent être choisis parmi le peuple; il faut éliminer tous les nobles, « car il ne convient pas que le poil du loup se mêle à la laine de la brebis; jamais dans la nature on n'a vu le vautour s'unir à la colombe ». Les chefs doivent se réunir souvent, « rien n'étant plus propre que les assemblées à fortifier et à maintenir l'entente et l'union cordiales des armées populaires ». Personne, fût-il pressé par le besoin, ne doit souiller ses mains d'un bien étranger. « Cependant si quelqu'un voulait courir quelque aventure avec vous et s'obstinait dans cette pensée, il faudrait laisser la volonté de Dieu s'accomplir, et permettre le désordre à qui ne voudrait pas se laisser persuader. » Les frères ne doivent pas douter du succès de leur cause, l'exemple de la Suisse leur dit assez la puissance d'une persévérance courageuse. « Et sans que je rappelle ici l'histoire ancienne, que de hauts faits héroïques a souvent accomplis la pauvre petite troupe de nos voisins! Que de fois les seigneurs, tout en dégustant leur vin, les ont battus dans leur pensée orgueilleuse, riant de ce que trois pauvres Suisses osassent leur résister, et de ce que des bergers et des sacristains pensassent les vaincre! Cependant la plupart de ces fanfarons prirent la fuite à l'approche des Suisses révoltés, si bien que rois, empereurs, princes, tous sont devenus la risée du monde, malgré leur pouvoir, leur armée si forte et si bien équipée! » « Sans aucun doute, tout cela est arrivé par la permission et la volonté du Dieu tout-puissant. Comment sans cela la confédération serait-elle née de l'initiative de trois paysans? Et cette confédération s'augmente encore tous les jours et ne laissera pas de relâche aux puissants, car l'orgueilleux pouvoir personnel ne veut pas se repentir, de sorte que nous verrons peut-être s'accomplir la prophétie qui assure qu'à Schwanenberg[1], en Franconie, une vache promènera ses regards sur la campagne et beuglera si fort qu'on l'entendra jusqu'en Suisse. En vérité, la plaisanterie n'est pas si invraisemblable! On connaît le dicton populaire : « Qui protége la Suisse? L'Esprit du Seigneur[2]! »

Les révoltés devaient bien se garder de prêter l'oreille à aucune proposition de paix ou paroles d'accommodement : « Songez-y bien, mes frères bien-aimés, vous avez rempli de tant d'amertume, de tant

[1] Schwanenberg près d'Iphosen, dans l'évêché de Würzbourg.

[2] La gravure sur bois du frontispice reproduit ce dicton. Il représente une roue, au-dessous de laquelle se lisent les vers suivants :

Voici le temps et l'heure de la roue de la fortune!
Dites, paysans, bons chrétiens, romanistes, sophistes,
Qui a donné bon succès à la Suisse? L'esprit du Seigneur!

de fiel le cœur de vos maitres qu'il est impossible que maintenant ils se laissent attendrir, il ne faut pas y songer. Les seigneurs ne souffrent pas qu'on les irrite; ils veulent être les maitres, ils veulent même être des idoles. Un prophète a prédit à leur sujet qu'ils s'élèveraient contre le Seigneur et contre son Christ (psaume II). » « Les révoltés, en consentant à parlementer avec les seigneurs, seraient sûrs d'attirer sur eux calamité sur calamité; à la fin, une mort horrible serait leur partage. » « En ce temps-là, malheur à vos enfants! Comment auriez-vous le cœur de leur léguer un si effroyable héritage? Maintenant vous faites corvée avec le hoyau, la charrue, les chevaux; mais plus tard vos enfants devraient s'atteler eux-mêmes à la herse. Si jusqu'à présent il vous a été permis d'entourer vos champs de haies pour les protéger des bêtes fauves, vous devriez alors les laisser à leur merci. Si jusqu'ici l'on s'est contenté de vous crever les yeux, alors on vous ferait passer par les piques. Si vous avez payé jusqu'à ce jour l'impôt de la « meilleure tête », si vous avez été serfs, en ce temps-là vous seriez de vrais esclaves et vous n'auriez plus rien à vous, ni dans vos corps ni dans vos biens; on vous vendrait à la mode turque, comme le bétail, comme les chevaux et les bœufs. Et si, vous voyant ainsi traités, vous faisiez la moue, loin d'avoir égard à votre douleur, on vous torturerait, on vous jugerait, on vous emprisonnerait, et le courir sus et la malédiction ne finiraient que lorsque les valets de tyrans vous auraient conduits dans le donjon le plus proche pour vous y faire subir martyre sur martyre; les uns seraient battus de verges, les autres auraient les joues brûlées, les doigts coupés, la langue arrachée; ils seraient écartelés, décapités! »

Aussi l'auteur espère-t-il que les révoltés fermeront l'oreille à toute proposition de paix, et, terminant son libelle, il jette encore un dernier et insultant défi aux princes et aux seigneurs : « Allons, remuez-vous! En fin de compte, il faut que vous dégringoliez! il ne vous sert de rien de me regarder de travers [1]! »

[1] Le titre porte : *An die Versammlung gemayner Pauerschaft, so in hochdeutscher Nation und vil auderer Ort, mit empörung und uffrur entstanden*, etc.; *ob ir empörung billicher oder unbilliger gestalt geschehen, und was sie der Oberkait schuldig oder nicht schuldig seind*, etc., *gegründet aus der h. Gottlichen geschrift, von Oberlendischen mitbrüdern guter maynung ausgangen und beschrieben*, quatre feuilles in-quarto, sans indication de lieu et d'année et sans nom d'auteur. Ströbel (*Beiträge*, t. II, p. 45) présume d'après les caractères qu'elles ont été imprimées à Nuremberg. — Zimmermann, t. II, p. 115, pense que si elles ne sont pas de Münzer, elles proviennent à coup sûr du cercle de ses disciples. Jarcke (*Studien und Skizzen*, p. 310) avait déjà fait observer avec raison qu'elles ne pouvaient être de Münzer, puisque l'auteur anonyme invoque l'autorité de Luther pour lequel Münzer professait le plus profond mépris. Personnellement, Luther, lui non plus, n'a rien eu à voir dans cette proclamation.

IV

Ces désirs de tout détruire, ces tendances en partie socialistes, en partie communistes, n'empêchaient point la révolution d'avoir avant tout le caractère d'une guerre de religion.

« J'apprends », écrivait le conseiller et trésorier de Nuremberg Gaspard Nützel, « que les paysans se rassemblent en grandes troupes et, tous les jours plus nombreux, sont résolus de soutenir par le glaive le saint Évangile et la parole de Dieu. » « La volonté divine », continue-t-il, « pousse les esprits à agir; il faut qu'elle s'accomplisse, sans égard pour les fausses cérémonies inventées par les hommes. » « On ne peut nier l'action de Dieu, en voyant ce peuple de cinquante mille hommes grossir encore tous les jours, attirer à lui les cités elles-mêmes, et ne se proposer qu'un seul but, l'extirpation des sectes et l'établissement vraiment chrétien de l'Évangile. » Ce peuple « admirable » avait dès longtemps manifesté l'ardeur de son zèle par le pillage et l'incendie de beaucoup d'abbayes et couvents des environs, mais ces faits ne déconcertaient en rien le trésorier Nützel. C'est que ni lui ni une foule de bourgeois, propriétaires comme lui, n'avaient encore clairement compris que le prolétariat révolté, tout en ayant sans cesse à la bouche les mots d' « Évangile » et de « charité fraternelle », ne songeait en réalité qu'au partage des biens. Nützel regardait la guerre faite à la propriété et aux droits de l'Église comme une bénédiction du Seigneur : « Je ne puis m'empêcher de croire », dit-il à propos des révoltés, « que Dieu nous regarde vraiment avec une particulière miséricorde; tous les jours il nous envoie, comme une rosée bienfaisante, sa grâce et sa paix [1]. »

« Les insurgés ne dissimulent aucunement », lisons-nous dans une lettre datée du 7 avril 1525, « que leur but est d'exterminer tout prêtre qui refuse d'abandonner l'Église; qu'ils veulent détruire les cloîtres et les évêchés, et ruiner complétement la foi catholique en Allemagne. De là vient que tant de princes, nobles et autorités des villes, favorables aux doctrines de Luther et des autres docteurs d'hérésie, ne se sont pas encore mis en demeure de leur résister, et leur ont même fréquemment prêté leur appui; tant qu'ils se sont

[1] Dans Höfler, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkheimer*, p. 42, 57-58. De semblables manières de voir semblent justifier les soupçons des princes voisins, qui assuraient que Nuremberg était d'intelligence avec les paysans révoltés de Franconie. — Voy. sur ce point Jörg, p. 150-155.

bornés à décrier le clergé, à piller et détruire les couvents et les maisons religieuses, ils ont tout approuvé; mais la question a changé de face depuis que les insurgés parlent d'abolir toute autorité et de dépouiller ceux qui possèdent [1]. » « Tant qu'on a pu croire », écrivait le prédicant luthérien Hérold, « qu'il ne s'agissait que de moines et de clercs, on a tranquillement laissé faire; on voyait même avec une certaine joie les prêtres boire le coup d'honneur, et l'on espérait se chauffer bientôt à leur feu. Mais ce coup d'honneur n'a pas été seulement pour le clergé, comme l'avaient pensé ceux qui d'abord avaient applaudi à la bagarre, et les étincelles du feu ont volé si loin qu'en peu de temps non-seulement les cloîtres et les maisons religieuses ont été détruits, les biens ecclésiastiques confisqués, les moines et les vierges chassés de leurs asiles, mais que les châteaux et les villes appartenant aux autorités temporelles ont été à leur tour assaillis, et que les insurgés ont parlé de supprimer la noblesse et de se débarrasser de toute autorité [2]. » « Au début, nous regardions faire », avouait le comte luthérien Guillaume de Henneberg, « nous n'étions même pas fâchés de voir l'orage crever sur la tête des clercs et des moines. Hélas! nous ne nous doutions guère que la grêle était bien près de tomber sur nous [3]! »

Aussi regarda-t-on alors comme un très-grand bonheur pour le clergé que les insurgés se fussent si vite tournés vers la noblesse; « sans cela les seigneurs se fussent bornés à regarder à travers leurs doigts, et eussent très-froidement assisté à l'entière destruction du clergé. Mais ce fut bientôt à eux de se mettre en branle, car les paysans forcenés saccagèrent plus de deux cents châteaux et couvents [4]. »

La sauvage furie qui se déchaîna alors contre tous les monuments et symboles de l'antique foi, les profanations horribles, inouïes jusque-là, commises pendant la guerre, prouvent assez que la révolution était avant tout une guerre de religion. Les odieux sacriléges commis par les insurgés n'étaient, d'ailleurs, que la con-

[1] * *Trierischen Sachen und Briefschaften*, p. 91.

[2] *Chronik von Schwäbisch-Hall.*, p. 82-83.

[3] Lettre au duc Albert de Prusse du 2 février 1526, *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. VII, p. 113-117. Le chroniqueur de Ratisbonne, Léonard Widmann, écrit en 1525 au sujet des paysans : « Ils se montrèrent d'une telle férocité qu'il semblait que le Turc fût dans le pays; ils furent cruels, grossiers, impitoyables. Tant que l'orage ne tomba que sur les prêtres et les couvents, on laissa faire, tout le monde riait; mais aussitôt que les révoltés commencèrent à brûler les châteaux, à chasser les nobles, chacun se réveilla. » *Chroniken der deutschen Städte*, t. XV, p. 61.

[4] Knebel, *Donauwörther Chronik*, dans Baumann, *Quellen*, p. 270. — Voy. aussi l'opinion pleine de bon sens de l'ambassadeur de Venise, Tiepolo, dans Alberi, *Relazioni*, ser. I, t. I, p. 121-122.

séquence bien naturelle de la haine systématiquement excitée parmi le peuple par tant de prédications, d'agents secrets, de pamphlets, de libelles incendiaires. On n'avait cessé de répéter aux « pauvres gens » que l'imposture et les artifices diaboliques du clergé avaient, depuis des siècles, dépouillé leurs ancêtres et eux de la vraie foi chrétienne et du saint Évangile; que, contrairement à toute justice, on leur avait fait supporter des charges temporelles écrasantes; qu'ils avaient payé des dîmes, des impôts, malgré le commandement exprès de Dieu; on leur avait affirmé qu'ils avaient été perfidement conduits à un état voisin de l'esclavage, et qu'il était de leur devoir de refuser de payer les taxes, de détruire les couvents, les maisons des clercs, d'égorger les moines, les religieuses, les prêtres, qui tous n'étaient que les serviteurs du démon[1]. Aussi, comme cela n'était que trop facile à prévoir, le peuple finit-il par se persuader « que c'était servir Dieu que renverser et saccager les églises et les monastères, et qu'outrager, humilier tous les membres du clergé, c'était faire œuvre pie[2] ». « Les fourberies des prêtres », avait dit en pleine chaire le prédicant Éberlin de Günzbourg (1521), « ne cesseront que lorsque les paysans se décideront enfin à noyer et à pendre les bons avec les méchants; alors leur imposture recevra vraiment son salaire[3]. »

« C'est Luther qui a sonné le premier le tocsin », lisons-nous dans un écrit polémiste du temps; « il ne peut détourner de lui la responsabilité de la révolte. Il a écrit, il est vrai, que le peuple ne devait employer la violence que lorsque l'autorité l'y conviait, et pendant la sanglante lutte, il a flétri l'insurrection avec un extrême emportement. Mais le peuple ne sait point faire tant de distinctions; il n'a retenu dans les écrits et prédications de Luther que ce qui servait sa passion. Or tu as déclaré dans tes livres », dit l'auteur s'adressant à Luther, « qu'il était légitime de s'insurger contre le Pape et les cardinaux, et qu'il fallait tremper ses mains dans le sang des clercs. Tu as appelé les évêques qui ne voulaient pas adopter ta doctrine, des prêtres d'idoles, des serviteurs de Satan; tu as dit qu'une violente émeute, qui les déracinerait de ce monde par la force, serait la juste punition de leurs crimes, et que, ce cas échéant, il ne faudrait que rire. Tu as appelé enfants de Dieu, véritables chrétiens, ceux qui se disposaient à saccager les évêchés et à renverser la

[1] Voy. plus haut, p. 180-202.

[2] « ...persuasionem habent se Dei negotium agere in templis, cœnobiis, monasteriis diruendis, spoliandisque et misere affligendis sacerdotibus. » Ferdinand à Clément VII, 20 mai 1525, communiqué par Chmel dans les *Sitzungsberichten der Wiener Academie*, t. II, p. 28-34.

[3] *XIV Bundsgnoss.*

domination des évêques; tu as ajouté que celui qui prêtait obéissance aux évêques était le valet du diable; tu as appelé les cloîtres des cavernes d'assassins, et tu as poussé le peuple à les détruire [1]. »

Luther ne pouvait le nier.

Il ne pouvait pas davantage se laver du grave reproche que lui faisait plus loin le même auteur. « Non-seulement dans tes écrits de controverse », lui disait-il, « mais dans tes livres de doctrine, tu as parlé de la nécessité de raser les couvents. »

Dans ses sermons, que tant d'éditions avaient propagés, Luther, en effet, avait dit : « La destruction des abbayes et couvents est la première, la plus utile des réformes. Les couvents ne servent de rien à la chrétienté, on peut parfaitement s'en passer. Or ce qui n'est ni nécessaire, ni louable, ce qui fait un mal inexprimable et ne peut être réformé, le mieux est de le détruire de fond en comble. » « Le piaulement qui se pratique dans les abbayes et les couvents n'est qu'une pure moquerie de Dieu, c'est tenter Dieu que de vouloir le continuer. Il serait grand temps de diminuer enfin ces blasphèmes, ces scandales, et d'abattre ces « maisons de raillerie », comme parle Amos au chapitre VII. » « La doctrine des bonnes œuvres est si pernicieuse et si funeste, que si l'on rasait toutes les églises et abbayes, et si l'incendie les réduisait en cendres, le mal serait moins grand, même si l'incendiaire avait agi par pure malice, que si une seule âme était entraînée dans une semblable erreur. Car Dieu n'a point fait de loi au sujet des églises, il n'a parlé que des âmes, et ce sont les âmes qui sont ses vrais et légitimes temples. » « Pour détruire cette superstition, il serait bon qu'on renversât une bonne fois toutes les églises du monde entier et qu'on ne prêchât plus que dans les maisons ordinaires, ou sous la voûte du ciel. C'est là qu'on devrait se réunir pour prier, baptiser et célébrer le culte. » « Comprends-tu, maintenant, pourquoi le tonnerre frappe plus fréquemment les églises que tout autre édifice? C'est que Dieu les a dans une horreur singulière, c'est que nul repaire d'assassins, nulle maison de filles publiques n'est témoin de plus de péchés, de blasphèmes, de meurtres d'âmes et de crimes monstrueux. Là où l'Évangile pur » (c'est-à-dire la doctrine de Luther) « n'est pas prêché, l'entremetteur de filles est un moins grand criminel que le prédicateur papiste, car une maison de perdition fait moins de mal qu'une église. Et quand bien même cet entremetteur mettrait à mal tous les jours neuf vierges, neuf pieuses femmes mariées ou neuf religieuses, ce qui est cependant chose effroyable et horrible à imaginer, il ferait un moins grave péché et serait cause

[1] *Contra M. Lutherum*, fol. 19.

de moins de mal que le prédicateur papiste. » « Si le clergé ne suit pas la voie que je lui trace, je souhaite », avait encore dit Luther, « non-seulement que ma doctrine amène l'entière destruction des couvents et des abbayes, mais que de mes propres yeux je puisse un jour les voir réduits en un monceau de cendres[1]. »

V

« La population des villes et des villages, affolée, exaspérée, furieuse », écrit du Rheingau un écrivain contemporain, « était fort à son aise pour se livrer au pillage, à l'incendie; elle pouvait à son gré détruire, profaner, outrager tout ce qu'il y a de plus sacré au monde et commettre les actes les plus atroces, car, depuis longtemps déjà, il n'y avait plus aucune espèce d'autorité en Allemagne. Et voilà le principal motif des troubles religieux : tous étaient découragés, divisés, nul ne se fiait à son voisin. Les uns voyaient avec plaisir la ruine du clergé et ne regardaient les prêtres que comme les serviteurs de Baal; les autres convoitaient en secret les biens ecclésiastiques, et se disaient que, si le jeu réussissait, ils en retireraient sans doute un bon profit; beaucoup étaient si épouvantés qu'ils ne savaient que résoudre; beaucoup sentaient leur cœur défaillir, ne sachant que trop qu'ils avaient poussé à bout la patience du pauvre homme, et que le châtiment de Dieu allait les atteindre[2]. » « Les seigneurs, même les jeunes », dit Anshelm dans sa *Chronique,* « étaient devenus de vrais lièvres. » « Lorsque les paysans, ayant formé leurs bandes, s'aperçurent que ces nobles vantards, qui dans leurs discours semblaient toujours prêts à les dévorer, avaient d'eux une si épouvantable peur qu'ils ne songeaient qu'à prendre la fuite et à demander grâce et merci, lorsqu'ils virent que les jeunes gens eux-mêmes, ces avaleurs de sabres qui, à les entendre, n'eussent fait qu'une bouchée de dix paysans, n'osaient pas seulement les regarder en face, ils s'enhardirent, l'orgueil leur monta à la tête, la joie les rendit fous; ils commencèrent à ravager les campagnes, à saccager villages, châteaux, villes, couvents, abbayes, à

[1] *Sämmtl. Werke,* t. VII, p. 121, 131, 222-223, 330. — « Les prêtres et les moines sont certainement, à moins d'un miracle spécial de Dieu et par le seul fait de leur état, des chrétiens déchus, des apostats; il n'est pire engeance sur terre. Les Turcs, eux aussi, sont les ennemis du Christ, mais sous deux rapports ils sont meilleurs que ceux-ci... » Sermon pour le jour de l'an de 1524, t. XVI, p. 33.

[2] Voy. plus haut, p. 464, note 1.

attaquer, dérober, bouleverser, piller, brûler : à vider les caves et à commettre toutes les dévastations imaginables. On tremblait que rien n'échappât à leur rage[1]. » « Les princes et seigneurs », lisons-nous dans la *Chronique de Hall*, « ont eu au début un grand effroi; ils ne savaient que faire, ni quel était le dessein de Dieu sur eux. Ce fut en vérité une guerre étrange, effroyable[2]! » « Les féroces insurgés avaient partout la haute main sur les princes et les seigneurs. » « Hélas! où en sommes-nous réduits? » écrivait le duc Georges de Saxe au landgrave Philippe de Hesse; « beaucoup d'entre nous ont trouvé intolérable d'obéir au Pape et à l'Empereur; nous avons secoué le joug de l'autorité temporelle ou ecclésiastique, tant nous nous trouvions habiles et nous sentions capables de tout gouverner nous-mêmes; et voilà que Dieu a permis qu'à présent nous soyons régis par des moines défroqués et des paysans en délire[3]! » « Le châtiment de Dieu s'est abattu sur nous », dit le duc à un autre endroit; « nous avons méprisé le Pape et l'Empereur, et maintenant des rustres nous font la loi. Si Dieu n'avait suscité parmi nous quelques cœurs intrépides et loyaux, mettant leur confiance en Dieu bien plus qu'en leur propre industrie, les hordes populaires n'auraient pu être mises à la raison par le petit nombre de nos soldats[4]. »

On n'avait en effet à opposer aux insurgés qu'une très-petite armée.

Les pouvoirs dirigeants étaient désunis et en « plein désarroi ». Les lois de l'Empire étaient tombées en désuétude; les classes riches, lâches et insouciantes, pactisaient avec la révolution.

Le Conseil de régence était resté longtemps le spectateur inactif des agissements révolutionnaires, et avait cru ensuite pouvoir tout apaiser en offrant son intervention et sa médiation; mais, à la première approche des paysans, les membres du Conseil s'étaient enfuis d'Esslingen à Geislingen.

La ligue souabe fut dans l'Empire menacé la seule force vivante, énergique. C'est elle, presque exclusivement, qui fit échouer les plans du parti de la destruction et de l'anarchie[5]. L'Empereur en était lui-même membre, mais seulement pour les pays de l'Autriche supé-

[1] Anshelm, t. VI, p. 269, 283-285.

[2] Herolt, p. 106.

[3] Lettre du jeudi après *Quasi modo geniti* (27 avril) 1525, dans Rommel, t. II, p. 84.

[4] Instruction de Georges, novembre 1525, dans Höfler, *Denkwürdigkeiten der Charitas Pirkeimer*, LXX-LXXII.

[5] Ce que devint avec le temps la ligue formée en 1522 pour les onze années qui allaient suivre, suffit pour prouver le relâchement de tous les ressorts sociaux comme de tout ordre légal à cette époque. — Voy. Jörg, p. 39-40.

rieure, de la Souabe, du haut Rhin, du Tyrol et du duché de Wurtemberg, pays restés sous la tutelle de l'Autriche. Les autres membres de la ligue étaient : l'électeur de Mayence, les évêques de Wurzbourg, d'Eichstädt et d'Augsbourg, les ducs de Bavière, le landgrave de Hesse, plusieurs prélats, comtes, seigneurs, chevaliers, et différentes villes libres de Souabe et de Franconie.

Les ducs de Bavière y avaient la prépondérance, à cause des talents exceptionnels de leur chancelier Léonard d'Eck, conseiller de la ligue. Quelque funeste qu'ait été plus tard le rôle d'Eck[1], il faut savoir reconnaître les grands services qu'il a rendus à son pays pendant la révolution sociale. Il n'est que juste d'affirmer que sa fermeté, son coup d'œil juste et hardi ont sauvé l'Allemagne. C'est grâce à son énergie que la Bavière put rester en dehors des troubles et des orages religieux, des horreurs de la guerre civile et de la sauvage fureur des anarchistes. C'est à lui que l'Allemagne a dû les armements si opportuns de la ligue souabe. « Je sais bien », écrivait-il au duc Guillaume, « que les lettres que j'ai adressées à plusieurs reprises à Votre Grâce, et où je lui révélais la pusillanimité déplorable des princes et des chefs, ont été raillées de bien des gens qui peut-être verraient sans déplaisir une catastrophe, gens moins tentés de se battre qu'amoureux de leur repos. » « On se plait », dit-il encore, « à exagérer la puissance, les forces, les ressources des paysans révoltés; mais fussent-ils aussi nombreux qu'on le prétend, Votre Grâce ne peut nier que le Turc étant à nos portes, il ne faille se défendre à tout prix, mourir ou être expulsé! Le premier signal de notre défaite et de notre ruine totale serait notre timidité. Les émeutiers ne rêvent que d'humilier les princes et de se débarrasser de toute autorité. » Animé d'un infatigable zèle, Eck pressait les armements, et ne cessait d'insister sur la nécessité de réunir les subsides indispensables à la défense du pays. « Le bon succès de la guerre », écrivait-il, « est attaché à notre persévérance; surtout il est important de ne pas débuter par un revers. Tout dépendra de nos commencements, et d'une résistance opportune. » « Je dis et j'écris nuit et jour que Votre Grâce doit se montrer vigilante. Si la ligue souabe n'a pas maintenant les yeux ouverts, et si elle n'est sous les armes, c'en est fait de l'Empire romain de nation germanique[2]. »

Ce n'étaient pas seulement les révoltés, c'étaient surtout les princes qui faisaient courir à l'Empire les plus graves dangers. Plusieurs d'entre eux, nouveaux croyants ou catholiques, ne se souciant

[1] On trouvera d'amples détails sur la politique peu loyale d'Eck envers l'Empire et l'Empereur à dater de 1526 dans le troisième volume de cet ouvrage.
[2] Voy. Jörg, p. 335-339, 348, 402.

que de l'augmentation de leur pouvoir par l'agrandissement de leurs territoires, guettaient la ruine de leurs voisins dans l'espoir d'en tirer bon parti. Si la ligue souabe n'eût fourni un point de ralliement ferme et stable, il eût été presque impossible de décider les princes à une action commune; les territoires allemands eussent été livrés sans défense à l'anarchie, et la ruine totale de l'Allemagne eût été consommée.

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION SOCIALE.

I

La haute Souabe, dans toute l'étendue des pays frontières de la Suisse et du Tyrol, fut le premier et principal foyer de l'insurrection. Elle éclata en premier lieu dans le comté de Lüpfen, fief que le comte Sigismond de Lüpfen tenait de l'Empire.

Le 23 juin 1524, les paysans de Stühlingen s'étant rassemblés se rendirent en armes devant le château du comte, « qui les avait accablés de corvées et de vexations sans nombre au sujet des chasses ». « Ils étaient bien décidés, lui déclarèrent-ils, à ne plus se soumettre aux anciennes corvées et servitudes; ils prétendaient chasser dans les endroits jusque-là réservés à leur seigneur, abattre le gibier dans les forêts, pêcher dans les rivières et en avoir la libre jouissance. Ils ne payeraient à l'avenir ni redevances, ni dîmes. Ils ne souffriraient plus qu'on traînât dans les cachots ceux d'entre eux qui s'étaient attiré quelque punition[1]. » Hans Müller de Bulgenbach, démagogue hardi et résolu, s'était mis à leur tête. « Il ne manquait pas d'éloquence », rapporte à son sujet le chroniqueur André Lettsch; « il avait de l'esprit; un orateur de sa force ne se rencontre pas souvent. Ce Hans était redouté de tout le monde; je l'ai beaucoup connu; il était de moyenne taille; il avait fait autrefois la guerre en France[2]. »

Le soulèvement des paysans de Stühlingen fut promptement suivi

[1] Lettre du comte Sigismond de Lupfen datée du 25 août 1524, dans SCHREIBER, *Bauernkrieg*, t. I, p. 15-18. Le prétexte de l'émeute fut vraisemblablement l'obligation d'un travail excessif imposée aux paysans durant le temps de leur propre moisson. *Villinger Chronik*, dans MONE, *Quellensammlung*, t. II, p. 90, note 2. — L'émeute éclata la veille au soir de la Saint-Jean, 23 juin. — Voy. la lettre de l'archiduc Ferdinand, du 11 juillet 1524, dans SCHREIBER, t. I, p. 3. Au début, les paysans déclarèrent que leurs réclamations n'avaient rien à faire avec l' « Évangile ». — Voy. STERN, *Zwölf Artikel*, p. 101-102. — STALIN, t. IV, p. 258, note 3.

[2] MONE, t. II, p. 46.

d'une insurrection dans le Klettgau et dans tout le Hegau; Jost Fritz, qui s'était déjà fait remarquer lors des premières émeutes des campagnes[1], y avait soulevé les populations. Il affectait de laisser croître sa longue barbe grise, et répétait à tous « qu'il ne mourrait pas avant d'avoir assisté au triomphe du *Bundschuh*[2] ».

En Thurgovie (juin 1524), l'émeute fut sauvage. Environ cinq mille paysans assaillirent à l'improviste la Chartreuse d'Ittingen, près de Frauenfeld, la pillèrent, y mirent le feu et saccagèrent les maisons des prêtres non résidents[3]. « Ils se sont conduits d'une telle manière », rapporte le conseil de Fribourg en Brisgau (4 août 1524), « que cela dépasse l'imagination. On dit que l'un d'entre eux s'est emparé du Saint Sacrement et l'a foulé aux pieds, en disant : C'est toi qui es la source de toutes les hérésies! Tels sont les admirables fruits de la doctrine de Luther[4]. »

Tous les efforts tentés pour apaiser la sédition échouèrent[5]. Les paysans de Stühlingen et les vassaux de l'abbaye de Saint-Blaise, au nombre de douze cents, commandés par Hans Müller et précédés d'un drapeau noir, rouge et blanc, marchèrent sur Waldshut, où ils arrivèrent le 24 août, jour de la fête patronale. Les habitants pactisèrent avec eux. On se promit des deux côtés protection, aide et secours[6], et les révoltés formèrent entre eux une « Fraternité évangélique », jurant de secouer le joug des seigneurs et de ne reconnaître désormais d'autre maître que l'Empe-

[1] Voy. plus haut, p. 428.

[2] Dans Mone, t. II, p. 17. — Voy. Mone, *Badisches Archiv.*, t. II, p. 166.

[3] Lettre de Gui Suter (19 juillet 1524) dans Schreiber, t. I, p. 4-5. On trouvera dans l'ouvrage de Schreiber d'amples détails sur l'origine de l'émeute, dont très-certainement les religieux et les prêtres d'Ittingen ne furent en rien responsables.

[4] Dans Schreiber, t. I, p. 9.

[5] Voy. les lettres de l'archiduc Ferdinand des 3 et 6 août 1524 dans Schreiber, t. I, p. 7-8, 10-11. Dès le 3 août l'archiduc affirme que les troubles de la forêt Noire « se rattachent à la question luthérienne ». Zurich invita solennellement les paysans à donner à leur révolte un caractère religieux. — Voy. Stern, *Zwölf Artikel*, p. 102-103, et *Gött. Gel. Anzeigen*, 1871, p. 1748. Au début, les paysans du Klettgau, sujets du comte Rodolphe de Sulz, furent plutôt opposés que favorables à l'émeute de leurs voisins, et déclarèrent que, quant à eux, ils n'avaient pas à se plaindre du comte. Voy. les procès-verbaux du conseil de la ville de Zurich (novembre 1524) dans Schreiber, t. I, p. 115-117. Mais dès le 23 janvier 1525, ils découvrirent tout à coup qu'ils étaient à un tel point lésés et si accablés d'impôts qu'il leur était impossible de supporter plus longtemps leur situation. « Si nous patientions plus longtemps », disaient-ils, « nous et nos pauvres petits enfants devrions prendre avant peu le bâton de mendiant. » — Voy. Schreiber, t. II, p. 4.

[6] *Andreas Lettsch*, dans Mone, *Quellensammlung*, t. II, p. 46 : « Ceux de Waldshut se sont joints aux insurgés de Stühlingen et à quelques paysans de la forêt Noire; ils ont cherché près d'eux secours, conseil et appui pour leurs plans séditieux. » Rapport des commissaires autrichiens à la Diète de la ligue, assemblée à Ulm le 28 octobre 1524, dans Kluppel, t. II, p. 282.

reur; à celui-là, ils consentaient à payer tribut, « mais à condition de n'y être pas contraints ». Ils s'apprêtaient à détruire « les châteaux, les couvents, et en général tout ce qui avait quelque attache au clergé[1] ».

[1] *Villinger Chronik*, dans Mone, t. II, p. 90. — Pour apaiser l'émeute de Stühlingen, on voulut essayer de l'intervention de Schaffhouse. Le comte Sigismond de Lüpfen et les délégués des paysans conférèrent ensemble le 10 septembre, et signèrent un traité de paix qui nous a été conservé, et va nous permettre d'apprécier la situation des paysans à cette époque; nous verrons combien elle était préférable à celle qu'ils eurent plus tard, surtout vers la fin du seizième siècle. Voici les principaux articles de ce traité : Tout paysan ayant un attelage à lui ou possédant de un à trois chevaux ou bœufs doit corvée de son corps et de son attelage durant *sept jours*, soit pour la culture, soit pour la moisson; celui qui n'a ni attelage ni bœufs doit corvée de son corps pendant *sept jours*. Les paysans abattront et transporteront le bois nécessaire pour la bâtisse et le chauffage du château. Ils pourront partager entre eux ce travail. Pendant le temps de la corvée, ils seront entretenus aux frais du seigneur; « il sera convenablement pourvu à leur entretien. Ils seront libres les jours fériés, à l'heure convenable. En dehors de leurs sept jours de corvée, les tenanciers devront aider tous les ans pendant deux jours à l'époque des chasses » ; on ne leur imposera pas l'obligation de garder les chiens. Celui qui a cheval et charrette doit *une fois par an* conduire et livrer la venaison au château. *Une fois par an* aussi, il conduira le blé de la dîme au marché de Schaffhouse, et pour son trajet recevra des vivres et du fourrage. Quant à la défense d'abattre les bêtes fauves, les loups et les ours font exception; mais le paysan qui aura tué un ours devra apporter au seigneur la tête et une patte de la bête. Les paysans pourront détruire les sangliers qui détériorent leurs champs, à condition d'envoyer la hure au seigneur. Ils pourront poursuivre les bêtes fauves avec des chiens pour empêcher que leurs terres ne soient ravagées; ils n'abattront pas le gros gibier, sous peine d'amende. Ils auront permission de prendre les oiseaux avec des gluaux; celui ayant obtenu droit de chasse peut, selon l'ancien usage, chasser aussi les blaireaux, les renards, les lièvres et les coqs de bruyère. Aucun colon établi dans la seigneurie n'a le droit de pêcher; cependant si une femme qui a une bonne espérance avait envie d'un plat de poisson, le bailli pourra permettre à son mari de pêcher Tous les ans les sujets devront payer l'impôt d'automne. Le village de Wytzen payera pour cela annuellement comme impôt *quatre florins et demi*. L'avoine du fourrage, l'avoine folle et l'orge pour les veaux devront comme autrefois être livrées. Si un colon n'a point laissé de bétail après sa mort, on ne demandera à ses héritiers que la moitié de l'impôt de la meilleure tête, faute de quoi, d'après l'usage reçu dans le pays, les héritiers payeront l'impôt tout entier. Les agents seigneuriaux devront se montrer miséricordieux envers les colons; personne ne devra être mis en prison, excepté pour cause de maléfices, « quand il aura prêté caution; s'il n'a pas prêté caution, il devra, le troisième jour seulement, comparaître devant le tribunal ». D'après ce contrat, les tribunaux populaires restent dans leur ancien état. « Les juges », y est-il dit, « même si le jugement qu'ils ont rendu déplaisait à l'autorité, ne seront pas conduits devant la cour souveraine, ni tourmentés, ni punis » ; si le sujet se trouve lésé par la sentence, il pourra en appeler du tribunal du comté à la cour souveraine la plus proche. Dans les audiences de police correctionnelle, chacun restera libre, d'après l'ancien usage, d'accuser qui bon lui semblera. Pour les exécutions, les seigneurs auront le droit de réquisitionner un homme par maison; en cas d'urgente nécessité, les seigneurs peuvent réclamer tous les hommes de sa terre, jeunes et vieux. Schreiber, t. I, p. 41-50. — Les paysans de Stühlingen ne semblent pas avoir été réduits à une condition bien dure, puisque, durant leurs pourparlers avec le comte, ils dépensèrent pour leur nourriture environ *trois mille florins*. « Ils se sont punis eux-mêmes », lisons-

Le mouvement révolutionnaire prit, à partir de ce moment, un caractère religieux marqué. Celui qui se présentait pour faire partie de la « Fraternité évangélique » devait toutes les semaines donner une cotisation d'un demi-batzen. Cet argent servait à payer les émissaires qui allaient recruter des « frères » en Souabe, dans les pays du Rhin, en Franconie, en Saxe, en Misnie. Des agitateurs populaires travaillaient depuis longtemps l'évêché de Bamberg, persuadant aux paysans que la loi de Dieu défendait de payer la dîme[1].

Hans Müller avait été élu chef de la « grande Fraternité chrétienne de la forêt Noire ». Revêtu d'un manteau rouge et coiffé d'un béret à plumes de même couleur, il allait de village en village, précédé d'un héraut à cheval, qui menaçait de « ban laïque[2] » tous ceux qui refusaient d'entrer dans la « Fraternité ». Il se faisait précéder d'un char orné de feuillage et de rubans portant l'étendard de la révolte, gage de la future délivrance du peuple. Avec lui, le prédicant Balthasar Hubmaier était un des chefs les plus fougueux de l'insurrection. « Balthasar méprisait souverainement papes, empereurs et rois », et demandait « qui les avait priés de régner ». Il enseignait que le peuple avait le droit d'élire et de déposer l'autorité, et n'était obligé à aucune dîme, redevance, taille, impôt d'héritage, etc. L'eau, le poisson, la forêt, le champ, la vigne, la prairie, le gibier, les oiseaux appartenaient à tous. Il insultait dans ses discours tous les « éperons jaunes », il ne les appelait que « les grands bonets », et composait des chansons satiriques sur les conseillers de l'Empereur. Comme il devait plus tard le confesser lui-même, « il avait fait à Waldshut des prédications séditieuses qui avaient troublé la paix, offensé Dieu, la justice et la conscience, et avaient été cause de plus d'une rixe sanglante ». Son but, comme celui de ses partisans, n'était pas seulement de rejeter toute autorité, mais surtout d'en créer et d'en élire une nouvelle parmi les frères[3]. « Vraiment, lorsqu'on y réfléchit », dit André Letsch, « on reconnait que ce susdit docteur Balthasar a été le véritable instigateur de la guerre des paysans, et que c'est à lui qu'il convient d'attribuer les lamentables événements et les désastres qui suivirent[4]. »

nous dans un rapport rédigé par deux délégués du comte, « ils se sont chargés d'un plus lourd fardeau de corvées qu'auparavant » SCHREIBER, t. I, p. 55. Les paysans avaient donné plein pouvoir à leurs délégués de conclure le traité; mais lorsque ceux-ci le leur apportèrent, ils refusèrent de le signer, le trouvant trop onéreux.

[1] Voy. le mandement de l'évêque de Bamberg (5 août 1524), dans HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 269, n° 159.

[2] Voy. plus haut, p. 465.

[3] Voy ces documents dans STERN, *Zwölf Artikel*, p. 68-70.

[4] MONE, t. II, p. 46.

Thomas Münzer[1] qui, depuis l'automne de 1524, s'était établi au bourg de Griessen, dans le Klettgau, était intimement lié à Hubmaier. « A cette époque », écrit Henri Bullinger, « il poursuivait avec ardeur sa campagne révolutionnaire dans les localités voisines, y répandant la semence empoisonnée de cette révolte qui sitôt après devait germer dans les cœurs[2]. » Münzer avoua plus tard que dans le Klettgau, le Hegau, et aux environs de Bâle, il avait donné quelques axiomes sur le gouvernement comme tirés de l'Évangile, bien qu'ils fussent de son invention. Dans ces contrées, il n'avait pas directement soulevé l'émeute, car la population s'était insurgée d'elle-même; « il s'était borné à y étudier de près l'état des choses, mettant à profit les exemples que lui offraient d'autres régions, et se proposant de servir ainsi ses propres intérêts[3] ». Il prêchait aux paysans « le saint Évangile du royaume de mille ans », qui devait triompher avant peu, affranchir la chrétienté des tyrans, et former un peuple de frères. « Le puissant cédera au petit et s'humiliera devant lui », répétait-il. « Oh! comme il serait utile que les pauvres paysans méprisés sussent bien cela! »

Après avoir pendant huit semaines consécutives joué dans le Klettgau et le Hegau le rôle de prophète du radicalisme politique et religieux, Münzer était revenu en Thuringe; mais il resta toujours en relations suivies avec les révoltés du Sud, « excitant, encourageant » par ses messages les esprits turbulents, et soulevant les populations contre leurs maîtres et autorités. Ses émissaires répandaient parmi le peuple des « tablettes » où étaient indiquées « les dimensions des balles qu'on fondait à Mulhausen, et qui devaient bientôt servir les ressentiments des paysans. Il fortifiait et consolait ainsi les mécontents[4]. »

« D'un tout autre rang social » que Jost Fritz, Hans Müller, Hubmaier et Münzer, Ulrich de Wurtemberg, « le prince déchu », « duc et bourreau du Wurtemberg », était un des agitateurs populaires les plus ardents. Ulrich avait jadis provoqué, par son despotisme cruel, la révolte du « pauvre Conrad » ; mais depuis que la sentence du ban avait été prononcée contre lui, il affectait d'être l'ami des paysans, et signait ordinairement les lettres qu'il leur adressait : « Ulrich le paysan[5]. » S'appuyant sur la populace qu'il flattait, il espérait, avec

[1] Voy. Stern, *Zwölf Artikel*, p. 111-113. — Bensen, p. 85.
[2] Bullinger, *Der Wiedertäufern Ursprung*, Bl[2].
[3] *Münzer's Bekentnuss*, Bl. A[1].
[4] Voy. Zimmermann, t. II, p. 86, 113-115. — Stern, 35-37. — Seidemann, *Thomas Münzer*, p. 53, 152.
[5] « Uotz Bur. »

son aide, reconquérir son duché [1]. « Il lui était complétement indifférent », disait-il, « d'y rentrer par la botte ou par le soulier », c'est-à-dire à l'aide du *Bundschuh* ou de l'éperon du chevalier. Une fois remis en possession de ses terres et de ses gens, il se proposait de décharger si charitablement les riches, les prêtres et les moines du fardeau des richesses que, comme les apôtres, ils fussent libres de parcourir le monde en portant le sac du mendiant sur le dos. Quant aux riches marchands, « ces exploiteurs du peuple », il avait l'intention de si bien les rançonner que l'effroi et la douleur « leur fissent jaillir le sang des yeux ». « Mais il se proposait d'abandonner une bonne partie du butin à ceux qui l'auraient fidèlement aidé au temps de son exil. Ceux-là partageraient sa bonne fortune, et, sous la loi du nouvel Évangile, ils jouiraient tous ensemble d'une existence bien préférable à celle du passé [2]. »

Depuis 1523, Ulrich avait adhéré au « nouvel Évangile »; il était plein de zèle pour sa diffusion. S'il souhaitait reprendre possession du Wurtemberg, c'était surtout, écrivait-il, parce que les sujets de l'Autriche, sous la tutelle de laquelle était placé le Wurtemberg, souffraient violence « quant à l'unique consolation de la conscience, la sainte parole de Dieu », et qu'il les voulait secourir. Si l'on refusait de l'aider, il se croirait autorisé par la nécessité, comme il le déclarait dès le mois de janvier 1524 aux Ordres réunis à Wurtemberg, à user de tous les moyens, pourvu qu'ils fussent honorables et humains, pour rentrer en possession de son duché, et il se verrait contraint de s'aider et de se défendre [3]. Le Wurtemberg lui devrait l'introduction de la doctrine luthérienne [4].

En juin 1524, avant qu'aucune insurrection de paysans eût encore éclaté, Ulrich avait demandé au roi de France, au service et à la solde de qui il était alors, un secours d'argent considérable pour recruter des soldats contre l' « ennemi universel », l'Empereur, et pour être en état de se déclarer contre lui au moment opportun. Son château de Hohentwiel, acheté avec les deniers français, avait été muni de vivres et d'abondantes munitions. Il y faisait fondre de grandes arquebuses et, depuis le mois de septembre, ne cessait d'entretenir des relations secrètes avec les paysans du Hegau, du comté de Stühlingen et de la

[1] Voy. plus haut, p. 259-260, 331.

[2] C'est un agent de l'archevêque Richard de Trèves qui rapporte ces paroles d'Ulrich. Lettre * de 1525, sans date et sans signature. *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 89b-90. — Voy. la lettre de Gui Suter du 3 décembre 1524 dans Beger, p. 591.

[3] Voy. Stalin, t. IV, p. 234, 261. Après qu'Ulrich eut adhéré à l' « Évangile », Zwingle disait à son sujet : « Ego ab eo homine aliquando vehementer abhorrui, verum si ex Saulo Paulus factus est, non aliter amplecti possem hominem, quam fratres Paulum quem resipuisset. » — Zuinglii *Op.* VII, p. 360.

[4] Voy. Beger, p. 581.

forêt Noire. Il les pressait tous de faire cause commune avec lui, de le servir, promettant de les conseiller, de les défendre et de les seconder. Ses reîtres faisaient de continuels voyages dans le Hegau. A la fête patronale de Hilzingen, village situé à l'ouest de Hohentwiel, les paysans du Hegau, auxquels s'étaient joints ceux du Klettgau, ayant formé une vaste conjuration, Ulrich essaya de les gagner à ses vues. Ses émissaires allèrent dire aux paysans « que le duc avait de l'argent, grâce auquel on pourrait tout de suite commencer le jeu ». Le conseil de Fribourg en Brisgau écrivait le 7 septembre : « Ulrich organise un *Bundschuh*. Ceux de Bâle lui ont prêté deux mille florins sur Mömpelgard. » Capito, prédicant de Strabourg, s'occupait activement, avec Egenolf Röder de Diersbourg et d'autres luthériens considérés, des moyens de trouver de l'argent pour Ulrich, qu'il s'agissait d'aider à recouvrer ses États[1].

Nombre de chevaliers bannis, réfugiés en Suisse depuis la dissolution de l'armée de Sickingen, avaient rejoint Ulrich. Dépossédés, « sans feu ni lieu », ils étaient avides d'émeutes et de bouleversements, et partisans de tous ceux qui y poussaient. Ils affectaient de prendre chaudement à cœur les intérêts des paysans qu'ils avaient autrefois ruinés par leurs guerres privées et leurs guets-apens[2]. Le plus intime compagnon d'Ulrich, le sanguinaire Hans Thomas d'Absberg[3], plusieurs bannis ayant autrefois fait partie de la ligue

[1] Voy. ses lettres dans SCHREIBER, t. I, p. 78, 82, 86, 105. — CHMEL, *Actenstücke*, t. II, p. 250. — KLUPFEL, t. II, p. 280. — Voy. STALIN, t. IV, p. 260, note 2. Ulrich entra aussi en relation avec la noblesse du Hégau, mais ces relations n'eurent point de suite. — Voy. BEGER, p. 581-582.

[2] Une chanson du temps fait dire aux « gentilshommes déchus » (voy. plus haut, p. 438, note 1):

Nous sommes de l'ordre des chevaliers,
Mais maintenant, devenus pauvres,
Nous prétendons nous relever,
Nous voulons retourner près de nos femmes et de nos enfants,
Loin desquels on nous a proscrits
Nous voulons recouvrer nos châteaux,
Le peuple nous aidera,
Et nous tomberons comme des loups
Sur les hordes des prêtres!
Nous les chasserons tous,
Nous les mettrons tous à mort,
Et nous boirons leur vin.
La parole divine ne dit-elle pas
Que nous devons nous conduire en chrétiens,
Et vivre comme des frères?

[3] Voy. BAADER, *Th. d'Asberg*, p. 150, 157, 160. Les rançons extorquées par Hans Thomas à ses victimes furent à diverses reprises déposées à Mömpelgard, chez un fidèle serviteur d'Ulrich, pour être ensuite restituées à Thomas. Le bandit lui-même demeurait souvent des semaines entières chez Ulrich. Il coupa les doigts à un chapelain de l'archiduc Ferdinand, et outre cela le mutila de la manière la plus atroce. Lorsque Ferdinand apporta ces faits à la connaissance du conseil de Nuremberg, il lui fut répondu (février 1525) que l'archiduc n'avait qu'à agir

de Sickingen, Hartmuth, de Cronberg, Schwicker de Sickingen, excitaient les Bohêmes à envahir la Bavière et à porter jusqu'en ce pays l'incendie et la révolte[1]. Jean de Fuchstein, longtemps chancelier de l'Électeur palatin et membre du Conseil de régence, aventurier hardi, aussi rusé que libertin[2], était le plus adroit chargé d'affaires d'Ulrich. En janvier 1525, il l'avait envoyé en ambassade secrète auprès de François Ier, dont il s'agissait d'obtenir de nouveaux secours d'argent. Ulrich faisait savoir au Roi par l'entremise de Fuchstein « que la chance lui souriait, qu'il était en état de réunir une vaillante troupe de fantassins et de cavaliers, parmi lesquels se trouvaient en grand nombre des sujets des princes autrichiens, ces ennemis du Roi et les siens; qu'il ne lui manquait plus qu'une petite somme d'argent, et qu'il le suppliait de lui avancer quinze mille couronnes[3] ».

Le moment de commencer les hostilités était venu, et, au dire d'Ulrich, il ne pouvait s'en présenter de plus favorable, car l'Empereur, pendant l'hiver de 1524-1525, se verrait forcé d'employer ses principales et meilleures forces à la campagne d'Italie. S'appuyant sur les secours promis par François, Ulrich avait attaché à son parti cinquante à soixante mille Bohêmes, parmi lesquels on s'entretenait déjà de l'opportunité d'envahir les États de l'archiduc Ferdinand. Enfin le duc Ulrich lui-même avait peu à peu rassemblé une trentaine de bannières de toutes nuances. Sur ces bannières se voyaient « de grandes croix blanches, avec devises françaises[4] ». Les soldats étaient presque tous Suisses; Schweikard de Sickingen le rejoignit bientôt avec deux cents reitres. Hans Müller lui fournit quelques centaines de paysans; les villes de Soleure et de Bâle lui envoyèrent des armes, et le prédicant Jean Geyling se chargea d'enflammer le courage des troupes.

Pendant ces apprêts, de nombreux soulèvements de paysans éclataient au sud-ouest de la Souabe.

Dans l'Algau, pays montagneux situé entre le Lech et l'Argen, le nouvel Évangile avait fait jusque-là peu de partisans[5]. Mais à dater des premiers mois de 1525, les prédicants ayant parcouru ces contrées, démontrant aux paysans que les autorités les avaient honteu-

auprès des états de Bohême et qu'à solliciter les princes; que c'était là le seul moyen de venir à bout de Thomas et de ses auxiliaires, puisque les princes lui servaient de recéleurs. — BAADER, p. 179-144.

[1] Pour plus de détails, voy. JÖRG, p. 157-172. Lettre de Ferdinand du 14 mars 1525, dans LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 154.

[2] Voy. plus haut, p. 255.

[3] ZIMMERMANN, t. II, p. 46.

[4] KETZLER, *Sabbata*, t. I, p. 364.

[5] Voy. ZIMMERMANN, t. II, p. 124.

sement opprimés « par le servage, l'impôt d'héritage et autres charges », et qu'ils devaient se réunir, jurer de prêter main-forte à l'Évangile, et aider à assurer son triomphe, les paysans se soulevèrent. « Nous n'avons pas cru mal faire », disaient naïvement les vassaux de l'abbaye de Roth dans une adresse à leur prince-abbé (14 février 1525). « Des clercs, des savants sont venus chez nous, et nous ont parlé. Nous les avons écoutés longtemps, et ils nous ont appris que nous autres, pauvres gens, nous avions été partout écrasés. Ils nous ont informés que, non pas dans un seul endroit, mais dans un grand nombre de domaines, les pauvres se révoltaient. » « Les gens très-savants que personne ne peut contredire nous ont enseigné que le Seigneur Dieu avait fait des lois, et comment il les avait faites; ils nous ont dit que ces lois étaient seules véritables, et que l'étude du saint Évangile prouvait clairement qu'un homme n'est pas au-dessus d'un autre. » « Outre cela, nous entendions répéter que les sages de la ville étaient du même avis, et approuvaient les discours de ceux qui étaient venus vers nous [1]. » Le même jour, les paysans du haut Algau déclaraient s'affranchir de toute corvée, dîmes, impôts, etc., refuser toute obéissance à leurs seigneurs et ne plus reconnaître de maîtres [2].

L'émeute de l'Algau avait été soulevée par les paysans de Kempten, depuis longtemps en lutte presque continuelle avec leur prince-abbé à propos de vraies ou de prétendues vexations. A les entendre, Sébastien de Breitenstein, leur seigneur, ne tenait aucun compte des anciennes conventions [3]. Le ferblantier Knopf de Luibas, comme il l'avoua lui-même plus tard, entraina tous les mécontents; puis lui et ses partisans gagnèrent à leur parti les sujets de l'évêque d'Augsbourg, du comte de Montfort, du sénéchal de Waldbourg et de toute la noblesse avoisinante. Les paysans de Kempten, qui, le 21 janvier 1525, avaient pris la résolution de porter devant les tribunaux leurs différends avec le prince-abbé, changeaient maintenant d'avis, et se déclaraient résolus à trancher la querelle avec l'épée. « Ils étaient assez forts », disaient-ils, « pour se passer de la justice [4]. » Le 24 février, tout l'Algau était sous les armes « pour le maintien de l'Évangile et pour le droit divin ». Le prédicant Hans Ul d'Oberdorf avait persuadé aux

[1] Voy. Jörg, p. 139. — Rohling, p. 128.

[2] Chronique de Werdenstein, dans Baumann, *Quellen*, p. 486.

[3] Voy. les griefs des vassaux de l'abbaye et la réponse du prince-abbé du 9-14 janvier 1525. — Voy. le protocole des états tenus à Obergünzbourg, dans Baumann, *Acten*, p. 51-84. — Voy. aussi les plaintes du prince-abbé, après l'apaisement de l'émeute, et la réponse que lui firent ses sujets, p. 329-342.

[4] Pour plus de détails, voy. Baumann, *Oberschwäbische Bauern*, p. 3-7. — Voy. aussi les aveux de Knopf, dans Baumann, *Acten*, p. 378-387. En terminant ses déclarations, il avoue « qu'il a été le promoteur et le provocateur de toutes les entreprises révolutionnaires de l'Algau ».

insurgés « que le duc de Saxe, avec une armée de soixante mille hommes, s'apprêtait à venir défendre avec eux l'Évangile[1] ».

En même temps que les montagnards de l'Algau, les paysans du lac de Constance, de la vallée de Schüssen, et la population de Baltringen, au-dessus d'Ulm, sur le Ried, se soulevaient à leur tour, excités par un certain Hurlemagen, « marchand perdu de mœurs ». Une armée d'environ dix-huit mille hommes se trouva bientôt rassemblée, et ne tarda pas à nouer d'intimes relations avec le prédicant de Memmingen, Christophe Schappeler, le plus fougueux agitateur de la haute Souabe. Schappeler avait dit un jour en chaire que les laïques des deux sexes étaient maintenant beaucoup plus instruits que les misérables prêtres impies, ces « mouches sordides », qui, par intérêt personnel, avaient tenu la vérité si longtemps captive. Les laïques, bien mieux que les clercs, étaient en état d'annoncer la parole de Dieu; mais jusqu'à présent tout ce qui s'était passé n'était qu'un jeu. Le règne de la justice ne pouvait s'établir sans être précédé d'angoisse et de douleur. S'appuyant sur la Bible, il avait démontré à son auditoire que les dîmes étaient annulées par le Nouveau Testament, et que les seigneurs péchaient grièvement en exigeant des redevances et des taxes[2]. Son disciple le plus influent, le pelletier Sébastien Lotzer, prêchait le communisme apostolique : « Au temps des apôtres, lorsque les Juifs se convertirent à la foi », disait-il, « toutes choses étaient communes entre les frères; tous alors étaient bons chrétiens; nous ferions bien d'imiter cet exemple. » « Nous ne réclamons le bien de personne », disait-il encore; et néanmoins les bourgeois propriétaires avaient de fort bonnes raisons de craindre que le prolétariat soulevé « ne pillât et n'incendiât les demeures des riches, et ne s'emparât de leurs biens[3] ».

Le pelletier Lotzer et le chef des révoltés de Baltringen, maréchal ferrant de son état, ayant réuni leurs bandes à Memmingen (7 mars 1525), formèrent entre les habitants de l'Algau, des bords du lac de Constance et de Baltringen une association puissante qui prit le nom d' « Union chrétienne ». Elle prétendait n'avoir d'autre but que l'exaltation de l'Évangile et le maintien du droit divin. Il était dit dans les articles de l'Union : « Les curés et vicaires qui oseront s'opposer à l'Évangile recevront leur congé » (c'est-à-dire, seront chas-

[1] *Chronique de Werdenstein*, dans Baumann, *Quellen*, p. 488. Il ressort clairement de quelques autres relations du temps que les révoltés avaient compté sur l'appui de Frédéric de Saxe. — Voy. Œchsle, p. 160.

[2] Voy. Arx, t. II, p. 492. — Baumann, *Acten*, p. 1-2. — Quelques-uns de ceux qui, à Memmingen, refusèrent de payer la dîme, déclarèrent au conseil qu'ils avaient tous entendu dire que nulle part la sainte Écriture ne faisait un devoir aux chrétiens de payer la dîme ». — Voy. Rohling, p. 107.

[3] Voy. Rohling, p. 117-125. — Baumann, *Obershwäbische Bauern*, p. 23-24.

sés du pays); on disposera de leurs cures. Les vassaux des princes et des seigneurs entreront dans l'Union, ou seront obligés de quitter le pays, avec femmes et enfants. Les ouvriers et les soldats, en ce moment absents, ne devront s'opposer en rien à l'Union, mais au contraire l'avertir de tout péril pouvant la menacer et, en cas de danger, se hâter de retourner dans leur patrie pour contribuer à son salut. Les dîmes, rentes et redevances ne seront pas payées jusqu'à la future réorganisation de la constitution. L'Union chrétienne déclarait à la ligue souabe « qu'elle n'avait d'autre but que l'établissement du droit divin, qu'elle était décidée à se soumettre à tout ce qu'il réclamait, et ne reconnaissait d'autre juge dans sa cause que la seule parole de Dieu ». Le conseil de la ligue « appréhendait fort » que l'Union chrétienne n'eût des intelligences secrètes avec Ulrich de Wurtemberg[1].

Pendant ce temps, à la tête de ses compagnies, Ulrich s'était mis en campagne pour reconquérir son domaine. Après la victoire, il se proposait d'envahir la Bavière et de la mettre à feu et à sang, pour se venger des ducs bavarois qui, jadis, avaient pris une part active à son bannissement[2]. Ses soldats étaient mal équipés, il avait une artillerie insuffisante; mais il espérait que le conseil de régence autrichien, faible et peu sympathique à la nation, ne ferait pas grande résistance, et que la population viendrait au-devant de lui avec empressement, dès qu'il aurait mis le pied sur le sol du Wurtemberg[3]. « Il s'empare de tous les vivres », écrit à son sujet le 28 février le conseil de Villingen à celui de Fribourg; « il ne donne rien à personne. Au village de Denkingen, il est entré à l'improviste dans l'église; lui et ses soldats ont pillé tout ce qui s'y trouvait. Nous savons de source certaine qu'il n'a pas plus de cent chevaux et de dix mille Suisses. Ses gens sont indisciplinés, dissolus, mal équipés; peu ont des fusils, et beaucoup n'ont point d'armes du tout. » Le 2 mars, le conseil de Villingen écrit encore que quelques bandes de Suisses et de paysans commencent à abandonner le duc : « Ses hommes s'égrènent par cinq, six, dix, quinze, vingt. Hans Müller, le chef des paysans de Stühlingen, a déjà opéré sa retraite, entraî-

[1] BAUMANN, *Oberschwäbische Bauern*, p. 25-38. — CORNELIUS, *Zur Geschichte de Bauernkriegs*, p. 41-44.

[2] Voy. ces relations dans VOGT, *Bayerns Stimmung und Stellung*, p. 41-48.

[3] Un document impartial, une lettre du chevalier Sébastien Schilling au duc Guillaume de Bavière, prouve clairement qu'Ulrich pouvait compter sur l'appui des paysans. « Les gens des campagnes », écrit Schilling le 25 février 1525, « ne s'opposeront point au duc Ulrich, car ils aiment mieux avoir un maître que vingt-quatre; *on leur a promis beaucoup de faveurs et de priviléges, mais on a peu tenu.* En résumé, les paysans sont très-peu disposés à accorder aux conseillers de la Régence autrichienne leur confiance et leur foi. » — Voy. JÖRG, p. 413. — VOGT, p. 40-41.

nant à sa suite cent cinquante hommes de pied. Ils donnent pour raison de leur défection que le duc Ulrich, après leur avoir beaucoup promis, ne leur donne point d'argent et n'en a pas davantage[1]. »

Cependant Ulrich avait réussi à surprendre quelques villes et s'avançait vers Stuttgard; mais bientôt une nouvelle fatale à ses intérêts vint arrêter tous ses projets. Son protecteur et bienfaiteur, François Ier, venait d'être vaincu et fait prisonnier par les Impériaux à la bataille de Pavie (24 février 1525)[2]. Le 10 février, François écrivait encore à Ulrich qu'il espérait avoir bientôt « de bonnes nouvelles à lui mander », et voilà qu'il se voyait lui-même réduit à la plus triste extrémité. La diète suisse, dès qu'elle eut appris l'événement, se hâta de rappeler ses hommes d'armes, leur enjoignant d'obéir sans délai, sous peine de ban ou de rigoureux châtiments; mais avant même d'être informés de cet ordre, plusieurs milliers de Suisses s'étaient débandés, mécontents de n'avoir pas reçu leur paye jusque-là, et se conduisant, selon l'expression d'Ulrich, « comme de misérables parjures et des déserteurs infâmes ». Cet exemple influença le reste de l'armée; tous les jours, les rangs s'éclaircissaient, si bien que le duc se vit enfin contraint de chercher son salut dans la fuite[3]. Le 17 mars, il était de retour à Hohentwiel. « Que toute l'affaire aille aux cinq cents diables! » disait-il. La ligue souabe, commandée par le sénéchal Georges de Waldbourg, avait eu vraiment peu de peine à mettre à la raison ce fou dangereux, et sa retraite lui fut très-avantageuse, car elle eut ainsi la main libre, et put concentrer toutes ses forces contre les paysans de la haute Souabe. « Mais la révolte d'Ulrich avait coûté la vie à des centaines de pauvres gens, et ses secrètes intelligences avec la plus vile populace laissaient encore redouter bien des maux[4]. »

« Je ne cacherai pas à Votre Grâce », écrivait d'Ulm à l'évêque de Wurzbourg le docteur Nicolas Geys, conseiller du prélat, « que, bien que le duc de Wurtemberg, ses lansquenets et ses Suisses se soient retirés, les uns en Suisse, les autres à Hohentwiel, les paysans

[1] Voy. SCHREIBER, t. II, p. 15-16.

[2] Le 10 mars 1525, l'archiduc Ferdinand écrivait au sénéchal Georges « qu'il se confiait en Dieu, et que, puisqu'il avait vaincu les principaux appuis du duc, les Français et les Suisses, et que les intrigues du roi de France, si nuisibles à lui et à la maison d'Autriche, venaient d'être déjouées, la victoire sur de moindres ennemis serait sans doute la conséquence d'un si heureux début. » — BAUMANN, *Acten*, p. 149-150.

[3] Ulrich, « au désespoir et versant des larmes, promit aux soldats qu'ils pourraient retenir en caution les terres qu'ils allaient conquérir. Tout fut inutile. » — KETZLER, *Sabbata*, t. I, p. 365.

[4] Voy. STALIN, t. IV, p. 263-268. Rapport d'un agent de l'archevêque Richard de Trèves; voy. plus haut, p. 495.

de Souabe ne se calment point; ils sont toujours en nombre, ils vont même se fortifiant tous les jours. Depuis Augsbourg, entre les montagnes et le Danube, jusqu'à Ulm, et de là entre lesdites montagnes et la principauté du Wurtemberg jusqu'au lac de Constance, les paysans et vassaux sont tous exaspérés contre leurs seigneurs. On prétend que le Wurtemberg va se soulever à son tour. Les bourgeois d'Augsbourg sortent de la ville, tambours et clairons en tête, pour se joindre aux paysans. Il y a là un conseiller qui, soutenu par certains riches bourgeois, ne se donne pas peu de mal. Nous avons reçu la nouvelle que les paysans du Ries se soulèvent. Ils se sont réunis sur une montagne, et l'on dit que ceux de Bade doivent avant peu les rejoindre. D'ici jusqu'à Ulm, on entend maudire les moines et les prêtres comme autrefois on maudissait les Juifs. Ce qu'il en adviendra, je ne saurais le dire à Votre Grâce. Les événements sont pénibles et rapides, et la ligue semble encore impuissante[1]. »

Depuis l'organisation de l' « Union chrétienne », les révoltés souabes étaient devenus de plus en plus mutins et hâbleurs. Les « douze articles » propagés par les paysans de la haute Souabe avaient été reçus avec empressement par ceux du sud de l'Allemagne. Imprimés, distribués dans tous les territoires comme le « véritable Évangile populaire », ils avaient pénétré jusqu'en Livonie et en Esthonie. La gravure du frontispice représentait une bande d'insurgés armés de piques, commandés par un chevalier coiffé d'un haut chapeau à panache, portant une bannière où était peint un agneau pascal, et monté sur un cheval de bataille.

Le parti modéré des paysans ne tarda pas à être débordé par le parti radical, et bientôt de nombreuses voix s'écrièrent : « Il nous faut un empereur! » Sur les rives du Danube, dans le Burgau, Leipheim était le centre du mouvement. En 1524, on ne sait quels rustres ignorants, prêtres ou simples chrétiens, s'étaient mis à exercer dans la cité les fonctions de pasteurs. Le curé de Leipheim, Hans Wehe, avait pris l'initiative de la destruction des images. « Il souhaitait fort voir la messe abolie; s'il n'eût craint de pécher contre la charité fraternelle, il eût voulu massacrer autant d'hommes qu'il avait dit de messes en sa vie. » On assurait qu'il encourageait les paysans à bannir toute crainte; combattant pour le saint Évangile, ils pouvaient être certains que rien ne pourrait leur nuire, et qu'ils resteraient invulnérables au milieu des balles et des piques[2].

[1] Voy. Laurent Fries, p. 7-8.

[2] Voy. ces passages dans Baumann, *Quellen*, p. 59-60, 252. A Leipheim, les femmes surtout étaient ardentes; c'étaient elles qui entraînaient leurs maris à la ré-

Le 19 mars, sept mille révoltés organisaient dans la vallée de Mindel et de Kamlach les trop célèbres « bandes rouges ». Le 26, les habitants de l'Algau et de Baltringen commençaient à piller et à détruire églises, couvents et châteaux.

Quelques emprunts faits aux récits du temps pourront nous donner une idée de la férocité brutale de ces hordes dévastatrices.

Nous lisons sur le pillage du couvent et de l'église collégiale de Kempten : « Les tenanciers de l'abbaye et les paysans de l'Algau se rendirent en tumulte au monastère, et s'emparèrent de tout ce qui s'y trouvait. Ils se gorgèrent de viande et se soûlèrent au delà de toute mesure, sans remords, sans nulle crainte de Dieu. Ensuite ils commencèrent le pillage de la sainte maison; ils saccagèrent tout, et ne laissèrent pas un seul clou dans les murailles. Tout ce qui décorait l'église fut brisé, les autels, les tableaux mis en pièces. Ils firent main basse sur les tentures de carême, les ornements des prêtres, les missels, les livres d'heures. Ils brisèrent ou emportèrent les calices, et tout ce qui sert au culte. Ils assommèrent les bestiaux, les moutons, pour suffire à leurs ripailles. Ils firent vendre le blé à la ville, brisèrent ou emportèrent tous les meubles sans exception, brisèrent les verrières de l'église, se conduisant outre cela comme des brutes et comme des impies. Le vendredi saint (14 avril), en ce jour sacré entre tous, il semblait que le diable se fût complétement emparé d'eux; ils démolirent la chapelle du Saint-Rosaire avec sa voûte, jetèrent bas les tableaux, et abattirent la tête de la statue de Notre-Dame. Beaucoup de gens désœuvrés de Kempten étaient accourus au couvent, bien qu'on le leur eût défendu, et y faisaient peut-être plus de mal encore que les paysans[1]. » « Ces furieux brisèrent la tête de toutes les statues de notre Rédempteur et de sa Mère bénie; l'Enfant Jésus, que la Madone tenait entre ses bras, fut brisé en deux morceaux; les statues des chers saints furent mises en pièces, lancées violemment sur le sol, profanées et jetées au loin. Ils ont été assez impies pour répandre par terre l'eau baptismale; ils ont brisé la cuve des fonts et en ont emporté les débris. Le tabernacle, dont l'ornementation avait coûté si cher, a été démonté, brisé. Le Saint Sacrement a été retiré du saint ciboire, et ces sacriléges l'eussent jeté à terre, si un prêtre ne se fût trouvé là pour s'y opposer[2]. »

volte. — Voy. Seidemann, *Thomas Münzer*, p. 101, note 2. [Le conseil de Memmingen ordonna de jeter en prison toutes les paysannes convaincues d'avoir parlé de poison ou d'incendie. Voy. Baumann, *Acten*, p. 45.

[1] *Chronik des Stiftes Kempten*, dans Baumann, *Quellen*, p. 382-383.

[2] Rapport du prince-abbé de Kempten, dans Baumann, *Acten*, p. 331-332.

A Saint-Blaise, où les insurgés de la forêt Noire commirent des actes analogues, et plus abominables encore, le Saint Sacrement fut également l'objet d'odieuses profanations. « L'autel du Saint Sacrement », rapporte la chronique de l'abbaye, « contenait beaucoup de reliques renfermées dans des châsses richement ciselées, ornées de sculptures, d'ivoire et de pierres précieuses. Tout fut brisé : ils arrachèrent les pierres précieuses et foulèrent les reliques aux pieds; ils allèrent jusqu'à fouiller dans les fondements de l'église et à profaner les tombes pour y trouver quelque chose à voler. L'autel du Saint Sacrement, richement sculpté, orné de nobles et précieux ouvrages d'art, fut mis en pièces; le tabernacle fut forcé et brisé. L'un de ces misérables saisit les saintes espèces en disant « qu'il voulait une fois dans sa vie manger Dieu de tout son appétit ». Tous étaient ivres à ne pas se tenir debout, et d'une façon si ignoble, qu'ils finissaient par s'étendre çà et là dans des coins, comme des brutes[1]. »

« Les paysans du Ries », écrit un témoin oculaire, « ont pillé les cellules du couvent d'Anhausen. Ils ont indignement torturé le bétail, pour ne rien dire de plus fort : un porc a été coupé en deux; une vache a eu le dos charcuté. Ils ont répandu sur le sol les saintes espèces, emporté les ostensoirs, arraché de l'autel la statue de Notre-Dame, dont ils avaient brisé les bras, les pieds, tous les membres; ils ont aussi jeté bas les têtes des statues des saints. Ils disaient : « Nous n'avons plus besoin d'église ! » Près de deux cents fourgons ont emporté tout le butin hors du couvent[2]. »

« Les paysans », dit un autre récit, « étaient en pleine liesse, heureux de faire les maîtres, et se complaisant dans leurs excès. Ils se croyaient devenus nobles, et ne voulaient plus porter de blouse ni de culotte de coutil. Ils s'habillaient de blanc, se faisaient tailler des culottes, des habits à la mode, garnis de bleu, et portaient de grands chapeaux ornés de plumes. Ils pensaient ainsi s'anoblir et se rendre plus imposants. » « Ils étaient fort consolés par l'attitude des bourgeois de Nördlingen qui promettaient de leur prêter assistance; car beaucoup d'ouvriers de Nördlingen étaient de leur parti, et leur avaient fait dire qu'ils laisseraient pour eux la porte ouverte et leur fourniraient des armes[3]. »

[1] MONE, *Quellensammlung*, t. II, p. 62 et 48.

[2] Voy. ce récit dans JÖRG, p. 254. Sur les atrocités commises dans l'évêché d'Augsbourg, voy. STEICHELE, dans les *Beiträgen zur Geschichte des Bisthums Augsburg*, t. I, p. 57-63. — « Nunc vero monachi sumus », écrivait l'abbé Jérôme d'Elchingen à l'évêque Christophe d'Augsbourg le 22 avril (samedi de Pâques) 1525, dans la relation qu'il lui adresse du pillage de l'abbaye, « quia in paupertate vivimus. Dormito ego et aliqui alii in straminibus et merito, quia paupertate oppressi. » P. 60-61.

[3] *Donauwerther Chronik*, dans BAUMANN, *Quellen*, p. 255-257 « Pendant la dévas-

De Memmingen, de Kepten, de Kaufbeuern, d'Isny, de Leutkirch, de Biberach, d'Ulm, la populace des villes, qui avait arraché le pouvoir des mains des « honorables », envoyait journellement aux paysans des munitions et des vivres. Knopf de Luibas déclara dans son interrogatoire « que les communes de Memmingen et de Kempten avaient encouragé les révoltés dans leurs mauvais desseins, et leur avaient, pour ainsi dire, conseillé l'insurrection ». Kempten avait autorisé le pillage de l'abbaye. Tout le butin avait été dirigé sur la ville; tout avait été mis à prix, puis acheté par les bourgeois et toutes sortes de personnes[1]. A Memmingen, la population insurgée criait : « Détruisons les maisons des riches et des prêtres[2]! »

Des lansquenets débandés venaient en masse rejoindre les rebelles[3]. D'autres, entrés au service de la ligue souabe, refusaient nettement de marcher contre les paysans. « Nous avons ici environ quarante mille hommes », écrivait Léonard d'Eck le 12 mars aux ducs de Bavière, « mais ils ne veulent pas bouger. » Un jour, ainsi qu'un témoin oculaire en fait foi, près de quinze cents hommes de l'armée alliée désertèrent pour n'avoir pas à combattre leurs frères[4].

Les pourparlers engagés pendant un certain temps entre les révoltés et la ligue souabe ne furent sincères ni d'un côté ni de l'autre. La ligue, en les prolongeant, n'avait d'autre but que d'arrêter les progrès des paysans jusqu'au moment où son général en chef, le sénéchal Georges de Walbourg, aurait rassemblé et organisé une armée capable de les mettre en déroute[5]; les paysans, de leur côté, prenaient secrètement, à Memmingen, l'engagement de ne point faire de quartier aux chefs de la ligue, de détruire les couvents, les abbayes, de chasser la petite noblesse, et de vivre ensuite

tation du monastère d'Anhausen », raconte Knebel, « ces coquins passaient une aube sur leurs habits, puis un ornement de prêtre, et commençaient à se moquer de la sainte messe et de la dignité sacerdotale; mais un reître qui était au margrave Casimir ayant mis, lui aussi, par raillerie sacrilége, des habits de prêtre, une pique le transperça tout à coup, et la pique et lui sont restés l'un dans l'autre jusqu'au troisième jour, de sorte que le châtiment de Dieu a été visible. »

[1] Dans Jörg, p. 137. Sur la complicité des populations des villes, voy. aussi les passages cités par Baumann, *Quellen*, p. 64, 305, 308, 362, 379-380.

[2] Rohling, p. 150.

[3] Voy. Jörg, p. 241. — « Parmi eux, il y avait des capitaines et de bons soldats; beaucoup venaient d'Italie et y avaient longtemps fait la guerre. » — Baumann, *Quellen*, p. 456, 565, 671. Les paysans d'Alsace « avaient près de 1,500 lansquenets et Suisses bannis dans leur armée ». — Baumann, *Acten*, p. 306.

[4] Jörg, p. 241. — Baumann, *Quellen*, p. 727-728, 618. — Voy. aussi la lettre citée plus haut de l'archiduc Ferdinand, p. 484, note 2.

[5] Voy. la lettre d'Eck, chancelier de Bavière, dans Jörg, p. 407, et la lettre de l'abbé Gerwick de Weingarten, dans Stalin, t. IV, p. 270.

à leur guise, dans les propriétés de ceux qu'ils auraient dépouillés[1].

A partir des derniers jours de mars, l'émeute se propagea avec une effrayante rapidité dans la plus grande partie de la haute Allemagne. La révolte éclatait partout à la fois, comme si elle eût été préparée de longue main. On prétend que dans la seule Souabe, l'armée des rebelles comptait plus de trois cent mille soldats.

Le 4 avril, le sénéchal Georges battit environ quatre mille paysans près de Leipheim[2]. Il s'empara de la ville, la rançonna, et fit décapiter le prédicant Wehe et huit chefs de paysans; il se dirigea ensuite vers la Souabe, mit en fuite, près de Wurzach, le gros de la horde de Baltringen, et le jour suivant offrit la bataille à une armée de quatorze à seize mille hommes, tous paysans de l'Algau et des bords du lac de Constance. Déjà l'action était engagée, lorsque les révoltés demandèrent à parlementer. Ils conclurent avec la ligue un traité que signèrent leurs chefs, portant que les bandes réunies de l'Algau et de Constance renonceraient à leur « fraternité », qu'elles livreraient les articles de leur union, et s'engageraient à ne jamais recommencer la guerre; qu'elles retourneraient dans leur pays, restitueraient ce qui avait été pris et dérobé, et payeraient aux seigneurs les dîmes, les impôts, les redevances jusqu'à ce qu'une cour souveraine, ou simplement le droit commun, eût fait droit à leurs réclamations. Ils promettaient d'écarter à l'avenir tout mauvais vouloir. Quant au choix des tribunaux qui devaient garantir l'exécution du traité, il fut convenu que seigneurs et paysans désigneraient deux ou trois cités[3]. Nulle part il n'était question du châtiment des rebelles. Le sénéchal ne consentit à conclure un traité si visiblement à leur avantage que parce que son armée, la seule dont la ligue souabe pût disposer en ce moment, avait une infanterie trop faible pour pouvoir résister aux paysans, dont les forces étaient de beaucoup supérieures. En outre, il était convaincu que, dans le cas d'un échec, la plupart des villes ouvriraient leurs portes aux insurgés[4], car les princes et seigneurs tenaient pour certain que les cités étaient les vrais foyers de l'insurrection[5]. Néanmoins quelques princes

[1] Voy. Jörg, p. 137. — Baumann, *Oberschwäbische Bauern*, p. 53-79, 102. — Aveux de Knopf, dans Baumann, *Acten*, p. 379, question 8.

[2] Voy. dans Baumann, *Acten*, p. 181-184, les détails donnés sur les forces et les chefs de bandes de Leipheim.

[3] Dans Walchner et Bodent, p. 260-268.

[4] Voy. la lettre du tabellion de Ravensbourg (5 mai 1525) dans Baumann, *Acten*, p. 265. « A mon avis », dit-il, « une des raisons de la conclusion de ce traité, c'est que les populations des villes étaient extrêmement bien disposées pour les paysans, et jusque-là avaient été à grand'peine empêchées de renverser les autorités et de rejoindre les hordes. » — Voy. Jörg, p. 134, 457.

[5] Voy. la lettre du margrave Casimir du 9 avril 1525, dans Jörg, p. 135, note 7.

de la ligue murmurèrent contre le sénéchal, le blâmant de ce qu'il se fiait trop aux paysans, et disant qu'il eût dû commencer par exiger d'eux non-seulement la remise de leurs bannières, mais celle de leurs armes. « Dès que le sénéchal aura le dos tourné », disaient-ils, « il est clair que les paysans oublieront leurs promesses et se révolteront de nouveau. » « La guerre est loin d'être terminée », écrivait le chancelier Eck le 26 avril; « j'ai peur qu'elle ne fasse au contraire que commencer. » En effet, dès les premiers jours de mai, aussitôt après la retraite de Georges, les paysans de l'Algau tinrent conseil à Eglofs, déchirèrent le traité qu'ils venaient de signer, et firent partager leur résolution aux bandes de Constance. Les insurgés ne se souvenaient plus de leur promesse, donnée cependant sous le seing et le sceau de leurs chefs. Dans une nouvelle réunion tenue à Kempten, ils déclarèrent qu'ils ne se regardaient liés par aucun contrat et ne reconnaissaient aucune autorité. L'Algau s'engagea à fournir « un homme sur deux ». Peu à peu, les insurgés formèrent une armée si redoutable, qu'on put craindre un moment de les voir réussir dans le dessein qu'ils annonçaient d'aller porter la révolte et la guerre jusqu'au cœur de la Bavière [1].

En vain le sénéchal pressait-il le lieutenant impérial, l'archiduc Ferdinand, d'accourir en Souabe, de tout tenter pour apaiser l'émeute : Ferdinand était « hors d'état de venir à son secours », car dans ses propres États, en Tyrol, en Styrie, en Carinthie, le peuple s'était soulevé. En Tyrol, il avait été « assailli par ses propres sujets ». « Les tristes nouvelles se succèdent si rapidement », écrivait-il au sénéchal, « les paysans sont de tous côtés si menaçants que nous n'avons pas un seul jour de sécurité; nous nous attendons tous les jours à être surpris à Insprück. »

L'insurrection avait absolument le même caractère dans les pays héréditaires d'Autriche que dans le reste de l'Allemagne. Ceux qui n'avaient rien à perdre et ne pouvaient que gagner à la bagarre, mettaient l'émeute en branle, et réclamaient l'égalité en toutes choses, parce que tous les hommes étaient frères en Jésus-Christ, comme l'Évangile le démontrait. L'unique et quotidienne occupation des prêtres et des nobles avait été le vol et le brigandage [2]. Voici comment Georges Kirchmair raconte en ses Mémoires le début de la

[1] Pour plus de détails, voy. Jörg, p. 460-475. — Voy. Mone, *Quellensammlung*, t. II, p. 132, note.

[2] * Tiré d'une lettre d'un conseiller de la cour d'Insprück du 14 juin 1524, dans les *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 92. — Voy. l'avertissement de Ferdinand à la population d'Etschthal, daté du 22 mai 1525. — Buchholtz, t. VIII, p. 334.

révolte : « Une insurrection horrible, féroce, effroyable, s'est produite dans nos pays parmi les paysans ; j'en ai été témoin, j'en ai vu les effets prodigieux. Voici comment la chose commença : une troupe de braillards dépravés résolurent de soustraire à une sentence bien méritée un « réfractaire » condamné[1]. Après qu'un certain mercredi ils eurent accompli cet acte séditieux, les paysans commencèrent à affluer de tous les points de la contrée; il en venait des montagnes, il en venait des vallées. Vieillards, jeunes gens, tous accouraient, beaucoup ne sachant pas même de quoi il était question. Donc, lorsque dans la plaine de Mühland, sur les bords de l'Eisack, la grande horde fut rassemblée, ils convinrent tous ensemble de se délivrer du joug qui les oppressait. Un gentilhomme nommé Sigismond Brandisir, intendant de Rodenegg, entreprit de les dissuader de leur mauvais dessein, et leur représenta tout le danger, l'humiliation, la ruine, les travaux, les châtiments que leur attirerait leur rébellion. Bien qu'il en eût obtenu la promesse de ne pas commencer les hostilités et d'apporter leurs griefs devant leurs princes légitimes, qui en ce moment étaient à Insprück, ils ne tinrent pas parole et, se mettant en marche, commencèrent par s'emparer de Brixen la nuit de la Pentecôte. Là, ils pillèrent et dépouillèrent, malgré Dieu et le bon droit, prêtres, chapelains, chanoines. Ensuite ils se rendirent au château de l'évêque, chassèrent le conseil et les serviteurs du prélat au milieu d'un grand tumulte, et se livrèrent à des actes si atroces que cela ne se peut décrire. Les habitants de Brixen oublièrent aussi promptement leur devoir envers l'évêque Sébastien que les paysans de Neustift leurs obligations envers leur seigneur, le prévôt Augustin. En résumé, aucun d'eux n'avait plus aucune souvenance du devoir, de la loyauté, de la foi jurée. Les paysans et les habitants de Brixen ne faisaient plus qu'un; les uns et les autres avaient leurs chefs. Tous, au nombre d'environ cinq mille hommes, marchèrent sur l'abbaye de Neustift et, sans avoir donné aucun avertissement ni prétexte, assaillirent le monastère le vendredi 12 mai 1525. On pourrait emplir un gros livre du récit des attentats effroyables auxquels ils se livrèrent. Le prévôt Augustin, prêtre vénérable, fut chassé, poursuivi, et les prêtres tellement abreuvés d'outrages, d'ignominies et de mauvais traitements, que chacun d'eux en avait honte pour son caractère et son habit de prêtre. Les paysans firent pour plus de vingt-cinq mille florins de dégâts, détruisirent les bâtiments, s'emparèrent de l'argent, de l'orfévrerie, des meubles, papiers, livres. Nul ne saurait dire les débauches, blas-

[1] On appelait réfractaires ceux qui notifiaient à leur seigneur ou au tribunal leur refus d'obéissance, et prenaient en main leur propre cause.

phèmes, profanations dont ce couvent fut le théâtre. Il eût fini par être la proie de l'incendie si Dieu ne l'eût protégé. » « Le samedi 13 mai, les révoltés élurent pour chef Michel Geismayr[1], fils d'un écuyer de Sterzing, homme pervers, séditieux, dépravé, mais habile et rusé. Alors commença dans tout le pays la persécution du clergé. Il n'était si pauvre prêtre dans la contrée qui ne dût perdre tout son avoir. Les révoltés assaillirent ensuite les demeures de beaucoup de nobles qu'ils pillèrent; personne n'était à l'abri de leurs attaques. L'archiduc Ferdinand lui-même et sa noble épouse n'étaient en sécurité nulle part, car dans tout le pays, au fond de la vallée, au bord de l'Adige, il y avait dans les villes et chez les paysans une telle excitation, qu'aucun honnête homme n'osait plus se montrer dans les rues. Le vol, le pillage étaient devenus crimes si ordinaires que des gens connus pour honnêtes se laissaient tenter comme les autres; plus tard ils s'en sont bien repentis! Et à vrai dire, aucun d'eux n'en est devenu plus riche[2]! »

« Il nous vient du Tyrol et de la Styrie des gens qui se proposent d'attiser chez nous la révolte », écrivait un chargé d'affaires de l'archevêque de Trèves. « Tous ont fait partie des bandes de l'Algau et de l'Alsace, et veulent, comme j'en ai de sûres nouvelles, faire alliance avec les nôtres. Ils s'en prennent à toutes les autorités, à tous ceux qui possèdent; il n'est bruit ici que de vols et d'incendies. Que Votre Grâce ne se laisse pas égarer par les articles que les révoltés lui présenteront, car en vérité il s'agit de bien autre chose! Les Alsaciens mettent tout en rumeur, de quelque côté qu'on se tourne[3]. »

En Alsace, l'émeute, « comme un incendie de forêt », se propageait de ville en ville, de village en village. « On ne voit chez nous qu'insurrection », écrit le 30 avril Wolfgang Capito, prédicant de Strasbourg; « partout les bandes font alliance les unes avec les autres. Plusieurs villes et beaucoup de châteaux sont aux mains des insurgés. Les papistes sont dans une inexprimable angoisse; les riches tremblent pour leurs trésors, et nous-mêmes, dans notre ville fortifiée, nous ne sommes pas exempts d'inquiétude; mais, forts dans le Seigneur, nous n'en poursuivons pas moins notre mission, qui est de prêcher librement la parole, et il n'y a plus ici que peu de vestiges du culte de l'Antechrist[4]. » L'épouvante générale servit

[1] Geismayr avait été jadis au service de l'évêque Sébastien de Brixen comme employé de la douane. C'était un démagogue hardi et résolu qui voulait renverser tout l'ordre ecclésiastique en même temps que l'état politique et social. — Voy. plus haut son plan de constitution, p. 474.

[2] *Fontes rer. Austr. script.*, t. I, p. 470-472, 475. — Voy. Wolf, t. I, p. 39-50.

[3] * Dans la lettre citée plus haut, p. 495, note 2.

[4] Dans Baum, p. 313-314. Pour plus de détails sur l'insurrection d'Alsace,

de prétexte aux nouveaux croyants de Strasbourg pour provoquer un brisement d'images [1]. Les paysans insurgés se donnaient pour si experts dans la science du « véritable Évangile », qu'au rapport de Capito, ils sommèrent les abbés et les prêtres de se rendre dans leur camp, pour avoir avec eux une dispute publique sur des questions théologiques, menaçant d'envahir tous les couvents qui refuseraient d'envoyer leurs représentants. Strasbourg, en 1524, avait eu la faiblesse d'accorder droit de cité à plusieurs bourgeois et paysans chassés des principautés voisines pour y avoir excité des troubles. Aussi la ville se voyait-elle actuellement gravement menacée. Le bruit courait que le conseil avait fait emprisonner seize bourgeois « soupçonnés d'avoir voulu faire pénétrer les hordes insurgées dans la cité, pour piller ensuite avec eux clercs et laïques [2] ». Saverne, résidence de l'évêque de Strasbourg, ville munie de bons ouvrages de fortification, ouvrit ses portes aux révoltés et prêta serment « à l'Union chrétienne ». Ce n'étaient partout qu'incendies, vols, profanations d'églises, criminelle destruction des plus nobles ouvrages d'art. Dans l'abbaye princière de Maurusmünster, près de Saverne, les émeutiers, après avoir tout saccagé, mirent le feu à la bibliothèque. Pour pénétrer dans la maison des chevaliers de Saint-Jean, il fallait marcher « jusqu'aux genoux dans les débris de livres et de papiers ». Dans le camp des paysans, tout reluisait de calices, patènes, orfévreries d'église d'or et d'argent, ornements d'autel de tous genres [3]. A Wissembourg, l'un des bourgmestres et plusieurs conseillers étaient du parti des révoltés [4], dont le plus grand nombre appartenait aux corporations de vignerons. L'abbaye fut pillée, l'église de Saint-Étienne assaillie; des voitures remplies de livres, de registres de dîmes, amenées sur la place du marché, et leur contenu livré aux flammes. Dans un récit de ces dévastations, écrit par le chapitre de l'abbaye, on se plaint plus amèrement encore des bourgmestres et des conseillers que des paysans. « Les paysans », y est-il dit, « n'ont demandé le sang d'aucun prêtre, au lieu que ceux de Wissembourg se sont montrés d'un tout autre avis, comme ils le savent mieux que personne [5]. »

voy. Virck, t. I, p. 107-194. — Hartfelder, *Strassburg während des Bauernkriegs*, p. 225.

[1] L'archiduc Ferdinand écrivait le 20 mai 1525 au pape Clément VII : « ...quæ apud Argentinam acta sint, pudet referre; nusquam locorum magis est spreta religio quam illic. » Communiqué par Chmel, dans les *Sitzungsberichten der Wiener Academie der Wissenschaften*, t. II, p. 28-34. — Balan, p. 457.

[2] Lettre du 27 avril 1525, dans Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 63. — Baumann, *Quellen*, p. 786. — Hartfelder, *Strassburg während des Bauernkriegs*, p. 245.

[3] Voy. Zimmermann, t. II, p. 575-576.

[4] Voy. Boell, p. 27, 46.

[5] Boell, p. 15-16, 23, 60, 67, 71.

A Schelestadt, le conseil eut toutes les peines du monde à empêcher la populace de piller les couvents[1]. Au dire d'un chef de paysans, le comte Louis de Hanau-Lichtenberg, dans l'espoir de tirer bon parti de l'émeute, fournissait les insurgés de poudre, de plomb et de vivres[2]. « Au nom du Sauveur Jésus-Christ », les chefs insurgés d'Alsace exigeaient que chaque ville, hameau ou village envoyât un homme sur quatre rejoindre la horde. Dès que le tocsin sonnait dans quelque bourgade, les cloches des paroisses environnantes devaient s'ébranler[3]. Dans leurs articles publiquement répandus, les révoltés alsaciens allaient bien au delà des réclamations « des douze principaux articles des paysans de Souabe ». Ils refusaient de payer petites et grandes dîmes, redevances ou tailles quelconques, réclamaient l'entière liberté des rivières et des forêts, et déclaraient ne reconnaître d'autre prince et seigneur que celui qui leur conviendrait. « Grâce à l'Évangile », disaient ceux d'Obernai, « tout sera changé; celui qui est maintenant bourgmestre ne sera plus rien; celui qui est maître de corporation sera à peine un balayeur. On jettera par la fenêtre les seigneurs de la Régence, et nous serons les maîtres[4]. »

« Les paysans d'Alsace sont ivres de pillage et d'incendie », rapporte un chargé d'affaires de l'archevêque de Trèves; « mais parmi la population des villes qui demande à partager avec les riches, il y a encore bien plus d'excitation que parmi les gens des campagnes. Là, les mécontents s'écrient d'une seule voix : Non-seulement nous voulons nous emparer des couvents et des châteaux, mais dans les villes aussi nous voulons châtier, piller, être les maîtres! Ils sont d'intelligence avec plusieurs bandes venues de Lorraine, et avec les grandes hordes de la forêt Noire. Ces dernières se sont rendues maîtresses de presque tout le Brisgau, et parlent de contraindre Fribourg à leur ouvrir ses portes[5]. »

Depuis le printemps de 1525, Fribourg était dans le plus extrême péril, « et ne savait comment échapper aux paysans ». Dans la ville même, par les secrètes intrigues d'un boucher séditieux, la populace avait noué des relations avec les hordes insurgées[6]. « Tout chez nous est dans l'émoi et le trouble », écrivait Ulrich Zasius à son ami Amerbach; « à toute heure du jour, nous nous attendons à une catastrophe. Luther, l'ennemi détestable de toute paix, le plus dangereux de tous les hommes, a plongé l'Allemagne dans un tel délire

[1] Voy. Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 61-63.
[2] Hartfelder, *Strassburg während des Bauernkriegs*, p. 277.
[3] Circulaire du 29 avril 1525, dans Schreiber, t. II, p. 70.
[4] Gyss, *Hist. de la ville d'Obernai* (Strasbourg, 1886), t. I, p. 353.
[5] Voy. plus haut, p. 495, note 2.
[6] Voy. *Martin Sutter's Urfehde*, 8 mars 1525, dans Schreiber, t. II, p. 23.

qu'on doit appeler repos et sécurité l'espérance de n'être pas assommé. Je pourrais en écrire beaucoup sur ce sujet, mais la douleur m'ôte la plume de la main[1]. » Le 21 mai, douze mille paysans marchèrent sur la ville, interceptèrent les eaux des puits et des moulins, surprirent la garnison du château fort, et, maîtres de cette position, entourèrent la cité de couleuvrines. Beaucoup de maisons s'écroulèrent, le faîte de la tour de la cathédrale s'abattit. Le 24 mai, Fribourg capitulait, et concluait un traité avec les révoltés par lequel elle s'engageait « à adopter le saint Évangile de la divine vérité, à prêter main-forte à la justice de Dieu, et à faire justice aux réclamations des pauvres ». Par rapport aux couvents et aux abbayes, le conseil dut promettre « qu'avec les paysans, leurs amis et bons frères », il s'emploierait « à les humilier, à les abolir, et partagerait ensuite le butin avec les émeutiers, comme tant de villes et de pays l'avaient déjà fait ». En punition de l'assistance prêtée aux prêtres et aux nobles, la ville fut condamnée à payer trois mille florins d'amende[2].

« Ce traité », écrit Zasius, « renferme une clause à la fois révoltante et grotesque, chose assez naturelle, étant donné les auteurs de l'écrit; il porte que l'Évangile sera « protégé » ! Il semble, en vérité, que les chrétiens ne l'aient pas maintenu et professé pendant tous les siècles précédents[3]! »

II

Luther, que Zasius regardait comme le véritable père de la révolution, avait, à la fin d'avril 1525, publié une sorte de manifeste où il repoussait toute responsabilité dans les malheurs publics : ses ennemis seuls, les prophètes homicides, avaient, disait-il, entraîné le peuple à la sédition.

Il ne comprenait que trop le tort fait à son parti par les insurgés incendiaires et pillards qui invoquaient en tous lieux l'Évangile, et prétendaient combattre pour sa cause; il redoutait l'abolition de toute autorité, de tout ordre social, le bouleversement et la ruine irrémédiable de l'Allemagne, « si l'insurrection continuait, et prenait la haute main ».

Il avait donc le sérieux bon vouloir d'apaiser la révolution et de rétablir la paix; mais il faut convenir que la manière dont il s'y prit

[1] *Zasii Epist.*, p. 97. — Voy. Stintzing, p. 263-267. — Hartfelder, *Bauernkrieg*, p. 326-330.

[2] Dans Schreiber, t. II, p. 131-133.

[3] Voy. la note 1.

pour obtenir ce résultat, était moins faite pour calmer les esprits que pour jeter encore de l'huile sur le feu.

Son écrit est intitulé : *Exhortation à la paix, à propos des douze articles des paysans de Souabe*[1].

« Les paysans de Souabe », dit-il en commençant, « ont rédigé douze articles réclamant l'abolition des intolérables abus dont ils sont victimes par la faute des autorités. Ils se fondent sur des textes de l'Écriture, et ils ont fait imprimer leurs articles. J'ai vu avec satisfaction que, dans le douzième, ils se déclarent prêts à accepter les observations qu'on pourrait leur faire, là où elles seraient justes, et se montrent tout disposés à se laisser instruire, pourvu qu'on leur découvre leur erreur en s'appuyant sur l'Écriture; car il est juste et légitime que la conscience de chacun soit dirigée dans le sens précis de la parole divine. » Or les paysans ayant prononcé le nom de Luther, et l'ayant mis au nombre « de ceux qui maintiennent ici-bas l'autorité de la sainte Écriture », il se faisait un devoir de charité chrétienne de les instruire comme ils le demandaient.

La première partie de l'*Exhortation* s'adresse aux princes, la seconde aux paysans.

Luther commence par expliquer, comme il l'avait déjà fait auparavant[2], les signes nombreux et effroyables qui ont paru récemment au ciel et sur la terre, et annoncent une catastrophe en même temps qu'une heureuse révolution à l'Allemagne[3]. « Ces signes vous regardent », dit-il s'adressant aux princes et aux seigneurs; « ils ne vous présagent rien de bon; rien d'heureux ne saurait vous arriver. Vous seuls méritez nos remerciments pour l'émeute et les troubles actuels; vous en êtes responsables, princes et seigneurs, et vous surtout, évêques aveugles, prêtres et moines insensés, qui aujourd'hui encore demeurez dans l'endurcissement, et ne cessez de vous opposer avec fureur au saint Évangile » (c'est-à-dire à l'Évangile de Luther); « et cependant vous savez qu'il a raison et ne peut être réfuté ! Comment avez-vous gouverné jusqu'ici? Vous ne savez que

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 257-286. Les paysans lui avaient envoyé les douze articles. Son nom était inscrit en tête de la liste des « docteurs éminents appelés à définir le droit divin ».

[2] Voy. plus haut, p. 296.

[3] Mélanchthon parle aussi des « portenta » dans une lettre à Camerarius du 16 avril 1525, et sous l'impression nouvelle de la guerre des paysans, explique le moine-veau autrement que Luther ne l'avait d'abord fait (voy. plus haut, p. 297). « Christus homicidam ab initio fuisse Satanam dixit, nec est quod putemus nunc aliud agere, quam ut faces iniiciat, et incendium excitet quoquomodo. Huc spectabant portenta, quæ nata sunt tam multa proximo anno; vitulomonachus certe depravationem Lutheranæ doctrinæ in carnales et perniciosas opiniones significabat. Arcus nocte a me visus in nubibus in Loseri domo significabat haud dubie popularem motum. » — *Corp. Reform.*, t. I, p. 738.

pressurer, que dépouiller vos sujets pour soutenir votre faste et votre orgueil, de sorte qu'il devient impossible au pauvre homme de vous tolérer plus longtemps. Le glaive est sur votre gorge, et cependant vous pensez encore être si solides en selle qu'il soit impossible de vous renverser. Mais, par une si aveugle sécurité, par une audace si obstinée, vous ne réussirez qu'à vous casser le cou plus sûrement, prenez-y garde! C'est ce que vous cherchez, semble-t-il; vous voulez absolument périr, nulle remontrance, nul avertissement ne vous sert! Aussi Dieu dispose-t-il les choses de manière qu'on ne puisse, ni ne veuille, ni ne doive tolérer plus longtemps votre tyrannie; il faut que vous changiez, il faut que vous cédiez à la parole de Dieu » (c'est-à-dire à la doctrine de Luther). « Si vous ne le faites volontairement et amiablement, vous vous y verrez bientôt forcés. Si les paysans sont aujourd'hui vaincus, demain d'autres seront triomphants; si vous les mettez en déroute, ils n'en seront pas moins vainqueurs, car Dieu en suscitera d'autres, parce qu'il a résolu de vous humilier et de vous punir. Ce ne sont pas les paysans, chers seigneurs, qui s'élèvent contre vous, c'est Dieu même; Dieu en personne s'apprête à corriger votre perversité. Quelques-uns d'entre vous ont dit qu'ils exposeraient volontiers leurs terres et leurs gens pour anéantir la doctrine de Luther. Mais que diriez-vous si vous aviez été vos propres prophètes, et si vos terres et vos biens étaient en effet compromis? »

Les princes devaient se montrer indulgents envers les paysans : « Une charrette de foin cède le chemin à un ivrogne; combien plus devez-vous renoncer à votre violence, à votre opiniâtre tyrannie, et traiter avec ménagement les pauvres paysans égarés! N'entamez point la querelle avec eux, car vous ne savez pas quelle en serait l'issue. »

Quant aux douze articles des révoltés, « quelques-uns », dit Luther, « sont si équitables, si légitimes, qu'ils ont l'approbation de Dieu et du monde entier, et témoignent de la vérité de ce verset de David : « Dieu a déversé son mépris sur les princes. » Le premier, celui qui regarde la prédication de l'Évangile et le droit d'élire les pasteurs, ne peut, sans injustice évidente, être contesté. Bien que l'intérêt personnel s'y glisse, puisqu'il y est question d'entretenir le curé avec des revenus qui n'appartiennent pas aux paysans, cependant il faut convenir qu'on ne saurait leur refuser la libre prédication de l'Évangile; contre une pareille réclamation, l'autorité ne peut et ne doit rien entreprendre. »

Les autres articles dénoncent de si criants abus, comme par exemple la mortaille, les dîmes continuellement augmentées, qu'ils sont très-certainement légitimes et justes, car les princes et sei-

gneurs n'ont pas été constitués pour exploiter les sujets selon leur intérêt ou leur caprice, mais uniquement pour prendre à cœur l'intérêt et l'avantage des subordonnés; oui, il est impossible de tolérer plus longtemps les extorsions des puissants. Lorsque le champ du pauvre homme rapporte autant de florins que d'épis, quel profit en retire-t-il, puisque les princes réclament toujours davantage, mènent une vie de plus en plus fastueuse, et gaspillent le bien du pauvre pour les satisfactions de leur bien-être, pour leurs habits somptueux, leurs festins, leurs excès de table, leurs constructions inutiles, et qu'ils usent de l'argent acquis par la sueur du paysan comme si c'était de la paille? » « Le luxe des seigneurs doit être réprimé, et leur prodigalité restreinte; il est juste que le pauvre homme ait, lui aussi, son bénéfice. Les articles des paysans peuvent instruire leurs maîtres, car les injustices qui les oppriment y sont très-nettement exposées. »

Dans la seconde partie de l'ouvrage, celle qu'il adresse aux paysans, qu'il appelle « ses chers seigneurs et frères », Luther répète encore : « Je reconnais, et il n'est malheureusement que trop certain, que les princes et seigneurs ont cherché à entraver la prédication de l'Évangile, et accablé si despotiquement leurs sujets qu'ils ont mérité d'être traités en ennemis et précipités de leurs siéges par la colère de Dieu; car ils ont gravement péché contre le Seigneur et contre leurs frères, et n'ont aucune excuse. »

Un tel langage ne pouvait qu'exciter les passions populaires, qu'attiser l'effroyable brasier de l'insurrection; il ne pouvait contribuer au rétablissement de la concorde.

C'était en vain que Luther, s'adressant aux paysans incendiaires et pillards, leur répétait : « Quand même l'autorité serait tyrannique et injuste, cela n'excuserait aucunement l'émeute et la révolte, car châtier l'iniquité n'appartient pas à tous; l'autorité seule a le droit de punir; elle a le glaive en main, comme disent Paul et Pierre; c'est à elle que Dieu a confié le châtiment du méchant. A celui qui te prend ton manteau, laisse-lui aussi ta robe, et celui qui te donne un soufflet, tends-lui encore l'autre joue, dit l'Évangile. Entendez-vous, communautés chrétiennes? Comment votre conduite s'accorde-t-elle avec ce précepte[1]? »

[1] « Luther, dans la chaleur de sa dispute avec Carlstadt et Münzer », dit le protestant Charles Hagen (*Deutsche Geschichte*, t. II, p. 182-184), abandonna beaucoup de ses premiers et libéraux principes, et présenta ses principales doctrines sous une forme si âpre, si absolue, qu'il était impossible à tout homme de bon sens de s'en accommoder. Il traitait la raison de gourgandine du diable, disant qu'une opinion est réfutable dans la mesure exacte où elle s'accorde avec elle. Non-seulement, disait-il, il avait encouragé la sédition, mais il n'avait pas hésité à inviter le peuple allemand à se baigner dans le sang des papistes, parce que

Abusés par de faux prophètes, les rebelles ne pouvaient plus se glorifier du nom de chrétien, ni se vanter de suivre la loi du Christ. « Admettons que votre cause soit ce que vous dites, c'est-à-dire bonne et juste : en devenant vos propres juges, en vous révoltant contre la tyrannie et la violence, vous faites, il est vrai, ce que Dieu ne vous défend pas absolument de faire, mais vous vous rendez indignes de votre titre de chrétien; le nom de chrétien, vous dis-je, renoncez-y, et n'en faites pas le honteux manteau de votre violence, de votre conduite antichrétienne et séditieuse! »

« Non que je prétende justifier ou défendre l'autorité dans l'intolérable préjudice qu'elle vous cause; les princes commettent envers vous des injustices criantes, je le reconnais; mais », ajoutait Luther, « du moment que les paysans prennent sur eux de venger eux-mêmes leur querelle, l'autorité doit être avertie qu'elle n'a plus à faire à des chrétiens, mais à des païens; et les paysans, de leur côté, doivent avouer qu'ils ne combattent pas en chrétiens, mais en païens. Changez votre dénomination, dites que vous êtes de ceux qui luttent pour s'affranchir d'un joug inique, et que vous suivez l'impulsion naturelle; mais laissez là votre titre de chrétien. Que si vous y tenez, je ne puis envisager la chose autrement qu'elle ne m'apparaît; je ne puis vous cacher que je vous tiens pour des ennemis, qui étouffez mon Évangile et y mettez obstacle; car je vois bien que le diable, qui jusqu'à présent n'a pu me perdre par le Pape, cherche maintenant à me dévorer et à m'anéantir par les prophètes homi-

ceux-là font une chose agréable à Dieu qui anéantissent et démolissent les églises et les couvents! Ce fut après avoir été abandonné par les prophètes de Zwickau, Carlstadt, Münzer et les anabaptistes qu'il posa pour la première fois ses célèbres axiomes sur l'autorité; et pourtant, à ce même moment, il appelle les princes « des gredins, des misérables, qui renient Dieu, et sont dignes du mépris du peuple; des fous en délire et sans cervelle, dont on ne voulait ni ne pouvait plus tolérer la tyrannie et le despotisme ». Il ne faut pas s'étonner si les lecteurs de semblables invectives les recueillaient précieusement, et les préféraient aux doctrines sur l'obéissance passive, dont ils mettaient fort en doute l'orthodoxie. Outre que nul homme raisonnable ne peut admettre une semblable obligation, et qu'elle est en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux du droit allemand, lequel envisage comme un contrat les rapports entre prince et peuple, et déclare que le prince ne peut le violer sans cesser d'avoir droit à la soumission des sujets, il était aisé d'apporter des textes bibliques détruisant la nécessité prétendue d'une obéissance si servile. — La singulière façon dont Luther invitait à la paix princes et paysans fut imitée par les prédicants. Bucer disait en pleine chaire, à Strasbourg, que les évêques et les princes avaient opprimé le pauvre homme au delà de toute mesure. « Jusqu'ici ils l'ont écorché jusqu'à l'os, mais maintenant ils se mettent à sucer la moelle de l'os. Écoute bien ma comparaison : Si tu ordonnes au loup de garder les brebis, ou bien à ton chat de soigner le rôti, tu peux aisément l'imaginer la manière dont tu seras obéi. C'est ainsi que le pauvre homme a été protégé par ses maîtres. » Bucer ajoutait : « Cependant, gardez-vous de toute émeute! » Lettre du 9 juillet 1526, dans Jörg, p. 286, note.

cides et les amis du désordre que vous souffrez parmi vous. Eh bien donc, que Satan me dévore, s'il le veut, mais son ventre en deviendra bien étroit, je l'en avertis! »

Les articles dont quelques-uns, au dire de Luther, étaient « si légitimes, si équitables », sont l'objet d'un jugement tout différent dans la seconde partie du livre. L'emploi que les paysans veulent faire des revenus ecclésiastiques y est appelé « vol, escroquerie »; la pensée de supprimer le servage « est, selon Luther, directement opposée à l'Évangile, et outre cela, inique ». Les autorités et les paysans agissent les uns et les autres contre Dieu, et sont également sous le coup de sa colère. « Or, les deux camps en présence étant également dans leur tort, et vous, paysans, vous arrogeant le droit de vous rendre justice à vous-mêmes, vous périrez les uns et les autres; Dieu fustigera un coquin par un autre coquin. »

Voici quel était son conseil : les princes devaient renoncer à leur tyrannie, à leur oppression, afin que « le pauvre homme pût, lui aussi, avoir de l'air et de l'espace ». Les paysans, de leur côté, devaient abandonner « ceux de leurs articles qui montraient trop d'exigences et visaient trop haut ». Une commission composée de nobles et de magistrats devait travailler à conclure un accommodement pacifique. Aux paysans, Luther prédisait que, quand bien même ils commenceraient par remporter de grands avantages, ils étaient destinés à s'entre-dévorer plus tard comme des bêtes fauves. Aux princes, il disait : « Pour vous, mes seigneurs, vous avez contre vous l'Écriture et l'histoire, qui vous peuvent avertir de la manière dont finissent les tyrans. Les poëtes païens nous ont aussi rapporté la façon dont périssent les tyrans; ils meurent rarement d'une mort sèche, et généralement on les trouve un beau matin baignés dans leur sang. Donc, comme il est notoire que vous gouvernez despotiquement et férocement, que vous interdisez l'Évangile et que vous pressurez et tyrannisez le pauvre homme, vous n'avez d'autre perspective et consolation que le genre de mort dont sont morts vos pareils[1]. »

[1] Cette *Exhortation à la paix* contredit étrangement un écrit postérieur de Luther dont nous parlerons dans la suite (*Contre les troupes homicides et pillardes des paysans*), où il conseille aux princes de mettre à mort les émeutiers comme des chiens enragés. Du côté protestant, on a cherché à expliquer cette contradiction en supposant que l'*Exhortation à la paix* avait paru à un moment où le mouvement pouvait encore passer pour inoffensif (Ranke, t. II, p. 221), probablement en mars 1525 (Bensen, p. 270), par conséquent avant que les paysans aient commis leurs plus exécrables forfaits. C'est lorsque Luther fut informé, dit Bensen, surtout des horreurs de Weinsberg (voy. plus bas, p. 527), que son courroux s'enflamma, et qu'il composa son second écrit. Cette supposition est sans fondement, car les émeutiers avaient déjà exercé leur

III

C'est à une conclusion semblable, c'est au massacre général de tous les tyrans que visaient les insurgés, surtout ceux de Franconie, qui déclaraient hautement vouloir « anéantir et broyer » le clergé, la noblesse, en un mot toute autorité « arrogante et fastueuse ».

L'émeute éclata en premier lieu à Rothenbourg, ville libre de Franconie. Le 24 mars, raconte Laurent Fries, « les paysans se rassemblèrent dans la landwehr; ils allèrent camper à Bretheim, et invitèrent tous les colons des domaines environnants à venir les joindre. Ils déclaraient ne plus vouloir de maître, et se disaient affranchis des charges toujours plus nombreuses dont leurs seigneurs les accablaient : dîmes, impôts, douanes, corvées, impôts d'héritage, redevances, censives, tailles, servitudes, etc., et annonçaient leur résolution bien arrêtée de marcher avant peu sur Wurzbourg, d'en chasser les prêtres, les moines et les religieuses, et de s'emparer de leurs biens. » « La nouvelle de leur soulèvement se répandit rapidement dans les bourgades et villages environnants, et les pauvres gens en éprouvèrent beaucoup de joie. Plusieurs se hâtèrent de courir aux informations, demandant aux

sauvage fureur, même en Thuringe, avant la publication du premier écrit. Le 16 avril Mélanchthon écrivait à Camerarius : « Lutherus articulos rusticorum scripto publico *improbabit* et tamen principes ad æquitatem *hortabitur*. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 739. Du côté catholique, on a avancé que Luther, après la défaite des paysans, s'était détourné d'eux, et n'avait publié son second écrit que parce qu'il sentait bien que leur cause était perdue. Cette supposition n'est pas plus exacte que la première. Dès le 4 mai, au fort de la révolte, Luther ordonnait à Jean Rühel, conseiller de Mansfeld, de ne pas chercher à attendrir le comte Albert, qui s'apprêtait à châtier énergiquement les révoltés. Le comte devait se servir du glaive, et les traiter comme des meurtriers et des parjures, « tant qu'une veine palpiterait dans son corps ». De Wette, t. II, p. 653. Dès son premier manifeste, Luther juge sévèrement l'insurrection. Bien que cet écrit semble peu propre à pacifier les esprits, on ne peut nier qu'en présence des effroyables ravages de la révolution, il n'ait sincèrement désiré amener entre les partis un accommodement pacifique. La preuve en est qu'il prit soin de répandre une seconde édition des articles du traité de Weingarten (voy. plus haut, p. 506), dans l'espérance « que Dieu donnerait peut-être sa grâce à l'Allemagne, et que les paysans, renonçant à leurs sanglantes et damnables entreprises, se laisseraient persuader de conclure la paix ». « C'était avec joie, disait-il dans la préface, qu'il avait lu le traité de Weingarten; il le regardait comme une preuve de la grande miséricorde de Dieu, dans les temps sauvages et barbares où l'on vivait. » *Sämmtl. Werke*, t. LXV, p. 2. L'attitude de Luther, pendant la guerre des paysans, ne saurait donc être soupçonnée de duplicité; mais en ses deux manifestes, comme à son ordinaire, il se laisse guider par la passion. Dans le premier, il dépasse la mesure en s'emportant contre les princes et surtout contre le clergé; dans le second, il accable injustement les paysans.

révoltés les motifs de leur soulèvement, leurs plans, leurs intentions. Revenus chez eux, ces gens portèrent aux nues l'entreprise des insurgés, grossirent les faits, et prêtèrent au mouvement une importance qu'il n'avait pas. Sur quoi l'humeur ardente, inquiète, turbulente de la population s'enflamma de telle sorte qu'en beaucoup de localités des soulèvements eurent lieu. Le dimanche de *Lætare* (26 mars), les paysans d'Oberschipf, dans l'Odenwald, se rassemblèrent, attachèrent un soulier sur une perche, et marchèrent au son du tambour sur Unterschipf. Les villageois du territoire de la ville vinrent au-devant d'eux, portant un crucifix, et tous ensemble allèrent à l'auberge prendre le vin sacré de l'alliance. Là, les nouveaux amis firent bombance et se soûlèrent à cœur joie. »

Comme l'émeute menaçait de gagner l'évêché de Wurzbourg, l'évêque Conrad de Thüngen assembla « ses nobles conseillers », pour conférer avec eux sur les mesures à prendre. Quelques-uns furent d'avis de ne pas perdre de temps, d'agir avec une grande vigueur, et de profiter du moment où il était encore possible de se rendre maître de l'insurrection; il fallait, disaient-ils, confisquer les biens des rebelles, proscrire leurs femmes et leurs enfants, et brûler quelques villages, afin qu'ils comprissent tout de suite qu'on était bien décidé à leur résister. Sans nul doute, avertis de cette manière, beaucoup, au lieu de courir à l'émeute, resteraient à la maison, et ceux qui étaient partis se hâteraient d'y revenir. La horde diminuerait journellement, et malgré bien des ressentiments secrets, on pourrait espérer venir à bout des rebelles. Mais d'autres membres du conseil épiscopal rejetèrent ce plan, disant que la révolte n'éclatait pas seulement dans l'évêché de Wurzbourg, mais dans ceux de Mayence, de Bamberg, dans le Palatinat, dans le margraviat de Bade; personne, parmi les princes et électeurs de ces pays, ne prenait le parti d'une répression énergique; si donc leur seigneur l'évêque prétendait résister de front à l'émeute et donnait le premier le signal de la répression, il s'attirerait les reproches motivés non-seulement des paysans, mais des princes. Puis, l'évêque avait bien peu de monde à sa disposition; si la fortune le trahissait, si les paysans étaient vainqueurs, quelle force n'acquerraient-ils pas! quelle arrogance serait la leur! Et d'autre part, à quelles pertes, à quelle ruine l'évêché et la chevalerie ne se verraient-ils pas exposés! Pour tous ces motifs, il semblait préférable de patienter encore, jusqu'à ce qu'on sût le parti que prendraient les princes voisins, aux portes desquels le feu était également. En attendant, il fallait réunir les états du pays, et délibérer sur ce qu'il convenait de faire. « L'évêque se rangea à ce dernier avis. »

« Voyant donc », continue Fries, « que l'autorité se bornait à

regarder faire, et les laissait libres d'agir à leur fantaisie et de se réunir les uns aux autres, les paysans accoururent de toutes parts, et la horde devint tous les jours plus redoutable. L'audace des révoltés allait aussi en augmentant. Dès qu'ils avaient établi leur camp dans un endroit, les couvents étaient envahis, les presbytères pillés, les coffres et les caves vidés, et l'on faisait ripaille avec tout ce qu'on trouvait à boire ou à manger. Cette nouvelle manière de comprendre la fraternité plaisait extrêmement aux paysans, car pour la pratiquer il ne s'agissait que de bien se soûler, de manger, de boire et de ne plus payer d'impôt. On a rarement vu une réunion de gens plus grossiers, plus goulus, plus ivrognes. S'ils n'avaient commis plus d'un assassinat et mis le feu aux châteaux, je me demanderais si leur conduite ne doit pas plus justement s'appeler farce de carnaval que guerre; les paysans, comme chacun sait, sont portés à faire du tapage, à se livrer à la licence et à la folie pendant les jours du carnaval. C'était bien plutôt une échauffourée de rustres, une bataille d'ivrognes, qu'une guerre proprement dite. Pour abréger, personne ne sut se défendre. Les paysans apportaient avec eux leur capital. Ce qu'ils trouvaient en plus était bénéfice net[1]. »

Rothenbourg était le foyer de l'émeute; de nombreux prédicants, missionnaires ambulants ou résidant dans la ville, y prêchaient la « liberté évangélique ». Un paysan des bords du Ries parlait « en maint endroit, mais principalement dans la plaine où était établi le tir à l'arquebuse, et le peuple se pressait autour de lui ». « D'autres orateurs prêchaient sur la place du marché, dans les rues, dans les cimetières, faisant part à leurs auditeurs de ce qu'ils avaient trouvé dans leurs livres concernant les idées nouvelles. » « Tout ce qui, dans leurs discours, accusait les autorités était avidement recueilli par la foule. Les ouvriers interrompaient de temps en temps l'orateur pour faire valoir leurs griefs personnels, avec grande abondance de paroles et force imprécations séditieuses. Tout cela se passait au grand jour, personne ne songeait à s'y opposer[2]. » Parmi les prêtres apostats, le Carme aveugle Hans Schmid, surnommé « le renard », et le prédicant de la chapelle Sainte-Marie, Jean Deuschlin, le même qui avait poussé le peuple à assaillir la synagogue et à tomber sur les Juifs, se faisaient surtout remarquer. Ces deux exaltés attaquaient avec violence les pouvoirs spirituels et temporels, et soutenaient que personne n'était obligé de payer au clergé une redevance quel-

[1] Laurent Fries, 9-10, 22-23, 30. — Voy. 64-65.
[2] Thomas Zweifel, dans Baumann, *Quellen aus Rotenburg*, p. 11-12.

conque. « Aussi le peuple était-il de plus en plus irrité contre l'autorité, et goûtait-il de plus en plus les sermons de Deuschlin. Les bourgeois se rassemblaient dans la maison de ce dernier. » Carlstadt, chassé de Saxe et de retour à Rothenbourg, était, avec ces deux hommes, « la cheville ouvrière et le principal moteur de la révolution ». La doctrine de la charité fraternelle et évangélique, qui prescrit la communauté de biens et condamne tout pouvoir humain, « séduisait extrêmement l'homme du peuple des villes et des campagnes ». Il voulait qu'à l'avenir nul ne pût posséder une fortune plus élevée que celle de ses frères, et qu'on fût obligé de prêter à qui était dans le besoin, sans que personne pût jamais exiger le remboursement de ce qu'il avait avancé. Peu à peu, comme cela s'était déjà vu ailleurs, un parti puissant, composé de prolétaires, de bourgeois ruinés, de petits hobereaux des environs et d'« intrigants de villages », se forma dans la ville. Tous prétendaient n'avoir en vue que l'établissement de l'Évangile et l'abolition de ce qui était contraire au texte littéral de la parole de Dieu, car « toute plante que le Père céleste n'avait pas plantée devait être déracinée ». Beaucoup de bourgeois pactisaient ouvertement avec les paysans révoltés, et promettaient de les faire pénétrer dans la ville, pour piller et massacrer avec eux les conseillers et les riches.

Étienne de Menzingen, autrefois au service d'Ulrich de Wurtemberg, jeune noble plein de capacité et d'énergie, était l'un des chefs du mouvement. Il avait le don de la parole, mais son caractère était « double et faux[1] ». C'est à son instigation que, vers la fin de mars 1525, l'ancien gouvernement de la ville fut renversé, et bientôt après le culte catholique aboli. « Le 24 mars », dit une relation du temps, « on a brisé dans le cimetière la tête et les bras du grand crucifix. Le vendredi saint, tous les offices ont été supprimés. Jean Deuschlin seul a prêché; il a accablé d'injures l'Empereur, les rois, les princes et les seigneurs, les accusant de mettre obstacle à la parole de Dieu. Le moine aveugle a parlé ensuite. Il a dit que le Saint Sacrement était une idolâtrie. Le saint jour de Pâques, on n'a ni chanté ni prêché à l'église; le lendemain, Carlstadt a parlé contre le Sacrement[2]. » Quelques jours auparavant, il avait invité le peuple à briser les images; le lundi de Pâques, quelques meuniers et garçons meuniers se réunirent dans la vallée de la Tauber, proche de la ville, entrèrent en tumulte dans la belle église de Notre-Dame, à Kobenzell, brisèrent les verrières, profanèrent les autels et commirent d'ignobles sacriléges. Les missels, les tableaux, œuvres en

[1] Sur Menzingen, voy la chronique de Zweifel. Voy. aussi ses aveux dans BAUMANN, *Quellen aus Rotenburg*, p. 542-545.

[2] Voy. BAUMANN, *Quellen aus Rotenburg*, p. 596-598

partie de Michel Wohlgemuth, le maître d'Albert Dürer, les images saintes en bois sculpté, tout fut jeté dans le fleuve. Le jour suivant, 18 avril, de nouveaux attentats furent commis dans la cathédrale. Tandis que Carlstadt tonnait contre le Saint Sacrement, quelques hommes du peuple coururent à l'autel pour briser les images. « Ce que les pieux chrétiens d'autrefois avaient tant vénéré, ils l'ont brutalement jeté hors de l'église. Quelques-uns ayant voulu s'opposer à ces profanations, les couteaux brillèrent. Le jeudi d'après Pâques, des femmes armées de fourches et de piques couraient débraillées et furieuses sur le port, faisant grande rumeur, et disant qu'elles allaient envahir et piller toutes les maisons de prêtres. Les insurgés commirent des actes sauvages : l'un d'eux, nommé Laurent Knobloch, ami de Menzingen et élu chef des insurgés, fut mis en pièces par ses compagnons au moment où il allait commettre un viol sur une jeune fille. Les émeutiers se jetèrent les uns aux autres ses membres mutilés; enfin ils lui tranchèrent la tête et la scièrent en deux[1]. »

IV

A Bamberg comme à Rothenbourg, ce fut un prédicant du nouvel Évangile, un certain Schwanhäuser, qui contribua le plus à déchaîner le peuple contre les prêtres : « Nos pères spirituels, nos docteurs très-saints et très-éclairés, » disait-il à son auditoire, « persuadent au pauvre peuple, malgré le témoignage exprès de toute l'Écriture, que la volonté de l'homme est libre, qu'il peut comme il lui plaît faire le bien ou le mal, et que son salut est entre ses mains. O malheur, ô colère, ô châtiment de Dieu sur nous! Quels peuvent être les fruits d'une telle doctrine? Elle ne saurait former que des hypocrites, des cagots, des faux dieux, qui iront ensuite frapper à la porte du paradis avec leurs bonnes œuvres! » « Nos guides aveugles nous disent, nous prêchent que la Passion de Jésus-Christ eût suffi pour racheter plusieurs mondes, et d'autre part ils enseignent qu'elle ne suffit pas au salut d'une seule âme, et qu'il faut que l'homme mette encore ses œuvres dans la balance. Ils ne rejettent pas la grâce, mais ils y ajoutent les œuvres. O Dieu du ciel, quel blasphème est ceci! Que fait cette paille dans le noble froment, que fait cette eau dans le vin, la scorie

[1] Voy. Baumann, *Quellen aus Rotenburg*, p. 599-602. — Voy. Bensen, p. 63-104. — Höfler, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 269, n° 161.

sous l'argent, nos actes souillés et impurs à côté de la sainte grâce de Dieu? Cela ne s'appelle-t-il pas restreindre et outrager la grâce? N'est-ce pas là ignorer le prix de la Passion et du sang de Jésus-Christ, l'insulter, le blasphémer? Quelqu'un trouve-t-il que j'ai tort? Qu'il me dise, alors, ce qu'il entend par injure et blasphème! Nul ne ravage plus la vigne du Seigneur que ceux qui devraient la cultiver avec le plus d'amour. Ils ont chassé le Christ de sa vigne pour se substituer à lui; ils disent qu'ils sont les lieutenants de Jésus-Christ, tandis que les véritables apôtres du Seigneur sont persécutés par eux. » « Mais le Christ se lèvera, il viendra les juger, et il leur dira : C'est vous qui avez ravagé ma vigne, et la dépouille des pauvres est dans votre maison! Du temps des apôtres, le règne de l'Antechrist avait déjà commencé, mais maintenant sa domination est toute-puissante. Les papes, les cardinaux et les évêques persécutent la parole de Dieu; voilà pourquoi je les tiens pour de vrais Antechrists, et pourquoi le Sauveur les nomme voleurs et homicides. On laisse les pauvres sans abri, sans feu, sans aliments, et l'on construit aux saints, qui sont morts depuis longtemps, de vastes maisons de pierre; on leur apporte de l'or, de l'argent, des pierres précieuses et jusqu'à des animaux et des charrettes de vivres. Nous dépouillons les vivants pour ensevelir nos morts. Si nous étions vraiment chrétiens, nous vendrions les ostensoirs, les calices, les ornements d'église; à l'exemple des douze apôtres, nous gagnerions notre vie par le travail de nos mains, comme nous pourrions, et les pauvres seraient secourus[1]. »

Des discours de ce genre obtenaient naturellement l'approbation d'un grand nombre. Le 11 avril 1525, les plus remuants soulèvent l'émeute : ils sonnent le toscin, élisent des chefs, prennent possession des portes de la ville, contraignent les paisibles bourgeois, les nobles, les prêtres, à se charger du service de la cité, à faire les corvées, à garder les portes. Leurs émissaires se répandent dans les environs, et sonnent les villageois de se joindre à eux. Dès le lendemain, plusieurs milliers d'émeutiers sont déjà réunis. Lorsque l'évêque Weigand de Redwitz refuse, comme ils le demandent, de sanctionner la confiscation des biens du clergé et de la noblesse, « s'excusant sur ce qu'il ne lui est pas permis d'agir ainsi avant qu'un jugement préalable ait été rendu », les rebelles courent à son château et le saccagent. Deux jours durant, le peuple pille, à la ville et à la campagne, les maisons de la plupart des chanoines et des prêtres séculiers. Seule, la cathédrale, défendue par de braves bourgeois, est épargnée. Le 15 avril, un accord est conclu.

[1] Dans Heller, p. 165, 173-175, 185, 190-193.

L'évêque, assisté de son chapitre, est reconnu pour le seul seigneur du pays. On nomme une « commission nationale » chargée d'examiner et d'abolir tous les abus; on décide que jusqu'à la fin de l'enquête, tout payement d'impôt ou de dîme sera suspendu. La paix est publiquement proclamée, ce qui n'empêche pas l'émeute de continuer sans interruption dans l'évêché. Plus de soixante-dix châteaux et beaucoup de couvents sont pillés et saccagés. Dans la ville se rassemblent des milliers de vauriens accourus des environs, « de sorte que personne n'est plus en sécurité de son corps ou de ses biens les jours où cette populace s'enivre dans les caves des prêtres, comme cela arrive continuellement ». A Bamberg, la conduite des émeutiers « est si grossière et si sauvage que non-seulement les vieux et respectables bourgeois en sont consternés, mais ceux-là mêmes qui au début avaient applaudi à la révolte[1] ».

Si les insurgés n'avaient tenu aucun compte du traité conclu avec l'évêque le 15 avril, c'est qu'ils avaient reçu de bonnes nouvelles, leur annonçant les victoires successivement remportées par les leurs dans l'Odenwald, la vallée du Neckar, et dans tout l'évêché de Wurzbourg.

V

Dans l'Odenwald et les pays qui l'avoisinent, les paysans s'étaient soulevés à la voix de Georges Metzler, aubergiste perdu de mœurs, et de l'ancien chancelier du Hohenlohe, Wendel Hipler, surnommé Fischbach, démagogue adroit et rompu aux affaires. « J'ai taillé de l'ouvrage à ton maître », disait-il le 23 mars à un serviteur du comte de Hohenlohe, un jour qu'il buvait avec ce dernier dans une auberge de Weinsberg; « je veux que cette année il ait de la besogne! A OEringen et dans les alentours, il y aura certainement bientôt quelques prairies à acheter à bon compte! » Révolutionnaire exalté, il servait sans cesse, par ses paroles et par sa plume, « la cause du peuple ». Il avait organisé des sociétés secrètes dans tous les environs, de sorte qu'en peu de temps, il avait en main, en sa qualité de chancelier et de premier secrétaire des rebelles, tous les

[1] Pour plus de détails, voy. BENSEN, p. 376-384. La liste des châteaux détruits, p. 564-565. *Städter und Bauernkrieg im ehemaligen Fürstenthum Bamberg*, dans les *Histor. polit. Blättern*, p. 95-817.

fils de la révolte. « Hipler est un esprit aiguisé, un homme adroit et entendu », disait de lui son ami Götz de Berlichingen; « il est rare d'en rencontrer qui le vaillent dans les conseils[1]. »

A l'appel de Metzler, les paysans accouraient de toutes parts. « Ils venaient en troupes bruyantes, semblables aux abeilles quand elles essaiment. » Celui qui refusait de les suivre était menacé de perdre « les biens et la vie », et de faire ainsi l'expérience de ce qu'il en coûtait de refuser d'être un « frère chrétien ». Élu général en chef, Metzler donna rendez-vous à ses troupes, encore grossies par des renforts venus des territoires de Mayence, de Wurzbourg et des États de l'Ordre Teutonique, à l'abbaye de Citeaux, située près de Schönthal, à quatre lieues d'OEringen. Là, tous les bourgeois et paysans qui ne s'étaient pas encore déclarés devaient se présenter à la « sainte armée », animés des sentiments de la plus pure charité fraternelle, « offrir leur assistance aux frères, et promettre de contribuer au triomphe de la parole de Dieu et de la doctrine de saint Paul »; les troupes de Metzler s'intitulaient l'« armée évangélique »; les insurgés déclaraient n'avoir d'autre but que le maintien et la protection de la parole de Dieu[2]. Du 4 au 10 avril, ils campèrent à Schönthal, et s'y conduisirent « comme des bêtes féroces ». Ils profanèrent les autels, volèrent les vases sacrés, qu'ils se partagèrent ensuite, détruisirent les plus admirables chefs-d'œuvre, et brûlèrent tout un village, à l'exception de quelques maisons.

Pendant ces jours d'horreur, Götz de Berlichingen, « le chevalier audacieux et vaillant », vint, accompagné d'autres « frères chrétiens », rejoindre les paysans[3]. « Il se faisait fort », disait-il, « de mettre la noblesse du côté des révoltés, les nobles étant aussi bien que les paysans opprimés par les princes[4]. » De même qu'autrefois, dans une de ses expéditions de rapine, il avait salué du nom de « chers compagnons » une bande de loups fondant sur un troupeau de moutons, il voyait maintenant dans les paysans incendiaires et pillards de « chers frères chrétiens », dont il pourrait heureusement se servir contre les princes et les seigneurs ecclésiastiques tant détestés de lui. Il espérait, par son influence et la part personnelle qu'il comptait prendre à la révolte, réprimer à temps la fureur des bandes insurgées, et les empêcher de s'en prendre aux biens des nobles. A Schönthal, il convint avec les paysans « que dès qu'il les verrait

[1] Pour plus de détails sur Hipler, voy. Buhler, p. 155-159.
[2] Voy. Bensen, p. 107-119.
[3] Voy. sur lui notre premier volume, p. 538-541, 548.
[4] Tiré des aveux de Dyonisius Schmid, ancien maire de Schwabach, dans Stalin, t. IV, p. 296, note 3.

arriver à Gundelsheim, dans les environs de son château de Hornberg, il viendrait les rejoindre[1] ».

A Schönthal, des hordes venues des bords de la Tauber et unies aux lansquenets de la bande noire, commandés par Florian de Geyer, rejoignirent l'« armée évangélique ». Vinrent ensuite les bandes du comté de Hohenlohe et du territoire de la ville libre d'Heilbronn, commandées par le sauvage et incendiaire Jacques Rohrbach, de Böckingen. Jacques, comme Metzler, était depuis longtemps le « frère » de Wendel Hipler, et de moitié dans tous ses complots. Intimidés par ses menaces, les habitants des localités environnantes venaient en foule se joindre à l'Union chrétienne. « Si vous tardez encore », leur avait-il écrit, « si vous refusez de prêter main-forte à l'Évangile, je saurai bien vous contraindre à l'obéissance; je pillerai, je brûlerai tout ce qui vous appartient! » « C'est ainsi », rapporte Sébastien Franck, « que plus d'un honnête homme s'était vu forcé de suivre les révoltés. » Jacques faisait jurer à ses troupes de l'aider à proscrire moines et prêtres. Après leur expulsion, on se partagerait leurs dépouilles. Le prédicant de l'armée exhortait avec lui les paysans à défendre de cette manière la « liberté évangélique[2] ».

Pendant qu'à Schönthal les insurgés se livraient « à des excès, à des débauches qu'eussent désavoués des Turcs », arriva soudain la nouvelle que les « frères chrétiens » des environs de Mergentheim avaient pénétré dans la ville grâce à la complicité des bourgeois, et qu'ils avaient pillé les maisons des chevaliers de Saint-Jean[3]. « Ce fut une liesse nonpareille. Les insurgés, voyant la fortune leur sourire de tous côtés, se flattaient d'être avant peu les seuls maîtres du pays. »

L'« armée unie de l'Odenwald et de la vallée du Neckar », forte d'environ huit à dix mille hommes et commandée par Metzler, rebroussa vers le sud le 10 avril, et le jour suivant, à Neuenstein et à Waldenbourg, « rangea au devoir chrétien » les comtes Albert et Georges de Hohenlohe. Albert avait proposé aux paysans de s'en remettre à l'arbitrage d'un tribunal souverain, impartial, chargé d'apprécier tous leurs griefs; mais il lui fut répondu que la « sainte

[1] Aveux de Dyonisius Schmid, voy. note 4 de la page précédente. Le 19 avril 1525, le grand prévôt du Wurtemberg Frédéric de Freiberg écrivait de Schorndorf au Conseil de régence autrichien que Götz de Berlichingen était le véritable général en chef des paysans, bien qu'on ne le reconnût pas officiellement pour tel. — Voy. Stalin, t. IV, p. 297.

[2] Voy. Zimmermann, t. II, p. 271-277. — Bensen, 119-222.

[3] Sur le pillage de Mergentheim et du château voisin de Neuhauss, appartenant à l'Ordre Teutonique, voy. Œchsle, p. 138-141.

armée » ne reconnaissait l'autorité ni de l'Empereur ni des Ordres, et ne se guidait que d'après ses propres décisions. Si les comtes refusaient de faire droit à leurs réclamations, leurs propriétés seraient saccagées; ils durent jurer, à genoux, fidélité à l'Union, et s'engager à observer les douze articles. « Frère Albert et vous, frère Georges », leur dit l'un des révoltés, « approchez, jurez de rester parmi nous comme de bons frères, et de ne rien entreprendre contre nous, car désormais vous ne serez plus jamais les maîtres; c'est nous qui sommes à présent seigneurs de Hohenlohe[1]. » Après qu'à l'instigation de Jacques Rohrbach le couvent de femmes de Lichtenstern eut été pillé, les hordes marchèrent sur Löwenstein, et contraignirent les comtes Louis et Frédéric à entrer dans la « fraternité ». Revêtus d'habits de paysan, tenant à la main des bâtons blancs, ceux-ci se virent forcés de suivre l'armée et durent subir les plus grossiers traitements. Le 14 avril, les insurgés s'emparèrent de la petite ville de Neckarsulm, appartenant à l'Ordre Teutonique; « tout ce qui était bien d'église fut saccagé ». L'armée se porta ensuite sur Weinsberg.

A Weinsberg, petite ville du Wurtemberg, le comte Louis Helfreich d'Helfenstein, grand prévôt, commandait une petite garnison d'environ soixante-dix à quatre-vingts cavaliers. A la nouvelle de l'approche des rebelles, il se hâta d'envoyer demander assistance au Conseil de régence autrichien, qui siégeait alors à Stuttgard: mais il n'en obtint aucun secours. « Les bourgeois », écrivait le comte, « bien qu'ils m'aient juré fidélité à la vie et à la mort, donnent lieu à des soupçons qui semblent bien fondés; leur irrésolution fait tout craindre. Les enfants perdus de Weinsberg pactisent avec les paysans, leur enseignent les moyens les plus faciles d'assaillir le château, et leur promettent aide et secours au moment décisif. » Le 16 avril, le matin de Pâques, le comte fut averti que les paysans avaient quitté leur camp dès la pointe du jour, parlant d'aller querir leurs œufs de Pâques à Weinsberg. Il renforça alors sa petite armée, et disposa tout pour la défense des portes et des abords de la ville. Ayant rassemblé ses reitres, ses cavaliers et les bourgeois de la cité sur la place du marché, il s'efforça de leur inspirer courage et confiance. Il avait laissé sa femme et son enfant au château, leur dit-il; il allait se mettre à leur tête, décidé à se défendre avec eux jusqu'à la mort. Il leur assura que ce jour-là même il attendait de sûrs renforts. Accompagné de beaucoup de ses cavaliers, il se ren-

[1] Herolt, p. 91. « Donc les deux comtes restèrent avec les paysans, et cependant ils avaient de bons châteaux forts! Mais notre Seigneur Dieu leur avait ôté tout courage. » Voy. Œchsle, p. 95-108.

dit à l'église, assista à la messe et reçut la sainte communion. Mais l'office divin n'était pas encore terminé qu'on vint lui annoncer que six à huit mille paysans étaient ameutés devant les murs de la ville, et demandaient à ce que le « château et la cité fussent livrés à la sainte armée de l'Union ». Une « vieille sorcière », « la Hofmann noire de Böckingen », avait prononcé des sortiléges sur l'armée des révoltés, et prétendait l'avoir rendue invulnérable. Les bandes de Florian Geyer escaladèrent le château « comme des chats », et l'eurent bientôt mis à sac. Aidés des bourgeois qui leur avaient ouvert les portes, ils furent promptement maîtres de la ville : chevaliers et cavaliers se défendirent héroïquement jusque devant la porte de l'église, mais enfin il fallut céder au nombre. « Tout ce qui portait bottes et éperons » fut condamné à périr, et les prêtres furent passés au fil de l'épée. « Les paysans, ivres et fous, se disputaient, parmi les cris et les rixes, les ostensoirs, les calices, les vases d'argent, les vêtements sacerdotaux, et autres objets précieux. » « Il semblait que l'enfer eût déchaîné ses pires bandes; des atrocités vraiment sauvages furent commises. » Jacques Rohrbach, qui s'était chargé de la surveillance des prisonniers, résolut de mettre l'occasion à profit pour « inspirer une salutaire terreur à la noblesse ». Lui et ses compagnons décidèrent qu'ils ne feraient grâce à aucun seigneur, noble ou cavalier, et les passeraient sans exception au fil de l'épée, déclarant en même temps que tout paysan qui oserait prendre le parti d'un noble serait immédiatement massacré. Le comte d'Helfenstein fut condamné à être « passé par les piques » au son des tambours, avec vingt-quatre de ses gentilshommes et quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs[1]. On conduisit les condamnés dans une prairie située devant la porte basse de la ville; là, on leur signifia leur sentence. La comtesse d'Helfenstein, fille naturelle de l'empereur Maximilien, se jeta alors aux genoux de Rohrbach, tenant entre ses bras son fils âgé de deux ans; elle le conjurait en pleurant de lui accorder la grâce de son mari; mais Rohrbach la repoussa durement, et un paysan blessa « le petit seigneur d'un coup de son épée ». Le comte, pour sauver sa propre vie, lui ayant offert une rançon de trente mille florins, Rohrbach lui dit : « Quand bien même tu nous donnerais deux tonnes d'or, il faut mourir! » L'ancien joueur de fifre du comte, Melchior Nonnenmacher, se tenait devant lui, soufflant joyeusement dans son instrument : « Je t'ai si souvent fait de la musique lorsque tu étais à table », lui disait-il, « n'est-il pas juste que je te régale

[1] Il ressort des aveux de Pierre Dohaim, fait prisonnier à Ulm en 1525, qu'à peine la dixième partie de l'armée des paysans fut informée du meurtre du comte. Œchsle, p. 107.

aujourd'hui, au moment où tu vas exécuter ta dernière danse? » Il lui ôta de la tête son chapeau à plumes, et s'en coiffa, disant : « Tu l'as porté assez longtemps, je veux être seigneur à mon tour! » A peine le comte avait-il fait trois pas sur le chemin du supplice qu'il tomba mort sur le sol, percé de cent coups de pique. La Hofmann plongea alors un couteau dans ses entrailles, et cira ses souliers avec la graisse qui en tombait. Jacques Wirt endossa e pourpoint de damas de la victime; en cet équipage, il se présenta devant la comtesse et lui dit : « Femme, comment me trouves-tu ainsi? » On fit main basse sur les joyaux de la veuve, on la dépouilla même d'une partie de ses vêtements, puis on la fit monter avec ses femmes sur un tombereau de fumier qui devait la conduire à Heilbronn. La populace de Weinsberg l'accompagnait en l'abreuvant d'outrages. « Tu es venue parmi nous en carrosse doré », lui criait-on, « et tu t'en vas dans une charrette de fumier! » D'un courage tranquille, l'infortunée, songeant sans doute à la semaine sainte qui venait de s'écouler, répondit avec calme : « J'ai commis beaucoup de péchés! Le Christ, le Sauveur sans tache, est entré à Jérusalem le jour des Rameaux parmi l'allégresse du peuple; bientôt après il a été crucifié, non pour ses péchés, mais pour les nôtres! Qu'il me console[1]! »

Les autres gentilshommes[2] périrent de la même façon que le comte; on éleva les jeunes pages au bout des piques; puis on les acheva.

Le bruit des atrocités commises à Weinsberg se répandit rapidement dans toute l'Allemagne « comme un râle d'agonie », excitant partout un profond sentiment de honte, un ardent désir de vengeance. « Chacun », dit un chroniqueur, « méditait au fond de son âme la grande iniquité, l'inhumaine barbarie des paysans évangéliques. Comment gouverneraient-ils, si le jeu continuait à leur réussir? Les paysans ne s'étaient-ils pas conduits en véritables Turcs? N'était-ce pas ainsi qu'agissaient les infidèles, lorsqu'ils étaient victorieux et répandaient lamentablement le sang chrétien, aussi bien celui des vieillards que celui des jeunes gens[3]? »

Au conseil de guerre des paysans, où se discutaient les plans

[1] La comtesse se réfugia plus tard chez son frère l'archevêque Georges de Liége, puis chez sa demi-sœur Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, où elle mourut en 1537. HENNE, *Hist. du règne de Charles V en Belgique*, t. IV, p. 80.

[2] Pour les listes des victimes, et tous les documents concernant les événements de Weinsberg, voy. STALIN, t. IV, p. 286, note 1-3.

[3] *Thoman's Weissenhorner Historie*, dans BAUMANN, *Quellen zur Gesch. des Bauernkriege in Oberschwaben*, p. 90. — « L'ancien proverbe populaire qui affirme « que la hache n'est jamais plus tranchante que lorsqu'un paysan devient seigneur et maître », ne ment point », dit Haarer (dans GÖBEL, p. 115).

des saintes armées, Florian de Geyer proposa de brûler et de raser tous les châteaux forts, un noble, pas plus qu'un paysan, ne devant avoir plus d'une porte à sa demeure. Les couvents, disaient ses compagnons, devaient aussi être détruits et les moines contraints de labourer et de défricher le sol, comme de simples cultivateurs. Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité, et il fut convenu qu'on allait commencer par obliger Heilbronn à entrer dans la « Fraternité chrétienne ». Ensuite on pénétrerait par le territoire de Mayence dans l'évêché de Wurzbourg, où l'émeute se montrait déjà toute-puissante. Le 17 avril, Götz de Berlichingen[1] fut élu général. Avant de quitter Weinsberg, l' « armée évangélique » reçut des comtes de Hohenlohe deux couleuvrines et un demi-quintal de poudre, avec l'assurance que « les seigneurs ne souffriraient pas que leurs sujets fissent aucune résistance aux révoltés[2] ».

Heilbronn fut prise « à aussi peu de frais que Weinsberg ».

Depuis la révolte de la haute Souabe, une « Fraternité » s'y était formée. Elle tenait ses assemblées secrètes chez un boulanger-cabaretier; dans la ville et dans les villages environnants, tout depuis longtemps se préparait en secret pour un « soulèvement chrétien. » On avait soumis les douze articles à l'appréciation des paysans. Un des meneurs, les pressant de se déclarer, leur disait : « Allons, courage! vous êtes des hommes libres! Qui vous oblige à payer les tailles, les redevances, les dîmes? A l'œuvre donc! La corporation des vignerons ne vous abandonnera pas! » « Frères », s'était écrié un soldat qui avait autrefois servi sous Sickingen lors de la campagne de Trèves, « que le *Bundschuh* se lève enfin! » Jacques Rohrbach était le plus violent agitateur d'Heilbronn. « Mes amis », disait-il aux conjurés attablés avec lui le 1er avril dans la maison du boulanger autour de la friture et du vin blanc, « c'est maintenant que nous allons commencer une vie chrétienne! c'est maintenant que la horde des paysans va se signaler! » « Nous commencerons par punir les prêtres », disait un autre, « puis nous passerons aux seigneurs; nous prononcerons la sentence de tous ceux qui nous ont affamés; que le châtiment de Dieu les atteigne! Leurs maisons vont devenir les nôtres! » A l'assemblée de Flein, où les « frères » d'Heilbronn et huit cents paysans se trouvaient réunis, on adopta, sur la proposition de Rohrbach, la résolution suivante : « Comme celui qui possède plus que son frère est strictement obligé de l'aider et de le secourir, il faut mettre la main sur les propriétés des chevaliers de Saint-Jean, et partager entre les bourgeois tout ce qui s'y trouvera.

[1] Voy. STALIN, t. IV, p. 296, note 3.
[2] Dans OECHSLE, p. 109-110.

Les champs seront répartis entre les pauvres; les moines et les religieux seront chassés. » Vers le milieu d'avril, presque toute la corporation des vignerons d'Heilbronn était en bonne intelligence avec les émeutiers, et, dans la ville même, un parti puissant s'était déclaré contre le conseil. Ce parti se composait d'ouvriers à leur aise, de bourgeois ayant autrefois servi, et de nombreux prolétaires, dont un inventaire tombé plus tard entre les mains des princes va nous permettre d'apprécier les ressources : l'un d'entre eux « ne possède rien qu'un bois de lit, un traversin et deux oreillers, sur lesquels sont couchés ses six enfants »; un autre « n'a qu'une table, un petit lit et quatre enfants »; un troisième « a pour tout bien, lui et ses quatre enfants, un vieux lit, une cruche et une cuirasse ». Tous étaient d'avis qu'il fallait sans délai défendre l'Évangile, soutenir la cause de Dieu, et « passer les riches au crible ». Le boulanger Hans Müller, surnommé Flux, qui avait visité les paysans dans leur camp, vint redire aux amis d'Heilbronn : « Nos frères se mettent en marche avec une armée si considérable que les ennemis ne pourront jamais en venir à bout. Ils m'ont fait part de tous leurs plans; ils marcheront devant eux aussi loin que le monde est grand. Je les ai vus à l'œuvre à Lichtenstern, où ils ont détruit et brisé tout ce qui se trouvait! A nous de tomber sur les nonnes et les moines! à nous de châtier les affameurs qui les soutiennent! à nous de faire jouer le glaive! »

Le conseil d'Heilbronn, « divisé contre lui-même, privé de chef », ne résista pas longtemps. Le dimanche de Pâques, 16 avril, la révolte éclata sur la place du marché. Ceux qui tenaient pour les paysans envoyèrent des messagers à Georges Metzler et à Jacques Rohrbach, les invitant « à se rendre promptement à Heilbronn, parce qu'il serait très-facile d'y pénétrer ». Si les conseillers refusaient d'ouvrir les portes, « on ferait sauter leurs têtes pardessus les murs ». Une bande d'insurgés se rua sur l'hôtel de ville, criant : « A mort les scélérats qui sont là dedans! » Ce ne fut qu'à grand'peine que le prédicant de Saint-Nicolas, le docteur Lachmann, ami de Mélanchthon, parvint à les calmer. Lorsque la nouvelle de l'attentat de Weinsberg se répandit dans la ville, « les conseillers tombèrent dans le trouble et le désespoir ». Aussitôt après le forfait, quelques bourgeois qui y avaient pris part ou avaient été de connivence avec les révoltés revinrent à Heilbronn. Parmi eux se trouvait Christian Weyermann, « dont la pique, encore dégouttante de sang, gardait des débris de cheveux et de chair humaine ». En franchissant la porte d'Heilbronn, il s'était écrié : « C'est maintenant que la danse va commencer pour de

bon! Tous les gens à éperons seront massacrés! » Luz Taschenmacher, dont la pique était encore ensanglantée, portait l'habit de gala du comte d'Helfenstein. Hans Waldner était coiffé de son béret et avait son épée au côté; avec eux était aussi le « porcher de Kresbach », un misérable qui avait été des plus ardents au pillage du château, et avait demandé à grands cris la mort du comte.

La « Fraternité » fut d'avis de « faire passer par les piques » tous les grands seigneurs d'Heilbronn : « Nous allons nous faire justice! maintenant cela va marcher! notre fortune commence! les coquins nous ont assez longtemps trompés, leur affaire est claire! nous ne ferons aucun mal aux pauvres, nous n'en voulons qu'aux riches. On coupera les mains de tous ceux qui ont prêté serment contre nous! »

L'armée de l'Union se présenta le mardi de Pâques devant la ville, « demandant à danser à la kermesse d'Heilbronn ». Georges Metzler fit savoir au conseil que lui et ses frères étaient venus pour châtier leurs ennemis les prêtres. Le devoir de la ville était d'accueillir les frères chrétiens, et les bourgeois devaient partager avec eux. Si la Fraternité était repoussée, elle était résolue à mettre en haut ceux qui étaient au dernier rang; mais si on lui donnait entrée de bonne amitié, les chefs se prêteraient volontiers à un accommodement. Le conseil entama les négociations; mais tandis qu'elles se poursuivaient, les paysans pénétrèrent dans la ville, soit que les portes leur eussent été ouvertes par ordre du conseil, soit que les bourgeois révolutionnaires eussent pris l'initiative. Dès lors, les insurgés furent maîtres et seigneurs de la cité. Rohrbach et ses affidés expliquèrent à la population, assemblée sur la place du marché, « qu'ils ne voulaient rien entreprendre contre l'autorité de l'Empereur, et que, dociles à la doctrine de saint Paul, ils avaient pris les armes pour protéger l'Evangile. »

Cette « protection de l'Évangile » commença immédiatement par le pillage de la maison de Saint-Jean. Les lettres, comptes, papiers des chevaliers furent déchirés, éparpillés, jetés dans le ruisseau. Les femmes et les enfants allaient et venaient, transportant du vin, de l'avoine, du linge, de l'argenterie, des objets de ménage de tous genres. Rohrbach établit un marché dans le château, et fit savoir à toute la ville que le butin allait être mis à l'enchère. A la caisse du blé des commendes, on voyait des bourgeois mesurer le froment et l'avoine avec le bâton de justice et les balances municipales; les femmes portaient des soutanes et des aubes de chœur, et s'étaient fait des tabliers avec le linge d'église. « Nous séjournerons quelque temps ici », disaient-elles; « quant aux bourgeois, ils peuvent aller habiter nos villages! » On contraignit les chevaliers de Saint-Jean de s'asseoir tête nue à la table des paysans. « Aujourd'hui, mon petit seigneur », disait un paysan à un chevalier, « nous sommes grands

maitres! » Et ce disant, il lui porta un si rude coup qu'il le fit tomber à la renverse. Tout l'argent comptant qui se put trouver fut saisi et partagé. Le couvent de Sainte-Claire dut payer une rançon de 5,000 florins; celui des Carmélites, situé à quelque distance de la ville, en offrit 3,000 et, malgré des promesses formelles, fut très-endommagé. Partout les paysans faisaient de riches captures; aussi eussent-ils bien voulu voir se prolonger indéfiniment la « fraternité évangélique ». Leur principal chef, Georges Metzler, reçut pour sa part 13,000 florins. Rohrbach déposa chez une veuve une somme de soixante et onze florins, un rouleau de doubles ducats, des pierres précieuses enchâssées dans l'or, de superbes hanaps en argent, et divers autres bijoux de grande valeur. On vit un bourgeois d'Heilbronn portant sur son dos un sac contenant 1,400 florins, partager la somme avec quatre émeutiers. Ces « féroces sangliers » pénétraient aussi chez les prêtres qui étaient nombreux dans la ville, et s'emparaient de l'argenterie, des gobelets d'argent et du vin qu'ils trouvaient.

Le conseil avait sacrifié le clergé à sa propre sûreté. Il « jura d'observer loyalement les douze articles présentés par les paysans, et fit savoir à tous les habitants d'Heilbronn que chacun était libre de se joindre aux rebelles, et que les citoyens qui voudraient suivre les révoltés pourraient, plus tard, quand il leur plairait, rentrer dans la ville sans crainte d'être inquiétés, parce qu'il ne serait fait aucun tort à leurs droits de bourgeoisie, à leur réputation, ni à leurs biens[1] ».

[1] On lit dans une chanson populaire du temps :

Heilbronn, tu as été coupable,
Tu n'as pas bien réfléchi,
Tu expieras ta faute,
Car tu as causé la ruine de bien des gens!
A cause de toi, plus d'un cœur loyal
A été livré au désespoir,
Et beaucoup ont perdu la vie
Par suite de ton crime!
Tu as fait alliance avec les paysans,
Et tu n'y étais pas forcée,
Toi qui as de si profonds fossés,
De si bonnes murailles!
Alors les pauvres braves gens ont eu peur,
Car dans leurs campagnes,
Leurs villages, leurs bourgs découverts,
Ils n'avaient aucun secours à espérer!

Et à la fin :

Veut-on que je dise la vérité?
Dans plus d'une ville
Le mal n'est pas venu
Des seigneurs ni du conseil.
Il est venu des vauriens
Qui ont dirigé tout le jeu,
Et qui, n'ayant rien à perdre,
Ont voulu gagner beaucoup.

LILIENKRON, t. III, p. 448, 451.

Aussitôt que le conseil de Wimpfen eut apprit qu'Heilbronn avait ouvert ses portes aux insurgés, il leur envoya des délégués, et conclut avec eux un traité de paix, aux dépens du clergé. La ville s'engageait à livrer une certaine somme d'argent et à fournir les paysans de vin et de blé prélevés sur les biens d'Église. Liberté était laissée aux bourgeois de se joindre aux révoltés et d'adopter leurs articles; les meneurs révolutionnaires de la ville obtinrent, pour eux et les leurs, une lettre de protection les mettant entièrement à l'abri, et laissant à leur libre disposition tous les biens ecclésiastiques. Redoutant les représailles de la ligue souabe, qui avait droit de juridiction sur Heilbronn, les paysans convinrent de ne pas arborer de bannière aux couleurs et armes de la ville. Hans Flux, qui avait servi d'intermédiaire entre les conseillers et les rebelles, leva donc l'« étendard libre » d'Heilbronn. Il exhortait en ces termes les habitants de la cité : « Chrétiens mes frères, marchez hardiment sous cette bannière, venez promptement au secours de l'Évangile! A tous sera donné un égal butin, même ration de blé, de vin, même solde! Le riche sera tenu en même estime que le pauvre! » Le conseil consentit à fournir les révoltés de piques, de cuirasses, de poudre et de pièces d'artillerie. « Aussitôt que vous désirerez nous revoir, faites-le-nous savoir au plus vite », dit Flux à l'un des bourgmestres au moment de quitter Heilbronn; à quoi celui-ci répondit en tremblant : « Merci, cher Hans, et bonne chance! » Un bourgeois d'Heilbronn fut élu premier maître de quartier au conseil de guerre des paysans. Un autre avouait hautement le but qu'on se proposait : « Tomber sur les cités, égorger tous nos ennemis, nous en donner à cœur joie! » Une troupe de femmes suivait l'armée, portant comme les hommes armes et cuirasses, et faisant cortége à cette même « Hofmann noire » qui, à Weinsberg, avait plongé son couteau dans le corps du comte d'Helfeinstein et avait proféré des imprécations sur Heilbronn et surtout sur les conseillers, « ces scélérats et ces coquins ». Si l'on avait suivi les conseils de cette mégère, la ville entière eût été détruite. Elle eût voulu « déchiqueter toutes les robes des nobles dames pour les voir aller par les rues comme des oies plumées ». Exhortant les troupes au pillage, elle leur répétait « qu'il ne fallait pas laisser pierre sur pierre à Heilbronn, et que la ville allait être transformée en village, parce que tout devait être nivelé [1] ».

[1] Sur ces événements, voy. la relation de Jacques Sturm dans SCHREIBER, t. II, p. 56. — JAGER, *Geschichte von Heilbronn*, t. II, p. 35-50. — ZIMMERMANN. t. II, p. 439-490. La Hofmann est l'une des personnalités les plus repoussantes de la révolution sociale. Elle fit preuve d'une telle férocité que, parmi les femmes

Le 22 avril, l'armée de l'Union quitta le camp d'Heilbronn pour opérer sa jonction avec plusieurs autres bandes qui, pendant ce temps, commandées le plus souvent par Florian de Geyer, avaient soumis à la « Fraternité » les contrées du Neckar, du Kocher et du Jaxt, soit par la force, soit du libre consentement des populations. Une partie de ces hordes assaillit et pilla Scheuerberg, château appartenant aux chevaliers de Saint-Jean et situé sur la montagne qui surmonte Neckarsulm, et Horneck, donjon de Dietrich de Cleen, grand maître de l'Ordre Teutonique. Les révoltés pénétrèrent ensuite au cœur du Wurtemberg.

Là, plusieurs hordes s'étaient déjà formées « pour le soutien du droit et de la justice, pour la cause du saint Évangile et de la parole de Dieu ». L'une d'elles était entrée le 25 avril à Stuttgard, d'où le Conseil de régence autrichien s'était hâté de s'enfuir. D'autres avaient soumis presque toutes les villes de la forêt Noire wurtembourgeoise. Dans la ville libre de Hall, les paysannes, accourues des environs, choisissaient d'avance les maisons qu'elles se promettaient d'habiter. « Avant peu », disaient-elles aux bourgeoises de la ville, « nous aussi nous serons de grandes dames! » Néanmoins la ville essaya de résister; mais ses paysans fraternisèrent avec les bandes de la seigneurie de Limpurg, qui avaient leur quartier général à Gaildorf, et qui, brûlant et pillant sur leur passage, jetaient l'épouvante parmi tous ceux qui avaient encore quelque chose à perdre. Ces hordes s'intitulaient l' « Union générale », et prétendaient ne s'être associées que « par un motif fraternel de charité chrétienne, pour établir le saint Évangile et pour extirper les abus ». La rage de destruction des insurgés se donna surtout carrière au couvent de Lorch, auquel ils mirent le feu le 12 mai; ils n'épargnèrent même pas les tombes des empereurs de la maison de Hohenstaufen. Le capitaine d'une compagnie formée dans les villages du territoire de Gmünd marcha avec trois cents hommes contre le château impérial de Hohenstaufen, le pilla et y mit le feu. Partout vainqueurs,

hussites qui, au quinzième siècle, se firent remarquer par leur cruauté, leur féroce soif de vengeance, on trouverait difficilement son égale. Auxiliatrice et conseillère de Jacques Rohrbach, elle ne respirait qu'incendie, pillage, meurtre. Elle marchait à la tête des hordes armées dont elle enflammait le courage : « Dieu était pour les paysans, ils devaient marcher joyeusement, hardiment ! » Elle avait prononcé sur eux des sortiléges; aucune pique, hallebarde ou balle ne pouvait leur nuire. Zimmermann, t. II, p. 490, célèbre la « Hofmann », et l'appelle la Jeanne d'Arc de la guerre des paysans! « Triste opprimée, femme héroïque sortie des huttes du Neckar, être fatal, à l'âme énergique et sauvage, cœur passionné, aimant et haïssant avec la même vigueur, avec ton *Dieu le veut!* sur les lèvres et ton âme éprise de vengeance, de guerre et de liberté, comme tu vivrais dans la légende et dans l'histoire, comme la musique et l'éloquence t'auraient glorifiée, si ta cause avait triomphé, ou si du moins tu n'avais pas pris naissance dans la hutte du paysan ! »

les paysans se persuadaient que Dieu était avec eux et prenait lui-même leur défense. Les conseillers de Gmünd furent invités à plusieurs reprises à se joindre à la « Fraternité ». « Si vous hésitez », leur écrivaient avec menace les bandes de Gaildorf, « de par la justice divine et le courage que Dieu nous a mis au cœur en nous révélant sa sainte parole, nous marcherons contre vous, et ne vous regarderons plus que comme des impies et des ennemis de Dieu. »

Mais les paysans du Wurtemberg dissuadèrent les incendiaires de Gaildorf de pénétrer plus avant dans le pays. « Ils se sentaient en état », disaient-ils, « de purifier eux-mêmes les couvents et les coffres-forts du duché. »

« Voilà déjà le septième jour que je marche avec les paysans », disait le général de la horde de Stuttgard à un enseigne qui lui amenait un renfort de deux cents hommes; « j'ai cru d'abord qu'ils ne se proposaient que le règne de l'Évangile, mais je vois bien à présent que la plupart d'entre eux ne songent qu'au vol et au pillage. »

Le duc Ulrich, qui avait conclu depuis longtemps une alliance en règle avec les insurgés du Hégau et de la forêt Noire, et qui, d'Hohentwiel, leur avait envoyé toute son artillerie, ne se trouvait pas en personne parmi les bandes dévastatrices de Wurtemberg; mais son conseiller et chargé d'affaires, Fuchs de Fuchstein, marchait avec le quartier général et rendait compte au duc de tous les mouvements de l'armée. Lorsque les révoltés se furent emparés de Sulz, ville appartenant au comte de Geraldseck, Ulrich, alors à Rothweil, où il s'était établi avec sa cavalerie, fit dire à Fuchstein « qu'il devait s'efforcer de soustraire la ville à la domination du comte, car autrement les hordes n'agiraient pas fraternellement envers lui ». « Lorsque vous êtes sur le point de livrer bataille », disait Ulrich aux paysans, « faites toujours votre possible pour que les choses se passent rondement et que l'assaut soit donné avec entrain et vigueur, car cela est très-important. Si nous agissons avec énergie, nous ne pouvons douter qu'avec l'aide du Seigneur la victoire ne soit nôtre [1]. Dieu est pour nous! »

[1] Zimmermann, t. II, p. 337-385 — Wagner, p. 233-244. — Stalin, t. IV, p. 288-295. Parlant de son alliance avec les paysans, Ulrich écrivait le 29 avril 1525 à Schaffhouse : « Comme Dieu et la nature nous permettent d'adopter et de chercher *tous les secours possibles* pour recouvrer notre bien, nous nous sommes mis d'intelligence avec l'assemblée des paysans, maintenant réunie dans le Hegau et la forêt Noire, et nous avons reçu d'eux l'assurance qu'ils nous aideraient à recouvrer notre terre et nos gens avec toutes nos propriétés, nous permettant ainsi de rentrer dans notre droit. » — Schreiber, *Bauernkrieg*, t. II, p. 69. Sur le séjour d'Ulrich à Rothweil, voyez la *Chronique de Villinger*, dans Mone, *Quellensammlung*, t. II, p. 85. Voyez la lettre d'Ulrich à Fuchstein du 7 mai 1525 dans Œschle, p. 349. « Beaucoup disaient », écrit le chroniqueur de Berne Anshelm, t. VI, p. 287, « que Dieu avait permis que le duc ne fût pas choisi

« Le Saint-Esprit se déclare pour le peuple, Dieu le veut, tout doit nous réussir! » telle était aussi la conviction des hordes incendiaires qui s'étaient rassemblées dans le margraviat de Bade, et se ruaient sur les couvents et les châteaux. « Ton bien est mon bien, mon bien est ton bien », disait un prolétaire à un comte, « car nous sommes tous frères, tous égaux dans le Christ[1] ! » Durlach pactisa avec les insurgés et laissa pénétrer environ trois mille hommes dans ses murs. Bientôt, aux paysans badois vinrent s'unir les hordes de l'évêché de Spire venues du Bruhrain; elles aussi s'étaient assemblées pour prêter assistance à la justice de Dieu; elles s'étaient emparées de Bruchsal et y avaient installé un nouveau pouvoir (23 avril). Il avait été décidé qu'à l'avenir, deux de leurs chefs, Frédéric Wurm et Jean de Hall, régneraient sur le pays, dirigeraient et conduiraient tout au nom des paysans. Les « hordes unies des pays de Bade et du Bruhrain » dévastèrent toutes les abbayes et châteaux des environs. « En somme, les paysans sentaient leur cœur bondir d'allégresse à la vue des ruines qu'ils avaient amoncelées. » Des pourparlers de paix entamés par l'évêque Georges de Spire et le margrave Philippe de Bade, et basés sur les réclamations des révoltés, n'eurent aucun résultat; les voies de fait, les pillages continuèrent de plus belle. Dans le Palatinat, où l'émeute s'était également soulevée presque partout, les énergiques efforts du comte palatin Louis pour apaiser la révolte et mettre fin aux dévastations n'eurent aucun effet durable[2].

VI

Après la prise d'Heilbronn, les hordes des émeutiers de Franconie, dispersées de côté et d'autre, se réunirent à Gundelsheim, où les chefs tinrent conseil. Wendel Hipler, chancelier et premier secrétaire des rebelles, proposa de solder les lansquenets qui se trouvaient en grand nombre dans les environs, et de les employer à l'instruction militaire des paysans, afin qu'on pût s'appuyer sur un noyau de troupes expérimentées. Mais les paysans repoussèrent ce plan,

par les paysans pour général en chef, parce que son conseil et son habileté auraient plongé tout l'Empire dans la détresse, ou bien qu'il eût tout conquis pour lui-même, étant donné les forces dont il disposait et la faible résistance qui lui était faite. »

[1] Voy. ZIMMERMANN, t. II, p. 584-586.

[2] *Bauernkrieg am Oberrheim*, dans MONE, *Quellensammlung*, t. II, p. 18-31. — HAARER, p. 27-34, 36, 50-59. — Voyez HARTFELDER, *Bauernkrieg*, p. 198. — GEISSEL, p. 275-297.

n'étant nullement disposés à partager avec d'autres le fruit de leurs rapines. En revanche, ils adoptèrent le second projet de Hipler, et élirent pour leur général en chef Götz de Berlichingen. Götz, depuis longtemps leur ami[1], se présenta donc au camp de Gundelsheim et fut reçu solennellement dans la Fraternité. On lit dans une circulaire datée du 21 avril 1525 : « Moi, Georges Metzler de Ballenberg, général, et les autres chefs des hordes chrétiennes, nous faisons savoir à tous que nous avons reçu dans notre association et Fraternité le très-loyal chevalier Götz de Berlichingen[2]. » Le plan des révoltés était de soumettre d'abord les territoires de Mayence et de Wurzbourg, puis de se porter vers Trèves et Cologne.

Le 30 avril, l'armée des rebelles, commandée par Götz de Berlichingen et Georges Metzler, parut devant Amorbach, abbaye bénédictine. Les deux chefs déclarèrent à l'abbé et aux conventuels, « avec force menaces et graves paroles », qu'ils étaient venus en qualité de frères chrétiens pour réformer le couvent, et que les religieux devaient « leur remettre de bon cœur tout l'argent comptant, les ouvrages d'orfévrerie, les joyaux, enfin tout ce qu'ils possédaient, sous peine de perdre la vie ». Pendant qu'on parlementait, la « horde fraternelle » pénétra dans l'abbaye, pilla et détruisit tous les objets de prix qu'ils y trouvèrent : vêtements, vases sacrés, missels précieux recouverts d'or et d'argent, vins et céréales, bestiaux et meubles; l'autel fut profané, le magnifique orgue de l'église brisé. « Et tout cela », dit une relation du temps, « les chefs, et surtout Götz, eussent pu aisément l'empêcher; mais leur propre intérêt les égara; ils crurent que là où était la guerre, le pillage devait jouer le premier rôle. » Götz eut sa part du butin. Un lot de joyaux valant cent cinquante florins lui fut assigné; la riche crosse de l'abbé en faisait partie, et sa « digne épouse » en arracha aussitôt les perles et les pierreries pour se faire un collier. « Outre cela, les paysans abandonnèrent au chevalier-brigand une somme de cinquante florins. L'abbé, dépouillé de son habit religieux, revêtu d'une blouse de laine que quelqu'un lui avait prêtée par compassion, dut assister au banquet. » On ne but guère que dans les calices, dont seize avaient été dérobés à l'abbaye. Comme l'abbé ne parvenait pas à dissimuler sa douleur, Götz lui dit avec ironie : « Soyez donc de bonne humeur! ne prenez pas la chose si à cœur, ne vous affligez pas tant! j'ai été moi-même trois fois ruiné, et pourtant je suis encore ici! L'habitude vous manque! » « Un pauvre paysan apporta trois hanaps, dont l'un d'or massif et les deux autres d'argent doré. Il les avait, dit-il,

[1] Voy. plus haut, p. 525.
[2] Dans OECHSLE, p. 342.

trouvés dans le clocher, sous les ardoises, où le sacristain les avait cachés. Les chefs s'en saisirent, et firent fouetter de verges le sacristain[1]. »

D'Amorbach, Götz et Metzler, en leur qualité de « premiers chefs du conseil et de la communauté de Gundelsheim », firent publier un ordre sévère enjoignant de détruire entièrement et de raser[2] sans nul délai le château d'Horneck, ancienne résidence du grand maître de l'Ordre Teutonique. A Amorbach, les chefs décidèrent aussi le massacre de tous les princes, seigneurs et nobles; cependant ils s'engageaient à ne point inquiéter les gentilshommes qui viendraient de leur plein gré leur jurer foi et hommage[3].

Bientôt on apprit à Francfort-sur-le-Mein que l'armée évangélique marchait sur la ville, et se proposait d'exterminer les chevaliers de l'Ordre Teutonique et les Juifs[4].

VII

A Francfort aussi, « pendant ces fêtes de Pâques que les paysans célébraient de tous côtés, cette année-là, par des émeutes et des pillages », une émeute avait éclaté. Le docteur Gérard Westerbourg, de Cologne, beau-frère de Carlstadt[5], partageant toutes ses vues, en avait été le véritable instigateur. Il se donnait pour « un homme de Dieu »; il avait fondé « une Fraternité évangélique », et dans sa maison, ordinairement pendant la nuit, faisait de fréquentes con-

[1] Tiré du cahier des doléances de Mayence, dans OEchsle, p. 350-352, Zimmermann, t. II, p. 504-506.

[2] Berlichingen-Rossah, *Gesch. des Ritters Götz von Berlichingen* (Leipzig, 1861), p. 236. — Voy. Wegele, p. 159-164, où il est amplement prouvé que Götz n'était pas aussi innocent qu'il s'est représenté dans ses mémoires. Voyez l'article de A. Baumgartner sur Götz, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, 1879, p. 298-315.

[3] Aveux de Dyonisius Schmid, dans OEchsle, p. 372.

[4] Sur l'insurrection de Francfort, voyez pour plus de détails Kriegk, *Frankfurter Bürgerzwiste und Zustände*, p. 137-203, et Steitz, *Gerhard Westerburg*, 70-102. Le premier de ces historiens envisage les événements plutôt au point de vue politique, le second se place surtout au point de vue religieux et social. A l'ouvrage de Kriegk comparez les articles d'Otto dans les *Histor. pol. Bl.*, p. 74, 326-332. Sur la rédaction des articles de Francfort par Westerburg, voy. le Journal de Königstein, n° 86, p. 220, et les Annales de Fichard, dans *Fichard's Frankfurter Archiv. für ältere deutsche Litteratur und Gesch.* (Francfort, 1811), p. 16. Quant à l'origine des articles, comme Otto l'avait déjà remarqué, les recherches n'ont pas encore donné de résultat certain. — Voy. Stern, *Die Artikel der Frankfürter vom April* 1525, dans les *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. IX, p. 631-641, et Stricker, dans les *Mittheilungen des Vereins für Frankfurts Gesch. und Alterthumskunde*, t. IV, p. 195.

[5] Voy. Krafft, *Briefe und Documente*, p. 85.

férences aux factieux. Avant l'explosion du complot, le 17 avril, il avait rédigé des articles, qui avaient été envoyés en manuscrit de Francfort à Mayence, puis portés à Cologne pour y être imprimés, et enfin répandus par beaucoup d'exemplaires, dans le but avoué d'exciter une émeute, s'il se pouvait, simultanée dans ces deux villes. Ces articles étaient à peu près semblables à ceux des autres révoltés; ils commençaient par rejeter l'autorité ecclésiastique et temporelle; puis ils s'élevaient contre les taxes excessives, l'usure juive, les concussions et déloyautés des avocats, et, comme les autres, se fondaient sur l'Évangile. Dans l'envoi au conseil qui les précède, on lit : « Bien que le Dieu tout-puissant ait communiqué à tant d'âmes l'Esprit de vérité et le véritable sens de son saint Évangile, qui illumine les cœurs dans la foi, cependant les clercs ont continué, sans aucun motif, à opprimer le saint Évangile; le diable, dont ils sont les serviteurs, a tout fait pour égarer le peuple; ses calomnies, ses injures, colportées par ses agents, ont partout répandu le mensonge, et répété que la parole de Dieu engendre l'émeute. Or, comme il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, il est urgent que nous adoptions entre frères certaines lois ayant en vue la gloire de Dieu, l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le triomphe de l'amour et de la concorde fraternelle. Il faut que nous nous réformions nous-mêmes, afin que des étrangers n'aient point à nous réformer[1]. »

Déjà, pendant un office du carême, le bruit avait couru dans l'église qu'avant la fin de la messe « on verrait dans la ville quelque chose de nouveau, parce qu'une vaste conspiration et émeute se tramait, et que nobles et roturiers en faisaient partie ». Le 17 avril, les habitants des principaux faubourgs s'unirent, et quelques jours après, la ville était au pouvoir des insurgés. « L'honorable conseil », dit la Chronique de la ville, « était semblable à un orphelin surpris, trahi, abandonné et désarmé, et comme ceux qui ne sont plus en sécurité de leurs corps, de leur vie, de leur honneur et de leurs biens[2]. » Les chefs des insurgés qui avaient formé un comité révolutionnaire composé de soixante et onze membres étaient : le tailleur Nicolas Wild, surnommé « le Guerrier », parce qu'il avait servi quelque temps; puis l'ami de Westerbourg, Hans Hamerschmidt de Siegen, « chef hardi des cordonniers et des apprentis cordonniers[3] ». Le conseil ayant demandé que quatre de ses membres fussent adjoints

[1] Voy. Steitz, p. 75.

[2] *Aufrührbuch*, p. 7.

[3] Voy. Kriegk, p. 509, note 109. « Duo ex infima plebe, alter sutor, alter sartor, seditionis fuere capita, » lisons-nous dans une relation de l'émeute communiquée par Faust. Fischard dit aussi dans ses *Annales* : « Duces illius seditionis, quorum præcipui erant Nicolaus Wild, sartor, vir temerarius et inter milites aliquot annis versatus, unde vulgo dicebatur alio cognomine N. Krieger, alter

au comité, les révoltés répondirent qu'ils n'avaient aucun besoin de conseillers; qu'ils étaient à eux-mêmes leurs conseillers, leurs bourgmestres, leur pape et leur empereur. Les villages environnants pactisèrent avec les rebelles, et vinrent apporter leurs réclamations au conseil.

Dans une adresse présentée le 22 avril au conseil par le comité révolutionnaire après la remise des articles, nous lisons : « Si nous devions nous en rapporter aux anciens contrats et aux lois humaines, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent, il nous faudrait abandonner la parole de Dieu et renoncer à l'amour fraternel; or nous sommes chrétiens, et il ne peut nous convenir en aucune manière de nous laisser plus longtemps opprimer par des maximes païennes, opposées à l'Évangile. Nous aimerions mieux perdre nos biens et nos vies que de tolérer que la crainte des hommes, les institutions humaines ou les priviléges portassent plus longtemps atteinte à la parole de Dieu. Cependant si par mégarde il s'était glissé dans un ou plusieurs de nos articles quelque réclamation contraire à l'Évangile ou blessant la charité fraternelle, et si ce fait nous était démontré par des textes précis, tirés de la sainte Écriture, nous consentirions aussitôt, pour la gloire de cette divine parole, en toute cordialité et bonne volonté, à nous laisser corriger, et nous aurions égard à la remontrance qui nous serait adressée. Mais ce fait ne s'étant pas encore produit, nous déclarons ne pas vouloir nous laisser égarer à l'avenir par les lois humaines, résolus que nous sommes à persévérer dans l'observance de la parole de Dieu et dans la pratique de la charité chrétienne[1]. »

Les insurgés ne cessèrent de menacer et d'intimider qu'après avoir obtenu du conseil et du clergé la sanction de tout ce qu'ils réclamaient. « Le conseil », lisons-nous dans un acte municipal officiel, « ne sachant comment se comporter dans des circonstances si difficiles, se résigne, en présence de l'injuste violence qui lui est faite, à adopter, comme on le lui demande, les articles proposés. » Les conseillers jurèrent donc d'observer les articles, au nombre de quarante-cinq; puis les bourgeois, levant la main, renouvelèrent leur serment. La révolution paraissait apaisée et la tranquillité rétablie.

Mais on s'aperçut bientôt de l'importance qu'avait l'habile restriction placée à la fin des articles. Les insurgés, en effet, s'étaient réservé le droit, si le besoin s'en faisait sentir, d'y ajouter les récla-

Joannes Hamerschmitt a Sigen, sutor, ambo vicini et veteres amici. » *Aufruhrbuch*, t. VIII, note 1. Voy. COCHLÆUS, *De actis et scriptis Lutheri*, p. 115.

[1] *Aufruhrbuch*, p. 45-46. — Voy. STEITZ, *Gerhard Westerburg*, p. 82.

mations « qui, après un mûr examen, sembleraient légitimes et vraiment conformes à la volonté divine ». Aussi le comité révolutionnaire, au lieu de se dissoudre, forma-t-il avec les plus radicaux de ses membres un comité plus restreint qui, sous la présidence d'Hans Hammerschmidt, apportait tous les jours de nouvelles demandes au conseil, ajoutant continuellement à ce qui avait été adopté, « imaginant, forgeant sans cesse de nouveaux articles, et s'efforçant de rendre les anneaux de la chaîne toujours plus longs et plus solides ».

Dans les villes et villages, de Mayence à Coblentz, les paysans et les bourgeois se soulevaient. A Mayence, le 25 avril, les insurgés s'emparèrent des portes de la ville, et se saisirent de l'artillerie. Le coadjuteur de l'archevêque, Guillaume, évêque de Strasbourg, et le chapitre, parlementèrent avec eux, et consentirent à adopter les articles[1]. Les chefs de la révolte distribuèrent dans tout le Rheingau « des symboles d'alliance, des invitations à l'émeute, des assurances de mutuel secours[2] ». Tout le pays était travaillé par des agents révolutionnaires éloquents et habiles, probablement envoyés par Luther; ils représentaient tous les jours aux gens du peuple que si, imitant l'exemple donné par tant de sujets des princes de l'Église, ils savaient se débarrasser du gouvernement des clercs et voulaient enfin être libres, ils n'avaient point de temps à perdre, et devaient profiter d'un moment où ils pouvaient compter sur la sûre protection de princes puissants et de seigneurs dévoués[3]. Le Rheingau ne tarda donc pas à lever aussi l'étendard de la révolte; le coadjuteur et le chapitre furent sommés d'adopter les articles[4]. Aux environs de Trèves, dans les territoires de Sarrebourg et de Blies-Castel, des insurrections

[1] Voy. HENNES, *Albrecht von Brandenburg*, p. 212-216. — MAY, t. I, p. 665-669.

[2] Voy. BODMANN, *Rheingauische Alterthümer*, p. 416, note 6.

[3] *Aus den Manualacten des rheingauischen Statthalters Vitsthum Heinrich Brömser*, dans BODMANN, p. 419, note 4. — Voy. FALK, *Luther und der Bauernaufruhr im Rheingau*, dans le *Katholik*, 1877, p. 101-108.

[4] L'un de ces articles portait : « Aucun Juif n'habitera ou ne séjournera à l'avenir dans le Rheingau, à cause du dommage que les Juifs font au pauvre homme. » SCHUNK, *Beiträge zur Mainzer Geschichte*, t. I, p. 181, 201. Un article présenté par les paysans du Sundgau et de l'Alsace demande aussi que « tous les Juifs soient chassés du pays, que les autorités ne leur concèdent ni droit de bourgeoisie ni droit de colon, et qu'elles ne leur accordent ni protection ni asile ». La chevalerie du Rheingau déclarait relativement à cet article « qu'en ce qui la concernait, elle l'acceptait entièrement ». — SCHREIBER, *Bauernkrieg*, t. III, p. 20, 31. Les paysans des environs d'Isenheim voulaient qu'on leur livrât tous les biens des Juifs et des prêtres, pour qu'ils en fassent tel emploi qu'il leur plairait. A Bergheim, les émeutiers mirent en pièces tous les livres juifs et saccagèrent les synagogues. HARTFELDER, *Bauernkrieg*, p. 27, 83. Les bourgeois de Mayence se bornaient à demander que le commerce, les ventes et les achats de vêtements, d'argenterie, de vaisselle d'étain, d'objets neufs ou vieux, sans en rien excepter, leur fussent interdits,

éclatèrent en même temps. Wesel et Boppard furent sur le point de pactiser avec les rebelles. La nouvelle de l'approche des paysans incendiaires jetait les populations dans l'épouvante. « En l'espace de quelques jours », écrit l'archevêque Richard de Trèves le 17 avril, « beaucoup de hameaux et de villages des bords du Rhin ont été criminellement incendiés, soit totalement, soit en partie, et l'on prétend que des mendiants, des gens sans aveu, ont été chargés de la besogne [1]. »

L' « armée unie de l'Odenwald » s'efforçait, au moyen de ses émissaires, de contraindre les populations des diverses régions de l'archevêché de Mayence à embrasser la « sainte cause de l'Évangile ». Francfort aussi, disaient les chefs, devait être obligée à se convertir. Sous la conduite de Götz de Berlichingen et de Georges Metzler, l'armée des rebelles résolut de marcher sur cette ville. A cette nouvelle, le conseil de Francfort se hâta de demander aux corporations s'il pouvait compter sur elles en une nécessité si pressante. Quelques-unes répondirent « qu'elles exposeraient volontiers leurs corps et leurs biens pour le service de l'honorable conseil et de la commune, et qu'elles avaient bonne souvenance de ce qu'elles avaient jadis promis et juré, mais que, dans la crainte d'attirer de grandes calamités sur Francfort, elles ne s'engageaient nullement à prendre la défense des clercs et des Juifs ». D'autres déclarèrent que, si les paysans se présentaient, elles étaient décidées à ne plus obéir qu'au comité révolutionnaire. « Il y avait dans les corporations », dit Königstein,

qu'ils n'exerçassent plus le métier de changeur, qu'ils s'abstinssent de toute espèce de commerce jusqu'à la prochaine foire, etc., etc., Schunk, t. III, p. 69 (19 avril). A Francfort, la populace fut sur le point de se ruer sur les Juifs, qui ne durent leur salut qu'à l'intervention de quelques bourgeois courageux. Dans leurs articles, les Francfortois demandaient « que l'intolérable usure par laquelle les Juifs oppriment le pauvre homme leur fût absolument interdite, et qu'à l'avenir il leur fût défendu soit d'acheter, soit de vendre. Le conseil répondit à ces réclamations que, de son côté, il était résolu à ne plus tolérer l'inique usure juive, dont, au reste, il n'avait pas été suffisamment informé; mais qu'il serait difficile de défendre aux Juifs de vendre ou d'acheter à l'intérieur de la ville. » Kirchner, *Geschichte von Francfurt*, t. II, p. 513-521. Dans une lettre de Mutian à Frédéric de Saxe (25 avril 1525), il dit que les entretiens qu'il a eus avec les hommes les plus éclairés de son temps l'ont convaincu que les villes libres, par de secrètes machinations et sous le couvert de l'Évangile, excitaient en sous-main les paysans à la révolte, encourageaient les intrigues de meneurs turbulents, soutenus par les Juifs, rêvaient la ruine des maisons princières, de la haute noblesse, du gouverneur, des évêques et des princes spirituels, et songeaient à donner à l'État la forme républicaine. Ce témoignage est curieux. — Tentzelii *Rel. epp. Mutiani*, p. 75. En ce qui concerne les plans des villes libres, il ne manque pas de vraisemblance; mais par rapport aux Juifs, aucun fait ne le confirme. En tout cas, on ne peut conclure des paroles de Mutian que les Juifs aient jamais formé quelque alliance avec les paysans. — Voy. A. Stern, *De Juden im grossen deutschen Bauernkrieg* 1525, dans le *Jüdischen Zeitschrift für Wissenschaft und Leben* (Breslau, 1870), 8e année, 57-72.

[1] Kraus, *Beiträge*, 16-17.

« bon nombre de misérables qui se réjouissaient de conduire à l'abattoir les prêtres, les Juifs et les chevaliers de Saint-Jean, et donnaient à entendre qu'ils n'observeraient les articles qu'autant qu'ils les trouveraient à leur gré. » La maison du grand maître de l'Ordre Teutonique fut menacée de pillage; les compagnons s'emparèrent de plusieurs propriétés foncières appartenant à la ville; ils allaient de maison en maison, cherchant à exciter l'émeute. Un membre du comité révolutionnaire courut sonner le tocsin, voulant, disait-il, mettre sur pied la populace, surprendre les conseillers et traiter avec eux à sa guise. Le vieux bourgmestre, assailli dans sa maison, dut payer une rançon de cent florins; entre le parti radical et le parti modéré, les choses en vinrent bientôt à une lutte ouverte[1].

Heureusement, l' « armée de l'Union » changea tout à coup son plan de campagne. Ce revirement subit fut pour Francfort « comme un sauvetage opéré au moment du plus extrême péril ».

L'armée, après avoir contraint les neuf villes de l'archevêché de Mayence situées dans l'Odenwald et sur le Rhin à faire partie de l' « Union », rebroussa chemin, et vint assiéger dans son château le coadjuteur de l'archevêque d'Aschaffenbourg. La bourgeoisie seconda les insurgés de tout son pouvoir. « Nous avions solennellement promis au coadjuteur Guillaume, lorsque nous fûmes informés de la venue des paysans, d'exposer notre corps et nos biens pour Sa Grâce », avouait plus tard le conseil, « et le coadjuteur avait accepté tous les articles que nous lui avions présentés, nous donnant en outre beaucoup de gracieuses assurances. Mais nous avons pitoyablement oublié nos serments. » Le coadjuteur ayant manifesté l'intention de s'embarquer pour Steinheim avec sa suite et toute la chancellerie, les bourgeois s'ameutèrent, coururent aux armes, s'emparèrent des portes de la ville, élevèrent des barricades avec des charrettes, des tonneaux, des arquebuses, laissèrent pénétrer dans la ville deux cents paysans de Spessart et, secondés par eux, tinrent durant trois jours le coadjuteur prisonnier dans son château, jusqu'à ce qu'enfin il eût consenti à parlementer avec l'Union et à accepter les articles. Ensuite ils proposèrent aux paysans de Spessart d'assaillir les maisons des clercs, promettant de les y aider, d'emporter tout le vin qu'on pourrait y trouver, et de le boire avec eux. Ils poussèrent aussi à la révolte les villageois des environs, et en envoyèrent un grand nombre seconder les bourgeois qui déjà marchaient sur Wurzbourg[2].

[1] Pour plus de détails, voy. Kriegk, p, 168-178.

[2] *Verschreibung von Montag nach unsers Herrn Fronleichnamstag* (19 juin) 1525, dans May, *Beilagen und Urkunden*, p. 145-150. — Voy. la lettre de l'évêque Guillaume à l'archevêque Richard de Trèves, vendredi après *Misericordiæ* (5 mai) 1525, dans Kraus, p. 30-31.

Non-seulement le coadjuteur, approuvé par le chapitre, adopta les douze articles dans le traité qu'il conclut le 7 mai avec les insurgés, mais il eut encore la faiblesse d'accepter huit articles supplémentaires, calculés pour étendre l'insurrection à tout le pays. Les villes et villages y étaient sommés de ratifier le traité, de promettre et de jurer de le maintenir, et en conséquence de se montrer obéissants envers les chefs élus par l'Union. Les communes qui refuseraient de se soumettre pouvaient s'attendre à être assaillies. Elles devaient s'engager, en cas de nécessité, à aider et à protéger les frères chrétiens, « et à mettre à leur disposition les fusils et pièces d'artillerie ». Tous les nobles devaient, dans le courant du mois, se présenter devant les chefs de l'Union et se faire recevoir dans la Fraternité. S'ils s'y refusaient, on devait les y contraindre. Le clergé de l'archevêché devait fournir, dans un délai de quinze jours, une somme de quinze mille florins. « Tous les couvents seraient ouverts », et le prêtre ou le religieux qui continuerait à porter un habit particulier serait exclu de la « concorde et union fraternelle ». Le coadjuteur souscrivit à tout, et promit en outre de se soumettre à ce qui serait adopté et ordonné dans la suite par des personnes équitables, éclairées, compétentes et propres à bien juger des véritables intérêts du pays. Le conseiller du coadjuteur, Max Stumpf, qui eut à cette négociation la part la plus importante, alla jusqu'à promettre aux rebelles de marcher avec eux sur Wurzbourg [1].

Le comte Georges de Wertheim ne montra pas plus de courage. Il vint en personne au quartier général de l'armée de l'Union, à Miltenberg, où avait été signé ce traité. Il prêta serment de fidélité aux chefs des insurgés en leur donnant la main, promit de les aider de sa personne et de ses biens, leur envoya tout de suite des vivres et, comme l'armée se disposait à quitter Miltenberg, se mit en devoir de la suivre avec son artillerie et d'abondantes munitions [2]. Il incendia et saccagea deux villages des environs, l'abbaye de Bronnbach, le monastère des Carmes à Grünau, près de Wertheim, et le cloître bénédictin de Holzkirchen, entre Wertheim et Wurzbourg [3]. Aussi l'évêque de Wurzbourg se plaignait-il plus tard amèrement du comte Georges. Il avait, disait-il, lâchement abandonné son seigneur au moment de sa plus extrême détresse. Non-seulement, après en avoir été requis, il avait refusé de lui envoyer

[1] Voy. ZIMMERMANN, t. II, p. 519-521. — HENNES, p. 205-207.

[2] Voy. ZIMMERMANN, t. II, p. 521.

[3] S'il faut en croire le Livre brun des archives de de Wertheim, document qui du reste n'est nullement défavorable au comte. Communiqué par A. KAUFMANN, dans les *Freiburger Diöcesan Archiv.*, t. II, p. 50.

des troupes et de prêter son artillerie, mais il avait été jusqu'à se joindre aux ennemis, à faire cause commune avec eux; il leur avait fourni d'importants subsides, des arquebuses, de la poudre, combattant dans leurs rangs, et portant ainsi un notable dommage à son légitime seigneur. A la tête de sa petite armée, il avait assailli avec les rebelles le château fort de Wurzbourg, agissant non pas en vassal, mais en révolté[1]. Götz de Berlichingen, également vassal de l'évêque, ne tarda pas à lui signifier aussi son refus de le reconnaître à l'avenir pour son seigneur. Lui, Georges Metzler, et l' « armée générale de l'Union de la vallée du Neckar et de l'Odenwald », sommèrent l'évêque d'adopter les douze articles, « et toutes les réformes qui seraient plus tard imposées aux Ordres et autorités. Toutes les lois allaient être modifiées, amplifiées, améliorées; d'autres seraient promulguées; l'évêque devrait consentir à tout. » Jusque-là « le saint Évangile et la parole de Dieu n'ayant été ni annoncés ni expliqués suffisamment, les paysans avaient été non-seulement trahis, mais grandement et indiciblement opprimés »; ils avaient été accablés de si rudes fardeaux « qu'il était impossible à des cœurs chrétiens de les endurer davantage ». L'Union accordait quatre jours à l'évêque pour envoyer ses pleins pouvoirs et conclure un traité. S'il dépassait ce terme, elle le prévenait qu'elle se verrait contrainte de protéger par les armes ses frères chrétiens, répandus dans tout le pays[2]. Du reste, les sujets de l'évêque invitaient eux-mêmes les paysans de l'Odenwald et de la Franconie à assaillir Wurzbourg[3].

Tout le pays était en pleine insurrection.

« Les événements vont si vite chez nous et sont si gros de périls », écrivait le 16 avril le chancelier de l'évêque à un de ses parents résidant à Constance, « que tout le monde supporte la vie à regret, qu'il soit maître ou serviteur. Sept villes et neuf bailliages, dans l'espace de trois jours, ont abandonné Sa Grâce, et Wurzbourg se montre si mal disposée pour elle, que personne ne saurait dire si Sa Grâce est encore en vie! » « On n'entend retentir que ce cri : A mort! à mort! Aussi beaucoup de chanoines ont-ils quitté la ville; quelques-uns se sont réfugiés à Mayence, d'autres au château de Wurzbourg, d'autres dans quelque sûr abri. Je ne voudrais pas pour cent florins

[1] * *Handlung zwischen Würzburg und Wertheim zu Heidelberg, vom Montag nach Invocavit* 1527. *Klagepunkts* n° 8. *Unterlassener Assistenz des Grafen Jörg und Hilf gegen Würzburg in der Bauerschen Aufruhr.* Dans la *Gemeinschaft. Fürstl. Löwensteinischen Archiv. zu Wertheim. Pfarrsachen*, n° 1. Le comte Georges chercha dans la suite à se justifier et à prouver « que sa conduite avait été celle d'un gentilhomme loyal et pieux ». — Voy. aussi la *Zimmerischen Chronik*, t. III, p. 59.

[2] Daté d'Amorbach, 4 mai 1525. Voy. Laurent Fries, p. 191-194. — Voy. l'excellente réponse de l'archevêque, qui s'était réfugié à Heidelberg, p. 199-200.

[3] « Comme j'ai pu m'en assurer par mainte lettre », dit Laurent Fries, p. 174.

passer les fêtes de Pâques ici, car la population, adonnée à l'ivrognerie, est brutale et féroce dès qu'elle est excitée. Les paysans de Franconie ont enlevé à mon gracieux seigneur beaucoup de couvents et quelques châteaux, villes, bourgs et villages, dont une partie a été incendiée. » « Il nous faut supporter d'inexprimables angoisses et travaux; moi et quatorze autres secrétaires, nous siégeons au conseil jour et nuit; il faut sans cesse écrire, inventer des expédients. Mon gracieux seigneur et moi n'avons certainement pas dormi seize heures en l'espace de huit jours. » Tandis qu'il écrit, la nouvelle lui arrive que deux villes et trois bailliages viennent encore de se rendre aux insurgés. « Toute cette population est perverse, dépravée plus qu'on ne peut dire », rapporte-t-il; « lorsque par hasard nos cavaliers mettent la main sur un rebelle, il se laisse égorger sans nulle résistance, comme un poulet; ce peuple est méchant et lâche. Au reste, à mon avis, ce qui nous arrive a été envoyé par Dieu pour le châtiment des clercs et des séculiers[1]. »

Tandis que l'armée évangélique d'une part et l'armée de Franconie de l'autre se dirigeaient vers Wurzbourg, et que, par toutes les routes, s'approchaient de la ville des milliers de « nettoyeurs de coffres et de videurs de bourses[2] », lesquels se livraient en chemin à d'horribles dévastations, les frères chrétiens faisaient à Rothenbourg « une bonne affaire ».

Les chefs de l'Union avaient écrit au conseil de Rothenbourg : « C'est par l'ordre de Dieu que l'insurrection s'est soulevée. Votre ville, pour l'établissement du saint Évangile, pour l'accroissement de la justice et le maintien de la parole divine, doit se joindre à l'Union et nous envoyer toute son artillerie, avec des munitions suffisantes et des troupes; si les bourgeois veulent être nos frères, il faut, dans cette pressante nécessité, qu'ils abandonnent femmes et enfants, avoir et bien, et qu'ils accourent nous rejoindre. Nous vous ordonnons de nous ouvrir vos portes. » Là-dessus la pire canaille de la ville

[1] Laurent Fries, p. 116-119. Cette lettre tomba entre les mains des paysans, et n'y causa pas peu d'émotion, parce qu'elle renfermait aussi la nouvelle que la ligue souabe n'avait pas l'intention d'envoyer des secours à l'évêque. « Émanant d'un conseiller très-intime de l'évêque », écrit Laurent Fries, « on ne mit pas en doute la nouvelle, et l'on tint pour certain que la ligue ne ferait rien pour l'évêque de Wurzbourg. Aussi les gens des campagnes avoisinantes commencèrent-ils à hésiter. Florian Geyer avait dit ouvertement « que lui et ses frères les paysans avaient arrangé les choses de manière que chaque prince eût la danse (parlant de l'émeute) devant sa porte, et qu'ainsi aucun ne pût fournir de l'aide à l'autre ». Plus d'un honnête paysan commença donc à douter de ce qu'il devait faire, voyant que l'autorité n'enverrait ni aide ni secours. La lettre du secrétaire intime avait été imprimée, et en peu de jours expédiée à toutes les villes et bourgades de l'évêché. »

[2] Voy. Oechsle, p. 149.

menaça le conseil de sonner le tocsin, de courir aux armes et d'aller grossir l'armée rebelle, s'il refusait de laisser entrer les frères chrétiens. Les lansquenets de service dans la ville déclarèrent à leur tour qu'aussitôt l'arrivée des paysans, ils abandonneraient leur poste. Au sein même du conseil, le parti révolutionnaire était le plus fort; tandis que des pourparlers étaient entamés, ce parti, pactisant avec les ouvriers révoltés, décida que tout ce qui appartenait aux prêtres séculiers (bien que ceux-ci eussent renoncé à l'habit ecclésiastique et consenti à faire corvée comme les autres) serait saisi; que les vivres trouvés chez les clercs, céréales et vins, seraient immédiatement partagés, de manière que chaque bourgeois pût en avoir sa part; qu'on vendrait l'orfévrerie d'église et les calices, et que du prix qu'on en retirerait on payerait la solde des bourgeois. « Il restait à peine aux prêtres dépouillés, aux moines et aux religieuses une croûte de pain à mettre sous la dent, et, dans la ville, jeunes et vieux se livraient à la bonne chère et s'enivraient comme des brutes. Les rues étaient jonchées de gens qui, ne pouvant plus se soutenir sur leurs jambes, se couchaient le long des murs; on voyait parmi eux beaucoup de jeunes enfants. » Le 14 mai, la ville conclut un traité avec les paysans de Franconie. On lit dans les articles de ce contrat : « En premier lieu, l'armée de l'Union se propose d'établir le règne de la sainte parole de Dieu et la doctrine évangélique; dorénavant l'Évangile sera prêché purement et clairement, sans aucun mélange de doctrine ou de prescriptions humaines. Ce que le saint Évangile approuve doit être approuvé; ce qu'il rejette, rejeté. On ne payera à aucun seigneur ni dîme, ni redevance, ni droit régalien, ni taxe quelconque jusqu'à ce que les très-savants docteurs de la sainte, divine et véritable Écriture aient établi la réforme. Les châteaux qui nous ont fait tant de mal, les donjons et les forteresses qui ont fait supporter jusqu'à ce jour à l'homme du peuple de si effrayantes charges, seront détruits ou incendiés. Cependant ce qui s'y trouve de transportable reviendra à ceux qui voudront être nos frères, et n'auront rien entrepris contre l'armée de l'Union. Les fusils qui seront trouvés dans les châteaux seront remis à l'armée. Les nobles, ecclésiastiques ou séculiers, et aussi les roturiers, seront tenus à l'avenir d'observer les lois des paysans et des bourgeois unis; ils partageront en tout le sort du peuple. Les nobles devront restituer à l'Union les biens des clercs qu'ils se sont appropriés, ainsi que les biens des seigneurs qui auraient osé s'opposer à l'armée sainte, et cela sous peine de perdre la vie, ou de voir leurs propriétés confisquées. Et pour conclure : ce que la réforme et la loi nouvelle, ce que les docteurs versés dans la sainte Écriture auront décidé, comme il a été dit plus haut, tout prêtre, tout laïque devra désormais s'y con-

former. » Rothenbourg jura d'observer fidèlement le traité pendant cent un ans. Les meilleures pièces d'artillerie de la ville et d'abondantes munitions furent livrées aux émeutiers. L'ancien bourgmestre Erhenfried Kumpf, partisan des doctrines de Carlstadt, qui avait activement travaillé à réconcilier la ville avec les insurgés, « souhaitant fort la mise en pratique de l'Évangile », se rendit bien équipé à Wurzbourg dans le camp des révoltés, qui donnaient alors l'assaut à la citadelle de la ville. Wurzbourg, disait Kumpf, ayant été opprimé par l'Empire à cause de la tyrannie de ses évêques, sa citadelle devait être rasée[1].

VIII

Pendant que ces insurrections désolaient la haute Allemagne, la révolte éclatait en Thuringe.

Mulhausen en était le principal foyer. Thomas Münzer et son compagnon Henri Pfeiffer[2] y avaient soulevé l'émeute populaire en septembre 1524. Les églises et les couvents avaient été pillés; les tableaux, les ornements d'autel emportés, les reliques indignement profanées[3]. Les deux prédicants enseignaient aux personnes de toute classe qui se pressaient autour d'eux, « que l'on n'était pas obligé d'obéir à l'autorité, que l'on ne devait à personne dîme ou redevance quelconque, et qu'il fallait persécuter et proscrire tous les Ordres religieux ». « La parole du Seigneur », disaient-ils, « vous est annoncée maintenant dans toute son intégrité et pureté. Vous avez fait disparaître les autels et les images de l'idolâtrie; mais il

[1] *Thomas Zweifel*, dans Baumann, *Quellen aus Rotenburg*, p. 346. — Voy. Bensen, p. 224-246, 261. Pendant l'assaut de Frauenberg, où les paysans perdirent un temps précieux et leurs meilleures forces, Sébastien de Rotenhan, au dire de Laurent Fries, se conduisit en héros. « Les nobles du conseil de l'évêque firent tant pour donner du courage à leur maître, qu'ils lui persuadèrent de mettre en état de défense son château de Frauenberg, ce qui arriva en effet. Mais parmi tous les gentilshommes et serviteurs de l'évêque, ce fut le seigneur Sébastien de Rotenhan, chevalier, sénéchal, qui eut le plus de part au bon succès de l'entreprise. Un tel homme devrait être désigné à l'admiration de la postérité, car en vérité ce chevalier, par ses actes loyaux et mâles, a bien mérité d'être loué à jamais. » Fries donne d'amples détails sur l'activité intelligente de Rotenhan, et dit en concluant : « C'est la vérité que j'ai entendu dire, non à une seule personne présente à la défense, mais publiquement et en particulier, et par beaucoup, que si ce Rotenhan avec ses conseils prudents, ses discours, ses consolations, ses mesures, ses exhortations, ses travaux, n'eût pas été là, Frauenberg (sans parler de l'aide de Dieu, qui a fait là des miracles) aurait été endommagé gravement par les paysans. »

[2] Voy. plus haut, p. 395.

[3] *Muhlhauser Chronik*, p. 365.

vous reste encore, si vous voulez être sauvés, à enlever les idoles des maisons et des bahuts, à arracher des murs la belle vaisselle d'étain, à vous emparer de l'argenterie, de l'orfévrerie, de l'argent comptant renfermés dans les coffres[1]. » Comme Münzer et Pfeiffer, Jean Laue, l'ex-grand maître de l'Ordre Teutonique, se faisait remarquer par son zèle pour la « nouvelle union chrétienne ». Il prenait tous les jours la communion, et mettait à même dans sa poche les parcelles de pain qu'il ne consommait point. Par son ordre, les tableaux, les images étaient détruits et brisés; avec les tuyaux d'orgue, il faisait fabriquer des pintes. « Les princes », disait-il en pleine chaire, « sont des niais, des oies, des chiens dévorants; on n'est point obligé de leur obéir. » Lui aussi eût désiré que « les idoles des riches bourgeois fussent enlevées des coffres, des chambres et des murs », car tous les biens étaient communs. Il disait que les prêtres, dans les processions, ne portaient pas le Saint Sacrement, mais le diable. Il proposait de renverser le conseil[2].

« L'autorité », écrivait le 26 septembre 1524 Sittich de Berlepsch, bailli de Salza, au duc Georges de Saxe, « semble agir au hasard et perdre la boussole. Les paysans des villages environnants se sont réunis et ont fait savoir au conseil que sa conduite antichrétienne n'était plus tolérable; que, s'il ne changeait, ils se verraient forcés d'établir un autre pouvoir, parce qu'autrement ils seraient infailliblement ruinés. Hier dimanche, vers le soir, les paysans de Bolkstädt ont été avertis que leur village était cerné aux quatre coins, et qu'ils devaient se tenir sur leurs gardes. Le lendemain matin, avant le jour, ce village a été incendié; une grande quantité de blé a été brûlée. Le docteur Luther a envoyé un prédicant à Mulhausen pour prêcher contre Münzer : Münzer et lui se traitent réciproquement d'hérétiques et de fripons. » Berlepsch joignait à sa lettre la copie des articles que Münzer et Pfeiffer avaient rédigés, et qu'ils avaient envoyés aux villages du territoire de Mulhausen et à la population de la ville. Ces articles débutaient ainsi : « Pour la gloire de Dieu, les communes de Mulhausen, de Saint-Nicolas, de Saint-Georges, de Sainte-Marguerite, les tisseurs de lin de Saint-Jacques et un grand nombre d'ouvriers, ont dressé une constitution nouvelle, fondée sur la parole de Dieu. Cependant, si en quelque chose elle était contraire à l'Évangile, ils consentiraient à la modifier. » « Le conseil doit être complétement renouvelé. Le nouveau pouvoir appréciera toutes les questions conformément à la justice, et d'après les prescriptions de la Bible. Si vous prétendiez vous

[1] Voy. ces lettres dans Seidemann, *Beiträge*, t. II, p. 378-382.

[2] Interrogatoire de Laue dans Seidemann, *Beiträge*, t. XI, p. 382, et ses aveux, dans la *Mühlhauser Chronik*, p. 393.

opposer à cette loi divine, nous vous demanderions de nous apprendre ce que vous ont fait le bon Dieu, son Fils unique Jésus-Christ et le Saint-Esprit, pour que vous refusiez de laisser régner le Seigneur sur votre misérable sac à vers. A-t-il pu vous mentir ou vous tromper, lui qui est la justice même? Notre sentiment et notre décision à tous, c'est que nos actes et notre manière d'agir envers la justice divine et sa loi doivent être réformés ou maintenus selon qu'ils se rapportent ou s'opposent aux commandements de Dieu. Il nous faut donc choisir entre ce qui est agréable aux hommes et contraire à Dieu, ou entre ce qui est agréable à Dieu et contraire aux hommes. Or nous préférons de beaucoup avoir Dieu pour ami et les hommes pour ennemis que Dieu pour ennemi et les hommes pour amis, car il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Nous vous écrivons ceci, frères chrétiens, afin que vous puissiez vous diriger d'après cet avertissement [1]. »

Au commencement de 1525, de nouvelles destructions d'images et de nouveaux pillages eurent lieu à Mulhausen [2]. Le provincial des Dominicains écrivait au Conseil de régence, siégeant alors à Esslingen (11 janvier 1525) : « J'ai beaucoup à me plaindre des attentats commis envers mes frères de Mulhausen et de la violence qui leur a été faite. Parce qu'ils n'ont pas voulu célébrer la messe et prêcher à la mode luthérienne, parce qu'ils ont refusé de renier leur saint habit, leur état et leurs vœux, on leur a enlevé tous ce qu'ils possédaient, ostensoirs, calices, meubles d'église; le tout a été porté à l'hôtel de ville; on leur a interdit de dire la messe; on a brisé et brûlé les autels, tableaux et images de leur église. Les émentiers sont venus les assaillir chez eux avec des armes meurtrières; la populace les suivait. Toutes leurs provisions de farine, de pain, de blé, de viande ont été emportées ou brûlées, pêle-mêle avec les images des saints, dans le couvent même. Enfin les assaillants ont exigé et emporté toutes les clefs; et comme nos frères persistaient à porter l'habit de leur Ordre, on les a chassés de la ville [3]. » Les Carmes déchaussés furent traités de la même manière; pendant une semaine entière on vendit à l'enchère, dans leur monastère, les vêtements sacerdotaux, et le velours, la soie, les perles qui servaient à les confectionner.

Dès que Münzer fut revenu de sa tournée dans la haute Allemagne et la Suisse, le nouveau « gouvernement chrétien » qu'avaient annoncé les articles fut inauguré à Mulhausen (mars 1525) [4]. L'ancien conseil

[1] SEIDEMANN, *Beiträge*, t. XI, p. 379-381.
[2] *Muhlhauser Chronik*, p. 384.
[3] SEIDEMANN, *Beiträge*, t. XI, p. 385.
[4] Voy. SEIDEMANN, *Thomas Münzer*, p. 48-53, 65-66.

fut déposé. Un conseil « perpétuel », composé exclusivement de partisans de Münzer, fut élu. « On rencontre encore à Mulhausen », écrit Sittich de Berlepsch au duc Georges, « plus d'un d'honnête bourgeois auquel cet événement cause une peine sincère; mais les prédicants, qui sont d'habiles intrigants, ont fait cause commune avec la populace mutinée, et ont tellement envenimé les choses que les braves gens n'ont plus aucune chance d'être écoutés. » Le conseil perpétuel était en grande partie composé de pauvres hères et d'aventuriers. « Les nouveaux magistrats disent à qui veut les entendre qu'ils peuvent disposer de cinq ou six cents hommes, et qu'ils ont reçu des forces nouvelles des paysans de la forêt Noire, lesquels demandent aussi à faire partie de l'Union. » « Les communes des environs sont presque toutes gagnées au parti de la révolte; les paysans répètent que Dieu seul est leur maître, et qu'ils ne se soumettront à aucun autre. »

« Nous ne voulons que le règne de Dieu, nous n'acceptons aucune autre autorité », prêchait Münzer. On ne pouvait plaire à Dieu, disait-il, si l'on ne revenait à l'état primitif et si l'on n'adoptait la communauté des biens. Les paysans des environs de Mulhausen se rassemblaient par milliers pour entendre cette « heureuse annonce du royaume de Dieu ». Toutes les fois que Münzer prêchait, des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles, disposés près de lui, chantaient les promesses faites par Jéhovah aux fils de Juda : « Demain vous vous mettrez en route, et le Seigneur sera avec vous! » Les pauvres gens de la ville ne voulaient plus travailler; l'un d'eux avait-il besoin de blé ou de linge, il allait aussitôt chez un riche, et prenait tout ce qu'il lui fallait; il appelait cela agir « d'après le droit chrétien ». Parmi les propriétés ecclésiastiques confisquées, Münzer s'attribua le château des chevaliers de Saint-Jean, avec toutes ses redevances : il fit fondre des arquebuses et des balles dans l'ancien couvent des Carmes, et appela la populace aux armes. Pendant ce temps, ses disciples allaient de tous côtés prêcher le royaume de Dieu. En ses manifestes ardents, Münzer invitait les populations à massacrer les princes et seigneurs. « Chers frères, combien de temps dormirez-vous? » écrivait-il aux mineurs du comté de Mansfeld. « A l'œuvre! sus! combattez le combat du Seigneur, il en est temps! Animez vos frères à ce saint combat; qu'ils ne se raillent point du témoignage de Dieu; sans cela, ils périraient tous. Voici que les pays allemands, français, welches, se sont tous soulevés! Le Maître va jouer son jeu, les méchants tombent! A Fulda, pendant la semaine de Pâques, quatre abbayes ont été saccagées. Les paysans du Hegau, du Klettgau et de la forêt Noire se sont levés, forts de plus de trois cent mille

hommes, et la bande grossit tous les jours! » « A votre tour, à l'œuvre, en avant, il est temps! que les scélérats soient chassés comme des chiens enragés. Ne vous laissez pas séduire par une pitié coupable; si même Esaü venait à vous avec de bonnes paroles, ne l'écoutez pas. Ne vous arrêtez pas à plaindre la détresse de l'impie; encouragez à vous suivre les villages et les villes, et surtout les ouvriers mineurs. Appelez d'autres bons camarades à la besogne, et qu'ils s'y mettent de tout cœur. Il ne vous est pas permis de dormir plus longtemps. » « Les paysans de l'Eichsfeld viennent de se divertir aux dépens de leurs seigneurs; ils ne leur ont point fait de quartier; suivez leur exemple! En avant, en avant, en avant, tandis que le fer est chaud! Que le sang ne se refroidisse pas sur la lame de vos épées! Pink, pank sur l'enclume de Nemrod! Que tous tombent sous vos coups! Tant que les nobles seront en vie, vous ne serez pas affranchis de la crainte humaine; tant qu'ils régneront sur vous, vous ne pourrez vous dire les enfants de Dieu! Sus, sus, en marche pendant que le jour brille! Dieu vous précède, suivez-le! Votre histoire est écrite au chapitre vingt-quatre de saint Matthieu. Ne vous laissez pas effrayer, car Dieu est avec vous. Ce n'est pas votre combat, mais celui du Seigneur que vous livrez; ce n'est pas vous qui combattez, c'est Dieu. Donc, que votre attitude soit énergique et mâle, et vous verrez infailliblement le secours du ciel venir à vous! » « Tandis que Josaphat prononçait ces paroles », dit l'Écriture, « il fut anéanti. » « Agissez de par Dieu, il vous fortifiera; rejetez toute crainte humaine, inspirez-vous de la véritable foi! Amen! » Cette lettre était signée : Thomas Münzer, serviteur de Dieu, envoyé contre les impies [1].

Tandis que Münzer poussait ainsi les populations à ce qu'il appelait le « divin massacre », Pfeiffer, son compagnon, à la tête d'une troupe de gens du peuple accourus de tous côtés, envahissait l'Eichsfeld. « Les révoltés », dit une relation du temps, « ont volé, assassiné; partout où ils ont pénétré, ils ont incendié cloîtres et châteaux. Plusieurs villages ont été réduits en cendres et saccagés. Outre cela, ils ont forcé les gens bien intentionnés à se joindre à eux : qui s'y refusait passait par les piques [2]. »

[1] Voy. cette lettre dans STROBEL, *Thomas Münzer*, p. 93-96.

[2] Voy. SEIDEMANN, *Münzer*, p. 75. — STROBEL, p. 89-90. — *Mühlhauser Chronik*, p. 384-385. Sur les dévastations et les pillages de couvents et de châteaux dans le comté de Mansfeld, de Stolberg, etc., voy. SPANGENBERG, *Mansfeldische Chronik*, p. 421. Les cloîtres et les abbayes suivants furent détruits en Thuringe par le vandalisme des insurgés : à Allendorf, le couvent des Bénédictines; à Annerode, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Beuren, un couvent du même Ordre; à Bonnerode, le couvent des religieuses bénédictines; à Capellendorf, le couvent

L'émeute se propagea avec une effrayante rapidité dans toute la Thuringe et les pays avoisinants. Dans les comtés de Mansfeld, de Stolberg, de Schwarzbourg, dans l'Eichsfeld, la Hesse, le Brunswick, la Saxe et la Misnie, les villages, les bourgs, les villes se soulevaient et voulaient être libres comme ceux de Mulhausen. « Mon seigneur et mon roi », écrivait de Gotha à Frédéric de Saxe l'humaniste Conrad Mutian (27 avril 1525), « mon âme est triste jusqu'à la mort en voyant avec quelle brutalité, quelle perversité la sauvage horde des paysans pille et saccage les saints temples de Dieu. Ces

des religieuses de Cîteaux ; à Cronspitz, le couvent des Augustins; à Eisenach, la collégiale des chanoines de Saint-Augustin, le couvent des Bénédictines, ceux des Dominicains et des Cisterciens; plus loin, le couvent de Franciscains, au pied de la Wartbourg, et près d'Eisenach le couvent des religieux de Cîteaux de Johannisthal; à Gerbstadt, le couvent des religieuses bénédictines; à Gérode, un couvent du même Ordre; à Frankenhausen, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Frauenbreitungen, le couvent des Augustines; à Frauen-Priessnitz, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Frauensee, un couvent du même Ordre; à Georgenthal, le couvent de Cîteaux; à Georgenzell, un couvent du même Ordre; à Göllingen, le couvent des bénédictins; à Hadersleben, le couvent des Cisterciens; à Heiligenstadt, la collégiale des chanoines de Saint-Augustin; à Helffta, le couvent des religieuses bénédictines; à Herrenbreitungen, le couvent des Bénédictins; à Hettstadt, le couvent des Carmes; à Holzzelle, le couvent des religieuses bénédictines; à Hombourg, près de Langensalza, le couvent des Bénédictins; à Ichtershausen, le couvent des religieuses de Cîteaux, à Iechaburg, la collégiale des chanoines de Saint-Augustin; à Iéna, le couvent des Carmes; à Kaltenborn, la collégiale des chanoines de Saint-Augustin; à Kelbra, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Königsberg, le couvent des Augustins; à Kreuzburg, le couvent des Augustins; à Mönchpfiffel, le couvent des religieux de Cîteaux; à Mönchröden, le couvent des Bénédictins; à Münchenlohra, un couvent de religieuses; à Nicolausried, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Nordhausen, les couvents des Augustins, des Dominicains et des Franciscains, et le couvent des religieuses de Cîteaux; à Oldisleben, le couvent des Bénédictins; à Paulinzelle, un couvent du même Ordre; à Petersberg, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Reifenstein, le couvent des Cisterciens; à Rheinhardsbrunn, le couvent des Bénédictins; à Roda, le couvent des Prémontrés; à Rohrbach, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Rossleben, la collégiale des chanoines de Saint-Augustin; à Saalfeld, le couvent des religieuses de Saint-Augustin; à Schmalkalden, le couvent des Augustins et la collégiale des chanoines de Saint-Augustin; à Sinnershausen, le couvent des Guillaumistes; à Sittichenbach, le couvent des Cisterciens; à Teistungenbourg, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Troststadt, le couvent des religieuses de Prémontrés; à Veilsdorf, le couvent des Bénédictins; à Volkenroda, le couvent des Cisterciens; à Walbeck, le couvent des Bénédictins; à Wasungen, le couvent des Guillaumistes; à Weissenborn, un couvent du même Ordre; à Wiederstadt, le couvent des religieuses augustines; à Wimmelburg, le couvent des Bénédictins; à Worbis, le couvent des religieuses de Cîteaux; à Zella, le couvent des religieuses bénédictines, et à Zella Saint-Blaise, le couvent des Bénédictins. Beaucoup d'autres abbayes et couvents ne furent pas entièrement pillés, saccagés et brûlés, mais eurent à souffrir des dommages considérables. La liste précédente est extraite du travail si consciencieux d'Hermann sur les anciennes abbayes, couvents et monastères de la Saxe, de la Thuringe et de la Thuringe prussienne. — Voy. la *Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Alterthumskunde* (Iéna, 1871), t. VIII, p. 1-176. Que ne possédons-nous sur tous les pays allemands des renseignements aussi exacts!

gens n'ont ni loi, ni frein, ni crainte de Dieu. Les religieuses errantes font compassion à voir; les prêtres, sans feu ni lieu, sont chassés de leurs saints asiles par les pillards de temples. Moi-même, misérable et nécessiteux, je me vois, dans ma vieillesse, réduit à mendier mon pain[1]. » « Les émeutiers », lisons-nous dans une relation de Thuringe, « ont, dans beaucoup de localités, jeté les saintes espèces sur le sol; puis ils les ont foulées aux pieds, et, avec une insultante et sacrilége ironie, ils ont dit : « Si tu es notre Dieu, défends-toi ! » ajoutant beaucoup d'autres paroles et actes impies, inhumains et insensés[2]. »

La fumée qui s'élevait des places incendiées témoignait de tous côtés du zèle pour la foi des frères chrétiens, des vrais amis du royaume de Dieu. « Tout marche mal et lamentablement chez nous », écrit le receveur d'impôts d'Alstedt; « les cloîtres des environs ont été pillés. L'autorité n'est plus écoutée, tout le monde la méprise. C'est une véritable fatalité que, de tant de princes qui habitent ce pays, aucun ne soit disposé à tirer l'épée pour nous débarrasser de nos ennemis. » « Comme les hordes n'ont plus de couvents à détruire, elles se jettent maintenant sur les châteaux. » Beaucoup de nobles, parmi lesquels les comtes Ernest de Hohenstein et Gauthier de Schwarzbourg, se faisaient recevoir « frères » dans la « sainte Union », et entretenaient des correspondances avec Münzer. « Bon nombre de prédicants de l'armée », rapporte le receveur d'Alstedt, « prêchent l'Évangile d'après l'interprétation de Luther, et n'ont pas un fort grand respect pour Münzer. » « A Salza aussi, l'émeute s'est déclarée, soulevée par une foule de scélérats dépravés qui n'ont rien à perdre, et prêchent au peuple le vol et l'incendie pour la cause de l'Évangile. »

La « Fraternité évangélique » organisée à Langensalza par le save-

[1] Voy. Tenzel, *Rel. epp. Mutiani*, p. 75-78. Mutian, après de longues erreurs, « épouvanté à la vue de l'abîme que la soif de destruction des novateurs ouvrait devant ses regards », s'était de nouveau tourné vers l'Église mère, et « la religion de ses ancêtres ne lui avait jamais paru plus digne de ses respects que maintenant que tout semblait s'unir pour la détruire ». Mais le souvenir de sa conduite passée pesait lourdement sur sa conscience, car, lorsqu'il jetait les yeux sur la première partie de sa vie, il était obligé de reconnaître qu'il avait beaucoup contribué à préparer les événements actuels. Cette pensée empoisonnait ses jours et lui enlevait la confiance et la joie avec lesquelles ses amis catholiques entraient en lice pour la défense de l'Église. Jadis un motif d'excessive prudence l'avait empêché d'exposer ses idées; maintenant il se croyait, à cause de son passé, condamné au silence. Sans ressource, en proie à la plus cruelle détresse, il mourut le 30 mars 1526, dans les sentiments de la plus touchante résignation chrétienne. « Ô Christ, regarde ton serviteur avec miséricorde! Que ta volonté soit faite! » Telles furent ses dernières paroles. — Kampschulte, t. II, p. 229-237.

[2] Voy. cette relation dans Seidemann, *Thomas Münzer*, p. 5.

tier Melchior Wigand reçut, vers le milieu d'avril, une importante recrue dans la personne du prédicant Jean Teigfuss [1]. Comme à l'occasion de la kermesse beaucoup de villageois des environs se trouvaient dans la ville, déjà gagnée en partie à la révolte, Wigand, le 20 avril, fit tout à coup sonner le tocsin, et la foule, promptement rassemblée, munie de carabines et de boute-feu, se rendit bientôt maîtresse du conseil. On commença par chasser de leurs couvents les moines et les religieuses; on leur répéta à plusieurs reprises que la communauté de Langensalza était décidée à ne plus tolérer de couvents, et cependant on avouait n'avoir aucun reproche à adresser aux religieux. Les églises et monastères furent dépouillés; on mit tout ce qu'on y put trouver « en réserve », et l'on somma les moines de faire corvée, de fondre les balles, de garder la ville, de faire le service militaire et de se marier. « L'ancien culte fut aboli. Teigfuss, prêchant sans aucune modération, conseillait ouvertement la révolte, injuriant le pouvoir et les autorités, et poussant à la destruction de tout ce qui était établi. » Le 29 avril, à la tête d'une horde considérable, il marcha sur Nägelstädt. La ville fut prise et pillée, les calices, ornements d'autel, croix, ostensoirs, orfévrerie d'argent, enlevés aux églises; les cloches et les fenêtres brisées, les bestiaux, les céréales capturés. Le jour suivant, la populace de la ville s'unit à une horde considérable de paysans, parmi lesquels se trouvait Albert Menge, l'un de leurs chefs, « de son métier et selon les circonstances, médecin français, barbier ou tondeur de drap ». Le conseil et la noblesse des environs furent contraints de recevoir le « saint Évangile » et les douze articles des paysans. Ensuite les frères chrétiens « se levèrent », conduits par leur chef Wigand, résolus d'aller dans tout le pays environnant prêter main-forte à l' « Évangile ». « Chers amis », écrivaient-ils au conseil de Weissensee, « vous savez très certainement que nous avons quitté Salza par la volonté de Dieu, pour le saint Évangile, et afin de vous proposer et vous faire adopter quelques articles fondés sur la sainte Écriture; si votre ville refusait de nous ouvrir ses portes, la redoutable horde de Mulhausen qui vient de détruire et d'abattre dans l'Eichsfeld les plus beaux châteaux, et ils sont nombreux, accourrait, et vous ferait subir de cruels dommages dans vos corps et dans vos biens. » Mais Weissensee tint néanmoins ses portes fermées. « Nous espérons », répondirent aux insurgés le conseil et les bourgeois, « bien qu'il soit impossible à l'homme de vivre sans péché, que nous nous sommes jusqu'à présent comportés en bons chrétiens. Pour le moment, nous entendons nous en rapporter entièrement à la parole de Dieu et à notre gra-

[1] Voy. plus haut, p. 395.

cieux seigneur et prince souverain, le duc Georges de Saxe; nous déclarons vouloir vivre et mourir à son service, et sommes décidés à exposer pour lui nos corps et nos biens. » En même temps, ils suppliaient Georges de venir à leur secours, et celui-ci leur faisait annoncer sa prochaine arrivée [1].

« Nous avons été obligés de mettre sur pied tous nos hommes », écrivait Georges le 20 avril au landgrave de Hesse; « ainsi le commandait la gravité des événements. Les paysans de l'Oberland, qui s'intitulent l'Union chrétienne, se sont soulevés; les prédicants ont prêché l'Évangile luthérien d'une façon si claire que nous pouvons recueillir à cette heure les fruits de leurs exhortations. Comme, par la grâce de Dieu, nous avons toujours été fort ennemis de ces sortes de nouveautés, il est à craindre que nous et les nôtres ne soyons plus exposés que personne; néanmoins nous continuons à être persuadés que si l'on n'avait excité les pauvres gens à oublier leur serment et à se jeter sur le bien du prochain, il n'y aurait pas eu d'émeute [2]. »

Depuis longtemps les prédicants d'Erfurt dépassaient tous les autres en zèle et en fanatisme, mettant tout en œuvre pour soulever les populations des villes et des campagnes. « Les bêches et les hoyaux du cultivateur », disait l'un d'eux, « doivent protection à l'Évangile. » Dès 1523, le sagace Usingen, témoin de ces funestes excitations, avait prédit qu'une révolte populaire en serait l'infaillible résultat [3]. En apprenant que les paysans de la Souabe et de la Franconie s'étaient soulevés, ceux du territoire d'Erfurt commencèrent au printemps de 1525 à se réunir. Ils résolurent de laisser pénétrer dans la ville tous les paysans insurgés des alentours, d'élire à

[1] Pour plus de détails sur les troubles de Langensalza, voy. SEIDEMANN, *Beiträge*, t. XIV, p. 513-548.

[2] Voy. ROMMEL, t. II, p. 83-84. — Voy. SEIDEMANN, t. XI, p. 391.

[3] « Quid prætenderas, » écrivait-il au prédicant Mechler, « quando de suggesto et vernaculis intimationibus plebem rudem ad illam (disputationem) citaveras! Quid denique dum eo loci ad populum clamaveras, necesse esse, ut vel pastino, sarculis et ligonibus suburbanis Evangelio consuleretur, quando nec tua, nec tuorum proficerent verba! Meministine rusticæ insolentiæ, qua jam passim subditi in dominos suos tumultuantes et insurgunt contra fidelitatem, quam illis promiserunt et juraverunt? » « Nescitis, populum esse bestiam multorum capitum, bestiam cruentam, quæ sanguinem sitit, vosne ergo rem vestram sanguinariis perficietis! » — Voy. KAMPSCHULTE, t. II, p. 203-204. Les lettres d'Eoban Hessus à Sturz nous montrent sous le plus triste jour l'état d'Erfurt. Eoban constate avec douleur que les vices y croissent, que les exécutions y sont presque quotidiennes; il raconte entre autres celle d'un père condamné à mort pour avoir deshonoré sa propre fille. Les prisons, dit-il, sont trop petites pour contenir les criminels. — KRAUSE, *Eobanus Hessus*, t. I, p. 400-401.

la place de l'ancien pouvoir un conseil perpétuel, et de faire recevoir leurs articles; si les membres du conseil faisaient quelque résistance, ils seraient massacrés et les maisons des riches pillées. Le 25 avril, cinq mille paysans armés paraissaient devant les portes d'Erfurt, demandant à entrer. Le conseil leur envoya des vivres, et promit de leur faire connaître sa réponse le lendemain matin. Mais les paysans refusèrent de traiter avec « des hommes sanguinaires et impies », ne voulant, disaient-ils, avoir affaire qu'au peuple de la cité. Alors ceux qui dans la ville appartenaient au parti luthérien[1] pactisèrent ouvertement avec les révoltés, s'assemblèrent, et menacèrent le conseil, avec force paroles injurieuses, d'ouvrir les portes malgré lui. En vain le conseil eut-il recours aux prédicants, espérant, par leur entremise, parvenir à maîtriser l'émeute; en vain réclama-t-il leur appui : eux-mêmes ne savaient que résoudre. « Puisque vous avez préparé ce qui se passe », leur dit alors avec rudesse le président du conseil, Frideram, « puisque toujours vous avez pris le parti de ces scélérats, tirez-vous maintenant d'affaire! » Seul Eberlin de Günzbourg, qui, depuis 1524, s'était fixé à Erfurt, parvint à force de courage et d'efforts conciliants à se faire un instant écouter de la populace; mais s'étant ensuite rendu dans le camp des paysans, il n'en put rien obtenir. Les insurgés ne cessaient d'insister pour que les portes de la ville leur fussent immédiatement ouvertes, et pour que leurs articles fussent adoptés. Pour se sauver, le conseil conclut avec eux un lâche marché. Il leur permit d'entrer, à la condition qu'ils respecteraient les biens des bourgeois, et il leur abandonna tous les biens d'Église, plus le château de l'archevêque de Mayence, « seigneur héréditaire de la ville », la maison de douane et les gabelles. Le 28 avril, les révoltés faisaient leur entrée à Erfurt, ayant à leur tête le capitaine de la milice urbaine, qui les animait et les encourageait au pillage. « Le conseil d'Erfurt », dit une relation contemporaine, « a ouvert ses portes toutes grandes aux hordes féroces; il leur a permis de piller et de saccager les églises, les couvents, les monastères, le château archiépiscopal, le tribunal, la douane, la prison, les gabelles et enfin presque toutes les maisons de prêtres. De plus, il s'est emparé de beaucoup d'églises, du couvent des Augustins, de celui des Carmélites, d'une bonne partie des trésors de sacristie, et de tous les ornements d'église. » Attablés à de copieux banquets, plongés dans l'orgie, les paysans se gorgeaient des vivres et du vin qu'ils trouvaient dans les couvents, et sac-

[1] Voy. la lettre de Jean Elliger, témoin de ces faits, à Jean Hecht, dans Jörg, p. 127-128. « Les martiniens (c'est ainsi qu'on désignait au début les luthériens) voulaient abattre à coups de hache la porte Saint-Augustin pour laisser pénétrer les paysans dans la ville. »

cageaient tout ce que la populace de la ville avait épargné dans les émeutes des années précédentes [1]. Ils brisèrent dans les églises les tableaux et les autels, et volèrent, rien que dans l'église collégiale, cent calices d'or et d'argent. Et non-seulement le conseil donnait « libre cours » à cette rage de destruction et de pillage, mais lui-même en profitait. Il s'appropria, entre autres choses, la châsse d'argent où étaient renfermées les reliques de saint Eoban et de saint Adelaire. Il abandonna aux « évangélistes » les églises pillées par les paysans, et nomma le prédicant Lange à la chaire de la cathédrale. L'humaniste Eoban Hessus se montrait ravi de tout ce qui se passait. « Nous avons chassé l'évêque de Mayence », écrit-il à un ami, « nous sommes résolus à rompre pour jamais avec ce maître impudent ou plutôt ce tyran pervers. Tous les moines sont expulsés, les religieuses chassées, les chanoines congédiés, les temples, et même les trésors de sacristie, pillés; on tient compte de l'intérêt public; les douanes et les maisons de douane sont supprimées; la liberté nous est rendue! » « Mais », ajoute-t-il, « un orage, je le pressens, nous menace encore! » Cet orage ne tarda pas à se déchaîner sur les « honorables conseillers », d'abord si ravis de l'aide que les émeutiers leur avaient apportée. Les paysans et la populace de la ville se liguèrent de nouveau contre eux, et le bruit courut qu'on allait « faire sauter leurs têtes, parce qu'ils avaient dès longtemps mérité ce traitement ». Une seconde émeute renversa le conseil. Celui qui le remplaça n'était composé que des élus du peuple : une complète anarchie ne tarda pas à régner dans la ville. Ce fut au tour des couvents de religieuses à être pillés; le peu de prêtres qui restait encore fut chassé, et tout homme possédant quelque bien fut menacé d'en être dépouillé. Münzer ne cessait d'animer les « frères chrétiens » à une lutte d'extermination contre « les tyrans et les richards [2] ».

Parvenu avec ses hordes aux portes de Frankenhausen, il écrivait au comte Albert de Mansfeld, prince cependant favorable aux nouvelles doctrines : « T'imaginais-tu donc que le Seigneur Dieu ne saurait pas se servir de son peuple ignorant pour abolir dans sa colère les tyrans exécrés? Ézéchiel n'avait-il pas dit que Dieu ordonnerait à tous les oiseaux du ciel de s'engraisser de la chair des princes, et l'Apocalypse, que les animaux sans raison s'abreuveraient du sang des puissants? Si tu veux reconnaître la force que

[1] Voy plus haut, p. 168, 215.

[2] Voy. l'excellente narration de ces faits dans Kampschulte, t. II, p. 208-214. — Voy. Krause, *Eobanus Hessus*, t. I, p. 401-402. — Riggenbach, p. 232-238. — Zimmermann, t. II, p. 626-630. — Zimmermann appelle les événements d'Erfurt « une insignifiante échauffourée, où le sang ne coula point ».

Dieu a donnée à son peuple, si tu veux te présenter humblement devant nous et renoncer à ta foi, nous te recevrons volontiers, et nous te tiendrons pour un de nos frères; sinon, nous ne nous soucierons guère de ton bavardage creux et vide, et nous te combattrons, car tu es un des pires ennemis de la foi chrétienne. » « Dis-nous, pauvre misérable sac à vers », mandait-il le même jour au comte catholique Ernest de Mansfeld, « qui t'a fait prince du peuple que Dieu a racheté par son sang précieux. » Le comte était sommé de se présenter immédiatement au camp des paysans et, s'il était chrétien, de demander pardon publiquement de la tyrannie dont il avait usé envers ses sujets, avouant les motifs qui l'avaient porté à se conduire comme un infâme païen. « Si tu tardes à venir et à t'acquitter du devoir qu'on te trace, je crierai au monde entier que tous les frères, pleins de joie, doivent exposer leur sang pour t'exterminer comme un maudit, et alors tu seras poursuivi, et enfin déraciné de la terre! L'Éternel, le Dieu vivant, a ordonné de te précipiter de ton siége; c'est pour cela qu'il a remis sa force entre nos mains, car tu es inutile à la chrétienté, tu n'es que le méchant balai des serviteurs de Dieu! Ton nid doit être arraché et détruit. Il nous faut une réponse aujourd'hui même, sinon nous irons te visiter au nom du Dieu des armées. Dirige-toi d'après cela; pour nous, nous ferons sans délai ce que Dieu nous commande de faire. Arrange-toi du mieux que tu pourras; je tiendrai parole! » Ces deux lettres étaient signées : « Thomas Münzer, ceint de l'épée de Gédéon[1]. »

Münzer avait fait savoir à tous les paysans des villages environnants que s'ils ne venaient pas de bon cœur rejoindre l'armée, l'armée saurait bien les aller chercher. Aussi voyait-on tous les jours de longues files de paysans se diriger vers Frankenhausen; les femmes, les enfants « pleuraient et gémissaient ou bien poussaient des cris d'allégresse, selon que ce qui allait se passer leur inspirait confiance ou terreur ». L'armée des insurgés était forte d'environ huit mille hommes.

Mais pendant ce temps, les princes s'étaient enfin réveillés. Le landgrave Philippe de Hesse, après être venu facilement à bout des révoltés campés dans les abbayes d'Hersfeld et de Fulda, avait réuni ses troupes à celles de Georges de Saxe, de Henri de Brunswick et de quelques autres petits princes voisins. Ayant ainsi rassemblé environ cinq ou six mille cavaliers, les alliés marchèrent sur Frankenhausen « pour y châtier les homicides, les incendiaires

[1] Lettres aux comtes Albert et Ernest de Mansfeld, datées de Frankenhausen, le vendredi après *Jubilate* (12 mai) 1525, dans STROBEL, *Thomas Münzer*, p. 98-102.

et les blasphémateurs[1] ». Les paysans étaient mal armés, mal équipés; Münzer établit son camp sur un monticule qu'il fit entourer d'un rempart de chariots. Il s'efforça d'enflammer le courage des paysans et de leur inspirer la certitude de la victoire. « Les princes », leur dit-il au moment de l'action, « ruinent vos terres et vous oppriment; ils viennent défendre et rétablir le faux culte des prêtres et des moines; mais Dieu a juré la perte de ces nouveaux Chananéens! Ne vous laissez pas intimider par la chair et le sang, attaquez hardiment les ennemis! Dieu est pour nous, vous le voyez, car il nous donne en ce moment un signe certain de sa protection. Cet arc-en-ciel qui se montre dans les nues signifie qu'il vient lui-même à notre secours; ne portons-nous pas un arc-en-ciel dans notre bannière? Or, par ce même signe, Dieu menace les princes, ces homicides, de sa justice et de son châtiment. Soyez donc sans crainte, et ne songez qu'à bien vous battre! Dieu ne veut pas que vous fassiez la paix avec les impies! » Alors les paysans entonnèrent le cantique : « Viens, Esprit-Saint! » et, sûrs de vaincre, attendirent le premier choc de l'ennemi. Mais à peine la cavalerie des princes alliés eut-elle brisé leurs faibles retranchements, à peine les premiers d'entre eux furent-ils tombés, qu'ils s'enfuirent dans un inexprimable désordre. Six mille furent impitoyablement massacrés. De ceux qu'on fit prisonniers à l'intérieur de la ville, trois cents furent décapités sur-le-champ. « Nous avons conquis Frankenhausen », écrivait le landgrave Philippe le 16 mai au lendemain de la bataille, « et nous avons passé au fil de l'épée tout ce que nous y avons trouvé de rebelles; la ville a été saccagée. Ainsi donc, avec l'aide de Dieu, nous avons remporté la victoire, ce dont

[1] « On peut à peine s'expliquer », remarque l'équitable Strobel (p. 105), « l'extrême apathie des princes durant les premiers mois des émeutes. Pourquoi assistèrent-ils passivement à de telles dévastations? Peut-être faut-il chercher la raison principale de l'indifférence dont ils firent preuve (en particulier l'électeur Frédéric de Saxe) dans le fait que les premières attaques des rebelles furent dirigées sur les couvents, les prêtres, les moines et les religieuses, et qu'ils ne voyaient pas sans une certaine satisfaction la puissance et la richesse du clergé attaquées. » Le 14 avril 1525, alors que depuis longtemps la populace des villes et des campagnes avait exercé de tous côtés d'affreux ravages, Frédéric, déjà atteint de la maladie dont il mourut, écrivait à son frère Jean, pour satisfaire aux instantes prières du duc Georges de Saxe, que les princes feraient peut-être bien d'unir leurs forces pour arrêter la révolte. « Il faut opposer la force à cette puissante rébellion. Peut-être a-t-on donné sujet aux pauvres de se soulever ainsi, surtout en interdisant la parole de Dieu; peut-être les pauvres ont-ils été opprimés de beaucoup de manières par nous autres autorités spirituelles et temporelles. Si telle est la volonté de Dieu, il peut arriver que le pouvoir passe aux mains du peuple. Si au contraire ce n'est pas sa divine volonté et ne doit pas revenir à sa gloire, nous verrons bientôt les choses changer de face. » — Strobel, p. 126. L'Électeur mourut le 5 mai, en pleine tourmente révolutionnaire. La sanglante guerre de religion qu'il avait prédite le jour de Noël 1517 éclatait à ce moment de tous côtés.

il est juste que nous rendions grâces au Tout-Puissant, espérant avoir agi pour sa gloire[1]. »

Münzer, qu'on trouva caché sous un lit à Frankenhausen, fut amené en présence des princes. Interrogé sur le motif qui l'avait porté à égarer et à perdre un si grand nombre d'hommes, il répondit avec hauteur : « que c'était à bon droit qu'il avait conçu le dessein de châtier les princes, puisque ceux-ci s'étaient opposés à l'Évangile du Christ. » Au landgrave qui s'efforçait de lui prouver par des textes de la Bible qu'on est obligé de se soumettre aux autorités constituées par Dieu, il ne répondit rien. Lorsqu'on lui mit les menottes, le duc Georges, l'entendant pousser un cri de douleur, lui dit : « Tu souffres, Thomas! Mais combien les pauvres gens, massacrés par ta faute, n'ont-ils pas souffert davantage! » Münzer lui répondit avec un rire sauvage : « C'est vous qui l'avez voulu! »

Il fit des aveux complets; après avoir conquis tout le territoire de Mulhausen, puis la Hesse, il s'était proposé, déclara-t-il, « d'établir une complète égalité parmi les chrétiens, et d'expulser ou de mettre à mort tous les princes ou seigneurs qui refuseraient de soutenir l'Évangile et de se joindre à l'Union ».

Pendant sa captivité, ses dispositions changèrent complétement. Il écrivit aux habitants de Mulhausen pour les inviter à se soumettre à l'autorité, disant en terminant sa lettre : « Avant de quitter ce monde, et pour ôter de mon âme le lourd fardeau qui l'oppresse, je viens vous supplier encore de ne plus vous révolter à l'avenir, afin que le sang innocent soit épargné[2]. » « Sans y être aucunement contraint, poussé par le mouvement de sa propre conscience », il rétracta toutes ses erreurs, se reprochant surtout d'avoir, par ses discours incendiaires contre les pouvoirs établis, fomenté tant d'émeutes et de séditions pernicieuses; priant « qu'ayant égard au commandement de Dieu, on oubliât le scandale qu'il avait causé, qu'on obéît à l'avenir aux autorités constituées par Dieu, et qu'on lui pardonnât l'exemple funeste qu'il avait donné ». « Il s'accusait surtout d'avoir, par ses prédications, poussé à la révolte, tenté beaucoup d'âmes, et propagé des doctrines fausses, des hérésies, des blasphèmes touchant le Très-Saint Sacrement du Corps de Jésus-Christ et les lois de l'Église universelle. Il reconnut pour véritable tout ce que la sainte Église a toujours tenu et tient encore pour dogme immuable, et rentra dans l'union et la paix; il déclara vouloir mourir

[1] Relation de la bataille de Frankenhausen par Philippe de Hesse, le mardi après *Cantate* (16 mai) 1525, dans Kraus, p. 42-43. Le landgrave évalue à six mille les morts de cette journée, et à six cents le nombre des prisonniers.

[2] Sleidemann, *Thomas Münzer*, p. 146.

en fils obéissant et repentant de la sainte Église, suppliant qu'au nom de Dieu, on voulût bien prier pour son âme et lui pardonner fraternellement ses torts; il demanda aussi qu'il fût permis à sa femme et à ses enfants de recueillir son héritage[1]. » Il se prépara pieusement à la mort, se confessa selon le rite catholique et communia sous une seule espèce. Avant de recevoir le coup mortel, il reconnut une dernière fois ses fautes devant tous, mais en même temps il exhorta les princes qui l'entouraient à se montrer doux et équitables envers leurs sujets, afin qu'à l'avenir de si funestes révoltes pussent être évitées. Il les exhorta à lire pour leur instruction les livres de Samuel et des Rois, et d'y méditer ce qui y est rapporté sur la mort réservée aux tyrans.

Le compagnon de Münzer, Pfeiffer, fait prisonnier à Eisenach avec environ cent de ses partisans, mourut aussi de la main du bourreau; « mais il fit une mort d'endurci », sans préparation, sans repentir, sans sacrements.

Cependant les princes alliés, auxquels s'était joint le nouvel électeur, Jean de Saxe, s'étaient emparés de Mulhausen. Tête nue et pieds nus, tenant à la main des bâtons blancs, les bourgeois se présentèrent dans le camp des princes alliés et leur remirent les clefs de la ville. Mulhausen (les droits de l'Empereur et de l'Empire réservés) dut jurer obéissance à l'Électeur, au duc Georges et au landgrave Philippe, payer quarante mille florins d'indemnité de guerre, un tribut annuel, abattre ses donjons, ses murs et forteresses, restituer au clergé tout ce qui lui avait été enlevé, et dédommager la noblesse des pertes subies. Plusieurs chefs de la révolte furent décapités; en peu de temps, l'insurrection était complétement domptée dans les différents territoires des princes. A Langensalza, quarante rebelles périrent sur l'échafaud. A Erfurt, l'ancien conseil reprit ses fonctions, et se montra sans pitié et sans miséricorde pour ceux-là mêmes que, si peu de temps auparavant, il avait traités de frères, et fait servir d'instruments à sa honteuse politique.

IX

« La barbarie dont on use envers les pauvres gens », écrivait Luther les 23 et 30 mai à propos des représailles dont les paysans étaient l'objet, « est chose vraiment lamentable. Mais comment

[1] *Bekentnus*, Bl. A., 1-3.

faire? Il fallait être sévère, et Dieu veut qu'une crainte salutaire soit imprimée aux coupables, autrement Satan ferait bien pis encore! » « Quelle raison aurait-on de montrer aux paysans une si grande clémence? S'il se trouve des innocents parmi eux, Dieu saura bien les protéger et les sauver, comme il a fait avec Loth et Jérémie. Si Dieu ne les sauve pas, c'est donc qu'ils sont criminels; le moindre mal qu'ils aient pu commettre, c'est de se taire, de laisser faire, de consentir. S'ils l'ont fait par stupidité ou par peur, ils n'en sont pas moins coupables, et ils ont mérité le châtiment de Dieu, tout comme celui qui, par crainte des hommes, renie le Christ. Et si je me montre si dur envers eux, c'est surtout parce qu'ils ont forcé et contraint les peureux et les faibles à partager leur rébellion, ce qu'ils ne cessent encore de faire tous les jours. Qu'on leur donne de la paille d'avoine à manger, car ils n'écoutent pas la parole, ils n'ont pas l'ombre de bon sens! Puisqu'il en est ainsi, il faut leur faire comprendre leur devoir par l'arquebuse et le fouet, et certes ils l'ont bien mérité! Prions pour eux, afin qu'ils apprennent à se soumettre; mais il n'y a pas lieu de beaucoup les plaindre! Croyez-moi, laissez les carabines fredonner à leurs oreilles, sans cela ils feront mille fois pis. » « Celui qui a vu Münzer peut bien dire qu'il a vu le diable en chair et en os, dans sa plus grande furie! O Seigneur Dieu, s'il règne un tel esprit parmi les paysans, il est grand temps de les égorger comme des chiens enragés! » Et comme à cause de semblables paroles on traitait Luther d'hypocrite, de flatteur de princes, il témoigna qu'un tel reproche lui plaisait fort, et qu'il s'en faisait gloire[1].

Ce nouvel écrit était intitulé : *Contre les hordes homicides et pillardes des paysans.* « L'autorité chrétienne », disait Luther, « doit s'efforcer de traiter en toute justice et loyauté avec les rebelles insensés, bien qu'ils ne le méritent pas; mais si les bons procédés restent insuffisants, il ne faut pas hésiter à se servir de l'épée. » S'étant montrés déloyaux, parjures, menteurs, rebelles, scélérats, infâmes, les paysans avaient plus d'une fois mérité la mort dans leurs corps et dans leurs âmes. Aussi non-seulement l'autorité, mais le premier venu avait-il le droit et le devoir de les mettre à mort, car un homme qu'on peut convaincre du crime de rébellion est au ban de Dieu et de l'Empereur, et tout chrétien peut et doit l'égorger, et fera bien de le faire, parce que, vis-à-vis d'un rebelle, chacun est investi des pouvoirs de juge et de bourreau. « Donc celui qui en a l'occasion peut égorger, exterminer soit publiquement, soit en secret, le rebelle qu'il rencontre, et bien se persuader que rien n'est plus venimeux, plus pernicieux, plus diabolique qu'un révolté. Il en est de lui

[1] De Wette, t. II, p. 666, 669-670, 671.

comme d'un chien enragé : si tu ne l'abats pas, il te tuera, et tous ceux de ton pays avec toi. » « Toute autorité qui ne châtie point du dernier supplice celui qui s'est déclaré contre elle est responsable des meurtres qui se commettront dans l'avenir. Il n'est pas question ici de patience et de miséricorde! C'est maintenant le temps du glaive, le temps de la colère, et non celui de la grâce! » Luther avait nié jusque-là qu'on pût obtenir le ciel par la prière ou les bonnes œuvres, mais maintenant il écrit : « Nous vivons en des temps si extraordinaires qu'un prince peut mériter le ciel en versant le sang, beaucoup plus aisément que d'autres en priant. Rien qu'en considération des malheureux que les paysans contraignent à entrer dans leur ligue diabolique, l'autorité peut en toute conscience se servir du glaive. » « C'est pourquoi, chers seigneurs, déchainez-vous, sauvez-nous, aidez-nous, ayez pitié de nous, exterminez, égorgez, et que celui qui en a le pouvoir agisse! Si tu meurs pour avoir suivi ce conseil, ton sort est digne d'envie, car tu ne saurais faire une mort plus sainte [1]. »

« Que de malédictions n'ai-je pas attirées sur ma tête par mon petit livre contre les paysans! » écrit Luther le 15 juin 1525 à Jean Rühel et à deux autres de ses amis; « tous les bienfaits dont Dieu a comblé le monde par mon entremise sont oubliés. Maintenant les seigneurs, les prêtres, les paysans, tous à la fois sont contre moi et me menacent de mort. » Mais comme ses ennemis « sont des insensés et des furieux », Luther se propose de les rendre « plus fous et plus furieux encore ». Il s'était marié [2]; le 17 juin, il écrivait à l'un de ses amis en l'invitant à ses noces : « Vous savez ce qui m'est arrivé? Je me suis embarlificoté dans les nattes de ma catin! Dieu prend plaisir à émerveiller, à berner, à rendre fou le monde et moi! Préparez-vous, le jour du festin, à aider ma fiancée à bien certifier que je suis un homme [3]! » « Notre Luther », mande à cette date le prédicant Juste Jonas à Spalatin, « a pris Catherine de Bora pour femme. J'étais présent à la fête; j'ai vu la fiancée couchée dans son lit, et, à ce spectacle, je n'ai pu retenir mes larmes! En vérité, Dieu est admirable dans ses conseils et dans ses œuvres [4]! »

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 288-294.

[2] De Wette, t. III, p. 1-2.

[3] De Wette, t. III, p. 9.

[4] « Lutherus noster duxit uxorem Catharinam de Bora. Heri adfui rei et vidi sponsam in thalamo jacentem. Non potui me continere, astans huic spectaculo, quin illachrymaren, nescio quo affectu animum percellente... *mirabilis Deus in consiliis et operibus suis!* » Spalatini *Ann.* dans Mencken, t. II, p. 645. Mélanchthon s'exprime tout différemment à propos de ce mariage, dans une lettre confidentielle écrite à Camerarius, lettre qui témoigne de peu de respect pour Luther et pour Catherine de Bora. Il accuse de tout le mal les religieuses échappées de leur

De même que Luther regardait son mariage comme l'œuvre de Dieu, il considérait son livre comme inspiré par Dieu même [1]. C'était de par l'ordre du Seigneur, disait-il, qu'il s'opposait aux paysans, et il ne voyait dans ceux qui le blâmaient et l'accusaient à ce sujet que les complices des rebelles : « Il faut conseiller à ceux qui critiquent mon petit livre », dit-il dans une lettre adressée au chancelier de Mansfeld, Gaspard Müller, « de tenir leur gueule fermée, et de veiller sur eux, car certainement leur cœur est en secret révolté. Ils sont du parti des rebelles : ceux qui les plaignent les justifient et ont pitié de ceux dont Dieu n'a pas pitié, qu'il châtie et veut perdre. Celui qui soutient ainsi les coupables, soyez sûr que, s'il en trouvait l'occasion et l'heure, il préparerait de nouveaux attentats, depuis longtemps résolus au fond de son âme. Aussi l'autorité doit-elle se saisir de tels personnages, et veiller à ce qu'ils se taisent, et soient bien avertis qu'il ne faut pas plaisanter en un tel sujet [2]. »

couvent qui demeuraient chez Luther. « Luther », écrit-il, « est un homme extrêmement ardent (ἀνὴρ ὡς μάλιστα εὐχρής), et les religieuses ont employé envers lui toutes sortes de ruses, si bien qu'elles en sont venues à bout. La cohabitation l'a efféminé et enflammé de passion, bien que ce soit un homme énergique et d'un grand caractère. » « C'est ainsi qu'il est tombé dans le panneau. » Mélanchthon espérait que le mariage améliorerait Luther et le calmerait (ὅτι ὁ βίος οὗτοσί σεμνότε ἠόν αὐτὸν ποίησει). Cette lettre, copiée sur le texte original, a été communiquée par W. Meyer, dans les *Sitzungsberichten der Münchener Academie der Wissenschaften philosoph. philolog.-und historische Classe*, 1876, p. 601-604. — Voy. K. Germanus, *Reformatorenbilder* (Fribourg, 1883), p. 285, note 20.

[1] « Dominus me subito aliaque cogitantem », écrivait-il le 20 juin à Venceslas Link; « conjecit mire in conjugium cum Catherina Borensi moniali illa. » Le 22 juillet, il écrivait au même ami : « Bene vale in Domino. Je suis lié et emprisonné par Catherine, et je suis couché sur la funèbre litière (jeu de mot intraduisible : *Ich liege auf der Bore* [Bahre]), scilicet mortuus mundo. Salutat autem te tuamque Catenam mea Catena. » Et à Spalatin le 16 juin : « Sic me vilem et contemptum his nuptiis feci, ut angelos ridere et omnes dæmones flere sperem. Necdum mundus et sapientes agnoscunt opus Dei pium et sacrum et in me uno faciunt id impium et diabolicum. » — De Wette, t. III, p. 3, 10, 18.

[2] Luther écrivait à Amsdorf à propos de son livre : « Ego vero non tam misereor nostrorum sociorum, qui me judicantes suum simul spiritum sanguinarium et seditiosum produnt. Quare gaudeo sic Satanam indignari et blasphemare, quoties a me tangitur. Qui enim sunt nisi Satanæ illæ voces, quibus me et Evangelium traducere nititur?... Erit forte tempus, ut et mihi liceat dicere : Omnes vos scandalum patiemini in ista nocte. » « Ego sic sentio, melius esse omnes rusticos cædi, quam principes et magistratus, eo quod rustici sine auctoritate Dei gladium accipiunt. Quam nequitiam Satanæ sequi non potest nisi mera satanica vastitas regni Dei, et mundi principes, etsi cædunt, tamen gladium auctoritate Dei gerunt. Ibi utrumque regnum consistere potest, quare nulla misericordia, nulla patientia rusticis debetur, sed ira et indignatio Dei et hominum iis, qui non acquiescunt monitis, nec oblatis conditionibus acquissimis cedunt, sed furore Satanæ solo pergunt omnia miscere, quales sunt isti Thuringici et Franconici. Hos ergo justificare, horum misereri, illis favere, est Deum negare, blasphemare et de cœlo velle dejicere. » — De Wette, t. II, p. 671-672. Le prédicant de Zwickau, Hausmann, qui, sur la demande de l'électeur de Saxe, et contrairement aux conseils de Luther, s'était montré clément envers les paysans,

« Que si mon sentiment vous semble trop dur, si vous le trouvez violent, emporté, injuste, je vous répondrai que j'ai le droit de parler ainsi, car un révolté n'est pas digne qu'on parle raison avec lui; il ne veut rien entendre. Ce n'est que par le poing qu'il faut répondre à ces bouches maudites, jusqu'à ce que la sueur leur sorte par le nez! Les paysans ne veulent rien écouter, ils ne souffrent pas qu'on les avertisse; donc il faut leur frotter les oreilles avec des pierres d'arquebuse, et faire voler leur tête en l'air! A de tels écoliers convient une telle férule! » « Si l'on dit qu'en cette question je manque d'humanité et de miséricorde, je répondrai : Cessez vos bavardages! Il s'agit maintenant de la parole de Dieu, qui veut que le souverain soit honoré et les révoltés détruits, et Dieu est cependant tout aussi miséricordieux que vous! » « C'est pourquoi mon petit livre est équitable et restera tel, quand bien même le monde entier s'en scandaliserait. Ce que j'ai écrit, je le répète encore : Les paysans obstinés, endurcis, aveuglés, qui ne veulent pas être repris, personne ne doit en avoir pitié; que celui qui en a l'occasion les hache, les empale, les égorge, les assomme comme des chiens enragés, et qu'on vienne ainsi en aide à ceux qui, par leurs méchants conseils, seraient ruinés, séduits et tentés! Exterminer les insurgés, c'est travailler à la paix et à la sécurité générales. »

Si quelques semaines auparavant [1] il avait affirmé que le joug pesant et intolérable des princes et des seigneurs avait été la seule cause de la révolte, il était à présent convaincu que la volonté de Dieu s'était révélée pendant la guerre, de façon que les paysans en retirassent une utile leçon; jusque-là, leur vie avait été trop douce; n'ayant pas su apprécier les bons jours, il leur fallait maintenant apprendre à bénir Dieu de leur sort; désormais quand ils auraient à donner une vache à leur seigneur, ils s'estimeraient très-heureux de pouvoir garder l'autre en toute sécurité. Ils avaient oublié le prix de la paix, de la tranquillité. Ils ignoraient combien l'on doit se trouver satisfait lorsqu'on peut manger en paix son morceau de pain et boire son coup de vin sans inquiétude; puisque autrefois ils n'avaient pas su se montrer reconnaissants des bienfaits de Dieu, il était juste qu'ils en subissent à présent la peine, afin que la démangeaison de l'émeute ne les reprît pas de sitôt.

Les princes et seigneurs, selon la manière dont Luther envisageait

écrivait pour se justifier : « Veuillez m'excuser auprès de Luther. On m'assure qu'on me représente à ses yeux comme ayant mal et injustement agi en intercédant pour les paysans. Mais je voyais et j'entendais dire que des innocents étaient emprisonnés, qu'on n'usait pas envers eux de mesures équitables, et que la torture était employée », etc. — STROBEL, *Thomas Münzer*, p. 135.

[1] Voy. plus haut, p. 513.

maintenant la question, devaient à leur tour retirer une leçon salutaire des événements qui venaient de se passer; à l'avenir, ils devaient se montrer fermes et gouverner avec rigueur. « Avant l'insurrection », disait Luther, « nulle main énergique ne savait tenir les rênes; l'ordre n'était nulle part, le peuple avait perdu tout respect, toute crainte. Tout était permis, et tout allait à la dérive; chacun ne faisait que ce qui lui plaisait. On se refusait à payer les dîmes; on ne se plaisait que dans les festins, les débauches, les riches habits, l'oisiveté; il semblait que tous fussent devenus seigneurs. » « De même que l'âne doit être étrillé, le peuple doit être maté; Dieu le sait bien; aussi a-t-il mis entre les mains de l'autorité, non la queue d'un renard, mais un glaive. »

A la fin de sa lettre, il répète encore : « Ce que j'enseigne et écris restera vrai, dût le monde en crever de dépit[1]! »

« Moi, Martin Luther », écrivait-il bien des années après, « j'ai exterminé tous les paysans insurgés; j'ai moi-même ordonné leur supplice, et tout leur sang retombe sur moi. Mais je le fais remonter jusqu'à notre Seigneur Dieu, car c'est lui qui m'a ordonné de parler comme je l'ai fait[2]! »

X

Antérieurement à la journée de Frankenhausen, le sénéchal Georges, à la tête des troupes alliées de Souabe, avait remporté une brillante victoire sur une armée de paysans de dix à vingt mille hommes, près de Böblingen (12 mai 1525). Ce succès décisif avait suffi pour apaiser entièrement la révolte du Wurtemberg. Melchior Nonnenmacher, le même qui avait joué du fifre au moment du meurtre du comte d'Helfenstein, et Jacques Wirt, qui avait porté le premier coup à la victime et, revêtu du pourpoint de damas du comte, avait insulté à la douleur de sa malheureuse épouse, furent faits prisonniers; tous deux, liés à des arbres, furent lentement brûlés. Jacques Rohrbach, pris après le combat tandis qu'il fuyait, fut chargé de fers et condamné au même supplice. « Les représailles ne furent pas moins barbares que les crimes avaient été féroces. » Le 17 mai, le duc Antoine de Lorraine, qui considérait la guerre comme une croisade entreprise pour la défense de l'Église catholique[3], mit en

[1] *Ein Sendbrief von dem harten Büchlein wider die Bauern. Sämmtl. Werke*, t. XXIV, p. 295-319.
[2] *Sämmtl. Werke*, t. LIX, p. 284-285.
[3] HARTFELDER, *Bauernkrieg*, p. 120.

déroute les rebelles d'Alsace près de Saverne. Vingt mille paysans environ périrent en peu de jours : « Les villages sont déserts », écrivait le margrave Ernest de Bade au conseil de Bâle; « les femmes et les enfants prennent la fuite, et c'est un spectacle pitoyable [1]. » Le 18 mai, le sénéchal Georges, après que les paysans du Wurtemberg eurent renouvelé entre ses mains leur serment de fidélité, retourna sur ses pas, pour aller venger, à Weinsberg, les forfaits du 16 avril. La ville fut livrée aux flammes et détruite de fond en comble, avec tout ce qu'elle contenait de vivres, de meubles et de bétail. Sur la place où les nobles avaient été massacrés, une chapelle fut érigée; un service funèbre annuel y fut fondé. On mit le feu à plusieurs villages et hameaux des environs, où l'insurrection menaçait encore d'éclater.

Pendant ce temps, l'électeur palatin Louis avait peu à peu rassemblé à Heidelberg, où les évêques Conrad de Wurzbourg et Georges de Spire s'étaient réfugiés, une armée de mille cavaliers et de trois mille hommes de pied, munie d'excellentes pièces d'artillerie. L'archevêque de Trèves lui avait envoyé un renfort de trois cents cavaliers et de quinze cents hommes de pied, et le landgrave Philippe de Hesse, trois cents cavaliers de Clèves, avec leur capitaine. Cette armée, le 23 mai, quitta le camp d'Heidelberg et se dirigea vers Bruchsal, où campait l'armée des insurgés du Bruhrain, forte d'environ sept mille hommes. A la nouvelle de l'approche des princes, plusieurs bourgeois et conseillers de la ville demandèrent à parlementer avec le maréchal de camp de l'Électeur. Ils promirent de se soumettre, eux et la ville, sans condition; les portes furent ouvertes aux alliés le 25 mai : les rebelles durent livrer leurs armes et payer une amende de quarante mille florins; plusieurs de leurs chefs furent décapités.

Dans le margraviat de Bade, un traité de paix, conclu le 25 mai, mit fin à l'insurrection [2].

Le 28 mai eut lieu près de Fürfeld, entre Hilsbach et Neckarsulm, la jonction des armées de Trèves et du Palatinat avec l'armée de la ligue souabe. Les princes avaient maintenant sous leurs ordres huit mille hommes de pied et vingt-cinq mille cavaliers. « Princes, cavaliers, lansquenets, tous brûlaient de mettre fin aux révoltes de Franconie, et se sentaient remplis d'espoir, car ils recevaient de tous côtés de bonnes assurances que les paysans, malgré leurs fanfaronnades, étaient sans ressource, perdaient courage, et de plus étaient divisés entre eux [3]. »

[1] Anshelm, l. VI, p. 294.
[2] Hartfelder, *Bauernkrieg*, p. 190.
[3] Relation du 5 juin 1525 dans les *Trierischen Sachen und Briefschaften*, p. 92.

Les chefs des hordes de Wurzbourg, voyant qu'ils ne parvenaient pas à organiser le parlement populaire d'Heilbronn, où devait être élaborée[1] une nouvelle constitution, convoquèrent le 27 mai une « assemblée nationale » à Schweinfurt. Là devaient être discutés les moyens de défendre « la parole de Dieu, la paix et le droit; là un nouveau pouvoir devait être établi ». Cette assemblée avait été convoquée pour le 1er juin; les princes alliés, les comtes, les seigneurs devaient, autant que possible, y paraître en personne; les villes et villages, s'y faire représenter par deux délégués au moins. La veille de l'appel fait à toutes les autorités, le 26 mai, les chefs des rebelles, par une lettre signée de leur sceau et de celui de Wurzbourg, réclamaient solennellement, pour la défense de l'Évangile, l'appui des électeurs, princes et autres ordres de l'Empire, et celui de tous les bourgmestres et conseillers des villages et des communes. « Comme il faut être plus obéissant à Dieu qu'aux hommes », disait leur proclamation, « nous nous sommes unis fraternellement et amicalement pour la cause du saint Évangile, et pour le maintien de la paix et du droit. Nous avons résolu de raser tous les châteaux, ces repaires de brigands, car ils ont causé le dommage et la ruine des marchands et du peuple. Nous poursuivrons notre œuvre avec l'aide du Tout-Puissant; nous ferons proclamer la paix générale sur les routes et rivières. Nous vous prions donc respectueusement et amicalement de nous prêter main-forte et assistance en une si chrétienne entreprise, et de ne vous opposer à nous ni par les actes, ni de quelque manière que ce soit[2]. » Quelque temps auparavant, ces mêmes chefs avaient fait savoir à tous les nobles de l'Empire que, désormais, ils n'avaient à recevoir d'autres ordres que ceux de la « Fraternité ». Il était interdit à tout gentilhomme de se montrer à cheval dans les rues ou sur les routes; il devait aller à pied, se contenter de la nourriture commune, et être en tout égal aux autres. Cependant lorsqu'un noble demanderait à acheter quelque chose avec son argent, on ne devait point s'y opposer. L'armée unie était d'avis que les nobles devaient renoncer à leurs anciennes demeures, et faire construire dans les villes et villages des maisons semblables en tout à celles de leurs frères. Si quelque noble demandait à détruire lui-même son habitation et à tirer parti, selon ses besoins, de ce qu'elle renfermait, on pourrait le lui permettre. Mais si un gentilhomme avait du blé en grande abondance, il devait sans hésiter le mettre à la disposition de l'armée de l'Union, pour servir les intérêts et les besoins de ses frères[3].

[1] Voy. plus haut, p. 471.
[2] Bensen, p. 342-344.
[3] Bensen, p. 205.

Mais l'arrogance des révoltés et des incendiaires allait prendre fin. Ceux qui auparavant leur avaient prêté secours, avant que les princes se fussent armés et mis en campagne, ou ne pouvaient plus rien, ou désertaient, saisis d'effroi. L'assemblée de Schweinfurt n'eut pas lieu. Le peu d'hommes qui s'y rendirent se dispersèrent « comme de la paille au vent, dès qu'on entendit siffler les arquebuses [1] ».

Ce fut en vain que les paysans de Franconie implorèrent le secours du duc Ulric de Wurtemberg, l'allié de leurs frères, lui affirmant « qu'ils s'apprêtaient à marcher contre la ligue souabe avec une armée d'environ trente mille hommes, bien résolus de défendre la parole de Dieu et la liberté chrétienne, et de mettre un terme à l'oppression dont les pauvres étaient victimes [2] ».

Ce fut également en pure perte qu'ils demandèrent du secours à Heilbronn et à Nuremberg. Peu de temps auparavant, les conseillers de cette dernière ville avaient souffert sans mot dire que les paysans vinssent chercher chez eux des vivres et des munitions, et lorsque, le 14 mai, les révoltés les avaient interrogés sur ce qu'ils pourraient attendre d'eux, lorsqu'ils se dirigeraient vers la Franconie du Sud à la tête de leurs bandes, ils avaient répondu que leur fidélité à la cause évangélique était bien connue, et que les paysans, pourvu que la cité ne fût point inquiétée, n'avaient rien à redouter de leur part. Mais après la victoire du sénéchal et des princes alliés, leurs dispositions changèrent complétement, et ils firent écrire aux paysans que la révolte « n'était pas évangélique, mais diabolique [3] ». Heilbronn se montra tout aussi mal disposé pour la Fraternité chrétienne. Jusque dans le camp des révoltés régnaient le trouble et la discorde. « Parmi les paysans », écrivait Erhenfried Kumpf, « il n'y a ni paix, ni obéissance, ni union, ni fidélité, ni foi. Tout ce qui a été garanti, juré, écrit, on n'en tient aucun compte dès le lendemain, et l'on agit dans un sens tout contraire [4]. » Les insurgés étaient trahis et abandonnés par leurs propres chefs. Götz de Berlichingen, qui, selon le traité signé au camp de Wurzbourg, devait, avec huit mille hommes et quarante-six pièces d'artillerie, empêcher la ligue souabe d'opérer sa jonction avec les princes et couvrir les paysans des environs de Sulm, s'échappa secrètement, au

[1] Dit la relation citée page précédente.

[2] Dans Walchner und Bodent, p. 316-317. — Voy. Œchsle, p. 190.

[3] Voy. Œchsle, p. 116, 190. — Bensen, p. 361-362. — « C'est la vérité que les chefs du camp d'Heidingsfeld se sont emparés à Wurzbourg de beaucoup de vin qui avait appartenu aux clercs, et l'ont dirigé sur Nuremberg; là ils l'ont vendu, et avec l'argent ils ont acheté de la poudre. » — Laurent Fries, p. 226.

[4] Bensen, p. 410, note 1.

milieu de la nuit du 29 au 30 mai, non loin d'Adolzfurt, et précisément au moment où la sanglante bataille allait se livrer. Sa trahison fut pour les paysans le signal de la déroute[1]. A Königshofen, où l'armée des princes alliés offrit la bataille aux hordes du Neckar et de l'Odenwald, Georges Metzler, le général en second de l' « Union chrétienne », chercha également son salut dans la fuite au moment même où l'action allait s'engager [2].

Pendant cette horrible journée, les paysans, « privés de chef, affolés par la terreur, furent traqués comme un troupeau de sangliers ». « La plupart jetaient leurs fusils, les autres, dans leur épouvante et leur angoisse, ne savaient comment s'en servir; fuir leur semblait la meilleure arme. On en fit un affreux carnage. Une troupe de ces malheureux s'étant jetés dans un bois, pensant pouvoir se défendre en interceptant les chemins, furent mis à mort par les soldats. Les uns grimpaient sur les arbres et étaient abattus à coups de mousquet; les autres étaient massacrés par les piques de la cavalerie, ou périssaient sous les pieds des chevaux. » Environ treize cents finirent ainsi[3]. » « Le chiffre total des victimes fut de trois mille[4]. » Il y eut trois cents prisonniers. L'artillerie, les munitions de guerre furent capturées. « Et les vainqueurs, pleins d'allégresse, parcouraient le champ de bataille, au joyeux son des clairons et des trompettes. »

Le 3 juin, Mergenstein se rendit « à grâce et à merci ». Le 4, les armées de Franconie, commandées par Florian de Geyer, furent mises en déroute à Ingolstadt, au sud de Wurzbourg [5]. « Au village et

[1] Voy. Wegele, p. 159-164. — Voy. Stalin, t. IV, p. 304-305, note 3. Le 29 mai, Götz rapportait à Hans Reuter, maire de Bieringen, qui commandait avec lui l'armée de l'Union, qu'il avait obtenu de Dietrich Spät, au nom de la ligue souabe, la promesse que les paysans, même s'ils avaient commis des actes d'hostilité envers la ligue, seraient reçus à miséricorde et merci, excepté les moteurs de l'émeute et les meurtriers de Weinsberg. Mais comme les paysans ne voulurent point croire Götz, il s'écria : « Plutôt je serai loin de vous, plus je serai satisfait, car, de la manière dont vont les choses, je vois bien que je ne pourrais longtemps mériter vos remerciments! Me mettre en campagne, guerroyer contre les ennemis ne me convient pas, car bien que j'aie soutenu votre cause, je suis engagé, comme vous le savez, avec la ligue, et en récompense de tout le zèle que j'ai montré pour vous, elle me ferait vite mon affaire. Donc, je vous supplie de me décharger de mon fardeau. » « En dehors de cela », poursuit Götz, « je n'ai rien à te mander, si ce n'est que la ligue a beaucoup de cavalerie. » Dans Berlichingen Rossach, p. 237. — Voy. l'article de Baumgartner sur Götz de Berlichingen dans les *Stimmen aus Maria Laach*, 1879, p. 310-313.

[2] Voy. Bensen, p. 424.

[3] Herolt, p. 109-110.

[4] C'est le chiffre que donne Georges de Waldbourg dans sa relation de la bataille. — Voy. Bensen, p. 569.

[5] Florian de Geyer parvint à se frayer un passage à travers l'armée ennemie, et se rendit dans le territoire de Hall, où, le 9 juin, il succomba dans un duel avec son beau-frère Guillaume de Grumbach, devenu plus tard si célèbre. — Voy. Stalin, t. IV, p. 306.

château d'Ingolstadt », raconte Schärtlin de Burtenbach dans ses *Mémoires*, « nous avons massacré quatre mille paysans. Quatre cents s'étaient réfugiés dans les ruines du château incendié, où ils avaient élevé un fort retranchement; mais nous en sommes vite venus à bout, et, après la victoire, presque tous ont péri; dans une église voisine, deux cents paysans ont été brûlés vifs[1]. Plusieurs se sont laissé mettre à mort sans aucune résistance, dans l'endroit même où ils s'étaient réfugiés; ils criaient comme des porcs; quelques uns s'enfonçaient la tête dans le sol, s'imaginant qu'on ne les verrait point. Ceux-ci se cachaient les yeux pour ne point voir; ceux-là imploraient la miséricorde de Dieu. On en fit un tel carnage, sans qu'ils songeassent à se défendre, qu'il semblait qu'une bande de loups vînt fondre sur un troupeau d'oies ou de moutons. Un cavalier en égorgea dix et plus à la fois; ces malheureux se tenaient serrés les uns contre les autres; pas un seul ne se défendit[2]. »

Le 7 juillet, Wurzbourg se rendit[3].

[1] *Lebensbeschreibung des Ritters Sebastian Schertlin de Burtenbach* (Francfort, 1877), p. 14.

[2] HEROLT, p. 110.

[3] « Jusqu'alors », raconte Laurent Fries (p. 329), « voici comment les choses s'étaient passées à Wurzbourg : Toute autorité, tout pouvoir avaient été retirés au clergé; il avait dû se soumettre aux bourgeois et aux paysans; non-seulement il avait été obligé de s'incliner, de s'humilier, mais encore, pour n'être pas entièrement ruiné, il lui avait fallu solliciter la protection et l'appui de ceux qui avaient en main la puissance. Volontiers les clercs se seraient faits bourgeois, mais on ne voulait pas le leur permettre. Aucun d'eux ne pouvait fuir, et pour pouvoir conserver quelque chose ils étaient obligés de le cacher en grand secret. » « A présent tout était bien changé. Si auparavant les clercs, dont la vie avait été si douce autrefois, avaient dû implorer les bourgeois, maintenant c'étaient les bourgeois qui imploraient l'assistance des clercs. Ils les suppliaient d'intercéder pour eux auprès de leur commun seigneur, l'évêque. Quelques-uns, à cause de la difficulté des temps, avaient adopté l'habit militaire; mais à présent ils reprenaient leurs habillements ordinaires. Plus d'un bourgeois qui avait coupé ses cheveux et s'était fait faire une blouse aurait bien voulu maintenant retrouver sa chevelure. Quelques membres du conseil allèrent trouver le seigneur Eucharius de Thungen et le seigneur Michel de Saunsheim, chanoines, et les supplièrent, ainsi que leurs confrères, d'implorer leur grâce auprès des princes, ce que firent les deux chanoines; ils écrivirent à l'évêque, et envoyèrent la lettre à Unterfranenberg, pensant que l'évêque s'y trouvait. Mais il n'était pas encore au château. » Le bourgmestre et le conseil de la ville lui écrivirent donc eux-mêmes (5 juin 1525) : « Très-gracieux prince et seigneur, les dévastations impies que nous avons sous les yeux nous ont toujours été en horreur, et surtout la lamentable effusion du sang, le dommage fait aux terres et aux gens, et particulièrement aux sujets de Votre Grâce, dont Dieu, du haut du ciel, daigne avoir compassion! Nous avons donc, eux et nous, été trouver les paysans révoltés et leur Fraternité, à laquelle ils ne donnent pas un autre but que la défense de l'Évangile, bien qu'ils aient un tout autre motif. Nous avons beaucoup examiné la question, et demandé, particulièrement aux conseillers de Votre Grâce, comment de telles rébellions pourraient le plus aisément être apaisées. Mais tout cela n'a servi de rien auprès des paysans; ils se sont obstinés dans leur entreprise; ils nous ont contraints d'entrer dans leur Fraternité, ce que nous avons fait pour sauver nos corps et nos vies, mais à la

« Les paysans ne nous ont pas tenu parole », écrivait de Wurzbourg, le 8 juin, Gilg Halberg à son père, conseiller de Hall; « ils nous avaient affirmé qu'ils prendraient la citadelle sans notre aide, et nous laisseraient bien tranquilles dans la cité pourvu que nous leur fournissions du pain et du vin en échange d'argent; mais ils n'ont exécuté ni l'un ni l'autre de leurs engagements. » « Mon seigneur est venu ici avec quatre princes. On était dans l'angoisse et la terreur; nous fûmes reçus à merci et miséricorde. Quelques-uns ont eu la tête tranchée; on a exigé une amende de dix florins de plusieurs autres, bien qu'ils protestassent de leur innocence. On a commencé par désarmer tous les hommes. Les armes, les cuirasses, tout a été porté au château; puis mon gracieux seigneur a exigé le serment d'hommage. Tous les châteaux de mon seigneur ont été saccagés, à l'exception de deux. » « L'armée de la ligue campe ici, et commence à dévaster tout le pays; après leur départ, il ne restera pas grand'chose! nous serons tous ruinés. Dieu sait le sort qui nous attend! Je suis incapable de t'en écrire plus, tant la douleur m'oppresse le cœur. » « *Item* », dit Halberg dans un feuillet qu'il ajoute à sa lettre, « plus de cent vingt châteaux ont été brûlés dans les environs; la plupart étaient à mon gracieux seigneur; plus de quarante-neuf couvents ont subi le même sort. *Item*, on a enlevé à mondit seigneur près de trois mille foudres de vin et à peu près dix mille muids de grain. »

On évalue à deux cent vingt-neuf le nombre des châteaux incendiés et à cinquante-deux le chiffre des couvents pillés, détériorés ou entièrement rasés par l'incendie [1].

« *Item* », continue Halberg, « le secrétaire de mon gracieux seigneur m'a dit aujourd'hui que mondit seigneur de Wurzbourg perdait environ trois cent mille florins dans l'affaire, sans compter ce qu'il lui

condition qu'on nous permettrait de ne pas attaquer Frauensberg, et de rester paisibles et cois chez nous. On nous l'avait promis, mais on nous a manqué de parole. Ils nous ont forcés de leur prêter main-forte et assistance, etc. » « Je laisse au lecteur à juger », dit Fries (p. 332), « si les sentiments exprimés ici par le bourgmestre et le conseil étaient sincères. Le mercredi 7 juin, la ville et la population qui s'y trouvait, après beaucoup de discours, de prières, d'efforts, d'altercations et de pourparlers, se sont rendues à miséricorde et merci. Le même jour je me rendis à cheval à Wurzbourg, pour y voir ma digne épouse et mes amis. Dans la cour de mon château, je trouvai beaucoup de femmes et près de soixante enfants venus du faubourg de Blaichach; ils étaient venus se réfugier chez moi, parce que le bruit avait couru qu'on allait mettre le feu aux faubourgs. »

[1] Tiré du pamphlet : *Wahrhaftige Newe Zeytung und Antzal der vorbrenten zustörten Schlosser und Closter zu Frankenland mit Namen antzaygt.* 1225. Conrad Wimpina affirme, lisons-nous dans Cochlæus (*De actis et scriptis M. Lutheri*, p. 114), que rien qu'en Franconie (seu Francia orientali) « devastata esse monasteria et arces 295. »

faudra encore débourser avant d'avoir pu chasser tout ce monde du pays. *Item*, un faubourg, de ce côté du Mein, a déjà été pillé. Je ne sais ce qui peut encore advenir. *Item*, aujourd'hui on a décapité trente-six hommes, cinq bourgeois de Wurzbourg et vingt et un des petites villes et villages d'alentour, capitaines des compagnies d'insurgés. Les conseillers, les quarteniers, les membres du comité sont en prison. Dieu seul connaît le sort qui leur est réservé[1]! » Soixante insurgés périrent de la main du bourreau; les bourgeois furent condamnés à payer huit mille florins d'amende, et à faire abattre les murs et la citadelle de la ville, en face du château. Les paysans désarmés, tenant à la main des bâtons blancs, reçurent la permission de quitter la ville, mais beaucoup, s'étant mis en route, furent massacrés par les cavaliers et les soldats de l'armée alliée, « de sorte que les vignes, les chemins, les fossés, étaient jonchés de cadavres, et c'était chose épouvantable à voir[2] ». « Les pauvres gens ont été cruellement châtiés », écrit un chroniqueur contemporain; « beaucoup ont été massacrés, beaucoup traînés en prison et rançonnés; on leur a enlevé leurs armes; de plus, Notre-Seigneur Dieu a permis qu'une terrible disette affligeât ce malheureux pays pendant sept ans[3] ».

A Anspach-Baireuth, le margrave Casimir de Brandeboug exerça d'atroces représailles envers les paysans.

Casimir était tout dévoué à la doctrine luthérienne. Peu de temps avant que la révolution éclatât, il avait chargé deux prédicants « d'implanter l'Évangile dans ses États[4] ». Lorsque la révolte de Franconie éclata, il avait paru décidé à se défendre vaillamment, et défit même plusieurs fois les hordes des rebelles; « mais à tout prendre, il n'était pas fâché d'attendre, pour bien voir de quel côté tournerait la chance, et pouvoir tirer le meilleur parti possible des événements ». La ville de Kitzingen avait pris les armes « pour la cause du saint Évangile », et avait ajouté deux compagnies aux armées de Franconie; à Neustadt sur l'Aisch, qui s'était également associée à l'insurrection, les propriétés du margrave et les biens d'Église avaient été pillés; dans tous les villages dépendant d'Hoheneck, les ornements sacerdotaux, les calices, les cloches avaient été vendus; avec l'argent qu'on en avait retiré, les rebelles avaient acheté, à Nuremberg, des carabines et des hallebardes; beaucoup de couvents et de châteaux avaient été livrés aux flammes; cependant, durant tout ce temps, Casimir était resté paisiblement

[1] Jeudi après la Pentecôte (8 juin) 1525. Dans Œchsle, p. 427-428.
[2] Laurent Fries, p. 330-338. — Voy. Bensen, p. 443-450.
[3] Herolt, p. 111.
[4] Bensen, p. 394.

dans son château d'Onolzbach. Ce ne fut que le 13 mai qu'il en sortit, à la tête de sept cents cavaliers et de mille fantassins, pour aller établir son camp à Markt Erlbach, et là, il noua d'actifs pourparlers avec les chefs des révoltés, qui assiégeaient alors Wurzbourg. Le 10 mai, le comte Guillaume de Henneberg, lui-même du parti des paysans et zélé partisan du nouvel Évangile, représenta au margrave « qu'il serait maintenant très-facile, avec l'aide des troupes insurgées et du landgrave de Hesse, de transformer l'évêché de Wurzbourg en principauté temporelle, et de faire d'un margrave de Brandebourg un duc de Franconie ». « J'ai appris aujourd'hui de bonne source », écrit le 25 mai le chancelier Eck à son maître le duc Guillaume de Bavière, « que le margrave, qui s'était contenté jusqu'ici d'assister aux événements, espère maintenant tirer bon parti de la détresse de Nuremberg et de la malheureuse situation des évêques de Wurzbourg et de Bamberg. » Des espions, envoyés par le conseil de Nuremberg dans le camp des révoltés, rapportèrent que les paysans étaient fort bien disposés pour Casimir, et parlaient de porter la guerre, non dans ses États, mais à Nuremberg. Jusqu'au 17 mai, ils restèrent persuadés que le margrave recevrait les douze articles, et deviendrait bientôt « un frère chrétien[1] ».

Mais l'approche de l'armée palatine, sa jonction avec la ligue souabe, et surtout la bataille de Königshofen, avaient fait prendre un aspect tout nouveau aux événements. Casimir devint tout à coup le violent adversaire des bourgeois et des paysans révoltés, et marcha contre eux, « portant partout le meurtre et l'incendie ». Le 8 juin, à Kitzingen, il fit, en un seul jour, crever les yeux à cinquante-sept bourgeois; un peu plus tard, à deux frères; ces exécutions étaient publiques, et se passaient au milieu des lamentations des femmes et des enfants; un grand nombre d'insurgés eurent les doigts coupés[2]. La plupart des pauvres mutilés moururent prompte-

[1] Voy. Jörg, p. 610-615. — Bensen, p. 345, 385, 401, 404. — La liste des châteaux et des couvents détruits se trouve à la p. 566. — Voy. Baumann, *Quellen aus Rotenburg*, p. 619. Castell était au nombre de ses châteaux. « Lorsqu'il fut assailli, le comte était au château de Frauenberg. La comtesse et ses cinq enfants, dont l'aîné n'avait que six ans, furent chassés de chez eux, et comme, par crainte des paysans, tout le monde leur refusait un abri, ils se cachèrent pendant quatre semaines sous le noyer de Léonard Hertlin, vivant d'aumônes. La comtesse envoya son petit enfant, âgé de trois mois, avec sa nourrice, au château de Breuberg, où demeurait son père, le comte Michel. En chemin, la nourrice fut reconnue, et un paysan se disposait déjà à écraser contre la muraille le « fils du seigneur », lorsque la nourrice le sauva, en jurant qu'il lui appartenait. » — Bensen, p. 402, note.

[2] Holzwart, qui porte à soixante-dix le nombre de ces infortunés, rapporte : « Plerique, antequam oculis privarentur, rogabant, uti potius vel strangularentur vel decollarentur, se enim potius optare mortem, quam tam miseram et lumine orbatam ducere vitam, sed nullus vel ad graviora vel ad leviora sup-

ment; le peu qui survécurent, après qu'on les eut dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, furent relégués à dix milles de Kitzingen; ils s'en allaient par petits groupes, formant un spectacle digne de pitié; ils traversaient le pays se tenant l'un l'autre par la main, et mendiant. Un chanoine d'Anspach écrivait d'Onolzbach à l'un de ses parents (8 mai 1525) : « Le margrave fait décapiter ou passer au fil de l'épée les capitaines de compagnies; il confisque les biens des absents, rançonne les habitants, et fait incendier beaucoup de villages; cette rigoureuse répression ne cesse point. Dès qu'un révolté se présente, l'échafaud se dresse sur la place du marché; les supplices sont très-fréquents, ici et ailleurs; beaucoup de rebelles ont eu les doigts coupés. On a ôté aux paysans leurs armes, munitions et vivres. Des centaines de fourgons, chargés de tout ce qu'ils avaient dérobé aux couvents, aux châteaux et aux églises, ont été dirigés sur Onolzbach, et cela forme un gros butin, comme je l'ai vu moi-même de mes propres yeux. » « Dans les tristes événements qui se succèdent, on n'entend parler que de sanglantes rixes, de dures calamités; le nombre des veuves et des orphelins augmente tous les jours. Le sang innocent coule à flots, car beaucoup ont été entraînés comme malgré eux dans la sédition, espérant toujours que ceux qui étaient cause de tout le mal seraient promptement atteints par la justice de Dieu[1]. » Pour payer la solde de ses troupes, le margrave confisqua l'argent, les joyaux, les vases sacrés, les cloches des abbayes placées sous sa juridiction[2].

Le 13 juin, l'armée de Casimir vint s'unir, devant Schweinfurt[3], à l'armée de la ligue souabe, commandée par le sénéchal Georges qui, la veille, avait quitté Wurzbourg. Schweinfurt ne fit point de résistance, et ses bourgeois s'engagèrent à payer chacun dix florins

plicia exorare poterat; ajebat enim (le margrave) illos jurasse, se ne quidem aspecturos marchionem, igitur se illorum votis consulturum, ne, si quando se aspiciant, perjuri fiant. » — BAUMANN, *Quellen*, p. 685.

[1] Lettre de *die Jovis post Penthecosten*, (8 juin) 1525, dans OESCHLE, p. 429-431.

[2] HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 266, nos 153 et 154.

[3] Laurent Fries rend compte comme il suit de ce qui se passa après le départ de l'armée des alliés (p. 337) : « Quand donc les princes et les alliés furent partis avec leurs hommes d'armes, l'évêque de Wurzbourg prit à sa solde une troupe de lansquenets dont le capitaine se nommait Gaspard de Rotenhan. Ces lansquenets furent logés dans la ville et dans les maisons bourgeoises, et chargés de réprimer toute tentative d'émeute au cas où il s'en produirait. Or, la solde et le vin étaient bons; aussi les lansquenets chérissaient-ils leur oisiveté. Bientôt ils commencèrent à faire du tapage et du désordre, et les bourgeois devaient les régaler et les abreuver, sachant trop que, sans cela, ils auraient à s'en repentir. Les soldats leur parlaient d'une façon rude et grossière, ainsi que les valets et vauriens qu'ils attiraient dans les maisons. Ils s'invitaient l'un l'autre dans leurs logements; ils se livraient à la bonne chère, et ne payaient

d'amende comme indemnité de guerre. Le comte Guillaume de Henneberg, ayant rompu avec les paysans, reçut cinq mille florins en dédommagement des pertes subies. Dans l'évêché de Bamberg, « les généraux élus, les délégués des villes et des districts de l'évêché de Bamberg », prenaient encore le 23 mai la résolution de détruire ou d'incendier les donjons, les places fortes « qui avaient été pour leurs ancêtres et pour eux une cause si funeste d'oppression et d'injustice[1] ». L'évêque, comme il le mandait au sénéchal, « avait été serré de si près et tellement maltraité par ses propres sujets, que ni lui ni son chapitre ne savaient, tant avait été grand leur effroi, s'ils parviendraient jamais à sauver leurs vies ». Mais l'approche de l'armée alliée fit perdre toute assurance aux insurgés; quatre cents d'entre eux s'enfuirent dans la direction de Nuremberg, et, le 19 juin, le conseil et la population de Bamberg renouvelaient entre les mains de l'évêque leur serment de fidélité. Un traité fut conclu : les vaincus s'engageaient à restituer aux clercs leurs propriétés, à reconnaître leurs priviléges, à rendre tous les objets précieux dérobés aux églises, à payer les dîmes, redevances et taxes comme dans le passé, enfin à livrer toutes leurs armes. Quant aux griefs que la bourgeoisie pouvait avoir contre l'évêque, elle promettait de s'en rapporter à la décision du Conseil de régence ou bien au jugement de la ligue souabe; deux chefs de rebelles furent décapités sur la place du marché; on confisqua les biens de neuf bourgeois, compromis dans l'insurrection[2]. En l'espace de peu de jours, la révolte était complétement apaisée.

Le 22 juin, le margrave Casimir fut autorisé par le général en chef de la ligue « à punir, décapiter, confisquer, brûler, piller, comme il le trouverait à propos dans la ville et le territoire de Rothenbourg; à châtier tout rebelle selon ses méfaits, et de la manière qui lui paraîtrait la plus équitable ».

rien pour cela; et quand ils s'étaient bien grisés, ce qui était leur principale besogne, ils juraient, blasphémaient, brisaient les portes et les fenêtres, ou bien eux et les leurs se conduisaient d'une façon indécente et abominable avec les femmes et les filles, n'épargnant personne, que ce fût une jeune fille, un enfant ou une matrone. Et les bourgeois n'osaient pas se plaindre. Bien que quelques-uns d'entre eux eussent obtenu à prix d'argent du capitaine ou d'autres hauts personnages la permission d'être quelque temps délivrés de leurs hôtes, ils devaient les reprendre aussitôt qu'ils cessaient de payer, et se voyaient enfin obligés de supporter cette charge dans leur maison. Et les bourgeois des faubourgs ne furent pas épargnés; après qu'on eut laissé quelque temps les lansquenets dans la ville, on les cantonna dans les faubourgs. Ce fut alors que les bourgeois de Wurzbourg virent et comprirent ce que c'est que la guerre, et tout le malheur qu'ils avaient attiré sur leur cité. »

[1] *Schreiben an Nürnberg*, mardi après *Vocem jucunditatis* (23 mai) 1525, dans Höfler, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 268, n° 157.

[2] Bensen, p. 456-458, *Histor. polit. Blätter*, t. LXXXV, p. 902.

A Rothenbourg, depuis la défaite de Königshofen, les paysans étaient tombés dans le plus profond découragement. Bourgmestre et conseillers avaient ressaisi le pouvoir, et le 7 juin, le conseil envoya des délégués au camp du sénéchal, à Heidingsfeld. « Ah! vous voilà! vous humiliez-vous enfin? » s'écrièrent les soldats de la ligue en les apercevant. « Il en était vraiment temps! encore un peu, et nous allions vous chercher chez vous! » La ville fut condamnée à payer sept florins d'amende pour chaque maison située à l'intérieur de ses murs d'enceinte (en tout quatre mille florins), et de plus mille florins pour indemnité de guerre. Elle abandonnait à la ligue le châtiment des rebelles. Étienne de Menzingen, jeune gentilhomme qui avait été l'un des principaux fauteurs de la révolte, tenta de s'évader, mais il fut arrêté et conduit en prison. « A mon aide, braves bourgeois! » criait-il tandis qu'on l'entraînait; « à mon secours, frères chrétiens! » Mais une voix lui cria de la foule : « Ami, le temps de la Fraternité est passé! » Tous les efforts du margrave pour obtenir la mise en liberté de celui qui avait été autrefois son intime ami furent inutiles. Le 28 juin, à la tête de deux mille soldats, Casimir fit son entrée dans la ville. Le conseil lui remit la liste des principaux chefs de l'insurrection. En tête de cette liste figuraient les prédicants Deutschlin, le moine aveugle Carlstadt, puis Menzingen et Ehrenfried Kumpf, ce dernier coupable d'avoir soutenu Carlstadt, usurpé à Wurzbourg la charge de bourgmestre, et conseillé la destruction de trois châteaux; la liste se terminait par les noms de soixante-trois bourgeois, accusés d'avoir mal parlé de l'Empereur, des princes, des seigneurs du conseil, des autorités, et d'avoir dit hautement et avec menace qu'ils aideraient les paysans à pénétrer dans la ville, chasseraient les conseillers, les « honorables », les riches bourgeois, et partageraient le butin avec les émeutiers. Beaucoup d'inculpés, Ehrenfried Kumpf et Carlstadt entre autres, avaient réussi à s'évader à temps[1]. Le 30 juin, après que le conseil

[1] Le récit que nous a laissé Carlstadt de sa fuite est intéressant. « A Thüngersheim, entre Wurzbourg et Carlstadt, j'aperçus », raconte-t-il, « un groupe de paysans; ils étaient armés d'arquebuses et d'autres armes. Je les entendis dire que si quelqu'un du nom de Carlstadt venait à passer avec sa femme, ils mettraient la main sur ses bagages. A Stetten, à un demi-mille de Carlstadt, un paysan me reconnut, et me dit que Luther et moi, nous étions cause de tout le mal. Mais je me débarrassai de cet homme et d'autres encore avec de bonnes paroles. » Non loin de Thüngen, quelques paysans voulurent le dévaliser, lui et sa femme : « A Fromensbach, des voleurs faisant partie des hordes de paysans me reconnurent, délibérèrent entre eux, et décidèrent, la veille de la Trinité (10 juin), qu'ils me lieraient à un arbre dans la forêt de Spessart, et me mettraient à mort, pour s'emparer ensuite des effets qui nous restaient encore, à ma femme et à moi. » Mais ce dessein fut révélé à temps à Carlstadt, et il parvint à s'évader. — Voy. l'article de Steitz sur Gérard Westerbourg, p. 69-70. A la prière de Luther, Carlstadt obtint la permission de rester en Saxe, à la condition qu'il rétracterait ses

et la population eurent renouvelé leur serment de fidélité, dix bourgeois furent décapités sur la place du marché. Casimir ayant fait un dernier effort pour sauver Menzingen, Deuschlin et le moine aveugle, le conseil déclara avec fermeté qu'il lui était impossible de souscrire au désir du prince, parce que, s'il épargnait ces criminels, tout le monde aurait le droit de lui reprocher d'avoir commis la veille une criante injustice envers ceux qui avaient été mis à mort. D'ailleurs, ces trois hommes ayant été les véritables fauteurs de la révolte, on ne pouvait leur faire grâce. Casimir fut obligé de sacrifier ses protégés; leurs têtes tombèrent le jour suivant; quatre bourgeois et deux chefs de paysans eurent le même sort. Le conseil exerça plus tard d'autres rigoureuses représailles. Un prédicant des environs, qui avait assuré aux paysans qu'il avait le pouvoir d'envelopper Rothenbourg d'un brouillard si épais que trois cents hommes pourraient y pénétrer sans être aperçus, fut attaché au pilori, marqué au fer rouge et fouetté de verges. Plusieurs rebelles eurent les yeux crevés ou les doigts coupés. La maison du tondeur de drap Kilian Etselich, qui avait servi de lieu de réunion aux insurgés, fut rasée; à la place où elle avait été, on sema du sel. Cent ans après, le « sol maudit » était encore un lieu d'épouvante pour le peuple. Ehrenfried Kumpf fut condamné à payer une amende de quatre cents florins; on lui restitua son capital, mais on lui défendit d'habiter Rothenbourg. Il mourut fou.

La misère était générale. Un grand nombre de gentilshommes, empêchés par un jugement rendu par la ligue souabe de faire valoir auprès de la ville leurs droits à des indemnités de guerre, ne se faisaient aucun scrupule de chercher un dédommagement à cet arrêt, en pillant, brûlant, rançonnant dans les environs.

Le margrave Casimir, en vertu d'une convention signée le 3 juillet 1525, obtint, comme indemnité de guerre, la cession des villages appartenant à la ville, dans le territoire d'Aisch, et beaucoup d'autres situés en dehors de la landwehr[1].

erreurs, et s'engagerait à ne plus écrire ni prêcher. Il s'établit d'abord à Segrena, puis à Kemberg, où il tint longtemps une boutique ambulante de bière et d'eau-de-vie. L'opinion généralement reçue que, dans les années qui suivirent, il ne chercha plus à faire triompher sa doctrine de l'Eucharistie, est erronée. Voy. *Justification*, dédiée au chancelier Brück à Weimar (mercredi d'après saint Laurent), 12 août 1528, dans la *Zeitschrift fur wissenschaftliche Theologie*, t. VII, p. 99-112. L'éditeur, E. Labes, remarque « qu'elle semble pleine de dignité et de modération, comparée aux invectives de Luther. Carlstadt, en effet, ne se plaint pas des critiques dont ses opinions sont l'objet; il se borne à déplorer que la doctrine qu'il défend, et qui lui tient tout autant au cœur qu'à Luther la sienne, ait été brutalement rejetée sans avoir été examinée. »

[1] Thomas Zweifel, dans Baumann, *Quellen aus Rotenbourg*, p. 469. — Voy. Bensen, p. 462-479.

Pendant ce temps, le sénéchal Georges, traversant le Ries, avait pénétré dans l'Algau, et s'unissant à Georges de Frundsberg, qui lui amenait quelques milliers de lansquenets, avait contraint les paysans à mettre bas les armes et à livrer leurs chefs. Les villages furent incendiés sans miséricorde. Dans le Hégau, Max Sittlich d'Hohenems et le comte Félix de Werdenberg remportèrent une importante victoire sur les insurgés près d'Hilzingen (16 juin 1525). Dans le Klettgau, la révolte ne put être complétement domptée qu'en novembre, et Waldshut, qui en avait été le premier foyer, ne se rendit qu'au commencement de décembre.

L'armée alliée de Trèves et du Palatinat, étant sortie de Wurzbourg le 13 juin, acheva de soumettre les paysans dans des combats successifs sur le Mein et sur le Rhin. Le 15 juin, les princes auxquels s'étaient joints le coadjuteur de l'évêque de Mayence, Guillaume de Strasbourg et cent de ses cavaliers, convinrent d'imposer une amende générale à tout l'archevêché, puis de se partager les sommes recueillies. Ils se proposaient de marcher ensuite sur Mayence, et d'envahir le Rheingau; mais le coadjuteur étant intervenu, on s'occupa de conclure un accommodement avec les révoltés de ces pays, qui avaient envoyé leurs chargés de pouvoirs aux princes. Ils prêtèrent de nouveau serment à leurs seigneurs, et payèrent quinze mille florins d'amende. Au camp de Pfeddersheim, où ce traité fut conclu, on vit aussi arriver des députés du conseil de Francfort-sur-le-Mein.

Les électeurs de Trèves et du Palatinat et le coadjuteur de Mayence avaient adressé à Francfort, le 18 juin, une lettre menaçante, portant que les princes avaient été informés que beaucoup de révoltés des villes et des campagnes s'étaient réfugiés dans la cité et y séjournaient encore, et qu'un assez grand nombre de nobles et de prêtres avaient été dépouillés de leurs biens. Les princes exigeaient que nobles et prêtres rentrassent dans leurs propriétés, et que les réfugiés fussent livrés. Si Francfort ne faisait pas droit à ces deux réclamations, elle serait considérée par la ligue comme ayant pris part à la révolte [1]. Au reçu de cette lettre, le conseil s'était empressé d'envoyer ses députés aux princes. Ceux-ci apprirent en route que Mayence et tout le Rheingau s'étaient soumis, que le 23 juin la cavalerie des princes avait, près de Pfeddersheim, fait un affreux carnage des paysans, dont plus de quinze mille avaient été massacrés; qu'on avait enlevé

[1] Lettre du dimanche après le *Corporis Christi* (18 juin) 1525, dans le *Frankfurter Aufruhrbuch*, p. 32. — KRAUS, 80-81. Non-seulement on devait restituer leurs propriétés aux gentilshommes des environs, comme le dit Steitz dans son livre sur Gérard Westerbourg, p. 98, mais aussi aux clercs.

aux révoltés leur butin, leurs armes, et que le jour précédent Pfeddersheim avait été prise d'assaut. Lorsqu'ils arrivèrent au camp (25 juin), les princes leur firent représenter que personne n'ignorait ce qui s'était passé chez eux par rapport à certains articles acceptés par le conseil et contraires à Sa Majesté Impériale, à la paix publique, au droit et à l'équité. Ces articles avaient été livrés à l'impression, répandus dans les principautés et pays environnants, et ne contenaient autre chose que ces mots, ou écrits ou sous-entendus : « Arrivez, chers frères, suivez-nous! Votre route est tracée devant vous, nous vous l'avons ouverte! »

Ces reproches n'étaient pas sans fondement. Les articles de Francfort avaient en effet servi de modèle aux émeutiers de Mayence, de Worms, de Spire, et vraisemblablement aussi à ceux de Cologne et de Münster, en Westphalie[1].

On rappela ensuite aux délégués ce qui s'était passé par rapport aux sacrements, et que les prêtres, même les curés de Francfort, avaient été déposés. On voulait bien croire que le conseil n'avait pas pris plaisir à ces choses, et qu'il y avait été contraint; mais du moins était-il urgent que les auteurs de semblables délits fussent punis comme ils le méritaient, et que les articles fussent abolis; faute de quoi, les princes se verraient obligés de mettre le siége devant Francfort, et de se charger eux-mêmes du châtiment des coupables, comme ils l'avaient déjà fait en d'autres lieux. Après de longs pourparlers, les députés de Francfort apportèrent aux princes cette déclaration solennelle : « Sur notre honneur et foi, nous avons promis, assuré et conclu qu'en vertu de cette lettre, les derniers et nouveaux articles et traités que nous avions adoptés conjointement avec le clergé et la population dans la ville de Francfort, seront abolis, et nous les abolissons présentement, les considérant comme nuls et non avenus. » Ils s'engageaient à remettre les articles entre les mains de l'Électeur palatin, à rétablir le clergé « de tous les degrés dans son premier état et condition, et à lui rendre ses priviléges, libertés, dimes, redevances, etc. ». De plus, ils promettaient de prendre si bien leurs mesures qu'à l'avenir de semblables attentats contre la propriété, les voies de fait, les actes de rébellion, les émeutes ne pussent jamais se renouveler[2].

Les articles furent en effet abandonnés, mais rien de ce qui concernait la religion et le clergé ne fut modifié. « Il nous est prouvé, et de sûrs renseignements nous l'attestent », écrivait le 7 juillet à l'archevêque de Trèves le coadjuteur de Mayence qui venait de ren-

[1] Voy. Steitz, Gerhard Westerbourg, p. 104-105.
[2] *Anfruhrbuch*, p. 36-41. — Voy. Kraus, 81-83.

trer en grand appareil dans la ville et de la remettre sous son obéissance, « que ceux de Francfort, malgré la soumission qu'ils affectent en paroles, gardent jusqu'à cette heure, et se proposent de conserver, trois prédicants luthériens qui sont les principaux auteurs de tous les troubles. Si l'on a la faiblesse de le tolérer, Votre Grâce peut apprécier elle-même les bons résultats d'une telle politique; aussi est-il très-nécessaire d'être vigilant, afin qu'à l'avenir de plus grands désordres soient évités[1]. » Le renseignement était exact. Dès la fin d'avril, le conseil avait élu et installé des prédicants dans la ville. « Le 4 juin, le saint jour de la Pentecôte », raconte dans son Journal Wolfgang Königstein, chanoine de l'abbaye de Notre-Dame, « les échevins ont chargé un prédicant luthérien, un ex-moine, de prêcher dans notre église l'après-midi. Le lundi et le mardi de la Pentecôte, le moine a de nouveau prêché; un autre luthérien a également parlé à Saint-Léonard. » Ces deux prédicants étaient Dyonisius Melander et Jean Algersheimer. « Tous deux », continue Königstein, « ont accablé d'injures le Pape et le clergé; de plus, ils ont blasphémé le Très-Saint Sacrement, raillant toutes les cérémonies du culte, et particulièrement la messe. » Le conseil, même longtemps après que la révolution de 1525 eut été entièrement apaisée, resta l'impuissant témoin des scènes de désordre et des actes séditieux dont les prédicants, soutenus par la populace, étaient les constants excitateurs. L'archevêque de Mayence ayant réclamé leur expulsion, le conseil lui écrivit : « Nous prions très-humblement Votre Grâce de vouloir bien avoir compassion de nous, car nous ne saurions lui obéir sans exposer notre ville aux plus graves dangers. Jusqu'à présent nous avons réussi à apaiser les troubles sans violence et effusion de sang, mais nous sommes fermement convaincus que les prédicants ne consentiraient point à abandonner sans résistance le poste qui leur a été confié[2]. »

[1] Appendice de la lettre du vendredi après saint Ulrich (7 juillet) 1525 dans Kraus, p. 91.

[2] Voyez dans l'appendice du journal de Königstein, p. 203-204, les représentations faites par l'archevêque aux députés du conseil touchant la conduite des prédicants. Ces derniers avaient dit en pleine chaire « que le Saint Sacrement n'était autre chose que de l'eau et de la farine; que les prêtres, les diseurs de messes accomplissaient une œuvre diabolique, qui crucifiait Dieu; que l'on ne devait ni se confesser, ni jeûner, qu'on n'était obligé d'obéir à aucune autorité, parce qu'on n'avait d'autre maître que Dieu », etc. Outre cela, plusieurs membres du conseil avaient pris part aux désordres. Königstein rapporte « qu'un chanoine de Saint-Léonard qui, escorté par ses parents et ses serviteurs, retournait chez lui à huit heures du soir, avait été attaqué par le bourgmestre Nicolas Scheit et par ses gens, tous à cheval, et avait été grièvement blessé ». Il ajoute : « Le jour où le clergé, selon l'usage, portait processionnellement le Saint Sacrement à Sachsenhausen, Rechthold de Ryn,

XI

Pendant que les révoltés, durant les mois de mai et de juin, essuyaient dans l'Empire les plus rudes revers, ils triomphaient dans le Tyrol. Ils s'y étaient emparés de plus de cent châteaux, et disposaient de l'argent, des biens, de la vie et de la mort des citoyens. Il ne pouvait être question de se défendre, car Ferdinand n'avait point d'armée, et encore moins d'argent. Aux états du comté, ouverts le 15 juin à Inspruck, l'archiduc avait reçu communication de cent six articles rédigés à Méran par un comité composé de bourgeois et de paysans, et contenant toutes les réclamations des révoltés. « Beaucoup semblaient être, au premier abord, à l'avantage du prince. » On le suppliait de donner les mains à la sécularisation générale des biens du clergé, et d'incorporer immédiatement à ses États, en sa qualité de prince souverain et héréditaire du comté, les possessions des évêques de Brixen et de Trèves (qui relevaient directement de l'Empire,) ainsi que toutes les propriétés ecclésiastiques enclavées dans le pays, et appartenant, soit à des évêchés, soit à des abbayes du dehors. Michel Geysmayr, l'un des principaux chefs des rebelles, s'intitulait le « Protecteur des États de Son Altesse ». Un grand nombre de gentilshommes faisaient cause commune avec les paysans et les bourgeois révoltés, soit qu'ils y eussent été contraints par la nécessité, soit poussés par l'espoir d'acquérir quelque bon lot au moment de la sécularisation tant désirée, et de se dédommager ainsi de pertes récemment subies. Aussi approuvaient-ils entièrement le plan et les articles présentés à l'archiduc. « Tous entonnaient la même chanson que les paysans, estimant que, sans cela, tout irait de mal en pis[1]. » « Je crains fort »,

Nicolas Scheit et autres membres du conseil, ont organisé une farce de carnaval dans une maison située sur le pont, et devant laquelle le cortége devait passer. Ils ont mis à la fenêtre le simulacre d'un loup, ont garni de peaux de loup les autres fenêtres, au milieu de rires et de quolibets, et lorsque la procession revint, la populace, rassemblée sur le pont, chanta des chansons impies, criant : « Au loup! Au loup! » Le Saint Sacrement a été tourné en dérision, la procession, la foule des fidèles insultées. Un autre jour où la plupart des membres du conseil prenaient part à une procession, la populace se mit à les railler, insulta les seigneurs du conseil et le clergé, et le Saint Sacrement fut l'objet d'odieuses profanations. » Königstein, années 1526-1527, p. 113, 117, 119.

[1] Il tenait un tout autre langage à ses confidents : « J'avais apporté des carabines, et je voulais m'emparer de toutes les cloches pour les fondre et en faire des arquebuses; ensuite je me proposais d'entrer « derrière le cuir » du prince et des nobles. » — Greuter, p. 52.

écrivait le duc Louis de Bavière à son frère Guillaume le 24 juin 1525, « que la province du Tyrol ne se décide à laisser le pouvoir entre les mains de l'archiduc qu'avec l'intention de gouverner à sa place et de lui dicter des ordres. Il n'en résultera rien de bon; si les paysans arrivent à leur but, j'ai réellement peur que ce ne soit bientôt à notre tour de baisser la tête [1]. »

Aux états du comté, « cette race de hâbleurs qui voient d'un meilleur œil la détresse d'un pays que sa prospérité » avait la prépondérance; mais Ferdinand repoussa avec fermeté le projet de sécularisation, et refusa également de favoriser l'établissement de l' « Évangile pur et sans alliage ». Il ne voulut pas davantage entendre parler pour les communes du droit d'élire ou de déposer leurs curés. « L'archiduc prend le parti des prêtres », mandait un chargé d'affaires bavarois à Munich, « ce qui est cependant tout à fait opposé à l'esprit qui règne ici. » Ferdinand s'efforça d'expliquer aux états les motifs de ses refus. « Les évêques de Trieste et de Brixen sont princes de l'Empire, leur dit-il, et l'on ne peut admettre que leur situation présente puisse être modifiée en aucune manière sans l'assentiment de l'Empereur; outre cela, les comtes du Tyrol se sont obligés par contrat à défendre et à protéger ces évêchés. Or si l'on mettait la main sur les propriétés des princes ecclésiastiques et des monastères voisins, le comté se verrait exposé aux représailles de la ligue souabe, des princes de Bavière, du comte palatin et de tous les Ordres de l'Empire. Quant aux biens ecclésiastiques qui ne dépendent point de l'Empire, nous ne sommes pas non plus libres d'en disposer, car ils sont sous la protection de l'Empereur. Mais, en dehors de tous ces motifs, ravir à quelqu'un son avoir, son héritage, contre sa volonté et par un acte arbitraire, ce n'est pas se conduire selon les préceptes du saint Évangile, c'est au contraire n'y avoir aucun égard. » Néanmoins la nécessité contraignit bientôt Ferdinand à consentir à la sécularisation de l'évêché de Brixen et des propriétés de l'Ordre Teutonique « jusqu'à ce qu'un concile général ou une nouvelle constitution ait décidé la question en dernier ressort ». La juridiction ecclésiastique et l'exercice du pouvoir temporel restèrent garantis sans condition à l'évêque de Brixen [2]. Ferdinand se vit aussi forcé d'approuver une nouvelle « constitution nationale » offrant aux révoltés de grands avantages, et favorisant grandement les prétentions des bourgeois et des paysans [3]. Les procès-verbaux des états, expédiés le 23 juil-

[1] Dans Jörg, p. 524-525.

[2] Déclaration de Ferdinand lors de l'occupation de l'évêché de Brixen, 21 juillet 1525. Voy. Buchholz, *Urkundenbuch*, p. 642-643.

[3] Voy. Buchholz, t. VIII, p. 335-338.

let à toutes les juridictions, villes et populations minières du pays, furent adoptés dans toute la vallée de l'Inn, à Inspruck, Hall, Brixen, Clausen et Neustift; mais dans le reste du comté, l'insurrection continua de plus belle. Les tribunaux de l'évêché de Brixen se refusaient à restituer les maisons et châteaux dont les révoltés s'étaient emparés. A Méran, Sterzing et Brixen, deux prédicants cherchaient à soulever de nouveau la populace; des insurgés de Schlanders pillèrent la Chartreuse de Schnals. Les habitants de Nunmyer brûlèrent leur seigneur justicier dans sa propre maison. Le désordre fut surtout affreux à Valzigan et dans les environs de Trieste; on ne parvint à étouffer la révolte qu'au moyen d'une répression sanglante[1]. Mais nulle part la paix ne fut plus longue à rétablir que dans l'archevêché de Salzbourg.

« Nous sommes dans une grande anxiété », écrivait le 18 mai 1525 le cardinal-archevêque Mathieu Lang à Guillaume de Bavière, « au sujet des pauvres ouvriers et autres habitants de notre ville de Salzbourg, qui n'ont plus rien à perdre. Si l'émeute éclatait parmi les paysans de notre archevêché, les ouvriers seraient bien vite tentés de se joindre à eux. » L'archevêque suppliait le duc Guillaume d'envoyer sans retard un délégué au conseil de Salzbourg pour lui représenter la nécessité de protéger terres et gens contre les paysans révoltés de la Souabe, de maintenir le pays dans la concorde, la paix et la soumission, et de ne plus souffrir qu'aucun acte séditieux restât impuni dans le territoire de la ville. « Ces mesures, ces actes », écrivait l'archevêque, « consoleront et rassureront grandement les bourgeois, les honorables qui ont du bien et sont en possession de leurs droits légitimes; et les pauvres, que l'appât du gain attire si facilement dans l'émeute, concevront de leur côté une crainte salutaire[2]. » Mais quelques jours plus tard, le 25 mai, la révolte éclatait à Hof, dans le Gastein, et l'archevêque recevait la nouvelle qu'à Zell, dans le Pinzgau, « quelques paysans étrangers au pays, quelques soldats de rencontre », s'étaient réunis, dans le dessein de marcher sur Salzbourg avec tous ceux qui voudraient se joindre à eux sur la route. Bientôt tout le pays de Salzbourg, jusqu'à un mille de Reichenhall, ne fut plus « qu'une vaste émeute »; de village en village on entendait sonner le tocsin. Les montagnards accouraient de tous côtés, armés de fourches, de piques, de massues ou d'armes depuis longtemps hors d'usage. La population de Salzbourg s'empressa de pactiser avec les émeutiers. « Depuis le 29 mai », écrivait l'archevêque à Munich, « notre situation est devenue si affreuse que nous n'avons autre chose à attendre qu'égorgement, pillage et mas-

[1] Pour plus de détails, voy. Buchholz, t. VIII, p. 340-345.
[2] Dans Jörg, p. 113-114.

sacre; personne n'est sûr de son voisin. » L'archevêque s'enferma dans son château avec son chapitre et ses conseillers. Les paysans et les ouvriers des corporations s'étant rendus maîtres de la ville, pillèrent le palais épiscopal, puis vinrent donner l'assaut au château. Ils se regardaient déjà comme les maîtres du pays, exigeant que toutes les villes et bourgs, à l'exception de Muhldorf, leur prêtassent serment de fidélité, et leur général en chef somma tous les intendants et fonctionnaires de l'archevêque d'avoir à comparaître à Salzbourg pour rendre compte de leur administration.

L'archevêque se flattait que la Bavière, conformément à la convention de Ratisbonne (1524)[1], viendrait à son secours; mais il fut déçu dans son attente, car Guillaume ne songeait qu'à tirer parti, pour lui et sa maison, de la détresse du prélat. Il fit assurer les chefs des rebelles, « sur sa parole et son honneur de prince », que « son humeur, intention et résolution n'étaient nullement d'accorder au cardinal de Salzbourg appui, subsides ou renfort quelconque », et envoya une ambassade aux révoltés pour conclure avec eux « un accommodement pacifique ». Quelques hordes de paysans firent entendre à ses délégués « qu'ils ne voulaient plus à aucun prix de l'archevêque, qu'ils lui préféreraient de beaucoup un prince temporel, et n'étaient pas éloignés de consulter la population pour savoir si elle n'accepterait pas pour souverain un prince de Bavière ». Déjà le duc avait décrété l'occupation de Muhldorf, ville dépendante de l'évêché, sans faire aucune mention des droits de l'archevêque, et ses chargés d'affaires avaient reçu la mission d'agir auprès des « lieutenants, conseillers et membres des états du pays », de manière à les faire consentir à cette mesure, dans l'intérêt « de la bonne entente qui doit exister entre voisins. L'occupation de Muhlberg ne pourrait porter préjudice à personne, assurait le duc; d'ailleurs, elle ne serait que provisoire, et ne durerait que jusqu'au moment où les destinées du pays seraient définitivement fixées[2]. » Le chancelier Léonard d'Eck tenta vaine-

[1] « Dans laquelle », dit l'archevêque, « il était convenu entre autres choses que si l'un ou plusieurs d'entre nous se voyaient exposés à quelque contradiction, rébellion, révolte de leurs sujets à cause de notre chrétienne entreprise (de combattre la doctrine de Luther et autres hérésies séditieuses), nous nous engagions à nous assister et conseiller mutuellement. Or, voici quel avait été le prétexte de la guerre : Nous avions fait emprisonner quelques prédicants séditieux qui avaient prêché contre l'institution de la sainte Église chrétienne; l'un d'eux avait été condamné par jugement et sentence à la prison perpétuelle; le jour qu'on l'emmena, plusieurs émeutiers, se jetant avec violence sur les nôtres, tentèrent de leur arracher le coupable, et pour cet acte de rébellion, deux d'entre eux furent décapités. Là-dessus les séditieux crièrent bien haut que nous nous étions opposés à la prédication de l'Évangile, que nous n'avions pas voulu tolérer qu'il fût annoncé au peuple, et c'est pour cela qu'ils ont refusé leur obéissance à notre gouvernement et autorité souveraine. » Dans Jörg, p. 570.

[2] Dans Jörg, p. 557-558.

ment de détourner son maître d'une pareille politique. Il lui écrivait, le 7 juin 1525 : « Quand bien même l'évêque de Salzbourg et tout son clergé seraient mis à mort, quand bien même les paysans resteraient les maîtres du pays et l'offriraient à Votre Altesse, Votre Altesse doit bien se persuader que jamais les gens d'équité et d'expérience ne lui conseilleraient d'accepter. Les ancêtres de Votre Grâce, qui ont régné jusqu'ici sur tant de générations, entourés du respect de tous, n'ont jamais sanctionné de semblables attentats. » « Être d'intelligence avec les paysans, entrer dans leurs plans, s'entendre avec eux d'une manière quelconque, c'est laisser brûler la maison du voisin sans protéger la sienne, c'est par conséquent les perdre toutes deux. » « Je pense que Votre Grâce ferait beaucoup mieux d'équiper une armée à ses frais et de marcher contre les paysans, que d'abandonner l'archevêque [1]. » « Assurément », disait encore le chancelier, « le duc pouvait en toute loyauté et honneur travailler pour le profit et l'avantage de sa principauté, mais il ne devait pas, dans ce but, s'appuyer sur les paysans; c'était vers l'archevêque qu'il fallait se tourner, et sans l'assentiment du prélat Muhldorf ne devait pas être occupée. Avant tout, il fallait faire tous ses efforts pour assurer au duc Ernest, frère du duc et administrateur de l'évêché de Passau, la succession au siége archiépiscopal de Salzbourg. » Mais Ernest se montrait peu disposé pour le moment à accepter la charge épiscopale; il écrivait : « En présence des difficultés et des afflictions que le clergé a de nos jours à subir de la part de l'état laïque, préoccupé des événements périlleux de notre temps, je me sens peu enclin à me charger de plus de maux encore. » Il ajoutait en manière d'avertissement : « Ce qui se passe dans le pays de Salzbourg est bien fait pour donner à réfléchir aux princes, car, se réglant sur cet exemple, les sujets des pays voisins ne se feront bientôt plus aucun scrupule de déposer et de renverser leurs souverains et légitimes seigneurs [2]. » Un certain nombre de révoltés s'étaient tournés vers l'archiduc, l'engageant à se faire élire souverain temporel de l'archevêché, ou bien à nommer un évêque autrichien au siége de Salzbourg. La population de la vallée de l'Inn, réunie à celle de Salzbourg, le suppliait aussi de se déclarer franchement contre l'évêque ; en ce cas les jeunes nobles de Schwaz promettaient de lui venir en aide avec cinq mille fantassins [3], et les seigneuries et bourgs salzbourgeois de Krobsberg, de Zillerthal, de Kitzbühl et de Matrey [4] lui étaient, disaient-ils, tout dévoués.

[1] Dans Jörg, p. 332-335, 359.
[2] Dans Jörg, p. 578-579.
[3] Jörg, p. 514.
[4] Voy. Jörg, p. 603.

Entre les maisons régnantes d'Autriche et de Wittelsbach la possession de l'archevêché devint le sujet de contestations si vives qu'une guerre sanglante faillit en être le résultat.

Lorsque la ligue souabe, à la requête de l'archevêque, décréta que deux mille de ses soldats iraient rejoindre l'armée de Bavière, entretenue à ses frais, et que toute cette force serait dirigée sur Salzbourg, le duc Guillaume parvint à retarder pendant quelque temps l'exécution de cet ordre. Le 6 juin, il cherchait encore à nouer des relations directes avec les rebelles, et s'informait même auprès de son chancelier « de l'opportunité d'envahir par surprise les États de l'archiduc ». Les secours de la ligue arrivèrent enfin, et firent cesser toutes les angoisses de l'archevêque; dans les derniers jours d'août, la paix fut conclue. Les rebelles s'engagèrent à remettre à l'archevêque les articles de leur union, à payer comme auparavant au clergé et à la noblesse les taxes établies, à restituer ce qui avait été dérobé, enfin à payer à la ligue souabe quatorze mille florins d'indemnité de guerre. Une totale amnistie était garantie aux insurgés. La ligue se réservait d'apprécier plus tard les griefs auxquels on ne pourrait tout de suite faire droit. L'archevêque « se montra satisfait du traité », et consentit, jusqu'à son exécution, à laisser siéger dans son conseil « trois hommes pieux et éclairés », choisis parmi les membres des états. Le 1er septembre, le bourgmestre de Salzbourg mit à ses pieds, « à la requête des paysans », les armes et les bannières des rebelles[1]. Mais de nouvelles émeutes ne tardèrent pas à menacer; les hordes, de nouveau soulevées, parlaient de recommencer la guerre « aussitôt que les arbrisseaux seraient verts », annonçant leur dessein « de se débarrasser le plus promptement possible de la noblesse et des seigneurs[2] ».

[1] Pour plus de détails, voy. Jörg, p. 579-608.

[2] Jörg, p. 636-656. Cette nouvelle explosion de l'insurrection se rattachait au châtiment infligé à Schladming, ville de la Styrie supérieure, dont le gouvernement avait été confié par Ferdinand au comte Nicolas de Salm. Schladming avait été le centre de la révolte pour tout le pays, et le 3 juillet 1525, le sénéchal de la province, Sigismond de Dietrichstein, y avait été attaqué à l'improviste. Voy. sur ce sujet la relation de Dietrichstein à l'archiduc Ferdinand, dans les *Archiv. für Kunde österreichischer Geschichtsquellen*, t. XVII, p. 135-148. « Ce qu'on a raconté d'un échafaud élevé par les paysans de Schladming, où auraient été décapités nombre de gentilshommes, n'est qu'une histoire inventée à plaisir. » — Krones, *Handbuch der Geschichte Oesterreichs* (Berlin, 1877), t. II, p. 640. Sur les atrocités commises pendant la guerre par le comte de Salm, voy. les documents publiés par Oberleitner pour l'histoire de la guerre des paysans dans le Tyrol et dans l'évêché de Salzbourg (1525-1526). — Voy. aussi *Notizenblatt für Kunde osterreichischer Gechischtsquellen*, t. IX, p. 88-89. Le 6 octobre 1525, Salm mandait au Conseil d'État de Vienne qu'il avait mis le feu à la ville de Schladming, et l'avait incendiée de fond en comble, puis que le lendemain il avait donné l'ordre de piller et d'incendier toutes les localités environnantes. « Revenant ensuite sur mes pas, j'ai ravagé les alentours de Gröbming

Au printemps de 1526, les rebelles étaient en effet sous les armes. Ce ne fut qu'en juillet 1526 que la haute cour de justice de Rastadt parvint à pacifier complétement le pays.

(dans le territoire de Salzbourg). J'ai parcouru les montagnes et les vallées, j'ai tout mis à feu et à sang, de sorte que peu de villages sont restés debout. Je voulais détruire Gröbming comme Schladming, mais je l'ai épargnée sur les instances de la noblesse. » Le 11 octobre, le Conseil d'État de Vienne donna à Salm l'ordre de ménager le plus possible Aussee et Eisenerz, de peur que le pays n'eût trop à souffrir. Le 15 octobre, Salm écrivait de Leoben qu'il avait renoncé « à la flambée », parce qu'il n'y avait pas de population plus effroyablement féroce que celle du pays où il se trouvait. Toutefois il espérait qu'elle resterait soumise. Le principal chef de l'insurrection de Salzbourg était Michel Geismayr, qui chercha plus tard à soulever de nouvelles révoltes dans le Tyrol. Il finit par se réfugier dans les États vénitiens, « et fut reçu en amitié, lui et tout son monde, par la République, qui en fit beaucoup de cas, et lui accorda une pension de quatre cents ducats, s'en servant comme d'un utile auxiliaire contre l'Empereur et l'Empire. Il se fixa dans les environs de Padoue. » Ses revenus eussent suffi à l'entretien d'un cardinal. « Il resta toujours en relation avec les révolutionnaires d'Allemagne. Il mourut assassiné. » — Voy. Bucholtz, t. VIII, p. 347-348, et son *Urkundenband*, p. 655-657. — Jörg, p. 654-657. — Voy. aussi le t. III de cet ouvrage.

CHAPITRE V

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE APRÈS LA RÉVOLUTION SOCIALE.

La révolution, qui avait failli anéantir toute la tradition du passé chrétien, et avec elle tout l'équilibre social et politique de l'Empire, était enfin domptée.

Mais « l'aspect d'une grande partie de l'Allemagne était à jamais changé, et la répression qui suivit ces funestes émeutes rendit plus affreuse encore la situation du pays ».

« O chimérique espérance d'un impossible bonheur », s'écrie Laurent Fries dans ses *Réflexions sur la révolution de* 1525, « tu aveugles tellement les sujets, qu'ils ne peuvent plus apprécier ce qui est selon Dieu, ce qui est selon l'honneur et la loyauté! Tu les berces de l'illusion qu'après la lutte ils seront libres de toute charge, qu'ils deviendront leurs propres maîtres, et lorsque enfin ils ont cédé à tes conseils perfides et impies, tu en fais des esclaves et des valets. Non-seulement tu ne les délivres pas de leurs fardeaux, mais tu rends deux fois, trois fois, dix fois plus lourdes et plus insupportables des charges qui auparavant étaient faciles, modérées, légères. Tu persuades aux pauvres gens que, sans beaucoup de peine et de travail, ils verront leur sort s'adoucir, qu'ils deviendront riches et heureux, et tu les conduis à la plus triste, à la plus lamentable détresse! Tu les excites à saccager les châteaux et les maisons des princes, des seigneurs et autres autorités, tu leur conseilles l'incendie, le pillage, et tu es cause que ces malheureux, voués par état à un travail rude et fatigant, doivent encore payer de leurs deniers tout ce qu'ils ont détruit, et remplir de nouveau les coffres et les caves qu'ils ont vidés. A cause de toi, on ravage leurs vignes, on piétine leurs champs, on brûle leurs cabanes, on pille leurs épargnes, on confisque leurs vêtements, leurs meubles, on les expatrie au loin. Mais ce qui est surtout odieux et abominable, c'est que tu oses donner à la source maudite et honteuse de tant de forfaits, de meurtres et de ruines, le nom le moins propre à la déterminer, l'appelant une « Fraternité ». Outrageant et injuriant notre Sauveur

et Rédempteur Jésus-Christ, tu couvres tes crimes atroces de son saint nom, de son nom noble et adoré, et tu qualifies de chrétiennes ces associations de scélérats, ces prétendues Fraternités! Dans les proclamations des soi-disant frères, des actions, des tentatives exécrables, païennes, tyranniques, bestiales, sont appelées « grâces de Dieu » et « paix du Christ », tandis qu'en réalité, comme ces mêmes frères sont bien obligés de l'avouer eux-mêmes, la révolte n'engendra jamais que calamités, troubles, guerres, profanations, vols, rapts, incendies et meurtres[1]. »

Cochlæus s'écrie en terminant le récit qu'il nous a laissé de la guerre des paysans : « Quand verrons-nous relevés tous ces châteaux, ces couvents, ces abbayes, ces églises, ces villages qui, en un si court espace de temps, ont été saccagés, incendiés? Et qui donc a gagné à tant de ruines? Les lansquenets et les reîtres! Qui ne se sentirait ému de douleur à la pensée de tant de religieux qui, d'une vie honorable, méritante et dévote, sont tombés dans l'ignominie, dans l'extravagance et l'inconduite, et mènent maintenant dans le monde une scandaleuse et honteuse existence, obligés, ou de mourir de faim, ou de soutenir leur vie en ayant recours à des industries déshonnêtes? car ils n'ont pas appris de métier, et ne savent point cultiver les champs. Un certain nombre se sont enfuis de leur monastère de leur propre gré, sollicités par les désirs de la chair, ou bien poussés à bout par les vexations, humiliations, souffrances, mépris de tous genres qu'on leur a fait endurer, à cause des doctrines de Luther. D'autres ont été chassés de chez eux par la violence; beaucoup, déjà parvenus à la vieillesse, incapables de se suffire, pauvres gens qui avaient servi Dieu jour et nuit, priant pour tous les hommes depuis vingt, trente ou quarante ans, ne savent plus maintenant où aller, n'ayant plus leur pain assuré. Les marchands, les ouvriers luthériens des villes se sont jusqu'à présent montrés fiers, dédaigneux et arrogants vis-à-vis d'eux. » « Tant de veuves, d'orphelins, de vieillards, d'infirmes tombés, dans ces temps déplorables, dans une horrible détresse et désolation, ne méritent pas moins de compassion, car les chefs de famille qui devraient nourrir cette foule d'impuissantes victimes ont été massacrés par milliers. Les maisons sont en cendres, les champs et les vignes en friche, les habits, les meubles volés ou brûlés; on a enlevé au cultivateur ses vaches, ses moutons, ses chevaux, ses attelages, et pourtant le prince ou le seigneur veut être payé et recevoir de sa ferme la redevance accoutumée. Dieu du ciel! où donc les veuves et les pauvres petits orphe-

[1] Laurent Fries, p. 338-339.

lins iront-ils chercher cet argent? Une telle misère attendrirait une pierre! Que de lois, que de règlements nos luthériens n'ont-ils pas faits contre les moines quêteurs, les écoliers indigents, les pauvres, les pèlerins, disant qu'ils ne souffriraient plus ce peuple de mendiants dans leurs villes! Que leur semble, à présent, de l'état des choses? Dieu a permis, pour notre punition à tous, que, pour un mendiant, nous en ayons maintenant vingt, trente, ou même davantage[1]. »

« Au commencement », dit le chroniqueur Anshelm, « on tremblait que personne n'échappât à la fureur des paysans; mais à la fin, il s'est trouvé que ce sont eux qui n'ont pu se soustraire au glaive sanglant. Les seigneurs et les gentilshommes, qui de lions étaient devenus lièvres, sont de nouveau redevenus lions; et les paysans, qui de lièvres étaient devenus loups, sont redevenus lièvres; de sorte qu'après avoir fait joyeuse chasse, après avoir détruit, ravagé, saccagé sans merci, ils sont maintenant fugitifs, traqués, vaincus, impitoyablement massacrés. Après leur entière défaite, on a calculé que, dans la haute Allemagne, environ cent mille paysans avaient péri sur les champs de bataille ou autrement. De plus, cette guerre de dévastation a causé l'enchérissement des denrées; la viande surtout est hors de prix. Puis la peste est survenue, et les paysans, pliant sous la peine, ont dû, après tant de sueurs, faire l'expérience d'une sueur autrement affreuse et glacée, celle de la mort, ou d'une longue et douloureuse maladie. Ainsi donc, pour salaire de leur brutale et tyrannique entreprise, ils ont été traités à leur tour avec brutalité et tyrannie; car les seigneurs, depuis la victoire, sont devenus plus durs, plus cruels qu'auparavant; ceux-là mêmes qui, par impuissance ou par peur, avaient laissé leurs gens sans protection, et ceux, moins nombreux, qui jadis avaient été portés à la douceur et à l'humanité, sont à présent disposés aux mesures les plus rigoureuses, et se persuadent qu'en serrant le mors et le bât de l'âne, ils l'empêcheront de ruer, et le maintiendront sous le joug[2]. »

L'Allemagne, dans tous les territoires ravagés par l'émeute, offrait un lamentable et horrible spectacle. Plus de mille couvents et châteaux n'étaient plus que des ruines; des centaines de villages étaient en cendres; les champs restaient sans culture; les instruments de

[1] *Eyn kurtzer begriff der auffruren, rotten und haufen der bauren in hohen Teutschland, Im M.D.XXV Iar, Schlusswort.*

[2] ANSHELM, t. VI, p. 269, 285. « Afin que la révolte fût punie », dit Heroll (p. 107), « Dieu mit en la main des seigneurs la force et le glaive, de sorte qu'ils revinrent vivants, et même enflammés de courage; au lieu que les paysans étaient devenus comme des lièvres, et partout ils furent exterminés et martyrisés. Quel a été là dedans le dessein de Dieu? cela dépasse mon intelligence; sans doute il a permis tout ceci pour l'instruction des princes et autorités. »

labour et les attelages étaient brisés, disparus, les bestiaux assommés ou volés; les veuves et les orphelins de plus de cent mille morts étaient plongés dans la plus affreuse détresse[1].

« Tout était dans un tel état qu'une pierre en eût été attendrie, et pourtant les choses devaient encore aller en empirant, car la soif de vengeance était ardente chez les seigneurs. » « Eux aussi étaient devenus féroces dans cette lamentable guerre; bien peu étaient disposés à se laisser toucher par la pitié et la miséricorde chrétiennes[2]. »

C'est alors que les princes et seigneurs commencèrent avec les paysans « un jeu de sang et d'or ». « J'espère », écrivait l'un d'eux, « que nous allons jouer avec les têtes comme les jeunes garçons jouent avec les boules. » « On n'en a pas encore fini avec les exécutions », écrit tristement Spalatin, prédicant de la cour électorale de Saxe (juillet 1525); « il y a un nombre inouï de veuves et d'orphelins abandonnés et sans ressource. » Dans le territoire de Wurzbourg, le bourreau se vantait d'avoir, en l'espace d'un mois, exécuté trois cent cinquante personnes. Un bourreau au service de Casimir d'Anspach-Bayreuth, margrave de Brandebourg, fournit un mémoire de quatre-vingt-dix hommes décapités et de soixante-deux autres auxquels on a crevé les yeux; outre cela, sept paysans avaient eu les doigts coupés. « Si nous exterminons tous nos hommes », écrivait le margrave Georges à son frère Casimir, « où prendrons-nous d'autres paysans pour nous nourrir? Songeons à nous montrer prudents en cette affaire. » Néanmoins les emprisonnements, les tortures continuèrent sans interruption dans le margraviat jusqu'à la fin de 1526. Le chevalier Hans de Waldenfels représenta alors au margrave (6 novembre) « que c'était pour des paroles insignifiantes, des actes de peu d'importance, qu'une masse de malheureux étaient accusés, torturés et poursuivis, et que les

[1] Dans une circulaire de l'évêque Georges de Spire, le nombre des paysans restés sur le champ de bataille est évalué à plus de cent cinquante mille. — Geissel, *Kaiserdom*, p. 315, note 1.

[2] Voy. la liste citée, p. 464, note 1. « Dès que les grands seigneurs se crurent affranchis d'un péril de mort, leur vie de plaisir recommença. Beaucoup ne l'avaient même pas interrompue pendant les horreurs de la révolution, ce qui était véritablement honteux de leur part, menacés qu'ils étaient de si graves dangers. » La *Chronique de Zimmer* dépeint la vie que menaient au fort de la révolution les nobles réfugiés à Rothweil (t. II, p. 400-403). « Là se trouvaient Jean Werner et Guillaume Werner, de Zimmer, les abbés Ulrich d'Alpirsbach et Jean de Saint-Georges, ainsi que quelques membres de la petite noblesse; et tandis que l'émeute et le tumulte régnaient partout, eux, se sentant en pleine sécurité, ne songeaient qu'à se divertir, et entretenaient nombreuse compagnie. Les banquets allaient leur train, les seigneurs les donnaient à tour de rôle. Ils jouaient quelquefois à des jeux singuliers, qui les divertissaient beaucoup. On lançait les meubles de côté et d'autre, de façon à les briser, à les détruire; puis on se jetait à la figure des débris de gâteaux, ou bien l'on s'aspergeait d'eau sale. »

femmes abandonnées, les petits enfants de ces pauvres gens, incapables de se suffire, mouraient de misère et de faim. Le prince devait craindre de se laisser influencer par des gens qui, tout en affichant un zèle exagéré, étaient sans doute les plus coupables de tous. Waldenfels suppliait le duc, au nom de ce qu'il avait de plus cher, d'oublier enfin le passé, et d'incliner son cœur vers la miséricorde. » « Selon les lumières de leur faible entendement », écrivaient à Casimir les conseillers de Culmbach, « il leur semblait excessif de punir si rigoureusement des paroles insignifiantes et inconsidérées. » Casimir avait fait exécuter plus de cinq cents hommes, et les amendes lui rapportèrent environ quatre cent mille florins. L'aisance des paysans d'alors était telle que, parmi les familles des condamnés ou des bannis, à peine s'en trouva-t-il quelques-unes qui, après avoir vendu leurs biens et payé leurs dettes, n'eussent encore en réserve cinquante à cent florins d'or, après une guerre si désastreuse. Il n'était pas de village où l'on ne trouvât des paysans possédant de sept cents à mille florins d'or, c'est-à-dire, d'après la valeur qu'avait alors l'argent, une fortune de noble.

Dans les autres territoires, « les maîtres bourreaux avaient aussi beaucoup de besogne ». Un bourreau de Bâle se faisait gloire d'avoir tranché la tête à cinq cents condamnés. Le chevalier Conrad de Riethheim fit arracher la langue à trois paysans. Dans le Wurtemberg, quelques femmes, pour avoir voulu se mêler de prêcher, subirent le même supplice. De douze prédicants révolutionnaires, onze furent roués, brûlés vifs ou noyés, un seul décapité. Le prévôt de la ligue souabe exécuta de sa propre main douze cents hommes, et reçut plus tard une liste supplémentaire contenant les noms de condamnés épargnés ou oubliés dans les exécutions précédentes. Le chiffre des exécutions, rien que dans les domaines de la ligue souabe, est évalué à dix mille dans une liste présentée aux états de la ligue vers la fin de 1526. Quand l'échafaud ne suffisait pas, on avait recours à l'incendie. « Le cœur du paysan est tellement empoisonné et endurci », écrivent des conseillers de Saxe, « que l'un mérite aussi bien que l'autre le dernier supplice. Les exécutions ne les intimident point et ne les détournent pas de leur obstination perverse, de sorte qu'il devient nécessaire d'en venir à bout par l'incendie[1]. »

[1] Voy. BAUMANN, *Quellen aus Oberschwaben*, p. 106, 112-113, 126, 270, 347, 707, 795. — Laurent FRIES, p. 119, évalue à trois cents le nombre des rebelles exécutés à Wurzbourg et dans le reste de l'évêché. D'après une liste publiée par Bensen (p. 492), il n'y aurait eu que deux cent soixante-douze victimes. Voy. le mémoire fourni par le bourreau du margrave dans l'*Anzeiger für die Kunde deutscher Vorzeit*, t. II, p. 139. — Voy. aussi JÖRG, p. 634. — ZIMMERMANN, t. II, p. 902. — BENSEN, p. 498. — Voy. la lettre du margrave Georges dans l'article

Dans tous les lieux où il y avait eu révolte, les paysans durent livrer leurs armes. « Pleurant, gémissant, le cœur rempli d'amertume », écrivent du Lech les capitaines bavarois chargés de faire exécuter les ordres de la ligue (23 juillet 1525), « les paysans des territoires souabes sont venus déposer à nos pieds leurs armes, et même leurs inséparables compagnons, les sabres [1]. » On imposa

publié par Schmidt sur la guerre des paysans dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber, t. VIII, p. 185, note 43. — Voy. la lettre du chevalier de Waldenfels dans Bensen, p. 462. Pour plus de détails sur Casimir, voy. Lang, *Geschichte von Baireuth*, t. I, p. 196, 197, 212. Relation du bourreau de Bâle dans Boos, *Thomas und Felix Plater*, p. 327. Parmi les châtiments bizarres imposés aux paysans, nous trouvons l'obligation de porter la barbe entière d'un côté, et de tenir l'autre moitié du visage complétement rasée. On lit dans le serment prononcé après son jugement par Pierre Schmidt de Neckarsulm : « Je m'engage à ne porter désormais ma barbe que d'un seul côté du visage, et de la laisser pousser, sans la diminuer d'aucune manière, telle qu'elle viendra. Je me raserai tous les quinze jours l'autre côté de la figure. » « Je m'engage aussi », est-il dit plus loin, « à n'entrer jamais dans aucune auberge, à n'assister à aucune réunion populaire ou autre, à ne jamais franchir le territoire de Neckarsulm, à ne point porter d'armes, et à n'en pas user dans ma maison », etc. — Voy. Œchsle, p. 234. — Jacques Holz d'Heitersheim, accusé d'avoir proféré des imprécations contre le bourgmestre et le conseil de Fribourg, avait été condamné à mort : « Mais le bourgmestre et le conseil », dit l'accusé dans son interrogatoire (25 août 1525), « ont usé envers moi de grande miséricorde, et l'exécuteur s'est borné à me couper les deux premiers doigts de la main droite. » Jacques Stolz dut en outre quitter la ville, et envoyer dans un délai de huit jours dix livres de pfennings comme amende. « J'ai accepté tout cela avec une grande et joyeuse reconnaissance », dit-il. Dans Schreiber, *Bauernkrieg*, t. III, p. 98-99. — Voy. Œchsle, p. 235. Le comte Albert de Prusse convoqua le 30 octobre 1525, dans les plaines de Laut, aux environs de Königsberg, ceux de ses paysans qui avaient pris part à la révolte. Ils les obligea à paraître devant lui équipés comme ils étaient le jour où ils s'étaient soulevés pour chasser tous les nobles et établir l'égalité. Le comte ordonna aux paysans « que pour lui rendre hommage ils eussent à s'agenouiller, ce qu'ils firent, se mettant devant lui dans la plus humble posture, après avoir jeté leurs armes par terre ». Lorsque tout cela fut terminé, le prince, « décidé à user de ses droits », fit jouer son artillerie sur ce peuple sans défense. « Jamais on ne vit plus lamentable spectacle. » Après cela, les plus riches paysans des environs de Königsberg furent conduits au château, dans le donjon; les caves étaient remplies autant qu'elles pouvaient l'être, de sorte que beaucoup périrent à cause des exhalaisons fétides. *Elbingisch-Preussische Chronik* de Falk, publiée par Treppen (Leipzig, 1879). — La Chronique d'Henneberg, rédigée par Spangenberg, nous montre aussi sous quels prétextes frivoles on condamnait ou graciait parfois les accusés. « Dans le village de Sulzfeld, il n'était resté que deux habitants, tous deux couvreurs. L'un se mit à pleurer amèrement lorsque le comte lui signifia son arrêt, et prétendit ne rien regretter dans la vie, si ce n'était le château de Son Altesse, parce qu'il était sûr que personne n'y mettrait de tuiles aussi solides que les siennes. L'autre, petit homme gros et trapu, éclata de rire en entendant prononcer sa sentence, et comme on lui en demandait la raison, il répondit « que la chose lui avait tout à coup paru si drôle, parce qu'il s'était demandé où donc il pourrait percher son chapeau, après qu'on lui aurait enlevé la tête ». Tous deux obtinrent leur grâce en faveur de leurs bons mots. » — Bensen, p. 498.

[1] Voy. Jörg, p. 632.

des amendes de trois à douze florins, et souvent davantage, à chaque chef de famille. « Tout village, tout hameau », lisons-nous dans une ordonnance de la ligue souabe, « nous apportera, comme amende, six florins par foyer, et le riche devra, en cette occasion, venir en aide au pauvre. Le village ou hameau qui n'aura pas au temps fixé, et comme les chefs le lui prescrivent, apporté sa contribution, sera pillé et incendié[1]. » « Il faut que je te l'avoue », écrivait un « honorable » de Rothenbourg à l'un de ses parents, « notre ville est ruinée et taxée au delà de ses moyens, et ce sont surtout les innocents, par exemple moi, les miens et ceux qui ont quelque chose à perdre, qui sont imposés. Un bourgeois, un paysan n'ayant pris aucune part au tumulte, doit néanmoins payer l'amende. A ma connaissance, plus d'un homme qui jamais ne s'est joint aux révoltés a été imposé; mon beau-fils a été obligé de donner une forte somme. En résumé, nous autres honorables de Rothenbourg, nous sommes littéralement ruinés par la révolte populaire, et je ne puis songer à me faire indemniser par les vrais coupables, car ils n'ont rien[2]. » Pour avoir pris part à la destruction du château de Schillingsfurst, Rothenbourg fut condamnée par les comtes de Hohenlohe à payer vingt mille florins d'indemnité. Un insurgé, pour avoir signé une lettre où les paysans réclamaient des arquebuses, fut contraint par les comtes de leur en payer le prix.

La ligue souabe aurait voulu faire recueillir les amendes par ses commissaires; mais les seigneurs fonciers s'y opposèrent, disant que cet office leur appartenait de droit en leur qualité de seigneurs bannerets. Les nobles feudataires firent la même réclamation, de sorte qu'il y eut des cas où les paysans furent obligés de payer deux et trois fois. Les amendes récoltées par le comte palatin Louis, l'un des princes les plus impitoyables de cette époque, montèrent à deux cent mille florins.

Un assez grand nombre de princes ecclésiastiques se montrèrent généreux envers leurs sujets.

« Cette malheureuse population », dit la *Chronique de Guebwiller*, en général très-mal disposée pour les paysans, « se rattache à la vie comme elle peut. Oh! combien d'honnêtes gens, absolument innocents, ont péri sur l'échafaud! Gémissons-en devant Dieu. Nous étions ici dans une terrible anxiété, à cause de la grande exi-

[1] Voy. Œchsle, p. 437. L'archiduc Ferdinand se montra plus clément. — Voy. Schreiber, *Bauernkrieg*, t. III, p. 130, 171. — « *Item*, les chefs et les excitateurs de cette affaire et émeute ne seront pas punis de mort, mais subiront des peines soit dans leurs corps, soit dans leurs biens, proportionnées à la gravité de leurs délits. »

[2] Voy, Œchsle, p. 437.

gence des seigneurs d'Ensisheim; mais l'abbé de Muhrbach, notre gracieux seigneur, s'est comporté envers nous comme un père indulgent. Si notre bon prince eût été moins débonnaire, ceux d'Ensisheim nous auraient certainement retenus prisonniers dans nos propres demeures. » En effet, la noblesse d'Ensisheim reprochait vivement à l'abbé sa trop grande modération[1]. La *Chronique de Zimmer* s'exprime comme il suit au sujet de l'évêque Georges de Spire : « Un prince et un souverain si éclairé, si débonnaire, devrait vivre au delà des années ordinaires de l'humanité. » « Très-peu parmi ses paysans ont payé leurs crimes de leur sang ou de leurs biens. On s'est efforcé d'adoucir pour tous la misère et les calamités qui sont les inévitables suites de la guerre[2]. » L'évêque Guillaume de Strasbourg fit preuve, lui aussi, de la plus grande indulgence; tous ceux de ses sujets qui avaient pris part à l'insurrection furent amnistiés. La chancellerie de l'archevêché ordonna à l'official, au commencement du carême de 1526, d'expédier à tous les prêtres du diocèse un mandement accordant une amnistie générale à tous les paysans qui avaient aidé à détruire les églises et les couvents[3]. L'abbé de Maurusmünster, Gaspard Rieggert, ne se montra pas moins miséricordieux, et pourtant les paysans avaient saccagé et pillé son couvent, son église, sa bibliothèque, et sa vie avait été menacée. Il obtint la mise en liberté de beaucoup de malheureux. « Il était toujours prêt à sacrifier ses intérêts pour adoucir la détresse du pauvre peuple, et lui obtenir l'entier pardon de ses fautes[4]. »

Dans la plupart des pays où l'émeute avait éclaté, les familles privées de leurs chefs étaient en proie à la plus affreuse misère. La ligue souabe avait ordonné que tout fugitif qui ne serait pas venu au temps voulu implorer sa grâce et se soumettre au châtiment qu'on jugerait à propos de lui infliger, serait puni par la confiscation de tous ses biens, dont la moitié reviendrait au seigneur légitime; sa femme et ses enfants devaient être expulsés du pays. Un renseignement fourni par la *Chronique de Donawerth* nous fait entrevoir l'énorme chiffre d'infortunés qui eurent à subir les conséquences d'une mesure si rigoureuse : « Cinquante mille paysans environ, jadis en possession d'une grande aisance, s'expa-

[1] Hartfelder, *Bauernkrieg*, p. 57.

[2] *Zimmerische Chronik*, t. II, p. 426. — Remling, *Geschichte der Bischöfe von Speyer*, t. II, p. 261. Dans l'évêché de Bamberg, on procéda à la punition des coupables avec beaucoup de modération et d'humanité. — Voy. *Histor. polit. Blätter*, t. LXXXV, p. 921-922.

[3] Hartfelder, *Bauernkrieg*, p. 174.

[4] Hartfelder, *Bauernkrieg*, p. 175.

trièrent, et la ligue souabe décréta que tout homme ayant mis à mort un fugitif ne serait ni puni, ni considéré comme coupable[1]. »

Les chansons du temps donnent une assez juste idée de la triste situation des paysans :

Je vais vous dire un nouveau conte :
Dans tout le pays allemand,
Les seigneurs ont battu les paysans,
Qui sont dans une grande misère!
Maintenant nous allons leur écrire
Qu'ils nous permettent de rester
Auprès de nos enfants et de nos femmes,
Et qu'ils nous laissent notre bien !

En dépit de votre arrogance
Envers les princes, mes bonnes gens,
Tout le monde sait assez
Que vous avez manqué à votre parole!
Vous aviez juré fidélité aux princes,
Et vous avez oublié votre serment!
Cela a irrité la noblesse!
Maintenant prenez garde à vous!
La pique est bien près de votre porte!

Vous vous en doutez bien,
Et vous faites tous vos efforts
Pour ne pas perdre à la fois
La vache et le veau!
Hélas! le blé, l'avoine, les meubles du ménage,
Le bétail de votre étable,
Il vous faut renoncer à tout cela,
Et prendre le bâton de mendiant[2]!

« Les pauvres gens qui s'étaient persuadés que l'émeute améliorerait leur sort et qu'ils s'en trouveraient bien, ceux qui avaient murmuré sur les peines de leur condition et souffert avec impatience les impôts, les corvées, les redevances, rêvant de devenir les maîtres, se trouvèrent, après la révolte, beaucoup plus malheureux, plus pauvres et plus misérables qu'auparavant. »

La vie, pendant très-longtemps,
Avait été douce et facile.

[1] Voy. Bensen, p. 485, 500. — Œchsle, p. 437. — Baumann, *Quellen*, p. 278. « Beaucoup de paysans bannis », rapporte Knöringer dans les *Annales Fauenses*, se rendirent près du roi de France, d'autres chez les Vénitiens, d'autres chez les Turcs, et prirent du service chez les étrangers contre l'Empereur et l'Empire romain. » Baumann, *Quellen*, p. 408.

[2] Liliencron, t. III, p. 445-446.

Tout à coup, on refusa de payer les dîmes,
On mit en oubli le devoir, le serment,
On brûla, on pilla comme des Turcs,
On se montra féroce, sans pitié!
Les autorités devaient apprendre à connaître
La puissance du peuple!

On voulait le partage des biens,
On voulait être seigneur et maître!
Mais le châtiment vint bien vite.
Ah! Dieu du ciel, prends pitié de nous!
Maintenant les seigneurs punissent,
Ils appesantissent toutes les charges,
Rien ne met à l'abri de leur courroux,
On en est vraiment écrasé!

Voilà la fin de la chanson,
Une tyrannie barbare!
Ah! Seigneur Dieu, donne-nous la paix,
Et fais trêve à tant de châtiments[1]!

Wolfgang Capito, prédicant de Strasbourg, écrivait à Pomeranius que le manifeste de Luther contre les paysans n'avait pas peu contribué à conduire les princes, de la première surprise causée par la révolte, à une vengeance sans frein! « Maintenant, les veuves et les orphelins de milliers de malheureux, mis à mort en grande partie avec perfidie, après s'être complétement soumis dans l'espoir du pardon, sont recherchés soigneusement : c'est qu'on veut confisquer les trois quarts de leurs biens; de sorte que de la misère ils tomberont bientôt dans le désespoir[2]. »

Tous les hommes de bon sens furent saisis d'un douloureux étonnement, en voyant Luther, au milieu de la détresse générale, inexprimable, où l'Allemagne se voyait précipitée à la suite de la guerre de religion, recommencer de plus belle à exciter ses partisans à la haine, aux outrages contre le Pape et le clergé séculier et régulier. Dans un nouvel écrit, publié le premier jour de l'an 1526, il dit en commençant : « Quelques-uns pensent qu'on peut maintenant cesser de se railler du papisme et de l'état ecclésiastique, et qu'après tant d'écrits, de livres, de pamphlets, ils ont été assez bafoués, chansonnés, lacérés, insultés de toutes manières pour qu'on puisse espérer les avoir démasqués, et croire qu'il leur sera désormais impossible de remonter sur l'eau. Je ne partage point cet avis; je pense, avec l'Apocalypse de saint Jean, qu'il faut continuer à abreuver la Prostituée Rouge, que les rois et les princes de la

[1] Voy. le passage cité à la p. 438, note 2.
[2] Baum, *Butzer und Capito*, p. 331. — Voy. aussi la lettre d'Hermann Muehlpfort, de Zwickau, à Étienne Rotte, 4 juin 1525, dans Kolde, *Analecta Lutherana*, p. 64-68.

terre ont courtisée et courtisent encore, et lui compter autant de douleurs et d'amertumes qu'elle a eu jadis de joies et d'honneurs, jusqu'à ce qu'elle soit foulée aux pieds dans les rues comme la boue, et que rien ne soit plus honni, plus vil en ce monde que cette Jézabel sanguinaire. » L'agression, selon Luther, était surtout nécessaire depuis l'entière défaite des paysans : « Depuis lors, ils (c'est-à-dire le Pape, les évêques, les prêtres séculiers et les religieux) recommencent à se pavaner, à se rengorger, comme s'ils voulaient étaler plus de faste que jamais et parvenir à de plus grands honneurs que dans le passé! Ils se prélassent, ils se félicitent, ils se croient guéris, absolument ressuscités! L'échec qu'ils ont subi ne les a en rien corrigés; ils semblent souhaiter de nouveaux horions, et vouloir entendre encore une fois les louanges que mérite leur conduite diabolique! Puisqu'il en est ainsi, nous ne leur refuserons pas cette consolation! nous remuerons encore vigoureusement le tas de fumier qui eût aimé à rester stagnant et puant, afin qu'ils puissent s'en barbouiller à cœur joie le museau et le nez! Donc, chers amis, recommençons à écrire, à imaginer, à rimer, à chanter, à peindre, à tourner en dérision la race païenne et idolâtre des papistes, comme elle le mérite et comme elle en est digne! Maudit soit celui qui sera négligent dans ce devoir, puisqu'il sait bien que l'accomplir, c'est servir Dieu, qui veut la ruine et l'extermination de cette abomination de la terre[1]! » « Un tel langage », dit un polémiste catholique contemporain, « ne pouvait qu'aigrir les esprits et surexci-

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 377-378. — Épilogue aux vers satiriques accompagnés de caricatures que quelques « pieux personnages » avaient envoyés à Luther, et qu'il publia le premier jour de l'an de 1526. On y lit entre autres choses, à propos du clergé :

Ces héraults de l'Antechrist,
Qui ne se sont en rien améliorés,
Possèdent et gouvernent terres et gens,
C'est vraiment un outrage à Dieu!
Ils nous entraînent tous vers le diable,
Comme malheureusement nous nous en sommes aperçus trop tard.
Prions pour que Dieu change les choses,
Et détruise la meute du diable!

Luther dit dans sa préface : « Je passe sous silence leurs crimes et leurs blasphèmes, les impiétés qu'ils commettent avec leurs messes et pendant la messe, et toutes les cérémonies de leur culte, institué par Satan pour que Dieu soit blasphémé et les âmes perdues! » « Le clergé a englouti les biens de toute la terre, de sorte qu'on a de fortes raisons de penser qu'il est ce grand peuple de Gog et de Magog dont Ézéchiel et l'Apocalypse ont parlé, disant qu'il avait cerné la cité de Dieu, mais qu'enfin il avait été exterminé sur les montagnes et donné en pâture aux oiseaux du ciel. C'est ce dont nous sommes maintenant témoin, grâce à l'Évangile. » « Les clercs forment cette armée de sauterelles, de chenilles, de hannetons et de vers rongeurs qui dévorent et ruinent notre pays. Joel I. » « Sois donc diligent à remercier Dieu, et n'oublie jamais la grâce qu'il t'a faite en te faisant comprendre cette vérité, et en te délivrant de tant d'ennemis. »

ter les passions. Et cependant on avait encore sous les yeux les ruines fumantes d'innombrables abbayes et églises, détruites dans l'effroyable guerre, et l'on tremblait à chaque instant de voir de nouvelles émeutes éclater[1] ! »

[1] *Contra M. Lutherum*, fol. 21. « Néanmoins », dit l'auteur « on s'en prenait aux prédicants séditieux, aux sectaires, aux pamphlets, aux libelles répandus en tous lieux du caractère atroce de la guerre. » Sebastien Franck écrivait de son côté : « Les papistes accusent Luther et sa doctrine d'avoir allumé le feu, et ensuite excité les autorités à massacrer et égorger les rebelles, leur assurant que, de cette manière, on gagnait le ciel. Lorsque l'incendie fumait encore de toutes parts, il a voulu l'éteindre, mais il n'était plus temps. Aussi, lorsque dans maint endroit où la doctrine de Luther était propagée, on entendait sonner le prêche, les gens se disaient souvent les uns aux autres : « *Voilà la cloche de l'assassinat qui tinte!* » Emser s'applique à prouver dans des rimes satiriques que Luther, après avoir, par ses écrits, encouragé les paysans à la révolte, « veut maintenant retirer sa tête du collet » :

Il prétend mettre tout sur le compte du diable,
Et cependant c'est lui qui a tout fait !
Si Luther n'avait jamais écrit de livres,
L'Allemagne serait restée toute en paix,
Et n'aurait point connu une telle affliction!
Il a excité le frère contre le frère,
Comme on le découvre maintenant ;
Puis, après avoir allumé le feu,
Il a couru se laver les mains avec Pilate !
Il tourne son manteau selon le vent,
Et donne maintenant au diable
Tous ceux qui s'opposent à l'autorité,
Qu'auparavant lui-même a tant outragée,
Lorsqu'il appelait les princes bourreaux et valets de bourreaux,
Et l'Empereur un sac à vers!
Aussi ne peut-il le nier,
Il a poussé le peuple à la révolte ;
Il a appelé chers enfants du bon Dieu
Ceux qui exposeraient leurs corps et leurs biens
Pour délivrer l'Allemagne du clergé,
Félicitant d'avance tous ceux
Qui baigneraient leurs mains dans le sang des prêtres,
Abattraient abbayes, églises, monastères,
Et massacreraient moines et clercs!
Tout cela, il l'a publié au grand jour,
Il a fait tout ce qui était en son pouvoir
Pour faire répandre ses écrits par des prêtres hérétiques,
Des moines, de faux prédicateurs et autres singes
Et prétendus ecclésiastes;
En particulier les maîtres d'école, les greffiers,
Les sonneurs, les sacristains, les vieilles commères,
Ont été ses émissaires,
Et vous ont si longtemps sifflé
Qu'enfin vous avez fini par vous lever et prendre votre épée,
Pensant agir très-sagement,
Parce qu'il vous avait appris à juger ainsi!
Mais on vous avait graissé le museau
Avec une fausse doctrine; vous avez été grossièrement attrapés,
Ce dont vous pouvez vous apercevoir aisément ;
Car voilà Luther qui pousse maintenant les seigneurs
A vous exterminer, pauvres gens que vous êtes !
Il ordonne à qui le peut
De vous traquer, de vous égorger,
Et dit que vous avez encouru le ban d'Empire.
Lui qui a jadis criblé l'Empereur d'outrages

Des agents révolutionnaires parcouraient la Franconie et le Palatinat, encourageant les paysans à prendre patience jusqu'au printemps suivant; alors Ulrich de Wurtemberg prendrait leur cause en main, et recommencerait la campagne avec ses corps francs. Des mendiants pris en flagrant délit avouèrent avoir été soudoyés pour mettre le feu aux châteaux, aux palais des nobles, des grands personnages, « ennemis des paysans et amis de la ligue souabe ». Une bande d'assassins, surpris dans l'exercice de cet effroyable métier, payèrent leurs crimes de leurs vies. On en saisit quatre cents environ.

Vous dit maintenant de bien réfléchir
A votre serment, quand lui-même a oublié le sien;
Lui, déloyal envers son souverain et son Dieu,
Et qui à cause de cela a mérité la mort,
Selon la sentence qu'il prononce lui-même sur vous,
Tombant ainsi dans son propre piège!

Emser recommande aux princes d'être indulgents pour les paysans séduits; il les conjure de travailler à une véritable réforme :

Je prie, au nom de la gloire de Dieu,
Tous les princes et seigneurs
De bien réfléchir à toutes ces choses,
Et à la manière de gouverner à l'avenir!
Qu'ils aient pitié de vous, qu'ils vous épargnent,
Surtout qu'ils récompensent comme ils le méritent
Ceux qui vous ont entraînés dans ce jeu,
Ceux dans lesquels vous avez eu trop de confiance!...
Que Dieu donne aux princes victoire et puissance,
Afin que, pour l'honneur de son nom,
Ils protègent et défendent
L'antique doctrine de l'Église;
Afin qu'une heureuse réforme soit établie,
Que l'erreur soit écartée,
La foi et les bonnes mœurs relevées,
Et que tous ceux qui sont accablés,
Ceux dont le droit est opprimé et menacé
Par la ruse, la faveur, les pots-de-vin, la supercherie,
L'escroquerie des avocats,
Retrouvent enfin la sécurité
Grâce aux pouvoirs temporels et spirituels;
Afin que chacun ait satisfaction
De tous les trompeurs et pervers!

Voy. encore : *Admirati, des Wunderers, genannt Johann Fundling, Anzaygung zweir falschen Zungen des Luther's, wie er mit der ainen die Bauern verführt, mit der andern sin verdamnt hat* 1525. — Voy. aussi la relation de Jean Eck sur les *Fructus germinis Lutheri*, dans BALAN, p. 501. « Nous récoltons maintenant », dit Érasme écrivant à Luther, « les fruits amers de ton génie. Tu n'avones point ces émentiers, mais eux l'avouent fort bien, et l'on sait assez que beaucoup qui se parent du titre d'évangélistes ont été les premiers auteurs de l'émeute barbare. Il est vrai que dans ton manifeste sanguinaire contre les paysans tu cherches à repousser cette accusation, mais tu ne pourras jamais nous empêcher de penser que tes livres, publiés en langue vulgaire et dirigés contre les moines et les évêques, livres composés en faveur de la liberté évangélique et contre la tyrannie humaine, n'aient donné naissance à la catastrophe. » — *Erasmi Hyperaspistes*, l. I, p. 1032. Eisenhart inséra les vers d'Emser dans sa Chronique. — Voy. BENSEN, p. 575, et BAUMANN, *Quellen aus Rotenburg an der Tauber*, p. 620.

Au commencement de 1527, quelques hordes insurgées se réunirent dans la seigneurie de Röteln, et convinrent d'agir secrètement auprès des paysans des alentours pour la reprise de la guerre. Le 18 janvier 1527, le margrave Philippe de Bade mande à l'évêque Georges de Spire que, dans l'Ortenau et le Brigau alsaciens, « s'ourdissent beaucoup d'intrigues et de complots, et que cinquante hommes se sont réunis en un même lieu, pour s'entendre, prêter serment, et s'armer contre les autorités; leur chef était, disait-on, un homme de guerre, nommé Mattenhans, lequel avait perdu une main à la guerre ». Le 1er avril 1527, le margrave Casimir écrivait confidentiellement à son frère le duc Albert de Prusse, qu'il avait été averti par plusieurs agents secrets de la ligue « que, malgré la rigueur avec laquelle l'autorité avait réprimé la révolte l'année précédente, en Suisse, dans le Hegau et aux environs de Feldkirch, de nombreux efforts étaient tentés pour recomposer de nouvelles hordes, et que les paysans donnaient à entendre qu'ils sauraient bien, cette fois, faire tourner la chance de leur côté ». « *Item,* ces mêmes émissaires ont ajouté qu'à Strasbourg, on avait aussi tenté de former une Fraternité et de renverser le conseil. » Le 17 octobre 1527, les archevêques Albert de Mayence, Hermann de Cologne, Richard de Trèves, et l'électeur palatin Louis, signèrent une convention par laquelle ils s'engageaient à conjurer par tous les moyens possibles le réveil de l'insurrection. Il y était dit : « Comme la récente émeute est en grande partie venue d'une fausse manière d'entendre la sainte foi chrétienne, et que le peuple n'a pas encore été suffisamment éclairé sur ce point, il est à craindre que de nouveaux soulèvements ne viennent à éclater à l'improviste; auquel cas, les quatre Électeurs s'engagent à s'entr'aider et soutenir mutuellement [1]. »

Depuis l'apaisement de la révolte, il n'avait été nullement question d'entreprendre de sérieuses réformes économiques et sociales, ni de travailler à améliorer le sort des basses classes; au contraire, les maux dont on gémissait semblaient redoubler; l'enchérissement, les abus du monopole, l'exploitation du peuple par les compagnies commerciales n'avaient subi aucune modification, et ce fut alors que le capital montra pour la première fois toute la portée de sa funeste puissance [2]. Tandis que le prix des choses de première nécessité montait sans cesse, le salaire des journaliers, des

[1] Œchsle, p. 243-244. — Zimmermann, t. II, p. 896. — Jörg, p. 634, 657. — Stern, *Regesten*, dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXIII, p. 198-201. — Voy. aussi notre troisième volume.

[2] « L'expérience a prouvé », dit M. H. Martensen, évêque protestant de la Zélande, « qu'opprimés par le capital, une masse d'individus sont tombés

ouvriers, des cultivateurs, était de moitié moins élevé qu'au siècle précédent. Comme en Bohême après la guerre hussite, les conditions d'existence du paysan devenaient de plus en plus mauvaises. Pensant anéantir à tout jamais les droits des seigneurs fonciers, les insurgés avaient détruit, déchiré, brûlé, les chartes, les contrats, qui autrefois avaient réglé les dîmes, les redevances, les taxes, les corvées. Maintenant les seigneurs, ou rédigeaient de nouveaux coutumiers tout entiers à leur avantage, ou tranchaient arbitrairement des questions que nulle convention n'avait fixées d'avance. « A présent on ne fait que ce qu'on veut »; ce mot si juste de Mathieu de Normann peut s'appliquer à beaucoup de territoires de l'Empire au moment qui nous occupe[1]. Ce que les chroniqueurs du quinzième siècle nous rapportent de l'essor de l'agriculture, du bien-être des paysans à leur époque, contraste douloureusement avec le tableau que les auteurs du seizième siècle, entre autres Sébastien Franck et Sébastien Münster, nous font de l'existence des cultivateurs de leur temps[2]. « Les paysans mènent une vie grossière et misérable », écrivent-ils; « leurs maisons sont de méchantes huttes de boue et de bois, posées sur la terre nue, et recouvertes de paille. Ils se nourrissent de pain de seigle, de bouillie d'avoine, de pois et de lentilles, et ne boivent guère que du petit lait. Un sarrau de coutil, des souliers ferrés, un chapeau de feutre, voilà leur accoutrement. Les seigneurs exigent d'eux un assez grand nombre de journées par an. Ils sont obligés de labourer, de semer, de moissonner, de serrer le blé dans les greniers, de scier le bois, de creuser des fossés pour les seigneurs. Point de besogne dont le pauvre homme ne soit forcé de s'acquitter, et il ne peut refuser, sachant trop qu'il aurait à s'en repentir. » « Du temps de mon père, qui était cultivateur », écrit Henri Muller en 1550, « la nourriture des paysans était bien différente de celle qu'ils ont aujourd'hui; tous les jours, ils mangeaient de la viande; la table était chargée de mets; maintenant la nourriture des plus à leur aise est

dans un état qui ne diffère pas essentiellement de celui des esclaves de la société antique. Il est juste, outre cela, de constater que *c'est certainement la réforme qui a donné l'élan à la puissance de développement du capital*, en ce qu'elle a puissamment contribué à renverser les barrières élevées par le moyen âge. Malheureusement la réforme a eu d'autres torts : dans la sécularisation des biens de l'Église catholique, elle n'a jamais eu en vue la question sociale. Pour un prix dérisoire, elle a livré ces biens à certains individus avides, et véritablement les a dilapidés. » *Etik* (Gotha, 1879), t. III, p. 168-171. — Voy. de ce même MARTENSEN *Socialismus und Christenthum* (Kiel, 1875), p. 22-25. « L'ère du capitalisme », dit Charles Marx (*Das Capital*, 2e éd., p. 128 et 744), « date du seizième siècle. »

[1] Voy. GAEDE, *Die gutsherrlich-bäuerlichen Besitzverhältnisse*, p. 34-35, 40.

[2] Voy. notre premier vol., p. 262-308

pire que ne l'était autrefois celle des journaliers et des serviteurs [1]. »

Les paysans se répandaient en lamentations sur leur propre misère. On les avait, disaient-ils, leurrés de vaines promesses pour les décider à se soulever; à en croire les meneurs, ils ne pouvaient manquer d'arriver à la fortune, aux honneurs; mais au lieu de ces belles chimères, la misère était leur triste partage :

On nous avait dit : Vous deviendrez riches,
Vous serez heureux, considérés!
On nous avait promis cent félicités;
C'est ainsi qu'on nous a égarés!
Sommes-nous devenus riches?
Oh! que Dieu ait pitié de nous!
Le peu que nous avions, nous l'avons perdu!
C'est maintenant que nous sommes pauvres!

Autrefois, avant d'être soldat,
Avant d'oublier mon seigneur et mon serment,
J'avais à la maison bon gîte et bon renom;
A Kestenberg, je buvais de bon vin au gros tonneau!
Ami, devine ce qui m'est arrivé!
Je suis comme le chien quand il n'a que du gazon à manger!
Ce plaisir m'a coûté treize florins et un quart,
Et le diable m'a béni le régal!

Un autre chantait :

En ce temps-là, à l'armée,
Vers le temps de l'été,
Plus d'un village perdit ce qui était à lui.
Voilà ce qu'ont produit la haine et l'envie des paysans
Cachées sous un prétexte de religion!
Ensuite, en peu de temps, les seigneurs ont repris le dessus,
Et à huit journées d'ici, pas plus loin,
Tu sais, là où est Pfedersheim,
Les seigneurs du Palatinat se sont rassemblés,
Ils ont conduit si bien la guerre,
Que beaucoup des nôtres ont péri.
Tout ce qu'ils possédaient a été perdu!
Ainsi la révolte n'a produit que malheur!
Comme un chien tourmenté par les puces d'août,
On a voulu se débarrasser des corvées, de la taille,
Et tout a conduit le pauvre homme à sa perte!
Voilà ce qui est arrivé en l'an du Christ quinze cent XXV [2].

[1] Voy. notre premier vol., p. 303. Pour plus de détails sur la triste transformation de l'état économique et industriel de l'Allemagne au seizième siècle et sur les causes de ce changement, nous renvoyons le lecteur au cinquième volume de cet ouvrage.

[2] Voy. Geissel, p. 315-316.

Dans leurs chansons, les paysans de Franconie célèbrent avec une mordante ironie les hauts faits de trois de leurs chefs :

Schnabel, Schar et Schippel
Ont changé notre bon pourpoint doublé en blouse de toile[1]!

Dans le Wurtemberg, un prédicant constatait avec horreur, plus de dix ans après l'insurrection, qu'on maudissait encore l'« Évangile » dans le pays : « Au diable toutes vos sottises luthériennes et vos nouvelles doctrines! » disait-on. « C'est avec cela que vous nous avez séduits, nous autres gens simples, et que vous avez amené chez nous la guerre et la désolation[2]! »

Les paysans, pendant la révolution sociale, avaient inscrit le mot « Évangile » sur leur étendard, fondant sur le saint livre la légitimité de toutes leurs réclamations; mais depuis l'insurrection ce même Évangile n'était plus invoqué par les prédicants que pour servir les intérêts des pouvoirs dirigeants. Luther, Mélanchthon et autres chefs de la révolution religieuse ne se lassaient pas d'insister auprès des grands pour qu'ils usassent de la plus extrême rigueur envers leurs subordonnés; l'homme du peuple, disaient-ils, doit être accablé de fardeaux, sans cela il devient turbulent.

« L'Écriture », écrit Luther en 1526, « appelle les gouvernants des geôliers, des piqueurs, des chasseurs; elle se sert d'une comparaison familière pour définir leurs devoirs : de même, dit-elle, que les âniers doivent continuellement tirer le licou de leurs bêtes et les faire marcher à coups de trique, puisque sans cela elles ne bougeraient point, de même l'autorité doit exciter, assommer, égorger, pendre, brûler, décapiter et rouer le seigneur *Omnes,* car il faut qu'elle se fasse craindre, et le peuple doit sentir la bride. Dieu ne veut pas que l'on se contente d'exposer la loi aux populations; il veut qu'on les presse, qu'on les force par le poing à la mettre en pratique, car si l'on se contente de prêcher sans jamais contraindre, on n'arrivera jamais à rien. » Chargée de faire exécuter la loi, l'autorité devait « aiguillonner le rude et grossier seigneur *Omnes,* comme le chasseur traque et force le sanglier ou la bête fauve[3] ». En 1527, Luther va même jusqu'à conseiller le rétablissement du servage tel qu'il était pratiqué chez les Juifs. « En ce temps-là », lisons-nous

[1] Voy. Bechstein, *Deutsches Museum*, t. II, p. 54. — Voy. Jörg, p. 315.

[2] Jean Klopfer, *Vermahnung zur Busse und Besserung* (1546). « Le peuple », dit Klopfer en gémissant, « regrette encore journellement et sans fin l'abomination papiste de la messe, le sacrifice expiatoire, la messe pour les trépassés; il estime si peu la prédication et la personne des serviteurs de l'Évangile, il les méprise et les raille de telle sorte, qu'il ne faudrait pas s'étonner beaucoup si Dieu défendait aux plantes et aux herbes de pousser. » — Voy. Döllinger, *Reformation*, t. II, p. 79-80.

[3] *Sämmtl. Werke*, t. XV, p. 276.

dans son sermon sur le premier livre de Moïse, « Abimélech prit des moutons et des bœufs, des serviteurs et des servantes, et il les donna à Abraham. Tel fut son royal présent : il donna à Abraham des moutons, des bœufs, des serviteurs et des servantes, comme étant tous également biens mortaillables, dont il pourrait disposer, et qu'il pourrait vendre comme il l'entendrait. C'était le meilleur arrangement du monde, car avec un autre système il est impossible de mater les serviteurs. » « Tu vois clairement par ce passage qu'Abraham et Abimélech avaient des serfs! Ici tu me diras : C'eût été une grande bonté et miséricorde à eux de laisser la liberté à leurs gens! Et comment donc la charité put-elle souffrir que ces pauvres gens aient été ainsi traités? A cela je te réponds : Tout comme elle tolère qu'on attache les coupables à la potence ou qu'on les exécute, et par la raison qu'il faut maintenir les droits de l'autorité temporelle, si l'on veut que les sujets soient matés et domptés. Ainsi donc, tu vois la manière dont on en agissait autrefois. Si Abraham avait suivi son propre mouvement, peut-être eût-il laissé les choses aller leur train, mais cela n'eût pas été bien agir, car les gens deviennent trop orgueilleux quand on leur reconnaît tant de droits, et qu'on les traite comme soi-même ou comme ses propres enfants. Il est impossible de tenir le peuple en bride sans la férule de l'autorité temporelle; et s'il y a tant de plaintes en ce monde sur les serviteurs et domestiques, la faute en est à l'autorité. Depuis longtemps, il n'y a plus de vraie autorité; chacun fait uniquement ce qui lui plaît. Si l'on craignait un peu plus le joug et la bride, si chacun savait ne pouvoir bouger sans s'exposer à recevoir un bon coup de poing sur la tête, les choses en iraient mieux, car sans la sévérité, tout est inutile. Quand ces gens-là se marient, ils prennent des femmes mal élevées, incultes, grossières, qu'on ne peut employer à rien! Mais tous ces discours sont oisifs. L'important, c'est que nous sachions bien que les pieux et saints personnages du passé étaient plus habiles que nous en matière de gouvernement, et cela est vrai, oui, même parmi les païens. Maintenant rien ne marche plus comme il faut. Un serviteur se payait autrefois d'un à huit florins; une servante, d'un florin à six, et l'un et l'autre faisaient tout ce que voulait la ménagère. Si l'on veut que le monde dure, si l'ordre doit être rétabli, il faudra pourtant bien en revenir là [1]. »

[1] *Sämmtl. Werke*, t. XXXIII, p. 389-390. — « Les paysans », écrit-il en 1529, « sont dans une meilleure situation que les princes. Je suis en colère contre nos paysans; ils veulent se gouverner eux-mêmes, et n'apprécient point du tout le bonheur qu'ils ont de rester assis en paix sous la protection de leurs seigneurs. Anes grossiers et stupides que vous êtes, ne comprendrez-vous jamais? Que le tonnerre vous écrase! Vous avez la meilleure part, c'est-à-dire le nécessaire, l'usage; vous avez le suc de la vigne, et les princes n'en ont que la pulpe. Vous avez la moelle, ils ont l'os, et néanmoins vous êtes ingrats, vous ne voulez pas

Un jour que le seigneur Henri d'Einsiedel, se sentant la conscience troublée à propos des corvées dont ses paysans étaient accablés, réclamait à ce sujet l'avis de Luther, celui-ci lui conseilla de ne pas imposer de nouvelles servitudes à ses gens, mais de ne se faire aucun scrupule quant à celles qui avaient été réglées et établies par ses parents et aïeux. « Il ne serait pas bon », lui écrit-il, « de laisser tomber en désuétude le droit d'imposer des corvées; l'homme du peuple doit sentir le joug, sans cela il se cabre[1]. » Mélanchthon répondait aux perplexités de ce même seigneur : « Votre Honneur ne doit faire aucun changement dans les anciennes corvées, et cela en toute sécurité de conscience. L'exercice de l'autorité, dans les choses temporelles, est agréable à Dieu; les corvées, bien que variant selon les lieux, et quelquefois trop dures, doivent néanmoins être maintenues, et Votre Honneur peut relire le chapitre XIII de l'Épître aux Romains, dans laquelle saint Paul dit expressément que se soumettre à l'autorité temporelle, c'est accomplir la loi de Dieu. » « D'ailleurs, les charges et les corvées des pauvres gens sont, à vrai dire, très-supportables, comparées aux peines de ceux qui s'efforcent de

prier pour vos princes, vous refusez de leur payer la dîme. » (T. XXXVI, p. 175.) « Si les nobles, les bourgeois et les paysans avaient un peu les coudées franches, sois sûr que tu ne trouverais pas beaucoup de conseillers et de bourgeois vraiment attachés à l'Évangile parmi eux. » (XLV, p. 116.) Luther », dit Scherr, « est le véritable inventeur de la doctrine de l'obéissance passive. On comprend avec quel empressement les princes allemands devaient applaudir aux principes de politique servile du luthéranisme. » *Deutsche Cultur und Sittengeschichte* (3e éd.), Leipzig, 1866, p. 620. « Loin d'imiter l'Église catholique », dit Bensen, p. 275, « qui jamais ne justifia, du moins dans sa doctrine, la tyrannie des princes spirituels ou temporels, et défendit avec force, et presque toujours victorieusement, même contre l'Empereur, les droits de l'homme et ceux du peuple, les réformateurs évangéliques se sont attiré le reproche mérité d'avoir les premiers prêché et enseigné aux Germains l'esprit de servilité et le règne de la force. » Bensen, comme Scherr, est d'ailleurs un adversaire déclaré de l'Église catholique, et nous trouvons fréquemment dans son ouvrage l'expression de son amère aversion pour elle.

[1] Dans Kapp, *Nachlese*, t. I, p. 281-282. « Spalatin s'accordait en cela complétement avec le vénérable et très-savant maître Martin Luther, notre bien-aimé père. » « La pressante nécessité du moment réclame impérieusement », écrivait-il au chevalier d'Einsiedel, « le maintien de la paix, de l'ordre et de la concorde, car il faut que les masses sentent le frein. Joseph, ce grand serviteur de Dieu, imposa des lois autrement rudes au royaume d'Égypte. Les Juifs étaient alors obligés de donner le cinquième de leurs biens, et pourtant nous voyons que Dieu eut cette loi pour agréable. » « Je ne voudrais pas vous voir abolir les corvées anciennes dont l'usage vous a été légué par vos ancêtres. Le peuple, trop ménagé, deviendrait turbulent. Saint Pierre dit dans son premier chapitre que nous devons être soumis et obéissants envers toute loi humaine. D'ailleurs, des charges semblables existent en beaucoup de pays, nations et peuples, et sont même bien plus lourdes que chez nous. Par conséquent, si j'étais à votre place, je mettrais, au nom de Dieu, mon cœur et ma conscience en paix sur cette question, et lorsque je me sentirais quelque tourment à ce sujet, je prendrais en main, pour me calmer, l'un de nos chers psaumes de consolation. » — Kapp, t. I, p. 284-286.

faire leur devoir dans les armées, les conseils ou les emplois. Ce que je dis là est la pure vérité. Chacun convient que la répression des délits est de nos jours beaucoup trop douce, et voilà pourquoi Dieu permet que les contributions, corvées et redevances augmentent, car d'une manière ou d'une autre le peuple doit sentir le joug, si l'on veut que le monde subsiste. Le livre des Proverbes dit très-bien au chapitre XXXIII, cité avant nous par maître Georges Spalatin : « Le fardeau, le bâton, le fourrage sont pour l'âne; le pain, le travail et le châtiment sont pour le serviteur. » Ces sortes de charges matérielles et corporelles doivent être imposées. Elles ne peuvent être partout les mêmes, mais dans leur ensemble elles sont très-certainement agréables à Dieu. Les lois établies par Joseph lorsqu'il gouvernait l'Égypte étaient autrement rudes; en France, en Italie, les paysans sont beaucoup plus chargés que les nôtres, les corvées y sont plus nombreuses que chez nous, et cependant rien, dans les lois de ces pays, n'est contraire à l'équité. Des contrées différentes ne peuvent avoir mêmes lois. Que Votre Honneur soit donc en paix, car maintenir les anciennes traditions, c'est très-certainement agir selon l'Évangile et la vérité. Ces anciennes coutumes plaisent à Dieu et sont raisonnables, tout en étant diverses, et plus rudes en un pays qu'en un autre. Que Dieu donne aux autorités le courage d'en publier de semblables, et même de plus sévères encore [1]! »

En un traité spécial, publié à la fin de mai 1525, Mélanchthon expose ses vues sur l'obéissance absolue que les sujets doivent à leurs maîtres, dans toutes les réclamations et questions temporelles. « Les sujets », dit-il, « doivent bien se persuader qu'ils servent réellement Dieu en s'acquittant des charges qu'impose l'autorité, qu'il s'agisse de voyager, de payer des redevances ou d'autre chose, et que c'est faire une sainte action que d'obéir comme si l'on entendait Dieu même commander, comme si, par exemple, il ordonnait à quelqu'un de ressusciter un mort, ou telle autre chose qu'on voudra. » « Les sujets doivent tenir l'autorité pour sage et équitable, et lui être reconnaissants. » « On entend souvent les gens se plaindre; à les entendre, on leur a fait tort, à eux ou à quelqu'un des leurs; mais ces personnes ne songent point qu'obéir à l'autorité, c'est obéir à Dieu même, et que, d'ailleurs, jamais il n'y eut sur la terre un pouvoir qui ait été exempt de quelque blâme. Si tu me dis : Comment puis-je raisonner ainsi, quand je me sens traité avec dureté et injustice? je te répondrai : Si même un prince en agit mal envers toi, s'il t'écorche et te tond contrairement à toute équité, tu n'en serais pas moins criminel de te révolter. » « Celui

[1] *Corp. Reform.*, t. VII, p. 432-133.

qui s'oppose à l'autorité s'oppose à l'Évangile, car l'Évangile nous ordonne de tolérer et de supporter l'injustice, non-seulement lorsque l'autorité la commet, mais de la part de tous nos frères. Quant au droit d'élire les pasteurs, tant réclamé par les paysans dans leurs articles, il serait certainement bon que les églises fussent partout investies du droit de choisir leurs curés, mais à la condition que le prince assiste à l'élection, car il convient que l'autorité exerce sa surveillance en ces matières, afin que rien de séditieux ne soit prêché ni encouragé. Dans beaucoup de territoires allemands, les paysans ont fait choix de prédicants qui n'ont ensuite songé qu'à les flatter, et qui ont enseigné au peuple qu'on n'est pas obligé de payer la dîme, la taille, sans parler de beaucoup d'autres funestes doctrines, mères de lamentables insurrections. » « Tout le monde doit payer l'impôt établi par le pouvoir temporel, dans la mesure où ce pouvoir l'a fixé, qu'il s'agisse du dixième ou du huitième des biens. Les Romains s'étant emparés de trésors autrefois attribués par Dieu même au temple de Jérusalem et aux lévites, les Juifs disputèrent beaucoup entre eux pour savoir s'ils avaient le droit de payer un impôt que Dieu n'avait pas autorisé; mais bientôt ils se virent forcés de donner ce que l'autorité réclamait, puisqu'ils n'étaient plus maîtres de leurs biens. » « On est obligé de payer les dîmes; l'autorité ayant réglé la question des intérêts des sujets, on lui doit obéissance, et celui qui se révolte contre ce qu'elle a décidé prétend la dépouiller de son droit légitime, et se conduit en rebelle. En Égypte, les sujets donnaient le cinquième de leurs biens; tous étaient serfs, et pourtant Joseph, leur législateur, avait très-certainement été inspiré par le Saint-Esprit : néanmoins il jugea nécessaire de charger ainsi le peuple, et tous se tinrent pour obligés de donner ce qu'il réclamait. » D'après Mélanchthon, le sujet n'a jamais à se préoccuper de l'emploi que l'autorité fait de ses revenus : « Qu'est-ce que cela te regarde? Il ne t'en faut pas moins donner ta part dès que l'autorité a commandé, et te soumettre jusqu'au moment où elle en décidera autrement. » C'était de la part des sujets une insolence inouïe que de se révolter contre le servage. Une telle opposition faisait injure à l'Évangile, et n'avait aucune excuse, « car en vérité il serait fort nécessaire qu'un peuple aussi grossier, aussi inculte que les Allemands, ait moins de liberté encore qu'il n'en a! Joseph traita rudement l'Égypte, sachant bien qu'il ne faut pas laisser la bride trop lâche au peuple. Si les sujets se plaignent que certaines parties du communal aient été confisquées, s'ils gémissent de la multiplicité des corvées et des dîmes, pourquoi ne rendraient-ils pas les tribunaux juges de leurs griefs? » « Souvent l'autorité a des motifs qu'ils n'aperçoivent pas pour mettre la main

sur un bien communal; c'est peut-être pour l'entourer de haies, ou pour quelque autre raison; mais quand bien même elle agirait arbitrairement, il serait criminel à un sujet de se révolter. » Mélanchthon se borne à réclamer, à cause des veuves et des orphelins, l'abolition « de l'impôt de la meilleure tête ». Mais lorsque les paysans, avec tant de raison, insistaient pour que, dans la punition des délits, on eût égard aux anciens règlements, à la tradition, et pour que les châtiments ne fussent pas abandonnés à l'arbitraire des seigneurs, Mélanchthon déclarait ne les point approuver : « Le pouvoir », disait-il, « a le droit d'imposer et d'instituer tous les châtiments qu'il veut, selon qu'il les trouve appropriés aux besoins du pays, car Dieu lui a ordonné d'écarter le mal et de le punir dès qu'il se produit, et les paysans auraient tort de vouloir dicter des lois au pouvoir à ce sujet. Le peuple allemand est si turbulent, si féroce, qu'il est bon et juste de le traiter plus rudement que tout autre. Salomon a dit, au treizième chapitre des Proverbes : Au cheval, l'étrivière; à l'âne, le licou; au dos de l'insensé, la verge. Et l'Ecclésiaste, au chapitre XXIII : A l'âne, le fourrage, le fouet et le fardeau; au serviteur, la nourriture, le châtiment et le travail. Dieu appelle le pouvoir temporel un glaive; or un glaive est fait pour trancher; que le châtiment soit dans les biens, le corps ou la vie, selon que le crime le réclame, peu importe. »

Après avoir ainsi justifié l'omnipotence du pouvoir, Mélanchthon exhorte les princes non-seulement à confisquer les biens ecclésiastiques, mais encore à s'immiscer dans les questions du gouvernement intérieur de l'Église. Il était « urgent », selon lui, qu'ils prissent la haute main dans le gouvernement des couvents et abbayes, afin que l'abomination de la messe pût être abolie. « C'était à cause d'abus de cette nature que Dieu châtiait les terres et les gens, comme le prouvait bien un texte de saint Paul; car s'il y avait eu tant d'infirmes parmi les Corinthiens, c'était pour ce motif! » En outre, les princes devaient concéder le mariage aux personnes ecclésiastiques, saint Paul ayant déclaré « que ceux qui interdisent le mariage sont inspirés par les démons ».

Si les princes traitaient leurs sujets avec indulgence et se montraient soigneux d'écarter de pareils « abus », il était à espérer « qu'une bonne parole trouverait un bon terrain ». Mais dans le cas où quelques-uns ne prendraient pas en bonne part les « droites intentions » de leurs gouvernants et se montreraient récalcitrants et rebelles, les princes devraient alors mettre tout en œuvre pour châtier de si grands coupables et les traiter comme on traite les meurtriers, « se persuadant bien qu'en agissant ainsi ils servaient Dieu, qui ne les avait établis que pour réprimer les vices[1] ».

[1] *Ein schrift Philippi Melanchthon wider die Artickel der Pawerschaft*, 1525, dans *Corp.*

Mais celui des nouveaux docteurs qui alla le plus loin dans la définition de l'omnipotence des princes et dans la doctrine de l'obéissance passive, même dans les questions de foi et de conscience, c'est certainement Martin Bucer. Toute autorité, quelle qu'elle fût, avait, selon lui, droit à la soumission la plus entière du sujet, car là où était le pouvoir, là était le droit. Dans le cas même où l'autorité édictait des lois contraires aux commandements de Dieu, le sujet était obligé de se soumettre, car alors il devait croire que Dieu lui-même prenait la verge pour le châtier. L'autorité, en possession du pouvoir suprême, avait juridiction sur toutes les choses de la foi. Elle avait le devoir de s'enquérir des mœurs, et comme la religion seule conduit à une bonne vie, elle avait le devoir d'exercer sa surveillance sur les choses de la conscience. Donc elle devait détruire « par le feu et le fer » tous ceux qui faisaient profession d'hérésie, parce qu'une foi erronée est la mère de tous les vices. Les sectaires méritaient de bien plus rigoureux châtiments que les voleurs, les brigands, les meurtriers. Les femmes, les enfants innocents, les bestiaux appartenant aux hérétiques devaient être étranglés[1].

La nouvelle doctrine sur l'omnipotence des gouvernants, les exhortations sur l'urgente nécessité de confisquer tous les biens d'Église, rencontraient naturellement la sympathie d'un grand nombre de princes et de seigneurs, et dans beaucoup de territoires allemands, on voyait arriver ce temps dont Sébastien Frank, bien qu'adversaire de l'antique Église, devait dire dans la suite : « Autrefois, sous le papisme, on était bien plus libre que de nos jours de fustiger les vices, même ceux des princes et des seigneurs; maintenant tous veulent être flattés, ou bien viennent les émeutes; le monde d'aujourd'hui est, en vérité, devenu bien susceptible! Que Dieu ait pitié de nous! » « Chacun s'évertue à flatter le pouvoir; il faut adorer le dieu du pays. Un prince meurt-il, et un autre juge en matière de foi vient-il à lui succéder? Aussitôt la parole de Dieu subit des changements, et le peuple court, sans motif, d'une doctrine à une autre; ceux qui prétendent être ses modèles et ses évêques font comme lui[2]. »

Les princes, les seigneurs, les magistrats des villes se présentaient pour recueillir l'héritage de la révolution.

Reform., t. XX, p. 641-662. Sur l'origine de cet écrit, voy. le *Corp. Reform.*, t. I, p. 742, 747. — HORTFELDER, *Bauernkrieg*, p. 184-189.

[1] Voy. HAGEN, *Literarische Verhältnisse*, t. III, p. 154-157.

[2] *Cosmographie*, 37b. — Voy. CORNELIUS, *Münsterischer Aufruhr*, t. II, p. 44-47.

FIN DU TOME SECOND.

617

TABLE DES PERSONNAGES CITÉS

A

Absberg (H. T. d'), 244, 245, 269.
Adelaire (saint), 559.
Adrien VI (pape), 141, 164, 265, 282-289, 291, 292, 297, 323, 328, 329, 332.
Agricola, 2, 4.
Agrippa de Nettesheim, 39, 100.
Alantsee (éditeur), 316.
Albergati (V.), 283.
Albert de Brandebourg (grand maître), 56, 139.
Albert de Brandebourg (archevêque), 60, 61, 66, 77, 94, 97, 100, 106, 117, 142, 219, 221, 223, 251, 252, 336, 341, 436, 455, 604.
Aléandre (légat), 14, 150-152, 154, 157, 160, 162, 164-166, 176, 177, 219, 248, 412.
Algesheimer (J.), 583.
Alveld (théol.), 102.
Ambroise (saint), 184.
Amerbach (B.), 8, 180, 189, 512.
Ammonius (A.), 6.
Amsdorf, 223.
Anshelm (chron.), 119, 409, 447, 486, 536, 593.
Antoine (Dominicain), 368.
Antoine (duc de Lorraine), 568.
Apulée, 29.
Aquin (saint Thomas d'), 4.
Aristote, 68, 311.
Armersdorff (P. d'), 166.
Auer, 243.
Aufsess (H. G. et W. H. de), 245.
Augustin (prévôt), 508.
Augustin (saint), 75, 77, 87, 164, 181, 184, 195, 317, 390.
Ausone, 150.

B

Bamberger (S.), abbé, 431.
Beatus Rhenanus, 10.
Bebel (H.), 31, 32.
Beckmann, 85.
Behaim (B.), 405.
Behaim (L.), 55.
Behaim (S.), 405.
Beham, 61.
Bennon (saint), 292.
Berlepsch (S. de), 550, 552.
Berlichingen (G. de), 525, 530, 537, 539, 546, 571, 572.
Bermeter (Hans), 160.
Bernard (évêque de Trente), 290, 462.
Bernard (prévôt de Feldkirch), 223.
Bernardin, 50.
Berthold (archevêque de Mayence), 66, 163.
Biel (G.), 2.
Bilikanus (Th.), 189, 467.
Blarer (Th.), 180, 181.
Bocace, 26.
Bodmann (C.), 65, 134, 162, 181, 211, 218, 219, 221, 250, 259, 302, 323, 326, 331, 339, 342, 350, 357, 360.
Boèce, 195.
Böhm (H.), 422-424.
Bonet de Lates, 50.
Boniface VIII (pape), 329.
Bonnivet (amiral), 330.
Bora (Cath. de), 294, 565, 566.
Bourbon (duc Charles de), 329, 330.
Branda (légat), 420.
Brauneggen (M. G. de), 432.
Brant (S.), 4, 15, 23, 51, 73, 434.
Breitenstein (S. de), abbé, 498.
Brezowa (L. de), 419.
Brindisir (S.), 508.
Bruck (chancelier), 161, 397, 580.
Brunfeld (O.), 264.
Bucer (M.), 84, 166, 245, 246, 264, 379, 449, 516, 613.
Bullinger (H.), 45, 188, 494
Buren (comte de), 330.
Busche (H. de), 25, 26, 33, 53, 177.
Buschler (H.), 453.
Butzbach (D.), 164.
Butzbach (J.), 45.

C

Cajetan (cardinal), 82-85, 93.
Camerarius, 14, 312, 513, 518, 565.

CAMPEGGIO (L.), légat, 347, 348, 355, 358.
CANISIUS (Pierre), 13, 18.
CAPITO (W.), 14, 26, 90, 120, 121, 220-223, 379, 449, 496, 509, 510, 600.
CARACCIOLI (légat), 150, 152.
CARBEN (Victor DE), 42, 43.
CARLSTADT (A.), 84-87, 221-229, 231, 396-399, 400, 401, 404, 406, 463, 515, 516, 528, 549, 579, 580.
CARPI (Albert, prince DE), 15, 26, 34, 58, 64, 56, 324.
CARVAJAL (B. DE), cardinal, 323.
CÆSARIUS (humaniste), 58.
CASIMIR (margrave de Brandebourg), 139, 245, 278, 436, 506, 575-580, 594-596, 604.
CAVALLI (M.), ambassadeur, 324.
CELTES (C.), 6, 25.
CHARLES-QUINT (empereur), 41-44, 47, 48, 50, 95, 107, 117, 121-124, 128, 131, 133, 134, 137-148, 152, 153, 157-160, 164-166, 169-172, 175, 176, 178, 197, 218, 221, 241, 242, 246, 248-250, 253, 263, 272, 275, 277, 280, 281, 283, 287, 288, 290, 291, 302-304, 310, 323-340, 342-344, 346, 350, 354, 355, 368, 487, 488, 495, 599, 609.
CHIEREGATO (F.), légat, 277, 284, 285.
CHIÈVRES (seigneur DE), 154.
CHRYSOSTOME (saint), 34, 181, 195.
CHRISTOPHE (évêque d'Augsbourg), 504.
CICÉRON, 19, 32, 68, 312.
CLEEN (Dietrich DE), 535, 596.
CLÉMENT IV (pape), 123.
CLÉMENT VIII (pape), 322, 334, 342, 347-349, 353, 355, 356, 484, 487.
COCHLÆUS (J.), 23, 32, 88, 92, 100, 101, 151, 173, 211, 299, 300, 301, 304, 317, 438, 445, 574, 592.
COELDE (D.), 72.
COLET (J.), 8, 9, 10, 12, 39.
COLLIN (C.), 45, 46.
CONRAD IV (roi), 123.
CONRAD (évêque de Wurzbourg), 569.
CONSTANTIN (empereur), 63.
CONTARINI (légat), 143, 169, 263, 327, 342.
COTTA (dame), 68, 69.
COTTA (H.), 68.
CRANACH (L.), 120, 121, 155, 174, 207, 451.
CREL (J.), 170.
CRONBERG (chevalier Harmuth DE), 232, 246, 248, 249, 255
CROTUS RUBIANUS (H. Jäger), 24, 28, 32, 45, 53-55, 57, 58, 69, 91, 98, 99, 101, 105, 118, 119, 167, 168, 180.
CUNÉGONDE DE BAVIÈRE, 42.
CUSA (Nicolas DE), 2.

D

DANTISCUS (J.), 186, 187.
DENK (J.), 407.
DEUSCHLIN (J.), 520, 580.
DIETENBERGER (J.), 305, 309.
DIETRICH (G.), 317.
DIETRICHSTEIN (S. DE), 589.
DIRNSTEIN (C. Lerch DE), 252.
DONHEIM (Pierre), 538.
DRACONITES (humaniste), 312.
DRANDORF (J.), 421.
DURER (Albert), 10, 61, 91, 92, 175, 450, 451, 522.

E

EBERLIN DE GUNZBOURG, 123, 191, 192, 194, 195, 197, 457, 484, 558.
EBERSTEIN (Mangold DE), 245.
EBNER (H.), 91, 335, 370, 382, 385.
EBNER (Catherine), 384, 385.
EBRACH (J. Nilling D'), 244, 250.
ECK (J.), 18, 83, 84-87, 91, 92, 114, 116, 151, 356, 603.
ECK (L. D'), 250-252, 259, 269, 279, 280, 341, 488, 505, 507, 576, 587.
EGRAMUS (S.), 85.
EINSIEDEL (H. DE), 609.
ELLENBOG (H.), 298, 327.
ELLIGER (J.), 558.
ELLINGEN (commandeur), 596.
EMSER (H.), 68, 78, 109-111, 211, 212, 225, 287, 298, 300, 302-308, 310, 311, 412, 602, 603.
ENDRES (C.), 274, 280, 324-326, 330, 335, 336, 345, 351, 408, 456, 466.
EOBAN HESSUS, 22, 24-28, 53, 57, 90, 97, 166, 167, 177, 178, 267, 268, 312, 313, 557, 559.
ERASME DE ROTTERDAM, 5-22, 25, 26, 34, 56-59, 62, 64, 84, 89-91, 94, 95, 124, 152, 154, 167, 179, 247, 264-266, 269, 312, 316, 399, 401, 439, 441.
ERNEST DE BAVIÈRE (administrateur de Passau), 588.
ERNEST (margrave de Bade), 569.
ESOPE, 28.
ESTE (cardinal D'), 138.
ETSCHLICH (K.), 580.
EURICIUS CORDUS, 90, 91, 312.

F

FABER (J.), 124.
FABRI (F.), 5.
FAUST (chroniqueur), 540.
FEILITZSCH (Ph. DE), 223, 289.
FERDINAND (archiduc), 95, 99, 117, 143, 260, 261, 269, 273, 278, 279, 288, 326,

329, 331, 334, 339-341, 343, 345, 346, 349, 351, 354-356, 368, 458, 184, 490, 491, 496 497, 501, 505, 507, 509, 510, 584, 585, 588, 589, 597.
Fichard, 540.
François (saint), 217.
Franck (S.), 410, 526, 602, 605, 613.
François Ier (roi de France), 94, 138, 139, 178, 256, 323 332, 340, 341, 495, 497, 599.
Frédéric III (empereur), 195.
Frédéric (électeur de Saxe), 75, 79, 83, 84, 117, 118, 121, 139, 152-154, 158, 160, 161, 170, 174, 176, 206, 207, 214, 222, 224, 227, 228, 230, 233, 235, 239, 259, 263, 281, 282, 285, 286, 288, 289, 292, 295, 336, 338, 341, 346, 355, 392, 394, 399, 401, 542, 554, 561.
Frédéric (margrave de Brandebourg), 241.
Frédéric (comte palatin), 244, 255, 272, 273, 880, 340.
Freiberg (F. de), 526.
Frideram (président de conseil), 558.
Fries (L. chron.), 434, 518, 520, 546, 547, 573, 574, 577, 591.
Froben-Lachner (imprimeur), 316.
Frundsberg (G. de), 326, 581.
Fuchsstein (J. Fuchs de), 255, 281, 497, 536.
Fugger (les), 66, 103.
Fundling (J.), 603.
Furer (chr.), 381, 383.
Furstenberg (les comtes de), 249, 262, 330.
Furstenberg (député), 146-149, 156, 157, 169, 272, 273.

G

Gebhard (Ulrich), 432.
Geismayr (Michel), 470, 474, 476, 509, 584, 590.
Gemmingen (G. et U. de), 66, 163.
Georges (duc de Saxe), 73-77, 85, 86, 109, 162, 175, 200, 211, 212, 227, 228, 234, 259, 261, 280, 281, 291, 292, 338, 362-365, 411, 412, 487, 498, 557, 560-563.
Georges (comte palatin et évêque), 50, 536, 569, 594, 598, 604.
Georges (évêque de Liége), 254, 529.
Geroldseck (les comtes de), 536.
Gerstenwell (Wolf), 458.
Gerwick (abbé), 505.
Geuder (M.), 376, 381.
Geyer (Florian de), 526, 528, 529, 535, 547, 572.
Geyling (J.), 497.
Geyss, 500, 501.
Giech (G. de), 245.
Glapion, 160, 161, 166, 197.
Glareanus, 316.
Glauburg (J. de), 253. 275.
Glockendon (miniaturiste), 61.
Goede (H.), 27, 35.
Gratius (O.), 58.
Grégoire (saint), 195.
Grégoire de Nazianze, 2.
Grégoire VII, 2.
Gricius (S.), maître ès arts, 62
Grimani (cardinal), 50.
Grumbach (A. de), 295.
Grumbach (G. de), 572.
Grunbeck (J.), 200.
Grundherr (F.), 377.
Grundherr (L.), 361.
Grunewald (M.), 61.
Guillaume (duc de Bavière), 251, 259, 279, 295, 341, 355, 356, 358, 361, 488, 576.
Guillaume (évêque de Strasbourg), 541, 544, 581, 585-587, 589, 598.

H

Haarer (chroniqueur), 529.
Halberg, Gilg, 574.
Hall (Jean de), 536.
Hamerschmidt (Hans), 540, 541.
Hanau-Lichtenberg (comte L. de), 511, 512.
Hannart (J.), ambassadeur, 331, 335, 336, 339-343.
Hartlieb (Hans), 459.
Haslang (U. de), 243.
Hassenstein (B.), 413, 418.
Hauska (M.), 399.
Hausmann (surintendant), 116, 566
Hegius (A.), 2.
Heinz (chevalier), 199.
Helfenstein (Louis Helfreich, comte de), 527-529, 532, 564, 568.
Helfenstein (comtesse d'), 528, 529, 568.
Helferich, 199.
Helt (C.), 222.
Hemmerlin (Félix), 455.
Henneberg (comte G. de), 483, 576, 578, 596.
Henri IV (empereur), 95, 123.
Henri VIII d'Angleterre, 138-140, 165, 231, 232, 281, 291, 323, 326-330, 332, 341, 342, 353, 398.
Henri (duc de Brunswick), 560.
Henri (duc de Mecklembourg), 212
Henri (comte de Nassau), 154.
Herrerstein (S. de), 207.
Herebold (H.), 36.

Hereford (von der Marthen), 28, 31 35, 36, 52.
Hermann (archevêque de Cologne), 604.
Herolt (prédicant), 483, 487, 593.
Herrer (F.), 315.
Hertlin (L.), 576.
Hipler (W.), 524-526, 536, 538.
Hirschauer (O.), 243.
Höchsttetter (les), 436, 447.
Hochstraten, 39, 42, 43, 45, 46, 49, 50, 58, 59, 96.
Hofmann (la), 528, 529, 534, 535.
Hohenems (M. S. de), 581.
Hohenlohe (les comtes de), 524, 525, 527, 530, 597.
Hohenstein (comte Ernest de), 555.
Holbein (Hans), 10, 450.
Holzhausen (H. de), 148, 253, 260, 261, 273-275, 277, 290, 335, 336, 338, 345.
Holzchuher (Jér.), 381.
Holzschuher (J.), 91.
Holzwart (chroniqueur), 576.
Hotz (J.), 596.
Hubmaier (Balthasar), 410, 411, 493, 494.
Hugues (Georges d'Unterasried), 369, 427.
Hugo (évêque de Constance), 369.
Hurlemagen, 498.
Huss (J.), 85, 87, 88, 104, 111, 112, 155, 157, 302, 412, 413, 415, 420.
Hutten (F. de), 53, 54, 58, 252.
Hutten (Hans de), 55.
Hutten (L. de), 62.
Hutten (Ul. de), 7, 23, 26, 28, 38, 45, 55-57, 61-64, 67, 93, 95, 97-100, 102-105, 108, 117, 118, 121-123, 125-128, 133, 151, 163, 165, 169, 171, 174, 177, 198, 199, 219, 233, 243, 245-247, 249, 264-269, 337, 386, 417.

I

Ickelshamer (V.), 400.
Imhof (A.), 383.
Isocrate, 35.

J

Jacques (saint), 167, 181, 210, 229.
Jean XIV (pape), 123.
Jean (duc de Clèves), 330.
Jean (duc de Saxe), 154, 221, 392.
Jean (électeur de Saxe), 227, 398, 561, 563, 566.
Jean (abbé de Saint-Blaise). 454.
Jean (abbé de Saint-Georges), 594.
Jean de Hall, 537.
Jean ab Indagine, 219.
Jérôme (saint), 181, 184, 195.
Jérôme (abbé d'Elchingen), 504.
[illegible]argrave de Brandebourg), [illegible]75, 183, 234, 261, 288, 340.
[illegible]cé d'Anhalt), 228.
[illegible] 22, 28, 58, 90, 91, 153, 168, [illegible]
[illegible]8, 491, 494.
[illegible]53.
[illegible] 55, 65, 66.
Juvénal, 23.

K

Kaisersberg (G. de), 2, 3, 4, 15, 73.
Karsthans (paysan), 198, 213.
Kettenbach (H.), 197, 202, 249, 254.
Kirchmair (G.), 271, 607.
Klopfer (J.), 507.
Knebel (chroniqueur), 505.
Knobloch (L.), 528.
Knopf de Luibas, 465, 498, 505, 506.
Knöringer, 599.
Köbel (J.), 117, 118.
Kollebeck (B.), 243.
Königstein (W.), 539, 542, 583.
Koppe (L.), 293.
Korsang (M.), 427.
Kraft (U.), 72.
Kumpf (E.), 549, 571, 579.

L

Lachmann (prédicant), 531.
Lamparter (G.), 170.
Lang (J.), 317.
Lang (M.), cardinal, 586.
Lange (J.), 69, 77, 81, 85, 107, 108, 168, 215-217, 311, 558.
Langennantel (J.), 325.
Latomus (J.), 34, 101.
Lauce (G.), 317.
Laue (J.), 458, 550.
Laufen (G. de), 249.
Leib (K.), 188, 431.
Leibnitz, 4.
Léon X (pape), 6, 9, 32, 50, 56, 58, 63, 65, 66, 73, 77, 78, 80, 96, 115, 117, 121, 141, 150, 152, 154, 155, 157-160, 162, 263, 325-327.
Léonard (archevêque), 245.
Lesch (M.), 246.
Lettsch (A.), 490, 493.
Liebenstein (J.), Archevêque, 66.
Linck (V.), 82, 101, 234, 262, 298, 382, 566.
Listrius (G.), 57.
Lorch (J. H. de), 249.
Lorenz (H.), 460.
Lotzer (S.), 498.
Louis (électeur palatin), 249, 254, 255, 340, 366, 536, 569, 597, 604.

Louis (duc de B[illegible] 57, 361, 585.
Louis (duc de D[illegible]
Löwenstein (c[illegible] Louis), 527.
Lucien, 10.
Luder (P.)
Lupfen (c[illegible] 492.
Luther (Hans), 67, 6[illegible], 72.
Luther (Martin), 13, 14, 20, 66-71, 73-93, 96-116, 118-122, 124, 126, 130-133, 150, 151, 153-161, 163-180, 182-189, 192, 195, 197, 199, 202-216, 219, 220, 223, 226, 228-233, 236-240, 246, 248, 256, 257, 259, 262, 263, 265, 267, 280-282, 285-289, 291-308, 310, 311, 317, 334, 338, 352, 353, 356, 357, 366, 370-372, 379, 382, 386-391, 396-399, 400-408, 410-413, 433, 438, 439, 441, 443, 446, 462, 481, 482, 484-486, 491, 512-517, 518, 541, 550, 555, 563-566, 567, 568, 578, 580, 587, 592, 600-603, 607, 609.

M

Mansfeld (comte Albert de), 518, 559.
Mansfeld (comte Ernest de), 559, 560.
Mantel (prédicant), 460.
Manuel de Portugal (don), 138.
Marcile Ficin, 28.
Margolith (J.), 38.
Marguerite (gouvernante des Pays-Bas), 529.
Mark (Robert de la), duc de Bouillon, 178, 324.
Marschalk (N.), 27.
Massmunster (A. de), 422.
Materne Pistoris, 27.
Mathesius, 68, 75, 185.
Matthenhans, 604.
Maximilien Ier (empereur), 42, 43, 49, 50, 80, 100, 142, 144-146, 200, 271, 327, 347, 430, 528.
Mechler (prédicant), 233, 567.
Mehemet (bey), 271.
Meisterlin (S.), 417, 452.
Mélanchthon (Ph.), 14, 53, 74, 87, 89, 93, 95-97, 99, 168, 178-180, 182, 186, 187, 189, 195, 220-222, 224, 230, 246, 258, 265, 267, 296, 297, 311, 313, 316, 370, 371, 380, 440, 513, 518, 531, 565, 609, 610, 612.
Melander (D.), 583.
Menge (A.), 460, 556.
Menius (J.), 58.
Menzingen (E. de), 520, 528, 579, 580.
Mercurius (chancelier), 170.
Metzler (G.), 460, 524-526, 531-533, 537, 539, 542, 546, 572.
Meyer (curé), 44, 246, 247.
Miltiz (C. de), 82, 85.
Minckwitz (N. de), 252, 337.
Moïse, 29, 38, 41, 368.
Montaigne, 21.
Montmorency, 330.
Morus (Thomas), 7, 205.
Muffel (Jacques), 381.
Muhrbach (abbé de), 598.
Muller (Gaspard), chancelier, 566.
Muller (H. de Bulgenbach), 490, 491, 497, 500.
Muller (Flux), 531, 534.
Muller (Henri), 605.
Mullner (chroniqueur), 385.
Munster (S.), chroniqueur, 605.
Munzer (Thomas), 172, 233, 389-397, 400, 406, 407, 458, 481, 494, 515, 516, 549-553, 555, 559-564.
Murmellius (J.), 45.
Murner (Thomas), 128, 130-134, 200, 412, 437, 438.
Musa (A.), 185.
Mutian (C.), 22, 24, 25, 27-32, 34-36, 51-59, 89, 90, 179, 542, 552, 555.
Myconius, 183.

N

Nathin (Matthieu), 71.
Nesen (G.), 22.
Neuenar (A.), 59.
Nogaret (W.), 329.
Nonnenmacher (M.), 528, 558.
Normann (M. de), 605.
Nossen (humaniste), 312.
Nutzel (Gaspard), conseiller, 355, 370, 378, 382, 385.
Nutzel (Clara), 379.

O

Œcolampade, 87, 399, 463.
Œlhafen (S.), conseiller, 170.
Origène, 195.
Osiander (A.), 370, 379.
Otton III (empereur), 123.
Ovide, 53, 25

P

Pace (R.), ambassadeur, 138.
Paul (saint), 7, 15, 16, 75, 84, 87, 91, 101, 104, 112, 115, 143, 164, 167, 172, 18[illegible], 194, 199, 203, 208, 210, 211, 222, 233, 308, 375, 495, 515, 532, 609, 612.
Pellicanus (C.), 14.
Penz (G.), 405.
Petrejus (P. Eberbach), 24, 28, 30, 31, 51.
Peutinger (C.), 143, 170, 172.

Pfefferkorn (J.), 40-44, 47, 49, 59, 60, 63, 64.
Pfeiffer (H.), 395, 549, 550, 563.
Pfinzing (S.), 383.
Philippe le Bel (archiduc), 9.
Philippe le Bel (roi de France), 329.
Philippe (landgrave de Hesse), 247, 249, 250, 268, 337, 366, 487, 560-563, 569, 576.
Philippe de Bade, 430, 536, 604.
Philippe (électeur palatin), 281.
Philomusus (J. Locher), 23, 26, 53.
Pic de la Mirandole, 4, 37, 39.
Pierre (saint), 13, 15, 112, 115, 167, 185, 203 208, 210, 211, 238, 289, 407.
Pierre Martyr, 219, 515, 609.
Pirkheimer (Charité), abbesse, 371, 373-376, 378-382, 384, 386.
Pirkheimer (Clara), 378.
Pirkheimer (Wilibald), 87, 92, 174, 177, 188, 312, 316, 370, 371, 380, 381, 400, 450.
Pistoris (M.), 27, 215.
Planitz (H. de la), 280, 282, 288, 291, 292.
Plater (Thomas), 595.
Platon, 7, 13, 307, 313.
Plaute, 68, 69.
Plème (Gérard de), 342.
Politien, 28.
Pollich (J.), 86.
Pollich (M.), 75.
Pomeranus (prédicant), 600.
Pomponatius (P.), 91.
Poupet de la Chaux, 326.
Priérias (S.), 101, 102, 107.
Pythagore, 7, 38.

R

Ratzenberger, 70.
Reiffenstein (E. de), 246.
Reigher (E.), 243.
Reinhard (M.), 399.
Reisch (Reusch G.), 2, 43.
Reuchlin (J.), 19, 36-53, 56-62, 69, 88, 89, 96, 97.
Reuter (Hans), 572.
Richard de Greiffenclau (archevêque), 172, 247-250, 252, 253, 341, 495, 501, 509, 542, 544, 569, 582, 604.
Rieggert (Gaspard), abbé, 598.
Rietheim (C. de), 595.
Röder de Diersbourg, 496.
Roheisen (Georges), 428.
Rohrbach (Jacques), 460, 526, 527, 530, 531-533, 535, 568.
Rohrbeck, 243.
Rosenberg (H. de), 245, 249.
Rosenberg (M. de), 245.
Rosinus (chapelain), 50.
Rotenhan (C. de), 577.
Rotenhan (S.), 549.
Ruhel (J.), 518, 565.
Ryn (B. de), 588.
Rynmann (éditeur), 316.

S

Sachs (Hans), 370.
Sadolet (cardinal), 78.
Salamanque (conseiller), 341.
Salb (Nicolas), 460.
Saldner (C.), 24.
Salm (comte Nicolas de), 589, 590.
Saunsheim (M. de), 573.
Schalbe (C.), 22, 69.
Schappeler (Christophe), 197, 498, 499.
Schar (chef de paysans), 607.
Schartlin de Burtenbach, 573.
Schaumburg (S. de), 99, 102.
Scheit (C.), 557, 583.
Scheurl (Christophe), 77, 84, 85, 87, 91, 159, 214.
Schilling (S.), 500.
Schippel (chef de paysans), 607.
Schmidt (H.), le Renard, 520, 521.
Schmidt (P.), 596.
Schnabel (chef de paysans), 607.
Schott (imprimeur), 9.
Schurpf (H.), 170.
Schwanhauser (J.), 521.
Schwarz (P.), 69.
Schwarzburg (comte Gunther de), 555.
Schwarzenberg (J. de), 287.
Schwarzenberg (Ch. de), 173.
Schwebel (J.), 366.
Scweikart (N.), 197.
Sébastien (évêque de Brixen), 508.
Sickingen (Franz de), 95-100, 102, 117, 121, 124, 126-128, 166, 172, 177, 178, 198, 233, 241, 243, 245-257, 259-264, 268, 269, 273, 287, 337, 386, 417, 530.
Sickingen (Schwicker de), 262, 362, 497.
Sigismond (empereur), 143.
Simon de Weiersheim, 458.
Sixte IV (pape), 361.
Socrate, 19, 28, 57.
Soderini (cardinal), 329.
Soliman (sultan), 271, 326, 327.
Solon, 5, 7, 35.
Spalatin (G. Burkhard), 8, 28, 53, 81, 83-88, 98, 99, 101, 102, 108, 115, 117, 118, 121, 153, 168, 174, 207, 208, 224, 229, 239, 248, 253, 263, 281, 565, 610.
Spath (D.), 572.
Spath (L.), 249.
Spengler (L.), 91, 92, 369.

Spenlein (G.), 76.
Stadion (Christophe de), évêque, 359.
Staupitz (J. de), 75, 81, 87, 239, 371.
Stein (E.), 56.
Stein (H.), 2.
Stiefel (M.), 119.
Stockheim (G. de), 246.
Stolle (chroniqueur), 423.
Storch (N.), 223.
Strauss (prédicant), 459.
Stromer (H.), 59, 220.
Stumpf (M.), 545.
Suffolk (duc de), 330.
Sulz (comte R. de), 491.
Sylvestre (pape), 63.

T

Tanner (J.), 243.
Taschenmacher (L.), 532.
Tautenberg (E. de), 244.
Teigfuss (J.), 556.
Tempor, 340.
Tetzel (F.), 381, 382, 385.
Tetzel (Jean), 77, 79, 80.
Tetzel (margr.), 382-385.
Théodote, 30.
Thomas d'Aquin (saint), 3.
Thenfeld (C.), chevalier, 424.
Thungen (E. de), 573.
Thungen (C. de), évêque, 519.
Tiloninus, 32.
Tite-Live, 17, 18, 68.
Tongres (A. de), 45-47, 49, 51, 59.
Tonstall (ambassadeur), 165.
Trithème (J.), 2, 422.
Tröster (J.), 26.
Truchsess (Georges de), chanoine, 50
Trutfetter (J.), 27, 84.

U

Uhl de Pegnitz, 461.
Ul (Hans d'Oberdorf), 498.
Ulrich d'Alpirsbach (abbé), 594.
Ulrich (duc de Wurtemberg), 55, 95, 260, 269, 330, 430, 431, 494-497, 500, 501, 520, 536, 571, 603.
Urbanus (H.), 30, 32.
Uriel de Mayence, 42, 44, 163.
Usingen (Arnoldi), 27, 217, 218, 412, 557.

V

Valdez (A.), 219.
Valla (L.), 9, 63.
Vehus (H.), 172.
Venceslas (roi), 117.
Venninger (docteur), 337, 338.
Virgile, 19, 68, 69.
Voltaire, 10.
Voltz (Georges), 458.

W

Waldburg (Georges de), sénéchal, 498, 501, 505-507, 568, 572, 577, 581.
Waldenfels (H. de), 594, 595.
Waldner (H.), 532.
Walsa (H. de), 245.
Waybel (M.), 197.
Wehe (H.), 502, 505.
Weigand de Redwitz (évêque), 522.
Werdenberg (comte F. de), 581.
Werdenstein (chevalier G.), 463.
Wertheim (les comtes de), 250, 424, 545, 546.
Wessobrunn (G. de), 86.
Westerbourg (Dr G.), 398, 539, 579.
Weyermann (Ch.), 531.
Weygand (F.), 473, 474.
Weygand de Redvitz (évêque), 529.
Wick (doct.), 105.
Wicleff, 111, 311, 413, 416.
Widmann (E.), 317.
Widmann (L.), 483.
Wied (H. de), archevêque, 163.
Wigand (M.), 395, 461, 556.
Wild (N.), 540.
Wimpheling (J.), 2, 3, 4, 23, 51, 163, 437, 455.
Wimpina (J.), 79, 574.
Wirsperger, 405.
Wirt (J.), 529, 568.
Wirt (C.), 461.
Wolgemuth (M.), 522.
Wolsey (cardinal), 328.
Wurm (F.), 536, 537.

Z

Zasius (H.), 21, 22, 180, 181, 189, 314, 399, 512.
Zimmern (J. et G. Werner de), 595
Ziska, 127, 128, 199, 246, 254, 263, 417.
Zobel, 219.
Zollern (les comtes de), 249, 262.
Zwilling (Didyme), 221, 226, 228.
Zwingle (H.), 14, 220, 264, 268, 379, 399, 408, 463.

6·24

TABLE GÉOGRAPHIQUE

A

Adolzfurt, 572.
Afrique, 110, 139.
Aisch (contrée de l'), 581.
Aix-la-Chapelle, 139, 142.
Alexandrie, 328.
Algau, 459, 461, 465, 497-499, 503, 506, 507, 581.
Allendorf (couvent), 553.
Alpirsbach (couvent), 594.
Alsace, 255, 423, 427, 430, 456, 458, 505, 509, 511, 542, 569, 604.
Alstedt, 389, 394, 397, 407, 555.
Altenbourg, 234.
Amorbach (abbaye d'), 538, 539, 546.
Andlau, 427.
Angleterre, 6, 8, 11, 21, 117, 138, 161, 277, 279, 328, 332, 348.
Anhausen (couvent), 504, 505.
Annenrode (couvent), 553.
Anspach-Baireuth, 575, 577.
Anvers, 175.
Appenzell, 413.
Aschaffenbourg, 163, 544.
Aschersleben, 393.
Asie Mineure, 110, 137, 328.
Augsbourg (ville et évêché), 24, 82, 85, 92, 144, 197, 247, 316, 325, 330, 334, 345, 347, 359, 409, 427, 436, 502.
Aussee, 590.
Autriche, 138, 145, 191, 211, 271, 487, 488, 495, 507, 526, 527, 535, 589.

B

Bade (margraviat de), 432, 537, 569, 604.
Bâle (ville, évêché et Université), 198, 264, 268, 314, 316, 463, 494, 496, 497, 569, 595, 596.
Ballenberg, 538.
Baltringen, 499, 503, 506.
Bamberg (ville et évêché), 98, 437, 459, 461, 493, 519, 522, 578, 598.
Barcelone, 141.
Bavière, 191, 211, 256, 257, 259, 271, 354, 356, 359, 361, 362, 423, 427, 456, 488, 497, 500, 501, 587, 589.
Bayreuth, 244, 461.
Belgrade, 271, 326.
Bergheim, 542.
Berne, 51, 430.
Beuren (couvent), 553.
Biberach, 464, 505.
Bicoque (la), 326.
Bieringen, 572.
Blaise (Saint-), 453, 454, 491, 504.
Blies-Castel, 542.
Böblingen, 508.
Böckingen, 460, 526, 528.
Bohême, 17, 83-85, 112, 227, 255, 263, 277, 279, 302, 315, 368, 889, 412, 413, 415-422, 433, 467, 497, 505, 605.
Bolkstedt, 550.
Bologne, 56, 87, 283.
Bonnerode, 553.
Boppard, 543.
Botzen, 460.
Bourgogne, 6, 145, 152, 325, 330.
Brandebourg (évêché et marquisat de), 86, 211, 220.
Brauneggen, 432.
Bretheim, 516.
Brisgau, 255, 428-430, 466, 511, 604.
Brixen (ville et évêché), 163, 465, 508, 509, 584, 585.
Bronnbach (abbaye), 545.
Bruchsal, 428, 537, 569.
Bruhrain (le), 537, 569.
Brunswick, 456.
Bruxelles, 8, 100.
Bulgenbach, 490.
Burgau, 502.

C

Calcutta, 443.
Candie, 327, 328.
Capellendorf (couvent), 553.
Carinthie, 422, 432, 456, 507.
Carniole, 432, 456.
Castell (château), 576.
Castille, 139, 321.

Chypre, 328.
Clausen, 586.
Coblentz, 49, 542.
Cobourg, 183.
Cologne (ville, archevêché, Université), 25, 33, 39, 41-45, 47-53, 58-61, 64, 96, 101, 119, 139, 142, 146, 152, 154, 191, 197, 252, 253, 315, 459, 538, 540, 582.
Constance (ville et concile), 80, 87, 157, 176, 368, 369, 412, 456, 464, 499, 502, 506, 507.
Constantinople, 218, 328.
Croatie, 277.
Cronspitz (couvent), 554.
Culmbach, 595.

D

Darmstadt, 250.
Denkingen, 500.
Deux-Ponts, 366.
Donawerth, 483, 598.
Dresde, 77.
Durlach, 537.

E

Ebernbourg (château), 117, 165, 166, 169, 170, 172, 262.
Ecosse, 528.
Eglofs, 507.
Eichsfeld, 553, 556.
Eichstädt, 83, 87.
Eilenbourg, 227, 228.
Eisenach, 27, 68, 75, 459, 554, 563.
Eisenerz, 590.
Eisleben, 67, 393.
Elchingen (couvent), 504.
Ensisheim, 598.
Erfurt (ville et Université), 25, 27, 28, 32, 35, 36, 42, 49, 52, 68-71, 73, 75, 85, 90, 91, 114, 166, 167, 168, 214, 215, 217, 221, 222, 229, 268, 312, 313, 367, 453.
Esclavonie, 271, 557-559, 563.
Espagne, 6, 134, 138, 241, 283, 324, 326, 333.
Esslingen, 119, 345, 355, 372, 487, 551.
Esthonie, 502.
Etats de l'Église, 326, 327.
Etsch (l'), 507.

F

Feldkirch, 223, 604.
Flandre, 8, 152.
Flein, 530.
Forchheim (Franconie), 453.
Forêt Noire, 260, 428, 429, 432, 456, 465-467, 491, 493, 496, 497, 504, 511, 535, 536, 552.
Framersbach, 579.
France, 6, 8, 11, 150, 161, 277, 323, 329, 330, 332, 343, 348.
Francfort-sur-le-Mein, 44, 63, 146, 173, 246, 247, 252, 272, 325, 336, 342, 372, 430, 539, 540, 543, 544, 581-583.
Francfort-sur-l'Oder, 79.
Franconie, 54, 102, 125, 126, 250, 261, 269, 421, 453, 456, 459, 467, 474, 482, 488, 493, 516, 537, 546, 548, 557, 569, 571, 572, 575, 607.
Frankenhausen, 393, 554, 559-562, 568.
Frauenberg (chateau fort), 549, 574, 576.
Frauenbreitungen (couvent), 554.
Frauenfeld, 491.
Frauen-Priessnitz (couvent), 554.
Frauensee (couvent), 554.
Freiberg, 296.
Freising, 359.
Fribourg en Brisgau, 22, 43, 314, 411, 429, 466, 491, 996, 500, 511, 596.
Friedberg, 174.
Frioul, 271.
Fulda (abbaye), 54, 437, 552, 560.
Fürfeld, 569.
Fürstenberg, 256.
Füssen, 463.

G

Gaildorf, 335, 336.
Gall (Saint-), 407, 409.
Geislingen, 487.
Gelnhausen, 252.
Gênes, 325-327.
Georges (Saint-), couvent, 594.
Georgenthal (couvent), 30, 554.
Georgenzell (couvent), 554.
Gerbstadt (couvent), 554.
Gerode (couvent), 554.
Gersdorf, 243.
Gesess, 461.
Gmünd, 535, 536.
Göllingen (couvent), 554.
Gotha, 28, 30, 32, 168.
Gouda, 6.
Griessen, 494.
Gröbming, 589, 590.
Grünau (Chartreuse), 545.
Guebwiller, 597.
Gundelsheim, 526, 537, 538.
Günzbourg, 191, 197.

H

Hadersleben, 554.
Haguenau, 432.
Halberstadt, 56, 220.

Hall, 453, 487, 535, 572, 574.
Hall (Tyrol), 586.
Halle, 85, 393.
Haslangkreut, 243.
Hauenstein (seigneurie de), 410.
Hegau, 260, 491, 494-197, 536, 552, 581, 604.
Heidelberg, 42, 45, 84, 314, 359, 546, 569.
Heindingsfeld, 571, 579.
Heilbronn, 431, 470, 526, 529-535, 537, 570, 571.
Heilbronn (couvent), 431.
Heiligenstadt, 58, 554.
Heitersheim, 596.
Helfta, 554.
Herrenbreitungen, 554.
Hersfeld (abbaye), 560.
Hesse, 96, 250, 254, 262, 366, 423, 456, 562.
Hettstadt, 554.
Hilsbach, 569.
Hilsingen, 496, 581.
Hof (Gastein), 586.
Hoff, 317.
Hoheneck, 575.
Hohenlohe (comté de), 524, 526, 527.
Hohenstaufen (château), 535.
Hohentwiel, 263, 311, 495, 496, 501, 536.
Holzkirchen, 545.
Holzzell, 554.
Hombourg, 554.
Hongrie, 271, 276, 279, 326.
Hornberg (château), 526.
Horneck (château), 535, 539.
Hungerberg (la), 427.

I

Iaxt (contrée du), 535.
Ichtershausen, 554.
Iechabourg, 554.
Iéna, 398, 554.
Indes, 443.
Ingolstadt, 315, 356.
Ingolstadt, près Wurzbourg, 572.
Inn (vallée de l'), 509, 586, 588.
Insprück, 290, 411, 507, 584, 586.
Iphofen, 480.
Isenheim, 542.
Isny, 505.
Italie, 2, 6, 8, 11, 26-28, 54, 56, 61, 63, 73, 120, 138, 150, 324, 325, 329, 330-332, 497, 505.
Ittingen (Chartreuse), 491.

J

Jérusalem, 78, 234.

K

Kaiserslautern, 255.
Kaltenborn, 554.
Kamlach (vallée de), 503.
Kaufbeuern, 463, 505.
Kelbra, 554.
Kemberg (couvent), 223, 580.
Kempten, 197, 427, 463, 465, 503, 505, 507.
Kirchzarten, 466.
Kitzbühel, 588.
Kitzingen, 575-577.
Klettgau, 491, 494, 496, 497, 552, 581.
Kobenzell, 522.
Kocher (rives du), 535.
Komotau, 418.
Rönigshofen, 572, 576, 579.
Königsberg, 554.
Königsberg (Prusse), 596.
Kresbach, 532.
Kreuzbourg, 554.
Krobsberg, 588.

L

Laibach, 272.
Landstuhl (château), 262-264.
Langensalza, 395, 461, 554-556, 563.
Lankwart, 243.
Lausanne, 51.
Laut, 596.
Lech (le), 456.
Lehen, près Fribourg, 430.
Leipheim, 502, 506.
Leipzig, 83, 85-87, 114, 180, 302, 314, 400.
Leoben, 590.
Leutkirch, 505.
Lichtenstern (abbaye), 527, 531.
Limpurg (seigneurie), 535.
Lindau, 96, 248, 287.
Lisbonne, 441.
Livonie, 319, 502.
Lombardie, 325, 329.
Lorch (couvent), 535.
Lorraine, 146, 327, 511.
Louvain, 34, 49, 204, 283.
Löwenstein (comté de), 527.
Lucerne, 430.
Lucques, 398.
Lutzelstein (donjon), 255.
Lyon, 331, 335.

M

Magdebourg, 68, 85, 219.
Mansfeld (Comté de), 67, 393, 552, 553, 566.

Marbourg, 268.
Markgröningen, 431.
Markt-Erlbach, 519.
Matrey, 588.
Maurusmünster (abbaye), 510, 598.
Mayence, 39, 42-44, 49, 56, 57, 61, 65, 94, 97, 99, 120, 218, 219, 251, 433, 519, 525, 530, 538, 540, 542, 543, 546, 558, 581, 583.
Meiningen, 68.
Meissen, 292.
Memmingen, 76, 197, 499, 505.
Méran, 584, 586.
Mergentheim, 526, 572.
Mersebourg, 86, 87.
Metz, 96, 146, 253.
Milan, Milanais, 325, 326, 328, 330, 331.
Miltenberg, 473, 474, 545.
Mindel (vallée de), 503.
Misnie, 257, 296, 423, 493.
Möhra, 67.
Moldavie, 271.
Molino del Rey, 137.
Mömpelgard, 331, 496.
Mönchpfiffel, 554.
Montfort (comté de), 498.
Mühland (plaine de), 508.
Mühldorf, 587, 588.
Mülhausen, 395, 494, 549-552, 556, 562, 563.
Mulhouse, 71, 268.
Münchenlohra, 554.
Münich, 585, 587.
Münster, 459, 582.
Murbach (abbaye), 598.

N

Nägelstädt, 556.
Naples, 106, 138, 324, 326.
Navarre, 324.
Neckar (vallée du), 460, 524, 526, 535, 546.
Neckarsulm, 527, 535, 569, 572, 596.
Neuenstein, 526.
Neuhaus (château), 526.
Neustadt sur l'Aisch, 575.
Neustift (abbaye), 508, 586.
Niklashausen, 422-424.
Niklausried, 554.
Nimptsch, 294.
Nordhausen, 389, 554.
Nördlingen, 504.
Numy, 586.
Nuremberg (ville et diètes), 77, 82, 91, 145, 146, 170, 197, 241, 244, 249, 253, 259-261, 271, 272, 275, 278, 280, 282, 286, 291, 316, 317, 332-335, 338, 341, 345, 347, 348, 354, 355, 369-374, 381, 382, 385, 386, 400, 405, 407, 410, 436, 452, 453, 481, 482, 496, 571, 575, 576, 578.

O

Oberehenheim, 511.
Oberschipf, 519.
Ochsenhausen, 427.
Odenwald, 460, 519, 524, 526, 543, 546, 572.
OEhringen, 460, 524, 525.
Oldisleben, 554.
Onolzbach, 576, 577.
Oppenheim, 117, 166.
Orlamünde, 395, 396, 398, 399.
Ortenau, 604.
Ottenbeuern (couvent), 327.
Oxford, 117.

P

Padoue, 590.
Palatinat, 163, 247, 254, 262, 359, 368, 456, 519, 537, 581.
Paris, 49, 101, 117, 150, 197, 204, 324, 329, 330, 420.
Parme, 326.
Passau, 361, 588.
Paulinzelle, 554.
Pavie, 501.
Pays-Bas, 6, 334, 390.
Petersberg, 554.
Pfeddersheim, 581.
Pinzgau, 586.
Plaisance, 326.
Pologne, 6, 279.
Poméranie, 366.
Prague, 85, 117, 255, 413.
Prusse, 366.

Q

Querfurt, 393.

R

Radstadtt, 590.
Rappoltswiller, 458.
Ratisbonne, 38, 163, 355, 359, 483, 587.
Ravensbourg, 506.
Reggio, 326.
Reichenhall, 586.
Reifenberg, 554.
Reinhardsbrunn (couvent), 168, 554.
Rheingau (le), 3, 250, 423, 430, 456, 488, 493, 542-544, 581.
Rhodes (île de), 277, 326-328.
Ries (le), 502, 504, 520, 581.
Riga, 319.
Roda, 554.

Rodenegg, 508.
Rohrbach (couvent), 243, 554.
Rome, 50, 56, 64, 65, 73, 74, 78, 83, 88, 90, 91, 96, 98, 100, 101, 105, 106, 108, 117, 118, 120, 121, 123, 125, 126, 148, 151, 157, 158, 162, 155, 177, 178, 185, 218, 277, 278, 283, 291, 296, 297, 324, 326, 328, 329, 331, 347, 349, 356, 400, 402.
Rossleben, 554.
Rostock, 314.
Röteln, 604.
Rothenbourg (sur la Tauber), 67, 400, 402, 459, 516, 521, 547-549, 578, 597.
Roth (couvent), 498, 579, 580.
Rothweil, 536, 594.
Rotterdam, 6.

S

Saalfeld, 554.
Saarbourg, 542.
Sachsenhausen, 583.
Salza, 550, 555, 556.
Salzbourg, 456, 586-589, 590.
Saugerhausen, 393.
Saverne, 510, 569.
Savoie, 327.
Saxe, 86, 93, 120, 197, 211, 245, 246, 366, 389, 394, 399, 401, 408, 421, 423, 456, 493, 521, 554, 579, 594, 595.
Schaffhouse, 492, 536.
Schaumbourg (seigneurie), 250.
Schelestadt, 92, 427, 511.
Scheurberg, 535.
Schillingsfürst, 597.
Schladming, 589, 590.
Schlanders, 586.
Schmalkalden, 554.
Schnals, 586.
Schönthal (couvent), 525.
Schorndorf, 431, 526.
Schussen (vallée de), 499.
Schwabach, 525.
Schwäbisch-Hall, 487.
Schwäbisch-Gmünd, 372.
Schwanenberg, 480.
Schwarzbourg (comté), 554.
Schwaz, 588.
Schweinfurt, 453, 570, 571, 577.
Segrena, 580.
Sicile, 324, 326, 329.
Siegen, 540.
Silésie, 421.
Simmerhausen, 254.
Sion, 51.
Sittichenbach, 554.
Soleure, 430, 497.
Sontheim, 465.
Souabe, 191, 255, 372, 423, 424, 429, 467, 468, 488, 490, 493, 499, 501, 502, 506, 511, 513, 530, 556, 568, 586.
Spessart, 544, 579.
Spire (ville et évêché), 50, 53, 96, 146, 273, 334, 338, 342, 354, 355, 367, 368, 428, 537, 582.
Steckelberg (château), 54, 95, 97.
Stein (couvent), 6.
Steinheim, 544.
Sterzing, 509, 586.
Stetten, 579.
Stockholm, 61.
Stolberg (comté de), 553.
Strasbourg, 92, 169, 198, 245, 247-249, 252, 262, 334, 359, 458, 496, 509, 510, 604.
Stühlingen, 490, 491, 492-495, 500.
Stuttgard, 49, 431, 535, 536.
Styrie, 456, 507, 509, 589.
Suède, 61.
Suisse, 148, 149, 191, 197, 262, 325, 368, 408, 428, 430, 456, 463, 467, 490, 496, 551, 604.
Sulz, 536.
Sulzfeld, 596.
Sundgau, 255, 542.
Syrie, 28.

T

Tann, 243.
Tauber (contrée de la), 521.
Tautenberg, 244.
Teistungenbourg, 554.
Thungen, 579.
Thüngersheim, 579.
Thurgovie, 491.
Thuringe, 408, 456, 494, 516, 549, 554, 555.
Thurntheuning, 243.
Trèves, 39, 49, 59, 127, 249, 250, 252-254, 262, 386, 538, 542, 543, 569, 581.
Trieste, 476, 586.
Trostadt, 554.
Tubingue, 31, 431.
Turquie, 5, 94, 125, 137, 139, 271-273, 323, 356, 529, 599.
Tyrol, 410, 432, 456, 458, 463, 488, 490, 507, 509, 584, 585, 589.

U

Ufnau (île d'), 268, 372.
Ulm, 146, 192, 197, 330, 338, 421, 491, 499, 501, 502, 505, 528.
Unterasried, 427.
Untershipf, 519.
Utrecht, 283.

V

Valachie, 271.
Valladolid, 333, 335, 336.
Veilsdorf, 554.
Venise, 277, 325, 327, 483, 590.
Vienne, 24, 191, 315, 316, 589, 590.
Villé, 427.
Villingen, 465, 492, 500.
Volkenrode, 554.
Vosges (les), 432.

W

Walbeck, 554.
Waldbourg (comté de), 498.
Waldenbourg, 526.
Waldshut, 411, 453, 468, 491, 493, 581.
Waltersdorf, 296.
Walzigau, 586.
Wartbourg (la), 174-177, 182, 183, 214, 229, 554.
Wassungen, 554.
Weingarten (couvent), 506.
Weinsberg, 516, 524, 527, 529, 530, 531, 534, 569, 572.
Weissenborn, 554.
Weissenhorn, 465.
Weissensee, 556.
Wendel (Saint-), 250.
Wertheim, 545.
Wesel, 543.
Westphalie, 459.
Wétéravie, 423.
Wiederstadt, 554.
Wimmelbourg, 554.
Wimpfen, 534.
Wissembourg, 432, 510.
Wittemberg (ville et Université), 68, 75, 77, 79, 81, 85, 89, 93, 114, 119, 120, 122, 141, 166, 180, 183, 206, 207, 214, 220-224, 227, 229-232, 246, 281, 282, 295, 296, 303, 313, 314, 356, 367, 389, 395-397, 399, 400, 405, 406, 408, 428, 430.
Worbis, 554.
Worms (ville, diète et édit), 96, 97, 135, 137, 142, 146, 154, 156, 157, 159, 160, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 171, 172, 174-177, 179, 180, 190, 215, 231, 232, 247, 248, 273, 275, 277, 285, 327, 336, 340, 344, 369, 421, 436, 582.
Wurtemberg (duché), 49, 260, 330, 356, 459, 460, 488, 495, 500, 502, 526, 527, 535, 536, 568, 569, 595, 607.
Wurzach, 506.
Wurzbourg (ville et évêché), 218, 459, 460, 516, 519, 521, 525, 530, 538, 544-547, 549, 570-579, 581, 595.
Wytzen, 492.

Z

Zäsingen, 422.
Zell, 554.
Zell en Pinzgau, 554.
Zillerthal, 588.
Zurich, 92, 266, 268, 408, 455, 463, 491.
Zwickau, 223, 389, 407, 408, 516, 566.
Zwolle, 283.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

ERRATA

Page 8, note 3, ligne 3, du duc Philippe, *lisez :* de l'archiduc Philippe.
P. 37, ligne 18, qui l'aidat, *lisez :* qui l'aidait.
P. 66, ligne 22, des produits, *lisez :* du produit.
P. 71, note 1, ligne 9, Mulhouse, *lisez :* Muhlhausen.
P. 75, ligne 23, Eisenach, *lisez :* Erfurt.
P. 76, ligne 5, Menningen, *lisez :* Memmingen.
P. 149, ligne 19, un de leurs délégués, *lisez :* Un des leurs.
P. 225, ligne 16, Dieu lui répondra, *lisez :* Dieu répondra.
P. 295, ligne 19, envers les usages diaboliques et établis, *lisez :* et envers les usages diaboliques établis.
P. 297, ligne 27, les théologiens poursuivaient, *lisez :* poursuivent.
P. 305, note 1, ligne 9, par la foi de ses propres œuvres, *lisez :* par ses propres œuvres.
P. 369, ligne 17, de décrier hautement, *lisez :* de décrier.
P. 370, ligne 11, à encourager, *lisez :* à y encourager.
P. 382, ligne 31, elles les avertissaient, *lisez :* elles l'avertissaient.
P. 395, note 1, ligne 1, Entblössung, *lisez :* Entblossung.
P. 402, ligne 23, chères âmes de Rothenbourg? *lisez :* chers amis du désordre.
P. 406, ligne 11, prendre à part, *lisez :* et instruire en particulier.
P. 410, ligne 11, abandonner son père, *lisez :* quitter son père.
P. 436, ligne 18, un complot tramé au grand jour..., ne rêva plus que..., *lisez :* les meneurs n'eurent plus d'autre rêve que...
P. 440, ligne 17, l'ouvrier, l'apprenti savait, *lisez :* savent.
P. 450, ligne 29, les anciennes conventions sont mises en oubli, *lisez :* sont passées de mode.
P. 456, ligne 31, les soldes des gens de guerre, *lisez :* la solde des hommes d'armes.
P. 471, ligne 12, cette défense blessait la charité, *lisez :* cette coutume.
P. 494, note 1, ligne 26, celui ayant obtenu droit de chasse, *lisez :* le paysan qui a obtenu droit de chasse.
P. 496, ligne 2, intimement lié à Hubmaier, *lisez :* avec Hubmaier.
P. 507, ligne 1, Kepten, *lisez :* Kempten.
P. 514, ligne 20, que les chrétiens ne l'aient pas maintenu et professé, *lisez :* ni maintenu ni professé.
P. 530, ligne 10, ils furent promptement maîtres de la ville, *lisez :* les révoltés se rendirent promptement maîtres de la ville.
P. 539, ligne 14, Les hordes dévastèrent toutes les abbayes et châteaux, *lisez :* les abbayes et les châteaux.
P. 553, ligne 23, tous ce qu'ils possédaient, *lisez :* tout ce qu'ils possédaient.
P. 577, ligne 25, Lorsque la révolte de Franconie éclata, *lisez :* au début de la révolte de Franconie.
P. 581, ligne 21, le moine aveugle Carlstadt, *lisez :* le moine aveugle, Carlstadt.

BINDING LIST FEB 1 1948

176929

HG Janssen, Johannes
J356g L'Allemagne et la réforme; tr. by Paris.
.Fp Vol.1-2.

DATE NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 17 06 03 013 5